DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

43 Élisabeth II

VOLUME V, 1994

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DIX-NEUVIÈME JOUR DE SEPTEMBRE 1994
AU DIX-NEUVIÈME JOUR D'OCTOBRE 1994, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 septembre 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Traduction*]

Le Président: Je tiens à signaler à la Chambre que, conformément aux instances présentées par le gouvernement aux termes du paragraphe 55(1) du Règlement, j'ai fait publier un *Feuilleton* spécial donnant avis de la présentation de projets de loi d'initiative ministérielle. Je dépose maintenant sur le Bureau le document pertinent.

[*Français*]

Chers collègues, j'ai l'honneur de déposer sur le Bureau un exemplaire de la réimpression du Règlement de la Chambre des communes, en date de septembre 1994, qui comprend toutes les modifications faites au Règlement depuis le début de la session.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LE PLEIN EMPLOI

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon) propose: Que le projet de loi C-209, loi visant le plein emploi au Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui en cette première journée de la deuxième session de la présente législature pour parler de ce que je considère comme l'un des plus graves problèmes qui nous accablent tous dans cette enceinte, l'une de nos plus grandes responsabilités, la création d'emplois.

Le taux de chômage est encore supérieur à 10 p. 100. Il y a encore beaucoup trop de gens sans emploi. Il est temps que le gouvernement prenne des mesures concrètes pour réduire ce taux et qu'il ait des comptes à rendre à cet égard.

Le projet de loi C-209 intitulé «Loi visant le plein emploi au Canada» nous assurera que le gouvernement a la même responsabilité envers la création d'emplois qu'en ce qui concerne la réduction du déficit.

Dans le cadre d'une stratégie de plein emploi, il faut que toutes les activités du gouvernement fédéral, qu'il s'agisse d'établir les taux d'intérêt et le cours du dollar, de traiter avec nos partenaires commerciaux, d'investir dans de nouvelles entreprises et dans l'innovation, d'aider au recyclage des travailleurs ou de tout autre aspect de la politique socio-économique du gouvernement, soient guidées par l'objectif qui consiste à parvenir au plein emploi.

Cette notion ne signifie pas un taux de chômage nul. Selon les économistes, on peut généralement parler de plein emploi lorsque ce taux se situe entre 3 et 4 p. 100. Il ne faut pas en déduire qu'il n'existe pas de chômage permanent structurel. Il s'agit là d'un ensemble de principes qui devraient guider les autres programmes gouvernementaux. Il n'est pas question non plus que le gouvernement garantisse un emploi à tout le monde. Par contre, le nombre d'emplois offerts dans les secteurs public et privé doit être très proche du nombre de personnes constituant la population active disponible.

On constate sans cesse dans d'autres pays qu'une politique de plein emploi donne d'excellents résultats lorsqu'elle s'accompagne de bonnes mesures visant le marché du travail.

Une stratégie économique de plein emploi nous mènera sur le voie de la justice sociale, ainsi que de la réduction du chômage et du sous-emploi. Elle atténuera les effets catastrophiques de la pauvreté, puis du manque de choix et de débouchés. Elle donnera ainsi la possibilité de remédier aux problèmes tragiques qui affligent notre système économique actuel, système qui est manifestement un échec.

[*Français*]

Premièrement, je voudrais expliquer, en ce qui concerne ce projet de loi, que ce dernier oblige le ministre à établir un plan préliminaire de réalisation du plein emploi au Canada et de le déposer devant le Parlement.

• (1105)

Ce plan préliminaire sera ensuite examiné par un comité permanent de la Chambre des communes. Le ministre tiendra compte de ce rapport et des recommandations du comité pour l'établissement d'un plan définitif. Le plan fera l'objet d'un examen annuel axé sur les objectifs établis pour la réalisation du plein emploi, et un rapport sur les adaptations nécessaires pour atteindre les objectifs du plan sera établi dans les six mois suivant la fin de l'année et déposé devant le Parlement.

J'ai beaucoup de recommandations pour atteindre cet objectif, en fait, j'en ai 22, mais je voudrais simplement en expliquer quelques-unes. Par exemple, un programme de sensibilisation à l'environnement ayant pour objet de promouvoir la recherche du développement durable au moyen de nouvelles technologies environnementales, d'installations d'épuration des eaux usées et des programmes d'économie d'énergie.

Il est ainsi nécessaire d'avoir une politique des investissements prévoyant notamment le droit d'examiner et de régler les investissements étrangers au Canada en fonds national d'investissement exploité sans lien de dépendance avec le gouvernement, et la suppression du droit de ces sociétés à déduire les frais d'intérêts de leur revenu.

Une politique nationale de l'éducation prévoyant notamment un conseil national de l'éducation qui examinerait toutes les questions touchant l'éducation.

Il est de plus important avec ce plan d'avoir un appui accru aux programmes sociaux existants, tels que les programmes de soins de santé et la création de programmes sociaux, tel qu'un programme national de garderies.

Il est aussi nécessaire d'avoir des mesures globales d'adaptation à l'intention des travailleurs et travailleuses, tel que l'établissement d'un registre obligatoire de cinq ans d'emploi vacant et d'un système permanent des emplois dans tous les centres d'emploi du Canada, et l'établissement de comités d'adaptation à l'intention des employés occupant des postes où d'importants licenciements sont prévus.

Il est nécessaire aussi d'avoir un examen des répercussions sur l'emploi des divers éléments de la politique fiscale fédérale, y compris le mandat de la Banque du Canada.

Ce sont des exemples qui sont dans ce projet de loi, et je pense qu'il est très important pour un comité de considérer tous les moyens d'achever cette partie de ce projet de loi.

[*Traduction*]

Or, un des aspects les plus importants de ce projet de loi est qu'il obligera le gouvernement à rendre compte à la Chambre des communes des objectifs fixés en matière d'emploi, comme c'est déjà le cas pour les objectifs touchant la réduction du déficit. En vertu de la loi, le plan fera l'objet d'un examen annuel axé sur les objectifs établis pour la réalisation du plein emploi et les adaptations nécessaires pour atteindre les objectifs du plan feront aussi l'objet d'un examen dans les six mois suivant la fin de l'année.

L'objet de ce projet de loi, c'est de faire en sorte que le gouvernement soit tout aussi responsable de la réduction du chômage qu'il l'est de la réduction de la dette et du déficit.

Il existe un lien très net entre les politiques du gouvernement et la capacité de notre économie non pas à assurer une reprise sans création d'emplois, mais à assurer une véritable reprise qui fournisse du travail aux Canadiens qui voudraient bien travailler, mais qui se trouvent sans emploi suffisant ou au chômage.

À propos des politiques régissant le marché du travail, il y a une donnée dont il faut tenir compte. En effet, les dernières statistiques révèlent que ce sont les emplois à temps partiel qui ont connu la hausse la plus spectaculaire. Certes, il se trouve bien des gens qui sont heureux de travailler à temps partiel. Mais il y en a d'autres qui travaillent à temps partiel parce qu'ils n'ont pas le choix. Il est impérieux que des politiques soient mises en place pour que les travailleurs à temps partiel touchent les prestations auxquelles ils ont droit et que leur contribution soit pleinement reconnue. C'est ainsi que la Saskatchewan a crée des prestations à l'intention des travailleurs à temps partiel. Voilà un exemple que le gouvernement fédéral et les autres provinces auraient intérêt à suivre.

• (1110)

D'autres politiques adéquates s'imposent relativement au marché du travail. Permettez-moi de mentionner certaines des recommandations issues du mouvement ouvrier et notamment du Congrès du travail du Canada qui a traité non seulement de la création d'emplois, mais aussi de la nécessité de répartir le travail existant plus équitablement. De nombreuses personnes font souvent des heures supplémentaires tandis que d'autres n'ont aucun emploi.

J'aimerais attirer votre attention sur certaines des recommandations du Congrès du travail du Canada. Elles portent précisément sur la façon d'atteindre le plein emploi et sur les politiques du marché du travail que le gouvernement pourrait mettre en oeuvre pour faciliter la réalisation de cet objectif.

Par exemple, mentionnons la réduction du nombre standard d'heures de travail qui sera porté à moins de 40 par semaine—souvenons-nous des vives discussions qu'a suscitées la limitation du nombre d'heures de travail—et l'obligation pour tous les employeurs de tenir un registre des heures de travail, ainsi que des restrictions plus sévères quant au nombre d'heures supplémentaires hebdomadaires et annuelles.

Nous savons que bon nombre d'employeurs préfèrent payer du surtemps au lieu d'engager un nouvel employé ou de créer un emploi car ils s'épargnent ainsi des soucis et diverses tâches administratives. Nous devons faire en sorte qu'il soit plus facile, pour les employeurs de créer des emplois. Par exemple, dans certaines conventions collectives récentes, on a vu la création d'un quart de travail entièrement nouveau dans l'industrie automobile; une nouvelle équipe complète de travailleurs a été employée tandis que d'autres collègues voyaient leur temps supplémentaire réduit.

Le gouvernement peut prendre l'initiative dans ce domaine et étudier diverses possibilités de ce genre. Ce faisant, il devra évidemment voir à ce que de telles mesures n'entraînent pas uniquement une diminution de salaire pour les travailleurs et veiller à ce que la révision de la semaine de travail et la réduction du temps supplémentaire respectent les politiques pertinentes, y compris celles qui concernent les avantages sociaux et les autres rétributions. Bon nombre d'idées de ce genre ont été exprimées, des idées auxquelles peut donner suite un gouvernement qui veut vraiment régler la question et pas seulement se contenter d'en parler.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'examen des politiques sociales que le ministre du Développement des ressources humaines a entrepris. Cet examen a un lien très étroit avec ce plan de plein emploi. Je pense qu'il devrait avoir pour objectif de rendre les programmes sociaux non seulement plus efficaces, mais aussi plus équitables. Par conséquent, dans le cadre de son examen des politiques sociales, le ministre du Développement des ressources humaines doit envisager d'adopter une politique globale de plein emploi.

Toute réduction du chômage signifie une réduction du déficit. Ces deux aspects sont inextricablement liés. C'est précisément le but de ce projet de loi, dire au gouvernement qu'il doit accorder autant d'importance à la réduction du chômage qu'à la réduction du déficit, parce que ces deux aspects sont inextricablement liés.

Il n'est pas nécessaire, pour réduire le déficit, de mutiler nos programmes sociaux et de marginaliser les chômeurs. C'est un peu comme si on se servait des meubles pour chauffer la maison. Attaquons-nous aux problèmes structurels fondamentaux des

mauvaises politiques économiques qui ont été adoptées dans notre pays.

Débarrassons-nous aussi du mythe voulant que le chômage ne coûte rien. Il est impossible de réduire un déficit budgétaire quand il y a tant de chômage. En 1993, et ce sont là les chiffres officiels, le chômage a coûté directement au gouvernement 47,5 milliards de dollars.

• (1115)

Le Centre canadien de recherche en politiques de rechange évalue à 109 milliards de dollars les coûts directs du chômage pour 1993; cela comprend les coûts des prestations d'assurance-chômage, les pertes de salaires, les cotisations supplémentaires versées par les travailleurs, les pertes de bénéfices et de recettes fiscales. Le chômage a son prix, que ce soit sur le plan financier ou humain. Il a son prix pour les collectivités et pour les familles d'un peu partout dans le pays.

Si chaque chômeur trouvait un emploi demain, le gouvernement fédéral percevrait quelque 5,5 milliards de dollars supplémentaires en impôts. Il dépenserait au moins 16 milliards de moins en soutien du revenu. Un chômage élevé est une tragédie humaine, la dépense la plus excessive pour le gouvernement fédéral et sa perte de recettes fiscales la plus lourde et la plus inutile.

Le taux de chômage officiel se situe à 10,3 p. 100. Chez les jeunes, il s'élève à 16,4 p. 100. Plus d'un travailleur sur quatre est maintenant obligé de toucher des prestations d'assurance-chômage à un moment ou l'autre de l'année. Un sur trois épuise ces prestations avant de trouver d'autres emplois.

Selon les dernières statistiques, au moins 42 p. 100 des travailleurs sont employés à temps partiel. Bon nombre d'entre eux n'ont qu'un emploi saisonnier. Seulement 20 p. 100 des femmes qui travaillent ont un poste permanent et à plein temps pour lequel elles gagnent plus de 30 000 $ par année. Globalement, seulement 31 p. 100 des travailleurs ont un emploi à plein temps, à longueur d'année, qui leur rapporte plus de 30 000 $ par année.

La tendance des 25 dernières années au sujet de la participation accrue des femmes sur le marché du travail se renverse, notamment pour les jeunes femmes. Plus de femmes doivent maintenant accepter des emplois à temps partiel et elles sont presque trois fois plus nombreuses que les hommes à occuper ce genre d'emplois.

Le gouvernement actuel continue de poursuivre les politiques passées, notamment celles qu'avait adoptées l'ancien gouvernement conservateur. Or, ces politiques ne font rien pour contrer le chômage permanent et structurel.

Dans ce projet de loi, j'expose certaines solutions à envisager. Il y en a d'autres: les politiques du marché du travail dont j'ai parlé plus tôt et les recommandations que peuvent formuler des syndicats et d'autres groupes pour tenter d'atteindre cet objectif.

S'engager clairement à maintenir le plein emploi et adopter une stratégie en ce sens, créer des partenariats, établir des objectifs et les atteindre, offrir des moyens aux travailleurs, protéger notre capital environnemental, comprendre et relever les défis que pose l'économie mondiale, tout cela devrait être la pierre angulaire d'une politique économique.

Ce projet de loi constituerait un pas dans cette direction. J'exhorte donc la Chambre à l'appuyer.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Madame la Présidente, c'est pour moi un privilège que de participer à ce débat sur cette question extrêmement importante. J'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter la députée du travail qu'elle a accompli au fil des ans. J'estime qu'elle mérite bien la réputation que lui vaut sa lutte en vue d'améliorer le sort des travailleurs canadiens.

J'ai écouté avec attention ses commentaires. Le gouvernement, depuis les élections du 25 octobre, a fait de durs efforts ces onze derniers mois afin d'apporter des changements positifs à la vie des Canadiens.

Personne dans cette chambre n'a le monopole pour ce qui est de se préoccuper de la priorité primordiale de ce pays, à savoir la création d'emplois. La priorité que constituent la création d'emplois, la nécessité de parvenir à une croissance de l'emploi, d'assurer un emploi sérieux et bien rémunéré à tous les Canadiens, est une chose sur laquelle nous devrions tous nous concentrer—quel que soit le côté où nous siégeons à la Chambre.

Pas un député, pas un parti n'a l'exclusivité pour ce qui est des efforts en vue d'améliorer notre économie. Le gouvernement a véritablement créé un climat propice à la création d'emplois. Nous nous efforçons de réduire le chômage et de faciliter l'accès au marché du travail aux personnes qui désirent faire partie de la population active.

• (1120)

Le gouvernement a pris et continue en ce moment même de prendre des mesures afin de veiller à ce que les travailleurs canadiens, d'un bout à l'autre du pays, aient la possibilité d'avoir un emploi rémunérateur et durable. Depuis le tout début de son mandat, le gouvernement s'efforce de mettre en oeuvre un plan soigneusement conçu en vue de promouvoir la croissance économique et de créer des emplois à long terme et rémunérateurs pour les Canadiens. Cela doit être fait de façon méthodique et graduelle.

Nous avons commencé à reconstruire à partir des fondations. Nous avons lancé, en collaboration avec les provinces, un programme d'infrastructure qui répond aux besoins locaux. Ce programme est une réussite parce qu'il est axé sur les besoins de chaque localité. Il fait intervenir un partenariat efficace et constitue un modèle pour tous les gouvernements.

Ce programme national de 6 milliards de dollars montre aux Canadiens que les divers niveaux de gouvernement, lorsqu'ils s'occupent des choses importantes, c'est-à-dire créer des débouchés, rendre l'espoir et améliorer la qualité de vie des Canadiens, peuvent être efficaces. Le gouvernement peut constituer une force propice à un changement positif et, en facilitant le changement et l'édification des collectivités, nous pourrons redonner aux Canadiens le sentiment qu'on prend des mesures concrètes pour leurs communautés et pour les générations futures.

Le programme d'infrastructure représente un investissement dans notre avenir. Nous construisons des routes, nous améliorons les collectivités. Nous investissons là où les Canadiens le demandent mais surtout, et j'insiste sur ce point, nous oeuvrons en partenariat.

Par exemple, nous travaillons en étroite collaboration avec le gouvernement de la Saskatchewan en vue d'améliorer les routes rurales de la province au cours des deux prochaines années. Ce partenariat fédéral-provincial permettra d'investir 30 millions de dollars et créera plus de 500 emplois à temps plein. Et ce n'est pas tout.

Le projet permettra la création indirecte de centaines d'emplois supplémentaires en Saskatchewan. Les travailleurs de la construction et des secteurs technique et professionnel pourront travailler au lieu d'être relégués au chômage.

Ceux d'entre nous qui représentent l'Ontario savent à quel point les Ontariens ont souffert de la récession de ces dernières années et ont vu leur rêve canadien s'évanouir. Ils se demandent quel avenir attend leurs enfants. Nous avons créé, en collaboration avec l'Ontario, le programme d'infrastructure Canada-Ontario. Nous estimons que cela créera approximativement 37 000 emplois directs et indirects.

• (1125)

Voilà les chiffres. Ils témoignent de la volonté du gouvernement de ramener les emplois, de favoriser la croissance économique et, surtout, de redonner confiance à la population canadienne, une confiance qui a été sérieusement ébranlée par la récession.

Je peux parler d'autres projets, par exemple dans les régions de York ou de Waterloo, où des investissements ont été faits pour redonner la puissance nécessaire, au niveau local et au niveau communautaire, pour faire fonctionner de nouveau l'économie et redonner confiance aux gens pour que l'on puisse aller de l'avant.

Voilà de bons exemples de la façon dont les partenariats peuvent fonctionner, de la façon de construire des partenariats solides et productifs. Le gouvernement espère créer environ 90 000 emplois pour les Canadiens dans la construction elle-même et dans la fourniture d'approvisionnements et de services. En outre, plusieurs milliers d'emplois seront créés indirectement par l'activité générée par le programme.

Ce n'est pas tout. On commence par construire les fondations, viennent ensuite les infrastructures. Après cela, on passe aux initiatives stratégiques des provinces. La encore, le thème est le partenariat et la solution de problèmes régionaux, de manière à promouvoir la collaboration qui doit exister si nous voulons présenter une nouvelle façon de gouverner.

Pour les quatre prochaines années nous avons affecté 800 millions de dollars aux initiatives stratégiques. Cet investissement va nous permettre de construire un Canada délibérément orienté vers la création d'emplois et qui soit l'image d'une société entreprenante et prospère.

Le ministre Axworthy a déjà annoncé un certain nombre de projets dans le cadre du programme des initiatives stratégiques. Il s'agit entre autres d'un programme d'emplois en collaboration avec la province de l'Ontario, un investissement de 50 millions de dollars destiné à aider des milliers d'assistés sociaux à trouver du travail. N'est-ce pas là ce que les gouvernements doivent faire—donner une chance aux gens qui ont toujours été pris dans un cercle vicieux créé par le système même qui devait les aider?

Nous mettrons ce programme en oeuvre dans 10 ou 12 collectivités, transformant ainsi les programmes existants en un seul réseau coordonné visant à aider les gens à passer du milieu de l'aide sociale au marché du travail. Nous voulons que les Canadiens qui vivent d'aide sociale puissent désormais tirer leur subsistance d'un emploi. C'est cela que veulent les gens.

Nous avons tous fait campagne avant les élections du 25 octobre. Tous nos électeurs nous demandaient de leur donner de l'espoir, de leur donner du travail, afin qu'ils puissent envisager l'avenir avec sérénité. Cet exemple de collaboration avec l'Ontario va dans ce sens. C'est une preuve que nous comprenons un principe fondamental, soit que le rôle du gouvernement est de créer des possibilités pour les gens, et que le rôle des individus est de tirer le meilleur des possibilités qui leur sont offertes.

Je me permets de rappeler également que notre gouvernement entame un examen des programmes de sécurité sociale qui permettra à de nombreux Canadiens d'obtenir à nouveau l'aide dont ils ont besoin pour être compétitifs à l'échelle locale, nationale ou mondiale. Nous travaillons très fort pour nous assurer que tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, voient se réaliser leur rêve d'avoir un emploi.

• (1130)

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Madame la Présidente, je voudrais souligner, mais je sais que nous le soulignerons mieux cet après-midi, que c'est la première fois que nous siégeons depuis que nous avons perdu un collègue.

C'était pour moi une grande satisfaction de recommencer la session en parlant de plein emploi. Cependant, comme on en parle à partir d'un projet de loi précis, ma satisfaction s'est transformée en déception, en déception vive, quant à la nature des propositions qui sont mises devant nous par le Nouveau Parti démocratique.

Une politique de plein emploi, pour tous ceux qui s'y sont penchés, enfin, à ma connaissance, comprend essentiellement deux grands éléments: des politiques dites macro-économiques qui sont soucieuses de l'emploi et des politiques au niveau des régions et des localités qui, appartenant aux acteurs locaux, aux acteurs régionaux, permettent de combiner les effets maxima de création d'emploi par une politique au niveau national, quelle que soit la nation dont on parle, au niveau de la région, et également, une politique davantage au niveau local et régional.

J'aimerais, parce que le temps est court, et j'espère que nous y reviendrons, rappeler que Diane Bellemare et Lise Poulin-Simon, deux professeurs d'université qui ont beaucoup travaillé ces questions-là depuis les années 1980 au Québec et qui, en fait, ont tellement travaillé qu'elles ont influencé les centrales syndicales, qu'elles ont un peu critiquées, les employeurs, qu'elles ont critiqués aussi, et les gouvernements, qu'au Québec, désormais,

on s'est donné une partie des instruments essentiels, et je vous dis lesquels.

Je ne parle pas de la politique macro-économique, elle appartient, en effet, à Ottawa. Or, à Ottawa, malgré le discours du représentant du parti au pouvoir, le souci pour l'emploi n'est pas manifeste et c'est le moins qu'on puisse dire. Oui, il y a eu le programme d'infrastructures. Mais, il faut voir également tout ce qu'il n'y a pas eu et sur quoi nous reviendrons abondamment au cours de la session. On ne peut pas dire, loin de là, que malgré les mots et malgré la campagne électorale, ce gouvernement soit préoccupé par l'emploi.

Mais, à l'autre niveau, et c'est ici qu'il me semble utile de le dire, le deuxième élément dont j'ai parlé se résume en une politique de participation. Une politique de participation peut surtout, dans le cas du Québec, mais aussi, on le verra, dans le cas d'autres provinces canadiennes, se faire à partir des acteurs locaux et provinciaux.

Je vais me permettre de vous lire deux phrases. Pour quelles raisons mesdames Bellemarre et Poulin disent-elles que la politique micro-économique de l'emploi devrait être de juridiction provinciale? Premièrement, des considérations d'ordre politique donnent aux gouvernements provinciaux un avantage majeur dans l'implantation d'une telle politique.

• (1135)

En effet, la répartition constitutionnelle des pouvoirs—et que je sache la Constitution n'a pas été changée, mais, bien sûr, il est commode de l'oublier—attribue aux provinces une juridiction importante en matière de travail et de relations de travail, d'éducation et de formation ainsi qu'en matière de développement des ressources. Remarquez, ce n'est pas le Bloc qui dit cela, ce sont Diane Bellemare et Lise Poulin-Simon

Deuxièmement, des considérations—et il me semblait que l'auteur de ce projet de loi aurait pu être sensible à cela—d'ordre culturel, linguistique et idéologique font que les gouvernements provinciaux sont mieux en mesure que le gouvernement fédéral d'implanter de façon efficace une politique micro-économique de l'emploi.

Il me semble que ce à quoi on assiste ici, c'est que la politique de niveau fédéral a complètement échoué dans ce qu'on attend d'une politique de plein emploi, soit des politiques économiques, financières et budgétaires de niveau macro-économique, du niveau du gouvernement du pays. Et comme elle a échoué, désormais elle veut se mêler de façon directe et avec tout le contrôle nécessaire de ce qui est, dans cette Constitution,—mais je vais ajouter autre chose—dans la nature même d'une politique de plein emploi, ce qui revient aux provinces et aux régions et localités.

J'ajoute que la globalisation actuelle des marchés, qui n'a pas attendu, vous le savez, l'ALE ou l'ALENA, force chaque pays à donner le meilleur de lui-même pour atteindre à une politique d'emploi. Or, ce sont les gens, les entreprises, les syndicats, les groupes dans chacune des municipalités et en liaison au niveau du gouvernement qui est le plus près d'aussi bien ces préoccupations que des pouvoirs au plan constitutionnel. C'est là que le projet et la mise en oeuvre peuvent se faire.

C'est là qu'on facilite, alors qu'on sait qu'au Canada on n'a même pas été capables de s'entendre, depuis toutes ces années, sur la formation de la main-d'oeuvre, qui est absolument indispensable, fondamentale, minimale, et qu'on ne retrouve, dans le projet du NPD, aucune allusion à ce que les provinces font mieux. Cela est vrai dans n'importe quel pays. Ce que, au niveau de la région et de la localité, on fait mieux, pourquoi voudrait-on le faire à partir d'Ottawa? Au nom de quoi? Au nom de quel manque de confiance dans la capacité des localités, des régions et, dans le cas de la Constitution canadienne, des provinces?

Il y a beaucoup de bonne volonté, d'intentions nobles que je partage. Je trouve cependant que les moyens sont absolument inadéquats, absolument impuissants à atteindre au Canada avec la Constitution actuelle. Mais il y a plus que cela. Dans le Canada—et je pense que cela durera longtemps—avec sa géographie actuelle, il est impossible qu'une politique de plein emploi soit «contrôlée, mise en oeuvre et pensée à partir d'Ottawa». Ottawa doit avoir des politiques fiscales, budgétaires et financières soucieuses de l'emploi, mais ce que les provinces, les régions et les localités font mieux, elle doit le leur laisser, mais en leur laissant les moyens. Actuellement, les moyens découlent du pouvoir de dépenser contrôlé par Ottawa.

• (1140)

J'aimerais que nous reprenions cette question, mais décidément, ma déception est vive.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, tout d'abord, avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais revenir sur l'intervention de la députée de Mercier, et plus précisément sur deux choses qu'elle a dites.

Selon elle, non seulement cette motion ne tient pas suffisamment compte des facteurs macroéconomiques de l'équation indispensable à la création d'un climat propice au plein emploi, mais en outre, toutes ces questions, notamment la formation professionnelle et l'éducation, relèvent exclusivement des provinces.

J'aimerais rappeler à la députée de Mercier qu'il est extrêmement difficile de faire entrer ces facteurs macroéconomiques dans l'équation alors qu'il y a ici dans cette Chambre certains députés dont les agissements, qui ont pour seul objet le démantèlement de notre pays, influencent nos marchés et les investissements étrangers au Canada, ce qui a des répercussions sur le taux de change de notre dollar et, par conséquent, exerce des pressions indues sur nos programmes de réduction de la dette et du déficit.

Si la députée de Mercier tient vraiment à mettre en place les éléments macroéconomiques de l'équation, elle devrait étudier les effets qu'a sur ces derniers le discours de son parti.

Que l'honorable députée qui a présenté cette motion sache que je conviens que c'est le dossier le plus important que la Chambre des communes ait à traiter aujourd'hui. Pour ma part, j'aimerais qu'on puisse prolonger le débat jusqu'à épuisement du sujet et tant que nous n'aurons pas mis sur la table un certain nombre d'idées concrètes et réalisables. Tout comme la députée, je considère qu'il s'agit là de notre priorité à tous.

De ce côté-ci de la Chambre, nous tentons de corriger la situation en prenant des mesures concrètes. Il est important que les Canadiens le sachent, parce qu'il est facile de leur donner l'impression qu'il ne se passe pas grand-chose à Ottawa, notamment ici, à la Chambre des communes.

Aux dernières élections, nous avons déclaré que les petites et moyennes entreprises étaient les mieux placées pour remettre les Canadiens au travail. Au Comité de l'industrie, des députés de tous les partis ont collaboré avec ardeur à une étude sur l'accès aux capitaux pour les petites entreprises, dont le but était essentiellement d'obliger davantage les banques à rendre compte de la façon dont elles traitent les petites entreprises.

J'espère que le rapport de cette étude sera bientôt déposé à la Chambre pour que nous en débattions tous. Les députés de tous les partis ont travaillé à ce rapport, non seulement au cours des six derniers mois, mais pendant tout l'été, de sorte que la rédaction achève maintenant. Les Canadiens doivent donc savoir que nous avons pris au sérieux notre engagement à mettre de la pression sur les banques et que ce rapport, que nous avons annoncé dans le dernier budget, sera rendu public sous peu pour que nous en débattions tous. C'est important.

Je rappelle aussi aux Canadiens que, pendant tout le printemps dernier, mon collègue de Parry Sound—Muskoka et d'autres députés se sont rendus dans toutes les régions de l'Ontario dans le but de rédiger un rapport sur l'accès aux capitaux. Ce rapport est terminé et contient des recommandations fantastiques. Tous les Canadiens peuvent en avoir un exemplaire en écrivant au bureau du député de Parry Sound—Muskoka. Ce dernier a maintes fois affirmé qu'il se ferait un grand plaisir d'acheminer le rapport.

• (1145)

Plus précisément, les petites entreprises ont besoin de capitaux pour remettre les Canadiens au travail. C'est une mesure concrète à laquelle nous travaillons.

Il y a autre chose qui se fait actuellement. Je ne voudrais pas donner à la députée du Yukon l'impression que nous allons nous satisfaire des mesures dont je parle actuellement. Nous n'en faisons pas assez; nous avons encore plus de comptes à rendre. Il est important de montrer que nous prenons vraiment des mesures concrètes.

Par ailleurs, nous examinons de façon très précise, dans le cadre d'une étude menée conjointement par les ministères de l'Industrie et des Finances, comment réduire la paperasserie pour les petites et moyennes entreprises. Ce problème est une autre raison pour laquelle un grand nombre d'entrepreneurs éprouvent un sentiment de frustration et hésitent à se lancer à fond. L'étude est en cours et elle fera l'objet d'un suivi concret.

La réforme fiscale est une autre question que les Canadiens souhaitent voir abordée cet automne, alors que nous nous dirigeons vers le prochain budget. Le régime fiscal au Canada est inefficace, complexe et, de toute évidence, injuste. Je suis d'accord avec la députée du Yukon sur bon nombre des recommandations qu'elle a formulées, elle soulève ces questions depuis plusieurs années. Je pense que nous en sommes rendus au point où les Canadiens vont nous exhorter plus que jamais à régler toute la question de la fiscalité.

À mon avis, la fiscalité fait partie intégrante du processus visant à redonner du travail aux Canadiens. En effet, plus une personne travaille fort et gagne de l'argent, plus elle a tendance à investir ou à dépenser. Or, le régime fiscal actuel décourage les investissements et les dépenses. En fait, un bon nombre de nos esprits les plus brillants et les plus compétents quittent le pays. S'ils ne quittent pas physiquement le Canada, ils s'organisent pour investir à l'étranger. Si nous voulons redonner du travail aux Canadiens et si nous voulons améliorer la situation décrite en chiffres très concrets par la députée du Yukon relativement aux coûts liés au déficit et à la dette, une révision intégrale de la structure fiscale dans notre pays s'impose. C'est là un autre très important défi qu'il nous faut relever.

M. Riis: Mettons-nous à la tâche!

M. Mills (Broadview—Greenwood): Des députés disent: «Mettons-nous à la tâche». C'est la rentrée parlementaire et nous allons nous mettre à pied d'oeuvre. Je constate qu'il y a un très grand nombre de députés intéressés par la question qui sont présents ce matin. Nous sommes lundi matin et nous sommes déjà à la tâche. Je ne vous demande pas d'être patients. En fait, j'espère que vous continuerez d'insister plus que jamais afin que ces questions soient réglées. Les députés soulèvent un point très important. On sent que la situation est urgente.

J'ai collaboré cet été à un projet touchant au secteur riverain de Toronto. Selon certaines études provinciales. . .

M. Riis: Un casino.

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood): Oui, le casino était l'un des éléments visés, qui ne représentait toutefois que 2 p. 100 du projet. La semaine dernière, des élus municipaux nous ont reproché notre empressement à donner le feu vert à ce projet. Je ne vois pas comment on peut nous reprocher de mettre beaucoup d'empressement à redonner du travail à nos concitoyens, surtout dans une ville où l'on trouve près de 400 000 chômeurs.

Voilà le dernier point que je voulais faire valoir. Nous, les députés, devons comprendre que les Canadiens espèrent que nous agirons de toute urgence pour régler la situation. Il nous faut répondre à leurs attentes.

• (1150)

Dans le secteur privé, lorsque les temps sont durs, les travailleurs mettent les bouchées doubles. Ils travaillent de longues heures, parfois six ou sept jours par semaine. À la fonction publique fédérale comme à tous les niveaux de gouvernement, nous devrions envisager la possibilité de faire travailler les gens

en deux postes par jour, sept jours sur sept, un peu comme le font déjà les députés.

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir prendre aujourd'hui la parole au sujet de ce projet de loi. À l'instar de la députée du Yukon, je souhaite sincèrement qu'aucun Canadien n'ait jamais à vivre l'anxiété et le stress qui découlent de l'impossibilité de trouver un bon emploi qui soit suffisamment rémunérateur pour les faire vivre, sa famille et lui. Je loue sa compassion et son désir de trouver le moyen d'aplanir cette difficulté, notamment, que trop de Canadiens doivent affronter.

Malheureusement, la mesure qu'elle propose dans le projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie ne peut tout simplement pas réaliser cet idéal. Ce serait merveilleux s'il suffisait de mettre les bons mots sur papier, par l'intermédiaire de nos représentants élus, pour supprimer les problèmes et l'incertitude qui règnent dans les sphères politique, économique et sociale de notre société. Mais les choses ne fonctionnent pas comme cela. J'en suis venue à cette conclusion après avoir observé les gouvernements passés et présents, y compris certains de notre pays, prendre des décisions.

Croire qu'une bureaucratie d'État va d'une certaine façon créer des emplois pour tout le monde n'est certes pas une idée nouvelle. Le slogan bien connu de l'ancienne Union soviétique était le suivant: «que chacun fournisse selon ses capacités et reçoive selon ses besoins». Cela a donné ce que les travailleurs polonais, avec leur humour noir caractéristique, résumaient comme ceci: «Nous faisons semblant de travailler et le gouvernement fait semblant de nous payer».

Il serait cruel de faire croire aux Canadiens que le gouvernement leur doit des emplois ou est même capable de leur donner un emploi à tous. Le gouvernement actuel est d'autant moins capable de faire cela qu'il est déjà endetté de un billion de dollars et qu'il consacre 41 milliards de dollars chaque année au service de cette dette, montant qui augmente sans cesse.

Le fardeau fiscal que les travailleurs canadiens assument rien que pour payer les dépenses actuelles est déjà extrêmement lourd. Où prendra-t-on l'argent pour créer le ministère de l'Abondance que prévoit ce projet de loi? Les gouvernements ne fabriquent pas d'argent. L'argent qu'ils utilisent provient des poches des citoyens. Même si l'impôt sur le revenu et les autres taxes leur rapportaient de nouvelles recettes, les coûts administratifs de la mise en oeuvre de la mesure proposée constitueraient des dépenses supplémentaires appréciables.

Si l'augmentation des dépenses gouvernementales au titre des programmes, les emprunts supplémentaires et l'alourdissement du fardeau fiscal, qui s'associeraient à cette mesure, pouvaient procurer des emplois, il y aurait déjà suffisamment de programmes au Canada pour donner trois emplois à chaque Canadien. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent.

Étant donné que c'est le gigantisme de l'appareil gouvernemental et des programmes publics ainsi que l'ingérence dans le fonctionnement de l'économie qui nous ont mis dans la situation financière désastreuse où nous sommes aujourd'hui, je suis tout à fait étonnée que quelqu'un propose d'en rajouter.

Permettez-moi de mentionner quelques-uns des défauts évidents du projet de loi. Aux termes de l'article 3, le gouvernement donnerait priorité à la mise en oeuvre de mesures suffisantes pour réaliser le plein emploi au Canada et instituerait des programmes assurant une possibilité d'emploi à tous les Canadiens adultes qui veulent travailler.

Tout d'abord, il s'agit là d'énoncés vagues et optimistes. L'absence de précisions sur la façon de parvenir à une situation idéale sous-entend que le gouvernement devrait dépenser des fonds publics pour créer des emplois sans créer la richesse et sans générer la croissance nécessaires.

Il me semble que nous avons déjà essayé beaucoup de recettes du même genre tout au long de notre histoire sans réussir à créer d'emplois à long terme. Le dernier exemple en date nous est donné par le programme que le gouvernement actuel a adopté pour aider les jeunes sans emploi. Il ne s'agit en l'occurrence que de distribuer différemment des fonds publics à des jeunes qui exécutent des fonctions ordinaires. Ces jeunes n'ont pas d'emplois à long terme et n'acquièrent aucune nouvelle compétence.

Pendant la première année de son mandat, le premier ministre de l'Ontario a tenté de sortir de la récession en accroissant les dépenses. Nous savons où a conduit sa stratégie. Cette façon de penser a déjà amené le Canada au bord de la faillite. Les investisseurs ont perdu confiance, ce qui a entraîné des pertes d'emplois et a fragilisé notre économie.

Les mesures gouvernementales de ce genre ont également un effet à la hausse sur les taux d'intérêt. L'augmentation incessante des dépenses gouvernementales conduit à des taux d'imposition excessifs qui, à leur tour, créent l'inflation, laquelle étouffe l'esprit d'entreprise.

• (1155)

La meilleure façon de créer de l'emploi et d'atteindre ainsi les objectifs de ce projet de loi, c'est d'éliminer le gaspillage de fonds publics, de supprimer la réglementation et les autres obstacles qui nuisent au commerce, de réduire les dépenses et de diminuer les impôts. Dans ce contexte, nous aurions une bureaucratie beaucoup moins lourde qui répondrait aux besoins réels des entrepreneurs canadiens. Les Canadiens auraient plus d'argent à leur disposition pour créer des entreprises, et les profits seraient assez alléchants pour récompenser ceux qui ont voulu travailler fort et prendre des risques. Nous ne pourrons avoir une économie forte et vibrante que lorsque les Canadiens seront prêts à risquer leur propre capital.

Des études ont révélé qu'un pourcentage important d'emplois à long terme sont créés par un secteur de la petite entreprise en bonne santé, comme vient de le signaler d'ailleurs le député d'en face.

Il ne faut pas que les exigences du gouvernement empêchent les Canadiens de travailler et de réaliser leurs rêves. Nous n'avons pas besoin d'un autre ministère et d'une autre série de règlements pour stimuler l'emploi.

Ce projet de loi prévoit l'établissement d'un plan préliminaire comprenant une estimation du nombre d'emplois dont sa réalisation entraînera la création ainsi que le calendrier de sa mise en

oeuvre et de la réalisation du plein emploi. Cette proposition soulève de très sérieuses questions.

Premièrement, l'expérience a prouvé sans l'ombre d'un doute que les gouvernements, de par leur nature même, sont incapables de prévoir la capacité économique d'un marché libre. Leurs tentatives à cet égard n'ont donné qu'un genre d'économie planifiée. Je suis certaine que nous sommes tous au courant des résultats obtenus dans d'autres pays qui ont eu recours à de telles stratégies.

Au lieu de demander au gouvernement d'être omniscient comme le propose ce projet de loi, il serait préférable d'accroître les ressources du secteur privé, car c'est lui qui a le plus à perdre. D'autres pays ont compris que les décisions économiques ne doivent pas être centrées sur des décrets périodiques venant d'une bureaucratie trop distante. Ce genre de démarche descendante ne ferait qu'enlever des emplois aux Canadiens en étouffant les initiatives et en créant des obstacles.

Nous avons besoin de politiques gouvernementales qui favorisent la concurrence et le choix, ce qui susciterait l'efficacité et l'ingéniosité, créant ainsi plus d'activité sur le marché et, par conséquent, plus d'emplois. Le gouvernement aurait avantage à être plus accessible. Les Canadiens veulent plus de responsabilités personnelles et moins de dépendance à l'égard du gouvernement, dépendance qui leur est malheureusement imposée.

Le plan proposé dans le projet de loi cherche à faire le contraire. Tous les Canadiens capables et désireux de travailler devraient pouvoir trouver un emploi convenable, mais cela ne peut se faire que lorsqu'on laisse l'argent du pays entre les mains des entrepreneurs, des investisseurs et des gens d'affaires au lieu de le leur retirer pour le faire dépenser par les bureaucrates, les politiciens et les bénéficiaires de subventions.

L'article 6 du projet de loi énumère 22 mesures réglementaires, protectionnistes ou liées aux dépenses, dont les auteurs du projet de loi espèrent qu'elles assureront le plein emploi. La plus inquiétante de toutes prévoit l'étude de l'institution éventuelle d'un ministère du Plein emploi ayant notamment pour mandat de réaliser le plein emploi. Il est presque incroyable qu'on propose encore, au moment où notre crise budgétaire se fait de plus en plus menaçante, des mesures entraînant une augmentation des dépenses publiques et, partant, un fardeau fiscal accru.

D'autres de ces mesures auraient pour effet de fermer la porte aux médicaments canadiens et de limiter nos marchés aux importations. La réalisation de ce plan exigerait également la création d'un réseau complexe de nouveaux organismes pour mettre les mesures à exécution.

Je trouve fascinant de constater que le projet de loi ne dit pas d'où viendraient les fonds nécessaires pour atteindre ces objectifs. Voilà bien un des meilleurs moyens pour courir au désastre. Nous devons au contraire renforcer la coopération entre l'entreprise, l'État et le mouvement syndical pour assurer un développement écologiquement durable et élaborer des programmes de formation capables de répondre aux véritables besoins de l'industrie, tâcher d'alléger le fardeau fiscal et de réformer la fiscalité.

Le Parti réformiste préconise un programme général de réduction, et non d'augmentation, des dépenses publiques afin de réduire les taux d'imposition, les coûts d'exploitation du monde des affaires et le coût de la vie en général. Il nous faut contenir fermement le déficit et la dette tout en réformant le régime fiscal afin d'établir des règles du jeu équitables grâce auxquelles les initiatives privées pourront stimuler l'économie.

À cette fin, nous tâcherons de faire adopter un régime fiscal simple, visible et uniforme, et je me réjouis de voir que le député d'en face, l'orateur précédent, le préconise également. La confiance des investisseurs et des consommateurs dans une économie de marché est liée directement au coût de participation. On devrait laisser les Canadiens dépenser comme bon leur semble l'argent qu'ils ont durement gagné, au lieu de l'utiliser pour financer d'innombrables programmes gouvernementaux.

• (1200)

En conclusion, le projet de loi C-209 me semble être un autre effort en vue d'instaurer une économie planifiée qui, historiquement, n'a jamais réussi à atteindre ses objectifs. Ce projet de loi ne permet pas à la société d'harnacher l'initiative individuelle. Il crée des structures et de la dépendance en matière de commerce extérieur, de profit . . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je souhaite cordialement la bienvenue à tous mes collègues de tous les partis, de retour pour une sorte de rentrée scolaire.

Que nos ancêtres soient arrivés par bateau à Montréal ou par avion à Vancouver, nous sommes pour la plupart des immigrants. Évidemment, il y avait des gens au Canada bien avant que n'y arrivent des bateaux et des avions. Mais de tout temps, le Canada a représenté une terre d'espoir pour ceux qui voulaient entreprendre une nouvelle vie. Une terre d'espoir pour de nouveaux rêves, pour de nouvelles aspirations et pour l'avenir.

Mais aujourd'hui, le ciel de cette terre s'est quelque peu assombri. Des criminels ont mis à profit un programme d'immigration fondé sur des valeurs comme le travail, l'espoir, la confiance et la justice. Les agissements d'un petit groupe poussent les Canadiens à remettre en question les mérites mêmes d'un programme qui a été si important pour l'édification de notre nation. Les actions de quelques-uns ont terni la réputation d'un grand nombre.

L'immigration a toujours été une source de vitalité pour notre pays. Ce sont les immigrants qui ont défriché nos forêts, travaillé dans nos usines, construit nos gratte-ciel et créé nos emplois. Ils l'ont fait dans le passé, ils le font encore aujourd'hui et ils le feront encore demain.

[*Français*]

Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur l'immigration par l'adoption du projet de loi C-44 que nous débattons aujourd'hui visent à faciliter l'expulsion des indésirables et à faire renaître l'espoir. Les abus commis par quelques-uns ont sonné l'alarme. Bien que le nombre des individus qui créent des problèmes soit infime, les préjudices qu'ils causent sont considérables.

Nous avons lu les journaux, entendu des récits, vu des images et peut-être même avons-nous assisté à des funérailles. Une poignée de criminels tire indûment parti de notre programme d'immigration. Il faut du temps pour appliquer la loi et certains d'entre nous ont pu constater, avec toujours plus de frustrations, comment les procédures d'appel de l'immigration et du système judiciaire étaient utilisées pour retarder des renvois.

[*Traduction*]

Le problème de l'application de la Loi sur l'immigration n'est pas propre au Canada, et il ne date pas d'aujourd'hui ni même de l'époque du précédent gouvernement. Il s'agit d'un problème mondial. Au sud, nos voisins éprouvent régulièrement des difficultés qui sont bien connues pour faire appliquer leur loi. Lorsque les prisons de Cuba se sont ouvertes, une vague humaine a déferlé sur la Floride. Sur la rive du Rio Grande, il y a des barbelés et des gardes armés. L'Afrique est aux prises avec la guerre, la peste et la famine à la suite d'importants déplacements de populations. Seule une petite partie de ces vastes mouvements de population nous touche, mais, pour nous, elle demeure importante.

• (1205)

L'an dernier, près de 110 millions de personnes se sont présentées au premier examen aux points d'entrée. En 1993-1994, les agents d'immigration ont interrogé plus de trois millions de personnes, étudié plus de 100 000 demandes d'immigration, mené 30 000 enquêtes et expulsé 9 000 personnes du Canada. En 1993, nous avons admis 81 000 travailleurs qualifiés ou gens d'affaires, sans compter les membres de leur famille, 24 600 réfugiés et 134 000 autres personnes qui ont pu rejoindre leur famille au Canada.

Nous ne pouvons cependant nous contenter de faire abstraction de ce qui est en fait un phénomène mondial ou nous dire que cela est inévitable lorsque trop de gens se présentent en même temps. Seulement quelques individus qui passent entre les mailles du filet avec de faux papiers, en mentant ou en donnant des renseignements incomplets, peuvent devenir la cause de beaucoup de souffrances, sans compter les réactions négatives qu'ils suscitent à l'égard de tous les immigrants et des réfugiés.

Il s'agit d'un problème canadien qui exige une solution qui nous soit propre. Le moment est venu de faire face à la question et de proposer des mesures.

Aujourd'hui, il s'agit pour nous, le gouvernement et les membres du Parlement peu importe leur parti, de montrer que nous pouvons assumer nos responsabilités en adoptant une nouvelle loi. Un certain nombre de députés ici présents se vantent d'être à l'écoute de leurs électeurs. J'espère qu'ils ont bien écouté. Parce que moi aussi j'ai beaucoup écouté. Je sais que les Canadiens veulent voir les députés, tous les députés bouger vite et dans la bonne direction.

J'entends des immigrants et des réfugiés nous dire d'empêcher une faible minorité de criminels de salir leur réputation à tous. J'entends les chefs de police et les policiers nous dire de modifier les lois afin de protéger les innocents et non les criminels.

J'entends partout au Canada des gens nous dire d'empêcher les criminels de s'infiltrer dans le pays en se faisant passer pour des immigrants ou des réfugiés.

Si nous ne réagissons pas rapidement et fermement devant les abus réels ou présumés contre le processus d'immigration et de reconnaissance du statut de réfugié, l'intégrité de tout le processus est menacée. Quand un trafiquant de drogue ou toute autre crapule passe entres les mailles du filet constitué par le triage sécuritaire et les mesures d'exécution de la loi, il discrédite un programme qui fait l'envie du monde entier.

[*Français*]

C'est à nous d'apporter des correctifs. Nous n'avons pas à repartir à zéro. Nous n'avons pas à rejeter une des politiques concernant les immigrants et les réfugiés les plus progressives de la planète. Il nous suffit d'apporter des correctifs et de compliquer la tâche des criminels qui veulent se faire passer pour des réfugiés, d'empêcher des crapules de profiter des lenteurs administratives ou des communications intergouvernementales confuses pour prolonger leur séjour au Canada.

Nous devons être plus rigoureux dans l'application des règles touchant l'immigration. Le public compte que nous ferons davantage. Il est en droit de s'attendre que nous répondions à ses attentes, et c'est ce que nous ferons.

[*Traduction*]

Je vous dirai dans un instant quelles améliorations ont déjà été apportées dans l'exécution de la loi. Dans ce domaine, les modifications dont la Chambre est saisie et qui sont proposées à la Loi sur l'immigration sont autant de moyens juridiques permettant de faire observer les lois. Les modifications proposées aident à protéger le vrai réfugié; l'immigrant ordinaire n'a rien à craindre. Par contre, le criminel qui compte sur l'hospitalité du Canada pour tenter d'abuser de notre générosité pourra se retrouver hors du pays peu après son arrivée. En renforçant l'intégrité du processus, nous ferons beaucoup pour rétablir la confiance du public et contribuerons à l'édification d'un Canada meilleur et plus sûr. L'approbation des modifications par la Chambre entraînera, je pense, une amélioration sensible de notre procédure

d'exécution de la loi et accélérera l'expulsion des criminels étrangers.

• (1210)

Le projet de loi déposé comporte des modifications dans plus d'une douzaine de secteurs. Je voudrais dire un mot d'un certain nombre d'entre elles dont les effets sur le système actuel seront particulièrement importants. Une fois sanctionné, le projet de loi retirera à la Section d'appel de l'Immigration le pouvoir d'autoriser de grands criminels à demeurer au Canada pour ce qu'on appelle des considérations humanitaires.

Ces nouvelles dispositions mettront un terme au spectacle affligeant de gens de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié obligés de se rendre en groupe à la prison de Kingston afin d'entendre une personne condamnée pour meurtre revendiquer le statut de réfugié. Le Canadien moyen et le député moyen savent bien que c'est là un abus. Néanmoins, aux termes de la loi en vigueur, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié est obligée, étant donné son mandat, de répondre à ce genre de demande de statut de réfugié.

Je suis d'avis, comme le gouvernement, que nos lois sur le statut de réfugié n'ont pas été mises en place pour faciliter ce genre de demande. Le rôle de ces lois est de protéger ceux qui ont des motifs légitimes de craindre la persécution. Cette attitude du Canada nous a valu la médaille Nansen; nous sommes le seul pays, le seul peuple du monde à avoir reçu cette distinction.

Le projet de loi C-44 nous permettra également d'interrompre, dans le cas des criminels les plus dangereux, l'étude entamée d'une demande de statut de réfugié. Les dispositions actuelles ne permettent pas d'interrompre le processus lorsque l'on constate que le candidat au statut de réfugié a commis un crime grave à l'étranger ou au Canada. Les modifications proposées dans le projet de loi C-44 prévoient que, lorsque les circonstances le justifient, on peut suspendre le processus et soumettre le candidat à une enquête de l'immigration pour régler ce problème de criminalité grave.

J'estime que cette modification est dictée par le bon sens, car le système n'est pas là pour protéger les auteurs de crimes graves et il ne faut pas l'empêcher de réagir comme il le doit lorsque des informations parviennent à nos fonctionnaires. Le temps et l'énergie consacrés à ces grands criminels ralentissent l'action de la commission pour régler les vrais problèmes des vrais réfugiés. C'est pourquoi nous avons décidé de passer à l'action.

Il ne s'agit pas de restreindre des droits—mais plutôt d'agir en êtres responsables. Il ne s'agit pas d'une réaction exagérée à quelques incidents isolés, c'est une des réalités du monde dans lequel nous vivons, et nous ne devrions jamais oublier que le but est de veiller à ce que les intérêts des Canadiens soient protégés.

Dans tout le pays, les citoyens souhaitent que la justice règne, qu'elle soit rendue avec bon sens, selon le sens commun, de manière équitable.

• (1215)

Les citoyens veulent que nous accordions protection à ceux qui la demandent. Par contre, lorsque quelqu'un franchit les limites de ce qui est tolérable et enfreint la loi, certains réclament une intervention équilibrée et exigent des comptes; ils ne veulent pas que le système reste indifférent, ce qui ne peut qu'irriter l'opinion, nourrir le cynisme et l'indifférence.

Le ministre, le gouvernement et le Parlement lui-même doivent assumer les conséquences de toute décision autorisant un criminel dangereux à rester au Canada pour des raisons humanitaires. J'estime qu'il convient et qu'il est raisonnable que le ministre et les hauts fonctionnaires conservent le pouvoir de prendre cette décision.

La Section d'appel de l'immigration continuera d'avoir compétence pour les questions de droit et de fait. Nous tentons de répondre à un public qui exige que nous rendions des comptes. Dans l'état actuel de la législation, rien ne peut arrêter le processus d'attribution de la citoyenneté, même dans le cas où une personne fait l'objet d'une enquête de l'immigration.

Lorsque la citoyenneté est accordée, la personne ne peut plus être expulsée. Nous avons essayé de tenir compte de l'opinion du public, pour qui cette façon de procéder n'est pas dans l'intérêt du système. Il faut que la main droite sache ce que fait la main gauche. Pourquoi le processus d'attribution de la citoyenneté devrait-il se poursuivre comme si rien n'était, comme s'il n'y avait pas d'enquête sur ce qui peut être un crime grave?

Aux termes du projet de loi, le processus sera suspendu tant que l'enquête n'aura pas permis de se prononcer. Notre premier souci, là aussi, est la protection de nos intérêts, et la sécurité du pays et des citoyens.

[*Français*]

En vertu d'autres modifications, aucune personne ayant commis, au Canada ou ailleurs, deux infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ne sera plus admissible à immigrer au Canada.

Madame la Présidente, je rappelle que nous parlons ici des crimes considérés comme tels au Canada et non pas de persécution politique que les autorités de certains pays pourraient essayer de déguiser en crime.

[*Traduction*]

Grâce aux modifications proposées, les agents d'immigration auront le pouvoir de saisir dans le courrier en provenance de l'étranger des documents qui pourraient être utilisés pour contrevenir à la Loi sur l'immigration ou pour contrefaire des documents. Ces modifications ne visent pas le courrier interne et ne s'appliquent qu'aux envois de plus de 30 grammes.

Il n'y a aucun doute que le courrier est utilisé pour transmettre des documents d'identité, et nous nous attendons à ce que le volume de ce genre d'envois diminue dès que les nouvelles dispositions législatives seront adoptées. L'année dernière, à Toronto, on a trouvé chaque semaine environ 70 paquets conte-

nant des documents d'identité. À Montréal c'était 10, et à Vancouver, 25. Parmi ces modifications, citons celles visant à empêcher les grands criminels de revendiquer le statut de réfugié dans le seul but de retarder leur départ du Canada.

Cela découle du simple bon sens. Il y a quelques mois, un article du *Globe and Mail* nous apprenait que les fonctionnaires du ministère de la Justice reprochaient aux agents des douanes et de l'immigration d'enfreindre la loi parce que, essentiellement, ils défendaient nos frontières en interdisant certains envois postaux et documents frauduleux.

Nous proposons des modifications pour accélérer les choses et rendre le système plus responsable envers les citoyens. Ces modifications permettront de délivrer des mandats d'arrestation contre les personnes qui ne se présentent pas aux audiences de l'immigration, et toute personne contre laquelle une mesure d'expulsion sera prise perdra immédiatement le statut de résident permanent.

Personne ne pourra désormais présenter plus d'une demande de statut de réfugié à la fois.

• (1220)

Pourquoi devrait-il en être autrement? Nous avons un bon système et nous devrions accorder aux gens une chance d'en profiter et de défendre leur cause et non l'occasion d'exploiter le système et de voler la place à d'autres revendicateurs légitimes.

Les nouvelles dispositions législatives autoriseront le ministre ou ses agents à approuver ou rejeter les demandes de confirmation de la réadaptation. Il ne sera plus nécessaire de passer par le gouverneur en conseil. En clair, il y aura moins de formalités administratives, mais plutôt un examen du bien-fondé de chaque cas. Ce sera une façon de procéder beaucoup plus rentable. La décision sera prise plus rapidement, ce qui évitera que le dossier et l'intéressé ne soient enterrés sous les autres affaires que doit régler le cabinet.

Comme je l'ai dit au début, le projet de loi C-44 renferme d'autres éléments très positifs et utiles qui méritent d'être appuyés. J'espère que nous aurons l'occasion non seulement d'aborder ces questions à la Chambre des communes, mais également de les examiner de près en comité après la deuxième lecture.

Il y a d'autres moyens de limiter les abus dont fait l'objet notre programme d'immigration et d'accueil des réfugiés, qui n'ont pas été assujettis à une mesure législative. Il est important, à mon avis, de ne pas voir le projet de loi C-44 comme une mesure isolée, mais de le considérer plutôt comme l'une des nombreuses initiatives prises pour punir la minorité qui empiète sur les droits de la majorité. Certaines des façons d'améliorer la situation supposent simplement de renforcer les procédures internes et de changer les priorités.

Les mesures d'application de la Loi sur l'immigration ont été renforcées et resserrées au cours des derniers mois, mais jamais au détriment des droits de recours qui sont le fondement même de notre société.

Le gouvernement a déjà commencé à rationaliser son propre système administratif. Les services d'immigration travaillent plus étroitement avec le Service correctionnel pour intervenir plus rapidement et réduire les possibilités pour les contrevenants étrangers de rester au Canada après avoir purgé leur peine en prison. Encore une fois, c'est le gros bon sens. Comment expliquer que cette mesure n'ait pas été prise bien avant aujourd'hui? Comment expliquer que les services d'immigration n'aient pas coordonné leurs efforts avec le Service correctionnel afin de veiller à ce que ces prisonniers soient renvoyés dans leur pays dès leur libération?

Comment se fait-il que les détenus qui sont passibles d'expulsion ou qui feront l'objet d'une mesure d'expulsion puissent profiter du programme de libération conditionnelle de jour? J'ai posé la question au solliciteur général et à mon collègue, le ministre de la Justice. Encore une fois, il faut s'en tenir au gros bon sens. Si un détenu est passible d'expulsion au terme de sa peine d'emprisonnement, pourquoi lui accorde-t-on la libération conditionnelle de jour? On ne veut pas le réintégrer dans la société. On veut l'expulser du Canada. Par conséquent, je me demande pourquoi le régime de semi-liberté devrait s'appliquer à ces détenus.

Mon collègue, le ministre de la Justice, s'est également engagé à veiller à ce que le comité parlementaire chargé de réviser la Loi sur les jeunes contrevenants étudie aussi la façon dont cette loi s'appliquera aux jeunes contrevenants passibles d'expulsion. Nous ne cherchons pas une réaction primaire, mais bien une réaction pondérée à une situation bien définie et à d'autres questions qui sauront sûrement intéresser les membres de ce comité.

L'application de la loi est une priorité de mon ministère, pas une obsession, mais bien une priorité. Environ 10 p. 100 de son budget y est consacré, soit près de 56 millions de dollars pour 1994-1995.

Les mesures prises pour empêcher l'entrée des criminels au pays l'ont été, dans la plupart des cas, sous le signe de la vigilance et de l'efficacité, Malgré cela, une unité spéciale a été créée le printemps dernier et chargée spécialement de s'occuper des syndicats du crime, pour que nous soyons davantage en mesure d'empêcher leurs membres de venir au Canada.

• (1225)

À cette fin, nous avons axé nos efforts sur les groupes asiatiques, les triades et les yakuza, ainsi que sur les groupes de Russie et des Antilles.

Je suis persuadé que les députés connaissent le groupe de travail spécial mixte constitué d'agents d'immigration, de membres des corps de police locaux et régionaux ainsi que des corps de police provinciaux et de la GRC. Des unités sont à l'oeuvre à Toronto, à Montréal et à Vancouver, et leur mission première est de chasser les criminels étrangers.

À mon avis, ce groupe de travail mixte est une excellente idée, non pas parce que le ministre ou le gouvernement l'a appliquée le 7 juillet dernier, mais plutôt parce que, avant de prendre une décision en ce sens, nous avons analysé le concept d'un groupe de travail avec les premiers intéressés, c'est-à-dire les agents et les chefs de police dont le mandat est de servir et de protéger la population.

J'espère que nous aurons la patience nécessaire pour permettre à ce groupe de travail d'atteindre ses objectifs. Comme je l'ai mentionné à Montréal, le mois dernier, devant l'Association des chefs de police, deux facteurs peuvent nuire à un tel groupe de travail. Il y a premièrement les tiraillements entre les divers secteurs de compétence, problème qu'on a réussi à éviter et j'en félicite les quatre corps policiers qui ont décidé d'unir leurs forces. Puis, il y a l'appétit vorace de ceux que j'appelle les mangeurs de chiffres. Évidemment, le groupe de travail a un mandat à respecter, mais il est parfois irresponsable de demander constamment à ces professionnels des précisions sur le nombre de criminels qu'ils ont arrêtés aujourd'hui ou cette semaine ou encore de leur demander s'ils ont appréhendé tous les contrevenants qu'ils cherchaient la semaine dernière.

C'est dire que leur mandat est très difficile à remplir, mais ce sont des professionnels et ils s'en acquitteront. Aux États-Unis, le fonctionnement d'un groupe mixte semblable a connu des problèmes pour les mêmes raisons, mais j'espère que, pas à court terme, mais plutôt à long terme, ce groupe fera son travail, qui ne consiste pas uniquement à exécuter les mesures de renvoi jugées nécessaires, mais à nous faire profiter de l'expérience et des renseignements qu'il aura acquis sur les meilleurs moyens d'exécuter la loi.

Si ces professionnels viennent dire au Parlement que l'exécution de la loi relève davantage des services policiers que des services d'immigration, eh bien soit. Faisons face aux problèmes qui se posent, mais laissons ces professionnels faire leur travail, ils en sont capables.

Nous pouvons aussi penser à d'autres améliorations qu'il serait possible d'apporter au système, notamment à la recommandation qui a été faite par quelques chefs de police de permettre aux juges de ne pas recommander, mais plutôt d'ordonner l'expulsion lorsqu'ils rendent leur sentence. Cela allégerait le fardeau du système et permettrait que chaque cas soit traité au complet au bon moment en laissant aux avocats le temps de réagir à l'ordonnance du juge, plutôt qu'à sa recommandation, ce qui nécessite le renvoi devant les services d'immigration, un tribunal d'appel de l'immigration, et le reste.

Pour cela, il ne faut pas modifier la loi, mais le Code criminel. En tant que parlementaires, nous devons nous intéresser à cette question et l'examiner pour déterminer quelles modifications, s'il y a lieu, il faut apporter au Code criminel.

[*Français*]

Quelques renvois du Canada dans certains pays ont causé des problèmes en raison des difficultés à obtenir des documents de voyage de pays étrangers. Des hauts fonctionnaires s'occupent de ces difficultés, qui seront bientôt résolues.

Le ministère de l'Immigration continue de multiplier ses efforts à l'échelle internationale pour interdire l'entrée au pays de personnes indésirables et il travaille en étroite collaboration avec la GRC, un certain nombre d'autorités étrangères exerçant des activités de contrôle et les compagnies aériennes.

● (1230)

[*Traduction*]

Nous avons reconnu l'existence du problème et nous en avons défini l'étendue, mais nous avons certainement d'autres choses à dire sur le sujet. Si nous ne nous attaquons pas ouvertement à ces questions dès maintenant, certains pourraient être tentés d'invoquer l'argument de la sécurité publique pour promouvoir des mesures racistes visant à interdire toute immigration. À mon sens, et c'est aussi l'avis de tout le Cabinet, nous ne pouvons pas permettre que cela se produise, pas plus que nous ne devons laisser des criminels s'introduire chez nous.

Il est important que chaque député s'attaque aux mythes liés à l'immigration et aux réfugiés.

[*Français*]

Oui, il y a des problèmes et je viens d'en signaler quelques-uns, mais nous devons contester l'opinion de ceux qui disent que les immigrants fraudent notre système d'aide sociale, parce que c'est tout simplement faux.

Les statistiques indiquent que les Canadiens de naissance sont plus susceptibles que les immigrants de recourir au filet de sécurité de l'aide sociale.

[*Traduction*]

À ceux qui craignent que nous soyons les victimes d'une vague d'immigrants criminels, nous devons également dire qu'il n'en est rien.

Dans un rapport de recherche préparé pour une conférence de droit tenue récemment à l'Université Carleton, il était affirmé catégoriquement que les immigrants sont sous-représentés parmi les criminels. Les chercheurs ont constaté que les crimes commis par des immigrants semblaient être surtout des crimes de nature moins grave. D'après des spécialistes des sciences sociales, la sous-représentation des immigrants parmi l'élément criminel serait attribuable en partie au processus de sélection préalable qui a lieu avant l'arrivée des immigrants.

Je sais aussi qu'il est difficile, sinon impossible, de comparer les statistiques ternes et arides d'un document de recherche aux sentiments vifs et à la colère que suscitent les grands titres des nouvelles de 18 heures. En tant que parlementaires, nous devons constamment insister sur le fait que l'immigration, c'est bien plus qu'une histoire de vol dans un dépanneur, aussi important que cela puisse être pour la sécurité de nos collectivités.

Jetez un coup d'oeil par-dessus la clôture de votre cour, il y a des chances que votre voisin soit un immigrant ou le fils ou la fille d'un immigrant. Je lis tous les matins à 6 h 30 des histoires

de crimes dans mes coupures de journaux, mais j'entends moins souvent parler d'histoires comme celle de Kim Loan Hua. Kim est une immigrante arrivée sans le sou du Viet Nam en 1979 parmi les quelque 100 000 réfugiés de la mer recueillis par le Canada. Elle est aujourd'hui propriétaire de quatre restaurants à Toronto et emploie plus de 20 personnes. Kim était une réfugiée et elle est aujourd'hui une femme d'affaires.

Et que dire de Shan Chandrasekar? Il est venu d'Inde et est resté plus longtemps que prévu. Il a obtenu il y a des années la permission de rester légalement au Canada et il a fondé un réseau de télévision qui sert la collectivité canadienne d'origine asiatique.

Que devons-nous conclure de ces exemples? Nous devons comprendre que pour chaque immigrant criminel dont le nom apparaît dans la presse, il a 10 000 personnes arrivées ici récemment ou depuis longtemps qui sont loin de causer un problème ou d'abuser de notre pays et qui ont horreur autant que n'importe quel député des frasques des fauteurs de trouble et des crimes des voyous.

• (1235)

Avons-nous le courage de le dire? Pensez un peu à l'entraîneur de l'équipe de sport de votre enfant. Certains Canadiens récipiendaires de prix Nobel ont été des immigrants. Certains de nos romanciers, vedettes d'opéras, peintres, politiciens, enseignants et même certains de nos meilleurs journalistes ne sont pas nés au Canada.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que lorsque nous entendons le mot «immigrant», nous ne devons pas automatiquement penser «crime». Nous ne devons pas non plus penser «superstar», mais plutôt «voisin», «collègue», «mari» ou «femme».

Le mois dernier, lorsque j'ai pris la parole devant l'Association canadienne des chefs de police, j'ai dit que je m'attendais à ce que le projet de loi soit adopté rapidement. Je m'y attends encore aujourd'hui parce que nous, à la Chambre, devons prendre des mesures énergiques sans attendre. La loi doit être modifiée dans les plus brefs délais en raison des préoccupations de la population à l'égard de notre système d'immigration et d'examen du statut de réfugié.

Je suis convaincu que le projet de loi contribuera grandement à empêcher qu'on accole à tort l'étiquette de criminel à des personnes qui sont proches de nous à cause d'une minorité d'indésirables qui ont réussi à s'infiltrer au Canada. Madame la Présidente, mesdames, messieurs, attaquons-nous au problème et fermons la porte à ces indésirables.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Madame la Présidente, c'est mon premier discours aujourd'hui à la Chambre à la reprise des travaux parlementaires. Avant d'aborder le projet de loi C-44, j'aimerais saluer et féliciter le Parti québécois pour sa belle victoire aux élections du 12 septembre et le nouveau premier ministre du Québec, M. Jacques Parizeau, un homme qui possède l'envergure d'un véritable chef d'État.

Je félicite également les 77 députés élus sous la bannière du Parti québécois, les 47 députés du Parti libéral du Québec et M. Mario Dumont, chef de l'Action démocratique. Certains députés sont d'origine étrangère comme moi.

Je prends la parole dans le cadre de la discussion en deuxième lecture du projet de loi C-44 modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et la Loi sur les douanes. Ce projet de loi vise, selon ses auteurs, à modifier 14 points précis. Par exemple, certains changements proposés auront pour effet, entre autres, d'empêcher dorénavant une personne reconnue coupable d'un crime grave, c'est-à-dire punissable d'une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans ou plus, au Canada ou à l'étranger, de revendiquer le statut de réfugié dans le but de retarder son expulsion du Canada; de donner aux agents d'immigration le pouvoir de saisir des documents envoyés par courrier international et qui pourraient être utilisés à des fins frauduleuses; de retirer de la section Appel de l'Immigration et du statut de réfugié les appels basés sur des motifs d'équité dans le cas d'auteurs de crimes graves.

Les motifs pour interjeter appel devant la section d'appel seront dorénavant limités à des questions de droits et de faits; retirer les droits d'appel à une personne visée par une attestation signée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et le solliciteur général du Canada, par le fait qu'elle représente un risque pour la sécurité.

• (1240)

Ils seront de plus limités à permettre de suspendre le traitement d'une demande de citoyenneté en attendant le résulat d'une procédure de l'immigration, à empêcher une personne d'immigrer au Canada si elle fait l'objet de deux condamnations par procédures sommaires—délit mineur punissable d'une peine d'emprisonnement d'au plus six mois—peu importe que ces délits aient été commis au Canada ou à l'étranger, à autoriser le ministre, plutôt que le gouverneur en conseil, à approuver les demandes relatives à la réadaptation des criminels,—le ministre pourra déléguer ce pouvoir à des fonctionnaires—à supprimer l'obligation de tenir une nouvelle enquête dans le cas d'une personne qui est tenue de quitter le Canada, faisant en sorte qu'une personne perde son statut de résident permanent dès qu'elle est renvoyée.

Nous, du Bloc québécois, sommes d'accord sur les principes généraux sous-tendus par le projet de loi C-44, c'est-à-dire que le gouvernement a le droit et le devoir de protéger le Canada et tous les Canadiens contre les criminels. Nous sommes d'accord sur le fait d'empêcher les immigrants et les revendicateurs d'utiliser la réputation du Canada comme pays d'accueil pour fuir leur pays d'origine où ils ont commis des crimes graves contre la personne.

Il faut diminuer, voire éliminer les possibilités légales pour les immigrants revendicateurs du statut de réfugié reconnus coupables de crimes graves de demeurer au Canada.

Nous sommes d'accord pour restreindre l'admissibilité des personnes reconnues criminelles. Il faut s'assurer que les auteurs d'infractions criminelles graves qui se seront dérobés au renvoi

soient déportés dans les plus brefs délais. L'on sait qu'Immigration Canada a expulsé 1 200 criminels en 1993; du 1er janvier au 31 mai 1994, ce chiffre a atteint 600 criminels. Il faut poursuivre ce travail afin de protéger la sécurité des citoyens québécois et canadiens.

Nous avons beaucoup d'autres questions et de réserves à propos du projet de loi C-44. Ce projet de loi constitue une réponse exagérée à certains problèmes et situations survenus au cours des derniers mois au Canada. C'est la réponse du gouvernement libéral aux positions draconiennes et de droite endossées par le Parti réformiste à l'égard des immigrants et des réfugiés.

Le discours que le ministre vient de prononcer aujourd'hui confirme ce revirement à droite du ministre et du Parti libéral du Canada. J'ai lu les discours qu'il avait prononcés quand il était le critique de l'opposition officielle en matière d'immigration. Il était beaucoup plus humaniste à ce moment-là. Je partageais son discours et ses objectifs, mais pas aujourd'hui.

Le Bloc québécois a condamné et condamne le meurtre d'une jeune femme dans un restaurant, à Toronto, et d'un policier torontois. Ces deux meurtres ont malheureusement été commis à Toronto par des immigrants frappés d'un mandat d'expulsion du pays. Les médias ont accordé une notoriété démesurée à ces délits.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a lancé, le 7 juillet dernier, un blitz pour expulser du Canada quelque 600 immigrants criminels. À cet effet, il a mis en place un groupe spécial de travail composé d'agents d'immigration, de la GRC et de la police locale pour identifier, trouver et accélérer l'expulsion de criminels étrangers du Canada.

Selon des informations de *La Presse*, ce groupe spécial de travail, après avoir fait l'inventaire des différents cas, s'est rendu compte que seulement 90 des 600 immigrants ayant des dossiers criminels graves se retrouvaient au Québec.

• (1245)

Ensuite, il a constaté que la moitié de ces personnes étaient déjà en prison, soit 45 d'entre elles. Sept des quarante-cinq personnes encore en liberté avaient déjà quitté le Canada de leur plein gré. Parmi les 38 cas restants, 5 ont été résolus. Trois personnes ont été arrêtées et ont été expulsées. Deux autres ont été sommées de comparaître devant les agents d'immigration. Au 19 juillet, au Québec, il ne restait plus que 33 cas à clarifier et au moment où je prends la parole, j'espère que tous ces cas ont déjà été réglés.

Le groupe spécial de travail a été établi à Montréal et à Vancouver avec quatre agents de la GRC dans chaque ville et à Toronto avec 12 agents. En plus de la création de ce groupe, le Comité permanent de la justice étudie la question du traitement qui devrait être réservé aux jeunes contrevenants qui n'ont pas la citoyenneté canadienne et qui ont été condamnés pour une infraction criminelle. Enfin, un protocole d'entente a été signé par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et le Service correctionnel du Canada en vue de l'expulsion rapide des criminels étrangers.

Encore une fois, nous incitons le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour prévenir les abus et pour protéger le public canadien et québécois contre les criminels, mais nous ne pouvons pas endosser le projet de loi C-44 dans sa forme actuelle.

Dans notre opinion, certaines dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre de la Convention de Genève relative aux réfugiés et à l'encontre également de la Charte canadienne des droits et libertés. De plus, il limite sans justification le mandat de la Commission de l'immigration et du statut de réfugiés.

Ce projet ne fait, par exemple, aucune différence entre les demandeurs ou réfugiés qui ont commis des crimes d'ordre politique ou de droit commun dans leur pays d'origine. Cet aspect est cependant prévu dans la Convention de Genève. Dans la détermination du statut de réfugié, il faut considérer en premier lieu la nature et le but du délit, notamment, s'il a été commis pour des motifs politiques ou autres.

D'autre part, il devrait exister un certain équilibre entre la gravité réelle du crime et le danger pour la société canadienne. La Convention de Genève, confirmée par la jurisprudence de la Cour fédérale, stipule qu'il faut considérer cet élément de comparaison.

Le professeur James Hathaway écrit qu'il faut également soupeser la gravité du crime par rapport au danger de déporter une personne dans son pays d'origine où il peut y avoir un danger pour sa vie ou sa sécurité. Cet aspect de la question est absent du projet de loi.

Le projet de loi vise à empêcher que des personnes condamnées pour des infractions criminelles graves, punissables d'une peine d'emprisonnement de dix ans ou plus, demandent le statut de réfugié. Ceci veut dire que l'on ne tiendra pas compte de la gravité réelle de l'offense, ce qui nous semble injuste et arbitraire.

À notre avis, il faudrait considérer la peine actuelle, la peine imposée, et non la peine maximale. Chaque délit peut être commis dans une grande variété de circonstances dont certains méritent la peine maximale et d'autres ne méritent que la peine minimale. Notre Code criminel, pour la plupart des offenses, ne prévoit pas une peine minimale. Ainsi, une personne pourrait être déclarée coupable d'un crime punissable d'une peine d'emprisonnement de dix ans ou plus, mais elle ne sera pas du tout emprisonnée ni condamnée à une amende.

• (1250)

Elle fera seulement l'objet d'une sentence suspendue ou sera mise en liberté surveillée. Malgré tout cela, le ministre pourra émettre un certificat qualifiant cette personne de danger public, ce qui me semble injuste et arbitraire.

Cette situation peut constituer une violation de la Convention de Genève. En effet, le manuel du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés établit ce qui suit: «Dans l'évaluation de la nature du crime présumé avoir été commis, tous les facteurs pertinents, y compris les circonstances atténuantes, doivent être pris en considération.» Il ne faut pas oublier que nous parlons ici de réfugiés, d'êtres humains pour qui, dans

certains cas, le renvoi peut entraîner des dangers immenses, y compris la mort, s'ils sont déportés dans leur pays.

D'après le projet de loi, beaucoup de décisions qui appartenaient à la CISR seront dorénavant prises par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et ses fonctionnaires. À cause de toutes les critiques et les erreurs que nous connaissons à l'égard de la CISR, je préfère que la détermination du statut de réfugié soit confiée intégralement à ce tribunal. Il s'agit d'un tribunal quasi-judiciaire et spécialisé, et qui a le devoir d'entendre les parties. La décision du ministre est purement administrative et souvent de nature politique. Ainsi, beaucoup de décisions seront basées uniquement sur des considérations de politique étrangère et sur l'état des relations entre le Canada et le pays d'origine du demandeur de statut de réfugié. Le projet de loi C-44 nous apparaît comme une attaque du gouvernement contre l'indépendance de la CISR.

C'est évident que le ministre n'a pas aimé certaines décisions de ce tribunal administratif. Alors, sa réponse? Il lui enlève une partie importante de sa juridiction. C'est une contradiction flagrante avec l'objet du rapport Davis-Waldman, qui était, selon le ministre, la réduction du besoin pour lui d'intervenir dans le processus de détermination du statut de réfugié. Or, ce projet de loi C-44 vise le contraire et accroît considérablement les interventions du ministre en cette matière. De plus, il empêche non seulement les réfugiés mais aussi les résidents permanents qui ont commis des crimes à l'extérieur du Canada d'avoir accès à la CISR. Ce projet de loi doit être dénoncé, car il attaque un des principes fondamentaux de notre système judiciaire, le droit d'appel. Il enlève le droit d'appel devant la SAI pour des considérations humanitaires suite à un ordre de déportation basé sur la commission au Canada ou à l'extérieur d'un crime passible d'une peine de dix ans ou plus.

La Charte des droits et libertés s'applique à tous. Les droits fondamentaux concernant une procédure équitable et impartiale doivent s'appliquer également aux étrangers. Je suis d'accord sur la position exprimée par le Conseil canadien pour les réfugiés, à l'effet que les réfugiés et les résidents permanents doivent avoir accès à la division d'appel de la CISR.

Ce projet de loi va aussi à l'encontre du droit à la réunification des familles. En effet, dans certains cas, une personne sera déportée, malgré que toute sa famille reste au Canada. Et c'est vraiment regrettable d'attaquer cet aspect fondamental de la politique d'immigration canadienne en cette année internationale de la famille, politique qui fait partie du programme du Parti libéral du Canada. Aussi, il pourrait violer des conventions signées par le Canada, telles que la Convention contre la torture, les principes des Nations Unies sur la prévention des exécutions arbitraires et sommaires, la Convention de Genève sur les droits humanitaires de la guerre, la Déclaration sur la disparition, etc.

● (1255)

Dans ce contexte, le projet de loi pourrait également violer les articles 7 et 12 de la Charte canadienne des droits et libertés. Une autre disposition à laquelle je m'objecte, c'est celle qui autorise les douaniers à fouiller le courrier international et aux agents d'immigration à saisir des pièces d'identité et d'autres documents expédiés par la poste internationale ou par d'autres moyens de transport international et qui pourrait avoir pour effet de contourner la Loi sur l'immigration. Cette disposition peut donner lieu à des abus. Il faut noter que les agents d'immigration sont déjà habilités à fouiller les personnes demandant à être admises au Canada et leurs bagages.

Le projet autorise également les fonctionnaires de l'immigration à demander un mandat d'arrestation contre toute personne qui ne se présente pas à une réunion à laquelle elle a été convoquée. La police interviendra pour arrêter cette personne et son nom sera inscrit au centre d'information de la police canadienne. Normalement, et sauf exception, la police ne procède à des arrestations que lorsqu'elle détient un mandat d'un juge. L'on sait que souvent la personne ne se présente pas car elle a déménagé et n'a pas reçu la convocation. Le 13 septembre, j'ai participé à la Conférence nationale sur l'immigration, à Ottawa. Le groupe de travail nº 7, mis sur pied par le ministre durant le processus de consultation, a abordé les questions de contrôle et d'exécution de la loi, les mêmes matières contenues dans ce projet de loi C-44. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas mené de consultations avant de déposer ce projet de loi?

Je demande aujourd'hui de déférer pour examen ce projet de loi au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Les avocats spécialisés en droit de l'immigration, les organismes qui oeuvrent dans le domaine de l'immigration ou qui travaillent avec les réfugiés, notamment le Conseil canadien pour les réfugiés, devraient avoir la possibilité de se faire entendre par le Comité. Je suis aussi très intéressé à entendre la CISR. Pour tous ces motifs, le Bloc québécois votera contre ce projet de loi en deuxième lecture.

Je profite de cette occasion pour aborder d'autres sujets sur l'immigration des réfugiés. Au Québec, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a fermé quatre bureaux régionaux en juillet pour concentrer tous ses services dans un seul centre situé à Montréal. Il faut dénoncer, et nous le faisons avec beaucoup de vigueur aujourd'hui, ces fermetures qui ont coupé des postes au Québec et dans le reste du Canada. Il est un autre problème que je voudrais mentionner ici, c'est celui des nouveaux tarifs imposés dernièrement par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. De nombreuses personnes qui se sont vu accorder le statut de réfugié par la CISR sont dans l'impossibilité de verser 500 $ par adulte et 100 $ par enfant pour obtenir la résidence permanente au Canada. J'ai fait des interventions auprès du ministre et de son ministère pour trouver une solution à ce problème, sans succès jusqu'à présent. Comment peut-on exiger le versement immédiat de 1 400 $ d'une famille qui est venue ici dans un état de détresse, de désespoir et souvent sans argent?

Je me permets de faire une parenthèse dans mon intervention pour rendre hommage aux travailleurs et travailleuses, y compris ceux et celles d'origine étrangère, de la minoterie Ogilvie Limi-

tée qui fabrique la farine Five Roses de Montréal et qui sont en grève depuis le 6 juin dernier.

• (1300)

Ils sont venus manifester aujourd'hui sur la colline parlementaire, je vais les rencontrer tantôt. En plus d'exprimer ma solidarité aux travailleurs en conflit, je profite de cette occasion pour demander au ministre du Développement des ressources humaines de déposer un projet de loi afin d'introduire dans le Code du travail fédéral une disposition anti-briseurs de grève. Cette disposition existe déjà dans le Code du travail du Québec, avec de très bons résultats.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, comme vous le savez, je suis venu au Québec en 1974, à la suite du coup d'État militaire qui a eu lieu au Chili le 11 septembre 1973. Ma femme, mes deux enfants alors âgés de cinq et trois ans et moi-même, ainsi que des milliers d'autres Chiliens avons été très bien accueillis par les Québécois, qui sont profondément généreux. Nous avons travaillé et nous continuons de travailler fort pour assurer une vie meilleure à nos enfants et à nos petits-enfants et pour contribuer à l'avancement de la société.

Aujourd'hui, je suis toutefois profondément attristé par le sentiment d'hostilité qui existe envers les immigrants et les réfugiés.

[*Français*]

On constate ce sentiment au Canada, comme dans l'ensemble des pays riches.

Les immigrants apportent une contribution immense à ces pays dans tous les secteurs de l'activité économique, sociale, culturelle et même politique.

Je suis fier, 20 ans après mon arrivée dans ce pays, d'avoir été élu en octobre dernier député à la Chambre des communes par une majorité francophone de Montréal-Nord avec le soutien du mouvement syndical et des communautés ethno-culturelles. J'étais encore plus fier quand mon chef, le leader de l'opposition officielle, m'a confié le mandat d'agir à titre de porte-parole en matière de citoyenneté et d'immigration.

Je pense que ce projet de loi, même s'il possède certains angles positifs, sera perçu comme associant immigration et criminalité et va accroître la xénophobie et le racisme au Canada. Il faut répéter ce que les statistiques montrent clairement, à savoir que les nouveaux arrivants sont encore plus respectueux des lois et que leur taux de criminalité est inférieur à celui des Canadiens de naissance.

Je demande au ministre de lancer immédiatement une campagne et un programme complets d'information et de sensibilisation qui mettent tous les Canadiens au courant de tous les faits liés à l'immigration et de tous les avantages qui en découlent, de la richesse et de la contribution immenses que les immigrants ont toujours apportées à ce pays.

[*Traduction*]

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, j'aimerais amorcer mon évaluation du projet de loi C-44 en disant que c'est un petit pas dans la bonne direction.

Depuis plusieurs années, les Canadiens se disent très inquiets du système d'immigration en vigueur au Canada. Bon nombre estiment notamment que les niveaux d'immigration sont trop élevés. Certains s'inquiètent aussi des compétences et du niveau de scolarité des immigrants qui viennent au Canada, ainsi que de l'efficacité du ministère de l'Immigration à appliquer la politique du gouvernement.

• (1305)

Si le gouvernement libéral veut que les Canadiens aient confiance dans le système et dans les responsables qui l'administrent, il a alors l'obligation morale de tenir compte de ces préoccupations et d'agir dans l'intérêt de tous les Canadiens.

L'une des grandes préoccupations des Canadiens à ce chapitre, c'est le rapport entre l'immigration et la criminalité. Au cours de la dernière année, plusieurs incidents ayant retenu l'attention du public au Canada mettaient en cause des immigrants impliqués dans des activités criminelles, et ils auraient pu être évités si les mesures adéquates avaient été prises. À cause de cela, on a ensuite accordé plus d'attention au rapport entre l'immigration et le système de justice criminelle.

Selon des documents gouvernementaux confidentiels qui ont fait l'objet de fuites auprès des médias, les gens ont l'impression que le gouvernement a perdu la maîtrise du programme d'immigration. C'est là l'opinion des Canadiens, qui estiment qu'il faut choisir les immigrants avec plus de soin. Il est très clair que les Canadiens veulent voir des changements dans la façon dont est administré le système d'immigration au Canada.

C'est précisément ce que mes collègues du Parti réformiste et moi-même préconisons depuis un certain temps, et cela n'a d'ailleurs rien de très surprenant, car notre parti s'emploie d'abord et avant tout à comprendre les souhaits et les désirs de la majorité des gens. Autrement dit, notre parti accorde une très grande attention à ce que nos électeurs nous disent. Ils nous disent depuis assez longtemps qu'ils sont en train de perdre foi dans le système d'immigration parce qu'ils estiment qu'il est mal administré et mal appliqué.

Je me réjouis de constater que le gouvernement libéral est enfin ouvert aux solutions sensées que le Parti réformiste propose depuis un certain temps à ce sujet. Comme je l'ai déjà dit, je considère que le projet de loi est un pas dans la bonne direction. Mais notre parti a choisi de ne pas l'appuyer pour deux raisons principales.

La première, c'est que le projet de loi ne préviendra pas l'entrée au Canada en tant que réfugiés de personnes ayant un dossier criminel. La deuxième, c'est la crainte que le gouvernement libéral se serve de l'adoption de ce projet de loi comme un prétexte pour continuer de ne pas donner suite aux préoccupations des Canadiens au sujet du processus d'immigration.

Certes, le projet de loi représente un pas dans la bonne direction. L'une des dispositions du projet de loi que nous appuyons

est celle qui habilite les agents d'immigration principaux qui sont les premiers contacts des demandeurs avec le système d'immigration à arrêter le traitement de la demande d'un revendicateur du statut de réfugié s'ils apprennent que ce dernier a un dossier criminel.

Cela sera bénéfique à plus d'un titre. D'abord, les contribuables canadiens feront des économies parce qu'ils n'auront pas à payer pour le traitement de dossiers qui seraient rejetés de toute façon et les agents d'immigration pourront consacrer le temps ainsi gagné au traitement des demandes des revendicateurs sans dossier criminel. De plus, l'étude plus approfondie des demandes aura pour effet que les demandes frauduleuses seront moins susceptibles d'être approuvées, rehaussant du même coup la crédibilité du ministère de l'Immigration aux yeux des Canadiens. Enfin, le projet de loi propose la mesure sensée qui consiste à protéger la population canadienne de criminels nés à l'étranger voulant immigrer au Canada. Ce sont là d'excellents objectifs.

Malheureusement, le projet de loi ne va pas assez loin pour garantir que ces objectifs soient atteints. Le problème, c'est que les agents d'immigration ne disposent toujours pas des outils dont ils ont besoin pour faire leur travail. Ils ont certes le pouvoir d'arrêter le traitement de la demande d'un intéressé s'ils découvrent qu'il a un dossier criminel. Cependant, ils n'ont pas celui de vérifier les antécédents des demandeurs. En fait, un membre du syndicat des travailleurs d'Emploi et Immigration Canada a révélé récemment que les demandeurs du statut de réfugié ne sont pas soumis à un triage sécuritaire avant de se présenter devant la Commission du statut de réfugié. Le projet de loi donne aux agents de l'immigration les pouvoirs nécessaires, mais il ne leur donne pas les moyens de les exercer. Une information publiée le 12 septembre dans la *Presse Canadienne* illustre bien le problème. On y fait état de directives très strictes qui restreignent le travail d'enquête des fonctionnaires de l'immigration auprès des demandeurs du statut de réfugié. Selon cet article, il s'ensuivrait que des personnes qui ne devraient pas être accueillies au Canada risquent d'échapper au contrôle de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

• (1310)

Voici un aperçu de ces directives. Les fonctionnaires de l'immigration doivent s'abstenir de demander de l'information au ministère de l'Immigration au sujet d'un réfugié, mis à part ses papiers d'identité et son passeport. Par conséquent, les fonctionnaires de l'immigration ne peuvent pas vérifier les déclarations faites par le requérant du statut de réfugié au moment où il est arrivé au Canada. Il est également interdit aux fonctionnaires de l'immigration de faire enquête auprès de sources policières, notamment. Seuls les membres de la Commission sont désormais autorisés à puiser des renseignements dans des documents publics.

Les fonctionnaires de l'immigration doivent éviter de trop presser les demandeurs de questions sur certains sujets afin de ne pas être perçus comme des adversaires.

Ce projet de loi équivalait à accorder des pouvoirs aux fonctionnaires sans leur donner les moyens de les exercer. C'est un peu comme donner à un agent de la sécurité routière le pouvoir d'arrêter les automobilistes qui font des excès de vitesse sans l'autoriser à se servir d'un radar pour les détecter.

Cela m'amène à la deuxième grande raison pour laquelle le Parti réformiste s'oppose à ce projet de loi et je veux parler de l'exécution de la loi.

Un des objectifs visés par ce projet de loi est de détecter les problèmes dès le début du processus afin que des mesures d'expulsion puissent être prises à l'égard des personnes qui ne sont pas admissibles. Mais, comme nous l'avons vu au cours de l'année écoulée, ces mesures se heurtent à de graves problèmes.

Plusieurs cas célèbres sont la preuve que les mesures d'expulsion ne se traduisent pas automatiquement par des renvois. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: sur les 25 000 mesures d'expulsion prises l'année dernière, seules 8 200 ont été exécutées. Certes, 1 200 criminels ont été expulsés l'an dernier, mais il n'en reste pas moins que 3 000 autres sont disparus dans la nature sans laisser de traces.

Les fonctionnaires de l'immigration chargés de l'application de la loi sont à ce point submergés par le simple nombre des criminels passibles d'expulsion qu'ils n'arrivent pas à faire exécuter une mesure de renvoi, à moins que la personne visée ne se présente d'elle-même.

À Toronto, il y a 30 fonctionnaires chargés d'exécuter les mesures d'expulsion et de faire enquête sur 40 000 résidents autorisés. L'augmentation de ce nombre ne pourra donc qu'entraîner l'accumulation des mesures d'expulsion inexécutées, plutôt que d'assurer le renvoi d'un plus grand nombre d'indésirables.

Le grand avantage de cette loi, c'est qu'elle empêcherait certains criminels de se faufiler dans le système régi par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, mais le gouvernement ne devrait-il pas faire davantage? Il suffirait de quelques modifications bien simples pour renforcer davantage cette mesure législative.

D'abord, pourquoi ne pas accorder plus de pouvoirs aux fonctionnaires de l'immigration? Ainsi, on leur donnerait le pouvoir de vérifier les antécédents et un meilleur accès aux bases de données, ce qui ferait en même temps économiser des millions de dollars aux contribuables canadiens.

Si je comprends bien l'objet du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, le gouvernement désire ajouter un peu de bon sens au processus. Selon cette mesure législative, les Canadiens refusent que des immigrants ou des réfugiés ayant des antécédents criminels viennent dans notre pays.

Alors, pourquoi ne pas donner aux agents d'immigration les moyens de découvrir ces antécédents avant que la Commission d'immigration et du statut de réfugié n'examine leur cas? Cela épargnerait du temps à tous les intéressés et éviterait des auditions coûteuses qui n'aboutiraient de toute façon qu'au rejet de la demande.

Une autre façon de donner du mordant à ce projet de loi serait de renforcer l'exécution des mesures d'expulsion. Je sais que, en réaction aux pressions de la population, le ministre a bel et bien nommé du personnel supplémentaire pour s'attaquer à ce problè-

me. Mais cette poignée d'agents supplémentaires a-t-elle vraiment un effet? Il faut que le gouvernement consacre encore plus de ressources humaines à l'exécution des mesures d'expulsion. Il faudrait délivrer des mandats pour que tout le réseau des services policiers puisse faire appliquer ces lois de l'immigration.

● (1315)

Lorsque, en une seule année, 3 000 criminels passibles d'expulsion disparaissent dans la société canadienne, les risques pour la population en général sont énormes. On ne peut pas rendre la justice lorsqu'il est impossible de faire appliquer la loi. Si les mesures d'expulsion qui sont prises ne peuvent pas être exécutées, le système d'immigration aura alors très peu de crédibilité aux yeux des Canadiens.

Ce sont là les deux principales raisons pour lesquelles d'autres députés réformistes et moi-même ne pouvons pas nous résoudre à appuyer ce projet de loi. Mais ne vous méprenez pas: nous estimons qu'il met en plein dans le mille. Nous sommes très heureux que le gouvernement écoute le Parti réformiste et applique quelques-unes de nos idées. Nous avons écouté ce que les Canadiens avaient à dire sur cette question, et nous sommes heureux de voir que le gouvernement commence enfin à faire de même.

En toute honnêteté, mes collègues et moi avons songé à appuyer ces mesures, à certaines conditions. Selon notre parti, le système parlementaire n'exige pas que les partis d'opposition soient toujours dressés l'un contre l'autre. Cependant, après avoir bien examiné ce projet de loi, nous avons conclu que nous ne pouvions pas, en conscience, l'appuyer. Nous ne pouvons pas appuyer une mesure législative impuissante. Si nous ne nous opposons pas à ce projet de loi, le gouvernement pourrait soutenir qu'il a réglé la question et simplement passer à d'autres affaires. En vérité, les libéraux n'ont pas traité ce projet de loi comme ils auraient dû le faire. Le fait d'avoir agi ainsi pourrait avoir de terribles conséquences pour les gens qui nous ont élus pour défendre leurs intérêts.

Ce projet de loi poursuit des buts fort louables, mais il ne va pas assez loin. Les Canadiens s'attendent à ce que leurs élus ne se contentent pas de bonnes intentions, mais qu'ils fassent beaucoup plus.

Je pense parler au nom de la majorité des Canadiens quand je dis que l'approche du gouvernement actuel face à l'immigration pose un certain nombre de problèmes. Les lacunes de cette mesure législative ne sont qu'un petit aspect d'un problème beaucoup plus important. Pour être franc avec vous, je crois que l'appui du public face à la politique d'immigration de notre pays n'a jamais été aussi faible. Les Canadiens font peu confiance au système actuel et réclament des changements. Cela signifie que les gouvernements doivent cesser de servir des intérêts spéciaux et prendre plutôt des décisions qui soient dans l'intérêt de tout le pays.

Il y a quatre principaux secteurs de la politique d'immigration que le gouvernement doit réformer pour regagner la confiance des Canadiens. Ces quatre secteurs sont l'application de la politique, la croissance de ce que l'on appelle l'industrie de l'immigration, l'intérêt économique à choisir les requérants et les niveaux d'immigration beaucoup trop élevés.

J'ai parlé, tout à l'heure, de l'application de la politique en ce qui a trait aux mesures d'expulsion, mais la question va beaucoup plus loin que cela. En matière d'immigration, il y a bon nombre de secteurs où le gouvernement a pour politique de protéger les besoins et les intérêts des Canadiens, mais n'applique pas la politique comme il devrait le faire. La rupture du contrat de parrainage en est un exemple.

Le parrainage est l'une des pierres angulaires de la politique d'immigration actuelle du gouvernement. Le parrain au Canada doit pourvoir aux besoins de l'immigrant parrainé et garantir qu'il ne deviendra pas un fardeau pour notre société. Le parrainage est une excellente idée et demeure un élément clé du succès que connaissent bon nombre de nouveaux arrivants au Canada. Malheureusement, ce n'est que l'une des composantes de notre politique d'immigration. Presque rien n'est prévu quant aux mesures d'application de la politique.

Depuis un certain temps déjà, des organes de presse importants, comme le *Toronto Star*, rendent compte de contrats de parrainage rompus et pourtant, on n'a encore rien fait. Ce qui se passe généralement, c'est que, incapables de trouver du travail, les nouveaux immigrants s'en remettent au filet de sécurité sociale du Canada plutôt que de s'adresser à la personne qui a accepté de les parrainer. Quelles sont les conséquences de tout cela? À ma connaissance, on fait très peu pour s'attaquer à ce problème, pour s'assurer que les gens assument leurs responsabilités. En définitive, la situation est mauvaise pour tous les intéressés.

● (1320)

Pour le contribuable canadien, au lieu de pouvoir compter sur un citoyen productif, il doit s'occuper d'une personne de plus qui viendra gruger encore un peu plus les ressources gouvernementales déjà fort minces.

En ce qui concerne les provinces et les municipalités, une fois de plus, le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités sur elles. En effet, elles doivent, en grande partie, assurer les services comme l'assistance sociale. Lorsque des répondants ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris, c'est la province qui paie la note. Elle est forcée de faire face à une situation qu'elle n'a pas créée.

Le fait que certains parrains n'assument pas leurs responsabilités est surtout une insulte pour la majorité des immigrants qui viennent s'établir au Canada, travaillent dur pour contribuer à l'essor de notre pays et respectent leur promesse de ne pas devenir un fardeau pour le filet de sécurité sociale du Canada. Comme c'est souvent le cas, les agissements répréhensibles des membres d'un certain groupe amènent les gens à penser que tout le groupe est à blâmer.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit faire du respect des engagements pris en matière de parrainage d'immigrants une priorité. Cela accroîtra de façon marquée la confiance que les Canadiens ont à l'égard du système d'immigration. On honorera ainsi également les efforts des immigrants parrainés qui travaillent pour conserver leur parrainage et ne pas constituer un fardeau pour tous les contribuables, qu'il s'agisse de ceux qui sont venus s'établir au Canada ou de ceux qui sont nés ici.

C'est ainsi, dans le cas de l'immigration des gens d'affaires, qu'en ne faisant pas respecter les engagements pris, on mine la confiance qu'ont les gens dans le système d'immigration. Il s'agit d'immigrants qui vivent au Canada parce qu'ils ont des capitaux à investir et ont promis d'établir de nouvelles entreprises. C'est là un autre cas où on met la priorité au bon endroit dans le cadre de la politique du gouvernement.

Notre pays a besoin des capitaux et de l'esprit d'entreprise de ces gens d'affaires étrangers. Le problème réside dans le fait qu'on n'applique pas de façon très stricte les règlements pertinents. Les promesses d'investissements et de nouveaux emplois apportent fort peu au Canada si elles ne sont pas tenues. Là encore, on demande aux immigrants de respecter leurs engagements, mais ils s'exposent à bien peu s'ils n'en font rien. C'est tout le système qui est remis en question et la réputation de gens d'affaires immigrants honnêtes qui est salie par ceux qui ne tiennent pas leurs promesses.

On peut comprendre que les bureaucrates de l'Immigration ne consacrent pas beaucoup de temps à l'examen de ces domaines de la politique d'immigration. Après tout, cela ne ferait qu'accroître encore davantage la charge de travail des services responsables de l'application des règlements, alors qu'ils sont déjà surchargés.

Comme l'a affirmé l'un des vérificateurs fédéraux, un secteur mal géré du ministère de l'Immigration est l'ultime responsable de l'application des politiques gouvernementales. L'étude produite en août 1993 par la Direction générale de l'exécution de la loi, obtenue grâce à la Loi sur l'accès à l'information, décrit la direction générale comme un service victime de piètres systèmes de gestion, de communications inadéquates et de lacunes quant à la sécurité de ses hauts fonctionnaires.

L'une des principales critiques formulées dans ce rapport porte sur les procédures qui empêchent les fonctionnaires d'avoir facilement accès aux dossiers de l'assurance-chômage, de la citoyenneté et des services sociaux. Il est dit dans le rapport que, en donnant aux agents de l'immigration accès à ces données, on faciliterait les activités d'exécution de la loi et on favoriserait une plus grande efficacité. Voilà exactement quelle était la portée de mon propos un peu plus tôt. Pour que le système fonctionne, les agents d'immigration doivent avoir accès aux données sur les immigrants et les demandeurs du statut de réfugié ou d'immigrant. Cet élément est presque entièrement absent du projet de loi à l'étude maintenant. C'est l'une des principales raisons qui nous empêchent de l'appuyer.

La population canadienne demande, entre autres, que le système d'immigration soit efficace. Pour qu'il le soit, il faudrait que le ministère puisse faire respecter les politiques qui régissent ses activités. En ne faisant pas respecter ces politiques, il perd toute crédibilité et c'est pourquoi tant de Canadiens sont cyniques à l'égard du processus d'immigration.

• (1325)

Si le ministre de l'Immigration veut que les Canadiens recouvrent leur confiance envers son ministère, il doit prendre les mesures nécessaires pour renforcer l'exécution de la loi et le présent projet de loi ne l'aide pas en ce sens.

Si le gouvernement veut rétablir la confiance des Canadiens à l'égard du système d'immigration de leur pays, la deuxième priorité qu'il doit se donner est de cesser d'appuyer l'industrie naissante de l'immigration. Je parle ici des bureaucrates, des avocats, des universitaires et des sociologues qui comptent sur un nombre élevé d'immigrants pour faire avancer leur propre carrière ou justifier leur emploi.

Les personnes dont je parle ne sont pas nécessairement mauvaises. Dans bien des cas, elles croient faire ce qui est le mieux pour les personnes concernées. Malheureusement, on a fini par créer un système, financé par les contribuables, qui profite avant tout à des personnes dont le salaire en dépend au lieu de répondre aux besoins en immigration de l'ensemble de la population canadienne. Je veux notamment parler des avocats de l'immigration qui sont payés pour traiter les cas des réfugiés qui figurent sur une très longue liste d'attente.

Les honoraires versés à ces avocats et l'argent dépensé pour les commissions devant lesquelles ils comparaissent constituent des sommes astronomiques. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié coûte à elle seule 250 millions de dollars par année. Pensons-y, nous consacrons un quart de milliard de dollars par année à un système selon lequel seulement 15 p. 100 des réfugiés sont considérés comme inadmissibles. En revanche, le gouvernement canadien n'accorde que 30 millions de dollars par année au Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'organisme chargé de s'occuper des quelque 20 millions de réfugiés actuellement dénombrés dans le monde.

Je demande aux députés quelle serait la meilleure façon d'utiliser cet argent: pour payer les avocats qui consacrent d'innombrables heures à préparer des appels de décisions de la commission, ou pour approvisionner en eau potable et en médicaments les réfugiés frappés par la guerre en Afrique?

Je reconnais que l'entrée des immigrants et des réfugiés au Canada doit se faire dans les règles. Je crois cependant qu'il y a une meilleure façon de faire les choses. Le projet de loi fait un premier pas important en retirant à la Section d'appel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié le pouvoir de révoquer des mesures d'expulsion pour des considérations humanitaires. Je crois que cette mesure contribuera peu à réduire les quelque 250 millions de dollars qui sont dépensés chaque année en auditions et appels.

J'ai parlé cet été à plusieurs électeurs qui m'ont fait part, à juste titre, de leur colère au sujet des coûts que le ministère représente pour les contribuables canadiens. Forts de leur bon sens, ils estiment qu'il faut une façon d'accélérer le processus afin de mieux servir les intérêts des véritables revendicateurs du statut de réfugié et des immigrants et ceux de la population canadienne. Les personnes à qui j'ai parlé n'en ont pas contre les immigrants mais contre le système d'immigration.

On n'a jamais calculé de façon précise ce que l'industrie de l'immigration coûte chaque année aux contribuables canadiens, mais on peut supposer que le montant est énorme puisqu'il comporte une myriade de coûts. Qu'en coûte-t-il aux provinces où des immigrants bénéficient de logements sociaux? Combien coûte l'enseignement de l'anglais comme langue seconde aux divers districts scolaires? Il est difficile d'obtenir ce genre d'information parce que les gouvernements provinciaux et fédéral communiquent rarement ce genre de données.

Il faut bien comprendre que toutes ces dépenses résultent de la politique d'immigration fédérale et qu'il incombe par conséquent à la Chambre de tenir compte de ces coûts dans les décisions qu'elle prend.

J'insiste encore une fois sur le fait que la colère grandissante des Canadiens au sujet de la politique d'immigration ne vise pas les immigrants eux-mêmes mais bien le système qui fait en sorte que la politique n'est pas administrée au mieux des intérêts de la population canadienne.

Le problème provient en grande partie de ce que le montant consacré aux programmes d'immigration augmente considérablement et rapidement, alors qu'on sabre les dépenses de santé et d'éducation. Les Canadiens ont le droit de savoir si leur argent est gaspillé et ils ont pleinement le droit de se renseigner sans pour autant être accusés d'être des racistes ou des esprits bornés. Je le précise parce que ceux qui sont en faveur de la façon dont on applique actuellement la politique gouvernementale refusent souvent de se lancer dans un débat sur ces questions, préférant essayer de souiller la réputation de ceux qui, eux, les soulèvent.

• (1330)

Le Canada a-t-il vraiment besoin de l'industrie de l'immigration que nous avons créée au fil des ans? Il y a une quinzaine d'années, on a demandé au Canada, ainsi qu'à d'autres pays du monde occidental, d'être sensibles au sort des réfugiés de la mer vietnamiens. Il s'agissait de réfugiés authentiques que la situation politique avait chassés de leur pays.

Les Canadiens ont ouvert toutes grandes leurs portes à ces gens, mais d'une façon très différente de celle d'aujourd'hui. Des groupes communautaires et paroissiaux ont pris sur eux de parrainer des réfugiés à titre individuel ainsi que des familles. Ils veillaient à ce que ces personnes aient un endroit où demeurer, leur enseignaient le français et l'anglais, les aidaient à s'intégrer dans la société. De leur côté, ces immigrants faisaient beaucoup d'efforts afin de s'adapter rapidement à leur nouvelle patrie, apprenant le français et l'anglais, cherchant à avancer dans la société par les études et le dur labeur.

Aujourd'hui, ce ne sont plus des groupes communautaires et paroissiaux, mais le gouvernement qui subventionne le logement et la formation linguistique. Au lieu d'inviter les immigrants et les réfugiés à se fondre dans la société, nous les parquons en ville, dans des tours et de grands ensembles domiciliaires. Et nous nous demandons pourquoi ces groupes ont tant de mal à s'adapter au mode de vie canadien!

La seule explication à cela, c'est la croissance de l'industrie de l'immigration—un groupe d'individus bien intentionnés et hautement rémunérés dont les propres intérêts sont reflétés dans les décisions qu'ils prennent pour tous. L'application correcte de la politique d'immigration et la réduction de l'industrie de l'immigration devraient grandement contribuer à redonner aux Canadiens confiance dans notre système d'immigration.

Un troisième point tout aussi important est de veiller à ce que l'admission d'immigrants au Canada se fasse en tenant compte des meilleurs intérêts économiques du pays. Les statistiques actuelles en ce qui concerne le nombre d'immigrants admis au Canada en fonction de la contribution économique qu'ils peuvent apporter au Canada varient.

Dans sa chronique parue le 14 juillet dans le *Globe and Mail*, Michael Valpy disait qu'avant, la politique d'immigration était entièrement sélective, alors qu'aujourd'hui elle ne l'est que dans une proportion de 15 p. 100, le reste étant déterminé en fonction de la réunion des familles et d'une politique d'admission des réfugiés qui est la plus libérale du monde.

La publication de Citoyenneté et Immigration Canada sur les chiffres et les enjeux en matière d'immigration précise également que les avantages économiques potentiels pour le Canada ne sont évalués que pour quelque 15 p. 100 des immigrants. La même publication note que plus de la moitié des immigrants, 55 p. 100, entrent au titre des catégories de la famille et des réfugiés.

Le gouvernement n'accorde pas une priorité suffisante à l'admission d'immigrants susceptibles de profiter au pays. C'est particulièrement grave car, comme le gouvernement nous le dit souvent, nous appartenons maintenant à l'économie mondiale. Cela modifie la nature de notre économie.

Actuellement, nous n'avons pas besoin d'une importante main-d'oeuvre non spécialisée. La clé du succès, de nos jours, c'est la formation. Quiconque a moins qu'un diplôme d'études secondaires n'a guère de possibilités d'emploi et d'avancement.

Ma circonscription de Cariboo—Chilcotin, et en particulier la ville de Williams Lake d'où je viens, est un bon exemple de cela. Lorsque j'étais jeune, les emplois étaient relativement abondants. Il y avait de nombreuses scieries, des fermes d'élevage, des mines. La capacité d'accomplir un travail physique pénible était souvent tout aussi importante qu'une bonne formation théorique.

Ce n'est plus la même chose aujourd'hui. Les emplois sont rares si vous n'avez pas un bon bagage scolaire. Les travaux qui étaient autrefois effectués par un importante main-d'oeuvre semi-spécialisée sont maintenant faits par des machines. L'aspect positif de cela, c'est que les travailleurs spécialisés de ces industries—ingénieurs, agronomes, techniciens—sont mieux payés et ont une qualité de vie meilleure.

Par le passé, les immigrants étaient attirés à Williams Lake par les possibilités économiques qu'offraient les industries exploitant les ressources naturelles. Avec les années, ces possibilités sont devenues de plus en plus rares.

• (1335)

La leçon qu'il faut tirer de cela, dans le contexte du débat que nous avons aujourd'hui à propos de ces modifications à la Loi sur l'immigration, c'est que le gouvernement doit insister davantage sur le recrutement d'immigrants qui ont la formation et les compétences requises. Je dirais que le moyen d'y parvenir est de réduire le nombre des immigrants admis au titre de la catégorie de la famille.

C'est justement ce que propose un rapport confidentiel préparé pour le ministre de l'Immigration et qui, à la suite d'une fuite, est tombé entre les mains des médias. Il recommande que la catégorie de la famille soit redéfinie pour que l'admission automatique se limite au conjoint et aux enfants des citoyens canadiens et des immigrants reçus. Je propose que l'on comble la lacune créée par la réduction de cette catégorie en accueillant des

immigrants qui ont les moyens financiers et les études qui leur permettront de contribuer davantage au développement de notre pays.

Il faut penser aussi que la réunification des familles au Canada signifie souvent la séparation de ces mêmes familles dans leur pays d'origine. Madame la Présidente, je suis sûr que vous-même et tous les députés connaissent déjà le rapport de Statistique Canada intitulé *Évolution de la population immigrante au Canada*. Le rapport compare les immigrants aux Canadiens d'origine, à différents égards. On y apprend qu'un plus grand pourcentage d'immigrants, soit 19 p. 100 contre 13 p. 100 des Canadiens d'origine, ont moins de neuf ans de scolarité.

Avec l'évolution de l'économie canadienne, qui exige maintenant une plus grande scolarité de la part des travailleurs, le gouvernement doit chercher davantage à accepter des immigrants qui peuvent trouver du travail et être compétitifs sur nos marchés.

Ceux qui préconisent une immigration totalement ouverte seront probablement contre une telle politique. Ils diront que de resserrer les restrictions sur le parrainage des familles est indûment cruel et insensible. Je suis sûr qu'ils diront aussi que de choisir les immigrants en fonction de la contribution économique qu'ils peuvent faire serait grossièrement matérialiste et cupide.

Je leur répondrai qu'ils n'ont pas conscience de la situation économique actuelle. Le Canada a besoin de travailleurs qualifiés s'il veut demeurer compétitif. De la même façon, ce dont il n'a surtout pas besoin, c'est d'alourdir encore les filets de sécurité sociale, qui sont déjà sur le point de craquer.

Les Canadiens de vieille souche disent depuis longtemps au Parti réformiste qu'ils aimeraient qu'on prenne davantage soin d'accepter des immigrants ayant des études et certaines compétences professionnelles, et qu'on accepte moins de ces immigrants qui n'ont pas grand-chose à offrir. Si le ministre veut redorer le blason du système d'immigration auprès des Canadiens, il aiderait beaucoup sa cause en respectant leurs désirs là-dessus.

Finalement, je crois qu'en réduisant les niveaux actuels d'immigration, on aiderait beaucoup à redorer le blason de la politique et du système d'immigration auprès des Canadiens.

Avant de présenter mes arguments en faveur d'une réduction des niveaux d'immigration, je dois signaler que le Parti réformiste a depuis un bon moment adopté une politique de réduction des niveaux d'immigration, par rapport aux niveaux actuels. La politique de notre parti, définie en fonction des désirs de nos membres, établit que les niveaux d'immigration actuels devraient être ramenés à environ 150 000 personnes par année.

Les gens d'en face essaient de nous traiter d'anti-immigrants, alors que nous sommes réellement pro-immigrants. Nous trouvons simplement que les niveaux d'immigration actuels sont élevés et qu'ils ne sont pas fondés sur une politique visant à procurer des avantages sociaux ou économiques pour le Canada. Il est clair qu'une majorité de Canadiens souhaitent la réduction des niveaux d'immigration au Canada.

En mars, un sondage commandé par le gouvernement fédéral a révélé que pour la première fois une nette majorité de Canadiens, selon le chroniqueur Michael Valpy du *Globe and Mail*, considéraient les niveaux d'immigration trop élevés. Comme ce même chroniqueur le fait remarquer, d'autres études ont montré que la décision d'établir ces hauts niveaux était fondée sur les attentes de plus en plus irréalistes des immigrants.

Il est très évident que la majorité des Canadiens veulent que les niveaux d'immigration descendent. En refusant d'abaisser le niveau actuel de 250 000 immigrants par année, le gouvernement fédéral et son ministre de l'Immigration vont très clairement à l'encontre de la volonté des Canadiens.

Au Parti réformiste, nous sommes vraiment à l'écoute de nos électeurs et c'est pour cela que nous sommes devenus le premier parti à la Chambre à poursuivre une politique préconisant des niveaux d'immigration plus bas. À mon avis, le gouvernement commence à voir la sagesse de notre démarche. Je souhaite sincèrement que le gouvernement libéral et son ministre de l'Immigration ne tarderont pas à modifier leur politique.

• (1340)

Les conseillers principaux du ministère de l'Immigration ont récemment recommandé que les niveaux d'immigration soient réduits de 20 p. 100 pour passer à 200 000. Cette recommandation figure dans un rapport confidentiel de 18 pages rédigé à l'intention du ministre de l'Immigration. Ce rapport fait état de consultations qui ont révélé que les Canadiens ont l'impression que le désordre règne dans le programme d'immigration et qu'il faudrait mieux sélectionner les immigrants. Maintenant que le ministre a terminé son étude financée par les deniers publics sur l'immigration, j'espère qu'il va prendre des mesures en se fondant sur les acquis de cette étude.

Le ministre et le Parti libéral souffrent d'un handicap particulier à cet égard. Contrairement au Parti réformiste, ils ne croient pas devoir agir selon les intérêts et les opinions de leurs électeurs ou, dans certains cas, les défendre. Le Parti réformiste jouit d'un avantage particulier à cet égard. Nous croyons fermement que nous devons être à l'écoute de nos électeurs et que nous devons nous prononcer en leur faveur, peu importe nos opinions personnelles. C'est pour cette raison que, pendant que le caucus libéral se réunissait pour discuter de la façon dont les Canadiens voudraient être dirigés, le Parti réformiste posait la question directement aux Canadiens. Dès le départ, le Parti réformiste a donc su très clairement quelles mesures les Canadiens souhaitaient.

Je ne comprends pas pourquoi le ministre de l'Immigration et le gouvernement libéral restent de façon tellement irrationnelle engagés à maintenir des niveaux d'immigration élevés. Le Canada demeure le pays industrialisé ayant le plus haut taux d'immigration. Il s'ensuit qu'il affiche le plus haut taux de croissance démographique parmi les pays occidentaux et ceux de l'ancien bloc soviétique, à savoir 1,4 p. 100 par année. C'est là un taux de croissance plus élevé que celui de l'Argentine, de la Chine, de la Thaïlande, de la Corée, du Sri Lanka et de l'Uruguay. Cette

population croissante a besoin de plus en plus de services gouvernementaux chaque année et cela, au moment même où tous les ordres de gouvernement ont du mal à amasser des recettes suffisantes.

Un des meilleurs moyens de juger ce que notre niveau d'immigration devrait être à l'heure actuelle est de considérer quels sont les niveaux d'immigration des pays similaires au nôtre. Les États-Unis constituent un bon exemple. Les Américains se flattent depuis longtemps d'accueillir les immigrants à bras ouverts—j'ai presque terminé—en disant: «Donnez-nous vos pauvres, vos accablés, vos affamés». Une autre expression communément employée pour décrire la situation de l'immigrant est celle du «melting pot». Elle suppose une énorme capacité de la part des Américains d'accueillir et d'assimiler les nouveaux venus de divers pays.

La population canadienne a dit haut et clair qu'elle souhaitait que les niveaux d'immigration soient moins élevés. Le ministre reconnaîtra, je l'espère, que les Canadiens continueront de douter manifestement de la politique gouvernementale en matière d'immigration tant et aussi longtemps que ces niveaux ne seront pas abaissés.

Je terminerai mon allocution sur ce projet de loi en faisant remarquer que, en ce qui concerne l'immigration ou toute autre affaire publique, le gouvernement doit tenir compte des répercussions économiques de ses décisions.

Le Canada est un pays d'immigrants. Ce pays absolument extraordinaire a été fondé et colonisé pour la plus grande partie par des gens de tous les pays de la Terre. Son histoire et ses réalisations n'en sont que plus spectaculaires et son potentiel n'en est que plus grand. Toutefois, notre parti estime nécessaire d'aller beaucoup plus loin et, partant, nous sommes dans l'impossibilité d'appuyer sans réserves ce projet de loi. En dépit de certaines caractéristiques intéressantes, il n'est pas de nature à satisfaire les besoins et les désirs des Canadiens.

• (1345)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Veuillez avoir l'obligeance de proposer votre motion à la Chambre.

M. Mayfield: Madame la Présidente, je propose:

Que tous les mots suivant le mot «que» soient supprimés et remplacés par ceci:

la Chambre ne lise pas pour la deuxième fois le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, parce qu'il ne prévoit pas de refuser une audience de la Section du statut de réfugié ni une demande de résidence permanente aux personnes qui ont été reconnues coupables d'un crime qui entraînerait au Canada une peine de dix ans d'emprisonnement au moins et aux individus qui entrent dans la catégorie des personnes énumérées aux paragraphes 19(1) et (2) de la Loi sur l'immigration.

Nous ne pouvons pas abandonner nos électeurs. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre. Je vais prendre cela en délibéré.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Madame la Présidente, c'est en tant que personne ayant immigré au Canada il y a plus de trente ans que je vais parler aujourd'hui des importantes mesures dont nous sommes saisis.

Je viens de Grenade, une île des Antilles. J'étais enseignante là-bas et je cherchais une occasion de me perfectionner tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel. Les Grenadins qui ont ce genre d'ambitions doivent partir à l'étranger, ce qui veut dire qu'ils doivent avoir l'argent nécessaire.

Le programme canadien des travailleurs domestiques m'a donné l'occasion de travailler pour une famille canadienne pendant un an, ce qui m'a permis d'obtenir le statut d'immigrante reçue et de me faire une vie au Canada.

Je suis arrivée dans ce pays pleine d'espoir. J'ai pris mes responsabilités de travailleuse domestique très au sérieux, car c'était pour moi un tremplin vers quelque chose de mieux. Je voyais mon premier emploi ici comme une façon de gagner honnêtement ma vie.

J'ai repris ma carrière d'enseignante pendant que je poursuivais mes études à l'Université de Toronto pour obtenir un baccalauréat ès arts et une maîtrise en éducation. Je suis ensuite devenue directrice d'une école primaire avant d'accéder au poste de présidente de la Metro Toronto Housing Authority, qui dessert plus de 100 000 personnes dans le Grand Toronto. J'ai maintenant la responsabilité de servir la belle circonscription d'Etobicoke—Lakeshore et de travailler au nom des hommes, des femmes et des enfants qui viennent au Canada pour partager les mêmes rêves.

Si je parle de mon expérience en tant qu'immigrante au Canada, c'est parce que je veux placer les dispositions du projet de loi C-44 dans leur contexte. Je veux que tous ceux que l'immigration au Canada inquiète sachent bien que la grande majorité des gens qui viennent ici sont des gens comme moi, des gens compétents qui n'ont pas peur de travailler et qui sont déterminés à se bâtir un avenir dans ce pays.

Ils ne viennent peut-être pas de Grenade. Ils ne me ressemblent peut-être pas. Ils ont peut-être un accent différent et des coutumes différentes. Mais la plupart des gens qui viennent au Canada partagent les mêmes rêves que moi. Nous rêvons de nous faire une vie meilleure. Nous rêvons de bâtir un avenir plus prometteur pour nos familles. Nous rêvons de donner plus de possibilités à nos enfants. Nous aspirons à servir la collectivité.

Nous voulons contribuer à améliorer la vie dans nos quartiers. Nous voulons créer des conditions dans lesquelles les personnes qui nous sont chères pourront prospérer et, enfin, nous voulons éliminer le crime et la violence dans nos rues.

Nous avons tous entendu d'innombrables histoires d'immigrants qui ont eu du succès au Canada. Même avant que l'idée de la Confédération ne germe dans l'esprit de sir John A. Macdonald, des vagues d'immigrants ont balayé les côtes de ce pays. Beaucoup de ces gens étaient prêts à faire le travail le plus ingrat dans des conditions incroyablement difficiles pour survivre. D'autres fuyaient la persécution et avaient soif de liberté. Mais tous étaient résolus à bâtir un pays nouveau.

• (1350)

Les exemples abondent. L'histoire a enregistré la contribution extraordinaire des immigrants venus de nombreux horizons, de nombreuses races et de nombreuses cultures qui ont bâti notre pays. Du port de Montréal aux grands immeubles de Toronto, de la construction des chemins de fer à la culture des champs de blé des Prairies, la main-d'oeuvre immigrante a contribué à bâtir le Canada.

Où sont les histoires de réussite d'aujourd'hui? N'y en a-t-il plus aujourd'hui? N'avons-nous plus maintenant d'immigrants qui améliorent et enrichissent le Canada?

Je trouve déprimant qu'on ne reconnaisse pas dans le débat la contribution continue des nouveaux venus chez nous. Je trouve inquiétant qu'on insiste sur les aspects négatifs ou destructifs de l'immigration moderne. Et je trouve inacceptable la fausse impression que ce manque de reconnaissance et cette représentation négative des immigrants produisent parfois dans l'esprit des Canadiens. J'invite les députés à y réfléchir.

Où pouvons-nous lire les histoires de réussites d'aujourd'hui? Où pouvons-nous entendre parler des réalisations et des contributions des récents immigrants? Où pouvons-nous apprendre les réussites des nouveaux venus? Pas à la une de nos journaux. Cela ne fait pas l'objet des bulletins de nouvelles à la radio ni certes habituellement l'objet des nouvelles télévisées.

Si jamais on trouve de l'information positive à cet égard, c'est dans les dernières pages. Cette information fait office de bouche-trou dans les bulletins de nouvelles de fin de soirée à la radio ou se trouve noyée dans une émission de télévision un jour de faible cote d'écoute. On dirait que les bonnes nouvelles à propos des immigrants ne suscitent pas suffisamment d'intérêt. Cela ne fait tout simplement pas de la nouvelle exploitable, et comme cela n'attire pas suffisamment l'attention, c'est une autre facette plus sensationnelle de l'immigration qui retient surtout l'attention des médias.

C'est l'infime minorité des immigrants qui se comportent comme de vulgaires truands qui accapare l'attention des médias et fait la manchette des journaux. C'est le petit nombre des immigrants faisant partie de la pègre qui fait l'objet des bulletins de nouvelles à la radio. C'est la minuscule clique de fraudeurs qui entrent chez nous par des moyens malhonnêtes qui fascine les reporters de la télévision, et tout cela produit malheureusement dans le public une fausse représentation des immigrants modernes.

La véritable histoire, toute l'histoire, est trop grosse ou trop ennuyeuse pour les manchettes des tabloïds. La véritable histoire de l'immigration moderne est en réalité constituée de gens travailleurs, d'entrepreneurs créant des emplois et produisant des bienfaits chez nous, d'étudiants remportant des bourses d'études, ou de scientifiques mettant au point des techniques innovatrices pour soulager la douleur et les souffrances. Ce sont les histoires négatives dont il est généralement fait état dans les reportages, et ce sont ces informations qui biaisent la compréhension que la population a de l'immigration et de ses répercussions sur le Canada d'aujourd'hui. Voilà le genre d'histoires dont nous entendons parler d'un océan à l'autre.

Je doute fort que l'on puisse convaincre les médias de ne plus accorder, systématiquement ou même occasionnellement, priorité aux mauvaises nouvelles plutôt qu'aux bonnes, mais ce que l'on peut changer, c'est ce dont il y a à rendre compte en matière d'immigration. C'est ici qu'intervient le projet de loi C-44.

Cette mesure législative devrait jouer un rôle capital, car elle réduira, pour la minorité de criminels qui immigrent au Canada, les possibilités de commettre des vols, de faire du trafic, de se livrer à de l'intimidation ou à de l'extorsion, et même de blesser ou de tuer autrui. Grâce au projet de loi C-44, il nous sera en effet plus facile de renvoyer les éléments indésirables qu'aucun de nous ne souhaite voir dans ce pays en premier lieu, que nous soyons des descendants d'immigrants, des immigrants de longue date ou des immigrants arrivés depuis relativement peu de temps.

Les changements proposés dans le projet de loi C-44 ne régleront pas les problèmes de la criminalité dans la société canadienne, mais ils nous aideront à atteindre notre objectif, celui de préserver la confiance de la population dans le programme d'immigration du Canada. Qui plus est, les mesures prévues dans ce projet de loi nous aideront aussi à débarrasser notre pays des gens peu intéressés à contribuer à l'avancement de notre société.

• (1355)

Toutes nos statistiques montrent d'ailleurs que les nouveaux venus sont plus respectueux des lois que les Canadiens de souche, même si les rares exceptions reçoivent généralement une attention disproportionnée dans l'opinion publique et les médias. Comme le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration l'a expliqué aux membres de l'Association canadienne des chefs de police réunis à Montréal en août dernier, son ministère a eu pour instruction de recourir à trois moyens pour renforcer nos activités touchant l'application de la loi: les modifications législatives, les réformes administratives ainsi qu'une coopération plus étroite avec les autres organismes chargés d'appliquer la loi, et ce, afin de déceler les gens qui voudraient abuser de notre générosité.

J'ai aussi été particulièrement heureuse d'entendre le ministre déclarer que la Loi sur l'immigration demeurera le fondement de notre système. La loi a été modifiée avec le plus grand soin. Les modifications ont été apportées seulement quand il a été établi qu'elles protégeraient la population tout en aidant les gens à continuer d'avoir confiance dans nos politiques d'immigration progressives.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée d'interrompre la secrétaire parlementaire, mais j'ai une annonce à faire. Il lui restera 10 minutes après la période des questions.

L'amendement proposé par le député de Cariboo—Chilcotin est recevable.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

AIDS ACTION NOW

M. Barry Campbell (St. Paul's): Monsieur le Président, dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'Association canadienne de recherche sur le VIH qui s'est tenue cet été, un groupe de revendication de Toronto, AIDS Action Now, a organisé une manifestation pour souligner le fait que des programmes de recherche prometteurs sur le sida sont, à son avis, insuffisamment financés.

Pendant cette manifestation, on m'a présenté une pétition signée par plus de 300 personnes. Des questions de procédure m'empêchent de déposer cette pétition, mais il reste que le message qu'elle renferme devrait être rendu public. Cette pétition presse le gouvernement « d'accroître le financement de la recherche sur le sida afin que les scientifiques canadiens puissent contribuer à la compréhension des causes de cette maladie, à l'amélioration du traitement et à la découverte d'un remède ».

Elle demande en outre au gouvernement de « prendre l'engagement clair d'assurer le financement à long terme de la recherche sur le sida d'une manière qui soit au moins proportionnelle au nombre de personnes atteintes du VIH et à la richesse relative du Canada ».

Certes, nous savons que le gouvernement a consenti un financement non négligeable à la stratégie nationale sur le sida, mais nous devons nous efforcer de faire mieux encore. Nous ne pouvons pas oublier que, pour un trop grand nombre de Canadiens, c'est une question de vie ou de mort.

* * *

[*Français*]

LE SANG CONTAMINÉ

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que nous apprenions, le 13 septembre dernier, le décès de M. Randy Connors. Monsieur Connors est l'une des nombreuses victimes canadiennes à avoir contracté le virus du sida, suite à une transfusion sanguine.

• (1400)

En effet, selon une étude récente émanant du ministère de la Santé, près de 1 500 Canadiens, dont 400 Québécois, ont été infectés par du sang contaminé. Une telle négligence de la part des responsables du système canadien d'approvisionnement sanguin ne doit plus jamais se reproduire. Déjà trop de personnes ont été victimes de cette erreur au détriment de leur vie.

[*Traduction*]

Les députés du Bloc québécois voudraient donc rendre également hommage au courage et à la détermination de M. Conners, qui n'a jamais cessé de défendre les droits des victimes du scandale du sang contaminé.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, depuis le dépôt du budget, en février, les gens de Calgary s'inquiètent de plus en plus de ce que coûtera le transfert du Lord Strathcona Horse Regiment et du 1er Bataillon de services de la BFC de Calgary à la BFC d'Edmonton.

Selon les estimations initiales du gouvernement, le transfert coûterait 23 millions de dollars. Toutefois, le gouvernement vient d'admettre que le coût doit être révisé à la hausse en raison de dépenses supplémentaires de 21 millions de dollars pour la construction et la rénovation d'installations. À cela s'ajoute une autre somme de 30 millions de dollars qu'il faudra sans doute consacrer au nettoyage des champs de tir. Il en coûtera probablement près de 16 millions de dollars pour résilier les baux en vigueur, et il y aura évidemment d'autres dépenses.

Des documents publiés récemment révèlent que ce transfert vise surtout à compenser Edmonton pour la perte de trois escadrons du Commandement aérien.

Je demande au ministre de faire faire une évaluation de coûts indépendante à la lumière de toutes les nouvelles informations et de retarder sa décision jusqu'à ce que cette évaluation ait été faite. S'il refuse de réévaluer sa décision, le ministre montrera qu'il n'a que mépris pour les contribuables, leur intelligence et leur argent.

* * *

LE SRI GURU GRANTH SAHIB

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, ce mois-ci, les Sikhs d'un peu partout dans le monde célèbrent le 390e anniversaire de la consécration du livre sacré *Sri Guru Granth Sahib*. Cet événement historique a été lancé par le cinquième guru Arjun Dev Ji.

Depuis sa compilation et sa consécration ultérieure, le livre sacré a été une source de sagesse spirituelle et a contribué à favoriser la bonne entente et l'harmonie entre tous les peuples.

Tous les députés de la Chambre des communes voudront se joindre à moi, j'en suis sûr, pour féliciter la communauté sikh.

* * *

LA TÉLÉDIFFUSION

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, depuis ce matin, nos voisins du Sud peuvent recevoir deux nouveaux services de programmation canadienne, chacun possédé et exploité conjointement par la SRC et la Power Broadcasting. Newsworld International diffusera surtout les grandes informations internationales, présentant les principaux événements mondiaux sous un angle typiquement canadien, tandis que le deuxième canal, Trio, un service de télévision orienté vers la famille, offrira les meilleures émissions canadiennes aux téléspectateurs américains.

[*Français*]

Ces deux canaux seront distribués aux États-Unis par l'entremise du câble et de Direct TV, un nouveau service satellite de

diffusion directe offrant aux consommateurs une programmation comprenant des films, des émissions sportives et des événements spéciaux.

[*Traduction*]

Les exportations vers ce nouveau marché renforceront la programmation canadienne habituelle et accroîtront les recettes du télédiffuseur public national du Canada.

* * *

MME LISETTE BARSALLO-WARD

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, une semaine après avoir été détenue par des agents de la sécurité aéroportuaire aux termes des décrets d'urgence spéciale du Pérou, M^me^ Lisette Barsallo-Ward, une enseignante très respectée de Vancouver, a pu retourner en toute sécurité vers sa famille au Canada. Sa libération rapide est un exemple classique de la diplomatie discrète qu'exercent le ministère des Affaires étrangères à Ottawa et les diplomates canadiens à Lima, dans la plus pure tradition du Service extérieur canadien.

Nous leur adressons nos félicitations à tous.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, récemment des données ont été publiées concernant les impacts douloureux de la réforme de l'assurance-chômage de 1993 pour les travailleurs québécois.

Le quotidien *Le Soleil* révélait en effet que plus de 22 000 Québécois ont été exclus du Régime d'assurance-chômage depuis l'entrée en vigueur de cette réforme. Aux mesures restrictives des conservateurs se sont ajoutées celles des libéraux qui toucheront et touchent déjà des dizaines de milliers de Québécois et de Canadiens.

Je demanderais au ministre du Développement des ressources humaines, lui qui prépare actuellement une réforme en profondeur des programmes sociaux, de regarder derrière ces chiffres pour apercevoir tous les citoyens qui sont durement touchés par les mesures qui sont prises ici à Ottawa. Peut-être y trouvera-t-il la compassion dont il manque nettement depuis qu'il est en poste et qu'il a lancé le processus de réforme des programmes sociaux.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LA DETTE FÉDÉRALE

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, ce matin, à 7 h 44, notre dette s'élevait à 531 045 850 207,24 $. À chaque jour qui passe, la dette fédérale augmente de plus de 100 millions de dollars.

Article 31 du Règlement

Les Canadiens sont inquiets. Ils sont inquiets non seulement pour eux-mêmes et leur avenir, mais aussi pour leurs enfants et leurs petits-enfants. Mais qu'en est-il du gouvernement? À quel point cette situation l'inquiète-t-il? Apparemment, très peu, car il qualifie de succès le fait d'accroître la dette de notre pays de 100 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. Même s'il atteint ce but, il aura déçu les gens.

Le gouvernement a l'obligation de préserver, d'améliorer les perspectives, pas de les gâcher. Il a l'obligation de faire ce qui s'impose, pas ce qui est facile.

Je tiens à souligner que pendant que je vous parlais, notre dette a augmenté de 80 000 $.

* * *

[*Français*]

LES ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, permettez-moi d'offrir toutes mes félicitations à M. Daniel Johnson pour l'excellente campagne qu'il a menée. Son message, sa sincérité et ses convictions lui ont permis de remporter une victoire morale éclatante. Mais la lutte vient à peine de commencer et je suis convaincu qu'il est l'homme qu'il nous faut pour la remporter.

Je tiens aussi à offrir mes plus sincères félicitations à M. Parizeau. Je le félicite d'avoir réitéré son engagement de tenir un référendum dans les prochains dix mois et j'espère qu'il tiendra parole. En fait, je souhaite que ce référendum ait lieu le plus vite possible et que la question soit claire et sans équivoque. Et lorsque les Québécois et Québécoises auront dit non une fois pour toutes à l'option séparatiste, j'espère que M. Parizeau et ses adeptes y renonceront et la retourneront aux oubliettes car, monsieur le premier ministre désigné, la démocratie veut que l'on accepte le choix exprimé librement par la majorité de la population.

* * *

LE CONGRÈS MONDIAL ACADIEN

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, du 12 au 20 août dernier, des Acadiens et Acadiennes du monde entier se sont rassemblés au Nouveau-Brunswick pour le premier Congrès mondial acadien.

Il va sans dire que cet événement a connu un succès sans précédent. Le congrès comprenait une multitude d'activités dont des spectacles, des rassemblements familiaux et des conférences. Je désire féliciter le comité organisateur de Retrouvailles 94 ainsi que le comité organisateur des conférences du Congrès mondial acadien pour un travail très bien accompli. J'aimerais aussi remercier notre premier ministre, le très honorable Jean Chrétien, pour sa visite lors du Congrès mondial acadien. La présence de M. Chrétien fut très appréciée et elle démontre bien son engagement envers la communauté acadienne.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE PLOMB

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous savons tous que le plomb est dangereux pour la santé, car c'est une substance toxique. Nous avons fait des progrès en éliminant le plomb de l'essence et de la peinture, mais nous continuons de faire bien d'autres usages du plomb, ce qui constitue un danger pour la santé.

Au Canada, le plomb se répand dans l'environnement quand un chasseur tire ou quand un pêcheur à la ligne perd une pesée. Lorsqu'il est ingéré par les animaux, le plomb cause une mort lente et pénible. Aux États-Unis, l'utilisation du plomb pour chasser les oiseaux aquatiques a été interdite en 1991. Au Danemark et dans les Pays-Bas, le gouvernement a interdit le plomb dans les cartouches utilisées pour la chasse au gibier et les pesées utilisées pour la pêche à la ligne.

Au Canada, nous avons encore beaucoup à faire pour nous assurer que le plomb n'entre pas dans l'environnement comme dans le cas des crayons importés pour enfants, dont nous reparlerons très bientôt.

* * *

[*Français*]

LES ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, le 12 septembre dernier, les Québécoises et Québécois élisaient 77 députés souverainistes du Parti québécois à l'Assemblée nationale du Québec. Ce nouveau gouvernement a reçu le mandat de préparer la tenue d'un référendum sur la souveraineté du Québec. J'aimerais féliciter le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, ses députés, les élus des autres formations politiques ainsi que tous les autres candidats de mérite qui n'ont pas été élus. Tous ont clairement exprimé leur désir et leur détermination de servir le Québec. Quoi qu'en pense le premier ministre fédéral, il est clair que les Québécoises et Québécois ne sont pas satisfaits de ce pays merveilleux que serait le Canada.

• (1410)

Déterminés et tenaces, ils sont conscients de constituer un peuple et une société distincte. Les Québécoises et les Québécois réclament le plein contrôle de leur développement social, culturel, politique et économique. À l'occasion du référendum qui vient, les Québécoises et les Québécois pourront enfin choisir entre le statu quo et la souveraineté.

* * *

[*Traduction*]

LE PARTI RÉFORMISTE

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, le gouvernement marche sur les plates-bandes du Parti réformiste, du moins selon Rosemary Speirs du *Toronto Star*. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour lancer un défi aux libéraux qui veulent prétendument s'emparer de nos arguments.

En fait, au cours de la dernière année, le Parti réformiste a très efficacement établi le programme national. Pourquoi le gouvernement insiste-t-il constamment sur la réduction du déficit, le système de justice pénale et l'immigration? C'est parce que les députés réformistes ont soulevé ces questions à maintes et maintes reprises. C'est grâce à ce débat que les Canadiens sont maintenant au fait de l'inefficacité du système actuel et qu'ils exigent des changements.

À y regarder de plus près, ces Canadiens bien informés constateront bientôt que les changements superficiels n'ont pas modifié le système en profondeur. Le Parti réformiste serait heureux de voir ses politiques mises en oeuvre, mais il vous demande alors d'utiliser le programme au complet et pas seulement les titres.

Les libéraux ne peuvent prétendre avoir fait leur le programme du Parti réformiste. En fait, ils ont adopté un programme bien factice, un piètre substitut du programme réel.

* * *

LA RÉGION DE FUNDY

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, la région de Fundy dans ma circonscription, Carleton—Charlotte, a connu des moments très difficiles au cours des dernières semaines. Le 31 août, le quai de St. Andrews au Nouveau-Brunswick a été ravagé par le feu et, durant le week-end de la fête du Travail, de grands vents et des vagues gigantesques ont détruit de nombreuses bordigues à hareng le long de la côte de Fundy. Ces deux tragédies ont eu des répercussions désastreuses sur l'économie de la région.

La ville de St. Andrews dépend dans une large mesure de l'industrie du tourisme, de la pêche traditionnelle et de l'aquaculture. Il va sans dire que la destruction du quai nuira grandement à ces industries.

De même, les pêcheurs de hareng de la côte de Fundy comptent sur leurs bordigues pour assurer l'approvisionnement des usines de transformation du hareng. Vu les dommages causés à ces installations de pêche, la saison sera beaucoup plus courte, ce qui entraînera du chômage. De plus, le coût de la reconstruction sera très élevé pour les pêcheurs propriétaires des bordigues.

J'espère que plusieurs ministères fédéraux et provinciaux mettront leurs ressources en commun pour venir en aide à ces gens, victimes de telles tragédies naturelles.

* * *

LA DETTE DES PROVINCES

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur une nation qui fut jadis grande, mais qui est en train de sombrer dans une mer de mots. Des factions en guerre, tels deux grands orignaux unis dans un combat mortel. À la fin, ils sont trop épuisés pour fuir les loups qui rôdent. Les loups, ce sont les tenailles de la dette qui ne cessent de se rapprocher. C'est l'argent emprunté, non pas pour promouvoir les investissements, mais pour favoriser des styles de vie immérités.

Je voudrais m'en tenir à la dette des provinces, qui n'a rien à voir avec le gouvernement fédéral. La province la plus endettée est le Québec avec 9 498 $ pour chaque homme, femme et

enfant. Plus de 40 p. 100 de cette somme est due à des étrangers. Les autres provinces suivent de près.

Pendant que nous nous disputons entre nous, une artère est entaillée ici, une autre là. Ces entailles, ces sont les taux d'intérêt qui ne cessent de monter en flèche à cause de l'incertitude qui pèse sur notre avenir.

Au nom de toutes les Mary Smith et de tous les Jacques Tremblay, chassons les loups de la bergerie.

* * *

LA SUÈDE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais, à l'instar de nombreux médias, saluer l'élection d'un gouvernement social-démocrate en Suède.

Permettez-moi de citer le *Globe and Mail* qui dit: «Après trois ans d'un gouvernement conservateur caractérisé par une inflation accrue, un taux de chômage de 14 p. 100 et une énorme dette publique», les électeurs sont revenus à la gauche et ont élu le Parti social-démocrate de Suède.

À la face de tous ceux qui proclament que la gauche est morte, cette élection est la preuve qu'il n'y a pas qu'une seule issue possible. Il y a une autre solution que les politiques destructrices de la droite.

La gauche est bien vivante au Canada et à l'étranger. Il y a plus de 60 gouvernements sociaux-démocrates dans le monde et, en Europe, la Suède vient de joindre les rangs de la Belgique, du Danemark, de la Grèce, de l'Irlande, du Luxembourg, des Pays-Bas, de l'Espagne et de la Hongrie, tous des pays qui ont déjà un gouvernement social-démocrate. Depuis cet été, le Sri Lanka et le Japon sont également dirigés par les socio-démocrates.

* * *

• (1415)

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, le service ferroviaire entre Saint John et Sherbrooke, au Québec, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, sert beaucoup et est important pour les habitants et l'économie de Saint John.

Les citoyens de Saint John et de la majeure partie de la province du Nouveau-Brunswick ont uni leurs efforts pour lutter pour le maintien du service-voyageurs au début des années 80. Le gouvernement de l'époque nous a dit alors que nous pourrions conserver ce service, mais que nous devions l'utiliser sous peine de le perdre. Or, on s'en sert. Le nombre de voyageurs augmente de façon régulière et il y a une liste d'attente de trois mois pour les réservations pour le service VIA Rail.

Comme Saint John est un port et une ville industrielle, il est également essentiel pour le port et les entreprises de Saint John qu'un service marchandises efficient et abordable soit maintenu.

Je crois comprendre que des négociations sont en cours entre le CP et le secteur privé relativement à une portion de la voie, mais j'exhorte le ministre des Transports à prendre des mesures pour s'assurer que le reste de la voie allant de Brownville Junction à Sherbrooke soit utilisé.

* * *

LE DÉCÈS DE M. BILL BUSSIERE

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, à votre instar, il est certain, les parlementaires passés et présents de tous les partis ont été fortement attristés mercredi dernier par la mort soudaine de notre très bon ami, Bill Bussiere.

Pendant 25 ans, Bill a participé au petit déjeuner-prière hebdomadaire des parlementaires et il a été l'un des organisateurs du petit déjeuner-prière national auquel la plupart d'entre nous ont assisté.

[*Français*]

L'importance que Bill attachait à nos besoins spirituels peut se mesurer au respect et à l'admiration que nous lui avons portés.

[*Traduction*]

Au nom de la Chambre, je tiens à transmettre nos plus vives condoléances à son épouse, Sandra, et à ses trois filles, Lori, Wanda et Linda.

La présence et l'amitié de Bill nous manqueront beaucoup, mais sa mémoire demeurera parmi nous.

En dernier signe de reconnaissance pour l'engagement personnel très fort de Bill, je pourrais peut-être humblement adresser, en notre nom à tous, nos félicitations à ce bon et fidèle serviteur qu'était Bill.

[*Français*]

Le Président: Mes chers collègues, cet été nous avons perdu un des nôtres, un des députés de ce Parlement.

[*Traduction*]

Nous allons interrompre très brièvement les travaux en cours pour rendre hommage à M. Péloquin, un de nos députés.

[*Français*]

Ensuite, nous allons reprendre le temps que nous aurons mis à cette oeuvre un peu après 3 heures.

* * *

HOMMAGE AU REGRETTÉ GASTON PÉLOQUIN

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons tous appris avec regret et tristesse le décès accidentel du député de Brome—Missisquoi. Il n'a pas été très longtemps en cette Chambre, mais il a eu l'occasion de s'y faire de nombreux amis.

C'était un travailleur diligent dont la carrière a toujours été tournée vers les gens dans le besoin. Je voudrais au nom de mon parti et du gouvernement offrir à son fils et à sa famille nos plus sincères condoléances. Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour rappeler au public la vie d'un député. C'est le troisième, au moins, de mes collègues que je vois disparaître dans un accident d'automobile. Après avoir fait de longues heures et de longues semaines de travail, ils ont eu des accidents d'automobile en

retournant chez-eux et sont disparus. Il y a eu M. Fortin de Lotbinière, M. Lonsdale, député du nord de l'Ontario.

Trop souvent les gens oublient dans leur critique que les députés ont des heures impossibles parfois. Ils travaillent ici, ils doivent retourner dans leur circonscription, reviennent à Ottawa, courent des risques énormes. Ils se font toujours critiquer. Dans le cas de M. Péloquin, il a malheureusement perdu la vie dans des circonstances tragiques. Je voudrais offrir à ses collègues et à sa famille, au nom de mon parti et du gouvernement, mes plus sincères condoléances.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais d'abord remercier le premier ministre pour les paroles bien senties qu'il a prononcées à l'endroit de notre ami, M. Péloquin, et des députés qui, comme lui, ont trouvé la mort dans des circonstances semblables.

Gaston Péloquin, député de Brome—Missisquoi, était notre ami et sa mort tragique a plongé ses proches, ses électeurs et ses collègues dans un profond désarroi. Il laisse dans le deuil son fils, Pascal, âgé de 16 ans et ses amis proches, Denise et Gilles Duval, à qui il a confié son fils. Durant sa carrière professionnelle, tant au niveau de sa vie dans le domaine de l'éducation que dans la vie politique et sociale, M. Péloquin s'est toujours soucié du sort des plus démunis, des exclus, de ceux et celles qui sont laissés pour compte. C'est dans cette perspective qu'il a oeuvré auprès des enfants d'Haïti.

• (1420)

Il avait le respect de tous pour son engagement envers ses électeurs et ses convictions profondes pour le plein épanouissement du Québec. Tous reconnaissent le travail et la détermination qu'il a apportés pour servir ses concitoyens de l'Estrie.

M. Péloquin était un être profondément humain et modeste, très généreux de sa personne. La valeur qu'il respectait le plus était le bénévolat. Sa grande disponibilité en temps et en énergie auprès des commettants de son comté a suscité une grande sympathie à son égard et nombreux sont ceux qui ont pleuré son départ. Il avait été très attristé par les difficultés des familles de travailleurs licenciés par l'usine Hyundai de son comté. Son souci et le réconfort prodigué à ceux-ci témoignent de sa compassion.

Le Québec et le Canada viennent de perdre un parlementaire intègre et chaleureux pour qui le sort et la souffrance des autres étaient difficiles à accepter. Les députés comprendront qu'avec son expérience haïtienne, il fut particulièrement touché par la situation douloureuse de ce pays. Un peu avant son décès, il a été atterré de reconnaître à la télévision une personne qu'il avait connue et qui avait été assassinée par la junte militaire.

M. Péloquin a eu une carrière de service orientée vers le bien-être de ses concitoyens et concitoyennes, d'abord comme enseignant, directeur d'école, missionnaire et député. Il s'est engagé dans une multitude d'organismes. Croyant engagé, il se consacrait à une multitude d'activités religieuses et paroissiales. Sa foi envers les jeunes et leur avenir était pour lui une préoccupation majeure.

Je me permets donc ici de reprendre le message qu'il a toujours voulu transmettre à ses concitoyens, un message de tolérance, un message d'ouverture, un message de respect de ce que la démocratie québécoise et la démocratie canadienne décideront. Au nom des députés du Bloc québécois, j'offre à toutes les personnes affectées par cette tragédie nos plus sincères condoléances. Nous partageons avec eux le vide créé par le départ de Gaston Péloquin.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès tragique de notre ami et collègue, l'honorable député de Brome—Missisquoi.

[*Traduction*]

Dès les premiers jours de la nouvelle législature, M. Péloquin et moi nous sommes liés d'une amitié qui transcendait nos divergences politiques et que nous avons décidé de protéger des remous qui jalonnent la vie parlementaire. Nous songions plutôt à enrichir nos vies en apprenant l'un de l'autre et en partageant nos expériences.

Gaston était un homme doux au caractère marqué et déterminé. Il tenait à bien agir en tout, et il était parfois profondément perplexe lorsqu'on mettait ses motivations en doute d'un point de vue purement politique.

Parce que M. Péloquin était, comme beaucoup d'autres députés, un nouveau venu à la Chambre, la plupart d'entre nous n'avons pas eu la chance de connaître l'homme qu'il était. Si nous en avions eu le temps, nous aurions appris le travail accompli durant toute sa vie comme enseignant. Nous aurions su qu'il a écrit un livre pour les enfants et qu'il a adopté un jeune orphelin haïtien, son fils Pascal.

[*Français*]

La disparition prématurée de notre collègue nous incitera peut-être tous à réfléchir plus aux liens qui nous unissent qu'à ceux qui nous divisent, à nous considérer avant tout les uns les autres comme des êtres humains animés d'espoir, de rêve et d'aspiration et ensuite, comme des politiciens.

[*Traduction*]

Au nom de tous les députés réformistes, je demande au fils de Gaston, Pascal, de bien vouloir croire à notre sympathie la plus sincère. Rien de ce que nous pourrions faire ou dire maintenant ne pourra apaiser le chagrin qui t'accable aujourd'hui, mais puisses-tu trouver la paix dans la certitude que Gaston est maintenant entouré de ceux qui ont été des instruments du bien lors de leur passage sur cette terre.

[*Français*]

Le Canada, le Québec et le Parlement sont d'autant plus appauvris par son départ qu'il a été pour tous un enrichissement.

• (1425)

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, je veux ajouter ma voix à celle du premier ministre, du chef de l'opposition officielle, de mon collègue du Parti réformiste,

pour également exprimer nos regrets, en mon nom personnel et au nom de notre parti, suite au décès de M. Gaston Péloquin.

Mes collègues ont déjà souligné certaines de ses réalisations. Je vous avoue que je n'ai pas eu l'occasion de bien connaître M. Péloquin, et de fait, je pense que je l'ai croisé pour la toute première fois sur le parquet de la Chambre des communes, le temps de se dire bonjour.

Par contre, j'ai réalisé comme tout le monde, une fois libéré de la servitude de la partisanerie politique dans les circonstances que l'on vit actuellement, à quel point sa vie représente une lueur d'espoir. Comme mes collègues, j'ai été vivement impressionné par sa contribution au milieu de l'éducation, par le témoignage de ses collègues, soit dit en passant, qui était très beau, mais également par son engagement personnel. Au moment même par coïncidence où nous vivons des moments très importants, eu égard aux enjeux de la démocratie à Haïti, M. Péloquin et sa vie nous rappellent qu'il y a parmi nous des gens qui sont prêts, eux, à poser des gestes très concrets. D'ailleurs, on souhaitait comme témoignage envers sa mémoire des contributions aux oeuvres des enfants haïtiens. Dès ce moment-là, je réalisais à quel point sa vie avait fait une différence pour ce peuple.

Il avait une circonscription voisine de la mienne et j'ai donc eu l'occasion d'entendre de vive voix des témoignages de ceux et celles qui l'ont côtoyé et je peux vous dire aujourd'hui que ces gens-là n'avaient que du bien à dire au sujet de M. Péloquin, du travail qu'il réalisait et de sa très grande sincérité.

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse aujourd'hui à cette Chambre. La disparition d'un confrère, la perte d'un ami, nous affligent tous actuellement. La mort accidentelle de notre collègue Gaston Péloquin est un drame terrible pour son fils, sa famille, ses amis, ses électeurs, ses électrices et pour nous tous. Le Québec et le Canada ont perdu un parlementaire intègre et très dévoué à la cause dans laquelle il croyait par dessus tout. Élu représentant à cette Chambre en octobre 1993, à titre de député de Brome—Missisquoi, Gaston Péloquin s'est acquitté de sa tâche avec loyauté. L'acharnement avec lequel il défendait les intérêts de ses électeurs lui était caractéristique. C'est avec une attention toute particulière qu'il s'attardait aux plus démunis, conscient de leurs besoins. Sa disponibilité légendaire à l'égard de ces derniers était reconnue par nous tous. Sa démarche politique n'a jamais laissé planer aucun doute quant à la sincérité de ses convictions personnelles.

Il a toujours cru au Québec et n'a jamais eu peur de dénoncer les injustices subies par les Québécoises et les Québécois. Je connaissais personnellement Gaston Péloquin depuis plusieurs années. Il était un personnage attachant et chaleureux. J'ai pu le constater lors de notre campagne électorale de 1993, à l'occasion de la tournée de l'Estrie. Pendant plusieurs jours, nous avons fait la tournée des cinq circonscriptions. Gaston fut le chef d'orchestre du groupe installé à la bonne franquette dans la roulotte motorisée de son ami Jean Bégin. C'est dans le travail bien accompli et le plaisir qu'il s'est acquitté de sa tâche.

• (1430)

J'ai partagé avec Gaston un appartement à Hull pendant dix mois, lors de la dernière session parlementaire. Nous avons souvent eu l'occasion de nous faire quelques confidences. À travers ses propos toujours énergiques et ses idées bien exprimées, je découvrais chez lui une extrême sensibilité. La fermeture de l'usine Hyundai en fut un exemple frappant. Je fus témoin de tous les efforts qu'il a déployés dans ce dossier, pour que les familles ne perdent pas leur gagne-pain. C'est avec une grande peine pour ces travailleurs et avec beaucoup de résignation qu'il a dû subir cette fermeture d'usine. Étant ancien professeur d'anglais langue seconde et s'étant toujours intéressé à l'éducation, il m'a souvent, très souvent, parlé de l'école qu'il a dirigée pendant deux ans à Haïti. Il a partagé avec le peuple haïtien ses problèmes et sa misère humaine et c'est avec beaucoup de fierté qu'il a ramené d'Haïti Pascal, son fils maintenant âgé de seize ans et qui était devenu pour lui sa principale raison de vivre.

Gaston Péloquin laisse un vide lourd à supporter, tant à la Chambre des communes que dans Brome—Missisquoi. Au nom des députés du Bloc québécois et au nom de la grande région de l'Estrie, j'offre toutes nos condoléances à son fils Pascal, à sa famille et à ses amis. Nous partageons avec eux toute la tristesse de perdre un être cher. Adieu, Gaston!

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, c'est à titre de président du Comité de l'industrie que j'ai eu l'occasion de travailler avec Gaston Péloquin pendant l'hiver et le printemps de 1994. Comme vous le savez, monsieur le Président, plus souvent qu'autrement, les travaux de comité s'effectuent de façon non partisane. Nous sommes loin des médias, l'atmosphère est très différente de la période des questions, par exemple. M. Péloquin a participé à nos travaux sur le financement des petites et moyennes entreprises. Il était assidu et ses interventions étaient sérieuses et réfléchies. Il s'intéressait à tous les aspects de notre étude, que ce soit la relation entre les banques et la petite et moyenne entreprise, le mandat de la Banque fédérale de développement ou le rôle du surintendant des institutions financières. Avant son entrée en politique, comme on l'a déjà dit cet après-midi, M. Péloquin a passé sa vie dans l'enseignement. Père monoparental, il avait adopté un garçon, Pascal, qui a aujourd'hui seize ans. J'ai assisté à ses funérailles à Cowansville, et cela m'a permis de constater combien M. Péloquin était aimé par ses collègues de travail dans l'enseignement pour son dévouement, pour son grand coeur et son sens de l'humour.

Je tiens à nouveau à transmettre mes condoléances à son fils Pascal, ainsi qu'aux autres membres de sa famille et amis, y compris ses collègues du Bloc québécois.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, au nom de tous mes collègues néo-démocrates, j'aimerais offrir nos condoléances profondes aux proches et à la famille de Gaston Péloquin, et surtout à son fils adoptif Pascal.

J'ai eu moi-même l'occasion de parler plusieurs fois avec Gaston et j'avais trouvé qu'il était un homme de compassion et d'intégrité, qui était fort préoccupé par le sort des démunis, des gens les plus faibles de notre société. Même dans son premier discours en cette Chambre, par exemple, il a parlé des program-

mes sociaux et, surtout, des droits des personnes handicapées. Partisan ardent d'un Québec indépendant depuis longtemps, il était aussi très dévoué vis-à-vis des gens de sa circonscription de Brome—Missisquoi.

Pour eux, pour nous, ses collègues parlementaires, et surtout pour sa famille, sa mort est une perte énorme. Nous le regretterons tous.

Le Président: Comme je l'ai dit au début, nous avons perdu un des nôtres et nous devons nous souvenir que nous ne passons ici qu'une fois dans la vie et alors, si nous avons quelque chose que nous pouvons faire pour l'un ou l'autre, pour nos voisins, il faut toujours se souvenir que nous devons agir aussitôt que possible.

[*Traduction*]

Chers collègues, comme il est maintenant 14 h 35, la période des questions se terminera à 15 h 20.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉLECTION DU PARTI QUÉBÉCOIS

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, après neuf années de pouvoir libéral, le Québec a élu, lundi dernier, un gouvernement du Parti québécois dont le principal objectif est de réaliser la souveraineté du Québec. Le gouvernement fédéral doit en prendre acte plutôt que de faire l'autruche, comme en témoigne le discours prononcé hier à Québec par le premier ministre canadien devant la Chambre de commerce du Canada.

Ma question est la suivante: Comment le premier ministre peut-il penser que son offre de collaboration faite au nouveau gouvernement du Québec est crédible alors qu'au même moment, dans la réforme envisagée des programmes sociaux, son entêtement centralisateur provoque un affrontement majeur non seulement avec le Québec mais avec d'autres provinces?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il serait beaucoup plus normal d'attendre que la réforme du ministre soit présentée devant la Chambre avant de lui attribuer des titres comme celui donné par l'honorable député. Il y a eu des élections au Québec, les gens ont voulu changer de gouvernement. Mais je sais ce que les gens veulent. Ils veulent que les gouvernements travaillent ensemble pour créer des emplois, pour la relance économique, pour nous assurer que les plus démunis soient protégés dans notre société. La réforme que nous proposons, c'est dans ce sens-là, et j'espère que le gouvernement du Québec, comme les autres gouvernements qui m'ont indiqué qu'ils voulaient collaborer, voudra collaborer pour le mieux-être de toute la société canadienne.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre ne convient-il pas que la meilleure façon d'assurer une véritable collaboration, celle qu'il propose d'un ton suave maintenant au nouveau gouvernement du Québec, que la meilleure façon de le faire, c'est d'abord de respecter les compétences et les responsabilités du Québec plutôt que de chercher à les envahir davantage par le programme de réforme sociale de son ministre qui est manifestement une offensive éhontée contre les positions constitutionnelles du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas vu la version finale. J'aimerais que le chef de l'opposition me la donne. Je ne l'ai pas vue. Ce qui veut dire qu'il ne sait pas de quoi il parle. Qu'il attende donc pour voir le document.

[*Traduction*]

Quand le document sera prêt, il sera mis à la disposition de tout le monde. Ce sera un document de travail. J'en ai discuté avec les premiers ministres et ils savent que nous avons un problème dans ce domaine. C'est quelque chose qu'il faut moderniser et adapter en fonction des nouveaux besoins. Je suis surpris que le chef de l'opposition réclame le statu quo.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'un des avantages de faire de la politique, c'est de se dépouiller de la naïveté et quand on cesse d'être naïf, on comprend très bien quelles sont les intentions cachées d'un gouvernement qui maintenant d'ailleurs ne dissimule plus son intention formelle dans cette réforme des programmes sociaux de réaliser des gains, de soutirer des ressources présentement affectées à des pitances déjà versées aux démunis. Ils ont eux-mêmes avoué que c'est un but fondamental de réaliser des économies pour que le ministre des Finances puisse équilibrer ses bilans désastreux.

Je demande au premier ministre et je le lui demande très sincèrement, dans un souci de collaboration comme il l'a dit lui-même, s'il veut vraiment qu'on le prenne au sérieux quand il dit aux Québécois qu'il prétend vouloir collaborer avec le nouveau gouvernement en matière de création d'emplois. Je lui demande s'il ne reconnaît pas qu'il devrait d'abord s'engager à transférer au Québec sa pleine juridiction en matière de formation de la main-d'oeuvre, ce qui pourrait ensuite nous épargner le fouillis actuel dont sont victimes les démunis. Est-ce que la véritable intention n'est pas plutôt de considérer que c'est un caprice du Québec?

• (1440)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la nature de notre gouvernement et du fédéralisme au Canada est de permettre au gouvernement central de prendre des fonds chez les gens qui sont favorisés, comme ceux qui travaillent dans des secteurs d'activité où il y a de l'emploi, et de s'en servir pour aider les gens qui n'ont pas la chance de travailler et qui ont besoin de formation.

Dans notre pays, le niveau de chômage n'est pas uniforme, et nous prenons de l'argent des gens qui travaillent pour le donner à ceux qui ne travaillent pas. Cela n'a aucune relation avec la langue, mais a une relation directe avec le besoin d'aider les gens

qui ne travaillent pour qu'ils puissent se former davantage pour qu'ils puissent avoir la dignité du travail. C'est le but de cette réforme, et nous allons discuter avec les provinces pour savoir de quelle façon cela devrait être géré. Mais il ne faut pas créer une situation où le gouvernement fédéral disparaîtrait complètement et où la redistribution entre les riches et les pauvres est éliminée dans ce pays. Cela serait très défavorable pour les provinces et les régions les plus pauvres du pays.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, de graves allégations se sont multipliées au cours de l'été, remettant en cause l'intégrité du Service canadien du renseignement de sécurité, mieux connu sous l'appellation SCRS.

Le SCRS aurait utilisé un informateur pour mettre sur pied un groupe raciste canadien. Le même informateur aurait également infiltré l'entourage du chef du Parti réformiste.

Ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu de la gravité de la situation, est-ce que le premier ministre considère comme acceptable que le SCRS puisse infiltrer un parti politique démocratiquement constitué, cueillir des informations au sujet du réseau anglais de Radio-Canada, du Congrès juif canadien et contribuer à la fondation d'un groupe raciste canadien?

Est-ce que le premier ministre considère que c'est correct?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, ce dont le député parle n'est rien de plus que des allégations, et certaines ont été catégoriquement niées par le Service canadien du renseignement de sécurité.

Toutes ces allégations sont examinées par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, un organisme créé par le Parlement et sans lien de dépendance avec le gouvernement ou le SCRS. Je pense que nous devrions attendre d'avoir vu son rapport. À la lumière de ce rapport, nous pourrons prendre toutes les mesures qui s'imposent, compte tenu de ce qui aura été prouvé, si jamais c'était le cas.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le solliciteur général ne conviendrait-il pas que la meilleure façon, et la seule façon d'ailleurs, de faire toute la lumière sur les agissements allégués du SCRS serait d'accepter de mettre sur pied une commission royale d'enquête qui aurait de vrais pouvoirs pour savoir exactement de quoi il retourne des agissements supposés du SCRS?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à préciser que nous parlons d'allégations dénonçant des choses qui se seraient produites avant l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement.

Ensuite, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité se compare à mon avis à une commission royale permanente ayant pour mandat permanent d'examiner les activités du Service canadien du renseignement de sécurité. Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité est mis sur pied par décret. Il est autorisé à interroger les gens, à examiner les documents et à faire tout ce qu'une commission royale ferait, pour tout ce qui a trait aux activités, prétendues ou réelles, du Service canadien du renseignement de sécurité.

À mon avis, en créant ce comité, le Parlement a pris les mesures dont parle le député. Nous avons l'équivalent d'une commission royale chargée de se pencher sur les allégations en question.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre a répondu à la première question du chef de l'opposition sur l'unité nationale en reprenant des choses qu'il a déjà dites cent fois.

• (1445)

Dans les circonstances, le premier ministre aurait dû donner une réponse plus adéquate et plus énergique et dire qu'il avait l'intention de rendre le Canada le plus attrayant possible pour tous les Canadiens en équilibrant le budget, en offrant des allégements fiscaux et en modifiant les programmes sociaux de façon à les rendre plus abordables et à les décentraliser. Des mesures semblables, plutôt que les demi-mesures présentées à la Chambre, sont la marque d'un bon gouvernement.

Quelles mesures nouvelles et plus audacieuses le premier ministre entend-il prendre, dans l'intérêt de l'unité nationale, pour équilibrer le budget, réduire les impôts et réparer le filet de sécurité sociale?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le chef du Parti réformiste pour la promotion qu'il a obtenue.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Je constate avec grand plaisir que le député de Calgary-Ouest a eu l'humilité de changer de place avec le député de Calgary-Sud-Ouest.

Pour ce qui est de la meilleure façon de préserver l'unité de ce pays, le député a raison. Il faut avoir une économie dynamique et c'est exactement ce à quoi nous travaillons actuellement. S'il examine les résultats, le député peut voir que quelque 265 000 emplois ont été créés depuis que nous formons le gouvernement. L'emploi a enregistré une hausse de 6,4 p. 100 au cours du dernier trimestre.

Si nous suivions la recette réformiste, nous provoquerions immédiatement une récession énorme au Canada. Si nous retirions d'un seul coup 40 milliards de dollars de l'économie, le

nombre de chômeurs doublerait. Nous devons éviter aussi bien la solution de droite que celle de gauche, tout ausi doctrinaires l'une que l'autre, et nous en tenir plutôt à la voie libérale qui est la voie pondérée.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, la réponse du premier ministre ne fera rien pour renforcer l'appui au système fédéral car les normes défendues par son gouvernement sont trop faibles et son échéancier trop long.

Il ne suffit pas de présenter un document de travail sur les programmes sociaux quand ce que le public veut, ce sont des gestes concrets. Il ne suffit pas non plus de fixer au déficit un objectif de 3 p. 100 du PIB lorsque la dette nationale représente 71 p. 100 du PIB. L'unité nationale ne sera pas préservée si le premier ministre ne fixe pas des normes plus élevées à ses ministres et un échéancier plus court.

Le premier ministre va-t-il s'engager à relever les normes de son gouvernement en ce qui concerne la réforme sociale et la réforme des finances et va-t-il accélérer la mise en oeuvre de ces réformes?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons fait preuve de beaucoup de prudence aux dernières élections. Nous avons tout mis par écrit dans le livre rouge et jusqu'à maintenant, nous obtenons beaucoup de succès. Nous n'avons pas l'intention de modifier nos objectifs.

Le fait de vouloir fixer le déficit à 3 p. 100 du PIB représente un objectif très ambitieux. Tous les pays européens se sont fixé un objectif semblable. Aucun d'entre eux n'a encore réussi à l'atteindre.

Nous y parviendrons. Comme nous l'avons promis, le déficit représentera 3 p. 100 du PIB dès la troisième année de notre mandat. C'est écrit dans le livre rouge et c'est ce que nous ferons.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je crains que l'histoire ne se répète. Les députés qui siègent à la Chambre et qui suivent les travaux de la Chambre depuis un certain temps savent que les gouvernements qui se font élire mais qui n'apportent pas de changements fondamentaux dès la première année de leur mandat, ceux qui gaspillent leur mandat politique en demi-mesures, n'accomplissent jamais leur mission.

• (1450)

Pourquoi le premier ministre n'utilise-t-il pas son capital politique pour procéder immédiatement à des réformes financières et sociales majeures au lieu de le gaspiller en demi-mesures politiques?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il nous faut consulter les provinces pour y arriver. Lorsque j'entends le fils d'un ancien premier ministre provincial qui, soit dit en passant, a accepté un siège au Sénat, dire que nous ne devrions pas consulter les provinces, je m'interroge sur le genre de Canada qu'il souhaite.

Nous devons consulter les provinces et c'est ce que nous ferons. Des mesures seront présentées à la Chambre et nous procéderons à une réforme, mais nous préférons le faire avec la collaboration des provinces. Le ministre a déjà passé beaucoup de temps avec ses homologues provinciaux. Le document sera déposé durant la première semaine d'octobre.

Nous continuerons de consulter la population par l'intermédiaire de la Chambre des communes. Un projet de loi sera déposé l'année prochaine et vous en serez satisfait.

Le Président: Je sais que l'été a été long, mais vous m'avez encore oublié.

* * *

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, la semaine dernière comparaissait devant le Sous-comité sur la sécurité nationale le président du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, M. Jacques Courtois, qui, interrogé sur les allégations relatives à l'infiltration du Parti réformiste, a refusé de répondre aux membres du Comité, et je le cite: «Dans ce service, j'ai appris à ne jamais dire ni oui ni non.» Un bel exemple de la transparence qui attend le sous-comité parlementaire chargé de faire la lumière sur ces allégations!

Je pose ma question au solliciteur général du Canada. Considère-t-il acceptable l'attitude de M. Courtois de ne pas répondre de façon délibérée aux questions du sous-comité parlementaire relativement aux allégations impliquant le SCRS?

[*Traduction*]

Le Président: En règle générale, les questions qui sont posées en comité relèvent du comité. Si la question posée au solliciteur général pouvait être reformulée de façon plus générale, elle serait recevable.

Telle que formulée, la question a directement trait aux travaux du comité et je la juge irrecevable. Je demande au député de bien vouloir reformuler sa question.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, je vais la reformuler de la façon suivante: Est-ce que le solliciteur général du Canada peut donner l'assurance à cette Chambre qu'on fera la lumière une fois pour toutes sur cette question et que les questions que nous avons posées au Comité de surveillance nous donnent des réponses claires et précises sur ces questions-là que nous avons posées lors des réunions de ce comité?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre m'interdit, que je sache, de faire des commentaires sur les travaux d'un comité avant que celui-ci n'ait présenté son rapport.

Je tiens cependant à dire que, en vertu de la loi adoptée par le Parlement actuel, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité a été établi à titre d'organisme indépendant du SCRS, indépendant du gouvernement et, je crois, indépendant des comités parlementaires. Ses fonctions sont précisées dans la loi adoptée par ce Parlement.

Nous ne devrions pas tirer des conclusions trop hâtives en ce qui concerne la façon dont cet organisme va s'acquitter de son mandat. Le comité a promis de présenter un rapport d'ici le mois d'octobre. À mon avis, nous ne devrions pas juger de ses travaux avant d'en connaître les résultats et d'avoir eu la possibilité de les évaluer.

Pour ma part, je tiens à examiner en profondeur les conclusions du rapport de sorte que, en cas de problèmes, nous puissions prendre les mesures correctives nécessaires, même si les problèmes en question se sont posés avant notre arrivée au pouvoir.

[*Français*]

Le Président: Question supplémentaire. Je demanderai au député de poser sa question de façon qu'elle soit pour le ministère et même sur ce qui se passe là, au lieu des comités.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, visiblement le ministre est sur la même longueur d'onde que M. Jacques Courtois parce qu'il ne répond ni oui ni non, même en cette Chambre. Monsieur le Président, je pose ma question au ministre. Le ministre en répondant de cette façon-là ne vient-il pas un petit peu cautionner la méthode de fonctionner du service canadien et ne vient-il pas plutôt empêcher que le Sous-comité sur la sécurité nationale fasse sa job dans ce dossier-là?

• (1455)

Le Président: Si le ministre veut bien répondre à la question, il le peut, mais il n'est pas tenu de le faire.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à dire au député de façon catégorique et claire que, oui, je m'acquitterai de la responsabilité qui m'a été imposée en vertu de la Loi sur le SCRS qui a été adoptée par ce Parlement. Je ne peux toutefois pas dicter au président du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité la façon dont lui et les membres de son comité devraient faire leur travail. Je suis sûr qu'ils sont tout à fait conscients de la responsabilité qu'ils ont assumée en acceptant d'être nommés à ce comité. Je suis sûr qu'ils sont capables de suivre les travaux de la Chambre.

Ceci dit, j'attends impatiemment leur rapport de façon à pouvoir m'attaquer à tout problème et ce, au mieux des intérêts de ce pays.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, dans son dernier budget, le ministre des Finances annonçait que la dette publique augmenterait de 20 p. 100, soit 97 milliards de dollars, au cours des trois prochaines années. C'est ce qu'il a prévu. Le Canada n'a jamais connu une telle augmentation sur une période de trois ans.

On apprend maintenant que cet objectif ne sera pas atteint et qu'au bout de trois ans, la dette dépassera de 10 à 16 milliards le chiffre prévu.

Qu'est-ce que le ministre et son gouvernement comptent faire pour endiguer cet effrayant déficit qui ne cesse d'augmenter?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, avant de lui répondre, j'aimerais féliciter mon collègue qui vient d'être nommé l'un des deux porte-parole de son parti. S'il lui en faut deux, alors je suis porte-parole pour dix. Mais trêve de plaisanterie, je tiens à le féliciter de ce nouveau poste.

Je tiens à le féliciter, car cela lui vaut d'être maintenant assis en avant. Je dirais également que, connaissant ce député, je trouve étonnant qu'il se soit rapproché un peu du centre, politiquement parlant.

La réponse à sa question est que, bien entendu, les suppositions sur lesquelles elle est fondée sont tout simplement fausses. La réalité, comme le sait pertinemment le député, c'est que l'on doit l'augmentation énorme de la dette à l'accumulation des déficits antérieurs et aux effets de l'intérêt composé. En fait, si le parti d'en face, Dieu nous en garde, était aujourd'hui au pouvoir, l'intérêt composé aurait eu le même effet sur l'augmentation de la dette. J'espère que le député comprend cela.

Quoi qu'il en soit, comme il me l'a demandé, je vais dire au député ce que le gouvernement va faire. Il me suffit de citer le premier ministre qui a annoncé hier que nous atteindrons nos objectifs.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, un porte-parole du ministère des Finances annonçait récemment qu'il était question d'imposer les REER afin de pouvoir atteindre ces objectifs.

J'aimerais demander au ministre des Finances si c'est vrai ou si les Canadiens, qui paient déjà trop d'impôts, peuvent s'attendre à ce qu'il choisisse plutôt de diminuer les dépenses de l'État?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, personne parlant au nom du ministère des Finances n'a fait une telle déclaration.

* * *

[*Français*]

HAÏTI

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. On apprenait hier avec soulagement la conclusion d'un accord entre Washington et la junte militaire haïtienne qui a permis un débarquement pacifique de la force multinationale à Haïti afin d'y restaurer la démocratie et de permettre le retour du président démocratiquement élu, le père Jean-Bertrand Aristide.

• (1500)

Ma question est la suivante: Le ministre a-t-il été informé des termes de l'accord intervenu entre Washington et la junte militaire et peut-il, le cas échéant, indiquer à la Chambre les termes de cet accord et la date du retour du président Aristide?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je voudrais au nom du gouvernement canadien me réjouir de la tournure des événements qui ont empêché des effusions de sang qui auraient pu tuer un nombre considérable de citoyens d'Haïti.

Il est évident que nous devons saluer les efforts des envoyés spéciaux américians qui ont pu, à la toute dernière seconde, amener ces militaires à abdiquer. Il m'apparaît évident que cette entente de dernière seconde, qui a évité l'opération militaire prévue en vertu de la résolution 940 des Nations Unies, prévoit que les militaires devront non seulement céder le pouvoir, mais ils devront permettre aux militaires de la force multinationale, qui arrivera à Haïti au cours des prochaines heures, de prendre le contrôle de la situation et permettre dans les plus brefs délais le retour du président Aristide.

Il y a un élément important dont il faut tenir compte: c'est qu'en vertu des ententes de Governors Island, une loi doit être passée qui prévoit une amnistie pour des militaires et également une loi qui prévoit la division entre les forces militaires et les forces policières. Or, il nous apparaît important que ces deux projets de loi prévus dans l'accord original de Governors Island soient exécutés dans les meilleurs délais par le parlement d'Haïti.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, le gouvernement canadien entend-il participer activement aux forces qui seront constituées pour assurer la sécurité des populations civiles au moment du retour du président Aristide, et si oui, peut-il nous dire quelle forme prendra cette participation?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir de rencontrer le président Aristide la semaine dernière et je lui ai réitéré l'engagement ferme du gouvernement du Canada d'être à ses côtés lorsqu'il le voudra bien pour l'aider à reconstruire démocratiquement, socialement et économiquement son pays. Nous avons bon espoir que dès le retour du président Aristide, il demandera l'aide, l'intervention importante du Canada. Je peux vous assurer que nous serons prêts et que nous répondrons très positivement à sa demande.

[*Traduction*]

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Affaires étrangères.

La semaine dernière, le ministre a promis d'affecter des effectifs et de l'argent, beaucoup d'argent, à la reconstruction de Haïti. Il s'agit là d'un plan que les Canadiens doivent connaître plus en détail. Ils doivent savoir combien il va leur en coûter, quel sera au juste l'engagement du Canada et quelle sera sa durée.

À titre de parlementaires, nous avons aussi besoin de savoir si nous allons discuter en détail de toutes ces questions à la Chambre.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, comme le député le sait, le Canada appuie la résolution de l'ONU concernant Haïti. En fait, nous appuyons l'accord de Governors Island, qui comprend l'envoi de forces policières canadiennes à Haïti pour assurer la formation de forces policières haïtiennes. Cet engagement par le Canada est bien connu. Nous le prenons très au sérieux et nous sommes prêts à le remplir. Nous nous en acquitterons dès que la situation permettra aux membres de notre police de se rendre là-bas.

• (1505)

Ensuite, nous avons promis d'approuver les résolutions de l'ONU qui prévoient, au cours de la deuxième étape de la mise en oeuvre de la résolution 940 des Nations Unies, l'intervention d'effectifs militaires sous les auspices des Nations Unies. Cette deuxième étape n'est pas encore réalisée; quand elle le sera, nous réagirons.

Le Président: Pour des raisons pratiques, j'invite tous les députés à poser de courtes questions et à répondre brièvement. Le député de Red Deer.

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, dans le livre rouge, on dit que nous ne nous laisserons pas diriger par les Américains. Pourtant, le ministre est allé à Washington jeudi et il en revient avec notre plan.

Le ministre peut-il garantir que nous allons désormais faire preuve de leadership et collaborer avec l'OEA et l'ONU pour jouer un rôle de premier plan dans la solution du problème haïtien?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, la question du député me laisse très perplexe, parce que je crois avoir entendu son chef exprimer un tout autre point de vue à la télévision, il y a quelques jours. Je tiens à souligner que le Canada occupe vraiment à l'égard de Haïti une position indépendante, position que nous avons expliquée tant à la Chambre qu'à l'extérieur de celle-ci.

Nous croyons pouvoir jouer un rôle plus indépendant, différent de celui des autres pays, à cause de la relation privilégiée que nous entretenons avec la population haïtienne. Bien sûr, sous les auspices de l'ONU, nous pouvons faire preuve de leadership et remplir un rôle très constructif.

J'espère que nous aurons sous peu l'occasion de débattre cette question à la Chambre, afin que les députés des deux côtés puissent exprimer leurs opinions à cet égard.

* * *

[*Français*]

LE CENTRE DE SANG DE LA CROIX-ROUGE DE TORONTO

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. En conférence de presse, lundi dernier, la ministre de la Santé tentait de rassurer la population canadienne suite à une enquête de la «Drug and Food Administration», organisme américain qui a révélé plusieurs lacunes dans le fonctionnement du centre de sang de la Croix-Rouge de Toronto.

Alors qu'elle possédait depuis un certain temps l'information nécessaire, pourquoi la ministre a-t-elle attendu uniquement après le reportage télévisé pour informer la population canadienne des graves problèmes de sécurité du centre de la Croix-Rouge de Toronto?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je voudrais remercier l'honorable députée de sa question. Premièrement, pour rassurer les Canadiens et les Canadiennes, l'inspection de la FDA fait suite à des changements dans sa politique et n'est pas causée par la façon dont le sang est traité au Canada. C'est une question d'harmonisation des politiques. Les règlements sont différents. Nous allons travailler et nous travaillons en ce moment avec la FDA, afin d'obtenir cette harmonisation et le système de sang ici, au Canada, demeure un système aussi sûr que tout autre au monde.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, en complémentaire, la ministre peut-elle nous dire à quel moment précisément elle a pris des mesures pour informer les autres centres des graves lacunes identifiées à Toronto?

• (1510)

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je ne peux que répéter la réponse que j'ai déjà fournie.

L'inspection de la FDA fait suite à des changements dans sa politique et n'est nullement liée à des problèmes qu'on aurait pu observer dans notre système de sang. Le système de sang du Canada demeure l'un des systèmes les plus sécuritaires au monde, et nous continuerons de faire l'impossible pour l'améliorer.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Pour bien des gens, l'automne annonce l'arrivée de la saison de la chasse. Ces gens craignent que la nouvelle loi sur le contrôle des armes à feu n'inclue des dispositions concernant l'entreposage central, la saisie des armes de chasse et des modalités d'enregistrement des armes très onéreuses. Il y a beaucoup de renseignements erronés qui circulent.

Le ministre peut-il apaiser les craintes de ces nombreux chasseurs?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'aborder cette question.

Dès l'ajournement des travaux de la Chambre, soit dès le mois de juin, je me suis mis à parcourir le Canada. Je me suis rendu dans toutes les provinces, sauf une que je visiterai bientôt, pour rencontrer les Canadiens et discuter avec eux de la question des armes à feu et de leur réglementation. J'ai rencontré des dizaines de groupes, des chasseurs, des pêcheurs sportifs, des représentants des fédérations de la faune et des clubs de tir, des tireurs sur cible et bien d'autres gens qui s'intéressent aux armes à feu.

Entre autres choses, j'ai tenté de rassurer ces gens en leur disant que le gouvernement sait fort bien que la chasse au Canada est non seulement une tradition, mais également une importante activité économique pour de nombreuses régions et que les mesures que nous proposerons plus tard au cours de l'année, tout en contribuant à protéger la société canadienne et à créer un bon système de justice pénale, respecteront les intérêts légitimes des chasseurs, des agriculteurs et de tous ceux qui pratiquent la chasse au moyen d'armes à feu comme moyen de subsistance.

Les propositions que nous sommes en train d'élaborer tiendront compte des intérêts légitimes dont parle le député.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministère de l'Immigration a publié un document confidentiel exposant un plan qui vise à réduire le nombre des immigrants qui entrent au Canada, à restreindre l'immigration de membres de la catégorie de la famille, à exiger des cautionnements de la part des personnes qui parrainent des parents, et à supprimer l'octroi automatique de la citoyenneté aux enfants des réfugiés.

Nous tenons à remercier le ministre de l'Immigration d'avoir reconnu les mérites des initiatives de notre parti et nous voudrions qu'il nous dise quand ces excellentes idées se concrétiseront.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, conformément à l'engagement qu'il avait pris dans son livre rouge, le gouvernement a mené un processus sans précédent . . .

Des voix: Allons donc!

M. Marchi: Soit dit en passant, il y a plein de bonnes idées dans ce petit livre rouge.

Nous avons mené un processus sans précédent de consultation de huit mois qui a suscité beaucoup d'idées et la participation de Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions. Et les résultats de ces consultations influeront certes sur la décision que notre gouvernement et la Chambre prendront finalement à l'égard des niveaux d'immigration qui, conformément à la loi, doivent être annoncés d'ici au 1er novembre prochain.

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, les uns après les autres, les sondages menés au Canada montrent sans contredit que la majorité des Canadiens croient, à l'instar du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, que l'immigration au Canada est maintenant hors contrôle. Un autre document que son ministère a aussi rendu public plus tôt cet été confirme, en fait, cette position.

Quand le ministre cessera-t-il de se poser en défenseur inconditionnel d'une politique que la vaste majorité des Canadiens et ses hauts fonctionnaires eux-mêmes considèrent comme déconnectée de la réalité?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, cela vaut certes mieux que d'être insensé.

Il s'agit de l'un des nombreux rapports dans lesquels divers ministères établissent certes des lignes directrices qui reflètent

ce qui a été dit au cours du processus de consultation. Il serait malheureux que l'on tire toutes sortes de conclusions à partir d'un seul document, quel que soit le ministère qui le publie.

● (1515)

Les Canadiens souhaitent et méritent que l'on améliore la façon dont l'immigration est gérée. Nous avons commencé à agir en ce sens. En fait, nous avons discuté ce matin du projet de loi C-44, que le Parti réformiste trouvera bon d'appuyer, je l'espère, car il constitue une amélioration dans la façon de réaliser notre programme. Nous allons continuer dans cette voie, dans l'intérêt supérieur de notre pays.

* * *

[*Français*]

LE CHÔMAGE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon Statistique Canada, le mois dernier, le taux de chômage a augmenté de 0,7 p. 100 au Québec; il se situe maintenant à 12,2 p. 100. Malgré une certaine reprise économique et en tenant compte de l'augmentation de la population, il manque toujours au Québec 210 000 emplois pour retrouver le niveau qui existait avant la récession.

Le ministre des Finances, qui se disait récemment en pleine guerre économique mondiale, pourrait-il modestement s'occuper de la création d'emplois en proposant des mesures concrètes de relance économique plutôt que de maintenir son attitude de laisser-faire?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, depuis notre élection, nous avons manifesté non seulement un désir mais une capacité de remédier à la situation de chômage qui existe au Québec. D'ailleurs, c'est pour cela qu'on a vu au cours du dernier trimestre la croissance économique renforcée depuis l'élection. Le dernier trimestre de croissance réelle au Canada a été de 6,4 p. 100, c'est-à-dire la plus forte croissance de tous les pays du G-7. J'aimerais dire à la députée qui vient de me questionner que, au Québec seulement, on a créé, depuis notre élection, 77 000 emplois. Il s'agit d'un record pour une période similaire.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, le ministre des Finances réalise-t-il qu'à ce rythme-là, il faudra au minimum trois ans pour seulement rattraper le niveau d'emploi d'avant la récession, en tenant compte de l'augmentation de la population? Et dans ces conditions, pour donner une bouffée d'air à la création d'emploi, est-il prêt immédiatement à réduire les cotisations à l'assurance-chômage, compte tenu du surplus manifesté, et comme l'opposition officielle l'a réclamé depuis qu'il les a lui-même augmentées?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le premier geste qui a été posé par le ministre du Développement des ressources humaines a été d'annoncer non seulement qu'on va geler mais qu'on va diminuer les cotisations d'assurance-chômage.

Il est très clair que nous reconnaissons qu'il s'agit d'un cancer sur la création d'emploi, un cancer créé par le gouvernement précédent. Et nous, nous allons remédier à ce problème.

* * *

[*Traduction*]

LE GROUPE COMMUNICATION CANADA

M. John Williams (St-Albert): Monsieur le Président, la semaine dernière, nous avons appris qu'une enquête interne du Conseil du Trésor portant surtout sur le Groupe Communication Canada a révélé que des gestionnaires de tout le gouvernement ont illégalement camouflé 61 millions de dollars dans des comptes en banque pour pouvoir les dépenser sans devoir se soumettre à un examen par le Parlement.

Le président du Conseil du Trésor peut-il dire aux contribuables canadiens pourquoi tous ces ministres que nous avons en face de nous restent les bras croisés pendant que leurs ministères enfreignent la loi de façon flagrante et cachent de l'argent dans des comptes en banque sans approbation?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, nous ne restons pas les bras croisés, même lorsqu'il s'agit de questions qui trouvent leur origine pendant le mandat du gouvernement précédent. Nous allons au fond des choses. La question est grave. Je veux qu'une enquête complète soit faite. D'ailleurs, elle est déjà commencée. J'ai fait une déclaration à ce sujet plus tôt aujourd'hui.

Les services de vérification interne des différents ministères et, bien sûr, les vérificateurs du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux examineront plus en profondeur la situation au sein du Groupe Communication Canada. Nous irons au fond des choses et nous prendrons les mesures correctives qui s'imposent. Nous communiquerons d'autres renseignements sur la question au Parlement.

M. John Williams (St-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre dire que le président du Conseil du Trésor ne restera pas les bras croisés sans rien faire. Cependant, le vérificateur général avait déjà porté cette situation à son attention en 1992.

● (1520)

S'il juge qu'il s'agit là de quelque chose de grave, pourquoi le Conseil du Trésor essaie-t-il de faire oublier toute cette affaire plutôt que de demander à la GRC d'intervenir?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, j'imagine que si le vérificateur général avait appelé le maire de Toronto en 1992, je serais au courant.

Le contrôleur général adjoint de mon ministère a publié des lignes directrices très claires à l'intention des ministères pour leur faire savoir que les règles du Conseil du Trésor doivent être respectées et le sous-ministre, c'est-à-dire le secrétaire du Conseil du Trésor, a lui aussi envoyé une lettre à différents sous-ministres pour leur demander de produire un rapport dans les 30 jours. Lorsque j'aurai reçu ces rapports, des mesures correctives seront prises. Je reviendrai sur le sujet à la Chambre.

LES PÊCHES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Au cours des huit derniers mois, le gouvernement a pris des mesures de conservation extraordinaires pour empêcher la destruction des stocks de poissons sur les deux côtes, notamment en fermant complètement la pêche commerciale, en tenant tête aux Américains relativement au Traité sur le saumon du Pacifique sur la côte ouest et même en convainquant l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest de déclarer un moratoire sur les stocks qui chevauchent les extrémités des Grands Bancs.

Étant donné que l'OPANO se réunit encore une fois cette semaine dans ma circonscription, celle de Dartmouth, pour décider des plans de pêche pour l'an prochain, le ministre continuera-t-il dans la même voie et verra-t-il à ce que les stocks en voie de disparition soient protégés?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, à titre de président du Comité des pêches, le député aura sans doute l'occasion d'examiner la position du gouvernement du Canada à cette importante réunion internationale et multilatérale qui aura lieu dans sa circonscription. Nous adopterons une position d'intégrité, respecterons notre nouveau code d'éthique en matière de conservation, imposerons des règles strictes pour la protection de nos stocks de poissons et demanderons une réduction de la pêche au flétan du Groenland dans nos eaux.

Je remercie le député de l'intérêt et de l'enthousiasme qu'il continue de manifester à l'égard de cette question.

* * *

LE DÉCÈS DE M. WILLIAM BUSSSIERE

Le Président: À l'ordre. J'ai reçu une avis de question de privilège et une demande de débat d'urgence. Je passerai à cela dans un instant.

Je voudrais d'abord prendre quelques minutes pour rendre hommage, au nom de la Chambre, à un homme qui n'a jamais été député, mais qui a servi le Parlement d'une façon très spéciale au cours des 25 dernières années. Je veux parler évidemment de M. William Bussiere, qui est décédé d'un infarctus mardi dernier.

Il a répondu aux besoins spirituels de centaines de députés au cours des années, et tous ses amis ici aujourd'hui et ceux qui l'ont connu savent que le Parlement lui doit beaucoup.

En votre nom, je veux exprimer mes plus sincères condoléances à son épouse, Sandra, et à ses enfants, Linda, Lori et Wanda. En nous rendant service, il a rendu service à son pays, le Canada. Tous les parlementaires qui ont servi au cours des 25 dernières années et tous ceux qui sont ici maintenant regretteront son absence.

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DÉPENSES DES CONJOINTS DES PARLEMENTAIRES

M. Philippe Paré (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je rentrais hier d'un voyage au Danemark où j'ai participé aux travaux de l'Union interparlementaire. Durant mon absence du Québec, j'ai été informé qu'un collègue du Parti réformiste avait induit la presse en erreur, prétendant que les dépenses de ma conjointe avaient été défrayées par les contribuables canadiens.

• (1525)

Je tiens donc à informer solennellement cette Chambre que mon épouse a assumé toutes ses dépenses, tant pour son transport que pour son séjour à Copenhague.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'ai posé tout à l'heure au ministre de l'Immigration une question au sujet de son ministère et je lui ai demandé si oui ou non ses propres fonctionnaires trouvaient ses politiques déphasées. J'ai cru l'entendre dire dans sa réponse que cela valait mieux qu'être insensé. Je voudrais savoir s'il a dit cela pour m'insulter.

Le Président: À l'ordre. Je n'ai pas entendu ces paroles; bien sûr, dans le climat d'exubérance de la rentrée, nous employons parfois des paroles qu'il faudrait éviter. Je vais examiner la question et, au besoin, je ferai rapport à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 31 pétitions.

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, copies de certificats annonçant la nomination par le ministre du

Patrimoine canadien de deux membres à temps partiel du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes; ces certificats ont été renvoyés d'office au Comité permanent du patrimoine canadien.

* * *

LES DÉCRETS DE NOMINATION

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets ont été renvoyés d'office aux comités permanents indiqués en annexe.

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française concernant la réunion de la Commission de la coopération et du développement, à Bangui, en République centrafricaine, du 22 au 29 avril 1994.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie) demande à présenter le projet de loi C-46, Loi constituant le ministère de l'Industrie et modifiant ou abrogeant certaines lois.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. David Anderson (au nom du ministre des Affaires étrangères) demande à présenter le projet de loi C-47 intitulé Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires extérieures et d'autres lois en conséquence.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Ralph E. Goodale (pour la ministre des Ressources naturelles) demande à présenter le projet de loi C-48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) demande à présenter le projet de loi C-49, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture et abrogeant ou modifiant certaines lois.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) demande à présenter le projet de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, les signataires de cette pétition veulent que toutes les formes d'abus et de violence soient contrôlées et, si possible, supprimées. Ils demandent au gouvernement de s'assurer que le CRTC réglemente toutes les formes d'abus et de violence présentées à la radio et à la télévision.

Ils signalent que les parents ont souvent l'impression de voir discréditées par ces médias les valeurs qu'ils essaient d'inculquer à leurs enfants.

[*Français*]

Ce qu'ils veulent, c'est simplement s'assurer que cette violence et ces abus cessent.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, en conformité de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant la Loi sur les jeunes contrevenants, au nom de nombreux électeurs de ma circonscription, celle de Mississauga-Sud.

Le 15 mai 1994, deux jeunes âgés de 15 et 16 ans ont volé et sauvagement assassiné M. Brian Baylen, un habitant de ma circonscription. Afin que des mesures plus efficaces soient prises à l'égard des crimes d'une telle gravité qui sont commis par des jeunes, les pétitionnaires souhaitent que des modifications soient apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants et ils demandent expressément que des peines plus sévères soient prévues pour les crimes violents, que le mot «adolescent» soit redéfini de manière que ceux qui commettent des infractions criminelles lorsqu'ils ont 16 ans ou plus ne bénéficient pas de la protection de cette loi, et que les jeunes de moins de 16 ans puissent être jugés devant un tribunal pour adultes si la couronne juge bon de le faire.

• (1535)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter cette pétition au nom d'électeurs de ma circonscription, celle de Fraser Valley-Ouest. Ces derniers demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne de manière à y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de discrimination interdits.

LE SÉNAT

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux électeurs de ma circonscription, celle de Regina—Lumsden.

Les pétitionnaires croient que le Sénat est une institution dont les membres non élus ont des comptes à rendre, une institution qui est devenue une planque pour les bénéficiaires de faveurs politiques, et une institution qui ne s'est nullement employée à travailler dans l'intérêt des contribuables canadiens. En outre, ils estiment exorbitants le coût du Sénat, soit 54 millions de dollars par année, et les frais de déplacement qui y sont liés.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre d'abolir le Sénat.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, conformément à l'article 36 du Règlement, de prendre la parole pour présenter une pétition au nom de mes nombreux électeurs qui pressent le Parlement de garantir que les dispositions du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient vigoureusement appliquées et que le Parlement ne modifie pas la loi de manière à autoriser l'aide au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

LE CODE CRIMINEL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une pétition qui a été signée par des centaines de Canadiens de Kingston, en Ontario, du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de ma propre circonscription, qui exhortent le Parlement à modifier le Code criminel pour garantir à tous les Canadiens le droit de mourir dans la dignité en donnant aux personnes souffrant d'une maladie terminale ou irréversible et débilitante le droit de recourir à l'aide d'un médecin pour mettre fin à leurs jours au moment de leur choix, sous réserve de mesures de sauvegarde strictes pour prévenir les abus et veiller à ce que la décision soit libre, informée, éclairée et volontaire.

LES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter la pétition suivante qui vient d'habitants du East End Saskatchewan District, dans ma circonscription.

Attendu que, exception faite des États policiers, rien ne prouve que des lois restrictives font obstacle au mauvais usage des armes à feu à des fins suicidaires ou criminelles dans un cadre socio-économique donné; attendu que les Canadiens respectueux des lois sont déjà régis par une surabondance de dispositions sur le contrôle des armes à feu qui sont à la fois inutiles et inefficaces. À ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement au Parlement de renoncer à adopter d'autres lois restrictives en matière d'armes à feu ou de munitions et de faire porter ses efforts sur l'arrestation et la pénalisation de ceux qui font un mauvais usage des armes à feu ou d'autres armes meurtrières à des fins criminelles.

LES DROITS DES FOETUS

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions qui viennent d'habitants de la circonscription de Bruce—Grey et qui portent sur les droits des foetus.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Ma troisième pétition a trait à des modifications à la Loi sur les droits de la personne.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition ayant trait à l'orientation sexuelle. Mes électeurs ont signé cette pétition afin de prier le Parlement du Canada de n'apporter à la Loi sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui puisse laisser entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe.

• (1540)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, il est de mon devoir, en tant que représentant des électeurs de Simcoe-Nord, de présenter les pétitions suivantes. Quatre cent cinquante-quatre pétitionnaires de ma circonscription demandent au Parlement de prendre des mesures pour protéger les droits de l'enfant à naître et 392 autres pétitionnaires demandent que l'euthanasie ne soit pas légalisée.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de

présenter à la Chambre deux pétitions dûment rédigées et signées qui expriment le point de vue de mes électeurs.

La première pétition exhorte le gouvernement à faire appliquer les dispositions du Code criminel qui interdisent le suicide assisté. Elle demande également de ne pas modifier la loi de manière à autoriser ou à approuver le suicide assisté.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): La deuxième pétition, monsieur le Président, exhorte le gouvernement à maintenir le statu quo en ce qui concerne les relations entre personnes de même sexe.

Je suis heureux, au nom de ces électeurs préoccupés, de déposer ces pétitions à la Chambre.

LES DROITS DES FOETUS

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions des habitants de la circonscription de Lambton-Middlesex qui ont été dûment certifiées par le greffier des pétitions conformément à l'article 36 du Règlement.

Dans la première pétition, les signataires demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel du Canada pour étendre la protection aux foetus.

LE CODE CRIMINEL

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex): Dans la deuxième pétition, monsieur le Président, les signataires demandent au Parlement de conserver les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté ou l'euthanasie.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord): Monsieur le Président, au nom des habitants de Calgary-Nord, je voudrais présenter à la Chambre une pétition demandant au Parlement de ne pas modifier les lois de manière à approuver les relations entre personnes de même sexe ou à inclure l'expression «orientation sexuelle», qui n'est pas définie, dans les motifs illicites de discrimination.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 5, 8, 20, 31, 32, 52, 58, 59, 60 et 65.

[*Texte*]

Question nº 5—**M. Grubel:**

De quel ordre ont été les dépenses d'infrastructure publiques et privées allant de la fin de 1989 à 1993, pour l'ensemble du Canada et par province, et combien de travailleurs ont été engagés, directement et indirectement, pour chaque million de dollars engagés dans des dépenses d'infrastructure?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Les données sur les dépenses des secteurs public et privé au titre de l'infrastructure, pour le Canada et les provinces, de 1989 à 1993 inclusivement, ont été obtenues auprès de Statistique Canada. Le tableau 1 fournit les montants en dollars courants selon la province.

Il n'existe aucune mesure des effets directs et indirects sur l'emploi. Cependant, à partir du modèle des entrées-sorties de Statistique Canada, on a produit des estimations approximatives. Ces estimations, pour l'ensemble du Canada, sont établies à 14 emplois pour un million de dollars de dépenses au titre de l'infrastructure.

TABLEAU 1: DÉPENSES D'INFRASTRUCTURE PUBLIQUES ET PRIVÉES TOTALES 1989 – 1993 ($ 000)

	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QUÉ.	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B. & T.-N.-O.	CANADA
1989	524 582	68 109	507 879	406 068	4 670 080	6 251 684	891 957	1 350 792	5 849 060	3 355 128	23 875 339
1990	574 118	68 050	626 175	620 096	5 389 110	6 721 228	1 084 584	1 613 321	6 671 627	3 290 975	26 659 284
1991	788 997	78 453	773 913	731 702	5 155 335	7 208 768	962 248	1 941 737	6 327 767	3 414 684	27 383 604
1992	961 051	83 934	523 304	872 029	5 796 833	6 952 373	922 199	1 429 168	5 183 590	2 970 257	25 694 738
1993	1 349 458	76 211	429 414	505 587	6 092 999	7 478 104	864 623	1 111 049	5 496 106	3 360 355	26 763 906

Source: La construction au Canada Cat. # 64-201

Question nº 8—**M. Solomon:**

Le gouvernement projette-t-il de mettre en oeuvre les recommandations faites par le vérificateur général du Canada, à la page 100 de son rapport de 1993, à la section intitulée «Observations sur les recettes fiscales—Le ministère des Finances et le ministère du Revenu national» en vue de préciser la disposition fiscale concernant la déduction relative aux ressources?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Le litige sur l'interprétation de la disposition fiscale concernant la déduction relative aux ressources a pris fin lorsque la Cour suprême du Canada a refusé, en juillet 1992, d'accorder au gouvernement l'autorisation d'interjeter appel. Le ministère des Finances a rendu public, le 23 juillet 1992, un avant-projet de règlement visant à clarifier les questions en jeu. Le fait de publier le règlement dans cette forme visait à permettre la tenue de consultations auprès de l'industrie et d'autres ministères fédéraux.

Après promulgation, ces règlements entreront en vigueur rétroactivement le 23 juillet 1992, la date de leur publication. Un autre avant-projet de règlement visant à mettre fin au recours abusif à la disposition fiscale concernant la déduction relative aux ressources au moyen de partenariats a été rendu public le 18 mars 1993. Des consultations ont eu lieu sur les deux avant-projets de règlement auprès de l'industrie, du ministère du Revenu national et du ministère de la Justice. On s'efforcera de mettre au point et de promulguer ces avant-projets de loi sous peu.

Question nº 20—**M. Johnston:**

En ce qui concerne le Programme ParticipACTION, *a*) depuis combien de temps existe-t-il, *b*) quels en sont les éléments, *c*) quel est son budget de fonctionnement annuel et son budget de publicité annuel?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): a) Le gouvernement du Canada a mis en branle le programme ParticipACTION il y a 22 ans, en septembre 1971, en tant qu'organisme sans but lucratif.

b) Ces renseignements doivent provenir directement de ParticipACTION.

c) ParticipACTION est un organisme autonome, sans but lucratif. Pour toute question au sujet de son budget, y compris de ses dépenses de publicité, il faut communiquer avec l'organisme lui-même.

Santé Canada a versé 650 000 $ à ParticipACTION en 1993-1994 pour sa campagne annuelle de messages d'intérêt public, laquelle comprenait toutes les activités de publicité.

L'appui qu'accorde Santé Canada est destiné aux éléments suivants: la production de messages de promotion de l'activité physique et leur diffusion à 3 327 contacts médiatiques partout au Canada; l'élaboration d'articles éducatifs comme des vidéos, des bulletins, des affiches et trousses du moniteur; la gestion d'activités de participation telles que la Semaine «Canada en forme», qui attire plus de deux millions de Canadiens et au cours de laquelle se tiennent plus de 5 000 activités locales.

Question nº 31—**M. Wappel:**

Au cours des années 1983 et 1993 (ou les années qui s'en rapprochent le plus pour la disponibilité des statistiques), combien de décès au Canada sont attribuables aux maladies ci-après et quel pourcentage cela représente-t-il du nombre total de décès: a) cancer, b) maladies du coeur et accidents cérébrovasculaires, c) diabète, d) sida et complications liées au sida et e) toute autre maladie représentant au moins 10 p. 100 du total des décès?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé):

DÉCÈS PAR CAUSE DONNÉE RECENSÉS AU CANADA EN 1983 ET EN 1991

CAUSE DE DÉCÈS	NOMBRE DE DÉCÈS		% DES DÉCÈS RECENSÉS	
	1983	1991	1983	1991
a) Cancer	42 864	53 963	24,6 %	27,6 %
b) Cardiopathie / accident cérébrovasculaire	62 724	58 842	36,0 %	30,1 %
c) Diabète	3 083	4 295	1,8 %	2,2 %
d) Sida	29*	1 170	0,02 %	0,6 %
e) Autres	Aucun			

* Puisque ce chiffre représente le nombre de décès liés au sida effectivement déclarés au Laboratoire de lutte contre la maladie (Santé Canada), il peut s'agir d'une sous–estimation.

Question nº 32—**M. Wappel (Scarborough-Ouest):**

Au cours des années 1983 et 1993 (ou les années qui s'en rapprochent le plus pour la disponibilité des statistiques), combien d'argent le gouvernement a-t-il consacré, en dollars réels et en tant que pourcentage des contributions totales, à la recherche et/ou à l'éducation pour chacune des maladies ci-après: *a*) cancer, *b*) maladies du coeur et accidents cérébrovasculaires, *c*) diabète, *d*) sida et complications liées au sida et *e*) toute autre maladie représentant au moins 10 p. 100 du total des décès?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): On peut voir, dans les tableaux qui suivent, le niveau de financement accordé par le gouvernement dans le cas des quatre maladies mentionnées. Veuillez remarquer qu'aucune autre maladie n'est responsable de 10 p. 100 ou plus de l'ensemble des décès. Les données sont présentées pour chacune des trois directions concernées. Les chiffres de 1983 et de 1993 concernant toutes les directions et toutes les maladies ne sont pas disponibles. Pour cette raison, les chiffres illustrés ici sont ceux de l'année la plus rapprochée pour laquelle les chiffres étaient disponibles.

DIRECTION DES SERVICES DE SANTÉ

La Direction des services de santé a accordé les montants suivants pour des initiatives de formation professionnelle, dans le cas des maladies sous–mentionnées.

	1983	%*	1993	%*
Cancer	10 000 $	0,43 %	60 000 $	3,05 %
Maladies du coeur / accidents cérébrovasculaires	5 000 $	0,22 %	60 000 $	3,05 %
Diabète	5 000 $	0,22 %	25 000 $	1,27 %
Sida	100 000 $ (1988)	4,10 %	600 000 $	30,5 %

* Ces pourcentages sont fondés sur les budgets de fonctionnement non salariaux.

DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ

La Direction de la promotion de la santé a accordé les montants suivants :

	1983	%	1993	%
Cancer	65 864 $	1,55 %	68 000 $	2,0 %
Maladies du coeur/ accidents cérébraux-vasculaires	27 118 $	0,64 %	6 306 $ (1991)	0,18 %
Diabète	53 203 $	1,25 %	60 866 $ (1985)	1,0 %
SIDA	50 000 $ (1985)	100 %	8 295 289 $	100 %

Note: Les montants accordés au cancer, au diabète et aux maladies cardiaques/accidents cérébrovasculaires viennent du Programme de contributions à la promotion de la santé. Les mon-tants accordés au sida viennent en totalité du Programme d'action communautaire sur le sida; par conséquent, le pourcentage des contributions est de 100 pour les deux années.

Affaires courantes

DIRECTION DES PROGRAMMES NATIONAUX DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ

Le PNRDS a fourni les montants suivants:

	1983	%	1993	%
Cancer	1 701 027 $	10,6 %	1 972 200 $	7,64 %
Maladies du coeur/ accidents cérébraux-vasculaires	1 269 002 $	7,91 %	3 798 595 $	14,7 %
Diabète	33 315 $	0,21 %	542 265 $	2,10 %
SIDA	26 888 $	0,17 %	5 780 050 $	22,4 %

Voici un état des contributions versées dans certains domaines par le Conseil de recherches médicales du Canada, en dollars réels, à des fins de recherche ou d'éducation:

	1983	%	1993	%
Cancer	3 200 000 $	2,8 %	6 900 000 $	2,8 %
Cardio-vasculaire	7 300 000 $	6,6 %	15 700 000 $	6,3 %
Diabète	3 800 000 $	3,4 %	6 300 000 $	2,5 %
SIDA	0	0	2 300 000 $	0,9 %

Question nº 52—**M. Harper (Calgary-Ouest):**

Au cours des cinq dernières années, *a*) combien de membres des Forces canadiennes ont présenté une demande de redressement de grief, *b*) quel est le délai moyen de traitement d'un grief, de la date de présentation au règlement définitif, et *c*) quel est le pourcentage des décisions favorables au demandeur?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): a) Aucune donnée statistique n'est gardée des griefs qui sont soumis aux niveaux subordonnés au Quartier général de la Défense nationale (QGDN). Au cours des cinq dernières années, cependant, les griefs qui ont été soumis au chef d'état-major de la Défense, au ministre ou au gouverneur en conseil se chiffrent comme suit:

1989-259
1990-341
1991-361
1992-424
1993-366
1994-108 (jusqu'à la fin d'avril)

b) Le temps écoulé entre la présentation initiale d'un grief et la prise de décision finale peut varier de quelques jours à quelques années, selon le nombre de paliers auxquels les demandes sont soumises avant qu'une réponse qui soit acceptable au requérant ne soit donnée. Il est donc impossible de déterminer le temps moyen requis, puisqu'aucune statistique n'est gardée sur les griefs qui ne sont pas acheminés au QGDN.

c) Toujours, puisqu'aucune donnée n'est gardée pour les griefs qui ne sont pas acheminés au QGDN, il n'est pas possible d'établir un pourcentage pour tous les griefs qui sont décidés en faveur du requérant, soit complètement soit partiellement. Des griefs qui sont reçus au QGDN, les pourcentages trimestriels où une décision favorable au demandeur a été rendue, partiellement ou complètement, pour les cinq dernières années sont comme suit:

	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
1989	40%	43%	38%	43%
1990	55%	41%	50%	32%
1991	37%	45%	42%	47%
1992	50%	46%	33%	29%
1993	39%	29%	26%	50%
1994	49%			

Question nº 58—**M. Simmons :**

Concernant la constatation que le vérificateur général fait dans son rapport de 1993 que la Stratégie à l'égard des aînés, qui coûte 200 millions de dollars, «a été renouvelée en 1993 malgré l'absence de données fiables, complètes et à jour sur les effets des dépenses des cinq premières années», a) qu'a fait au juste le ministère de la Santé pour clarifier les objectifs et les activités et pour s'assurer que les crédits sont dépensés à bon escient et de façon efficace, b) comment le ministère s'assure-t-il que ceux qui obtiennent des crédits dans le cadre de la Stratégie se conforment aux conditions des ententes et c) quelle proportion du coût total de chaque entente est affectée à l'administration?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): a) Les éléments clés de la Stratégie à l'égard des aînés de 170 millions de dollars ont été regroupés de façon à être administrés par une seule organisation au sein de Santé Canada, ce qui permet une meilleure coordination et une gestion plus efficace de l'ensemble de la Stratégie. Tous les éléments de la Stratégie permettent d'établir des priorités annuelles en consultation avec d'autres programmes fédéraux et les autres partenaires afin d'assurer une utilisation efficace des fonds. Tous les éléments de la Stratégie à l'égard des aînés seront évalués d'ici à ce qu'elle prenne fin dans le but de déterminer leur efficacité en fonction des objectifs établis.

b) Deux éléments de la Stratégie à l'égard des aînés visent l'octroi de contributions. Il s'agit des Programmes communautaires des aînés (Nouveaux Horizons, Programme d'autonomie des aînés et Alliances) et du Programme de recherche sur l'autonomie des aînés.

Ces programmes sont contrôlés en fonction d'objectifs et de critères bien définis et de procédures d'examens détaillées. Chaque projet financé est assujetti à une entente entre le groupe qui parraine le projet et Santé Canada, entente qui donne des précisions sur la tenue de dossiers, les obligations financières du groupe, les rapports qu'il doit présenter sur l'avancement des travaux et ses réalisations, ainsi que d'autres questions connexes. Le personnel de Santé Canada contrôle les projets du début à la fin par différents moyens, par exemple en faisant des visites sur place et en exigeant des rapports d'étape. Lorsque le groupe a reçu tous les fonds qui lui étaient destinés, il doit préparer une évaluation de base et un rapport de comptabilité financière.

c) D'après les affectations approuvées initialement pour la Stratégie à l'égard des aînés, les frais administratifs représentent 13 p. 100 des frais totaux liés aux Programmes communautaires des aînés, et 18 p. 100 des frais totaux dans le cas du Programme de recherche sur l'autonomie des aînés. L'état estimatif des frais d'administration pour les Programmes communautaires des aînés et pour le programme de recherches pour l'autonomie des aînés est fondé sur les fonds approuvés pour la mise en oeuvre de la Stratégie, et est établi antérieurement à l'établissement de la Direction des aînés.

* Le Conseil du Trésor a approuvé en avril 1993 une Stratégie à l'égard des aînés, exigeant une dépense de 170 millions de dollars sur une période de cinq ans. Pour certaines composantes

de la Stratégie (Programme Nouveaux Horizons et Conseil consultatif national sur le troisième âge) la dotation se fait par services votés. Cette dotation représente, selon les estimations, un peu moins de 51 millions de dollars pour la période de cinq ans. Les deux montants de financement représentent au total 221 millions de dollars.

Question nº 59—**M. Lavigne:**

En ce qui concerne le programme de remplacement des véhicules 5/4 de tonne construits par General Motors pour la Défense nationale, *a*) quel est le coût du programme d'acquisition des nouveaux véhicules, *b*) quels sont les résultats des tests effectués sur ces véhicules i) par le personnel de la Défense nationale ii) par les contracteurs civils, *c*) quel est le montant des contrats octroyés aux contracteurs civils pour mener ces tests?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Le véhicule léger de soutien à roues (VLSR) remplace le camion 1 1/4 tonne construit par la firme General Motors. Le VLSR est fabriqué par la firme Western Star Trucks Inc. (WSTI) selon un contrat totalisant 224,3 millions de dollars.

Le VLSR a subi un programme d'évaluation des plus complets et détaillés jamais entrepris par le ministère de la Défense nationale (MDN) pour un système de véhicule de soutien à roues. Lors des essais, au fur et à mesure que des problèmes étaient identifiés, la WSTI proposait des solutions qui étaient tout à fait valides et satisfaisantes au MDN. À cause de ces problèmes, on a jugé que le VLSR avait échoué aux essais de fiabilité, de disponibilité, de facilité d'entretien et de durabilité (RAMD) menés par le MDN au Canada. Afin de valider les modifications finales, la WSTI a dû mener une deuxième série d'essais RAMD à ses frais et dans un emplacement d'essais acceptable pour le MDN.

Pour éviter les retards de mise en service du VLSR, on a dû changer l'emplacement des essais qui ont été menés au Nevada Automotive Test Center (NATC) parce que les pistes d'essais à Petawawa étaient rendues moins rigoureuses par la neige qui les recouvrait. Les essais exécutés au NATC ont été plus rigoureux que ceux faits au Canada. De plus, pour évaluer à fond les modifications, les opérations ont été adaptées de sorte que la plus grande partie des essais ont été faits dans des conditions de campagne très rigoureuses. Le terrain au NATC est accidenté et les températures y varient considérablement. Le NATC est une installation d'essais de premier ordre et de réputation mondiale. On y a fait des essais pour plus de 1 000 systèmes pour le Department de la défense des États-Unis et pour les grands manufacturiers de véhicules. Il convient de noter que le VLSR a subi des essais des plus complets et des plus variés dans des conditions plus exigeantes que tout autre véhicule militaire à roues. Ces essais ont été faits sous la surveillance constante de trois ou quatre ingénieurs et techniciens des Forces canadiennes.

Les essais RAMD ont servi à déceler des problèmes et ont permis aux forces armées et au manufacturier d'y remédier avant la production finale de l'équipement. Les résultats des seconds essais au NATC ont démontré que toutes les modifications ont été mises à l'épreuve et que le véhicule respectait pleinement les critères d'acceptation.

C'est la WSTI qui a géré et défrayé les frais associés au contrat de la NATC.

Question nº 60—**M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):**

Combien d'argent le gouvernement, par l'entremise de chaque ministère, organisation et organisme, a-t-il versé à la Légion royale canadienne et à chacune de ses filiales sous forme de subventions, contributions, prêts ou autres, depuis le 1er janvier 1985?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): On m'informe comme suit:

En ce qui concerne le ministère du Patrimoine canadien:

1985 à 1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990
Néant	1 384,50 $	2 990,00 $	1 599,00 $
1990-1991	1991-1992	1992-1993	1993 à 1995
3 458,00 $	1 757,00 $	1 000,00 $	Néant

En ce qui concerne le Musée canadien de la guerre:

En juin 1994, le Musée a payé 7 500 $ à la Légion royale canadienne pour l'achat de billets pour une danse des années 1940 organisée par la Légion.

En ce qui concerne le ministère de la Santé:

1985 à 1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Documents détruits	Néant	74 653,35 $	193 157,00 $
1991-1992	1992-1993	1993 à 1995	
129 253,62 $	96 812,03 $	Néant	

En ce qui concerne le ministère des Transports:

En 1991-1992, le groupe Politique et coordination a fait une contribution de 25 000 $ à la Légion royale canadienne, filiale 143, située à Erickson (Manitoba). La contribution a été versée selon les conditions du programme de transport des personnes handicapées (programme d'acquisition de véhicules accessibles).

En ce qui concerne le ministère des Anciens combattants:

Depuis le 1er janvier 1985, le ministère des Anciens combattants a versé une subvention annuelle de 9 000 $ à la Légion royale canadienne pour les dépenses engagées par le bureau des services de la Légion. Ce bureau a été créé par la Légion dans le but d'aider les anciens soldats et des personnes à leur charge lors de la présentation de réclamations à la Commission canadienne des pensions, au ministère des Anciens combattants et à d'autres organismes.

Question nº 65—**M. de Savoye:**

Le gouvernement a-t-il affecté un montant d'argent à la campagne anti-tabac et, dans l'affirmative, *a*) quel en est le montant, *b*) quelle proportion de cette somme sera consacrée à i) la recherche, ii) à la publicité télévisée, iii) à la publicité radiophonique, iv) aux affiches publicitaires, v) à l'embauche de nouveaux agents de la paix, vi) à une étude de marché, vii) à des programmes de prévention et d'éducation, viii) à d'autres questions?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le 8 février 1994, le gouvernement du Canada a rendu publique la campagne anti-fumeurs la plus importante jamais lancée au Canada.

Depuis lors, le ministère de la Santé a entrepris un processus de consultation exhaustif auprès des provinces, des territoires et des groupes de défense et de promotion de la santé au sujet de la conception et de la mise en oeuvre de bon nombre des aspects de notre stratégie globale.

Le ministère de la Santé devrait présenter leurs propositions sous peu. Lorsque la stratégie la plus efficace et la mieux ciblée possible sera finalisée, on affectera les fonds nécessaires aux diverses composantes.

Aussi, les ressources nécessaires à l'affection de 349 agents de la GRC supplémentaires à la lutte contre la contrebande ont été approuvées dans le cadre du plan d'action du gouvernement dans ce domaine. Il y aura donc maintenant quelque 700 de ces agents chargés de la répression de la contrebande, ce qui représente le double du nombre de ceux qui y étaient auparavant affectés.

[*Traduction*]

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si les questions nos 26, 39 et 55 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le Président: Plaît-il à la Chambre que les questions nos 26, 39 et 55 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question no 26—**Mme Hayes:**

En 1993, quel a été le montant total des fonds consentis à des particuliers et à des groupes par le ministère du Multiculturalisme, qui étaient ces particuliers et combien d'argent ont-ils reçu?

(Le document est déposé.)

Question no 39—**M. Mayfield:**

Quel est le nom et l'emplacement de chacun des parcs nationaux et, pour chaque parc et chacune des quatre dernières années, *a*) combien de personnes ont été employées, *b*) quels ont été les frais d'administration, *c*) quelles recettes ont été produites, *d*) combien y a-t-il eu de visiteurs?

(Le document est déposé.)

Question no 55—**M. Strahl:**

Au cours du dernier exercice, combien de consultants l'Agence canadienne de développement international a-t-elle engagés, qui sont-ils, quel est le nom des entreprises qu'ils représentent, d'où viennent-ils, à quels projets ont-ils travaillé et combien est-ce que chacun a été payé?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

Le Président: Le gouvernement a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme Lalonde: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais demander au secrétaire parlementaire d'informer cette Chambre des complications qui font que le délai de réponse de 45 jours a largement été dépassé pour les questions nos 33 et 38 que j'ai inscrites au *Feuilleton*. Je ne sais pas ce que veut dire l'expression «réservé», mais si ça veut dire qu'il ne faut pas qu'il me donne de réponse, je ne suis pas d'accord. Il s'agit de la question no 33 du 14 avril et de la question no 38 du 21 avril.

M. Milliken: Monsieur le Président, je suis informé que la réponse à la question no 33 sera prête demain afin d'être déposée à la Chambre. J'espère que je pourrai le faire afin d'aider l'honorable députée avec son travail.

En ce qui a trait à l'autre question, no 38, je suis informé qu'on est en train d'en préparer la réponse en ce moment et j'espère pouvoir la transmettre bientôt à l'honorable députée.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je me demande si la Chambre consentirait unanimement à revenir aux motions de façon à ce que je puisse demander l'adoption de la motion no 1 inscrite à mon nom au *Feuilleton*, à savoir que le 28e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant l'attribution des salles de comité soit adopté.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime à revenir aux motions?

Des voix: D'accord.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose: Que le 28e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre le vendredi 10 juin 1994, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1545)

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LES PÊCHES DE LA CÔTE OUEST

Le Président: Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai reçu une demande présentée conformément à l'article 52 du Règlement en vue d'avoir un débat d'urgence sur la mauvaise gestion des pêches de la côte ouest, en particulier à la lumière des dernières nouvelles selon lesquelles le ministère des Pêches et des Océans aurait perdu la trace de 1,3 million de saumons.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, vous avez signalé mon intention de demander, en vertu de l'article 52 du Règlement, la tenue d'un débat d'urgence sur l'inquiétude provoquée sur la côte ouest du Canada par la prétendue disparition de 1,3 million de saumons.

Quand des pêcheurs voient 1,3 million de saumons disparaître de leurs plans, je pense qu'il est juste de dire qu'une crise est sur le point d'éclater sur la côte ouest, si ce n'est déjà fait. Étant donné ce qui s'est passé sur la côte est, cette question exige, à mon avis, d'être examinée d'urgence par le Parlement du Canada.

Je vous demande l'autorisation—en particulier vu l'absence du ministre qui s'acquitte d'autres responsabilités en ce moment—de proposer l'ajournement de la Chambre le mardi 20 septembre en vue de la discussion de cette question très urgente.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je conviens qu'il s'agit en effet d'une question importante, surtout pour le député étant donné qu'elle touche une région près de sa circonscription sur la côte ouest. Je le remercie de sa demande. Toutefois, à mon avis, sa demande ne satisfait pas à ce stade aux exigences du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le vice-président: Je donne la parole à la secrétaire parlementaire du premier ministre. Je crois qu'il lui reste 10 minutes.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, le programme d'immigration du Canada a contribué à l'identité et à la prospérité de notre pays depuis plus de 125 ans.

Alors que nous étudions le projet de loi C-44, notre défi consiste à faire en sorte que la population continue d'appuyer notre système d'immigration. Cet appui est en effet essentiel si nous voulons maintenir les traditions humanitaires grâce auxquelles le Canada a mérité le respect du monde entier.

Nous devons reconnaître que la confiance des Canadiens est minée lorsque des cas regrettables d'abus, de fraude ou de criminalité sont constatés. Évidemment, si nous ne réglons pas d'une manière satisfaisante les quelques cas de fraude et d'abus, la confiance de la population s'en trouvera réduite. Nous empêcherons alors la tenue d'un débat sérieux et rationnel sur l'immigration et, de ce fait, notre avenir à titre de pays généreux et ouvert sera compromis.

Voilà pourquoi les dispositions du projet de loi C-44 sont si importantes. Si les Canadiens constatent que les dispositions de notre programme d'immigration sont appliquées efficacement, équitablement et sans préjudice ni favoritisme, ils continueront d'appuyer une approche progressiste en matière d'immigration.

De nos jours, il n'y a que quatre pays dans le monde qui accueillent des immigrants en grand nombre. Ce sont le Canada, l'Australie, les États-Unis et Israël, qui constitue un cas particulier. Le Canada vient au premier rang à presque tous les égards pour ce qui est d'accueillir des immigrants et d'accepter des gens fuyant des pays où ils sont persécutés. Si nous avons pu nous montrer aussi généreux pour répondre aux besoins en immigration et réagir aux crises internationales, c'est principalement parce que nous avons su entretenir l'appui du public à l'égard de nos objectifs en général.

• (1550)

Les Canadiens ont exigé, avec raison, que leurs systèmes d'immigration et d'accueil des réfugiés ne soient pas seulement justes et efficaces, mais aussi bien gérés. Dès qu'ils ont été rassurés sur ces points, ils ont généreusement appuyé l'engagement du Canada à respecter nos obligations internationales, même malgré les problèmes économiques que nous connaissons.

C'est pourquoi les mesures que renferme le projet de loi C-44 sont si importantes. Ce projet de loi établit un équilibre, d'une manière pragmatique, entre les principes de l'équité et de la tolérance et le principe du respect de la règle de droit. Il répond, avec finesse et sensibilité, à une situation qui exige l'adoption de mesures. Il élimine les failles que des personnes sans scrupules ont exploitées et donne aux responsables de l'application de la politique les outils nécessaires pour dissuader les personnes qui seraient tentées de frauder notre système et notre société de le faire.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'il n'est pas question de vengeance ou de punition avec le projet de loi C-44, mais plutôt de préservation, de préservation de la tolérance envers la diversité. Le gouvernement se voue à l'intégration et à la préservation des différents groupes ethnoculturels dans la société canadienne. Notre pays s'est enrichi grâce aux contributions que les immigrants ont faites et continuent de faire dans la société canadienne.

Nous continuerons de promouvoir et de préserver les différentes cultures dans un Canada uni et tolérant. Le projet de loi C-44 jouera un rôle crucial dans le maintien des idéaux auxquels nous tenons tant.

Tandis que je parle en faveur du projet de loi C-44, je demande à tous les députés d'examiner l'importance des mesures que renferme ce projet de loi.

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions pour ma collègue. En particulier, j'ai relevé plusieurs citations dans son discours.

À notre époque, lorsqu'on parle d'immigration, je pense qu'il y a parfois une certaine confusion au sujet des objectifs en cause. De nombreux membres du Parti réformiste ont déclaré que nous n'étions pas opposés à l'immigration au Canada, bien que nous pensions que les niveaux en question devraient être inférieurs. C'est là un bon sujet de débat en tout temps, dans n'importe quel pays.

Cependant, dans bien des cas, nous parlons des problèmes que nous avons avec la Commission du statut de réfugié et le reste; j'y reviendrai un peu plus tard. La députée a dit qu'il était question de petits truands. Le Parti libéral a tendance à minimiser l'importance du problème des criminels qu'on retrouve au sein du système de réfugiés et qui réussissent à entrer au Canada malgré les contrôles bureaucratiques. Ce n'est pas de petits truands dont il est question. Il s'agit de criminels endurcis dans certains cas.

Lorsque notre parti parle de la façon de traiter ces gens, on nous répond que ce ne sont là que quelques exceptions qui ne constituent qu'une minorité. Or, il faut penser à la victime canadienne, au citoyen canadien.

La députée pourrait-elle nous dire combien de criminels trouvent refuge au Canada? Comment se fait-il qu'ils constituent une majorité parmi les réfugiés? Pourquoi leur nombre est-il si important? Quand le gouvernement va-t-il commencer à s'attaquer à ce problème? Certains de ces individus font beaucoup de victimes. Je pense que le gouvernement doit s'intéresser à cette question. La députée pourrait-elle nous dire ce qui constitue, selon elle, un crime grave?

Mme Augustine: Monsieur le Président, le député devrait peut-être présenter le type de statistiques qu'il réclame en ce qui a trait à la nature des crimes, de la violence et d'autres actes commis par des immigrants dans diverses collectivités.

• (1555)

Le député semble également nager dans la confusion la plus complète au sujet des problèmes qui se posent. D'une part, il affirme que nous devrions prendre une mesure donnée, que nous l'appuyons. D'autre part, il semble présenter des arguments qui vont à l'encontre de sa position. Selon moi, il est important de noter que les cas qui font les manchettes de nos journaux quotidiennement, les actes criminels commis par des gens entrant dans le système et en abusant, ne représentent pas un très grand nombre d'individus.

Le projet de loi C-44 a pour objet, en réalité, de faire disparaître les échappatoires qui permettent l'entrée de ces individus au Canada et de rétablir le processus permettant de les expulser rapidement au besoin; ce sont là les questions qui importent. Il y a tant de questions que le député souhaite aborder que le fait d'établir un lien entre les réfugiés et la criminalité ou les immigrants et la criminalité et de continuer d'associer les deux tout le temps rend, à mon avis, un bien mauvais service aux Canadiens qui contribuent à l'essor de notre société.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive aux propos de la députée. Étant moi aussi un député de Toronto, je suis en mesure d'évaluer l'ampleur du problème avec lequel elle est aux prises. Je sais que nous passons 70 p. 100 de notre temps à traiter de questions d'immigration. Il est donc très important que ce projet de loi aille dans la bonne direction.

Ce matin, le ministre a dit qu'un élément criminel s'était infiltré dans le ministère de l'Immigration, que nous allions nous en débarrasser et apporter quelques bonnes modifications à cette mesure législative.

Voici ce qui me préoccupe. Qu'arrive-t-il au demandeur légitime si, au cours du processus, il vient à tomber sur l'une de ces personnes que le ministre a qualifiées d'éléments criminels et que le demandeur estime que son cas n'est pas traité avec toute l'équité nécessaire? Quelles mesures devons-nous prendre au cours de ce débat pour faire en sorte que les fonctionnaires de l'immigration se sentent eux aussi responsables?

Mme Augustine: Monsieur le Président, il me semble que, à la lecture de ce projet de loi, il apparaît clairement que son objet est de supprimer du système tout ce qui est de nature discrétionnaire.

Lorsqu'il y a des règles claires, lorsqu'il y a des directives claires, lorsqu'il y a des processus administratifs qui obligent chacun à observer certaines règles de conduite, le discrétionnaire ou ce qu'on peut qualifier de traitement injuste n'a plus sa place.

Il faut insister sur le fait que ce qui se passe dans les villes canadiennes, que les situations que l'on trouve à Toronto et dont a parlé le député, que les situations contre lesquelles s'est élevé le député d'en face, tout cela est le fruit d'un petit nombre de personnes, de véritables truands, qui font du tort non seulement à eux-mêmes, mais également à leur communauté et à l'ensemble de la société.

Pendant l'examen du projet de loi C-44, il est important que nous faisions en sorte que cette mesure fasse régner l'équité dans le système, qu'elle énonce des règles claires, qu'elle donne des lignes de conduite claires aux fonctionnaires du ministère afin que ceux qui rencontrent des éléments criminels sachent précisément ce qu'il faut faire.

• (1600)

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je félicite la députée d'Etobicoke—Lakeshore de son discours. Certains points me préoccupent et je me demandais si la députée voudrait répondre brièvement à quelques-unes de mes questions.

Tout d'abord, nous savons tous que le Canada fait l'envie du monde entier. Ce projet de loi traite expressément des criminels dangereux, leur interdisant carrément de venir au Canada, ce que j'estime être un pas dans la bonne direction.

Or, si notre pays fait l'envie du monde entier et que notre système d'immigration nous permet de choisir les meilleurs éléments, ceux qui sont disposés à respecter les lois canadiennes, pourquoi nous bornons-nous à dire que nous n'accepterons pas les gens qui ont commis un crime qui les rendrait passibles, au Canada, d'une peine de dix ans ou plus? Pourquoi laissons-nous quelque criminel que ce soit entrer dans notre pays? Cela me semble ridicule.

J'ai entendu le ministre lui-même parler à plusieurs reprises d'imputabilité dans son discours. Eh bien, cela n'est pas de l'imputabilité. Ce n'est pas ce que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays demandent. Ils veulent que des personnes respectueuses des lois viennent vivre dans notre pays. Ils ne veulent rien entendre de cette idée ridicule et stupide de peine de dix ans.

Mme Augustine: Monsieur le Président, il me semble que c'est le genre de réflexion qui soulève les passions lorque l'on dit que nous permettons à des criminels d'entrer au Canada et que nous ne faisons aucune distinction entre les criminels et les réfugiés au sens de la Convention.

Les immigrants passent par toutes sortes de processus, par les vérifications policières et toutes les étapes qu'il faut franchir avant qu'un demandeur soit même autorisé à remplir les documents. Mêler tout cela ensemble et dire que nous faisons ce que nous demandons ou ce que le député demande revient à porter des jugements. Le Canada fait effectivement l'envie du monde entier et est le premier pays où n'importe qui choisirait de vivre. C'est donc une raison pour laquelle la plupart des étrangers voudraient venir au Canada.

Il est également important de savoir qu'il n'est pas vrai que le système canadien est ouvert à tous et que quiconque le désire peut venir s'installer au Canada. Nous entendons trop souvent les députés d'en face clamer que le système fait en sorte que n'importe qui peut entrer au Canada. Le système comporte des lignes directrices et des règles. Nous devons pouvoir établir une distinction entre les réfugiés, ceux qui fuient la persécution, les personnes qui arrivent sur nos côtes en vertu d'ententes internationales, celles qui veulent être réunies avec leur famille, qui sont parrainées, qui en ont fait la demande, etc. Nous mêlons tellement de choses dans la discussion qu'il est pratiquement impossible de s'y retrouver.

Le vice-président: La période de questions ou d'observations est terminée.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, tout comme mes collègues du Bloc québécois, je tenterai, à cette étape de la deuxième lecture, de mettre en lumière certaines interrogations que le projet de loi C-44 soulève. Mais auparavant, j'aimerais discuter la philosophie sous-jacente aux modifications législatives débattues aujourd'hui.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration annonçait en juin dernier son projet de modifier sensiblement la Loi sur l'immigration, afin, et je cite, «de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les abus et protéger le public canadien contre les criminels.»

Le ministre nous en voit fort aise. Nul ne pourrait reprocher à un gouvernement de vouloir protéger ses concitoyens et concitoyennes, et encore moins les députés de l'opposition officielle. Ainsi, la position ministérielle est à l'effet que les immigrants et les personnes revendiquant le statut de réfugié ne peuvent utiliser les lois canadiennes ou la réputation d'accueil du Canada pour échapper à leur pays quand ils y ont commis un crime grave ou pour commettre ici de nouveaux crimes. Nous sommes d'accord sur cette démarche.

• (1605)

De même, nous reconnaissons l'importance d'une exécution rapide et efficace des mesures d'expulsion, et ceci afin d'éviter que des criminels ne puissent commettre de nouveaux délits. Ainsi donc, il existe en cette Chambre une belle et rare unanimité en ce qui concerne les objectifs de protection des citoyens et citoyennes. Cependant, comme rien n'est jamais parfait, nous réservons pour l'instant notre jugement quant aux moyens choisis par le gouvernement pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Plusieurs points nous semblent obscurs. Ainsi, nous nous questionnons sur l'importance réelle du phénomène de la criminalité et de son lien avec le processus d'immigration. Nous nous questionnons ensuite sur la motivation sous-jacente aux interventions gouvernementales. Enfin, nous aimerions que soient analysés en profondeur les moyens proposés pour atteindre les objectifs.

J'aimerais tout d'abord rassurer mes collègues de cette Chambre et leur dire que je partage leur indignation face aux actes criminels commis quotidiennement au Canada et au Québec. Les efforts de tous et chacun doivent, à mon avis, tendre à éliminer ou, à tout le moins, réduire la criminalité.

Par ailleurs, je ne crois pas qu'il soit approprié d'utiliser les réactions que provoque dans le public la commission d'actes criminels, surtout les actes impliquant la violence, pour justifier l'adoption de lois répressives et injustifiées. La question est d'actualité et mérite que l'on s'y attarde.

En effet, nous entendons tous les jours dans cette Chambre et à l'extérieur relatés de façon détaillée des cas criminels. Nous entendons également des gens dénoncer l'accroissement de la criminalité dans notre société. Enfin, nous entendons certaines personnes relier le phénomène de la criminalité au processus de l'immigration. Qu'en est-il exactement?

Bien que les perceptions de la population soient à l'effet que le taux de criminalité s'accroît, il n'en est rien. C'est ce que vient de démontrer une étude sur la victimisation publiée par Statistique Canada. On y relève que la possibilité d'être victime d'une agression ou d'un vol était la même en 1993 qu'en 1989. De plus, une autre étude du même organisme intitulée *Statistique de la criminalité au Canada, 1993* conclut, et je cite: «Pour la deuxième année consécutive, le taux de criminalité déclaré par les services de police a diminué en 1993. La baisse de 5 p. 100 a été la plus importante d'une année à l'autre depuis que l'on a commencé à recueillir, en 1962, des statistiques sur la criminalité.»

L'auteur de l'étude, qui est l'analyste principal au programme des services policiers, explique que le taux de crimes de violence les plus graves a diminué très légèrement, alors qu'on a observé une légère augmentation des crimes de violence moins graves, et une diminution de l'ordre de 6 p. 100 dans la catégorie des crimes contre les biens.

Nous pouvons donc voir que, bien que la population perçoive une augmentation du taux de criminalité, il n'en est rien en réalité. Je répète que je ne désire nullement banaliser les actes criminels mais simplement rétablir les faits. Je crois cependant qu'il y aurait lieu de s'interroger sur la ou les ressources à l'origine de cette erreur de perception chez la population. Peut-être la réponse se trouve-t-elle dans la publicité médiatique ou politique accordée à certains cas individuels.

Revenons maintenant à l'objet du débat, soit la criminalité au sein de la population immigrante. Un sondage effectué par Angus Reid et publié en juin dernier étudiait la perception du lien entre l'origine ethnique et le taux d'activité criminelle. Les résultats étaient très intéressants.

Tout d'abord, la firme de sondage a décelé un écart palpable entre l'Ouest canadien, d'une part, et l'Est, d'autre part. Au Manitoba et en Saskatchewan, c'est 58 p. 100 des personnes sollicitées qui croyaient en une relation entre l'origine ethnique d'une personne et son activité criminelle. Cette proportion

n'était que de 36 p. 100 dans les provinces Atlantiques. On constate donc un clivage géographique important.

Il existe également un autre clivage, et c'est celui entre les hommes et les femmes. Alors que 56 p. 100 des hommes croyaient à l'existence d'un lien entre l'ethnie et la criminalité, seulement 45 p. 100 des femmes étaient d'accord. L'écart se reproduit presque aussi fidèlement entre les personnes âgées et celles de moins de 35 ans, soit 55 p. 100 contre 46 p. 100.

Bien que cette perception populaire soit bien réelle, est-il possible qu'elle ne soit pas conforme à la réalité? C'est la conclusion à laquelle en arrive M. Derrick Thomas, recherchiste senior au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

• (1610)

M. Thomas a publié l'an dernier les résultats d'une recherche qu'il a effectuée et qui portait sur l'existence d'un lien entre l'origine ethnique et la propension au crime. Il n'a trouvé aucun lien. Bien au contraire, les immigrants qui formaient l'an dernier 20,2 p. 100 de la population canadienne ne constituaient que 11,9 p. 100 des personnes incarcérées ou en libération conditionnelle. L'écart est important et permet de rejeter toute tentative de lier le phénomène de l'immigration à celui de la criminalité.

Il est tout indiqué à ce moment de rappeler à cette Chambre que c'est le ministre du même organisme qui veut imposer de nouvelles normes dont l'objectif avoué est d'empêcher les abus du système par les immigrants.

Un autre élément mérite également d'être considéré. Il s'agit du niveau d'éducation des immigrants. Les experts s'accordent généralement à dire que les conditions socio-économiques d'une personne peuvent constituer un des facteurs de criminalité. Ainsi, une personne pauvre possédant un faible niveau d'instruction présente un risque plus important de faire partie des statistiques criminelles. Or, Statistique Canada a constaté chez les immigrants un taux de diplômation universitaire plus élevé que chez les personnes nées au Canada. Cet écart est de 3 p. 100. On a aussi constaté que le taux de scolarité des immigrants arrivés entre 1981 et 1991 était supérieur à celui des immigrants arrivés avant 1981.

De tous ces chiffres, on peut tirer les conclusions suivantes: tout d'abord il n'existé aucun lien réel à la perception que le taux de criminalité augmente au Canada. De plus, il n'existe aucun lien entre le phénomène de l'immigration et celui de la criminalité, au contraire les immigrants sont moins criminalisés que les personnes nées au Canada. Enfin, si on accepte la prémisse selon laquelle le niveau d'éducation influence à la baisse la criminalité, les immigrants seront de moins en moins représentés dans les statistiques criminelles.

Comme nous l'avons déjà souligné, nous nous interrogeons sur les motifs sous-tendant les modifications législatives. Le gouvernement tente-t-il de calmer les craintes de la population? Nous savons que ces craintes sont réelles. Le sondage Angus Reid mentionné plus haut relevait en effet que 82 p. 100 des personnes interrogées croyaient que notre système judiciaire n'était pas assez sévère. La criminalité se situait au Canada anglais au deuxième rang des préoccupations, immédiatement après le chômage et l'emploi. Au Québec, par ailleurs, cette préoccupation se classait beaucoup plus bas dans l'échelle après la revitalisation de l'économie, de l'éducation et des services sociaux.

Vous me permettrez, monsieur le Président, de souligner la spécificité de la société québécoise, même dans ce domaine. Ce haut pourcentage reflète donc des craintes importantes de la population pour sa sécurité. Le gouvernement en a pris acte et a initié depuis son arrivée au pouvoir une série de législations qui visent à resserrer les règles concernant les contrevenants.

Fort bien. Il faut cependant s'arrêter un moment et se demander si la direction prise par le gouvernement est la plus efficace pour enrayer la criminalité. Quand on sait que les conditions socio-économiques constituent un facteur important, on est en droit de se demander si l'adoption de véritables mesures de création d'emploi ne serait pas plus approprié. On est en droit de se demander si la direction empruntée par ce gouvernement n'a pas une saveur plus politique que fonctionnelle. Pourquoi, en effet, ne s'attarde-t-on pas à assurer aux jeunes un emploi à la sortie de l'école? Pourquoi ne s'attarde-t-on pas à assurer aux familles pauvres un logement adéquat? Pourquoi ne s'attarde-t-on pas à assurer aux femmes une vraie sécurité?

La question des femmes revêt toute son importance ici. Les femmes dont la sécurité est souvent menacée savent que la menace ne provient pas des immigrants ou des jeunes. Or, c'est à ces deux catégories que le gouvernement actuel s'attaque. Il y a problème et nous nous posons des questions.

Nous nous questionnons également sur les moyens proposés pour atteindre les objectifs de protection du public et de prévention des abus. Le projet de loi C-44 comprend quatre volets principaux, soit la criminalité des revendicateurs du statut de réfugié, la contrebande de documents liée à l'immigration, le droit d'appel et, enfin ,le processus de traitement des demandes provenant de personnes réhabilitées. Pour chaque problème qu'on a identifié, on propose des mesures qui ont comme objectif final d'écarter du processus des personnes ayant commis des crimes graves ou qui tentent de frauder le système.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, nous sommes d'accord avec le respect des lois. Il faut toutefois regarder de plus près les moyens proposés par le ministre pour atteindre ces objectifs.

• (1615)

Or, certains demandent, à notre avis, d'être sérieusement réétudiés afin de déterminer si on ne tente pas de tuer une mouche avec un canon. Tout d'abord, on veut restreindre l'accès au système de détermination du statut de réfugié. C'est ainsi qu'une personne ayant été condamnée à l'étranger pour avoir commis un crime grave ne pourra pas présenter une demande de statut de réfugié.

Au premier abord, cette restriction semble plausible. En effet, nul ne désire que le Canada ne devienne une terre d'accueil pour les criminels. Il y a cependant matière à réflexion. Certaines personnes spécialisées en droit de l'immigration ont soulevé des inquiétudes face à cette disposition, surtout à la lumière de la Convention de Genève sur les réfugiés.

Nous croyons que le projet de loi devra faire l'objet d'une analyse sérieuse afin que le Canada respecte l'esprit et la lettre de la Convention de Genève. D'autres interrogations ont également été soulevées concernant le pouvoir et le droit d'appel des

décisions de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Une autre disposition problématique est celle concernant les documents. Les agents d'immigration pourront dorénavant saisir et ouvrir tous les documents et objets qu'ils soupçonnent de servir à des fins frauduleuses et ce n'importe où au Canada. La première question qui se pose spontanément est la possibilité d'une contravention à la Charte canadienne des droits de la personne.

Comment cette nouvelle disposition sera-t-elle accueillie par les tribunaux? Comment les tribunaux accueilleront-ils le renversement du fardeau de la preuve prévu à l'article 18? On sait que les cours de justice sont habituellement réfractaires à une disposition législative qui présume d'abord de la culpabilité d'une personne plutôt que de son innocence. Le ministre n'aura-t-il pas d'autres solutions pour diminuer le trafic de documents d'immigration?

De même, comment justifie-t-on la saisie d'objets, sans tenter d'en définir de quelque façon que ce soit la nature? Voilà, résumés de façon succinte, les interrogations et commentaires que soulève le projet de loi C-44. Nous savons pertinemment que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration les reprendra une à une afin de bonifier la législation.

Cependant, en guise de conclusion, j'aimerais rappeler à cette Chambre que toutes ces modifications législatives semblent tirer leur motivation première de cas isolés tel celui de M. Gayle, à Toronto. L'objectif visé par le ministre est de s'assurer que les criminels ne puissent pas bénéficier de l'accueil du Canada. Grosso modo, on refusera les criminels étrangers et on expulsera les immigrants et réfugiés qui commettent des crimes graves au Canada.

Il faudra cependant composer avec des cas plus litigieux tels ceux où la personne réside au Canada depuis son enfance. Retournera-t-on dans son pays d'origine une personne qui n'a pas la citoyenneté de ce pays? Que de non! Comment peut-on sérieusement imaginer qu'une personne maintenant adulte, arrivée au Canada à l'âge de trois ans a encore des liens avec son pays d'origine? Comment les tribunaux jugeront-ils avec une telle politique?

Nous sommes d'accord à ce que la sécurité des citoyens et citoyennes soit protégée. Nous croyons cependant qu'il faut d'abord déterminer d'où provient la menace à cette sécurité. Nous croyons qu'il faut ensuite décider quels sont les moyens les plus efficaces et les plus respectueux à adopter pour protéger les citoyens et citoyennes et accueillir les personnes dans le besoin, catégorie à laquelle les réfugiés de bonne foi appartiennent sans aucun doute.

M. Martin Cauchon (Outremont): Monsieur le Président, chers collègues, le projet de loi dont nous débattons aujourd'hui nous fournit l'occasion idéale, je crois, de montrer à la population canadienne que ses intérêts nous tiennent vraiment à coeur et que nous prenons également nos engagements électoraux très au sérieux.

Je m'adresse ici non seulement aux députés de notre gouvernement, mais aussi et surtout à ceux de l'opposition. Depuis que ce projet de loi a été déposé, il ne s'est pratiquement pas passé une semaine sans que les médias ne soulèvent d'une façon ou d'une autre la question de l'immigration. Les manchettes n'ont rien de rassurant. Notre système n'est pas jugé sur ses réussites, vous le savez bien, mais sur ses échecs. C'est dommage, car des réussites, il y en a et il y en a beaucoup dans notre système. Pour chaque cas de fraude ou de crime qui fait la une, nous pourrions en trouver des milliers d'autres dont, malheureusement, nous n'entendons jamais parler.

● (1620)

En fait, la majeure partie des réfugiés et des immigrants que nous côtoyons se sont tellement bien intégrés qu'ils passent aujourd'hui inaperçus. Je n'ai pas besoin de vous donner d'exemple, vous n'avez qu'à regarder autour de vous aujourd'hui.

En effet, la propriétaire de votre restaurant préféré, le professeur d'informatique de votre fille, le mari de votre cousine, votre dentiste, sans aucun doute vous avez oublié, mais ils n'ont pas toujours vécu au Canada pour bon nombre d'entre eux. On dit souvent que le Canada est une mosaïque. Eh bien, je pense que la réalité de tous les jours nous le prouve. Quand vous les verrez tous ces gens, vous leur demanderez ce qu'ils pensent aujourd'hui des fraudeurs et des criminels qui font la manchette.

Quand on a quitté son pays pour refaire sa vie ailleurs, quand on est reparti de zéro pour se bâtir un avenir, quand, enfin, on a réussi à se tailler une place dans la collectivité, ce doit être pour le moins insultant d'être associé à une personne qui a commis des actes criminels et qui, ce faisant, démontre qu'il n'a pas le moindre respect pour la société qui l'a accueilli.

C'est pour cela que ce projet de loi est si important et si cher à notre gouvernement. Certes, il faut s'assurer que personne ne bafoue notre système d'immigration et nos lois. Mais ce qui est peut-être plus important encore, c'est de protéger la réputation d'honnêtes gens, ceux-là mêmes que nous représentons, quelles que soient nos allégeances politiques.

Certains diront que notre projet de loi va trop loin, qu'il risque de nuire aux réfugiés et aux immigrants de bonne foi. D'autres nous diront que c'est trop peu trop tard, que cela n'empêchera pas les criminels d'entrer au Canada ou d'y rester. Notre gouvernement s'attend à de telles critiques. Cependant, comme gouvernement responsable, il fallait avant tout éviter de tomber dans les extrêmes et je crois sincèrement qu'avec ce projet de loi, nous y sommes parvenus.

Certes, la loi doit être sans merci pour les fraudeurs et les criminels, mais elle ne doit pas pénaliser ceux qui ont le plus besoin de notre aide. Les mesures dont nous débattons aujourd'hui visent une très faible minorité d'individus. Si nous avions le moindre doute qu'elles puissent nuire à des personnes de bonne volonté, nous n'irions pas de l'avant avec ce projet de loi, il va sans dire.

Au contraire, ce qui risque le plus de leur nuire, ce ne sont pas les mesures que nous envisageons aujourd'hui, mais les gestes posés par quelques malfaiteurs. Un seul de ces gestes compromet, aux yeux de certains Canadiens et Canadiennes, la réputation de tous les réfugiés malheureusement. Un seul de ces gestes peut amener d'autres malfaiteurs à croire qu'on entre au Canada comme on entre dans un moulin.

Nous ne voulons pas donner l'impression que les immigrants et les réfugiés représentent un risque pour la sécurité de notre pays. C'est faux et c'est pour cela, comme le disait également mon honorable collègue précédemment, qu'aujourd'hui, l'immigration ne relève pas d'un ministère de la sécurité publique, mais d'un ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ce que nous voulons montrer, c'est que nous pouvons être aussi ouverts à l'égard de certains, qu'intraitables envers d'autres.

Nous voulons bien ouvrir notre porte à ceux qui ont vraiment besoin de notre aide, mais pas à n'importe qui. Pour cela, il faut d'abord empêcher les criminels de revendiquer le statut de réfugié ou de porter en appel les décisions de la CISR.

Le système de reconnaissance du statut de réfugié n'a pas été mis en place pour retarder les mesures d'expulsion. Nous ne sommes pas dupes, nous n'avons pas de temps ni d'argent à gaspiller pour des criminels.

Nous voulons aussi régler le problème des demandes multiples de statut de réfugié avec ce projet de loi.

• (1625)

Tout le monde peut se tromper et certains revendicateurs peuvent penser qu'ils doivent présenter une deuxième demande s'ils déménagent. Nous comprenons cela. Cependant, ce que nous ne comprenons pas, c'est que des individus espèrent pouvoir mêler les cartes et retarder leur renvoi en présentant deux demandes ou plus. Qui plus est, nous devons pouvoir mettre la main sur certains documents que des fraudeurs font passer dans les courriers internationaux. Les agents d'immigration ont besoin d'outils additionnels pour pouvoir faire leur travail d'une façon adéquate. Et nous avons bien l'intention comme gouvernement responsable de leur donner ces outils. Les agents des douanes doivent pouvoir fouiller le courrier et saisir les faux documents qu'ils trouvent.

Il faut aussi empêcher les criminels de profiter de vides juridiques pour passer entre les mailles du filet. Par exemple, les agents d'immigration peuvent arrêter quelqu'un qui contrevient à la Loi sur l'immigration, mais dans certains cas ils ne peuvent émettre un mandat pour que la GRC l'arrête. Dans ce domaine, nous devons pouvoir compter sur toute l'aide mise à notre disposition. Si les fraudeurs se constituent des réseaux, il nous faut nous-mêmes nous munir d'outils qui puissent nous permettre de leur faire face.

Enfin, nous croyons que le ministre demeure le meilleur juge pour décider d'admettre pour des motifs ou des raisons dites humanitaires de dangereux criminels au Canada. C'est logique puisque, au bout du compte, c'est lui qui à titre de ministre doit vivre avec les conséquences de la décision de casser une mesure de renvoi visant un criminel. En vertu du projet de loi, ce pouvoir lui sera désormais réservé pour le plus grand bien de tous les Canadiens et Canadiennes. Ces nouvelles dispositions sont des dispositions, selon nous, qui sont justes et équitables. À ceux qui diront que notre projet de loi ne va pas assez loin, je répondrai: Dites-nous, dites aux Canadiens et aux Canadiennes qui d'autres devraient être visés par cette nouvelle législation?

J'en connais qui auraient certainement une liste longue comme le bras de personnes à renvoyer pour des raisons disons plutôt arbitraires. Ce n'est pas le but du gouvernement, certes. Je l'ai déjà dit, nous ne sommes pas des extrémistes. Ce n'est pas au nombre mais au genre de personnes expulsées que nous nous intéressons actuellement avec ce projet de loi.

Nous sommes à la recherche des fraudeurs et des criminels qui menacent véritablement nos services sociaux, notre sécurité et celle des policiers qui sont là pour nous protéger. L'examen de toute demande de citoyenneté sera suspendue tant que les enquêtes de l'immigration ne seront pas terminées. Les personnes qui n'ont rien à se reprocher n'auront rien à craindre. Leur demande ne sera pas rejetée, le traitement sera simplement retardé. Les personnes visées par une ordonnance de renvoi qui auraient déjà obtenu le statut de résidents permanents perdront ce statut. Jusqu'à maintenant, cette mesure ne s'appliquait qu'aux personnes expulsées. Ce ne sera plus le cas avec le nouveau projet de loi.

À ceux qui diront que notre projet de loi va trop loin, je répondrai: les Canadiens sont bons mais, cependant, nous ne sommes pas bonasses. Nous ne rendrons service à personne, ni aux véritables réfugiés, ni au reste des Canadiens en laissant traîner les choses. Peu importe de quel côté de la Chambre nous nous trouvons, nous représentons les Canadiens et les Canadiennes qui s'attendent à ce que nous agissions maintenant et dans leur meilleur intérêt. Ils s'attendent également à ce que nous prenions des mesures pour que nos lois soient respectées. Ils veulent bien ouvrir leurs portes aux victimes des tragédies qui affligent notre monde mais pas à des criminels. Ils s'attendent également à ce que les efforts et les ressources que nous consacrons à l'accueil des réfugiés profitent effectivement à ceux qui ont besoin de notre aide. Finies les pertes de temps et d'argent au profit d'une poignée de malfaiteurs. Ils s'attendent à ce que nous mettions en oeuvre une politique d'immigration digne de confiance. Et, pour cela, nous devons leur prouver que nous savons faire la distinction entre le bien et le mal, en fait, leur prouver que nous sommes un gouvernement responsable.

• (1630)

Notre gouvernement a décidé de se donner les outils pour répondre aux attentes des Canadiens et des Canadiennes. Le projet de loi C-44 qui est à l'étude devant la Chambre est celui sur lequel nous comptons le plus. Les mesures que nous préconisons visent à apporter des solutions bien précises à des problèmes bien précis.

Ce n'est pas un projet de loi rédigé en quatrième vitesse, sans distinction aucune entre la majorité de réfugiés et d'immigrants de bonne foi et la minorité de fraudeurs et de criminels. Pourquoi se donner autant de mal maintenant pour dix, vingt, cent individus sans scrupule? Pour la simple et bonne raison qu'il n'en faut qu'un seul pour mettre un terme à la vie d'une personne, pour ruiner celle de sa famille, pour bouleverser celle de son entourage, pour nuire à celle d'une communauté culturelle tout entière. Voilà le but d'une partie des mesures de cette législation.

L'onde de choc se fait sentir d'un bout à l'autre du pays, aussi bien chez les simples citoyens que chez leurs élus et leur force policière. Qui est coupable? La société, vous et moi, nos policiers? Non, les coupables, ce sont ces dix, vingt, cent individus qu'il faut renvoyer sans tarder. Et si nous ne faisons rien, il en arrivera dix, vingt et cent autres, monsieur le Président.

Notre gouvernement, vous le savez, est convaincu des bienfaits de l'immigration pour le Canada. Nous croyons que le Canada doit préserver sa réputation d'ouverture envers les réfugiés, mais nous croyons également que notre politique à l'égard des immigrants et des réfugiés doit faire l'objet d'un contrôle serré pour protéger l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Je terminerai en comparant les criminels et les fraudeurs à ces mauvaises herbes qui envahissent très souvent, voire même toujours, notre jardin. En peu de temps, elles empiètent sur l'espace réservé aux plantes que nous avions décidé de cultiver et si, au moment de la récolte, les mauvaises herbes ont pris le dessus, nous nous demandons s'il n'aurait pas mieux valu laisser la pelouse intacte. Ne nous privons pas des fruits que nous pouvons récolter. Enlevons tout de suite les mauvaises herbes qui sont en train de s'enraciner et assurons-nous d'avoir à la portée de la main les outils qu'il faut pour faciliter l'entretien de notre jardin. Et c'est comme cela que nous pourrons bâtir un meilleur Canada.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, j'écoutais avec attention le discours de mon collègue d'Outremont et je pense que beaucoup d'électeurs d'origine immigrante vont être très étonnés de la teneur de ce discours qui semble anti-immigration. Il nous dit qu'il y a dix ou cent fraudeurs. Vous croyez qu'il vaut la peine de légiférer un projet de loi très controversé pour solutionner cinq ou dix cas qu'on aurait pu régler par la voie administrative, sans besoin d'un projet de loi très controversé, qui est critiqué par les avocats spécialisés en immigration, par le Conseil canadien pour les réfugiés et par les Églises?

Vous avez mentionné le courrier international. Les douaniers vont pouvoir fouiller ce courrier. Les agents d'immigration vont pouvoir saisir ce courrier. Qui va dire: «On ouvre cette lettre, mais pas celle-là»? Enfin, ne croyez-vous pas qu'il va y avoir des abus? Le courrier est inviolable partout dans le monde. Comment pourrait-on aller si loin que de laisser à de simples fonctionnaires qui ne sont pas des juges et qui n'ont pas une formation en droit la permission de procéder à la saisie du courrier? Pouvez-vous me répondre?

M. Cauchon: Monsieur le Président, nous sommes au Canada dans une société que l'on dit libre et démocratique et sommes également, d'abord et avant tout, dans une société de droits. Je pense que le projet de loi dont la Chambre est saisie est un projet de loi qui reflète les intentions d'un gouvernement responsable.

Vous savez, dans une société, il y a des gens qui font des demandes extrémistes, que ce soit d'un côté ou de l'autre. Il est bien évident, dans ce cas-ci, qu'il y a des gens qui auraient voulu ne pas nous voir légiférer, alors que d'autres auraient voulu nous voir légiférer à l'extrême.

• (1635)

Le gouvernement, qui est un gouvernement libéral, a choisi une voie mitoyenne, c'est-à-dire une solution que l'on dit raisonnable. Je suis surpris de constater que mon collègue semble épaté par cette solution raisonnable, ou semble trouver que les mesures que nous prenons sont des mesures extrêmes. Bien au contraire, les mesures que nous prenons visent d'abord et avant tout à protéger également ceux qui font une demande au Canada à titre de terre d'asile pour venir se joindre à la grande famille canadienne.

Comme je l'ai mentionné dans le cadre de mon exposé, il suffit souvent d'un seul méfait, d'un seul acte criminel pour briser ou ternir la réputation de toute une communauté. Moi-même, à titre de député d'Outremont, je dois dire que dans la partie ouest de mon comté, il y a une population de néo-Canadiens dont je suis particulièrement fier, des gens qui se sont très bien intégrés au Canada, bien intégrés au Québec, bien intégrés au milieu, et qui y vivent paisiblement. Je sais, pour les avoir côtoyés, à quel point, malheureusement, la réputation de ces communautés est fragile.

Je me réjouis, et il me fait plaisir de me joindre au ministre de l'Immigration pour faire la promotion de ce projet de loi qui va faire en sorte que les gens qui ont vraiment besoin de l'aide du Canada comme terre d'accueil, comme terre d'asile, vont pouvoir trouver une société juste et équitable qui saura bien les accepter, évidemment une terre d'asile où on pourra filtrer aux frontières ceux que je pourrais qualifier d'indésirables, si je puis utiliser ce terme.

Je suis loin d'avoir peur des abus. Je suis toutefois un peu surpris d'entendre mon collègue de Bourassa dire qu'on va laisser cela entre les mains de simples fonctionnaires. Je tiens à vous dire, M. Nunez, que depuis mon arrivée le 25 octobre, j'ai eu à côtoyer ceux que l'on appelle les fonctionnaires, et je peux vous dire que dans bien des cas, ce sont des gens qui sont extrêmement compétents et qui voient, dans bien des cas, beaucoup plus juste que vous et moi. Il me fait plaisir de leur confier un peu de pouvoir, à condition que ce pouvoir ne soit pas arbitraire, et le ministre de l'Immigration a porté attention à cela.

Le vice-président: Je rappelle au député d'Outremont qu'il ne faut pas utiliser le nom d'un député, mais plutôt le nom de son comté. Je sais que c'est la première journée de nos travaux et qu'il y portera attention à l'avenir.

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux de traiter de ce projet de loi aujourd'hui, car je m'y intéresse personnellement depuis plusieurs mois. J'ai même eu connaissance d'un cas précis dont je vous parlerai sous peu, celui de M. José Salinas Mendoza. Lorsque je vous aurai exposé le cas de M. Mendoza, vous serez tous consternés devant la situation qui règne dans ce pays, mais avant de vous entretenir de ce sujet, j'aimerais commenter certaines déclarations faites ici aujourd'hui.

J'ai encore entendu des députés affirmer que les criminels ne représentaient qu'une faible minorité des immigrants au Canada. Cela est évident. Le présent gouvernement libéral a reçu de 250 000 à 280 000 immigrants par année et, bien que nous ne soyons pas d'accord avec ce grand nombre, nous ne sommes pas opposés aux principes fondamentaux de l'immigration au sein de notre société. Chaque fois que nous abordons cette question, il semble que le gouvernement nous présente des statistiques et des données démographiques pour prouver qu'il s'agit en réalité d'une faible minorité et qu'il n'est pas nécessaire d'y consacrer trop d'efforts.

Cela me rappelle une discussion que j'ai eue récemment avec un agent, un membre de la Commission des libérations conditionnelles. J'avais demandé la démission de plusieurs membres de la Commission des libérations conditionnelles parce qu'ils avaient libéré, après 16 mois, un détenu qui devait demeurer

incarcéré pendant six ans et que celui-ci avait battu à mort un membre de notre collectivité.

À cette occasion, mon interlocuteur m'a répondu au téléphone que le taux de réussite dans la région en cause était de 83 p. 100. J'ai répliqué que, même si cela était fort louable, je me préoccupais plutôt du taux d'échec. Ce sont les victimes que je reçois à mon bureau. Il y a des victimes dans tous les coins du pays, et j'aimerais bien qu'on cesse de parler du taux de réussite et de dire que les autres cas ne représentent qu'une infime minorité, car telle n'est pas la situation.

Le ministre lui-même a affirmé aujourd'hui que notre système est excellent. Votre système n'est pas bon. Il est défectueux. Alors, corrigez-le.

• (1640)

Le ministre a dit encore aujourd'hui qu'il y a une petite minorité de criminels, une poignée de criminels. Le hic, mes amis, c'est que cette petite minorité d'individus qui trouble la tranquillité du citoyen canadien respectueux de la loi nous pose un grave et sérieux problème. Le ministre a dit qu'il se tenait à l'écoute de ses électeurs. J'espère que c'est le Parti réformiste qu'il écoute! Nous allons faire pression encore et encore jusqu'à ce que vous changiez le système.

Le ministre a également demandé aujourd'hui pourquoi ce système n'existait pas auparavant. C'est au gouvernement libéral qu'il faut poser cette question. C'est vous qui l'avez mise en place. Réveillez-vous là-bas!

Une autre question. Que faisons-nous, dans cette mesure législative, de l'indépendance des arbitres de l'immigration? De l'indépendance de la Commission du statut de réfugié? À mesure que je passe en revue l'affaire de José Salinas Mendoza, je m'aperçois qu'ils sont trop indépendants pour leur bien et qu'ils vont devoir être tenus pour responsables. La même chose va pour la Commission des libérations conditionnelles.

En matière d'expulsion, cette mesure législative tient-elle compte de cas comme celui de Dennis Martin, expulsé neuf fois sous escorte? S'attaque-t-elle à des cas semblables? Il y en a bien d'autres. Celui-ci n'est qu'un exemple qui s'est produit dans ma localité.

Et les cas à l'étude? Cette mesure est-elle rétroactive? Bon nombre de gens passent et repassent à travers le système, ayant droit à une audience après l'autre. Nous y reviendrons dans un instant.

Il est bien de parler de l'immigration et de ses effets positifs sur le Canada mais je voudrais aussi parler de ses influences négatives, plus précisément du cas de M. José Salinas Mendoza, arrivé au Canada du Salvador en 1988. Entre le 22 février 1989 et novembre 1992, il a été reconnu coupable de 12 infractions criminelles au Canada: agression, résistance à son arrestation, agression sexuelle, etc.

Le 23 septembre 1993, une jeune femme de 19 ans de ma circonscription a été violée. Cette jeune dame a accepté de laisser tomber ses accusations, à condition que Mendoza soit expulsé, ce qui a été fait. L'individu a été escorté à l'extérieur du Canada. Était-ce la fin de l'histoire? Pas tout à fait. Le 18 avril 1994, quelques mois à peine plus tard, M. Mendoza se présentait au poste frontière de Douglas, tout près de Vancouver et revendiquait le statut de réfugié au Canada. Le personnel de l'immigration a accepté de traiter sa demande. L'histoire se poursuivait.

Peu de temps après, la jeune dame de mon quartier est malheureusement tombée sur l'individu dans un magasin d'alimentation, sans même que les services de l'immigration ou qui que ce soit d'autre ait eu la courtoisie de la prévenir du retour de l'individu au Canada après son expulsion. Pourquoi l'individu a-t-il pu revenir au Canada après en avoir été expulsé? Pourquoi ne pas refuser l'entrée à des personnes qui ont déjà été expulsées? Cet individu va peut-être faire la même chose que Charles Dennis Martin, qui a été escorté neuf fois hors de nos frontières.

M. Mendoza a été arrêté et s'est présenté à sa première audition le 13 mai de cette année. On lui a alors ordonné de se présenter le 17 juin pour une autre audition de son cas.

• (1645)

En passant, tous les contribuables devraient savoir que les personnes qui interviennent au cours des auditions, soit les arbitres de l'immigration, l'interprète au service de M. Mendoza, l'avocat qui, sauf erreur, est payé par les services d'aide juridique, l'agent d'audition présent à l'audition des cas de réfugiés et, à la demande du criminel, l'observateur des Nations Unies, sont tous présents aux frais des contribuables.

Deux jours après l'arrivée de l'individu et deux jours après que la jeune femme l'eut rencontré dans un magasin d'alimentation, la GRC a avisé cette dernière qu'il était de retour au Canada. Un ami m'a demandé d'intervenir. Le 17 juin, j'ai assisté à l'audition des services d'immigration à l'issue de laquelle M. Mendoza, du Salvador, a été reconnu comme présentant un danger pour la sécurité du public. Il a été incarcéré en attendant l'audition de sa demande de statut de réfugié le 18 août. N'oublions pas que cet individu avait déjà été expulsé du Canada. Toutefois, son avocat a fait appel de la décision de l'incarcérer parce qu'il constituait un danger pour la sécurité publique. Il a demandé un nouvel arbitre qui l'a fait libérer sept jours plus tard.

Où en sommes-nous maintenant? Nous en sommes à la troisième audition d'un type dont on a déjà ordonné l'expulsion. Il est autorisé a arpenter nos rues. Il a déjà 12 condamnations à son actif et une accusation en instance d'agression sexuelle ou de viol.

Le 22 juin de cette année, il comparaissait devant le tribunal de Matsqui, pour répondre aux accusations d'agression sexuelle, et le tribunal n'a pas ordonné sa détention. Le 24 juin, il était libéré. Le 17 juin, le ministre de l'Immigration était venu à Vancouver sur son grand destrier et avait déclaré: «Je vais intervenir. Nous allons prendre l'affaire en main.» Nous ne l'avons pas revu depuis. C'est une question que nous allons lui poser ce mois-ci.

Le 5 juillet, nous avons fait quelques recherches sur les antécédents de cette personne. Nous avons découvert qu'une personne qui avait participé à la campagne du candidat libéral défait dans Vancouver-Nord et qui avait contribué financièrement au Parti libéral, avait été nommée par le ministre de l'Immigration à

la Commission du statut de réfugié. Cette personne avait été l'avocat de José Mendoza.

Que se passe-t-il? Qui est nommé aux commissions du statut de réfugié? Qui est nommé au poste d'arbitre de l'immigration? Les amis politiques des libéraux, bien sûr. Quelles sont leurs qualifications? Suffit-il d'avoir donné de l'argent au Parti libéral ou d'avoir travaillé pour lui? Quelles sont les exigences? Suffit-il d'avoir de bonnes relations ou faut-il aussi être compétent? C'est tout le temps comme cela. Regardez les trois dernières nominations au Sénat. Des gens qui seront là jusqu'à 75 ans. Ce sont vos relations dans le Parti libéral qui comptent, n'est-ce pas?

Continuons. Nous avons eu des modifications à la Loi sur l'immigration en réponse aux questions soulevées par le Parti réformiste. Le Parti libéral nous dit: «Écoutez, ne vous tracassez pas trop de ces petits problèmes. Il faut penser à l'ensemble de la question de l'immigration. Il faut considérer les deux extrêmes, les bons immigrants et les mauvais immigrants.»

La nouvelle audition de M. Mendoza avait été fixée au 18 août.

• (1650)

J'ai découvert qu'on avait présenté une demande de huis clos. J'ai moi-même présenté une demande pour que l'audience soit publique. C'est pourquoi au lieu d'avoir une audience le 18 août sur le statut de réfugié, nous avons eu une audience pour déterminer si l'audience devrait être publique ou non. Ça devient ridicule. Nous en sommes déjà à la troisième audience et il y en aura une quatrième pour la même personne.

Encore une fois, l'audience a réuni huit personnes payées par les contribuables pour se pencher sur le cas de cette personne. Avant d'avoir le droit d'y assister, j'ai dû signer un document m'engageant à ne rien dire de ce que j'entendrais durant cette réunion. Je l'ai signé pour pouvoir y entrer. Après l'avoir signé, j'ai reçu certains papiers. L'un d'eux était une plainte présentée par M. Mendoza et son avocat parce que je possédais à son sujet de l'information que je n'aurais pas dû avoir. C'était une plainte déposée auprès du Commissaire à la protection de la vie privée. Me voici l'objet d'une enquête menée au nom de cette personne qui ne devrait même pas être au Canada.

J'ai vérifié au bureau du commissaire et on m'a dit que oui, l'enquête aurait lieu. J'ai dit: «Très bien, mais ce sera une enquête publique, pas à huis clos.» Je me suis alors adressé à la Commission du statut de réfugié. J'ai précisé avoir reçu ces papiers après avoir signé l'engagement à garder le silence et demandé si je pouvais les montrer aux gens, pour leur faire savoir ce qu'on me reprochait. On m'a répondu non. Je ne peux pas rendre ces papiers publics. Je n'ai pas le droit de me défendre, mais lui, il a le droit. Pourquoi ne puis-je pas en faire autant?

M. Hart: Vous n'êtes qu'un député.

M. White (Fraser Valley-Ouest): Je ne suis qu'un député.

J'ai demandé que notre porte-parole pour les questions d'immigration assiste aux audiences, mais il n'a pas obtenu l'autorisation. On lui a demandé de sortir. Quand je suis arrivé, à 9 heures, une assignation à témoigner avait été déposée à mon nom, faisant de moi un témoin à cette audience ainsi qu'aux suivantes.

J'ai découvert qu'en tant que témoin, je ne pouvais pas assister à toute la séance. On pouvait donc m'ordonner de sortir. J'ai alors dit avoir besoin d'un conseiller et on m'a donné 20 minutes pour en trouver un dans Vancouver. Je parle bien d'une commission fédérale du statut de réfugié. Je suis sorti et j'ai donné 25 cents à notre porte-parole pour qu'il agisse comme mon conseiller à la table d'audience. La commission a donc dû nous accepter tous les deux, et rien n'aurait pu nous faire sortir.

Trois de ces audiences ont déjà eu lieu, et une quatrième s'en vient. Nous avons cru que l'une des audiences servirait à déterminer si la prochaine audience serait accessible au public, mais nous avons découvert qu'il y avait trois audiences distinctes. Le ministre de l'Immigration en a d'abord appelé de la décision prise par un arbitre de l'immigration de laisser cette personne en liberté. Il y aura une audience à ce sujet le 28 septembre.

Une autre est prévue pour le 3 novembre. Celle-ci portera sur les poursuites au criminel pour l'agression sexuelle de la jeune femme. C'est une audience disctincte. Le 14 novembre, le porte-parole du Parti réformiste et moi-même tenterons toujours de faire participer le public à cet exercice.

Les députés d'en face n'arrêtent pas de nous raconter que le système fonctionne bien, que c'est un bon système et que ces gens ne représentent qu'une très faible minorité. Est-ce bien vrai? Les députés là-bas feraient mieux de se réveiller.

M. Nault: Posez-la votre question! Je ne comprends pas un traître mot à ce que vous dites.

M. White (Fraser Valley-Ouest): C'est un député libéral qui vient de m'interrompre. Il ne comprend pas un traître mot à ce que je dis. Et vous savez quoi? Je crois qu'il a entièrement raison. Il ne comprend pas ce que je suis en train de dire. Le système ne fonctionne pas. Mettez-vous cela dans la tête. C'est une industrie qui se perpétue d'elle-même.

• (1655)

J'espère qu'on va me poser des questions car je brûle d'impatience d'en découdre avec ces mauviettes de libéraux. Il est temps de revenir à l'essentiel.

Cet individu n'a déjà que trop profité de la générosité des contribuables canadiens. Il n'est pas correct que quiconque ayant été inculpé sous 12 chefs d'accusation et déporté de ce pays y revienne de son propre chef, alors que cette jeune femme se terre, terrorisée. Il est injustifiable de dépenser tout cet argent dans de telles circonstances. Nous en avons par-dessus la tête et nous n'allons plus nous laisser faire.

Le vice-président: Avant de passer aux questions et observations, je dois lire cet avis avant 17 heures.

En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Winnipeg Transcona—subventions au transport.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je dois dire que j'ai éprouvé certaines difficultés à suivre les arguments du député de Fraser Valley-Ouest lorsqu'il a expliqué pourquoi il n'appuierait pas le projet de loi C-44, qui vise à éliminer certains abus.

Les propos tenus aujourd'hui par le député de Fraser Valley-Ouest sont typiques du Parti réformiste. En effet, tout au long de la dernière session, les réformistes n'ont cessé de dire que la situation était dramatique et que le taux de criminalité grimpait de façon spectaculaire. Les députés réformistes nous ont répété quotidiennement cette rengaine à la Chambre avant de finalement constater qu'en fait la criminalité avait diminué.

Cette attitude est typique des réformistes. Ceux-ci prennent le pire scénario possible et le présentent à la Chambre, ce qui, à mon avis, est tout à fait irresponsable. Le Parti réformiste ne fait qu'exploiter les craintes des Canadiens. Pourquoi ne pas plutôt parler de la contribution des immigrants à notre société? Pourquoi ne pas plutôt parler des nombreux immigrants qui siègent ici à la Chambre et qui y apportent leur contribution? Pourquoi ne pas parler de ces personnes? Les réformistes préfèrent se servir des pires exemples possibles. Or, cette politique de la peur est aussi la pire qui soit.

Mme Clancy: C'est une honte!

M. Dhaliwal: Les réformistes devraient être un peu plus responsables et s'assurer de donner une image qui corresponde à la réalité plutôt que de peindre un tableau inexact des immigrants, qui apportent une immense contribution à la société canadienne.

En présentant le projet de loi C-44, le ministre agit de façon responsable afin que ceux qui abusent du système soient traités d'une manière constructive. Je félicite le ministre.

Quant au député d'en face, au lieu de faire valoir des arguments positifs, il tient à citer des cas extrêmes qui ne reflètent pas la réalité, mais qui la déforment. Sachant quelle circonscription il représente, comme ses électeurs, je m'attendais à ce qu'il agisse d'une manière plus responsable.

S'il voulait réellement apporter une contribution, il se prononcerait en faveur du projet de loi C-44 et se joindrait aux ministériels pour que cette mesure soit adoptée dans les plus brefs délais et pour que nous puissions nous occuper des abus qui sont commis. Il faut admettre que ces abus sont très peu nombreux compte tenu du nombre total d'immigrants qui entrent au Canada, qui contribuent à la vie du pays et qui travaillent avec beaucoup d'ardeur. Dans la circonscription du député, qui est en grande partie agricole, les gens font leur part dans la collectivité. Plus vite nous adopterons cette mesure, mieux ce sera parce que nous pourrons nous attaquer à certains problèmes que le député éprouve et dont il viendra sûrement à bout.

• (1700)

M. White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, c'est décourageant d'entendre ce genre d'observations. J'ai toujours fait précéder mes interventions d'une brève introduction. Je l'ai fait encore aujourd'hui lorsque j'ai précisé que nous sommes d'accord sur les mérites de l'immigration. Nous les reconnaissons.

Je viens d'une localité où vivent de nombreux immigrants. Nous ne sommes toutefois pas d'accord sur le point que je mentionnais. Il convient d'attirer l'attention des députés sur les problèmes que pose le processus de revendication du statut de réfugié. Il est vrai que le projet de loi tend à corriger une partie des problèmes. Cependant, il reste encore des problèmes à régler et je les ai énumérés. Je sais que le député ne comprend pas, mais c'est ce qui fait élire les libéraux ces temps-ci. Ils ne comprennent pas.

Ne tentons pas de camoufler le problème que créent au Canada les immigrants ayant commis des délits graves. Ne cherchons pas à le camoufler sous les aspects positifs de l'immigration. Le Canada est aux prises avec de graves problèmes qui touchent presque toutes les circonscriptions du pays. José Salinas Mendosa n'est pas le seul de sa catégorie dans ma localité, je peux vous l'assurer. Il n'est pas simplement question ici des actes criminels commis par un seul immigrant. Je le répète, cet homme a déjà été condamné douze fois au criminel. Ses nombreuses victimes étaient toutes différentes les unes des autres.

Il ne sert à rien de parler aux gens d'en face. Ils forment un gouvernement majoritaire. Ils feront adopter tout ce qu'ils veulent. Ils abandonneront les dispositions trop sévères du projet de loi, comme ils l'ont fait avec la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils n'ont pas vraiment pris de mesures sévères dans les projets de loi qu'ils ont présentés, ni dans leur budget.

Qu'ils en fassent à leur guise. Nous les affronterons de nouveau aux prochaines élections. Nous verrons alors clairement qui obtiendra la faveur populaire.

M. Discepola: Dix pour cent, n'est-ce pas?

M. White (Fraser Valley-Ouest): Un jour, j'aborderai la question des 10 p. 100 dans les sondages. Je ne sais pas qui effectue ces sondages mais je peux vous dire que, d'après les commentaires que vous recueilleriez en vous promenant un peu dans la région que je représente, nos adversaires ne seraient même pas dans la lutte. Ils ne figureraient même pas sur la liste des aspirants au pouvoir dans les sondages. Alors, qu'ils ne viennent pas me dire à quel point ils sont populaires. Ils ne font pas si belle figure dans bien d'autres domaines. Les lois qu'ils cherchent à élaborer sont faibles. Elles ne sont pas bien fondées.

Mme Clancy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je soulève une question de privilège.

Le vice-président: Le député a-t-il prononcé le mot «laws» ou un autre mot antiparlementaire? S'il a utilisé l'expression antiparlementaire, je lui saurais gré de la retirer. A-t-il dit «laws»?

M. White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, qu'aurais-je dit d'autre?

Le vice-président: Un autre mot de quatre lettres commençant par la lettre l.

M. White (Fraser Valley-Ouest): Je crois avoir dit «laws».

Le vice-président: J'ai cru entendre le député prononcer le mot «laws». Ai-je raison?

M. White (Fraser Valley-Ouest): Oui, vous avez raison.

Le vice-président: Très bien, nous nous fions toujours à la parole d'un député.

Mme Anna Terrana (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis fière d'appuyer aujourd'hui ce projet de loi visant à modifier la Loi sur l'immigration.

Je dirai tout d'abord que je trouve les observations de l'opposition intéressantes. On nous reproche à la fois d'aller trop loin et de manquer de coeur et de ne pas en faire assez quoique nous sachions au moins écouter. Ce projet de loi établit un équilibre entre les deux opposés que dictent le bon sens et les observations de Canadiens inquiets et remédiera aux situations du genre de celle qu'a exposée le député de Fraser Valley-Ouest.

C'est l'essence même de la démocratie canadienne que d'assurer justice et protection à tous, y compris les immigrants et les réfugiés, et de punir rapidement les criminels qui menacent notre système. Le projet de loi est une mesure d'équilibre et de justice. Il va permettre de s'occuper des quelques voyous armés de fusils et de couteaux qui veulent bouleverser notre politique concernant l'immigration et les réfugiés.

• (1705)

On verra dans ce projet de loi que le gouvernement n'a pas cédé à la voix de la réaction qui voudrait qu'on se ferme au monde à cause des idées fausses de certains et de la violence de quelques-uns.

Ne vous y méprenez pas! Nous n'écouterons pas cette voix, car nous savons que notre politique concernant l'immigration et les réfugiés est juste et bonne. Ce que l'on dit dans le monde entier, c'est que la politique canadienne est souvent considérée comme une lueur d'espoir dans un monde pessimiste et sombre. Le projet de loi C-44 vise à entretenir cette lueur.

[*Français*]

Quand je suis venue au Canada comme immigrante, j'ai trouvé une société libre où tout le monde est respecté et où les immigrants sont considérés comme étant les piliers d'une telle société. Le Canada est un pays très vaste où on a plus de mortalités que de naissances. C'est donc l'immigrant qui a la tâche de donner au Canada le nombre nécessaire pour garantir une société efficace. Mais il faut assurer à ces immigrants une vie digne, un futur pour leurs enfants avec la certitude d'avoir un pays où le crime n'est pas une habitude mais une exception.

Notre politique sur l'immigration est admirée dans le monde entier et a assuré au Canada une immigration dynamique, courageuse, une immigration qui a eu une très grande importance dans la construction de notre pays.

[*Traduction*]

Nous sommes résolus à faire en sorte que la politique en matière d'immigration demeure progressiste. Nous avons vu ce qu'elle a de bon pour notre pays. Les immigrants créent des emplois; ils ne les volent pas. Les immigrants n'ont pas tendance à dépendre de l'aide sociale ni à commettre des crimes. C'est un fait. Les statistiques ne cessent de le prouver.

Il y a aussi d'autres faits. Des criminels passent entre les mailles du système. Des crimes sont commis. En fait, si l'on songe que des milliers—des millions, en fait—d'immigrants entrent au Canada chaque année, ceux d'entre eux qui commettent des crimes ne sont qu'une minorité. Toutefois, ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas nombreux que leurs crimes sont moins horribles.

[*Français*]

Dès que ce projet de loi a été présenté à la Chambre, on a eu l'occasion de recevoir plusieurs commentaires de la part de députés, de journalistes, d'immigrants, de réfugiés, de citoyens. On a reçu des lettres, des messages par télécopieur, des coups de fil. Cela démontre l'intérêt généré par ce sujet qui est important pour tous. Cet intérêt a créé la nécessité d'apporter des changements qui donnent un sens de sécurité à nos citoyens et citoyennes.

[*Traduction*]

Le projet de loi est rédigé de manière à évincer les criminels qui ont abusé de notre système d'immigration et qui ont enfreint nos lois. Aucun doute n'est possible là-dessus parce que l'on se rend rapidement compte qu'il y va du respect des lois canadiennes et de la protection des réfugiés et des immigrants honnêtes qui ont vraiment besoin de notre aide.

Lorsque le très petit nombre de criminels qui ont réussi à se faufiler à travers les mailles du système d'immigration commettent leurs méfaits, ils ont droit aux grands titres dans les journaux. Ce sont ces actes répréhensibles rapportés par les médias et dont nos collègues ont parlé qui minent la confiance de la population dans un système d'immigration qui a bien servi le Canada.

Si les gens ont l'impression qu'ils ne peuvent pas se fier au système, ils ne l'appuieront pas. Si les gens ont l'impression que le système n'est pas imperméable aux abus, ils s'en détourneront. Pour le gouvernement, l'immigration est nécessaire à l'édification du pays. Des immigrants ont bâti le Canada. Ils ont construit nos chemins de fer. Ils ont travaillé dans nos usines et ont défriché la terre pour la cultiver.

L'édification d'un pays est un processus qui ne finit jamais, c'est pourquoi il nous faut une politique d'immigration à la fois progressiste et efficace. Cela seul est une raison suffisante pour lutter afin que la population ne doute pas de l'intégrité du système.

[*Français*]

Il faut se débarrasser de l'élément criminel. On doit le faire avec intelligence et sans détruire les principes qui sont à la base de notre politique sur l'immigration. On sait que tous les députés croient en des principes de confiance, d'honnêteté et de justice, et je sais que tous les députés désirent changer la loi et regagner la confiance du public.

En étudiant les changements proposés, on ne peut les rejeter. Il y a des personnes qui voudraient des changements plus draconiens, mais notre gouvernement et la majorité des Canadiens et Canadiennes n'acceptent pas cette idée.

[*Traduction*]

Quelqu'un peut-il s'opposer à une mesure qui empêchera des auteurs de crimes graves de demander le statut de réfugié afin de retarder leur expulsion? Je ne le crois pas. Nous avons un système qui doit aider les réfugiés, pas les auteurs de crimes graves.

● (1710)

Que penser d'une proposition de mesure visant à saisir des documents envoyés par la poste qui sont susceptibles de faciliter la violation de nos règles d'immigration? Je n'y vois aucune objection et je ne crois pas que beaucoup de gens s'y opposent.

Le projet de loi élimine certaines imperfections de la loi en vigueur qui permettaient aux criminels de se faufiler. Par exemple, un agent d'immigration a actuellement le pouvoir d'arrêter quelqu'un qui viole les lois de l'immigration, mais il ne peut pas émettre une ordonnance pour qu'une force policière, par exemple la GRC, arrête cet individu.

Avec le système actuel, la Section d'appel de l'immigration de la CISR peut renverser une ordonnance d'expulsion visant l'auteur d'un crime grave en invoquant des motifs humanitaires. Cependant, le ministre est le seul à assumer les conséquences de telles décisions. Le ministre est le seul à avoir reçu le mandat de protéger les intérêts des Canadiens. Le ministre doit donc avoir le pouvoir de prendre les décisions de cet ordre.

[*Français*]

L'élément criminel n'est pas acceptable et le crime prémédité doit être puni pour notre protection et au nom de la justice. Trop longtemps, l'élément criminel a trouvé asile au Canada et souvent, il a abusé les lois trop flexibles de notre pays.

À cette fin, on a créé une liaison avec le Service correctionnel du Canada. Cette liaison aidera à se débarrasser des criminels immédiatement après que leur peine sera purgée.

[*Traduction*]

Il y a eu des changements au niveau de la gestion à la Division des appels, ce qui devrait contribuer à rendre le processus décisionnel plus efficace. Nous voyons aussi à ce que la CISR obtienne l'information dont elle a besoin au sujet des criminels de guerre, des habitudes de fraude et des identités multiples.

Le projet de loi à l'étude ne traite pas des renvois, et certaines personnes verront peut-être cela comme un défaut. Je rappelle à ces personnes que nous avons réglé le problème du renvoi rapide des criminels étrangers grâce à une initiative conjointe des autorités policières et de l'immigration.

Les députés sont bien au courant de l'existence du groupe de travail mixte spécial composé de membres d'un certain nombre de corps policiers et d'agents d'immigration. Ce groupe de travail cible les criminels qui doivent être renvoyés du pays et, en ce moment même, des unités opérationnelles sont à l'oeuvre à Montréal, Vancouver et Toronto.

[*Français*]

Je voudrais aussi demander à ceux qui voudraient des changements plus draconiens de réfléchir sur le fait que notre politique d'immigration nous a bien servis et que l'on ne devrait pas l'abolir. Naturellement, quand on a des problèmes économiques, on tente de trouver des causes à ces problèmes. On ne considère pas le fait que la crise économique soit un problème universel. On réagit immédiatement et l'on demande de cesser toute immigration. Il est sûrement nécessaire de résoudre les problèmes existants aussitôt que possible, mais cela ne signifie pas que l'on doive fermer toute frontière. Le Canada est le seul pays au monde ayant de grands espaces non peuplés et même si l'on ferme toute frontière, on ne pourra arrêter l'immigration. En effet, on peut seulement la limiter et renforcer les lois qui la contrôle.

[*Traduction*]

Il est intéressant de signaler que, selon les auteurs d'un document de recherche présenté lors d'une conférence juridique tenue à l'Université Carleton l'an dernier, document auquel le ministre a fait allusion plus tôt, nos immigrants légaux ont accès au système judiciaire. Par contre, les immigrants illégaux deviennent complices ou victimes de bandes parce qu'ils ne peuvent pas faire appel aux autorités légitimes.

Le document de recherche disait aussi, et je cite: «Des lois plus sévères en matière d'immigration pourraient fort bien amener plus de gens à se tourner vers les contrebandiers et les bandes». Évidemment, ce qu'il nous faut, c'est agir de façon plus sévère avec ceux qui abusent de notre système et qui manipulent nos lois. Nous devons envoyer un message clair: ceux qui enfreignent nos lois devront payer le prix.

Cependant, nous ne sommes pas un gouvernement qui punit les innocents juste pour être certain que les coupables n'échapperont pas au châtiment. Nous n'avons pas l'intention d'obliger les gens qui méritent vraiment notre protection à payer pour les actes de quelques criminels. Nous n'allons pas considérer tous les réfugiés comme des criminels parce que nous savons que ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas l'intention de classer tous les immigrants et réfugiés comme étant des risques à la sécurité.

L'une de nos premières mesures en tant que gouvernement a été de retirer l'immigration d'un ministère auquel nos prédécesseurs avait injustement donné le nom de ministère de la Sécurité publique pour placer cette fonction dans un ministère portant le nom de ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ce qui convient tout à fait. Nous allons faire tout ce que nous pouvons pour empêcher que le mot immigrant ne devienne synonyme de criminel.

[*Français*]

Regardez les députés de cette Chambre. Comme vous le voyez, il y a très peu de personnes qui appartiennent aux peuples autochtones. Tous les autres sont des nouveaux arrivés. Ils sont eux-mêmes des immigrants. Ils sont des fils et des filles d'immigrants. Ils sont les descendants et les descendantes d'immigrants qui sont arrivés récemment et, comme vous le savez, cette diversité représente la réalité et la richesse de notre pays.

• (1715)

Avec les amendements proposés, le ministre a essayé de contrer l'abus qui existe dans le système. Il a aussi voulu signaler à l'élément criminel qui a pris la place de vrais réfugiés et immigrants que le crime n'est pas acceptable.

Ce gouvernement s'est engagé à respecter une immigration progressive, qui est renforcée par ce projet de loi. On croit, en fait, que l'on peut avoir en même temps une politique progressive et une stratégie agressive pour l'intégrité et la crédibilité de notre politique.

[*Traduction*]

Ce projet de loi cherche à régler de vrais problèmes au moyen de vraies solutions. L'équilibre est la clé du succès. Comme nous le faisons depuis des générations, nous pouvons continuer à accueillir des immigrants et des réfugiés qui nous aideront à bâtir notre pays. Dès que cette mesure législative deviendra loi, nous pourrons dire aux quelques personnes qui exploitent la générosité du Canada qu'elles feraient mieux d'aller se cacher ailleurs.

Je prie instamment mes collègues de tous les partis de reconnaître l'importance de ce projet de loi et de l'adopter le plus rapidement possible.

M. Jim Abbott (Kootenay-Est): Monsieur le Président, la députée de Vancouver-Est sera sans doute d'accord pour que j'explique à la Chambre qu'elle et moi participons parfois ensemble à une émission à la radio de la SRC diffusée depuis Vancouver. J'ai appris à respecter la députée et à apprécier ses qualités, comme je l'ai fait avec beaucoup d'autres personnes non seulement à la Chambre, mais encore partout au Canada. Des immigrants sont venus au Canada et en ont fait un grand pays. Ils ont contribué à le bâtir. J'appuie de tout coeur les immigrants qui l'ont fait. Ils sont venus au Canada pour en faire le grand pays qu'il est.

La députée ne convient-elle pas que certains Canadiens, une faible minorité certainement, voudraient prendre les mots «immigrant», «réfugié» et «criminel» comme des synonymes? La députée a parlé de confiance. Ne convient-elle pas que, si nous avions une loi plus précise, meilleure que celle qui est maintenant à l'étude, si nous avions une loi plus ferme qui réprimerait les abus scandaleux dont notre député de Fraser Valley-Ouest a parlé, cette loi aurait exactement les résultats qu'elle et moi souhaitons et que nous pourrions vraiment dire que les immigrants viennent au Canada pour participer à sa construction et le rendre plus fort afin que nous puissions tous y vivre mieux?

Mme Terrana: Monsieur le Président, je crois que cette loi est assez rigoureuse. Nous ne pouvons pas avoir un État qui exerce une surveillance trop étroite et contrôle tout.

Nous avons en ce moment des lois que nous ne pouvons appliquer correctement parce que nous n'avons pas le système nécessaire. Nos lois sur l'immigration sont très généreuses. Extrêmement. Je suis allée voir dans d'autres pays ce qui se passait, et je puis dire que nous avons des lois extrêmement généreuses. Tellement que des gens passent au travers des mailles du filet.

Toute démocratie a ses écueils parce que le régime démocratique est difficile. Ce peut être assez peu confortable par moments, mais c'est un système qui marche. Il faut préserver cet élément de liberté que nous pouvons offrir à ceux qui viennent chez nous.

Nous devons cependant exercer un certain contrôle et vérifier immédiatement ceux qui se présentent comme immigrants. S'ils ne sont pas des immigrants comme ils le prétendent, qu'ils soient renvoyés. S'ils ont un passé chargé, il faut les renvoyer.

Lorsque je suis venue au Canada en 1966, on m'a posé plusieurs questions. Y a-t-il des aliénés dans votre famille? Êtes-vous aliénée? Alors vous pouvez venir au Canada. Avez-vous commis des fraudes? Êtes-vous déjà allée en prison? Un membre de votre famille est-il déjà allé en prison? Alors vous pouvez venir. À l'époque, les immigrants venaient pour six mois.

Il est parfois vraiment difficile de comprendre ce que le système est devenu, et c'est pourquoi ce projet de loi m'inspire confiance. Il peut atteindre les objectifs visés sans être trop rigoureux ni sévère. Ce n'est pas notre manière d'agir. Ni celle du Canada.

• (1720)

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de ma collègue de Vancouver et j'ai trouvé son discours un peu ambigu, un peu contradictoire.

D'une part, elle accueille les immigrants par un discours très généreux, mais d'autre part, elle justifie totalement que ce projet de loi est inacceptable sous plusieurs aspects. C'est contradictoire aussi, je pense, avec les politiques traditionnelles du Parti libéral. Je me souviens que le Parti libéral était contre la politique exagérée, parfois de droite, de M. Valcourt, de M^me^ McDougall et d'autres ministres. Pourquoi ces jeux d'éléments aujourd'hui? Vous ne trouvez pas, bien que je le reconnaisse, qu'il y a un problème réel au Canada? Il y a eu des abus et il y a un certain nombre de criminels. Mais ce n'est pas une réponse exagérée, ce n'est pas une réponse de droite. Au moment où il y a une crise économique au Canada, c'est le pire moment pour légiférer sur l'immigration. Pourquoi ne pas attendre un moment où l'opinion publique ne sera pas aussi sensible à ce problème, où on agit d'une façon plus rationnelle?

Mme Terrana: Monsieur le Président, si tout le monde était honnête, on pourrait faire cela. Je vous cite l'exemple d'un meurtre. Si votre fils était assassiné par une personne qui serait venue au Canada comme réfugié, et cette personne est un réfugié mais elle est un criminel, je ne crois pas que vous penseriez de cette façon-là. J'ai vu trop de tragédies et je continue à voir ces tragédies. Ce n'est pas les immigrants, je suis moi-même immigrante et j'ai beaucoup de respect pour les immigrants, car je sais ce que cela signifie d'être immigrant. Si vous êtes une personne honnête et que vous désirez venir au Canada comme réfugié, alors il n'y a pas de problème, vous pouvez venir au Canada. Mais si vous n'êtes pas une personne honnête, il doit y avoir un système pour ne pas laisser entrer cette personne parce qu'elle

peut causer beaucoup de problèmes et beaucoup de tragédies. On l'a vu avec cette situation en Colombie-Britannique.

[*Traduction*]

Le vice-président: La parole est au whip du Parti réformiste pour lui permettre de poser une brève question.

M. Abbott: C'est le coordonnateur du caucus.

M. Jim Silye (Calgary-Centre): Monsieur le Président, je voudrais interroger la députée au sujet du nombre des immigrants à accueillir. Le gouvernement libéral s'est actuellement fixé pour objectif le nombre de 250 000.

Il a été démontré tout au long de l'année que cet objectif met à rude épreuve l'administration de l'immigration et exploite au maximum les diverses classifications. À cause de cela, il y a eu beaucoup d'abus de la part d'éléments criminels dans le cadre notamment du programme d'immigration des personnes à charge et de celui des gens d'affaires. Le ministère ne réussit pas à les attraper. Nous semblons peut-être prompts à critiquer, et je reconnais qu'il faudrait souligner que nous avons de bons programmes d'immigration, mais il faudrait réfléchir aux chiffres.

La députée ne trouverait-elle pas justifié de plafonner le programme d'immigration pour un certain temps ou de ramener l'objectif de 250 000 à 200 000, de sorte que nous puissions garder la maîtrise de chacun de ces bons programmes? En théorie, ils sont tous excellents. Mais en pratique, il y a certains éléments qui s'y glissent et qui donnent une mauvaise réputation aux immigrants eux-mêmes, et ce n'est pas juste.

Tout comme la députée, je suis un immigrant de la première génération. J'aime voir des immigrants venir dans notre pays, être heureux d'y venir et y être traités avec respect. Mais comme nous avons adopté un objectif élevé d'immigration pour une raison ou une autre, il faut restaurer l'intégrité de notre politique d'immigration afin de protéger non seulement les Canadiens mais aussi les immigrants eux-mêmes. Ne trouverait-elle pas justifié de revoir le nombre des immigrants qui sont acceptés dans notre pays pour le réduire, ne fût-ce que de 50 000 ou de 60 000 personnes?

Mme Terrana: Monsieur le Président, je voudrais féliciter les deux députés de leur promotion.

Le ministre a entrepris une série de consultations, et il est clair qu'on s'interroge sur le nombre des immigrants à accueillir. On examine la question. Comme je l'ai dit dans mon intervention, il est merveilleux d'accueillir des immigrants, mais nous devons également veiller à leur assurer un avenir, à eux et à leurs enfants.

• (1725)

Nous tâchons de mettre de l'ordre dans nos affaires et grâce aux consultations, nous déterminerons l'objectif que nous devrions retenir. J'ignore pour le moment ce qu'il devrait être. Je ne pourrais me prononcer qu'à tout hasard.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole alors que commence la deuxième session de cette législature, session qui sera à mon avis historique. Nous, du Parti réformiste, serons là pour veiller à ce que le gouvernement ne s'écarte pas de la voie à suivre durant cette période.

Durant l'été, j'ai eu l'occasion d'organiser des rencontres dans diverses localités de ma circonscription. Il est ressorti très clairement de ces rencontres que l'immigration est une priorité des électeurs de ma circonscription. Je sais que d'autres députés ont aussi été saisis des inquiétudes de leurs électeurs au sujet de l'immigration. Je constate avec plaisir que le projet de loi C-44 est un pas dans la bonne direction pour résoudre le problème, mais malheureusement, il ne va pas assez loin.

Dans le cadre du débat sur le projet de loi C-44, il importe de souligner l'importance de l'immigration. C'est l'une des pierres angulaires de la société canadienne. La diversité culturelle a été et demeurera un atout pour notre pays. L'immigration nous sensibilise davantage à la réalité mondiale et elle a fait partie intégrante de l'évolution du Canada. Nous devons adopter une approche constructive et conjuguer nos efforts pour résoudre les nombreux problèmes d'immigration qui existent, au lieu de simplement critiquer, ce qui est malheureusement trop facile.

Nous étudions actuellement un projet de loi que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a apparemment proposé pour corriger les trop nombreux défauts d'un système d'immigration qui est le résultat d'une politique libérale mal conçue et mal inspirée, appliquée pendant des décennies.

Ce projet de loi n'aurait jamais vu le jour si les députés réformistes n'avaient presque quotidiennement fait part à la Chambre d'une litanie de récriminations et de doléances exprimées par les Canadiens.

Il est évident qu'au Canada, le gouvernement a perdu la maîtrise du système d'immigration presque autant que celle de la dette de 600 milliards de dollars. Le gouvernement a finalement reconnu que les Canadiens de toutes les régions en ont assez d'une politique d'immigration qui laisse à désirer, qui est source de confusion, qui a laissé entrer dans notre magnifique pays des milliers d'immigrants indésirables et qui, d'une manière flagrante, n'a pas tenu compte des intérêts de la population.

En fonction de quels critères prioritaires accepte-t-on des immigrants au Canada? Il y a d'abord la réunification des familles. Ce critère est tellement galvaudé qu'on accepte des gens sans se demander s'ils seront un atout pour notre société. La réunification des familles devrait être un des nombreux critères pris en considération lors de l'étude de la demande, mais elle ne devrait pas être la principale priorité. Selon les quotas d'immigration, cette catégorie d'immigrants sera la plus importante et équivaudra à 111 000 personnes ou à 45 p. 100 du nombre total d'immigrants acceptés.

En outre, 11 p. 100 des immigrants ou environ 28 000 personnes seront acceptés à titre de réfugiés. Trop souvent, ces gens débarquent tout simplement chez nous. Nous n'avons d'autre choix, en vertu de nos lois, que d'accorder une audience à ces

personnes. C'est un processus qui peut prendre jusqu'à trois ans. Pendant tout ce temps où l'on surcharge les contribuables, qui paie la note? C'est le contribuable qui paie la note.

Tout en bas de la liste de priorités figure ce que les fonctionnaires de l'immigration appellent la classe économique, autrement dit, les quelques privilégiés qui ont les ressources financières pour acheter leur entrée au Canada. Qui dit que le Canada n'est pas à vendre?

Qu'est-il arrivé aux immigrants travaillants, autonomes qui ont édifié ce pays, aux gens qui ont été admis parce qu'ils le méritaient? Qu'est-il arrivé aux gens qui avaient les compétences dont le pays avait besoin, qui rêvaient de liberté et d'autosuffisance, qui avaient de l'initiative et le courage de se tailler une place dans ce brave pays tout neuf, dans ce Canada aux terres vides d'il y a 127 ans qui avait besoin d'immigrants travaillants, habiles et robustes pour se développer, se peupler et prospérer? Le fait que nous vivions aujourd'hui dans un pays libre, sûr et prospère est la preuve même de leur succès. Nombre d'entre nous à la Chambre sont des descendants de ces premiers immigrants. Mon grand-père venait d'Écosse, ma grand-mère était irlandaise et les parents de ma femme sont originaires d'Italie. Ils sont venus au Canada et ont contribué à son édification. Ils y ont élevé leurs enfants. Ce sont des Canadiens respectueux des lois.

• (1730)

Aujourd'hui, nos besoins ont changé. Notre économie n'a plus besoin de pionniers, mais plutôt d'informaticiens, de banquiers spécialisés en investissement, d'ingénieurs électroniques, de gens d'affaires et de négociateurs expérimentés, de techniciens, de travailleurs spécialisés et d'enseignants. Mais il y a une chose qui n'a pas changé: nous avons toujours besoin de gens qui sont prêts à prendre le risque de déménager dans un pays neuf, à saisir les occasions, à se déplacer et à mettre en valeur d'autres espaces vides. Nous n'avons que faire de ceux qui sont venus ici pour abuser de nos services sociaux, et encore moins des criminels!

Depuis l'ère libérale des années soixante-dix, soit depuis l'époque où Trudeau et ses dociles fonctionnaires ont ouvert les vannes à l'immigration, non pas en se fondant sur les besoins du pays, ou encore sur des critères de sélectivité rigoureux, mais bien sur quelque ensemble apparemment intangible de principes prompts à donner bonne conscience, le Canada est devenu une véritable passoire. La population canadienne exige que nous adaptions des règles plus strictes à l'égard de ceux et celles que nous accueillons au Canada, mais le gouvernement actuel ne manifeste pas une volonté réelle d'agir en ce sens ou de prêter l'oreille aux doléances des Canadiens.

À mon bureau je reçois des lettres—et il en est de même, j'en suis sûr, pour tous les députés—d'électeurs qui se plaignent du programme d'immigration. J'aimerais citer un court extrait d'une lettre que j'ai reçue l'autre jour d'un habitant de Summerland, en Colombie-Britannique. Je cite:

> Notre programme d'immigration actuel donne accès à nos services sociaux, d'éducation, de santé et de police. Certes, nous devons faire bon accueil à ceux et celles à qui nous permettons de vivre ici, mais il n'est pas question de passer pour des proies faciles aux yeux des immigrants. Il y a tant de personnes méritantes qui désirent devenir de bons citoyens canadiens. Pourquoi devrions-nous nous montrer patients avec ceux qui ne veulent pas respecter nos lois? Si nous sommes sévères mais justes, nous serons en mesure de faire beaucoup plus de bien.

Il importe d'insister sur le fait que le projet de loi C-44 ne précise pas s'il faut, oui ou non, admettre les criminels à titre d'immigrants, mais lesquels. Je vous le dis, aucun criminel, pas un, ne devrait être accueilli au Canada . . . point final . . . ni à titre d'immigrant, ni à titre de réfugié, ni même à titre de visiteur. Pas un seul.

Selon un rapport rédigé à l'intention du ministre par des hauts conseillers du ministère de l'Immigration, un grand nombre de Canadiens estiment que le programme d'immigration échappe à tout contrôle et que d'importants changements, réclamés par l'opinion publique, s'imposent. Les gens ont le sentiment que le programme d'immigration doit être révisé et qu'il est urgent de mieux choisir les immigrants.

J'affirme en outre que tous les immigrants doivent respecter les lois de notre pays et faire leur juste part pour notre société. Tout écart, toute condamnation pour un crime quelconque devrait donner lieu à l'expulsion.

Être reçu comme immigrant au Canada constitue un privilège fort convoité par les habitants de nombreux pays du monde, même ceux des pays industrialisés.

Le Canada et sa politique d'immigration sont la risée du monde entier. C'est un secret de polichinelle que les criminels peuvent entrer trop facilement au Canada. Nous ne vérifions même pas pour nous assurer que les gens admis au pays ne sont pas des criminels. Par conséquent, les Canadiens sont victimes d'un nombre croissant de crimes violents. Toutefois la terrible ironie de la situation réside dans le fait que, même lorsque ces criminels sont arrêtés et jugés par nos tribunaux et même lorsqu'on prononce contre eux une ordonnance d'expulsion, nos agents d'immigration sont incapables de faire respecter les décisions, d'expulser les coupables hors du pays et de voir à ce qu'ils ne reviennent jamais ternir notre société. Ils se contentent d'interjeter appel contre l'ordonnance d'expulsion, puis ils disparaissent.

Nous avons tous été témoins des effets dévastateurs et même mortels de ce système inepte. Et maintenant, avec ce projet de loi truffé de lacunes, le ministre espère convaincre les Canadiens que le gouvernement a vraiment l'intention de prendre des mesures concrètes. Les Canadiens ne sont plus dupes.

• (1735)

Le ministre propose d'admettre au Canada les criminels dont les crimes ne donneraient pas lieu à une peine maximale de 10 ans ici. Il est évident que le gouvernement n'est pas sur la bonne voie. Un criminel est un criminel! Ceux qui commettent des délits mineurs peuvent être enclins à commettre des crimes plus violents un jour. Quel est l'avantage pour le Canada et ses habitants d'admettre des criminels au pays? L'unique politique d'immigration qui donnera de bons résultats est celle où seul le mérite présidera au choix des immigrants.

Dans une lettre qu'il m'a adressée le 29 août, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dit que protéger la société canadienne contre les criminels est une grande priorité pour ses collaborateurs et lui. Or, avoir le ministre pour garder nos fron-

tières contre les criminels, c'est comme avoir un renard pour garder le poulailler.

Les Canadiens sont loin d'être faciles à duper et ne toléreront pas cette approche à la Dr Jekyll et M. Hyde. Les Canadiens de tous les horizons exigent que la loi punisse sévèrement les criminels. Mais cela se révélera une tâche impossible si nous continuons d'importer des contrevenants. Nous devrions exclure tous les criminels. Je le répète, nous devrions exclure tous les criminels, sans exception. Les Canadiens ne veulent pas d'une invasion de criminels. Ils n'ont pas besoin de terroristes qui se cachent au Canada et fomentent la violence dans d'autres pays. Ils n'ont pas besoin de gangs de rue ou des pressions supplémentaires exercées sur nos programmes sociaux déjà chancelants.

En outre, le Canada est pratiquement au bord de la faillite. Comment pouvons-nous avoir les moyens d'accepter ces gens? Avant que tout immigrant ne pose le pied sur le sol canadien, avant qu'il ne quitte son pays natal, qu'on vérifie son casier judiciaire à l'aide de toutes les ressources à notre disposition. On m'a dit qu'il est interdit aux agents d'immigration de vérifier les casiers judiciaires par l'entremise d'Interpol. Pourquoi?

Les agents m'ont dit que cela ralentirait le processus d'examen des demandes. Alors, qu'on le ralentisse! À mon avis, cela est de loin préférable au meurtre d'un seul Canadien, à la montée de la violence dans les rues, ou à l'obligation pour nos propres citoyens de vivre dans la peur dans leur propre maison, dans la rue ou sur les terrains de jeu.

Que fait-on des immigrants qui commettent des crimes pendant qu'ils sont au Canada? Là encore, les libéraux ont oublié la raison d'être des politiques et des lois qu'ils ont créées. Nos lois n'ont pas été établies pour que nous nous préoccupions du bien-être du criminel et de sa famille, mais pour que nous protégions les Canadiens. Le criminel aurait dû penser aux problèmes qu'il causerait à sa famille avant d'enfreindre nos lois.

Quiconque n'est pas citoyen canadien et est trouvé coupable d'un acte criminel au Canada devrait être renvoyé chez lui dans le premier avion. Il suffirait simplement de l'expulser tout de suite après l'avoir fait comparaître. Laissons au contrevenant le droit d'appel, car toute personne devrait avoir le droit d'appel. Cependant, faisons en sorte que ce soit à partir d'un autre pays, peut-être de son pays d'origine, en tout cas pas au Canada, pour que ce ne soient pas les contribuables canadiens qui paient la facture, en fin de compte.

Il y a, dans ma circonscription tranquille d'Okanagan—Similkameen—Merritt, un individu particulièrement dégoûtant, un immigrant reçu qui ne sent pas de besoin particulier de respecter les lois de notre pays. Il se moque de nos tribunaux. Il se moque de nos agents de la paix. Cet homme a échappé à une accusation de meurtre dans notre pays en raison de détails techniques et est actuellement jugé pour une série de vols, crime pour lequel il a déjà purgé une peine d'emprisonnement. Il a un casier judiciaire long comme le bras, monsieur le Président, peut-être long comme le bras de toutes les personnes ici présentes, et un profond mépris pour les citoyens de notre pays. Les agents d'immigration ont ordonné qu'il soit expulsé, mais il a exercé son droit d'appel.

• (1740)

Cet homme est un criminel. Il a eu une deuxième chance et d'autres. Où sont la compassion et la considération pour ses innocentes victimes? Apparemment, il n'a pas la moindre chance de réhabilitation et pourtant, nous le gardons ici aux frais des contribuables.

Cet individu est et continuera d'être un fardeau pour notre pays. Pourquoi les contribuables canadiens devraient-il dépenser quelque 40 000 $ par an pour garder ce ressortissant étranger dans nos prisons? Il faudrait le placer dans le premier avion en partance pour son pays où, si je comprends bien, la loi est plus sévère face à ce genre de comportement criminel. Pourquoi ne le renvoyons-nous pas chez lui? C'est ce que nous devrions faire. Le renvoyer chez lui.

Cette situation inacceptable est le résultat de la législation actuelle que nous devons dans une large mesure à un gouvernement libéral. Les propositions dont nous sommes saisis sont dans le même ordre d'idées. Elles semblent à première vue être un pas dans la bonne direction. Nous en avons presque assez d'entendre cela. C'est un peu comme le vieil adage selon lequel on ne peut aller là-bas à partir d'ici. Le gouvernement sait pertinemment que cette proposition sera pratiquement impossible à appliquer, car elle sera dénaturée par les avocats et les juges et les agents d'immigration trouveront une façon de la contourner. Après tout, c'est là la façon dont le gouvernement traite de ces questions avec les Canadiens.

Les gens de tout le pays réclament à hauts cris des mesures plus strictes. Ce projet de loi ne corrige pas les graves lacunes du système d'immigration. Il ne renferme pas un mandat clair pour la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui agit de plus en plus comme bon lui semble. Il ne résout pas le problème d'un ministère qui ne peut même pas faire appliquer ses propres mesures d'expulsion. Il ne sait même pas au juste combien de criminels et d'indésirables expulsés demeurent au Canada. C'est là une réponse typique à un problème; on prend des mesures bien insuffisantes beaucoup trop tard.

Le gouvernement, le ministre et ses collègues ont épuisé la patience des Canadiens qui crient haro sur le système. C'est le cas non seulement des gens de l'Ouest, mais également de tous les Canadiens qui veulent que le ministre fasse son travail.

Nous, réformistes, avons proposé un amendement à ce projet de loi et nous exhortons tous les députés à l'appuyer. Cet amendement du Parti réformiste reflète ce que réclament les Canadiens. Le moment est venu de commencer à les écouter et de ne pas faire simplement semblant. On n'exerce plus aucun contrôle sur le ministère et les Canadiens ne sont pas prêts à faire les frais de la mauvaise gestion du ministre.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ai suivi très attentivement l'intervention du député d'Okanagan—Similkameen—Merritt, l'une des plus belles régions de la Co-

lombie-Britannique où j'ai souvent l'occasion de me rendre. C'est une région où j'essaie d'aller chaque été, tellement elle est belle avec son lac et ses arbres fruitiers!

Je voudrais féliciter le député pour avoir fait remarquer combien l'immigration était importante pour le Canada et essentielle pour le développement économique de ce pays.

Il a aussi parlé des pionniers. Je peux partager certains de ses sentiments, mon grand-père ayant immigré au Canada aux environs de 1906. Heureusement qu'il n'y avait pas de gouvernement réformiste! Sinon, il aurait alors pu être expulsé parce qu'il avait peu d'instruction et peu de qualifications. C'était un homme sans instruction qui voulait commencer une nouvelle vie. Il est venu s'installer au Canada, à Vancouver, en Colombie-Britannique après avoir beaucoup voyagé à travers le monde. C'était, de toute évidence, un homme très intelligent. Il a choisi le bon endroit où s'installer. Là aussi, je suis d'accord à propos de certaines remarques du député.

• (1745)

En ce qui concerne l'immigration, il existe une approche équilibrée. Le député parle entre autres de la réunion des familles. Il faut savoir, à mon avis, que quand on considère le nombre total des immigrants qui viennent s'installer dans ce pays, le pourcentage de ceux admis dans le cadre de la réunion des familles a baissé. Il a en fait diminué par rapport à ce qu'il était dans les années 1980.

Les députés réformistes de l'autre côté ont souvent soulevé le problème de la réunion des familles. Il s'agit de réunir les membres d'une famille. Je suis très étonné que le Parti réformiste, qui a pris position en faveur de la famille et qui a fait valoir l'importance d'avoir des familles fortes, puisse se prononcer contre la réunification des familles. J'en suis très étonné car ce parti a souvent parlé de l'importance de la famille, du système de soutien. Or, les réformistes pensent maintenant qu'il n'y a pas lieu de se pencher sur la question de la réunification des familles.

Au lieu de réunir les familles, au lieu de faire en sorte que les mères et les pères de famille puissent se retrouver, les réformistes veulent les garder séparés. Ils ne veulent pas que ces gens viennent au Canada mais souhaitent plutôt leur opposer des obstacles. Voilà qui est surprenant, compte tenu que les réformistes ont pris parti pour une famille forte et ont fait valoir l'importance de la famille comme moyen de réduire la criminalité et comme moyen de soutien. Je suis très étonné.

Les Canadiens font preuve de compassion à l'égard des réfugiés. Je me souviens du cas des réfugiés de l'Ouganda et je sais que beaucoup des miens étaient des réfugiés en provenance de ce pays. Ils ont grandement contribué à l'économie canadienne et je pourrais nommer de nombreux anciens réfugiés qui occupent maintenant des postes de juges ou de présidents de grandes sociétés.

Nous avons agi pour des motifs humanitaires mais ces personnes ont grandement contribué à notre économie. Si le député le veut, je serai heureux de lui fournir une longue liste de personnes qui sont venues au Canada et ont contribué à l'essor de ce pays, notamment des réfugiés de l'Ouganda.

Notre politique d'immigration est pondérée dans la mesure où elle vise à réunifier les familles et je suis certain que le Parti réformiste veut garder les familles unies. Environ 45 p. 100 de tous les immigrants au Canada proviennent de la catégorie des familles réunifiées.

Il y a aussi la catégorie économique. Aux entrepreneurs qui veulent créer des entreprises et développer l'économie, nous voulons donner la possibilité de créer des emplois. Mon collègue reconnaîtra certainement l'importance de créer des emplois. Il est important de faire en sorte que les Canadiens travaillent. Il est important que le Canada soit concurrentiel par rapport au reste du monde. Nous avons besoin d'entrepreneurs.

Je voudrais également aborder une autre question, dont le député d'en face a parlé abondamment. Il s'agit de la criminalité.

Il s'est produit dans ma circonscription un fait, au sujet duquel j'aimerais connaître le point de vue de mon collègue: un individu a été expulsé du Canada après avoir agressé quelqu'un. Cet homme a une femme et deux enfants au Canada mais il ne peut pas revenir. Imaginons seulement ce que doit vivre la famille de cet homme, parce qu'il a agressé quelqu'un.

J'aimerais que le député me dise si l'individu doit se voir interdire définitivement l'entrée au Canada et demeurer séparé de son épouse et de ses deux enfants. Cet individu doit-il, parce qu'il a agressé quelqu'un, être pour toujours dans l'impossibilité de venir rejoindre son épouse et ses deux enfants? J'aimerais que le député réponde à cette question et nous dise ce qu'il faut répondre à cette femme et à ses deux enfants.

M. Hart: Monsieur le Président, je remercie le député de ses questions, qui sont très intéressantes.

Je ne suis ni juge ni jury, mais je peux dire ce que j'en pense. La personne qui a commis ces crimes aurait dû réfléchir aux conséquences qu'ils auraient pour sa femme et ses enfants. Je pense que c'est raisonnable de demander aux gens d'assumer leurs responsabilités pour ce genre de choses.

S'il veut vraiment retrouver sa famille, la question devrait peut-être relever de son pays d'origine plutôt que du Canada.

Sur la question de la réunification des familles, que le député a brièvement abordée, je dirais que le Parti réformiste est un ferme défenseur de la famille.

• (1750)

Ce n'est pas l'ensemble de la question de la réunification des familles qui nous pose un problème. Je pense seulement que les choses vont un peu trop loin. Nous parlons de réunification des familles pour des enfants adoptés et pour les enfants de ces enfants. On va même jusqu'à réunir des cousins. Jusqu'où cela va-t-il aller?

C'est bien de réunir les familles proches, mais à mon avis, les lois de notre pays vont un peu trop loin.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je me demande si le député a vraiment lu le projet de loi. Je me pose la question parce que, lorsqu'il a fait ses observations aujourd'hui, il a semblé dire que cette mesure ne corrigeait pas une faiblesse, qui fait en sorte que des criminels peuvent bénéficier de notre processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Le ministre s'est levé à la Chambre plus tôt aujourd'hui pour insister sur la disposition qui fait l'objet d'une modification. À l'intention du député, je vais citer certains passages du projet de loi. C'est très important de le faire parce que les propos du député peuvent donner à penser que nous ne faisons rien pour régler le problème. Le texte est le suivant: «Appartiennent à une catégorie non admissible les immigrants et, sous réserve du paragraphe (3), les visiteurs qui sont des personnes qui ont été déclarées coupables au Canada d'une infraction qui est punissable, aux termes d'une loi fédérale, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire—autre qu'une infraction qualifiée de contravention en vertu de la Loi sur les contraventions—et dont il y a des motifs raisonnables de croire qu'elles ont été déclarées coupables à l'étranger d'une infraction qui, si elle était commise au Canada, constituerait une infraction punissable par procédure sommaire aux termes d'une loi fédérale».

Cette modification vise précisément la faiblesse dans la loi. Elle apporte une amélioration considérable. Les électeurs de ma circonscription se réjouissent que l'on présente des modifications de ce genre. Je ne comprends pas du tout pourquoi le Parti réformiste, par l'intermédiaire du député, se lève et laisse entendre que nous ne modifions pas cette partie de la loi.

M. Hart: Monsieur le Président, j'ai lu ce passage particulièrement entortillé. Nous disons vraiment dans ce projet de loi que nous acceptons des criminels, dans la mesure où ils n'ont pas commis une crime entraînant une peine de dix ans ou plus. Voilà ce que fait le projet de loi.

Pourquoi faire cela? Des Canadiens sains d'esprit sont prêts à dire: «Nous savons que les criminels sont mauvais et nous nous refusons à laisser entrer quelqu'un qui a tué. Fermons la porte à ceux qui ont commis, par exemple, quelque infraction punissable d'une peine de dix ans ou plus au Canada; mais si la peine est de moins de dix ans, si le criminel a commis seulement des effractions . . .

Une voix: Deux fois et la porte se ferme.

M. Hart: Oh, on peut le faire deux fois au Canada? Je vois. Il est évident que ce n'est pas du tout ce que les Canadiens ont demandé. Pourquoi acceptons-nous quelqu'un qui a un casier judiciaire? Une telle personne ne doit pas entrer au Canada.

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour prendre part à l'important débat sur le projet de loi visant à modifier la Loi sur l'immigration. Les modifications proposées vont autoriser le gouvernement à refuser aux criminels notoires l'accès au système de détermination du statut de réfugié. Il sera désormais plus facile d'exclure du Canada les personnes qui en auront déjà été expulsées.

Dans sa façon équilibrée de résoudre un problème grave quoique peu répandu concernant les criminels, le projet de loi assure au Canadiens que le Canada va continuer d'accueillir les immigrants légitimes et respectueux de la loi en tant que membres à part entière de la société canadienne d'aujourd'hui et de demain.

En fait, ce projet de loi revêt énormément d'importance pour moi. Ma femme et moi avons immigré au Canada il y a 26 ans. Nos quatre fils sont nés ici, à Winnipeg. Nous sommes tous très fiers de dire que le Canada est notre pays.

• (1755)

Un certain nombre d'autres députés ont choisi le Canada comme terre d'adoption et je voudrais qu'ils participent au débat, car il importe que nos discussions sur le projet de loi C-44 fassent appel à l'expérience aussi bien qu'à la compassion et à la raison.

Il n'y a rien comme l'expérience pour apprendre, et nous qui avons fait l'expérience de l'immigration savons à quel point il est urgent de préserver l'intégrité de notre système.

Je tiens à faire part aux députés du malaise que j'ai ressenti dernièrement lorsque la politique de l'immigration est venue sur le tapis. En écoutant des tribunes téléphoniques, en parlant aux gens dans la rue et en lisant mon courrier, j'ai cru détecter récemment un sentiment négatif à l'endroit des immigrants.

Ce n'est pas difficile à comprendre. On a trop insisté sur les crimes commis par des immigrants. On a trop parlé des gens qui se moquent de nos lois et qui abusent de notre système. La colère vise ceux qui abusent ou pourraient abuser de notre système et de notre générosité, mais elle déborde parfois et touche tout le monde, nous tous.

Nous savons que des criminels se sont glissés entre les mailles de notre système, quoique nous n'en connaissions pas le nombre exact. De toute façon, ils sont peu nombreux comparativement aux immigrants honnêtes et respectueux de la loi. Mais nous savons que dans notre société, les médias électroniques rapportent beaucoup plus rapidement et avec beaucoup plus de détails les actes de violence et les crimes que les actes de gentillesse et de grandeur. Autrement dit, les gestes faits par quelques criminels peuvent jeter une ombre sur le bon travail du plus grand nombre.

Bien sûr, ce n'est pas ainsi que les choses devraient être et cela est injuste, mais c'est comme cela. À Winnipeg, la ville d'où je viens, les immigrants se fâchent lorsqu'ils entendent les histoires sur ces quelques personnes qui enfreignent les lois du pays. Nous devons faire en sorte que les gens n'abusent pas de notre système d'immigration et d'examen du statut de réfugié et n'enfreignent pas nos lois. Nous devons mettre fin aux abus et nous devons écarter les quelques personnes qui compliquent la vie du plus grand nombre.

Lorsque des tricheurs abusent de la générosité des Canadiens et lorsque des voleurs et des assassins essaient de se faire passer pour des réfugiés, le gouvernement doit leur dire: «Ça suffit!»

Ces gens ne volent pas seulement les contribuables canadiens, ils dépouillent aussi les candidats à l'immigration et au statut de réfugié qui ont vraiment besoin de notre aide. Il y a une limite aux ressources et à l'énergie que l'on peut consacrer aux programmes d'immigration et d'examen du statut de réfugié et lorsqu'une partie de ces ressources profite à des bandits et à des tricheurs, il est évident que des personnes qui devraient légitimement en bénéficier en sont privées.

Grâce au projet de loi C-44, notre système d'immigration et d'examen du statut de réfugié offrira la meilleure protection possible à ceux qui en ont réellement besoin. Je sais que partout au Canada, il y aura des gens, y compris des immigrants, qui se réjouiront de cette mesure législative juste et équilibrée. En fait, si le gouvernement ne prenait pas dès maintenant les mesures pour corriger les défauts du système il serait parfaitement possible que les gens y fassent de moins en moins confiance.

Nous devons avoir le soutien de tous les Canadiens pour pouvoir conserver une politique d'immigration humaine et juste. Après tout, cette politique a été capitale pour garantir le succès de notre pays. Le projet de loi a de nombreuses qualités que je demande à mes vis-à-vis de prendre en considération. Le fait qu'il empêchera des auteurs de crimes graves de demander le statut de réfugié ou d'en appeler d'une décision auprès de la CISR pour retarder leur expulsion du Canada n'est pas à dédaigner.

• (1800)

J'insiste sur le fait que nous parlons ici de grands criminels, de personnes qui ont été reconnues coupables, au Canada ou à l'étranger, d'un crime qui entraînerait une peine minimum de 10 ans d'emprisonnement au Canada ou qui, de l'avis du ministre, posent une menace grave à la sécurité du public ou du pays.

Le projet de loi C-44 donne également aux agents d'immigration le pouvoir de saisir les documents acheminés par le courrier international qui pourraient être utilisés pour contrefaire des papiers d'identité ou pour contourner nos lois en matière d'immigration. Les agents de douane dépouillent déjà le courrier international et portent de tels documents à l'attention des agents d'immigration. Cependant, aux termes de la loi actuelle, les agents d'immigration ne peuvent rien faire au sujet de ces documents. Le projet de loi à l'étude règle ce problème une fois pour toutes.

Nous savons tous que, tant qu'il y aura des échappatoires dans une loi, il y aura toujours quelqu'un qui essaiera d'en profiter. C'est une autre raison qui fait que ce projet de loi est nécessaire. Il élimine les échappatoires. Par exemple, les autorités de l'immigration peuvent actuellement arrêter une personne qui ne se présente pas devant un agent principal comme elle devait le faire, mais elles ne peuvent pas lancer un mandat autorisant d'autres services comme la GRC à procéder à l'arrestation. Le projet de loi à l'étude permettra aux autorités de l'immigration de lancer des mandats d'arrestation afin que les services de police d'un bout à l'autre du Canada puissent les aider à trouver les personnes soupçonnées d'avoir enfreint nos lois.

Cette stratégie décrite par le ministre plus tôt aujourd'hui afin de mettre fin aux abus m'a impressionné par son caractère juste et équilibré. Certaines personnes trouvent que les modifications ne vont pas assez loin. Par contre, certains se plaignent que le gouvernement est trop dur et trop sévère. À entendre ces deux opinions contradictoires, on peut dire sans risque de se tromper qu'un équilibre fragile a été atteint. Nous pouvons être sévères et faire savoir clairement à ceux qui bafouent nos lois qu'ils ne seront pas tolérés au Canada. Parallèlement, nous devons prendre garde de ne pas détruire ce même système que nous essayons de protéger.

En cherchant les criminels, nous devons nous assurer de ne pas pénaliser les innocents. Ce serait comme donner des antibiotiques à un patient souffrant d'une grave infection bactérienne ou traiter un patient atteint d'un cancer par chimiothérapie ou radiation. Il faut administrer une dose suffisante pour guérir l'infection ou enrayer la progression du cancer; il faut prescrire un traitement qui soit suffisant et ne mette pas en danger la vie du patient.

Le ministre a dit avec assez de clarté que les gens qui méritent la protection du Canada, qui fuient la guerre, la famine ou la persécution, n'auront pas à payer pour les fautes de quelques-uns. Nous ne devons pas oublier que, pour la plupart, les gens qui émigrent aujourd'hui au Canada seront les édificateurs du pays de demain.

Je suis très heureux de dire que les immigrants ont beaucoup apporté au mode de vie canadien. Ils ont construit les chemins de fer et cultivé la terre de nos grandes Prairies. Aujourd'hui, certains de nos plus prolifiques artistes, acteurs, professeurs émérites, politiques, inventeurs, manufacturiers et scientifiques sont des immigrants. Nous ne devrions jamais perdre de vue leurs inestimables réalisations. Nous ne devrions jamais permettre que les crimes de quelques-uns ne donnent une fausse image de tous les immigrants.

La plupart des Canadiens reconnaissent l'aspect positif de l'immigration. En fait, nombre de familles canadiennes peuvent faire remonter leurs racines à un immigrant venu au Canada pour refaire sa vie. Cela est abondamment prouvé et admis. Par conséquent, il est très important que la foi et la confiance du public envers le processus d'immigration et de détermination du statut de réfugié soient réaffirmées. Si les gens repensent à ce que nous avons construit, s'ils ne font plus confiance à notre système, il faudra peut-être des générations pour rétablir cette confiance.

• (1805)

J'estime que ce projet de loi opportun contribuera largement à rétablir cette foi et cette confiance. Il permettra à ceux qui viennent solidifier le tissu social, culturel, politique et économique de notre pays de continuer d'afficher leur statut d'immigrant avec une fierté justifiée.

En conclusion, je presse les députés d'adopter ce projet de loi sans délai.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, je ne comprends pas la stratégie du gouvernement, la stratégie du Parti libéral, d'envoyer des députés libéraux d'origine ethnique défendre un projet de loi qui est perçu par une partie importante de la population comme étant un projet anti-immigrant.

Je dois vous dire que le taux de criminalité au Canada a diminué au cours des dernières années et que le taux de criminalité parmi les immigrants est inférieur à celui des Canadiens nés ici. Je le répète, le taux de criminalité parmi les immigrants est inférieur à celui des Canadiens nés ici.

Ce projet de loi pourrait être déclaré anticonstitutionnel à plusieurs égards parce que, à mon avis, il y a certaines dispositions qui violent la Charte canadienne des droits et libertés et également certaines dispositions de la Convention de Genève relative aux réfugiés. Comment l'honorable député peut-il justifier ces dispositions draconiennes?

[*Traduction*]

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, ce projet de loi est très équilibré et il a été conçu ainsi afin de ne pas pouvoir être contesté en vertu de la Charte des droits et libertés et de respecter nos obligations aux termes de la Convention de Genève. Que le député se rassure: le projet de loi satisfait à ces critères.

J'ai été déconcerté d'entendre le député insinuer—et j'espère qu'il ne le pensait pas, même si c'est bien ce qu'il a dit —que le gouvernement a une stratégie pour faire participer au débat sur cette question des Canadiens d'origine ethnique. Indépendamment de son origine ethnique, un Canadien, par définition, est un Canadien. Cela dit, je signale au député que je n'ai pas été chargé par le parti ministériel de prendre part au débat sur ce projet de loi. J'ai voulu volontairement et spontanément participer à ce débat avant même le congé parlementaire.

Il est déraisonnable de prêter pareille intention à la Chambre, et laisser entendre que l'origine ethnique doit entrer en ligne de compte est, à mon avis, l'une des pires insultes au Parlement. J'espère que le député ne pensait pas ce qu'il a dit et je suis prêt à accepter ses excuses.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je félicite vivement le député de Winnipeg-Nord pour ses observations et ses réponses.

Je voudrais simplement prendre la parole à propos d'un éclaircissement. Je crois qu'il y a eu un malentendu parmi les députés d'en face au sujet des infractions punissables par mise en accusation et des infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité, qui sont prévues dans le projet de loi.

Le vice-président: La députée répond-elle à une question ou une observation du député qui vient de prendre la parole?

Mme Clancy: Non, j'adressais mon observation à la Chambre pour clarifier un point. Nous examinons ici deux aspects différents, dont l'un concerne les personnes qui ont demandé le statut d'immigrant reçu. En ce qui concerne le cas particulier des condamnations au criminel, si elles relèvent de la procédure sommaire, elles sont punissables d'un minimum de six mois. S'il s'agit de condamnations pour des actes criminels, elles sont punissables de cinq ans, cinq ans étant, je crois, mais vous le savez probablement mieux que moi, monsieur le Président, le minimum fixé pour des actes criminels.

• (1810)

La question des crimes punissables de 10 ans ne concerne que les demandeurs du statut de réfugié et est liée à une convention des Nations Unies dont nous sommes signataires. J'espère que c'est utile. Les actes criminels en eux-mêmes couvrent toute la gamme. Ce n'est pas une affaire de 10 ans et ça n'a rien à voir avec le statut d'immigrant reçu. Ça relève du processus de traitement des demandes du statut de réfugié et c'est régi par la convention des Nations Unies.

M. Jim Silye (Calgary-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser au député qui vient de parler la même question que j'ai adressée à son prédécesseur.

Si on se fie sur ce qui s'est passé au cours de la dernière année, on doit en conclure que les niveaux actuels d'immigration constituent un fardeau trop lourd pour les fonctionnaires et pour tous les programmes offerts par le Canada. Ce sont d'excellents programmes auxquels les gens adorent s'inscrire et pour lesquels ils viennent au Canada, comme la famille du député l'a fait, selon ce qu'il nous a dit.

Ne croit-il pas qu'il convient d'examiner le système et les niveaux d'immigration actuels, c'est-à-dire 250 000 personnes, qui, à notre avis, devraient être réduits d'au moins 50 000, car ils sont impossibles à gérer. Nous devons contrôler le système d'immigration un petit peu mieux, afin de préserver son intégrité. Cela rétablirait la confiance dans le ministre de l'Immigration, et je suis persuadé que le député souhaiterait vivement qu'il conserve une bonne réputation.

On pourrait ainsi également aider et protéger surtout les immigrants qui viennent s'établir chez nous pour contribuer de leur mieux à l'essor de notre pays et qui envoient leurs enfants à l'école. À cause des nombres élevés et de la mauvaise réputation que certaines pommes pourries donnent au système, ces gens vont où ils sont victimes de discrimination et se font traiter de toutes sortes de noms et ils reviennent à la maison en pleurant.

Ce n'est pas là la raison pour laquelle nous les avons fait entrer au Canada ni pour laquelle ils ont voulu venir s'établir ici. Ce sont les choses que nous devons essayer d'améliorer au sein du système. C'est ce que nous tentons de faire comprendre dans le cadre du présent débat.

Nous ne sommes pas contre l'immigration. Nous sommes plutôt en faveur de l'immigration, mais nous souhaitons restreindre cependant les niveaux afin de pouvoir mieux contrôler la situation. Il n'est pas possible de contrôler une automobile prenant un virage à 90 degrés à 150 milles à l'heure. Ainsi, il faut réduire le nombre d'immigrants et avoir davantage la haute main sur le système.

Le député qui vient de prononcer son discours ne croit-il pas qu'il serait bon d'examiner les chiffres, de réduire le nombre des immigrants, afin de mieux contrôler la situation?

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je suis heureux de voir qu'il accueille volontiers les immigrants au Canada.

Quant au nombre d'immigrants que le pays reçoit, la question a été posée à rien de moins que tout l'électorat canadien en octobre 1993 et les électeurs se sont prononcés. En donnant au Parti libéral le mandat de gouverner le pays, ils ont affirmé que le nombre proposé était raisonnable.

Pour analyser sérieusement le problème, nous devons examiner les deux membres de l'équation. Il est certain que si nous n'avons pas les ressources nécessaires pour gérer 250 000 immigrants, nous pouvons réduire ce nombre. À mon avis, toutefois, il existe une meilleure solution, celle qui consiste à augmenter les ressources afin de respecter notre engagement envers les Canadiens.

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de participer à un débat qui suscite autant de réflexions que celui-ci. Cela montre manifestement que nous examinons les mérites et les détails de ce que nous essayons de faire ici.

La motion dont nous sommes saisis s'oppose au projet de loi C-44 sous prétexte qu'il n'empêche pas l'élimination des demandeurs du statut de réfugié ou de résident permanent quand ceux-ci ont des antécédents criminels ou peuvent commettre des actes de violence.

• (1815)

Cela, par opposition aux vrais réfugiés qui sont si souvent les innocentes victimes d'actes de violence.

Les députés d'en face qui ont pris la parole sur cette motion et sur le projet de loi C-44 ont soutenu que le projet de loi C-44 permet d'éliminer les indésirables. Ils ont soutenu que le projet de loi C-44 a du mordant et que nous avons tort de le dénigrer.

Il est facile de comprendre pourquoi ils disent que le projet de loi va assez loin. Cependant, ce projet de loi ne remet pas tout en ordre. Il ne s'attaque pas au coeur du problème et ne porte pas sur les vrais rouages du processus de détermination du statut de réfugié au Canada. On pourrait dire que c'est un refus de faire face à la réalité, de reconnaître à quel point notre système d'immigration et notre processus de détermination du statut de réfugié fonctionnent mal. On entend beaucoup d'arguments en faveur du système de la part des députés d'en face.

Ce refus est inadmissible, de même que l'incapacité ou le manque de volonté de notre gouvernement de faire face à la réalité. Les lacunes de notre système d'immigration et du processus de reconnaissance du statut de réfugié ont fait beaucoup parler d'elles depuis que le Parti réformiste les a signalées.

Les médias ont donné une large couverture à nos dénonciations de l'arriéré accumulé dans les cas d'expulsion, qu'on ne peut même plus rattraper étant donné les ressources limitées dont le Canada dispose pour faire appliquer la loi. On a rapporté que des réfugiés ayant contribué à des régimes qui se sont rendus coupables de génocide sont maintenant d'heureux résidents du Canada—bien souvent aux frais des contribuables. À la suite de nos dénonciations, les médias ont parlé de lignes directrices pour l'admission des réfugiés qui, dans les faits, invitent les indésirables à revendiquer le statut de réfugié au Canada.

Le gouvernement est au courant de ces scandales. Il sent la soupe chaude. Les Canadiens savent mieux que jamais ce qui se passe vraiment au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, et les sondages montrent bien qu'ils sont désillusionnés et en colère.

Face à ces réactions outrées et à ces inquiétudes, le gouvernement a rapidement organisé un train de réformes qui sont censées régler le problème. Il prétend que ce train de réformes empêchera la racaille d'être accueillie à bras ouverts au Canada parce qu'il est désormais interdit que les revendications du statut de réfugié soient présentées par des prisonniers. Elle empêchera également la Section d'appel de l'immigration de renverser les décisions d'expulsion—comme elle l'a fait trop souvent.

On parle de réformes, mais ce n'est en fait qu'un retour au gros bon sens, et ce n'est pas trop tôt. Toutefois, on est encore loin d'avoir apporté des changements fondamentaux et importants à un système qui en a grand besoin. C'est pourquoi nous ne pouvons pas appuyer le projet de loi.

Je demande non seulement à mes collègues de l'opposition mais aussi aux députés d'en face d'appuyer une motion en vue de bloquer ce projet de loi et d'obliger le Canada à revoir vraiment son système d'immigration et d'accueil de réfugiés.

Le ministre veut nous faire croire que le projet de loi C-44 permettra d'endiguer l'afflux d'immigrants et de réfugiés au Canada. Le projet de loi C-44 n'offre rien d'autre que des expédients. C'est pourquoi nous devons le rejeter. C'est pourquoi nous ne devons pas permettre que l'on fasse croire aux Canadiens qu'il s'agit là d'une vraie réforme, que les choses vont en fait aller mieux une fois ce projet de loi adopté. Ce n'est pas vrai.

Rien d'important ne va changer et je vais vous dire pourquoi. Le premier élément de cette mesure législative, celui que le ministre qualifie de plus important, est celui qui interdirait aux criminels au Canada de revendiquer le statut de réfugié afin de retarder leur expulsion de notre pays. C'est une bonne idée. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt.

L'idée que les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié se rendent dans les prisons pour entendre les revendications du statut de réfugié est tout à fait absurde. Le gouvernement voudrait nous faire croire que cela va en quelque sorte empêcher les criminels de revendiquer le statut de réfugié. C'est faux. Nous savons combien de criminels au sein des prisons canadiennes ou en liberté conditionnelle revendiquent le statut de réfugié. Il est assez facile de les avoir à l'oeil.

Nous n'avons, par contre, aucune idée du nombre de criminels ayant commis leurs crimes à l'étranger, qui revendiquent et se voient accorder chaque année le statut de réfugié. Nous n'en avons aucune idée.

• (1820)

Il est assez facile d'empêcher une personne qui réside au Canada, surtout si elle est incarcérée dans l'un de nos pénitenciers, de faire un ultime effort pour ne pas être expulsée. Il est loin d'être aussi facile, mais pas impossible, d'empêcher celles qui ont des antécédents criminels d'entrer au pays. Dans certains pays, les antécédents des réfugiés sont soumis à une vérification

approfondie avant même que la revendication du statut de réfugié ne soit étudiée et le statut, déterminé. Si nous ne procédons pas de la sorte, c'est parce que la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et ses partisans nous disent que nous n'en avons pas le droit, que cela irait à l'encontre de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés à laquelle nous souscrivons. C'est bien sûr de la foutaise, mais c'est néanmoins la rengaine populaire qu'on nous sert continuellement.

Nous avons appris de personnes qui connaissent intimement le processus de détermination du statut de réfugié que, cette année, la Commission a interdit aux agents d'audience de procéder à quelque vérification des antécédents que ce soit avant de traiter une revendication. L'ordre a été donné aux agents d'audience de ne pas faire appel à Interpol ni même de communiquer avec la GRC ou le SCRS pour se renseigner sur les revendicateurs du statut de réfugié fortement soupçonnés d'activité criminelle, terroriste ou de guérilla, voire d'actes génocides. C'est dur à croire, mais c'est néanmoins la vérité.

Le projet de loi C-44 est, semble-t-il, un projet de loi qui règle des problèmes sans même les aborder. À quoi bon modifier les règles régissant l'audience d'une revendication du statut de réfugié de façon à exclure les personnes qui ont commis un crime au Canada si, par ailleurs, nous continuons d'accueillir celles qui ont commis des crimes, y compris des crimes contre l'humanité, dans d'autres pays?

C'est un fait que nous admettons ce genre de personnes. En réalité, la Commission va plus loin. Non seulement des guérilleros d'Amérique latine, des agents doubles de Bolivie et des personnages hauts placés de brutaux régimes totalitaires peuvent revendiquer le statut de réfugié, mais une fois leur revendication présentée, ils bénéficient d'un traitement accéléré.

Le Parti réformiste l'a prouvé cet été. Nous avons pu mettre la main sur des documents rédigés par un membre du ministère en question, distribués par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, et imposés aux agents d'audience. Il est apparu clairement que ceux qui font justement partie des catégories en question n'avaient pas besoin de comparaître devant un tribunal complet de trois membres. Leurs demandes ont été traitées à toute vitesse. Jusqu'à maintenant cette année, plus de 3 500 demandes de statut de réfugié ont été traitées de cette façon.

Parmi ceux qui revendiquent le statut de réfugié, il y a combien de criminels, de terroristes, de guérilleros ou de criminels de guerre? Nous ne le saurons peut-être jamais parce que la Commission, avec l'entière bénédiction du gouvernement et de son ministre, a retiré à ses agents d'audience le pouvoir de faire les vérifications les plus élémentaires. C'est absurde et scandaleux, mais c'est la réalité.

Même si l'on fait un premier pas dans une bonne direction en empêchant les agents d'audience d'entendre des revendications dans des prisons, il importe encore plus de modifier tout le processus des audiences et des décisions concernant les revendications du statut de réfugié.

Ce processus ne tient pas compte de l'intérêt des Canadiens et c'est pourquoi il est tellement mauvais.

L'autre élément important de ce projet de loi vise à empêcher la Section d'appel de renverser les mesures d'expulsion fondées sur des motifs humanitaires.

C'est aussi une question de bon sens, mais elle soulève d'inquiétantes questions. Je n'apprends certainement rien à la Chambre en disant que la section d'appel n'est qu'une subdivision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et que ses membres sont nommés de la même façon que les membres de la Commission. Les personnes qui accueillent au Canada les guérilleros, les agents doubles et gens du même acabit refusent aussi d'exécuter les ordonnances d'expulsion contre les criminels que nous parvenons à retracer.

Les mêmes personnes qui sont prêtes à ouvrir toutes grandes les portes du Canada refusent d'exécuter les lois dans le cas de ceux qui ont réussi à entrer au Canada. Le projet de loi C-44 aurait pour effet de priver ces personnes nommées du pouvoir de renverser certaines mesures d'expulsion.

• (1825)

Au lieu de limiter quelque peu le pouvoir de ces personnes de permettre à des contrevenants violents de demeurer au pays, nous devrions plutôt revoir le rôle même de la CISR au Canada. Avons-nous besoin d'une commission dont les postes sont dotés au moyen de nominations politiques et dont les membres n'ont de comptes à rendre à qui que ce soit? Pour qui ces personnes travaillent-elles? Quels intérêts servent-elles? Quelles sont les priorités du gouvernement actuel en matière d'immigration?

Deux options s'offrent au gouvernement. La première consiste à se rallier à l'opinion des membres nommés à la CISR et des intervenants dans le secteur de l'immigration et des réfugiés qui disent que la CISR doit continuer d'exister dans sa forme actuelle, qu'il n'y a pas lieu de procéder à une réforme en profondeur du système, et que l'intérêt des Canadiens doit, comme ces intéressés l'ont effectivement déclaré, être subordonné aux intérêts des immigrants et des réfugiés. En effet, ces personnes disent que les intérêts des Canadiens viennent au second rang.

Ou bien, le gouvernement pourrait se rallier à l'opinion de la très grande majorité de Canadiens qui estiment que la politique d'immigration, et même la politique visant les réfugiés, doivent d'abord et avant tout servir les intérêts du Canada. Ces personnes sont d'avis que la politique en matière d'immigration et de réfugiés doit être humanitaire, équilibrée et légale, mais qu'elle doit aussi clairement protéger les intérêts, la sécurité et la santé des Canadiens. Telle est la réforme qui s'impose véritablement. Il est temps que le gouvernement s'acquitte de ses obligations envers les Canadiens.

Or, le projet de loi C-44 ne reflète pas une volonté de la part du gouvernement de véritablement protéger les intérêts des Canadiens. C'est une solution intérimaire. C'est un palliatif qui maintient presque entièrement le statu quo. Et le statu quo ne vaut pas d'être maintenu. Les Canadiens méritent mieux que cela. Nous ne pouvons donc pas appuyer un projet de loi aussi faible et inefficace.

Je me permets de lancer un dernier appel à mes collègues d'en face. Je sais que le Parti réformiste n'est pas le seul à entendre que les Canadiens veulent une réforme de l'immigration. Nous, réformistes, ne sommes pas les seuls à recevoir de tout le pays et en particulier de l'Ontario des centaines de lettres et d'appels critiquant la politique de l'immigration et exigeant une réforme. Vous en recevez aussi. Est-ce que les Canadiens en général et vos électeurs en particulier ne méritent pas mieux que toute cette mise en scène? Ne méritent-ils pas mieux que des mesures palliatives? Ils veulent une véritable réforme. Ils veulent un système qui protège vraiment les Canadiens. Donnons-leur cela!

Votons contre le projet de loi C-44! Recommençons à zéro! Changeons la manière dont le Canada procède en ce qui concerne les immigrants et les réfugiés et donnons aux Canadiens un système qui fonctionne, non seulement pour les immigrants et les demandeurs du statut de réfugié, mais pour les Canadiens aussi!

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à dire que j'ai trouvé l'exposé de la députée profond et constructif. J'ai écouté attentivement. La députée a présenté certains points de vue que je n'avais jamais entendus jusqu'à maintenant.

Je suis un député de l'Ontario, du centre-ville de Toronto, et le ministre est aussi de Toronto et nous entendons exprimer les préoccupations suscitées par la politique de l'immigration. Ne croit-elle pas qu'il serait plus constructif pour le débat de présenter certaines de ses idées devant le comité puisque le ministre a déclaré qu'il était prêt à prendre en considération certaines propositions d'amendement plutôt que de tenter d'étouffer le projet de loi avant même . . .

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît.

Mme Ablonczy: Monsieur le Président, il est extrêmement difficile d'apporter des modifications de fond à un projet de loi arrivé à l'étape de l'examen en comité. Je crois que le député sait aussi bien que moi, et peut-être mieux puisqu'il est ici depuis plus longtemps que moi, qu'il est très rare que des changements de fond soient apportés à un projet de loi lorsqu'ils touchent toute la façon de fonctionner d'un ministère.

Je suis convaincue qu'il serait préférable de reprendre l'examen de la question depuis le tout début plutôt que de tenter de remanier un texte déjà rédigé.

Le vice-président: À l'ordre. Il est 18 h 30.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

Ajournement

LES SUBVENTIONS AU TRANSPORT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le 7 juin dernier, j'ai posé au ministre des Transports une question qui portait sur les subventions au transport. À ce moment-là, je lui ai exprimé mon inquiétude à l'égard d'un discours qu'il avait prononcé et que j'avais eu l'occasion de lire par la suite. Je trouvais que le ministre avait insisté indûment sur les subventions versées au transport ferroviaire.

En lisant le discours, j'avais remarqué qu'il parlait de façon générale des subventions au transport, mais que tous ses exemples se rapportaient au secteur ferroviaire.

J'ai donc pris la parole ce jour-là pour me plaindre du fait que le ministre s'en prenait particulièrement au secteur ferroviaire, lui demandant de s'assurer que, quelles que fussent ses intentions au sujet de notre réseau de transport—et ses intentions ne sont même pas encore très claires à ce moment-ci—ses décisions ne seraient pas influencées par le préjugé qu'il avait révélé dans son discours à l'égard du secteur ferroviaire.

Évidemment, comme les ministres ont l'habitude de le faire, il s'est levé pour me dire qu'il tiendrait compte de tout. Je m'inquiète toujours à ce sujet et c'est pourquoi je voulais soulever de nouveau la question aujourd'hui.

À la suite de cette question, le ministre a parlé abondamment d'autres éléments de notre système de transport, surtout à propos des aéroports et des plans de commercialisation qu'il a adoptés pour le secteur aérien de même que pour d'autres secteurs des transports.

Beaucoup de Canadiens ne se laissent pas duper par ces paroles. Ils voient derrière ce terme de commercialisation fondamentalement les mêmes conséquences et le même programme d'action que pour ce que le gouvernement précédent avait l'habitude d'appeler privatisation.

Il existe peut-être une différence subtile entre commercialisation et privatisation, mais je suis persuadé qu'elle ne comptera pas pour les gens qui perdront leur emploi, ou dont le salaire sera réduit et dont le niveau de vie diminuera en conséquence lorsque les emplois qu'ils avaient passeront du secteur public au secteur privé et qu'ils ne bénéficieront plus des avantages dont ils jouissaient auparavant.

Quant à toutes ces privatisations, à cette commercialisation, à ces déréglementations, au libre-échange, et j'en passe, tout cela ne vise en partie qu'à diminuer les revenus et conséquemment le niveau de vie d'un grand nombre de Canadiens qui, au fil des ans, en sont venus à toucher un salaire décent dans le secteur public, comme dans le secteur privé d'ailleurs.

Ce qui est en train de se passer, à bien des égards, c'est que des travailleurs bien rémunérés sont sur la liste noire. Ce sont des travailleurs de la classe moyenne dont le salaire doit être réduit. Lorsque le ministre tient compte de la relation entre les différents secteurs des transports, il devrait tenir compte du point de vue de mes électeurs.

Il m'a écrit une lettre à la fin de juin pour me demander ce que pensaient mes électeurs. Je puis vous dire ce que mes électeurs pensent. Ils pensent que le ministre devrait prendre les mesures nécessaires pour garantir que nous ayons un secteur ferroviaire vigoureux au Canada.

En faisant cela, il devrait tenir compte du fait que l'industrie du camionnage est subventionnée non pas seulement par le financement des autoroutes, mais aussi par les gens qui travaillent dans l'industrie du camionnage eux-mêmes. L'une des caractéristiques de l'industrie du camionnage et l'une des raisons pour lesquelles elle a pu soutenir autant la concurrence des chemins de fer—et j'utilise ce vilain mot de concurrence, derrière lequel se cachent un grand nombre d'injustices—, c'est que le salaire horaire moyen pratiqué par cette industrie est de loin inférieur.

Et pour quelle raison? À cause de la déréglementation. Quiconque dispose du capital pour faire marcher quelques camions peut fonder une entreprise de camionnage et l'exploiter sans presque aucune contrainte et réglementation gouvernementales. Il s'ensuit des pressions à la baisse sur les salaires. Bien des gens qui pouvaient autrefois espérer gagner convenablement leur vie dans l'industrie du camionnage, comme dans de nombreuses autres industries d'ailleurs, ne peuvent plus aspirer à cela.

Les différents modes de transport, et notamment le secteur du camionnage, sont subventionnés grâce aux salaires des travailleurs qu'ils emploient. Je puis dire que les gens de ma circonscription qui travaillent dans le secteur ferroviaire, que ce soit pour VIA, pour le CP ou pour le CN, ne veulent pas subventionner cette industrie en réduisant leurs salaires. Or, c'est justement ce qu'on leur demande de faire actuellement.

Quand le ministre dit que le gouvernement ne veut pas faire de compressions chez VIA, mais que cela dépend de l'issue des négociations collectives, il essaie délibérément d'utiliser les employés de VIA et du secteur ferroviaire comme boucs émissaires et de les rendre responsables des compressions qu'il entend déjà faire. Je l'exhorte à ne pas utiliser ces employés comme boucs émissaires. Ils tentent simplement de préserver un mode de vie, un mode de vie pour l'ensemble des Canadiens, un mode de vie qui permettait aux travailleurs de notre pays de recevoir un salaire convenable.

La ligne de conduite que suit le gouvernement actuel ne diffère pas de celle de ses prédécesseurs. Elle entraînera la disparition de la classe moyenne. Les salaires que les gens touchaient dans le secteur ferroviaire et dans d'autres industries organisées seront chose du passé, et nous vivrons dans une société fragmentée où une minorité de gens au haut de l'échelle gagneront beaucoup d'argent et où un nombre croissant de personnes au bas de l'échelle en gagneront de moins en moins, à cause de ce que l'on appelle la concurrence, la déréglementation et la mondialisation et de tout ce que j'en suis venu à mépriser depuis mon élection à la Chambre.

Le vice-président: Je remercie le député, qui sait qu'il a bénéficié d'un peu plus que les quatre minutes réglementaires. Nous devrions par conséquent accorder le même privilège au secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord dire qu'il est tout à fait faux de prétendre que notre programme est le même que celui du gouvernement précédent. La commercialisation et la privatisation sont deux choses bien à part, mais nous reparlerons de cela une autre fois. Le gouvernement n'a nullement l'intention de s'en prendre aux travailleurs ou de forcer qui que ce soit à subir une perte de revenu ou une diminution de son niveau de vie. Nous devons construire un système de transport national, intégré, efficace et abordable qui tienne compte de tous les modes de transport. Mais comme je le disais, nous pourrons reparler de cela une autre fois.

Le député de Winnipeg—Transcona a soulevé la question des subventions aux transports et il a dit craindre que l'examen des subventions ne pénalise injustement l'industrie des chemins de fer. Je suis heureux de pouvoir donner l'assurance au député et à la Chambre que toute révision des subventions aux transports se fera de façon pondérée et que tous les moyens de transport seront traités équitablement.

Actuellement, tous les modes de transport sont subventionnés. Il n'y a pas que le rail qui reçoive des subventions. Ainsi, dans la région atlantique, presque 80 p. 100 des subventions au transport des marchandises vont au transport routier. De plus, comme le mentionnait le ministre des Transports dans son discours de Thunder Bay, le 3 juin, le gouvernement donne annuellement quelque 160 millions aux services de traversiers et environ 100 millions aux administrations portuaires.

Je comprends l'inquiétude du député au sujet des subventions cachées. Les subventions indirectes représentent presque 700 millions de dollars de dépenses pour le ministère des Transports. Par exemple, la garde côtière est responsable de la signalisation des voies maritimes.

Dans les mois à venir, le gouvernement reverra toutes les options qui existent pour régler la question des subventions inefficaces. Transports Canada envisage la possibilité de commercialiser de nombreuses activités qui pourraient être faites d'une autre façon. L'exercice ne visera pas des modes particuliers de transport, il essaiera plutôt de réduire les disparités entre les différents modes.

Je peux garantir au député que le ministre des Transports est au courant de la situation de l'industrie ferroviaire et que ce secteur ne fait pas l'objet d'un traitement particulier. L'objectif est d'offrir aux Canadiens un moyen de transport intégré efficace, d'un prix abordable, et dont le coût qui, pour le moment, est pris en charge par tous les contribuables, soit réparti aussi équitablement que possible entre les usagers.

Le vice-président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, en conformité du paragraphe 38(5) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 39.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 20 septembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'aimerais soumettre une motion au consentement unanime de la Chambre.

Elle a trait au 28e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Celui-ci a été adopté hier à la Chambre, mais il semble que ce soit difficile pour la Direction des comités de faire en sorte que le rapport entre en vigueur à compter d'aujourd'hui. On préférerait que l'entrée en vigueur de ce rapport, qui porte sur l'attribution des salles pour les comités, soit reportée au 3 octobre.

En conséquence, je propose:

Que le Système d'attribution des salles de comité tel que contenu dans le 28e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre et adopté par la Chambre le lundi 19 septembre 1994, soit mis en vigueur le lundi 3 octobre 1994.

Je pense que cette motion sera adoptée à l'unanimité.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Janko Peric (Cambridge): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par environ 75 des électeurs de ma circonscription, Cambridge.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de ne faire aucune modification au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés, qui tende à approuver les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, j'ai ici deux pétitions présentées par mes électeurs des districts de Burstall et Maple Creek. Les deux pétitions sont très semblables. Je n'en lirai donc qu'une seule.

Attendu que l'article 241 du Code criminel du Canada établit qu'«est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de quatorze ans quiconque, selon le cas, conseille à une personne de se donner la mort ou aide ou encourage quelqu'un à se donner la mort, que le suicide s'ensuive ou non»; attendu que la Cour suprême du Canada a récemment confirmé l'application de l'article 241 du Code criminel du Canada dans l'affaire Rodriguez, reconnaissant ainsi que cet article visait à protéger tous les êtres humains, y compris les personnes handicapées, les malades en phase terminale, les personnes déprimées, les malades chroniques et les personnes âgées; attendu que l'abrogation ou la modification de l'article 241 mettrait un terme à cette protection; vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de ne pas révoquer ou modifier l'article 241 du Code criminel du Canada et de respecter la décision rendue par la Cour suprême du Canada le 30 septembre 1993 qui rejette la légalisation du suicide assisté ou de l'euthanasie.

J'approuve l'objet de ces pétitions.

• (1005)

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions provenant de divers districts de ma circonscription. Elles sont toutes semblables.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte canadienne des droits de la personne aucune modification qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité, et de ne pas modifier le Code des droits de la personne afin d'inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» dans la liste des motifs prohibitifs de discrimination.

Je suis d'accord avec les pétitionnaires et c'est pour les appuyer que j'aimerais présenter ces pétitions.

LA PROTECTION DES TÉMOINS

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions ce matin.

La première comporte 1 018 signatures recueillies à travers le pays et porte sur la question de la protection des témoins. Cela vient simplement s'ajouter aux milliers et milliers de signatures recueillies pour des pétitions que j'ai déjà présentées au cours de

cette législature et de la précédente au sujet de la protection des témoins et demandant au Parlement du Canada d'adopter une loi sur la protection des témoins et des informateurs.

J'attire l'attention de la Chambre sur le fait que mon projet de loi sur ce sujet fera l'objet le 26 septembre d'une dernière heure de débat et d'un vote.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, la deuxième pétition, signée par des habitants de Scarborough, en Ontario, et de la région avoisinante, et concernant la Loi sur les jeunes contrevenants, demande au Parlement de prévoir des sanctions plus sévères dans le cas des personnes condamnées pour crime violent.

Je rappelle aux pétitionnaires que nous examinons actuellement à la Chambre un projet de loi sur ce sujet précis.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Enfin, monsieur le Président, j'ai une pétition signée principalement par des habitants d'Etobicoke, dans l'agglomération urbaine de Toronto.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe et de veiller à n'apporter aucune modification dans laquelle figurerait l'expression non définie «orientation sexuelle». Je suis tout à fait d'accord.

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, je désire présenter à la Chambre une pétition signée par plus de 1 000 résidants de St. Catharines et des environs.

Les pétitionnaires précisent qu'ils abhorrent les actes de violence contre la personne, qu'ils croient que les cartes sur les tueurs en série ne comportent rien qui soit digne d'admiration ou une source d'émulation pour les enfants ou les adultes, mais qu'elles contribuent plutôt à engendrer la violence.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier les lois du Canada en vue d'interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes sur les tueurs en série et d'informer les fabricants que leurs produits destinés au Canada seront confisqués et détruits.

J'ai déjà parlé des préjudices que causent à la société les cartes sur les tueurs en série, et c'est pourquoi j'appuie aussi la présente pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 66, 68 et 70.

[*Texte*]

Question nº 66—**M. Szabo:**

En 1992 et 1993, des ministères, organismes ou sociétés d'État ont-ils versé des fonds à la Fédération pour le planning des naissances du Canada ou à la Fédération internationale pour le planning des naissances et, dans l'affirmative, *a*) lesquels et *b*) combien?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): L'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère de la Santé m'informent comme suit :

a) et b)

Fédération pour le planning des naissances du Canada :

	1992–1993	1993–1994
ACDI	100 000 $	97 594 $
Santé	146 000 $	146 000 $

Fédération internationale pour le planning des naissances :

ACDI	10 467 996 $	7 949 736 $
Santé	Aucun	Aucun

Question nº 68—**M. Fillion:**

Quels sont les projets du gouvernement pour le développement du terminal maritime de Grande–Anse à court, moyen et long terme?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Le port du Saguenay cherche à obtenir l'approbation pour le développement d'un nouveau terminal forestier à Grande–Anse; il estime, d'après ses propres prévisions du trafic, que ses installations actuelles atteindront bientôt leur capacité maximale et que la construction d'un nouveau terminal s'impose.

Le port du Saguenay est géré par la Société canadienne des ports, une société d'État commerciale; par conséquent, tout projet d'infrastructure que cette dernière entreprend doit être viable.

La proposition d'expansion du terminal de Grande–Anse est fondée sur l'obtention de 23,5 millions de dollars en subventions pour financer le projet. Ce montant n'étant pas disponible, la proposition est actuellement mise en attente. La Société canadienne des ports continuera d'examiner la viabilité de l'expansion proposée.

Question nº 70—**M. Crête:**

En ce qui concerne la réduction de 70 millions de dollars dans le budget du Bureau fédéral de développement régional (Québec), quelle est la répartition par secteur des 14 millions de dollars pour l'année 1994–1995 et la répartition des 56 autres millions de dollars pour les années subséquentes?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): L'enveloppe budgétaire du Bureau fédéral de développement régional (Québec) comprend les crédits pour les programmes approuvés par le Conseil du Trésor, ce que l'on appelle notre «Base A», et une somme d'argent qui n'est pas encore consacrée à un programme spécifique (réserve de développement régional).

Il est prévu que sur la période de trois ans, les réductions de 70 millions de dollars s'appliqueront en partie à notre Base A (34,77 millions de dollars). Le solde (35,23 millions de dollars) réduira les fonds de la réserve de développement régional.

La répartition en millions de dollars par année et par secteur est la suivante :

	1994–1995	1995–1996	1996–1997	TOTAL
Programmes de développement des entreprises	2 000	2 000	7 000	11 000
Programme de renforcement de la productivité manufacturière	1 755	5 245	3 000	10 000
Programme d'aide aux zones défavorisées	3 000	5 000	2 000	10 000
Programme de développement régional (Québec)	3 445	325	–	3 770
Réserve de développement régional	3 800	19 430	12 000	35 230
Total	14 000	32 000	24 000	70 000

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez–vous l'obligeance d'appeler la question nº 33 marquée d'un astérisque?

[*Texte*]

Question nº 33—**Mme Lalonde:**

Quel impact les nouvelles mesures budgétaires sur l'assurance–chômage ont–elles sur la comptabilité du compte de l'assurance–chômage et quelles conséquences auront–elles sur l'équilibre budgétaire de ce compte?

[*Français*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la réponse est la suivante: Les amendements au régime d'assurance–chômage annoncés dans le Budget du 24 février 1994 réduiront le montant des prestations versées de 500 millions de dollars en 1994, de 2,1 milliards de dollars en 1995 et de 2,4 milliards de dollars en 1996. Il s'agit d'années civiles. Pour 1994, le Compte d'assurance–chômage affichera un excédent annuel prévu de 240 millions de dollars, ce qui porterait le déficit cumulatif à 5,6 milliards de dollars au 31 décembre 1994.

• (1010)

Les taux de cotisation seront réduits au niveau de 1993 en 1995 et en 1996, et le déficit cumulatif du Compte d'assurance–chômage devrait être éliminé au cours de 1996.

Le Président: Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LES PÊCHES DE LA CÔTE OUEST

Le Président: J'ai une demande présentée aux termes de l'article 52 du Règlement en vue de tenir un débat d'urgence. Je donne la parole au député de Kamloops.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, en conformité de l'article 52 du Règlement, je demande à la Chambre de suspendre maintenant ses travaux afin d'examiner la situation sur la côte ouest du Canada, qui peut uniquement être qualifiée de crise.

La disparition de 1,3 million de saumons dans les études de gestion du ministère des Pêches et des Océans justifie sûrement un examen d'urgence de nos politiques sur la côte ouest. Cette crise touche maintenant la pêche commerciale, autochtone et sportive du saumon, pour ne pas parler d'autres espèces.

Compte tenu de la situation sur la côte est, qui résulte de plusieurs années d'insouciance face au sort que subissait cette ressource, on peut s'attendre à ce que la même chose se produise sur la côte ouest. Il y a 1,3 million de saumons qui ont disparu, sans qu'il y ait la moindre explication. Cela devrait justifier la tenue d'un débat spécial à la Chambre des communes. Le problème n'a rien à voir avec un parti ou la politique en général, mais il touche de près les partis politiques représentés ici, entre autres.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je comprends le vif intérêt du député à l'égard de cette question. Comme les députés le savent, nous avons reçu une demande semblable hier visant la tenue d'un débat d'urgence.

Comme la situation n'a guère changé depuis 24 heures, la demande est refusée pour l'instant. Il se peut que nous la prenions en considération plus tard.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles:

Le 21 juin 1994—Le solliciteur général du Canada—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la justice et des questions juridiques du projet de loi C–45, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel, la Loi sur le casier judiciaire, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et la Loi sur le transfèrement des délinquants.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je propose:

Que le projet de loi C–45, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, le Code criminel, la Loi sur le casier judiciaire, la Loi sur les prisons et les maisons de correction et la Loi sur le transfèrement des délinquants soit renvoyé sur–le–champ au Comité permanent de la justice et des affaires juridiques.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ouvre le débat sur cette motion qui vise à renvoyer le projet de loi C–45 au Comité permanent de la justice et des affaires juridiques avant d'en faire la deuxième lecture.

Il sera ainsi plus facile au gouvernement d'envisager de modifier le projet de loi à la lumière des délibérations du comité. Je me réjouis de présenter ce projet de loi conformément au nouveau Règlement de la Chambre, que j'ai parrainé en février dernier en tant que leader parlementaire du gouvernement et qui a été adopté à l'unanimité par tous les partis.

Je remercie à nouveau les divers partis représentés à la Chambre d'avoir bien accueilli ces modifications au Règlement. Comme je l'ai dit alors, le gouvernement donnait suite à un certain nombre d'engagements pris dans le livre rouge au cours de la campagne électorale, puis dans le discours du Trône, afin de revivifier la Chambre des communes. Nous voulions notamment permettre aux députés de participer plus activement à l'élaboration des projets de loi.

Modifier le Règlement de la Chambre ne suffira pas à revivifier celle–ci. Ce qui fera la différence, ce sera la mesure dans laquelle on fera appel au nouveau Règlement. Il incombe aux députés de tous les partis représentés à la Chambre de s'assurer que le nouveau Règlement fonctionne. Je me réjouis donc de contribuer à le mettre en oeuvre de façon significative en m'en servant pour traiter du projet de loi C–45.

• (1015)

Quant au projet de loi, je dirai qu'il est important, car il vise à régler des problèmes considérables de protection de la population à l'égard du système correctionnel et de la mise en liberté sous condition. Ce sont là des problèmes que le gouvernement a aussi promis de régler dans son livre rouge, dans le cadre de son programme visant à faire en sorte que les Canadiens soient plus en sécurité chez eux et dans la rue. Avec ce projet de loi, nous tenons promesse.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce gouvernement est sensible aux préoccupations des Canadiens relativement à la jutice pénale. Les citoyens sont particulièrement préoccupés par les crimes violents et les infractions sexuelles, surtout lorsque les victimes sont des enfants. Les dispositions nous permettront d'attaquer ces problèmes.

[*Traduction*]

Le temps est limité. Chacun de nous ne dispose que de dix minutes. Je soulignerai quelques–unes des dispositions importantes du projet de loi. Je m'arrêterai plus longuement à d'autres au moment de l'étude en comité.

Le projet de loi modifiera les critères qui servent à déterminer si l'auteur d'un crime à caractère sexuel contre un enfant doit purger sa peine au complet. Actuellement, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition permet à la Commission nationale des libérations conditionnelles de garder en prison les auteurs de crimes à caractère sexuel et d'autres criminels dangereux jusqu'à la fin de leur peine s'ils risquent de commettre un délit entraînant la mort ou causant un préjudice grave après leur remise en liberté.

Lorsque les victimes de crimes sont des enfants, le préjudice grave peut ne pas apparaître avant un certain nombre d'années. La victime peut être trop jeune pour bien exprimer les répercussions des actes qu'elle a subis. Il est donc difficile pour la Commission des libérations conditionnelles de prouver qu'un enfant a subi un préjudice grave pour justifier le maintien en détention d'un criminel.

En éliminant la nécessité de démontrer qu'un enfant a subi un préjudice grave, le projet de loi facilitera la tâche de la Commission des libérations conditionnelles lorsqu'elle devra déterminer si les auteurs de crimes à caractère sexuel doivent purger la totalité de leur peine. Cela donnera à la commission le pouvoir de garder de tels criminels en prison s'ils sont susceptibles de récidiver.

Je souligne que les mesures proposées dans le projet de loi ne sont pas nécessaires parce que nous jugeons que les crimes à caractère sexuel contre des enfants sont plus graves que ceux dont les victimes sont des adultes, mais parce qu'il est devenu évident que la loi actuelle est moins efficace dans les cas où les victimes sont des enfants.

Nous accroîtrons aussi la disponibilité des traitements offerts aux auteurs de crimes à caractère sexuel au sein de la collectivité et dans les pénitenciers.

Par ailleurs, les Canadiens s'interrogent sur la crédibilité et sur le degré de responsabilité de la Commission des libérations conditionnelles. Notre priorité, c'est la protection de la population. Nous avons donc opté pour un processus de libération conditionnelle responsable et bien administré.

Dans la plupart des cas, la réinsertion graduelle et sous surveillance au sein de la collectivité de même que des services d'aide et de soutien constituent les moyens les plus sûrs de remettre les criminels en liberté. Cette façon de faire permet aux responsables des libérations conditionnelles d'évaluer la capacité d'un criminel de respecter les lois et de le remettre en déten-

tion si le risque qu'il récidive semble augmenter. L'adaptation réussie d'un criminel au cours de sa période de libération conditionnelle réduit les risques qu'il commette de nouveaux crimes et accroît la sécurité à long terme de la population.

[*Français*]

Monsieur le Président, la valeur des personnes nommées par la Commission nationale des libérations conditionnelles est un facteur très important pour la prise de décisions judicieuses. Nous nous sommes engagés à ce que le choix des commissaires soit fait sur la base du mérite et de la compétence. Je pense que les dernières nominations effectuées par ce gouvernement et notamment celle du nouveau président de la Commission répondent à ces exigences élevées.

[*Traduction*]

De plus, la formation des commissaires a été améliorée, particulièrement en ce qui concerne le difficile processus d'évaluation des risques. La formation se donnera dorénavant de façon continue. Un code de conduite a également été mis au point. Le projet de loi à l'étude accroîtra le degré de responsabilité de la commission grâce à l'établissement d'un mécanisme d'examen disciplinaire pour les commissaires.

Permettez–moi d'aborder un autre point qui suscite beaucoup d'inquiétude, et avec raison. Je veux parler ici de la formule prévue dans la loi actuel pour le calcul des peines des contrevenants qui purgent des peines multiples. À cause de cette formule, il se peut qu'un contrevenant en libération conditionnelle qui reçoit une nouvelle peine d'emprisonnement puisse rester admissible à la libération conditionnelle et qu'il puisse même rester en liberté. Cependant, aux termes du projet de loi C–45, les personnes qui commettront une infraction pendant qu'elles sont en libération conditionnelle devront purger une partie importante de toute nouvelle peine avant de devenir de nouveau admissibles à la libération conditionnelle.

• (1020)

Enfin, pour ce qui est de la détention au–delà de la peine, question qui n'est pas traitée directement dans ce projet de loi, je veux rappeler à la Chambre que nous travaillons de concert avec un groupe de travail spécial fédéral–provincial sur les contrevenants violents à risque élevé. Ce groupe examine les changements qu'on pourrait apporter sur le plan législatif et sur le plan de la politique afin de mieux protéger le public contre ce genre de contrevenants une fois qu'ils ont fini de purger leur peine initiale. Le groupe de travail devrait publier son rapport à la fin de l'année. À la lumière de ce rapport, mon collègue, le ministre de la Justice, et moi–même élaborerons des mesures pratiques relativement à la question de la détention au–delà de la peine.

[*Français*]

Pour terminer, j'ajouterais que ce projet de loi et les initiatives connexes constituent une réponse équilibrée aux préoccupations légitimes des Canadiens et à leur demande de réforme. Le renforcement du système permettra par conséquent de mieux assurer la protection du public.

[*Traduction*]

Le projet de loi à l'étude fait partie des initiatives stratégiques que nous comptons mettre en oeuvre pour respecter les engagements pris dans notre livre rouge. Il montre bien que nous tenons à assurer la sécurité de tous les Canadiens dans les rues et dans leurs foyers.

J'attends impatiemment l'étude de cette mesure législative en comité où, je l'espère, nous aurons des discussions productives sur des amendements qui viendront renforcer ce projet de loi. Je suis certain que tout ce processus nous aidera à assurer encore mieux la sécurité du public. Par conséquent, je termine mon discours en proposant officiellement:

Que, conformément au paragraphe 73(1) du Règlement, le projet de loi C–45 soit renvoyé immédiatement au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

[*Français*]

Le vice–président: Je reconnais maintenant l'honorable député de Bellechasse pour 10 minutes, comme il le sait.

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C–45, particulièrement avec les nouvelles règles de procédure qui permettent désormais de référer un projet de loi à une commission parlementaire dès avant la deuxième lecture. Ces règles que nous avons unanimement ratifiées en cette Chambre vont permettre un débat beaucoup plus large, puisque les positions gouvernementales ou celles de l'opposition ne seront pas coulées dans le béton avant un débat de deuxième lecture.

Les diverses dispositions qui sont prévues au projet de loi C–45 sont d'un grand intérêt et rejoignent une préoccupation d'une grande majorité de Canadiens et de Québécois, particulièrement la remise en liberté de criminels qui sont susceptibles d'une récidive immédiate ou probable. Dans ce sens–là, le projet de loi va dans le bon sens.

Là où on peut s'interroger, cependant, c'est sur la façon prévue par le gouvernement pour maintenir en détention des personnes qui sont dans une situation de récidive probable. Les pouvoirs qui sont conférés par le projet de loi C–45 le sont à la Commission des libérations conditionnelles.

Nous avons une approche différente. Nous préférerions et de beaucoup que le pouvoir de maintenir des personnes incarcérées, alors qu'il y a risque de récidive, soit accordé à un tribunal judiciaire plutôt qu'à un tribunal quasi–judiciaire dont les nominations peuvent porter souvent à critiques, mais j'y reviendrai dans quelques instants.

De deux choses l'une, ou on peut choisir l'approche d'une sentence mandatoire, d'une peine incompressible imposée par le juge du procès, ou une autre possibilité serait de laisser un pouvoir à la Commission des libérations conditionnelles tout en prévoyant un recours à un tribunal de droit commun, un droit de révision judiciaire par un tribunal dont les juges seraient nommés suivant des critères généralement acceptés et bien connus.

• (1025)

Cela m'amène au point que je touchais il y a quelques instants, la Commission des libérations conditionnelles. Le processus de nomination des membres de la Commission des libérations conditionnelles devrait être beaucoup plus ouvert et nous avons une excellente occasion de nous inspirer de ce que d'autres parlements ont pu mettre en oeuvre, c'est–à–dire avoir des auditions préliminaires, des *confirmation hearings* sur les nominations qui veulent être faites par le gouvernement. Que le gouvernement, avant de pouvoir obtenir un ordre en conseil nommant une personne à la Commission des libérations conditionnelles, soit tenu de soumettre, soit au Comité permanent de la justice ou

au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, peu importe, le nom des personnes et qu'il y ait des audiences sur la confirmation de ces personnes, audiences qui pourraient être tenues suivant des modalités qui évitent des déploiements à grand spectacle comme nous avons pu le voir dans le pays voisin lors de certaines confirmations de candidats au poste de juge de la Cour suprême. À mon avis, ce processus de confirmation serait de nature à rehausser le travail des parlementaires et le rôle que les citoyens et les citoyennes veulent leur voir jouer dans ce Parlement et dans tous les parlements en général.

Tant et aussi longtemps que la nomination des commissaires de la Commission des libérations conditionnelles ne sera pas revue, les citoyens et les citoyennes seront en droit de se poser des questions sur la façon dont ces personnes–là sont nommées, sur les décisions qu'elles rendent, sur l'opportunité des décisions, puisque c'est le bon plaisir du prince qui l'emporte à chaque fois.

Sur quelques éléments que l'on retrouve également dans le projet de loi C–45, il y a quelques dispositions qui semblent un petit peu bizarres à première vue et qui mériteraient peut–être d'être révisées lors des travaux de la commission parlementaire. D'abord, l'article 12 du projet de loi qui nous est soumis prévoit qu'un détenu n'a pas droit à une audition lors du réexamen de son dossier. Pourquoi priver un détenu d'une audition lors d'un réexamen? Est–ce qu'il y a une raison sérieuse pour faire cela? Je pense que le fardeau de la preuve importe au gouvernement, au ministre qui présente le projet de loi, de démontrer qu'on devrait enlever au détenu le droit de se faire entendre lorsque son dossier est réexaminé, parce qu'il peut y avoir des éléments nouveaux qui peuvent justifier une audition. Je crois qu'il serait beaucoup plus sage de maintenir le principe de l'audition, quitte à ce qu'elle soit abrégée si aucun nouvel élément de preuve n'est apporté.

L'article 25 du projet de loi prévoit que le directeur de la Commission des libérations conditionnelles peut d'office autoriser qu'une personne soit détenue durant le reste de la sentence qu'il lui reste à purger. Le directeur peut agir soit d'office ou à la demande du détenu. Si c'est à la demande du détenu, il faudrait voir dans quelle circonstance le détenu peut demander de purger complètement sa peine en milieu carcéral, s'il juge qu'il n'est pas apte à reprendre sa liberté, mais si c'est d'office que le directeur peut agir, il faudrait prévoir à ce moment–là qu'il y ait une audition devant un tribunal judiciaire. Je vois assez mal un officier public qui n'est pas un juge décider de droits fondamentaux comme la remise en liberté, en décider d'office, sans que sa décision puisse être revue par un tribunal judiciaire. J'ai quelques inquiétudes au sujet de cette disposition.

L'article 27, également, prévoit une nouvelle définition, fédéralisme centralisateur expansionniste, et tout ce que l'on voit. L'article 27 actuel définit la commission comme étant la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le nouvel article 27 définirait la commission comme étant la Commission nationale des libérations conditionnelles et en ajoutant:

> Y sont assimilées les commissions provinciales en ce qui a trait à l'exercice de la compétence que leur attribue l'article 112. . .

● (1030)

Mais si on veut inclure les commissions provinciales, ne serait–il pas de bon aloi, ne serait–il préférable de prévoir que l'adjonction d'une commission provinciale aux termes de l'article 27 soit faite à la demande du lieutenant–gouverneur en conseil d'une province? Pourquoi embrigader de force les commissions de libérations conditionnelles provinciales? Comme ce n'est pas le cas actuellement, pourquoi les embrigader à moins que ce ne soit à la demande d'une province? Ce serait respecter les compétences provinciales.

Une disposition un peu inquiétante aussi est la disparition de la possibilité de libération conditionnelle pour ceux qui sont détenus pour une période de moins de six mois. Les détenus pour une période de moins de six mois le sont généralement pour des offenses mineures. Pourquoi n'y aurait–il pas dans ce cas une procédure accélérée permettant une audition rapide de façon sommaire d'une demande de remise en liberté pour une personne détenue pour moins de six mois? Surtout quand on connaît le problème de surpopulation carcérale au Canada et au Québec. Ce seront des choses à revoir également.

On a ajouté un article 56 à la loi. L'article 56 prévoit la possibilité de nommer un enquêteur pour étudier le comportement des membres de la Commission des libérations conditionnelles. C'est fort bien qu'on ajoute l'article 56, mais à l'article 56.7 on dit que cet enquêteur n'est pas lié par les règles juridiques ou techniques de présentation de la preuve. Il peut recevoir les éléments qu'il juge crédibles ou dignes de foi en l'occurrence et fonder sur eux ses conclusions. L'enquêteur pourrait agir sur du ouï–dire, il n'est lié par aucune règle de preuve.

À mon avis, l'enquêteur nommé pour enquêter sur le comportement d'un membre de la Commission des libérations conditionnelles devrait procéder et faire son enquête suivant la loi de la preuve au Canada et suivant les autres règles juridiques qui assurent la suprématie de la règle de droit. Une disposition comme l'article 56.7 qui ne fixe aucune règle de preuve à un enquêteur m'apparaît inacceptable.

Finalement, l'article 155.1 prévoit actuellement que le ministre peut agir dès que le rapport de l'enquêteur est déposé et s'il y a un avis défavorable à la personne sous enquête le ministre peut procéder à la révocation du mandat de cette personne. Je pense qu'à ce stade–ci on devrait prévoir une procédure d'appel.

C'est–à–dire que le rapport de l'enquêteur ne soit pas déposé au ministre pour que le ministre prenne immédiatement une décision, mais que le rapport de l'enquêteur soit déposé au greffe de la Cour fédérale et que toute partie intéressée dispose d'un délai, qui pourrait être de 30 jours, pour faire appel à la division d'appel de la Cour fédérale afin qu'il y ait un forum judiciaire pour discuter du litige, en l'absence de règles de droit particulières qui ne sont pas mentionnées dans la loi.

C'étaient les remarques brèves et préliminaires que j'avais à faire et sans doute qu'en comité nous pourrons améliorer ce qui est proposé dans le projet de loi C–45 et qui dans les grandes lignes rejoint nos préoccupations.

[*Traduction*]

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de parler de cet aspect particulier du projet de loi C–45, dont le comité sera saisi.

Le projet de loi comporte plusieurs dispositions que nous trouvons vraiment bonnes et que nous pourrions appuyer. Nous y voyons cependant un autre cas où le gouvernement libéral veut faire quelque chose pour convaincre les Canadiens qu'il commence à se montrer vraiment sévère en matière d'ordre public, mais dans bien des cas, cela se résume à beaucoup de bruit pour

rien. Voilà bien ce que nous observons de la part du gouvernement canadien en 1994–1995, n'est–ce pas?

Nous appuyons cependant certaines dispositions, et notamment, bien sûr, les mesures visant à lutter contre l'agression sexuelle à l'égard des enfants. Depuis qu'il existe, le Parti réformiste a toujours préconisé que le délinquant purge entièrement la peine d'emprisonnement à laquelle il a été condamné avant de pouvoir être libéré. Nous sommes évidemment favorables à cette disposition et nous sommes d'accord pour que le gouvernement cherche à l'imposer dans le projet de loi C–45.

• (1035)

Nous sommes également favorables à ce que les agents de la paix aient le pouvoir de détenir et de ramener en prison un délinquant qui contrevient aux conditions de sa liberté conditionnelle. Voilà une bonne mesure dont il faut féliciter le gouvernement. Il ne m'arrive pas souvent d'intervenir à la Chambre pour féliciter le gouvernement libéral des mesures qu'il prend.

Je tiens par ailleurs à le féliciter d'élargir la gamme des infractions pour lesquelles un délinquant doit purger entièrement sa peine d'emprisonnement pour y inclure les cas de conduite dangereuse en état d'ivresse, de négligence criminelle causant la mort ou des lésions corporelles, de harcèlement criminel, et de complot en vue de commettre des infractions graves en matière de drogue. Voilà qui constitue également une mesure positive et un pas dans la bonne voie.

Venons–en cependant à certaines des préoccupations auxquelles le gouvernement a manifestement omis de répondre. C'est là où nous le voyons faire montre de mollesse. Par mollesse, le dictionnaire entend toujours le manque d'énergie, de vigueur. Ce caractère est bien présent chez les libéraux fédéraux qui sont en fait d'astucieux conservateurs déguisés. J'expliquerai ce que j'entends par là à la fin des dix minutes qui me sont accordées.

Le projet de loi ne stipule pas que les auteurs d'infractions d'ordre sexuel à l'égard des enfants doivent recevoir un traitement pendant ou après leur incarcération. Comment a–t–on pu omettre pareille chose? Il faut qu'il soit bien entendu au Canada qu'on ne devrait pas laisser l'auteur d'une infraction sexuelle grave à l'égard d'un enfant réintégrer la société, qu'il ait purgé entièrement ou non sa peine d'emprisonnement, sans avoir l'assurance qu'il ne commettra pas plus tard d'autres agressions sexuelles contre des enfants. Il faudra y songer quand on étudiera la projet de loi au comité. C'est une chose que les Canadiens trouvent extrêmement importante. On n'a qu'à penser à ce qui s'est passé dans la région dont je viens, dans le sud de la Colombie–Britannique, pour comprendre qu'il s'agit vraiment là d'un problème grave.

Il faut prévoir un traitement obligatoire. À l'heure actuelle, si un délinquant refuse un traitement, on ne peut pas le lui imposer. Si un contrevenant refuse un traitement au cours de son incarcération, les services correctionnels doivent avoir à leur disposition le moyen de le lui imposer, et il ne faudrait pas autoriser la réinsertion dans la société tant qu'on n'a pas l'assurance qu'il n'y aura pas récidive.

Le projet de loi ne comporte aucune disposition non plus au sujet des délinquants sexuels qui harcèlent des femmes adultes, les agressent et les violent. Il n'y a pas que des jeunes délinquants sexuels dans notre pays et nous ferions mieux de prendre des mesures sérieuses au sujet de tous les délinquants sexuels.

Le projet de loi ne prévoit pas une révision obligatoire des décisions de la Commission des libérations conditionnelles qui ont des conséquences regrettables. Le projet de loi stipule que le président de cette commission peut demander la tenue d'une audience. C'est vraiment grotesque, étant donné certaines des bévues de ces commissions. Nous savons que les nominations par favoritisme politique abondent. Des politicards du Parti libéral ont pris ces postes. Leurs compétences et leurs talents ne correspondent peut–être pas parfaitement aux exigences du travail.

Permettez–moi de donner un exemple. Un type appelé Wayne Perkin, dans ma région, devait purger une peine de six ans. Il avait attaché les bras d'une jeune femme, lui avait frappé sur la tête avec un marteau et l'avait agressée sexuellement. Je crois qu'il a fait 14 ou 16 mois, et la Commission des libérations conditionnelles l'a relâché. Une fois libéré, il a tué à coups de bâton Angela Richards, à Langley. Et l'histoire continue.

Dans cette affaire, je suis allé à l'audience de détermination de la peine. Il m'a paru bien étrange que la commission ne soit pas même représentée pour prendre connaissance du mal qu'avait fait le prisonnier après sa libération. La Commission des libérations conditionnelles doit rendre des comptes. Le projet de loi ne propose rien à ce sujet, et je suppose que ces gens–là vont le tolérer. Je crois toutefois que le comité devrait examiner la question. Chose certaine, les députés réformistes vont en parler abondamment à l'étape de l'étude en comité.

Le président de la commission a tout intérêt à ébruiter le moins possible les erreurs des membres. À moins que les médias ne fassent tout un tabac et ne le forcent ainsi à demander une enquête, pourquoi le président se transformerait–il en critique des erreurs de la commission? Je crois qu'il serait bon pour notre pays que certains députés libéraux qui participent à l'étude en comité du projet de loi C–45 assistent à une audience de la Commission des libérations conditionnelles. Ils y verraient peut–être plus clair.

• (1040)

Ce projet de loi laisse encore aux membres de la commission le rôle d'enquêteurs et de décideurs dans le processus de libération conditionnelle. Nulle part dans ce projet de loi il n'est prévu que les travailleurs de première ligne, par exemple, les agents chargés des cas, les gardiens de prison, etc., doivent témoigner directement lors des audiences. Les travailleurs de première ligne connaissent très bien ces auteurs d'infractions graves et ils pourraient, en témoignant, communiquer aux membres de la commission des informations qui, autrement, peuvent échapper à leur examen. Réfléchissez à cela. C'est à la Commission des libérations conditionnelles qu'il incombe de prouver qu'une personne devrait ou ne devrait pas être remise en liberté. Il faut recueillir le maximum d'informations possible, pas le minimum.

Le projet de loi essaie timidement de rectifier un problème concernant les délais d'admissibilité trop courts pour les contrevenants aux conditions de la liberté conditionnelle. Au lieu d'exiger que ces contrevenants purgent le tiers d'une nouvelle peine, le projet de loi devrait stipuler que si un contrevenant commet un autre crime pendant qu'il est en liberté conditionnelle, il devra purger la totalité de son ancienne peine et s'exposera à une peine minimale pour avoir commis un crime pendant qu'il était en liberté conditionnelle ainsi qu'à la peine maximale prévue pour l'infraction commise pendant la période de liberté conditionnelle.

C'est ironique d'avoir à revenir sur la question suivante car je l'ai déjà soulevée à la Chambre durant la dernière session. C'est bien joli que le gouvernement veuille faire participer les criminels aux frais de leur détention, mais qu'en est–il des victimes? Si le criminel a un quelconque revenu, celui–ci doit être remis à la victime avant que ne soient payés les frais d'entretien du criminel ou en même temps qu'ils le sont. Encore une fois, la victime est oubliée.

Durant la dernière session, nous avons révélé à la Chambre que le gouvernement, dans sa grande générosité, permet aux criminels de notre système carcéral de toucher la pension de vieillesse, le supplément de revenu, les remboursements au titre de la TPS et les prestations du RPC. Le solliciteur général a dit que cela n'était pas acceptable et que des changements seraient apportés. En vertu des modifications proposées, les criminels devront maintenant rembourser 30 p. 100 de ces sommes, ce qui est tout à fait ridicule.

Ceux à propos desquels j'ai fait des vérifications ne devraient pas toucher un cent au titre de la pension de vieillesse. Il y a en fait un criminel condamné pour double meurtre qui reçoit sa pension de vieillesse. Expliquez–moi la logique de cela. Pourquoi ne pas remettre cette somme à la victime? Pourquoi ne pas utiliser la totalité de cette somme pour payer la pension et les frais d'entretien? C'est parfaitement ridicule pour le gouvernement de laisser entendre qu'il va encore prendre une mesure draconienne, soit la récupération de 30 p. 100.

Le gouvernement libéral devra se secouer un de ces jours et examiner ce qui fonctionne bien dans notre pays. Il ne doit pas trop hésiter à prendre des mesures rigoureuses.

À l'heure actuelle, nos enquêtes ont révélé qu'il y a bien plus de délinquants sexuels qui ont besoin de traitements que d'installations de traitement. Nous avons appris que pour 1 800 délinquants sexuels graves, il n'y a que 200 places à la fois dans les installations de traitement. Ce projet de loi ne préconise le traitement que pour les délinquants sexuels ayant agressé des enfants. Qu'en est–il des délinquants qui ont agressé des adolescentes ou des femmes adultes? Encore une fois, on oublie la victime. Qu'en est–il du traitement des victimes d'agression? N'avez–vous pas pensé aux victimes? Souvenez–vous–en.

Comment ce gouvernement paiera–t–il le traitement accru? Nous devons faire pression en faveur du traitement de tous les délinquants sexuels ou violents, mais en même temps où prendrons–nous l'argent pour le faire? Je sais que vous ne vous inquiétez pas outre mesure de la source des fonds dans le Canada d'aujourd'hui, mais pensez–y quand même dans le projet de loi C–45.

Voici mon dernier point. Les libéraux s'inquiétant de l'usage des armes à feu avaient l'occasion en or de forcer les délinquants ayant utilisé une arme à feu pour commettre un crime à purger leur peine au complet. Pourquoi ne l'avez–vous pas fait? Comment allez–vous le faire?

Encore une fois, je pense que les gens d'en face n'ont pas le courage de s'attaquer aux questions plus difficiles, soit d'enlever aux criminels l'argent qu'ils ne devraient pas avoir dans les prisons, d'adopter des lois sur les armes à feu, de s'occuper des délinquants sexuels violents d'un point de vue adulte et de s'occuper des victimes.

• (1045)

J'espère que le gouvernement se penchera sur ces questions au moment de l'étude de projet de loi C–45 en comité.

Le vice–président: Nous venons tout juste de revenir, et je demanderais encore aux députés de bien vouloir adresser leurs observations à la présidence. En théorie, le fait de s'adresser à la présidence plutôt que directement de part et d'autre de la Chambre a pour effet de réduire les conflits entre les députés.

M. Arseneault: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je serai bref.

Nous vivons en quelque sorte une journée historique aujourd'hui, car c'est la première fois, à ma connaissance, qu'on invoque le paragraphe 73(1) du Règlement. Permettez–moi de faire remarquer à la Chambre que le 11 mai 1994, j'ai invoqué le Règlement ici même. Je présentais alors un projet de loi d'initiative parlementaire et j'ai signalé au Président que je voulais invoquer le paragraphe 73(1) du Règlement à cette occasion. J'ai souligné certaines difficultés qui se posaient du fait que, en vertu du Règlement, un ministre de la Couronne pouvait renvoyer tout projet de loi d'intérêt public à un comité avant la deuxième lecture, ce qui incluait notamment tout projet de loi d'initiative parlementaire parrainé par un simple député.

Le Président a pris la question en délibéré et a rendu, le 1er juin, une décision qui suggérait qu'on révise l'article 73 du Règlement afin d'accorder au parrain d'un projet de loi d'initiative parlementaire les mêmes prérogatives dont peut se prévaloir un ministre de la Couronne à l'égard d'un projet de loi du gouvernement. Le Président a renvoyé cette question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre pour lui demander d'étudier ce dossier.

Je reconnais que le comité permanent a été très actif et très occupé dans divers dossiers, mais, vu que cet article du Règlement à été invoqué pour la première fois aujourd'hui et qu'il pourrait l'être à nouveau à d'autres occasions, je vous demande, monsieur le Président, de bien vouloir prier le comité de traiter cette question en priorité, car elle est urgente, surtout pour les simples députés et les députés de l'arrière–ban. Nous aimerions obtenir une décision à ce sujet dans les plus brefs délais.

Le vice–président: Je remercie le député de son intervention et je le remercie d'avoir donné avis de ce rappel au Règlement. Il a entièrement raison de rappeler que, le 1er juin, le Président a demandé au comité d'étudier la question. Comme le député le sait sans doute, le Président n'a pas, si j'ai bien compris, le pouvoir d'ordonner à un comité, quel qu'il soit, d'étudier une question.

Si je peux préciser la déclaration du député, il demande en fait au comité de traiter ce dossier aussi rapidement que possible. Je vois que le président de ce comité fait un signe affirmatif de la tête. J'espère qu'il tiendra compte de la demande du député.

[*Français*]

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui d'aborder les plans du gouvernement concernant les mesures adoptées pour répondre aux

problèmes pressants que constitue la protection du public en matière correctionelle.

Les modifications proposées dans le projet de loi C–45 permettront de mieux gérer les délinquants qui suscitent le plus de crainte, c'est–à–dire les délinquants violents. Les modifications législatives proposées par le gouvernement s'appuieront sur les programmes de traitement amélioré à l'intention des délinquants sexuels.

Ces modifications sont une composante essentielle que le gouvernement entend mener contre les crimes avec violence qui contribueront à raffermir la confiance du public à l'égard des services correctionels et du Régime de mise en liberté sous condition.

Le solliciteur général a également souligné que pour répondre aux préoccupations du public il ne suffisait pas d'adopter des lois plus sévères. Cependant, pour résoudre les problèmes sociaux que connaissent nos collectivités, nous ne pouvons pas nous contenter d'augmenter le nombre de détenus dans nos prisons.

Monsieur le Président, les médias ont fait grand bruit au cours des derniers mois des préoccupations sérieuses et toujours croissantes que nourrit le public à l'égard de certaines questions liées à l'application de la justice.

[*Traduction*]

Presque tous les jours, les gros titres des journaux et le télé–journal nous parlent de la violence qui règne dans nos collectivités. Les émissions de télévision que nous regardons relatent, parfois dans les moindres détails, des crimes violents, réels ou fictifs. Il est difficile de ne pas éprouver l'impression que la violence est partout.

• (1050)

[*Français*]

C'est pourquoi la plupart des Canadiens croient que la criminalité est en hausse dans leur collectivité. Nous devons nous rappeler que ce sont les études sur la victimisation et non pas les médias qui décrivent le mieux les tendances actuelles de la criminalité.

Or, les études démontrent que, en 1993, les taux globaux étaient demeurés stables ou avaient diminué par rapport à 1988. En outre, les données montrent que le taux annuel de la criminalité a chuté de 5 p. 100 en 1993, ce qui représente la diminution la plus importante depuis que le Canada tient des statistiques sur la criminalité, soit depuis plus de 30 ans.

Les statistiques montrent en effet une diminution substantielle de l'ordre de 15 p. 100 du taux de meurtre pour une deuxième année consécutive. Et pour 1993, il est de 27 p. 100 inférieur au sommet enregistré en 1975. Néanmoins, le public se préoccupe de plus en plus de la criminalité et demande au gouvernement d'y trouver des solutions et de mettre un frein à son augmentation supposée.

Nous devons aussi reconnaître que certaines manières d'aborder la criminalité et les craintes qu'elle suscite peuvent avoir des résultats contraires au but poursuivi. Il suffit de regarder ce qui se passe aux États–Unis pour constater que certaines politiques de lutte contre le crime peuvent avoir des conséquences imprévisibles et graves.

Savez–vous que 13 États ont aboli la libération conditionnelle, surtout dans le but de freiner l'augmentation de la criminalité. Cependant, des études démontrent que les taux de criminalité n'ont pas diminué dans ces États et que, dans plusieurs cas, ils sont parmi les plus élevés aux États–Unis. En effet, le Canada se situe juste après les États–Unis pour ce qui est du taux d'incarcération.

[*Traduction*]

Selon le Service correctionnel du Canada, si le rythme des admissions se maintient, il y aura plus de 18 000 personnes incarcérées dans les pénitenciers fédéraux d'ici l'an 2002. Cela représenterait une augmentation de 30 p. 100 au cours des huit prochaines années. Les coûts d'hébergement de ces contrevenants sont loin de baisser. Il en coûte au contribuable canadien plus de 50 000 $ en moyenne pour chaque personne incarcérée.

[*Français*]

Alors même que le public se préoccupe des conséquences de la criminalité, on reconnaît de plus en plus que le crime, dans la majorité des cas, prend ses racines dans les phénomènes sociaux, comme le chômage, la pauvreté et l'analphabétisme.

En tant que députés, nous sommes responsables de la protection du public et nous devons, au–delà des conséquences immédiates de la criminalité, prendre en considération avec tous les Canadiens les facteurs qui en constituent les causes fondamentales. C'est pourquoi le gouvernement adopte une stratégie nationale de sécurité et de prévention de la criminalité en milieu urbain.

[*Traduction*]

Un des éléments essentiels de cette stratégie nationale, c'est le Conseil national de prévention du crime que le ministre de la Justice et le solliciteur général ont créé en juillet. Le conseil a pour objectif de mobiliser les efforts accomplis en matière de prévention du crime dans l'ensemble du pays et de les orienter.

[*Français*]

Mais, en dépit de la création de ce conseil national de la prévention du crime, la répression et la prévention du crime ne sont toutefois pas la responsabilité exclusive du système de justice pénale. Les nombreux facteurs sociaux et économiques qui mènent au comportement criminel exigent une intervention multidimensionnelle et coordonnée. Nous devons collaborer et établir des partenariats avec tous les secteurs de la société, y compris les parents, le personnel enseignant, les organismes de services sociaux et tous les paliers de gouvernement.

Comme le solliciteur général l'a mentionné, pour mettre en oeuvre une réforme profonde efficace qui permettra de protéger le public contre les dangers de la criminalité, les gouvernements fédéral et provinciaux doivent unir leurs effors afin de trouver les solutions globales.

Cela dit, le gouvernement fédéral reconnaît que le contrôle des délinquants violents est un problème complexe auquel il serait vain de chercher une solution unique applicable à tous les cas.

Comme vous le savez, les gouvernements partagent la responsabilité de la justice pénale, alors que la santé mentale relève des provinces.

• (1055)

Comme la recherche de solution au problème des délinquants à risque élevé n'est pas la responsabilité exclusive de l'un ou l'autre des paliers de gouvernement, un groupe d'étude fédéral–provincial sur les délinquants violents à risque élevé a aussi été mis sur pied.

Ces gens examinent toute la gamme des politiques et des mesures législatives qui pourraient être adoptées en vue du traitement, de la gestion et de la surveillance des délinquants violents à risque élevé.

[*Traduction*]

En terminant, j'aimerais insister sur le fait que les réformes législatives de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition qui sont proposées dans ce projet de loi constituent vraiment des mesures qui contribueront à la protection de la population. Il s'agit là de mesures sensées qui s'accompagnent d'activités globales, telles que la prévention du crime et le développement social, grâce à la création de solides partenariats avec les autres paliers de gouvernement et grâce à la participation des collectivités, et qui visent à faire régner la sécurité dans les maisons et les rues du Canada.

[*Français*]

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan): Monsieur le Président, en feuilletant le projet de loi C–45, on y trouve une nette préoccupation à l'égard des délinquants sexuels et des sentences qu'ils purgent. Par les temps qui courent, les crimes à caractère sexuel défraient la manchette de tous les médias et ce, partout au pays.

Notre devoir, en tant qu'élus, est de légiférer de telle sorte que les résultats des gestes que nous posons auront des conséquences positives. La sécurité du public est la responsabilité de toutes et de tous. Mais voilà, il ne s'agit pas d'adopter une loi pour prétendre avoir fait son travail. Encore faut–il qu'elle soit le moins opaque possible. Il est important que sa mise en application soit allégée au maximum et finalement, il faut que tout cet ensemble de démarches porte des fruits. C'est–à–dire que les tueurs ne tuent plus, que les voleurs ne volent plus et que les violeurs ne violent plus, non plus.

Je m'attarderai principalement à l'article 3 du projet de loi proposé. Il est inscrit notamment, et je cite: «Le commissaire peut, par écrit, attribuer la qualité d'agent de la paix à tout agent ou catégorie d'agent. Le cas échéant, l'agent jouit de la protection prévue par la loi et a compétence d'une part, à l'égard des délinquants qui font l'objet d'un mandat et, d'autre part, dans les pénitenciers, à l'égard de quiconque s'y trouve.» Et c'est là–dessus que j'accroche.

Je savais que le métier d'agent des services correctionnels en milieu carcéral était mal connu, mais à ce point–là, j'en suis très déçu. Dans cet article du projet de loi C–45, il est écrit en termes clairs que le commissaire peut, par écrit, attribuer la qualité d'agent des services correctionnels en milieu carcéral, par exemple, à un agent de nuit d'un quelconque entrepôt. Je n'ai rien contre les agents de sécurité qui protègent les entrepôts et autres immeubles et je suis certain qu'ils font très bien leur travail. Mais tout ceci n'a rien à voir avec le travail et les responsabilités d'un agent des services correctionnels en milieu carcéral. Strictement rien à voir!

Un agent des services correctionnels est un individu qui est trié sur le volet. Elle est terminée depuis longtemps cette époque où, parce qu'on ne trouvait aucun emploi et qu'on avait de gros bras, on offrait ses services comme policier ou comme gardien de prison. On retrouvait cela au début du siècle. Ce n'est pas à la fin du siècle qu'il faut le retrouver encore. À titre d'exemple, s'il n'y a aucun agent des services correctionnels en milieu carcéral, à l'intérieur d'un pénitencier, il n'y a aucun danger que des malfaiteurs essaient de s'y introduire par effraction. Aucun danger. Depuis des siècles, c'est exactement le contraire qui se produit: on essaie plutôt d'en sortir.

Mais dans un entrepôt sans surveillance, cependant, il est très probable que des gens se soient chargés de soulager l'inventaire en l'absence de l'agent responsable d'en assurer la surveillance. Je mentionnais plus tôt qu'un agent des services correctionnels est une personne triée sur le volet. Naturellement, parmi les qualités que ces personnes doivent posséder, il y a des qualités que tout le monde doit posséder, c'est–à–dire l'honnêteté, l'impartialité, on présume que tout bon contribuable les possède, mais en plus, il doit posséder un sens du jugement qui dépasse la moyenne. Aussi, une grande capacité à contrôler ses réactions et ses émotions. C'est très important.

• (1100)

Un autre élément: le sens de l'observation très développé. Il en va de sa sécurité personnelle, de la sécurité de ses confrères et consoeurs qui travaillent aussi avec lui et de la sécurité du public. Finalement, et c'est non le moindre, il doit réussir une impressionnante, une très impressionnante batterie d'examens concernant ses qualités personnelles et interpersonnelles. Les services d'embauche des gouvernements, c'est–à–dire les Ressources humaines, investissent plusieurs mois d'examens, d'analyses et d'études sur chacun des dossiers avant d'en arriver à sélectionner la ou les personnes jugées les plus aptes à remplir les fonctions d'un agent des services correctionnels en milieu carcéral.

Saviez–vous qu'au pénitencier de Port–Cartier, dont l'ouverture s'est faite en 1988 ou 1989, plus de 23 000 demandes ont été reçues et traitées? Le pénitencier de Port–Cartier compte plus ou moins 250 employés, dont environ 180 agents des services correctionnels. Le processus de sélection des agents aura duré plus de 20 mois entre l'avis d'appel d'offres publié par les médias et le premier jour de travail.

Au gouvernement du Québec, toujours dans le secteur des services correctionnels, on investit régulièrement entre 16 et 20 mois pour le même travail de sélection. Il en va de même, j'en suis convaincu, pour les neuf autres provinces du pays.

Il ne faut pas attendre qu'un événement déplorable se produise pour agir. C'est tout de suite, lors de l'étude du projet de loi qui aura lieu bientôt, qu'il faudra tenir compte de certains paramètres relativement à la portée de certains articles du projet de loi. Ce n'est pas quand un livre est publié qu'il faut corriger ses paragraphes.

Dans un autre domaine, en rapport avec les retenues que l'on veut faire auprès des détenus, dans le libellé qu'on nous a remis, aux articles 21 et 26, on fait allusion à la possibilité de retenues pour les frais de logement et de nourriture auprès des incarcérés. De quelle manière va–t–on appliquer cette mesure? C'est une question à laquelle on ne trouve pas de réponse dans le projet de loi C–45. Combien coûtera l'application d'une telle mesure? Cela aussi, c'est un vide qu'on ne comble pas.

Finalement, et c'est peut–être là où le bât blesse, c'est peut–être pour cela qu'on ne répond pas aussi, combien rapporteront véritablement ces mesures dans les coffres de l'État? Il ne faut pas créer des mesures pour le plaisir de faire des mesures; changer quatre trente sous pour un dollar, c'est un peu dépassé.

Concernant les libérations conditionnelles, on parle d'inadmissibilité totale à un individu purgeant une deuxième peine d'emprisonnement pour une même offense. Il faut faire attention. On se plaint du fait que certains individus ont été mal évalués lors de leur libération conditionnelle. Si nous retirons la période de libération conditionnelle à un individu, cela veut dire que lorsque celui–ci aura terminé sa sentence, il n'aura à son dossier aucune évaluation, ni bonne ni mauvaise. Il sera introduit de force dans cette société qu'il n'aura pas vue depuis plusieurs mois, et c'est souvent le cas, plusieurs années. Il sera laissé à lui–même dans ce monde qui entre–temps aura évolué, aura grandi, et sûrement, certainement, aura changé. Moralement, avons–nous le droit d'agir de la sorte?

Je conclurai en disant qu'au Bloc québécois nous travaillerons, en comité comme en Chambre, afin d'améliorer ce projet de loi. Nous fournirons tous les efforts nécessaires afin que ce projet de loi soit le moins opaque possible, et surtout le plus efficace possible.

[*Traduction*]

Mme Colleen Beaumier (Brampton): Monsieur le Président, au cours de la campagne électorale fédérale de l'année dernière, les députés de ce côté–ci ont entendu des Canadiens exprimer le souhait de voir le gouvernement fédéral réformer le système de justice pénale.

Les Canadiens nous ont dit alors qu'ils ne se sentaient plus en sécurité dans les rues et qu'ils craignaient pour la sécurité de leurs enfants, chose qu'on n'avait jamais vue au Canada.

Nous avons écouté des Canadiens de toutes les couches de la société et de toutes les régions du pays nous dire qu'ils souhaitaient un système de justice pénale adapté aux besoins et capable de s'occuper de façon efficace des éléments criminels dans notre société.

• (1105)

À notre arrivée au pouvoir, nous nous sommes engagés à réformer le système pour qu'il ressemble davantage à ce que souhaitent les Canadiens. Nous continuons d'écouter ces derniers et de tenir compte de leurs idées sur la réforme de notre système. Nous avons prêté une oreille attentive aux Canadiens qui nous ont précisé qu'ils voulaient qu'on réduise la bureaucratie et qu'on se fie davantage au simple bon sens des citoyens intéressés.

C'est parce que notre gouvernement entend tenir compte des préoccupations des Canadiens et agir de façon constructive que je suis heureuse aujourd'hui de parler du projet de loi C–45.

Il modifie des mesures législatives fondamentales pour établir un système de justice pénale plus conforme aux valeurs des Canadiens. La protection de nos enfants doit être notre principale priorité dans le cadre de ce système. Manifestement, on doit faire davantage dans ce domaine.

Les statistiques sont incroyables! En effet, 53 p. 100 des femmes et 31 p. 100 des hommes sont victimes d'actes sexuels non sollicités. Quatre–vingt pour cent de ces agressions surviennent au cours de l'enfance ou de l'adolescence. C'est terrible et tout à fait inacceptable!

En vertu de la législation actuelle, la Commission nationale des libérations conditionnelles est en mesure de maintenir en détention un individu coupable d'une agression sexuelle contre un enfant seulement si cet agresseur a causé un dommage grave à l'enfant. On définit ce dommage comme un dommage corporel ou moral grave. Il est difficile, cependant, de prouver qu'il y a eu un dommage grave causé à un enfant, selon la définition de la loi, car le dommage moral infligé par un agresseur peut ne pas être apparent pendant des années.

Le projet de loi C–45 règle ce problème en supprimant l'obligation de prouver que l'infraction sexuelle contre un enfant a causé un dommage grave. Cette mesure législative autorise la Commission nationale des libérations conditionnelles à maintenir en détention un délinquant lorsqu'elle est convaincue que ce dernier risque de commettre de nouveau une infraction sexuelle contre un enfant avant l'expiration de sa peine. Pas de libération conditionnelle! Voilà ce que ça signifie. Cette mesure répond directement aux préoccupations des Canadiens, qui estiment que la bureaucratie tient une telle place dans notre système judiciaire que celui–ci n'arrive pas à répondre aux inquiétudes légitimes des Canadiens et à protéger nos enfants.

Une telle mesure ne peut être prise isolément et le projet de loi C–45 fournit les modifications qui doivent nécessairement l'accompagner pour faire en sorte que la suppression du critère du préjudice grave en ce qui concerne les agresseurs sexuels d'enfants soit faite de façon responsable et efficace. En vertu de cette mesure législative, les programmes de réadaptation des délinquants sexuels seront renforcés pour s'assurer que le temps que toute personne trouvée coupable d'une infraction sexuelle contre un enfant ou un adulte passera derrière les barreaux sera constructif.

Il est urgent de renforcer nos programmes de réadaptation. Selon une étude récente, 40 p. 100 des délinquants sexuels récidivent dans les cinq années suivant leur libération. C'est carrément inacceptable!

Même si, ces dernières années, le Service correctionnel du Canada a fait d'importants progrès dans le traitement des délinquants sexuels, d'autres améliorations s'imposent. Le projet de loi C–45 renferme des dispositions pévoyant d'accorder au Service correctionnel du Canada les ressources nécessaires qui amélioreront sa capacité de traiter les délinquants puisqu'il pourra déduire du revenu du délinquant les frais de logement et de repas. Cela couvre une partie des dépenses.

La suppression de la disposition relative au dommage grave à autrui accorde en outre plus d'importance aux capacités d'expertise des membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Cette mesure législative renforce l'obligation de rendre des comptes de la commission en établissant un mécanisme permettant de prendre des mesures disciplinaires à l'endroit de ses membres dont la performance n'est manifestement pas à la hauteur des normes acceptables, ou de les révoquer.

Le projet de loi C–45 donne suite à un certain nombre d'engagements pris dans le livre rouge en vue d'assurer aux Canadiens une plus grande sécurité chez eux et dans nos villes.

Outre les dispositions que j'ai mentionnées concernant le traitement des agresseurs sexuels d'enfants, cette mesure législative étend la liste des infractions pour lesquelles un délinquant est inadmissible à la libération conditionnelle avant d'avoir

purgé la totalité de sa peine. Le projet de loi C–45 ajoute le harcèlement criminel, le complot en vue de commettre une infraction en matière de drogue, ainsi que les infractions graves en matière de conduite en état d'ivresse et de négligence criminelle pouvant causer des lésions corporelles ou la mort, à la liste des infractions pour lesquelles un délinquant peut être maintenu en détention jusqu'à ce qu'il ait purgé la totalité de sa peine.

Ce n'est qu'assez récemment que l'on a reconnu le harcèlement criminel et les infractions en matière de drogue en particulier comme des problèmes sociaux exigeant des mesures intensives. Ce projet de loi reconnaît en droit la gravité de ces problèmes. En faisant du harcèlement criminel, des infractions en matière de drogue et de la conduite en état d'ivresse des infractions pour lesquelles un délinquant peut être maintenu en détention jusqu'à ce qu'il ait purgé la totalité de sa peine, nous nous dotons en droit pénal de mesures législatives–clés véritablement adaptées aux besoins des années 1990.

• (1110)

Ces réformes sont le fruit de consultations menées auprès des Canadiens. Selon un représentant de l'Association canadienne des policiers, les réformes contenues dans le projet de loi C–45 sont les meilleures améliorations apportées dans ce pays à l'ensemble du système correctionnel et du régime de libération conditionnelle depuis quinze ans. Je suis d'accord et, si ce projet de loi est sensible aux problèmes de la société, nous le devons aux Canadiens concernés qui ont manifesté leur vif engagement à l'égard de la société canadienne. C'est leur volonté de s'attaquer ouvertement à ces problèmes qui a permis de donner leur forme aux changements proposés au système de justice pénale.

Je félicite le solliciteur général pour le projet de loi C–45 et je remercie tous les Canadiens qui nous ont fait profiter de leur contribution.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole au sujet du projet de loi C–45, qui fait partie des mesures proposées par le solliciteur général pour assurer la sécurité dans nos villes.

Je dois avouer que je ne suis pas très heureuse de ce qui est proposé. Comme la plupart des changements annoncés dans le programme libéral, le projet de loi tourne autour du problème mais ne propose aucun changement en profondeur. En fait, les mesures contenues dans le projet de loi en vue d'assurer la sécurité des citadins prennent une tournure inquiétante, notamment les modifications proposées à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Mes collègues du Parti réformiste et moi–même avons souvent parlé de la nécessité de procéder à une réforme en profondeur du système de justice pénale et nous avons souvent fait référence à des cas précis pour souligner le sérieux de nos arguments. Lorsque nous le faisons, les députés d'en face répondent que nos arguments ne sont pas valables parce qu'ils reposent sur des anecdotes. Nous ne citons pas ces exemples pour avoir la sympathie du public, mais bien pour illustrer de façon claire et compréhensible ce à quoi les Canadiens sont réellement exposés lorsque le système de justice fonctionne mal et ne protège pas les victimes.

Je vais aujourd'hui parler à la Chambre du cas tragique d'une femme et de sa famille qui vivent dans la peur. On verra, à mesure que j'expliquerai les détails de l'affaire, où et quand des erreurs ont été commises et dans quelles conditions interviennent les libérations conditionnelles, les permissions de sortie sous surveillance et les permissions de sortie sans surveillance.

En 1983, Robert Paul Thompson a obtenu la permission de s'absenter une journée de la prison. Il avait commis de nombreuses agressions dont la première remontait à 1969. De toute évidence, sa propension à la violence n'avait pas été jugée suffisamment grave pour qu'on lui refuse cette permission. Pendant qu'il était en liberté, Thompson s'est rendu à la maison de son ancienne conjointe de fait, M^me^ Brenda Fitzgerald, fille de M^me^ Helen Leadley qui habite dans la circonscription que je représente, Calgary Sud–Est.

En arrivant à la maison de Brenda, Thompson l'a trouvée en compagnie d'un homme. Il a essayé de tuer ce dernier en le frappant avec un marteau et en le poignardant, puis il s'est littéralement déchaîné et a poignardé à mort Brenda Fitzgerald. Fallait–il être assez stupide et irresponsable pour lui accorder un permis d'absence d'un jour.

Suite à ce meurtre brutal et à sa tentative de meurtre, Thompson a a plaidé coupable à une accusation de meurtre au second degré à la suite d'une négociation de plaidoyers. Il a été condamné à la détention à perpétuité, ce qui le rendait admissible à une libération conditionnelle au printemps de 1995.

Malheureusement, l'affaire ne prend pas fin sur sa condamnation et la détermination de sa peine. Deux ans et demi après son incarcération, en décembre 1985, Thompson poignardait deux gardiens de prison et prenait en otage une infirmière de 63 ans qui travaillait à la prison. Durant cette prise d'otage, il a fallu 10 gardes pour maîtriser Thompson. Pour ces nouveaux actes de violence, Thompson a été condamné à 11 ans, à servir concurremment avec sa peine initiale. Il continuait malgré tout d'être admissible à la libération conditionnelle à partir d'avril 1995.

Depuis sa dernière condamnation, on lui a déjà refusé deux demandes de mise en liberté sous condition. En 1992, on lui a refusé le régime de semi–liberté et en 1993, une permission de sortir sous surveillance. Ces décisions sont extrêmement importantes pour la sécurité de la famille Leadley. De sa prison, le meurtrier a été capable de menacer de violence la famille de la femme qu'il a assassinée. Cette famille vit maintenant dans la peur et a perdu sa qualité de vie. Les enfants ont reçu des noms différents et ont été transférés dans une autre ville. M^me^ Leadley elle–même ne peut plus voir ses petits–enfants.

La raison pour laquelle je parle de cela aujourd'hui devrait préoccuper les députés de cette chambre autant qu'elle me préoccupe.

• (1115)

Thompson a récemment demandé une permission de sortie sous surveillance. Son frère est en effet hospitalisé en raison d'une maladie qui, toutefois, ne met pas sa vie en danger. Thompson désire le voir pendant deux heures. Dans sa grande sagesse, expliquée dans une décision de huit pages, la Commission des libérations conditionnelles a recommandé d'accorder cette permission de sortie sous surveillance.

Dans sa décision de refuser la première demande, la commission avait expliqué que les crimes commis par le détenu avaient été particulièrement violents. Que s'est–il passé, au cours des douze derniers mois depuis ce refus, qui ait pu pousser soudainement la commission à ne plus s'inquiéter du penchant criminel de cet homme? Dans sa dernière décision, qui contredit celle de

l'année précédente, la commission explique que, depuis sa dernière demande, Thompson a participé à certains programmes de réadaptation, ce qui expliquerait ce changement d'opinion. En 1993, c'était un dangereux criminel et, 12 mois plus tard, il pourrait être autorisé à sortir.

Pour justifier sa nouvelle position, la Commission des libérations conditionnelles mentionne que Thompson a suivi des cours pour apprendre à maîtriser sa colère. Il a été tenu de participer à ce programme, qui n'exigeait qu'une heure par semaine, durant dix semaines. Ces dix heures de cours suffisent-elles à justifier la volte-face de la commission? De plus, dans la décision qu'elle a rendue, la commission encourage Thompson à demander un transfèrement dans une prison de niveau de sécurité inférieur.

Ce sont là les décisions et les recommandations d'une commission des libérations qui prétend avoir pour raison d'être de protéger la population canadienne. Elle ne fait certainement pas preuve d'un grand sens des responsabilités. Je ne comprends pas en quoi de telles décisions protègent la population canadienne.

La Commission des libérations conditionnelles laisse entendre à ce criminel qu'il mérite un traitement de faveur, parce qu'il a fait le bon garçon durant 12 mois. L'ironie de la situation, c'est que l'équipe de gestion des cas appuie la demande de Thompson, tout comme le directeur de la prison et la Commission des libérations conditionnelles. La population canadienne, elle, ne l'appuie pas. Je n'appuie pas cette demande et la famille Leadley non plus.

Les libéraux ne cessent de dire qu'ils veulent rendre nos rues plus sûres, mais je n'en crois rien. Chaque fois qu'ils ont une décision difficile à prendre pour augmenter la sécurité dans nos villes, ils reculent. Ils ne font rien.

J'ai écrit au solliciteur général, au président de la Commission nationale des libérations conditionnelles et au ministre de la Justice. Mon bureau a communiqué à plusieurs reprises avec les leurs depuis que la commission a rendu sa décision répréhensible, le 13 septembre. Le solliciteur général a le pouvoir de renverser cette décision ridicule, mais il n'a rien fait. Aucune de ces personnes n'a fait quoi que ce soit jusqu'à maintenant. Personne n'a répondu à ma lettre ou à mes appels téléphoniques réclamant qu'on renverse la décision de la commission des libérations.

Le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles a bien montré son mépris total à l'égard de la sécurité de la population canadienne quand il m'a répondu: «M. Thompson sera sous escorte.» Il n'y a vraiment pas de quoi en faire toute une histoire.» Ce n'est pas étonnant que les Canadiens aient si peu confiance dans notre justice pénale. Comment avoir confiance lorsque la Commission nationale des libérations conditionnelles fait preuve d'une telle ignorance?

Dans la décision de la commission concernant la permission de sortie de Thompson on peut lire certaines statistiques sur le récidivisme précisant que deux détenus sur trois ne commettront pas d'autre infraction criminelle après avoir été libérés. Le corollaire, c'est que 33 p. 100 récidiveront après leur libération. C'est beaucoup et c'est inacceptable, mais ce chiffre effrayant ne tient pas compte du nombre de détenus en semi-liberté qui récidivent. Le nombre de personnes qui ont récidivé ou violé une condition de leur libération a augmenté de 41 p. 100 en cinq ans.

En dépit de ces chiffres alarmants, le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles ne comprend pas qu'on fasse toute une histoire lorsqu'elle accorde une permission de sortir sous surveillance à un meurtrier. Je suis absolument furieuse. Le plus ironique, c'est que son rôle est de protéger le public.

C'est très simple. Le paragraphe 17*b*) de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition accorde aux détenus le privilège de sortir sous surveillance pour les raisons suivantes: médicales, administratives, humaines ou en vue d'un service à la collectivité ou du perfectionnement personnel lié à sa réadaptation ou pour lui permettre d'établir ou d'entretenir des rapports familiaux, notamment en ce qui touche ses responsabilités parentales.

Ces gens n'ont fait preuve d'aucune compassion lorsqu'ils ont tué leur prochain. Les permissions de sortie sous surveillance sont un luxe coûteux qui ne devrait être accordé que parcimonieusement, surtout aux criminels violents.

Le paragraphe 17*c*) stipule également que la conduite du détenu pendant la détention ne justifie pas un refus. Ce paragraphe devrait être supprimé. La question mérite d'être référée au comité.

Le cas Thompson est un exemple parfait. Il avait reçu la permission de s'absenter une journée lorsqu'il a tué. Cela devrait entrer en ligne de compte à l'avenir lorsqu'il fera une demande en ce sens. En fait, on ne devrait plus jamais lui accorder de permission de sortie.

• (1120)

Je me suis servie de l'affaire Robert Paul Thompson pour illustrer les carences de ce projet de loi et pour démontrer comment y remédier. On peut dire que rétrospectivement la décision prise en 1983 de lui permettre de s'absenter de la prison était une erreur. Cette affaire me touche de très près.

Je lance un défi au solliciteur général. S'il tient vraiment à faire du Canada un pays plus sûr pour chacun d'entre nous, qu'il renverse immédiatement la décision de la Commission nationale des libérations conditionnelles accordant à Robert Paul Thompson une permission de sortie pour raisons familiales. Les Canadiens ne veulent rien de moins.

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui à la Chambre au sujet du projet de loi C-45. J'étais avocate du comté d'Essex, en Ontario, et je sais que des modifications législatives s'imposent afin de mieux protéger la population et lui donner un meilleur sentiment de sécurité. J'ai discuté des modifications proposées avec des agents de police, des avocats et des groupes de victimes, qui les ont jugées excellentes et vraiment constructives.

Dans le livre rouge des libéraux, nous avons dit aux Canadiens que nous partagions leurs inquiétudes et nous nous sommes engagés à prendre des mesures pour mieux protéger nos électeurs contre les récidivistes. La sécurité dans nos rues et dans nos foyers est un thème qui préoccupe notre gouvernement. Or, c'est un thème qui va de pair avec nos autres engagements concernant la création d'emplois et le respect des droits de la personne. Prospérité, sécurité et droits de la personne sont des thèmes qui se fusionnent si nous voulons faire du Canada un pays qui suscite l'envie du monde entier.

En présentant ces modifications qui portent sur la sécurité publique, le gouvernement donne suite aux promesses que nous avons faites aux Canadiens, que nous avons publiées dans notre livre rouge et que nous cherchons constamment à remplir, de sorte qu'on peut littéralement cocher à mesure que nous nous acquittons de nos responsabilités. Ce sont des promesses raisonnables qui aident à améliorer notre sécurité et à mieux protéger nos droits au Canada.

En présentant ces modifications, nous visons d'abord la sécurité publique. À mesure que nous remplissons les engagements que nous avons inscrits dans notre livre rouge, nous améliorons la protection contre les récidivistes sexuels. Les modifications que nous étudions aujourd'hui font partie des réformes en cours visant à mieux traiter et gérer ces délinquants au sein du système correctionnel fédéral. La mesure législative que nous présentons vise tous les délinquants, mais en particulier ceux qui s'en prennent aux enfants.

Ces modifications aideront à rétablir la confiance de la population dans le processus correctionnel en comblant des lacunes et en corrigeant directement des faiblesses qui sont apparues. Nous ferons en sorte que le système soit plus sévère envers ceux qui ont été condamnés pour des infractions d'ordre sexuel contre des enfants et nous adopterons des modifications qui nous permettront de garder dans les pénitenciers jusqu'à l'expiration de leur peine les délinquants sexuels qui s'en sont pris à des enfants.

D'autres infractions sont aussi visées par ce projet de loi, notamment les infractions graves dues à l'alcool au volant, le fait de causer des lésions corporelles ou la mort par négligence criminelle, le harcèlement criminel ou les infractions aux termes de nos lois sur le harcèlement avec menaces, et la conspiration en vue de commettre des infractions graves liées aux drogues. Toutes ces infractions feront partie de la liste pouvant faire l'objet d'une détention jusqu'à l'expiration de la peine.

Parmi toutes ces infractions, je crois toutefois que les Canadiens conviennent que les crimes contre les enfants sont les actes les plus répréhensibles. Voilà pourquoi il est si important d'accroître le pouvoir de la Commission nationale des libérations conditionnelles pour lui permettre de maintenir en détention, jusqu'à l'expiration de leur peine, les récidivistes ayant commis des infractions sexuelles.

Aux termes de la loi actuelle, la Commission nationale des libérations conditionnelles doit prouver que la victime a subi des dommages graves ou qu'il est probable que le délinquant commette une infraction d'ordre sexuel contre un enfant. Il est difficile de prouver les dommages graves chez les enfants, car il arrive parfois que les jeunes ne montrent tous les signes du traumatisme qu'ils ont subi que plus tard au cours de leur vie.

Ce projet de loi tend à améliorer la protection offerte aux enfants et fait suite au rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général qui portait sur les dommages graves.

• (1125)

Le projet de loi ne fera pas qu'alourdir les peines imposées dans les cas d'infractions sexuelles, il renforcera et élargira les programmes de traitement des auteurs de ces crimes. Cela est conforme à un autre aspect de l'engagement que nous avons pris dans le livre rouge.

Bien qu'il soit important de maintenir en détention les délinquants sexuels tant qu'ils constituent une menace, il est tout aussi important de reconnaître le fait que leur peine expirera un jour et que nous devons, par conséquent, améliorer nos programmes de réadaptation. Même si nous avons fait des progrès dans ce domaine, nous devons poursuivre nos efforts et veiller à améliorer ces programmes. Les modifications proposées fourniront également à ces programmes des ressources supplémentaires raisonnables.

Nous parvenons à respecter un autre engagement, celui de créer un mécanisme permettant de prendre des mesures disciplinaires contre tout membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles qui fait preuve d'incompétence ou même de le révoquer. Ce mécanisme de même qu'une formation plus poussée des membres de la commission, l'annonce des postes vacants à la commission et la nomination de personnes qualifiées et compétentes devraient contribuer à rendre la commission plus responsable. Tout cela est conforme à un souhait exprimé par les Canadiens et à une promesse que nous leur avions faite et que nous respectons.

Bien que ce projet de loi vise plus particulièrement les récidivistes ayant commis des infractions sexuelles et les auteurs de délits graves, il aborde aussi la question du calcul de la peine, question qui préoccupe les gens depuis longtemps. Les modifications proposées prévoient la réincarcération automatique des délinquants condamnés pour une nouvelle infraction commise pendant leur liberté sous condition. Ces délinquants devront demeurer incarcérés pendant une bonne partie, au moins un tiers, de leur peine supplémentaire, avant de devenir admissibles à la libération conditionnelle.

Tout comme d'autres projets de loi que nous avons adoptés depuis notre élection ou que nous présenterons au cours de notre mandat, cette mesure législative découle de consultations tenues auprès des Canadiens. Je m'adresse en particulier aux gens d'en face pour leur signaler que, contrairement à d'autres législateurs, les libéraux ne consultent pas seulement les gens qui partagent leur avis. Nous avons du cran, nous respectons notre mandat et nous avons le courage de faire participer tous les Canadiens. Nous n'avons pas peur d'entendre d'autres points de vue que le nôtre. Nous ne nous confinons pas dans notre petit univers. Au contraire, nous consultons tous les Canadiens. Nous cherchons à élargir nos horizons. Nous voulons parcourir le pays et consulter le plus de monde possible dans les deux langues officielles.

C'est exactement ce qu'a fait le solliciteur général. Mes collègues voudront sûrement se joindre à moi, comme devraient le faire les gens d'en face, pour féliciter le solliciteur général d'avoir eu le courage de consulter tous les Canadiens.

Je prie tous les députés d'appuyer ce projet de loi.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, le solliciteur général nous annonçait des amendements majeurs aux lois actuelles en vue de réprimer les infractions commises par des adultes contre des enfants. En particulier, le

gouvernement nous annonçait des mesures d'une sévérité exceptionnelle en réponse aux attentes d'une société écoeurée par l'impuissance des tribunaux à l'égard des agresseurs d'enfants.

Comme tous les Canadiens, j'attendais donc une réforme massive des législations actuelles. Mais, il semble que le solliciteur général n'ait pas la même perception de ce problème que la très grande majorité des Canadiens. Il semble que le gouvernement ait choisi de poursuivre dans la voie qui privilégie la justice administrative, avec tout ce qu'elle a d'arbitraire et de caché, par rapport à celle des tribunaux. Il semble manifeste que le Parti libéral ne veut absolument pas rendre la loi plus sévère à l'égard des violeurs et des abuseurs d'enfants.

Si je comprends bien le projet de loi, les individus qui purgent une sentence de deux ans en rapport avec une infraction commise à l'égard d'un enfant seront déférés à la Commission des libérations conditionnelles, qui décidera s'ils peuvent bénéficier de leur mise en liberté statutaire. Si la Commission juge qu'un tel individu pourrait de nouveau commettre une infraction à l'égard d'un enfant s'il était remis en liberté, il pourrait être gardé en prison jusqu'à la fin de sa sentence ou soumis à des mesures spéciales de contrôle.

Il ne faut pas laisser croire à la population que les amendements proposés par le solliciteur général permettraient de garder en prison ces individus après l'expiration de leur sentence.

• (1130)

Il ne faut pas penser non plus qu'il s'agit là d'un régime plus sévère à l'égard des abuseurs et des pédophiles ni qu'il s'appliquerait à tous les délinquants sexuels.

Le solliciteur général ne propose rien de plus que de laisser à la Commission des libérations conditionnelles la discrétion de libérer avant terme un individu condamné pour crimes sexuels contre un enfant.

La mesure existait déjà pour les individus violents et les trafiquants de drogue; on y ajoute le pédophile.

Deux remarques avant de discuter sur un plan strictement juridique. Les crimes sexuels commis à l'égard des enfants sont probablement les plus sordides, les plus abjects et les plus répugnants dont un tribunal puisse trouver un individu coupable.

Ce n'est pas sans raison que presque tous ces crimes sont passibles de sentences maximales variant de l'emprisonnement de dix ans à la perpétuité.

Lorsqu'un adulte atteint un enfant dans sa sexualité, c'est l'humain qu'il détruit, sa vision du monde, son espoir en l'humanité tout entière. De tels crimes ne sont pas moins graves lorsque la victime est adulte, mais cette dernière possède déjà un système immunitaire psychologique qui lui permettra peut-être de surmonter sa souffrance. L'enfant agressé meurt en lui-même.

Je n'ai aucune sympathie, aucune pitié pour l'agresseur sexuel; je n'ai que du mépris pour ces lâches qui profitent de l'innocence d'un enfant pour assouvir leurs pulsions narcissiques. Jusqu'à preuve du contraire, dont tout le fardeau repose sur les épaules du criminel lui-même, je ne crois pas aux possibilités de réhabilitation. Je crois à la réalité et à la vraisemblance de certains cas rares de redressement, au prix de sacrifices personnels et de cheminements douloureux. Mais pas dans le cadre des ridicules thérapies carcérales, souvent suivies par les criminels dans le seul but de bonifier leur dossier de libération conditionnelle.

Les crimes sexuels contre les enfants méritent l'imposition de sentences minimales; ceux qui les laissent blessés, multilés ou atteints dans leur intégrité physique ou morale devraient rendre les coupables passibles de l'emprisonnement à perpétuité.

Et cela m'amène à porter de nouveau sur la place publique toute la problématique des compétences personnelles des membres de cette inepte Commission des libérations conditionnelles.

Je n'ai rien contre la nécessité et l'utilité d'un organisme de contrôle du régime des libérations conditionnelles. Tous les pays occidentaux comptent sur ces agences gouvernementales, dont le mandat consiste principalement à suivre le criminel à la piste, dans la société libre, jusqu'à l'expiration du terme de la sentence prononcée par le tribunal.

Mais je suis très sceptique sur les compétences professionnelles des membres de notre Commission des libérations conditionnelles, tous nommés par voie politique.

L'organisme est devenu la terre d'asile ou d'accueil, selon les circonstances, des amis ou des rescapés des gouvernements battus ou en fin de régime. Sans discuter de la bonne foi de ces gens dans l'exercice de leurs fonctions, je constate que l'absence de critères professionnels d'embauche ternit la crédibilité des décisions qu'ils rendent.

C'est à cette commission que le solliciteur général a décidé de confier le rôle de remettre en liberté les criminels qui ont abusé des enfants ou qui les ont violés.

La démarche de la commission serait alors une véritable révision de la décision du tribunal sur la sentence. Si au moins le solliciteur général avait donné juridiction au tribunal pour rendre une ordonnance d'emprisonnement ferme dans les cas visés, nous serions alors devant le début d'une réforme. Mais ce n'est pas le cas.

Le tribunal a déjà juridiction pour imposer des sentences très sévères aux abuseurs d'enfants. Tous les crimes sexuels mettant en cause les enfants rendent leurs auteurs passibles de sentences que les tribunaux ne devraient pas hésiter à imposer.

Le tribunal a déjà devant lui tous les éléments d'appréciation de la sentence. Nous discuterons des amendements que le projet de loi C-41 apportera aux principes de détermination des sentences plus tard, en fin de journée probablement. Le tribunal possédera tous les faits et pourra apprécier tous les facteurs pertinents au cas, y compris les éléments du rapport présentenciel qui décriront tous les aspects de la personnalité de l'accusé.

Je crois qu'il suffisait de donner au tribunal le pouvoir d'ordonner que la sentence imposée soit purgée en totalité avant la libération du criminel pour atteindre le but recherché par ce projet de loi.

• (1135)

Je suis contre l'idée de confier ce nouveau rôle quasi judiciaire à un organisme qui n'a pas la stature et la compétence pour en assumer la responsabilité devant la société. Nous devons donner aux tribunaux toute la latitude nécessaire pour atteindre les buts fixés par la loi. Voilà, monsieur le Président, tels sont mes commentaires.

[*Traduction*]

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C–45 que le solliciteur général a présenté dans le cadre du train d'initiatives stratégiques que le gouvernement s'est engagé à prendre dans le livre rouge, au cours de la dernière campagne électorale. Il vise, en effet, à rendre nos maisons et nos rues plus sûres comme, nous le savons tous ici, le réclament les Canadiens de tous les coins du pays.

Le projet de loi reconnaît que les Canadiens n'ont malheureusement jamais eu si peu confiance dans les tribunaux et le système de mise en liberté sous condition. Je dois admettre que ce manque de confiance est justifié et que, en tant que Canadien, je le partage certes dans une large mesure.

Contrairement à ce que certains députés ont dit ici aujourd'hui, je crois que le projet de loi mérite notre appui. C'est un grand pas dans la bonne direction. Il comporte plusieurs initiatives importantes qui sont très attendues des Canadiens et au sujet desquelles je voudrais dire quelques mots aujourd'hui.

D'abord, il allonge la liste des délits graves pour lesquels on peut être tenu de purger sa peine jusqu'au bout, tels la conduite en état d'ébriété avancée et les infractions graves en matière de drogue, par exemple.

Une importante initiative vise à accroître la responsabilité de la Commission nationale des libérations conditionnelles en prévoyant un mécanisme permettant de prendre des mesures disciplinaires contre des membres de la commission et de radier ceux dont le rendement est inacceptable ou qui font preuve d'incompétence. Nous savons malheureusement que cela peut arriver et que cette disposition est absolument nécessaire.

Le projet de loi vise à renforcer les programmes de réadaptation des délinquants sexuels. C'est une des plus importantes initiatives prévues. Trop souvent, les délinquants sexuels récidivistes tels que les pédophiles sortent des établissements où ils ont été incarcérés tout aussi déséquilibrés qu'ils l'étaient au moment de leur incarcération. C'est là une chose absolument inacceptable qu'il faut corriger et ce projet de loi vise à faire cela.

Le projet de loi renforce aussi le pouvoir des hauts fonctionnaires de retenir une partie du revenu des délinquants afin d'absorber les coûts croissants d'incarcération. Et les Canadiens s'en réjouiront, quelle que soit leur opinion du projet de loi dans son ensemble. C'est manifestement là une initiative très importante et sensée.

À mon avis, notre système de justice criminelle devrait avoir pour principal principe directeur de distinguer les criminels violents des criminels non violents. Les criminels violents devraient être condamnés à des peines plus lourdes et satisfaire à des conditions plus strictes avant de bénéficier d'une libération conditionnelle.

J'estime que la remise en liberté presque automatique des criminels, même des plus violents, après qu'ils ont purgé un tiers de leur peine constitue une grave erreur. Les criminels violents, que leurs crimes soient de nature sexuelle ou autre, devraient purger une partie beaucoup plus longue de leur peine. J'aimerais aussi voir le jour où les récidivistes violents purgent la totalité de leur peine.

Le projet de loi C–45 marque un grand pas dans la bonne direction. Il permet de garder en prison des individus qui ont commis des crimes contre des enfants. C'est bien, mais, je le répète, j'espère qu'un jour, au Canada, les auteurs de crimes violents, qu'il s'agisse d'un crime de nature sexuelle ou autre, devront obligatoirement purger la totalité de leur peine. Cela est particulièrement important dans le cas des criminels endurcis.

• (1140)

La population sait, et nous le savons aussi, que dans bien des cas, les peines ont été trop légères compte tenu de la nature des crimes commis et des préjudices très graves subis par les victimes, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes. N'importe quel adulte victime d'un crime violent, particulièrement d'un crime de nature sexuelle, pourra vous dire à quel point c'est une expérience horrible et difficile à surmonter.

Le projet de loi C–45 exige qu'un criminel en liberté conditionnelle qui récidive purge au moins un tiers de la peine qui lui est imposée avant d'être admissible à une libération conditionnelle. Je m'en réjouis. Je le répète, j'espère qu'un jour les récidivistes auteurs de crimes violents purgeront la totalité de leur peine et pas seulement un tiers. J'espère qu'un jour, les criminels endurcis seront inadmissibles à toute forme de libération hâtive. Je crois que le projet de loi représente un pas important dans cette direction.

Les dispositions se rapportant aux préjudices graves subis par les enfants sont très importantes. Le projet de loi élimine la nécessité de démontrer qu'un préjudice grave a été causé. Ce n'est que normal. Cependant, j'estime qu'un crime violent est, par définition, un crime grave et qu'il cause un préjudice sérieux à la victime, surtout si celle–ci est un enfant, mais je crois aussi qu'un adulte victime d'un crime violent, de nature sexuelle ou autre, subit également un préjudice grave et, donc, que les auteurs de ces crimes devraient être traités comme les auteurs de crimes contre les enfants.

Je félicite le solliciteur général d'avoir présenté ce projet de loi dont je me réjouis. Ce n'est pas un projet de loi parfait. Je suppose que nous en voyons très peu au Canada, ou dans tout autre pays, d'ailleurs. Personnellement, j'espère voir le jour où nous irons encore plus loin en faisant preuve de plus de rigueur envers les récidivistes, que leurs crimes soient de nature sexuelle ou autre, et en étant beaucoup plus vigilants que nous l'avons été au moment d'accorder des libérations hâtives.

Néanmoins, le projet de loi est un grand pas dans le sens que je souhaite et, je pense, dans le sens que souhaitent les Canadiens de tout le pays.

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler en faveur du projet de loi C–45, qui a été lu pour la première fois à la Chambre en juin dernier.

Depuis 1984, les crimes de violence ont augmenté de façon marquée dans notre pays. Cette croissance de la criminalité était certainement une des priorités énumérées par le Parti libéral dans son livre rouge.

Depuis de nombreuses années, le Canada est considéré à juste titre comme un pays non violent, un pays où tous les habitants pouvaient vaquer à leurs occupations quotidiennes sans craindre pour leur sécurité personnelle ou celle de leurs proches. Toutefois, au cours de la dernière décennie, les Canadiens sont devenus moins certains de cette réalité après avoir vu, à la télévision et dans les journaux, de nombreux exemples de crimes de violence perpétrés chez nous, dans nos collectivités.

Notre gouvernement croit que, pour rendre nos rues plus sûres, il ne suffit pas de renforcer les mesures législatives portant sur la criminalité, comme le Code criminel, la Loi sur les jeunes contrevenants ou encore la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, celle que nous étudions aujourd'hui. Certains députés ont tendance à simplifier à l'extrême la question de la sécurité publique en disant que nos rues deviendront sûres comme par magie si nous rendons les règles d'incarcération plus sévères, si nous condamnons les gens à des peines plus longues, si nous imposons des châtiments corporels ou encore si nous rétablissons la peine de mort.

Il y en a qui voudraient nous faire croire que, si nous renforçons à l'extrême nos dispositions relatives aux conditions de libération conditionnelle, la criminalité disparaîtra soudainement et nous n'aurons plus à craindre que des actes de violence soient commis contre nous ou contre nos familles. Notre gouvernement n'est pas de cet avis.

• (1145)

Nous reconnaissons également que, pour réduire la criminalité dans notre société, nous devons offrir des possibilités d'emploi intéressantes à tous les Canadiens. Il a été prouvé qu'un lien direct existe entre les difficultés économiques et la criminalité. C'est pourquoi le gouvernement a adopté des politiques qui favorisent la croissance économique.

Environ 275 000 emplois ont été créés depuis que le nouveau gouvernement a pris les rênes du pouvoir. L'économie canadienne a affiché un taux annuel de croissance de 4,2 p. 100 au cours du premier trimestre et de 6,4 p. 100 au deuxième trimestre, ce qui est absolument remarquable. Cela contribue à réduire le taux de criminalité dans notre société.

Pour contribuer à réduire le taux de criminalité ou la violence dans notre société, il faut certainement agir pour remédier aux conditions sociales sous–jacentes créant un environnement favorable au comportement criminel, qu'il s'agisse de la pauvreté, du racisme, de la faim ou de quelque problème social que ce soit.

Notre gouvernement a commencé à s'attaquer à ces problèmes, et il faut continuer à remédier aux conditions sociales négatives créant un environnement propice à la criminalité. Que ce soit en luttant contre le racisme, en augmentant les chances de s'instruire ou en permettant aux jeunes d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail grâce au Service jeunesse, nous réussirons de nouveau à rendre nos villes canadiennes plus sûres.

Les gouvernements et les collectivités peuvent sans doute prendre d'autres mesures pour accroître la sécurité publique. Grâce à leur esprit d'initiative, nos collectivités y réussiront d'un océan à l'autre. Cela ne veut pas dire que le gouvernement ne peut rien faire pour améliorer le Code criminel, la Loi sur les jeunes contrevenants ou les lois dont la Chambre est présentement saisie quand il est raisonnable de le faire.

Notre gouvernement reconnaît qu'il faut combattre la criminalité par une action menée sur plusieurs fronts en améliorant notamment notre législation pénale, notre Loi sur les jeunes contrevenants et notre loi sur la libération conditionnelle quand il est raisonnable et manifestement justifié de le faire. Quand on constate des lacunes dans la législation existante, il faut y remédier. Il est de notre devoir de le faire.

Non seulement il nous faut une économie solide et des programmes sociaux pertinents et visant à remédier aux maux de la société, mais il nous faut aussi nous doter d'une législation pénale efficace en veillant à corriger les diverses lois concernant la criminalité quand elles se révèlent inefficaces.

C'est cette approche que nous adoptons en l'occurrence, que ce soit au moyen du projet de loi proposé par le solliciteur général ou au moyen d'autres projets de loi comme celui qui vise à modifier la Loi sur les jeunes contrevenants ou d'autres qui visent à modifier le Code criminel, proposés par le ministre de la Justice. Ces diverses mesures législatives permettent à la Chambre et à la société d'améliorer les lois qui régissent notre pays et qui nous permettent à tous de jouir de la vie dans nos collectivités et dans nos foyers en toute sécurité et sans craindre la violence.

Grâce aux diverses modifications proposées dans le projet de loi à l'étude, nous aurons un meilleur système de libération conditionnelle et un meilleur système de justice pénale, ce qui aura finalement pour effet d'accroître la sécurité de nos collectivités d'un bout à l'autre du pays.

Certaines dispositions que j'appuie permettront plus facilement de garder en prison jusqu'à l'expiration de leur peine les délinquants sexuels qui se sont attaqués à des enfants, en supprimant l'obligation d'établir qu'un dommage grave a été causé comme critère de détention dans ces cas–là. Il ne fait aucun doute que l'enfant se trouve de nouveau victime quand il a à témoigner pour prouver qu'il a subi un dommage grave. Cela ne nous paraît certainement pas nécessaire. Le fait qu'une infraction a été

commise établit certainement au–delà de tout doute qu'un dommage grave a été causé.

La mesure à l'étude créera également un mécanisme permettant de révoquer les membres de la Commission des libérations conditionnelles qui deviennent inaptes à remplir leurs fonctions pour invalidité ou pour manquement à l'honneur ou à la dignité ou parce qu'ils n'ont pas rempli leurs fonctions comme ils devaient le faire. Il s'agit de préserver l'intégrité du système. Nous ferions assurément diminuer le nombre des libérations injustifiées.

• (1150)

Outre ces types de modification, nous allongeons aussi la liste des crimes pour lesquels un délinquant peut être gardé en détention jusqu'à la fin de sa peine. Sont notamment ajoutés les cas graves de conduite en état d'ébriété et les cas de négligence criminelle causant des lésions corporelles ou la mort. De plus, on insistera davantage sur la réadaptation au moyen de traitements de ceux qui ont commis ces types de crime. C'est un autre grand progrès.

Ce qui me semble propre à ce gouvernement, c'est qu'il met à profit des réformes parlementaires apportées au cours de ce mandat pour laisser les députés participer davantage à l'élaboration des mesures législatives.

Je tiens à féliciter le solliciteur général du renvoi du projet de loi au comité dès cette étape pour que les simples députés puissent donner leur opinion et apporter d'autres changements. Chose certaine, le gouvernement a proposé les changements qui s'imposaient de toute évidence, mais il laisse la possibilité d'en proposer d'autres au cours de l'étude du projet de loi.

Cette démarche a été très constructive jusqu'ici. L'étude en comité permettra aux Canadiens de donner leur avis, de sorte que le projet de loi reflète fidèlement les voeux de la population quant à la sécurité dans notre société, mais tienne compte aussi de notre volonté de donner aux délinquants la possibilité de se réadapter.

Je suis très fier des efforts que le gouvernement a déployés jusqu'à maintenant et je vais appuyer ces modifications pour que le projet de loi soit renvoyé au comité.

Le vice–président: Aucun autre député ne demande la parole. La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C–41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, alors que j'amorce le débat visant l'adoption en deuxième lecture du projet de loi C–41 relatif à la détermination de la peine, permettez–moi d'abord de signaler que cette mesure législative est le résultat de plus de 14 ans d'efforts en vue de réformer en profondeur le processus de détermination de la peine dans le cadre du système de justice pénale au Canada.

Les juges, les parlementaires, les avocats et les Canadiens eux–mêmes ont d'ailleurs reconnu depuis longtemps la nécessité de réformer ainsi le processus de détermination de la peine.

• (1155)

Depuis plus de dix ans, différents groupes ont réclamé pareille réforme: une commission royale qui a étudié la question, la Commission de réforme du droit, la Commission canadienne sur la détermination de la peine qui a présenté son rapport en 1987 et, en 1988, un comité multipartite de la Chambre qui a formulé toute une série de recommandations sur la détermination de la peine, la libération conditionnelle et les services correctionnels.

Il a été tenu compte de bon nombre de ces recommandations dans le projet de loi à l'étude. C'est parce qu'il reconnaissait la nécessité d'une telle réforme que mon parti s'est engagé, durant la campagne électorale de l'an dernier, à présenter cette mesure législative.

J'ai déposé le projet de loi C–41 le 13 juin dernier et je recommande aujourd'hui à la Chambre de l'examiner, d'en approuver le principe et de le renvoyer au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est important. Grâce à lui, pour la première fois, les Canadiens auront leur mot à dire, par l'entremise du Parlement, sur l'objectif et les principes de la détermination de la peine dans le contexte pénal. À l'heure actuelle, aucune déclaration de cette nature n'est énoncée dans le Code criminel. Jusqu'à maintenant, en matière de détermination de la peine, le rôle du Parlement a simplement consisté à établir des niveaux d'incarcération maximums et plus rarement des niveaux minimums, plutôt qu'à se pencher sur les objectifs de la détermination de la peine.

Le projet de loi C–41 réunit, premièrement, une déclaration de l'objectif et des principes de la détermination de la peine; deuxièmement, les dispositions régissant la procédure et la recevabilité de la preuve; et troisièmement, les diverses sanctions que les tribunaux peuvent imposer pour punir ou dissuader les délinquants ou faciliter leur réadaptation, le tout, dans un libellé qui traduit l'opinion de l'ensemble du Parlement.

Les professionnels de la justice pénale, les provinces et les territoires ont accepté dans une large mesure les modifications proposées dans le projet de loi. La Commission canadienne sur la détermination de la peine, le Comité de la justice de la Chambre et l'ancienne Commission de réforme du droit du Canada ont

toutes souscrit à cette déclaration de l'objectif et des principes de la détermination de la peine. Je ne voudrais pas qu'on pense que le projet de loi C–41 n'est que le produit des supposées élites, des professionnels et des administrateurs publics du système. Le projet de loi reflète plutôt, à mon humble point de vue, le besoin largement fondé et reconnu au Canada d'un énoncé de principes uniforme et efficace dans le Code pour garantir la détermination de la peine.

J'estime que les pratiques en matière de détermination de la peine au Canada doivent refléter de manière constante les valeurs que les Canadiens considèrent comme importantes dans le traitement des délinquants. Toutefois, si l'on tient compte du fait que l'imposition d'une peine constitue la plus grave intrusion de l'État dans la vie des gens, en les privant de leur liberté, il est vraiment étonnant que le droit pénal n'ait pas jusqu'à maintenant prévu un tel énoncé de principes.

[*Français*]

Le Parlement donne aux tribunaux une ligne de conduite précise grâce à ce projet de loi. La nécessité de punir certains comportements s'y retrouve par l'expression claire du Parlement que les sanctions doivent avoir pour but de dénoncer le crime, en favoriser la dissuasion au plan individuel et collectif, et qu'il peut être requis d'isoler quelqu'un de la société à ces fins.

De plus, l'énoncé des objectifs et principes du prononcé des peines prévoit que la peine doit tenir compte du désir d'assurer la protection de la société, de favoriser la réinsertion sociale du contrevenant tout en suscitant chez–lui la conscience de sa responsabilité, et d'assurer la réparation des torts causés aux victimes ou à la collectivité.

Le projet de loi définit également divers principes de détermination de la peine, par exemple: la peine infligée doit être proportionnelle à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du contrevenant. Lorsqu'il est approprié de le faire, le recours aux solutions de rechange doit être envisagé, surtout lorsqu'il s'agit de contrevenants autochtones.

• (1200)

[*Traduction*]

Le projet de loi fournit aux tribunaux des directives claires de la part du Parlement. Les éléments de la peine sont couverts. Il y a la dénonciation et le retrait de la société en tant que mesures de prévention. C'est un projet de loi détaillé et complet. Je voudrais maintenant souligner un certain nombre de questions que je considère comme particulièrement importantes.

D'abord, la déclaration de l'objectif et des principes renforce la pratique normale de détermination de la peine qui consiste à tenir compte des circonstances atténuantes en précisant deux circonstances importantes. Elle prévoit que s'il est prouvé qu'une personne a commis une infraction par l'abus de la confiance d'une autre personne ou par l'abus d'autorité envers celle–ci, cela sera considéré comme une circonstance aggravante dans la détermination de la peine.

Nombre de recommandations ont été faites en ce qui concerne l'abus de confiance dans des infractions caractérisées par des actes de violence contre des femmes, par exemple, et ayant trait à des personnes vulnérables comme des enfants. Le sondage de Statistique Canada sur la violence faite aux femmes réalisé en 1993 révèle que presque la moitié des femmes ont durant leur existence été victimes de violence par des hommes qu'elles connaissaient. Trop souvent, des personnes abusent de leur autorité ou de la confiance des gens; ce sont, par exemple, des adultes envers des enfants ou des médecins envers leurs patients.

La commission Badgley de 1984 s'est prononcée en faveur de la protection des enfants contre des personnes qu'ils connaissent déjà et à qui ils font confiance. L'ajout de cette circonstance aggravante traduira la détermination du Parlement de modifier le droit pénal de manière à protéger ces personnes rendues vulnérables en raison des effets désarmants d'une relation de confiance.

Le projet de loi prévoit aussi que si une infraction a été motivée par la haine ou des préjugés, cela sera considéré comme une circonstance aggravante dans la détermination de la peine. Il me semble que cette disposition répond aux préoccupations croissantes liées aux crimes motivés par la haine.

Dans son plus récent rapport, la Ligue des droits de la personne de B'nai Brith affirme que le nombre d'incidents anti–sémitiques signalés a augmenté sensiblement au cours des dernières années.

En outre, la violence contre les personnes motivée par des sentiments haineux chez les contrevenants ayant des préjugés contre les autres orientations sexuelles a suscité l'anxiété au sein de la population. Les gens sont de plus en plus inquiets devant le racisme qui se répand au Canada.

En inscrivant dans le Code criminel que, pour la détermination de la peine, la motivation haineuse est un facteur aggravant, on transmettrait un message important aux minorités et au grand public.

Permettez–moi de souligner la deuxième caractéristique du projet de loi C–41 qui mérite une attention spéciale dans ce débat. Il me semble que le projet de loi met aussi l'accent sur l'importance de reconnaître la situation difficile des victimes d'actes criminels. Le projet de loi C–41 fait un grand pas en ce sens.

L'énoncé de l'objectif et des principes précise que la détermination de la peine vise notamment à assurer la réparation des torts causés aux victimes ou à la collectivité et à susciter la conscience de leurs responsabilités chez les délinquants, notamment par la reconnaissance du tort qu'ils ont causé aux victimes et à la collectivité.

Il va plus loin, particulièrement en ce qui concerne l'article 745 du Code criminel. C'est l'article qui permet à une personne condamnée à l'emprisonnement à perpétuité, avec délai préalable à la libération conditionnelle de plus de 15 ans, de solliciter, après cette période de 15 ans, la permission de demander la libération conditionnelle. Cette demande est faite devant un tribunal formé d'un juge et d'un jury et les deux tiers de ce jury doivent être d'accord avant que cette personne n'obtienne l'autorisation de demander la libération conditionnelle.

Cet article a donné lieu à une controverse, car certains prétendent que la condamnation à perpétuité devrait signifier vraiment la perpétuité et qu'aucune demande du genre ne devrait être permise. Dans le camp opposé, il y a les intervenants du système correctionnel qui sont fermement convaincus que les personnes réhabilitées après 15 ans devraient avoir la possibilité de se présenter devant un tribunal pour demander non pas leur libération, mais la permission de demander leur libération conditionnelle, afin de pouvoir faire la preuve qu'elles ont changé et qu'on

pourrait agir au mieux des intérêts de la société en examinant la possibilité de leur accorder une libération conditionnelle.

• (1205)

Plus tôt cette année, j'ai rencontré M^me^ Marie King–Forest, une dame de la Saskatchewan dont le mari, qui était membre de la Gendarmerie royale du Canada, a été assassiné en service commandé.

Plus tôt cette année, M^me^ King–Forest a assisté à la cour à l'audition d'une demande en vertu de l'article 745. Elle était accompagnée de trois autres femmes dont les maris, des policiers, ont aussi été assassinés en service commandé.

M^me^ King–Forest m'a raconté l'angoisse qu'elle a ressentie en revivant la tragédie qu'a été la mort de son mari et en participant à tout le processus entourant le traitement de la demande prévue à l'article 745. C'est au titre de cette angoisse, du sentiment qu'éprouvent les victimes de meurtre, les victimes d'homicide, que ces gens devraient avoir leur mot à dire dans le processus.

Le projet de loi C–41 propose d'apporter une modification à l'article 745 de façon à obliger la cour à tenir compte, dans l'étude d'une telle demande, du point de vue des familles des victimes et des preuves qu'elles fournissent, au moment de décider s'il faut, oui ou non, accorder le bénéfice de la libération conditionnelle anticipée.

Même si cette mesure ne va pas assez loin aux yeux de certains, qui auraient souhaité que nous révoquions l'article, elle répond aux voeux exprimés notamment par l'Association canadienne des policiers et l'Association canadienne des chefs de police. Selon moi, ce projet de loi assure un certain équilibre. Il permet à la cour de tenir compte, au moment d'étudier la demande, de l'angoisse encore ressentie par les familles des victimes et de la perte qu'elles ont subie, puis de comparer ce facteur à d'autres valeurs et objectifs de la société, comme l'importance de la réintégration sociale de quelqu'un qui a été rééduqué et qui peut en faire la preuve à l'audition.

Toujours à propos du traitement accordé aux victimes dans le régime de justice pénale, les dispositions concernant le dédommagement, qui sont inscrites dans le Code criminel depuis quelques années, soit en fait depuis leur adoption en 1988, sont restées en grande partie non proclamées, à cause des objections formulées par les provinces qui trouvaient les procédures qu'elles sous–tendaient trop compliquées.

Le projet de loi C–41 contient une nouvelle série de mesures relatives au dédommagement, lesquelles ont été élaborées par le gouvernement fédéral en collaboration avec nos collègues provinciaux. Priorité est donnée au dédommagement. Si un tribunal juge à propos d'imposer à la fois une amende et une ordonnance de dédommagement, priorité sera donnée à la victime. Le dédommagement doit être assuré d'abord.

La mesure prévoit que les ordonnances de dédommagement peuvent être exécutées par les tribunaux civils. On peut déposer cette ordonnance, tout comme s'il s'agissait d'un jugement rendu, puis exiger son exécution de façon que le bien ou la somme d'argent en possession du délinquant puisse être saisi.

Enfin, le Code criminel stipulera que tout dédommagement ordonné par un tribunal criminel ne portera pas atteinte au recours civil. La victime pourra également demander l'exécution d'une ordonnance de dédommagement au tribunal civil.

[*Français*]

À l'heure actuelle, près d'un tiers des personnes admissibles à l'incarcération en institution provinciale le sont pour défaut de paiement d'amende. Les recherches ont révélé que ce sont les autochtones qui risquent le plus d'être incarcérés pour défaut de paiement d'une amende. Lorsque l'on sait que ces contrevenants font plutôt rarement l'objet de longues périodes de privation de liberté et que, en fait, il arrive souvent qu'ils ne soient pas incarcérés du tout, le fardeau administratif pour traiter de ces affaires est lourd et de bien peu d'utilité.

Ce projet de loi reconnaît cette situation.

• (1210)

Par ces dispositions, le tribunal devra être convaincu que le contrevenant peut payer l'amende envisagée avant de l'infliger. Dans le cas où une amende n'est pas infligée parce que le contrevenant ne peut pas payer, celui–ci sera soumis à d'autres sanctions, telles que la probation ou les services communautaires.

[*Traduction*]

Le projet de loi prévoit des mesures pour aider les provinces à percevoir les amendes non payées. Les provinces pourront se servir, pour faire exécuter les amendes en vertu du Code criminel, des mêmes mécanismes qu'elles utilisent pour faire respecter les lois provinciales. Les personnes désignées par les tribunaux pourront faire des rajustements à l'ordonnance. Les provinces pourront refuser de délivrer ou de renouveler les permis ou les licences tant que l'amende n'aura pas été payée. Elles pourront renvoyer l'affaire à un tribunal civil. On ne recourra à l'incarcération qu'en dernier ressort.

Finalement, je pense que ces propositions se traduiront par un désencombrement des établissements et une diminution des coûts pour le système. Et cela, sans compromettre l'efficacité de la justice pénale ni son administration.

[*Français*]

Nous avons beaucoup appris ces dernières années, dans l'administration de la justice, sur les moyens de mieux protéger le public. L'incarcération doit demeurer une option pour les contrevenants qui nécessitent cette punition et qui doivent être isolés du reste de la société, afin de garantir la sécurité des citoyens. Il est bon de rappeler que le Canada a un taux d'incarcération extrêmement élevé en comparaison avec les autres pays industrialisés.

Par ailleurs, les recherches effectuées montrent que pour ceux ayant commmis une infraction mineure ou dont c'est la première infraction, l'incarcération n'est pas très utile ou efficace et peut même être néfaste, si le but visé est de ramener la personne à être un citoyen respectueux de nos lois.

Les propositions de ce projet de loi concernant les mesures de rechange pour les adultes et la nouvelle façon d'aborder la perception des amendes, dont j'ai déjà parlé il y a un instant, permettront donc aux tribunaux de traiter de façon différente les cas qui seront présentés selon leur spécificité propre, en étendant la gamme d'options dont ils disposent, tant à l'endroit des auteurs d'infractions graves que des auteurs d'infractions mineures. Nous visons à créer un système avant tout plus équitable, moins coûteux, plus efficace et dans lequel les Canadiens pourront avoir confiance.

[*Traduction*]

On retrouve, tout au long du projet de loi C–41, un principe général voulant que l'on n'emprisonne que les personnes qui méritent d'être emprisonnées. Il faudrait prévoir d'autres solutions pour les personnes qui commettent des infractions ne nécessitant pas une incarcération.

Quelles seront les autres solutions? Pour la première fois, le projet de loi C–41 propose des mesures de rechange pour les délinquants adultes. À la discrétion des enquêteurs et des autorités intéressées, on peut, dans le cas des personnes qui commettent une infraction mineure, surtout s'il s'agit de la première fois, recourir à d'autres procédures que la comparution devant les tribunaux. On peut leur offrir des services de counseling ou les aider à surmonter les problèmes qui les ont amenées à commettre l'infraction.

Les tribunaux continueront d'ordonner la probation comme sanction appropriée, lorsque la situation l'exigera. Comme on l'a souligné, on apportera des améliorations aux amendes. Le projet de loi C–41 prévoira une nouvelle peine, le sursis. Je voudrais vous en parler brièvement.

Lorsqu'une personne est condamnée à une peine d'emprisonnement de moins de deux ans, le tribunal peut, s'il est convaincu que le fait de purger la peine au sein de la collectivité ne met pas en danger la sécurité de celle–ci, ordonner au délinquant de purger sa peine dans la collectivité au lieu de la purger dans un établissement.

Les délinquants qui ne répondent pas aux conditions fixées à ce moment–là peuvent être rappelés devant les tribunaux pour expliquer leur comportement et dire pourquoi ils ne devraient pas être incarcérés. Si le tribunal n'est pas satisfait de cette explication, il peut ordonner que le délinquant purge en prison le reste de la peine à courir. Cette sanction vise manifestement les personnes coupables de crimes moins graves qui seraient autrement en prison, mais qu'on peut maintenir dans la collectivité en exerçant des contrôles serrés.

• (1215)

Il me semble que cette façon de faire permettra de mieux protéger la population en cherchant à isoler les délinquants plus dangereux de la collectivité, tout en prévoyant que les délinquants moins dangereux puissent purger leur peine dans la collectivité, grâce à des services communautaires efficaces, tout en respectant les conditions qui leur sont imposées. Cela signifie également qu'on peut utiliser les ressources très limitées dont on peut disposer pour incarcérer et traiter les délinquants plus dangereux.

Le projet de loi fait disparaître dans une large mesure l'incertitude et le mystère entourant le processus de détermination de la peine. Les principes et les objectifs sont établis une fois pour toutes. Le thème du projet de loi, c'est que ces questions ne devraient pas être laissées simplement à la discrétion des professionnels de la justice, mais être divulguées à tous les Canadiens.

Ainsi, conformément à cette approche, les dispositions du projet de loi C–41 prévoient qu'on doit donner les motifs justifiant la peine imposée dans tous les cas, chose qui encouragera les décisions bien réfléchies, aidera les cours d'appel à traiter les demandes d'appel et informera enfin tous les gens que ces questions intéressent.

En donnant les motifs, on aidera les tribunaux à exprimer leurs objectifs en montrant comment ils appliquent les principes de détermination de la peine. La population pourra ainsi mieux comprendre les peines imposées et la politique approuvée par le Parlement. Sans exagérer l'importance de cette disposition, j'espère qu'elle nous aidera à élaborer une politique gouvernementale judicieuse en matière de justice pénale, avec l'appui très large d'une population mieux informée.

Toutes les propositions contenues dans le projet de loi C–41 visent à accroître l'accès de la population au processus de détermination de la peine, à le rendre plus compréhensible et plus prévisible. Le projet de loi prévoit une restructuration complète de la Partie 23 du Code criminel du Canada. Il regroupe la majeure partie des dispositions portant sur la détermination de la peine figurant maintenant dans le Code criminel et les présente d'une façon qui, je l'espère, est plus logique et plus accessible pour les professionnels de la justice pénale et pour la population.

Avec ce projet de loi et les autres initiatives entreprises dans le domaine de la justice pénale, je crois que le gouvernement aborde de façon équilibrée et globale le défi que pose la criminalité au Canada. Le fait d'améliorer le processus et de clarifier les principes de détermination de la peine ne permettra pas de résoudre tous nos problèmes sociaux, mais ce projet de loi contribuera, je l'espère, parallèlement à d'autres initiatives de prévention du crime, au respect de la loi et au maintien d'une société juste, paisible et sûre.

Les prisons seront là pour ceux qui en ont besoin, ceux qui devraient être punis de cette façon ou exclus de la société, mais nous devons nous rappeler également qu'à peine 10 p. 100 de tous les crimes sont violents et que plus de 53 p. 100 de tous les crimes touchent des biens et non des personnes. Ainsi, le projet de loi crée un climat qui encourage les sanctions communautaires et la réinsertion sociale des délinquants parallèlement à la réparation accordée aux victimes, et amène les criminels à mieux assumer la responsabilité de leurs actes.

Ce n'est pas simplement en étant plus stricts que nous nous doterons d'un système de justice pénale plus efficace. Nous devons utiliser nos ressources limitées de façon judicieuse. Selon moi, le projet de loi C–41 atteint cet équilibre, et je le soumets à l'approbation de la Chambre.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, avant de vous faire connaître ma position sur le projet de loi C–41, je veux en mon nom personnel et au nom de tous les électeurs du comté souverainiste fédéral de Saint–Hubert souligner l'éclatante victoire électorale du Parti québécois. Les souverainistes ont élu le Parti québécois avec un pourcentage total de voix nettement supérieur à celui qui permet au premier minis-

tre canadien de prétendre gouverner à Ottawa au nom de toute la population canadienne.

Je vous parle de mon siège de députée souverainiste et que nous discutions du projet de loi C–41 ou de tout autre sujet, les lois de ce pays m'autorisent à le faire comme membre de l'opposition officielle dans le cadre du mandat que m'ont donné près de 60 p. 100 des électeurs du comté fédéral de Saint–Hubert. Je n'ai jamais caché mon option. Ainsi, alors que débute cette session, est–il nécessaire de corriger le tir de tous ceux qui cherchent à démentir la logique et la légitimité de notre position? Mes convictions souverainistes ne m'empêchent pas d'agir avec tout le discernement et toute la compétence auxquels me tiennent mes responsabilités de critique de l'opposition officielle dans les matières relevant du ministre de la Justice.

• (1220)

À ceux qui contestent contre toutes les règles démocratiques la légitimité de notre présence dans ce Parlement comme opposition officielle, je dis que ma voix et celle de mes 52 collègues s'ajoutent à celle de 77 députés souverainistes à Québec. Les souverainistes forment maintenant près de 70 p. 100 de la députation du Québec aux Parlements d'Ottawa et de Québec.

Je vous rappelle, monsieur le Président, pour ceux qui contestent notre représentativité et qui doutent encore que nos électeurs aient voté pour notre programme, qu'ils remballent leur fantasme. Les électeurs du Québec votent comme tous les citoyens canadiens selon leur conviction et avec leur tête, contrairement à ce que le premier ministre tente de faire croire à la population des autres provinces.

D'ailleurs, notre premier ministre fédéral, dont le parti a obtenu de peine et de misère le tiers des voix au Québec et un peu plus de 40 p. 100 dans l'ensemble du pays, ne se fait aucun cas de conscience quand il prétend avoir été élu par l'ensemble des Canadiens, alors que plus de la moitié de son caucus est formé de députés de l'Ontario où il récolte 45 p. 100 de tous ces votes *from coast to coast.*

Je dis que la légitimité du Parti québécois au Québec et celle de l'opposition officielle dans ce Parlement sont plus solides que celle des libéraux fédéraux. J'ajoute que le premier ministre canadien n'aurait jamais gagné cette élection au Québec et que désormais les Canadiens doivent savoir qui parle pour le Québec.

Dans ma critique du projet de loi C–41, je parle pour tous les Québécois et pour 60 p. 100 de l'ensemble des électeurs des autres provinces qui n'ont pas voté libéral. Le Parti québécois est au pouvoir à Québec avec près des deux tiers des sièges, 53 p. 100 du vote francophone et l'appui massif de la collectivité qui dit non à la torpeur, à la léthargie et à l'enlisement dans le statu quo.

Si le premier ministre ne voulait plus entendre parler de la question du Québec, s'il croyait que les désolants spectacles de Meech et de Charlottetown marquaient la fin du débat, le verdict électoral du 12 septembre au Québec lui rappelle maintenant qu'il se berçait d'illusions et qu'il endormait l'opinion publique canadienne.

Tout comme je m'apprête à le faire par mon intervention sur le projet de loi C–41, le Bloc québécois agira toujours loyalement envers ce Parlement dans son rôle d'opposition officielle. Tant que le Québec sera partie intégrante du Canada et que les Québécois paieront leur part d'impôt au ministre fédéral du Revenu, l'opposition du Bloc québécois jouera son rôle partisan suivant le mandat que lui ont donné les électeurs en battant les libéraux fédéraux du Québec lors des élections du 25 octobre 1993.

C'est à titre de porte–parole de l'opposition officielle en matière de justice que je m'adresse à vous en ce moment et que j'ouvre le débat sur le projet de loi C–41. Jamais je n'abdiquerai mes responsabilités et mes convictions devant cette Chambre au seul motif que mes opinions sur l'avenir de ce pays ne seraient pas celles du premier ministre du Canada et de son caucus régional.

C'est inspirée par ces principes que je passe à l'examen du projet de loi C–41. Le ministre de la Justice sera satisfait d'apprendre que je n'ai aucune hésitation à dire que ce projet de loi est d'une inspiration positive, bien qu'il n'aille pas jusqu'au bout d'une réforme nécessaire pour la protection des droits des victimes.

Je vois d'abord que toute la Partie XXIII du Code criminel est modifiée pour faire place à un nouveau régime de traitement des contrevenants par une réforme intelligente du processus sentenciel. C'est ainsi que le projet de loi introduit une mesure analogue à celle qu'on trouve dans la Loi sur les jeunes contrevenants et qui permet de traiter les suspects qui reconnaissent leur culpabilité d'une façon alternative aux procédures judiciaires. Le procès, la déclaration de culpabilité et la sentence pourraient être remplacés par un programme provincial de mesures de rechange comme on le désigne dans le projet.

Nos cours de justice et principalement les tribunaux criminels sont engorgés de causes qui ne procèdent jamais et qui sont interminablement remises de terme en terme. Les palais de justice traitent un nombre toujours croissant d'affaires criminelles, principalement des causes qui devraient être entendues sur procédure sommaire.

• (1225)

Il suffit de visiter les tribunaux aux jours d'audience pour se faire une juste idée de la frustration des témoins, des victimes, des enquêteurs et de tous les intervenants qu'un système archaïque déplace inutilement, à des coûts prohibitifs pour les administrations publiques et les citoyens eux–mêmes.

L'actuelle procédure criminelle impose la présence de l'accusé et des témoins à toutes les étapes du procès; même dans les cas de disposition du dossier par plaidoyer de culpabilité.

Dans la plupart des cas où la preuve est si abondante que l'enquête préliminaire devient une perte de temps et le procès un exercice inutilement coûteux pour l'État mais obligatoire pour l'accusé, l'affaire aurait pu se régler par disposition administrative.

En proposant une voie alternative au traitement de ces dossiers sur lesquels les suspects veulent collaborer, à l'extérieur des procédures judiciaires, le ministre ouvre la voie à une refonte intéressante de la procédure criminelle.

Si l'on vise l'efficacité, je crois que le but sera atteint. Mais j'entends déjà les réactions: certains vous diront qu'il s'agit encore de récompenser les criminels, de leur éviter le châtiment, de faire une loi qui vise moins à punir le crime qu'à le favoriser par des mesures ridicules. En apparence, on pourrait le croire.

Je suis la première à dire que la loi ne doit pas d'abord se soucier des criminels, mais prévenir et punir le crime. Nous devons légiférer, en effet, pour protéger la société. Cela doit être notre seul but. La réhabilitation des contrevenants vient après; je dirais bien après que la société se soit donné tous les instruments pour s'en protéger.

Cela dit, j'invite ceux qui seraient portés à réagir trop vite à bien lire le texte de ce projet de loi. Ils y noteront, à l'alinéa 717(1)*a)*, que les juridictions provinciales auront le loisir d'exclure les catégories d'infractions auxquelles la loi ne s'appliquera pas lorsqu'elles devront tracer leur programme.

Ainsi, je crois que les gouvernements provinciaux pourront, selon leur perception des désirs de la population, adopter les programmes de mesures de rechange qui s'accorderont aux vues de la majorité.

J'ajoute à ma grande satisfaction qu'une telle loi, si elle était adoptée, retournerait donc aux provinces une grande part d'initiative. Cela donnera aux provinces une plus grande latitude sur les effets de la loi, en tenant compte des intérêts sociaux et locaux, tout comme c'est le cas pour les programmes de mesures de rechange applicables en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le Président me fait–il signe?

Le vice–président: Non, madame la députée. Et je vous signale qu'il vous reste encore 20 minutes.

Mme Venne: Alors, c'était peut–être un tic nerveux que je voyais chez vous.

D'autre part, cela permettra aux tribunaux de chaque province d'évacuer des milliers de dossiers mineurs ou de procédures sommaires par des aveux de culpabilité qui éviteront aux contribuables le coût des budgets judiciaires énormes. Il s'agit là d'un effort louable de réduction des dépenses publiques et d'efficacité administrative, et j'en félicite le ministre de la Justice.

Toutefois, qui trop embrasse mal étreint. On sent dans le projet le désir d'en mettre trop.

En effet, il n'est pas nécessaire pour atteindre les buts visés de soumettre les suspects qui collaborent à des procédures de publicité qui ne sont pas imposées à ceux qui choisissent la voie du procès. Ainsi, par exemple, le suspect sera toujours fiché dans un dossier de police comportant ses empreintes et sa photographie. Auront accès à ce dossier des intervenants aussi divers que les compagnies d'assurance, les ministères et organismes publics, les tribunaux et le public en général, sous réserve d'autorisation, dans l'intérêt de la bonne administration de la justice.

Il y a beaucoup de naïveté là–dedans. Demandons–nous quelle sera la motivation d'un suspect à collaborer avec la police, alors que son dossier pourra circuler pendant deux ans entre les mains d'à peu près tout le monde et qu'il demeure sujet à des procédures criminelles malgré sa volonté de régler l'affaire une fois pour toutes par la voie alternative des mesures de rechange.

Il faut dire au ministre de la Justice que, manifestement, ses rédacteurs n'ont jamais vu un suspect de leur vie ou qu'ils n'ont pas assisté au spectacle des corridors des palais justice où se pratique le «plea bargaining» sur une grande échelle.

Pour que ces mesures de rechange soient attrayantes et pour que le programme fonctionne, il faudra que le dossier suive une voie administrative privée, sans publicité, et qu'il se termine dans les voûtes des ministères provinciaux de la Justice, une fois que toutes les conditions auront été fidèlement exécutées par les contrevenants.

C'est rêver en couleur que de penser que les suspects vont collaborer avec la police pour le plaisir de faire pénitence deux fois et de traîner un dossier comparable à celui des criminels condamnés.

• (1230)

D'autre part, le projet codifie maintenant certains principes de détermination de leur sentence qui sont, pour la majeure partie, affirmés par notre jurisprudence et appliqués par nos tribunaux à travers tout le pays.

La nécessité d'une codification des principes directeurs en matière de sentence n'est pas à démontrer. La plupart de ces critères et de ces facteurs pertinents sont devenus classiques avec le temps. Ils sont plaidés et considérés dans les causes criminelles depuis le premier Code criminel canadien. Bien que la tradition de *common law* préfère la jurisprudence au droit écrit, il est prudent de tracer certaines règles générales que les tribunaux suivront suivant leur analyse des circonstances de chaque espèce. Les critères proposés par le projet de loi, y compris les énoncés de principe, ne sont pas limitatifs mais ils couvrent un champ d'action assez large pour servir dans la plupart des cas.

Il n'y a par ailleurs rien de très nouveau à cet égard. Je souligne toutefois que dans l'énoncé des objectifs et des principes du prononcé de sentence, le projet propose très vaguement le maintien d'une société juste, paisible et sûre J'espère que ces mots évoquent quelque sens aux oreilles des Canadiens et qu'ils signifieront quelque chose pour les tribunaux parce qu'ils me semblent plutôt traduire un simple énoncé de bonnes intentions que le passé législatif des libéraux ne garantit pas. Je serais portée à croire que l'on pourrait même fonder les assises de tribunaux politiques sur de tels principes. Tout dépend de l'idée partisane que se fait le pouvoir d'une société juste, paisible et sûre.

N'était–il pas juste, paisible et sûr pour les nazis d'exterminer les Juifs? De quelle société juste s'agit–il aujourd'hui quand on parle de sentence? S'agit–il de la société juste des années 1960? Est–ce par des sentences qu'on atteint la société juste? Le ministre de la Justice s'en remet–il à ses précurseurs, les grands inspirateurs du libéralisme canadien, ces grands libéraux humanistes de 1970 qui n'avaient pas d'autre argument pour faire leur société juste que l'emprisonnement massif en vertu de la Loi des mesures de guerre?

Tout dépend donc de l'idée qu'on se fait d'une société juste. La question se pose tout naturellement: Est–ce par des sentences qu'on atteint la société juste?

Quand on ne sait quoi inventer pour bien paraître dans un texte de loi, on fait des textes comme ceux–là. Tout le monde est pour la vertu et contre le mal, tout le monde est pour la société juste. Je m'étonne simplement que dans le pays le plus aimé du monde par ses citoyens, il faille assurer la société juste par un processus sentenciel.

Rien de surprenant de la part des libéraux toujours inspirés de l'esprit généreux de l'ancien patron de l'actuel premier ministre, lui–même très proche du centre de décisions en 1970. Mais ce malheureux lapsus législatif qui gène sûrement les libéraux eux–mêmes ne doit pas nous empêcher de voir que le projet, par ailleurs, contient des éléments novateurs qu'il faut accueillir très favorablement.

Ainsi, par exemple, le principe de circonstances atténuantes ou aggravantes est introduit dans le droit sentenciel positif. Au nombre des circonstances aggravantes, se trouvent tous les éléments d'une infraction qui évoque le préjugé discriminatoire, les abus de confiance et les excès d'autorité.

Nous avons l'exemple des condamnations récentes de thérapeutes trouvés coupables d'abus sexuels sur des patientes. Ces professionnels agissaient alors en situation d'autorité et ils ont abusé de la confiance de leurs patientes. J'aurais aimé que le texte français traduise mieux l'expression anglaise *position of trust* qu'on trouve dans le texte anglais, mais j'imagine que les tribunaux feront la réflexion de concordance.

Les crimes commis lors de relations thérapeutiques tomberaient donc sous cette disposition et les tribunaux seraient alors soutenus par la loi pour imposer des sentences plus proportionnelles à ce genre d'infraction.

Enfin, toujours au chapitre des objectifs et principes du régime de sentence, il faut déplorer que le projet cherche à nous passer par la porte arrière le concept d'une justice parallèle pour les autochtones. C'est tellement bien camouflé qu'il faut presque relire l'alinéa 718.2*e)* pour découvrir cette énormité cachée sous neuf mots furtifs, et je lis:

> **718.2** Le tribunal détermine la peine à infliger compte tenu également des principes suivants:
>
> *e)* l'examen de toutes les sanctions substitutives accessibles et applicables à tous les délinquants dans les circonstances, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquants autochtones.

Nous avons *a), b), c), d)* et

● (1235)

Le texte français omet, sans doute involontairement, d'indiquer comme en anglais que les sentences dont il s'agirait seraient des alternatives à l'emprisonnement.

Au nom de quelle logique les autochtones qui représentent moins de 2 p. 100 de la population totale du Canada devraient–ils bénéficier d'un régime légal différent de celui qui s'applique à l'ensemble de la population canadienne? Pourquoi l'emprisonnement ne serait–il pas imposé à l'autochtone coupable de meurtre, de viol, de voies de fait ou de menaces comme y serait passible tout autre citoyen du pays? Peut–on remplacer tout cela par une justice parallèle, une justice ethnique, une justice culturelle? Où cela devrait–il s'arrêter? D'où vient cette horreur?

Pourquoi les autochtones qui se pourfendent à s'opposer au caractère distinct de la société québécoise pourtant soumise à toutes les lois canadiennes sans exception et qui se réclament de la citoyenneté canadienne à part entière, eux qui profitent de toutes les largesses de notre État providence et qui jouissent d'exemptions et de privilèges fiscaux, pourquoi ces citoyens seraient–ils traités autrement que les autres Canadiens lorsqu'ils commettent des actes criminels? À ce compte–là, je revendique que tout le droit criminel applicable à la nation québécoise retourne à la juridiction exclusive de l'Assemblée nationale du Québec.

Sous d'autres aspects, le projet de loi mérite une attention particulière. Non parce qu'il propose des réformes mais parce qu'il est incomplet dans celles qu'il affiche alors que l'occasion nous était donnée de changer en profondeur certaines déficiences manifestement intolérables de notre système pénal.

Ainsi, le gouvernement semble se préoccuper du sort des victimes dans le procès criminel. Il semble s'en préoccuper, mais ses intentions s'expriment de façon tellement timide qu'on ne peut y croire. En effet, le projet n'ajoute rien qui puisse rassurer la société canadienne sur la volonté de ce gouvernement de protéger les victimes.

Je suis d'accord avec tous ceux qui vous disent qu'il est temps d'oublier le sort des malheureux criminels et de penser à celui des victimes, qu'il est temps de punir le crime et de donner une compensation à la victime, qu'il est temps de faire taire le criminel et d'écouter la victime. Le discours sur la réhabilitation nous endort ou nous révolte quand on constate à l'évidence que les victimes sont des pions dans les procédures criminelles, de simples témoins ballotés par le hasard de la procédure et les caprices de la Couronne.

Nous devons enfin voir que la victime est le pivot du procès criminel lorsque le crime est une atteinte à la personne ou à ses biens. C'est elle qui a subi l'assaut ou qui a perdu ses biens. C'est d'elle dont dépend la condamnation du criminel. C'est la victime qui fait marcher le système criminel et qui permet à la société

d'imposer les justes sentences aux criminels pour empêcher qu'eux et leurs pareils ne fassent d'autres victimes.

D'innombrables groupes de pression dans toutes les provinces crient leur dégoût au législateur pour sa lâcheté dans le traitement réservé aux victimes d'actes criminels. Il est temps de penser aux victimes des crimes.

Et malgré la clameur publique, malgré les appels au redressement, malgré l'incessante supplique de ces milliers de femmes, d'hommes et d'enfants victimes d'actes sordides, que nous réserve le projet de loi à cet égard? Une timide concession, par ultime condescendance, probablement au nom de principes archaïques de *common law*. Voilà qu'on pourra lire la déclaration écrite de la victime sur ses dommages lors de la sentence. Et si le ministère public veut bien prendre en considération la perte ou le dommage subi, il pourra demander au juge d'imposer une condamnation financière qui aurait l'effet d'un jugement civil.

Tous les groupes voués à la protection et à l'encadrement des victimes, des femmes surtout, vous diront que de telles mesures sont tout simplement insignifiantes et insultantes par leur insuffisance. Insignifiantes au sens propre du terme et ridicules parce que sans réel effet sur l'issue des procès et sur la décision que rendront les juges. Ce qu'il fallait faire, et j'invite la Chambre à mettre les intérêts partisans de côté à cet égard, ce qu'il faut faire est plus radical.

• (1240)

Il faut que la victime devienne partie à part entière aux procédures, qu'elle intervienne personnellement ou par procureur à toutes les étapes des procédures et du procès, qu'elle soit partie civile autorisée à interroger l'accusé et le témoin; qu'elle puisse faire des objections à la preuve; qu'elle puisse argumenter sur la preuve au même titre que la poursuite et l'accusé; qu'elle fasse des représentations sur sentence et qu'au besoin elle puisse porter en appel le verdict et la sentence.

J'apporte l'exemple du système pénal français où la victime peut se constituer partie civile. On le voit dans les procès impliquant des crimes de droit commun. On l'a vu à l'occasion du procès pour crime contre l'humanité du nazi Barbie, où les victimes vivantes et les parents des victimes décédées participaient activement au procès.

Ce système permet à la victime d'intervenir efficacement par sa présence active. Je suis persuadée que les procès se terminent de façon différente lorsque la victime est l'une des parties aux procédures au même titre que la Couronne et l'accusé, que lorsqu'elle n'est qu'un simple témoin à la merci de tous ces étrangers à la cause.

Je ne dis pas que le procès criminel est la cause de la victime. Non, ce n'est pas sa cause. Je n'entends pas introduire dans notre droit criminel un concept qui lui serait étranger. Je dis simplement que la victime est l'une des parties en cause, a la même intensité que l'État et que l'accusé. À cet égard, son absence ne se justifie par aucune règle de droit. C'est seulement à ce compte–là qu'on aura enfin réhabilité la victime dans notre système judiciaire criminel, un système encore taillé sur mesure pour permettre à plusieurs criminels de déjouer ou de réduire son autorité, un système qu'une majorité de Canadiens voient comme l'expression d'une sinistre farce où les acteurs les mieux placés seraient les criminels et leurs avocats.

Je sais que tel n'est pas la réalité et que la très grande majorité des accusés sont trouvés coupables ou plaident coupables. Je ne nie pas cette statistique. Ce que je conteste, c'est le traitement des criminels par le système.

À quoi sert–il de reconnaître un violeur coupable de son viol s'il s'en tire avec six mois d'emprisonnement? C'est ça le scandale, monsieur le Président. Faites participer la victime aux procédures et vous verrez que les procès changeront d'allure.

Je termine là–dessus, monsieur le Président, satisfaite malgré tout de cet effort très prudent que je vois comme une marque de progrès dans le cadre de la philosophie généralement conservatrice de ce gouvernement en matière de droit criminel et de procédure criminelle.

J'aurais aimé avoir l'occasion de vous dire qu'à mon sens tout le champ du droit criminel devrait être retourné au plus vite aux législatures provinciales, mais j'aurai très fréquemment l'occasion de le faire au cours de cette session. Les inévitables et incontournables chevauchements interprovinciaux des bureaucraties m'en fourniront de précieuses occasions.

J'assure par ailleurs le ministre de la Justice de toute ma collaboration en vue de la préparation d'une législation qui modifierait le statut de la victime dans des procès criminels. Il s'agit là d'un sujet qui me préoccupe et d'une question dont la solution devient urgente. J'invite tous les groupes et individus que ma position intéresse à communiquer avec moi.

[*Traduction*]

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, il arrive qu'à un certain moment dans son histoire, un pays a l'occasion de changer le cours des événements. Le plus souvent, ce moment surgit inopinément, et ce n'est qu'en rétrospective, lorsqu'on cherche les causes d'une catastrophe, qu'on se rend compte de l'occasion manquée. Il est possible que ce soit le cas pour le projet de loi C–41 dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Ce projet de loi renferme de nombreuses modifications de forme au Code criminel que la population ne considère peut–être pas comme très importantes ou stratégiques. Je serai curieux de voir si la presse accordera plus d'une journée à cette mesure législative, ce qui serait triste et décourageant. À bien des égards, le Code criminel canadien est un document d'une portée nationale. Il est surtout une création du Canada et constitue un des liens qui unissent tous les Canadiens. La façon dont nous, en tant que société, cernons les limites de la conduite personnelle et définissons les valeurs morales du pays reflète l'identité canadienne. Le code écrit est l'expression du sentiment d'appartenance à la nation.

Dans le Code criminel, nous jonglons avec les outils mêmes de la paix, de l'ordre et d'un bon gouvernement. En substance, le code fait partie de notre identité en tant que Canadiens. Nous ne sommes ni Américains ni Européens, mais typiquement Canadiens dans les relations que nous entretenons les uns avec les autres dans nos collectivités locales. Le Code criminel est donc une déclaration de la façon dont nous, en tant que collectivité nationale, tentons de protéger notre société.

• (1245)

Le Code criminel est le miroir des valeurs qui sont chères aux Canadiens. Il peut également révéler les limites de notre capacité de nous gouverner par l'entremise de nos institutions. Contrairement à celle des États–Unis et de la plupart des petits États moins viables du tiers monde, notre Constitution ne renferme pas une noble déclaration des grands principes nationaux et de nos valeurs fondamentales.

Nous nous montrons très permissifs en autorisant que des concitoyens, des gouvernements provinciaux et des entreprises industrielles et commerciales arborent les couleurs de leur choix pour des raisons de fidélité ou d'avantages commerciaux. Il y a, à la Chambre, des députés déloyaux qui ont renoncé au Canada et s'efforcent à présent de faire en sorte que la voix de leur grande province ne soit plus entendue dans cette chambre.

Le 1er juillet est le jour de la Fête du Canada. Cependant, certains Canadiens tirent sur le plan affectif une plus grande satisfaction à célébrer la Saint–Jean–Baptiste, l'anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, Robert Burns et d'autres, sans aucun doute, l'anniversaire de la reine Victoria, voire de Joey Smallwood. Quand une dame, célèbre pour sa grâce et sa tolérance, visite l'un des pays dont elle est toujours le chef d'État en vertu de la Constitution, elle est accueillie par la plupart des Canadiens avec respect et adulation, par d'autres avec indifférence et par un petit nombre avec un manque total de courtoisie.

Si le concept de nation repose sur le partage—et les Canadiens semblent partager un certain nombre de sentiments—que sont alors les liens de l'association canadienne? Il est insensé de dire que nous partageons un territoire commun. Les citoyens de, disons, Windsor, partagent un territoire commun avec leurs concitoyens de Halifax ou de Yellowknife, mais non avec leurs voisins de Detroit, tout simplement à cause du tracé des frontières nationales. Il ne sert pas à grand–chose de dire que les Canadiens partagent une citoyenneté commune si l'on ne tient pas compte des obligations et des privilèges dont s'assortit cette citoyenneté.

Peut–être existe–t–il une autre définition de nation? Une nation est fondée sur le partage de revendications individuelles et collectives. Ces revendications sont faites auprès de citoyens, de groupes privés et des autorités publiques au niveau de la nation ou à un autre niveau. Elles sont honorées par une structure de relations politiques qui ne reconnaît aucun pouvoir supérieur. En ce qui concerne les revendications et les responsabilités communes, nous pouvons constater la réalité de la nation canadienne dans, par exemple, les Lois du Canada et les Comptes publics du gouvernement du Canada. Il est certaines choses que les Canadiens ont en commun.

Premièrement, un code criminel national et des règles de procédure criminelle, qui renferment certaines des revendications mutuelles les plus importantes des citoyens et de la communauté canadienne. Les Canadiens ont aussi en commun un système de pénitenciers pour l'incarcération des personnes coupables d'infractions graves aux lois de ce pays.

Deuxièmement, nous avons un engagement national à l'égard du filet canadien de sécurité sociale qui doit être mis en place grâce à l'action conjointe des autorités fédérales, provinciales et locales. Les éléments les plus importants de ce filet de sécurité sociale sont les divers programmes de maintien du revenu, l'élimination des barrières financières entre les citoyens et l'accès de tous aux services de santé et d'éducation.

Les Canadiens peuvent circuler librement dans tout le pays sans perdre leurs droits aux services de santé et à la sécurité du revenu. Or, à l'intérieur de ces paramètres nationaux, on a laissé le Québec faire bande à part et créer un dédoublement des services, notamment en ce qui a trait à l'assurance–maladie, à l'assurance–chômage et à l'immigration.

Les Canadiens sont fiers de leur engagement national envers l'allégement des disparités économiques régionales et envers la péréquation financière interprovinciale. Nous avons aussi un engagement national envers les arts, les lettres et les sciences ainsi que d'autres activités créatrices en radiodiffusion, dans le cinéma, etc. Notre nation s'est également engagée à ce que, dans la mesure du possible, les Canadiens aient accès au gouvernement du Canada et à ses ministères et organismes dans la langue officielle de leur choix.

Les politiques commerciales et tarifaires et la politique fiscale nationales font en sorte que tous les Canadiens puissent bénéficier de la capacité de production du Canada. Cette liste n'est nullement exhaustive. On pourrait y inclure la politique environnementale, l'aide juridique, l'égalité devant la loi, les règles concernant la propriété étrangère, l'extension des services de radiodiffusion aux régions reculées hors des circuits économiques, ainsi qu'une approche nationale de la compétition sportive internationale.

On ne peut expliquer ou défendre que dans un contexte de communauté nationale, par exemple, l'ampleur du budget des Affaires indiennes, étant donné l'absence d'aide canadienne aux autres peuples traditionnels qui subissent les contraintes de la modernisation ailleurs dans le monde. L'existence d'une communauté nationale peut seule justifier l'aide qu'Ottawa accorde aux pêcheurs de Terre–Neuve, alors qu'il n'accorde aucune aide à leurs voisins de Saint–Pierre–et–Miquelon, qui se trouvent dans des conditions semblables.

• (1250)

Le projet de loi C–41 est certainement à l'image de l'idée que le gouvernement actuel se fait de la société canadienne. Les modifications proposées au Code criminel sont sans doute à la mesure de l'empressement que ressent le gouvernement à apporter des changements à la situation actuelle. Le projet de loi est à l'image du statu quo et témoigne peut–être même d'une conception cynique du Canada. Il nous envoie le message que le mieux que nous puissions faire est de procéder à des travaux d'entretien courants et qu'il est inutile de chercher à avoir une vision nouvelle et meilleure du Canada. En fait, le gouvernement actuel est probablement incapable d'avoir une vision nouvelle du Canada.

J'entends les électeurs parler de l'urgence pour le gouvernement de bien gérer ses affaires, de prendre soin de l'intérêt public et de réformer le système de justice, et ces thèmes sont communs à toutes les régions du Canada. Comme dans bien d'autres cas où le gouvernement a perdu le sens de la mesure, ce timide projet de loi d'ordre administratif témoigne clairement de l'absence d'inspiration fondamentale nécessaire pour pouvoir gouverner efficacement. Il semble que ce gouvernement soit maintenant dépassé par les événements. Mes collègues d'en face ne semblent pas

avoir entendu l'appel des Canadiens au sujet de la loi et de l'ordre.

Les députés réformistes représentent donc un nouveau courant de changement. Le projet de loi C–41 montre bien que le gouvernement est resté accroché au passé. Ce projet de loi est la preuve que les partis traditionnels, caractérisés par des attitudes et une pensée anciennes, ne répondent plus aux attentes de la collectivité.

Les députés de ce côté–ci de la Chambre pressent le gouvernement de se réveiller. Le gouvernement doit agir pour mettre fin à la tragédie inutile de l'endettement et du déficit, assouplir nos institutions démocratiques et, surtout, procéder à la réforme nécessaire pour assurer la loi et l'ordre.

Je tiens à dire aux députés ministériels que le système de justice ne fonctionne pas bien et que les mesures superficielles contenues dans le projet de loi C–41 ne suffisent pas. À l'exception des professionnels de la justice criminelle, peu de gens respectent ou même tolèrent la façon dont le gouvernement s'occupe de la criminalité. Les Canadiens savent que le système judiciaire n'est pas efficace.

C'est dans ce contexte que les projets de loi C–41 et C–42 ont été déposés à la Chambre des communes, et ils sont certainement à l'image du gouvernement actuel. Je n'ai pas besoin d'employer des qualificatifs car ces mesures montrent à la nation les lacunes et le manque de vision du gouvernement. Le projet de loi C–41 n'a pas ce qu'il faut pour répondre de façon satisfaisante aux désirs ou aux besoins de la collectivité. Voilà une mesure législative dont certaines parties sont intéressantes, alors que d'autres sont irritantes, et qui ne répond pas à ce que demande le pays en matière de réforme du système pénal.

Le gouvernement a désespérément besoin de réviser la machine juridique pour répondre aux attentes de la collectivité. J'ai entendu les appels de mes électeurs et je les ai exposés clairement dans cette chambre. Le moment est venu pour le gouvernement d'écouter les Canadiens.

Il vient un temps où il faut prendre position et attirer l'attention sur un projet de loi et l'attitude qu'il représente; sur l'ampleur de son insuffisance, sur l'occasion perdue et sur la déception de la communauté quand elle compare les promesses aux résultats. Ce projet de loi déçoit.

Les Canadiens commencent à se rendre compte, projet de loi après projet de loi, qu'il n'y a pas de vision, qu'on ne comprend pas les désirs de la collectivité. Peut–être qu'un jour elle élira suffisamment de réformistes pour qu'ils gouvernent. Alors la nation pourra véritablement s'attaquer à la réforme du droit et terminer avec un code civil peut–être moitié plus court, mais clair et résolu, compréhensible et, surtout, conçu d'une manière qui représente les valeurs de la majorité des Canadiens.

Le changement que représente mon élection à cette assemblée est quelque chose de nouveau. Les réformistes ne représentent pas la continuité, c'est–à–dire le changement très progressif dont témoigne le projet de loi C–41, mais un changement radical qui ne relève pas des vieux comportements. Le courage d'apporter des changements radicaux est souvent perçu comme dérangeant, surtout par ceux qui détiennent le pouvoir et ceux qui agissent en arrière, comme les auteurs de ce projet de loi.

Ce sont parfois de petits changements fondamentaux qui peuvent modifier le plus notre vie. Même si on ne les voit pas sur le moment, ce sont les changements dans la façon dont nous percevons notre relation avec nos électeurs qui fait la plus grande différence dans la manière dont nous légiférons. Si nous pouvons changer le système juridique, cette structure nationale, nous pourrons démontrer aux Canadiens que, dans tous les domaines, nous pouvons construire un Canada où ils voudront rester pour partager le bien commun au lieu d'en sortir pour garder pour eux ce qui sert leurs besoins.

• (1255)

Ce changement radical dont je parle, cette vision d'un nouveau Canada, exige peut–être qu'on modifie complètement notre façon de penser, même si les changements semblent incompréhensibles ou absurdes, à première vue.

Il est certain que les députés de ce côté–ci de la Chambre qui se décrivent eux–mêmes comme des défenseurs du Québec ont une mission qui est maintenant dépassée. Les rêves de ces militants d'une époque révolue ne peuvent suffire à combler leurs aspirations, si l'on pense aux problèmes que nous devons tous surmonter. Dans le nouveau contexte international, ils ne peuvent plus trouver de réponse simple à ces problèmes. Nous sommes tous dans le même bateau. Qui plus est, le navire de l'État prend l'eau et l'idéologie fatiguée du gouvernement actuel ne peut que colmater les fuites ici et là. Les lacunes du projet de loi C–41 le montrent bien.

Nous devons construire un navire plus fonctionnel, conçu dans un autre esprit et avec la nouvelle technologie. Si les militants utilisent un radeau de sauvetage pour se séparer du vieux navire, cela ne peut que les entraîner vers des eaux difficiles, où ils n'auront ni la protection nécessaire ni la capacité d'affronter les énormes vagues de changement des relations internationales. Ce n'est pas ainsi qu'ils parviendront à leurs fins.

Le taux de criminalité est trop élevé au Canada. Nous voulons des rues plus sûres. Nous voulons des organisations communautaires qui brisent le cycle de la violence. Le Code criminel définit les normes et les limites. La collectivité doit ensuite répondre aux besoins dans ce cadre.

Le changement commence avec la reconnaissance qu'un problème existe. Au Canada, tout le monde sait que notre taux de criminalité atteint des proportions inacceptables. Notre système de justice ne tient pas compte des souhaits de la collectivité. Il est grand temps que ce système rende des comptes quant aux résultats qu'il obtient et aux mesures qu'il prend au nom de la collectivité.

D'ailleurs, tout compte fait, à qui appartient le système de justice? La criminalité et les mesures que prend la société pour la contrer sont devenues une industrie importante. Une part importante de nos précieuses ressources communautaires est consacrée à son fonctionnement, qui semble inexplicable. À voir la façon dont il fonctionne, les Canadiens pourraient croire que ce sont les personnes visées par le système de justice pénale qui prennent les décisions.

Il faut établir une série de processus reliés qui soient simples et peu coûteux pour l'administration de la justice pénale. L'idéologie appliquée doit être uniforme à partir du moment où un contrevenant est arrêté par la police jusqu'au moment de sa libération. Le nouveau mode de pensée dont nous avons besoin devrait entraîner l'établissement d'une politique générale qui, appliquée à l'ensemble du système, imposerait un mode d'action uniforme aux différents services.

Intuitivement, la collectivité sait qu'il n'existe tout simplement pas d'idéologie cohérente qui permet aux divers paliers de l'administration de la justice pénale de s'intégrer dans un tout homogène. Dans l'ensemble, le système est plutôt une agglomération de sous–systèmes où des lignes directrices rationnelles ont été adoptées pour permettre aux différents professionnels en jeu de remplir leurs fonctions telles qu'ils les perçoivent. Il faut absolument que cela change.

Par exemple, ce qui exaspère l'opinion publique, ce sont les retards de la justice pénale. Ce sont les délinquants qui se promènent dans nos rues en toute impunité. Ce sont les peines qui ne reflètent pas les valeurs de l'ensemble des citoyens. Ce sont les priorités à l'envers d'un système qui favorise les criminels. C'est un système qui, de par ses piètres résultats, ne peut se gagner ni la confiance ni l'appui du public qu'il est censé servir.

Les ministériels ont décrit en quoi le projet de loi C–41 était efficace, alors que ce n'est en fait qu'une version plus polie du projet de loi C–90 que la dernière législature avait laissé inachevé. J'aime certains éléments du projet de loi qui codifie ce que nous faisons en Colombie–Britannique depuis des années, notamment les mesures de rechange pour adultes qui ressemblent aux dispositions de la Loi sur les jeunes contrevenants. En Colombie–Britannique, le ministère public se réserve le droit de renvoyer certains dossiers au Service correctionnel où des agents de probation envisagent des options autres que la comparution devant les tribunaux et prennent des dispositions pour régler les différends. Il y a même eu des contrats portant sur des projets de réconciliation entre la victime et le délinquant.

La lettre de la loi est maintenant conforme à l'esprit de loi. Cependant, ce que le gouvernement donne d'une main en modernisant cet article, il le reprend de l'autre en refusant d'aider les victimes à déterminer la responsabilité devant les instances civiles. Les compagnies d'assurance peuvent avoir accès aux dossiers mais pas les parties civiles pour établir la responsabilité. C'est ce qu'on appelle deux poids deux mesures. Les dossiers relatifs aux mesures de rechange ne peuvent être produits en preuve contre les récidivistes après une période de deux ans. C'est inacceptable.

L'article 718.2 va dans la bonne direction en énonçant les principes qui doivent guider le prononcé des peines, mais le paragraphe concernant les circonstances aggravantes est incroyable, c'est le moins qu'on puisse dire.

Des voies de fait ayant pour motif la haine doivent être punies plus sévèrement que le même crime tout aussi violent commis pour se procurer de l'argent ou tout simplement pour s'amuser.

• (1300)

Il est intéressant de noter que les motifs énumérés dans cet article sont ceux qui se trouvent dans la Charte des droits, sauf que le projet de loi ajoute l'orientation sexuelle.

La mesure permet d'aller dans la bonne direction en prescrivant, à l'alinéa 718.2*b*), l'harmonisation des peines, c'est–à–dire l'infliction de peines semblables à celles infligées à des délinquants pour des infractions semblables commises dans des circonstances semblables.

Il s'agit là d'un principe qui a toujours été observé à l'étape de la détermination de la peine. Or, grâce à notre formidable capacité d'établir des statistiques à l'aide d'ordinateurs, nous pourrions produire une grille exhaustive des peines actuellement imposées partout au Canada. Une grille logique, représentant graphiquement la hiérarchie des infractions et des peines qu'elles entraînent en comparaison du degré de culpabilité et des antécédents du délinquant, pourrait faire beaucoup pour remédier aux injustices du processus de détermination de la peine et au manque de confiance des Canadiens dans le système.

S'il n'existe aucun critère permettant de comparer les principes de l'effet dissuasif particulier d'un individu à ceux de l'effet dissuasif général de la collectivité, c'est regrettable. Si l'on avait une grille nationale sur la détermination de la peine, la collectivité pourrait infliger un châtiment approprié, et non se venger.

Le châtiment est fondé sur le principe selon lequel un crime doit être puni de façon appropriée; un châtiment est infligé par l'État qui contrôle d'ailleurs son exécution. Par contre, la vengeance se caractérise par l'absence de lois et par les excès qu'entraîne cette absence.

Le gouvernement avait ici l'occasion de se montrer hardi, mais il ne l'a pas fait. Le projet de loi fait bien ressortir tous les principes, mais il n'offre pas les outils pour les mettre en oeuvre. Pour couronner le tout, l'alinéa *c*) s'énonce de la façon suivante—écoutez bien car je sais que les gens de ma collectivité vont se tordre de rire—: «l'obligation d'éviter l'excès de nature ou de durée dans l'infliction de peines consécutives». Je voudrais bien qu'on m'explique pourquoi un tel jargon doit se retrouver dans le Code criminel.

Soit dit en passant, je perçois une insulte inhérente ou sous–jacente pour les autochtones à l'alinéa *e*) qui est le suivant: «l'examen de toutes les sanctions substitutives accessibles et applicables à tous les délinquants dans les circonstances, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquants autochtones.» Le paternalisme encore!

De plus, il aurait été opportun de préciser qu'une peine peut inclure une amende, une période d'emprisonnement et une période de probation, au lieu de ne mentionner que deux des trois éléments. Encore une fois, ce projet de loi ne fait rien pour moderniser notre système et permettre l'innovation.

Il est réconfortant de constater qu'au cours des dernières années, face aux pressions du public, on tient de plus en plus compte de la victime dans les dispositions législatives et on reconnaît que celle–ci a un intérêt et un enjeu valides liés à la procédure au criminel. Néanmoins, le libellé de l'article 722, qui précise ce qui est autorisé dans la déclaration de la victime, est beaucoup trop restrictif.

L'existence d'un lien entre la victime et le contrevenant ne peut absolument pas être mentionnée, non plus que l'opinion de la victime relativement à certaines conséquences. Ce contrôle paternaliste des victimes par les tribunaux est dépassé et ne mérite pas d'être inclus dans ce projet de loi louable bien qu'inadéquat.

Le libellé de l'article 722.1 reflète la même forme de contrôle, puisqu'on y dit que, suivant leur dépôt, le greffier du tribunal fait parvenir une copie des documents au délinquant ou à son avocat. En fait, sur l'ordre et à la convenance des autorités, les rapports présentenciels et les évaluations psychologiques devraient, sous certaines réserves, être transmis directement au délinquant ou à son avocat et au poursuivant. Il n'est pas nécessaire que le greffier ait le contrôle ou la responsabilité exclusive de la transmission des documents. C'est là un autre exemple de disposition législative dont l'application devrait être plus pratique.

À l'alinéa e) de l'article 724, l'obligation de prouver hors de tout doute raisonnable toute condamnation antérieure du délinquant est exagérément sévère pour la Couronne. Dans la même veine, l'article 727 est tout à fait désuet et inutile en ce sens qu'il ne permet d'atteindre aucun objectif concret.

Il est anachronique d'avoir une procédure particulière exigeant de la Couronne qu'elle donne un avis spécial portant qu'une peine plus sévère sera demandée parce que le délinquant est un récidiviste. Une telle disposition ne devrait pas figurer dans le Code.

Le sous–alinéa (3)g) de l'article 732.1 est contrariant en ce sens qu'il stipule que le consentement du délinquant est nécessaire pour qu'un juge puisse lui imposer de participer à un programme de traitement, lorsque le délinquant a un problème précis comme la toxicomanie ou des difficultés d'ordre sexuel.

Une peine est imposée à un délinquant par le tribunal au nom de la société. Aucune collectivité ne devrait devoir chercher des options qui sont au goût du délinquant. Cette disposition rappelle la philosophie des années 1960 qui remettait en question tous les arguments liés à l'utilité des traitements ordonnés par les tribunaux.

• (1305)

Étant donné notre vaste expérience dans ce domaine, il y a longtemps que nous n'avons plus ce comportement envers les délinquants sexuels. J'imagine que les conseillers du ministre de la Justice s'accrochent à ces vieilles notions sur les criminels. Ce principe périmé est repris de nouveau à l'article 747.3 qui porte sur les ordonnances de détention dans un hôpital.

Dans certains cas spéciaux, on devrait sûrement pouvoir prolonger la durée d'application d'une ordonnance de probation au–delà de trois ans. Aux termes du paragraphe 732.2(1), un délinquant peut être appelé à comparaître de nouveau devant le tribunal à la demande de l'agent de probation. Dans un tel cas, la loi permet au délinquant et au poursuivant d'être entendus, mais qu'en est–il de l'agent de probation à l'origine de toute cette démarche?

Lorsqu'un délinquant cafouille ou est aux prises avec des problèmes nouveaux ou jusque–là non divulgués, il faudrait pouvoir ajouter des conditions plus sévères à son ordonnance. C'est logique, mais la loi interdit toute mesure logique.

Par ailleurs, lorsqu'un délinquant ne se conforme pas à l'ordonnance, le paragraphe 733(1) devrait lui faire porter le fardeau de la preuve et lui ordonner de montrer pourquoi on ne devrait pas lui imposer une autre peine pour avoir refusé de se conformer à l'ordonnance. Ce paragraphe deviendrait alors semblable au paragraphe 742.6(9) s'appliquant au délinquant ayant enfreint une condition de l'ordonnance de sursis.

L'article 743 précise: «Quiconque est déclaré coupable d'un acte criminel pour lequel il n'est prévu aucune peine est passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans». C'est une peine de dix ans qu'il faudrait prévoir dans un tel cas.

J'en viens à parler de l'article 745.6. Cet article est si inquiétant qu'il jette à lui seul le discrédit sur toute la mesure législative. Cette disposition permet aux délinquants déclarés coupables d'un meurtre au premier degré de demander une libération conditionnelle après avoir purgé seulement 15 ans de leur peine. Des mesures d'initiative parlementaire visant à faire abroger cette disposition ont déjà été présentées. Peu de membres de notre société appuient cette disposition. En fait, je ne peux insister suffisamment sur la nécessité de l'abolir rapidement.

Le ministre ne connaît que trop le sentiment des Canadiens à l'égard de cette disposition et, pourtant, il persiste. Cet entêtement est absolument incroyable et constitue une véritable insulte à l'endroit des Canadiens.

L'article 750 prévoit que tout emploi public, tel celui de député, devient vacant dès que son titulaire a été déclaré coupable d'un acte criminel et condamné en conséquence à un emprisonnement de plus de cinq ans. Cinq années d'emprisonnement constituent une norme très clémente, voire absurde. Il me semble que le simple fait d'être reconnu coupable devrait suffire.

Conformément à l'article 751.1, la personne en faveur de qui jugement est rendu dans des poursuites pour libelle diffamatoire a le droit d'intenter des poursuites au civil pour se faire rembourser ses frais par la partie adverse. Cette disposition ne veut évidemment rien dire si les dispositions d'autres lois concernant la faillite personnelle ne sont pas modifiées aussi, comme c'est le cas des jugements rendus au civil pour les torts causés de propos délibéré et par malice au cours d'un délit.

Ce projet de loi ne contribue en rien à assurer une plus grande conséquence dans la détermination des peines au criminel. Même si l'on a codifié et bien établi l'objectif et les principes de la détermination de la peine, les juges bénéficient encore d'une trop grande marge de manoeuvre et imposent parfois des peines peu conséquentes. L'article relatif aux circonstances aggravantes porte certes atteinte au principe de l'égalité de tous devant la loi.

Comment pouvons–nous, de ce côté–ci de la Chambre, appuyer un projet de loi aussi décevant? Il faudra que le gouvernement y apporte des modifications pour en accélérer l'adoption, qu'il veille à ce que ce projet de loi reflète les valeurs canadien-

nes en apportant au Code criminel les modifications qui s'imposent au lieu de se contenter de tripatouiller le système.

Il faut modifier, par exemple, la catégorie des infractions qui sont seulement punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et qui échappent donc à la procédure d'identification. C'est ainsi qu'une personne se livrant à la prostitution dans la rue peut ne recevoir qu'une contravention en conséquence de l'article 213 qui prévoit la procédure sommaire.

Ce projet de loi n'interdit nullement les répliques d'armes à feu ni ne modifie comme il le faudrait l'article 85 relatif à l'usage criminel des armes à feu. Il ne prévoit nullement d'informer la population de l'identité de dangereux délinquants à quelque moment que ce soit au cours de la peine et pas seulement au début. Il ne prévoit nullement le prélèvement et l'analyse d'échantillons d'ADN. Et je pourrais citer d'autres exemples.

Les choses sont claires. Le gouvernement n'a pas envie de donner aux Canadiens la loi qu'ils désirent parce qu'il n'est pas enclin à réformer un système qui découle de critères aussi désuets que les siens. La justice criminelle au Canada n'est pas particulièrement systématique. Le système est forcément déchiré entre les valeurs concurrentielles que sont la prévention de la criminalité et l'application régulière de la loi.

Les fonctions administratives et législatives sont réparties entre différents organismes placés sous la responsabilité de différents ordres de gouvernement et, dans quelques cas, de certains organismes privés et différents ordres de gouvernement. Il faudra toujours maintenir un équilibre entre les droits individuels et la sécurité de l'ensemble de la collectivité. J'aurais voulu que le projet de loi C–41 clarifie les enjeux capitaux à cet égard, mais il ne le fait pas.

La prochaine étape consiste à faire comprendre l'interdépendance entre le système de justice pénale et les constituantes sociales et politiques plus générales qui ont des effets dans la vie de tous les Canadiens.

• (1310)

Le système de justice pénale fait lui–même partie d'un ensemble plus vaste qui inclut les composantes sociales qui contribuent à la qualité de la vie au Canada, notamment les soins de santé, l'éducation et les services d'aide sociale.

Ceux qui pourraient opposer une résistance à la désintégration de la communauté canadienne par l'intérieur ou à son absorption dans un grand ensemble continental sont sur la défensive depuis trop longtemps. Nous avons mis trop de temps à donner son identité à notre glorieuse communauté, nous avons été endormis par des penseurs qui préféreraient la voir disparaître et nous avons été trop préoccupés par la symbolique émotionnelle et les dimensions culturelles de la nationalité.

Sur le plan politique, il n'existe qu'une seule grande question canadienne: comment les 27 millions et quelque Canadiens qui vivent ici peuvent–ils mettre sur pied et soutenir des institutions gouvernementales humaines, efficaces et sensibles?

L'époque exige qu'un gouvernement de qualité garde l'unité de notre communauté nationale, un gouvernement ouvert à la population, responsable et, par–dessus tout, un gouvernement à la mesure de nos moyens financiers. Les liens qui nous unissent déjà, les valeurs nationales et les engagements de notre pays se retrouvent concrètement dans les mesures précises qui sont mises en oeuvre pour répondre aux demandes et aux responsabilités qu'ont mutuellement les uns envers les autres les citoyens et les gouvernements.

On peut répondre aux demandes actuelles et maintenir les liens qui nous unissent déjà. Nous pouvons nous entendre sur de nouvelles définitions, par exemple, pour le système de justice pénale. La nation canadienne n'a peut–être besoin de rien d'autre pour refléter la grandeur de l'esprit humain mise à contribution dans un projet collectif.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, je suis honoré de prendre la parole à la Chambre pour parler du projet de loi C–41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence.

Les mesures législatives concernant la réforme de notre système de justice pénale ont toujours revêtu une grande importance pour moi. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui, qui porte sur la réforme de la détermination de la peine, ne fait pas exception à la règle. Comme nous l'avons dit dans notre livre rouge, notre gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre un vaste éventail d'initiatives en matière de justice pour enrayer la croissance de la violence et de la criminalité au Canada.

Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont réclamé des changements importants dans notre système de justice pénale. Heureusement, notre gouvernement, grâce au travail de mon collègue, le ministre de la Justice et procureur général, a non seulement pris le temps d'écouter les gens, mais il est passé aux actes.

Jusqu'à maintenant, notre gouvernement a présenté des mesures législatives portant sur plusieurs aspects clés de la justice pénale, par exemple les modifications apportées récemment à la Loi sur les jeunes contrevenants, les modifications à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et les modifications à la Loi sur l'immigration. Ces initiatives sont le reflet d'une approche juste, équilibrée et raisonnée en vue d'adapter notre système de justice pénale à la réalité changeante.

Le projet de loi C–41 marque une autre étape importante dans le délicat processus de réforme de notre système de justice pénale. Comme le ministre l'a souligné, la mesure législative proposée renferme un certain nombre d'éléments clés, dont les suivants: une déclaration de l'objectif et des principes de la détermination de la peine; des mesures visant à rendre notre système d'amendes plus juste; des peines plus sévères pour manquement à une ordonnance de probation; un nouveau régime de sanction appelé condamnation avec sursis; une mise à jour des règles de preuve et de procédure pour les audiences de détermination de la peine; et des modifications à la partie XXIII du Code criminel afin de rendre les dispositions relatives au processus de détermination de la peine plus faciles à comprendre.

Les dispositions les plus importantes du projet de loi C–41 sont peut–être celles se rapportant aux droits des victimes. À cet égard, le ministre de la Justice propose ce que je crois être des

modifications sans précédent à l'article 745 du Code criminel, qui porte sur les audiences de libération conditionnelle anticipée pour les personnes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité.

Durant la dernière législature, j'ai essayé de proposer, au moyen d'une mesure d'initiative parlementaire, le projet de loi C–330, des changements semblables qui permettraient au moins aux victimes de violence de présenter des renseignements durant une révision judiciaire ou une audience de libération conditionnelle anticipée.

Par conséquent, je félicite le ministre de proposer qu'on modifie l'article 745 du Code criminel pour donner aux victimes de violence la possibilité de participer activement au système de justice pénale en présentant des renseignements durant les audiences de libération conditionnelle anticipée. Grâce à cette mesure, les victimes de crimes de violence pourront faire une déclaration sur le préjudice causé par le délinquant. Cela veut dire qu'on tiendra compte de l'expérience de la victime quand il s'agira de décider si l'on devrait réduire le temps d'épreuve que devra attendre le détenu pour obtenir sa libération conditionnelle.

• (1315)

Cette disposition a également été préconisée par divers organismes de défense des droits des victimes et des groupes d'intervention comme l'Association canadienne des policiers, qui a publiquement reconnu les mérites des modifications que l'on propose d'apporter à l'article 745 du Code criminel.

En fait, au moment où je vous parle, dans le centre–ville de Hamilton, dans ma circonscription de Hamilton–Ouest, l'Association canadienne des policiers, le Centre des victimes d'actes criminels et un organisme appelé Canadiens contre la violence partout recommandant sa révocation sont en train de conclure une conférence de trois jours portant sur divers problèmes de justice pénale, dont les droits des victimes et la réforme du système de libération conditionnelle.

Des représentants des quelque 150 délégués à cette conférence déposeront aujourd'hui auprès du gouvernement fédéral d'autres recommandations qui nous aideront à poursuivre notre entreprise de réforme de la justice pénale.

D'après les chiffres de la Commission nationale des libérations conditionnelles, on compte dans le système correctionnel plus de 2 000 délinquants condamnés à la prison à perpétuité. D'après la commission, environ 40 délinquants par année en moyenne auront droit de demander un examen judiciaire au cours des 15 prochaines années. Au début de l'année, 128 détenus étaient admissibles à un examen judiciaire.

Le volume pur et simple des audiences de libération conditionnelle qui auront lieu dans l'avenir immédiat exige qu'on agisse rapidement en matière de réforme du système de libération conditionnelle.

Les procureurs de la couronne me disent qu'ils ne sont pas prêts à s'acquitter du volume de travail qui va bientôt leur tomber dessus. Voilà pourquoi nous devons agir rapidement.

Revenons cependant aux chiffres. À venir jusqu'en mars dernier, 42 décisions ont été rendues touchant des demandes de libération conditionnelle anticipée présentées par des détenus coupables de meurtre au premier degré. De ce nombre, 32 réductions de temps d'épreuve ont été accordées. Cela veut dire que 76,2 p. 100 des détenus qui ont demandé une libération conditionnelle anticipée ont obtenu une réduction du temps qu'il leur faudra attendre pour être admissibles à la libération conditionnelle.

Cela suscite plusieurs questions. Par exemple, dans chacune de ces causes, au tribunal de première instance, l'accusé doit être déclaré coupable de son crime par une décision unanime du jury. Pourtant, à l'examen judiciaire, le détenu coupable de meurtre au premier degré peut obtenir une réduction de son temps d'épreuve par une décision de deux membres du jury sur trois. Pourquoi?

Il est clair, du moins à mon humble avis, que le statu quo est inacceptable. J'ai hâte de discuter de ces questions et d'autres problèmes également pressants lorsque le projet de loi C–41 sera renvoyé au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le gouvernement est conscient des lacunes de l'article 745, et il a la volonté et la capacité de mettre en marche un processus permanent de changement.

En guise de conclusion, j'encourage mon honorable collègue, le ministre de la Justice, à poursuivre avec détermination son programme de réforme de la justice pénale en continuant de corriger les dispositions qui laissent à désirer, comme l'article 745 du Code criminel, afin de mettre en place un système de justice pénale qui soit équilibré, juste et raisonnable dans notre grand pays. De la sorte, le gouvernement honorera ses engagements envers les Canadiens qui ont exprimé avec tant de conviction le besoin qu'ils ressentent d'une réforme sérieuse et progressiste de la justice pénale.

Avec l'appui et la collaboration des députés qui s'intéressent à la question, avec le travail difficile qui attend les membres du comité de la justice et avec le concours des citoyens qui se soucient de ces problèmes, je suis sûr que nous allons être à la hauteur de la tâche et que nous allons renouveler le système canadien de justice pénale.

• (1320)

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je participe aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–41, qui propose de modifier certaines dispositions du Code criminel relatives à la détermination de la peine.

Je veux m'attarder plus particulièrement sur un sujet dont le député a longuement parlé, à savoir l'article 745 du Code criminel. L'article 745 qui est proposé dans le projet de loi tourne en dérision l'expression «emprisonnement à perpétuité».

En 1976, le gouvernement a aboli la peine de mort et nous a garanti qu'il protégerait la société en condamnant les meurtriers à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans. Le projet de loi C–84 qui devait permettre cela contenait toutefois une disposition peu connue, correspondant à l'article 745 du Code criminel.

L'article 745 vide de tout son sens l'expression «emprisonnement à perpétuité» et permet aux meurtriers de demander l'admissibilité à la libération conditionnelle une fois qu'ils ont purgé seulement 15 ans d'une peine d'emprisonnement à perpétuité. Le paragraphe 745(1) du Code criminel est en effet libellé en ces termes: «La personne qui a purgé quinze ans de sa peine [. . .]peut demander au juge en chef compétent de la province ou du territoi-

re où a eu lieu cette déclaration de culpabilité la réduction du délai préalable à sa libération conditionnelle.»

Cette disposition rend parfaitement ridicule la prétendue peine d'emprisonnement à perpétuité qui avait été proposée pour compenser la suppression de la peine capitale dans nos lois.

Un parlementaire favorable à l'article 745 a dit de celui–ci qu'il était une lueur d'espoir à laisser lorsqu'une peine aussi terrible est infligée aux auteurs des crimes les plus graves. Ce parlementaire est l'exemple parfait des politiciens irresponsables et laxistes qui ont été à l'origine de nombreuses mesures législatives adoptées à la Chambre depuis 25 ans, dont celles concernant le système de libération conditionnelle, la Loi sur les jeunes contrevenants et la Loi sur l'immigration, qui ont créé une dette fédérale d'un demi–billion de dollars et qui ont présenté un budget qui grossira cette dette de 100 milliards de dollars au cours des trois prochaines années.

À propos de l'article 745 du Code criminel, ces politiciens irresponsables et laxistes n'ont pas tenu compte des droits des victimes de crimes ni de ceux de leur famille et de la société. C'est ce genre de politiciens qui ont trahi notre pays. Quel meurtrier au Canada a donné à sa victime une lueur d'espoir lorsqu'il lui a brutalement enlevé la vie?

Norman Clairmont a–t–il laissé une lueur d'espoir à M^lle^ Potts, cette jeune fille de 19 ans qu'il a brutalement et sauvagement assassinée en 1978? Non, il ne l'a pas fait. Larry Sheldon a–t–il laissé une lueur d'espoir à la fillette de 9 ans qu'il a violée et tuée en 1974? Non, il ne l'a pas fait. Charles Simard a–t–il laissé la moindre lueur d'espoir aux deux adolescents qu'il a tués dans la province de Québec? Non, il ne l'a pas fait.

Voici que ces meurtriers font la queue pour profiter de la lueur d'espoir qu'ils ont refusé de donner à nos fils et à nos filles, à nos frères et à nos soeurs, une lueur d'espoir fournie par des politiques et des gouvernements irresponsables.

Les meurtriers, les violeurs et les vandales perdent tous leurs droits dès qu'ils lancent leur attaque meurtrière contre la vie d'autrui. Malgré ce fait indéniable, nous avons vu des politiciens au coeur tendre rétablir les droits de ces criminels à l'aide de lois et de dispositions dénuées de bons sens, d'articles comme l'article 745 du Code criminel.

Dans un jugement rendu le 28 avril 1994, le juge Demetrick de la Cour provinciale de l'Alberta a déclaré que des éléments de la définition d'arme à feu qu'on trouve au paragraphe 84(1) du Code criminel sont si compliqués qu'ils sont «très loin de la réalité» au point de n'être que «fiction légale».

Comment est–il possible que le gouvernement du Canada présente un projet de loi si compliqué que les tribunaux estiment qu'il n'est que fiction légale et qu'il est très loin de la réalité? La réponse à cette question, c'est que le raisonnement qui a abouti à ce genre de projet de loi n'est aussi que fiction légale et qu'il s'écarte de la réalité. C'est le genre de raisonnement propre à une mentalité de tour d'ivoire, le genre de mentalité qui nous a donné la Loi sur les jeunes contrevenants, la Loi sur l'immigration, la dette nationale, la conception de ce gouvernement en matière de législation sur le contrôle des armes à feu et l'article 745 du Code criminel qui redonne des droits aux meurtriers de citoyens canadiens.

• (1325)

Au mois de mars dernier, le député de York–Sud—Weston a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à supprimer l'article 745 du Code criminel, qui donne à des meurtriers reconnus coupables le droit de faire une demande de libération conditionnelle anticipée. Je tiens à dire à la Chambre que ce député jouit de nombreux appuis au sein de notre parti, comme dans la population d'un bout à l'autre du pays. Nous allons attendre de voir quels appuis il obtiendra du parti ministériel, son propre parti.

Nous verrons si la mentalité de la tour d'ivoire, la mentalité très éloignée de la réalité, selon les termes du juge Demetrick, domine toujours le programme du caucus libéral. Si c'est le cas, monsieur le Président, la seule solution pour la population est d'attendre les prochaines élections pour remplacer ce gouvernement d'une manière aussi décisive qu'elle l'a fait dans le cas des conservateurs lors du dernier scrutin. Je suis contre ce projet de loi.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député.

J'ai aussi présenté un projet de loi d'initiative parlementaire, comme je l'ai mentionné lors de ma déclaration précédente, et je voudrais poser une question au député qui vient de parler. Ces politiciens irresponsables et laxistes, comme il les appelle, sont ceux–là mêmes qui ont créé le meilleur pays au monde, selon les Nations Unies. Ce projet de loi ne va certainement pas à lui seul nous condamner tous à l'enfer.

Cela m'encouragerait de savoir que le député d'en face n'est pas opposé à ce projet de loi, comme il l'a affirmé à la fin de ses observations, au point de refuser de siéger au comité de la justice lorsque celui–ci étudiera le projet de loi C–41. J'espère qu'il acceptera de partager avec nous son expérience, ses connaissances et son expertise relativement à l'article 745.

Il est très facile pour quiconque de prendre la parole à la Chambre et de condamner. Je le faisais moi–même, il y a quatre ans, à l'égard du gouvernement d'en face. J'ai toujours saisi l'occasion de me présenter devant un comité pour discuter de la réponse du gouvernement ou de son refus d'agir ou j'ai toujours tenté de faire équipe avec les autres députés désireux de changement.

J'espère que le député d'en face profitera de l'occasion pour présenter des observations au comité de la justice et tenter d'amener le gouvernement à changer d'avis au sujet de l'article 745.

M. Ramsay: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je crois qu'elle est fort raisonnable et puisque je me suis présenté devant divers groupes, dans toute ma circonscription très certainement et dans certaines autres régions de l'Alberta, je suis bien prêt à témoigner devant tout comité ou toute autre assemblée pour exprimer mes inquiétudes et faire valoir les motifs qui me poussent à m'opposer à l'article 745 du Code criminel.

Mon postulat est qu'on a trahi le peuple canadien lorsqu'on a retiré la peine capitale du Code criminel en lui promettant qu'elle serait remplacée par une peine assurant la protection recherchée par la société. Cette peine devait être l'emprisonnement à perpétuité avec une période d'incarcération minimale de 25 ans.

J'ai entendu bien des gens, dont certains commentateurs de tribunes téléphoniques, exprimer leur incrédulité totale lorsqu'ils ont découvert l'existence et l'application de l'article 745 et le fait que les meurtriers l'utilisent pour obtenir une libération conditionnelle anticipée.

Étant donné le temps dont je dispose, je dois traiter de ce seul aspect au lieu de faire état de mon inquiétude et de mon opposition au projet de loi tout entier. D'autres députés traiteront sans doute des autres éléments de ce projet de loi.

À cet égard, ce qui m'inquiète plus précisément, c'est que l'article 745 n'aurait jamais dû exister. Cet article trahissait les honnêtes gens qui étaient prêts à accepter l'abolition de la peine capitale, à condition qu'on la remplace, dans le Code criminel, par l'emprisonnement à perpétuité avec une période d'incarcération minimale de 25 ans.

• (1330)

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est): Monsieur le Président, le projet de loi C–41 est une étape importante dans la réalisation de notre objectif qui est de rendre nos maisons et nos rues plus sûres. Je suis donc heureuse de formuler mon appui à cette mesure.

Ce projet de loi prend en compte un bon nombre des préoccupations que j'ai entendu exprimer lors de la dernière campagne électorale et qui continuent de faire les frais de la conversation dans les rues d'Edmonton en ce qui concerne notre système de justice. Il présente des mesures positives et des solutions pleines de bon sens, loin des beaux discours et des propos qui tiennent plus du sensationnalisme. Le projet de loi C–41 constitue une mesure efficace, à l'abri des slogans simplistes, qui répond aux voeux des électeurs d'Edmonton–Est.

Edmonton affiche un bilan très positif dans le domaine de la prévention du crime puisqu'elle a réussi à réduire le taux de criminalité de 25 p. 100 au cours des cinq dernières années, alors que cette donnée a augmenté ailleurs. Elle a atteint cet objectif grâce à la collaboration des citoyens et de son corps policier communautaire. Forte de son expérience, Edmonton a demandé des modifications à la loi en vue d'appuyer les initiatives locales.

J'aimerais maintenant insister sur certaines mesures concrètes du projet de loi C–41 qui trouveront un écho très favorable auprès de la population de ma ville et des autres collectivités canadiennes.

Signalons d'abord la déclaration de principe on ne peut plus claire touchant la détermination de la peine. Les habitants d'Edmonton–Est en avaient assez des condamnations d'apparence arbitraire que des juges infligeaient sans prendre la peine de fournir les explications voulues.

Comment expliquer qu'un individu qui a abusé d'un enfant, le violant dans ce qu'il a de plus cher, puisse se retrouver dans la rue au bout d'un an ou deux, sans signe de changement de comportement? Les citoyens d'Edmonton–Est voient donc d'un très bon oeil la disposition qui fait obligation aux juges de considérer l'abus de confiance et l'abus d'autorité comme des circonstances aggravantes.

Comment expliquer qu'un individu qui, plus d'une fois, a porté atteinte à la sécurité du voisinage en cherchant à prendre son plaisir, se voit infliger une amende de 100 dollars, somme qui de nos jours est inférieure à une amende pour infraction au code de la route? Les collectivités de ma circonscription se réjouissent de cette obligation faite explicitement aux juges de tenir compte d'autres circonstances aggravantes.

Lorsqu'un individu entre par effraction chez des personnes âgées et les laissent ensuite pour mortes après avoir mis leur maison sens dessus dessous, la communauté saisit la gravité de l'infraction, mais on ne peut pas en dire autant des tribunaux. Nous avons tenté de sensibiliser les juges aux réels dommages causés par ces gens qui cherchent, dans le voisinage de nos écoles, à prendre leur plaisir, afin que ces circonstances aggravantes soient prises en compte.

Lorsque des accusations sont portées contre des trafiquants de drogues qui exploitent des «piqueries» et détruisent tout sur leur passage, les juges devraient pouvoir évaluer à leur juste valeur les dommages considérables ainsi causés à la communauté. Il est à espérer que la police n'aura pas à se rendre continuellement sur les lieux, ce qui lui permettra également de réaliser des économies dans son coûteux budget.

Le deuxième aspect sur lequel je voulais insister, c'est la plus grande place faite aux victimes dans notre système de justice. Ce projet de loi répond au voeu de la population qui réclamait qu'un plus grand rôle soit dévolu aux victimes, et ce, de plusieurs façons.

D'abord, les victimes et leurs familles auront désormais leur mot à dire devant les tribunaux au moment où ceux–ci se pencheront sur une demande de libération anticipée. Ce changement est le bienvenu. Les personnes qui reçoivent des lettres de menaces de détenus et qui redoutent le moment de leur libération conditionnelle pourront désormais avoir leur mot à dire dans le processus de prise de décision, et les décideurs disposeront de renseignements plus complets avant de prendre leurs décisions.

Deuxièmement, le dédommagement sera une option réelle. Justice n'est pas faite quand un couple de personnes âgées de notre collectivité perd la plupart de ses biens au cours d'une agression et ne parvient pas à récupérer quoi que ce soit, en fin de compte. Ce n'est pas l'État mais les citoyens qui sont victimes d'actes criminels.

L'une des recommandations du rapport sur la sécurité dans les villes publié à Edmonton a été d'envisager un plus grand recours au dédommagement. Je suis heureuse de voir que l'on a donné suite à cette recommandation.

Les projets pilotes ont montré que les délinquants qui comprennent vraiment les répercussions de ce qu'ils ont fait à une personne sont moins susceptibles de récidiver. Pour la première fois, le projet de loi C–41 donne du poids à cette vérité fondamentale en faisant du dédommagement une partie intégrante de la peine imposée.

Troisièmement, Edmonton fera bon accueil à un renforcement des règles concernant la probation. Les infractions commises par des personnes en probation ont miné la confiance des habitants de ma circonscription dans le système judiciaire. Pourtant, la probation est un outil important pour la réadaptation des jeunes contrevenants. Les dispositions de ce projet de loi feront beau-

coup pour rétablir la crédibilité du système de probation et, partant, la confiance du public dans le système judiciaire.

• (1335)

Des groupes communautaires qui ont essayé de donner une chance aux personnes en probation ont déclaré qu'ils avaient besoin d'une aide supplémentaire pour assurer la réussite de ces programmes. Une meilleure surveillance incitera les collectivités à participer aux programmes conçus pour aider les délinquants à modifier leurs comportements et à se tailler une place dans la collectivité.

Quatrièmement, il sera plus efficace d'utiliser davantage des sursis auxquels se rattachent des sanctions claires que d'encombrer les prisons. Le Canada a le taux d'incarcération le plus élevé dans le monde, après les États–Unis. Un simple coup d'oeil à ce qui se passe de l'autre côté de la frontière suffit pour constater qu'un taux élevé d'incarcération n'est pas un gage de sécurité dans les rues.

Il y a, dans ma circonscription, un nombre d'établissements correctionnels suffisant pour que les gens sachent que les prisons ne changent pas beaucoup de monde. En fait, nous avons des preuves que les prisons sont souvent les écoles du crime. Le petit délinquant qui purge une peine de prison risque de devenir un criminel de carrière.

Pour les infractions mineures, une condamnation conditionnelle et une peine sévère en cas de violation des conditions représentent une bien meilleure solution de rechange. En outre, cela nous permettra d'affecter nos fonds limités à l'incarcération de ceux contre lesquels il faut réellement protéger la société. Selon le service correctionnel, garder un détenu en prison coûte quelque 47 000 $ par année, et les résultats sont pratiquement inexistants.

Enfin, l'élargissement du programme de mesures de rechange sera le bienvenu. La ville d'Edmonton a un programme efficace pour les jeunes qui sont traduits pour la première fois devant les tribunaux, souvent pour des vols à l'étalage. Dans le rapport concernant des villes plus sûres, l'usage plus répandu de ce programme est une des recommandations qu'a appuyées le conseil municipal. Les jeunes qui ont déjà eu des démêlés avec la justice dans une autre ville ou dans une réserve indienne bénéficieraient eux aussi d'un programme qui les oblige à rencontrer les victimes et à comprendre les conséquences de leurs actes. Le projet de loi C–41 offrira cette possibilité.

Je suis heureuse que le gouvernement fédéral réponde aux propositions qu'ont faites les gens qui connaissent bien le problème et qui ont mis beaucoup d'efforts pour trouver des moyens pratiques d'enrayer le crime dans nos collectivités.

Pour conclure, le projet de loi C–41 aura trois effets positifs: de meilleurs résultats pour notre système de justice, des maisons et des rues plus sûres, et un meilleur rendement de l'argent consacré aux tribunaux et aux services correctionnels. C'est ce que veulent les Canadiens pour toutes les collectivités.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je suis très heureux d'être en mesure de parler du projet de loi C–41. Les députés ont entendu les raisons que nous avons, au sein de notre parti, d'avoir vraiment le sentiment que le gouvernement se dégonfle une fois de plus. Cependant, nous commençons à en avoir l'habitude en cette session, comme c'était déjà le cas durant la session précédente. Il y a tant de questions à aborder dans le projet de loi C–41, mais je voudrais parler plus particulièrement de la déclaration de la victime.

Un exemple frappant à cet égard est celui d'une jeune fille de ma circonscription, Angela Richards. J'ai assisté au verdict et au prononcé de la sentence contre Wayne Perkin, coupable du crime horrible en question. Ce qui s'est passé, c'est que cet individu avait déjà commis une agression sexuelle. Il avait attaché une jeune fille et lui avait injecté de la cocaïne. Condamné pour ce crime, il avait été ensuite libéré par la Commission des libérations conditionnelles. Sans cela, nous le savons aujourd'hui, la jeune Angela serait encore vivante.

Cependant, il ne conviendrait pas de ma part de me lancer dans un grand discours à saveur politique. Je veux, en fait, lire à la Chambre et à tous ceux qui nous écoutent une déclaration fournie par Corinne Schaefer, la soeur d'Angela Richards. Cette déclaration de la victime nous dit probablement tout ce qu'il y a à savoir sur les lacunes de notre système au Canada à l'heure actuelle. Je résumerai tout cela en formulant des observations sur le projet de loi C–41 qui préciseront vraiment les problèmes qui se posent et les raisons pour lesquelles ce gouvernement est si inefficace. Cette déclaration de la victime a été faite le 30 juin 1994, à Vancouver. Voici ce qu'on y dit:

> Deux années se sont maintenant écoulées depuis que j'ai appris le meurtre d'Angela. Il est extrêmement difficile d'exprimer sur papier les conséquences de sa mort pour moi.
>
> Je suis perplexe au sujet de la valeur de tout ceci. Une partie de moi a le sentiment que cette déclaration n'aura aucune incidence sur le fait qu'une peine «appropriée» sera rendue ou non, car je pense qu'aucune punition ne peut être suffisamment sévère. J'ai tendance à penser que cela n'aura peut–être qu'un effet thérapeutique pour moi.

• (1340)

Comme les députés peuvent déjà le voir, Corinne, autant que n'importe qui d'autre au Canada, à l'heure actuelle, a perdu toute confiance dans le système. Je continue:

> L'autre partie de moi veut crier et hurler pour vous faire part de ma colère et de ma douleur. Je souhaite vraiment que cette déclaration fasse une différence. Je sais que c'est ma seule chance d'avoir enfin mon mot à dire dans toute cette affaire. Toutes ces journées passées au tribunal ont été éprouvantes, et j'ai surtout trouvé difficile à accepter que la défense lance de fausses accusations contre Angie. Il est vraiment terrible d'entendre le récit tragique de sa mort sans pouvoir rien faire, sinon écouter. Voilà que j'ai maintenant l'occasion de faire cette déclaration. Pourtant, je ne peux, semble–t–il, exprimer mon opinion sur la peine à imposer ni dire à quel point je hais l'accusé et je souhaite sa mort. Je vais essayer de contenir ma colère et ma rage et d'exprimer le mieux possible, dans mes mots, comment, il y a à peine deux ans, ma vie merveilleusement heureuse et sans souci a été brisée lorsque j'ai appris que ma chère petite soeur venait d'être assassinée.
>
> J'aime Angie énormément, plus que je ne pourrais l'exprimer dans des mots. Comment pourrais–je vous faire comprendre à quel point elle me manque quand je refuse encore d'accepter sa mort? Je ne veux toujours pas le croire et même si je sais en mon for extérieur que c'est vrai, je ne l'ai toujours pas acceptée. Angie n'était pas seulement ma soeur, mais aussi une amie. Il n'y avait pas de secrets entre nous. Elle était drôle, pleine d'esprit, brillante, aimante et toujours heureuse ou presque. Elle était tout ce que l'accusé n'est pas et, maintenant, elle est morte.

Je m'accroche désespérément à l'idée qu'elle était déjà inconsciente lorsqu'elle a été si brutalement poignardée, mais je ne le saurai jamais. Peu importe combien de fois je me rappelle cette nuit horrible pour elle, chaque fois, je me sens coupable de ne pas avoir été là pour la sauver d'une façon ou d'une autre.

Comment avons-nous pu perdre un être aussi beau et aussi vivant? Elle nous a quittés mais nous restons éternellement hantés par le souvenir de son assassinat. Un acte ignoble, commis par un individu au lourd passé, un libéré sur parole, un récidiviste, un individu que, j'espère, vous reconnaîtrez dangereux, vu les accusations portées contre lui: 13 accusations d'agression sexuelle contre une mineure et l'administration d'une substance toxique.

Voilà le genre de personne que la victime décrit au gouvernement et à toute la population. Voilà une personne qui pourrait être libérée sous condition après 15 ans.

Écrire son nom me rend malade. J'aimerais qu'il soit mort pour ne pas avoir à craindre le jour où il demandera sa libération conditionnelle et le jour où il sortira de prison, ce qui pourrait être dans 15 ans. Chaque jour, je crains pour sa prochaine victime, je donnerais ma vie pour la sienne. J'aurai à peine 50 ans lorsqu'il sera remis en liberté. J'aurai encore le désir de le tuer. Qui peut prévoir ce que l'avenir nous réserve? Je me demande si je pourrai encore être bonne et soucieuse d'autrui. Je n'oublierai certainement jamais, et je suis devenue cynique, dure et sarcastique. Je suis humiliée par la personne que je suis devenue. J'ai aussi une tendance à la paranoïa. Après tout, à qui peut-on faire confiance?

C'est là une déclaration de la victime, ce n'est pas quelque chose que j'ai inventé. Cela a été rédigé par quelqu'un qui a été touché par les lois que ce gouvernement met en place.

Même mes rêves sont des cauchemars. Je vois souvent le corps d'Angie, découpé en morceaux qui flottent dans une rivière ou ont été jetés dans une benne à ordures. Une fois, j'ai rêvé qu'elle était transportée à l'hôpital et qu'elle allait s'en sortir. Mais la réalité vous frappe au réveil.

Pendant un temps j'ai même souhaité que ma mère décède, tellement sa souffrance faisait peine à voir. Je ne peux parler de mes sentiments à mère, je ne peux pas lui dire combien Angie me manque, car cela déclencherait une autre crise de larmes. Elle a tellement pleuré que je ne veux pas qu'elle me voie pleurer aussi, car je ne veux pas la bouleverser plus qu'elle ne l'est déjà. C'est insensé. Alors que j'ai besoin de ma mère plus que jamais, je ne peux me tourner vers elle. Je déteste voir la douleur sur son visage, je déteste voir à quel point ses pensées sont confuses et éparpillées, à quel point elle nous paraît à tous petite et fragile. Cette situation est dégoûtante et tout à fait impardonnable. J'en suis venue à m'interroger sur le sens de la vie.

Ma peine a grandement atténué la joie que m'a apportée la naissance de mes fils. On m'a volé les merveilleux moments qu'ils auraient pu passer avec leur tante Angie. Je me demande pourquoi je les ai fait naître dans un monde aussi horrible.

Je me suis résignée à suivre une thérapie, maintenant que j'ai épuisé tous les autres moyens de faire face à ma situation. Je commence à avoir des sentiments d'autodestruction. J'ai peur de commettre un geste stupide. Mon époux ne sait plus quoi faire pour m'aider. Par moments, j'ai seulement le goût de fuir pour échapper à ma situation. Mon conseiller en «endeuillement» m'a dit que je n'étais pas folle, ce qui, dans une certaine mesure, me réconforte.

La qualité de mon travail en tant qu'infirmière au service d'urgence en souffre. Je ne parviens plus à montrer de la compassion aux drogués qui se piquent, en particulier ceux qui consomment de la cocaïne.

• (1345)

C'était le cas du meurtrier.

En fait, je ne veux même pas les voir. Le service d'urgence reçoit de plus en plus de victimes d'agression au couteau et je ne peux m'empêcher de penser à Angie et à son corps percé de 12 coups de couteau. J'envisage de quitter mon travail.

On nous a appris dès notre jeune âge à traiter les autres comme nous voudrions qu'ils nous traitent. Angela, qui avait compris cette règle et l'appliquait, n'aurait dû rencontrer que le bien sur sa route. Je m'aperçois maintenant qu'il n'existe aucune garantie de vie longue et heureuse, surtout au Canada où notre système judiciaire est défectueux.

Je tiens le système responsable de ce meurtre. J'ai beaucoup appris au sujet du système judiciaire et de la commission des libérations conditionnelles. Le principal message que j'en ai tiré est que les criminels ne semblent pas être punis mais récompensés.

Cela vous dit-il quelque chose?

Combien va-t-il encore falloir de victimes pour mettre un terme à notre tolérance?

Je me sens maintenant obligée de me joindre aux autres victimes afin de lutter avec elles pour l'amélioration et le renforcement de notre système judiciaire, dans l'espoir que des peines plus sévères et des conditions plus dures dans les prisons dissuaderont de plus en plus le crime violent.

Corinne sait de quoi elle parle. On se demande pourquoi le gouvernement dote encore le pénitencier de Ferndale d'un terrain de golf etc. Mais à quoi pensent-ils?

Croyez-moi. Je préférerais nettement passer le temps précieux que j'ai de libre avec ma famille plutôt que d'avoir à me battre pour que l'on garde un meurtrier en prison jusqu'à la fin de sa vie! Il ne devrait jamais être remis en liberté conditionnelle.

Cela vous semble-t-il familier?

Le fait qu'il n'ait purgé que deux des six années auxquelles il a été condamné pour avoir attaqué M^me^ Eastman en 1986 est une plaisanterie! Elle a de la chance d'être en vie aujourd'hui! Je le répète, s'il avait purgé la totalité de sa peine, mon Angie serait en vie aujourd'hui!

Pourquoi est-ce que personne n'a assumé la responsabilité d'avoir fait une erreur? Comment a-t-il bien pu avoir été mis en liberté conditionnelle après si peu de temps? Les personnes nommées pour faire partie de la Commission nationale des libérations conditionnelles ne savent-elles pas combien ces délinquants sont manipulateurs? Ne se rendent-elles pas compte que ces criminels n'ont rien de mieux à faire que de préparer et de comploter leur libération conditionnelle?

Les coûts que tout cela représente sur les plans affectif, moral et physique dépassent de loin les pertes financières que nous avons subies. Je tente tout de même d'obtenir de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels qu'elle rembourse ma mère des 800 $ qu'elle a dépensés en thérapie, thérapie qu'elle aurait probablement dû poursuivre mais qu'elle a interrompue de peur de manquer d'argent.

Je suis également furieuse qu'on ait offert une récompense en espèces pour faire parler les gens. C'est malheureux, mais l'argent délie les langues. Ces 30 000 $ auraient dû contribuer à la création d'une bourse au nom d'Angie dans son école secondaire. Elle aurait aimé ça.

Ma vie a été bouleversée à tout jamais. J'en suis désolée pour mes proches qui me sont très chers et qui doivent subir les effets de ma dépression. Je ne sais qu'une chose: je suis encore en vie aujourd'hui, mais je ne promets rien pour demain.

Pour l'amour d'Angie, j'ai écrit ce témoignage à coeur ouvert et en toute honnêteté et j'espère que cela servira à quelque chose.

Je tiens à dire à Corinne que son témoignage a servi à quelque chose. Il vient d'être lu à la Chambre des communes à l'intention de ce gouvernement et de tous ses concitoyens. C'est plus qu'une déclaration de victime. Ce témoignage nous vient d'une Canadienne ordinaire, respectueuse de la loi, qui espère que notre gouvernement se rendra enfin compte que la loi doit être un peu plus sévère, de nos jours. Il faut prendre le temps de s'arrêter pour réfléchir à des lettres comme celle-là, comme le faisait justement remarquer mon collègue de Crowfoot. Je crois qu'il vaut la peine de le répéter. Un parlementaire qui appuie l'article 745 l'a qualifié de «lueur d'espoir, si l'on veut qu'il reste un peu

de motivation chez les plus grands criminels, qui servent une aussi terrible peine».

• (1350)

Reste–t–il une lueur d'espoir pour Angela Richards? Où est cette lueur d'espoir pour toutes les victimes? Les victimes ne sont pas seulement les personnes qui ont été tuées, ce sont aussi les parents proches et les amis des gens qui ont été blessés ou tués. Où est la lueur d'espoir? Pourquoi la fait–on briller pour les gens qui agissent de la sorte?

Le gouvernement est mieux de se mettre au fait, sinon il pourrait se retrouver de ce côté–ci après les prochaines élections.

Une voix: Les ministériels ont siégé ici auparavant.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Les ministériels ont siégé ici auparavant et ils pourraient y revenir.

Le meurtre d'Angela n'est pas la fin de l'histoire, c'est le début. Ce que je voulais aujourd'hui n'était pas de vous faire un discours, mais de vous rapporter l'impressionnant témoignage présenté par une victime lors d'une audience de détermination de la peine. J'espère que les ministériels, qu'ils soient ministres ou simples députés, et tous les députés, où qu'ils soient à la Chambre, se souviendront de ce témoignage. Il faut qu'il soit entendu. Il faut écouter ces propos.

Je ne sais pas ce qu'on peut dire de plus. Je pense qu'on peut critiquer tous les articles, autant qu'ils sont, comme certains députés l'ont fait avec tellement d'habileté. Toutefois, il ne faut pas oublier une chose: la vie et la propriété du Canadien respectueux de la loi doivent toujours rester ce qu'il y a de plus important dans ce pays. Le gouvernement devrait cesser de chercher à avantager les criminels qui ont enfreint la loi, et à leur assurer une vie meilleure.

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, je remercie le député de nous avoir communiqué la demande pressante de Corinne. Selon moi, le projet de loi C–41 fait en sorte que sa demande soit entendue puisque, aux audiences en vue de libérations conditionnelles anticipées, les déclarations des victimes seront entendues. Cette disposition importante permettra d'améliorer la situation. Grâce à cette modification, de bien meilleures décisions seront rendues concernant la libération conditionnelle de criminels.

Vous avez fait d'excellentes observations et je crois vraiment que notre projet de loi, qui est une mesure énergique, répondra directement aux implorations de Corinne.

Le vice–président: Je prie tous les députés d'adresser leurs observations à la présidence. Il faut éviter le mot «vous», sauf s'il s'adresse au Président.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, j'ignore comment il faut s'y prendre pour faire comprendre aux ministériels ce qui se dit à la Chambre. Ils n'ont absolument rien saisi de ce que j'ai dit hier sur la question de l'immigration.

La déclaration de la victime a déjà été lue au cours du prononcé de la sentence. Or, le gouvernement dit maintenant: «Entendons la victime encore au bout de 15 ans, puis au bout de 20 ans; entendons la victime à nouveau.» Nous disons qu'il ne devrait pas être nécessaire d'entendre Corinne Schaefer à nouveau, puisqu'on l'a déjà entendue. Elle a fait sa déclaration. Il faudrait comprendre. Si l'individu a commis les crimes pour lesquels il a été condamné et s'il a poignardé cette jeune femme à douze reprises, pourquoi M^me^ Schaefer devrait–elle présenter une autre déclaration en vue d'une libération?

Il faut comprendre que, dans ce cas, l'individu ne doit pas être libéré. Il ne devrait même pas comparaître devant la Commission des libérations conditionnelles. Il devrait rester en prison. Je ne veux pas que Corinne Schaefer ait à se présenter à une autre audience de la Commission des libérations conditionnelles, ni sa mère, ni un de ses proches.

• (1355)

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Monsieur le Président, le député peut–il nous dire à quel stade celui–ci considère que la Commission des libérations conditionnelles doit réexaminer une telle déclaration?

La personne a été condamnée à purger une peine d'emprisonnement. Doit–elle être libérée sans préavis, sans tenir compte des répercussions pour la victime? Quand la victime devrait–elle avoir son mot à dire? C'est ma première question.

Je pose aussi au député une question encore plus fondamentale, non pas du point de vue de l'individu, mais bien de celui de la société en général: Que faites–vous de tous ceux qui ont commis des crimes? Où allez–vous les loger et comment allez–vous administrer ces prisons?

Le vice–président: Avant de donner la parole au député de Fraser Valley–Ouest, je demande à la ministre, comme je viens de le faire pour ses collègues, de bien vouloir s'adresser à la présidence.

Cette façon d'agir vise uniquement à éviter que la tension ne monte trop.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, la personne à laquelle je faisais allusion s'appelle Wayne Perkins. J'ai déjà mentionné que cet individu avait bénéficié d'une libération conditionnelle après son geste. Il avait attaché une jeune femme pour ensuite l'agresser sexuellement et lui injecter de la cocaïne. Après avoir été libéré, cet individu a poignardé à douze reprises une autre jeune femme, Angela Richards, la soeur de Corinne.

Je ne parle pas du tout de laisser sortir cet individu. Vous ne m'avez absolument pas compris. Je dis que cet homme doit rester en prison. Combien de temps? Je vous réponds: Laissez–le croupir en tôle. Trop de personnes ont déjà souffert.

Lorsque vous vous rendez à la salle du tribunal vous voyez 50 personnes qui pleurent et qui sont toutes très éprouvées par ce qui s'est produit. Je pense à Lorna, la mère de la victime, à sa soeur, à son beau–frère, ainsi qu'aux autres. Par conséquent, je dis que le coupable doit rester en prison. Si on le laisse sortir, on se retrouvera avec le même problème. Cet individu a déjà eu une chance et il n'a pas su en profiter.

Une voix: L'emprisonnement à vie ça veut dire exactement cela.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Précisément. Qu'est–ce que le gouvernement ne saisit pas dans cette expression?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question à mon collègue par votre intermédiaire. Pour lui, une peine d'emprisonnement à vie est une peine d'emprisonnement à vie. Très bien. Il est au courant, comme nous tous ici présents, que les statistiques montrent que la criminalité est à la baisse, mais que le nombre de crimes déclarés est à la hausse.

Le député pourrait–il nous dire ce que nous ferons si nous remplissons les prisons? Comment s'y prendra–t–il pour contrôler la population carcérale?

M. White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, l'incarcération des délinquants m'inquiète beaucoup moins que leur libération.

Permettez–moi de répéter ce que j'ai déjà dit pour montrer à quoi tient la philosophie du gouvernement. Il prétend vouloir donner une lueur d'espoir, une certaine motivation, à ceux qui se voient imposer une peine aussi terrible, c'est–à–dire aux plus odieux de tous les criminels.

Qu'entend–on par une peine terrible? Pourquoi l'emprisonnement à vie est–il une peine terrible à imposer à l'homme qui a attaqué si sauvagement cette jeune fille qui serait devenue un membre actif de notre société? Est–ce une peine si terrible? Gardons–les en prison. Voilà la solution au problème.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES GRANDS–PARENTS

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour rendre hommage à un segment de notre société que nous oublions ou négligeons parfois. Les Nations Unies ayant déclaré 1994 Année internationale de la famille, il convient de reconnaître la place importante des grands–parents dans la structure familiale traditionnelle.

Les provinces ont déjà fait du deuxième dimanche de septembre la Fête des grands–parents.

Je tiens à offrir mes voeux les plus chaleureux à tous les grands–parents. Il ne faut pas oublier qu'ils jouent un rôle important dans le soin et l'éducation des enfants. Le plus grand cadeau que recevra un enfant sera parfois la sagesse et l'expérience dont lui fera profiter son grand–père ou sa grand–mère.

Nous sommes nombreux ici, j'en suis sûr, à avoir connu la joie de partager une journée ou un moment spécial avec un grand–parent.

Article 31 du Règlement

J'exhorte le gouvernement à reconnaître le rôle important que les grands–parents jouent dans la société et à faire du deuxième dimanche de septembre la Fête des grands–parents.

* * *

[*Français*]

LES MILITAIRES FRANCOPHONES

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, le commissaire aux langues officielles, Victor Goldbloom, a encore admis hier que le collège militaire de Kingston n'est pas du tout prêt à recevoir les militaires francophones et à leur offrir les cours de formation requis. Selon lui, le dossier linguistique du collège de Kingston est nettement inférieur à celui de Saint–Jean.

Le commissaire a aussi constaté que seulement 6000 des 13 000 postes dits bilingues dans les forces armées sont occupés par des personnes ayant une connaissance suffisante du français. Pourquoi les francophones sont–ils toujours sous–représentés? Pourquoi le gouvernement fédéral s'obstine–t–il à fermer le seul collège militaire francophone au pays? On voit bien le vrai visage des libéraux. Les faits sont là: le gouvernement refuse de faire une place aux francophones.

La réalité, c'est que le français est un irritant pour le gouvernement canadien.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉQUIPE CANADA

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je tiens à féliciter tous les membres de l'Équipe Canada ayant participé aux Jeux du Commonwealth qui ont eu lieu récemment à Victoria, en Colombie–Britannique. Leur performance n'a jamais été aussi bonne, l'équipe ayant remporté en tout 40 médailles d'or, 42 d'argent et 46 de bronze.

Cette performance, il faut le signaler, est le résultat de nombreuses années d'effort et d'entraînement. Je tiens à féliciter tout spécialement Corinna Wolfe, de Mission, pour sa participation aux jeux et sa belle performance au saut en hauteur.

Je tiens aussi à signaler que Chris Wilson, de Coquitlam, autre ville de ma circonscription, a remporté avec brio la médaille d'or à la lutte dans la catégorie des 68 kilos.

* * *

L'UKRAINE

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, les Manitobains sont fiers que le gouvernement fédéral ait récemment décidé de tenir à Winnipeg la prochaine conférence spéciale du G–7 sur le partenariat pour la transformation économique de l'Ukraine, qui sera une conférence préparatoire en vue du sommet du G–7 qui aura lieu l'été prochain au Canada.

Article 31 du Règlement

La communauté ukraino–canadienne, qui a ses racines au Manitoba et dans l'Ouest, rêve depuis longtemps de l'indépendance de sa mère–patrie. Ce rêve, qui se transmet de génération en génération, s'est finalement réalisé en 1991.

Cependant, l'indépendance politique a besoin du soutien que procure la prospérité économique. C'est pourquoi cette conférence est essentielle et tombe à point nommé.

Il incombe donc au Canada de faire en sorte que cette conférence ait des retombées. Celles–ci pourraient prendre la forme d'une fondation canado–ukrainienne qui consoliderait la transformation économique et contribuerait à la prospérité de l'Ukraine tout en bénéficiant au Canada.

* * *

L'ALBANIE

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur les gestes honteux faits par le gouvernement de l'Albanie contre ses minorités ethniques.

Le mois dernier, les autorités albanaises ont jugé cinq dirigeants de la communauté de langue grecque dans ce qui n'est rien d'autre qu'un procès–spectacle. Au cours de ce procès, qui devrait être dénoncé par la communauté internationale, on a vu appliquer le code pénal adopté par la dictature communiste de Enver Hoxha.

Les condamnations prononcées ne constituaient rien de plus qu'une tentative perverse pour réduire au silence les représentants de la minorité de langue grecque en Albanie, dont le seul but est de faire appliquer les droits accordés à tous les humains dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies.

J'espère que, lorsque l'occasion se présentera, notre gouvernement dénoncera la condamnation de ces dirigeants et prendra part aux mesures mises en oeuvre pour obtenir leur libération.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, il fut un temps où l'on croyait que les sociétés d'État protégeaient les intérêts de tous les Canadiens. À la surprise de certains employés du Canadien National dans ma circonscription, la direction de cette société a annoncé que quelque 25 postes seraient supprimés graduellement et que ces travailleurs seraient remplacés par des travailleurs américains à Flat Rock, au Michigan, près de Detroit, région qui, si je ne m'abuse, fait encore partie des États–Unis.

• (1405)

Au nom de ces travailleurs et de tous les employés du CN, j'implore le conseil d'administration et la direction de commencer à travailler pour les vrais actionnaires de cette société.

Je crois que tous les Canadiens veulent que nos trains soient inspectés et réparés par des Canadiens. Ce n'est pas trop demander.

Les employés du Canadien National s'attendent à ce que cette malheureuse erreur commise par la direction de cette société d'État soit corrigée.

* * *

[*Français*]

LE CRTC

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, le CRTC a rendu publique, vendredi, sa décision sur le nouveau cadre de réglementation des télécommunications. Contrairement à ce que l'on promettait en juin 1992, les tarifs mensuels de base seront augmentés de 50 p. 100 sur 3 ans dans certaines régions. Pour la première fois, on porte atteinte au service téléphonique de base, qui est pourtant un service essentiel.

Pourquoi une augmentation aussi brusque et si rapide? Ce sont les consommateurs qui paient les frais des décisions du CRTC. On aurait pu consentir à un relèvement moins brutal pour tenir compte de la pauvreté accentuée par la récession.

Pendant que le ministre Manley jongle avec l'idée de réglementer afin de permettre la convergence des réseaux du câble et du téléphone, le CRTC, lui, annonce une déréglementation quasi totale dans ce domaine et met tout le monde devant un fait accompli.

La main droite ne sait pas ce que fait la main gauche. Voilà encore un autre exemple aberrant de l'incohérence du système fédéral.

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNAT

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, la semaine dernière, le premier ministre a nommé certains de ses amis politiques à l'autre endroit, soit un ancien chef libéral du Manitoba, une ancienne ministre libérale du Québec et la belle–fille d'un ancien premier ministre libéral.

Il n'est donc pas surprenant que les Canadiens n'aient aucun respect pour l'autre endroit et pour les personnes qui y sont nommées par favoritisme. Ils savent qu'une assemblée non élue, non responsable et antidémocratique comme l'autre endroit n'a pas sa place dans une société démocratique, qu'elle ne devrait pas avoir son mot à dire dans l'élaboration de nos mesures législatives ni dans la façon de dépenser l'argent des contribuables. Une telle assemblée n'a aucun rôle légitime et sert surtout à assurer un revenu de retraite aux amis du premier ministre.

Les Canadiens réclament une réforme de l'autre endroit pour qu'il devienne une assemblée élue et responsable qui saura vraiment protéger les intérêts régionaux.

Pendant que les personnes nouvellement nommées touchent leurs chèques de paye, qu'elles soient ou non assez alertes pour se rendre au travail, la dette nationale continue de s'accroître, atteignant maintenant 531 172 948 085,41 $.

* * *

LA POLOGNE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le président Lech Walesa de la République de Pologne a effectué la semaine dernière sa première visite officielle au Canada. L'économie de la Pologne est celle de tous les pays d'Europe centrale qui connaît la croissance la plus rapide, ce qui prouve que l'investissement modeste mais significatif que le Canada y a fait en aide technique finira à long terme par rapporter aux deux pays.

Le président Walesa a une nouvelle vision audacieuse pour favoriser un accroissement des échanges commerciaux entre nos deux pays et il invite les Canadiens à songer sérieusement à faire des investissements privés en Pologne.

Ayant moi-même parcouru la Pologne en tout sens cet été, j'ai eu l'occasion de constater les progrès énormes que les Polonais ont réalisés sur le plan économique de même que dans leurs efforts pour renverser le cours de la dégradation de l'environnement causée par des décennies de mauvaise gestion.

Au nom du gouvernement du Canada, je tiens à féliciter les Polonais de leurs succès et à remercier chaleureusement leur président de nous avoir rendu visite.

Nous avons aujourd'hui un autre visiteur éminent à la tribune, monsieur le Président, et je sais que vous nous le présenterez en temps opportun.

* * *

LA BIRMANIE

M. Harbance Singh Dhaliwal (Vancouver-Sud): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour rappeler aux députés le problème birman.

Le 20 juillet, c'était le cinquième anniversaire de l'assignation à résidence d'Aung San Suu Kyi, que les Birmans ont élue chef de l'opposition en 1989.

Même si on le dit disposé à entamer des discussions, l'actuel régime militaire de Birmanie n'a fait aucun effort pour rencontrer M^me^ Suu Kyi.

Le 12 avril dernier, la Chambre a adopté une motion invitant le secrétaire général des Nations Unies à réclamer la libération de M^me^ Suu Kyi et le rétablissement d'un régime civil en Birmanie. En outre, 234 députés ont signé une pétition demandant la même chose.

J'exhorte tous mes collègues à continuer d'exercer des pressions auprès du régime birman pour que M^me^ Suu Kyi soit libérée et l'opposition démocratiquement élue rétablie.

Article 31 du Règlement

• (1410)

L'OPÉRATION RETOUR

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais souligner aujourd'hui les efforts d'un organisme national appelé Opération Retour.

Il s'agit d'un organisme essentiellement formé de bénévoles qui s'efforce de ramener les jeunes fugueurs en crise dans leur famille ou de les confier aux organismes les plus en mesure de les aider. Opération Retour a des bureaux à Ottawa, Halifax, Toronto, Vancouver et Winnipeg.

L'organisme remporte un succès remarquable. En 1993, il a aidé 1 429 jeunes en crise. Entre 35 et 40 p. 100 d'entre eux ont été pris en charge par des services qui peuvent s'occuper d'eux.

Il y a tous les jours, en permanence, 100 000 enfants dans nos rues. Hélas, leur nombre ne cesse de croître.

[*Français*]

Je tiens à attirer votre attention, monsieur le Président, sur cet organisme qui oeuvre depuis une vingtaine d'années, un organisme qui essaye de retourner les enfants, s'assurer qu'ils soient retournés soit dans leurs foyers ou aux organismes de soutien.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, les résultats de la dernière enquête de Statistique Canada sur la violence faite aux femmes ne peuvent laisser personne indifférent.

Plus d'une Canadienne sur quatre, mariée ou vivant en union libre, affirme avoir été agressée par son conjoint. À un moment ou à un autre de leur vie conjugale, elles ont été agressées physiquement ou sexuellement et peu d'entre elles ont rapporté à la police ces agressions. Encore moins nombreuses sont celles qui ont cherché de l'aide professionnelle pour tenter de surmonter les souffrances et les traumatismes résultant de ces agressions.

Pour que les conjoints abuseurs cessent de frapper, le gouvernement fédéral devra déposer des projets de loi afin que cesse la violence faite aux femmes.

* * *

[*Traduction*]

LA CROSSE

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le 4 septembre dernier, l'équipe de crosse junior A de New Westminster, les Salmonbellies, a remporté la coupe Minto, devenant ainsi la meilleure équipe de crosse au Canada. Les Salmonbellies ont dû affronter les Excelsiors de Brantford lors de sept rencontres chaudement disputées, avant de remporter le championnat canadien.

Cette victoire est d'autant plus exquise qu'aucune équipe de New Westminster n'avait remporté le championnat national depuis 1960. En fait, c'est en 1988 qu'une équipe de l'Ouest, celle

Article 31 du Règlement

d'Esquimalt, en Colombie–Britannique, a remporté le championnat pour la dernière fois.

Ces dernières années, ce sont les équipes de l'Ontario qui ont dominé le circuit junior A du monde de la crosse, mais tous les habitants de New Westminster savent que la coupe revient de droit à leur municipalité, celle–ci vouant une affection particulière au premier sport du Canada tout en abritant le Temple de la renommée de la crosse.

Je félicite toute l'équipe des Salmonbellies et, en particulier, les entraîneurs Steve van Os et Stan Stewardson, ainsi que les cinq joueurs sortants, Kevin Stewardson, Glen Bzowy, Steve Higgs, Chris Charlton et Curtis Palidwor, le joueur le plus utile de leur équipe durant les éliminatoires.

Bravo aux Salmonbellies!

* * *

LA DYSTONIE

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention de la Chambre sur une maladie plus répandue que la maladie de Huntington, la SLA et la dystrophie musculaire.

Il s'agit de la dystonie, un trouble neurologique qui cause des spasmes musculaires involontaires et des torsions provoquant des postures très anormales. Seulement 5 p. 100 des 250 000 cas qui existeraient en Amérique du Nord, selon les estimations, ont été diagnostiqués, et le tiers des personnes touchées, hélas, sont des enfants.

La Dystonia Medical Research Foundation, un organisme national qui finance la recherche pour aider les patients, est déterminée à sensibiliser le public à la dystonie. Comme c'est le cas avec nombre de troubles de la santé, le manque de sensibilisation du public et des milieux médicaux à la dystonie contribue au sentiment d'isolement et d'aliénation que ressentent bien des personnes souffrant de cette maladie.

J'incite mes collègues et tous les Canadiens à appuyer la Dystonia Medical Research Foundation dans ses efforts pour accroître la sensibilisation du public à ce trouble douloureux.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Martin Cauchon (Outremont): Monsieur le Président, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, a fait une promesse électorale qu'il a maintes fois réitérée, à savoir que, s'il était élu, un référendum sur la souveraineté du Québec serait tenu dans les huit ou dix mois suivant l'élection.

Ceci est un engagement ferme. Jamais il n'a été question de retarder cela et d'ailleurs, il est souhaitable qu'il en soit ainsi puisque l'ensemble des Québécois et Québécoises veulent en finir avec cette question référendaire. Néanmoins, malgré cette promesse électorale limpide de M. Parizeau, vous me permettrez, à la lumière d'une déclaration récente du chef de l'opposition officielle, de m'interroger quant à savoir qui parle au nom du gouvernement du Québec.

En effet, est–ce le chef de l'opposition officielle qui dans le cadre de sa dernière déclaration sur le référendum explique que ce qui compte d'abord et avant tout, c'est de le gagner, peu importe le moment où il sera tenu, ou est–ce M. Jacques Parizeau, le premier ministre élu du Québec?

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, hier, à Goose Bay, au Labrador, des protestataires innus ont retardé le début des audiences publiques portant sur l'entraînement au vol à basse altitude au–dessus de leur territoire de chasse traditionnel. Les Innus prétendent que cette activité perturbe le gibier, leur principale source de nourriture, et contamine l'environnement.

Ces audiences publiques ont pour but d'examiner une évaluation environnementale menée par le ministère de la Défense nationale qui, au dire de spécialistes, renferme plus de 130 lacunes. Ce rapport recommande, entre autres, la création d'une immense zone d'entraînement et l'utilisation de minces bandes d'aluminium qui rendent malades les animaux qui les avalent. Les Innus contestent le moment choisi pour la tenue de ces audiences, ainsi que l'équité et l'indépendance du groupe d'experts chargé de procéder à l'examen du rapport.

J'exhorte donc le gouvernement à suspendre immédiatement les audiences jusqu'à ce que les préoccupations des Innus soient prises en compte et que l'on se soit penché sur l'opportunité de mettre fin à l'entraînement au vol à basse altitude au–dessus du territoire des Innus. Le peuple innu n'a jamais donné son aval à l'utilisation de son territoire à des fins militaires. Voilà 9 000 ans que ces gens vivent en paix des ressources naturelles de leur territoire. Ils ont droit à un traitement équitable et humain!

Le Président: Chers collègues, dans les déclarations que l'on entend quotidiennement, il nous arrive souvent d'employer des mots qui peuvent être perçus comme plus provocateurs que d'autres.

J'invite donc tous les députés à se montrer judicieux dans le choix de leurs mots, surtout, si je peux me permettre, lorsque vous parlez de l'autre Chambre.

Je termine là–dessus. C'est une chose que j'aimerais que vous preniez très au sérieux.

[*Français*]

Nous commençons la période des questions orales. Je donne donc la parole à l'honorable chef de l'opposition.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

HAÏTI

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est avec soulagement que nous avons tous accueilli l'intervention de l'armée américaine à Haïti sans effusion de sang. Toutefois, l'essentiel de la mission reste à accomplir, à savoir le retour du président Aristide et plusieurs questions importantes se posent encore, notamment après que la police haïtienne ait durement réprimé, hier soir, une manifestation de partisans du président Aristide dans les rues de Port–au–Prince.

J'adresse ma question au ministre des Affaires étrangères. Le ministre a–t–il obtenu des dirigeants américains l'assurance du retour imminent du président Aristide?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à la question de l'honorable député en lui indiquant très clairement que cette initiative des Nations Unies a pour but de ramener le président Aristide dans son pays et de lui permettre d'exercer ses fonctions de président. Je pense que les événements des dernières heures permettent de croire que ce processus irrémédiable de retour du président Aristide dans son pays est bien engagé.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on me permettra de différer d'opinion quant à l'optimisme manifesté par le ministre, puisque justement au cours des dernières heures, les événements contredisent ce qu'il vient de dire, notamment le fait que le président Aristide vient de réfuter l'entente intervenue entre un président fantoche et l'armée américaine.

Est–ce que le gouvernement canadien se déclare aussi satisfait de l'accord conclu dimanche entre Washington et la junte militaire, maintenant que le président en exil Jean–Bertrand Aristide s'en dissocie publiquement?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je pense que ce qui est important de dire c'est que le président Aristide a rappelé que pour lui, l'Accord de Governors Island était l'accord qu'il avait signé et qu'il entendait respecter. Je peux vous dire que le gouvernement canadien est tout à fait d'accord avec son interprétation des choses.

Par ailleurs, on ne peut pas faire abstraction du fait qu'aujourd'hui, au moment où on se parle, le pays n'est plus totalement dominé par une junte militaire haïtienne, mais qu'il passe progressivement aux mains d'une force multinationale qui a pour mandat, en vertu d'une résolution, la résolution 940 des Nations Unies, de prendre le contrôle et de s'assurer que le président Aristide rentrera dans son pays dans les plus brefs délais.

• (1420)

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, bien sûr, nous partageons la même espérance que celle que le ministre vient d'exprimer, mais les événements actuels nous plongent dans une certaine inquiétude, notamment le fait que la junte militaire est toujours là, au moins jusqu'au 15 octobre. Espérons que cela se terminera le 15 octobre, mais pour le moment elle est là, aux côtés de la force «pacifiante» américaine.

Je veux demander au ministre s'il peut nous indiquer si le Canada a l'intention d'envoyer des policiers canadiens à Port–au–Prince sans l'aval du président Aristide et avant qu'il l'ait donné, et alors que l'incertitude perdure quant à son retour et quant au rôle des dirigeants de la junte militaire.

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, le chef de l'opposition s'est référé à une date, le 15 octobre, qui est bel et bien une date incontournable pour les militaires haïtiens. C'est la date ultime. Et quoi qu'ils fassent et quoi qu'il arrive, ils devront se soumettre à la volonté très ferme non seulement des Américains mais de tous ceux qui ont appuyé et approuvé la résolution 940 des Nations Unies. Par conséquent, je suis très confiant que le président Artistide pourra retourner dans son pays.

Le député a posé une question quant aux policiers. J'ai eu des contacts fréquents avec le président Aristide et nous allons continuer à dialoguer avec lui. Et les initiatives que prendra le gouvernement du Canada seront conformes aux voeux et aux espoirs du président Artistide.

* * *

LES FINANCES PUBLIQUES

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, les dernières analyses concernant la situation financière du Canada sont loin de présenter le paradis dont ont fait état récemment le ministre des Finances et son premier ministre. Le déficit atteindra cette année près de 40 milliards; la dette nette s'approchera des 550 milliards, en plus de compromettre la reprise de l'emploi et l'amélioration ou la «compétitivité» des entreprises.

Le ministre des Finances ne convient–il pas que, pour parvenir à redresser la piètre situation des finances publiques canadiennes, il est urgent, mais très urgent, de réduire substantiellement les dépenses de fonctionnement du gouvernement, et non pas de compter aveuglément sur la conjoncture économique et s'en approprier les maigres retombées par opportunisme, comme il l'a fait récemment?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il est très clair qu'il faut examiner les dépenses gouvernementales. On a déjà dit que nous étions pour le faire ligne par ligne. D'ailleurs, c'est pour cela que le premier ministre a demandé de former un comité avec, comme chef, le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, d'examiner vraiment les dépenses gouvernementales. Cette révision est en train de se faire.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, plutôt que de se fermer les yeux comme il le fait jusqu'à présent, le ministre va-t-il s'engager enfin, aujourd'hui, devant cette Chambre, à nous présenter un plan d'urgence—car cette situation est urgente—visant à réduire les dépenses de fonctionnement de l'appareil fédéral en s'attaquant en priorité aux fuites fiscales bénéficiant aux amis du régime, de même qu'au gaspillage éhonté occasionné par les chevauchements?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, l'année passée, le député et ses collègues ont eu l'occasion, lors du débat prébudgétaire, de nous donner leurs opinions. Ils ont eu l'occasion tout au long du printemps et même de l'été de nous faire connaître leurs suggestions.

Maintenant, lorsque je comparaîtrai devant le Comité des finances avec la mise à jour promise, le député aura certainement la chance de nous faire des suggestions concrètes. D'ailleurs, demain, je crois que le Comité des finances va se pencher sur la question des fiducies familiales. À cette occasion, j'espère que le député nous fera part d'opinions constructives.

[*Traduction*]

Il est très clair que les députés de l'opposition ont eu maintes fois l'occasion de faire des suggestions constructives et d'expliquer comment ils procéderaient, mais qu'ils ont toujours refusé de le faire.

Nous leur offrons donc à nouveau la possibilité de faire connaître leur opinion et nous verrons bien s'ils sont prêts à saisir l'occasion.

* * *

• (1425)

LA FISCALITÉ

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre affirme que sa première responsabilité est d'assurer l'unité du pays. Chose certaine, cela veut dire qu'il doit s'abstenir de prendre des mesures qui minent la confiance des gens dans le gouvernement fédéral. J'en ai une plus particulièrement à l'esprit.

Les Canadiens sont maintenant parmi les gens les plus imposés du monde. Si le gouvernement fédéral veut rendre le fédéralisme plus attrayant pour tous les Canadiens, il doit simplement s'abstenir d'accroître le fardeau fiscal.

Le premier ministre s'engagera-t-il aujourd'hui, au nom de l'unité canadienne, à ne pas accroître le fardeau fiscal fédéral durant son mandat? Prendra-t-il un engagement de ce genre aujourd'hui?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je vais présenter un budget en février. Le budget soumis il y a quelques mois ne renfermait aucune augmentation d'impôt. Nous ne prévoyons pas augmenter les impôts. Nous voulons très bien administrer le pays. Et le ministre des Finances se charge d'examiner tous les aspects des problèmes.

Pour ce qui est de la durée de mon mandat comme premier ministre, il m'est très difficile de donner une réponse tout à fait catégorique et de promettre que je n'augmenterai jamais les impôts dans les nombreuses années à venir.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Si j'étais le premier ministre, je ne m'inquiéterais pas, monsieur le Président, d'occuper ce poste encore de nombreuses années. Je voulais simplement obtenir cet engagement pour la durée du mandat actuel du gouvernement.

Mais permettez-moi d'être plus précis. Les économies de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont une plus forte croissance que celle du Canada dans son ensemble et le gouvernement albertain essaie plus que tout autre gouvernement provincial de restreindre ses dépenses. Cependant, on craint de plus en plus maintenant dans l'Ouest que l'excellente croissance économique ou la restriction des dépenses au niveau provincial ne fassent qu'inciter le gouvernement fédéral à accroître les impôts comme il l'a fait dans les années 80.

Le premier ministre va-t-il garantir aujourd'hui aux Canadiens de l'Ouest que son gouvernement ne va pas essayer de résoudre les problèmes financiers qui existent au niveau fédéral en se lançant dans une razzia fiscale contre leur région?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas que le chef du Parti réformiste réussira davantage dans ce cas-ci à effrayer les gens qu'il n'y est parvenu avec sa taxe sur les hydrocarbures qu'il a inventée et dont nous ne parlions même pas. Ainsi, comme il n'avait rien d'autre à faire et qu'il était incapable de critiquer les mesures que nous prenions, il a essayé d'inventer des problèmes.

Ne vous inquiétez pas, nous avons suffisamment de problèmes comme cela. Nous ne voulons pas que vous ayez le sentiment que vous réussissez à accroître la confiance dans notre pays avec des bobards comme celui-ci.

Le Président: Je sais que même si les députés qui répondent aux questions ne me regardent pas toujours, ils parlent quand même de moi lorsqu'ils disent «vous». Je suis persuadé que c'est le cas.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ce ne sont pas que les habitants de l'Ouest qui seront insatisfaits de la réponse du premier ministre. Il y a d'autres Canadiens qui s'inquiètent des intentions du gouvernement fédéral lorsqu'il est question des impôts.

Les gouvernements qui se sont succédé ont si mal administré le Régime de pensions du Canada et le Programme de la sécurité de la vieillesse qu'ils ont miné la confiance de nombreux Canadiens dans la capacité du gouvernement de leur assurer un revenu de retraite. En réponse, des milliers de Canadiens ont décidé d'avoir recours à des régimes enregistrés d'épargne-retraite privés pour subvenir à leurs besoins au moment de leur retraite. Cependant, ces Canadiens craignent maintenant que, pour les récompenser d'avoir pris ces dispositions, le gouvernement fédéral se lance dans une razzia fiscale contre leurs REER.

Hier, le ministre des Finances n'a pas voulu apaiser les craintes des gens à cet égard. Le premier ministre va-t-il déclarer catégoriquement que son gouvernement n'entend pas se lancer dans une razzia de ce genre contre les régimes enregistrés d'épargne-retraite?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est extrêmement amusant! Nous sommes en septembre, au début de la session, et le chef du Parti réformiste ne peut trouver rien de mieux à faire que de semer la crainte dans la population. Il devrait se détendre. Il y aura un budget en février et il aura alors sa réponse. Entre-temps, nous continuerons d'administrer le pays en essayant d'obtenir les meilleurs résultats possibles, comme celui rendu public ce matin relativement au commerce extérieur, soit un excédent de 2,3 milliards de dollars durant le mois de juillet.

* * *

• (1430)

[*Français*]

LES FINANCES PUBLIQUES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, selon deux études qui ont été publiées par l'Institut C.D. Howe et par l'économiste québécois Pierre Fortin, il y a un trou de sept à dix milliards de dollars à combler, selon les estimations, pour que le gouvernement puisse atteindre son objectif et respecter sa promesse électorale en ramenant le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996.

Puisque de toute évidence le ministre des Finances n'est pas capable de dire ce qu'il va couper, pourrait-il nous dire combien il compte couper dans les dépenses de l'État pour respecter la promesse électorale?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai été très clair lorsque j'ai présenté le Budget en février dernier quand j'ai dit que je ferais une mise à jour de la situation financière du pays.

Si je peux citer du Budget, j'ai dit: «L'automne prochain, le gouvernement publiera un exposé qui indiquera de manière concrète et claire les changements de perspective économique et financière intervenus depuis le dernier Budget.» J'ai l'intention de tenir parole.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, devant la difficulté d'obtenir des chiffres ou quelque chose de consistant de la part du ministre des Finances, je lui demande aujourd'hui—on sait qu'il a les chiffres en main, on sait qu'il a la cible—on voudrait que le ministre dise à cette Chambre de combien compte-t-il couper dans les dépenses du gouvernement pour rencontrer sa promesse électorale et celle du premier ministre?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ce que le député est en train de me demander, c'est de ne pas faire une consultation ouverte avec le public. Ça veut dire que vous voulez que je me lève maintenant, que je fasse le budget maintenant, pas un budget en février, un budget en septembre, sans consultation. . .

Mais nous, ce n'est pas de cette façon que nous allons fonctionner. On veut consulter les Canadiens et Canadiennes, les Québécois et Québécoises, et on le fera.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il manque 115 000 jeunes saumons rouges Stuart dans le fleuve Fraser. Un rapport rédigé par des fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans établit clairement que le ministère est à blâmer pour sa mauvaise gestion des stocks et son application insatisfaisante de la loi. En outre, le rapport confirme que le ministre a fait fi des conseils de ses collaborateurs et a décidé de ne pas fermer cette pêcherie, même si la quantité de saumons qui y retournent était insuffisante.

Que compte faire le premier ministre au sujet de cette incompétence qui a entraîné la disparition de cette montée de saumons cette année?

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de Delta. Comme il le sait, il existe un problème, car il manque environ 1,3 million de saumons rouges. Le gouvernement a agi de façon responsable en demandant un examen complet et exhaustif de nos techniques actuelles de gestion.

Comme le député vient d'une localité de pêcheurs, il devrait savoir que la science n'est pas parfaite et que nous devons nous pencher sur certaines questions, dont les températures de l'eau, qui ont un effet considérable sur le saumon rouge.

Nous comptons procéder à un examen complet auquel participeront tous les intéressés, de même que la collectivité autochtone, afin de tirer les choses au clair et d'apporter les modifications nécessaires pour rétablir la confiance dans la gestion de la pêche, et c'est ce que nous ferons, comme le ministre l'a déclaré plus tôt.

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, le ministre a fourni des excuses non corroborées au sujet de cette perte de saumons et a fait fi des données préparées par ses propres collaborateurs. Les gens de la Colombie-Britannique en ont assez des excuses et des rapports internes.

Le premier ministre s'engagera-t-il à ordonner une enquête publique indépendante sur la gestion de la pêche sur la côte ouest ou compte-t-il attendre que le poisson de la côte ouest subisse le même sort que celui de la côte est?

• (1435)

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt à la Chambre, le ministre a déjà demandé aux pêcheurs indépendants et à tous les autres intéressés de participer à un examen exhaustif, qui sera transparent.

Si le député a des propositions à faire, nous serons disposés à les étudier, car son parti a parfois des idées intéressantes à présenter. Nous serons heureux de les examiner.

* * *

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, hier en cette Chambre, le solliciteur général a rejeté la demande de l'opposition de constituer une commission royale pour enquêter sur les allégations très sérieuses quant aux activités d'infiltration du Service canadien du renseignement de sécurité.

Ma question s'adresse au solliciteur général. Essaye–t–il de nous faire comprendre qu'en mettant sur pied le SCRS on aurait engendré un monstre que personne ne peut plus contrôler, y compris le Parlement, alors qu'il a été créé justement pour mettre un terme aux activités illégales faites par la GRC au Québec dans les années 1970?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le SCRS a été créé sous l'égide d'un projet de loi adopté par cette Chambre. Le SCRS doit travailler dans le cadre de cette loi, d'une façon légale. Il y a un système de surveillance mené par la Commission de surveillance et je pense que nous devons attendre le résultat de nos efforts pour avoir une réponse aux allégations qui sont, en ce moment, sûrement des allégations présumées.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, le solliciteur général sait–il qu'une créature de ce Parlement a déjà commis des gestes illégaux au Québec, notamment en volant des listes de membres de partis politiques, en mettant le feu à des granges et en installant des bombes?

Le ministre réalise–t–il qu'en refusant une commission royale d'enquête, il contribue à recréer le même scénario qu'en 1970, et ce faisant, il manque à son devoir de ministre?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Ce gouvernement insiste sur le fait que n'importe quel service du gouvernement tfravaille dans un cadre de légalité et c'est pourquoi nous désirons que la Commission de surveillance remette son rapport aussitôt que possible. Je pense que la population de ce pays, surtout celle du Québec, sera un peu surprise de voir comment l'honorable député aime tellement la royauté qu'il demande une commission royale pour enquêter dans ce dossier.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Il y a de nombreuses années, le gouvernement a commencé à déplacer des fonctionnaires un peu partout dans le pays, à des coûts astronomiques, sans que cela ne présente d'avantage évident, si ce n'est celui de faire réélire des ministres plus facilement. Aujourd'hui, nous apprenons que le ministre a formé un comité qui va examiner la possibilité de déménager plus de fonctionnaires dans le Canada atlantique pour la même raison, apparemment.

Le ministre songe–t–il vraiment à refaire cette expérience?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député soulève une question importante.

Comme le ministre des Finances l'a signalé dans son dernier budget, tous les ministres doivent faire un examen de leur ministère pour voir s'il y a moyen d'en accroître l'efficacité. En fait, il est dit, à l'alinéa 5(2)a) de Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services, que le ministre doit s'acquitter de «l'étude et la mise sur pied de services en vue d'accroître le rendement de l'administration publique fédérale».

Je n'ai rien contre le fait que le gouvernement du Canada veuille effectuer une étude pour garantir un meilleur rendement et éliminer les chevauchements et le double emploi.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, nous ne voulons pas que les fonctionnaires soient envoyés un peu partout dans le pays comme des poches de farine, à des fins politiques.

Le ministre peut–il prouver à la Chambre, puisque nous ne pouvons pas obtenir cet examen de programme de l'autre ministre, que tous les déplacements de fonctionnaires sont faits pour faire épargner de l'argent au gouvernement, pour rendre l'administration publique plus efficace et non seulement pour jongler avec les vies des fonctionnaires qui ne savent déjà plus où donner de la tête?

L'hon. David Dingwall (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie encore une fois le député. Je pensais qu'il allait se lever pour féliciter le gouvernement du Canada. Je voudrais lui donner un exemple d'une entente que le gouvernement du Canada a conclue avec le Québec pour mettre fin aux chevauchements et au double emploi.

Nous avons conclu avec le Québec une entente au sujet du logement et de la réalisation de programmes de logement dans cette province, ce qui coûtera moins cher au gouvernement du Canada et permettra à un plus grand nombre de Québécois de profiter de programmes offerts par le gouvernement du Canada.

• (1440)

[*Français*]

LE SANG CONTAMINÉ

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. La population canadienne est très inquiète de la situation qui prévaut dans l'affaire du sang contaminé, et le devoir de la ministre est d'agir en toute transparence pour bien informer et rassurer la population.

Pourquoi, en ces circonstances, la ministre a–t–elle caché à la population canadienne, lors de sa conférence de presse le 12 septembre dernier, que la FDA effectuait le même jour une autre enquête au centre de la Croix–Rouge d'Halifax?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Notre gouvernement travaille toujours avec transparence et avec honnêteté. Depuis le tout début, nous avons admis ouvertement que chaque centre de collecte de sang sera inspecté par la FDA, puisque maintenant la FDA a décidé de changer son règlement et d'exiger un permis pour chacun des centres. La Croix–Rouge est en train de faire la demande pour ce permis.

Mais entre–temps, chacun des dix–sept centres du pays doit subir la même inspection.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, je demande à la ministre si elle peut m'expliquer pourquoi elle n'a envoyé aucune directive précise aux autres centres de la Croix–Rouge, alors qu'elle avait en main le rapport de l'agence américaine?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il faut se souvenir que la FDA fait l'inspection de ces centres pour satisfaire ses propres règlements. Les règlements du système américain sont quelque peu différents des nôtres, parce que, avec le système américain de collecte de sang, les donneurs sont souvent payés, tandis qu'ici au Canada, il s'agit d'un système complètement volontaire.

Cela dit, cela ne veut pas dire que leurs règlements sont meilleurs que les nôtres et vice versa. Nous travaillons avec la FDA, avec la Croix–Rouge, pour harmoniser nos règlements, pour s'assurer que nous ayons les meilleurs règlements, pour que notre système de collecte de sang continue d'être l'un des meilleurs au monde.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

Dans ma circonscription, York—Simcoe, un certain nombre de propriétaires d'armes à feu responsables se sont dits préoccupés par les mesures législatives à venir relativement au contrôle des armes à feu. Ils reconnaissent, ainsi que les autres Canadiens, la nécessité de prendre des mesures pour mettre un frein à l'utilisation illégale des armes à feu à des fins violentes.

Le ministre peut–il garantir aujourd'hui aux Canadiens qu'aucune mesure législative relative au contrôle des armes à feu ne pénalisera injustement les propriétaires d'armes à feu responsables et que ses efforts seront concentrés sur les personnes qui utilisent les armes à feu à des fins illégales?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les propositions auxquelles nous sommes en train de travailler pour présentation à la Chambre portent sur trois points.

Premièrement, la présence d'armes à feu illégales dans notre pays et les moyens que nous pouvons mettre en oeuvre pour mettre fin à ce problème. Deuxièmement, la question de savoir si le sytème judiciaire devrait être plus sévère envers les personnes qui se servent d'arme à feu pour perpétrer des infractions—et il le sera. Troisièmement, la question de savoir si les mesures concernant les armes à feu qui se trouvent entre les mains de propriétaires légitimes peuvent être améliorées de façon à renforcer la sécurité de la collectivité, à prévenir la criminalité, à détecter le crime et à permettre des poursuites.

Sur ce plan, nous respecterons effectivement les intérêts légitimes des propriétaires d'armes à feu. Nous comprenons et respectons l'importance de la chasse, qui est non seulement une tradition de longue date dans ce pays, mais aussi une importante activité économique. Nous en tiendrons compte dans les propositions que nous présenterons à la Chambre.

* * *

• (1445)

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, M. Michel Robert, un ancien président du Parti libéral, a obtenu un contrat sans appel d'offres de 249 925 $ pour agir à titre de négociateur à Oka, soit une grosse somme de 74 $ sous la limite applicable aux contrats de ce type.

Quelqu'un a dit récemment que le gouvernement actuel et le Parlement serviraient les intérêts de tous les Canadiens et pas seulement ceux de quelques privilégiés, quels que soient leurs contacts. Je doute que cette façon de contourner les exigences du processus d'appel d'offres réussisse à leurrer beaucoup de monde et il n'y a sans doute plus personne pour croire la déclaration que faisait le premier ministre en juin dernier, déclaration que j'ai citée.

Le premier ministre comprend–il toujours le sens du mot intégrité?

Le Président: La question a une portée considérable. J'espère que les députés sauront se respecter mutuellement. Dans sa forme actuelle, la question ne tend pas à obtenir des renseignements du gouvernement.

Le premier ministre ou l'un de ses ministres voudra peut–être répondre.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, M. Robert a été engagé en mai. Je trouve étrange que le Parti réformiste ne s'en soit pas rendu compte il y a six mois. Le Bloc québécois avait alors posé quelques questions à ce sujet.

On se souviendra que les 25, 26 et 27 mai, la situation à Oka était très instable. Des arbres ont été abattus et il y avait une menace d'intervention des forces armées. J'ai dû agir rapide-

ment et trouver des gens compétents. Le juge Réjean Paul et M. Michel Robert étaient prêts à agir comme médiateurs.

Les questions posées par le Bloc m'ont permis de donner, pour les fins du compte rendu, des renseignements sur l'expérience professionnelle de M. Robert. Il a été président de l'Association du Barreau canadien, il est membre associé du Barreau de l'Ontario, ancien membre des forces armées et auteur. Ses compétences sont impressionnantes. J'ai eu la chance de pouvoir compter sur lui à ce moment.

Son intervention a permis de calmer les choses à Oka. Les parties essaient de trouver une solution et l'intervention des forces armées a pu être évitée. Nous ne sommes pas obligés de dépenser des centaines de millions de dollars pour assurer le maintien de l'ordre. Je ne vais pas m'excuser d'avoir engagé des gens compétents, même si certains d'entre eux sont des libéraux.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, je n'ai utilisé Oka que comme exemple. Ce n'est qu'une personne sur une longue liste de nominations politiques. Ce n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

Ce que nous voulons assainir, c'est le processus d'appel d'offres. Il a été mis en place pour s'assurer que l'on choisisse les meilleures personnes après concours. C'est une protection contre le favoritisme qui garantit la transparence du système. Depuis le mois de mai il y a eu des douzaines d'exemples de personnes compétentes qui étaient libérales.

Si Michel Robert est aussi compétent que le prétendent le premier ministre et le ministre, pourquoi est–il passé outre au processus d'appel d'offres? Pourquoi avait–il peur que ce contrat soit soumis à un appel d'offres afin que l'on trouve la meilleure personne possible, indépendamment de son affiliation politique?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, lorsqu'on engage un professionnel pour un contrat comme celui–ci, à exécuter rapidement, on cherche une personne compétente qui puisse faire le travail. S'il avait fallu passer par un processus d'appel d'offres et demander aux dizaines de milliers d'avocats qui se seraient présentés de subir un examen, nous n'aurions jamais eu de résultat.

J'espère que la députée considérera cela et, si elle en a le courage, qu'elle prouvera que notre choix est mauvais. Elle ne le fera pas, bien sûr. Nous n'avons pas peur de dire que cet homme a été président du Barreau canadien, élu par tous les avocats du pays. Bien sûr, à un moment de sa carrière il a eu le bon jugement d'un libéral, mais ce n'est pas un handicap.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LE PROGRAMME DES INFRASTRUCTURES

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Monsieur le Président, à la veille des élections au Québec, le ministre des Finances responsable de l'application du programme des infrastructures au Québec écrivait au ministre des Affaires municipales pour se plaindre du fait que plusieurs projets dans le cadre de ce programme auraient été annoncés par le gouvernement du Québec en pleine campagne électorale sans l'autorisation du gouvernement fédéral.

Le ministre des Finances peut–il s'engager à rendre publique la liste des projets annoncés par le gouvernement du Québec qu'il juge incompatibles avec le programme des infrastructures?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué publiquement qu'il y avait eu un malentendu interne qui a été clarifié et que non seulement je suis prêt à publier la liste de projets qui n'ont pas été approuvés, je suis prêt à vous dire tout de suite qu'il n'y en a pas de projets qui ont été annoncés par le gouvernement libéral du Québec qui ne sont pas conformes aux règlements établis par le Président du Conseil du Trésor.

Je dois vous dire que moi–même comme député et comme ministre ayant à collaborer avec MM. Ryan et Bourbeau suis entièrement satisfait et je pense qu'on doit les louanger pour leur collaboration et le travail qu'ils ont fait à cet égard.

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Monsieur le Président, lorsque le ministre des Finances fait référence au malentendu, bien sûr il fait référence à sa lettre. Comment le ministre peut–il expliquer qu'il ait signé une lettre qui, selon sa propre déclaration, était tout à fait incorrecte et n'avait pas de raison d'être? Doit–on comprendre que le chat est enfin sorti du sac et que le Québec ne dispose d'aucune véritable maîtrise d'oeuvre puisque les projets retenus doivent être approuvés par Ottawa?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, une erreur administrative s'est produite à mon cabinet. Cette erreur a été décelée très vite et le malentendu a été réglé.

J'en profite pour signaler que j'espère que le gouvernement nouvellement élu à Québec montrera la même volonté et la même énergie que son prédécesseur à maintenir le succès que le programme d'infrastructure a connu jusqu'à maintenant.

* * *

LE TRANSPORT DU GRAIN

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, le gouvernement libéral et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire n'ignorent pas que le sous–comité du transport du grain a recommandé, au mois de mai, qu'une personne soit immédiatement nommée pour s'occuper de tout le processus d'attribution à la place de l'Office du transport du grain. Cette question est revenue sur le tapis en juin lors d'une rencontre entre le ministre et le comité permanent.

Le ministre pourrait–il dire pourquoi il n'a pas donné suite à cette recommandation?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, je l'ai dit plus tôt en réponse à des questions similaires sur la composition et la structure de l'Office du transport du grain, c'est un sujet que le gouvernement étudie dans le cadre d'un examen d'ensemble du très important dossier du transport des denrées agricoles dans ce pays.

Je préciserai toutefois que pendant l'été j'ai rencontré à maintes reprises non seulement les membres actuels de l'office, mais également les principaux acteurs qui s'occupent du transport et de la manutention du grain de l'Ouest afin de m'assurer qu'ils étaient prêts à relever l'immense défi que représente, cette année, le transport de quantités énormes de diverses variétés de grain vers les marchés d'exportation les plus lucratifs.

Je suis heureux de dire que, par rapport à l'an dernier à pareille époque, le nombre de wagons–trémies à grain a augmenté de 40 p. 100. Nous nous attendons à ce qu'en octobre deux fois plus de grain que l'an dernier soit déchargé au port de Vancouver et que 50 p. 100 de plus que l'an dernier soit déchargé au port de Thunder Bay.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, c'était là une réponse bien générale à une question pourtant très précise.

Encore une fois, les agriculteurs font la récolte dans des conditions météorologiques épouvantables. Le réseau ferroviaire est bloqué et, comme le gouvernement n'a pas donné suite à la recommandation, ce sont aujourd'hui quelques gros intéressés qui dictent le processus d'attribution des wagons, de sorte que les agriculteurs, les petits exploitants d'élévateurs à grains et les expéditeurs sont à nouveau victimes d'une injustice.

• (1455)

Quelle mesure le ministre entend–il prendre pour solutionner le problème?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, les dirigeants d'entreprises que j'ai rencontrés au cours de l'été se sont penchés sur un large éventail de questions pour tenter de venir à bout du problème que représente le roulement des stocks dans toutes nos installations servant aux exportations.

Nous avons réglé au moins en partie le problème de l'attribution des wagons de céréales, mais il est évident que c'est insuffisant. Nous voulons améliorer la capacité de stockage et le roulement des stocks. Nous allons présenter un projet de loi à la Chambre cet automne en vue de régler ces problèmes. Des réformes sont déjà en voie d'exécution en ce qui concerne l'aspect administratif.

Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons un volume considérable de grains à acheminer. Nous espérons que notre réseau aura la capacité nécessaire, mais, étant donné le volume et la diversité de cette récolte particulière, il faudra peut–être recourir à un certain mode d'attribution à mesure qu'avancera la campagne agricole.

De concert avec l'industrie, j'ai décidé de surveiller le processus d'attribution tout au long de sa mise en oeuvre pour garantir qu'il soit équitable envers tous les intéressés, y compris ceux qui ont des réticences à son égard, c'est–à–dire les petits expéditeurs. Je tiens à m'assurer qu'ils soient traités équitablement.

* * *

LE REVENU NATIONAL

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

À l'heure actuelle, le public a accès aux déclarations de renseignements produites annuellement par les organismes de charité, mais non à celles des organismes sans but lucratif.

Étant donné que les organismes sans but lucratif bénéficient, tout comme les organismes de charité, du soutien indirect des contribuables, le ministre envisagerait–il que les déclarations de renseignements produites annuellement par ceux–ci soient aussi du domaine public?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je comprends la frustration du député puisque les contribuables peuvent avoir accès aux déclarations publiques de renseignements produites par les organismes de charité, conformément au paragraphe 149.1(5) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Par contre, le ministère ne peut divulguer d'information sur les organismes sans but lucratif, conformément aux dispositions sur la confidentialité renfermées au paragraphe 241(1) de la même loi.

Les renseignements liés à ces deux genres d'organismes font l'objet d'un traitement différent parce que les organismes sans but lucratif ne peuvent fournir de reçus aux fins d'impôt. Ces organismes ne sont pas tenus de s'enregistrer au niveau provincial ou fédéral pour préserver leur statut, et ils ne sont pas tenus non plus de distribuer un pourcentage de leurs rentrées.

Cela dit, je considère la question du député comme une proposition visant à modifier les dispositions législatives pertinentes.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Jean Landry (Lotbinière): Monsieur le Président, le référendum de 1992 a été payé deux fois par les Québécois. D'abord, ils ont payé avec tous les autres Canadiens le coût du référendum dans les autres provinces, et en plus ils ont payé le coût, seuls, du référendum, chez eux, au Québec. Or, une facture de 26 millions de dollars a été envoyée par le précédent gouvernement à l'administration fédérale pour corriger cette injustice.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Le gouvernement fédéral a–t–il l'intention d'honorer sa dette, oui ou non, à l'endroit du Québec et verser les 26 millions qu'il doit?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, l'ancien gouvernement ne s'est pas engagé à verser de compensation au Québec, ni le

premier ministre Mulroney, ni M^me^ Campbell. En autant que nous sommes concernés, nous ne nous sommes pas engagés non plus à compenser les frais d'un référendum qui a été fait en vertu d'une loi provinciale et qui par conséquent ne dépendait pas de nous en tant qu'organisation, ni en tant que financement.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture a connu un été épouvantable. Aussi incroyable que cela puisse paraître, à la fin de l'été, le ministre a traité les agriculteurs de criminels parce qu'ils expédiaient des céréales aux États–Unis.

Quand le ministre cessera–t–il de s'en prendre aux agriculteurs et s'emploiera–t–il à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé afin d'offrir aux agriculteurs l'accès que leur garantit l'Accord de libre–échange?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agro–alimentaire): Monsieur le Président, contrairement à certains députés d'en face qui ont perdu leur temps cet été à injurier et à calomnier autrui, j'ai plutôt profité du beau temps pour consulter les agriculteurs, les organisations agricoles et d'autres intéressés au sujet de la question que soulève le député.

• (1500)

Ces agriculteurs et ces organisations agricoles m'ont transmis de nombreuses recommandations et de nombreuses idées sur la façon de moderniser notre système de commercialisation, de manutention et de transport des céréales afin d'améliorer sa capacité de débit et de permettre aux agriculteurs d'exploiter pleinement leurs débouchés.

Au cours de l'automne, j'arrêterai le processus à suivre en veillant à ce que tous les agriculteurs obtiennent les renseignements, les faits et les chiffres dont ils ont besoin et aient une dernière chance d'exprimer leur point de vue avant que le gouvernement se prononce sur ces questions.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre a déclaré qu'il ne veut pas d'un régime de soins de santé qui offre des soins de meilleure qualité aux riches qu'aux pauvres. Et pourtant, un tel régime, qui distingue les riches des pauvres, est en place en ce moment même en Alberta.

Je crois savoir que le premier ministre s'entretiendra aujourd'hui avec son homologue albertain. Va–t–il mettre celui–ci au défi de fermer les cliniques privées qui violent nettement la Loi canadienne sur la santé et de dire que son gouvernement appuiera la Loi canadienne sur la santé?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, une conférence aura lieu cet automne sur la question de l'assurance–maladie. Nous sommes résolus à maintenir au Canada un régime d'assurance–maladie gratuit et transférable pour tous.

Nous avons dit maintes fois que nous ne voulions pas d'un régime qui profite aux riches, mais non aux pauvres. Les lois canadiennes doivent être respectées. J'espère que M. Klein respectera les lois du Canada.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Chers collègues, je voudrais vous signaler la présence à notre tribune du ministre en chef du Bureau du conseil des ministres de la République de Pologne, M. Michal Strak.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je voudrais vous signaler aussi la présence à notre tribune des membres du Comité permanent de l'examen et des affaires constitutionnelles du Parlement de la Norvège, sous la direction de M^me^ Kjellbojrg Lunde.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

VACANCE DE SIÈGE

BROME—MISSISQUOI

Le Président: Étant donné qu'une vacance est survenue dans la députation à la Chambre des communes pour la circonscription électorale de Brome–Missisquoi, dans la province de Québec, suite au décès de M. Gaston Péloquin, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément au paragraphe 28.1 de la Loi sur le Parlement, j'ai adressé aujourd'hui au directeur général des élections l'ordre officiel d'émettre un bref d'élection en vue de pourvoir à cette vacance.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1505)

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir intervenir dans le débat sur le projet de loi C–41. Je crois que cette mesure législative, qui permet d'examiner les méthodes d'imposition des peines au Canada, doit répondre aux préoccupations et correspondre aux valeurs des Canadiens.

Le projet de loi traduit notre engagement en faveur d'un système de justice équilibré et juste qui encourage le respect des lois. Comme nous le savons, il s'agit d'un projet de loi omnibus qui touche plusieurs sujets très importants.

Je tiens à féliciter le ministre de la Justice pour la nature des consultations qu'il a menées et pour la large portée du projet de loi qui, à toutes fins utiles, clarifie le Code criminel et en améliore l'application.

J'ai écouté les préoccupations exprimées à cet égard et je suis convaincue que les députés seront satisfaits des améliorations que contient le projet de loi, notamment le renforcement du processus d'imposition des peines.

[*Français*]

Je suis entièrement d'accord avec l'objectif de ce projet de loi ainsi qu'avec tous les éléments. Néanmoins, mes remarques porteront sur deux aspects particuliers des propositions: les premières porteront sur la partie traitant des délits motivés par la haine, et les deuxièmes traiteront des contrevenants qui profiteront d'une position de confiance.

[*Traduction*]

Je crois que, pour tous les Canadiens, l'égalité englobe la protection contre la haine et le harcèlement. Les expressions de haine n'ont absolument pas leur place dans la société canadienne. L'ouverture, la compréhension et le partage sont des traits qui modèlent notre identité collective. La plupart des Canadiens croient que chacun d'entre nous a le droit de vivre sans être soumis à la haine ou à des expressions de haine, à des gestes motivés par la haine et au harcèlement.

J'ai toujours été convaincue qu'un crime haineux motivé par la race, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, les aptitudes mentales ou physiques ou tout autre trait du même genre, constitue un crime très grave. Il faut examiner ces crimes sous un éclairage particulier.

Selon les dispositions du projet de loi, une telle motivation constituera pour la première fois une circonstance aggravante. Les auteurs de crimes motivés par les facteurs visés seront donc traités beaucoup plus sévèrement.

L'une des principales caractéristiques de la disposition sur les crimes haineux, c'est sa large portée. En outre, le projet de loi confirme une fois de plus le principe qui sous–tend l'article 15 de la Charte, lequel constitue une valeur fondamentale pour tous les Canadiens.

En général, nous sommes plus sensibilisés aux crimes haineux motivés par la religion, la race ou l'orientation sexuelle, mais nous ne devons pas oublier que les femmes subissent aussi des attaques uniquement parce qu'elles sont des femmes.

En 1989, après le massacre de 14 femmes à l'École polytechnique de Montréal, notre pays a découvert avec horreur la profondeur de la haine que quelques hommes éprouvent pour les femmes. Ce fut un moment de stupeur et beaucoup de Canadiens se sont alors rendu compte de la situation.

Les femmes se retrouvent la plupart du temps devant le système de justice pénale en tant que victimes. La façon dont elles sont traitées par le système de justice pénale constitue un facteur déterminant dans leur lutte pour parvenir à exercer leur droit à l'égalité. La vision que traduit le projet de loi C–41 et d'autres mesures en est une où tous les Canadiens et toutes les Canadiennes sont des partenaires égaux dans la société et devant le système de justice, et où ils peuvent compter sur la confirmation de leurs droits dans la loi.

• (1510)

L'augmentation troublante des manifestations de haine et de discrimination dans notre société est bien documentée. Depuis 1989, on a observé une croissance marquée de l'activité des groupes haineux. C'est bien sûr un phénomène qui touche le monde entier, mais il est certainement très présent ici, au Canada. Ces groupes sont maintenant mieux organisés, sont beaucoup plus subtils dans leur approche et ont développé de nouvelles stratégies sur lesquelles nous devons vraiment nous pencher. Il faut être beaucoup plus attentif pour lire le message caché. Dans bien des cas, le message est subliminal et sa portée est très forte.

Selon le solliciteur général, il y aurait actuellement plus de 52 groupes néo–nazis et 85 autres associations haineuses en activité au Canada. Je crois que nous avons raison de nous inquiéter.

En 1993, lors de son examen annuel des incidents antisémites au Canada, la Ligue des droits de la personne de B'Nai Brith Canada a enregistré une augmentation de 31 p. 100 du harcèlement et du vandalisme antisémites. La ligue a observé une croissance inquiétante de l'activité des groupes haineux. Pour reprendre les propos de la ligue, «ils ont adopté une position plus militante et plus activiste qu'au cours des années passées.» Et je peux vous dire que ces manifestations de haine et ces actes de vandalisme, que j'ai vus moi–même sur les murs des synagogues et d'autres immeubles dans ma propre circonscription, celle de Mont–Royal, sont vraiment très inquiétants et troublants. Les jeunes qui voient cela dans les écoles ou dans les cimetières restent marqués.

[*Français*]

Nos connaissances personnelles ou même notre propre expérience d'expression de haine font souvent prendre aux statistiques un sens de réalité et d'urgence. Je suis persuadée que tous les députés de cette Chambre peuvent se rappeler une expression particulière ou un acte visant à effrayer une personne ou à lui faire du mal, à cause de sa culture, de sa religion, de la couleur de sa peau ou de son orientation sexuelle, et cela, uniquement parce qu'elle est différente.

La diversité croissante de notre population pose un défi marqué à la société canadienne.

[*Traduction*]

Nous avons tous notre fierté et nous sommes tous très heureux de savoir que les Nations Unies considèrent le Canada comme étant l'endroit où il fait le mieux vivre dans le monde entier. Néanmoins, nous avons des problèmes, et je crois qu'il est important d'examiner ces problèmes et de voir comment nous pouvons bannir de notre société ce comportement inacceptable.

Nous savons que le Canada a toujours été un pays multiculturel et multilingue. Les autochtones, qui étaient ici avant nous, formaient une société multiculturelle et multilingue. Les Anglais et les Français sont ensuite arrivés avec leurs langues et

leurs cultures respectives pour former un merveilleux mélange. En plus de nos peuples fondateurs, nous avons maintenant, selon les données du recensement de 1991, 42 p. 100 de Canadiens qui s'identifient comme étant d'origine autre que britannique ou française.

Ma circonscription, celle de Mont–Royal, est sans doute l'exemple parfait de la diversité démographique—à un degré peut–être un peu plus poussé que ce qu'on trouve dans d'autres villes. Dans cette partie de Montréal, les immigrants de la première génération forment 43,5 p. 100 de la population. Cette donnée statistique ne tient pas compte du reste de la population de ma circonscription qui est d'origine ethnique et dont les ancêtres sont arrivés au Canada au début du XIX^{e} siècle. La diversification est donc extrême, et je suis heureuse de dire qu'une soixantaine de minorités ethniques sont représentées dans ma circonscription. Ils parlent des langues des quatre coins de la planète et connaissent de multiples cultures, ce qui compte beaucoup, étant donné la mondialisation de l'économie. Ces groupes sont importants pour diverses raisons, et il est très stimulant de vivre dans ce type de société multiculturelle.

L'ensemble de ces Canadiens forment maintenant la majorité dans tous les grands centres urbains. On estime que, d'ici l'an 2006, les membres des minorités visibles représenteront entre 13 et 18 p. 100 de la population. À Toronto, la ville où la diversité est la plus grande, certains croient que la proportion pourrait atteindre 50 p. 100. Ces grands centres urbains à l'image de notre diversité offrent des milieux de vie stimulants sur les plans culturel et social, dynamiques, dans lesquels nous pouvons vraiment nous épanouir.

• (1515)

Une vigilance constante s'impose néanmoins. Si nous ne sommes pas prudents, ce genre de milieu n'est pas à l'abri des crimes de haine. La cohésion sociale de ces collectivités peut être menacée et le droit de tous à une participation égale et entière brimé. Les sentiments de désaffection, de privation des droits, d'impuissance peuvent surgir.

Il y a des acquis que, comme pays, nous ne pouvons nous permettre de renier. Selon moi, si je puis me permettre, ce sont le droit de tous à leur propre langue et à leur propre culture, le droit de pratiquer sa religion sans craindre la violence ni la méfiance, le droit des femmes de se promener en toute sécurité dans nos rues.

Pour éviter les conflits et préserver l'harmonie sociale, nos institutions doivent redoubler d'efforts pour concevoir des politiques, des programmes et des méthodes qui tiennent compte de la diversité canadienne et favorisent la cohésion sociale. L'accès aux mêmes droits, la compréhension et le respect sont indispensables si nous voulons vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

Parmi les institutions qui veillent au bon ordre social, on remarque le système judiciaire, qui a une grande responsabilité et un rôle fondamental à jouer pour faire régner la confiance et la justice. Le système doit montrer sans ambiguïté que les crimes haineux ne sont pas tolérés au Canada, absolument pas. Ils n'ont pas leur place chez nous et ils sont carrément inadmissibles.

[*Français*]

Il y a longtemps que les clauses de ce projet de loi faisant de la motivation haineuse un facteur aggravant pour la détermination de la sentence devraient être en place. Elles expriment l'engagement de notre gouvernement de protéger le droit fondamental de tous les Canadiens et Canadiennes de vivre sans avoir peur, de vivre en paix, de vivre en sécurité et de vivre avec égalité. Manifestement, il ne suffit pas de garantir que la haine soit considérée comme un facteur aggravant, il faut que cela fasse partie d'une solution intégrée d'une société visant à promouvoir la compréhension et le respect.

[*Traduction*]

Nous devons travailler ensemble dans un large éventail de domaines législatifs et non législatifs. Il est du devoir des représentants de tous les Canadiens à la Chambre de faire en sorte que soient extirpées de notre société la haine et les manifestations de haine.

Il est très important d'éduquer les jeunes d'aujourd'hui à propos de la criminalité haineuse, c'est–à–dire leur apprendre à la reconnaître, à la comprendre et à la dénoncer. Nous devons souligner le rôle déterminant qu'ils auront à jouer tant en matière de prévention qu'en matière de promotion de la paix et de la bonne volonté.

Dans cet esprit, notre Secteur du Multiculturalisme a élaboré, à maints égards, de nombreux programmes avec ses activités transculturelles et interculturelles et avec son initiative en matière de relations interraciales et en association avec la société en général. Je mentionnerai notamment les programmes très utiles de matériel didactique mis au point à l'intention des élèves et des enseignants concernant les droits de la personne, les préjugés, le racisme et la discrimination raciale.

Nous avons oeuvré à bien des égards avec les écoles. J'ai parcouru le pays en tout sens et j'ai vu les élèves à l'oeuvre. C'était un plaisir d'écouter ces jeunes élèves qui comprennent et reconnaissent le racisme et savent comment y réagir. Ils savent ce que c'est que les préjugés. Malheureusement, de retour à la maison, ils les voient souvent renforcés. Il est donc très important qu'ils apprennent à dénoncer le racisme de sorte qu'il ne se répande plus jamais.

Notre programme utilise toute une gamme de matériel didactique pour apprendre à dénoncer la haine et le racisme. Il explique que chacun de nous peut contribuer à changer les choses et que les Canadiens ont besoin de travailler ensemble pour instaurer la paix et l'harmonie. Nos efforts sont particulièrement fructueux quand nous travaillons de concert avec divers ministères, dont celui du solliciteur général et celui de la Justice.

Le Secteur du multiculturalisme a beaucoup travaillé en collaboration avec la Fédération canadienne des municipalités, avec l'Association canadienne des chefs de police et avec de nombreux autres organismes du genre.

Le projet de loi nous donnera à tous un autre outil qui pourra servir à éduquer les gens tout en s'attaquant aux problèmes de la haine.

• (1520)

Ce siècle nous a malheureusement démontré ce qu'il advient des gestes impunis motivés par la haine envers autrui et il continue de nous en donner la preuve dans de nombreuses parties du monde. Au Canada, cela ne se produira plus. Le Canada montrera au monde entier sa détermination à vivre dans une société et un

environnement respectueux. Ceux qui ne veulent pas suivre cette ligne de conduite du Canada se verront infliger, grâce à ce projet de loi, une peine adéquate indiquant que nous ne tolérerons pas l'expression de tels sentiments dans notre société.

J'ai dit que je voulais parler de deux aspects de ce projet de loi d'une très vaste portée. L'autre question que je veux aborder, c'est l'élément clé des modifications proposées, à savoir les cas d'agressions sexuelles impliquant un abus de confiance.

En vertu du projet de loi, si quelqu'un est trouvé coupable d'agression sexuelle et qu'il était en position de confiance ou d'autorité par rapport à la victime, cela sera considéré comme une circonstance aggravante qui aura des répercussions sur la sévérité de la peine. C'est très important, notamment pour les femmes et les enfants qui sont les principales victimes des agressions sexuelles.

Il est très troublant, d'une part, et facile à comprendre, d'autre part, que les agressions sexuelles impliquant un abus de confiance constituent un grave problème au Canada. En 1993, des statistiques canadiennes ont révélé que plus de trois quarts des victimes d'agressions sexuelles signalées connaissaient leur agresseur. Les résultats de cette enquête de Statistique Canada sont on ne peut plus étonnantes. En regardant les choses de plus près et en interprétant l'étude à la lumière du Code criminel, nous avons découvert des statistiques très révoltantes à propos des agressions sexuelles et de leurs victimes. Ce n'est que la pointe de l'iceberg.

Selon un sondage téléphonique national effectué par Statistique Canada, seulement 6 p. 100 des femmes qui ont dit aux interviewers qu'elles avaient été victimes d'agressions l'avaient déjà signalé à la police. Elles avaient peur. Pourquoi? L'une des choses que nous avons apprises, c'est que les femmes ne croient pas qu'elles seront traitées équitablement par les juges chargés d'entendre leur cause dans notre système de justice si elles déclarent avoir été agressées sexuellement.

Les nouvelles directives et lignes directrices sur la détermination de la peine vont aider à changer cette attitude et à éclairer les juges quant à ce que le gouvernement estime être la réaction qu'il convient d'avoir dans ces circonstances.

Dans une société où les préjugés et les stéréotypes sont encore monnaie courante, on blâme souvent la femme d'avoir été agressée sexuellement. De plus, les femmes voient que les agresseurs reçoivent des peines qui ne conviennent pas et cela les conforte dans leur idée qu'elles ne sont pas traitées équitablement dans les décisions qui sont rendues.

Pendant trop longtemps, notre système judiciaire a fonctionné sans une compréhension clairement définie de l'abus de confiance dans les cas d'agression sexuelle. En fait, dans certains cas, le fait que l'agresseur occupe une position de confiance en tant que bon parent ou pilier de la collectivité s'est même traduit par l'imposition d'une peine moins sévère. Cela est terriblement injuste et tout à fait inacceptable. Je me réjouis que le ministre de la Justice le reconnaisse et qu'il ait apporté des modifications qui éclaireront les juges à cet égard.

En termes clairs, lorsqu'une personne commet un abus de confiance, qu'il s'agisse d'un proche, d'un employeur, d'un enseignant, d'un médecin ou de toute autre personne occupant un poste d'autorité, elle peut causer plus de tort encore à la victime que le violeur anonyme qui attaque dans une ruelle sombre. C'est particulièrement le cas si la victime est jeune. Je tiens à informer la Chambre que 63 p. 100 des agressions sexuelles ont pour victimes des jeunes de moins de 18 ans. C'est terrible, c'est inacceptable. Il faut que cela cesse.

[*Français*]

Les personnes victimes d'une agression impliquant un bris de confiance risquent de subir des dommages émotionnels et psychologiques irréparables.

Les femmes et les enfants qui sont agressés par un ami, par un membre de la famille ou un «mentor» ne sont plus capables de confiance, ni d'amour. Ils perdent une partie de leur humanité.

Les femmes agressées peuvent avoir des problèmes à entretenir des relations intimes saines, que ce soit avec des amis qui appartiennent au genre masculin, que ce soit avec les membres de leur propre famille et parfois même au cours des relations intimes avec leur propre conjoint.

• (1525)

Beaucoup doivent abandonner leur travail, tandis que d'autres ne peuvent plus faire confiance à certains professionnels. Leurs souffrances sont souvent aggravées par le fait que leur agresseur n'est pas poursuivi en justice ou bien qu'il s'en tire avec une peine légère.

[*Traduction*]

Dans une étude nationale sur les affaires judiciaires, le Metro Action Committee on public violence against women and children s'est penché sur le traitement par le système judiciaire des agressions sexuelles comprenant un abus de confiance et a conclu qu'il arrive souvent que le juge ne reconnaissance pas qu'il y a eu abus de confiance.

Dans 47 p. 100 des nombreux cas étudiés, l'agresseur était un père, une figure paternelle, un proche, un ami d'un parent, une personne occupant une position d'autorité ou jouant un rôle professionnel. Dans tous les cas, l'agresseur entretenait une relation privilégiée avec la victime. Or, dans plus de 40 p. 100 des cas, cette relation privilégiée n'a même pas été mentionnée par les juges dans leurs observations ou la discussion sur les circonstances aggravantes.

En outre, lorsque les juges reconnaissent un abus de confiance, il n'est pas toujours évident qu'ils lui accordent une importance adéquate au moment de la détermination de la peine du contrevenant. Ce projet de loi permettra de rectifier cette situation en donnant aux juges des directives claires quant à ce qui constitue un abus de confiance. Le Code criminel révisé sera un meilleur outil d'analyse de cette forme de violence sexuelle.

Cette disposition fera aussi savoir aux personnes occupant des postes d'autorité que si elles profitent de leurs relations pour exploiter des femmes ou des enfants, elles seront traitées sévèrement par le système. Autrement dit, plus grande est l'influence de quelqu'un, plus grande est sa responsabilité de traiter les autres avec respect et plus on devrait lui attribuer une amende et

une peine sévères en cas de violation, de fait, même pas une amende, mais plutôt carrément une peine.

Les modifications proposées dans ce projet de réforme, et particulièrement celles qui portent sur les crimes haineux et l'abus de confiance, contribueront à rétablir la confiance des gens dans notre système de justice. Elles inciteront les femmes à faire preuve de plus de courage et de détermination et à croire qu'elles seront mieux traitées si elles présentent leur cas devant les tribunaux. Notre confiance a été mise à dure épreuve au cours des récentes années, alors que nous avons pris conscience de l'ampleur de la violence faite aux femmes et que nous avons été témoins de nombreux cas de crimes haineux.

Je suis reconnaissante au ministre de la Justice de s'être mis si promptement à la tâche pour régler ces problèmes. Je crois que ce projet de loi démontre l'engagement de notre gouvernement envers une société juste et paisible où l'on peut sortir dans les rues sans danger. Si vous croyez avoir déjà entendu ces mots, c'est que je les cite effectivement. Ils ont été imprimés et publiés, car ils font partie de notre grand succès d'édition, le livre rouge. Nous avons donc tenu nos promesses. Les présentes propositions réalisent nos engagements; elles font suite à une vaste consultation des provinces et des territoires en matière de réforme de la détermination de la peine et témoignent d'une grande collaboration de leur part.

Au nom de tous les Canadiens, des femmes, des hommes et des enfants de notre société, je suis très heureuse d'appuyer ce projet de loi et j'espère que, lorsqu'il sera adopté à la Chambre, les gens reconnaîtront l'importance de l'équité qu'il propose.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de l'honorable députée. Elle a fait allusion à la haine, et il est vrai que ce n'est pas acceptable. Sauf qu'une loi ne rend pas forcément plus acceptables certains gestes. Elle a également mentionné le législatif et le non législatif, et elle a raison. Je voudrais bien lui poser une question en ce sens. Quand elle a commencé avec le mot «haine», je me suis dit: la haine est le contraire de l'amour.

Il y a, au Canada, des familles qui sont brisées et des personnes également. Elle a parlé des grandes villes telles que Toronto et Montréal, et elle a raison.

• (1530)

Elle a parlé des crimes à l'École Polytechnique qui nous ont tous blessés. Il s'agissait de jeunes filles brillantes. Maintenant, dans les écoles, même dans les écoles secondaires, des jeunes de douze, treize, quatorze ans ont souffert parce qu'on n'a pas un projet de société globale à mon avis. On n'a pas un projet pour les familles et, par conséquent, on aboutit avec des lois dures, rébarbatives à l'occasion.

On se dit facilement qu'on ne peut pas faire le contraire, parce que les faits sont les faits et il y a des crimes. Mais si nous allons à la source, et ma question va dans le sens suivant, est–ce qu'on ne devrait pas faire beaucoup plus de prévention? Est–ce qu'on ne devrait pas aider beaucoup plus les familles au Canada? Est–ce qu'on ne devrait pas aider les familles monoparentales, les enfants? Est–ce qu'il ne faudrait pas modifier les allocations familiales, l'assurance–chômage qui diminue, alors qu'on a augmenté les semaines de travail et que les chômeurs n'arrivent que de peine et de misère?

Je dis que c'est un ensemble qu'on devrait examiner et non pas uniquement une loi, même si nous devons la transformer.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je dois dire que la question, si on peut l'appeler ainsi, est vraiment une expression d'inquiétude et une analyse de notre société qui sont bien fondées, à mon avis, mais je partage les inquiétudes que vient d'exprimer mon honorable collègue. Je pense avoir déjà dit, au début de mon discours, que la loi et la législation vont de pair avec l'éducation, la sensibilisation et l'appréciation des différences qui nous entourent. C'est la raison pour laquelle j'ai peut–être relevé les données de la diversité, cette dernière étant, pour moi, un élément magnifique de notre société, mais c'est aussi quelque chose de fragile, comme l'est la démocratie d'ailleurs. Si on n'en prend pas soin, si on n'utilise pas un sens d'amour «stirred in the pot», quand on va arroser ce jardin si magnifique, si plein de couleurs, si je peux utiliser cette comparaison, cela va causer des difficultés et de la peine.

Cela vient avec un manque de compréhension, un manque d'information et des stéréotypes qui sont enracinés depuis longtemps. C'est pour cela que le ministère dont j'ai la responsabilité, à titre de secrétaire d'État au Multiculturalisme, est tellement important. Pour le coût d'une tablette de chocolat, par année, par personne, au Canada, on met sur pied des programmes de rapprochement, des programmes d'éducation, des programmes de sensibilisation et des programmes de promotion de ce que nous sommes en tant que Canadiens et Canadiennes et du respect mutuel qui est derrière tous les actes que l'on doit entreprendre.

On doit comprendre cela et on doit comprendre que lorsque vous venez d'un autre pays, d'une autre culture, et que vous parlez une autre langue qui n'est ni l'anglais ni le français, vous avez un grand apprentissage à faire et cela ne peut se faire dans un an ou deux. Mais, après quelques années, vous devez être dans une situation pour apprendre et où vous pouvez apprendre. Les regroupements qu'on retrouve dans nos patelins, dans les coins de nos villes, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, sont là pour s'entraider, pour tendre la main aux nouveaux arrivants et pour les aider à comprendre la démocratie canadienne, notre comportement, notre langage ainsi que ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. La haine et toutes formes d'agressions sexuelles ne sont pas acceptables, point à la ligne.

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, avant de revenir aux affaires courantes, je tiens à souhaiter bonne chance au Président, au vice–président et aux présidents suppléants pour la session qui commence. Votre patience sera sûrement mise à dure épreuve, mais j'espère que vous continuerez à prendre des décisions qui soient dans l'intérêt de

tous les citoyens de ce grand pays. Je vous souhaite donc bonne chance.

• (1535)

Je voudrais également transmettre les salutations des électeurs de Yorkton—Melville, en Saskatchewan, à tous les députés. J'espère sincèrement que tous les députés orienteront leurs efforts vers les principaux problèmes auxquels nous sommes confrontés, soit la dette, notre économie boiteuse, le chômage, la réforme de notre système de justice pénale et, par–dessus tout, la réforme de nos programmes sociaux.

J'espère que vous mettrez l'accent sur ces choses et que vous vous y consacrerez résolument.

Nous avons entendu un certain nombre de députés réformistes exprimer leur appui mitigé à certaines dispositions du projet de loi C–41. Certains d'entre eux ont proposé des améliorations. Bien que je partage l'avis favorable de mes collègues en ce qui concerne les principes et l'objet de ce projet de loi, cela saute aux yeux que ce n'est pas un texte législatif du genre de ceux que rédigerait un gouvernement réformiste.

Ainsi, l'alinéa 745.6(2)*d*) n'autorisera pas les juges à recevoir et à examiner les renseignements fournis par une victime au moment de l'audience tenue pour examiner les demandes de libération conditionnelle anticipée qui ont été présentées par des meurtriers condamnés à l'emprisonnement à perpétuité, donc vraisemblablement non admissibles à la libération conditionnelle. Ces gens ont été condamnés et voilà que, en vertu de l'article 745, ils pourront désormais solliciter ce privilège au bout de 15 ans.

Certes, les réformistes auraient préféré que l'article 745 soit purement et simplement abrogé et que les meurtriers restent derrière les barreaux jusqu'à l'expiration totale de leur peine. Nous exhortons néanmoins le gouvernement à faire au moins un pas dans la bonne direction en reconnaissant le fait que les victimes ont le droit d'être entendues aux audiences.

Ce qui me préoccupe, par ailleurs, c'est qu'on ne précise pas les modalités selon lesquelles le juge peut recevoir les renseignements fournis par les victimes ou leurs familles. Recevra–t–il simplement une déclaration de la victime ou si la victime pourra comparaître devant le tribunal pour témoigner sous serment? Il faudrait clarifier cet aspect à l'étape de l'étude en comité. Dans toute cette réforme du système de justice pénale, rien n'indique clairement que les victimes auront davantage de droits que les criminels. Nous devons énoncer clairement ce principe dans nos lois, mais cette modification ne l'a pas fait.

Le ministre a mentionné l'expérience qu'a vécue Marie King–Forest. Je voudrais demander si elle aura le droit de comparaître devant le comité des libérations conditionnelles et de témoigner sur les conséquences que le meurtre de son mari, un policier, a eues sur sa vie et celle de ses enfants. Le meurtrier fait actuellement une demande de libération conditionnelle et ces gens tentent toujours de surmonter cette épreuve. Aura–t–elle clairement et amplement la possibilité de témoigner à ces audiences sur une libération conditionnelle? Cette modification ne précise pas ce genre de choses.

Après avoir lu le projet de loi C–41, je n'ai pu m'empêcher de conclure qu'il ne fait que donner du travail aux avocats. J'écoutais le ministre il y a quelques instants et je suis maintenant convaincu que ce projet de loi donnera encore plus de travail aux avocats qui plaident devant nos tribunaux. Il semble qu'on insiste davantage sur les formalités administratives que sur l'imposition de peines sévères aux criminels. Cela n'est pas acceptable et les Canadiens demandent que le gouvernement fasse preuve de fermeté au lieu de multiplier les formalités et de donner plus de travail aux avocats.

Quand je constate que certains meurtriers purgeront une peine plus sévère ou plus longue parce que leur crime était motivé par la haine et non simplement par le plaisir, comme c'était le cas pour ce policier, ou par quelque autre raison, j'estime qu'il y a une grave lacune dans ce projet de loi. Les avocats se réjouiront de pouvoir utiliser cette nouvelle mesure législative.

Ce nouvel aspect s'ajoutera aux procès et, bien sûr, lorsque les avocats en discuteront, ils accumuleront en même temps les honoraires. Mettons plutôt l'accent sur le crime.

• (1540)

J'en viens maintenant à ce qui me préoccupe vraiment à propos de ce projet de loi. Le ministre de la Justice a passé les six derniers mois à exaspérer les Canadiens avec le contrôle des armes à feu et dès qu'il a l'occasion de faire quelque chose à ce sujet, dès que le gouvernement a l'occasion de régler ce problème et de prendre des mesures sur l'utilisation d'armes à des fins criminelles, il ne fait rien. Il a raté sa chance. C'est une question qui me préoccupe beaucoup et qui préoccupe bon nombre de Canadiens. Tout le monde sait que c'est là une lacune grave, non seulement dans l'utilisation de l'article 85 du Code criminel, mais aussi dans les peines infligées par les juges.

À titre d'information pour les députés et les Canadiens, je voudrais dire que l'article 85 prévoit l'imposition d'une peine d'emprisonnement à quiconque utilise une arme à feu lors de la perpétration d'un acte criminel. L'emprisonnement peut être de un à quatorze ans dans le cas d'une première infraction et de trois à quatorze ans dans le cas d'une infraction subséquente à une première infraction. L'article 85 demande également que la sentence imposée à une personne soit purgée consécutivement à toute autre sentence qu'elle purge à ce moment–là.

Le ministre de la Justice, qui parle d'imposer des restrictions plus stupides, des restrictions ridicules aux propriétaires d'armes à feu qui sont respectueux des lois, laisse passer cette occasion de montrer plus de rigueur dans la détermination des peines des personnes trouvées coupables d'un acte criminel en vertu de l'article 85. C'est une omission grave.

Je sais que le ministre de la Justice a demandé au procureur général de chaque province de veiller à ce que l'on porte plus d'accusations en vertu de l'article 85 au lieu d'utiliser surtout cet article pour le marchandage de plaidoyers. Cependant, les études montrent que même lorsque la police invoque l'article 85, les peines correspondent rarement à ce que le public considérerait comme une punition adéquate pour l'acte criminel en question, qu'elles sont même loin d'être ce qu'il considérerait comme un élément de dissuasion.

Avant que nous n'abordions plus précisément les peines prévues à l'article 85, nous devons nous pencher sur la clémence générale de nos tribunaux. En 1991–1992, le Centre canadien de la statistique juridique a effectué une étude sur la détermination des peines dans les cours criminelles pour adultes de six provinces, à l'aide d'une base de données formée de plus de 600 000 condamnations au criminel. Il a constaté que les peines maximales étaient très rarement imposées dans les tribunaux provinciaux pour adultes. La peine maximale n'a jamais été imposée pour 31 des 52 crimes pour lesquels elle aurait pu l'être, pour 31 crimes sur 52! Pour dix–sept de ces crimes, elle n'a été imposée que dans 1 p. 100 des cas, et pour seulement quatre de ces crimes, elle a été imposée dans plus de 5 p. 100 des cas.

Est–ce ainsi que le gouvernement entend durcir le ton à l'égard des criminels?

Voyons ce que révèle l'étude au sujet des peines imposées dans les cas où des armes à feu ont été utilisées pour perpétrer une infraction. D'abord, il importe de tenir compte du nombre de condamnations. L'étude présentée par le Centre canadien de la statistique juridique montre qu'en 1991–1992, on n'a enregistré dans six provinces que 52 condamnations, aux termes de l'article 85, pour usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction. En comparaison, on a enregistré, la même année, 12 287 condamnations pour crimes avec violence—52 condamnations en vertu de l'article 85, pour usage d'une arme à feu, sur un total de 12 287 condamnations pour crimes avec violence.

• (1545)

On a enregistré les crimes avec violence suivants dont les auteurs ont été reconnus coupables: 73 homicides; 2 181 vols qualifiés, 94 agressions sexuelles commises avec une arme, 5 787 agressions commises avec une arme, 2 130 cas d'usage négligent d'armes à feu et 2 022 cas de possession d'armes à feu ou d'armes d'un autre type. Sur ce nombre, on a enregistré 52 condamnations pour infraction à l'article 85, qui concerne l'usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'une infraction. Il y a eu en tout 12 287 condamnations pour crimes avec violence.

Certaines personnes diront qu'on ne sait pas combien d'individus condamnés ont effectivement utilisé une arme à feu, mais il est néanmoins certain qu'il y en a eu beaucoup plus que 52 sur les 12 287 crimes avec violence dont je viens de parler. Les 2 181 vols qualifiés ont–ils tous été perpétrés sans arme à feu?

L'article 85 n'est pas utilisé. Le ministre de la Justice tente de convaincre les provinces d'amener leurs forces policières à appliquer cet article de façon plus systématique. Voyons quelles sont les peines imposées dans les 52 cas où l'article 85 a été appliqué en 1991–1992. Il faut se rappeler que la peine minimale prévue à l'article 85 du Code criminel est d'une année d'emprisonnement et la peine maximale, de 14 années.

Dans les 52 condamnations prononcées en vertu de l'article 85, chaque accusé s'est vu imposer la peine minimale d'une année d'emprisonnement. Est–ce ainsi qu'on entend durcir le ton à l'égard des criminels qui utilisent des armes à feu? Cette statistique est tellement ahurissante que je ne peux m'empêcher de la rappeler. Les 52 accusés reconnus coupables d'avoir utilisé une arme à feu pendant la perpétration d'un acte criminel ont été condamnés à la peine minimale d'un an d'emprisonnement. Voilà la preuve évidente qu'il faut faire quelque chose au sujet de l'utilisation de l'article 85 pour les fins de la détermination de la peine.

Le projet de loi C–41 dont est saisie la Chambre doit être modifié. Si les tribunaux ne veulent pas avoir recours, aux fins de la détermination de la peine, aux dispositions prévues à l'article 85 afin de dissuader l'utilisation illégale des armes à feu, le Parlement ne doit pas, nous ne devons pas faillir à notre devoir. Les Canadiens nous ont confié une responsabilité et nous devons nous en acquitter en veillant à ce que notre système de justice pénale fonctionne.

Si les juges persistent à infliger aux personnes qui utilisent des armes à feu à des fins criminelles une peine minimum de prison, le Parlement doit prendre des mesures afin d'augmenter et de porter à trois ans la peine minimum obligatoire. Personnellement, j'estime que dans l'article 85, l'expression «usage d'une arme» devrait remplacer l'expression «usage d'une arme à feu», plus limitative. C'est une lacune importante de la loi, qui doit être éliminée.

Je demande au gouvernement de faire une chose sensée et que la vaste majorité des Canadiens lui demandent de faire: sévir. Ne vous arrêtez pas aux propriétaires légitimes d'armes à feu et aux restrictions dont ils pourraient faire l'objet. Concentrez–vous sur le problème là où il existe.

Je n'arrive pas à croire que ce gouvernement ait pu laisser passer une disposition aussi importante. Quelle raison pouvait–il bien avoir de le faire? Serait–ce qu'il n'est pas sérieux lorsqu'il dit vouloir sévir? Serait–ce que tous ses efforts en vue de contrôler la criminalité vont être dirigés, comme je l'ai dit, contre les propriétaires d'armes à feu responsables et respectueux de la loi plutôt que contre les personnes qui utilisent des armes à feu à des fins criminelles? Pourquoi est–ce que ce devrait être au Parti réformiste de relever la lacune la plus importante du projet de loi C–41?

J'espère que maintenant qu'elle a été relevée, tous les membres du comité de la justice appuieront une modification de ce projet de loi prévoyant la détermination des peines en vertu de l'article 85.

Voyons comment l'article 85 pourrait s'appliquer dans un cas récent. Tout le monde a entendu parler du crime qui a été commis le 5 avril à Toronto dans un restaurant, Just Desserts, où quatre hommes sont entrés, ont volé les clients et abattu l'un d'entre eux à l'aide d'un fusil à canon tronqué. Trois hommes ont été inculpés jusqu'ici, l'un pour meurtre et douze vols qualifiés, les deux autres pour homicide involontaire coupable et douze vols qualifiés. D'après ce que nous savons, aucune accusation n'a été portée en vertu de l'article 85 du Code criminel.

• (1550)

Depuis la tuerie survenue au restaurant Just Desserts, les gens ont réclamé un meilleur contrôle des armes à feu, parce qu'ils croient à tort que cela limitera la criminalité d'une façon ou d'une autre. Il n'en sera rien. Les tueurs qui ont perpétré leur crime à ce restaurant utilisaient déjà une arme prohibée, un fusil à canon tronqué. Qu'allons–nous faire? Allons–nous imposer des limites encore plus sévères que ce n'est le cas actuellement?

Très peu de gens ont réclamé ce dont nous avons vraiment besoin, un meilleur contrôle de la criminalité, plutôt que des armes à feu. L'un des moyens de contrôler la criminalité est de signaler clairement à tous les criminels en puissance que la population et notre système de justice pénale ne toléreront pas

l'usage des armes à feu à des fins criminelles. La meilleure façon de le leur signaler est d'imposer des peines plus sévères.

Les tueurs du restaurant Just Desserts ne devraient pas seulement être accusés de meurtre, d'homicide involontaire coupable et de 12 vols qualifiés. Il faudrait qu'il y ait une accusation portée contre eux en vertu de l'article 85 pour avoir commis un acte criminel au moyen d'une arme à feu, une accusation en vertu de l'article 85 pour chacun des vols et une autre accusation en vertu de l'article 85 pour le meurtre.

Cela permettrait au juge d'ajouter 182 ans de prison à la peine de chacun de ceux qui ont été reconnus coupables de ce crime horrible et insensé. Après une telle condamnation, les grands titres des journaux diraient: «Le dessert des tueurs du restaurant Just Desserts: 507 ans chacun»; «Le ministre de la Justice promet que les tueurs n'auront jamais l'occasion de sortir pour aller tuer de nouveau.» On arrive à ce chiffre en additionnant la peine maximale de prison à vie pour meurtre, la peine maximale de prison à vie pour chacun des 12 vols qualifiés, la peine maximale de 14 ans pour utilisation d'une arme à feu lors de chacun des vols et 14 autres années pour avoir utilisé une arme à feu pour commettre un meurtre.

Je vous le demande: une telle peine ne serait–elle pas un signal clair pour ceux qui ont l'intention d'utiliser des armes à feu à des fins criminelles? Ne serait–ce pas un meilleur moyen de dissuasion que de faire des lois qui interdisent les armes à feu, lois que les criminels ne respectent pas de toute façon? Les criminels continueront à scier le canon de leurs fusils et à les utiliser comme ils l'entendent.

Il y en aura toujours pour dire que c'est ridicule de condamner un criminel à 507 ans de prison. Évidemment, c'est impossible de servir une peine de 507 ans. Mais c'est encore bien plus ridicule de laisser les tueurs qui ont été condamnés à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle se promener librement dans nos rues 15 ans plus tard, grâce à l'échappatoire qu'offre l'article 745, créé par les libéraux.

Qu'est–ce qui est plus ridicule? Comparez ces deux cas. Il paraît ridicule de condamner quelqu'un à 507 ans de prison, mais il est encore plus ridicule de faire preuve de trop de clémence. Je prie le gouvernement de faire preuve de fermeté à l'égard des criminels. Ce que le gouvernement devrait faire, au lieu d'imposer de nouvelles règles stupides aux citoyens respectueux de la loi, c'est s'attaquer à l'utilisation criminelle des armes.

Les libéraux sont des spécialistes du gros gouvernement, des impôts élevés et de l'intrusion dans la vie des Canadiens. Cette mesure législative a besoin d'un peu plus de bon sens. Il ne suffit pas de donner l'impression que le gouvernement fait quelque chose. Il faut remonter aux racines du mal et les extirper. Il ne suffit pas de parler, il faut agir.

Le ministre de la Justice disait ce matin qu'il planifiait cela depuis 14 ans. Pourquoi ne nous propose–t–il pas quelque chose de plus substantiel, s'il a eu tout ce temps? Il aurait certainement pu fermer certaines des échappatoires et s'attaquer à certains des problèmes.

De nombreux Canadiens ont dit au ministre, cet été, que les idées qu'il avait avancées sur le contrôle des armes à feu n'allaient pas au coeur de la question. Il a eu l'occasion de faire quelque chose, mais il ne l'a pas fait. J'espère que le comité proposera des amendements. J'espère pouvoir faire quelques suggestions au ministre.

• (1555)

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur ce qu'a dit le député au sujet de l'échappatoire offerte par les libéraux à l'article 745. Si j'ai bien compris les arguments présentés par le député, cet article n'a pas été supprimé à la demande de la population canadienne désireuse qu'on soit plus sévère à l'égard des criminels.

J'aimerais attirer l'attention du député sur le fait que l'article 745 a trait aux procès avec juge et jury et que c'est à la majorité des deux tiers que le jury décide de libérer un criminel reconnu.

Le député ne pense–t–il pas que c'est ce qu'on appelle un procès par les pairs, au cours duquel le criminel est jugé par un juge et un jury? Voit–il une objection à cela?

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est une bonne question.

Si le député est au courant de ce qui se passe à l'heure actuelle en vertu de l'article 745—je n'ai pas les chiffres devant moi—mais je sais que plus de la moitié de ces gens sont relâchés faute de preuves admissibles en cour; le même argument sert d'échappatoire pour les relâcher après 15 ans.

Le problème est en parti réglé par le projet de loi, et j'en félicite le gouvernement. En effet, les victimes pourront faire une déclaration mais il n'est pas dit comment de telles déclarations seront utilisées pendant un procès. La victime témoignera–t–elle devant le jury? À l'heure actuelle, ce n'est généralement pas permis, à moins que le juge n'en décide autrement; c'est le cas je pense dans certaines provinces.

Bien souvent, ces gens qui ne seraient même plus là si la peine de mort était toujours en vigueur sont remis en liberté. C'est ça que les gens trouvent inacceptable. Que ces gens qui, dans plus de la moitié des cas, ont été condamnés à la prison à perpétuité soient libérés, c'est là le problème.

La plupart des témoignages qui devraient être entendus ne le sont pas à cause d'autres échappatoires. Il est très intéressant de voir ce qui se passe en vertu de l'article 745 et de se rendre compte que la loi donne plus de droits aux criminels qu'aux victimes. C'est pourquoi nous voulons éliminer certaines de ces échappatoires.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, permettez–moi simplement de faire une observation et poser une question à un député du Parti réformiste.

Chaque fois que nous sommes saisis d'une question se rapportant à la criminalité et à la justice, qui est assurément une question fort complexe, j'ai l'impression que les réformistes

souhaitent que le Canada suive les traces des États–Unis d'Amérique, où existent la peine capitale et des peines d'emprisonnement pouvant totaliser des centaines d'années.

Le député a mentionné qu'il fallait cesser de parler et passer aux actes. Je me demande s'il sait que de nombreuses études ont été réalisées sur le sujet, notamment celle de M. Anthony Doob, qui compte parmi les grands spécialistes de la perception populaire du système judiciaire. Les conclusions de M. Doob reposent sur les principes qui suivent.

Il a remis à un groupe les transcriptions d'une affaire traitée devant les tribunaux et, à un autre groupe, les coupures de journaux traitant de cette même affaire. Or, ceux qui avaient commenté l'à–propos des peines après s'être renseignés au moyen des coupures de journaux démontraient souvent l'attitude même qu'adoptent les réformistes. Cette attitude donne à entendre que le système judiciaire ne fonctionne pas et que les juges sont beaucoup trop indulgents.

• (1600)

Les membres du groupe qui avaient reçu les transcriptions, pour décider si le juge chargé de la détermination de la peine avait infligé une sentence appropriée, ont conclu que le système était très efficace et que, dans certains cas, il était encore plus rigoureux que nécessaire. Des Canadiens ont même proposé la mise à l'essai de programmes de solutions de rechange à l'incarcération, entre autres.

J'aimerais bien recevoir une confirmation de l'opinion suivante: les réformistes admettent sûrement qu'en criminologie, le Canada ne devrait pas prendre les États–Unis pour modèle. En effet, les Canadiens sont un peu plus évolués dans ce domaine. Les réformistes reconnaissent certainement que la société canadienne offre une plus grande sécurité que la société américaine. Si la peine capitale et le système judiciaire en vigueur aux États–Unis étaient efficaces, les gens s'y sentiraient certainement en sécurité. Ce n'est pas le cas. Par comparaison, la situation ici est excellente.

Je m'inquiète vraiment de toujours entendre le député et ses collègues colporter des idées aussi fausses.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question. Je commence par le premier volet de celle–ci, qui concerne la peine capitale. Nous n'avons pas à trancher cette question ici. Nous pouvons toutefois en discuter.

Cette question peut être tranchée par les Canadiens dans le cadre d'un référendum exécutoire. Je pense que c'est la population qui doit décider. Je demande au gouvernement de tenir un tel référendum.

Pour ce qui est de l'autre point soulevé, si le député a une certaine expérience du système de justice pénale, s'il a subi un préjudice, si des gens de sa circonscription sont venus lui décrire leurs expériences avec ce système, il aura vite fait de constater que ce système doit être amélioré.

Je pourrais citer des exemples à n'en plus finir de personnes qui ont été victimes de crimes. Ces victimes vont au procès des contrevenants. Elles essaient d'obtenir justice auprès des tribunaux et des services policiers, mais elles n'y parviennent pas parce que les coupables peuvent profiter de toutes sortes d'échappatoires dans la loi.

C'est le genre d'expériences auxquelles je fais allusion. Je parle ici des personnes qui ont été victimes de crimes épouvantables. Tout récemment, un homme âgé a été tué dans ma circonscription. L'un des coupables a écopé d'une peine de quatre années d'emprisonnement. Cet individu est maintenant admissible à une libération conditionnelle. La femme de la victime ne peut comprendre cela. Vous aurez beau me présenter tous les arguments élitistes que vous voudrez et me faire valoir que les spécialistes en savent beaucoup plus que les gens ordinaires, vous ne me convaincrez pas. C'est une attitude typique des libéraux que de croire qu'ils en savent beaucoup plus que la population.

Le moment est venu d'écouter les personnes, c'est–à–dire les victimes, qui ont une expérience du système de justice pénale et qui n'ont pratiquement pas leur mot à dire dans le processus.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROLONGATION DES HEURES DE SÉANCE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les partis et je pense que vous constaterez que la motion suivante fait l'objet d'un consentement unanime:

> Que, le mercredi 21 septembre 1994, la Chambre continue de siéger entre 18h30 et 20h00 pour l'étude de l'Affaire émanant du gouvernement no 14; Pourvu que les délibérations conformément à l'article 38 du Règlement soient abordées à 20h30; et Pourvu que, après 18h30 ce jour–là, toute motion dilatoire ou absense de quorum soit irrecevable.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1605)

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence, soit lu pour une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Telegdi: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député qui vient de s'exprimer a mentionné mon expérience en matière de justice pénale. Je tiens à lui dire que j'ai travaillé durant 15 ans avec des victimes et des contrevenants, dans le cadre du système de justice pénale.

Le président suppléant (M. Kilger): Je fais respectueusement remarquer à tous les députés qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Monsieur le Président, en tant qu'avocate de la défense possédant 17 années d'expérience au sein du système de justice pénale, je tiens à féliciter le ministre de la Justice pour avoir établi des pratiques en matière de détermination de la peine au Canada qui tiennent compte des préoccupations et des valeurs des Canadiens et qui tendent à réparer les nombreuses injustices inhérentes aux procédures et aux pratiques en vigueur dans le système de justice pénale du Canada.

Le projet de loi C–41, qui tend à modifier le Code criminel et plus précisément les dispositions relatives à la détermination de la peine, illustre l'engagement qu'a pris le gouvernement en vue de réformer le système de justice pénale et d'en faire un régime juste et équilibré qui encourage le respect de la loi.

La justice, la loi et l'égalité sont les éléments fondamentaux dont nous avons besoin pour maintenir un certain équilibre dans notre système de justice pénale. L'élément déterminant reste toutefois le facteur humain.

C'est le facteur humain qui assure le succès ou entraîne l'échec de notre système de justice pénale. Le facteur humain, c'est nous tous, les citoyens respectueux de la loi, c'est l'ensemble de la communauté où se forme l'opinion publique, ce sont les agents chargés de l'application de la loi, les procureurs qui doivent administrer la justice à l'intérieur du système, les avocats de la défense appelés à défendre et à protéger les droits de l'accusé, les magistrats qui doivent rendre des décisions, les agents de probation, les psychologues, les travailleurs sociaux, les professionnels de la santé, les employés des établissements carcéraux et les membres du clergé qui participent tous à la réadaptation de l'accusé, enfin, c'est nous tous, les législateurs, qui faisons les lois.

Le succès du système de justice pénale ne repose pas principalement sur la loi. Il repose surtout sur la capacité de l'homme à administrer la justice en évitant tout abus de pouvoir et en faisant preuve d'équité et d'indulgence.

La justice, la loi et la moralité sont des valeurs indissociables. Dans une société probe, on n'aurait pas à prévoir de sanctions pour les actes criminels. C'est parce que des délits sont commis que le gouvernement doit dissuader, punir et réadapter les membres criminels de notre société.

Le projet de loi C–41 sur la réforme en matière de détermination de la peine modifie le système de détermination de la peine tout en le réorganisant et le rationalisant. Il offre un vaste éventail équilibré et raisonnable d'options pour satisfaire à la fois le besoin de sécurité de la population, le désir de la victime d'être dédommagée et l'important principe voulant que les grands délinquants ne soient pas traités de la même manière que les petits délinquants ou que les délinquants primaires.

Les modifications découlent de consultations approfondies avec les provinces et les territoires qui sont chargés d'administrer le système de justice pénale.

Le projet de loi permet aux tribunaux de mieux distinguer entre les délits violents graves qui sont punissables d'emprisonnement et les délits non violents moins graves que l'on peut mieux punir au niveau de la collectivité.

Pour les Canadiens qui exigent l'équité en matière de détermination de la peine, le projet de loi C–41 vise à définir dans le Code criminel les objectifs et les principes du prononcé des peines.

À l'heure actuelle, le Code criminel ne prévoit rien à cet égard. Les principes peuvent varier d'une province à l'autre. Jusqu'à maintenant, le rôle du Parlement s'est en grande partie résumé à fixer les peines maximales pour des délits précis plutôt qu'à définir les objectifs du prononcé des peines.

Conformément au projet de loi, le Code criminel définira désormais les objectifs et les principes du prononcé des peines. Cela constituera un guide pour les tribunaux et affirmera l'objectif essentiel du prononcé des peines, qui est de contribuer au maintien d'une société juste, paisible et sûre.

• (1610)

Le prononcé des peines a aussi pour objectifs: 1) de favoriser la réinsertion sociale des délinquants; 2) d'isoler, au besoin, les délinquants du reste de la société; 3) d'assurer la réparation des torts causés aux victimes ou à la collectivité; 4) de susciter la conscience de leurs responsabilités chez les délinquants, notamment par la reconnaissance du tort qu'ils ont causé aux victimes et à la collectivité; 5) de dénoncer le comportement illégal; et 6) de dissuader les délinquants, et quiconque, de commettre des infractions.

Dans la poursuite de ces objectifs, le tribunal déterminera la peine à infliger compte tenu des principes fondamentaux suivants: 1) La peine doit être fonction de la gravité du délit; 2) la peine doit tenir compte de la responsabilité du délinquant; 3) la peine doit être adaptée aux circonstances aggravantes ou atténuantes; 4) la peine doit être semblable à celles infligées à des délinquants pour des infractions semblables; 5) les peines consécutives ne doivent pas être de nature ou de durée excessive; 6) la peine d'emprisonnement ne devrait être infligée lorsque des sanctions moins contraignantes s'imposent; et 7) toutes les solutions de rechange doivent être envisagées.

Les objectifs et principes du prononcé des peines font que ressortir aussi l'importance de la prévention du crime pour la sécurité de la population. De plus, il reconnaîtra que, là où c'est possible, des mesures adaptées aux besoins particuliers des délinquants autochtones devront être mises en oeuvre. Dans le Code criminel, un énoncé des objectifs et des principes renforcera l'unité et la cohérence du système de justice pénale. Cela

garantira une plus grande harmonie, un meilleur équilibre et une plus grande équité à l'intérieur du système de justice pénale.

L'ajout d'un énoncé des objectifs et principes rend le système d'imposition des peines sensible aux préoccupations de la population en l'assujettissant à des principes établis par le Parlement. Le système est aussi rendu plus simple à comprendre, plus prévisible et plus accessible au public par la définition claire des objectifs de l'imposition des peines.

Un énoncé de principe national sur l'imposition des peines donnera au monde juridique une orientation plus cohérente pour aborder l'imposition des peines au Canada.

Il est aussi déclaré dans l'énoncé de principes proposé que lorsqu'une infraction est motivée par la haine fondée sur la race, la nationalité, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle, cela constitue une circonstance aggravante.

Au Canada, aucune infraction motivée par la haine ne devrait être tolérée. Je le répète: aucune infraction motivée par la haine ne devrait être tolérée dans notre pays.

Cependant, je tiens à déclarer ici aujourd'hui que je m'oppose à l'inclusion des mots «orientation sexuelle» dans la modification proposée au Code criminel. L'inclusion de ces mots a pour effet de donner des droits spéciaux, une attention particulière, aux homosexuels. La mention de l'orientation sexuelle dans le Code criminel et la proposition visant à l'inclure dans la législation sur les droits de la personne accordent une reconnaissance à un petit groupe de notre société qui mine et détruit les valeurs canadiennes et la morale chrétienne. En reconnaissant de façon spéciale l'orientation sexuelle dans nos lois fédérales, c'est comme si on acceptait ouvertement l'homosexualité, pratique qui va à l'encontre de nos valeurs morales en tant que Canadiens et en tant que chrétiens.

Les Canadiens n'ont pas à accepter l'homosexualité comme étant un comportement naturel et conforme à la morale. L'homosexualité n'est pas un comportement naturel; c'est une pratique immorale qui mine les droits et les valeurs de nos familles canadiennes et qui ne doit absolument pas être acceptée.

La population exprime des inquiétudes légitimes à l'égard des victimes d'actes criminels. Le projet de loi C–41 donne plus de droits aux victimes. Certains tribunaux ont refusé que les renseignements de la victime soient pris en considération aux audiences prévues à l'article 745 parce que ces renseignements sont considérés comme une sorte de déclaration de la victime et que, aux termes du Code criminel, une telle déclaration ne peut être entendue qu'aux audiences de détermination de la peine.

• (1615)

On propose de modifier le Code criminel pour que les renseignements de la victime puissent être entendus aux audiences prévues à l'article 745. De cette façon, la victime aurait l'occasion de parler du mal que lui a fait le contrevenant et on pourrait donc tenir compte de son expérience au moment de déterminer si la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle devrait être réduite.

Le projet de loi C–41 répond aussi aux préoccupations exprimées par les Canadiens au sujet du dédommagement. Le projet de loi renferme des propositions que le gouvernement fédéral a élaborées avec la collaboration des provinces. Ces propositions permettraient aux juges d'ordonner le versement de dommages–intérêts pour les blessures corporelles infligées ou pour la perte ou la destruction de biens.

On pourrait également imposer un dédommagement accru dans des cas où une personne agissant de bonne foi devient la victime involontaire d'activités criminelles, par exemple en achetant sans le savoir des biens volés qui sont par la suite confisqués par la police.

Une disposition permet donc de faire exécuter des ordonnances de dédommagement par des tribunaux civils. Les victimes seront également avisées des ordonnances de dédommagement. De même, le Code stipulera qu'une ordonnance de dédommagement rendue par un tribunal pénal ne limitera pas le droit de la victime d'intenter une action en dommages–intérêts auprès d'un tribunal civil.

Le projet de loi C–41 porte également sur le paiement des amendes. À l'heure actuelle, un tiers des détenus adultes dans les prisons canadiennes s'y trouvent pour défaut de paiement d'une amende. Des recherches révèlent que les autochtones risquent spécialement d'être incarcérés pour défaut de paiement d'amendes. Pour veiller à ce que moins d'accusés soient condamnés à payer des amendes qu'ils n'ont pas les moyens de payer, les nouvelles dispositions obligeront les tribunaux à établir si le délinquant est en mesure de payer l'amende envisagée.

Les délinquants incapables de payer l'amende feront plutôt l'objet de mesures de rechange comme les travaux d'utilité collective ou la probation. On propose également un certain nombre de mesures destinées à aider les provinces à percevoir les amendes. Les autorités provinciales seront notamment autorisées à utiliser les mêmes mécanismes dont elles se servent pour percevoir les amendes imposées en vertu de lois fédérales.

En désignant des fonctionnaires des tribunaux, comme le greffier, pour veiller à l'exécution de l'ordonnance de paiement d'amendes à la place du tribunal lui–même, on permettra une administration plus économique pour la perception des amendes.

En fin de compte, ces modifications permettront de désencombrer les prisons et de les rendre plus sécuritaires et de faire diminuer les coûts de fonctionnement. Elles réduiront également les effets préjudiciables que l'incarcération risque d'avoir pour les gens incapables de payer l'amende. En conservant cependant l'emprisonnement comme un châtiment de dernier recours pour les délinquants qui ont les moyens de payer l'amende, on contribue à veiller au respect de la loi.

Le projet de loi s'attaque également à un autre problème important, celui de la réforme du système de probation. On propose également de modifier les dispositions du Code criminel en matière de probation pour aider les tribunaux à recevoir une meilleure information. Conjointement avec des peines plus sévères en cas de violation des conditions de la probation, les nouvelles dispositions visent à accroître la confiance en cette sentence fréquemment prononcée.

En vertu des nouvelles dispositions, le Code criminel stipulerait les renseignements essentiels à inclure dans le rapport pré-

sentenciel. Les autorités provinciales auraient également le loisir d'inclure dans leur propre réglementation tout autre renseignement qu'elles désireraient voir inclure dans ce rapport présentenciel.

Le système de justice pénale déçoit souvent les Canadiens; c'est pourquoi il nous faut des mesures de rechange aux poursuites judiciaires. Il s'agit d'autres moyens de régler des litiges et de traiter des délits mineurs au lieu de recourir à des procédures judiciaires coûteuses et inutiles.

Ces mesures de rechange ont deux objectifs centraux: prévenir la récidive et atténuer le mal qui peut parfois être fait lorsque des mineurs sont soumis à toutes les procédures judiciaires.

Elles font également participer la collectivité et mettent davantage l'accent sur la réconciliation entre la victime et le contrevenant que ne le font les procédures en bonne et due forme. Pour l'instant, le Code criminel ne prévoit pas de mesures de rechange.

Le projet de loi autoriserait le recours à des mesures de rechange pour les adultes en permettant à chaque province de mettre sur pied et d'appliquer son propre programme de mesures de rechange. Cette proposition est semblable à une formule qui a été utilisée à divers endroits pour les jeunes contrevenants. Ainsi, les contrevenants dont c'est le premier délit pourraient, lorsque celui–ci n'est pas trop grave, éviter de comparaître devant les tribunaux. Cette approche favorisera la protection du public en atténuant l'effet négatif de l'incarcération des petits contrevenants tout en dégageant des ressources rares pour s'occuper des cas les plus graves. Les Canadiens doivent savoir que le projet de loi ajouterait au Code criminel une nouvelle sanction appelée condamnation avec sursis. Les tribunaux pourront appliquer cette sanction lorsque la peine d'incarcération qui serait normalement imposée est inférieure à deux ans.

• (1620)

Le juge fixerait certaines conditions au contrevenant, conditions analogues à celle d'une ordonnance de probation. En même temps, le juge imposerait une peine de prison, mais elle serait suspendue tant que les conditions imposées sont respectées.

Les contrevenants qui dérogeraient aux conditions imposées pourraient être rappelés devant le juge pour faire la démonstration qu'on ne doit pas les envoyer en prison. Le tribunal pourrait alors annuler la suspension et envoyer le contrevenant en prison pour le reste de sa peine ou encore imposer de nouvelles conditions.

Cette proposition aurait pour effet que les contrevenants moins dangereux dont c'est la première infraction ne seraient pas emprisonnés, mais condamnés à des travaux communautaires strictement contrôlés. On protégerait mieux le public en cherchant à séparer les contrevenants plus dangereux de la collectivité et à offrir aux contrevenants moins dangereux de faire des travaux communautaires. En outre, le peu de fonds à notre disposition pourrait servir à incarcérer et à traiter les délinquants plus dangereux.

En tant qu'avocate de la défense, je me préoccupe beaucoup du respect des règles actuelles en matière de preuve et de procédure pour l'audience de détermination de la peine. À l'heure actuelle, il n'existe aucune ligne directrice claire dans la loi régissant l'audience de détermination de la peine pour qu'on puisse préciser quels renseignements doivent être fournis au tribunal, quels pouvoirs le tribunal doit avoir pour obtenir des renseignements ou comment ces renseignements doivent être évalués dans la détermination de la peine. On peut se reporter à des décisions judiciaires antérieures, mais elles ne couvrent pas toutes les situations et pourraient différer de façon marquée d'une province à l'autre.

Ce projet de loi propose des modifications au Code criminel pour clarifier de quelle manière les peines devraient être traitées par les tribunaux. Le projet de loi exige également que les juges présentent les motifs de leurs décisions en matière de peine. Ces modifications apportent une plus grande uniformité et une plus grande équité dans le processus de détermination de la peine.

Le Code criminel du Canada, en tant que loi, requiert la restructuration, notamment, de la partie XXIII dudit code. La loi actuelle et ses modifications font que nous avons un Code criminel manquant de cohésion. Ce projet de loi modifierait la partie XXIII de sorte que la plupart des questions liées à la détermination de la peine seraient regroupées dans cette partie plutôt qu'éparpillées un peu partout dans le code. Ainsi restructuré d'une manière plus logique, notre Code criminel sera plus accessible et plus compréhensible tant pour les professionnels de la justice criminelle que pour le public en général.

Il arrive souvent que des questions de procédure soient à l'origine d'injustices dans le système judiciaire. Des modifications de la procédure sont donc nécessaires et le projet de loi C–41 apporte une solution à ce problème. La loi actuelle ne règle pas un certain nombre de questions de procédure ou alors elle n'est pas claire à cet égard. Comment un juge peut décider de quelle manière seront purgées les peines pour évasion et les peines précédentes? Qu'est–ce qui arrive à la peine pendant que le détenu se trouve illégalement en liberté et qui peut autoriser le transfert d'un probationnaire d'une province à une autre? Ce projet de loi vise à clarifier certaines de ces questions.

En conclusion, la réforme et le renouvellement du système judiciaire canadien doivent être une priorité pour notre gouvernement. Les Canadiens exigent la justice et l'équité, et cela doit se refléter dans les pratiques et la procédure en vigueur dans notre système de justice criminelle.

Les modifications du processus de détermination de la peine proposées dans le projet de loi C–41 procurent aux Canadiens des procédures et des pratiques en matière de détermination de la peine qui sont justes et équitables dans tout le Canada.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je vous remercie et vous souhaite également une bonne session, parce que je suis heureux de vous retrouver après la période estivale. Je veux remercier ma collègue de son discours et, pour vous dire la vérité, je ne me reconnais aucune espèce d'expertise en matière de justice. Mais, ayant écouté très attentivement le discours de ma collègue, je ressens un peu l'obligation d'engager le débat avec elle, en ma qualité de porte–parole des droits de la personne pour ma formation politique, et particulièrement sur un aspect de son discours.

Elle s'est livrée à un plaidoyer sur la nécessaire réforme que nous présente l'actuel projet de loi et elle a un petit peu parlé de l'homosexualité en des termes qui me semblent plutôt péjoratifs. Elle a dit que l'homosexualité était quelque chose d'immoral,

que la population canadienne n'était pas prête à tolérer ce genre de pratique.

• (1625)

Et je me suis rappelé, en début d'après–midi, le discours que sa collègue, secrétaire d'État au Multiculturalisme et à la Situation de la femme, avait fait en disant qu'on se devait, comme Canadiens, d'être de plus en plus tolérants les uns envers les autres.

Je sens le besoin de le dire parce que j'ai vraiment l'impression que l'actuel ministre de la Justice va également nous proposer un certain nombre de réformes qui vont aller dans le sens de la discrimination, de l'orientation sexuelle ou de faire de l'orientation sexuelle un motif illicite de discrimination.

Je veux demander à ma collègue: Est–ce qu'on ne devrait pas, comme parlementaires, plutôt reconnaître que l'homosexualité est une façon différente de vivre sa sexualité? Et est–ce qu'on ne devrait pas reconnaître, comme législateurs, surtout lorsqu'on est à discuter de ce genre de situation, que ces gens–là, qu'on estime à peu près dans toutes les sociétés comme représentant 10 p. 100 d'une population, ont le droit d'avoir des droits qui sont consacrés dans les lois et que, de parler de pratique immorale lorsque l'on qualifie l'homosexualité n'est pas un principe un peu rétrograde qui, finalement, risque de compromettre le principe de tolérance à la face duquel nous invitait à s'engager la secrétaire d'État au Multiculturalisme?

J'aimerais connaître son point de vue parce que je veux d'emblée donner mes couleurs lorsqu'on aura l'occasion de discuter de ces questions lors de la réforme de la Loi canadienne des droits de la personne que le ministre de la Justice va nous proposer. J'espère que l'on pourra trouver, de quelque côté que l'on siège dans ce Parlement, un peu plus d'ouverture d'esprit.

[*Traduction*]

Mme Skoke: Monsieur le Président, le député soulève une question très importante qui doit à mon avis être débattue à la Chambre. C'est une question que je n'ai certainement pas refusé d'aborder, même s'il n'est pas toujours facile d'en parler.

Premièrement, mon éminent collègue dit que 10 p. 100 de la population serait visée. Je lui répondrai que nous sommes majoritaires, que nous vivons en démocratie et que je représente le point de vue de la majorité des Canadiens. Ce qu'il faut se rappeler, c'est que la justice, la loi et la moralité sont indissociables. Nous sommes les législateurs et quand nous légiférons et que nous adoptons des lois, nous devons nous demander ceci: nos lois sont–elles justes et conformes à la moralité?

Il y a une constance des valeurs morales. Celles–ci ne changent pas pour un oui ou pour un non. Nous ne pouvons pas modifier les valeurs morales de notre pays pour contenter une faction ou un groupe d'intérêts particulier ou pour satisfaire les fantaisies de 10 p. 100 de notre population.

Quand nous parlons d'orientation sexuelle, nous voulons que tous les Canadiens condamnent ce qui, à mon avis, est immoral et contre nature. Nous avons des lois naturelles. J'ai déjà dit très clairement que je m'oppose à l'inclusion des mots «orientation sexuelle» dans notre Code criminel. Dans mon discours, j'ai aussi dit clairement que, au Canada, nous ne pouvons et nous ne devrions certainement pas tolérer les manifestations de haine envers quiconque, sous quelque forme que ce soit.

Par rapport aux questions morales qui sont soulevées en l'occurrence, nous devons être très prudents et prendre en considération les droits des familles canadiennes. Les familles ont des droits qui leur sont propres et elles existaient bien avant l'Église et l'État. À mon avis, les droits des familles sont bafoués et réduits à cause des 10 p. 100 de la population qui réclament des droits spéciaux et qui défendent les intérêts des homosexuels. Je m'oppose farouchement à cela. Je continuerai de dire tout haut ce que je pense. Selon moi, il est temps que la majorité des Canadiens prennent position.

• (1630)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je fais partie des 10 p. 100 dont la députée vient de parler. Je ne suis pas membre d'un groupe d'intérêts spécial ni d'une faction. Je fais partie d'une famille. Comme la députée devrait le savoir, dans notre pays, les gais et les lesbiennes ne sont pas seulement membres de familles, ils forment eux–mêmes des familles.

J'aimerais prendre quelques minutes pour répondre aux commentaires de la députée. Je voudrais lui dire que nous débattons aujourd'hui d'un projet de loi qui veillera à ce que tout crime motivé par la haine, l'intolérance ou le fanatisme, que ce soit envers l'orientation sexuelle, la religion ou la race, soit puni plus sévèrement.

Il y a deux semaines, par exemple, le frère d'un jeune enseignant de Toronto s'est rendu à mon bureau pour m'expliquer comment son frère avait été brutalement assassiné par cinq adolescents dans un parc de la ville–reine. Il a été frappé à mort uniquement parce que, selon eux, il était homosexuel.

J'ai aussi rencontré des gens qui, dans un restaurant de la rue Davie, à Vancouver, ont été attaqués et se sont fait casser les bras par un groupe de voyous, tout simplement parce qu'ils étaient gais.

Ce projet de loi affirme que toute attaque motivée par cette forme de haine devrait être punie plus sévèrement.

Je veux contester les déclarations de la députée et lui laisser suffisamment de temps pour répondre. La députée a laissé entendre, et je pèse mes mots, que les couples homosexuels ne constituaient pas des familles aux termes de la loi naturelle, qu'ils ne pouvaient pas former des familles et que d'approuver l'homosexualité, qui n'est pas un comportement humain, ferait de nous une nation païenne. Elle poursuit en disant que les gais et les lesbiennes ne méritent pas d'être protégés contre la discrimination et que l'homosexualité est à classer dans la même catégorie que la pédophilie et la bestialité. Je pourrais aussi ajouter que j'ai entendu des députés du Parti réformiste lancer des bravos durant la déclaration de la députée.

La question que je désire poser à la députée est toute simple. Est-elle prête à se lever et à retirer les commentaires haineux qu'elle a faits, à retirer ses déclarations insinuant que les homosexualistes, comme elle les appelle, défendent et favorisent un mouvement homosexuel qui propage le SIDA? Ce genre de comportement alarmiste et haineux n'a pas sa place à la Chambre des communes.

Je veux demander à la députée de se lever et de profiter de l'occasion pour retirer les paroles haineuses qu'elle a prononcées, faute de quoi, je veux demander aux autres députés du caucus libéral et au premier ministre quand ils ont l'intention de rompre leur silence et de dire enfin que cette femme n'a pas sa place au sein du Parti libéral du Canada.

Mme Skoke: Monsieur le Président, nous nous sommes probablement affrontés, le député et moi, sur cette question. Je parle ici en tant que députée et je n'ai aucunement l'intention de retirer les paroles que j'ai prononcées. J'ai des droits, en tant que Canadienne. J'ai le droit, en tant que chrétienne, de défendre les valeurs de notre pays, de défendre nos traditions et d'exercer ma liberté d'expression sur cette question.

Mon éminent collègue a dit que mes commentaires étaient haineux. Ils n'étaient pas haineux. Ils correspondent à ce que pensent la plupart des Canadiens sur les questions de moralité.

Mon éminent collègue parle des familles. Le seul but, le seul objectif que poursuivent les homosexuels dans notre pays est de faire redéfinir la famille. Je m'y oppose. Je vais m'y opposer fermement et je demande à mes collègues de faire de même. Je demande à tous les Canadiens de faire de même.

Les homosexuels ont les mêmes droits que tous les autres Canadiens. Ils n'ont pas de droits spéciaux et, en tant que députée, je veillerai à ce que les droits de la majorité des Canadiens et à ce que les valeurs et la moralité de notre pays soient maintenus.

• (1635)

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 38 du Règlement, j'ai le devoir d'informer la Chambre que les questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement sont les suivantes: le député d'Hochelaga—Maisonneuve: les droits de la personne; le député de Saskatoon—Clark's–Crossing: les dépenses sociales; la députée du Yukon: le forum national sur la santé; le député de Richelieu: les licenciements collectifs; le député de Sarnia—Lambton: la pêche sportive dans les Grands Lacs.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens au sujet du projet de loi C–41. Je tiens à dire que je suis très heureux que nous nous penchions maintenant sur cette question, sur les modifications apportées au processus de détermination de la peine, en situant la lutte contre la criminalité au Canada à un autre niveau.

Parfois, lorsqu'on constate les problèmes économiques qui assaillent actuellement notre pays, il est surprenant de s'apercevoir que la population s'inquiète tout autant de la criminalité et de la sécurité publique que des questions économiques. Nous devons nous demander pourquoi cela se produit et les raisons de ces craintes.

Tout d'abord, nous devons dire qu'à la réflexion, notre système de justice pénale fonctionne fort bien. Il y a beaucoup de choses qu'il faut changer et c'est ce que notre ministre de la Justice et notre gouvernement espèrent faire au cours de la présente législature. Ainsi, lorsque nous nous présenterons devant l'électorat la prochaine fois, nous pourrons dire que nous avons fait beaucoup pour améliorer la sécurité publique au Canada.

Avant de nous lancer sur cette voie, nous devons dire que notre système est déjà excellent. Nous pouvons présenter des statistiques qui montrent que, à vrai dire, la criminalité n'augmente pas comme certains voudraient nous le faire croire. En toute franchise, les statistiques ont une valeur limitée.

Ce à quoi nous devons nous attaquer, c'est la perception qu'ont les gens de leur sécurité relative au Canada. C'est ce sur quoi il faut se pencher. Les Canadiens nous ont faire part de leurs préoccupations, et nous devons en tenir compte. À cet égard, il s'agit de dialoguer avec les gens et de présenter des lois qui vont donner les résultats escomptés, répondre aux attentes des gens et être vraiment utiles et efficaces. Ce projet de loi s'inscrit dans cet ordre d'idées. Les Canadiens ont exprimé des craintes et cette mesure législative permet dans une large mesure de les apaiser.

Je voudrais mentionner certaines d'entre elles et préciser comment nous avons réussi à y répondre dans ce projet de loi. Tout d'abord, la première question d'équilibre est essentielle. Il faut parvenir à un équilibre entre les besoins des Canadiens et la nécessité de bonnes mesures législatives. Je crois que nous avons réussi dans le cas présent.

Le projet de loi C–41 porte directement sur l'objectif et les principes de l'énoncé des peines. À l'heure actuelle, il n'y a pas de déclaration de ce genre dans le Code criminel. Ce dernier ne précise pas directement l'objectif et les principes de l'énoncé des peines.

Nous comparons cela à d'autres domaines d'activité au Canada, comme la fiscalité, le commerce extérieur ou l'assurance-chômage. Tous ces secteurs portent sur des questions très importantes et tous sont assortis de principes et d'objectifs sur les résultats escomptés et sur la façon de les atteindre.

• (1640)

C'est ainsi que les choses devraient se passer. Il est donc indispensable d'assortir ce projet de loi et le système de justice pénale de principes et d'objectifs sur la détermination de la peine, car nous traitons ici très précisément de l'incarcération. Honnêtement, il ne peut y avoir d'empiètement plus grand sur la vie des gens que leur incarcération. Alors, le moins que nous

puissions faire, c'est d'insérer des principes et des objectifs sur la détermination de la peine dans un projet de loi qui porte sur cette question extrêmement importante.

Tout le système judiciaire gravite autour de la détermination de la peine. Lorsque nous portons des accusations contre quelqu'un et que nous le traduisons devant les tribunaux, l'objectif est de déterminer la peine que nous lui imposerons. Nous avons écouté les deux parties, le ministère public et l'avocat de la défense; nous avons examiné les lois et lu les documents présentés par les avocats; nous les avons écoutés et tenté de comprendre les conséquences du jugement pour la société; nous sommes au courant de la peine d'incarcération et d'autres peines qui existent. Forts de toutes ces connaissances, de tous ces renseignements et de toute l'expérience que nous avons de notre système de justice pénale, nous imposons ensuite une peine, qui revêt une importance capitale. Cette peine est extrêmement importante pour la sécurité future de notre collectivité. Si elle n'est pas juste, non seulement nous abusons du système, mais nous n'agissons pas dans l'intérêt de la société.

Si nous incarcérons quelqu'un qui offre des possibilités de réhabilitation, un jeune qui n'a pas commis de crime violent par exemple, nous ne lui rendons peut–être pas justice, pas plus d'ailleurs que nous ne rendons justice à la société. En l'incarcérant, nous aggravons son cas, alors que si nous l'intégrons dans un programme communautaire, nous courons la chance qu'il comprenne mieux la place qui lui revient dans la société. Voilà qui est très important!

Ce projet de loi comporte une autre mesure fort importante. Il fixe un certain nombre d'objectifs dans la détermination de la peine. Ainsi, il a notamment pour objectif de nous permettre de dénoncer le comportement illégal. Il est aussi question d'isoler le délinquant de la société lorsque c'est nécessaire—j'insiste sur ce mot, car, dans certaines circonstances, il peut arriver que cela ne soit pas nécessaire, ni même souhaitable.

Il est aussi question de réhabiliter le délinquant. Même si les gens sont profondément convaincus que le délinquant doit être puni, il ne faut pas oublier que, dans la plupart des cas, ce délinquant réintégrera un jour ou l'autre la société. Selon moi, un des volets de notre système de justice doit s'intéresser au moment où ce délinquant arpentera à nouveau les rues de nos villes. Nous devons essayer de prévoir le comportement qu'adoptera la personne incarcérée à sa sortie de prison. Ce serait aussi une bonne chose si nous parvenions à faire en sorte que cette personne soit moins encline à récidiver.

Un autre objectif énoncé dans ce projet de loi a trait au dédommagement. Par le truchement de ce projet de loi, nous envoyons le message suivant: soit, il est important d'imposer une amende, mais il est aussi important que le délinquant comprenne qu'il ne peut pas s'en tirer impunément et que l'emprisonnement n'est peut–être pas le pire châtiment.

● (1645)

Peut–être devrait–on obliger les personnes qui le peuvent à rembourser une partie de l'argent volé ou à réparer en partie les torts causés, afin qu'elles sachent bien ce que la victime a perdu. Cette solution peut paraître simpliste. Ça peut paraître idiot, mais parfois l'auteur d'un acte criminel ne se met pas à la place de la victime.

Il pense simplement à ce qu'il doit faire pour parvenir à ses fins. Bien souvent, dans le feu de l'action, les criminels ne pensent pas à la victime et aux conséquences de leur acte pour la victime. C'est pourquoi il est important d'obliger, dans la mesure du possible, toute personne qui doit être punie à prendre conscience des souffrances subies par sa victime et de la mettre à la place de la victime.

L'obligation de verser un dédommagement permettrait d'atteindre ce but. La victime d'un acte criminel ne devrait pas avoir à demander au tribunal qu'on lui accorde un dédommagement. Le tribunal devrait le faire d'office et le dédommagement devrait constituer un des objectifs de la détermination de la peine. La victime ne devrait pas avoir à le demander.

Nous tentons également, dans la même veine, de mettre en évidence la responsabilité du contrevenant. Nous tentons de rendre le contrevenant plus responsable à partir de là. Par ailleurs, la peine infligée devrait être proportionnelle à la gravité de l'acte criminel et au degré de responsabilité du contrevenant.

Ce sont des objectifs très importants, qui constitueraient une liste de référence pour les juges et les intervenants de la justice pénale. Nous devrions tendre dans cette direction. Comme je le disais au début, nous devrions chercher à introduire cet élément de pondération dans le système de justice pénale, à savoir infliger un désaveu et une peine, mais aussi faire en sorte que la société retire des avantages sous forme de dédommagement et d'amende, et qu'avant de réintégrer un criminel dans la société, on fasse tout ce qu'il est possible de faire pour le rendre plus acceptable aux yeux de la société et plus responsable.

Personne ne niera l'efficacité de l'incarcération comme moyen de prévention de la criminalité, ni l'efficacité de cette mesure dans la plupart des cas. Il n'existe pas de lien de cause à effet évident entre la criminalité et l'efficacité des moyens préventifs. Il n'y a pas de formule magique qui fasse en sorte que certaines peines constituent le meilleur moyen de prévention de tel ou tel acte criminel.

Ces facteurs impondérables, qui caractérisent les rapports humains dans le cadre de la justice pénale, nous empêchent de formuler une règle absolue. C'est la raison pour laquelle les tribunaux doivent avoir une certaine marge de manoeuvre. C'est également la raison pour laquelle il faut attirer les meilleurs cerveaux au sein de la magistrature canadienne.

Nous devons trouver les meilleurs juges possibles et leur fournir le système de soutien le plus efficace qui soit. Il faut également, comme je le disais, que la restitution constitue une priorité aux yeux des tribunaux. Cet aspect doit être examiné.

Nous avons également examiné, dans le cadre de l'étude du projet de loi, l'article 745 du Code criminel qui permet un réexamen des peines d'emprisonnement à perpétuité, de sorte qu'une personne condamnée à l'emprisonnement à perpétuité puisse demander une libération conditionnelle après 15 ans de détention.

Nous n'avons pas dit que nous allions abroger cet article, mais nous voulons inclure les déclarations des victimes dans l'exa-

men. Ces déclarations n'en ont pas fait partie jusqu'à maintenant et le ministre de la Justice croit qu'elles le devraient.

Le ministre et moi–même croyons que cette mesure aura un effet considérable sur les auditions et sur les décisions finales concernant les examens en vertu de l'article 745.

• (1650)

Nous disons aussi dans ce projet de loi que si une déclaration de la victime est fournie à un tribunal, celui–ci devra la prendre en considération. La déclaration de la victime n'est pas fournie simplement à titre de preuve et de documentation. Elle doit être prise en considération.

Ceci est important car je crois que la plupart des gens à la Chambre savent que les victimes n'ont pas reçu l'attention qui aurait dû leur être accordée. Les victimes l'ont clairement fait savoir. Nous devons, dans notre mesure législative, nous pencher davantage sur le sort des victimes et les souffrances qu'elles endurent, la perte qu'elles ont subie, et les moyens possibles de faire connaître leur point de vue au moment de l'audience et de faire comprendre au juge et à toutes les autorités compétentes les affres par lesquelles elles sont passées et ce qu'elles ont perdu.

Nous avons aussi besoin, autant que possible, de solutions de rechange à l'incarcération. Nous pouvons examiner cette question sous différents points de vue. Le premier est qu'un tiers des personnes incarcérées dans ce pays le sont pour n'avoir pas acquitté une amende ou remis quelque autre somme d'argent qui était exigée d'elles. Souvent, les gens n'ont pas l'argent pour le faire et nous les mettons en prison.

Nous disons aussi que les personnes qui commettent des agressions sexuelles ou des crimes avec violence doivent se voir infliger une peine plus longue. Pour cela, nous devons examiner notre système correctionnel. Envoyer de nos jours des gens dans un pénitencier parce qu'ils n'ont pas payé une amende nous oblige en fait à réfléchir, surtout s'ils n'ont pas les moyens de payer.

Il existe de meilleures solutions que celle–ci. L'une serait le service communautaire. Si une personne ne peut acquitter une amende, pourquoi ne pas l'autoriser ou l'obliger à faire des travaux compensatoires?

Une deuxième chose que nous recommandons, c'est de réduire les services provinciaux. Si une personne n'a pas acquitté une amende, peut–être ne devrait–elle pas se voir délivrer un permis de chasse, ou bien un permis de conduire tant qu'elle ne l'a pas fait. Voilà certaines des choses que nous devrions examiner avec les provinces de façon à éviter d'incarcérer des gens pour non–paiement d'amendes. Ce serait très utile. Non seulement cela donnerait de meilleurs résultats, mais cela améliorerait la perception de notre système de justice pénale.

Une autre chose que nous tâchons de faire au moyen du projet de loi C–41, c'est l'imposition de peines conditionnelles. Actuellement, nous avons la procédure de probation, qui permet de mettre une personne sous surveillance. Si cette personne enfreint encore la loi, elle est accusée de nouveau et ramenée devant les tribunaux. Une autre peine lui est alors imposée. Dans le cas d'une peine conditionnelle, la personne est tout de suite frappée d'une peine. Celle–ci, ayant repris sa liberté, doit travailler à un programme de déjudiciarisation de sa localité ou à n'importe quelle activité devant remplacer l'incarcération, mais une peine d'incarcération est tout de même prévue.

Si elle viole les conditions imposées par le tribunal avant d'avoir fini de purger sa peine dans le cadre du programme de déjudiciarisation, elle est ramenée devant les tribunaux, qui décident alors si elle a réellement violé les conditions. Si les tribunaux jugent que c'est effectivement le cas, la personne doit finir de purger sa peine en prison. Il n'est alors pas nécessaire d'avoir un nouveau procès pour réévaluer ou reconsidérer les antécédents de la personne. La peine est déjà établie. S'il est prouvé que la personne n'a pas respecté les termes de la peine conditionnelle, la partie de la peine qu'il reste à servir doit être servie. À mon avis, ce système allégera grandement le fardeau de notre système judiciaire et, encore une fois, cela aura plus d'impact pour les personnes touchées.

• (1655)

Nous disons également à ceux qui sont en période de probation que s'ils ne respectent pas les conditions de la probation, ils ne méritent plus la confiance de la société. Ils doivent comprendre que ce n'est pas seulement qu'ils ne méritent plus la confiance du système de justice pénale, mais aussi qu'ils n'ont pas été dignes de la confiance que leur a accordée la société, qui voulait leur donner une chance, qui ne voulait pas imposer l'incarcération. Elle voulait leur donner le bénéfice du doute, dans toute la mesure du possible, parce qu'elle croyait qu'ils méritaient bien cela. Quand une personne viole ses conditions de probation, elle manque à cette confiance que lui accorde la société.

Avec le projet de loi C–41, nous disons que des peines plus sévères devraient être imposées à ceux qui violent leurs conditions de probation. Nous disons aussi, comme nous l'avons mentionné plus tôt, que si le crime a été motivé par la haine, cela devient un motif de plus et doit engendrer des peines plus sévères. Nous l'affirmons sans équivoque. Nous avons mis cette mesure au point après passablement de discussion et de consultation auprès de différents groupes minoritaires et religieux des quatre coins du pays. C'est un élément que ces groupes voulaient à tout prix. Ils considèrent qu'une telle mesure est nécessaire, et le ministre de la Justice est d'accord avec eux.

Je crois que ce projet de loi fera beaucoup pour aider à lutter contre la criminalité au Canada et pour redonner à notre système de justice pénale le respect qu'il avait perdu. En outre, cette mesure rassurera les Canadiens sur la capacité du gouvernement de lutter contre la criminalité et de rendre nos rues sûres à nouveau.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, j'ai une question pour le député d'en face. Tout d'abord, vous men-

tionnez plusieurs solutions de rechange à l'incarcération. Je me demande si vous avez sérieusement réfléchi. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je sais que nous rentrons à peine du congé d'été, mais je rappelle à chacun que toute question, observation ou autre intervention doit être adressée au Président. Oui, les bonnes habitudes ne viennent pas aisément.

M. Benoit: Monsieur le Président, je voudrais savoir si le député considère que le châtiment corporel peut servir à dissuader quelqu'un de commettre un crime. Ce serait une solution de rechange à l'incarcération.

M. MacLellan: Monsieur le Président, non, nous n'avons pas envisagé cette solution.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir interroger le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice.

Le secrétaire parlementaire est un député que je respecte énormément. Au fil des ans, il nous est arrivé de travailler ensemble au comité de la justice. Or, il était présent il y a quelques minutes, quand une de ses collègues, également députée de Nouvelle–Écosse, a fait des observations concernant ce projet de loi, en particulier sur les dispositions traitant des crimes motivés par de la haine ou des préjugés, notamment un préjugé fondé sur l'orientation sexuelle.

Le secrétaire parlementaire est peut–être également au courant que la députée libérale de la Nouvelle–Écosse a fait des observations similaires à celles qu'elle a prononcées à la Chambre. Aujourd'hui, à la Chambre, elle a entre autres dit que l'homosexualité était immorale et contre nature.

Une voix: Touché!

M. Robinson: Monsieur le Président, j'entends un député du Parti réformiste dire «Touché!». J'espère qu'il aura le courage de se lever et de défendre. . .

• (1700)

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Le débat en cours porte sur une question fort délicate et exige le plus grand respect de la part des députés. Le député de Burnaby—Kingsway connaît fort bien les usages parlementaires.

Nous tenons à exécuter nos travaux avec tout le respect que mérite le sujet traité, ainsi que tous les autres dont est saisie la Chambre.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai bien hâte d'entendre ce que les députés du Parti réformiste auront à dire sur la question. Parmi les déclarations faites tant à la Chambre qu'en dehors de la Chambre par cette députée, je vous cite celle–ci:

> Il y a ces innocentes victimes qui meurent du sida et il y a les homosexualistes qui font la promotion du mouvement homosexuel et qui répandent le sida. Le sida est un fléau pour l'humanité et il n'y aura pas de traitement contre cette maladie. Donc, cet amour, cette compassion [entre homosexuels] fondés sur un acte inhumain avilit l'humanité, détruit la famille [. . .] et anéantit l'humanité.

Elle ajoute, comme je l'ai dit plus tôt, que l'«homosexualité entre dans la même catégorie que la pédophilie et la bestialité».

Ma question au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice est très directe. Il est évident que la députée peut dire ce qu'elle veut. Nous sommes dans un pays libre. Elle jouit de la liberté de parole. Le secrétaire parlementaire soulèvera–t–il la question directement auprès du premier ministre pour déterminer si la députée doit continuer de faire partie du caucus libéral, du Parti libéral du Canada, puisqu'elle exprime un point de vue qui, s'il s'appliquait à toute autre minorité—religieuse, raciale ou autre—susciterait un vaste mouvement d'indignation et de colère parmi ses collègues?

Je demande ceci au secrétaire parlementaire: quelle mesure est–il disposé à prendre pour briser le silence du Parti libéral et du caucus libéral sur la question? Je vois la présidente de notre comité des droits de la personne qui était ici lorsque cette déclaration a été faite. Peut–être voudra–t–elle la commenter.

Je veux aussi demander au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice quelle mesure il est prêt à prendre pour que les Canadiens comprennent clairement que ce genre de commentaires homophobes, haineux, étroits d'esprit n'ont absolument pas leur place à la Chambre ni au sein du Parti libéral du Canada?

M. MacLellan: Monsieur le Président, j'accepte les commentaires du député parce que je sais qu'il est sincère. Je respecte sa position et je reconnais sa contribution au travaux de la Chambre des communes. Il est un excellent député.

Je ne peux pas me prononcer sur les paroles de la députée dont il parle parce que, comme il l'a dit, elle a droit à ses opinions. Nous avons énoncé la position du gouvernement dans la loi, à savoir que les crimes motivés par la haine seront traités avec plus de rigueur dans le Code criminel. Cela en dit beaucoup sur la position du gouvernement.

Le ministre de la Justice a déclaré qu'il avait l'intention de présenter des modifications à la Loi sur les droits de la personne d'ici quelques mois. J'espère que le député verra là un progrès important. Je ne peux absolument pas prévoir la teneur de ces modifications.

Je reste convaincu que le gouvernement a pris une orientation très honorable. Ses gestes en témoignent.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, pour les remarques qu'il a faites à la Chambre aujourd'hui. Au cours des six dernières années, j'ai souvent fait

appel à son expérience et à ses connaissances en lui demandant des conseils sur les questions dont nous parlons aujourd'hui.

Je suis heureux que le secrétaire parlementaire et le ministre soient tous deux d'avis que nos pratiques en matière de détermination de la peine doivent répondre aux préoccupations des Canadiens et respecter leurs valeurs. En général, le projet de loi C–41 que nous étudions aujourd'hui reflète l'engagement du gouvernement à l'égard d'un système de justice équitable et équilibré, et c'est pourquoi je l'appuie.

Comme je suis ici pour représenter mes électeurs de la circonscription de Hamilton–Ouest et tous les Canadiens, j'appuie également les victimes de violence qui réclament que l'article 745 soit abrogé.

• (1705)

J'ai déjà eu des discussions à ce sujet avec le secrétaire parlementaire. C'est très courageux de la part du ministre de permettre que les victimes de violence fassent des déclarations aux audiences de libération conditionnelle anticipée. Cependant, j'ai trouvé cela curieux que le secrétaire parlementaire dise que ces déclarations auraient un impact énorme sur l'issue de ces audiences. Comment ces déclarations peuvent–elles avoir un impact énorme, monsieur le secrétaire parlementaire? Quel est le but de ces déclarations? Qu'arriverait–il si les victimes avaient leur mot à dire?

Le secrétaire parlementaire du ministre peut–il expliquer pourquoi l'article 745 ne pourrait pas être abrogé complètement et s'il est prouvé au comité. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je crois qu'il faut essayer de donner à chaque député la chance de participer au débat. Je ne veux pas prendre beaucoup de temps ici parce que le but de mon intervention est justement de voir à ce qu'on puisse poursuivre le débat. Je demande donc au secrétaire parlementaire de donner une réponse très brève, autrement je devrai intervenir de nouveau.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je crois que je peux répondre très brièvement à la question du député.

La différence, c'est que la victime peut raconter elle–même ce qui lui est arrivé, alors qu'auparavant on avait seulement un document qui décrivait le crime commis par le demandeur de la révision judiciaire. Lorsque les gens sont là pour raconter eux–mêmes ce qui leur est arrivé ou ce qui est arrivé à un membre de leur famille ou à un voisin, cela a un impact énorme. Ceux d'entre nous qui ont entendu des histoires racontées par les victimes elles–mêmes savent que cela fait une différence monumentale dans notre façon de voir les choses.

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C–41.

Les Canadiens d'un océan à l'autre s'inquiètent vraiment de leur système de justice pénale. Les citoyens respectueux des lois s'en remettent au bon sens de la Chambre pour que soient adoptées des lois qui les protègent eux, et non pas les criminels.

Cela dit, il y a certains aspects du projet de loi C–41 que je peux appuyer: la disposition concernant la déclaration de la victime était attendue depuis longtemps, et le secrétaire parlementaire vient de déployer toute son éloquence en en parlant. Les victimes doivent pouvoir faire une déclaration lors des audiences visant à déterminer si la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle imposée par le tribunal devrait être modifiée. Je me réjouis aussi de la partie du projet de loi C–41 qui autorisera les tribunaux à ordonner aux délinquants de dédommager les victimes de leurs crimes. La victime reçoit enfin un peu de considération d'un système qui n'a pas servi les intérêts des Canadiens.

Malheureusement, le projet de loi C–41 propose très peu de mesures pour résoudre le véritable problème qui accable les citoyens canadiens respectueux des lois. Il semble qu'il n'existe même pas de système de justice pénale. Ce qui existe, c'est une industrie juridique, une industrie dominée par des avocats et des juges qui se livrent à un jeu bureaucratique avec des lois généralement au service des criminels, pas de la population.

Depuis mon élection à titre de député de Yellowhead, mon bureau a reçu de très nombreux appels d'électeurs préoccupés par notre prétendu système de justice. Ils sont déçus que le système assouplisse les lois pour les criminels et ne fasse pas grand–chose pour protéger et servir les honnêtes citoyens. La majorité des électeurs de ma circonscription estiment que les individus trouvés coupables de crimes violents, les auteurs de crimes qui ont de terribles répercussions sur autrui, devraient être privés de leurs droits. Je partage leur opinion. La perpétration de crimes violents contre autrui est une violation de la société, et ceux qui décident de se livrer à de telles activités devraient en être exclus.

Mary Waites est une électrice de ma circonscription qui a côtoyé la justice de près et qui n'a pas du tout aimé ce qu'elle en a vu.

• (1710)

Son fils Julian était l'un des criminels les plus recherchés au Canada, en raison de sa participation à une agression sexuelle violente perpétrée plus tôt cette année. Julian et un autre individu sont soupçonnés d'avoir brutalement violé une femme en la menaçant à la pointe du couteau.

M^me^ Waites veut que son fils soit incarcéré indéfiniment parce qu'il est extrêmement dangereux pour la société, mais elle sait que, tôt ou tard, les tribunaux le remettront en liberté et qu'il pourra alors continuer de commettre des crimes inspirés par la haine, contre d'innocentes victimes.

Pourquoi sait–elle cela? Parce que, à maintes reprises, elle a vu son fils se dépêtrer facilement du système de justice alors que des accusations de vol à main armé, d'agression armée et de recel pesaient contre lui.

Il a un passé violent. Lors de deux vols, Julian a fait saigner ses victimes en leur tenant un couteau sur la gorge. Il a purgé des peines de prison sporadiques, mais il a toujours été libéré. Je suppose qu'il sera de nouveau libéré.

Est–ce que c'est cela la justice? Le projet de loi C–41 ne fera rien pour garantir que les récidivistes dangereux comme Julian Waites demeurent derrière les barreaux.

Margo Gurgens est une autre de mes électrices qui a vu le système judiciaire servir les criminels. Son plus jeune frère a été poignardé à mort par Tim Mead. Ce dernier a d'abord été accusé de meurtre au second degré, mais lorsque les avocats se sont emparés de l'affaire, un plaidoyer de culpabilité à une accusation moins grave d'homicide involontaire a été accepté.

Pour avoir tué un homme, Tim Mead a été condamné à une peine de six mois de prison. Encore une fois, notre supposé système judiciaire a échoué. Mead a été reconnu coupable de plusieurs crimes contre la société depuis 1980. Nul doute qu'il sera remis en liberté six mois après avoir tué quelqu'un. C'est ça la justice?

Je le répète, le projet de loi C–41 ne fait rien pour empêcher les récidivistes dangereux comme Tim Mead de représenter un danger pour la société. Si les deux cas que je viens de mentionner ne suffisent pas à montrer à quel point notre système de justice criminelle est inadéquat, je demande aux députés d'écouter ceci.

En 1981, partie de l'école de coiffure, Norma van Gundy revenait chez elle le week–end pour visiter sa famille et ses amis. La jeune fille de 17 ans rencontre alors un vieil ami qui lui présente un certain Larry Read. À la fin de la soirée, l'ami de Norma lui demande si elle veut prendre sa voiture et le conduire, lui et son copain Read, à la maison parce qu'ils ont trop bu.

Norma se sent obligée d'accepter. Elle dépose son ami et se met en route pour reconduire Read, mais chemin faisant, ce dernier, qui occupe la banquette arrière, l'étrangle vicieusement à mort. Read viole ensuite le corps de Norma dans la voiture avant de prendre lui–même le volant pour s'en aller chez lui. Il stationne la voiture les fenêtres fermées et laisse le corps dénudé de Norma sur la banquette arrière geler dans l'air glacial de moins trente degrés de la nuit.

Pour ce crime horrible, Read a été trouvé coupable de meurtre au second degré, mais la défense a interjeté appel et l'accusation a été réduite à celle d'homicide involontaire. Read a passé seulement six ans en prison, mais l'histoire ne se termine pas là hélas.

Quand il a obtenu sa libération conditionnelle, Read s'est rendu dans une autre ville où il est devenu ami avec une mère célibataire et sa fille de 9 ans. Un jour que la mère n'était pas à la maison, Read est allé rendre visite à sa fille qui était seule avec la gardienne de 12 ans.

Ne se méfiant de rien, les filles ont laissé Read entrer, et c'est alors que leur cauchemar a commencé. Read les a attirées au sous–sol où il les a attachées et les a battues. Il les a ensuite amenées faire une ballade dans sa voiture où il les a violées toutes les deux. Le psychopathe a charcuté la petite de 9 ans avec son couteau.

Il a fallu faire 120 points de suture aux organes génitaux de la fillette. Read est retourné en prison. Le public respectueux des lois se fera avoir encore une fois par le système. Un jour, Read sera libéré.

Ce qui est épouvantable, c'est que Larry Read avait sauvagement violé une femme avant de tuer Norma et de violer les fillettes. C'est ça, notre système de justice pénale. Il a veillé à ce que Larry Read ait ses droits. Qu'a fait le système de justice pénale pour Norma van Gundy et les deux petites filles? Qu'a–t–il fait pour les familles de ces victimes qui resteront à jamais marquées par les actes de violence qu'ont subis leurs êtres chers?

Le projet de loi C–41 ne fait rien pour protéger la société des Larry Read. Il n'empêchera pas les individus malades et dérangés de terroriser les innocents. Le projet de loi C–41 n'est qu'une autre mesure législative démocratique, une tentative symbolique de réparer un système de justice pénale gravement imparfait. Ce qu'il faut retenir ici, c'est que les libéraux sont au pouvoir depuis près d'un an et qu'ils n'ont rien fait de valable pour changer la façon dont on punit les crimes dans notre pays. Et cela, pour de plus en plus de Canadiens, c'est peut–être le pire crime de tous.

• (1715)

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille très attentive aux propos du député. Les électeurs de la circonscription de Parkdale—High Park que je représente, à Toronto, sont très préoccupés de ce que leurs rues sont de moins en moins sûres, la situation étant loin de s'améliorer.

Voilà pourquoi le ministre a proposé des outils pour lutter contre la criminalité dans les rues, pour réduire le commerce de la drogue et pour empêcher les agresseurs sexuels violents de menacer encore la collectivité. Certes, nous pouvons tous nous lever pour raconter des tas d'horreurs. Mais cela va–t–il contribuer à prévenir la montée de la criminalité?

Voici une question à l'adresse du député du Parti réformiste: A–t–il des améliorations à proposer? Tel est pourtant le but de ce débat à la Chambre, c'est–à–dire permettre aux partis de l'opposition et aux députés de notre parti d'améliorer ce projet de loi. Le gouvernement serait très heureux de prendre connaissance des remarques constructives que le député aimerait formuler.

M. Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Nous ne saurions appuyer ce projet de loi. Même si nous en approuvons certains éléments, nous ne souscrirons pas à l'ensemble de la mesure législative. Il y a trop de choses que nous contestons et nous sommes d'avis que ce n'est pas cela qui va mettre un frein aux horreurs qui ont été évoquées et à celles que je viens moi–même d'évoquer.

Il nous faut des moyens de dissuasion qui soient efficaces. Soit, nous pouvons formuler des propositions de modification, mais, à mon sens, ce serait prêcher dans le désert. Nous pouvons proposer, par exemple, la réimposition de la peine de mort ou du châtiment corporel, comme l'a fait mon collègue. Peut–être bien que nous ferons cela.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, le député a signalé qu'il y avait un certain nombre de dispositions du projet de loi qu'il pouvait appuyer, mais que, par contre, il ne pouvait souscrire à d'autres éléments.

Pourrait–il me préciser la position de son parti ou, si ce dernier n'en a pas, la sienne concernant les dispositions du projet de loi

qui permettront de s'assurer qu'on augmente la peine dans les cas où un délit est motivé notamment par l'orientation sexuelle?

Le député était présent à la Chambre lorsque la députée libérale de Central Nova a déclaré, entre autres, que l'homosexualité était une chose immorale qui n'avait rien de naturel et que le sida était un fléau pour l'humanité infligé au pays par les homosexuels.

Étant donné que la réponse d'au moins certains collègues réformistes du député semble laisser croire qu'ils appuient ces positions, le député pourrait–il nous préciser la position de son parti concernant ces dispositions du projet de loi qui prévoient des peines plus strictes pour les crimes haineux motivés par l'homophobie, la haine en fonction de l'orientation sexuelle, et pourrait–il nous dire s'il partage les vues de la députée de Central Nova?

M. Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir et de souscrire de tout coeur à ce que la députée de la Nouvelle–Écosse a déclaré à la Chambre. Je suis d'accord avec elle.

En ce qui concerne l'accroissement de la peine lorsqu'on détermine que des actes illégaux sont motivés par la haine, je ne peux y souscrire personnellement, car j'ignore comment on peut établir si c'est bien le cas. Il me semble que cela constituera un cauchemar pour les gens, mais, bien entendu, une manne pour les avocats.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je comprends certes le député lorsqu'il exprime l'exaspération des gens face à certaines facettes de notre système de justice pénale. Certains actes criminels nous répugnent à tous. Je le comprends aussi lorsqu'il affirme qu'il peut appuyer certaines dispositions du projet de loi, mais, manifestement, ce projet de loi ne se limite pas à quelques articles pertinents ayant ou non des liens entre eux.

• (1720)

Je voudrais donc demander au député s'il n'est pas d'accord pour dire que ce projet de loi, qui, pour la première fois dans l'histoire du droit criminel au Canada, codifie les principes régissant la détermination de la peine, c'est–à–dire le respect de la loi et le maintien d'une société juste, paisible et sûre par l'infliction de sanctions justes, etc., constitue un pas en avant.

Faute de ce type de projet de loi, ne serions–nous pas tout simplement prisonniers de la même situation où nous sommes enfermés depuis 75 ans, car nous ne pourrions compter sur ces principes qui peuvent aider nos juges qui ont la lourde tâche de prononcer des sentences à rendre leurs décisions.

M. Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, je prétends que ces dispositions ne vont pas assez loin. Elles ne constitueront pas un moyen de dissuasion et les peines seront encore insuffisantes pour les crimes que j'ai décrits et dont nous entendons parler tous les jours au Canada.

Il y a beaucoup trop de choses qui se produisent et pas simplement dans ma circonscription. En fait, ma circonscription a un taux de criminalité inférieur à beaucoup d'autres. Je n'ai mentionné que quelques incidents qui se sont produits dans Yellowhead, mais si on multiplie cela par toutes les circonscriptions du pays, on s'aperçoit que le projet de loi ne va pas assez loin et ne constitue pas vraiment un moyen de dissuasion. Il faut adopter des lois beaucoup plus sévères si nous voulons que les gens y pensent à deux fois avant de se lancer dans des activités criminelles.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, le député de Yellowhead fait référence aux dispositions concernant le crime haineux contenues dans ce projet de loi que j'appuie sans réserve et qu'appuie manifestement la majorité de mes collègues libéraux.

Il dit ne pas comprendre comment des juges peuvent déterminer si un crime a été inspiré par la haine. Si le groupe Heritage Front ou les néo–nazis s'attaquaient à une minorité visible, et disaient qu'ils veulent sauvegarder la race blanche dans ce pays, il y a de grandes chances que leur action soit inspirée par la haine.

Je voudrais bien que la question de la criminalité, des peines et de la justice soit aussi simple que les réformistes voudraient nous le faire croire. Quand le secrétaire parlementaire a demandé qu'on lui propose des changements constructifs, nous avons eu droit à des propositions comme la peine capitale, le châtiment corporel, des peines plus longues, un plus grand nombre de prisons.

Ces mesures ne donnent rien. Elles n'ont jamais rien donné. Il est important que les députés du Parti réformiste essaient de se mettre ça dans le crâne.

La vérité est que les mesures auxquelles ils font référence ont été mises à l'essai et sont appliquées dans des pays comme les États–Unis. Elles ont été appliquées par tous les régimes répressifs qui se sont succédé dans l'histoire de l'humanité. Elles n'ont jamais rien donné. Les gens qui connaissent la complexité du système savent bien ce qui marche, de même que les victimes et les bénévoles qui travaillent au sein du système.

Quand j'ai soulevé la question auparavant, un député réformiste a dit que c'était une idée élitiste, non fondée sur l'expérience. Il est clair que ce n'est pas seulement une idée d'experts. Les gens de la collectivité qui ont affaire au système, qu'ils s'occupent des victimes ou des délinquants, disent que l'approche actuelle ne donne rien.

L'approche proposée dans ce projet de loi fait suite aux propositions du comité de la Justice, de la prévention du crime et de la sécurité communautaire, qui ont obtenu l'approbation des associations de victimes, des professionnels travaillant au sein du système et de la police.

Le député a fait remarquer que le taux de criminalité dans sa collectivité est l'un des plus faibles de la région. Le taux de criminalité dans la collectivité d'où je viens, dans la région de Waterloo, est l'un des plus faibles du Canada. Nous avons un groupe de travail sur la prévention de la criminalité et la sécurité communautaire. Il est présidé par le chef de la police régionale, Larry Graville. Les agents qui siègent à ce comité sont ceux qui ont insisté le plus sur de nouvelles méthodes car, disaient–ils, les vieilles ne fonctionnent pas. Il faut aller au–delà de la simple application de la loi. Il faut rechercher les raisons du comportement criminel.

• (1725)

Les réponses au problème ne peuvent être simplistes. Les vielles méthodes, celles que l'on pratique aux États–Unis où certains États ont encore la peine capitale et où la détermination des peines remonte à des centaines d'années, ne fonctionnent pas. Les États–Unis emprisonnent plus que tous les autres États du monde libre et pourtant ils ont aussi le taux de criminalité le plus élevé. Leur situation ne se compare pas à celle du Canada. La seule chose que nous recevons des Américains, ce sont leurs informations télévisées qui nous montrent la violence de leur société.

Je dis aux députés du Parti réformiste: ne vous laissez pas prendre par ces idées fausses. La raison, c'est qu'elles ne font qu'accroître la criminalité. Cela parce que les gens pensent que leurs collectivités ne sont pas aussi sûres qu'elles le sont en réalité. Laissez–moi vous dire que nos collectivités sont énormément plus sûres que celles des États–Unis. Si nous entreprenions certaines de ces réformes, nous pourrions aller plus loin. Nous pourrions nous rapprocher du modèle européen.

Donc, la réponse n'est pas la simplicité. La réponse, c'est d'essayer de comprendre et de démêler la complexité de la question.

M. Breitkreuz (Yellowhead): Je ne sais pas, monsieur le Président, si le député veut que je réponde à cela. Si je devais le faire, cela me prendrait pas mal de temps et je suis sûr que vous vous lèveriez, monsieur le Président.

En ce qui concerne le crime motivé par la haine, je n'ai pas parlé de cela dans mon discours. Je peux dire que cela conduirait à un système à deux niveaux. Est–ce qu'une agression violente est moins grave qu'une agression pour le plaisir? Que fait–il de l'égalité devant la loi? Pour moi, une agression est une agression, indépendamment des mobiles.

Le député parle du haut taux de criminalité dans sa circonscription. Je soupçonne que si. . .

Une voix: Non, il est faible dans cette circonscription.

M. Breitkreuz (Yellowhead): Dans ce cas, ce doit être une bonne société, car ce n'est pas en raison du type de justice qu'il préconise.

Le président suppléant (M. Kilger): Chers collègues, la période de questions et d'observations est maintenant terminée. Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je pourrais dire qu'il est 17 h 30 et nous pourrions passer aux initiatives parlementaires. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR L'ASSURANCE–CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 21 avril, de la motion: Que le projet de loi C–218, Loi modifiant la Loi sur l'assurance–chômage (emplois exclus), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, le projet de loi présenté par ma collègue, députée de Saint–Hubert et critique à la justice de l'opposition officielle, vise à réparer une injustice grave que la loi actuelle sur l'assurance–chômage inflige aux conjoints, aux enfants ou aux parents qui travaillent dans une petite entreprise familiale.

L'initiative de ma collègue, face à un gouvernement attentiste qui multiplie les études et les consultations, en présentant ce projet de loi, il est clair que la députée de Saint–Hubert fait la preuve que lorsqu'on est décidé d'agir rapidement, lorsqu'on est déterminé, on peut passer aux actes, quitter les discours et favoriser réellement le développement de l'entreprise familiale.

Il faut savoir que l'article 3(2)*c)* de la Loi sur l'assurance–chômage que ce projet de loi vise à faire disparaître a pour conséquence que les conjoints, les enfants ou les parents qui travaillent dans une entreprise familiale sont de fait présumés être des fraudeurs potentiels de l'assurance–chômage.

• (1730)

Pouvez–vous m'expliquer ceci: pourquoi refuse–t–on au conjoint, aux enfants et aux parents la présomption d'honnêteté que l'on reconnaît à tous les travailleurs et travailleuses? Leur seule faute est d'appuyer par leur travail les efforts d'un entrepreneur membre de leur famille. Pourquoi les obliger à faire la preuve de leur honnêteté devant des fonctionnaires du ministère du Revenu avant de leur reconnaître un droit qui est reconnu automatiquement à tous les autres travailleurs et travailleuses?

Près d'un million de personnes au Canada, dont 650 000 femmes, sont soumis à ce traitement injuste, alors que le ministre des Finances continue de laisser croire qu'il veut favoriser le développement des petites entreprises. S'il est sincère—il l'est peut–être—il n'hésitera pas à appuyer ce projet de loi là.

Vous savez, pendant plusieurs mois, on s'est fait dire que ce gouvernement allait réduire au minimum les tracasseries administratives qu'on impose aux petites entreprises. Alors, c'est une occasion extraordinaire de démontrer qu'il est prêt à passer à l'action en appuyant le projet de loi de ma collègue; s'il refuse, alors on comprendra que son objectif consiste plus à séduire les électeurs et que, quand vient le temps de passer à l'action, il aime mieux consulter et prendre ses ordres des grandes entreprises.

Nous savons tous que les nouveaux entrepreneurs ont besoin du soutien de leur famille pour passer à travers les difficultés énormes de créer et de développer leur entreprise. Nous savons aussi qu'ils sont souvent complètement découragés par la lenteur

des gouvernements et surtout par les tracasseries administratives qui leur sont imposées par les bureaucraties gouvernementales. Je pense que l'engagement pris dans ce sens par le gouvernement correspond au désir des gens, mais ce que les gens attendent, c'est de l'action. Or, aujourd'hui, on lui en propose.

Le projet de loi donne l'occasion au gouvernement de passer des promesses à l'action. Et j'espère qu'il ne ratera pas cette occasion. Mais je peux vous dire que s'il rate cette occasion, on sera là pour le lui rappeler à plusieurs reprises.

Vous savez, certains diront que cette disposition injuste de la Loi sur l'assurance–chômage vise à éliminer les abus. Soyons clairs: nous sommes tous d'accord pour éliminer les abus; c'est souhaitable. Mais est–il nécessaire pour autant de présumer que toute une catégorie de citoyens et de citoyennes sont des fraudeurs potentiels? Est–ce que les abus des bureaucrates sont plus acceptables que les abus des chômeurs? Est–ce que les abus des bureaucrates nous coûtent moins cher que les abus de bureaucratie? C'est loin d'être évident, et je vais vous en donner la preuve tout de suite.

Ceux qui ont finalement fait toute la démarche, les conjoints, les enfants ou les parents qui ont suivi tout le processus que leur impose cette loi ont eu gain de cause dans 80 p. 100 à 90 p. 100 des cas, et si les autres étaient allés en appel, on obtiendrait peut–être un pourcentage de gain de cause encore plus élevé. Alors, expliquez–moi, si, après expérience, on se rend compte que ceux qui ont suivi le processus, effectivement, sont reconnus dans leur droit après coup, pourquoi on persiste à exiger d'eux autant d'énergie et de tracasseries, alors que toutes ces énergies auraient pu être consacrées à la meilleure réussite de leur entreprise?

Vous savez, il ne s'agit pas seulement de la Loi sur l'assurance–chômage parce que, de plus en plus, lié à cette loi–là, il y a tout l'accès à la formation professionnelle. Il ne s'agit pas seulement de prestations. On est en train de transformer le régime d'assurance–chômage en un régime permanent de recyclage et de formation de la main–d'oeuvre. Cela veut dire qu'on nie à ces gens le droit d'avoir accès aux programmes de formation parce que, dans beaucoup des programmes offerts, il faut d'abord avoir un statut à l'assurance–chômage. Or, les personnes qui mettent sur pied une entreprise familiale ont souvent besoin de formation professionnelle. Elles ont souvent une idée de base, la détermination, elles ont réussi à réunir le capital, mais elles ont besoin de la formation que ces programmes offrent.

En leur refusant accès à la Loi sur l'assurance–chômage, on ne leur refuse pas seulement accès aux prestations, on leur refuse l'accès à la formation professionnelle. C'est un facteur excessivement important pour la réussite des petites entreprises.

• (1735)

Dans mon comté, on a mis en place des corporations de développement économique et communautaire qui visent précisément à développer l'entrepreneurship chez les gens. Alors d'un côté, on met en place des programmes pour développer l'entrepreneurship, et d'un autre côté, on laisse des mécaniques bureaucratiques décourager à peu près tout le monde.

Dans tous les sondages faits auprès des petites entreprises, outre le besoin de capital, la priorité qui fait l'unanimité c'est de grâce, laissez–nous travailler, donnez–nous accès à ce à quoi on a droit sans avoir à parcourir des corridors sans fin pour trouver, en bout de ligne, un bureaucrate qui a le pouvoir discrétionnaire de décider si oui ou non ce droit–là nous est accessible.

C'est une mesure excessive. Pour contenir des abus, on pénalise 80, 90, 95 p. 100 des gens qui, en toute bonne foi, tentent de créer des emplois et de développer notre économie. Je pense que si on veut créer ce lien de confiance qui nous permettra d'encourager cette volonté d'entreprendre, il faut absolument poser des gestes concrets. Jusqu'à maintenant, on entend des discours de la part du gouvernement, mais je souhaite qu'on obtienne l'appui de tous les députés et parlementaires pour le projet de loi de ma collègue.

Je peux vous assurer que nous, du Bloc québécois, considérons les entreprises familiales comme des acteurs importants de la création d'emplois et du développement économique. On vient de démontrer concrètement qu'on peut agir. On va continuer de le faire et, en toute bonne foi, on souhaite que le gouvernment appuie cette initiative louable de notre collègue, la députée de Saint–Hubert.

[*Traduction*]

Mme Paddy Torsney (Burlington): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire dont la Chambre est saisie. Je tiens à donner l'assurance à la députée et à la Chambre que le gouvernement prend au sérieux la cause des femmes et leurs préoccupations.

Je tiens tout d'abord à dire clairement que j'admire les motifs pour lesquels ma collègue a présenté le projet de loi C–218. Il existe, selon elle, une injustice à laquelle nous devons remédier. En tant que représentant du peuple, chacun d'entre nous a le devoir de veiller à ce que les droits et privilèges de tous les Canadiens soient respectés.

Les valeurs et les principes sur lesquels repose notre système de sécurité sociale font partie des choses qui font du Canada un pays tellement distinct. C'est également pour cette raison que les Nations Unies ont encore une fois désigné le Canada comme le pays où il fait le mieux vivre.

Notre système de sécurité sociale a été créé afin de protéger les personnes les moins aptes à se débrouiller et les femmes économiquement désavantagées constituent certainement une des priorités du gouvernement.

Je souscris tout à fait au point de vue de la députée: si la réglementation contient des dispositions discriminatoires, elles doivent être éliminées. Je tiens cependant à dire bien clairement que le gouvernement est disposé et déterminé à examiner tous les aspects des programmes de sécurité sociale et à remédier à toutes les lacunes qu'il y trouvera. C'est précisément dans ce but que nous effectuons une révision de la sécurité sociale.

Le gouvernement est conscient que nos programmes sont loin d'être parfaits. Certains vont peut–être plus loin que ce pour quoi ils ont été créés, alors que d'autres n'ont pas suivi l'évolution des choses. Nous reconnaissons qu'à certains égards nos programmes laissent franchement à désirer.

La réforme du système de sécurité sociale vise avant tout à assurer le soutien nécessaire et non pas à pénaliser les personnes qui essaient de se débrouiller. Nous voulons abattre les obstacles qui empêchent les gens de profiter pleinement de tous les débouchés qui leur sont offerts pour trouver la dignité et l'autonomie.

Il est important que la députée expose ses préoccupations au sujet de cet élément de nos programmes sociaux et en dénonce les lacunes devant un forum où tous les Canadiens puissent aider à trouver une solution. Il n'est plus temps de mettre des cataplasmes sur un système qui est de toute évidence périmé et ne répond plus à nos besoins. Aussi, j'invite ma collègue à prendre part au grand débat sur la réforme de la sécurité sociale.

• (1740)

En attendant, j'aimerais répondre à certaines questions que soulève le projet de loi C–218 et qui méritent d'être tirées au clair. J'ai l'impression que la députée se fait une idée fausse de l'attitude du gouvernement envers les personnes qui travaillent dans des entreprises familiales.

Je me permettrais de rappeler à la Chambre que c'est précisément pour mettre fin à la discrimination sexuelle présente dans la réglementation que la loi a été modifiée il y a quelques années par le gouvernement précédent. Il n'y a pas si longtemps, une femme employée par son époux n'avait pas droit aux prestations de l'assurance–chômage du seul fait de sa situation familiale. De toute évidence, le gouvernement lésait les familles qui travaillaient ensemble, mais heureusement cette façon démodée de voir les choses est loin derrière nous.

Comment le système fonctionne–t–il aujourd'hui? La Loi sur l'assurance–chômage stipule que les travailleurs ayant un lien de parenté avec leur employeur sont couverts et ont droit aux prestations de l'assurance–chômage s'ils y sont admissibles, tout comme n'importe quel autre travailleur. Autrement dit, tous les employés d'une entreprise familiale ont droit à la même protection contre le chômage. Comme tous les autres prestataires faisant une demande d'assistance sociale, les employés qui se trouvent dans cette situation doivent répondre à certains critères. Les facteurs déterminants sont l'échelle salariale, les conditions et la durée de l'emploi, ainsi que le genre et l'importance du travail.

Ces critères d'admissibilité ne sont pas nouveaux; les mêmes règles s'appliquent à tous les prestataires où qu'ils travaillent et quels que soient les liens qui les unissent à leur employeur. La loi actuelle donne aux employés d'une entreprise familiale les mêmes droits mais aussi les mêmes obligations qu'au reste des Canadiens. Autrement, elle serait réellement discriminatoire. Le travailleur lié à son employeur a droit à la même protection que celui qui a un lien strictement professionnel avec son employeur. S'il y a un lien employeur–employé évident que la loi qualifie de lien de dépendance, tout le monde bénéficie d'un traitement égal.

De plus, le fait qu'il existe une grande majorité de décisions par Revenu Canada sur les liens de dépendance dans les entreprises familiales fait pencher la balance en faveur de l'individu. Depuis que les règlements ont été modifiés, il y a quatre ans, les entreprises familiales sont bien traitées aux termes de la Loi sur l'assurance–chômage. Plusieurs milliers d'employés de ces entreprises, soit jusqu'à 90 p. 100 de tous les requérants ayant un lien de dépendance, ont touché les prestations auxquelles ils avaient droit.

Il est très évident que les entreprises canadiennes se préoccupent de la présence des femmes dans les affaires. Par exemple, nous savons que les petites entreprises sont plus souvent dirigées par des femmes que par des hommes et qu'elles créent plus d'emplois que les grandes sociétés. Nous savons aussi que les femmes réussissent fort bien l'exploitation de leurs entreprises.

Ce sont souvent des femmes qui cherchent du personnel en raison de l'expansion de leurs entreprises. Il leur arrive souvent de vouloir engager des membres de leur famille et, selon le libellé actuel de la loi, s'il y a un lien de dépendance, les employés peuvent s'attendre à verser des cotisations au programme d'assurance–chômage et à en recevoir les prestations auxquelles ils ont droit, si jamais leur femme ou leur mère, leur père ou leur mari les met à pied.

De nombreux couples choisissent de lancer leur propre exploitation afin de mieux combiner le temps consacré au travail et à la famille, ce qui constitue un autre problème grave auquel sont confrontées bien des familles canadiennes. En fait, de plus en plus de parents, hommes et femmes, choisissent de poursuivre leur carrière à la maison afin de mieux équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales. Eux aussi peuvent compter sur l'assurance–chômage quand il le faut, s'ils répondent aux critères.

Évidemment, les femmes sont souvent forcées d'entrer sur le marché du travail pour satisfaire aux besoins de leur famille, surtout quand elles ont des personnes à charge. Ce sont surtout des femmes qui forment la génération intermédiaire et qui sont de ce fait chargées de voir aux besoins de leurs enfants ou de leurs parents ou, comme c'est trop souvent le cas, de membres de ces deux générations à la fois.

Le gouvernement a donc récemment modifié la Loi sur l'assurance–chômage pour qu'elle tienne compte de ces circonstances spéciales. Le taux majoré pour personne à charge a fait augmenter les prestations pour atteindre 60 p. 100 dans le cas des personnes à faible revenu qui ont une personne à charge ou un conjoint avec une personne à charge. Il s'agit d'une des mesures que nous avons proposées pour corriger les inégalités du régime actuel.

La députée a bien raison; les travailleuses canadiennes sont confrontées à de nombreux problèmes qu'il faut examiner plus attentivement. Je suis convaincue que, lorsque nous examinerons le filet de sécurité sociale, nous nous attaquerons aux lacu-

nes et à la discrimination éhontée dont les femmes sont victimes. Je veillerai à ce que cela se produise.

J'encourage notamment la députée à participer à notre processus afin de mettre au point un meilleur système pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

• (1745)

Dans les mois qui viennent, nous aurons amplement l'occasion de débattre des mérites et des faiblesses de la loi actuelle et nous ferons face aux nouvelles réalités de la structure de l'assistance sociale au Canada. Nous devons travailler ensemble pour améliorer la qualité de vie des Canadiens. J'invite la députée à se joindre à nous.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, en avril dernier, mon collègue, le député de Yorkton—Melville, a fait valoir de très bonnes raisons de ne pas appuyer ce projet de loi. J'aimerais rappeler brièvement ces raisons avant de vous donner mon point de vue personnel.

Les changements proposés par la députée de Saint–Hubert auraient pour effet de modifier la Loi sur l'assurance–chômage en éliminant la disposition concernant les liens de dépendance utilisée par les préposés au règlement des demandes pour déterminer si les membres d'une famille qui travaillent pour d'autres membres de la famille ont une véritable relation employeur–employé et sont, par conséquent, admissibles aux prestations d'assurance–chômage en cas de mise à pied. Cette situation englobe les maris et femmes, les mères et pères, ainsi que les frères et soeurs.

Si je comprends bien, le projet de loi aurait pour effet de rendre tous les membres d'une famille travaillant pour un parent immédiat, notamment les maris et femmes, admissibles aux prestations d'assurance–chômage sans que le gouvernement n'ait aucun moyen de vérifier s'il existe véritablement entre eux des relations employeur–employé légitimes.

Selon les fonctionnaires du gouvernement, cette modification entraînerait au moins 3 750 nouvelles demandes d'assurance–chômage chaque année. Sachant que l'on a payé en moyenne 6 613 $ à chaque prestataire en 1992, cela se traduirait par le paiement, chaque année, d'au moins 25 millions de dollars de plus en prestations d'assurance–chômage. Ces chiffres ont d'ailleurs été confirmés par le bureau de la députée qui parraine le projet de loi.

Les réformistes s'opposent au projet de loi pour quatre raisons. Premièrement, il rendrait la Loi sur l'assurance–chômage plus perméable aux abus et entraînerait du gaspillage à une époque où nous devons plutôt chercher à éliminer les échappatoires et aider les employeurs et les employés à conserver les fonds pour les travailleurs et les familles les plus durement touchées par le taux élevé de chômage qui sévit.

Deuxièmement, cette mesure ferait augmenter de plusieurs millions de dollars le montant des prestations versées.

Troisièmement, cette mesure va directement à l'encontre des politiques du Parti réformiste qui prône l'élimination de la fraude et des abus en matière d'assurance–chômage, de même que l'application de principes sains de protection salariale.

Quatrièmement, les personnes travaillant pour leur conjoint jouissent déjà d'un avantage par rapport aux autres Canadiens du fait qu'elles peuvent partager leurs revenus et ainsi réduire leurs impôts. En fait, les réformistes sont en faveur du partage du revenu pour tous les couples mariés, et non pas seulement pour ceux qui possèdent leur propre entreprise.

Je voudrais revenir sur certains arguments qu'a utilisés la députée de Saint–Hubert lorsqu'elle est intervenue au cours de la première heure de débat sur ce projet de loi. La députée a déclaré que, aux termes de la loi actuelle, on présume que les gens qui travaillent pour un parent tentent de frauder le régime d'assurance–chômage. On leur demande donc de prouver qu'ils entretiennent une relation employeur–employé légitime avec leur mari, leur femme, leur mère, leur père, leur frère ou leur soeur.

Les réformistes soutiennent qu'il s'agit simplement d'une mesure de sauvegarde pour protéger le système contre les abus. Je me dois de signaler que Revenu Canada découvre chaque année plus de 3 750 fraudeurs à qui on refuse de verser des prestations d'assurance–chômage parce que le lien familial entre employeur et employé est frauduleux.

La députée affirme que la loi actuelle établit une discrimination contre les femmes, pas sur le plan technique, mais sur le plan social, parce que ce sont surtout les femmes qui sont visées par cette mesure législative. Les réformistes soutiennent que cet article de la Loi sur l'assurance–chômage n'est pas discriminatoire. Il est simplement conforme à la réalité que vivent les petites entreprises familiales.

• (1750)

Si une femme travaille pour son mari dans une petite entreprise, elle doit être prête à convaincre Revenu Canada qu'elle travaille réellement et qu'elle n'a pas été engagée simplement pour pouvoir un jour toucher des prestations d'assurance–chômage qui viendraient s'ajouter au revenu familial.

Les enquêtes que mène chaque année Revenu Canada au nom du régime d'assurance–chômage permettent de déceler de nombreux cas de fraude de ce genre.

Pourquoi devrions–nous laisser la porte grande ouverte et permettre à plus de gens d'exploiter le système? Si le régime d'assurance–chômage n'était pas muni de cette mesure de sauvegarde, il y aurait sûrement plus d'abus et des millions de dollars de plus seraient versés à des fraudeurs. En fin de compte, les travailleurs et les employeurs auraient à verser des millions de dollars de plus en cotisations d'assurance–chômage.

Je tiens à signaler que ces prestations seraient financées au moyen d'une hausse des charges sociales qui sont prélevées directement dans la poche de tous les travailleurs. Les gens qui n'essaient pas d'abuser du système et qui sont vraiment et légitimement au service de parents proches ne sont pas pénalisés. Pourquoi ne devrions–nous pas appuyer des règles qui empêchent les abuseurs d'exploiter les autres travailleurs?

Le secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines s'est aussi prononcé contre ce projet de loi en avril. Il a dit ici que 25 p. 100 des 15 000 employés d'entreprises familiales dont la demande a été examinée par Revenu Canada, soit les 3 750 dont j'ai parlé tout à l'heure, n'avaient pas droit à des prestations d'assurance–chômage parce

qu'ils n'étaient pas vraiment dans une relation d'employeur–employé.

Nous, réformistes, appuyons le gouvernement dans son désir de préserver l'intégrité de la caisse de l'assurance–chômage. Nous croyons que la loi actuelle est équilibrée et juste et qu'il ne faut pas la modifier.

Notre politique a été mise au point par les membres ordinaires de notre parti. Voici la politique que ces Canadiens ordinaires ont mise au point en ce qui concerne l'assurance–chômage: Le Parti réformiste est pour que l'assurance–chômage revienne à sa vocation originale de programme financé et administré par les employeurs et les employés pour assurer un revenu provisoire en cas de perte imprévue d'un emploi. Nous, réformistes, encourageons le gouvernement à aller de l'avant avec sa réforme du régime de l'assurance–chômage.

Le ministre du Développement des ressources humaines a promis de présenter un plan d'action en mai, puis a reporté la chose au mois de juin, et encore une fois jusqu'à l'automne. Hier, en réponse à une question de notre leader parlementaire, le premier ministre a dit qu'un document de travail, non un plan d'action, serait publié en octobre.

Les Canadiens en ont ras le bol du gaspillage, de la fraude et des abus qui marquent le programme de l'assurance–chômage et ils veulent qu'on y mette fin. Les Canadiens veulent qu'on cesse de discuter et qu'on passe aux actes. Nous, réformistes, croyons que les Canadiens veulent une vraie réforme du régime de l'assurance–chômage et non une autre opération superficielle de rafistolage à la mode libérale.

Voici les questions que nous, réformistes, considérons qu'il faut absolument poser avant de modifier le programme de l'assurance–chômage. Les contribuables, travailleurs et employeurs, croient–ils que la participation au programme doit être obligatoire, comme à l'heure actuelle, ou volontaire? Les employeurs–contribuables croient–ils que le gouvernement doit continuer à avoir droit de regard sur le programme de l'assurance–chômage ou que celui–ci doit être administré par les employés et les employeurs qui y cotisent?

Les travailleurs voudraient–ils pouvoir investir leur argent dans leur propre programme d'épargne en vue d'une cessation imprévue d'emploi au lieu de devoir cotiser au régime de l'assurance–chômage?

S'ils plaçaient leur argent eux–mêmes, les travailleurs obtiendraient–ils un meilleur rendement que celui qu'obtient le gouvernement pour le régime d'assurance–chômage qu'il administre?

Ce régime devrait–il être transformé en un régime auto–financé administré par les employés et les employeurs qui y cotisent et appuyé par des garanties gouvernementales?

Les syndicats et les employeurs devraient–ils être autorisés à se retirer du régime administré par le gouvernement et à mettre sur pied des régimes privés pour leurs travailleurs?

Nous savons que la députée qui a présenté le projet de loi se soucie vraiment du sort des travailleurs canadiens sans emploi et de leurs familles, mais elle ne les aidera pas en autorisant des contrats d'emploi fictifs qui permettent de présenter des demandes de prestations illégitimes dont ce sont eux qui feront les frais.

• (1755)

Cette année, le régime d'assurance–chômage ira chercher directement 19,8 milliards de dollars auprès de personnes qui s'efforcent de garder leurs entreprises à flot et de gens qui essaient de gagner décemment leur vie. Ce montant représente environ 1 485 $ pour chaque travailleur canadien participant au régime.

J'ai déjà mentionné quelques problèmes fondamentaux dont il faudra s'occuper pour qu'un régime d'assurance–chômage réformé profite véritablement à ceux qui y consacrent beaucoup d'argent pour le faire fonctionner. Plutôt que d'alourdir le fardeau de ces travailleurs, j'invite la députée à unir ses efforts aux nôtres pour trouver des moyens de rendre le système plus efficace et faire en sorte qu'il puisse combler les vrais besoins de Canadiens qui se retrouvent dans la détresse et dans l'épreuve parce qu'ils perdent leur emploi de façon inattendue.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, bien sûr, mon intervention se veut un appui au projet de loi C–218 présenté par ma collègue, la députée de Saint–Hubert.

Ce projet de loi a pour but d'enlever de la catégorie des emplois exclus, ceux qui le sont présentement pour la seule et bonne raison que certaines personnes ont un lien de dépendance avec leur employeur.

Il ne faut pas attendre une réforme globale de la loi, comme le prétendent les porte–parole du gouvernement, avant d'agir. Il nous faut corriger immédiatement cette injustice créée par le gouvernement précédent, le gouvernement conservateur, en excluant les conjoints des prestations d'assurance–chômage. Nous savons qu'en plus de ne pas vouloir corriger cette injustice, ce même gouvernement a simplement élargi cette notion. Ce ne sont plus seulement les conjoints qui sont exclus à l'heure actuelle, mais tous ceux et celles qui ont un lien de dépendance avec leur employeur.

J'ai déjà mentionné à plusieurs reprises devant cette Chambre que dans mon comté, le taux de chômage était très élevé. Chicoutimi et le Bas–Saguenay ont remporté le trophée du taux de chômage le plus élevé au Canada, et ce, à plusieurs reprises, trophée dont la population de ce comté voudrait bien se passer, vous pouvez me croire.

Malgré un nouveau gouvernement à Ottawa et malgré les promesses faites lors de la dernière campagne électorale fédérale, la situation n'a pas changé. Le chômage est encore très élevé et on assiste encore à l'exode des jeunes vers les grands centres.

On ne fait pas une demande de prestations d'assurance–chômage de gaieté de coeur. Je ne connais personne qui soit content de se retrouver prestataire d'assurance–chômage avec un maigre 55 p. 100 de son revenu. Mais il y a pire encore, c'est de se voir exclu totalement de prestations d'assurance–chômage parce que vous avez un lien de dépendance avec votre employeur. Si vous avez travaillé pour vos parents, si vous êtes une femme collaboratrice, vous êtes en premier lieu considéré comme un fraudeur

potentiel et on fait enquête pour savoir si votre emploi est assurable. Nous retrouvons régulièrement ces personnes dans nos bureaux de comté.

Nous avons affaire à des gens qui ne comprennent pas, et avec raison, comment il se fait que leur demande de prestations d'assurance–chômage se retrouve au bureau de Revenu Canada, Impôts, pour enquête, pour la seule et unique raison, je le répète, qu'ils ont travaillé pour leur parent ou leur conjoint. Car, dans la majorité des cas, le bureau d'assurance–chômage n'informe pas les contribuables lors de leur demande. Ce n'est que lorsque le dossier est transféré à Revenu Canada, soit trois semaines plus tard, qu'on les informe que les fonctionnaires de ce ministère feront enquête et que ce n'est qu'après qu'ils pourront savoir si oui ou non ils pourront recevoir des prestations d'assurance–chômage.

• (1800)

C'est trois mois de délai que prend Revenu Canada pour décider de l'admissibilité ou non d'une personne. Je vous assure que lorsqu'il s'agit de l'argent pour payer l'épicerie, le loyer, attendre trois mois, c'est long. Les contribuables du Saguenay, du Québec, du Canada, sont pénalisés doublement par cette façon de fonctionner. En tout cas, pour ma région, c'est à Québec qu'on traite les dossiers. Nous venons tout juste d'obtenir que les fonctionnaires de Revenu Canada signent leur décision dans le cas où le contribuable voudrait discuter de son dossier. Bien entendu, c'est à ses frais que le contribuable de chez nous communique avec ces fonctionnaires.

Parlons un peu de la façon de travailler de ces fonctionnaires. Ils ont un pouvoir d'enquête très large et ils demandent des livres comptables, des livres de compagnies, des procès–verbaux de réunions, des copies de chèques, et j'en passe. Ils vérifient dans les comptes en banque, chez les fournisseurs. C'est la notion de fraudeur, de fraudeuse. Si ce n'est pas considérer ces gens comme des fraudeurs que d'agir de la sorte, je me demande ce que c'est. C'est du moins l'avis qu'ont les gens qui font face à ce genre d'enquête.

Plus souvent qu'autrement, nous avons affaire à de très petites entreprises, des entreprises familiales qui, bien entendu, donnent de l'emploi aux membres immédiats de leur famille. On dit souvent: «Charité bien ordonnée commence par soi–même.» Combien d'entreprises qui sont actuellement rendues de taille importante ont débuté dans le sous–sol de la maison familiale ou tout simplement dans le garage avec pour employés la conjointe ou les fils et filles? Les exemples sont nombreux. Je pense à deux exemples ici que tout le monde connaît.

D'abord, celui de la maison Louis Garneau, et plus près de moi, dans mon comté, Chlorophylle, deux entreprises qui ont atteint une renommée qui dépasse actuellement les frontières du Canada. Mais avant d'atteindre cette renommée, plusieurs de nos entreprises sont saisonnières, ce qui fait en sorte que leurs employés doivent avoir recours à l'assurance–chômage. Et c'est alors la surprise, ou plutôt l'enquête qui commence.

Et imaginez maintenant toutes les personnes que ce système décourage. Si Revenu Canada déclare un emploi non assurable, il faut faire appel. Ce sont 90 autres jours de délai, des délais supplémentaires, et on ne parle pas, naturellement, des coûts que cela entraîne: des frais d'envoi de document, des frais d'interurbains. J'ai reçu à mon bureau de comté, au cours de l'été, un couple qui en était rendu à se présenter devant la cour fédérale de l'impôt. Mais même après des avis qui leur donnaient raison, ils ont décidé de ne pas participer à cette nouvelle cour, parce qu'ils étaient fatigués, découragés. Ils n'ont plus la force ni les moyens de se battre, contrairement à Revenu Canada, qui peut se payer des avocats.

Donc, ces personnes abandonnent la partie. Je crois sincèrement qu'il faut appuyer ce projet de loi de la députée de Saint–Hubert, afin d'assurer la survie de plusieurs de nos entreprises familiales. Dieu sait si nous en avons besoin actuellement de ces entreprises pour combattre ce fléau, le fléau du chômage—tout le monde en parle, mais les actions sont rares—, et d'assurer également la survie des gens qui ont encore le goût de faire des choses, le goût de créer leur emploi.

• (1805)

[*Traduction*]

M. Tony Valeri (Lincoln): Monsieur le Président, je veux commencer par remercier la députée de Saint–Hubert d'avoir mis en relief ce qu'elle perçoit comme étant un problème grave auquel les Canadiennes sont confrontées. La députée connaît très bien les questions relatives aux femmes et nous respectons sa sensibilité à l'égard des diverses formes de préjugés dont elles sont victimes.

Notre pays est fondé sur la ferme conviction selon laquelle chaque citoyen a le droit de recevoir une grande diversité de services sociaux et de services de santé, quels que soient son sexe, son âge, sa race ou ses capacités. Nous avons non seulement comme politique mais aussi comme pratique d'assurer à tous les citoyens un accès équitable à nos services et de voir à ce qu'ils soient traités avec respect. Cela fait partie de notre patrimoine social. C'est une affirmation de l'importance que le Canada accorde à la dignité humaine, une expression de notre attachement aux idéaux de justice sociale, d'égalité et de sécurité personnelle.

Je tiens aussi à dire clairement à la Chambre et à la députée que le gouvernement est prêt à examiner tout aspect de nos programmes sociaux, y compris la Loi sur l'assurance–chômage. Le besoin évident de réévaluer l'efficacité de notre système de sécurité sociale est au coeur même de la réforme des programmes sociaux.

Le gouvernement a été élu en promettant de créer des possibilités pour les Canadiens. Nous croyons que la réforme des programmes sociaux est cruciale si nous voulons atteindre ce but. En réalité, en procédant à une réforme, nous ne faisons que satisfaire notre désir d'apporter des changements. La réforme nous donne une chance unique de redéfinir les valeurs, les hypothèses et les principes qui nous aideront à créer des possibilités pour tous les Canadiens. Ce processus de renouvellement nous permettra de nous entendre sur ce que devraient être nos priorités et sur la façon d'atteindre nos objectifs avec les ressources à notre disposition.

Je puis assurer à la députée que nous aurons amplement l'occasion, dans le cadre de ce grand débat, de nous pencher sur ses préoccupations à l'égard des femmes désavantagées sur le plan économique.

Il serait effectivement discriminatoire d'imposer des restrictions fondées sur le sexe, tout comme il serait discriminatoire d'imposer des restrictions fondées sur l'état matrimonial, mais la loi actuelle ne fait pas cela. Il serait utile de voir ce que dit exactement l'alinéa 3(2)*c*). Cette disposition de la Loi sur l'assurance–chômage stipule que tous les employés, sans égard à leur sexe ou à leur état civil, sont assurés de la même protection. La loi définit simplement le genre de relation de travail que les gens doivent avoir pour pouvoir toucher des prestations d'assurance–chômage.

Tous les travailleurs, qu'ils soient de sexe masculin ou féminin, qu'ils soient employés par un conjoint, un frère ou une soeur, un parent ou un enfant, ont droit de cotiser à la caisse de l'assurance–chômage et d'en recevoir des prestations pourvu qu'il y ait relation employeur–employé.

Le régime de l'assurance–chômage s'en remet à Revenu Canada pour déterminer ce qui constitue un lien de dépendance entre un employeur et les membres de sa famille qu'il emploie, sans égard à leur sexe. Dans plus de quatre cas sur cinq, Revenu Canada décide qu'il existe une véritable relation de travail, et les prestations sont payées en conséquence. C'est un fait établi que les personnes qui en ont besoin et qui sont employées dans une entreprise familiale reçoivent les prestations qui leur reviennent.

En 1992–1993, par exemple, les employés d'entreprises familiales ont présenté des dizaines de milliers de demandes d'assurance–chômage. De ce nombre, 15 000 ont fait l'objet d'un examen et plus de 75 p. 100 ont été acceptées telles quelles, sans contestation. Les trois quarts des demandes restantes finirent par être acceptées. Seuls 10 p. 100 des demandeurs ne réussirent pas à répondre aux critères.

Je ne veux pas avoir l'air de minimiser le risque de discrimination dans notre législation. Les Canadiens exigent avec raison la dignité, le respect et l'égalité pour tous. C'est une obligation que notre gouvernement est résolu à respecter.

Je ferai cependant remarquer que la disposition que le projet de loi C–218 nous invite à examiner a été incorporée dans la loi afin précisément de supprimer des dispositions réglementaires contestables qui exerçaient effectivement une certaine discrimination à l'égard des couples mariés travaillant au sein d'une entreprise familiale. Autrefois, les conjoints employés n'avaient jamais droit aux prestations d'assurance–chômage à cause de leurs liens familiaux avec l'employeur. L'alinéa 3(2)*c*) a modifié ce règlement et rendu le système plus équitable. Cette évolution reflète la nouvelle composition de la population active.

• (1810)

Les députés le savent fort bien, les femmes jouent aujourd'hui un rôle crucial dans l'économie, notamment dans le secteur en pleine expansion de la petite entreprise. Il est clair que les femmes sont aux commandes de la croissance nationale. Il y a plus de femmes que d'hommes qui lancent des petites entreprises, de nos jours, et ces entreprises créent aujourd'hui plus d'emplois que les grandes sociétés.

Depuis plus d'une décennie, il se crée plus de 150 000 petites entreprises chaque année. C'est à elles que nous devons environ 90 p. 100 des emplois créés chaque année. Nous savons aussi que les femmes réussissent fort bien à faire survivre leur entreprise. Entre 1975 et 1990, le nombre de femmes à leur compte a subi une augmentation phénoménale de 172 p. 100, alors qu'on n'atteignait que 50 p. 100 chez les hommes. C'est un fait également que beaucoup de ces petites entreprises sont la propriété de familles, qui les exploitent elles–mêmes. Il arrive fréquemment qu'elles emploient le conjoint ou d'autres membres de la famille immédiate. Nous voulons faire tout ce que nous pouvons pour que ces progrès se poursuivent.

L'un des objectifs de notre réforme de la sécurité sociale est de veiller à ce que les dépenses sociales soutiennent les femmes en affaires, elles qui tracent audacieusement leur voie vers l'avenir. Si cela nécessite des modifications de la Loi sur l'assurance–chômage, fort bien. En apportant des modifications, nous devrons cependant préserver un fragile équilibre, car il faut à la fois gérer le régime de façon responsable et nous assurer que ceux qui en ont besoin et y ont droit reçoivent leurs prestations.

Les contribuables comptent sur nous pour que les prestations soient accordées de façon juste et équitable. Ils souhaitent que nos programmes de sécurité sociale soient assez souples pour s'adapter aux besoins en évolution des travailleurs.

Les Canadiens veulent avoir l'assurance que tout changement apporté au régime obéisse aux principes de justice et d'intégrité qui ont été la pierre angulaire de notre société et de notre régime de gouvernement. C'est précisément en ce sens que sont allés nos efforts.

Le député a raison de faire observer que bien des femmes sont encore défavorisées sur le plan économique. C'est certainement un des principaux problèmes qui ont incité le gouvernement à entreprendre l'examen du régime de sécurité sociale. Nous ne resterons pas inactifs en attendant l'issue de ce processus. Nous avons déjà entrepris des travaux et nous continuerons de résoudre certaines de ces inégalités.

En fait, nous avons récemment modifié la Loi sur l'assurance–chômage de manière à accroître les prestations versées aux parents à faible revenu. Je veux parler plus précisément des taux majorés pour les personnes à charge. Grâce à ces dispositions, des prestations supplémentaires sont versées à ceux qui ont un faible revenu et une personne à charge ou dont le conjoint a une personne à charge.

Les gens qui satisfont à ces critères—le plus souvent des femmes—peuvent maintenant recevoir 60 p. 100 du montant prévu, au lieu de 55 p. 100. Cette mesure reconnaît le rôle important que les femmes jouent au sein des familles et les aide à l'assumer. Elle reconnaît que celui qui s'occupe d'une personne à charge contribue au bien–être économique et social de notre pays et qu'il devrait être rétribué en conséquence.

Ce n'est là qu'un exemple des moyens que nous prenons pour mieux gérer le système de sécurité sociale, pour mieux l'adapter à la réalité des Canadiens. C'est aussi une preuve de l'engagement du gouvernement à réformer en profondeur tous nos programmes sociaux. Nous voulons déterminer quels aspects de ces programmes devraient être remaniés et améliorés en prévision de l'avenir.

C'est pour cette raison qu'il ne faut pas considérer ce projet de loi isolément. Il faut plutôt le voir parallèlement aux recommandations globales et aux solutions de rechange élaborées dans le cadre du processus général de renouvellement de notre système de sécurité sociale.

Cela ne veut pas dire que la députée devrait cesser d'exposer avec passion les difficultés des femmes économiquement désavantagées, mais je crois qu'elle devrait plutôt tirer pleinement profit des possibilités qu'offre l'examen de la sécurité sociale pour faire valoir les intérêts des femmes.

Les députés du parti ministériel sont convaincus que la meilleure façon d'utiliser nos énergies, c'est en essayant ensemble de trouver des solutions aux problèmes très réels et pressants qu'il faut résoudre. J'invite la députée de Saint–Hubert à se joindre à nous dans le cadre de cette réforme.

• (1815)

[*Français*]

M. Réjean Lefebvre (Champlain): Monsieur le Président, l'actuelle Loi sur l'assurance–chômage fut sanctionnée le 23 octobre 1990, et l'alinéa 3(2)*c*) fut modifié afin d'en élargir la portée.

En ce moment, on y a camouflé une discrimination qui s'exerçait auparavant, particulièrement contre les femmes qui collaboraient par leur travail régulier aux destinées de l'entreprise de leur conjoint.

Par ce changement à la loi, on étend l'aspect discriminant de l'article de loi à l'ensemble des proches parents de l'employeur. Mais dans les faits, les femmes collaboratrices demeurent les plus affectées.

En parallèle, le gouvernement libéral prône la création d'emplois et, pour ce faire, il privilégie le créneau des petites et moyennes entreprises. Ces entreprises vivent des réalités qui parfois les obligent à demeurer près du noyau familial, particulièrement en raison des coûts de démarrage qu'il faut minimiser et, au besoin, de l'effort supplémentaire que la main–d'oeuvre familiale peut fournir.

Ce phénomène s'accentue dans les entreprises saisonnières. Il leur faut une main–d'oeuvre souple et très dévouée afin d'assurer à l'entreprise une organisation du travail viable à court terme.

Les cas de lien familial entre employeur et employé présumément frauduleux devraient être considérés au même titre que les employés qui, pour compléter leurs semaines assurables, achètent des semaines de travail de l'employeur. Ce cas est de plus en plus fréquent, sans pour autant qu'on en fasse un article discriminant dans la loi.

Par contre, dans les dossiers d'assurabilité qui nous concernent, les demandeurs ont le fardeau de faire la preuve que leur travail normal est distinct des activités familiales. En effet, ils doivent démontrer aux fonctionnaires qui traitent leur dossier qu'en raison du volume de travail, du salaire versé, des conditions d'emploi, on ne doit pas considérer de lien de dépendance dans leurs relations de travail avec leur employeur.

Le projet de loi C–218 visant à modifier à Loi sur l'assurance–chômage doit permettre aux entreprises de bénéficier de la main–d'oeuvre la plus qualifiée et disponible, qu'elle soit familiale ou non. Bien entendu, il faut que le gouvernement demeure vigilant et exerce un contrôle efficace afin d'éviter les abus. On doit traiter les cas de liens de parenté de la même façon qu'on traite tout type de demande, comme dans tous les dossiers d'assurance–chômage. Si on a un doute sérieux sur les possibilités de fraude du client qui fait une demande de prestation, le fonctionnaire du ministère du Développement des ressources humaines va demander au Bureau des enquêtes et contrôle de vérifier la légitimité de sa demande. Par contre, pour un travailleur ou une travailleuse qui a un lien de dépendance avec son employeur, au départ, on lui exige de démontrer la normalité de son cadre de travail.

Pour changer cet état de fait, le client ou la cliente doit faire la preuve, par ses propres moyens, qu'il ou qu'elle ne fraude pas le système. Il peut arriver, dans plusieurs cas, que cette personne doive s'assurer des services d'un avocat pour la représenter, et laissez–moi vous dire que ce ne sont pas les personnes le mieux nanties de la société qui se retrouvent dans cette situation.

Sur ce point, il faut que la loi fasse en sorte de rendre aux personnes aux prises avec cette situation leur véritable statut de travailleur. Il faudrait comparer le travail accompli par ces personnes avec des individus qui occupent des postes similaires dans des entreprises de même secteur d'activité, ayant un volume d'affaires comparable, où il n'existe aucun lien de parenté entre le propriétaire et les employés. Il faut regarder la quantité de travail exécuté, l'horaire et le salaire versé dans chacune des entreprises pour évaluer si l'emploi pourrait être occupé par quelqu'un qui n'aurait aucun lien de dépendance avec l'employeur.

Pour une petite entreprise, il est important que le propriétaire minimise les frais d'opération pour en assurer la survie, tout comme le fait d'aménager un bureau dans sa résidence constitue un des moyens d'y arriver, ce qui est accepté d'ailleurs par le ministère du Revenu pour des fins fiscales. Engager son conjoint ou sa conjointe pour accomplir certaines tâches dans l'entreprise sont des initiatives qui visent à minimiser les frais de fonctionnement, tout en exigeant peu de supervision.

Dans les pages qui suivent, je vais vous présenter deux exemples d'employeurs et d'employés qui ont un lien familial mais qui résident et travaillent dans une région éloignée des grands centres où le travail à domicile est plus fréquent, où la structure du travail est différente et où le travail ne s'effectue pas nécessairement dans un édifice à bureaux, un centre commercial ou une usine.

• (1820)

L'alinéa 3(2)*c*) laisse place à l'interprétation de la part des fonctionnaires qui l'appliquent. Actuellement, toutes les demandes comportant un lien de dépendance entre l'employé et l'employeur sont étudiées une à une par le ministère du Revenu et la décision dépend uniquement de l'interprétation que le fonctionnaire fait de l'article de loi et de sa vision du cadre opérationnel de l'emploi qu'occupait le demandeur.

Évidemment, il doit considérer certains critères pour étoffer sa décision, mais au sens tellement large, qu'il y a autant d'interprétations différentes que de fonctionnaires qui ont à les appliquer.

Prenons comme exemple le propriétaire d'un commerce de vente d'articles de chasse et pêche, un commerce saisonnier, dont l'employeur a un emploi à temps plein à l'extérieur. Pour assurer le fonctionnement de son entreprise, il doit embaucher du personnel pour effectuer le service à la clientèle. Il embauche deux employés à temps partiel le soir et les fins de semaine. Pour minimiser les coûts, il a aménagé le commerce dans une bâtisse attenante à sa résidence et engage sa conjointe pour combler en son absence les heures de travail.

Les fonctions exécutées par sa conjointe sont de même nature que celles qui sont dévolues aux deux autres employés à temps partiel. Les heures d'ouverture sont fixes, le livre de paie et les chèques émis authentifient la véracité et la régularité de la paie et des heures travaillées. Ces éléments devraient suffire pour fournir un cadre de référence en l'absence de contrat de travail. Mais parce que le travail est exécuté dans la même bâtisse que la résidence familiale, et compte tenu du lien parental, on la déclare inadmissible.

De plus, si on compare avec un autre commerce du même secteur d'activités et ayant un volume d'affaires comparable, l'entreprise doit engager une personne à temps plein saisonnier pour exécuter ce genre de travail. Bien entendu, la description des tâches, la supervision et le contrôle du travail devraient également faire partie du contrat de travail.

J'aimerais vous citer, monsieur le Président, un autre exemple. Le cas de cet entrepreneur en sylviculture du nord de mon comté, le comté de Champlain. Son milieu de travail se situe en milieu forestier, à bonne distance de son lieu de résidence. Pour les besoins de l'entreprise, il doit établir un campement en forêt où se retrouve la trentaine de travailleurs oeuvrant aux travaux sylvicoles de l'entreprise. Pour assurer la bonne marche du chantier, étant donné qu'il en est absent fréquemment, il se doit d'engager un contremaître qui, en l'occurrence, est sa conjointe. Elle agit comme contremaître des chantiers, comme le ferait toute personne dans une entreprise semblable. Du seul fait qu'elle a un lien de dépendance avec l'employeur et en l'absence de contrat de travail, son emploi est jugé non assurable. Si on compare ces conditions et le volume de travail exécuté, le tout est similaire à ce que ferait une personne sans lien de dépendance.

Actuellement, la loi, telle que libellée, laisse place à beaucoup d'interprétation et de subjectivité concernant les liens de dépendance et les relations employeur–employé. On juge cette personne inassurable.

Comme vous le savez, le ministère du Développement des ressources humaines s'en remet au ministère du Revenu pour l'interprétation et l'application de l'alinéa 3.(2)*c* de la Loi sur l'assurance–chômage et laisse aux demandeurs de prestations la charge de démontrer que le lien familial n'altère en rien la nature et le cadre de son travail.

Cet article de loi est discriminant et l'application qu'on en fait provoque de la frustration chez les demandeurs. Il y a une escalade de procédures tant administratives que judiciaires et malgré la modification de 1990 apportée à l'article de la loi qui nous concerne, les femmes collaboratrices sont toujours la portion de la population la plus concernée.

La discrimination fondée sur le statut familial est un frein à la collaboration et à l'entrepreneurship, particulièrement dans les régions éloignées et peu populeuses où les emplois sont souvent saisonniers. Travailler pour un parent représente pour plusieurs la seule façon d'intégrer le marché du travail et pour des petites entreprises l'unique manière de s'assurer une main–d'oeuvre fiable et dévouée qui demande peu de supervision.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ma collègue députée de Saint–Hubert a présenté, le 17 février dernier, un projet de loi qui me tient particulièrement à coeur. Il me tient à coeur, car eu égard à ma formation d'avocat, j'ai beaucoup de difficulté à accepter que des personnes soient traitées d'une façon, alors que d'autres subissent un autre traitement. On appelle cela, et pas uniquement en droit, on appelle cela, dans le dictionnaire *Le Petit Robert*, de la discrimination.

• (1825)

C'est pourquoi, si le projet de loi C–218, présenté par ma collègue, n'est pas accepté par la Chambre des communes, cela se poursuivra, c'est–à–dire qu'il y aura de l'iniquité pour un nombre important de citoyens et de citoyennes.

Depuis l'adoption de la Loi sur l'assurance–chômage sanctionnée le 23 octobre 1990, ce n'est pas la première fois que notre parti dénonce les aberrations constantes de cette loi, tant ici à la Chambre des communes qu'à l'extérieur de celle–ci. Habituellement, en droit canadien, nous sommes innocents tant et aussi longtemps que nous ne sommes pas trouvés coupables d'une infraction et le fardeau de la preuve repose sur l'accusateur, en conséquence le ministère ou la Couronne dans les cas d'affaires criminelles.

Pourtant, lorsqu'un employé quitte son emploi, c'est maintenant à lui de prouver qu'il ne l'a pas abandonné sans raison majeure; donc, le fardeau de la preuve repose sur l'éventuel prestataire d'assurance–chômage. Nous vivons en démocratie et c'est pour cette raison que nous ne sommes jamais coupables d'une infraction avant que la preuve n'en soit faite. C'est ce que nous appelons la présomption d'innocence qui est garantie par la Charte canadienne des droits et libertés.

La nouvelle Loi sur l'assurance–chômage a complètement changé les règles du jeu en 1990, car elle permet maintenant à certains employeurs d'abuser de leurs employés et d'exiger des travaux, des heures de travail et une complète soumission, ce qui est inacceptable dans une société démocratique comme la nôtre. Du chantage, quoi!

Si un employé conteste ces comportements en quittant son emploi, il doit faire la preuve qu'il avait raison de le faire. Et encore plus, durant cette période de contestation, il aura toutes les difficultés du monde à obtenir de l'aide sociale. En effet, les règlements de l'aide sociale au Québec empêchent le versement d'une allocation tant et aussi longtemps que le fonctionnaire n'a pas le refus catégorique de l'assurance–chômage. Alors, imaginez, monsieur le Président, qu'avant de laisser un emploi, l'employeur peut exagérer pendant de longues périodes sur l'employé.

Voilà pourquoi le ministère public a été débouté en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés de la personne. Les différents tribunaux qui ont été sollicités, tels le Tribunal des droits de la personne de la Division d'appel, la Cour fédérale, la Cour canadienne de l'impôt et la Cour suprême, ont déclaré invalides et injustifiés les anciens articles 3(2)*c)* et 4(3)*d)* de la loi. Les citoyens et citoyennes ont eu gain de cause.

C'était prévisible, car tellement discriminatoire au même titre, et c'est là le sens du projet de loi C–218 de ma collègue, la députée de Saint–Hubert, que d'exclure des bénéfices des prestations, toute personne à l'emploi d'un conjoint ou d'entreprises contrôlées par le conjoint. Que visait particulièrement cette loi? Les femmes travaillant pour leur conjoint. Encore une autre démonstration de subordination juridique des femmes envers leur conjoint.

Devant ce fait, l'ex–gouvernement conservateur a réagi et a modifé l'article 3.(2)*c)* pour tenir compte des décisions judiciaires. Il n'avait pas le choix. Maintenant, ce ne sera plus seulement les conjoints, mais toutes les personnes qui entretiennent un lien de dépendance devant leur employeur qui seront exclues. De cette façon, cela peut sembler moins discriminatoire sur le plan juridique, tant que les tribunaux ne se seront pas prononcés sur la constitutionnalité de cet amendement.

Mais concrètement, que signifie entretenir un lien de dépendance? Cela veut dire que la présomption d'honnêteté est maintenant renversée dans tous les cas par une présomption de fraude. C'est maintenant le salarié qui a la responsabilité de prouver, à la satisfaction discrétionnaire du fonctionnaire responsable, que le contrat de travail rencontrait toutes les caractéristiques d'un emploi que l'employeur aurait donné à une personne qui lui était totalement étrangère.

Mais combien de personnes seront sans revenu et en difficulté d'ici à ce qu'un cas soit entendu par la Cour suprême du Canada? Actuellement, cette mesure, je devrais dire cette injustice, touche à peu près un million de Canadiens et Canadiennes, dont 650 000 femmes. C'est inacceptable.

• (1830)

En relisant le hansard du 21 avril dernier, je constatais qu'un député qui siège du même côté de cette Chambre, mais pas dans notre formation politique, le Bloc québécois, s'opposait au projet de loi de ma collègue de Saint–Hubert en prétendant que si cette modification était acceptée, elle entraînerait au moins 2 000 demandes d'assurance–chômage apparemment non légitimes par année et augmenterait les prestations d'assurance–chômage de 13 millions de dollars. C'est aberrant!

La Loi sur l'assurance–chômage a été mise en place...

Le vice–président: À l'ordre! La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

Ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je souhaiterais aborder pendant quelques instants, ou devrais–je dire mettre à jour me semble–t–il une des incohérences manifestes du discours et de la politique gouvernementale, s'agissant du lien qui peut exister et qui doit exister entre la politique commerciale extérieure du Canada et la promotion des droits de la personne.

Pour vous parler de cette contradiction dont on n'a pas raison d'être fier, je veux référer à une question que j'ai posée à la vice–première ministre, le 10 juin dernier. J'ai posé cette question à la vice–première ministre, le 10 juin dernier, suite à la visite que nous avions eue, au Comité permanent des droits de la personne, du premier ministre en exil de la Birmanie.

Nous avons été à même de constater, comme comité permanent responsable de la promotion des droits de la personne, tant à l'intérieur du Canada qu'à l'extérieur, combien il y avait un écart entre le discours que tenait ce gouvernement, à l'effet qu'il faut se doter d'outils législatifs, qu'il faut être activement engagés à l'extérieur pour la promotion des droits de la personne, combien il existait un écart entre ce discours–là et la réalité.

Cet écart–là on peut le comprendre, quand on sait que le gouvernement canadien a fait des pressions dès 1990 pour que des élections démocratiques soient tenues en Birmanie, pays qui est présentement dirigé par une junte militaire. On peut dire que le Canada a participé à cette campagne internationale qui a amené la Birmanie à tenir des élections.

On s'est rendu compte, comme comité, que quand bien même le Canada avait exercé des pressions importantes pour qu'on puisse demander à la Birmanie, à l'interne, de respecter les droits de la personne, parce qu'on sait que la Birmanie est un des pays d'Asie qui a un dossier des plus inquiétants, un dossier extrêmement noir, où le Prix Nobel de la paix est emprisonné, où il y a des cas de torture, où il y a des cas de sévices très importants, parallèlement à cela, le Canada interdisait à ses entreprises canadiennes de commercer avec la Birmanie pour des raisons de droits de la personne avec lesquelles nous souscrivons. Nous pensons qu'il doit exister un lien entre la politique internationale et la promotion des droits de la personne.

Mais quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que s'agissant de la Chine, il y avait là deux poids, deux mesures. Et pourtant, la Chine est le principal pays qui approvisionne en armes la junte militaire qui est présentement au pouvoir.

La question qu'on peut se poser est la suivante: comment se fait–il que si le dossier des droits de la personne est important en Birmanie, à ce point important que l'on interdit aux entreprises canadiennes d'y commercer, comment–se fait–il que la Chine, qui connaît aussi sa part de sévices, qui connaît aussi sa part de contradictions dans la promotion des droits de la personne —et on peut se rappeler le dernier rapport d'Amnistie internationale qui faisait état de 1 200 exécutions— comment se fait–il que la Chine, qui connaît sa part de bavures sur le plan des droits de la personne, ne fasse pas l'objet de cette même politique? Est–ce qu'il doit y avoir sur le plan politique deux types de pays? Des

pays qui, parce qu'ils sont importants, parce qu'ils sont significatifs sur le plan de la croissance et de l'importance de leur marché, ces pays on va leur dire, comme gouvernement canadien: vous, peu importe votre dossier sur le plan des droits de la personne, nous on ne s'en préoccupera pas, et les pays qui sont un peu plus insignifiants, qui sont un peu plus marginaux sur le plan de l'économie internationale, vont faire, eux, l'objet de restrictions.

• (1835)

Je dis qu'il ne peut pas y avoir cette politique de deux poids, deux mesures. Le gouvernement doit ajuster son tir, avoir un seul et même discours, qui va faire en sorte que lorsqu'on va parler de la promotion des droits de la personne à l'étranger—et on pense que c'est le rôle d'un gouvernement d'en parler—que l'on soit un pays d'un milliard deux cent mille personnes ou un pays de trois millions de personnes, on va avoir exactement les mêmes exigences.

Alors, vous avez, et je terminerai à ce niveau–là parce que mon temps est écoulé, un exemple d'une contradiction dans le discours ministériel dont on n'a pas raison d'être fier.

[*Traduction*]

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre directement à la question du député. Les relations du Canada avec la Birmanie sont limitées parce que nous continuons de nous préoccuper de la situation déplorable des droits de la personne et du manque de progrès vers la démocratie dans ce pays.

Les violations des droits de la personne continuent avec la même intensité et les militaires ont dit clairement qu'ils n'avaient pas l'intention d'abandonner le pouvoir. Le Canada a suspendu son programme d'aide en 1988 et les ventes militaires ne sont pas autorisées dans ce pays.

De plus, le gouvernement canadien n'encourage pas les activités commerciales canadiennes en Birmanie. Petro–Canada s'est retirée de la Birmanie en 1992 et le Canada a travaillé activement par le truchement de canaux bilatéraux et multilatéraux à la promotion du développement démocratique et au respect des droits de la personne dans ce pays.

À la conférence post–ministérielle de 1992 de l'Association des nations de l'Asie du Sud–Est, le Canada a demandé l'imposition d'un embargo sur les ventes d'équipement militaire à la Birmanie, gardant à l'esprit le dossier lamentable de ce pays en matière de droits de la personne.

Le représentant du Canada a également fait des déclarations fermes sur la Birmanie dans son discours sur les droits de la personne à l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1992. Le Canada a de plus contribué à la rédaction des résolutions sur la Birmanie tant à l'Assemblée générale des Nations Unies qu'à la réunion de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies de 1993. Nous continuons d'être très actifs au sein du Troisième comité des Nations Unies et de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme.

Nous faisons partie des principaux pourvoyeurs d'aide humanitaire multilatérale aux réfugiés birmans, et nous continuons de faire pression en faveur de la libération immédiate du prix Nobel de la paix, M^me^ Aung San Suu Kyi, et d'autres prisonniers politiques.

LES DÉPENSES SOCIALES

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je suis heureux de revenir à une question que j'ai soulevée en juin lorsque j'ai demandé au ministre du Développement des ressources humaines ce qu'il entendait faire pour que des Canadiens et les familles dont ils ont la charge ne soient plus confrontés au niveau de pauvreté qui est actuellement le leur.

Nous savons par expérience que le Canada a, dans une très large mesure, éliminé la pauvreté au sein de sa population âgée. Il y a encore une catégorie de citoyennes âgées qui vivent dans le dénuement extrême, mais, dans l'ensemble, nous avons résolu ce problème. Nous avons essentiellement éliminé la pauvreté chez les personnes âgées, mais on ne peut certes pas en dire autant des enfants. Il y a actuellement au Canada 1,3 million d'enfants qui vivent dans la misère, ce qui est davantage qu'au moment où l'actuel gouvernement est arrivé au pouvoir. Il y a au Canada 2,3 ou 2,4 millions d'assistés sociaux et 1,6 million de bénéficiaires de l'assurance–chômage.

Nous sommes donc en présence d'un grave problème, car notre économie ne profite pas à ces quatre millions de Canadiens, ni, notamment, à ce 1,3 million d'enfants.

En réponse à l'intervention du ministre au sujet de l'assurance–chômage—je ne comprends pas bien ce qui l'a amené à se prononcer là–dessus d'ailleurs—je vais m'en tenir à la question que j'ai soulevée à son adresse, car, à mon avis, les Canadiens et la Chambre sont en droit de connaître les plans précis que le ministre du Développement des ressources humaines a mis en oeuvre pour éliminer la pauvreté chez les jeunes, entre autres chez les enfants. Nous savons que, en 1989, la Chambre s'est engagée à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Nous savons également que la Chambre a peu de chances de constater des améliorations à cet égard, tant et aussi longtemps que nous continuerons sur cette lancée.

Tout ce que l'actuel gouvernement nous a donné à voir, ce sont des plans pour récupérer des millions de dollars des programmes sociaux, au moment même où les Canadiens n'ont jamais été confrontés à autant de problèmes.

• (1840)

Nous assistons à la poursuite du programme Mulroney, c'est–à–dire qu'on rejette la responsabilité du chômage sur les chômeurs. L'idée derrière tout cela, c'est que le problème est lié aux chômeurs.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la documentation présentée par le ministre pour constater que sa réaction au phénomène du chômage consiste à laisser entendre que cela a à voir avec l'employabilité des Canadiens, que ceux–ci ont besoin d'une meilleure formation, qu'ils ne possèdent pas les compétences suffisantes, et ainsi de suite.

Tout le monde est en faveur d'une meilleure formation. Tous les députés sont convaincus des mérites d'une formation plus poussée. S'il n'existe pas d'emplois pour les Canadiens qui profiteront de cette formation, comme c'est le cas à l'heure actuelle, celle–ci est donnée en pure perte. Les programmes de

formation mis en place par le présent gouvernement et les autres gouvernements fédéraux sont très onéreux; la formation des participants coûte très cher.

En analysant le programme de formation, on constate que le taux de décrochage est très élevé. Le coût de la formation de ces Canadiens est énorme et il se situe dans un contexte de compressions additionnelles des dépenses consacrées aux programmes sociaux. Nous n'avons pas à adopter une approche américaine à l'égard des programmes sociaux comme le fait le présent gouvernement. En cela, il poursuit une tendance amorcée par le gouvernement Mulroney.

Nous n'avons pas besoin d'une approche à l'américaine, mais plutôt d'une approche humaine et bienveillante. Nous devons prendre exemple sur les pays qui ont réussi mieux que nous à résoudre les problèmes liés à la pauvreté.

Comme nous le savons tous, de tous les pays industrialisés, les États–Unis sont le seul où le problème de la pauvreté est plus grave qu'au Canada. Nous devrions observer ce qui se fait dans les pays européens qui ont adopté, dans ce domaine, une approche très différente pour qu'un nombre croissant de leurs citoyens puissent vivre dans la dignité.

Au Canada, nous avons le choix. Si nous le désirons, nous pouvons continuer à sabrer dans les programmes, comme le gouvernement a l'intention de le faire, ou nous pouvons plutôt nous concentrer sur le problème fondamental, soit la pénurie d'emplois causée par notre économie qui ne produit pas suffisamment d'emplois pour tous les Canadiens qui doivent travailler. À cet égard, il n'existe aucun leadership au Canada.

Le ministre des Finances et le ministre du Développement des ressources humaines ont déclaré essentiellement qu'ils adopteraient une politique de non–intervention dans ce domaine, sauf pour ce qui est de quelques programmes destinés aux jeunes ou liés au programme d'infrastructure. Cette politique a redonné du travail à certains Canadiens, mais en a laissé des millions au chômage.

Ils ont dit qu'ils adopteraient une politique de non–intervention et qu'ils laisseraient le secteur privé créer les emplois. Au cours des 15 dernières années, ce n'est pas ce que le secteur privé a fait; il n'a tout simplement pas créé les emplois dont le Canada avait besoin. Une telle entreprise exige un effort concerté de la part du gouvernement fédéral et des provinces, en collaboration avec le milieu des affaires, les syndicats et les diverses collectivités de toutes les régions du pays.

Ce que je voudrais bien faire comprendre au ministre, c'est qu'il faut réaliser l'urgence du dossier. Nous devons nous attaquer à ce problème de la pénurie d'emplois dans notre économie. Nous ne parviendrons pas à réduire le déficit si nous ne réglons pas ce problème.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je peux dire au député que depuis les élections tenues le 25 octobre 1993, le gouvernement a déployé beaucoup d'efforts pour apporter des changements positifs dans la vie des jeunes gens.

Je suis heureux de signaler à la Chambre que le taux de chômage chez les jeunes est passé de 17,5 p. 100 en 1993 à 16,4 p. 100 en août dernier. Ainsi, 20 000 emplois ont été créés pour les jeunes et 29 000 jeunes ont rejoint les rangs des travailleurs. Cela n'est qu'un aspect des programmes qui leur sont destinés.

La stratégie d'emplois d'été pour les jeunes a permis de créer environ 60 000 emplois qui leur fourniront les compétences nécessaires pour être concurrentiels dans un monde très différent.

Nous avons également agi rapidement au sujet des centres d'essai du Service jeunesse Canada. Soixante–quinze pour cent des 67 centres d'essai sont pleinement opérationnels. Nous prévoyons que les autres le seront prochainement.

Nous avons également agi dans le cadre des programmes de stages et d'apprentissage pour les jeunes, car le gouvernement reconnaît que, à notre époque, les jeunes doivent être dotés des moyens nécessaires pour livrer concurrence sur un marché mondial très compétitif.

Bien sûr, nous n'avons pas oublié qu'il est important que les jeunes restent à l'école et, avec notre initiative L'école avant tout, dont le budget s'élève à environ 31,5 millions de dollars, nous comptons aider cette année plus de 10 000 jeunes au moyen d'interventions directes, sans parler de notre contribution au Programme canadien de prêts aux étudiants.

• (1845)

Nous avons procédé à un examen et, là encore, des changements positifs apportés à la loi ont permis un meilleur accès à des fonds destinés aux jeunes, de sorte qu'ils puissent poursuivre des études postsecondaires, car le gouvernement sait que des études supérieures sont indispensables à la compétitivité.

En plus de cela, comme les députés le savent, les jeunes feront également partie intégrante de l'examen des programmes de sécurité sociale. Je suis certain que le député et son parti participeront pleinement à cet événement historique qui se déroulera dans notre pays.

LE FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le 8 juin dernier, j'ai demandé à la vice–première ministre de garantir aux Canadiens qu'on allait maintenir et appliquer la Loi canadienne sur la santé et j'ai invité en outre son gouvernement à rendre publics le mandat et la date du Forum national sur la santé promis.

Je suppose qu'il n'y a aucune autre question qui, d'après ce que j'ai entendu, inquiète davantage les Canadiens de tout le pays et dont on a discuté autant au cours des derniers mois, lorsque la Chambre était en vacances, que l'avenir des soins de santé au Canada. Les personnes âgées sont inquiètes à ce sujet. D'autres se demandent si, en fait, nous pourrons encore compter sur le système de soins de santé universels dont les Canadiens sont, à juste titre, si fiers.

Le premier ministre a promis, au nom du gouvernement libéral, de présider un forum national sur la santé qui se penchera sur ces nombreuses questions et les modifications pertinentes, je suppose, même si nous ne connaissons pas exactement le mandat de ce forum. J'espère qu'on y traitera également des modifications qui doivent être apportées à notre système de soins de santé.

Chose certaine, en tant que néo–démocrate, j'attache une importance absolue aux principes régissant les soins de santé universels et accessibles à tous les Canadiens. Cependant, pourvu qu'on respecte les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé, je ne suis absolument pas contre des modifications au système visant à répondre davantage aux besoins des Canadiens.

Cela fait maintenant trois mois que j'ai posé cette question à la vice–première ministre, et nous n'avons pas encore de date pour ce forum. Le gouvernement n'a pas précisé clairement encore les attentes à ce sujet. Le Parti libéral s'est engagé à respecter les cinq principes de la Loi canadienne sur la santé. Cependant, nous devons avoir une vision vraiment globale des soins de santé au Canada.

Le premier budget du gouvernement, par exemple, n'était pas un bon signe avant–coureur des mesures à venir. La politique conservatrice de gel des paiements de transfert aux provinces au titre des soins de santé a été poursuivie. Et si les choses continuent ainsi, le gouvernement fédéral n'aura plus de fonds pour financer les soins de santé d'ici l'an 2015. Les Canadiens veulent que le gouvernement leur dise que cela n'arrivera pas et qu'il continuera d'y avoir un système de soins de santé universel.

Pour en venir au forum national sur la santé, si ce forum a vraiment pour but de s'entendre sur une nouvelle vision des soins de santé dans ce pays, espérons que de nombreux groupes y participeront. Espérons aussi que toutes les provinces et tous les territoires y participeront.

J'aimerais bien que le porte–parole du gouvernement nous dise si le ministre—étant donné que c'est lui qui présidera ce forum—a ou non idée si toutes les provinces y prendront part. Sinon, le premier ministre irait–il de l'avant sans la participation de toutes les provinces?

Nous avons vu ce gouvernement laisser les provinces mettre en place des systèmes qui sont en violation directe de la Loi canadienne sur la santé. Par exemple, l'Alberta et ses cliniques privées contreviennent directement à l'article 12 de la loi. J'ai demandé au premier ministre ici même d'aborder ce sujet avec le premier ministre de l'Alberta qu'il rencontre aujourd'hui. Il a refusé de s'engager à le faire, disant que cela se ferait en temps et lieu.

Pour les Canadiens, ce n'est pas une réponse satisfaisante. Ils veulent que ce gouvernement et tous les parlementaires accordent la priorité au système national de soins de santé, qui est un droit fondamental pour tous leurs concitoyens. C'est aussi, je dois le dire, une des aides les plus importantes pour les entreprises.

• (1850)

Quand se tiendra le forum national? Est–ce que toutes les provinces et tous les territoires y participeront? Est–ce que les provinces qui contreviennent actuellement à Loi canadienne sur la santé seront pénalisées par le gouvernement? Quand aurons–nous une réponse? Quand le premier ministre agira–t–il?

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Monsieur le Président, madame le chef du Nouveau Parti démocratique doit avoir pris connaissance du communiqué que la ministre de la Santé a publié en juin au sujet du forum, car elle vient d'énumérer tous les points qui y étaient mentionnés. Comme on le disait dans le communiqué, il s'agira d'un forum permanent d'une durée de quatre ans.

Mme McLaughlin: Qu'il commence!

Mme Fry: Il va débuter en octobre, comme on le disait dans le communiqué. Il supposera évidemment une collaboration fédérale–provinciale, la consultation de la population et l'étude par des groupes de travail de nombre de questions que la députée vient de soulever.

Une voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plait. Je sais que ces interventions sont plutôt brèves, soit quatre minutes pour la question et deux pour la réponse, mais je voudrais que tout le monde puisse présenter ses observations. J'espère qu'on laissera la secrétaire parlementaire présenter les siennes au cours des deux prochaines minutes.

Mme Fry: Le forum a pour but de mettre au point le régime de soins de santé du XXI^{e} siècle. Il permettra un dialogue entre la population et les gouvernements, fédéral, provinciaux et territoriaux, sur l'amélioration de la santé des Canadiens. Il cernera les priorités d'un consensus pour le changement avec toutes les provinces et le peuple canadien. Il respectera en même temps les cinq principes fondamentaux de l'assurance–maladie.

Le forum devra manifestement prévoir en outre des lignes directrices en matière technologique et traiter de questions comme le vieillissement de la société. Il devra examiner le type de financement que nécessitera ce futur système de soins de santé. Ce sont toutes des choses que la ministre a mentionnées dans son communiqué de presse en juin et qui se réaliseront.

Pour répondre à la question de la députée concernant les transferts fédéraux, la députée sait fort bien que le gouvernement s'est engagé à assurer un financement stable dans le secteur de la santé, et nous avons respecté cet engagement en ne réduisant pas les paiements de transfert cette année.

En 1995–1996, nous commencerons à calculer les paiements de transfert fédéraux en nous basant sur notre produit national brut moins 3 p. 100. Malgré cela, nous verserons encore 214 millions de dollars de plus que cette année parce que la croissance démographique sera prise en compte dans le calcul. Les transferts augmenteront donc chaque année en fonction de la croissance démographique.

Pour ce qui est du financement, nous ne toucherons pas du tout aux transferts fiscaux, ce qui signifie que des sommes appréciables continueront d'être versées aux Trésors des provinces pour le financement du système de soins de santé.

Comme la députée le sait, le régime de soins de santé ne dépend pas uniquement. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je suis désolé, mais la règle est très simple: quatre minutes et deux minutes. J'ai été plus que généreux si l'on tient compte du fait que nous n'avons entendu que trois des cinq interventions jusqu'à maintenant, ce qui devrait normalement prendre 18 minutes selon un calcul strict. Je crois avoir été plus que généreux.

[*Français*]

LES LICENCIEMENTS COLLECTIFS

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai demandé qu'on inscrive quatre minutes de débats et deux minutes de réponse du secrétaire parlementaire au sujet de la question que j'avais posée en juin concernant les licenciements collectifs. J'avais demandé, à ce moment, au ministre responsable du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest s'il était d'accord pour qu'un fonds de 2,2 millions de dollars soit remis au centre d'emploi de Sorel en raison des licenciements collectifs qui avaient eu lieu à Soreltex, à Tioxide et à Beloit dans la région Sorel–Tracy.

Et suite à cette réponse, cette demande de 2,2 millions de dollars supplémentaires était d'ailleurs une demande faite par le centre d'emploi, dans le cadre habituel du circuit qu'on doit faire au niveau régional, pour se rendre au niveau national et le centre d'emploi avait bonne écoute, à ce moment–là, des hauts fonctionnaires.

• (1855)

Je demandais donc au ministre de me confirmer cela, pour passer ensuite à une seconde question concernant le fonds spécial, programme spécifique visant les licenciements collectifs, programme qui avait été aboli. Dans cette première réponse, j'ai reçu du ministre une réponse totalement hors sujet, référant au fait que j'avais déjà été député conservateur. Une réponse arrogante, une réponse d'incompétence, une réponse d'insouciance, une réponse presque de lâcheté, montrant le peu de souci que le ministre a des besoins des travailleurs et de leur respect et le peu d'attention accordée à une recommandation de ses propres hauts fonctionnaires.

D'ailleurs, suite à ma deuxième question et après avoir insisté, depuis le mois de juin des fonds ont été ajoutés au centre d'emploi de Sorel pour permettre d'aider aux licenciements collectifs, grâce au travail remarquable des hauts fonctionnaires de Sorel, le directeur du Centre d'emploi et les hauts fonctionnaires de toute la région de Québec. Une chose n'a pas été rétablie: le programme spécial spécifique pour les licenciements collectifs qui existait.

Maintenant, lorsqu'il y a des licenciements collectifs, on pige dans le fonds général, et s'il n'y a plus d'argent dans ce fonds on ne peut plus se référer au fonds spécial pour les licenciements collectifs. Le rétablissement de ce fonds permettrait, lorsqu'arrive un désastre comme celui qui est arrivé dans la région de Sorel–Tracy—deux fermetures majeures et rapides comme celles de Beloit et de Soreltex—, de puiser dans ce fonds spécial pour aider. Mais là on s'est référé au fonds général puisque le fonds spécial est maintenant inclu dans le fonds général et qu'il n'y avait plus d'argent. Donc, nous nous sommes retrouvés dans une situation d'absence totale de récupération de fonds pour parer à cette situation.

Alors, le rétablissement de ce fonds m'apparaît tout à fait indispensable au bon fonctionnement. Le ministre a encore répondu par une réponse vague. Ce fonds de licenciements collectifs devrait non seulement être rétabli, mais devrait, selon moi, avoir une vocation variable, c'est–à–dire pouvant être adapté facilement.

Par exemple, plusieurs des travailleurs de Soreltex ont entre 25 et 35 ans d'expérience, par contre ils ont une moyenne d'âge de 50 à 55 ans et ne sont pas admissibles au programme PATA—le Programme d'adaptation des travailleurs de 55 ans et plus—et se retrouvent devant un vide parce qu'ils ne peuvent pas être recyclés. Souvent, ils n'ont même pas un secondaire V, ils n'ont qu'un cours primaire et il est impossible de les recycler dans un autre métier que celui qu'ils ont exercé pendant 35 ans.

Peut–être que ce fonds pour licenciements collectifs pourrait prévoir un mode de rémunération pour les gens âgés entre 50 et 55 ans qui se retrouvent face à un vide, perdent leur maison, leurs actifs, et se retrouvent au bien–être social. C'est pourquoi il devrait y avoir le rétablissement du fonds et en plus un élargissement, une possibilité pour les centres d'emploi d'adapter ce programme à des cas particuliers sans avoir des critères très restrictifs.

Je termine en souhaitant que le ministre ait une plus grande ouverture d'esprit lorsque je reviens sur ce sujet aujourd'hui que lorsqu'il a répondu à mes questions.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, le député doit sans doute maintenant savoir que notre gouvernement a démontré qu'il accorde une grande priorité aux besoins de formation et d'adaptation des Canadiens.

En fait, dans la région de Sorel–Tracy dont il a parlé, quand des entreprises comme la Sorel Tex ont éprouvé des difficultés, le ministère du Développement des ressources humaines est intervenu grâce au Programme d'aide à l'adaptation industrielle, qui est reconnu comme un programme très efficace pour aider les travailleurs touchés par des mises à pied massives à s'adapter pour profiter des nouvelles possibilités d'emploi.

Je me réjouis en outre du fait que le ministère du Développement des ressources humaines a récemment débloqué des fonds additionnels de 54 millions de dollars au Québec. Ces fonds accroîtront sensiblement les ressources disponibles pour fournir de l'aide aux travailleurs de partout au Québec qui ont besoin de formation et d'aide au placement afin de faire la transition vers un nouvel emploi.

• (1900)

Je me réjouis également de constater que la région même de Sorel–Tracy a bénéficié d'une somme de 622 000 $. Cela aidera les travailleurs de la région à acquérir les habiletés et la formation nécessaires afin de pouvoir réintégrer les rangs de la population active.

Ajournement

LA PÊCHE SPORTIVE DANS LES GRANDS LACS

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le sujet que je vais aborder est moins captivant. Il s'agit d'une question que j'ai posée le 20 juin au ministre des Pêches et des Océans.

Ma question était la suivante: quelles mesures le gouvernement prend–il pour combattre le retour en force de la lamproie de mer dans les Grands Lacs?

J'admets que le sujet n'a pas de quoi passionner les habitants d'Airdlie, en Alberta, ou de Moncton, au Nouveau–Brunswick, mais il me semble tout de même important que tous les Canadiens comprennent l'importance des Grands Lacs et de leurs écosystèmes.

Tous les ans la pêche commerciale et sportive dans les Grands Lacs fait vivre 75 000 Canadiens et ses retombées économiques sont de 2 milliards de dollars, voire davantage. Chaque année, quelque 4 millions de pêcheurs sportifs tentent leur chance dans les eaux de ces lacs.

Il importe aussi de se rappeler le passé récent lorsque la lamproie de mer a fait son apparition dans les lacs et s'est multipliée à un rythme tel qu'elle a fini par menacer l'existence même de toute la pêche dans les Grands Lacs.

L'arrivée de ce prédateur marin, une anguille qui peut vivre tant en eau salée qu'en eau fraîche et qui est entrée dans les Grands Lacs après l'ouverture de la Voie maritime, a été l'annihilation totale de toutes les pêches pendant un certain temps dans les années 50.

Dans les années 50, les gouvernements ont bien réagi. Ils ont utilisé la meilleure technologie de l'époque pour combattre cette espèce et limiter sa reproduction dans les lacs, de sorte que la population d'autres espèces a augmenté et est revenue à un niveau acceptable pour qu'une industrie puisse exister.

Comme c'est souvent le cas, une certaine complaisance a fini par s'installer au sein du gouvernement et chez les naturalistes. Cette complaisance de la part du gouvernement explique que les sommes consacrées à la lutte contre les lamproies de mer ont stagné et, dans certains cas, légèrement diminué, ce qui n'a pas été sans conséquence sur l'évolution des populations de lamproies de mer.

Par ailleurs, les efforts conjugués des Américains et des Canadiens ont été couronnés par un début d'amélioration de la qualité des eaux des Grands Lacs. Nous sommes tous conscients des efforts accomplis pour l'amélioration de la qualité des eaux. Résultat: de nouveaux habitats pour les lamproies ont vu le jour. À eux deux, l'amélioration de la qualité des eaux et la baisse des investissements dans la lutte contre les lamproies ont donné lieu à une résurgence des populations.

De l'avis des naturalistes, les lamproies retirent davantage de truites du lac Supérieur que tous les pêcheurs commerciaux et sportifs réunis.

Enfin, il ne faut jamais perdre de vue, face à cette menace que présente la lamproie marine pour ces lacs, les 75 000 emplois et les deux millions de dollars qu'y génère l'industrie de la pêche.

Lorsque j'ai posé la question au ministre, il m'a rassuré et surpris en répondant que le gouvernement avait pris les mesures appropriées pour protéger cette industrie et ces emplois. Le ministre a reconnu la gravité du problème et pris des mesures opportunes.

Le gouvernement a augmenté d'un tiers le financement de la Commission des pêcheries des Grands Lacs. Certains l'auront compris, cette commission est un organisme mixte canado–américain qui s'occupe des questions environnementales concernant le réseau hydrographique des Grands Lacs. Nous devons toutefois comprendre que le problème provient des affluents situés des deux côtés de la frontière.

La contribution du Canada a augmenté considérablement. Il est maintenant nécessaire, et même impératif, d'exercer des pressions pour que le gouvernement américain augmente proportionnellement la sienne d'une somme équivalente, sans quoi je crois que la menace persistera pour cette industrie de plusieurs milliards de dollars et ces dizaines de milliers d'emplois.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme le député l'a signalé, la prédation par les lamproies de mer est considérée comme une des principales causes de l'effondrement des stocks de truites de lac dans le cadre de la pêche au corégone dans les années 40 et 50.

Face à ce problème, les États–Unis et le Canada ont décidé de créer la Commission des pêcheries des Grands Lacs pour trouver des façons de gérer les lamproies de mer et élaborer un programme de recherches, afin de maintenir des stocks de poisson dans les Grands Lacs.

Le ministère des Pêches et des Océans qui représente le Canada en tant que partie à la Convention sur les pêcheries des Grands Lacs participe activement à la planification et la mise en oeuvre du programme de contrôle des lamproies.

Selon les statistiques fournies par la commission, ce programme a réduit les populations de lamproies d'environ 90 p. 100 par rapport à leurs niveaux historiques. Pourtant, étant donné l'importance économique des pêcheries des Grands Lacs, beaucoup de travail reste à faire pour nos pêcheurs. C'est pourquoi le Canada a récemment accru son financement de la commission de 33 p. 100, portant le total à 5,145 millions de dollars. En ce qui concerne les États–Unis, le gouvernement américain s'est engagé à suivre l'exemple du Canada, à ce propos. Il augmentera lui aussi les fonds qu'il verse à la commission.

Le ministère des Pêches et des Océans est fier du travail que le Canada et les États–Unis ont fait pour favoriser le contrôle des lamproies dans les Grands Lacs. Nous avons réussi à faire de cette pêche une industrie de deux à quatre milliards de dollars par an.

Nous continuerons d'appuyer cette commission. Nous croyons qu'il est temps que les personnes qui ont bénéficié directement des efforts de la Commission des pêcheries des Grands Lacs se joignent à nous et commencent à faire leur part pour le programme de contrôle des lamproies.

Nous avons tous une responsabilité dans le maintien de pêches saines et prospères pour l'avenir.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion portant ajournement de la Chambre est adoptée. La Chambre s'ajourne donc à 14 heures demain, en conformité du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 07.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 septembre 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, on a signalé dans les médias mardi que le ministre des Approvisionnements et Services avait chargé un comité de bureaucrates de trouver des moyens pour déplacer des emplois au sein de son ministère d'Ottawa vers le Canada atlantique.

Je m'oppose énergiquement à cette étude et à toute décision visant à muter des fonctionnaires à l'extérieur de la région de la capitale nationale.

[*Français*]

Actuellement, 31,7 p. 100 des fonctionnaires fédéraux travaillent dans la région de la capitale nationale, tandis qu'un nombre de fonctionnaires proportionnel à la population travaillent dans chaque province et territoire.

[*Traduction*]

Le ministre n'entend ni suivre les pratiques des conservateurs ni, encore pire, le programme «droitiste» du Parti réformiste à l'égard de la fonction publique. Il m'a informé aujourd'hui qu'il était uniquement question d'effectuer une étude. J'ose croire que nous jugerons toute proposition visant à muter des fonctionnaires à l'extérieur de la capitale comme étant une ligne de conduite administrative malavisée et mauvaise.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Monsieur le Président, les récentes données du World Competitiveness Report placent le Canada en bien mauvaise posture. En 1989, le Canada occupait le quatrième rang des pays de l'OCDE dans le classement des économies les plus compétitives. Cinq ans plus tard, il se retrouve quatorzième. Quatorzième!

Cette dégringolade est le résultat attendu de l'incapacité du gouvernement fédéral à contrôler son déficit. L'obstination du gouvernement fédéral à utiliser son pouvoir de dépenser pour intervenir dans les champs de juridiction provinciale entraîne un gaspillage des fonds publics qui freine la création d'emplois. La formation de la main d'oeuvre, ce gâchis des chevauchements fédéraux-provinciaux, comme le mentionnait hier l'Association des manufacturiers du Québec, est un bel exemple d'inefficacité de l'intervention fédérale. Qui paie le prix de tout cela? Ce sont les contribuables et les chômeurs.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. John Williams (St-Albert): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui pour demander au gouvernement de verser une indemnité appropriée à un de mes électeurs, M. Walter Jerram.

Cet électeur possède un taureau qui a été saisi sous prétexte qu'il était importé du Royaume-Uni et qu'il avait pu, ce n'est qu'une possibilité, être exposé à l'EBS, ou la maladie des vaches folles.

Jeudi dernier, à 6 h 30, des représentants d'Agriculture Canada et de la GRC ont saisi le taureau. En moins de 20 minutes, ils avaient coupé la chaîne de la clôture, saisi le taureau et quitté les lieux. Ils n'ont présenté aucun mandat, laissant simplement une courte lettre informant M. Jerram que, étant donné que ce dernier avait intenté des poursuites, il ne recevrait pas l'indemnité habituelle, quoique peu élevée, de 2 000 $.

La façon dont ces gens ont mené cette affaire est méprisable. Ils se sont conduits comme des voleurs dans la nuit. Les Canadiens méritent un meilleur traitement de la part de leur gouvernement et je demande au ministre de l'Agriculture de verser l'indemnité à laquelle mon électeur a droit et d'ordonner une enquête sur le traitement de cette affaire.

* * *

LE PROGRAMME NEW DIRECTIONS

Mme Anna Terrana (Vancouver-Est): Monsieur le Président, il y a deux semaines, j'ai eu l'honneur d'assister, dans ma circonscription, à la cérémonie de collation des grades de 14 jeunes Vietnamiens qui ont trouvé le moyen de changer de vie. Autrefois, en effet, les deux tiers d'entre eux étaient des toxicomanes et trois purgeaient une peine d'emprisonnement. Ils faisaient tous partie de gangs, n'avaient pas de famille et vivaient de l'aide sociale.

Or, ces jeunes gens ont participé à un programme appelé New Directions. Pendant une année, on les a guidés, instruits, gardés à l'école et maintenant, ils ne consomment plus de drogues. Ils font désormais tous partie de la société et quelques-uns poursuivent même leurs études. C'est réjouissant de voir que 14 vies ont été sauvées. Des solutions de rechange à la criminalité existent; seulement, il faut être proactif.

Article 31 du Règlement

Félicitations aux sociétés d'aide aux immigrants, aux organismes participants, aux instructeurs et aux jeunes qui ont eu le courage de terminer le programme.

* * *

LES CHEMINS DE FER

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, la politique ferroviaire du Canada ne prévoit aucune stratégie en ce qui concerne les lignes de chemin de fer secondaires et c'est une lacune. Plusieurs États américains, qui sont nos principaux partenaires commerciaux et nos concurrents les plus féroces, ont mis au point des programmes dynamiques et complets en vue de renforcer et d'étendre leurs lignes secondaires.

[*Français*]

Au Canada, et en particulier dans la province d'Ontario, le CN et le CP abandonnent leurs tronçons ferroviaires à une vitesse incroyable.

[*Traduction*]

Le tronçon Midland–Uhthoff, par exemple, sera abandonné le 8 octobre prochain à moins que le gouverneur en conseil ne donne suite à une pétition que j'ai présentée le 30 août dernier.

[*Français*]

Ces fermetures ont lieu à un moment où les dispositions de la nouvelle Loi du travail de l'Ontario ne permettent pas aux exploitants de voies secondaires d'acheter et d'exploiter les voies abandonnées de façon profitable.

[*Traduction*]

Le Canada doit adopter une stratégie pour corriger cette grave situation avant que notre réseau de lignes secondaires ne soit complètement démantelé. J'exhorte le ministre des Transports à présenter rapidement un plan pour sauver notre réseau de lignes secondaires.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, le 15 septembre 1994, le gouvernement du Canada a conclu deux ententes administratives avec la Saskatchewan. Ces ententes devraient permettre une application plus efficace de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, des dispositions relatives à la pollution contenues dans la Loi sur les pêches ainsi que des lois complémentaires de la Saskatchewan.

Ces ententes sont les premières du genre à être signées au Canada. Elles portent sur la protection de l'environnement et sont réglementées conjointement par des groupes fédéraux et provinciaux. Elles rendront les programmes de protection de l'environnement plus efficaces en réduisant les dédoublements. Ces ententes garantissent la coopération et éliminent certains chevauchements dans le signalement des déversements, les interventions en cas de déversements, les inspections, les enquêtes et la collecte de données.

Ces ententes reflètent la volonté du gouvernement fédéral de protéger efficacement l'environnement grâce à des mesures d'harmonisation entre ses programmes et les programmes provinciaux et de faire une utilisation plus sage de nos ressources limitées.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, lorsque les Québécois ruent un peu dans les brancards et qu'ils menacent de claquer la porte, il se trouve toujours quelques Canadiens anglais de bonne intention pour leur dire que leur Canada comprend le Québec. En fait, devant les revendications du Québec, le reste du Canada nous envoie habituellement le message suivant: «Vos demandes sont irrecevables et inacceptables. Par contre, on vous aime beaucoup et on voudrait que vous restiez dans le Canada.»

C'est exactement ce qui s'est passé hier au congrès de la Chambre de commerce du Canada, où les délégués du Canada anglais ont rejeté une résolution de la Chambre de commerce de Sainte–Foy, demandant le transfert aux provinces du dossier de la formation de la main d'oeuvre. «Quebec, we love you.», disait hier le premier ministre de l'Alberta.

Pour un nombre sans cesse grandissant de Québécois, le chant des sirènes du Canada anglais sonne de plus en plus faux.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

ROD HAY

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, dans ma première déclaration à la Chambre des communes, j'avais parlé d'un jeune cow–boy de Mayerthorpe, située en plein coeur de la circonscription de Yellowhead, en Alberta. Il s'agissait de Rod Hay, un vrai dur à cuire.

Je ne veux pas évoquer ici de magnifiques paysages, mais de la boue, de la poussière et de la douleur. En fait, Rod peut marcher grâce à des plaques de métal, des vis et des fils qui tiennent les os de ses hanches en place à la suite d'un accident survenu au cours d'un rodéo il y a trois ans.

Il est presque en aussi mauvais état que moi. Mais ce jeune cow–boy de 25 ans a finalement vu toutes ses peines et son travail porter fruit. Aujourd'hui, Rod a 50 000 $ de plus en poche grâce au plus important prix qu'il ait jamais remporté au cours d'un rodéo, le championnat de monte d'un cheval sellé qui a lieu lors du plus grand spectacle extérieur de la planète, le Stampede de Calgary.

Le titre de meilleur dresseur de chevaux sauvages du Canada vient couronner l'illustre carrière de Rod. Il est le champion canadien en titre de la monte d'un cheval sellé et il ira représenter son pays aux championnats mondiaux cet automne.

J'invite tous les députés à féliciter avec moi Rod Hay.

Des voix: Bravo!

LE CANADA

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, durant la première semaine de septembre, j'ai eu le privilège de faire partie de la délégation canadienne à la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement, qui a eu lieu au Caire, en Égypte.

Cette conférence nous a permis d'apprendre toutes sortes de choses intéressantes. Elle nous a notamment permis de voir comment la communauté internationale perçoit le Canada. Le Canada est un pays dans lequel on peut avoir confiance. C'est un pays vers lequel on peut se tourner lorsque les émotions deviennent trop fortes.

Nous sommes vraiment un intermédiaire impartial sur la scène mondiale, et il est important que nous comprenions cette réalité compte tenu des événements qui se déroulent chez nous et qui risquent de détruire notre pays. Pour les Canadiens, cela veut dire la perte possible des richesses que leur apportent le Québec et ses habitants sur le plan de la culture et du patrimoine, mais pour le reste du monde, cela veut dire la perte possible d'un grand partenaire qui ne pourrait jamais être remplacé.

* * *

LES JEUX PANAMÉRICAINS DE 1999

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer à la Chambre que, durant le congé estival, la ville de Winnipeg a été choisie pour présenter les Jeux panaméricains de 1999. Nous voyons cet événement comme une occasion unique d'amener le monde à notre porte, de créer des liens d'amitié et d'échanger des traditions culturelles avec nos cousins du continent américain.

En présentant des jeux internationaux, le Canada se fait mieux connaître, ce qui facilite énormément la création de liens avec les autres pays. Par ailleurs, ce genre d'événement donne aux Canadiens un sentiment de fierté nationale et d'unité et les aide à mieux comprendre les diverses identités linguistiques et culturelles.

Il y aura une grande célébration en 1999. Winnipeg a une longue tradition d'excellence dans la présentation d'événements importants. Je suis fier d'avoir eu l'occasion de travailler avec les coprésidents, Don Mackenzie et Barbara Huck, le maire de Winnipeg, le premier ministre de la province et de nombreux bénévoles pour ramener les jeux chez nous.

Je veux remercier spécialement le premier ministre du Canada d'avoir appuyé la candidature de la ville qui a été choisie.

* * *

M. MICHAEL STRANGE

M. Gary Pillitteri (Niagara Falls): Monsieur le Président, je suis très fier de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter un de mes électeurs, Michael Strange, qui a remporté la médaille d'or à la boxe, catégorie 60 kilogrammes, aux 25e Jeux du Commonwealth qui se sont tenus à Victoria, en Colombie–Britannique, et où l'équipe Canada a récolté 128 médailles.

Il s'agit d'un véritable exploit de la part de Michael, surtout quand on songe aux nombreuses adversités que ses coéquipiers et lui ont dû affronter à l'extérieur de l'arène. Son rendement exceptionnel témoigne de ses talents, de sa détermination et de sa recherche de l'excellence. Les efforts, la collaboration, l'esprit sportif et le sérieux manifestés par les athlètes de la trempe de M. Strange font que le Canada se classe toujours parmi les meilleurs pays au monde sur la scène sportive.

Si nous tenons à ce que l'équipe Canada participe avec brio à d'autres manifestations sportives, nous devons, en tant Canadiens, reconnaître encore et toujours l'influence positive que ces jeunes athlètes ont sur les jeunes Canadiens et saluer leur précieuse contribution à l'identité canadienne.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, on sait que le Québec a payé 45 millions de dollars pour organiser son propre référendum sur les offres fédérales, en 1992. Or, hier, on a appris que le gouvernement fédéral refuse de rembourser les 26 millions de dollars auxquels les Québécois avaient contribué, soit le quart de la facture, pour organiser le référendum dans les neuf provinces anglaises.

En tout, le référendum de Charlottetown a coûté 70 millions dollars aux contribuables québécois et 80 millions de dollars à ceux des autres provinces. Mais ce n'est pas tout, la vice–première ministre s'est réjouie hier de cette annonce. Elle a dit, et je cite: «Ça coûte cher, la séparation.»

• (1410)

Hélas, le Québec n'est pas encore souverain et les contribuables québécois ont payé trois fois plus que ceux des autres provinces canadiennes pour la tenue du référendum qui a enterré l'espoir du renouveau du fédéralisme. En effet, ça nous a coûté cher d'apprendre que le fédéralisme, c'est le statu quo.

* * *

[*Traduction*]

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler que, hier, le Parti réformiste a fait oeuvre de pionnier en Ontario. En effet, trois réformistes, soit le député de Moose Jaw—Lake Centre, le député de Prince George—Peace River et moi–même, ont participé au concours international de labourage dans la catégorie réservée aux députés. La manifestation se déroulait à Pembroke.

Je dois dire, non sans fierté, que nous avons laissé nos concurrents loin derrière nous. Mon collègue, le député de Prince George—Peace River a su tracer son sillon sans défaillir. Son

Article 31 du Règlement

exploit est la preuve que notre labeur et notre persévérance nous mériteront la préférence des électeurs.

Donnez-nous en la possibilité et vous verrez que nous allons labourer de façon à faire disparaître la dette nationale, qui s'élève actuellement à 531 298 621 000 $.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, comme des millions de Québécois, j'ai cru comprendre qu'il régnait une certaine confusion suite à une conversation téléphonique entre le premier ministre Parizeau et le premier ministre du Canada. Cependant, j'ai bien entendu M. Parizeau prendre l'engagement électoral qu'un référendum sera tenu d'ici dix mois. Cette déclaration est la seule qui importe.

[*Traduction*]

Je pense qu'il faudrait faire fi du conseil du chef de l'opposition de reporter le référendum jusqu'à ce que le climat s'y prête mieux. Je tiens à dire à M. Parizeau qu'il ne doit pas accorder d'importance aux propos du chef de l'opposition. Ce ne sont que des paroles en l'air.

[*Français*]

Monsieur Parizeau, tenez le référendum dans dix mois, comme vous l'avez prévu et comme vous l'aviez promis aux Québécois durant la campagne électorale. Il est temps que le chef de l'opposition respecte l'engagement référendaire du premier ministre Parizeau, et le choix démocratique des Québécois. M. Parizeau affirmait que «le référendum doit se tenir rapidement, c'est-à-dire huit à dix mois après l'élection».

* * *

HAÏTI

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, l'entente de dimanche soir entre le président illégal de Haïti et M. Carter, rédigée sans consultation avec le président Jean-Bertrand Aristide ou avec les Nations Unies, constitue une trahison tragique du peuple haïtien. Le voyou Raoul Cédras et ses acolytes n'ont rien signé, ne sont pas obligés de quitter le pays et ils bénéficieront même d'une amnistie générale.

La semaine dernière, le président Clinton a vivement dénoncé Cédras et son armée de brutes et a condamné son règne de terreur. Aujourd'hui, d'après lui, il est un homme honorable. Le président Aristide demande l'implantation de la Résolution 940 et l'Accord de Governors Island et j'espère que le gouvernement du Canada va l'appuyer et en même temps, qu'il va dénoncer cette entente dégueulasse.

LA COURSE TERRY FOX

Mme Albina Guarnieri (Mississauga-Est): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de mes collègues de la Chambre sur la quatorzième édition de la course Terry Fox qui a eu lieu le dimanche 18 septembre.

[*Traduction*]

Dimanche dernier, des centaines de milliers de personnes réunies à 3 400 endroits différents au Canada ont participé à un événement qui a permis d'amasser un total de 8,5 millions de dollars dans 40 pays du monde entier, l'an passé, et qui devrait se solder par une plus grande collecte cette année.

Ces dons contribuent à défrayer 20 p. 100 de toutes les recherches sur le cancer au Canada.

[*Français*]

Plus d'un demi-million de Canadiens et Canadiennes ont marché, couru, pédalé ou patiné en mémoire de Terry Fox, décédé du cancer en juin 1981. J'aimerais rendre hommage aux Canadiens et Canadiennes qui, encore une fois, ont donné bénévolement de leur temps pour promouvoir cette cause qui leur tient à coeur. Maintenant plus que jamais, nous avons besoin de bénévoles.

* * *

• (1415)

LA RADIO COMMUNAUTAIRE RADIO-RESTIGOUCHE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je désire souligner devant cette Chambre une grande réalisation dans ma circonscription de Restigouche—Chaleur. En effet, lundi dernier, la radio communautaire Radio-Restigouche, aussi reconnue sous le nom de CIMS-FM, est entrée officiellement en ondes.

Pendant les dernières années, un grand nombre de bénévoles et employés ont travaillé avec acharnement pour que ce grand jour puisse se produire. Cette radio communautaire vise à promouvoir la culture acadienne et francophone, tout en offrant aux individus des nouvelles régionales de qualité. CIMS-FM permettra aussi aux nombreux bénévoles de se former dans le domaine des communications.

Je désire féliciter tous les individus qui ont travaillé au sein de l'équipe de Radio-Restigouche. Un engagement bénévole de cette envergure mérite d'être souligné. Longue vie à la radio communautaire Radio-Restigouche!

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune du major-général Roméo Dallaire des forces armées canadiennes.

Des voix: Bravo!

Le Président: Sa réputation semble l'avoir précédé, à juste titre, auprès de tous les députés. Bienvenue à la Chambre, monsieur le major–général. Vous êtes ici chez vous. Nous sommes heureux de votre présence parmi nous.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

HAÏTI

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la répression brutale à laquelle s'adonnent la police et l'armée haïtiennes s'intensifie à Port–au–Prince sous les yeux impassibles de soldats américains. De son côté, le président en exil Jean–Bertrand Aristide a publiquement répudié l'entente intervenue entre Washington et la junte militaire en se remettant aux accords de Governors Island. L'envoyé spécial de l'ONU, celui qui justement a fait négocier ces accords, vient de remettre sa démission. Il s'agit de M. Dante Caputo.

Je demande au ministre qui apparaît de plus en plus embarrassé par la confusion qui s'installe de nous dire s'il y a présentement des négociations en cours à Washington pour assurer le retour rapide et efficace du président Aristide?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Ma réponse, monsieur le Président, est oui. Je déplore tout autant que le chef de l'opposition ce carnage qui a suivi l'arrivée des troupes multinationales à Haïti. Ce sont certainement des gestes inacceptables qu'on devait prévoir de la part de militaires qui voient le contrôle du pays leur échapper. Je pense qu'il faut mettre dans cette optique ce qui s'y passe et j'inviterais le chef de l'opposition à non pas en faire des questions partisanes, mais d'accepter que le gouvernement du Canada joue un rôle très important et très utile auprès du président Aristide qui retournera dans son pays très bientôt.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'avais toujours compris que la politique du Canada, c'était d'appuyer le président Aristide. Je me demande si le président Aristide n'est pas maintenant en mesure de se demander si le Canada ne l'a pas appuyé en laissant signer un accord avec un président imposteur, celui qui a pris sa place, sans même de référence à sa propre légitimité à lui, le président Aristide.

[*Traduction*]

Le ministre est–il intervenu, au nom du Canada, auprès de Washington pour s'assurer que le retour du président Aristide se ferait selon les conditions de l'Accord de Governors Island, au lieu de celles de l'entente négociée dimanche dernier avec les États–Unis.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, le chef de l'opposition devrait savoir, s'il ne le sait pas, il devrait parler au président Aristide qui lui confirmera que les gestes du gouvernement canadien reçoivent son appui total.

● (1420)

Le président Aristide s'est toujours montré très soucieux et très près des points de vue qui ont été formulés par le Canada. Il sait qu'il a en notre gouvernement un allié et un ami sûr.

Alors, je n'accepte pas que pour des questions partisanes le chef de l'opposition tente de créer une dissension qui n'existe absolument pas entre le gouvernement du Canada et le président Aristide.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, laissons le débat là où il est et là où il doit être au niveau du respect des engagements du Canada envers les démocraties et envers l'appui promis au président Aristide.

À ce point de vue, s'il est vrai que le gouvernement a joué un rôle important, comment a–t–il pu laisser conclure cet accord avec un président imposteur, sans aucune mention du président Aristide, le supposé protégé du Canada?

Je demande au ministre s'il est d'accord en particulier sur les clauses qui ouvrent l'amnistie dans le dernier accord, contrairement à celles qui existaient dans l'Accord de Governors Island, clauses qui actuellement sont, d'après ce que l'on nous dit, l'obstacle principal au retour du président Aristide.

[*Traduction*]

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je trouve fort curieux de voir que le chef de l'opposition se pose des questions sur les mesures qu'ont prises l'ex–président Carter et des émissaires qui, à la toute dernière minute, ont obtenu la capitulation de la junte militaire.

Ce qui s'est passé à Haïti à la dernière minute, c'est que la junte haïtienne a décidé d'accepter l'arrivée des forces multinationales sans affrontement et en s'assurant qu'il n'y aurait aucune perte de vies. Voilà ce qui s'est passé, rien de plus.

Tous les éléments de la résolution 940 seront appliqués par les forces militaires qui sont sur place, ce qui garantira le retour rapide et sans danger du président Aristide.

* * *

[*Français*]

LE RECOUVREMENT DES IMPÔTS IMPAYÉS

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le vérificateur général du Canada, M. Denis Desautels, s'inquiète à juste titre des difficultés du gouvernement à recouvrer des impôts impayés par des contribuables canadiens. Les sommes dues en impôts impayés par les contribuables ont presque doublé depuis cinq ans, passant de 3,7 milliards de dollars à plus de 6,2 milliards de dollars.

Le ministre des Finances reconnaît–il qu'avant de s'attaquer aux plus démunis par la réforme des programmes sociaux, il devrait d'abord mettre en place un système plus efficace de recouvrement des impôts impayés qui s'élèvent aujourd'hui à plus de six milliards de dollars?

[*Traduction*]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai lu dans *La Presse* de ce matin l'article de Normand Delisle sur le discours du vérificateur général et je dois dire qu'il m'a beaucoup encouragé et satisfait. Le vérificateur a relevé le fait que, au cours des cinq dernières années du gouvernement conservateur, les impôts impayés avaient presque doublé, comme mon collègue vient de le mentionner.

Il a dit très clairement que c'était là un domaine où le gouvernement fédéral devait prendre des mesures énergiques pour s'assurer que tous les Canadiens paient leur juste part d'impôts et que les entreprises peuvent compter sur des règles du jeu égales pour tous sans avoir à concurrencer celles qui ne paient pas leur part. Il est donc manifeste qu'il a signalé un problème dont nous sommes conscients.

Je voudrais rappeler au député que dans les trois semaines qui ont suivi ma nomination à ce portefeuille, j'ai annoncé une campagne importante, en consultation avec mon collègue, le ministre des Finances, pour veiller à ce que nous soyons en mesure de nous attaquer à ces problèmes mêmes que le vérificateur général a mentionnés à Québec, hier.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, les résultats restent à venir. Cela fait un an que le ministre est élu, cela fait un an qu'ils sont en place. Peut–il expliquer pourquoi ils n'ont pas mis autant d'énergie à recouvrer les sommes d'impôts impayés qui sont dues à l'État, alors qu'ils en ont mis beaucoup à couper les avantages sociaux par la réforme des programmes sociaux qui s'en vient et qui servent à défendre les plus démunis de notre société? Pourquoi n'ont–ils pas mis autant d'énergie?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je répète que dans les trois semaines qui ont suivi ma nomination au poste de ministre, nous avons lancé une campagne importante contre l'économie souterraine et ceux qui, en fait, ne paient pas leur juste part d'impôts.

J'ai précisé que c'était là une initiative importante de notre gouvernement, mais le député semble oublier que les recettes ont augmenté de façon marquée durant cette période, par rapport à l'année dernière, et qu'une large partie de cette augmentation, environ 700 millions de dollars, est attribuable à des mesures de recouvrement plus efficaces. Il ne s'est pas rendu compte que nous avions nettement amélioré les choses à cet égard.

Il oublie que, dans cet article dont j'ai parlé tout à l'heure, on peut lire ce qui suit:

[*Français*]

Le vérificateur s'est réjoui du fait que le ministère fédéral du Revenu a décidé d'intensifier ses activités de recouvrement des sommes qui lui sont dues.

[*Traduction*]

Je pense que si le député avait pris la peine de lire l'article et le discours du vérificateur général, il aurait remarqué lui–même que ce dernier nous félicite pour les mesures que nous prenons.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre du Nouveau–Brunswick, qui est libéral, a exprimé l'avis que l'économie canadienne se dégraderait davantage si le gouvernement fédéral ne s'attaquait pas au problème de la dette.

Selon lui, les efforts que déploient les provinces pour limiter leurs dépenses sont freinés par le gouvernement fédéral parce que celui–ci ne s'est pas encore montré nettement résolu à pratiquer une gestion financière propre à inspirer confiance aux investisseurs étrangers.

Le premier ministre du Canada ne tient pas compte de l'avis des députés de ce côté–ci de la Chambre à ce sujet, pas plus que de celui des investisseurs et des contribuables. Peut–être accordera–t–il plus d'attention aux propos de ses collègues libéraux et prendra–t–il un engagement clair à pratiquer une gestion financière saine.

Le premier ministre va–t–il ordonner publiquement au ministre des Finances de réduire le déficit non par des hausses d'impôt, mais par de nouvelles compressions des dépenses?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, c'est exactement ce que fait le ministre des Finances.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, on dirait que le premier ministre n'a pas la moindre idée de l'incertitude que font naître chez les investisseurs et les contribuables ces semblants de réponses, ces réponses politiciennes.

De nombreuses entreprises qui exploitent les ressources, notamment dans l'ouest du Canada, commencent à réaliser des bénéfices pour la première fois depuis des années. Elles doivent décider si elles vont investir ces bénéfices au Canada ou les placer ailleurs, à l'abri du gouvernement.

Le premier ministre, vu ses antécédents dans ce dossier et l'incertitude qu'il crée, ne fait qu'aggraver l'inquiétude par ses réponses. Je demande donc au ministre des Finances de mettre les choses au clair en déclarant catégoriquement qu'il ne prévoit aucune augmentation de l'impôt des industries extractives.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je suis très heureux d'apprendre que le chef du Parti réformiste admet que, sous le gouvernement conservateur précédent, qui était moins à droite que les réformistes, les entreprises ne réalisaient pas de bénéfices et que, avec un gouvernement libéral au pouvoir, elles commencent à en réaliser et ne savent

pas où les investir. Ce problème est préférable à celui qu'elles avaient lorsque les conservateurs étaient au pouvoir.

À propos du climat d'incertitude, le chef du Parti réformiste devrait être un peu plus objectif. Il n'a qu'à écouter la télévision matin et soir et il constatera que le dollar canadien prend de la valeur. Les taux d'intérêt fléchissent. La communauté internationale fait plus confiance que jamais au Canada. Il devrait s'en réjouir. C'est pourtant simple.

• (1430)

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Je lis les journaux, monsieur le Président, mais je suis plus conscient du fait que le gouvernement dépense chaque jour 110 millions de plus qu'il ne perçoit. Et il y a des tas de gens qui en sont conscients aussi.

Si le premier ministre ne peut répondre clairement à cette question et dissiper l'incertitude dans l'industrie des ressources, il pourrait peut–être dire un mot pour calmer l'inquiétude chez ceux qui investissent dans des REER.

Hier, le premier ministre n'a pas donné de réponse directe au sujet des projets du gouvernement relativement aux contributions aux REER. Ces investisseurs s'organisent déjà pour s'opposer à la razzia fiscale appréhendée, et nous attendons la réponse du gouvernement pour savoir combien de capitaux fuiront encore vers des lieux plus sûrs.

Si le premier ministre ne peut pas répondre, j'adresse ma question au ministre des Finances. Va–t–il dissiper les incertitudes en affirmant catégoriquement qu'il ne prévoit pas faire de ponction fiscale dans les contributions aux REER?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous avons dit très clairement que nous allions lancer le processus de consultation le plus vaste et le plus sérieux qu'on ait jamais vu pour préparer le budget. On aura l'occasion à maintes reprises de participer au débat. Nous nous en félicitons.

J'invite le chef du Parti réformiste à profiter de cette consultation. Le Parti réformiste préfère–t–il agir comme il l'a fait dans le débat prébudgétaire et pendant tout l'été, soit refuser toute participation constructive, refuser de nous dire ce qu'il ferait, et refuser de regarder en face les défis fondamentaux que le pays doit relever?

* * *

[*Français*]

LES CHEVAUCHEMENTS ET LES DÉDOUBLEMENTS

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, c'est maintenant connu. En cinq ans, le Canada a dégringolé du 4e au 14e rang des 24 pays de l'OCDE en matière de compétitivité, à cause notamment de l'ampleur sans précédent de la dette fédérale, des politiques gouvernementales inefficaces qui nuisent à la création d'emplois, et surtout du gâchis des chevauchements dans la formation de la main–d'oeuvre.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Devant cette situation dramatique, voire catastrophique, que faut–il de plus au ministre des Finances pour qu'il se décide à bouger, qu'il prenne ses responsabilités, qu'il élimine les dépenses inefficaces de l'appareil fédéral et qu'il s'attaque enfin aux chevauchements et aux dédoublements?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous avons clairement l'intention de s'attaquer aux chevauchements. Ce rôle est d'ailleurs assumé par le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique

De plus, il faut dire que les problèmes sont beaucoup plus fondamentaux et qu'il va falloir vraiment s'attaquer à la question d'une réduction dans la technologie, au Canada, à la question de la main–d'oeuvre et certainement sur les questions d'endettement. C'est pour cela que le ministre du développement des Ressources humaines va embarquer dans son programme de restructuration des programmes sociaux, que le ministre de l'Industrie va embarquer dans son programme de restructuration de l'industrie, et c'est pour cela que nous allons atteindre notre objectif de réduire le déficit fédéral à 3 p. 100 du Produit national brut.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, j'entendais le premier ministre tout à l'heure qui faisait référence aux conservateurs; j'entends maintenant le ministre des Finances dire exactement la même chose que ce qu'il disait il y a à peu près un an.

Monsieur le Président, je lui pose la question: Qu'a–t–il fait depuis un an, à part de consulter—des consultations bidon—pour couper dans les dépenses de fonctionnement? Qu'a–t–il fait pour éliminer les chevauchements et les dédoublements? Qu'a–t–il fait pour contribuer, justement, à une décision logique, celle de décentraliser tous les pouvoirs de la main–d'oeuvre au Québec?

Il y a 800 000 personnes en chômage qui attendent cela, qui attendent un espoir que le ministre des Finances et que ce gouvernement ne leur donnent aucunement. Alors qu'a–t–il fait? C'est la question que je lui pose.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, qu'a–t–on fait? Croissance réelle à 6,4 p. 100 au cours du deuxième trimestre; meilleure performance de tous nos partenaires du G–7; consommation en hausse de 3,7 p. 100 au cours de la première moitié de 1994; de plus, volume des exportations en hausse de 0,6 p. 100 en juillet, et je pourrais continuer.

• (1435)

Le député a posé une question à savoir ce que j'ai fait. Il faut le dire, je ne suis pas entièrement responsable, c'est le gouvernement.

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, vous êtes sans doute au courant du débat qui a eu lieu cette semaine, à l'extérieur de la Chambre, au sujet de la date du référendum au Québec. Vous savez aussi que bon nombre de Canadiens en ont drôlement assez de ce cirque séparatiste qui dure depuis 25 ans.

Je voudrais demander au premier ministre de dire clairement à la Chambre s'il a bien fait connaître la position de son gouvernement, de la grande majorité des députés à la Chambre et de la grande majorité de la population canadienne en ce qui concerne l'engagement que le premier ministre du Québec a pris de tenir ce référendum dès que possible. Quelles assurances a–t–il reçues à cet égard?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est oui et l'engagement n'a pas été formulé uniquement durant notre conversation privée. Il a été pris publiquement, le mercredi après–midi, au cours d'une conférence de presse, alors que M. Parizeau a répondu à un journaliste de la radio de la SRC qui lui posait cette question concernant son engagement. J'ai pris sa parole telle que rapportée par la presse et aussi exprimée lors d'une conversation privée.

Je vois que le Parti réformiste tente de renflouer ses coffres avec cette question en offrant une ligne téléphonique 1–900 au public. Il est étrange qu'un parti politique demande aux gens d'exprimer leur opinion sur une question aussi épineuse que celle–ci et profite de l'occasion pour leur demander de lui faire parvenir des contributions.

C'est incroyable, et pas tout à fait conforme à l'éthique, de profiter d'un problème aussi controversé, d'un problème qui peut mener à la discorde, pour demander aux gens de verser des contributions au Parti réformiste par le truchement d'une ligne 1–900. Je peux comprendre que ce parti ait des problèmes de financement par les temps qui courent, si l'on se fie à sa performance à la Chambre des communes.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question complémentaire.

Il est dans l'intérêt de ce parti, tout comme dans celui du gouvernement, d'obtenir l'opinion des Canadiens au sujet de l'unité du pays. Je suis surpris que ce ne soit pas aussi la volonté du premier ministre.

[*Français*]

Ma question supplémentaire est la suivante: Le premier ministre a–t–il l'intention de communiquer officiellement avec le nouveau gouvernement du Québec pour l'encourager à poursuivre son engagement et à tenir son référendum aussi vite que possible et sur une question pure et simple, donc sur la question de la séparation du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de faire un appel téléphonique, j'en ai parlé dans cette Chambre, j'ai fait un discours dimanche devant la Chambre de commerce du Canada à Québec, alors mon message est très bien connu. Nous voulons que ce problème se règle d'une façon civilisée, dans les plus brefs délais, de façon qu'on puisse s'occuper de tous les autres problèmes auxquels fait face ce pays.

Je voudrais dire à l'honorable député qu'il n'avait qu'à utiliser un numéro 1–800 et à le payer, plutôt que d'essayer de faire de l'argent avec un numéro 1–900, ce qui est tout à fait inapproprié.

* * *

LES FRANCOPHONES DE KINGSTON

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Encore une fois cette année, les élèves de l'école secondaire de Kingston sont rentrés à l'école dans des baraquements dépourvus d'eau courante et de toilettes et cela, parce que le Conseil municipal de Kingston s'entête à refuser au Conseil scolaire le droit de construire son école sur son terrain.

Le 31 mai dernier, le premier ministre s'était engagé à aider les francophones à obtenir une école dans les plus brefs délais. Trouve–t–il normal aujourd'hui que le Conseil scolaire soit obligé de recourir aux tribunaux pour faire valoir son droit le plus légitime et, sans une école dans les plus brefs délais, le premier ministre reconnaît–il que son engagement du 31 mai n'était que de la frime?

• (1440)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai demandé aux ministres de mon gouvernement, responsables de terrains fédéraux dans la ville de Kingston, de mettre un terrain à la disposition de la Commission scolaire catholique française de Kingston pour bâtir une école, s'ils ne peuvent en venir à une entente avec la municipalité. Le solliciteur général et le ministre de la Défense se sont occupés de ce dossier et nous mettrons à leur disposition un terrain, s'ils ne peuvent s'entendre avec la municipalité.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, le premier ministre reconnaît–il que l'obstruction systématique et la mauvaise foi évidente du conseil municipal de Kingston confirment les propos du commissaire aux langues officielles qu'il sera excessivement difficile de faire de la ville de Kingston un milieu bilingue qui respecte les droits fondamentaux des francophones dans ce pays?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons bien l'intention de prendre les moyens pour que le collège de Kingston soit un collège qui puisse offrir les services dans les deux langues officielles à tous les étudiants qui seront là.

Je suis surpris de l'émotivité dont font preuve ces gens qui veulent séparer le Québec du Canada, qui veulent avoir leur propre armée et tout le reste. Nous ferons ce qui est bon pour le Canada. Nous allons nous assurer que tous ceux qui iront au seul collège militaire dont le pays a besoin, puisque nous avons réduit les troupes à 60 000 personnes, puissent aller dans le plus vieux collège militaire canadien qui sera bilingue, comme les lois du Canada l'exigent.

[*Traduction*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité a fait savoir publiquement que le solliciteur général aura le pouvoir exclusif de décider de la transparence du rapport du CSARS sur l'affaire SCRS–Bristow.

Le ministre peut–il garantir à la Chambre qu'il rendra le rapport public dans sa totalité, à l'exception des sources confidentielles du SCRS autres que Grant Bristow?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, mon objectif est de rendre publique une partie aussi grande que possible du rapport. Dès que j'aurai reçu le rapport, je l'examinerai. Je demanderai les avis juridiques nécessaires avant de décider exactement ce qui peut être rendu public.

Comme je l'ai dit, mon objectif est de rendre publique une partie aussi grande que possible du rapport. Si je peux rendre public le rapport dans sa totalité, je le ferai.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, plus tôt cette année, le CSARS a essayé de persuader le Comité de la justice que le fait que le Canada soit un leader mondial dans l'industrie du pétrole était un secret national.

Le ministre peut–il garantir à la Chambre qu'il va donner une interprétation plus large de ce qu'est la sécurité nationale?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, que je sache, la Loi sur le SCRS adoptée par cette Chambre en donne une définition. J'estime que c'est une définition très large.

Je remercie la députée de sa question. J'attends avec impatience de recevoir le rapport du CSARS de façon à pouvoir, une fois que j'aurai obtenu les avis juridiques nécessaires, prendre dans les meilleurs délais les mesures voulues afin de rendre publique une partie aussi grande que possible de ce rapport et rassurer ainsi le public sur cette importante question.

* * *

[*Français*]

LE SANG CONTAMINÉ

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

La ministre de la Santé affirmait en conférence de presse, le 12 septembre dernier, et je la cite: «. . .que l'inspection entreprise par la *Food and Drugs Administration* faisait suite à une modification de la réglementation américaine.»

Comment la ministre peut–elle concilier sa déclaration avec celle des porte–parole de la Croix–Rouge qui, eux, affirmaient exactement le contraire, c'est–à–dire qu'il n'y a eu aucune modification dans la réglementation américaine?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il faudrait que j'informe la députée qu'il y a en effet eu un changement dans la politique de la FDA, qu'ils ont décidé de demander aux centres de collecte de sang du Canada d'avoir une licence. Ils avaient déjà dans leur système une demande pour une telle licence. Pendant plusieurs années, la FDA n'insistait pas auprès des centres du Canada pour qu'ils obtiennent cette licence.

• (1445)

Alors, ils ont soudainement changé leurs politiques et ils nous demandent maintenant de «licencer» ces centres pour satisfaire à la réglementation qu'ils ont aux États–Unis.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, je me demande qui on doit croire. Je pose une question, en conférence de presse, elle nous dit qu'il y a une modification de la réglementation américaine. Après vérification, les porte–parole de la Croix–Rouge, eux, affirment qu'il n'y a pas eu de modification. Je tente de faire la lumière là–dessus. Je n'obtiens jamais de réponse précise.

Je lui pose à nouveau la même question: Est–ce que, oui ou non, il y a eu une modification de la réglementation américaine? Et j'attends une réponse claire.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il y a eu un changement dans les politiques de la FDA. Elle demande maintenant une licence aux centres de la Croix–Rouge. Il n'y a pas plus que cela.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. J'interviens au nom de milliers d'honnêtes propriétaires d'armes à feu au Canada qui sont respectueux des lois et en mon nom personnel en tant qu'ancien président du Dover Rod and Gun Club. Alors que de nombreux clubs légitimes de tir à la cible s'inquiètent de leur avenir, le ministre aurait–il l'obligeance d'énoncer clairement la position du gouvernement touchant l'interdiction des armes de poing?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la réglementation des armes de poing n'est qu'un élément du train de mesures que prépare notre gouvernement en réponse à la demande qu'a faite le premier ministre en mai dernier.

Je puis cependant dire au député que nous allons devoir nous occuper des armes de poing. Un sondage effectué il y a moins d'un an révélait que 71 p. 100 des Canadiens de même qu'une nette majorité de propriétaires d'armes à feu sont en faveur d'une interdiction totale de ce genre d'armes à feu. Je ne veux pas dire que la réponse est aussi simple. Nous n'avons encore pris aucune décision finale.

Je ferai remarquer au député que j'ai passé les trois derniers mois à discuter notamment avec des douzaines de clubs de tir au pistolet et d'associations de propriétaires d'armes de poing, et je comprends très bien les intérêts qu'ils défendent.

Une étude que la Police de la Communauté urbaine de Toronto a rendue publique pas plus tard qu'hier nous a convaincus encore davantage qu'il fallait nous occuper de cette question. Nous

savions déjà que 3 800 armes à feu sont perdues ou volées chaque année, dont près de la moitié sont des armes de poing. Or, l'étude publiée hier révèle qu'environ 30 p. 100 des armes à feu utilisées pour commettre des crimes à Toronto étaient à l'origine des armes de poing légalement enregistrées.

Nous prendrons ce facteur en considération. Nous ferons de notre mieux pour trouver une solution qui respecte les intérêts légitimes des Canadiens tout en améliorant la sécurité publique.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

En 1981, une ordonnance d'expulsion vers la Jamaïque a été prise contre M. Dudley Vincent Forbes parce qu'il avait prolongé son séjour au–delà de la date prévue par son visa. L'expulsion a effectivement eu lieu quatre ans plus tard. L'année suivante, M. Forbes était de retour, mais il a de nouveau été expulsé, puis il est revenu encore une fois. Samedi dernier, M. Forbes se serait rendu dans un établissement de Toronto où il aurait ouvert le feu sur la foule, tuant deux personnes et en blessant plusieurs.

Après avoir été expulsé deux fois, M. Forbes a récemment obtenu le statut de résident permanent. Ma question est la suivante: Pourquoi?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, la police a été saisie de l'affaire. L'individu est arrivé au Canada en 1981, il a par la suite reçu l'ordre de quitter le Canada pour avoir indûment prolongé son séjour, mais est revenu en 1986.

• (1450)

Si le député croit que les personnes qui sont expulsées ne devraient pas être autorisées à revenir et à se prévaloir des procédures prévues par la loi, pourquoi son parti refuse–t–il d'adopter le projet de loi C–44, qui ferait en sorte qu'un individu pourrait être refoulé à la frontière sans pouvoir utiliser les recours prévus par la loi? Pourquoi son parti s'oppose–t–il au projet de loi?

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, le bilan du ministre n'est pas entre les mains de la police, il est accessible au public. Le projet de loi C–44 n'aurait pas empêché M. Forbes de revenir au Canada. Nous n'appuierons pas les demi–mesures proposées par le gouvernement.

Le ministre est–il prêt à faire passer la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens avant toutes les autres considérations en matière d'immigration, avant la procédure, les intérêts de ses amis dans l'industrie de l'immigration et ses propres ambitions personnelles?

Le Président: Les députés ne doivent pas imputer des motifs à leurs collègues, aussi cette partie de la question est irrecevable. J'autorise cependant la première partie de la question, à laquelle le ministre voudra peut–être répondre.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, le Parti réformiste n'aime pas s'arrêter aux faits, mais je crois qu'il devrait reconnaître la réalité.

En fait, l'individu en cause est venu au Canada et en est reparti il y a 15 ans. La police est à la recherche de cet homme, qui est en liberté et contre qui des accusations ont été portées. Nous avons des mesures d'expulsion contre des individus qui ont commis des actes criminels que nous jugeons passibles d'expulsion. Quinze ans après l'arrivée au Canada d'un individu contre qui la police a porté des accusations, qui n'a pas encore été condamné et qui demeure introuvable, qu'est–ce que le député attend de moi en tant que ministre de l'Immigration?

La décision prise par le gouvernement le 7 juillet entraîne clairement une réorientation des conditions d'expulsion. Nous avons constitué un groupe de travail mixte composé de représentants des services de police, de la GRC et des autorités provinciales et fédérales de l'immigration.

Je ne crois pas qu'il appartienne au député de dicter au gouvernement ce qu'il doit faire, mais mon collègue aurait besoin d'être informé sur la façon dont fonctionne notre système judiciaire: il saurait que nous ne pouvons pas expulser une personne inculpée qui demeure introuvable.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE–CHÔMAGE

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les chiffres les plus récents du ministère des Finances nous apprennent qu'il y a eu une diminution significative, d'avril à juillet, des prestations d'assurance–chômage. Par contre, ces données nous révèlent en même temps qu'il y a eu une augmentation significative également des coûts de l'aide sociale et ce, pour la simple part du gouvernement fédéral, sans compter les coûts augmentés dans les provinces.

Face à ces données, comment le premier ministre pouvait–il se réjouir, comme il le faisait dimanche dernier à la Chambre de commerce du Canada à Québec, et dire qu'un nombre croissant de ménages canadiens n'ont plus besoin de faire appel à l'assurance–chômage ou à l'aide sociale?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est très clair qu'il y a une diminution considérable du nombre de gens qui ont besoin des prestations d'assurance–chômage à ce moment–ci et que la création de 275 000 emplois a permis à des gens de retourner sur le marché du travail. Cela m'a permis d'affirmer qu'il y a moins de personnes qui ont besoin d'avoir recours à l'assurance–chômage et au bien–être social, puisque beaucoup d'emplois ont été créés au cours des dix derniers mois.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, si les chiffres augmentent, ce ne doit pas être parce que les prestataires diminuent.

• (1455)

Est–ce que le premier ministre ne reconnaît pas qu'une très grande partie de la baisse des prestations d'assurance–chômage vient des réformes, des exclusions, aussi bien votées par l'ancien gouvernement que par le présent gouvernement, que cela représente des drames pour les individus et qu'au total, c'est une augmentation du fardeau des provinces?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, pour la diminution, c'est très clair, les chiffres sont là. Seulement au Québec, par exemple, l'indice de l'offre d'emplois est de 10 p. 100 supérieur à 1993. Depuis notre élection, il y a eu une baisse du taux de chômage au Québec de plus de 1 p. 100. Au Québec encore, il y a eu création de 79 000 emplois et de 261 000 au Canada. C'est pour cela que les taux sont à la baisse.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, le ministre de la Justice sait que Keith Legere est un pédophile reconnu qui vient d'être libéré de l'établissement où il était incarcéré pour le meurtre d'un garçon de 6 ans. Son évaluation psychiatrique révèle qu'il est un pédophile à tendances psychopathes. La protection de la société doit être notre priorité absolue, mais notre système ne prévoit aucun mécanisme pour nous protéger contre des individus comme Keith Legere.

Le ministre prendra-t-il immédiatement des mesures afin de présenter un projet de loi prévoyant l'incarcération des délinquants dangereux pour une période indéterminée?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la partie XXIV du Code criminel prévoit la détention des délinquants dangereux pour une période indéterminée. Cette partie est en vigueur depuis des décennies et elle permet au procureur de la Couronne, dans les cas opportuns, de porter à l'attention des tribunaux des circonstances démontrant que l'accusé constitue un danger suffisant pour la société, justifiant ainsi sa détention durant une période indéterminée. Pareille situation se produit toutes les semaines devant les tribunaux canadiens.

Ce que le gouvernement a décelé comme étant une lacune du système, c'est la catégorie de cas pour lesquels aucune demande n'est présentée en vertu de la partie XXIV du Code criminel, si bien que les individus appartenant à cette catégorie peuvent être détenus pour des périodes déterminées, même si l'on pourrait soutenir qu'ils seront encore dangereux à l'expiration de leur peine.

Je ne parle pas du cas Legere en particulier, mais bien de façon générale, quand je dis que, depuis plusieurs mois, le solliciteur général, la ministre de la Santé et moi-même travaillons avec nos homologues provinciaux en vue d'établir une politique ou une approche qui sera appliquée à l'échelle nationale, après modification des lois provinciales sur la santé si c'est nécessaire, et ce, pour assurer la prolongation de la détention des personnes pouvant présenter un danger pour la société à la fin de leur peine, en vertu des dispositions sur la santé.

Je serai heureux de donner au député de plus amples détails sur l'état de ces pourparlers. Ils se poursuivent et, à l'instar de mes collègues, je continue de croire que nous pouvons améliorer considérablement le système de cette façon.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, ce sont de belles paroles et je voudrais bien que ce soit productif, mais d'après mon interprétation des propositions et les discussions que j'ai entendues, il semble bien que leurs politiques seront aussi inutiles que les politiques d'immigration.

Je vais donner un autre exemple. Un délinquant sexuel condamné, un pédophile du nom de Galienne, sera libéré au mois d'octobre. Les experts ont dit qu'il n'était pas réhabilité et qu'il agresserait d'autres enfants.

L'État de Washington a adopté une loi en vertu de laquelle les maniaques sont enfermés indéfiniment. Le ministre de la Justice va-t-il ordonner la suspension immédiate de la libération de tous les délinquants dangereux jusqu'à ce qu'une nouvelle loi efficace ait été adoptée?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je partage l'inquiétude du député au sujet de la sécurité publique, mais je suis d'avis qu'une approche différente serait plus efficace et, à long terme, nécessaire du point de vue constitutionnel.

Le député sait peut-être qu'il y a deux semaines un tribunal de l'Ontario a confirmé une décision ordonnant le maintien en détention d'une personne qui avait purgé sa peine, mais qui a été prise en charge par le régime de santé de l'Ontario et détenue contre son gré pour la protection du public.

• (1500)

La personne en cause a contesté cette décision et celle-ci a été confirmée. Je trouve cela fort encourageant au regard de l'approche que le solliciteur général du Canada, la ministre de la Santé et moi-même voulons suivre et qui consiste à travailler de concert avec les systèmes de santé du pays pour combler ce vide.

Il ne peut y avoir de suspension, car ce ne serait pas légal. Ce serait anticonstitutionnel.

Une voix: Est-ce que ce serait sécuritaire?

M. Rock: Ce qui est sécuritaire et opportun n'est pas toujours légal. C'est la primauté du droit qui l'emporte. Je puis assurer au député que nous allons suivre l'approche dont je viens de parler. Nous avons confiance que la sécurité publique s'en trouvera améliorée.

* * *

LE PORT DE QUÉBEC

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. En 1985, l'UNESCO et les Nations Unies ont reconnu la valeur historique insurpassable du vieux port de Québec, le plaçant sur la liste des sites historiques du monde.

Notre gouvernement reconnaîtra-t-il aussi la valeur historique du vieux port de Québec et contrôlera-t-il les excès des promoteurs, qui achètent du terrain de grande valeur dans ce secteur avec pour seul but de faire de l'argent?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je remercie notre collègue de l'intérêt qu'elle manifeste à l'égard de l'arrondissement historique de

Québec. Le Canada a bien sûr joué un rôle important dans l'adoption de la Convention du patrimoine mondial.

En tant que ministre responsable des sites historiques du Canada, j'encourage toujours la gestion très attentive des terrains dans l'arrondissement historique de Québec et les secteurs adjacents.

[*Français*]

Il me fait plaisir, en fait, de la rassurer encore plus, parce qu'on m'a signalé que le 23 juin de cette année, la ville de Québec a annoncé qu'elle se retirait d'un projet de construction de stationnement et, quelques jours plus tard, les actionnaires du projet de cinéma Imax ont également décidé d'abandonner leurs projets dans ce district.

Donc, le district est protégé et je suis sûr que dans l'avenir, nous continuerons d'être vigilants.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Les 128 travailleurs de la minoterie Ogilvie de Montréal sont en grève depuis maintenant trois mois et demi. Aucun espoir de règlement n'est en vue, puisque l'entreprise peut utiliser des briseurs de grève et ainsi maintenir ses activités de production.

Étant donné qu'environ 70 p. 100 des travailleurs canadiens vivent dans une province où ils sont déjà protégés par une législation anti–briseurs de grève, le ministre a–t–il l'intention de proposer en cette Chambre des amendements au Code canadien du travail, afin d'y introduire des dispositions anti–briseurs de grève au niveau fédéral?

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais répondre au député que le ministre a rencontré lundi plusieurs représentants du syndicat CSN, qui représentent les travailleurs d'Ogilvie, et leur a donné l'assurance qu'il regarde de très près toute la question d'une loi anti–briseurs de grève pour le Canada, qui va faire partie d'un tout au sein d'une réforme détaillée du Code canadien du travail et il a assuré qu'il va donner à ce problème son attention la plus pressante et la plus sérieuse.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, le 18 février dernier à la Chambre, ma collègue, la députée de Surrey–Nord, a fait remarquer à la ministre de la Santé qu'il y avait des différences entre les réserves de sang canadiennes et américaines. La ministre a répondu qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter, que des inspections seraient effectuées en mars et que l'on s'occuperait de cette question.

Si des inspections avaient été faites, nous ne serions pas dans le pétrin aujourd'hui. Ces inspections ont–elles eu lieu ou la ministre cherchait–elle simplement à protéger ses arrières?

Le Président: La question est irrecevable.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE PROJET DE LOI C–41—CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DU DÉBAT

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, la question de privilège, dont j'ai donné avis, porte sur certaines observations faites au cours du débat d'hier par la députée de Central Nova.

• (1505)

Cependant, après avoir consulté le greffier, je comprends qu'il serait préférable de traiter cette question en tant que rappel au Règlement. J'entends donc procéder de cette façon dans les plus brefs délais, après en avoir donné avis à la députée de Central Nova.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'EMPLOI DE TERMES APPAREMMENT ANTIPARLEMENTAIRES

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, j'invoque aussi le Règlement relativement à la période des questions d'hier après–midi. J'ai posé au premier ministre une question concernant la nomination d'un avocat.

Je vous signale que le commentaire 489 de la 6e édition du Beauchesne dit que l'expression «n'a pas le courage» est non parlementaire. Cette décision est tirée des *Débats* du 27 mai 1959, à la page 4276.

Vous constaterez, en lisant la page 5898 du hansard d'hier, que le premier ministre m'a répondu en disant: «J'espère que la députée considérera cela et, si elle en a le courage, qu'elle prouvera que notre choix est mauvais».

Je pense qu'il est clair que le premier ministre a tenu des propos irrecevables et je demande qu'il se rétracte ou s'excuse.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je m'exprime en qualité de leader du gouvernement à la Chambre.

Je fais respectueusement valoir que ce rappel au Règlement pose deux problèmes. D'une part, je ne sais pas si la députée a signifié au premier ministre son intention de soulever la question afin que celui–ci puisse être présent. D'autre part, et ce point est beaucoup plus important, je crois savoir que ces questions doivent être soulevées à la première occasion. Par conséquent, la députée aurait dû le faire hier, immédiatement après la période des questions orales.

Je pense qu'il est trop tard pour soulever ce point, et le fait de dire cela ne signifie aucunement que je reconnais le bien-fondé du rappel au Règlement de la députée.

Le Président: Il arrive souvent au cours d'un débat que des mots pris hors contexte n'aient pas le sens qu'ils auraient normalement.

Bien que la députée ait raison de dire que l'expression utilisée est non parlementaire, le commentaire 491 dans la 6e édition du Beauchesne dit:

> Le président tient à ce que les propos des députés soient modérés et dignes de la Chambre des communes. Aucune expression n'est admissible ou inadmissible du simple fait qu'elle figure sur une liste. Un terme qui dans un certain contexte serait parlementaire pourrait, dans un autre contexte, amener le désordre et donc, ne plus l'être.

Je suis d'avis que la précision nécessaire a été faite. La question aurait probablement dû être soulevée dès le moment où l'incident s'est produit, plutôt que le lendemain. J'espère que la députée acceptera ma décision, à savoir que l'expression en cause est effectivement non parlementaire. Ma décision pour l'instant est que l'on évitera de l'utiliser dans l'avenir.

S'agit-il du même rappel au Règlement?

Mme Grey: Oui.

Le Président: À moins qu'il ne s'agisse d'éléments nouveaux, je préférerais que l'on en reste là. Merci.

CERTAINS PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, ma question a été jugée irrecevable et je voudrais une décision à ce sujet.

Le Président: La décision est simple; la question est irrecevable à cause du contexte dans lequel elle a été soulevée. Ce genre de discours peut, dans certaines circonstances, être très incendiaire. J'aimerais qu'à l'avenir le député évite tout soupçon de vulgarité.

Je ne cherche pas ici à fournir d'explications, mais plutôt à demander au député de s'abstenir de tenir des propos qui pourraient être qualifiés d'incendiaires.

AFFAIRES COURANTES

● (1510)

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de l'Association parlementaire Canada-Europe sur la troisième assemblée parlementaire annuelle de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Vienne, en Autriche, du 4 au 8 juillet 1994.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN sur la session du printemps de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, qui a eu lieu à Oslo, en Norvège, du 26 au 30 mai 1994.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Ted White (North Vancouver) demande à présenter le projet de loi C-267, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (dépenses d'élection).

—Madame la Présidente, avec la permission de la Chambre, je ferai une brève déclaration au sujet de ces deux projets de loi.

Le projet de loi concernant les dépenses d'élection vise à supprimer le remboursement par les contribuables de toutes dépenses d'élection engagées par des candidats et des partis politiques.

● (1515)

Conformément à l'actuelle Loi électorale du Canada, les contribuables sont tenus de rembourser 50 p. 100 des dépenses d'élection des candidats et des partis politiques qui ont obtenu un certain pourcentage des votes.

Cela revient à subventionner aux frais des contribuables des groupes d'intérêts spéciaux qui devraient être financés par les gens mêmes qu'ils prétendent représenter. C'est exactement ce qu'ils devront faire à l'avenir si ce projet de loi est adopté.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'USAGE DE LA LANGUE COMMUNE

M. Ted White (North Vancouver) demande à présenter le projet de loi C-268, Loi favorisant l'emploi de la langue commune dans les lois et les règlements fédéraux.

—Madame la Présidente, le projet de loi concernant la langue commune a pour objet de faire que la langue commune soit employée dans la rédaction des lois fédérales de telle sorte que celles-ci puissent être claires et faciles à comprendre pour les gens qui ne sont pas des juristes. Les projets de loi que la Chambre a adoptés dans le passé et sans aucun doute ceux qu'elle adoptera à l'avenir sont parfois tellement complexes qu'il faut

toute une troupe de juristes pour les interpréter et les expliquer. Même là, il n'est pas rare qu'un projet de loi soit contesté devant les tribunaux parce que son objet n'est pas clair.

S'il est adopté, ce projet de loi fera en sorte que les projets de loi soient rédigés dans une langue suffisamment directe et claire pour que leur objet ne soit pas mal compris ni mal interprété.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud) demande à présenter le projet de loi C–269, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (revenu transféré au conjoint).

—Madame la Présidente, ce projet de loi vise à modifier le Régime de pensions du Canada pour que les revenus transférés à un conjoint soient considérés comme des gains ouvrant droit à pension, ce qui permettrait de verser des prestations du RPC aux parents qui restent à la maison.

Ce projet de loi est la suite logique du projet de loi C–256, que j'ai présenté le 7 juin 1994, et où je propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre à une personne de verser jusqu'à 25 000 $ de son revenu à son conjoint qui tient la maison et s'occupe d'au moins un enfant à charge n'ayant pas encore commencé à fréquenter l'école à temps plein.

Ce projet de loi constituerait une forme supplémentaire de reconnaissance du principe selon lequel le soin des enfants est un travail important méritant une juste indemnisation, notamment sous forme de prestations de pensions aux parents qui travaillent à la maison.

(Les motions sont adoptées, le projet est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

M. John Solomon (Regina—Lumsden) demande à présenter le projet de loi C–270, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires (régime de retraite à cotisations déterminées).

—Madame la Présidente, je suis heureux de présenter aujourd'hui un projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires (régime de retraite à cotisations déterminées).

S'il est adopté, ce projet de loi apportera des changements importants au régime de retraite des parlementaires. Il est conçu pour réduire considérablement les coûts assumés par les contribuables en vertu du régime actuel.

Dans le moment, les contribuables versent 7 $ pour chaque dollar versé au régime par les parlementaires. Le nouveau régime prévoit des cotisations égales, soit 1 $ pou 1 $. Cela réduira d'environ 11,7 millions de dollars par année le coût du régime de retraite des parlementaires pour les contribuables canadiens.

Le régime de retraite proposé a reçu l'appui de l'Association des contribuables de la Saskatchewan, de l'Association des contribuables canadiens et de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Il est inspiré du régime de retraite des députés de l'Assemblée législative de la Saskatchewan qui est en place depuis plus de 15 ans et qui fonctionne très bien, tant pour les contribuables que pour les députés.

Ce régime éliminera le passif non capitalisé, réduira le montant total versé au titre des allocations de retraite et haussera l'âge d'admissibilité à la pension.

J'espère que les députés de tous les partis représentés à la Chambre appuieront ce très important projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1520)

LA LOI SUR LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES PREMIÈRES NATIONS DU YUKON

M. Jay Hill (Prince George—Peace River) demande à présenter le projet de loi C–271, Loi modifiant la Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon (interprétation).

—Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre aujourd'hui la parole à la Chambre pour présenter un projet de loi tendant à modifier la Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon.

Un des plus graves défauts du projet de loi C–33 tient à ce qu'il permet aux accords concernant les premières nations du Yukon de l'emporter sur les lois canadiennes. Le projet de loi que je présente vise à modifier le projet de loi C–33, Loi sur le règlement des revendications territoriales des premières nations du Yukon de telle sorte que les dispositions d'une règle de droit fédérale ou territoriale l'emportent sur les dispositions incompatibles d'un accord définitif ou transfrontalier.

Nous sommes tous des Canadiens, et les lois du pays devraient s'appliquer également à tous.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA COMPOSITION DU COMITÉ

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à la Chambre pour adopter la motion suivante. Je propose donc:

Que l'ordre de la Chambre du 23 février 1994 concernant le Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada soit modifié en y ajoutant ce qui suit:

Que, nonobstant les usages en vigueur à la Chambre, les changements dans la liste des membres du comité soient conformes au paragraphe 114(2) du Règlement;

et qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

[*Français*]

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que l'ordre de renvoi de la Chambre du 16 mars 1994 concernant le Comité mixte spécial sur la politique étrangère soit modifié en y ajoutant ce qui suit:

Que, nonobstant les usages en vigueur à la Chambre, les changements dans la liste des membres du Comité soient conformes à l'article 114(2) du Règlement, et qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

(Les motions sont adoptées.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, à l'instar de tous les Canadiens, les signataires de cette pétition croient que les abus et la violence sont un véritable problème partout dans notre pays et ils s'en inquiètent.

Les pétitionnaires veulent que toutes les formes d'abus et de violence présentées à la radio et à la télévision soient contrôlées et, de préférence, supprimées. Ils demandent au gouvernement de confier au CRTC la tâche de réglementer les formes d'abus et de violence qui sont contraires aux valeurs qu'ils essaient d'inculquer à leurs enfants.

● (1525)

Ces parents signalent que les émissions de radio et de télévision neutralisent souvent les efforts qu'ils déploient pour bien élever leurs enfants.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Madame la Présidente, en conformité de l'article 36 du Règlement, je prends aujourd'hui la parole pour présenter trois pétitions signées par des électeurs de ma circonscription, celle de Capilano—Howe Sound.

Les signataires de la première pétition demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne de manière à y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de discrimination interdits.

L'AVORTEMENT

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Madame la Présidente, la deuxième pétition demande au Parlement d'agir immédiatement pour protéger les foetus.

Affaires courantes

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Madame la Présidente, la troisième pétition demande au Parlement d'interdire le suicide assisté et de ne pas modifier la loi de manière à permettre le suicide assisté ou l'euthanasie active ou passive.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je présente aujourd'hui des pétitions au nom de membres du Kaska Dena Council du Yukon et de la Colombie-Britannique. Ces membres viennent de diverses localités: Watson Lake, Fort Nelson et Good Hope.

Le Kaska Dena Council demande au Parlement de veiller à ce que les droits fiduciaires des Dénés kaskas relatifs au gouvernement fédéral soient respectés, notamment en ce qui concerne les revendications territoriales des Dénés kaskas dont le territoire chevauche le Yukon et la Colombie-Britannique.

Le Kaska Dena Council demande au ministre des Affaires indiennes de garantir personnellement qu'il assumera cette responsabilité et respectera les ententes précédentes avec le Kaska Dena Council.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par un certain nombre de mes électeurs aussi bien que d'habitants de tout le sud-ouest de l'Ontario.

Ces pétitionnaires pressent le Parlement d'appliquer vigoureusement le Code criminel du Canada pour interdire le suicide assisté et de ne pas modifier la loi de manière à permettre l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

Je suis tout à fait d'accord avec ces pétitionnaires.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui à la Chambre des communes, au nom des électeurs de Moose Jaw—Lake Centre, quatre pétitions dûment certifiées.

Les deux premières prient le Parlement de faire respecter les dispositions actuelles du Code criminel concernant le suicide assisté et de ne pas songer à modifier la loi à cet égard.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je présente les pétitions d'électeurs de Moose Jaw—Lake Centre qui prient humblement le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne à propos de l'expression «orientation sexuelle» qui n'est pas définie.

Je souscris entièrement à toutes ces pétitions de mes électeurs.

Affaires courantes

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par des habitants de diverses provinces canadiennes, notamment des électeurs de Calgary, Moose Jaw et Mill Bay.

Ces pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le Code criminel refuse actuellement aux personnes qui souffrent d'une maladie terminale, irréversible ou débilitante le droit de choisir librement et volontairement de mettre fin à leurs jours avec l'aide d'un médecin.

Ils exhortent donc le Parlement à modifier le Code criminel de façon à accorder à tous les Canadiens le droit de mourir dans la dignité en autorisant les personnes souffrant d'une maladie terminale, irréversible ou débilitante à avoir recours à l'aide d'un médecin pour mettre fin à leurs jours au moment qu'elles ont choisi, sous réserve de mesures rigoureuses visant à prévenir les abus et à vérifier que la décision est libre, éclairée et volontaire.

LA LOI C-91

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition à la Chambre au nom des habitants de ma circonscription et d'autres Canadiens de la Saskatchewan. Cette pétition est signée par des habitants de Moose Jaw, de Saskatoon, de Pangman, d'Ogema, de Minton, d'Oungre, de Kenora et de Nipawin, des localités qui sont toutes situées en Saskatchewan.

• (1530)

Les pétitionnaires sont extrêmement inquiets des répercussions de la loi C–91 qui a été adoptée au cours de la dernière législature et qui étend jusqu'à 20 ans le brevet de certains médicaments d'ordonnance, ce qui permet aux fabricants de médicaments d'imposer des prix monopolistiques et de réaliser des profits importants aux dépens des Canadiens.

À cause de cette loi, le prix des médicaments d'ordonnance au Canada est plus élevé que partout ailleurs dans le monde. Les pétitionnaires demandent que l'on abroge cette loi. Ils demandent au gouvernement libéral et à la Chambre des communes, aux libéraux qui, du temps où ils faisaient partie de l'opposition, voulaient que l'on abroge la C–91 le plus tôt possible afin de réduire les pressions exercées sur les programmes de médicaments et les régimes d'assurance–maladie dans tout le pays.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition signée par des électeurs de Fraser Valley–Ouest et Langley, Aldergrove et Matsqui.

Ces pétitionnaires demandent que le Parlement ne modifie pas le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de manière à sous–entendre que la société approuve les relations entre personnes du même sexe ou l'homosexualité, et qu'il ne modifie pas le Code des droits de la personne pour insérer dans les motifs de discrimination interdits l'expression «orientation sexuelle», qui n'a pas été définie.

L'ENFANCE MALTRAITÉE

M. Peter Adams (Peterborough): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par plus de 60 personnes de la circonscription de Peterborough, qui s'inquiètent au sujet de l'enfance maltraitée. Ils soulignent que les bébés et les jeunes enfants ne sont pas en mesure de se défendre et que, chaque année, beaucoup sont victimes d'abus sexuels et de graves sévices physiques et psychologiques.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à modifier le Code criminel pour imposer des peines plus sévères à tous les agresseurs d'enfants et les obliger à suivre un traitement.

LES PREMIÈRES NATIONS

M. Peter Adams (Peterborough): Madame la Présidente, j'ai une deuxième pétition, suscitée par la mort récente de Debra Redhead et présentée par des gens du Centre d'accueil autochtone de Peterborough. Ils soulignent que le système judiciaire continue d'être un échec et, dans certains cas, favorise la mort d'autochtones qui sont incarcérés. Le groupe Cries to the Spirits presse le gouvernement fédéral de reconnaître cette situation et d'agir en conséquence.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'accepter et de respecter le droit des peuples des premières nations de rétablir leur système judiciaire traditionnel, qui encourage la guérison et non le châtiment.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Grant Hill (Macleod): Madame la Présidente, j'ai quatre pétitions à présenter aujourd'hui, dont deux contre les couples du même sexe, l'homosexualité et l'orientation sexuelle.

L'EUTHANASIE

M. Grant Hill (Macleod): Dans la deuxième pétition, les pétionnaires demandent que le Parlement ne modifie aucune mesure législative portant sur l'euthanasie.

LES DROITS DES FOETUS

M. Grant Hill (Macleod): La dernière pétition demande la protection des foetus.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter, au nom de mes électeurs, des pétitions exhortant le Parlement à ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés afin d'inclure l'expression non définie «orientation sexuelle».

LA LOI SUR LE DIVORCE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): La seconde pétition est présentée au nom de grands–parents et demande au Parlement de modifier la Loi sur le divorce afin d'assurer aux grands–parents un accès continu à leurs petits–enfants et de leur permettre de veiller à la santé, à l'éducation et au bien–être de ces derniers.

C'est mon voeu le plus cher que tous les députés à la Chambre appuieront nos grands–parents et comprendront qu'il faut répondre aux besoins de nos petits–enfants pour être en mesure de répondre également à ceux de leurs grands–parents.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. John Finlay (Oxford): Madame la Présidente, j'ai le devoir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter deux pétitions. La première est signée par 238 habitants du comté d'Oxford qui prient humblement le Parlement d'agir immédiatement pour protéger les enfants à naître en modifiant le Code criminel, afin que ces derniers profitent de la même protection offerte aux autres êtres humains.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Finlay (Oxford): La seconde pétition invite le Parlement à n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne et à la Charte canadienne des droits et libertés aucune modification qui donnerait à croire que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre, au nom des habitants de Saanich—Les Îles–du–Golfe, Victoria et Esquimalt—Juan de Fuca, une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant la tenue d'un référendum, liant le Parlement, sur l'utilisation des deux langues officielles, le français et l'anglais, au sein du gouvernement et au Canada.

• (1535)

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter aujourd'hui trois pétitions au nom des habitants de Simcoe–Centre.

La première concerne l'euthanasie. Les pétitionnaires demandent que la législation actuelle concernant l'euthanasie active soit appliquée.

L'AVORTEMENT

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Madame la Présidente, la deuxième pétition concerne l'avortement. Les pétitionnaires demandent que le Parlement reconsidère la modification du Code criminel.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Madame la Présidente, la troisième pétition traite de la question de l'orientation sexuelle.

Je présente donc cette pétition qui demande au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y ajouter l'expression «orientation sexuelle». Les pétitionnaires craignent qu'un tel ajout permette aux homosexuels de recevoir les mêmes avantages et services sociaux que les gens mariés.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition dûment signée par des électeurs de Wetaskiwin, qui prient humblement le Parlement de n'apporter aucune modification au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés qui tende à exprimer l'approbation de la société à l'égard des relations entre personnes de même sexe ou de l'homosexualité, et de ne pas modifier le Code des droits de la personne parce que la situation actuelle pourrait engendrer de la discrimination.

Je présente cette pétition au nom des électeurs de Wetaskiwin.

* * *

LES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

M. Ted White (North Vancouver): Madame la Présidente, malheureusement, au moment de la présentation de mes projets de loi d'initiative parlementaire, les noms des députés comotionnaires ont été intervertis. Je veux faire corriger cette erreur au compte rendu.

Le député qui appuie le projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi électorale du Canada est Grant Hill. Le député qui appuie la Loi favorisant l'emploi de la langue commune dans les lois et les règlements fédéraux est Bob Ringma.

La présidente suppléante (Mme Maheu): C'est bien. Je vais m'assurer que les corrections soient faites.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui à la question nº 42.

[*Texte*]

Question nº 42—**Mme Guay:**

En ce qui concerne les téléphones cellulaires qui sont en utilisation dans tous les ministères et organismes relevant du gouvernement, *a*) combien sont en utilisation, *b*) combien sont non utilisés, *c*) sont–ils loués ou achetés et dans quelle proportion, *d*) quels sont les coûts d'acquisition ou de location, *e*) quels sont les coûts totaux d'utilisation et les coûts de communications?

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les renseignements demandés ont été recueillis en sollicitant 68 ministères et organismes dont 61 ont déclaré avoir des téléphones cellulaires. Le pouvoir législatif (Parlement), le pouvoir judiciaire et les sociétés d'État ne sont pas inclus.

Vu les dimensions du pays, la variabilité des frais de location et d'utilisation, la multitude des techniques et des délais de facturation ainsi que la disponibilité des données, les chiffres suivants ne sont valides que pour le jour ou ils ont été compilés par chaque institution gouvernementale.

a) En utilisation: 10 143

b) Non utilisés: 367

(Non utilisés inclus «Utilisation saisonnière»)

c) Achetés: 9 261

Loués: 1 249

d) Coûts d'acquisition: Coût moyen sur le marché d'aujourd'hui 400 $ à 500 $ par unité.

(Étant donné que certains téléphones cellulaires ont été achetés il y a plusieurs années, dont au-delà de 10 ans, et les données étant détruites, le coût total d'acquisition n'est pas disponible). Veuillez noter que le coût de ces appareils baisse continuellement.

Coûts de location: Moyenne mensuelle - 92 936,38$

e) Coûts d'utilisation et de communications:

Moyenne mensuelle - 577 075,16$

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le gouvernement a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motion restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Tous les avis de motion restent–ils au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères) propose:

Que cette Chambre prenne note des engagements internationaux actuels et futurs du Canada à l'égard du maintien de la paix dans le monde, en particulier en ce qui concerne l'ex–Yougoslavie, Haïti et le Rwanda.

Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui intervenir dans ce débat, en disant que l'une des grandes traditions de notre pays a toujours été d'accorder une importance considérable au maintien de la paix. Il y a quelque quarante ans, Lester B. Pearson avait imaginé le concept moderne du maintien de la paix: une force des Nations Unies.

Cette idée avait évidemment permis de désamorcer une situation internationale explosive et avait entraîné, sous la bannière des Nations Unies, un désengagement pacifique des belligérants.

• (1540)

Aujourd'hui, je voudrais rappeler que depuis la création, en 1956, de cette première force d'urgence qui d'ailleurs était dirigée par un Canadien, le lieutenant général Burns, il y a eu 26 autres missions de maintien de la paix par l'ONU dans le monde. Le Canada a contribué d'une façon ou d'une autre à chacune d'elles. Des centaines voire des milliers de Canadiens ont servi avec distinction dans les 16 missions qui sont de la juridiction plus particulière des Nations Unies, au cours des années.

En ce moment, plus de 3 700 Canadiens participent à huit opérations internationales ou aident le secrétaire général à planifier deux autres missions auxquelles environ 700 autres Canadiens pourraient être appelés à participer. C'est en soi un exploit remarquable dont tous les Canadiens devraient être fiers.

Je voudrais dire que, il y a une dizaine d'années seulement, les Nations Unies n'avaient que trois missions de paix et qu'aujourd'hui cette situation a complètement changé parce que des facteurs importants sont venus bouleverser les choses. D'abord, la fin de la guerre froide; deuxièmement, le déclenchement malheureux de conflits ethniques et nationalistes; troisièmement, cette nouvelle coopération qui existe au sein des membres du Conseil de sécurité où l'on n'exerce plus comme avant le droit de veto qui paralysait tellement les Nations Unies.

L'ONU s'est donc vu investie d'un pouvoir d'agir où auparavant il n'y avait que des impasses à constater. Conséquence de ce changement, l'Organisation est désormais l'instrument de la coopération mondiale. C'est exactement ce qu'espérait en 1945 la communauté internationale. Le fait que le Conseil de sécurité se sert maintenant du maintien de la paix comme d'un instrument essentiel pour effectuer des changements pacifiques est un développement que nous devons souligner, accepter et auquel nous souscrivons entièrement. Il n'y a aucun doute que le Canada est l'un des plus fervents partisans des Nations Unies.

J'aurai l'occasion, au nom du gouvernement, de parler devant les Nations Unies la semaine prochaine où je pourrai faire une série de suggestions dans le but de mieux adapter l'Organisation à cette ère nouvelle où le maintien de la paix et les activités qui s'y rapportent deviendront des éléments encore plus cruciaux de son mandat.

Nous avons par ailleurs été forcés de reconnaître au cours des derniers mois que dans l'attente de ces réformes vitales, les opérations de maintien de la paix déployées par les Nations Unies dépassent largement ses capacités et comportent une foule de tâches que la communauté internationale est mal préparée à accomplir. Il semble donc qu'il s'agisse d'un moment propice pour faire le point sur la situation et pour nous poser une série de questions concernant le maintien de la paix. Comment les intérêts nationaux du Canada se définissent–ils à l'aube de cette nouvelle ère de maintien de la paix? De quelle façon devrons–nous concevoir notre rôle pour la période plus diversifiée et plus exigeante qui s'annonce? De quelle façon devrions–nous déployer nos ressources fort précieuses à l'étranger compte tenu

des contraintes financières que nous connaissons au pays? Et, également, de quelle façon pouvons–nous aider les Nations Unies à effectuer cette transition vers de nouvelles tâches plus exigeantes?

Les deux comités parlementaires, celui qui est chargé de la révision de la politique étrangère et celui qui est chargé de la révision de la politique de défense seront tous les deux appelés dans les prochaines semaines à faire un rapport d'ici la fin du mois d'octobre, et certainement que ces deux comités parlementaires feront des recommandations intéressantes et tenteront de répondre à ces questions.

Je suis également convaincu que ce débat que nous offrons à tous les parlementaires de cette Chambre donnera l'occasion à plusieurs d'entre nous d'intervenir et de faire des suggestions au gouvernement sur la meilleure façon de répondre à ces questions fondamentales que je viens de poser.

• (1545)

Permettez–moi à ce moment–ci de faire quelques observations personnelles.

[*Traduction*]

Je considère le maintien de la paix comme un élément essentiel de la politique étrangère du Canada. Il ne s'agit pas simplement de perpétuer une tradition qui a donné aux Canadiens une réputation internationale. C'est un moyen de contribuer concrètement et résolument à la sécurité internationale à une époque marquée par l'instabilité qui règne dans de nombreux pays. C'est aussi un moyen d'orienter le travail des Nations Unies d'une façon qui convient aux intérêts des Canadiens et à ceux de pratiquement toute la communauté mondiale.

Tout en insistant sur l'importance du maintien de la paix, nous devons reconnaître la ferme volonté du Canada d'aider le plus possible les Nations Unies, mais, en même temps, le fait que le Canada ne peut être partout et tout faire.

[*Français*]

Nous devons donc faire des choix et, pour nous guider dans ces choix, nous devrions considérer un certain nombre de facteurs. D'abord et avant tout, nous devrions consacrer du temps, de l'attention et des ressources à la planification et à l'exécution des fonctions administratives de l'ONU qui permettraient à cette dernière de fonctionner de façon plus efficace. Cela veut dire chercher à rendre le secrétariat de l'ONU plus apte à suivre l'évolution des situations internationales; fournir à l'ONU du personnel qui s'acquitterait de fonctions de planification bien définies; aider l'ONU à coordonner les phases initiales des opérations; et proposer, dans certains cas, de confier des responsabilités spécifiques à des Canadiens, comme cela a été fait d'ailleurs au Rwanda. Nous avons eu le plaisir de saluer, plus tôt aujourd'hui, le major–général Dallaire qui était parmi nous dans les tribunes et qui a si brillamment servi les Nations Unies au Rwanda.

Le Canada, en mettant l'accent sur ces activités préliminaires à l'égard desquelles nous possédons une très vaste expérience, contribuera au bon fonctionnement de l'opération des Nations Unies. En deuxième lieu, le Canada devrait jouer les rôles où il excelle dans les opérations des Nations Unies. Au Rwanda en particulier, il s'est distingué dans les communications et la logistique, dans l'approvisionnement en eau et l'aménagement d'hôpitaux de campagne.

Nous avons appliqué le même principe en Namibie et dans l'ancienne Yougoslavie où nous avons envoyé des policiers civils de la Gendarmerie royale du Canada. Nous avons l'intention d'appliquer ce même principe sous peu à Haïti.

Troisièmement, en pensant au rôle que nous avons à jouer, nous devrions essayer d'apporter une contribution qui ne soit pas seulement utile dans la phase du maintien de la paix, mais qui puisse influer aussi d'une manière plus générale sur la reconstruction de la société. La phase de consolidation de la paix qui suit un règlement pacifique à Kigali, par exemple, où les soldats canadiens ont ouvert les aéroports, a aidé à rétablir les voies de communication essentielles. La même chose peut s'appliquer en particulier à Haïti où l'ONU fera appel à une force internationale de policiers, spécialement formés, qui sera placée sous le commandement du surintendant Pouliot de la Gendarmerie royale pour transformer la police haïtienne en une unité professionnelle qui convienne à une société démocratique.

Enfin, nous devrions à mon avis nous montrer ouverts et disposés à aider, quand le besoin se fera sentir tout soudainement ou quand la communauté internationale réclamera une action immédiate. Or, pour pouvoir répondre à ce quatrième objectif, il faudra que nous ayons la capacité de le faire. Il faudra que le gouvernement canadien, le ministère de la Défense planifie un peu à l'avance la disponibilité de ses effectifs pour pouvoir répondre présent lorsque les conditions l'exigeront dans une région du monde où nos intérêts et où notre tradition nous y appellent.

• (1550)

J'ai à l'esprit en particulier le jour où la paix sera enfin établie au Moyen–Orient. Le Canada, comme on le sait, a été de la toute première mission de paix des Nations Unies au Moyen–Orient. Voici un coin du monde où le Canada peut jouer un rôle utile et important et où le Canada voudra certainement aider à mettre en oeuvre ce processus de paix qui semble prendre forme au Moyen–Orient et pour lequel nous sommes très activement participants à plusieurs égards.

[*Traduction*]

Il n'y a pas de règle stricte concernant la participation du Canada. Cette participation ne devrait avoir aucune limite arbitraire. Notre rôle dans chaque situation doit être jugé à la lumière de nos intérêts, des besoins à combler et de notre capacité de participer.

Les limites financières sont devenues incontournables. Il y a une dizaine d'années, notre part au total des coûts du maintien de la paix pour l'ONU était de 8 millions de dollars à peine. Pour l'exercice en cours, il faudra y consacrer plus de 150 millions de dollars.

Nous devons nous pencher sur d'autres questions, entre autres: le déploiement permanent de nos gardiens de la paix et la capacité d'autres pays de participer à des opérations de ce genre. Nous avons toujours intérêt à revoir nos engagements de longue durée en ce qui concerne le maintien de la paix.

Compte tenu des conditions que je viens de mentionner, la Chambre sait que le mandat de nos gardiens de la paix dans l'ex–Yougoslavie devra être renouvelé à la fin du mois. Les députés se rappellent qu'en février dernier, le gouvernement a tenu un débat sur ces mêmes questions. Aujourd'hui, nous continuons dans la même ligne. Nous sollicitons les conseils, les propositions et les commentaires des députés des deux côtés de la Chambre avant que le Cabinet prenne une décision définitive.

[*Français*]

Je rappellerai que le Canada joue un rôle clé dans les Balkans depuis plus de trois ans. Nous nous sommes joints, en 1991, à la mission de surveillance de la Communauté européenne, et nous avons fourni des troupes à la force de protection de l'ONU dans l'ancienne Yougoslavie.

En collaboration avec le Haut–commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, nous continuons d'assurer le pont aérien à Sarajevo.

Nous avons aidé à financer l'enquête sur les violations du droit international humanitaire et la création d'un tribunal international pour juger les crimes de guerre. Quarante–cinq agents de la Gendarmerie royale participent à des opérations policières de surveillance en Bosnie. Les forces navales canadiennes font partie des manoeuvres de l'OTAN dans l'Adriatique. Nous avons pris part aux missions d'enquête et de surveillance de la CSCE, et nous sommes sur le point d'appuyer la surveillance de la frontière entre la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie.

[*Traduction*]

Selon moi, nous avons une obligation morale de maintenir notre aide. En ce qui concerne l'aide humanitaire, le pont aérien de Sarajevo s'est avéré indispensable et le travail se poursuivra à cet égard.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer, en plus des engagements que nous avons pris, une contribution de un million de dollars à la Croix–Rouge internationale et une autre de sept millions de dollars à répartir entre quatre organismes onusiens, soit: le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé.

J'annonce également la prolongation des projets exécutés avec CARE du Canada, pour installer des purificateurs d'eau à Sarajevo, et avec l'Université Queen's, pour élaborer un réseau de centres de réadaptation pour les blessés et les handicapés, toujours à Sarajevo. Le Canada versera également 500 000 $ au Fonds spécial des Nations Unies pour le rétablissement des services essentiels à Sarajevo.

• (1555)

Cela étant dit, je tiens à ce que la Chambre comprenne qu'il est de plus en plus difficile de soutenir toutes ces missions, surtout lorsque les conflits font encore rage, que les parties sont encore loin d'un règlement pacifique et que la perspective de lever l'embargo sur les armes pourrait mettre en péril le mandat de l'ONU et la vie des troupes de maintien de la paix dans ces régions.

Je suis heureux de signaler que le groupe de contact apporte une contribution importante au processus de négociation quoique les chances de parvenir à un règlement soient loin d'être certaines.

Le Canada espère jouer dans le processus diplomatique un rôle qui soit à la mesure de sa contribution au maintien de la paix. Nous serons évidemment très heureux de connaître l'avis de tous les députés au sujet de notre présence dans l'ancienne Yougoslavie.

[*Français*]

Je crois que nous pouvons maintenir notre rôle dans la force de protection des Nations Unies, certainement au moins à court terme, et nous devons certainement donner aux négociations la chance d'aboutir. Nous devons également fournir toute l'assistance humanitaire nécessaire pendant que s'exercent des pressions politiques.

Ce qu'il faudra peut–être faire cependant, c'est rectifier l'ampleur ou la répartition de la contribution du Canada au moment où nos forces de maintien de la paix feront l'objet d'autres sollicitations réelles quels que soient les ajustements qu'il faudra peut–être faire au cours des prochains mois, la grande priorité de la politique canadienne doit être de toute façon la conclusion d'un accord de paix entre les parties.

Le Canada joue également, comme on le sait, un rôle clé dans les efforts déployés d'une part par les Nations Unies et également par l'Organisation des États américains pour faciliter le rétablissement d'un gouvernement démocratique à Haïti.

J'espère que la Chambre partage mon sens de soulagement par la signature à la dernière minute d'un accord entre les négociateurs américains menés par l'ancien président Carter et les membres du régime militaire *de facto* haïtien. Nous attendons bientôt le retour de Jean–Bertrand Aristide à son poste légitime de président démocratiquement élu d'Haïti.

[*Traduction*]

Je crois comprendre que le secrétaire Perry rencontre aujourd'hui, à Washington, le président Aristide pour lui décrire en détail les activités de la force multinationale à Haïti, son déploiement, son mandat et les moyens qu'elle prendra pour faciliter le retour rapide et sécuritaire du président Aristide dans son pays.

Après la rencontre, le président Aristide a félicité le président Clinton pour le succès des opérations, véritable témoignage, selon lui, du leadership du président des États–Unis d'Amérique. De toute évidence, convaincre la junte militaire à renoncer au pouvoir était et demeure une tâche difficile. Bien des gens ont réclamé un changement, mais il a fallu l'intervention des États–Unis d'Amérique pour franchir ce que plusieurs considèrent comme la première étape d'un important processus visant à rétablir la démocratie à Haïti.

Certains pays étaient prêts à intervenir à cette première étape, mais d'autres n'étaient pas du tout disposés à participer à n'importe quel stade des opérations. Le Canada a clairement indiqué dès le départ qu'il ne participera pas à la première étape afin de pouvoir jouer un rôle plus important et significatif à long terme au cours de la deuxième étape. Nous travaillons, de concert avec le président Aristide, à la reconstruction d'un pays pour les Haïtiens.

● (1600)

[*Français*]

Il est certain que le Canada jouera un rôle de premier plan en faveur du rétablissement de la démocratie dans ce pays ravagé quand les circonstances le permettront. Nous sommes certains que dans quelques semaines, le gouvernement pourra envoyer les contingents que nous avons promis d'envoyer, d'une part pour former la police civile haïtienne, et deuxièmement pour aider au sein de la mission de paix des Nations Unies avec un contingent de militaires canadiens afin de participer à la stabilité nécessaire pour permettre au président Aristide de gouverner son pays sans être à la merci d'une junte militaire qui n'a pas cru, qui ne croit pas et qui ne croira jamais à la démocratie.

Il y a donc un travail à faire, qui doit se faire sur une certaine période de temps, et nous sommes très confiants que nous pourrons le réaliser dans un délai approprié et selon les voeux et les objectifs du président Aristide lui-même.

Je dois dire que nous sommes certains que les Américains qui dirigent la force multinationale à Haïti sont tout à fait du même avis que nous, à savoir que le président Aristide doit être réétabli dans ses fonctions. Dans toutes les discussions que j'ai eues avec les autorités américaines, je n'ai jamais eu aucun doute qu'elles étaient aussi déterminées que nous le sommes de voir la démocratie rétablie à Haïti et de voir le président Aristide terminer son mandat comme président de son pays avec les pleins pouvoirs auxquels il est en droit de s'attendre.

Je tenais à faire cette précision en cette Chambre parce que certains des propos et certaines des questions posées par mon ami le chef de l'opposition m'ont amené à penser qu'il croyait que les Américains ne seraient pas fidèles au président Aristide et qu'ils le laisseraient tomber. Je veux lui dire que les doutes qu'il a envers les Américains, à mon avis, ne sont pas fondés. Il ne doit pas imputer à l'administration Clinton des motifs que je ne pense pas que l'on doive lui imputer. Nous devons, tout en ayant des responsabilités différentes, croire et épauler cette démarche qui permettra le retour du président Aristide dans son pays avec la possibilité pour lui d'exercer les pleins pouvoirs.

Permettez-moi en terminant de faire un bref rappel de ce que le Canada a fait au Rwanda. J'ai déjà dit tout à l'heure le rôle important qu'a joué le major-général Dallaire. Je voudrais dire que le Canada, non seulement par son entremise, mais à plusieurs égards, a joué un rôle primordial en faveur du rétablissement d'une certaine paix dans ce pays. En mai dernier, c'est le Canada qui a convoqué une séance spéciale de la Commission des droits de la personne des Nations Unies.

● (1605)

C'est le Canada qui a été le premier à offrir des fonds pour envoyer des observateurs pour faire le constat de la situation sur les droits de la personne. Lorsque la crise s'est aggravée, c'est le Canada qui s'est démarqué parmi les partisans de l'action des Nations Unies et a versé une contribution importante à la mission des Nations Unies au Rwanda, justement pour appuyer le général Dallaire.

Nous avons été, pendant une période de temps importante, le seul pays à assurer le transport aérien sur la capitale de Kigali, qui tantôt amenait des vivres, tantôt amenait des médicaments, tantôt ramenait de Kigali des blessés ou des gens en danger de mort. Cet effort du Canada pour renforcer cette mission des Nations Unies a permis, je n'hésite pas à le dire, de sauver des milliers de vie, y compris celle du premier ministre actuel.

Nous avons également été parmi les premiers à intervenir concrètement à l'appui de cet autre élément de stratégie que nous pensons très important à ce moment-ci, qui est d'encourager les réfugiés à retourner au Rwanda. Nous avons envoyé là-bas une unité médicale de 200 personnes et nous avons été les premiers à envoyer des experts évaluer ce qu'il était possible de faire pour remettre sur pied l'infrastructure du pays, l'approvisionnement en eau, l'électricité et les services téléphoniques.

Mais nous devons nous rendre compte que cette crise épouvantable est avant tout, et en fin de compte, une crise politique. Il est clair que tout accord final devra avoir l'appui de toutes les parties. C'est pourquoi le Canada continuera à multiplier ses efforts au sein de la mission des Nations Unies au Rwanda et à d'autres niveaux, pour aider à stabiliser la situation et préparer la voie à un règlement pacifique.

Les Forces armées canadiennes pourraient à terme être déployées dans une dizaine d'opérations de l'ONU. Mais même en étant présent à différents endroits du globe, le Canada aura toujours la possibilité de réagir rapidement en cas de tragédie humanitaire ou si la conclusion d'un traité de paix devait nécessiter des activités de surveillance. Donc, je tiens ces propos parce que, encore une fois, nous devons considérer que nous aurons des choix à faire. Et ces choix, nous voulons les faire, comme nous l'avions promis au début de notre mandat, après avoir consulté le Parlement, les élus de ce Parlement, lesquels peuvent nous aider à forger une politique étrangère qui corresponde pleinement aux objectifs de la population canadienne et qui réponde en tous points à la tradition et aux intérêts du Canada.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je voudrais d'abord remercier le gouvernement et le ministre de nous pourvoir de l'occasion de prendre la parole relativement à ces questions d'une importance considérable que nous abordons aujourd'hui. Bien sûr, en premier lieu, je serai d'accord pour dire avec le ministre que les missions canadiennes du maintien de la paix constituent l'un des fleurons de la fierté canadienne et que, s'il y a quelque chose de populaire et soutenu par l'opinion publique au Canada, c'est bien l'engagement collectif envers les missions de paix.

Il faut dire aussi que ces missions de paix ne sont pas venues comme un hors-d'oeuvre dans l'évolution collective canadienne. Elles ont accompagné, je dirais, les premiers pas de notre diplomatie de puissance souveraine. Elles ont été le prolongement des missions de coopération qui ont débouché très rapidement sur des interventions et, comme l'a fait avec beaucoup d'à-propos le ministre des Affaires étrangères, je ne peux que joindre ma voix aux compliments qu'il a adressés à feu Lester B. Pearson, l'un des bâtisseurs de notre diplomatie et du prestige canadien.

Il faut dire, cependant, que s'il est vrai que la poursuite de ces missions s'est avérée très avantageuse, et je ne dirais pas facile, mais perçue comme étant efficace au cours des premières années, elle fait maintenant face à des difficultés nouvelles.

• (1610)

Ces difficultés sont considérables, elles sont d'une grande acuité et risquent de miner la crédibilité des engagements canadiens dans le domaine des missions de la paix. Cela justifie la Chambre des communes d'avoir formé les comités qui fonctionnent maintenant pour entreprendre une réflexion sur les politiques à adopter pour l'avenir dans ce domaine et essayer de redéfinir les engagements d'une façon qui soit davantage conforme à la réalité actuelle.

Les difficultés nouvelles, elles ne sont peut–être pas toutes nouvelles, mais elles se sont intensifiées en gravité, et sont considérables. D'abord, il y a la question des coûts. Le Canada n'est pas aussi riche qu'il l'était dans les années 1950. Je ne crois pas que de savoir si on en avait les moyens ait été un très grand facteur dans l'appréciation des décisions d'intervenir ou pas. Je crois que M. Pearson était un heureux dirigeant politique qui n'avait guère à se soucier de cet aspect puisque, à l'époque, les coûts n'étaient pas très considérables et qu'en plus, le gouvernement canadien n'avait presque pas de dette et était dans une situation de stabilité financière telle que les citoyens ne mettaient guère en cause les sommes qui étaient consacrées à ces fins.

Il se trouve qu'aujourd'hui, il y a une conjugaison de l'accroissement des coûts. Bien sûr, cela prend des équipements de plus en plus sophistiqués. Les gens contre lesquels parfois il faut intervenir sont pourvus d'équipements très modernes, de sorte qu'il faut leur faire face avec des équipements que nous savons déjà maintenant insuffisants. Et puis, de plus en plus, il faut déployer des contingents considérables, de sorte que la question des coûts se pose avec beaucoup d'intensité. Elle se double du fait que nous savons bien que tous les débats de la Chambre, la plupart des angoisses des ministres et du premier ministre portent sur la crise des finances publiques et que les contribuables, taxés au maximum face à l'ampleur de la dette nationale, se posent parfois des questions. Ils s'en posent même de plus en plus, je crois, par rapport à l'extension qu'il faut donner à cette forme d'engagement international.

Il y a aussi un autre facteur qui s'appelle la complexité des problèmes qui crée les contentieux dans lesquels il faut intervenir. Nous sommes la plupart du temps en face de conflits qui sont soit religieux, soit ethniques et qui, encore pire, sont parfois liés à des desseins impéralistes de gens qui veulent accroître leur territoire, qui veulent faire des nettoyages ethniques et puis surtout, les conflits qui, dans leur cause, plongent leurs racines très loin dans l'histoire des peuples.

Donc, il est très difficile pour nous d'arriver sur le terrain, nous, en plus, qui venons de l'Amérique du Nord, qui n'avons parfois pas les sensibilités européennes face à ce genre de problème, c'est très difficile pour nous, dis–je, d'arriver sur le terrain et de trouver rapidement la solution, de trancher le noeud gordien à un problème qui est fait d'un évantail considérable et multiple de causes qui viennent de très loin dans l'histoire. Qu'on songe à ce qui se passe actuellement en Bosnie. La présence des différentes ethnies sur ce même territoire, enchevêtrées dans un réseau presque inextricable, tout cela est dû à des causes historiques et à un enchaînement extrêmement complexe qu'on n'arrive pas à démonter aujourd'hui.

À cela s'ajoute, bien sûr, des questions de principe nouvelles qui se posent, des débats nouveaux qu'on n'aurait pas imaginés à l'époque. On se demande maintenant: Est–ce qu'il est légitime de violer les souverainetés des peuples étrangers? Il y avait des principes fondamentaux qui ne souffraient aucune espèce de mise en cause jusqu'à maintenant; quand on parlait du caractère inviolable de la souveraineté d'un État, on cessait de parler. Il ne venait à l'esprit de personne d'attenter à ce principe, et ceux qui le faisaient encouraient le courroux et la vindicte de l'ensemble de la communauté.

Les gens qui se sont permis de rompre des traités, d'envahir des territoires et de mettre en cause, d'une façon indue, la souveraineté des pays étrangers ont été mis au ban des nations. Tandis qu'aujourd'hui, maintenant, dans des sociétés démocratiques comme les nôtres, dans des instances internationales aussi honorables que l'ONU, l'UNESCO, enfin, toutes les instances qui existent, on voit des gens raisonnables, des gens respectueux des droits se poser la question de savoir si nous ne devrions pas intervenir dans tel pays, à l'encontre même des droits souverains de ce pays, pour imposer la paix, pour redresser des situations qui mettent en cause les droits de l'homme.

Donc, il y a des questions de principe nouvelles, il y a des débats nouveaux qui se posent, il y a une culture nouvelle, il y a des démarches nouvelles qui sont requises de la part des États. Et puis, il faut bien le dire, il y a des doutes qui viennent de plus en plus à l'esprit des citoyens quant à l'efficacité des interventions, certainement par le fait que les interventions doivent se situer dans des contextes de plus en plus difficiles, donc avec moins de chance de réussite, mais aussi avec l'arrivée des technologies modernes.

• (1615)

Prenons le cas du Rwanda. Je souscris entièrement à ce que le ministre vient de dire quant à la nature admirable des efforts qui ont été déployés par les Canadiens qui ont travaillé là–bas, au premier chef le major–général Roméo Dallaire que nous avons eu le plaisir d'accueillir aujourd'hui.

Nous savons que des gestes de courage individuels admirables ont été posés et que tous ceux que nous avons envoyés là–bas ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire. Le Canada a quand même déployé autant de ressources qu'il le pouvait dans un contexte extrêmement difficile. Nous savons bien cependant que tout cela n'est qu'une goutte d'eau dans le conflit et que l'ampleur des terribles massacres qui avaient lieu là–bas n'a guère été entamée par les efforts que nous avons faits, aussi louables soient–ils.

D'autant plus que dans tous les conflits maintenant, et dans toutes les situations du même genre qui se reproduiront, la télévision qui transmet en direct des images atroces tous les soirs, montrera toujours le caractère limité de nos interventions. Nous ne pourrons jamais tout régler; il y aura toujours des massacres, il y aura toujours des parties d'opération qui ne seront pas complètes, il y aura toujours des bavures et la télévision sera là. L'oeil des caméras sera là pour le rapporter fidèlement dans les salons de notre pays.

Donc, les citoyens sont eux–mêmes en mesure, dans leur maison, dans leur vie quotidienne, de constater à quel point il est difficile d'intervenir et à quel point ce que nous pouvons faire est limité, ce qui leur fait poser des questions. Ces questions sont parfois fondées.

J'imagine qu'on fera bientôt une évaluation de ce qui s'est passé en Bosnie, de l'efficacité de ce que nous avons fait là–bas. On connaît les bavures de la Somalie. Quant au Rwanda, je pense qu'on a tous pu voir que ce qui s'est passé là–bas est incalculable en termes de conséquences et d'actes inhumains qui ont été posés.

Il y a également des questions, je dirais de nature plus politique, qui peuvent se poser. Par exemple, si on doit pointer les projecteurs d'une évaluation sur ce qui s'est passé en Irak, c'est sûr que nous y sommes allés pour libérer le Koweït. Il y avait eu, en effet, un acte d'agression intolérable posé envers le Koweït. Mais je me souviens aussi qu'on avait justifié l'intervention, avec raison, par le fait que c'était pour rétablir la démocratie. À l'époque, il y avait eu des engagements pris par le régime du Koweït pour mettre en place un fonctionnement davantage démocratique. Nous savons bien que ces engagements n'ont pas été maintenus et que finalement, ces milliards de dollars dépensés par de nombreux pays pour libérer le Koweït et remettre l'Irak à sa place n'ont guère eu de résultats en ce qui concerne la démocratie, pas plus en Irak qu'au Koweït.

Il y a peut–être des gens qui se demandent s'il n'y avait pas, derrière l'intervention, un souci davantage pragmatique. Est–ce que ce n'est pas le pétrole, sous les couches de sable, qui a été à l'origine de cette intervention aussi rapide, aussi concertée, aussi efficace? Les citoyens et citoyennes se posent beaucoup de questions. Je crois qu'il faut faire attention parce que si nous ne répondons pas adéquatement à ces questions, la crédibilité des missions de paix va en prendre un coup. Et le jour où les citoyens et citoyennes du Canada ne soutiendront plus les efforts budgétaires, les efforts généraux déployés par le gouvernement en ce domaine, on ne pourra plus le faire.

Donc, je réitère ma satisfaction d'avoir la possibilité en cette Chambre d'aborder la question. Il est très important de se poser ces questions et d'essayer de voir dans quel chemin s'engager. Dans quel chemin s'engager? Ce n'est pas simple, évidemment. On pourrait peut–être cependant à partir d'un cas—le cas de Haïti—essayer de voir s'il n'y a pas de leçons à tirer quant aux démarches et aux critères qu'on pourrait se donner pour l'avenir. Enfin, que se passe–t–il en Haïti?

Je voudrais tout de suite profiter de l'occasion pour rappeler au ministre que je n'ai jamais mis en cause les motifs américains, ce sont plutôt les siens que j'ai mis en cause. Bien sûr, tout le monde sait que les Américains sont sincèrement désireux de rétablir la démocratie et la paix en Haïti. D'ailleurs, ils sont les seuls à faire un véritable sacrifice, malgré tout le battage et la rhétorique du ministre, malgré les déclarations lyriques qu'il nous fait, il n'a rien fait. Il a regardé faire les Américains, comme nous tous. Loin de moi de vouloir reprocher aux Américains quoi que ce soit dans ce dossier, au contraire. C'est au ministre auquel je reproche son impuissance et ses discours doucereux en nous disant: «Le président Aristide, je l'ai rencontré, je l'ai appelé, je lui ai parlé, je l'aime, il m'aime et nous le protégeons». Mais le président Aristide, pour le moment, est toujours à Washington, et ce n'est pas le ministre qui va le faire entrer à Haïti. Alors, de grâce, ne faisons pas de petite politique. N'allons pas imputer à moi–même, à mon parti et à l'opposition officielle la moindre intention de vouloir miner l'honnêteté et le désintéressement des motifs américains.

● (1620)

Cela dit, ce n'est pas parce qu'on est d'accord avec une démarche, ce n'est pas parce qu'on est satisfait du premier résultat de la démarche qu'on ne peut pas s'inquiéter de ce qui vient. Il y a matière à inquiétude, et je suis sûr que le ministre s'inquiète lui–même et que c'est par une grande maîtrise de soi qu'il arrive à cacher son inquiétude. Parce que le ministre sait bien que, actuellement, M. Aristide est à Washington, qu'il a dénoncé l'accord intervenu, que les soldats américains sont présentement à Haïti, impuissants, ligotés par un accord qu'ils ont signé avec un président usurpateur.

Enfin, moi je viens du monde juridique, je me suis étonné quand même de voir que cette démarche, cette opération américaine à Haïti s'inspirait d'abord et avant tout de la nécessité de rétablir en place le président légitime, le premier président jamais élu démocratiquement à Haïti, que c'était cela la vraie démarche, que c'était cela le véritable but, que c'était la justification fondamentale. Alors, je me suis étonné. Le ministre a dû s'en étonner lui–même, lui qui est un juriste et dont j'ai pu apprécier les connaissances juridiques à l'université, jadis. Le ministre a dû s'étonner comme moi de voir la première page de l'accord où n'apparaît que le seul nom du président actuel, le président honni, le président fantoche, le président nommé par la junte militaire à l'encontre même du droit démocratique dont a été revêtu le président Aristide durant l'élection, il y a quelques années. Alors, c'est un peu étonnant. Il y a là le danger d'une reconnaissance d'un usurpateur. Alors, la question se pose.

La question pratique se pose aussi. Les Américains sont maintenant là. Le président Cédras qui est, lui, le véritable maître de la situation, qui est, lui, le fauteur de trouble, l'homme qui a nié toutes les libertés démocratiques, celui qui est le responsable ultime des massacres, dont on voit même les images à la télévision, le président Cédras n'a pas signé l'accord. Le président Cédras n'a contracté aucune obligation. Le président Cédras se promène dans les rues d'Haïti, continue de diriger la junte militaire. Et nous avons vu à la télévision, encore hier soir déjà, une personne en tout cas se faire tuer sous les yeux impuissants, certainement horrifiés d'un soldat américain qui devait se demander ce qu'il faisait là, incapable d'intervenir.

Il y a un problème, enfin. Le ministre s'en inquiète sûrement. Je suis convaincu que de retour à son ministère, avec ses hauts fonctionnaires, il va continuer d'épancher son inquiétude, d'appeler à Washington et de faire en sorte qu'on puisse, par les efforts canadiens, par notre diplomatie, pousser un règlement rapide de la situation, parce que c'est inquiétant.

On parle du 15 octobre. C'est loin le 15 octobre. Combien de personnes mourront encore dans les rues de Port–au–Prince? Combien de personnes seront battues par les policiers, par ces brutes qui sillonnent les rues de Port–au–Prince, qui frappent sur des gens désarmés? Combien de coups encore seront portés sur la population devant les yeux impuissants des Américains? Les Américains n'aimeront pas cela non plus. Si nous, Canadiens, n'aimons pas voir cela, imaginez la population américaine. Qu'est–ce qu'on dirait, nous, si on voyait que ces soldats qui sont

là sont des gens qui viennent de partout au Canada, qui portent l'uniforme canadien, qui ont des armes, qui sont rendus là–bas, qui sont debouts et qui ne disent pas un mot et qui regardent impuissants ceux contre lesquels ils sont allés se battre, frapper sur des victimes impuissantes? Qu'est–ce qu'on dirait? On ne serait pas content.

Alors, les Américains ne sont pas contents non plus, j'en suis convaincu. Alors, il faut pousser, il faut que le ministre intervienne, qu'il parle publiquement, qu'il dise les vraies choses, qu'il cesse de nous faire des discours sirupeux sur les sentiments qui le lient au président Aristide, sur l'appel téléphonique qu'il lui a fait hier, sur le retour de l'appel qu'il a reçu de M. Aristide. Mais enfin, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas la réalité. Ce n'est pas la responsabilité d'un gouvernement, cela.

Il faut que le gouvernement canadien intervienne avec force, élève sa voix et exige que le président Aristide retourne là–bas, et exige qu'on démembre, qu'on démantèle l'armée haïtienne, parce que, qu'est–ce qui se passe? L'armée haïtienne est toujours là, aux commandes, et l'armée haïtienne n'est même plus dans sa structure, dans son efficacité, dans son intégrité opérationnelle. Comment peut–on assurer le retour du président Aristide dans de telles conditions?

Comment peut–on s'imaginer que le président Aristide retournera dans quelques semaines en Haïti et que l'armée, son ennemie, celle qui l'a abattu, celle qui a tué des gens, celle qui martyrise le peuple, que l'armée dorénavant va travailler la main dans la main avec lui, va écouter ses ordres et que le général Cédras, tous les jours, va aller faire un salut militaire dans le bureau du président Aristide?

• (1625)

Personne ne peut penser cela. Que va–t–il se passer? Est–ce que les moyens sont pris pour maîtriser l'armée haïtienne? Pas que nous sachions. On ne sait rien. Tout ce qu'on sait, c'est que le président Aristide, ce pauvre président Aristide qui avait dénoncé l'accord il y a quelques jours, aujourd'hui, a adressé des félicitations au président Clinton sans que rien ne soit changé.

Enfin, le gouvernement a l'appui de l'opposition officielle pour trouver une solution à cette question. L'opposition officielle ne fera pas de politique avec cela; il n'y a pas de vote là–dedans. On le sait bien, c'est une question d'honneur, c'est une question de respect de l'humanité, c'est une question démocratique, c'est une question, justement, d'assurer la crédibilité des missions de paix et de l'intervention du Canada dans ce genre de situation.

Il faut que nous intervenions; il faut que nous soyons crédibles. Il faut que nous le fassions d'une façon efficace, d'une façon pragmatique, à la hauteur de nos moyens, mais il faut que ce soit redéfini. Comment?

Je dis qu'une première leçon à tirer de l'opération d'Haïti, c'est d'abord qu'on ne peut pas intervenir ailleurs si on ne s'appuie pas sur une légitimité démocratique. Ce n'est pas sur le général Cédras qu'il faut s'appuyer, mais sur le président Aristide; ce n'est pas sur le faux président, mais sur le vrai président qu'il faut s'appuyer. Alors, je crois qu'on devrait, dans les études que nous faisons actuellement, dans les critères que nous définirons, prévoir la nécessité d'asseoir toute intervention sur une légitimité démocratique interne des pays où nous allons. Deuxièmement, et surtout, ne pas pactiser avec ceux qui sont les ennemis de la démocratie. On peut se demander maintenant: Est–ce qu'on est pas allé protéger l'armée haïtienne plutôt que la population, puisque l'armée haïtienne et la police haïtienne continuent leurs sévices comme avant?

Troisièmement, je crois que ces interventions devraient être planifiées avec rigueur et d'une façon concertée. Que veut dire «planifiées avec rigueur»? Cela veut dire qu'il faudrait d'abord définir clairement les objectifs, qu'il faudrait assigner les ordres de missions. Car ce qui s'est produit, c'est qu'une forme d'intervention s'est présentée aux portes d'Haïti et là, à la dernière minute, en vitesse, dans des conditions extrêmement difficiles, j'en conviens, et admirables à plusieurs égards, on a négocié un accord sur le vif, mais c'est gens–là n'avaient pas d'encadrement. Il n'y avait pas eu d'objectif clair de fixé avant. Cela s'est négocié sur le tas. Et dans ce temps–là, il y a le risque qu'une négociation aboutisse à une situation qui ne prévoit pas toutes les coordonnées. Cela semble être le cas actuellement, malheureusement.

Je disais de façon concertée. Oui, concertée, car quoi qu'on dise, il y a bien sûr la Résolution 940, mais cette Résolution 940, je comprends qu'elle émane de l'ONU, mais il reste qu'en pratique, il n'y a qu'une force nationale là–bas, la force américaine, et ce n'est pas très multinational. J'ai entendu de la bouche du ministre tout à l'heure, plusieurs fois, le mot «multilatéral», etc., mais il reste que cette force qui est là est une force unique, la force américaine. Vous me direz: «C'est parce que les autres n'ont pas eu le courage d'y aller.» Peut–être, mais il reste certainement, en tout cas, que ça reste une force nationale.

Ce qu'il faut souhaiter pour l'avenir—on ne peut pas le faire tout de suite, bien sûr—c'est que ce soit encadré, que ce soit davantage diversifié, et cela ne peut être que par l'ONU; il faut que ce soit des forces de l'ONU. C'est facile à dire; ce n'est pas si facile à réaliser. Il faut que l'ONU ait des moyens; il faut redéfinir les missions de paix; il faut refaire les cadres des forces d'interventions. Oui, c'est du travail pour nous, ça. C'est mieux que les discours du ministre; c'est du travail canadien; c'est le travail de nos diplomates.

On devrait présentement être à New York en train de présenter une proposition de refonte des mécanismes de l'ONU pour refaçonner les mandats, les objectifs d'intervention. Ça, c'est une mission pour le ministre! Ça, c'est une mission pour ses collègues, au lieu de pleurer sur l'épaule du président Aristide. Qu'il fasse de vraies choses! Qu'ils aillent à New York, qu'ils conçoivent un projet, qu'ils le déposent et qu'ils conseillent à nos amis d'élargir les forces d'intervention, de les coiffer sous l'égide de l'ONU, dont c'est le rôle principal. Tant que ce sera une police national. . .

M. Ouellet: C'est déjà fait.

M. Bouchard: Y a–t–il une proposition de déposée?

M. Ouellet: Oui.

M. Bouchard: Bon, alors, que fait–on, nous, aujourd'hui? Que fait la commission qui existe actuellement? Il faut qu'il y ait bien plus que des voeux pieux, il faut qu'il y ait des propositions qui déterminent des répartitions de fardeau financier. Il faut que les États se taxent eux–mêmes, et il faut que le Canada soit un

leader là–dedans. Si on n'est pas leader, qu'on le fasse avec les autres, mais il faut que cela se fasse.

Tant qu'on dépendra d'une force nationale, on aura des situations compliquées comme celle que nous avons maintenant.

[*Traduction*]

Je veux dire quelques mots là–dessus. Bien sûr, nous appuyons sans réserve le maintien de l'engagement du Canada dans les missions de paix. C'est un principe fondamental pour le Canada d'être partout où sa présence est requise. Cependant, je tiens à ajouter que notre façon de faire, la nôtre et celle du reste du monde, doit être améliorée sensiblement. Nous devons à tout prix préserver la crédibilité de nos interventions. Si nous ne faisons rien pour améliorer les choses, le gouvernement actuel et les gouvernements qui suivront risquent fort, lors de telles interventions, de ne plus avoir tout le soutien de la population dont les impôts servent à payer notre participation.

• (1630)

Je reste convaincu que l'une des tâches fondamentales des comités qui sont déjà au travail consiste à définir de nouveaux objectifs et la forme des missions futures ainsi qu'à assurer le partage du fardeau entre de nombreux pays. Cela ne peut se faire que dans le cadre des activités des Nations Unies. Nous devons jouer un rôle actif au sein des Nations Unies. Nous devons en être de solides partisans. Il est temps de renoncer aux discours creux. Nous devons faire en sorte que la prochaine mission ne soit pas dirigée par les forces d'un seul pays, en l'occurrence les États–Unis, mais par celles de nombreux pays travaillant harmonieusement, efficacement et en visant des objectifs clairement définis, dans le cadre de mandats véritablement adaptés à chaque cas.

Je récuse les paroles du ministre qui affirme que nous doutons de la motivation de l'administration américaine. Nous reconnaissons que les Américains ont été courageux, qu'ils ont été les seuls à agir, qu'ils avaient les moyens de le faire, et qu'ils sont maintenant là–bas. Il leur a été possible de débarquer à Haïti sans verser de sang. Toutefois, le problème, c'est qu'il faut faire plus parce que chaque jour le sang coule à Haïti—celui des gens pauvres. Ceux qui frappent et qui tuent sont ceux–là mêmes contre qui les Américains ont décidé d'intervenir.

C'est pourquoi j'exhorte le ministre à travailler en étroite collaboration avec les Américains pour que l'engagement pris envers le président Aristide soit respecté.

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qui sera soulevée ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Fraser Valley–Ouest, M. White—L'immigration.

M. Bob Mills (Red Deer): Je remercie le ministre de nous donner l'occasion de parler de cet important sujet d'intérêt national. Je crois que cela contribue à rehausser l'image du Parlement auprès des Canadiens. J'abonde dans le même sens que les autres orateurs pour ce qui est de notre réputation dans le domaine du maintien de la paix et de la fierté que nous ressentons en tant que Canadiens à l'égard de nos gardiens de la paix.

Depuis la première mission de maintien de la paix en 1956, des dizaines de milliers de Canadiens ont participé à des missions de ce genre, et certains d'entre eux y ont évidemment laissé leur vie. Nous voulons remercier ces gens pour ce qu'ils ont fait, et les millions de gens qu'ils ont aidés partout dans le monde apprécient certainement leurs efforts. Au nom du Parti réformiste et de tous les Canadiens, je veux rendre hommage à ces gens et les féliciter pour leur bon travail.

Comme la Chambre le sait, le Comité mixte spécial chargé d'examiner la politique étrangère du Canada, comité dont je fais partie, parcourt le pays depuis le début de l'année pour essayer de découvrir ce que les Canadiens pensent vraiment de notre politique étrangère et de nos engagements internationaux pour les décennies à venir. Il est devenu très clair pour moi et pour plusieurs autres membres du comité que les Canadiens sont profondément inquiets des événements qui se passent actuellement dans le monde.

Nous voulons participer aux diverses missions qui s'organisent. Nous ne voulons pas faire l'autruche et rester à l'écart de tous ces événements qui bouleversent notre monde.

• (1635)

Les Canadiens ne sont pas prêts à abandonner leur noble tradition de souci humanitaire et d'intervention en faveur de la paix. On ne peut cependant pas considérer ces efforts selon une perspective purement internationale. Nos engagements internationaux doivent être compatibles avec nos besoins intérieurs. Quand nous appuyons des efforts de maintien de la paix, nous devons donc nous assurer que nous oeuvrons dans les meilleurs intérêts du Canada et en respectant une austérité budgétaire très réelle qui doit être le souci primordial de tout bon gouvernement. Nous devons donc choisir judicieusement nos terrains d'intervention.

Le débat d'aujourd'hui nous offre vraiment l'occasion de tâcher de choisir ces terrains d'intervention, et de choisir ceux qui présentent le plus d'intérêt. Nous devons faire comprendre très clairement que nous ne pouvons pas devenir le service de police–secours du monde entier. Malgré toute notre bonne volonté à secourir les autres, nous ne pouvons pas être tout à tous. Il vaut donc mieux apporter une aide efficace en réponse à un nombre limité de demandes au lieu de disperser nos efforts. Le Canada pourra ainsi protéger ses propres intérêts essentiels et fournir l'aide la plus efficace pour la communauté internationale.

En examinant la question du maintien de la paix, il vaut la peine de noter que depuis la fin de la guerre froide, la demande de casques bleus partout dans le monde a grimpé en flèche. S'il est une leçon que nous avons apprise depuis quelques années, c'est que le climat d'instabilité n'est pas près de disparaître. De nouveaux points chauds continueront d'apparaître, et le Canada doit être prêt. Si d'autres demandes nous viennent d'Afrique, d'Asie du Sud–Est ou des anciennes républiques soviétiques, comment le Canada répondra–t–il?

Il est clair que le Canada doit établir des critères pour évaluer l'importance de chacune des demandes d'aide. Il s'agit là d'une question délicate, et je ne prétends pas avoir toutes les réponses, mais je crois que, lorsqu'il doit décider d'approuver ou non des missions de maintien de la paix, le Parlement devrait prendre en considération les aspects suivants.

Premièrement, les liens économiques du Canada sont un facteur extrêmement important quand il faut déterminer dans quelle

mesure les Canadiens seraient disposés à engager nos ressources.

Deuxièmement, les répercussions du conflit sur la stabilité internationale sont évidemment un autre critère à considérer au moment de déterminer si le Canada devrait intervenir ou non. Si le conflit risque fort de s'intensifier ou de déstabiliser toute la région, il faut prendre cela sérieusement en considération au moment d'arrêter une décision.

Troisièmement, les liens géographiques sont importants pour la stabilité régionale. Le monde se porterait mieux si les pays coopéraient pour maintenir la stabilité dans leur partie du monde. Là où la paix est rompue, les organisations régionales doivent coopérer pour redresser la situation. Après tout, ce sont les États membres de ces groupes régionaux qui ont le plus intérêt à rétablir la stabilité. Par ailleurs, pour des raisons de logistique, la proximité est aussi un facteur important lorsqu'il faut déterminer la capacité d'un pays de répondre à une crise efficacement et dans des délais opportuns.

Quatrièmement, il faut aussi tenir compte des considérations humanitaires. Les Canadiens en veulent pour leur argent, mais ils souhaitent aussi que le Canada maintienne sa tradition de compassion. Je pourrais parler plus longuement de cette question, mais l'un des mes collègues reviendra sur ce sujet plus tard en soirée.

Cinquièmement, il faut accorder à nos anciens engagements plus de poids que nous ne le faisons actuellement lorsque nous devons décider ce que nous allons encore faire. Nous n'avons qu'un nombre limité de soldats et qu'une quantité limitée de matériel de haute qualité. Nous avons donc, envers nos soldats, l'obligation de prendre des décisions justes quand nous les envoyons à l'étranger et de ne pas faire d'engagements qui dépassent les ressources de nos forces armées. Mon collègue réformiste, le député de Okanagan—Similkameen—Merritt, parlera de cette question.

Un autre point très important dont il faut tenir compte, c'est que notre jugement ne doit pas être obscurci par la tempête médiatique causée par chaque crise, c'est ce qu'on peut appeler le facteur CNN. Il y a beaucoup de conflits dans le monde où les troupes de maintien de la paix du Canada pourraient être utiles. Cependant, les médias ne les traitent pas avec la même importance.

La plupart du temps, une manchette prend tellement de place qu'elle déloge toutes les autres de la une. Les médias lancent alors un cri d'alarme qu'on peut entendre partout dans le monde: «Pourquoi le monde n'aide–t–il pas davantage?» Deux semaines ou un mois plus tard, les médias délaissent cette question et s'emparent d'une autre nouvelle. C'est comme ça. Nous devons en être conscients. Si les médias aiment cette façon de faire, il ne faut pas croire que leurs priorités soient toujours justes ni qu'elles reflètent toujours les intérêts canadiens.

• (1640)

Dans la mesure où les Canadiens s'inquiètent vraiment de ce qu'ils voient dans les médias, nous devons reconnaître que ces derniers seront toujours un facteur. Nous devons prendre garde de ne pas prendre de mesures hâtives ou imprudentes sur la foi de la manchette du jour. Que la manchette soit brûlante ou non, le Parlement doit faire ce que lui dicte son devoir tout simplement.

Maintenant que j'ai énoncé brièvement les critères de base sur lesquels nous devrions nous fonder pour juger notre participation au maintien de la paix, je voudrais aborder les deux cas particuliers dont il est question aujourd'hui: ceux du Rwanda et de Haïti.

En vertu des six critères que je viens d'énumérer, je ne pense pas que notre mission au Rwanda ait été pleinement satisfaisante.

D'abord, le Rwanda et le Canada n'ont à peu près pas de liens commerciaux; par conséquent, nous ne pouvions certes pas prétendre que nos intérêts économiques étaient en jeu. D'autres pays de l'Afrique centrale sont les principaux partenaires commerciaux du Rwanda. Ce sont ces pays qui ont vu leur commerce perturbé.

Même si les massacres au Rwanda ont eu des répercussions sur les pays voisins, notamment par la création de larges flots de réfugiés, je ne pense pas que la crise là–bas constitue une menace à la stabilité régionale ou mondiale.

En ce qui a trait à mon troisième critère, les liens géographiques, le Canada n'est pas situé à proximité du Rwanda et il n'a pas de tradition d'échanges avec ce pays ou ses habitants; par conséquent, un long délai s'est écoulé avant que la majorité des troupes de maintien de la paix arrivent sur place.

À l'avenir, le Canada devrait inciter les organisations régionales comme l'Organisation de l'unité africaine à accroître leur capacité de réagir à toute crise locale. En outre, l'Europe a beaucoup plus de liens avec l'Afrique centrale que nous. Cette tradition fait qu'il est beaucoup plus naturel pour les Européens d'y jouer un rôle de chef de file comme la France vient de le faire.

Lorsqu'on tient compte des questions humanitaires, le Rwanda est manifestement un pays qui a besoin de l'attention du monde entier et de son aide. Les Canadiens joueront toujours un rôle utile dans ces circonstances, mais est–il utile d'envoyer chaque fois des troupes pour montrer que nous sommes sensibles à ces problèmes? Je ne le crois pas.

Des milliers de Canadiens ont fait leur part en donnant de l'argent à des ONG canadiennes et internationales participant au secours humanitaire. C'est là une réaction tout à fait appropriée. Nous souhaiterions faire davantage, mais, en toute franchise, d'autres pays étaient mieux placés que nous pour assurer le maintien de la paix au Rwanda.

Une des principales raisons qui font que notre réaction face à la catastrophe au Rwanda a été si limitée est liée à mon cinquième critère: nos engagements précédents à l'égard du maintien de la paix. Aucun autre pays n'a apporté une contribution plus importante à la cause du maintien de la paix ou n'a participé à plus de missions de ce genre, mais nos forces sont utilisées au maximum, à l'heure actuelle. Il est tout simplement injuste de continuer de demander à nos soldats de participer sans cesse à de nouvelles missions de maintien de la paix. Il s'agit des Forces canadiennes et non de la Légion étrangère. Si nous consacrons moins de ressources à certaines opérations ou nous retirons carrément de certains pays, nous aurons alors peut–être certaines réserves que nous pourrons déployer, au besoin, mais il n'en est rien pour le moment.

Selon le dernier facteur, l'influence du réseau CNN, la couverture médiatique importante de la catastrophe rwandaise a sans

aucun doute été à l'origine de la réaction de notre gouvernement et de bien d'autres. N'oublions pas qu'environ deux ans auparavant, dans le pays voisin du Burundi, des milliers de personnes ont été massacrées et c'était là la troisième ou quatrième fois que cela se produisait depuis les années 70. Pourtant, cela n'a suscité aucune réaction des médias, aucun tollé et les Nations Unies n'ont pas envoyé de gardiens de la paix.

À l'avenir, le Parlement devra mieux évaluer la gravité de chaque crise. Une crise internationale ne se limite pas à la couverture médiatique qu'elle reçoit.

Avant de conclure sur le Rwanda, je voudrais parler de mon expérience de ce pays. En 1971, j'ai lu dans le *National Geographic* un article au sujet des gorilles des montagnes et du pays même. À ce moment–là, j'ai décidé de me rendre là–bas et, 15 ans plus tard, j'ai réalisé mon rêve.

Mon épouse et moi avons pu voir un pays où il y avait de très belles collines, des montagnes verdoyantes et un sol volcanique fertile. Les gens étaient accueillants et souriants. Ils étaient heureux. Je me rappellerai toujours les marchés que nous avons visités où les enfants jouaient et les gens faisaient leurs achats de la semaine. Comment se fait–il qu'un pays puisse changer de manière si dramatique? Nous savions qu'il y avait deux tribus, mais nous ne savions pas qu'elles se détestaient. Qu'est–il arrivé? Des ONG et des missionnaires ont parlé des problèmes qui menaçaient d'éclater, mais personne n'y a prêté attention. Personne ne s'est avancé pour tenter d'éviter le carnage qui devait suivre.

• (1645)

Si nous voulions faire quelque chose au Rwanda, c'est à ce moment–là que nos pourparlers diplomatiques et notre leadership auraient pu être plus utiles. La communauté internationale a préféré ne pas intervenir et attendre plutôt, comme elle a coutume de le faire, que le mal soit fait. Elle a ensuite fait appel aux gardiens de la paix, dont les Canadiens.

Nous devons tirer une leçon de cette expérience. Des mesures proactives qui sont prises par les voies diplomatiques ou par l'entremise d'organisations internationales sont non seulement plus efficaces et plus économiques que des missions de maintien de la paix qui coûtent une fortune, mais elles peuvent aussi sauver bien des vies.

Je voudrais maintenant parler de Haïti. Encore une fois, il s'agit d'une situation qui nous touche, d'une crise qui requiert notre attention immédiate. Or, lorsqu'on y regarde de plus près, la situation est tout autre.

Premièrement, nous n'avons presque pas d'intérêts économiques en Haïti et la stabilité internationale n'est pas menacée. Sur le plan géographique, Haïti est bien située dans le même hémisphère que nous. Nous devrions donc nous intéresser activement à ce qui arrive dans ce pays. Cependant, si nous voulons intervenir, nous devrions le faire sous les auspices de l'Organisation des États américains et non dans le cadre de l'initiative prise par les États–Unis qui pourrait bien signifier l'ouverture d'une boîte de Pandore dans laquelle les pays engagés dans le maintien de la paix pourraient entrer sans jamais en ressortir.

Avant d'intervenir en Haïti, faisons en sorte de bien savoir dans quoi nous nous embarquons. Combien cela coûtera–t–il? Quand pourrons–nous partir? Que cherchons–nous à accomplir? Cédras qui, hier, était un meurtrier diabolique, deviendra–t–il maintenant notre partenaire dans la reconstruction de Haïti? C'est une chose que, personnellement, je ne peux accepter. Je suis bien prêt à lui botter le derrière, mais jamais je ne lui serrerai la main.

De toute évidence, les choses ne se déroulent pas comme les Américains l'avaient prévu. Des Haïtiens se font encore battre et tuer par des hommes de main. Les Haïtiens, au Canada, sont mécontents. Les soldats américains sont mécontents. En fait, les seuls qui sont contents, ce sont les dirigeants putschistes. Si ce n'est pas un avertissement clair, je ne sais pas ce que c'est.

Dans une perspective humanitaire, il ne fait aucun doute que le Canada peut aider les Haïtiens les plus démunis et les plus désespérés. Encore une fois, je pense que ce sont nos ONG qui sont les mieux placées pour intervenir et non nos soldats, qui sont déjà mis à contribution au maximum pour le maintien de la paix dans le monde.

La crise haïtienne est un sujet d'une actualité brûlante aujourd'hui dans les médias. Il en sera peut–être encore ainsi demain. Il n'en reste pas moins que l'expulsion de Jean–Bertrand Aristide date de 1991. Ce n'est donc pas un fait nouveau. Haïti était déjà confrontée à des problèmes en 1915, année de la dernière invasion de l'île par les Américains. À l'époque, les Américains étaient demeurés dans l'île le temps d'une génération. Faisons en sorte que, cette fois–ci, nous assistions l'an prochain au départ des troupes américaines et à leur remplacement par des Canadiens, hommes et femmes, chargés d'assurer le maintien de paix pour la prochaine génération.

Le Canada peut être un intervenant efficace pour le maintien de la paix dans le monde. Les Canadiens sont fiers de ce rôle que jouent les leurs et notre réputation n'est plus à faire. Les gens savent que si nous avons décidé de ne pas aller à Haïti, le monde ne nous en tiendra rigueur.

Rendons service aux Canadiens et, pour une fois, accordons un répit aux forces armées canadiennes. Gardons nos soldats chez nous et assumons plutôt un rôle de premier plan au sein de l'OEA. Si nous renforçons l'efficacité et la crédibilité de cet organisme et d'autres organismes régionaux semblables, nous serons peut–être en mesure de résoudre les problèmes qui sont le lot de pays comme Haïti.

Si d'autres pays sont reconnus pour leur force ou leur ruse, le Canada, pour sa part, a su se bâtir au fil des ans une réputation d'honnête courtier et de puissance intermédiaire de premier plan. Nous sommes membre de toutes les organisations qui comptent—l'OTAN, le G–7, l'OEA, etc.—sans avoir pour autant le bagage historique des grandes puissances militaires mondiales. C'est pourquoi les autres pays lorgnent vers nous et misent sur notre capacité à créer des institutions internationales telles que l'ONU et l'OEA. Le Canada rendra un grand service à la communauté internationale en prenant ce rôle à coeur et en participant à la mise en place de changements bénéfiques.

Au cours d'une visite à Washington la semaine dernière, j'ai posé la même question à des représentants de l'OEA et du Département d'État. Ma question était la suivante: À votre avis, le Canada a–t–il vraiment joué un rôle de premier plan dans la recherche d'une solution diplomatique aux problèmes d'Haïti. Dans les deux cas, la réponse a été négative. Au lieu de cela, on m'a dit que le Canada était très timoré et souffrait d'un complexe d'infériorité lorsqu'il s'agissait de traiter avec des étrangers.

• (1650)

Le Canada peut effectivement jouer un rôle important comme intermédiaire et devenir un leader mondial dans la quête commune de solutions pacifiques aux crises internationales. Mais, d'abord, nous avons besoin du leadership du gouvernement pour qu'il montre la voie à suivre, s'engage à favoriser la diplomatie et jouer un rôle plus actif. Nous possédons l'éducation, le personnel à l'étranger et, surtout, une réputation de société démocratique et raisonnable en qui on peut avoir confiance.

Ce qu'il nous manque, c'est la volonté politique de réussir. Un tel changement serait avantageux non seulement pour la communauté internationale, mais également pour les Canadiens, puisque les organisations internationales pourraient contribuer grandement à éviter d'autres problèmes à l'avenir. S'il n'y a pas de crise, il ne sert à rien de dépenser plus d'argent ou de mettre en danger la vie des membres des forces armées.

En guise de conclusion, le Canada ne devrait pas intervenir en Haïti ou dans toute autre région avant d'avoir établi, premièrement, les critères; deuxièmement, le coût; et, troisièmement, un plan qui prévoit, notamment la logistique, notre mission précise, comment et quand nous retirerons nos soldats. Nous devons être assurés que les Canadiens appuient nos actions et que nous débattons toujours cette question à la Chambre des communes.

Le temps est venu de prendre du recul. Avant d'envoyer nos soldats participer à une autre mission mal définie, dont les dangers sont aléatoires et les coûts inconnus, établissons un ensemble de critères crédibles sur lesquels nous pourrons nous fonder pour choisir judicieusement les endroits où intervenir. Le Canada peut apporter des changements dans le monde. Il peut encore être un innovateur et un leader dans le maintien de la paix, mais nous devons faire des choix. N'importe quel gouvernement imprudent peut offrir son aide et penser faire pour le mieux. Mais seul un gouvernement fort peut dire: «Faites votre part et nous vous aiderons; sinon, débrouillez–vous.»

M. Robinson: Madame la Présidente, j'avais compris qu'il y aurait une brève période de questions et d'observations; si c'est le cas, j'ai une question à poser au député.

M. Boudria: Madame la Présidente, je désire vous informer que, à compter de maintenant, les députés libéraux se prévaudront de la disposition qui leur permet de partager leur temps de parole en deux périodes de 10 minutes suivies de cinq minutes chacune. Autrement dit, ils ne suivront pas la procédure habituelle.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il n'y aura pas de période de questions et d'observations pour les trois premiers orateurs.

M. Robinson: Madame la Présidente, je voudrais simplement avoir des précisions au sujet des règles. Si j'ai bien compris, aucune période de questions et d'observations ne suit le discours du premier orateur, ni celui du député qui prend la parole immédiatement après le ministre. Or, je suis certain que le Règlement prévoit une période de questions et d'observations après ces discours.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Dans votre exemplaire de l'*Ordre projeté des travaux* d'aujourd'hui, vous trouverez ce qui suit:

> Premier ministre, chef de l'Opposition, ministre qui propose la motion et le député répliquant immédiatement après le ministre —aucune limite.
>
> Tous les autres députés—maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Vous pouvez aussi vous reporter au paragraphe 43(1) du Règlement qui porte que:

> Sauf dispositions contraires du présent Règlement, lorsque l'Orateur occupe le fauteuil, aucun député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition ou un ministre proposant un ordre émanant du gouvernement et le député répliquant immédiatement après ce ministre, ne doit parler plus de vingt minutes [. . .]

• (1655)

Dans le présent cas, l'*Ordre des travaux* stipule que les deux premiers orateurs ont droit à une période illimitée. À titre de député répliquant au nom du Parti réformiste, le député avait donc droit à une période illimitée sans questions ni observations.

Puisque la formule employée mentionne uniquement «le député répliquant immédiatement après le ministre», nous accorderons la période habituelle de questions et d'observations au député de Red Deer.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, je ne suis pas sûr que ma question soit importante à ce point. J'apprécie toutefois de pouvoir poser une question et formuler une observation après l'intervention du député de Red Deer et porte–parole officiel du Parti réformiste.

Je partage absolument les profondes préoccupations exprimées notamment par le chef de l'opposition officielle sur la question dont nous sommes saisis. Moi–même, au cours de la période des questions. . .

[*Français*]

J'ai souligné le fait que je crois que l'entente de dimanche soir entre le président illégal, le président de paille, M. Jonassaint, et M. Carter, qui a été rédigé sans aucune consultation avec le président Aristide ou avec les Nations Unies, constitue en effet une trahison tragique envers le peuple haïtien.

[*Traduction*]

J'ai rappelé également que, pas plus tard que la semaine dernière, le président Carter avait déclaré que le général Cédras et ses bandits armés appliquaient un régime de terreur où des enfants et des prêtres étaient exécutés et des femmes, violées. Poussés à bout, ces dictateurs font preuve d'une brutalité de plus en plus grande.

Bon nombre d'entre nous sommes profondément troublés et choqués par cette entente qui, en fait, se fonde sur l'honneur et l'intégrité de ces personnes. On parle de respect mutuel. On parle d'amnistie générale et de retraite honorable, et l'on fait appel à leur sens de l'honneur.

Je veux demander une explication au député de Red Deer. Si j'ai bien compris, son chef, le député de Calgary–Sud–Ouest, considère que le Canada devrait se joindre aux États–Unis et participer à l'invasion militaire. En fait, le député de Calgary–Sud–Ouest a tenu ces propos hier: «Nous ne pourrons pas continuer ainsi bien longtemps. Nous évitons la ligne de front, mais nous nous engageons ensuite.» Il a dit que nous devrions nous joindre aux Américains.

J'ai écouté attentivement les observations du député de Red Deer, qui a dit qu'en fait, nous ne devrions pas nous engager du tout et que c'est l'OEA qui aurait dû assumer la responsabilité du problème.

Je veux demander au député de Red Deer d'éclaircir la position du Parti réformiste. Qui parle au nom du Parti réformiste? Est–ce le chef du parti ou est–ce le député de Red Deer?

Enfin, peut–il aussi éclaircir sa position sur les questions de prévention? Dans le cas du Rwanda, nous sommes nombreux à croire que si le monde avait réagi plus tôt pour empêcher le génocide, une grande partie de la tragédie qui a eu lieu ensuite aurait pu être évitée.

M. Mills (Red Deer): Madame la Présidente, je suis vraiment heureux d'avoir la possibilité de répondre à cette question. J'aurais pensé qu'un député de ce niveau ne croyait pas tout ce qu'il lisait dans la presse.

• (1700)

Je suis ravi de pouvoir éclaircir ce point. Ce que le chef de mon parti a dit en réponse à la question du journaliste, c'est que le Canada aurait dû jouer un rôle de leadership au sein de l'OEA et des Nations Unies et que si nous devions participer à une opération dans ce pays, ce devrait être avec une force de l'OEA et non une force américaine.

Cela fait une grande différence parce que le gros problème est la participation effective de l'OEA et des Nations Unies. Je suis ravi de pouvoir éclaircir ce point et de préciser que le chef de mon parti et moi sommes exactement sur la même longueur d'ondes.

En ce qui concerne les mesures préventives, j'espère avoir été clair sur ce point aussi. En 1985, je me suis rendu au Rwanda où j'ai passé un mois. Il n'y avait alors aucune agitation. Toutefois, il y avait des problèmes sous–jacents, et peu de temps après, de nombreuses ONG et de nombreux représentants du gouvernement nous ont signalé qu'une crise était sur le point d'éclater.

C'est à ce moment–là que nous aurions dû intervenir pour négocier un règlement entre les deux tribus en cause. C'est ainsi que l'on empêche ce genre de situation de se produire, et non en attendant que les gens se laissent emporter et commencent à s'entretuer comme en Yougoslavie ou dans d'autres pays du monde.

M. Robinson: Madame la Présidente, j'ai une question complémentaire. Je ferais remarquer que jusqu'en 1992, le gouvernement précédent a accordé une aide directe importante au régime brutal du Rwanda. Nous avons autorisé la venue dans la ville de Québec, en tant que professeur invité, d'un homme qui a été un ardent partisan du génocide lorsqu'il vivait au Rwanda.

M. Flis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Nous avons besoin d'éclaircissements. D'après mon interprétation du Règlement, lorsque nous divisons une période de 20 minutes en deux périodes de 10 minutes, nous prenons 10 minutes, plus 5 minutes pour les questions et observations.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette. Nous n'avons pas encore commencé ce partage du temps de parole. Nous le ferons après le discours du ministre. Le député de Red Deer dispose de 10 minutes pour les questions et observations.

M. Robinson: C'était bien essayé, Jesse. Madame la Présidente, le député de Red Deer n'a pas parlé dans ses observations de la situation des gardiens de la paix canadiens en Bosnie, bien qu'il s'agisse d'un des sujets importants qui intéressent la Chambre.

J'ai personnellement eu l'occasion de visiter nos troupes à Gradacac, en Croatie, et les hommes et les femmes qui s'y trouvaient faisaient du très bon travail malgré les conditions difficiles.

Le député de Red Deer pourrait–il préciser sa position et celle du Parti réformiste quant au rôle des gardiens de la paix canadiens en Bosnie et en Croatie? Mon collègue est certainement au courant de la situation récente.

Un rapport publié aujourd'hui même nous apprend que depuis deux ans et demi, quelque 750 000 musulmans et Croates ont fui les régions nord et est de la Bosnie tenues par les Serbes. Selon le représentant des Nations Unies, des centaines de milliers d'entre eux sont victimes de purification ethnique.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette d'interrompre le député, mais il reste 30 secondes au député de Red Deer pour ses questions et observations. Désirez–vous qu'il réponde à votre question?

M. Robinson: Madame la Présidente, j'attends la réponse avec beaucoup d'intérêt.

M. Mills (Red Deer): Madame la Présidente, mes préoccupations au sujet d'une partie des fonds qui sont envoyés dans cette région touchent un problème sérieux. Nous devons mettre de l'ordre à la grandeur du programme de l'ACDI. En réponse à la toute première question, je crois que des améliorations doivent être apportées.

Deuxièmement, dans le cas de la Bosnie et de la Yougoslavie, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt parlera de cette question. Nous nous sommes partagé les pays. Le député devra attendre la réponse.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je rappelle aux députés que le gouvernement a décidé de répartir son temps en deux périodes de 10 minutes chacune. Une période de 5 minutes sera consacrée aux questions et observations après l'intervention de chaque député.

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Madame la Présidente, je vais prendre dix minutes et je serai bref.

• (1705)

J'avais préparé quelques observations, mais je suis absolument scandalisé par les propos que j'ai entendus cet après-midi et par le cynisme du député de Red Deer, qui vient de parler au nom du Parti réformiste au sujet de nos engagements au Rwanda et à Haïti. Sauf erreur, ma collègue, la secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique, reviendra là-dessus dans le discours qu'elle prononcera après moi.

Cependant, je suis encore plus révolté par le ton belliqueux du chef de l'opposition, à la fois pendant la période des questions et pendant le débat de cet après-midi, qui s'était pourtant déroulé jusque-là de façon vraiment logique et bien ordonnée. Sa critique acerbe des événements du week-end, de l'accord que l'ancien président Jimmy Carter a réussi à conclure à Port-au-Prince dépasse l'entendement. Ses attaques irréfléchies sont incroyables. S'il dirige les affaires de son parti de cette façon, je me demande bien comment se passera le reste de la session parlementaire.

Le chef de l'opposition aurait peut-être dû réfléchir davantage et recourir à un peu plus de diplomatie. Il aurait pu constater que l'accord conclu au cours du week-end devait être expliqué à toutes les parties, ce qui a d'ailleurs été fait. Peu après trois heures cet après-midi, le président Aristide a fait une déclaration à Washington. Il a dit: «Au cours de trois derniers jours, ce qui s'est passé à Haïti pour maintenir la démocratie faisait suite à la décision du président Clinton de s'engager à diriger un effort multinational pour exécuter les volontés des Nations Unies et aider à rétablir la démocratie à Haïti.»

Il a remercié les États-Unis pour leur intervention militaire visant son retour au pouvoir. Il a déclaré qu'il serait de retour dans son pays d'ici 24 jours. Il a également annoncé que, pour favoriser le respect des droits et libertés et la stabilité politique, il a demandé à son ministre de la Défense, le général Jean Béliotte, de diriger une équipe de transition et de recommander les prochaines mesures à prendre pour rétablir rapidement l'ordre constitutionnel en Haïti.

À entendre le chef de l'opposition cet après-midi, on aurait cru qu'il ne voulait pas que le président Carter parvienne à éviter la catastrophe qu'aurait provoquée une invasion militaire. En fait, la déclaration que vient de faire le président Aristide devrait contribuer à apaiser toutes les inquiétudes et à rendre notre débat plus rationnel. Le président Aristide a déclaré cet après-midi qu'il serait de retour dans son pays d'ici 24 jours. Évidemment, s'il est ramené au pouvoir à ce moment-là, comme nous nous y sommes engagés officiellement à plus d'une occasion, nous participerons, par l'entremise des Forces canadiennes, à toute mission visant à reconstruire Haïti.

Je ne veux pas donner plus de précisions sur nos activités, car nous participerons à une équipe internationale de reconnaissance. En fait, c'est un colonel canadien qui agira à titre de chef d'état-major et dirigera cette équipe dans les jours qui suivront immédiatement le retour au pouvoir du président Aristide et le rétablissement de la stabilité dans ce pays. L'équipe sera chargée de déterminer le mandat à confier à une force de maintien de la paix de l'ONU. Le Canada sera ravi de participer à la reconstruction d'Haïti par l'intermédiaire de ses casques bleus.

Comme nous n'avons pas beaucoup de temps et que nous avons divisé le temps qui nous était accordé, je voudrais parler brièvement de la nouvelle nature des missions de maintien de la paix, dans le monde. Le maintien de la paix, comme le définissait l'ex-premier ministre Pearson, et la tradition établie dans ce domaine après la Seconde Guerre mondiale ont énormément changé ces dernières années. Le monde est aux prises avec des situations beaucoup plus complexes qui exigent une multiplicité de réponses. Dans certains cas, comme en Bosnie et en Croatie, la situation est terriblement dangereuse.

Au cours des cinq dernières années, les opérations internationales de maintien de la paix ont pris trois ou quatre formes différentes. Il y a les opérations à caractère humanitaire en Éthiopie, en Somalie et en Bosnie. N'oublions pas que nos troupes sont allées en Bosnie dans le cadre d'un effort humanitaire déployé sous les auspices des Nations Unies pour fournir secours et vivres. Je crois que nos militaires, hommes et femmes, ont réussi de façon remarquable, ces deux dernières années, à apporter un secours humanitaire à la Bosnie. Ils sont encore là au moment où je vous parle.

Il y a les opérations de déminage et de reconstruction en Afghanistan, au Cambodge, au Koweit, en Irak et à Haïti. Nous avons participé à des opérations de développement de pays. Nous avons participé à l'application d'embargos, dans le golfe Persique, l'Adriatique et au large d'Haïti, notamment, et nous avons contribué à donner confiance aux gens par des opérations de contrôle et de vérification des armements.

• (1710)

Donc, lorsqu'il est question de maintenir la paix, il ne s'agit pas uniquement de résoudre des conflits et de patrouiller la frontière comme nous l'avons fait pendant des années et de façon très civilisée à Chypre, mais de bien d'autres choses. Et pour que le Canada participe à la direction des affaires mondiales par l'intermédiaire des Nations Unies, il faut que nos forces armées soient douées d'aptitudes extrêmement diverses de façon à pouvoir s'adapter aux différentes missions à remplir.

Un des points que je tenais à soulever aujourd'hui concerne l'engagement permanent des forces armées. À l'heure actuelle, 3 400 de nos militaires sont déployés, sans compter ceux que nous enverrons peut-être à Haïti, ce dont nous pourrons discuter dans les prochaines semaines. Étant donné que tout un groupe de militaires attend de partir, que tout un groupe vient de rentrer et qu'il y en a de déployés, nos effectifs sont pour ainsi dire utilisés au maximum. Quelque 10 000 gardiens de la paix participent à ce genre de roulement. Ce que le gouvernement se demande maintenant, c'est combien de ressources il faut continuer à consacrer à ces missions de maintien de la paix.

Je veux parler en particulier de notre engagement en Yougoslavie, en Croatie et en Bosnie.

[*Français*]

Je donnerai un aperçu de notre participation à la force des Nations Unies déployée dans l'ex–Yougoslavie qui représente à l'heure actuelle notre engagement le plus important. Le mandat de la FORPRONU expire le 30 septembre de cette année et sera raisonnablement prolongé.

L'engagement du Canada vis–à–vis la Force se termine également le 30 septembre et la décision de le prolonger n'a pas encore été prise.

[*Traduction*]

Autrement dit, nous n'avons pas encore pris la décision, en fait, d'informer la Chambre. Quelque 1 500 à 1 600 de nos militaires sont prêts à partir pour la Croatie et la Bosnie au début d'octobre, soit d'ici dix ou 15 jours seulement. Le Royal Canadian Regiment ira en Croatie et les Royal Canadian Dragoons, en Bosnie. Tous ces militaires s'entraînent depuis quelque temps à la BFC de Petawawa.

Cet entraînement est digne de mention car, compte tenu des engagements que nous prenons, il nous faut déployer de plus en plus de réservistes. L'été dernier, j'ai pris la parole lors d'une cérémonie publique à St–Thomas, en Ontario, dans la circonscription de mon collègue, le député d'Elgin. J'ai été sincèrement touché de voir que les membres du Elgin Regiment, régiment de réserve, étaient prêts à offrir la participation de neuf personnes au prochain contingent du Royal Canadian Regiment qui ira en Bosnie et en Croatie.

Vous vous demandez peut–être «pourquoi dit–il qu'ils sont prêts à y aller? Sur quoi porte donc tout le débat?» Eh bien, avant d'envoyer un nouveau contingent de soldats canadiens, nous voulons savoir si les députés veulent que nous continuions de participer à la mission dans l'ex–Yougoslavie. Le but du débat, c'est de connaître les opinions des députés puisqu'ils se sont entretenus avec les électeurs de leurs circonscriptions cet été. À leur avis, devons–nous continuer de participer à cette mission? Pendant combien de temps? Devons–nous retirer un bataillon, garder nos effectifs complets ou les réduire de moitié? Nous avons 750 personnes en Croatie, 750 en Bosnie et une unité logistique basée près de Split. Nous voulons savoir si nous devons renouveler notre engagement qui, je le répète, prend fin le 30 septembre.

Le gouvernement n'a pris aucune décision, mais il est très conscient de l'épuisement de nos ressources. Nous savons que le budget des forces armées subit des compressions. Nous tentons de trouver de nouveaux moyens plus efficaces et moins coûteux de nous acquitter de nos tâches dans les missions de maintien de la paix. Comme le ministre des Affaires étrangères l'a déclaré, le gouvernement reste indéfectiblement attaché au principe du maintien de la paix, au rôle du Canada comme intermédiaire entre nations, que ce soit pendant une période trouble, comme en Bosnie et en Croatie, ou une période de reconstruction comme nous l'avons vu au Rwanda et comme nous le verrons peut–être à Haïti. Les Forces canadiennes ont une réputation des plus enviables. Lorsque le premier ministre est allé en Bosnie cet été, son homologue bosniaque a dit que nous avions des soldats extraordinaires et qu'il voulait que nous restions là–bas pour participer aux efforts en vue de rétablir la paix dans cette région.

• (1715)

Le leader serbe, le général Karadzic, a dit la même chose lorsqu'il a été question de relever nos troupes à Srebrenica.

Nous avons les meilleures forces armées dans le monde, mais elles ont été éprouvées par suite de certaines des missions qui leur ont été confiées. Nous avons perdu 10 personnes dans l'ancienne Yougoslavie. Nous avons environ 50 blessés, mais ces hommes et ces femmes sont prêts à continuer leur travail pour aider le gouvernement à s'acquitter des obligations qu'il décidera de contracter après avoir consulté les députés de la Chambre des communes, et c'est pourquoi cela nous intéresse énormément d'entendre les opinions des députés aujourd'hui.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, j'ai écouté l'intervention du ministre avec beaucoup d'intérêt. Je suis allé moi aussi en ex–Yougoslavie et j'y ai constaté que nos militaires accomplissaient effectivement un travail remarquable dans des conditions extrêmement difficiles; nous devrions tous être très fiers de ce qu'ils font.

Comme l'a dit le ministre, le maintien de la paix n'est pas la seule tâche dont les forces armées canadiennes doivent s'acquitter, mais comme les ressources sont très maigres et comme nous réduisons les effectifs de nos forces armées, il faut également tenir compte de l'éventualité de conflits internes ici au Canada.

On dira que le Canada n'a jamais à se préoccuper de pareilles choses, mais dans ma propre circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt, nous avons déploré un incendie de forêt et avons eu à faire appel aux Forces canadiennes. Ce sont des effectifs de Calgary qui sont venus nous prêter main–forte, mais il n'en est venu qu'un faible contingent, et ce n'est là qu'un modeste exemple.

Pas besoin de remonter bien loin en arrière pour rappeler que nous avons connu à Oka une situation qui a beaucoup exigé de nos ressources militaires.

Comment le ministre ou le ministère de la Défense peuvent–ils faire en sorte que nous remplissions notre rôle de maintien de la paix dans le monde tout en s'assurant que nous conservions suffisamment de ressources pour nous occuper des problèmes qui surgissent ici également?

M. Collenette: Voilà une très bonne question, madame la Présidente. Je croyais avoir abordé également ce point–là, mais comme je n'ai pas l'habitude de n'avoir que dix minutes pour intervenir, je n'ai peut–être pas eu le temps d'en parler.

Nous avons à nous acquitter de plus en plus d'obligations, qu'il s'agisse d'intervenir pour le maintien de la paix ou pour prêter secours aux autorités civiles lors de problèmes intérieurs comme ceux que nous avons connus cette année. Nous avons participé aux recherches pour retrouver une jeune fille en Saskatchewan, nous avons contribué à combattre les incendies de forêt en Colombie–Britannique et nous sommes intervenus pour lutter contre les inondations l'hiver dernier au Québec. Nous devrons

faire de plus en plus appel aux réservistes, c'est–à–dire les hommes et les femmes qui s'entraînent à temps partiel pendant le week–end, ces héros méconnus de la tradition militaire canadienne.

Cela coûte de l'argent, et pour continuer de nous acquitter de nos obligations, nous devons réorganiser nos priorités budgétaires.

Je tiens à assurer au député que nous ne disperserons pas nos ressources au point de ne pas pouvoir répondre aux situations d'urgence dont il parle. Voilà pourquoi j'ai soulevé la question de la poursuite de notre engagement en Bosnie et en Croatie, car nous en arrivons non pas au point où nos ressources ne suffisent plus mais au point où elles sont utilisées au maximum. Si nous voulons continuer de respecter nos multiples engagements en matière de maintien de la paix—on ne cesse de faire appel à nos services; il est maintenant question d'intervenir en Haïti après le Rwanda, ce qui était certainement imprévu lorsque je suis devenu ministre—il nous faudra évidemment réaffecter une portion de plus en plus importante de notre budget à ces opérations. Il pourrait être nécessaire de priver de ces fonds d'autres éléments très méritoires de notre ministère.

Je tiens à assurer au député que lorsque surviendront des désastres comme ceux dont il a parlé tout à l'heure, nous répondrons à l'appel des Canadiens. Nous ne les laisserons pas tomber.

M. Bob Mills (Red Deer): Madame la Présidente, ce qui m'inquiète, c'est qu'il y a de nombreuses régions où des problèmes risquent d'éclater, mais nous ne nous donnons pas de critères qui puissent nous servir de balises à l'avenir.

• (1720)

Nous recevons de plus en plus de lettres au sujet de la qualité de notre matériel. On nous écrit de plus en plus pour nous dire qu'il laisse à désirer. Le ministre aurait–il l'obligeance de répondre?

M. Collenette: Madame la Présidente, nous n'enverrions pas des Canadiens à l'étranger pour accomplir ce travail si le matériel n'était pas satisfaisant. Je puis vous assurer, ainsi qu'à tous les Canadiens, que le matériel est bon.

Par contre, il est vrai que nous avons besoin de remplacer divers éléments du matériel des forces armées. Ces questions seront abordées au cours de l'examen de la politique de défense. Le député, et c'est tout à son honneur, a essayé de situer nos engagements en matière de maintien de la paix dans un cadre conceptuel pour établir nos priorités.

Je ne suis pas entièrement d'accord sur les conclusions qu'il tire au sujet de la situation rwandaise et haïtienne, mais j'espère que l'examen de la politique de défense et de la politique étrangère nous aidera à établir des critères pour que nous soyons mieux en mesure de répondre au député et même à l'ONU lorsqu'on nous demandera de nouveaux engagements.

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)): Madame la Présidente, il est très frustrant d'entendre certaines interventions faites à la Chambre aujourd'hui et de ne pas avoir suffisamment de temps pour y répondre. J'ai été très troublée par ce que les députés réformistes ont dit au sujet du Rwanda et d'Haïti. Leur parti est supposé défendre les intérêts des Canadiens, mais on comprend aisément pourquoi sa popularité chute dans les sondages aujourd'hui.

Si le Parti réformiste avait bien analysé la situation, il comprendrait, à la lumière des sondages menés récemment, que les considérations morales et éthiques sont prioritaires pour les Canadiens. Le Rwanda et Haïti figurent au haut de leur liste de priorités, tandis que les intérêts personnels figurent au bas de celle–ci. Je suis consternée que le Parti réformiste préconise une politique étrangère fondée sur les intérêts personnels.

L'appui du Canada aux Nations Unies et notre engagement à l'égard du maintien de la paix demeurent fermes. Grâce à la solide réputation qu'il s'est taillée à l'échelle mondiale, en raison de ses missions diplomatiques justes et mesurées, de ses projets humanitaires et de ses initiatives visant à restaurer la confiance, par exemple, ses opérations de maintien de la paix et notre engagement concernant le développement et la paix dans le monde entier, le Canada a une influence beaucoup plus grande que celle à laquelle il devrait s'attendre du fait de son importance économique et démographique.

Pour son bien et celui du monde entier, le Canada ne doit pas laisser filer les chances que lui confère sa réputation. Le Canada n'a pas acquis celle–ci en jouant les belligérants, même s'il peut malheureusement sembler nécessaire de jouer ce rôle de temps à autre. Ce sont les opérations de maintien de la paix si étroitement associées au Canada qui nous valent notre réputation enviable et notre influence dans le monde entier.

Cela dit, même si le maintien de la paix est un élément très important de la politique étrangère et de la politique de défense du Canada, il demeure coûteux. Nous devons continuer nos opérations de maintien de la paix tout en examinant constamment des solutions de rechange moins coûteuses comme des systèmes d'alerte rapide ainsi que la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Or, le Canada et d'autres pays prennent déjà d'importantes initiatives à ce chapitre et désamorcent ainsi des crises dont la population n'entend jamais parler.

Le gouvernement continuera de recourir à des initiatives diplomatiques pour donner suite aux bonnes idées et aux recommandations. Dans cette optique, le Canada a ainsi décidé d'envoyer Bernard Dussault tenir des consultations au Rwanda et dans les environs, non seulement pour trouver des solutions adéquates et dans des délais opportuns à la crise qui sévit là–bas, mais aussi pour régler les problèmes politiques du Burundi et du Zaïre, et ceux des réfugiés dans d'autres pays de la région.

Dans l'élaboration de la stratégie canadienne pour Haïti, nous avons été pleinement conscients de la nécessité d'une stratégie à long terme non seulement pour rétablir la démocratie au moyen des forces de maintien de la paix, mais encore pour créer et renforcer les institutions destinées à la soutenir à longue échéance.

J'aurais aimé que tous les députés aient pu m'accompagner lorsque j'ai rendu visite au président Aristide à Washington la semaine dernière pour être témoins de l'accueil très chaleureux que le président a réservé à notre ministre des Affaires étrangères et de ses sincères remerciements pour le rôle de premier plan que

le Canada a joué dans les pourparlers relatifs à son retour à Haïti pour diriger le gouvernement élu démocratiquement qu'il représente.

Notre rôle s'inscrit dans le cadre global de la conception canadienne du maintien de la paix et souligne la contribution à faire dans cette catégorie des activités liées à la paix internationale que le secrétaire général des Nations Unies a qualifiées d'édification de la paix.

• (1725)

Une fois que le président Jean–Bertrand Aristide aura repris le pouvoir en Haïti, aux termes de l'Accord de Governors Island et de la résolution 940 des Nations Unies, le Canada participera à la mission des Nations Unies en Haïti, la MNUH, en fournissant un contingent de quelque 600 militaires et policiers. Le Canada assumera une responsabilité particulière dans la formation et la supervision de policiers.

De façon générale, la MNUH s'occupera de maintenir un climat sûr propice à l'établissement d'un système démocratique durable et permanent en Haïti.

Ce sont là des objectifs de taille qui exigeront un engagement à long terme. Il convient d'insister sur le fait que nous resterons à Haïti le temps qu'il faudra. Poser les fondations d'une société civile dans un pays dont la population est aux prises avec la pauvreté, la violence brutale et la répression depuis des années, voilà qui représente une immense tâche.

Nous devrons tout construire, c'est–à–dire contribuer à la mise en oeuvre de programmes d'éducation de base, d'alphabétisation, d'agriculture et de soins de santé, puis créer des possibilités d'emploi qui assureront les conditions essentielles à une saine économie. Le succès de ces initiatives passe obligatoirement par l'instauration d'un environnement politique qui soit sûr et stable.

Notre programme d'aide, comme toujours, renforcera ces objectifs en contribuant notamment à l'établissement d'une société civile et d'un bon gouvernement, sans oublier le respect des droits de la personne à Haïti.

Notre contribution au Rwanda a été considérable, bien avant que le conflit ne s'envenime en avril. C'est le Canada qui a fourni l'observateur militaire en chef de la première mission de l'ONU à la frontière entre l'Uganda et le Rwanda. Nous avons appuyé pleinement l'accord de paix d'Arusha en veillant au partage du pouvoir et à l'intégration des forces armées.

Le commandant de la mission des Nations Unies chargée de surveiller la mise en oeuvre de cet accord était en effet notre héros national, le major–général Roméo Dallaire. Grâce à une stratégie cohérente élaborée par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Défense nationale et l'Agence canadienne de développement international, le Canada a également apporté une précieuse contribution à l'effort de maintien de la paix et à l'aide humanitaire au Rwanda en prêtant des spécialistes de la santé et en assurant le transport aérien des fournitures essentielles. Les organisations multilatérales et non gouvernementales oeuvrant sur le terrain ont été d'une aide inestimable.

En prenant ces initiatives pour établir une paix durable et une certaine stabilité au Rwanda, le Canada se concentre manifestement sur cette tâche. Le Rwanda doit avoir un gouvernement vraiment représentatif et acceptable. Il lui faut absolument une bonne infrastructure permettant d'assurer les services essentiels comme l'approvisionnement en eau et l'électricité. Les milliers de réfugiés déplacés doivent retourner chez eux le plus tôt possible. Ce sont là les objectifs de notre mission de maintien de la paix au Rwanda.

Étant donné les circonstances difficiles dans ce pays, les gardiens de la paix ont joué sans aucun doute un rôle essentiel sous la direction ferme et courageuse du major–général Roméo Dallaire et font de même maintenant sous les ordres du major–général Tousignant. Cependant, il faut élargir la mission de maintien de la paix grâce à des activités politiques qui font plus que séparer les diverses factions. Il s'agit de jouer un rôle proactif pour établir les bases institutionnelles d'une société paisible et sûre et pour aider les Rwandais à réaliser pleinement leur potentiel humain.

Dans le cadre de notre débat d'aujourd'hui, nous devons nous pencher sur les questions importantes reliées à notre rôle prolongé de gardiens de la paix dans le monde entier, à la lumière des ressources limitées que nous avons pour maintenir la paix. J'essaie de dire que, malgré nos faibles ressources pour continuer à répondre à toutes les crises dans le monde entier, le Canada peut encore jouer un rôle efficace grâce à des efforts concertés pour prévenir les conflits, mais aussi pour maintenir notre engagement à l'égard d'États fragiles, une fois la phase de maintien de la paix terminée. Il est beaucoup moins coûteux de consolider la paix et de prévenir les conflits que de réagir à des guerres et à des crises.

En terminant, je me dois de m'arrêter sur l'élément essentiel de notre effort de maintien de la paix, nos casques bleus canadiens. Le Canada n'aurait pas la réputation enviable dont il jouit dans ce domaine s'il ne pouvait compter sur le professionnalisme, les compétences et la discipline de nos gardiens de la paix. Pour que le Canada soit en mesure de participer à des opérations de maintien de la paix, il faut que nos soldats aient la meilleure formation voulue et tout le matériel nécessaire pour assurer leur protection. Ils doivent avoir tous les outils qui s'imposent pour s'acquitter de leur tâche.

Nous devons être reconnaissants envers les hommes et les femmes qui se portent volontaires pour servir le Canada dans le cadre de nos importantes missions de maintien de la paix. Nous leur devons beaucoup, ainsi qu'à leurs familles, pour les sacrifices qu'ils consentent afin d'assurer la paix et la sécurité dans le monde et d'apporter la dignité et la liberté à des hommes, des femmes et des enfants innocents, victimes de conflits.

• (1730)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui. La période

des questions et observations de la secrétaire d'État aura lieu à 18 h 30, à la reprise du débat, après la période réservée aux initiatives parlementaires.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) propose: Que le projet de loi C–215, Loi modifiant le Code criminel (aide au suicide), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, au printemps de 1991, une jeune femme forte et en santé de Sidney, en Colombie–Britannique, M^me^ Sue Rodriguez, a appris une nouvelle bouleversante de la bouche de son médecin: elle était atteinte de sclérose latérale amyotrophique, affection couramment appelée la maladie de Lou Gehrig.

L'année suivante, en octobre 1992, Sue Rodriguez, dont la santé s'était détériorée rapidement entre temps, a demandé à un comité de la Chambre où je siégeais à qui donc appartenait son corps si elle ne pouvait pas consentir elle–même à sa propre mort et qui était propriétaire de sa vie?

C'est en ces termes fort éloquents que Sue Rodriguez s'est lancée dans une aventure dont tout le pays a été témoin et qui l'a menée jusqu'à la Cour suprême du Canada. Elle voulait faire modifier le droit pénal, inchangé depuis 1892, pour que soit légalisé le suicide assisté, afin de pouvoir mourir dans la dignité.

Son objectif était partagé par des centaines de milliers de Canadiens qui ont personnellement été témoins de souffrances, de douleurs et de l'absence de dignité qui règne pendant les étapes ultimes d'une maladie terminale ou incurable. Dans sa bataille, elle était appuyée par plus de 75 p. 100 des Canadiens, selon certains sondages d'opinion publique.

En fin de compte, quand la Cour suprême du Canada a rejeté l'appel de Sue par un vote très serré de cinq voix contre quatre, pour bon nombre d'entre nous, ce sont les paroles du juge minoritaire Peter Cory qui nous ont paru les plus valables et les plus satisfaisantes: «Qu'un État, par ses interdictions, fasse subir une mort atroce et pénible à un malade qui a toute sa raison, mais qui est frappé d'incapacité et qui est en phase terminale, est un véritable affront à la dignité humaine.»

Étant donné la décision rendue par la Cour suprême du Canada il y a près d'un an aujourd'hui, le 30 septembre 1993, les députés à la Chambre ne peuvent plus prendre position sur cette question complexe et extrêmement importante. Au printemps de 1993, par exemple, une motion de mon ancien collègue, le député de Port Moody—Coquitlam, demandant que l'on entreprenne une étude de la question, qu'on l'examine simplement sous tous les angles, a été rejetée à la majorité, les députés récalcitrants alléguant que la Chambre devait attendre que les tribunaux se soient prononcés.

Le plus haut tribunal du pays a rendu sa décision. En fait, s'il y a une chose qui ralliait ces juges et ceux de la cour d'appel de la Colombie–Britannique, c'est que c'était maintenant à la Chambre des communes, aux représentants élus pour défendre les intérêts des Canadiens, de prendre position sur cette question.

Dans la semaine qui a suivi la mort de Sue Rodriguez, en février 1994, le premier ministre et le ministre de la Justice ont tous deux promis qu'il y aurait un vote libre sur cette question à la Chambre. J'espère que ce vote aura lieu au début de la nouvelle année, en tout cas, pas plus tard qu'en juin 1995.

[*Français*]

J'aimerais aussi souligner le fait que plusieurs députés ont déjà fait des consultations et tenu des réunions avec leurs électeurs. Le député d'Ahuntsic, par exemple, vient d'être nommé porte–parole officiel du Bloc québécois sur cette question, et je le salue pour son engagement personnel et le leadership qu'il a démontré pour cette question importante. Il a consulté ses électeurs, il a fait plusieurs autres consultations et je sais qu'il s'engage à étudier en profondeur cette question si importante.

• (1735)

[*Traduction*]

Le chef du Parti réformiste, le député de Calgary–Sud–Ouest, a déjà pris position sur cette question. Mettant de côté ses opinions personnelles, il a déclaré que lui et quatre de ses collègues de Calgary se prononceraient en faveur du suicide médicalement assisté, même si, personnellement, il s'y opposait. Le député de Calgary–Sud–Ouest a dit ce qui suit: «Si un projet de loi du gouvernement était présenté au Parlement demain, autorisant le suicide médicalement assisté dans des circonstances précises, les députés voteraient selon les indications de leurs électeurs.»

Cette déclaration a été faite le 22 avril dernier par le chef du Parti réformiste, qui parlait en son nom et en celui de quatre de ses collègues de Calgary. Il avait procédé à un sondage dans sa propre circonscription et constaté que 82 p. 100 de ses électeurs étaient favorables au suicide médicalement assisté, 16 p. 100 s'y opposaient et 2 p. 100 étaient indécis.

Je crois que de nombreux députés réformistes ont réalisé des sondages de ce genre dans leur circonscription et sont arrivés à des résultats similaires. Je devine qu'ils adopteront la même position.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire soulève beaucoup d'opposition. Certains croient, notamment pour des raisons religieuses, qu'il est mal ou immoral de mettre un terme à la vie, car seulement leur Dieu peut le faire. L'Église catholique a rendu

publique la déclaration suivante sur l'euthanasie: «Au cours des derniers moments de vie, la souffrance est un élément spécial qui s'inscrit dans un plan de rédemption de Dieu.»

Personne ne demande à quiconque épouse cette opinion religieuse, qu'il s'agisse d'un médecin praticien ou d'un individu qui songe à mettre fin à ses jours, de faire quoi que ce soit de contraire à ses croyances.

Je soutiens qu'une loi qui impose cette idéologie religieuse à tout un pays est à la fois cruelle et inhumaine. Certes, le temps est venu au Canada de rompre le silence et de mettre fin à l'hypocrisie dans ce domaine. Nous savons que, tous les jours, partout au Canada, des médecins aident sur demande des gens à mettre fin à leurs jours et cela, illégalement et à grands risques.

Par exemple, un membre de l'Ontario Medical Association, le docteur Ted Boadway, a déclaré à un congrès récent de l'Association médicale canadienne que les médecins font cela de façon entièrement clandestine et non reconnue, dans la terreur et l'angoisse.

Certes, le temps est venu d'aligner la loi sur la réalité médicale et, ce faisant, de faire preuve d'humanité.

Les résultats d'une autre étude très importante ont été publiés récemment par un travailleur social de la Colombie–Britannique, M. Russell Ogden. M. Ogden s'est penché sur le décès d'un certain nombre de personnes atteintes du sida, qui est dû au VIH.

Il a montré que, en Colombie–Britannique, de 10 à 20 p. 100—au moins—des sidatiques qui étaient décédés s'étaient suicidés. Des tentatives avaient terriblement raté, causant de profondes souffrances et des douleurs atroces non seulement aux intéressés, mais encore à leurs amis et à leurs proches.

Le comité sénatorial qui étudie cette question va faire rapport à la mi–décembre. Je rends hommage à madame le sénateur Joan Neiman pour l'autorité dont elle a fait preuve à cet égard. Dans son mémoire au comité sénatorial, l'association *Persons with Aids Society of British Columbia* a déclaré ceci:

> Les personnes contaminées au VIH qui optent pour le suicide assisté sont forcées, compte tenu de la loi actuelle, de recourir à des moyens de fortune. Seules celles qui ont des relations clandestines peuvent obtenir des médicaments pour en finir. Les autres doivent se rabattre sur des méthodes violentes comme prendre une surdose d'héroïne, se couper les veines, se tirer une balle dans la tête ou s'étouffer avec un sac de plastique.

Personne ne devrait être obligé de mourir de cette façon.

● (1740)

Récemment, une ex–infirmière m'a écrit ceci: «La profession médicale doit jouer un rôle de chef de file en aidant ouvertement les malades à prendre ces décisions et en s'assurant que celles–ci sont mises en oeuvre en toute sécurité, avec le plus de dignité possible, afin que les gens ne soient pas contraints d'obtenir des médicaments de contrebande ou privés du réconfort de leur famille et de leurs amis lorsqu'ils décident que leur heure est arrivée.»

Une nouvelle loi pourrait s'inspirer de plusieurs modèles éventuels. Je ne dis pas que mon projet de loi est immuable. Il ne l'est pas. On peut certes l'améliorer, le modifier et le renforcer. Je me réjouis à l'idée qu'une mesure législative pourrait être proposée au début de l'année prochaine. C'est ce que j'espère.

Je recommanderais aux députés de lire un article qui a paru dans le numéro du 14 juillet 1994 du *New England Journal of Medicine* et qui a été rédigé par quelques–uns des médecins les plus distingués d'Amérique. Ils y présentent une proposition élaborée très soigneusement, et assortie de garanties appropriées, en vue de l'adoption d'une nouvelle loi dans ce domaine. Cette proposition pourrait éventuellement servir de modèle.

Je voudrais également saisir l'occasion pour répondre à une préoccupation que des gens ont soulevée au sujet des soins palliatifs et des soins en hospice. En effet, certains disent: «Si seulement les malades recevaient des soins palliatifs convenables, le suicide réalisé avec l'aide d'un médecin ou l'euthanasie ne serait pas nécessaire.» Je voudrais qu'on comprenne bien ceci: je suis fermement et profondément convaincu que les ressources en soins palliatifs devraient être beaucoup plus nombreuses au Canada. Je rends hommage aux professionnels de la santé pour la façon consciencieuse dont ils prodiguent les soins palliatifs et les soins en hospice. Or, nous devons parfaire nos connaissances en gestion de la douleur. Nous avons besoin d'un appui beaucoup plus grand en faveur des soins palliatifs dans notre pays.

Mais en fin de compte, comme même les médecins qui prodiguent des soins palliatifs vous le diront, il est des souffrances, une atteinte à la dignité, des douleurs que les soins palliatifs—aussi nombreux soient–ils—ne peuvent apaiser. L'Association canadienne des soins palliatifs a elle–même reconnu qu'il était impossible de supprimer tous les symptômes chez quelque 16 p. 100 des patients. L'association est d'avis que, dans certains cas, et elle l'a dit dans son mémoire au Sénat, le patient peut être drogué à un point qui interdit toute interaction valable avec la famille. Drogué à tel point que cela interdit toute interaction valable avec la famille! Il y a des gens qui ne souhaitent pas vivre ou mourir dans ces conditions.

Dans son mémoire au Sénat, le Dr Scott Wallace a fait remarquer que le processus de la mort peut provoquer chez le mourant toutes sortes de sensations terriblement pénibles comme la jaunisse accompagnée de démangeaisons insupportables, l'insomnie, des hallucinations, des hoquets constants et incontrôlables, l'incapacité d'avaler, la paralysie de groupes musculaires exigeant l'insertion de tubes multiples, d'intenses nausées et vomissements, l'incontinence, pour ne citer que quelques exemples. Même les soins palliatifs les plus au point ne peuvent supprimer ou atténuer tous ces symptômes. Les douleurs atroces provoquées par le cancer des os ne peuvent pas toujours être contrôlées par les soins palliatifs.

Oui, nous devons faire beaucoup dans le domaine des soins palliatifs, mais dans les cas extrêmement rares, espérons–le, où les soins palliatifs ne sont pas satisfaisants, et à condition que les précautions nécessaires soient prises, ce doit être au patient de décider de mettre un terme à ces souffrances, à ces douleurs et à cette atteinte à sa dignité.

L'un des faits singuliers et tragiques à prendre en considération, c'est que dans bien des cas, les gens qui sont en phase terminale pourraient vivre plus longtemps s'ils savaient pouvoir compter sur l'aide d'un médecin pour mettre fin à leurs souffrances le moment venu. C'est tragique de voir que des gens mettent fin à leur vie plus tôt parce qu'ils ont peur de souffrir inutilement.

Je crois que les défenseurs les plus convaincus d'une modification de la loi pour permettre le suicide assisté par un médecin et l'euthanasie—pour permettre aux gens de mourir dignement—sont ceux qui ont été durement éprouvés par la souffrance et la mort dans leur propre famille, et ceux qui souffrent eux–mêmes.

J'utiliserai le temps qu'il me reste pour vous faire part de quelques–uns des points de vue exprimés en ce sens. J'ai reçu plus de 1 000 lettres venant de toutes les provinces et territoires du Canada, des lettres très émouvantes, écrites par des gens qui avaient perdu des êtres chers, qui les avaient vu souffrir, qui avaient partagé leur angoisse, ou par des gens qui souffrent eux–mêmes et qui supplient le Parlement de modifier la loi.

• (1745)

J'ai reçu notamment une lettre de Dennis Kaye, lui–même atteint de la SLA et auteur d'un livre intitulé *Laugh, I thought I'd Die: My Life With ALS*. Dennis écrit:

> La volonté de vivre ne peut être mesurée, jaugée ou même légiférée par d'autres, et encore moins par ceux dont les faiblesses n'ont pas été mises à rude épreuve. Donc, lorsque la foule se taira et que vous aurez à vous prononcer, fondez votre décision sur le témoignage des gens les plus directement touchés. Je vous en implore, résistez à la tentation de dénaturer ce débat. Il ne s'agit pas d'un débat sur Henry Morgentaler ou des foetus ensanglantés, il n'est pas question d'Adolph Hitler ou de l'extermination des plus faibles d'entre nous; il n'est pas question non plus de l'art palliatif, de code de déontologie ou de meurtre et il n'est surtout pas question d'euthanasie. Il est question du suicide, du fait de se donner la mort, de la possibilité pour une personne, prisonnière de ses déficiences physiques, de demander et d'obtenir de l'aide afin de pouvoir faire le tout dernier geste de sa vie. Au bout du compte, le suicide ne sera peut–être pas l'option que vous retiendrez ou que je choisirai, mais ce sera une des options possibles. Si je dois vivre, que ce soit par choix et non par obligation légale. Souhaitons que la raison prime.

[*Français*]

Je citerai aussi très brièvement la lettre de Pierre Lussier, le fils de Doris Lussier, ce comédien et auteur très respecté au Québec. Je la ferai circuler pour que tous les députés de cette Chambre en prennent connaissance. Voici donc la citation: «Que les politiciens, barbares par omission, ne me racontent pas que l'épouvantable cri de douleur mortelle que tu as poussé, même inconscient, la veille de ta mort et au moment où nous étions loin de ta chambre, à l'autre bout du couloir, était le reflet d'un état médical de confort.» Non, c'était cruel et injuste!

[*Traduction*]

Erwin Krickhahn, décédé récemment, a écrit:

> Chaque fois qu'un malade en phase terminale ou une personne gravement handicapée se suicide dans le plus grand secret, l'hypocrisie se perpétue. D'autres malades en phase terminale devront porter le même poids de solitude, de désespoir, de culpabilité et de peur parce que rien ne change.

En prenant la parole pour l'honnêteté dans la mort, il voudrait que l'on se souvienne de lui pour la contribution qu'il a apportée au mouvement canadien en faveur du droit de mourir.

Enfin, une lettre d'un homme de Winlaw, en Colombie–Britannique, qui parle de la mort de son père.

> Mon père est décédé dans un état végétatif complet. Lorsque sa vie a été menacée, on l'a branché à un système de support vital et puisqu'il ne cessait de rompre ses tubes, on l'a immobilisé dans son lit. Il a cessé de manger et a fini par mourir.

Personne ne devrait être contraint de mourir de cette façon. Je distribuerai aux députés ces lettres et d'autres encore que j'ai reçues et je les exhorte à les lire et à réfléchir.

En terminant, je tiens à rendre hommage aux nombreux groupes et aux nombreuses personnes qui consacrent leurs énergies à ce combat, la Right to Die Society et John Hofsess, Dying With Dignity, Marilyn Séguin, d'autres organismes comme Goodbye, Seaton Royal Commission, des gens comme Rochelle Pittman et les autres que j'ai mentionnés aujourd'hui.

Je profite de l'occasion que m'offre ce débat pour remercier ma regrettée amie, Sue Rodriguez, et pour rendre hommage au courage, à la dignité, à la force et à l'éloquence dont elle a fait preuve dans les derniers jours de la lutte qu'elle a menée pour pouvoir mourir avec dignité. Dans le dernier discours qu'elle a prononcé publiquement, Sue Rodriguez déclarait: «J'espère que mes efforts n'auront pas été vains et que le ministre de la Justice présentera bientôt un projet de loi qui donnera une autre option aux malades en phase terminale en légalisant le suicide assisté par un médecin.»

J'espère sincèrement que le Parlement entendra favorablement ce plaidoyer émouvant et qu'il agira rapidement.

M. Dan McTeague (Ontario): Madame la Présidente, c'est pour moi un grand privilège de prendre la parole aujourd'hui sur cette proposition très importante et très controversée présentée par le député de Burnaby—Kingsway.

En tant que député et représentant d'une des circonscriptions les plus peuplées au Canada et à titre de détenteur d'un nouveau mandat, je trouve intéressant que le Parlement soit disposé à examiner la question de l'euthanasie, étant donné qu'il s'est déjà penché sur le sujet il y a moins de deux ans et l'avait alors écarté.

Je crois que cette question touche l'essence même du rôle que l'État devrait jouer, selon nous, dans la vie des citoyens ordinaires. L'euthanasie consiste clairement, catégoriquement et sans l'ombre d'un doute à faire mourir les gens plutôt qu'à les laisser mourir de façon naturelle, qu'on ne s'y méprenne pas, et c'est un geste répréhensible.

• (1750)

Le Parlement n'a pas à examiner la question de la mort sur demande. Si nous voulons examiner la question, nous pouvons le faire par l'intermédiaire d'une commission royale puisque le Parlement a déjà étudié cette question.

Je ne crois pas, malgré la sincérité et l'émotion avec laquelle la question a été abordée par le député qui a proposé la motion, que nous devions autoriser l'État, voire l'obliger, à mettre des gens à mort. L'État se retrouverait ainsi avec du sang sur les mains.

Cette conception digne d'un scénario d'Orwell, si elle est appliquée jusqu'à sa conclusion logique, pourrait avoir les mêmes conséquences qu'aux Pays–Bas, où une commission d'enquête a constaté récemment que 1 030 personnes ont été mises à mort involontairement. Ces personnes n'avaient pas demandé à mourir, mais l'État les a néanmoins endormies.

Nous nous heurtons également à un problème qui s'est manifesté au cours des très longues et épuisantes délibérations qui ont eu lieu dans cette Chambre il y a quelques mois au sujet de la portée des définitions. Nous savons tous trop bien, à la suite des divers débats que nous avons eus sur la question de l'avortement, ce qui se produit lorsqu'on laisse la terminologie et les définitions aux mains du pouvoir judiciaire. Les définitions, les idées et la terminologie sont à bien des égards le jouet, si je puis dire, de ceux qui interprètent les définitions.

Voici quelques exemples: mort imminente, thérapeutiquement inutile, consentement éclairé, malade incurable, sécurité de la personne. Toutes ces questions, idées et énoncés peuvent aider à définir ce qui est juste et équitable, mais ils nous entraînent sur une voie glissante qui pourrait aboutir à quelque chose de beaucoup plus pernicieux que l'objet du projet de loi dont nous sommes saisis. L'euthanasie suppose la participation active de l'État à la mort d'une personne.

Le député a parlé de l'importance des soins palliatifs. Je connais beaucoup de personnes qui oeuvrent dans ce domaine et je suis sûr que tous les députés ont été profondément touchés par le dévouement de ces personnes qui se consacrent à cette noble tâche. Je suppose que nous aimerions tous qu'il n'y ait que des morts de causes naturelles. Mon point de vue sur la question est fondé non pas sur la simple reconnaissance de ce que font les travailleurs de ce milieu mais aussi sur ce qu'ils disent.

[*Français*]

Le Dr John Scott qui dirige l'un des plus importants centres de soins palliatifs du Canada, soit le Centre Élisabeth–Bruyère ici à Ottawa, a parlé en termes éloquents de la fragilité de la vie et de la nécessité d'offrir des soins palliatifs avec compassion. Il a dit:

> On doit se pencher de toute urgence sur les souffrances non soulagées observées au Canada par l'intermédiaire d'une stratégie de soins palliatifs qui incluent une sensibilisation importante, la recherche et les services au chevet du malade. La crainte et la douleur liées à la mort peuvent et doivent être soulagées au Canada.

Lorsque nous observons la souffrance, nous laissons également libre cours aux lamentations. Quand la mort est à nos portes, nous poussons des hauts cris et, parfois, nous appelons la mort, mais nous devons rejeter la tentation de tuer. Il ne faut pas rester insensible aux cris de la volonté de vivre étouffés par les lamentations. Ni le médecin ni le législateur ne doit présomptueusement réagir aux lamentations en imposant le silence à la personne qui fait entendre son cri.

Le Canada fait face à un choix: suivre la tendance observée au Royaume–Uni ou celle des Pays–Bas. Le Royaume–Uni a été l'un des premiers pays à créer des hospices et à offrir les soins palliatifs; de plus, il est reconnu de par le monde pour les soins humanitaires et le soulagement des symptômes qu'on y offre. Les Pays–Bas ne sont pas parvenus à élaborer des programmes de soins offerts en hospice et sont, par conséquent, reconnus pour la qualité médiocre des soins palliatifs et du soulagement des symptômes qu'on prodigue. En désespoir de cause, on s'est tourné vers l'euthanasie comme fonction et solution facile au soulagement des souffrances.

• (1755)

[*Traduction*]

On entendra beaucoup parler du fait que bien des gens appuient le droit de mourir pour un malade en phase terminale. Mais je vous demande ceci: Qu'arrivera–t–il si ce droit devient une obligation? Pensez–y bien: N'y a–t–il pas de grands risques de corruption, par exemple de la part d'héritiers impatients de voir mourir le malade? Il y a les handicapés, les infirmes, ceux qui ne sont pas génétiquement parfaits à certains égards, les victimes d'Alzheimer.

C'est plus qu'une tempête dans un verre d'eau. Nous ouvrons plus qu'une boîte de Pandore. En réalité, en tant qu'État, nous déciderions qui devrait vivre et qui devrait mourir. En tant que député de la circonscription d'Ontario, je dis que nous n'avons pas ce droit et je voterai contre toute mesure législative dont cette Chambre serait saisie et ouvrirait, insidieusement, une telle voie.

[*Français*]

Madame la Présidente, je vous remercie du moment qui m'a été fourni par le député de Burnaby—Kingsway. Je respecte évidemment sa position, mais comme député élu dans les années 1990, j'ai l'obligation de représenter le l'avenir et non le passé.

[*Traduction*]

Je représente tous les Canadiens et je les représente jusqu'à ce qu'ils meurent de mort naturelle.

[*Français*]

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Madame la Présidente, en tant que porte–parole du Bloc québécois et de l'opposition officielle dans ce dossier, jamais je n'ai senti autant le poids de ma responsabilité de législateur comme maintenant vis–à–vis de ce projet de loi concernant le suicide assisté. Et les dix minutes qui me sont allouées pour traiter de ce sujet sont nettement insuffisantes.

En avril dernier, j'ai amorcé une discussion sur ce projet de loi avec la population de mon comté. Ce forum public nous a permis de situer le débat dans une perspective plus large qui est celle de l'euthanasie. Par ailleurs, plusieurs questions ont été posées quant à la définition de certains termes, notamment «les soins palliatifs», «le testament biologique», «l'acharnement thérapeutique versus l'arrêt de traitement», «le suicide assisté».

Plusieurs questions ont donc été soulevées et pour lesquelles les réponses se sont avérées difficiles, voire même insatisfaisantes. Certains intervenants ont défendu le droit de la personne à mourir dans la dignité, d'autres ont contesté ce droit de décider de mourir. Tous craignent fondamentalement un manque de contrôle sur leur destinée au moment de mourir.

Mais d'abord qu'est–ce que l'euthanasie? Je me permets de vous soumettre ici une définition parmi tant d'autres. Le terme «euthanasie» évoque désormais la responsabilité d'un professionnel de la santé ou d'un proche dans la mort d'un malade ou d'un handicapé. Dans une telle perspective est euthanasique un geste, ou l'omission, qui provoque délibérément la mort du patient dans le dessein de mettre fin à une vie marquée par la souffrance, dit l'Encyclopédie Universalis.

Avec l'avancement des sciences médicales, nous ne pouvons, en tant que législateurs, nous fermer les yeux sur une nouvelle réalité sociale, et ça c'est l'avenir. Il ne saurait être question ici de banaliser le suicide, le respect de la vie est une valeur fondamentale dans notre société. Pourtant la science modifie de plus en plus la vie en intervenant entre autres à son début et à sa fin par des thérapies, des drogues et des technologies nouvelles.

De plus cette Chambre s'apprête à étudier la question des manipulations génétiques et du clonage. Le Parlement canadien s'est penché à plusieurs reprises sur la question de l'avortement. Une commission royale d'enquête a étudié les techniques de reproduction.

Nous avons également la responsabilité de protéger le droit de toute personne qui désire mourir dans la dignité. Dans une société de droit comme la nôtre, l'autonomie des malades, comme de toute autre personne, est aussi une valeur fondamentale. Nous devons questionner également cette frontière entre le droit des malades à choisir eux–mêmes le moment de leur mort et l'acharnement thérapeutique, acharnement que tous craignent.

Il importe que nous abordions tous les aspects de cette question. Nous devons la débattre dans ses différentes perspectives morale, médicale et juridique. En ce sens, le projet de loi ne doit pas servir non plus à banaliser le droit de donner la mort. Je fais référence ici aux abus auxquels pourraient se livrer certains médecins ou des membres de la famille.

Il faudrait également définir ce qu'est un consentement réfléchi, comment intervenir auprès d'une personne incapable au sens juridique. Ce dossier est difficile, mais incontournable.

• (1800)

Les cas de M^me^ Sue Rodriguez et M^me^ Nancy B. ont contribué à mettre sur la place publique une situation qui se vit chaque jour dans notre société. Concernant l'acharnement thérapeutique, la *common law* reconnaît à un adulte capable le droit de refuser un traitement médical ou d'exiger son interruption. Et ce, ajouterais–je, en dépit de la capacité de la médecine d'appliquer ce traitement. Mais on ne parle pas de suicide dans ce cas.

Dans la décision rendue en janvier 1992 dans l'affaire Nancy B., la Cour supérieure du Québec a tranché qu'une patiente adulte capable, atteinte d'une maladie incurable et clouée au lit pour la vie, avait le droit de demander à son médecin de débrancher le respirateur qui la maintenait en vie. Cette affaire portait également sur la responsabilité criminelle du médecin.

Après avoir évoqué les articles 216, 217, 45 et 219 du Code criminel, le juge a conclu que le médecin ne montrerait pas une insouciance déréglée ou téméraire s'il débranchait le respirateur à la demande de la patiente et laissait la maladie suivre son cours naturel. Il a également statué que le médecin n'aiderait pas la patiente à se suicider et ne commettrait pas un homicide étant donné que la mort de Nancy B. résulterait de la maladie.

Alors, que fait–on des personnes qui ne sont plus capables de donner leur consentement, mais qui ont exprimé préalablement leur volonté dans ce qu'on appelle communément le testament biologique, document dans lequel une personne demande à l'avance de ne pas recevoir certains soins de prolongation de la vie le jour où l'on découvrirait chez elle une maladie incurable conduisant à la mort? Ce document n'a actuellement aucune valeur légale.

N'y aurait–il pas lieu de reconnaître une valeur légale et de rendre plus contraignant le testament biologique pour empêcher précisément l'acharnement thérapeutique?

Quant à l'aide au suicide, en vertu de l'article 241 du Code criminel, «. . .est coupable d'un acte criminel quiconque conseille à une personne de se donner la mort ou aide quelqu'un à se donner la mort», bien que le suicide lui–même ne soit plus un acte criminel. C'est cet article 241 que M^me^ Rodriguez a contesté en 1992 au titre de l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés.

M^me^ Rodriguez a prétendu que son droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne qui, à son avis, comprend le droit relatif au contrôle du moment et des circonstances de la mort, lui était refusé par l'article 241.

La cour a statué à la majorité, 5 contre 4, que bien que l'article 241*b)* prive M^me^ Rodriguez du droit que lui garantit l'article de la Charte, cette privation est justifiée parce que conforme aux principes de justice fondamentale.

Le juge Sopinka, s'exprimant au nom de la majorité, déclarait notamment que «. . .permettre l'aide au suicide porterait atteinte au principe du caractère sacré de la vie et donnerait à croire que l'État sanctionne le suicide». De plus, le juge ajoute: «Les craintes d'abus possibles et la difficulté que pose la formulation de garanties destinées à garantir les abus font qu'il est nécessaire d'interdire l'aide au suicide.» Mais doit–on pour autant laisser faire et obliger des personnes malades à porter leur cas devant les instances judiciaires ou à agir discrètement dans le silence?

Je terminerai ces commentaires d'ordre juridique en rappelant un extrait de l'opinion dissidente du juge en chef Antonio Lamer dans l'affaire Sue Rodriguez. Même si le juge dit craindre que la décriminalisation de l'aide au suicide accentue le risque que les handicapés physiques soient manipulés par d'autres personnes,

le juge a affirmé que de telles conjectures, ainsi que l'argument du doigt dans l'engrenage, ne justifiaient pas l'imposition d'une restriction à ceux qui ne sont pas vulnérables et qui consentent librement à se donner la mort.

Bien sûr, on craint l'abus, mais y a–t–il vraiment lieu à ce moment–ci de craindre de tels abus, surtout si une loi vient délimiter le contexte et les modalités d'intervention des praticiens?

Certains professionnels opposent soins palliatifs et demande de mourir. Pourtant, tous reconnaissent les limites de ces soins contre la douleur dans le traitement des malades en phase terminale. Tous reconnaissent qu'un certain nombre de patients en phase terminale, soit les cas extrêmes, de 1 à 5 p. 100, ne peuvent voir leurs douleurs contrôlées adéquatement. Pour d'autres, c'est beaucoup plus que cela.

Je citerai *La Presse* de ce matin qui citait le Dr Rapin qui disait:

> Actuellement, seuls 40 p. 100 des douleurs ressenties par les patients lors de leur séjour à l'Hôpital général sont adéquatement soulagées. Or, avec les progrès de la médecine et des sciences de la santé, on pourrait aller jusqu'à 90 ou 95 p. 100.

Il n'y a pas unanimité quant aux statistiques.

Est–il vrai que seulement 5 p. 100 des patients qui en ont besoin ont accès aux soins palliatifs?

• (1805)

Est–il raisonnable que des patients dont les douleurs ne peuvent être soulagées soient, dans certains cas, soumis au sommeil artificiel? Parce que c'est cela, le sommeil artificiel, la réponse des soins palliatifs aux cas extrêmes.

Je citerai le journal *Palliative Care* qui mentionne que:

[*Traduction*]

«La fréquence de cette situation est controversée, les estimations variant entre 5 et 52 p. 100. Selon une étude, 52 p. 100 des malades en phase terminale développent des symptômes insupportables, comme la dyspnée, la douleur, le délire et les vomissements, qui nécessitent une forte sédation pour un soulagement adéquat.»

[*Français*]

Un philosophe disait: «Entre la durée et la conscience, il faut choisir la conscience.»

Vous me faites signe que mon temps est presque expiré, madame la Présidente.

Mme Lalonde: Vous avez choisi la conscience.

M. Daviault: Pour les spécialistes que j'ai rencontrés hier à Montréal, à la 10e Conférence internationale sur les soins palliatifs, cette pratique, le sommeil artificiel, s'assimile davantage à l'euthanasie qu'à l'arrêt de traitement.

Il est pratiquement impossible, dans les cas d'agitation terminale des derniers jours d'empêcher la douleur. Je tiens à souligner le courage du député de Burnaby—Kingsway qui a le mérite de saisir cette Chambre de ce projet de loi. J'ajouterai que je souhaite également qu'un comité spécial de la Chambre se penche entre autres sur le rapport du comité sénatorial sur l'euthanasie et le suicide assisté. Il y aurait beaucoup à en dire.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Monsieur le député, je regrette, votre temps est écoulé.

M. Daviault: Madame la Présidente, y aurait–il consentement de la Chambre pour que je poursuive?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a–t–il consentement unanime pour que le député poursuive pendant une minute?

Des voix: D'accord.

M. Daviault: Cependant, puisque le projet de loi est privé, il ne lie pas encore le gouvernement et ne permet pas un débat parlementaire sur toute la question de l'euthanasie, qu'elle soit active ou passive. Il faut tenir ce débat, de manière à apporter le meilleur éclairage possible à nous, les législateurs, ainsi qu'à la population vis–à–vis de cette réalité sociale.

J'en profite pour saluer également le travail du comité sénatorial et de Mme Neiman. Le rapport de ce comité sera sans nul doute utile à la réflexion des élus. Dans ce contexte, je souhaite une discussion plus large sur la question de l'euthanasie amenée par le gouvernement et à laquelle participera l'ensemble des partis représentés dans cette Chambre.

En terminant, j'aimerais dire que, lorsque je visitais l'unité des soins palliatifs du Centre hospitalier Notre–Dame–de–la–Merci, que vous connaissez, madame la Présidente, j'ai rencontré plusieurs professionnels de la santé qui m'ont profondément ému par leur travail. Je souhaite que la compassion et le respect que ces personnes vouent à nos grands malades animent le débat que nous aurons sur cette question.

[*Traduction*]

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour parler du projet de loi C–215, Loi modifiant le Code criminel (aide au suicide), qui a été présenté à la Chambre des communes par le député de Burnaby—Kingsway.

Je veux d'abord, en guise d'introduction, féliciter le député pour ses efforts en vue de corriger ce qu'il perçoit comme étant une faiblesse dans les dispositions actuelles du Code criminel relativement à l'aide au suicide.

Je veux aussi lui exprimer mes plus sincères condoléances à la suite du décès de sa très bonne amie, Sue Rodriguez. Mme Rodriguez était une personne courageuse qui a travaillé sans relâche durant une période extrêmement difficile de sa vie pour attirer l'attention du public sur la question de l'euthanasie, plus particulièrement sur celle du suicide assisté par un médecin.

Il est clair que c'est une question qui intéresse énormément notre collègue. Comme les députés le savent, ce n'est pas la première fois qu'il essaie de soulever cette question pour qu'elle soit débattue à la Chambre.

Il est évident aussi que toutes les questions entourant la fin de la vie intéressent de plus en plus la population. Nous ne devons pas oublier toutefois que ces questions peuvent être examinées

de plusieurs points de vue, notamment des points de vue médical, juridique, social et éthique.

De plus, il ne faut pas oublier que ces questions ne se limitent pas à une analyse du suicide assisté par un médecin. Elles englobent aussi d'autres sujets tels que les soins palliatifs, la cessation ou l'abandon des traitements et la nature du consentement du malade.

• (1810)

Ces questions et d'autres questions connexes seront examinées par les membres du Comité spécial sénatorial sur l'euthanasie et le suicide assisté qui a été formé le 23 février 1994.

Avant de parler de façon plus précise des dispositions du projet de loi C–215, je voudrais dire quelques mots au sujet du travail entrepris par ce comité sénatorial. Très brièvement, le mandat de ce comité spécial consiste à examiner, afin d'en faire rapport, les questions juridiques, sociales et éthiques liées à l'euthanasie et au suicide assisté. Le comité doit présenter son rapport final au Sénat au plus tard le 15 décembre 1994.

Je vais maintenant parler du projet de loi lui–même et faire une brève analyse des dispositions contenues dans cette mesure législative proposée par le député de Burnaby—Kingsway. Je crois que cela nous aidera à comprendre la complexité de cette question.

Le projet de loi C–215 prévoit qu'un médecin qualifié ne commet aucune infraction au Code criminel s'il aide un malade en phase terminale à se donner la mort, à la fois à la demande du malade et avec le consentement volontaire de celui–ci et avec l'approbation d'au moins un autre médecin qualifié.

Même si certains seraient portés à penser au premier coup d'oeil que ce sont là des lignes directrices concises et suffisantes, je crois plutôt que nous devons travailler davantage pour donner aux Canadiens un cadre juridique approprié pour ce genre de décision. Cette forme de suicide assisté demeurerait un acte criminel punissable d'une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans. Il faut que les circonstances dans lesquelles cette protection s'appliquerait soient claires.

Selon moi, l'expression « malade en phase terminale » n'est pas définie, et il n'en existe aucune définition généralement acceptée. Cela pourrait poser de graves problèmes.

Une autre préoccupation tient à un autre aspect de la proposition à l'étude ce soir. Le projet de loi C–215 dit que le patient doit donner son consentement volontaire, mais sans expliquer ce qu'est le consentement volontaire. Une difficulté peut surgir, car on ne dit pas que le patient doit avoir la capacité de consentir. Par exemple, les personnes souffrant d'une dépression nerveuse n'ont pas nécessairement la capacité de donner un consentement volontaire, mais peuvent le donner tout de même. Aucune disposition du projet de loi ne traite de la situation du patient atteint d'incapacité.

Dans les délibérations sur l'affaire Rodriguez, la Cour suprême du Canada a demandé comment on réglerait le problème du patient atteint d'incapacité, si les patients en pleine possession de leurs facultés étaient autorisés à demander le suicide assisté.

Je signale également aux députés que le projet de loi ne traite pas spécifiquement des enfants. Ils sont englobés dans le libellé général du projet de loi, mais il n'y a aucune disposition sur le consentement par procuration. Les enfants qui peuvent être capables de donner un consentement valable doivent–ils être autorisés à demander l'assistance au suicide? Si quelqu'un d'autre peut consentir à leur place, qui peut légitimement le faire? Les deux parents doivent–ils donner leur accord ou un seul d'entre eux peut–il le faire?

Nous savons que les membres de la famille et les amis sont parfois appelés à aider le patient à mourir. Le projet de loi C–215, tel qu'il est conçu, n'assure aucune protection dans ces cas, même ceux qui suscitent le plus de sympathie. La protection est réservée aux médecins.

Je ne veux pas dire que la Chambre doit s'y prendre de telle ou de telle manière pour aborder le problème. Ce qui importe, c'est que, lorsque nous l'aborderons, nous le fassions en étant conscients et en tenant compte de toutes les situations où la question du suicide assisté peut se poser.

• (1815)

Il est bien simple de dire que ces questions sont perçues de diverses façons par des personnes qui les considèrent selon des perspectives différentes. Les juristes vont plus probablement les aborder sous l'aspect d'actes à examiner d'après les définitions et les limites imposées dans la loi actuelle, alors que les médecins les aborderont plus probablement comme des éléments d'un processus de traitement continu pour leurs patients. À mon avis, il est important d'examiner ces questions selon toutes les perspectives pertinentes.

Je félicite le député de Burnaby—Kingsway de son initiative pour permettre aux parlementaires de se pencher sur ces questions et ces problèmes. Il reconnaît cependant lui–même que les dispositions proposées dans le projet de loi C–215 ne répondent pas à toutes les questions et à toutes les préoccupations que nous devons aborder dans l'examen de ce que nous appelons au sens général l'euthanasie.

Je le répète, le ministère de la Justice a entrepris une étude exhaustive dans ce domaine, englobant un examen de tous les problèmes juridiques complexes concernant l'euthanasie, le suicide assisté, les soins palliatifs et la cessation de traitement, afin de déterminer s'il est nécessaire d'apporter des modifications au Code criminel.

Il ne me paraît pas opportun de nous prononcer sur les modifications proposées dans le projet de loi C–215. Il me semblerait au

contraire plus opportun de réunir autant d'information que possible sur les difficiles questions sous–jacentes et d'attendre la fin des audiences du comité sénatorial pour laisser aux sénateurs l'occasion d'examiner la question de façon exhaustive.

Le ministre de la Justice nous a assurés que tous les parlementaires auront l'occasion d'examiner sérieusement ces questions. Je suis persuadé qu'on nous donnera l'occasion de le faire en temps opportun.

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Madame la Présidente, la vie commence dès le moment de la conception et se poursuit jusqu'au moment de la mort naturelle. Le respect du caractère sacré de la vie et de la dignité de la souffrance humaine, ainsi que la reconnaissance des valeurs morales, éthiques et spirituelles sont bien établis dans le droit naturel et dans le droit canadien.

Le Code criminel du Canada interdit d'aider ou d'encourager quelqu'un à se donner la mort ou de lui conseiller de le faire. Ces dispositions législatives n'existent pas simplement pour réglementer notre comportement. Elles visent plutôt à énoncer et à traduire les valeurs et croyances qui nous sont chères à titre de nation.

Par respect pour tous les êtres héroïques qui endurent silencieusement les douleurs physiques et qui acceptent les tourments émotifs que la vie leur réserve jour après jour, jusqu'à celui de la mort naturelle, je demande que les dispositions actuelles du Code criminel qui concernent l'aide au suicide soient appliquées rigoureusement de manière qu'il ne soit pas porté atteinte aux valeurs de notre pays ni à sa conscience morale par rapport au respect de la vie. Si nous ne le faisons pas, l'Homme sera victime d'une injustice encore plus grande que celle pouvant résulter de la douleur ou de la souffrance humaine.

Dans notre culture, certains voient d'un bon oeil le dépôt d'un projet de loi d'initiative parlementaire autorisant l'aide au suicide ou l'euthanasie, et ce, en raison de l'importance accordée à la liberté individuelle et à l'autonomie personnelle. Ce point de vue ne saurait toutefois justifier l'usurpation d'une vie humaine. La protection de la vie humaine a longtemps été la valeur fondamentale de notre société. Le fait de tuer quelqu'un, même avec son consentement, est une question d'intérêt public. Accepter que le fait de tuer quelqu'un soit une question privée reposant sur un choix individuel, c'est porter atteinte au respect de la vie humaine, c'est déshumaniser la société et c'est déraisonnable.

Dans la décision sur l'affaire Rodriguez qu'il a rédigée au nom de la majorité des juges de la Cour suprême du Canada, le juge Sopinka a dit que le respect de la vie est un principe fondamental à propos duquel il existe un large consensus dans la société canadienne. L'interdiction de l'aide au suicide est le reflet de ce consensus et vise à protéger les êtres vulnérables qui pourraient être persuadés de se suicider.

Le juge Sopinka explique que le fait de permettre le suicide réalisé avec l'aide d'un médecin porterait atteinte au caractère sacré de la vie humaine et donnerait l'impression que l'État ferme les yeux sur le suicide. De plus, des craintes relatives aux abus et à la difficulté d'établir des sauvegardes pour prévenir les abus font qu'il est nécessaire (dans notre pays) d'interdire le suicide assisté».

• (1820)

Ce dont il est aussi question ici, c'est le fait de donner au médecin le droit de tuer. Au VI^e siècle av. J.–C., le philosophe grec Hippocrate a écrit un serment qu'ont dû prêter tous les médecins depuis lors. Il se lit en partie comme suit: «Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion. . .» Fait à remarquer, ces mots sont immédiatement suivis de ce qui suit: «. . . semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif.»

Dans les temps modernes, ce serment a été reformulé sous le nom de Déclaration de Genève, qui dit en partie: «Je maintiendrai le plus grand respect pour la vie humaine. . . même sous la menace, je n'utiliserai pas mes connaissances à l'encontre des lois de la nature.»

Ces serments existent depuis 2 500 ans. Les lois de la nature doivent être respectées et les valeurs de notre société doivent être protégées. Je conclus avec ma déclaration préliminaire. La vie commence au moment de la conception et se poursuit jusqu'à la mort naturelle.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Madame la Présidente, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de m'exprimer sur ce sujet précis.

Comme la plupart des députés le savent désormais, lorsqu'il s'agit de questions morales, la politique du Parti réformiste consiste à faire de notre mieux pour trouver un consensus chez nos électeurs afin de déterminer dans quel sens nous devons voter. J'ai moi–même fait cet effort. Je n'ai pas pu trouver de consensus, les opinions étant également partagées. Lorsque viendra l'heure de me prononcer sur une telle loi, il se peut fort bien que je puisse le faire selon mes convictions et mes voeux.

Il importe donc que mes électeurs sachent quels sont mes voeux, et je suis maintenant prêt à les formuler. Mes convictions et mes voeux vont totalement à l'encontre de ce type de mesure législative. Je suis contre. Mes convictions tiennent probablement, d'abord et avant tout, à mon éducation. Je suis un évangéliste, né de bons parents qui m'ont enseigné, dès ma plus tendre enfance, que le bien le plus précieux que l'on puisse recevoir du créateur est la vie et que Lui seul a le droit de la reprendre. J'ai grandi dans cette foi et je dois dire aujourd'hui que je n'ai jamais été aussi convaincu de cette vérité.

Au cours de mes années d'enseignement, j'ai été en contact avec beaucoup de jeunes. J'ai vu des jeunes déprimés. Je me suis beaucoup préoccupé de leurs attitudes. On commence à s'inquiéter parce que le suicide est devenu un phénomène beaucoup plus répandu que notre société l'aurait souhaité. Le suicide est à la hausse.

Ces dernières années, le suicide a pris l'allure d'un cauchemar pour notre société. Les causes sont multiples: foyers brisés, drames au sein des familles, fortes dépressions de tous ordres,

voire maladies. Lorsqu'on s'est rendu compte que cela causait un problème qu'il fallait absolument résoudre, toutes les sociétés ont demandé aux églises et aux écoles, ainsi qu'à d'autres institutions, comme les services sociaux, de collaborer pour essayer de prévenir cet acte appelé «suicide» et de prendre toutes les mesures possibles en ce sens.

C'est ce que nous avons fait pendant des années. Nous avions des conférenciers spéciaux, des activités et des programmes spéciaux, de même que toutes sortes d'autres mesures visant à déceler chez les jeunes ceux qui éprouvaient des difficultés. Lorsque le directeur d'une école, par exemple, perd l'un de ses jeunes, il doit se demander ce qu'il a fait de mal et ce qui explique ce geste.

• (1825)

Puis, au beau milieu de tout cela et à mesure que le temps passe, on reçoit un appel de son frère et de sa belle–soeur qui sont effondrés littéralement parce que leur fils de 19 ans, votre neveu, a décidé de mettre un terme à sa vie ce soir–là. Nous nous demandons tous alors la raison de tout ceci. Dans ce cas–là, nous n'avons pu trouver d'explication. Il se peut fort bien que mon neveu de 19 ans ait découvert, par l'entremise d'un médecin, qu'il était atteint d'une maladie tout à fait incurable. Nous l'ignorons.

Cependant, nous ne croyons pas un seul instant—et peu importe tous les cas de suicide auxquels j'ai été confronté—que ce soit là une façon très digne de mourir. S'il est question de mettre fin à la vie d'une personne de cette façon, on ne doit certes pas parler de «dignité».

D'aucuns disent qu'on ne devrait pas se prononcer tant qu'on n'a pas été à la place de ceux qui ont perdu un être cher. J'ai vu mon père souffrir pendant longtemps et surtout une soeur qui est morte à l'âge de 54 ans après avoir combattu pendant deux dures années un cancer incurable. J'ai vu cette belle fille de 140 livres en pleine santé et aux cheveux noirs devenir une vieille femme aux cheveux gris ne pesant plus que 58 livres et souffrant le martyre. J'ai entendu ma soeur implorer bien des fois le Seigneur de la laisser mourir, car elle n'en pouvait plus. Après avoir pris certains médicaments, ses souffrances devenaient plus supportables et elle nous disait alors avec un sourire qu'il ne fallait pas porter attention à elle lorsqu'elle parlait de cette façon, qu'à ce moment–là elle avait vraiment ce sentiment, que c'était très dur, mais qu'il fallait avoir foi en elle, car ce n'était vraiment pas pire que les douleurs de l'accouchement.

Qu'en est–il du manque de dignité? C'était la femme la plus digne que j'ai jamais rencontrée dans ma vie, même si elle était ma soeur, et je suis fier de le dire. Jusqu'au dernier moment où elle a fermé les yeux et nous a quittés pour un monde meilleur, elle avait encore quelque chose à offrir. Malgré ses douleurs, elle apportait encore beaucoup à ceux d'entre nous qui l'aimaient le plus.

Cette histoire est vraie, comme celle de ceux qui disent qu'ils n'en peuvent plus et qui demandent qu'on fasse n'importe quoi pour mettre un terme à leurs souffrances. Ne vous y trompez pas. Dans le cas de mon père et de ma soeur, ils nous ont dit tous deux qu'ils ne voulaient pas qu'on prolonge leur vie artificiellement. Nous avons demandé aux médecins de n'en rien faire. Ces derniers nous ont répondu très patiemment qu'ils devaient faire tout leur possible pour qu'ils se sentent mieux et ils nous ont garanti que cela apaiserait beaucoup leurs douleurs. Ils ont ajouté qu'ils ne seraient plus aux prises avec la souffrance, mais que cela pourrait peut–être accélérer leur mort et les rendre incohérents parfois. Cela a certes été le cas, mais je n'ai jamais considéré un seul instant qu'ils sont morts sans dignité. Je pense qu'on ne devrait jamais avoir recours à cette solution.

L'idée que 295 politiciens devront se prononcer sur une telle question me rend vraiment nerveux. Cela me trouble beaucoup, car on change alors le sens du mot «suicide». En effet, si une personne en aide une autre à commettre cet acte, il ne s'agit plus d'un suicide. J'ai toujours cru que se suicider voulait dire s'enlever la vie. Si on le fait avec de l'aide, quelle qu'elle soit, je n'ose pas dire quel terme il faut alors utiliser.

J'estime que si nous, en tant que politiciens, devons prendre cette décision, nous devrions nous garder de l'imposer aux professionnels de la santé. Je sais de sources sûres que l'association médicale s'oppose vivement à cette proposition, si l'on se fie aux sondages menés auprès d'elle.

• (1830)

Alors, si une telle mesure législative est adoptée, nous devrions probablement parler de suicide réalisé avec l'aide d'un politicien, et non d'un médecin, et les politiciens seraient peut–être ceux qui devraient procéder à cet acte.

À mon avis, nous devons être totalement responsables des décisions que nous prenons à la Chambre, et je ne crois pas un seul instant que nous voulons nous lancer dans une entreprise qui nous rendrait responsables d'une décision que nous risquons fort de regretter amèrement plus tard si elle entraîne les conséquences qu'a connues la Hollande et que le député d'en face a mentionnées. Des tragédies horribles se produisent là–bas.

Voici une maxime que j'ai entendue à plusieurs reprises et à laquelle je crois de tout coeur: «Quand des gens demandent à mourir ou qu'on les tue, nous devrions leur tendre une corde de sécurité, et non un noeud coulant.»

Alors, en terminant, je demanderais aux députés, lorsqu'ils se prononceront sur cette question, de bien sonder leur âme et de laisser leur conscience les guider.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, à la reprise du débat sur cette motion, je voudrais rappeler aux députés de la Chambre le contenu de la motion. Elle est ainsi libellée: «Que cette Chambre prenne note des engagements internationaux actuels et futurs du Canada à l'égard du maintien de la paix dans le monde, en particulier en ce qui concerne l'ex–Yougoslavie, Haïti et le Rwanda», qui sont les

chantiers dans lesquels les Canadiens sont présentement engagés.

Lorsqu'on parle d'engagements internationaux, il est évidemment question du Canada tout entier, mais il est aussi beaucoup question des personnes qui sont touchées par cette mesure. Évidemment, il y a les gens des pays dans lesquels on intervient, mais pour nous, pour les Canadiens, pour les Québécois, il s'agit beaucoup des membres des forces armées qui sont envoyés dans ces missions.

Dans ma propre circonscription, dix-sept soldats sont maintenant revenus de l'ex-Yougoslavie, mais ils ont eu un séjour là-bas qui n'a pas toujours été facile, où ils ont contribué au maintien de la paix. Je veux les en remercier. Il y a trente autres soldats qui, en janvier 1995, subiront un entraînement en vue d'une mission de paix dans le monde. Ce sont des soldats de la réserve, donc des gens qui, à l'origine, n'étaient pas nécessairement formés pour ce type de fonction. Je trouve important qu'on aborde une motion comme celle-là en tenant compte des aspects humains qui touchent ces individus.

Dans le domaine des engagements internationaux, le Canada a un passé qui est très riche. Je ne vous énumérerai pas l'ensemble des interventions qu'il y a eu, mais souvenons-nous du Cachemire, de la Nouvelle-Guinée, du Yémen, du Sinaï, de Chypre, et plus récemment, notamment, de l'ex-Yougoslavie. On peut aussi se dire qu'on aura un avenir très occupé, parce que l'évolution de la situation mondiale fait que les foyers de guerres locales, les foyers de situations difficiles se multiplient, parce qu'on n'a pas réglé, dans notre société, dans l'univers, sur la Terre, tous les problèmes d'inégalité qui résultent, souvent, en affrontements entre les gens d'un même pays qui essaient de trouver des solutions à leurs problèmes.

Il y a un constat qui peut être partagé par tout le monde, c'est la nécessité de former un corps spécialisé dans ce type d'intervention. On a appris beaucoup par tâtonnement et diverses expériences. Maintenant, je crois qu'il y a une obligation de s'assurer que nos interventions soient de plus en plus structurées, pertinentes et percutantes dans ce domaine. Essayons donc de tirer leçon un peu des endroits où actuellement nous faisons des interventions. Que ce soit en Yougoslavie, à Haïti, au Rwanda, je pense qu'on se rend compte dès le départ que ce sont des situations très différentes l'une de l'autre qui nécessiteront une préparation très particulière de nos soldats. C'est un défi très important.

• (1835)

Il y a six mois à peine, soit au début de l'année, on tenait un débat ici sur la pertinence de l'intervention en ex-Yougoslavie. À ce moment-là, j'avais mentionné ceci, et je pense que c'est toujours d'actualité: «La question de la sécurité des troupes est indissociable de celle de la clarté et de la pertinence de la mission qui leur est confiée.» Cette phrase, si on l'applique à la Yougoslavie aujourd'hui, on peut dire qu'au mois de janvier dernier, on a contribué à ce que la mission soit assez clarifiée.

Mais sur le terrain, aujourd'hui, c'est difficile de voir ce qu'on a gagné et ce qu'on a perdu. Si on se fie aux communiqués de presse, ils sont très peu encourageants. La situation perdure, il y a menace de frappe aérienne pour dégager Sarajevo, encore une fois. On a l'impression de regarder un vieux film de guerre, mais c'est la triste réalité d'aujourd'hui. Il y a toujours les menaces serbes de s'en prendre aux Musulmans bosniaques. Il y a aussi la possibilité que l'embargo soit levé sur les armes destinées aux Musulmans.

Donc, l'opération en Yougoslavie, comme on avait dit à la Chambre en janvier de façon assez unanime, il faut y rester pour s'assurer d'éviter des catastrophes encore plus grandes. Mais d'un autre côté, on doit s'assurer qu'au moment où le gouvernement aura à décider s'il renouvelle la présence des soldats, qu'on ne s'embourbe pas là et qu'on contribue à ce que la bataille dure plus longtemps encore. Il faut trouver des façons d'intervenir qui donneront une chance de s'en sortir le plus tôt possible, et ce n'est pas nécessairement très évident.

L'autre exemple que nous avons devant nous et pour lequel la phrase que je disais sur la clarté et la pertinence de la mission qui leur est confiée est moins évidente, c'est à Haïti. On l'a vu lors des périodes de questions, on l'a vu par le type d'ententes prises entre Washington et le gouvernement fantoche d'Haïti. On est devant une situation où l'on veut que le Canada participe à une force internationale, mais on ne sait pas vraiment ce qui adviendra de cette entente, parce qu'il y a des principes de base qui ne sont pas respectés dans la situation actuelle.

Il y a un président élu qui est involontairement en exil, et là on signe une entente avec un gouvernement qui n'a jamais eu de légitimité. On dit toujours qu'un compromis vaut mieux que pas d'entente, mais le compromis actuel demande beaucoup de circonspection de la part des autorités canadiennes afin de s'assurer qu'on ne contribuera pas à une situation inacceptable.

Si les forces américaines qui débarquent présentement à Haïti ne sont que des spectatrices de la situation et font que le régime de terreur, le régime inacceptable qui est là se perpétue, on n'aura fait que contribuer au côté négatif, à l'aspect inacceptable de ce gouvernement. On peut dire qu'à Haïti—le ministre des Affaires étrangères le disait—, le Canada a toujours essayé de respecter le plus possible le mandat de M. Aristide. Je pense qu'il y a encore place dans l'intervention du Canada pour s'assurer que nos interventions permettent de respecter la légitimité des institutions réelles de ce pays.

Le problème est que le règlement entre les Américains et le gouvernement fantoche d'Haïti ressemble un peu à un fromage de gruyère. Il n'y a pas de départ obligatoire des putschistes, on ignore quand M. Aristide pourra retourner dans son pays et on ne sait pas non plus si le chef de l'armée actuel quittera ses fonctions. Le bon côté de l'entente, c'est d'avoir évité une effusion de sang lors d'un débarquement et le mauvais côté, c'est qu'on ne sait pas vraiment si la démocratie en sortira gagnante.

Ce qu'il faut éviter, c'est accorder une prime de crédibilité au gouvernement fantoche. Si on leur permet de s'incruster et de demeurer, on peut leur avoir accordé de la crédibilité. C'est dans cette optique qu'il faut étudier l'intervention du Canada à Haïti.

• (1840)

Si on envoie là des policiers, qui avec toute la bonne volonté du monde y arrivent, mais n'ont pas de poids réel, on aura contribué à détériorer une situation qui n'était déjà pas très rose

et à tuer l'espoir des Haïtiens, parce qu'en bout de ligne ce qui est en question, c'est le fait que l'on puisse permettre aux Haïtiens, à ceux qui espèrent le retour de la démocratie, que le message soit clair, qu'ils puissent y arriver, qu'ils puissent avoir un appui réel de la communauté internationale.

Je crois qu'il faut donc s'interroger à savoir si les conditions de l'appui et de la participation du Canada sont respectées. Lorsqu'on enverra les policiers, il ne faudra pas faire la même erreur ou le même compromis là-dessus que les Américains ont fait, c'est-à-dire qu'il faudra s'assurer que le père Aristide, le président des Haïtiens, sera d'accord avec l'envoi de ces policiers-là en Haïti, parce que sinon on va avaliser le fait de faire des ententes avec un gouvernement fantoche sans l'accord du président élu des Haïtiens. Cela nous mettrait vraiment dans une situation aberrante. C'est comme si au Canada quelqu'un venait faire une entente avec une personne non élue et disait que cela pourrait s'appliquer à l'ensemble du Canada. Je pense qu'on ne tolérerait pas cela vraiment très longtemps.

Là-dessus, il y a au moins cela de sécurisant. Je pense qu'on peut se rappeler l'engagement du ministre des Affaires étrangères en réponse à une question du chef de l'opposition, qui nous a dit : «Il n'y a rien qui se fera sans l'accord du père Aristide». J'ai espoir que cet engagement du ministre sera respecté, et je pense qu'il est important qu'il le soit effectivement afin que la situation puisse s'améliorer et se régler de façon correcte.

Le troisième exemple d'intervention présentement est le Rwanda et le Burundi. Dans ces pays-là, le Canada est présent depuis 1960, depuis que ces pays-là sont devenus indépendants, et la mission qu'on a eu à remplir dans ces pays est très différente. Je pense que là-dessus il faut se reporter beaucoup au bilan, je dirais au testament du général Dallaire, et savoir en tirer des leçons importantes. Il y a eu là une catastrophe humaine qui était un peu sans précédent depuis les guerres mondiales, finalement. Il y a eu comme un vent de folie qui a amené la mort de centaine d'êtres humains, et ce que j'appelle le testament du général Dallaire nous a permis de voir qu'on a beaucoup à apprendre sur la forme d'intervention dans de telles situations de crise.

Là-dessus, le Canada, par son expérience, devrait prendre les devants et devrait pouvoir contribuer à ce qu'on développe de façon beaucoup plus significative les façons de réagir, avoir la rapidité de réagir et avoir les bonnes façons de réagir à des situations afin d'éviter que les crises ne deviennent des situations totalement incontrôlables et intolérables.

Donc, dans ces trois situations d'intervention du Canada dans des missions de paix, il y a certaines leçons générales à en tirer. Je pense qu'il y a des leçons à éviter et des leçons à tirer aussi de ce qu'on devrait faire et de ce qu'on pourrait faire.

Je pense que la première des leçons à éviter c'est de s'embourber. En Yougoslavie, il y a des périodes de temps où on se demande si on ne contribue pas autant à ce que le conflit continue qu'on ne contribue à ce qu'il se termine. Je pense qu'il est important qu'on pose les bonnes questions et qu'on s'assure que nos interventions ne s'étirent pas dans le temps, de façon à s'assurer que le conflit puisse se terminer le plus tôt possible.

La deuxième leçon à éviter, je pense que c'est de tolérer des situations inacceptables. Ce que je disais sur Haïti plus tôt, si notre intervention là-bas a comme résultat d'officialiser le gouvernement fantoche, je pense qu'on n'aura pas rendu service d'aucune façon aux Haïtiens et eux seront encore plus désespérés par rapport à l'avenir qu'ils pourraient avoir.

Dans les leçons à tirer, le premier élément qui m'apparaît important, c'est de donner des mandats clairs à nos groupes d'intervention.

• (1845)

Le général Dallaire l'a dit très précisément, et je pense que cela s'est appliqué en Yougoslavie, que cela s'applique au Rwanda et que cela s'appliquera aussi à Haïti. Si on ne donne pas le mandat précis correctement, les forces armées qu'on envoie là-bas, si elles n'ont pas d'ordres spécifiques de ce qui doit être réalisé, risquent de s'éparpiller, de faire beaucoup plus de surplace que de faire ce pourquoi elles ont été envoyées à ces endroits et puissent faire rapport correctement du résultat de l'intervention accomplie.

L'autre leçon, c'est qu'il faut compter sur le professionnalisme de nos troupes. On a eu quelques exemples d'interventions difficiles de Canadiens. Quelle en est la cause? Ce n'est sûrement pas facile de vivre ces missions. Il peut y avoir des situations humaines difficiles qui se présentent, mais on ne peut tolérer en aucune façon que nos soldats se placent dans une situation qui remette en question l'image du Canada ou du Québec et faire des gestes qui vont à l'encontre des droits de l'homme, à l'encontre des règles humanitaires en général.

À ce sujet, je pense qu'il y a un effort particulier à fournir afin de s'assurer que nos troupes sachent exactement dans quoi elles s'embarquent et qu'elles y soient préparées. Il faut s'assurer que les troupes que l'on y envoie soient impeccables à cet égard. Je me suis rendu compte de l'infiltration possible de groupes d'extrême droite dans l'armée. C'est un danger qui est toujours présent et qu'il faut absolument réussir à extraire de nos forces armées. Ces exemples troublants doivent disparaître et c'est important que cela se fasse rapidement.

Il y a une autre leçon, et à ce sujet, j'aimerais me référer à un rapport du Sénat qui s'appelle «Le Canada face au défi du maintien de la paix dans une ère nouvelle». On donnait des recommandations relativement aux interventions pour le maintien de la paix, recommandations qui disaient: «Que le ministère de la Défense nationale entreprenne une étude approfondie sur la possibilité de créer des unités de réserve dans les domaines de la logistique, des transports, des communications et du génie, unités qui pourraient servir aux opérations de maintien de la paix plutôt que de guerre proprement dite.»

Il y a probablement là-dedans des ressources intéressantes qui peuvent, de façon moins coûteuse et en utilisant les différents services de réserve que l'on a un peu partout au Canada, nous aider à trouver la façon de répondre en même temps au problème des coûts et à l'utilisation et au développement d'une armée qui aurait de plus en plus une mission d'intervention de paix et

peut–être de moins en moins une mission d'intervention de guerre. En ce sens, c'est peut–être un des compromis où on peut aller le plus loin avec un geste concret pour contribuer à la pacification du monde dans lequel on vit.

On a des ressources dans nos différentes régions relativement à cela. Il y a des installations militaires qui peuvent servir. De plus, ces jeunes soldats de la réserve sont des gens qui ont beaucoup moins d'expérience que les soldats de carrière, mais en les formant adéquatement, en leur assurant une formation qui irait jusqu'à des notions d'histoire, s'ils ont à intervenir dans un pays musulman, dans un pays d'Afrique ou dans un autre type de situation, qu'ils sachent face à quoi ils vont se trouver. Chaque fois qu'on envoie des soldats, qu'on le fasse en s'assurant qu'ils auront reçu cette formation dès le départ.

La recommandation du Sénat sur une plus grande utilisation des forces de réserve est pour moi très significative et j'ai bien confiance dans la qualité de ces troupes. Depuis mon élection, j'ai eu la chance de les côtoyer dans ma circonscription et dans l'est du Québec en général, surtout les Fusiliers de Saint–Laurent. J'ai été impressionné par la force de caractère, par la discipline des soldats. En même temps, je me disais que si demain on envoyait ces soldats dans des missions comme celle–là, il faudrait qu'ils aient eu une formation supplémentaire pour s'assurer qu'ils répondent au mandat. Ils ont le potentiel, il s'agit de l'actualiser et de le développer correctement.

Il y a une autre recommandation du Sénat sur laquelle je veux attirer votre attention et qui m'apparaît pertinente à la situation, c'est d'obtenir des bilans clairs et détaillés des coûts de notre participation aux opérations du maintien de la paix et des sommes que nous recouvrons des Nations Unies ou d'autres organismes par suite de ces activités. Cela pourrait peut–être être déposé en même temps que le budget des dépenses annuel afin d'aider le Parlement à exercer son droit de regard sur le maintien de la sécurité nationale.

• (1850)

Présentement, la motion proposée parle de choses existantes. On y parle des interventions qu'on fait au Rwanda, en ex–Yougoslavie et à Haïti, mais on parle aussi de l'avenir et, sur ça, on n'a pas vraiment de chiffres qui nous indiquent combien cela nous coûte. Il s'agit d'un aspect financier, mais il a aussi un impact sur la quantité totale des ressources qu'on accorde à la défense. On peut trouver que le budget en entier de la défense d'un pays est très élevé, mais si on peut nous dire que 5, 10 ou 15 p. 100 de ces sommes sont affectés à des missions de paix, bien, ça nous donne un regard différent. Je pense qu'il serait intéressant que le Parlement puisse être informé, tel que la recommandation le dit, des éléments qui nous permettraient de connaître le coût réel de ces activités et de voir où sont investis les sous. Le sont–ils en formation? Le sont–ils surtout dans le transport des troupes? Donc, cela nous permettrait de pouvoir voir où on s'en va dans ce domaine.

En conclusion, je vous rappellerai encore à la mémoire un extrait du discours que je faisais en janvier, parce que je crois qu'il est encore très d'actualité. Je tiens à rappeler que la population de mon comté appuiera l'action du gouvernement canadien dans les missions internationales s'il y a preuve de la nécessité de cette intervention, de la préparation adéquate de nos troupes et de l'efficacité de notre action diplomatique, car le front diplomatique est aussi très important.

Je vais conclure sur la situation que je crois la plus urgente, celle d'Haïti. Il y a là des gestes à poser par le gouvernement. Il n'est pas nécessairement facile de faire des choix, et on a chacun nos rôles face à cette situation, mais j'ai déjà mentionné un principe que je voudrais répéter: je crois qu'on ne doit jamais officialiser, renforcer la force d'un gouvernement qui n'a pas été le résultat d'une élection, qui a pris le pouvoir par la force. C'est quelque chose qu'on ne tolérerait pas chez nous et je pense qu'on ne doit pas le tolérer ailleurs non plus. On peut accepter qu'il y ait eu un compromis pour permettre aux forces armées d'intervenir dans le pays, mais maintenant cela ne doit pas être quelque chose qui va permettre de perpétuer la situation. Et il ne faut pas qu'une deuxième fois on tolère qu'un délai ne soit pas respecté.

Souvenons–nous que, l'année passée, le père Aristide était supposé retourner, ce qui ne s'est pas réalisé. On fait la même chose cette année. Si, là, cela se répète une deuxième fois, la communauté internationale va perdre toute crédibilité. Donc, il est important que le Canada, là–dessus, joue son rôle auprès d'Haïti et auprès des Américains pour être sûr d'arriver à une conclusion finale qui va permettre à ce pays, un des plus vieux à avoir obtenu son indépendance en Amérique centrale ou en Amérique du Sud, de retrouver la joie de vivre qu'il a connue. C'est là–dessus qu'on va être jugé au cours des prochains mois, et je pense que le gouvernement a à se garantir qu'il va respecter les ententes qui ont été prises par l'ONU et par la Canada avec le père Aristide.

[*Traduction*]

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt le député décrire notre rôle de maintien de la paix à l'échelle internationale. Il a bien déclaré que nous devrions éviter certaines circonstances particulières, car nous pourrions y rester coincés, et veiller à ne pas nous engager dans les situations qui risquent de perdurer. Il a aussi dit qu'il faut nous assurer d'avoir un mandat clair et que nous ne le faisons peut–être pas toujours à l'heure actuelle.

Pour autant que je sache, la guerre et le maintien de la paix sont des tâches difficiles et pas toujours très propres. C'est un métier plein de risques et la vie des Canadiens est souvent en danger. Je suis convaincu que je parle au nom de nombreux Canadiens en disant que nous sommes de tout coeur avec nos soldats qui mettent leur propre vie en péril pour améliorer la situation dans certaines régions du globe qui ne nous effleuraient jamais l'esprit avant qu'une conflagration ne s'y déclare.

Bien qu'il ait parlé longuement des causes et des raisons du maintien de la paix, le député ne nous a pas précisément donné son avis.

• (1855)

Selon lui, devrions–nous être présents au Rwanda, en Yougoslavie et à Haïti ou croit–il plutôt que nous devrions éviter de nous mêler de ces situations parfois embêtantes puisque nous risquons de nous y enliser ou qu'elles peuvent s'éterniser?

Le député estime–t–il que nous devrions participer aux opérations ou nous présente–t–il simplement une longue liste de rai-

sons qui font que nous devrions plutôt nous mêler de nos affaires et rester chez nous?

[*Français*]

M. Crête: Monsieur le Président, je pense que je peux revenir sur certains arguments que j'ai invoqués et qui ont peut-être été mal compris. Je pense qu'on peut voir dans la tradition du Canada qu'on est intervenu beaucoup dans les missions de paix internationales et qu'on s'est développé une réputation intéressante dans ce domaine qu'il faut maintenir et qu'il faut continuer.

Cela étant dit, on a aussi l'obligation de tirer une leçon du passé et particulièrement des expériences des dernières années. On parle du Rwanda, de la Yougoslavie et d'Haïti. Je pense que chaque fois que la communauté internationale jugera qu'il doit y avoir une intervention, on devra dire oui en autant que cela se fasse dans des circonstances acceptables. Donc, que le mandat soit le plus clair possible, que les forces qu'on envoie soient bien préparées pour remplir ce mandat et qu'on s'assure que pendant qu'on est là on remplit les objectifs qui sont visés, ce qui va faire que l'on va contribuer à ce que la guerre finisse à un moment donné et qu'il puisse y avoir rétablissement d'une situation normale.

Je pense que pour la question du député, c'est assez clair. Au Rwanda, le problème ce n'est pas qu'on n'ait pas été là, je ne dis pas que le Canada est nécessairement plus coupable que le reste de la communauté internationale, mais on n'a pas eu de réflexes suffisamment rapides pour faire face à cette situation-là. En ex-Yougoslavie, je pense que là c'est une question de compréhension historique. Il y a un problème très difficile à comprendre. Il y a beaucoup d'intervenants, cela dure depuis très longtemps. Donc, il y a des leçons à tirer de ce côté-là.

En Haïti, c'est plus une question de respect de principes et de se servir de l'arme diplomatique le plus possible. Je dis, en réponse au député: Oui, il faut qu'on intervienne lorsque les situations le justifient, mais il faut le faire dans un contexte où on va s'assurer de l'efficacité de notre intervention et que nos troupes vont aussi être protégées.

Je pense qu'il faut regarder vers l'avenir. Dans les missions internationales à venir, est-ce que ce sont nécessairement des interventions de pays *ad hoc* que cela va prendre sur des situations données? N'en est-on pas rendu plutôt à doter l'ONU d'un groupe d'intervention qui pourrait avoir cette responsabilité de façon mondiale d'intervenir dans des situations comme celle-là? Et la contribution du Canada pourrait être de choisir d'offrir la formation aux gens qui participeront à ce corps international. Le passé est un peu le garant de l'avenir. L'intervention du Canada a été correcte et bien vue dans le monde. Je pense qu'elle doit se continuer, mais il faut s'assurer qu'elle se fasse dans des conditions où il n'y aura pas de tache au tableau, qui ferait qu'on aurait le goût de s'en retirer. Il faut continuer de s'assurer qu'on respecte les principes pour lesquels on envoie les gens dans ces missions.

[*Traduction*]

M. Janko Peric (Cambridge): Monsieur le Président, je suis heureux, aujourd'hui, de prendre la parole encore une fois au sujet de l'avenir des forces canadiennes de maintien de la paix et, plus particulièrement, du rôle que nous jouons en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.

Même si certains liens m'unissent à la Croatie, je crois que la sécurité de nos casques bleus est fondamentale dans la décision à savoir s'ils devraient ou non rester en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

Depuis le déploiement des troupes de maintien de la paix en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, nous avons assisté à une diminution visible des hostilités dans ces deux pays. Cependant, j'hésiterais vraiment à qualifier de succès la mission dans l'un ou l'autre de ces pays. Les casques bleus des Nations Unies n'ont pas rempli le mandat énoncé dans les résolutions 743 et 769 de cette organisation.

• (1900)

À ce jour, les personnes déplacées qui se trouvent en Croatie et en Bosnie-Herzégovine n'ont pu réintégrer leur domicile. En Croatie seulement, il y a 250 000 personnes déplacées et plus de 300 000 réfugiés bosniaques. Certains, comme un homme du nom de Zvonko, de Petrinja, cherchent à réintégrer leur foyer depuis trois ans, mais en vain.

En juin, je suis allé en Croatie avec mes collègues de Scarborough—Rouge River et de Regina—Qu'Appelle. Nous avons visité trois camps de réfugiés situés à Osijek, à Split et à Karlovac, et nous avons parlé à un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées.

Leur message est clair. Ils veulent que les casques bleus des Nations Unies les aident à retourner chez eux. À ce jour, près du tiers de la Croatie demeure occupée. La FORPRONU n'a fait aucun effort pour réintégrer ces zones en Croatie ou pour renvoyer les personnes déplacées dans leurs foyers. Au lieu de cela, elle forme un tampon entre la Croatie et les zones occupées de Croatie, où elle maintient simplement le statu quo. Ce n'est pas son mandat.

Si les casques bleus doivent rester en Croatie, ou en fait en Bosnie-Herzégovine, ils doivent commencer à s'acquitter de leur mandat. J'ai demandé leur opinion sur cette question à plusieurs représentants du gouvernement croate.

Le gouvernement croate est reconnaissant aux casques bleus canadiens qui participent à la mission de la FORPRONU. Il estime que l'on ne peut arriver à un règlement pacifique de la situation en Croatie sans l'aide des casques bleus des Nations Unies, en particulier, des casques bleus Canadiens. Cependant, si des pays comme le nôtre commencent à retirer leurs casques bleus de Croatie, je crains que la situation ne se détériore rapidement, et l'on m'a dit que ce serait le cas.

Le gouvernement croate voudrait que la FORPRONU reste en Croatie, mais à certaines conditions qui ont été stipulées par le ministre croate des Affaires étrangères, M. Mate Granic.

Premièrement, la FORPRONU doit assumer le contrôle des frontières croates, ainsi que le stipule la résolution 769 des Nations Unies du 7 août 1992.

Deuxièmement, des mesures doivent être prises afin de démilitariser les zones de sécurité dans les territoires occupés de la Croatie.

Troisièmement, les sanctions contre la Serbie et le Monténégro doivent être appliquées afin d'empêcher l'entrée d'armes et d'autres fournitures et matériels dans les zones occupées de Croatie.

Quatrièmement, un effort concret doit être fait pour réintégrer les zones de sécurité en Croatie et pour renvoyer les personnes déplacées dans leurs foyers.

Durant ma visite en Croatie, j'ai entendu de la part de Croates plusieurs histoires qui m'ont rendu fier de nos casques bleus canadiens. Par exemple, le commissaire en chef des incendies de la région de Sibenik mentionnait l'utilité de l'intervention des troupes canadiennes de maintien de la paix lors des incendies de forêt dans la région et il ajoutait que même pendant leurs loisirs ils aidaient la population en nivelant une route de terre en triste état.

Je suis tout à fait d'avis que les troupes canadiennes de maintien de la paix ne peuvent jouer un rôle très important en Croatie que si la FORPRONU peut commencer à remplir son mandat. Si elle ne le peut pas, on pourra alors se demander si l'on peut se permettre de conserver des troupes là-bas.

Je prie le gouvernement de permettre que les troupes canadiennes de maintien de la paix restent en Croatie. Toutefois, malgré mon désir de voir nos troupes rester en Croatie, cela ne signifie pas que je m'opposerais à une réduction de notre contingent dans ce pays.

En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, nous avons encore constaté cette fin de semaine la reprise des interventions de purification ethnique de la part des Serbes de Bosnie ainsi que la reprise des bombardements de Sarajevo, et nous avons appris que des soldats français ont été pris en otage.

• (1905)

Même si la situation en Bosnie-Herzégovine est beaucoup plus dangereuse qu'en Croatie, je suis convaincu que nos soldats contribuent utilement à la mission de l'ONU.

On doit maintenir dans ce pays une paix bien fragile, mais on a besoin de nous. Cependant, si la sécurité de nos troupes était menacée, elles devraient être retirées, en particulier si l'embargo sur les armes est levé, car leur sécurité est la considération première.

Pour en venir à Haïti, la décision de transférer les troupes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine à Haïti est difficile. Même si je pense que les Canadiens ont un rôle à jouer à Haïti, je ne pense pas que nous devions participer à une invasion, quelle qu'elle soit. Tant que cette question ne sera pas résolue, j'estime que nous devrions hésiter à envoyer des troupes à Haïti.

Pour terminer, je pense que toute décision de participation à des missions de maintien de la paix ne devrait être prise qu'après considération des points suivants: Peut-on se permettre de participer? Est-ce que nos troupes pourront être adéquatement protégées? Pouvons-nous réellement contribuer à améliorer la situation? Si l'on répond oui à toutes ces questions, alors nous nous devons de participer.

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le débat actuel soulève des problèmes propres à toute période de transition. Nous vivons une période importante de l'histoire. L'ordre ancien est toujours de rigueur et les structures de l'ordre nouveau ne sont pas encore en place.

Une des difficultés liées à la question du maintien de la paix provient du fait que nous utilisons des précédents qui ont été mis au point et éprouvés à une autre époque, celle de la guerre froide. Le maintien de la paix, un concept créé par un ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. Lester Pearson, devenu plus tard premier ministre, était une arme de la guerre froide applicable à des conflits non reliés à la guerre froide ou du moins à des situations dans lesquelles les superpuissances n'étaient pas engagées directement.

Cette formule permettait à des adversaires de se retirer d'un conflit politico-militaire dans lequel ils avaient épuisé toutes leurs ressources, tout en évitant de subir une perte intolérable de prestige. C'est pourquoi le concept de troupes non armées servant de barrière humaine entre des adversaires—lesquels désiraient de toute manière se retirer—avait son utilité et un sens s'il était appliqué à fond. Ce qui était évidemment le cas.

Le dossier du Canada—et n'oublions pas ceux qui ont si souvent servi avec nous: les Polonais et les Indiens—s'est constitué à partir de cette expérience, qui faisait intervenir essentiellement le concept de maintien de la paix visé au chapitre six de la Charte des Nations Unies, même si on n'y faisait pas référence en ces termes.

L'autre forme de maintien de la paix—appelé aujourd'hui pacification—a rarement été utilisée pendant la guerre froide parce que les deux superpuissances avaient créé un équilibre du pouvoir entre elles. Elles ne se sont jamais affrontées directement, sauf par suite d'erreurs ou de malentendus.

Le meilleur exemple en est la guerre de Corée de 1950. À l'époque, on ne parlait pas de pacification, mais l'intervention s'inspirait directement du chapitre VII de la charte et des pouvoirs juridiques beaucoup plus étendus qui avaient alors été mis au point à cette fin.

Si on examine les études de cas de ces dernières années, dont il a été question pendant le débat aujourd'hui, on constate qu'il y a confusion au sujet des deux aspects de ce que nous appellerons la mission de maintien de la paix des Nations Unies. Il y a bel et bien confusion. Dans le cas de la Yougoslavie, c'est clair que M. Mulroney, en répondant à la demande d'intervention, s'engageait dans un conflit sur lequel il n'y avait pas de consensus politique. En fait, les puissances européennes—nous le reconnaissons maintenant—ont raté une chance d'établir un consensus sur le succès de la Yougoslavie après l'ère communiste, et sur l'indépendance des nouveaux États. Selon moi, M. Mulroney croyait alors nous lancer dans une mission classique de maintien de la paix, mais en fait, il s'agissait plutôt d'une mission de pacification qui engageait les Forces canadiennes dans un conflit armé. Je pense qu'on peut dire que seuls le magnifique entraîne-

ment et le bon sens de nos chefs militaires ont permis que le Canada s'en tire sans qu'il y ait de tragédie majeure.

• (1910)

Le nouveau rôle que le Canada semble assumer en Yougoslavie, à un stade ultérieur du conflit, semble en être vraiment un de maintien de la paix dans le sens classique du terme.

En Somalie, par contre, on savait dès le début de la mission qu'il s'agissait de pacification. Nous avons envoyé un régiment aéroporté d'élite—plusieurs pays en ont un—assumer ses fonctions dans un contexte qu'il fallait pacifier. Je crois que la tragédie qui a suivi était due en bonne partie à l'échec des mécanismes de renseignement des gouvernements, dans le rôle qu'ils s'étaient donné à l'origine. Cela nous ramène selon moi à un examen de la manière dont l'ancien gouvernement avait pris ses décisions à cet égard, et de ses motivations.

J'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt, parce que nous faisons tous preuve de bonne volonté. Nous croyons à cette mission du Canada à l'appui des Nations Unies—notre plus importante mission pacifique jamais accomplie. Je partage une grande partie des vues exprimées au cours du débat. Encore une fois, je pense que le problème est dû à une conception erronée et à une mauvaise compréhension de ce qu'on peut faire et de ce qu'on ne peut pas faire. C'est une décision militaire logistique parmi tant d'autres.

Durant le débat sur Haïti, on s'est demandé s'il était préférable d'avoir recours à l'OEA plutôt qu'à la procédure actuelle. Je ne crois pas qu'une intervention militaire de l'OEA à des fins de pacification ait jamais été possible dans cette situation. Cela pourrait être possible plus tard. Qu'on s'en souvienne, la dernière fois que l'OEA a servi à titre d'organisation sécuritaire dans une région, en vertu du chapitre VIII de la charte, c'était au moment de la crise des missiles cubains de 1962. L'OEA a alors admis avoir agi plusieurs heures après que les décisions militaires eurent été arrêtées, mais la ratification était chose faite, et presque à l'unanimité. De toute évidence, l'organisme de sécurité régional fonctionnait même si la puissance militaire d'exécution était déléguée à d'autres. Cependant, l'OEA n'a jamais joué un rôle déterminant.

De même, on peut affirmer qu'au Rwanda, l'OUA, l'autre organisme de sécurité concerné, n'a jamais été en mesure de jouer un rôle militaire important, toujours en ce qui concerne le maintien de la paix.

Dans les deux conflits qui nous occupent, le gouvernement canadien devait décider comment nous pouvions contribuer compte tenu de la puissance militaire dont nous disposions. Notre armée est bien petite et, sous les pressions de partis représentés à la Chambre, les dépenses militaires pourraient bien être encore réduites. Nos forces sont limitées. Nous ne pouvons être présents partout dans le monde. Nous sommes aussi confrontés au fait que les conflits politiques de l'après–guerre sont plus complexes qu'ils l'étaient au cours de la guerre froide, où tout était noir ou blanc. Il y avait la monarchie et la hiérarchie, l'une bonne et l'autre mauvaise, mais les conflits actuels sont très embrouillés et difficiles à évaluer en vue de porter un blâme ici et de confier des responsabilités ailleurs.

Notre gouvernement est donc aux prises avec des forces militaires qui ne sont pas vraiment équipées, à moins que l'on veuille encore dépêcher des régiments aéroportés pour assurer le maintien de la paix d'une façon directement militaire. Si nous sommes vraiment réalistes, nous dirons qu'étant donné les restrictions de notre puissance militaire et de nos ressources, nous ferons de notre mieux, selon la tradition canadienne. Autrement dit, nous fournirons une aide humanitaire ainsi qu'un soutien logistique une fois que les opérations militaires auront pris fin, mais nous n'avons actuellement ni les effectifs ni l'organisation nécessaires. Les aurons–nous plus tard? À mon avis, c'est l'objet du débat.

• (1915)

Il faudra pour cela augmenter et non réduire les dépenses des forces armées. Il faudra confier un plus grand rôle à nos forces armées et approfondir les connaissances de leurs membres, car ces conflits sont à 50 p. 100 politiques et à 50 p. 100 militaires. Avouons franchement que nous ne pouvons nous permettre de répéter l'expérience de la Somalie, où ne parlant pas la langue, ne comprenant ni la religion ni la culture des gens à qui ils avaient affaire, nos soldats étaient vraiment perdus et la tragédie planait. Dans un certain sens, nous avons vécu une tragédie canadienne.

Le débat devrait réellement viser à reconnaître que, si nous voulons nous engager dans des opérations militaires plus importantes, si nous voulons envoyer des fusiliers marins à l'attaque, nous devons nous doter d'une marine que nous n'avons pas. Je doute que les Canadiens veuillent cela.

Le rôle militaire plus discret qu'ils sont disposés à assumer exige quand même un engagement militaire plus grand, des dépenses plus fortes, un processus plus sélectif en ce qui concerne l'engagement dans des missions de maintien de la paix à l'étranger et la capacité de comprendre que les soldats doivent bénéficier d'une meilleure formation et d'une meilleure rémunération; il nous faut des spécialistes. Alors, je crois que nous pourrons poursuivre le rôle créé par M. Pearson, mais dans l'esprit de cette fin de siècle.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député. Je reconnais son savoir dans le domaine du droit constitutionnel international et sa connaissance des événements internationaux en général.

En visite aux bureaux des Nations Unies la semaine dernière, les membres du Comité des affaires étrangères ont pris connaissance du facteur CNN, soit du fait que les Nations Unies semblent concentrer leurs efforts là où se trouvent les caméras de télévision. Ils ont rencontré aussi des gens qui ont prétendu que les Américains avaient besoin à ce stade–ci, mais vous comprendrez que ce n'était que l'avis de ces gens–là, de soutenir leur politique étrangère qui manquait de vigueur, de même que leur

engagement envers les Nations Unies, à la suite de leur expérience en Somalie.

Le député a–t–il une opinion sur le pourquoi de cette intervention en Haïti? Pourquoi les Américains rongent–ils leur frein et sont–ils si empressés d'intervenir à Haïti?

M. McWhinney: Je remercie le député pour sa question qui est très sérieuse. De toute évidence, il y a certains aspects de la politique intérieure américaine qui entrent en jeu ici. L'un d'eux est sûrement l'exode des réfugiés haïtiens cherchant à fuir le désordre politique qui règne actuellement dans leur pays. Nous aurions tort toutefois de penser que ce facteur sert de fondement à la politique étrangère des États–Unis.

Pour le meilleur et pour le pire, les Américains se sont toujours crus investis d'une responsabilité spéciale lorsqu'il est question de l'hémisphère américain. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles bon nombre d'entre nous ont, pendant des années, incité le Canada à se joindre à l'Organisation des États américains. De nombreux États latino–américains nous disent en privé: «Nous aimons bien les Américains, mais nous craignons leur présence dominante; vous vous ferez la voix de la raison et de l'équilibre lorsqu'ils décideront d'agir.»

Haïti fait partie de notre univers. Nous faisons partie de l'hémisphère américain et de l'OEA. Haïti est un pays francophone. Il y a 60 000 Canadiens d'origine haïtienne qui y résident et, en toute franchise, je ne vois pas comment nous pourrions fermer les yeux sur ce qui se passe là–bas actuellement. Si nous intervenons en Haïti, c'est là que le facteur CNN que mentionnait le député jouera un rôle important, car nous avons tendance à nous intéresser à la tragédie du jour, puis à passer à autre chose. Notre champ d'attention est très réduit.

S'il y a quelque chose de bon qui est ressorti de notre participation à la mission de maintien de la paix en Yougoslavie, malgré les réserves formulées quasiment dès le début et les déclarations des généraux qui s'interrogeaient sur le bien–fondé de cette mission, c'est le fait que nous, une fois notre engagement clair, nous avons bien précisé qu'il n'était pas question d'abandonner pour la seule raison que l'intervention était impopulaire.

Donc, si nous intervenons en Haïti, nous devons nous attendre à y rester assez longtemps. Je crois que c'est un engagement qui nous honore. Nous devrons accepter d'assumer une partie des responsabilités pour la situation dans notre hémisphère. Cela rejoint l'idée du parti du député, qui parlait de l'OEA et d'une plus grande participation ultérieurement des États latino–américains et du Canada.

• (1920)

M. Strahl: Monsieur le Président, je remercie le député pour son observation. Je me demande seulement s'il pourrait nous éclairer, nous, membres du Comité des affaires étrangères. Les députés n'ignorent pas que nous sommes notamment chargés d'essayer d'établir si notre politique étrangère devrait tenir compte de priorités régionales. Et la politique étrangère, cela englobe un tas de choses, depuis le maintien de la paix jusqu'au développement du commerce.

Devrait–on envisager de limiter à l'avenir nos opérations de maintien de la paix à notre seul hémisphère? Ou est–ce tout simplement simpliste? Le député a signalé tout à l'heure, je crois, que la langue, les racines, la religion ou le cadre de référence historique de Haïti étaient sans doute beaucoup plus près des nôtres que ceux de la Somalie. Serait–il raisonnable, en cette période de restrictions budgétaires, de nous en tenir aux régions que nous avons? Cela exclurait évidemment une bonne partie de l'Afrique. Le député croit–il que ce serait là une façon logique de répartir des ressources fort limitées?

M. McWhinney: Monsieur le Président, je remercie le député de me poser une autre question fort intéressante. Le problème, en Somalie, c'est que les Italiens étaient à toutes fins utiles les seuls à vraiment comprendre la situation politique locale. La Somalie est une ancienne colonie italienne et les Italiens ont réussi à garder de bonnes relations avec leurs anciennes colonies. Ils comprenaient la situation.

Il est clair que les autres puissances ne s'y retrouvaient pas du tout. Le commandement de l'ONU, dirigé par un amiral américain, était le plus perdu de tous. Je crois donc que la Somalie est un bon exemple d'un endroit où nous n'aurions pas dû aller. Nous aurions dû nous montrer sélectifs. Nous devons être sélectifs. Compte tenu des ressources dont nous disposons à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas nous permettre d'être dans une douzaine de pays en même temps. Jusqu'à maintenant, nous n'intervenons nulle part en Amérique, sauf à Haïti. Il est donc logique que nous accordions une certaine priorité à ce pays.

D'après l'ONU, on devrait d'abord s'occuper de sa région du monde avant de songer à intervenir ailleurs. Et c'est un bon principe. N'oubliez pas que c'est «pour le meilleur et pour le pire» en vertu de l'Accord de libre–échange et de l'accord trilatéral de libre–échange avec le Mexique. Notre sort, sur le plan économique et, de plus en plus, sur le plan politique, est lié à celui des Amériques. Je n'envisagerais donc pas que nous nous occupions seulement de l'Amérique latine ou des Antilles.

Nous avons des liens avec des pays du Commonwealth britannique, des pays africains où nous sommes respectés. Nous avons aussi des liens avec des pays de l'Afrique francophone. Je considère seulement la Somalie comme un mauvais choix. La mauvaise intervention a été appliquée là–bas par des leaders politiques qui ne saisissaient pas vraiment la situation ni ne savaient évaluer les conseils qu'on leur donnait.

C'est une tragédie. Mais j'appuie l'opération haïtienne. Compte tenu de nos ressources limitées et de la situation actuelle, nous avons pris la bonne décision. Nous ne pouvions pas faire plus. Nous ne devions pas faire moins.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je commencerai en commentant les paroles du ministre des Affaires étrangères. Une chose très importante, à mon avis, est que nous discutions de la question à la Chambre. Je m'interroge sur le processus suivi en l'occurrence. Il est évident que des décisions ont été prises avant la tenue du débat d'urgence de ce soir.

Ainsi, il est presque déjà certain que nous garderons nos troupes dans l'ex–Yougoslavie. Il est écrit ici même, dans le texte du ministre, que nous allons envoyer 700 Canadiens à Haïti, soit 100 membres de la GRC et 600 membres des Forces canadiennes. Cela pour dire que lorsque vous siégiez de ce côté–ci de la Chambre, vous faisiez toute une histoire lorsque les conserva-

teurs procédaient comme vous le faites maintenant. Je crois que vous devriez réfléchir sérieusement à cela pendant les quelques prochaines minutes et, peut–être même, pendant les prochaines années.

• (1925)

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'était peut–être pas à la Chambre hier lorsque les députés se lançaient constamment des «vous» d'un côté à l'autre. La raison pour laquelle les orateurs doivent s'adresser à la présidence, et je crois que le député la connaît, c'est qu'il s'agit d'un moyen de faire tomber un peu la tension.

Je demande au député de s'adresser à la présidence et de faire allusion aux députés de l'autre parti en utilisant la troisième personne.

M. Hart: Très bien, monsieur le Président. C'est ce que je ferai.

Au revers de la médaille des Nations Unies que les gens reçoivent, on peut lire «au service de la paix». Je pense que le Canada a un rôle valable à jouer dans ces missions et j'aimerais que l'on garde à l'esprit que ceux qui y participent le font au service de la paix.

Dans sa motion, le ministre des Affaires extérieures demande que la Chambre prenne note des engagements internationaux actuels et futurs du Canada à l'égard du maintien de la paix dans le monde, en particulier en ce qui concerne l'ex–Yougoslavie, Haïti et le Rwanda.

En tant que réformiste et en tant que membre du Comité mixte spécial sur la politique de défense du Canada, je crois fermement que nous devons fonder notre position sur ce que désire la population du Canada et j'espère que les processus de consultation lancés par les comités mixtes spéciaux de la politique de défense et de la politique étrangère nous permettront d'arriver à dégager cette position.

Le Comité mixte sur la politique de défense du Canada présentera ses recommandations à la Chambre et aux Canadiens à la fin d'octobre, et ce ne sera pas trop tôt. La politique de défense du Canada remonte à l'époque de la guerre froide et très peu de modifications y ont été apportées au cours des 30 dernières années. Il est grand temps que le comité présente son rapport parce que la situation a beaucoup changé. Après la chute du communisme dans l'ancienne Union soviétique, nous sommes entrés dans cette période que nous appelons l'après–guerre froide.

Pourquoi le rapport de ce comité est–il si important? Le comité a passé des mois à entendre les témoignages de Canadiens de tous les milieux. Des centaines de témoignages et de mémoires ont été présentés.

En s'empressant de tenir ce débat sur le maintien de la paix, le gouvernement envoie un message clair aux contribuables du Canada. Il leur dit qu'il ne veut pas vraiment les écouter. J'ai l'impression que ce que nous faisons ici ce soir ne sert à rien.

Le comité s'est rendu dans l'ancienne Yougoslavie et nous avons pu constater nous–mêmes les dangers auxquels nos gardiens de la paix sont exposés. Les 2 000 Canadiens et Canadiennes en mission de maintien de la paix dans cette région ont fait leur travail de façon exceptionnelle au milieu des balles et des mines terrestres, mais ils n'ont pas eu la tâche facile.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons entendu parler de problèmes de matériel dans les Forces canadiennes, et ces problèmes sont très réels. Imaginez–vous que les soldats canadiens qui rentrent au pays doivent enlever leurs casques à l'aéroport pour les donner aux nouveaux soldats qui arrivent. Nous n'avons même pas assez de casques bleus pour que chaque soldat ait le sien. C'est la même chose pour les gilets pare–balles.

Nos véhicules blindés de transport de troupes constituent un autre problème. Ces vieux véhicules sont faits d'un alliage d'aluminium et de magnésium qui peut être facilement perforé par des balles et certainement par des mines terrestres qui sont une menace constante dans les régions comme la Croatie.

Des Canadiens ont risqué leur vie pour le maintien de la paix dans l'ancienne Yougoslavie, mais ils l'ont fait parce que c'est une cause dans laquelle ils croient.

Je voudrais prendre quelques instants pour parler de mon voyage dans l'ancienne Yougoslavie à la fin de mai. J'ai voyagé avec le comité chargé d'examiner la politique de défense du Canada et je dois dire que, lorsque je suis arrivé là–bas, je pensais à tous les reportages que j'avais entendus et je me disais, comme bien d'autres Canadiens, que nous ferions probablement mieux de sortir de là immédiatement. Je vous dirai qu'une fois qu'on a parlé quelque temps avec ces gens dévoués et travailleurs, particulièrement les membres du PPCLI de Calgary et ceux des premier et second bataillons canadiens du Lord Strathcona Horse, qui ont été nos hôtes durant notre séjour, on constate qu'ils s'acquittent avec beaucoup de dévouement de la mission qu'ils ont à accomplir. Nous tous, Canadiens, devrions féliciter ces jeunes hommes et ces jeunes femmes de l'excellent travail qu'ils accomplissent dans un lointain pays.

• (1930)

Je n'oublierai jamais le jeune militaire que j'ai rencontré, le capitaine Derek McAuley, de Kelowna, en Colombie–Britannique. Il était à la tête d'un groupe de Canadiens qui se trouvaient à l'arrière de l'hôpital Eachy, en Bosnie. Lorsque les Canadiens arrivèrent à cet hôpital, un hôpital psychiatrique, ils n'y trouvèrent ni médecin, ni personnel infirmier ni personne pour aider les malades mentaux, car ils avaient tous fui, craignant pour leur vie. Ils avaient fui en laissant les malades se débrouiller tout seuls. Il n'y avait pas de nourriture, peu de médicaments, et les malades étaient laissés à eux–mêmes.

Les Canadiens sont entrés dans l'hôpital. Ils ont enterré les morts, ils ont nettoyé les lieux, ils ont nourri ceux qui avaient faim, et ils ont veillé à ce que les malades reçoivent bien les médicaments qui leur étaient prescrits.

Le Canada a joué là son rôle humanitaire. Les Canadiens y ont accompli un travail remarquable. Aujourd'hui, le personnel médical est de retour à l'hôpital. Les Canadiens y sont encore, car l'hôpital est encore menacé par les belligérants qui soutiennent que leurs soldats ont besoin de nourriture, de médicaments, de lits et de tout ce qu'ils peuvent obtenir d'autre davantage encore que les malades mentaux eux–mêmes.

J'ai demandé au capitaine McAuley s'il pensait que le travail qu'il faisait là en valait la peine. « Oui, absolument, m'a-t-il répondu. Nous sommes ici pour servir notre pays et les gens ici, les civils, apprécient le travail que nous faisons. »

Je voudrais maintenant parler de ce qui va se passer ensuite. Durant notre visite là-bas, il régnait un calme relatif. C'était presque la paix, grâce à des accords de cessez-le-feu. Il semblait exister un espoir de paix.

La situation vient de changer de nouveau. Je me souviens qu'un soldat m'a dit que tout ce qu'ils faisaient maintenant, c'est amasser des réserves pour l'hiver. Ils vont cultiver au printemps et en été et ils seront de retour lorsque reviendra la saison froide. C'est ce qui semble se passer.

Compte tenu de ce que j'ai dit plus tôt, c'est un rôle honorable que celui des soldats de la paix. Mais sommes-nous vraiment au service de la paix dans l'ancienne Yougoslavie en ce moment?

Si l'embargo est levé, j'estime que les Canadiens doivent se retirer le plus rapidement possible. L'ancienne Yougoslavie n'a vraiment pas besoin de nouvelles armes, de nouvelles mines terrestres, pas plus que de chars d'assaut ou d'autres engins de mort.

C'est pourquoi les Canadiens doivent se retirer si l'embargo est levé. Nous devons nous interroger sérieusement sur la situation. Jouons-nous le rôle qui devait être le nôtre? Les Canadiens d'un peu partout, en tout cas ceux de ma circonscription, commencent à en avoir assez de ce conflit. Il ne semble y avoir aucune issue en vue.

Nous devons nous donner des critères. Lorsqu'il y a des belligérants en présence dans un pays, il faut, s'ils veulent que le Canada intervienne, qu'ils se montrent disposés à conclure un règlement négocié et qu'ils négocient quotidiennement tant que la paix n'est pas rétablie.

Ce matin encore, le ministre des Affaires étrangères a proposé que nous retirions nos casques bleus de Bosnie pour pouvoir envoyer des troupes en Haïti. Que faut-il en conclure? Que nous avons des limites très contraignantes. Que nous n'avons pas assez d'effectifs pour être présents partout. Que nous avons déjà du mal à honorer nos engagements actuels en matière de maintien de la paix. Que nous devons être prudents devant tout autre engagement éventuel.

Avons-nous les ressources voulues? Le ministère de la Défense nationale dit que le Canada peut envoyer des effectifs d'environ 3 300 personnes à divers endroits dont la Croatie, la Bosnie, les hauteurs du Golan. Nous avons des troupes sur l'Adriatique, en Somalie, à Chypre, au Cambodge, dans le Sahara occidental, dans la péninsule du Sinaï, au Mozambique, au Moyen-Orient et au Koweït.

• (1935)

On a fait appel à nos troupes d'expression française pour le maintien de la paix au Rwanda. Il en ira de même en Haïti. Eh bien, je suppose que c'est un fait accompli.

Pouvons-nous répondre à la demande, monsieur le Président? Il est essentiel que les Canadiens soient conscients de ce que représente le maintien de la paix. J'ai bien peur que cela représente de l'argent et de la main-d'oeuvre. Pensons aux compressions du budget de la défense. Nous savons tous que nous sommes passés par là et qu'il pourrait y avoir d'autres compressions. Autrement dit, nous devons dépenser notre argent sagement et si l'accent est mis sur le maintien de la paix, il faudra faire preuve d'encore plus de prudence dans nos dépenses. La taille des forces armées canadiennes est en train d'être réduite d'une façon marquée. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons qu'un certain nombre de troupes à envoyer en mission de maintien de la paix. Nous sommes confrontés à des décisions difficiles.

Avons-nous assez de soldats, assez d'argent pour participer aux efforts de maintien de la paix? Est-ce une mission impossible? J'estime que si nous gérons nos affaires sagement—et je dis bien sagement—nous pouvons maintenir ce rôle vital.

Les Canadiens se sont acquis une réputation enviable de par le monde en tant que gardiens de la paix; il y a eu 26 missions de ce genre. Nous avons participé à toutes les missions depuis 1956. La demande faite au Canada pour se joindre aux efforts de maintien de la paix en est la preuve.

En tant que pays membre du G-7, nous devons faire notre juste part. Comme l'a dit M. Jim Leamy de Victoria dans un exposé qu'il a fait devant le Comité de la défense à Victoria: « S'il veut maintenir sa position en tant que puissance moyenne forte, le Canada doit continuer d'avoir une défense crédible. Si nous voulons toujours avoir notre mot à dire aux conférences de ce nouveau monde hérissé de dangers, que ce soit du point de vue politique ou économique, nous allons devoir en payer le prix. »

Je voudrais de nouveau souligner qu'il y a des limites. Compte tenu de la taille de notre grand pays—nous n'avons qu'une population de 27 millions d'âmes—, notre budget de la défense se classe au quinzième rang mondial; comparativement, celui du Népal vient au quatorzième rang.

Les forces terrestres, ou simplement l'armée comme on avait coutume de les appeler, comptent 20 000 personnes; de ce nombre, environ 8 000 sont prêtes au combat. Le tiers de ces 8 000 soldats est maintenant en mission; un autre tiers vient probablement tout juste de revenir de mission et un dernier tiers est en entraînement.

Il suffit de faire un simple calcul pour conclure que ou bien nous n'avons pas assez de troupes pour les missions, ou bien nous mettons trop de pression sur les troupes en pratiquant une rotation beaucoup trop rapide.

De plus, qu'arrive-t-il si une urgence se produit dans notre pays? Bien des gens diront qu'il ne se passe jamais grand-chose au Canada et qu'il ne faut donc pas s'inquiéter de cela indûment. Cet été, dans ma circonscription, nous avons toutefois demandé l'aide de l'armée pour lutter contre un incendie et, il n'y a pas si longtemps, il a fallu envoyer celle-ci à Oka. C'était terrible. Pourrions-nous faire cela aujourd'hui si la même situation se produisait?

Le Canada doit établir des critères et des lignes directrices régissant sa participation. Nous devons nous poser certaines questions fondamentales: Est–ce dans l'intérêt du Canada? Quel est le but de l'opération? Les pays en cause souhaitent–ils la présence de forces chargées du maintien de la paix? S'agira–t–il de maintien ou de rétablissement de la paix? Avons–nous le matériel et les compétences nécessaires pour mener à bien la mission?

Nous savons tous que l'effectif des forces armées régulières est ramené à 66 700 personnes, en raison des compressions, bien entendu. Après avoir réduit leur budget, le gouvernement demande aux forces armées canadiennes de faire plus, beaucoup plus, dans ce monde instable, avec beaucoup moins de ressources.

Pour compenser cela, on pourrait pratiquer des compressions dans les échelons supérieurs du ministère de la Défense, échelons qui sont lourds à porter. On a dit à plusieurs reprises qu'il y a beaucoup trop de généraux et pas suffisamment de fantassins dans notre système actuel. Ce soir, le ministre de la Défense nationale a lui–même reconnu qu'il faudra compter davantage sur la réserve au sein des Forces canadiennes. C'est très bien. C'est honorable. Mais il faut toutefois se rappeler que, quand on parle de réservistes, on parle du pompiste qui travaille à la station–service du coin ou de la caissière de l'épicerie du quartier.

• (1940)

Ce ne sont pas des soldats ordinaires. Nous devons veiller à ce qu'ils reçoivent une formation adéquate. Dans son rapport de 1992, le vérificateur général a souligné certaines lacunes qu'il faut combler .Nous ne pouvons simplement dire que «les réservistes s'en occuperont». C'est trop facile. Nous devons faire en sorte, grâce à des moyens clairement définis, qu'ils soient capables de seconder les membres des forces régulières. Avant de placer nos réservistes dans des situations de maintien de la paix où ils pourraient être en danger, nous devons leur fournir la formation supplémentaire dont ils pourraient avoir besoin. Nous devrons également discuter, à la Chambre, de diverses autres questions concernant les mesures législatives visant les réservistes, mais ces questions feront l'objet d'un débat ultérieur.

Notre politique de défense ou notre politique d'affaires étrangères ne peuvent être dictées par les médias. Nous avons entendu parler une ou deux fois, ce soir, du facteur CNN, et c'est une réalité. Nous devons avoir des critères clairement définis sur lesquels nous baser pour décider si nous pouvons ou non participer aux opérations de maintien de la paix.

Nous devons tenir compte, dans nos décisions, des intérêts supérieurs du Canada. Nous sommes mondialement reconnus pour nos qualités de gardiens de la paix et cela, parce que nous sommes formés pour la guerre. Nous sommes respectés dans le monde entier, et le monde évolue. Il y a de plus en plus d'instabilité, et nous serons appelés à intervenir de plus en plus souvent dans l'avenir. Cependant, si nous nous trouvons en mission de paix dans une terre étrangère où nous ne sommes pas les bienvenus, nous ne devons pas nous obstiner, mais quitter les lieux.

J'ai commencé avec les mots qui se trouvent au dos de la médaille de maintien de la paix, et je terminerai avec ces mots: «Au service de la paix».

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez que la Chambre consent, à l'unanimité, à prolonger les heures de séance, malgré l'ordre donné pour aujourd'hui, de 20 h 30 à 21 heures, et que le débat sur la motion d'ajournement se poursuive à 21 heures comme cela aurait été le cas à 20 h 30. Nous ajoutons donc trente minutes de plus au débat d'aujourd'hui pour permettre à tous les députés qui voudraient y participer de le faire.

Le vice–président: Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais simplement formuler un bref commentaire en réponse aux propos que vient de tenir mon collègue d'en face. J'aimerais lui poser une question.

Ayant moi–même été du voyage, je puis affirmer que ses observations traduisent fidèlement le sentiment qu'ont éprouvé les membres du comité mixte chargé d'étudier la politique de la défense quand nous nous sommes rendus en ex–Yougoslavie, y compris le Zagreb, au quartier général de la Force de protection des Nations Unies ainsi qu'auprès de nos soldats stationnés à Visoko, à Sarajevo et en Croatie.

J'ai été frappé par bien des choses. La plus forte impression éprouvée—c'était aussi l'avis de mon collègue d'Okanagan—c'est que les Canadiens qui oeuvrent là–bas sont très jeunes, très sérieux et très professionnels. À l'exception d'un homme et d'une femme, tous ceux à qui nous avons parlé, à ma connaissance, et je crois pouvoir parler ici au nom de mes collègues, tous étaient convaincus d'être utiles à quelque chose. Ils croyaient tous en leur mission. Même si, dans certains cas, il s'agissait d'un troisième tour de service là–bas, ils étaient convaincus de servir à quelque chose et de défendre ce que les Canadiens considéraient comme étant leur intérêt national.

Je parle de la situation qui régnait en mai. Nous sommes maintenant en septembre; je ne peux donc qu'espérer qu'il en est toujours ainsi. Néanmoins, il me faut être réaliste et songer à toute l'angoisse qui peut gagner ces jeunes Canadiens et Canadiennes en uniforme quand ils écoutent ce débat ou en entendent parler pour savoir quelle orientation va prendre leur Parlement.

• (1945)

Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser. Je dois dire que c'était très poignant pour moi, Terre–Neuvien, et pour les deux autres députés terre–neuviens siégeant à ce comité. Il y avait le 1er bataillon du PPCLI en Croatie, le Lord Strathcona Horse et ses marins, les 600 hommes du *Preserver* et du *Halifax* en mer, dont tout près de 25 p. 100 d'entre eux étaient originaires de Terre–Neuve.

Vous direz peut–être que nous sommes la partie congrue avec nos 2,2 p. 100 de la population canadienne, mais, en tant que Terre–Neuvien, je dois intervenir ce soir pour faire savoir à la

Chambre que j'étais très fier d'être parmi eux et de voir leurs réalisations.

J'espère que ma question renseignera mieux la Chambre. J'ai été très heureux d'entendre mon collègue parler de la nécessité d'établir certains critères pour guider nos efforts de maintien de la paix. Je crois qu'ils doivent être suffisamment larges pour être appliqués de façon générale, mais que nous aurons peut–être besoin d'un sous–ensemble de critères. Selon qu'il s'agit d'une opération de maintien de la paix au sens traditionnel du terme, comme en Croatie, d'un effort de paix ou humanitaire, comme en Bosnie, ou du type d'opération que nous pourrions envisager à Haïti ou en Somalie, toutes ces missions semblent bien différentes de nos jours.

Leur portée augmente. Je me demande si mon collègue accueillerait bien l'idée d'établir des critères généraux. Ensuite, en fonction du type d'opération, il devrait peut–être y avoir un sous–ensemble de critères. Dans les critères généraux, j'appuierais un ensemble de conditions que nous voudrions voir fixées. Si elles ne sont pas respectées dans un certain délai, nous nous retirerons alors, pourvu que nous ayons un contingent pour faire face à des circonstances exceptionnelles. Je serais certes en faveur de cela.

J'invite le député à nous faire part de sa position sur cet aspect du débat qui, selon moi, est essentiel.

M. Hart: Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations. Au cours des derniers mois, nous avons travaillé en étroite collaboration à l'examen de la politique de défense du Canada.

Le député dit que du fait que le Canada s'est si bien chargé des opérations de maintien de la paix jusqu'à maintenant, nous devrions jouer un rôle de chef de file et envisager la possibilité d'être les premiers à intervenir. D'un autre côté, il faudrait établir la date à laquelle nous allons ensuite nous retirer.

Je suis en faveur d'une mesure de ce genre, car je ne pense pas que les Canadiens acceptent une situation comme celle de Chypre où nous avons été présents pendant 30 ans. Nous sommes en mesure d'organiser la mission au départ, de montrer à d'autres pays comment s'y prendre et peut–être que nous pourrions ensuite nous retirer le plus tôt possible, une fois nos objectifs atteints.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, c'est une chance pour moi ce soir de participer à ce débat sur un sujet très important.

Cela me trouble d'entendre que c'est un débat inutile. Personnellement, ce n'est pas ainsi que je le vois, sinon je ne serais pas ici. Je me demande pourquoi quiconque participerait à une activité qu'il juge inutile. Je suppose que cette réflexion a été formulée dans un mouvement d'impatience.

Ce débat est très important pour les députés et pour tous les Canadiens. Tous les députés, des deux côtés de la Chambre, peuvent apporter une contribution importante, s'ils prennent le temps de réfléchir à la question.

J'ai nettement l'impression que la grande majorité des Canadiens appuient avec beaucoup de fierté le rôle du Canada dans le maintien de la paix. On a dit plus tôt aujourd'hui que cette tradition remonte à l'époque de Lester B. Pearson et au rôle déterminant que celui–ci avait joué dans la crise du canal de Suez et la création de la FUNU. La communauté internationale a même reconnu son leadership en lui décernant le prix Nobel de la paix. C'est la seule fois de notre histoire où cet honneur a été réservé à un Canadien.

Ma propre ville, London, a été très engagée dans le maintien de la paix, au fil des ans, puisqu'elle abritait jusqu'à tout récemment le quartier général du Royal Canadian Regiment. C'est une question qui présente un intérêt particulier pour moi et mes collègues, comme d'ailleurs pour tous les Canadiens, mais particulièrement pour nous, parce que ce régiment a fait une contribution considérable au maintien de la paix.

• (1950)

Notre pays a joué dans le maintien de la paix un rôle vital que nul autre pays n'a égalé. Nous en sommes très fiers. Il faut que nous le soyons. Toutefois, comme certains de mes collègues l'ont souligné, le monde évolue. Nous vivons une époque de transition. La guerre froide est terminée. Nous avons le bonheur de ne plus être coincés comme le jambon dans le sandwich, si vous me passez l'expression, entre deux superpuissances opposées, pointant leurs missiles l'une contre l'autre—j'ai nommé, les États–Unis et l'ancienne URSS.

Cependant, le fait que la guerre froide soit terminée ne veut pas dire que nous vivions dans un monde qui n'est plus dangereux. Notre monde est encore très dangereux, mais d'une manière différente. Nous faisons face à beaucoup d'autres conflits régionaux et luttes intestines, à savoir des guerres civiles dans divers pays.

Je pense que la question est très pertinente, de même que nos commentaires. Le Canada devrait–il continuer de participer au maintien de la paix? Ma réponse, la réponse de ce gouvernement et celle, à mon avis, de la plupart des Canadiens, est tout à fait catégorique: oui, nous devons continuer de participer au maintien de la paix.

La question est de savoir si nous pouvons intervenir dans tous les conflits où notre présence est requise. Au train où vont les choses, il est clair que nous ne pouvons pas. Nous allons devoir être sélectifs. Je partage les sentiments des députés de tous les côtés de la Chambre. Les réalités budgétaires sont les réalités budgétaires. Nos ressources ne sont pas élastiques. Nous allons tout simplement devoir établir des critères et nous montrer sélectifs.

Des députés de l'autre côté ont dit vouloir de sérieuses garanties, ce que je trouve un peu naïf. Il ne suffit pas d'établir des critères. Combien au juste voulons–nous dépenser? Combien de jours durera notre participation? Est–il dans l'intérêt du Canada de participer à une mission? Ce sont de curieuses questions. Le Canada a toujours su et saura toujours, j'espère, que s'il y a une occasion de contribuer à la paix, en particulier dans cet hémisphère, la réponse est oui. Il y va tout à fait de l'intérêt du Canada. Aucun pays n'a plus intérêt que le Canada à ce que la paix règne dans le monde.

Pour ce qui est du Rwanda, nous savons qu'il s'agit d'un effort humanitaire. Nous savons que les avions canadiens ont transporté des vivres, des médicaments, et de l'eau potable tellement nécessaire. Nous savons que nous avons montré la voie à cet

égard. Les Canadiens sont en faveur de cet effort. La preuve, c'est que des particuliers ont donné des millions de dollars. En ces temps difficiles, il n'aurait pu y avoir une manifestation plus nette que tous les Canadiens appuyaient une initiative gouvernementale que leur volonté d'y consacrer de l'argent durement gagné.

Pourtant, nous entendons à l'occasion ce que j'appelle l'argument inévitable de la victime. Est–ce que nous ne perdons pas notre temps au Rwanda? Pouvons–nous vraiment faire une différence là–bas? Est–ce que ces gens–là ne vont pas mourir de faim de toute façon? Heureusement, bien peu de Canadiens tiennent ces propos. Je les ai néanmoins entendus et j'en ai eu la nausée. Je m'y oppose catégoriquement. Il s'agit d'une excuse pour ne rien faire. C'est une excuse pour rester indifférent à la douleur de ceux qui ont besoin de l'aide du Canada. Il est réconfortant de penser que très peu de gens ont une perspective aussi étroite et égoïste. Je suis heureux que personne n'ait exprimé ce point de vue à la Chambre ce soir et j'espère que cela ne se produira jamais.

La situation dans l'ex–Yougoslavie est évidemment beaucoup plus dangereuse qu'au Rwanda pour nos forces armées. Nous avons réussi à faire la différence là–bas et j'imagine que nous pouvons nous demander si nous pouvons continuer à la faire. Est–ce qu'on veut vraiment la paix? Si la réponse est affirmative, nous devrions y rester. Mais, si elle ne l'est pas, si nous ne faisons pas une différence, si la situation est désespérée et s'il n'y a aucun progrès vers la paix, notre gouvernement devra peut–être envisager une autre décision.

J'en arrive à Haïti. Encore une fois, nous avons entendu les gens d'en face. J'ai été scandalisé et déçu d'entendre les observations du chef de l'opposition, qui m'ont paru bien mal avisés. Il a dit que le Canada devrait intervenir et le faire de façon énergique. J'espère qu'il a fait un lapsus en employant le mot «énergique». Je ne crois pas que c'était l'un de ses meilleurs discours. Je crois qu'il cherchait tellement à s'en prendre au ministre des Affaires étrangères qu'il a oublié de réfléchir avant de parler cet après–midi parce que le Canada ne doit pas intervenir en recourant à la force.

• (1955)

J'ai beaucoup aimé la façon dont le ministre des Affaires étrangères a abordé la situation difficile qui existe actuellement en Haïti. En tant que Canadien et en tant que député, je suis doublement fier qu'il ait dit clairement que le Canada ne participerait pas à une invasion de ce pays. Le Canada n'est pas spécialisé dans les invasions, monsieur le Président, mais bien dans les missions de maintien de la paix. Et si c'est ce que le chef de l'opposition voulait dire lorsqu'il a parlé de force, il ferait mieux de choisir ses mots plus soigneusement.

Le chef de l'opposition a été ministre au sein d'un gouvernement qui s'empressait d'obéir aux moindres désirs du président des États–Unis.

Ce n'est pas là la tradition du Parti libéral. Le premier ministre et le gouvernement ont fermement l'intention d'adopter une position indépendante et de prendre en considération les intérêts du Canada au moment de décider quelle sera notre contribution, sans tenir compte des appels téléphoniques que peut faire le président des États–Unis.

Nous avons peut–être tous vu le général à la retraite Lewis MacKenzie dire récemment dans les médias que, si nous acceptions d'aller en Haïti, cela pourrait être un engagement à très long terme, et il a cité le cas de Chypre en exemple. Je crois qu'il a probablement raison.

Le gouvernement va évaluer avec soin notre participation à Haïti, mais je crois pour ma part que nous devrions y aller. Nous avons dit que nous le ferions, et le Canada tient parole. Je crois que nous avons un rôle constructif à jouer, mais la durée probablement très longue de cet engagement est un facteur qui comptera dans les décisions que le gouvernement devra prendre, notamment sur l'importance de notre participation.

Il y a quelque mois, et je termine là–dessus, j'ai eu l'occasion, de prendre la parole à une conférence internationale regroupant des représentants de 110 pays; ils voulaient tous absolument savoir dans quel esprit le Canada revoyait sa défense et quels seraient ses engagements en matière de maintien de la paix à l'avenir. J'ai essayé de me faire l'interprète de préoccupations semblables à celles que j'ai entendues ce soir. J'ai tenté de les expliquer et j'ai rappelé que le Canada préférait toujours la main tendue de la paix au poing fermé de la guerre.

Le monde a besoin que le Canada continue d'assurer le maintien de la paix. Le Canada a un rôle à jouer, un rôle vital. J'en conviens, nous devons être plus sélectifs et étudier avec soin toutes les demandes de contribution à des efforts de maintien de la paix, mais nous ne pouvons toujours définir avec une précision parfaite tous les aspects de ces engagements. Si nous posons cela comme condition préalable, nous ferions aussi bien de nous retirer de toutes les opérations de maintien de la paix tout de suite. Il faut être naïf pour croire que c'est possible. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas établir les critères les plus clairs possible.

Nous avons un rôle à jouer. J'ai bon espoir que nous continuerons à le jouer et que, fidèles à nos traditions, nous ferons tout notre possible pour promouvoir la paix dans le monde.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, j'aimerais que le député m'explique quelle est, du point de vue moral, la différence entre applaudir l'invasion par les États–Unis et dire que nous irons ramasser les restes, de manière à ne jamais nous salir les mains dans le conflit.

Je ne vois pas en quoi c'est différent. Quelle est la différence entre encourager les Américains à envahir le pays au besoin, à massacrer tout le monde et à faire ce qui est nécessaire et dire que nous serons heureux d'envoyer ensuite mille soldats chargés du maintien de la paix pour ramasser les débris.

J'aimerais savoir en quoi c'est différent. Je ne comprends pas. Cela équivaut à embaucher quelqu'un pour faire une sale besogne et à dire qu'on aimerait ensuite venir procéder au nettoyage une fois la destruction terminée.

Je ne saisis pas ce qui est différent du point de vue moral. Il me semble qu'au lieu d'encourager quelqu'un à faire quelque chose, il vaut mieux le faire soi–même. Je ne sais pas s'il existe une différence.

• (2000)

M. O'Brien: Monsieur le Président, c'est une question intéressante. Je crois que mon collègue exagère peut–être un peu. Je lui rappelle que, fort heureusement, l'invasion n'a pas eu lieu.

Je pense par ailleurs que le Canada appuyait effectivement une invasion multinationale, en dernier recours, pour déloger la junte qui massacrait sauvagement la population et pour essayer de mettre un terme à la tuerie et à la destruction. Malheureusement, le dernier recours dont on dispose parfois, en pareil cas, c'est le recours à la force militaire.

À mon avis, il existe une énorme différence, et je crois qu'il suffit de réfléchir à la tradition de notre nation depuis la Seconde Guerre mondiale. Il y a une énorme différence entre le fait de participer activement à une invasion et à des massacres et celui de parfaire ses compétences, de former les siens pour qu'ils aillent établir la paix et pour qu'ils essaient, lorsque c'est possible, d'empêcher l'éclatement d'un conflit.

À mon avis, il y a là une énorme différence, et les 50 dernières années en sont la preuve flagrante.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai une toute petite question au sujet du concept de la participation du Canada aux missions de maintien de la paix. J'estime que c'est un rôle que nous jouons fort bien. Nous vivons maintenant dans un monde différent. Il y a longtemps qu'on avait vu autant d'instabilité dans le monde.

Le député a–t–il des idées pour faire les choses différemment? Par exemple, les Nations Unies ont proposé que les pays membres envoient des troupes de prévention dans les points chauds avant que les choses s'enveniment. Le député a–t–il une idée là–dessus?

Le vice–président: La parole est au député de London—Middlesex pour donner son avis.

M. O'Brien: Monsieur le Président, j'aimerais bien avoir votre avis aussi à un moment donné parce que c'est une question intéressante.

Mon avis, c'est que le Canada a été depuis le début un chef de file au sein des Nations Unies. Si les Nations Unies songent sérieusement à prendre une initiative sensée, je suis convaincu que le Canada y participera pleinement.

Si nous pouvons d'une manière ou d'une autre prévenir les conflits à l'invitation du pays en cause, ce serait là une idée qui vaut la peine d'être étudiée. Ce serait beaucoup moins coûteux que d'intervenir plus tard.

Sauf tout le respect que je dois au député, je ne pense qu'on puisse, comme je l'ai entendu dire par quelques membres de son parti, déterminer avec une grande précision le coût de pareille initiative. Nous ne pouvons pas déterminer exactement au préalable ce que coûtera une mission, alors mieux vaut y renoncer.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord vous poser une question. Ce débat peut–il se poursuivre en l'absence de tous les députés des partis de l'opposition?

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Étant un nouveau venu, le député ignore peut–être que les députés ne doivent pas signaler l'absence d'un député à la Chambre. Je crois que cette règle s'applique à tous les députés d'un parti qui s'absentent parce qu'ils ont des engagements. Cela s'inspire d'une longue tradition. C'est le message qui est transmis aux téléspectateurs. Ce n'est pas que les députés font peu de cas d'être ici.

Je rappelle donc aux autres députés qu'il est interdit de signaler la présence ou l'absence d'un député de la Chambre des communes.

M. Assadourian: Monsieur le Président, ma question ne portait pas sur un député en particulier. Je voulais parler du parti. Est–ce la même règle qui s'applique?

Le vice–président: Je signale au député que cet échange consomme le temps de parole qui lui est attribué. Je crois avoir déjà répondu à la question.

M. Assadourian: Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président. Je voudrais profiter de l'occasion pour saluer la présence à la tribune de quelques Montréalais. Ils étaient parmi nous il y a quelques instants.

La question d'aujourd'hui revêt une très grande importance. Il s'agit d'une nouvelle forme de gouvernement pour nous, le Parti libéral, et pour l'actuel gouvernement. Il s'agit du troisième débat de ce genre. Le premier a porté sur la Bosnie et l'autre, sur les essais des missiles de croisière. Voici donc le troisième. Tout le monde est conscient qu'il s'agit là d'une nouvelle façon de gouverner le pays.

• (2005)

Il y a deux phases dans le cas d'Haïti. La première, c'est le rétablissement de la paix et la seconde, le maintien de la paix. Depuis les années 50, les Canadiens participent au maintien de la paix. Je suppose qu'il y a une raison pour laquelle nous avons décidé de ne pas jouer un rôle dans le processus de rétablissement de la paix le cas présent, même si nous allons participer à la deuxième phase de cette opération.

Je sais que cette entente n'est peut–être pas tout à fait parfaite. Bien entendu, nous faisons cette affirmation après–coup, avec du recul. Revenons trois ou quatre jours en arrière, à samedi ou dimanche soir, pour voir lequel de ces députés, surtout dans

l'opposition, était prêt à s'élever contre l'entente conclue entre l'ancien président des États–Unis et le gouvernement actuel d'Haïti.

Il est très important de garder à l'esprit le contexte actuel. Sinon, on ne comprend pas qu'on a ainsi réussi à sauver la vie à beaucoup de gens à Haïti.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai écouté avec curiosité les observations d'un député réformiste. Il a déclaré que, la semaine dernière, alors qu'il se trouvait à Washington, il avait demandé à des membres du Congrès américain, à des sénateurs et à des hauts fonctionnaires du département d'État s'ils approuvaient la position du Canada.

J'ai été surpris de voir qu'il avait posé cette question aux Américains et non à ses électeurs. C'est l'opinion de ces derniers qui compte. Nous devons demander à nos propres citoyens ce qu'ils pensent de cette situation. Il ne s'agit pas pour nous d'agir selon les voeux des Américains.

Depuis 20 ou 30 ans, et peut–être même plus, tout le monde se plaint du fait que nous suivons la politique étrangère des États–Unis. Nous sommes toujours à la remorque des Américains.

Dans le cas présent, nous avons adopté notre propre position, qui est différente de celle de nos voisins du Sud. Nous avons dit non lorsque cela s'imposait. Nous avons répondu par l'affirmative lorsque cela était nécessaire dans la phase deux. On nous a quand même reproché de ne pas satisfaire les Américains. Je ne pense pas que ce soit là notre tâche.

Ce sont peut–être de bons amis à nous, mais il nous incombe d'adopter notre propre politique étrangère. Si elle leur déplaît, nous ne pouvons pas vraiment y faire grand–chose. Nous devons administrer nos propres affaires comme bon nous semble.

Pour en revenir à cette entente, ce délai de 25 jours donne la possibilité à ce régime d'en finir avec tout cela, si on peut dire. Cela donne aussi au président qui attend à Washington le temps de s'organiser pour retourner dans son pays et contrôler la situation.

Ce que j'ai vraiment apprécié dans cette entente, c'est que les Américains rachètent leurs armes aux civils armés, ces individus qui portent un nom que je ne peux me rappeler. Ainsi, lorsqu'ils participeront à la phase deux, nos soldats et les membres de la GRC ne seront pas confrontés à des civils armés, ce qui évitera tout affrontement avec eux.

Cette entente prévoit la participation de 24 pays, si je ne m'abuse. Ce ne sont pas simplement les États–Unis qui jouent un rôle. Parmi ces 24 pays, il y a des pays européens qui vont participer à cette invasion. Ces soldats vont progressivement entrer à Haïti sous peu. Ils viennent d'Amérique du Sud, des Caraïbes et de l'Europe. On a dit plus tôt que cette invasion était dirigée par le gouvernement américain, mais, en fait, on ne peut affirmer que seuls les Américains participeront à cette opération.

Nous allons être présents pour la seconde phase. C'est la plus difficile, car la démocratie exige des élections. Si nous ne pouvons tenir des élections dans l'ordre, si nous sommes incapables de préparer le pays pour ces dernières, nous aurons alors échoué.

Je ne pense pas que nous puissions nous le permettre. Si nous voulons nous assurer que notre hémisphère demeure sûr et démocratique, nous devons mener à bien la phase deux en prenant toutes les mesures voulues pour veiller à ce que la démocratie triomphe et qu'Aristide retourne dans son pays.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, au cours de ses observations, le député d'en face a mentionné que nous avions pu débattre la participation du Canada en Bosnie. Nous avons également débattu divers autres aspects de la défense.

Je souligne que nous n'avons pas eu l'occasion de discuter de l'engagement d'envoyer des troupes au Rwanda. Aujourd'hui, le ministre des Affaires étrangères s'est engagé à envoyer quelque 700 Canadiens en Haïti, ou l'a proposé. Il l'a fait sans que la Chambre ait pu discuter de la pertinence de cette proposition. Je ne dis pas que nous nous y serions opposés, mais nous n'avons pas pu en discuter. À mon avis, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux ont été fort mécontents qu'on se soit engagé à envoyer des troupes en Bosnie sans en discuter. Je crois qu'ils auraient eu leur mot à dire là–dessus.

• (2010)

Alors, c'est une chose de dire qu'un gouvernement va agir différemment, mais c'en est une autre que de voir comment il s'y prend.

M. Assadourian: Monsieur le Président, en deux semaines, un million de personnes sont mortes au Rwanda. Les corps flottaient dans les rivières. Lorsque des centaines de milliers de personnes meurent chaque jour, croyez–vous que nous devons demander au Parlement ce qu'il convient de faire?

Je ne crois pas que, devant une pareille situation, il soit juste de s'attendre à ce que nous agissions ainsi. Environ 200 000 personnes meurent chaque jour; en dix jours, un million de vies ont été perdues. Nous avons fait de notre mieux. Des soldats canadiens étaient sur place dès le début. Ils étaient les seuls, et l'un d'eux était parmi nous aujourd'hui.

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord poser une question au député. Je voudrais certainement aussi aborder mon quatrième point, c'est–à–dire que nous devons nous assurer de l'appui des Canadiens. C'est l'un des principaux critères à respecter.

Pour ce qui est de consulter l'OEA et le Département d'État américain, nous devons d'abord nous demander si nous avons joué un rôle prépondérant dans la décision de l'OEA de participer aux opérations. Cette invasion symbolique proposée par les États–Unis n'est rien d'autre que symbolique.

Je ne vois pas ce qu'il y a de mal à établir des critères et j'aimerais connaître la réponse du député. Pourquoi ne pouvons–nous pas déterminer certains critères? Les Canadiens ne sont pas prêts à nous faire aveuglément confiance et à dire aux politiciens

qu'ils peuvent participer à cette opération, que nos gens peuvent aller là où ils veulent, dépenser sans compter, sans établir de plan, sans connaître le coût à l'avance et sans savoir pendant combien de temps ils devront demeurer dans ce pays.

Les Canadiens posent ces questions. C'est du moins ce que j'entends. N'entendez–vous pas ces propos aussi?

Le vice–président: Je suppose que le député adressait sa question à l'orateur précédent.

M. Assadourian: Monsieur le Président, je crois que le choix que nous avons fait de participer uniquement à la deuxième phase est assez clair. Il est conforme à notre tradition, à notre façon de procéder. C'est la manière de faire canadienne.

Nous refusons d'être mêlés aux guerres dans tous les coins de la planète. Nous acceptons de participer aux opérations de maintien de la paix, mais pas à la pacification. Nous serons donc là pour maintenir la paix si la paix est rétablie, une fois l'invasion terminée. Voilà tout. C'est notre façon d'agir. Nous maintenons le juste milieu et nous continuerons de procéder ainsi. C'est ce que nous avons fait au cours des 40 ou 50 dernières années et c'est ce que nous continuerons de faire au cours des 50 prochaines années.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat de ce soir. Même si, à la fin de mon intervention, je remettrai peut–être en cause le moment que nous avons choisi pour tenir ce débat d'urgence, je suis heureux de pouvoir y participer.

Je voudrais tout d'abord vous lire certains passages d'une lettre que j'ai reçue d'une personne très spéciale qui s'intéresse de près aux fonctions de maintien de la paix du Canada. L'auteur de cette lettre est spécial, car il s'agit du père d'un jeune homme qui a été tué récemment par une mine terrestre en ex–Yougoslavie. Ce jeune homme habitait dans ma circonscription. Le chagrin ressenti par son père est palpable, à chaque ligne.

J'ai assisté aux funérailles de ce courageux soldat l'été dernier. C'était un moment triste, qui m'a fait réfléchir et qui était particulièrement éprouvant pour moi qui suis membre du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Les politiques que rédige ce comité toucheront d'autres jeunes femmes et d'autres jeunes hommes, comme Mark Isfeld, pendant de nombreuses années, voire de nombreuses décennies.

Il est donc de mise que les parlementaires examinent de près notre participation aux récents bouleversements politiques en Haïti avant d'intervenir pour soi–disant y instaurer la paix.

Le père de Mark posait des questions embêtantes au gouvernement, des questions auxquelles il n'obtiendra jamais de réponse satisfaisante, j'en suis certain. Ainsi, il demande: «Qui a le contrôle ici? Est–ce un politicien ou un bureaucrate? Est–ce un commandant qui est loin des points chauds? Est–ce quelqu'un d'un autre pays aux Nations Unies? Est–ce que ce sont des gens comme Mark qui doivent faire le travail sans qu'il soit tenu compte du danger?»

En fait, ce sont d'excellentes questions parce qu'elles font ressortir une faiblesse fondamentale du rôle de gardien de la paix du Canada, c'est–à–dire la perte de contrôle sur nos propres forces armées.

• (2015)

À partir du moment où le Canada s'engage à faire partie d'une force d'intervention internationale, des décisions politiques commencent à empiéter sur les intérêts purement militaires ou canadiens et nous commençons à nous préoccuper de questions comme notre importance au sein des Nations Unies, la nécessité de sauver la face ou d'accumuler des points sur la scène internationale.

Nos gens sont–ils en sécurité? Ont–ils la formation et l'équipement nécessaires pour exécuter leurs tâches? Quand les gardiens de la paix devraient–ils être envoyés dans les pays déchirés par la guerre, et dans quels pays doit–on les envoyer? Quelles fonctions devraient–ils remplir? Dans le cas de forces multinationales, ces décisions de nature purement militaire sont prises, en partie du moins, par des non–Canadiens qui ont d'autres intérêts en tête que ceux du Canada. C'est pourquoi ces questions rejoignent celles de la souveraineté du Canada et touchent, en définitive, la vie des Canadiens.

Voici quelques exemples qui illustreront ce que je veux dire. Les soldats qui ont été envoyés dans l'ancienne Yougoslavie utilisent des véhicules de transport vieux de 31 ans et du matériel de communication qui tombe souvent en panne et qui ne peut être réparé qu'au Canada. Un blindage de meilleure qualité pour les véhicules commence tout juste à leur parvenir, trois ans plus tard, et quelques mois trop tard pour Mark Isfeld. On nous dit que les vieux moteurs des véhicules de transport ne seront peut–être pas suffisamment puissants pour supporter le poids du nouveau blindage. Cette situation est ironique.

Voici un autre exemple. Aussi incroyable que cela puisse paraître, les soldats n'ont pas suffisamment de jumelles et doivent se servir de la mire de leur fusil pour repérer les activités dangereuses. Imaginez! Ce serait presque drôle si la situation n'était pas si grave. Même une personne qui verrait un ami pointer une arme dans sa direction pourrait riposter pour assurer sa défense ou ce qu'elle aurait pris pour de l'auto–défense. Nos troupes sont forcées de s'exposer à des coups de feu parce qu'elles n'ont pas de jumelles.

Pourquoi les Canadiens sont–ils envoyés au combat avec un matériel pareil? Pour préserver notre prestige international en tant que gardiens de la paix? Pour honorer un engagement politique qui permettra à quelqu'un de se faire réélire ici? Si c'est le cas, les décisions politiques ont pris le pas sur les considérations militaires et elles nous ont coûté cher. Un de mes électeurs a fait l'ultime sacrifice.

Nous devons tous prendre conscience que le Canada verra sa souveraineté diminuer à mesure que s'accroîtra sa participation aux missions de maintien de la paix. Plus nous nous embourberons dans les conflits internationaux, plus nous soumettrons les intérêts canadiens à des intérêts étrangers, quels qu'ils soient, et plus nous sacrifierons de troupes. Plus nous enregistrerons de pertes, plus il deviendra difficile de nous retirer de pays déchirés par la guerre, même si nos efforts ne sont pas couronnés de succès. Personne n'a plus à coeur les intérêts des troupes canadiennes que leurs propres commandants.

Dans ses lettres, M. Isfeld termine, à juste titre, sur les mots suivants: «Je crois plutôt que le contrôle appartient aux citoyens canadiens et à ceux du monde.» Nous pouvons encore décider

jusqu'où nous voulons nous engager. Mais les pressions sur nos gardiens de la paix vont augmenter à mesure que les luttes au sein des États s'intensifieront.

Allons–nous passer d'une situation à l'autre sur une base ponctuelle, en l'absence de tout critère, de toute politique? Si nous continuons de renoncer à élaborer une politique de crainte de blesser un groupe d'intérêts ou une autre nation, nous ne pourrons jamais justifier notre refus de participer à certaines opérations. Nous continuerons d'être entraînés dans un tourbillon, au détriment des intérêts et des valeurs du Canada et, ce qui est plus important, de la sécurité et de l'efficacité de nos propres soldats à l'étranger.

La question dont nous sommes saisis ce soir est, du moins en partie, Haïti. La cause de la paix en Haïti est indéniablement une noble cause. La perspective d'apporter un certain degré de stabilité politique et économique à ce pays tourmenté nous donne envie d'engager nos ressources sans réfléchir. Je suis particulièrement inquiet au sujet de Haïti. Je crains que les risques d'un conflit de longue durée qui pourrait tourner au désastre ne l'emportent sur les possibilités d'apporter du réconfort à ce pays. Haïti semble ne pas avoir cette caractéristique propre à toutes les démocraties qui fonctionnent bien—la retenue. Aucun organisme, aucune partie ne s'est vraiment engagé à une action politique pacifique. Et donc, pour rester au pouvoir, les dirigeants—quels qu'ils soient—doivent compter, non pas sur la volonté du peuple, mais sur le nombre de fusils et la volonté de leurs suppôts d'employer la force brutale pour réprimer leurs ennemis politiques.

Y a–t–il moyen d'instaurer la paix dans ce pays? Ou bien allons–nous devoir, comme en Bosnie, rester là–bas des années pour essayer de maintenir une paix fictive qu'aucune partie ne souhaite réellement?

Je ne suis pas certain que l'entente conclue par M. Carter et M. Clinton va donner lieu à une paix durable. Le gouvernement qu'ils veulent mettre en place n'est peut–être guère mieux que celui qu'ils sont en train de contraindre à partir. En fait, un habitant de ma circonscription, rentré récemment de Haïti où il vivait depuis 1942, m'a dit que durant la dernière série d'élections soi–disant démocratiques qui se sont tenues en Haïti, des partisans du gouvernement avaient, sans que nul ne proteste, brûlé vives plusieurs personnes, dont un pasteur protestant qui était l'un des treize candidats à la présidence.

• (2020)

Cet électeur prétend que pendant cette période, nombre de Haïtiens instruits et qualifiés qui représentent le seul espoir de faire redémarrer l'économie, hésiteront à rentrer à Haïti, ou quitteront le pays, si on y installe une démocratie au rabais.

D'après sa lettre, il paraît que le ton menaçant des messages d'Aristide transmis à Haïti sur ondes courtes a déjà poussé beaucoup d'entre eux à s'expatrier. De plus, Aristide est un partisan de la théologie marxiste de la libération.

Cette doctrine à tendance marxiste prône la violence comme moyen de redistribuer la richesse et le pouvoir dans un pays. En fait, j'ai bien peur que l'intervention commandée par les Américains ne cautionne sans le vouloir une forme de gouvernement faisant la synthèse de ce qu'il y a de pire, à savoir un gouvernement quasi démocratique soutenu par des forces extérieures sous lequel les malheureux Haïtiens devront subir encore des années de violence et d'incertitude et, comme l'a dit M. Mackenzie, les forces de maintien de la paix ne seront pas près de partir.

J'aimerais également dire en passant que je suis atterré par les hésitations des Américains vis–à–vis de Haïti. Ils n'arrivaient pas à se décider. Et quand ils ont finalement été poussés à intervenir par l'horreur des exactions commises par un régime bafouant les droits de la personne, dans le but déclaré de restaurer la justice et un gouvernement digne de ce nom, ils se sont arrangés pour laisser en place l'ancien régime.

Les bourreaux n'ont pas rendu les armes et le gouvernement pourra demeurer à Haïti après la passation de pouvoirs. M. Clinton rapatriera les troupes américaines dès que M. Aristide aura repris les rênes du pays.

Ce que nous faisons réellement, c'est préparer la situation pour une éventuelle guerre civile. Il n'est pas étonnant que M. Aristide refuse de faire tout commentaire sur l'entente conclue par M. Carter. Il sait bien qu'il s'aventurerait dans une poudrière. Ceux qui sont actuellement au pouvoir dans ce pays ont déjà démontré leur cruauté.

Une fois les Américains partis, je peux vous garantir qu'ils essaieront de reprendre le pouvoir par des moyens qui ne seront sûrement pas démocratiques. En fait, je lis dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui que: «C'est exactement ce que le général Cédras voulait. Cédras ne bougera pas. Il restera et prendra très vraisemblablement la tête d'une nouvelle force politique en Haïti.»

Comme si tout cela n'était pas suffisant, maintenant que les troupes américaines sont arrivées, elles ont reçu l'ordre, pour quelque obscure raison, de regarder la police gouvernementale matraquer et tuer des citoyens innocents. C'est vraiment une mascarade. Nous pensions que les Américains allaient à Haïti pour restaurer les droits de la personne, et j'ai été profondément déçu de l'incapacité ou de l'inaction des forces américaines.

Ce que je veux dire, c'est qu'en raison de l'impuissance des troupes américaines et de la présence du général Cédras, la sécurité des forces que nous enverrons à Haïti reste assez douteuse.

Une fois les Américains partis, le général Cédras et ses partisans pourraient fort bien voir nos troupes comme l'ennemi. Les troupes du Canada et des autres pays au service de l'ONU pourraient être vues comme un handicap politique par l'ancien gouvernement et devenir la cible de violentes attaques.

Notre premier ministre devrait dire à M. Clinton et aux forces de la coalition que si l'instabilité continue, nous considérons que la protection de nos forces est insuffisante et que nous ne participerons à aucun autre effort en Haïti.

Oui, dans une perspective plus large, à mesure que les demandes d'aide affluent, il importe davantage de définir nos fonctions de maintien de la paix, comme nous en avons parlé ce soir. Il importe de fixer des limites avant de mettre des Canadiens dans une situation où leur vie sera en péril—et non après.

Permettez–moi de suggérer certaines lignes de conduite pratiques qui nous permettraient de limiter notre engagement. La première limite à fixer, c'est l'objectif de l'entreprise. Cela

exige d'abord qu'on mette au point une méthode d'évaluation constante pour déterminer à quel moment nos objectifs ont été atteints. Une fois les objectifs atteints, nous devrions nous retirer des lieux. C'est aussi simple que cela.

L'objectif visé ne doit pas se limiter nécessairement au rétablissement d'une démocratie semblable à celle du Canada. Dans certains pays, c'est pour le moment impossible d'établir une véritable démocratie, parce que ces États n'ont aucune tradition d'action politique non violente et qu'aucune des factions en guerre ne souhaite établir un gouvernement populaire une fois au pouvoir.

Nos objectifs, du moins sur la question du maintien de la paix à l'étranger, ne devraient pas être seulement d'imposer notre vision d'un bon gouvernement, puisque notre expérience peut différer radicalement de ce qui se pratique depuis des siècles dans ces contrées étrangères.

Nos objectifs ne devraient pas être d'ordre idéologique. Ils devraient consister à aider et à protéger les civils qui souffrent et à négocier des conditions qui amélioreraient le respect des droits de la personne.

• (2025)

Nos objectifs devraient être moins politiques et se concentrer plutôt sur les besoins fondamentaux des êtres humains, ainsi que sur l'infrastructure qui assurerait aux habitants des conditions de vie pacifiques, humaines et sûres à l'intérieur des territoires revendiqués et favoriserait le dialogue entre les factions ennemies. Nous n'avons pas à prendre la direction des combats, ni à imposer la démocratie là où elle n'existe pas.

La deuxième limite à fixer a trait au commandement de nos troupes. Qui les dirigera? Je crois qu'il ne faut pas que ce soit l'ONU, ni les États–Unis ni aucun autre pays. On doit nous garantir que nos forces resteront sous notre commandement, parce que personne ne peut avoir autant à coeur de protéger les intérêts du Canada et les soldats canadiens que d'autres Canadiens.

L'autre limite, c'est le coût. Combien sommes–nous prêts à engager au départ et jusqu'à la fin du conflit, en prévoyant suffisamment pour que nos troupes soient bien approvisionnées et bien entraînées? Une fois que nous aurons mis de côté un certain montant, nous serons en mesure de fixer la quatrième limite, soit l'importance de notre contingent affecté au maintien de la paix.

La cinquième limite essentielle est la durée de l'engagement. Nous devons fixer un délai maximum durant lequel nos gardiens de la paix feront face à une situation donnée et la date à laquelle ils se retireront s'il n'y a eu aucun progrès vers la paix.

La sixième limite concerne les tâches que nos troupes assumeront de concert avec les autres participants internationaux. Au fait, au cours de la visite des Affaires étrangères aux Nations Unies, la semaine dernière, les représentants de l'ONU nous ont proposé de centrer nos efforts en matière de maintien de la paix sur des unités spécialisées, sur nos compétences en communications et en génie, sur ce que les Canadiens font bien et ce pour quoi ils sont réputés.

De toute façon, qu'il s'agisse de troupes régulières ou d'unités spécialisées, en tant que gardiens de la paix, nous devons rester neutres sans quoi notre capacité de jouer efficacement notre rôle s'évanouira rapidement et notre réputation d'excellents gardiens de la paix sera ternie. C'est pourquoi je suis beaucoup moins en faveur du prétendu maintien de la paix dont il a été question ici ce soir, puisque ce rôle consiste à envoyer des forces onusiennes dans un pays pour y combattre le gouvernement.

La septième limite se rapporte au risque, soit aux niveaux d'intensité du conflit auquel nos troupes devraient être exposées. Selon moi, nous devrions envoyer nos troupes seulement lorsque le conflit est de faible intensité. Dans une situation très tendue, les espoirs de paix sont pour le moins limités. Par conséquent, si une situation peu dangereuse devient très tendue et risquée, nos troupes devraient se retirer ou, à tout le moins, être en mesure de le faire, surtout lorsqu'il peut être nécessaire pour ces hommes et ces femmes de se doter d'un matériel différent ou de prendre d'autres mesures.

Comment définir ces limites? La question a été soulevée à plusieurs reprises ce soir par les députés d'en face. Comment faire pour que ces limites puissent être rendues publiques et faire l'objet d'un examen et de discussions avant que le gouvernement ne rende sa décision? La réponse est simple. Nous pourrions mettre au point un processus d'officialisation de nos engagements de maintien de la paix en permettant au Parlement de trancher ces questions.

Depuis plusieurs décennies, le Canada prend des engagements informels en tant que gardien de la paix et il s'acquitte admirablement de cette tâche. Je ne peux songer à une mission plus importante, au niveau international, que celle de promouvoir la paix. Les Canadiens se définissent en partie selon leur participation à des missions de maintien de la paix, mais le temps est venu d'être clairs à ce sujet. Le temps est venu de bien définir le rôle que nous voulons jouer dans le monde ainsi que le processus d'approbation des missions auxquelles le Canada doit participer.

Le Canada doit se définir comme une nation vouée au maintien de la paix dans le monde entier. Pour ce faire, nous devons adopter une loi visant à restreindre le gouvernement actuel et les gouvernements ultérieurs à des missions de maintien de la paix qui auraient été approuvées par le Parlement à la suite d'un long débat et non après un discours ou deux prononcés un mercredi soir. C'est rendre un mauvais service à la Chambre, à nos alliés, aux Canadiens et surtout aux braves militaires qui risquent leur vie quotidiennement que de ne pas les protéger en limitant les décisions du gouvernement dans une loi sur le maintien de la paix.

Par exemple, si nous avions précisé les limites de notre participation dans l'ancienne Yougoslavie, nous aurions su exactement combien de troupes il nous fallait déployer. Ce nombre varie depuis trois ans. Il y a des gens de ma circonscription, des membres d'un régiment du génie de la BFC Chilliwack entre autres, qui ont été envoyés en mission au Rwanda pendant six mois, puis rappelés au Canada. Il est tellement sollicité que le gouvernement ne semble pas savoir où il s'en va. Ces militaires ne sont pas rentrés chez eux depuis près de 18 mois. Si nous l'avions su, nous aurions pu budgétiser cela. En réalité, les coûts, surtout dans l'ancienne Yougoslavie, ont été astronomiques, sans que nous ayons accompli vraiment grand–chose. En fait, on dirait presque que nous sommes revenus aujourd'hui à la case

départ. Nous ne faisons peut–être que repousser le conflit final inévitable qui se soldera par la victoire de l'un ou l'autre camp.

• (2030)

Si nous avions adopté un projet de loi sur le maintien de la paix, nous aurions pu nous fixer une date limite. Si nous avions eu un tel projet de loi pour nous guider, nous ne serions plus en Bosnie aujourd'hui, comme le souhaitent d'ailleurs les Canadiens. Un sondage mené en janvier dernier a révélé que près de 60 p. 100 des Canadiens veulent que le Canada se retire de la Bosnie. Et le pourcentage doit être aujourd'hui plus élevé étant donné que nous nous embourbons chaque jour davantage dans une situation sans issue. Nous devrions nous retirer de la Bosnie, et adopter un projet de loi sur le maintien de la paix avant d'intervenir dans d'autres conflits ailleurs dans le monde.

Et pourtant, en mars dernier, un autre sondage a révélé que près de 60 p. 100 des Canadiens veulent que le Canada accroisse en général ses efforts de maintien de la paix. Les opinions sont les mêmes dans les diverses régions du Canada, ce qui montre que les Canadiens appuient en général les efforts de maintien de la paix du Canada, mais ne veulent pas que le Canada s'embourbe dans une situation sans issue.

Permettez–moi de répéter ce que pourrait être la teneur d'un projet de loi sur le maintien de la paix qui tenterait de concilier ces deux choses: d'une part, satisfaire au désir des Canadiens de participer à des missions de maintien de la paix dans le monde et, d'autre part, empêcher que nos soldats canadiens soient pris dans ces situations irréversibles. Il y aurait huit limites principales.

La première consiste à fixer les objectifs de la mission. Une fois les objectifs atteints, il faudrait que nous nous retirions du théâtre.

La deuxième consiste à préciser que les soldats canadiens devraient relever de commandants canadiens.

La troisième consiste à préciser le coût de l'opération. Lorsque le Canada aurait dépensé les fonds prévus pour l'opération, il devrait se retirer ou demander l'approbation du Parlement.

La quatrième concerne la taille du contingent canadien.

La cinquième se rapporte à la durée de l'opération.

La sixième est la description des fonctions de nos troupes à l'intérieur de la force internationale.

La septième est la gravité du risque, du danger que courent nos soldats.

La huitième est peut–être la plus importante. Toute mission de maintien de la paix nécessitant un effectif dépassant une certaine limite et dépassant une certaine durée devrait au préalable être approuvée par une résolution du Parlement. Cela permettrait la tenue d'un débat suffisamment sérieux. Nous saurions à quoi nous nous engageons. Cela permettrait de préciser la portée de notre engagement à nos alliés et aussi aux Canadiens, à nos militaires. Tous les députés auraient ainsi la possibilité de contribuer au processus décisionnel se rapportant au rôle du Canada dans les missions de maintien de la paix.

Que devrait maintenant faire le gouvernement au sujet d'Haïti?

Le vice–président: Je suis désolé. Le temps accordé au député est écoulé. J'aurais dû lui faire savoir plus tôt le temps qui lui restait.

Messieurs, mesdames, il y a encore trois députés qui veulent prendre la parole. Ce sont deux libéraux et un réformiste. Je me demande si tout le monde est d'accord pour leur laisser dix minutes à chacun, sans période de questions et d'observations, afin que tous ceux qui veulent exprimer leur opinion puissent le faire. Êtes–vous d'accord?

Je crois que cela voudrait aussi dire que le député qui vient de parler n'aurait pas non plus de période de questions et d'observations. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, il me fait plaisir de m'adresser à cette Chambre ce soir au sujet du rôle des Casques bleus canadiens et du maintien de la paix.

En tant que membre du Comité mixte des affaires étrangères responsable de l'élaboration d'une nouvelle politique étrangère, je suis très heureux de constater que la majorité des interventions sur le sujet ne fait que confirmer les nombreux commentaires et mémoires soumis à notre comité par la population canadienne.

Tout au long de nos consultations faites à Québec, et plus particulièrement sur ce sujet, on nous a dit et redit, il est impératif de le mentionner à nouveau, que le Canada ne peut et ne doit plus s'engager dans aucun conflit armé, et même que le Canada ne peut et ne doit plus être considéré comme le pompier de toutes les missions de paix dans le monde.

Le rôle du Canada se doit d'être redéfini, remodelé selon nos ressources et capacités et je crois qu'il se doit d'être uniquement relié à celui du maintien de la paix. Mais même si ce rôle de maintien de la paix ne peut s'effectuer à l'aveuglette, il faut que les critères de participation soient clairs et appliqués rigoureusement.

• (2035)

Il faut aussi s'assurer que ce maintien de la paix comprenne une phase de formation. Pourquoi? Parce que le Canada doit aussi apprendre à limiter dans le temps la durée de ces missions de paix. Pour y arriver, le Canada devra être le chef de file dans la formation en aidant les pays qui manquent d'expérience, soit par des colloques ou des programmes nationaux de formation.

Je me réjouis donc aujourd'hui et félicite notre ministre des Affaires extérieures pour la façon dont il entrevoit le rôle du Canada dans la crise actuelle d'Haïti.

Le Canada n'a pas participé au débarquement multilatéral en Haïti, et ce même symboliquement. Symboliquement, oui, et

cela était très important et pour moi cela signifie beaucoup et représente un très grand pas dans une nouvelle direction, c'est–à–dire un Canada dévoué au maintien de la paix dans le monde.

Le Canada participera en Haïti à la planification préparatoire de la mission des Nations Unies. Cette planification est plus qu'importante, elle est cruciale et nous démontre que le Canada ne veut pas s'engager à l'aveuglette sans en connaître les conséquences.

De plus, et voici un nouvel élément important, le Canada formera à Regina un contingent maximum de 100 policiers haïtiens et ce aussi tôt que la mi–octobre. Voilà une démonstration sans équivoque que le gouvernement change de cap et je suis assuré qu'il y trouvera l'appui nécessaire auprès de la population canadienne.

[*Traduction*]

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de participer à cet important débat aujourd'hui. Comme le député de Red Deer et celui de Fraser Valley–Est qui sont intervenus plus tôt ce soir, j'ai moi aussi participé à l'examen de la politique étrangère du Canada. Dans le cadre des travaux du comité, nous avons constaté à quel point les Canadiens de toute condition sociale s'intéressaient aux changements qui se sont produits dans le monde et au rôle qu'y jouent les Canadiens.

Le député de Vancouver Quadra a parlé avec éloquence de la fin de la guerre froide et des répercussions que cela a pu avoir. Pour les Canadiens, la fin de la guerre froide n'a pas produit des dividendes de paix, elle a plutôt créé un climat d'instabilité. Il y a davantage de guerres locales et régionales qui font rage dans le monde aujourd'hui qu'on en a vu à n'importe quelle autre période du XX^{e} siècle.

On nous a expliqué pourquoi lorsque nous sommes allés au Conseil de sécurité de l'ONU, à New York, et c'est évident pour tout le monde. Au temps de la guerre froide, les superpuissances avaient intérêt à veiller à ce que n'éclatent pas de conflits locaux. À l'heure actuelle, des continents entiers comme l'Afrique sont en proie à d'énormes tensions et à des conflits, sans qu'il soit nécessaire pour une superpuissance de veiller à ce qu'on y garde la paix. Cette situation peut se propager à d'autres régions. Nous l'avons vu au Cambodge comme ailleurs. Nous l'observons maintenant dans l'ex–Yougoslavie.

Le Canada doit s'intéresser à ce problème. Le député de Red Deer semblait croire que les problèmes d'épidémies, de famine et de réfugiés étaient bien loin de nous et ne nous concernaient pas. Le problème, c'est que dans le monde d'aujourd'hui, dans un monde intégré, tous sont nos voisins. Lorsque la maison du voisin flambe, il vaut mieux contribuer à éteindre l'incendie, sans quoi c'est nous qui allons flamber. Les problèmes des autres peuvent rejaillir sur nous sous forme de maladie, de vagues de réfugiés, de manifestations violentes comme il en existe dans d'autres parties du monde.

Les nouveaux types de violence qui apparaissent dans le monde me font dire que nous sommes en présence d'une autre forme de guerre. Dans cette guerre, nous a dit un orateur très éloquent à l'ONU, ce ne sont pas des soldats qui s'affrontent, et la plupart des victimes sont des civils. Les tireurs embusqués, en Bosnie, ne s'attaquent pas les uns aux autres. Ils visent des femmes et des enfants qui vont puiser de l'eau et qui tentent de mener une vie normale.

La Chambre sait–elle qu'il y a actuellement environ 110 millions de mines posées partout dans le monde, que 2,5 millions s'ajoutent à celles–ci chaque année et qu'il est impossible de les enlever? La quantité de terres agricoles que les gens ne peuvent utiliser cause un problème social qui finira par nous toucher tous.

Par conséquent, il n'y a pas que les intérêts du Canada qui sont visés; une obligation morale nous incombe aussi en l'occurrence. Nous avons également des compétences et des qualités qui rendent notre présence souhaitable. Nous étions tous fiers, aujourd'hui, de souligner la présence du major–général Dallaire dans la tribune. Il est évident que les Canadiens peuvent, sur l'échiquier international extrêmement compliqué où nous entrons, faire preuve d'un professionnalisme et de compétences comme ceux qu'il a su démontrer.

• (2040)

Lorsque notre comité était à New York, des représentants des Nations Unies ont dit qu'ils avaient besoin de nos forces de maintien de la paix, en raison de leurs qualités, parce que nous ne sommes pas américains, parce que nous ne sommes pas une grande puissance, mais que nous avons certaines compétences et que nous affichons des talents de conciliateurs dans l'exercice de nos fonctions. Les Nations Unies ont besoin de certaines catégories de soldats. Elles ont besoin de personnel spécialisé dans les communications. Elles ont besoin de personnel médical. Elles ont besoin de forces policières. La GRC fait un travail incroyable dans l'ancienne Yougoslavie.

J'ai assisté récemment à une conférence de Michael Ignatieff. Certains députés ont peut–être vu son émission de télévision sur les problèmes dans cette région. Il a parlé éloquemment du rôle extraordinaire que la GRC a joué en faisant régner l'ordre dans la collectivité et en permettant aux gens de vivre ensemble.

Cela fait partie de l'histoire canadienne. C'est pourquoi nous ne pouvons pas être partout et il tombe sous le sens qu'il faut envoyer les troupes là où le gouvernement a décidé de le faire. Le gouvernement canadien mérite tous les éloges pour sa présence au Rwanda et en Haïti. Pourquoi? Parce que les Nations Unies nous ont demandé d'y aller. Nous avons rempli notre mandat en tant membre des Nations Unies.

Il y a une nouvelle réalité dans le monde. Nous sommes partenaires au sein des Nations Unies. Nous sommes partenaires dans le maintien de la paix dans ces parties du monde avec les autres membres des Nations Unies. Une partie de cette réalité, c'est qu'il y a une réforme qui est en cours dans les institutions des Nations Unies et qui aura pour résultat l'établissement d'un nouveau genre de maintien de la paix où le Canada pourrait être un chef de file. Une réforme est en cours dans ces institutions. Le Conseil de sécurité fera lui aussi l'objet d'une réforme. Il y aura une réforme dans la conduite des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Si le Canada participe pleinement à cette réforme, il pourra jouer un rôle de chef de file en orientant cette réforme. Cela sera bénéfique tant pour les Canadiens que pour le monde dans son

ensemble. La réforme comprendra la mise sur pied d'un service de renseignements et de surveillance aux Nations Unies. Certains éléments de la réforme sont déjà en place. D'autres changements suivront. Nous y participons parce que nous sommes un partenaire et un chef de file dans les activités de maintien de la paix.

Nous serons également un chef de file dans ce que j'appellerais les nouveaux domaines qu'il faut examiner. Il y a bien sûr les activités de maintien de la paix habituelles, dont nous avons beaucoup entendu parler à la Chambre aujourd'hui. Mais je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur certains témoignages que nous avons entendus à New York au sujet de la nécessité de missions humanitaires qui, si elles étaient remplies au bon moment sans moyens militaires, produiraient encore leurs effets.

Nous avons tous entendu parler de l'intervention de l'UNICEF à Dubrovnik. Ce ne sont pas des hommes brandissant des armes à feu et des mitrailleuses qui sont entrés dans cette ville, mais plutôt l'UNICEF qui est intervenu pour sauver des enfants à grand renfort de publicité. Cette intervention a réussi à faire cesser le bombardement de Dubrovnik en 28 jours.

Il n'y a pas de raison pour que les Canadiens, dont on connaît la compétence dans le domaine du maintien de la paix, et les membres de la réserve, avec l'expérience considérable que ces gens ont acquise dans la vie civile, ne soient pas mis à profit pour créer de nouvelles méthodes de maintien de la paix qui ne feraient pas appel aux vieux procédés militaires, mais plutôt aux valeurs canadiennes qui nous permettraient d'insuffler aux autres le désir de résoudre leurs problèmes pacifiquement.

C'est un domaine où nous pouvons exercer notre leadership et inciter les Nations Unies à souscrire à cette approche. Je suis convaincu que les autres députés de la Chambre, y compris les membres de tous les partis qui ont participé activement aux travaux du comité, sont impatients d'examiner ces possibilités.

[*Français*]

Je termine par une observation que j'ai trouvée un peu bizarre au sujet de ce débat, ce soir, et c'est l'absence de la dimension nationale.

J'ai été très touché par les observations du chef de l'opposition lorsqu'il a dit, et je crois que je cite ses propos, que les activités de paix du Canada sont un des fleurons de l'activité canadienne. C'est vrai. Mais je me pose une question à titre de Canadien, en tant que personne née au Québec et qui éprouve une fierté envers les Forces armées canadiennes, comme celles qui viennent du Québec, dont le Royal 22e Régiment, par exemple.

• (2045)

Lorsqu'on éprouve de la fierté pour ces organismes, lorsqu'on regarde ce qu'on a fait avec une armée unie, comme le 22e Régiment de Québec et le Princess Patricia's de Calgary, lorsqu'on voit ce qu'on peut faire en tant que pays uni, on se demande quel est le rôle d'un Québec indépendant dans le maintien de la paix? Quel est le rôle d'un Canada qui serait coupé en deux dans le maintien de la paix?

Je crois que nous avons devant nous un exemple de la façon dont le Canada peut changer le monde. On peut changer le monde si nous restons unis, si nous participons avec la force d'une économie unie, avec la force d'une population unie. Mais nous ne pouvons réaliser cela si nous sommes divisés en petites parties. Le monde en sera appauvri et nous en serons appauvris aussi.

[*Traduction*]

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir conclure une journée qui a été longue pour nous tous en traitant du rôle du Canada dans le maintien de la paix.

Nous sommes tous très chanceux de faire partie de ce magnifique pays qui a joui tout au long de ce siècle d'une réputation exemplaire dans le domaine du maintien et de l'établissement de la paix. Ce rôle fait partie de notre identité et nous a permis de réaliser des gains énormes, tant sur le plan économique que diplomatique. Il nous a permis d'exercer une influence dans le monde, malgré la taille de notre pays.

Un peu partout dans le monde, des Canadiens travaillent depuis longtemps et avec acharnement, souvent au péril de leur vie, pour rétablir la paix dans des régions dévastées par l'agitation civile, les conflits et la souffrance humaine. Au Canada, nous avons la chance de nous trouver dans une situation toute particulière. Rares sont les pays qui possèdent, comme le Canada, la réputation d'intermédiaire impartial à l'échelle internationale.

Rares sont les pays qui ont des contacts énormes, ainsi qu'une vaste expérience du maintien de la paix et du respect des droits de la personne, mais pas d'antécédents coloniaux difficiles. Le Canada est également réputé pour jouer franc jeu et être honnête dans ses négociations.

C'est cette situation tout à fait exceptionnelle qui a permis au Canada d'être un leader mondial dans les affaires étrangères. En fait, j'estime que le Canada peut changer la façon dont les autres pays agiront les uns avec les autres au cours du XXIe siècle. Un besoin se fera sentir—et je pèse bien mes mots—que nous aurons à assumer. Ce sera pour nous un défi et il s'agira d'un besoin dont nous ne pourrons pas faire fi, car peu de nations dans le monde, à l'exception de quelques pays européens, ont les moyens d'y faire face.

Nous serons ainsi dotés d'une politique étrangère proactive, et non pas réactive. Or, pas un pays dans le monde n'a une politique étrangère proactive. Les politiques étrangères sont toutes réactives, y compris celle des États-Unis. Cela entraîne des coûts plus élevés parce que, quand les conflits éclatent, la situation devient explosive et nous échappe. Les coûts sont beaucoup moins élevés quand on intervient avant qu'il ne soit trop tard.

J'y reviendrai, mais, pour l'instant, j'aimerais me pencher sur la nécessité du maintien de la paix et de la pacification dans le monde. Il est on ne peut plus clair que les conflits n'ont cessé de se multiplier depuis le début de l'après-guerre froide. Loin de toucher un dividende de la paix, nous nous engageons dans une ère d'incertitude encore plus grande que celle que nous avions connue ces dernières décennies. Désormais, il n'est plus aussi

aisé de distinguer les antagonistes des protagonistes. Et puis, une redéfinition de la sécurité s'impose.

Je dirais même qu'il ne faut pas penser à la sécurité seulement en termes militaires. Elle met aussi en cause l'environnement, l'économie, la politique et la société. Quand la sécurité d'un pays est menacée, comme je l'ai dit, par une intervention militaire ou autrement, il se produit des migrations massives, comme nous l'avons vu au Rwanda. Faute de ressources pour répondre aux besoins des gens, les conflits risquent d'éclater et de prendre de l'ampleur.

En fait, c'est ce qui arrive avec les ressources qui diminuent, les guerres civiles, la désintégration socio–politique, la pauvreté et la migration massive auxquelles nous assistons. Tout cela concourt à créer des climats qui engendrent des conflits nous obligeant à apporter une aide internationale toujours plus importante. Nous serons appelés, dans l'avenir, à consentir une aide internationale de plus en plus grande. En tant que pays, nous devons décider à l'avance des conflits dans lesquels nous sommes prêts à intervenir et de ceux dans lesquels nous ne sommes pas prêts à intervenir.

Nous avons déjà abordé la question, et des membres de mon parti ont fait des interventions éloquentes à ce sujet. Je ne reviendrai donc pas là–dessus. Je me contenterai de dire que nous devons élaborer des critères qui nous serviront de fondement pour décider de notre intervention.

En étant sélectifs, nous pourrons assumer avec efficacité nos obligations face à l'instauration et au maintien de la paix, au lieu d'essayer de tout faire, partout, sans atteindre les résultats escomptés.

• (2050)

Il s'agit cependant d'une arme à deux tranchants qui engendrera une crise de conscience au sein de la population canadienne, à mesure qu'augmentera le nombre de conflits dans lesquels nous serons obligés d'intervenir, qu'il s'agisse du Nigéria, de Cuba, du Cachemire ou de la Corée du Sud. Ce sont autant de situations qui risquent d'éclater dans l'avenir. Il est à prévoir que les Canadiens éprouveront beaucoup de difficulté à tourner le dos lorsqu'ils seront témoins des carnages qu'ils risquent de voir à la télévision.

Si nous voulons écarter ces crises de conscience et économiser de l'argent, nous devons éviter le problème, et pour cela il faut réduire le nombre de conflits en intervenant plus tôt. Voilà où commence le rôle particulier de notre pays.

En tant que médecin, je crois qu'il est beaucoup plus facile de prévenir que de guérir. Nous devrions appliquer cette idée à notre politique étrangère.

Voilà ce que doit être le rôle du Canada; notre expertise et nos rapports privilégiés dans le monde peuvent servir à désamorcer des situations avant qu'elles n'éclatent. Le Canada doit faire intervenir des organisations multinationales comme les Nations Unies, l'OEA et l'OUA. Nous devons rechercher des solutions diplomatiques, exercer des pressions par l'intermédiaire d'organisations multinationales et user de diplomatie afin de parvenir à des solutions diplomatiques des conflits. Nous devrons également décider d'avance des niveaux de notre engagement.

Je crois aussi qu'une solution régionale est préférable parce que les peuples comprennent les dynamiques sociale et culturelle de leur région. Je crois également qu'il est de leur intérêt et de leur devoir d'assurer la sécurité dans leur région. Le Canada ne peut ni ne devrait payer pour les conflits mondiaux. C'est pourquoi il existe des organisations régionales. Elles doivent partager les coûts des efforts destinés à empêcher que des désastres ou des catastrophes ne se produisent.

Dans les régions où la présence de gardiens de la paix est nécessaire, le rôle du Canada devrait être avant toute chose de convaincre les organisations régionales d'employer leurs hommes et leur matériel au lieu de faire appel aux soldats canadiens. Le Canada et d'autres organisations non régionales pourront alors fournir l'assistance technique nécessaire.

Une autre remarque que je voudrais faire, personnelle, je dois l'admettre, a trait à la conférence du Caire sur la population. La population mondiale croît de façon géométrique, entraînant un accroissement de l'activité humaine et de l'utilisation de ressources limitées, qui va donner lieu à une concurrence, laquelle de son côté va être à l'origine de l'instabilité politique, économique et sociale, et finalement de guerres civiles et de mouvements migratoires massifs des régions riches vers les régions démunies. Cela augmenterait les demandes faites à notre pays pour des forces de maintien de la paix et de l'aide au développement.

J'implore le gouvernement d'envisager la possibilité d'accorder une part plus grande de notre aide étrangère en baisse à des entreprises en faveur de la planification familiale et de l'éducation, car c'est crucial si l'on veut s'attaquer à ce problème. C'est seulement en s'engageant dans cette voie et en développant nos politiques étrangères en matière d'aide et de commerce que nous pourrons aider à satisfaire les besoins essentiels de l'humanité et à éviter les guerres civiles et les conflits.

Il ne s'agit pas là de questions morales. Il s'agit de questions humanitaires. En tant que pays, nous considérons que nous avons une société compatissante et bonne. Je ne vous demande pas de regarder les cinq prochaines années, mais bien les cinquante ou cent prochaines années. Il a fallu attendre l'année 1950 pour que la population mondiale atteigne 2,5 milliards, alors que dans les 37 années suivantes elle a plus que doublé, puisqu'elle atteignait 5,7 milliards en 1987. En 2030, on estime qu'il y aura 11 milliards d'individus sur la planète.

Une telle croissance ne saurait durer et elle entraînera des conflits dans bien des régions. C'est pour cela que nous devons nous attaquer à ce problème maintenant.

Le vice–président: Nous avons eu un excellent débat. Aurais–je votre permission pour dire qu'il est 21 heures?

Des voix: D'accord.

Ajournement

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'IMMIGRATION

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour reformuler la question que j'ai posée ici même lundi dernier. Je ne sais si le ministre de l'Immigration ne l'a pas comprise ou s'il ne savait pas comment y répondre, c'est pourquoi j'aimerais la poser à nouveau.

J'avais demandé au ministre quand il cesserait de se poser en défenseur inconditionnel d'une politique que la vaste majorité des Canadiens et ses hauts fonctionnaires eux–mêmes considèrent comme déconnectée de la réalité.

Il m'a répondu qu'il serait malheureux que l'on tire toutes sortes de conclusions d'un seul document, quel que soit le ministère qui l'ait publié.

Je devrais probablement poser ma question en termes un peu plus simples. Il s'agit de tirer des conclusions. Le cas que j'ai à l'esprit est celui d'un certain Salinas Mendoza qui vit dans ce pays depuis 1988. Après 12 condamnations au criminel, il a été expulsé. Il a été expulsé parce qu'une jeune femme qu'il avait agressée sexuellement s'était entendue avec le procureur de la Couronne et l'Immigration pour abandonner les poursuites à condition qu'il soit expulsé. Il fut escorté à la frontière mais, surprise, deux ou trois mois plus tard, il était de retour. En fait, sa victime l'a rencontré par hasard dans une épicerie.

Le problème qui se pose est évident. Est–ce vraiment extravagant de conclure que cet individu ne devrait pas être de retour? L'individu se serait meme identifié au poste frontière Douglas, à Vancouver, où on lui a dit de revendiquer le statut de réfugié dans le cadre d'une autre audience.

En passant, je crois que j'ai déjà examiné cinq ou six audiences qui ont été tenues pour cet homme. J'ai le devoir de poser la question: Est–ce extravagant de conclure que cette personne ne devrait pas être de retour?

Une autre question va de pair avec la précédente: Est–ce extravagant de conclure que la jeune femme qui a été agressée sexuellement n'a pratiquement aucune aide du gouvernement—financière ou autre—pour l'aider à composer avec ses émotions? Pourtant, pour les fins de son agresseur, après six audiences et trois autres encore à venir, on a trouvé l'argent pour payer un agent d'audience, deux membres de la section du statut, un interprète et un conseiller juridique. À sa demande, nous avons aussi trouvé le moyen d'avoir un observateur des Nations Unies.

Pourtant, est–il extravagant de penser que cet immigrant illégal, ce criminel, est traité mieux que cette jeune femme et est–il croyable que je fasse l'objet d'une enquête de la part du Commissaire à la protection de la vie privée à la suite d'une plainte déposée par cet immigrant illégal, ce criminel qui a 12 accusations à son actif et qui fait face à une accusation de viol encore en instance?

Est–il insensé de penser que mes droits sont probablement quelque peu inférieurs à ceux de cet individu? En fait, c'est un député dûment élu par des Canadiens qui fait l'objet d'une enquête. Ce devrait peut–être être le contraire. Je me demande si j'ai tort de penser ainsi.

Enfin, est–il insensé de présumer qu'une certaine semaine en juillet, cet individu a été considéré par un arbitre des services d'immigration comme un danger pour la population? À la suite d'un appel, sept jours plus tard, un autre arbitre a décidé de le libérer. Ai–je tort de penser que ce ministère ne sait pas au juste ce qu'il fait?

Ma question demeure. Que se passe–t–il au juste au sein de ce ministère et est–il vrai que je tire toutes sortes de conclusions extravagantes, comme le prétend le ministre de l'Immigration?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je veux d'abord dire que je suis ici pour que le ministre de l'Immigration ne soit pas seul et ne se sente pas seul.

Le ministre a déjà dit très clairement à la Chambre que son ministère vient de terminer un processus de consultation sans précédent qui a duré huit mois et au cours duquel il a entendu les opinions de nombreux Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions du pays.

Durant ces consultations, on lui a conseillé de limiter l'immigration en vertu de la catégorie de la famille et aussi de l'augmenter. Certaines personnes veulent qu'il réduise le nombre de réfugiés admis au Canada et d'autres veulent qu'il l'augmente. Un vaste éventail de Canadiens sont venus présenter leurs opinions, et le ministre doit maintenant étudier ces recommandations et élaborer une stratégie à long terme en matière d'immigration qui réponde aux besoins de tous les Canadiens.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Le type est en liberté.

Mme Clancy: J'ai eu la politesse de ne pas interrompre le député. Je lui demande d'être aussi courtois.

Il s'agit d'une stratégie qui maintiendra notre longue tradition: réunir les familles, servir les intérêts de l'économie canadienne et protéger ceux qui ont besoin de protection.

Pendant le déroulement de ces consultations, tous les ministères ont dû revoir le fonctionnement de leurs programmes pour en évaluer l'efficacité par rapport aux coûts, la pertinence et l'efficience.

Pendant l'examen des programmes de la Citoyenneté et de l'Immigration, les fonctionnaires ont étudié des recommandations analogues à celles entendues au cours des consultations. Mais il faut bien savoir que ces activités se déroulent parallèlement; elles ne s'opposent pas. Elles ne s'annulent pas l'une l'autre. Elles sont toutes deux nécessaires et constituent deux sources d'informations et de conseils dont le ministre se sert pour prendre ses décisions sur la stratégie à long terme.

Qui plus est, ce ne sont pas les seuls facteurs dont le ministre doit tenir compte. Il y aussi les obligations internationales du Canada et les positions des provinces.

La future stratégie en matière d'immigration n'a pas encore été arrêtée, mais la Chambre peut avoir la certitude que le ministre prendra des décisions dans l'intérêt des Canadiens et non en fonction de sondages d'opinion occasionnels.

Ajournement

Le vice-président: À l'ordre. Il n'y a plus de temps.

Conformément au paragraphe 38(5), la motion d'ajournement est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 10 heures, demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 02.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 22 septembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) demande à présenter le projet de loi C–51, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et concernant certains règlements pris en vertu de celle–ci.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

L'hon. Herb Gray (au nom du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique) demande à présenter le projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Jay Hill (Prince George—Peace River) demande à présenter le projet de loi C–272, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu).

—Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le plaisir de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire visant à modifier certaines des dispositions les plus contestées du Code criminel au sujet du contrôle des armes à feu.

Ce projet de loi a pour objet de décriminaliser les infractions au règlement touchant l'entreposage, l'exposition, la manutention et le transport des armes à feu. Il simplifie le processus de renouvellement des autorisations d'acquisition d'armes à feu et permet aux propriétaires d'armes respectueux des lois dans le passé d'obtenir une autorisation de ce genre sans avoir à suivre le cours prévu et passer le test exigé.

Il donne également le droit aux propriétaires d'armes de léguer des armes à usage restreint bénéficiant d'une clause de droits acquis. Il clarifie l'obligation juridique qu'a le gouvernement d'indemniser les intéressés pour les armes à feu confisquées. Il fait en sorte que tous les règlements actuels et futurs soient soumis à l'examen de la Chambre des communes.

• (1005)

Les Canadiens exigent qu'on contrôle le crime et non les armes à feu. Il est temps que le gouvernement adopte une position très ferme à l'égard des criminels, plutôt que d'imposer d'autres tracasseries administratives aux propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais, ce matin, présenter trois pétitions. La première, qui est signée par des habitants de l'agglomération urbaine de Toronto, porte sur la Loi sur les jeunes contrevenants.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prévoir des peines plus sévères pour les personnes trouvées coupables de crimes violents et de verser plus de fonds aux services de police. Je voudrais rappeler à ces pétitionnaires que le projet de loi C–37, que la Chambre examine actuellement, réglera certaines de ces préoccupations.

L'AVORTEMENT

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par 52 habitants de ma circonscription, Scarborough–Ouest.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel pour étendre immédiatement la protection aux foetus, afin qu'ils jouissent de la même protection que les autres êtres humains.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, ma troisième pétition est signée par un grand nombre d'honnêtes citoyens de Belleville, en Ontario.

Les pétitionnaires m'ont prié de présenter au Parlement une pétition lui demandant de ne pas modifier la Loi sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de manière à sous–entendre que la société approuve les relations entre personnes du même sexe et de ne pas utiliser l'expression «orientation sexuelle», qui n'est pas définie, dans quelque mesure législative que ce soit.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter une pétition signée par 74 habitants des régions d'Osoyoos, Oliver, Okanagan Falls, Penticton, dans la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

De l'avis de ces pétitionnaires, la majorité des Canadiens estiment que les privilèges accordés par la société aux couples hétérosexuels ne devraient pas s'étendre aux relations entre personnes de même sexe.

Ils exhortent donc le Parlement à ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce matin une pétition au nom de la Ligue des femmes catholiques de Kapuskasing.

Les membres de la ligue demandent au Parlement d'examiner nos lois concernant les jeunes délinquants et de les modifier de façon à autoriser les tribunaux à poursuivre et à punir les jeunes contrevenants qui terrorisent notre société en publiant leurs noms et en abaissant la limite d'âge pour que les sanctions correspondent à la gravité du crime dont ils se sont rendus coupables.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, je me sens tenu de présenter toutes les pétitions signées par mes électeurs, chaque fois qu'elles sont conformes à l'article 36 du Règlement, sans égard à mes opinions personnelles.

Je veux donc présenter une pétition où il est demandé que le Parlement maintienne le statu quo en ce qui concerne la Charte des droits et libertés et la Loi canadienne des droits de la personne afin d'éviter de donner l'impression que la société approuve les relations entre personnes de même sexe.

La pétition, qui parle à tort d'un code canadien des droits de la personne, ressemble aux nombreuses pétitions qui sont présentées au Parlement ces derniers mois. J'ai le sentiment qu'elles s'inscrivent toutes dans le cadre d'une campagne organisée visant à priver un groupe important de Canadiens de certains droits.

À mon avis, les parlementaires n'ont pas le pouvoir d'étendre ou de restreindre les droits d'une personne en se fondant sur les convictions ou les croyances personnelles de certains pétitionnaires. Nous avons la lourde responsabilité de veiller à ce que tous les Canadiens jouissent des mêmes droits. Faute de quoi, aucun d'entre nous n'aurait de véritable garantie.

LES AUTOBUS SCOLAIRES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de Kingston et de la région avoisinante.

Les pétitionnaires sont préoccupés par les blessures subies par les jeunes enfants dans les autobus scolaires. Ils demandent au Parlement d'adopter une mesure législative exigeant que les autobus utilisés pour assurer le transport des enfants soient équipés de ceintures de sécurité individuelles, une pour chaque enfant, comme le veut la norme pour les autres véhicules.

• (1010)

LES MINES

M. Charles Hubbard (Miramichi): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par plus de trois cents employés des compagnies minières Heath Steel Mines et Brunswick Mines, au Nouveau–Brunswick.

Les pétitionnaires désirent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le climat de l'investissement au Canada est en train d'obliger l'industrie minière à chercher de nouveaux débouchés ailleurs. La Fédération canadienne de l'industrie minière a préparé un plan d'action en dix points à l'intention de l'industrie minière et du gouvernement du Canada afin que des mesures soient prises pour garder l'exploitation minière au Canada.

Ils demandent au Parlement de prendre des mesures pour accroître l'emploi dans le secteur minier, pour promouvoir la prospection, pour reconstituer les réserves minières et pour aider et garder l'exploitation minière au Canada.

[*Français*]

Le vice–président: Je crois qu'il y a un député de l'opposition officielle qui veut présenter un projet de loi au nom d'un autre député. Comme on a oublié de reconnaître le député tout à l'heure, je demande donc le consentement unanime de la Chambre afin qu'il puisse avoir l'occasion de présenter ce projet de loi maintenant.

Y a–t–il consentement unanime pour le faire?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR L'INTÉRÊT

M. Ghislain Lebel (Chambly) demande à présenter le projet de loi C–273, tendant à modifier la Loi sur l'intérêt.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de soumettre à cette Chambre un projet de loi émanant d'un député, tendant à faire réduire les charges ou pénalités imposées lors de la renégociation d'un prêt hypothécaire pour les prêts de moins de cinq ans. Ceci avait fait l'objet de nombreux débats en 1983, au lendemain de la fameuse crise de ces années–là. Donc, je vous soumets respectueusement le dépôt de ce projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question nº 62.

[*Texte*]

Question nº 62—**M. de Savoye:**

Le gouvernement a–t–il prévu un montant d'argent à l'intérieur du budget des dépenses du ministère de la Santé pour la Stratégie canadienne anti–drogue et, dans l'affirmative, *a*) quel en est le montant, *b*) quelle proportion de cette somme est affectée aux problèmes de l'alcoolisme, *c*) quelle proportion de cette somme est affectée aux problèmes des drogues, autres que le tabac et l'alcool?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): a) 21,5 millions de dollars. b) et c) Le rôle que joue Santé Canada dans le cadre de la Stratégie canadienne anti–drogue (SCA) se situe au niveau de la prévention et du contrôle. Pendant nombre d'années, les activités de prévention étaient axées sur la lutte contre l'alcoolisme, alors que les études démontrent depuis 10 ou 15 ans que les Canadiens sont des consommateurs de drogues multiples. C'est pourquoi les programmes de prévention de Santé Canada sont orientés vers les facteurs associés au comportement toxicomanique comme l'alcool, la benzodiazépine, le cannabis, la cocaïne, etc. De plus, les programmes tendent à s'adresser à des groupes cibles particuliers lorsque les différents usages de drogues touchent les femmes, les personnes âgées, les jeunes et les autochtones différemment.

Ci–dessous se trouve une liste détaillée des programmes de Santé Canada qui sont financés par la SCA.

INITIATIVE	DESCRIPTION DES INITIATIVES DE SANTÉ CANADA FINANCÉES DANS LE CADRE DE LA PHASE II DE LA SCA	MILLIERS DE $
Campagne de sensibilisation et d'information publique de la SCA	Des activités de promotion sociale et des programmes de lutte contre l'abus d'intoxicants seront mis sur pied pour les jeunes non conformistes, les personnes âgées, les femmes, les autochtones dans les réserves et hors réserve), de même que les personnes reconnues coupables pour la première fois de conduite avec facultés affaiblies et les récidivistes.	4 281
Unité d'éducation et de formation	Les réunions de consultation tenues avec des comités de travail, des experts–conseils, des prestataires de services et des jeunes avaient pour objectif de définir des projets/rôles afin de répondre aux besoins des jeunes non conformistes. Les résultats mèneront à la mise en oeuvre d'un programme d'acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne pour les jeunes (c.-à-d. formation nationale).	180
Unité de l'alcool et des autres drogues (UAAD)	L'UAAD participe à des stratégies de programme concertées, à l'élaboration de politiques, à des activités de recherche et à des ateliers nationaux.	949
Programme de soutien communautaire de la SCA	Le programme est axé sur le financement de projets destinés à joindre les Canadiens qui sont particulièrement vulnérables au mal et aux dommanges causés par l'abus d'intoxicants.	6 000
Initiative dans les réserves	Cette initiative consiste à concevoir et à mettre en oeuvre des activités de prévention, d'éducation et de promotion de la santé qui sont orientées, sur le plan culturel et linguistique, vers les jeunes Inuit et les jeunes des premières nations habitant dans les réserves.	1 500
Initiative hors réserve	Cette initiative consiste à concevoir et à mettre en oeuvre des activités de prévention, d'éducation et de promotion de la santé qui sont orientées, sur le plan culturel, vers les jeunes autochtones hors réserve qui inhalent des solvants.	1 000
Abus d'intoxicants chez les professionnels de la santé	Cette initiative, menée de concert avec les organismes de réglementation professionnelle des provinces, facilitera le repérage des professionnels toxicomanes et permettra de prodiguer conseils et appui en vue de leur désintoxication.	300
Identification et analyse des drogues	Cette initiative consiste à fournir des services techniques et de laboratoire aux autorités policière du Canada, principalement des services d'analyse de drogues et de soutien aux enquêtes sur les laboratoires clandestins.	600
Contrôle des stéroïdes anabolisants	Cette initiative est destinée à contrôler la production des précurseurs (produits chimiques essentiels à la production des drogues) par l'adoption de lois et la reclassification des stéroïdes anabolisants d'après la Loi sur les aliments et drogues.	200
Programme national de recherche et développement en matière de santé (PNRDS)	Le mandat du PNRDS est de mettre sur pied un programme de recherche ciblée destiné à réduire le mal et les dommages causés par l'alcool et d'autres drogues.	1 800
Recherche ciblée	On a procédé à des analyses des documents traitant des populations «à risque» désignées, y compris des constatations clés relatives à ces groupes et à leur consommation d'alcool et d'autres drogues.	1 000
Prévention du détournement de médicaments	Cette initiative consiste à entreprendre un programme soutenu et efficace de contrôle et de réglementation des médicaments en multipliant les initiatives de sensibilisation et d'observation associées à la pratique professionnelle et en renforçant les activités destinées à prévenir le détournement de stupéfiants et de drogues contrôlées vers des marchés illicites.	100
Exécution et contrôle - Nouvelle législation	Mettre en oeuvre de façon intégrale les dispositions de la convention de l'ONU sur les substances psychotropes, dont le Canada est signataire.	700
Exécution et contrôle - Méthodes d'analyse	Concevoir des normes et des méthodes d'identification des substances psychotropes, y compris des nouvelles drogues de confection.	300

INITIATIVE	DESCRIPTION DES INITIATIVES DE SANTÉ CANADA FINANCÉES DANS LE CADRE DE LA PHASE II DE LA SCA	MILLIERS DE $
Secrétariat de la Stratégie canadienne antidrogue	Le SSCA assure une fonction de coordination, de communication et d'évaluation auprès des partenaires fédéraux de la SCA et d'autres organismes.	1 000
Unités antidrogue axées sur les profits des trafiquants	Destruction des drogues et des biens saisis en vertu de la Loi sur les stupéfiants et de la Loi sur les aliments et drogues (partie III et IV).	170
Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies	Une ONG nationale qui sert de centre national d'information sur l'abus d'intoxicants et d'unité de recherche et d'élaboration de politiques. Elle guide, à l'échelle nationale, les efforts des gouvernements (FPT), des organisations communautaires et des formations syndicales.	1 420
	FINANCEMENT ANNUEL TOTAL (MILLIERS DE $):	21 500

[*Traduction*]

Le vice–président: Réponse a été donnée à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Peter Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 19 septembre, de la motion: Que le projet de loi C–44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Silye: Votons–nous sur l'ensemble du projet de loi ou seulement sur l'amendement?

Le vice–président: Sur l'amendement.

Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté)

(Vote nº 82)

POUR

Députés

Abbott
Benoit
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brown (Calgary Southeast)
Chatters
Cummins
Duncan
Epp
Forseth
Frazer
Gouk
Grey (Beaver River)
Grubel
Hanger
Hanrahan
Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hayes
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Hoeppner
Jennings
Johnston
Kerpan
Manning
Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)
Meredith
Mills (Red Deer)
Morrison
Penson
Ramsay
Ringma
Schmidt
Scott (Skeena)
Silye
Solberg
Speaker
Stinson
Strahl
Thompson
White (Fraser Valley West)
White (North Vancouver)
Williams—46

CONTRE

Députés

Adams
Allmand
Althouse
Anawak
Anderson
Arseneault
Assad
Assadourian
Asselin
Augustine
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand
Bakopanos
Barnes
Bellehumeur
Bellemare
Berger
Bergeron
Bernier (Beauce)
Bernier (Gaspé)
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bertrand
Bethel
Bevilacqua
Blondin–Andrew
Bodnar
Bonin
Bouchard
Boudria
Brien
Brown (Oakville—Milton)
Brushett
Bryden
Bélair
Bélisle
Caccia
Calder
Cannis
Canuel
Caron
Catterall

Cauchon	Chamberlain
Chan	Chrétien (Frontenac)
Chrétien (Saint-Maurice)	Clancy
Cohen	Collenette
Collins	Comuzzi
Copps	Cowling
Crawford	Crête
Culbert	Dalphond-Guiral
Daviault	de Savoye
Deshaies	DeVillers
Dhaliwal	Dingwall
Discepola	Dromisky
Dubé	Duceppe
Duhamel	Dumas
Dupuy	English
Fewchuk	Fillion
Finestone	Finlay
Flis	Fry
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gallaway
Gauthier (Ottawa—Vanier)	Gauthier (Roberval)
Godfrey	Godin
Goodale	Gray (Windsor West)
Grose	Guarnieri
Guay	Guimond
Harvard	Hubbard
Ianno	Jackson
Jacob	Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)	Kirkby
Knutson	Kraft Sloan
Lalonde	Landry
Langlois	Lastewka
Laurin	Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)	Lincoln
Loubier	MacDonald
MacLaren (Etobicoke North)	MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Maheu	Malhi
Manley	Marchand
Marchi	Marleau
Massé	McCormick
McGuire	McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murphy	Murray
Ménard	Nault
Nunez	O'Brien
O'Reilly	Ouellet
Pagtakhan	Parrish
Patry	Payne
Peric	Peters
Peterson	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Essex—Kent)
Pillitteri	Pomerleau
Regan	Richardson
Rideout	Riis
Robichaud	Robinson
Rocheleau	Rock
Rompkey	Sauvageau
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Serré
Shepherd	Sheridan
Skoke	Solomon
Speller	St-Laurent
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Szabo
Terrana	Torsney
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)
Ur	Valeri
Vanclief	Venne
Verran	Walker
Wappel	Wayne
Whelan	Wood
Young	Zed—194

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Debien	Gagnon (Québec)
Harper (Churchill)	MacAulay
Martin (LaSalle—Émard)	Paré
Plamondon	Ringuette-Maltais

• (1100)

Le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté. Le prochain vote porte sur la motion principale.

[*Français*]

Des voix: Débat.

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui dans le cadre de la discussion que nous menons en deuxième lecture sur le projet de loi C-44, lequel modifie la Loi sur l'immigration, la Loi sur la citoyenneté et la Loi sur les douanes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je me permettrai quelques observations et commentaires qui devraient nous inspirer ou, à tout le moins, nous faire réfléchir sur la portée des décisions que nous serons appelés à prendre en ce qui a trait au projet de loi C-44.

Dans la Partie I de la Politique canadienne d'immigration et quant à ses grands objectifs, il est clairement stipulé aux alinéas *i*) et *j*) de l'article 3 la nécessité, et je cite:

> *i*) de maintenir et de garantir la santé, la sécurité et l'ordre public au Canada;
>
> *j*) de promouvoir l'ordre et la justice sur le plan international en n'acceptant pas sur le territoire canadien des personnes susceptibles de se livrer à des activités criminelles.

Il va sans dire que le parti que je représente est entièrement d'accord avec cela. Il s'agit de principes et d'objectifs sur lequels nous sommes d'accord, puisqu'ils reflètent les grands consensus sur lesquels repose notre société dite de droit et de justice.

Il y a aussi des préoccupations qui sont directement liées au projet de loi C-44 et qui demeurent également essentielles à la compréhension du débat.

Lors des consultations sur l'immigration que tenait récemment le ministre, quelqu'un a dit que «l'intolérance est l'industrie qui connaît la croissance la plus rapide au Canada». L'hystérie, le racisme, la peur sont fils de l'intolérance et conduisent généralement à confondre la réalité et les perceptions, c'est-à-dire la représentation d'un objet faite par le moyen d'une impression. C'est ce qui fait que depuis quelque temps on cède au Canada à l'impression que les immigrants criminels abondent dans notre société. De là à penser que la criminalité est le lot des immigrants, il n'y a qu'un pas.

• (1105)

Il faut donc s'opposer fermement à la diffusion de renseignements dénaturés et erronés au sujet de l'immigration et qui empêchent que s'installe la relation de confiance qui doit exister entre la société d'accueil et les immigrants.

L'an dernier, une étude interne du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration rappelait qu'il n'existe pas de liens entre l'origine ethnique et la propension au crime. Contrairement à ce que pourrait laisser présager un certain courant populaire, M. Derek Thomas, recherchiste senior au ministère, confirme que les personnes nées à l'étranger et habitant maintenant au Canada sont sous-représentées dans nos prisons.

Bien qu'il y ait 20,2 p. 100 de la population canadienne qui soit composée de nouveaux arrivants, ces mêmes gens ne représentent que 11,9 p. 100 des personnes incarcérées ou en liberté conditionnelle, donc c'est la moitié. Les minorités visibles

contrairement, encore une fois, à certains clichés populaires n'étaient pas sur–représentées dans les statistiques sur la criminalité.

À cause des nombreuses questions que se pose la population et à la suite des appréhensions qu'elle manifeste, il est utile de rappeler que le taux de criminalité au pays a baissé de 5 p. 100 en 1993. Selon le Centre canadien de la statistique juridique, et je cite: «Pour la deuxième année consécutive, le taux de criminalité déclaré par les services de police a diminué en 1993. La baisse de 5 p. 100 aura été la plus importante d'une année à l'autre depuis que l'on a commencé à recueillir, en 1962, des statistiques sur la criminalité.» Voilà les faits.

Cela confirme l'énoncé que je faisais tout à l'heure concernant la réalité et les perceptions. Bien que la population perçoive une augmentation du taux de criminalité en général, cela ne correspond pas à la réalité. Il en va de même pour le lien que l'on tente d'établir entre l'immigration et la criminalité. Loin de moi l'idée de vouloir banaliser les activités criminelles, elles existent. Elles existent dans notre société et partout au Canada.

Je sais que la population éprouve des craintes quant à sa sécurité. Les sondages le disent. Toutefois, il faut rétablir les faits. Cette Chambre a le devoir de se fier aux faits et d'agir selon les faits. Il y a lieu aussi de s'interroger et de dénoncer l'origine de ces erreurs et de ces perceptions dans la population. Cette Chambre ne doit pas être le reflet d'un journal tel que *Allô Police* ni du sensationnalisme médiatique qui surexposent des cas individuels et qui donnent l'impression qu'ils sont devenus la norme au Canada.

C'est impensable qu'après les jeunes à qui on a également tenté d'imputer tous les maux de la terre, ce soit maintenant les immigrants que l'on cible comme le fléau de la criminalité. Ne devrait–on pas penser que ce sont les conditions socio–économiques qui constituent le décor de la criminalité et non l'immigration; que les difficultés économiques, d'adaption, de formation et d'emploi que vivent les familles d'immigrants et les jeunes en particulier correspondent davantage aux véritables causes de la criminalité plutôt que l'immigration elle–même?

• (1110)

Je reviens donc au libellé du projet de loi C–44, que le gouvernement déposait le 17 juin dernier en cette Chambre. Il a pour objectif de resserrer les dispositions de la Loi sur l'immigration et de la Loi sur la citoyenneté afin de diminuer les possibilités légales pour les immigrants et les revendicateurs du statut de réfugié reconnus criminels de rester au Canada.

Je tiens à souligner, dans un premier temps, que le gouvernement a le droit et le devoir de protéger les citoyens contre les criminels. En ce sens, l'opposition officielle n'est pas contre le fait de s'assurer que des criminels dangereux ne puissent venir s'établir ou prolonger leur séjour au Québec ou au Canada. Nous appuyons donc les principes sous–jacents au projet de loi C–44, mais nous nous interrogeons sérieusement sur la nature de certaines mesures qui sont mises de l'avant.

Tout d'abord, la première question que nous nous posons a trait à la raison d'être d'un tel projet de loi. Avons–nous un besoin spécifique de resserrer la loi en matière de criminalité, particulièrement chez les immigrants et les réfugiés? Qu'est–ce qui justifie la montée de l'opinion publique canadienne anglaise à l'endroit des immigrants criminels? Serait–ce une vague de campagne de désinformation qui a influencé les Canadiens anglais, surtout à adopter des attitudes frileuses et quasi xénophobes?

Monsieur le Président, au–delà des appréhensions qui demeurent dans nos esprits, il y a des dispositions particulières du projet de loi C–44 au regard desquelles nous avons des réserves. La plus importante de ces dispositions est la volonté clairement exprimée de faire disparaître le droit d'appel pour les immigrants et les réfugiés accusés d'un crime passible de dix ans de prison ou plus. Cela semble aller à l'encontre des principes fondamentaux qui doivent exister dans une société dite «juste», et on se souvient de qui a fait la promotion de cela. C'était l'ancien premier ministre. . . une société «juste». Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est une société aussi juste que dans le temps où on prônait une société «juste». La Charte des droits et libertés doit s'appliquer à tous quant à une procédure équitable et impartiale.

Un autre élément du projet de loi au sujet duquel nous avons des réserves concerne la détermination de la peine. Le projet de loi C–44 ne tient compte que de l'acte nominal, c'est–à–dire la condamnation maximale pour le type de crime commis sans tenir compte de la sentence rendue par le juge. En effet, même si l'acte criminel est passible selon le Code criminel d'une peine d'emprisonnement de dix ans, ce sont les principes de détermination de la peine qui sont utilisés par les tribunaux pour fixer la sentence.

À titre d'exemple: une entrée par effraction dans une résidence privée est passible d'une sentence à vie; des actes, telle la complicité pour l'émission de cartes de crédit frauduleuses, pourraient justifier le renvoi de l'accusé dans son pays d'origine.

Les accusés reçoivent généralement des sentences de beaucoup inférieures aux peines maximales, comme on le sait. Dans certains cas, il se peut que cette peine ne soit même pas un emprisonnement ou une amende, mais simplement une sentence suspendue ou une mise en liberté surveillée. Un individu pourrait donc n'avoir été condamné qu'à une peine très légère et il se verrait forcé de quitter le pays.

Cette disposition du projet de loi C–44 pourrait constituer une violation de la Convention de Genève. Il est précisé dans le manuel du Haut Commissariat pour les réfugiés, et je cite: «Pour évaluer la nature du crime qui est présumé avoir été commis, il faut tenir compte de tous les facteurs pertinents, y compris les circonstances atténuantes éventuelles.»

• (1115)

Le projet de loi C–44 devrait, quant à lui, prendre en considération ces remarques–là.

Un autre aspect dont il n'est pas tenu compte dans le projet de loi C–44, c'est celui de la distinction entre un crime politique et un crime de droit commun. Il nous apparaît inquiétant de renvoyer quelqu'un, pour des raisons politiques, par exemple, san-

stenir compte des risques que celui–ci court s'il retourne dans son pays. Ce genre de règle manque nettement de souplesse et d'humanité. Ne faudrait–il pas regarder davantage quels sont les risques encourus par rapport aux actes commis?

D'autres questions importantes me viennent à l'esprit. Qu'arrivera–t–il aux résidents permanents qui habitent le Canada depuis de nombreuses années? Dans certains cas, ils sont arrivés au pays alors qu'ils étaient enfants. Aujourd'hui adultes, ils travaillent ici, ont une famille ici et n'ont que de lointains souvenirs de leur pays d'origine. Ils n'ont plus de famille et d'amis là–bas. Voilà la réalité. Ces ges sont des Québécois ou des Canadiens de fait. Les retourner dans leur pays d'origine, est–ce là une bonne solution, la bonne solution?

D'autres éléments du projet de loi méritent également notre attention. Le projet de loi que le ministre a présenté propose d'octroyer aux agents d'immigration le pouvoir de saisir et d'ouvrir tous les colis et documents soupçonnés de servir à des fins frauduleuses. Est–ce que l'on ne contrevient pas ainsi à la Charte canadienne des droits et libertés? Je pense que oui. Notre système judiciaire présume d'abord de l'innocence de l'accusé. Ce droit–là doit être pour tous.

Ces dispositions de saisie de courrier renversent le fardeau de la preuve. Sur quelle base se fera la saisie et comment pourra–t–on identifier la nature des colis? Ces questions sont très lourdes de sens.

Le projet de loi prévoit également que certaines décisions qui appartenaient à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, la CISR, seront dorénavant prises par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et ses fonctionnaires. D'une part on accorde au ministre de nouveaux pouvoirs d'appel des décisions rendues par un arbitre lors d'une enquête, d'autre part on prive la commission du pouvoir de révision des cas pour motifs humanitaires. S'agit–il là d'une politisation du processus administratif? Est–ce une attaque à l'indépendance du comité CISR? Ne vaudrait–il pas mieux plutôt favoriser un meilleur fonctionnement de la Commission? Je pense que oui.

Je pourrais continuer à soulever d'autres interrogations au sujet de ce projet de loi. Nous aurons l'occasion d'en débattre au comité permanent traitant de la question. Une étude du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, rendue publique cet été, nous apprenait que 1 888 criminels étrangers susceptibles d'être déportés du Canada demeuraient toujours introuvables. Y a–t–il moyen de retrouver ces personnes et de tenter d'empêcher que d'autres puissent faire la même chose à l'avenir sans pour autant ériger de plus grandes barrières à l'entrée et risquer de se retrouver dans des situations aussi embarrassantes que celles décrites ci–haut?

Le problème des criminels étrangers introuvables est–il spécifique? C'est–à–dire y a–t–il plus d'étrangers introuvables que de Canadiens et de Québécois de souche? Combien de Canadiens et de Québécois font actuellement l'objet de recherches infructueuses de la part de la police? Cela représente–t–il une proportion de citoyens significativement plus petite que le pourcentage d'immigrants faisant l'objet du même type de recherches?

Le gouvernement élu, ce gouvernement libéral, devrait, afin de mieux informer la population et la rassurer quant à la situation des criminels étrangers, fournir toute l'information factuelle à ce sujet.

• (1120)

On éviterait ainsi la poursuite de la chasse aux sorcières à l'endroit des immigrants et des revendicateurs du statut de réfugié. Je tiens à dire que le Bloc québécois est conscient du problème posé par les criminels étrangers qui se trouvent actuellement au Canada. Nous savons aussi que les activités criminelles provoquent des remous et de l'effroi dans les communautés locales.

Nous appuierons le gouvernement dans ses tentatives de résoudre ce problème de façon durable et équitable. Nous sommes entièrement d'accord sur le fait que les immigrants et les revendicateurs du statut de réfugié ne puissent pas utiliser la Loi de l'immigration ou la réputation du Canada ou du Québec pour fuir leur pays d'origine où ils ont commis des crimes graves. Nous sommes parfaitement d'accord là–dessus.

Cependant, nous ne nous laisserons pas distraire par des observations non fondées qui, comme nous l'avons souligné, risquent de ne pas représenter la réalité. Le gouvernement canadien semble actuellement radicaliser son discours pour plaire à une certaine clientèle. On n'a qu'à penser au projet de loi adopté la session dernière, concernant les jeunes contrevenants. Pensons également aux réticences de plus en plus vives dans le caucus libéral concernant le contrôle des armes à feu ou encore à la motion M–157 déposée par le député libéral de Scarborough—Rouge River, qui vise à réduire les niveaux d'immigration aux périodes de récession économique.

Et puisque nous en parlons, j'aimerais également rappeler que le projet de loi C–44, comme cela a été le cas pour de nombreuses autres initiatives gouvernementales, ne correspond pas à la réalité québécoise. L'opinion publique au Québec réagit fort différemment de celle de nos voisins canadiens en matière de perception du lien à établir entre la criminalité et l'immigration.

Comme le rappelait très justement le journal *The Globe and Mail*, la semaine dernière, les Québécois ne se sont pas laissés influencer dans leur attitude et leur comportement envers l'immigration par les quelques récents cas sordides que l'on a connus au Canada et que nous déplorons. C'est peut–être un autre aspect de la spécificité québécoise, n'est–ce pas? Les immigrants représentent un apport fondamental et une richesse collective indéniable pour la société canadienne et québécoise. Il ne faudrait pas qu'une loi qui vise à empêcher les criminels de bénéficier du droit d'entrée et d'asile au Canada agisse en porte–à–faux.

Entre les objectifs à poursuivre et les mesures mises de l'avant pour les atteindre, il existe parfois des distortions. Le projet de loi C–44, tel que présenté en deuxième lecture, nous semble souffrir de ce mal. À la lumière des questions et des commentaires soulevés par les membres de cette Chambre, nous souhaitons que le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration bonifie cette législation et, par le fait même, rende à la population canadienne et québécoise la confiance en ses institutions.

[*Traduction*]

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je me dois de remercier le député de ses explications. Je crois que son intervention présentait toutefois quelques lacunes, compte tenu que l'accord en vigueur entre le gouvernement fédéral et le Québec sur les questions d'immigration est passablement différent de ce qu'on trouve dans le reste du pays. Le député doit en être conscient.

Il doit le savoir, du moins jusqu'à un certain point. Il a mentionné que l'attitude des Québécois est différente de celle des autres Canadiens au sujet de l'immigration. Sait–il que dans le cadre de l'accord Québec–Canada, seulement 16 p. 100 des immigrants qui entrent au Canada vont au Québec? Ce chiffre peut être inexact. D'après ce que j'ai compris, un nombre important d'entre eux quittent le Québec chaque année. Le chiffre réel des immigrants qui s'installent au Québec doit donc être plus près de 8 ou 10 p. 100 de l'ensemble des immigrants du Canada.

• (1125)

Je crois qu'il est très réaliste d'accepter une telle proportion du total des immigrants dans une région particulière. Selon moi, le reste du Canada devrait en faire autant.

Le député ne comprend–il pas que la différence dans l'attitude des Québécois serait peut–être attribuable au fait que, étant donné le nombre moins élevé d'immigrants au Québec, les problèmes engendrés par l'immigration sont moins grands? Le député accepte–t–il cette explication?

[*Français*]

M. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Calgary–Nord–Est pour ses remarques. Comme je le disais dans ma présentation devant cette Chambre, il y a eu une diminution constante au Canada en 1992–1993 du taux de criminalité.

Je suis conscient que la loi du Québec sur l'immigration est différente de celle du reste du Canada, mais elle n'est pas si différente que cela. Comme je le disais, je pense qu'il faut faire attention. Nous ici, en tant que députés, avons le devoir et la responsabilité de ne pas uniquement nous fier à ce qui est écrit dans les journaux, au sensationnalisme que certains journalistes pourraient faire de cette chose–là. Les faits sont là, il y a eu une diminution de 5 p. 100 du taux de criminalité.

C'est vrai qu'aujourd'hui, il peut y avoir certains journalistes qui soient tentés d'en écrire plus que moins sur le cas. Lorsque par malheur dans une société, dans une petite ville, il se produit un crime crapuleux, on a probablement tendance à exagérer, parce qu'à ce moment–là, c'est l'émotion qui joue. Mais je pense qu'en tant que députés, nous devons être au–dessus de la mêlée. Il faut être compatissants, oui, mais lorsque nous prenons des décisions au nom de toute la collectivité canadienne, je pense qu'il faut regarder les faits d'abord. Comme je le disais, les faits démontrent qu'il y a une baisse du taux de criminalité.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je veux demander le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Que, nonobstant tout ordre de la Chambre, tout vote par appel nominal qui doit être pris aujourd'hui sur la motion M–150 soit différé jusqu'au mardi 27 septembre 1994, à 15h00.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

LOI SUR L'IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, ce projet de loi que le gouvernement présente sur l'Immigration me concerne particulièrement, car dans mon comté de Québec–Est, il y a le cas de M. Chouaiby qui est arrivé au Canada en 1988 du Maroc. En 1989, il a commis un vol qualifié au cours duquel il a blessé très grièvement un gardien de sécurité et en 1990, il a étranglé une jeune fille de 19 ans.

• (1130)

Il a été condamné à la prison; il a passé trois ans en prison. En 1993, il en est sorti et a été accepté au Canada par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. On l'a accepté. On lui a accordé de demeurer au Canada six ans de plus, sept ans en fait, jusqu'à l'an 2000, sous prétexte qu'il pouvait être réhabilité.

Pourtant, je trouvais cela tout à fait inacceptable parce que la mère de la fille qui a été étranglée l'a rencontré sur la rue parce qu'il est revenu dans le même quartier. Elle l'a revu à plusieurs reprises. Quel choc de voir le tueur de sa fille dans son quartier. Elle a dû déménager. Cette mère, troublée depuis, a perdu son emploi parce que, psychologiquement, cela a été un grand choc. Elle a dû déménager par la suite. Elle ne travaille plus et elle a toujours peur de revoir ce type dans son quartier.

J'ai approché le ministre de l'Immigration pour voir s'il était possible d'expulser ce jeune homme qui est encore violent, qui est même considéré par les psychologues et les psychiatres comme étant très violent. La Loi sur l'immigration, telle qu'elle existe en ce moment et malgré ce projet de loi—remarquez bien qu'en principe, on approuve ce projet de loi—contient beaucoup de lacunes. En voilà, une lacune. C'est–à–dire que le nouveau projet de loi n'aborde pas ce genre de cas, qui sont nombreux au Canada. Je pense qu'il y a à peu près 150 cas semblables au Canada.

On est incapable d'expulser ce jeune homme du Canada, au moins jusqu'à l'an 2000, sauf s'il commet un autre meurtre ou un autre crime grave. C'est ridicule! C'est comme si le Canada, les citoyens et surtout la mère de la victime étaient pris en otage, littéralement pris en otage, par un immigrant violent qui est peut–être sur le point de commettre un autre acte de violence. Totalement absurde, totalement inacceptable! Cette personne aurait dû être expulsée le lendemain de sa sortie de prison. Voilà un exemple de la très mauvaise administration du ministère de l'Immigration du Canada. Il s'agit justement d'un cas qu'on aurait pu présenter pour resserrer cette loi.

Donc, il est bien sûr que nous, du Bloc québécois, sommes tout à fait d'accord sur le principe de cette loi, mais elle contient des trous immenses, malheureusement. Le ministre devrait revoir

saloi et la resserrer pour qu'elle règle les vrais problèmes. C'est le commentaire que je voulais faire.

M. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Québec–Est de son intervention à ce stade–ci. Je pense que des cas comme celui qu'il vient de nous décrire se produisent fréquemment.

Vous savez la question des réfugiés est de compétence fédérale. Quant à nous, le Québec, nous avons toujours été ouverts aux étrangers. Il est sûr qu'il peut y arriver des cas, comme je l'ai dit tout à l'heure. Ce n'est pas parce qu'il y a des cas isolés, mais la loi doit être appliquée. Il faut bonifier la loi, l'améliorer, mais il ne faut pas faire un cas lorsqu'il s'agit d'un immigrant qui est accusé. La loi doit être claire, mais il ne faut pas faire des cas d'exception. Je pense que c'est dangereux de faire des cas d'exception. C'est la raison pour laquelle nous allons appuyer le projet de loi en deuxième lecture; cependant, nous allons présenter des amendements pour l'améliorer en troisième lecture.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de participer au débat sur le projet de loi C–44.

[*Français*]

Je pense qu'il est possible que le député de Québec–Est parle à travers son chapeau.

[*Traduction*]

De vigoureux débats ont eu lieu tant à la Chambre qu'à l'extérieur sur les sujets importants que constituent l'immigration et l'exécution dans ce domaine ainsi que l'élimination d'un élément criminel, petit mais dangereux, qui a réussi infiltrer notre système.

• (1135)

J'utilise le terme dangereux à bon escient. Le danger est double. Bien sûr, certains auteurs de crimes graves qui ont réussi à se glisser au travers du processus de sélection représentent un danger pour nos concitoyens, mais ils compromettent également l'intégrité de toute notre politique concernant l'immigration et le statut de réfugié.

Pendant des années, nos politiques ont fait l'envie du monde entier. La fierté bien justifiée des Canadiens à l'égard de leur système a favorisé la croissance de notre pays et fait naître une lueur d'espoir dans un monde assailli par la souffrance.

Dernièrement, on a signalé des cas d'abus. Bien que ces cas ne soient pas très répandus, ils réussissent à inquiéter. L'inquiétude est parfois signe de santé. Quand nous nous inquiétons de cas d'abus ou de crimes, nous pensons naturellement à examiner tout le système. À mon avis, il est sain de réévaluer périodiquement tout processus.

Le danger qui nous guette maintenant, c'est que l'on continue à parler de méfaits, à publier des articles dans les journaux sur des criminels qui se servent de tracasseries administratives ou de règlements bizarres pour éviter de quitter le pays, à téléviser desreportages sur des crimes insensés impliquant des gens qui auraient peut–être dû être expulsés il y a belle lurette. Ces gens mettent la bonne volonté et la charité à dure épreuve. Tout cela nous amène à mettre en doute la valeur de tout le système. Il ne le faut pas. Quelques criminels ne devraient pas ébranler notre confiance dans un système qui s'est avéré honnête et efficace, et qui a été cité en exemple partout dans le monde. Voilà pourquoi ce projet de loi est tellement important. J'espère que le député de Québec–Est le comprendra et en viendra à appuyer la mesure.

L'autre jour à peine, j'ai vu une carte du monde reproduite dans un journal sous le titre «La progression de la souffrance humaine». Presque tous les coins de la terre étaient couverts, des maisons de torture des Balkans jusqu'aux champs de la mort de l'Afrique en passant par tous les autres endroits où l'horreur règne.

Nous voyons des frontières s'effacer et des légions d'êtres humains forcés de prendre la route, les migrations de populations atteignant un niveau encore jamais vu dans l'histoire de l'humanité. Nous vivons dans l'une des nations les plus sûres, les plus saines et les plus riches du globe et nous laissons le doute et l'incertitude planer sur des programmes qui nous ont aidés à faire de notre nation ce qu'elle est, qui ont redonné espoir à des millions de gens, qui ont mis fin à leurs souffrances et, j'ajouterai, qui nous ont permis à nous tous, ici présents, ou à presque tous, ou encore à nos parents, à nos grands–parents ou à d'autres ancêtres de faire notre vie au Canada.

Nous avons à notre disposition les moyens de restaurer la confiance dans un processus qui a contribué à former notre nation. Les modifications proposées dans ces quelques pages nous aideront à éliminer des refuges qui profitent aux criminels. Je ne parle pas de cachettes où peuvent se terrer les criminels comme dans les films, mais plutôt des échappatoires et des lacunes de nos lois.

Ces modifications, conjuguées à d'autres éléments de la stratégie à plusieurs volets exposée par le ministre pour réduire les abus contre nos lois de l'immigration, contribueront dans une large mesure à restaurer la confiance dans un système qui a bien besoin d'être consolidé. Je veux mentionner quelques échappatoires et quelques lacunes que je vois dans nos lois.

Le projet de loi élimine la possibilité pour une personne de présenter plus d'une demande de statut de réfugié à la fois. Il nous permet d'écarter les auteurs de crimes graves du processus d'examen du statut de réfugié. Nous n'aurons plus à nous rendre dans des pénitenciers écouter des personnes reconnues coupables de meurtre parce qu'elles prétendent être des réfugiées.

Jusqu'à maintenant, nos fonctionnaires ne pouvaient rien faire pour interrompre le processus d'accession à la citoyenneté même lorsqu'une personne faisait l'objet d'une enquête de l'immigration et, bien sûr, nous ne pouvons pas expulser un citoyen canadien. Avec les modifications proposées, ce processus pourra être interrompu tant que toutes les audiences et tous les examens relatifs à l'immigration ne seront pas terminés.

Rien dans le projet de loi ne devrait inquiéter sérieusement les vrais réfugiés et la plupart des immigrants comme ceux que le Canada accueille depuis toujours. Les personnes qui affirment que les modifications frappent les vrais réfugiés et les immi-

grantshonnêtes devraient réfléchir sérieusement. Elles devraient penser à tout le temps et à toutes les énergies perdus dans la chasse aux personnes qui se moquent des lois. Les modifications ne frappent pas les innocents, mais elles rehausseront l'image de justice et d'équité que doit projeter notre système d'immigration et d'examen du statut de réfugié.

Les modifications éliminent certaines échappatoires dont ont profité un très petit groupe de criminels et elles rendent le système plus juste. Ce sont de telles mesures qui nous permettront de rétablir la confiance de la population qui, nous le savons, a pu être ébranlée au cours des derniers mois et des dernières années.

• (1140)

Avant de terminer, je voudrais dire un mot d'une disposition qui a donné lieu à quelques critiques. Il s'agit de celle qui retire à la Section d'appel pour la confier au ministre la décision d'autoriser pour des raisons humanitaires des personnes qui ont commis des crimes graves à rester au Canada.

Ce n'est pas un complot pour priver la Section d'appel de ses pouvoirs. Le but est simplement de rendre le système plus responsable. La Section d'appel peut toujours revoir ces cas sur les points de droit et de fait. Dans la situation actuelle, le ministre doit répondre des conséquences, si un criminel grave reste au Canada, mais il n'a pas son mot à dire dans la décision qui est à l'origine de ces conséquences.

Si le projet de loi est adopté, le gouvernement ne prévoit pas et ne prédit pas qu'un moins grand nombre d'ordres d'expulsion seront suspendus. Nous disons que notre objectif est de protéger les Canadiens qui pourraient être menacés, mais de reconnaître que, pour des motifs humanitaires, il y a lieu de garder chez nous des personnes qui ont commis des crimes graves.

Ce projet de loi nous donne la chance de rétablir la confiance dans le système. Soyons francs, les gouvernements n'ont pas droit à beaucoup de chances. Si nous échouons ici, nous n'aurons peut-être pas d'autre chance. C'est pourquoi nous prenons la chose tellement au sérieux, et c'est pourquoi nous ne tolérons absolument pas ce type de comportement.

Disons les choses carrément. Si les Canadiens rejettent nos politiques sur les réfugiés et l'immigration, notre monde sera bien plus sombre et bien plus triste. Ce dossier ne se prête pas aux manipulations politiques; on constate, en jetant un coup d'oeil sur le monde autour de nous, que c'est une question de vie ou de mort pour bien des gens.

J'exhorte tous les députés à adopter cette mesure législative sans tarder.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention de la secrétaire parlementaire. Y a-t-il une disposition du projet de loi qui répond aux préoccupations du député de Québec-Est, lequel se demande si on peut expulser les auteurs de crimes de violence qui ne sont pas citoyens canadiens. Y a-t-il quelque chose à ce sujet dans le projet de loi?

Mme Clancy: Monsieur le Président, je suis ravie de voir le député de Calgary-Nord-Ouest parler pour le député de Québec-Est, qui trouvera sans doute aussi le moyen de parler pour lui-même.

Quoi qu'il en soit, le député de Calgary-Nord-Ouest devrait lire le projet de loi et il y trouvera la disposition qui l'intéresse. Si le député a du mal avec l'interprétation, il pourrait vérifier auprès de sa collègue, dont j'oublie malheureusement le nom de la circonscription, mais une de ses collègues qui, je le sais, est membre du Barreau et qui pourrait lui venir en aide, ou s'adresser peut-être au porte-parole de son parti en matière de justice.

Quoi qu'il en soit, le projet de loi contient vraiment une disposition à ce sujet, et si le député se donne la peine de le lire attentivement, il la trouvera sûrement.

Le vice-président: Je vous ferai remarquer en toute déférence, honorables collègues, que les députés devraient se traiter les uns les autres avec un peu plus de respect que ce ne fut le cas dans cette réponse. La secrétaire parlementaire a-t-elle quelque chose à dire à cet égard?

Mme Clancy: Non, monsieur le Président, la secrétaire parlementaire n'a rien à dire à cet égard, sauf que vos propos la rendent perplexe. Je ne comprends pas. Peut-être pourriez-vous m'expliquer. Je suis désolée.

Le vice-président: Revenons-en aux questions ou observations. La parole est au député de Bourassa.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de la secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Elle est très experte, très compétente en la matière. Elle a fait un travail formidable quand elle était dans l'opposition, mais j'avoue que je ne la suis pas dans son discours d'aujourd'hui. D'un côté, elle a un discours très humaniste, elle l'a toujours eu, mais d'un autre côté, comment peut-elle justifier ce projet de loi C-44 qui va à l'encontre, je pense, de plusieurs principes de la Convention de Genève?

Par exemple, on ne fait pas la différence entre un crime de nature politique et un crime de droit commun. Comment justifier qu'une partie importante du mandat de la CISR soit transférée au ministère et au ministre? Comment justifier, par exemple, que des résidents permanents qui sont ici depuis une dizaine, une vingtaine ou une trentaine d'années, ne pourront plus avoir le droit d'appel auprès de la division d'appel de la CISR?

• (1145)

Elle va les expulser, ces gens, parce qu'ils ont commis un crime punissable de dix ans ou plus de pénitencier, mais qui, en fait, ont reçu une amende ou ont vu leur sentence suspendue ou ont été mis en liberté surveillée. Pourquoi la secrétaire parlementaire n'a-t-elle pas reconnu que le taux de criminalité, comme notre député l'a dit tout à l'heure, a diminué, au Canada, au cours des dernières années, de 5 p. 100 en 1993?

Pourquoi ne reconnaît-elle pas que le taux de criminalité des immigrants est inférieur au taux de criminalité des Canadiens nés ici et qu'en général, les immigrants sont plus respectueux des

lois que les Canadiens nés ici? Je ne la suis pas.Enfin, je reconnais qu'elle est très compétente, qu'elle connaît bien la matière et qu'elle a toujours eu un discours très humaniste à cet égard.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Monsieur le Président, je tiens à rassurer le porte–parole du Bloc québécois en matière de justice, le député de Bourassa, nous n'expulserons pas les gens qui respectent la loi.

Nous sommes tout à fait d'accord avec lui quand il dit que le taux de criminalité pour les immigrants et les réfugiés dans notre pays est effectivement inférieur à la moyenne nationale; cela ne fait absolument aucun doute. On n'a qu'à vérifier les chiffres, comme il l'a sûrement fait.

Je voudrais faire deux mises au point. Il y a peut–être eu un problème de traduction mais en ce qui a trait aux infractions, il s'agit d'un acte criminel aux termes de la loi et de deux infractions sommaires.

Je n'ai peut–être pas bien compris la question sur ce point. Si le député veut la reformuler ou me la poser de nouveau, je vais tâcher de bien saisir. C'est une affaire bien simple. S'il y a un problème, je serai heureuse de tâcher de le résoudre.

Quant au droit d'appel, le droit d'appel auprès de la Section d'appel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié subsiste toujours pour des questions de droit et de fait. Il existe maintenant un droit d'appel auprès du ministre pour des motifs d'ordre humanitaire. Comme je l'ai dit dans mon intervention, cela s'explique parce que le ministre doit faire face aux conséquences. C'est une question de responsabilité, comme le député le sait bien. En tant que députés, nous avons des comptes à rendre à nos électeurs dans quatre ou cinq ans.

Par conséquent, comme le ministre est responsable par–devers la Chambre tandis que la CISR est, comme il se doit, indépendante du ministre pour les questions de fait et de droit, il est maintenant loisible au ministre de prendre des décisions fondées sur des motifs d'ordre humanitaire.

Comme je l'ai dit également dans mon intervention, nous ne prévoyons pas que le nombre des appels exaucés augmentera énormément, mais il s'agit là d'une autre garantie touchant les motifs d'ordre humanitaire qui est enracinée dans la responsabilité politique.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, j'aimerais, afin de racheter la députée d'Halifax, lui poser à nouveau essentiellement la question que mon collègue du Parti réformiste lui a posée tout à l'heure et à laquelle elle n'a pas répondu. Est–ce qu'elle aurait l'obligeance de me répondre de quelle façon ce projet de loi répondra à un cas comme celui que j'ai mentionné auparavant?

[*Traduction*]

Mme Clancy: Monsieur le Président, c'est avec un peu d'appréhension que j'aborde à nouveau cette question. Le député a parlé d'un cas particulier dans son intervention. Je suis désolée, mais je n'ai pas entendu tous les détails concernant ce cas.

Comme vous en conviendrez sûrement avec moi, monsieur le Président, je crois aussi qu'il serait imprudent de faire des observations sur les détails d'un cas. Aussi, comme je le fais souvent avec d'autres députés, je me ferai un plaisir d'examiner le dossier dont parle le député, si celui–ci veut bien me voir dans mon bureau ou dans le couloir. Je serai alors heureuse de me pencher sur cette question. Il serait toutefois inopportun de parler des détails dans le cadre du débat général.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le débat entre le député de Québec–Est, qui vient de donner des exemples d'abus du système, et la secrétaire parlementaire, qui a prétendu que les réponses à certaines de ces préoccupations se trouvent dans le projet. Ce que je vais dire démontrera peut–être qu'elles ne s'y trouvent pas.

• (1150)

Je suis heureuse de parler aujourd'hui à la Chambre des modifications à la Loi sur l'immigration qui sont proposées dans le projet de loi C–44, en ce qui a trait aux expulsions et au renforcement de l'application de la loi en vue de régler le problème du danger que présente l'entrée de criminels au Canada. Une refonte sérieuse s'imposait depuis longtemps dans ce domaine. Mon parti a d'ailleurs porté ces questions à l'attention de la Chambre et du ministre à maintes occasions. Les députés réformistes ont vivement réclamé des modifications sérieuses et solides dans le domaine de l'immigration.

Je me réjouis que le gouvernement reconnaisse enfin le bien–fondé de nos demandes, mais ce projet de loi n'est encore qu'un modeste progrès. À mon avis, le projet de loi C–44 pourrait nous faire plus de mal que de bien en nous donnant, à tort, l'impression que nous sommes en sécurité.

On dira aux Canadiens que les dispositions sur l'immigration ont été modifiées et que les criminels ne pourront plus entrer dans notre pays; ce n'est toutefois pas le cas actuellement, et cela ne changera pas dans l'avenir. Il faut que les Canadiens connaissent les faits. Il ne faut pas leur laisser croire que le problème n'existe plus parce que le gouvernement prétend que ses palliatifs régleront quelque chose.

Le projet de loi visant à modifier la Loi sur l'immigration n'atteint pas l'objectif souhaité parce que le système n'a pas été remanié pour permettre ces changements. C'est le système qui est fautif. Comme en témoignent d'innombrables exemples législatifs passés et présents, il ne servira à rien de remanier les dispositions législatives si l'on n'est pas disposé à apporter des modifications fondamentales au système. Il ne faut pas simplement donner l'impression qu'on veut résoudre le problème de la criminalité dans notre processus d'immigration, mais on doit aussi montrer sa ferme détermination à obtenir des résultats qui font défaut au système actuellement.

Le projet de loi C–44 est un pas dans la bonne direction, en ce sens qu'il aidera à s'assurer que les criminels soient exclus du système d'immigration une fois qu'ils auront été identifiés. Les criminels, une fois identifiés, verront en effet leurs appels limités.

Cependant, le projet de loi est impuissant en ce sens qu'une personne ayant des antécédents criminels graves peut venir au Canada, y vivre librement et se déplacer sans la moindre contrainte. Toute personne qui entre au Canada ne fera l'objet d'une vérification de sécurité que tout juste avant une audience

sur le statut de réfugié ou lorsqu'elle remplira une demande derésidence permanente. Des mesures immédiates seront alors prises pour l'expulsion des criminels, comme il se doit, mais c'est comme essayer de faire sortir le renard du poulailler après que le renard eut tué des poules. Le but n'est pas d'élaborer une stratégie pour faire sortir le renard du poulailler. C'est plutôt de concevoir un système pour prévenir qu'il n'y entre.

Nous avons des gens aux avant–postes qui sont là pour questionner au point d'entrée ceux qui font une demande de statut de réfugié. Pourquoi n'habilitons–nous pas ces gens–là à faire des enquêtes pour déterminer si le demandeur est un criminel recherché ou une personne ayant des antécédents criminels graves? Nous ne leur fournissons même pas les outils nécessaires pour procéder à de telles enquêtes. Nous laissons même la porte du poulailler ouverte et affichons le message suivant: «Si on découvre que vous êtes un renard, il se peut qu'on vous demande de partir.»

Cet été, j'ai eu l'honneur de rencontrer un groupe de policiers du peloton B de la 12e division à Westside, à Toronto, les amis et collègues de travail de Todd Baylis. Cet agent de 25 ans a été brutalement assassiné le 16 juin 1994 dans l'exécution de ses fonctions par une personne sous le coup d'un ordre d'expulsion.

Ce que j'ai vu et ressenti lorsque je les ai rencontrés, c'est la douleur d'hommes et de femmes se sentant trahis par le système qu'ils essaient de faire respecter. Ils ont parlé du harcèlement, du manque d'informations, du manque d'application des règles de l'immigration, du manque de personnel et de formation en ce domaine, du danger imminent constant et du moral qui tombe à zéro dans leur travail où ils sont confrontés à la vie et à la mort, aux drogues et à la violence dans leur collectivité qui était plus calme avant.

J'ai lu ce projet de loi et j'ai réfléchi. J'ai pensé, d'une part, à la douleur et à la colère de ces agents et, d'autre part, à la réaction du gouvernement. Les nouvelles règles ne feront rien pour prévenir que la même chose se répète.

J'étais consternée, comme tous les Canadiens devraient l'être, qu'après ce meurtre insensé, une enquête qui, soit dit en passant, n'a blâmé personne et la rédaction de ce projet de loi qui a suivi, Todd Baylis courrait aujourd'hui le même danger que celui qui lui fut fatal ce soir–là. Ceux qui ont conçu cette supposée solution devraient avoir honte. Il est simplement trop tard pour dire que cette tragédie n'aurait jamais dû se produire, mais pour les amis de Todd Baylis, c'est une réalité.

Il est donc impératif qu'en tant que législateurs nous prenions au sérieux l'obligation de renforcer le système, qui a besoin d'une refonte pour que la mémoire de l'agent Baylis serve de catalyseur garantissant que pareilles erreurs ne se reproduisent jamais.

• (1155)

Le ministre a dit que le système d'immigration n'était pas le seul à blâmer dans ce cas–ci et que le meurtre était tout autant le produit de notre société que le fait que l'auteur n'ait pas été expulsé à titre d'immigrant. Malheureusement, il y a peut–être du vrai dans ces propos. Le profil de criminalité de ce jeune homme a été établi il y a déjà bien des années, et une bonne partie de ce profil le faisait relever de la Loi sur les jeunes contrevenants, un autre système gouvernemental de règles et d'excuses qui bafoue le sens des responsabilités et engendre un manque de respect à l'égard des lois de notre pays.

Les petites retouches que l'actuel gouvernement s'apprête à apporter à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur les jeunes contrevenants ne correspondent pas aux attentes des Canadiens ni aux besoins réels de sécurité dans nos rues et nos foyers.

Les fonctionnaires et les politiciens doivent se réveiller et se mettre à l'écoute des Canadiens. J'ai rencontré des propriétaires de boutiques le long de la rue Queen, à Toronto, qui voient chaque jour une centaine de transactions de crack se dérouler devant leurs commerces vides. Je me suis entretenue avec des immigrants qui sont propriétaires de restaurants et qui risquent de perdre leur gagne–pain à cause de la montée de la criminalité dans leur voisinage. Ils sont nombreux au sein de cette communauté à réclamer des changements à la limite d'âge et à l'administration des dossiers concernant les jeunes délinquants. Si le gouvernement tient à ce que nos rues et nos maisons soient sûres, il lui faut mettre ces changements en place, et ce, le plus tôt possible.

Cette mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui laisse un certain nombre de questions graves sans réponse et qui commandent une solution d'urgence. Il y a d'abord les importantes questions d'ordre administratif. Le budget consacré au traitement des renvois s'établissait à 13 millions de dollars en 1991–1992. Il a augmenté de 23 millions de dollars au cours de l'exercice suivant. Cette augmentation de 77 p. 100 nous amène à nous poser une première question: De quelle façon ces sommes d'argent ont–elles été dépensées puisque l'exécution des ordonnances d'expulsion et leur suivi restent toujours un véritable cauchemar administratif?

Voici la deuxième question: Qu'est–il arrivé aux milliers de dossiers inactifs qui, selon ce que nous a révélé l'enquête, sont restés dans des boîtes parce que les bureaux de l'immigration sont à court d'agents et de personnel de soutien administratif? Ces dossiers ont–ils été traités depuis?

Qu'en est–il de la demande d'une base de données que partageraient la police et les agents d'immigration et qui aiderait à mettre la main au collet de ceux qui ont réussi à échapper à l'expulsion? A–t–on mis à jour les systèmes informatiques du ministère pour déterminer le nombre exact de réfugiés et d'immigrants qui font l'objet d'une ordonnance d'expulsion? A–t–on mis en place un meilleur système pour retrouver ceux d'entre eux qui étaient censés être prêts à quitter volontairement le pays?

Je ne saurais trop insister sur l'importance d'obtenir des réponses à ces questions. Cet été, il y avait environ 26 000 ordonnances d'expulsion inexécutées. De ce nombre, environ 11 000 ordonnances se trouvaient dans le système de données du Centre d'information de la police canadienne, qui informe les policiers de tout le pays du nom des personnes passibles d'arrestation pour des raisons d'immigration.

Il y a donc un écart considérable entre ces chiffres. Le problème fondamental est la piètre administration de ce secteur cru-

cial.Il arrive souvent que les policiers ne sachent pas s'ils ont affaire à quelqu'un qui fait l'objet d'une ordonnance d'expulsion. Les responsables du système ne savent pas eux–mêmes combien d'ordonnances d'expulsion sont des dossiers actifs, étant donné les trop nombreuses inconnues inhérentes au système.

Par exemple, à l'heure actuelle, il est impossible de déterminer si une personne a quitté le pays ou si on lui a demandé de le faire, à moins qu'elle n'ait été escortée par un agent d'immigration ou qu'elle n'ait avisé les autorités de son départ. Cette situation doit changer. Le système actuel d'expulsion est gravement lacunaire dans la mesure où il met beaucoup trop l'accent sur le principe que les gens vont observer l'ordonnance de renvoi.

En réponse à une demande du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, M. Hallam Johnston du ministère a accepté de fournir aux membres de ce comité une liste des empêchements aux renvois. Il a déclaré essentiellement ceci:

> Le premier empêchement est le fait que les gens refusent de partir du Canada. Par exemple, ils ne se conforment pas délibérément aux ordonnances d'expulsion, ils ne se présentent pas lorsqu'ils sont convoqués pour discuter de leur renvoi (environ 40 p. 100 font défaut) et ils ne sont pas au point d'entrée pour exécuter le renvoi, une fois les dispositions prises à cet égard (environ 10 p. 100 ne se présentent pas dans ce cas).
>
> L'absence de documents de voyage est un autre empêchement aux renvois. Les gouvernements étrangers exigent que les citoyens qui retournent dans leur pays soient en possession d'un passeport valide ou d'un autre document de rentrée. Il est difficile de trouver les documents et de prouver au gouvernement étranger que la personne renvoyée est vraiment un citoyen du pays en cause.

La modification proposée ne renferme rien qui pourrait nous laisser croire qu'on va régler le problème du contrôle de l'expulsion de ceux qui doivent quitter le Canada. Il est ridicule de continuer de cette façon. Il est tout à fait incroyable que le ministère même reconnaisse que la plus grande difficulté que pose l'expulsion des gens réside dans le fait que ces derniers ne partent pas d'eux–mêmes. Comment les Canadiens peuvent–ils avoir confiance dans le gouvernement, lorsqu'ils entendent des choses de ce genre? Comment les Canadiens peuvent–ils être rassurés et être certains que les criminels seront expulsés, lorsque le gouvernement se fie à ces individus pour sortir eux–mêmes du pays?

• (1200)

Nous ne devrions pas être surpris d'apprendre que les gouvernements étrangers hésitent à reprendre leurs citoyens, lorsqu'ils sont expulsés pour des motifs d'activités criminelles.

L'ironie de l'expulsion des criminels professionnels a été signalée ce week–end dans un reportage national. On a appris alors que le Canada avait expulsé 227 personnes vers la Jamaïque de janvier à juillet de cette année, ce qui représentait un quart de toutes les personnes renvoyées du pays. On a également précisé que certains pays considéraient que les pays riches comme le Canada se déchargeaient de leurs problèmes sur eux.

Le gouvernement a–t–il un plan pour garantir aux Canadiens qu'on va pouvoir compter sur la délivrance de tous les documents voulus pour expulser les gens renvoyés, malgré la résistance ou le manque de coopération des pays destinataires?

Une fois que ces criminels sont expulsés, le gouvernement peut–il nous assurer que, grâce à l'intégrité de notre propre système, ils ne pourront pas rentrer à nouveau au Canada?

Dans la plupart des cas, on aurait dû éviter les problèmes en refusant au départ l'accès au Canada à des criminels. On pourrait y parvenir en établissant les liaisons informatiques voulues entre les systèmes du CIPC et d'Interpol, ce qui permettrait de vérifier le casier judiciaire des personnes qui demandent le statut de réfugié à un point d'entrée. Ce doit être une priorité.

Un autre problème se pose du fait qu'il y a trop peu d'enquêteurs, qu'ils sont mal formés et qu'ils ne peuvent compter sur le soutien et la protection nécessaires. Est–il surprenant qu'un grand nombre d'expulsions effectuées chaque année visent des gens accusés d'être restés au Canada plus longtemps que leur visa de visiteur ne le prévoyait? Ce sont des grands–parents qui rendent visite à leurs enfants et non de dangereux criminels. Pourquoi faut–il remédier à cette situation? A–t–on reconnu la nécessité d'engager plus d'enquêteurs, ainsi que de prévoir un meilleur soutien administratif et les systèmes informatiques voulus? Les policiers, comme Todd Baylis, auparavant, qui patrouillent nos rues sont–ils mieux informés maintenant qu'ils ne l'étaient en juin?

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a déclaré que sa stratégie au chapitre des renvois poursuivait trois principaux objectifs: faire sortir les criminels étrangers du Canada, s'assurer qu'on respecte les ordonnances de renvoi et veiller à ce que les revendicateurs du statut de réfugié dont la demande est rejetée soient bien renvoyés dans leur pays.

Le 7 juillet, le ministre a affirmé que le gouvernement avait adopté des priorités claires sur la question des renvois. Il a ajouté qu'il s'agissait de renvoyer chez eux les criminels qui présentaient un danger pour la société canadienne, qu'on allait clairement identifier ceux qui abusaient volontairement du système d'immigration et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte qu'ils soient expulsés. Il a conclu en disant que la loi et d'autres mesures qu'il avait présentées relativement à la lutte contre la criminalité allaient permettre aux agents d'immigration de prendre rapidement des mesures énergiques dans ces cas–là.

Il s'agit là d'une position très ferme. Le ministre doit avoir une grande confiance dans son système actuel pour croire qu'il peut atteindre ces objectifs sans procéder à une réforme en profondeur, réforme dont on n'a vu aucun signe jusqu'à maintenant.

Le ministre est–il disposé à mettre son poste en jeu s'il ne peut pas honorer cet engagement? Démissionnera–t–il de son poste de ministre si son nouveau groupe de travail et son plan d'expulsion ne réussissent pas à éviter d'autres tragédies comme celles dont nous avons entendu parler ce matin et qui se sont produites encore cette année?

L'engagement qu'a pris le ministre n'est pas nouveau; d'autres gouvernements ont pris le même par le passé. Mais leminis-

tre a promis des mesures immédiates. Comment sa promesse s'est–elle concrétisée? Cette semaine, un reportage paru dans le *Globe and Mail* laisse entendre que les autorités et les installations de l'aéroport international Pearson étaient incapables de contrôler l'afflux des nouveaux arrivants. Des criminels passaient quand même par les bureaux d'immigration désespérément débordés et entraient librement dans nos collectivités.

Comment le ministre peut–il croire que les Canadiens auront confiance dans des groupes de travail et des plans d'expulsion, alors que le système qu'il prétend être efficace continue de susciter parmi eux, et avec raison, de vives craintes au sujet d'un système d'immigration qui ne fonctionne pas?

Depuis que le groupe de travail de l'Immigration et de la GRC a été créé en juillet dernier, il a découvert que 1 888 criminels devaient être expulsés du Canada. Peut–on dire que les mesures rapides et décisives du ministre ont été efficaces?

Sur tous les cas recensés, seulement 14 criminels ont effectivement été expulsés, ce qui représente moins de 0,7 p. 100 du nombre total. En fait, le groupe de travail a découvert que 14 autres personnes recherchées étaient décédées. Cette statistique montre que le groupe de travail est au moins constant dans ses efforts.

• (1205)

Il faut également se rappeler qu'un groupe de travail constitue une mesure temporaire et non permanente. Comment le projet de loi C–44 pourra–t–il être appliqué convenablement lorsque le groupe de travail ne sera plus chargé de ces cas? Sur qui comptera–t–on alors? Qui délivrera les avis d'expulsion? Qui surveillera l'exécution des mesures d'expulsion et s'assurera que ceux qui doivent quitter le Canada le font réellement? Quelles mesures permanentes prend–on pour combler les lacunes du système et le besoin urgent de mettre en oeuvre les changements proposés?

Quand on regarde les chiffres publiés par le groupe de travail en août, on constate que 414 de ces cas sont actuellement traités dans le système judiciaire. Sept cent soixante–dix–neuf autres personnes, qui ont demandé un réexamen de leur cas, attendent actuellement une réponse. Cinq cent trente–deux autres personnes font actuellement l'objet d'une enquête. Faut–il en déduire que l'on s'occupe d'elles?

Une importante lacune de cette mesure législative, c'est qu'elle suppose qu'une personne qui a des antécédents criminels graves viendra au Canada et elle sollicitera, aux fins de la détermination du statut de réfugié, une audience dans le cadre de laquelle on fera une vérification de sécurité. Elle suppose que les criminels attendront d'être découverts au lieu d'aller se cacher pour éviter d'être expulsés automatiquement. Rien, dans le système ou dans les modifications, ne les empêche d'agir ainsi.

Finalement, nous devons nous demander si ces mesures règlent vraiment le problème ou si elles ne sont qu'une réaction à une crise. Par exemple, nous ne savons pas encore comment le système traitera les personnes qui ont des antécédents criminels, qui ont commis une série d'infractions, dont des voies de fait pour lesquelles on ne peut imposer une peine maximale de dix ans. Ces personnes sont un peu comme des barils de poudre sur le point d'exploser et pourtant, le système d'immigration ne prendra aucune mesure contre elles tant qu'elles n'auront pas commis un autre acte criminel. Cette modification particulière, tout comme la Loi sur les jeunes contrevenants, ne tient aucunement compte des actes criminels commis à répétition, pour le plus grand danger des Canadiens.

Les habitants de ma circonscription, Port Moody—Coquitlam, reconnaissent que nous avons besoin de mesures législatives plus sévères à ce sujet. Il suffit de mentionner le nom de Michael Drake pour voir leur colère monter, car ils savent que le système n'a pas encore réussi à expulser ce pédophile reconnu aux États–Unis. Drake a non seulement réussi à faire reporter ses ordonnances d'expulsion à maintes reprises, mais il a aussi réussi à rester en liberté jusqu'à la tenue de son audience.

Il est de notre devoir de veiller à ce que des lois soient adoptées pour mettre fin à de telles situations. Le projet de loi C–44 comme tel n'apportera pas les changements nécessaires pour corriger les torts causés par un système qui a été trop négligé. Cependant, en tant que législateurs, nous devons faire en sorte que les changements que nous proposons d'apporter au système aillent, en fait, au coeur du problème et ne répondent pas simplement aux besoins du moment.

Nous devons équiper les gens non seulement d'un livre de règlements, mais aussi des outils nécessaires pour faire leur travail. Nous devons faire en sorte que les commerçants, les gens d'affaires, les parents, les policiers, qu'ils soient Canadiens de naissance ou par choix, n'aient pas à craindre le système qui devrait les protéger.

Le projet de loi C–44, qui vise à modifier la Loi sur l'immigration, est un pas dans la bonne direction. Cependant, cette mesure législative ne peut, à elle seule, garantir le succès du système. Le gouvernement doit faire plus pour montrer son engagement à assurer la sécurité de tous les Canadiens, dans leur foyer et dans la rue.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je remercie la députée de Port Moody—Coquitlam pour son exposé qui était très clair. Je rappelle à la députée ce qu'a dit le ministre lors de la présentation de ce projet de loi, à savoir qu'au fil des ans, les immigrants avaient contribué à l'édification de notre pays, que la contribution des immigrants récemment arrivés était aussi généralement reconnue, mais que les Canadiens ne tolèrent pas et qu'il ne tolérera pas que l'on abuse de la générosité de notre pays et que l'on enfreigne ses lois. Le but de ce projet de loi est de renvoyer tout immigrant ou réfugié qui viole les lois de notre pays.

Le Parti réformiste nous a dit que nous devions réduire notre déficit annuel et la dette publique. Je suis d'accord avec lui sur ce point. Cependant, pour faire ce que nous demande le Parti réformiste dans le domaine de l'immigration, il va falloir des ressources supplémentaires—humaines et financières.

• (1210)

La députée de Port Moody—Coquitlam pourrait-elle nous dire où son parti suggère que nous prenions les fonds supplémentaires nécessaires pour mettre en oeuvre les mesures que le Parti réformiste aimerait voir figurer dans le projet de loi C-44?

Mme Hayes: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses commentaires. J'aimerais faire une remarque à propos de ce qu'il a dit, sa question mise à part.

Je m'efforce, dans mes commentaires, de tenir compte des besoins de tous les Canadiens, de naissance ou par choix. Tous les immigrants ne sont pas des criminels. En fait, très peu le sont. La même chose va pour les Canadiens. Très peu exercent des activités criminelles. Les immigrants, comme les Canadiens, pâtissent de l'abus qui est fait de notre système. Je tiens à bien le préciser. C'est mon but. Les gens que j'ai rencontrés à Toronto étaient eux-mêmes des immigrants. Ils ont été eux-mêmes les victimes de l'abus de notre système. Je parle tant en leur nom qu'en celui de tous les Canadiens.

Ce que le député a dit est vrai. Les mesures actuelles ne sont pas satisfaisantes. Elles nuisent à l'intégrité du système, aux immigrants et aux Canadiens. Elles ne permettent pas de s'attaquer à l'élément criminel. Elles ne permettent pas de faciliter l'accueil que fait la société canadienne aux immigrants.

Nous avons besoin de gens qui viennent ici en pouvant compter sur un emploi. Nous avons besoin d'assurer un meilleur avenir aux gens qui viennent chez nous.

Certes, nous devons mettre de l'ordre dans nos finances et voir au fonctionnement de notre économie. Cependant, nous devons aussi assurer des débouchés aux personnes qui viennent s'établir ici. Nous devons sélectionner les gens de façon à ce qu'ils trouvent des débouchés quand ils arrivent. Amener ici des gens qui n'ont aucun avenir n'est juste ni pour eux, ni pour les Canadiens.

Oui, il faut revoir les chiffres de l'immigration de sorte à avoir un mixage économique qui soit satisfaisant pour tous les Canadiens, nouveaux et anciens. Nous serons, ce faisant, plus que capables de répondre aux besoins puisque le système fonctionnera pour tous les Canadiens.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'éprouve le plus grand respect pour ma collègue de Port Moody—Coquitlam. Nous siégeons au même comité et elle est bien connue pour le caractère réfléchi de ses interventions sur tous les sujets.

J'ai trouvé surprenant de l'entendre dire dans son discours que le projet de loi ne contient pas de garanties suffisantes pour empêcher des criminels expulsés de revenir au Canada. Ses propos m'ont étonné car, étant elle-même originaire d'une province de l'Ouest, ma collègue sait que le Canada a l'une des plus longues frontières non défendues au monde et qu'il a toujours été impossible d'empêcher les entrées illégales de toutes sortes le long de notre frontière.

Je fais remarquer à ma collègue que les dispositions du projet de loi concernant la saisie des faux documents tiennent compte de cette situation. Nos services de sécurité peuvent dépister les fraudeurs, criminels ou autres, parce que tôt ou tard on finit toujours par scruter leurs documents et donner l'alerte aux autorités compétentes.

Je parle ici des criminels qui utilisent des passeports, permis de conduire, cartes d'assurance-maladie, certificats de naissance et autres documents falsifiés afin de revenir au Canada et d'y rester.

J'aimerais entendre le point de vue de ma collègue à ce sujet. Elle reconnaîtra certainement que le projet de loi propose une façon efficace et progressiste de supprimer l'échappatoire des faux documents et, partant, d'expulser les fraudeurs.

Mme Hayes: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses observations et questions. Je reconnais que le projet de loi élimine l'échappatoire concernant l'entrée de faux documents au Canada et je suis stupéfaite que cela ait été possible jusqu'à maintenant. Il est tout à fait indiqué que la loi empêche ce genre de pratique.

Je ne suis pas sûre cependant d'avoir répondu à la question du député.

• (1215)

Le projet de loi vise les colis de documents illégaux qui peuvent entrer illégalement au Canada par voie postale pour être ensuite utilisés ici. Le député faisait cependant référence aux personnes qui traversent notre frontière en possession de documents illégaux. Cette partie du projet de loi ne vise aucunement des personnes qui se présenteraient à nos frontières en possession de documents illégaux ou falsifiés. Il ne régit pas ce genre de situation.

À cet égard, le système actuel ne comporte aucun moyen de contrôle. Nous acceptons la parole de ceux qui viennent au Canada. Ces personnes ne sont soumises à aucun système de sécurité tant qu'elles ne se présentent pas à une audition en vue d'obtenir le statut de réfugié ou à un autre genre d'audition.

J'en reviens donc à ce que je disais plus tôt. Nous laissons les renards entrer dans le poulailler et nous nous attendons à ce qu'ils viennent se soumettre aux procédures de vérification. Voilà le problème, auquel le projet de loi n'apporte pas de solution.

[*Français*]

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis): Monsieur le Président, honorables collègues de cette Chambre, je suis fière de prendre la parole aujourd'hui en faveur du projet de loi C-44, Loi visant à modifier la Loi sur l'immigration.

[*Traduction*]

Le Canada est un grand et généreux pays. Ses portes ont toujours été ouvertes à ceux qui rêvaient d'un avenir meilleur, à ceux qui sont venus ici parce qu'il n'y avait ni guerre civile ni conflit, pour élever une famille dans un des meilleurs pays

dumonde. D'ailleurs l'ONU a bien voulu nous honorer deux fois du titre suprême.

Ces immigrants, des gens comme mes parents, sont devenus citoyens canadiens et participent activement à la vie de notre société. L'histoire du Canada est pleine d'histoires d'immigrants qui, grâce à leur travail acharné et à leur persévérance, ont aidé à faire de ce pays ce qu'il est aujourd'hui.

[*Français*]

Au cours de notre histoire, à toute époque, les immigrants sont venus. Sont venus aussi certains individus reconnus coupables d'infractions graves à la loi. Pour empêcher que cela ne continue et pour régler les problèmes qui subsistent à l'heure actuelle, certains passages de la Loi sur l'immigration, des modifications s'imposent. C'est ce dont je veux vous entretenir aujourd'hui, car les Canadiens et Canadiennes comptent sur nous pour assurer leur sécurité et celle de leurs enfants. Ils comptent sur le ministère de l'Immigration et sur les forces policières canadiennes à tous les niveaux, municipal, provincial, territorial et national. Mais avant tout, ils comptent sur le gouvernement pour adopter des lois qui protègent leurs intérêts.

Il a été démontré que la Loi sur l'immigration, dans sa forme actuelle, renferme des dispositions complexes et comporte des lacunes permettant aux criminels d'abuser de notre système.

Chaque jour, vous côtoyez des personnes qui ne sont pas nées au Canada. Elles sont venues ici avec plus ou moins de facilité, avec plus ou moins d'argent et se sont intégrées à la société. J'en suis moi–même un exemple.

Demandez à ces personnes ce qu'elles pensent des criminels et des individus qui abusent du système. Comme nous tous, elles se sentent frustrées, révoltées et pleines de mépris à l'égard de ces gens. D'autant plus qu'on risque de coller la même étiquette à tous les immigrants.

Je crois que le projet de loi C–44 est fondamental si nous voulons répondre aux attentes de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. Il apporte des solutions à des problèmes précis. Il faut renvoyer ceux qui sont indignes de nos institutions et qui veulent uniquement profiter de notre générosité tout en portant atteinte aux immigrants de bonne réputation et aux réfugiés authentiques.

[*Traduction*]

La politique d'immigration joue un rôle clé pour notre avenir. Nous croyons sincèrement que le Canada doit maintenir sa politique et les changements que nous proposons aujourd'hui ne feront que réduire les abus et résoudre les problèmes actuels.

[*Français*]

Comme l'a déclaré le ministre de l'Immigration le 24 août dernier, à l'occasion de la conférence annuelle de l'Association canadienne des chefs de police, et je cite: «Je ne tolérerai pas ceux qui abusent de notre générosité et qui enfreignent nos lois. Aucun Canadien, aucune Canadienne ne devrait accepter un tel affront. Une bonne politique d'immigration est une politique qui assure un équilibre entre équité et tolérance d'une part et respect de la loi d'autre part.

• (1220)

Je ne veux pas avoir à courir après ces gens; je les veux dehors.»

N'oublions pas que le Canada a un programme d'immigration qui fait l'envie du monde entier. Il ne faut pas laisser une poignée d'individus le discréditer et je dirais même se moquer de nous. Ce programme est bon, mais a besoin d'être modifié, et cela, rapidement.

Les problèmes, à ce chapitre, datent de longtemps. Il est inutile de chercher leur source. Ce qu'il faut, c'est agir maintenant et prendre les mesures nécessaires.

En juin dernier, le ministre de l'Immigration a présenté une stratégie en quatre points dont j'aimerais vous parler. Permettez–moi donc de prendre quelques minutes pour vous la présenter.

Premièrement, il s'agit de modifier la Loi sur l'immigration pour lutter contre les fraudes et améliorer les mesures de contrôle d'application de la loi afin que les criminels n'abusent pas de notre système.

Deuxièmement, il faut apporter des changements à la gestion même de la section d'appel de l'immigration de la CISR et parfaire le processus de prise de décision.

Ensuite, il faut échanger des renseignements avec le Service correctionnel du Canada sur les libérations conditionnelles au nom des contrevenants pour les renvoyer, s'il y a lieu.

Finalement, des lignes directrices sont en cours d'élaboration pour que les fonctionnaires de l'immigration soient mieux en mesure d'intervenir devant la Commission, dans le cas de criminels de guerre ou des personnes qui utilisent systématiquement une fausse identité.

Parlons donc des modifications à la loi. À l'heure actuelle, la section d'appel de l'immigration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié peut autoriser des personnes reconnues coupables de crimes graves à entrer au Canada ou à y rester pour des raisons humanitaires. La section d'appel de l'immigration perdra ce pouvoir, et c'est le ministre qui pourra autoriser un résident permanent, au Canada depuis son enfance, par exemple, à rester au Canada pour des raisons d'ordre humanitaire ou qui décidera de le renvoyer.

[*Traduction*]

Nous devons empêcher que les personnes condamnées pour des infractions graves, punissables par une peine de 10 ans ou plus, puissent demander le statut de réfugié. Cela doit s'appliquer même si l'infraction a été commise à l'extérieur du Canada.

Les criminels dangereux ne pourront plus demander le statut de réfugié pour retarder leur expulsion. Il est nécessaire de s'assurer que les criminels ne puissent pas demander le statut de réfugié.

Il faut aussi régler le problème des demandes multiples. L'an dernier, plus de 800 personnes ont fait plus d'une demande de statut de réfugié. En vertu de la mesure législative proposée, seule la première demande sera étudiée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Nous devons enrayer le flot des documents falsifiés joints aux demandes. C'est pour cela que nous proposons de donner aux agents d'immigration le pouvoir de saisir, dans le courrier international, les pièces d'identité qui pourraient être utilisée par des imposteurs à des fins frauduleuses ou illégitimes.

[*Français*]

Le ministre, plutôt que le Cabinet, aura le pouvoir de trancher tous les cas de réadaptation d'anciens criminels. Lorsque la Cour fédérale déterminera qu'une attestation de sécurité est raisonnable ou non, il n'y aura plus moyen d'en appeler ensuite à la section d'appel de l'immigration de la CISR. Prenons ces mesures au sérieux. N'est–il pas évident qu'il faut avoir en main toute l'information nécessaire avant d'accorder la citoyenneté canadienne? C'est exactement ce que propose une autre des modifications à la loi.

Ces nouvelles dispositions sont raisonnables et équitables. De plus, contrairement à ce qui a été dit de l'autre côté de la Chambre, elles sont conformes aux dispositions de la Convention de Genève relative au statut de réfugié en ce qui concerne les questions de criminalité. C'est une question de justice, une question de démocratie.

C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à maintenir une politique d'immigration vraiment efficace, à empêcher l'immigration illégale et à assurer un contrôle efficace de nos frontières.

• (1225)

Oui, pour y arriver, il est en outre essentiel d'établir une étroite collaboration entre les différents organismes du pays qui doivent intervenir dans les cas de fraudes et de crimes, par exemple, entre les agents de l'immigration, les agents de la GRC et les différents corps policiers.

Nous avons besoin de tous les hommes et de toutes les femmes des forces de police locales, régionales et provinciales pour mieux faire appliquer la loi. Grâce à leur collaboration, nous ferons un pas de plus vers l'élimination des personnes indésirables. C'est ainsi que nous avons établi un partenariat avec le Service correctionnel du Canada, pour que les délinquants étrangers ne puissent pas rester ici après avoir purgé leur peine.

[*Traduction*]

En outre, le ministre de l'Immigration travaillera en étroite collaboration ave le solliciteur général et le ministre de la Justice. Lorsqu'il s'agit de garantir la sécurité et la prospérité de notre pays et de préserver notre qualité de vie, nous sommes tous solidaires. Les mesures que nous présentons assureront l'intégrité du système d'accueil des réfugiés et des immigrants.

[*Français*]

Je le répète, il ne faut pas croire que tous les immigrants sont des criminels. Les immigrants ont contribué à l'édification de ce pays tout au cours de notre histoire. Aujourd'hui, dans ce mondeen mouvement, les populations se déplacent constamment et le grand nombre de demandes d'immigration posent des problèmes importants.

Vous seriez surpris d'apprendre que nos agents ont interviewé plus de trois millions de personnes, l'an dernier. En clarifiant la loi, nous les aiderons à faire un travail bien plus efficace. Nous savons tous que parmi le nombre d'immigrants qui viennent s'installer chez nous, plusieurs mettent sur pied des petites et moyennes entreprises et participent à la création d'emplois. Il ne faut pas croire qu'ils viennent ici prendre nos emplois. Cela, ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les statistiques. L'immigration est bénéfique pour le Canada et elle doit continuer à l'être.

[*Traduction*]

Notre intention en proposant ce projet de loi est d'éliminer le petit pourcentage de ceux qui abusent du système et profitent des échappatoires que leur offre la loi. On ne devrait pas faire payer à tous les immigrants les abus de quelques–uns qui exploitent notre générosité. Malheureusement, c'est justement ce petit nombre d'immigrants–là qui attire l'attention des médias et, bien entendu, de l'opposition qui «sensationnalise» leur cas et inquiète les Canadiens à tel point que ces derniers en viennent à douter de l'intégrité de nos programmes.

Mes 15 ans d'expérience auprès des immigrants m'ont appris que, dans la grande majorité, ils viennent au Canada pour vivre en paix et de façon productive. Il n'y a qu'à voir combien de députés en cette enceinte sont d'origine ethnique. Bon nombre de ce côté–ci de la Chambre sont des enfants d'immigrants, y compris le ministre de l'Immigration lui–même, qui rendent au pays ce qu'il leur a donné.

[*Français*]

Le projet de loi C–44 que nous présentons aujourd'hui répond à nos besoins. Sans pénaliser ceux qui souhaitaient se faire ici une vie en toute honnêteté, il vise à empêcher ceux qui auraient l'intention d'abuser de notre système de le faire. Il ne touche en rien les personnes qui présentent de bonne foi des demandes à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Comme je l'ai dit au début de mon discours, le Canada est un pays généreux. Aidez–nous à conserver cette image de générosité, à conserver cette réputation aux yeux du monde et évitez qu'on l'exploite.

Je compte donc sur vous, les partis de l'opposition, le Bloc québécois et le Parti réformiste, pour nous appuyer. Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je suis convaincue que vous accorderez votre appui en grand nombre à cet important projet de loi.

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, vous pouvez compter sur le Bloc québécois sur le plan des principes. Le Canada doit se protéger contre les immigrants criminels, mais pas par le moyen de ce projet de loi, pas par un projet de loi exagéré et excessif, pour répondre à un problème qui est réel. Je pense que plusieurs de vos électeurs vont être étonnés.

• (1230)

Dans Saint–Denis, il y a beaucoup d'immigrants, beaucoup de Latino–Américains que je connais personnellement et qui seront étonnés de vos paroles aujourd'hui, qui n'aident pas la cause des immigrants ni des réfugiés. Vous dites que le Canada est généreux, mais il l'est de moins en moins malheureusement comme tous les pays industriels, d'ailleurs, et j'ai été étonné l'autre jour parce que le ministre de l'Immigration a dit qu'on allait privilégier les immigrants venant d'Europe.

Il y a beaucoup de gens qui ne viennent pas d'Europe. Ces gens se sentent un peu offensés, un peu blessés par les paroles du ministre. L'autre jour, je l'ai dit: il y a beaucoup de problèmes socio–économiques et c'est souvent la cause de la criminalité parmi les Canadiens et la cause de la criminalité parmi un certain nombre d'immigrants, les problèmes énormes qu'il y a dans la société canadienne au niveau d'une crise économique qui n'en finit plus, du chômage, des problèms des jeunes. Je pense que le projet de loi ne résout pas ces problèmes.

Vous dites que le projet de loi ne va pas à l'encontre des dispositions de la Convention de Genève relative aux réfugiés. J'ai ici un document que le Conseil canadien pour les réfugiés vient de publier et il affirme tout le contraire de ce que vous dites. C'est un conseil, un organisme respectable au Canada et j'aimerais que vous fassiez quelques commentaires à cet égard.

Mme Bakopanos: Monsieur le Président, c'est vrai que je viens d'une circonscription qui a un pourcentage d'électeurs qui sont de communautés culturelles et justement c'est ces gens–là qui m'ont élue et je veux les en remercier encore.

C'est avec ces gens–là que j'ai eu l'occasion depuis 15 ans de travailler et, comme le député de Bourassa le sait, ça fait 15 ans que je travaille avec les immigrants. C'est justement ces mêmes électeurs qui sont d'accord pour qu'on fasse quelque chose contre les abus qui existent dans le système.

Je répéterai ce que le ministre a dit, c'est–à–dire qu'on ne cherche pas à pénaliser les immigrants qui n'ont pas commis de crimes graves, on cherche seulement à éliminer les abus qui existent dans le système et à nous assurer que les criminels soient expulsés de ce pays.

Vous avez dit quelque chose de fort intéressant. Vous avez dit qu'on favorise les immigrants européens. Je ne crois pas que le ministre de l'Immigration ait jamais dit que ce gouvernement favorise seulement les immigrants européens, ce n'est pas la politique de ce gouvernement et à ma connaissance cela ne devrait pas être la politique de ce gouvernement.

Je répète ce que j'ai dit dans mon discours: nous sommes une société généreuse et nous voulons continuer de l'être. Les vrais immigrants qui ne sont pas des criminels le savent. Il va continuer d'avoir des portes ouvertes au Canada.

[*Traduction*]

Ce que nous voulons faire, c'est éliminer les échappatoires qui existent dans la loi actuelle.

J'ajouterai que je trouve bizarre que l'un des partis d'opposition pense que nous allons trop loin alors que l'autre estime que nous n'allons pas assez loin. À mon avis, cela veut dire que nous avons visé juste.

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, la députée affirme que la grande majorité des immigrants sont respectueux de la loi et qu'ils apportent une contribution valable à la société canadienne. C'est tout à fait vrai, bien sûr. Je suis moi–même immigrant, et j'apporte une contribution valable.

Quand ma femme et moi avons immigré au Canada, en 1979, nous avons dû franchir un processus assez difficile. Nous avons dû présenter trois fois notre demande de l'extérieur du pays, même si nous avions des emplois qui nous attendaient ici, et de l'argent pour acheter une maison. À notre arrivée, nous avons dû renoncer officiellement, pour une période de cinq ans, au droit à l'assurance–chômage ou à l'aide sociale. Nous n'avons pas considéré cela comme une difficulté majeure. Nous étions fiers d'avoir été acceptés ici. Personnellement, je ne vois rien de mal à ce qu'on fixe des critères d'acceptation élevés.

La députée accuse le Parti réformiste de faire du sensationnalisme au sujet des problèmes absolument terrifiants qu'engendre le système d'immigration. Or, nous n'aurions pas besoin d'en faire si ce système prévoyait une certaine forme de contrôle sévère, comme c'était le cas au moment où je suis arrivé, en 1979.

Qu'est–ce que la députée a à répondre à cela? Peut–elle aussi nous dire ce qu'il y aurait de mal à rétablir certains critères raisonnables?

Mme Bakopanos: Monsieur le Président, je crois que c'est exactement ce que nous essayons de faire. Nous essayons de mettre au point un système de mesures raisonnables qui permettraient d'empêcher l'entrée des quelques immigrants qui posent des problèmes. Je ne le répéterai jamais assez, parce que le parti d'opposition tend à donner au public l'impression que ces quelques personnes entrent en grand nombre au pays.

• (1235)

Je ne veux pas dire que tous les réformistes prennent la parole pour dénigrer les immigrants. Je ne veux surtout pas qu'on interprète mes propos en ce sens. Tout ce que je veux dire, c'est que les médias et quelques députés d'opposition ont exagéré certaines affaires citées en exemple. Malheureusement, ce sont ces exemples que retiendront les Canadiens qui n'ont pas souvent l'occasion de rencontrer des représentants de nos différentes communautés culturelles, ces images déformées mettant en vedette des gens qui ont abusé des failles de notre système.

J'appuie le projet de loi C–44 parce qu'il vise à en éliminer les échappatoires qui entraînent des abus, ainsi qu'à nous débarrasser des criminels qui profitent des largesses de notre système.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je suis certainement d'accord sur certaines observations que vient de faire la députée. Toutefois, les Canadiens s'inquiètent de plus en plus à mesure qu'ils apprennent que notre politique d'immigration comporte des faiblesses.

Notamment, il y a la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui dépense chaque année plus de un milliard de dollars venant des contribuables, et un système qui filtre mal les

immigrants. Je fais encore allusion au processus accéléré de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui laisse entrer des immigrants ayant des antécédents fort douteux et à un système de parrainage dans lequel des immigrants s'autosélectionnent. Je sais qu'on est en train de le resserrer, mais il existe depuis quelque temps déjà et les Canadiens le remettent vraiment en question. L'intégrité du programme gouvernemental soulève aussi des interrogations. Il ne semble pas à la hauteur.

La députée pourrait peut-être traiter de ces questions. Les Canadiens sont à l'écoute. Les contribuables paient la note et ils ont le droit de savoir, n'est-ce pas?

Mme Bakopanos: Monsieur le Président, mes collègues s'inquiètent autant que le député des coûts du système. Le ministre a déclaré publiquement que tout le système faisait actuellement l'objet d'un examen. Nous envisageons des mesures pour éviter que le système accapare trop de deniers publics.

Évidemment, aucun système n'est parfait. Il y a toujours des gens qui font des abus, quel que soit le système. C'est précisément pourquoi le projet de loi C-44 est important. Nous faisons tout notre possible au gouvernement pour tenter d'éliminer les échappatoires. Cependant, aucune loi n'est parfaite et il y aura toujours des gens pour s'y soustraire. Nous faisons néanmoins de notre mieux au gouvernement pour qu'il y ait moins de façons de contourner la loi.

Quant à la question du parrainage, le député y a répondu lui-même en disant que le ministre avait resserré les règles et qu'il continuerait de le faire.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, ce projet de loi comporte de très graves lacunes. Il peut sembler ironique qu'après avoir soulevé le problème de la criminalité et de l'immigration, après avoir sensibilisé le public à cette question, et après avoir contraint le ministre—qui, au début de son mandat, disait qu'il n'y avait aucun problème—à déposer une mesure législative, le Parti réformiste s'oppose maintenant à ce projet de loi.

Je tiens à dire à la Chambre et à tous les Canadiens que les réformistes ne s'opposent pas à ce que l'on adopte la ligne dure vis-à-vis de ceux qui viennent au Canada et qui violent nos lois. Nous ne nous opposons pas à beaucoup de mesures précises que renferme ce projet de loi. Toutefois, nous nous opposons à ce que le ministre essaie de nous faire croire que cet ensemble de modifications mineures corrigera véritablement le problème des immigrants indésirables au Canada. Nous nous opposons à la prétention selon laquelle cette mesure législative réglera ne serait-ce qu'un seul des graves problèmes liés à l'immigration au Canada.

Il suffit de jeter un coup d'oeil à quelques cas récents rapportés dans les médias pour voir quelle serait l'utilité de cette mesure. La vérité, c'est que le projet de loi C-44 n'aurait absolument pas permis de prévenir ces tragédies.

• (1240)

Prenons le cas bien connu de Clinton Gayle, soupçonné d'avoir tué le constable Todd Baylis. M. Gayle est entré au Canada légalement et a par la suite fait l'objet d'une mesure de renvoi. Il a pu se soustraire à cette mesure d'expulsion non pas en s'enfuyant ou en paralysant le système au moyen d'appels répétés, mais bien parce que son dossier a été perdu. Cette personne a pu éviter d'être capturée et renvoyée parce que le système était surchargé et que les priorités en matière de renvoi n'étaient pas claires. Nous ne le saurons jamais, mais cette situation était fort probablement le résultat d'une gaffe commise par quelqu'un.

Or, le projet de loi C-44 ne modifie en rien les priorités en matière d'exécution dans le secteur de l'immigration. Il ne prévoit aucune mesure afin d'éviter que le système ne soit pas plus surchargé qu'il ne l'est déjà. Le projet de loi ne traite pas de ce problème, qui est tout aussi fondamental et préoccupant que la prise des mesures de renvoi, c'est-à-dire la capture et l'expulsion des personnes visées.

L'autre cas qui révolte les Canadiens et qui montre bien les lacunes qui existent tant dans la politique de l'immigration que dans les priorités du gouvernement est celui de M. Forbes. Celui-ci est actuellement recherché pour avoir tiré de manière insensée sur plusieurs personnes le week-end dernier à Toronto.

Il est tragique que deux personnes aient été tuées par cet individu. M. Forbes, qui est aussi de la Jamaïque, est arrivé au Canada comme tant d'autres immigrants illégaux, soit en se servant d'un visa de visiteur. Il est resté ici après l'expiration de son visa et a par conséquent fait l'objet d'une mesure d'expulsion. Cet individu a effectivement été renvoyé du Canada, ce qui est plutôt surprenant.

C'est surprenant parce que, parmi ceux qui demeurent au Canada après l'expiration de leur visa, très peu sont expulsés. Le personnel surmené du service d'exécution de la Loi sur l'immigration n'a pas tendance à accorder la priorité à ce genre de cas qui sont pourtant importants.

Il ne faut toutefois pas oublier que ce renvoi a eu lieu au milieu des années 1980 et qu'il y a avait à l'époque trois fois moins de demandes d'immigration au Canada qu'aujourd'hui. Lorsque le nombre de demandes est raisonnable, le ministère de l'Immigration suffit à la tâche.

Néanmoins, M. Forbes est revenu au Canada. On a de nouveau ordonné son expulsion et il a quitté le pays une deuxième fois. Toutefois, personne n'a été surpris d'apprendre qu'il était revenu au Canada une autre fois, avec les tristes conséquences que vous connaissez.

Je voudrais profiter de l'occasion pour offrir, au nom de tous les Canadiens, mes sincères condoléances aux familles des deux personnes abattues par cet homme fou. Tous les députés se joindront sûrement à moi pour souhaiter un prompt rétablissement aux autres victimes de la fusillade.

Trop souvent, dans le feu d'un débat politique, nous oublions les victimes et ne pensons qu'au contrevenant. Les victimes dans cette affaire montrent à quel point il est urgent de trouver des solutions aux problèmes que posent les aspirants à la citoyenneté canadienne qui ont un comportement violent.

L'affaire Forbes illustre plusieurs points. Premièrement, elle illustre l'importance que revêt l'exécution de la Loi sur l'immigration. Nous pouvons prendre des mesures de renvoi à volonté. Nous pouvons éliminer les abus. Nous pouvons décider de n'offrir qu'une seule chance aux immigrants et aux visiteurs qui enfreignent les lois canadiennes.

À quoi rime tout cela s'il n'y a pas d'agents pour exécuter ces mesures de renvoi. Je ferais remarquer aux députés que, dans la région de Toronto où vivent la grande majorité des contrevenants passibles d'expulsion, il n'y a que 30 investigateurs et agents chargés d'exécuter la loi. Il y en avait 36 auparavant. Le ministre a décidé de réduire ces effectifs, comme il l'a fait dans la région de Vancouver. Il n'y a tout simplement pas assez d'agents pour trouver les personnes passibles d'expulsion.

À l'heure actuelle, le retard dans le traitement des dossiers d'expulsion est tel qu'on évalue à 40 000 le nombre de dossiers accumulés. Le projet de loi C–44 ne contribuera en rien à l'expulsion rapide de ces gens. Le projet de loi C–44 ne fera probablement qu'ajouter au retard accumulé.

• (1245)

Deuxièmement, le projet de loi C–44 démontre avec quelle largesse les visas et les permis d'immigration sont accordés.

Si j'ai bien compris, la dernière fois, M. Forbes a pu entrer au Canada en étant parrainé par sa femme, même s'il avait déjà été expulsé à deux reprises. Hier, j'ai demandé au ministre, sans obtenir de réponse, pourquoi une personne frappée à deux reprises d'une ordonnance d'expulsion, peu importe pour quelle raison, était autorisée à entrer à nouveau au Canada. Le porte–parole du ministère aurait déclaré que M. Forbes avait été expulsé pour des raisons qui n'étaient pas liées à la criminalité.

M. Forbes avait délibérément violé la loi canadienne en restant plus longtemps que son visa l'y autorisait. Il avait intentionnellement violé les lois de l'immigration du Canada. Ces violations ne sont pas passibles d'une peine d'emprisonnement de plus de dix ans. Par conséquent, aux termes du projet de loi C–44, M. Forbes ne serait pas dans une situation justifiant son expulsion permanente du Canada. Cela n'a tout simplement aucun sens.

D'autres problèmes très graves, qui ne sont pas abordés dans le projet de loi, portent sérieusement atteinte à l'intégrité du programme d'immigration canadien.

Au cours de l'été, j'ai diffusé un document du ministère de l'Immigration qui contient des lignes directrices pour le traitement rapide des demandes de statut de réfugié de différentes catégories de personnes qui, de l'avis de quelques bureaucrates haut placés et de quelques avocats de l'immigration, sont de toute évidence des réfugiés. Parmi ces catégories, il y a des participants à des insurrections armées, d'anciens guérilleros, des guérilleros encore actifs, d'anciens membres ou des membres actifs de régimes antidémocratiques et même de régimes coupables de génocides comme le régime Mangitsu et l'ancien gouvernementcommuniste d'Afghanistan. On voit que ce sont là des candidats de choix pour la société canadienne.

Je le répète, non seulement on permet à ces gens de présenter une demande de statut de réfugié, mais, en plus, on accélère le traitement de leur demande après qu'ils ont admis avoir appartenu à de tels régimes.

Je sais que ces gens sont peut–être persécutés dans leur pays d'origine et que, pour certaines personnes qui appartiennent à l'industrie canadienne de l'immigration, cela constitue une raison suffisante pour les inviter ici. Comme le disait un membre du Conseil canadien pour les réfugiés, il importe peu que des gens soient des tortionnaires ou des terroristes, s'ils risquent la persécution, ils méritent le statut de réfugié au Canada. Ce sont là les paroles mêmes de ce représentant.

Je suis prêt à parier que la plupart de mes concitoyens verraient là une logique tordue et ne seraient pas d'accord pour donner à de telles personnes la priorité parmi les candidats au statut de réfugié, mais c'est ainsi actuellement.

En dépit de ce que certaines personnes mal informées ont déclaré, il n'y a aucune vérification visant à dépister les auteurs de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité à l'étape des audiences des candidats au statut de réfugié. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié a dit tout récemment à ses agents d'audience qu'ils ne sont même pas autorisés à effectuer des vérifications judiciaires par le truchement d'Interpol ou d'autres sources reconnues de ce genre. On ne peut donc effectuer de vérification des antécédents d'un demandeur du statut de réfugié qu'une fois qu'il a été accepté comme réfugié, ou après qu'il est entré dans le système et demande le statut de résident permanent, et c'est souvent à ce moment–là qu'on obtient les renseignements à son sujet.

Le projet de loi C–44 permettra effectivement de mettre fin à l'étude de la demande du statut de réfugié quand on découvre un casier judiciaire, mais le projet de loi ne donne pas suffisamment de pouvoir aux agents d'audience pour entreprendre une vérification approfondie des antécédents de tous les demandeurs du statut de réfugié. Il n'annule pas les ordres de la CISR de s'abstenir d'effectuer des recherches sur les antécédents.

Comme pour l'application de la loi et comme pour l'octroi de la résidence permanente, le projet de loi se révèle dans la bonne voie. Il affiche même de bonnes intentions, mais ses dispositions ne sont pas assez rigoureuses.

Si le projet de loi C–44 est mis en application, je peux faire certaines prédictions. Il n'aura pas pour effet d'augmenter le nombre des expulsions. Il n'aura pas pour effet non plus de désengorger le système d'appel et de faire disparaître les revendications bidon du statut de réfugié. Il n'augmentera pas significativement la charge pour les demandeurs du statut de réfugié de prouver qu'ils ont de bons antécédents avant d'être acceptés au Canada.

• (1250)

En tant qu'ancien policier, je sais que les lois constituent un bon premier pas, mais elles ne donnent de bons résultats que lorsque ceux qui sont chargés de les faire respecter en ont les-

moyens et le pouvoir. J'ai démontré avec deux cas seulement de grands criminels immigrants que le projet de loi C–44 ne permettrait pas d'expulser les gens dont nous avons le plus besoin de nous débarrasser.

J'ai en outre démontré que le projet de loi C–44 ne s'attaque pas au problème fondamental attribuable au fait que la CISR est composée de membres venant de l'industrie de l'immigration ou nommés par favoritisme politique, qui ne travaillent pas dans les meilleurs intérêts des Canadiens et qui ont, semble–t–il, pour mandat d'accepter autant de réfugiés que possible sans poser de question.

Le projet de loi C–44 n'est pas à la hauteur. Si le ministre avait annoncé un projet de loi qui ne porte que sur un aspect de la Loi sur l'immigration, mettons les réfugiés criminels, et revoit le fonctionnement de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, je l'appuierais sans réserve. Mais le ministre a préféré une approche expéditive et s'est attaqué à un certain nombre de domaines qui posent tous des problèmes, mais en laissant subsister d'énormes lacunes dans notre système, et il n'a appuyé aucun des changements qu'il propose en prévoyant un personnel doté de pouvoirs réels pour que ces mesures soient efficaces.

Je félicite le ministre d'avoir écouté le point de vue des citoyens et du Parti réformiste. J'aurais préféré qu'il ne tarde pas tant. J'aurais aimé qu'il n'ait pas besoin que des drames se produisent avant de cesser d'écouter ceux qui prétendent qu'il ne peut jamais y avoir de problèmes en immigration.

En outre, je félicite le ministre d'avoir pris l'initiative d'agir et de déposer un projet de loi qui, au moins, essaie de rendre le système plus rigoureux. Je le félicite d'avoir enlevé à la Section d'appel le pouvoir de renverser pour des motifs humanitaires des mesures d'expulsion. Mais j'aurais préféré qu'il ne se contente pas de demi–mesures. Le ministre sait qu'une bonne façon de rendre le système plus rigoureux serait de ramener le nombre d'immigrants à un niveau plus conforme aux possibilités de notre ministère de l'Immigration. Ce serait un bon début. Il faut aussi revoir la structure de la commission, enlever des pouvoirs à des membres nommés qui ne sont pas responsables et n'ont pas de comptes à rendre, permettre aux agents d'audience de faire une vérification complète et approfondie avant que la décision ne soit prise sur le statut de réfugié.

Il y a tant de mesures—pas simples, mais évidentes—qui auraient pu trouver place dans ce projet de loi si seulement il y avait eu une volonté politique. Mais non. Je ne veux pas parler ici de détails techniques. Le Parti réformiste ne s'opposerait pas au projet de loi si les problèmes étaient mineurs, mais cette mesure a des lacunes tellement béantes que nous ne pouvons l'appuyer. Il ne change rien aux plus graves problèmes. Nous ne pouvons tolérer qu'on endorme les Canadiens en leur donnant une fausse impression de sécurité.

Le groupe de travail du ministre était un petit pas en avant, mais il en a fait l'annonce comme si les problèmes d'application de la loi avaient été réglés. Il n'en est rien, cependant. Le succès ou le peu de succès du groupe de travail en dit long sur le peu d'importance de la mesure.

Avec le projet de loi C–44, le ministre essaie de dire à la population canadienne que notre pays serre la vis à ceux qui enfreignent nos lois et qui abusent de notre système. Ce n'est toutefois pas le cas tant qu'on ne règle pas les véritables problèmes. Nous ne pouvons pas appuyer un projet de loi sur l'immigration qui prétend être la fin des fins d'une stratégie visant à régler les problèmes relatifs à l'immigration de criminels.

J'exhorte tous les députés à envoyer un message clair au ministre. Je les invite à rejeter ce projet de loi, non pas parce qu'ils s'opposent à certaines de ses dispositions ou à son objectif général, mais parce qu'ils veulent que de véritables modifications soient apportées aux lois sur l'immigration, parce qu'ils veulent répondre d'une manière responsable aux attentes de leurs électeurs qui ont demandé des modifications draconiennes, parce qu'ils veulent que l'immigration fonctionne à nouveau et qu'elle soit une bénédiction pour notre pays plutôt qu'une source d'ennuis.

J'exhorte les députés à envoyer au ministre un message lui indiquant la nécessité d'apporter de véritables changements. Ce que propose ce projet de loi ne suffit tout simplement pas.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Je tiens à ce que vous sachiez, monsieur le Président, que j'ai attendu patiemment toute la matinée pour entendre le discours du député de Calgary, mon vis–à–vis, qui est réputé pour s'y connaître en matière d'immigration. J'ai un respect presque aveugle pour ses points de vue sur ce sujet.

• (1255)

J'ai été déçu que, dans son discours, il ait évoqué nombre d'exemples d'échecs passés de la politique relative à l'immigration et aux réfugiés, mais qu'il n'ait pas fait—et je pense que le hansard le montrera—la moindre critique constructive à l'égard du projet de loi C–44.

Je reconnais qu'il y a eu des abus dans le passé. En fait, certaines des histoires d'horreur dont il a parlé trouveront leur solution dans d'autres lois ou ont trait à d'autres lois. Mais j'avoue que j'attendais des critiques précises.

Pour lui venir en aide à cet égard, je voudrais lui proposer de nous donner son point de vue en tant qu'ancien policier sur la question de l'identité, de l'utilisation d'une fausse identité, de faux papiers, comme moyens utilisés par les criminels pour tromper le système d'immigration et entrer au Canada.

Ne convient–il pas que grâce au projet de loi C–44 nous faisons un pas de géant dans la prévention en empêchant ces indésirables d'entrer au Canada? Ne convient–il pas, en sa qualité d'ancien policier, que ce projet de loi représente un réel progrès, qu'il est excellent?

M. Hanger: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je voudrais faire une observation au sujet du préambule à la question du député. En ce qui concerne le projet de loi en tant que tel, le Parti réformiste est d'avis qu'il ne va pas assez loin.

Il ne répond toujours pas à la préoccupation de nombre de Canadiens en ce qui touche l'expulsion comme telle des person-

nesune fois que la mesure d'expulsion a été prise. Il y a maintenant 40 000 personnes qui sont sous le coup d'une mesure d'expulsion. Pourquoi ces personnes ne sont–elles pas expulsées? À cause de problèmes liés à la police, à la loi; elles ne sont pas expulsées parce qu'il n'y a pas assez d'employés désignés pour cette tâche particulière.

Le ministère de l'Immigration est, à bien des égards, surchargé de travail et manque de personnel dans nombre de secteurs. La question des finances est soulevée quand on se penche sur les problèmes de dotation en personnel, comme l'augmentation du personnel pour répondre à la demande.

Il n'y a pas assez de ressources pour faire respecter la loi alors qu'il y en a trop pour s'occuper des aspects administratifs de l'immigration; cela entraîne des coûts supplémentaires pour les contribuables parce qu'on doit charger des employés de réparer les pots cassés après par l'entremise des tribunaux, qui poursuivent des gens ayant violé nos lois.

Ce sont des problèmes qu'éprouve le ministère de l'Immigration. Ces problèmes vont bien au–delà de ce que prévoit ce projet de loi. En ce qui concerne les documents, je ne conteste sûrement pas que le projet de loi réglera une partie des problèmes. Selon un de mes collègues, il ne réglera rien. Le projet de loi ne touche que les documents qui pourraient être dans le courrier.

Un grave problème se pose aux points d'entrée quand il faut évaluer les documents ou même questionner les gens qui s'y trouvent. Il n'y a pas de personnel de première ligne qui questionne ceux qui passent par les points d'entrée.

Les agents d'immigration sont repoussés dans le fond des bureaux. Quand l'agent des douanes s'adresse à une personne qui demande à entrer au Canada, il peut le renvoyer à l'agent d'immigration s'il a une raison de le faire. Il n'y a vraiment pas de protection de première ligne dans l'immigration. Il faut que cela change.

La frontière n'est pas sûre. Je pourrais souligner plusieurs autres domaines aussi. En ce qui concerne la question du député sur les documents, c'est vrai que c'est un début, mais cela ne règle pas le problème complètement.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, nous avons deux vécus différents. Vous êtes ancien officier de police, moi un ancien réfugié. Nous ne partageons pas les mêmes expériences et les mêmes situations. Vous voulez avoir des mesures plus draconiennes. Moi, je trouve que le projet de loi ne réglera pas les problèmes réels. Il y a déjà trois groupes de travail: composés de la GRC, les officiers d'immigration et la police locale, à Toronto, à Montréal et à Vancouver. Croyez–vous que c'est suffisant?

• (1300)

Vous savez aussi qu'il y a des criminels canadiens à l'étranger. Dans plusieurs pays, il y a des Canadiens en prison. J'ai reçu plusieurs appels parce qu'il faut aussi leur offrir notre protection. Les consulats canadiens sont là pour offrir une certaine protection. Ce sont surtout des Canadiens condamnés pour le trafic de drogues. Qu'allez–vous faire? Allez–vous demander à ces pays de les expulser vers le Canada?

[*Traduction*]

M. Hanger: Monsieur le Président, je vais d'abord répondre à la deuxième question du député.

Quant à moi, si quelqu'un entre dans un autre pays et viole ses lois, il devrait en payer le prix. S'il n'est pas un citoyen de ce pays, qu'on l'expulse immédiatement. Je suis persuadé que la plupart des gens partagent cette position, y compris le député d'en face qui a posé la question.

Le problème, c'est que les choses ne se passent pas ainsi chez nous. D'abord, il est rare que les auteurs d'un crime aient à en payer le prix. Puis, il est à se demander qui va les expulser et pourquoi ils ne le sont pas. Voilà le problème et le projet de loi C–44 ne s'y attaque pas.

Avons–nous suffisamment d'organismes de maintien de l'ordre, d'organismes d'exécution pour faire appliquer la Loi sur l'immigration et le Code criminel? Je serais porté à répondre que non. Je ne propose pas des mesures draconiennes. Tout ce que nous voulons, c'est de veiller au mieux–être de la population canadienne et de la protéger le plus possible. Un élément indésirable s'est infiltré dans notre pays. Cela ne fait aucun doute qu'il faut expulser cet élément indésirable. Le projet de loi C–44 ne va pas assez loin pour assurer l'expulsion des éléments indésirables.

Tout ce que je propose, c'est le rejet de ce projet de loi et un examen complet de notre politique d'immigration. Ils sont de plus en plus nombreux les Canadiens qui réclament un moratoire. Pas nous, mais certains sont de cet avis. Je propose que l'on commence par faire le ménage avant que ce mouvement ne prenne trop d'ampleur.

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député et faire une observation.

Le projet de loi C–44 s'intéresse aux victimes de notre société. Malgré ce qu'en dit le député, notre gouvernement se préoccupe des plus faibles et c'est pourquoi nous voulons faire adopter ce projet de loi.

Je voudrais aussi faire remarquer au député que le ministre a déclaré qu'il collaborerait avec le solliciteur général et le ministre de la Justice pour s'assurer que la loi est rigoureusement exécutée.

Si j'ai bien compris, le député a dit qu'aucune expulsion n'avait été effectuée l'année dernière. Il pourra peut–être me corriger si je me trompe. Sait–il combien de mesures d'expulsion ont été prises l'année dernière et combien de personnes ont effectivement été expulsées du pays?

M. Hanger: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

Oui, je sais que 8 200 mesures d'expulsion ont été exécutées et que, parmi les personnes visées, 1 200 étaient des criminels. Je sais aussi qu'au moins 3 000 autres mesures d'expulsion ont été prises à l'égard de criminels qui se trouvent encore ici et que l'on n'arrive pas à retracer.

• (1305)

Lorsque la députée parle de la collaboration entre le ministre de la Justice et le ministre de l'Immigration au sujet des renvois, je souscris entièrement à l'idée qu'une telle collaboration doit exister. Or, les modalités du projet de loi C–44 ne permettent pas de croire qu'on pourra accélérer le processus de renvoi.

Comme le ministre le reconnaît au quatrième paragraphe de la page 5794 du hansard, le processus sera laborieux et long et le problème qu'a soulevé un des députés de l'opposition officielle demeurera entier.

Le vice–président: La période des questions et des observations est terminée. En fait, les cinq premières heures de débat ont pris fin à 12 h 38. Nous en sommes donc aux discours de 10 minutes pour tous les députés et il n'y aura pas de période pour les questions.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C–44 dont la Chambre est maintenant saisie.

Ce projet de loi marque un progrès dans la façon dont le gouvernement entend appliquer la Loi sur l'immigration. C'est également un pas en avant en ce qui concerne notre respect pour les gens du monde entier qui entrent au Canada et la façon dont nous voyons le rôle de notre pays, en tant que protecteur des réfugiés qui fuient l'oppression.

Le Canada a été et continue d'être bâti grâce aux efforts et à l'ingéniosité des immigrants. Ils sont venus ici et, après avoir vu les débouchés qui s'offraient à eux, ils ont décidé de s'établir chez nous. Les néo–Canadiens ont connu une deuxième génération, une troisième ou une dixième même. À un moment donné, ils ont fini par ne plus être des néo–Canadiens et sont devenus simplement des Canadiens.

Monsieur le Président, notre Chambre compte 295 députés. Sur ce nombre, je prétends que 293 sont des néo–Canadiens. Certains sont arrivés au Canada après moi et d'autres avant. Cependant, tous les néo–Canadiens profitent de la prospérité et du bonheur que notre pays a à offrir à tous.

De nos jours, à tous les points d'entrée, à toutes les ambassades et à tous les consulats du Canada dans le monde entier, des gens demandent à devenir le prochain groupe de néo–Canadiens. Ils espèrent se joindre aux autres Canadiens dans le pays bien spécial que nous constituons. Ils veulent réaliser pleinement leur potentiel, grâce aux débouchés que leur offre le Canada et dont profitent les Canadiens.

Je crois que la plupart des gens qui demandent à devenir Canadiens souhaitent partager le même sentiment de fierté que beaucoup de nos ancêtres ont ressenti lorsqu'un juge ou un agent d'immigration ou même un facteur leur a appris qu'ils avaient obtenu leur nouvelle citoyenneté. Ils veulent chanter notre hymne national, que ce soit pour la première fois ou la millième. Ils désirent faire partie intégrante de notre pays, contribuer à son essor et assurer leur avenir ici.

À ce stade–ci, je voudrais rappeler à la Chambre que, chaque année, du 17 au 24 avril, on célèbre la Semaine nationale de la citoyenneté. Cette année, pour la première fois, les députés, les sénateurs et le personnel du Parlement se sont réunis dans le hall d'honneur pour réaffirmer leur citoyenneté. Lorsqu'on a entonné l'hymne national, j'ai été surpris et heureux de voir des larmes dans les yeux de nombreux chanteurs, notamment certains députés nés ici. Ils ont vraiment apprécié l'atmosphère qui régnait et ils étaient très émus. C'est la façon dont le Canada veut être et demeurer.

Être Canadiens, c'est avoir un esprit ouvert et un grand coeur. Les Canadiens acceptent les différences de chacun et les célèbrent, plutôt que de les condamner. La citoyenneté canadienne est synonyme de partage. Le Canada a tant à offrir à ceux qui viennent ici. Il donne aux intéressés des possibilités d'épanouissement qu'on retrouve dans peu d'autres pays du monde. C'est cet esprit de tolérance, cette générosité et ces débouchés qui unissent les Canadiens et attirent de nouveaux venus sur nos côtes. C'est également ce qui a amené nos ancêtres à venir s'établir ici, il y a de nombreux siècles.

Pour obtenir la citoyenneté canadienne, il faut d'abord et avant tout, bien entendu, devenir un immigrant reçu ou être considéré comme un réfugié au sens de la Convention. Si nous ne protégeons pas notre système d'immigration et de détermination du statut de réfugié contre les abus, nous mettons en danger le système de la citoyenneté, et cela ne peut que nuire au concept de la citoyenneté canadienne.

• (1310)

Le projet de loi C–44 montre bien l'engagement de notre gouvernement qui consiste à protéger les nouveaux, les anciens et les futurs Canadiens des bandits qui chercheraient à obtenir la citoyenneté canadienne sous de faux prétextes. Un passeport canadien est un bien très précieux. Voici d'ailleurs ce qu'on peut lire au dos de la couverture de tout passeport canadien:

> Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, au nom de Sa Majesté la Reine, prie les Autorités intéressées de bien vouloir accorder libre passage au titulaire de ce passeport, de même que les facilités et la protection dont il aurait besoin.

Et au bas de la page, il est écrit que «le titulaire de ce passeport est citoyen canadien». Bien entendu, il y a des gens pour qui ces mots ne signifient rien. La promesse et la protection qu'ils offrent ne veulent rien dire pour eux. Ils semblent uniquement venir dans notre pays pour faire des affaires, et ils frauderaient le système s'ils en avaient l'occasion.

Heureusement, on rencontre très peu de personnes de ce genre–là. La majorité des nouveaux arrivants, au Canada, voient en ces mots une source de protection, de fierté et d'espoir. Ces mots représentent, pour eux, la chance d'améliorer leur sort dans un pays prêt à les accueillir en tant que nouveaux Canadiens. Pou-

reux, ces mots laissent entrevoir la liberté, tant au Canada qu'à l'étranger.

Cependant, notre pays a des lois pour le petit groupe de personnes qui ne partagent pas cette vision des choses et qui seraient tentées d'abuser de leur statut d'immigrants. Nous voulons empêcher que des criminels graves et dangereux deviennent des Canadiens ou puissent rester ici. Nous voulons donner aux agents chargés d'exécuter la loi le pouvoir de confisquer des documents du courrier international qui pourraient être utilisés par des personnes qui ne méritent pas d'obtenir la citoyenneté canadienne.

Nous voulons changer certaines des responsabilités de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. S'il doit y avoir des exceptions à la règle, nous voulons que ce soit le ministre qui décide de ces exceptions et qui en réponde devant la Chambre. Nous voulons corriger toutes les lacunes qui ont été exploitées par les personnes qui cherchent à contourner le processus pour devenir citoyen canadien.

Le projet de loi C–44 nous donne les outils dont nous avons besoin pour faire cela. C'est aussi simple que cela. En laissant des truands et des voyous entrer dans notre pays, nous ternirons l'image du Canada. Nous ne devons jamais accepter que cela se produise.

Les Canadiens ne toléreront pas qu'on abuse de leur générosité. Comme le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration l'a dit aux chefs de police du Canada le mois dernier: «Aucun Canadien ne devrait être obligé d'accepter une telle gifle.» Même quelques abus, et ils sont très rares, détruisent la confiance des Canadiens dans notre système d'immigration. Les abus minent leur acceptation d'une politique d'immigration progressiste.

J'exhorte tous les députés à agir selon les désirs des Canadiens, à appliquer les lois conformément à leur volonté et à poursuivre la longue tradition canadienne, soit une politique d'immigration tolérante, généreuse, progressive et éclairée. Je demande que nous agissions rapidement pour protéger l'intégrité du passeport canadien et pour donner un sens aux paroles qu'il renferme.

À cette fin, je demande à tous les députés d'appuyer le projet de loi C–44. Nous le devons aux Canadiens qui ont placé leur confiance en nous, en tant que dirigeants et législateurs. Nous le devons à nos voisins, à notre famille et à nos amis.

Il nous incombe aujourd'hui de faire en sorte que le Canada soit un pays plus sûr à l'avenir.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je prends la parole cet après–midi au sujet du projet de loi C–44, Loi modifiant la Loi de l'immigration. Les députés ont entendu mon collègue, le député de Calgary Nord–Est, dire que le projet de loi comporte quelques mesures modestes, mais qu'il ne va pas suffisamment loin pour mériter notre appui.

• (1315)

Le gouvernement semble envoyer des messages ambigus. On me permettra de citer un extrait du discours à la page 5792 duhansard du 19 septembre 1994, que l'honorable Sergio Marchi a prononcé à l'occasion du dépôt du projet de loi:

> Les agissements d'un petit groupe poussent les Canadiens à remettre en question les mérites mêmes d'un programme qui a été si important pour l'édification de notre nation. Les actions de quelques–uns ont terni la réputation d'un grand nombre.

À la page suivante, le ministre déclare:

> Les abus commis par quelques–uns ont sonné l'alarme. Bien que le nombre des individus qui créent des problèmes soit infime, les préjudices qu'ils causent sont considérables.
>
> Nous avons lu les journaux, entendu des récits, vu des images et peut–être même avons–nous assisté à des funérailles. Une poignée de criminels tirent indûment parti de notre programme d'immigration. Il faut du temps pour appliquer la loi et certains d'entre nous ont pu constater, avec toujours plus de frustrations, comment les procédures d'appel de l'immigration et du système judiciaire étaient utilisées pour retarder des renvois.

Le ministre se dit préoccupé par les agissements de criminels qui ont terni l'image de notre politique concernant les immigrants et les réfugiés.

Plus tôt ce matin, le Parti réformiste a présenté une motion visant à modifier le projet de loi déposé par le ministre. La motion visait à modifier la loi et à faire en sorte que la Chambre refuse de donner deuxième lecture du projet de loi C–44, «modifiant la loi en conséquence, parce qu'il ne prévoit pas l'exclusion, avant l'audition d'une demande de statut de réfugié et la présentation d'une demande de résidence permanente, des personnes déclarées coupables d'un crime entraînant une peine de dix ans ou plus au Canada ainsi que des particuliers qui font partie de la catégorie des personnes énumérées aux paragraphes 19(1) et (2) de la Loi sur l'immigration».

La motion a été défaite par le Parti libéral, auquel le Bloc québécois s'est évidemment joint afin d'empêcher toute tentative du Parti réformiste de donner du mordant au projet de loi du ministre. C'est pourquoi je dis que nous recevons des messages ambigus du gouvernement lorsqu'il durcit le ton. Quand le Parti réformiste se dit prêt à durcir le ton, le gouvernement recule et ne fait rien.

En définitive, la politique canadienne concernant les réfugiés doit être modifiée. À l'heure actuelle, nous appliquons le principe selon lequel un réfugié peut rester au Canada à moins que nous ne prouvions ultérieurement qu'il est entré illégalement, les auditions d'expulsion ne pouvant commencer qu'à partir de ce moment.

Nous devons adopter le principe inverse en faisant en sorte qu'on ne pourrait venir au Canada à moins d'avoir de bonnes raisons d'y être autorisé. J'endosse une politique d'ouverture aux millions de réfugiés, aux centaines de milliers de réfugiés qui ont demandé et obtenu l'asile au Canada. Sur les millions de réfugiés dans le monde, il y en a quelques–uns qui sont suffisamment braves, chanceux et entreprenants pour atteindre nos rivages. Il est cependant arrivé trop souvent que ces derniers soient les auteurs mêmes des persécutions commises.

Lorsqu'une personne demande le statut de réfugié, nous devons d'abord nous rappeler qu'elle n'est pas nécessairement victime de persécution, malheureuse et sans défense. Les réfugiés ne devraient pas être acceptés automatiquement au Canada et avoir totale liberté de mouvement tant que trois vérifications n'ont pas été faites.

Premièrement, nous devrions nous assurer que ce sont vraiment d'innocentes victimes de persécution, infortunées et démunies, et non les artisans d'un régime de persécution. Comme les députés le savent bien, au cours des dernières années, il nous est arrivé d'apprendre par les journaux que des demandeurs du statut de réfugié n'étaient pas des réfugiés, mais plutôt les responsables des problèmes qui engendraient la fuite de leurs compatriotes.

Deuxièmement, nous devons vérifier que ce ne sont pas des criminels ayant commis des crimes avec violence dans le pays d'où ils viennent.

• (1320)

Troisièmement, nous devons vérifier que nous ne leur avons pas déjà refusé l'entrée au Canada en vertu des deux premiers critères ou pour avoir profité de leur présence au Canada pour exercer des activités criminelles. Autrement dit, si nous les avons déjà expulsés, pourquoi recommencer tout le processus, ou même seulement penser à nous donner tout ce mal? Tenons-nous en là.

Ce n'est que lorsqu'on a fait ces trois vérifications qu'on devrait leur ouvrir les portes et leur offrir un havre de paix au Canada.

Ce projet de loi comporte certains aspects positifs, comme celui de dépouiller la Commission de l'immigration et du statut de réfugié de sa capacité d'annuler les mesures d'expulsion. Il était grand temps, surtout dans les cas où la cause est allée en appel à plusieurs reprises et qu'il est absolument évident que nous n'aurions même pas dû étudier la demande. Le ministre lui-même a dit combien il était gênant pour la commission d'appel d'avoir à se rendre à Kingston pour entendre les témoignages de personnes reconnues coupables de meurtre, afin de déterminer si on leur accordera ou non le statut de réfugié.

Le processus bureaucratique suit son cours et entraîne des dépenses, alors que tout le monde sait bien que la seule conclusion possible, c'est qu'il faut les renvoyer chez elles, et le plus tôt possible.

Le projet de loi garantit également qu'une mesure d'expulsion serait prise contre toute personne reconnue coupable d'avoir commis, au Canada, un acte criminel entraînant une peine maximale de dix ans de prison ou plus, et qu'un appel de cette décision ne peut être présenté qu'au ministre lui-même. C'est l'un des éléments les plus intéressants de cette mesure. Cependant, comme je le disais, nous croyons que ce n'est pas suffisant.

Le projet de loi, et cela nous inquiète, ne permet pas d'identifier les criminels parmi les demandeurs du statut de réfugié, avant qu'ils soient admis au Canada. On ne vérifie nullement les antécédents criminels des demandeurs avant de leur accorder le statut de réfugié. La logique de ce système me laisse perplexe.

Les Canadiens ordinaires me disent que c'est mettre la charrue avant les boeufs. Pourquoi laisser entrer un réfugié, d'où qu'il vienne, pour s'apercevoir ensuite, après lui avoir accordé le statut de réfugié, qu'il a été reconnu coupable de crimes graves et qu'il ne méritait pas ce statut? Il faut alors faire demi-tour et prendre les mesures nécessaires pour le renvoyer chez lui alorsqu'on aurait pu l'empêcher d'entrer bien avant. À mon avis, cela ressemble à une manigance de la part des gens du milieu de l'immigration pour alimenter le système et s'assurer qu'ils auront toujours du travail.

Selon nous, les vérifications judiciaires devraient être au coeur du processus d'examen au lieu de se faire après avoir pris une décision. Par ailleurs, il me semble que sur le plan des mesures d'expulsion, ce projet de loi ne vaut même pas le papier sur lequel il est écrit. Il y a une énorme différence entre une mesure d'expulsion et l'expulsion elle-même. L'an dernier, on a ordonné la prise de 25 000 mesures d'expulsion, mais il n'y a eu que 8 200 expulsions. Nous avons une loi qui est ridiculisée, bafouée et violée par ceux-là mêmes que nous trouvons indésirables et que nous ne voulons pas chez nous.

Les Canadiens auxquels j'ai parlé veulent être sûrs qu'une fois qu'un individu a été expulsé, on ne le laissera pas revenir. Ça ne devrait pas être très difficile. Une fois qu'une personne a été expulsée, les agents d'immigration devraient pouvoir la refouler à la frontière bien avant qu'elle ne mette le pieds sur le sol canadien. Lorsqu'on a déjà expulsé quelqu'un, pourquoi même songer à recommencer? On dépense des millions de dollars pour parvenir à une décision qui s'imposait d'elle-même. Une fois qu'une personne est expulsée, ça devrait être pour de bon, sans espoir de retour.

Je pense qu'on doit féliciter le ministre d'avoir fait volte-face. Il a parcouru beaucoup de chemin depuis le printemps. Lorsque la législature a débuté, il était, à bien des égards, très satisfait du travail du ministère et du nombre d'immigrants que le Canada acceptait.

Ce projet de loi est la preuve que depuis, il a écouté les réformistes et les autres députés ainsi que le reste des Canadiens; il a découvert qu'en ce qui concerne la politique d'immigration, beaucoup plus de Canadiens pensaient comme les réformistes que comme les libéraux. Il est toutefois malheureux qu'il n'ait pas écouté plus attentivement et fait le reste du chemin, cela lui aurait permis de corriger certaines lacunes qui sont encore présentes dans ce projet de loi.

• (1325)

Il est également regrettable qu'il n'ait pas agi davantage à la manière d'un Canadien ordinaire. Toutes les personnes auxquelles j'ai parlé trouvent logique—il est vrai que je n'ai pas parlé au ministre—qu'avant d'admettre une personne dans notre pays, nous devrions nous assurer qu'elle n'a pas d'antécédents criminels. Le ministre ne semble pas arriver à comprendre une chose aussi simple que cela.

Pour conclure, ce projet de loi constitue un premier progrès, mais un progrès tellement insignifiant que nous ne pouvons l'appuyer. Le ministre devrait prêter une oreille plus attentive aux souhaits des Canadiens et aux députés réformistes de la Chambre.

Le projet de loi s'attaque à certaines questions, mais non aux problèmes fondamentaux que représente l'admission de criminels au Canada. Il n'apporte aucune solution au processus qui permet à des réfugiés de rester des années dans le vague à bâtir, afin de pouvoir demeurer au Canada, un cas social qui n'a rien à

voir avec les motifs qui les ont poussés à quitter leur pays au départ.

Si le ministre veut mon appui, il va falloir qu'il fasse complètement machine arrière et un sérieux effort pour régler les problèmes graves et manifestes du Canada sur le plan de l'immigration.

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler du projet de loi C–44 actuellement à l'étude. Il contient des modifications qui vont clarifier et codifier certains aspects de la Loi sur l'immigration.

Les Canadiens ne toléreront plus que l'on abuse de leur générosité. Même quelques rares abus suffisent a détruire la confiance des Canadiens en l'équité et la tolérance de leur politique d'immigration. Par ailleurs, de tels abus peuvent amener les Canadiens à rejeter une politique d'immigration progressiste.

Le projet de loi C–44 confirme la volonté du gouvernement de contrôler l'immigration illégale et d'assurer la sécurité des frontières. C'est aussi une preuve supplémentaire que nous prenons au sérieux la confiance de la population canadienne.

Le projet de loi C–44 améliorera la Loi sur l'immigration dans quatre domaines principaux.

D'abord, il aidera les personnes qui sont en première ligne à intervenir dans des situations où un individu essaie d'utiliser le système à son avantage. Par exemple, si les gens peuvent présenter plus d'une revendication à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, celle–ci se trouvera rapidement paralysée par des revendications qui se recoupent ou se répètent. La CISR passe trop de temps à réenquêter sur des cas qui ont déjà fait l'objet d'enquêtes, et à réévaluer des cas qui l'on déjà été. En vertu du projet de loi C–44, seule la première revendication sera valide. Toutes les autres seront annulées.

Le projet de loi empêchera que les criminels entrent dans le système de détermination du statut de réfugié. Si un agent principal de l'immigration découvre qu'un revendicateur a un casier judiciaire en raison de crimes sérieux commis au Canada ou ailleurs il pourra, à n'importe quel moment, suspendre et arrêter le processus avant que la commission ne prenne une décision définitive.

Les revendications du statut de réfugié peuvent être rejetées pour diverses raisons. Les modifications contenues dans le projet de loi C–44 empêcheront qu'une personne condamnée pour un crime grave ne revendique le statut de réfugié.

En vertu de la Convention de Genève sur les réfugiés, la criminalité est une raison valable de rejet de toute demande de statut de réfugié. Le projet de loi C–44 facilitera cela de même que l'exclusion des criminels de guerre. De même, la section d'appel ne pourra plus autoriser les auteurs de crimes graves à rester au Canada pour des motifs humanitaires. Il reviendra au ministre de déterminer les exceptions pour fins humanitaires. Bien sûr, la Section d'appel aura toujours le pouvoir d'accorder des sursis à l'exécution de mesures de renvoi pour des raisons de droit ou de fait, ou les deux à la fois.

Enfin, les agents d'immigration auront le pouvoir de saisir des papiers d'identité dans le courier international. On s'inquiète d'une tendance à distribuer des visas, des passeports, des cartes d'assurance–maladie et des papiers originaux ou contrefaits pour tenter de faire entrer illégalement des immigrants au Canada.

À cette fin, les agents des douanes pourront examiner les colis internationaux pour y rechercher des documents de ce genre. Les documents suspects seront remis aux agents d'immigration qui détermineront si ces papiers correspondent à des tentatives pour contourner la politique d'immigration.

• (1330)

Le projet de loi C–44 contient d'autres modifications à cet égard. Les détails se trouvent dans les documents connexes que vous avez devant vous, monsieur le Président. Quant à moi, je fais des observations sur l'ensemble des modifications proposées dans la mesure que nous étudions. Les Canadiens demandent qu'on applique les lois de façon uniforme et équitable. C'est dans leur intérêt que nous prenons des mesures à l'endroit de ceux qui ont enfreint la loi, qui ont mal interprété leur demande de statut de réfugié ou qui tentent de manipuler le système ou l'esprit de la Loi sur l'immigration.

S'il faut procéder à une expulsion, nous le ferons. S'il faut condamner quelqu'un qui a commis une fraude et lui infliger une peine d'emprisonnement, nous le ferons. Par ailleurs, cela signifie aussi que nous allons appliquer les lois de façon raisonnable, équitable et uniforme. Le système sera modifié pour le mieux grâce à ce projet de loi.

Je demande à tous députés d'agir comme les Canadiens nous le demandent: appliquons les lois comme les Canadiens le veulent et poursuivons la politique d'immigration équitable, progressiste et éclairée à laquelle les Canadiens sont habitués. J'invite tous les députés à appuyer le projet de loi C–44.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à l'égard du projet de loi C–44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence.

Le projet de loi C–44 répond dans une large mesure aux préoccupations de beaucoup de Canadiens en fournissant les outils et les pouvoirs nécessaires pour préserver l'intégrité de la politique visant les immigrants et les réfugiés. Permettez–moi de mentionner un certain nombre de points saillants qui méritent d'être soulignés.

En vertu de cette mesure législative, les agents d'immigration jouiront de pouvoirs élargis pour saisir des documents suspects, aux fins d'inspection. Ils auront le pouvoir d'interdire l'expédition de documents pouvant servir à contourner la réglementation liée à la Loi sur l'immigration. Je fais allusion ici aux documents utilisés pour créer de fausses identités et permettre à des personnes de venir au Canada illégalement.

L'an dernier, au cours d'une période de cinq mois, plus de 120 colis renfermant de tels documents d'identité ont été trouvés à chaque semaine dans des grandes villes canadiennes. Or, ces colis ont dû être retournés aux services postaux parce que les autorités n'avaient pas le pouvoir de les saisir.

En vertu des dispositions du projet de loi C–44, les auteurs de crimes graves ne pourront revendiquer le statut de réfugié pour retarder leur expulsion du Canada. Il convient de noter que cette mesure ne constitue pas une violation des droits de ces personnes. En effet, la Convention des Nations Unies sur le statut de réfugié reconnaît que certaines personnes ne méritent pas une telle protection parce qu'elles ont commis des crimes graves.

Le projet de loi prévoit aussi que le pouvoir de refuser d'autoriser des résidents permanents trouvés coupables de crimes graves à demeurer au pays pour des motifs humanitaires, qui était auparavant exercé par la section d'appel, sera dorénavant confié au ministre de l'Immigration.

Comme bien des députés le savent, les membres de la Section d'appel de l'immigration ont récemment rendu un certain nombre de décisions controversées. Ils ont en effet suspendu le renvoi de certaines personnes qui avaient commis des infractions. Le projet de loi vise à confier cette tâche importante et controversée directement au ministre, ce qui rend, à mon avis, les responsables du système plus comptables envers le Parlement.

Néanmoins, la Section d'appel de l'immigration gardera le pouvoir de suspendre le renvoi de résidents permanents reconnus coupables d'infractions mineures pour des motifs d'ordre humanitaire.

Le projet de loi C–44 renferme d'autres dispositions importantes qui auront, je crois, des répercussions positives sur le système d'immigration et de statut de réfugié. Par exemple, une personne ayant fait de multiples revendications ne pourra choisir celle qu'elle veut défendre lorsque la situation éclatera au grand jour. La première demande aura la priorité et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié sera avisé de la situation et devra annuler les autres revendications.

Outre les pouvoirs qu'ils peuvent actuellement exercer aux points d'entrée et à l'intérieur du territoire canadien, les agents principaux d'immigration pourront émettre des ordonnances de renvoi. En outre, tous les résidents permanents dont on ordonne l'expulsion perdent leur statut de résident permanent.

• (1335)

Comme les électeurs de ma circonscription, Nepean, je m'inquiète beaucoup des abus commis contre notre système d'immigration et de la présence au Canada d'immigrants et de réfugiés criminels. Pendant l'été, j'ai organisé une table ronde dans ma circonscription pour connaître le point de vue et les idées des électeurs sur la politique canadienne d'immigration.

Pendant la soirée, plusieurs sujets et un large éventail d'opinions ont été examinés. Il est clairement ressorti des discussions que les gens s'inquiètent de voir de nouveaux arrivants porter atteinte à l'intégrité de notre système.

Les électeurs de Nepean reconnaissent que la criminalité au Canada ne saurait être attribuée à un groupe ethno–culturel particulier d'immigrants ou de réfugiés. Cependant, ils pensent que nous devons prendre des mesures pour empêcher les criminels d'entrer au Canada, expulser ceux qui commettent des crimes et faire échec à ceux qui ont réussi à abuser du système et tentent d'entrer au Canada par fourberie.

Le rapport complet des points de vue exprimés par les participants à la table ronde a été communiqué au ministre de l'Immigration.

Je suis convaincue que le projet de loi C–44 permettra une meilleure application de la loi et aidera à restaurer la confiance que les électeurs de ma circonscription et ceux de tout le Canada ont dans notre système d'immigration.

Je ne doute pas que les députés verront les qualités du projet de loi C–44 et que, comme moi, ils l'appuieront. Pour tous les Canadiens, qu'ils soient nés ici ou qu'ils y aient émigré, nous devons faire en sorte que la paix, la prospérité et la sécurité règnent au Canada.

[*Français*]

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice–président: Le vote porte sur la motion principale. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice–président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice–président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice–président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq député s'étant levés:

Le vice–président: Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le vice–président: Conformément aux dispositions de l'article 45(5)a) du Règlement, le whip du gouvernement m'a demandé de reporter le vote sur la motion à plus tard.

En conséquence, conformément à l'article 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à lundi, à l'heure de l'ajournement quotidien, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus quinze minutes.

• (1340)

[*Traduction*]

M. Boudria: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nonobstant toute décision antérieure de la Chambre, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour reporter le vote prévu pour lundi 15 heures à mardi 15 heures, en même temps que l'autre vote déjà annoncé aujourd'hui.

Le vice–président: Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 septembre, de la motion: Que le projet de loi C–41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui dans le débat du projet de loi concernant la réforme de la détermination de la peine. Les nouvelles dispositions proposées viennent remplir un engagement que le Parti libéral avait pris dans son livre rouge.

Les députés d'en face devraient constater que nous tenons parole. Le projet de loi a pour principaux objectifs de favoriser la réinsertion sociale des délinquants pour en faire des citoyens respectueux des lois, d'isoler au besoin les délinquants du reste de la société et de susciter chez les délinquants la conscience de leur responsabilité en les amenant à reconnaître le tort qu'ils ont causé et en les obligeant à dédommager leur victime.

Pour atteindre ces objectifs, le projet de loi énonce un certain nombre de principes fondamentaux servant à guider les tribunaux. Premièrement, la peine doit être proportionnée à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du délinquant. Deuxièmement, les tribunaux doivent tenir compte des circonstances aggravantes ou atténuantes. Troisièmement, des infractions semblables doivent encourir des peines semblables. Quatrièmement, le principe de la détermination de la peine comme un tout est maintenu. Cinquièmement, on ne doit pas incarcérer le délinquant lorsque d'autres solutions sont appropriées. Sixièmement, on doit prendre en considération toutes les sanctions de rechange raisonnables. J'insiste spécialement sur ce dernier aspect en ce qui concerne les délinquants autochtones.

Il y a certains éléments du projet de loi que je voudrais aborder plus spécialement. Le recours à des mesures de rechange pour les délinquants autochtones en constitue un principe très important. Dans ma province, en Saskatchewan, les autochtones représentent l'élément de la population dont la croissance démographique est la plus rapide. Ils représentent aussi un pourcentage disproportionné des délinquants incarcérés.

Les tribunaux de la Saskatchewan ont mis à l'essai des groupes de détermination de la peine. Ces groupes réunissent des anciens de la communauté de même que des membres de lacommunauté non autochtone et des professionnels, comme des avocats et des policiers.

L'accent est mis non pas sur le châtiment mais sur le rétablissement de l'harmonie, telle que l'entendent les autochtones, au sein de la communauté.

Récemment, à Saskatoon, une peine a été prononcée contre un accusé, un Métis de Saskatoon. Le groupe a été convoqué après que cet homme eut cambriolé une station–service chez moi. Le groupe s'est donc réuni et a décidé que cette personne devait accomplir certaines tâches, en guise de sanction, pour rétablir l'harmonie dans la collectivité. Il a reçu l'ordre de faire un certain nombre d'heures ou de jours de travail pour la station–service qu'il avait volée, de travailler comme bénévole à la société des Métis et d'admettre sa faute publiquement. Il a de plus été condamné à une peine d'emprisonnement.

Le propriétaire de la station–service hésitait au départ, mais il a admis ouvertement que la cause de la justice avait été bien servie par cette approche. C'est là un élément important de la justice pénale: il faut que le grand public soit convaincu que justice a été faite.

Nous devons résister à la tentation d'emprisonner tous ceux qui commettent des délits. Il en coûte plus cher pour garder un homme en prison pendant un an que pour envoyer un élève à l'école.

Autre aspect important du projet de loi, celui–ci prévoit la possibilité pour la victime de faire une déclaration aux audiences de libération conditionnelle anticipée prévues à l'article 745 du Code criminel.

Cet article permet de revoir les peines d'emprisonnement de 25 ans fermes pour décider si le détenu peut avoir droit à une libération conditionnelle après 15 ans.

• (1345)

J'ai des idées bien arrêtées sur la question. L'agent Brian King de la GRC, tué à Saskatoon, était un ami. Il a été tué sans pitié en 1978 pendant son service. L'an dernier, le meurtrier a demandé une libération conditionnelle anticipée aux termes de l'article 745.

Imaginez un instant l'indignation et le sentiment d'impuissance des membres de sa famille, qui ont dû prendre place dans la salle du tribunal à Saskatoon et entendre les déclarations de tous les témoins, mais sans pouvoir eux–mêmes dire un mot. Ils n'ont pas pu faire valoir le point de vue de la victime devant le coupable.

Étant donné les dispositions actuelles, la mort n'a pas seulement réduit Brian King au silence, mais elle a aussi fait taire les souvenirs de sa famille devant nos tribunaux. Est–ce bien de la justice?

Enfin, je voudrais dire quelques mots des dispositions du projet de loi sur le dédommagement. Lorsqu'un criminel est envoyé en prison, le propriétaire du magasin qui s'est fait voler se sent–il mieux? Peut–être. La peine imposée au criminel aide–t–elle le propriétaire à joindre les deux bouts? Ces dispositions donnent la possibilité d'amener les criminels à payer pour leurs crimes.

Il y a dans le projet des dispositions pour les personnes qui achètent, à leur insu, des biens volés. À l'heure actuelle, si on achète des biens volés et s'ils sont confisqués par la police, on perd son argent. Les tribunaux peuvent maintenant ordonner le dédommagement, et les innocentes victimes seront indemnisées.

Le projet de loi montre que le gouvernement est déterminé à faire comprendre aux criminels que le crime ne paie pas.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député, et j'ai une question à lui poser. Est–il favorable à l'idée d'appliquer le concept autochtone de détermination de la peine aux non–autochtones?

M. Bodnar: Monsieur le Président, la contribution des autochtones dans le domaine de la détermination de la peine et des groupes de détermination de la peine au reste de la société est très importante. Nous devrions étudier nombre de solutions mises au point par les autochtones, dont le concept de groupe de détermination de la peine.

Ce mode de détermination de la peine pourrait bien être plus bénéfique qu'une foule de dispositions actuelles de notre système de justice criminelle. Ma réponse est oui.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai assisté à Hamilton à une conférence parrainée par les Canadiens contre la violence partout recommandant sa révocation, groupe aussi connu sous le nom de CAVEAT.

Cette conférence a réuni 185 délégués représentant les Canadiens de toutes conditions sociales, y compris des victimes, des policiers, des éducateurs, des membres du Barreau, des politiciens, des collègues d'en face et bien d'autres participants.

À l'issue de la conférence, de nombreuses recommandations seront présentées au gouvernement, des recommandations que j'appuie entièrement—qui doivent faire peur à certains députés d'en face— et qui pourraient, à mon avis, instaurer un climat qui fera de notre pays un endroit où les Canadiens seront en sécurité.

En comparaison, j'examine diverses mesures proposées par le gouvernement, par le ministère de la Justice, des mesures comme les projets de loi C–41, C–42, C–44, C–45 et C–37. Certes, elles sont toutes de petits pas—je dis bien petits—dans la bonne direction, mais elles sont loin de correspondre à ce que les Canadiens réclament et à ce que préconiseront ces recommandations.

• (1350)

En dernière analyse, je crois que ces propositions législatives, y compris le projet de loi C–41, ne nous donneront pas les moyens de réduire, d'une manière significative, les crimes violents au Canada. J'ai entendu des députés libéraux dire que ces projets de loi ne sont rien de plus que de petits pas dans la bonne direction. Je sais aussi que des pétitionnaires ont demandé à la Chambre d'apporter des modifications importantes au Code criminel du Canada, des modifications à la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et à la Loi sur la libération conditionnelle; il s'agitde pétitionnaires de toutes les régions du Canada qui ont réuni plus de deux millions de signatures.

Avec les modifications qu'il propose, le gouvernement essaie seulement de convaincre les Canadiens de toutes les régions de notre pays qu'il a respecté un autre engagement énoncé dans le livre rouge, alors qu'en réalité, ces propositions n'amélioreront guère, sinon pas du tout, la sécurité des Canadiens par rapport aux crimes violents.

Le moment est maintenant venu pour le gouvernement de présenter des mesures législatives annonçant un niveau de tolérance zéro pour tous les actes de violence. Ce projet de loi est bien loin de cela actuellement. Qu'y a–t–il de mal à adopter un niveau de tolérance zéro? Pourquoi vouloir continuer de vivre dans un pays où nous avons peur pour nos enfants et nos petits–enfants? À quoi bon? Continuons de déployer de sérieux efforts dans le domaine de la prévention, mais pour l'amour du ciel, établissons des limites et signalons dès maintenant aux auteurs de crimes violents que tous ceux qui ne respecteront pas ces limites s'exposeront à des peines sévères et significatives et qu'ils le regretteront.

Le ministre de la Justice attend avec impatience le moment où il présentera de nouvelles lois sur le contrôle des armes à feu, afin de faire du Canada un pays plus sécuritaire. Pourquoi aucun de ces projets de loi ne renferme des dispositions prévoyant que l'utilisation d'une arme pour commettre n'importe quel crime entraînera immédiatement une peine d'emprisonnement qui devrait être purgée consécutivement à toute autre peine imposée pour un autre crime? Le ministre de la Justice va–t–il plutôt, dans le cadre du contrôle des armes à feu, présenter une mesure législative qui créera un fardeau pour les citoyens respectueux des lois? C'est exactement ce qu'on va faire en adoptant des mesures comme celles–là, alors que les éléments criminels dans la société se moqueront de ce projet de loi et continueront de profiter pleinement de la vie.

Qu'y a–t–il de mal à adopter un projet de loi qui dirait qu'une peine d'emprisonnement à perpétuité, c'est bien pour la vie et qui viserait à supprimer des dispositions comme l'article 745 du Code criminel? Pensez aux victimes. Vous semblez les oublier. Rappelez–vous que les victimes de tous les crimes violents sont marquées pour la vie. On peut se demander alors pourquoi les criminels ne seraient pas punis pour la vie eux aussi.

Je suis d'accord avec le ministre de la Justice lorsqu'il affirme qu'il faut réduire la population carcérale. Il existe de meilleures façons de traiter les délinquants non violents. Cependant, le fait de prétendre que des délinquants violents condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité devraient être admissibles à une libération après 15 ans est tout à fait ridicule. Je tremble à l'idée de voir un jour un Clifford Olson ou des gens de son espèce en liberté.

C'est pourquoi nous devons nous assurer que les lignes directrices sur la détermination de la peine sont claires et conformes aux sentiments des Canadiens que reflète la Charte canadienne des droits et libertés. À l'article 15 du préambule de la Charte, on dit que la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous. On ajoute que tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimi-

nation.Cependant, au paragraphe 718.2(1) du projet de loi C–41, on peut lire ce qui suit: «Le tribunal détermine la peine à infliger compte tenu également des principes suivants: [. . .]l'infraction est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur la race, la nationalité, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle [une nouvelle notion qu'on veut ajouter] de la victime.»

Je n'arrive pas à comprendre la différence qui existe entre l'assassinat d'un homme blanc, d'un homme noir, d'un hétérosexuel ou d'un homosexuel. La violence sera toujours la violence. Pourquoi voulons–nous être plus stricts parce que ces personnes ont des croyances différentes des nôtres? Il n'y a aucune raison au monde pour que l'inclusion de l'orientation sexuelle, par exemple, dans ce projet de loi fasse la moindre différence dans la sévérité de la peine infligée au criminel en cause.

Je crois, pour ma part, que cet article va à l'encontre de l'article 15 de la Charte. Rien ne justifie d'imposer une sentence plus lourde du fait que le crime est motivé par la violence ou la haine. La violence sera toujours la violence et il en va de même de la haine. Il ne devrait y avoir aucune exclusion lorsqu'il s'agit d'établir une peine. La peine imposée tend à protéger la victime et à punir les criminels proportionnellement à la gravité du crime.

• (1355)

En résumé, je voudrais dire ceci. Tout le pays est aux aguets et les Canadiens sont inquiets. Si on pense qu'on peut faire fi de 2,5 millions de signatures, eh bien on se trompe royalement. Or, je peux dire, à partir des recommandations formulées par les pétitionnaires en question, que c'est exactement ce que fait le gouvernement. Il ne tient pas compte de leurs recommandations. Il ferait mieux d'ouvrir les yeux, de lire ces pétitions lorsqu'il les reçoit et d'y donner suite, s'il ne veut pas le regretter amèrement un jour.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, on a soulevé la question des peines obligatoires dans les cas où une arme à feu est utilisée pour perpétrer une infraction.

En examinant de près les dispositions du Code criminel, on constate que cette mesure existe déjà. Une peine d'emprisonnement est obligatoirement infligée à toute personne qui utilise une arme à feu pour perpétrer une infraction et la durée minimale de cette peine est d'un an. Le problème n'est donc pas d'ordre législatif. Il réside dans l'application du Code criminel par le procureur général de chacune des provinces.

On a aussi parlé de la tolérance zéro. Par rapport à quoi? Les policiers portent des accusations dans tous les cas d'infraction. J'aimerais bien que le député nous dise ce qu'il entend par la tolérance zéro par rapport aux accusations.

M. Thompson: Monsieur le Président, la difficulté est toujours la même avec ces gens. Si vous vous cachez la tête dans le sable, vous ne voyez plus rien, vous n'entendez plus rien et vous ne pouvez plus voir la réalité autour de vous. Lorsque vous recevez une pétition de 2,5 millions de signatures et que vous ne comprenez toujours pas, c'est que vous avez vraiment la tête dans le sable.

Je n'ai pas à défendre la notion de tolérance zéro. Les Canadiens le feront à ma place.

Le Président: Chers collègues, comme vous l'avez vu, je viens tout juste de prendre le fauteuil. Le député semblait regarder dans cette direction lorsqu'il a dit «vous». Je tiens donc pour acquis que ses commentaires s'adressaient à la présidence.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

SUCCESS NOVA SCOTIA 2000

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, le vendredi 16 septembre dernier, notre gouvernement, de concert avec le gouvernement de la Nouvelle–Écosse, a annoncé le projet Success Nova Scotia 2000.

Ce projet quinquennal, qui se déroule dans le cadre du programme d'initiatives stratégiques, aidera 3 000 jeunes de la Nouvelle–Écosse à acquérir une expérience de travail valable dans des industries de pointe. Le but visé est de créer des débouchés en préconisant l'organisation de stages pratiques comme partie intégrante de notre culture de formation. Le projet Success Nova Scotia 2000 montre bien l'engagement que le gouvernement a pris de trouver de meilleurs moyens pour aider les jeunes à obtenir des emplois dans le secteur qu'ils ont choisi.

Je suis certain que les habitants d'Annapolis Valley—Hants sauront saisir cette occasion et faire de ce programme un succès pour nos jeunes.

En offrant à nos jeunes des possibilités d'emploi dans des industries de pointe, nous contribuerons à faire de la Nouvelle–Écosse un leader économique dans les années à venir.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL POUR L'UNITÉ CANADIENNE

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, hier, à Montréal, le président du Conseil pour l'unité canadienne s'est lancé dans la campagne référendaire. Il s'est déclaré entièrement satisfait du fait qu'il n'y aura pas de nouvelles offres fédérales.

Aux yeux du Conseil, l'unité passe donc par le statu quo. Il n'est plus question de renouveler la fédération canadienne.

Après 30 ans d'échecs lamentables, cette nouvelle franchise du Conseil fait tomber les masques.

Le Conseil pour l'unité canadienne, subventionné, rappelons–le, par Ottawa, confirme que tout ce que les Québécois peuvent attendre d'Ottawa, c'est encore des dédoublements, encore des chevauchements, encore du gaspillage de leurs impôts. Bref, *more of the same*.

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, le ministre de la Justice devrait savoir que ce ne sont pas seulement les habitants des régions rurales de l'Ouest qui sont mécontents des mesures concernant le contrôle des armes à feu.

Au cours des dernières semaines, j'ai reçu plus de cent lettres de résidents de villes de l'Ontario qui sont en colère et qui ne prisent guère la façon dont le ministre juge la compétence et l'intégrité des Canadiens, dont son opinion selon laquelle les propriétaires d'armes à feu doivent être protégés contre eux–mêmes.

J'ai dit à ces gens qu'ils n'avaient pas à s'en prendre à moi et qu'ils devaient plutôt diriger leur colère contre celui qui la mérite, c'est–à–dire le ministre.

Les auteurs de certaines de ces lettres sont probablement parmi les nombreux manifestants qui sont aujourd'hui massés sur les parterres du Parlement. Ils nous envoient un message clair qui dénonce l'étatisme. J'espère que le ministre est à l'écoute et qu'il révisera ses préjugés élitistes.

Des mesures sévères de contrôle des armes à feu se sont révélées inefficaces dans bon nombre de villes et de pays, notamment à New York, en Illinois et au Royaume–Uni. Pourquoi devons–nous continuer. . .

Le Président: Le député de Guelph—Wellington.

* * *

L'ÉDUCATION

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, tous les jours, des Canadiens assument leurs responsabilités avec enthousiasme et sérieux, ce qui ne manque pas d'exercer peu à peu une influence bénéfique sur leur entourage.

Terry Lynch, directeur de l'éducation au conseil scolaire du comté de Wellington, est l'un d'entre eux. C'est un être brillant, étonnamment énergique, plein de bon sens et déterminé. Il travaille sans relâche pour que son conseil scolaire soit le meilleur de l'Ontario. Je suis fière de pouvoir dire que Terry est un ami.

En rentrant à l'école après les vacances d'été, les enfants du comté de Wellington devraient remercier les pédagogues comme Terry qui, dans les coulisses, font preuve d'une énergie inépuisable pour faire en sorte que l'éducation soit une expérience des plus enrichissantes et que leurs élèves aient tout ce qu'il faut pour réussir dans la vie.

* * *

REPRENONS LA NUIT

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, la peur de la violence et la violence elle–même constituent un grand obstacle à l'égalité des droits chez les femmes. C'est le triste tableau que nous offre la société: les femmes et les enfants risquent leur vie dans bien des cas, ne serait–ce que lorsqu'ils se promènent dans l'obscurité.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement fédéral s'engage à s'attaquer au problème très répandu de la violence faite aux femmes en collaborant avec les collectivités en vue de trouver des solutions. J'exprime mon appui au groupe de London, à d'autres groupes comme «Women for Action», «Accountability and Against Violence Everywhere», ainsi qu'à toutes les femmes qui, cette semaine, partout au pays, participeront à des défilés du type «Reprenons la nuit» pour mettre fin à la violence.

J'encourage les Canadiens à manifester et à promouvoir le droit des femmes à emprunter sans danger les rues de nos quartiers.

* * *

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONAL NICKEL COMPANY OF CANADA

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, cet été, le Parliamentary, Business and Labour Trust a organisé une visite à l'International Nickel Company of Canada. J'ai visité le centre de recherche, à Mississauga, ainsi que la mine, la fonderie et les raffineries, à Sudbury. J'ai également rencontré le président–directeur général, le vice–président, les directeurs, des mineurs et des dirigeants syndicaux.

Deux choses m'ont le plus impressionné: tout d'abord, la détermination de tous les membres de la société que nous avons rencontrés à exercer une concurrence au niveau international, grâce à la recherche, aux nouvelles techniques, à une gestion éclairée et à la rationalisation et, ensuite, l'engagement indéfectible qu'a pris la société d'améliorer les collectivités où elle possède des installations et de préserver l'écosystème en réduisant la pollution.

Sudbury et la région avoisinante n'ont plus l'aspect d'un paysage lunaire. L'air n'a plus l'odeur de soufre. Grâce aux politiques environnementales viables et tournées vers le progrès qu'a adoptées INCO et grâce à sa collaboration avec les municipalités, cette région est redevenue verdoyante.

* * *

[*Français*]

LA NOMINATION DE MME SHARON CARSTAIRS AU SÉNAT

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, le premier ministre vient encore une fois de démontrer son manque de compréhension et de respect envers le Québec. La nomination de M^me^ Sharon Carstairs au Sénat renforce l'idée que le gouvernement fédéral sait gratifier ceux et celles qui attaquent ouvertement le Québec.

• (1405)

Ne cachant pas ses sentiments antiquébécois, M^me^ Carstairs a travaillé avec acharnement à l'échec de l'Accord du Lac Meech. Elle a voulu remettre le Québec à sa place, ce qui lui a valu d'être récompensée en obtenant un siège au Sénat canadien. Elle qui fut d'abord farouchement en faveur d'une réforme du Sénat le considère aujourd'hui, et je cite ses propos, «nécessaire parce que composé de personnes mieux éduquées que les membres de la Chambre des communes».

Article 31 du Règlement

Le Président: Chers collègues, j'aimerais vous demander de considérer le fait que, lorsque nous attaquons nos collègues de l'autre endroit, nous portons parfois insulte à l'institution du Sénat. J'espère que cela sera pris en considération à l'avenir.

Des voix: Recours au Règlement!

Le Président: À l'ordre! Après la période des questions.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, le gouvernement libéral pense que, s'il est incapable d'équilibrer son budget, c'est à cause d'un manque de recettes, alors que, en réalité, le problème, ce sont ses dépenses exagérées. C'est le même raisonnement confus qui fait qu'il met l'accent sur un plus grand contrôle des armes à feu au lieu de punir sévèrement les criminels.

Plus tôt, la décision du gouvernement de céder devant les contrebandiers de produits du tabac n'a fait que déplacer le problème vers la contrebande d'armes et d'alcool. Lorsqu'il s'agit d'arrêter les contrebandiers d'armes à feu, nos frontières sont de véritables passoires.

La police provinciale de l'Ontario a découvert, pendant son projet de surveillance des contrebandiers, que 94 p. 100 des armes en circulation sur le marché noir provenaient des États–Unis.

Le contrôle des armes à feu, si rigoureux soit–il, ne réussira pas à régler le problème. Nous avons besoin d'un gouvernement qui soit disposé à commencer à appliquer les lois existantes, au lieu d'en rajouter, si nous voulons enrayer les crimes de violence.

* * *

SUSAN AGLUKARK

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.]

[*Traduction*]

Lundi était le jour de la remise des prix de musique country canadienne de 1994. Susan Aglukark, une jeune chanteuse et compositrice inuit d'Arviat, dans ma circonscription, faisait partie des lauréats.

En 1990, la bande vidéo de Susan, «Searching», avait remporté le premier prix de cinématographie décerné par MuchMusic. Son premier enregistrement, intitulé «Dreams for you», a été suivi en 1992 par un disque compact «Arctic Rose» qui a été acclamé par la critique.

Lundi, Susan, âgée de 27 ans, a reçu le prix Étoile montante.

Susan est spéciale, de même que sa musique. Elle chante dans sa langue maternelle, l'inuktitut, et en anglais. Elle chante la vie, ses problèmes et ses joies. Sa musique célèbre la langue et la culture inuit mais transcende les frontières culturelles.

Félicitations, Susan, nous sommes tous fiers de toi.

LES CENTRES CULTURELS

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour féliciter la paroisse de St. Maximillian Kolbe, de Mississauga, dont ma famille et moi faisons partie, pour l'inauguration du centre culturel polonais, le Centre Jean–Paul II.

Ce centre a été construit par les paroissiens qui ont fait appel aux services d'ingénieurs, de concepteurs et de contremaîtres bénévoles, et ce, entièrement avec les fonds recueillis ces huit dernières années. Il a coûté un peu plus de 2 millions de dollars et fait l'objet d'une petite hypothèque. Pas un palier de gouvernement n'a versé un sou pour sa construction.

Le centre, qui sera ouvert à toute la population de Mississauga, servira plus de 8 000 familles d'origine polonaise. C'est un parfait exemple du multiculturalisme pour les années 90: un groupe ethnique autonome qui tend la main aux membres de la communauté canado–polonaise tout en faisant partager ses installations aux gens du voisinage.

Encore une fois, mes sincères félicitations aux fondateurs: le président, Lottie Misek, le Père Stanley Bak, le Père Ted Novak et les 8 000 familles qui ont travaillé si dur pour voir leur rêve se réaliser.

* * *

[*Français*]

LE DÉCÈS DE MARCEL TOURANGEAU

Mme Shirley Maheu (Saint–Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, j'aimerais offrir mes plus sincères condoléances à M^me^ Gabrielle Tourangeau et à ses enfants à l'occasion du décès de son mari Marcel.

● (1410)

Marcel était bien connu dans Saint–Laurent pour la qualité de son bénévolat et son implication sans relâche, particulièrement auprès des aînés de Montpellier. Fondateur et président du groupe des aînés, on pouvait, entre autres activités, les voir jouer à la pétanque tous les jours de l'année, quelle que soit la température; l'été dehors, l'hiver à l'intérieur.

Marcel sera manqué par tous et particulièrement par sa famille et ses nombreux amis. Nous avons perdu un grand Canadien.

* * *

LA DÉPUTÉE DE CENTRAL NOVA

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, mardi le 20 septembre, la députée de Central Nova a tenu des propos haineux à l'endroit de la communauté homosexuelle, en associant l'homosexualité à la bestialité et à la pédophilie. La députée libérale fait preuve de sectarisme et d'un manque flagrant de discernement en s'opposant à ce qu'une infraction motivée par la haine, fondée sur l'orientation sexuelle. . .

[*Traduction*]

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Ces derniers jours les députés sont allés un peu loin dans leurs observations et les critiques prennent peut–être un caractère plus personnel que ne le permettent les règles de la Chambre dans nos échanges courants.

J'invite tous les députés à se rappeler que ces critiques personnelles ne servent pas les meilleurs intérêts de la Chambre. Je leur demanderais de vérifier le contenu des déclarations qu'ils entendent faire afin d'éviter le genre d'échanges qui ont eu lieu jusqu'à maintenant.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, hier le premier ministre a donné l'impression que le Parti réformiste exploitait la question de l'unité nationale en utilisant une ligne d'appel 1–900. Je voudrais donner l'heure juste à ce sujet.

Du 26 septembre au 3 octobre, nous effectuerons par téléphone un référendum national sur l'avenir du Canada. C'est la compagnie de téléphone, et non pas le Parti réformiste, qui impose un tarif d'un dollar la minute. Le premier ministre a paru choqué et a répondu qu'il trouvait cela incroyable.

L'incroyable, c'est la dette nationale, qui augmente de 88 410 $ par minute. Les citoyens canadiens ordinaires devraient avoir leur mot à dire car l'avenir du Canada est trop important pour qu'on le laisse entre les mains de l'élite politique.

J'invite les Canadiens d'expression anglaise à faire connaître leur opinion en composant le numéro 1–900–451–4841. Et pour mes amis français, le 1–900–451–4032. C'est la valeur la plus sûre sur la Colline.

* * *

M^ME JO WELLS

Mme Paddy Torsney (Burlington): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de féliciter M^me Jo Wells, une de mes électrices de Burlington, qui fut cet été la première Canadienne à traverser le Canada d'un bout à l'autre en courant.

Jo a entamé son formidable périple en mai, quittant St. John's Terre–Neuve, pour arriver à Victoria, Colombie–Britannique, 111 jours plus tard. Le long de son parcours de 7 295 kilomètres, Jo a reçu les salutations, applaudissements et encouragements de nombreux Canadiens de toutes les régions et de nombreux députés.

Son but était tout simplement de montrer que la chose pouvait se faire et que toute personne qui se fixe un objectif, ambitieux ou modeste, peut l'atteindre. Jo a couru tout spécialement pour montrer ce que les femmes peuvent faire et pour prouver que leurs capacités sont sans limite.

La détermination et l'enthousiasme extraordinaires de Jo peuvent nous servir d'inspiration à tous. Je demande aux députés de se joindre à moi pour féliciter cette femme extraordinaire, cette formidable Canadienne.

Article 31 du Règlement

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount): Monsieur le Président, je veux signaler au ministre de la Justice que j'appuie son projet de présenter une mesure législative sur le contrôle des armes à feu. Le ministre fait tout ce qu'il peut pour parvenir à établir un juste équilibre. Il a dit à la Chambre que ce projet de loi porterait essentiellement sur trois éléments: l'élimination des armes illégales, le durcissement de la justice pénale pour les crimes impliquant des armes à feu et l'amélioration de la réglementation sur les armes à feu, dans le but d'augmenter la sécurité de la population.

Le ministre a aussi assuré à la Chambre qu'il était tout à fait conscient que nous avions une longue tradition de chasse au Canada et que cette activité était importante pour plusieurs régions du Canada. Ses propositions visent à assurer une plus grande sécurité aux Canadiens et à donner plus de poigne au système de justice pénale, mais elles respecteront également les intérêts légitimes des chasseurs, des agriculteurs et de ceux qui utilisent des armes à feu pour assurer leur subsistance.

• (1415)

Les Canadiens ont besoin d'une telle perspective équilibrée sur le contrôle des armes à feu et ils méritent de l'avoir. J'encourage le ministre à respecter le calendrier prévu et à déposer son projet de loi en novembre.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, aujourd'hui, sur la colline du Parlement, des milliers de personnes manifestent contre le projet de loi sur le contrôle des armes à feu envisagé par le gouvernement.

D'un côté, le gouvernement parle d'imposer une loi pour limiter les armes à feu, et de l'autre, il réduit les ressources qui permettent de faire respecter les lois déjà en vigueur.

Par exemple, depuis 1992, la GRC a vu son budget réduit de 33,4 millions de dollars. Cela entraîne une réduction des services de prévention, des services communautaires et des services de surveillance. J'exhorte donc le gouvernement à redonner à la GRC un budget qui lui permette de prévenir les crimes et de faire respecter la loi. Ce doit être à la base de toute politique globale visant à améliorer la sécurité de nos villes.

Le Président: Avant que nous passions à la période des questions, je veux demander la collaboration de tous les députés. Je sais que nous ne sommes de retour que depuis trois ou quatre jours. Serait–il possible de poser vos questions un peu plus rapidement, surtout les questions complémentaires? Serait–il possible d'abréger le préambule ou même de l'éliminer presque complètement? Par ailleurs, je demande à tous les députés qui répondent à une question d'en venir aux faits un peu plus vite, afin de laisser la chance à un plus grand nombre de nos collègues de profiter de la période des questions.

[*Français*]

Ceci étant dit, nous commençons la période des questions orales avec l'honorable chef de l'opposition.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à rembourser au Québec les frais encourus pour le référendum sur l'Entente de Charlottetown. Mardi, le ministre des Affaires intergouvernementales déclarait que son gouvernement n'était pas lié par cet engagement et qu'en conséquence Ottawa ne rembourserait pas le Québec. Je rappelle que l'engagement en question a été contracté par un premier ministre envers un autre premier ministre.

Je pose ma question au premier ministre. Que vaut l'engagement d'un premier ministre du Canada à l'endroit du premier ministre du Québec, s'il est loisible à son successeur de le renier aussi impunément et aussi effrontément?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai demandé aux hauts fonctionnaires du Conseil privé de vérifier s'il y avait eu des engagements. J'en ai même discuté à un certain moment avec les hauts fonctionnaires, les nouveaux et les anciens, et nous n'avons pu retracer aucun engagement pris par le précédent gouvernement en la matière. Alors, étant donné les circonstances, il devait être entendu entre les personnes impliquées à l'époque qu'il ne devait pas y avoir de compensation.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je déposerai si on le veut un extrait des comptes publics du gouvernement du Québec qui indique un compte en souffrance de 47 millions de dollars à ce titre par le gouvernement fédéral. De plus, le sénateur Jean–Claude Rivest, sénateur libéral, qui était à l'époque conseiller principal de M. Bourassa, a affirmé hier qu'il y avait eu un tel engagement contracté entre le premier ministre Mulroney et M. Bourassa. Je rappellerai au premier ministre qu'il est moins scrupuleux que son ministre du Patrimoine qui, lui, sur la foi d'une simple rumeur, a honoré un engagement d'on ne sait qui pour permettre une transaction inacceptable dans le cas de la Ginn Publishing.

Est–ce que le premier ministre sait que son refus de rembourser obligerait les Québécois à payer deux fois les frais du référendum? Se rend–il compte que l'injustice est d'autant plus criante que le référendum de Charlottetown portait sur une question formulée et posée par les instances fédérales?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous allons respecter les engagements qui ont été pris par le gouvernement. Si quelqu'un peut clairement établir qu'il y a eu un engagement pris par le gouvernement du Canada, nous allons respecter cet engagement. Nous n'étions pas là, nous ne faisions pas partie de la discussion et j'ai demandé aux hauts fonctionnaires de vérifier s'il y avait eu des engagements entre les deux niveaux de gouvernement.

• (1420)

On n'a trouvé aucune trace d'un engagement quelconque. Étant donné les circonstances, je crois comprendre que nous n'avons pas d'obligations et que le gouvernement du Québec d'alors savait très bien que s'il tenait un référendum en vertu de la loi provinciale, c'était, à ce moment–là, suivant cette même loi que les dépenses devaient être encourues.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans le cas de la Ginn Publishing également, il s'agissait d'un engagement verbal, anonyme; on n'a jamais su la source de l'engagement contracté sous un gouvernement antérieur et on a prétendu l'honorer.

Et en plus, le premier ministre semble faire l'étrange distinction entre le premier ministre, le chef du gouvernement fédéral et le gouvernement, comme s'il n'était pas dans les attributs du premier ministre d'engager son gouvernement quand il donne une parole d'honneur à un autre premier ministre. L'honneur doit exister aussi entre premiers ministres.

Est–ce que le premier ministre n'a pas honte de punir ainsi les Québécois d'avoir rejeté l'entente de Charlottetown?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je suis bien surpris que le chef du Bloc québécois me demande de tenir un engagement pris par une autre personne, quand la semaine dernière, il demandait au chef du Parti québécois au Québec de ne pas respecter sa parole de tenir un référendum dans les huit à dix prochains mois.

Si l'honorable chef de l'opposition peut nous donner un document établissant qu'il y a eu un engagement passé entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, nous allons honorer les engagements du gouvernement. Toutefois, j'ai été incapable de trouver un quelconque engagement de cette nature. Il n'y a aucune mention à cet effet dans les procès–verbaux du Cabinet ou dans des documents quelconques.

Messieurs, donnez–moi la preuve que mon prédécesseur et le gouvernement antérieur se sont engagés et nous allons payer avec plaisir.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, au lieu de s'occuper du référendum du gouvernement du Québec qui ne le regarde pas, le premier ministre devrait peut–être commencer par payer ses comptes, ce qu'il doit au Québec.

Le 28 janvier dernier, le ministre des Affaires intergouvernementales répondait en Chambre qu'il étudiait la requête du gouvernement du Québec. Le 4 mai dernier, le ministre déclarait que le gouvernement n'avait pas encore pris sa décision finale. Et hier, tout à fait par hasard, il nous dit qu'il ne paiera pas et c'est confirmé par le premier ministre.

Doit–on comprendre du premier ministre que l'élection d'un gouvernement souverainiste au Québec aurait motivé le refus du gouvernement fédéral de verser les 26 millions de dollars,

confirmant ainsi les paroles de la vice–première ministre, qui disait mardi: «C'est cela, le coût de la séparation»?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le député prétend qu'on n'a pas à se mêler des affaires de la province de Québec. Qu'est–ce que lui et son chef faisaient aux élection provinciales, lorsqu'ils sont allés faire leur tour? Ce sont des députés fédéraux, et les députés fédéraux doivent se mêler des affaires fédérales seulement. Mais, il est allé faire son tour et c'est pour cela qu'il a eu l'air d'un Don Quichotte: il se battait contre les moulins à vent.

On a respecté les juridictions. Cependant, l'avenir du Canada, ça regarde le premier ministre du Canada.

• (1425)

Je suis un citoyen du Québec et la séparation du Québec, ça me regarde! Je vais prendre tous les moyens nécessaires pour garder ce pays uni.

Des voix: Bravo!

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, si le premier ministre du Canada veut savoir ce qu'on faisait à une élection fédérale, on se faisait élire! Il ne s'en est pas encore aperçu.

Doit–on comprendre de l'attitude du premier ministre, qui prive sciemment et sans raison le Québec des 26 millions de dollars qui lui appartiennent, que c'est là la belle collaboration qu'il entend offrir dorénavant au nouveau gouvernement du Québec? Et dorénavant, devra–t–on dire, en parlant du premier ministre du Canada: «Au diable les ententes, c'est moi qui mène»?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas à répéter ce que j'ai dit. Si le Bloc québécois peut établir qu'il y a eu un engagement, nous allons le respecter; je ne peux pas être plus clair que cela. Nous avons fouillé, nous avons travaillé là–dessus pour trouver la preuve que cela existait, mais cela n'existe pas.

Le premier ministre de l'époque aurait facilement pu demander au premier ministre d'écrire une lettre, mais on n'a retrouvé aucune indication d'engagement nulle part.

Aujourd'hui, la meilleure preuve, c'est que vous dites: «On se faisait élire», mais vous vous êtes fait élire sous de fausses représentations.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Eh bien, oui! Monsieur le Président, ils ont dit: «Nous allons être le vrai pouvoir à Ottawa», mais ils sont tous dans l'opposition, et pour pas plus de quatre ans, car il n'y en aura plus, après.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire remarquer que pendant que le premier ministre et le Bloc discutaient du coût du référendum et de la facture qu'a dû payer le Québec, la dette nationale a augmenté d'un million de dollars.

Le ministre de l'Immigration a parlé fort et proposé à la Chambre des mesures qui sont censées fermer les échappatoires qui permettent à des immigrants criminels de demeurer au Canada. Parallèlement, son ministère a communiqué à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié des directives qui accélèrent le traitement des revendications d'individus douteux comme des agents doubles algériens, des membres de l'ancienne dictature éthiopienne et des guérilleros d'Amérique latine.

Le ministre donne l'impression de fermer la porte aux éléments indésirables, pendant qu'il permet à la CISR de l'ouvrir toute grande aussitôt après.

Comment le ministre entend–il résoudre cette flagrante contradiction dans la mise en oeuvre de la politique d'immigration?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, la vérité, c'est qu'il n'y a pas de contradiction. Tous les éditoriaux du pays, après que votre critique eut parlé de cela, ont mentionné que ses propos étaient de la pure fabrication. Donc, sans aucun doute. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais au ministre d'adresser ses paroles à la présidence.

M. Marchi: Monsieur le Président, comme je le disais, je pense que cela règle la question.

• (1430)

Conformément au rapport Hathaway, nous avons dit clairement à nos agents chargés de présenter les cas qu'ils avaient le devoir de rechercher assidûment tous les documents qui tendraient à prouver que des revendicateurs ont un casier judiciaire, soit dans leur pays d'origine soit au Canada. Deuxièmement, j'ai dit que ces agents avaient le devoir de faire connaître ces documents.

La seule question qui soit au coeur de ces directives est que mes représentants et les agents indépendants de la commission ne devraient pas participer à la décision, mais ont l'obligation de faire connaître les renseignements en leur possession. Si ces renseignements ne sont pas infirmés, ils seront intégrés au dossier du cas à l'étude.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, le fait est que le système ne fonctionne pas. Avant de critiquer notre porte–parole, le député de Calgary–Nord–Est, le ministre devrait se rappeler qu'il a travaillé pendant 20 ans au service de police de Calgary et que ses collègues et lui ont dû subir pendant des années les méthodes insuffisantes du ministère.

Le ministre ne devrait pas s'intéresser à la question du point de vue du théoricien ou du groupe d'intérêts, mais bien de celui du grand public.

Son ministère s'occupait autrefois de tous les aspects de l'immigration, y compris la détermination du statut des réfugiés. Depuis que la quasi–judiciaire Commission de l'immigration et du statut de réfugié a été créée et pourvue de membres de l'industrie de l'immigration, le ministre décline toute responsabilité quant aux lacunes de. . .

Des voix: Règlement!

Le Président: À l'ordre. Je demanderai respectueusement au député de bien vouloir poser sa question.

M. Manning: Voici, monsieur le Président. Le ministre de l'Immigration va–t–il assumer l'entière responsabilité de la politique de l'immigration?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est bien évident que le chef réformiste est complètement dépassé en la matière et qu'il ne sait pas de quoi il parle.

Sachez d'abord que mon gouvernement ou moi–même n'avons jamais abandonné la responsabilité de la politique de l'immigration à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Pour votre information, monsieur, il y a une différence entre. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je demande à mes collègues de bien vouloir adresser leurs observations à la présidence.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Le ministre est peut–être complètement dépassé en matière de procédure parlementaire, monsieur le Président.

Puisqu'il s'agit de comprendre, monsieur le Président, le ministre n'ignore pas que la vraie raison pour laquelle il est difficile de tenir les immigrants illégaux et les criminels étrangers hors du Canada, c'est que les tribunaux canadiens ont jugé, il y a quelque temps déjà, que la Charte des droits et des libertés s'applique à toute personne qui se trouve au Canada, peu importe qu'elle y soit entrée illégalement ou qu'elle présente des tendances criminelles.

L'intention du Parlement canadien et des assemblées législatives provinciales n'était certes pas que la Charte empêche le Canada de préserver l'intégrité de ses frontières.

Il y a deux façons de corriger la situation.

Des voix: Règlement!

Le Président: Quelle journée! Bon retour au Parlement! Le député aurait–il l'obligeance de poser sa question?

M. Manning: Le ministre a–t–il quelque chose à proposer pour régler la cause même du problème?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je dirai par votre entremise au député que son discours est aussi compliqué que la politique de son parti à cet égard. Il passe de la Charte des droits à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié à la politique de l'immigration. On ne le suit plus.

Le ministre que je suis n'a pas abandonné la politique à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Mon gouvernement et moi–même n'allons pas nous mêler des affaires de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié quand bien même les critiques du Parti réformiste nous exposeraient en détail les tenants et les aboutissants de chacun des cas que la commission a à juger. Notre responsabilité concerne le cadre politique général dans lequel fonctionne la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

• (1435)

Ensuite, vous voulez un moyen concret de faire disparaître la cause du problème.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice.

La pression des lobbies de propriétaires et fabricants d'armes à feu s'intensifie sur le gouvernement afin qu'il renie son engagement électoral sur le contrôle des armes à feu. Aujourd'hui même, on assiste sur la Colline à une importante manifestation de ces lobbies pour ébranler le ministre de la Justice.

Le ministre va–t–il respecter l'engagement pris dans le livre rouge et résister aux pressions des propriétaires et des fabricants d'armes à feu et s'engage–t–il clairement à ne pas diluer la promesse de son parti à resserrer le contrôle sur la circulation des armes de poing et des semi–automatiques?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, au mois de mai dernier, le premier ministre m'a demandé de préparer des propositions pour l'automne afin de resserrer la Loi régissant les armes à feu, et je le ferai.

J'ai passé presque tout l'été en consultations avec les Canadiens et les Canadiennes aux quatre coins du pays et je les ai écoutés. Nous étudions actuellement une gamme complète de possibilités et je déposerai un projet de loi en Chambre dans quelques mois, probablement en novembre. Dans toutes les étapes que nous franchirons, notre but principal sera d'offrir plus de sécurité aux Canadiens. Nous sommes, je pense, à un moment où nous devons décider du type de pays que nous désirons.

[*Traduction*]

Dans les mois à venir, nous allons apporter des modifications importantes au système de contrôle des armes à feu. Qu'on ne s'y trompe pas! Dans les propositions que nous ferons, nous tiendrons compte des préoccupations légitimes des détenteurs d'armes à feu. Je me suis adressé cet après–midi à la foule qui s'était rassemblée devant la colline et j'ai souligné. . .

Des voix: Bravo!

M. Rock: . . .que le projet de réforme auquel je travaillais, à la demande du premier ministre, tiendrait compte de leurs préoccupations légitimes ainsi que des intérêts de l'ensemble de la population désireuse de se sentir en sécurité.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, si le ministre de la Justice reconnaît toujours la nécessité de resserrer le contrôle sur la circulation et la possession des armes à feu, pourquoi ne nous dit–il pas aujourd'hui, dès maintenant, comment

il compte le faire au lieu de nous faire attendre, de nousfaire penser à autre chose et de nous faire croire qu'il est en train de faiblir?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le processus dans lequel je me suis engagé m'a conduit d'un bout à l'autre du pays pour m'entretenir avec des personnes que le sujet intéresse. J'ai consulté mes collègues du caucus libéral qui représentent toutes les provinces ainsi que les territoires.

Au lieu d'annoncer aujourd'hui à la Chambre ce que nous allons faire, je me contenterai de dire que nous sommes en train d'élaborer des propositions compte tenu de ces consultations et des préoccupations légitimes des détenteurs d'armes à feu.

Comme chaque fois qu'on m'en donne l'occasion, je répète, à l'intention de la députée, que notre objectif fondamental est d'accroître la sécurité de la société, que nous allons faire la chasse aux armes à feu illégales, que nous allons accroître les peines dont seront passibles les infractions commises avec des armes à feu, que nous allons réglementer la possession légale des armes à feu d'une façon qui soit compatible avec la sécurité de la société.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, ce dernier échange indique clairement que les propriétaires québécois d'armes à feu qui sont respectueux des lois n'ont pas le moindre représentant bloquiste à la Chambre.

• (1440)

Le Président: La période des questions couvre décidément bien du terrain aujourd'hui. Le député va certainement poser sa question sans plus de détours.

M. Ramsay: Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de la Justice. Dans son rapport de 1993, le vérificateur général a mentionné que le projet de loi C–17, déposé par le gouvernement précédent, n'était pas fondé sur des bases statistiques solides et n'était qu'une mesure présentée pour la forme par le gouvernement.

Voici ma question au ministre de la Justice: Les modifications qu'il va proposer aux textes législatifs sur le contrôle des armes à feu reposeront–elles sur des données statistiques qui montrent nettement si les contrôles actuels correspondent à leur objectif, soit celui de réduire l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles? Est–ce que, encore une fois, nous aurons affaire à une mesure présentée pour la forme?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le ministère a effectivement ordonné des études. Il en a obtenu des données concrètes sur la situation des armes à feu au Canada.

Nous avons lu avec intérêt les résultats de recherches que la police de Toronto a rendus publics hier sur l'utilisation d'armes de poing pour commettre des crimes dans cette ville. Nous avons lu dernièrement le rapport sur les faiblesses de l'actuel système d'enregistrement des armes à autorisation restreinte et sur la nécessité d'apporter des améliorations.

Nous avons lu des rapports d'études sur la nécessité de modifier le droit pénal pour bien faire comprendre que, lorsqu'un individu se sert d'une arme à feu pour commettre une infraction, il devra faire face à une réaction très sévère du système judiciaire.

Nos propositions seront fondées sur des faits, sur des rapports de recherches, mais elles seront surtout fondées sur la politique de notre gouvernement qui vise à adopter des mesures qui garantissent la sécurité de la société canadienne.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse. Je suis certain qu'il présentera les rapports en question aux membres du Comité permanent de la justice.

J'ai une question complémentaire. Pour qualifier les textes législatifs actuellement en vigueur au Canada sur le contrôle des armes à feu, nos tribunaux ont utilisé les termes suivants: vague, imprécis, nul, incompatible avec la Charte, tortueux, fictif et à mille lieux de la réalité.

Voici ma question au ministre: Est–il disposé à mettre de côté tout projet de loi et à entreprendre sur–le–champ une réévaluation complète des textes législatifs pour qu'ils soient clairs et compatibles, et qu'ils touchent directement l'élément criminel dans notre société, afin que cette dernière ait la protection dont elle a besoin?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est précisément dans cette voie que nous sommes engagés.

* * *

[*Français*]

LE SANG CONTAMINÉ

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Alors que les Canadiens se posent légitimement de sérieuses questions sur le système d'approvisionnement sanguin, la ministre déclarait à la presse canadienne que si les normes canadiennes pour les dons de sang ne sont pas aussi sévères que celles en vigueur aux États–Unis, c'est que les donneurs ici sont des volontaires.

Comment la ministre peut–elle tenir des propos aussi irresponsables alors que le scandale du sang contaminé au début des années 1980 est précisément survenu sous le régime des donneurs volontaires?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je suis toujours heureuse d'apporter des précisions à la question de l'honorable députée, afin d'informer également tous les Canadiens et Canadiennes que notre système de réglementation est différent. La raison pour laquelle il est différent, c'est qu'il est basé sur une philosophie différente, c'est–à–dire que nous avons un système de donneurs volontaires et non un système de donneurs payés.

• (1445)

Cela ne veut pas dire qu'un système est supérieur à l'autre. En effet, nous travaillons à harmoniser les deux systèmes afin de rencontrer les normes que les centres de collecte de sang doiventrencontrer.

Nous allons prendre ce qu'il y a de meilleur dans chacun, et nous allons ajuster notre système pour cela. Nous n'allons pas abaisser nos normes pour rencontrer celles du système américain.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, cela n'a plus de bon sens.

Des voix: Oh, oh!

Mme Picard: En effet, je constate que nous sommes vraiment différents. Je pose une nouvelle question et j'entends, aujourd'hui, encore une fois, pour une deuxième fois parce que je l'ai demandé hier, je voudrais avoir une réponse claire et précise.

Comment la ministre peut–elle sérieusement prétendre que les gens sont pleinement informés des dangers des transfusions sanguines alors qu'on apprend que la directrice générale du centre de Montréal a dû exiger des directives, s'il vous plaît, en français, concernant les opérations et les procédures et qu'elle les attend toujours?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je vais répondre très clairement.

Des voix: Bravo!

Mme Marleau: Nous avons un système d'approvisionnement de sang qui est parmi les meilleurs au monde. On cherche toujours des façons de l'améliorer. Chaque jour, chaque heure, dans chaque hôpital au pays, on sauve des vies avec notre système de sang. Il faut continuer d'encourager nos donneurs volontaires à participer à notre système de collecte de sang.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, cet été les résultats d'un sondage très révélateur sur l'immigration ont été publiés: 60 p. 100 des Canadiens estiment que les niveaux d'immigration devraient être réduits, 69 p. 100 sont d'avis que le parrainage devrait se limiter aux personnes à charge faisant partie de la famille immédiate et 96 p. 100 s'opposent à ce que l'on accepte des personnes ayant commis des actes terroristes ou antidémocratiques.

Le ministre de l'Immigration reconnaît–il que les niveaux élevés d'immigration, la politique de réunification de la famille étendue, ainsi que les lignes directrices publiées récemment pour accélérer la procédure dans le cas des demandeurs ayant commis des actes terroristes ou antidémocratiques vont tout à fait à l'encontre des voeux de la très grande majorité des Canadiens?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a oublié de mentionner que son parti jouit de l'appui de seulement 10 p. 100 des Canadiens et qu'il est en perte de vitesse.

Ce que j'essayais d'expliquer au chef du Parti réformiste c'est que les propos du député sur la procédure accélérée sont aussi erronés que ceux qu'il a formulés hier au sujet d'un cas précis. Je répète au député que ce qu'il a dit relativement à la procédure accélérée est tout à fait inexact.

Par ailleurs, je sais, comme le gouvernement et tous les députés, qu'aucun Canadien ne souhaite accueillir des terroristes ou des criminels. Personne dans cette Chambre ou au Canada ne veut accueillir de tels individus.

C'est pourquoi le projet de loi C–44 se fonde sur le bon sens, qu'il vise à corriger les lacunes du processus de renvoi ainsi qu'à resserrer la procédure de revendication du statut de réfugié. Pourquoi ce parti essaie–t–il de se faire du capital politique au lieu d'appuyer cette mesure?

• (1450)

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, les fonctionnaires du ministre veulent que l'on réduise le nombre d'immigrants. Ils veulent une rationalisation du programme de réunification des familles, de même qu'un resserrement de la politique de détermination du statut de réfugié. Le ministère du ministre, la grande majorité des Canadiens et même un nombre important de membres du gouvernement souhaitent la mise en oeuvre de la politique prônée par les réformistes.

Quand le ministre cessera–t–il de faire cavalier seul et de céder aux pressions de groupes d'intérêts, pour plutôt faire ce que tous attendent de lui, c'est–à–dire mettre en oeuvre la politique d'immigration prônée par le Parti réformiste?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, au cours des huit derniers mois notre parti a tenu un exercice de consultation sans précédent auprès des Canadiens, mesure qui, selon ce que laisse entendre le député, n'aurait pas été prise.

Pourtant, lors de la conférence de deux jours qui s'est tenue, celui–ci a dit aux fonctionnaires du ministère combien il était impressionné par l'ampleur de la consultation. Je le mets au défi de nier cela.

Le but de l'exercice est de réunir des personnes ayant des points de vue différents. À quand remonte la dernière invitation lancée par un ministre ou un gouvernement à l'Association canadienne de l'immigration, non pas pour simplement être présents mais pour se faire entendre, afin que le gouvernement sache ce que les Canadiens pensent?

Le gouvernement fera connaître les nouveaux niveaux d'immigration d'ici le 1er novembre. Je peux vous dire que ces niveaux seront établis dans l'intérêt des Canadiens et non des réformistes.

* * *

[*Français*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, en juin dernier, plusieurs provinces ont refusé de se plier à la proposition de remplacement de la TPS par une autre TPS suggérée par les députés libéraux, membres du Comité des finances. Constatant un refus catégorique, le premier ministre et le ministre des Finances ont renié en moins de 24 heures le rapport de leurs députés, semant en même temps la plus totale des confusions sur leurs intentions.

Le ministre des Finances confirme–t–il que devant cette impasse, il propose actuellement deux hypothèses aux provinces, soit de remplacer la TPS par une autre TPS canadienne de 11 p.

100 s'appliquant auxaliments, aux soins de santé et aux médicaments, ou encore de remplacer la TPS par une hausse des impôts des particuliers déjà étranglés par le fisc?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, tout d'abord, nous avons accepté la conclusion principale du Comité des finances, c'est–à–dire la nécessité d'harmoniser les taxes de vente aux niveaux fédéral et provincial pour mieux servir les consommateurs, la petite et moyenne entreprise et vraiment pour économiser beaucoup d'argent, des chevauchements, des dédoublements.

Ceci étant dit, nous avons eu des discussions avec les provinces et nous sommes encore en train de discuter. D'ailleurs, lors de la prochaine réunion des ministres des Finances, nous avons encore l'intention d'examiner le travail qui a été fait par les fonctionnaires cet été.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, le ministre des Finances nous dit qu'il a réglé les choses avec cette proposition. On n'a rien réglé puisqu'on a mis cette proposition–là dans la poubelle dès réception. Alors, on n'a rien réglé.

Quand le ministre va–t–il reconnaître que justement la façon de régler le problème, la seule façon, ce serait d'éliminer le fouillis, d'éliminer les chevauchements, de respecter l'autonomie fiscale des provinces, et en particulier du Québec? Ce serait d'abolir la TPS, un autre engagement qui n'est d'ailleurs pas respecté par le premier ministre, et de transférer intégralement ce champ de taxation aux provinces. C'est la seule solution, et on a déjà renié cet engagement d'abolir la TPS chez les libéraux.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, si le député veut tellement qu'on abolisse la TPS, je pense qu'en même temps il va certainement nous suggérer où nous allons prendre l'argent qui manque. Nous avons attendu pendant des semaines et des semaines afin que le député, le critique de l'autre côté, nous fasse des suggestions constructives, ce qu'il a refusé de faire.

● (1455)

La fiscalité de notre pays est trop importante pour simplement écouter des discours en Chambre. Le député a eu sa chance et d'ailleurs, si le député veut s'asseoir et nous faire des suggestions constructives, on est certainement prêts à l'écouter.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Aujourd'hui, une foule de manifestants a dénoncé le contrôle des armes à feu. Dans ses déclarations, le ministre a reconnu que les armes à feu étaient utiles en milieu rural. Le ministre s'engagera–t–il à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité de la populationdans les villes et les régions urbaines où les crimes commis avec une arme à feu sont devenus un grave problème?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'espère que vous aurez compris, à la lumière des réponses que j'ai fournies aujourd'hui, que les mesures que nous prenons viseront à régler la question que soulève le député. Nous voulons éliminer les armes à feu illégales au Canada de façon globale et efficace et veiller à ce que le système de justice pénale du Canada impose un traitement plus sévère aux criminels qui commettent des infractions avec une arme à feu.

Cependant, je ne suis pas de ceux qui croient que la question est d'ordre rural ou urbain. Comme bien d'autres, je crois que les Canadiens qui vivent en milieu rural s'inquiètent tout autant de leur sécurité que les citadins. Les statistiques montrent que, sur une période de dix ans où 5 000 décès ont été examinés, le taux d'homicide commis avec une arme à feu par habitant était supérieur dans les régions rurales que dans les agglomérations urbaines. Par conséquent, il faut penser à la situation tant dans les localités rurales que dans les régions urbaines. L'essentiel, pour le gouvernement, c'est de veiller à la sécurité de la population canadienne.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, le ministère de l'Immigration m'a remis une liste des réfugiés acceptés au Canada. Selon certains renseignements, une des personnes dont le nom figure sur cette liste, et qui, croit–on, vit à Toronto, serait un trafiquant d'armes.

Le ministre de la Justice a–t–il pensé, comme mesure de contrôle des armes à feu, discuter avec le ministre de l'Immigration de la possibilité d'expulser de tels individus plutôt que d'axer ses efforts sur les citoyens respectueux des lois?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je serai heureux de parler de ce cas avec le ministre, mais je suis certain qu'il en est déjà informé.

Cependant, je ne crois pas que nous devions penser même un seul instant que la question du contrôle des armes à feu touche uniquement les commerçants de munitions, ceux qui commettent des vols à main armée dans des dépanneurs ou les chasseurs qui peuvent, de temps à autre, faire preuve d'imprudence dans le maniement de leurs fusils. Cela touche tout le monde et nous avons adopté une vue d'ensemble de la question.

Je n'ai jamais dit ou laissé entendre que ce sujet était de portée limitée. Nous parlons ici d'un vaste sujet qui englobe la présence d'armes illégales au Canada et l'utilisation d'armes à feu par des criminels. Nous devons absolument prendre des mesures. Il ne faut pas oublier que, chaque année, 1 400 personnes meurent par armes à feu au Canada. Dans 1 100 cas, il s'agit de suicides, dont un tiers des victimes sont âgées de 15 à 22 ans et agissent peut–être impulsivement, en réaction à un seul événement.

Donc, il faut envisager toute la question dans son ensemble. J'aborderai la question avec mon collègue et je travaillerai sans relâche aux propositions de solutions globales.

Privilège

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je suis très déçu. Le ministre de la Justice affirme qu'il sera heureux d'en parler avec le ministre de l'Immigration. Cela vient un peu tard. Il aurait déjà dû aborder ce sujet.

Selon les services de renseignement de l'immigration—pour peu qu'il y en ait—il y a un autre individu du même genre sur la liste. Il vendrait des armes sur les marchés noirs internationaux. Je voudrais savoir si le ministre de l'Immigration comprend les liens qui existent entre les réfugiés criminels qui se livrent au trafic d'armes, le crime et le contrôle des armes à feu ou si ces liens restent nébuleux dans sa tête?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous comprenons très bien ces liens. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous étudions aujourd'hui le projet de loi C–44.

Puisque le député s'inquiète tant de la situation et se préoccupe des questions de criminalité et de justice au Canada, tant celles qui se rapportent à l'immigration que les autres, j'espère qu'il réfléchira à sa position et qu'il appuiera le projet de loi C–44 mardi prochain.

Le Président: Il est 15 heures, honorables collègues. Je voudrais simplement vous signaler que ce fut une période des questions plutôt inhabituelle. Nous n'avons pas eu autant de questions et de réponses que nous aurions pu espérer. J'espère bien que nous pourrons en avoir davantage demain.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, un peu plus tôt cet après–midi, vous m'avez demandé de retenir mes propos concernant une déclaration que je voulais faire, rapportant des propos qui avaient été tenus par ma collègue, la députée de Nova Scotia.

J'aurais à cet égard deux directives à vous demander. Les propos que je voulais tenir s'inspiraient directement de propos qui avaient été fidèlement tenus par ma collègue. La question que j'en suis venu à me poser, c'est: Doit–on comprendre par le geste de la Présidence qu'il y aurait dans cette Chambre deux types de parlementaires et comment se fait–il que la présidence ait accepté pareils propos?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Chers collègues, vous savez, dans un débat, de temps en temps, lorsque nous faisons des discours, il y a des mots que nous utilisons qui sont pas mal forts. J'aimerais lire à l'honorable député ce que nous disons ici dans le Règlement annoté: «Ce qui est acceptable ou inacceptable dépend largement des circonstances, mais les attaques personnelles, les insultes, les propos obscènes ou les remarques tendancieuses sur l'intégrité, l'honnêteté ou la réputation d'un député ou d'un sénateur ne sont pas de mise. Afin de limiter le plus possible les allusions personnelles, il a été convenu de désigner les députés par leur titre, leur poste, ou le nom de leur circonscription. De même, on utilise ordinairement les expressions «l'autre endroit» et «les membres de l'autre endroit» pour désigner le Sénat et les sénateurs. Mais en règle générale, on décourage toute allusion aux débats du Sénat et aux sénateurs. En outre, il est de rigueur, depuis longtemps à la Chambre, de défendre le pouvoir judiciaire des attaques irrespectueuses ou offensantes.»

C'est pour cela que j'ai mis fin à son discours.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, vous avez fait certaines remarques, suite à la déclaration de mon collègue de Mégantic—Compton—Stanstead, dans le cadre des déclarations de députés en vertu de l'article 31.

Or, j'aimerais comprendre le sens de vos remarques relatives aux propos de mon collègue qui, lui, citait, et je dois répéter et citer les propos de la sénatrice Carstairs qui déclarait, et je cite: «Le Sénat est nécessaire parce que composé. . .»

Le Président: Encore une fois, j'aimerais donner à mon honorable collègue que je respecte beaucoup, la même raison. Je suis intervenu, parce que j'ai cru qu'il y avait des insultes contre et l'institution et le sénateur. C'est pour cette raison que j'ai pris cette décision.

Ce n'est pas un débat. J'ai compris que quand le député parlait, c'était cette règle qu'il transgressait. Alors, je voulais qu'on en reste là. Il y a un autre rappel au Règlement?

M. Duceppe: Monsieur le Président, mon collègue a répété des propos tenus par la sénatrice. Ce n'est certes pas lui qui offensait quiconque, mais bien plutôt la sénatrice qui offensait cette Chambre.

Le Président: Chers collègues, peut–être ai–je mal entendu. Je vais revoir ce que le député a dit et si c'est nécessaire, je vais revoir le Règlement.

* * *

• (1505)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je voudrais soulever une question de privilège au nom de mes 53 collègues du Bloc québécois.

En m'appuyant sur la jurisprudence dont vous venez de faire état, je suis certain que vous comprendrez que nous ne pouvons faire autrement que d'exiger des excuses pour une accusation inacceptable, à mon avis, et antiparlementaire qui a été utilisée par le premier ministre lors de la période des questions précédente, alors qu'il a accusé les députés du Bloc québécois de s'être fait élire sous de fausses représentations.

C'est non seulement l'insulte la plus grave qu'on puisse faire à un député dans cette Chambre, mais c'est également une attaque au processus même de la démocratie et de l'élection qui nous a permis de siéger ici. Les députés du Bloc se sont fait élire avec un programme très clair, avec un objectif bien identifié, le tout

encadré dans une démarche tout à fait structurée et maintes fois répétée aux électeurs du Québec.

En ces circonstances, par respect pour les 53 élus du Bloc, par respect pour les millions d'électeurs qui ont voté pour nous au Québec et pour tous ceux et celles qui, au Québec, partagent notre projet de société, je demande donc au premier ministre de s'excuser et de retirer ses paroles.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, à la lecture que vous ferez sans doute d'ici peu du hansard de la Chambre des communes, je pense que vous verrez que la citation qu'on vient de porter à votre attention est sélective. En d'autres termes, on n'a cité qu'une partie de la phrase. Vous verrez clairement et les députés d'en face le verront aussi, et vous nous le direz demain, qu'en fait le premier ministre a cité toute une phrase et que prendre des mots au centre d'une phrase ne donne pas la portée du tout. À la lumière de cela, le sens sera totalement différent.

Le Président: Chers collègues, je vais certainement réviser ce qui a été dit aujourd'hui, je vais juger dans le contexte les mots qui ont été dits et s'il est nécessaire, je reviendrai à la Chambre.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je m'en voudrais de priver mon collègue, le leader du gouvernement, de pouvoir nous répondre en ce qui concerne les travaux de la Chambre pour les prochaines semaines. Alors, je lui demanderais donc, comme c'est l'usage, de nous transmettre ses priorités pour les prochains jours.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Pendant quelques instants, monsieur le Président, j'ai cru que j'allais créer un précédent dans l'histoire parlementaire en m'invitant moi-même à faire la déclaration hebdomadaire concernant les travaux de la Chambre. Je remercie mon collègue, le leader de l'opposition à la Chambre, de m'avoir permis de respecter la tradition depuis longtemps établie à la Chambre, c'est-à-dire de ne faire cette déclaration qu'après en avoir été prié par le leader de l'opposition à la Chambre.

Voici donc l'énoncé hebdomadaire du programme des travaux de la Chambre: Aujourd'hui, nous poursuivrons l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-41 concernant la détermination de la peine. Demain, nous mettrons en discussion, à l'étape du rapport et de la troisième lecture, le projet de loi C-25 visant à modifier la Loi fédérale sur les hydrocarbures concernant le champ pétrolifère de Norman Wells, suivie de l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-49 portant sur la réorganisation du ministère de l'Agriculture.

Lundi, nous aurons au programme la deuxième lecture de deux autres projets de loi de réorganisation de ministères, le C-46 concernant le ministère de l'Industrie, et le C-48 concernant le ministère des Ressources naturelles.

Mardi, le premier article à l'ordre du jour sera la deuxième lecture du projet de loi C-50 concernant la Commission canadienne du blé, suivie par la reprise des débats entrepris mais non terminés sur les projets de lois que j'ai mentionnés.

• (1510)

Mercredi, la Chambre entreprendra l'étude des amendements proposés par le Sénat au projet de loi C-22 concernant l'aéroport Pearson.

Enfin, le jeudi 29 septembre sera un jour désigné. Je crois que ce jour sera réservé à l'opposition officielle.

Voilà qui complète ma déclaration concernant le programme des travaux pour la semaine à venir.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous étudions actuellement le projet de loi C-41, qui vise à modifier les dispositions du Code criminel relatives à la détermination de la peine.

Ce projet de loi comporte plusieurs dispositions excellentes, mais d'autres aussi qui me préoccupent. Il est évidement difficile de bien étudier les dispositions du Code criminel qui ont trait à la détermination de la peine sans aussi prendre en considération les dispositions de fond du Code, ou même, d'étudier la détermination de la peine indépendamment du système carcéral ou du système de libération conditionnelle.

Autrement dit, si nous décidons de modifier les modalités ou la politique de détermination de la peine, nous devons nous demander en quoi ces modifications auront des répercussions sur nos populations carcérales et sur les programmes de traitement que nous offrons aux détenus et nous devons nous interroger sur leurs rapports avec notre système de libération conditionnelle.

Si elles prévoient de prolonger les peines, les dispositions sur la détermination de la peine entraîneront une augmentation de la population carcérale, ce qui aura évidemment des répercussions sur les détenus. S'il y a des répercussions qui se traduisent par une augmentation de la population carcérale, il y aura aussi des répercussions sur les programmes de traitement offerts aux détenus, sur la quantité de ressources qui y sont affectées, les locaux disponibles à cette fin, le nombre d'éducateurs, de conseillers, de psychiatres, etc.

Voici ce qui me préoccupe: si nous décidons de prolonger les peines tout en resserrant les conditions d'admissibilité à la libération conditionnelle—je renvoie les députés à certaines dispositions du projet de loi C-45 dont nous étions saisis hier—et si, en même temps, nous mettons moins de ressources à la disposition-

de nos systèmes correctionnels et carcéraux en raison de notre campagne pour réduire le déficit, il y aura plus de détenus dans les établissements carcéraux, ceux–ci purgeront des peines plus longues et ils resteront incarcérés plus longtemps parce qu'il leur sera plus difficile de bénéficier d'une libération conditionnelle, mais moins de ressources seront affectées aux installations et aux programmes prévus pour ces détenus.

Il y a actuellement une très grave surpopulation carcérale. Cet été, j'ai eu l'occasion de visiter des établissements carcéraux de la région de Kingston. Certains qui avaient été construits pour accueillir 450 détenus en abritent maintenant plus de 650. Les détenus vivent à deux et même à trois dans des cellules plus étroites que la largeur de mes bras, et je dois dire que je ne suis pas costaud. Il y a maintenant double occupation dans de minuscules cellules.

Les programmes éducatifs et récréatifs offerts aux détenus ont par ailleurs fait l'objet de compressions. C'est le gouvernement précédent qui est à l'origine de cette situation, lui qui a constamment pratiqué des compressions au cours des neuf dernières années. Je soulève ce problème maintenant. Nous avons récemment formé le gouvernement, mais je soulève cette question très importante qui doit être prise en considération quand on étudie la détermination de la peine et la libération conditionnelle.

• (1515)

Nous devons nous demander ce qu'il en résultera si nous maintenons cette politique où les détenus purgeant de longues peines et n'ayant pas le même accès aux libérations conditionnelles ne sont pas préparés à une libération conditionnelle et ne disposent pas de programmes pour les occuper et les aider en prison parce que nous nous inquiétons trop du déficit et que nous réduisons les dépenses un peu partout.

Pensons à des périodes précédentes quand il est arrivé des situations semblables. Il y a eu des prises d'otages, des émeutes, et les taux de récidive étaient plus élevés.

Il ne faut pas oublier que la vaste majorité des détenus purgent des peines de courte durée. Ils ne purgent pas des peines d'emprisonnement à vie. Ils sont en prison pour vol à main armée, voies de fait, fraude ou cambriolage, entre autres, et doivent purger des peines de cinq, sept ou dix ans. Tôt ou tard, ils doivent être remis en liberté. Si nous nous préoccupons vraiment de la sécurité publique, nous devons faire en sorte de réhabiliter les détenus pour qu'ils constituent un moins grand danger pour la société au moment de leur libération qu'au moment de leur incarcération.

Si nous continuons sur la voie qu'on propose dans certains milieux de la société et dont le Parti réformiste se fait le principal défenseur à la Chambre, je me demande s'il ne faut pas simplement imposer des peines plus dures et plus longues, resserrer le régime de libération conditionnelle et diminuer le budget des prisons. Mais quel serait le résultat de pareille politique pour la protection de la société quand la vaste majorité de ces détenus seront libérés?

Je suis d'avis que la situation s'en trouvera beaucoup plus dangereuse pour la population. Une fois libérés, les détenus se retrouveront à la rue sans éducation, sans formation, sans traitement pour ceux qui ont expérimenté les tensions, la violence et ainsi de suite. Nous n'avons qu'à examiner la situation aux États–Unis où on a adopté semblables politiques. Regardez ce qui se passe dans certains États du sud, comme la Floride, la Louisiane, le Texas, la Georgie, où on a mis en place ces politiques. Les peines y sont plus sévères et plus longues. L'obtention d'une libération conditionnelle y est plus difficile et on a sabré les ressources.

J'ai lu un article récemment où il était question d'un juge qui n'arrivait pas à caser un détenu faute de place. En effet, la prison était tellement bondée, il y avait si peu de gens qui en sortaient et tellement qui y entraient, qu'il n'y avait plus de place pour ce délinquant parce que les législateurs n'avaient pas songé à modifier les dispositions concernant la détermination de la peine et la libération conditionnelle et à fournir les ressources nécessaires.

Nous devrons peut–être construire d'autres prisons si nous continuons de prolonger les peines et de restreindre la libération conditionnelle. Cela nous coûtera peut–être beaucoup plus cher que si nous avions traité les détenus différemment.

Aux États–Unis, où on a adopté ces politiques, la population n'est pas mieux protégée. Le nombre des crimes avec violence y est beaucoup plus élevé que chez nous. Dans les États, comme la Floride, où on a rétabli la peine de mort, on exécute quelqu'un le matin et l'après–midi un autre tue un citoyen innocent uniquement pour s'emparer de sa voiture. Un jour, un Montréalais a pris un avion pour la Floride. À l'aéroport, il a loué une voiture et il a été assassiné précisément pour son véhicule, alors qu'il y avait eu une exécution le matin même. D'autres gens vous raconteront des histoires semblables.

Penchons–nous sérieusement sur nos politiques en la matière et sur les liens qui existent entre la détermination de la peine, notre système correctionnel et notre régime de libération conditionnelle.

Ce projet de loi comporte certaines modifications apportées à l'article 745 du Code criminel. Cet article, j'en suis en partie responsable parce qu'il traite de l'examen de la demande de libération conditionnelle présentée par les meurtriers qui ont été condamnés à 15 ans de prison. Ce projet de loi autorise la production de certains renseignement fournis par la victime au moment de déterminer si le délai d'admissibilité à la libération conditionnelle devrait passer de 25 à 15 ans.

• (1520)

Je suis certainement d'accord pour dire que nous devons accroître le nombre de programmes d'aide aux victimes et tenir davantage compte de ces dernières dans notre système de justice pénale, mais je me demande si ce projet de loi est le bon endroit où prévoir des déclarations de victime.

En effet, l'article 745 stipule que, sur réception de la demande prévue aux termes de cet article, le juge en chef compétent charge un juge de constituer un jury pour l'entendre et pour décider s'il y a lieu de réduire le délai préalable à la libération conditionnelle du requérant, compte tenu de son caractère, de sa conduite—c'est–à–dire de la conduite du détenu durant l'exécu-

tionde sa peine—, de la nature de l'infraction et de tout ce que le juge estime utile.

Je me demande si les renseignements fournis par la famille de la victime—dans ce cas–ci, les parents, l'épouse ou le mari de la personne qui a été assassinée—porteraient sur le caractère du requérant, car le juge doit effectivement examiner le caractère du requérant, sa conduite pendant l'exécution de sa peine et la nature de l'infraction. Je me demande donc comment, après 15 ans, la famille de la victime pourrait se prononcer sur le caractère ou la conduite du détenu qui présente une demande de libération conditionnelle anticipée.

Quoi qu'il en soit, je présume que les déclarations de la victime sur les répercussions du crime devraient se rapporter à la cause entendue par le tribunal et non à des questions n'ayant aucun rapport avec la cause.

Permettez–moi d'expliquer l'origine de ces dispositions. Avant 1976, les personnes condamnées de meurtre non puni de la peine de mort ou dont la peine a été commuée et qui avaient commis un meurtre puni de la peine de mort étaient admissibles à une libération conditionnelle au terme de 10 ans d'emprisonnement. Je souligne qu'il n'y a pas eu d'exécutions depuis 1962 au Canada. Jusqu'en 1976, les détenus étaient admissibles à une libération conditionnelle au terme de 10 ans, et très peu d'erreurs ont été commises. Je crois que, lorsque nous avons adopté cette mesure législative en 1976, seulement quatre personnes qui avaient été libérées sous condition avaient commis d'autres meurtres. L'admissibilité à une libération conditionnelle au terme de 10 ans n'avait donc pas été une expérience désastreuse dans le pays.

Lorsque la peine capitale a été abolie en 1976, nous avons prévu pour les meurtres au premier et au deuxième degrés une peine d'emprisonnement à perpétuité et l'admissibilité à une libération conditionnelle au terme de 10 ans pour les meurtres au deuxième degré, avec la possibilité pour le juge et le jury de porter ce délai à 25 ans au moment du procès ou du jugement. Pour les meurtres au premier degré, le délai d'admissibilité à une libération conditionnelle a été fixé à 25 ans, mais au terme de 15 ans, le détenu pouvait demander que le délai préalable à sa libération conditionnelle soit réduit de 25 à 15 ans.

Certains commentateurs et certains députés de la Chambre ont dit que cette disposition de 15 ans constituait une échappatoire. Ce n'est pas le cas, puisqu'elle figurait dans la mesure législative. Cela a été débattu à la Chambre. Cela figure clairement dans la mesure législative. Des dispositions ont été prévues à cette fin. Ce n'est pas quelque chose que le gouvernement ou les autorités ont trouvé comme ça. Ce n'est pas là par hasard. La loi prévoit bel et bien qu'une personne qui a purgé 15 ans de sa peine peut demander que son délai d'admissibilité à la libération conditionnelle soit réduit pour passer de 25 à 15 ans. Même si le tribunal réduit le délai d'admissibilité à la libération conditionnelle d'une personne de, disons, 25 ans à 16 ou 17 ans, celle–ci doit s'adresser à la Commission des libérations conditionnelles et plaider en sa faveur.

Nul ne peut être mis en liberté conditionnelle, à moins de n'avoir prouvé à la Commission des libérations conditionnelles qu'il est complètement réhabilité et qu'il ne présente plus de danger pour la société. La commission ou les tribunaux n'accordent pas automatiquement la libération conditionnelle au détenu qui, après avoir purgé 15 ans de sa peine, demande que l'on examine son cas en vue d'une libération conditionnelle. En fait, la plupart des personnes qui demandent un examen de leur cas, après avoir purgé 15 ans de leur peine, voient leur demande rejetée. Même lorsque des détenus comparaissent devant la Commission des libérations conditionnelles, leur demande est très souvent rejetée. On ne leur accorde pas la libération conditionnelle parce qu'ils ne sont pas en mesure de prouver qu'ils sont complètement réhabilités et qu'ils ne constituent plus un danger pour la société.

• (1525)

J'ai proposé que l'on élimine l'examen après 15 ans et que l'on fixe à 15 ans le délai d'admissibilité à la libération conditionnelle. Certaines personnes ont mal interprété cette proposition et ont dit que je voulais que l'on impose aux meurtriers une peine de 15 ans. C'est totalement faux. Les meurtriers ont toujours été condamnés à l'emprisonnement à perpétuité, et cela ne devrait pas changer.

Il ne faut pas oublier que lorsqu'une personne purge une peine d'emprisonnement à perpétuité, la peine se poursuit, même si cette personne est en liberté conditionnelle. Une personne peut purger sa peine à l'extérieur de l'établissement, de la prison. Mais la peine d'emprisonnement à perpétuité est toujours là et toute personne qui enfreint les conditions de sa libération conditionnelle—pas besoin, pour cela, de commettre un crime—peut être renvoyée en prison pour continuer d'y purger sa peine. Ou encore si vous commettez un délit mineur, comme une négligence criminelle, un vol ou une autre infraction du genre, on peut vous incarcérer à nouveau, non seulement à cause du délit mineur, mais pour la suite de votre peine d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre.

Il n'est pas question de changer la peine liée au meurtre. C'est l'emprisonnement à vie, et je ne propose pas qu'il en soit autrement. Je parle ici du délai préalable à la libération conditionnelle, que ce soit 15 ou 25 ans. On ne veut pas modifier la peine. Toutefois, en vertu de notre système de justice pénale, il est possible de purger une peine dans un établissement à sécurité maximale, moyenne ou minimale ou encore à l'extérieur de tout établissement, mais sous surveillance, au sein de la collectivité. C'est ce qu'on appelle la libération conditionnelle.

Il existe donc diverses façons de purger une peine, mais le coupable demeure toujours sous le coup de cette peine. En cas de meurtre, il s'agit de l'emprisonnement à perpétuité et personne n'a proposé de modifier cela.

Je veux simplement dire que je suis heureux que le ministre n'ait pas aboli la révision après 15 ans dans le cas des personnes coupables de meurtre. Je me demande toutefois comment les dispositions de ce projet de loi s'appliqueront et quel sera leur impact sur la décision à prendre au moment de cette révision. J'aurais préféré qu'on abolisse entièrement la révision après 15 ans pour permettre la libération conditionnelle au bout de cette période. Les condamnés n'auraient pas automatiquement droit à la libération; ils devraient prouver qu'ils ne constituent plus un danger pour la société et qu'ils sont entièrement réhabilités. Par conséquent, les criminels dangereux ne seraient pas libérés, mais demeureraient en prison. Cependant, ceux qui, après avoir purgé 15 ou 16 ans de leur peine, pourraient prouver qu'ils sont entièrement réhabilités, prêts à travailler, à subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles et à s'intégrer à la société, tout en demeu-

rantsous la surveillance des autorités, obtiendraient le droit de purger leur peine à l'extérieur, soit au sein de leur collectivité.

Je tiens à répéter que la protection du public doit être le principal objectif de toute politique sur la détermination de la peine. Le droit criminel a pour objet de protéger la population contre un comportement que nous jugeons être criminel. Si c'est là l'objectif visé, bien entendu, une fois que des gens sont incarcérés, nous devons avoir pour but de favoriser leur réinsertion sociale et de corriger leur comportement, car la grande majorité d'entre eux seront assujettis à des peines limitées et réintégreront la société. Dans ce cas–là, je le répète, le système doit veiller à favoriser leur réinsertion sociale.

Nous ne pouvons nous attendre à ce que le Code criminel, le système de justice pénale ou notre politique de détermination de la peine constituent le principal moyen de prévenir les crimes et de réduire la criminalité. Ces dispositions ne peuvent s'appliquer aux individus qu'une fois le crime commis et le dommage causé.

Si nous voulons vraiment faire de la prévention et réduire la criminalité, il faut alors nous attaquer aux causes profondes de ces crimes, qu'elles soient sociales, économiques ou psychologiques. Nous devons nous demander pour quelles raisons ces individus, jeunes ou adultes, commettent ces crimes. Que pouvons–nous faire pour les prévenir?

Il est peut–être possible d'exercer un meilleur contrôle sur les armes à feu. Je suis tout à fait favorable à un tel contrôle et j'appuierai le ministre lorsqu'il présentera son projet de loi, car moins il y aura d'armes en circulation, moins il y aura de crimes commis à l'aide d'armes à feu.

Il se peut que nous devions prendre des mesures au sujet des enfants qui sont abandonnés ou maltraités. Leurs parents alcooliques ou drogués les abandonnent et ces enfants grandissent alors complètement laissés à l'abandon, sans appartenir à une famille ou à un groupe, et deviennent ainsi très antisociaux.

Ce que je veux dire, c'est que les gens qui pensent que nous pouvons simplement apporter des modifications au Code criminel relativement à la détermination de la peine ou à l'essence même des infractions criminelles pour résoudre le problème et qui donnent à la population l'impression qu'on parviendra ainsi à une société plus sûre induisent complètement les gens en erreur. Ils ne sont pas honnêtes envers les Canadiens.

• (1530)

Nous pourrions modifier tous les articles du Code criminel et rendre celui–ci le plus strict possible, cela ne résoudrait pas le problème. On peut le constater, je le répète, dans certains États américains.

Si nous voulons vraiment protéger les gens contre les crimes, si nous voulons réduire le taux de criminalité et faire de la prévention, nous devons alors nous attaquer aux causes, ce qui signifie la participation non seulement du ministère de la Justice ou du solliciteur général, mais également des services de Santé nationale et Bien–être social, du Développement des ressources humaines et d'Emploi et Immigration, ainsi que des gouvernements provinciaux, des conseils scolaires et des gouvernements municipaux. Nous devons tous jouer notre rôle pour nous attaquer aux causes profondes de la criminalité dans la société.

Je vais conclure mes observations. Je le répète, le projet de loi renferme d'excellentes dispositions et de bonnes solutions de rechange pour la détermination de la peine. Il établit une charte ou un objectif relativement à la politique de détermination de la peine. Cependant, il y a quelques dispositions qui m'inquiètent, et je serai heureux, si le Comité de la justice examine ce projet de loi, de voir s'il ne serait pas possible d'y apporter certaines améliorations.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la présentation de mon collègue d'en face. Je dois dire que je partage certaines de ses réserves à l'égard de la mesure législative et à l'égard de l'ensemble de la question de la lutte contre la criminalité dans le pays. Nous avons appris récemment que le taux de criminalité, au Canada, est à la baisse. Si c'est vrai, je pense que nous devrions nous en réjouir.

J'ai des réserves au sujet de la question de la libération conditionnelle et d'autres éléments de l'article 745. Il me semble que ceux qui entrent dans le système pénal sont ceux qui ont déjà démontré qu'ils n'étaient pas de bons citoyens ou ceux qui ont fauté. Il me semble qu'il faut mettre en branle quelque autre engrenage de l'administration de la justice dans ce cas, de sorte qu'ils apprennent la dure leçon qu'ils n'avaient pas apprise jusque–là.

J'aimerais bien avoir les commentaires du député. Il disait qu'il aimerait voir une libération conditionnelle automatique après 15 années d'emprisonnement, au lieu du simple droit de la demander, indépendamment du crime. Je m'inquiète beaucoup du fait qu'une personne ait automatiquement le droit de dire: «Ma peine est terminée, même si j'ai tué quelqu'un.» Cela est répréhensible et grave. Nous devrions renforcer cet aspect plutôt que de l'affaiblir.

J'aimerais bien qu'il justifie sa position, s'il le peut.

M. Allmand: Monsieur le Président, je me demande parfois si nous parlons tous la même langue, même quand nous parlons anglais. Je crois avoir dit et j'ai effectivement dit à de nombreuses reprises que je suis opposé à la libération conditionnelle automatique. Il n'existe pas de libération conditionnelle automatique au Canada et je n'ai jamais, de toute ma vie, proposé que cette mesure s'applique à qui que ce soit.

J'ai dit et j'affirme toujours qu'à partir d'une certaine date un détenu devrait pouvoir se présenter devant la Commission des libérations conditionnelles pour faire valoir sa cause. Il incomberait au détenu de démontrer qu'il est tout à fait réadapté et qu'il ne présente plus de danger pour la société. S'il ne peut en faire la preuve, la libération conditionnelle doit lui être refusée. La dernière chose que je recommanderais serait d'accorder une libération conditionnelle automatique à un détenu simplement parce qu'il a purgé une certaine partie de sa peine.

Il en va différemment dans le cas d'un détenu qui arrive à la fin de sa peine. J'y reviendrai dans un moment. Je n'ai jamais recommandé la libération conditionnelle automatique des meurtriers. Je ne l'ai jamais fait et ne le ferai jamais. J'en donne l'assurance au député. Il a peut–être lu des choses en ce sens mais je ne l'ai jamais recommandé.

J'ai plutôt recommandé qu'un meurtrier ait le droit de demander une libération conditionnelle après 15 ans, tout comme un autre détenu peut demander une libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de sa peine. Par exemple, un détenu qui purge une peine d'emprisonnement de six ans peut demander une libération conditionnelle après deux ans. Il ne l'obtiendra pas nécessairement. La Commission des libérations conditionnelles va entendre la cause du détenu, mais elle peut rejeter sa demande.

Il y a eu des cas où des détenus se sont présentés devant la Commission des libérations conditionnelles à six reprises et ont vu leur demande refusée six fois à cause de leur comportement. Tous les témoignages recueillis par la commission montraient que le détenu n'était pas prêt pour une libération conditionnelle. J'appuie cette façon de faire. Je ne crois pas en la libération conditionnelle automatique, je tiens à en donner l'assurance.

• (1535)

Le député a également soulevé un argument valable lorsqu'il a dit que certaines personnes font la preuve, lorsqu'elles commettent des crimes, qu'elles sont de mauvaises personnes et qu'il faut les incarcérer. Je suis d'accord.

Les individus violents qui commettent des actes de violence doivent être gardés en prison, mais ils doivent également être soumis à un traitement ou à un système correctionnel qui fasse en sorte que, lorsqu'ils recouvrent leur liberté, ils représentent un moindre risque et soient moins susceptibles de répéter les actes pour lesquels ils ont été condamnés.

Il y a des précautions à prendre. On constate, par exemple, que le taux d'analphabétisme en prison est très élevé. Les détenus affichent un très faible niveau de scolarité. Ils n'ont pas de métier. Si nous pouvons les aider pendant leur détention à apprendre des métiers, à apprendre à travailler, à vivre comme des gens normaux qui se lèvent le matin, vont au travail, font des économies, bref à acquérir les mêmes aptitudes que les gens ordinaires, nous aurons beaucoup fait.

Si le système était ainsi fait qu'un libéré conditionnel puisse compter, dès son retour en société, sur un agent de libération conditionnelle qui l'aiderait à trouver du travail, à s'établir, à reprendre sa place dans sa famille, etc., ses chances de retomber dans la criminalité seraient moindres.

Je crois en l'utilité de la prison, mais les détenus doivent avoir accès à un programme qui les aide à mieux se débrouiller après leur libération.

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, je sais que le député de Notre–Dame–de–Grâce a beaucoup d'expérience en la matière, puisqu'il a déjà été solliciteur général du Canada.

Il nous décrit le système américain que la plupart d'entre nous considérons comme un modèle plutôt inquiétant. Ce n'est certainement pas une solution intelligente que de construire plus de prisons et d'imposer des peines plus longues. Cela semble être une industrie infernale aux États–Unis. On y crée la criminalité, puis on crée les justiciers, puis on crée l'incarcération et cela n'a plus de fin.

Le député nous a fait une brillante description des problèmes qui se posent en Floride, où l'on exécute des criminels le matin et où d'autres tuent des innocents dans l'après–midi. Je comprends ce qu'il veut dire au sujet de l'effet de dissuasion insuffisant.

Il y a aussi le problème des Canadiens qui essaient désespérément de comprendre ce que nous pouvons faire. À notre époque, les quartiers du centre–ville posent un problème grave. Dans ma propre circonscription, Rosedale, le centre–ville de Toronto me pose de graves problèmes. Il y a 15 ans, des balles n'allaient pas ricocher sur les édifices au centre–ville, mais maintenant des femmes et des enfants ont peur de se promener le soir dans certaines parties du centre–ville de Toronto. Cela ne sert à rien de dire que nous allons confisquer toutes les armes à feu. Il faut bien admettre que ce serait un début, mais rien qu'un début. Il y aura toujours des armes à feu en circulation.

Le député a–t–il trouvé un autre modèle, connaît–il un endroit ou un exemple qu'il puisse nous citer avec toute la force de son expérience et dont nous pourrions nous inspirer, quelque chose de concret sur quoi les Canadiens pourraient se fonder pour régler ce problème considérable, sans réagir à l'américaine, mais plutôt en nous attaquant fermement au problème de la violence, qui se répand dans nos villes?

M. Allmand: Monsieur le Président, je remercie le député de Rosedale. Comme je l'ai dit, il n'y a pas de solution miracle à la hausse de la criminalité. Si nous voulons faire croire aux Canadiens qu'il y en a une, nous méritons leur blâme.

Ce n'est pas très bien servir le public que de vouloir lui faire croire que nous pouvons régler le problème de la criminalité à Toronto, Montréal ou Vancouver, simplement en modifiant les dispositions du Code criminel ou en portant la peine à vingt ans au lieu de dix, comme l'ont fait certains États américains. Ce n'est pas très bien le servir que de vouloir lui faire croire que c'est la solution et que cinq mois plus tard, la criminalité redouble.

À mon avis, la Chambre doit faire preuve de leadership dans ce domaine et s'attaquer aux causes de la criminalité. Nous devons veiller à mettre en place des lois pour la protection de l'enfant, qui s'appliquent dès l'enfance, à huit ou neuf ans, lorsque les enfants sont maltraités ou commencent à prendre le mauvais chemin. Il existe une loi de ce genre au Québec, la Loi sur la protection de la jeunesse. Je suis sûr qu'il en existe également une en Ontario, qui s'applique aux enfants de moins de douze ans, soit aux enfants en–dessous de l'âge auquel s'applique la Loi sur les jeunes contrevenants.

Qu'il s'agisse d'enfants renvoyés de famille d'accueil en famille d'accueil, abandonnés par leur famille, aux prises avec des problèmes de drogue, ou autres, nous devons intervenir rapidement et essayer d'empêcher cela. Nous devons aussi veiller à avoir notamment des systèmes d'éducation et des politiques d'emploi qui soient bien adaptés et qui incitent les gens à s'orienter vers une vie productive plutôt que vers la criminalité. Voilà ce que, à mon avis, nous devons faire. Ce n'est pas une solution miracle. Cela veut dire qu'il va falloir dépenser de l'argent, mais

c'est un investissement. C'est de l'argent qui va rapporter, car il va permettre de renforcer la sécurité.

● (1540)

Il est possible que des crimes terribles aient été commis à Toronto ces dernières années. Cependant, j'ai consulté les statistiques. Toronto a enregistré entre 50 et 60 meurtres l'an dernier. Nous parlons d'une ville de plus de trois millions d'habitants! Si on compare ces chiffres à ceux de Detroit, de Cleveland ou de la Nouvelle–Orléans, où l'on enregistre plus de 500 ou 500 meurtres par an, Toronto est une ville sûre.

Je ne veux pas dire que l'on doive tolérer les terribles crimes commis à Toronto, Montréal, Vancouver ou ailleurs. Ce que je veux dire, c'est que le taux de criminalité est nettement plus faible ici qu'aux États–Unis. Peut–être est–ce parce que nous avons toujours adopté une approche qui n'était pas simplement fondée sur la justice pénale.

Nous avons un plus grand nombre de programmes sociaux et de meilleurs programmes d'éducation. Aux États–Unis, la loi pénale relève de l'État alors qu'ici, elle relève du fédéral. Certains États américains ont de meilleurs systèmes et programmes que d'autres. Je parle de ceux où l'approche est davantage axée sur l'action punitive que sur la prévention ou la réadaptation. Dans les États où l'approche est davantage axée en ce sens, les résultats sont nettement meilleurs.

Prenez les États comme le Minnesota ou certains États de la Nouvelle–Angleterre, le taux de criminalité pour 100 000 habitants y est nettement inférieur que dans les États du Sud, où les politiques sont très dures et les peines très longues.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec la députée de Surrey—White Rock—South Langley. Les autres députés de notre caucus parleront 20 minutes.

C'est avec grand plaisir que je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour commenter le projet de loi C–41 qui porte sur notre système de justice pénale et plus précisément sur la détermination de la peine. Il faut féliciter le ministre de la Justice d'avoir déposé ce projet de loi, de même que pour ses autres initiatives concernant les jeunes contrevenants et le contrôle des armes à feu.

Bien que de ce côté–ci de la Chambre nous n'approuvions pas toutes les propositions du ministre, il ne fait aucun doute qu'il nous donne matière à réfléchir. Je ne peux m'empêcher de penser que si seulement le ministre des Finances faisait autant d'efforts pour améliorer le sort des Canadiens, il aurait déjà épongé le déficit.

Quoi qu'il en soit, nous sommes ici pour parler du projet de loi C–41. J'aimerais parler aujourd'hui d'abord des aspects positifs de ce dernier puis de ses lacunes—du moins ce que je pense être des lacunes—qui, espérons–le, seront corrigées lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité.

Comme l'ont dit mes collègues, l'un des éléments positifs les plus importants est le fait que, pour la première fois, un texte législatif contient un énoncé de l'objectif des peines et des principes devant guider le prononcé de ces dernières.

Il n'y a rien de nouveau dans cet énoncé; toutefois, il codifie la loi actuelle et guidera de façon explicite les juges au criminel quant aux principes à suivre dans chaque cas. C'est un aspect positif du projet de loi C–41 qui présente toutefois un certain nombre de lacunes qui, je l'espère, seront éliminées en comité.

Lorsque je discute du système de justice pénale avec mes électeurs, ce qui revient le plus souvent, c'est le manque d'uniformité des peines. Cette imprévisibilité existe tant en raison des différentes peines imposées à l'égard de crimes de même nature, que de la courte période passée derrière les barreaux par certains criminels.

Les gens estiment que des crimes identiques devraient être assortis de peines identiques. Autrement dit, si un col blanc est coupable d'un vol par abus de confiance, il devrait se voir imposer la même peine que n'importe quel autre individu qui commet aussi un vol. Je sais que, dans certains cas, les cols blancs se voient imposer des peines plus sévères que d'autres criminels; toutefois, étant donné la façon dont notre système fonctionne, la plus grande partie de ces peines est purgée en liberté et non en prison.

Les cols blancs devraient purger leur peine en prison. C'est le fait d'être tenu responsable de nos actes qui est dissuasif. Notre système de justice pénale doit envoyer un message clair à tous ceux qui envisagent de commettre un crime. Si vous commettez un crime, vous devez purger votre peine en prison. Les coupables doivent être incarcérés et ne pas bénéficier d'un traitement spécial.

Le deuxième aspect soulevé par mes électeurs a trait à la durée de la période passée derrière les barreaux. Nous sommes tous au courant de cas où des personnes condamnées à de longues peines d'emprisonnement ont pu rapidement recouvrer leur liberté. Notre système semble offrir toutes sortes de possibilités de manipulation aux criminels, de sorte que ceux–ci sont loin de passer autant de temps en prison que ne le croyaient à l'origine le juge ou les victimes.

Je sais que le projet de loi C–41 traite de cet aspect en permettant aux victimes de se faire entendre lors des audiences visant à déterminer s'il y a lieu d'accorder une libération conditionnelle anticipée.

● (1545)

Pourquoi imposer ce traumatisme aux victimes? En fait, pourquoi devrait–on tenir des audiences en vue d'une libération conditionnelle anticipée? Quand un individu est condamné à une peine d'emprisonnement de dix ans, qu'y a–t–il de mal à ce qu'il fasse au moins sept ou huit ans de prison avant qu'il ne soit question d'une libération conditionnelle ou d'un autre moyen pour le remettre dans la rue?

Cette question conduit à la suivante: Ceux qui ont commis des crimes avec violence devraient–ils être libérés? Leurs peines

devraient–elles être réduites? Aujourd'hui plus que jamais, nous savons que les Canadiens sont irrités lorsque des criminels violents bénéficient d'une semi–liberté, d'une libération conditionnelle anticipée ou d'une peine réduite. Un crime avec violence suit. Une mort due à un délinquant violent qui ne devrait pas être en liberté au Canada avant la fin de sa peine, c'est trop.

Les Canadiens veulent que leur système leur donne des certitudes et ce n'est pas ce projet de loi qui le leur en donnera.

Je m'oppose aussi au facteur aggravant de haine lié à la détermination de la peine pour certains crimes. Selon le Parti réformiste, nous avons tous été créés égaux. Aucun groupe ne devrait donc avoir plus de droits que les autres. Il m'apparaît insensé de déterminer la rigueur du châtiment selon que la victime appartient ou non à une classe privilégiée. Est–ce pire de tuer ou de blesser une personne appartenant à une classe privilégiée? Je ne le crois pas. Quand un crime est commis, il doit y avoir un châtiment et la population devrait savoir que celui qui commet tel crime recevra tel châtiment. Ce raisonnement est peut–être simpliste dans notre société apparemment si complexe, mais c'est celui que nous, les réformistes, adoptons.

J'ai entendu à la Chambre mardi que, si un crime motivé par la haine était commis, le châtiment devrait être plus rigoureux, plus dur. Si j'ai bien compris, on a alors cité l'exemple d'un membre de la communauté gay qui avait été brutalement battu et en était mort.

J'ai demandé à la Chambre de considérer le cas tragique d'un homme de 31 ans, de Coquitlam—un certain M. Niven, je crois—qui, tout récemment, a été brutalement attaqué et battu à mort en allant au dépanneur. Ce crime est–il moins sauvage que l'autre? Peut–on vraiment affirmer que l'un est pire que l'autre?

Y en a–t–il un qui mérite d'être plus sévèrement puni que l'autre? Ne s'agit–il pas dans les deux cas d'un homme brutalement battu à mort? Une vie vaut–elle moins qu'une autre? J'espère bien que non. Toute vie n'est–elle pas également précieuse? Je l'espère bien.

Ce qui nous préoccupe aussi, c'est que ce projet de loi permet aux provinces d'établir des programmes de mesures de rechange. Cette disposition a beau viser des buts louables en théorie, elle risque elle aussi d'être un gage d'inégalité. Des crimes similaires risquent d'être traités différemment selon les provinces. Il y a déjà bien assez d'incertitude dans le système sans en rajouter.

Une lacune flagrante du projet de loi, c'est qu'il ne prévoit pas que les crimes commis avec une arme à feu entraînent automatiquement des peines plus sévères. Le ministre de la Justice en a parlé au sujet du contrôle des armes à feu, tout comme d'ailleurs le lobby des partisans d'un contrôle plus strict des armes à feu.

Je veux maintenant citer le rapport d'enquête que le Service correctionnel du Canada a publié, le 25 août dernier, sur les évasions qui se sont produites au pénitencier à sécurité minimale de Ferndale, dans ma circonscription. Deux détenus, Timothy-Denis Cronin et Michael Kelly Roberts, se sont évadés de cet établissement le 3 mai.

Ils ont été repris peu de temps après à Salem, en Oregon, mais avaient profité de leur bref moment de liberté pour assassiner un Américain. Ces deux hommes avaient été reconnus coupables de crimes violents qu'ils avaient commis en se servant d'armes à feu. Pourquoi ces deux contrevenants étaient–il incarcérés dans un établissement à sécurité minimale?

En 1979, l'un des psychologues de Roberts avait conclu que Roberts devait rester emprisonné dans un établissement à sécurité maximale.

Voici les résultats de l'enquête. «La commission conclut que, nonobstant l'avis du personnel ainsi que des psychologues et psychiatres dans les cas de Roberts et Cronin, leur incarcération dans un établissement à sécurité minimale était une décision inopportune et, dans un des cas, fondée partiellement sur un outil d'évaluation mal utilisé.»

Je suis heureux qu'on ait reconnu l'erreur et fait des recommandations pour prévenir ce genre de situations. Comme le disent les auteurs du rapport dans leur huitième recommandation: «Le Service correctionnel du Canada devrait avoir comme politique de surveiller étroitement les nouveaux détenus et contrevenants à risque élevé envoyés dans un établissement à sécurité minimale et leur offrir des services cliniques.»

Cela est prévu dans le plan d'action, qui dit: «Aucun contrevenant généralement à risque élevé devrait être incarcéré dans un établissement à sécurité minimale.» Malheureusement, le plan d'action ne s'arrête pas là. On poursuit en disant: «Cependant, il faut reconnaître que certains contrevenants aptes à être incarcérés dans un établissement à sécurité minimale exigent plus de surveillance que d'autres.»

• (1550)

Cette question m'inquiète. J'ai examiné le pourcentage et le genre de crimes commis par les détenus de l'établissement Ferndale et j'ai découvert que 43,8 p. 100 des détenus de Ferndale sont des contrevenants violents. Comme les meurtres et les décès violents constituent plus de 29 p. 100 de ces infractions, je présume que ces infractions ont été commises au moyen d'une arme et, plus souvent qu'autrement, une arme à feu.

Qui sera le prochain contrevenant à risque élevé à s'évader de Ferndale? Quand commencerons–nous à accorder plus d'importance aux droits des citoyens respectueux de la loi qu'à ceux des contrevenants? Je le répète, si un autre détenu à risque élevé s'évade de la prison à sécurité minimale Ferndale, située à Mission, comme cela lui est très facile de le faire, et tue une autre victime innocente, ce sera payer un prix trop élevé.

Il aurait été si simple d'insérer dans le projet de loi des dispositions prévoyant des peines plus sévères pour les auteurs de crimes commis avec une arme à feu. C'est probablement la seule restriction concernant l'utilisation des armes à feu qui touche directement ceux qui utilisent le plus les armes à feu, c'est–à–dire les criminels. Il est plus que temps d'aborder cet

aspect du contrôle des armes à feu. J'espère que le gouvernement resserrera les mesures prévues à cette fin dans son projet de loi.

En terminant, je crois qu'il est temps d'avoir une loi exhaustive sur la détermination de la peine, et ce projet de loi est un premier pas dans la bonne direction. Dans les mois à venir, j'espère que le ministre de la Justice nous fera part d'autres initiatives, en ce qui concerne par exemple la nomination des juges et la réduction du coût énorme de notre système de justice. Ce débat devra toutefois attendre.

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River): Monsieur le Président, la députée a déclaré que les gens qui se livrent à la criminalité en col blanc devraient purger leurs peines. Plus tôt aujourd'hui, son collègue de Wild Rose a déclaré qu'il existait peut–être d'autres moyens que l'incarcération pour punir les auteurs de crimes non violents.

Comment la députée explique–t–elle cette contradiction apparue aujourd'hui dans la position de son parti?

Mme Jennings: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Oui, j'ai fait cette déclaration. Je crois que tous les gens qui commettent des crimes doivent payer pour leurs actes et doivent être incarcérés. Cependant, s'il arrivait, et je dis bien «s'il arrivait» que nos établissements carcéraux soient surpeuplés, il ne serait que logique de rechercher des solutions à cette surpopulation. Il serait alors tout naturel de trouver d'autres moyens de faire purger leur peine aux auteurs de crimes non violents et le travail communautaire constituerait un excellent moyen, mais seulement s'il n'y avait plus de place pour eux dans les pénitenciers.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le Président, les propos de la députée m'intéressent au plus haut point. Nous apprenons que notre système carcéral a moins de ressources pour garder les gens en prison. Nous savons qu'il en coûte environ 50 000 $ par année et par détenu.

Nos prisons sont bondées et nous entrevoyons la possibilité d'une augmentation de 30 p. 100 de la population carcérale au cours des prochaines années. Nous savons aussi que les États–Unis accordent moins de libérations conditionnelles, mais que les résultats ne sont pas très satisfaisants, en ce sens que, même si on laisse les détenus en prison, le taux de criminalité ne diminue pas.

Je voudrais bien savoir aussi comment le Parti réformiste peut penser que l'absence de réglementation sur les armes à feu fera diminuer la criminalité. Il me semble très étrange que nous nous préoccupions plus de l'établissement des peines que du contrôle de l'utilisation des armes à feu dans la société. Si nous pouvions faire enregistrer les armes à feu, nous exercerions un meilleur contrôle, mais nous insistons plutôt sur les peines à imposer à ceux qui ont déjà commis un crime. C'est ce qui me semble illogique dans l'argumentation de la députée.

• (1555)

Comment peut–on dire qu'il ne faut pas réglementer les armes, comme le propose le ministre, et prétendre qu'il serait préférable de dépenser davantage en alourdissant les peines et en jetant des gens en prison, alors que nous pourrions simplement réduire le nombre de meurtres, résultat que permettrait d'obtenir une projet de loi sérieux et complet sur la réglementation des armes à feu? Je voudrais connaître les réactions de la députée.

Mme Jennings: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Vous avez dit deux ou trois choses. Tout d'abord, je suis très inquiète chaque fois que vous parlez de contrôler les armes à feu. Ce que vous dites en fait, c'est que nous empêchons des citoyens respectueux des lois. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je rappelle aux députés des deux côtés de la Chambre qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

Mme Jennings: Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président. Je présente aussi mes excuses au député d'en face.

Je trouve l'ensemble de la situation préoccupante. J'éprouve du respect pour tous les députés à la Chambre et j'essaie de me convaincre que, tout comme moi, vous dites ce que vous pensez sincèrement. Ce que je veux dire, c'est que nous avons des propriétaires d'armes à feu qui sont sincères. Chaque fois que nous légiférons sur le contrôle des armes à feu, ce sont eux qui écopent. C'est inacceptable. Nous devons trouver un autre moyen. On ne peut pas justifier l'adoption de lois qui vont retirer des droits à des citoyens respectueux des lois. Dans une société juste, c'est injustifiable.

Quant au problème des prisons bondées, la solution est–elle d'ouvrir les portes et de relâcher les détenus? N'est–ce pas ce qu'on a fait en Russie en 1917? Y en a–t–il parmi vous qui savent ce qui est alors arrivé aux innocentes gens des petits villages de la steppe russe? Pensez–y un seul instant.

Non, nous ne devons pas ouvrir les portes. Ce qu'il faut faire, c'est convaincre même les jeunes qui, étant mineurs, peuvent commettre des crimes parce qu'ils ne peuvent être tenus responsables. Il ne faut pas qu'ils puissent tirer la conclusion qu'ils peuvent commettre des crimes et s'en tirer à bon compte. Nous devons nous en tenir à ce que nous avons et apporter des améliorations. Nous devons montrer que les gens doivent agir de façon responsable. Il n'y a qu'un moyen, faire purger les peines. Pour ceux qui ne sont pas coupables de crimes avec violence, il est possible d'envisager d'autres solutions. Nous pouvons le faire, mais cela exigera un travail sérieux de notre part.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, j'aimerais bien être aussi généreuse que ma collègue qui félicite le gouvernement de son projet de loi C–41, mais je trouve qu'il ressemble à beaucoup d'autres mesures législatives. Il s'agit tout bonnement de poudre aux yeux. C'est donner l'impression qu'on change vraiment un système qui a besoin de changement.

J'estime en effet que le projet de loi C–41 n'apportera pas ces changements substantiels que les Canadiens attendent du gouvernement actuel. Le projet de loi C–41 prouvera cependant sa véritable valeur s'il contribue à rendre les rues plus sûres pour les Canadiens. J'en doute.

Je voudrais consacrer l'essentiel de mon intervention de cet après–midi à un aspect en particulier de la mesure à l'étude, à savoir les dispositions touchant la criminalité motivée par des partis pris, des préjugés ou de la haine. Je reconnais avec tout le monde que nous devons condamner ce genre de criminalité, mais nous ne devrions pas créer, ce faisant, une hiérarchie de victimes.

Le paragraphe 15(2) de la Charte des droits stipule que la loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous et que tous ont droit à la même protection de la loi. Je pense que le projet de loi C–41 y changera quelque chose. Il amènera à penser en effet que certains crimes contre certaines catégories de victimes sont pires que les mêmes crimes contre d'autres catégories de victimes. Je soutiens que cela va à l'encontre des principes fondamentaux de la Charte des droits, à savoir que tous les Canadiens ont tous également droit à la protection des lois canadiennes.

• (1600)

Un exemple de la façon dont cela pourrait s'appliquer se voit plus souvent que je le souhaiterais. Je veux parler des cas de vol avec violation de domicile qui se produisent dans la région de Vancouver. Des individus, seuls ou en bande, entrent par effraction dans des maisons dont ils terrorisent les occupants. Ils n'attendent pas que ces derniers quittent la maison. Ils y pénètrent quand les propriétaires s'y trouvent et ils les terrorisent pour se faire remettre tous les objets de valeur. Beaucoup de ces vols avec violation de domicile sont le fait de bandes de jeunes asiatiques qui prennent pour cibles des membres de la communauté asiatique. Il s'agit là de parti pris et de sélection de victimes. Ce fait serait considéré comme une circonstance aggravante aux termes du projet de loi C–41.

Par contre, si les membres d'un gang commettent des vols avec violation de domicile chez des victimes qu'ils ont choisies au hasard mais qu'ils harcèlent et qu'ils dépouillent de leurs objets de valeur, il n'y a pas de circonstance aggravante. Ce crime est pourtant tout aussi grave et préjudiciable pour les victimes.

Les deux crimes sont tout aussi déplorables, mais les membres d'un des gangs se verront infliger des peines plus sévères pour avoir été plus sélectifs dans le choix de leur crime.

Il faut juger l'acte. Il faut juger l'activité criminelle, pas la motivation. En jugeant la motivation, on s'engage dans une proposition risquée qui n'est pas sans rappeler la police de la pensée de George Orwell. Je crois qu'on s'aventure sur un terrain très glissant quand on commence à s'ingérer dans ce que l'on croit être la pensée des gens.

J'aimerais savoir si l'on a inclus ces dispositions pour le bénéfice des avocats, des pseudo–psychologues et des psychiatres qui deviendront bientôt des spécialistes juridiques en la matière. Pourquoi une agression insensée serait–elle considérée moins grave qu'une autre qui est motivée par des préjugés ou de la haine?

Je conçois plus facilement que l'on considère comme une circonstance aggravante le fait qu'un criminel ait abusé de la confiance de sa victime. Le ministre de la Justice a utilisé les exemples d'adultes et d'enfants ainsi que de médecins et de patients. Il devrait aussi songer à inclure parmi les exemples d'abus de confiance qui devraient être considérés comme des circonstances aggravantes les situations où des avocats abusent de la confiance de leurs clients et où des politiciens abusent de celle de leurs électeurs.

Je m'inquiète non seulement de ce que certaines catégories de victimes soient mentionnées, mais aussi du traitement particulier réservé aux contrevenants autochtones. Cela me semble aussi enfreindre les dispositions de la Charte qui ont trait à l'égalité. Je ne dis pas qu'il y a une surreprésentation de la population autochtone dans nos milieux carcéraux, mais je ne crois pas que ce soit là la solution au problème.

J'ai passé 15 ans dans le nord de l'Alberta parmi les autochtones; je connais donc mieux que la plupart des gens les inégalités et les injustices qui sont le lot des autochtones. Ils seraient les premiers à dire que le problème ne se réglera pas à coups de lois, mais par l'administration de la justice.

Je voudrais vous donner un autre exemple. Si deux individus ayant le même dossier criminel participent à parts égales à la commission d'un crime, l'un étant autochtone et l'autre pas, est–ce que ce projet de loi aurait pour effet que le délinquant autochtone recevrait une peine moins lourde même s'il a joué le même rôle dans la commission du crime? Qu'en est–il d'un autochtone qui commet un crime fondé sur la haine? Les circonstances atténuantes découlant du fait qu'il est autochtone annulent–elles les circonstances aggravantes dues à la commission d'un crime motivé par la haine?

Je pense qu'il ne faudrait même pas se poser ces questions–là. Je ne pense pas que nous ayons à nous demander quel est le motif du crime. Nous devrions nous contenter de porter un jugement uniquement sur l'acte lui–même et de veiller à ce que tous les Canadiens soient traités sur un pied d'égalité par la loi. La loi ne devrait pas tenir compte de la race, de la couleur de la peau ou du sexe des délinquants.

• (1605)

De façon générale, je suis d'accord pour dire que l'incarcération est une solution de dernier recours et je suis tout à fait consciente du risque de surpeuplement de nos prisons et des dangers que cela comporte. Mais je pense que le fait de dire qu'il ne doit y avoir que des criminels violents dans les prisons ne règle qu'une partie du problème.

Ce projet de loi ne traite absolument pas de la criminalité en col blanc, où les peines pécuniaires pourraient être insuffisantes en elles–mêmes pour dissuader les sociétés ou les gens qui devraient savoir qu'ils commettent un crime. Ces gens–là peuvent payer une amende sans problème et ils ont besoin de moyens de dissuasion beaucoup plus convaincants que le simple paiement d'une amende pour ne pas commettre ce genre de crime.

Je m'attendais à plus de ce projet de loi dans le domaine de la détermination de la peine. Je m'attendais à une plus grande reconnaissance de la préoccupation des Canadiens suivant la-

quelleil faut contrôler davantage les criminels violents, prendre un certain nombre de mesures de dissuasion et traiter tous les Canadiens sur un pied d'égalité.

J'estime que l'objectif premier de la détermination de la peine consiste non seulement à imposer une peine pour un crime, mais encore à fournir un moyen de dissuasion. Je suis d'avis que nous ne pouvons pas omettre ce dernier élément dans notre législation sur la détermination de la peine.

Les peines, comme la probation, et même les peines d'emprisonnement sont efficace à court terme, mais elles doivent faire l'objet d'un suivi à long terme. Ce que je veux dire par là, c'est que si une personne reçoit une peine d'emprisonnement de deux ans parce que c'est la peine qui convient pour avoir commis un crime, elle devrait purger ces deux années–là en entier. Il faudrait ajouter à cela une peine de surveillance communautaire.

Cela ressemblerait quelque peu à la libération conditionnelle actuelle, mais les Canadiens accepteraient et comprendraient mieux le système s'ils savaient que les tribunaux ont décidé d'imposer une peine donnée pour un certain crime et ont jugé ensuite bon de prévoir une période de surveillance où on aiderait ce criminel à réintégrer la collectivité. Selon moi, si cela se produisait, les gens accepteraient beaucoup mieux certaines des sentences rendues.

Les délinquants violents coupables d'un crime grave devraient être placés sous surveillance toute leur vie. Selon moi, les délinquants qui ont agressé brutalement d'autres personnes ou commis un meurtre devraient effectivement être placés sous surveillance toute leur vie, en plus de la sentence prononcée contre eux. Si les Canadiens étaient assurés d'une surveillance à long terme de ces individus, ils seraient un peu plus disposés à permettre aux délinquants de réintégrer la société.

Ainsi, même si le projet de loi C–41 donne certaines orientations, il ne va certes pas assez loin. Je souhaiterais que le gouvernement ait un peu plus de courage pour prendre les décisions difficiles qui s'imposent.

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, je me sens obligée de faire quelques commentaires à propos du dernier discours, car, selon moi, les arguments formulés renferment des erreurs fondamentales.

D'abord, lorsqu'on parle de libération conditionnelle, de la possibilité que quelqu'un soit libéré ou non, il est très important de bien comprendre que la libération conditionnelle est, en fait, une peine qui se poursuit, mais au sein de la collectivité. Toute personne qui commet un meurtre au premier ou au deuxième degré est condamnée à l'emprisonnement à perpétuité. Si elle profite par la suite d'une libération conditionnelle, elle continue de purger sa peine au sein de la collectivité, sous la surveillance d'agents de liberté conditionnelle.

Il est donc faux de laisser entendre que ceux qui profitent d'une libération conditionnelle après 15 ans sont soudainement absous et libres. Ils doivent respecter certaines contraintes stipulées dans les conditions de libération et ils demeurent sous surveillance. Ils ne peuvent plus habiter n'importe où et choisir qui ils veulent comme collègues ou amis. Ils doivent rendre visite à leurs surveillants à intervalles réguliers.

Cette partie du système a peut–être grevé nos ressources. On pourrait peut–être renforcer ou améliorer autrement ce système. Toute personne reconnue coupable de meurtre est condamnée à l'emprisonnement et à la surveillance à perpétuité. Il est trompeur de dire qu'une autre structure quelconque absout en quelque sorte le coupable, une fois la période d'emprisonnement terminée.

• (1610)

Je voudrais aussi préciser que l'exemple cité en rapport avec les modifications concernant les crimes haineux n'était pas exact. Le député a prix le cas de violation de domicile perpétrée contre les membres d'un groupe ethnique. Dans un tel cas, la peine ne serait pas automatiquement plus sévère et la race de la victime ne constituerait pas un élément pertinent, à moins que le poursuivant ne puisse prouver au tribunal, hors de tout doute raisonnable, que le crime même avait été motivé par la haine visant un membre de ce groupe ethnique. Il se peut que la violation du domicile d'une personne appartenant à un groupe ethnique ne soit pas motivée par la haine et que l'infraction ait lieu simplement parce que la maison en cause est la plus facile d'accès.

Le gouvernement a entièrement raison de reconnaître que les crimes commis dans notre société pour des raisons de discrimination raciale, sexiste ou autre sont particulièrement odieux.

Mme Meredith: Monsieur le Président, ça m'inquiète un peu d'apprendre que le gouvernement laisse entendre que le même crime peut être jugé plus odieux s'il s'accompagne de préjugés ou de haine. J'aime à croire que le crime est odieux en soi, peu importe la motivation et la victime.

Je voudrais souligner le fait que je sais pertinemment qu'il y a des gens qui ont tué. Ils n'ont peut–être pas été condamnés pour meurtre au premier ou au deuxième degré. Ils ont peut–être réussi à se faire condamner pour homicide involontaire, moyennement arrangement avec les tribunaux ou pour toute autre raison. Le fait est que des tueurs sont condamnés à cinq ou six ans de prison. Grâce au régime de liberté surveillée et de libération d'office, ils seront libérés au bout de deux ans.

Les Canadiens ne sont pas d'accord avec cela. Certes, ils souhaitent une forme de protection. Peut–être que le tueur a tué sans faire exprès. Mais, Grand Dieu, il devrait être possible de le surveiller afin que cela ne se reproduise plus.

Les Canadiens s'inquiètent de voir qu'on libère des délinquants au bout d'un certain temps, sans aucune surveillance. Je citerai le cas de M. Larry Fisher qui erre à nouveau dans nos rues, libre comme l'air, précisément parce que la loi interdit de le surveiller. Voici plutôt ce que les Canadiens souhaitent à propos de cette mesure législative: qu'elle rende leurs rues plus sûres en les protégeant des invidus comme lui.

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, le projet de loi C–41 est une des promesses réalisées qui avaient été annoncées dans le livre rouge. Il s'inscrit dans la politique de notre gouvernement en matière

désécurité dans les rues et les foyers canadiens. Cette politique, parallèlement à nos plans et à nos mesures concrètes qui visent à favoriser la création d'emplois et à notre respect fondamental des droits de la personne—tiens, je vois le député à qui je m'adressais quitter les lieux—assure aux Canadiens une meilleure qualité. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je m'excuse, mais je n'étais peut-être pas aussi attentif que je le suis normalement. Cependant, en ce qui concerne la présence ou l'absence des députés à la Chambre, puisque nous savons tous combien de temps nous demandent nos responsabilités à la Chambre, au sein des comités et ailleurs, je pense que nous devrions faire preuve de respect les uns envers les autres pour ce qui est des allées et venues et de la présence ou de l'absence des députés à la Chambre. Je demanderais à tous d'en tenir compte.

Mme Cohen: Monsieur le Président, ces politiques vont plutôt bien ensemble. Je demanderais que l'on donne aux Canadiens une meilleure qualité de vie dans notre pays.

• (1615)

Les Canadiens savent que le premier ministre et le gouvernement vont donner suite à leurs promesses. Notre présence et notre force, en tant que gouvernement, le prouvent. En fait, nous avons publié ces promesses dans le livre rouge et les Canadiens peuvent littéralement les cocher les unes après les autres, à mesure que nous les remplissons.

Partout au pays, ils peuvent voir que nous respectons nos programmes de création d'emplois, grâce aux travaux d'infrastructure qui sont terminés ou qui sont en cours. Comme le premier ministre l'a promis, le pays commence à reprendre confiance. Cela se remarque particulièrement à Windsor, en Ontario, où le chômage, les demandes d'aide sociale et la criminalité sont à la baisse.

La création d'emplois signifie la prospérité et la prospérité réduit le stress dans notre société. Cependant, il est parfois nécessaire, comme c'est le cas aujourd'hui, de présenter des mesures législatives qui permettent aux Canadiens de se sentir plus en sécurité et de corriger les lacunes qui pourraient exister dans le système. C'est la raison d'être du projet de loi C-41.

Les Canadiens ont besoin d'être rassurés. Ils ont besoin d'être réconfortés. Ils ne veulent pas, cependant, que cette sécurité et ce réconfort leur soient donnés au détriment des droits de la personne. Le gouvernement a consulté tous les Canadiens et a constaté que certains aspects de notre système de justice pénale les inquiétaient. Les Canadiens ne sont pas hystériques. Ils ne sont pas bornés. Ils estiment qu'il y a certaines injustices dans notre système. Ils croient, par exemple, que l'on impose trop souvent des peines inadéquates aux autochtones.

Les Canadiens trouvent que le système ou les tribunaux sont parfois plus durs à l'égard des pauvres qu'à l'égard des bien nantis. Les Canadiens estiment que, dans certaines circonstances, nous devrions chercher des solutions de rechange à la détention. Nous savons également que les Canadiens ne veulent pas un même traitement pour tous les crimes. Ils reconnaissent qu'il n'y a tout simplement pas de solution miracle.

Ils reconnaissent que les crimes ont divers degrés de gravité et ils font souvent cette distinction en se fondant sur la présence ou l'absence de violence dans la perpétration d'un acte criminel. Ils savent qu'il existe fréquemment des raisons incontournables de privilégier la réinsertion sociale des délinquants plutôt qu'un châtiment. En même temps, ils veulent que les peines soient cohérentes et que le processus soit rationalisé.

Ce projet de loi répond à ces opinions de la population en apportant des modifications au Code criminel. D'abord et avant tout, ces modifications prévoient une déclaration générale des principes et de l'objectif de la détermination de la peine. Cet objectif porte sur la réinsertion sociale et, lorsqu'il y a lieu, l'isolement de certains délinquants du reste de la société. Il porte sur la restitution, cherche à susciter la conscience de la responsabilité de ses actes chez le criminel condamné et dénonce le comportement illégal, tout en dissuadant le délinquant et d'autres personnes. Il reconnaît également certains principes fondamentaux que les Canadiens nous ont dit vouloir maintenir.

La peine doit correspondre à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du délinquant. Elle doit être adaptée aux circonstances aggravantes ou atténuantes. Elle doit au moins examiner des solutions de rechange, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquants autochtones. En outre, lorsqu'un crime est motivé par de la haine fondée sur la race, la nationalité, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle, les Canadiens veulent que la peine soit adaptée en conséquence.

Le ministre de la Justice a étudié tous ces facteurs et présenté un projet de loi qui respecte les désirs des Canadiens et la règle du droit. Il n'y a pas de solution miracle. Les députés d'en face voudraient bien que nous pensions qu'il en existe une, et que la rigidité est la meilleure solution. Mais il y a toujours des circonstances où la souplesse est de rigueur. Il y a toujours des circonstances qui nous obligent à substituer la réadaptation à la punition.

• (1620)

Je recommande aux députés d'en face de tenir compte de l'aspect financier et de comparer ce que nous coûterait à long terme la réadaptation d'un individu comparativement à son incarcération pour une période indéfinie, sans accès à aucun programme ou sans possibilité de réadaptation.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce a parlé éloquemment, plus tôt cet après-midi, de la nécessité de combattre non seulement les résultats de la criminalité, mais aussi ses causes. Nous n'entendons aucun discours semblable de la part des députés d'en face.

Tout semble si simple pour eux. Il suffit de mettre quelqu'un en cellule et de jeter la clé. Cette conception me paraît simpliste et, franchement, irréfléchie. Le plus drôle est que ce choix n'est pas celui des Canadiens.

Le député de Notre–Dame–de–Grâce a visé juste lorsqu'il a dit que la criminalité ne met pas en cause que la justice mais aussi la santé, le perfectionnement des ressources humaines et les droits de la personne.

Malheureusement, certains groupes au Canada ne jouissent pas des mêmes avantages que d'autres, que ce soit à cause de leur classe sociale, de la couleur de leur peau ou pour diverses autres raisons. Pourtant, le Canada est une société bien meilleure et beaucoup plus libre que d'autres, du moins pour la plupart des autres Canadiens, mais nous devons reconnaître que tous ne jouissent pas des mêmes avantages.

Les Canadiens l'ont reconnu et les libéraux aussi. C'est pourquoi nous ne proposons pas ces modifications dans le vide. Nous devons étudier le projet de loi C–41 à la lumière des mesures que nous prenons pour rationaliser la politique nationale des soins de santé et de la réforme en profondeur du filet de sécurité sociale à laquelle nous procéderons sous peu. Cette réforme vise à assurer une meilleure sécurité sociale aux Canadiens. Le reste du pays pourra alors suivre l'exemple du Grand Windsor, qui affiche une baisse du taux de chômage, des prestations d'aide sociale, du nombre de prestataires et du taux de criminalité.

La tâche n'est pas aussi aisée que le prétendent les députés d'en face. Nous ne pouvons pas nous contenter de solutions faciles en faisant de belles déclarations ou en citant des propos dans le vide. Nous devons faire preuve de polyvalence et de souplesse. C'est exactement ce que le ministre de la Justice vient de faire, et cela est conforme à l'action des libéraux et à l'action passée et future du gouvernement.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, je voudrais préciser un point en ce qui concerne les allégations faites à propos des vues du Parti réformiste à ce sujet.

Je ne crois pas que l'un de nous ait jamais dit, voire laissé entendre que c'est chose simple, qu'il n'y a qu'à les mettre en prison et jeter la clé, comme vient de le déclarer la députée. Ce n'est ni le sentiment, ni la conviction des membres de notre parti.

Je défie la députée d'en face de réfléchir comme nous essayons de le faire aux réels problèmes qui sont en jeu. Comment régler le problème de la criminalité? Nous avons manqué à nos obligations envers les jeunes qui ont grandi et, à un moment donné, sont devenus des criminels. L'une de nos erreurs les plus fondamentales est de ne plus inculquer aux jeunes, par l'exemple et la parole, ce qui est bien et ce qui est mal. Même à présent, nous laissons entendre que nous allons mettre en place des mesures législatives afin d'empêcher les parents de donner la fessée à leurs enfants.

Non que je sois en faveur de la violence faite aux enfants, mais j'estime qu'avec avec un peu d'amour et de fermeté, on peut apprendre aux enfants à obéir et à respecter l'autorité.

• (1625)

C'est ainsi qu'on m'a éduqué et c'est très important. C'est à ce niveau que nous devons faire des efforts si nous voulons vider lesprisons. Nous devons faire en sorte d'avoir des familles solides et unies. J'aimerais que le gouvernement insiste vraiment là–dessus. Peut–être la députée a–t–elle des commentaires?

Mme Cohen: Monsieur le Président, il y a un moyen de faire en sorte que les Canadiens développent des liens affectifs puissants au sein de la famille, c'est de leur assurer un foyer sûr et prospère. Il y a un problème qui revient sans cesse dans notre société: des problèmes surgissent au sein des familles quand la prospérité diminue, quand leurs membres subissent des difficultés économiques et d'autres tensions, quand elles n'ont plus à manger, quand elles ne peuvent plus se chauffer, quand elles n'ont pas un logement convenable, quand elles n'ont pas l'essentiel, les éléments de base qui leur permettent de s'épanouir.

Les parents deviennent trop occupés à travailler plus fort ou à chercher des moyens de rapporter de quoi manger à la maison, de trouver de l'argent pour élever leurs enfants. Ils ont moins de temps à consacrer aux enfants. Il importe de bien comprendre que l'enjeu n'est pas ici la criminalité ou ses conséquences.

L'enjeu, c'est de parvenir à éliminer ces conditions défavorables, c'est de créer une société meilleure, afin que nous n'ayons plus à composer avec le problème. Si nous pouvons y parvenir en réformant nos programmes sociaux, en créant de l'emploi et en permettant le développement d'un pays dont les habitants sont plus à l'aise économiquement et socialement, en reconnaissant par exemple que certains crimes sont motivés par la haine et en tâchant d'enrayer ce genre de problème, nous aurons enfin une société meilleure—un pays meilleur, une société meilleure et des familles plus fortes.

M. Epp: Monsieur le Président, je ne savais pas si je pouvais me lever deux fois, donc merci de la leçon.

Je me demandais si l'une des pressions sur lesquelles on peut influer, je veux dire le gouvernement du Canada, n'est pas la pression financière. Il y a beaucoup de parents qui sont forcés de travailler, en particulier à cause de l'importance des charges fiscales.

Peut–être qu'à la base de tout cela, tout en bas, se trouve la façon dont nous gérons nos affaires. Si nous réduisions les charges fiscales, nous réduirions peut–être le stress de ces familles. Peut–être que les parents qui le désirent pourraient rester à la maison, avec leurs enfants, pour leur assurer un milieu sûr, solide et psychologiquement agréable durant leur croissance.

Mme Cohen: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député sur le fait que nous devrions avoir moins d'impôts. Je ne pense pas que quiconque ici n'aimerait pas baisser les impôts immédiatement.

Je suis également d'accord que, actuellement, certaines familles sont obligées d'avoir deux revenus pour avoir le même niveau de vie qu'avaient nos parents avec un seul. Il n'y a pas de doute là–dessus. N'allons pas plus loin que cela. Mais ne supposons pas que dans toutes les familles les deux parents travaillent parce que c'est indispensable.

Il y a beaucoup de familles, aujourd'hui, où les deux parents travaillent parce qu'ils le veulent, parce qu'ils poursuivent une carrière. Cela résulte de l'évolution de la société. Je vois que beaucoup approuvent, ce qui me réjouit.

Je dois faire remarquer que, sans le filet social, nous ne pouvons pas fournir un milieu dans lequel ces parents peuvent travailler. C'est pour cela que nous devons avoir—c'est l'occasion d'un bel enchaînement—une forme de normes nationales en ce qui concerne les garderies, pour que les familles où les deux parents veulent poursuivre une carrière puissent avoir l'aide nécessaire pour leurs enfants. Alors ils sauront qu'ils sont en sécurité et dans un milieu sain, alors ils sauront qu'ils peuvent poursuivre tous leurs objectifs en tant que famille.

• (1630)

M. Epp: Monsieur le Président, je suis resté assis suffisamment longtemps pour donner une chance à tout le monde. Je ne peux pas laisser passer ça; il est indéniable qui si nous allions de l'avant avec un système national de garderies, rien ne contribuerait autant à faire augmenter les impôts et à exercer des pressions sur les familles. Nous irions à l'encontre de nos objectifs et je m'y oppose catégoriquement.

Il ne fait aucun doute que certaines familles—je pense en particulier aux familles monoparentales si nombreuses dans notre société—n'ont pas le choix. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider.

Je ne souscris toutefois pas à l'idée que la seule façon de procéder est de dépouiller les contribuables pour offrir un tel service. Il y a sûrement d'autres moyens de régler ces problèmes.

Pour en revenir au projet de loi en question, j'aimerais dire également qu'on ne peut pas garder les criminels en prison à perpétuité et qu'il faut bien les libérer un jour.

Je conviens qu'il faut faire quelque chose pour les préparer à réintégrer la société. À ce propos, j'ai une solution peu chère à proposer. Je suggère que les contrevenants reconnus coupables de crimes non violents soient confiés à la garde de familles exemplaires. C'est indispensable. Ce serait leur peine et ils devraient y purger leur peine au lieu d'aller en prison. Ils apprendraient ainsi comment se comporter dans la vie.

Sur ce, je m'arrête, je le promets.

Le président suppléant (M. Kilger): Ne faites pas trop de promesses. J'ai comme l'impression que si le débat se poursuivait entre les deux députés qui viennent de se succéder, ils n'arriveraient pas à s'entendre.

Mme Cohen: Monsieur le Président, j'ai l'impression de me retrouver à une soirée dansante. Je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de participer à cet échange de vues, même s'il se déroule dans un cadre très rigide.

Je dois dire que rares sont les personnes, parmi mes amis et connaissances, qui seraient prêtes à accueillir dans l'intimité de leur foyer les gens dont parle mon ami d'en face. Il n'y a quand même pas lieu de rejeter l'idée.

C'est le genre d'idée créatrice que j'aimerais voir ce projet de loi envisager. Les amendements proposés donneraient une grande souplesse au processus de détermination de la peine.

Chez nous, à Windsor—tout le monde doit savoir depuis le temps que c'est de là que je viens—nous avons d'excellents juges tant à la cour provinciale qu'à la division générale de la Cour fédérale; ils ne manquent pas de créativité. Certains se sont donné beaucoup de mal pour inventer des peines plus appropriées tout en restant dans les limites imposées par la législation actuelle.

C'est ainsi que nombre de solutions à caractère communautaire ont été mises en oeuvre par ces juges et par des travailleurs sociaux de notre localité ainsi que dans le cadre de programmes locaux. Cela nous a permis de nous pencher, à l'échelle communautaire, sur des solutions de rechange à l'incarcération.

Cette expérience a ouvert les yeux à la criminaliste que je suis, qui a été tantôt procureur à charge, tantôt avocat de la défense. Ce genre de programme s'est révélé très fructueux. À mon avis, l'idée qu'avance mon ami d'en face mérite d'être étudiée.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, d'après un document publié en mai 1993 à Ottawa en pleine campagne électorale, le premier ministre disait que la sécurité au foyer et dans la rue devrait être un droit fondamental de chaque Canadien. À propos de la hausse de 40 p. 100 du taux de crimes violents au Canada, il faisait remarquer: «Depuis 1984, le gouvernement conservateur n'a presque rien fait pour combattre la hausse du taux de criminalité, se contentant de demi–mesures et de discours macho.»

Le premier ministre sert le Canada en cette Chambre depuis plus de 20 ans. Il se peut que les demi–mesures proposées par les conservateurs aient influencé le premier ministre et son Cabinet.

Le projet de loi C–41 a, en principe, bien des aspects positifs. Comme en témoignent beaucoup d'autres projets de loi dont la Chambre est actuellement saisie, les libéraux semblent avoir de la suite dans les idées. Ils ne restent pas inactifs. À mon avis, c'est parce que les députés réformistes écoutent leurs électeurs et disent des choses qui n'avaient jamais été dites à la Chambre. Les voix des Canadiens que le Parti réformiste fait entendre à la Chambre incitent le gouvernement à prendre des mesures, même si ce sont seulement des demi–mesures.

• (1635)

Il convient toutefois de réfléchir à ce que mon chef, le député de Calgary–Sud–Ouest, a déclaré en 1992 à Belleville, en Ontario, au sujet de la réforme du système de justice pénale. Il avait alors proposé les deux options suivantes:

Premièrement, les réformistes croient qu'il devrait y avoir un meilleur équilibre entre les fonds publics affectés à l'arrestation, le soin et la protection des criminels et les ressources consacrées à l'aide aux victimes. Les prisons coûtent un total d'environ 2 milliards de dollars par an aux gouvernements fédéral et provinciaux. À lui seul, le gouvernement fédéral dépense 1,7 milliard de dollars pour les services policiers. Les tribunaux coûtent plusieurs centaines de millions de dollars chaque année, tandis que les sommes dépensées pour aider les victimes du crime ou les indemniser restent minimes.

Deuxièmement, il a dit qu'il faudrait réformer la procédure de détermination de la peine et de libération conditionnelle. Il a déclaré: «Nous avons proposé d'éliminer totalement les libérations conditionnelles automatiques, de limiter à 25 p. 100 la réduction de peine pour bonne conduite, et d'améliorer les lignes directrices relatives à la détermination de la peine pour les juges et les jurés afin que les peines soient plus prévisibles et plus uniformes.»

Ces propositions sont conformes aux recommandations faites par la Commission canadienne sur la détermination de la peine en 1987 dont le gouvernement fédéral ne tient pas compte pour la plupart.

Je crois que les déclarations faites par mon chef à ce sujet en 1993 reflétaient les valeurs et les opinions des Canadiens, tout comme elles reflètent ces mêmes valeurs aujourd'hui, dans une plus grande mesure que le projet de loi dont la Chambre est saisie et qui est une demi–mesure, à mon avis.

Pour ce qui est de la première question que mon chef a soulevée, soit un meilleur équilibre entre les dépenses faites pour les criminels et les sommes affectées à leurs victimes, je voudrais présenter quelques idées. D'abord, je pense très honnêtement que les médias présentent un problème dans notre merveilleuse société libre et démocratique; ils poursuivent leurs propres objectifs et veulent vendre des journaux ou du temps d'antenne aux annonceurs.

Malheureusement, il y a des articles. . . Par exemple, dans l'*Ottawa Sun* du 12 mars 1994, on trouve un article de deux pages sur la correspondance d'une personne complexe qui s'attend à sortir de prison comme si son passé et ses crimes seront tous pardonnés. On y trouve en effet plusieurs lettres écrites par Karla Homolka. Dans celles–ci, on voit énormément de. . . Par exemple, elle écrit: «Cette carte va très bien avec mes affiches Mickey Mouse. Hé, je vais recevoir des serviettes et des draps Sesame Street vendredi prochain. Ma cellule sera la plus enfantine de toute la prison, mais je l'aime comme ça.» Dans une autre lettre, elle dit qu'elle essaie de se laisser pousser une frange.

À mon avis, ce genre de sensationnalisme auquel s'adonnent les médias fait un grand tort à toute cette question. Je crois que notre société est basée sur les principes de la liberté de parole et de l'accès à l'information. Mais je reproche aux médias la façon dont ils faussent l'information, la déforment et la dramatisent, dans le but de vendre plus de journaux. À mon avis, cela ne se pardonne pas.

Cependant, certains journalistes sont responsables et je cite à ce propos un article paru dans le *Toronto Star* du 26 juin 1994, où on lit:

> Rick Sauve, qui purge une peine d'emprisonnement à vie pour meurtre, est le premier condamné à vie au Canada à obtenir un diplôme universitaire en prison.

M. Friedman, un professeur qui lui a enseigné et qui donnait des cours aux prisonniers, a dit:

> La plus grande récompense, c'est quand un étudiant est ravi de recevoir une note de 65 p. 100 pour son devoir. Il se rend compte qu'il est aussi bon que les autres. J'en ai les larmes aux yeux.

Claire Culhane, membre du groupe de défense des droits des prisonniers, à Vancouver, croit fermement que le public doit appuyer les détenus qui désirent poursuivre des études postsecondaires. Notre politique consiste à les «entreposer». Celui qui est condamné à 10 ou 20 ans de prison, doit–il se croiser les bras et attendre? Pour éviter les tensions dans les prisons, on doit occuper tous les détenus.

• (1640)

Dans la seconde partie de l'article, on lit que, dès le mois de mai, Sauve avait reçu le droit de demander une libération conditionnelle. Une audience à cette fin aura lieu plus tard cette année.

Il y a deux problèmes fondamentaux ici. Je n'ai pas d'observation à faire sur la possibilité qu'a ce détenu de demander les ressources nécessaires pour aller chercher un diplôme universitaire, mais il est difficile d'imaginer que les proches de la victime de Rick Sauve auraient eu la possibilité d'étudier pour obtenir un diplôme universitaire aux frais du gouvernement parce qu'ils avaient perdu une personne chère. Qu'est–ce que le gouvernement a fait pour prendre soin d'eux de la même façon dont il s'occupe actuellement du délinquant?

Mon but n'est pas de voir si Rick Sauve aurait dû travailler pour étudier en vue d'un diplôme universitaire. La question que je pose dans ce cas, comme dans d'autres cas du même genre, est la suivante: Combien de temps et d'argent, combien de ressources le gouvernement met–il à la disposition des victimes en comparaison de l'argent et des ressources qu'il met à la disposition de ceux qui commettent des crimes?

Mon autre question se rapporte aux propos que mon collègue de Fraser Valley–Ouest a prononcés mardi. Il a été très éloquent. Une vie, c'est une vie, ou au moins cela devrait être comme cela. Pourtant, nous constatons, d'après cet article, que Rick Sauve a reçu le droit de demander une libération conditionnelle. Selon une disposition de ce projet de loi, la victime peut présenter une déclaration aux audiences prévues à l'article 745.

Même s'il s'agit d'une amélioration, l'article 745 devrait être complètement abrogé. Au procès avec juge seul ou avec jury, le juge devrait être en mesure de déterminer la peine. Cette peine

nedevrait pas être modifiée par la suite par des personnes qui n'étaient pas parties à l'affaire initialement.

Cela m'amène au deuxième problème que mon chef a soulevé. Il doit certes y avoir une protection pour les membres de la société qui sont respectueux des lois.

Dans un document publié par le Mackenzie Institute intitulé *Streets of Fear, the Failure of the Criminal Justice System*, l'auteur, Brode, cite certains problèmes très intéressants concernant les méthodes de détermination de la peine au Canada.

Récemment, en Nouvelle–Écosse, deux affaires ont fait ressortir l'indulgence des tribunaux à l'égard de ceux qui s'attaquent aux femmes. Dans l'affaire La Reine c. Swinamer, un homme avait forcé son ex–femme à monter dans sa camionnette et l'avait menacée de mort. Elle avait réussi à s'enfuir. Accusé de séquestration, l'homme a été libéré à la condition de n'avoir aucun contact avec son ex–femme. Il l'a de nouveau enlevée, emmenée dans un endroit retiré et violée.

Au moment de déterminer la peine, le tribunal a tenu compte de la situation du contrevenant, du fait qu'il avait déjà passé cinq mois en prison et qu'il était un bon travailleur. La peine: trois mois d'emprisonnement et 19 mois de probation.

Dans l'affaire *Regina c. Desmond*, le mari avait infligé de graves blessures à sa femme et l'avait jetée dehors. La victime avait subi une fracture de l'épaule ainsi qu'un pneumothorax.

Là encore, c'est la situation du contrevenant qui importait, puisque le juge de première instance a tenu compte du fait que c'était la première infraction du genre par l'intéressé et que ce dernier risquait de perdre son emploi s'il allait en prison. La peine: quatre–vingt–dix jours de prison, à purger les week–ends, et deux années de probation. N'eût été de l'intervention divine, cet homme aurait tué sa femme. Or, le juge lui a imposé une peine de 90 jours assortie de deux années de probation.

Le week–end dernier, des citoyens préoccupés par la violence familiale ont organisé une marche dans ma ville de Cranbrook. Ces personnes veulent que des changements soient apportés au système de justice pénale parce qu'elles constatent que tant les cas d'agression sexuelle que de violence conjugale font l'objet de peines inadéquates.

Lors d'une conférence sur la sécurité des femmes, qui s'est tenue à Ottawa il y quelques années, le chef Brian Ford avait dit qu'un homme qui battait sa femme pour la première fois recevait habituellement une condamnation avec sursis. Les peines imposées à ceux qui conduisent en état d'ébriété sont plus sévères. Cette situation est injustifiable.

Ce qui fait défaut au gouvernement actuel, c'est le discernement dont faisait preuve le regretté juge Les Bewley, qui a dit: «Le contrôle ou la régression de la criminalité repose sur trois éléments fondamentaux: la certitude, pour le contrevenant, qu'il se fera prendre, la rapidité du procès et la certitude qu'une peine sera imposée.» Le juge avait ajouté: «Ces trois éléments étaient tous présents et tenus pour acquis il y a 30 ou 40 ans.» Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

• (1645)

J'aimerais expliquer aux députés la notion de justice rétributive, parce que les libéraux ont tout à fait dénaturé celle–ci.

Prenons par exemple un incident survenu en 1989–1990, à Perth, en Ontario. Kenneth McLean, l'assassin reconnu de Ruth Moore, avait à l'origine été trouvé coupable de meurtre au deuxième degré et condamné à l'emprisonnement à vie, sans possibilité de libération conditionnelle avant 13 ans. McLean avait dit à des amis: «Si je ne peux l'avoir, personne d'autre ne l'aura.» Il avait étranglé Ruth et l'avait poignardée 24 fois.

La Cour d'appel de l'Ontario a ordonné la tenue d'un nouveau procès à cause d'erreurs techniques commises par le juge. À son deuxième procès, McLean a plaidé coupable à une accusation moindre d'homicide involontaire coupable. Il devenait donc admissible à la libération conditionnelle au bout de 18 mois et au régime de liberté surveillée au bout de trois ans. Dans les faits, il allait faire six ans et demi de prison pour le meurtre de Ruth Moore.

La famille de la victime était outrée de la peine prononcée et des batailles ont failli éclater dans la salle de tribunal à l'annonce de la sentence. Le juge qui présidait l'audience, Dan Chilcott, a déclaré qu'il compatissait à la douleur des membres de la famille et comprenait leur indignation. Il a ajouté: «À mon avis, la justice rétributive n'a cependant pas sa place dans notre système.»

À ce sujet, le Mackenzie Institute écrit: «La justice rétributive est ce qui incite la société à punir ceux qui ont gravement enfreint les normes de conduite établies. La justice rétributive diffère de la vengeance. La vengeance est arbitraire et égoïste. La justice rétributive est un châtiment pondéré imposé après un jugement en bonne et due forme et proportionnel à la gravité de l'infraction commise. Son but n'est pas de satisfaire les victimes, mais de faire régner l'ordre juridique et d'illustrer l'horreur que suscite la violence dans notre société. En imposant des peines légères, on laisse entendre que la violence est acceptable et ne sera pas réellement punie.»

Ma ville natale, Cranbrook, a été le théâtre d'un incident violent. Un homme discutait avec son ex–petite amie. Elle a décidé d'aller prendre un bain. À la suite d'une querelle, il lui a immergé le visage dans l'eau. Elle est morte, suffoquée dans son bain. L'homme a avoué son crime, c'est vrai. Le procureur de la Couronne et l'avocat de la défense avaient tous deux demandé une peine d'emprisonnement de cinq ans pour ce meurtre, mais, dans sa grande sagesse, le juge a dit que ce n'était pas assez et il a imposé une peine d'emprisonnement de sept ans. Qu'est–ce que cela signifie? Quelle est la valeur d'une vie?

Si nous ne croyons plus que la peine doit être adaptée au crime, nous avons perdu un élément essentiel de notre système judiciaire. Tous les juges devraient comprendre qu'ils sont là pour rendre la justice et que le rôle des tribunaux n'est pas de sympathiser avec les criminels, mais de châtier correctement ce qui est mal.

Le meilleur agent de dissuasion de la criminalité ne réside pas nécessairement dans la sévérité du châtiment, mais dans son caractère inéluctable. Le système de libération conditionnelle et de remise automatique des peines qui existe à l'heure actuelle a rendu le châtiment incertain, sinon improbable dans bien des cas. Les criminels ne craignent tout simplement plus de devoir purger

la peine prescrite dans leur cas, car ils savent que le système de libération conditionnelle les en sauvera et cela, même s'ils sont condamnés au prétendu emprisonnement à perpétuité. Le système de la justice pénale est donc trompeur puisqu'il laisse croire à la population que les criminels sont punis alors qu'il permet à ceux–ci de ne pas purger toute leur peine.

Je veux dire quelques mots pour finir de la principale raison pour laquelle j'entends voter contre ce projet de loi, à savoir le fait qu'il établit que lorsque la haine est le mobile d'un crime, cela constitue un facteur aggravant. Si la Chambre s'éloigne un seul instant du principe fondamental voulant que tous les Canadiens sont égaux, quels que soient leur race, leur langue, leurs croyances, leur couleur, leur sexe ou leur religion, elle ouvrira la boîte de Pandore de l'inégalité.

• (1650)

Permettez–moi de vous donner un exemple cité dans le numéro du 12 septembre dernier de la revue *B.C. Report*. George Mammolitti, 32 ans, député néo–démocrate de Toronto à l'Assemblée législative de l'Ontario, qui a vivement contesté le projet de loi ontarien visant à offrir les mêmes avantages aux conjoints de même sexe qu'à ceux de sexe différent, a été la cible de harcèlement, d'injures et de menaces.

Cette revue rapporte que, après le rejet du projet de loi, M. Mammolitti aurait reçu quelque 300 appels d'injures et de menaces, souvent au beau milieu de la nuit. Dans bien des cas, on l'accablait d'injures racistes et on lui disait de retourner en Italie. Il a même reçu une note manuscrite dans laquelle on le menaçait de le tuer devant ses enfants. Les services de police ont pu déterminer que la note avait été postée dans les environs de l'Assemblée législative, mais pas qui en était l'auteur.

Cependant, M. Mammolitti a un téléphone muni d'un afficheur dans son bureau. Cela a permis d'établir que Greg Smith, adjoint de la vice–ministre de la Culture, Shirley Coppen, était l'auteur d'au moins quelques–uns des appels de harcèlement reçus par M. Mamolitti. Lorsqu'il a été interrogé, M. Smith a admis avoir fait les appels. Il a été suspendu avec rémunération pendant trois jours et aucune accusation criminelle n'a été portée contre lui.

La disposition sur la motivation haineuse nous fait entrer sur un territoire très dangereux. Elle dresse les membres des prétendues majorités contre les citoyens de minorités désignées. Une victime est une victime, un criminel est un criminel. J'aimerais que les députés réfléchissent à la situation si elle s'était présentée autrement. Si M. Mammolitti, membre de la majorité, avait harcelé M. Smith, membre d'une minorité, il se serait retrouvé dans une situation extrêmement grave. Actuellement, les choses ne fonctionnent pas de la même manière.

Comment pouvons–nous en arriver à faire de telles lois? Lorsque quelqu'un reçoit un coup de pied en plein visage, il reçoit un pied au visage. Une forme assez répugnante de mauvais traitement, appelé le *curbing*, nous est arrivée, je suppose, des bas quartiers de New York ou du coeur d'autres grandes villes américaines. La victime est étendue sur le sol, l'arrière de la tête appuyée sur le bord du trottoir, puis quelqu'un lui applique unebotte sur le front avec beaucoup de force. Quelque chose doit céder. Il y a moins de trois mois, un meurtre a été commis à Coquitlam au moyen de cette technique.

Je pose la question suivante: Quelle serait au juste l'utilité du projet de loi si les personnes responsables de ce crime étaient condamnées après un procès légitime? De quelle utilité ce projet de loi est–il pour notre société? Sert–il les parents de la victime? Les coupables y trouvent–ils leur compte si la peine qui leur est imposée est fondée sur l'appartenance de la victime à un groupe minoritaire précis? Il est évident que les meurtriers ont été motivés par la haine. La victime était–elle un gars ordinaire et les meurtriers une bande d'idiots excités? Si c'est le cas, j'imagine que nous pouvons réduire la sévérité de la peine. Il reste qu'une personne est morte.

La disposition du projet de loi nous fait pénétrer sur un territoire très dangereux. Je comprends pourquoi cette disposition a été rédigée. Je le comprends très bien, mais, comme mon père le disait «on ne peut pas légiférer en matière de moralité».

En conclusion, je dirai que nous sommes devant un train de demi–mesures dangereuses parce qu'il crée des attentes chez les citoyens et que si ces attentes ne sont pas comblées, les gens perdront espoir et en viendront à moins se fier à la loi et à l'ordre.

Si je peux avoir l'attention de mes vis–à–vis, je suis prêt à leur faire une proposition. Je fournirai des Q–tips aux membres du Cabinet s'ils s'engagent à s'en servir pour pouvoir entendre ce que les citoyens ordinaires ont à dire. Les Canadiens ne veulent plus de demi–mesures comme ce projet de loi.

• (1655)

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de passer à la période réservée aux questions et observations à l'intention du député de Kootenay–Est, je dois, conformément à l'article 38, faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable députée du Yukon—les transports.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le Président, j'ai écouté les propos plutôt à sensation qu'a tenus le député en décrivant les divers incidents qui se sont produits dans sa circonscription ou ailleurs au Canada.

Ce que je retiens de son exposé, c'est qu'on ne comprend pas bien à quel genre de gens nous avons affaire. Nous avons souvent affaire à des analphabètes. Nous avons souvent affaire à des gens qui n'ont jamais eu de chance dans la vie. On ne cherche pas vraiment de solutions. Les seules solutions qu'envisage réellement le Parti réformiste à l'égard des délinquants consistent au fond à jeter la clé et à les laisser pourrir en prison pour le reste de leur vie.

L'un des meilleurs moyens de lutter contre la criminalité dans notre société, c'est de répandre l'éducation. Le député connaît–il le taux d'analphabétisme qu'on trouve chez les détenus ici au Canada?

M. Williams: Et que faites–vous?

M. Gagnon: Je lui pose la question, monsieur le Président. Peut–il nous dire pourquoi on trouve un nombre disproportionnéd'autochto-

nes dans nos prisons? Dans bien des cas, ces derniers ont été traités comme des citoyens de deuxième ordre. Dans beaucoup de communautés autochtones, plus de la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans et on a donné à ces gens très peu de chances. Beaucoup de jeunes, malheureusement, se tournent vers les activités criminelles.

Mais il n'y a pas que les autochtones. Les réformistes s'en prennent aux immigrants, aux nouveaux–venus au Canada, à des gens qui n'ont vraiment eu aucune chance. Il est dommage que le député n'examine pas plus en détail les moyens de prévenir la criminalité. Le projet de loi a pour objectif fondamental de réorienter les jeunes Canadiens, ou leurs aînés quant à ça, pour tâcher de les remettre dans le droit chemin, de les rendre meilleurs et d'en faire des citoyens plus productifs.

Il est évident que je ne vais pas entendre la voix de la raison et de la compassion de ce côté–là de la Chambre, mais j'essaie de savoir si le député reconnaît que ceux qui sont incarcérés au Canada aujourd'hui sont souvent ceux qui n'ont pas eu la chance d'étudier, qui n'ont pas trouvé de travail et qui ont dû recourir au crime pour vivre. C'est ce qui est regrettable.

Le gouvernement essaie de remettre la société sur pied. Nous savons très bien que le taux d'incarcération au Canada est au deuxième rang, derrière celui des États–Unis, et que les taux sont beaucoup plus bas en Europe. Il faut s'interroger là–dessus. Nous devons nous intéresser à ce qui se passe en Europe au lieu de rappeler la Russie de 1917 comme une de ses collègues réformistes l'a fait plus tôt. Nous devons voir ce qui se passe ailleurs, ce que nous pouvons faire et comment nous pouvons améliorer le système.

Comme nous sommes une société compatissante, nous comprenons ce que vivent les victimes. Je suis sûr que c'est l'enfer pour un grand nombre d'entre elles. Nous ne pouvons pas nous contenter, pour toute solution, de laisser les détenus en prison pour de bon. Il y a une question d'éducation. Il faut encourager les Canadiens à trouver d'autres moyens de gagner leur vie.

C'est ce que nous devons faire, comme législateurs, comme membres de ce fier Parlement. Nous devons trouver le moyen de remettre sur le droit chemin nombre de ces personnes qui se sont tournées vers le crime.

Le député pourrait–il donner quelques réponses, par exemple sur le pourcentage d'analphabètes, sur le pourcentage de gens qui viennent de différentes classes, de différents milieux. Le député a–t–il des chiffres?

M. Abbott: Monsieur le Président, presque chaque fois qu'il y a un débat comme celui–ci à propos de la réforme de la justice pénale, on entend sans cesse dire que le Parti réformiste ne parle que de cas faisant sensation. Je trouve cela très intéressant.

Nous n'avons aucun mal à reconnaître que certains ont eu des difficultés scolaires, économiques et familiales qui ont desré percussions sur eux. Cependant, tous ceux qui sont désavantagés au Canada ont la possibilité de progresser et d'aller de l'avant.

• (1700)

Tous ne sont pas perdus à jamais. Quant à la question du député, je ne peux évidemment pas y répondre sur–le–champ. Sauf le respect que je lui dois, le député qui vient d'entrer à la Chambre, comme je l'ai fait moi aussi aujourd'hui, n'a probablement pas ces chiffres en main lui non plus.

Si le Parlement veut vraiment insister sur la raison et la compassion, le gouvernement pourrait–il, pour une fois, faire entendre la voix de la raison et de la compassion au profit des victimes? Pour une fois, le Parlement pourrait–il envisager de mettre les mêmes ressources à leur disposition?

J'ai dit très clairement que je n'avais rien contre le fait que ce criminel ait fini par obtenir un diplôme universitaire pendant sa détention. Je n'ai rien contre cela. Je me suis simplement demandé quelles ressources ont été mises à la disposition des victimes de ce terrible crime. Je dirais qu'il n'y en a pas eu beaucoup.

La dernière fois que j'ai abordé cette question, c'était, sauf erreur, dans le cadre du débat concernant la Loi sur les jeunes contrevenants. C'était un jeudi. Certains députés libéraux se souviendront peut–être que c'était tout juste avant le congrès qu'ils ont tenu ici, à Ottawa.

Celui–ci s'est d'ailleurs avéré très instructif. Les députés répétaient sans cesse que nous évoquions des cas à sensation, que je me méprenais complètement, que les seuls endroits où la Loi sur les jeunes contrevenants constituait un problème, c'était dans les circonscriptions des députés réformistes, et enfin, que j'étais parfaitement timbré. C'est exactement ce que les députés d'en face ont dit durant toute la journée.

Il est toutefois fort intéressant de constater qu'à l'issue de leur rencontre à Ottawa, le premier ministre a pris la parole et a dit que, à la lumière des commentaires faits par les députés libéraux, il réalisait que la criminalité constituait un problème et qu'il allait donc prendre des mesures pour le résoudre.

Ainsi donc, le problème ne se limitait peut–être pas aux 52 circonscriptions représentées par des députés réformistes. Peut–être s'agit–il d'un problème d'équilibre des circonscriptions justifiant l'utilisation des cotons–tiges que j'ai déjà offerts?

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, le député de Kootenay–Est a dit dans ses observations que la justice rétributive n'était pas synonyme de vengeance. Or, selon le *Concise Oxford Dictionary*, justice rétributive et vengeance sont synonymes.

Il a dit qu'un de nos députés s'aventurait en terrain dangereux. Quand le député propose de fonder notre le système de justice pénale sur le châtiment plutôt que sur la suprématie du droit, il s'aventure en terrain très dangereux.

Je voudrais souligner un autre point, soit son argument relatif aux crimes motivés par la haine. À l'instar d'autres députés du Parti réformiste, il a soutenu que nous ne devrions pas faire de distinction s'il s'agit de crimes motivés par la haine.

Nous devrions tous nous rappeler que ce grand pays qui est le nôtre est multiculturel. Il est peuplé de gens qui viennent de partout dans le monde, et c'est ce qui fait sa force et sa grandeur. Il peut compter sur les meilleurs éléments des peuples du monde entier.

Nous devons dire à tous ces gens qui viennent de partout dans le monde qu'ils sont égaux, qu'ils ne feront pas l'objet d'actes motivés par le mépris, la haine ou les préjugés, que si nous sommes témoins de pareils actes envers eux nous allons montrer notre désaccord et notre rejet d'une façon très ferme.

Il y a différents genres de violence et de crimes. Le député de Kootenay–Est ne croit sûrement pas que la violence provoquée par une querelle d'ivrognes n'est ni pire ni meilleure que celle qui est motivée par la haine.

Il me semble que la société doit condamner et combattre vigoureusement les actes de violence commis contre les femmes, les membres d'une communauté religieuse ou d'un groupe dit ethnique en raison seulement de leur appartenance à un groupe donné. C'est pourquoi je suis en désaccord avec le député du Parti réformiste.

• (1705)

M. Abbott: Monsieur le Président, je comprends la motivation du député et de celui qui est à l'origine de ce projet de loi. Il s'agit, si je ne m'abuse, de combattre la discrimination et de protéger les membres des minorités visibles de notre société. Je saisis très bien.

Les Canadiens veulent la sécurité dans leurs rues. Celui qui est battu, qui se fait briser les côtes ou casser les dents à coups de barre de fer est une victime, voilà tout. Je le répète, dès l'instant où la Chambre s'éloigne du principe fondamental établissant que tous les Canadiens sont égaux, peu importe leur race, leur langue, leurs croyances, leur couleur, leur religion ou leur sexe et dès l'instant où elle privilégie certaines victimes, elle adopte une position injustifiable.

Le président suppléant (M. Kilger): La période des cinq premières heures de deuxième lecture de ce projet de loi est maintenant terminée. Nous passons donc à l'étape suivante du débat, c'est–à–dire les interventions de 10 minutes, sans questions ni observations.

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le projet de loi C–41, avec tous ses remaniements, anciens et proposés, est l'illustration d'objectifs, de directives, de buts et même d'espérances et de souhaits formulés au cours d'un exigeant processus de résolution de problèmes, un processus qui, par sa nature même, peut être qualifié de démocratique, l'information provenant d'une multitude de sources—publications, études, recherches, rapports, expériences individuelles et collectives, participation de toutes les composantes de la société,chacun étant régi et influencé par ses ambitions, ses croyances et son système de valeurs—un processus extrêmement complexe qui s'est traduit par une déclaration d'intentions, un but ou une orientation, autrement dit, une mesure, une règle, un texte législatif, une loi.

Le gouvernement a eu recours à ce processus démocratique complexe pour aboutir aux réformes constructives qu'on trouve dans le projet de loi C–41.

Nous avons entendu les députés des partis de l'opposition exprimer leurs vues très personnelles avec la conviction qu'ils possédaient la recette de la loi parfaite. Or, aucune loi humaine n'est parfaite. Aucune loi n'échappe aux forces du changement dans une société dynamique. Chaque changement apporté de façon démocratique nous rapproche de la solution la plus parfaite possible.

Le ministère de la Justice a prêté l'oreille à toutes les voix qui ont bien voulu se faire entendre de par notre grand pays. Résultat: un Code criminel plus équilibré, plus équitable et plus sensé que jamais.

L'article du projet de loi C–41 qui est l'apothéose du Code criminel est celui qui énonce l'objectif et les principes de la détermination de la peine. C'est effectivement la première fois qu'on explique aux tribunaux le but fondamental de la détermination de la peine, qui est de contribuer au maintien d'une société juste, paisible et sûre.

La vengeance n'est plus le principal objectif de la détermination de la peine pour quiconque a commis un acte illégal. Même si certains diront que c'est vrai, une sentence reflétera toujours la gravité du crime commis.

Pour faire taire les critiques au sujet des peines injustes qui sont imposées, les tribunaux de tout le pays doivent imposer des sentences semblables aux délinquants qui ont commis des actes criminels semblables. Une loi juste est celle que l'on dit équitable dans tous les tribunaux du pays.

Ce qui est important dans ce projet de loi, c'est l'énoncé de principes établissant que, lorsqu'une infraction est motivée par de la haine fondée sur la race, la nationalité, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle de la victime, il faut considérer qu'il s'agit là d'une infraction plus grave que par le passé, ce qui exige une sentence plus sévère.

• (1710)

Ce projet de loi donne aux tribunaux plus de latitude pour faire une distinction entre les délinquants coupables de crimes graves et violents qui doivent être incarcérés et ceux qui ont commis des crimes non violents et moins graves et dont on peut mieux s'occuper dans la collectivité.

C'est dans ce domaine qu'il est possible, selon moi, d'adopter les stratégies les plus constructives pour faciliter la réinsertion sociale des auteurs d'infractions mineures. Les solutions de type service communautaire qui sont nées de la collaboration entre des représentants du système judiciaire, des dirigeants de la

communauté et des porte–parole des divers milieux donneront sans aucun doute les meilleurs résultats.

Les programmes de réinsertion sociale qui coupent les délinquants de tout semblant de structures sociétales normales, qui les séparent ou les isolent, autrement dit, donnent rarement de bons résultats à long terme. L'isolement donne à ces individus un sentiment d'infériorité. Ils se sentent comme des citoyens de deuxième ordre. Les modifications proposées dans ce projet de loi permettront de réinsérer les petits délinquants dans la vie communautaire normale.

Trop souvent, les pauvres sont les victimes de règles et de règlements bien intentionnés. La loi datant du XVIIIe siècle et qui prévoyait l'emprisonnement des délinquants incapables de payer leurs amendes, peu importe le mondant, fait enfin l'objet d'un réexamen et de modifications. Dans le cas de ces délinquants, on pourra avoir recours à d'autres solutions, comme le service communautaire ou la probation. Cela permettra de réduire la population carcérale et les coûts, par le fait même, ainsi que de rendre les prisons plus sûres. En outre, on débloquera ainsi davantage de ressources humaines et financières pour s'occuper des délinquants plus dangereux.

Beaucoup de mes collègues ont exprimé leur opinion au sujet de l'article 745 du Code criminel. Dans le cas présent, on donne aux victimes de crimes violents la chance de fournir des données qui pourraient influencer les décisions prises en matière de libération conditionnelle relativement à un délinquant. C'est là une initiative extrêmement louable qui a également l'appui du chef de police, Karl Ratz, dans ma circonscription, Thunder Bay—Atikokan, ainsi que de nombreux autres représentants des corps policiers.

Il y a beaucoup de choses à dire au sujet des modifications proposées au Code criminel et de leur lien avec une société plus sûre et plus juste. Plusieurs hypothèses peuvent être et sont échafaudées au sujet des divers articles du Code criminel, sans établir de rapport avec les autres forces qui s'exercent dans la société.

Un criminel n'est pas simplement quelqu'un qui viole la loi. Le comportement criminel est lié à tout un éventail de causes et de maux sociaux. Les gens désespérés ont souvent recours à des moyens désespérés pour survivre ou protéger l'unité familiale. Nous devons voir l'incidence de la pauvreté, du racisme, de la violence familiale, de la dépression, ainsi que de nombreux autres facteurs sur le comportement criminel.

Nous pourrions ajouter un million d'autres lois au Code criminel et entretenir l'illusion que plus nous aurons de règles, mieux nous serons et plus nous nous rapprocherons de la société utopique d'où sera absent tout crime. Ce n'est qu'une illusion!

La société doit jouer un rôle proactif très dynamique pour prévenir le crime et diminuer ainsi la nécessité de mesures impulsives et instinctives. Nous devons cesser de nager dans la fiction. Il faut arrêter d'appliquer les solutions des années 30 aux problèmes du XXIe siècle. Ce projet de loi nous permet de beaucoup nous rapprocher d'une société plus sûre.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, moi aussi je suis très heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi C–41, qui modifie le Code criminel en ce qui concerne la détermination de la peine des auteurs d'actes criminels.

Depuis l'ouverture de la 35e législature, le 17 janvier 1994, le gouvernement a mis en branle un certain nombre d'initiatives pour réformer et renforcer le système de justice du Canada.

• (1715)

Des modifications ont été déposées à la Chambre pour revoir la Loi sur les jeunes contrevenants et sévir contre les jeunes délinquants violents. Une mesure législative a été présentée pour réformer le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, afin d'améliorer la façon dont nous traitons les délinquants sexuels, notamment ceux qui agressent des enfants.

Aujourd'hui, nous discutons de l'initiative qu'a annoncée le ministre de la Justice pour réformer le processus de détermination de la peine prévu dans le Code criminel. Le projet de loi C–41 est une mesure législative bien équilibrée et d'une vaste portée qui non seulement réorganise, mais rationalise le processus de détermination de la peine au Canada. Ces réformes prévoient un certain nombre d'options qui répondent aux préoccupations de la population en matière de sécurité et aux exigences des victimes en ce qui concerne la restitution. En outre, elles renferment un principe important selon lequel les auteurs de crimes graves devraient être traités différemment des petits délinquants ou de ceux qui commettent un crime pour la première fois.

À l'heure actuelle, le rôle du Parlement dans la détermination de la peine se limite à établir des peines maximales pour des infractions précises. Dans chaque province, les systèmes judiciaires sont chargés d'établir les objectifs et les principes de la détermination de la peine. Ainsi, les valeurs des systèmes de détermination de la peine varient d'une province à l'autre.

Il est proposé d'ajouter au Code criminel un énoncé de principes et d'objectifs qui guiderait tous les juges du pays dans la détermination de la peine. Les sanctions imposées auraient pour but: d'aider à réhabiliter les délinquants pour qu'ils deviennent des citoyens respectueux des lois; d'isoler, au besoin, les délinquants du reste de la société; d'assurer la réparation des torts causés aux victimes ou à la collectivité; de susciter la conscience de leurs responsabilités chez les délinquants, notamment par la reconnaissance du tort qu'ils ont causé aux victimes et à la collectivité; de dénoncer le comportement illégal; et, enfin, de dissuader les délinquants, et quiconque, de commettre des infractions.

Cette disposition permettrait au gouvernement de jouer un rôle prépondérant pour renseigner les tribunaux sur l'objectif fondamental de la détermination de la peine, qui est de contribuer au maintien d'une société juste, paisible et sûre.

De plus, en vertu de l'énoncé de principes proposé, on demanderait aux tribunaux de prononcer des sentences qui soient proportionnelles à la gravité du crime. L'énoncé de principes proposé répondrait aux préoccupations concernant les crimes motivés par la haine et les crimes commis par des personnes en position d'autorité ou de confiance dans la société. Il serait alors question

de circonstances aggravantes dont il faudrait tenir compte au moment de la détermination de la peine.

Le projet de loi C–41 prévoit également des modifications au Code criminel qui amélioreraient à la fois l'efficacité et l'efficience du système de détermination de la peine. Premièrement, il faut modifier les dispositions du Code criminel concernant la probation. Le projet de loi recommande que l'on transmette des renseignements importants aux tribunaux au cours des audiences de détermination de la peine.

On modifierait le Code criminel pour préciser les renseignements de base qui doivent figurer dans le rapport pré–sentenciel, dont le dossier des infractions de l'adolescent, son casier judiciaire, des renseignements sur les emplois qu'il a occupés et ses antécédents sociaux, ainsi que les mesures prises pour sa réhabilitation.

De plus, le projet de loi cherche à renforcer les peines prévues en cas de manquement aux conditions de la probation. Une disposition prévoyant des délais rigoureusement établis pour se présenter à l'agent de probation sera ajoutée au Code criminel. Les sanctions en cas de manquement à ces conditions seront aussi renforcées pour ajouter à la crédibilité du système de probation.

Deuxièmement, s'il est adopté par la Chambre, ce projet de loi contribuera dans une large mesure à réduire la charge de travail des tribunaux canadiens, qui sont déjà débordés. Comme la plupart des Canadiens, je frissonne quand j'entends dire qu'un non–lieu a été prononcé à cause des retards provoqués par un rôle surchargé.

Ce projet de loi prévoit des mesures de rechange en remplacement de la procédure judiciaire, des mesures qui empêcheraient un comportement plus criminel et réduiraient le tort qui peut parfois être fait quand on a recours aux tribunaux dans le cas de délinquants mineurs. En outre, d'autres mesures de rechange feraient appel à la collectivité et insisteraient davantage sur les efforts de réconciliation de la victime et du délinquant lors de la procédure judiciaire.

Enfin, ce projet de loi s'attaque à l'impact sur les victimes. Je suis heureuse de constater que le ministre de la Justice a été attentif aux besoins et aux préoccupations de ces dernières. Lorsqu'elles ont affaire au système de justice pénale, les victimes se sentent frustrées et perdues. Elles veulent se faire entendre. Elles veulent notamment participer au processus et que leurs intérêts soient pris en considération durant les audiences de détermination de la peine. Le projet de loi C–41 en tient compte.

• (1720)

Ces dernières années, notre système judiciaire a assisté à la mise en place et à l'usage limité de la déclaration de la victime. Ce projet de loi obligerait les juges qui président aux audiences de détermination de la peine à prendre en considération la déclaration de la victime lorsqu'ils rendent la sentence. La victime serait ainsi assurée d'avoir la possibilité de dire tout le mal que lui a fait le délinquant et l'on serait ainsi sûr qu'il est effectivement tenu compte de l'expérience de la victime au moment de décider si la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle devrait être réduite.

Nous savons tous que la criminalité coûte cher, non seulement en raison des frais de justice, mais aussi à cause des pertes subies par les victimes. Souvent, des objets précieux ou des biens familiaux ou personnels de grande valeur sentimentale sont volés, perdus ou endommagés lors de la perpétration du crime. Actuellement, si une victime veut obtenir réparation d'un préjudice sur sa personne ou ses biens, elle doit en faire la demande aux tribunaux et avoir recours à une procédure civile coûteuse.

Sans interdire aux victimes de demander réparation par le biais de procédures civiles, le projet de loi autorise les juges, de leur propre initiative, à envisager la réparation d'un préjudice sur la personne ou sur les biens de la victime.

Nous pouvons être fiers de ces propositions. Elles montrent que notre gouvernement reconnaît les droits des victimes.

Je voudrais féliciter la Victim Crisis Branch des services de police de Nepean du travail qu'elle a fait pour les victimes depuis sa création en 1983. Administrée principalement par un fort contingent de bénévoles de la ville de Nepean, ayant suivi une formation à cette fin, le service fournit une évaluation directe de l'intervention nécessaire en cas de crise, offre des services de conseils à court terme et assure l'orientation vers les ressources communautaires adéquates aux particuliers et aux familles traumatisés par un crime.

Le mandat du service est de travailler dans l'intérêt des personnes qui s'adressent à lui, et il est conforme au mandat défini par le ministère du Solliciteur général du Canada.

Je suis heureuse de pouvoir affirmer aujourd'hui que j'appuie le projet de loi C–41. J'aimerais féliciter le ministre de la Justice d'avoir eu le coeur et le courage d'écouter les Canadiens et de donner suite aux promesses que nous avons faites pendant la campagne électorale. Je suis convaincue que tous ceux qui examineront les dispositions de ce projet de loi reconnaîtront qu'il est dans l'intérêt du Canada et qu'il aidera à restaurer la foi des Canadiens dans la sécurité de leurs foyers et de leurs rues.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C–41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine).

Comme je l'ai dit plus tôt lors d'une autre intervention, il me semble que le Parti libéral a écouté les réformistes, mais seulement d'une oreille. J'ai dit seulement d'une oreille car les libéraux ont fait du chemin, mais ils ne sont pas allés jusqu'au bout. S'ils s'étaient servis de leurs deux oreilles, ils auraient peut–être fait une volte–face complète et la question serait réglée une fois pour toutes. De ce côté–ci de la Chambre, les réformistes estiment que ce projet de loi ne règle pas la question.

Il aurait été si simple de mettre un point final à cette question et de passer à d'autres choses tout aussi importantes telles que le chômage et la réduction du déficit. Mais non, tout ce qu'on nous propose, c'est un changement mineur au Code criminel. Si je devais féliciter les libéraux pour les efforts qu'ils ont faits en présentant ce projet de loi, mes paroles seraient noyées par le bruit qui nous vient parfois d'en face.

Nous les réformistes, nous sommes déterminés à ce que le Code criminel soit profondément modifié de façon à ce que les criminels soient punis et que leurs victimes reçoivent le réconfort qui leur est dû. C'est une déclaration de principe assez-simple. À notre avis, ce projet de loi se livre à des jeux de

devinettes puisqu'il faudrait déterminer dans quel état d'esprit était le criminel au moment du crime.

J'aimerais que le parrain de ce projet de loi et le gouvernement qui l'a déposé nous expliquent quelle est la différence pour la victime entre, par exemple, quelqu'un qui a été tué par haine et un spectateur innocent qui se trouvait sur les lieux au moment du cambriolage d'une banque et qui est abattu d'une balle perdue? Dans les deux cas, la victime est morte. L'analogie n'est peut-être pas très valable parce que les deux victimes sont mortes et qu'il nous serait par conséquent difficile de connaître leur opinion. Il faut cependant se rappeler qu'une victime demeure une victime.

• (1725)

Comme le disait ma collègue il y a quelques minutes, si nous commençons à différencier les motifs du criminel aux fins de la détermination de la peine—selon ce qui se passait dans son esprit—nous oublions complètement que le but premier de la justice pénale est de protéger la victime et la société. C'est là le but fondamental de la justice pénale. Les Canadiens sont égaux à tous égards devant la loi. Si nous commençons à établir des catégories de citoyens, le Canada aura, comme le disait mon collègue de Kootenay-Est, perdu la bataille.

Je m'explique. Peu importe qu'un acte criminel soit motivé par la haine ou par autre chose, la victime souffre. La raison d'être des lois pénales canadiennes est de protéger la société et chaque citoyen.

Toute tentative visant à modifier la détermination de la peine en fonction de l'état d'esprit du criminel aura non seulement les effets dont je viens de parler mais elle engendrera de nouvelles possibilités d'appel pour le criminel, des dépenses accrues de la profession juridique et, bien sûr, une révision à n'en plus finir de l'affaire, pendant que la victime innocente restera sans recours et oubliée.

Le ministre de la Justice va nous dire qu'il propose d'ajouter les déclarations des victimes, mais ce n'est là qu'une façon bien modeste de reconnaître que les victimes ont des droits. Je suis heureux de voir qu'on propose d'utiliser les déclarations des victimes, car c'est à toutes fins utiles la première fois qu'on leur reconnaît ce droit. La politique du Parti réformiste prévoit qu'en cas de conflit entre les droits d'un criminel et ceux de sa victime, les droits de la victime doivent prévaloir.

Le projet de loi reconnaît, pour la première fois quoique modestement, que la victime doit être entendue. Nous devons tenir compte de ce qui lui est arrivé. On peut régler le cas du criminel en le mettant en prison. Nous ne proposons pas de l'y laisser indéfiniment. Nous prônons plutôt la réadaptation, les sanctions et la nécessité de protéger la société. Ces mesures font partie intégrante de notre conception, mais rappelons-nous qu'il faut d'abord protéger la victime.

En ce qui a trait à l'examen du cas après 15 ans, cette disposition qui laisse un vague espoir, le gouvernement veut permettre l'utilisation de la déclaration de la victime lorsque le criminel demande une audience de libération conditionnelle après 15 ans de détention, s'il a été condamné à une peine plus lourde. Encore une fois, je crois qu'il commence alors à être un peu tard pour s'intéresser au sort de la victime.

Comme je le disais, finissons-en une fois pour toutes, afin que nous puissions passer à d'autres choses tout aussi importantes. Nous pensons qu'on devrait plutôt discuter de la dette et du déficit. La criminalité, c'est important, mais la dette l'est tout autant. Si nous pouvions régler le cas maintenant, nous améliorerions grandement l'efficacité de la Chambre.

Il y a une autre question que je veux aborder, c'est le fait que les tribunaux ne seront plus qu'une annexe du bureau de crédit. Si votre crédit n'est pas bon, vous n'avez pas à vous en faire pour les amendes. Le paragraphe 734(2) du projet de loi dit ceci au sujet des amendes: «Le tribunal ne peut infliger l'amende prévue au présent article que s'il est convaincu que le délinquant a la capacité de la payer ou de s'en acquitter en application de l'article 736.»

Voilà qu'on va imposer des amendes à ceux qui ont les moyens de payer. Les riches en prendront plein la figure et les pauvres s'en tireront pour rien. Est-ce bien là ce que nous voulons? Cela veut-il dire que les criminels qui sont dans la dèche s'en tireront pour rien, qu'ils pourront en toute impunité commettre des petits larcins, des petits vols, collectionner les contraventions de stationnement et que sais-je encore? Ils n'auront qu'à dire qu'ils n'ont pas d'argent et ils ne seront pas tenus de payer. C'est ce que dit cet article.

Qui va croire la personne qui déclarera, dans le box des accusés: «Votre honneur, je n'ai pas d'argent»? Les tribunaux décideront-ils alors de suspendre le procès en attendant qu'une enquête soit faite sur les réserves de cette personne à la banque et sur ses dettes de crédit?

Soyons raisonnables. La loi s'applique à tout le monde, peu importe notre condition sociale. Pourtant, nous en sommes là. Non seulement nous parlons de créer différentes catégories de personnes selon leur façon de penser, mais nous voulons aussi créer différentes catégories selon leur portefeuille. Plus on a d'argent, plus on a de recours, et l'on connaît la suite.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 mai 1994, de la motion et de l'amendement.

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, la plupart de gens ont entendu la maxime suivante: Si ce n'est pas

brisé, il ne faut pas essayer de réparer. C'est la phrase qui me venait à l'esprit en lisant le libellé de la motion dont nous sommes saisis et au cours du débat que nous avons eu à cet égard le 18 mars 1994.

Si nous devions réserver uniquement aux individus le droit de verser des dons à une cause politique à l'échelle fédérale, nous le ferions certainement pour une raison excellente et logique. Franchement, je ne vois pas cette raison.

Il existe amplement de preuves établissant qu'un financement important est en soi la garantie d'une victoire électorale ou même de la réussite d'une activité politique. Il n'est absolument pas nécessaire de restreindre le montant des dons à des fins politiques.

Les partis traditionnels à la Chambre ont autorisé l'affectation de sommes mirobolantes au clan du «oui» au référendum sur l'Accord de Charlottetown, mais c'est le clan du «non», qui disposait pourtant de seulement une fraction des ressources, mais qui avait la logique, qui l'a emporté.

Compte tenu de l'argent dépensé par le clan du «oui», on peut conclure que la victoire ne s'achète pas. Il y a aussi l'exemple du Parti national, qui a été formé avant la dernière élection fédérale. Le parti n'a reçu qu'un don considérable venant d'un individu. Le montant était de l'ordre de 4 à 5 millions de dollars.

Je me souviens fort bien des panneaux publicitaires qui sont apparus partout dans la région de Vancouver plusieurs mois avant l'élection. Il était très évident que le Parti national jouissait d'un bon financement et que les candidats ne manquaient pas de fonds pour mener leur campagne.

Malgré ce financement généreux, au cours de la semaine dernière, le Parti national a plié bagages sans avoir réussi à faire élire un seul député. Par contre, les renseignements fournis par Élections Canada montrent que le Parti réformiste a dépensé beaucoup moins par député élu que tout autre parti au cours de la dernière campagne électorale.

Le Parti réformiste a été financé presque entièrement grâce à de faibles dons de particuliers. Dans ma circonscription, nous avons réuni entre 40 000 et 50 000 $ et, si ma mémoire est bonne, un seul don dépassait 200 $. Plus de 90 p. 100 des dons étaient de moins de 90 $.

À mon avis, il n'est absolument pas nécessaire de restreindre la liberté des gens de donner le montant qu'ils veulent à des partis politiques. Je répète qu'il a été maintes fois prouvé que l'argent seul n'avait pas d'effet sur le résultat d'une élection.

Les noms de ceux qui contribuent au financement des campagnes électorales font déjà l'objet d'une divulgation complète, et c'est tout ce dont ont besoin les électeurs intéressés pour retracer la provenance des fonds. Les sociétés et les organisations telles que la Fédération des travailleurs, qui font parfois des dons à plusieurs partis politiques, ne sont après tout que des groupes de personnes. Il est relativement facile de déterminer qui sont ceux qui ont fait des dons.

Le système actuel fonctionne plutôt bien, mais supposons un instant qu'une mesure législative soit déposée afin de faire ce qui est proposé dans la motion M–150, c'est–à–dire limiter aux seuls individus le droit de contribuer au financement d'un parti politique.

Une telle loi pourrait facilement être contournée par une société qui, comme les députés le savent, n'est qu'un groupe de personnes. Tout ce qui se produirait, c'est que les membres d'un conseil d'administration feraient des dons à titre individuel. Au sein d'organisations autres que les sociétés, par exemple les syndicats, la nouvelle loi pourrait être contournée en demandant tout simplement aux membres de faire les dons.

• (1735)

Comment ces stratagèmes pourraient–ils être découverts? Il est absolument inutile d'adopter une loi qui pourrait être aussi facilement contournée, sans compter qu'une telle mesure porterait atteinte à notre droit individuel d'appuyer les groupes d'intérêts de notre choix.

Le gouvernement précédent avait tenté, avec l'appui total des vieux partis d'opposition, de museler des groupes tels que la National Citizens' Coalition avec des mesures semblables à celle qui est proposée dans la motion. Dieu merci, les tribunaux ont bloqué ces tentatives de la part des vieux partis.

Les députés apprécient la liberté de parole dont ils jouissent, mais certains d'entre eux donnent parfois l'impression qu'ils préféreraient que cette liberté ne soit pas accordée aux groupes tels que la National Citizens' Coalition. Pourquoi? Les députés d'en face craignent tout simplement de se retrouver dans l'embarras lorsque cet organisme révélera le gaspillage que la Chambre pourrait facilement éliminer si elle le voulait vraiment.

À ceux qui partagent cet avis, je dis: tant pis pour vous. La vérité blesse peut–être, mais il est moralement injuste d'adopter des lois pour tenter de retirer le droit à la libre expression à des groupes comme le National Citizens' Coalition. Il est moralement injuste de tenter de contrôler les élections et les référendums en limitant les dons que les gens peuvent faire à un parti ou à une cause.

Évidemment, ceux qui appuient la motion vous diront que les sociétés ou les personnes qui font des dons importants attendent quelque chose en retour. Ils insinuent ainsi que les personnes ou les gouvernements élus octroieront des contrats en guise de récompense à ceux qui ont appuyé leur campagne et fait des dons importants. En vérité, la plupart des gens font des dons aux partis et aux candidats dont les politiques et les promesses rejoignent leurs propres convictions.

Il est évident qu'ils s'attendent à certaines choses en retour, mais pas nécessairement à des faveurs abjectes ou immorales. Par exemple, ceux qui contribuent à la caisse du Parti réformiste veulent que les réformistes forment le gouvernement. En guise de récompense, ils s'attendent aux avantages que leur procurera le contrôle des dépenses du gouvernement, soit la création d'emplois, la réduction des taxes et des impôts et l'augmentation du revenu disponible.

Pour leurs enfants, ils veulent une dette fédérale acceptable plutôt qu'une dette incontrôlable. Ils veulent revenir à des niveaux d'immigration raisonnables et trouver des solutions aux problèmes que posent les réfugiés et la criminalité. Ils veulent la démocratie directe que leur procurera le droit des citoyens de tenir des référendums et de révoquer les députés qui ne les représentent pas de façon adéquate. Ces causes méritent-elles d'être appuyées?

Je ne suis guère surpris de voir que les gens veulent contribuer financièrement à un parti qui leur procurera tous ces avantages. Jamais je ne voterai pour réduire la capacité des Canadiens d'appuyer ainsi les partis politiques de leur choix. Je veux bien laisser le marché décider de ce qui vaut d'être appuyé en théorie et de l'appui qui convient.

J'ai bien l'intention de défendre le droit qu'ont mes électeurs d'appuyer financièrement le parti et le candidat de leur choix dans la mesure qu'ils estiment juste.

Enfin, la modification proposée m'inspire les observations suivantes. Si la modification était adoptée, les contribuables pourraient être tenus de contribuer un dollar chacun par candidat en lice dans leur circonscription. Quelle vache à lait cela représenterait! Des candidats et des partis surgiraient de partout à chaque élection pour recevoir 80 000 $ en cadeau. Le pire, c'est qu'ils n'auraient même pas à gagner l'appui financier des électeurs. Ce serait le pire cas de subvention publique jamais vu!

Appuyer ce projet de loi, cela reviendrait à encourager le gouvernement à continuer de gaspiller les recettes fiscales. Comme c'est facile de donner l'argent des autres! Je me demande si les partisans de cette modification seraient disposés à payer de leur poche pour l'appuyer.

Je voterai contre la modification et la motion.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, le député du Parti réformiste qui vient d'intervenir parle en quelque sorte en faveur de l'amendement. Mais dans notre esprit, cet amendement vient en contradiction avec la motion présentée par mon collègue de Richelieu. Il est bon de rappeler le texte de cette motion qui dit que le gouvernement devrait légiférer afin de limiter aux seuls individus—c'est un mot clé—le droit de contribuer au financement d'un parti politique fédéral, et restreindre cette contribution—et ce deuxième élément de la motion est très important—à 5 000 $ annuellement.

• (1740)

Je veux tout d'abord féliciter le député de Richelieu d'avoir présenté cette motion à la Chambre car, à mon avis, elle vise deux objectifs, le premier étant d'améliorer la démocratie. Je pense que les représentants des différents partis, j'en doute nullement, souhaitent que la démocratie soit maintenue, mais aussi améliorée.Or, le but visé par mon collègue, le député de Richelieu, est d'améliorer la démocratie.

Deuxièmement, il y a la transparence. Cela permet de s'assurer, en ce qui concerne ceux qui contribuent aux partis politiques, de savoir qui ils sont et dans quelle proportion ils y contribuent, parce que de plus en plus de personnes expriment l'opinion qu'elles ont l'impression d'être éloignées du pouvoir, éloignées du gouvernement, éloignées des centres de décision.

Dernièrement, une émission francophone de Radio-Canada, *Enjeux*, illustrait très bien cela. Cela donnait l'impression que les députés, pourtant élus par leurs commettants, avaient de moins en moins la possibilité d'influencer le gouvernement, qu'ils soient dans l'opposition ou pas. C'est l'impression qu'on y retrouvait.

Les gens qui s'expriment ont l'impression que ce sont plutôt les lobbyistes qui sont engagés par de grandes compagnies qui influencent les gouvernements. Il y a aussi un autre facteur; beaucoup de gens disent qu'une fois qu'on est au gouvernement, les députés sont peut-être influencés ou se rappellent les contributions qu'ils ont reçues dans leur comté ou que leur parti a reçues.

Or, que nous révèle l'examen du rapport du directeur des élections? On voit maintenant apparaître le nom des contributeurs, incluant ceux des compagnies et on sait d'où cela vient. Mais je ne suis pas sûr que la population en général connaisse les principales données de ce rapport.

Si on se fie au dernier rapport du directeur général des élections, on constate que pour les deux partis, le Parti libéral qui est maintenant au pouvoir et le Parti conservateur, d'après les statistiques, les individus ont contribué pour moins de 50 p. 100 à la caisse électorale de ces partis qui ont tour à tour géré, qui ont gouverné. Or, sachant cela, les gens se demandent qui influence. On se demande si la contribution influence la représentation.

Au Québec, c'est un débat qui a eu lieu il y a une vingtaine d'années et qui a finalement abouti à une loi, la Loi 2 sur le financement des partis politiques. Depuis qu'elle est en vigueur, cette loi a permis, selon plusieurs observateurs, d'améliorer la confiance des gens envers leur gouvernement. Je m'adresse à mes collègues de tous les partis politiques, car on reçoit tous des électeurs dans nos bureaux de comté.

• (1745)

J'imagine que lorsqu'on reçoit une demande de rendez-vous de quelqu'un qui a donné une forte contribution, c'est sûrement plus gênant de lui refuser, parce que ces gens-là doivent sans doute se dire ce qu'on disait à ce moment-là au Québec: Écoutez, j'ai aidé à votre élection, au financement de votre parti politique, vous pouvez bien me recevoir. S'il y a une profession aujourd'hui, qui est critiquée, à tort peut-être plus qu'à raison, c'est bien la politique. C'est souvent dans la tête des gens, donc ce sont des impressions, des perceptions. Ce n'est peut-être pas toujours le cas, je ne veux pas entacher la réputation des députés-

de toutes les formations, mais simplement constater un fait, à savoir que cela doit influencer le travail des députés ou des ministres ou des gouvernements lorsqu'ils ont des décisions à prendre. C'est du moins ce que pensent les électeurs.

Si vous me permettez, monsieur le Président, je vais me servir du dernier rapport disponible du directeur des élections. Par exemple, en 1992, le Parti progressiste–conservateur n'était financé par des individus que dans une proportion de 41,1 p. 100; le reste venait d'entreprises. Le Parti libéral du Canada, aujourd'hui au pouvoir n'était financé par les individus que dans une proportion de 53,4 p. 100. Ensuite, le Nouveau Parti démocratique n'était financé par des individus que dans une proportion de 41,1 p. 100, parce que le Nouveau Parti démocratique compte tenu de ses orientations de gauche, si je peux les qualifier ainsi, a été davantage financé par les centrales syndicales. Des montants importants, de l'ordre de 300 000 $ ont été accordés par une grande centrale, plus des petits syndicats. Pas loin de 1 000 syndicats différents ont financé le Nouveau Parti démocratique. Alors, cela a sûrement contribué à influencer le Nouveau Parti démocratique dans son fonctionnement, dans ses orientations.

J'étais un peu étonné d'entendre les remarques de mon collègue du Parti réformiste tout à l'heure qui s'objectait à l'esprit de la motion de mon collègue, le député de Richelieu, parce qu'en 1992, on constate que le Parti réformiste était, il faut le signaler, financé à 90 p. 100 par les individus.

Une voix: Ils sont d'accord.

M. Dubé: Non, je parle ici du collègue qui se prononçait. . .

Une voix: Il était contre l'amendement.

M. Dubé: Ah, contre l'amendement. J'ai dû mal saisir.

Je m'excuse, monsieur le Président, j'ai été un peu distrait par les bruits qui m'entouraient.

Alors, je rappelle ces chiffres. C'est très important, car ce sont des sommes considérables. Vous me permettrez de prendre en premier le parti qui est actuellement au pouvoir. Et encore une fois, je cite le rapport du directeur des élections de 1992 pour voir l'ampleur de ces contributions. La SNC: 68 477 $; Canadien Pacifique: 63 000 $; M. John F. Bankes: 48 454 $; Imasco: 47 000 $. Je vais aller plus rapidement: la Banque royale du Canada: 45 000 $; la Banque de la Nouvelle–Écosse: 42 000 $; CIBC: 42 258 $; Toronto Dominion Bank: 40 872 $. Je pourrais citer d'autres banques, mais quand ont dit les banques, elles ont intérêt à influencer un gouvernement, à cause des taux hypothécaires, etc.

Je vais maintenant passer aux contributions au Parti conservateur. Il y avait Bombardier: 70 480 $; Canadien Pacifique—encore une fois des deux bords: 64 233 $; la Banque de Montréal: 48 833 $; la Banque de Nouvelle–Écosse: 42 000 $; Brascan Limitée: 30 000 $; Baton Broadcasting: 28 833 $; la BCE Inc.: 25 000 $; la Banque nationale: 25 000 $. Je pourrais en citer d'autres.

• (1750)

Du côté du Parti réformiste, il y a aussi plusieurs contributions, mais moins importantes, qui dépassent 5 000 $. Je vais vous citer un autre exemple, celui du Bloc québécois qui, même s'il n'était pas obligé de le faire, a décidé d'adopter l'esprit de la loi québécoise et en 1993, a recueilli 3 500 000 $ provenant de 70 000 individus différents, pour une moyenne de 50 $ par don.

Nous, quand on allait en campagne électorale, quand on parlait de vrai pouvoir, c'est ce que l'on voulait dire, c'est–à–dire qu'on voulait représenter d'abord ceux qui votent, et à ce que je sache, les grandes compagnies ne votent pas.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'appuie l'amendement visant à limiter les contributions personnelles à des partis politiques à 1 $. Cela paraît extrême dans le contexte politique actuel, et j'imagine que ça l'est, mais je ne suis pas naïf au point de croire que je verrai quelque chose du genre se produire au Canada de mon vivant. Cependant, le débat de cet après–midi me permet d'énoncer quelques principes qui, à mon sens, devraient s'appliquer aux campagnes de souscription à des fins politiques.

Un député réformiste a déclaré il y a quelques minutes qu'il ne croyait pas que le système était si mauvais que cela et qu'il n'était pas nécessaire de le modifier. Il a dit ne pas craindre que l'argent puisse servir à «acheter» des élections ou un référendum. Il a donné l'exemple du référendum sur l'accord de Charlottetown. Nous savons tous que le camp du oui a dépensé plus d'argent que le camp du non, mais qu'il a quand même perdu.

Toute personne douée d'un minimum d'intelligence sait que l'argent n'est pas une garantie de succès dans une élection. Nous le savons tous. Cependant, je crois que toute personne douée d'une once de jugement sait que l'argent peut aider et peut faire une grosse différence dans bien des cas. C'est pourquoi les partis politiques et les politiciens sont constamment à la recherche d'argent. Ils savent que cela peut aider.

Je pose une question à mon vis–à–vis réformiste. Combien de candidats se sont présentés aux dernières élections présidentielles américaines? Nous connaissons tous les trois principaux candidats: MM. Clinton, Bush et Perot. Ils s'en sont tous plutôt bien tirés. M. Clinton a gagné, mais il y avait environ 40 autres candidats. Comment se fait–il que nous n'ayons jamais entendu parler des 40 autres personnes qui ont posé leur candidature au poste le plus élevé des États–Unis? Ils n'avaient pas d'argent pour se faire une image.

La seule personne qui a pu franchir cet obstacle, c'est M. Perot et c'est parce qu'il est milliardaire. Il a été en mesure d'acheter bel et bien une campagne électorale réussie, c'est–à–dire réussie pour un candidat d'un tiers parti. Il n'a pas réussi à vaincre les candidats bien établis des partis républicain et démocrate, mais il a pu faire belle figure parce qu'il disposait d'énormes ressources financières. L'argent peut faire toute la différence, même dans des causes perdues comme le cas de M. Perot.

J'appuie cet amendement à la motion à l'étude, car je crois que les campagnes politiques sont une affaire publique, et que les

affaires publiques devraient être financées par le public, c'est–à–dire par l'État, non par le secteur privé.

Je crois que la démocratie fonctionne le mieux quand elle fait participer le plus grand nombre de Canadiens possible, et cela inclut le financement des campagnes électorales. Comme nous sommes des démocrates et que nous croyons en la démocratie, quand des élections sont déclenchées, nous ne devrions pas confier cet engagement, si je puis m'exprimer ainsi, à des partis ou à des donateurs du secteur privé.

• (1755)

Quand la General Motors procède à des affaires privées, quand elle cherche, disons, à se doter d'un nouveau conseil d'administration, elle ne vient pas dire au public: « Nous tenons notre propre petite campagne électorale pour nous doter d'un nouveau conseil d'administration et nous aimerions que vous nous donniez un coup de main. » Elle ne fait pas ça. Elle se débrouille toute seule. Elle s'attend à ce que cet engagement privé soit financé en privé par les actionnaires de la société. Nous devrions appliquer exactement la même logique quand il s'agit de campagnes politiques et nous ne devrions pas nous tourner vers les donateurs du secteur privé pour financer les campagnes électorales. C'est pourtant ce que nous faisons.

Je ne veux absolument pas dire que le système est tout corrompu, tout brisé. J'estime cependant qu'en tant que politiques, nous devrions nous efforcer constamment de faire mieux, d'améliorer nos institutions, y compris l'institution la plus importante et dont l'influence se fait sentir partout, l'institution démocratique.

De nos jours, nous entendons souvent parler de «règles du jeu équitables». Nous voulons donc des règles du jeu équitables quand il s'agit de politique et plus particulièrement de campagnes électorales. Mais quand nous recevons des contributions privées, ceux qui ont de l'argent ont un avantage.

Pour parler comme on parle d'habitude, quand il s'agit de lécher des timbres, de remplir des enveloppes et de faire du porte à porte, les pauvres, les gens modestes, les Canadiens moyens sont sur un pied d'égalité avec les riches. C'est vrai. Ils peuvent marcher, frapper aux portes et lécher des timbres aussi bien que n'importe qui avec un gros compte en banque. La différence, c'est que les riches ont de l'argent et peuvent faire jouer leur influence. Avec de l'argent, ils peuvent exercer leur influence, ce qui n'est pas possible pour la plupart d'entre nous, parce que, relativement, nous ne sommes pas riches. Il faut donc toujours veiller à ce que les règles du jeu soient les mêmes pour tous.

Il y a aussi toute la question des apparences. On a l'impression que l'argent a beaucoup d'influence sur les décisions politiques, dans notre régime et dans notre gouvernement. Je ne crois pas que ce soit aussi grave que certains le pensent. En tout cas, on a l'impression que, lorsqu'on a de l'argent, qu'on est bien placé et qu'on a du pouvoir, on peut approcher les politiques et les décideurs de plus près et exercer une influence que n'ont pas les autres citoyens. C'est ce que nous devrions éviter.

Les politiques et leurs collaborateurs ne devraient pas consacrer beaucoup de temps aux campagnes de financement. Nous devrions nous occuper de gouverner, d'élaborer des politiques, de travailler sur les mesures législatives. La situation n'est pas aussi grave chez nous qu'aux États–Unis.

Chez nos voisins, c'est inouï, le temps que les politiques peuvent passer à ramasser de l'argent. Les Américains élisent–ils les représentants et les sénateurs pour qu'ils passent la moitié de leur temps à chercher de l'argent? Je ne crois pas qu'on fait de la politique pour cela. Pourtant, beaucoup de politiques américains doivent le faire.

Je conclurai en disant que l'adoption d'un régime qui serait plus largement financé par les fonds publics nous donnerait une démocratie de meilleure qualité, plus forte et représentative.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, je prends la parole pour discuter de l'amendement à la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cet amendement, proposé par les libéraux, ramènerait le montant de 5 000 $ à 1 $. J'ai pensé que j'aurais le privilège de partager l'avis du député de St. James, mais malheureusement, comme d'habitude, les députés d'en face adoptent une position diamétralement opposée à la nôtre.

• (1800)

Je me demande d'ailleurs si le député a vraiment compris la motion principale à l'étude, car il n'est pas question ici du financement des partis politiques par le gouvernement fédéral. Si vous me le permettez, je vais lire la motion principale. Celle–ci propose: «Que [. . .]le gouvernement devrait légiférer afin de limiter aux seuls individus le droit de contribuer au financement d'un parti politique fédéral, et restreindre cette contribution à 5 000 $ annuellement.»

Les libéraux ont proposé un amendement qui ramène cette somme à 1 $. Il n'est pas question, en l'occurrence, de fonds que le gouvernement fédéral verse aux partis politiques. Il est question du droit des Canadiens de verser une contribution à un parti politique de leur choix, droit qui serait presque entièrement nié par l'amendement des libéraux, sauf pour ce qui est d'un dollar.

Ils ont peut–être de la difficulté à amasser des fonds. J'ai examiné des données sur les contributions versées durant la dernière campagne électorale et sur leur provenance. Dans certaines circonscriptions, 300 ou 400 contributions de sources différentes ont été versées. Si on multiplie cela par le montant que les donateurs peuvent verser, il est évident que les libéraux ont pu financer leur campagne, mais en vertu de cet amendement, le montant total à répartir entre les différents partis au sein d'une circonscription représenterait 300 $, 400 $ ou peut–être 500 $ au total.

Si le député qui vient de prendre la parole pense qu'avec seulement 500 $ répartis entre deux ou trois partis, on peut rejoindre l'électorat, publier des brochures et acheter de la publicité à la télévision, il sait sûrement quelque chose que j'ignore.

Il a parlé de la difficulté de recueillir des fonds. Or, je sais qu'aux dernières élections, le Parti réformiste a pu recueillir,

auprès des petits donateurs, près de 10 ou 12 millions de dollars. L'orateur précédent pourrait donc se présenter sous la bannière réformiste pour avoir moins de difficulté à recueillir des fonds.

En tant que réformistes, nous croyons que le gouvernement fédéral ne devrait pas s'occuper du financement des partis politiques, ce qui va à l'encontre de ce qu'a dit l'orateur précédent.

Nous estimons que les partis politiques et les groupes de lobbyistes devraient s'autofinancer, recueillir leurs propres fonds et être autonomes. Le niveau du soutien financier dépendra évidemment entièrement de la générosité des partisans du parti ou du groupe.

Il y a eu une manifestation cet après–midi sur la colline. Quelques milliers de gens sont venus pour défendre leur cause et je suis convaincu que leur groupe n'aura pas de difficulté à recueillir des fonds pour leur cause parce que les gens appuient celle–ci.

C'est ça la politique. Les gens disent quelles politiques ils veulent, ils donnent de l'argent pour appuyer leur cause et demandent à leurs représentants de mettre en oeuvre ces politiques.

Nous nous opposons au crédit d'impôt qui fait que les dons aux partis politiques sont subventionnés par le gouvernement fédéral. On entend si souvent à la Chambre qu'il faut aider les pauvres et les défavorisés, mais quand il s'agit de dons aux partis politiques, les choses s'inversent et les subventions vont aux plus riches et au parti qui dépense le plus d'argent et qui, le plus souvent, est au pouvoir.

M. Silye: Ils dépensent trop.

M. Williams: Oui, ils dépensent toujours trop. Ils dépensent trop dans le budget. Ils dépensent trop dans tous les ministères et maintenant ils dépensent trop dans les campagnes électorales.

Nous devons cesser de subventionner les partis politiques. S'ils peuvent obtenir l'appui des électeurs, notre démocratie sera vraiment représentative, car les gens seront prêts à confirmer leurs dires par des gestes concrets. Voilà le coeur de la question!

En 1991, selon le Budget des dépenses principal, les partis politiques ont coûté 11 503 800 $ aux contribuables canadiens, peu importe s'ils croyaient ou non à la politique. Et ce n'était même pas une année d'élections.

Nous ne connaissons pas les chiffres pour les élections de 1993, mais je peux vous assurer que le coût total sera bien supérieur à 11 503 800 $ pour les contribuables, quelle que soit leur opinion à notre sujet.

• (1805)

Je crois que les parrains de la motion principale et de l'amendement devraient s'entendre et proposer une politique qui amorcera vraiment une réforme pour que le gouvernement n'ait plus à subventionner les partis politiques.

Passons à l'action au lieu de parler et proposons de véritables projets de loi qui produiront les effets voulus.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, il me fait plaisir de conclure le débat sur cette motion qui demande que les partis politiques ne soient financés que par les personnes ayant le droit de vote, excluant les unions, c'est–à–dire les syndicats, excluant les associations à but lucratif ou à but non lucratif, excluant les corporations, que seulement ceux qui ont le droit de vote aient le droit de financer les partis politiques.

Cela va dans la suite, je pense, des mesures prises depuis vingt ans. On se rappellera qu'il y a vingt ans, il n'y avait que les corporations qui finançaient les partis politiques, dans 95 p. 100 des cas.

Avec certains amendements à la Loi électorale, par exemple, comme le droit de donner des crédits d'impôt, on a amélioré et fait en sorte que maintenant environ 40 p. 100 du financement vienne des individus. Il faudrait, je pense, faire un pas de plus vers la démocratie et ce sont du moins les intentions manifestées durant la campagne électorale de la part de tous les partis représentés ici à la Chambre des communes d'aller vers un assainissement des finances publiques. Un des moyens, me semble–t–il, est le financement des partis politiques exclusivement par les personnes ayant le droit de vote.

Actuellement, la Loi électorale fédérale ne vise que le plafonnement des dépenses électorales. La mesure que nous proposons, le financement populaire, viendrait compléter la réglementation en vigueur en ce sens qu'elle s'appliquerait avant, pendant et après les élections.

Cette motion s'inscrit également dans l'esprit du projet de loi. On se rappellera le projet de loi sur les lobbyistes, le projet de loi C–43, dans un souci de transparence et d'intégrité du gouvernement. Je rappelle d'ailleurs au gouvernement que le livre rouge fait en effet largement état de l'importance, et je cite: «de restaurer la confiance des électeurs et électrices, de promouvoir l'intégrité dans les institutions politiques, de limiter les conflits d'intérêts et les jeux d'influence.» Ne serait–ce pas là, pour atteindre les fins du livre rouge que vous avez promené pendant toute la campagne électorale, vous les députés d'en face, ne serait–ce pas là un bon moyen —le financement populaire— de prendre des mesures concrètes qui iraient dans le sens des principes énoncés dans votre livre rouge?

Certains députés au pouvoir pendant les trois heures de débat ont fait référence souvent au Rapport Lortie. On se rappellera que le Rapport Lortie vient d'une commission qui a été mise sur pied par le gouvernement conservateur. M. Mulroney, avant l'élection de 1988, avait promis d'instituer, et c'était en première page du journal *La Presse*, d'instituer le financement populaire au niveau fédéral, comme cela se passe au Québec. Après l'élection, il a décidé de mettre sur pied la Commission Lortie pour se défaire un peu de son engagement et cette commission a présenté son rapport en 1991; elle avait été mise sur pied le 15 novembre 1989 et était présidée par Pierre Lortie. Dans son rapport, il disait: «Je rappellerai que le rapport lui–même souligne que certains dons peuvent être faits dans l'espoir d'un avantage matériel direct et qui donne lieu à un tel avantage.»

À la page 448, le Rapport Lortie mentionne cela, et on a oublié de le citer lorsqu'on disait que le rapport Lortie ne parlait pas du financement populaire.

Je vous rappelle également que le financement populaire amènerait bien souvent des gens qui sont en conflit d'intérêts à ne pas l'être. Dans le Code criminel il est bien écrit à l'article 121 que faire un don avec l'idée d'obtenir un privilège d'un gouvernement est quelque chose de criminel.

Il y a donc un danger lorsque quelqu'un verse 50 000 $ à un parti politique qu'il s'attende à se faire renvoyer l'ascenseur. Le Rapport Lortie en parle très clairement.

Aussi, souligne–t–on dans ce rapport, et je cite encore le rapport: «La limitation des dons destinés aux candidats et candidates aurait peu d'incidence sur le financement des campagnes, mais elle constituerait une sorte de «police d'assurance» contre toute velléité d'abus d'influence.» C'est encore le Rapport Lortie qui dit cela.

En outre, souligne le rapport, «d'après les recherches sur le financement des candidats de 1988, les députés sortants, notamment les ministres, reçoivent un plus grand nombre de contributions importantes que les autres candidats.» Pourquoi les compagnies donnent–elles plus à des ministres qu'à d'autres? Il y a un jeu d'influence possible.

À cet égard, j'aimerais vous citer un article du *Hill Times* du 31 mars 1994 dont les informations sont reprises dans le journal *Le Soleil* du 8 avril 1994. Dans cet article, on dit: «Les plus grosses donations ont été faites par le Syndicat international des marins canadiens, lequel a contribué la somme de 31 500 $, répartie entre onze candidats libéraux. Six d'entre eux sont aujourd'hui ministres ou secrétaires d'État. Suivent de près, ensuite, les compagnies Burns Fry, Onex Corporation, Molson, trois importantes compagnies du monde des communications, Rogers, Canwest Global et Unitel, et ensuite les compagnies pharmaceutiques Merck Frosst, Apotex Limited et Magna International.»

• (1810)

En tout, c'est quelque 24 ministres, dont le premier ministre, la vice–première ministre et six secrétaires d'État du gouvernement libéral qui ont profité des largesses de ces compagnies. Il y a de quoi s'interroger.

Il y a un danger, on le reconnaît, il y a un danger. Il y a un danger de jeu d'influence et c'est ce que veut corriger le financement populaire. Bien sûr, on pourrait justifier un plafonnement plus bas, au lieu de 5000 $, on pourrait parler de 3000 $ et je serais ouvert à diminuer le montant. Le montant de 5 000 $ m'apparaît quand même assez raisonnable. Il faut tirer une ligne quelque part, quand même. Certains ont invoqué aussi la Charte des droits et libertés, disant qu'elle ne permettrait pas de limiter la participation des corporations.

Or, on ne rappellera jamais assez que ce ne sont pas les compagnies qui votent ni les personnes morales, mais les électeurs et les électrices. La motion vient donc confirmer la primauté des électeurs sur les finances publiques. N'est–ce pas quelque chose qui va dans l'esprit de la Charte des droits et libertés? Elle vise également à redonner à l'ensemble des citoyens le goûtd'animer et de contrôler leurs institutions politiques largement minées par le passé au plan de leur crédibilité, on s'en rappellera.

Le président de la Banque royale du Canada, Allan Taylor, dans une allocution prononcée le 26 février 1991, faisait lui–même valoir que le financement des partis par les entreprises ne favorisait pas le processus de démocratisation et la participation populaire à la vie politique. Et c'est cité dans le Rapport Lortie à la page 463, où il est question de M. Taylor, le président de la Banque royale du Canada. C'est précisément ce processus de démocratisation et de participation que nous voulons restaurer en proposant le financement populaire des partis politiques.

Restaurer la confiance, c'est réduire au minimum la dépendance de tous les candidats, quels qu'ils soient, à l'égard des dons importants et par conséquent, limiter le risque d'abus de confiance. Est–ce que c'est faisable maintenant, ce financement populaire? Je rappellerai que sept provinces au Canada, plus le Canada, ont légiféré au niveau du financement. Il y a quatre provinces qui limitent les dons, quatre provinces, plus le Canada, exigent que la provenance des sources soit publiée.

Le Québec est le plus progressif dans ce sens, puisqu'il applique intégralement le financement populaire. Ce n'est donc pas quelque chose de nouveau. En pratique, un parti politique fédéral, le Bloc québécois, a mis le financement populaire dans ses statuts et aucun don de compagnie, de syndicat ou d'association n'a été donné à aucun candidat, ni au parti national du Bloc, pendant la dernière campagne électorale, et nous avons quand même pu dépenser 3 500 000 $, et ce, par un don moyen de moins de 50 $ par contribueur.

Maintenant, et je termine là–dessus, je pense qu'il y a deux grands principes qui me guident et qui guident mes confrères du Parti québécois auxquels se sont associés mes confrères réformistes pour faire en sorte que ce financement populaire soit établi sous forme de loi bientôt.

Au sujet de la transparence, les électeurs exigent des élus qu'ils soient des députés au service du bien commun et non au service de certains privilégiés. Un électeur qui fournit 20 $ a beaucoup moins de poids qu'une compagnie qui fournit 50 000 $. Et au niveau démocratique, cela redonne de l'importance à l'électeur, le financement populaire, ça oblige les partis à se rapprocher des électeurs et à se préoccuper de leurs besoins. Le financement populaire permet un membership plus valorisé, contribue à un sentiment d'appartenance des membres à un parti, augmente la vigueur démocratique de la société et force le parti à une décentralisation de ses pouvoirs également.

Je terminerai par cette phrase, en espérant que cela puisse influencer les députés au pouvoir comme ceux de l'opposition, en disant ceci: «Dis–moi qui te finance et je te dirai qui tu sers.»

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je pense que le projet de loi présenté par le député de Richelieu s'inspire des grandes lignes qui ont été dégagées par le Parti québécois, lors de son accession au pouvoir en 1976, à savoir une démocratisation du fonctionnement des partis politiques et de l'État en général d'ailleurs. Cela est survenu, je pense, après qu'on ait vécu au Québec et au Canada,—mais particulièrement au Québec, puisque le Parti québécois est un parti provincial—certains comportements des politiciens, ce qui faisait en-

sorte que les citoyens et les citoyennes remettaient en cause l'honnêteté des politiciens.

Tout le monde a parlé des «frigidaires à Duplessis» et des bouteilles de gin lors de l'élection. C'était un peu du folklore, mais il y a plus que des «frigidaires», plus que des bouteilles de gin dans le financement. Il y a eu les camions de la Brinks du Parti libéral, en 1970 au Québec.

Or, le Parti québécois a voulu faire en sorte d'assainir tout le fonctionnement démocratique. Je pense qu'on a vu ce qui s'est passé depuis ce temps, et même le Parti libéral du Québec fonctionne maintenant avec les règles démocratiques qui sont en vigueur au Québec. Cela ne l'empêche pas d'avoir une caisse électorale qui est fort intéressante, même si avec cette caisse ils n'ont pas pu réussir à gagner la dernière élection.

Il n'en demeure pas moins que tous les partis respectent cette règle et que tous les partis ont fait en sorte que d'autres gouvernements au Canada s'en sont inspirés, pas suffisamment, dont le gouvernement canadien, et c'est l'objectif que poursuit le député de Richelieu.

Je pense qu'il ne me reste plus de temps, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 18 h 16, la Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, le vote sur la motion proposée est reporté au mardi 27 septembre 1994, à 15 heures.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Kilger): Consent-on à l'unanimité à suspendre la séance jusqu'à l'appel de la présidence? La Chambre reviendrait à 18 h 30, pour le débat d'ajournement.

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 18 h 18.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 18 h 25.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES TRANSPORTS

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le 16 juin dernier, j'ai pris la parole à la Chambre pour m'enquérir auprès du ministre des Transports de ses projets concernant le réseau de transport pancanadien parce que tout semblait indiquer que l'on s'apprêtait à démanteler notre réseau national.

Il est ironique de penser que, d'une part, le gouvernement libéral se vante d'avoir accompli tant et tant dans le cadre de son programme d'infrastructure —entendons par là pour ce qui touche les réseaux d'égouts, les routes et les autoroutes— et d'autre part, il s'apprête à démanteler, en application de la politique de transport que le ministre a annoncée plus tôt dans le courant de l'année, l'élément le plus fondamental de notre infrastructure de transport, à savoir notre réseau national de transport aérien.

J'ai été heureuse de constater dans une lettre que le ministre des Transports m'a fait parvenir vers la fin juin qu'il serait curieux de savoir ce que l'on pensait de la politique de transport dans toutes nos circonscriptions.

Avant même que je ne puisse entreprendre cette consultation, soit à peine trois semaines après m'avoir lancé cette invitation, le ministre a exposé dans un discours toute sa politique de transport.

Il me semble qu'il ne devait pas vraiment vouloir que les députés consultent leurs électeurs, s'il ne nous a pas donné plus de temps que cela pour le faire. Cela m'a fait penser qu'il y avait peu de rapport entre les objectifs dont le ministre nous avait donné les grandes lignes en réponse à ma question et ce que j'étais à même de constater.

Lors de l'annonce de la politique nationale sur les aéroports nationaux—un des éléments de la politique des transports—on a vu clairement où le gouvernement voulait en venir. Il cherchait manifestement à transférer aux municipalités, aux provinces et aux territoires la responsabilité à l'égard des aéroports. Il n'y a rien de bien «national», à mon avis, à laisser les collectivités se débrouiller toutes seules.

Bien sûr, en tant qu'habitante du Nord, du Yukon, je trouve cette question particulièrement importante, parce qu'il est très difficile pour les petits aéroports des régions rurales et du nord du Canada de s'autofinancer. Si un gouvernement s'est vraiment engagé à établir un réseau national de transport aérien, il doit en tenir compte dans ses politiques. Malheureusement, cela n'était-

pas évident dans la réponse du ministre à ma question, ni dans ses observations subséquentes.

L'impact de la politique nationale de transport sur les régions rurales et du Nord, sur les coûts tant pour les consommateurs que pour les transporteurs et, bien sûr, sur les frais de sécurité suscitent de nombreuses questions.

Le gouvernement a décidé de jouer sur les mots en employant le terme «commercialisation» au lieu de «privatisation», mais il s'agit bel et bien de privatisation.

J'ai récemment assisté à des consultations régionales sur les systèmes automatisés de navigation aérienne qui sont proposés. Les consultations menées par Transports Canada ont certes été utiles—je pense qu'ils ont fait une bonne présentation—, mais je dois avouer qu'après avoir écouté les arguments et les représentants de l'industrie, il est clair que cette politique aura deux résultats: premièrement, le système de navigation aérienne sera privatisé; deuxièmement, les coûts vont augmenter aussi bien pour les consommateurs que pour les propriétaires des compagnies de transport.

Rien n'indique que les coûts vont baisser ou même rester les mêmes pour les consommateurs et les transporteurs.

La politique de transport du ministre laisse de nombreuses questions sans réponse. J'en pose une ce soir, mais il en reste beaucoup d'autres. Je crains que cela ne se fasse pas de façon fondamentale avec des consultations à grande échelle. Le simple fait de privatiser pour mettre à pied des fonctionnaires fédéraux n'est pas la réponse au rêve national d'un réseau transcanadien de transport.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis sûr que vous conviendrez qu'un système de transport efficace, fiable, sécuritaire et viable est absolument essentiel pour assurer la croissance et la prospérité du Canada dans l'avenir.

Le Canada doit avoir un système de transport national qui met l'accent sur la sécurité et la fiabilité, qui est efficace, qui permet aux entreprises de transport terrestre, maritime et aérien de prospérer. Il est temps de donner un peu de répit aux pauvres contribuables canadiens. Il est temps que les usagers du système de transport paient leur juste part afin que le gouvernement puisse mieux répartir nos maigres ressources financières.

Dans le budget, on demande à Transports Canada d'étudier la possibilité de commercialiser certaines de ses principales activités. Cela se fera en consultation avec les intéressés, dans le but d'améliorer l'efficacité et d'assurer la viabilité à long terme.

La commercialisation veut dire que ce sont les usagers qui décident des services qu'ils veulent obtenir et de la manière de contrôler les coûts. La commercialisation suppose que, quelle que soit l'option choisie, la discipline de marché assurera des services plus efficaces, une plus grande souplesse et une moins grande dépendance à l'égard de l'argent des contribuables.

Le but de la commercialisation, c'est d'offrir aux usagers des services plus efficaces et de meilleure qualité à meilleur prix pour les contribuables. Par exemple, le ministre des Transports a annoncé récemment une nouvelle politique nationale à l'égard des aéroports. Conformément à cette politique, l'administration des aéroports les plus importants et les plus achalandés du Canada sera transférée à des autorités aéroportuaires canadiennes formées d'entreprises de la communauté. Ces autorités seront en mesure d'exploiter au maximum le potentiel commercial de leur aéroport, d'explorer de nouvelles façons de trouver du financement, d'atteindre un meilleur rendement à meilleur coût et d'adapter leurs services à la demande locale.

La priorité de Transports Canada n'en demeurera pas moins d'assurer et, si possible, d'améliorer la sécurité de tous les Canadiens.

Transports Canada n'a pas besoin de posséder et d'exploiter un service pour s'assurer qu'il est de bonne qualité. Le rôle du ministère peut être défini en fonction de la politique et de la réglementation.

Tout porte à croire qu'une commercialisation soigneusement planifiée entraînera des économies appréciables pour les contribuables et un meilleur service à la clientèle.

Comme l'a dit le ministre des Transports en réponse à la première question du député concernant la commercialisation, le gouvernement fédéral va continuer de s'occuper du contrôle, de la réglementation et de la politique.

Le président suppléant (M. Kilger): La motion d'ajournement étant adoptée d'office conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 septembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE VOL 2033 DE KOREAN AIR

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, Barry Woods, le commandant canadien du vol 2033 de Korean Air, qui s'est écrasé le 10 août et dont les 152 passagers et membres d'équipage ont eu la vie sauve grâce à ses efforts, était détenu par les Sud–Coréens. Ce matin, on a annoncé qu'il avait été remis en liberté et autorisé à rentrer au Canada pour y retrouver sa femme et sa famille.

Au nom de la famille du commandant Woods, je tiens à exprimer ma reconnaissance au ministre des Affaires étrangères pour ses efforts personnels, ainsi qu'à son ministère pour l'extraordinaire travail qu'il a accompli, en Corée du Sud et au Canada, afin de rendre cette réunion possible. Monsieur le ministre, au nom de la famille du commandant Woods, encore une fois merci!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–25, Loi modifiant la Loi fédérale sur les hydrocarbures, dont le comité a fait rapport (sans propositions d'amendement).

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le vice–président: Quand lirons–nous ce projet de loi pour la troisième fois? Maintenant, avec votre permission?

Des voix: D'accord.

M. Irwin propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je ne pense pas que ce projet de loi soit très controversé. Il a l'appui de tous les partis, et donc je serai bref. Il s'agit plus d'un changement d'ordre administratif que d'une modification substantielle de ce qui se fait dans ce domaine. C'est le domaine du député. Je m'en souviens après la dernière série d'interventions.

Pour commencer, je voudrais remercier les députés d'avoir appuyé ce projet de loi à la deuxième lecture et en comité. Leur appui garantit des avantages à long terme et la stabilité à des douzaines de personnes, familles et entreprises associées au projet de Norman Wells.

Le projet de loi C–25 atteindra deux objectifs: premièrement, il va prolonger les emplois existants et créer des emplois ainsi que de nouveaux débouchés commerciaux. Deuxièmement, il va permettre une gestion responsable de l'un des gisements exploités les plus importants du Canada.

Comme le savent les députés, le projet de loi permettra la poursuite de l'exploitation des immenses champs pétrolifères de Norman Wells au–delà de l'an 2008, possiblement jusqu'à l'an 2020. Sans cette prolongation, la communauté de Norman Wells se retrouverait en difficulté économique puisqu'elle est grandement dépendante de l'industrie pétrolière.

Ce projet de loi comporte un élément humain important. Il s'agit ici de conserver les emplois existants et d'en créer de nouveaux dans une région qui dispose de peu de débouchés économiques. Il s'agit de préserver le mode de vie et la source de revenu de familles qui dépendent du projet Norman Wells depuis de nombreuses années.

L'information recueillie par suite de la prolongation de la période de production et au moyen de la technologie de pointe révèle que les limites du gisement devront être redéfinies et la date d'expiration reportée afin d'exploiter au maximum les possibilités de production.

L'Office national de l'énergie a effectué une étude indépendante de l'évaluation de la Compagnie pétrolière impériale et a appuyé la conclusion selon laquelle les régions limitrophes du gisement pétrolier débordent les limites de 1944 et que la durée de production va au–delà de l'an 2008 prévue par la société pétrolière.

• (1005)

Il incombe au gouvernement, en tant que gestionnaire des ressources du Nord pour l'ensemble des Canadiens, de veiller à ce que le gisement de Norman Wells soit exploité à son maximum. La prolongation et l'expansion de l'accord concernant la zone prouvée permettra d'atteindre cet objectif stratégique.

La pleine exploitation du gisement de Norman Wells servira les intérêts de tous les Canadiens. Les avantages seront particulièrement évidents dans le Nord et en Alberta, où se fait la majeure partie des investissements servant à la production et à l'exploitation. Les députés seront heureux d'apprendre, monsieur le Président, que cet argent est dépensé dans votre province d'origine.

Les contribuables canadiens retireront quelque chose de l'investissement du gouvernement dans Norman Wells, qui représente le tiers de l'ensemble des investissements dans ce projet. Cette participation devrait rapporter des millions de dollars supplémentaires en recettes après l'an 2008. Par ailleurs, la prolongation du projet assurera au gouvernement des millions de dollars de recettes sous forme de redevances. Ces deux sources de recettes amélioreront la situation financière générale du gouvernement et allégeront le fardeau des contribuables.

Je suis heureux de souligner qu'une partie des redevances provenant du gisement de Norman Wells sera versée aux autochtones de la région, conformément aux ententes sur le règlement des revendications territoriales. Les autochtones pourront utiliser cet argent pour améliorer leurs conditions de vie, accroître le nombre de projets de développement économique et, de façon générale, construire un meilleur avenir pour le Canada.

Enfin, la prolongation de la période de production du gisement de Norman Wells contribuera à revitaliser l'intérêt de l'industrie pour le Nord, surtout compte tenu que les ententes de règlement des revendications territoriales garantissent l'ouverture de nouvelles régions à l'exploration et au développement.

En approuvant le projet de loi C–25, nous faisons clairement savoir que le Nord canadien est une région ouverte aux investissements. Il y a de nombreux arguments en faveur de l'adoption du projet de loi et de la poursuite de la production du gisement pétrolier de Norman Wells. À ma connaissance, et je crois que les députés seront d'accord, il n'existe pas d'arguments de poids contre le projet.

Aussi, j'exhorte les députés à manifester encore une fois leur appui au projet de loi afin qu'il soit renvoyé rapidement à l'autre endroit et promulgué. Je sais que la compagnie pétrolière engagée dans le projet attend patiemment depuis plusieurs mois que la Chambre et le Sénat étudient le projet de loi. Cette société attend de pouvoir poursuivre ses activités. Je ne crois pas qu'il y ait dissension à la Chambre au sujet du projet de loi.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui d'intervenir sur le projet de loi C–25. Bien que ce projet de loi ne représente qu'une modification mineure du champ pétrolifère de Norman Wells, les impacts de cette modification n'en demeurent pas moins importants.

Le but de ce projet de loi est de soustraire l'accord amendé de Norman Wells à être signé, de la Loi fédérale sur les hydrocarbures. Pour bien comprendre le but de la modification, il faut faire un retour en arrière afin de comprendre l'évolution de ce puits de pétrole. Sa découverte remonte en effet à 1919 et les opérations de forage ont commencé en 1920.

L'éloignement du site des marchés et la crise économique des années 1930 n'ont pas été favorables au développement des premiers puits. L'extraction et le raffinage du pétrole produit se résumaient à combler les besoins locaux. La Seconde Guerre mondiale permit la relance de l'exploration et l'acheminement du pétrole vers Whitehorse par pipeline. La fin de la guerre en 1945 mit fin à ces opérations. De 100 barils par jour qu'elle était en 1940, la production a varié entre 1 500 et 25 800 barils par jour.

C'est en 1944 que le gouvernement du Canada signe un accord avec Imperial Oil pour assurer le développement du champ de Norman Wells. En 1966, on y produit plus de 2 000 barils de pétrole par jour qui servent surtout à alimenter les localités de la vallée du Mackenzie, la côte de l'Arctique ainsi que les stations radar du réseau Dew.

• (1010)

En 1974, avec 54 puits productifs, c'est 2 738 barils de pétrole par jour et 4,9 millions de pieds cubes de gaz que l'on y produit. En 1981, le Cabinet permet à Esso Canada d'augmenter sa production qui atteint alors 25 000 barils de brut acheminé par pipeline jusqu'à Zama en Alberta.

Depuis cette date, plus de 200 puits par injection et puits productifs ont fait de Norman Wells le quatrième champ de pétrole au Canada pour sa production. La première livraison vers le sud s'est faite en avril 1985, grâce à un pipeline de 868 kilomètres de long, soit 65 ans après la découverte du gisement.

L'accord de 1944 accordait le droit et le privilège exclusifs de forage et de recherches minérales pour trois périodes de 21 ans. Cet accord fixait aussi les limites du champ pétrolifère. Cet accord, comme je l'ai dit tantôt, se termine donc en l'an 2008.

Le gouvernement canadien détient une participation au projet. Cette participation équivaut au tiers de la valeur de la production, moins le tiers de tous les coûts de production et de développement, ainsi que des frais de gestion. La compagnie Esso s'engageait aussi à verser 5 p. 100 de redevances annuelles sur les deux autres tiers de sa production.

En 1992, la production s'est élevée à 12,1 millions de barils de pétrole, ce qui a généré des gains de 50 millions pour le gouvernement. Le programme de forage entrepris en 1984 et de nouvelles technologies ont permis de forer des puits horizontaux tout en permettant de produire de façon économique le pétrole se trouvant aux limites du champ.

Les nouvelles technologies ont aussi permis de découvrir qu'il serait possible d'exploiter ce champ jusqu'en l'an 2020 si ses limites étaient agrandies.

L'Office national de l'énergie est en accord pour ajouter au champ ses parties périphériques afin d'aller récupérer le pétrole qui s'y trouve. C'est à cette étape que la Loi fédérale sur les hydrocarbures entre en ligne de compte. Cette loi prévoit aller en appel d'offres lorsqu'il s'agit d'accorder des droits de production.

Étant donné que la zone périphérique ne pourrait intéresser d'autres producteurs, surtout à cause des coûts que cela engendrerait, il devient donc nécessaire de changer la loi pour permet-

tre l'extraction du pétrole de cette zone non comprise dans les accords de 1944.

À ce stade, il est important de souligner ce que d'autres intervenants pourraient penser de la modification des limites du champ pétrolifère de Norman Wells.

Dans un premier temps, l'Association canadienne des producteurs de pétrole se prononce en accord avec la modification des limites de Norman Wells, étant donné les circonstances très particulières dans ce cas. L'association, par contre, a fait savoir que cette modification ne doit pas être considérée comme un précédent pour les futures émissions de droits de production.

Pour leur part, en mars 1994, les autochtones ont donné leur aval au projet, à la condition que le projet de loi, relativement à l'Entente sur la revendication territoriale des Dénés et Métis soit approuvé avant l'entrée en vigueur de la modification à la Loi sur les hydrocarbures.

• (1015)

Cette condition a été respectée et le Bloc québécois se félicite que le gouvernement ait pris acte de la volonté des peuples autochtones sur cette question. Cette position du gouvernement dénote une nouvelle tendance importante qu'il faudra conserver pour d'autres dossiers à venir.

L'exploitation des nouvelles limites comprises dans l'accord amendé de Norman Wells, qui devrait se signer en 1994, semble à priori bénéfique pour toutes les collectivités. Dans un premier temps, il permet à Impériale d'investir plus de trente millions de dollars dans un programme de développement, dont dix millions de dollars directement dépensés dans cette région nordique. On parle aussi de la création de 65 emplois directs, dont 40 p. cent seraient occupés par des résidents du Nord, et de nombreux emplois indirects chez les industries de service et autres entreprises.

Dans le projet de développement, on parle d'un marché de six millions de dollars relié aux équipements nécessaires au forage. Une compagnie en participation appartenant aux Dénés et aux Métis ainsi qu'Impériale, ont obtenu le contrat de forage. Comme de nouvelles technologies seront mises au point concernant les puits horizontaux, cette entreprise pourra acquérir les connaissances nécessaires pour participer à d'autres travaux de forage. On parle de plus d'investissements à long terme, surtout concernant l'utilisation de techniques de récupération assistée du pétrole.

Ces investissements pourront atteindre jusqu'à cent millions de dollars, dépendant de la période d'extraction du pétrole dans ce champ pétrolifère. Ce projet de loi semble répondre à des besoins autant pour l'industrie pétrolifère que pour les communautés autochtones qui en vivent. Il est important aussi que la Loi fédérale sur les hydrocarbures garde sa force pour l'octroi futur des droits d'exploitation. En qualité de critique de l'opposition officielle pour les ressources naturelles, et après consultation avec mes collègues, je ne m'opposerai pas à ce projet de loi et j'espère qu'il apportera tous les fruits qu'il semble démontrer.

[*Traduction*]

M. David Chatters (Athabasca): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi à l'étude. C'est la première fois que je prends la parole à titre de nouveau critique du Parti réformiste pour le pétrole et le gaz au sein du secteur des ressources naturelles.

Le projet de loi C–25 traite d'une question qui touche un région du Canada que je connais bien, puisque j'ai participé au forage de plusieurs puits d'exploration aux limites du gisement d'hydrocarbures de Norman Wells. Ce projet de loi apporte une modification mineure à la Loi fédérale sur les hydrocarbures pour qu'elle ne s'applique plus au Norman Wells Amending Agreement, lequel va être élargi et s'appliquer à des terres qui relèvent actuellement de cette loi.

Bien que ce ne soit qu'une modification mineure, il est important que ce projet de loi soit adopté, car c'est seulement après que le Norman Wells Amending Agreement aura été soustrait à l'application de la Loi fédérale sur les hydrocarbures que le gouverneur en conseil pourra donner suite à l'intention de reculer les limites des terres visées.

Même si je risque de répéter des choses qui ont été déjà été dites, je voudrais faire un bref historique de ce gisement, parler de la nécessité de ce projet de loi et mentionner les mesures positives que le gouverneur en conseil prendra pour prolonger la vie de ce gisement d'hydrocarbures.

L'histoire de ce gisement est longue, puisque le premier puits a été foré en 1920. Depuis, il s'est développé et c'est maintenant le quatrième gisement producteur au Canada. En 1994, la Compagnie pétrolière impériale et le Canada ont signé le Norman Wells Proven Area Agreement qui couvrait une superficie de 3 300 hectares.

Lorsque la Loi fédérale sur les hydrocarbures est entrée en vigueur, la zone visée par l'accord a été exemptée, puisqu'elle était régie par une autre loi. Grâce au projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui les futurs renouvellements et expansions seront pareillement exemptés.

Vu que les limites du gisement de Norman Wells changeront pour inclure de nouvelles zones de production, une nouvelle exemption à la Loi fédérale sur les hydrocarbures est nécessaire.

• (1020)

Il importe de noter que l'accord de Norman Wells original a été signé avant que la Loi fédérale sur les hydrocarbures prenne effet. Les nouvelles terres qui s'ajouteront au gisement de Norman Wells en vertu de la modification des limites sont celles qui seraient normalement visées par la Loi fédérale sur les hydrocarbures. Cela signifie que sans modification, un appel d'offres public devrait être lancé pour l'attribution du permis de prospection et de la licence de production applicables à ces nouvelles terres. Cette modification est donc nécessaire pour préserver le mandat de la Compagnie pétrolière impériale et ainsi permettre de nouveaux investissements et l'amélioration des techniques de récupération appliquées à ce gisement.

De plus, cette modification assure au Canada la propriété du tiers de la production de ces nouveaux secteurs.

Outre l'expansion du champ exploité, la modification permettra la réalisation d'une autre initiative visant la prolongation de la durée d'exploitation du gisement. En effet, le gouverneur en conseil a décidé de prolonger jusqu'en l'an 2020 la licence de Impériale pour l'exploitation du gisement de Norman Wells.

Au sujet de l'évolution des techniques d'extraction employées par l'industrie, Impériale a perfectionné et expérimenté bon nombre des développements technologiques dans le gisement de Norman Wells. C'est à Norman Wells que le forage dirigé et, plus tard, le forage horizontal ont été mis au point, parce que les réserves gisent sous le lit du fleuve Mackenzie. Ces techniques sont maintenant utilisées dans le monde entier. Les techniques de construction d'îles dans des eaux qui gèlent en hiver et dégèlent au printemps ont aussi été mises au point dans cette région, puis appliquées dans le delta du Mackenzie et dans la mer de Beaufort.

D'autres techniques de reconditionnement des puits visant à stimuler la production, comme l'injection d'eau et de gaz, la rupture de formation et l'acidification, ont été mises au point dans ce gisement, pour une bonne part. Le Canada est ainsi devenu un exportateur mondial de technologie de production de pétrole, sans compter qu'au cours des 20 ou 25 dernières années, ces techniques nous ont permis d'augmenter les réserves récupérables dans nos champs de pétrole classiques, dans une proportion allant jusqu'à 15 p. 100. On a ainsi évité le déclin de la production classique de pétrole brut annoncé depuis longtemps.

À la suite de ces progrès de la technologie, on croit maintenant que le gisement de Norman Wells restera productif bien après la date limite prévue à l'origine. C'est pourquoi il importe que le gouverneur en conseil prolonge la durée de la licence, afin qu'on puisse extraire autant de pétrole que possible dans un délai réaliste.

Grâce à ce projet de loi prévoyant l'expansion de la zone d'exploitation du champ pétrolifère de Norman Wells et au décret autorisant la prolongation de la licence de Imperail Oil, cette société obtiendra le droit au maintien dans les lieux dont elle a besoin pour planifier à long terme et contrôler les frais généraux, garantissant ainsi la viabilité financière de ce champ pétrolifère pendant une période beaucoup plus longue.

D'aucuns ont assuré qu'un rendement serait éventuellement réalisé sur les gros investissements dans la nouvelle technologie. Ces investissements sont essentiels pour maximiser la production dans ce secteur.

Avec l'extension des limites et de la licence, Imperial Oil entreprendra un programme de forage de 30 millions de dollars. Ce programme sera exécuté surtout dans la zone additionnelle de réserves prouvées; plus précisément, 12 nouveaux puits, quatre pour l'injection d'eau et huit pour la production, seront forés le long des nouvelles limites du champ. Environ le tiers des fonds, ou dix millions de dollars, seront dépensés directement dans le Nord. La plus grande partie des 20 millions de dollars qui restent seront dépensés en Alberta, ma province.

J'espère que cette mesure montre que le gouvernement se rend compte qu'il est important d'assurer à nos industries basées sur les ressources la prévisibilité et la stabilité en matière de politique. Si le gouvernement commence à envoyer des signaux aux entreprises leur indiquant qu'elles peuvent sans crainte établir des plans d'investissement à long terne, il stimulera la croissance économique et la création d'emplois permanents beaucoup plus nombreux qu'il peut espérer le faire avec n'importe quel projet gouvernemental visant à créer artificiellement des emplois.

Ce projet de loi est excellent pour Imperail Oil, parce qu'il assure la stabilité en matière de planification. Il est avantageux pour les Dénés, les Métis du Sahtu et les autres résidents de cette région, qui pourront compter sur des débouchés et des rentrées de fonds dans l'économie locale pendant de nombreuses années encore. Il est bon pour les Canadiens en général, puisqu'il générera encore plus de recettes et de redevances pétrolières.

À mon avis, la seule ombre au tableau, c'est qu'il a fallu plus de deux ans pour que ce projet de loi tout simple franchisse un processus lourd et rigide, même si aucun parti ne s'y est opposé de quelque manière que ce soit.

Mon parti et moi–même appuyons ce projet de loi et invitons tous les députés à faire de même.

• (1025)

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'appuie moi aussi le projet de loi et me réjouis, à l'instar de l'orateur précédent, de constater qu'on reconnaît enfin, dans cette mesure législative, les travaux de développement technique effectués par la Compagnie pétrolière impériale. Ce projet de loi sera utile à la compagnie pétrolière de même qu'au processus de règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu.

Les Dénés de la région profiteront directement de la situation, surtout du grand contrat de 6 millions de dollars ainsi que du contrat conditionnel accordé à la société Shatta Drilling Ltd, une coentreprise des Dénés–Métis et de la Compagnie pétrolière impériale. Tout cela est de bon augure pour le développement ultérieur du Nord et du Canada en général.

Comme le signalait également l'orateur précédent, les Canadiens profiteront de cette ressource de deux façons: grâce premièrement au versement des redevances et deuxièmement à la participation aux bénéfices. Il me semble que cette association entre le gouvernement fédéral, les Canadiens, la Compagnie pétrolière impériale du Canada et les premières nations du Nord offre un excellent modèle sur lequel on pourrait fonder le développement ultérieur du Nord.

Je me posais certaines questions sur l'objet de ce projet de loi. Je tiens à remercier le ministre, de même que ses adjoints, qui ont clarifié certains points. Par exemple, je n'étais pas sûr si la Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu avait été proclamée. C'était l'une des conditions qu'ils imposaient avant de donner leur accord. On m'a dit que la loi était en vigueur.

Je m'inquiétais aussi de la nouvelle technologie qui serait utilisée. L'orateur précédent a précisé que la nouvelle technologie avait été élaborée dans cette partie du Canada et qu'on avait prêté une attention particulière au forage horizontal qui permet de contourner les secteurs écologiques fragiles. Très franchement, c'est une bonne technologie qui contribuera au développement non seulement d'autres régions septentrionales du Canada

mais, en fait, d'autres régions du monde écologiquement fragiles.

La question était de savoir si la production accrue de pétrole qui découlera du forage horizontal influera sur le système des redevances. Le ministre m'assure que non. Il s'agissait aussi de savoir si l'on mènera en permanence des études environnementales à l'égard de cette situation nouvelle découlant du forage horizontal. Encore là, le ministre a fait savoir que l'Office national de l'énergie, entre autres organismes, surveillera les répercussions environnementales de ce projet.

Je tiens en outre à reconfirmer que, conformément à cet accord, le tiers des profits continuera d'aller au peuple canadien. Après tout, comme la ressource appartient au peuple canadien, il est normal que celui–ci profite directement de son exploitation. Cela est confirmé aussi.

Ce programme de forage de 30 millions de dollars, qui donnera huit puits productifs, engendrera non seulement des possibilités d'emploi dont les gens de la région ont certes besoin, mais encore les retombées dont j'ai déjà parlé pour tout le Canada.

Au nom de mes collègues, je tiens à dire que nous allons appuyer ce projet de loi avec enthousiasme. Je partage, toutefois, la préoccupation du député qui vient de parler quant au temps que l'on prend pour adopter un projet de loi aussi simple. La lenteur avec laquelle il traverse les étapes du processus parlementaire en dit long sur notre façon de travailler et nous incitera peut–être à accélérer l'adoption des projets de loi, surtout quand ils sont aussi simples.

Toutefois, je suppose qu'il importait, conformément à la Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Dénés et Métis du Sahtu, d'avoir l'accord des autochtones là–dessus. Cela a peut–être pris plus de temps que prévu.

Dans l'ensemble, je crois qu'on a bien compris le problème. Notre procédure est pour le moins lourde et nous devrions tous nous efforcer à l'avenir d'accélérer l'adoption des projets de loi. Le monde change rapidement autour de nous alors que nous prenons encore tout notre temps.

M. John Loney (Edmonton–Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir apporter mon appui à cet important projet de loi. Il est vrai que le projet de loi C–25 ne contient qu'une petite modification, mais elle aura de grandes répercussions à Norman Wells et dans d'autres collectivités du Nord. Comme mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'a souligné, le projet de loi vise deux grands objectifs.

Dans un premier temps, il garantira la gestion responsable d'une importante ressource naturelle. Quelqu'un a déjà expliqué en quoi le projet de loi garantit une saine gestion des ressources. Je suis convaincu que la plupart des députés reconnaîtront que de telles mesures sont nécessaires pour protéger nos ressources.

• (1030)

Quant au deuxième objectif du projet de loi C–25, il s'agit du renforcement de l'économie du Nord. L'adoption de la mesure législative permettra le maintien et l'expansion de l'emploi et des possibilités d'affaires. De mon point de vue, cet objectif justifie le projet de loi.

Un peu d'histoire s'impose pour bien faire comprendre l'important rôle économique que le champ pétrolifère de Norman Wells a eu dans le Nord et le nouveau rôle qu'il pourrait avoir après l'adoption du projet de loi.

En 1994, le gouvernement du Canada a conclu avec la Compagnie pétrolière impériale un accord portant sur l'exploitation du champ de Norman Wells, qui est situé dans la vallée du Mackenzie. L'accord précisait les limites de la zone contenant les réserves prouvées et fixait une limite de production.

À l'époque, on prévoyait que le champ serait productif jusqu'en 2008, au plus tard. Cependant, grâce aux progrès technologiques, nous savons maintenant que le champ pourra être productif pendant bien plus longtemps. En fait, il devrait être exploitable jusqu'en 2020 au moins.

Les progrès technologiques des 50 dernières années nous ont aussi permis d'acquérir une meilleure connaissance des réserves de pétrole de la région de Norman Wells. Cependant, il a été démontré qu'une petite partie des réserves se trouvaient à l'extérieur de la zone délimitée à l'origine. Comme le savent les députés, le projet de loi C–25 étend la zone d'exploitation de manière à inclure toutes les réserves prouvées.

Que signifie le projet de loi C–25 pour la population de Norman Wells et d'autres collectivités du Nord? En termes simples, elle signifie stabilité et croissance économiques. Les activités liées au projet Norman Wells amènent des millions de dollars chaque année dans le Nord.

Ce projet représente une part importante du chiffre d'affaires de plus de 50 sociétés à Norman Wells et dans d'autres localités du Nord, en plus des retombées indirectes qu'il apporte à ces sociétés et à d'autres entreprises.

Pour mieux comprendre la situation, pensons un instant à l'effet qu'une réduction des dépenses des employés du champ de Norman Wells aurait sur les entreprises. Compte tenu du fait que le projet verse quelque 3,7 millions de dollars en salaires aux résidents du Nord, une telle perte aurait certainement des effets économiques dévastateurs sur les petites entreprises.

Pensons maintenant aux effets positifs qu'aurait une augmentation de la taille et de la production du champ de Norman Wells. L'adoption du projet de loi à l'étude ouvre la voie à un programme de forage de 30 millions de dollars qui sera entrepris par la Compagnie pétrolière impériale, celle qui exploite le champ de Norman Wells.

Ce projet et la prolongation de la vie productive du champ en général contribueront à accroître l'emploi à court terme et à stabiliser l'emploi à long terme dans la région de Norman Wells. On estime que des emplois indirects additionnels représentant au total 25 années–personnes seront également créés dans le Nord.

Les entreprises du Nord auront aussi l'occasion d'apprendre les techniques modernes de forage horizontal, ce qui ouvrira des portes à ces entreprises non seulement dans le Nord, mais aussi en Alberta et en Colombie–Britannique, où ce genre d'expertise est très recherchée.

Les avantages économiques de ce petit amendement à la Loi fédérale sur les hydrocarbures ne s'arrêtent pas au 60e parallèle. En fait, tous les Canadiens bénéficieront de l'adoption de ce projet de loi.

Les recettes fiscales additionnelles que verseront les sociétés et les particuliers contribueront à améliorer la position financière du gouvernement du Canada, et la participation à 33 p. 100 du gouvernement dans le projet de Normal Wells devrait rapporter des millions de dollars de plus.

Les Albertains bénéficieront de ce projet sur le plan économique. À un moment où les Canadiens recherchent des stimulants économiques, ce projet représente clairement une occasion unique. Je prie instamment les députés d'appuyer ce projet de loi afin que le renouvellement économique puisse se poursuivre.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

• (1035)

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) propose: Que le projet de loi C–49, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture et abrogeant ou modifiant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole pour lancer le débat sur le projet de loi C–49, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture et abrogeant ou modifiant certaines lois.

La mesure à l'étude reflète à certains égards le genre de changements que l'industrie agricole et agroalimentaire canadienne a subis ces dernières années et auxquelles elle peut s'attendre pour les années à venir.

Les modifications ajoutent le terme «agroalimentaire» au nom du ministère, reconnaissant ainsi que la mission du ministère va bien au–delà de l'exploitation agricole. Ce changement reconnaît également que ce qui se passe dans l'exploitation agricole et au–delà est intimement lié. La force de l'agriculture primaire dépend dans une grande mesure de la force de toutes les industries en aval dans la chaîne alimentaire qui transforment et utilisent les produits agricoles.

La mesure à l'étude définit également avec plus de précision les responsabilités du ministère en matière de recherche. La loi existante ne mentionne qu'indirectement la recherche en faisant allusion aux stations agronomiques. Le projet de loi élargit le mandat du ministère pour englober la recherche dans les domaines de l'agriculture et des produits dérivés de l'agriculture, notamment l'exploitation de stations agronomiques.

Cet éclaircissement du mandat du ministère ne diminue en rien l'engagement de notre gouvernement à l'égard des agriculteurs canadiens en tant que producteurs de produits primaires. Il le renforce au contraire en confirmant qu'il est important de maintenir et d'accroître la santé et la prospérité de toute l'industrie agricole et agroalimentaire.

Les agriculteurs occupent et occuperont toujours une place centrale dans l'industrie agricole. Cela étant, le ministère continuera donc de consacrer une très forte proportion de ses ressources aux agriculteurs. Mais il est également de plus en plus nécessaire de tenir compte des produits des producteurs agroalimentaires canadiens. Nous devons être toujours plus conscients que le développement des marchés est important non pas seulement pour les produits bruts, mais de plus en plus pour les produits à valeur ajoutée.

Des débouchés s'offrent à l'industrie agricole pour fournir des ingrédients pour la fabrication de produits pharmaceutiques, de produits cosmétiques, de peintures et de produits énergétiques tout comme pour celle des produits alimentaires. Nous voulons être assurés que les systèmes sont en place pour fabriquer ces produits et veiller à ce qu'ils atteignent les marchés auxquels ils sont destinés.

Avant toute chose, nous devons veiller à ce que les produits de l'agriculture et de l'élevage qui sont en demande sur ces marchés soient effectivement produits et à ce que nous ayons les services de recherche et la technologie voulue pour fabriquer les produits transformés qui sont en demande dans le monde entier. C'est là qu'intervient la fonction de recherche du ministère, aussi bien pour développer les produits de base que pour leur trouver de nouvelles utilisations.

Le service de recherche du ministère a fait des travaux dont ont bénéficié les secteurs primaire et secondaire de l'agriculture pendant de longues années, et il s'est acquitté de cette tâche avec brio. Les modifications proposées dans le projet ne font que tenir compte du travail qui se fait effectivement dans la définition des responsabilités du ministère en matière de recherche.

Il conviendrait maintenant de dire un mot du mandat du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. À l'aube du prochain siècle, il est temps de s'interroger sur l'avenir que nous entrevoyons pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à l'horizon des années 2000, 2005 et 2010.

Il s'agit d'un secteur crucial pour notre pays. Il représente 8 p. 100 de notre produit intérieur brut et procure 1,8 million d'emplois, soit 15 p. 100 de tous les emplois au Canada. La valeur des exportations annuelles de produits agricoles et alimentaires dépasse les 13 milliards de dollars. En 1992, des facteurs de production évalués à 10,5 milliards ont permis une production agricole de 20 milliards, ce qui s'est traduit par une production de denrées alimentaires transformées et de boissons de 44 milliards.

• (1040)

Le secteur agricole et agroalimentaire améliore la qualité de la vie au Canada aussi bien dans les campagnes qu'à la ville. Il produit des aliments sains et d'excellente qualité. Grâce à lui, les Canadiens arrivent au deuxième rang des pays qui dépensent la moins grande part de leur revenu disponible pour l'alimentation.

Il importe de veiller à ce que cette industrie si essentielle à tous les Canadiens continue de prospérer. Les secteurs agricole et agroalimentaire du Canada doivent être en mesure de soutenir la concurrence dans ce monde qui change rapidement. Il nous faut une vision commune partagée par le gouvernement et l'industrie pour faire passer le secteur agroalimentaire dans le XXI^{e} siècle. De cette façon, nous pourrons prendre les décisions qu'il faudra pour assurer notre avenir.

Le monde dans lequel évolue l'industrie agricole et agroalimentaire du Canada a beaucoup changé depuis 25, 10 ou même 5 ans. Par exemple, dans le secteur du grain et des oléagineux seulement, les marchés pour les produits canadiens ont radicalement changé. Il n'y a pas si longtemps, nous comptions sur des marchés céréaliers en vrac habituels valant des milliards de dollars comme l'Union soviétique et la Chine.

Nombre de ces marchés ont maintenant été remplacés par des marchés plus variés et un peu plus petits et fragmentés. Les acheteurs sont de plus en plus exigeants. Notre marché aux États–Unis s'est accru à presque 60 p. 100 des exportations agroalimentaires jusqu'à maintenant cette année.

D'ici l'an 2010, la population rurale devrait augmenter encore de deux milliards de personnes. Au cours des cinq années à venir, les revenus de régions comme l'Asie et le Pacifique devraient augmenter de 6 à 12 p. 100 par année. Les revenus devraient également s'accroître en Afrique, en Amérique latine et au Moyen–Orient.

Par suite de ces hausses de revenus et de l'amélioration de la qualité de vie que cela entraîne, les habitudes de consommation globales vont changer, et on consommera plus de produits contenant des protéines animales et de produits davantage transformés que jamais auparavant. Parallèlement, les marchés d'exportation clés comme les États–Unis demeurent d'une importance capitale pour que notre industrie continue de se développer et de prospérer.

Du point de vue interne, nous sommes aussi confrontés à des marchés en mutation ainsi qu'à des contraintes financières imposées par les budgets provinciaux et fédéraux. L'industrie agricole et agroalimentaire canadienne est–elle prête à répondre à la demande en pleine mutation partout dans le monde? Est–elle prête à réagir au changement au Canada même?

Cette industrie est forte à bien des égards. La valeur de notre production agricole continue de croître d'environ 2 p. 100 par année. Le taux de croissance de la productivité est élevé comparativement aux normes internationales. Nombre d'entreprises de transformation visent de plus en plus les marchés mondiaux.

L'industrie agricole et agroalimentaire du Canada possède de solides bases comme des ressources naturelles abondantes, des pratiques écologiques saines, des ressources humaines qualifiées et productives, une infrastructure et des institutions bien développées ainsi qu'un climat d'exploitation raisonnablement stable. Cependant, il y a des secteurs où nous devons faire beaucoup mieux.

À l'heure actuelle, les coûts de commercialisation et de transformation sont plus élevés au Canada que chez un bon nombre de nos concurrents; de plus, il se fait moins de recherche dans le secteur privé ici que dans ces pays. Même si le Canada exporte des produits agroalimentaires à plus grande valeur ajoutée aux États–Unis, nos importations croissent plus vite que nos exportations et nous perdons des occasions de vendre des produits agroalimentaires à plus grande valeur ajoutée. Nos exportations de produits à plus grande valeur ajoutée vers des pays autres que les États–Unis, notamment vers les marchés asiatiques où le niveau de vie et la demande augmentent rapidement, connaissent une faible croissance.

• (1045)

En 1993, avec l'appui des ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture, notre industrie s'est fixé un objectif de 20 milliards de dollars d'ici l'an 2000 pour les exportations de produits agricoles et agroalimentaires. Pour atteindre cet objectif, l'industrie ainsi que les gouvernements fédéral et provinciaux devront travailler plus fort afin de relever les défis du marché mondial.

Le taux de croissance actuel de nos exportations agroalimentaires ne sera en effet pas suffisant pour que nous atteignions cet objectif de 20 milliards de dollars d'ici l'an 2000. Des changements s'imposent si nous voulons que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire canadiennes connaissent croissance et prospérité à l'aube du prochain siècle.

Si nous prenons l'exemple des céréales et des oléagineux, il est clair que, dans ce secteur, des changements commencent à se produire. Les agriculteurs commencent à diversifier leurs activités, délaissant certaines cultures traditionnelles comme le blé au profit de cultures plus nouvelles comme celles des graines de moutarde, des graines à canaris et des lentilles, et plus particulièrement du colza canola.

La superficie employée pour les cultures spécialisées a augmenté d'environ 130 p. 100 de 1988 à 1994. Durant la même période, la superficie utilisée pour la culture du blé a chuté d'environ 15 p. 100. Alors que les agriculteurs commencent à diversifier leurs activités en délaissant les cultures traditionnelles, notre système de manutention et de transport doit satisfaire à de nouveaux défis et exigences, étant donné que les produits de ces différentes cultures peuvent désormais être exportés.

Comme nous le savons tous, au cours de la dernière campagne agricole, nous avons connu de très graves problèmes de transport des céréales et des oléagineux, problèmes attribuables en partie à un manque de wagons et à un certain nombre d'autres facteurs dont les effets se sont conjugués en même temps. Comme je l'ai expliqué à la Chambre à d'autres occasions, nous nous occupons de ces questions, de manière à éviter le plus possible, pour la campagne agricole actuelle et les prochaines à venir, le genre de problèmes que nous avons éprouvés l'an dernier.

Toute cette expérience concernant notre système de manutention et de transport du grain place au premier plan la question de savoir si le système canadien a le matériel nécessaire pour satisfaire aux demandes des marchés internationaux qui évoluent rapidement.

Nous devons aussi examiner la question de la technologie et nous assurer que le Canada ne traîne pas de l'arrière. Ainsi, on s'attend à ce que l'utilisation des céréales et des oléagineux et d'autres produits agricoles augmente de manière spectaculaire dans les prochaines années. Selon certaines prévisions, aux États–Unis et en Europe, jusqu'à 50 p. 100 des produits agricoles non transformés serviront dans l'avenir à des fins industrielles non alimentaires.

Le Canada investit–il suffisamment dans la recherche nécessaire pour élaborer de nouveaux produits à partir de nos céréales, nos oléagineux et nos autres denrées agricoles?

Il y a beaucoup d'autres questions au programme en ce qui concerne la renouvellement de nos systèmes de gestion de l'offre, le secteur de la viande rouge, les problèmes horticoles et les défis que doivent relever tous les secteurs de l'agriculture canadienne.

Manifestement, le fait d'être confrontés à ces questions et ces défis nous ouvre en même temps d'énormes débouchés. Nous devons nous donner une vision commune pour que les décisions prises aujourd'hui et les initiatives lancées à l'avenir fassent partie d'un plan global à long terme qui assurera la survie d'un secteur agricole et agroalimentaire progressiste, compétitif et prospère.

Selon moi, cette vision de l'avenir doit englober au moins cinq éléments essentiels. Premièrement, elle doit être basée sur la réalité économique. Si les assises sont artificielles, tout notre plan s'effondrera.

La réalité fondamentale, c'est le marché. Nous devons produire ce qui se vend bien sur le marché mondial. Il faut le faire de façon rentable et nous diversifier. Nous devons être de bons gestionnaires et savoir commercialiser nos produits sur le marché international. Il s'agit d'établir des alliances stratégiques aux niveaux national et international. Nous devons nous assurer que les profits sont répartis équitablement entre toutes nos régions et tous ceux qui ont un rôle à jouer dans cette complexe chaîne alimentaire.

• (1050)

Deuxièmement, notre vision doit tenir compte du fait que le Canada rural n'est pas un trou perdu. Il peut, en fait, être la source de la création de richesses et d'emplois et d'une certaine croissance économique.

La diversification sur l'exploitation agricole et à l'extérieur, la transformation des produits pour leur donner une valeur ajoutée et l'exploitation de créneaux, notamment sur le marché des exportations, sont toutes des choses qui font partie de cette équation pour le Canada rural, au même titre que la recherche et le développement, de même la technologie de l'information qui relie les gens de Sedley, en Saskatchewan, à Toronto, Vancouver, puis Osaka et Hong Kong.

La troisième exigence relative à notre vision est la sécurité financière. Je n'ai pas encore rencontré d'agriculteurs qui m'ont dit vouloir être subventionnés. Ils veulent un marché acceptable leur permettant de produire un rendement suffisant.

Des exploitations agricoles bien gérées devraient pouvoir s'attendre à un taux de rendement raisonnable, même si, dans certains cas, ce rendement peut devoir être augmenté à l'aide d'un certain revenu extra–agricole. Les conditions climatiques et d'autres risques en matière de production et de commercialisation nécessiteront toujours un programme de sécurité du revenu agricole, mais les recettes fiscales des gouvernements fédéral et provinciaux sont rares et cette protection du revenu ne doit pas fausser les signaux de production ou de commercialisation.

Quatrièmement, nous devons assurer la viabilité des ressources et de l'environnement. Nous devons établir entre les facteurs socio–économiques et environnementaux un équilibre délicat et raisonnable fondé sur l'accroissement de notre base de ressources, le maintien des écosystèmes environnants et l'élaboration, l'adaptation et la commercialisation de nouvelles technologies visant à protéger notre environnement. En fait, notre gestion de l'environnement pourrait devenir pour le Canada une occasion d'exportation unique et nouvelle.

Le cinquième et dernier élément de cette vision que je voudrais mentionner pour le moment, c'est le maintien de matières premières sûres et salubres pour l'industrie alimentaire. Il s'agit réellement du fondement sur lequel repose tout le reste. La salubrité des aliments est une priorité au Canada et doit continuer de l'être. Notre réputation dans le domaine de la salubrité et de la qualité des aliments est indispensable aux consommateurs canadiens et représente un atout crucial sur les marchés internationaux.

Nous devons réduire nos coûts d'inspection sans nuire à l'ensemble de notre système d'inspection, mais plutôt en l'améliorant. Nous pouvons atteindre cet objectif à l'aide d'un système national, sans dédoublements, qui est adapté aux besoins du marché et aux normes internationales, et qui comporte d'autres options de distribution.

Ce dont j'ai parlé au cours des derniers instants, c'est d'un cadre dans lequel j'estime que nous pouvons concevoir un plan raisonnable et solide pour les terres agricoles et le secteur agroalimentaire du Canada. Ce plan n'est pas encore exhaustif et n'est certes pas immuable, mais je pense qu'il constitue un bon point de départ.

On ne peut pas prédire l'avenir, pas plus que l'on ne peut l'empêcher. Nous devons définir le meilleur scénario possible, déterminer nos objectifs et établir les étapes nécessaires qui devraient mener à leur réalisation. J'espère que nous serons en mesure d'y parvenir, grâce à un consensus le plus large possible et à la collaboration de tous et chacun.

En terminant, je tiens à dire que je suis très optimiste en ce qui concerne notre industrie agroalimentaire et que je crois beaucoup en son avenir. On ne peut rien garantir, mais comme Wayne Gretzky a déjà dit: «On rate évidemment tous les lancers que l'on n'essaie pas d'exécuter.» Nous devons commencer à lancer la rondelle en direction du filet et nous devons marquer. C'est précisément ainsi que nous voyons l'avenir de l'agriculture au Canada.

Si nous accordons une grande attention au marché, si nous utilisons sagement nos maigres ressources financières en ayant recours à la diversification, à l'innovation et à la valeur ajoutée, si nous administrons bien nos ressources naturelles, si nous mettons en valeur nos ressources humaines, si nous accordons une priorité aux régions rurales et aux collectivités, si nous observons des normes internationales strictes et si nous sommes tous animés de la même volonté de réussir, nous serons à même d'atteindre les objectifs que nous avons énoncés dans notre livre rouge de l'an dernier, c'est–à–dire la croissance, les emplois, la sécurité. L'agriculture et le secteur agroalimentaire peuvent jouer un rôle très important.

• (1055)

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir au nom du Bloc québécois sur le projet de loi C–49 présenté par le ministre de l'Agriculture, qui vient modifier la loi qui régit son ministère.

Essentiellement, le projet de loi a pour but de changer le nom du ministère. Le ministère deviendra celui de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Cette désignation, comme le ministre nous l'a précisé dans son exposé, vient confirmer le fait qu'aujourd'hui, les responsabilités du gouvernement en ce qui concerne l'agriculture ne se limitent pas à aider les producteurs agricoles, car l'avenir économique de ceux–ci est grandement conditionnée par le fait que leurs produits doivent être transformés, commercialisés et distribués.

Je pense que c'est la responsabilité d'un pays de voir à ce que son secteur agricole, secteur dont on connaît l'importance dans la vie des nations, dans la vie des peuples, se développe de façon harmonieuse.

Le ministre a précisé, dans son exposé, ses responsabilités en ce qui concerne la commercialisation. Je pense que c'est un domaine important. Au Québec, j'ai eu connaissance de réclamations faites par des producteurs de fromage fin par exemple qui voyaient le problème principal de leur industrie comme étant celui de la distribution. J'espère que ce projet de loi permettra au ministère, dans de tels cas, d'aider nos producteurs à distribuer leurs produits.

Il est sûr que la responsabilité du ministère de l'Agriculture dans un État moderne dépasse la simple attention à la production agricole comme telle. Que ce soit dans le domaine de la distribution, de l'aide aux producteurs, ou au soutien à apporter aux gens qui transforment nos produits agricoles, l'État doit exercer ses responsabilités jusque–là. D'autant plus qu'on sait qu'avec la mondialisation des marchés, il faudra exporter.

Je crois que le temps est fini, et le ministre l'a d'ailleurs mentionné dans son exposé, où on exportait des produits bruts. On exportait par exemple en Russie des quantités énormes de blé. Je pense qu'il va falloir raffiner nos politiques dans ce domaine–là et que nous devrons prendre des mesures pour que nos produits soient transformés ici, parce que l'agriculture—le ministre l'a aussi mentionné—fournit un nombre important d'emplois au Canada. L'aval de l'agriculture, toute l'industrie de la transformation, est très important à cet égard–là.

Il est donc important que le ministère de l'Agriculture vise à améliorer notre compétitivité, notre autonomie par rapport aux pays étrangers et assure l'avenir de notre système agricole. Il est aussi essentiel que le ministère de l'Agriculture fasse sa part en ce qui concerne la recherche. Le projet de loi mentionne qu'il a des responsabilités dans ce domaine.

Il est ironique, et je voudrais le souligner, que lundi dernier, on ait déposé le projet de loi C–50 visant la Commission canadienne du blé dans lequel on proposait que des retenues soient faites sur les ventes pour aider la recherche. J'ignore si, à l'avenir, on demandera le même effort des autres secteurs agricoles. Sinon, on pourrait se demander si les producteurs de blé ne subventionnent pas deux fois, par leurs taxes et par les retenues sur leurs ventes, les recherches en agriculture? Ce sera à voir à l'avenir.

Vous pouvez constater, par mon intervention, que le Bloc québécois est favorable à l'adoption de ce projet de loi, quoique ce projet ne règle pas du tout la question des chevauchements. Il me fera plaisir de préciser ce que j'entends par cela après la période qui suit.

Le vice–président: Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE MARATHON DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

M. Martin Cauchon (Outremont): Monsieur le Président, c'est avec fierté que je rends hommage et félicite aujourd'hui les organisateurs et tous les bénévoles qui ont rendu possible la troisième édition du Marathon de l'île de Montréal qui a eu lieu dimanche dernier dans les villes d'Outremont, Mont–Royal, Saint–Laurent et auquel j'ai eu moi–même l'honneur de participer.

Cet événement sportif d'envergure internationale engendre pour la grande région de Montréal des retombées économiques directes évaluées à plusieurs millions de dollars. Il a rassemblé encore cette année plus de 6 000 athlètes dont plusieurs venaient de tous les coins du monde. Bref, le marathon du 18 septembre dernier fut un éclatant succès.

En terminant, je désire souligner d'une façon particulière la participation de 1 200 bénévoles qui se sont donné la main pour faire de cette importante manifestation sportive une aussi grande réussite. Je veux attirer l'attention sur l'excellent travail qu'ils ont accompli et je les en remercie bien sincèrement.

* * *

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, encore une fois, le premier ministre du Canada prend un malin plaisir à faire payer au Québec son appartenance au Canada.

Ce premier ministre a fait tout ce qu'il fallait pour susciter l'amour des Québécois et des Québécoises à son égard. Il a participé à la proclamation des mesures de guerre de 1970. Il a été l'artisan de la nuit des longs couteaux. Il est celui qui a remercié le premier ministre terre–neuvien, Clyde Wells, d'avoir coulé l'Accord du lac Meech.

Et maintenant, il est celui qui agit en mauvais payeur refusant de rembourser la contribution du Québec au référendun de 1992 tenu selon la loi du Québec avec l'accord du gouvernement fédéral du temps.

Monsieur le premier ministre, vous n'êtes cohérent qu'avec vous–même lorsque vous démontrez tant de mépris envers le peuple québécois, et ce dernier est en mesure de vous juger quand il observe qui défend les intérêts du Québec en cette Chambre.

Article 31 du Règlement

Vous nous accusez d'avoir été élus sous de fausses représentations, nous vous répliquons que vous usurpez la fierté et l'honneur du peuple québécois.

* * *

[*Traduction*]

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la nécessité de rendre publiques les négociations sur les revendications territoriales en Colombie-Britannique.

Le 20 septembre, le premier ministre Harcourt a cédé à la pression publique et a affirmé vouloir favoriser la transparence du processus. Certaines mesures ont été prises pour que les gouvernements municipaux participent aux négociations des traités, mais il faut faire davantage.

Comme le premier ministre provincial l'a déclaré récemment, les négociations à huis clos et la confidentialité obligatoire ont ébranlé la confiance du public.

L'atmosphère est à l'incertitude et à la peur dans les collectivités en cause. Les négociations se sont déroulées en secret et le citoyen moyen est craintif. La gestion des affaires publiques doit se faire ouvertement et non derrière des portes closes. Les gens qui subiront les conséquences des décisions devraient pouvoir participer au processus décisionnel.

Je demande donc au gouvernement fédéral de suivre l'exemple du premier ministre provincial et de permettre aux citoyens de participer aux négociations afin de rétablir la confiance du public à l'égard d'un processus entouré depuis trop longtemps d'un mystère injustifié.

* * *

LA SASKATCHEWAN

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, je veux traiter de trois sujets: la Saskatchewan, l'immigration et les anniversaires.

Ma province, la Saskatchewan, s'est jointe à la Confédération en 1905. Ce sont les politiques visionnaires d'un autre premier ministre libéral en matière d'immigration, celles de M. Laurier, qui ont ouvert l'Ouest à la colonisation et aux immigrants venant de tous les coins de la planète.

Les colons se sont installés dans un territoire que Connie Kaldor, de la Saskatchewan, a décrit comme un lieu dur et impitoyable. Il offrait toutefois l'indépendance et bien des possibilités, des trésors suffisamment précieux pour compenser la poussière et les engelures.

Nous célébrerons l'année prochaine le 90e anniversaire de la Saskatchewan, le 90e anniversaire de la visite de Laurier dans l'Ouest. En moins d'une génération, la vie en Saskatchewan est passée de l'époque des chars à boeufs des pionniers aux télécopieurs d'aujourd'hui.

Je pense ici à Herbert S. Wright, un immigrant anglais né ce jour-ci en 1907. Stan et sa femme Peggy ont élevé trois enfants, ce qui n'était certes pas une tâche facile au début de la grande crise, mais les Wright ont relevé les défis et ils en ont tiré force et prospérité.

Les immigrants, ou pionniers comme on les appelle parfois, ont aussi contribué à faire du Canada un pays fort.

* * *

LE MEXIQUE

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, le 21 août 1994 était jour d'élections au Mexique. Je faisais partie, tout comme le député de Louis-Hébert, d'une délégation de neuf personnes représentant le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, situé à Montréal. Cette délégation était dirigée par Ed Broadbent et financée par le gouvernement du Canada.

Nous faisions partie d'un groupe de mille observateurs étrangers invités par le mouvement Accion Civica, une organisation politiquement indépendante regroupant des dizaines de milliers de Mexicains qui revendiquent la tenue d'élections justes et l'instauration d'une société civile au Mexique.

• (1105)

Au dire de tous, les résultats des élections au Mexique, malgré de nombreuses failles, ont bien représenté la volonté des Mexicains. Vu les rapports étroits que nous entretenons avec le Mexique, en raison de l'ALENA, les Canadiens ont intérêt à ce que ce pays continue sur la voie de la démocratisation et de l'instauration d'une société civile.

Le Canada et le Mexique peuvent être des alliés stratégiques et faire en sorte que l'ALENA soit juste pour les trois pays qui y participent. Je demande à mes collègues de la Chambre de se joindre à moi pour féliciter les Mexicains et le mouvement Accion Civica des efforts qu'ils déploient en ce sens.

Je demande également au Parlement d'essayer de renforcer nos liens avec le gouvernement mexicain afin de favoriser la démocratisation et l'instauration d'une société civile au Mexique.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ CANADIENNE

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, comme Canadienne et comme politicienne, je viens de vivre un été unique, enrichissant et éclairant. Je tiens à partager mon expérience avec la Chambre et avec mes collègues.

Étant donné l'actualité de la question du Québec à l'intérieur du Canada, beaucoup de Canadiens discutent ensemble et partagent leurs vues. C'est ce que j'ai voulu faire au cours de l'été de façon active.

Je suis allée plusieurs fois au Québec pour étudier le français et pour entrer en contact avec les gens et les lieux. Je crois qu'il y a toujours deux côtés à une médaille et au moins deux perceptions du problème et de sa solution.

J'ai voulu aller aux sources pour m'informer et pour mieux comprendre. J'ai fait cela cet été. J'en suis reconnaissante et je remercie tous ceux et celles qui m'ont aidée à le faire.

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, qu'il ne faille pas se fier à la parole du gouvernement fédéral, ça, les Québécois le savent depuis longtemps. Qu'on soit obligés de se battre pour obtenir des millions de dollars qui nous sont dus, ça aussi on en a l'habitude. Mais qu'il faille se taper les sourires narquois, les moqueries et les sarcasmes de tous les députés libéraux lorsque nous réclamons les 26 millions dus aux contribuables du Québec pour le référendum de Charlottetown, cela fait mal au coeur.

Que cela vienne du premier ministre, du ministre des Finances et de celui chargé du Renouveau de la fonction publique, ça fait encore plus mal à entendre. Tous les autres députés ministériels du Québec auront un jour à expliquer pourquoi ils méprisent avec autant de satisfaction les réclamations justifiées du Bloc québécois.

Devant leurs gloussements et leurs sarcasmes face aux intérêts du Québec, doit–on comprendre qu'il s'agit là du prix à payer pour rester dans le fédéralisme canadien?

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, les députés libéraux sont d'ardents défenseurs des droits de la personne. Nous appuyons sans réserve les principes du projet de loi C–41 qui prévoient que, au moment de la détermination de la peine, on considère comme des circonstances aggravantes les éléments de preuve établissant que l'infraction a été motivée par des préjugés fondés sur l'orientation sexuelle de la victime.

Le gouvernement du Canada appuie sans réserve ce projet de loi, car il estime que les lois sur les droits de la personne et la Charte des droits de la personne doivent protéger les Canadiens contre toute forme de discrimination.

L'orientation sexuelle est au nombre des points à protéger. Nous avons promis, dans le livre rouge, de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne. Nous allons remplir cette promesse pour montrer que la société canadienne accorde réellement de l'importance aux droits de la personne.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, les Canadiens des deux côtés du débat chargé d'émotions et hautement polarisé sur le contrôle des armes à feu doivent s'écarter de leur position extrême et essayer ensemble de trouver un terrain d'entente. Nous devons être attentifs aux préoccupations légitimes des propriétaires d'armes à feu responsables.

Nous ne devons pas mettre les propriétaires d'armes à feu sur le même pied que les criminels. Néanmoins, nous devons empêcher l'utilisation abusive des armes à feu.

Tous les Canadiens doivent reconnaître et comprendre la terrible sauvagerie de la violence familiale. Au Canada, 42 p. 100 des

Article 31 du Règlement

femmes tuées par leur mari sont tuées par balle, dont 80 p. 100 avec des carabines et des fusils de chasse. La majorité de ces armes appartiennent à des personnes qui les ont acquises en toute légalité.

Posséder une arme à feu est un privilège, non un droit. Nous devons faire tout notre possible pour assurer la sécurité de nos communautés, de nos maisons et de nos enfants.

* * *

[*Français*]

LES FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, les employés du gouvernement fédéral qui travaillent dans la région de la capitale nationale ont subi des changements et des bouleversements depuis de nombreuses années. Le gouvernement conservateur avait démoralisé les fonctionnaires de la région et il a payé le prix pour sa politique partisane mal fondée.

Toute étude de décentralisation des services fédéraux devrait être suspendue immédiatement. Un moratoire de cinq ans est nécessaire avant de permettre le transfert de fonctionnaires.

• (1110)

C'est le Conseil du Trésor qui devrait élaborer des règles précises fondées sur le gros bon sens en tenant compte des coûts, du moral des fonctionnaires et de la question de savoir si les services seront vraiment améliorés.

Comme membres de la députation de la capitale nationale, nous allons faire valoir notre point de vue et démontrer l'erreur de ces démarches. Des règles précises émises par le Conseil du Trésor éviteraient que le parti au pouvoir puisse procéder à des transferts de services pour des fins politiques.

* * *

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, comment peut–on sérieusement faire confiance au gouvernement fédéral qui renie les ententes verbales faites avec l'ancien premier ministre du Québec de la grande famille libérale.

Tout le monde a pu voir M. Bourassa affirmer à l'Assemblée nationale du Québec qu'une telle entente sur les coûts du référendum existait. Comment comprendre cette attitude lorsque ce même gouvernement fédéral, sur la foi d'un simple engagement pris par une personne que l'on ne connaît pas, a permis une transaction totalement inacceptable dans le cas de *Ginn Publishing*?

Cette règle non écrite du deux poids, deux mesures de ce gouvernement confirme ce que pensent de nombreux citoyens québécois quant à la mauvaise foi de certains politiciens fédéraux qui ne respectent pas leur parole donnée une fois l'élection gagnée.

C'est un triste moment pour la démocratie, et les Québécois se rappelleront longtemps que dans ce Canada, ils doivent payer deux fois les frais du référendum fédéral et que la parole d'un premier ministre du Québec à Ottawa ne vaut rien.

[*Traduction*]

LES PERSONNELS DES SERVICES DE SECOURS D'URGENCE

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour faire savoir aux députés que j'ai l'intention de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire très important, qui pourrait bien, un jour, sauver la vie d'un pompier ou d'un policier.

Cette mesure législative exigerait que les autorités hospitalières avisent les employés des services de secours d'urgence qui, par inadvertance, ont été exposés à une maladie infectieuse dans l'exercice de leurs fonctions. Ces renseignements resteraient rigoureusement privés et confidentiels.

À cette époque où les maladies contagieuses, du VIH à l'hépatite, sont en hausse au Canada, il est plus nécessaire que jamais de protéger le personnel des services d'urgence. Il y va de vies humaines.

Je demande au gouvernement d'accorder une attention très sérieuse à ce projet de loi quand je l'aurai présenté. Un colloque se tiendra officiellement à ce sujet à Ottawa la semaine prochaine. Ce serait, à mon avis, un signe de bonne volonté de la part des députés que de reconnaître le danger que courent nos précieux employés des services de secours d'urgence et de s'engager à régler ce problème.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, de nombreux propriétaires légitimes d'armes à feu se sont rassemblés hier sur la colline du Parlement pour exprimer leurs préoccupations au sujet du projet de loi du gouvernement sur le contrôle des armes à feu, présentement à l'étude.

Ils ont écouté le ministre de la Justice leur donner des assurances, avant de présenter une longue pétition comptant plusieurs milliers de noms.

L'heure des présentations des pétitions était alors passée, mais je tiens à ce que ces gens sachent que leur pétition a été présentée sans délai au greffier de la Chambre pour qu'il l'examine afin de voir si elle peut être déposée à la Chambre ou présentée officiellement au ministre de la Justice.

* * *

ÉQUIPE–CANADA

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, le Canada a été l'hôte cet été des Jeux du Commonwealth et je suis fier de dire qu'Équipe–Canada a réalisé la meilleure performance de son histoire. Nous avons recueilli 128 médailles dont 40 d'or, 42 d'argent et 46 de bronze.

Je tiens à féliciter tous les Canadiens qui ont participé aux jeux, mais en particulier deux athlètes canadiennes, originaires de la circonscription de Victoria—Haliburton, en Ontario. Nancy Sweetnam, de Lindsay, a décroché une médaille d'argent aux 400 mètres quatre nages et une médaille de bronze aux 200 mètres quatre nages. Linda Szulga, originaire de Burnt River, a remporté une médaille de bronze à la compétition en couple de tir à la carabine de petit calibre.

Après avoir consacré de longues heures à leur entraînement, ces femmes ont représenté le Canada avec beaucoup de classe et d'esprit sportif aux jeux.

Je salue encore une fois leurs succès et j'exhorte tous les députés à applaudir la belle performance d'Équipe–Canada à Victoria, en août.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement accorde beaucoup d'importance au développement durable, dans le but à la fois de préserver l'environnement et de nous assurer une économie forte et concurrentielle, à l'échelle internationale.

C'est pourquoi, hier, la vice–première ministre et ministre de l'Environnement et le ministre de l'Industrie ont annoncé la mise en branle d'une stratégie nationale de 57,5 millions de dollars au bénéfice de l'industrie canadienne de l'environnement.

La stratégie pour l'industrie de l'environnement a été mise au point à la suite de vastes consultations auprès de l'industrie, de tous les gouvernements et des associations industrielles.

• (1115)

Pour l'industrie de l'environnement, cette stratégie facilitera l'accès aux programmes et services gouvernementaux, soutiendra le développement et la commercialisation de technologies environnementales rentables, solidifiera sa position dominante au sein du marché canadien en pleine expansion et permettra d'augmenter les exportations de technologies environnementales.

L'industrie canadienne a un rôle important à jouer dans le développement durable du Canada, et le gouvernement est résolu à renforcer ce secteur de notre économie.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, dans un rapport percutant, le Conseil canadien de développement social fait part de ses inquiétudes face à l'accroissement de la pauvreté au Canada. Dans ce rapport, le Conseil conclut et je cite: «Nos programmes sociaux ont peut–être besoin d'être révisés, mais ils fonctionnent. Ce qui ne fonctionne pas, c'est le marché du travail.»

Ma question s'adresse à la personne qui remplace le premier ministre et la vice–première ministre.

Une voix: Posez votre question.

M. Duceppe: Je vais y venir; je cherchais la personne qui pourrait me répondre, car il n'y a pas grand monde, ce matin.

Donc, est–ce que ce ministre ne convient pas que plutôt que d'envisager une réforme des programmes sociaux, le gouvernement doit mettre en place des mesures concrètes de création d'emploi, puisque, comme le Conseil le souligne, ce ne sont pas les programmes sociaux qui ne fonctionnent pas, ce sont les emplois qui manquent?

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, j'aurais deux choses à dire, au nom de mon collègue le ministre du Développement des ressources humaines, en réponse à la question du député.

Comme le ministre le faisait remarquer hier, le rapport du Conseil canadien de développement social couvre une période qui se termine en 1991; il est donc basé sur des données statistiques vielles de plus de trois ans.

Pour être tout à fait exact, un rapport sur la pauvreté doit prendre en considération l'évolution du marché du travail à laquelle faisait allusion le député dans sa question et la nécessité d'orienter les jeunes vers des secteurs d'emploi en développement qui offrent un bon potentiel à long terme.

Je suis sûr que le député aura noté que dans notre livre rouge, qui était notre plate–forme électorale, dans le discours du Trône, dans le budget et dans toutes les activités du ministre du Développement des ressources humaines, on met l'accent sur sur la croissance de l'économie canadienne et la création d'emplois pour les Canadiens.

Les statistiques montreraient que dans les premiers neuf ou dix mois de notre administration, nous avons pris un bon départ. C'est certes loin d'être suffisant, mais notre gouvernement a réussi à faire d'honorables progrès.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je demande au ministre de l'Agriculture comment il peut prétendre qu'une réforme qui a pour objectif d'économiser de l'argent en coupant dans les programmes sociaux puisse créer de l'emploi.

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, comme le ministre du Développement des ressources humaines l'a dit à maintes reprises à la Chambre, l'objectif de la réforme dans laquelle il s'est lancé est de transformer le système canadien en quelque chose qui prépare les Canadiens pour les besoins futurs du marché du travail.

Au lieu de n'offrir qu'un simple filet de sécurité à ceux qui ont besoin d'une aide particulière, nous cherchons à leur donner un système qui les aidera à retourner sur le marché du travail et qui les préparera pour les possibilités d'emploi qui s'ouvriront à l'avenir.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, pour transformer le système social, en effet, il le transforme! Il y a 22 00 chômeurs, au Québec seulement, qui n'ont plus droit à l'assurance–chômage et la réforme du gouvernement est en voie d'en expulser des milliers d'autres. Ces gens sont rendus sur le bien–être social. Vingt mille personnes de plus, depuis un an, sur l'aide sociale, au Québec seulement. Ça, c'est du changement, en effet, monsieur le Président!

• (1120)

Le premier ministre, ou le ministre de l'Agriculture, reconnaît–il que le gouvernement contribue lui–même à l'accroissement de la pauvreté au Canada par ces coupures injustifiées et inhumaines dans l'assurance–chômage?

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, le seul objectif du gouvernement est de favoriser la croissance économique et, par conséquent, de créer des emplois pour les Canadiens.

À preuve les 275 000 emplois, dont 79 000 au Québec, que nous avons contribué à créer au Canada depuis novembre dernier.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le rapport du Conseil canadien du développement social identifie Montréal comme la ville canadienne où l'on retrouve le plus grand nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté, soit 30 p. 100 de la population, 386 000 ménages vivant sous le seuil de la pauvreté à Montréal. C'est plus du double du nombre de toutes les provinces de l'Atlantique réunies.

Compte tenu de la gravité de la situation à Montréal, le premier ministre s'engage–t–il à mettre en place une stratégie de relance économique pour Montréal, puisque le programme temporaire d'infrastructures ne suffira visiblement pas?

[*Traduction*]

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, le programme d'infrastructure lancé en novembre par ce gouvernement, littéralement dans les heures qui ont suivi son arrivée au pouvoir, remporte un succès remarquable auprès des maires, des municipalités et des provinces presque partout au pays.

Le ministre responsable de ce dossier pourrait vous donner plus de détails, mais autant que je sache, le programme d'infrastructure a été très bien accueilli et sa réputation n'est plus à faire. Il arrive à point nommé pour donner du travail aux Canadiens, au moins pendant les deux années qu'il durera.

Mais qui plus est, grâce à ce programme, l'infrastructure de chaque province et de nombreuses localités d'un bout à l'autre du Canada, sera modernisée, jetant ainsi les bases du renouveau économique de notre pays.

Les retombées de ce programme sont déjà visibles à Montréal, tout comme dans ma propre ville de Regina et dans toutes les localités entre ces deux villes. Ce fut la première initiative d'envergure de notre gouvernement pour encourager la croissance économique et la création d'emplois.

Cependant, comme ne l'ignore pas le député, nous avons également beaucoup d'autres projets encore à l'état d'ébauche. Lorsqu'ils verront le jour, les villes canadiennes, dont Montréal, pourront en ressentir les effets bénéfiques.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre entend annoncer sous peu des mesures d'aide à la reconversion des entreprises du secteur militaire à des fins civiles, car plus de 10 000 emplois sont menacés dans la région de Montréal?

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, la question du député touche toute une gamme d'activités que poursuit le ministère de l'Industrie.

Pour ce qui est du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, nous avons procédé à un examen minutieux et à une restructuration, de telle sorte que nous pourrons utiliser au maximum les ressources limitées prévues à ce chapitre et que nous pouvons faciliter la conversion de l'industrie, afin que celle-ci soit mieux informée de l'évolution des industries fondées sur les connaissances, nouvelle source de création d'emplois.

Nous accordons aussi à cette industrie un meilleur soutien en matière de marketing en vue de l'aider dans ses travaux de conversions. Nous ne devons jamais oublier qu'en tant que gouvernement, nous comptons énormément sur le fait que toutes les institutions financières du Canada se montreront beaucoup plus progressistes dans leurs activités concernant les prêts et les services aux petites et moyennes entreprises. Nous croyons que c'est là que réside notre meilleur espoir de remettre les Canadiens au travail.

• (1125)

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, je soulève une question qui préoccupe beaucoup des millions de Canadiens. Il s'agit de leurs économies et de leur retraite.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Pourquoi le gouvernement envisage-t-il d'imposer les REER?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, les réformistes parlent constamment de nouveaux impôts, mais pas le ministre des Finances.

Ceux-ci ont d'abord parlé d'une taxe sur les hydrocarbures et voilà qu'ils font maintenant allusion à un impôt sur les REER. Toutes ces suggestions viennent du Parti réformiste, qui ne peut toutefois formuler une seule proposition quant à la façon de réduire les dépenses.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'ai une question complémentaire à poser au ministre responsable des institutions financières.

Le premier ministre, le ministre des Finances et, maintenant, le ministre responsable des institutions financières ont tous été vagues et n'ont pas dit clairement aux Canadiens que le gouvernement n'a pas l'intention d'imposer les REER.

Si le ministre est aussi sûr de lui, qu'il se lève et qu'il dise aux Canadiens que les REER ne seront pas imposés pendant la durée de cette législature.

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, comme vous le savez et comme les réformistes l'apprendront avec l'expérience, les nouvelles mesures fiscales sont annoncées dans les budgets. Le prochain budget doit être déposé en février.

Dans l'intervalle, un énoncé sera publié cet automne. Ce document sera transmis au Comité des finances, auquel le Parti réformiste pourra formuler toutes ses idées en matière de fiscalité.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, compte tenu de la réponse du ministre, je dois conclure que la possibilité de nouveaux impôts existe et qu'il y a lieu de s'en préoccuper.

Le ministre laisse entendre que les REER ne sont pas différents des autres régimes de pension. Je lui rappelle que ces régimes ont été créés afin que les Canadiens qui travaillent à leur compte puissent mettre de l'argent de côté en vue de leur retraite.

Voici ma question: Est-il exact que le gouvernement n'envisage pas seulement d'imposer les REER, mais aussi les régimes de retraite publics et privés?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)): Monsieur le Président, je répète encore une fois que les réformistes sont les seuls à parler de nouveaux impôts. Ils ont commencé par parler d'imposer les REER et voilà maintenant qu'ils veulent en faire autant avec les régimes de retraite publics et privés.

Toutes ces mesures fiscales sont proposées par le Parti réformiste. Ont–ils des suggestions quant à la façon de réduire les dépenses? De grâce, qu'ils nous en fassent part.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, hier à la sortie de la Chambre des communes, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes a commencé son point de presse en déclarant; «Le fédéral ne doit rien au Québec.» Quelle arrogance! Le premier ministre, pour sa part, persiste toujours à affirmer qu'il doit avoir une facture pour payer les 26 millions qui sont dus aux Québécois.

Le ministre sait très bien que les Québécois ont payé deux fois pour le référendum, payant pour le référendum dans le reste du Canada en plus de payer le référendum chez eux. Pourquoi alors s'obstiner à refuser de payer ce qu'ils doivent au Québec?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, le 26 octobre 1992, il y a eu deux référendums au Canada; il y en eu un qui a été fait sous la Loi du référendum fédérale et il y en a eu un qui a été fait sous la Loi 150 et la Loi référendaire du Québec. Les deux lois sont différentes. Par exemple, les prérequis de résidence dans la loi québécoise sont différents de la loi fédérale. Il n'y a donc aucune base légale pour payer les frais du gouvernement du Québec pour un référendum sous sa propre loi au Québec.

• (1130)

L'argument qui est avancé ne pourrait être résolu que s'il y avait dans nos dossiers un accord clair qui avait été conclu à l'effet de passer par dessus la loi. Or, dans nos dossiers, il n'y a pas de preuve d'un accord semblable.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, est–ce que la réponse du ministre n'est pas le constat de l'incapacité du gouvernement à accepter les différences qui existent entre la communauté du Québec et le reste du Canada? Est–ce que ce n'est pas là un aveu d'impuissance à accepter cette différence fondamentale, d'une part? D'autre part, je lui demanderais; Est–ce que la déclaration du premier ministre du Québec, faite devant l'Assemblée nationale du Québec officiellement, à l'effet qu'il y avait une entente, ne suffit pas, comme preuve, qu'il y a eu une entente? Le ministre met–il en doute la parole de l'ex–premier ministre du Québec?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, quant à la première question de l'honorable député, si le premier ministre Bourassa a décidé d'avoir un référendum en vertu de sa propre loi, il est clair qu'il est venu à la conclusion qu'il y avait des avantages politiques pour lui et pour la province d'avoir un référendum différent.

Quant à la seconde question, la question que je me pose, c'est s'il y a eu un accord entre le premier ministre Bourassa et M. Mulroney, et ensuite M^me^ Kim Campbell, pourquoi est–ce que le premier ministre Mulroney et M^me^ Campbell n'ont ni indiqué leur accord ni payé une dette que présumément, ils se seraient décidés à payer?

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod): La ministre de la Santé a déclaré que le système de collecte de sang du Canada devait satisfaire à des normes moins sévères que le système américain. C'est de la foutaise. La ministre acceptera–t–elle de relever les normes afin que tous les Canadiens puissent de nouveau se sentir protégés?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, notre système de collecte de sang est l'un des meilleurs au monde. Le problème avec la FDA tient au fait, je le répète, que différents règlements s'appliquent à différents systèmes et non pas au fait qu'un système est supérieur à l'autre.

Cela étant dit, nous collaborons avec la FDA pour harmoniser les règlements afin de pouvoir envoyer du plasma aux États–Unis. Nous continuerons de chercher des façons d'améliorer la qualité de nos réserves de sang.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, c'est la toute première fois que j'entends la ministre dire qu'elle veut améliorer le système, un système qu'elle a toujours qualifié d'excellent et qui n'avait pas besoin, selon elle, d'améliorations. Les patients et tous les Canadiens ne veulent plus entendre de vieilles déclarations toutes faites. Ils préféreraient que des améliorations soient apportées à notre système.

La ministre cessera–t–elle de faire des déclarations toutes faites dans le seul but de brouiller les pistes?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, j'ai toujours été très claire à ce sujet. Depuis que je suis ministre de la Santé, nous avons pris toutes les mesures possibles et imaginables pour garantir la qualité de nos réserves de sang et nous continuerons de le faire.

Cela m'ennuie beaucoup de constater que des gens responsables sèment des doutes dans l'esprit des gens quand, tous les jours, dans chaque hôpital du Canada, nos réserves de sang contribuent à sauver des vies. Appuyons les donneurs et encourageons–les à continuer de faire le don de la vie.

Questions orales

• (1135)

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. À la conférence de presse annonçant la nomination de M. Manera comme président de la Société Radio–Canada, le ministre du Patrimoine déclarait, et je cite: «Le gouvernement s'engage à ne pas réduire davantage les crédits budgétaires octroyés par le gouvernement à Radio–Canada.»

Comment le ministre, qui se prétend le grand ami de la maison, peut–il justifier sa volte–face et renier son engagement du 3 février dernier en annonçant qu'il lui sera difficile de ne pas couper les budgets de Radio–Canada?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je suis ravi de voir que notre collègue s'intéresse à cette grande maison fédérale, Radio–Canada, qui soutient notre culture d'un océan à l'autre.

J'aimerais savoir, si elle fait allusion à des décisions qui ont été prises, quelles sont ces décisions. Ce qui a été dit au début de l'année n'a pas changé et donc je crois qu'elle fait des spéculations qu'elle a peut–être entendues ailleurs. Mais il n'y a pas de changements ni de décisons qui ont été prises qui contreviennent à ce que nous avons dit plus tôt.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, il est bien évident que cela n'a pas été annoncé, comme le disait le collègue du ministre du Patrimoine canadien. Le budget n'a pas encore été annoncé, mais il n'y a jamais de fumée sans feu. Quand on lit dans le journal qu'il sera difficile d'éviter des coupures de 5 à 8 p. 100 à Radio–Canada, c'est déjà prévenir que ça s'en vient.

Pas plus tard qu'hier, le vice–président, M. Pineau, pour ne pas le nommer, a bel et bien dit au Comité du patrimoine qu'il y avait dans l'air des coupures. Alors, il faudrait qu'on arrête de nous prendre pour des imbéciles. Le ministre confirme–t–il que ces réductions, si elles devaient avoir lieu, toucheraient principalement les services offerts aux communautés francophones et acadiennes du Canada?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je vois que notre collègue s'inquiète de la fumée. Je ne savais pas qu'elle allait changer de métier et devenir pompier plutôt que d'être députée.

Je crois que si elle veut rendre service à cette grande institution qu'est Radio–Canada et sur laquelle elle–même travaille, puisqu'elle est membre du comité parlementaire qui est en train d'examiner Radio–Canada, si elle le veut, qu'elle déclare franchement qu'elle est satisfaite que cette institution travaille à l'unité canadienne et qu'elle demande qu'elle le fasse davantage.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, on projette de déraciner des fonctionnaires et de les renvoyer dans l'Est et cela suscite, semble–t–il, des querelles au sein du Cabinet libéral. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux veut les renvoyer dans sa ville natale, dans la région de l'Atlantique, ce à quoi le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique et le ministre de l'Industrie, notamment, auraient répliqué, je crois, qu'on ne déménage pas des ministères pour le plaisir de les déménager.

Le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique mettra–t–il fin à ces querelles en affirmant catégoriquement qu'il n'est plus question de déménager des parties de la fonction publique sur la côte est?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je tiens à vous assurer et à assurer catégoriquement les députés que le Cabinet n'est absolument pas divisé sur cette question.

L'administration du gouvernement fédéral est complexe. Nous avons des centaines de milliers d'employés. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor, pourra peut–être parler, en réponse à une question complémentaire, de questions plus spécifiques intéressant les fonctionnaires.

Comme l'a fait remarquer le ministre des Affaires intergouvernementales, nous nous proposons de réorganiser le gouvernement, de revoir nos priorités budgétaires. Mais nous procéderons avec méthode. Certes, les déclarations de mon collègue, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, ne vont nullement à l'encontre de la politique gouvernementale.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je me demande si le gouvernement tient compte de ses propres rapports. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a donné à un comité le mandat spécifique: De mettre au point un plan d'action visant à rehausser la présence du gouvernement dans la région canadienne de l'Atlantique. Cela va drôlement à l'encontre du projet «de réorganiser la fonction publique afin qu'elle soit moins coûteuse et plus efficace».

• (1140)

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux va–t–il respecter cette politique de l'efficacité et déclarer aujourd'hui qu'il supprimera ce comité chargé tout bonnement de rehausser son avenir politique personnel?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, on a demandé à tous les ministres de veiller à ce que l'administration de leur ministère respectif soit la moins coûteuse possible. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux fait la même chose que les autres: il examine minutieusement le budget de son ministère pour voir s'il y a moyen d'épargner davantage.

Nous n'avons pas d'excuses à faire. En tant que gouvernement fédéral, nous sommes fiers qu'il y ait des fonctionnaires dans tout le pays et pas seulement à Ottawa.

Le député ne devrait pas chercher la petite bête à un ministre qui demande, comme il a le droit de le faire, à ce que l'on tente de régler une situation difficile.

* * *

[*Français*]

LA FRANCOPHONIE

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Après avoir renoncé à mettre en oeuvre une véritable politique globale de développement de la francophonie, comme le lui demandait d'ailleurs la Fédération des communautés francophones et acadienne, le ministre du Patrimoine a finalement accouché d'une politique. La politique qui vient de sa planche à dessin n'est rien de plus qu'un plan d'action visant à respecter ses propres obligations en vertu de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Le ministre peut–il nous dire en quoi et comment son plan d'action assure le développement de la francophonie?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je crois que notre collègue aurait dû parler davantage aux francophones et Acadiens à travers le Canada. Il aurait la réponse, car ce sont eux qui ont demandé cette application des articles de la Loi sur les langues officielles. Et ils l'ont applaudie, lorsque nous avons décidé de mobiliser le gouvernement canadien derrière les francophones et les Acadiens de tout le pays.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, le ministre peut–il nous dire comment il peut vanter les mérites de son plan d'action, alors qu'aucun budget ni programme nouveau n'est mis sur pied?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je crois que notre collègue n'a rien compris à ce qu'était ce plan d'action. Peut–être devrait–il l'étudier un peu davantage et peut–être comprendrait–il, à ce moment–là, que ce que l'on fera sera de mobiliser les ressources qui existent dans tout le gouvernement canadien pour appuyer le développement des communautés de langue officielle minoritaire. C'est ce qu'il devrait comprendre.

* * *

[*Traduction*]

LE MAINTIEN DE LA PAIX

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Mercredi, la Chambre a discuté du rôle du Canada dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies pour en arriver à une décision sur les engagements du Canada à cet égard. Le ministre peut–il dire à la Chambre si une décision a été prise au sujet de notre participation à la mission de maintien de la paix en Bosnie–Herzégovine, dans l'ex–Yougoslavie, et, si oui, peut–il nous expliquer sur quoi est fondée cette décision?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, la députée a souligné que nous avions eu un excellent débat et que plusieurs points de vue avaient été entendus. Je crois qu'il existe un large consensus autour de la volonté du Canada de continuer à participer activement aux missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Dans mon discours, j'ai expliqué que les ressources du ministère de la Défense étaient soumises à de fortes contraintes depuis quelques années. Cependant, les Forces canadiennes demeurent capables de participer à un certain nombre de missions.

[*Français*]

Oui, le gouvernement a décidé que le Canada renouvellera pendant une période supplémentaire de six mois sa participation actuelle en ex–Yougoslavie, en Croatie et en Bosnie.

[*Traduction*]

Nous avons décidé de renouveler pour six mois notre engagement dans ces deux républiques de l'ancienne Yougoslavie.

Je tiens cependant à faire une mise au point. Nous avons pris cette décision, mais en nous réservant le droit de nous retirer si l'évolution de la situation politique ou militaire sur le terrain venait à menacer la sécurité des troupes canadiennes ou à remettre en question l'utilité du mandat de la FORPRONU.

* * *

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, en juillet 1992, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité a présenté au solliciteur général, qui était Doug Lewis à l'époque, un rapport très secret en vertu de l'article 54, rapport qui portait sur les cibles en matière de terrorisme national.

Le ministère a–t–il examiné ce rapport et, dans l'affirmative, le secrétaire parlementaire peut–il dire à la Chambre s'il y est fait mention du Parti réformiste?

• (1145)

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le Président, j'imagine que les députés d'en face attendaient depuis quelque temps que je prenne la parole.

En réponse à cette question qui m'a été posée dans l'autre langue officielle du Canada, je suis très au courant de ce qui se passe. Le gouvernement tiendra compte du rapport que le CSARS présentera au solliciteur général.

Il y a également d'autres enquêtes en cours qui sont menées par l'inspecteur général. Nous examinons attentivement ce qui s'est passé, et je suis certain que le solliciteur général prendra les mesures nécessaires en temps et lieu.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, je ne suis pas certaine que le secrétaire parlementaire ait compris que le rapport dont je parle a déjà été présenté. C'est un rapport en vertu de l'article 54 qui a été soumis à Doug Lewis lorsque celui–ci était solliciteur général.

Le secrétaire parlementaire peut–il assurer à la Chambre que, contrairement à ses prédécesseurs, le gouvernement actuel avisera les partis politiques légitimes lorsque le SCRS apprendra que des groupes ou des individus considérés comme étant une menace à la sécurité nationale tentent de les infiltrer?

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le Président, notre gouvernement n'approuve pas les enquêtes qui visent des organisations politiques légitimes. C'est une question de politique. Nous avons été très clairs à cet égard.

Nous avons également entendu de la bouche de députés de l'opposition toutes sortes d'allégations selon lesquelles notre gouvernement fait enquête sur divers partis politiques. C'est absolument faux.

Le gouvernement du Canada et le solliciteur général rendront publiques certaines parties du rapport qui sera présenté à ce dernier. Je peux assurer à la députée que notre gouvernement libéral ne tolérerait pas que notre service secret pose de tels actes.

* * *

[*Français*]

LA SANTÉ

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je désire poser ma question à la ministre de la Santé.

En mars 1993, le gouvernement canadien rendait publiques les modalités de financement de la Stratégie nationale de lutte contre le SIDA, phase 2. On y apprenait alors que, pour les cinq prochaines années, Ottawa allait consacrer 211 millions de dollars, à raison de 42 millions de dollars par année à cette stratégie. De ces 42 millions, 1,5 million n'était pas affecté à des programmes normés précis, mais octroyé de façon discrétionnaire par la ministre à des besoins non prévus dans la stratégie.

La ministre de la Santé peut–elle nous indiquer si, pour 1994–1995, comme prévu initialement, en plus des 40,7 millions de programmes normés, 1,5 million sera octroyé à la Stratégie nationale sur le SIDA de façon discrétionnaire par son autorité?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, oui, bien entendu. Nous avons établi des normes pour le 1,5 million et nous allons essayer de les suivre. Mais il faut dire aussi que nous avons déjà prévu une dépense de 400 000 $ sur le 1,5 million de dollars pour la conférence qui aura lieu à Vancouver au cours de l'année 1996.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, est–ce que la ministre peut nous informer, au sujet des montants restants, quels sont les critères d'attribution qu'elle a retenus et quels organismes vont bénéficier de ces sommes d'argent?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, à ce stade, nous n'avons pas pris de décision sur le choix des organismes ou des projets, mais il faut qu'il s'agisse de projets pour lesquels on n'avait pas prévu un autre mode de financement.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

La SRC reçoit déjà plus d'un milliard de dollars par année des contribuables canadiens, et le gouvernement actuel semble être sur le point de les taxer encore davantage.

Le ministre a en sa possession une étude du Groupe Nordicité qui recommande de nouvelles sources de financement pour la SRC, mais il ne veut pas que le public en prenne connaissance. L'organisation, le développement et le financement de la SRC se font depuis trop longtemps maintenant à huis clos et il est temps qu'on nous rende des comptes sur ce point.

Le ministre rendra–t–il publique ou mettra–t–il du moins à la disposition des parlementaires cette étude qui recommande de nouvelles sources de financement pour la SRC?

• (1150)

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, j'aimerais avoir la chance de lire ce rapport moi–même avant de décider ce que j'en ferai.

Quant à la transparence, nous avons donné à tous les députés désireux de participer aux audiences du Comité permanent du patrimoine l'occasion d'examiner la SRC. Les audiences ont débuté hier et dureront quelques mois. Il n'y aura aucun secret aux audiences. Les députés pourront y siéger, et je crois comprendre qu'un certain nombre de questions ont déjà été adressées à la SRC par le truchement du comité.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je suis vraiment très étonnée que le ministre n'ait pas encore pris connaissance du rapport du groupe Nordicité. Je trouve la réponse absolument inacceptable.

Quoi qu'il en soit, les libéraux continuent de ne pas rendre de comptes aux Canadiens et ils songent à s'en prendre au monde du spectacle pour générer plus d'argent pour la SRC. Les Canadiens n'ont plus les moyens de payer et ils ne toléreront pas de nouvelles taxes, surtout pas pour la SRC.

Le ministre nous dira–t–il catégoriquement et tout de suite qu'on n'instituera pas de nouvelle taxe sur les spectacles afin de financer cette entreprise publique inutile qui nous coûte un milliard de dollars?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, le Parti réformiste a l'air ce matin de vouloir taxer les Canadiens par–dessus la tête.

Nous n'avons pas parlé de taxes. C'est une invention des députés d'en face. Nous verrons en temps opportun ce que le Comité permanent du patrimoine aura à dire sur la question du financement de la SRC.

* * *

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. John Loney (Edmonton–Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre responsable de l'Infrastructure.

De nombreux observateurs de l'économie soutiennent que le Canada s'arrache à la récession, et le nombre d'emplois est là pour le prouver. Mes électeurs pensent tout de même qu'il y a encore trop de chômeurs.

Le ministre peut–il me dire combien d'emplois ont été créés en Alberta, pour que je puisse rassurer mes électeurs?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, l'Alberta manifeste beaucoup d'intérêt.

Nous progressons rapidement dans la mise en oeuvre du programme partout au Canada. Grâce à la collaboration du gouvernement de l'Alberta, cette province ne fait pas exception. En Alberta, on dénombre quelque 719 projets d'infrastructure qui représentent des investissements de plus de 422 millions de dollars et créent environ 7 000 emplois.

Je suis heureux de dire que, dans l'ensemble du pays, nous avons maintenant affecté plus des deux tiers des 6 milliards prévus pour le programme d'infrastructure. Nous en sommes à 6 500 projets dans tout le Canada et nous avons ainsi redonné du travail à 70 000 personnes jusqu'à maintenant. Ce n'est qu'un début.

D'autres emplois seront créés en Alberta et partout au Canada. Le programme suscite de nouveaux investissements, ce qui aide le gouvernement à atteindre son objectif prioritaire, redonner du travail aux Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE PATRIMOINE FAMILIAL

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre ou à celui qui le remplace. Suite à l'adoption par le gouvernement du Québec de la Loi sur le partage du patrimoine familial, le gouvernement déposait le projet de loi C–55 approuvé par le Parlement le 29 septembre 1992. La loi C–55 permettrait de saisir ou de partager les rentes de retraite fédérale. Près de deux ans après son adoption, le règlement d'application de la loi C–55 n'est toujours pas approuvé par le gouvernement fédéral.

Le premier ministre ou son remplaçant reconnaît–il qu'après deux ans d'attente, le Cabinet fédéral devrait adopter rapidement le règlement d'application en question afin que les Québécois qui se trouvent lésés par cette inaction puissent obtenir la part de retraite du couple qui leur revient?

• (1155)

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, j'ai maintenant signé et recommandé au gouverneur général la Loi sur le partage des prestations de retraite, en vue de l'entrée en vigueur du règlement d'application du projet de loi C–55, dont le député semble s'inquiéter.

Le projet de loi C–55 a été adopté sous le gouvernement précédent, et il a fallu faire un examen très détaillé de son règlement d'application. Nous avons agi le plus rapidement possible. Comme je l'ai déjà annoncé, nous avons fait des modifications prévoyant l'assujettissement des employés à temps partiel aux dispositions sur les prestations de retraite ainsi que l'inclusion des mariages survenus après la retraite, et le nouveau règlement est sur le point d'entrer en vigueur.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, le ministre peut–il donner les raisons précises de ce retard de deux ans dont près d'un an sous le régime libéral, et s'engage–t–il formellement aujourd'hui à ce que ce règlement soit adopté d'ici Noël?

[*Traduction*]

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, le gouvernement précédent n'avait pas tellement fait avancer le dossier du règlement lorsque je l'ai pris en main. Nous avons agi avec célérité, et notre travail tire à sa fin. Nous avons abattu une énorme besogne en très peu de temps parce que nous étions impatients d'assurer l'entrée en vigueur de ces dispositions de manière à mieux servir nos ex–employés désormais à la retraite et leurs héritiers.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, plus tôt cette semaine, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a négligé de répondre à une question des plus simples.

Dudley Vincent Forbes, qui est accusé du meurtre de deux personnes survenu lors d'une fusillade à Toronto au cours de la fin de semaine, a été expulsé deux fois plutôt qu'une pour avoir enfreint les dispositions canadiennes sur le visa.

La question que je veux poser à la secrétaire parlementaire est la suivante: Comment une personne ayant enfreint à deux reprises les lois canadiennes, soit le Code criminel et la Loi sur l'immigration, et ayant été expulsée deux fois a–t–elle pu être parrainée en tant que conjoint et revenir au Canada?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

En fait, le ministre n'a pas manqué de répondre à la question. Comme il l'a dit, les agents n'avaient aucune raison, à ce moment–là, de rejeter la demande de la personne en cause.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, encore une fois, ce ministère–là nous sert le même genre de charabia, de réponses ambiguës et vagues en matière d'expulsion.

Le ministre fait tout un plat de sa nouvelle réforme du régime d'immigration dont la Chambre est maintenant saisie. Étant donné que rien dans ce projet de loi n'aurait empêché quelqu'un comme Forbes de revenir au Canada, le ministre est–il prêt à apporter des modifications législatives pour interdire l'entrée au Canada comme immigrant à toute personne ayant déjà été expulsée pour quelque raison que ce soit?

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'arrive pas à comprendre. Je regrette que le député soit d'avis que ma réponse précédente manquait de limpidité. Je vais essayer d'être plus claire.

Pour répondre de nouveau clairement à sa première question, les agents d'immigration n'avaient à ce moment–là aucune raison d'interdire l'entrée à la personne en cause.

Quant à sa deuxième question, je demanderais au député, qui a pris part au débat sur le projet de loi C–44, de venir la semaine prochaine lorsque nous passerons au vote sur ce projet de loi. De notre côté, nous voterons justement en faveur de modifications qui auront les effets souhaités par le député. Nul doute qu'il les appuiera aussi.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international. Dans le dossier du bois d'oeuvre, premièrement, le gouvernement fédéral n'a pas obtenu que le Québec soit exclu de l'application des droits compensatoires alors qu'il ne subventionne même pas ses exportations.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral s'est laissé ballotté par des groupes de pression américains qui inventaient toutes sortes de tours pour faire durer le plaisir. Troisièmement, après avoir remporté la victoire, finalement, le gouvernement n'est même pas capable d'obtenir des États–Unis 500 millions de dollars qui nous sont dus.

Le ministre est–il en mesure d'annoncer la conclusion d'un accord en cette Chambre ou doit–il encore se contenter de nous annoncer que des discussions se poursuivent, toujours sans résultat?

• (1200)

M. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, au nom du ministre du Commerce international, j'aimerais assurer le député que le ministre et le gouvernement canadien étudient toute cette question avec intérêt. Le gouvernement est convaincu que nous allons récupérer la somme à laquelle le député fait allusion. Malheureusement, à ce moment–ci, il y a eu des groupes américains qui ont intenté des poursuites et donc nous devons laisser cet aspect judiciaire suivre son cours. Comme gouvernement canadien, nous faisons de la représentation pour nous assurer que les sommes soient remboursées aux Canadiens.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien) demande à présenter le projet de loi C–53 intitulé Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 22 000 Canadiens qui demandent au Parlement du Canada de maintenir tel quel l'article 241 du Code criminel du Canada interdisant à quiconque d'aider quelqu'un à se donner la mort.

Cette pétition a circulé grâce à une quadraplégique, une dame de Winnipeg, une certaine Theresa Ducharme. Je tiens à féliciter publiquement M^me^ Ducharme de l'immense effort que comporte le lancement de cette initiative.

[*Français*]

LE IRVING WHALE

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, la semaine dernière, je me suis rendue aux Îles–de–la–Madeleine. Les Madelinots m'ont remis cette pétition concernant l'épave du *Irving Whale*. Les pétitionnaires demandent de colmater les fuites de l'épave le plus tôt possible. Ils demandent aussi que de nouvelles audiences publiques soient tenues.

Ayant vu et pris connaissance du dossier du *Irving Whale*, j'appuie avec vigueur les demandes des Madelinots et je dépose leur pétition.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, j'aimerais présenter deux pétitions à la Chambre. La première porte 478 signatures. Elle demande au Parlement d'examiner et de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants afin d'épargner à la société d'autres maux dont se rendent coupables de jeunes délinquants et de décourager la criminalité chez les jeunes en rendant les peines plus sévères, en

publiant les noms des grands délinquants et en élargissant les pouvoirs d'enquête de la police.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des électeurs de ma circonscription. Ces pétitionnaires exhortent le Parlement à ne pas abroger ni modifier de quelque façon que ce soit l'article 241 du Code criminel et à confirmer le jugement qui a été rendu par la Cour suprême du Canada le 30 septembre 1993 et qui interdit les suicides commis avec l'aide d'un médecin.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par des membres du Conseil des Dénés Kaskas. Il s'agit d'habitants de Fort Ware, en Colombie-Britannique, de Good Hope Lake et de Watson Lake, au Yukon.

• (1205)

En tant que membres du Conseil des Dénés Kaskas, les pétitionnaires supplient le gouvernement, qui est représenté par le ministre des Affaires indiennes, de ne pas maintenir sa compétence et son contrôle sur les terres non cédées et de faire en sorte que les revendications territoriales du Conseil des Dénés Kaskas soient réglées équitablement avant que toute terre ne soit cédée.

C'est avec plaisir que je présente cette pétition. Je l'appuie et j'encourage le gouvernement à poursuivre les négociations relatives aux revendications territoriales avec le Conseil des Dénés Kaskas.

LES CARTES DE TUEURS

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, au nom des électeurs de Scarborough–Centre, trois pétitions.

La première porte la signature de 74 habitants de la région de Scarborough qui prient le gouvernement de modifier les lois afin d'interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de tueurs en série et d'aviser les producteurs de ces cartes que les produits destinés au Canada seront saisis et détruits.

L'AVORTEMENT

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte la signature de 80 électeurs de Scarborough–Centre; elle demande au gouvernement de modifier le Code criminel afin que les foetus jouissent de la même protection que celle accordée aux êtres humains vivants.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. John Cannis (Scarborough–Centre): Monsieur le Président, la troisième pétition provient de 115 pétitionnaires de Scarborough–Centre qui prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions du Code criminel interdisant le suicide assisté par un médecin soient strictement mises en application et de ne promulguer aucune loi qui sanctionnerait ou permettrait l'aide ou le soutien au suicide ou à l'euthanasie, active ou passive.

L'AVORTEMENT

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter trois pétitions au nom des habitants de Simcoe–Centre.

La première pétition porte sur l'avortement. Les pétitionnaires demandent au Parlement de réexaminer les modifications au Code criminel.

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur la question de l'euthanasie. Les pétitionnaires demandent que l'on mette en application les lois actuelles concernant l'euthanasie active.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, la troisième pétition demande au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi sur les droits de la personne pour y inclure l'expression «orientation sexuelle».

Les pétitionnaires craignent que l'inclusion de l'orientation sexuelle signifierait que la société approuve les comportements homosexuels. Ils croient que le gouvernement ne devrait pas légitimer ces comportements, car ce n'est manifestement pas ce que souhaite la majorité.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre pour présenter des pétitions signées par plus de 800 habitants de la circonscription de Cariboo—Chilcotin.

Ces électeurs viennent de nombreuses collectivités, dont McLeese Lake, Alexis Creek, Anahim Lake, Quesnel, Williams Lake, Tatla Lake et 100 Mile House. Ils demandent tous au gouvernement de ne pas adopter une mesure législative qui augmenterait le nombre de lois sur le contrôle des armes à feu.

Je souscris à ces pétitions.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, et au nom des électeurs de Saanich—Les Îles-du-Golfe et des environs, j'ai le devoir et l'honneur de présenter deux pétitions jugées conformes par le greffier des pétitions.

Dans ces deux pétitions, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'assurer le maintien des dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent l'aide au suicide.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter à la Chambre une pétition dans laquelle certains de mes électeurs expriment leur opinion.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire respecter les dispositions actuelles du Code criminel qui interdisent l'aide au suicide. Ils demandent également qu'aucun changement qui approuverait ou autoriserait l'aide au suicide ne soit apporté à ces dispositions.

Je suis heureux de déposer cette pétition à la Chambre au nom de ces électeurs soucieux.

L'EUTHANASIE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions différentes à la Chambre aujourd'hui.

J'ai l'honneur de présenter une pétition venant de la Netherlands Reform Congregation de ma circonscription au sujet de l'euthanasie. Des centaines de Canadiens disent ainsi aux parlementaires que les médecins canadiens devraient essayer de sauver des vies plutôt que d'y mettre un terme.

Je souscris de tout coeur à leur déclaration et j'espère vivement que le comité sénatorial chargé de tenir des audiences sur cette question écoutera notre appel collectif en faveur de la vie.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, la seconde pétition que j'ai l'honneur de présenter vient de 89 de mes électeurs qui s'inquiètent de l'inclusion de l'expression non définie «orientation sexuelle» dans la législation fédérale sur les droits de la personne.

Selon les pétitionnaires, les privilèges que la société accorde aux couples hétérosexuels ne devraient pas s'étendre aux relations entre gens de même sexe.

Je souscris à la position de mes électeurs.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'espère qu'il y aura consentement pour revenir à la présentation des rapports de délégations interparlementaires pour permettre au très éminent député d'Ottawa—Vanier de soumettre un rapport qu'il a sur une récente réunion d'une de nos organisations interparlementaires.

* * *

• (1210)

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je remercie mes collègues. J'étais un peu distrait, j'étais ici, mais je n'étais pas tout à fait présent.

En vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, concernant la 20e session ordinaire, qui a eu lieu à Paris du 10 au 13 juillet 1994.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 67 posée par l'honorable député de Hochelaga—Maisonneuve pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre que la question nº 67 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 67—**M. Ménard:**

En ce qui concerne le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense (PPIMD) administré par le ministère de l'Industrie, *a*) quelles sont les compagnies qui se sont vues accorder de l'aide financière depuis le 1er janvier 1994, *b*) de quel type d'aide (subventions, prêts remboursables avec ou sans redevances, avantages fiscaux) ces compagnies ont–elles pu bénéficier, *c*) quels montants d'argent ont été engagés par compagnie pour les aider, *d*) à quels critères les compagnies bénéficiaires d'aide ont–elles répondu face aux exigences gouvernementales favorisant la reconversion militaire de ces entreprises?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Milliken: Je propose que toutes les autres questions soient réservées.

Le vice–président: Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–49, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture et abrogeant ou modifiant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, je vais continuer l'intervention que j'avais commencée avant la période des questions. Je rappelle que j'intervenais sur la loi présentée par le ministre de l'Agriculture visant à changer le nom de son ministère et à présider certaines attributions en ce qui concerne la recherche et la transformation des produits agricoles.

J'ai dit que le Bloc québécois est favorable à ce projet de loi. Mais je constate toutefois à la lecture du projet et après avoir entendu l'intervention du ministre qui a fort bien décrit les implications de son ministère dans le domaine de l'agriculture au Canada, qu'il y a potentiellement beaucoup d'activités constituant des chevauchements.

Si l'on regarde ce que le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada font dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire aussi, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup d'acti-

vités qui sont à peu près les mêmes. Le gouvernement du Québec soutient aussi les agriculteurs; le gouvernement du Québec voit au développement des marchés, voit à favoriser les activités de recherche, voit aussi à favoriser des activités relatives à l'inspection des produits agricoles.

Je me rends compte que c'est à peu près cela que le gouvernement fédéral va faire. C'est un exemple de chevauchements. Si on considère par ailleurs que, historiquement, les dépenses du gouvernement fédéral dans l'agriculture québécoise ont toujours été inférieures à la part de la population du Québec dans la fédération canadienne, on s'aperçoit qu'au fond, il y a peut–être encore un exemple où les gens du Québec paient en double. Ils paient pour des activités de recherche et de développement de l'agriculture dans leur province, et par leur participation au budget du gouvernement fédéral ils paient aussi pour les activités qui se déroulent ailleurs.

Si on pouvait constater que le gouvernement fédéral dépensait au Québec à peu près sa part relative à la population, on pourrait dire que l'on ne paie pas plus pour avoir les mêmes services ou se donner des services particuliers, pour se donner des services qui sont à peu près les mêmes que ceux que le gouvernement fédéral peut nous donner. On constate que ce n'est pas le cas.

Si je ne m'abuse, la part des dépenses du gouvernement fédéral dans l'agriculture au Québec n'a jamais historiquement dépassé les 20 p. 100 et souvent le pourcentage était pas mal inférieur à ce chiffre.

• (1215)

Je ne dirais pas que je suis surpris parce qu'on constate cela depuis bien longtemps au Québec, mais je suis surpris que le ministre n'ait pas inclus dans son projet de loi certaines dispositions visant à limiter les chevauchements possibles avec les activités dans le domaine de l'agriculture qui relève du gouvernement du Québec.

J'ai à coeur de prendre part à ce débat. En écoutant la période des questions et en entendant les déclarations des députés, on a rappelé le fait qu'au cours des trois dernières années, particulièrement lors du référendum de 1992 au Québec, les Québécois avaient payé pour le référendum en vertu d'une loi du Québec et qu'ils avaient payé aussi pour le référendum tenu ailleurs au Canada. Payant des impôts comme tout le monde, une part des montants versés par le gouvernement fédéral pour le référendum au Canada—à Regina, à Toronto, à Saint–Jean, Terre–Neuve—provient des impôts payés par les Québécois. Ils ont payé pour la tenue de ce référendum et ils ont payé aussi pour le leur. Il y a là un chevauchement évident.

Les Québécois avaient cru comprendre que leur premier ministre avait obtenu la parole du premier ministre canadien à l'effet que ces montants leur seraient remboursés. Les Québécois ont cru leur premier ministre, M. Bourassa. Ils ne pensaient pas nécessairement que M. Bourassa mentait. Monsieur Bourassa avait parlé de son siège à l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, on nous dit que la parole du premier ministre du Québec ne suffit pas pour prouver une dette du gouvernement fédéral envers le Québec.

C'est pour cela que j'aurais aimé que dans la loi présentée actuellement par le ministre de l'Agriculture, il y ait des dispositions nous indiquant que celui–ci consultera le ministère de l'Agriculture du Québec pour éviter les chevauchements, pour s'assurer qu'il n'y ait pas d'endroit où les Québécois seront exposés à payer en double.

J'aurais aimé voir cela dans la loi parce que je réalise que quand ce n'est pas écrit noir sur blanc, quand ce n'est pas écrit devant témoin, enregistré par un notaire, quand ce n'est pas complètement clair dans un projet de loi, rien ne se fait. À ce moment–là, on dit que même si des promesses ont été faites par un premier ministre fédéral, rien ne tient si ce n'est pas écrit.

C'est pour ça que j'aurais aimé voir dans le projet de loi du ministre des indications claires que des efforts véritables seront faits pour éviter les chevauchements de façon que les Québécois ne paient pas encore une fois—là comme à beaucoup d'autres endroits—deux fois pour le même service.

Je ne retiendrai pas l'attention de la Chambre plus longtemps. Naturellement, le Bloc québécois est favorable à l'esprit du projet de loi. Nous l'étudierons en comité. Nous demanderons notamment que soit précisée la question des inspecteurs. On donne en français et en anglais une définition de l'inspecteur; il ne semble pas qu'on dise tout à fait la même chose.

En comité, les membres du Bloc québécois demanderont que cela soit précisé parce que c'est très important que les francophones du Québec puissent avoir la conviction et l'assurance que ce qu'ils lisent en français dans un projet de loi signifie la même chose que dans sa version anglaise.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée et soyez assuré que nos collègues du Bloc québécois, membres du Comité de l'agriculture, veilleront à faire en sorte que ce projet de loi soit bonifié dans l'intérêt de la population du Québec et du Canada.

[*Traduction*]

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, à première vue on aurait tendance à voir dans ce projet de loi une simple mesure d'ordre administratif. En tant que député réformiste, je suis certainement en faveur de tout projet de loi qui aurait pour effet de rationaliser le ministère et de le rendre plus efficace.

• (1220)

Certains aspects du projet de loi me préoccupent cependant. Tout d'abord, il y a le nouvel article sur les services d'inspection, qui stipule: «Le ministre peut désigner des inspecteurs pour fournir les services d'inspection qu'il estime nécessaires à l'application de toute loi lui conférant des attributions.»

J'ai des questions à ce sujet. Cet article a–t–il pour effet de créer un niveau supplémentaire de police chargée de l'inspection au Canada? Par exemple, cet article donne–t–il au ministre le pouvoir d'appliquer, par l'intermédiaire d'un inspecteur désigné, toute loi concernant l'agriculture qui relève de sa compétence?

Ma deuxième question concerne l'abrogation de l'article 6 de la loi actuelle, qui stipule: «Dans les cinq premiers jours de séance de chaque chambre du Parlement suivant le 31 janvier, le ministre fait déposer devant elle le rapport d'activité de son ministère pour l'exercice précédant cette date.»

Les questions que j'aimerais poser sont: premièrement, combien cette mesure permettra–t–elle d'économiser? Si effectivement elle permettait de réaliser des économies, je serais le premier à l'appuyer. Deuxièmement, le comité permanent pour-

ra–t–il effectivement examiner le rapport du ministre sans que le document soit déposé à la Chambre?

Il y a actuellement dans le monde des facteurs qui risquent de modifier radicalement la façon dont l'agroalimentaire est pratiquée. Les nouveaux accords commerciaux, les filets de sécurité, l'endettement agricole, pour ne nommer que ceux–là, modifieront radicalement l'agroalimentaire au cours des prochaines années. Une merveilleuse occasion s'offre à nous. Au lieu de rafistoler le ministère en lui donnant un nouveau nom, pourquoi le gouvernement et le ministre ne procèdent–ils pas à une réorganisation complète?

Nous sommes prêts à contribuer à un tel exercice, mais pas à ce qui est proposé actuellement. Tous les députés, y compris le ministre—tout particulièrement le ministre—, devraient retourner à la case départ et élaborer une politique à partir de la base.

Nous ne pouvons pas nous contenter simplement d'un projet de loi superficiel qui se limite à changer le nom du ministère. Nous entrons dans une période cruciale de changements rapides qui touchent l'industrie agricole, l'industrie de soutien, les deux niveaux de gouvernement et leurs responsabilités en matière d'agriculture. Nous vivons une époque de grands changements, peut–être encore plus importants que ceux qu'on a vécus au moment de la colonisation des terres du dominion et de la grande dépression, qui nous a forcés à adopter des mesures d'urgence. Nous savons quels sont les changements en cours. Il y a les accords de commerce international. Il y a les nouveaux marchés. Il y a les nouvelles biotechnologies. Il y a aussi moins d'argent injecté par les gouvernements. Il y a une plus grande demande de denrées dans le monde. Et il faut prendre soin de préserver notre environnement.

Pour réussir sur tous ces plans, nous ne pouvons pas nous contenter de faire des petits changements ici et là. Nous devons maintenant envisager ce que j'appellerai une reconfédération de l'agriculture. C'est la vision que nous préconisons et, pour que cette vision soit bien claire, je crois qu'elle doit s'articuler en trois volets.

Premièrement, en tant que Canadiens, nous devons nous amener mutuellement à apprécier davantage nos réserves alimentaires sûres et abordables. Qu'y a–t–il de plus important que l'alimentation, dans notre vie quotidienne? Pourtant, nous tenons tellement pour acquis l'abondance de nos réserves. Dans d'autres régions du monde, bien des gens ont souffert de désastres naturels majeurs ou de conflits militaires destructeurs, qui ont créé des pénuries alimentaires conduisant à la famine. Nous devons être reconnaissants de n'avoir jamais eu à vivre une telle situation au Canada.

Nous devons apprécier davantage nos réserves alimentaires. Évidemment, nous ne devons pas évaluer le ministère de l'Agroalimentaire uniquement d'après les statistiques et les chiffres. Oui, l'industrie ne représente que 8 p. 100 du PIB, mais qu'y a–t–il de plus important dans notre vie quotidienne que notre pain quotidien?

En tant que dirigeants, nous devrions sensibiliser les gens à cette question. C'est ce que le ministre de l'Agriculture devrait faire. J'aimerais bien voir le ministre de l'Agriculture livrer un discours aux Canadiens, à l'approche du Jour d'Action de grâces, sur les bienfaits de nos réserves alimentaires sûres et abondantes, et sur l'importance de les conserver. Il pourrait en profiter pour encourager les législateurs de tous les ordres de gouvernement à faire en sorte de protéger cette ressource agricole et agroalimentaire. Ce serait le premier élément d'une déclaration sur la vision qui nous anime.

Deuxièmement, nous devons prendre conscience de l'importance d'avoir une politique solide en matière de législation, pour ce qui touche nos agriculteurs, ces gens qui produisent et transforment nos aliments. L'objectif de base que nous devons atteindre à tout prix, c'est de rétablir la rentabilité de l'agriculture. Nos politiques doivent être orientées en ce sens.

• (1225)

C'est décourageant de savoir qu'en 1991, le revenu net réel des agriculteurs n'était que la moitié de ce qu'il était en 1971. En outre, tout comme le reste des Canadiens, les agriculteurs ont eu à subir les effets de l'inflation auxquels n'a pas échappé le prix des terres, du matériel, des matériaux de construction, etc. Les impôts fonciers et l'impôt sur le revenu des particuliers ont augmenté de façon spectaculaire. Comment les agriculteurs peuvent–ils survivre dans un tel climat économique?

Ils sont obligés d'avoir recours aux programmes de soutien. Mais ce qu'ils veulent, c'est un climat économique et financier leur permettant de gagner honnêtement leur vie. Ils ne veulent pas qu'on leur fasse la charité. Ils ne veulent pas que le gouvernement leur dise comment gérer leurs affaires. «Ôtez vos mains de nos poches et laissez–nous tranquilles», tel est leur message.

M. Stinson: Bien dit!

M. Kerpan: C'est la direction que le gouvernement devrait prendre.

Le troisième volet de notre vision est qu'il faut redéfinir le rôle du gouvernement fédéral, des provinces et de l'industrie dans le secteur agricole. La division des pouvoirs doit être plus nette, plus précise.

Lors du débat qui a eu lieu ici en mai dernier, notre parti a fait connaître sa position sur ce que devraient être ces nouvelles dispositions. Nous continuons à examiner la question. Des spécialistes nous ont dit qu'un nouvel arrangement était possible sans rouvrir le dossier constitutionnel. Il faudrait que tous les joueurs entament des pourparlers et négocient un meilleur partage des pouvoirs. Nous devons rationaliser et mettre fin au double emploi et aux chevauchements.

Nous proposons que les provinces détiennent le pouvoir de réglementation en ce qui concerne la gestion des ressources physiques—les terres, l'eau, les cultures et le bétail—et la formation et le perfectionnement des ressources humaines—les jeunes, les agriculteurs, les industriels, bref tous les intervenants du secteur. Les relations commerciales, la politique financière et monétaire ainsi que les programmes de soutien conformes aux ententes commerciales relèveraient du gouvernement fédéral. Le secteur agricole serait seul responsable de la vaste majorité des décisions concernant la production, la transformation, la commercialisation et le transport.

Ce n'est qu'une ébauche dont il faut encore préciser les détails. Je sens toutefois qu'il y a dans ce pays un désir très fort de parvenir à un arrangement de ce genre. À mon avis, c'est dans cette direction qu'il faut nous diriger.

Je voudrais dire au ministre de l'Agriculture que son discours de présentation et ses commentaires sur le projet de loi m'ont beaucoup plu. Il a fait état d'une vision en cinq points. La mienne

n'en a que trois. Quoi qu'il en soit, nos deux visions ont, à bien des égards, beaucoup de points communs.

Il a parlé de la consultation nationale que l'on projette et la question que je pose est celle–ci: Comment procéderons–nous? Comment faire pour savoir ce que pensent ou proposent nos agriculteurs? C'est bien difficile.

J'invite fortement le ministre à mettre lui–même la main à la pâte. Une consultation comme celle–là ne peut fonctionner sans la collaboration et la participation totales du ministre et de tout son ministère.

La dernière chose dont les agriculteurs ont besoin c'est d'un autre processus de consultation suivi d'un rapport qui ira dormir sur une tablette et ne sera jamais consulté. Ces derniers mois, j'ai eu l'occasion d'examiner des rapports de ce genre. Beaucoup d'entre eux étaient excellents. Ils présentaient des plans et des politiques qui auraient pu et auraient dû être mis en oeuvre par le gouvernement, mais ils n'ont jamais été étudiés. Nous ne pouvons plus nous permettre ce genre de processus de consultation.

Le ministre disait dans son discours que le secteur a changé au cours des 25 dernières années. Je suis tout à fait d'accord. Il n'y a aucun doute là–dessus, mais comme le disait le ministre, les agriculteurs et les consommateurs de tout le pays doivent avoir une vision commune.

En tant qu'agriculteur, je me souviens que mon père me répétait souvent: «Tu dois te préparer. Tu dois être prêt à toute éventualité et tu dois te garder diverses possibilités ouvertes.» C'est comme partir pour une journée de travail sans faire le plein du réservoir du tracteur. Vous partez peut–être avec les meilleures intentions du monde, mais une heure plus tard vous allez être en panne sèche et vous ne pourrez pas atteindre votre objectif. Ce serait tout à fait impossible.

• (1230)

Nous devons entrer dans le prochain siècle par nos propres moyens et non y être remorqués par les forces du marché. En tant que gouvernement, en tant qu'industrie, nous devons nous diriger vers le siècle prochain munis de bonnes politiques conçues et arrêtées au niveau des agriculteurs eux–mêmes.

En terminant, je dirais que le Parti réformiste est plus qu'heureux, plus que prêt et plus que désireux de collaborer avec le gouvernement à la définition de telles politiques. Espérons qu'ensemble nous pourrons concevoir pour le siècle prochain quelque chose de satisfaisant et de juste, quelque chose que les agriculteurs désirent.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, j'ai bien aimé la présentation du député et j'aurais peut–être le goût qu'il donne des détails sur l'idée suivante, à savoir que la valorisation des milieux ruraux, pour laquelle l'agriculture est sûrement un facteur très important, ne nécessiterait–elle pas, par exemple, une approche beaucoup plus large qui, comme il l'a dit lorsqu'il parlait d'une collaboration entre les consommateurs et les producteurs, demanderait aussi une approche globale?

Parce que le gouvernement fédéral, face aux milieux ruraux, a beaucoup d'actions qui sont négatives, actuellement, que ce soit, par exemple, par la Société des postes, que ce soit par les sociétés de transport ferroviaire. Il y a beaucoup d'endroits où la main gauche ne sait pas ce que la main droite fait et j'aimerais savoir du député s'il croit que le gouvernement fédéral devrait avoir des approches différentes et quelles seraient les voies de solutions pour s'assurer que l'action du gouvernement, dans ces sociétés nationales, vienne concrétiser les volontés d'action présentées par le ministre de l'Agriculture, plutôt que d'avoir un effet négatif qui vienne détruire cette bonne volonté par des visions beaucoup plus centralisatrices et qui viennent annihiler les efforts, souvent, des communautés locales.

Le vice–président: Cher collègue, je me suis trompé. Il n'y a pas de période de questions et commentaires après que le porte–parole d'un parti a parlé. C'est tout à fait ma faute. Est–ce qu'on peut accepter cela comme une représentation ou est–ce qu'il y a consentement unanime pour permettre au député de répondre à cette question?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Kerpan: Monsieur le Président, j'aimerais répondre à cette question et je vous remercie de m'accorder le temps de le faire. Je serai très bref.

Nous faisons partie d'un marché mondial. Cela ne fait aucun doute. Le rôle des membres du comité est d'élaborer une politique qui s'applique chez nous. Une partie de ce travail de planification doit toutefois consister à mettre au point une politique qui débouchera sur une économie encore plus large que celle dont nous faisons actuellement partie.

Il me semble, en tant que député de la Saskatchewan à l'écoute des agriculteurs de cette province, qu'il faut commencer par le commencement plutôt que d'élaborer d'abord une politique internationale.

Le ministre l'a probablement mieux expliqué que moi lorsqu'il a dit au début de son intervention qu'une base solide est essentielle, sinon tout s'écroule. Compte tenu de mon expérience de la construction, je suis d'accord avec lui. On ne peut ériger une structure si les fondations ne sont pas solides. Tout s'écroulerait.

À mon avis, il faut planifier une politique agricole comme si aucune n'existait à l'heure actuelle. Il faut partir du début, mettre cette politique en oeuvre chez nous puis, ensuite, l'étendre au niveau international.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, je suis certes très heureux d'intervenir aujourd'hui pour faire des observations sur le projet de loi C–49.

Permettez–moi d'abord de rappeler à tous l'objet de cette mesure. Le projet de loi met en vigueur le nouveau titre du ministère de l'Agriculture qui sera désormais désigné ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Cette modification

exige que d'autres modifications soient apportées aux lois connexes. Le nouveau titre est nécessaire en raison du rôle plus vaste que le ministère joue depuis quelques années et de la mise à jour législative qui s'impose.

• (1235)

Pour répondre à certaines observations faites par les orateurs de l'opposition, soit du Parti réformiste et du Bloc québécois, qui ont parlé, entre autres, de l'affectation des crédits, je fais remarquer que le projet de loi ne traite pas du tout de cette question. La mesure ne porte aucunement sur ce sujet, qui se situe plutôt à un niveau administratif de la collaboration entre le fédéral et les provinces. Cette collaboration est constante et sera certainement maintenue.

Quant au député réformiste qui a demandé que le ministre prononce un discours le Jour d'Action de grâces, s'il le veut, il obtiendra certainement copie du discours que le ministre a prononcé, le 19 septembre dernier, devant les membres de la Chambre de commerce à Regina. Le ministre a alors insisté clairement sur l'importance de l'industrie canadienne de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Il a aussi mentionné les questions qui, selon lui, nécessitent notre attention. Comme le député le sait pertinemment, jeudi prochain, le ministre assistera à la réunion du comité permanent, où il expliquera en détail sa vision ainsi que les inquiétudes et problèmes que soulève notre industrie dans son ensemble.

Le projet de loi modifie le nom du ministère, mais il clarifie également son mandat, pour qu'il ne porte plus seulement sur l'agriculture, mais aussi sur les produits dérivés de l'agriculture. Il faut que nous fassions cela. Le projet de loi étend aussi la responsabilité du ministre en ne se rapportant plus seulement aux stations agronomiques, mais à la recherche dans ce domaine, notamment à l'exploitation de stations agronomiques partout au Canada.

Ces modifications importantes sont nécessaires à la mise à jour de la loi. Elles tiennent compte de la relation qui existe déjà depuis longtemps entre le ministère et l'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada. La relation a commencé à changer il y a quelques années, lorsque le ministère a reçu le mandat de garantir la salubrité des aliments au Canada.

Nos services d'inspection constituent encore un des principaux points de contact entre l'industrie et le ministère. C'est à la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments que l'on retrouve le plus fort pourcentage de fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Nous savons aussi que, au fil des ans, le ministère a joué un rôle de plus en plus important et de plus en plus nécessaire dans la recherche de débouchés, le soutien au développement des marchés et même le développement des marchés tout court. L'application des règles de salubrité demeure importante, mais le ministère se considère plus comme un surveillant dans ses fonctions d'inspection.

L'une des activités clés au sein du ministère est le partenariat. Nous devons continuer de repenser nos relations avec nos clients de l'industrie. Il faut rappeler que, oui, la salubrité des aliments demeurera toujours notre grande priorité, mais que nous intervenons aussi dans d'autres domaines. Pour qu'un partenariat survive, il faut toutefois qu'il y ait une bonne communication entre le ministère et les autres parties intéressées. J'espère trouver, au sein du comité permanent, ce genre de communications et de collaboration, que j'ai d'ailleurs toujours été en mesure de constater depuis mon arrivée au Parlement, soit depuis 1988.

Je désire signaler un autre partenariat que nous reconnaissons au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et que nous avons constaté pour la première fois à la conférence fédérale–provinciale des ministres de l'Agriculture tenue à Winnipeg, au début de juillet. Il s'agit du rôle important que jouent les femmes dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Elles jouent un rôle important non seulement comme productrices dans un secteur qui nourrit la nation, mais de plus en plus comme femmes d'affaires et partenaires de leur conjoint. Elles jouent un rôle clé, et nous savons que l'avenir leur réserve encore plus de défis. Elles rappellent aux agents du ministère qu'il faut toujours se préoccuper de la sécurité à la ferme.

• (1240)

En Ontario, il y a déjà quelques années, j'ai eu l'occasion de faire partie pendant deux ans d'un groupe de travail sur la santé et la sécurité dans le secteur agricole. Le rôle important que nous avons à jouer nous a été clairement décrit par des agricultrices en grande partie et par des représentants de l'industrie.

Nous savons bien, surtout au niveau de la production primaire, qu'il y a des jours et des nuits longs, humides, grisâtres et ainsi de suite, où les conditions sont loin d'être idéales. Il y a aussi des banquiers qui veulent que les agriculteurs apportent leur grain aux silos ou aux élévateurs afin d'être en mesure de payer leurs dettes. Il faut être très conscient de ces préoccupations aussi, car il en va de la sécurité de tous les membres du secteur industriel.

Le rôle du gouvernement change. Le système fédéral d'inspection des aliments en est un bon exemple. Nous ne pouvons pas nous permettre d'assigner en permanence un inspecteur à tous les établissements et à toutes les usines de transformation. Par conséquent, nous devons dans une large mesure compter sur le secteur industriel pour se surveiller lui-même, d'autant plus qu'il bénéficie sans aucun doute aussi des normes très élevées régissant au Canada les aliments et la qualité des denrées. Il a aussi la responsabilité de s'assurer que ses produits et ses méthodes satisfont aux normes fixées. Le ministère a là aussi un rôle de facilitateur à jouer.

Le secteur industriel se rend bien compte que la grande qualité des produits canadiens est un atout commercial auprès des consommateurs, tant canadiens qu'étrangers, et nous vendons beaucoup à l'étranger. La réputation de qualité des produits canadiens rapporte beaucoup d'argent. Il faut la maintenir.

C'est une responsabilité partagée qui coûte cher. Nous y consacrons énormément d'argent. Je ne dis pas le moins du monde que ce soit de l'argent gaspillé, mais il faudra probablement—et on le fait effectivement—négocier des accords de frais partagés avec le secteur industriel. Cela fonctionne très bien dans d'autres pays. Cela marche parfaitement en Australie, en

Nouvelle–Zélande et aux États–Unis. Ces pays ont certes aussi d'excellentes normes.

Nous devons continuer d'améliorer le système d'inspection, et cela coûte cher. Pour sa part, le ministère s'efforce d'harmoniser les normes dans tout le pays. Je voudrais dire, à l'intention du député bloquiste qui a parlé tout à l'heure, que les efforts déployés conjointement par le gouvernement fédéral et les provinces pour éliminer les dédoublements dans le système d'inspection des aliments portent fruit. Il reste encore beaucoup de travail à faire, mais nous pouvons éliminer les dédoublements et nous le ferons.

Cela aura des avantages pour tout le monde. C'est pourquoi il est essentiel de continuer de collaborer. Dans le domaine de la recherche, il importe de travailler encore plus étroitement avec l'industrie, car souvent les innovations scientifiques ou techniques bénéficient à l'ensemble des Canadiens.

Nous avons certains objectifs à atteindre en matière de commerce. Tout à l'heure, le ministre en a parlé, mentionnant notamment notre volonté de porter à 20 milliards de dollars d'ici l'an 2000 nos exportations dans le secteur agroalimentaire. Nous savons—et je tiens à le dire clairement à mes collègues et aux acteurs de l'agroalimentaire—que pour atteindre cet objectif, il nous faudra améliorer notre rendement.

Nous devons miser sur les possibilités que nous offrent les progrès technologiques, savoir tirer profit de l'évolution des marchés et des accords commerciaux comme le GATT, l'ALENA et d'autres encore. Nous avons un objectif à atteindre.

Le marché de la région Asie–Pacifique, par exemple, nous intéresse beaucoup. Nous savons que d'ici l'an 2000, 50 p. 100 de l'accroissement de la richesse mondiale se fera dans cette région. Nous savons que c'est également là que se produira 50 p. 100 de l'accroissement des échanges internationaux d'ici l'an 2000. Nous savons aussi qu'il y a actuellement une explosion des possibilités commerciales en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Nous devons être présents sur place. Notre ministère doit travailler en collaboration avec tous les intervenants et tous les partenaires de l'industrie pour profiter au maximum de toutes ces possibilités. Des occasions se présentent. Une étroite collaboration est nécessaire.

• (1245)

Dans le programme électoral que nous avons mis de l'avant l'automne dernier, nous avons promis la création d'un conseil de l'agroalimentaire dont le mandat serait axé sur la compétitivité sur les marchés internationaux. Je sens déjà que certains de mes vis–à–vis vont dire: «Bien, nous sommes en train de mettre les choses en place, mais vers quoi nous dirigeons–nous?» Je puis vous assurer que ces groupes ne seront pas formés tant qu'on ne sera pas prêt à leur confier un mandat et à écouter leurs recommandations de façon à pouvoir tirer profit des ressources de ces gens.

Nous avons également dit que nous mettrions sur pied un service commercial pour le secteur agroalimentaire, et c'est ce que nous faisons à la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés. Nous voulons créer un guichet unique pour éliminer les dédoublements et réduire les formalités bureaucratiques afin que les gens de l'industrie qui veulent discuter de l'accès aux programmes fédéraux, que ce soit sur le plan de la recherche, que nous encourageons, ou sur le plan du marketing, puissent le faire en s'adressant à un seul endroit.

Le programme «Préparons–nous à la mondialisation» est un autre de nos programmes, dans lequel nous avons investi 4 millions de dollars. Plus tôt cette semaine, j'ai eu l'occasion de me joindre à un groupe d'électeurs à la Ferme expérimentale ici, à Ottawa. Ces gens, qui font partie du Indian Agricultural Program, reçoivent de l'aide dans le cadre du programme «Préparons–nous à la mondialisation» pour le développement d'une variété de maïs blanc devant être utilisée pour la fabrication de croustilles au maïs, etc.

Le programme «Préparons–nous à la mondialisation» aide les gens à améliorer leurs compétences en gestion, à promouvoir des alliances stratégiques, à appliquer des solutions technologiques et à recueillir des renseignements sur les marchés. Nous sommes heureux de pouvoir apporter ce genre d'aide.

Parmi les autres programmes, mentionnons le programme «Stratégies de commercialisation des produits agroalimentaires» et le Fonds pour l'expansion des exportations. Je vais donner seulement un exemple du genre d'aide fournie dans le cadre du programme «Stratégies de commercialisation des produits agroalimentaires». Grâce à ce programme, le Club des exportations agroalimentaires du Québec reçoit jusqu'à 475 000 $ pour le développement de ses marchés internationaux. C'est un club qui affiche des ventes internationales de 25 millions de dollars, sans compter les ventes aux États–Unis. Il fournit de l'information, des conseils et de la formation à ses membres. Il soutient et encourage la coopération entre ses membres dans leurs activités de promotion à l'étranger.

Le ministère aide également les exportateurs de l'industrie agroalimentaire en recueillant et en diffusant de l'information sur le commerce extérieur. Nous comptons à l'heure actuelle environ 85 commissaires travaillant à temps plein ou à temps partiel dans une centaine de marchés étrangers dans le monde, et nous continuerons de mettre l'accent sur cette activité.

Pendant trop longtemps, l'industrie agroalimentaire canadienne s'est contentée de vendre uniquement au client américain. C'est bien sûr notre client le plus important, le plus rapproché et le plus facile. Mais nous ne pouvons mettre tous nos oeufs dans le même panier, si je peux me permettre ce cliché. Nous devons continuer d'explorer les débouchés qu'offrent les autres régions du monde, et nous le faisons. Nous devons apprendre à satisfaire les appétits du reste du monde. Comme le ministre l'a dit ce matin, nous ne sommes probablement pas loin d'en arriver en Amérique du Nord au point où la moitié de la production des exploitations agricoles sert quelque part et de façon ou d'une autre chez nous autrement que comme produit alimentaire. Les besoins vont croissant à cet égard.

Comme le ministre l'a dit également, nous devons donc explorer les débouchés existants, que ce soit au pays ou à l'étranger, et nous devons produire ce que nous pouvons vendre. Nous ne pouvons plus réussir en tâchant de vendre ce que nous aimons produire. Nous faisons tous la même erreur. Quand on s'adonne à l'agriculture, on se dit: «J'ai toujours fait ceci ou cela»—c'est–

à–dire les cultures qu'on connaît bien, mais nous devons constamment nous adapter.

• (1250)

Je voudrais confirmer les objectifs que les modifications proposées dans ce projet de loi font ressortir et les perspectives nouvelles qui s'offrent ainsi à nous. Il ne s'agit pas seulement de reconnaître ce que nous avons fait, ce que le gouvernement du Canada a fait par le passé. De meilleures recherches en agriculture et en alimentation nous aideront à concevoir de nouveaux produits. De nouvelles alliances nous aideront à conserver des normes élevées. Il peut y avoir un meilleur partenariat avec les agricultrices, avec l'industrie, avec tous les protagonistes de ce secteur. Il y a une foule d'acteurs qui doivent intervenir, et tous doivent être solides et collaborer étroitement.

Grâce à de meilleures alliances, nous pourrons être davantage à l'écoute des besoins. Grâce à de meilleurs services de renseignements, nous serons parfaitement au fait des tendances du marché. Une meilleure publicité fera augmenter la demande de produits agroalimentaires canadiens non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger. De meilleures relations entre l'industrie et le ministère feront en sorte que le secteur agroalimentaire soit une source de prospérité pour tous les Canadiens.

En guise de conclusion, je rappelle à la Chambre et à tous les Canadiens que le secteur agroalimentaire, depuis l'agriculteur jusqu'au consommateur en passant par le commerce de détail et le secteur de la restauration et de l'hôtellerie, emploie 15 p. 100 des travailleurs canadiens. Il donne de l'emploi à 1,8 million de Canadiens et représente 8 p. 100 de notre produit intérieur brut. C'est un secteur d'activité important.

Le gouvernement s'engage à travailler encore plus fort pour que ce secteur réussisse encore mieux, et nous espérons pouvoir compter pour cela sur l'appui de tous les députés.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–49.

Cette mesure législative concerne la gestion du ministère fédéral de l'Agriculture. Comme vous le savez, monsieur le Président, tout ce qui a des répercussions sur l'agriculture est important pour moi, en ma qualité d'agriculteur, et pour un grand nombre de mes électeurs de la circonscription de Kindersley—Lloydminster, où l'agriculture est la principale industrie.

Les membres de mon caucus et moi–même estimons que la Chambre ne discute pas assez souvent des questions agricoles et que les mesures gouvernementales se font encore plus rares à cet égard. Nous avons toutefois eu droit à un peu d'action l'autre jour, lorsque le Cabinet a été élargi. Sauf erreur, il y a maintenant un secrétaire d'État responsable de l'agriculture. C'est très bien, mais ce que l'industrie souhaite, ce n'est pas une expansion du Cabinet, mais des solutions réelles, concrètes et efficaces aux problèmes qui lui tiennent à coeur.

J'ai entendu une description assez amusante, celle d'un homme qui rajuste sa cravate pendant que son pantalon est en feu. À mon avis, cette description pourrait s'appliquer à l'actuel ministre de l'Agriculture, qui a, du reste, fait un discours très éloquent. Je crois en effet qu'il y a très peu à redire de celui–ci. Nous souhaitons tous ce qu'il y a de mieux pour notre industrie, mais la réalité, c'est qu'il y a beaucoup de problèmes dans ce secteur et que, tant que nous ne prendrons pas de mesures concrètes, nos belles paroles resteront plutôt vides de sens.

La plupart des réformes dans le secteur agricole ont l'un ou l'autre des résultats suivants. Ou bien les agriculteurs voient leurs fonds réduits à la suite de compressions de programmes, ou bien il y a un remaniement ministériel qui entraîne encore plus de tracasseries administratives. Le projet de loi à l'étude semblerait plutôt appartenir à la deuxième catégorie.

Les agriculteurs ont indiqué clairement leur volonté d'action dans un certain nombre de dossiers très importants. Au lieu de cela, dans le premier projet de loi qu'il nous présente cette session–ci, le ministre propose d'apporter quelques changements superficiels au ministère, de réorganiser certaines fonctions et d'engager quelques inspecteurs de plus. Le ministre semble délibérément faire fi des grandes préoccupations de l'industrie agroalimentaire.

Ainsi, dans les Prairies, il y a un vaste consensus sur la nécessité de tenir un plébiscite à propos de la commercialisation de l'orge. Des sondages, des groupes d'agriculteurs et des enquêtes, dont une que j'ai effectuée dans ma circonscription, révèlent qu'une grande majorité d'agriculteurs sont favorables à la tenue d'un plébiscite auprès des producteurs. Selon une enquête menée dans ma circonscription, 93 p. 100 des titulaires de permis de la Commission canadienne du blé verraient d'un bon oeil la tenue d'un plébiscite sur le mode de commercialisation de l'orge. Ces chiffres non équivoques indiquent clairement que toutes les parties souhaitent vivement régler la question d'une manière démocratique.

Avant les élections, le premier ministre avait d'ailleurs demandé la tenue d'un plébiscite à ce sujet. Pourquoi le ministre ne prend–il aucune mesure relativement à cette initiative démocratique? Il semble s'intéresser davantage à la réorganisation de son ministère qu'à l'adoption de mesures importantes pour les agriculteurs.

• (1255)

Une autre question porte sur la Commission canadienne du blé. Tous les agriculteurs savent que cet organisme est dépassé et qu'il ne répond plus à leurs besoins. Certains éléments de la presse de l'Ouest exigent la suppression de la commission. Les réformistes estiment qu'il vaudrait mieux faire en sorte que la commission soit plus énergique et réceptive et offre des choix aux agriculteurs plutôt que de la supprimer.

La plupart des agriculteurs veulent avoir une commission démocratisée qui les écouterait, répondrait à leurs besoins et s'adapterait au fur et à mesure des changements. Je le répète, cette question figurait dans un sondage fait dans ma circonscription. En fait, 96 p. 100 des détenteurs de permis de la Commission canadienne du blé de la circonscription de Kindersley—Lloydminster qui ont répondu au sondage ont dit qu'ils étaient favorables à la démocratisation de la Commission canadienne du blé. Autrement dit, il faut enlever aux politiques le pouvoir qu'ils exercent sur la CCB et le remettre aux producteurs, comme c'est le cas dans la plupart des organismes de commercialisation au Canada.

Il me semble encore une fois que le ministre préfère prendre des mesures administratives qui ont davantage pour effet de réaffecter des fonctionnaires plutôt que de faire quelque chose pour les agriculteurs.

Il existe une foule de changements constructifs visant à réformer le ministère de l'Agriculture qui seraient bénéfiques pour les producteurs.

Comme mes collègues du Parti réformiste, je soutiens que les fonds destinés à l'agriculture devraient principalement servir à aider les agriculteurs qui, sans qu'ils y soient pour quelque chose, éprouvent des difficultés financières.

Je rappelle au ministre de l'Agriculture qu'il existe actuellement 41 programmes fédéraux de soutien du revenu agricole, 286 programmes provinciaux et 22 programmes fédéraux–provinciaux. Le nombre total de ces différents programmes s'élève donc à 349, et chacun est administré et justifié séparément.

Les frais administratifs liés à la mise en oeuvre d'un si grand nombre de programmes qui, souvent, se chevauchent et sont désuets, sont pour le moins renversants. En effet, le ministre de l'Agriculture dépense plus de 2 milliards de dollars par année, dont plus de 700 millions pour les seuls coûts d'exploitation et d'immobilisation. Ces chiffres ne comprennent pas les 728 millions de dollars dépensés aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Sauf erreur, ils portent sur l'année 1992. Ils ont été réduits quelque peu depuis.

Ces frais généraux épouvantablement élevés dénotent une mauvaise administration causée par une gestion exagérée. En réunissant tous ces projets et ces programmes fédéraux en trois ou quatre, le gouvernement pourrait économiser de nombreux millions de dollars et offrir ainsi un meilleur soutien à l'industrie.

Nous devons exposer au grand jour le mythe que des dépenses supplémentaires donnent toujours lieu à des programmes plus efficaces. Dans le cas de l'agriculture, non seulement il est possible d'offrir un meilleur soutien avec moins d'argent, mais cela est également indispensable à la viabilité de cette industrie à long terme, étant donné la mauvaise situation financière dans laquelle se trouve le gouvernement.

Le gouvernement a l'obligation morale envers la prochaine génération d'agriculteurs de faire en sorte que les programmes qu'il met en oeuvre aujourd'hui demeureront économiquement viables demain. À l'heure actuelle, avec un déficit annuel de 40 milliards de dollars, le gouvernement ne respecte pas cette obligation.

La réforme des programmes agricoles est essentielle, car nous devons pouvoir justifier les coûts du soutien de l'agriculture devant les contribuables, les consommateurs et les générations à venir. Les programmes de soutien qui protègent nos agriculteurs et nos producteurs contre des situations échappant à leur contrôle sont défendables et souhaitables pour le maintien de notre secteur agricole.

Les collègues de mon parti à la Chambre ont proposé trois principaux programmes que nous appuyons. Je ne les réexaminerai pas intégralement aujourd'hui, mais je vais les énumérer, car nous croyons que ce sont là des programmes défendables. Il s'agit, premièrement, d'un programme fédéral–provincial d'assurance–récolte financé par les producteurs et basé sur un bon calcul actuariel. Deuxièmement, nous proposons un programme global de stabilisation du revenu offert à tous les secteurs de l'industrie. Troisièmement, nous recommandons un programme d'adaptation à la distorsion des échanges conçu pour indemniser les producteurs exportateurs, afin de contrebalancer directement les subventions étrangères.

Mes collègues et moi–même croyons que si ces programmes améliorés sont offerts aux producteurs qui en ont besoin, on en retirera de nombreux avantages.

Quelques–uns d'entre eux sont des programmes de soutien du revenu qui sont ciblés stratégiquement afin d'accroître leur efficacité bien des fois. Pourquoi distribuons–nous l'argent à tort et à travers lorsqu'il n'y a pas de besoin quantifiable? En outre, en offrant le soutien voulu plus directement aux agriculteurs, plutôt que par l'intermédiaire d'une énorme bureaucratie, l'argent est versé à ceux qui en ont besoin, et ce, plus rapidement.

• (1300)

Ce ne sont là que quelques exemples de la façon dont le ministre peut accroître son efficacité et celle de son ministère pour les agriculteurs qui ont besoin d'aide, tout en réduisant le fardeau pour les contribuables. Ce sont des mesures de ce genre que le gouvernement devrait prendre. Ce n'est pas en apportant simplement quelques modifications administratives internes au sein du ministère qu'on va vraiment venir en aide aux producteurs.

Plutôt que de procéder aux réformes permettant de faire progresser le secteur agricole, le ministre se contente de réorganiser son ministère. Je le répète, il ajuste sa cravate, alors que son pantalon est en feu. Autrement dit, l'agriculture est confrontée à de graves problèmes que nous devons résoudre de toute urgence et nous sommes ici aujourd'hui en train de discuter d'un projet de loi de réorganisation qui ne fait que reprendre, en gros, les mesures que les conservateurs ont déjà présentées à cet égard.

Lorsqu'on se penche sur le bilan concret du ministre, on peut comprendre que les agriculteurs et les producteurs de tout le pays sont insatisfaits de son travail. Je vais vous énumérer quelques–unes des initiatives que le ministre n'a pas prises. Il a signé l'accord du GATT comme nous l'avions prévu durant la dernière campagne électorale. Il n'a absolument rien changé, contrairement aux promesses du livre rouge.

Nous étions conscients de la décision qui devait être prise, alors que les libéraux et les autres partis à la Chambre hésitaient à accepter le fait que le Parti réformiste avait signalé que l'entente serait signée plus ou moins comme elle l'a été. En fait, le ministre de l'Agriculture a dû signer l'accord du GATT plus ou moins tel que négocié, même si son parti avait promis de n'en rien faire.

Notre ministre de l'Agriculture a nui à l'efficacité du système de transport des céréales l'année dernière et bon nombre de producteurs ont connu une année désastreuse à cause de son intervention. Les producteurs craignent que la chose ne se reproduise cette année, car aucune mesure n'a été prise pour prévenir une nouvelle paralysie du système de transport.

Le ministre de l'Agriculture cherche à gagner du temps sur la question du transit des céréales par Thunder Bay. Les échéances ont déjà été reculées et rien ne nous permet d'espérer qu'il respectera les dates cibles qu'il a lui–même fixées.

Élément encore plus inquiétant, le ministre de l'Agriculture a renié l'engagement qu'il avait pris de défendre les producteurs canadiens de blé dur en acceptant d'exporter des quotas vers les États–Unis, alors que tous les atouts étaient dans notre jeu, que nous avions raison et que les Américains étaient dans le tort. Malgré cela, il a cédé. Il a créé des obstacles pour nos producteurs qui découvraient, pour leurs produits, un excellent marché d'exportation débordant de clients prêts à payer rubis sur l'ongle.

Notre ministre de l'Agriculture a traité les agriculteurs canadiens comme des criminels désireux d'exporter leurs céréales vers les États–Unis. Au lieu de régler le problème, il s'en est pris aux producteurs qu'il est censé représenter. Notre ministre de l'Agriculture n'a pas réformé la Commission canadienne du blé, alors que la plupart des agriculteurs lui demandaient de le faire. Notre ministre de l'Agriculture n'a pas regroupé les programmes d'aide à l'industrie agricole, comme je l'ai déjà dit plus tôt. En outre, il n'a pas réussi à faire baisser le ratio entre les bureaucrates de l'agriculture et les producteurs. Je crois qu'il y a actuellement un fonctionnaire pour 3, 4 ou 5 agriculteurs. Le nombre varie suivant la source.

Le ministre parle de consulter les producteurs. Certes, il n'y a pas un parti qui soit plus favorable à la consultation que le Parti réformiste. Mais, comme mon collègue de Moose Jaw—Lake Centre l'a dit, nous avons vu des consultations, nous avons vu des études, nous avons vu un tas de producteurs et de groupes de producteurs travailler avec acharnement à l'élaboration d'une proposition qui, après avoir été présentée au Cabinet, dort dans un tiroir ou dont le résultat final est loin de ressembler à ce qu'avait produit le processus de consultation.

J'exhorterais le ministre à dépasser le stade de la consultation et à passer aux actes, soit en se fiant au jugement et à la sagesse des producteurs qui ont déjà donné leur avis, soit en permettant de façon démocratique aux producteurs de prendre des décisions concernant, par exemple, la commission du blé et la commercialisation de l'orge.

Le ministre doit agir. On ne saurait négocier sans fin, de peur que l'industrie décline et finisse par disparaître à cause de l'inaction.

Dans son intervention, le ministre a évoqué Wayne Gretzky. Étant un passionné de hockey, j'ai immédiatement tendu l'oreille quand il a dit: «Wayne Gretzky a affirmé qu'il marquait parce qu'il lançait la rondelle.» Ce qui me préoccupe, c'est que notre ministre de l'Agriculture n'est même pas sur la patinoire. S'il y était, il ne dépasserait même pas la ligne bleue. Cette préoccupation, elle est partagée par un grand nombre de producteurs.

J'espère que le ministre a prêté l'oreille aux suggestions que j'ai formulées sans ménagement. Si j'ai parlé sans ménagement, c'est que je crois que la situation urge, mais ces suggestions se veulent des critiques constructives. Je souhaite que le gouvernement présente très bientôt des projets de loi d'ordre administratif et qu'il agisse enfin pour le plus grand bien du secteur agricole.

• (1305)

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je voudrais dire au député de Kindersley—Lloydminster que le ministre, où qu'il soit sur la glace et quelle que soit la position qu'il occupe, a tellement le compas dans l'oeil qu'il peut marquer des points.

En ce qui concerne la critique qu'il adresse au ministre à propos des quotas de blé dur, je voudrais lui rappeler que le plafond sur lequel on s'est entendu est plus élevé que la moyenne des expéditions qui ont été faites aux États–Unis au cours des dernières années.

La question que je voudrais lui poser a trait à la Commission canadienne du blé et à la critique qu'il a adressée au ministre concernant l'expédition du grain aux États–Unis. C'est une question très simple. Le député et son parti appuient–ils ou non la Commission canadienne du blé et son maintien?

M. Hermanson: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je voudrais dire quelques mots au sujet du plafond auquel il a fait allusion à propos du blé dur. Le ministre de l'Agriculture ou son secrétaire parlementaire ont parlé des changements rapides qui surviennent dans le secteur de l'agriculture.

C'est un fait. Comme je l'ai dit, le ministre de l'Agriculture s'est montré très éloquent dans son allocution. On ne pouvait faire autrement que l'applaudir. Nous avons assisté à une augmentation assez rapide des exportations de blé dur aux États–Unis, à un point tel que ces trois ou quatre dernières années, nous avons vu se développer un marché fantastique pour nos producteurs qui étaient très bien rémunérés pour leur produit.

Or, le ministre de l'Agriculture a réduit ces exportations de moitié dans un marché en développement qui aurait pu prendre encore de l'expansion. Même s'il reconnaît que le secteur de l'agriculture évolue rapidement, le ministre empêche la réalisation de changements très positifs, qui sont parmi les rares changements positifs dans le secteur de l'agriculture. Il a en effet privé les agriculteurs de ces débouchés et déclaré que «non, nous reviendrons plutôt à la moyenne», ce qui correspond à la moitié de ce que les producteurs auraient pu exporter si le ministre s'était montré ferme, s'il avait respecté les termes de l'accord signé avec les Américains, l'accord de libre–échange, qui protégeait nos producteurs et nous donnait accès au marché américain.

C'est inexcusable. Comme le chef de mon parti, le Parti réformiste, l'a dit, on s'est fait avoir. Nous avons été consternés d'apprendre que le ministre plaçait nos producteurs dans une position aussi désavantageuse et leur permettait ou leur refusait l'accès à un marché aussi intéressant.

En ce qui concerne la Commission canadienne du blé, le Parti réformiste a fait connaître sa position. Le programme du parti a appuyé la Commission canadienne du blé. Je l'ai déjà mentionné à la Chambre. Les temps changent. Quand, jeune homme, mon père livrait son grain, il devait parcourir une vingtaine de milles dans une voiture tirée par des chevaux. Quand il arrivait à destination, il y avait un seul acheteur. Celui–ci lui offrait un prix en fonction de la qualité du grain et des impuretés qui s'y trouvaient. Il était impossible à mon père de marchander. Si le prix ne lui plaisait pas, il attelait de nouveau ses chevaux et reprenait le chemin de la ferme, ce qui lui prenait une autre journée—du temps perdu à cette époque où les gens étaient tellement occupés.

Aujourd'hui, la situation est différente. Nous sommes en 1994, et il existe de nombreuses possibilités de commercialisation. Malheureusement, les politiciens se sont mis en travers de la Commission canadienne du blé. J'ai toujours dit qu'il faudrait que les producteurs contrôlent leurs propres offices de commercialisation—la plupart le font—la Commission canadienne du blé est la seule exception.

Même l'Ontario Wheat Board, qui s'occupe de commercialiser le blé pour le compte des producteurs de l'Ontario, est contrôlé par les producteurs. La Commission canadienne du blé, qui se limite à la région des Prairies, est la seule à être contrôlée par le gouvernement.

Si les producteurs prennent le contrôle de la commission, ils décideront ce qu'il y a de juste pour eux. S'il leur arrive de faire une erreur, il pourront la corriger très vite. Si les gouvernements font des erreurs—ils en ont fait plusieurs, croyez–moi—ils ne le reconnaîtront jamais et feront du tort aux producteurs qu'ils sont censés protéger.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député pour ses remarques sur la façon d'améliorer notre industrie agroalimentaire.

Étant donné que le Canada est rapidement en train de s'urbaniser, pourrait–il nous dire en quoi un Sénat triple E renforcerait la représentation des agriculteurs au Parlement? Pourrait–il nous le dire?

Le vice–président: La présidence a de la difficulté à comprendre ce qu'un Sénat triple E a à voir avec ce qu'a dit le député, mais je suis sûr que le député peut nous éclairer sur ce point.

• (1310)

M. Hermanson: En fait, monsieur le Président, je n'ai aucun mal à répondre à cette question.

Comme nous le savons, aux États–Unis et même en Australie où il y existe un Sénat triple E, l'industrie agricole a beaucoup plus d'influence sur les décisions qui sont prises au niveau national ou fédéral.

Prenons des États comme l'Iowa, le Montana, le Dakota du Sud et le Dakota du Nord, qui sont représentés par deux sénateurs élus, soit la même représentation qu'au Texas, dans l'État de New York et en Californie; nous nous rendons compte que notre Sénat, qui est nommé—et nous avons vu le type de nominations, des nominations par favoritisme qui ne comportent aucune obligation à l'égard des gens que ces sénateurs sont censés représenter—ne risque guère de s'intéresser beaucoup à l'agriculture. C'est un obstacle pour les régions du pays où la population est moins dense et qui ont tendance à être des régions agricoles.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole dans le débat sur le projet de loi C–49.

Mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, a parlé de la relation du ministère avec l'industrie agroalimentaire. Je veux aborder un autre aspect important du projet de loi, soit la reconnaissance du rôle du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dans la recherche et le développement.

Au moment de la création du ministère de l'Agriculture, le ministre s'est vu confier la responsabilité des fermes expérimentales, qui concentraient leurs recherches sur les récoltes et le bétail. Depuis ce temps, le rôle du ministère a acquis une portée beaucoup plus grande. La mesure proposée ne fait que refléter la réalité moderne.

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire concentre toujours ses recherches sur les récoltes et le bétail, mais leur portée dépasse largement les simples techniques agricoles. Le ministère a maintenant à coeur d'aider non pas seulement les agriculteurs, mais aussi tous les intéressés du secteur agroalimentaire à devenir plus compétitifs, ici et à l'étranger.

Le ministère fait notamment porter ses recherches sur l'utilisation de produits agricoles à des fins non alimentaires. Par exemple, il étudie de nouveaux produits pharmaceutiques, ainsi que des carburants à base de céréales, comme l'éthanol. Il essaie aussi de mettre au point des pratiques durables respectueuses de l'environnement dans l'industrie agricole et agroalimentaire—par exemple des pesticides biologiques.

Quelles sont les répercussions de ces activités sur l'ensemble de la population canadienne? Permettez–moi de les mettre en perspective. Bien des gens ne se rendent pas compte que c'est pratiquement grâce aux recherches du ministère qu'ils peuvent compter sur leur pain quotidien. Presque toutes les variétés de blé cultivées dans notre pays ont été mises au point par des scientifiques à l'emploi du ministère fédéral de l'Agriculture, qui oeuvrent constamment à l'amélioration de nos variétés fourragères et animales. C'est grâce à leur travail que nous jouissons d'abondantes réserves d'aliments sains et, qui plus est, parmi les moins chers du monde.

L'un des succès les plus spectaculaires du gouvernement et même de la recherche à l'échelle mondiale, c'est l'exploitation du colza, ou canola, comme nous l'appelons maintenant. À l'époque de la Seconde Guerre mondiale, l'huile de colza était utilisée comme lubrifiant dans l'industrie navale. Personne n'aurait pensé à en mettre sur la salade à l'époque. Les scientifiques du gouvernement, qui travaillaient en collaboration avec les universités, ont vu les possibilités qu'offrait le colza. Ils en ont éliminé les éléments toxiques et ont créé une nouvelle variété ayant des qualités nutritives. Le canola, qui constitue maintenant la culture la plus rentable, rapporte un milliard de dollars par année.

Le ministère poursuit des travaux remarquables dans le domaine du croisement végétal et animal. Il exploite maintenant certaines des possibilités qu'offrent les nouvelles techniques du génie génétique et de la biotechnologie.

Nous avons tous entendu parler du projet sur le génome humain, qui vise à identifier et répertorier toutes les composantes

de l'ADN humain. Sur une échelle plus modeste, nos scientifiques agricoles tentent de déchiffrer la structure de l'ADN de l'avoine commune. Le centre de recherche sur les plantes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, installé à Ottawa, travaille en collaboration avec la société Quaker Oats du Canada et trois universités américaines à un projet de cartographie des gènes. Lorsque nous saurons de quoi est constituée l'avoine, nous pourrons l'améliorer.

La recherche dans le secteur agroalimentaire n'est pas un luxe. Dans un monde où les marchés évoluent rapidement, la technologie offre aux agriculteurs et aux sociétés d'aliments de nouveaux moyens de répondre aux besoins de leur clientèle. De nouvelles techniques de transformation des aliments pourraient stimuler la croissance économique et créer beaucoup d'emplois au Canada.

• (1315)

L'industrie agroalimentaire canadienne doit demeurer technologiquement compétitive. Il est essentiel de poursuivre une recherche de pointe si nous voulons que le Canada demeure un leader mondial dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Agriculture et Agroalimentaire Canada s'efforce de poursuivre des activités de recherche et de développement poussées en dépit des restrictions budgétaires. Le gouvernement ne peut sans doute pas augmenter son budget de recherche et de développement en agroalimentaire, mais nous pouvons au moins conserver ce que nous avons.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a clairement fait savoir qu'il demeurait très attaché à la recherche. Nous devrons cependant procéder à une redistribution des fonds. À cette fin, le ministère entend réduire ses coûts et dépenser de façon plus avisée. Il veillera à ce que les priorités en matière de recherche soient déterminées par les débouchés commerciaux. Autrement dit, nous effectuerons une recherche qui rapporte.

Le sunola, tournesol miniature résistant au gel mis au point au centre de recherche de Saskatoon, en est un parfait exemple. Les redevances que rapportera la vente de graines certifiées retourneront à la station qui entreprendra d'autres projets de recherche en collaboration avec le secteur privé. Le ministère fait en sorte que la recherche réponde aux besoins des consommateurs. La participation de l'industrie aide le service de la recherche à établir ses priorités. Le ministère encourage ses chercheurs à suivre des ateliers de sensibilisation aux demandes du marché. L'an dernier, sur 13 nouvelles technologies possibles présentées à l'une de ces sessions par la direction de la recherche du ministère pour la région de l'Est, 11 ont été acceptées comme ayant un potentiel commercial important.

Depuis que le Conseil du Trésor autorise le ministère à recevoir des fonds de l'extérieur sous forme notamment d'appuis financiers, de redevances et de revenus, le secteur agroalimentaire participe à un nombre croissant de projets de recherche. Les investissements de ce secteur dans la recherche agroalimentaire faite par le gouvernement fédéral sont passés de 5 milliards de dollars en 1989 à près de 18 milliards aujourd'hui.

L'an dernier, le ministère a entrepris un projet pilote d'investissement de contrepartie. Pour chaque dollar investi par le secteur privée dans la recherche agroalimentaire, le gouvernement en investit un autre. Cette année, la part du fédéral s'élève à deux millions de dollars, chiffre qui pourrait augmenter sensiblement au cours des années à venir.

De toute évidence, l'industrie n'investirait pas de telles sommes à moins d'être convaincue du bien–fondé de la recherche. Lorsque le produit est prêt à être commercialisé, le ministère n'a pas à rechercher un acheteur, il est déjà là. Les projets conjoints entre le secteur public et le secteur privé débouchent plus vite et plus facilement sur des applications pratiques des connaissances théoriques.

La recherche agroalimentaire présente de nombreux avantages. Les découvertes scientifiques faites dans nos laboratoires contribuent non seulement à augmenter les connaissances de l'humanité, mais aussi à relever notre niveau de vie sur le plan tant économique qu'environnemental.

Envisagez le cas de l'éthanol. Ce pourrait être le carburant miracle du XXIe siècle. Il est dérivé d'une ressource renouvelable, nos excédents de grains, et sa combustion est plus propre que celle de l'essence, ce qui fait qu'il est moins dommageable pour l'environnement. L'éthanol et les autres combustibles dérivés de la biomasse pourraient former le noyau d'une nouvelle industrie qui donnerait un sérieux coup de pouce à l'économie du Canada rural. Les scientifiques d'AAAC travaillent à cela. Un jour, grâce à eux, nous exporterons peut–être de l'éthanol, et sa technologie d'élaboration, à un monde en manque d'énergie.

Ce n'est pas farfelu. Il existe actuellement des projets prometteurs en biotechnologie dans les laboratoires de recherche d'AAAC. Il y a quelques années on aurait dit que c'était de la science–fiction.

Croiriez–vous que nos spécialistes en biologie moléculaire travaillent sur un produit naturel, appelé stevioside, dont le pouvoir édulcorant est 300 fois plus grand que celui du sucre? Que certains scientifiques d'AAAC utilisent les carapaces de crabe comme matériau d'emballage véritablement biodégradable? Un jour, des enzymes génétiquement modifiées, extraites de l'estomac des vaches, pourraient remplacer le chlore, un produit toxique, dans le blanchiment des tissus et des papiers. Je ne parlerai pas des micro–organismes «sur mesure» qu'AAAC lance comme insecticides et engrais naturels.

• (1320)

L'expérience prouve que la R–D en agriculture est l'un des meilleurs investissements que l'on puisse faire. Nombre d'études effectuées au Canada ont montré que le rendement de l'investissement dans la recherche agroalimentaire peut dépasser 50 p. 100. La même chose a été constatée aux États–Unis. C'est un moteur de croissance dans tous les sens du terme et nous devons en tirer parti.

Avec l'aide de nos partenaires du secteur privé, nous devrions profiter de bien d'autres occasions de ce genre dans l'avenir.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, j'aimerais bien poser une question au sujet du Sénat, mais je vais me retenir.

Le député a longuement traité de la recherche qui est, avec son financement, une question importante dont il faut discuter. Il

arrive souvent que l'on ait recours à un système de contributions ou de prélèvements pour soutenir la recherche.

J'aimerais que le député nous dise si ces contributions devraient être volontaires ou non, s'il accepte la façon dont les niveaux de ces contributions seraient établis, et comment ce système pourrait améliorer le financement de la recherche agricole.

M. Pickard: Monsieur le Président, il importe de bien comprendre le rôle essentiel joué par la recherche dans l'industrie agricole au cours de cette période. Il ne fait aucun doute que, depuis 40 ans, chaque dollar consacré à la recherche et au développement a rapporté énormément.

Hier encore, lors des audiences du Comité de l'agriculture, c'était au tour du professeur McEwen, de l'Université de Guelph, de formuler des observations très intéressantes sur la R–D.

La production des vaches laitières a doublé. Nous produisons la même quantité de lait qu'il y a 40 ans, même si le nombre de vaches a diminué de moitié. Dans l'industrie du porc, nous produisons du porc qui est 80 p. 100 plus maigre qu'il y a 40 ans, tout en utilisant beaucoup moins de provendes. Dans les années 1950, il fallait trois kilos de provendes pour produire une douzaine d'oeufs, alors qu'il n'en faut que la moitié aujourd'hui. Il y a 40 ans, à l'Île–du–Prince–Édouard, un acre donnait environ 200 boisseaux de pommes de terre. Aujourd'hui, les agriculteurs jugeraient la situation catastrophique s'ils n'obtenaient pas 500 boisseaux par acre. Ces exemples illustrent l'importance de la recherche–développement.

Comment financer les activités de R–D? Le gouvernement a fait preuve d'initiative et de dynamisme en proposant de créer une association unique entre lui et le secteur privé pour financer la R–D. Cette façon de procéder nous permettra de dépenser judicieusement, comme l'a laissé entendre le ministre. Nous devons recourir à la coparticipation pour savoir dans quelle voie l'industrie souhaite s'engager, comment elle compte s'y prendre au niveau de la R–D, et où elle veut aller.

Si l'industrie elle–même considère que des projets de recherche sont utiles et importants, elle sera prête à participer à leur financement. Par conséquent, la solution de l'avenir réside dans le cofinancement de la recherche–développement, par le gouvernement et l'industrie, de façon à faire progresser ces activités.

Je suis convaincu que les nouvelles innovations et initiatives liées à la R–D sont essentielles à la prospérité de notre pays. Par conséquent, je pense que le financement de ces activités doit être assuré conjointement par l'industrie et le gouvernement, qui doivent travailler de concert et viser les mêmes objectifs.

M. Hermanson: Monsieur le Président, je n'ai peut–être pas formulé ma question assez clairement, ou alors le député n'écoutait pas. J'aurais probablement dû poser une question concernant le Sénat.

• (1325)

Ma question au député d'en face visait précisément la levée de fonds pour la recherche au moyen du système de déduction. Le député ne sait peut–être pas ce qu'est un système de déduction. C'est le moyen par lequel on effectue un prélèvement sur les ventes d'un produit agricole, disons tant de cents sur une tonne de blé ou sur un litre de lait, pour aider à financer la recherche.

Je voulais savoir si le député était favorable au recours à un système de déduction afin de financer la recherche. Dans l'affirmative, comment devrait–on gérer ce système? Sur quelle base ferait–on les prélèvements? Ces prélèvements seraient–ils volontaires ou non? Autrement dit, la participation des producteurs au programme serait–elle obligatoire ou facultative?

M. Pickard: Monsieur le Président, j'ai tenté d'élargir la perspective du leader parlementaire. Il semble avoir une vision très restreinte de la recherche et du développement.

Concernant le système de déduction, je serais favorable à une participation volontaire de l'industrie. Cette dernière peut choisir de contribuer de l'argent ou non. Je n'y vois aucune objection. Cependant, je suis convaincu qu'il faut se rendre compte que, dans l'industrie, la recherche dispose d'une base très vaste et ne se limite d'aucune façon à des groupements de producteurs spécialisés, mais à toutes les autres sources de production au Canada. Il faut stimuler la science, la technologie, la recherche ou toute autre activité de ce genre à l'avenir.

J'ai tenté d'indiquer jusqu'où le Canada était allé dans le domaine de la recherche. Je crois qu'en tant que Canadiens, nous devrions être fiers de nos réalisations. La recherche que nous avons effectuée est sûrement plus avancée que celle qui se fait dans la plupart des autres pays. Aujourd'hui, nous pouvons exporter notre technologie. Nous avons de belles réalisations. Si l'on pense aux progrès que nous avons obtenus avec le blé et à nos autres découvertes, le Canada a décidément pris une bonne longueur d'avance.

Le vice–président: La présidence se trouve dans une position difficile, puisque le député a commencé son intervention à 13 h 10 et qu'il pourrait en principe parler jusqu'à 13 h 30. Je voudrais que tous les députés comprennent bien que si les échanges se poursuivent pendant encore trois minutes, nous ne pourrons procéder au vote aujourd'hui.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, une brève question. Si le député ne peut répondre à la question sur les prélèvements, je me demande ce qu'il pense du Sénat triple E et de l'aide qu'un Sénat réformé pourrait offrir au secteur agricole?

M. Pickard: Monsieur le Président, le Parti réformiste semble avoir du mal à s'en tenir au sujet à l'étude aujourd'hui. Il semble avoir la ferme intention de faire passer la question d'un Sénat triple E avant celle de l'agriculture. C'est un comportement très discutable à adopter à la Chambre.

Toutefois, je crois que le problème ne vient pas du gouvernement. Il vient de l'opposition. Les médias ont d'ailleurs très souvent souligné son incompétence, qui ressort très clairement aujourd'hui.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

Le vice–président: Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait exiger, en vertu des paragraphes 11(1) et (3) de la Loi sur l'immigration, que tous les aspirants immigrants subissent un test de détection du VIH et inclure, en vertu du paragraphe 19(1) de la Loi sur l'immigration, le résultat positif d'un test de détection du VIH parmi les motifs d'inadmissibilité au Canada.

—Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole à la Chambre et de débattre de cette question avec mes collègues quoique, à franchement parler, il n'y a ici pas grand–chose à débattre.

Cette motion, qui vise à exiger que tous les aspirants immigrants subissent un test de détection du VIH et à inclure le résultat positif d'un tel test parmi les motifs d'inadmissibilité au Canada, relève du simple bon sens. Toutefois, le simple bon sens n'a pas toujours le dessus en matière d'immigration.

Je me permets de donner un bref aperçu de la situation afin que tous les députés saisissent l'importance de cette question et la nécessité d'adopter cette motion. Je n'apprendrai rien à personne ici en disant que le VIH, le SIDA—et j'emploie ces termes indifféremment pour des raisons évidentes—est un fléau meurtrier qui, pour intolérable et navrant qu'il soit, n'a pas encore atteint son pire niveau.

Des milliers de Canadiens en sont affligés et des milliers d'autres le seront encore. Aussi tragique et dévastateur que le SIDA ait été au Canada, cette maladie n'a pas encore ici les terribles proportions qu'elle a prises dans bien d'autres pays, surtout dans les pays en développement. Il y a en Afrique des pays où l'on estime à 20 p. 100 au moins le taux de contamination au VIH. C'est là une statistique qui a de quoi nous attrister et nous terrifier tous.

Il ne fait aucun doute que la prévention du SIDA est une priorité pour les Canadiens. Nous avons lancé des campagnes d'information, des programmes d'épuration de nos stocks de sang et des programmes de sensibilisation des personnes infectées pour les empêcher de répandre la maladie. Cependant, en dépit de tous les efforts déployés pour contrer la maladie, aucun gouvernement n'est intervenu au niveau de l'immigration.

La Loi sur l'immigration contient pourtant certaines dispositions claires: premièrement, la protection de la santé et de la sécurité des Canadiens doit constituer une priorité de notre politique et, deuxièmement, toute personne atteinte d'une maladie susceptible d'imposer un fardeau excessif à nos services sociaux et à nos services de santé doit être déclarée inadmissible à la citoyenneté canadienne. Le texte de la Loi sur l'immigration est simple et clair sur ces points.

En conformité de la Loi sur l'immigration, le ministère de l'Immigration fait subir une batterie de tests à toutes les personnes qui demandent à immigrer ou à obtenir le statut de réfugié au Canada. Il convient de souligner que le règlement médical relatif à l'immigration impose des tests rigoureux. Voici une liste de maladies dont on effectue actuellement le dépistage: tuberculose, hépatite, diabète, maladies physiques débilitantes et même syphilis. Les maladies sexuellement transmissibles font actuellement l'objet d'un dépistage et les personnes qui en sont atteintes sont écartées du processus. Il y a cependant une exception et c'est la plus dangereuse de ces maladies, celle qui est fatale dans 100 p. 100 des cas, à savoir, le SIDA.

Pourquoi? C'est une bonne question. J'ai posé cette question à de nombreuses reprises. Voici quelques–unes des réponses obtenues du ministère et du ministre. Des hauts fonctionnaires du ministère de l'Immigration m'ont dit que l'infection au VIH n'était pas une maladie contagieuse.

Je ne plaisante pas. On m'a dit que le SIDA n'était pas contagieux. Bien sûr, ces fonctionnaires m'ont expliqué dans leurs termes qu'une maladie contagieuse est une maladie qui se transmet par le souffle d'une personne atteinte ou par le toucher. Il est vrai que l'on ne peut vraisemblablement pas contracter le SIDA ainsi, mais tout le monde sait qu'il s'agit d'une maladie hautement transmissible. Affirmer que nous n'avons pas besoin de dépister le VIH chez les immigrants sous prétexte que ce n'est pas une maladie contagieuse constitue le comble de la bêtise sémantique ou de la rectitude politique et cela risque de provoquer des centaines sinon des milliers de pertes de vie et de nous coûter des millions de dollars.

• (1335)

J'ai demandé au ministre si son gouvernement préconise qu'on fasse subir aux immigrants un test de dépistage du SIDA. Il m'a dit que cette décision était laissée à la discrétion des médecins à l'étranger, tout comme celle de recommander qu'un immigrant soit déclaré non admissible.

Il a dit que, si les médecins détectent des traces du SIDA, ils peuvent, s'ils le désirent, recommander qu'une personne ne soit pas admise au Canada. Je ne suis pas certain de ce qu'il entendait exactement lorsqu'il a parlé de traces du SIDA. Je suppose qu'il voulait dire des symptômes.

Il n'y a évidemment pas de symptômes de l'infection par le VIH. La seule façon de déterminer si une personne est infectée, c'est de lui faire subir une analyse sanguine. C'est un test rapide, peu coûteux et facile à administrer. J'ai dit peu coûteux parce que plusieurs personnes m'ont interrogé au sujet du coût d'un tel test. D'après ce que je crois comprendre, le coût serait minime.

Le test de dépistage du SIDA est l'une des analyses sanguines les plus fréquentes. Tous les immigrants sont déjà soumis à des analyses sanguines, et il en coûterait très peu pour y ajouter le test de dépistage du SIDA. Et même si le coût était élevé? C'est une question de vie ou de mort.

Si une personne infectée par le VIH venait au Canada, nous, les contribuables, devrions débourser au moins 200 000 $ pour traiter cette personne jusqu'à sa mort. Nous n'avons pas les moyens d'assumer de tels coûts.

Nous ne pouvons pas courir le risque d'admettre des immigrants infectés par le VIH qui ne savent probablement qu'ils le sont. J'ai demandé à des fonctionnaires du ministère de l'Immigration qui travaillent actuellement à l'élaboration d'une nouvelle série de lignes directrices sur la non–admissibilité pour des raisons médicales si l'infection par le VIH sera une raison suffisante pour déclarer une personne non admissible en supposant que nous ayons pu découvrir que la personne était infectée. Ils m'ont répondu non.

Ils m'ont donné une explication basée sur le genre de logique que seuls certains bureaucrates peuvent avoir, soit que les nouvelles lignes directrices sont fondées sur la consommation de services médicaux sur une période de cinq ans. Un immigrant sera admis si on estime qu'il ne recevra pas plus de services médicaux que la moyenne durant les cinq années suivant son arrivée au Canada.

Ainsi, comme une personne infectée par ce virus pourrait rester relativement en santé pendant cinq ans, l'infection par le VIH ne figure pas sur la liste, même si les coûts seront énormes une fois que les symptômes du SIDA commenceront à se manifester—ce qui est inévitable—et même si les risques de transmission avant l'apparition de la maladie sont grands.

Par ailleurs, maintenant que les médecins partout dans le monde ont reconnu l'existence du VIH–2, dont les porteurs prennent souvent beaucoup plus de cinq ans avant de développer le SIDA, il est encore plus évident que les nouvelles lignes directrices du ministère basées sur le coût des services médicaux pour une période de cinq ans sont absolument insensées lorsqu'il s'agit de cette maladie. Voilà précisément pourquoi il faut que le gouvernement prenne des mesures particulières concernant cette maladie.

À l'heure actuelle, le Canada n'impose pas de test de détection du VIH tout d'abord parce qu'il ne s'agit pas d'une maladie contagieuse; deuxièmement, parce que les médecins doivent rechercher les symptômes même s'il n'en existe pas; et troisièmement, ce n'est pas une maladie dont le traitement est coûteux. Voilà le genre de logique que l'on pratique actuellement dans le système de l'immigration.

Il est clair qu'il faut presser le ministère de l'Immigration de faire montre d'un peu de logique en tâchant de servir les meilleurs intérêts des Canadiens. La motion à l'étude devrait procurer ce choc salutaire une fois mise en application dans la réglementation de l'immigration.

Je ne comprends tout simplement pas pourquoi le gouvernement actuel se refuse à mettre une telle mesure en application, mais quand je me sens cynique, je pense que certains groupes d'intérêt ont peut–être l'oreille de l'actuel ministre de l'Immigration et celle de ses prédécesseurs et ont semé la confusion à propos de cette mesure pleine de bon sens.

Au cas où mes collègues d'un côté ou de l'autre de la Chambre croiraient que voter en faveur de cette motion pourrait leur coûter des votes ou soulèverait la colère d'un grand nombre de gens, je tiens à leur assurer qu'il n'en sera rien.

Je tiens également à assurer aux députés que voter contre pourrait au contraire leur coûter des votes. Voici quelques faits pour prouver ce que j'avance. L'Association de l'immigration a mené un sondage d'opinion au cours de l'été.

• (1340)

Une des questions posées à plus de 1 000 personnes d'un bout à l'autre du pays demandait si les gens atteints de maladies contagieuses incurables devraient être autorisés à immigrer au Canada. Or, 77 p. 100 des répondants estimaient que non. Soit dit en passant, un sondage mené par une station de radio de Calgary juste avant l'été posait la même question. Le résultat fut spectaculaire, bien que non scientifique: 94 p. 100 des répondants étaient d'avis qu'on ne devrait pas laisser immigrer au Canada les gens atteints du VIH.

Quand a–t–on vu pour la dernière fois une question susciter un tel consensus? Voilà ce que je voulais démontrer. Il existe un consensus sur ce point. Bien sûr, j'ai aussi reçu des lettres d'une ou deux personnes représentant un point de vue radical qui contestaient mes appels en faveur d'un test de détection du VIH. Mais cela ne fait pas le poids en comparaison du taux de répondants en faveur du test.

Je puis assurer à mes collègues qu'il y a consensus sur la question. Les Canadiens ont été étonnés lorsque j'ai signalé qu'il n'y avait pas de dépistage du SIDA chez les immigrants. Maintenant qu'ils le savent, ils sont en faveur des changements nécessaires.

Il ne s'agit pas simplement de répondre aux voeux des Canadiens— ce qui est déjà une raison suffisante pour agir—mais il faut aussi faire ce qu'il y a de mieux, ce qui est bien, ce qui est sensé.

Les Canadiens, y compris les députés, veulent que le SIDA disparaisse du Canada. Il n'y a personne qui soit contre l'élimination de ce fléau. Dans ces conditions, pourquoi ne pas prendre la mesure la plus élémentaire, la plus prévoyante, la plus évidente pour atteindre cet objectif? Pourquoi ne pas empêcher ceux qui sont atteints de cette maladie de venir au Canada?

Cela dépasse l'imagination. Je ne sais plus combien de mes électeurs et de citoyens de tous les coins du pays m'ont demandé, soit par lettre, soit de vive voix comment les Canadiens pouvaient être assez stupides pour ne pas imposer de tests de dépistage aux immigrants afin de refouler les séropositifs.

Pourquoi ne pas le faire, alors que presque tous les autres pays le font, alors que des pays comme les États–Unis vont jusqu'à refouler les SIDAtiques qui veulent venir comme simples visiteurs?

Je m'empresse de préciser que ce n'est pas là l'objet de ma motion. Il n'y a pas de moyen de soumettre tous les visiteurs à des tests; ce ne serait pas possible. La motion ne porte que sur ceux

qui demandent à venir au Canada à titre d'immigrant ou de réfugié pour devenir des citoyens permanents.

Je voudrais dire un mot du caractère humanitaire de cette motion. Un ou deux de mes collègues d'en face m'ont reproché d'être insensible, de ne pas être sympathique à la cause de ceux qui veulent immigrer au Canada et sont porteurs du VIH.

Il n'est jamais agréable de refuser des immigrants, peu importe pour quel motif. Le Canada est le plus beau pays du monde et l'une des destinations de prédilection pour tous ceux qui veulent commencer une nouvelle vie dans un autre pays.

C'est pourquoi le Canada reçoit plus de demandes d'immigration qu'il ne peut en accepter, même si nous en acceptons beaucoup trop. Le Canada doit dire non à quelques candidats. Il n'y a pas moyen de faire autrement. Nous ne pouvons pas accepter tout le monde. Les Canadiens et le gouvernement doivent donc faire des choix.

Nous devons concevoir des règles qui permettent d'écarter certains candidats pour en accepter d'autres. Pour rédiger de bonnes règles et concevoir un processus de sélection juste et adéquat, nous devons établir des priorités.

À mon avis, la priorité qui devrait éclipser toutes les autres, c'est la protection de ceux qui ont déjà été admis au Canada ou de ceux qui y sont nés. Il n'y a pas d'autre solution. Nous serions très injustes envers nos électeurs si leur protection et celle des services que le gouvernement administre pour eux ne constituaient pas notre priorité absolue.

• (1345)

Aussi, quand quelqu'un demande l'autorisation d'immigrer au Canada et qu'il a une maladie constituant non seulement une menace pour la sécurité des Canadiens, mais très certainement un fardeau monumental pour nos services de santé déjà au bord de l'effondrement, nous n'avons guère d'autre choix que celui de conclure que l'admission de cette personne met sérieusement en péril la sécurité et le budget des Canadiens. Il faut exclure de tels immigrants afin de laisser la place à d'autres.

Le Canada n'a pas l'obligation morale d'accepter tous ceux qui demandent à immigrer dans notre pays. Sa seule obligation est de fournir une bonne terre d'asile à ceux qu'il accepte.

À titre de législateurs, nous avons le devoir de nous assurer que seuls les meilleurs candidats à l'immigration, les plus capables et les plus productifs soient acceptés dans notre pays. Nous avons le devoir de protéger nos électeurs. Nous avons le devoir d'appliquer le préambule de la Loi sur l'immigration, qui nous enjoint de garantir la santé, la sécurité et l'ordre public au sein de la société canadienne.

Dernièrement, la politique d'immigration n'a pas su respecter cette obligation. Les Canadiens ont été déçus de la politique d'immigration et de ceux qui l'appliquent. Ils croient en effet que l'on n'admet pas les bonnes personnes et qu'il y a un trop grand nombre de bons candidats qui sont exclus. Il faut que cela change.

Cette motion est un petit pas en vue de redonner une certaine légitimité au programme d'immigration du Canada et de convaincre la population canadienne que sa protection est vraiment notre priorité absolue. C'est un petit pas en vue de donner un sens au programme d'immigration.

Faisons ce pas. Adoptons cette motion unanimement, sans sectarisme, et améliorons ainsi l'immigration. Par la même occasion, prenons une autre mesure qui est aussi importante, ou même plus, soit prévenir la progression du SIDA au Canada.

Si elle était mise en oeuvre, cette motion constituerait une étape importante dans la lutte contre le SIDA. Personne n'y perd. Tout le monde y gagne. La population canadienne y gagne la sécurité et un allégement du fardeau imposé à notre régime de santé. Les législateurs y gagnent en appuyant une initiative extrêmement populaire. Le gouvernement y gagne en recevant l'ordre de la Chambre de faire quelque chose qui se fait attendre depuis longtemps. Les immigrants y gagnent en faisant l'objet d'un examen médical approfondi.

Oui, c'est une décision difficile que d'interdire l'entrée comme immigrant à quelqu'un pour des motifs médicaux, mais il y a tellement de gens qui sont contaminées par le virus et ne le savent pas. Tout en empêchant ceux qui sont contaminés d'immigrer au Canada, nous rendrons un inestimable service à des centaines ou des milliers de personnes qui pourraient ne pas savoir qu'elles sont contaminées.

Nous ne rendrons pas un mauvais service à celles qui le savent parce que, j'en ai bien peur, leur sort est connu. Cependant, nous pourrions rendre involontairement service à celles qui sont contaminées, mais ne le savent pas.

Enfin, cette disposition se fait attendre depuis longtemps. Elle doit être adoptée. Il n'y a pas de raison qu'elle ne le soit pas. Le fait qu'elle vienne de ce côté–ci de la Chambre ne devrait pas être un facteur. Que la Chambre l'adopte afin que la population sache que nous avons fait notre travail et que nous avons pris une mesure importante pour la protection des Canadiens et la rationalisation du régime d'immigration canadien qui est mis à rude épreuve.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): À la lumière de nos discussions, il est clair qu'il y a encore un certain nombre d'idées fausses qui sont répandues au sujet des personnes infectées par le VIH ou atteintes du SIDA. Malgré des efforts soutenus pour sensibiliser la population, il y a manifestement encore des préjugés bien ancrés en ce qui concerne cette terrible maladie et le virus qui lui est associé. La motion dont nous sommes saisis reflète quelque peu cette attitude regrettable.

Je voudrais préciser très clairement que, même si je ne remets pas en question les intentions de mon honorable collègue, je me demande si cette motion ne repose pas sur des idées préconçues et tout à fait fausses. Je voudrais signaler que beaucoup de gens pensent à tort qu'une personne infectée par le VIH est nécessairement atteinte du SIDA. Il est également faux de croire, comme

certains, que le SIDA peut être transmis par simple contact. Ce qui est pire encore, c'est qu'on s'imagine parfois à tort qu'une personne porteuse du VIH ne peut plus apporter aucune contribution à la société. Nous savons tous que ces idées sont fausses. Quoi qu'il en soit, elles continuent malheureusement d'influencer certaines perceptions du public.

• (1350)

Les idées fausses sur les maladies, les handicaps et les affections n'ont rien de nouveau au Canada. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner la Loi sur l'immigration de 1952. On s'aperçoit alors qu'il y a certains précédents dans l'histoire concernant le dépistage obligatoire de maladies chez les aspirants immigrants.

En 1952, la protection de la santé et de la sécurité publiques était, comme à l'heure actuelle, un objectif essentiel des législateurs relativement à l'immigration au Canada. C'était avant que le Canada n'adopte un système universel de soins de santé. Ainsi, le problème qui se posait n'était pas relié à un fardeau excessif sur notre système de soins de santé. Quoi qu'il en soit, la loi énumérait des maladies et des déficiences qui, en soi, constituaient des motifs suffisants pour refuser l'entrée au Canada à quelqu'un.

La loi était loin d'être subtile. Elle reflétait les préjugés communs à l'époque. Elle refusait l'admission au Canada aux idiots, aux imbéciles, aux faibles d'esprit, aux épileptiques, aux aliénés, ainsi qu'aux muets, aux aveugles et aux autres déficients physiques. Les attitudes au sujet des handicaps étaient bien différentes à l'époque.

En 1952, on ne croyait pas qu'une personne ayant un problème de santé pouvait vivre normalement. On n'envisageait pas la possibilité d'avoir recours à la science médicale pour contrôler ces problèmes.

On jugeait, par exemple, que l'épilepsie était un motif valable d'exclusion, même lorsqu'elle était contrôlée. Lorsqu'une nouvelle loi sur l'immigration a été promulguée en 1978, elle constituait, Dieu merci, un progrès considérable par rapport à l'ancienne loi, surtout en ce qui concerne les motifs possibles d'exclusion sur le plan de la santé.

On a apporté alors deux modifications importantes. La première réSIDAit dans le critère relatif au fardeau excessif pour le système de santé. On voulait protéger ainsi le système universel de soins de santé créé neuf ans plus tôt. Il s'agissait d'empêcher qu'il ne soit débordé par des gens qui n'avaient pas contribué à son financement.

Ensuite, la liste des maladies et des déficiences rendant automatiquement une personne non admissible a été supprimée. La non–admissibilité devait être dorénavant décidée par des médecins chargés de juger si l'état de santé d'une personne représentait une menace pour la santé publique ou un fardeau excessif pour les services sociaux ou de santé. Ainsi, les épileptiques peuvent désormais être admis au Canada si leur état est jugé contrôlable.

Nous avons fait beaucoup de progrès depuis 1952 et je crois que nous devrons continuer sur cette lancée. Malheureusement, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui nous ramène, à mon avis, à des attitudes qui avaient cours en 1952.

Cette motion ferait du résultat positif d'un test de détection du VIH un motif de non–admissibilité au Canada. Elle fait fi des attitudes envers des maladies qui ont évolué au fil des ans. Elle fait fi des progrès réalisés dans les attitudes et les pratiques médicales. Par–dessus tout, elle fait fi des progrès accomplis face à notre approche du SIDA.

Nos lois et nos institutions doivent refléter ces progrès. En tant que législateurs, nous devons analyser sans parti pris ces questions qui donnent trop souvent libre cours aux préjugés et aux actions discriminatoires.

Si nous sommes des législateurs dignes de ce nom, nous devons chercher à éviter d'imposer nos jugements de valeur aux autres. Nous devons nous efforcer de résister aux données peu sûres et aux idées préconçues. Nous devons prendre garde de ne pas adopter à toute vapeur une politique qui soit fondée davantage sur la peur que sur les faits.

Je voudrais que l'on comprenne très bien notre position. Les faits parlent d'eux–mêmes. Des personnes séropositives peuvent vivre bien des années sans développer le SIDA. Ces séropositifs peuvent apporter une précieuse contribution à notre société. Un grand nombre d'entre nous ont travaillé sans relâche à la destruction des mythes concernant le SIDA. Toute décision rétrograde risque de compromettre les progrès considérables qui ont été faits ces dernières années.

La décision que nous prendrons au sujet de cette importante question peut faire grand tort à notre réputation de transparence, d'équité et de justice dans le monde. Cela, il faut l'éviter à tout prix.

• (1355)

En même temps, j'apprécie le fait que l'on ne veuille pas imposer un trop lourd fardeau à nos services sociaux et de santé. C'est une priorité pour le ministère de l'Immigration et pour le ministre.

Je suis certaine que nous pouvons en arriver à une décision qui soit à la fois juste et économique. C'est pourquoi le gouvernement examine actuellement les nombreux renseignements que nous possédons sur le VIH. Nous annoncerons notre décision très bientôt.

Le député admettra, j'en suis sûre, que cette question mérite toute notre attention. C'est en 1978 que l'on a examiné pour la dernière fois les dispositions médicales de la Loi sur l'immigration. Nous ne voudrions donc pas prendre une décision hâtive et mal éclairée sur cette question. Encore une fois, nous consacrons passablement de temps et d'attention aux questions de non–admissibilité pour des raisons de santé.

Nos décisions tiendront compte, comme il se doit, des questions qui nous préoccupent à propos du système de soins de santé, de la justice sociale et de l'économie. Je sais que le député, qui s'intéresse de près à cette situation, ne voudrait pas que nous agissions de manière irréfléchie. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, et à dire au député et à la Chambre qu'ils n'ont rien à craindre de ce côté-là.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, je prends la parole dans le cadre de la discussion de la motion M-285 demandant l'imposition obligatoire pour les immigrants et certaines catégories de visiteurs de subir un test du VIH.

L'article 11 de la Loi sur l'immigration stipule que tous les immigrants, ainsi que les visiteurs de certaines catégories visés par règlement, sont astreints à un examen médical. L'article 11 définit la visite médicale prévue au paragraphe 11.1, à savoir la vérification des facultés mentales et physiques ainsi que l'étude sur le plan médical des dossiers concernant l'immigrant ou le visiteur.

L'article 19 de la loi fait état des catégories de personnes non admissibles au Canada, des terroristes aux criminels de guerre, en passant par les personnes ayant été déclarées coupables de crimes commis au Canada ou à l'étranger, etc.

Le libellé de la motion, déposée par mon collègue de Calgary-Nord-Est, du Parti réformiste, vise donc à interdire l'admission au Canada aux immigrants et aux visiteurs porteurs du virus du SIDA. Selon lui, cette maladie devrait être inscrite à l'article 19 de la Loi sur l'immigration.

Le ministre de l'Immigration a déjà reconnu que le Canada peut actuellement juger inadmissibles des personnes qui sont porteuses du VIH ou qui souffrent du SIDA. En 1993, 54 personnes ont été refusées pour ce motif. Il suffit qu'un médecin soupçonne qu'un immigrant soit porteur ou ait le SIDA pour qu'un test de dépistage soit effectué. Une fois la maladie confirmée, deux médecins doivent s'entendre pour recommander au gouvernement de rejeter la candidature.

Le ministre a déclaré à la presse que le motif du refus dans ces cas n'est pas le danger pour la santé publique, mais le poids financier que cela imposerait au système de santé canadien. Cette disposition serait d'ailleurs utilisée pour refuser l'admission des gens atteints d'autres maladies exigeant des soins de santé très coûteux, comme certains cancers, certaines maladies rénales ou cardiaques.

Le ministre a de plus lui-même souligné qu'il serait important de s'assurer de la fiabilité des tests dans les différents pays avant de rendre le dépistage obligatoire. En ce qui touche les demandeurs du statut de réfugié, qui doivent passer un examen médical dans les 60 jours de leur arrivée au Canada, le ministre considère sûrement que cette question est délicate, car il a déclaré; «d'un côté, il y a les considérations médicales et de l'autre, une peur réelle d'être persécuté».

• (1400)

De plus, cette question a des implications au niveau des droits de la personne. Le ministère de la Justice devrait donc examiner cet aspect de la question avant de rendre une décision finale à ce sujet.

La sélection des immigrants basée sur le dépistage du SIDA est un débat public. Parmi les raisons invoquées pour ce débat, c'est la disposition à l'effet que l'exclusion des immigrants porteurs de VIH limiterait la transmission du virus et réduirait les coûts de santé inhérents au traitement du SIDA de ces immigrants.

Pour pouvoir évaluer si une minorité spécifique d'immigrants représente une charge financière pour un système de santé public, il faut examiner plus que simplement les coûts attribuables à une maladie particulière. La charge économique d'une maladie doit être comparée à celle d'autres maladies déjà existantes pour lesquelles les immigrants sont ou non sélectionnés. Ceci, bien entendu, afin de développer une politique d'immigration rationnelle, équitable et surtout exempte de toute discrimination.

Un groupe de chercheurs du Centre de médecine, d'éthique et de droit de l'Université McGill, à Montréal, a publié récemment une étude portant sur la comparaison des coûts occasionnés par le traitement du SIDA et ceux du traitement des maladies coronariennes. Dans cette étude, les chercheurs utilisent un modèle visant à estimer les coûts directs attribuables au SIDA et aux maladies coronariennes prévus pour les dix années suivant l'arrivée des immigrants entrés au Canada en 1988.

Le modèle se divise donc en trois composantes. D'abord, estimer les coûts du dépistage du SIDA chez les immigrants, deuxièmement, estimer les coûts des soins aux immigrants infectés du SIDA et troisièmement, estimer les coûts des soins aux immigrants souffrant d'une maladie coronarienne.

Les résultats de l'étude en surprendront peut-être plusieurs. Après dix ans, on estime que le coût total direct des soins de santé attribuables au VIH seraient de 18,5 millions de dollars. Pour cette même période de dix ans, le coût total pour les soins des immigrants atteints d'une maladie coronarienne serait de 21,6 millions.

[*Traduction*]

Il n'existe aucune méthode efficace de dépistage des éventuelles insuffisances coronariennes cliniques dont la probabilité croît avec le temps. Toutefois, en excluant tous les immigrants de plus de 50 ans, on pourrait économiser 14 millions sur le coût total prévu des maladies coronariennes qui se chiffre à 21,6 millions de dollars.

Quant à la fiabilité du test même, nous savons qu'elle n'est pas de 100 p. 100. En fait, nous savons qu'il faut trois tests consécutifs avant de pouvoir confirmer la présence du VIH chez quelqu'un. Ce processus long et coûteux ne détecte pourtant pas les porteurs du VIH dans 10 p. 100 des cas.

L'étude dont je parle ici présumait que les tests seraient effectués au Canada, de sorte que les faux résultats seraient réduits au minimum. Autrement, comment le gouvernement canadien pourrait-il contrôler la qualité des tests faits ailleurs? Un problème semblable est survenu en 1981, alors que des tests coûteux

visant à détecter la présence d'un parasite de l'intestin chez d'éventuels immigrants ont été abolis, en partie parce que ces tests étaient effectués dans des laboratoires étrangers et qu'il était impossible d'en contrôler la qualité.

Ces éléments sont autant d'arguments contre la mise en place d'un programme de dépistage du SIDA chez les éventuels immigrants et les réfugiés. Je n'ai même pas parlé des considérations d'ordre moral qui auraient tout autant d'importance, à mon avis. Après tout, il est complètement discriminatoire d'appliquer un critère pour une maladie et non pour une autre. Des tests de dépistage du SIDA renforceraient également les stéréotypes et la discrimination contre les immigrants ou les réfugiés éventuels, que ce soit au Canada ou dans le pays où ils devraient retourner.

• (1405)

Au lieu de penser que la propagation du virus du SIDA est le fait des visiteurs ou des nouveaux réSIDAnts du Canada, il faut plutôt l'examiner dans un contexte global. Autrement dit, si le gouvernement canadien imposait le test obligatoire de dépistage du SIDA, comment pourrait-il justifier de ne pas dépenser un montant équivalent, à même l'argent des contribuables, pour des programmes de sensibilisation visant à prévenir la progression de cette maladie? La prévention est le seul moyen de contrôler le SIDA, ce qui est sûrement mieux que de dépenser des millions de dollars pour des tests de dépistage qui ne donnent absolument aucun résultat concret.

[*Français*]

Monsieur le Président, pour toutes ces raisons, le Bloc québécois votera contre cette motion.

[*Traduction*]

Pour toutes ces raisons, le Bloc québécois votera contre cette motion.

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je vous remercie de votre aimable attention. Je suis heureux de participer au débat sur la motion présentée par le député de Calgary–Nord–Est, qui demande essentiellement au gouvernement de rendre obligatoire le test de détection du virus du SIDA, ou VIH, pour toutes les personnes qui désirent immigrer au Canada.

Vu sa gravité, sa nature infectieuse et pandémique, l'absence de vaccin et de traitement efficace, le SIDA a, au début, semé la panique parmi le public, les employeurs, les compagnies d'assurance, les écoles et mêmes les travailleurs de la santé.

Aujourd'hui, certains sont encore effrayés à la simple mention du terme SIDA qui—il fut un temps—terrorisait presque tout le monde. Cependant, la crainte peut engendrer deux comportements opposés: elle peut soit inciter à prendre des mesures préventives, ce qui est louable, soit ôter toute pitié normalement ressentie pour ceux qui vivent avec la maladie, ce qui serait une tragédie.

La crainte du SIDA était souvent due à une mauvaise compréhension au sein du public, qui était aussi victime de désinformation. Mais cette crainte se dissipe à mesure que la recherche élargit nos connaissances et améliore notre compréhension du VIH, et que les mesures de sensibilisation détruisent le mythe qui entourait la maladie. On recommence à éprouver de la compassion à l'endroit des malades et des porteurs du virus. C'est pourquoi je redoute que la motion dont nous sommes saisis et que les mesures qu'elle propose soient motivées par les craintes non fondées du passé.

La motion pourrait donner aux Canadiens des raisons de croire que leur attitude d'autrefois, due à une mauvaise compréhension de ce qu'est le VIH, était justifiée, ce qui risquerait d'entraîner un mouvement de panique et de causer des souffrances inutiles, sans que cela présente le moindre avantage pour la santé publique. Cette méprise pourrait alors toucher directement les immigrants, même si ceux d'entre eux qui vivent actuellement au Canada ne sont absolument pas plus susceptibles d'êtres porteurs du VIH que ne le sont les Canadiens de souche.

Je redoute que nous ravivions involontairement—ou volontairement—l'animosité des Canadiens à l'endroit des immigrants, sans que cela profite d'aucune façon à la santé et à la sécurité publiques, ni à notre système de soins de santé. Nous devons mettre les choses en perspective.

Les experts médicaux ne considèrent pas l'infection au VIH comme une menace pour la santé et la sécurité publiques comparable à celle de la tuberculose, ou autrefois de la variole. J'ai plus à craindre de me trouver à proximité d'une personne qui a un rhume ordinaire que d'une personne séropositive.

Contrairement au rhume, le VIH ne se transmet pas par un contact occasionnel. Même les contacts étroits, par exemple entre des travailleurs de la santé et leurs patients, présentent un très faible risque. Je ne risque certainement pas d'être infecté à la suite d'un contact occasionnel avec un immigrant ou un visiteur étranger séropositif.

La campagne de sensibilisation a été un succès au Canada et j'ose espérer que l'époque où on interdisait l'accès à l'école à des enfants nés avec le VIH est révolue.

La motion d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis, qui propose d'imposer le test de dépistage obligatoire du VIH aux immigrants et de refouler automatiquement toute personne déclarée séropositive, constitue une mesure rétrograde. Cette motion nous ramènerait à la noirceur du début des années 80 où nous ne comprenions pas grand-chose au SIDA.

• (1410)

La motion proposée par le député est-elle plus justifiée que le fait d'empêcher les séropositifs d'accéder à l'école, au marché du travail ou aux transports publics? Pareille mesure est-elle plus sensée que de soumettre les 28 millions de Canadiens à un test de dépistage? Je ne le crois pas.

Si l'entrée de personnes séropositives au Canada présentait une menace pour les Canadiens, le député passerait-il à l'étape suivante, c'est-à-dire proposer le dépistage obligatoire pour qu'une personne puisse obtenir un visa de visiteur au Canada? Et comment protégerions-nous la frontière ouverte entre les États-Unis et le Canada? Le député propose-t-il aussi que le test de détection du VIH soit administré à compter d'aujourd'hui à la frontière canado-américaine?

Le député est–il en train de proposer ici officiellement que toutes les personnes qui désirent entrer au Canada, y compris les pilotes d'avion—qui ne cessent d'aller et venir entre le Canada et l'étranger —, les diplomates, les touristes, les Canadiens rentrant de l'étranger, devront d'abord obtenir un résultat négatif à ce test? Le député a–t–il songé à ce qui adviendrait des personnes saines dont le test donnerait des résultats positifs? Le député a–t–il songé à l'épreuve que cela représenterait pour ces personnes?

Et que dire des personnes infectées dont les résultats seraient négatifs parce qu'elles n'auraient pas eu le temps de développer des anticorps? Le député peut–il imaginer le faux sentiment de sécurité que cela leur donnerait?

Je me demande si le député a songé à ce qu'il en coûterait de tester tout le monde, lui dont le parti ne cesse de réclamer chaque jour ici que le gouvernement réduise ses dépenses. Le député se rend–il compte du message que l'adoption de cette motion enverrait aux touristes et à la collectivité internationale?

Si la motion du député vise surtout à protéger la santé et la sécurité des Canadiens, elle n'est pas valable car elle ne tient pas compte de la façon dont le VIH se transmet d'une personne à l'autre. Si elle vise à empêcher que notre système de soins de santé ne soit surtaxé, le député reconnaîtra qu'il faut l'examiner à la lumière des critères généraux d'admissibilité qui existent déjà en matière médicale.

Il faudrait se poser une question fondamentale: sur le plan des coûts que doit absorber le système de soins de santé, les gens porteurs du virus du SIDA qui n'ont pas encore développé la maladie ne sont–ils pas différents de ceux qui souffrent de cette maladie ou de tout autre état chronique? Il y a une immense différence.

Le gouvernement n'écarte pas les craintes qu'entretiennent les Canadiens au sujet du test de dépistage du SIDA ou de son virus, le VIH, imposé aux étrangers qui font une demande d'immigration. Il tente de les dissiper de la façon la plus constructive et progressive qui soit, en effectuant une étude approfondie de tous les tests médicaux auxquels pourraient se soumettre les immigrants et en recueillant l'avis des meilleurs spécialistes. Une fois cette étude terminée, le gouvernement prendra les mesures qui s'imposent pour garantir la santé et la sécurité des Canadiens et pour protéger l'intégrité de notre système de soins de santé.

Toutefois, tant que l'étude ne sera pas terminée, les mesures que nous propose le député seront prématurées et injustifiées. Si cette Chambre devait tenir un débat et prendre une décision non éclairée sur cette question, cela ne ferait que favoriser les malentendus et les craintes qu'il faut précisément dissiper au sujet du VIH. Nous devons refuser de contribuer, sciemment ou non, à perpétuer les mythes et les craintes qui, trop souvent, radicalisent l'opinion des gens et font passer pour des parias ceux qui ont le plus besoin de notre compassion et de notre compréhension. Nous devons formuler une politique fondée sur les faits, les preuves et la raison, et non sur la peur, la spéculation et la propagande politique.

Je sais que le député d'en face qui a déposé cette motion partage les sentiments du gouvernement et du député de Winnipeg–Nord.

Pour terminer, je lui demande bien sincèrement de retirer sa motion jusqu'à ce que nous ayons toutes les preuves scientifiques nécessaires pour élaborer la politique de santé éclairée que souhaitent les Canadiens.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, permettez–moi de présenter à la Chambre l'un de mes héros, M. Joseph Lister. Il est le père de l'asepsie en chirurgie et l'un des pionniers de la médecine préventive. C'était un éminent chirurgien d'Édimbourg. Joseph Lister avait remarqué que la moitié des personnes qu'il avait amputées mouraient. La moitié des gens qu'il opérait ne survivaient pas, à cause de la septicité, mais il ne comprenait rien à cette septicité.

• (1415)

Lister a toutefois constaté que l'acide phénique semblait avoir un effet sur la propreté de la plaie, une fois la chirurgie terminée. Mis ensemble, le phénol, les constatations de Lister sur les microbes, le nouveau microscope, récemment mis au point à cette époque, et les travaux de Louis Pasteur sur la pasteurisation ont formé la base de la médecine scientifique.

Au cours d'une brève période de sa vie, Lister a donc vu le taux de décès survenus à la suite d'une amputation chuter de 45 ou 50 p. 100 à seulement 5 p. 100. Il est intéressant de voir que le milieu médical a largement dénigré ses idées et ses réflexions au début.

Ce chirurgien, considéré encore aujourd'hui comme le pionnier des traitements chirurgicaux, fut la risée de ses pairs. Toutefois, il a vu la pensée évoluer au cours de sa vie et il a réussi à créer la chirurgie aseptique moderne.

Je voudrais aussi ajouter qu'on peut toujours critiquer la médecine moderne. Elle a toutefois eu un impact sur un autre genre de mortalité, celle des nourrissons. Selon les statistiques, en 1930, au Canada, 89 bébés sur 1 000 mouraient. En 1991, la proportion était seulement de 6 sur 1 000.

Je donne ces statistiques pour montrer que la médecine moderne évolue. Les schèmes de pensée évoluent également. J'ai écouté aujourd'hui des arguments assez éloquents selon lesquels nous devrions faire fi de l'information médicale. Or, à mon avis, nous risquons gros si nous agissons ainsi.

Mon bon collègue de Calgary–Nord–Est estime que les immigrants atteints du SIDA ne devraient pas être acceptés au Canada. Je voudrais parler des autres raisons médicales pour lesquelles nous n'acceptons pas d'immigrants au Canada.

Je vais comparer avec le VIH les maladies qui font obstacle à l'admission des immigrants au Canada. Il y a les maladies vénériennes, qu'on peut dépister à l'aide d'une prise de sang. Elles ne sont pas contagieuses et se transmettent par contact sexuel. Elles peuvent être traitées et, si tel est le cas, elles sont rarement mortelles. Elles ne sont pas visibles, sauf aux stades avancés. Leur traitement est peu coûteux. Deux médicaments permettent de les traiter: l'amoxicilline et la probénécide. On ne peut pas entrer au Canada si on est atteint d'une maladie vénérienne.

L'hépatite est une autre de ces maladies. On la décèle à l'aide d'une prise de sang. Elle se transmet par contact sanguin. Ainsi, une infirmière qui se pique au doigt en effectuant une prise de sang à une personne atteinte d'hépatite peut contracter la maladie. Celle–ci n'est pas visible à moins que le malade ait la jaunisse ou le teint jaunâtre. Elle peut être mortelle dans certains cas, et il est difficile de la traiter à un coût modéré.

La tuberculose en est une autre. On la décèle à l'aide de la réaction de Mantoux ou d'une égratignure sur la peau. Elle est infectieuse. Dans le sens réel du terme, elle se transmet par la toux ou l'expectoration. Elle est traitable, rarement mortelle et également assez peu coûteuse à traiter.

• (1420)

Si un immigrant est atteint de l'une de ces maladies, il n'est pas admissible. Désolé, il n'entre pas au Canada. Quelles sont les autres maladies qui entraînent le rejet d'une demande d'admission au Canada? Les parasites, la lèpre—et la liste est loin d'être exhaustive.

J'aimerais citer le hansard relativement aux propos qu'a tenus il y a quelque temps la secrétaire parlementaire du ministre. C'est un intéressant passage qui a trait à la question. « J'aimerais aussi revenir sur une affirmation du député. Il a déclaré que les gens qui entraient au Canada ne subissaient pas de test de détection du VIH et que le ministre avait promis, il y a quatre semaines, de faire quelque chose à ce sujet. Le député devrait savoir—je pensais qu'il le savait, mais peut–être que non—que la loi et le règlement sur les questions médicales qui relèvent du ministre n'ont pas été modifiés depuis 40 ans.» Elle a dit également que l'on n'agirait pas de manière hâtive, qu'on allait procéder par étapes, sans rien brusquer, et qu'aucune mesure ne serait prise précipitamment.

Je pense que si le député n'avait pas soulevé cette question, elle serait probablement restée enfouie pendant 40 autres années.

Où se situe le VIH par rapport aux autres maladies qui font qu'une personne se voit refuser l'entrée au Canada? Où se classe ce virus d'après les critères dont j'ai parlé? Ce virus est dépisté au moyen d'une analyse du sang. Il est transmis par le sang. J'insiste là–dessus: il est transmis par le sang. Il n'est pas visible, sauf dans des cas très avancés. Il est mortel et il n'y a pas de remède. Incurable. Traitement très coûteux. Plusieurs ont parlé du coût aujourd'hui. Selon les renseignements que j'ai, il pourrait être de l'ordre de 50 000 à 250 000 dollars pour une personne à un stade suffisamment avancé pour exiger des soins médicaux directs.

Combien coûte une maladie vénérienne? Environ 25 $ pour le test, 50 $ de médicaments, 100 $ de visites médicales, 25 $ pour un nouveau test, 50 $ de clinique et de pharmacie, pour un total de 250 $. Pour la tuberculose, on évalue le coût à 1 105 $. C'est donc loin d'être comparable.

Pourquoi l'infection par le VIH est–elle si différente des autres maladies? Je vais être franc avec vous. Elle est différente parce que l'aspect médical a été supplanté par l'aspect droits de la personne. Cette maladie n'est pas traitée comme purement médicale, elle est traitée comme une question de respect des droits de la personne.

Lorsque la maladie a été découverte, les médecins l'appelaient la maladie des homosexuels. Pourquoi? Parce que, au début, on a constaté qu'elle était présente surtout chez les homosexuels. Il y a eu un tollé, de sorte que la profession médicale n'a pu appeler la maladie par son nom. Il a fallu la baptiser autrement. À mesure que la maladie était mieux connue et comprise, on a constaté qu'elle était plus fréquente dans la communauté haïtienne. Cette communauté a protesté énergiquement, déclarant qu'elle ne devait pas être victime de discrimination parce que ses membres étaient plus souvent atteints de la maladie et que cela ne se disait pas. Or, les médecins doivent le dire. Peut–on faire l'autruche et nier l'existence d'un fait?

Nous savons que ceux qui s'injectent des drogues par voie intraveineuse finissent par attraper le VIH plus souvent que les autres. Nous connaissons la triste histoire des hémophiles qui doivent recevoir des produits sanguins et qui attrapent la maladie plus souvent que les autres. Nous savons que d'autres malheureux ont attrapé la maladie au cours d'interventions chirurgicales ou de contacts sanguins.

Le docteur Lister se serait penché sur la question et aurait cru que les Canadiens avaient perdu la tête. Nous savons où est la source de la maladie. Nous comprenons son cheminement, son diagnostic ainsi que son coût et le risque qu'elle représente.

• (1425)

J'ai traité des malades toute ma vie. Le bon sens me dit qu'il faut fermer la porte à ceux qui ont des maladies spéciales. C'est aussi le bon sens qui me dit qu'il faut refuser l'entrée au Canada à ceux qui sont atteints du SIDA.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui laisse entendre, et je cite: «La Loi sur l'immigration devrait imposer un test de détection du VIH à tous les aspirants immigrants et inclure le résultat positif parmi les motifs d'inadmissibilité.»

À première vue, la motion semble fort simple mais elle soulève une foule de questions et plus nous approfondissons ces questions plus le sujet se complique. Une question s'impose d'entrée de jeu. Pourquoi dans certaines circonstances on procède–t–on déjà, comme vous le savez, à des tests de détection du VIH d'éventuels immigrants et cela se passe en vertu des actuelles lignes directrices? Les requérants dont les résultats sont positifs peuvent être considérés comme non admissibles pour des raisons d'ordre médical. Nous devons donc nous demander pourquoi la pratique actuelle ne convient pas, si tel est le cas.

Nous devrions à tout le moins, il me semble, commencer par bien comprendre la politique en vigueur sur l'inadmissibilité pour raisons médicales. La loi exige que tous les immigrants, et certains visiteurs, produisent leurs antécédents médicaux et se soumettent à un examen de santé. Elle n'énumère pas les maladies justifiant une déclaration de non admissibilité du point de vue médical. Le simple fait d'être atteint d'une maladie n'est pas en soi un motif de refus en vertu de la loi.

Les motifs de refus tiennent plutôt aux conséquences, aux répercussions qu'aurait sur le Canada l'admission d'une personne donnée, quels que soient les troubles médicaux.

[*Traduction*]

La loi exige que les médecins déclarent inadmissibles les personnes susceptibles de constituer une menace pour la santé ou la sécurité publiques ou d'imposer un fardeau excessif aux services de santé ou aux services sociaux du Canada.

Nous ignorons beaucoup de choses au sujet du VIH, mais les médecins s'entendent sur un point: une personne ne constitue pas une menace pour la santé ou la sécurité publiques tout simplement parce qu'elle est infectée par le VIH. J'espère que la plupart des Canadiens savent maintenant que l'on n'attrape pas le VIH ou le SIDA tout simplement en se trouvant à proximité d'une personne séropositive.

Le refus des demandes d'immigration des personnes infectées au VIH devrait être motivé par le fardeau excessif qu'elles sont susceptibles d'imposer à nos services de santé et à nos services sociaux. Il s'agit là d'une décision qui doit être prise au cas par cas. Il me semble que le fait qu'une personne souffrant d'une maladie donnée pourrait ou non imposer un fardeau excessif dépend de plusieurs facteurs: la gravité de la maladie, sa progression, les possibilités de guérison ou de détérioration, le traitement standard et ainsi de suite. Ce genre d'évaluation nécessite une très grande expertise et doit se faire au cas par cas.

Les députés devraient reconnaître que la motion à l'étude aujourd'hui demande qu'on s'écarte considérablement de la politique et de la pratique actuelles. Elle demande que nous mentionnions de façon précise une certaine maladie dans la loi et que les personnes souffrant de cette maladie soient automatiquement déclarées non admissibles sans qu'il soit question d'une évaluation médicale des conséquences par un expert.

[*Français*]

Je ne demanderai pas pour l'instant si nous en savons jusqu'ici assez sur le VIH pour adopter une telle mesure. Je me contenterai de souligner que c'est là une mesure qui n'a pas de précédents dans les récentes annales de l'immigration canadienne. Cette mesure ne doit donc pas être adoptée à la légère et elle ne doit sûrement pas être adoptée sans que ses futurs avantages, s'il en est, soient bien déterminés et bien défendus.

Le médecin n'est pas obligé de faire subir le test du VIH pour respecter la loi et le règlement d'application mais il y est autorisé s'il a des raisons de croire qu'il pourrait y avoir une infection.

Sur les antécédents médicaux d'un requérant où son examen révèle la possibilité d'une infection au VIH ou même un état pathologique qui inquiète le médecin, celui–ci peut imposer d'autres tests en vue de mieux évaluer le cas.

[*Traduction*]

Actuellement, on effectue des tests de dépistage du VIH quand on a une raison de le faire. En vertu des lignes directrices actuelles, les demandeurs qui se révèlent séropositifs sont habituellement considérés comme constituant un trop lourd fardeau pour nos services sociaux et de santé. Ils sont considérés non admissibles.

Je ne cherche pas à dénigrer la motion. Ce que je veux dire, c'est que nous pouvons maintenant nous pencher sur cette question et que nous devrions examiner si nos dispositions législatives actuelles sont satisfaisantes. Si elles ne le sont pas, nous devrions alors étudier la question plus en profondeur.

Le vice–président: Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 26 septembre 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR LA PROTECTION DES TÉMOINS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 mai 1994, de la motion: Que le projet de loi C–206, Loi prévoyant la réinstallation et la protection des témoins, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, avant de débuter mon intervention sur le projet de loi C–206, vous me permettrez de rappeler à la mémoire collective qu'il y a 26 ans aujourd'hui décédait le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson père, dont la ligne politique a transcendé toute partisanerie et qui a tant légué au Québec que nous connaissons.

J'ai pris connaissance du projet de loi C–206 présenté par mon collègue, l'honorable député de Scarborough–Ouest, que j'ai écouté attentivement, tant lors de sa présentation devant le Sous–comité de la procédure et des affaires de la Chambre, lorsqu'il a, de façon si éloquente, défendu son projet de loi pour qu'il soit votable en cette Chambre. Il a réussi ce qui était déjà un seuil passablement difficile à atteindre, puisque beaucoup sont appelés, mais peu sont élus. Alors, l'honorable député de Scarborough–Ouest peut se réjouir déjà d'avoir sensibilisé et le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre et cette Chambre même à la protection des témoins et à la réinstallation des mêmes témoins.

Je pense que le souci que l'honorable député a apporté à cette question particulière est tout à son honneur et va permettre de faire évoluer le droit au Canada. Nous avions, il faut en convenir, pris un certain retard par rapport à nos voisins américains qui, déjà depuis près de 25 ans maintenant, ont une législation qui s'applique dans les 50 États de l'union relativement à la protection des témoins. C'est une législation publique connue de tous et en vertu de laquelle les citoyens peuvent connaître leurs droits.

Chez nous, nous avons, bien sûr, certaines dispositions plus ou moins connues que tantôt la Gendarmerie royale du Canada va appliquer, tantôt l'Ontario Provincial Police va appliquer, tantôt la Sûreté du Québec va appliquer, mais de façon sporadique, une application à la pièce relativement à la protection et à la réinstallation des témoins.

Or, dans un état de droit, je ne crois pas que l'on puisse se satisfaire de dispositions à la pièce, de décisions à la pièce qui procèdent suivant le bon plaisir du prince, suivant le bon plaisir des personnes qui, à huis clos, bien souvent, ont à prendre des décisions. Je pense que l'idée d'avoir une législation qui s'appliquera à l'ensemble du territoire canadien est une idée qui va améliorer la situation des témoins, particulièrement en matière criminelle et spécialement en cas de crimes graves. Alors, je pense qu'on pourra mettre fin à une espèce d'application *bona fide* de procédure qui pouvait arriver séquentiellement, sans qu'il y ait de contrôle et sans que les témoins ne soient trop au courant des politiques qui pouvaient s'appliquer.

• (1105)

Or, il y a une norme, comme je le mentionnais, qui doit être établie pour tous et pour toutes. Les citoyens doivent être au courant des normes qui vont exister et de la façon dont ils auront accès au programme de protection et de réinstallation.

Comment cela doit–il être articulé? Est–ce que le pouvoir judiciaire doit intervenir pour contrôler la protection des témoins? L'honorable député de Scarborough–Ouest suggère que non, pour ne pas que ce soit trop publicisé, mais qu'il devrait peut–être y avoir une protection par le biais d'une commission parlementaire, ce qui est une excellente initiative. Qu'un sous–comité, par exemple le Sous–comité de la justice, puisse regarder, de la façon la plus discrète possible, comment sont protégés les témoins, je pense que c'est un excellent travail qui peut être fait par le Sous–comité de la justice, tout comme ce sous–comité fait actuellement un travail sur les allégations relatives au Service canadien du renseignement de sécurité. Cela pourrait donc être ajouté au Sous–comité de la justice.

Dans les cas de crimes graves, et mentionnons par exemple le trafic de la drogue, le crime organisé, c'est souvent la survie même des témoins qui est en jeu. Or, dans notre système de droit, comme toute la preuve de la Couronne repose habituellement sur les témoins bien plus que sur l'aveu de personnes accusées, la Couronne est dans une situation précaire lorsqu'elle a une preuve à présenter. Elle ne sait jamais, que ce soit lors de l'enquête sur cautionnement, de l'enquête préliminaire et ultérieurement au procès, il y a quand même trois étapes qui peuvent être échelonnées sur plusieurs mois. Est–ce que mes témoins vont être encore là? C'est souvent le souci d'un procureur de la Couronne de se demander: Est–ce que je vais être capable de garder mes témoins jusqu'au procès? Est–ce que je vais être capable, lorsque je les appellerai à la barre, lorsqu'ils seront dans le «box» des témoins, est–ce que je vais pouvoir leur poser les questions et surtout obtenir les réponses que je suis en droit d'attendre d'eux ou d'elles?

Actuellement, il n'y a sûrement pas de sécurité puisque les témoins ont souvent la mémoire défaillante dans des causes semblables. Ceux et celles qui ont pratiqué le droit dans cette

Chambre, ou même qui ont vu à la télévision certains procès qui ont fait l'oeuvre de films ou de montages pour la télévision, ont vu des témoins qui, au moment du procès, ne se rappellent de rien. Ils ont la mémoire défaillante. Je pense qu'il faut aider ces témoins–là qui en ont besoin.

Il y a deux moments où il faut aider les témoins: avant le procès et, bien sûr, après. Avant, il faut assurer leur sécurité matérielle, donc une protection qui doit leur être donnée. Dans certains cas, il faudra littéralement les cacher pour leur propre sécurité, j'espère aussi avec leur consentement, pour qu'ils soient en mesure de fournir le témoignage adéquat qui permettra à une cour de justice d'apprécier la qualité du témoignage et de juger si, au–delà de tout doute raisonnable, la Couronne a présenté la preuve qu'elle est requise de présenter. N'oublions pas que dans notre système, le fardeau qui repose sur la Couronne est énorme et que la moindre défaillance de ce côté va amener inévitablement un acquittement. Dans le cas de crimes crapuleux, je parlais de drogue, de crime organisé, la seule disparition des témoins peut faire soulever le doute raisonnable parce qu'on n'aura pas leur témoignage qui sera apprécié par le jury, ou par le juge au procès, si un accusé a choisi d'être jugé sans la présence d'un jury.

Mais il y a l'après, après le procès, après la condamnation. Et dans certains cas, à cause de notre présomption que je ne remets absolument pas en cause, à cause de la présomption d'innocence et du doute raisonnable qui s'ensuit, il peut y avoir aussi un acquittement. Un témoin peut aussi être en grand danger. Il faut donc prévoir la réinsertion d'un témoin qui aurait fait condamner quelqu'un ou qui aurait pu même échouer à cause de l'évaluation de la preuve.

• (1110)

Cela veut dire, dans bien des cas, une nouvelle identité pour un témoin, des nouveaux papiers pour un témoin et, dans bien des cas, un nouveau travail pour un témoin. Et dans des cas plus graves, bien sûr, l'État doit pouvoir être en mesure d'offrir un revenu de substitution pour des témoins qui auraient mis leur vie en péril pour que la justice de leur pays prévale.

C'est en ce sens que mon intervention est tout à fait favorable au principe du projet de loi présenté par l'honorable député de Scarborough–Ouest et, afin de ne pas être répétitif à outrance, étant donné toutes les interventions qui ont couvert le sujet de façon assez large, je vais tout simplement indiquer qu'au stade du vote, qui devrait avoir lieu tout à l'heure ou s'il y a report de vote, ça me fera plaisir d'appuyer le projet de loi de l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir d'intervenir en faveur de ce projet de loi grâce à l'initiative du député. Je suis très heureux de pouvoir discuter de cette mesure, car tout député compte probablement dans sa circonscription des électeurs pouvant être directement touchés par ce projet de loi.

La plupart de nous avons affaire à des gens apparemment respectueux des lois, dont nous n'entendons jamais parler devant les tribunaux et, encore moins, dans les journaux. Dans nos circonscriptions, nous savons qu'il existe des situations criminelles qui nécessitent l'attention des services policiers et des tribunaux, et, bien sûr, nous tenons tous à ce que justice soit faite et qu'elle le soit correctement.

Notre système pénal suppose notamment la comparution de témoins devant les tribunaux. Or, la présentation de témoignages explique en grande partie le risque qu'il y a dans notre système de justice pénale à exposer des éléments de preuve dans le but de faire condamner les coupables.

Les renseignements que les témoins fournissent sont vraiment indispensables pour régler des causes. Malheureusement, il est bien évident que certaines personnes peuvent avoir très peur lorsqu'elles doivent confronter les criminels pour présenter leur témoignage devant les tribunaux, ce qui est fort compréhensible.

En fin de semaine, j'ai lu dans le *Edmonton Journal* un article sur un individu condamné, le 6 septembre 1988, à trois mois sous garde pour avoir proféré des menaces, eu en sa possession une arme dissimulée et refusé de se conformer. Le 10 février 1989, il a été condamné à six mois de garde en milieu ouvert pour séquestration et voies de fait avec une arme. Le 20 septembre 1989, il a été condamné à deux mois de garde en milieu ouvert pour raccrochage. Quatre autres affaires s'ajoutent aux trois que j'ai mentionnées. Le 9 septembre 1992, cet individu a été condamné à une peine d'emprisonnement de 30 jours et à une amende de 400 $ pour avoir proféré des menaces à l'endroit d'une agente de police susceptible de l'impliquer dans une affaire de meurtre.

Dans l'ouest du Canada surtout, nous constatons le grand succès des programmes d'échec au crime, où l'on décrit des crimes à la télévision et l'on invite ceux qui pourraient posséder des renseignements à venir témoigner. La difficulté, c'est que, même si des gens se manifestent sous le sceau de la confidentialité et viennent en secret communiquer des renseignements pouvant entraîner une condamnation, il n'est pas rare que, par suite d'erreurs au cours de l'enquête ou devant le tribunal, le citoyen responsable qui a témoigné s'aperçoive soudain que son nom a été dévoilé, de telle sorte que l'accusé, surtout si le témoignage mène à une condamnation, connaît fort bien l'origine des renseignements. La crainte devient alors un facteur inéluctable de l'équation.

• (1115)

Si je comprends bien, cette responsabilité incombe actuellement aux services de police et, comme vient de le mentionner le député du Québec, cela nous donne un système dont l'application à la pièce est très sporadique. Tant que cette responsabilité relèvera de la police, on observera des incohérences d'un secteur

de compétence à l'autre, et même d'une région à l'autre, à cause de différences non seulement au niveau de l'attitude adoptée par les divers corps policiers à ce sujet, mais aussi au niveau des compressions budgétaires imposées aux policiers. Par conséquent, les divers corps policiers aborderont cette question de façon différente.

Il y a un autre problème que j'appelle le facteur des 97 p. 100. À la lumière des recherches que j'ai menées avant d'intervenir dans ce débat, j'ai découvert que 97 p. 100 des personnes qui seraient visées par cette loi sur la protection des témoins seraient impliquées d'une façon ou d'une autre dans l'affaire portée devant les tribunaux.

Autrement dit, cela ferait partie du processus de négociation des plaidoyers. On négocierait constamment en disant: «Si vous livrez devant le tribunal un témoignage accablant, même si vous êtes impliqué dans l'affaire. . .».

Comme les policiers sont humains, ils ont sûrement parfois du mal à traiter avec les gens sur qui ils comptent pour obtenir des condamnations, avec ces gens qu'ils ne qualifieraient pas de citoyens responsables.

Ce projet de loi mènera inévitablement à la création d'un service spécial chargé de la protection des témoins. Il serait distinct du service policier, pour les raisons que je viens d'énumérer. Ce service de protection des témoins aurait aussi intérêt, je crois, à recruter des employés ayant une formation en counselling.

Pouvez–vous vous imaginer le stress que ressentent ceux qui acceptent de témoigner, surtout dans une affaire très grave impliquant beaucoup de gens? Je crois que le service de protection des témoins devrait avoir des conseillers qualifiés.

De plus, en ayant un service de protection des témoins distinct du service policier, nous pourrons non seulement appliquer un système uniforme dans toutes les régions du pays, mais aussi élaborer des normes et des politiques nationales.

Naturellement, le Parti réformiste est reconnu pour l'attention qu'il porte aux dépenses. Nous examinons le fait que, à l'heure actuelle, au Canada, les programmes d'incarcération et de réadaptation à l'intention des personnes reconnues coupables de délits criminels représentent des dépenses, si je comprends bien, de l'ordre de deux milliards de dollars. L'application de la loi fédérale coûte à elle seule, je crois, 1,7 milliard de dollars environ.

J'estime que nous devrions examiner la possibilité d'épargner sur cette somme de 1,7 milliard de dollars en prévoyant un programme de protection des témoins qui donnerait confiance aux gens. Il me semble que cela réduirait le coût de quelques enquêtes, en ce sens qu'elles n'auraient pas besoin de se poursuivre à grands frais si les gens se sentaient à l'aise de témoigner.

Il y a la question de la réinstallation des témoins. Encore là, il me semble que, sur les deux milliards de dollars que nous consacrons maintenant à l'incarcération et à la réadaptation des criminels, nous devrions pouvoir réserver facilement quelques dollars à la réinstallation des témoins.

En conclusion, je dirai que la peine d'emprisonnement d'un criminel ou d'une criminelle se mesure en mois et en années, alors qu'un témoin est condamné à vie, surtout lorsque la personne reconnue coupable d'un crime se propose clairement de lui faire payer son témoignage. Il faut voir à recycler les gens à qui l'on demande de témoigner dans des affaires criminelles d'un domaine de travail dans un autre afin de les sortir de la situation dans laquelle ils se trouvent, à leur fournir de nouveaux papiers, à les protéger.

• (1120)

J'espère que tous les députés accorderont leur appui éclairé au renvoi de ce projet de loi au comité.

Le vice–président: Chers collègues, conformément à l'article 44 du Règlement, le député de Scarborough–Ouest va clore le débat.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour clore le débat sur le projet de loi C–206, sur la protection des témoins.

Je tiens tout d'abord à remercier le secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada qui a été assez aimable pour appuyer mon projet de loi au début du débat, le 20 avril 1994.

Pendant les trois heures consacrées à l'étude du projet de loi à la Chambre, huit collègues libéraux, deux députés de l'opposition officielle et quatre députés réformistes sont intervenus et ils se sont tous déclarés en faveur du principe de mon projet de loi.

Beaucoup d'arguments très valables ont été présentés. Beaucoup de suggestions ont été formulées. Je suis le premier à reconnaître que ce projet de loi, que j'ai moi–même rédigé, n'est pas parfait et peut être amélioré. Si la Chambre adopte ce projet de loi en deuxième lecture et le renvoie à un comité, j'attends avec impatience l'occasion d'étudier les suggestions que mes collègues ont faites et qui l'amélioreront pour que, enfin, les témoins soient protégés au Canada, ce qui renforcerait notre système de justice.

Je suis particulièrement reconnaissant que, le 20 avril et encore aujourd'hui, l'opposition officielle ait si clairement exprimé son appui inconditionnel à ce projet de loi, tout comme mes amis du Parti réformiste.

Je voudrais brièvement rappeler aux députés et à nos auditeurs que la protection des témoins est un sujet qui a fait l'objet d'une négligence inhabituelle. En fait, il n'y a aucune loi sur la protection des témoins au Canada. De plus, comme l'a souligné le député de Kootenay–Est, il existe environ 21 stratégies de protection des témoins au Canada, mais elles sont administrées par des organismes différents selon des règles différentes.

Prenons, par exemple, la stratégie de la Gendarmerie royale du Canada. Celle–ci n'a aucun fondement législatif et elle a pris de l'ampleur. En 1986, la GRC consacrait 569 000 $ aux program-

mes de protection des témoins, mais en 1993, soit quelques années plus tard, cette somme était passée à 3 800 000 $. Pour quoi? Pour des affaires liées à la lutte contre la drogue. Dans ce domaine, il est devenu évident avec le temps qu'on facilitait la capture et la condamnation de criminels en aidant des témoins à se réinstaller pour qu'ils n'aient pas à craindre pour leur vie.

Avec le projet de loi sur la protection des témoins, ceux–ci, sachant qu'ils ne seront pas victimes de représailles, seront plus enclins à témoigner contre des criminels pour faciliter leur incarcération.

Au Canada, il y a 1 455 meurtres non élucidés pour la période allant de 1980 à 1992. Presque 1 500 meurtres non résolus. J'espère que le projet de loi aidera à trouver les auteurs de quelques–uns de ces meurtres.

Depuis que je travaille à ce projet de loi, j'ai reçu des appels d'un certain nombre de personnes qui se cachent, mais il y a un cas en particulier qui m'a beaucoup frappé. J'ai reçu un appel d'une mère de plusieurs enfants qui en est à sa troisième province de résidence à cause de divers facteurs. Elle a témoigné contre son mari lors du procès de ce dernier pour meurtre, et il a été reconnu coupable. Son mari et les associés de ce dernier la cherchent. Elle s'est réinstallée en Ontario avec ses enfants, mais elle vit toujours dans la peur.

Malheureusement, à cause de cette lacune qui existe sur le plan législatif, il n'est pas facile d'obtenir de nouveaux passeports, d'obtenir un nouveau numéro d'assurance sociale, d'inventer une nouvelle identité. Même si son mari est en prison, ses associés ont réussi à la retracer dans deux provinces, et elle doit maintenant se réinstaller dans une troisième province pour se cacher. Nous ne voulons pas que cela arrive aux victimes et à leurs familles. J'espère que ce projet de loi contribuera à corriger cette situation.

En terminant, je veux rappeler à la Chambre que, si elle décide que ce projet de loi mérite d'être adopté à cette étape–ci, cela veut dire que le principe du projet de loi est accepté et que la question est renvoyée au comité pour un examen plus approfondi. Nous pourrons examiner ce qui se fait aux États–Unis dans ce domaine. Nous savons aussi qu'une mesure législative très semblable à celle–ci a été présentée en Australie cette année. Nos amis australiens sont aux prises avec le même problème que nous.

Je suis certain que le comité sera capable d'examiner les bons points soulevés durant le débat et de tirer parti du travail qui s'est fait aux États–Unis et en Australie. Nous serons en mesure d'élaborer un plan qui nous aidera à protéger les victimes, les témoins et leurs familles et à déclarer coupables ceux qui le méritent.

Je remercie tous les députés et leur demande d'adopter ce projet de loi à cette étape–ci.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

Mme Bakopanos: J'invoque le Règlement. Je demande que la séance soit suspendue jusqu'à midi.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le vice–président: La Chambre désire–t–elle suspendre la séance jusqu'à l'appel du timbre?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 11 h 27.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 11 h 59.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

M. Alfonso Gagliano (pour le ministre de l'Industrie) propose: Que le projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Au nom du ministre de l'Industrie, monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole pour lancer le débat de deuxième lecture du projet de loi qui institue officiellement le ministère de l'Industrie.

Je commencerai par expliquer aux Canadiens que la mesure à l'étude vise avant tout à rationaliser et à organiser selon une vision globale l'action de l'État au moyen des divers services que le gouvernement avait répartis entre plusieurs ministères. Il s'agit en effet d'un effort pour les réunir tous au sein d'un seul ministère.

Le projet de loi donne au ministre la responsabilité des domaines relevant de la compétence fédérale et liés à l'industrie et à la technologie; au commerce; à la science; à la consommation; aux personnes morales et aux valeurs mobilières; à la concurrence et aux pratiques commerciales restrictives, notamment les fusions et les monopoles; à la faillite et à l'insolvabilité; aux brevets, droits d'auteur, marques de commerce, dessins industriels et topographies de circuits intégrés.

Il est chargé également des questions concernant les normes d'identification, d'emballage et de rendement des produits et des services destinés aux consommateurs, sauf en ce qui concerne la sécurité de ces produits; la métrologie légale; les télécommunications, sauf en ce qui a trait à la planification et à la coordination des services de télécommunication aux ministères et aux organismes fédéraux, et la radiodiffusion—à l'exception de la gestion du spectre et des aspects techniques de la radiodiffusion; le développement et l'utilisation, d'une façon générale, d'entreprises, d'installations, de systèmes et de services de communica-

tions pour le Canada; les investissements; les petites entreprises; et le tourisme.

Jamais auparavant on n'avait procédé à une telle réorganisation globale, qui aura pour effet, comme je l'ai déjà dit, de fusionner quatre ministères en un seul. Cette opération a pour but de permettre au gouvernement et à tous les députés à la Chambre de tâcher d'établir un point de convergence très concentré grâce auquel nous pourrons créer un environnement favorable à l'entreprise, qui stimulera les entrepreneurs et permettra de redonner du travail aux gens.

Dans le contexte actuel où nous devons tenir compte de contraintes budgétaires très rigoureuses, où la dette et les déficits publics à tous les paliers de gouvernement sont très élevés, il nous incombe à tous ici à la Chambre de même qu'à tous les fonctionnaires partout au Canada de faire de notre mieux pour tirer le maximum de l'utilisation de l'argent des contribuables. En entreprenant cette vaste réorganisation globale des services gouvernementaux, le gouvernement fédéral tient l'engagement que nous avons pris pendant la campagne électorale et dans notre livre rouge. Je voudrais revenir un instant au livre rouge, qui nous sert de boussole depuis dix mois que nous formons le gouvernement. J'invite les députés et les Canadiens à se reporter à la page 43 où nous déclarions ceci:

> Les libéraux axeront leurs actions sur les PME, qui peuvent et doivent assurer la création d'emplois, absente dans l'actuelle reprise.
>
> Les PME appartiennent surtout à des Canadiens et à des Canadiennes. Elles concernent tous les secteurs de l'économie: la fabrication, les services, le petit commerce, la haute technologie, les techniques traditionnelles, les pêches et l'agriculture. L'effort en faveur des PME bénéficiera à tous les Canadiens, en particulier à certaines catégories sociales.

• (1205)

Ce projet de loi va nous permettre d'accorder une attention tout à fait spéciale à un secteur de notre économie qui, croyons-nous, va finir par arracher notre pays à une situation économique et financière très pénible.

Au cours des derniers mois, les députés d'en face ont, dans un esprit très constructif, souligné que nous devions éliminer les chevauchements et les doubles emplois. Le projet de loi tient compte de cet avis de l'opposition.

Des députés de l'opposition ont aussi signalé de temps à autre que la multiplicité des ministères brouillait le message, qui n'était pas articulé avec toute la netteté souhaitable. Ce ministère est énorme. Il compte 6 000 fonctionnaires disséminés partout au Canada, dont 2 500 en dehors de la région de la capitale nationale, et on dénombre quelque 140 points d'accès aux services pour le public.

Il est important que tous nos fonctionnaires se rallient à cette nouvelle orientation. Nous estimons crucial que tous les députés appuient ce projet de loi, d'autant plus qu'il donne suite à des requêtes, à des réflexions, à des idées venues des rangs de l'opposition.

Autre élément important, des contraintes financières extrêmement lourdes privent le gouvernement des ressources nécessaires aux programmes. Les ressources financières sont très réduites en ce moment.

Comme institution nationale, Industrie Canada doit affirmer sa présence d'une manière différente. Ce ministère doit être un animateur, utiliser les ressources du gouvernement comme un levier, lancer beaucoup plus de coentreprises avec le secteur privé et financer moins de projets spéciaux.

Bien sûr, il y aura des exceptions très particulières comme celles que le ministre a faites ces derniers mois. Il s'agissait de questions de la plus grande importance concernant la science et la technologie, la recherche et le développement. Il y a un ou deux cas qu'il importe de rappeler à la Chambre et aux Canadiens.

Le ministre a pris au sujet de la station spatiale un engagement qui, à terme, dépassera les deux milliards de dollars, mais, dans ce domaine, le Canada est riche en compétences. En participant à ce programme avec les États-Unis, nous resterons des associés et nous permettrons à nos éléments les plus brillants de continuer à progresser. Nous allons également maintenir le financement de nos 10 centres d'excellence qui sont une ressource très spéciale.

On peut voir que le ministre ne recule en rien sur les engagements du gouvernement en matière de recherche et développement. Notre engagement est ferme, et nous sommes convaincus que la R-D est un élément essentiel à notre stratégie industrielle nationale.

Un autre élément très important du projet de loi se trouve à l'alinéa 5*a*) dont voici le texte:

> Le ministre exerce les pouvoirs et fonctions que lui confère le paragraphe 4(1) de manière à
>
> *a*) renforcer l'économie nationale et promouvoir le développement durable.

Lorsque nous étions dans l'opposition, le ministre s'est battu avec acharnement pour faire insérer cette disposition dans la loi, mais en vain. C'est un élément très particulier du projet de loi. Nos félicitations vont au ministre, à ses collaborateurs et aux rédacteurs du projet de loi pour avoir inclus cet élément dans notre stratégie industrielle nationale et fait en sorte que tout cela se fasse maintenant en tenant compte du développement durable.

• (1210)

Afin d'assurer une certaine discipline au ministère, nous avons fusionné l'ancien ministère de la Consommation et des Affaires commerciales pour que la protection et les intérêts des consommateurs soient confiés à un même ministère. De cette manière, au cours de l'élaboration des politiques, on tiendra compte à la fois de la protection et des intérêts des consommateurs. Cela contribuera d'une façon marquée à garantir le maintien de l'objectif de développement durable.

Le ministère de l'Industrie se verra confier d'autres responsabilités très importantes. Je voudrais en souligner quelques-unes. Au cours de la journée, nombre de mes collègues de diverses régions du pays vont parler de ce projet de loi et des effets qu'il aura chez eux.

Je voudrais faire ressortir l'engagement de notre gouvernement dans le secteur du tourisme. Ceux qui ont entendu le discours du premier ministre à la Chambre de commerce dimanche dernier savent qu'il a dit du tourisme que c'était un secteur

auquel le gouvernement allait donner un appui très spécial. Ce secteur faisant partie d'Industrie Canada, je suis heureux de dire que je brûle d'impatience à l'idée que nous allons reconstruire Tourisme Canada.

Je pense qu'il n'y a pas un député dans cette enceinte qui n'appuie pas ce secteur d'activité. Après les secteurs de l'automobile et des forêts, c'est le tourisme qui crée le plus d'emplois au Canada. À l'heure actuelle, ce secteur accuse un déficit de près de sept milliards de dollars.

J'espère que tous les députés appuieront les initiatives du gouvernement pour la remise sur pied du tourisme, que le ministre de l'Industrie annoncera en détail dans trois semaines environ.

La Banque fédérale de développement est une autre responsabilité qui a été confiée au ministère de l'Industrie. Nous nous réjouissons non seulement que cette responsabilité ait été confiée à ce ministère, mais encore que les partis de l'opposition nous appuient sur la question de l'accès au capital pour la petite entreprise.

Nous estimons qu'en renforçant la Banque fédérale de développement par une définition plus précise de ses responsabilités et de son rôle comme complément des institutions financières et comme organisme destiné aux petites entreprises, nous réussirons de nouveau à éveiller l'esprit d'entreprise, notamment au sein des entreprises de 50 employés ou moins. Le ministère de l'Industrie est fort conscient du problème de l'accès au capital dont tous les députés ont entendu parler de la part de leurs électeurs.

Étant membre du Comité de l'industrie, je suis en mesure de dire aux Canadiens que dans un avenir pas trop lointain, soit sans doute dans deux ou trois semaines, nous déposerons à la Chambre l'étude faite par des représentants de tous les partis. La majorité des mesures que nous allons prendre vont aller dans le sens de la restructuration qui a cours actuellement à Industrie Canada.

• (1215)

Nous souhaiterions que ce projet de loi sur le ministère de l'Industrie ne soit pas seulement pour nous une occasion d'écouter ce que les députés de l'opposition ont à dire, mais qu'il montre aussi que nous donnons suite à quelques–unes des recommandations et que nous respectons certains engagements que nous avons pris dans le livre rouge.

Les facettes du ministère de l'Industrie sont si nombreuses que je pourrais en parler pendant toute la journée. Je me limiterai toutefois à un ou deux autres domaines auxquels le ministre a consacré énormément d'attention et d'énergie au cours des derniers mois. Il est important que les Canadiens soient au courant de tous les efforts qui ont été faits pour enrayer les obstacles au commerce interprovincial. Les obstacles au commerce entre les provinces coûtent près de 11 milliards de dollars par année à l'industrie.

Je suis heureux d'annoncer que, à la fin de juin, le ministre de l'Industrie est parvenu à mettre en vigueur une entente qui réduira bon nombre des obstacles tarifaires dans une dizaine de secteurs. Cette mesure contribuera largement à accroître l'efficacité de l'économie canadienne. Nous n'affirmons pas, pour le moment, que le document sur les obstacles au commerce interprovincial signale la fin du parcours; il en précise plutôt le début. Le dossier est fort complexe. Le ministre s'y est attaqué dès le début de son mandat et il est déjà parvenu à certaines réalisations au cours de la phase initiale. Toutefois, nous le répétons, nous n'en sommes qu'à la première phase et nous avons encore énormément de besogne à abattre. Nous demandons donc à tous les députés du Parlement de bien vouloir collaborer et de faire des suggestions à cet égard.

Le ministre s'est aussi intéressé à la question de l'autoroute électronique. Grâce à celle–ci, les Canadiens réaffirmeront la position du Canada non seulement comme pays expert en communications, mais comme le pays par excellence dans ce domaine.

Je sais que, tout comme le secrétaire d'État chargé des Sciences, de la Recherche et du Développement, nous oeuvrons en collaboration avec le groupe consultatif sur l'autoroute électronique et en partenariat avec divers groupes du milieu et intervenants du secteur privé, puis que nous cherchons tous à constituer un environnement qui nous donne la possibilité de réaliser cette autoroute électronique.

La semaine dernière, j'ai assisté, au nom du ministre, à une démonstration. Le programme de maîtrise en administration des affaires de l'Université Queen's de Kingston est offert par le truchement de la télévision interactive. L'on peut maintenant habiter les Territoires du Nord–Ouest ou la Colombie–Britannique, Toronto ou Terre–Neuve et, grâce à la technologie mise au point par diverses sociétés, obtenir un M.B.A. sans se rendre à l'université à Kingston. Il s'agit là d'une première au Canada, mais également d'un exemple concret de la façon dont l'autoroute de l'information passe de la théorie à la réalité. Ce sont des choses de ce genre qui feront en sorte que les Canadiens deviendront plus instruits et, par conséquent, plus concurrentiels.

En outre, le ministère de l'Industrie déploie beaucoup d'efforts pour encourager les petites et les moyennes entreprises à s'orienter davantage vers les exportations. Ainsi, il les conseille dans l'élaboration de politiques, de concert avec la Banque fédérale de développement. De plus, des représentants d'Industrie Canada sont chargés d'aider les petites et les moyennes entreprises à utiliser leurs stratégies de marketing non seulement en Amérique du Nord, mais également en Asie et dans d'autres régions du monde.

Nous faisons de notre mieux pour mettre en oeuvre toute cette restructuration et cette rationalisation de l'administration publique de façon à ce que les Canadiens sachent que nous voulons sérieusement supprimer le gaspillage et élaborer une stratégie

concertée qui permettra de rétablir la confiance des entreprises canadiennes dans le gouvernement du Canada.

• (1220)

Une des choses qui frustrent réellement les entrepreneurs lorsqu'ils traitent avec le gouvernement, c'est que lorsqu'ils demandent un conseil précis à un ministère, un fonctionnaire leur répond invariablement: «Pour cette partie de votre programme, vous devez vous adresser à Industrie Canada, pour cette autre, à Consommation et Affaires commerciales, et pour cette autre encore, à la Banque fédérale de développement.»

Lorsque l'entrepreneur en a terminé, il sent qu'il vaudrait beaucoup mieux ne pas faire affaire avec le gouvernement du Canada.

Nous espérons qu'avec ce projet de loi et cette rationalisation, en réunissant tous ces services—j'insiste sur le mot «services»—, non seulement nous allons simplifier les choses et supprimer le double emploi, mais nous allons également rendre beaucoup plus productives les relations entre les entrepreneurs et leur gouvernement. Cela permettra en fin de compte de rétablir la confiance dans cette institution.

Je le répète, nous agissons rapidement sur le chapitre de la réorganisation. Nous espérons que ce projet de loi recevra l'appui de tous les députés, pour que nous puissions enfin répondre aux objectifs que nous voulons tous atteindre, soit redonner du travail aux Canadiens.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'ai à commenter les propos—pour ne pas dire à répliquer—de mon collègue de Broadview—Greenwood, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, qui remplace aujourd'hui ce dernier pour présenter le projet de loi C-46 qui porte sur la constitution du ministère de l'Industrie, pour ne pas dire du nouveau ministère de l'Industrie, parce qu'il faut savoir que ce projet de loi vient simplement a posteriori confirmer ce qu'était l'intention de l'ancien gouvernement, dirigé à l'époque par M^me^ Campbell. Il vient faire en sorte que certaines institutions, telles que Investissement Canada, par exemple, Consommation et Corporation, une partie du ministère des Communications et le concept de Sciences et Technologie, soient toutes dorénavant regroupées sous un même concept, sous un même ministère, avec un seul ministre, soit Industrie Canada.

Il est très instructif d'avoir des séances de breffage, comme on dit dans le nouveau vocabulaire de la fonction publique fédérale, soit de rencontrer les fonctionnaires pour qu'ils nous alimentent sur le sens de la démarche gouvernementale. Ainsi, on y apprend, par exemple, les principes directeurs du projet de loi C-46 qui est là dans un document gouvernemental préparé par des représentants du ministre. Entre autres, les principes directeurs sont les suivants: le projet de loi C-46 est là pour maintenir le statu quo entre les mandats des ministères concernées; il est là pour reproduire les dispositions des anciennes lois, autant que possible; enfin, il est là pour apporter des modifications mineures nécessaires mais non substantielles.

Cela caractérise bien le gouvernement au pouvoir depuis les élections du 25 octobre et depuis le début de la session, le 19 janvier. Il est là et il piétine. Il fait du surplace. Il nous fait faire des débats sans avancer réellement, sans faire avancer la science—c'est le cas de le dire—quand on parle de sciences et technologie.

Il est là pour faire du surplace, et cela se confirme au fur et à mesure que passent les semaines et les mois, sans qu'aucune économie réelle ne soit enregistrée à la suite de ces modifications-là. C'est qu'on prend trois ou quatre structures, on les met sous un même chapeau, on les fait dorénavant présider par un au lieu de deux, trois, mais sans faire d'économie réelle dans le quotidien de l'administration des choses et c'est là une opération qui nous apparaît uniquement cosmétique, c'est pour la galerie, c'est pour faire en sorte qu'on puisse prétendre que de 30 ou 32 ministres que l'on avait avant, on en a maintenant 20, mais qui ont encore les mêmes responsabilités.

• (1225)

S'inspirant d'un document gouvernemental, une autre séance de breffage que nous avons eue, à l'intention des gens qui s'occupent dans l'opposition officielle du ministère de l'Industrie, nous a appris que cela va à l'encontre des mesures à prendre, pour employer leur vocabulaire, instaurer un appareil gouvernemental simplifié et efficace, ainsi que de meilleurs services à la clientèle. Donc, on ne simplifie rien et on n'a rien de plus efficace avec ce changement de structure qui est purement cosmétique.

Ce ne sont pas seulement que des mots, cela donne ceci comme mandat qui relève du ministre de l'Industrie, nouvellement structuré. Cela vaut la peine d'être lu.

Mon collègue, le secrétaire parlementaire, l'a fait en anglais, je me permettrai de le faire en français: «Pouvoirs et fonctions du ministre. Les pouvoirs et fonctions du ministre s'étendent de façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement non attribués de droit à d'autres ministères et organismes fédéraux et liés à l'industrie et à la technologie au Canada, au commerce au Canada, à la science au Canada, à la consommation, aux personnes morales et aux valeurs mobilières, à la concurrence et aux pratiques commerciales restrictives, notamment les fusions et les monopoles, à la faillite et à l'insolvabilité, aux brevets, droits d'auteur, marques de commerce, dessins industriels et topographiques de circuits intégrés, aux normes d'identification d'emballage et de rendement des produits et services destinés aux consommateurs, sauf en ce qui concerne la sécurité de ces produits, la métrologie légale, aux communications, sauf en ce qui a trait à la planification et à la coordination des services de télécommunication aux ministères et aux organismes fédéraux et à la radiodiffusion, à l'exception de la gestion du spectre et des aspects techniques de la radiodiffusion, au développement et à l'utilisation d'une façon générale d'entreprises, d'installations, de systèmes et de services de communication pour le Canada, aux investissements, aux petites entreprises et au tourisme.»

Donc, monsieur le Président, quinze champs d'intervention, quinze champs de responsabilité qui font en sorte que le ministère de l'Industrie d'aujourd'hui est énorme, gigantesque et on peut se demander comment un individu, tout bien supporté qu'il puisse être par l'appareil, puisse faire en sorte de faire un travail vraiment efficace! Moi, en tout cas, je suis personnellement très perplexe quant à la capacité réelle de gouverner devant un aussi vaste mandat, quand on pense, par exemple, pour employer des termes plus familiers à nos citoyens, que la responsabilité, parce que cela s'ajoute à ce qu'on vient de lire, la responsabilité du ministre de l'Industrie va, par exemple, de Statistique Canada à l'Agence spatiale canadienne jusqu'au tribunal de la concurrence, en passant par la Banque fédérale de développement, notamment pour ne nommer que ceux–là.

Donc, à mon avis, c'est là un champ trop vaste qui à sa face même nous rend perplexes. . .

M. Mills (Broadview—Greenwood): Superman!

M. Rocheleau: Superman. Effectivement, le secrétaire parlementaire m'arrache les mots de la bouche. Ça prend un superman et ce sera aux électeurs de décider en temps et lieu si le ministre est un superman.

Monsieur le Président, il y a un aspect du projet de loi que j'ai lu et qui m'a particulièrement intéressé. Quand on prend connaissance des pouvoirs qui sont ceux du ministre, face aux actions du ministre et du gouvernement, on voit à l'article 5 «Le ministre exerce les pouvoirs et fonctions que nous confère le paragraphe 4», que l'on a vu plus tôt, «de manière a) à renforcer l'économie nationale et promouvoir le développement durable; c) à accroître»—très important—«la compétititivité de l'industrie des biens et des services canadiens sur le plan international et faciliter l'adaptation aux situations intérieures et internationales».

• (1230)

En lisant cet article, j'ai immédiatement pensé à deux dossiers au Québec—il doit certainement y en avoir aussi au Canada—où on voit l'incurie du gouvernement, c'est–à–dire le dossier de la reconversion industrielle, alors que par écrit on a tous les pouvoirs d'intervenir, quand on sait le manque de volonté politique de ce gouvernement face à ce dossier très angoissant de la reconversion industrielle, quand on sait que ça se désagrège de semaine en semaine.

Prenons, par exemple, le cas d'Expro où on a vu au cours des dernières semaines la situation devenir dramatique, où les salariés, syndiqués, membres du conseil d'administration sont devant une situation odieuse, c'est–à–dire choisir qui seront les employés licenciés et combien. Je comprends les dirigeants du syndicat de s'être refusés à cette mesure parce qu'il n'y a par ailleurs rien à l'horizon.

Il n'y a rien à l'horizon évidemment parce que la situation mondiale est difficile. On sait qu'avec la disparition de la Guerre froide, tout ce qui concerne la problématique de la production de biens militaires est remis en question et que l'industrie militaire internationale au complet se pose des questions, mais ce qui nous caractérise au Canada, c'est l'incurie du gouvernement comparativement, par exemple, au gouvernement américain, de ne pas appuyer par des gestes concrets les gens de l'industrie pour faire en sorte que la situation s'améliore. On a le cas d'Expro qui s'est détérioré, on a le cas de la MIL Davie de Lévis qui fait encore l'objet—ce n'est pas parce que des pressions populaires et politiques manquent—d'un laisser–aller total de la part de ce gouvernement en manque d'appuis.

Heureusement, on a reçu de bonnes nouvelles dans la région de Québec par la voix du chef du Parti québécois, assermenté premier ministre aujourd'hui, qui a pris l'engagement—espérons qu'il aura les moyens et la volonté politique lui aussi de continuer— qui s'est engagé à faire en sorte que le dossier de la MIL Davie soit réglé, que le gouvernement fédéral soit partie prenante au dossier ou non. Il faut se féliciter de ce courage politique de la part de M. Parizeau de faire en sorte que la situation de la principale entreprise privée de la région de Québec, on ne parle pas d'une petite entreprise, on parle de la principale entreprise privée de la région de Québec—que ses opérations se rétablissent, par le fait que le traversier dont on parle depuis si longtemps, dossier avec lequel le gouvernement fédéral est très familier, il manque encore de la volonté politique, et qu'on fasse en sorte que le dossier du traversier des Îles de la Madeleine, de même que celui du *Smart Ship* se mettent en branle pour qu'au moins temporairement on sauve la MIL Davie.

Je voudrais en profiter pour féliciter tous nos collègues du Parti québécois qui ont été élus, féliciter M. Parizeau en premier. Je veux féliciter aussi mes collègues, soient les députés de Trois–Rivières, M. Guy Julien, le député de Maskinongé, M. Rémi Désilets. Malgré des résultats que certains trouvent cocasses, Maskinongé a voté pour la première fois de son histoire pour le Parti Québécois de même, je pense, que le comté de Charlevoix. Voilà un signe des temps. Il faut reconnaître la cohérence du peuple du Québec depuis l'échec du Lac Meech. La cohérence du peuple québécois au plan électoral qui a dit non à Charlottetown, qui a dit oui au Bloc québécois, qui a dit oui au Parti québécois et qui dira oui à la souverenaité dans quelques mois.

Il faut se féliciter de l'apparition du Parti québécois au pouvoir parce que dès sa première conférence de presse, le premier ministre, M. Parizeau, a annoncé une politique qui supplantera tous les efforts historiques du gouvernement fédéral dans le domaine du développement régional—même si ceux–ci n'étaient pas nécessairement constitutionnels—en créant une nouvelle structure avec des adjoints parlementaires, relevant directement du premier ministre, qui auront chacun la responsabilité d'une région du Québec.

• (1235)

Je pense que le Québec vient de marquer des points quant à son fonctionnement futur et nous nous devons de féliciter, d'encourager et d'appuyer le gouvernement du Québec dans sa nouvelle façon de fonctionner en termes de développement régional. Ceci correspond d'ailleurs à tout ce qui est ressorti de tous les travaux de la Commission Bélanger–Campeau concernant les préoccupations des régions.

J'ai lu tout à l'heure ce qui en était des responsabilités du ministère, mais ce n'était pas tout. Il faut savoir aussi qu'il ne

s'agissait que de la première partie et qu'il faut continuer. Les pouvoirs du ministre s'étendent également, dans les mêmes conditions, aux domaines liés au développement économique régional en Ontario et au Québec. Nous en arrivons ainsi à parler du BFDR, c'est–à–dire le Bureau fédéral de développement économique, qui relève du ministère de l'Industrie mais qui, sur le plan politique, relève du ministre des Finances.

Il faut savoir d'ailleurs que le BFDR, peut–être que peu de gens étaient au courant, existe par un décret, alors que ses homologues, soit le ministère de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien et l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique existent par une loi. C'est d'ailleurs peut–être significatif de l'esprit qui règne et de la perception qu'on se fait du développement économique du Québec dans la fonction publique fédérale, alors que pour l'Ouest canadien, nous avons un ministère, pour les Maritimes, nous avons une agence et pour le Québec, nous avons un bureau. Peut–être y a–t–il là quelque chose de symbolique. En plus d'avoir un bureau relevant du ministre des Finances, nous avons un décret au lieu d'une loi.

En arrière–plan, il faut savoir que l'institution même, qui s'appelle le Bureau fédéral de développement, est une pure duplication de ce qui existe déjà, même au sein de l'appareil fédéral. Je peux vous en parler, je suis un homme de région, il y a du développement régional dans ma région, et je peux vous dire que déjà, sur le plan de la fonction publique fédérale, le BFDR entre en compétition avec le CNRC, qui, lui, a de petites succursales régionales d'un ou deux individus qui contactent les PME, qui s'informent de leurs besoins en termes de technologie et qui savent répondre, eux, à leurs besoins en cette matière, ce qui n'est pas le cas du BFDR.

Le BFDR est en compétition avec au moins un organisme fédéral et, au Québec, avec la Société québécoise de la main–d'oeuvre, avec le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec qui fait du développement régional auprès des PME, et avec tout le réseau de commissaires industriels que s'est donné le Québec avec les fonds municipaux, appuyés par le gouvernement provincial. Donc, le BFDR intervient dans ce cadre uniquement en termes de chevauchements et de duplications, et c'est là son mandat. Quand on lit comme il faut la partie concernant le développement économique régional, on voit à l'article 8*c)*: «. . .concentrer les efforts sur les petites et moyennes entreprises et sur la valorisation des capacités d'entreprises.»

Il y a déjà beaucoup d'intervenants et au Québec même, on ne s'en cachera pas, on parle de rationaliser tout cela, et le fédéral embarque par–dessus, pour des raisons historiques, on le sait. On a toujours voulu bien faire dans ce Parlement. On a toujours voulu le bien du Québec; on veut s'arranger pour l'avoir, comme le disait le message commercial, mais les Québécois sont plus vigilants que cela et on va prendre une décision à ce sujet bientôt. Il faut savoir en plus que le fédéral a coupé dans le BFDR, et ce qu'il pouvait y avoir là d'efficace est en train de disparaître complètement.

• (1240)

Il y aura des coupures de 70 millions pour les trois prochaines années. J'ai eu des consultations tout récemment dans ma région et j'ai eu d'autres échos, ce qui fait que le BFDR, en région, est une coquille vide. C'est une coquille vide qui s'occupe des besoins des PME uniquement lorsqu'elles ont des projets de très haute technologie. Or, ce n'est pas le cas, ni de la problématique, ni de l'évolution, malheureusement peut–être, mais c'est ce qu'il faut retenir et cela ne correspond en rien, semble–t–il, aux besoins des petits et moyens entrepreneurs.

Quand on parle de l'intervention dans le tourisme, comme le faisait mon collègue, le secrétaire parlementaire, tout à l'heure, c'est là aussi, à ce que je sache, un champ de compétence provinciale, québécoise en l'occurrence pour ce qui nous concerne. Le gouvernement fédéral doit y aller très doucement s'il veut intervenir dans ce dossier. Il l'a fait en région, mais justement en duplication, en appuyant peut–être des projets qui ne l'étaient pas par l'appareil québécois et c'est là toute la confusion, tout le chevauchement, tout le gaspillage d'argent et d'énergie, et le manque de cohésion auquel nous assistons malheureusement trop souvent, en matière de développement régional concerté et planifié.

Notre position, c'est de dire que le développement régional est avant tout une question québécoise, en matière de maîtrise d'oeuvre, que la maîtrise d'oeuvre du développement régional doit revenir au Québec, surtout avec les moyens que l'on s'est donnés, parce qu'on a une structure, l'on va se donner surtout avec le nouveau gouvernement. On n'accepte pas que le gouvernement fédéral continue à s'immiscer dans un champ comme celui du développement régional, d'autant plus qu'on a la démonstration que le développement régional géré par le gouvernement du Québec se fait de plus en plus en concertation avec les intervenants du milieu, avec ceux qui sont mandatés pour parler au nom de leurs concitoyens, municipalité par municipalité, région par région. On a toute la structure des MRC et de la réunification des MRC en regroupement, ce qui fait en sorte que de plus en plus on tente au Québec, de façon articulée, de répondre aux besoins de la population.

Nous ne pouvons donc appuyer un tel projet de loi parce que trop vide. C'est de la parure, cela vient à posteriori reconnaître une intervention gouvernementale qui, souhaitons–le, visait la rationalisation. Ici, on ne fait que du cosmétique. On ne peut pas l'appuyer. C'est pour cette raison que je vais proposer l'amendement, appuyé par le député de Charlesbourg:

> Que tous les mots suivant le mot «que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:
>
> «cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie et modifiant ou abrogeant certaines lois, parce que le principe du projet de loi ne met pas fin aux dédoublements et chevauchements en ne reconnaissant pas au Québec la maîtrise d'oeuvre exclusive du développement économique régional.»

Le vice–président: Je dois indiquer à mes collègues qu'après avoir examiné cette motion, je la juge recevable.

[*Traduction*]

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi ce matin de me lancer dans le débat sur le projet de loi C–46. Je me réjouis, certes, de constater la présence du secrétaire parlementaire du ministre, mais je suis très déçu de ce que le ministre lui–même ne soit pas ici pour débattre du projet de loi.

• (1245)

Mon intervention se veut la démonstration que si, en apparence, ce projet de loi constitue une mesure de rationalisation et vise à créer des emplois, comme l'a mentionné le secrétaire parlementaire, il n'en est rien.

La présentation de cette mesure législative à la Chambre aurait pu être l'occasion de faire preuve d'initiative dans ce vaste et extrêmement puissant secteur de gouvernement. Or, comme en fait foi le contenu de ce projet de loi, cette occasion de faire preuve d'initiative n'a pas été saisie. J'espère pouvoir démontrer que, plus que jamais, le Canada a besoin du portefeuille du ministre de l'Industrie pour lui assurer la direction et l'orientation qui pourraient lui être si précieuses.

Je voudrais d'abord faire un bref historique de ce ministère. Dans les années 50, C.D. Howe a pendant longtemps dirigé ce qui s'appelait alors le ministère du Commerce, essentiellement à titre de ministre de la Production de défense. Le ministère d'alors doit en bonne partie son développement aux contacts que cet homme a su établir pendant la Seconde Guerre mondiale avec les divers secteurs.

Son successeur a été Walter Gordon qui a souhaité la création d'un ministère de l'Industrie au début des années 60. Il a fini par y arriver. Interventionniste et protectionniste, il voulait que le ministère de l'Industrie s'inscrive dans la poursuite d'objectifs allant dans ce sens. Son optique a été mise à rude épreuve au Cabinet, ainsi que dans le ministère du Commerce d'alors. Le ministère a, certes, vu le jour, mais il était dépourvu d'une direction ou d'une vision claire de ses objectifs, et ce, en partie parce que, selon certains observateurs, M. Gordon lorgnait le poste de ministre des Finances et ne voulait rien savoir du Conseil économique du Canada qui tentait d'élaborer une stratégie canadienne de développement économique.

En 1968, sous la conduite de Jean–Luc Pépin, s'est opérée la fusion du ministère du Commerce et du ministère de l'Industrie. Il faut souligner que c'est également à cette époque que nous avons assisté aux premières manifestations de l'expansion du développement économique régional. Il y a eu, pendant des années, des problèmes dans l'intégration de l'Industrie et du Commerce, d'une part, et du ministère de l'Expansion économique régionale, d'autre part. Des organisations et des réorganisations sont survenues au sein de l'Industrie et tout au long de la décennie qui a suivi. Les responsables ont toujours cherché une orientation centrale et une cohésion qui semblaient leur échapper.

En 1978, on a créé le département d'État au Développement économique, un autre nouveau nom. Le gouvernement souhaitait coordonner la stratégie économique et industrielle du Canada, chose qu'il avait été incapable de faire par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie et du Commerce, mais on s'est contenté de changer de nom. Il s'agissait maintenant du département d'État au Développement économique.

Ensuite, en 1982, on a supprimé le ministère de l'Industrie et du Commerce dans le cadre de la réorganisation du gouvernement lancée par le premier ministre d'alors, M. Pierre Elliott Trudeau. Le service des délégués commerciaux allait relever dorénavant du ministère des Affaires extérieures et les autres services du ministère ont été fusionnés au ministère de l'Expansion économique régionale. C'est à partir de ce ministère qu'on a créé le nouveau nom, le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Le département d'État au Développement économique est devenu le département d'État au Développement économique et régional et on lui a confié certaines responsabilités dans ce domaine.

Pratiquement tous les fonctionnaires s'occupant de cette réorganisation entreprise dans le plus grand secret venaient du Bureau du Conseil privé. Même certains des ministres et sous–ministres qui ont participé directement à la réorganisation n'ont pas pris part aux discussions avec le Conseil privé relativement à l'établissement d'un nouveau ministère. Là encore, la plus grande confusion régnait et les divers services du ministère de l'Expansion industrielle régionale ont cherché à protéger chacun leur petit domaine.

Ensuite, en 1987, le gouvernement a annoncé la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et, peu après, du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest. Les autres services du ministère de l'Expansion industrielle régionale sont devenus, au cours des trois années qui ont suivi, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Durant cette période de trois ans, le Bureau du Conseil privé n'a transmis aucune directive ou presque au sujet de l'établissement du mandat du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ce dernier a dû lui–même établir ses propres orientations. Même si les ministres ont assisté à certaines des réunions, ils n'ont pas fourni de directives particulières.

• (1250)

En raison des élections de 1988 et des négociations subséquentes de l'Accord de libre–échange, il n'a pas été possible d'élaborer davantage le mandat du ministère. Celui–ci a donc végété pendant trois années avant d'être officiellement créé, en 1990.

Rétrospectivement, on constate que le ministère de l'Industrie a toujours connu une série de changements organisationnels et de changements d'appellation. Ces changements ont tous été faits sans que l'on poursuive de but précis, de vision ou de stratégie cohérente, ce qui a semé la confusion et engendré des querelles entre les différentes entités. Les efforts faits pour raccorder les différentes philosophies se sont soldés par la création d'un mi-

nistère qui tente de mettre en oeuvre des mandats incompatibles: il cherche, d'une part, à promouvoir le développement industriel national, et d'autre part, à mettre en oeuvre une stratégie économique et industrielle régionale.

C'est encore ce qui arrive avec ce projet de loi. Aucun changement n'est apporté aux stratégies incompatibles d'expansion économique régionale et nationale.

Peu de temps après qu'on lui ait confié ce portefeuille, le ministre a dit qu'il insisterait sur quatre secteurs ou objectifs dans l'exécution de son mandat: les petites entreprises, le tourisme, l'autoroute électronique et la promotion des exportations. Dans ce projet de loi, qui constitue la première mesure législative importante qu'il présente, le ministre n'expose pas de vision claire du ministère sur aucun de ces points. Il ne règle pas, non plus, l'incompatibilité entre les stratégies régionales et la stratégie nationale.

Dans le projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie et modifiant ou abrogeant certaines lois, le ministre avait l'occasion de faire bouger les choses, de fournir une orientation, de fixer clairement des buts à son ministère, d'amener les gens à faire confiance de nouveau au gouvernement et aux politiciens—le secrétaire parlementaire a dit qu'il s'appliquait à le faire mais il n'en est rien—, d'offrir aux gens du nouveau sur les plans budgétaire et démocratique et d'énoncer la vision du ministère de l'Industrie.

Qu'a–t–il fait? Il a raté l'occasion d'agir et a accepté—c'est ce qu'il a fait—la façon de faire des conservateurs en matière de réorganisation, il n'a vraiment rien changé d'important, il a accepté leur orientation, leur philosophie et leurs objectifs. Il n'a fait aucun changement qui porte à conséquence. Le ministre a accepté les principes qui ont présidé à la rédaction de cette loi. Plus ça change, plus c'est pareil. Je pense que les gens ne feront pas plus confiance à ce gouvernement qu'au gouvernement précédent, si c'est là le genre de leadership qu'il nous offre.

Quels sont les deux principaux points que le ministre aurait pu modifier? Premièrement, l'égalité de traitement. Il faudrait traiter toutes les régions de la même manière et n'accorder de considération spéciale à aucune région du Canada. Deuxièmement, l'intervention du gouvernement. Il faudrait laisser le gouvernement en dehors de l'économie le plus possible et laisser le marché décider.

M. Mills (Broadview—Greenwood): C'est ce que nous faisons.

M. Schmidt: Je voudrais citer l'article 13. Les députés pourront constater jusqu'où va l'intervention du gouvernement. Je suis certain que la conception que se font les libéraux du leadership, c'est de gouverner dans le véritable sens du terme, de prendre des décisions au nom de tous mais de ne jamais faire face au public ni l'écouter. Je voudrais illuster ici clairement que le secrétaire parlementaire du ministre d'État aux Sciences et à la Technologie semble au moins faire l'effort d'écouter les gens.

Comment le démontrer? Le paragraphe 13(1) du projet de loi C–46 stipule ceci à propos du Cabinet, le centre même du gouvernement:

> Dans le cadre des pouvoirs et fonctions que lui confère le paragraphe 4(1). . .

Je ne prendrai pas le temps d'énumérer ces pouvoirs et fonctions puisque le secrétaire parlementaire et le député du Bloc viennent de les expliquer en détail. Le texte continue ainsi:

> . . .le ministre peut, lorsque le gouverneur en conseil estime qu'il y va de l'intérêt national, élaborer et réaliser des programmes ou opérations d'assistance spéciale au profit d'industries, d'établissements industriels ou commerciaux, d'organisations ou de personnes soit appartenant à une catégorie définie par décret du gouverneur en conseil, soit désignées, afin de faciliter leur développement économique, notamment en les aidant à se restructurer, à s'adapter, à créer ou remettre sur pied des entreprises, à se moderniser ou à rationaliser, accroître ou réduire leurs activités.

S'il ne s'agit pas là d'intervention dans la mesure où l'on permet au Cabinet plutôt qu'à l'entreprise ou aux particuliers de prendre des décisions, je me demande bien ce que c'est. En intervenant, le gouvernement décide qui gagne et qui perd et on ne permet pas aux règles du marché de s'appliquer comme elles le devraient. Il doit évidemment y avoir des lignes directrices mais on ne permet pas au marché de fonctionner sans restrictions indues.

• (1255)

Les conservateurs ont agi de la sorte, les libéraux l'avaient fait avant eux et le font de nouveau aujourd'hui. Ce n'est pas nouveau et ce n'est pas plus efficace. C'est du pareil au même. À mon avis, rien n'a changé. En définitive, le gouvernement va aggraver une situation qui était déjà mauvaise.

Le projet de loi perpétue les principes que des gouvernements successifs ont utilisés pour affaiblir le Canada. Il suffit de voir le déficit actuel pour se rendre compte que c'est exactement ce qui s'est produit. Rappelons–nous la déclaration cavalière de l'Institut C.D. Howe: «Qu'est–ce qu'un million?» Ces mots illustrent la politique qu'a toujours appliquée le ministère.

M. Mills (Broadview—Greenwood): On pourra économiser 26 millions de dollars.

M. Schmidt: En effet, 26 millions sur un budget de trois milliards. C'est un montant infime. Je reconnais que cette mesure va dans la bonne direction, mais elle est insuffisante.

Il n'y a pas de leadership. Il y a cependant une habilitation. On donne plus de pouvoirs à la bureaucratie en déplaçant les gens et les centres de coûts vers de nouveaux endroits. Il y a de nouvelles personnes, de nouveaux titres, qui donnent lieu à la prise des mêmes décisions en vertu des mêmes principes, les mêmes principes politiques que ceux appliqués par leurs prédécesseurs, les conservateurs.

En permettant de distribuer des fonds sans avoir à rendre ou demander des comptes, on encourage la dépendance, l'irresponsabilité, le risque de détournements de fonds, le favoritisme politique, l'abus de pouvoirs et la corruption des fonctionnaires et des politiciens.

Il n'est pas étonnant que les Canadiens disent que les gouvernements et les politiciens se succèdent mais que les choses restent inchangées. Le projet de loi dont nous sommes saisis ne propose aucun changement. Il n'est pas facile d'administrer des changements. Pour cela, il faut un objectif. Il faut une vision. Un plan, une stratégie et une tactique. Bref, cela exige du leadership. Rien de ceci n'est prévu dans ce projet de loi.

Cette mesure législative est axée sur la planification centralisée, sur une stratégie interventionniste et sur la préférence accordée à une région plutôt qu'à une autre. Elle nie l'égalité des personnes, des entrepreneurs et des provinces. Sa présentation est trompeuse. Ce projet de loi prétend être d'ordre administratif. En fait, on n'y voit aucune indication du leadership ou du changement d'orientation dont ce ministère a si désespérément besoin et que l'on avait promis aux Canadiens dans le livre rouge.

Je serai un peu plus précis. Le gouvernement est simplement en train de suivre les changements institués par les conservateurs qui n'ont rien fait pour remédier aux difficultés les plus flagrantes que posait le ministère dans sa forme antérieure. Ce projet de loi ne fait que perpétuer la centralisation du pouvoir, accroître l'intervention du gouvernement sur le marché et dans la vie de chacun et renforcer l'attitude selon laquelle le gouvernement sait mieux que tout le monde, qu'il peut décider de ce qui est dans l'intérêt national. Ce projet de loi divise et soumet.

Le développement régional dans les deux plus grandes provinces de ce pays est mis dans le même sac. Par conséquent, ces deux régions sont séparées du reste du Canada. En vertu de la loi existante, un décret confie au ministre des Finances la responsabilité du Bureau fédéral de développement régional (Québec). On nous dit qu'un décret du même genre va être pris en vertu des changements apportés par la nouvelle loi. Toutefois, selon les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, c'est le ministre de l'Industrie qui est spécialement chargé du développement économique de l'Ontario et du Québec.

Comment le ministre de l'Industrie, ou en fait le ministre des Finances, qui est dans le même cas, peut–il avoir une perspective et une responsabilité nationales? Comment ces gens peuvent–ils à la fois représenter l'ensemble du Canada et tenir compte d'intérêts particuliers? Il me semble qu'il y a ici un conflit d'intérêts manifeste. D'une part, le ministre est responsable pour l'ensemble du Canada, d'autre part, il doit accorder une attention distincte et spéciale à une région d'une province. Les inégalités actuelles demeurent donc. Aucune tentative n'est faite pour assurer l'égalité et un traitement équitable, qu'il s'agisse des individus, des industries ou des régions.

C'est une façon timorée et simpliste de jouer avec la structure du gouvernement. Cela est en train d'avoir des effets d'une très grande portée. Le gouvernement a perdu beaucoup de temps pour accomplir quoi? Certes, le gouvernement nous a dit, au cours des séances d'information que nous avons eues, être parvenu à une réduction. Il a retranché 230 employés d'un effectif qui en comprenait 6 000. Il a réduit de 26 millions le budget de trois milliards. Voilà qui est un pas dans la bonne direction. Je félicite le gouvernement pour cela, mais ce n'est pas suffisant.

Rien n'indique que la fusion de ces quatre ministères va permettre de réaliser des économies et d'être plus efficace.

• (1300)

Si c'est tout ce que l'on peut faire: économiser 26 millions et réduire le personnel de 230 employés, est–ce que cela vaut la peine de faire tous ces efforts, de créer tous ces changements et de stresser tous ces employés qui seront déplacés?

C'est comme recevoir un colis, bien emballé dans du papier rouge comme le livre du même nom, et s'apercevoir que la grande boîte en contient quatre plus petites. Sur la grande boîte on peut encore voir l'étiquette des conservateurs, même si on a tenté de mettre le mot «libéral» à la place. Rien de neuf, juste un nouvel emballage et une nouvelle étiquette. Nos espoirs ont été déçus, nos attentes anéanties et nos demandes ignorées.

Assez de critiques. Avons–nous quelque chose d'autre à proposer? Certainement. Nous pensons que le ministère de l'Industrie, comme tous les autres ministères, a besoin de politiques et de principes directeurs, un énoncé de mission en quelque sorte. Le Parti réformiste propose sa philosophie et ses principes à ce ministère comme aux autres. En voici quelques–uns.

Nous croyons à la valeur de l'entreprise et de l'initiative et nous estimons que les gouvernements ont la responsabilité de favoriser et de protéger un milieu où les particuliers et les groupes peuvent exercer leur esprit d'entreprise et d'initiative.

Nous sommes d'avis que le mieux pour la création de richesse et d'emplois productifs pour les Canadiens est d'avoir une économie de libre entreprise, responsable et très large, où la propriété privée, la liberté de contrat et le marché libre sont encouragés et respectés.

Nous sommes d'avis que l'argent du public doit être considéré par le gouvernement comme étant détenu en fiducie et donc utilisable seulement de façon responsable. En particulier, le gouvernement devrait équilibrer les dépenses et les recettes.

Je remarque que le secrétaire parlementaire hoche la tête. J'espère que le ministre des Finances comprendra cela et que le premier ministre acquiescera, de sorte qu'on modifie cet objectif d'un déficit de 3 p. 100 du PIB à perpétuité. Il est temps de reconnaître que nous devons parvenir à équilibrer notre budget.

Le Parti réformiste appuie également la dépolitisation de la prise de décisions économiques au Canada, par l'élimination progressive des subventions et des politiques de fixation des prix, et toutes les taxes fédérales directes et indirectes sur les ressources naturelles des provinces. Seul resterait l'impôt sur le revenu, d'application générale.

Le Parti réformiste appuie aussi l'élimination progressive de toutes les mesures destinées à isoler les industries, les entreprises, les institutions financières, les professions et les syndicats de la concurrence intérieure et étrangère.

Nous préconisons des mesures vigoureuses pour assurer le succès du marché, par exemple la stimulation de la concurrence et l'application rigoureuse d'une loi sur la concurrence et les coalitions. Une telle loi devrait prévoir des peines sévères en cas de collusion et de fixation des prix.

Nous préconisons une orientation des activités du gouvernement fédéral qui favorise la maturation de l'infrastructure humaine et physique et qui accorde plus d'importance à l'acquisition de compétences, surtout celles qui assurent plus de souplesse aux travailleurs.

La formation à cette fin devrait aussi être souple, en ce sens qu'elle devrait pouvoir être donnée par différents types d'institutions. Nous encouragerions l'apprentissage coopératif au sein de l'industrie. À ce sujet, mes collègues et moi–même avons rédigé une déclaration de principe pour ce ministère, et nous croyons que nous devrions tous la respecter. Le rôle du ministère de l'Industrie est d'établir et de préserver une culture qui encourage l'esprit d'entreprise, l'innovation et la recherche, et qui assure l'existence d'un marché juste, concurrentiel et honnête.

À cette fin, il faudrait apporter de nombreuses améliorations au projet de loi: réduire le contrôle central qu'on y propose, limiter les possibilités d'intervenir sur le marché et assurer au marché une plus grande capacité d'autoréglementation. Une intervention importante sur le marché ne devrait se faire qu'en cas d'urgence ou dans certains cas extrêmes.

L'intérêt du pays doit être clairement défini par les Canadiens, par l'intermédiaire du Parlement, et non du Cabinet. Dans des circonstances extraordinaires, cela pourrait se faire par référendum. Rien de ce qui pourrait être sujet à une interprétation très large ne devrait être laissé à la discrétion du Cabinet.

• (1305)

Sur le plan du développement régional, cette forme d'intervention gouvernementale dans l'économie crée certains problèmes de base. Nombre de spécialistes et d'anciens mandarins de ce ministère—ou d'autres ministères—ont souligné qu'une stratégie industrielle nationale et une stratégie de développement régional n'étaient pas compatibles. Ces deux stratégies visent souvent des buts opposés et finissent par fonctionner l'une contre l'autre.

Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait traiter équitablement toutes les régions du pays. En conséquence, tous les programmes de développement régional devraient être abolis. Si le traitement était équitable, le ministre n'aurait pas à choisir entre l'intérêt national et celui des régions.

Le favoritisme politique au niveau des régions et, tout aussi importante, la tentation de s'y adonner disparaîtraient dans une grande mesure, si l'on éliminait l'instrument permettant l'expansion régionale. Le ministère serait plus efficace et un plus grand nombre de régions en bénéficieraient.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je remarque avec satisfaction que le secrétaire d'État chargé des sciences, de la recherche et du développement procède actuellement à un examen de la politique concernant la science et la technologie. Je l'en félicite et lui souhaite bonne chance. J'espère qu'il remettra en question l'existence du large éventail de bureaucraties scientifiques et d'organismes de financement dont il est responsable. Ces structures doivent constamment faire l'objet d'un examen scrupuleux. Il semble qu'une grande partie de leurs travaux reprennent ceux des universités et de diverses entreprises de recherche. Il est préférable que les fonds pour la recherche passent par le plus petit nombre de mains. J'espère donc que son examen sera exhaustif.

Ensuite, nous devons étendre les partenariats avec le secteur privé de sorte qu'il y ait directement des retombées qui confortent les initiatives de recherche et de développement. Nous avons besoin de ces initiatives plus que jamais auparavant. À cet égard, nous devons être efficients, efficaces, rentables et compétitifs tant à l'échelle nationale qu'internationale.

En conclusion, si nous considérons le cheminement du ministère et la réorganisation qui est proposée, il est clair que le ministre a préféré ne pas jouer le rôle de premier plan qui lui revenait dans ce cas–ci. Il a seulement décidé de perpétuer la confusion et le manque de direction solide et visionnaire qui avaient fait la marque du ministère de l'Industrie tout au long de son existence et à chacune de ses nombreuses réorganisations depuis les années 50.

Nous aurions voulu que le ministre profite de l'occasion pour énoncer une toute nouvelle stratégie économique et industrielle pancanadienne et pour réorganiser son ministère en conséquence. De toute évidence, il ne l'a pas fait. Nous voyons clairement que le gouvernement n'a aucune vision concernant l'économie canadienne, alors qu'il pourrait en tirer tellement d'avantages.

Il a manqué l'occasion de rebâtir la confiance des Canadiens. Le gouvernement aurait pu éliminer la politique de l'assiette au beurre au chapitre de l'expansion régionale et le spectre odieux de sa planification économique centralisée. Il ne l'a pas fait. Ce projet de loi maintient le statu quo. Il faut modifier le système pour laisser le marché fonctionner librement dans un cadre et dans une direction qui tiennent compte de la volonté démocratique des Canadiens.

Parce que ce projet de loi est élitiste, centralisateur et interventionniste, je ne peux l'appuyer.

M. Mills (Broadview—Greenwood): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Me serait–il possible, dans le cadre de ce débat à l'étape de la deuxième lecture, de poser une question au député réformiste?

Le vice–président: Le secrétaire parlementaire ne sait peut–être pas que les trois premiers orateurs des trois partis reconnus ont le droit de prononcer un discours d'une durée maximale de 40

minutes et que leur discours n'est pas suivi d'une période de questions et d'observations.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous participons aujourd'hui à un débat historique, non seulement parce qu'il porte sur une question importante, mais aussi parce qu'il coïncide, presque jour pour jour, avec le septième anniversaire de la présentation à l'assemblée générale des Nations Unies du rapport Brundtland, intitulé *Notre avenir à tous*, qui a fait l'objet de grandes discussions et a été adopté à l'unanimité.

• (1310)

L'expression «développement durable» a refait surface à la suite de cet événement. Je trouve très encourageant de voir que le ministre de l'Industrie a inséré cette expression à l'article 5 de son projet de loi. Cela m'encourage, parce que le ministre, à l'époque où il siégeait dans l'opposition, avait exhorté l'ex–gouvernement à utiliser l'expression «développement durable» dans le projet de loi visant à créer le ministère précédent. Malheureusement, les dirigeants à l'époque ont fait la sourde oreille.

Maintenant au pouvoir, le ministre a donc prouvé qu'il allait donner suite aux recommandations qu'il a formulées dans l'opposition. Cela a de quoi rassurer ceux qui croient que notre système politique est fort, solide et bien en vie.

Que signifie le développement durable, l'expression clé de l'article 5 du projet de loi? Veut–on parler d'une période de croissance au cours de laquelle l'environnement et l'économie sont en conflit? D'une philosophie limitant la croissance? Ou encore de la tentative de ramener notre planète à son état naturel hypothétique? Évidemment, la réponse à ces questions est non.

Qui dit développement durable dit intégration de l'économie et de l'environnement. Il ne s'agit pas d'une relation conflictuelle, mais plutôt d'une relation où l'environnement et l'économie se renforcent mutuellement, comme le dit d'ailleurs l'expression.

Le développement durable, c'est aussi apprendre à reconnaître et à respecter les limites des répercussions physiques au–delà desquelles la dégradation des écosystèmes, de nos ressources et de notre environnement devient inévitable et progressive.

Des contraintes sont imposées par les répercussions des technologies et de l'organisation sociale actuelles et par les dimensions de la planète, mais bien des éléments contraignants peuvent être allégés grâce à des changements technologiques, à de nouvelles façons de prendre des décisions, à des modifications de la politique nationale ou internationale et à l'investissement dans le capital humain.

Depuis le rapport Brundtland, en 1987, on ne s'entend pas sur les conditions spécifiques de la durabilité. On peut dire maintenant qu'il s'agit d'un objectif social autant qu'économique et écologique. Il s'apparente aux autres objectifs sociaux généralement reconnus et difficiles à définir de ce monde, telles la démocratie, la justice et la santé publique.

Depuis le Sommet de la Terre, en 1992, à Rio, la communauté internationale se trouve en transition entre le développement non durable et la recherche de formes durables de développement. Avec ce projet de loi, la transition est presque terminée pour nous, si je puis dire. Le fait que le ministre de l'Industrie ait décidé de faire du développement durable un des principaux objectifs de son ministère est très encourageant. Il mérite des félicitations.

Quels principes les hauts fonctionnaires de ce ministère renouvelé devraient–ils adopter afin d'atteindre l'objectif du développement durable? Il en est un, comme je l'ai dit brièvement, qui consiste à intégrer les questions environnementales et économiques au processus de prise de décisions. C'est probablement là la condition la plus importante du développement durable et celle qui pose aussi les défis les plus grands.

Trop souvent, les mesures prises vont directement à l'encontre des critères de durabilité.

• (1315)

Les considérations environnementales entrent dans la prise de décisions seulement lorsqu'un problème se pose. À ce moment–là, les options se limitent habituellement à investir dans des techniques visant à reprendre les émissions du flux de déchets et à les rejeter ailleurs.

Cela mène à l'idée encore prédominante qu'on ne peut pas avoir à la fois un environnement sain et une économie saine. C'est faux, bien sûr. Il faut faire que les deux se renforcent mutuellement et que les décisions les concernant soient prises avant le développement, lorsqu'on décide des objectifs à fixer et des mesures à prendre, et non après, lorsque les coûts sont faramineux, comme dans le cas de la réduction des précipitations acides et d'autres problèmes qu'il ne convient pas d'énumérer ici. Par conséquent, une réorganisation fondamentale de la politique et des priorités économiques s'impose.

Prenons ensuite le cas de l'énergie. En Amérique du Nord et dans la plupart des pays de l'OCDE, les sources traditionnelles d'énergie, comme le charbon, le pétrole, le nucléaire et le gaz, sont fortement subventionnées. On estime à 40 milliards de dollars au moins les subventions qui y sont consacrées annuellement aux États–Unis. Au Canada, elles atteignaient aux dernières nouvelles près de cinq milliards de dollars.

Les technologies au point de rejet visant à améliorer la sécurité et à réduire les émissions si possible ne peuvent pas concurrencer le moindrement les efforts en sens inverse que représentent ces énormes subventions indirectes. Le secteur énergétique joue un rôle clé dans la réalisation d'un développement durable.

Il y a aussi l'agriculture à laquelle les contribuables et les consommateurs des pays de l'OCDE consacrent nettement plus de 250 milliards de dollars par année en subventions. Celles–ci non seulement encouragent les agriculteurs à accroître leur capital agricole de base constitué de terre, d'eau et d'arbres, mais favorisent aussi la surproduction. Cela amène les producteurs à réclamer des mesures protectionnistes et des subventions à l'exportation pour pouvoir écouler les excédents de produits alimentaires dans les pays en développement, ce qui mine l'industrie

agricole de ceux–ci. Encore là, les programmes de conservation des sols et des eaux qui ne proposent que des mesures correctives restent bien insuffisants devant ces subventions.

Voyons maintenant la nature de la production: s'il faut atteindre et maintenir un taux de croissance élevé, il faut réduire rapidement et de façon marquée la quantité d'énergie et de matières premières nécessaire pour produire chaque unité. Ainsi, on devrait pouvoir produire plus de biens, créer plus d'emplois et générer plus de revenus sans nécessairement utiliser toujours plus d'énergie et de matières premières.

Malheureusement, la philosophie contraire domine encore la politique énergétique, la politique agricole et les politiques de l'ensemble du domaine des ressources. Ces politiques constituent une survivance de l'économie de masse propre à l'ère industrielle qui a été marquée par l'augmentation régulière de la production d'énergie, l'épuisement des ressources et la détérioration de l'environnement.

On peut mettre fin aux répercussions négatives de la croissance sur l'environnement. La nouvelle économie, celle qui repose sur le développement durable, est plus efficace, elle consomme moins d'énergie, moins de ressources par unité de production et utilise plus de renseignements et plus de matière grise.

En dirigeant une industrie selon les principes du développement durable, on découvre des choses. Par exemple, on peut repenser des procédés industriels et arriver à des modes de production utilisant des installations plus petites et plus polyvalentes. On peut recycler et réutiliser des produits secondaires. On peut inventer des produits construits à partir de matériaux plus légers et plus durables fabriqués en utilisant moins d'énergie.

Le milieu industriel est en train de s'apercevoir qu'en réduisant sa consommation d'énergie et en utilisant moins de matériaux, il peut réduire ses frais de production par unité, réduire ses déchets et ses rejets dans l'environnement. Cela est un moyen beaucoup plus efficace de réduire la pollution que le simple traitement des rejets. De plus, la réduction de la consommation de ressources et le recyclage nous ramènent au début du cycle de production car ils entraînent une réduction des activités minières et une diminution de la quantité de déchets miniers produits, une réduction de la consommation d'eau et de la pollution, de même qu'un ralentissement de la déforestation et de l'érosion.

• (1320)

Le virage vers le développement durable exige un virage de la part du gouvernement, non seulement au sein du ministère de l'Industrie, mais au sein du ministère des Ressources naturelles, du Commerce, des Transports, de l'Agriculture, des Travaux publics, des Affaires extérieures, dans nos programmes d'acquisitions, dans la production d'énergie.

Le ministère de l'Industrie s'impose comme chef de file, mais il ne peut pas agir seul. Le véritable indicateur de la volonté d'un gouvernement de prendre sérieusement le virage du développement durable, c'est son budget.

Comme nous le savons tous, un budget contient les mesures économiques et financières et aussi les mesures fiscales qui orientent les décisions des agriculteurs, des consommateurs et des entreprises. Le budget peut donc avoir un effet incitatif ou dissuasif. Le budget est l'énoncé de la politique environnementale le plus important parce qu'il annonce à quel point l'environnement se détériorera ou s'améliorera, à quel point sa valeur augmentera ou diminuera. Nous devrions assimiler le budget à une politique de l'environnement.

C'est en gardant cela à l'esprit, dans le but évident de tenir une promesse électorale et avec la conviction que nous devons prendre le virage du développement durable que, en mai dernier, le Comité de l'environnement et du développement durable a recommandé au gouvernement de créer un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable. Ce commissaire devrait faire rapport au Parlement. Ses rapports porteraient sur les programmes, sur les budgets et sur les progrès réalisés relativement à la transition vers des politiques axées sur le développement durable. Cette recommandation était inspirée à la fois du chapitre IV du livre rouge et de la conclusion tirée lors du Sommet de la Terre, à Rio, soit que le Canada doit absolument axer son programme sur le développement durable pour le XXI^{e} siècle.

Le ministre et son ministère partent certainement du bon pied en faisant du développement durable le principal objectif de ce nouveau ministère, comme le précise l'article 5 du projet de loi. Le ministre se trouve à dire en d'autres mots que le développement économique va de pair avec le capital écologique, que l'affaiblissement de l'un entraîne nécessairement l'affaiblissement de l'autre.

Le libellé de ce projet de loi marque un pas important vers la reconnaissance juridique de l'interdépendance de ces deux valeurs extrêmement importantes pour l'humanité. On a déjà pu constater que les politiques de conservation mises en place par le ministre des Pêches sont fondées sur le principe du développement durable, bien que cela nous ait été imposé en quelque sorte par l'évolution de la situation au cours des 20 dernières années.

La création, au début de juillet, d'un groupe de travail chargé d'étudier les dépenses gouvernementales qui ne favorisent pas le développement durable et la protection de l'environnement est un autre pas dans la bonne direction. Ce groupe de travail présentera un rapport au ministre des Finances en novembre prochain. Il s'agit là d'une autre promesse que nous avions faite dans le livre rouge.

Jeudi dernier, le ministre de l'Industrie et la ministre de l'Environnement ont annoncé une stratégie pour l'industrie canadienne de l'environnement, et c'est un autre point positif. Cela montre bien qu'on se rend maintenant compte au niveau politique, c'est–à–dire au plus haut niveau, du potentiel énorme que représente le développement de cette nouvelle industrie. L'établissement d'un lien logique entre ces deux concepts, soit l'économie et l'environnement, nous fait entrer dans une nouvelle phase de croissance et de développement.

• (1325)

Des changements devront toutefois être apportés dans d'autres ministères. Il reste encore beaucoup à faire, mais ces premiers pas sont très encourageants. Je tiens à féliciter le ministre pour cette initiative.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le député de Davenport, en qui je vois un homme rempli de qualités et qui voue beaucoup d'énergie à la protection de la planète bleue. Je ne doute pas de la bonne volonté des allégations du député de Davenport, mais cependant, j'émets de sérieuses réserves au sujet du parti dans lequel il milite.

Vous savez, lorsqu'on regarde un gouvernement qui se gargarise de mots, avec des termes tel le développement durable et qu'on va jouer dans le coeur, les «tripes» des citoyens en parlant du développement de la planète et en hypothéquant l'avenir de nos enfants et de nos petits–enfants, cela me laisse perplexe.

Quand je vois, par exemple, un bateau qui gît dans le fond du golfe Saint–Laurent depuis 24 ans et qui laisse fuir une partie de sa cargaison quotidiennement, quand je vois le gouvernement laisser des centaines de milliers de lumières allumées 24 heures sur 24, alors qu'il n'y a personne dans les bureaux, quand je vois des salles surchauffées, quand je vois ici, en face du Parlement, qu'on arrose un gazon immédiatement après une pluie ou encore quelques heures avant que l'on annonce une bonne pluie, quand je vois la qualité des eaux du fleuve Saint–Laurent, des Grands Lacs, se détériorer de plus en plus, quand je voyais, par exemple, dans le plan d'action phase I du Saint–Laurent 5,8 millions de dollars qui devaient être consacrés à la dépollution du fleuve Saint–Laurent et qui ont été investis à Miramichi au Nouveau–Brunswick, à plusieurs centaines de kilomètres du fleuve Saint–Laurent, ces dénonciations me laissent perplexe face au sérieux du Parti libéral qui nous gouverne actuellement au Canada.

La question que je pourrais demander au député de Davenport est la suivante: Vous, monsieur le député, qui avez un très bon jugement face à l'environnement surtout, pouvez–vous nous garantir que votre parti, dans lequel vous militez et auquel vous appartenez, sera aussi sérieux que vous dans les années à venir? Vous savez comme moi que le temps fuit et qu'il court également, alors on est en retard face à notre développement durable.

M. Caccia: Monsieur le Président, je peux dire au député de Frontenac que la meilleure garantie est le fait que le ministre a inclus dans son projet de loi, au niveau du but de son nouveau ministère, à la section 5, deux mots qui sont des mots clés, des mots très importants, pour la première fois, et ça, c'est un bon début, c'est une bonne promesse, si vous voulez.

Naturellement, la loi doit être pratiquée et le but de ce débat aujourd'hui, il me semble, est de donner au ministre et au ministère les principes qui sont nécessaires pour mettre en pratique les deux mots clés de développement durable. J'espère, comme ici à la Chambre nous le faisons aujourd'hui, et en même temps dans la ville de Québec, que le nouveau gouvernement qui a été élu adoptera des lois qui auront comme but de mettre en pratique le développement soutenable. Je suis sûr que le député de Frontenac, avec son influence auprès de ses collègues de l'Assemblée nationale du Québec, fera des pressions, des représentations à ses collègues au niveau provincial. La situation du fleuve Saint–Laurent, si vous voulez, est le résultat de politiques du passé, mais aujourd'hui, à la Chambre, ici, on discute du futur. On discute la nouvelle façon de comportement de l'industrie du futur.

• (1330)

Je suis sûr que si le gouvernement du Québec fait de même, adopte le même but pour les industries qui travaillent dans le domaine provincial, on pourra voir des changements considérables dans le fleuve Saint–Laurent et dans tous les fleuves du pays. Mais on doit pousser, on doit dire qu'il y a des solutions et on doit naturellement trouver les moyens pour démontrer qu'on peut intégrer l'économie à l'environnement.

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, je vous informe que les députés du côté ministériel partageront dorénavant leur temps de parole en deux périodes de 10 minutes suivies chacune d'une période de cinq minutes réservée aux questions et observations.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de prendre la parole aujourd'hui concernant le projet de loi C–46 du gouvernement. À prime abord, ce projet de loi ne vient que confirmer les changements organisationnels effectués par l'ancien gouvernement à l'été 1993. La prudence nous enseigne toutefois à lire entre les lignes, et c'est entre les lignes qu'on découvre les raisons de s'opposer à ce projet de loi.

En effet, le gouvernement aurait dû mettre fin au dédoublement et au chevauchement en donnant au Québec la maîtrise exclusive de son développement économique. Au lieu de cela, le gouvernement donne au ministre de l'Industrie les pouvoirs sur le développement régional au Québec et en Ontario, contrairement à ce qui se passe dans l'Ouest et dans les Maritimes.

Le Bureau fédéral de développement régional du Québec est une agence de développement régional de l'Ontario et cela n'est pas constitué en vertu de la loi spécifique. Seul un décret transfère les responsabilités du ministre de l'Industrie au ministre des Finances en matière de développement régional. Rien ne garantit toutefois que ce décret soit toujours prononcé. Cela m'inquiète qu'un jour le développement économique régional du Québec tombe entre les mains d'un ministre d'une autre province, comme on l'a vécu avant 1991. Le développement régional pourrait se perdre dans la structure administrative du ministère de l'Industrie et cela m'inquiète, je vous le répète.

Le projet de loi C–46, monsieur le Président, est né de la volonté du gouvernement précédent de rationaliser l'appareil de l'État. En allant de l'avant pour le mettre en vigueur, le gouvernement libéral doit prouver qu'il réduira effectivement le gaspillage de l'appareil administratif de l'État. Preuve loin d'être

concluante, quand on calcule les dépenses inutiles et coûteuses causées par les dédoublements et les chevauchements au sein même de l'appareil fédéral et entre les paliers des gouvernements canadien et québécois.

Depuis l'étude de Germain Julien et de Marcel Proulx, qui ont publié le chevauchement des programmes fédéraux, et dans certaines mesures des programmes provinciaux, juste pour la coordination, les fonctionnaires doivent se rencontrer près de 1 000 fois par année pour vérifier s'ils n'offrent pas les mêmes services, pour s'harmoniser avec les objectifs des programmes et s'assurer qu'ils ne sont pas incompatibles.

• (1335)

La Commission Bélanger–Campeau a été claire sur ce sujet. Si le Québec prenait en charge les programmes fédéraux actuels et offrait les mêmes services, ce sont des économies annuelles de 233 millions de dollars en frais de transport et communications, de 250 millions de dollars en main–d'oeuvre et de 289 millions de dollars en dépenses reliées à la perception des douanes, des impôts et des taxes que l'on réaliserait.

Et que dire de l'efficacité des mesures gouvernementales quand elles sont mises en place par deux paliers? Souvent elles s'annulent en raison de la concurrence et même des conflits qui surviennent entre le fédéral et la province. La coordination des programmes est rendue difficile puisque aucun gouvernement ne veut faire de concessions majeures quant aux objectifs et aux priorités. Même le fameux programme des infrastructures a connu des ratés. L'ancien ministre des Affaires municipales du Québec n'a–t–il pas reçu une lettre de réprimande de la part du ministre du gouvernement responsable du programme?

Seulement pour s'informer des services et de l'aide financière disponibles ou pour se conformer aux lois et règlements, nos administrés doivent s'astreindre à des démarches multipliées pour se tenir au courant des programmes et des services, ce qui constitue un fardeau important, encore plus important quand ces programmes et ces services se chevauchent. L'entreprise doit demander à du personnel d'effectuer cette tâche, et en bout de ligne ce sont les contribuables et les consommateurs qui sont touchés.

Ajoutons que des citoyens ne profitent pas de certains services parce qu'ils en ignorent l'existence. La duplication des programmes ne fait rien pour améliorer la situation et complique même davantage la tâche. Les citoyens n'ont plus d'emprise sur leur gouvernement en raison de la confusion qui s'installe à cause des chevauchements. La fragmentation des interventions fait en sorte qu'aucun des gouvernements n'a, à lui seul, la capacité d'influer sur le cours des choses et en plus ils se renvoient la balle.

Oui, les provinces possèdent un droit de retrait des programmes fédéraux. Oui, elles ont droit à une compensation financière. Notez toutefois que celle–ci ne s'applique qu'aux programmes conjoints qui ne représentent que 5 p. 100 des chevauchements. Voilà les raisons qui me font sérieusement douter de la capacité du ministère de l'Industrie d'éviter un tel gaspillage. Le projet de loi nous dit plutôt que le statu quo entre les mandats des ministères regroupés sera maintenu. Assisterons–nous encore une fois à un semblant de changement? Certes, on change les noms de direction, mais y a–t–il une fusion et une harmonisation des intervenants de ces ministères? Rien de ce que l'on retrouve dans le projet de loi ne me laisse croire que ce sera le cas. Pourtant, la population a donné le mandat au gouvernement de réduire le gaspillage de l'appareil gouvernement fédéral.

Le gouvernement libéral parle de guichet unique pour rationaliser ses opérations à l'interne. On s'entend tous pour affirmer qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction. Mais attention, une simple fusion qui accroît la taille d'un organisme diminue aussi sa productivité et son efficacité. L'appareil bureaucratique devient alors encore plus lourd. Les libéraux n'ont pas encore fait la preuve que des économies seront réalisées par la mise en place de ces guichets uniques.

Celui instauré à Montréal venant en aide aux entrepreneurs ne fait réaliser aucune économie au gouvernement. Au contraire, le service à la clientèle s'en trouve amélioré, mais que fait–on des promesses de rationalisation? Nous sommes en droit d'exiger du gouvernement libéral qu'il s'engage à ce que toutes ces restructurations successives de l'appareil fédéral présentées en cette Chambre à travers les différents projets de loi soient garantes d'économies. Le Bloc québécois l'exige au nom de tous les Canadiens et Québécois.

Ce projet de loi confirme aussi l'existence de chevauchements en matière de développement régional. Pourquoi laisser le ministère de l'Industrie venir jouer dans nos plates–bandes? Le Québec réclame depuis des années la maîtrise d'oeuvre en cette matière. Nous avons une vision bien particulière de nos besoins dans ce domaine. La décentralisation des enveloppes budgétaires et des pouvoirs instaurée par le nouveau gouvernement du Québec est la réponse qu'attendaient les régions pour assurer la mise en charge de leur milieu.

• (1340)

Le gouvernement fédéral aurait intérêt à délaisser sa façon de faire centralisatrice pour appliquer cette vision démocratique du développement régional. C'est une vérité de La Palice que d'affirmer que le développement régional est négligé au Québec. Parlons seulement des fameuses ententes fédérales–provinciales du développement régional conclues en 1987 et 1988. Avouons–le, cela marche très bien dans l'Ouest et dans les Maritimes. Depuis la conclusion de ces ententes, les montants dépensés au Canada Atlantique s'élèvent à 1,2 milliard de dollars, dans l'Ouest à 630 millions de dollars et au Québec, à 165 millions.

Nos régions souffrent de la multiplication des interventions en matière de développement régional et du manque de cohérence des politiques gouvernementales. Un exemple d'incohérence: Croiriez–vous que le gouvernement puisse subventionner une industrie par le biais du Bureau fédéral de développement régional, seule industrie canadienne dans ce domaine, tout en permettant à un de ses ministères d'acheter des équipements à une firme américaine concurrente de cette industrie canadienne? C'est pourtant ce qui arrive à une industrie de mon comté.

C'est inacceptable. Si vous croyez à un produit en subventionnant sa recherche et son développement vous allez aussi favoriser sa commercialisation, n'est–ce pas? Pas chez nous, semble–t–il. Cette situation devrait être corrigée dans les plus brefs délais.

Le rapport du groupe de travail interministériel sur le développement régional formé par le gouvernement du Québec en 1991 a d'ailleurs analysé la question de la multiplication des interventions en matière de développement régional et conclut ce qui suit: «Ainsi, dans le contexte actuel, on ne peut dégager les constats négatifs suivants en ce qui concerne l'action des deux gouvernements: confusion en ce qui concerne l'appartenance régionale, les régions fédérales ne correspondent pas aux régions administratives du Québec; dédoublement de structures, organismes régionaux de consultation, organismes voués au développement économique, mise en place de comités de gestion, de programmes pour concilier les types d'intervention; dédoublements qui entraînent des coûts de fonctionnement considérables par rapport aux sommes d'argent véritablement consacrées au développement régional; trop grand nombre d'intervenants gouvernementaux, d'où confusion fréquente des intervenants régionaux.»

Je vous rappelle que ces constatations viennent du rapport final du groupe de travail interministériel sur le développement régional publié en octobre 1991 par le gouvernement du Québec. Les Québécois en ont assez de voir leur argent servir au développement régional des autres provinces. Ces sommes doivent servir à aider les PME et à créer des PME, à procurer de l'emploi au Québec. Le Québec n'est pas intéressé à ce que son développement régional repose sur une vision strictement industrielle dirigée par le ministre de l'Industrie à Ottawa. Le Québec en a assez des interventions et des politiques incohérentes du gouvernement fédéral dans son milieu. Il y a belle lurette que le Québec a compris que seuls les intervenants régionaux saisissaient les réels besoins de leur milieu. Il faut donc mettre fin au saupoudrage de projets, aux interventions ponctuelles, aux décisions politiques qui remettent en cause le financement de projets qui fonctionnent pourtant bien.

Ce projet de loi est loin de mettre un terme à l'incertitude qui règne au sein de l'organisme oeuvrant en matière de développement régional. Le Bureau fédéral de développement régional du Québec a beau faire des efforts pour harmoniser ses interventions avec celles du Québec, il est loin à ce jour d'être arrivé à ses fins. De l'aveu même de son ministre responsable du Bureau fédéral de développement, il n'a pas encore réussi à rendre son mandat compatible avec celui des centres d'aide aux entreprises du gouvernement du Québec. Ces derniers sont donc toujours à la merci des décisions unilatérales d'Ottawa. Par exemple, le gouvernement fédéral projette de fusionner les CAE et les CADC relevant actuellement du ministre du Développement des ressources humaines pour en faire un seul organisme qui défendrait le Bureau fédéral de développement régional. Les représentants de ces organismes de ma région sont venus me rencontrer pour me signifier leur inquiétude. L'avenir même du Bureau fédéral de développement du Québec est remis en question malgré les belles promesses du livre rouge priorisant le développement régional, le budget du Bureau fédéral de développement est en chute libre.

• (1345)

En 1993–1994, le Budget était de 232 millions de dollars et il chutera de 70 millions au cours des trois prochaines années. Après ces coupures, le budget du Bureau fédéral de développement régional sera à 162 millions de dollars, comparativement à 200 millions pour l'Ouest et à 214 millions pour les Maritimes.

L'inquiétude manifestée par ces organismes responsables du développement régional est bien compréhensible, compte tenu de la façon de fonctionner du Bureau fédéral de développement régional qui n'a pas su intégrer son action à la vision globale du développement local établie par le CAE et par la CADC.

Les programmes conçus à Ottawa et appliqués dans nos régions ne répondent pas souvent aux besoins réels de la population. L'argent est dispersé ça et là sans qu'il y ait de véritable concertation avec le milieu. Le gouvernement fédéral devrait respecter l'ordre de priorité contenu dans les planifications stratégiques de chacune des municipalités régionales de comté et régions du Québec afin d'optimiser l'impact des actions menées par les organismes régionaux responsables du développement local.

Tant que les pouvoirs décisionnels et les enveloppes budgétaires seront centralisés à Ottawa, les régions ne pourront pas mettre en place les bases nécessaires assurant leur développement continu. L'isolement géographique est une chose, mais ce n'est rien à côté de l'isolement des grands réseaux décisionnels.

La Commission Bélanger–Campeau a reconnu que l'avenir du développement régional au Québec passe par le contrôle, par ses régions, des leviers de développement. Que le gouvernement réagisse, qu'il admette que son action dans le domaine du développement régional au Québec ne va pas dans la bonne direction. Qu'on en juge: la base économique s'effrite, le tissu social se désagrège, l'exode rural se poursuit et les jeunes continuent d'être les premiers à quitter nos régions.

Les régions crient à l'aide, et ce ne sont pas des caprices. Les fonds distribués de la part du gouvernement fédéral dans les régions du Québec ont augmenté de 50 p. 100 depuis 1983, alors que la progression était de 300 p. 100 dans l'Ouest et de 250 p. 100 dans les Maritimes pendant la même période.

Le bilan per capita est catastrophique. Les dépenses fédérales per capita atteignaient, en 1987, 431 $ dans les Maritimes, 259 $ dans l'Ouest et 64 $ au Québec.

Comment rétablir l'équité? Que le gouvernement fédéral réduise ses dépenses, élimine les avantages fiscaux des fiducies familiales et les gaspillages résultant des chevauchements et dédoublements causés notamment par le non–respect des juridictions provinciales. Les milliards de dollars ainsi épargnés pourraient servir à rétablir l'équité dans les sommes fédérales affectées au développement régional au Québec.

Lors du dernier discours sur le Budget, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il ne renouvellera pas les ententes auxiliaires dans les secteurs de la forêt et des mines. Ce sont pourtant les deux secteurs où les ententes auxiliaires étaient les plus avantageuses pour le Québec. Pensons au Plan de l'Est, dont l'arrêt du financement effraie près de 6 000 propriétaires forestiers. Dans d'autres secteurs, le gouvernement hésite à renouveler ses ententes. C'est le cas pour le secteur agricole, où les crédits fédéraux

s'élèvent à 255 millions de dollars, avec 25,5 millions pour le Québec, soit seulement 10 p. 100 de l'enveloppe. Dans le secteur des transports, le Québec doit se contenter de 165 millions sur 1,1 milliard de dollars, soit une maigre part de 13 p. 100.

Réglons la situation en rapatriant ces fonds—sous forme de points d'impôt—afin que ceux–ci soient gérés uniquement par le Québec. Le développement régional en sortirait gagnant. C'est ce que nous souhaitons tous.

Diverses petites solutions peuvent ainsi nous aider à sortir du bourbier. Ce n'est pas dans le livre rouge qu'on suggère de permettre à des investisseurs d'injecter des fonds en capital de risque dans des entreprises de leur région, avec garantie du gouvernement fédéral. Pourtant, les gens du milieu apportent ce genre de solution pour aider leur région.

• (1350)

Le nouveau gouvernement du Québec a, lui, établi une véritable politique de développement régional. Le Parti québécois veut favoriser la mise en charge du développement régional par le milieu, dans un contexte où la libéralisation des échanges réduit les barrières commerciales et expose l'économie régionale à une vive concurrence.

Permettez–moi de vous citer les objectifs de cette politique constructive qui pourraient servir d'exemples: niveau élevé d'emplois, économie concurrentielle exportatrice et axée sur le développement durable, poursuite des activités et de la haute valeur ajoutée, qualité de vie accrue des grandes agglomérations, occupation viable du territoire, et j'en passe.

Mais le gouvernement fédéral ne peut parvenir à établir un consensus en matière de développement régional, puisque les priorités diffèrent d'une province à l'autre et d'une région à l'autre. C'est pour cette raison que nous insistons sur l'obligation de décentraliser les budgets et les pouvoirs décisionnels. L'avenir appartient à la décentralisation des pouvoirs vers les unités décisionnelles, les régions, qui sont les mieux placées pour saisir leur réalité. Ce projet de loi ne mérite pas d'être adopté, puisqu'il ne donne pas au Québec la maîtrise d'oeuvre exclusive au développement régional.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt l'intervention de mon honorable collègue au sujet de la mesure à l'étude.

J'ai trouvé particulièrement intéressant de l'entendre parler des chevauchements. C'est une préoccupation que partagent beaucoup de députés de tous les côtés de la Chambre, car ne devons–nous pas rendre les services gouvernementaux les plus efficaces possible, comme le veut le principe.

Voici donc la question que je veux poser au député: si nous écartions tout simplement le gouvernement fédéral de ce débat, nous en resterions avec les gouvernements provinciaux, lesquels auraient alors un problème de chevauchement avec les municipalités. Ne serait–il pas préférable qu'un gouvernement national établisse les priorités à l'échelle nationale pour ensuite déléguer, dans la plus large mesure possible, la responsabilité de la gestion au palier de gouvernement qui se trouve le plus près des gens auxquels s'adressent les programmes?

[*Français*]

M. Landry: Monsieur le Président, il me fait énormément plaisir de répondre à cette question, parce que je sais que le Parti d'à côté est venu ici, comme nous, pour faire économiser les finances publiques et essayer aussi de remettre un peu d'ordre dans les choses.

Pour répondre à la question de mon confrère, vous savez que lorsqu'on parle de dédoublement, de chevauchement, et avec les statistiques, avec les chiffres précis que des économistes ont donnés, ce n'est pas moi qui les ai inventés, ce sont des chiffres vraiment précis. Je dois vous dire qu'à partir de ces chiffres, quand on voit cela et qu'on voit un gouvernement qui s'en va et qu'on dit: «Écoute, notre pensée est de tout laisser au gouvernement fédéral qui nous dirige», moi, je reviens encore à la source.

Quand un problème existe dans une localité, dans une province ou dans un pays, j'ai un principe qui dit: Qui est le mieux placé pour régler le problème? Que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral, je pense qu'à partir de là, nous devons prendre nos problèmes en main, parce que ce sont nous qui sommes les mieux placés pour tirer la meilleure analyse de ce problème. Écoutez, on sait qu'on ferait des économies, on le sait, elles sont prouvées hors de tout doute.

Avec ces économies, on pourrait, c'est ce que j'ai toujours dit, créer des emplois, remettre des gens au travail et c'est avec cela qu'on pourrait dire vraiment aux Canadiens, ceux qui nous regardent et ceux qui nous écoutent: «On a fait quelque chose pour les Canadiens et pour les Québécois.» Et c'est pour ça que mon travail ici, en cette Chambre, est de travailler et d'intervenir afin qu'on fasse vraiment quelque chose pour l'ensemble des Canadiens et Québécois.

• (1355)

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de Lotbinière pour son exposé sur le projet de loi C–46. Je voudrais aussi commenter les propos de mon collègue du Reform Party, dont la question m'apparaît très pertinente dans le débat politique et économique que nous vivons actuellement, Québécois et Canadiens, parce que le député pose le problème dans les bons termes.

Le développement régional est une des facettes fondamentales expliquant pourquoi il y a au Québec des souverainistes. Il y a au Québec des gens qui veulent que le Québec se prenne en main parce que jamais les priorités du gouvernement fédéral ne réussiront à coïncider avec celles des Québécois et du gouvernement du Québec. Ce qui n'est pas le cas nécessairement du reste du Canada, du Canada comme tel, qui lui, s'il le veut, et on le sait de par l'appartenance des Canadiens par rapport à celle des Québécois, on sait que le Canada peut se donner une logique interne en matière de développement, parce qu'il y a, semble–t–il, un profond consensus.

Article 31 du Règlement

Comme vient de l'exprimer mon collègue, le gouvernement fédéral pourra très bien dicter des normes canadiennes qui iraient du Pacifique jusqu'à un certain point vers l'Est, mais des normes canadiennes qui impliqueraient le Québec, à cela, le Québec et les Québécois vont toujours s'opposer.

Conséquemment, je félicite le député pour la pertinence de sa question, c'est au coeur du débat constitutionnel qui nous occupe et qui nous préoccupe, monsieur le Président.

M. Landry: Monsieur le Président, j'aurais quelque chose à rajouter. Vous savez, l'histoire du fédéral et l'histoire du provincial, ça me fait penser un petit peu à une famille où, à un moment donné, le fils dit à son père: «Papa, je voudrais lancer une business». Là, papa arrive et me dit: «Non, mon petit gars, reste à côté de moi, tu es bien là, j'ai soin de toi comme il faut». Il m'empêche d'évoluer, il m'empêche vraiment de prendre l'essor qui me revient, au lieu de me dire: «Écoute, mon fils, tu es rendu assez vieux, il est temps que tu quittes la maison». C'est cela qu'on demande. C'est de quitter la maison pour être capables de se prendre en main et puis continuer de négocier la même chose.

Ce ne sont pas des frontières et des barrières qu'on veut, on l'explique encore. Ce qu'on veut, c'est une bonne communication, et qu'on nous redonne ce qui nous revient. Tout à l'heure sur la formation de la main–d'oeuvre, on disait que c'était 250 millions qu'on pouvait économiser. Ces 250 millions, si vous voulez les jeter à l'eau, jetez–les, mais moi, je veux les récupérer, parce que je suis un type pour qui l'argent, c'est important et puis je peux le réinjecter chez nous, dans ma province, dans les PME et tout cela.

Le Président: Mes collègues, comme il est 14 heures, conformément à l'article 31 du Règlement, nous passons aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE CHÂTEAU KILBRIDE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer l'ouverture du château Kilbride, le tout nouveau site historique du Canada.

Le dimanche 25 septembre, des milliers d'habitants de la région se sont rassemblés pour célébrer cet événement important. J'ai eu l'honneur de remettre au maire de Wilmot, au nom du premier ministre et du gouvernement du Canada, un certificat qui devait être placé dans un coffret–mémorial. La secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien a très bien représenté le ministre lors de cet événement.

Le château Kilbride, situé à Baden, en Ontario, a été construit en 1877 pour servir de résidence principale à la famille Livingstone. Cette noble demeure, de style italien, renferme de nombreuses particularités extraordinaires, notamment des plafonds ornés de fresques sans pareilles au Canada, de même que de nombreuses autres magnifiques installations originales.

Plus important encore, cette résidence nous donne, à nous et aux générations à venir, un témoignage fascinant sur le passé. Rien de tout cela n'aurait été possible sans la coopération de tous les paliers de gouvernement, ni sans les efforts inlassables du maire et du conseil du canton de Wilmot, secondés par une armée de bénévoles du canton de Wilmot, dans le comté de Waterloo.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert): Monsieur le Président, à écouter les propos de certains députés libéraux, je me demande si le ministre de la Justice n'est pas en train de céder devant les pressions exercées par les lobbyistes des armes à feu. Or, une très grande majorité de Canadiens et de Québécois sont en faveur d'un plus grand contrôle des armes à feu, particulièrement des armes militaires et des armes de poing.

Compte tenu du consensus qui existe sur cette question au Québec, j'aimerais rappeler au ministre que si le Code criminel relevait de la compétence exclusive de l'Assemblée nationale, un contrôle efficace des armes à feu aurait été adopté il y a belle lurette. Combien de vies auraient été sauvées si pareille législation québécoise avait été en vigueur?

Des représentants des associations québécoises et canadiennes de femmes, de victimes de crimes violents, de médecins d'urgence et de policiers des grandes villes sont tous en faveur d'un meilleur contrôle des armes à feu. Le ministre de la Justice est–il à l'écoute des citoyens?

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, dimanche, un rassemblement a eu lieu à Coquitlam, en Colombie–Britannique, pour exprimer le mécontentement populaire que suscite l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants. Ce rassemblement de plus de 3 000 personnes est la plus importante manifestation contre le crime jamais organisée en Colombie–Britannique.

Le député réformiste de Port Moody—Coquitlam, qui a joué un rôle de catalyseur dans l'organisation du rassemblement, a observé que la réflexion la plus fréquemment entendue était que la Loi sur les jeunes contrevenants était une blague. Une autre remarque qui revenait souvent dans la foule disait que les tribunaux se préoccupaient plus des droits et de la protection du contrevenant que des droits et de la protection de la victime.

Les participants ont lancé plusieurs messages clairs: il faut abaisser l'âge, prévoir des peines encore plus sévères et publier le nom des contrevenants pour que la société soit mieux protégée.

Le message le plus clair de tous, c'est que le ministre de la Justice doit quitter sa tour d'ivoire et accéder à la demande de la majorité des Canadiens, qui souhaitent une loi conforme aux

valeurs de l'ensemble de la société. Le projet de loi C–37 ne l'est pas.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, ce week–end, j'ai eu l'honneur d'assister à l'assemblée générale annuelle du Réseau canadien de l'environnement. Je félicite cet organisme d'avoir de nouveau réuni les environnementalistes canadiens les plus militants pour des échanges stimulants qui ont duré plusieurs jours.

J'ai écouté attentivement les débats de l'assemblée, qui ont permis non seulement d'échanger de l'information, mais aussi d'exprimer une exaspération généralisée devant l'attitude du gouvernement libéral à l'égard de problèmes environnementaux critiques.

Par exemple, le gouvernement est au pouvoir depuis près de 12 mois et n'a toujours pas proclamé le projet de loi C–13, Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Deuxièmement, il est responsable de l'évaluation environnementale des exercices de vol militaire à basse altitude au Labrador, et il s'est montré très injuste envers les Innus pendant ce processus d'évaluation.

Le gouvernement fédéral envisage de réduire le financement accordé à des groupes qualifiés de groupes de pression comme le Réseau canadien de l'environnement, groupes qui, par leurs efforts, peuvent faire réaliser des économies à long terme aux gouvernements.

Mes félicitations au réseau pour cette dernière assemblée générale annuelle.

* * *

LA FERME DE SEMENCES D'ÉLITE

M. Wayne Easter (Malpèque): Monsieur le Président, je prends la parole pour féliciter l'industrie de la pomme de terre de l'Île–du–Prince–Édouard pour la mise en oeuvre de son plan quinquennal visant l'agrandissement des installations de la ferme de semences d'élite de Fox Island, à l'Île–du–Prince–Édouard, et de l'augmentation des services qu'elle offre.

Appartenant aux producteurs, ces installations nouvellement rénovées sont les seules du genre au Canada. Le nouveau laboratoire permet de produire des plantules sans maladie. Le nouvel équipement de manutention et de production lui permettra de fournir des services plus efficaces et sûrs pour l'environnement aux producteurs et aux consommateurs.

Les installations joueront aussi un rôle non négligeable dans la commercialisation des pommes de terre de l'Île–du–Prince–Édouard. Les conférences de l'organisme attireront des missions commerciales venant de partout dans le monde. Pendant des années, l'Institut International du Canada pour le Grain, de Winnipeg, a mis en pratique cette idée d'attirer les missions commerciales et de fournir des explications sur place.

Je félicite le gouvernement et l'industrie de cette collaboration.

* * *

LA FORMATION DE LA MAIN–D'OEUVRE

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, je voudrais aborder la question des offices d'aide à l'adaptation des travailleurs et de l'importance qu'ils revêtent pour le recyclage de notre main–d'oeuvre afin que le Canada puisse soutenir la concurrence internationale. C'est le meilleur moyen pour régler le problème du chômage structurel.

Les offices d'aide à l'adaptation des travailleurs regroupent des intervenants locaux qui s'intéressent à la formation. Comme une foule des bénéficiaires touchent des prestations d'assurance–chômage, il doit y avoir une certaine collaboration entre Emploi Canada et les offices. C'est la seule chose sensée à faire pour garantir l'efficacité du programme.

La formation doit comprendre des éléments locaux et nationaux pour assurer que les connaissances nouvellement acquises soient utiles partout. Nous devons travailler ensemble pour accroître les capacités techniques de toute notre main–d'oeuvre, d'un océan à l'autre.

* * *

REBUILT RESOURCES SKILLS DEVELOPMENT INCORPORATED

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, la région de North Bay célèbre aujourd'hui l'ouverture du centre Rebuilt Resources Skills Development Incorporated, un autre projet qui témoigne de la façon dont Environnement Canada, grâce à une initiative d'écocivisme, aide les Canadiens à améliorer collectivement l'environnement.

Environnement Canada, par le truchement des Partenaires de l'environnement, a investi 56 000 $ dans ce programme de partenariat. Cela a permis d'extraire jusqu'ici plus de 340 tonnes de matériaux du site d'enfouissement.

• (1405)

Dans la mesure du possible, les matériaux ainsi récupérés sont recyclés et réutilisés. D'autres articles servent à meubler les maisons de familles à faible revenu. Une fois réparés, certains objets sont vendus, ce qui constitue un apport à l'économie locale.

Grâce aux efforts du centre, ce projet peut maintenant subvenir à ses propres besoins. L'entreprise compte actuellement quatre employés à temps plein, trois employés à temps partiel et de nombreux bénévoles.

Le projet doit sa réalisation à des partenaires communautaires tels que le ministère de l'Environnement et de l'Énergie de l'Ontario, Sands Motor Inn, le Fonds Shell pour l'environnement, le Club Lions de Callender et Emploi et Immigration Canada.

Grâce à cette initiative d'écocivisme, ces Canadiens ont pu répondre de façon tangible à ces préoccupations environnementales.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Richard Bélisle (La Prairie): Monsieur le Président, le Conseil canadien du développement social publiait la semaine dernière son plus récent rapport qui mesurait la progression alarmante de la pauvreté au Canada.

Selon le rapport du Conseil, les programmes sociaux canadiens fonctionnent, mais c'est le marché du travail qui vit une profonde léthargie et qui cause les problèmes de chômage et de pauvreté que nous connaissons. C'est ce que le Bloc québécois répète depuis que le ministre a lancé sa réforme des programmes sociaux. Le gouvernement fédéral devrait d'abord et avant tout concentrer ses énergies sur une politique active de l'emploi.

Les libéraux ont pour leur part identifié les programmes sociaux comme principal frein à l'emploi et décidé de les couper afin d'inciter les bénéficiaires à retourner au travail. Le gouvernement travaille sur les conséquences du problème et non sur ses causes. Le ministre trouvera amplement matière, dans le rapport du Conseil, pour réorienter son travail et donner l'espoir à tous ceux qui sont exclus du marché du travail.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, hier, un millier d'agents de la force publique ont défilé sur la colline du Parlement en hommage aux 10 policiers qui ont été tués en service commandé l'année dernière.

Aujourd'hui, se sont ajoutés les noms de 51 gardiens de prison, agents de conservation et douaniers tués depuis 1967.

Certes, les décès sur les lieux de travail sont tragiques, mais ceux d'agents de la paix le sont encore davantage parce qu'ils sont souvent causés par quelqu'un d'autre.

Bon nombre de ces décès auraient pu être évités et ne le seront que si nous accomplissons notre devoir à la Chambre en débarrassant nos rues des criminels dangereux.

Il nous faut un système de renvoi efficace pour notre ministère de l'Immigration. Nous avons besoin d'une loi qui régisse les armes à feu et s'attaque aux criminels, plutôt qu'aux citoyens respectueux de la loi. Nous devons révoquer immédiatement l'article 745 du Code criminel afin que ceux qui assassinent des policiers purgent au moins les 25 ans de prison auxquels ils ont été condamnés.

Je joins ma voix à celle du solliciteur général qui demande qu'un service commémoratif soit célébré l'an prochain si aucun nom ne vient grossir la liste. J'insiste néanmoins sur l'influence que nos décisions à la Chambre peuvent avoir sur la réalisation de cet objectif.

NORTHERN HEMISPHERE DISTRIBUTION ALLIANCE INCORPORATED

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ce mois-ci, l'aéroport de Winnipeg a reçu un coup de main dont il avait grandement besoin pour assurer son avenir, en tant que plaque tournante du transport aérien pour toute l'Amérique du Nord. La société Northern Hemisphere Distribution Alliance Incorporated recevra jusqu'à 620 000 $ en fonds du gouvernement fédéral pour examiner les possibilités et élaborer des plans d'action visant à réaliser cet objectif.

Des sociétés locales se sont réunies à l'aéroport de Winnipeg pour mettre sur pied un centre de transport multimodal qui servira de point de transbordement du fret entre les marchés de la région du Pacifique, de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Cette initiative pourra créer 6 000 emplois au Manitoba et générer 105 millions de dollars en recettes fiscales aux trois paliers de gouvernement, ainsi que des centaines de millions de dollars en activité économique. Cela montre les avantages de la collaboration entre le secteur privé et le gouvernement pour favoriser la croissance au Manitoba et dans tout le Canada.

Je voudrais féliciter le ministre du Développement des ressources humaines du leadership dont il a fait preuve pour faire avancer la réalisation de ce rêve.

* * *

CENTRAIDE

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, la campagne Centraide fait beaucoup pour beaucoup de Canadiens. Dans ma circonscription, Guelph—Wellington, elle profite à toute la collectivité.

Cette organisation ne peut survivre sans notre générosité. Nos dons permettent à de nombreux organismes d'offrir des services très importants à des milliers de personnes qui sont dans le besoin.

Cette année, Centraide voudrait amasser 1 115 000 $ dans la région de Guelph—Wellington. Outre le soutien financier qu'ils reçoivent de Centraide, les différents organismes reçoivent l'aide de bénévoles et d'employés dévoués, comme Morris Twist, directeur général du Conseil de planification sociale.

J'invite tous les habitants de Guelph—Wellington à soutenir Centraide dans son travail. Grâce à nos dons, nos voisins et nos amis peuvent avoir accès à une vie meilleure. Cette organisation a vraiment à coeur le bien d'autrui.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, la ville de Waterloo éprouve un grave problème en raison de la détérioration des conduites d'égout dans une partie de la ville où l'on a utilisé des tuyaux de fer noir.

• (1410)

De nombreuses municipalités canadiennes connaissent le même problème. Pour remplacer le service souterrain, on a

l'habitude de creuser pour la conduite principale une tranchée souterraine menant à la résidence, mais cette pratique est coûteuse, disgracieuse et nuit à la circulation routière.

La création du Centre for Advancement of Trenchless Technologies, à l'Université de Waterloo, réglera ce problème. Le centre est parrainé au départ par le CNR, l'Ontario Centre for Environmental Technology Advancement, la ville de Waterloo et le secteur privé.

La technologie non fossoyeuse constitue la clé de l'entretien efficace et de la réfection des structures souterraines au Canada.

Je tiens à féliciter tous ceux qui ont participé à cette innovation des plus importantes qui profitera à tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES CENTRES D'EXCELLENCE POUR LA SANTÉ DES FEMMES

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, hier, la ministre de la Santé annonçait que bientôt les centres d'excellence pour la santé des femmes seront créés. Que sait–on de ces centres? Peu de choses, sinon qu'ils permettront de satisfaire les besoins particuliers des femmes. Initiative fédérale peu définie où les provinces semblent absentes du processus d'implantation.

Les centres d'excellence sont–ils une autre coquille vide, sans pouvoir et sans ressources, coincée dans un rôle de recommandation et loin des lieux de décision? La recheche médicale en matière des soins de santé des femmes se doit d'être réévaluée. Compte tenu du nombre alarmant de femmes atteintes du cancer du sein et du poumon, c'est la question que se posent toutes les femmes québécoises et canadiennes à la veille de cette annonce.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, la dette nationale de plus de 530 milliards de dollars et les frais d'intérêt sur cette dette constituent le plus grave problème avec lequel le Canada est aux prises à l'heure actuelle.

Malgré cela, le gouvernement dépense encore 110 millions de dollars de plus par jour qu'il ne recueille. Je mets l'équipe libérale au défi de sortir la tête de son petit livre rouge, de se lever de ses bancs des lignes de côté et de se lancer réellement à l'attaque dans l'intérêt des Canadiens.

Je demande ceci à l'entraîneur de l'équipe libérale: qui est prêt à assumer la responsabilité de cette mauvaise gestion financière? Quelles mesures sérieuses sont–ils disposés à prendre? Qui est responsable de quoi et qu'en est–il des compressions de dépenses qu'avait promises le ministre des Finances? Quand les Canadiens pourront–ils s'attendre à des allégements fiscaux au lieu de ponctions fiscales de la part du gouvernement? Pourquoi est–ce que personne, de l'autre côté de la Chambre, ne se décide à équilibrer le budget au lieu de tenir des consultations encore une autre année?

La dette nationale se situe aujourd'hui à 531 946 016 332,04 $. Le gouvernement libéral accroît notre dette de 1 473 $ la seconde. Pendant que ce montant continue d'augmenter, le gouvernement continue de palabrer.

* * *

LA RÉSIDENCE VILLA MARCONI

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le comité de financement de la Villa Marconi de la réussite de son tournoi de golf qui a permis d'amasser des fonds pour une résidence de personnes du troisième âge d'origine italienne.

Je voudrais féliciter plus particulièrement l'équipe gagnante, dirigée par le seul et unique ministre de l'Immigration, M. Sergio Marchi. Bien qu'il ait sans doute nui temporairement à ma popularité sur le plan politique en raflant tous les meilleurs prix, je désire quand même le remercier de sa précieuse participation à cet événement important.

Il fait bon voir que, dans la capitale nationale, un député du Parlement peut se mêler à cette communauté pour participer à un événement de ce genre organisé au profit de la communauté italienne du Canada.

* * *

LES AGENTS DE LA PAIX

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre du service qui a eu lieu sur la colline du Parlement aujourd'hui à la mémoire des agents de la paix. Cette cérémonie était tenue en l'honneur de ceux qui mettent leur vie en danger tous les jours, c'est–à–dire nos policiers et agents de correction.

En ma qualité de député de Kingston et les Îles, j'ai eu l'occasion de voir en action bon nombre de ces femmes et de ces hommes courageux. Notre système de justice compte sur ces gens pour assurer la sécurité de tous les Canadiens.

Une plaque commémorative sera dévoilée aujourd'hui à la mémoire des 51 agents de la paix qui ont été tués en devoir depuis le début de la Confédération.

Cependant, il ne faut pas considérer cette plaque comme un monument dédié uniquement à ceux qui ont perdu la vie. Elle doit rappeler à tous les Canadiens les sacrifices et le travail que font quotidiennement nos agents de la paix.

Au nom de tous les députés, je voudrais donc féliciter et remercier de leurs efforts tous les agents de la paix du Canada. Nous leur en sommes réellement reconnaissants.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, Radio–Canada a obtenu une copie du projet de réforme des programmes sociaux soumis au Cabinet la semaine dernière par le ministre du Développement des ressources humaines. On y apprend, notamment, que le ministre veut centraliser l'assurance–chômage, subordonner les bénéficiaires de l'assurance–chômage à l'inscription à des cours de formation et établir l'accès aux prestations en fonction du revenu du conjoint.

• (1415)

Ma question s'adresse au premier ministre. Est–ce qu'il confirme l'intention de son gouvernement de centraliser à Ottawa la gestion des programmes sociaux, une responsabilité que les provinces assument présentement en vertu même de la Constitution?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est non.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je comprends que ces documents dont l'existence est alléguée et rapportée sur les ondes de Radio–Canada ne sont pas des documents officiels, mais je crois que le public commence à s'inquiéter des intentions du gouvernement quand les journaux ont entre les mains des documents qui sont présentés comme ayant été présentés au Cabinet même.

Je demanderais au premier ministre si, par sa réforme, son gouvernement entend obliger les chômeurs à suivre des cours de formation pour avoir droit aux prestations.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous aurons un document public la semaine prochaine et si le député veut faire des commentaires normaux dans les circonstances, il devra attendre que le document soit rendu public. On n'a qu'une semaine à attendre et il aura toutes les réponses aux questions qu'il pose présentement.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce document dont l'existence est alléguée par Radio–Canada existe bien. Ce n'est pas un faux. C'est un document qui émane de sources gouvernementales. Alors, ce document est inquiétant à sa face même, et je demande au gouvernement de nous dire s'il va, comme le document l'indique, pénaliser durement les femmes en faisant du revenu de leurs conjoints un obstacle à leur admissibilité à leurs propres prestations?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous aurons un document officiel autorisé, non pas obtenu par personne interposée, dès le début de la semaine prochaine. Le chef de l'opposition pourra faire des commentaires normaux à ce moment–là.

HAÏTI

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, une semaine après l'intervention des forces américaines à Port–au–Prince, le président des États–Unis, Bill Clinton, a annoncé ce matin devant l'Assemblée générale des Nations Unies la levée immédiate des sanctions commerciales américaines contre Haïti. Le président Clinton exhortait les autres nations à faire de même.

Ma question s'adresse au premier ministre. Peut–il nous dire si le Canada entend lever aujourd'hui les sanctions commerciales contre Haïti comme le lui demande son homologue américain?

[*Traduction*]

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)): Monsieur le Président, il est exact que le président Clinton a annoncé ce matin qu'il lèverait l'embargo imposé à Haïti sur les vols commerciaux et les transactions financières, à condition que cette mesure ne touche pas les militaires haïtiens.

Le Canada est prêt à emboîter le pas, mais nous voulons d'abord voir la demande formulée hier par le président Aristide à cet effet. En outre, il faut tenir compte du fait que nos propres sanctions ne peuvent être abolies autrement que par décret.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question complémentaire au premier ministre. Peut–il nous indiquer à quel moment les liaisons aériennes entre le Canada et Haïti seront rétablies?

[*Traduction*]

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, le Canada est prêt à considérer l'annulation de cette sanction précise imposée à Haïti, mais nous devons procéder par décret; toutefois, je crois que nous comptons agir dans les plus brefs délais possible.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, le ministre des Finances a refusé d'exclure tout nouvel impôt sur les REER. Vendredi, le secrétaire d'État aux Institutions financières internationales a soulevé d'autres craintes dans tout le pays en refusant lui aussi de s'engager à ce que le gouvernement n'impose pas les régimes de retraite publics et privés.

Il est temps de mettre les choses au point. Je demande donc au ministre des Finances de clarifier la situation. A–t–il rejeté l'idée d'imposer de nouveaux impôts sur les régimes de retraite publics et privés?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous avons précisé très clairement que, dans le cadre du processus de consultation, nous devions

fondamentalement discuter avec les Canadiens des choix qui s'offrent à nous et des mesures qu'ils attendent du gouvernement. Ce serait, pour moi, faire fi de ce processus que de formuler des observations sur n'importe quelle proposition à ce stade–ci.

• (1420)

Nous comptons sur la contribution des députés du Parti réformiste et du Bloc québécois tout au long des travaux du comité des finances. Je ne peux vraiment pas comprendre les députés réformistes qui ne saisissent tout simplement pas l'importance de cette initiative essentielle de la part du gouvernement.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, chose certaine, nous comprenons le principe de la consultation, mais il doit y avoir matière à consultation et c'est pourquoi nous posons ces questions au gouvernement. Il nous faut des réponses.

À la lumière de la réponse du ministre, nous pouvons en conclure que le gouvernement envisage d'imposer non seulement les REER, mais également les régimes d'entreprises et les régimes de retraite des fonctionnaires. Des millions de Canadiens comptent sur cet argent pour leur retraite.

Pourquoi le ministre songe–t–il à punir les Canadiens, à leur faire payer la gabegie de son gouvernement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, tout d'abord, il n'est pas question de punir les Canadiens. C'est plutôt le gouvernement précédent qui a effectué des dépenses inconsidérées, bien souvent avec l'appui du Parti réformiste.

Nous sommes sur le point de nous lancer dans le processus de consultation prébudgétaire le plus complet jamais vu. Je ne peux comprendre que les députés réformistes soient opposés à la démocratie au point de ne pas se rendre compte que les Canadiens méritent aussi d'avoir leur mot à dire.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, aucun parti n'a déployé autant d'efforts que le Parti réformiste pour flanquer à la porte le gouvernement précédent afin de le punir pour sa gabegie. Aucun autre ne fera plus pour provoquer la chute du gouvernement libéral, s'il continue de dépenser 100 milliards de dollars de plus qu'il ne reçoit en recettes durant son mandat.

Les Canadiens sont inquiets. Ils ont le sentiment que les nouveaux impôts sur les régimes de pensions sont liés en quelque sorte au réexamen de la politique sociale qui se fait attendre depuis si longtemps.

Pourquoi le ministre envisage–t–il de prendre d'une main pour donner de l'autre, ou plus exactement de prendre à Lloyd pour satisfaire Paul? Pour quelles raisons rend–il les Canadiens plus dépendants de programmes sous–financés, comme la sécurité de la vieillesse ou le Régime de pensions du Canada, en leur retirant l'argent qu'ils ont économisé pour leur retraite?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, durant la période des questions de mercredi, le député de Calgary–Ouest a déclaré qu'il était dans l'intérêt de son parti, tout comme dans celui du gouvernement, d'obtenir l'opinion des Canadiens au sujet de l'unité du pays. Il a ajouté ensuite qu'il était surpris de voir que ce n'était pas aussi la volonté du premier ministre.

Je suis surpris et, en fait, sidéré de constater que le député ne veut pas que nous consultions les Canadiens au sujet de l'avenir économique de notre pays.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le Québec a payé seul son référendum sur l'Accord de Charlottetown, et il a payé en plus 25 p. 100 du coût du référendum qui a été tenu dans les autres provinces canadiennes. Jeudi, le ministre des Affaires intergouvernementales déclarait aux journalistes: «Le gouvernement fédéral ne doit rien au Québec.», s'appuyant sur le fait qu'il n'avait pas la confirmation d'une entente entre les premiers ministres de l'époque, MM. Mulroney et Bourassa.

Ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre peut–il nous dire s'il a donné instruction à ses proches collaborateurs de vérifier auprès de l'ex–premier ministre Mulroney l'existence de l'engagement que M. Bourrassa affirme avoir reçu de lui?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est oui.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le premier ministre aurait–il la bonté de nous dire quels sont les résultats de cette vérification qu'il a faite auprès de M. Mulroney et d'en informer cette Chambre et tous les Québécois, pour savoir si effectivement, on peut s'attendre à obtenir le paiement de cette dette de 26 millions de dollars que le gouvernement fédéral a à l'endroit du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pense pas avoir une réponse définitive avant plusieurs jours.

* * *

[*Traduction*]

LA PÊCHE AU SAUMON

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, les premières remontes de saumon sockeye dans la rivière Stuart ont dégringolé cette année aux niveaux désastreux de 1992.

Selon un document du MPO qui a été communiqué aux journalistes, la faute en incombe à la mauvaise gestion et à un effort gravement réduit de ce gouvernement en vue de faire appliquer le règlement le long du Fraser.

• (1425)

Le ministre va–t–il s'engager à ordonner une revue indépendante des pratiques de gestion et de coercition pour ce qui est du Fraser avant que nos stocks n'atteignent les niveaux désastreux qu'ont atteint ceux de la côte est?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Absolument, monsieur le Président.

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, je dis bien une revue indépendante.

À la suite de la divulgation de ce document, on apprend de sources ministérielles bien informées que, afin de cacher la mauvaise gestion des stocks dans le fleuve Fraser, le ministère serait en train de déchiqueter les rapports de cette année ainsi que de déplacer et de muter du personnel.

Le ministre peut–il garantir à la Chambre que cette chasse aux sorcières au ministère des Pêches et des Océans va s'arrêter immédiatement et que personne ne sera pénalisé pour avoir divulgué des documents qui doivent mener à la vérité sur la disparition des stocks?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, à mon avis, ce qui devrait nous préoccuper davantage, c'est l'absence d'équilibre, d'équité et de raison manifestée à la Chambre.

Le fait est. . .

M. Hermanson: Vous ne savez pas quoi répondre.

M. Tobin: Mon collègue du Parti réformiste cherche à se faire du capital politique et m'interrompt alors que j'essaie de donner une réponse satisfaisante.

Le MPO va annoncer la tenue d'un examen complètement indépendant des circonstances entourant le problème du saumon sockeye dans le fleuve Fraser. Quatre personnes, toutes spécialistes dans leur domaine et aucune n'ayant de lien avec le MPO, participeront à cet examen.

Tous les faits seront mis au grand jour. On verra bien qui écopera. Les efforts faits aujourd'hui afin de semer la panique, de salir la réputation de certains et de porter des accusations ne donneront rien.

* * *

[*Français*]

LES RÉGIMES DE PENSION

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Depuis un an, le ministre des Finances s'attaque aux plus démunis et aux revenus moyens lorsqu'il est temps de regarnir les coffres de l'État. Nous n'avons qu'à nous rappeler les coupures odieuses au régime d'assurance–chômage et au crédit pour personnes du troisième âge du dernier Budget. Le ministre poursuit maintenant son acharnement en envisageant de s'attaquer aux contributions aux régimes de pension.

Le ministre des Finances peut–il nous dire s'il est exact qu'il envisage de taxer les contributions aux régimes de pensions, oui ou non?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la question. Ce que nous voulons vraiment, c'est un processus de consultation le plus ouvert possible. Ce n'est pas à moi vraiment de parler ou de faire des commentaires sur des suggestions. Je vais plutôt attendre le rapport du Comité des finances. Je suis sûr que le député ne veut pas entraver le processus que nous avons mis en marche.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, je vais lui poser la question autrement. Est–ce que le ministre va continuer de s'attaquer aux revenus moyens et aux contribuables ordinaires en taxant les REER et les régimes de pension ou s'il va s'occuper des 2 000 contribuables qui n'ont pas payé un sou d'impôt l'année dernière, les riches contribuables canadiens et les entreprises qui, plus souvent qu'autrement, déjouent le fisc canadien? C'est ça la vraie question, monsieur le Président.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il est très clair que dans le dernier Budget, nous avons aboli beaucoup d'exemptions qui ont permis à certains contribuables de ne pas payer de taxe, c'est–à–dire l'élimination de l'exemption sur les gains en capital de 100 000 $ qui a été, de loin, la cause principale.

Il est très clair que ce que le député veut vraiment, c'est écarter le processus de consultation. Ce que j'aimerais faire, c'est citer le député de Lethbridge, du Parti réformiste, qui disait, en ce qui concerne notre processus de consultation: «C'est le processus budgétaire le plus ouvert dont j'ai été témoin. Les efforts déployés pour ouvrir le processus budgétaire et tenir compte des consultations prébudgétaires constituent une bonne innovation.»

Le Bloc québécois serait–il moins démocratique que le Parti réformiste?

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, de nombreuses communautés autochtones du Canada vivent dans des conditions sordides.

• (1430)

La ministre de la Santé annonçait aujourd'hui un programme de 243 millions de dollars pour remédier à certaines de ces conditions. L'Association médicale canadienne a d'autres solutions: de l'eau propre et plus de médecins autochtones.

Je me demandais si le programme de la ministre touche à ces problèmes fondamentaux pour nos autochtones.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, l'annonce de ce matin vise la santé des communautés autochtones, il s'agit de les aider à se guérir. Le but est de

s'attaquer aux véritables problèmes que sont le suicide, l'abus de solvants et le manque d'infirmières.

C'est ma responsabilité. Je suis personnellement résolue. Je pense que nous avons fait un grand pas en avant qui aidera les communautés autochtones à se prendre en main.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, le vérificateur général a fait état d'une dépense supplémentaire de 85 millions de dollars en raison de lacunes dans l'administration des services de santé non assurés offerts aux autochtones.

La ministre pourrait-elle nous dire quels mécanismes il y a dans le programme pour réduire l'inefficacité et améliorer la responsabilité financière.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, nous avons pris certaines mesures pour répondre aux observations du vérificateur général. Dans le cas de ce programme, nous travaillons aussi avec les autochtones pour qu'ils administrent leurs propres programmes.

Lorsqu'une personne prend la responsabilité de ses actes, l'argent est dépensé à meilleur escient.

* * *

[*Français*]

LES LOBBYISTES

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, les lobbyistes viennent de prouver leur grande efficacité. En effet, selon des documents obtenus en vertu de la Loi d'accès à l'information, on apprend que les lobbyistes ont réussi à influencer la loi qui devait justement limiter leur influence.

Le premier ministre reconnaît-il que, une fois de plus, les lobbyistes ont prouvé leur efficacité en réussissant à diluer considérablement l'engagement du livre rouge visant à limiter leur pouvoir d'influence?

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer au député que ce projet de loi est actuellement devant le comité parlementaire. Nous entendrons ses recommandations.

C'est le moment de proposer des amendements. S'ils sont logiques, le gouvernement les examinera.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, je considère la réponse comme étant une négation de l'affirmation que je faisais. Je demande toujours au premier ministre, compte tenu de cette réponse, comment il peut dire que ce projet de loi n'a pas été influencé par les lobbyistes, compte tenu qu'il y a de grands silences, entre autres dans l'obligation pour les lobbyistes de divulguer leurs honoraires et également en ce qui concerne l'abolition pour les entreprises de la déduction fiscale pour les frais versés aux lobbyistes, des choses qu'ils exigeaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, nous avons accepté toutes les recommandations que le comité précédent avait présentées lors de la dernière session du Parlement.

Comme je le disais plus tôt, le projet de loi est devant le comité qui vient de commencer ses travaux. Notre deuxième séance a lieu cet après-midi. Nous nous attendons à ce que les députés de l'opposition nous fassent des propositions. Nous en parlerons. Si elles ont pour effet d'améliorer le projet de loi, nous sommes prêts à les accepter.

* * *

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. J'ai obtenu une ébauche du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Ontario, qui recommande que la circonscription de Cochrane—Supérieur soit éliminée et que ce territoire soit annexé aux circonscriptions avoisinantes.

[*Français*]

Ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Quels recours reste-t-il aux onze députés du nord de l'Ontario et à leurs commettants pour que nous continuions d'être représentés par onze députés en cette Chambre au lieu de dix, tel que le recommande la Commission?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député soulève un point important. Comme les députés le savent, le Comité permanent de la Chambre des communes chargé de la procédure et des affaires de la Chambre tient actuellement des audiences et présentera des recommandations en prévision d'un nouveau projet de loi sur le remaniement de la carte électorale. Je crois comprendre qu'il pourrait terminer ses travaux dans un mois environ.

• (1435)

Le gouvernement prendra ce rapport au sérieux en vue de la présentation d'un nouveau projet de loi. Si le projet de loi est adopté avant juin prochain, le processus qui inquiète tellement le député et ses collègues n'entrera pas en vigueur. Ce serait la nouvelle loi qui déterminerait les nouvelles limites électorales.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, jeudi dernier, deux agriculteurs du Manitoba ont eu la visite de représentants des douanes canadiennes et de la GRC, qui ont fouillé leur maison et confisqué des documents portant sur l'exportation de blé aux États-Unis. L'un de ces agriculteurs n'était même pas à la maison quand trois agents spéciaux des douanes et six agents de la GRC ont présenté leur mandat de perquisition à sa femme et à ses enfants.

Ma question s'adresse au premier ministre. Est–ce là la façon dont le gouvernement libéral entend traiter avec les agriculteurs qui travaillent fort pour s'assurer un revenu décent?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, il ne conviendrait pas qu'un député, quel qu'il soit, se permette de commenter une enquête de la GRC. De toute manière, la question devrait être posée au solliciteur général ou au ministre du Revenu national.

Quant à la question de politique en cause dans cette affaire, il y a évidemment, de nos jours, des lois canadiennes régissant l'exportation des céréales. Dans une société civilisée et démocratique, il importe que toutes les lois soient respectées, et non pas seulement celles que les gens approuvent.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, un des agriculteurs dont mon collègue parlait est M. Andy McMechan, qui a profité de l'ouverture des frontières garantie par l'Accord de libre–échange pour éviter que la Société du crédit agricole ne saisisse ses avoirs.

Pourquoi le premier ministre et les membres de son Cabinet traitent–ils ces agriculteurs comme des trafiquants de drogue en ayant recours à des tactiques aussi brutales?

Une voix: Ils violent la loi.

M. Benoit: Pourquoi ne pas plutôt faire ce qu'il faut en autorisant les agriculteurs à élire un conseil d'administration afin de contrôler leur organisation, la Commission canadienne du blé?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, en réponse à une question posée à la Chambre la semaine dernière au sujet des systèmes de mise en marché du blé canadien, j'avais déclaré que je créerais dans le courant de l'automne un forum qui permettrait d'entendre les diverses opinions sur la question.

Il est vrai que des agriculteurs de l'ouest du Canada divergent profondément d'opinions au sujet du système de mise en marché du grain qu'il faudrait mettre en place. Aussi, je crois indiqué de créer un forum qui permette de recueillir les divers points de vue, de sorte que les décisions qui seront prises dans l'avenir soient fondées sur des faits et des renseignements fiables et non pas sur des insinuations.

* * *

[*Français*]

LES QUOTAS DE PÊCHE

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, en juillet dernier, le ministre des Pêches et Océans a refusé de donner aux pêcheurs québécois des quotas de pêche au turbot, après les avoir incités au printemps à s'équiper pour cette pêche.

Compte tenu du fait qu'il les a lui–même incités à s'équiper pour la pêche au turbot, le ministre des Pêches s'engage–t–il aujourd'hui à compenser pleinement les pêcheurs gaspésiens qui ont effectué des dépenses de un million de dollars pour pêcher des quotas que le ministre leur a par la suite refusés?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je suis extrêmement surpris de la question compte tenu qu'à trois ou quatre reprises au moins le député m'a entretenu personnellement de ce sujet tout juste à l'extérieur de la Chambre. Chaque fois, je lui ai expliqué que les renseignements scientifiques recueillis au sujet du turbot faisaient état d'une situation très grave, ce qu'il a reconnu. J'ai dit à mon collègue qu'il était très peu probable que de nouveaux permis soient délivrés.

Le député sait qu'il est absolument faux, et je le dis clairement, de suggérer que le gouvernement fédéral encourage les gens, que ce soit au Québec ou à Terre–Neuve puisque cela s'est produit aux deux endroits, à s'équiper en vue de pratiquer une pêche qui n'aura pas lieu.

Le député doit également savoir que lundi dernier, l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord–ouest a donné son appui à la position conservationniste défendue par le gouvernement fédéral et que tous les États membres de l'organisation ont réduit de plus de 50 p. 100 les contingents internationaux et ont accepté, pour la première fois, de réglementer les prises de turbot à cause du niveau critique des stocks.

• (1440)

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, la question que j'ai posée est publique. Les discussions de couloir. . . J'aimerais aussi rappeler au ministre qu'il a dit publiquement le 25 juillet qu'il avait encouragé les pêcheurs. Alors, je vais lui donner une autre chance, je vais poser ma question différemment.

Comment le ministre justifie–t–il son refus d'octroyer des quotas de turbot aux pêcheurs gaspésiens alors qu'il a offert la majeure partie du quota qui restait dans le domaine du turbot à une seule compagnie, soit la compagnie Seafreez, située dans son comté et qui en plus employait des chalutiers russes?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député ne dit pas, ce qui est regrettable, et j'ajouterai surprenant de sa part, que les activités de la compagnie Seafreez auxquelles il fait référence ont lieu dans le détroit de Davis, dans la zone 0. Cette région est située tellement au nord qu'aucun vaisseau canadien de quelque catégorie que ce soit n'y pêche et n'y a jamais pêché et qu'aucun navire du Québec ou de Terre–Neuve ou de quelque autre province atlantique n'a les moyens techniques d'exploiter cette région.

Ce que mon collègue sait mais ne dit pas, c'est qu'à l'exception de la flotte de pêche hauturière de crevettes, la compagnie Seafreez poursuit ses activités dans cette région depuis cinq ou six ans et qu'elle a commencé à exploiter ces pêcheries à l'époque où le gouvernement précédent et un ministre d'en face ont pris ces décisions.

Il est faux de prétendre ou de donner l'impression, comme on l'a fait, qu'il s'agit d'une nouvelle décision et que le ministre actuel a procédé à une nouvelle attribution des contingents, car pas une seule livre de turbot n'est transformée à Terre–Neuve, encore moins dans ma circonscription. Tout se fait à Canso, en Nouvelle–Écosse.

* * *

LA JUSTICE

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le 4 février dernier, j'ai demandé au ministre de la Justice de prendre des mesures pour revoir la cause de Patrick Kelly.

Le ministre a répondu qu'il donnerait suite à cette question, mais sept mois ont passé et l'avocat de M. Kelly n'a pas encore reçu tous les dossiers de police qu'il lui faut pour se préparer en vue de cette révision.

Le ministre promet–il à la Chambre qu'il communiquera sans tarder tous les dossiers de la police dans cette affaire?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en dernière analyse, étant donné qu'il s'agit d'une demande aux termes de l'article 690 du Code criminel, je suis directement chargé d'évaluer le bien–fondé de la demande de clémence de la Couronne en faveur de M. Kelly.

C'est une responsabilité que j'assume avec sérieux. J'ai suivi régulièrement le processus mis en place depuis que nous avons reçu cette demande, au début de 1994.

Le député fait allusion à des dossiers de la police. En mon nom, des fonctionnaires ont assisté à la révision de tous les dossiers de la police, qui a été effectuée aux quartiers généraux de la police à Toronto. Avec l'avocat de M. Kelly, nous avons convenu de lui communiquer tous les dossiers qui portent sur les questions soulevées dans la demande et nous le ferons.

Le député saura que je suis cette enquête de très près, jour après jour et semaine après semaine. Celle–ci se déroule de façon satisfaisante et les délais sont raisonnables.

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, il est intéressant de noter qu'on n'a pas ouvert d'enquête indépendante dans cette affaire, contrairement à la recommandation de la commission dans l'affaire Marshall et, plus important encore, qu'on n'a pas encore rencontré le témoin principal qui a déclaré avoir menti.

Où est la justice dans cette affaire?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme dans tout autre cas, la justice dans cette affaire résultera d'une analyse des faits exhaustive, méthodique et objective.

Quand on a uniquement des articles de journaux comme point de référence, on peut facilement déclarer que la personne qui se serait apparemment rétractée aurait dû maintenant avoir été interrogée, mais, quand on connaît les faits, on est plutôt porté à conclure qu'avant d'aller de l'avant, les responsables de l'entrevue devraient examiner tous les documents, connaître tous les dossiers et savoir exactement quelles questions poser.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre.

De nos jours, l'industrie canadienne de l'environnement a plus de 150 000 travailleurs et un chiffre d'affaires annuel de 11 milliards de dollars.

• (1445)

La vice–première ministre peut–elle dire à la Chambre ce que le gouvernement entend faire pour offrir à cet important secteur de notre économie, qui est en pleine expansion, les outils nécessaires pour soutenir la concurrence dans les années qui viennent et au cours du XXI^{e} siècle?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il me faudrait monopoliser la Chambre pour lire l'annonce que nous avons faite jeudi dernier. Je rappellerai cependant que le gouvernement entend prendre des mesures énergiques pour veiller à ce que les emplois écologiques du Canada ne tiennent pas seulement à des marchés publics, mais qu'ils puissent être liés à l'exportation.

Le ministre de l'Environnement des Philippines se trouve à la tribune aujourd'hui. Je l'ai rencontré et nous avons discuté de la possibilité pour le Canada de vendre à l'échelle internationale nos technologies de traitement de l'eau et de traitement des déchets solides. Nous avons l'intention d'utiliser notre savoir–faire en matière écologique pour transformer notre déficit commercial en excédent d'emplois pour les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT SANGUIN

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

La ministre de la Santé annonçait en conférence de presse, le 12 septembre dernier, qu'elle mettrait sur pied un comité consultatif d'experts dont le rôle serait, entre autres, d'évaluer la pertinence de dévoiler ou non certaines informations relatives au système d'approvisionnement sanguin. Elle déclarait, et je cite: «Étant donné l'intérêt qu'éveille cette question à l'heure actuelle, je dois décider si la non–divulgation de certains renseignements demeure dans l'intérêt du public.»

Comment la ministre peut–elle plaider la transparence alors qu'elle a mandaté un comité d'experts pour lui dire ce qu'elle devrait cacher au public sur les carences du système d'approvisionnement sanguin?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, ce que j'ai annoncé est que je demanderais à un comité d'experts d' étudier les questions d'éthique, les questions juridiques, en ce qui a trait à la divulgation, à l'ouverture de tout le processus. Avec la confusion qui a eu lieu dans tout le pays lorsque le rapport de la FDA a été rendu public, il est certain qu'il

faut toujours prendre beaucoup de précautions dans ces domaines.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, la ministre se rend–elle compte qu'en mettant en place une politique de camouflage de l'information que le public a le droit de connaître, elle entretient un climat de méfiance chez les Canadiens à l'égard du système d'approvisionnement sanguin déjà affecté par la tragédie du sang contaminé?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, j'ose croire que tous les membres de cette auguste assemblée sauront se montrer responsables lorsqu'il s'agit de la santé des Canadiens. J'ai certes l'intention de le faire moi–même. Oui, je veux bien satisfaire au besoin de transparence, mais il faut toujours assurer un équilibre entre les questions éthiques et les considérations juridiques.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, les débats qui ont eu lieu ici la semaine dernière au sujet de l'immigration et de la criminalité étaient semblables à ceux qui avaient eu lieu dans ma circonscription au cours de l'été.

Nanaïmo fut qualifiée de «ville de l'héroïne» dans un article de revue. On disait aussi dans cet article que la communauté vietnamienne était grandement impliquée dans le trafic de la drogue. À la suite de cela, la communauté vietnamienne m'a demandé d'organiser une rencontre avec des représentants de tous les ordres de gouvernement et de la GRC afin d'en discuter, ce qui a été fait.

Le ministre de l'Immigration est–il disposé à rencontrer les représentants de la communauté vietnamienne de ma circonscription, à savoir Nanaïmo—Cowichan, afin d'entendre lui–même comment ils proposent de modifier notre loi de l'immigration?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, ces huit derniers mois, nous nous sommes entretenus avec des Canadiens non seulement dans la circonscription du député, mais dans tout le pays.

Je félicite le député d'avoir tenu une tribune dans sa circonscription. J'espère qu'il pourra nous communiquer, à mes collaborateurs et à moi–même, les résultats de cette tribune.

* * *

• (1450)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, je communiquerai les résultats au ministre et je renouvelle l'invitation.

J'ai une question complémentaire pour le solliciteur général. On a promis que Nanaïmo disposerait d'un plus grand nombre d'agents antidrogue afin de résoudre ce problème. Et pourtant, le ministère du solliciteur général n'a pas encore tenu promesse.

Pourquoi le ministre n'a–t–il pas redéployé des ressources vers Nanaïmo lorsque le commandant de la GRC en Colombie–Britannique a bien dit à quel point cela s'imposait?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le déploiement des agents de la GRC au Canada relève au premier chef du commissaire de la GRC et non du solliciteur général. Je me ferai toutefois un plaisir de m'enquérir de cette question auprès du commissaire de la GRC au nom du député.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur la proposition faite par le Canadien Pacifique la semaine dernière concernant l'acquisition des opérations du Canadien National à l'est de Winnipeg.

Le ministre peut–il dire à la Chambre aujourd'hui quelle est la position du gouvernement à l'égard de cette proposition? Est–il prêt à rejeter non seulement cette proposition, mais aussi toute l'idée d'acquisition de certaines opérations du CN par le CP? S'il n'est pas prêt à le faire, peut–il dire à la Chambre quel moyen il compte employer pour consulter les actionnaires, ce qui veut dire essentiellement les Canadiens, au sujet de la position que devrait adopter le gouvernement à l'égard de cette proposition?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le député le sait, le CP a présenté cette proposition de façon spontanée. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas l'intention de nous hâter pour répondre à cette proposition. Nous allons la faire étudier très attentivement par le CN.

La question que le député soulève relativement à la proposition du CP est en réalité une question de politique gouvernementale. Nous voudrons certainement tenir de vastes consultations parce que cette proposition nous obligerait à modifier la politique de notre pays en matière de transport ferroviaire et que c'est là une décision importante.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je me demande si le ministre des Transports pourrait nous garantir aujourd'hui que, quelle que soit la façon dont le gouvernement s'y prendra pour étudier cette proposition, les employés, les collectivités et les régions qui pourraient être touchés seront consultés et qu'on tiendra compte de leurs opinions.

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le député le sait, il y a un certain nombre d'étapes à franchir dans un tel cas. Cependant, je ne suis pas prêt

à dire comment le gouvernement répondra à cette proposition spontanée.

Si nous envisagions de modifier de cette façon le système ferroviaire au Canada, nous amorcerions certainement un processus auquel participeraient tous les niveaux de gouvernement, les employés et les collectivités qui seraient touchés par un tel changement. Une décision aussi importante ne serait certainement pas prise à la hâte.

Je tiens à assurer au député que le gouvernement du Canada a déjà entrepris un examen de notre politique ferroviaire nationale. Dès que le CN et le CP ont commencé à parler de fusion, il est devenu nécessaire de se pencher sérieusement sur cette question. Nous allons poursuivre activement cet examen.

* * *

[*Français*]

L'AÉROPORT DE TROIS-RIVIÈRES

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En décembre 1992, le ministre des Transports donnait par écrit son accord de principe au versement d'un octroi à la ville de Trois-Rivières pour la réfection et l'expansion de l'aéroport. Le 24 avril 1993, son collègue le ministre de la Consommation et des Corporations annonçait l'engagement de son gouvernement à verser une somme de trois millions à cet effet à la ville de Trois-Rivières. Or, malgré ces engagements gouvernementaux. . .

Le Président: À l'ordre! Le député veut-il poser sa question?

M. Rocheleau: Or, malgré ces engagements et après 17 mois, le gouvernement fédéral se traîne encore les pieds.

Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi, 17 mois plus tard, son gouvernement refuse toujours d'honorer l'engagement du gouvernement précédent?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, évidemment, pendant neuf ans, il y avait un député qui représentait cette circonscription. Les engagements auxquels mon honorable collègue fait allusion étaient, comme il l'a mentionné dans sa question, un accord de principe. Même à Trois-Rivières, il faut de l'argent pour faire face à ce genre d'engagements.

• (1455)

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières): Doit-on comprendre de l'attitude du gouvernement qu'il compte encore une fois renier les engagements pris par le gouvernement précédent?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme mon collègue le sait très bien, je l'ai rencontré à ce sujet et lui ai expliqué que le fait demeure qu'à Trois-Rivières, il n'y a pas de service aérien prévu. Cela présente un problème particulier d'en arriver à une solution, surtout pour la piste d'atterrissage. J'ai donné mon engagement à mon collègue de vérifier le dossier. Je lui ai demandé de communiquer avec le député qui a représenté cette circonscription pendant neuf ans. Je vais faire mon possible pour que les gens de Trois-Rivières aient un service efficace, un service qui entre dans le cadre du nouveau système qui a été mis en place pour gérer les aéroports au pays.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, le ministre de la Justice sait que le mérite d'une loi sur le contrôle des armes à feu ne peut pas se mesurer en fonction de la réduction du nombre d'homicides, comme le soutient un groupe, ni selon des critères d'argent et d'économie de temps, comme le soutient l'autre groupe. Une politique sociale rationnelle se fonde sur une évaluation scientifique des avantages prévus par rapport aux coûts.

Le ministre peut-il nous garantir qu'il soumettra à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens des évaluations scientifiques des avantages et des coûts de toutes les mesures de contrôle des armes à feu proposées par le gouvernement?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, avant de soumettre des mesures à la Chambre, j'étudie la situation qui prévaut, les statistiques sur la criminalité au Canada et l'efficacité de lois déjà en vigueur, et je consulte bon nombre de Canadiens qui s'intéressent à ces questions.

Je m'attends à ce que les propositions que nous formulons reposent sur des faits et une expérience solides.

* * *

LES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Les collectivités comme celle de Canso, dans ma circonscription, qui dépendent de la pêche au turbot ont été soulagées d'apprendre que, au cours de la réunion de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest qui vient de se terminer à Dartmouth, les membres européens de l'organisation se sont entendus sur d'importantes mesures de protection des stocks de turbot au large de la zone économique du Canada.

Le ministre peut-il faire savoir à la Chambre comment les importants engagements qui ont été pris seront mis en oeuvre?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député s'intéresse au dossier du turbot depuis longtemps parce que l'usine de Canso est la principale bénéficiaire de la pêche au turbot qui se pratique dans la zone O, dont le député bloquiste parlait tout à l'heure.

Que le député et, par son intermédiaire, la population de Canso, dont il défend si bien les intérêts auprès de moi et auprès d'autres ministres du gouvernement fédéral, sachent que, grâce à la réglementation des prises de turbot et à la réduction du volume de ces prises, qui passeront de 62 000 tonnes à 27 000 tonnes, le Canada pourra pour la première fois monter à bord des navires qui pêchent le turbot pour faire des inspections et pour faire

respecter la réglementation concernant la protection d'une importante ressource.

* * *

[*Français*]

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Le CRTC a approuvé une demande de Bell Canada pour l'augmentation du service téléphonique de base, et ce, à compter du 1er janvier 1995.

Le ministre peut-il nous dire s'il entend demander au CRTC de revoir cette approbation, compte tenu du fait que cette nouvelle mesure vient affecter directement le budget familial des Québécois et des Canadiens à faible revenu?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine est responsable des communications et non pas des télécommunications. Le sujet que l'on vient d'entendre relève de la législation sur les télécommunications.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, plus tôt au cours de la période des questions, en refusant d'écarter toute possibilité de nouvelles taxes sur les REER et les régimes de retraite privés, le ministre des Finances a parlé de la nécessité de consulter les Canadiens à cet égard.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre qui sont exactement les Canadiens qui ont demandé de nouvelles taxes sur leurs REER et leurs régimes de retraite privés? N'est-il pas vrai que seuls le gouvernement actuel et le ministre actuel des Finances souhaitent ces nouvelles taxes?

• (1500)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, lors du processus de consultation que nous allons bientôt entreprendre, nous allons exposer toutes les dépenses publiques. Nous allons exposer également toutes les dépenses fiscales.

C'est grâce à ce processus que nous réussirons à savoir ce qu'en pensent les Canadiens.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Bertie Ahern, ministre des Finances de l'Irlande.

Je voudrais signaler également la présence à notre tribune de M. Angelalcala, ministre de l'Environnement des Philippines.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Le Président: Je dois informer la Chambre que les députés suivants ont été nommés membres du Bureau de régie interne conformément à la Loi sur le Parlement du Canada, chapitre 42, premier supplément des Lois révisées du Canada de 1985: M. Gray (Windsor-Ouest) et M. Gagliano, membres du Conseil privé de la Reine; M. Boudria et M. Hopkins, représentants du caucus ministériel; M. Duceppe et M. Gauthier (Roberval), représentants du caucus du Bloc québécois, et M. Harper, représentant du caucus du Parti réformiste.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination pris récemment par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents indiqués en annexe.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 16 pétitions.

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je dépose aujourd'hui un rapport concernant un contrat du gouvernement du Canada dont la gestion a été confiée à la Société pour l'expansion des exportations pendant l'exercice financier de 1992-1993.

Le rapport explique l'objectif et la raison d'être des services assurés pour le compte du Canada. Il décrit les modalités d'administration et le processus d'approbation des transactions.

Le dépôt de ce rapport n'est exigé ni par la loi, ni par le Règlement de la Chambre. Le document est déposé pour donner suite à une recommandation que le vérificateur général a faite dans son rapport annuel de 1988–1989.

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, je ne crois pas que, comme parlementaires, nous ayons le pouvoir de nier les droits de pétitionnaires dont nous ne partageons pas les convictions. Les députés doivent transmettre toutes les pétitions reçues de leurs électeurs.

C'est pourquoi je présente aujourd'hui une pétition au nom de M^me^ Kathleen Morck et de 31 autres électeurs de Calgary–Centre qui rejettent toute mesure législative qui donnerait des privilèges ou des droits spéciaux aux homosexuels.

Au début de mon mandat, j'ai promis de représenter les vues de tous mes électeurs à Ottawa, et non celles d'Ottawa auprès de mes électeurs.

Je remercie M^me^ Morck et j'invite tous les citoyens intéressés de Calgary à continuer de présenter des pétitions sur des questions qui ont une incidence directe sur leur vie de manière que les mesures législatives viennent de la base et non d'en haut.

● (1505)

L'AVORTEMENT

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à déposer aujourd'hui. La première vient d'électeurs de ma circonscription qui demandent au Parlement d'intervenir immédiatement pour protéger les foetus en modifiant le Code criminel afin que celui–ci étende à ces êtres humains non encore nés la protection accordée aux autres êtres humains.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient d'électeurs de ma circonscription qui demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement et de s'abstenir de toute modification législative qui autoriserait l'assistance ou l'encouragement au suicide ou encore l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, ma troisième pétition vient d'habitants de Frankford, en Ontario, qui m'ont demandé de présenter cette pétition en leur nom. C'est avec plaisir que je le fais.

Ils prient le Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière qui laisserait entendre que la société approuve les relations sexuelles entre membres du même sexe ou l'homosexualité; ils prient aussi le Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour inclure l'expression non définie d'orientation sexuelle dans les motifs de discrimination illicites.

L'AVORTEMENT

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter cette pétition signée par 181 électeurs de Calgary–Nord–Est.

Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement d'agir immédiatement pour protéger les enfants non nés en modifiant le Code criminel afin d'accorder à ces derniers la même protection dont jouissent les êtres humains vivants.

L'UNITÉ NATIONALE

Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition signée par des habitants d'Etobicoke—Lakeshore qui demandent au Parlement d'informer le chef de l'opposition officielle qu'il ne défend pas le point de vue de la majorité d'entre eux dans ses déplacements pour faire la promotion de la séparation du Québec du Canada.

L'AVORTEMENT

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, c'est mon devoir aujourd'hui de présenter une pétition, conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition a été signée par des habitants de ma circonscription venant principalement de Paradise Hill et de St. Walburg, dans le nord de la Saskatchewan.

Ces pétitionnaires font valoir au Parlement que la majorité des Canadiens respectent le caractère sacré de la vie humaine et soulignent que la vie humaine avant la naissance n'est pas protégée par la société canadienne. À ces causes, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel afin d'accorder aux enfants non nés la même protection dont jouissent les êtres humains dès leur naissance.

LES MÉDICAMENTS PRESCRITS

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui. La première a trait aux médicaments prescrits. Les pétitionnaires estiment que le coût des médicaments prescrits est excessif et, partant, demandent au Parlement de veiller à ce que les prix des médicaments génériques soient abaissés.

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, ces deux pétitions se rapportent à l'article 745 du Code criminel qui permet à toute personne condamnée pour meurtre au premier degré de présenter une demande de libération conditionnelle après 15 ans seulement d'incarcération.

Les quelque 300 pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger cet article.

Affaires courantes

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, au nom des électeurs de Wild Rose, cette pétition qui renferme 2 541 signatures.

Les pétitionnaires prient le Parlement de veiller à faire respecter rigoureusement les dispositions du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté et à ne pas modifier la loi afin d'approuver ou de permettre l'aide ou l'encouragement au suicide ou à l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition renfermant 25 signatures de citoyens de la région d'Ottawa, dont six de ma propre ville, Nepean.

Les pétitionnaires prient le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, La Loi canadienne sur les droits de la personne, ni la Charte des droits et libertés d'une manière qui témoignerait d'une approbation sociale des relations entre personnes de même sexe.

• (1510)

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions au nom des électeurs de Végréville.

Ces pétitionnaires prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions du Code criminel interdisant le suicidé assisté par un médecin soient rigoureusement mises en application et de ne pas modifier la loi de façon à permettre l'aide ou le soutien à l'euthanasie active ou passive.

M. John Maloney (Erie): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter à la Chambre deux pétitions exprimant l'opinion de plus de 600 électeurs d'Erie.

Les signataires de la première pétition exhortent le gouvernement à veiller à la mise en application des dispositions du Code criminel relatives au suicide assisté. Ils demandent qu'aucune modification ne soit apportée à la loi qui sanctionnerait ou permettrait l'aide ou le soutien au suicide ou à l'euthanasie active ou passive.

L'AVORTEMENT

M. John Maloney (Erie): Monsieur le Président, la deuxième pétition a trait à l'avortement. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'étendre la protection de la loi à l'enfant à naître en modifiant le Code criminel de façon que tous les enfants, nés et à naître, soient égaux devant la loi.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions.

La première compte cinq pages. La majorité des Canadiens respectent le caractère sacré de la vie humaine et, attendu que, dans la société canadienne, la vie humaine au stade qui précède la naissance n'est pas protégée, vos pétitionnaires demandent que le Parlement modifie immédiatement le Code criminel pour accorder aux enfants à naître la même protection qu'aux autres êtres humains.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, la deuxième pétition se lit ainsi: Attendu que la société approuverait les relations entre personnes du même sexe et leur accorderait les mêmes privilèges qu'aux autres si l'on modifiait la Loi canadienne sur les droits de la personne en ajoutant dans les motifs de discrimination interdits l'expression «orientation sexuelle», qui n'est pas définie, à ces causes, vos pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de manière à sous–entendre que la société approuve les relations entre personnes du même sexe ou l'homosexualité et de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour ajouter aux motifs de discrimination interdits l'expression «orientation sexuelle», qui n'est pas définie.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, la troisième pétition dit ceci: La majorité des Canadiens respectent le caractère sacré de la vie humaine et, attendu que la majorité d'entre eux estiment que les médecins du Canada devraient s'employer à sauver des vies, et non à les supprimer, à ces causes, vos pétitionnaires demandent que le Parlement veille à faire appliquer rigoureusement les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant l'aide au suicide et qu'il n'apporte aux lois aucune modification qui approuverait ou autoriserait l'aide ou l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

Je voudrais que mes électeurs sachent que j'appuie ces trois pétitions.

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, les députés savent que les Canadiens se préoccupent beaucoup de la violence à la radio et à la télévision.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire en sorte que le CRTC réglemente la violence à la radio et à la télévision. Ils soulignent que la violence que l'on y retrouve nuit aux efforts qu'ils font pour élever leurs enfants.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions signées par 156 personnes, au total, qui portent toutes deux sur le même sujet.

Les pétitionnaires sont des habitants de Maple Creek, dans ma circonscription, de Burstall et de Leader, également dans ma circonscription.

Ces pétitions se ressemblent beaucoup. Attendu qu'une majorité de Canadiens estiment qu'il ne faudrait pas étendre aux couples homosexuels les privilèges que la société accorde aux couples hétérosexuels et attendu que l'approbation, par la société, de. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais au député de bien vouloir résumer la pétition. Si tous les députés se mettent à lire les pétitions, on n'en finira jamais.

M. Morrison: Monsieur le Président, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés de manière à laisser entendre que la société approuve les relations entre personnes du même sexe.

Je voudrais dire aux habitants de ma circonscription que j'appuie ces pétitions.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais présenter au Parlement une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions et signée par 87 habitants de ma circonscription, Okanagan—Shuswap.

Les pétitionnaires font état de préoccupations que partagent bon nombre de Canadiens de diverses confessions, à savoir que, selon la rumeur, le gouvernement songerait à modifier diverses mesures législatives concernant les droits de la personne pour y inclure l'expression «orientation sexuelle», qui n'est pas définie.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'en rien faire.

* * *

• (1515)

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 38, au nom de l'honorable députée de Mercier, pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Je dois dire que l'honorable députée a eu beaucoup de patience concernant cette question, mais quand elle verra la réponse que je dépose aujourd'hui, elle comprendra bien la raison du délai.

Le vice–président: Plaît–il à la Chambre que la question nº 38 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 38—**Mme Lalonde:**

Initiatives ministérielles

Quels sont les organismes et les entreprises qui ont eu droit à une subvention dans le cadre du programme national sur l'alphabétisation et tout autre programme d'alphabétisation, *a*) de quel ordre étaient ces subventions et *b*) où sont situés ces organismes et ces entreprises?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Milliken: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

Le vice–président: Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir à la Chambre pour parler du projet de loi C–46, la Loi sur le ministère de l'Industrie.

Depuis quelques années, l'économie mondiale subit des changements extrêmement importants qui ont de graves répercussions sur notre économie et nos travailleurs. Pendant trop longtemps, les Canadiens ont vu les industries à la base de notre économie disparaître peu à peu sans être remplacées.

À l'heure actuelle, 1,5 million de travailleurs canadiens sont au chômage, 46 p. 100 de nos citoyens craignent pour la sécurité de leur emploi et, pour la première fois aussi longtemps qu'on s'en souvienne, les parents croient que leurs enfants auront un niveau de vie inférieur au leur.

Au cours des six dernières années, j'ai rencontré beaucoup trop d'électeurs de Nepean inquiets de leur avenir. Ils m'appellent, car ils recherchent désespérément des conseils sur l'endroit où ils peuvent se trouver un emploi et la façon dont ils peuvent se recycler pour cette économie en pleine évolution basée sur l'information.

Je reçois également des appels de petits et de moyens entrepreneurs qui se plaignent du manque de bonne volonté de la part des banques qui ne leur donnent pas accès aux capitaux dont ils ont besoin pour financer leurs projets. N'oublions pas que ce sont les petites et moyennes entreprises qui sont le moteur de la croissance dans notre économie.

L'une des clés du succès dans cette économie mondiale en pleine évolution réside dans l'accent que nous mettrons sur la recherche et le développement. Le bilan des gouvernements précédents à cet égard est tout à fait pitoyable. Il faut donc renverser cette tendance.

Comme la ville de Nepean est la capitale canadienne de la haute technologie, la recherche et le développement sont particulièrement importants pour ma circonscription où sont implantées plus de cent sociétés de haute technologie. C'est à Nepean qu'on retrouve l'organisation la plus importante au Canada en matière de recherche et de développement, Recherches Bell–Northern

Ltée, ainsi que d'autres entreprises, comme Northern Telecom, Computing Devices Canada et Gandalf qui ne sont que quatre des cent entreprises oeuvrant dans le domaine technologique et employant plus de 6 000 personnes.

La coopération et l'aide du gouvernement fédéral constituent un élément essentiel de leur succès. En effet, le maintien de leur croissance et la naissance d'entreprises novatrices dans le domaine de la haute technologie dépendront de la poursuite et de l'amélioration de l'aide offerte par le gouvernement.

Les Canadiens ne considèrent pas que notre gouvernement doit être là pour les aider financièrement en périodes de vaches maigres. Ils pensent plutôt qu'il doit établir des orientations et faire preuve de leadership, un leadership fondé sur une politique de développement, afin que les travailleurs canadiens, les petites et moyennes entreprises et le secteur de la haute technologie puissent traverser cette période extrêmement difficile frappée au coin du changement.

Il faut, pour cela, mettre de l'ordre dans nos affaires, contrôler nos dépenses et juguler nos déficits. Il s'agit de parvenir à un consensus parmi les Canadiens sur nos objectifs et nos aspirations sur les plans économique et social. Chose plus importante encore, nous devons être en mesure d'encourager les partenariats dans un esprit de coopération entre les industriels, les chefs d'entreprise, les enseignants, les scientifiques et tous les niveaux de gouvernement, afin d'atteindre ces objectifs et de réaliser nos aspirations.

Le projet de loi C–46 n'est qu'une des mesures que prend notre gouvernement pour établir une vision claire d'une économie renouvelée capable d'offrir richesse et prospérité à tous les Canadiens au XXI[e] siècle. Ce projet de loi reconnaît que pour assurer un renouveau économique, le gouvernement doit consacrer les ressources adéquates et faire les efforts qui s'imposent de façon cohérente, efficace et efficiente.

• (1520)

Le projet de loi confie à un seul ministre responsable d'une seule organisation les principaux facteurs du renouveau économique. Le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, le ministère des Communications, Investissement Canada et le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie deviennent tous ensemble le ministère de l'Industrie.

L'établissement de ce ministère entraîne la nomination d'un ministre, d'un sous–ministre et d'une équipe ministérielle, qui se consacreront tous à la création d'une économie innovatrice au Canada. En outre, ce nouvel organisme constituera une tribune unique, une même antenne et un lieu de rencontre commun où toutes les parties ayant à coeur de créer une économie forte et dynamique pourront exprimer leurs points de vue et leurs idées.

L'organisation prévue dans ce projet de loi facilitera beaucoup la prise en compte des intérêts de différents groupes, à l'étape de l'élaboration de politiques. Par exemple, en confiant au ministère de l'Industrie les responsabilités propres à la consommation et aux affaires commerciales, nous garantissons que les questions de consommation seront examinées à juste titre par les décideurs, quand il s'agira d'adopter des politiques touchant les marchés canadiens. Il sera ainsi plus facile de prendre des mesures de prévention, pour la protection du consommateur, plutôt que des mesures correctrices après coup.

Le projet de loi présente les mêmes avantages pour les questions de sciences et de technologie, les questions de développement régional et les affaires des petites et moyennes entreprises que pour les questions de consommation. Tous les intéressés pourront se faire entendre au moment de l'adoption de politiques, de la négociation d'ententes et de la prise de décisions.

Cette organisation non seulement assure plus d'efficacité et de cohésion dans le fonctionnement du gouvernement, mais vise aussi à rentabiliser les ministères. À une époque où tous les moyens sont bons pour réduire les coûts et maximiser l'efficacité de nos ressources, le gaspillage causé par les recoupements et les doubles emplois est au–dessus de nos moyens.

Le projet de loi C–46 fusionne quatre équipes en une, ce qui réduit les frais généraux et les coûts de soutien en évitant la multiplication des dépenses inévitable avec quatre organisations distinctes. Les communications internes sont également plus simples, la direction et la supervision, plus efficaces et les comités, moins nombreux.

Ce genre de rationalisation et de réduction des coûts est ce que les Canadiens ont demandé. Aux termes du projet de loi C–46, les petites et moyennes entreprises demeurent au centre de l'élaboration des politiques. Par exemple, le gouvernement étudie avec la Chambre de commerce du Canada la possibilité de mettre au point une stratégie pour la création de quelque 30 réseaux d'entreprises dans le but d'encourager la coopération et la collaboration entre les petites et moyennes entreprises ayant des intérêts communs.

C'est une bonne nouvelle pour les personnes qui aspirent à créer une entreprise au Canada et à Nepean, ma circonscription. Également à l'appui de ses efforts de renouveau économique, le gouvernement a reconnu l'importance de la science et de la technologie. C'est une autre bonne nouvelle pour la ville de Nepean et pour son industrie de pointe.

Une importante revue de la science et de la technologie est en cours. Ceci permettra de veiller à ce que les six milliards de dollars que nous dépensons chaque année dans ce domaine produisent un rendement maximum au niveau de nos efforts en vue d'instituer une économie novatrice.

Ce gouvernement est attentif à ce que veulent les Canadiens. Il est prêt à prendre des décisions difficiles afin de réduire ou d'éliminer le financement des programmes qui ne sont pas essentiels au renouveau économique. Nous voulons mettre de l'ordre dans nos finances et alléger le fardeau de la dette pour les contribuables.

Ce gouvernement n'a pas l'intention d'essayer de forcer la croissance économique en injectant des sommes considérables qu'il n'a pas. Au lieu de cela, les Canadiens s'attendent de la part du gouvernement et de tous les groupes intéressés à ce qu'ils fassent preuve du leadership et de la coopération nécessaires à la réalisation de notre objectif, à savoir assurer une croissance durable et la prospérité pour tous les Canadiens, ce qui est possible.

Le projet de loi C–46 n'est qu'une des nombreuses mesures proposées et appliquées par ce gouvernement en vue d'atteindre son objectif primordial, la création d'emplois. Je félicite le ministre de l'Industrie d'avoir pris ces mesures. Je les appuie. Je lui souhaite bonne chance et me propose de l'aider dans cette entreprise ainsi que dans ses futurs efforts en vue d'améliorer l'économie de ce merveilleux pays, le Canada.

• (1525)

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je remercie la députée de Nepean de son discours raisonné de cet après–midi.

J'ai une question concernant les examens de programmes actuellement en cours. Je me demandais pour quelle raison on procède à cette réorganisation et à ce regroupement avant l'examen des programmes. Est–ce qu'il n'aurait pas été plus logique de faire d'abord l'examen des programmes et ensuite de regrouper en fonction des résultats?

Mme Gaffney: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

C'est probablement une méthode que l'on aurait pu utiliser, mais je pense que l'idée du premier ministre, lorsqu'il a formé le nouveau gouvernement du Canada, était qu'il serait beaucoup plus facile de procéder à la réduction tout de suite. Elle avait déjà été amorcée par le précédent gouvernement, et une bonne partie avait déjà été mise en place. Il lui était donc plus facile de procéder immédiatement.

N'est–il pas plus facile de poursuivre un plan de réduction si l'on ne commence pas son mandat avec un cabinet de 40 ministres, mais avec 22 ministres et 22 ministères? N'est–il pas plus facile de partir de là plutôt que de partir haut et de devoir couper progressivement? La réduction avait commencé avant que nous prenions le pouvoir.

Il me semble que c'était la chose à faire, mais seul le temps le dira.

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C–46 qui concerne la réorganisation du ministère de l'Industrie.

Je voudrais parler brièvement de ce qui caractérise ma circonscription, London—Middlesex, pour montrer à quel point les activités du ministère sont importantes pour mes électeurs.

Dans le sud–ouest de l'Ontario, ma circonscription fait figure de leader dans le secteur de la petite et moyenne entreprise. Que ce soit dans des activités dérivées de l'industrie automobile ou dans le secteur de l'agroalimentaire, la circonscription de London—Middlesex est l'une des régions les plus dynamiques du sud–ouest de l'Ontario. C'est un satellite de l'industrie agroalimentaire et Middlesex est l'un des comtés agricoles les plus productifs de notre région.

Étant donné la grande diversité d'activités des petites et moyennes entreprises de London—Middlesex, les électeurs de cette circonscription sont très intéressés par le projet de réorganisation.

Je suis également heureux de représenter de nombreuses sociétés importantes de réputation nationale et internationale, notamment les sociétés General Motors, Diesel du Canada, 3M et Cuddy Foods, pour n'en nommer que quelques–unes. On voit donc aisément l'ampleur de l'activité dont London—Middlesex est le siège. C'est pourquoi, je le répète, mes électeurs portent un intérêt considérable aux changements qui sont proposés et attendent la réorganisation du ministère de l'Industrie.

Il est indéniable que l'économie canadienne a subi une érosion. Tous les députés le savent. Nous en entendons parler tous les jours, et c'est bien ainsi car les Canadiens ont le droit de s'attendre que ces importantes questions soient discutées en public.

La soi–disant réduction générale des effectifs qui s'est produite dans le cadre d'une réorganisation universelle a engendré une crise majeure de l'emploi au Canada. Mes électeurs estiment que le gouvernement précédent servait les intérêts des grandes entreprises, qu'il a mis tous ses oeufs dans ce panier et que depuis quelques années les Canadiens ont fait les frais de cette attitude insensée.

Les petites et moyennes entreprises sont trop souvent ignorées et cette façon d'agir ne nous permettra pas de sortir de la crise économique.

Les gens connaissent très bien les chiffres concernant le chômage mais il est aisé de n'y voir que des statistiques. Je vois cependant tous les jours, à mon bureau de circonscription comme tous les députés à la Chambre, le visage humain du chômage: ce sont des hommes et des femmes, des personnes jeunes ou âgées, très instruites et bien formées mais aussi des travailleurs non formés et non qualifiés. Chaque jour, des chômeurs se présentent à mon bureau de circonscription pour supplier le gouvernement de leur venir en aide. En tant que député, je voudrais bien n'avoir qu'un coup de fil à donner pour leur trouver des emplois.

• (1530)

Ce contact a approfondi ma conviction selon laquelle il faut vraiment miser sur les petites et moyennes entreprises au Canada. C'est en s'adressant à elles que nous allons remettre les Canadiens au travail et non en suivant le programme du gouvernement conservateur précédent qui a trop souvent fermé les yeux sur ce secteur de l'économie canadienne pour s'intéresser uniquement aux grandes sociétés.

Les Canadiens savent très bien aussi que nous vivons au–dessus de nos moyens au Canada; le commentaire s'adresse sûrement aussi au gouvernement; ce dernier a contribué à créer le problème et, maintenant, nous devons tous participer à sa résolution.

Tous les partis représentés à la Chambre savent que la dette et le déficit préoccupent beaucoup les Canadiens. Il suffit de les

écouter un peu pour savoir qu'ils s'en inquiètent vraiment au plus haut point. En réalité, cette question aurait dû être le principal objet du débat au cours de la dernière campagne électorale, il y a presque un an.

Il faut, sans plus tarder, nous attaquer à la dette, surtout là où nos créanciers sont des étrangers. J'ai été ahuri de constater que certains candidats de l'opposition le niaient au cours de la campagne. Selon eux, la dette était un fait normal et il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. Ce serait fantastique si c'était aussi simple, mais ce n'est pas le cas. Il est très inquiétant que le Canada soit si lourdement endetté envers des étrangers.

Dans le livre rouge et au cours de la campagne électorale, les libéraux ont pris un engagement que tous les Canadiens ont approuvé comme étant une démarche logique et qui est de réduire le déficit de manière qu'il ne dépasse pas 3 p. 100 du PIB d'ici la fin de notre premier mandat. Son élimination complète est évidemment le but que poursuit le gouvernement au bout du compte.

J'ai entendu un député d'en face—je ne me rappelle plus qui—affirmer que le gouvernement allait viser un objectif fixe de 3 p. 100, ce qui est carrément inexact. Comme mes collègues, j'ai entendu maintes fois le ministre des Finances déclarer que c'était le but du gouvernement libéral pour l'instant et que son but ultime serait de sortir complètement le Canada de l'endettement.

Comment allons–nous y parvenir? La première étape consiste évidemment à réduire les dépenses gouvernementales. Depuis les quelques mois qu'il est au pouvoir, le très honorable premier ministre a fait preuve d'un leadership remarquable à cet égard. Il a commencé par réduire le nombre des ministres. Il a aussi réduit la taille de leurs cabinets.

Ces mesures n'entraînent peut–être pas d'énormes économies, mais les quelques millions qu'elles nous font épargner ne sont pas à dédaigner. Ces mesures prouvent que le gouvernement est disposé à prêcher par l'exemple en ce qui concerne la réduction des dépenses.

Il faut également songer à la nécessité de créer des emplois. Si nous voulons réellement faire sortir notre pays de sa torpeur économique, il faut redonner du travail aux Canadiens. Il faut aider les assistés sociaux à devenir des contribuables en leur offrant des emplois intéressants et bien rémunérés.

Voilà le programme à deux volets proposé par le gouvernement libéral et approuvé par la majorité des Canadiens aux dernières élections. Je suis fier d'être député et d'aider mon gouvernement à atteindre ses objectifs.

C'est un véritable honneur qu'on a fait à la ville de London, en Ontario, lorsqu'on l'a choisie récemment comme site de l'Institut de technologie de la fabrication de produits. Cet organisme revêtira énormément d'importance à London et dans le sud–ouest de l'Ontario, car il aidera à coordonner les activités du secteur privé, de l'Université Western Ontario, située à London, du conseil municipal, de tous les secteurs du sud–ouest de l'Ontario et du gouvernement fédéral. Voilà le genre de partenariat qui nous est nécessaire si nous voulons vraiment bâtir une nouvelle économie et redonner du travail aux Canadiens.

Il faut évidemment nous poser la question suivante: quel rôle devrait jouer le gouvernement dans cette nouvelle économie? Il suffit de quelques moments de réflexion pour constater que les opinions divergent sur ce point. Certains députés défendent le point de vue des socialistes et soutiennent que le gouvernement devrait tout faire, diriger l'économie, la posséder, et que le secteur privé n'a pas sa place puisqu'il ne cherche qu'à encaisser les profits. Je ne partage pas ce point de vue. Les libéraux non plus.

• (1535)

Il y a cependant d'autres députés de l'extrême droite qui maintiennent que les gouvernements ne devraient jamais intervenir. D'après eux, ce sont les gouvernements qui n'ont pas leur place. Il s'agit de l'autre extrême. Je rejette ce point de vue, et plus catégoriquement même. De nos jours, il se trouve ici même de très ardents conservateurs parmi les conservateurs qui affirment que le gouvernement n'a aucun rôle à jouer.

J'espère qu'aucun parti ne préconise cette idéologie, même si j'entends très souvent des députés exprimer ce point de vue. Je me dis qu'ils ne doivent pas vraiment croire que le gouvernement n'a aucun rôle à jouer dans l'économie de notre pays. Les libéraux, quant à eux, préconisent l'équilibre.

Le gouvernement doit avoir un rôle à jouer et il a effectivement un rôle à jouer en collaboration avec le secteur privé. Oui, il est vrai que le secteur privé est le moteur de notre économie. Toutefois, le gouvernement a encore un rôle positif à jouer dans le création d'un milieu propice au secteur privé. Seule une vision raisonnable et équilibrée, comme celle prônée par le Parti libéral depuis la fondation de notre pays, peut garantir un traitement juste et équitable dans notre économie.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé. J'ajouterai simplement que, en tant que membre du Parti libéral, je serai heureux de faire l'impossible pour appliquer une solution équilibrée aux problèmes économiques que nous vivons actuellement.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, lorsque j'ai pris la parole au sujet du projet de loi C–41 concernant la justice criminelle, j'ai laissé entendre que les députés libéraux des banquettes ministérielles avaient peut–être besoin de cotons–tiges parce qu'ils avaient un peu de mal à entendre. Je vois que le problème ne se limite pas aux banquettes ministérielles.

Quand le député a–t–il entendu quelqu'un de mon parti dire que le gouvernement ne devrait rien faire? Je crois que c'est là bien mal interpréter ce que nous avons fort bien exprimé, me semble–t–il.

Étant donné que les dépenses à caractère social représentent à l'heure actuelle 50 milliards de dollars par année, soit plus de la moitié de nos dépenses courantes, le député conviendra–t–il que le Parti réformiste a raison de proposer que l'on cible les pro-

grammes sociaux sur les plus démunis, les personnes qui en ont le plus besoin?

M. O'Brien: Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre la question du député. Sa première observation m'inspire simplement ceci: «Si le chapeau te fait, mets–le donc!» Je mets mon collègue au défi de me citer un passage du hansard ou même des bleus qui sortiront bientôt où je dis effectivement que le Parti réformiste préconise que les gouvernements ne fassent rien.

Ce que j'ai dit, c'est que l'on retrouve très souvent chez les députés d'en face—et il y a en face des représentants de quatre idéologies politiques distinctes au moins—l'idée que le gouvernement doit s'éclipser. Toutefois, si mon collègue estime que mes observations illustraient bien l'idéologie du Parti réformiste, je n'en disconviendrai pas.

Pour ce qui est de cibler les dépenses et les services sociaux, je suis d'accord. Je conviens qu'il faut mettre l'accent sur les dépenses pour les services sociaux. Là où je diffère du député et de son parti, si je comprends bien leur idéologie, c'est que nous ne mettrons jamais fin à l'universalité de nos programmes. Si l'on commence à jouer avec la notion d'universalité, on risque de compromettre les autres critères de notre régime de sécurité sociale et de faire s'effondrer tout le système. Il y a moyen de cibler l'aide et de l'offrir de façon équitable à tous les Canadiens sans aller à l'autre extrémité.

● (1540)

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, brièvement, je n'ai pas entendu parler mon collègue du développement économique régional en Ontario et au Québec. J'aurais aimé en entendre parler, puisque c'est un article, il me semble, où on aurait pu éviter certains chevauchements.

Donc, à ce moment–là, en vertu du paragraphe 8*a)* de la Partie II, j'aimerais demander à mon collègue pourquoi ne pas avoir confié l'exclusivité, que ce soit au Québec ou en Ontario, de la maîtrise d'oeuvre pour promouvoir le développement économique des régions du Québec et de l'Ontario, soit par des instances déjà existantes comme le BFDR.

[*Traduction*]

M. O'Brien: Monsieur le Président, je n'ai pas été élu à la Chambre des communes pour présenter uniquement le point de vue de l'Ontario et encore moins du Québec. C'est peut–être le cas du député et de ses collègues bloquistes, mais ce n'est pas le cas du seul parti véritablement national qu'il y a à la Chambre des communes.

Je comprends le souci que le député se fait pour la population québécoise et je comprends son intérêt pour la formation de la main–d'oeuvre, mais il peut être rassuré et je voudrais que tous les Québécois comprennent que le gouvernement du Canada se soucie également d'eux et que nous ne sommes pas devenus le meilleur pays au monde en ne nous occupant pas de toutes les préoccupations des Canadiens. Nous continuerons de le faire, sans négliger les préoccupations de la population du Québec.

Le vice–président: Le temps est écoulé. Reprise du débat. C'est un député du propre parti du député qui prendra la parole. Je suis convaincu qu'il ne veut pas priver son collègue de la possibilité d'exprimer son point de vue.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour participer au débat sur ce projet de loi qui vise à constituer le ministère de l'Industrie.

Je veux commencer par énoncer brièvement la position du Parti réformiste au sujet de la réforme économique, du développement industriel et de la diversification. Je veux aussi évaluer ce projet de loi par rapport à notre vision du rôle que doit jouer le gouvernement et par rapport aux possibilités qu'il offre sur le plan de la réduction de la taille du gouvernement et de l'accroissement de l'efficience.

Tout d'abord, pour ce qui est des objectifs de réduction des coûts et d'accroissement de l'efficience, je ne vois rien dans ce projet de loi qui puisse représenter un pas important dans cette direction.

Lorsqu'on regarde les chiffres qui nous ont été donnés lors de la séance d'information sur ce projet de loi, on constate que la constitution de ce ministère permettra de retrancher seulement 26 millions de dollars à un budget de quelque trois milliards de dollars et quelque 230 postes à un effectif de quelque 6 000 employés. Lorsqu'on compare ces chiffres aux économies qui auraient pu être réalisées, il devient très clair que ce projet de loi n'est pas très utile du point de vue de la réduction des coûts et de l'accroissement de l'efficience.

En fusionnant quatre ministères dont les fonctions et les responsabilités se chevauchaient à certains égards, on aurait certainement pu réduire davantage l'effectif et réaliser des économies beaucoup plus importantes.

Lorsqu'on compare cela à ce que doivent faire les entreprises privées pour assurer leur survie, ce n'est rien du tout. Le gouvernement fédéral ne semble pas encore avoir compris le message que le secteur privé a compris il y a trois ans au sujet de la réduction des coûts et de l'accroissement de l'efficience.

Regardons un peu comment le Parti réformiste envisage la réforme économique. Nous croyons que le gouvernement devrait créer un climat qui stimule l'entreprise et encourage l'initiative. Nous avons besoin d'emplois productifs et de prospérité. La meilleure façon d'y arriver, c'est d'avoir une vaste économie axée sur la libre entreprise, une économie responsable qui encourage et respecte la propriété privée, la liberté de contrat et les marchés libres.

Nous voulons réduire au minimum l'intervention du gouvernement dans les décisions économiques en éliminant graduellement les subventions et les programmes de prêt. Faisons tomber les barrières conçues pour soustraire nos entreprises et nos industries à toute concurrence nationale ou étrangère. La concurrence est saine et doit être encouragée. Évidemment, nous devrions appliquer de façon sévère les lois sur la concurrence et les

lois contre les coalitions et imposer de lourdes peines pour la fixation des prix. Nous devrions certainement éliminer les obstacles au commerce interprovincial de façon à pouvoir profiter au maximum du libre–échange et de l'ALENA.

• (1545)

En examinant ce projet de loi, j'ai décidé de jeter un coup d'oeil sur le livre rouge pour voir si le Parti libéral a tenu ses promesses. Un des premiers énoncés qu'on trouve dans la section économique du livre rouge, c'est que l'ancien gouvernement conservateur n'a pas compris que «l'État doit poser des jalons et permettre aux entreprises de s'adapter aux changements. Voilà qui explique le recul de notre compétitivité et de notre niveau de vie et les suppressions d'emplois.»

Si cette affirmation est vraie, le gouvernement libéral actuel est lui aussi condamné à l'échec, car ce projet de loi qui plante le décor pour l'effort libéral de planification industrielle centralisée consacre dans la loi exactement le même ministère que les conservateurs avaient conçu sous l'administration de Kim Campbell. Le gouvernement n'a bien sûr aucune excuse maintenant pour ne pas avoir présenté un projet de loi créant un ministère plus modeste, plus maigre et plus efficace qui aurait imprimé une nouvelle orientation à l'économie. Le gouvernement a déjà exercé près du quart de son mandat, mais il s'en remet encore aux politiques conservatrices qui ont déjà fait faillite.

Voyons ce que disent encore les libéraux dans leur livre rouge: «Toute stratégie destinée à favoriser l'expansion des petites et moyennes entreprises sera vouée à l'échec si elle ne prend pas en compte le surendettement de l'État, les entraves provinciales au commerce et la fiscalité.» Je suis entièrement d'accord, mais je n'arrive pas à voir comment ce projet de loi constituant le ministère de l'Industrie créé par le régime conservateur précédent contribuera à atteindre cet objectif.

Il est clair que la rationalisation consistant à fusionner quatre organismes et ministères en un seul aurait dû permettre une certaine mesure d'efficience, mais il semble que cela ne s'est pas produit. Les effectifs ont été réduits de moins de 4 p. 100 et les dépenses ont diminué de moins de 3 p. 100.

Je le répète, je suis d'accord avec l'affirmation du livre rouge selon laquelle la dette, les entraves au commerce et la fiscalité sont d'importants aspects négatifs de notre économie. Le ministre a réalisé quelques progrès dans ses récents efforts visant à réduire les entraves provinciales au commerce, mais je lui rappelle qu'il reste beaucoup à faire pour supprimer les entraves qui subsistent encore.

D'après une étude fréquemment citée de l'Association des manufacturiers canadiens, ces obstacles provinciaux au commerce interprovincial nous coûtent environ 6,5 milliards de dollars. La Commission Macdonald avait calculé au milieu des années 1980 que le revenu des Canadiens augmenterait en permanence d'environ 1,5 p. 100 si l'on supprimait ces obstacles.

Dans ma circonscription de Simcoe–Centre, il y une brasserie qui peut exporter librement ses produits vers les 50 États américains, mais ne peut le faire vers les provinces voisines.

Il y a un autre facteur important auquel le gouvernement actuel a omis de s'attaquer. Nous avons des déficits et un endettement sans précédent, mais la mesure à l'étude, qui réorganise le ministère selon un plan conservateur, ne se donne pas pour objet de réaliser une économie substantielle des deniers publics.

Les impôts et les taxes sont certainement trop élevés. Ils découragent les nouveaux investissements canadiens et étrangers et poussent les entreprises canadiennes à s'établir dans des pays où la fiscalité est plus raisonnable. Je me rends bien compte qu'un allégement fiscal pour les entreprises canadiennes tardera encore à venir à cause du déficit engendré par les dépenses publiques excessives, mais je crois que toute stratégie industrielle du gouvernement fédéral devrait se donner pour objectif déclaré d'apporter un allégement fiscal à long terme.

Où ces gains d'efficacité auraient–ils pu être obtenus? Y a–t–il des secteurs de dépenses et de dotation en personnel qui n'ont aucune importance dans l'économie mondiale d'aujourd'hui?

Investissement Canada est un organisme dont l'utilité peut être mise en doute puisque son mandat semble être de protéger les entreprises canadiennes des prises de contrôle par des étrangers. Personne ne sait en quoi consiste cette menace de l'étranger. L'investissement étranger n'est sûrement plus considéré comme une menace parce que même Investissement Canada semble approuver tous les investissements. Je me demande s'il vaut la peine de conserver cet organisme qui approuve tout de toute façon.

Nous devons encourager la concurrence dans notre secteur bancaire. Un trop grand nombre de pouvoirs se trouvent concentrés dans un trop petit nombre de banques.

Le programme de productivité de l'industrie du matériel de défense est une autre dépense qu'il faut remettre en question. Dans le cadre de la planification économique centralisée du gouvernement fédéral, il s'agit là d'une tentative évidente visant à favoriser une industrie au détriment des autres. Pour être plus clair sur ce point, on doit reconnaître que le financement du PPIMD était tiré d'impôts payés par d'autres entreprises et industries. Je me demande même s'il n'aurait pas mieux valu laisser aux contribuables, qui financent actuellement le programme, les 158 millions de dollars que celui–ci a coûté en 1994.

Je mets en doute les effets des dépenses publiques visant à soigner l'image des entreprises de haute technologie. Nous faisons sûrement erreur en pensant que c'est grâce à cette image que les entreprises de haute technologie canadiennes attirent des clients de l'Asie et du Pacifique. Je suis d'avis que c'est la qualité de nos produits qui est notre meilleur argument de vente, et cela est fondé sur des éléments fondamentaux comme la recherche et le développement.

• (1550)

Je me demande aussi pourquoi en 1994 le ministère de l'Industrie traite encore un groupe de Canadiens comme s'ils étaient différents des autres. Pourquoi ce gouvernement continue–t–il d'accorder un traitement spécial à un groupe en particulier? Ce favoritisme doit cesser.

Je mets en doute l'efficacité du processus complexe de subventions de recherche universitaire. Pourquoi avons–nous besoin d'autant de conseils dispensateurs possédant leurs propres

réglementation et bureaucratie? C'est sûrement un secteur susceptible d'être rationalisé et où des gains d'efficience peuvent être réalisés. C'est un secteur évident où le gouvernement peut faire des économies.

Nous devrions examiner l'ensemble du programme de subventions et de contributions. Quel bénéfice réel l'économie canadienne tire–t–elle des 63 000 $ versés à l'Association des manufacturiers de chaussures? En favorisant de Havilland de 10 millions de dollars par rapport à McDonnell Douglas, ne sommes–nous pas en train de créer des iniquités dans le secteur aérospatial? N'est–il pas temps d'emprunter une nouvelle orientation où tous, travailleurs, régions et industries, seraient traités sur un pied d'égalité?

Le point de départ des changements devrait être de déterminer comme principale priorité la réduction des dépenses publiques et l'accroissement de l'efficacité de l'administration. Quand on demande aux industriels ce que le gouvernement peut faire pour les aider, ils répondent le plus souvent qu'ils veulent que le gouvernement cesse de les harceler et de les surcharger d'impôts.

Le projet de loi C–46 est un petit pas dans la bonne direction—trop petit—, soit vers la réduction des dépenses publiques pour que les impôts puissent être abaissés, ce qui aiderait les entreprises à soutenir la concurrence et à croître dans l'économie mondialisée.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): J'ai écouté attentivement le député de Simcoe–Centre, et je suis heureux qu'il ait admis que ce projet de loi marque un progrès. Le député a aussi reconnu le travail accompli jusqu'à maintenant pour abolir les barrières au commerce interprovincial, autre mesure qui va dans la bonne direction. Ce qui me laisse perplexe, dans les observations du député, c'est qu'il ne reconnaît pas que le gouvernement a accordé une attention toute spéciale à la petite entreprise et au tourisme.

Le député vient de l'un des plus beaux coins du Canada et je sais que sa circonscription dépend largement du tourisme. Le député est–il en train de dire que c'est un domaine où nous devrions réduire davantage notre participation? Ou propose–t–il plutôt que nous relancions ce secteur? J'essaie simplement de comprendre ce que le député a voulu dire. Sommes–nous allés dans la bonne direction, mais pas assez loin? Il me semble que, dans un domaine comme le tourisme, nous devons insuffler un nouveau dynamisme, car c'est un moyen d'accroître l'emploi immédiatement.

M. Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je remercie le député de Broadview—Greenwood de sa question. En fait, il y a quelques bons aspects dans le projet de loi. Je félicite le gouvernement pour quelques–unes des mesures qu'il a prises, car elles allaient dans la bonne direction. Mais je soutiens qu'il s'agit de mesures minimes et que le temps de prendre des mesures minimes est révolu depuis longtemps.

Notre pays est aux prises avec de graves difficultés et nous devons prendre des mesures importantes pour juguler le déficit et la dette. On ne peut pas franchir un énorme fossé en faisant de petits pas, il faut faire un bond de géant! C'est ce qui fait défaut dans les initiatives du parti d'en face.

Les petites entreprises ne veulent pas de l'intervention du gouvernement. La meilleure chose qu'il puisse faire pour elles, c'est de s'ôter de leur chemin, de cesser de les harceler, comme elles l'ont dit, de cesser de les écraser d'impôts, elles et leurs clients. Alors, il y aura davantage de revenu disponible qui stimulera les ventes qui créeront des emplois. Ce n'est pas ce qui se passe actuellement.

Les exploitants de petites entreprises plient sous le poids des impôts. Ils demandent ce que nous faisons pour alléger le fardeau de leurs impôts. La seule façon de le faire, c'est de réduire les dépenses publiques. Alors, j'espérais, mais en vain, que ce projet de loi comporterait des compressions de dépenses.

M. Mills (Broadview—Greenwood): . . . dans le tourisme?

M. Harper (Simcoe–Centre): Le tourisme est très important dans ma région, et tout ce qu'on pourra faire dans ce domaine sera certainement apprécié dans Simcoe–Centre. Cependant, il est important pour le tourisme, pour les petites comme pour les grandes entreprises de réduire et de maîtriser les dépenses du gouvernement. On ne se penche pas là–dessus dans ce projet de loi ni dans bien des choses que le gouvernement entreprend en ce moment.

• (1555)

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, le député a dit que s'il s'était occupé de ce projet de loi, cela aura donné quelque chose de beaucoup plus petit, de beaucoup plus mince et de beaucoup moins coûteux que ce n'est actuellement le cas. Il a fourni quelques exemples. Selon lui, il aurait fallu se pencher sur Investissement Canada et le programme de productivité de l'industrie du matériel de défense.

Le député entend–il par là que Investissement Canada, le programme de productivité de l'industrie du matériel de défense et les autres exemples qu'il a donnés auraient fait l'objet de compressions ou simplement d'un examen? Voilà pour ma première question.

En second lieu, le député pourrait–il préciser le sens des expressions «beaucoup plus mince», «beaucoup plus petit» et «beaucoup moins coûteux» qu'il a employées? Beaucoup plus mince de combien? Beaucoup plus petit de combien? Beaucoup moins coûteux de combien? Aurait–il l'obligeance d'apporter des précisions?

M. Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, de toute évidence, les ministériels n'ont pas les réponses et cherchent à les obtenir des membres de la loyale opposition de Sa Majesté.

Si je dirigeais une société qui emploie 6 000 personnes et administre un budget de trois milliards de dollars et que je devais faire des économies parce que j'étais acculé au pied du mur—et nous sommes effectivement acculés au pied du mur—230 employés sur 6 000, c'est une goutte d'eau dans la mer. Ce n'est pas un assaut, si c'est bien un assaut qu'on veut, contre les dépenses et les inefficacités. Je supprimerais des emplois. Il nous faudrait effectuer des compressions.

Une voix: Dans quel secteur, la petite entreprise, le tourisme?

M. Harper (Simcoe–Centre): Non. On parle d'efficacité de fonctionnement. Si c'était le but qu'on cherchait, il n'a pas été atteint. Il est loin d'avoir été atteint. Les économies réalisées et les emplois épargnés de la sorte resteront sans effet sur le déficit et la dette dont chacun se dit préoccupé sans s'y attaquer pour autant.

M. Geoff Regan (Halifax–Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de traiter aujourd'hui du projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie.

Le projet de loi C–46 crée une organisation remarquable dont les responsabilités seront vastes et le mandat de grande envergure. Cette organisation devra exécuter de nombreuses tâches inscrites au programme du gouvernement dans les domaines de la croissance et de la création d'emplois, dont la moindre n'est certes pas l'ensemble des initiatives que le premier ministre a annoncées le 18 septembre devant la Chambre de commerce du Canada à Québec. Le nouveau ministère devra notamment créer un climat plus favorable à l'entrepreneurship, aider les entreprises à tirer profit des nouvelles technologies, rechercher de nouveaux marchés et l'expansion de ceux qui existent, puis favoriser l'industrie du tourisme, si importante pour Halifax–Ouest et toute la région des Maritimes.

La réalisation de ce programme exige un effort concerté de la part des principaux intervenants dans le secteur du développement économique. Le ministère de l'Industrie que ce projet de loi met sur pied possédera toutes les caractéristiques requises pour susciter un tel effort. En regroupant au sein d'une seule organisation l'industrie, la technologie, les sciences, les communications, les investissements étrangers, la consommation et les affaires commerciales, on réunit divers intérêts voisins en une synergie puissante et favorable à l'élaboration et à la mise en oeuvre de nos stratégies de développement économique. Certains craindront que ce nouveau ministère ne soit moins efficace que la structure antérieure dans certains secteurs, comme les communications, les affaires commerciales ou la consommation. Toute impression en ce sens n'est rien d'autre qu'une impression.

Bien que les titres aient une importance symbolique, on ne doit pas les confondre avec la substance. Le titre du projet de loi C–46 ne pourrait jamais renfermer tous les éléments des fonctions du nouveau ministère. Nous obtiendrons essentiellement un ministère de l'industrie, de la technologie, des sciences, des communications, des investissements, de la consommation et des affaires commerciales. Pour vraiment cerner toutes ses activités, il faudrait aussi inclure les petites et moyennes entreprises, le tourisme, le développement durable et plusieurs autres secteurs. Voilà autant de fonctions essentielles à toute entreprise visant une économie innovatrice, la croissance économique et la création d'emplois.

• (1600)

L'essence de ce nouveau ministère ne se retrouve pas dans son titre. Nous avons un ministère de l'Industrie. Que symbolise ce nom? L'industrie, ce n'est pas simplement l'industrie lourde ni le secteur de la fabrication. C'est plutôt tout ce qui crée la richesse et assure le bien–être de notre société. Les professeurs, les comptables et les pêcheurs jouent un rôle tout aussi essentiel dans le domaine de l'industrie au Canada que des employeurs comme Litton, Pratt and Whitney, la coopérative laitière ou Dynatech, par exemple, dans ma circonscription.

[*Français*]

Les consommateurs aussi, il faut considérer leur intérêt. Nous voulons assurer aux consommateurs canadiens que même si le mot consommateur n'apparaît pas dans le titre du nouveau ministère, leurs intérêts sont encore une préoccupation centrale du ministère de l'Industrie.

[*Traduction*]

Beaucoup d'entre nous se rappellent sûrement lorsque le gouvernement fédéral a décidé de créer le ministère de la Consommation et des Corporations dans les années 70. De nombreux députés n'ont pas oublié qu'on craignait beaucoup, à l'époque, que le fait de regrouper sous un même toit les services touchant les consommateurs et les sociétés équivalait à mettre dans un même endroit les poules et les renards.

Ces craintes ne se sont pas révélées fondées, comme nous le savons tous. Avec du recul, on s'aperçoit qu'il était sage de tenir compte des intérêts des consommateurs dans les programmes et les décisions touchant les sociétés. Les gouvernements et les sociétés reconnaissent maintenant de plus en plus qu'une bonne stratégie commerciale doit être fondée sur les intérêts des consommateurs. Une sensibilisation accrue des consommateurs, une concurrence plus forte et la demande toujours présente pour des produits et services de qualité toujours croissante incitent les entreprises à accorder plus d'attention aux besoins des consommateurs et aux services qui leur sont offerts.

Ce projet de loi constituant le ministère de l'Industrie repose sur le principe de l'intérêt commun. Il applique la même logique à l'étude de toutes les stratégies de développement économique.

[*Français*]

En plaçant la responsabilité de la politique des consommateurs au ministère de l'Industrie, le gouvernement a garanti que la voix des consommateurs sera écoutée et prise en considération quand les politiques concernant le marché canadien sont discutées au Conseil des ministres.

[*Traduction*]

Le ministre de l'Industrie a le mandat clair d'agir en tant que défenseur des droits des consommateurs au Cabinet. Pour y parvenir efficacement, il doit chercher à connaître l'opinion des consommateurs et des groupes de revendication de tous les pays sur toutes les questions ayant trait à la croissance. L'Association des consommateurs du Canada, par exemple, joue un rôle de premier plan pour ce qui est de sensibiliser les consommateurs et d'émettre des réserves au sujet de certains produits.

Les progrès de la technologie font que les questions touchant les consommateurs deviennent de plus en plus complexes, notamment l'accès à l'autoroute électronique et le coût, la protection de la vie privée, le transfert électronique de fonds, la biotechnologie et le génie génétique. Ce sont toutes des questions nouvelles et complexes qui méritent un examen attentif du point de vue de l'intérêt des consommateurs.

Face à ces questions complexes, il faut mettre en place un processus qui intègre le plus tôt possible les intérêts des consommateurs dans le cadre de l'établissement de la politique. De cette façon, les efforts déployés pour protéger les consommateurs peuvent porter sur la prévention des problèmes, au lieu qu'on soit forcé de les exposer après coup.

Les priorités du gouvernement sont la croissance et la création d'emplois, Or, ces objectifs dépendent du bon fonctionnement des marchés. Nos consommateurs ont tout intérêt, à l'instar des entreprises, à parvenir à ce type d'efficacité. Les deux groupes devraient bien accueillir toute initiative ayant pour but d'aider les entreprises à devenir plus efficientes, efficaces et compétitives.

L'accord de libre–échange interprovincial annoncé récemment, qui va améliorer l'efficacité et l'efficience du commerce des produits et des services et la circulation des gens entre les provinces et les territoires, va faire épargner aux entreprises et au gouvernement des millions de dollars. C'est une bonne chose pour les consommateurs.

Tous ceux d'entre nous qui participent à l'économie ont un intérêt dans les mesures que prend le gouvernement pour protéger les consommateurs et favoriser la concurrence. Elles ne font pas que réparer des injustices. Elles améliorent également notre rendement économique global.

Nous devrions tous être heureux de voir que les deux piliers que sont la consommation et les affaires commerciales sont maintenant du ressort du ministère de l'Industrie. Selon moi, ce projet de loi est bien conçu pour aider à guider les efforts d'Équipe Canada. Je recommande son adoption rapide.

• (1605)

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais, encore une fois, féliciter le député de Halifax–Ouest pour ses commentaires.

Je sais que ce n'est pas lui qui a fait ces commentaires, mais il appartient au même parti que le député qui les a faits, et qui avait du mal à définir le rôle que doit jouer le gouvernement dans les affaires. Il voudrait que ce rôle soit ni trop petit, ni trop grand. Quel est, d'après le député, le rôle que doit jouer le gouvernement dans les affaires du pays?

M. Regan: Monsieur le Président, c'est un véritable défi, comme le député le sait, que de définir en quelques mots ou en quelques phrases le rôle que doit jouer le gouvernement dans notre économie, car il s'agit d'une question très complexe. Je voudrais sûrement qu'il joue un rôle plus grand que ne le souhaite le député. Le gouvernement a un rôle à jouer pour la protection des consommateurs, et c'est très important. Je ne sais pas si le député insisterait autant que moi là–dessus, c'est à lui de le dire, je suppose. Je trouve, cependant, que c'est un point important.

Le Canada atlantique a besoin de la participation du gouvernement. Cette région a besoin de capitaux d'investissement. Sans ces fonds, elle a de graves problèmes. Nombre de gens d'affaires viennent me voir parce qu'ils ont du mal à obtenir les capitaux dont ils ont besoin pour agrandir leurs entreprises, des entreprises qui marchent bien mais qui n'arrivent pas tout à fait à passer à l'échelon supérieur et à trouver au Canada atlantique les capitaux nécessaires pour leur expansion.

C'est pourquoi des agences comme l'APECA, qui assure environ 40 p. 100 du financement des entreprises dans le Canada atlantique, sont tellement importantes. Dans l'ensemble, cela a donné de très bons résultats. Nous entendons bien parler d'échecs qui font sensation dans les médias, mais la vaste majorité de leurs programmes et de leurs efforts a permis de créer des emplois et d'aider les entreprises à prendre de l'expansion et à créer encore plus d'emplois. Il me semble parfois que le reste du Canada a l'impression que dans le Canada atlantique, tout le monde travaille dans l'industrie de la pêche ou touche des prestations d'assurance–chômage. Ce n'est qu'un mythe. Ce n'est certainement pas le cas dans ma circonscription où il existe de nombreuses entreprises, où les gens sont employés à toutes sortes de choses et travaillent très dur.

Ils travaillent dans des industries de pointe, par exemple pour Dynatech, qui produit des systèmes de mémoire pour ordinateurs, ou pour Pratt et Whitney, qui produit certains des meilleurs réacteurs au monde, ou encore pour des entreprises comme Litton Systems, Farmers' Co–operative Dairy et bien d'autres encore. Les gens travaillent dur.

Je conviens que le gouvernement ne peut être le seul à créer des emplois. Nous devons compter principalement pour cela sur le secteur privé. C'est tout à fait vrai. Je conviens aussi que nous devons faire des efforts et réduire notre dette de façon à leur ôter un fardeau. Nous ne pouvons le faire du jour au lendemain.

En même temps, le gouvernement a un rôle à jouer afin d'aider les compagnies travaillant dans des domaines comme la R–D et l'information internationale. Nous recevons de nos ambassades des renseignements sur ce qui se passe à l'étranger et sur les débouchés offerts à nos compagnies dans d'autres pays. Je pense que le gouvernement peut jouer un rôle de nombreuses façons.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question concernant le rôle du gouvernement. Il a mentionné Pratt et Whitney dans sa circonscription. La société a aussi une usine dans la mienne. Elle a reçu une garantie de prêt de 50 millions de dollars pour s'installer à Lethbridge.

Est–ce que le député appuie ce type d'aide du gouvernement pour encourager les sociétés à s'installer dans différents endroits du Canada?

M. Regan: Monsieur le Président, je dirais que je préfère certainement cela aux subventions. Cependant, je m'inquiète de l'importance de cette garantie. Je pense que les sociétés devraient s'installer aux endroits qu'elles jugent les mieux adaptés.

Des sociétés viennent s'installer en Nouvelle–Écosse et disent: «Nous apprécions la qualité de vie, ici. Nous n'aimons pas être pris des heures dans les embouteillages sur la 401, à Toronto.» Les sociétés déménagent pour d'autres raisons que l'aide des gouvernements. Les gouvernements, à tous les niveaux, ont de plus en plus de mal à fournir ce genre d'encouragement.

• (1610)

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C–46. Je félicite le député de Broadview—Greenwood qui est

resté ici toute la journée à écouter des scénarios d'apocalypse formulés par l'opposition, et à prendre note de certaines observations provenant des députés libéraux de ce côté-ci et de l'autre côté de la Chambre.

J'avais hâte au débat sur le projet de loi C-46, car toute mesure visant à rationaliser le fonctionnement d'un ministère et à faciliter l'exécution de son mandat est la bienvenue.

Je souhaite en particulier l'amélioration des conditions commerciales pour les entrepreneurs et la promotion de l'industrie touristique. Le député de Broadview—Greenwood et moi-même avons participé, comme d'autres députés, à de longues réunions au cours desquelles nous avons discuté de la façon de réinventer le tourisme au Canada. Le gouvernement précédent a, à toutes fins utiles, éliminé le tourisme au cours des 10 dernières années.

J'ai personnellement assisté à l'effondrement de l'industrie de l'immobilier en Ontario, où un chalet, par exemple, perdait subitement toute valeur à cause de la disparition du marché pour ce type d'établissement. J'espérais que le gouvernement, dont je suis député, saurait prendre des initiatives en vue de rétablir certains secteurs d'activité importants de notre société. C'est ce que font des projets de loi comme le projet de loi C-46 qui, tout en contenant des dispositions de l'ancienne loi, propose du neuf.

Nous avons assisté, ces 10 dernières années, à un grave recul de l'initiative des entrepreneurs et de ceux qui sont disposés à financer la petite entreprise, dont je faisais partie. C'est pourquoi je suis disposé à examiner toute mesure qui contribuera à clarifier le mandat, à simplifier les choses, à établir des règles, bref, toute mesure qui propose une façon concrète de rationaliser la loi. C'est la raison pour laquelle je prends la parole sur le projet de loi et en espère l'adoption.

La région de Victoria—Haliburton a perdu un nombre considérable d'emplois. Victoria—Haliburton se trouve en Ontario. Ce n'est pas Victoria ou une circonscription de la côte est. Je ne suis pas de ceux qui ont bénéficié d'une aide financière comme les entrepreneurs de la côte est. Nous comptons plutôt sur l'initiative des entreprises privées en Ontario, en particulier dans le centre de la province, d'où je viens.

Ainsi, le comté de Haliburton, une région presque dévastée, enregistre depuis deux ans un taux de chômage constant de près de 30 p. 100. Cette situation a fait gonfler le nombre de personnes nécessaires pour administrer le régime d'aide sociale. Une pareille situation n'est pas propice à une bonne estime de soi et elle ne favorise pas l'initiative.

Qu'on pense aux 2 400 emplois disparus du comté de Victoria et aux pertes énormes qu'on a enregistrées depuis 1988. Je me souviens d'avoir lu certains articles rédigés par le député de Broadview—Greenwood à cette époque. Il parlait des événements qui pourraient se produire. Il disait que l'économie de succursales allait disparaître. C'est arrivé, et des emplois ont disparu. Le gouvernement doit prendre l'initiative. Il doit aller de l'avant et faire les changements nécessaires. Nous croyons qu'ainsi, on pourra compenser les pertes d'emplois.

Dans ma circonscription, on y parviendra grâce au tourisme. J'espère qu'on trouvera aussi d'autres moyens, et je ferai certainement tout mon possible pour rétablir l'industrie et le commerce dans la plus belle partie de l'Ontario. Loin de moi l'idée de dénigrer les autres parties de la province, mais le fait est que je vis dans la région des lacs Kawartha, dont la prospérité dépend du renouveau de l'industrie touristique.

Au sujet de ma circonscription, les gens se demandent comment on peut desservir 35 municipalités sur un territoire de 10 460 kilomètres carrés, dont une partie se trouve dans le comté de Peterborough et dont plusieurs secteurs devraient se trouver plutôt dans les limites d'autres circonscriptions. À la suite d'un remaniement de la carte électorale, j'ai hérité d'une partie du comté de Brock, où j'ai affaire avec les plaisanciers du lac Simcoe qui empruntent le canal Trent. Ce canal longe la ville de Peterborough, qui fait partie d'une autre circonscription libérale. En Ontario, si vous gagez que quelqu'un est libéral, vous avez 99 p. 100 des chances de gagner votre pari.

• (1615)

Quand on pense aux lacs du comté d'Haliburton, aux lacs Kawartha et à la voie navigable Trent-Severn, ainsi qu'au réseau de la rivière Rideau qui relie le tout, on constate à quel point cette région a souffert. On sait que les voies navigables Trent-Severn et Rideau ont même été offertes aux gouvernements provinciaux, au cas où ils seraient intéressés à les exploiter, mais ils ont décliné l'offre. Il fut un temps où le gouvernement ontarien s'intéressait beaucoup à la question de promouvoir le tourisme en Ontario. Maintenant que ses moyens sont à la baisse, le tourisme ne présente plus d'avantage à ses yeux. Il a fait savoir qu'il ne veut plus s'occuper de tourisme.

Le gouvernement fédéral doit prendre la relève et s'occuper de promouvoir le tourisme non seulement en Ontario, mais dans tout le Canada, qui est manifestement le pays du monde où il fait le mieux vivre. On l'a écrit. Des gens du monde entier ont dit qu'ils souhaiteraient vivre au Canada, comme l'indique le nombre de personnes qui demandent à y émigrer.

Pendant que notre gouvernement fait disparaître lentement et de façon ordonnée les vestiges du gouvernement précédent afin d'améliorer le style de vie des Canadiens en rationalisant les dépenses publiques et en modifiant le système, j'ai du mal à écouter l'opposition. Je sais que l'opposition est payée—et bien payée—pour contester, qu'elle veut parfois bien faire et que certains de ses membres ont probablement de bonnes idées que je suis très impatient de connaître.

Aucun des députés de l'opposition n'a encore proposé d'apporter des modifications à ce projet de loi, alors que je m'attendais qu'ils profitent de l'occasion pour l'améliorer.

J'estime que, tel qu'il est, le projet de loi constitue un pas dans la bonne direction de la modernisation du ministère, un petit pas, mais néanmoins un pas dans la stimulation de l'économie par le gouvernement. Celui–ci ne va pas essayer de combler d'un coup le gouffre en question. Il va le faire tranquillement et sans sauter les étapes. Il va examiner les divers éléments touchés par le changement de gouvernement, tenir compte de toutes les municipalités et de tous les organismes intéressés et définir clairement, espérons–le, le mandat de faire de notre pays celui que nous souhaitons tous, soit un endroit où il fait mieux vivre.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je remercie le député pour ses commentaires. J'aimerais y ajouter quelque chose et peut–être entendre une réplique du député.

Je me demande s'il est prêt à admettre que les stimulants au tourisme s'appliquent également d'un bout à l'autre du pays et qu'ils sont tout aussi justifiés et avantageux dans l'Ouest, représenté par le Parti réformiste, qu'au Québec, représenté par le Bloc québécois.

Le député reconnaît–il que les incitatifs au tourisme national sont très bons pour le Canada et pour l'unité nationale?

M. O'Reilly: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Il m'est difficile de changer d'idée. Le Québec est une province de mon pays et lorsque je vais au Québec, je m'efforce de parler français. J'essaie de parler français. J'essaie de dialoguer avec les Québécois et j'espère que leur culture sera conservée.

• (1620)

Je n'y vois aucun mal. C'est une excellente chose. Je suis un Canadien d'ascendance irlandaise, mais ma mère est née à Birmingham, en Angleterre. J'ai aussi un faible pour les Anglais. Je dois donc faire attention à cela aussi.

J'ai traversé le Canada à maintes reprises. Je suis allé sur la côte est et sur la côte ouest. Sur cette dernière, il y a une superbe chaîne de montagnes et une industrie de la pêche. Existe–t–il des endroits plus magnifiques que Long Beach sur l'île de Vancouver, sans parler des endroits comme Tofino? Bien sûr, comme le député vient de ce coin–là, il sait fort bien ce dont je parle. Pour ma part, on croit toujours que je suis de Victoria.

Comme gouvernement, nous devons faire valoir toutes les régions canadiennes, le Canada dans son ensemble, en tant que pays et en tant que pays offrant la meilleure qualité de vie. En visite au Québec, on devrait, comme moi, tirer avantage du patrimoine culturel et de la beauté de la province, car il n'y a pas de plus belle région. Sans vouloir porter ombrage aux autres centres de ski du Québec, mentionnons qu'il est possible de pratiquer le ski dans le merveilleux paysage du mont Sainte–Anne.

On voit aussi des paysages magnifiques en suivant l'autoroute au nord de Montréal. Comme l'a souligné le député, le comté de Laprairie offre également de beaux coups d'oeil.

La tâche est vraiment facile pour celui qui est chargé de faire valoir les prairies auprès des touristes, de décrire les richesses des Territoires du Nord–Ouest, d'offrir des forfaits pour traverser le pays en chemins de fer d'un océan à l'autre ou de faire la promotion du Canada dans son ensemble.

Étant donné la géographie, la culture et la diversité du Canada, je pourrais en parler pendant des heures. Pour moi, le Québec fait partie du Canada. De même, le Nouveau–Brunswick, le Manitoba et les Territoires du Nord–Ouest font tous partie de mon pays. Tous ces endroits magnifiques font que mon pays est agréable à habiter.

Je suis très fier de me lever et de dire que je suis Canadien. Je suis aussi de l'Ontario, mais la perfection n'existe pas. On s'en approche toutefois beaucoup.

Comme le Président vient de l'indiquer, mon temps de parole est épuisé. J'ai félicité tout le monde à la Chambre et c'est précisément ce que je voulais faire. Les députés sauront que j'entends promouvoir le tourisme au Canada, car chacune de ses régions bénéficie de la promotion qui est faite de tout le pays.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre part au débat à titre de député de Richmond—Wolfe et critique officiel en matière de développement régional. À cet effet, j'ai le plaisir d'appuyer l'amendement de mon collègue de Trois–Rivières qui vise à ne pas donner notre appui à la deuxième lecture du projet de loi, parce que, essentiellement, cela ne met pas fin aux dédoublements et aux chevauchements dans les programmes et cela vient nier la reconnaissance du Québec comme unique maître d'oeuvre en matière de développement régional.

Le projet de loi C–46 constituant le ministère de l'Industrie dénote une certaine volonté de rationalisation de la part du gouvernement, il faut le dire. Toutefois, le fait de donner un mandat législatif au ministère de l'Industrie et le fait de fondre les lois définissant l'ancien ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et Investissement Canada en une seule et même loi, soit celle que régira le ministère de l'Industrie, sont également à souligner.

Cependant, quelle ne fut pas ma surprise de constater qu'à la Partie II de ce projet de loi, le ministre y inclut les pouvoirs sur le développement régional en Ontario et au Québec. Le Bloc québécois s'oppose énergiquement à un tel processus, un processus centralisateur de la part du gouvernement fédéral. Nous dénonçons catégoriquement les nouveaux pouvoirs et la responsabilité

du ministère de l'Industrie de formuler et de mettre en oeuvre des orientations, des projets et une conception de l'action fédérale en matière de développement régional en terre québécoise, tel que souligné à l'article 9*a)*.

• (1625)

Nous dénonçons également le pouvoir de direction et de coordination des activités du gouvernement fédéral en ce qui concerne l'établissement des relations de coopération avec l'Ontario et le Québec ainsi qu'avec les milieux d'affaires, les syndicats et d'autres organismes publics ou privés, tel qu'indiqué à l'article 9*c*. Par la mise en place et l'adoption d'une telle loi régissant le ministère de l'Industrie, le gouvernement libéral aliène la revendication fondamentale de gérer son propre développement au Québec.

Rappelons que le développement économique régional est une compétence non prévue et donc non incluse dans la Constitution. Le Québec, par l'entremise de sa compétence en aménagement du territoire, réclame l'exclusivité en cette matière. Depuis la révolution tranquille, répétons–le, depuis la révolution tranquille, l'ingérence du fédéral en ce domaine de compétence exclusive au Québec est proprement inacceptable et irrecevable.

Le gouvernement libéral doit se retirer du champ d'action que représente le développement régional et transférer les fonds équitablement dans ce domaine au Québec. La concurrence stérile entre le Québec et le Canada en matière de développement régional et les politiques du Bureau fédéral de développement régional, le BFDRQ, est coûteuse, et vous le savez, et provoque des chevauchements de pouvoir par le dédoublement de centres de décision.

L'enchevêtrement des juridictions nécessite une telle dépense d'énergie qu'il n'en reste plus suffisamment pour s'attaquer au véritable problème. Pendant ce temps, l'argent ne va pas au milieu. Voilà une contradiction évidente dans l'affirmation du gouvernement libéral d'éliminer les chevauchements tout en confirmant, dans une loi, qu'il y en aura.

Le développement économique régional est une compétence dans laquelle le gouvernement fédéral s'est engouffré grâce à son pouvoir de dépenser, sans tenir compte de la volonté du gouvernement du Québec d'en assumer pleinement la responsabilité. Bref, j'appuie et je seconde la motion d'amendement de mon collègue de Trois–Rivières qui dénonce l'intervention du gouvernement fédéral dans le développement régional au Québec.

Je veux profiter de ces quelques moments qui me sont alloués en cette Chambre pour soulever deux points fondamentaux très pertinents à la dynamique de développement régional au Québec. Dans un premier temps, il faut faire un bref bilan de l'intervention fédérale en matière de développement régional au Québec et, dans un deuxième temps, je veux m'attarder aux politiques québécoises en matière de développement régional nettement supérieures à tout ce qui se fait dans ce domaine au Canada, ceci dit sans prétention.

En tant que porte–parole du développement régional pour le Bloc québécois, je pose la question à cette Chambre: Quel est le bilan de l'intervention du gouvernement fédéral en cette matière? De 1982 à 1987, le ministère de l'Expansion industrielle régionale, le MEIR, responsable du développement régional au Québec, parmi les organismes fédéraux, témoigne d'un centralisme stérile.

Les régions ne participent tout simplement pas au processus de conception et d'évaluation des demandes de fonds. Souvent, l'argent est accordé à des projets inutiles, tandis que les initiatives valables sur la plan local restent sans suite. Le processus décisionnel du MEIR est dominé par des préoccupations sectorielles, de sorte que le développement industriel des régions centrales reçoit plus d'argent et d'effort que le développement régional.

Ceci constaté, le fédéral prétend avoir corrigé son tir par une nouvelle stratégie basée sur les ententes–cadres. La recette ne sera pas plus efficace. Nos taux de chômage sont là pour le prouver. Selon le Centre canadien de recherche en politique de rechange, le chômage a coûté plus de 109 milliards de dollars à l'économie canadienne en 1993. Voilà le résultat de l'intervention du gouvernement canadien dans le développement régional.

Voyons dans les ententes–cadres ce qui se passe. Plutôt que de remettre directement à l'État québécois les enveloppes budgétaires allouées au développement régional, c'est–à–dire faire en sorte que des points d'impôt soient rapatriés, le gouvernement fédéral se désengage et coupe dans ses budgets pour laisser un vide structurel en matière de développement régional au Québec. L'entente–cadre sur le développement économique régional, l'EDER, pour la période couvrant la décennie 1994 à 2004 en est la preuve. Elle n'est pas encore signée et il semble qu'elle ne le sera jamais.

Cet été, le Bureau fédéral de développement régional au Québec n'a pas voulu signer l'entente prétextant que le contexte des élections québécoises n'était pas favorable à une telle signature et qu'ayant signé une entente concernant la libre circulation des biens entre les provinces, la semaine prévue pour cette même signature, eh bien, le fait de signer deux ententes, c'était trop. Alors, trop de travail pour les mêmes personnes, en une semaine. Voilà tout le sérieux du BFDR au Québec, qui apporte au développement régional du Québec rien de moins que de la confusion.

• (1630)

Les structures du BFDR sont indéfinissables depuis sa fondation. Il est en constante réorganisation. En somme, c'est du Jell–O. Avec la disparition de l'EDER, nous sommes en présence d'un vide structurel. Il serait grandement efficace et beaucoup plus sérieux pour le gouvernement libéral de confier et reconnaître la juridiction au Québec en matière de développement régional. C'est pourquoi le gouvernement devrait transférer tous les budgets prévus à cet effet.

Le gouvernement fédéral aurait intérêt à admettre que son intervention dans le développement régional est inacceptable. La base économique des régions périphériques—écoutez bien, c'est autre chose que les grands centres—s'effrite, le tissu social se désagrège, l'exode rural se poursuit et les jeunes sont les premiers à quitter leur région. Le nombre de municipalités en diminution démographique s'est accru de façon alarmante de-

puis 25 ans, de telle sorte qu'il dépasse maintenant les localités en croissance.

L'intervention du fédéral en matière de développement régional actuel est donc des plus iniquitable, et ce sont les données du BFDRQ lui–même qui nous l'apprennent. Les provinces de l'Atlantique reçoivent 920 $ en dépenses, par habitant, l'Ouest, 240 $ et le Québec, 230 $. En ce qui concerne les ententes–cadres de type EDER, le bilan des interventions fédérales par le Québec est désastreux. Elles atteignent per capita, en 1987, 431 $ dans les Maritimes, 259 $ dans l'Ouest et 64 $ au Québec.

Il faut également mentionner que dans le reste des ententes auxiliaires qui fournissaient de bons résultats, le fédéral y est allé d'un désengagement financier de l'ordre de 75 millions de dollars. Nous référons ici au Plan de l'Est dont l'arrêt du financement affecte plus de 5 800 propriétaires forestiers. Néanmoins, puisqu'il s'agit là d'une ingérence du fédéral dans un secteur de compétence provinciale, nous exigeons le rapatriement des fonds sous forme de points d'impôts afin que ceux–ci soient gérés par le Québec.

Regardons la réalité. Des coupures de 70 millions sont prévues dans le Budget du ministre des Finances de février dernier. En matière de développement régional au Québec, des coupures réparties sur les trois prochaines années: 14 millions en 1994–1995, 32 millions en 1995–1996 et 24 millions en 1996–1997. On peut lire dans un document interne du BFDR, et qui date de la même époque que le Budget, que l'objectif poursuivi est de réduire de moitié les engagements de fonds. Depuis l'année financière 1993–1994, la moyenne de l'engagement financier est de l'ordre de 20 millions de dollars par mois. À compter du 1er mars 1994, le niveau d'engagement du BFDR, peut–on lire dans ce même document, devrait être ramené à 10 millions par année.

Le gouvernement fédéral se désengage face au développement économique au Québec, et je veux citer les réductions des transferts aux entreprises. En 1994, le Québec subira des réductions de 70 millions de dollars. Cette situation est intolérable. Nous exigeons que l'enveloppe budgétaire soit transférée au Québec et que seul le Québec gère son développement et ses organismes de développement régional.

Dans un autre ordre d'idées, on peut dire que l'intervention fédérale en matière de développement n'est qu'une façon de manifester sa présence, une espèce de vitrine de vouloir canadianiser l'ensemble de son intervention dans tous les secteurs d'économie et cela dans toutes les régions constitutionnelles actuelles. Le gouvernement fédéral accroît sa visibilité par ses interventions et demeure inefficace.

L'action du BFDR ne s'ingère pas dans une vision globale du développement local. Ces actions ressemblent plus souvent à du saupoudrage. À lire certains documents du BFDR, il faut croire que ce dernier se lance carrément dans la propagande fédéraliste au Québec. Ainsi peut–on lire dans un document intitulé *Une nouvelle approche pour la réalisation des programmes relatifs aux petites et moyennes entreprises au Québec*, paru en janvier dernier, que le BFDR, et je cite: «. . .est bien placé pour représenter le gouvernement fédéral auprès des PME, et un peu plus loin dans le texte, ces ententes—ententes spécifiques—viseront à établir une présence fédérale dûment coordonnée.»

• (1635)

Ainsi, le BFDR devient le coordonnateur d'une présence fédérale dans un champ de compétence du Québec. Un dédoublement qui retient notre attention et, on le voit, détermine la décision centralisatrice d'Ottawa. Il est clair que désormais, sous le couvert du BFDR, chacun des ministères fédéraux veut élargir la portée de ses activités au Québec.

Voilà pourquoi on retrouve, en deuxième partie du projet de loi C–46, un ensemble d'indications spécifiques sur le BFDR et le développement régional au Québec. C'est l'ingérence éhontée de la mécanique interne des compétences constitutionnelles de l'État québécois. La nouvelle orientation du BFDR est sans équivoque: l'organisme délaisse toute forme d'entente–cadre pour s'orienter définitivement vers des ententes spécifiques. Tout en se désengageant sur le plan financier, le BFDR se donne la vocation de courtier en information auprès de la petite et moyenne entreprise, limitant désormais son intervention à l'exploration de nouveaux marchés, à la stimulation de la recherche et du développement, s'attachant à favoriser les marchés d'exportation pour l'entreprise régionale, et il vient de superposer un organisme déjà existant.

On vient ici accomplir des mandats déjà existants dans des organismes comme les commissariats industriels et les sociétés de développement dans plusieurs régions. C'est un dédoublement confirmé par une loi. Pourquoi ce nouveau dédoublement des institutions et des structures? Pourquoi ce gaspillage d'énergie et de ressource humaine? Le système fédéral est l'initiateur d'une suite de gaspillages aussi désastreux les uns que les autres, les premiers responsables de l'endettement démesuré de cette société.

Pour le Québec, l'avenir du développement régional passe par le respect de sa juridiction et au premier plan de ses préoccupations en termes de développement doit se trouver le développement des régions. Au Québec, l'avenir appartient à la décentralisation des pouvoirs. Le mot «décentralisation» vous suggère–t–il quelque chose? La décentralisation vers des niveaux décisionnels des régions qui saisissent bien leur réalité, entre autres, l'ensemble des MRC, municipalités régionales de comtés, qui sont les premiers gouvernements, les gouvernements de première ligne. Le gouvernement du Québec a reconnu le rôle décisionnel primordial qui doit être confié aux Conseils régionaux de développement et de concertation, afin d'assurer aux régions du Québec leur contrôle des décisions qui influencent directement la vie socio–économique des localités.

Le fédéral devrait s'engager à se retirer de ce secteur, afin de respecter l'ordre de priorité contenu dans les planifications stratégiques de chacune des municipalités régionales de comtés et régions au Québec. La création des MRC par le Parti québécois en 1980 est un des premiers jalons de la dynamique actuelle de développement régional au Québec. Les premiers sommets socio–économiques de 1985, ainsi que la réforme du ministre libéral Yvon Picotte, sont d'autres moments importants de cette dynamique très particulière, qui mène le Québec à la création des Conseils régionaux de développement. Le CRD est un organisme qui a la vocation de concertation, de coordination et de programmation du développement et qui assure la responsabilité en

partenariat avec les gouvernements locaux et le gouvernement du Québec.

En somme, ce sont des assemblées régionales de concertation et de décision. Le développement économique régional au Québec, par son caractère moteur, se trouve au centre de la problématique du développement global du Québec. Dès 1988, le gouvernement du Québec élaborait et rendait publique sa politique en matière de développement régional, une politique qui, avant même l'existence du BFDR, se concentrait sur le développement de l'entreprise régionale. Son objectif fut de stimuler l'entrepreneurship et la création d'emplois dans les régions, un objectif qui se distingue nettement de l'approche traditionnelle qui mettait l'accent sur la mise en place d'équipements et d'infrastructures à caractère public. Il n'y a donc rien de neuf ni de très innovateur dans la nouvelle perspective mise au point par le BFDR.

• (1640)

Encore une fois, le gouvernement fédéral ne fait que répéter les mêmes structures de développement régional qui existent déjà au Québec et confirme clairement qu'il n'a ni l'intention ni la volonté de couper dans les chevauchements et de respecter le Québec.

Dans un contexte où la libération des échanges réduit les barrières commerciales et expose les économies régionales à une concurrence plus féroce, le nouveau gouvernement du Québec veut favoriser la prise en charge du développement régional par le milieu. Le programme du Parti québécois au pouvoir est clair et sans équivoque: il prévoit un nouveau partage des responsabilités entre le gouvernement du Québec et les gouvernements régionaux, représentés entre autres par l'Union des municipalités du Québec et l'Union des municipalités régionales de comté du Québec.

Le développement régional au Québec est désormais centré sur le pouvoir des régions et s'éloigne définitivement des tergiversations sans fin du pouvoir fédéral, qui ne sait où il va. Le gouvernement Parizeau fait de la décentralisation des régions sa priorité, et le gouvernement fédéral doit en tenir compte.

Le programme du nouveau gouvernement au Québec est clair: la décentralisation doit être confiée à des dirigeants imputables et doit être accompagnée de ressources et de pouvoirs fiscaux autonomes. La MRC deviendra le centre de décision, la nouvelle assise du développement économique régional et social au Québec.

Pour saisir la problématique régionale dans son ensemble, cependant, un outil de concertation et de planification devient indispensable, c'est le CRD, le Conseil régional de développement. Et si le gouvernement fédéral ne reconnaît pas l'ensemble des efforts et des énergies consacrés au Québec à mettre entre les mains des décideurs du gouvernement la responsabilité, les sommes d'argent et les décisions, il fait fausse route et confirme sa décision de centraliser au centre du pays et strictement de ne jamais respecter les plans, les dégagements et le développement du Québec.

En conclusion, nous réclamons le transfert des sommes d'argent et le respect du Québec par la pleine reconnaissance des compétences exclusives dans le champ du développement régional pour le Québec.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tenais à entendre l'honorable député. Au lieu d'être un député qui s'occupe de ses commettants, il me fait penser un peu à un député des fonctionnaires. Franchement, la priorité des Québécois en général et de ceux qui habitent les régions éloignées, c'est la création d'emplois. Mais oser dire. . .

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Posez votre question!

M. Gagnon: C'est vrai, je devrais peut–être poser des questions car j'aurai l'occasion de discourir davantage sur ce dossier.

Le député peut–il me nommer les échecs du fédéral dans l'est du Québec, quand on sait fort bien qu'il y a eu des investissements majeurs au cours des 20 dernières années dans toutes sortes d'infrastructures portuaires, aéroportuaires, dans le domaine du tourisme et dans la petite entreprise? Ne reconnaît–il pas que plus de 1 000 petites compagnies et entreprises ont bénéficié des largesses—je dis bien «des largesses»—du gouvernement fédéral? Je l'invite à m'en nommer quelques–unes qui ont connu des échecs retentissants. Il y en a peut–être, quoique j'en doute fort. Je voudrais qu'il nous les nomme ces 500 compagnies de l'est du Québec auxquelles il fait référence qui, selon lui, n'ont pas été bien servies par le gouvernement fédéral.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, d'abord, pour le bénéfice du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, je voudrais lui rappeler que, en tant que critique officiel en matière de développement régional, je n'ai pas une absence d'expérience. J'ai travaillé dans le milieu même. Et si le député peut reconnaître son propre milieu, il devra reconnaître la participation de plusieurs dizaines, des centaines de personnes dans sa propre région, dans ses MRC, à l'élaboration de plans stratégiques dans sa propre région, à travers les MRC, pour analyser les forces et les faiblesses de son propre comté et de l'ensemble de sa région pour que ceci soit discuté en conseil régional de développement et priorisé en termes concrets de développement régional et de prendre le chemin concret. Ça, c'est travailler avec le monde et non avec des fonctionnaires.

• (1645)

Dans cette réponse–là, je veux souligner au député que la préoccupation majeure que nous avons c'est de faire respecter les organismes de développement reconnus au Québec, région par région, et une volonté du Québec de décentraliser vers ces régions et les rapprocher du premier gouvernement, qui est le gouvernement proche du monde, et non celui central d'Ottawa, dans lequel le député vient faire ses grands «sparages».

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé le discours enflammé du député de Richmond—Wolfe. Si le Québec détenait la responsabilité exclusive du développement régional sur son territoire, est–ce que le Québec serait le seul responsable de la levée des fonds qui sont dépensés sur ce territoire? Si oui, le Québec serait–il capable de maintenir le niveau actuel des dépenses?

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Effectivement, monsieur le Président, j'ai bien mentionné dans mon discours qu'il n'y a pas de champ de compétence constitutionnelle. La présence du gouvernement fédéral dans le champ de développement régional est due uniquement à son pouvoir de dépenser, et non reconnue par une compétence. Cela n'existait pas dans le champ constitutionnel.

L'effort qu'a mis le gouvernement du Québec dans le développement régional dans les 10 dernières années a eu comme conséquence la mise en place d'une pénétration d'une sorte de concertation entre toutes les personnes venant du milieu économique, social, santé et éducation, un apprentissage au cours de sommets socio–économiques, puis des assemblées de concertation qui ont fait de telle sorte que la réforme du ministre libéral Picotte, au Québec, a fait un transfert réel d'argent vers les régions.

La situation est maintenant la suivante: les régions peuvent décider et sont accompagnées de vrais budgets. Ce que nous réclamons maintenant c'est de pousser beaucoup plus loin des transferts d'impôts, aller cueillir directement par un pouvoir de taxation par le biais des gouvernements municipaux régionaux de comtés et avoir une vraie assiette fiscale accolée sur les vraies décisions et les réponses aux problèmes régionaux, aux problèmes qui ont été analysés immédiatement par les gens du milieu. Donc des points d'impôt c'est important.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, nous n'avons que quelques secondes, je dois donc me limiter. Je voulais assurer mon collègue que ce gouvernement respecte toutes les provinces, incluant le Québec.

Je voulais poser une question parce qu'il a soulevé un point qui est très important, la question des chevauchements et dédoublements. Si on regarde l'appareil gouvernemental fédéral pendant les dix dernières années, n'y a–t–il pas eu des progrès? Il me semble qu'il y a beaucoup moins de problèmes qu'il n'y en avait. Je regarde cette situation, je l'étudie depuis longtemps et je me demande s'il en est arrivé à la même conclusion que moi, qu'on notait des progrès, il y a moins de chevauchements, il y a moins de dédoublements.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): C'est vrai, monsieur le Président, ce que dit mon collègue, que oui il y a eu des progrès, oui les gens se sont concertés avec les organismes fédéraux, mais cela ne se traduit pas dans la réalité. Je ne peux pas dire oui à ceci. Non, parce qu'il y a des consignes, il y a des normes appliquées à l'intérieur de vos propres organismes fédéraux qui font en sorte que c'est toujours en contradiction ou un peu en dehors des normes, et les fonctionnaires passent leur temps à voyager en avion, où, peu importe, pour se rencontrer, se dire: ta norme ne rencontre pas la mienne, il faut donc se rencontrer la semaine prochaine parce que je vois mon patron, on va parler des normes et on verra si cela se peut.

C'est du dédoublement, de la dépense d'énergie humaine et de la dépense d'argent.

Le vice–président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Bourassa—L'immigration.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre quelques minutes pour parler du projet de loi C–46, Loi sur le ministère de l'Industrie. Cette grande mesure législative prévoit la création d'un ministère qui aura d'importantes responsabilités dont il s'acquittera grâce à tous les outils qui seront mis à sa disposition.

Le gouvernement se devait de constituer ce nouveau ministère pour atteindre ces buts sur le plan de la croissance économique et de la création d'emplois et pour s'adapter à l'économie innovatrice et fort différente que nous amènera le XXI^{e} siècle.

Le projet de loi C–46 reconnaît encore une fois ce que sont les besoins réels de la nouvelle économie, ce que les Canadiens doivent faire pour que nous puissions continuer à connaître la prospérité économique que nos ressources naturelles nous ont apportée dans le passé.

• (1650)

Ce projet de loi établit la structure organisationnelle qui nous permettra de nous concentrer sur les stratégies qui aideront les Canadiens à faire la transition d'une économie axée sur les ressources à une économie axée sur l'information.

Ce nouveau ministère s'occupera de créer un consensus parmi les acteurs clés du développement économique, qu'il s'agisse des gens d'affaires, des scientifiques, des ingénieurs, des enseignants, des consommateurs ou des autres gouvernements, et de recueillir leurs précieux conseils.

Le projet de loi reconnaît que les sciences et la technologie, la recherche et le développement ainsi que l'innovation tant sur le plan technologique que sur celui de la gestion, secteurs qu'on néglige depuis beaucoup trop longtemps dans notre pays, sont au coeur du développement économique et de la création d'emplois.

Il y a longtemps que nous aurions dû nous pencher sur ces questions et sur les défis qu'elles présentent. Le Canada a tardé à reconnaître que l'innovation et la technologie sont essentiels à la compétitivité. La technologie a complètement transformé notre économie avec l'essor des industries axées sur les connaissances et l'information.

La technologie est également en train de révolutionner notre façon de faire des affaires dans le secteur manufacturier, dans le secteur des ressources et dans celui des services. L'innovation est donc devenue un élément clé de la croissance tant dans les nouveaux secteurs de l'économie que dans les secteurs traditionnels. Nous avons pris bien du temps à nous rendre compte de l'importance de l'innovation.

Par exemple, moins de 0,5 p. 100 des entreprises canadiennes font des activités de recherche et de développement. C'est inacceptable.

Par ailleurs, non seulement nous n'avons pas assez d'entreprises qui mettent au point de nouvelles technologies, mais nous n'avons pas non plus assez d'entreprises canadiennes qui vont chercher des technologies à l'étranger pour les apporter ici afin d'accroître nos capacités d'innovation, autrement dit afin d'adapter ces technologies à l'expérience canadienne.

Les entreprises canadiennes, les scientifiques canadiens et même les travailleurs canadiens deviennent de plus en plus conscients de ces besoins, mais ils ne peuvent relever de tels défis par eux–mêmes, individuellement et séparément.

Un effort de coopération concertée de tous les participants s'impose pour remédier au problème. Voilà précisément ce que le gouvernement a reconnu et il prend les mesures voulues pour y parvenir.

Le livre rouge qui a d'abord exposé le programme d'action que suit le gouvernement a signalé la nécessité d'une économie innovatrice. Il a également montré que l'innovation ne se produisait pas toute seule. Elle fleurit dans les pays qui comprennent bien le processus d'innovation et qui prennent des mesures pour créer un système national d'innovation.

Il a affirmé que le gouvernement fédéral avait pour rôle de travailler en collaboration avec le secteur privé pour déterminer les possibilités stratégiques pour l'avenir et ensuite réaffecter les ressources existantes pour les réaliser. Le simple bon sens est une caractéristique du gouvernement.

Voilà l'esprit dans lequel le gouvernement a fait du secteur des sciences et de la technologie un facteur essentiel du développement d'une économie innovatrice. L'exposé budgétaire de février montre cet esprit en action. Encore une affaire de simple bon sens.

Le gouvernement fédéral dépense environ six milliards de dollars par année au chapitre des sciences et de la technologie, à quoi s'ajoutent des dépenses fiscales d'environ un milliard de dollars. L'une des mesures annoncées dans le budget constitue une véritable stratégie pour maximiser les avantages de ces dépenses, une stratégie en matière de recherche et de développement avec des priorités, une orientation et un examen des résultats.

Le ministre de l'Industrie s'est vu confier la tâche de préparer un document concernant les sciences et la technologie qui énonce clairement les priorités du gouvernement afin de planter le décor d'un dialogue national visant à établir une nouvelle stratégie en matière de sciences et de technologie. Ce document a été rendu public le 28 juin. Entre–temps, un examen complet des programmes relatifs aux sciences et à la technologie est en cours.

Le budget de février a également annoncé un certain nombre d'initiatives pour favoriser l'innovation dans l'économie, par exemple le réseau technologique canadien, afin d'aider les petites entreprises à se procurer la nouvelle technologie pour affronter la concurrence mondiale, et le programme de partenariats technologiques, afin d'aider les petites entreprises à profiter des résultats des recherches effectuées dans les laboratoires de l'État et des universités.

Un programme de génie et de sciences aidera les petites entreprises à recruter les experts dont elles ont besoin. Le ministre a également annoncé l'élaboration d'une stratégie canadienne sur l'autoroute électronique. C'est encore la voix du bon sens.

D'autres décisions et initiatives ont suivi. Nous avons mené à leur terme les négociations avec les États–Unis sur notre participation à la station spatiale et obtenu un accord qui est excellent pour les deux pays.

Un nouveau plan spatial à long terme a été annoncé. Les centres d'excellence ont été maintenus, 10 réseaux ont été renouvelés et la deuxième série de concours a été lancée pour les nouveaux réseaux.

• (1655)

Un nouveau président a été nommé à la tête du Conseil national de recherches du Canada et le budget en déclin de l'organisme a été stabilisé, comme celui des organismes qui dispensent les subventions.

Des initiatives visant à aider les jeunes à s'adapter à une économie innovatrice, comme le réseau scolaire, les ordinateurs à l'école et Les innovateurs à l'école, ont remporté un vif succès.

Il me semble évident que le gouvernement est sur la bonne voie et favorise l'émergence d'une économie novatrice. Le projet de loi qui crée officiellement le principal ministère fédéral chargé de cette tâche est un autre pas en avant.

Le ministère de l'Industrie ainsi créé sera doté de moyens exceptionnels pour devenir l'atelier dans lequel les grands acteurs de la nouvelle économie pourront forger leurs armes. Il sera à l'écoute des besoins, mènera des consultations, dirigera des discussions et élaborera des politiques en conséquence.

Le ministère assurera la cohérence indispensable pour élaborer et mettre en oeuvre des stratégies logiques pendant le temps nécessaire pour qu'elles soient efficaces. Toujours la loi du bon sens.

J'ai une confiance sans bornes dans les capacités et la créativité des Canadiens. L'idée du bon sens n'a rien de drôle. C'est la logique. Je suis certaine que nous pouvons créer une économie innovatrice capable de livrer concurrence sur le marché mondial au XXI^{e} siècle, à condition de ne pas perdre notre temps à rire.

Ce qu'il faut aux Canadiens pour réussir, c'est le leadership fondé sur le bon sens que leur propose le gouvernement. Des objectifs clairs et des mesures concrètes pour les atteindre. Le projet de loi C–46 est l'une de ces mesures concrètes. J'exhorte la Chambre à donner son approbation.

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, ma collègue a dit que le CNRC avait un nouveau président. Il s'agit du D^{r} Arthur Carty, qui a été vice–président chargé de la recherche à l'Université de Waterloo. C'est un poste fort important

puisque cette université a beaucoup innové dans le secteur des technologies nouvelles.

Je voudrais faire l'observation suivante. Il arrive très souvent qu'on entende des députés du Parti réformiste se faire les défenseurs du laissez–faire; mais quand on pense aux économies florissantes qui sont actuellement en mesure de soutenir la concurrence internationale, on se rend compte que ce sont des pays qui se sont dotés de stratégies nationales.

La députée ne convient–elle pas que cela nous permet d'élaborer une stratégie nationale grâce à laquelle nous pourrons soutenir la concurrence internationale, vendre nos exportations, attirer des industries chez nous et donner du travail aux Canadiens?

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie le député de Waterloo de sa question. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Comme le député le sait, ma circonscription, Halifax, compte aussi des universités qui ont contribué au développement au même titre que la réputée Université de Waterloo.

Sans une stratégie industrielle comme celle que propose le ministère de l'Industrie de concert avec le ministère des Finances et d'autres ministères, nous ne serons pas prêts pour le XXI^{e} siècle. Je le sais mieux que quiconque puisque je viens d'une région du pays qui a beaucoup souffert lorsqu'elle a choisi d'adhérer à la Confédération, à ce grand pays qu'est le Canada.

Nous préférions l'axe nord–sud. C'était l'époque des navires en bois et des grands capitaines d'industrie. Bien des choses se sont passées dans le domaine des transports de biens et d'autres choses qui n'ont pas toujours été profitables du point de vue financier aux Canadiens de la région de l'Atlantique.

Cependant, le fait d'appartenir à cette grande Confédération a toujours été profitable aux habitants de la région atlantique. Nous ne sommes peut–être pas les plus fiers, mais certainement parmi les plus fiers citoyens de ce pays. Nous sommes heureux de l'avoir choisi et nous le ferions encore sans hésiter.

• (1700)

Nous savons aussi qu'il nous faut absolument une stratégie industrielle pour assurer la prospérité de notre région, tout comme celle de l'Ontario, le moteur de l'économie du pays, ainsi que celle de l'Ouest et du Nord.

Je félicite le ministre et ses collaborateurs du travail qu'ils ont effectué dans ce domaine.

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole à l'occasion du débat en deuxième lecture du projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie.

À l'instar d'autres députés qui ont traité de ce sujet, j'estime que ce projet de loi est une bonne initiative stratégique lancée par l'actuel gouvernement et une excellente mesure législative. Ce qui me plaît particulièrement dans ce projet de loi, c'est qu'il embrasse les principales fonctions nécessaires à la réalisation du programme du gouvernement dans les domaines de la croissance économique et de la création d'emplois et qu'il regroupe, au sein d'un seul et même organisme, toutes les activités liées à la croissance.

Je me réjouis notamment de ce que le projet de loi reconnaît l'importance de la petite et moyenne entreprise et du tourisme. Ma circonscription compte de nombreuses petites entreprises, et je crois sincèrement que ce projet de loi leur sera très utile.

Ces derniers mois, je me suis entretenue avec des petits et moyens entrepreneurs du Grand Toronto. Une de leurs principales doléances était la difficulté d'accès aux programmes gouvernementaux. Il leur fallait faire la navette entre les ministères. Or, la plupart des petites et moyennes entreprises ne disposent pas des ressources nécessaires pour savoir quels sont les programmes gouvernementaux offerts, comment y avoir accès, quelle est la personne à contacter, si elles sont admissibles à tel ou tel programme, et ainsi de suite.

Il est important, voire essentiel, que les quatre ministères soient désormais réunis, qu'il n'y ait plus qu'un seul guichet et que les entreprises puissent maintenant avoir accès aux programmes offerts et collaborer entre elles.

Pour que le Canada puisse rivaliser efficacement sur le marché international et créer les emplois dont nous avons besoin, une vision rationnelle et une planification stratégique globale s'imposent. Dans les secteurs de la R–D, de la fabrication, de la commercialisation et de la promotion de la mobilité, ainsi que dans tous les domaines que regroupera ce ministère, il importe que tous ces éléments concourent au même résultat, qu'ils se complètent les uns les autres et que les entreprises puissent y avoir accès en un seul et même lieu.

Certains dirigeants d'entreprises m'ont fait observer que la recherche et le développement, c'était bien, mais qu'il pouvait arriver qu'on mette au point un produit sans pouvoir le commercialiser. Ils ont cité notamment le cas d'une université qui avait fait de la recherche pour mettre au point un produit qui a fini par être fabriqué aux États–Unis. Les emplois, ça se trouve aussi dans le secteur de la fabrication, pas seulement dans celui de la recherche. C'est là que se trouvent le gros des emplois. Il est essentiel que tout cela se réalise chez nous et que ce genre de liens s'établisse.

Je suis aussi heureuse de trouver, à l'article 5 de ce projet de loi, deux autres éléments très importants à mes yeux—le développement durable et l'environnement. Il est primordial de regrouper l'environnement et l'industrie dans un même article et d'insister fermement sur le lien entre les deux. Nous devons être à l'avant–garde au Canada. L'environnement est aussi une source de création d'emplois. C'est un facteur de croissance et non un facteur de ralentissement, comme certains pourraient le croire.

Il est extrêmement important que l'industrie oeuvre en symbiose avec l'environnement et que l'environnement fasse partie de toute planification de l'industrie afin qu'il ne soit pas considéré comme accessoire aux stratégies industrielles élaborées chez nous.

Le livre rouge, qui a décrit le programme détaillé du gouvernement avant les élections, avait prévu ce projet de loi en annonçant que le gouvernement considérerait la petite et moyenne entreprise comme le facteur déterminant de la reprise économique. Le discours du Trône a respecté notre engagement électoral en considérant la petite et moyenne entreprise comme prioritaire et comme principale source de création d'emplois à long terme.

Le budget de février a poursuivi dans le même sens en annonçant une longue liste d'initiatives visant les petites entreprises. Les documents publiés à l'occasion du budget de février renfermaient notamment un texte intitulé «Pour l'essor de la petite entreprise» qui devait susciter la discussion et amener le milieu des affaires à participer activement à la création d'un climat plus propice aux petites entreprises et à l'entrepreneurship. Industrie Canada étudie par exemple, en collaboration avec la Chambre de commerce du Canada, la possibilité d'élaborer une stratégie en vue de la création de 30 réseaux d'entreprises pour favoriser la coopération et la collaboration entre les petites et moyennes entreprises ayant des intérêts communs.

Toute une gamme de mesures ont aussi été annoncées dans le cadre du programme sur les petites et moyennes entreprises.

• (1705)

Un projet pilote sera lancé dans le cadre du Programme de partenariats technologiques afin de voir s'il est possible d'accorder des encouragements aux universités pour qu'elles concluent des partenariats avec les petites et moyennes entreprises afin de mettre au point de nouvelles technologies d'applications industrielles.

Dans le cadre du réexamen des sciences et de la technologie, le secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement) tiendra des consultations sur un programme visant à fournir aux petites et moyennes entreprises un soutien de revenu à frais partagés pour l'embauchage de scientifiques, d'ingénieurs, de technologues et de concepteurs industriels, comme mon collègue l'a dit précédemment.

On a créé, par l'entremise de la Banque fédérale de développement, un nouveau fonds destiné à favoriser l'expansion des entreprises actuelles. Le Fonds d'investissement canadien a été annoncé et l'un de ses objectifs est d'assurer le financement par actions des petites entreprises.

Le ministère fédéral de l'Industrie collabore avec une coalition du secteur privé afin de mettre sur pied un projet pilote national de réseaux d'entreprises. Ce programme aidera les sociétés à créer des réseaux tendant à favoriser la coopération et la collaboration, ainsi qu'à mieux préparer les petites et moyennes entreprises canadiennes à être compétitives sur le marché intérieur et mondial.

Je voudrais également donner l'exemple de l'industrie de l'accueil. Le rôle essentiel du tourisme dans l'économie est clair. En effet, 5 p. 100 de la main–d'oeuvre canadienne travaille dans le secteur du tourisme pour plus de 60 000 entreprises, ce qui représente quelque 500 000 emplois équivalents à temps plein.

Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme augmente une fois et demie plus rapidement que dans l'industrie en général. L'année dernière, les visiteurs au Canada nous ont rapporté environ neuf milliards de dollars de devises étrangères et les Canadiens eux–mêmes ont ajouté près de 18 milliards de dollars en visitant leur pays.

Je voudrais signaler que la collaboration ne se limite pas au travail qui se fait au ministère. Prenons le ministère du Développement des ressources humaines et voyons comment il va compléter ce que nous allons faire au sein de ce ministère. Arrêtons–nous sur l'industrie de l'accueil. Ce ministère a signé récemment une entente avec le Conseil national des ressources humaines en tourisme. Son objectif sera de coordonner et de soutenir la recherche et l'analyse des besoins en formation dans l'industrie. Il formulera des normes professionnelles nationales et des programmes nationaux d'accréditation. Il fournira le moyen d'échanger des renseignements et se fera le défenseur des intérêts du secteur du tourisme en ce qui concerne les questions de ressources humaines.

Le ministère fédéral du Développement des ressources humaines souscrit au travail et aux objectifs du conseil. Le gouvernement fédéral contribue plus de 977 000 $, alors que le secteur du tourisme fournit, pour sa part, plus de 2,2 millions de dollars environ. Ce n'est qu'une des 13 ententes sectorielles qui ont été signées. Depuis la conclusion de l'accord avec l'industrie de l'accueil, de nombreuses autres ententes ont été signées.

Cela montre que nous ne nous préoccupons pas seulement du côté industriel, ce qui est absolument essentiel. Nous nous penchons également sur la main–d'oeuvre nécessaire, afin de créer les emplois voulus dans ces industries. L'un ne va pas sans l'autre. Nous pouvons donc compter sur un nouveau projet de loi et un nouveau ministère réunissant toutes les stratégies industrielles nécessaires à l'essor de notre pays.

Cependant, nous avons également un autre ministère qui étudie la main–d'oeuvre nécessaire et conclut des ententes sectorielles avec diverses composantes de l'économie afin d'obtenir les compétences et la main–d'oeuvre voulues pour les emplois que nous créons pour l'avenir.

Je suis tout à fait en faveur de ce projet de loi et je voudrais féliciter le ministre de son travail. J'espère que la Chambre souscrira à cette mesure.

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest): Monsieur le Président, le projet de loi C–46 est une mesure équilibrée, simplifiée et positive. Le Canada est prêt à se lancer dans une nouvelle révolution industrielle et scientifique.

Je voudrais mentionner brièvement quelques–uns des signes de cette révolution qui se manifestent à Mississauga et demander à la députée de faire ses observations par la suite.

Mississauga est la neuvième ville en importance dans le pays et un microcosme de la société canadienne. Les prévisions en matière de mises en chantier à Mississauga s'élevaient à 600

millions de dollars, mais aujourd'hui, elles ont été révisées à 850 millions de dollars. En ce qui concerne la croissance des immeubles industriels, les prévisions ont également été révisées, passant de 2,2 à 3,5 millions de pieds carrés pour la prochaine année.

La députée de Beaches—Woodbine croit–elle que le projet de loi C–46 et toute cette merveilleuse activité économique que connaît Mississauga cadrent ou coïncident avec l'élection d'un gouvernement libéral raisonnable et positif?

• (1710)

Mme Minna: Monsieur le Président, de toute évidence, c'est juste. Il s'agit là d'une question tendancieuse, mais excellente.

La députée a tout à fait raison. Nous parlons beaucoup à la Chambre de supprimer le double emploi et d'effectuer des compressions budgétaires. L'opposition fait toutes sortes de commentaires au sujet des chevauchements. Dans ce cas–ci, nous faisons exactement ce que beaucoup de gens demandent: supprimons les chevauchements et le double emploi et réunissons en un projet de loi tous les aspects nécessaires à la mise en oeuvre, dès maintenant, des nouvelles stratégies de l'économie mondiale et des nouvelles technologies. Nous nous penchons sur la technologie et sur tous les différents aspects que cela comporte.

Par ailleurs, dans les nouvelles stratégies de l'industrie, nous examinons également les besoins en main–d'oeuvre. Les petites et moyennes entreprises ont besoin d'une aide de ce genre et d'une infrastructure. Elles collaborent avec nous. Nous ne cherchons pas ces solutions ou ces orientations de façon isolée, sans consulter les petites et les moyennes entreprises et le milieu des affaires en général.

Comme je l'ai dit, les ententes sectorielles qu'a signées le ministre du Développement des ressources humaines l'ont été avec l'accord des entreprises. Nous travaillons ensemble et partageons les responsabilités. C'est ainsi que notre pays a été bâti et son avenir réside dans un partenariat avec les entreprises.

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi.

Le projet de loi C–46 a donné au gouvernement l'occasion de faire plus, de changer le statu quo. Ce projet de loi confère au ministre de l'Industrie des pouvoirs concernant le développement économique régional en Ontario et au Québec. C'est ce qui est prévu au paragraphe 4(2) de la Partie I du projet de loi.

Ces pouvoirs seront–ils réellement conférés au ministre de l'Industrie et les conservera–t–il, ou le gouverneur général continuera–t–il d'accorder au ministre des Finances le pouvoir de contrôler le Bureau fédéral de développement régional du Québec? Nous allons suivre la situation de près.

Il est clair qu'il y a un manque d'efficacité et d'efficience dans la façon dont le gouvernement est géré actuellement. À preuve la dette fédérale, qui dépasse les 500 milliards de dollars et qui ne cesse d'augmenter.

À la fin des trois prochaines années, le gouvernement aura accru la dette fédérale d'environ 97 milliards de dollars, la plus forte augmentation jamais enregistrée au Canada en trois ans. Les Canadiens se font avoir par le soi–disant plan budgétaire du gouvernement. Il n'est pas suffisant de vouloir faire correspondre le déficit à 3 p. 100 du PIB quand la dette fédérale et la dette publique totale correspondent respectivement à 71 p. 100 et à près de 100 p. 100 du PIB.

Le gouvernement doit changer sa façon de fonctionner s'il veut remettre de l'ordre dans nos finances. Le projet de loi C–46 ne fait pas grand–chose pour atteindre ce but, et c'est pourquoi nous ne pouvons pas l'appuyer.

Le projet de loi C–46 ne fait qu'énoncer ce que fait le ministère de l'Industrie. Il donne au ministre le pouvoir général de faire en sorte que le gouvernement soit le principal instrument de développement économique et qu'il intervienne beaucoup dans le secteur privé. Le député d'Okanagan–Centre a longuement parlé de cette question.

Cinquante–deux députés réformistes ont été élus pour des raisons très évidentes. L'électorat canadien veut que le système change. Les élections de l'an dernier ont été la première étape vers la réalisation de ce changement. Nous avons été élus, entre autres, en raison de notre politique concernant l'entreprise privée. Les réformistes croient que l'entreprise privée doit être le moteur de l'économie. Le dollar laissé dans la poche d'un homme d'affaires est dépensé de façon plus judicieuse que le dollar confié au gouvernement. Il n'y a pas de doute là–dessus. Les entreprises créent des emplois, font de l'argent et en investissent, tandis que les gouvernements, malheureusement, ne font que dépenser l'argent, et pas toujours de façon avisée.

• (1715)

Les réformistes accordent une grande importance à l'entreprise et à l'initiative. Pour nous, le rôle du gouvernement consiste à favoriser et à protéger un environnement qui permette aux individus et aux groupes d'exercer leur initiative et de créer des entreprises. Les programmes de développement régional peuvent engendrer gaspillage et abus. Il n'est pas étonnant qu'un important ministre du Québec soit actuellement chargé du BFDR(Q), qu'un autre important ministre de l'Ouest soit chargé du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, ou que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique relève du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Ces programmes de développement régional, qui coûtent bien au–delà d'un milliard de dollars par année, procurent peu d'avantages à long terme au Canada. Ils sont censés accroître les possibilités d'emplois, renforcer l'économie nationale, stimuler les investissements et promouvoir les intérêts et la protection des consommateurs canadiens.

Je n'invente pas ces mots, ils proviennent directement du projet de loi C–46. Je crois cependant que ces programmes sont loin d'atteindre leur objectif avoué. Le BFDR(Q) est un exemple de programme de développement régional qui n'est pas à la hauteur des attentes. Selon la partie II du Budget des dépenses 1994–1995, cet organisme a pour objectif de promouvoir le développement économique des régions du Québec à faible revenu et à croissance économique lente ou n'ayant pas suffisamment

de possibilités d'emplois productifs, en mettant l'accent sur le développement économique à long terme et sur la création d'emplois et de revenus durables.

Dans le discours qu'il a prononcé devant le Comité permanent de l'industrie en mai, le ministre des Finances a vanté avec éloquence, comme il sait le faire lorsqu'il prend la parole, les soi-disant mérites du BFDR(Q). Il a déclaré, et je cite:

> Dans les six dernières années, les retombées de l'action du BFDR(Q) dans les régions du Québec ont été des plus marquées: 1,1 milliard de dollars investis dans plus de 3 600 projets, des investissements totaux de près de 5,8 milliards de dollars; création de 56 000 emplois. Les succès ont été importants.

Je trouve très intéressant que le ministre des Finances considère que le fait de dépenser 103 000 $ par emploi créé constitue une utilisation efficace de l'argent des contribuables. Je trouve encore plus intéressant ce que disait ensuite le ministre des Finances au comité:

> Le Québec subit honteusement un taux de chômage qui approche 13 p. 100.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Depuis six ans, le BFDR(Q) a peu fait pour promouvoir le développement économique à long terme et la création d'emplois durables. Alors que le BFDR(Q) a notamment pour mandat de promouvoir la création d'emplois durables, le Québec affiche toujours un taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale.

Le BFDR(Q) devait également convaincre le Québec de rester à l'intérieur du Canada. Il a lamentablement échoué là aussi.

Il importe de rappeler que le BFDR(Q) n'est pas le seul programme de développement régional qui ne soit pas à la hauteur de son mandat. On peut en dire autant de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Depuis que l'APECA a lancé son programme de coopération, en 1989, un programme d'initiatives fédérales-provinciales destinées à promouvoir le développement économique, deux choses se sont produites: premièrement, le taux moyen de chômage dans la région atlantique a augmenté de près de 2 p. 100; deuxièmement, le nombre d'assistés sociaux a augmenté de près de 3 p. 100.

Ma question est donc celle-ci: L'APECA a-t-elle rendu l'économie de la région atlantique plus viable? Les chiffres sembleraient indiquer le contraire, de même que la situation déplorable dans laquelle se trouve l'industrie de la pêche, surtout à Terre-Neuve.

Le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest est un autre exemple de programme de développement régional où l'argent des contribuables est employé à de vastes dépenses. Le PDEO a cette année un budget de plus de 452 millions de dollars. Son mandat est de promouvoir le développement et la diversification de l'économie de l'ouest du Canada. Depuis sa création, en 1987, jusqu'à la fin de l'exercice 1993, le PDEO a distribué plus de un milliard de dollars destinés à plus de 3 000 projets. Cela fait plus de 330 000 dollars par projet, sans compter le fait que ces dépenses considérables n'ont permis de créer que 40 000 emplois, dont un grand nombre à court terme.

Dans certaines provinces de l'Ouest, le taux moyen d'assistés sociaux a augmenté de près de 2 p. 100 au cours des trois dernières années, et le taux de chômage a suivi la même tendance. Encore une fois, les chiffres indiquent que les programmes de développement régional ne sont pas très efficaces.

En tant que porte-parole pour le développement économique régional, j'aimerais faire part à la Chambre d'une information que nous avons obtenue et qui montre pourquoi on peut s'interroger sur l'utilisation qui est faite de l'argent des contribuables dans ces programmes.

• (1720)

Le Bureau fédéral de développement régional (Québec) a récemment mis fin à son programme d'aide à l'industrie de la mode. Une somme de 2,9 millions de dollars avait été engagée dans le cadre de ce programme afin de rehausser l'image de la mode provenant de la région de Montréal. Sur ces 2,9 millions de dollars, 2,6 ont été distribués sous forme de subventions—de l'argent qui n'est pas remboursé. En faisant des recherches sur ce programme particulier, nous avons constaté que trois compagnies avaient fermé leurs portes peu de temps après avoir reçu ces subventions. Le BFDR (Québec) était incapable de nous dire ce qui était arrivé à trois autres compagnies. Pourquoi le BFRD (Québec) donnerait-il de l'argent à ces compagnies sans suivre leurs progrès?

Nous avons fait des recherches pour savoir ce qui était advenu de ces compagnies. Nous avons découvert que seules deux d'entre elles étaient encore en activité. Les subventions versées à ces compagnies combinées représentaient au total plus de 234 000 $. Cet argent s'est envolé en fumée. Les responsables du BFDR (Québec) ne sont même pas capables de surveiller où va l'argent. Une fois de plus, grâce au fonds de développement de Montréal, le Bureau fédéral de développement régional (Québec) distribue 1,5 million de dollars dans le secteur de la mode. Quelle partie de cet investissement ne sera jamais justifiée?

Les contribuables aimeraient mieux gérer leur propre argent que de le remettre à un service gouvernemental qui le prend et le réinjecte dans des programmes qui ne semblent pas fonctionner. On en trouve des exemples aux quatre coins du pays. Les contribuables méritent mieux que de voir leur argent gaspillé dans de prétendus programmes de développement régional. Ce n'est pas étonnant que la population canadienne soit divisée quand, dans toutes les régions du pays, on gaspille l'argent des contribuables dans des programmes douteux.

En tant que nouveau gouvernement, les libéraux ont une chance de vraiment transformer la façon dont se font les choses. Ces programmes de développement régional étaient les carottes électorales des conservateurs. J'encourage le ministre de l'Industrie à faire un examen détaillé de tous les programmes de développement économique régional, y compris des programmes de diversification de l'économie de l'Ouest.

Je demanderai au ministre de faire même un peu plus, c'est-à-dire de transférer aux provinces tous les programmes de développement économique.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, ce que dit le député au sujet de la diversification de l'économie de l'Ouest, c'est qu'il faudrait faire un examen de la situation. Or, c'est précisément ce qui se passe actuellement. L'examen est en cours.

Cet examen a amené des représentants du gouvernement à visiter des collectivités d'Alberta et de Colombie-Britannique, ce qui leur a permis de constater que les gens d'affaires de ces provinces désiraient un programme de diversification de l'éco-

nomie de l'Ouest et qu'ils avaient besoin de ce financement, au moins pour un certain temps durant l'élaboration d'un nouveau concept ou produit. En Saskatchewan, c'est grâce au programme de diversification de l'économie de l'Ouest que l'industrie biotechnologique fait maintenant l'envie des autres communautés scientifiques du monde. La Saskatchewan est devenue l'un des plus importants centres de biotechnologie du monde.

Le député a–t–il l'impression qu'il faudrait supprimer tout le financement versé en vertu du programme de diversification de l'économie de l'Ouest, à n'importe quelles fins de développement industriel? Si oui, croit–il qu'il y ait de la place dans l'ouest du Canada pour un quelconque programme de diversification?

M. Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, en ce qui a trait à l'examen des ressources humaines, on l'a tellement souvent commencé et interrompu que personne ne sait plus où l'on en est rendu.

Oui, nous avons pour politique de mettre fin à tout financement à des fins de diversification de l'économie régionale. De toute évidence, si l'Alberta et, jusqu'à un certain point, la Colombie–Britannique ont tellement bien réussi à diversifier leur économie, ce n'est pas tant grâce au financement fédéral. C'est surtout parce que l'atmosphère et les conditions créées par ces provinces favorisaient la diversification.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie. . .

M. McClelland: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que mon collègue partage son temps de parole et que ce devrait être à mon tour maintenant.

• (1725)

Le vice–président: Les listes changent sans cesse. La présidence croyait que le Parti réformiste ne partageait pas les temps de parole et que le député d'Edmonton–Sud–Ouest allait prendre la parole après les deux députés d'en face et cela, pendant 20 minutes s'il le désirait.

M. McClelland: Monsieur le Président, je prendrai la parole à la suite du député libéral.

M. Hopkins: Monsieur le Président, le projet de loi C–46 sur le ministère de l'Industrie, qui est à l'étude aujourd'hui, confie bien des choses à un seul ministère. Il n'y a pratiquement rien à redire là–dessus parce que, au cours de la dernière législature—du moins en 1984—le Cabinet comptait 40 ministres. C'était le plus grand cabinet de l'histoire du Canada.

Aujourd'hui, il y a 22 ministres. La Loi sur le ministère de l'Industrie donne un mandat légal plus clair à beaucoup d'entités qui étaient auparavant sous la responsabilité de ces 40 personnes différentes. La loi coordonne leurs activités.

Il y a des gens qui s'inquiètent parce que certaines choses ne figurent pas sur la liste des fonctions du ministère donnée aujourd'hui par le secrétaire parlementaire. Pourquoi toutes ces fonctions devraient–elles être énumérées? Je crois que ces personnes peuvent se rassurer, leurs inquiétudes ne sont pas fondées. Les titres et les noms sont des symboles, la substance est ailleurs.

Lorsqu'un ministère s'occupe de différents secteurs et qu'il est dirigé par un ministre qui a de l'initiative, une vision et un leadership, comme c'est le cas du ministre de l'Industrie, la coordination se fait très bien.

Le ministre a beaucoup de défis à relever pour coordonner tous les secteurs dont son ministère s'est vu confier la responsabilité. Prenons par exemple le tourisme. Le ministère doit faire la promotion du tourisme.

J'ai vu un très bon groupe de spécialistes du tourisme d'anciens ministères qui ont été ballottés d'un ministère à l'autre. Leur groupe a été décimé. Il n'en reste que quelques membres.

Au cours de la dernière législature, j'ai fait partie d'un comité qui a entendu des représentants de grands organismes touristiques dire: «Nous n'avons pas du tout besoin de Tourisme Canada. Nous pouvons nous occuper de nous–mêmes. Nous préférerions faire notre propre promotion.» Fort bien. C'est bien pour ceux qui disposent de grandes organisations touristiques. Ils peuvent s'occuper d'eux–mêmes. Ils peuvent faire leur promotion au pays et à l'étranger. Cependant, les petits ne sont pas aussi favorisés.

Nous devrions faire la promotion touristique du Canada dans tous les pays du monde. Nous avons beaucoup de citoyens canadiens qui proviennent de différents pays du monde. Nous devrions cibler ces pays puisque l'on peut dès le départ compter sur certaines amitiés. Nous devrions inviter les gens de ces pays à venir visiter leurs parents et à venir voyager au Canada. Bien sûr, nous devons aussi faire de la promotion dans les régions les plus densément peuplées.

En l'an 2000, 70 p. 100 de la population mondiale habitera les pays du Pacifique. C'est une région que les Canadiens devraient cibler tant du point du vue de l'industrie touristique que du point de vue du commerce international.

Dans tous les aspects du ministère de l'Industrie que ce projet de loi constitue aujourd'hui, nous aurons besoin de cette vision, de cette largeur d'esprit, de cette détermination dont nous avons parlé dans le livre rouge et durant la campagne électorale. Nous avons besoin de nouvelles initiatives. Nous ne pouvons pas maintenir le statu quo. Nous devons changer pour répondre aux nouvelles exigences du marché international, ce qui ne devrait pas poser de problème.

• (1730)

Aux termes de ce nouveau projet de loi, les pouvoirs et les fonctions du ministère de l'Industrie s'étendront à divers domaines de compétence tels que les sciences, la nouvelle technologie, les communications, les investissements, la consommation, les personnes morales, le développement industriel en général et bien d'autres encore. Il faut toutefois une certaine coordination dans tout cela. Dans la fonction publique canadienne et dans d'autres secteurs, il faut des gens avec de l'imagination, et une expérience pratique ne fait pas de tort non plus de temps en temps.

Nous parlons de technologie de pointe. Beaucoup y pensent uniquement sur le plan de l'industrie, c'est–à–dire selon l'ancienne acception du terme. On oublie que l'agriculture est une industrie. Nous avons aujourd'hui de grandes exploitations agricoles qui ont vraiment tout d'une industrie. Prenons l'industrie laitière, par exemple, nous y voyons de nouvelles technologies à l'oeuvre, tout comme dans l'industrie de l'élevage des bovins et

dans les cultures commerciales. Nous pourrions parler de n'importe quelle d'entre elles. On y voit de nouveaux perfectionnements.

Si les députés veulent constater les changements qui se sont produits au fil des années dans l'industrie agricole, ils devraient assister à un concours de labour moderne, comme celui qui a eu lieu la semaine dernière dans le comté de Renfrew. Ils y constateront toutes sortes de changements. Même le visage des députés qui y assistent change. Je suis fier de dire que 17 députés ont jugé bon d'aller s'essayer à labourer. Je félicite le député qui s'est classé premier, un député réformiste de la Colombie–Britannique. Je félicite mon collègue de Hastings—Frontenac—Lennox and Addington qui s'est classé deuxième. Et je félicite celui d'Erie qui s'est classé troisième. Mais cela nous ferait beaucoup de bien à tous de nous tenir au courant des progrès de la technologie moderne. Nous ferions peut–être de meilleurs laboureurs.

Nous avons néanmoins tout ce matériel et toute cette publicité, à la tonne, et les gens parlent de l'agriculture comme s'il s'agissait d'un mode de vie. C'est une véritable industrie en soi, et tous les parlementaires devraient s'en rendre compte.

Je constate que l'investissement est un élément très important du nouveau ministère de l'Industrie que nous instituons aujourd'hui. S'il est une chose dont les entreprises ont besoin de nos jours, c'est d'une source stable de financement avec laquelle elles puissent travailler. Et s'il est une chose que nous devons faire au Parlement, c'est assurer une source de financement pour permettre à l'industrie de fonctionner, de se développer et de progresser.

La Banque fédérale de développement va devoir changer. Des réformes s'imposent. Nous devons entrer dans une ère nouvelle. Les meilleures perspectives qui soient s'offrent à cette législature, la trente–cinquième du Canada, et au gouvernement actuel. Oui, les défis sont nombreux, mais sans tous ces défis, il n'y aurait pas tous ces débouchés. L'actuel gouvernement du Canada ainsi que les ministres et les députés qui siègent à la Chambre ont la chance d'apporter du nouveau à notre pays, le Canada. Nous devons avoir une certaine vision. Nous devons regarder en avant. Nous ne devons pas avoir peur de changer notre façon de faire.

Dernièrement, un entrepreneur japonais est venu chez moi en compagnie d'un entrepreneur canadien. L'entrepreneur japonais voulait acheter des maisons fabriquées au Canada, mais pas le genre de maisons qui allaient nord–américaniser la culture japonaise. Il voudrait que les Canadiens fabriquent des pièces qui tiennent compte des particularités de la culture japonaise. Si c'est ce que les Japonais veulent et s'il y a un gros marché à aller chercher, c'est aux entrepreneurs canadiens et au ministère de l'Industrie de travailler avec eux pour mettre au point un nouveau type d'habitation qui corresponde à la culture japonaise.

• (1735)

La Chine nous ouvre ses portes. Il y a toutes sortes de nouvelles idées, de nouveaux débouchés. S'il y a un message que le ministre de l'Industrie doit envoyer aux industries et aux entrepreneurs du Canada, c'est le suivant: adaptez votre produit à la demande.

Au cours de ses voyages dans le monde, le ministre du Commerce international doit découvrir ces débouchés, les ramener au Canada et les offrir à nos entrepreneurs. Ceux–ci doivent s'adapter et, avec l'aide des spécialistes du ministère de l'Industrie, répondre à la demande, connaître le succès, créer des emplois et des débouchés fantastiques et prendre de l'expansion ici même, au Canada.

[*Français*]

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, le projet de loi C–46, Loi sur le ministère de l'Industrie est une autre initiative, un autre instrument, si l'on veut, qui permettra au gouvernement d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés concernant la croissance de l'économie et la création d'emplois ainsi que le remaniement de l'appareil d'État.

Que nous soyons prêts ou non, le Canada est en train de passer rapidement de l'économie largement axée sur les ressources et à forte concentration de main–d'oeuvre que nous avons connue jusqu'ici, à une économie de demain davantage axée sur l'information, la connaissance et l'innovation. Le niveau économique suppose la restructuration de notre industrie, de notre commerce et aussi de notre société. Le niveau économique suppose une attention accrue aux facteurs fondamentaux, c'est–à–dire aux causes sous–jacentes de la croissance et de la compétitivité et à la création d'un climat favorable à l'esprit d'entreprise et à un accent moins prononcé sur l'aide financière du gouvernement.

Il s'agit de faire mieux dans les domaines de l'éducation et de la formation, de mettre davantage l'accent sur la recherche et le développement. Il faut plus que jamais faire preuve d'innovation et de souplesse face à ces changements. Il faut adopter une perspective internationale qui tienne compte en même temps des possibilités extraordinaires et de la vive concurrence de l'économie mondialisée. L'infrastructure devra soutenir l'économie de demain, ce qui suppose une technologie des communications et de l'information de classe mondiale au service de l'ensemble de la société canadienne.

Il faut également accroître l'efficacité dans toutes nos activités, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public. Les entreprises et l'industrie doivent mettre fin au gaspillage, réduire les coûts et mettre en valeur au maximum les compétences et les talents des Canadiens. De façon plus générale pour renouveler l'économie, il faut un gouvernement qui accorde une très grande importance à la mise en place d'un climat permettant aux entreprises de créer un plus grand nombre d'emplois pour les Canadiens et c'est justement le genre de priorité que le premier ministre a accordé lorsqu'il a fait connaître le 18 septembre dernier le programme que le ministère de l'Industrie doit élaborer d'ici à la fin d'octobre.

• (1740)

Il s'agit d'un programme qui vise notamment à améliorer le climat des affaires pour les entrepreneurs, à aider les entreprises à tirer profit de la nouvelle technologie, à chercher des marchés

en expansion, à promouvoir tout particulièrement l'industrie du tourisme.

Il ne sera pas facile de répondre à toutes ces exigences. Tous les participants devront fournir un effort concerté et continu. En outre, le gouvernement devra s'engager de façon cohérente au regard de l'affectation de nos ressources ainsi que de l'élaboration et de la mise en oeuvre de ces mêmes politiques. C'est pourquoi nous avons réuni dans un seul ministère tous les instruments efficaces du développement économique qui relevaient auparavant du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, du ministère des Communications, d'Investissement Canada et du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Ce réaménagement permet en premier lieu d'accroître l'efficience en supprimant le double emploi et le chevauchement. En deuxième lieu, il permet d'élaborer les politiques de manière plus cohérente et par conséquent, avec plus d'efficacité. Le ministère de l'Industrie a pour mandat de favoriser le développement économique du Canada et de continuer à respecter l'engagement pris à cet égard. Au lieu de simplement distribuer de l'argent pour résoudre les problèmes, le ministère de l'Industrie collaborera avec l'industrie et collaborera également avec les enseignants, les scientifiques, les technologistes, les chercheurs, les consommateurs ainsi qu'avec d'autres gouvernements, pour atteindre ces mêmes objectifs.

En confiant la responsabilité de la politique en matière de consommation au ministère de l'Industrie, nous avons garanti que le consommateur aurait une voix au chapitre, au moment de l'établissement des politiques qui influent sur le marché canadien. Le fonctionnement efficace des marchés est essentiel au renouveau économique, et ce, autant dans l'intérêt de tous les consommateurs que de celui des entreprises. La Loi sur le ministère de l'Industrie prévoit un processus intégré dans le cadre duquel les préoccupations des consommateurs sont abordées le plus tôt possible dans le processus d'élaboration des politiques.

De cette façon, les efforts en matière de protection des consommateurs peuvent être concentrés sur la prévention des problèmes, plutôt que sur leur correction après le fait. Dans les domaines d'intérêt vital pour tous les Canadiens, comme la biotechnologie et le génie génétique, la Loi sur l'étiquetage et la réforme sur la réglementation, notre action sera fondée sur les intérêts des consommateurs. La participation de l'Association des consommateurs du Canada à de nombreuses initiatives témoigne de la représentation des consommateurs dans le cadre de l'élaboration des politiques.

Mentionnons entre autres le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information, l'établissement du nouveau Code de protection des renseignements personnels, les pourparlers entre le gouvernement fédéral, les provinces et l'industrie, concernant un code de pratique pour le transfert électronique de fonds, et un autre projet, un projet pilote en vue de l'établissement d'un service de solution de rechange aux règlements des différends pour permettre aux consommateurs d'avoir accès plus facilement à la cour des petites créances.

Le travail du ministère est bien amorcé, comme le montrent déjà les initiatives annoncées tout récemment. Comme vous le savez, le plan d'action pour une économie innovatrice, annoncé par le premier ministre, continue notre principe directeur. M. Manley annoncera sous peu les détails de cette initiative importante. Et vous savez aussi très bien qu'Industrie Canada participe activement à divers examens de programmes et de politiques, et que ces examens nous aideront à remplir le mandat que nous confère la loi.

Voici donc quelques exemples se rapportant à nos activités. Nous avons finalement fait du progrès réel concernant le commerce intérieur. En effet, M. Manley a récemment eu le plaisir et l'honneur de contribuer à la conclusion d'un accord entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral, portant sur les premières mesures visant à éliminer les obstacles au commerce intérieur érigés au Canada au cours des 127 dernières années.

• (1745)

L'Accord sur le commerce intérieur signé par les premiers ministres le 28 juin est une bonne affaire pour tous les Canadiens. Les obstacles au commerce intérieur coûtent aux Canadiens jusqu'à 7 milliards de dollars par année. Ayant pour but la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux au Canada, l'accord sur le commerce intérieur prévoit la suppression des obstacles au commerce à compter de juillet 1995.

L'Accord établit les règles générales qui interdisent la création de nouveaux obstacles et éliminent ceux qui existent dans dix secteurs, y compris le transport, les marchés publics, l'investissement et la mobilité de la main–d'oeuvre. Et ce qui est très important, il fournit un mécanisme de règlement des différends dans ces secteurs. De toute évidence, il y a encore beaucoup de travail à faire à ce sujet. Cependant, il y a des clauses dans l'Accord qui permettront de réaliser d'autres progrès et la collaboration obtenue pour la préparation de cet accord nous permet d'espérer qu'éventuellement, nous pourrons assurer la libre circulation des biens, des services et de la main–d'oeuvre au Canada dans l'esprit d'une union économique véritable.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai pris beaucoup de plaisir à écouter les interventions de ce matin et de cet après–midi à la Chambre.

J'aimerais poser une question pour la forme. D'où vient que, une fois élus, les politiciens se convertissent en capitalistes? Y a–t–il de la magie dans l'air ou un quelconque processus que je n'ai pas expérimenté pour que, soudain, on ait le droit de puiser de l'argent dans les poches de ceux qui touchent à peine 8 ou 10 $ l'heure, de le placer dans les coffres de l'État, puis d'en extraire environ 20 p. 100 pour le donner à quelqu'un qui est en concurrence avec ceux–là mêmes qui nous ont donné ces sommes d'argent?

D'où vient qu'une élection nous donne le pouvoir de commencer à prendre de l'argent dans les poches de certains particuliers pour le distribuer à d'autres ou, pire encore, à des sociétés?

M. Mills (Broadview—Greenwood): Comment avez–vous été élu?

M. McClelland: En disant que nous allions mettre le holà à toutes ces folies. Nous avons été élus en proclamant que nous en avions soupé. En Alberta, les gens ont appris qu'on ne peut pas se

faire élire en continuant de dépenser l'argent des contribuables, comme si c'était le sien.

Voici trois raisons pour lesquelles nous ne devrions pas nous mêler de ça. La première s'appelle MagCan, l'autre, NovAtel et la troisième, Gainers. Ces affaires, ce n'est pas de nos affaires.

Comment en sommes–nous arrivés là? Nous sommes en 1994. Nous siégeons actuellement au Parlement du Canada. Bon nombre d'entre nous sont ici parce que le précédent gouvernement a implosé avec Kim Campbell. Comment sommes–nous donc entrés ici? C'est la première question que nous devrions nous poser. Comment sommes–nous entrés dans cette organisation?

Nous en sommes là parce que Kim Campbell avait prévu certaines difficultés et qu'elle a cru pouvoir prendre au moins une mesure, c'est–à–dire réduire l'importance du gouvernement et le nombre de membres du Cabinet, qui s'élevait alors à 40 environ.

C'est logique n'est–ce–pas? Ce n'est pas logique si l'on ne le fait pas pour les bons motifs. On aurait dû agir par principe, et non pour des raisons purement électorales, pas pour des motifs politiques, mais plutôt parce que c'était la bonne mesure à prendre.

La plupart des gens réalisent que, avant de procéder à des changements organisationnels fondamentaux, il est préférable de faire une étude pour s'assurer qu'on procède de la bonne façon et avec soin.

Qu'avons–nous fait? Le gouvernement libéral a hérité des répercussions du dernier effort de Kim Campbell pour se faire élire. Il avait alors l'occasion d'agir et, puisqu'il reconnaissait la sagesse de cette rationalisation du gouvernement, qui était certes un pas dans la bonne direction, il est passé à l'action et a renchéri sur les intentions initiales.

• (1750)

Permettez–moi de citer un livre intitulé *Organizing to Govern*. Il a été écrit par Gordon Osbaldeston et la plupart des députés connaissent certainement son nom. Pour la gouverne des gens qui nous regardent, Gordon Osbaldeston a eu une brillante carrière au sein de la fonction publique fédérale. Il a occupé divers postes au service des délégués commerciaux à l'étranger et a été sous–ministre aux ministères de la Consommation et des Corporations, ainsi que de l'Industrie et du Commerce.

Il a été secrétaire du Conseil du Trésor, ministre d'État au Développement économique, sous–secrétaire d'État au ministère des Affaires extérieures et greffier du Conseil privé. Je pourrais continuer ainsi bien longtemps. Il a rendu d'éminents services à notre pays pendant 35 ans.

Il a écrit un livre intitulé *Organizing to Govern*.

Je l'ai entendu être interviewé aux nouvelles radiophoniques l'autre jour. C'était intéressant, car l'intervieweur lui a demandé comment il pouvait être en faveur d'une réduction radicale de l'appareil gouvernemental et de la non–ingérence gouvernementale dans le fonctionnement quotidien des entreprises canadiennes, alors que, pendant la majeure partie de sa vie, il avait participé à l'expansion du rôle du gouvernement dans les affaires de tout le monde.

Il a répondu qu'on devenait parfois plus sage avec l'âge et qu'il espérait qu'il avait appris quelque chose au cours de sa longue carrière dans la fonction publique.

Quoi qu'il en soit, il a précisé que, parmi les trois règles à suivre dans l'organisation de l'appareil gouvernemental afin de gouverner, il fallait tout d'abord s'opposer à toute proposition de réorganisation, à moins de n'être certain que les avantages de la modification proposée sont supérieurs à ses coûts. Il a ajouté que l'organisation avait un coût, que le fait de prévoir de nouvelles organisations ou de nouveaux portefeuilles ministériels rendait la situation plus complexe et que la réorganisation des services existants entraînait certaines perturbations. Selon lui, aucun de ces coûts ne devrait être pris à la légère. Il faut au moins trois ans pour mettre en oeuvre un changement organisationnel important et, dans bien des cas, cinq ans.

Nos fonctionnaires, les 6 000 touchés par cette réorganisation au sein du ministère de l'Industrie seulement et tous les autres répartis dans tout le pays, méritent une médaille pour avoir su faire face au chaos dans lequel ils ont vécu au cours des 20 dernières années ou à peu près.

Si M. Osbaldeston a raison, et rien ne permet de croire le contraire, voyons ce qui s'est produit au ministère de l'Industrie et du Commerce depuis 1892, lorsque le ministre de l'époque, Mackenzie Bowell, s'est rendu en Australie et a essayé de favoriser nos échanges avec ce pays. C'est encore ce que nous faisons. Nous avons commencé en 1892.

Quoi qu'il en soit, rappelons–nous que, selon M. Osbaldeston, il faut au moins de trois à cinq ans pour s'adapter à un changement et le ministère de l'Industrie et du Commerce n'a pratiquement pas changé de 1892 à 1969. Les débuts ont sans doute été modestes, puis le ministère s'est mis à croître.

Il a subi des changements en 1963, 1965, 1968, 1969, 1971, 1978, 1983, et de nouveau la même année, puis on a commencé à étendre son mandat. Après la guerre, C.D. Howe s'est mis à diriger le gouvernement depuis son poste au ministère de la Production de défense. Nommé ministre de l'Industrie et du Commerce, il est devenu un personnage puissant du gouvernement.

Fort de son autorité, il a commencé à donner de l'importance au ministère de l'Industrie. Ce ministère n'est pas devenu envahissant, à la différence de Statistique Canada, comme le savent ceux d'entre vous qui ont des entreprises et qui doivent transiger quotidiennement avec ce ministère. Ceux–là comprennent exactement ce dont je parle.

Walter Gordon est devenu ministre. On me permettra de citer encore une fois le livre de Gordon Osbaldeston, *Organizing to Govern*: «Depuis leur défaite en 1957, les libéraux ont peaufiné des idées en vue de la campagne électorale suivante. M. Walter Gordon est l'un de ceux qui ont le plus contribué à faire en sorte que le nouveau ministère de l'Industrie fasse partie de la plate–forme libérale.»

Si cela ressemble à du déjà–vu, c'est effectivement le cas. Quelqu'un chez les libéraux a sorti le livre rouge, fondé sur les

mêmes tactiques: comment se faire élire. Il suffisait de peaufiner le ministère de l'Industrie, le rendre plus envahissant, et être en mesure de passer à l'action.

• (1755)

Je cite un autre extrait: «M. Gordon a dirigé une commission royale créée en 1955 pour examiner l'économie. Peu de recommandations formulées par la commission ont été adoptées par le gouvernement St–Laurent. Lorsque M. Lester B. Pearson a accédé à la direction du parti, les idées de Gordon ont pris de l'importance et ont trouvé un terrain fertile dans un parti qui cherchait des idées nouvelles et était un ardent défenseur de la réforme économique. Ami de longue date de M. Pearson, Gordon est devenu l'un de ses proches conseillers.»

Il est vraiment intéressant de voir comment nous sommes arrivés là où nous en sommes aujourd'hui. Personne ne l'a vraiment planifié. C'est en quelque sorte arrivé par hasard et voilà que d'un seul coup nous nous retrouvons avec trois milliards de dollars qui vont au ministère de l'Industrie, à des fonctionnaires et à des bureaucrates qui choisissent au hasard des gagnants et des perdants sur le marché.

Je continue de citer: «Le ministère de l'Industrie a été créé parce que Walter Gordon en voulait un et parce qu'il avait personnellement assez d'influence sur Pearson et ses proches pour être sûr d'obtenir ce qu'il voulait. Mais pourquoi le voulait–il? Qu'est–ce qui a amené Gordon à penser à créer un nouveau ministère? Sans nul doute, avant tout sa conception personnelle du gouvernement et de l'industrie. Dans le rapport déposé en 1957, la commission royale d'enquête décrivait les graves problèmes d'investissement au Canada et la faiblesse associée du secteur industriel canadien.»

Un haut fonctionnaire qui participait en étroite collaboration avec Gordon aux travaux de la commission royale a décrit le point de vue de Gordon de la façon suivante: «L'idée d'une entité gouvernementale distincte qui s'occuperait de l'industrie secondaire vient en réalité de Walter Gordon. C'était un interventionniste, un peu nationaliste avec une mentalité protectionniste.»

N'est–ce pas ce même gouvernement libéral de l'autre côté qui a signé l'ALENA? Je cite encore: «Son protectionnisme consistait à user. . .»—écoutez–bien, cela fait frissonner. Téléspectateurs, peut–être préférez–vous éteindre vos postes de télévision. Vous n'allez pas aimer ce que vous allez entendre.

«Son protectionnisme consistait à user du pouvoir du gouvernement, de ses fonds et de son influence à certaines fins plutôt qu'à d'autres. Presque tout était teinté de protectionnisme, quoiqu'on utilisât subventions et non tarifs plus élevés.» Où cela nous a–t–il menés aujourd'hui?

M. Abbott: C'est de là que vient la dette.

M. McClelland: C'est un indice. La question à se poser, c'est: d'où vient la dette? Nous en avons un indice. Nous sommes en train de cerner les raisons qui font que nous en sommes là, que nous avons une dette de 500 milliards de dollars et que nous sommes de plus en plus mal pris. Cette année seulement, le déficit est de 40 milliards, 110 millions s'ajoutant chaque jour à la somme.

C'est cette dette que nous allons laisser à nos enfants, à nos petits–enfants et à leurs enfants. Leurs conditions de vie seront loin d'être aussi bonnes que les nôtres, parce que nous aurons vécu au–dessus de nos moyens. C'est immoral. Ce n'est pas juste. Notre génération doit assumer la responsabilité de cette erreur.

L'une des choses que nous devons faire, c'est de trouver le créneau à exploiter, saisir les occasions de changement et relever notre économie. Nous devons remettre le gouvernement sur la voie, pour qu'il puisse continuer ce qu'il a à faire.

Une voix: Qu'est–ce qu'il devrait faire?

M. McClelland: La question se pose. Qu'est–ce que le gouvernement devrait faire? Quel devrait être son rôle véritable dans une économie de marché? Selon moi, il devrait faire beaucoup moins que ce qu'il fait aujourd'hui.

Permettez–moi de revenir à l'exemple du début, et à toutes les bonnes idées de Walter Gordon. Cet homme était bien intentionné. Il ne s'est certainement pas levé un matin en se demandant: «Comment pourrais–je bien ruiner le pays? Savez–vous ce que j'aimerais faire? J'aimerais bien m'assurer que mes arrières petits–enfants n'auront pas les moyens d'acheter de voiture.» C.D. Howe n'a pas dit non plus: «Nous avons battu les Allemands, mais nous détruirons sûrement nos descendants.» Cela s'est produit sans trop qu'on sache comment. Mais regardez à quoi cela nous a menés. Au nombre des paiements de transfert du ministère de l'Industrie, il y a les contributions dans le secteur technologique pour la réalisation d'une initiative environnementale, 10 millions de dollars; pour les programmes de productivité de l'industrie du matériel de défense, 158 millions; pour Bombardier de Havilland, d'autres contributions.

• (1800)

Il ne devrait pas s'appeler le ministère de l'Industrie, mais le ministère des subventions à Bombardier, de Havilland et SNC–Lavalin.

Voici un autre chiffre: 143 682 285 $, au fil des années. C'est le chiffre prévu pour les décaissements en 1994–1995 dans le cadre des contrats signés avec SNC–Lavalin et ses filiales concernant des projets un peu partout dans le monde. Ces 143 millions de dollars sont subventionnés par de petites gens qui gagnent 8, 10 ou 12 $ de l'heure.

Notre ancien collègue néo–démocrate David Lewis, père de Stephen, a inventé le terme «entreprise parasite». Ces entreprises parasites sont bel et bien une réalité. Il faut que nous leur apprenions à ne plus s'engraisser des deniers publics. Si nous sommes assez bêtes pour leur en donner, elles seraient bien stupides de ne pas en profiter. Après tout, elles paient des impôts elles aussi.

Que devons–nous faire? C'est très simple et pas vraiment compliqué. Il suffit de faire attention à ce qui est en train de se passer en Alberta. À quoi servirait que les Albertains soient soumis à une telle épreuve si nous n'en tirions aucune leçon? Le

moins que nous puissions faire serait de mettre en pratique à l'échelle du pays les leçons de leur expérience.

Il faut que le gouvernement réduise ses interventions dans les affaires et se limite à l'essentiel. Notre rôle est de nous occuper de cette partie de l'infrastructure du pays dont seul un gouvernement national peut s'occuper. Mais par–dessus tout, le ministère de l'Industrie devrait avoir un énoncé général de mission que l'on pourrait consulter quotidiennement pour voir si ce que nous voulons faire ou essayons de faire cadre avec ce que nous sommes censés faire. Quel est notre objectif? Avons–nous la moindre idée de ce que nous voulons accomplir? Il nous faut avant tout un énoncé de mission.

C'est par là qu'il faut commencer pour créer une culture récompensant l'esprit d'entreprise, l'innovation et la recherche et garantissant le libre jeu des forces du marché. Rien de moins, rien de plus.

Les gens d'affaires canadiens ne veulent pas de cadeaux du gouvernement, mais si nous sommes assez bêtes pour leur en faire, ils seraient bien stupides de ne pas en profiter. C'est à nous de dire non.

Par conséquent, j'aimerais proposer une modification à l'amendement du Bloc. Je propose:

> Qu'on modifie l'amendement en remplaçant le mot «Québec» par les mots «chaque province» et en supprimant le mot «régional».

Le vice–président: Je crois comprendre que le sous–amendement du député d'Edmonton–Sud–Ouest est appuyé par le député d'Okanagan–Centre.

Le sous–amendement a déjà été soumis au greffier, qui l'a trouvé recevable.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, le député d'Edmonton–Sud–Ouest a parlé explicitement des subventions versées par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie et il a mentionné quelques noms. La plupart des Canadiens comprendront que même si l'on n'en a mentionné que trois ou quatre, ce sont en fait des milliers de petites et de moyennes entreprises de tout le pays qui bénéficient de l'aide d'Industrie Canada.

J'ai une question à poser au député. Il semble croire que la notion de subvention devrait être abandonnée graduellement ou supprimée. La Loi canadienne de l'impôt prévoit des dépenses fiscales qui reviennent à des subventions fiscales de l'ordre de milliards de dollars au secteur pétrolier et gazier de notre pays. Le député propose–t–il que toutes ces subventions fiscales que prévoit la Loi canadienne de l'impôt soient supprimées?

• (1805)

M. McClelland: Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue pour sa question. C'est une question très importante parce que nous ne pouvons pas avoir une règle pour une personne et une règle différente pour les autres, autrement nous serions des hypocrites. Nous devons avoir une seule et même règle pour tout le monde.

Je trouve cela intéressant que nous employions le terme subvention, qui présuppose que c'est notre argent. Si j'ai 10 $ et je décide de le donner à mon enfant, c'est une subvention, mais si je prends l'argent de quelqu'un d'autre pour le donner à une autre personne, c'est un prêt.

Je vais répondre à la question du député de façon directe. Je crois que nous devrions avoir un impôt uniforme. Nous ne pouvons pas avoir des règles différentes, qu'il s'agisse de déductions pour épuisement ou d'autres mesures. Le revenu gagné, c'est le revenu gagné, et nous devons payer de l'impôt sur ce revenu. Les crédits d'impôt, c'est de l'argent qui n'entre pas dans les coffres de l'État.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Vous aboliriez donc tous les crédits d'impôt?

M. McClelland: C'est ça.

Une voix: Juste après avoir remis les 70 milliards de dollars que vous avez pris dans le cadre du PEN.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, vu qu'il s'agit là d'un amendement proposé par l'opposition, j'aimerais, pour le bénéfice de l'opposition officielle, savoir ce que le député d'Edmonton entend par les mots «each province» et par le mot «regional»? Dans son esprit, que représentent ces deux mots–là?

[*Traduction*]

M. McClelland: Monsieur le Président, d'après mon interprétation du principe de l'amendement, ce qui est bon pour l'un l'est pour l'autre. Il s'agit du pays dans son ensemble et non pas seulement du Québec. Ce qui est bon pour le Québec l'est aussi pour tout le Canada.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, dans son discours, qui a été fort éloquent et intéressant, le député a soulevé l'exigence que toutes les subventions versées aux entreprises, notamment, soient réduites ou supprimées. S'il faut supprimer toutes les subventions, je suppose que tous devraient être touchés, pas seulement les entreprises.

Je me demande si le député pourrait nous dire s'il y a une différence entre la suppression des avantages accordés aux entreprises et la suppression des avantages accordés aux particuliers, comme les REER.

M. McClelland: Évidemment, il y a une différence. Ce sont des avantages complètement différents. Quand on parle de supprimer les subventions versées aux entreprises qui influent artificiellement sur le marché, ce qui permet au gouvernement, dans sa sagesse ou son manque de sagesse, de choisir les gagnants et les perdants, cela n'est pas du tout la même chose que notre responsabilité fiduciaire en tant que citoyens de veiller sur ceux qui sont incapables de subvenir à leurs besoins. Il s'agit de particuliers qui ont besoin d'aide par opposition à des sociétés qui demandent de l'aide.

[*Français*]

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député d'Ed-

monton–Sud–Ouest. Avec ce qu'il propose, comment prévoit–il rétablir l'équité entre les régions favorisées et les régions défavorisées qui ont un sérieux problème de chômage, si le gouvernement n'intervient pas?

[*Traduction*]

M. McClelland: Monsieur le Président, si le député laisse entendre dans sa question que l'expansion économique régionale est la solution aux disparités régionales au Canada ou, quant à cela, dans tout autre pays, je lui renvoie l'ascenseur en disant que, depuis des années, nous envoyons plein d'argent aux régions du pays qui sont en déclin, et cela a–t–il changé quoi que ce soit? Je soutiens que non.

Je soutiens également que les États du Nord et du Sud des États–Unis connaissent une situation analogue à celle dont nous parlons.

• (1810)

Les États du Sud constituent la région dont l'économie croît le plus rapidement à l'heure actuelle en Amérique du Nord. Pendant des années, ils ont été touchés par la crise. Leur économie était telle que leurs salaires et les coûts du logement ont baissé graduellement. Ils avaient une main–d'oeuvre très motivée et les entreprises ont commencé à investir dans cette région, qui est maintenant florissante.

S'il était possible de supprimer les disparités régionales au Canada en prenant de l'argent dans une région riche pour le distribuer à une région moins favorisée, nous n'aurions pas de problème, mais nous en avons un. Comme l'indiquent les statistiques qu'a mentionnées le député de Yellowhead, rien n'a changé après toutes ces années où l'on a distribué de l'argent à ces diverses régions au moyen de l'APECA, du BFDRQ et du MEER.

Nous nous trouvons exactement dans la même situation, sauf que notre dette a atteint 500 milliards de dollars. Même si nous le voulions, nous n'en avons plus les moyens. Nous créons et perpétuons la dépendance. Nous devons chercher de nouvelles solutions.

[*Français*]

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'appuie, tout comme plusieurs de mes collègues de ce côté–ci de la Chambre, le projet de loi portant création d'un ministère de l'Industrie. Je souhaite bien que cet appui soit unanime. Ce ministère permettra au Canada et aux Canadiens de bénéficier de nouveaux outils mis à leur disposition pour une meilleure création d'emplois et, bien entendu, une meilleure sécurité pour leur avenir.

Cependant, avant d'aller plus loin, je crois qu'on devrait tenir compte de l'historique du pays. On peut toujours penser à l'arrivée des colons qui ont été appuyés, soit par l'Église, par le clergé ou par des gens qui ont été mis en place pour les aider à développer—dans mon cas, c'était dans la péninsule gaspésienne—le Québec et le Canada.

Il y a toujours une certaine coopération entre les diverses instances qu'on retrouve dans notre société, soit dans le domaine industriel, de l'éducation et, bien entendu, dans celui de la fonction publique. Mais depuis ce temps, les XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, on est arrivés à la Confédération, en 1867. Là, on a instauré, sous Sir John A. Macdonald, «the National Policy», le plan national. C'était quand même un plan fort ambitieux. On avait commencé par la construction du rail, comme on le sait, aujourd'hui mieux connu sous l'appellation de CN et VIA Rail. À cette époque, c'était vraiment un projet d'envergure que plusieurs nations du monde avaient remarqué, car il reliait le pays d'est en ouest.

Ce projet, ce grand projet, cette grande corvée canadienne à l'époque servait à donner un certain essor économique au pays, mais cela n'a pu se faire sans l'appui des gouvernements, sans que des montants d'argent soient consentis au développement de ce tronçon pancanadien. C'est vrai, si on regarde un peu les débats qui ont eu lieu en 1867 en cette Chambre, il y en a toujours eu quelques–uns qui ont critiqué cette vision avant–gardiste du gouvernement fédéral de l'époque. Mais en développant ce rail, on a cru qu'on se donnait les moyens pour développer le pays. Par la suite, on a développé ses ressources. Ensuite, grâce au rail, on a peuplé l'Ouest canadien, on a peuplé l'Ontario, on a peuplé une partie du Québec, mais on a quand même tissé des liens entre ces nouvelles provinces lors des débuts de la Fédération canadienne.

Alors, il s'agit de l'exemple premier d'une intervention massive du gouvernement fédéral, mais en concertation et en coopération avec des instances d'affaires et aussi avec des instances provinciales.

• (1815)

Par la suite, on a connu la Première Guerre mondiale. Encore une fois, on a retrouvé une certaine unanimité, un vouloir de se battre pour nos droits, pour notre pays, mais encore dans cet esprit de coopération généralisée. On l'a même connue lors de la Deuxième Guerre mondiale où l'industrie, avec l'appui du gouvernement, s'est convertie d'une industrie de troisième ordre à une industrie qui s'est élevée à la troisième ou quatrième plus grande puissance économique de ce temps, dans l'espace de cinq à six ans.

Vous savez que, avant 1945, avant la guerre, plus de 45 p. 100 de la population canadienne était une population agraire. Suite à ces années, le Canada est devenu une puissance industrielle. On a vécu le phénomène d'urbanisme, des gens ont quitté certaines régions pour s'établir en ville. Mais encore là, suite à cette guerre, suite à une levée de fonds, on a connu par exemple les bons de la victoire. Après six ans d'intérêts intéressants, on a su convertir, on a su réinvestir dans l'économie canadienne parce que les Canadiens y ont cru. Les Canadiens ont acheté dans le Canada.

C'est comme ça qu'en 1945, 1946, 1947 on a su instaurer une politique de démilitarisation pour en faire une conversion au niveau de la consommation. Nous sommes devenus une société de consommation. C'est certain que cela ne s'est pas fait sans aide, sans implication, sans engagement du gouvernement fédéral.

Mon collègue de l'opposition citait C.D. Howe, le grand maître d'oeuvre de l'industrie canadienne de l'époque. Ensuite,

il a cité Walter Gordon. Il a cité des gens, des visionnaires de la société canadienne qui ont su ériger la fondation de la maison canadienne que nous connaissons aujourd'hui. D'ailleurs, il est important de voir l'historique de ces événements pour mieux expliquer le but de notre gouvernement de relancer l'industrie canadienne pour le prochain siècle.

Ensuite sont arrivées les années 1950. Vous savez qu'à l'époque on vivait ce qu'on appelait communément la grande noirceur au Québec. Il y avait un gouvernement unioniste, duplessiste, c'est-à-dire que le Québec vivait des changements, mais un peu des changements à l'heure de ceux qu'on vivait à l'extérieur du Canada.

On a connu aussi la révolution tranquille. C'est certain que cette révolution tranquille a répondu en grande partie aux aspirations des Québécois. C'est vrai, cela s'est passé sous un gouvernement libéral, et il ne faut jamais l'oublier. Mais cette révolution tranquille a quand même eu lieu dans l'espace canadien, a quand même eu lieu au sein de la fédération canadienne. On a pu démontrer aux Québécois que le fédéralisme est un système souple, généreux qui répond aux aspirations profondes de tous les individus de ce pays.

Au cours des années 1960, on a créé de nouvelles écoles. On a popularisé l'université, on l'a rendue accessible à tous les Québécois et Québécoises. Bien entendu, il ne faut pas oublier que l'éducation—comme c'est le cas aujourd'hui—fut financée en grande partie par le gouvernement fédéral. Jamais le gouvenement fédéral n'a osé s'interposer entre les artisans de cette révolution tranquille, jamais le gouvernement fédéral n'a osé s'opposer au progrès matériel, au progrès économique de tous les Québécois, et ça il faut le reconnaître.

À la fin des, années 1960, plus précisément en 1966, nous sommes revenus avec un autre gouvernement unionsite qui prétendait que le premier ministre de l'époque, Jean Lesage, allait trop vite pour le Québec. Il ne faut pas oublier non plus que c'était un premier ministre qui avait servi en tant que ministre au gouvernement fédéral dans les années 1950, qui a sûrement trouvé quelques idées, des solutions auprès de ses collègues ontariens et des Martimes. Je crois qu'il faut reconnaître—et je crois que plusieurs historiens et plusieurs spécialistes sur Jean Lesage reconnaîtront—que le passage de Jean Lesage à Ottawa lui a sûrement servi pour développer le Québec tel qu'on le connaît aujourd'hui.

• (1820)

Ceci étant dit, on progresse encore dans les années 1970. À cette époque, on croyait de plus en plus à l'État providence. Ce n'est pas un concept purement québécois ou canadien; c'est un concept qu'on a connu en Allemagne et qu'on connaît bien en Scandinavie, en France, et même en Angleterre. On l'appelle le «Welfare State». Le but de l'État providence, c'était de s'assurer qu'on tienne compte des intérêts de tout le monde, et pas seulement des financiers, des citadins, des gens de Montréal ou des gens de Québec.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On est censé parler du projet de loi C-46 qui porte sur la Loi constituant le ministère de l'Industrie, suite aux décisions prises en 1991-1992 par M^me^ Campbell, l'ex-premier ministre du Canada.

Là, on a droit à un cours d'histoire qui remonte jusqu'aux Jésuites, à la révolution tranquille, puis aux Plaines d'Abraham. On va en parler de cela, nous, pendant la campagne référendaire qui s'en vient. On va en donner de bons cours d'histoire. Mais là, on parle de la Loi constituant le ministère de l'Industrie et le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine est carrément en dehors du sujet.

Le vice-président: Je remercie le député, car effectivement, d'après le Règlement, il faut que le commentaire porte sur le sujet à l'étude. J'ai un peu de difficulté dans le même sens que le député, mais je sais que depuis mon arrivée ici, c'est un point de Règlement que tout le monde néglige, personne ne respecte ce point de Règlement.

Je cède donc encore la parole au secrétaire parlementaire.

M. Gagnon: En tant que Québécois, en tant que jeune, monsieur le Président. . .

M. Rocheleau: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pour ce qui est du cours d'histoire, j'espère que le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine n'oubliera pas la crise d'octobre.

M. Gagnon: Monsieur le Président, il me fait vraiment plaisir de toucher ce sujet-là. C'est d'ailleurs cela que je trouve malheureux, c'est que vous ayez souvent des historiens tordus. Pour comprendre la société d'aujourd'hui—et je lance le défi au Bloc québécois—c'est de bien comprendre son histoire, d'être très clair dans ses intentions, d'expliquer l'histoire, car c'est par l'histoire qu'on peut expliquer aux gens la situation qu'on connaît aujourd'hui. Sur certains des éléments que j'ai soulevés, il n'y a personne qui peut les contredire sur le plan historique. Je vous dis ceci: allez voir des Européens, des Asiatiques, des Américains et tous, ils vous diront que le Canada est un succès retentissant.

Les Canadiens ont su surmonter les éléments, quand les premiers Canadiens français sont arrivés de la Nouvelle-France, quand ils ont reconstitué leur propre communauté. Ces mêmes Canadiens français ont fait partie de la grande famille canadienne, grâce à des nouveaux arrivants, grâce à des Européens de l'Est, grâce à des anglophones, même ceux venant des États-Unis, de l'Europe, des nouveaux Asiatiques qui sont venus ici au pays, parce que ces gens sont tout à fait conscients que sur le plan international, le Canada est un pays de liberté, un pays de progrès et un pays où il fait bon y vivre.

C'est pour cela que j'exige que nous tenions compte de l'importance historique de l'industrie, mais que nous prenions aussi connaissance de l'histoire du Canada qui explique en quelque sorte ce projet de loi et le but de ce gouvernement.

Bien entendu, l'industrie est importante. On est à la veille du XXI^e^ siècle. Je crois qu'on doit se préparer en conséquence. Mais au lieu de vous parler de l'histoire, je vais vous parler de la réalité mondiale. Je crois que c'est un sujet qui préoccupe beaucoup les gens de l'opposition.

Le premier ministre du Canada prépare l'Équipe Canada; on a connu l'Équipe Canada au hockey et on a eu toutes sortes de succès, mais on prépare l'Équipe Canada industrielle et économique pour aller ouvrir des nouveaux marchés pour tous les Canadiens. D'ailleurs, vous savez, on invite même l'actuel premier ministre du Québec, M. Parizeau, à en faire partie, parce que le but de cet exercice-là est de s'assurer des contrats et un

développement économique soutenable pour tous les Canadiens, et c'est cela qu'il ne faut pas oublier.

• (1825)

Et là j'y reviens encore une fois, pourquoi la Chine, pourquoi s'y rend–on, pourquoi est–ce que les Canadiens sont bien reçus en Chine? Je pose la question. Je vous parie que quelques–uns n'ont jamais entendu parler du Dr Béthune, un Montréalais, un Québécois, qui a fait beaucoup pour la Chine au cours de la révolution de 1949. C'est parce que nous avons tissé des liens avec ce pays, et comme d'autres pays.

Avec la création de ce ministère, on vous disait quand même qu'il y a des changements, que de plus en plus on reconnaît que la petite entreprise crée près de 80 p. 100 des emplois aujourd'hui. On sait qu'on a quand même investi dans des mégaprojets dans le passé, soit au niveau fédéral ou au niveau provincial, cela s'est fait en concertation. Québec a investi dans la Baie James, il y a des investissements importants pour le métro de Montréal, au niveau municipal. Il y a eu des investissements importants en ce qui a trait au développement économique régional, et je vais y revenir.

Il est important de reconnaître aussi que le développement industriel se passe en étroite collaboration entre gouvernements, entre entreprises, afin de rendre les Canadiens plus compétitifs à l'aube du XXI^{e} siècle. Comme vous le savez, les Canadiens, les Québécois, tout l'Occident fait face à une concurrence souvent extraordinaire, bien organisée. Regardez la montée des sept petits tigres. Qui aurait parlé de Singapour il y a une dizaine d'années? Qui aurait parlé de la montée de la Corée du Sud, il y a une vingtaine d'années? Qui aurait parlé de Taiwan? Qui aurait parlé, même de la Chine aujourd'hui? Qui aurait osé imaginer la tombée du mur de Berlin?

Je crois qu'on a vécu des bouleversements fort importants ces dernières années. On a connu la victoire pacifiste de la libre entreprise sur les tyrannies de ce monde. Il y a quand même une ouverture qui se fait, et je crois que grâce à la réorganisation d'Industrie Canada, on va tenir compte de ces changements. En dépit des propos de l'opposition à l'effet qu'on est encore dans les années 1960, on est encore dans ce discours plutôt nationaliste qui, selon moi, ne répond plus aux vrais aspirations des Québécois et des Canadiens, ce que nous voulons ce sont des emplois.

Avec le nouveau ministère de l'Industrie, on va permettre aux petites entreprises, grâce aux nouvelles technologies, de se brancher, de trouver de nouveaux marchés. L'avantage que nous avons ici, c'est que le Canada est une entité connue sur la scène internationale. Quand vous allez voir un banquier pour faire un emprunt, il veut souvent savoir si vous avez des antécédents, si vous avez un bon crédit. Est–ce que vous avez une expérience dans le monde des affaires? Est–ce que vous avez une expérience dans ce cas–ci? Si vous avez des ressources... Je remercie quand même les députés de l'opposition de parler un peu des ressources naturelles du pays. Mais c'est important pour les investisseurs, c'est important de réaliser que le Canada a un bassin, non seulement de ressources naturelles, mais d'une population formée pour relever ces défis.

La raison d'être d'Industrie Canada, c'est de regrouper ces divers intervenants, du gouvernement fédéral, et de s'assurer une meilleure planification.

Comme vous le savez—je vois qu'il ne me reste qu'une minute, monsieur le Président, j'en avais au moins pour une demi–heure—l'histoire c'est important, mieux expliquer et mieux éclairer l'opposition sur les vrais enjeux qu'attendent tous les Canadiens. C'est la création d'emploi, c'est la coopération étroite, ce n'est pas le bouleversement ou le changement d'un système connu.

Il y a un référendum de prévu au Québec et je peux vous assurer d'une chose, ce ne sera pas le procès du fédéralisme, ce sera à nous de vous expliquer, et je crois de vive voix, le génie du fédéralisme que tout le monde connaît aujourd'hui.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1830)

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, à plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de mentionner dans cette Chambre la situation dramatique que vit le Rwanda. J'ai notamment demandé au gouvernement de venir en aide aux milliers de réfugiés rwandais. Le 13 juin dernier, je posais une question à la secrétaire parlementaire de la Citoyenneté et de l'Immigration concernant le cas de M. Léon Mugesera, citoyen rwandais arrivé au Canada en 1993 et qui serait en partie responsable de certains massacres au Rwanda. Des allégations très sérieuses avaient été soulevées à cet effet par l'Association des immigrants rwandais du Québec.

La secrétaire parlementaire m'a répondu que cette personne faisait l'objet d'une enquête par Immigration Canada. J'espère qu'aujourd'hui, nous pourrons prendre connaissance des résultats de l'enquête.

[*Traduction*]

La situation est encore extrêmement difficile au Rwanda. Le Haut–Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a dénoncé les massacres perpétrés par l'Armée patriotique rwandaise. Ces massacres ont entraîné les morts que l'on sait, sans compter les milliers de Rwandais mutilés. Les camps de réfugiés à Ngara, en Tanzanie, sont remplis de Rwandais. Un demi–million de Rwandais ont été massacrés et plus de deux millions ont trouvé refuge au Zaïre, en Ouganda et au Burundi. Le pire, c'est que la génocide du peuple rwandais se poursuit. Un grand nombre de parents des victimes vivent au Canada.

Par le truchement de l'aide humanitaire, le Canada a essayé de faire sa part. Toutefois, en ce qui concerne le niveau d'admission des réfugiés rwandais au Canada, l'effort du gouvernement du

Canada est encore loin d'être suffisant. Entre le 1er janvier et le 30 juin 1994, seules 96 demandes de statut de réfugié ont été acheminées, la plupart—63—au Québec. Dans la plupart des cas, les demandeurs admis étaient des étudiants déjà au Canada.

Il n'existe aucun programme pour assurer l'accueil des réfugiés rwandais, comme c'était le cas pour ceux de l'ex–Yougoslavie ou d'autres pays. Notre pays doit se montrer plus généreux envers les victimes rwandaises et les personnes persécutées. On critique beaucoup l'ambassade à Nairobi. Beaucoup de réfugiés rwandais n'ont même pas pu y présenter une demande de visa.

[*Français*]

Je tiens à remercier et à souligner l'excellent travail accompli par les ONG canadiens dans le domaine de l'aide au peuple rwandais, notamment au Québec, le YMCA, Oxfam Québec et l'Organisation catholique pour le développement et la paix, ainsi que plusieurs communautés religieuses, en particulier les Jésuites. Je souligne aussi le travail formidable de quatre organismes, Proveda, Oxfam, CECI et Amitié Rwanda–Canada, qui ont formé Urgence–Rwanda et contribué largement à l'aide humanitaire fournie au Rwanda de plus de 4 millions de dollars au Québec.

Développement et paix, à elle seule, a déjà ramassé 1 800 000 $ pour financer des projets destinés à des secours d'urgence. Il faudrait, dorénavant, que le gouvernement canadien et particulièrement l'ACDI, ainsi que les ONG, orientent de plus en plus leur travail pour favoriser le retour de façon sécuritaire des réfugiés, qui vivent dans les pays voisins dans des conditions infra–humaines, pour promouvoir des programmes de réconciliation nationale au Rwanda et dans un appui déterminé au processus de démocratisation dans ce pays dévasté par la guerre civile.

J'exprime, encore une fois, ma solidarité avec le peuple et les victimes de la tragédie rwandaise.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de ses commentaires et répondre brièvement puisque la déclaration du député ne se rapporte pas précisément à la question qu'il avait alors posée.

Comme nous le savons tous, la situation au Rwanda est en effervescence depuis plusieurs mois. Le monde entier a assisté au massacre de milliers de personnes, la plupart des Tutsis tombant sous l'arme des Hutus, leurs rivaux. On signale maintenant que des Hutus subissent la vengeance des Tutsis. De toute évidence, dans une telle situation, il est extrêmement difficile de respecter le processus habituel d'immigration et d'accueil des réfugiés. Il ne fait aucun doute que le Canada est profondément touché.

Le député nous demande de voir au rapatriement ou à la réinstallation pacifique des Rwandais en fuite dans les pays voisins. Pour le moment, une telle opération est parfois possible, mais parfois ne l'est pas étant donné l'agitation qui règne et, comme l'affirme le député, l'impossibilité pour certains réfugiés éventuels de se rendre aux bureaux canadiens installés au Zaïre ou dans les pays avoisinants. Certains dangers menacent même le personnel canadien.

La situation est extrêmement troublée. Le ministre et le gouvernement l'observent de très près. Nous sommes très conscients de nos devoirs humanitaires et nous les remplirons de notre mieux.

[*Français*]

Le vice–président: Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 36.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 septembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES SUBSTANCES TOXIQUES

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, ce matin, je veux rendre public, à des fins de consultation, un document de travail décrivant un projet de politique pour la gestion des substances toxiques.

On y propose que le Canada mette en oeuvre la stratégie de gestion des substances toxiques la plus avancée du monde. Cette nouvelle politique redonnera à notre pays un rôle de chef de file dans ce domaine. Elle est fondée sur les données scientifiques internationales les plus à jour et elle est conforme aux conclusions auxquelles sont récemment parvenus les principaux experts scientifiques du monde entier dans le cadre d'une réunion de la Society of Environmental Toxicology and Chemistry.

[*Français*]

Le document que je dépose aujourd'hui contient des informations très complexes, mais les objectifs du document de politique sont en revanche très simples. Nous visons à éliminer de l'environnement, de manière quasi complète, toutes les substances qui résultent des activités humaines qui prennent longtemps à se dégrader dans l'environnement, qui s'accumulent dans les organismes vivants et qui sont toxiques.

[*Traduction*]

Ce qui importe, c'est que le gouvernement canadien va empêcher tout rejet mesurable de substances toxiques dans l'environnement. Nous souhaitons assainir notre environnement et nous invitons nos partenaires internationaux à nous imiter.

[*Français*]

Pour toutes les autres substances qui répondent à l'un ou l'autre ou à plusieurs de ces critères seulement, nous proposons de mettre en place une gestion intégrale, une gestion de cycles de vie de ces substances.

[*Traduction*]

Nous proposons d'être à la fine pointe de la technologie en ce qui concerne les produits toxiques utilisés actuellement au Canada et ceux qui pourraient l'être dans l'avenir.

[*Français*]

Si nous ne pouvons trouver les moyens nécessaires pour empêcher des substances toxiques d'être lâchées dans l'environnement, nous proposons de prendre des dispositions qui empêcheront qu'on les fabrique et qu'on les utilise.

[*Traduction*]

La nouvelle politique prévoit une inversion de la charge de la preuve. Il s'agit là d'un principe très simple qui s'applique notamment dans le cas des médicaments. Cela signifie fondamentalement que c'est à l'industrie de prouver aux Canadiens qu'une substance donnée est sûre, et non aux gens de faire la preuve du contraire.

Lorsqu'on décide d'éliminer une substance, il incombe à l'industrie de prouver qu'elle parviendra à éviter tout rejet mesurable dans l'environnement.

[*Français*]

Nous proposons que les substances toxiques les plus dangereuses ne soient pas autorisées dans l'environnement et que la gestion de toute autre substance qui pose un problème soit contrôlée de la manière la plus stricte au monde.

• (1005)

[*Traduction*]

La politique établira un cadre clair pour l'ensemble des lois, règlements et programmes fédéraux touchant les produits toxiques.

[*Français*]

Au cours des prochaines semaines, notre gouvernement consultera toutes les provinces, les territoires, les secteurs d'affaires et les groupes environnementaux au sujet du processus suivi et aussi pour savoir si la politique et le document de travail peuvent être améliorés. Nous voulons obtenir l'avis des Canadiens et des Canadiennes avant le 30 novembre, parce que nous avons un échéancier très court en ce qui concerne la santé des Canadiens et des Canadiennes.

Je veux toutefois qu'il soit tout à fait clair que notre but ultime est une politique nationale pour les substances toxiques qui soit la meilleure au monde. La santé environnementale est requise, tant pour la santé économique que pour la santé des personnes. Il nous faut nous concentrer sur la prévention des dommages environnementaux, plutôt que de réagir après que le mal soit fait. Une gestion plus efficace des substances toxiques signifie que le gouvernement fédéral doit adopter une approche militante.

[*Traduction*]

Dans le livre rouge, nous avons déclaré ce qui suit:

> Il convient de tracer de nouvelles orientations qui privilégient la prévention des pollutions à la source. Il faut donc établir un calendrier pour supprimer progressivement l'utilisation des polluants toxiques persistants. Il est indispensable de trouver des solutions «propres», par exemple prévoir l'emploi de matières premières de substitution ou de systèmes de recyclage en circuit fermé. C'est la seule façon d'éliminer de notre cadre de vie les polluants toxiques de longue durée.

[*Français*]

C'est-à-dire, une nouvelle politique constituant le coeur de la position canadienne sur les substances toxiques dans les négociations que nous aurons avec le reste du monde. Nous voulons que le Canada soit la tête de proue d'un mouvement visant à l'action internationale.

[*Traduction*]

La réalité, c'est que le Canada est ouvert sur le monde, à partir de l'Arctique, du Pacifique et de l'Atlantique. Nous ne pouvons résoudre seuls nos problèmes reliés aux produits toxiques. Nous devons encourager nos voisins américains et les pays du monde entier à assainir leur environnement. Les produits toxiques qui polluent l'atmosphère ne respectent pas les frontières. Le lait des mères qui allaitent dans les collectivités inuit n'ayant jamais été touchées par l'industrialisation est maintenant contaminé par des produits toxiques utilisés littéralement à des milliers de kilomètres de là. Les produits toxiques rejetés à la mer ne respectent pas les frontières non plus.

J'ai rencontré, plus tôt cette semaine, des Canadiens et des Américains qui font partie de la Commission mixte internationale et qui m'ont dit que lorsqu'on adopterait une politique de déversement zéro dans le lac Supérieur, ce qui devrait se faire dans un avenir assez proche, on continuerait d'enregistrer dans ce lac des niveaux de toxicité allant jusqu'à 25 p. 100, en raison des substances toxiques qui sont transportées dans l'air et qui proviennent d'autres pays.

Si nous voulons protéger le Canada et les Canadiens, nous devons prendre des mesures à l'échelle locale et à l'échelle mondiale. Nous avons besoin d'une entente internationale. Nous ne pourrons en arriver à une telle entente que si le Canada acquiert une position de force. Si nous nous dotons de la meilleure politique au monde, si nous adoptons nous-mêmes des mesures, nous pourrons inciter d'autres pays à faire de même.

Le Canada doit définir sa position afin d'influer sur le programme international de réduction et d'élimination des substances toxiques. Pour ce faire, nous avons l'intention d'organiser, à Vancouver, une conférence internationale sur les substances toxiques transportées dans l'air. Nous voulons élaborer, en collaboration avec d'autres pays, un programme international prévoyant des mesures concertées pour réduire, voire éliminer, les substances toxiques. Nous devons profiter de cette occasion pour présenter un programme modèle au monde entier.

En vertu de la politique proposée, nous contrôlerions l'entrée au Canada de substances toxiques qui proviennent de l'extérieur et qui sont introduites chez nous par l'entremise d'échanges commerciaux et d'ententes de transport à longue distance. Si nous parvenons à faire progresser notre pays au chapitre de la gestion des substances toxiques, nous pourrons être à l'avant-garde des nouvelles technologies environnementales, des nouveaux emplois écologiques et des nouvelles possibilités. Tôt ou tard, le monde devra prendre des mesures pour contrôler les substances toxiques. Et nous voulons que les Canadiens soient les mieux placés pour profiter des nouveaux marchés dans une perspective écologique.

• (1010)

[*Français*]

Au cours des prochaines semaines, j'annoncerai de nouvelles initiatives environnementales que prendra le gouvernement.

Peu importe tous les autres désaccords que nous pouvons avoir, j'espère que tous les députés seront d'accord sur l'importance de procéder avec notre échéancier environnemental.

[*Traduction*]

Tous les députés doivent reconnaître l'importance de faire progresser notre plan d'action sur l'environnement. Nous sommes tous conscients de la nécessité de prendre des mesures rigoureuses pour contrôler les substances toxiques pouvant éventuellement empoisonner nos enfants.

[*Français*]

Certaines propositions contenues dans le document de travail sembleront dures, mais il faut absolument que nous cessions de nous empoisonner nous-mêmes et d'empoisonner nos enfants et aussi notre monde.

[*Traduction*]

Je sais qu'un délai de 60 jours est plutôt court. Je sais aussi que le temps qu'il nous reste pour régler le problème des substances toxiques arrive de plus en plus vite à échéance. C'est pourquoi j'espère que nous ne nous contenterons pas seulement de discuter de politiques rigoureuses à ce sujet, mais que nous en adopterons.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Madame la Présidente, nous sommes heureux que la ministre de l'Environnement nous fasse part ce matin de son intention d'établir une nouvelle politique en matière de déchets toxiques. Par contre, vous comprendrez que nous ne pouvons appuyer ce document de travail sans en avoir d'abord pris connaissance. Les intentions de la ministre semblent empreintes de bonne volonté, mais l'application en bonne et due forme de la réglementation fédérale fait souvent défaut.

Ainsi, la principale loi canadienne concernant les substances toxiques, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, présente plusieurs difficultés d'application. Par exemple, au cours des deux premières années de la mise en oeuvre de la LCPE, quelque 20 000 substances ont été placées sur la liste intérieure des substances et 44 ont été identifiées pour évaluation puis incorporées à la liste des substances prioritaires.

Dans son rapport de 1991, le vérificateur général faisait remarquer que, bien que la LCPE exige que les 44 substances figurant sur cette liste soient analysées avant 1994, seulement

deux d'entre elles ont fait l'objet d'un examen complet. De plus, Environnement Canada et Bien–Être Social Canada ont évalué 20 des 33 produits chimiques figurant sur la liste. Seulement 10 de ces évaluations ont été, jusqu'à maintenant, rendues publiques.

L'établissement du Bureau de l'application de la loi est une initiative qui devrait aider à la résolution de ces problèmes, mais plusieurs préoccupations persistent, notamment pour ce qui est de la réglementation et du contrôle des matières toxiques. Ainsi, selon le vérificateur général, la confusion règne au sein de l'administration fédérale pour ce qui est de savoir à qui incombe la réalisation des programmes environnementaux, et le ministère a omis d'évaluer l'efficacité de la réglementation actuelle.

Cet exemple, choisi parmi bien d'autres, nous montre bien que le gouvernement fédéral a déjà de la difficulté à faire appliquer la LCPE. La ministre devra nous montrer quels sont les moyens qu'elle entend utiliser pour faire respecter la politique qu'elle présentera, et ce, avant que nous puissions croire qu'elle aura un impact certain sur l'utilisation des substances toxiques au Canada.

J'aimerais bien que la politique de la ministre nous garantisse à tous un environnement plus sain, une qualité de vie améliorée.

La ministre nous parle de réglementer l'industrie afin d'éviter la prolifération des substances toxiques. L'industrie devra convaincre le gouvernement qu'une substance donnée ne devrait pas être éliminée de l'environnement. Toutefois, le gouvernement fédéral n'est pas lui–même blanc comme neige à ce chapitre.

J'inviterais la ministre à prendre une marche dans le Vieux–Port de Montréal, à quelques centaines de mètres du centre–ville. Je l'inviterais à se rendre jusqu'au hangar nº 3, à la jetée Alexandra, à la rencontre des rues Callières et de la Commune. On y trouve près de 1,5 tonne de BPC entreposés au centre–ville de Montréal par le gouvernement fédéral, faute d'un autre emplacement adéquat.

• (1015)

Je ne veux pas tenir des propos alarmistes en cette Chambre. L'entrepôt est inspecté régulièrement et demeure toujours sous bonne garde, mais je vous garantis que les autorités du Vieux–Port de Montréal ne se feraient pas priées pour s'en débarasser. Le ministère de l'Environnement devrait d'abord et avant tout gérer ces produits toxiques d'une manière responsable en ne faisant pas courir le risque, si minime soit–il, qu'un drame écologique se produise au centre–ville même de Montréal.

En fin de semaine dernière, l'opportunité m'a été donnée de discuter avec des représentants de groupes écologistes et environnementaux du Québec et du Canada lors de l'assemblée générale du Réseau canadien de l'environnement. Ces citoyens fortement engagés dans la protection de l'environnement nous ont fait part des énormes difficultés auxquelles ils sont confrontés lorsqu'ils travaillent sur des dossiers impliquant les déchets dangereux.

On parle ici de la force du lobby de la grande industrie qui utilise des composantes chimiques, nocives dans le cadre du processus de transformation ou de la fabrication de certains produits. Nous devons mettre en garde la ministre sur la réalité politique et économique des pourparlers qu'elle entend effectuer avec l'industrie lorsqu'il est question de lui donner la responsabilité de la preuve qu'une susbtance chimique n'offre aucun danger immédiat ou à long terme sur l'environnement.

Par ailleurs, la ministre a indiqué qu'elle entendait discuter avec les provinces afin d'améliorer le document de travail qu'elle présente. C'est la moindre des choses. En effet, en vertu de la Constitution canadienne, le contrôle des substances toxiques n'est sous la juridiction claire d'aucun palier de gouvernement. Les gouvernements provinciaux autant que le gouvernement fédéral ont la possibilité d'agir dans ce domaine et il est de la première importance que tous les gouvernements soient impliqués dans l'établissement d'une politique en cette matière.

Après une lecture favorable du document de la ministre, si les compétences du Québec sont respectées et si les dispositions de la politique sont dûment négociées avec le gouvernement du Québec, le Bloc québécois devrait donner son accord à la politique proposée par la ministre. L'appui du Bloc québécois dépend donc en grande partie du processus de consultation avec les provinces que mettra en oeuvre la ministre de l'Environnement.

L'environnement est un de ces secteurs où il est possible pour le Québec et le Canada d'établir des objectifs communs. Le Québec souverain devra, à l'évidence, négocier des ententes environnementales avec ses voisins. Là où les intérêts du Québec et du Canada convergent, et c'est souvent la situation en matière de protection de l'environnement, les gouvernements doivent être en mesure de s'entendre de façon à trouver une solution mutuellement avantageuse aux problèmes qui nous sont posés.

[*Traduction*]

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet de ce document de travail.

Nous sommes tous pour l'environnement. Le comité de l'environnement en est la preuve. C'est un comité au sein duquel nous nous entendons tous bien parce que nous poursuivons les mêmes objectifs. Mais nous ne les poursuivons pas avec la même intensité, et c'est précisément ce dont il est question ici.

À une extrémité, il y a certains pays d'Europe de l'Est, dont la Roumanie où l'on enregistre d'énormes quantités de déchets de nature toxique dans l'air. À l'autre extrémité, il y a le cas du parc national de Wood Buffalo. Nous sommes au centre. Il est on ne peut plus clair que nous souhaitons gérer nos affaires le mieux possible.

On distingue deux sortes de substances toxiques: les naturelles, telles que le mercure, le plomb et l'amiante, et les chimiques, celles dont il est aujourd'hui question. Il est évident que des

substances toxiques persistantes et non biodégradables, on n'en veut pas. Je crois qu'il y a consensus là-dessus. On ne saurait les tolérer.

Je crains néanmoins que nous adoptions une position trop intransigeante. Ça a été le cas dans certaines régions de la Colombie-Britannique. Je souhaite que nous disposions de bonnes données scientifiques qui nous permettent de fonder nos décisions sur quelque chose de solide, plutôt que, par exemple, sur une intuition. Pour cela, il faudra faire appel à l'industrie.

Permettez-moi de remonter dans le temps jusqu'au jour où je suis arrivé à Port Alberni. Il ne s'agit pas là d'une critique à l'endroit de l'industrie des pâtes à papier, bien au contraire. La première fois que je suis allé à Port Alberni, j'ai laissé mon auto dans le stationnement de l'hôtel. Le lendemain, en m'assoyant au volant, j'ai constaté que mon pare-brise était complètement obscurci par les cendres volantes qui venaient de l'usine de pâtes à papier. C'était il y a 24 ans.

• (1020)

Les plongeurs autonomes avec lesquels je m'étais entretenu m'avaient raconté les mêmes horreurs à propos du canal. Il y a 25 ans, le canal était un vrai dépotoir. Alberni est tout autre aujourd'hui. Par temps peu humide, quand il n'y a pas de vapeur, il faut y regarder à deux fois pour se rendre compte que l'usine fonctionne. Seule de la chaleur se dégage des cheminées. Plus de cendres volantes!

Les plongeurs autonomes affirment maintenant que la vie sous-marine a repris. Voilà où nous en sommes au bout de 24 ans.

Il faut féliciter la ministre au sujet du processus de consultation. Ce qui me préoccupe, c'est l'échéancier très serré. J'espère que la ministre saura prêter une oreille attentive aux avis qui seront exprimés au cours de ce processus. J'espère que tout n'est pas déjà coulé dans le béton afin que les choses puissent évoluer en cours de route.

Je me réjouis de ce que tous ceux qui ont un rôle à jouer, c'est-à-dire les environnementalistes, les représentants de l'industrie et tous les autres intéressés auront leur mot à dire. Autres sujets de préoccupation: les accords internationaux et les Grands Lacs. Comment tout cela s'inscrit-il dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement?

Bref, j'ai bien hâte d'étudier de plus près ce document. Je remercie la ministre de nous l'avoir communiqué aussi rapidement.

* * *

[*Français*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

[*Traduction*]

LOI INSTITUANT UNE JOURNÉE NATIONALE DES GRANDS-PARENTS

M. Sarkis Assadourian (Don Valley-Nord) demande à présenter le projet de loi C-274, Loi concernant une journée nationale des grands-parents.

—Madame la Présidente, ce projet de loi a pour objet de reconnaître et de célébrer les grands-parents au Canada. Il y a en Amérique du Nord plus de quatre millions de grands-parents qui prennent soin de plus de six millions d'enfants.

Il est extrêmement important que nous célébrions cette journée en désignant le deuxième dimanche de septembre de chaque année journée nationale des grands-parents, comme nous le faisons dans bien des provinces et des villes du pays.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1025)

PÉTITIONS

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, les pétitionnaires de ma circonscription s'opposent au dépôt éventuel de toute autre mesure législative concernant le suicide avec l'aide d'un médecin.

Ils estiment que les dispositions de l'article 241 du Code criminel devraient être appliquées, ce qui contribuerait grandement, à leur avis, à interdire une pratique de ce genre. Ils souhaitent également qu'on augmente les soins palliatifs.

Je devrais mentionner en passant que le gouvernement, plus particulièrement le Comité sénatorial spécial sur l'euthanasie et le suicide assisté, a décidé de tenir des audiences sur la question. Des audiences auront lieu à Winnipeg du 29 septembre au 1er octobre prochain.

Toute personne de Winnipeg ou du Manitoba qui désire faire connaître son point de vue à cet égard pourra le faire à cette occasion.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines d'habitants de toutes les provinces du Canada, qui attirent l'attention de la Chambre sur le fait que le Code criminel actuel nie aux patients en phase terminale, aux personnes qui souffrent d'une maladie irréversible et débilitante, le droit de décider librement et volontairement de mettre fin à leur vie avec l'assistance d'un médecin.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de modifier le Code criminel de façon à garantir à tous les Canadiens le droit de mourir dans la dignité, en reconnaissant aux patients en phase terminale ou aux personnes souffrant d'une maladie irréversible et débilitante le droit de faire appel à l'assistance d'un médecin

pour mettre fin à leur vie au moment de leur choix, sous réserve de mesures de protection rigoureuses.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dan McTeague (Ontario): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 42 habitants de la circonscription d'Ontario.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés, aucune modification qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe.

Ils demandent également au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne afin d'inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» dans la liste des motifs interdits de discrimination.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 500 habitants de plusieurs collectivités de ma circonscription, parmi lesquelles Williams Lake, Forest Grove, McLeese Lake et 150 Mile House. Cette pétition comporte également la signature de gens qui n'habitent pas dans ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne passer aucune nouvelle mesure législative qui viendrait s'ajouter aux lois régissant le contrôle des armes à feu. Ils lui demandent aussi de renforcer les peines prévues aux termes de la législation existante pour la possession illégale d'armes à feu ou leur utilisation à des fins criminelles.

Je suis d'accord avec les pétitionnaires.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, je voudrais présenter deux pétitions portant sur le même sujet, le contrôle des armes à feu.

Les pétitionnaires, des habitants d'Okanagan—Similkameen—Merritt, sont offusqués à la perspective de nouvelles mesures législatives sur le contrôle des armes à feu. Ils sont opposés à l'adoption de toute mesure législative visant à contrôler l'acquisition et la possession d'armes à feu et demandent instamment au gouvernement de prévoir des peines rigoureuses et obligatoires pour la possession ou l'utilisation d'une arme à feu à des fins criminelles.

Je suis d'accord avec les pétitionnaires.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 27, 28, 29, 30 et 51.

[*Texte*]

Question no 27—**M. Althouse:**

Combien de wagons-trémies canadiens transportant *a*) une cargaison de la CCB; *b*) une cargaison visée par la LTGO et destinée au marché libre; *c*) une cargaison spéciale ont été envoyés aux États-Unis au cours de chacun des huit derniers mois et quel a été leur temps de rotation?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): a), b), et c). Ni Transports Canada ni l'Office du transport du grain n'ont accès aux données qui permettraient de répondre à cette question.

Question no 28—**M. Althouse:**

Au cours de la présente campagne agricole, combien de wagons-trémies pleins conduits aux États-Unis par le CP et le CN ont été déviés vers des voies ferroviaires américaines en vue du transport des cargaisons vers leur destination finale?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Ni Transports Canada ni l'Office du transport du grain n'ont accès aux données qui permettraient de répondre à cette question.

Question no 29—**M. Althouse:**

Certaines des récoltes céréalières ou spéciales envoyées aux États-Unis avaient-elles une destination finale autre que les États-Unis?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Ni Transports Canada ni l'Office du transport du grain n'ont accès aux données qui permettraient de répondre à cette question.

Question no 30—**M. Althouse:**

Combien de wagons-trémies supplémentaires chaque compagnie de chemin de fer a-t-elle loué cette année aux fins du commerce des céréales, comparativement à chacune des trois dernières années?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): L'Office du transport du grain répond comme suit.

Le tableau suivant donne le nombre de wagons fournis par les compagnies de chemin de fer. Le tableau comprend les wagons dont les compagnies sont locataires ou propriétaires puisque l'Office n'a pas les données nécessaires qui permettraient une ventilation des chiffres pour les wagons qui sont loués seulement.

NOMBRE DE WAGONS-TRÉMIES FOURNIS PAR LES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER POUR LE TRANSPORT DU GRAIN

SEMAINE D'EXPÉDITION	CANADIEN NATIONAL			CP RAIL		
	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1991-1992	1992-1993	1993-1994
1	4 948	4 121	2 518	1 645	2 652	1 910
2	4 686	3 887	2 421	1 599	2 594	1 898
3	4 354	3 899	2 348	1 315	2 569	1 644
4	4 245	3 819	2 322	1 178	2 329	1 507
5	4 103	3 766	2 238	1 090	1 190	1 387
6	3 977	3 672	2 194	1 276	1 183	1 295
7	3 685	3 034	1 912	1 142	1 129	1 203

Affaires courantes

NOMBRE DE WAGONS–TRÉMIES FOURNIS PAR LES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER POUR LE TRANSPORT DU GRAIN

SEMAINE D'EXPÉDITION	CANADIEN NATIONAL			CP RAIL		
8	3 669	2 625	1 900	1 332	1 230	1 161
9	3 648	2 581	1 906	1 016	1 196	983
10	3 774	2 590	1 919	1 162	1 174	943
11	3 818	2 627	1 927	1 198	1 185	906
13	4 118	2 573	1 931	1 172	1 179	841
14	4 308	2 736	1 927	1 611	1 070	906
15	4 411	2 861	2 214	1 901	938	1 083
16	4 542	3 004	2 226	2 270	904	1 544
17	4 512	3 081	2 321	2 667	992	1 709
18	4 528	3 096	2 431	2 985	1 079	1 786
19	4 646	3 088	2 523	3 142	1 030	1 682
20	4 666	3 100	2 747	2 813	1 116	1 835
21	4 646	3 004	2 949	2 369	943	1 881
22	4 596	2 987	3 193	2 064	929	1 855
23	4 596	2 868	3 525	1 812	951	1 843
24	4 688	2 813	3 719	1 672	924	1 886
25	4 643	2 785	3 812	1 683	911	1 793
26	4 758	2 732	3 977	1 660	888	1 745
27	4 971	2 702	3 977	1 708	841	1 668
28	5 251	2 852	4 107	2 065	815	1 668
29	5 626	3 040	4 111	2 259	767	1 660
30	5 708	3 377	4 289	2 457	747	1 788
31	5 692	3 373	4 523	2 582	729	1 841
32	5 698	3 540	4 743	2 577	699	1 889
33	5 829	9 285	4 817	2 439	716	1 828
34	5 910	3 520	5 037	2 400	760	2 019
35	5 923	3 567	4 985	2 448	780	2 338
36	5 766	3 459	5 015	2 332	796	2 742
37	5 748	3 421	5 030	2 206	687	2 908
38	5 644	3 224	5 052	2 215	623	2 900

NOTA : LA SEMAINE 38 DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1993-1994 CORRESPOND À LA SEMAINE DU 17 AU 23 AVRIL.

Question nº 51—**M. Harper (Calgary–Ouest):**

En ce qui concerne l'achat ou la location de wagons à céréales avec des fonds publics fédéraux, *a*) qui s'occupe de leur attribution, *b*) quelle est leur répartition géographique actuelle, et *c*) comment les recettes provenant de leur utilisation temps/parcours sont–elles comptabilisées?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): L'Office du transport du grain a répondu ce qui suit aux questions a), b) et c).

L'Office du transport du grain s'est vu attribuer la responsabilité de l'administration du parc de wagons en 1987, fonction qu'assumait alors la Commission canadienne du blé. Cette responsabilité comprend la répartition du parc entre les chemins de fer et la négociation de nouvelles ententes d'exploitation avec ces derniers. L'entente d'exploitation établit les modalités d'exploitation des wagons–trémies qui appartiennent au fédéral. Le parc de wagons–trémies du fédéral se compose de 12 902 wagons que le gouvernement a mis gratuitement à la disposition des chemins de fer pour transporter du grain. La première entente d'exploitation entre le gouvernement, CP Rail et CN Rail a été conclue en 1972. Avant 1972, les chemins de fer fournissaient leurs propres wagons pour transporter le grain de l'Ouest. Comme le transport du grain devenait de plus en plus un mouvement non compensatoire, les chemins de fer trouvaient qu'il n'était pas rentable d'investir dans du matériel roulant et les gouvernements, fédéral et provinciaux, ont commencé à fournir des wa-

gons pour satisfaire à la demande à l'exportation. Depuis l'adoption de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO), il incombe aux chemins de fer d'augmenter le parc pour répondre à la demande. Les wagons sont utilisés pour transporter les produits admissibles énumérés dans la LTGO.

La majeure partie du parc fédéral sert à transporter du grain dans l'Ouest canadien vers des destinations canadiennes ou étrangères. Lorsque les wagons du gouvernement sont utilisés à l'extérieur de la division de l'Ouest (essentiellement l'Ouest canadien), les chemins de fer versent des fonds au gouvernement fédéral en vertu d'une entente régissant les services alternatifs.

L'Office du transport du grain s'occupe aussi de l'application de ces ententes. Les wagons gouvernementaux peuvent être utilisés à d'autres fins que celles qui ont été prévues afin d'améliorer le service au client, de réduire les transferts de wagons et d'accroître l'efficacité du système pourvu que les chemins de fer soient capables de satisfaire aux exigences de la LTGO en matière de mouvement. Les ententes limitent le nombre de wagons pouvant servir à d'autres fins, notamment dans le cas des mouvements à l'extérieur de l'Ouest canadien non prévus par la LTGO. Les chemins de fer doivent payer un taux commercial quotidien. Les fonds ainsi recueillis sont versés au gouvernement fédéral par l'entremise du Trésor. La campagne agricole de 1992–1993 a rapporté en tout 3,4 millions de dollars.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les autres questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉPUTÉE DE CENTRAL NOVA

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai donné à la présidence avis que j'invoquerais le Règlement en raison de remarques faites dans cette Chambre la semaine dernière, plus précisément mardi, pendant le débat sur le projet de loi C–41.

Je vais exposer brièvement mon recours au Règlement. Il est présenté en vertu des dispositions de l'article 18 du Règlement qui dit:

> Aucun député ne doit parler irrévérencieusement [. . .]Nul ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

C'est là–dessus que je me fonde.

• (1030)

Mardi dernier, la phrase suivante a été prononcée à la Chambre: «La mention de l'orientation sexuelle dans le Code criminel et la proposition visant à l'inclure dans la législation sur les droits de la personne accordent une reconnaissance à un petit groupe de notre société qui mine et détruit les valeurs canadiennes et la morale chrétienne.» Puis au paragraphe suivant: «L'homosexualité n'est pas un comportement naturel; c'est une pratique immorale qui mine les droits et les valeurs de nos familles canadiennes et qui ne doit absolument pas être acceptée.»

C'est ce que disait la députée de Central Nova et c'est ce qui justifie mon recours au Règlement en vertu de l'article 18. En tant qu'homosexuel, et même en tant que seul homosexuel déclaré de cette assemblée, je tiens à dire que je ne suis pas le seul, ici. Il y a des homosexuels des deux côtés de la Chambre et aussi à l'autre endroit. J'irais même jusqu'à dire qu'il y en a toujours eu, tout comme on trouve des homosexuels et des lesbiennes de toutes conditions sociales.

Pour reprendre l'article 18, qu'est–ce qui pourrait être plus offensant que de se faire dire que ma propre existence est immorale, qu'elle n'est pas naturelle, qu'elle détruit les valeurs canadiennes et qu'elle ne doit pas être acceptée? Si des paroles aussi pleines de haine étaient prononcées à l'égard d'une autre minorité, que ce soient les juifs, les noirs, les Canadiens d'origine chinoise, les handicapés ou les autochtones, autant de groupes représentés ici, je suis certain que la présidence serait intervenue et aurait rappelé à l'ordre le député qui les aurait proférées. Par conséquent, je voudrais savoir pourquoi il devrait en être autrement dans le cas de propos haineux dirigés contre les homosexuels et les lesbiennes de cette Chambre.

Pour conclure, je dirais qu'il ne suffit pas de dire que, parce qu'ils ne s'adressaient pas à quelqu'un en particulier, de tels propos peuvent être tenus en toute impunité. Si ces propos sont antiparlementaires lorsqu'ils s'adressent à un député en particulier, pourquoi perdraient–ils ce caractère lorsqu'ils visent un groupe anonyme de députés?

Mme Roseanne Skoke (Central Nova): Madame la Présidente, je crois avoir le droit et l'obligation de répondre à ce rappel au Règlement. Je signale à la présidence que le député de Burnaby—Kingsway n'est pas justifié d'invoquer le Règlement.

Si quelqu'un a le droit de faire un rappel au Règlement par suite des échanges verbaux qui ont eu lieu sur le parquet de la Chambre le mardi 20 septembre 1994, c'est bien moi. En tant que parlementaire, j'ai le droit de dire clairement ce que j'estime devoir dire à l'occasion de l'étude en profondeur d'un projet de loi.

S'il y a eu des propos préoccupants, ce sont ceux du député de Burnaby—Kingsway. La présidence pourra constater dans le hansard que mon collègue me prête des déclarations que je n'ai pas faites à la Chambre. Il fait référence à des mots précis, qu'il emploie hors contexte, prononcés dans le cadre d'un débat qui a eu lieu le 15 mai 1994 au cours d'une émission d'information de grande écoute, «On the Line», au réseau anglais de Radio–Canada. La discussion portait sur les droits que devraient avoir les homosexuels, et des questions avaient été posées autant par le commentateur que par des membres du public.

Le député de Burnaby—Kingsway a répété à la Chambre certains mots précis afin de faire connaître aux députés son

opinion sur les déclarations que j'avais faites. Je me permets de citer un extrait de la page 5913 du hansard, où le député déclare: «Est–elle prête à se lever et à retirer les commentaires haineux qu'elle a faits?» Mon collègue prétend que j'ai tenu des propos haineux à la Chambre.

Deuxièmement, il affirme que je n'ai pas ma place au sein du Parti libéral. Puis, à la page 5912, il parle de moi comme de «la députée [. . .], et je pèse mes mots. . .» Je ne crois pas que ce genre de langage soit conforme à l'usage parlementaire.

• (1035)

À la page 5916, s'adressant en mon absence à un autre député à la Chambre, mon collègue m'a désignée à quatre reprises par le mot «elle». Pas une seule fois, il ne parle de moi comme de la députée de Central Nova. Je conteste cette façon de faire, qui est inappropriée. Mon collègue est un parlementaire chevronné et je m'attends à ce qu'il me respecte à la Chambre, surtout lorsque je n'y suis pas.

À la page 5919, le député de Burnaby—Kingsway déclare, en réponse au député de Yellowknife: «Le député était présent à la Chambre—il s'agit du député de Yellowknife—lorsque la députée libérale de Central Nova a déclaré, entre autres, que l'homosexualité était une chose immorale qui n'avait rien de naturel et que le sida était un fléau pour l'humanité infligé au pays par les homosexuels.»

On ne trouvera nulle part dans le hansard de tels propos que j'aurais tenus à la Chambre. Je demande des excuses publiques.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je veux seulement faire un bref commentaire qui pourrait être utile à la présidence.

Il est évident que deux députés ont tenu à la Chambre des propos qui exprimaient des opinions radicales et opposées. L'un a dit que l'autre avait fait certaines allusions contestables, par exemple que le sida était un fléau. Je ne sais pas si de tels propos ont été tenus, mais je sais qu'ils ne l'ont pas été à la Chambre. Il n'est certainement pas utile de les répéter ici. Cela n'apporterait rien de plus aux députés ou au débat, et ce serait contraire au décorum.

En outre, c'est vrai que, de temps en temps, des députés font des déclarations que d'autres désapprouvent. Je pense que la question qui se pose, ce matin, est de savoir si l'on a enfreint l'article 18 du Règlement, mis à part toute autre considération.

L'article 18 se lit comme suit:

> Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres. Aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre. . .

Je crois que vous–même, madame la Présidente, et d'autres présidents avez toujours interprété cet élément du Règlement comme voulant dire que les députés ne peuvent s'accuser les uns les autres d'avoir fait quelque chose d'offensant. Je ne peux pas accuser un autre député d'avoir commis un acte criminel, par exemple. Je ne peux pas accuser des députés d'avoir fait quoi que ce soit de mal à la Chambre et m'en tirer sans conséquence.

La raison d'être de cet article du Règlement, c'est évidemment de permettre au Président de rappeler que quiconque fait personnellement, à la Chambre, des accusations à l'endroit d'un autre député, est forcé de retirer ses paroles afin que l'ordre et le décorum soient respectés.

Nous traitons aujourd'hui d'un cas de profond désaccord entre deux personnes. Je ne me prononce pas au sujet de ce désaccord. Je considère que, dans ce cas particulier, on n'a pas enfreint l'article 18 du Règlement.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, à propos de ce même rappel au Règlement, je vous demanderais de décider qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement mais plutôt d'une divergence de vues entre deux députés au cours d'un débat.

Selon moi, il n'y a pas lieu d'invoquer l'article 18 du Règlement car, si j'ai bon souvenir, la députée n'a pas mentionné un de ses collègues en particulier. Elle s'est exprimée de façon générale. Je pense que vous devriez en tenir compte lorsque vous rendrez votre décision, madame la Présidente.

En tant que députés de la Chambre des communes, j'estime que nous avons le privilège de dire ce que nous pensons d'une variété de sujets et d'exprimer l'opinion de nos électeurs ou d'autres personnes. Dans de tels cas, nous sommes responsables des propos que nous tenons en cette enceinte. S'il y a divergence de vues, cela fait partie du débat et ne peut faire l'objet d'un rappel au Règlement. Nous avons ce privilège. Il nous arrive de dire ici même des choses jugées politiquement incorrectes. Même si certaines personnes les trouvent inacceptables, il n'en demeure pas moins que, du point de vue de la liberté d'expression, de tels propos sont parfaitement acceptables et qu'on ne peut empêcher les députés de la Chambre des communes de les tenir.

• (1040)

Mme Skoke: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. On m'a signalé que je m'étais référée au député de Yellowknife et je tiens à m'excuser si cette erreur a donné lieu à des difficultés. Je parlais du député de Yellowhead. Je regrette si j'ai créé une certaine confusion.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La présidence saisit bien la gravité de la question dont elle est saisie. Nous prenons cette question en délibéré et nous vous ferons part de notre décision sous peu.

J'informe la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*), en raison de la déclaration de la ministre, la période prévue pour les initiatives ministérielles sera prolongée de 20 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) propose: Que le projet de loi C–50, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, en octobre dernier, le gouvernement a été élu parce qu'il avait, en guise de programme, un plan exhaustif pour le Canada, connu sous le nom de livre rouge. Dans ce livre rouge, nous avons pris des engagements envers les Canadiens et je suis heureux de constater que, dans les 11 premiers mois de notre mandat, nous avons réalisé des progrès remarquables sur plusieurs fronts.

En ma qualité de ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, j'ai le plaisir d'intervenir aujourd'hui au sujet d'une initiative qui traduit l'engagement du gouvernement au chapitre de la recherche et du développement. Il s'agit du projet de loi C–50.

Je me souviens de la toute première rencontre que j'ai eue en tant que ministre avec les producteurs. C'était au congrès du Manitoba Pool Elevators, tenu à Winnipeg, en novembre dernier. Les délégués devaient y discuter de questions concernant, entre autres, le GATT et le commerce, les transports et les filets de sécurité. Toutes ces questions ont été discutées rondement et certaines ont même soulevé beaucoup d'intérêt dans la population et les médias.

À ce congrès, un délégué a posé une question qui a moins retenu l'attention et qui portait sur la recherche. Ce que j'ai déclaré aux délégués, c'est ce que je répète depuis un an aux agriculteurs et aux associations agricoles partout au Canada. Je suis convaincu que la recherche dans le secteur agricole revêt une extrême importance et que nous devons continuer de centrer nos ressources sur cette recherche.

Dans mon ministère, nous avons déjà réussi à sélectionner des projets de R–D d'un haut rendement pour le Canada et nous revoyons constamment nos priorités et nos programmes de recherche, de telle sorte que nous tirions le maximum de chaque dollar investi dans ce domaine. Nous invitons aussi les gens d'affaires, les universitaires et les producteurs à travailler de concert avec nous dans le cadre de partenariats, en vue de réaliser des projets pouvant intéresser l'industrie.

Dans toutes nos activités, nous insistons beaucoup sur le financement à parts égales et sur la réalisation de projets conjoints avec les intéressés. Nous sommes ainsi mieux en mesure de fixer notre orientation en fonction du marché.

Certains pourraient affirmer que cette façon d'agir réduit l'engagement du fédéral en matière de recherche ou que mon ministère entend utiliser les retenues proposées dans le projet de loi C–50 comme prétexte pour réduire ses dépenses dans la recherche sur le blé et l'orge. Même si le programme des dépenses gouvernementales diminuera vraisemblablement dans son ensemble à mesure que nous lutterons contre le déficit, comme nous devons le faire, j'insiste pour dire que l'innovation et un solide programme de recherche sont essentiels à l'agriculture au Canada et seront une priorité pour mon ministère.

• (1045)

Je ne vois aucun mal à nous sentir solidaires de nos partenaires de l'industrie et des producteurs pour l'avenir de l'agriculture. Certains députés m'ont déjà entendu parler du programme d'investissements de contrepartie lancé l'an dernier. Dans le cadre de ce programme, nous répartirons les fonds que nous consacrons déjà à la R–D de façon différente. Lorsque l'industrie financera des projets de recherche présentant certains avantages commerciaux, nous y investirons une somme identique. Nous n'y investirons pas de l'argent neuf, mais bien de l'argent que nous consacrions auparavant à des activités moins prioritaires.

Cette solution nous semble logique et nous permet d'appuyer la recherche tout en demeurant responsables financièrement envers les Canadiens. Les producteurs m'ont dit vouloir jouer un rôle important dans la recherche, puisque les résultats des recherches touchent directement leurs activités et, par conséquent, leurs moyens d'existence. En se partageant ainsi la responsabilité, on gagne sur les deux tableaux.

La réalisation de bonnes recherches n'est pas une activité secondaire ou un travail effectué en vase clos qu'on peut laisser tomber en périodes de récession. Des travaux de recherche consciencieux et bien dirigés sont essentiels à la survie de nos agriculteurs, surtout en ces temps difficiles, et nous fournissent la technologie nécessaire au développement du marché et à l'expansion des exportations, deux facteurs cruciaux sur lesquels repose la viabilité du secteur agricole.

La recherche sur l'amélioration des qualités génétiques des plants est l'une des initiatives les plus importantes qui aura à long terme de grandes répercussions sur l'avenir de l'agriculture en général et celui de l'industrie céréalière en particulier. Aujourd'hui, la Chambre est saisie du projet de loi C–50 grâce auquel des investissements annuels supplémentaires de 4,7 millions de dollars seront consacrés à ce genre de recherche.

Dans environ 10 ans, ces investissements pourraient faire grimper de 400 millions de dollars le produit brut annuel des agriculteurs des Prairies. Cet investissement coûtera aux producteurs de blé environ 0,5c. le boisseau ou 20c. la tonne. Un aussi bon taux de rendement attirerait sûrement l'attention de n'importe quel investisseur.

Je préconise donc aujourd'hui la création d'un partenariat pour la recherche, partenariat qui fait suite à une proposition formulée par les producteurs par l'entremise de la Western Grains Research Foundation. La proposition prévoit un programme de retenues ou de prélèvements facultatifs visant à financer

les programmes de recherche sur l'amélioration des qualités génétiques du blé et de l'orge. Le gouvernement fédéral veut appliquer cette recommandation faite par la fondation.

Ces derniers mois, les agents de mon ministère ont travaillé en étroite collaboration avec les représentants de la Western Grains Research Foundation pour créer un programme de prélèvements qui permettrait aux céréaliers eux–mêmes de contribuer aux budgets de recherche déjà existants. Pour ce faire, il nous faut modifier la loi. Voilà pourquoi je recommande que la loi régissant la Commission canadienne du blé soit modifiée pour autoriser des retenues facultatives qui seraient prélevées dans le but explicite de financer la recherche sur la mise au point de nouvelles variétés ou l'amélioration des variétés existantes. Aux termes de la loi actuelle sur la Commission canadienne du blé, ces déductions sont interdites.

Je présente donc ce projet de loi à la Chambre aujourd'hui et je demande aux députés de l'appuyer, puisqu'il donnera vie à un programme conjoint auquel participeront le gouvernement, l'industrie et les chercheurs. Des groupes de producteurs, des scientifiques du milieu universitaire et des spécialistes de mon ministère ont travaillé en étroite collaboration pour élaborer ce programme de prélèvements.

Je le répète, je crois fermement que le meilleur moyen d'atteindre nos objectifs de recherche, c'est que le secteur industriel et le gouvernement investissent tous deux en tant que partenaires dans la recherche. Cette proposition dont nous sommes saisis, ce programme précis de contributions, a l'appui de la Commission canadienne du blé et a déjà reçu un soutien important de la part d'une majorité d'organisations agricoles. Et cela n'est pas étonnant puisque l'idée vient d'un producteur et que c'est en collaboration avec des producteurs que nous l'avons concrétisée.

Ce programme va générer des fonds additionnels pour la recherche grâce à des contributions volontaires sur les ventes de blé et d'orge. Les contributions seront déduites des derniers versements de la Commission canadienne du blé aux producteurs et s'appliqueront à la plupart des ventes de blé par la commission dans les quatre provinces de l'Ouest et aux ventes d'orge en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie–Britannique. En Alberta, les ventes de blé soft white et d'orge ne seront pas assujetties à cette contribution, car les producteurs de ces denrées versent déjà des contributions à la province.

• (1050)

Certains contesteront peut–être la réduction des surfaces en blé, laissant entendre que les producteurs n'appuieront jamais une récolte prétendument à la baisse. À ces gens–là, je dirai que, en dépit de la diversification constante des cultures, le blé demeure une culture importante pour beaucoup de producteurs des Prairies. L'an dernier, la culture du blé a contribué 2,7 milliards de dollars à l'économie canadienne.

En dépit de la hausse subite et marquée, récemment, au Canada, de la culture du canola dont le cours mondial est meilleur, le blé a peut–être repris ces dernières semaines son rang de culture la plus précieuse chez nous. Il ne faut pas oublier non plus qu'il n'y a pas qu'une seule culture de blé, mais bien sept. Certaines variétés, tels le blé dur, l'extra fort et le blé de printemps white prairie, sont de plus en plus cultivées et commercialisées.

Je voudrais dire quelques mots à la Chambre sur les raisons pour lesquelles les retenues s'imposent et ce que nous espérons réaliser grâce à elles. Je voudrais expliquer ici comment les céréaliculteurs des Prairies et le gouvernement en sont venus ensemble à la conclusion que ces retenues constituaient une clé essentielle de la survie de l'agriculture dans les Prairies et du secteur céréalier au Canada.

La Western Grains Research Foundation est une organisation publique à charte fédérale qui a toujours appuyé la recherche pure. Elle a été chargée il y a un peu plus de 10 ans de répartir les fonds alloués à la recherche. Ses assises financières sont constituées par l'intérêt sur les neuf millions de dollars provenant du fonds constitué en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qui a été abrogée.

En ce moment, la fondation distribue environ 900 000 $ de revenus d'intérêts chaque année. Elle fait un excellent usage de son argent. Elle a mis l'accent sur des questions cruciales comme le problème de la gale au Manitoba. La fondation réagit très rapidement aux situations qui se présentent et s'occupe d'abord et avant tout des questions cruciales.

La fondation est administrée par un conseil d'administration constitué de représentants des organisations de producteurs qui en sont membres et d'un représentant de la direction de la recherche de mon ministère. Cela signifie donc que ce sont les producteurs qui décident quelles seront les activités de recherche de la fondation et celle–ci doit rendre compte de ses décisions à l'ensemble des producteurs et au gouvernement fédéral.

Afin d'atteindre ses nouveaux objectifs de recherche, la fondation créera deux conseils consultatifs: un sur l'amélioration du blé et un autre sur l'amélioration de l'orge. Ces comités devront élaborer des plans opérationnels et coordonner les programmes de recherche devant nous permettre d'atteindre nos objectifs en matière d'amélioration des plantes. Ils décideront quels projets de recherche financer dans les centres de recherche de l'Ouest en mettant l'accent sur les projets répondant à des besoins futurs du marché.

Dans l'Ouest, les centres d'amélioration des plantes qui recevront des fonds devront, chaque année, faire rapport de la progression de leurs travaux à la fondation. Leurs rapports seront étudiés par les comités consultatifs qui décideront s'il convient de maintenir le financement. De plus, la fondation présentera à tous les détenteurs de carnets de livraison des Prairies un rapport annuel sur l'utilisation des fonds reçus.

Le rôle de la Commission canadienne du blé dans tout cela est purement administratif. Toutes les décisions importantes seront prises par la Western Grains Research Foundation qui doit rendre des comptes aux producteurs et au gouvernement du Canada. Je suis très satisfait des responsabilités que la fondation a prévues pour elle–même dans sa proposition.

Les députés qui appuieront les modifications proposées à la Loi sur la Commission canadienne du blé ne seront pas seuls. En effet, ils uniront leurs voix à celle des membres des 12 organisations d'agriculteurs des Prairies qui forment la Western Grains Research Foundation.

• (1055)

Ces organisations sont l'Union des producteurs de grain, la Western Canadian Wheat Growers Association, les Manitoba Pool Elevators, le Prairie Canola Growers Council, les Flax Growers of Western Canada, la Saskatchewan Wheat Pool, les Keystone Agricultural Producers, la Western Barley Growers Association, les Oat Producers of Alberta, l'Alberta Wheat Pool, l'Association canadienne des producteurs de semences et la Unifarm Organization de l'Alberta. Certains signes récents permettent de croire que d'autres groupes désirent s'unir à cette équipe progressiste et orientée vers la recherche.

Ces organisations sont des acteurs clefs dans l'industrie de la céréaliculture au Canada. Elles ont toutes appuyé la proposition de prélèvements volontaires après avoir consulté leurs membres à ce sujet. Ce sont elles qui ont décidé que des fonds seraient prélevés pour financer la recherche sur l'amélioration des qualités génétiques des plantes.

Il s'agit d'un programme que les producteurs veulent, et c'est pour appuyer ce programme que nous proposons des modifications législatives à la Loi sur la Commission canadienne du blé dans le projet de loi C–50, que nous étudions aujourd'hui. En termes simples, ce programme permettra aux producteurs de faire ce qu'ils ont demandé, soit investir une partie de leur propre argent dans l'avenir de leurs récoltes, de leur industrie, de leur gagne–pain.

L'industrie céréalière canadienne dépend beaucoup des exportations. Les acheteurs d'aujourd'hui exigent à la fois un approvisionnement stable et un produit de haute qualité pour répondre à leurs besoins. J'ai toujours dit que nous devions être capables de nous adapter rapidement aux conditions changeantes si nous voulions demeurer compétitifs sur ces marchés mondiaux si importants pour nous.

Le projet de loi à l'étude nous aidera à améliorer notre avantage concurrentiel tout en augmentant le revenu des agriculteurs. On mettra au point de nouvelles variétés de blé et d'orge. Ces nouvelles variétés nous permettront d'améliorer le rendement des terres cultivées, d'accroître les possibilités de récolte ainsi que la résistance des plantes aux maladies et aux insectes nuisibles, de raccourcir le cycle de maturation des plantes et de réduire les pertes au moment de la récolte. Toutes ces améliorations contribueront à réduire les coûts de production par tonne pour les agriculteurs.

La mise au point de nouvelles variétés ayant les qualités précises en demande sur le marché créera de nouveaux débouchés qui nous permettront d'accroître les ventes. Le Canada sera ainsi capable de répondre rapidement aux besoins du marché.

Par exemple, le Canada doit être capable de répondre rapidement à la demande de nouvelles variétés de blé qui conviennent à des usages précis comme la fabrication de pâte à pain surgelée ou de nouilles de type asiatique ou encore de nouvelles variétés d'orge de brasserie pour des marchés comme la Corée et la Chine. En fait, nous avons actuellement une variété de blé qui peut servir à la fabrication de pâte à pain surgelée, mais on ne la cultive pas en quantité suffisante pour répondre à la demande.

En adaptant notre production aux nouvelles tendances sur le plan de la consommation alimentaire, nous pourrions créer d'importants nouveaux débouchés pour les producteurs de l'Ouest, ce qui conduirait évidemment à une augmentation des profits. Grâce à des investissements sûrs dans la recherche sur les récoltes, nos agriculteurs verront leur revenu augmenter à l'avenir.

Le Canada sera–t–il prêt à répondre à la demande de ces nouveaux marchés? Grâce à des initiatives de recherche comme ce système de prélèvements volontaires proposé dans le projet de loi C–50, je crois sincèrement que les agriculteurs canadiens seront dans une meilleure position pour se tailler une place de choix sur un marché international de plus en plus concurrentiel et exigeant.

Je le répète, ce programme pourrait apporter à la recherche sur l'amélioration des plantes des fonds supplémentaires de près de cinq millions de dollars par année. Les députés noteront que j'ai parlé de fonds supplémentaires. C'est important. Je sais que dans certains milieux on a exprimé la crainte que les gouvernements ne tirent prétexte des contributions versées par les producteurs sous le régime de ce programme pour réduire leurs dépenses consacrées aux programmes d'amélioration du blé et de l'orge.

Comme nous le savons tous, des compressions budgétaires ont été effectuées dans tous les services gouvernementaux, et les réductions générales des dépenses demeureront vraisemblablement une réalité dans l'administration publique pour un avenir prévisible. Mon ministère ne frappera pas de réductions spéciales les dépenses consacrées à la recherche sur le blé et l'orge uniquement à cause des contributions versées par les agriculteurs dans le cadre de ce programme. Le niveau de financement de la recherche sur le blé et l'orge restera proportionnel au montant consacré à la recherche sur d'autres céréales au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

• (1100)

Voici comment s'appliquera le programme de retenues facultatives. Cela se fera de la façon la plus simple possible au moyen de retenues sur le paiement final versé par la Commission canadienne du blé avant que cet argent soit distribué aux agriculteurs. Quand je dis «de la façon la plus simple possible», c'est exactement ce que je veux dire.

Il n'y a pas de frais d'administration énormes ni de paperasserie. Je dirais même que les dépenses pour l'application de ce programme que le projet de loi C–50 propose d'établir seront inférieures—et même de beaucoup—aux dépenses relatives à d'autres genres de programmes similaires déjà en place dans certaines provinces.

On évalue les coûts annuels de fonctionnement à environ 106 000 $, soit environ 2 p. 100 des recettes. Ce montant sera déduit du montant total des prélèvements effectués. Les producteurs de blé et d'orge de l'Ouest paieraient des prélèvements de 20c. la tonne de blé et de 40c. la tonne d'orge. Le prélèvement sur l'orge est supérieur afin de compenser en partie le volume moindre des livraisons d'orge.

Le taux du prélèvement sera fixé par décret. Les prélèvements seront retenus sur le paiement final versé par la Commission canadienne du blé à compter du paiement final pour la campagne agricole de 1993–1994 et, dans le cours normal des événements pour 1993–1994, ce paiement final serait versé en janvier 1995.

La Commission canadienne du blé portera automatiquement les fonds perçus à compter de l'année qui vient et dans les années subséquentes à des comptes distincts établis et administrés par la Western Grains Research Foundation.

Ce programme ne vise pas à faire double emploi avec les programmes de retenues déjà en place dans certaines provinces ou à les remplacer. Les producteurs qui préfèrent ne pas participer au programme peuvent s'y soustraire s'ils le désirent. L'agriculteur qui souhaite se soustraire aux retenues sur une base annuelle n'a qu'à en prévenir la commission par écrit.

D'après les premiers indices, nous pouvons cependant prévoir un taux de participation de 90 p. 100 à ce programme de retenues. Nous sommes convaincus d'obtenir ce taux de participation parce que ce sont des producteurs et des associations de producteurs qui sont à l'origine du programme. Il a bénéficié de leur appui enthousiaste tout au long de son élaboration jusqu'au moment actuel où le projet de loi est prêt à être adopté à la Chambre des communes.

On ne peut pas ouvrir ou fermer les sources de financement de la recherche et du développement comme on le fait d'un robinet. Les conséquences de pareille attitude sont prévisibles: soutien inadéquat et irrégulier et occasions ratées. L'inertie sur le front de la recherche ne peut qu'aller à l'encontre des durs efforts que les agriculteurs déploient tous les jours dans les Prairies, et le Canada risquerait de perdre son avantage concurrentiel sur les marchés du blé et de l'orge. Nous ne pouvons absolument pas courir le risque que nos programmes d'amélioration du blé et de l'orge tirent de l'arrière sur ceux de nos concurrents. Depuis des années, nos grands concurrents comme l'Australie, les États–Unis et l'Union européenne jouent un rôle direct dans le renouvellement des programmes publics d'amélioration de ces céréales. Soit dit en passant, une grande partie des travaux de recherche ont été réalisés grâce à des programmes financés par les producteurs. Pour soutenir la concurrence internationale, nous devons faire des retenues sur les paiements versés aux producteurs.

C'est donc avec plaisir que je présente cette initiative visant à financer la recherche phytogénétique au Canada. Le programme proposé pour le blé et l'orge est un excellent exemple de collaboration constructive entre les producteurs et le gouvernement pour obtenir des résultats dont tout ce secteur d'activité profitera, ainsi que les générations à venir.

J'invite la Chambre à approuver le projet de loi C–50 qui modifie la Loi sur la Commission canadienne du blé pour permettre la déduction de retenues facultatives afin de financer cet important programme de recherche. J'ai hâte d'entendre les observations des députés, et j'espère qu'ils appuieront cette initiative.

• (1105)

Comme il est mardi, je dois me rendre à la séance du Cabinet. Je regrette de ne pouvoir rester pour écouter les observations des députés.

Heureusement, le secrétaire d'État à l'Agriculture et à l'Agroalimentaire ainsi que mon secrétaire parlementaire seront tous les deux ici et suivront le débat, auquel ils participeront sans doute eux–mêmes. J'ai hâte de prendre connaissance des réactions des députés à cet important projet de loi.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Madame la Présidente, à titre de nouveau porte–parole du Bloc québécois, de l'opposition officielle, à l'agriculture, il me fait plaisir ce matin d'intervenir sur le projet de loi C–50 touchant la Commission canadienne du blé.

À la lumière de la rencontre d'information que nous avons eue cette semaine avec les hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture du Canada, ce projet de loi répond à une initiative des producteurs céréaliers de l'Ouest. Ce qu'ils désirent est simple: ils sont prêts à diminuer leurs profits pour investir dans la recherche afin d'améliorer la qualité génétique du blé et de l'orge. Ce projet de loi permet donc à la Commission canadienne du blé d'effectuer des retenues sur le paiement final qu'elle verse aux producteurs de blé et d'orge pour augmenter le financement privé de la recherche.

En tant que responsable de la commercialisation à comptoir unique du blé et de l'orge canadien, la Commission canadienne du blé achète la presque totalité des céréales produites. C'est sur le paiement à la livraison que s'effectuera la retenue de 20c. la tonne de blé et de 40c. la tonne d'orge. C'est en estimant les besoins en millions de dollars pour la recherche et en divisant le tout par le nombre de tonnes achetées que ces chiffres ont été obtenus.

Comme agriculteur du Québec, je m'y connais beaucoup plus en boeuf, en porc et en production laitière qu'en production céréalière. J'ai donc été étonné d'apprendre que bien que le texte de loi ne se réfère qu'au blé, les fonctionnaires qui nous ont vulgarisé le projet de loi C–50 nous ont assurés que les modifications qui touchent le blé s'appliqueraient automatiquement par réglementation à l'orge. Il semble par ailleurs que deux fonds distincts seront mis en place, un pour le blé, l'autre pour l'orge.

Les taux de retenue dont j'ai fait mention seront fixés par décret et non pas par loi. Cette disposition pourrait permettre d'exempter certaines classes de céréales ou certaines provinces. Prenons l'exemple de l'Alberta qui ne participera pas au prélèvement sur l'orge puisque l'Alberta Barley Commission effectue déjà ces retenues.

Encore une fois, en tant qu'agriculteur québécois, un autre aspect m'a surpris: la retenue est facultative. Les fonctionnaires se sont dit très confiants de la participation des producteurs céréaliers en se basant sur l'actuel taux de participation au prélèvement effectué par l'Alberta Barley Commission. Chez nous, au Québec, il existe un procédé semblable pour la commercialisation et la publicité sur le lait, mais il est obligatoire d'y souscrire.

• (1110)

Une méthode comme celle dont il est question ici serait inefficace au Québec. Comme quoi, nous sommes vraiment distincts sur tous les plans. Avec ce taux de participation de 90 p. 100, la Commission compte obtenir 4,7 millions de dollars répartis de

la façon suivante, selon les estimations: 3,8 millions de dollars pour le blé et 900 000 $ pour l'orge.

Cet argent servira alors à subventionner la recherche sur l'amélioration génétique du blé et de l'orge. Également, l'amélioration du rendement à l'acre rend les variétés plus résistantes aux maladies, aux parasites et permet de trouver de nouvelles variétés afin de répondre davantage aux nouvelles exigences du marché.

La première préoccupation qui nous vient en tête est évidemment de s'interroger sur le budget qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada accorde à la recherche sur le blé et l'orge. On nous dit que le budget leur accorde présentement 18,7 millions de dollars. Pourquoi donc, dans ce cas, les producteurs doivent–ils défrayer de leurs goussets du financement pour la recherche parallèle ou complémentaire? Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes propos. Je trouve tout à fait louable que l'on encourage les producteurs à se prendre en main et à aller de l'avant avec les solutions qu'ils savent être les meilleures pour eux.

Il ne faudrait cependant pas qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada se décharge de ses responsabilités sur le secteur privé ou encore qu'il soit à sa remorque. Voyez–vous, le ministère de l'Agriculture a déposé, la semaine dernière, un projet de loi qui, entre autres, clarifie son mandat en précisant l'implication, justement, du ministère en matière de recherche et développement. Malgré ces restructurations, les producteurs céréaliers de l'Ouest en arrivent à la conclusion qu'ils doivent payer deux fois pour bénéficier de la recherche qui répond à leurs besoins.

Tous les contribuables, ce qui inclut donc les producteurs, paient déjà 18,7 millions de dollars pour la recherche et le développement sur le blé et l'orge. Ces derniers devront néanmoins investir 4,7 millions de dollars supplémentaires, afin d'orienter la recherche selon leurs priorités. Du côté du ministère, on explique que les budgets en recherche et développement sont à la baisse et qu'il est important que les secteurs privés prennent la relève. Le gouvernement libéral baissera–t–il, dans l'avenir, sa part pour augmenter éventuellement l'apport du secteur privé, c'est–à–dire la part des agriculteurs?

Il est certain que la recherche et le développement sont le nerf de la guerre pour demeurer concurrentiel sur les marchés extérieurs. Des initiatives comme celles–ci doivent être encouragées et la participation du secteur privé, des producteurs et des industriels, doit augmenter pour accroître l'effort en matière de recherche et développement. Mais, il est pour moi fondamental que le gouvernement joue son rôle et maintienne un financement équitable en recherche et développement agricole. Ici, tout à l'heure, je causais avec mon collègue de Matapédia—Matane pour savoir si les acériculteurs de sa circonscription avaient des problèmes à écouler leur récolte de sirop d'érable.

• (1115)

Dans ma région à Plessisville, capitale mondiale du sirop d'érable, nous avons des surplus de sirop. J'invite le ministère de l'Agriculture du Canada à accentuer la recherche sur le sirop d'érable, le sucre d'érable, afin de trouver de nouveaux débouchés. Les surplus sont immenses. Nos acériculteurs doivent vendre leur sirop d'érable à peu près le même prix qu'il y a neuf ou dix ans. Les coûts de production de cessent d'augmenter et le prix de vente est stagnant, voire à la baisse.

Cela dit, dans le cas qui nous préoccupe ce matin, il s'agit de financer un groupe de recherches privé, en l'occurence l'organisme de recherches qui a déjà étudié ce dossier, soit la Western Grain Research Foundation. Le financement privé de la recherche comporte certains avantages pour le secteur. Il répond à des besoins précis identifiés par ceux qui financent la recherche. L'information peut par ailleurs demeurer confidentielle. Peu importe ce que nous en dirons, la réalité est que les deux facteurs peuvent motiver le choix des producteurs céréaliers.

Le budget consacré par le ministère est insuffisant. Ce ministère prêche la conquête des marchés mais ne fournit pas les outils nécessaires à sa réalisation. L'argent dépensé par le ministère en recherche et développement pour le blé et l'orge ne correspond pas aux priorités du milieu. Ce deuxième constat dénote une certaine méconnaissance des besoins de l'industrie.

Je terminerai en soulignant l'importance d'éviter—et le ministre a soulevé le problème tout à l'heure—tous dédoublements et chevauchements entre les projets de recherche du ministère et ceux du secteur privé. Et là, lorsque je parle en tant que député de la circonscription québécoise de Frontenac de dédoublements et de chevauchements, je sais ce dont je parle.

L'exemple le plus récent, c'est le fameux référendum de 1992. Nous, les Québécois, nous connaissons bien ça le dédoublement. On paie en double et on se tait encore. À la réunion d'information sur ce projet de loi que les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture nous ont donnée la semaine dernière, on nous a affirmé que les plans de recherche seront discutés entre les intervenants du milieu afin d'éviter justement cette situation de dédoublement et de chevauchement de travail. Il semblerait donc que les projets financés seront complémentaires, mais la loi ne précise malheureusement rien en ce sens.

Pour l'instant, nous sommes en accord avec le projet de loi C–50 à l'exception de quelques petits points qui nous chatouillent un peu. Lorsque viendra le temps d'étudier le projet de loi article par article, pour le grand bien des agriculteurs de l'Ouest, nous essaierons d'amadouer le gouvernement libéral, son ministre et son secrétaire parlementaire, nouvellement nommé, le député de Beauséjour.

• (1120)

Également, dans quelques minutes, mon collègue de Champlain fera une intervention sur le projet de loi C–50.

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville): Madame la Présidente, c'est vraiment un plaisir pour moi de prendre la parole pour traiter du projet de loi C–50, qui vise à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Ce projet de loi vise à modifier la loi susmentionnée de manière à permettre à la Commission canadienne du blé de faire des retenues sur le paiement final qu'elle verse aux producteurs de

blé et d'orge afin de financer la recherche sur l'amélioration des qualités génétiques de ces plantes.

Pour commencer, je voudrais donner un résumé des dispositions du projet de loi. Elles autoriseraient des retenues sur le paiement final versé aux producteurs pour chaque période de mise en commun, sauf si le producteur demande à la CCB d'être exempté desdites retenues. Les revenus seraient versés dans un compte spécial établi et géré par la Western Grains Research Foundation.

La CCB doit estimer le montant qu'elle retiendra des producteurs pour verser à ce compte, puis estimer le montant à verser à l'organisme chargé d'administrer le financement des activités de recherche. La CCB versera ensuite cet argent à l'organisme en cause après avoir payé les frais d'administration à la régie qui gère le fonds.

Cet organisme répartirait ensuite l'argent reçu entre des particuliers ou des centres d'amélioration des plantes faisant des recherches sur les nouvelles variétés de blé et d'orge. On établira aussi un compte de réserve dans lequel une partie des retenues sera versée. Ce compte servira à payer les frais engagés pour les contrats de recherche pour le cas où les retenues seraient insuffisantes dans certaines périodes de mise en commun.

L'organisme présenterait au ministre de l'Agriculture, au plus tard à la fin de juin, trois mois suivant la fin de l'exercice précédent, un rapport sur ses activités.

Les retenues commenceraient immédiatement et seraient rétroactives au 1er août 1993, les producteurs étant tenus de déposer un avis avant le 25 février 1995 s'ils décidaient de demander que leurs contributions soient déduites ou remboursées.

Le gouverneur en conseil peut exempter certains producteurs des retenues instituées par ce programme, selon la classe du blé qu'ils vendent ou encore la province ou la région où est produit ce blé.

Ce projet de loi, tout comme les avantages y afférents, repose sur la volonté de donner aux producteurs un rôle dans le soutien et la direction de la recherche en agriculture. Les agriculteurs pourront exercer un certain contrôle pour que la recherche soit mieux assortie à leurs propres priorités, de même qu'aux besoins et aux priorités du marché, et pour qu'on mette au point de nouvelles variétés de blé et d'orge, qui contribueront à une meilleure compétitivité des producteurs canadiens, en affectant un montant supplémentaire de 4,7 millions de dollars à la recherche, ce qui va certainement rapporter aux agriculteurs.

Ce projet de loi vise aussi à établir de nouveaux débouchés et à améliorer les revenus agricoles, ce qui réduirait les coûts de production unitaires. Voilà les arguments à la base de ce projet de loi.

Toutefois, certains aspects me préoccupent, notamment le chevauchement possible des retenues. Certains groupes d'agriculteurs, comme les membres de la commission de l'orge de l'Alberta, ont déjà mis en place des mesures de prélèvement des contributions de l'agriculteur. Y aura-t-il chevauchement entre ces contributions et les retenues effectuées par la Commission canadienne du blé? Cela m'inquiète. En outre, aucun montant précis n'a été fixé pour les retenues et le taux pourrait éventuellement grimper. Cela aussi me préoccupe.

• (1125)

Ce plan vise surtout à produire de nouvelles variétés de récoltes. Toutefois, pour des raisons d'efficacité, dans certains cas, les producteurs devraient peut-être adopter des cultures entièrement différentes. Je crois qu'il est important de tenir compte de ce facteur. Si le budget du ministère de l'Agriculture ne renferme pas les sommes nécessaires pour ce genre de recherche, le ministère devrait établir un ordre de priorités dans les projets de recherche en fonction de son budget et non se contenter de transférer cette dépense aux agriculteurs.

Le dernier rapport du vérificateur général révélait que les efforts du ministère de l'Agriculture dans le domaine de la recherche ont été très mal coordonnés. Je crois qu'il faut faire quelque chose en ce sens et non simplement profiter d'un fonds séparé pour répartir les sommes consacrées à la recherche.

Le coût d'administration de ce programme augmenterait sans doute. Il faudrait donc le soustraire du budget de recherche, ce qui est toujours inquiétant. Je crois qu'il faudrait surveiller très attentivement cet aspect du programme.

Cela dit, le Parti réformiste et moi-même appuyons ce projet de loi pour les raisons suivantes: les contributions à ce fonds de recherche se font automatiquement, mais peuvent être remboursées annuellement si un agriculteur en fait la demande par écrit. Nous proposons que cette demande de remboursement soit facilitée par l'ajout, sur la formule de demande de carnet de permis de la Commission canadienne du blé, d'une case où tout producteur pourrait préciser s'il veut ou non participer au programme et recevoir un remboursement de ses contributions.

Une autre raison qui nous amène à y souscrire, c'est que les représentants du secteur agricole sont en faveur de ce programme. Tout laisse entendre que les organismes agricoles l'approuvent dans une large mesure, comme, d'ailleurs, un bon nombre d'agriculteurs.

En outre, le programme prévoit un investissement de 4,7 millions de dollars supplémentaires dans la recherche sur le blé et l'orge, ce qui est déjà pas si mal, à mon sens, compte tenu des montants d'argent qui sont actuellement consacrés à la recherche sur d'autres produits, comme les pois, les lentilles et le canola.

Si j'ai bien compris, ces fonds consacrés à la recherche seront confiés aux agriculteurs et aux organismes agricoles et ce sont eux qui vont prendre les décisions à cet égard. Il est toujours bon de faire participer les agriculteurs, qui sont les premiers bénéficiaires de cette recherche, à l'allocation des fonds. J'estime donc que c'est une mesure prometteuse.

Une fois encore, le Parti réformiste souscrit à ce projet de loi. Nous proposerons certainement des amendements, à l'étape de l'étude en comité.

Je tiens cependant à souligner que je suis très déçu qu'un projet de loi sur la Commission canadienne du blé n'ait pas une portée plus grande et ne soit pas plus substantiel. S'il y a encore des gens qui doutent de la nécessité de procéder à une réforme en

profondeur de la Commission canadienne du blé, voici un cas qui en dit long.

Jeudi dernier, dans une région au sud du Manitoba, sept agents de la GRC se sont présentés au domicile d'un agriculteur et y ont saisi une grande quantité de documents. Au même moment, dans une ville des environs, d'autres agents de la GRC, des agents spéciaux et des douaniers faisaient de même chez un autre agriculteur.

Mais quel crime abominable ces agriculteurs ont–ils commis pour que toute cette bande d'agents de la GRC, d'enquêteurs spéciaux et de douaniers viennent saisir leurs documents? De quel crime abominable s'étaient–ils rendus coupables? S'agissait–il d'un coup de filet contre des trafiquants de drogue? Ces personnes étaient–elles soupçonnées de détournement de fonds? Était–ce un crime comme celui–là? Non. Ces agriculteurs étaient accusés d'avoir expédié des céréales aux États–Unis sans avoir obtenu au préalable un permis de la Commission canadienne du blé.

• (1130)

Le Canada a signé avec les États–Unis l'Accord de libre–échange qui prévoit la libre circulation du blé et de l'orge entre les deux pays. Nous avons signé cet accord, mais ces gens sont accusés d'avoir expédié du blé ou de l'orge aux États–Unis sans permis. C'est maintenant un crime abominable.

Alors que le gouvernement et les ministres de l'Agriculture et du Revenu ont recours à la manière forte contre des agriculteurs qui essaient simplement de rentabiliser leurs opérations et, dans un cas, de sauver leur exploitation qui est sur le point d'être saisie par la Société du crédit agricole, les ministériels devraient envisager plutôt de modifier la loi qui s'applique à la Commission canadienne du blé et qui interdit aux agriculteurs de profiter de l'Accord de libre–échange. Ce qui est criminel, c'est que le gouvernement refuse d'agir, malgré le très large appui que recevraient de telles modifications chez les agriculteurs.

À mon avis, il faut réformer en profondeur la Commission canadienne du blé. Cette réforme doit viser essentiellement à accorder aux agriculteurs le pouvoir de contrôler directement leur organisation, celle dont ils financent entièrement le fonctionnement.

La Commission canadienne du blé a été établie pour les agriculteurs. Elle était très utile au moment de sa création. Je pense qu'elle a encore probablement un rôle important à jouer, mais il faut que les agriculteurs puissent la contrôler. Il n'est plus acceptable que ce soit des commissaires nommés par le gouvernement qui dirigent la commission comme bon leur semble.

Il faut d'abord que les agriculteurs élisent un conseil d'administration pour avoir la main haute sur cet organisme. Par la suite, j'ignore au juste l'orientation que la commission prendra. Certains agriculteurs m'ont dit quel rôle ils aimeraient faire jouer à la commission, mais c'est à eux de déterminer les modifications qui s'imposent une fois qu'ils en auront pris la charge.

Ce que je propose, c'est que, peu après l'élection d'un conseil d'administration, on mette en place un mécanisme prévoyant diverses solutions concernant l'avenir de la Commission canadienne du blé, des solutions qu'on soumettra aux agriculteurs qui décideront alors de la structure exacte de leur organisation.

Les agriculteurs m'ont dit, entre autres, qu'ils souhaitaient qu'on puisse faire concurrence à la Commission canadienne du blé. Ils veulent être libres de profiter de l'Accord de libre–échange en expédiant leur blé et leur orge vers les marchés des États–Unis et d'ailleurs. C'est ce que les agriculteurs m'ont dit. Dès qu'ils auront obtenu la permission de concurrencer la Commission canadienne du blé, mais certainement pas avant, ils pourront accepter qu'elle s'occupe de céréales, de graines oléagineuses et de cultures spéciales autres que le blé et l'orge.

Les agriculteurs m'ont dit désirer que la commission du blé ne continue de garantir les prêts sur le blé vendu à l'étranger qu'à condition que d'autres pays continuent de faire de même.

Ce sont là quelques–unes des choses que les agriculteurs m'ont dites. Je le répète, je ne vois pas pourquoi le gouvernement semble tellement s'opposer à l'idée d'accorder aux agriculteurs le contrôle de leur organisation. Pourquoi est–il si déterminé à ce que cela ne se produise pas? Je suis absolument convaincu que les agriculteurs n'endureront pas cela encore longtemps. Il y a de l'électricité dans l'air. De plus en plus d'agriculteurs, collectivement ou individuellement, appuient cette évolution de la Commission canadienne du blé.

• (1135)

Je ne parle pas de supprimer la Commission canadienne du blé, mais de l'améliorer pour qu'elle agisse réellement dans l'intérêt des agriculteurs et non seulement dans celui de l'organisation proprement dite. Il faut la rendre démocratique!

Lorsqu'on parle de la commission du blé, on fait valoir à l'occasion qu'un de ses avantages, c'est que, comme il s'agit d'un monopole qui contrôle entièrement les ventes d'exportation de blé et d'orge, les agriculteurs devraient pouvoir obtenir un meilleur prix. La Commission a un pouvoir de négociation.

D'abord, lorsqu'une situation de monopole se produit dans un marché, cela entrave le bon fonctionnement du marché. Ensuite, lorsqu'il s'agit d'acheter des produits destinés à l'exportation, la Commission canadienne du blé a effectivement un monopole. Mais lorsqu'il s'agit de les vendre, elle doit rivaliser avec tous les autres vendeurs du monde. L'argument au sujet du monopole ne tient donc pas. La commission du blé fait partie d'un oligopole de nombreux vendeurs qui exercent tous une certaine influence sur le marché.

Ce genre de raisonnement a changé depuis la création de la commission du blé. À ce moment–là, le blé n'était pas un produit aussi varié qu'il l'est actuellement. Il y avait beaucoup moins de catégories et de types de blé et de marchés. Les clients n'exigeaient pas un produit bien précis. Mais aujourd'hui, il existe sur le marché des dizaines de types différents de blé. Le blé n'est plus simplement du blé. Les clients veulent un produit très précis, ce qui, bien sûr, réduit l'influence de la Commission canadienne du blé.

Au lieu de viser les marchés plus importants, nous recherchons souvent les marchés plus petits, plus difficiles à trouver, qui se limitent à un produit en particulier. Je crois, comme bon nombre d'agriculteurs, que la Commission canadienne du blé ne fait pas du bon travail pour ce qui est de trouver ces petits marchés et de les exploiter. Les agriculteurs et les compagnies céréalières avec lesquelles ils font affaire font de l'excellent travail, et nous devons leur permettre de continuer d'agir ainsi sans que la Commission canadienne du blé ne s'en mêle.

Les temps ont changé et les consommateurs sont très exigeants lorsqu'il est question des produits. Les marchés sont plus petits et rapportent davantage. Faisons des changements au sein de la Commission et permettons aux agriculteurs de participer davantage.

Certains ont dit que la première étape, pour changer la commission, serait de mettre en place un marché continental pour l'orge. Ce pourrait être un point de départ. Cependant, c'est loin d'être suffisant. Je tiens à signaler que, durant la campagne électorale, le ministre de l'Agriculture et le premier ministre ont tous deux promis d'organiser, peu de temps après les élections, un plébiscite sur la mise en place d'un marché continental pour l'orge. Ils pensaient que c'était une bonne idée.

Je me demande pourquoi ils ne donnent pas suite à cette promesse. Les agriculteurs se le demandent aussi. Ils veulent qu'ils l'exécutent maintenant. Ce n'est que raisonnable, n'est-ce pas? Les agriculteurs s'attendent à ce que le gouvernement respecte l'engagement qu'il a pris. Je m'attends, tout comme eux, à ce qu'il le respecte.

Le gouvernement se vante toujours de consulter les gens avant de prendre des décisions. Je ne veux pas parler des consultations générales dans d'autres secteurs, mais des consultations en agriculture. Je tiens à dire que dans le secteur de l'agriculture, le gouvernement a pour ainsi dire limité ses consultations aux organisations gouvernementales et aux dirigeants des organisations agricoles.

Les organisations agricoles sont extrêmement utiles. Elles font beaucoup pour promouvoir leurs produits ou leur secteur d'intérêt, mais il est temps que le gouvernement parle aux agriculteurs, qu'il leur demande comment ils entrevoient leur avenir en agriculture.

Le comité a l'intention d'aller à différents endroits pour étudier la situation de l'agriculture. Malheureusement, il n'a prévu aucune consultation systématique avec les agriculteurs. Le Parti réformiste a, ces derniers mois, proposé au comité un plan très précis quant à la façon d'améliorer considérablement ce programme.

• (1140)

Ce plan consiste à constituer des groupes de discussion, placés sous la direction de conciliateurs qualifiés ou de personnes ayant reçu une formation en ce sens, afin de déterminer quelles sont les questions importantes pour les agriculteurs, les questions dont ils veulent discuter. On organiserait ensuite des consultations et des réunions publiques auxquelles chacun serait invité à participer et qui seraient axées sur ces questions.

S'il n'accepte pas le plan proposé par le Parti réformiste ou n'autorise pas la mise en place d'un processus similaire, le comité ne s'acquitte pas de son rôle et gaspille l'argent des contribuables. Je ne veux pas dire nécessairement que ce soit l'unique solution, mais le plan que nous avons proposé donnera certainement de meilleurs résultats que les plans actuels. J'encourage vivement le ministre à aller de l'avant avec cette proposition.

Pour terminer, je voudrais dire que nous appuyons le projet de loi C-50. Il est vraiment dommage que, tant que nous y étions, nous n'ayons pas apporté de changements plus radicaux à la Loi sur la Commission canadienne du blé. En fait, ce changement équivaut, à mon avis, à ajuster le rétroviseur d'une vieille guimbarde que l'on devrait plutôt remplacer par une voiture flambant neuf. J'encourage ce gouvernement à s'enquérir auprès des agriculteurs du nouveau modèle qu'ils veulent.

M. Gagliano: Madame la Présidente, je tiens à vous aviser qu'à compter de maintenant dans le présent débat et jusqu'à nouvel avis, les députés ministériels partageront leur temps de parole, soit 10 minutes et cinq minutes pour les questions et observations.

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi visant à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé, surtout compte tenu des observations que vient de faire mon collègue du Parti réformiste. Je partagerai mon temps de parole avec ma collègue de la circonscription de Dauphin—Swan River.

Comme le ministre le disait plus tôt, le projet de loi modificatif permettra d'effectuer des retenues sur les ventes de la Commission canadienne du blé, nommément les ventes de blé dans les quatre provinces de l'Ouest et les ventes d'orge au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Le projet de loi mérite l'appui de tous les députés pour deux très bonnes raisons. Tout d'abord, il ouvre la voie à une augmentation annuelle de 4,7 millions de dollars des fonds de recherche, en particulier dans la mise au point de nouvelles variétés de blé. Pourquoi le Parti réformiste favoriserait-il la tenue d'un long processus de consultation de groupes d'agriculteurs qui sont déjà en faveur des modifications, puisque cela ne ferait que retarder encore davantage une recherche précieuse? Cette façon d'agir n'aurait aucun sens puisque le projet de loi bénéficie déjà d'un soutien à la base.

Deuxièmement, il est un fait encore plus important, qui rejoint ce que je disais à l'instant, à savoir que le dépôt du projet de loi C-50 fait suite à une requête précise de l'industrie du grain. En répondant rapidement à cette requête, le gouvernement reconnaît l'importance de la recherche et met en évidence le fait qu'on ne peut plus s'en remettre uniquement au gouvernement pour soutenir la recherche. Le succès passe nécessairement par des alliances stratégiques avec l'industrie.

Ma circonscription, Saskatoon—Humboldt, comprend une partie de la ville de Saskatoon et une vaste région rurale. Je représente une circonscription qui est urbaine-rurale dans une proportion de 60 p. 100 à 40 p. 100 respectivement. À la même époque l'an dernier, pendant la campagne électorale, j'employais une bonne partie de mon temps à me déplacer en voiture dans la partie rurale de ma circonscription. Je me rappelle m'être arrêtée le long de la route au nord de Domremy pour m'entretenir

avec quelques agriculteurs. Je présume que c'est ce que le Parti réformiste appelle consulter les agriculteurs au sujet de leurs vues. Lawrence et André Georget ont pris le temps de me faire part de certaines de leurs préoccupations.

La semaine dernière, j'ai eu pendant une demi–heure une rencontre agréable et informative avec des représentants de la Commission canadienne du blé de ma province, la Saskatchewan. Nous avons discuté de nombreux sujets, notamment des dispositions concernant les retenues, que nous examinons aujourd'hui. Un des représentants m'a fait valoir, à juste titre, que la recherche supplémentaire rendue possible par ces modifications bénéficiera non seulement aux producteurs mais à l'ensemble des Canadiens. Tous les Canadiens bénéficieront d'un meilleur crédit du fait de l'augmentation du financement de la recherche.

• (1145)

Comment est venu ce plan de retenues? Il faut savoir que la Western Grains Research Foundation, constituée de 12 organismes agricoles des Prairies, avait demandé au gouvernement d'adopter une mesure législative qui permettrait aux producteurs d'investir une partie de leurs bénéfices dans la recherche sur l'amélioration des qualités génétiques des plantes.

La Western Grains Research Foundation est responsable devant les producteurs ainsi que devant le gouvernement fédéral quant à la façon dont elle utilise les fonds de recherche. Les producteurs pensent que la recherche sur l'amélioration des plantes pourrait conduire à de nouvelles variétés qui, à leur tour, permettraient au secteur de maintenir et même d'accroître sa part du marché. Tout cela pour un investissement de la part du producteur se montant à 0,5c. par boisseau ou 20c. par tonne.

Voici un autre point intéressant. Des études ont montré que le rendement des investissements dans la recherche agricole peut dépasser 50 p. 100. Dans le cas de la mesure législative à l'étude, cela pourrait signifier des revenus additionnels de 400 millions de dollars par an pour les agriculteurs des Prairies. C'est dû au fait que la recherche agricole est susceptible de conduire à des variétés capables de produire 15 p. 100 de plus que les variétés existantes tout en ayant la même teneur en protéines.

Cela m'amène à autre chose. Comme je le disais plus tôt, ma circonscription de Saskatoon—Humboldt comprend une vaste zone rurale ainsi que le tiers environ de la ville de Saskatoon. Dans cette partie de la ville, il y a l'Université de la Saskatchewan et le Collège d'agriculture, un des collèges fondateurs en 1907, qui jouit d'une excellente réputation dans le domaine de la recherche agricole.

Juste au nord de l'université, le long des rives de la South Saskatchewan, se trouve Innovation Place, un regroupement d'entreprises de recherche qui se consacrent à la recherche biotechnologique, au développement et à la commercialisation. Je suis donc particulièrement heureuse de parler de ce projet de loi à la Chambre.

Les producteurs savent que la recherche est essentielle à l'industrie agricole. Ils savent que leur avenir dépend de leur capacité de cultiver des récoltes qui répondent aux demandes d'un marché en constante évolution. Les producteurs savent également que s'ils n'investissent pas dans la recherche, ils risquent d'être devancés par leurs compétiteurs.

Les agriculteurs d'Australie, des États–Unis et de l'Union européenne assument un rôle direct dans le renouvellement des programmes d'amélioration du blé et de l'orge depuis des années. Aux États–Unis, plus de 15 États ont un système de retenues sur le blé. Elles sont faites au niveau de l'État au premier point de vente. Ces retenues sont généralement facultatives, mais le taux de participation est élevé, ce que nous espérons également. La commission australienne du blé a un système obligatoire de prélèvements depuis cinq ans.

J'ai mentionné, au début, les partenariats entre le gouvernement et l'industrie. Celle–ci appuie fortement le projet de loi C–50. Cette initiative des producteurs a été bien accueillie par l'industrie et elle continuera de progresser avec l'aide des 12 organismes agricoles des Prairies qui constituent la Western Grains Research Foundation.

Pour ceux qui ne sauraient pas qui sont les membres de cette organisation, je précise que ce sont l'Union des producteurs de grain, la Western Canadian Wheat Growers Association, les Manitoba Pool Elevators, le Saskatchewan Wheat Pool, l'Alberta Wheat Pool, le Prairie Canola Growers Council, les Flax Growers of Western Canada, les Keystone Agricultural Producers, la Western Barley Growers Association, l'Oat Producers Association of Alberta, l'Association canadienne des producteurs de semences et Unifarm.

Cinq de ces organisations sont aussi membres de la Fédération canadienne de l'agriculture et surtout, toutes ces organisations ont soumis la question à leurs membres, qui ont réagi par un vote de confiance sans équivoque. Je répète que cette procédure est une forme de consultation, et je doute fort que les membres de ces organisations seraient reconnaissants envers le gouvernement de vouloir procéder à une autre consultation aux frais des contribuables. Ceci ne ferait d'ailleurs que confirmer que les producteurs sont effectivement en faveur de cette forme de retenue à des fins de recherche.

Quelles sont les contributions que verse actuellement le gouvernement pour la recherche en agriculture? Agriculture et Agroalimentaire Canada a dépensé plus de 2,5 millions de dollars dans la recherche sur le blé, au cours de la dernière campagne agricole, et huit millions dans la recherche sur l'orge. Le ministère maintiendra son engagement à l'égard de la recherche. Par ailleurs, les retenues proposées par les producteurs assureront un financement supplémentaire à la recherche ce qui nous aidera à mieux rivaliser avec nos concurrents. Ces fonds supplémentaires nous permettront de doubler nos programmes de recherche sur des variétés de blé et d'orge. Le gouvernement ne peut pas y parvenir seul, et c'est pourquoi nous sommes tellement heureux d'avoir un tel partenariat avec les producteurs canadiens, à des fins de recherche.

Je veux revenir un moment sur les explications du ministre au sujet du fonctionnement du système. D'abord, les producteurs de blé et d'orge de l'Ouest consentent à des retenues facultatives de 20c. la tonne pour le blé, et de 40c. la tonne pour l'orge.

• (1150)

Ces prélèvements effectués par la Commission canadienne du blé seront versés au fonds de recherche.

Les modifications dont nous sommes saisis aujourd'hui permettront à la Commission canadienne du blé de consacrer les sommes prélevées à la recherche. Ce n'est pas la commission qui attribuera ces fonds, mais la Western Grains Research Foundation, organisme voué à la recherche et dirigé par les producteurs.

La fondation mettra sur pied deux comités de recherche s'occupant l'un de l'orge et l'autre du blé. Ces comités s'assureront que les sommes prélevées servent à financer des projets de recherche entrepris dans l'Ouest par des centres spécialisés dans la mise au point de variétés nouvelles d'orge et de blé.

Les prélèvements sont facultatifs et les producteurs qui désirent s'y soustraire n'ont qu'à en faire la demande par écrit. Comme je le disais plus tôt, ces prélèvements seront une source supplémentaire de financement de la recherche. Ils ne viennent pas remplacer un mode de financement existant.

Appuyer ce projet de loi, c'est donner au secteur agricole les moyens de mettre au point et d'appliquer des technologies nouvelles grâce aux sommes ainsi prélevées. Ces technologies nous donneront plusieurs longueurs d'avance sur nos concurrents.

Le but ultime de cette mesure législative est d'assurer un meilleur revenu aux agriculteurs au moyen de deux mécanismes. On vise, d'une part, à accroître la production de blé et d'orge en mettant au point des variétés nouvelles plus hâtives, résistant aux maladies et aux insectes et ayant un rendement plus élevé et, d'autre part, à maintenir ou à augmenter les ventes de blé et d'orge en mettant au point des variétés présentant des caractéristiques recherchées par les consommateurs.

Le gouvernement tient à former des partenariats stratégiques pour atteindre ses objectifs de recherche. Nous avons invité l'industrie à se joindre à nous en tant que partenaire responsable à part égale de notre avenir, et notre offre a été acceptée.

Je recommande l'adoption de ce projet de loi visant à modifier la Loi sur le Commission canadienne du blé de façon à ce que cette dernière puisse procéder à des retenues facultatives afin de financer la recherche sur l'amélioration des qualités génétiques des plantes. Nous apporterons un appui financier à ce programme parce que ce sont les producteurs de l'Ouest qui en sont directement responsables, mais aussi parce que cette mesure législative incarne le désir des producteurs de travailler en coopération avec le gouvernement pour améliorer leur compétitivité.

M. Charlie Penson (Peace River): Madame la Présidente, j'apprécie les observations de la députée de Saskatoon—Humboldt. Je sais qu'elle représente une circonscription agricole. Je voudrais qu'elle explique plus en détail ce qu'elle pense de la consultation effectuée auprès des associations professionnelles agricoles.

Sauf erreur, la députée a mentionné que ces associations appuyaient le projet de loi sur les retenues dont nous sommes saisis. Compte tenu des propos de mon collègue de Végréville, il serait peut–être important d'élargir la base de la consultation dans les audiences qui se poursuivent actuellement. Mon collègue a proposé que le ministère rencontre des agriculteurs.

Même si l'on est favorable aux associations professionnelles agricoles, on doit admettre que ces dernières ne parlent pas au nom des agriculteurs. Il suffit de regarder le nombre de leurs membres. Est–ce qu'on s'entend pour dire qu'il serait important de consulter un grand nombre de producteurs agricoles, et pas seulement des associations professionnelles agricoles, pour s'assurer d'un appui en faveur des retenues proposées?

Est–ce qu'on ne convient pas aussi qu'il serait préférable que les administrateurs de la Commission canadienne du blé soient élus au lieu d'être nommés par le gouvernement fédéral? Est–ce que cela ne stimulerait pas l'appui dont nous avons besoin pour bâtir une industrie agricole solide?

Mme Sheridan: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. À propos de la consultation, je crains que le député de Végréville n'ait, dans ses observations, confondu plusieurs stratégies.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui a précisément pour objet de modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé pour qu'un montant additionnel de 4,7 millions de dollars soit consacré au financement de la recherche. Cette mesure semble recevoir l'appui de la base puisque, sauf erreur, les 12 membres de cet organisme parlent en grande partie pour ceux qu'ils représentent, c'est–à–dire les producteurs mêmes.

J'ai dit au député tout à l'heure que nous ferions un gaspillage en retardant ces retenues aux fins de la recherche, puisque les dollars recueillis pourraient immédiatement être investis dans des projets visant à améliorer les plantes, ce qui profiterait aux producteurs, à l'industrie et, comme je l'ai mentionné, à tous les Canadiens.

• (1155)

J'ai peut–être mal compris le député de Végréville, mais je crois qu'il a déclaré que nous devions procéder à un vaste examen de la Commission canadienne du blé et de ses fonctions. Cela prendrait beaucoup de temps et nuirait à la contribution précieuse que l'initiative prévue dans le projet de loi C–50 pourrait apporter à la recherche. Voilà tout l'objet de mon intervention.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Madame la Présidente, permettez–moi de clarifier la situation pour la députée qui vient d'intervenir. J'ai bien précisé que le Parti réformiste appuie le projet de loi. J'ai également affirmé que la mesure législative n'apportait à la Commission canadienne du blé que très peu de changements par rapport à ce qui nous semble nécessaire. La Commission canadienne du blé a besoin de changements considérables et radicaux. Je ne faisais que réclamer ces changements, en espérant que je les verrai de mon vivant. Le plus tôt sera le mieux.

Mon adjointe vient de m'appeler pour me dire qu'elle venait de recevoir un coup de téléphone d'un de mes électeurs qui est un peu confus, car il entend les députés parler de «checkoff» et se demande qui est ce Bill Checkoff et pour quelle équipe il joue. Joue–t–il pour les Oilers d'Edmonton? Il ne le sait pas. Mon adjointe lui a expliqué qu'il s'agissait de l'expression utilisée pour parler des prélèvements et non du nom d'un joueur de hockey. Je voulais simplement apporter cette précision.

La députée a mentionné le montant consacré à la recherche dans le domaine de l'agriculture. Je voudrais savoir quels avantages nous procureront ces subventions. Je préférerais que la députée nous parle des avantages que nous pouvons espérer et non pas du montant investi, car elle semble se glorifier des sommes consacrées à cette fin. J'aimerais que la députée réponde à ma question. Quels sont les avantages?

Mme Sheridan: Madame la Présidente, je suis toujours heureuse de répondre aux questions que peuvent me poser les réformistes. Je voudrais remercier le député qui appuie le projet de loi, ainsi que nos collègues du Bloc qui approuvent le concept général à l'étude aujourd'hui.

J'admets que le projet de loi n'apporte qu'un petit changement. Je ne crois pas toutefois qu'on accomplirait grand–chose dans la vie si on se disait toujours: «Si nous ne pouvons tout régler aujourd'hui, mieux vaut ne rien faire du tout.»

Je voudrais également demander au député de Végréville des précisions sur le nouveau style politique que devait adopter le Parti réformiste, notamment son engagement à intervenir parfois pour dire: «Oui, il s'agit d'une bonne initiative. Nous l'appuierons. Faisons–le dès aujourd'hui. S'il y a un autre aspect de la question qui nous préoccupe, nous l'examinerons plus tard.»

Le ministre a fait savoir qu'il chercherait constamment à améliorer et à accroître l'efficacité de la Commission canadienne du blé. Cette question fera peut–être l'objet d'un autre débat. Nous serions sûrement heureux de recueillir l'avis du député à ce sujet; nous pourrions tenir des consultations en ce sens.

Pour l'instant, nous sommes saisis d'un projet de loi qui permettra d'augmenter immédiatement les subventions à la recherche. Nous devrions nous en tenir à cette question.

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River): Madame la Présidente, en tant que députée de Dauphin—Swan River, je voudrais partager avec mes collègues députés et vous–même quelques pages fascinantes de l'histoire du Canada.

Et cela, pour appuyer le projet de loi qui a été déposé devant la Chambre des communes en vue de modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé. Ces modifications ont pour objectif l'instauration d'un prélèvement facultatif sur les ventes de blé et d'orge, en vue de contribuer au financement des recherches dans le domaine de la sélection végétale dans l'ouest du Canada. Lancé à l'initiative des producteurs, ce projet vise à affecter un montant supplémentaire de 4,7 millions de dollars par année pour financer la recherche. Ces fonds seront gérés par la Western Grains Research Foundation, organisation publique constituée à l'échelle fédérale et à laquelle adhèrent 12 organismes agricoles des Prairies.

Ce sont les colons de lord Selkirk, établis dans la vallée de la rivière Rouge, au Manitoba, qui furent les premiers à cultiver le blé au Canada, en 1812. Il ne reste aucune trace des noms des blés ainsi importés. En 1842, M. David Fife reçut d'un ami un échantillon du grain qui allait constituer la variété Red Fife. Il s'agissait d'impuretés extraites d'un échantillon prélevé dans une cargaison de blé d'hiver de la Pologne. Une fois poussé, ce blé comportait quelques épis plus vigoureux que les autres en apparence. On a donc pris soin de mettre de côté les grains de ces épis et de les multiplier pour obtenir du blé qu'on appela Red Fife et qui a été introduit au Manitoba en 1870. Ce blé s'est vite imposé parmi les autres variétés de printemps cultivées dans cette région et, avec le temps, est devenu la norme internationale en ce qui concerne la qualité meunière et boulangère typique du blé canadien de force roux de printemps.

• (1200)

À mesure que la culture du blé s'est répandue de l'ouest vers le nord et l'est du Canada, on s'est assez vite rendu compte que la brièveté de la saison estivale allait, tôt ou tard, restreindre l'expansion des régions productrices de blé. Les sélectionneurs ont donc commencé à concentrer leurs efforts sur la mise au point de variétés précoces.

C'est alors que M. Charles Saunders est entré en scène. M. Saunders était sélectionneur à la ferme expérimentale centrale d'Agriculture Canada, à Ottawa. Il était le fils de M. William Saunders, qui avait fondé cette même ferme en 1885. C'est au cours de l'été 1892 que le jeune Saunders a commencé à tenter des croisements entre le célèbre Red Fife et une variété hâtive de blé de force roux de printemps provenant de l'Inde.

Après 10 années de travaux de sélection, M. Saunders est parvenu à obtenir une lignée croisée appelée Marquis, qui est devenu un blé réputé dans le monde entier. On dit que c'est précisément grâce à ce blé que le Canada s'est taillé sa réputation de pays producteur de blé de qualité supérieure. Sa performance était telle que toutes les variétés inférieures ont pratiquement été balayées et que Marquis est demeuré la variété étalon pour les blés panifiables canadiens pendant la majeure partie de ce siècle.

Depuis l'époque de M. Saunders, des méthodes de sélection beaucoup plus perfectionnées ont vu le jour, mais le défi entre l'homme et la nature demeure entier. Les sélectionneurs ont poursuivi leurs efforts pour obtenir d'autres variétés plus vigoureuses, plus précoces, résistantes à l'égrènement et à la rouille et exemptes des défauts qui ont causé des difficultés aux premiers producteurs des Prairies.

Le Canada a produit certaines de ses variétés les plus connues en cherchant à obtenir une plus grande résistance à la rouille de la tige tout en leur conservant d'excellentes qualités meunières et boulangères.

Je crois que ce bref survol historique a sa place dans notre débat sur l'importance des modifications proposées à la Loi sur la Commission canadienne du blé qui visent à instituer un prélèvement volontaire sur les ventes de blé et d'orge. Les fonds ainsi accumulés permettront aux sélectionneurs canadiens de continuer à mettre au point de nouvelles variétés, ce qui aidera le

Canada à garder son avantage concurrentiel et assurera la viabilité de notre secteur céréalier.

La sélection végétale nous permet de créer des variétés plus résistantes aux maladies et aux insectes et ayant un rendement et une qualité supérieurs. Chaque variété doit être conçue de façon à s'adapter à des conditions particulières. Par exemple, les variétés destinées à l'est de la Saskatchewan et au Manitoba doivent résister à des souches de rouille de la feuille et de la tige qui évoluent rapidement. Dans l'ouest de la Saskatchewan et en Alberta, les variétés doivent résister à la sécheresse. Quant aux variétés de blé destinées aux régions situées plus au nord, elles doivent être suffisamment hâtives pour réduire au minimum les pertes attribuables aux gelées précoces.

Depuis le début des années 30, plus de 600 variétés ont été enregistrées au Canada et, depuis 1990, plus de 70 variétés de plantes à graines résistant à la maladie, au froid et au stress végétal ont été créées.

On pourrait se demander si, après toutes ces années, nous sommes sur le point d'obtenir la variété de blé parfaite. C'est loin d'être aussi simple que cela. Nos sélectionneurs ont accompli des prouesses en mettant au point des variétés adaptées aux différentes conditions de culture et aux difficultés propres au Canada. Cependant, il ne faut pas oublier que les céréales sont constamment soumises à de nouvelles menaces. Les parasites et les maladies contre lesquels nous luttons ne finissent pas toujours par disparaître et, lorsque nous réussissons à en vaincre, d'autres prennent leur place.

Il faut aussi penser qu'il se peut qu'une variété très bien adaptée à nos besoins pendant cinq ou 10 ans ne trouve plus preneur sur les marchés.

L'un des rôles essentiels du sélectionneur moderne consiste à mettre au point des variétés qui nous permettront de répondre aux exigences nouvelles et diversifiées des marchés internationaux. C'est grâce à la sélection végétale que nous pouvons cultiver de meilleures céréales à partir desquelles il sera possible de produire, par exemple, de la pâte à pain congelée ou des nouilles de type asiatique ayant exactement la consistance qu'il faut pour surpasser nos concurrents.

Les frais liés à la recherche ne se limitent pas aux activités menées en laboratoire pour croiser deux variétés de blé. Pour trouver le gène requis, disons un gène donnant de la résistance face à une souche particulière de rouille, le sélectionneur devra peut-être chercher du côté des herbages naturels de notre pays. Il doit se renseigner sur les qualités meunières, boulangères et autres des plantes de blé auxquelles il travaille, car les nouvelles variétés doivent posséder ces qualités qui répondent aux besoins de l'utilisateur final et qui sont les principales caractéristiques du blé canadien.

• (1205)

Des essais doivent être menés sur les nouvelles variétés. Avant de pouvoir recommander l'enregistrement d'une variété, on doit mener des essais pendant au moins deux saisons et normalement trois saisons sous la surveillance d'un comité de spécialistes habilité par mon collègue, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Toutes les variétés doivent être enregistrées avant d'être mises en marché.

Le coût est-il élevé? Certainement. En vaut-il la peine? Absolument. Les spécialistes du domaine estiment qu'un programme de recherche consacré aux blés de toutes classes, bien coordonné et suffisamment financé, donnera des résultats probants après 10 ou 15 ans, des résultats tels que l'obtention de variétés produisant des rendements de 15 p. 100 supérieurs à ceux des variétés existantes tout en possédant la même quantité de protéines. Ces gains de rendement seraient obtenus indépendamment des autres progrès réalisés grâce aux fonds de recherche existants.

En supposant que le blé se vende 125 $ la tonne, un accroissement de rendement de 15 p. 100 se traduirait par des recettes brutes additionnelles de quelque 400 millions de dollars pour les céréaliculteurs de l'Ouest. Peut-être cela explique-t-il la clairvoyance des producteurs canadiens qui ont eux-mêmes demandé que ce programme de prélèvements soit mis en place et qui sont prêts à investir un montant correspondant à moins d'un cent le boisseau ou environ 20c. l'acre. À mon avis, ils ont pris une excellente décision financière.

Je recommande fortement que la Loi sur la Commission canadienne du blé soit modifiée afin de permettre que des retenues soient déduites, à la discrétion des producteurs, sur les ventes de blé et d'orge dans le but d'appuyer la recherche sur l'amélioration des plantes.

L'appui des députés donnera aux producteurs un programme de recherche qu'ils souhaitent avoir et qui rendra des comptes directement aux producteurs qui le financent. Il renforcera l'engagement de ce gouvernement à poursuivre la recherche dans un contexte où l'industrie joue un rôle de partenaire stratégique en partageant les responsabilités.

En donnant leur appui à ce projet de loi, les députés signifieront à la Western Grains Research Foundation qu'elle doit poursuivre l'important travail entrepris par les David Fife et les Charles Saunders de ce pays. Et, ce qui est encore plus important, ils appuieront également la recherche future sur l'amélioration des plantes, qui garantit aux producteurs canadiens une forte présence sur le marché international.

[*Français*]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac): Madame la Présidente, je voudrais féliciter notre collègue qui vient d'intervenir sur le projet de loi C-50, une allocution très optimiste. Le passé n'étant pas garant de la cote d'optimisme qu'elle nous présente ce midi.

Est-ce que l'intervenante pourrait indiquer à cette Chambre quel est le minimum de participation des agriculteurs à ce volontariat de participation à 0,40 $ et 0,20 $ la tonne métrique, soit pour le blé ou l'orge, afin d'amasser les 4,7 millions anticipés par le ministère de l'Agriculture?

Le ministère de l'Agriculture estime que 90 p. 100 des céréaliers de l'Ouest vont embarquer librement, mais, bien sûr, il y a une clause qui permet éventuellement à un céréalier de retirer sa participation.

Voici ma question. Dans cinq ans, si seulement 40 ou 50 p. 100 des agriculteurs paient pendant que les autres bénéficient des fruits de la recherche, est-ce que le volontariat sera encore toléré, si à peine 40 ou 50 p. 100 des agriculteurs acceptent volontairement de payer pour la recherche et le développement?

• (1210)

Et une autre de mes craintes est de voir un éventuel gouvernement libéral se retirer petit à petit de la recherche et du développement en agriculture. C'est un danger qui nous guette. C'est un danger qui est là.

Je dois vous confier, madame la Présidente, que je ne fais pas confiance à outrance au Parti libéral dans la recherche et le développement agricole.

[*Traduction*]

Mme Cowling: Madame la Présidente, le député d'en face pose une excellente question. Il me trouve optimiste. Je tiens à lui rappeler que nous sommes un nouveau gouvernement.

J'entrevois bien sûr l'avenir avec optimisme. Je suis une agricultrice. J'ai été élue à la Chambre après avoir longtemps participé activement aux affaires locales et avoir oeuvré au sein de grands organismes agricoles à l'échelle du pays qui s'intéressent à l'élaboration de la politique en matière d'ovoculture. Je sais à quel point il est important d'avoir un programme de retenues facultatives pour financer la recherche sur l'amélioration des qualités génétiques du blé et de l'orge dans les provinces de l'Ouest.

Voilà longtemps que les agriculteurs en parlent, et c'est pourquoi il est tellement important que notre gouvernement passe à l'action. Nous, les libéraux, nous tenons la promesse que nous avons faite à ces céréaliers.

Je tiens à mentionner que dans ma circonscription de Dauphin—Swan River, Jim Parker, un de mes électeurs de Gilbert Plains, a fait oeuvre de pionnier dans le domaine de l'amélioration des plantes. C'est un optimiste qui représente clairement un modèle de participation des producteurs à l'amélioration des qualités génétiques des plantes. Il a lui–même mis au point une variété de blé plus résistante à la rouille. Cela montre bien à quel point les agriculteurs tiennent à la recherche et en reconnaissent l'importance.

[*Français*]

M. Réjean Lefebvre (Champlain): Madame la Présidente, mon collègue de Frontenac, porte–parole en matière d'agriculture, a fait le tour des questions soulevées par le projet de loi C–50, concernant la Commission canadienne du blé. Je vous dirai que je suis bien d'accord avec lui sur le fait qu'il est primordial d'encourager les initiatives des gens qui veulent prendre leur développement en main, comme c'est la situation des producteurs céréaliers de l'Ouest.

Depuis notre élection en octobre dernier, on entend l'utilisation du mot concertation à toutes les sauces, plus souvent qu'autrement. Cela veut dire qu'on rencontre de nombreux groupes d'un secteur bien particulier: on parle, on jase et on compile leurs recommandations dans un joli document qui ira garnir la tablette. Il est donc certain que pour une fois où la bureaucratie n'entrave pas la volonté des gens, nous ne nous opposerons pas à une initiative désirée par les producteurs céréaliers.

Deux aspects de la loi ont néanmoins attiré mon attention. Il s'agit tout d'abord du processus par lequel la Commission canadienne du blé remettra les fonds de recherche à l'institut concerné, puis du caractère facultatif de la contribution des producteurs. Dans le projet de loi, il est stipulé que la Commission canadienne du blé a 180 jours pour remettre les fonds à l'organisation de recherche, après la période de mise en commun.

Dans le cas présent, l'organisme de recherche sera la Western Grains Research Foundation, puisque la proposition d'effectuer les prélèvements provient de ce groupe. Cet organisme regroupe 12 associations agricoles des Prairies et semble le choix le plus logique. Selon cette fondation, les recettes brutes que tireraient les agriculteurs des travaux de recherche seraient de l'ordre de 400 millions de dollars. Le projet de loi donne par ailleurs à la Commission canadienne du blé la responsabilité d'identifier l'organisme qui utilisera le fonds de recherche. Cette fois–ci, le choix apparaît faire l'unanimité. Cependant, par souci de protection de l'argent des producteurs, un amendement pourrait être proposé pour que le projet de loi stipule que l'organisme soit identifié par vote auprès des représentants des producteurs de blé et d'orge. Si, par exemple, la fondation était abolie ou si de nouvelles fondations émergeaient, il serait préférable d'agir par consultation que de laisser la Commission agir comme unique décideur.

• (1215)

Je me permettrai de mentionner au passage que bien que les commissaires de la Commission proviennent du secteur agricole, ils sont tous les cinq nommés par le ministre. Pour ce qui est de la formule volontaire de la contribution des 20c. et des 40c., elle ne ferait pas long feu au Québec où on préconise les retenues obligatoires.

Je comprends que cette approche ne soit pas la même dans l'Ouest, notamment à cause du développement historique différent de l'agriculture dans les Prairies. On pourrait reprocher à l'approche facultative de permettre à des individus de profiter des bénéfices de la recherche sans contribuer à son financement. Par contre, elle permet aussi aux producteurs à plus faibles revenus et qui ne peuvent contribuer au fonds de recherche d'en bénéficier malgré tout. Il serait néanmoins pertinent de fixer un taux de participation minimal en–dessous duquel la formule de prélèvement devra être révisée ou abolie.

Par ailleurs, puisque les taux des retenues sont fixés par décret du gouverneur en conseil, conseillé ici par la Commission canadienne du blé, il devrait être précisé que toutes les variations des taux devraient faire l'objet au préalable d'une consultation auprès de l'ensemble des organismes que représentent les producteurs de blé et d'orge de l'Ouest.

Je terminerai par une dernière mise en garde. Les recherches que permettra d'effectuer cette loi devraient être orientées pour répondre aux besoins de l'ensemble des producteurs. Il serait malheureux que la recherche effectuée se concentre sur des problèmes propres aux entreprises d'une taille spécifique.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Madame la Présidente, comme nous n'avons pu faire de remarques après ses premières observations à la Chambre, je voudrais d'abord féliciter le premier orateur du Bloc, le député de Frontenac, de sa nomination au poste de porte–parole du Bloc québécois pour l'agriculture et l'agroalimentaire.

En outre, en ce qui concerne les préoccupations déjà soulevées par le Bloc, un député de ce parti a dit, par inadvertance, que la

Commission canadienne du blé achetait du blé et de l'orge canadiens. La commission n'achète pas de blé ou d'orge canadien. Elle vend du blé et de l'orge canadiens au nom des producteurs de l'Ouest. Elle n'achète donc pas de grain du tout.

En ce qui a trait à la crainte que cette mesure n'entraîne des dédoublements ou des frais pour les contribuables, l'une des caractéristiques valables de cette modification législative—je tiens à tirer cela au clair—, c'est qu'elle ne coûtera absolument rien aux contribuables canadiens.

Les frais d'administration de la Commission canadienne du blé et de la fondation de recherche seront soustraits des frais prélevés volontairement auprès des producteurs.

[*Français*]

M. Lefebvre: Madame la Présidente, nous sommes toujours inquiets du chevauchement et du dédoublement des programmes. Je crois qu'ici, ils n'existeront pas, enfin, on l'espère, afin de ne pas causer de préjudices aux céréaliers de l'Ouest. Déjà, par leur cotisation de 40c. et de 20c., ils se trouvent à payer en double pour la recherche.

[*Traduction*]

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris): Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir de prendre part au débat sur le projet de loi C–50 dans le climat d'optimisme et de satisfaction que fait naître la saison des récoltes dans tout le pays.

Notre agriculture et notre secteur agroalimentaire se positionnent pour aborder l'avenir avec une confiance renouvelée et une nouvelle vigueur que nous prenons aujourd'hui, et à ce que les initiatives que nous prendrons plus tard s'inscrivent dans un vaste plan à long terme conçu pour une industrie moderne et progressiste qui n'est rien de moins que la meilleure au monde.

• (1220)

La recherche est essentielle pour atteindre les objectifs du gouvernement, soit de faire du Canada un chef de file en agriculture et dans le secteur agroalimentaire. Sans elle, les céréaliculteurs des Prairies canadiennes n'auraient jamais acquis la réputation de produire le blé de la plus haute qualité au monde. Cette réputation, qui fait l'envie du monde entier, est bien méritée et le gouvernement entend la préserver, la protéger et la promouvoir.

Dans sa plate–forme exposée dans le livre rouge, le gouvernement s'est fermement engagé à appuyer la recherche. A l'heure actuelle, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire consacre chaque année environ 21,5 millions de dollars à la recherche sur le blé et huit millions à la recherche sur l'orge. Les producteurs reconnaissent que nous devons faire plus pour ne pas nous laisser distancer par nos concurrents et que le gouvernement ne peut pas et ne doit probablement pas se charger de tout.

Les producteurs ont examiné ce que nous devions faire pour préserver notre réputation internationale, pour rester à la hauteur de nos concurrents comme l'Australie et la CEE, qui investissent lourdement depuis quelques années dans leurs propres programmes de recherche sur le blé et l'orge. Ils ont pris conscience que nous devions consacrer davantage de ressources à la recherche.

C'est pourquoi je recommande à la Chambre d'appuyer les modifications proposées à la Loi sur la Commission canadienne du blé. Elles visent à permettre la perception de retenues ou de prélèvements volontaires pour le blé et l'orge qui aideraient à financer la recherche phytogénétique dans l'ouest du Canada. On estime que cette initiative permettra d'ajouter 4,7 millions de dollars aux fonds affectés à la recherche dont je parlais tout à l'heure.

Qu'espèrent accomplir les producteurs des Prairies avec cette injection de fonds dans la recherche sur l'amélioration des plantes? Continuer à développer de nouvelles variétés, à servir de nouveaux marchés et à mieux faire face à des conditions climatiques qui changent.

Comme le ministre l'a expliqué ce matin, ces recherches sur les plantes permettent de créer de nouvelles variétés qui résistent à la maladie et aux insectes, dont le rendement quantitatif et qualitatif est supérieur. Ce programme de retenues volontaires a été proposé au gouvernement par la Western Grains Research Foundation, organisme qui finance des recherches efficaces dans l'Ouest.

L'idée a surgi au cours de débats entre les organisations de producteurs sur le problème du financement de la recherche. Ces organisations n'ont ni demandé de fonds supplémentaires au gouvernement ni levé les bras au ciel en désespoir de cause parce qu'on ne leur offrait pas d'argent. Elles ont plutôt élaboré un plan d'action qui traduisait leur désir d'assumer carrément une part des responsabilités.

Depuis, la Western Grains Research Foundation a travaillé avec mon collègue, l'honorable ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, afin d'élaborer un mécanisme pour mettre en oeuvre leur proposition. C'est cette proposition que je demande à la Chambre d'appuyer aujourd'hui. Je crois que cette mesure législative est, en fait, un excellent exemple de projet de partenariat qui profitera à tout le secteur.

Même si la mesure législative qui est présentée aujourd'hui à la Chambre exige la modification de la Loi sur la Commission canadienne du blé, tous les fonds seront gérés par une tierce partie. On mettra l'accent sur les travaux qui permettront de répondre aux besoins futurs du marché. Et la fondation devra répondre aux mêmes producteurs qui la financent. Elle aura à rendre des comptes au moyen d'un rapport annuel à tous ceux qui détiennent des carnets de permis, à tous les producteurs qui, en fin de compte, sont libres de retirer leur appui à tout moment. Tout producteur qui ne souhaite pas participer au programme peut se retirer simplement par écrit.

La fondation s'attend à un taux de participation de plus de 90 p. 100, en raison des initiatives mises de l'avant par les producteurs dont j'ai parlé tout à l'heure.

Grâce à des partenariats comme celui–ci, la recherche et le développement de pointe continueront de recevoir un appui. Les céréaliculteurs de l'ouest du Canada ont demandé l'appui du gouvernement. Ils souhaitent recevoir notre appui pour ces modifications législatives à la Loi sur la Commission canadienne du blé, afin de pouvoir réserver une partie de leur revenu pour l'avenir. Un avenir qu'ils pourront assurer grâce à la technologie.

• (1225)

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Madame la Présidente, j'aimerais que le député de Brandon—Souris me donne son opinion. Dans son exposé, que j'ai écouté d'ailleurs avec beaucoup d'attention, il parle de l'importance de la recherche et du développement.

Est–ce que le député de Brandon—Souris s'engage ce midi à faire pression sur son bon gouvernement pour qu'il débloque des fonds?

Je me contenterais de 700 000 $ ou 800 000 $ annuellement en fonds pour faire de la recherche et du développement sur les produits de l'érable qui sont, heureusement ou malheureusement, produits presque exclusivement au Québec.

[*Traduction*]

M. McKinnon: Madame la Présidente, en ce qui a trait aux différents éléments de ce projet de loi, nous ne parlons que du blé et de l'orge.

Je ferai observer aux députés d'en face que, dans le cas des 21 millions de dollars déjà investis dans les secteurs agroalimentaire et agricole, il s'agit de crédits affectés par ce ministère dans le cadre du processus budgétaire.

S'il s'agit du 0,5c. du montant de 4,5 millions dont nous parlons aujourd'hui, cela ne concerne que la recherche sur le blé et l'orge. Voilà pourquoi je me borne à dire que je ne souscrirais pas à l'octroi de crédits supplémentaires qui ne seraient pas affectés exclusivement à la recherche sur l'orge et le blé.

M. Wayne Easter (Malpèque): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C–50, principalement parce qu'il concerne la Commission canadienne du blé, l'un des meilleurs organismes de commercialisation au Canada et au monde.

La plupart de mes commentaires porteront sur la Commission canadienne du blé, car c'est l'organisme qui autorisera les retenues sur les ventes de blé dans les quatre provinces de l'Ouest et sur les ventes d'orge en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie–Britannique.

Il faut souligner que les retenues dont il est question ici sont facultatives. En ma qualité de député, je m'oppose à l'idée d'imposer aux agriculteurs une contribution qui pourrait être considérée comme une autre forme de taxe. Je répondrai partiellement à la question précédente en disant que le gouvernement doit absolument consacrer une partie des recettes de l'État à la recherche et au développement. La population canadienne profite grandement de toute hausse des retombées économiques de la recherche et du développement, particulièrement dans le secteur de l'agriculture.

L'aspect facultatif du programme témoigne de la volonté des agriculteurs de coopérer et de travailler ensemble, par le truchement de la Commission canadienne du blé et d'autres organismes semblables, à l'amélioration de la recherche et du développement, comme ils le font déjà pour la commercialisation.

Conformément à l'objectif initial de la Commission canadienne du blé, les retenues visent à lutter contre les iniquités et les inefficacités inhérentes à tout marché non balisé.

Il est important de noter que l'orge de l'Alberta n'est pas touché par ce projet de loi. J'aurai certaines questions à poser plus tard au comité à cet égard. Je veux savoir et je demanderai si la recherche sera faite en double. Je veux savoir et je demanderai si les producteurs d'orge de l'Alberta auront le choix de contribuer à la recherche par le truchement de la commission de l'Alberta ou de la Commission canadienne du blé.

Permettez–moi de traiter précisément du projet de loi. Celui–ci vise l'accentuation de la recherche portant sur les qualités génétiques des plantes. La recherche sur la qualité génétique des plantes, que les contributions proposées doivent financer, est censée être bénéfique pour les revenus agricoles, grâce à deux mécanismes. D'abord elle réduira le coût de production unitaire en améliorant le rendement des terres cultivées puisque les variétés obtenues seront plus résistantes aux maladies et aux parasites. Ensuite, elle assurera la stabilité et l'augmentation des exportations en permettant la découverte de variétés qui posséderont les qualités recherchées.

• (1230)

Il est primordial de commercialiser et d'exporter ces variétés améliorées de façon à maximiser le rendement pour les producteurs et c'est exactement le rôle que doit jouer la Commission canadienne du blé.

Avant d'aller plus loin, il faudrait savoir ce que le gouvernement envisage, à l'heure actuelle, pour la Commission canadienne du blé. Je voudrais revenir à la politique que nous avons annoncée en mai de l'année dernière. Je vais vous citer le livre rouge. Je suis persuadé que nos vis–à–vis réformistes voudront entendre ceci. On dit dans le livre qu'une stratégie agroalimentaire efficace et efficiente doit prévoir des orientations et des programmes, comme de bons offices de commercialisation, la Commission canadienne du blé et des programmes de stabilisation visant à atténuer les fluctuations des cours et à assurer un rendement suffisant pour les producteurs, les transformateurs et d'autres gestionnaires productifs dans le système.

Je souscris à cet engagement et j'appuie entièrement la Commission canadienne du blé. Je continue de recevoir des appels, car j'ai déjà joué un rôle très important dans l'Ouest. Les agriculteurs de la région s'adressent à moi pour souligner que notre gouvernement doit maintenir cet appui face aux attaques qui viennent d'une partie de l'industrie à ce moment–ci.

En effet, certains critiquent la Commission canadienne du blé, et ce, depuis un certain nombre d'années. Cela ne devrait pas

nous surprendre. Ils comptent sur des gains personnels à court terme aux dépens de l'industrie dans son ensemble. Ils s'en prennent aux institutions canadiennes, alors qu'ils devraient s'attaquer au problème fondamental qui accable le secteur céréalier, c'est–à–dire l'application du programme de subventions aux exportations des États–Unis.

En fait, je pense que certains de ces groupes défendent les intérêts des sociétés américaines, plutôt que ceux de l'industrie canadienne.

Hier, j'ai été choqué de voir des députés réformistes donner leur aval dans cette enceinte aux pratiques illégales de ceux qui violent la loi sur la commercialisation de nos produits par la Commission canadienne du blé. Je trouve vraiment surprenant qu'un parti qui parle de respect de la loi, d'ordre et de justice souscrive à des pratiques de ce genre. C'est tout à fait honteux!

Les deux principales caractéristiques qui distinguent la structure canadienne de commercialisation centrée autour de la Commission canadienne du blé sont le guichet unique de vente et l'établissement de prix communs. Je pense que je ferais mieux de parler un instant de ces deux aspects. Tout d'abord, pour ce qui est du guichet unique de vente, la Commission canadienne du blé est le seul agent accrédité pour la vente du blé et de l'orge canadiens sur les marchés extérieurs. Cela permet de s'assurer qu'on offre aux marchés la qualité et la quantité de céréales voulues. La commission a ainsi un pouvoir de négociation et la souplesse qu'il faut pour obtenir le meilleur rendement possible au profit des agriculteurs. C'est un organisme qui maximise le rendement offert aux producteurs primaires, qui travaille dans leur intérêt, qui trouve les marchés et qui effectue les études de marché au nom de tous les producteurs canadiens ou de tous les producteurs relevant de sa compétence.

Le second élément important, c'est l'établissement de prix communs. À ce titre, la Commission canadienne du blé veille à ce que les agriculteurs profitent également des ventes, quel que soit le moment ou l'endroit où leurs céréales sont vendues. Le produit de la vente est déposé dans un des comptes de livraisons en commun. Tous les agriculteurs livrant la même qualité de blé recevront le même rendement à la fin de la campagne agricole. Le gouvernement fédéral comble tous les manques à gagner.

Mon vis–à–vis soulève de drôles de questions dans cette enceinte. La raison pour laquelle j'insiste tellement sur ce principe, c'est que, étant originaire de la côte est, je constate que l'industrie de la culture des pommes de terre rate des occasions, car elle ne possède pas d'organisme comme la Commission canadienne du blé, qui maximise le rendement des producteurs et défend leurs intérêts. J'ai vu comment ce principe fonctionne. Je me rends compte que les choses vont beaucoup mieux avec un organisme comme celui–là qu'avec le marché réduit à l'essentiel dont j'ai parlé plus tôt.

• (1235)

Un élément très important de la Commission canadienne du blé est son comité consultatif. Je ne prendrai que quelques instants pour expliquer de quoi il s'agit. Le comité consultatif se compose de 11 membres élus qui représentent plus de 130 000 titulaires de carnets de permis dans tout l'ouest du Canada. Il tient des élections tous les quatre ans. Il donne de judicieux conseils à la commission au sujet de ses initiatives de marketing.

Je crois que mon temps de parole est presque écoulé. J'aurais aimé pouvoir parler des contestations. Les Américains et le Parti réformiste, en face, semblent assurément les seuls à vouloir s'en prendre à la Commission canadienne du blé et à tenter de se défaire de cette excellente organisation de marketing. Les députés remarqueront que nous avons eu gain de cause dans les quatre contestations qu'ont lancées les États–Unis.

En terminant, je voudrais dire qu'il est extrêmement important que le gouvernement libéral respecte ses engagements envers la Commission canadienne du blé, engagements qu'il a pris dans l'Ouest aux dernières élections qu'il a remportées. En tant que député, et bien que je vienne de l'Est, je suis convaincu que cette commission est capable de maximiser le rendement des producteurs primaires.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, j'ai écouté avec énormément d'attention, et ce qui me surprend, c'est la vigueur avec laquelle le député de Malpèque a pris cause et partie en faveur de la Commission canadienne du blé. Alors, comme lui, je viens de l'Est, du Québec précisément, et j'aurais quatre questions à formuler au député de Malpèque, des questions qui pourraient nécessiter un long développement, mais je me contenterai d'une réponse brève.

Est–ce que le député de Malpèque est fier de la Commission canadienne du blé? Est–ce que le député de Malpèque trouve que la Commission canadienne du blé, durant les douze derniers mois, a été suffisamment dynamique pour trouver de nouveaux marchés? Est–ce que le député de Malpèque pourrait nous dire s'il croit que la Commission canadienne du blé est suffisamment démocratique? Et finalement, est–ce que le député de Malpèque croit que la nomination des membres, faite par le gouvernement, le lieutenant–gouverneur en conseil, est aujourd'hui, en 1994, une bonne chose, comme elle l'était en 1949?

[*Traduction*]

M. Easter: Monsieur le Président, je suis extrêmement fier de la Commission canadienne du blé. J'ai eu la chance de voyager beaucoup à l'étranger. Quand ils voient ce que fait la Commission canadienne du blé, les agriculteurs du monde entier voudraient bien avoir leur propre commission.

Ces 12 dernières années, la Commission canadienne du blé a été dynamique. Certes, son dynamisme dans certains domaines laisse à désirer. Mais il faut comprendre que l'une des difficultés auxquelles s'est heurtée la Commission canadienne du blé est le fait que, ces neuf dernières années, nous avons eu au Canada un gouvernement qui ne croyait pas aux principes de la commission et qui faisait tout pour empêcher cet organisme de fonctionner aussi efficacement que possible.

Parlant de démocratie, j'ai mentionné il y a un moment le Comité consultatif de la Commission canadienne du blé. Si l'on regarde ce qu'a fait ces neuf dernières années le gouvernement précédent, celui qui vient de perdre les élections, on s'aperçoit qu'il n'a jamais fait appel au Comité consultatif de la Commis-

sion canadienne du blé, le représentant élu des agriculteurs, parce qu'il ne voulait pas entendre ce que les représentants élus des agriculteurs avaient à dire à l'appui de la commission. Le gouvernement précédent a porté préjudice aux agriculteurs démocratiquement élus qui, en grande majorité, appuient la Commission canadienne du blé dans l'Ouest.

• (1240)

Pour ce qui est des commissaires, il existe plusieurs concepts de commercialisation. Si les commissaires sont nommés, ils devraient siéger au gré du gouvernement. Personnellement, j'estime que nous devrions enquêter sur les commissaires actuels afin de nous assurer que ceux qui ont été nommés par le gouvernement précédent agissent bien dans l'intérêt des politiques visant à renforcer et à maintenir la Commission canadienne du blé et n'essaient pas de nuire à la commission de l'intérieur. Le principe retenu: les commissaires sont des personnes nommées à cause de leurs connaissances de la commercialisation. Ce n'est pas comme des élections, où les gens sont élus selon leur popularité. Ils sont nommés en raison de leur expertise en matière de commercialisation. Sont nommées les personnes qui sauront le mieux commercialiser les produits pour le compte des agriculteurs.

M. Leon E. Benoit (Végréville): Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au député de Malpèque.

Je lui demanderais d'abord des éclaircissements. Mon collègue a dit que nous fermions les yeux sur les infractions à la loi que commettent des agriculteurs en expédiant du blé aux États–Unis sans avoir obtenu de permis de la Commission canadienne du blé. C'est tout à fait faux et mon collègue déforme délibérément la position du Parti réformiste.

Le député a également déclaré que le Parti réformiste entend détruire la Commission canadienne du blé. Il sait que cela n'est pas conforme à la réalité et que nous ne voulons nullement la disparition de cet organisme.

Mes questions sont au nombre de trois. La position gauchiste et purement socialiste de mon collègue concernant la Commission canadienne du blé jouit–elle de l'appui de son parti? Le député croit–il que les agriculteurs devraient décider de la façon de diriger leur organisation, la Commission canadienne du blé? Ou mon collègue tient–il à ses principes socialistes au point de refuser de céder aux agriculteurs le contrôle de leur organisation?

Ma dernière question concerne le comité consultatif, qui représente 110 détenteurs de permis. Quel pouvoir ont–ils? Je vais répondre à sa place car je sais qu'il ne le fera pas. Ils n'ont aucun pouvoir. Pourquoi ne pas élire un conseil d'administration qui aurait des pouvoirs?

M. Easter: Monsieur le Président, je tâcherai de répondre brièvement. En ce qui a trait à la première question, il se peut que j'aie mal interprété le Parti réformiste. J'espère qu'un député réformiste invoquera le Règlement plus tard aujourd'hui et demandera au gouvernement de porter des accusations contre ceux qui enfreignent les lois du territoire. Cela contribuera peut–être à clarifier les choses.

Ces députés ont essayé de parler de pratiques non efficientes. Je voudrais dire une chose avant de m'asseoir. La Commission canadienne du blé a réduit considérablement son personnel ces dernières années. En fait, la commission, qui compte actuellement 430 employés, effectue chaque année des transactions commerciales de 4,5 à 5 milliards de dollars, qui se traduisent par des coûts d'administration de moins de 3,5c. le boisseau de blé et de 2,8c. le boisseau d'orge. La Commission canadienne du blé est donc très efficace dans les opérations qu'elle effectue pour le compte des agriculteurs.

Mon collègue sait pertinemment que les principes démocratiques exigent que le comité consultatif qui conseille la Commission canadienne du blé soit élu. C'est également au nom de la démocratie que mon parti a promis au cours de la dernière campagne électorale de renforcer, maintenir et appuyer la Commission canadienne du blé et c'est ce que nous avons l'intention de faire. Nous avons été élus pour le faire et nous respecterons cet engagement.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'apprécie de pouvoir participer à ce débat. Je voudrais donner mon opinion, d'abord sur le projet de loi C–50, avant de faire quelques observations sur certains des points qui ont été soulevés dans cette assemblée.

Comme nous le savons, ce projet de loi vise avant tout à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé. Cela nous permet, en tant que membres de cette Chambre, de considérer la Commission canadienne du blé dans son ensemble et de porter quelques jugements. Pour le moins, cela nous donne l'occasion de faire connaître notre opinion à cette assemblée.

• (1245)

Le projet de loi C–50 a un but précis, permettre une retenue facultative sur les paiements finals aux producteurs de blé et d'orge, et verser l'argent ainsi recueilli à des programmes de recherche sur l'amélioration des plantes. C'est là–dessus que devrait porter surtout notre discussion, mais il y a certainement d'autres points qui méritent d'être soulevés dans ce domaine.

Lorsque l'on parle de retenues facultatives, il faut bien voir que c'est un peu une forme de taxation pour les producteurs. Il me semble qu'ils devraient avoir le droit de déterminer s'ils acceptent le principe ou non.

Nous savons qu'un certain nombre de représentants de l'industrie ont approuvé ce programme. C'est bien. Les agriculteurs qui sont membres d'organisations ont été consultés et nous pensons que c'est aussi une bonne chose.

Nous reconnaissons que l'initiative de cette mesure législative ne vient pas entièrement du gouvernement, même s'il vient à en prendre le crédit en citant le livre rouge, mais de la Western Grains Research Foundation qui, par diverses actions, a réussi à faire accepter l'idée de la modification que l'on étudie aujourd'hui.

Cet organisme de recherche regroupe 12 organisations agricoles des Prairies, et on peut dire qu'il a fait un excellent travail dans le domaine du financement et de la recherche pour les agriculteurs du Canada.

Quelques fructueux projets de recherche financés par la Western Grains Research Foundation sont déjà en cours au centre de recherche d'Agriculture Canada, qui est situé dans ma circonscription, Lethbridge. J'en profite pour les présenter aujourd'hui.

Le président du conseil de la Western Grains Research Foundation, M. Roy Piper, a rappelé au député de Végréville que son organisme s'efforce de stimuler le financement de la recherche sur les céréales depuis sa fondation en 1981.

Il a dit plus précisément: «Nous offrons des subventions d'environ un million de dollars par année. Le total cumulatif des subventions payées et engagées jusqu'en 1996 s'élève à 11,5 millions.» M. Piper dit aussi: «Cinquante pour cent de cette somme est consacré à des projets d'amélioration des qualités génétiques du blé, de l'orge, du canola, ainsi que des récoltes et des plants de légumineuses à graines.» La plus grande partie de cet argent a été versée aux stations de recherche d'Agriculture Canada et aux universités du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Je n'ai que des louanges à formuler à cette organisation pour le soutien qu'elle offre. C'est certainement très avantageux pour nous, agriculteurs.

Il vaut la peine de mentionner les subventions actuellement versées, dans ma circonscription, à la recherche sur le contrôle biologique du puceron russe du blé, qui risque de dévaster les récoltes de céréales du sud de l'Alberta et d'autres régions du Canada, si on le laisse continuer ses ravages.

Il vaut aussi la peine de mentionner la recherche sur le canola réalisée à l'Université de l'Alberta qui bénéficie aussi d'une subvention. Elle porte sur la réduction de graines vertes dans le canola au moyen de la biotechnologie. Nous savons tous que la présence de graines vertes dans le canola diminue sa valeur et le rendement net que peuvent en tirer les agriculteurs du Canada.

C'est en grande partie en raison de l'appui exprimé à l'endroit du projet de loi C–50 par les principaux intéressés de l'industrie céréalière, et de l'excellent travail réalisé dans le cadre des projets financés par la Western Grains Research Foundation depuis 1981, que le Parti réformiste appuie le projet de loi.

L'élément central de cette mesure, comme l'a souligné et expliqué le ministre, c'est la nature volontaire du programme. Les producteurs de blé et d'orge de l'Ouest verseront volontairement des redevances de 20c. la tonne de blé, et de 40c. la tonne d'orge. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails. Cette disposition oblige le gouvernement à rendre compte de ce qu'il fait de cette taxe.

• (1250)

On demande 20c. par tonne de blé et 40c. par tonne d'orge. J'espère qu'il n'y aura pas d'augmentation anormale de ce prélèvement imposé par le gouvernement. Toute augmentation devrait être décidée en consultation avec non seulement les organismes agricoles dont nous avons parlé aujourd'hui, mais aussi les agriculteurs canadiens car c'est une taxe qui s'ajoute à nos coûts.

Parlons maintenant de la disposition permettant aux agriculteurs de ne pas participer. Cette disposition présente plusieurs avantages. Tout d'abord, elle apporte un certain degré d'autodiscipline, ce qui est difficile à instaurer dans un cadre bureaucratique. Le caractère facultatif du programme—qui le demeurera j'espère—permettra aux agriculteurs qui n'approuveront pas la façon dont la fondation fonctionne ou attribue les fonds, de retenir leur contribution jusqu'à ce que cette dernière réponde à leurs objections. Cela devrait l'obliger à être à l'écoute des producteurs et à agir de façon responsable.

Le deuxième avantage que présente le caractère facultatif du projet de loi C–50, c'est qu'il offre une certaine souplesse aux agriculteurs en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts. Ceux qui seront dans une situation difficile ne seront pas obligés de contribuer au programme, pas plus que ceux ayant fait une récolte particulièrement mauvaise. Par ailleurs, les agriculteurs qui ne verront pas en quoi un projet de recherche donné pourrait leur être utile ne pourront être forcés à participer.

Comme l'a expliqué plus tôt mon collègue de Végréville, le Parti réformiste votera en faveur du projet de loi C–50 en raison du caractère facultatif des prélèvements, mais aussi parce qu'il a reçu l'appui des mouvements agricoles membres de la Western Grains Research Foundation. J'ai toutefois certaines réserves à l'égard de ce projet de loi.

En effet, le gouvernement pourrait y voir une façon de refiler aux agriculteurs le coût de la recherche et du développement qui sont de son ressort. D'après le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, les 4,7 millions de dollars qui devraient être prélevés chaque année pour financer la recherche sur l'amélioration des qualités génétiques des céréales, viendront s'ajouter aux sommes que le gouvernement consacre déjà à la recherche et au développement dans le secteur agricole.

Autrement dit, il ne s'agit pas d'une nouvelle répartition des fonds déjà prévus au budget, mais plutôt d'une nouvelle source de financement gérée par un organisme privé et qui viendra renforcer les efforts du gouvernement dans le domaine de la recherche et du développement.

Compte tenu de l'inflation, l'appui gouvernemental à la recherche en agriculture a diminué depuis quelques années. Si le gouvernement fait d'autres compressions dans les programmes de recherche agricole, la Western Grains Research Foundation en souffrira beaucoup.

Personne ne nie que les producteurs ont un rôle à jouer pour soutenir la recherche en agriculture. Ce sont eux qui bénéficient directement du financement dans ce domaine. Par conséquent, il n'est que raisonnable qu'ils en assument une partie des coûts. Les agriculteurs canadiens ont toutefois besoin de l'aide de leur gouvernement pour faire face à leurs concurrents sur les marchés mondiaux, car ces derniers bénéficient de nombreuses subventions. Au moment où les gouvernements des États–Unis, de la Communauté européenne et de l'Australie augmentent leur soutien financier aux programmes d'amélioration des qualités géné-

tiques des plantes, le gouvernement canadien ne devrait pas réduire son appui.

Toute tentative pour faire de la fondation un pendant à la recherche financée par le gouvernement, plutôt que son complément, nuira à la compétitivité de l'industrie agricole du Canada. Aujourd'hui, à la Chambre, le ministre a donné l'assurance que le gouvernement ne réduirait pas sa contribution au chapitre de la R–D en ce qui concerne le blé et l'orge. Je le respecte d'avoir fait cette déclaration à la Chambre et, en tant que député de l'opposition et membre de la communauté agricole de l'Alberta, j'entends lui demander de rendre compte de cet engagement.

• (1255)

Comme je l'ai dit plus tôt, un des meilleurs éléments de ce projet de loi est le caractère facultatif des retenues. Le Parti réformiste voudrait bien que cette caractéristique soit plus répandue. Nous croyons que les exportateurs de grains du Canada ne devraient pas être tenus de poursuivre leurs activités strictement par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé.

Notre parti encourage la mise en oeuvre de dispositions de retrait spéciales pour les entrepreneurs qui veulent occuper des créneaux spéciaux sur les marchés d'exportation. Si les agriculteurs croient pouvoir obtenir pour leur produit, en particulier pour leur orge, un meilleur prix que le prix négocié par la Commission canadienne du blé, nous estimons qu'ils devraient être libres de le faire.

Au lieu d'accorder cette liberté aux agriculteurs, le gouvernement actuel a déjà montré qu'il appuiera le monopole de la Commission canadienne du blé. J'en prends pour preuve ce qui s'est passé cette année lorsque les agriculteurs ont voulu profiter des prix élevés sur le marché américain. Au lieu d'encourager ce bel esprit d'entreprise, Revenu Canada et la Commission canadienne du blé se sont entendus pour imposer de lourdes amendes à tous les céréaliculteurs des Prairies qui tenteraient de transporter et de vendre eux–mêmes du grain aux États–Unis.

Lorsque nous, du Parti réformiste, parlons de dispositions de retrait des agriculteurs, que ce soit du programme de contribution à la recherche prévu dans le projet de loi C–50 en particulier ou du système de mise en commun des céréales en vue de l'exportation de la Commission canadienne du blé en général, ce dont nous parlons en fait, c'est de choix. Les agriculteurs doivent avoir la liberté de mener leurs affaires comme ils l'entendent. Le Parti réformiste doute sérieusement de la capacité de l'actuelle Commission canadienne du blé d'offrir la souplesse et la liberté qu'exigent maintenant les agriculteurs canadiens.

Il serait bon de commencer par examiner le fonctionnement de la Commission canadienne du blé. Je ne propose pas de la dissoudre. En fait, beaucoup d'agriculteurs l'appuient, mais beaucoup souhaitent aussi qu'elle modifie son mode de fonctionnement.

Cela fait des années que la Commission canadienne du blé joue un rôle vital en aidant les agriculteurs à percer les marchés céréaliers étrangers. Toutefois, j'estime qu'elle exerce un quasi–monopole sur toutes les ventes, quasi–monopole qui n'est pas nécessaire et qui ne fait qu'étouffer l'esprit d'initiative des agriculteurs qui souhaitent commercialiser eux–mêmes leurs céréales.

Une autre caractéristique de la Commission canadienne du blé qui doit être évaluée: sa nature antidémocratique. Puisque son conseil d'administration est nommé par le gouvernement, les producteurs qui sont partisans d'une plus grande liberté face à la Commission ne disposent d'aucun moyen démocratique d'influencer ses décisions. Les réformistes estiment qu'il faut prendre des mesures pour démocratiser la Commission canadienne du blé. Nous avons déjà eu une discussion à la Chambre à ce sujet.

Les gens qui font actuellement partie de la commission doivent leur poste à des nominations politiques. Il est fort probable que la plupart d'entre eux ont été nommés par le gouvernement précédent. Je suis convaincu que le gouvernement a l'intention de remplacer ces gens le plus tôt possible par des amis du régime. Mais qu'en est–il des agriculteurs dans ce système? Ils n'ont pas le pouvoir de choisir leurs représentants au sein de l'une des commissions les plus importantes du Canada, à savoir la Commission canadienne du blé, et celle–ci est en situation de monopole.

La pratique actuelle des nominations politiques devrait être abandonnée et le conseil d'administration devrait être composé de producteurs élus dans le cadre d'un processus juste et ouvert. Le premier effet d'une telle transformation serait de rehausser la légitimité de la Commission canadienne du blé. Les agriculteurs sauraient qu'ils ont le moyen d'infléchir la politique de l'organisme en votant. En outre, on peut penser qu'ils accepteraient de meilleure grâce les décisions d'une commission démocratiquement élue.

Cette démocratisation accroîtrait par ailleurs la sensibilité de la commission. Non seulement l'élection des membres les encouragerait à écouter les agriculteurs, mais ceux–ci seraient en mesure de contraindre les membres élus à leur rendre des comptes au moment des élections.

En guise de conclusion, je reprendrai rapidement les principaux arguments que j'ai tenté de faire valoir aujourd'hui.

• (1300)

Les réformistes ont décidé d'appuyer le projet de loi C–50 pour deux raisons. Premièrement, nous croyons qu'un système de prélèvements volontaires donne aux producteurs une certaine flexibilité et un choix quant à la façon d'investir dans leur avenir. Deuxièmement, nous sommes confiants que ce programme encouragera la Western Grains Research Foundation à répondre aux préoccupations des agriculteurs. De plus, nous appuyons le projet de loi C–50 parce qu'il permet aux organisations de producteurs, dans ce cas la Western Grains Research Foundation, de prendre en main leur propre destinée. Les décisions quant à la façon de dépenser l'argent recueilli grâce au système de prélèvements seront prises par les intervenants du secteur privé et non par le gouvernement.

Enfin, j'ai dit aujourd'hui qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le secteur agricole au Canada. Nous avons plus précisément besoin d'une réforme de la Commission canadienne du blé elle–même. En préconisant la démocratisation de son

conseil d'administration, nous espérons encourager la création d'une Commission canadienne du blé qui soit plus flexible et qui réponde mieux aux besoins des agriculteurs canadiens.

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, je prends la parole au nom du caucus du Nouveau Parti démocratique pour faire quelques brèves observations au sujet du projet de loi C–50, qui vise à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Le gouvernement libéral propose cette mesure afin d'inaugurer le programme de retenues facultatives pour la recherche sur le blé et l'orge. Cela me paraît une excellente initiative de la part du gouvernement de même que de la part des producteurs et de ceux qui y sont favorables.

Cela rappelle l'initiative des producteurs de légumes secs de la Saskatchewan qui ont été assujettis au fil des années à des retenues aux fins de la recherche, pour améliorer leurs débouchés, pour procurer de meilleurs bénéfices aux producteurs des cultures de légumes secs qui sont pratiquées dans la province de Saskatchewan.

Ce programme s'y est révélé très fructueux. Je prédis que le programme proposé sera très fructueux également s'il est bien administré par le gouvernement et par les administrateurs des organismes de financement de la recherche sur le blé et l'orge.

Le programme de retenues proposé en l'occurrence a fait l'objet de discussions entre les agriculteurs de l'Ouest au cours des dernières années. Il n'y a pas de forte opposition aux principes du programme, et le gouvernement répond à une proposition de la Western Grains Research Foundation. La proposition a été élaborée par les producteurs et les organismes agricoles, par les milieux de la recherche et par la Commission canadienne du blé.

La Western Grains Research Foundation propose un prélèvement de 20c. la tonne de blé et de 40c. la tonne d'orge, ce qui produirait des recettes évaluées à 3,8 millions de dollars pour le blé et à 900 000 $ pour l'orge. Les prélèvements seront retenus sur le paiement final versé par la Commission canadienne du blé à compter du paiement final pour la campagne agricole de 1993–1994. Ces fonds seront portés automatiquement aux comptes distincts établis et administrés par la Western Grains Research Foundation.

Le projet de loi permet de soustraire des retenues le blé tendre et l'orge commercialisé aux points de livraison en Alberta. C'est un point qui nécessite un plus ample examen et plus d'explications. Le gouvernement albertain a présenté une longue liste de retenues sur les produits agricoles.

Dans le cas des producteurs d'orge, nous croyons qu'une partie des fonds sert à une campagne permanente de contestation contre la Commission canadienne du blé. Tous les agriculteurs devraient se soumettre au programme de retenues proposé dans le projet de loi. Les agriculteurs de l'Alberta vont bénéficier des recherches financées par ceux de la Saskatchewan et du Manitoba, alors que les membres de l'Association des producteurs d'orge de l'Alberta utilisent leurs prélèvements pour combattre la Commission canadienne du blé qui tâche de bâtir leur industrie.

Si les producteurs d'orge albertains veulent continuer à effectuer des retenues à des fins politiques, ça les regarde. Le programme de retenues a pour but d'encourager la recherche pour l'amélioration des plantes et de réduire les coûts d'administration du programme. Par ailleurs, l'Association des producteurs d'orge, dont font partie les producteurs albertains, les membres de la Western Grains Research Foundation et d'autres ont dit qu'il n'est pas logique de soustraire ces producteurs à l'application du programme facultatif de retenues.

Je voudrais demander au député réformiste de Lethbridge comment lui et le Parti réformiste peuvent concilier leur appui au projet de loi et le fait qu'ils n'incitent pas davantage les agriculteurs albertains à participer au programme de retenues et à contribuer ainsi à la recherche et à la prospérité de leur industrie, au lieu d'utiliser leur argent pour contester la Commission canadienne du blé et faire campagne contre elle?

M. Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, je ne peux donner qu'une réponse générale et non entrer dans les détails.

Je crois comprendre que l'Association des producteurs d'orge de l'Alberta s'est donné comme rôle de promouvoir son organisation et de contribuer à la recherche. Je ne serais pas d'accord pour dire que l'association fait de la politique simplement parce qu'elle essaie de montrer que la Commission canadienne du blé ne joue pas son rôle.

• (1305)

La Commission canadienne du blé préoccupe davantage les producteurs individuels, qui financent leur propre campagne contre elle. Ce sont des entrepreneurs qui estiment pouvoir commercialiser leur produit eux–mêmes et développer un marché aux États–Unis et ailleurs dans le monde et voudraient avoir la chance de le faire. Ce que nous devrions faire, par ce projet sur la Commission canadienne du blé, c'est leur permettre de prendre ces initiatives.

Les producteurs ne doivent pas pouvoir jouer sur tous les tableaux. Si un producteur souhaite faire cavalier seul sur un marché libre, il doit prendre ses propres risques et ne pas pouvoir se raccrocher soudain à la Commission canadienne du blé si les conditions paraissent plus alléchantes. Il y a donc place pour un compromis dans la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Je crois que les producteurs albertains veulent jouer leur rôle dans les efforts de recherche et développement, notamment sur l'orge.

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour donner mon avis sur le projet de loi C–50, qui vise à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Le projet de loi vise à permettre à la CCB de faire des retenues volontaires sur les ventes de blé dans les quatre provinces de l'Ouest et les ventes d'orge en Saskatchewan, au Manitoba et en Colombie–Britannique. Les fonds recueillis, qu'on estime à 4,7

millions de dollars par année, seraient administrés par la Western Grains Research Foundation et serviraient à la recherche sur l'amélioration des qualités génétiques des plantes.

Les fonds consacrés à la recherche viseraient à accroître les revenus agricoles de deux manières: par l'amélioration du rendement de l'orge et du blé à l'aide de variétés plus résistantes aux maladies et aux ravageurs, et par la mise au point de variétés possédant des caractéristiques particulières exigées par le marché.

La Loi sur la CCB donne des précisions sur les retenues qu'on peut faire sur les paiements finaux. Ce projet de loi modifierait la Loi sur la CCB de manière à permettre à celle–ci de faire des retenues volontaires pour la recherche. Le projet de loi renferme un certain nombre de dispositions dignes de mention.

D'abord, la CCB serait légalement autorisée à faire des retenues volontaires sur les paiements finaux qu'elle verse aux producteurs aux fins de la recherche sur l'amélioration des plantes. Il s'agit ici d'une mesure législative responsable qui aura essentiellement pour effet d'aider les producteurs de grain de l'Ouest à assurer l'avenir et la viabilité de leur industrie.

Le programme est volontaire, mais j'estime que la participation sera très élevée, car la plupart des agriculteurs, moi y compris, reconnaissent l'importance de la R–D. Le programme pourrait recueillir 4,7 millions de dollars de plus pour la recherche sur l'amélioration des plantes. C'est un chiffre non négligeable si l'on tient compte du fait que les centres de recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ont dépensé 18,7 millions de dollars pour la recherche sur le blé en 1991–1992, et 10,5 millions de dollars pour la recherche sur l'orge.

Les chercheurs ont exprimé l'avis que l'établissement d'un programme de recherche bien coordonné et suffisamment financé sur 10 à 15 ans dans toutes les grandes catégories de blé de l'Ouest pourrait mener à la mise au point de variétés donnant un rendement supérieur de 15 p. 100 aux variétés actuelles pour une même teneur en protéines.

Si l'on se fonde sur le prix actuel du blé qui est de 125 $ la tonne, le rendement accru se traduirait par des rentrées brutes pour les retenues de recherche évaluées à 400 millions de dollars par année environ.

Les programmes de recherche financés par les producteurs ne sont pas nouveaux. C'est une pratique bien établie qui est conforme à nos obligations à l'égard du GATT, car ces programmes ne sont touchés par aucune restriction. Plus de 15 États américains possèdent des programmes semblables pour le blé où les retenues sont effectuées au niveau de l'État au premier point de vente.

• (1310)

Les retenues peuvent être remboursées sur demande dans un délai de 60 jours. Elles sont habituellement volontaires et le taux de participation est élevé. De façon générale, la plus grande partie des fonds servent aux activités de développement des marchés et de production intérieure. Une faible portion du fonds est aussi attribuée à la recherche.

Je signale en outre l'exemple de l'Australie. La Australian Wheat Board a un fonds semblable pour le blé depuis la campagne 1989–1990. Dans ce cas–là, une retenue non volontaire est effectuée pour financer en partie la recherche sur l'amélioration des plantes. Elle est fixée à environ 1,5 p. 100 du prix de revient. Ainsi, comme les députés peuvent le constater, le Canada n'innove pas ici; nous ne faisons que du rattrapage.

Le projet de loi prévoit également que le gouverneur en conseil fixe le taux des retenues et en exempte certains détenteurs de certificat selon le produit qu'ils vendent et la région qu'ils habitent. Selon une étude sur les besoins des programmes visant à améliorer les variétés, il faut investir annuellement trois millions de dollars de plus dans le secteur du blé et un million de dollars de plus dans celui de l'orge.

Dans son plan d'entreprise, la Western Grains Research Foundation propose un prélèvement de 20c. la tonne ou 0,5c. le boisseau pour le blé et de 40c. la tonne ou environ 1c. le boisseau pour l'orge.

À mon avis, ce n'est pas énorme. Le marché international des céréales mise actuellement beaucoup sur les débouchés extérieurs. Ce que recherchent les consommateurs, c'est à la fois la stabilité de l'offre et la qualité du produit, compte tenu de l'ulitisation qu'ils veulent en faire. Sur ce plan, le Canada est compétitif.

La réalisation de ces deux objectifs dépend dans une large mesure de la constitution génétique de l'orge et du blé cultivés au Canada, ainsi que de leurs variétés. On prévoit une augmentation sensible de la demande, et ce, dans les pays densément peuplés de la région du Pacifique, mais également partout dans le monde. Cette demande portera notamment sur des céréales que l'Ouest canadien n'a encore jamais pu produire en qualité et en quantité suffisantes.

Il faut que le Canada puisse répondre rapidement à une nouvelle demande de variétés de blé pouvant convenir, par exemple, à la fabrication de pâte à pains et de nouilles destinées à la congélation. Ce défi, s'il était relevé, pourrait signifier de nouvelles possibilités considérables sur le marché pour nos producteurs de l'Ouest.

Le projet de loi prévoit également que, à la fin, le total des retenues soit porté au crédit d'un compte distinct et que le gouverneur en conseil confie à la Western Grains Research Foundation de l'Ouest le soin de répartir ces sommes entre les divers organismes lorsque le besoin s'en fera sentir.

On retrouverait, parmi ces organismes, les gouvernements et certaines organisations, sociétés, fondations, institutions d'enseignement et autres entités ayant notamment comme objectif l'appui de la recherche scientifique devant mener à la découverte et à l'amélioration de diverses variétés d'orge et de blé.

La WGRF regroupe 12 des principaux organismes agricoles des Prairies, dont l'Union des producteurs de grains, le Manitoba Pool Elevators et le Saskatchewan Wheat Pool. Le conseil d'administration est formé de représentants de ces 12 organismes et d'un représentant de la Direction générale de la recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, qui devront établir ensemble leurs priorités.

Le programme possède ses propres contrepoids. Chaque producteur est responsable puisque chacun peut signifier son appui ou son désaccord en adhérant ou non au programme. Il existe aussi une responsabilité institutionnelle, étant donné que la WGRF regroupe un si grand nombre de groupes d'agriculteurs.

La WGRF supervisera la recherche et défendra aussi les intérêts des organisations membres. Le programme comporte certains coûts. La CCB les a évalués à 56 800 $ pour la création et à environ 55 700 $ annuellement par la suite. La WGRF, pour sa part, estime que son coût total sera de 50 000 $.

• (1315)

L'administration devrait coûter moins de 2 p. 100 des fonds de recherche générés et ces sommes seront déduites des contributions. Le projet de loi oblige la WGRF à présenter, aux producteurs et au gouvernement fédéral, des rapports annuels décrivant ses activités.

Ce projet de loi reconnaît donc enfin que les producteurs ont un rôle important à jouer dans un domaine si directement lié à leur source de subsistance.

Le financement par les producteurs est de plus en plus important parce que de nombreuses années d'inflation ont eu des répercussions néfastes sur l'amélioration génétique du blé et de l'orge. En permettant aux producteurs de jouer un rôle direct dans ce processus, on leur donne l'occasion d'assurer l'avenir et la viabilité de leur industrie.

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Madame la Présidente, la principale question politique que soulève le projet de loi C–50 est la réouverture de la Loi sur la Commission canadienne du blé. C'est le point de vue du caucus néo–démocrate. Nous sommes quelque peu inquiets quant à la proposition de modifier cette loi, même si c'est dans les meilleures intentions du monde, car on risque, par inadvertance, de nuire à la commission et à son bon fonctionnement.

Si je mentionne cela, c'est parce que nous savons que les réformistes demandent la liberté de choisir. Ils veulent que certaines de leurs solutions en ce qui concerne les référendums, entre autres, s'appliquent à la commission et à son processus de commercialisation ordonnée. Selon moi et selon certains agriculteurs de la Saskatchewan que je représente, cela risque de menacer la stabilité de la commission.

Je demande donc à mon collègue libéral et au gouvernement de nous donner certaines garanties et de faire une déclaration claire sur l'avenir de la Commission canadienne du blé. Les ministériels doivent réitérer l'importance que le gouvernement libéral attache à la commercialisation ordonnée de nos produits et leur intention de respecter leurs promesses électorales en s'assurant que la commission demeure un office de commercialisation à guichet unique très solide.

M. Calder: Madame la Présidente, je comprends exactement où le député veut en venir. Tout d'abord, le projet de loi vise à permettre un financement accru et à répondre aux exigences du GATT. C'est là l'une des choses dont nous devons tenir compte dans le cas présent.

Pour apaiser ses craintes sur l'appui que cette mesure pourrait recevoir ou non, je veux simplement énumérer certaines des organisations représentant les principaux intéressés qui ont déjà donné leur accord. Il s'agit notamment des Prairie Pools Incorporated, de la Saskatchewan Wheat Pool, des Manitoba Pool Elevators, de l'Alberta Wheat Pool, de l'Association canadienne des producteurs de semences, de la Saskatchewan Seed Growers Association, de l'Union des producteurs de grain, de la Western Canadian Wheat Growers Association et des Keystone Agricultural Producers.

Je ne pense pas que le député ait à s'inquiéter du tout de l'avenir de la Commission canadienne du blé.

M. Charlie Penson (Peace River): Madame la Présidente, je voudrais juste poser une question au député d'en face. Il a dit que toutes les organisations appuyaient ce projet de loi et il en a nommé 12 qui avaient donné leur appui.

Aurait–il le courage de demander aux producteurs s'ils appuient ce genre de retenues en leur posant la question, lorsqu'ils demandent un carnet de permis? Je tiens à dire au député d'en face que même si beaucoup d'organisations approuvent ces retenues, ces gens ne parlent peut–être pas au nom de la majorité des agriculteurs. Il est extrêmement déplaisant, pour les producteurs qui n'appuient pas les retenues, d'avoir à constamment présenter une demande pour se faire rembourser les montants prélevés.

Cela dit, pourquoi ne pas donner aux producteurs la possibilité d'indiquer s'ils appuient ou non cette mesure lorsqu'ils demandent leur carnet de permis? Le député serait–il d'accord pour que l'on procède ainsi?

• (1320)

M. Calder: Madame la Présidente, je tiens à souligner ici que ces retenues sont facultatives. Il ne faut pas l'oublier.

Personnellement, en tant qu'éleveur de volailles, je crois beaucoup à l'industrie de la volaille. Je sais ce que la recherche et le développement signifient pour cette industrie au Canada. J'ose penser que les producteurs de blé et d'orge s'intéressent autant à leur industrie et qu'ils sont prêts à investir dans la recherche et le développement.

Si les chercheurs voient qu'ils ont l'appui des gens qui travaillent directement dans cette industrie, ils vont faire beaucoup plus d'efforts pour mettre au point une meilleure qualité de blé et d'orge destinés au marché mondial.

Soyons réalistes. Le Canada est un pays exportateur. Même si nous avons du blé et de l'orge de première qualité à offrir au marché mondial, je sais que nous pouvons faire plus. Voici ce qui s'est produit dans l'industrie avicole.

Dans les années 60, il fallait de 14 à 16 semaines pour élever un poulet de quatre livres. Nous pensions que c'était ce que nous pouvions faire de mieux. Aujourd'hui, cela me prend 36 jours et, grâce à la recherche et au développement, il est question de 30 jours. Ce n'est pas différent pour le blé et l'orge.

M. John Finlay (Oxford): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C–50, qui modifie la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Je tiens à féliciter le ministre de l'Agriculture pour le travail qu'il accomplit en vue d'améliorer l'avenir des agriculteurs canadiens. Dans ma circonscription, Oxford, on cultive une grande variété de produits. Au nord de la circonscription, il y a surtout des producteurs de bétail, notamment de vaches laitières. Tout juste au nord de Woodstock est installée la société Western Ontario Breeder's Incorporated, qui prélève, vérifie, entrepose et vend dans le monde entier du sperme destiné à l'insémination artificielle du bétail. En se dirigeant vers le sud de la circonscription, on trouve surtout des tabaculteurs. Au cours de la dernière décennie, en raison de la diminution de la consommation du tabac, ces gens ont cherché d'autres produits à cultiver dans le sol sablonneux de cette région.

Ce que nous avons constaté, c'est que peu de produits peuvent être cultivés avec succès dans ce sol. En parcourant les régions où l'on cultive habituellement le tabac, on peut remarquer ici et là des plantations de ginseng ou d'arachides. Ce ne sont pas tous les agriculteurs qui ont les moyens de convertir leur production, et nous ne voulons pas non plus que de nouveaux producteurs envahissent ces marchés.

Le chanvre est une autre culture que M. Joe Strobel, de Tillsonburg, a expérimentée avec succès cette année sur une superficie limitée. La récolte a eu lieu le mois dernier et servira à fabriquer des vêtements de chanvre.

C'est la raison pour laquelle ce projet de loi est important pour ma région. Les dispositions qu'il renferme au sujet de la recherche sur la mise au point de nouvelles cultures sont avantageuses pour tous les agriculteurs canadiens. Il faut espérer que cette recherche permettra même de mettre au point une nouvelle variété de blé ou d'orge qui pourrait être cultivée avec succès dans des sols plus légers, comme ceux qui servaient autrefois à cultiver le tabac.

Nous oublions parfois à quel point le secteur agricole est concurrentiel sur le plan mondial. Comme la saison de croissance est plus courte au Canada qu'ailleurs, nous devons tirer pleinement parti des améliorations apportées aux variétés et aux qualités de récoltes et de bétail afin de pouvoir défier la concurrence.

Si la recherche permet de mettre au point de nouvelles et de meilleures cultures pouvant servir à la consommation de l'homme et à l'alimentation du bétail, nous pourrons alors créer de nouveaux marchés à l'étranger. Ces nouveaux marchés généreront non seulement des revenus pour nos agriculteurs mais aussi des emplois dans tout le Canada.

En cette ère où l'économie principalement agraire de notre pays est supplantée par l'économie industrielle et de l'information, nous oublions parfois l'importance que continue d'avoir l'agriculture, non seulement sur le plan de l'alimentation mais aussi sur celui de l'emploi. Les emplois dans les réseaux de transport, dans les abattoirs et dans les usines de transformation des aliments dépendent tous de l'agriculture.

Comme chaque agriculteur le sait, la terre est la plus grande ressource que nous possédions. Pour un agriculteur, elle est son capital. Elle est notre ressource fondamentale et notre objectif a été de la protéger et de la rendre aussi productive que possible. La recherche prévue dans ce projet de loi est bonne pour tous les agriculteurs canadiens.

Je voudrais faire un certain nombre de commentaires à l'intention des mes collègues de Lethbridge et de Peace River. J'ai eu la chance la semaine dernière d'assister aux travaux du Comité consultatif de la Commission canadienne du blé. C'est un corps électif de producteurs de céréales venant des provinces céréalières, soit la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta.

• (1325)

Ces représentants élus appuient la Commission canadienne du blé, en grande partie pour ses efforts fructueux en vue de commercialiser nos céréales et pour ses ventes groupées. Il a été question de la possibilité de se lancer dans certaines entreprises en ce qui concerne l'orge. Je suis sûr que la commission va examiner cette possibilité. Ce sont des agriculteurs élus qui apportent leur contribution à la commission. J'étais très heureux de les rencontrer et de savoir qu'ils étaient satisfaits de ce qui s'y faisait.

Une fois ce projet de loi adopté, nous pourrons dire à nos agriculteurs que nous avons adopté une mesure législative qui va leur permettre de se montrer plus compétitifs sur le marché mondial. C'est un progrès important pour les agriculteurs canadiens et pour l'ensemble de l'industrie agroalimentaire.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Madame la Présidente, le député d'Oxford, qui représente si bien sa circonscription, il vient encore une fois de nous le démontrer, souhaitait que les agriculteurs de l'Ouest paient 40c. et 20c. la tonne métrique aux fins de la recherche et du développement, et souhaitait également, du même souffle, que les producteurs de tabac qui ne peuvent plus cultiver de tabac profitent de ces retombées de la recherche.

Je me demande si le député d'Oxford n'est pas un petit peu aux crochets des agriculteurs de l'Ouest pour développer sa région. Si c'est si bon pour sa région, il faudrait essayer de l'inviter à ce que son gouvernement se creuse les méninges pour trouver une solution afin de faire payer tout le monde, ou enfin ceux qui éventuellement pourraient bénéficier de la recherche et du développement agricoles.

Je voudrais également demander au député d'Oxford, il a l'air très satisfait lui aussi de la Commission canadienne du blé, de nous énumérer quelques améliorations pour rendre plus vivante, plus démocratique et plus active la Commission canadienne du blé. Je dois vous dire, madame la Présidente, que la Commission canadienne du blé est loin de faire l'unanimité dans l'Ouest présentement. Il y a ceux qui désirent la garder, mais il y a également ceux qui souhaitent voir la Commission canadienne du blé apporter des changements majeurs, notamment au bureau de la haute direction.

[*Traduction*]

M. Finlay: Madame la Présidente, mon collègue soulève quelques points intéressants. Il sera peut–être heureux de savoir que les producteurs de blé du comté d'Oxford et d'autres parties de l'Ontario paient déjà un dollar par tonne à un fonds de recherche.

Il sait probablement aussi que la Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune prélève un certain montant sur chaque livre de tabac qu'elle vend, et qu'elle utilise l'argent

pour ce qu'il suggère: la recherche sur de nouvelles variétés et l'amélioration de la production du tabac dans les comtés d'Oxford, Norfolk et Elgin.

Je ne pense pas que Frontenac soit plus près de l'Ouest qu'Oxford. Je suis sûr que tous les agriculteurs sont intéressés à maintenir la meilleure production possible partout au Canada. La recherche est essentielle.

• (1330)

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Madame la Présidente, j'attendais la période des questions. Je pensais avoir fini avant qu'on y arrive.

C'est pour moi un privilège de prendre la parole au sujet de ce projet de loi, que j'entends commenter non pas à la façon d'un politicien réformiste mais d'un agriculteur réformiste.

Je remercie le député de Malpèque pour toute la publicité gratuite qu'il a faite pour le Parti réformiste. Nous lui sommes reconnaissants de cette bonne publicité.

L'esprit du projet de loi C–50 va dans la bonne direction. L'augmentation des contributions privées consacrées à la recherche a certainement l'appui de tous les agriculteurs, mais j'en suis néanmoins venu à me demander qui avait rédigé le projet de loi. Après examen du corps du projet de loi, je constate qu'il est très malade et paraît décrépit. Je ne crois pas que le projet de loi va créer l'incitatif que cette injection de fonds est censée créer.

J'ai l'impression que le projet de loi a été rédigé par un juriste libéral et non pas par un agriculteur libéral car, autrement, certaines dispositions seraient différentes.

Prenons le cas du paragraphe 31(3), où j'ai subitement constaté l'existence d'un autre organisme, appelé organisme de financement de la recherche dans l'Ouest. Or, le bilan antérieur des organismes fédéraux montre qu'ils affichent habituellement des déficits et non pas des surplus. C'est d'ailleurs précisément ce qu'indique le point suivant, qui dispose que le coût de perception des fonds sera déduit des sommes distribuées. Que restera–t–il?

Je soupçonne fort qu'il ne restera que très peu de cet argent, initialement destiné à la recherche.

Plus bas, nous apprenons qu'il existe un autre fonds, un fonds de réserve, ce qui entraînera d'autres coûts d'administration. Combien coûtera l'administration de la redevance de 20c. le boisseau? Les choses ne s'arrêtent pas là.

Aux termes du paragraphe 33(2), des dispositions seront prises pour que certains projets ne soient pas admissibles au financement alors que certains projets de recherche qui ne sont pas reliés à la recherche sur ces produits pourraient bénéficier d'une aide. Le projet de loi n'impose aucune direction claire.

Plus loin, le paragraphe 33(3) dispose qu'un rapport annuel doit être présenté au ministre, mais rien n'indique de quel genre de rapport il s'agit. Le contenu du rapport sera laissé à la discrétion du ministre. Ce rapport fera–t–il état d'un surplus ou d'un déficit? Indiquera–t–il quels projets sont financés? Pourquoi n'y a–t–il pas de substance dans ce projet de loi? Je voudrais que le projet de loi ait de la substance.

Les articles qui suivent nous montrent que la porte est laissée grande ouverte à toutes les possibilités. Si le ministre peut, à sa discrétion, demander un rapport, pourquoi exigerait–il un rapport qui comporte des irrégularités, surtout si le gouvernement en place n'aime pas les irrégularités.

Pourquoi ne pas présenter un projet de loi simple qui affecterait les fonds à des activités de recherche que nous désignerions? C'est très simple. Comme je le disais l'autre jour, laissons le choix aux agriculteurs. Le député d'en face serait très contrarié aux prochaines élections fédérales s'il était contraint de voter pour le Parti réformiste et qu'il demandait ensuite qu'on lui rende son bulletin de vote parce qu'il n'entendait pas voter en ce sens. Nous devrions essayer pour voir. Peut–être qu'ils voteront tous réformiste. Ça va peut–être atteindre des proportions impressionnantes. Si on est démocrate, il faut l'être jusqu'au bout.

• (1335)

À voir ce projet de loi, je ne suis pas étonné que le gouvernement ait des problèmes. Les mesures législatives concernant l'immigration et la justice sont tellement vagues et peu précises qu'il n'est pas étonnant que les juristes forment aujourd'hui la profession la plus prospère au monde. En tant qu'agriculteur, si je suis en faveur de quelque chose, je veux avoir le droit de le dire. Je ne veux pas qu'on me dise: «Mettez votre argent là et, si vous avez le temps et que vous estimez que les choses ne vont pas comme vous le voulez, vous pouvez demander qu'on vous le rende.» Je veux que cet argent aille à la recherche. C'est pourquoi je conseille fortement au gouvernement de me donner ce droit, s'il tient à mon appui en tant qu'agriculteur. Je garantis que si le gouvernement accorde ce droit aux agriculteurs, il prélèvera beaucoup plus d'argent pour financer la recherche que s'il ne le fait pas.

J'ai un autre conseil à donner au gouvernement. S'il tient véritablement à la coopération des députés de cette Chambre, pourquoi ne pas demander aux réformistes de participer à la rédaction de ce projet de loi qui a bien besoin d'être amélioré? L'objectif en est très louable. Nous voulons coopérer. On nous reproche toujours l'inverse. N'importe quel député de ce côté–ci pourrait rédiger un projet de loi faisant en sorte que l'argent aille aux projets de recherche de notre choix.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Madame la Présidente, j'ai apprécié les propos du député de Lisgar—Marquette. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils étaient amusants.

Le parti du député ne cesse de dire que des décisions gouvernementales de ce genre devraient être motivées par les demandes des producteurs. Comme le député et son parti le savent bien, 12 organisations agricoles sont déjà inscrites, et d'autres ont demandé de s'ajouter à la liste. Par conséquent, je ne sais pas vraiment ce qu'on pourrait faire de plus. Cette mesure est moti-

vée par les demandes des producteurs et nous, en tant que gouvernement, répondons à leurs demandes sans qu'il en coûte un sou aux contribuables. Nous ne faisons qu'assurer aux intéressés un processus administratif très efficace et nous mettre à leur disposition à cette fin.

Il est mentionné clairement dans le projet de loi que les producteurs d'orge de l'Alberta ne participeront pas à ce projet. Je veux soumettre un problème au député: puisque les producteurs d'orge de l'Alberta possèdent leur propre fonds géré par la commission de l'orge de l'Alberta, envisagera-t-il de suggérer à cette commission de se joindre au projet de recherche?

Les chiffres montrent que, sur 1,11 million de dollars qu'elle recueille, la commission de l'orge de l'Alberta dépense 270 000 $, soit 24 p. 100, en frais d'administration. Dans le cas de la Commission canadienne du blé, les frais ne représentent que 2 p. 100.

Le député de Lisgar—Marquette et ses collègues du Parti réformiste ne croient-ils pas bon de faire comprendre aux producteurs d'orge de l'Alberta—qui veulent certainement tirer un bon rendement de leur investissement—qu'ils auraient probablement un bien meilleur rendement s'ils se joignaient au projet?

Le Parti réformiste parle toujours de frais administratifs et de gaspillage. Pourtant, on constate que 24 p. 100 de ce que recueille la commission albertaine est consacré à l'administration, et que moins de 50 p. 100 de la somme sert à la recherche, au développement des marchés, aux services aux producteurs et à l'élaboration de politiques. Cette même organisation conserve un excédent annuel de 295 839 $ qui ne sert absolument à rien.

M. Hoeppner: Madame la Présidente, je n'ai pas tous ces chiffres sous la main. Je ne connais pas tous les producteurs d'orge de l'Alberta, mais le député peut croire que, s'ils ne paient pas une part équitable des coûts de la recherche, je vais faire en sorte qu'ils le fassent.

• (1340)

Le député a aussi déclaré qu'ils avaient reçu les opinions de tous les agriculteurs et que la Commission canadienne du blé faisait un travail fantastique pour les agriculteurs. Je lui rappelle qu'en 1993, après des réductions de personnel et des compressions radicales, les salaires versés à la commission ont augmenté de 1,4 million de dollars.

Par surcroît, le groupe consultatif a consacré 50 000 $ de plus pour des déplacements et réalisé 15 p. 100 de ventes de moins que l'année précédente. Qu'on ne vienne pas me dire que ces gens travaillent pour les agriculteurs quand, l'automne dernier, la commission du blé, le gouvernement fédéral et les provinces nous ont dit qu'il n'y avait pas de marché pour notre blé momifié.

Les agriculteurs du sud du Manitoba ont vendu ce blé en quelques heures. Il a suffi de quatre heures pour que mon fils vende toute la récolte de blé. Il y avait un bon marché et un bon prix pour ce blé. Qu'on ne me dise pas que les associations professionnelles agricoles appuient toujours les agriculteurs ou qu'elles font toujours de l'excellent travail. Cela me met les nerfs en boule.

M. Charlie Penson (Peace River): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député de Lisgar—Marquette.

Nous avons entendu plusieurs députés d'en face qui ne sont pas de régions régies par la Commission canadienne du blé contrairement à moi, qui suis d'une telle région, et je loue les mérites de la commission. Bon nombre des députés qui sont intervenus viennent d'une région relevant de la compétence de la Commission ontarienne de commercialisation du blé, dont les administrateurs sont élus et non nommés comme ceux de la Commission canadienne du blé. Le député de Lisgar—Marquette convient-il que la structure de la Commission ontarienne de commercialisation du blé, dont les membres sont élus, est préférable à celle qu'a actuellement la Commission canadienne du blé?

M. Hoeppner: Madame la Présidente, je remercie le député pour sa question. Si l'on en croit le passage du livre rouge des libéraux sur le traitement équitable devant être accordé par leur gouvernement, ils accorderont sûrement aux agriculteurs de l'Ouest le privilège d'élire les membres de la commission du blé, tout comme les agriculteurs de l'Ontario le font. Je les féliciterai alors, car ce sera vraiment la démocratie, et non la démocratie selon les régions.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles) propose: Que le projet de loi C-48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir de prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes.

[*Français*]

J'aimerais profiter de l'occasion pour expliquer à mes collègues et à tous les Canadiens comment ce projet de loi coïncide avec le programme adopté par notre gouvernement pour les secteurs des ressources naturelles.

• (1345)

[*Traduction*]

Je me permettrai également de souligner l'importance du secteur des ressources naturelles pour la croissance économique et la création d'emplois au Canada, de même que le rôle joué par Ressources naturelles Canada pour que ce secteur demeure un élément prépondérant de l'économie, de l'emploi et du cheminement du pays vers le développement durable.

En vertu du projet de loi C-48, le ministère des Ressources naturelles relèvera d'une seule loi. À l'heure actuelle, les pouvoirs du ministre et du ministère sont établis dans deux lois, la Loi sur le ministère des Forêts et la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans le cadre du projet de loi, les mots «ressources naturelles» désignent toutes les

ressources visées par les deux lois que je viens de mentionner, c'est-à-dire les mines, les minéraux et d'autres ressources non renouvelables, l'énergie et les ressources forestières.

Le gouvernement reconnaît que la gestion des ressources naturelles relève de la compétence des provinces; il doit toutefois assurer, en partenariat avec les provinces, la contribution du secteur des ressources naturelles à la croissance économique et à la création d'emplois dans tout le pays.

En fait, le projet de loi C-48 établit le cadre législatif assurant que le ministère fédéral des Ressources naturelles donne une dimension nationale aux questions minières, énergétiques et forestières, en plus de fournir des compétences de pointe en recherche-développement afin d'aider le secteur des ressources naturelles à relever les défis actuels et futurs.

[*Français*]

L'un des objectifs que nous visons est de permettre au Canada de progresser dans la voie du développement durable et le projet de loi C-48 confirme l'engagement du gouvernement à cet égard.

[*Traduction*]

Ainsi, il est précisé dans le projet de loi que, pour exercer les pouvoirs et les fonctions qui lui sont conférés, le ministre des Ressources naturelles doit «respecter le principe de la gestion intégrée et du développement durable en ce qui touche les ressources naturelles du pays». Cette exigence était énoncée dans la Loi sur le ministère des Forêts, mais non dans la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Cette fois, elle sera clairement établie et s'appliquera à toutes les ressources naturelles.

Le secteur des ressources naturelles n'est pas un secteur en déclin. Il constitue, et j'insiste sur ce fait, une fraction importante du produit intérieur brut du Canada. Par exemple, en 1992, la production des secteurs de l'énergie, des forêts, des minéraux et des métaux a atteint les 69 milliards de dollars, soit 14 p. 100 de notre PIB. En 1992, les échanges commerciaux nets des produits de ces secteurs ont rapporté 40,5 milliards de dollars, ce qui a permis au Canada de disposer d'un excédent commercial de 15 milliards de dollars.

Dans toutes les régions du Canada, un Canadien sur 13 travaille dans les secteurs de l'énergie, des forêts ou des mines. Les ressources naturelles permettent à plus de 500 collectivités canadiennes de vivre, en particulier dans les régions éloignées.

Il faut souligner également que le secteur des ressources naturelles fait appel à la haute technologie. Le Canada est d'ailleurs un chef de file dans le domaine de la mise au point et de l'application de techniques visant à améliorer la productivité et la compétitivité des industries minière, forestière et énergétique. Les efforts déployés pour mettre au point ces nouvelles techniques ont favorisé la création de certaines industries et donc la création d'emplois.

Par exemple, la nécessité pour le Canada de disposer de données exactes sur ses ressources naturelles a entraîné la création de la géomatique. Cette industrie avant-gardiste a une valeur estimative de 1,3 milliard de dollars. Elle emploie 12 000 Canadiens et ses exportations annuelles s'élèvent à 100 millions de dollars.

• (1350)

Le secteur canadien des ressources naturelles a certaines difficultés à surmonter sur le plan économique; il doit en particulier améliorer sa productivité et son efficacité pour pouvoir soutenir la concurrence. Toutefois, il doit affronter des difficultés tout aussi importantes dans le domaine de l'environnement. Je suis donc d'avis que, dans toutes les activités menées pour solutionner les problèmes du présent et de l'avenir, Ressources naturelles Canada assumera un rôle indispensable d'intermédiaire permettant de faire le lien entre les préoccupations de l'industrie et celles des défenseurs de l'environnement.

Au Canada, tous les ordres de gouvernement sont aux prises avec des contraintes financières. Nous devons donc trouver des moyens originaux d'unir nos efforts et, si nous sommes capables de créer des partenariats réunissant tous les intéressés, nous serons en mesure de concilier les besoins économiques et les besoins environnementaux.

Depuis des années, le ministère s'est acquis une solide réputation de spécialiste dans le domaine de la recherche et de la technologie. Il s'est toujours fixé comme but d'accroître la compétitivité du secteur des ressources naturelles et d'améliorer son bilan environnemental. Les compétences scientifiques et technologiques de Ressources naturelles Canada portent sur tous les aspects de la gestion des ressources naturelles.

En gestion forestière, par exemple, l'Accord canadien sur les forêts et le plan d'action qui en découle, la Stratégie nationale sur les forêts, représentent un engagement à l'égard du développement durable des forêts du Canada. Dans le cadre d'ententes de partenariat entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les groupes écologistes, les autochtones et d'autres utilisateurs des forêts, nous travaillons à mettre à l'essai et à appliquer de nouvelles méthodes de gestion des forêts en tant qu'écosystèmes.

Quant à notre industrie minière, elle progresse constamment en cherchant à innover pour devenir plus efficace et plus concurrentielle. C'est pourquoi, le secteur minier canadien présente l'un des taux de productivité les plus élevés du monde. Les compétences scientifiques et technologiques du ministère ont contribué à la mise au point d'un grand nombre de procédés, dont beaucoup découlent de la nécessité de trouver des solutions aux problèmes environnementaux. Pensons aux méthodes de neutralisation du drainage minier acide, au traitement des effluents et au recyclage des métaux.

Le secteur de l'énergie demeurera un domaine d'activité prépondérant pour le ministère. À l'évidence, l'exploitation des hydrocarbures permet de maintenir des emplois et de soutenir la croissance économique du pays. Nous préconisons l'application de principes axés sur les conditions du marché et nous tenons à favoriser le développement durable. Nous collaborerons donc

étroitement avec l'industrie, les provinces et d'autres parties concernées en vue de concilier les objectifs économiques et environnementaux.

Une efficacité énergétique accrue est largement reconnue comme étant l'élément qui peut nous aider le plus, à court terme, à atteindre l'objectif du développement durable. De plus, l'efficacité énergétique permettrait aux Canadiens d'aider le gouvernement à atteindre l'objectif qu'il s'est fixé en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les techniques liées à l'efficacité énergétique contribuent également à la production de richesses et à la création d'emplois. De nombreuses entreprises ont découvert que l'efficacité énergétique rapportait. Des techniques novatrices conçues au Canada pour être appliquées à de nouveaux produits, procédés, systèmes ou services peuvent aussi être exportées sur un marché mondial en pleine expansion.

[*Français*]

En somme, Ressources naturelles Canada continuera à chercher des moyens de résoudre les problèmes économiques et environnementaux du secteur des ressources naturelles. Le Canada va conserver sa place de chef de file et va demeurer un modèle en ce qui concerne les aspects de la gestion et de l'exploitation des ressources naturelles.

[*Traduction*]

Je continuerai de collaborer avec les provinces, l'industrie, les groupes écologistes, les autochtones et les autres intervenants du secteur des ressources naturelles. Le ministère des Ressources naturelles fera la promotion de méthodes conformes aux principes du développement durable et se servira de ses compétences scientifiques et technologiques pour appuyer le commerce extérieur, accroître la compétitivité du secteur des ressources naturelles et améliorer sa contribution à la croissance économique et à la création d'emplois.

• (1355)

Ce projet de loi fournira à Ressources naturelles Canada le mandat et le cadre législatifs nécessaires au respect de nos engagements à mesure que nous nous dirigeons vers le XXIe siècle.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Madame la Présidente, mes collègues du Bloc québécois et moi-même comprenons parfaitement que l'objectif du présent projet de loi est d'entériner ce qui est déjà *de facto* une réalité, une pure formalité semble-t-il. J'espère de tout coeur que nos collègues du Parti libéral ne s'attendent pas à ce que nous entérinions ce projet de loi constituant le ministère des Ressources naturelles.

Il est facile pour nous d'intervenir sur le sujet des ressources naturelles. Les Québécois nous ont élus, nous, d'un parti souverainiste, pour à la fois défendre les intérêts du Québec et entamer le dialogue avec le reste du Canada pour préparer la souveraineté du Québec. Défendre la compétence exclusive du Québec en matière de ressources naturelles est pour nous incontournable. Nous manquerions à notre mandat et aux volontés des électeurs qui nous ont élus, si nous devions rester passifs devant ce projet de loi.

Article 31 du Règlement

Tous les gouvernements du Québec ont depuis toujours réclamé le respect des compétences attribuées aux provinces par la Constitution canadienne. C'est ainsi que la Loi constitutionnelle de 1982 décrit assez précisément les pouvoirs des provinces, aux termes de l'article 92(a), dans le domaine de l'exploitation, de la conservation, de la gestion des ressources forestières, y compris leur rythme de production primaire.

Cette position a été maintenue par le gouvernement du Québec, alors que l'ancien ministre des Ressources naturelles, M. Sirros, affirmait à l'assemblée nationale le 25 mai dernier: «La pleine compétence du gouvernement du Québec à assurer la gestion des ressources naturelles sur son territoire. . .»

Le Président: À l'ordre. Cher collègue, vous pourrez continuer après la période des questions, lorsque nous reprendrons le débat.

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA FLOTTE D'HÉLICOPTÈRES

M. John Maloney (Erie): Monsieur le Président, lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir, il y a 11 mois, il a immédiatement pris des mesures pour éliminer le gaspillage des fonds publics. Il a notamment annulé l'achat des hélicoptères EH-101. Ces appareils étaient de véritables Lamborghini en leur genre, aérodynamiques, rapides et très dispendieux.

Ce n'était pas ce dont nous avions besoin pour moderniser notre flotte d'hélicoptères à prix raisonnable. Toutefois, nous devons respecter l'engagement que nous avons pris en vue de moderniser notre flotte et agir rapidement. Les appareils Sea King ont donné un excellent rendement au cours des 30 dernières années. Malheureusement, la vie utile de ces hélicoptères tire à sa fin.

J'exhorte le gouvernement à envisager sérieusement la possibilité de remplacer notre flotte d'hélicoptères par des appareils convenables, fabriqués au Canada. Cela prouvera notre engagement envers nos forces armées et l'industrie aérospatiale du Canada, deux secteurs très importants aux yeux des électeurs d'Erie.

* * *

[*Français*]

LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

M. Bernard St-Laurent (Manicouagan): Monsieur le Président, le ministre des Transports est insensible aux problèmes des régions. Il propose des politiques qui affecteront négativement les infrastructures de transport en régions éloignées. À l'aube de l'application de la politique nationale des aéroports, son administration s'évertue d'une façon arbitraire à dégarnir les infrastructures aéroportuaires en région.

Article 31 du Règlement

Sept–Îles est le plus important centre de desserte aéroportuaire de la Côte–Nord et la fermeture d'une deuxième piste sur trois présente un risque supplémentaire au niveau de la sécurité et des avions en difficulté. De plus, cette décision diminuera le potentiel pourtant exceptionnel des installations aéroportuaires de Sept–Îles.

Il est inacceptable qu'encore une fois, les régions fassent les frais des politiques de rationalisation du ministre des Transports, qui semble déterminé à mettre un frein au développement économique de la région.

* * *

[*Traduction*]

LE GROUPE COMMUNICATION CANADA

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, des notes internes ont récemment attiré l'attention des Canadiens sur les pratiques comptables très douteuses auxquelles se seraient abaissés les ministères fédéraux et le Groupe Communication Canada.

On a peine à croire que le Groupe Communication Canada ait négocié des contrats illégaux afin de soustraire des sommes d'argent à l'examen du Parlement. Nous avons l'intention de tenir le gouvernement responsable de ces pratiques scandaleuses.

Les ministres visés ont promis de tenir une enquête exhaustive. Nous attendrons les rapports d'enquête avec impatience. J'informe la Chambre, tout comme j'ai informé les ministres, qu'advenant le cas où l'enquête ne ferait pas toute la lumière sur cette affaire, je m'adresserai au Comité des opérations gouvernementales pour réclamer un autre examen public.

Notre dette s'élève à 532 098 154 000 $ et s'est accrue de 88 000 $ pendant que je parlais. Nous ne pouvons plus tolérer que l'argent précieux des contribuables soit si mal géré.

* * *

L'ÉCOLE PUBLIQUE SPRUCE GLEN

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je prends la parole ici aujourd'hui pour rendre hommage aux finissants de 1994 de l'école publique Spruce Glen. Ces écoliers fréquentent désormais l'école secondaire Huntsville, mais ils n'oublieront jamais les bons conseils que leur a donnés Susan Hawkins, enseignante émérite.

Tout en enseignant à l'école publique Spruce Glen, M^me^ Hawkins a mené à bien un projet scolaire intitulé: «Mission de sauvetage de la planète Terre—Action 21, version pour enfants».

Les écoliers ont participé à la reformulation des plans environnementaux pour l'avenir, qui avaient été établis au Sommet de la Terre de 1992, à Rio de Janeiro. Il s'en est suivi un projet de téléconférence auquel ont participé les écoliers de l'école Spruce Glen et d'autres écoliers du monde entier. L'école Spruce Glen a été désignée le point central au Canada.

Je tiens ici à féliciter M^me^ Hawkins et les écoliers de huitième année pour leur détermination dans cette importante initiative et pour avoir conscientisé les autres à la nécessité de protéger l'environnement.

* * *

[*Français*]

LES FRANCOPHONES DE KINGSTON

M. Dan McTeague (Ontario): Monsieur le Président, mercredi dernier, durant la période des questions orales, la députée de Rimouski—Témiscouata a déclaré que les difficultés à obtenir, du conseil municipal de Kingston, un terrain destiné à recevoir une école secondaire francophone confirmaient bien les propos du commissaire aux langues officielles selon lequel il serait difficile de faire de cette ville un milieu bilingue.

Le premier ministre a assuré la députée que ce différend, qui est de nature territoriale et non linguistique, sera réglé et qu'une école francophone sera construite à Kingston.

Il est malheureux de constater que le Bloc se fait une fausse idée de la réalité. Le Bloc devrait pourtant savoir que le million de francophones qui vivent en dehors du Québec sont bien en vie.

Dans ma circonscription, nous sommes fiers de notre système scolaire français. En effet, malgré le fait que la population francophone ne représente que 2 p. 100 de la population, nous avons une école secondaire et trois écoles primaires francophones. J'ai moi–même bénéficié de ce système scolaire tout comme de nombreux autres Canadiens grâce aux politiques du Parti libéral ces dernières 25 années.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Harbance Singh Dhaliwal (Vancouver–Sud): Monsieur le Président, le jeudi 22 septembre dernier, un député réformiste s'est prononcé ici contre le projet de loi C–41. Je tiens à dire officiellement à quel point je suis déçu que ce député ait contesté un projet de loi aussi bien conçu.

Étant donné que le Parti réformiste continue de faire valoir un programme strict de respect de la loi et de l'ordre, réclamant chaque jour du gouvernement qu'il renforce la législation judiciaire, je suis d'autant plus surpris que ce parti n'appuie pas les efforts que déploie le gouvernement pour punir plus sévèrement les crimes motivés par la haine. Ces crimes sont encore plus répréhensibles que les actes de violence gratuite, car ils sont manifestement prémédités, du fait de la haine que le criminel nourrit pour sa victime.

Ce n'est là qu'une autre preuve que le discours des réformistes est creux, que leurs messages sont inconséquents et que leur idéologie manque de substance.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière avait lieu l'assemblée générale du réseau canadien de l'environnement. Cet organisme rassemble plusieurs groupes écologiques et environnementaux tant québécois que des autres provinces et territoires. Leur travail d'éducation publique de sensibilisation auprès des gouvernements et de l'industrie à la nécessité de protéger notre environnement est essentiel, même s'il est souvent sous–estimé par les dirigeants.

• (1405)

C'est ainsi que lors de cette réunion, certains représentants du regroupement nous ont fait part de leur inquiétude face aux coupures de subventions appréhendées de la part du ministère de l'Environnement. Il est important que le gouvernement n'abandonne pas les organismes qui font la démonstration chaque jour que l'environnement concerne tout le monde et que la prise en charge par les citoyens de leur environnement est un élément clé du développement durable.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président,

Avec prudence, avec sagesse,
les Canadiens ont eu la faiblesse
de croire qu'avec leurs REER
ils pourraient assurer leur avenir.
Mais arrive le ministre des Finances
qui, chaque année, manque de chance,
vient tourmenter, vient punir
et
faire la terreur sévir.
Les experts en pensions crient «De grâce assez!
Laissez au citoyen son pécule amassé.»
Mais le ministre de rétorquer:
«Il le faut ainsi arnaquer,
car nous ne devons pas dépasser
le déficit par nous budgétisé.»
«Fort bien, d'enchaîner les réformistes,
les déficits sont bien tristes,
mais la simple réduction des dépenses
nous mènerait plus loin qu'on ne pense.
Ce sont les dépenses qu'il faut viser,
pas dans nos poches qu'il faut puiser.
M. le ministre, nos pensions n'y touchez pas.
Tuez la rumeur, le jour du budget n'attendez pas.»

Article 31 du Règlement

SOFTWORLD '94

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux d'annoncer à la Chambre que les efforts énergiques déployés par la ville de Fredericton, au Nouveau–Brunswick, pour promouvoir l'industrie de la technologie de l'information ont porté fruit puisqu'elle a été choisie pour présenter une première conférence internationale de grande envergure.

Intitulée Softworld '94, cette grande conférence internationale, qui tient lieu aussi de salon professionnel pour le secteur de la technologie de l'information, a réussi à attirer chez nous plus de 480 délégués de 28 pays différents. Ces délégués sont des cadres supérieurs venant de diverses régions de l'Amérique du Nord, de l'Europe, de l'Asie et du Pacifique, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

Softworld '94 n'est pas comme les autres conférences et salons professionnels. Cette initiative vise spécialement à encourager les marchés et les investissements entre les entreprises canadiennes et les entreprises internationales.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a joué un rôle important dans l'organisation et le financement de cette conférence. Je tiens à remercier le gouvernement de son appui. Cet événement important montre encore une fois la place importante qu'occupent Fredericton et le Nouveau–Brunswick dans le secteur canadien de l'information et de la haute technologie.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, l'Institut canadien de la santé infantile a publié aujourd'hui son rapport sur la santé des enfants au Canada. Fondé sur les données de 1990–1991, ce rapport brosse un sombre tableau de la situation en ce qui concerne la pauvreté, la maladie et la mortalité chez les enfants.

Au Manitoba, le taux de pauvreté chez les enfants et le taux de mortalité chez les bébés et les enfants d'âge préscolaire demeurent excessivement élevés, dépassant la moyenne nationale. Dans cette même province, presque 1 000 bébés nés durant la période observée avaient un poids insuffisant à la naissance.

Le moment est donc propice pour rappeler à la Chambre que, depuis son élection en 1993, notre gouvernement a lancé des initiatives pour les enfants des premières nations ainsi qu'un programme national de nutrition pour les femmes enceintes.

Je suis également convaincu que la réforme de notre système de sécurité sociale fera beaucoup pour les 1,2 million d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada. C'est une question cruciale. Les enfants représentent moins de 30 p. 100 de notre population, mais ils représentent 100 p. 100 de l'avenir du Canada.

Article 31 du Règlement

LA CONFÉRENCE SUR L'UKRAINE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole pour exprimer la fierté que ressentent les Manitobains parce que leur province a été choisie pour être l'hôte de la conférence spéciale que tiendront bientôt les pays du G7 concernant le partenariat pour la transformation économique de l'Ukraine.

Le Canada bénéficie depuis longtemps d'une riche présence ukrainienne. Entre les deux guerres mondiales, quelque 70 000 Ukrainiens ont immigré au Canada pour des motifs politiques et économiques. De nos jours, bien que 80 p. 100 des Canadiens d'origine ukrainienne soient nés ici, ils demeurent très attachés à l'Ukraine et se préoccupent beaucoup de son bien–être socio–économique.

Pour que l'Ukraine puisse jouir d'une indépendance politique stable et durable, la prospérité économique lui est indispensable, et les Manitobains de toutes origines sont fiers de participer à ce processus.

Puisse la conférence spéciale des pays du G7 sur l'Ukraine entraîner une coopération accrue entre nos deux grands pays!

* * *

[*Français*]

LES LOBBYISTES

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, alors qu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux ont exigé du gouvernement des mesures diligentes et efficaces pour mieux encadrer les activités des lobbyistes.

• (1410)

Selon des documents du ministère de l'Industrie, le gouvernement a cédé aux pressions exercées par les lobbyistes avant même le dépôt de la loi C–43 qui devait traduire les engagements des libéraux en réalité. En effet, le projet de loi oublie entre autres l'obligation qui devrait être faite aux lobbyistes de dévoiler leurs honoraires, de même que l'abolition pour les entreprises de la déduction fiscale pour frais de lobbying.

Ces dispositions particulières sont importantes pour rétablir le lien de confiance entre la population et ses institutions. L'attitude du gouvernement libéral de les écarter du revers de la main, comme il vient de le faire, nous apparaît donc comme irresponsable.

* * *

[*Traduction*]

LE SÉNAT

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, il arrive fréquemment dans cette enceinte qu'on rappelle aux députés qu'ils doivent se montrer respectueux envers l'autre endroit, qu'on appelle aussi le Sénat.

Le Sénat non réformé est une institution antidémocratique dépassée composée de membres nommés suivant un mode également dépassé et fondé sur le favoritisme. Jusqu'à maintenant, un seul sénateur a été élu: il s'agit du regretté Stan Waters, un réformiste.

Jusqu'à ce que les sénateurs soient directement choisis par la population du Canada, les représentants démocratiquement élus des Canadiens ne devraient pas faire semblant de respecter le Sénat.

Les Canadiens ont dit qu'ils n'aimaient guère le Sénat. En tant que représentants élus de la population. . .

Le Président: Cette déclaration est antiréglementaire.

* * *

LE FESTIVAL DES VINS ET DES RAISINS

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, du 16 au 25 septembre, St. Catharines a célébré les raisins et les vins de la région du Niagara.

La circonscription de St. Catharines a été l'hôtesse du 43e Festival annuel des vins et des raisins. Comme le veut la tradition, on y offre chaque année d'élégants dîners gastronomiques, des activités champêtres, des concerts, des visites d'établissements vinicoles, des défilés, des activités destinées aux enfants, un bal royal et une vaste gamme d'événements organisés par des viticulteurs.

L'industrie des raisins, des vins et des jus constitue une partie extrêmement importante de l'économie canadienne. Seulement en Ontario, cette industrie représente des milliers d'emplois à plein temps et saisonniers. Grâce à l'alliance canadienne pour la qualité des vins, les vins canadiens ont remporté de nombreux prix d'excellence à l'échelle internationale.

Je voudrais saisir cette occasion pour reconnaître les excellents vins de la région du Niagara et du Canada et féliciter le roi des raisins et des vins de cette année, le Dr Clair Wiley.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine): Monsieur le Président, je suis intervenu dans cette Chambre la semaine dernière pour demander au nouveau premier ministre du Québec de tenir parole sur la tenue d'un référendum sur l'indépendance politique du Québec, et cela dans un délai maximal de huit à dix mois.

Hier, suite à son assermentation, M. Parizeau dit en invoquant l'horizon de 1995, et je cite: «Il est surtout trop tôt pour devenir, soit plus précis, soit plus indécis.» Cela est un signe évident d'ambivalence.

De plus, le chef du Bloc québécois parlait d'une symphonie pour qualifier les relations entre les deux partis indépendantistes sur la date de la tenue du référendum, c'est–à–dire en 1995.

Malheureusement, les Québécois n'entendent aujourd'hui que des notes discordantes des deux chefs d'orchestre indépendantistes sur la date définitive du référendum. Mais contrairement aux voeux de la population et à l'engagement solennel de M. Parizeau sur la tenue d'un référendum, les ténors séparatistes font fi de leurs paroles et de nos valeurs démocratiques en voulant étirer la date du référendum et ainsi priver le Québec d'un choix dont il a le droit.

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le dimanche 25 septembre, plus de 3 000 personnes réunies à Coquitlam ont clairement signifié à l'actuel gouvernement leur désir que la Loi sur les jeunes contrevenants soit modifiée en profondeur.

Le 13 août, Graham Niven, un homme de 31 ans qui s'était arrêté dans un dépanneur Mac's Milk, a été tué à coups de pied par deux adolescents dont un avait tout juste 15 ans. Ce n'est qu'une des nombreuses tragédies survenues dans la région de Vancouver.

Plusieurs citoyens se sont faits les porte–parole de notre communauté à l'occasion de ce défilé. Ainsi, Diane veut que le gouvernement sache que les règles qu'il a édictées l'empêchent d'agir en parent averti. Sa fille de 14 ans est elle–même une délinquante. Les contradictions et les lacunes de notre système de justice pour les jeunes ont été dénoncées par le conseil scolaire, la GRC, les maires, un ministre du Cabinet provincial, les familles Cadman et Niven, ainsi que des jeunes. La Loi sur les jeunes contrevenants et le projet de loi C–37 sont insuffisants!

Juste hier, mon bureau a reçu plus de 500 messages télécopiés de gens désireux que leur nom figure sur notre pétition demandant que la Loi sur les jeunes contrevenants soit modifiée en profondeur. Écoutons–les!

* * *

• (1415)

LA JUSTICE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, on continue d'avoir des craintes dans l'affaire Patrick Kelly.

Malgré le fait que, il y a 10 mois, le seul témoin de la Couronne a décidé de se rétracter en affirmant qu'elle avait été forcée de faire cette déclaration par les enquêteurs de la police métropolitaine, le ministre ne semble toujours pas saisir l'urgence de cette affaire.

Pourquoi le ministre et son ministère adoptent–ils une attitude aussi désinvolte face à toute cette question? Comment se fait–il que le ministre et son personnel aient si peu agi au cours des 10 derniers mois? Pourquoi le ministre ne considère–t–il pas comme sérieuses les accusations de corruption et de malhonnêteté portées contre les policiers chargés de l'enquête?

Pourquoi les agents impliqués dans cette affaire n'ont–ils pas été suspendus en attendant le résultat de l'enquête? Pourquoi les preuves qui auraient innocenté Patrick Kelly n'ont–elles pas été transmises aux avocats? Pour quelles raisons a–t–il fallu huit mois pour se mettre en rapport avec le seul témoin dont dépend la liberté de l'intéressé dans toute cette affaire? Comment se fait–il que ce soit le même policier, dont on met sérieusement en doute l'honnêteté et les motifs, qui participe à la nouvelle enquête?

Il est temps que le ministre accorde plus d'importance à cette affaire. C'est tout le système de justice canadien qui est mis en cause dans le cas présent.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, après avoir promis pour cet automne un plan d'action pour la réforme des programmes sociaux, le ministre du Développement des ressources humaines a déclaré, hier, qu'il ne déposera, la semaine prochaine, qu'un simple document de travail à seule fin de discussion.

Il a annoncé aussi, de façon explicite, un nouveau report de l'échéancier de la réforme des programmes sociaux en déclarant, et je cite: «Nous présenterons la position du gouvernement au printemps ou à l'automne prochain», c'est–à–dire dans un an.

Ma question au premier ministre est la suivante: Faut–il voir dans ces reports successifs le résultat des efforts du premier ministre pour retarder les coupures que son ministre veut faire sur le dos des démunis?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, ce que nous cherchons, c'est à obtenir l'opinion des Canadiens sur une réforme extrêmement importante. Le document sera présenté à l'opinion publique et un comité parlementaire circulera à travers le pays pour recueillir les opinions. C'est là la démocratie à son meilleur.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est peut–être plus l'hésitation à son meilleur que la démocratie à son meilleur. Je demande au premier ministre s'il faut déduire de tout cela que le report de la réforme des programmes sociaux est motivé par son refus à lui, le premier ministre, de poser des gestes impopulaires avant la tenue d'un référendum sur la souveraineté au Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, ce que nous devons faire, c'est un bon travail. Cela consiste à offrir au peuple canadien un bon gouvernement, et c'est ce que nous avons l'intention de faire. Un bon gouvernement doit consulter les gens.

Alors qu'il nous reprochait il y a quelques mois d'aller trop vite, maintenant le chef de l'opposition nous reproche de ne pas aller assez vite. Nous sommes élus pour une période d'au moins quatre, et probablement même cinq ans, si on se fie au précédent des conservateurs. Alors, on a le temps et on le prendra pour faire un bon travail, c'est ce que les Canadiens attendent du gouvernement canadien.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, un bon gouvernement, c'est un gouvernement qui gouverne et pas un gouvernement qui passe son temps à consulter, à publier des livres blancs, à se promener partout et à faire des discours.

Je demande au premier ministre s'il reconnaît qu'en différant ainsi indéfiniment—et en jetant de l'eau froide sur les ardeurs de coupures de son ministre—en différant la réforme des programmes sociaux, il n'est pas près de demander aux chômeurs québécois d'attendre encore au moins un an avant le règlement du dossier sur la formation professionnelle.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, dire à ce gouvernement que nous n'agissons pas... Il suffit de regarder ce que nous avons fait dès notre arrivée au pouvoir: les hélicoptères ont disparu en une demi–heure, ensuite nous avons réglé les problèmes de l'article XI aux négociations du GATT, nous avons réglé les problèmes de l'ALENA, nous avons réglé les problèmes de fraude dans le domaine des cigarettes, nous avons présenté un Budget, nous avons fait des coupures, nous avons fait des changements. Nous allons continuer d'être un gouvernement actif et responsable. Je suis certain que d'ici un an, si le chef de l'opposition respecte sa parole, quand ils auront perdu leur référendum, il ne sera plus député de cette Chambre.

* * *

• (1420)

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre des Finances laisse volontairement planer la possibilité de taxer les REER dans son prochain budget, ce que commente ainsi Alain Dubuc, éditorialiste du quotidien *La Presse*, et je cite:

> Une taxe qui modifierait les conditions de vie des retraités présents et futurs, qui comptaient en toute bonne foi sur ces revenus, est immorale.

Et il ajoute:

> C'est [. . .]l'idée la plus scandaleuse à avoir été véhiculée par un ministre des Finances, depuis longtemps.

Au nom des intérêts de la classe moyenne, qui est déjà écrasée par les taxes, je donne à nouveau une chance au ministre des Finances de mettre un terme aux spéculations entourant la taxation des REER. Peut–il s'engager aujourd'hui à ne pas taxer les REER dans le cadre de son prochain budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, l'idée n'a pas été véhiculée par le ministre des Finances, elle a été véhiculée par les députés du Bloc et ceux du Parti réformiste qui l'ont soulevée à maintes reprises ici, à la Chambre. Alors, s'il y a une «balloune», voilà ceux qui en sont responsables.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, le simple fait qu'il n'écarte pas d'emblée cette possibilité laisse planer une menace inacceptable pour les contribuables à revenu moyen.

Ne convient–il pas qu'il est tout à fait immoral de changer les règles du jeu en cours de route et de créer en quelque sorte un impôt rétroactif en taxant les REER lors de son prochain budget?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il est très clair que le Bloc a peur d'être à l'écoute des Canadiens et des Canadiennes. Il est très clair que le Bloc québécois a peur d'un processus prébudgétaire qui sera ouvert. Il est très clair que le Bloc québécois a peur de faire des suggestions constructives. Il est très clair que le Bloc n'a rien à dire aux Canadiens qui veulent avoir la chance de nous dire ce qu'ils veulent.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, certains détails de la réforme des programmes sociaux envisagée par le gouvernement paraissent à la une du *Globe and Mail* aujourd'hui. Il semble que la Chambre des communes soit le seul endroit où le ministre n'ait pas encore discuté des éléments de son plan d'action qui se fait attendre depuis déjà longtemps.

Pourquoi le ministre du Développement des ressources humaines insulte–t–il ainsi les parlementaires en dévoilant son plan d'action aux médias avant de le présenter au Parlement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je pourrais presque dire que nous vivons un moment historique quand on m'accuse de parler au *Globe and Mail*!

Je voudrais mettre en garde la députée, de même que tous les autres députés, car nous sommes à une époque où les spéculations et les prétendues fuites de toutes sortes sont inévitables. Je demande à la députée d'être patiente et d'attendre que le vrai document renfermant les vraies propositions soit déposé ici même la semaine prochaine.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, le ministre a parlé non pas de points à débattre, mais de propositions.

À l'ouverture de cette législature, le ministre a dit avec fierté qu'il présenterait un plan d'action pour réformer les programmes sociaux du Canada. Les mois ont passé, et nous attendons toujours.

Le ministre s'est–il dégonflé? Que se passe–t–il?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, cela tient essentiellement à la volonté et à la motivation des Canadiens d'effectuer une réforme en profondeur qui donnera lieu à un système social moderne axé sur la compassion et la justice pour tous.

Je trouve très étrange que des députés de l'opposition, qui, au cours de la dernière campagne électorale, ont probablement promis à leurs électeurs de bien les représenter, s'opposent à ce point à tout effort que l'on puisse faire pour tenir des consultations et avoir des dialogues sérieux.

Je recommanderais à la députée de changer de position et de voir, ici, la possibilité de faire participer les Canadiens à un débat très sérieux sur l'avenir de notre pays.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, bien sûr que nous sommes en faveur de la consultation. C'est simplement que, tôt ou tard, il faut mettre fin à la consultation et agir.

• (1425)

L'examen de la politique sociale a été entrepris parce que, comme le ministre le sait, il est tout simplement impossible de maintenir le statu quo. Nos programmes sociaux coûtent trop cher, sont trop inefficaces et ont désespérément besoin d'une réforme.

Compte tenu que les programmes sociaux doivent être mieux ciblés et que les Canadiens doivent assumer plus de responsabilités dans la constitution de leur fonds de retraite, le ministre dira-t-il à son collègue des Finances de ne pas toucher aux régimes de pension privés et aux REER des Canadiens?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je préfère répondre moi-même aux questions qu'on me pose, s'il vous plaît. J'allais dire que, d'après moi, le ministre des Finances sait faire preuve d'une grande sagesse et de beaucoup de bon sens, et qu'il sait exactement quoi toucher et quoi ne pas toucher.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DE LA TAXATION

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, hier le ministre des Finances de l'Ontario proposait de donner le contrôle exclusif à Ottawa d'une taxe de vente nationale qui remplacerait la TPS et l'ensemble des taxes de vente provinciales. En contrepartie, les provinces percevraient une plus grande part des recettes d'impôt sur les revenus des particuliers.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Finances entend-il donner suite à la proposition du ministre des Finances de l'Ontario et doit-on comprendre que la réforme de la TPS qu'il envisage s'inspirera de cette suggestion?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Avant de répondre, monsieur le Président, je voudrais dire que j'aimerais voir les «bleus» du hansard.

[*Français*]

Le trésorier de la province d'Ontario m'a téléphoné hier matin, d'ailleurs juste avant la période des questions, pour me faire part de la suggestion qu'il a émise hier. Les détails n'ont pas été fournis et je pense que nos fonctionnaires vont se rencontrer. Nous sommes très ouverts à toute suggestion qui nous aidera à avoir une taxe harmonisée. Ceci étant dit, nous aurons certainement beaucoup de questions sur la suggestion, mais toute suggestion constructive, je pense, est valable.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, le ministre des Finances est-il d'avis que pour simplifier véritablement les taxes à la consommation et éliminer les dédoublements et les énormes coûts d'administration, il devrait plutôt abolir la TPS tel que promis, transférer ce champ fiscal aux provinces en échange d'une réduction équivalente des transferts, comme le Bloc québécois le recommande dans son rapport sur la TPS soumis au Comité des finances en juin dernier? Vous en voulez des suggestions, le ministre en veut, en voilà une!

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, c'est certainement dans la même ouverture d'esprit avec laquelle nous avons reçu la suggestion du trésorier de la province d'Ontario que nous allons étudier la suggestion du Bloc québécois. On l'a fait lorsqu'il a présenté son rapport. On a discuté avec les provinces et il faut dire que ça ne fait pas l'unanimité dans les provinces, incluant le Québec.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai en main un rapport interne de 1992 qui examinait la mauvaise gestion au ministère de la Défense nationale et soulevait la possibilité d'abus et de tentatives de camouflage.

Des rénovations au bureau du sous-ministre ont coûté 327 000 dollars. Ce contrat a été accordé sans appel d'offres et camouflé dans un projet entièrement différent afin—et je cite le rapport—«. . . de camoufler le coût de rénovation du bureau du SM, qui aurait été considéré excessif par le public».

Le premier ministre pourrait-il nous dire quelles mesures le gouvernement a prises pour prévenir de tels abus au ministère de la Défense nationale?

L'hon. Lawrence MacAulay (secrétaire d'État (Anciens combattants)): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Défense nationale, je vais prendre la question en note pour la lui transmettre.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, le problème ne se limite pas aux dépenses excessives; il semble que le ministère ait ajouté à ses péchés en essayant de classer le rapport «protégé C» pour éviter sa divulgation.

• (1430)

Selon les directives du Conseil du Trésor, la cote «protégé C» est réservée aux renseignements extrêmement sensibles qui pourraient causer des dommages sérieux, comme des pertes de vie.

Est-ce que le ministre ne pense pas que cela prouve que le MDN tentait de camoufler délibérément des renseignements?

Le Président: Chers collègues, il me semble que nous patinons sur de la glace un peu mince lorsque l'on utilise l'expression «camoufler délibérément». Je demanderais aux députés de choisir leurs mots avec prudence. J'autorise le secrétaire d'État aux Anciens combattants à répondre s'il le désire.

L'hon. Lawrence MacAulay (secrétaire d'État (Anciens combattants)): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de la Défense nationale, je vais prendre la question en note pour la lui transmettre.

* * *

[*Français*]

LES QUOTAS DE PÊCHE

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, le ministre des Pêches a refusé d'admettre qu'il avait incité les pêcheurs gaspésiens à s'équiper pour la pêche au turbot. Or, à la toute dernière minute, soit quelques heures avant qu'ils jettent leurs filets, le ministre a refusé d'entériner le transfert des permis de turbot en plus de leur avoir coupé leur quota un mois plus tôt.

Comment le ministre peut–il justifier sa décision de donner un quota de turbot à l'entreprise Seafreez, une compagnie de sa circonscription, qui embauche des chalutiers russes, alors qu'il refuse de donner ce même quota aux pêcheurs gaspésiens et les oblige à se contenter de l'assurance–chômage ou de l'aide sociale pour survivre?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député devrait essayer d'être logique avec lui–même.

Ce dont il est question ici, c'est de la réduction des quotas et de la venue de nouveaux pêcheurs. Que ce soit à Terre–Neuve, au Québec ou ailleurs, aucun nouveau pêcheur ne s'est vu accorder d'autorisation.

C'est le deuxième jour de suite que le député allègue que les quotas alloués à la compagnie Seafreez ou à des bateaux russes avaient augmenté. J'admire sa persistance et sa capacité d'encaisser les coups. Permettez–moi de lire les chiffres.

En 1993, la compagnie Seafreez s'est vu allouer un quota de 5 000 tonnes métriques. En 1994, ce quota a été ramené à 2 200 tonnes. Les prises capturées par les bateaux russes affrétés par des compagnies canadiennes—et cette procédure remonte bien avant l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement—ont diminué de 60 p. 100 l'an dernier.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, on ne doute pas qu'à un moment donné, il faut réduire les quotas, si la biologie l'exige. Mais ce qu'on veut savoir, c'est pourquoi a–t–il donné des quotas disponibles à une entreprise de sa circonscription, pêchés par des chalutiers russes? C'est cela qu'on veut savoir.

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député connaît la réponse. Pas une seule livre, pas un seul gramme, pas même une seule miette de ce turbot n'a été transformé dans ma circonscription, pas le moindre petit morceau. Le turbot est transformé dans cette localité historique qu'est Canso, en Nouvelle–Écosse, dans une autre province.

Quand les milieux de la pêche dans chaque province ont reconnu qu'il y avait une crise, quand le monde s'est réuni à New York et a reconnu qu'il y avait une crise, quand l'OPANO s'est réunie à Halifax et a reconnu qu'il y avait une crise, le Bloc québécois ne peut faire autrement que le reconnaître aussi.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

• (1435)

La semaine dernière, j'ai demandé au ministre s'il allait divulguer l'étude de Nordicity recommandant l'imposition d'une nouvelle taxe pour la SRC. Son ministère a reçu l'étude au début de mars, il y a donc six mois, et nous n'en avons toujours rien vu. Le document a fait l'objet d'une fuite auprès de la presse mais le ministre continue d'affirmer qu'on ne fera pas de secrets au sujet de la SRC.

Quand le ministre va–t–il divulguer l'étude que le gouvernement a commandée et qui recommande l'imposition d'une nouvelle taxe pour la SRC?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, ma collègue sera très heureuse d'apprendre que le rapport sera rendu public et que le gouvernement ne recommande l'imposition d'aucune nouvelle taxe. S'il y a des recommandations, elles se trouvent dans le rapport que j'ai lu.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je suis enchantée d'apprendre que le ministre a lu le rapport. J'ai cependant obtenu, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, copie du contrat passé entre le ministre et Nordicity, lequel stipule, et je cite: «un rapport portant sur l'examen d'une taxe sur les billets de cinéma, la location de cassettes vidéo, les redevances d'abonnement au câble, les téléviseurs, magnétoscopes, postes de radio, antennes paraboliques, la télévision payante par émission», et la liste se poursuit.

Nous avons le contrat et les médias ont le rapport intégral. Comment le ministre peut–il encore nier qu'il envisage d'imposer une nouvelle taxe pour la SRC?

Le Président: Avant que le ministre ne réponde, je demanderais aux députés de s'abstenir de gesticuler avec des documents ou autre chose en main pour faire valoir leurs points de vue. Leurs voix sont bien suffisantes.

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, ma collègue ne semble pas comprendre la différence entre effectuer des études et adopter une politique. Des études ont lieu tous les jours alors qu'une politique est élaborée par le gouvernement. Quand ce sera le cas, la députée en sera informée.

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Le nettoyage des sédiments contaminés aux BPC dormant dans les eaux du fleuve Saint–Laurent, face à l'usine de la compagnie GM à Massena dans l'État de New York, débutera dans quelques jours. Ces sédiments contiennent entre 500 et 5 000 parties par million de BPC, ce qui en fait une grave menace pour l'environnement. L'opération de décontamination est menée par la compagnie GM et par le gouvernement américain.

La ministre a–t–elle exigé d'être associée à la préparation de cette opération et de sa surveillance compte tenu des risques qu'elle présente pour la population riveraine du fleuve Saint–Laurent?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Oui, monsieur le Président.

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, la ministre peut–elle confirmer l'information provenant de l'organisme SVP à savoir qu'Environnement Canada ne surveillerait que pendant 10 p. 100 du temps total requis pour cette opération extrêmement dangereuse?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce qui est dit par SVP, en effet, ce ne sont pas les faits. La députée devrait savoir que je pense que SVP est fini comme organisme parce qu'il était sur le point de déclarer faillite, il y a deux mois. Cela est paru à peu près dans tous les journaux, à savoir que SVP est sur le bord de la faillite.

Ce que le gouvernement fédéral a fait en collaboration avec l'ancien gouvernement du Québec, c'est qu'on a mis en place un plan d'action précisément pour nettoyer avec l'aide des organismes américains le problème qui existe à Massena. Justement, aujourd'hui, j'ai bien l'intention d'écrire au nouveau ministre de l'Environnement du Québec parce que j'ai eu une bonne coopération de l'ancien ministre Pierre Paradis pour que nous soyons ensemble prêts à confronter le fait que le nettoyage devrait être bien fait. J'attends toujours la même collaboration du nouveau ministre au Québec.

[*Traduction*]

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

Les médias rapportent qu'on a trouvé 40 barils de carburant remplis de DDT à l'ancienne station de pompage de l'armée américaine située à Rainy Hollow, en Colombie–Britannique.

• (1440)

La ministre de l'Environnement peut–elle dire à la Chambre où en sont les travaux de décontamination?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que tous les barils ont été enlevés et qu'ils sont en route vers l'État de Washington. Grâce à l'esprit de coopération qui existe entre l'Agence de protection de l'environnement des États–Unis et le gouvernement canadien, nous avons pu décontaminer cet endroit et, qui plus est, nous en envoyons la facture aux Américains.

Nous leur avons demandé la liste de tous les dépôts de ce genre au Canada pour éviter que ce soient les contribuables canadiens qui payent pour nettoyer les déchets laissés par les Américains.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, le temps est venu de rendre des comptes. Le gouvernement a promis d'éliminer la TPS. Quand le ministre des Finances va–t–il annoncer une mesure à cette fin?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, comme le député le sait, nous sommes actuellement en pourparlers avec toutes les provinces en vue d'harmoniser la taxe; cette harmonisation a été demandée par tous les Canadiens, aussi bien les consommateurs que les petites et les moyennes entreprises.

Les discussions se poursuivent. C'est évidemment une mesure que nous voulons, au même titre que les députés du Parti réformiste, j'en suis convaincu. Je rappelle au député que nous nous étions fixé un délai de deux ans pour y parvenir.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, le ministre des Finances sait bien qu'à la Chambre et dans le livre rouge, le gouvernement a promis d'éliminer ou de remplacer la TPS sans qu'il y ait la moindre hausse des niveaux d'impôt pour les particuliers au Canada.

Le ministre peut–il aujourd'hui garantir aux Canadiens que cette promesse sera honorée dans tout nouveau programme fiscal concernant la TPS ou la mise en application de toute autre taxe?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la réponse est oui, o–u–i.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DES HOMOSEXUELS

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, la lutte de la communauté homosexuelle pour la reconnaissance de ses droits se poursuit toujours. La semaine dernière la députée de Central Nova exprimait en cette Chambre

un point de vue pour le moins controversé quant à cette communauté.

Le premier ministre peut–il nous dire si la politique de son gouvernement a l'égard de la reconnaissance des droits de la communauté homosexuelle est reflétée par le point de vue exprimé par la députée de Central Nova?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, dans ce parti, comme dans les autres, beaucoup d'opinions sont exprimées. Nous accordons à nos députés la liberté de s'exprimer. Lorsque le gouvernement propose une législation, les députés votent suivant la ligne du parti, ou bien il y a des votes libres.

S'il fallait, dans un parti politique, que le chef soit responsable de toutes les opinions exprimées dans cette Chambre, il aurait beaucoup de problèmes. Nous sommes dans une démocratie: tout le monde a le droit de donner son point de vue. Le gouvernement écoute les points de vue de tout le monde, propose des mesures législatives, et ensuite le parti appuie le gouvernement.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, compte tenu des propos inqualifiables tenus par sa députée, le premier ministre exigera–t–il des excuses publiques?

Le Président: Mes chers collègues, ce matin même, nous avons eu un rappel au Règlement au cours duquel ce point a été soulevé. Nous allons nous informer à propos de ce rappel au Règlement. Si le député pouvait poser sa question simplement et directement, alors nous continuerions.

M. Ménard: Monsieur le Président, le premier ministre cautionne–t–il des propos qui pourraient être tenus par l'un ou l'autre des membres de cette Chambre et qui pourraient incriminer des droits de la communauté homosexuelle? Le premier ministre serait–il assez responsable pour le dire de sa place? Voilà la question.

Le Président: Non, cette question n'est pas acceptable.

* * *

• (1445)

[*Traduction*]

LES PRATIQUES DE GESTION ET DE COERCITION DANS LE DOMAINE DES PÊCHES

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, hier, en réponse à une question que je lui posais, le ministre des Pêches et des Océans a approuvé la tenue d'un examen indépendant des pratiques de gestion et de coercition du MPO pour ce qui est du Fraser. Pourtant, selon l'annonce faite hier, cet examen ne porterait pas sur l'étude des pratiques de gestion et de coercition.

Le ministre peut–il garantir à la Chambre que l'étude des pratiques de gestion et de coercition fera partie du mandat confié aux responsables de cet examen?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les responsables de l'examen, quatre personnes indépendantes qui sont des spécialistes dans leur domaine respectif, sont libres d'aborder tous les aspects de cette question.

Je veillerai personnellement à ce que le rapport qu'ils remettront, peu importe ce qu'il contient, soit rendu public et à ce que des mesures correctives soient prises.

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, hier et encore aujourd'hui, le ministre a promis à la Chambre la tenue d'un examen des pratiques de gestion des stocks et de coercition, auquel participeraient «quatre personnes, aucune n'ayant de lien avec le MPO». En fait, trois de ces quatre personnes sont associées à des organismes qui figurent dans l'annuaire téléphonique du MPO.

Est–ce bien ce que le ministre voulait dire lorsqu'il parlait d'un examen indépendant?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ne sais pas trop où veut en venir le député, mais cela me surprendrait qu'il veuille prétendre que ces personnes, de par leur participation à la gestion des stocks, l'expérience qu'elles ont acquise dans ce domaine et les conseils qu'elles ont pu offrir par le passé, ne peuvent participer à l'examen, car si l'on interdisait la participation des gens ayant un lien quelconque avec le secteur des pêches, le porte–parole en matière de pêches du Parti réformiste devrait alors, lui aussi, s'abstenir de tout commentaire.

* * *

[*Français*]

L'EFFICACITÉ GOUVERNEMENTALE

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, le gouvernement a pris le pouvoir en s'engageant à travailler en collaboration avec les provinces afin d'éliminer les programmes inutiles, de rationaliser le processus et enfin d'éliminer les chevauchements.

Quels exemples concrets le ministre des Affaires intergouvernementales peut–il nous donner des mesures qui ont été prises pour améliorer l'efficacité de la Confédération?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, nous avons eu pendant un an une excellente collaboration avec le gouvernement du Québec. Une collaboration qui, nous l'espérons d'ailleurs, continuera à l'avenir.

Nous avons entre autres conclu une entente sur le cadre de la gestion de l'environnement, une entente sur les règlements environnementaux sur les pâtes et papiers, une entente sur l'échange d'information entre les responsables des institutions financières, et j'en passe.

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Dans une déclaration très surprenante, mardi dernier, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement annonçait que le gouvernement allait présenter une réforme

globale du Code canadien du travail et que la question d'une loi anti–briseurs de grève serait étudiée dans le cadre de cette réforme. Or, c'est la première fois qu'une telle réforme est annoncée, alors qu'une loi anti–briseurs de grève est drôlement nécessaire.

Le ministre du Développement des ressources humaines confirme–t–il que le gouvernement procédera à une réforme de l'ensemble du Code canadien du travail, et dans l'affirmative, quand procédera–t–il?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la députée comprend bien, j'en suis sûr, que de bonnes relations patronales–syndicales sont essentielles à la stimulation de la croissance, à l'accroissement de la productivité et à la prospérité de l'économie.

Dans le cadre de cette initiative gouvernementale générale, nous avons entrepris une série de discussions avec des groupes très variés, des groupes syndicaux, des groupes de spécialistes du travail et des groupes d'employeurs, sur les modifications que nous pourrions éventuellement apporter au Code du travail, lorsque nous en arriverons au consensus ou à l'accord qui s'impose à notre avis.

Nous cherchons à savoir comment nous pourrions moderniser le Code du travail et quelles recommandations spécifiques présenter.

● (1450)

Je ne peux pas encore dire en quoi consisteront ces recommandations, car les discussions en question ne sont pas terminées.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, devant la situation intolérable, vécue par les travailleurs de la minoterie Ogilvie, le ministre ne convient–il pas qu'il est urgent qu'il dépose un projet de loi anti–briseurs de grève pour que les travailleurs qui sont couverts, je devrais dire qui ont la malchance d'être couverts par le Code canadien du travail, aient les mêmes droits que les travailleurs qui sont couverts par 75 p. 100 des codes provinciaux, notamment du Québec, depuis 1977?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je me suis entretenu, la semaine dernière, avec les représentants syndicaux des travailleurs qui sont en conflit avec la société ADM Ogilvie et je conviens certes qu'ils ont lieu de se plaindre de la façon dont les négociations collectives se sont déroulées.

J'ai déjà approuvé en quelque sorte leur demande en vue de déposer devant la Commission canadienne des relations de travail leur grief que je crois justifié. Nous avons donc donné suite à cette demande et, dans le cadre de cet examen général dont j'ai parlé, nous scrutons les codes provinciaux du travail en ce qu'ils s'appliquent aux travailleurs suppléants.

* * *

LE TRANSPORT DES CÉRÉALES

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a dit que les producteurs qui exportent des céréales aux États–Unis doivent respecter les lois en vigueur.

Aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, les sociétés ferroviaires qui n'atteignent pas les objectifs fixés en matière de rendement sont passibles de sanctions financières. Ces sociétés enfreignent cette loi depuis des années sans en subir les conséquences.

Comment le ministre peut–il ne pas sévir contre les sociétés ferroviaires qui ne respectent pas cette loi, alors qu'il veut qu'on sévisse contre les agriculteurs qui vendent leurs propres céréales au meilleur prix possible?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, pour ce qui est de la situation relative aux sociétés ferroviaires mentionnée dans la question, le député saura que, bien que la Loi sur le transport du grain de l'Ouest renferme des dispositions concernant les objectifs de rendement des sociétés, la réglementation exigée aux termes de ces dispositions législatives n'a jamais été établie sous le gouvernement précédent.

Nous sommes en train de préparer cette réglementation afin que les dispositions de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest concernant le rendement des sociétés ferroviaires puissent être appliquées lorsque les circonstances le justifient. Le député peut donc être certain qu'il n'y a pas deux poids deux mesures.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour cette réponse.

Le ministre sait pertinemment que, en mai dernier, le sous–comité des transports a dit dans ses recommandations que la façon dont le transport des céréales se fait au Canada est illégale et inefficace et qu'on devrait corriger ce problème. En juin, le ministre a promis que des mesures seraient prises. Maintenant, il repousse encore cette intervention à six mois plus tard.

Le ministre peut–il expliquer à la Chambre qui dirige le pays, les sociétés ferroviaires ou le gouvernement libéral?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, depuis le 16 mai, j'ai eu des rencontres régulières avec des représentants des sociétés ferroviaires, des syndicats, des sociétés céréalières et de tous les organismes gouvernementaux qui jouent un rôle dans le transport du grain de l'Ouest afin de voir à ce que les retards qui se sont produits l'an dernier soient réduits au minimum ou éliminés totalement cette année et pour les années à venir.

Durant ces rencontres qui se sont déroulées au printemps et à l'été, nous avons décidé des mesures qui devaient être prises relativement à diverses questions, dont le problème que le député a mentionné, les frais de surestarie et d'entreposage des wagons,

l'amélioration de l'efficacité du système, l'ajout de wagons privés au parc et d'autres encore.

Toutes ces mesures seront prises et, comme nous l'avons promis au printemps, celles qui nécessitent un cadre législatif ou réglementaire seront examinées à la Chambre cet automne.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Le 25 février dernier, le ministre a déclaré en cette Chambre, en réponse à une question posée par l'opposition officielle, qu'il allait faire tout son possible pour apporter une solution aux problèmes de Davis Inlet, notamment en prêtant son appui à la relocalisation de la communauté innu qui vit une situation tragique et inhumaine.

• (1455)

Or, on apprend que tout le processus de relocalisation est maintenant suspendu. Comment le ministre peut–il expliquer que le gouvernement retarde la relocalisation de cette communauté autrement que pour répondre aux demandes du gouvernement de Terre–Neuve qui veut faire pression sur ces gens?

[*Traduction*]

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, d'immenses progrès ont été faits à Davis Inlet. En ce moment, grâce aux ententes que nous avons signées, l'alcoolisme a diminué de 25 p. 100, six maisons ont été construites et la salle communautaire a été reconstruite. Les habitants discutent d'ententes avec le collège inuit du Labrador, nous avons accepté la réinstallation à Sango Bay et nous étudions le tracé d'une route.

Je suis personnellement très déçu des événements du mois dernier. Selon les ententes, en tout cas selon l'esprit des ententes, un tribunal innu devait voir le jour et un service de police innu devait être mis en place, ce qui n'est qu'un petit élément d'une entente globale.

Je ne peux pas parler au nom d'autres ministères, mais la plupart travaillent encore avec les Innus, que ce soit Santé, Pêches et Océans ou la Garde côtière. Nous continuerons de collaborer avec les Innus parce que les choses progressent. On peut espérer que M. Roberts et le solliciteur général parviendront à s'entendre sur les services de police d'ici une ou deux semaines. Les discussions continueront de donner des résultats.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture au nom des céréaliers de Wild Rose. Ces derniers voudraient savoir si le ministre croit qu'ils devraient avoir au Canada la liberté de vendre leurs propres produits comme ils le jugent bon. Oui ou non.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, ceux qui cherchent à éviter tous les faits aiment parfois réduire la réalité à de simples réponses par oui ou non, et cela est tout à fait mauvais dans les circonstances.

Les agriculteurs de l'ouest du Canada diraient au député qu'il s'agit là d'une question extrêmement importante et fondamentale. C'est aussi une question extrêmement complexe sur le plan de l'administration des marchés internationaux. Je me suis engagé à donner aux agriculteurs l'occasion, lors d'un forum que je compte organiser cet automne, d'examiner tous les avantages et les inconvénients de la question de sorte qu'ils puissent en connaître et en comprendre parfaitement tous les aspects et que l'information qui leur est distribuée soit bien complète, et non partiale ou tendancieuse.

* * *

LA PÊCHE AU THON

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Étant donné que la flotte côtière de l'est a atteint son quota de thon rouge de cette année en un temps record, ce qui s'est traduit par la fermeture hâtive de la pêche vendredi dernier, étant donné l'état des pêches du côté de l'Atlantique et l'abondance, semble–t–il, de thon rouge dans l'est, le ministre songerait–il à transférer une partie du quota de l'an prochain à celui de cette année pour que la pêche reste ouverte?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Pour répondre brièvement, comme les quotas sont fixés pour deux ans, nous avons amorcé des consultations avec tous les intéressés. En fait, j'ai déjà rencontré des hauts fonctionnaires. Dès que les consultations seront terminées et si la majorité de la flotte elle–même recommande un tel transfert, nous l'avaliserons. Sinon, nous maintiendrons le plan actuel.

En somme, il ne faut pas mettre en danger la conservation des stocks.

* * *

[*Français*]

HAÏTI

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, une dépêche de dernière minute nous apprend qu'un soldat américain aurait été tué à Haïti. Nous n'avons pas plus de détails sur cette dépêche et j'aimerais demander au premier ministre, compte tenu de la gravité et de l'importance de la situation, s'il est informé des derniers événements et s'il peut informer cette Chambre de l'évolution des événements.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de ce malheureux incident. Nous croyons que les opérations à Haïti progressent assez bien en ce moment, et selon notre jugement, on a pu éviter un bain de sang beaucoup plus grave grâce aux négociations de l'ancien président Carter.

• (1500)

Nous espérons que le président Aristide sera rétabli dans ses fonctions dans les jours qui viennent, et nous avons l'intention, dans les plus brefs délais, de lever les embargos, de façon à ce que l'économie d'Haïti puisse progresser normalement et que la normalité puisse revenir le plus rapidement possible dans ce pays qui a déjà trop souffert.

* * *

[*Traduction*]

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question se rapporte à la commission fédérale d'évaluation environnementale qui étudie une proposition d'accroître les vols à basse altitude au Labrador. Tous les groupes d'intérêt public, dont les Innus, ceux qui ont le plus à perdre dans ce processus, ont cessé de participer aux audiences.

Comment la ministre de l'Environnement peut-elle continuer, au nom du gouvernement fédéral, d'approuver le processus d'évaluation, alors qu'elle sait à quel point ce dernier est injuste pour les Innus et insensible envers le mode de vie traditionnel des autochtones dans cette région?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué dans ma réponse à une lettre que j'ai reçue de M. Ovide Mercredi plus tôt cette semaine, les membres de la commission, qui comprennent sept personnes éminentes, dont l'ancien président de la Société géographique royale du Canada, ont des titres de compétence impeccables.

J'ai également souligné à M. Mercredi, comme je l'ai fait aux représentants de la communauté innu, avec laquelle j'organise une rencontre cette semaine, que si l'on découvre quelque preuve que ce soit qu'un membre de la commission manifeste un parti pris, je serai la première à le renvoyer.

Il faut que cette commission soit impartiale et dispose des moyens nécessaires pour entendre toutes les parties. J'ai donc écrit moi-même à M. Ovide Mercredi pour lui demander d'encourager les membres de la communauté innu à participer pleinement aux audiences, ce que certains continuent de faire, afin que cette commission impartiale puisse entendre leur point de vue.

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, mon collègue d'Hochelaga—Maisonneuve a tenté de poser une question au premier ministre et vous avez déclaré cette question irrecevable.

Il m'est peut-être arrivé à plusieurs occasions de manquer au Règlement et j'aimerais que vous m'éclairiez, parce que j'ai eu l'occasion moi-même, comme d'autres collègues dans cette Chambre, de faire référence à plusieurs reprises à des propos tenus par l'un ou l'autre des députés et de demander, comme il se doit, au gouvernement, aux ministres, s'ils rejetaient, s'ils appuyaient, s'ils étaient d'accord ou s'ils nuançaient les propos de tel ou tel député.

Mon collègue d'Hochelaga—Maisonneuve a utilisé le même procédé, se référant de façon très générale aux propos tenus par une députée ministérielle à l'endroit de la communauté gaie.

Ma question est la suivante: Quelle différence y a-t-il entre la référence aux propos de la députée de Central Nova et la demande qui a été faite au premier ministre, à savoir s'il rejetait ou s'il appuyait ces propos et les questions qu'on a toujours posées dans cette Chambre, se référant, par exemple, aux propos du député de Glengarry—Prescott—Russell ou d'autres députés relativement à d'autres sujets?

Pourquoi, dans ce cas-ci spécifiquement, rejetez-vous la question, alors qu'elles ont toujours été acceptées dans le passé?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, si vous me le permettez, il est dit dans le Règlement de la Chambre, plus particulièrement dans la *Jurisprudence parlementaire* de Beauchesne, à partir de l'article 168, qu'il est impossible pour un parlementaire de faire appel de la décision de la Présidence, ni de consulter le Président à partir du parquet de la Chambre.

Dans un deuxième temps, M^me^ la Présidente, agissant ce matin pour le Président, a présentement une question en délibéré. Et si je me souviens bien, la Présidence n'a pas encore tranché sur cette question qu'elle a prise en délibéré depuis ce matin.

Alors, pour ces deux raisons, je pense qu'il est tout à fait à l'encontre du Règlement pour quiconque de discuter de la décision de la Présidence.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le whip du gouvernement vient de plaider sur le recours au Règlement que j'ai moi-même soulevé. J'aimerais simplement lui rappeler qu'en tant que gardien des droits des parlementaires, vous avez toujours accepté de donner des directives, des informations pour la bonne conduite des travaux de cette Chambre.

La question que j'ai posée est directement dans cette esprit. Je veux simplement obtenir l'assistance de la Présidence pour com-

prendre le déroulement des travaux et pour faire en sorte que notre comportement soit toujours conforme à l'esprit et à la lettre de notre Règlement et des traditions de cette Chambre.

• (1505)

Quant à la deuxième partie de son intervention, je ferai remarquer que mon recours au Règlement et la question du député d'Hochelaga—Maisonneuve ne portaient pas du tout sur le problème qui est actuellement en délibéré et qui faisait litige l'autre jour. C'est simplement un recours au Règlement qui dit ceci: Pourquoi un député qui demande au premier ministre s'il confirme ou rejette des propos ne peut–il pas le faire, alors que cela a toujours été la situation? C'est simplement cela. Donc, il ne faudrait pas mêler les choses et le whip du gouvernement semble le faire.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, très brièvement, j'aimerais appuyer le recours au Règlement soulevé par le leader parlementaire du Bloc québécois. J'ai soulevé un recours au Règlement ce matin en vertu des dispositions de l'article 18 du Règlement de la Chambre des communes. Cela n'a absolument rien à voir avec le recours au Règlement soulevé maintenant par le leader parlementaire du Bloc québécois.

La question fondamentale est celle–ci: Oui ou non, un député a–t–il le droit de poser une question au premier ministre concernant des propos tout à fait inacceptables et haineux? Ça, c'est la question. Et, monsieur le Président, je vous suggère de ne pas observer le Règlement pendant la période des questions.

[*Traduction*]

Le Président: Chers collègues, durant nos débats et nos questions, nous utilisons parfois des termes que la présidence trouve inconvenants. Le député nous fait remarquer que certaines questions jugées irrecevables ont déjà été permises auparavant. J'aimerais que, dorénavant, il signale les contradictions de ce genre à la présidence au moment où elles se produisent.

Je ne tenterai même pas d'expliquer pourquoi une telle décision avait été prise. Cependant, pour que la Chambre comprenne, s'il est question de la responsabilité administrative du gouvernement, à mon avis, j'ai autorisé les questions. Je ne crois pas qu'une intervention tenant un ministre responsable d'un autre parlementaire ou des déclarations de ce dernier soit recevable. Voilà pourquoi j'avais décidé que cette question était irrecevable. Elle exigeait qu'un ministre donne son opinion à propos des déclarations d'un autre député.

Je le répète, il serait souhaitable que les députés ne fassent pas appel à la présidence chaque fois qu'une déclaration ou une question est jugée irrecevable. Si le député veut poursuivre cette discussion en privé, je serai heureux de le recevoir dans mes appartements.

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Tout à l'heure, à la période réservée aux déclarations de députés, vous avez déclaré mon intervention irrecevable. Je suppose, et corrigez–moi si je me trompe, que vous vous fondiez sur l'article 18 du Règlement. Voici ce que dit, en partie, cet article:

> Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres.

Les commentaires 485 à 492 de Beauchesne portent expressément sur l'utilisation d'expressions non parlementaires. J'estime, monsieur le Président, que je n'ai pas utilisé d'expressions non parlementaires au cours de mon intervention.

Le Président: Le député a parfaitement raison. Je me fondais bien sur l'article 18 du Règlement. Je considère que cette affaire est close.

• (1510)

Je sais que, bien souvent, les députés aimeraient poursuivre le débat, mais la présidence doit trancher. Comme je l'ai dit au député, je me fondais précisément sur l'article 18 du Règlement et j'espère que, à l'avenir, tous les députés se montreront respectueux à l'égard de l'autre endroit et de ses membres.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je souhaiterais dire en prémisse que d'aucune espèce de manière, il s'agit pour moi de contester les décisions que vous pourriez rendre en cette Chambre.

Cependant, vous admettrez, comme le dit le leader, qu'il est important de comprendre, en notre qualité de député, de quelle marge de manoeuvre nous disposons pour poser des questions. Pour moi, la question du recours au Règlement est la suivante: Lorsque nous avons cherché à comprendre, à deux reprises, les propos qui ont été tenus par une collègue, nous l'avons fait dans une perspective de droit et d'affaires relevant du gouvernement.

Vous savez très bien que les propos qui ont été tenus préparaient la voie à la révision de la Loi canadienne des droits de la personne. Je me permets de porter à votre attention que la question qui a été posée est intimement liée à une des responsabilités gouvernementales du premier ministre.

Le Président: À l'ordre. Mon cher collègue, j'ai jugé la question irrecevable à cause de la façon dont elle a été posée.

[*Traduction*]

Si elle avait fait allusion à une politique gouvernementale, elle aurait été recevable. C'est là–dessus que j'ai fondé ma décision que je maintiens ici.

[*Français*]

M. Ménard: Monsieur le Président, toujours pour la bonne marche de nos travaux, dans la même ligne que le leader, ce que nous avons cherché, et que nous cherchons toujours, c'est de comprendre la marge de manoeuvre dont nous disposons comme députés lorsque nous nous adressons à vous pour soulever. . .

Le Président: Mes chers collègues, la première question était recevable, la deuxième question ne l'était tout simplement pas.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 septembre, de la motion: Que le projet de loi C–44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le Président: Comme il est plus de 15 heures, conformément à l'ordre adopté le jeudi 22 septembre 1994, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la deuxième lecture du projet de loi C–44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 83)

POUR

Députés

Adams
Allmand
Arseneault
Assadourian
Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bernier (Beauce)
Bertrand
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélisle
Calder
Cannis
Caron
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Cohen
Comuzzi
Crête
Daviault
Deshaies
Dhaliwal
Dromisky
Duceppe
Dumas
Easter
English
Fillion
Finlay
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gallaway
Godfrey
Goodale
Guay
Harb
Hopkins
Ianno
Irwin
Jacob
Karygiannis
Alcock
Anderson
Assad
Asselin
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing
Bachand
Barnes
Bellehumeur
Berger
Bernier (Gaspé)
Bethel
Bhaduria
Bodnar
Bouchard
Brien
Brushett
Bélair
Caccia
Campbell
Canuel
Catterall
Chan
Clancy
Collins
Cowling
Culbert
de Savoye
DeVillers
Discepola
Dubé
Duhamel
Dupuy
Eggleton
Fewchuk
Finestone
Flis
Fry
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)
Godin
Gray (Windsor West)
Guimond
Harvard
Hubbard
Iftody
Jackson
Jordan
Keyes
Kirkby
Kraft Sloan
Langlois
Laurin
Lebel
Lee
Leroux (Richmond—Wolfe)
Lincoln
Loubier
MacDonald
Maheu
Manley
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McKinnon
McTeague
Mercier
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nault
O'Brien
Pagtakhan
Paré
Payne
Peters
Phinney
Pickard (Essex—Kent)
Pomerleau
Reed
Richardson
Ringuette-Maltais
Rocheleau
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Simmons
Solomon
St-Laurent
Steckle
Stewart (Northumberland)
Taylor
Terrana
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Valeri
Venne
Volpe
Wappel
Whelan
Zed—199
Knutson
Lalonde
Lastewka
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
Loney
MacAulay
MacLaren (Etobicoke North)
Maloney
Marchand
Marleau
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
McWhinney
Milliken
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
O'Reilly
Parrish
Patry
Peric
Peterson
Picard (Drummond)
Plamondon
Proud
Regan
Rideout
Robichaud
Rock
Sauvageau
Serré
Sheridan
Skoke
Speller
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Telegdi
Tobin
Tremblay (Rosemont)
Vanclief
Verran
Walker
Wells
Wood

CONTRE

Députés

Abbott
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Cummins
Epp
Gilmour
Grey (Beaver River)
Harper (Calgary West)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Mills (Red Deer)
Penson
Ringma
Schmidt
Solberg
Stinson
Thompson
Ablonczy
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Chatters
Duncan
Frazer
Gouk
Hanger
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Johnston
Mayfield
Meredith
Morrison
Ramsay
Robinson
Silye
Speaker
Strahl
Williams—44

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bergeron
Debien
Graham
Pillitteri
Dalphond-Guiral
Gerrard
Leblanc (Longueuil)
Young

• (1540)

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre va maintenant passer au vote différé sur l'amendement proposé par le député de Gatineau—La Lièvre à la motion que le député de Richelieu a présentée dans le cadre des initiatives parlementaires.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 septembre, de la motion et de l'amendement.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Lorsque nous procéderons au vote, puis-je demander que les députés votent par rangée plutôt que par parti comme cela se fait traditionnellement, étant donné qu'il s'agit d'une initiative parlementaire et qu'il n'y a pas de ligne de parti à respecter.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le whip du gouvernement de son intervention. Ce sera donc le cas pour ce vote.

Comme c'est l'usage, le vote se tiendra rangée par rangée en commençant par le parrain de la motion et en passant ensuite à ceux qui sont en faveur de l'amendement et qui siègent du même côté que lui. Par la suite, ceux qui souscrivent à l'amendement et qui siègent de l'autre côté pourront se prononcer. Ceux qui sont contre seront appelés dans le même ordre.

Le vote porte sur l'amendement.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 84)

POUR

Députés

Adams
Assad
Bélair
Loney—7
Arseneault
Bryden
Harvard

CONTRE

Députés

Abbott
Alcock
Assadourian
Augustine
Bachand
Barnes
Benoit
Bernier (Gaspé)
Bethel
Bhaduria
Bonin
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien
Brown (Oakville—Milton)
Calder
Cannis
Caron
Chamberlain
Chatters
Cohen
Cowling
Culbert
Daviault
de Savoye
DeVillers
Discepola
Dubé
Dumas
Dupuy
Eggleton
Fillion
Finlay
Fry
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gallaway
Gilmour
Godin
Gouk
Grey (Beaver River)
Guimond
Harb
Harper (Simcoe Centre)
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Hubbard
Irwin
Jacob
Johnston
Keyes
Knutson
Lalonde
Lastewka
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
Lefebvre
Leroux (Shefford)
MacAulay
MacLaren (Etobicoke North)
Maloney
Marchand
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Mayfield
McCormick
McKinnon
McWhinney
Meredith
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Morrison
Murray
Nault
O'Brien
Pagtakhan
Patry
Penson
Peters
Plamondon
Ablonczy
Anderson
Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bakopanos
Bellehumeur
Berger
Bertrand
Bevilacqua
Bodnar
Bouchard
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brown (Calgary Southeast)
Bélisle
Campbell
Canuel
Catterall
Chan
Chrétien (Frontenac)
Collins
Crête
Cummins
de Jong
Deshaies
Dhaliwal
Dromisky
Duceppe
Duncan
Easter
Epp
Finestone
Frazer
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Guay
Hanger
Harper (Calgary West)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Hopkins
Ianno
Jackson
Jennings
Karygiannis
Kirkby
Kraft Sloan
Langlois
Laurin
Lebel
Lee
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
MacDonald
Maheu
Manley
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Massé
McClelland (Edmonton Southwest)
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
Mercier
Milliken
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murphy
Ménard
Nunez
O'Reilly
Paré
Payne
Peric
Picard (Drummond)
Pomerleau

Ramsay	Reed
Regan	Richardson
Rideout	Ringma
Ringuette-Maltais	Robichaud
Robinson	Rocheleau
Rock	Rompkey
Sauvageau	Schmidt
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Serré
Sheridan	Silye
Skoke	Solberg
Solomon	Speaker
St-Laurent	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stinson	Strahl
Szabo	Taylor
Telegdi	Terrana
Thompson	Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)
Valeri	Vanclief
Venne	Verran
Wappel	Wells
Whelan	Williams
Wood	Zed—206

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bergeron	Dalphond-Guiral
Debien	Gerrard
Graham	Leblanc (Longueuil)
Pillitteri	Young

• (1550)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare l'amendement rejeté.

M. Plamondon: Monsieur le Président, je proposerais, avec le consentement unanime de la Chambre, qu'on applique le résultat de ce vote à la motion principale, mais à l'inverse.

• (1555)

Le président suppléant (M. Kilger): En anglais, on dirait «it is a nice try».

La prochaine mise aux voix porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Selon la pratique, le vote par appel nominal sera pris rangée par rangée, en commençant d'abord avec le proposeur. Ensuite, je demanderai aux autres députés qui sont en faveur de la motion et qui se trouvent du même côté de la Chambre que le proposeur de bien vouloir se lever. Ensuite, les votes de ceux qui appuient la motion et qui se trouvent de l'autre côté de la Chambre seront enregistrés. Les votes de ceux qui s'opposent à la motion seront enregistrés dans le même ordre.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote nº 85*)

POUR

Députés

Asselin	Bachand
Beaumier	Bellehumeur
Benoit	Bernier (Gaspé)
Bethel	Bodnar
Bouchard	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Bridgman	Brien
Brown (Calgary Southeast)	Bélisle
Canuel	Caron
Chatters	Chrétien (Frontenac)
Crête	Cummins
Daviault	de Jong
de Savoye	Deshaies
Dubé	Duceppe
Dumas	Fillion
Gagnon (Québec)	Gauthier (Roberval)
Gilmour	Godin
Guay	Guimond
Harper (Calgary West)	Hayes
Hill (Prince George—Peace River)	Hubbard
Ianno	Iftody
Jacob	Knutson
Lalonde	Langlois
Laurin	Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Lebel	Lefebvre
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Loubier	Marchand
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McClelland (Edmonton Southwest)	McCormick
McGuire	McKinnon
McTeague	Mercier
Meredith	Morrison
Ménard	Nault
Nunez	Paré
Picard (Drummond)	Pickard (Essex—Kent)
Plamondon	Pomerleau
Ramsay	Robinson
Rocheleau	Sauvageau
Silye	Solberg
Solomon	Speller
St-Laurent	Stinson
Taylor	Thompson
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)
Venne—85	

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Alcock	Anderson
Arseneault	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes	Bellemare
Berger	Bertrand
Bevilacqua	Bhaduria
Blondin-Andrew	Bonin
Boudria	Breitkreuz (Yellowhead)
Brown (Oakville—Milton)	Bélair
Calder	Campbell

Cannis	Catterall
Chamberlain	Chan
Clancy	Cohen
Collins	Cowling
Culbert	DeVillers
Dhaliwal	Discepola
Dromisky	Duhamel
Duncan	Dupuy
Easter	Eggleton
English	Epp
Fewchuk	Finestone
Finlay	Flis
Fontana	Frazer
Fry	Gaffney
Gagliano	Gallaway
Godfrey	Goodale
Gouk	Gray (Windsor West)
Grey (Beaver River)	Hanger
Harb	Harper (Simcoe Centre)
Hart	Harvard
Hermanson	Hill (Macleod)
Hoeppner	Hopkins
Irwin	Jackson
Jennings	Johnston
Jordan	Karygiannis
Keyes	Kirkby
Kraft Sloan	Lastewka
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)	Loney
MacAulay	MacDonald
MacLaren (Etobicoke North)	Maheu
Maloney	Manley
Marchi	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McLellan (Edmonton Northwest)	McWhinney
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murphy	Murray
O'Brien	O'Reilly
Pagtakhan	Parrish
Patry	Payne
Penson	Peric
Peters	Peterson
Proud	Reed
Richardson	Rideout
Ringma	Ringuette-Maltais
Robichaud	Rock
Rompkey	Schmidt
Serré	Skoke
Speaker	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Strahl
Szabo	Telegdi
Terrana	Tobin
Valeri	Vanclief
Verran	Volpe
Wappel	Wells
Whelan	Williams
Wood	Zed—138

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bergeron	Dalphond-Guiral
Debien	Gerrard
Graham	Leblanc (Longueuil)
Pillitteri	Young

• (1605)

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion rejetée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, dans le projet de loi C–48 qui nous occupe, le gouvernement fédéral s'arroge des droits et des pouvoirs qui empiètent directement sur des compétences exclusives des provinces en matière de ressources naturelles. Ce n'est pas acceptable. Il est à croire que le gouvernement fédéral ne sait pas lire la Constitution du Canada et qu'il est complètement sourd aux revendications du Québec.

Ce que nous voyons dans le projet de loi C–48, c'est le gouvernement fédéral qui continue à s'impliquer dans une sphère de compétence exclusive au Québec. Il se donne les pouvoirs d'agir directement dans ce secteur par–dessus la tête des provinces et du Québec en finançant directement des organismes et des individus.

• (1610)

Enfin, le gouvernement fédéral n'a que faire des revendications du Québec. Je suis même prêt à parier que beaucoup de collègues des autres provinces partagent également ma vision. J'aimerais quand même leur dire ceci: Ces interventions non désirées du gouvernement fédéral génèrent des chevauchements évidents au niveau des stratégies provinciales et fédérales de développement de ce secteur, spécialement dans un contexte où plusieurs provinces ont déjà mis de l'avant leurs propres stratégies de promotion, de normalisation et de développement de leurs ressources naturelles.

La stratégie québécoise d'aménagement des forêts déposée en mai dernier par le gouvernement du Québec en est un bel exemple. Cette stratégie est bel et bien autonome par rapport à la stratégie nationale sur les forêts, élaborée par le gouvernement fédéral et le Conseil canadien des ministres des Forêts.

Le gouvernement du Québec doit aussi financer les deux stratégies. Par contre, les gouvernements fédéraux les uns après les autres ne respectent ni le libellé même de la Constitution canadienne, ni les revendications légitimes du gouvernement du Québec.

Prenons pour illustration le rapport du Comité permanent des forêts et des pêches de cette Chambre, qui se désolait, en novembre 1990, du combat des provinces pour le respect de leurs compétences en matière de ressources naturelles. Écoutez–les, je les cite: «Au cours du XX^{e} siècle, le gouvernement a voulu influencer à différentes reprises le cours de la politique nationale du secteur forestier, mais il s'est parfois buté à la résistance des provinces devant toute ingérence appréhendée dans des domaines qui leur sont réservés.

Nous estimons que le gouvernement fédéral doit, de toute évidence, jouer un rôle beaucoup plus sérieux afin de garantir le succès de toutes ces stratégies nationales dans le secteur forestier.»

Bien que le comité suggère qu'il faille s'assurer de la collaboration des provinces pour ce faire, force est de constater que le fédéral s'est abondamment permis d'intervenir dans ce champ de compétence sans le consentement exprès du gouvernement du Québec.

Il en va ainsi dans le domaine de la foresterie où, premièrement, le Québec s'est opposé en vain à la création du ministère des Forêts, y voyant à juste titre une intrusion dans un de ses champs de compétence exclusive; le Québec n'est pas signataire de la Stratégie nationale sur les forêts; aucun ministre québécois n'a participé, depuis 1991, aux travaux du Conseil canadien des ministres des Forêts, suite à l'échec de l'Accord du lac Meech; le Québec vient de rendre publique sa propre stratégie d'aménagement des forêts, comme c'est son privilège dans sa propre sphère de compétence exclusive.

Qu'y a–t–il de légitime pour le gouvernement fédéral à intervenir dans un champ de compétence provincial? Comment peut–il prétendre agir dans le meilleur intérêt des Québécois lorsqu'il se moque, depuis des décennies, à la fois de sa propre Constitution et des revendications de tous les gouvernements du Québec qui se sont succédé à l'Assemblée nationale?

Pourtant, la volonté avouée du gouvernement libéral de mettre fin aux chevauchements et aux dédoublements pourrait servir de prétexte en or pour abolir le ministère des Ressources naturelles ou, du moins, permettre aux provinces qui le désirent de se retirer des programmes fédéraux touchant les ressources naturelles.

Je pourrais comparer en cette Chambre les fonctions des ministères des Ressources naturelles du Québec et le ministère des Ressources naturelles du Canada.

• (1615)

Selon l'analyse des chevauchements entre le fédéral et les provinces, effectuée en 1991 par le Conseil du Trésor du Canada, les activités du ministère des Ressources naturelles au fédéral et au Québec se recoupent de façon très importante.

J'aimerais donc apporter un amendement au projet de loi C–48, amendement qui serait respectueux de la Constitution du Canada, amendement qui serait respectueux des revendications traditionnelles du Québec. Voici donc cet amendement. Je propose, appuyé par le député de Frontenac:

> Que tous les mots suivant le mot «que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:
>
> cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C–48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes, parce que le principe du projet de loi ne prévoit pas donner au ministre le pouvoir de compenser financièrement le Québec, s'il désire exercer lui–même sa compétence exclusive en matière de ressources naturelles, en accord avec la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi constitutionnelle du Canada de 1982.

Le président suppléant (M. Kilger): La Présidence a été consultée et l'amendement est recevable.

[*Traduction*]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je tiens d'abord à féliciter le gouvernement d'avoir adopté une politique réformiste pour une consolidation des ministères. Puisqu'il s'agit de traduire en loi un fait accompli, je devrais peut–être remercier le précédent gouvernement pour ce projet de loi recyclé et porter un toast aux antagonistes disparus.

Cela dit, l'actuel gouvernement est loin d'être clair en ce qui concerne le concept avancé. On peut en dire autant de presque tous les concepts qu'avance l'actuel gouvernement, mais je reviendrai là–dessus une autre fois.

Une consolidation a pour objet d'accroître l'efficacité des gestionnaires et de réaliser des économies. Qu'en est–il dans ce cas? Au lieu de 10 sous–ministres adjoints, il y en aura désormais sept, ce qui est louable. Certes, de modestes économies ont été réalisées dans la comptabilisation des ressources humaines, mais, tout compte fait, la baisse des frais généraux du ministère atteint seulement 16 millions de dollars, soit 1,6 p. 100 de son budget annuel. L'éléphant a donc accouché d'une souris.

Le ministère s'est vanté d'avoir réalisé cet amalgame sans effectuer de trop fortes compressions dans le personnel. La loi prévoit, à l'article 8, que tous les employés de l'ancien ministère occuperont les mêmes fonctions dans le nouveau. Soit, cette mesure a peut–être du bon à court terme dans le cas des commis, des dactylos, des techniciens et des autres employés de rang inférieur qui n'auraient fait que grossir les rangs des chômeurs déjà trop nombreux que compte le Canada. Mais ne serait–il pas à propos de réduire le nombre des cadres intermédiaires et des technocrates, compte tenu de la réalité économique qui est la nôtre?

• (1620)

Ce ministère, qui s'occupe presque exclusivement de domaines qui relèvent de la compétence des provinces, dispose d'un budget de un milliard de dollars et d'un effectif de 5 000 employés, dont 3 000 travaillent à Ottawa. Comment rationaliser un peu tout ça?

Je sais pertinemment que les gouvernements ne sont pas les seuls à être atteints de cette maladie qu'est la bureaucratisation aiguë. J'ai connu, à titre d'employé ou d'associé, des sociétés de ressources multinationales qui étaient confrontées au même problème. Elles se sont dotées de soupapes de sécurité qui leur permettent de se prémunir contre les risques d'une croissance incontrôlée qui les acculerait à la faillite.

À intervalles de quelques années, les conseils de sociétés comme Exxon, Shell ou Noranda prennent conscience qu'il y a un déséquilibre entre les salaires qu'ils versent et leur revenu brut. Les chefs de service sont alors convoqués au bureau du directeur général, où ils s'entendent dire: «Nous avons trop d'ingénieurs, trop de concepteurs, trop de gens qui travaillent à des programmes qui font double emploi, trop d'adjoints administratifs, trop de spécialistes qui ne sortent jamais de leur bureau» et quoi encore.

On pratique des coupes radicales, et la survie de la société est assurée. Ce n'est pas beau à voir, mais c'est ce qui garde la société à flot et préserve les emplois de ceux qui récoltent les matières premières, et qui enrichissent ainsi la société et la nation.

Jusqu'à maintenant, les gouvernements du Canada n'ont jamais réagi à ces exigences économiques, qui les touchent pourtant également. Ils semblent penser pouvoir augmenter sans fin leurs recettes et n'avoir aucune raison véritable de réduire leurs

dépenses. Ils se contentent d'augmenter les impôts ou, plus récemment, d'emprunter des sommes inimaginables.

Je sais parfaitement qu'une rationalisation des opérations du gouvernement ne pourra pas nous tirer du marasme dans lequel nous sommes plongés. On a souvent dit à la Chambre que le coût global des opérations gouvernementales était inférieur à la moitié du déficit annuel. Mais si nous ne commençons pas par ça, où le ferons–nous et quand?

Permettez–moi de citer quelques exemples de coupes dans les dépenses des ministères qui, bien que minimes, pourraient avoir des retombées intéressantes. Le secteur minier compte 168 équivalents temps plein et un budget tout juste inférieur à 26 millions de dollars. Plus de la moitié de ce budget est versé en contributions dans le cadre d'ententes sur l'exploitation des ressources minérales conclues avec les provinces, surtout le Québec. Ces ententes constituent des programmes de temporisation, et la plupart se terminent l'an prochain.

La planification, la surveillance et l'examen de ces programmes d'exploitation minérale exigent d'importants investissements en temps et en ressources. Si le gouvernement fédéral doit participer à ces programmes parce qu'ils représentent une forme de péréquation, j'ai des réserves sur cette façon de fonctionner. Il serait beaucoup plus efficace d'envoyer simplement un chèque. Nous n'avons pas besoin de deux ordres de bureaucratie pour administrer un même programme.

Les fonctions principales du secteur minier consistent à recueillir des données statistiques et à aider le gouvernement à formuler sa politique en matière de fiscalité, d'investissement et de commerce. Elles pourraient très bien être prises en charge par Statistique Canada et quelques spécialistes dans les divers ministères responsables de l'administration et de la mise en application de la politique.

L'utilité de ce petit secteur du ministère des Ressources naturelles est remise en question. Il convient de se demander s'il est rentable de le supprimer.

Les dépenses excessives du ministère ne sont pas toutes dues au chevauchement et au double emploi. La Commission de contrôle de l'énergie atomique est le seul organisme qui réglemente l'entreposage et l'utilisation de matériaux radioactifs au Canada. Cet organisme se justifie donc. Malheureusement, il est atteint d'obésité bureaucratique. Entre 1985 et 1993, le nombre de permis de vente, d'entreposage et d'utilisation de matériaux nucléaires a diminué de 17 p. 100, passant de 4 543 à 3 743. Pendant ce temps, le nombre d'employés de la commission est passé de 252 à 373, soit une augmentation de 48 p. 100.

• (1625)

Chaque employé est responsable de seulement 10 détenteurs de permis. Les hauts fonctionnaires du ministère attribuent cette proportion ridicule à la pression de l'opinion publique qui craint davantage pour sa santé et sa sécurité. De qui se moque–t–on?

La CCEA recouvre maintenant une partie de ses coûts. Tous les détenteurs privés de permis paient une redevance pour financer les services de la CCEA. Le problème c'est que cette dernière n'offre aucun service. C'est un organisme de réglementation et les redevances ne sont rien de plus qu'une taxe visant des industries hautement spécialisées et relativement modestes qui ne peuvent y échapper. Le système me rappelle le régime chinois qui exige de la famille des condamnés qu'elle paie la balle servant à leur exécution.

Si la commission réduisait ses effectifs d'un tiers, elle n'aurait pas à aller de l'avant avec son projet bien connu qui consiste à augmenter les redevances d'un tiers chaque année jusqu'en 1997.

Avant de terminer, j'aimerais raconter à la Chambre mon histoire préférée concernant la fonction publique. Elle met en scène un certain Charles Camsell, qui fut l'un des premiers directeurs de la Commission géologique du Canada. Il était parti pour plusieurs semaines en canoë avec quelques jeunes assistants. Ils arrivèrent à un poste de la baie d'Hudson. Pendant toutes ces semaines, leur régime s'était composé de fèves, de pain de bannock et de poisson, ce qui était habituel à l'époque. Un des jeunes de l'expédition eut alors le toupet de demander à M. Camsell s'ils ne pouvaient pas avoir quelque chose de différent à manger étant donné qu'il y avait un magasin à proximité. Le vieil homme mit la main à sa poche, en retira une pièce de 25 cents et envoya l'un des garçons acheter une boîte de tomates au poste.

Si seulement nous avions aujourd'hui un ou deux types comme Charlie au ministère des Ressources naturelles, peut–être verrions–nous quelque action dans la direction où les députés de mon côté de la Chambre aimeraient voir les choses aller.

Pour terminer, le mandat prévu à l'article 6 de ce projet de loi est un énoncé de mission inattaquable auquel il est difficile de ne pas souscrire. Il paraît fantastique. Ne devrait–il pas cependant contenir une mention à propos du rapport coût–efficacité?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Manicouagan—Le Code canadien du travail.

[*Traduction*]

Les trois premiers députés à parler du projet de loi C–48 avaient droit à 40 minutes. Nous passons maintenant à la phase suivante du débat où les députés n'auront qu'une période de 20 minutes qui sera suivie par une période de 10 minutes de questions et d'observations.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je m'adresse à la Chambre également aujourd'hui à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C–48 intitulé Loi constituant le ministère des Ressources naturelles du Canada et modifiant certaines lois connexes.

Permettez–moi d'ajouter quelques observations à l'exposé présenté par ma collègue, la députée de Edmonton–Nord–Ouest et ministre des Ressources naturelles. Le secteur de ces ressources joue un rôle primordial dans l'économie du Canada et il incombe au ministère des Ressources naturelles de s'assurer que

ce secteur continue d'apporter sa contribution essentielle à la croissance économique et à la création d'emploi au Canada.

Comme mentionné précédemment, le projet de loi C–48 mènera à l'adoption d'une Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et lui servira de cadre réglementaire.

• (1630)

Le mandat de la ministre qui, à l'heure actuelle, est défini dans deux lois, soit la Loi sur le ministère des Forêts et la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, sera dorénavant exposé dans un seul document.

Le développement durable est très important. Ma collègue d'Edmonton–Nord–Ouest a mentionné que l'un des défis que doit relever le secteur des ressources naturelles est de permettre au Canada d'avancer dans la voie du développement durable. Pour que notre pays accroisse sa compétitivité dans le secteur des ressources naturelles, il est essentiel de concilier nos objectifs économiques et environnementaux à tous les niveaux de la gestion de ces ressources. Le projet de loi C–48 vient confirmer l'engagement du gouvernement à l'égard de cet objectif.

[*Traduction*]

Le secteur des ressources naturelles est important. Les chiffres présentés plus tôt par ma collègue, la ministre des Ressources naturelles, montrent que le secteur des ressources naturelles contribue considérablement au produit intérieur brut et à l'excédent commercial du Canada, ainsi qu'à la création d'emplois au pays. Il fait vivre plus de 500 collectivités canadiennes. Il faut souligner également que c'est un secteur de haute technologie. Le Canada s'est d'ailleurs taillé une réputation bien méritée de leader dans le domaine de la conception et de l'application de techniques visant à améliorer la productivité et la compétitivité des industries minière, forestière et énergétique. C'est grâce à l'expertise du Canada dans ce domaine que de nouvelles techniques ont pu être mises au point.

L'apparition de nouvelles technologies a aussi favorisé la création de nouvelles industries au Canada. Par exemple, comme l'a mentionné la ministre, le fait que le Canada ait eu besoin de données exactes sur la masse continentale du pays, de cartes géographiques entre autres, a fait naître de nouvelles industries, comme la géomatique. Cette florissante industrie emploie déjà 12 000 Canadiens et le montant de ses exportations s'élève à 100 millions de dollars par année.

Le rôle de Ressources naturelles Canada. Le ministère a acquis, avec les années, une solide réputation dans le domaine de la recherche et de la technologie. C'est grâce à ses compétences que le ministère à pu concilier les impératifs de la productivité et de la protection de l'environnement, et il continuera de le faire. Au fil des ans, notre ministère a contribué à l'augmentation de la compétitivité et à l'amélioration des pratiques environnementales dans le secteur.

Ma collègue a décrit précédemment certaines réalisations de Ressources naturelles Canada en matière d'aménagement des forêts, d'efficacité énergétique et de procédés novateurs d'exploitation minière. Ces exemples montrent bien que notre ministère pourra aider à concilier les impératifs industriels et environnementaux auxquels l'industrie fait face.

[*Français*]

En bref, le ministère des Ressources naturelles continuera de prévoir des pratiques conformes aux principes de développement durable. Il mettra également à profit son expertise scientifique et technologique pour appuyer le commerce extérieur et pour accroître la contribution du secteur des ressources naturelles à la croissance économique et à la création d'emploi.

Le projet de loi C–48 mènera à l'adoption d'une Loi constituant le ministère des Ressources naturelles. Il aidera les Canadiens à comprendre le rôle d'intermédiaire—et ce mot est extrêmement important—que le ministère est appelé à jouer entre l'industrie et les défenseurs de l'environnement.

En vertu de ce projet de loi, le ministre et le ministère ont pour mandat de collaborer avec les provinces, l'industrie, les groupes écologiques, les autochtones ainsi qu'avec les autres intervenants du secteur des ressources naturelles afin que le secteur des ressources naturelles continue de prospérer à court et à long terme.

Plus tôt, j'écoutais le discours de mon collègue de Matapédia—Matane et j'ai été très surpris, pour dire le moins, de la façon dont il a approché la présentation de ce projet de loi. Tout d'abord, il s'en est presque tenu uniquement au point de vue constitutionnel, c'est–à–dire la Constitution qui entoure le projet de loi. Il a fait allusion au fait que le gouvernement fédéral s'ingérait dans les affaires du Québec.

J'aimerais profiter de l'occasion pour mettre quand même cette affirmation–là en perspective. Tout d'abord, en 1992, il y a eu l'Entente Canada–Québec sur le développement forestier; il s'agit d'une entente de 136 millions de dollars qui s'échelonne sur cinq ans. Mon collègue de Matapédia—Matane disait que le Québec n'avait jamais signé un tel document. Il s'agit de 136 millions de dollars, partagés en deux parts égales de 68 millions de dollars chacun.

• (1635)

Il y a aussi le Plan de l'est du Québec de 68 millions de dollars, payés entièrement par le gouvernement fédéral. Ensuite, il y a le Programme sur les terres indiennes, sur les réserves indiennes, un programme de 10,5 millions de dollars encore payé à 100 p. 100 par le gouvernement fédéral.

Alors, le point que je veux faire, est celui–ci: Lors du référendum sur l'Entente de Charlottetown, la forêt et les mines, entre autres, étaient pour être entièrement transférées aux provinces. La province de Québec a rejeté l'Entente de Charlottetown.

Le deuxième point que je me dois de faire, c'est qu'à l'égard des deux lois existantes, c'est–à–dire la Loi sur les forêts et la Loi sur l'énergie, les mines et les ressources, c'est presque le statu quo, c'est–à–dire que le gouvernement fédéral participe au financement de la gestion de ces deux secteurs de ressources naturelles en particulier, mais ne s'ingère d'aucune façon dans l'administration de ces deux programmes.

Alors, mon message à mon honorable collègue, s'il veut bien le transmettre au nouveau gouvernement du Québec, est que si les montants d'argent que je viens de mentionner, du moins la part du fédéral, ne sont pas acceptables et si on considère que c'est une ingérence dans leurs affaires, qu'on nous les retourne. Cela me touche de près, parce que, alors que le Québec recevait

136 millions, le nord de l'Ontario n'en recevait que 30, ce qui veut dire 6 millions par année.

En conséquence, l'an dernier, 45 millions de semis, des petits arbres, n'ont pas été plantés parce qu'on n'avait pas l'argent pour le faire. Alors, si le Québec ne veut pas l'avoir, moi, je serais très heureux de l'accepter au nom de mes commettants.

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, mon collègue fait allusion à Charlottetown, et il est vrai qu'on avait réclamé la totalité des responsabilités forestières. C'est pour cela que nous allons être obligés de faire un référendum: pour l'obtenir. L'argent du fédéral qui est donné, le Québec le reçoit et on en a besoin. Aussi longtemps que nous serons avec le Canada, c'est notre argent.

Je répète que le Québec n'est pas signataire de la stratégie nationale. On n'en est pas signataire, on ne l'a pas signée. Parfois, les sous-ministres peuvent se déplacer, mais on ne l'a pas signée. Lorsque mon collègue de l'Ontario dit que le Québec a reçu tant de millions, ils en ont reçu également, eux, en Ontario, pour le développement régional. À ce moment-là, il y a des compensations de part et d'autre.

La question que je veux poser à mon collègue député est celle-ci: N'est-il pas d'accord avec moi pour dire que le fédéral a de bien grandes dents quand il s'agit d'aller chercher, diriger ou croquer davantage les provinces? Nous, au Québec, rejetons cela. Je ne rejette pas l'argent, on en a besoin, sauf qu'il pourrait nous donner une compensation et c'est cela que le Québec réclame, depuis l'époque de M. Lesage et de M. Johnson. On le réclame maintenant et on le fait depuis 30 ans.

Maintenant, je trouve que cette loi dépasse un peu la compréhension de la Constitution elle-même. Je voudrais avoir son avis à cet égard.

• (1640)

M. Bélair: Avec plaisir, monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais mentionner que lors de l'amalgation des deux lois existantes dans le projet de loi qui est à l'étude en ce moment, c'est toujours en fonction de l'article 92*b)* de la Loi constitutionnelle de 1867 qui, à ce moment-là, stipulait que les ressources naturelles appartenaient aux provinces. C'est précisément le point que je soulevais tout à l'heure, que ces mêmes ressources appartiennent toujours aux provinces, mais que le gouvernement fédéral se réserve le droit de venir en aide financièrement à toutes les provinces qui le veulent bien.

Le Québec en profite grandement, parce que les 68 millions de dollars du gouvernement fédéral correspondent aux 68 anciens députés conservateurs qu'il y avait dans cette Chambre. Alors, le Québec a eu sa très large part. Je répète que si mon honorable collègue est convaincu au point où l'indépendance du Québec devrait se faire et que cet argent du fédéral ne leur est plus nécessaire, alors qu'il nous le renvoie.

Je reviens à Charlottetown, encore une fois. Le Québec a rejeté Charlottetown avec toutes les conséquences qui s'ensuivent.

M. Chrétien (Frontenac): L'Ontario aussi!

M. Bélair: Oui, mais on parle du Québec. On ne parle pas de l'Ontario, on parle du Québec. Mon collègue a aussi fait allusion au développement régional. Nous ne parlons pas de développement régional dans ce projet de loi, mais bien des ententes forestières. Les chiffres qui viennent d'être mentionnés proviennent des ententes forestières strictement et purement.

Le développement régional est une autre paire de manches. Dois-je ajouter un dernier commentaire au niveau du développement régional, à savoir que le Québec reçoit quelque 600 $ *per capita* et que le nord de l'Ontario en reçoit 133.

[*Traduction*]

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, le projet de loi C-48 est une mesure qui reçoit en principe mon appui et celui du Nouveau Parti démocratique. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. J'aimerais pouvoir entendre toutes les interventions et chacun à son tour. En ce moment, nous écoutons les commentaires du député de Regina—Lumsden.

[*Traduction*]

M. Solomon: Je vous remercie, monsieur le Président. Je voulais simplement déclarer aux députés que le Nouveau Parti démocratique est en principe favorable au renvoi du projet de loi au comité.

Si je ne m'abuse, cette mesure prévoit la fusion des pouvoirs et fonctions du ministre prévus dans la Loi sur le ministère des Forêts et la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le projet de loi fournit une définition des ressources naturelles, qui s'applique à toutes les régions visées par les lois sur le ministère des Forêts et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il contient une définition du développement durable, qui est apparemment semblable à celle qui figure dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

L'article sur les attributions générales du ministre prescrit que, dans le cadre de ses pouvoirs et fonctions, il respecte le principe de la gestion intégrée et du développement durable en ce qui touche les ressources naturelles du Canada. Ce même article reprend certaines modifications apportées aux fonctions prévues dans la Loi sur le ministère des Forêts pour qu'elles s'appliquent à toutes les ressources naturelles. Il décrit aussi les activités actuelles du ministère, qui sont conformes aux responsabilités et aux priorités du gouvernement fédéral concernant les ressources naturelles.

Le projet de loi est une mesure de restructuration qui vise de nombreux objectifs consistant à fusionner, centraliser, rendre plus efficace, rationaliser, étendre ou dissimuler par divers

moyens les dépenses budgétaires. En faisant rapport au comité, je tiendrai compte de certains de ces objectifs.

J'ai toutefois deux ou trois préoccupations que je communiquerai au député de Cochrane—Supérieur. En présentant ses observations aujourd'hui, la ministre a dit que nous allons continuer de nous attaquer aux problèmes économiques et environnementaux. Toujours dans cette déclaration, elle a ajouté qu'elle respecterait les principes du marché. À mon avis, cela est contradictoire parce qu'on ne peut, au nom des Canadiens, exécuter une étude de l'économie et de l'environnement pour que l'on s'attaque aux problèmes dans ces domaines, et pourtant considérer tout ce qui touche aux responsabilités du ministre comme relevant des principes du marché.

Je tenais à faire valoir cet argument et j'ai deux questions à poser. Premièrement, le député ne croit-il pas qu'il y ait vraiment une contradiction dans ce que la ministre a déclaré plus tôt? Deuxièmement, outre les députés du Bloc, y a-t-il une province qui se soit inquiétée du risque que l'on empiète sur des responsabilités provinciales dans le secteur de l'énergie, des forêts ou d'autres ressources naturelles? Je fais ici allusion à la Saskatchewan, qui est la province que je représente à la Chambre.

• (1645)

M. Bélair: Monsieur le Président, pour répondre directement à la question du député, je dirai qu'il me semble inévitable, et même souhaitable, de nos jours de concilier environnement et économie. Autrement dit, nous devrions chercher à protéger notre environnement sans nuire à notre croissance économique.

Il nous faut donc tenter d'établir un équilibre entre les deux. Nous avons vu bien des cas où les écologistes exprimaient un point de vue et les représentants de l'industrie, le point de vue tout à fait contraire.

J'ai été très surpris et ravi de constater, au cours des audiences du Comité des ressources naturelles, que les deux parties étaient finalement disposées à faire des compromis. Les représentants de l'industrie ont enfin reconnu officiellement que le Canada était aux prises avec des problèmes environnementaux. Les écologistes, quant à eux, ont admis que des progrès avaient été réalisés.

C'est d'ailleurs l'objet du projet de loi. Il incombe à la ministre des Ressources naturelles de tenter de concilier ces deux aspects extrêmement importants de notre façon de faire au Canada. La ministre tentera d'atteindre cet objectif.

La deuxième question du député portait sur les secteurs de compétence provinciaux. Comme je l'ai mentionné un peu plus tôt au député du Bloc, la fusion de la Loi sur les forêts et de la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est conforme au paragraphe 92(b) de la Loi constitutionnelle de 1867.

Cela équivaut presque au statu quo, bien que ce ne soit peut-être pas l'expression à utiliser ces temps-ci. Rien n'a changé. Le gouvernement fédéral veut encore conserver le pouvoir d'investir dans les projets provinciaux. Il veut toujours créer des partenariats avec les provinces, les industries, les clubs sportifs, les pêcheurs, les chasseurs, bref, avec tout le monde. Pour ce faire, il finance ces projets, mais ne participe pas directement à leur gestion.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, j'appuie effectivement et évidemment la proposition de mon honorable collègue, le député de Matapédia—Matane, proposition à l'effet de retrancher certains mots de la proposition de la ministre des Ressources naturelles et d'ajouter au projet de loi C-48 l'amendement présenté en cette Chambre.

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour démontrer à cette Chambre que les changements que ces amendements apporteront à la proposition de la ministre ne feront rien d'autre que de rendre cette proposition conforme aux multiples demandes exprimées par tous les premiers ministres qui se sont succédé à la tête du Québec depuis de très nombreuses décennies et que ce gouvernement tente encore une fois de bafouer.

En effet, on peut remonter jusqu'au premier ministre Jean Lesage qui, dès la première moitié des années 1960, déclarait: «La mise en vigueur des ressources est un domaine de compétence provinciale. Il s'inscrit dans les droits et les besoins prioritaires des provinces et celles-ci, mieux que le gouvernement fédéral, peuvent y exercer une action efficace et durable.» Puis il ajoutait: «Il doit être établi clairement, comme une des règles fondamentales de notre fédéralisme, que les pouvoirs exceptionnels du Parlement doivent rester des pouvoirs d'exception justement, et ne doivent pas servir à envahir des domaines qui relèvent normalement de la compétence des provinces.»

Daniel Johnson père, lui aussi premier ministre, poursuivait dans la même direction que son prédécesseur en déclarant notamment, comme étant de compétence exclusive des provinces, et je le cite: «l'exploration, la conservation et la mise en valeur des ressources.»

Dans le même esprit, M. Jean-Jacques Bertrand, lui aussi premier ministre, signalait que le Québec devait également exercer ses compétences au niveau des recherches minières sous-marines en rajoutant ceci: «Le Québec ne peut accepter, ni que le gouvernement fédéral agisse unilatéralement pour régir la gestion des cours d'eau provinciaux et y contrôler la pollution, ni que son action conjointe avec les provinces soit basée sur le concept qu'on utilise très souvent de l'intérêt national.

• (1650)

Même l'ex-premier ministre libéral Robert Bourassa, pourtant grand défenseur du fédéralisme au Québec, qui n'est plus là aujourd'hui, déclarait ceci: «qu'en matière énergétique ce ne seront ni l'action unilatérale du gouvernement fédéral, ni les actions dispersées des gouvernements provinciaux qui nous permettront d'atteindre les buts auxquels il faut viser. Ce ne peut être qu'une action concertée des deux ordres de gouvernement et de l'ensemble de nos gouvernements.»

La seule chose qu'amène ce projet de loi C-48 qui nous est présenté aujourd'hui, et tel qu'il nous est présenté, c'est un rôle accru du gouvernement fédéral dans un domaine de juridiction strictement provinciale.

L'ex-premier ministre René Lévesque disait à propos de l'économie canadienne que celle-ci ne constitue pas un grand tout homogène que l'on pourrait régir et manipuler avec succès par des politiques et des recettes uniformes. Les gouvernements

provinciaux demeurent les mieux placés pour agir puisqu'ils connaissent mieux que quiconque leur propre contexte économique et tous les facteurs qui le composent, c'est-à-dire ressources, structures industrielles, marché intérieur, climat social, etc.

Plus spécifiquement, à propos des ressources naturelles, il argumentait à l'effet que le Québec considère que les provinces ont un droit exclusif de propriété sur leurs ressources naturelles. Puis il ajoutait: «En ce qui concerne les minerais et autres ressources situées à l'extérieur du territoire immédiat des provinces, dans les zones économiques de 200 milles, le Québec préconise une juridiction concurrente avec prépondérance législative provinciale.»

Dans une autre de ses déclarations, il signalait que les ressources minérales et leur gestion étant de juridiction provinciale, il appartient aux provinces de rechercher les meilleurs moyens pouvant assurer la viabilité et la croissance de leur industrie minière.

Même à l'époque du beau risque du fédéralisme, qu'on ne retrouvera pas de sitôt, M. Lévesque demandait que le Québec propose que chaque province puisse légiférer exclusivement sur ses richesses naturelles, y compris sur la réglementation du commerce interprovincial, les lois des provinces à ce sujet primant celles du Parlement fédéral. Si bien que ce dernier ne peut invoquer ces pouvoirs généraux pour aller à l'encontre d'une loi provinciale.

On le voit bien, le projet de loi qui est devant nous ne respecte pas la volonté des nombreux premiers ministres qui ont représenté le Québec au cours des dernières décennies. C'est la raison pour laquelle j'appuie l'amendement proposé par mon collègue de Matapédia—Matane, car c'est là le seul moyen de s'assurer que ce gouvernement respecte la volonté des provinces, et en particulier du Québec, tel qu'il est supposé le faire selon les dispositions prévues à ce sujet dans la constitution canadienne.

Le gouvernement du Québec s'est de tout temps opposé au pouvoir fédéral de dépenser, c'est-à-dire à la capacité du gouvernement fédéral d'utiliser les taxes et les impôts des contribuables québécois. On n'a pas de cadeau du Canada. Ce qui nous vient du Canada sort d'abord de nos poches. Cette capacité-là de dépenser c'est ce que nous dénonçons dans ce projet, cette capacité de prendre notre argent et de diriger notre économie dans des domaines qui sont strictement provinciaux selon toutes les lois canadiennes et selon la constitution canadienne.

[*Traduction*]

Encore une fois, le gouvernement fédéral pousse à l'extrême sa volonté de tout centraliser à Ottawa.

[*Français*]

C'est ce que M. Bourassa appelait le fédéralisme dominateur.

[*Traduction*]

Dans sa volonté de tout centraliser à Ottawa, le gouvernement s'attaque à l'exploitation, à la concentration et à la gestion des ressources naturelles, un secteur de compétence exclusivement provinciale. Nous ne pouvons pas appuyer une démarche fédérale à laquelle le Québec, en particulier, ne peut pas souscrire entièrement.

L'ingérence fédérale dans le secteur des ressources naturelles nous semble absolument illégitime si les provinces s'opposent au projet. Le Québec—et ce n'est pas la première fois qu'on le dit—s'est évidemment toujours opposé à la création d'un ministère des Forêts, par exemple, considérant à juste titre que ce serait là une intrusion dans un de ses domaines de compétence exclusive.

En outre, le Québec n'est pas un signataire de la stratégie forestière nationale et aucun ministre du Québec n'a participé aux travaux du Conseil canadien des ministres des forêts depuis l'échec de Meech. C'est le Québec qui doit exercer pleinement sa compétence afin de mettre au point sa propre politique et ses propres programmes et priorités dans le domaine des ressources naturelles.

• (1655)

[*Français*]

J'aimerais, afin de convaincre cette Chambre de l'enjeu qui se présente à nous, terminer mon intervention en rappelant une déclaration de l'ex-premier ministre du Québec, M. Adélard Godbout—cela remonte quand même assez loin, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on se bat pour les raisons pour lesquelles on se bat—qui, dans une espèce de présage d'avenir ou de prophétie, exprimait l'avis suivant, à son époque: «Le respect rigoureux des droits des provinces est essentiel à l'unité canadienne et au progrès du Canada. Tout empiètement sur les droits des provinces aurait nécessairement pour effet d'affaiblir la Confédération». Il s'agit là manifestement d'une réalité que ce gouvernement et ceux qui l'ont précédé ont toujours refusé de comprendre.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je n'ai qu'une simple question à poser. Lorsque le Plan de gestion des forêts sur les terres indiennes sera échu en 1995, et lorsque l'Entente Canada-Québec sur le développement des ressources forestières sera échue en 1996, et lorsque le Plan de l'Est sera échu en 1996 également, est-ce que mon honorable collègue d'Anjou—Rivière-des-Prairies recommandera à son parti à la Chambre et à leurs collègues à Québec de ne pas négocier avec le fédéral et de refuser toutes sommes d'argent qui pourraient leur être transférées?

M. Pomerleau: Monsieur le Président, la question est à point, j'espère que la réponse le sera aussi. Tant et aussi longtemps que nous ferons partie du Canada, tant et aussi longtemps que nous paierons nos impôts et que nous fournirons 25 p. 100 des revenus au Canada, nous exigerons, dans tous les domaines, 25 p. 100 des retombées pour le Québec.

[*Traduction*]

À l'heure actuelle, les Canadiens souscrivent pour la plupart à deux hypothèses concernant le Québec et cela, on peut le constater ici tous les jours. La plupart des Canadiens croient que nous, Québécois, sommes une bande de trouble-fêtes impossibles à satisfaire.

Une voix: Oh, oh!

M. Pomerleau: Eh bien, comme vous pouvez le constater, c'est tout à fait vrai.

On suppose aussi que le Québec reçoit beaucoup plus d'argent du Canada qu'il n'y contribue. Des deux hypothèses, c'est la plus largement adoptée. Si elle est vraie, où est le problème? Qu'on

nous laisse aller! On s'enrichira et le problème sera résolu. C'est ce que nous voulons. Mais, en attendant, la démocratie veut que nous restions et que nous demandions 25 p. 100 du gâteau, car nous contribuons 25 p. 100 de nos revenus au Canada.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans la région d'où je viens, le Grand Toronto, nous sommes attachés aux ressources naturelles parce que nous en avons très peu.

Il est intéressant de savoir que, dans beaucoup de municipalités, il y a un service qui s'occupe des arbres et que nous avons un bureau régional de protection de la nature qui joue un rôle très important. Par ailleurs, des citoyens participent au nettoyage de nos rivières. En d'autres mots, nous sommes probablement attachés à notre eau, à notre sol et aux ressources naturelles parce que nous vivons en milieu urbain.

Nous ne sommes pas obsédés par les questions de compétence. Nous croyons que les quelques arbres et les quelques bouts de rivières que nous avons nous appartiennent à tous en tant que citadins, en tant qu'habitants de la province et en tant que Canadiens. Cependant, comme tout le monde au Canada, nous nous préoccupons de l'avenir de nos ressources. C'est là-dessus que porteront mes remarques cet après-midi.

• (1700)

Je tiens à féliciter la ministre d'avoir présenté un important projet de loi et je la félicite d'avoir fait allusion au développement durable à l'article 6, plus précisément à l'alinéa 6*d*), sous la rubrique «pouvoirs et fonctions du ministre».

J'exhorte cependant la ministre à faire une plus grande place au concept de développement durable. Il est mentionné après la fonction ministérielle qui consiste à promouvoir, à coordonner et à mettre en oeuvre des orientations se rapportant aux ressources naturelles et aux explosifs. Le développement durable vient après la mention de la fonction qui consiste à aider à la croissance et au perfectionnement du potentiel scientifique et technique canadien et après celle qui consiste à participer à l'élaboration et à l'application de normes et de codes. Enfin, en quatrième place, à l'alinéa 6*d*), on trouve la mention dont je parlais tout à l'heure après les mots «respecte le principe de la gestion intégrée». C'est là que nous trouvons «développement durable».

J'exhorte la ministre, le secrétaire parlementaire et le comité à consulter le projet de loi C-46, celui que nous avons étudié hier et qui vise à créer le ministère de l'Industrie, et à lire l'article 5 où il est dit en premier lieu que le ministre doit exercer ses pouvoirs et fonctions de manière à promouvoir le développement durable. Ce concept vient en premier dans la liste.

Il serait logique qu'il en soit de même dans le projet de loi C-48, celui que nous étudions aujourd'hui, parce que l'on y retrouve une excellente définition du développement durable à l'article 2. C'est d'ailleurs, mot pour mot la définition contenue dans le rapport Brundtland de 1987. Nous félicitons le ministre et le gouvernement de l'avoir adoptée. Cette définition est devenue un point tournant dans notre façon de penser et nous a amenés à considérer l'environnement et l'économie dans un nouveau contexte.

Il serait donc raisonnable que dans un projet de loi aussi important touchant nos ressources naturelles, le développement durable ne figure pas comme une pensée venue après coup dans le quatrième alinéa de l'article portant sur les attributions générales du ministre. Cette préoccupation devrait venir au premier rang, indépendamment, sans être liée à une expression comme «gestion intégrée», dont nous ignorons réellement la signification. On n'en trouve pas la définition à l'article 2, mais on y trouve celle de «développement durable». Il faut donc espérer qu'on propose un amendement approprié au comité et que la difficulté sera résolue dans ce sens-là.

Qu'est-ce qu'on entend par «développement durable»? Il est important d'entamer le débat avec certains principes qui guideront les futurs ministres et fonctionnaires dans leur application de la loi au cours des 10 ou 20 prochaines années.

Réduit à ses éléments fondamentaux, le concept de développement durable souligne l'importance d'intégrer l'économie et l'environnement. Cela signifie que lorsque nous recherchons la croissance, il faut la rechercher en gardant à l'esprit des préoccupations environnementales, économiques, sociales et même culturelles. Voilà ce que sous-entend le développement durable.

• (1705)

Partant de ce concept général, nous voudrions savoir quels sont les principes qui se rangent sous cette rubrique générale. Comment devrions-nous être guidés dans la gestion de nos ressources, si nous disons que nous acceptons le concept de développement durable et qu'il figure dans la loi, qui nous en donne une définition générale? Qu'est-ce que cela signifie vraiment? Est-ce qu'on pourrait nous le dire?

En quête de ces éléments, le premier principe consisterait à intégrer l'économie et l'environnement et à faire converger ces préoccupations plutôt qu'à les rendre contradictoires. Ils peuvent être convergents et se renforcer mutuellement plutôt qu'être contradictoires.

De plus, il faudrait adopter des pratiques comptables par lesquelles on expliquerait à la population que toute réduction des ressources naturelles, comme les coupes de bois ou les prises de poisson, doit être considérée à la fois comme une perte et un revenu dans les comptes nationaux. Car il faut bien se dire que si une coupe de bois rapporte des revenus, ce secteur de la forêt ne se renouvellera pas avant 95 ou 110 ans. Par conséquent, les comptes nationaux doivent mentionner la perte de cet élément d'actif. C'est une forme de comptabilité dont nous avons grand besoin.

Un autre principe qui pourrait être adopté consiste à veiller à ce que le stock de ressources naturelles reste à un niveau acceptable et souhaitable, qu'il soit même non seulement maintenu, mais amélioré et que sa qualité soit également améliorée dans la mesure du possible. Nous devons le faire non seulement pour nous, mais encore pour les générations futures. C'est cette préoccupation pour le long terme, pour l'an 2050 ou l'an 3000, qui fait que le concept de développement durable est si important et si

intéressant du point de vue de la politique. Notre regard se porte sur l'avenir lointain.

Un autre principe que nous pourrions adopter, et qui est faisable, consiste à tout mettre en oeuvre, par l'entremise de cette loi et dans le cadre des pouvoirs du ministre, pour prévenir les changements climatiques. Pourquoi? Parce que nous savons que les changements climatiques altèrent aussi les ressources naturelles; ils entraîneraient un déplacement de l'agriculture. Ils refouleraient sans doute nos forêts vers le nord et pourraient avoir des effets marqués sur nos pêches. Comme ils influent sur nos ressources naturelles, il n'y a sans doute pas d'autre principe aussi important pour le ministre des Ressources naturelles que celui de prévenir les changements climatiques.

Quand on songe aux politiques d'aujourd'hui, il semble à propos de se poser la question suivante: nos politiques énergétiques respectent–elles le principe du développement durable? Quand on pense à la manière suivant laquelle nous dépensons les deniers publics dans le domaine énergétique, on se rend compte que pour chaque dollar dépensé afin de faire la promotion de l'efficacité énergétique, le gouvernement du Canada en dépense plus de 100 $ pour soutenir l'industrie des combustibles fossiles—ce qui contribue à une aggravation de la pollution et à maintenir le recours aux ressources non renouvelables. C'est un soutien qui a des effets néfastes sur les changements climatiques.

Quand on lit les comptes de 1990, les derniers pour lesquels nous ayons des données, que trouve–t–on? On trouve que la valeur des déductions fiscales de l'industrie gazière et pétrolière au Canada s'est chiffrée à quelque 5,8 milliards de dollars. À cause de ces déductions, le gouvernement a perdu quelque 1,2 milliard de dollars de recettes. À l'heure actuelle, les dépenses que fait le gouvernement fédéral dans le secteur énergétique s'élèvent à près de 700 millions de dollars. Sur ce montant, à peine 5 p. 100 vont à la recherche et au développement pour trouver d'autres sources d'énergie.

• (1710)

Je n'ai pas besoin de signaler toute l'importance que peuvent avoir la recherche et le développement, lorsqu'il faut trouver d'autres sources d'énergie, et la nécessité de mettre un terme à notre dépendance à l'égard des énergies non renouvelables en découvrant des sources renouvelables d'énergie. Tout le monde le sait.

Cela signifie que, en vertu de cette loi et de l'engagement de la nouvelle ministre à l'égard du développement durable, il est souhaitable d'avoir un changement profond d'orientation dans le budget de ce ministère, afin de ne plus mettre l'accent sur les énergies non renouvelables, mais bien sur les énergies renouvelables, et de procéder plus rapidement à la mise en oeuvre de programmes qui soutiennent et accélèrent le mouvement vers une meilleure utilisation de l'énergie.

Je ne parle pas encore d'une taxe sur les hydrocarbures, même si nous savons tous que cette notion devra un jour être abordée, en admettant que nous soyons vraiment sérieux au sujet de la question du changement climatique. Le moment n'est pas encore arrivé sur le plan politique.

Une voix: Dieu merci!

M. Caccia: Eh bien, c'est peut–être un soulagement pour le présent, mais, tôt ou tard, il faudra trouver une solution et payer le prix.

En ce qui concerne le secteur forestier, nous pouvons nous demander si notre politique dans le domaine permet un développement durable? C'est là un secteur où nous devons appliquer cette notion. Il y a tout un débat au Canada sur ce qui constitue au juste une forêt et un secteur forestier durable. On peut se demander si la superficie de nos forêts est vraiment le meilleur indice de l'état de nos ressources forestières. Le fait d'accroître la production en mètres cubes compense–t–il pour la perte de forêts et la réduction de la diversité des essences? Le volume est–il vraiment le seul critère que nous devrions examiner? Ou est–ce que la perte d'un peuplement vieux ne représente pas un facteur important, si nous pensons aux générations futures et à la biodiversité?

Nous savons tous qu'un arbre ne fait pas une forêt. De nos jours, comme cela se fait dans de nombreuses régions du monde, beaucoup de Canadiens ont recours à d'autres pratiques qui assurent le développement durable des forêts. À cet égard, la Colombie–Britannique est un exemple frappant de nouvelles idées. Il s'agit, comme nous le savons tous, de solutions de rechange à d'énormes coupes qui détruisent les forêts. Il y a de bien meilleures solutions que les coupes à blanc. Elles protègent l'habitat de la faune et maintiennent la biodiversité.

Durant les 20 minutes qui nous sont allouées, ce n'est peut–être pas le moment ni l'endroit pour engager le débat sur la question des coupes à blanc, mais nous savons que nos antécédents dans ce domaine ont nui à notre réputation à l'étranger.

Si le nouveau ministère doit, comme il est stipulé à l'alinéa 6*f*), à la page 3, s'efforcer, «à l'échelle nationale et internationale, d'accroître l'accès au marché pour les produits liés aux ressources naturelles du pays et de promouvoir le secteur des levés», je crois que nous devons porter une attention toute particulière à nos pratiques forestières, car elles sont observées à l'étranger et l'avenir de notre exportation de produits forestiers en dépend.

• (1715)

Sur ce point, j'aimerais rendre hommage au gouvernement, de la Colombie–Britannique je crois, qui a instauré, au printemps dernier, un code forestier. J'espère que ce code sera bientôt assorti non seulement des règlements appropriés, mais aussi du financement nécessaire à sa mise en application, car c'est grâce à des mesures de ce genre qu'on parviendra à établir la réputation du Canada à l'étranger sur le chapitre de l'exploitation forestière.

Nous pouvons aussi nous demander quel est le rôle du Service canadien des forêts. Doit–il faire uniquement de la recherche scientifique ou se concentrer sur la recherche de débouchés industriels? Doit–il aussi fournir de l'aide à tout le pays et exercer un leadership national dans le domaine de la foresterie? Il est soudainement temps, après tant d'années, d'examiner le mandat du Service canadien des forêts et de déterminer s'il est encore pertinent à une époque où les choses évoluent rapidement et à l'aube du XXI^{e} siècle.

En ce qui concerne les mines, nous pouvons aussi nous demander si nos pratiques minières sont durables. Il est évident que la question mérite réflexion. Il me semble que, au lieu d'adopter des politiques favorisant la production et la consommation, on pourrait songer à la décrue des ressources, à la mise au point de nouveaux matériaux et à l'importance grandissante du recyclage, afin d'en arriver à une diminution des activités minières, des résidus miniers, de la consommation d'eau, de la pollution, de la déforestation et de l'érosion.

Au cours des récentes années, l'industrie automobile a réalisé d'énormes progrès dans le domaine des nouveaux matériaux et l'industrie canadienne en général, même si elle n'a pas progressé au même rythme que celle de certains autres pays, a, elle aussi, accompli des progrès considérables sur le plan de l'efficacité énergétique en réduisant la consommation d'énergie par unité de production. Nous avons parcouru beaucoup de chemin, mais il nous reste encore fort à faire si nous voulons égaler le Japon et d'autres pays de l'OCDE. Nous ne nous en tirons pas aussi bien qu'eux.

Nous avons tenté d'énoncer certains principes qui pourraient nous guider dans la gestion de nos ressources naturelles et, avec la mise en oeuvre de ce projet de loi lorsqu'il sera proclamé, le ministère des Ressources naturelles aura un rôle très important à jouer. Il serait souhaitable qu'il applique des principes et des pratiques qui tiennent compte de la notion de développement durable et pour le long terme.

Après la conférence de Rio qui s'est tenue en 1992, nos efforts pour assurer un développement durable qui prenne en compte l'économie et l'environnement commencent à porter fruit. Nous devons faire en sorte que l'accord mondial qui a été conclu il y a deux ans à Rio de Janeiro soit mis en oeuvre et examiné par les assemblées législatives du Canada.

Je terminerai en félicitant encore une fois la ministre d'avoir déposé ce projet de loi, car il revêt une importance capitale. Il est bon de constater que la notion de développement durable y figure en quelque sorte, mais il faut lui accorder une importance encore plus grande. En fait, il faudrait lui accorder la primauté. Lorsque ce sera fait, il faudra étoffer les grands principes qui régissent la mise en oeuvre de cette notion afin de donner une orientation au ministère pour les décennies à venir.

• (1720)

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de passer aux questions et aux commentaires, je voudrais rappeler aux députés que, comme nous l'avons dit ce matin, la période réservée aux initiatives parlementaires sera retardée de 20 minutes, en raison de la déclaration faite par la ministre. Elle commencera donc à 17 h 50.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au député d'en face, le député de Davenport. Je voudrais souligner l'intérêt qu'il porte depuis longtemps à l'environnement et au développement durable. Ces questions l'intéressent depuis très longtemps. Comme nous le savons, la conservation de l'environnement lui tient beaucoup à coeur.

Étant donné la position que le député d'en face occupe au sein de son parti et étant donné toute l'importance des combustibles fossiles pour la région du pays que je représente, j'aimerais lui poser la question suivante.

Le député est–il en faveur de l'imposition immédiate d'une taxe sur les combustibles fossiles pour préserver ces ressources et inciter les consommateurs à ne plus employer ces combustibles? En raison de l'influence qu'il exerce au sein de son parti, s'il n'en tient qu'à lui, le député de Davenport nous donnerait–il une taxe sur les combustibles fossiles pour économiser l'énergie et inciter les gens à opter pour d'autres carburants?

M. Caccia: Monsieur le Président, si le député de Davenport voulait se donner le beau rôle, il s'attaquerait à fond à cette question et fournirait une réponse des plus satisfaisantes.

Il existe déjà des taxes sur les combustibles fossiles ou hydrocarbures. Ainsi, chaque fois que nous achetons de l'essence à la pompe, nous versons un gros montant en taxes fédérales et provinciales. Ces taxes existent donc bel et bien.

Si la question du député vise essentiellement à savoir si je suis en faveur de politiques visant à introduire une taxe sur les hydrocarbures, disons que nous ne parlons absolument pas de la même chose. Comme je l'ai dit, une taxe sur le carburant, qu'il s'agisse des hydrocarbures ou de l'essence, il en existe déjà une qui varie d'une administration à une autre. Une taxe supplémentaire, ce ne serait pas une taxe sur les hydrocarbures. Ce serait une taxe maquillée sur les hydrocarbures. Ce serait du pareil au même. Il n'y aurait rien de nouveau sous le soleil.

L'introduction d'une taxe sur les hydrocarbures bouleverserait sensiblement notre régime fiscal actuellement axé sur le revenu, la main–d'oeuvre, les investissements et les mouvements de capitaux. Il mettrait dorénavant l'accent sur la consommation et notamment tout ce qui concerne la consommation d'hydrocarbures.

Cela tient du saut périlleux, pour employer une image percutante. Cela équivaudrait à faire un saut dans l'inconnu—nous sommes tous plus ou moins réalistes et même si, dans mon groupe, je n'ai pas la réputation d'être très réaliste, j'ai encore les deux pieds sur terre—car proposer une taxe sur les hydrocarbures serait demander une chose pour laquelle nous ne sommes pas prêts, tant sur le plan politique que sur les autres.

Tôt ou tard, il nous faudra franchir cette étape si l'on se fie à la tendance mesurée par des scientifiques, pas des scientifiques marxistes ou gauchisants, mais bien des météorologues de l'Uni-

versité d'East Anglia, au Royaume–Uni, qui ont déjà établi une carte montrant les changements de températures qui se sont produits au cours des 30 dernières années. En effet, on assiste à un changement des températures moyennes enregistrées l'hiver.

• (1725)

Je me ferais un plaisir de montrer au député une carte prouvant ce que j'avance, c'est–à–dire que la hausse des températures moyennes que l'on a constatée au cours des 30 dernières années témoigne d'un réchauffement considérable dans certaines parties du monde.

Ce réchauffement a entraîné la fonte des calottes polaires de l'Arctique et de l'Antarctique. Cette fonte a produit à son tour un courant d'eau froide dans le nord–ouest de l'Atlantique et dans d'autres océans, ce qui pourrait expliquer la disparition de certaines espèces de poisson.

Ce que je dis, c'est que si cette tendance se maintient et que nous enregistrons encore une augmentation moyenne de 1,5° C de la température au cours des 30 prochaines années, soit 3° C en tout, nous aurons de graves problèmes, parce que le niveau d'eau s'élèvera dans nos villes côtières. Il deviendra alors indispensable de faire certains travaux publics sur nos côtes.

Le mode de subsistance et la survie de millions de personnes seront gravement menacés dans certaines régions du Pacifique, où les îles ne s'élèvent qu'à un mètre ou un mètre et demi au–dessus du niveau de la mer. Les scientifiques prévoient des inondations sur le quart du territoire du Bangladesh.

Les terres agricoles et les forêts se déplaceront vers le nord. Autrement dit, nos ressources naturelles seront complètement transformées, ce qui causera un tout autre ordre de problèmes. C'est peut–être ce qui attend la prochaine génération de politiciens.

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, je remercie le député de Davenport de ses observations au sujet du développement durable. Il a parlé de la nécessité de parvenir à un développement durable, notamment dans le secteur forestier.

Je me demandais s'il a pensé que l'une de nos plus précieuses ressources naturelles est la mince couche de terre arable dont dépend l'agriculture. Cette terre arable nous permet de produire des denrées alimentaires, mais elle s'amenuise chaque année à un rythme alarmant.

Depuis le début de la culture organisée dans les grandes plaines de l'Ouest, nous avons perdu environ la moitié de notre terre arable. Pourtant, nous avons une politique agricole qui continue à encourager les pratiques qui ont conduit à ce résultat. Où est–ce que le député placerait ce problème dans son plan général de développement durable?

M. Caccia: Monsieur le Président, il est fort agréable d'être traité en expert alors qu'on ne l'est pas. Étant donné l'importance agricole de ma circonscription de Davenport, on attend peut–être mieux de moi. Notre plus importante ressource naturelle est notre population. Nous sommes tous d'accord là–dessus.

Savoir si la terre arable doit venir ensuite, je n'en sais rien, c'est fort possible. Je sais qu'en 1983 le Sénat—particulièrement le sénateur Sparrow—a produit un intéressant rapport sur les pertes de terre arable. Ce rapport ramasse la poussière depuis 1984. Il allait jusqu'à quantifier les pertes annuelles de terre arable et à en chiffrer le coût, ce qui n'est pas une mince performance.

J'invite le député à se procurer un exemplaire du rapport du sénateur Sparrow et peut–être à poser des questions à la ministre, demain.

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, le projet de loi C–48, qui tend à fusionner le ministère fédéral des Forêts et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a été décrit par plusieurs comme un simple projet de loi d'ordre administratif.

À mon avis, ce projet de loi est beaucoup plus que cela. Je voudrais tout d'abord faire l'éloge du projet de loi C–48, tout en formulant certaines réserves. Je félicite tout d'abord le gouvernement d'avoir poursuivi l'intégration entreprise par le gouvernement précédent. En plus de permettre d'économiser l'argent des contribuables, le projet de loi C–48 propose un nouveau cadre de définitions. Un document d'information récemment publié par le ministère indique que la fusion devrait permettre de réaliser des économies de l'ordre de 41 millions de dollars en quatre ans à compter de 1994–1995, principalement par la rationalisation des activités générales, notamment le regroupement des services financiers et des ressources humaines de ce qui constituait précédemment deux ministères à parts entières.

• (1730)

Les postes des simples fonctionnaires sont en général épargnés quoique la réduction d'effectifs touche un ministre et trois sous–ministres adjoints.

La préservation des autres emplois est peut–être due au fait que le Service canadien des forêts, dont je voudrais parler ici, est l'un des services les plus décentralisés du gouvernement fédéral: 90 p. 100 de son effectif travaille à l'extérieur d'Ottawa.

Le projet de loi C–48 constitue également une mesure louable parce qu'il propose une nouvelle définition des principes et des méthodes qui devraient servir à la gestion des ressources naturelles nationales. Ainsi, dans la section des définitions, l'expression «développement durable» désigne le «développement qui permet de répondre aux besoins actuels sans compromettre la possibilité pour des générations futures de satisfaire les leurs.»

Les alinéas 6 *d*), *e*) et *f*) définissent ainsi les attributions générales du ministre:

> Le ministre:
>
> *d*) respecte le principe de la gestion intégrée et du développement durable en ce qui touche les ressources naturelles du pays;
>
> *e*) s'efforce de faire valoir l'utilisation et l'exploitation rationnelles des ressources naturelles du pays et la compétitivité du Canada dans le domaine des produits liés aux ressources naturelles;

f) s'efforce, à l'échelle nationale et internationale, d'accroître l'accès au marché pour les produits liés aux ressources naturelles du pays et de promouvoir le secteur des levés;

Bien que la gestion courante des ressources naturelles soit de compétence provinciale, les directives contenues dans le projet de loi C–48 mettront un terme à de nombreuses craintes qu'avait depuis longtemps le public, notamment la peur que le gouvernement fédéral n'encourage l'exploitation à outrance et la destruction de nos ressources naturelles, ou ne capitule devant les extrémistes qui prônent l'utilisation des ressources naturelles uniquement à des fins récréatives et touristiques.

La loi précise bien que le ministre doit respecter le principe de la gestion intégrée et du développement durable. Ce qui est très bien pour tout le monde.

Une autre raison de faire l'éloge du projet de loi C–48, c'est qu'il va permettre de neutraliser la fâcheuse tendance qu'ont certains de parler de notre industrie d'exploitation des ressources naturelles comme d'une industrie soi–disant en déclin. Comme si son temps était en quelque sorte venu et passé. Rien n'est plus faux.

Au ministère des Ressources naturelles, le rôle de la science et de la technologie est étendu. En 1994–1995, le ministère des Ressources naturelles prévoit consacrer à la science et à la technologie un budget de l'ordre de 432 millions de dollars, répartis entre plusieurs endroits, de Victoria à la baie Resolute en passant par St. John's.

Dans le cadre de ses fonctions, le ministre—je cite l'article 6, alinéas *b*) *c*) et *i*):

b) aide à la croissance et au perfectionnement du potentiel scientifique et technique canadien;

c) participe à l'élaboration et à l'application de normes et de codes en matière d'aménagement et d'exploitation de ressources naturelles, de levés et de produits liés aux ressources naturelles;

i) recueille, dépouille, analyse, coordonne et diffuse l'information sur les activités, notamment scientifiques, techniques, économiques, industrielles, administratives et commerciales, et les progrès ou faits nouveaux relatifs aux ressources naturelles du Canada.

Outre le développement de la science et de la technologie, leur perception nouvelle, la modernisation de leurs principes et des techniques de gestion à mesure que le monde progresse vers le développement durable, poussé en partie par la consommation verte, sont un autre signe que notre industrie d'exploitation des ressources naturelles ne cesse de prendre de l'importance.

À titre de parfait exemple d'une gestion intégrée des ressources, le gouvernement a été une des principales parties au projet d'exploration minière à Whitehorse, qui a fait l'objet d'un rapport présenté le 13 septembre et comprenant plus de 150 recommandations faites à la lumière de 16 principes et de 70 objectifs énoncés par plus de 140 participants au processus.

Pour ces motifs, je félicite le gouvernement de fusionner ces deux ministères au moyen du projet de loi C–48. Je voudrais cependant exprimer aussi certaines réserves.

• (1735)

Le projet de loi C–48 sert à préciser le rôle du gouvernement fédéral et son incursion dans les secteurs de compétence provinciaux que sont les forêts et les mines. Bien qu'on entende beaucoup parler de la nouvelle économie, le secteur forestier, avec un chiffre d'affaires de 40 milliards de dollars, demeure la principale industrie au Canada, puisqu'il fournissait environ 777 000 emplois, soit un emploi sur 16 en 1993, et faisait vivre 350 localités canadiennes. Il contribue aussi 19 milliards de dollars à la balance commerciale nette du Canada, ce qui en fait, et de loin, la plus importante industrie au Canada.

Même si l'industrie minière a été malmenée ces dernières années, il y a encore 150 localités au Canada qui vivent de l'exploitation minière et de ses activités connexes. L'industrie minière affiche un excédent net de 11 milliards de dollars et est responsable de 4 p. 100 de notre PIB, de 17 p. 100 de nos exportations, de 60 p. 100 du service de fret ferroviaire et de 55 p. 100 du trafic portuaire. Elle fournit environ 300 000 emplois directs et indirects.

De toute évidence, les industries forestière et minière figurent parmi les secteurs qui contribuent le plus à la santé économique de notre pays. Par conséquent, j'aurais préféré qu'aux termes de l'article 7 du projet de loi C–48 on oblige le ministre à collaborer avec les provinces et les municipalités, au lieu de s'en remettre à sa discrétion. Ces deux secteurs d'activité économique sont tout simplement trop importants pour qu'on tolère les chevauchements et les querelles au sujet des secteurs de compétence. En tant que réformiste, je veux qu'il y ait le moins de chevauchement possible entre les niveaux de gouvernement et qu'il n'y ait aucune intervention de la part du gouvernement fédéral dans les domaines où les provinces peuvent suffire à la tâche.

J'ai aussi quelques réserves au sujet des articles 7 et 8 modifiés à l'article 35 du projet de loi, où l'on énumère d'autres pouvoirs du ministre.

À l'article 7, on précise que le ministre des Ressources naturelles «peut» accorder des subventions ou contributions et, avec l'agrément du gouverneur en conseil, toute autre aide financière. On me dit que le Parlement peut intervenir dans ce domaine simplement en refusant d'accorder au ministre les fonds nécessaires à ces fins. Une fois les crédits votés, le ministre n'a même pas besoin de consulter le Cabinet avant d'accorder des subventions ou des contributions.

À mon avis, il aurait fallu insérer dans le projet de loi C–48 des dispositions qui rendraient le processus d'octroi de subventions plus transparent et le ministre plus responsable et qui exigeraient tout au moins que le Cabinet soit consulté.

Conformément à l'article 8:

(1) Le ministre peut prendre en charge la coordination du soutien logistique d'activités visant à faire progresser les connaissances scientifiques des régions arctiques ou contribuant à l'exercice de la souveraineté canadienne sur celles–ci ainsi que sur les eaux contiguës et fournir l'aide connexe.

(2) Le ministre peut, dans le cadre du paragraphe (1):

a) verser des subventions ou contributions;
b) engager des dépenses pour le compte d'autres ministères ou organismes fédéraux, d'universités ou autres organisations ou de personnes au titre de leur part du coût du soutien logistique ou de l'aide connexe et recouvrer les sommes ainsi exposées.

Je nourris aussi les préoccupations déjà mentionnées au sujet du pouvoir de verser des subventions, mais je voudrais en outre poser d'autres questions.

D'abord, est-il opportun de se servir du projet de loi C-48 pour autoriser un ministre à contribuer à l'exercice de la souveraineté canadienne dans l'Arctique? Si la souveraineté canadienne dans cette région laisse à désirer, il est pour le moins inopportun de se servir d'un prétendu projet de loi d'ordre administratif sur les ressources naturelles pour la faire valoir.

Ensuite, étant donné que les ressources naturelles se trouvant au nord du 60e parallèle relèvent depuis toujours de la compétence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, pourquoi confie-t-on au ministre des Ressources naturelles le double mandat de faire valoir la souveraineté canadienne dans l'Arctique et de recouvrer des coûts auprès de groupes qui s'y adonnent à la prospection ou à la recherche, ou qui, peut-être, y tournent un film ou y dirigent une excursion?

Je suis impatient que le gouvernement m'explique ce qui me semble être les lacunes d'un projet de loi qui, par ailleurs, mérite les louanges et l'appui de la Chambre.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en écoutant l'intervention du député, je me demandais ce qu'il pense de l'avenir des forêts au Canada puisqu'il vient d'une région où les forêts sont si bien gérées et où une expérience a été faite par le district provincial de Vernon dans le domaine de la commercialisation du bois d'oeuvre.

• (1740)

Comme vous le savez, monsieur le Président, avant 1985, les forêts relevaient du ministère de l'Environnement parce qu'on trouvait que, du point de vue environnemental, la gestion des forêts devait tenir compte des espèces sauvages, des cours d'eau et de la biodiversité. Cette vision globale était valable à ce moment-là, et elle l'est encore aujourd'hui.

Le député serait-il en faveur d'un changement pour que les forêts redeviennent la responsabilité d'Environnement Canada?

M. Stinson: Non.

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, je veux profiter des quelques moments qu'il nous reste pour féliciter le ministre pour ce projet de loi. Je ne crois pas que ce soit simplement une question administrative. En se fondant sur le rapport Brundtland pour définir le développement durable et en mentionnant le développement durable dans l'article 6 de la loi qui porte sur les attributions du ministre, le gouvernement a donné une certaine validité à ce principe qui devrait entrer en ligne de compte dans tous les aspects du travail du ministre. Je veux citer deux ou trois des fonctions du ministre. L'alinéa 6*c*) dit ceci:

Le ministre participe à l'élaboration et à l'application de normes et de codes en matière d'aménagement et d'exploitation de ressources naturelles, de levés et de produits liés aux ressources naturelles.

Puis, l'alinéa *d*) dit ceci, comme l'a si bien fait remarquer mon collègue de Davenport:

Le ministre respecte le principe de la gestion intégrée et du développement durable en ce qui touche les ressources naturelles du pays.

Quant à l'alinéa *e*), il dit ceci:

Le ministre s'efforce de faire valoir l'utilisation et l'exploitation rationnelles des ressources naturelles du pays.

Il me paraît donc très clair que le ministre poursuit un but à deux volets, qui doivent être intégrés. Plus loin dans le projet de loi, nous trouvons l'alinéa 3(1)*c*):

Le ministre peut conclure des accords avec un gouvernement provincial ou toute personne pour la protection et la gestion des forêts ou leur utilisation, la conduite de recherches dans ce domaine ou la publicité ou la diffusion d'information sur les forêts.

Cela me paraît donner au ministre une grande marge de manoeuvre pour répondre aux demandes de tous les Canadiens qui désirent préserver ou mettre en valeur nos ressources naturelles.

Pour ma part, j'ai conclu il y a 24 ans un accord avec le ministère ontarien des Ressources naturelles, en vertu de sa loi sur l'amélioration des boisés, pour établir une forêt dans ma propriété. Il s'agissait d'une entreprise conjointe. Je dois dire que c'est un plaisir que de se promener maintenant sous ces arbres, 24 ans plus tard.

Parmi les attributions du ministre figurent également la collection et la publication de statistiques sur l'exploration, la mise en valeur et la production minérales et sur les industries minières et métallurgiques du Canada. Les termes «exploration» et «mise en valeur» ont été ajoutés. Cela me porte à croire que le ministre a une certaine responsabilité à exercer non seulement pour conserver cette industrie, mais aussi pour en assurer le développement durable.

• (1745)

À propos de certaines des observations qu'a faites mon honorable collègue d'en face, je note à l'article 6 que le ministre doit exécuter—ou collaborer avec des personnes qui exécutent—des programmes de recherche fondamentale et appliquée ainsi que des analyses. Je crains depuis quelque temps qu'on ait tendance à affecter à la recherche appliquée plutôt qu'à la recherche fondamentale la plus grande partie des fonds consacrés à la recherche. Il nous faut pourtant nous intéresser à la recherche fondamentale.

Mon collègue, le député de Davenport, a parlé de la biodiversité, des forêts de peuplement mûr et de certains de ces avantages plutôt intangibles et passablement méconnus de la conservation de nos ressources naturelles. Je constate à l'alinéa 6*b*) que le ministre peut étudier toute recommandation en matière de transport, de distribution, de vente, d'achat ou d'échange de ces ressources ou concernant leur provenance, canadienne ou non; espérons que cela nous permettra de prévenir des désastres comme celui de l'Exxon Valdez.

D'après le paragraphe 7(1), le ministre peut élaborer des programmes de gestion et d'exploitation rationnelles des ressources mentionnées à l'article 6, ainsi que de recherche dans ces domaines. Cette dernière addition me paraît donner plus de poids à l'article.

J'ai parlé de la loi sur l'amélioration des boisés. Il nous faut protéger nos ressources forestières et les exploiter de façon rationnelle et intégrée si nous voulons demeurer des chefs de file à cet égard dans le monde.

J'ai enfin une dernière observation à faire à propos d'une taxe sur les hydrocarbures. Si nous adoptions une comptabilité écologique dans les industries extractives, cela pourrait faire aussi bien l'affaire. Cela pourrait mettre entre les mains des capitaines d'industrie le genre de techniques et d'information dont ils ont besoin pour prendre le genre de décisions qui permettront de conserver notre place dans les secteurs de l'exploitation forestière et minière.

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député d'Oxford de ses propos et des questions qu'il a soulevées dans sa courte allocution. Je sais qu'il voulait permettre à d'autres d'intervenir.

J'aimerais lui poser une ou deux questions. Tout d'abord, que pense-t-il du fait qu'on ait inclus une définition du développement durable dans le projet de loi? Et deuxièmement, pourrait-il confirmer la position très ferme du premier ministre au sujet de la taxe sur les hydrocarbures?

M. Finlay: Monsieur le Président, je suis ravi qu'il y ait une définition du développement durable dans le projet de loi. Selon moi, sans cette définition, il lui manquerait un engrenage essentiel.

Si nous ne prônons pas le développement durable à tous les paliers de gouvernement, que ce soit fédéral, provincial ou même municipal, nous allons nous retrouver dans de beaux draps.

Je m'excuse, mais je n'ai pas saisi la seconde question du député.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 50, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1750)

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

M. Sarkis Assadourian (Don Valley-Nord) propose: Que le projet de loi C-229, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (enregistrement des partis politiques), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Initiatives parlementaires

—Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier la Chambre de m'autoriser à intervenir au sujet du projet de loi C-229. Je dois avouer que je suis un peu déçu que ce projet de loi ne fera l'objet que d'un débat d'une heure et qu'aucun vote ne sera tenu. Or, les règles sont ainsi faites et il faut s'y plier.

Avant de parler des modifications que je souhaiterais apporter au moyen du projet de loi C-229, je voudrais exposer brièvement aux députés de la Chambre ce que dit actuellement la Loi électorale du Canada.

La loi stipule que si 50 candidats sont présentés dans une quelconque région du pays, ils forment un parti national. Il s'agit là d'une interprétation très étroite de la loi. Pour le bien de la démocratie, il y a tout lieu d'augmenter ce nombre.

Voici les modifications que j'aimerais apporter à la loi. Premièrement, tout parti dit national devrait présenter des candidats dans au moins sept provinces. Deuxièmement, la population visée devrait représenter au moins 50 p. 100 de la population du Canada. Troisièmement, la moitié des candidats devraient venir d'au moins sept provinces pour que leur groupe puisse être enregistré comme parti national.

Aux élections d'octobre dernier, 15 partis politiques étaient en lice. En haut de la liste, on retrouvait les deux partis nationaux, les conservateurs et les libéraux, qui ont présenté 295 candidats, puis le NPD, suivi du Parti de la loi naturelle avec 231 candidats. Le parti le plus bas sur la liste était le Parti marxiste-léniniste qui a présenté 51 candidats au Canada.

Certains vont prétendre que le projet de loi C-229 empêche, dans une certaine mesure, les Canadiens d'exercer leur droit de poser leur candidature ou de former un parti politique. C'est loin d'être vrai. En fait, le projet de loi permet aux gens de toutes les régions du pays de participer au changement. Considérons, par exemple, l'un des principes de ce projet de loi. On dit qu'un parti doit présenter des candidats dans au moins sept provinces dont la population visée représente au moins 50 p. 100 de la population canadienne.

À l'heure actuelle, dans cette enceinte, nous avons un parti d'opposition qui a présenté 75 candidats dans une seule province. Cela lui a permis d'obtenir 54 sièges et de former l'opposition officielle. La tradition veut que l'opposition officielle soit susceptible de former le gouvernement et le chef de l'opposition officielle d'être nommé premier ministre un jour. Peut-on s'imaginer qu'il y a au Canada et dans cette enceinte un parti politique dont le seul objectif est de détruire notre pays et un premier ministre en puissance dont le seul but est de veiller à l'éclatement du pays? Ce n'est pas de la démocratie.

Je vis en Ontario. Je suis le député de Don Valley-Nord. Mes électeurs n'ont jamais eu la chance de décider qui formerait l'opposition à la Chambre. Ce n'est pas de la démocratie. Nous avons tout autant le droit que les Québécois de prendre cette décision. Les habitants de la Colombie-Britannique ont le même droit à cet égard que les gens de la côte est. Or, notre système actuel fait qu'on nie ce droit aux citoyens du pays.

Il y a deux partis d'opposition, à l'heure actuelle. L'un a son siège à Québec et l'autre, à Calgary. Ils prétendent tous deux être des partis nationaux. Or un parti national représenté dans cette enceinte devrait avoir son siège social dans la capitale nationale pour faciliter ses activités.

Soixante–quinze pour cent des Canadiens n'ont pas participé au choix de ce parti d'opposition dans la situation présente. Il n'est que juste qu'on nous pose également la question. On ne peut permettre aux Québécois, qui forment 25 p. 100 de la population canadienne, de choisir l'opposition officielle à la Chambre.

• (1755)

Au cours de la campagne électorale de 1993, j'ai vu un grand panneau de quatre pieds sur huit, en face du quartier général du candidat du Parti réformiste, qui disait que les réformistes allaient diriger le pays comme ils dirigeaient leur campagne électorale. Les réformistes ont fait campagne sans le Québec.

Je me réjouis aujourd'hui que les réformistes songent maintenant à promouvoir leur cause au Québec, ce qui est excellent et je les en félicite. J'espère aussi que grâce aux modifications que je propose dans ce projet de loi le Bloc québécois aura la chance de présenter des candidats dans d'autres provinces aux prochaines élections. Je suis convaincu qu'il sera toujours ici et j'espère y être moi–même pour que nous ayons des discussions constructives sur l'avenir de notre pays.

Je reviens à la question que j'ai soulevée au sujet des 15 partis politiques qui se sont présentés à ces élections. L'un des avantages d'être un parti national, c'est qu'on se fait rembourser par le gouvernement fédéral.

Par exemple, le Parti conservateur a dépensé 10 398 101 $ et a reçu 2 339 752,72 $. Le Parti du Canada a eu les dépenses les moins élevées de la dernière campagne électorale et a présenté 56 candidats. Il a dépensé 172,72 $.

Nul doute que le parti de l'opposition a dépensé plus que 172 $. Nul doute qu'il peut dépenser davantage afin de bien faire son travail d'opposition pour que le système fonctionne.

Si nous n'adoptons pas ces modifications, j'estime que ce sera la fin de l'unité du pays.

Je voudrais maintenant conclure mes observations, quitte à reprendre la parole vers la fin. Si nous voulons avoir un gouvernement central fort dans notre pays, nous devons modifier la loi pour y parvenir. Ce n'est que de cette manière que nous aurons un Canada uni et indivisible.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole dans le cadre de la présentation du projet de loi C–229, Loi modifiant la Loi électorale du Canada sur l'enregistrement des partis politiques.

Ce projet de loi, obligeant un parti politique à présenter des candidats dans sept provinces canadiennes au moins, dont la population confondue représente 50 p. 100 de la population de toutes les provinces, est, à notre avis, antidémocratique et est en contradiction avec un des éléments de la Loi sur le Parlement du Canada.

Le moins que l'on puisse dire au sujet du projet de loi C–229 émanant du député de Don Valley–Nord, c'est qu'il est dirigé, entre autres, contre le Bloc québécois et contre le Parti réformiste. C'est, à notre sens, un affront à la démocratie puisqu'il va nier le droit du Québec, entre autres, une société distincte, d'avoir ses propres représentants à la Chambre législative fédérale. Le Québec, rappelons–le, est un peuple fidèle à la démocratie.

Le député de Don Valley–Nord, en présentant un tel projet de loi, fait preuve d'une bien faible connaissance de la réalité politique canadienne et de la diversité qui la compose. La réalité sociale, économique et culturelle de Toronto d'où provient le député ne s'applique pas à toutes les composantes du Canada et du Québec en particulier. Les Québécoises et les Québécois, faut–il le rappeler, ne se reconnaissent pas, ne se reconnaissent plus dans les vieux partis nationaux conservateurs et libéraux dont les politiques ont toujours cherché à satisfaire les intérêts et les objectifs d'une nation canadienne imaginaire, sans tenir compte des réalités particulières des régions.

Le Québec a choisi le Bloc québécois pour le représenter et ce n'est certainement pas un député de la région de Toronto, avec son projet, qui va empêcher la représentation politique du un cinquième des citoyens canadiens, payeurs de taxes, à la Chambre des communes du Canada.

• (1800)

Ce projet de loi est tout à fait inconséquent et ne respecte pas la tradition politique canadienne. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi électorale du Canada, en 1970, l'enregistrement des partis politique est prévu. Cependant, c'est bien avant cette date que le multipartisme prend forme au Canada. Rappelons que dès 1920, des députés d'autres partis commencent à être élus à la Chambre des communes en assez grand nombre et avec un appui et une crédibilité suffisants pour influer sur le système.

Dans les années 1930, et je le rappelle aux députés, le Crédit social et la Commonwealth Cooperative Federation représentent des intérêts très particuliers qui ne sont pas du tout d'envergure nationale dans leurs revendications et leurs aspirations. Ils sont des mouvements de protestation de cultivateurs de l'Ouest contre un pouvoir de taxation démesuré d'un gouvernement fédéral fortement centralisateur et aucun de ces derniers n'est représenté dans sept provinces ou par un total de 50 p. 100 de la population du Canada. C'est important de rappeler ceci.

Au début des années 1960, ces mouvements, devenus partis politiques, deviennent des éléments importants de la vie politique partisane du régime canadien d'où l'incohérence et l'inconsistance et la non–pertinence du projet de loi C–229.

Par le passé, plusieurs partis politiques évoluant sur la scène canadienne furent confinés à une seule province. Pourquoi alors, aujourd'hui, vouloir appliquer des mesures draconiennes et modifier la Loi électorale du Canada, si ce n'est pour empêcher le Bloc québécois, démocratiquement élu, de manifester son désaveu par rapport aux vieux partis nationaux et chercher ainsi à obtenir son autonomie politique. Rien dans la Loi électorale actuelle ne fait allusion à la nécessité, pour un parti politique, de présenter des candidats dans plus de sept provinces pour être enregistré.

La loi mentionne seulement que pour être enregistré et ainsi officialiser sa présence sur le plan national, un parti doit présenter plus de 50 candidats, que ce soit dans une province ou dans toutes les régions, et cela, dans un souci de cohérence, de sérieux et de visibilité.

Ce projet de loi est en contradiction flagrante avec la Loi sur le Parlement du Canada en ce qui concerne le statut officiel des partis politiques à la Chambre. J'aimerais rappeler au député de Don Valley–Nord qu'il y a une loi de la Chambre qui oblige un parti politique à faire élire au moins 12 députés pour être reconnu en cette Chambre.

Alors, je demande à ce député comment il est possible de reconnaître un parti à la Chambre des communes qui risque de ne pas être enregistré lors d'élections générales? Même si la Loi électorale oblige un parti à présenter au moins 50 candidats pour être enregistré, ce qui augmente ses chances d'être présent dans au moins sept provinces, nous considérons que le projet de loi C–229 est nettement en contradiction avec la Loi du Parlement et la Loi électorale. En 1990, bien que la Chambre compte 295 sièges, il suffit toujours qu'un parti ait 12 membres pour être reconnu. La situation actuelle du Nouveau Parti démocratique le prouve: il a essayé et il a échoué.

Soyons clairs, la mise en place de telles mesures au coeur de la Loi électorale du Canada signifie la disparition du multipartisme dans le système électoral canadien et l'émergence d'une vie politique à sens unique, d'un bipartisme fortement dominé par deux exécutifs parlementaires qui, alternativement, viennent défendre les mêmes intérêts et la vision d'un Canada fortement centralisé.

Enfin, il faut ajouter que cette loi vient appuyer la thèse selon laquelle la diversité canadienne ne serait qu'un mythe et que le caractère distinct de la société québécoise, avec le temps, tend à disparaître. C'est ce que l'on pouvait lire dans un éditorial du *Globe and Mail* récemment. On affirmait dans ce même éditorial que la société canadienne était l'une des sociétés les plus homogènes de la planète. Cette société homogène ne paraît pas dans le résultat des dernières élections fédérales. En fait, le mythe, c'est la notion de nation canadienne, s'imaginer qu'il puisse n'y avoir un jour qu'une seule culture, de l'Atlantique au Pacifique.

• (1805)

Le Bloc québécois et le Parti québécois sont en quelque sorte les ramparts politiques de la culture québécoise, de son originalité et de son caractère distinct.

Le projet de loi C–229 du député de Don Valley–Nord est, à notre sens, farfelu et ne tient pas compte de la diversité culturelle et de la légitime position du parti formant l'opposition officielle. Nous avons agi à titre d'opposition et je le rappelle, monsieur le Président, avec responsabilité et dans le respect des règles parlementaires. Nous avons défendu des dossiers d'intérêt québécois et canadien et occupé des périodes de questions avec efficacité et respect dans tous les dossiers. Nous avons démontré notre efficacité dans la transparence et le respect fondamental de la démocratie.

Nous rejetons donc, avec force, le projet émanant du député de Don Valley–Nord, puisqu'il démontre dans son fondement une position antidémocratique.

[*Traduction*]

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, simplement à titre d'information pour les téléspectateurs qui regardent la chaîne parlementaire au lieu de La roue de fortune ou Jeopardy, ce projet de loi d'initiative parlementaire a pour objet de modifier la Loi électorale du Canada afin qu'un parti ne puisse être un parti enregistré et légitime au Canada que s'il présente des candidats dans au moins sept des 10 provinces, dont le Québec ou l'Ontario.

Bien sûr, son objectif est très clair: démolir le Bloc. Je présume que beaucoup de Canadiens appuieraient secrètement ce projet de loi. En effet, beaucoup de Canadiens à qui j'ai parlé, à qui nous avons tous parlé, sont bien embêtés de savoir qu'il y a à la Chambre, pour adopter des lois pour notre pays, pour décider ou aider à décider de la façon dont notre argent est dépensé, pour préparer l'avenir de notre pays, un groupe de personnes qui veulent essentiellement détruire le Canada tel qu'il existe actuellement.

Beaucoup de gens demandent s'il n'y a pas moyen de mettre un terme à tout cela. Ils sont particulièrement préoccupés et furieux de savoir qu'un groupe de personnes qui se dit la loyale opposition de Sa Majesté a en tête des intérêts ou un programme qui, encore une fois, vont à l'encontre des intérêts de l'unité canadienne.

Beaucoup de Canadiens s'associeraient avec le député de Don Valley–Ouest et appuieraient ce projet de loi, afin de tenter d'empêcher la formation de partis régionaux qui viendraient siéger à la Chambre des communes.

Parfois, le remède est bien pire que la maladie. Le mal est peut–être terrible, mais le traitement l'est davantage. Cela me rappelle ces anciens dragons qui, lorsqu'on leur coupait la tête, en produisaient deux autres, plus effrayantes, plus féroces et à dents plus longues.

Ce projet de loi révoque de nombreux droits établis en vertu de la démocratie canadienne. Les Canadiens devraient savoir que la règle obligeant un parti à présenter 50 candidats pour être enregistré a pour unique but de dépenser entièrement et frivolement l'argent des contribuables. Comme la plupart d'entre nous le savent, si un candidat est élu, la moitié de ses dépenses électorales lui sont remboursées par les fonds publics. Bien des gens croient que c'est là un bien mauvais usage de l'argent des contribuables, mais ce serait un abus plus grave encore si n'importe qui pouvait se déclarer candidat et obtenir que le reste de la société lui rembourse la moitié de ses dépenses.

La loi a été conçue pour qu'un groupe ou un parti soit forcé d'obtenir un appui d'une certaine envergure avant de compter recevoir l'argent des contribuables. Voilà pourquoi la loi actuelle stipule que tout parti doit présenter au moins 50 candidats au Canada pour pouvoir être enregistré.

La loi n'avait pas été faite pour restreindre le droit d'association des Canadiens ni pour limiter leur droit de se regrouper en vue d'activités politiques.

• (1810)

Il est important de ne pas restreindre les droits des Canadiens désireux de participer au processus politique, de ne pas leur rendre la vie plus difficile et de ne pas leur imposer des exigences trop lourdes. Ce thème me tient évidemment à coeur, parce que je consacre beaucoup d'efforts, depuis sept ans, à l'élaboration d'une nouvelle dynamique politique que j'essaie d'intégrer à un système sclérosé et réactionnaire. Dans une société démocratique et en politique démocratique, les changements sont parfois essentiels.

Habituellement, ces changements se produisent lentement. Ils découlent d'une vision et gagnent progressivement des appuis. Ils ne surviennent pas soudainement. Je tiens à le dire, car j'ai participé à un exercice de ce genre.

Si nous soutenons qu'une formation politique, qu'une dynamique politique n'est légitime que si elle réussit à recueillir un appui instantané et si des candidats y adhèrent, en grand nombre, d'un bout à l'autre du pays, cela aura pour effet de limiter les changements, la nouveauté et le renouveau que permet notre système politique, ce qui est inacceptable dans une démocratie.

Le député de Don Valley–Nord a fait deux déclarations contraires à mes convictions. Tout d'abord, comme je viens de l'Ouest, cela m'a vraiment choquée de l'entendre dire que seuls les partis politiques qui ont un bureau en Ontario sont légitimes.

J'ai été littéralement renversée par l'arrogance de certains de ses propos: Prétendre que seules les formations politiques qui ont des assises en Ontario sont légitimes, dans notre système politique, cela dépasse les bornes! Je dirais au député qu'un parti politique qui a ses assises dans l'ouest du Canada est tout aussi utile pour notre pays, qu'il joue un rôle tout aussi important dans notre système politique qu'un parti politique qui a ses racines à Terre–Neuve, à Montréal ou au Yukon. Ce n'est pas l'endroit d'où il vient qui compte, mais les idées qu'il propose. C'est ça qui est important.

Je suis également fatiguée d'entendre les députés d'en face déformer constamment les idées et les politiques du Parti réformiste. Il y a quelques minutes à peine, le député de Don Valley–Nord a dit que, pendant la campagne électorale, il était écrit sur les affiches du Parti réformiste: «Nous allons diriger le pays comme nous dirigeons notre campagne.» Il a ajouté que, puisque nous avions mené notre campagne sans avoir de candidats au Québec, nous allions donc diriger un pays qui exclurait le Québec.

Quelle façon de déformer ce que le Parti réformiste a dit en réalité. Juste pour mettre les choses au point, les affiches du Parti réformiste disaient—j'espère que tout le monde écoute: «Nous administrerons le pays de la même façon que nous administrons notre campagne—sans faire de dettes.» Je défie le député de nous dire si son parti a administré sa campagne sans faire de dettes. En fait, les libéraux administrent ce pays en accumulant 110 millions de dollars de dette par jour. Pour eux, la réussite équivaut à nous mettre sur le dos une dette supplémentaire d'au moins 100 milliards de dollars d'ici la fin de leur mandat.

J'aimerais bien que les députés de l'autre côté déforment un peu moins la vérité en ce qui concerne ce que le Parti réformiste a à offrir à ce pays.

Le vrai problème dans ce pays, ce ne sont pas les partis politiques, qui ils représentent et où ils ont leur siège. Le vrai problème dans ce pays est que le statu quo, le vieux système, l'ancienne façon de voir et d'aborder les choses ne fonctionnent plus pour nous. Nous avons besoin de nouveau. Nous avons besoin de changements.

Ce que nous voyons dans cette Chambre où un parti représentant une seule province veut faire éclater ce merveilleux pays, n'est pas une chose qu'il faudrait corriger en réprimant le mécontentement et les préoccupations politiques légitimes, mais en s'attaquant, pour commencer, à la cause même du problème qui a donné lieu à cette situation. La racine du mal, c'est que le fédéralisme tel qu'il existe actuellement ne fonctionne pas. Nous avons actuellement la possibilité de régler le problème, de reconnaître qu'il faut des changements, pour le bien de tous les Canadiens. La province représentée par les députés qui siègent à nos côtés n'est pas la seule à manifester son mécontentement sur la façon dont le pays est gouverné. Dans tous les coins du Canada, on trouve des gens qui disent qu'il faut que cela change.

• (1815)

Nous devons réclamer un débat honnête sur le renouvellement de notre fédération, afin qu'elle soit meilleure pour tous. Nous n'avons pas besoin de projets de loi qui suppriment le droit légitime de s'exprimer politiquement et de s'engager démocratiquement. Nous avons besoin d'un gouvernement qui partagera ses idées sur la façon de renouveler notre mode de fonctionnement en tant que pays.

Nous avons besoin de solutions. Nous devons résoudre ce problème, et non pas le cacher, ni le supprimer, ni le rendre illégal, ni faire comme s'il n'existait pas. Nous devons dire bien haut qu'il faut des changements, et dire de quelle sorte de changements on a besoin.

Nous avons besoin de changements qui obligeraient les gouvernements à vivre selon leurs moyens. Je ne parle pas seulement de la province représentée par le Bloc, mais de toutes les provinces, car nous ployons tous sous le poids de la dette qui hypothèque l'avenir de notre pays, et qui augmente tous les jours. Nous avons besoin d'un système fédéral qui vit selon ses moyens, en vertu duquel nous payons maintenant pour les programmes que nous nous offrons, plutôt que de refiler la note à nos enfants. C'est ce dont notre pays a besoin.

Nous avons besoin d'un pays où les citoyens sont traités équitablement, sans égard à leur race, à leur langue et à leur culture, et peu importe où se trouve le siège de leur entreprise. Nous avons besoin d'un système où tous les Canadiens seront traités équitablement. Il est très important que nous fassions ce genre de changements systémiques.

Je défie le député de présenter des propositions vraiment solides qui attaquent le mal à la racine, plutôt que de supprimer la légitime participation populaire à la démocratie—des propositions qui régleraient le problème, renouvelleraient notre fédération et nous permettraient d'aller de l'avant tous ensemble en tant que pays.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'appuie de tout coeur mon collègue de Don Valley-Nord qui est l'auteur de cette excellente mesure législative, le projet de loi C-229 intitulé Loi modifiant la Loi électorale du Canada.

Le mécanisme proposé dans le projet de C-229 n'existait pas en octobre dernier, de sorte que nous nous trouvons maintenant dans une situation où l'opposition officielle à la Chambre est représentée par un parti voué à un projet qui pourrait démembrer le Canada et dont le programme pourrait monopoliser le temps du Parlement et même paralyser le gouvernement.

Les députés du Bloc jouissent de tous les privilèges et pouvoirs rattachés à leur rôle. Leur parti pourrait, d'après la Constitution, être appelé à gouverner l'ensemble du pays. Combien d'États, aussi démocratiques et tolérants soient-ils, accepteraient que leur opposition officielle, fut-elle constituée d'un parti national légitime, ait pour seul objectif de démembrer le pays?

Il y a évidemment très peu de réponses possibles, à moins que l'ensemble de la collectivité nationale n'aspire à disparaître. Ce n'est certainement pas trop demander à un parti qui aspire à représenter les citoyens au Parlement fédéral, de dépasser les limites étroites et bornées de l'assise régionale de son pouvoir ou de ses propres intérêts particuliers.

Mes électeurs en Nouvelle-Écosse m'ont élue pour défendre les intérêts de la circonscription de Cumberland—Colchester au Parlement canadien, mais ils s'attendent également à ce que j'aborde mon travail dans une perspective qui va bien au-delà des limites de ma propre circonscription. Après tout, les électeurs de Cumberland—Colchester sont bien conscients que mon salaire est payé par tous les contribuables canadiens et qu'en tant que députée dans la capitale nationale, je dois servir l'intérêt national.

En 1982, l'ancien député de Hull, M. Gaston Isabelle, faisant preuve d'une clairvoyance remarquable, avait déposé le projet de loi C-661 qui visait à obliger tout parti désirant être enregistré au Canada à présenter au moins 50 candidats dans une majorité de provinces.

Le projet de loi avait pour objet, selon le député lui-même, de supprimer toute trace d'ambiguïté quant au caractère national des partis politiques désirant oeuvrer sur la scène fédérale.

● (1820)

À l'étape de la deuxième lecture, en mars 1983, M. Isabelle a déclaré ce qui suit:

> . . .il est bien simple de comprendre que si un parti politique veut être reconnu sur le plan national, il doit présenter, dans une majorité des provinces, c'est-à-dire 5 sur 6, des candidats qui viendront oeuvrer (. . .) sur la scène fédérale. Autrement, des groupes régionaux ou provinciaux, que je qualifierais, pour la circonstance, de «locaux«, se serviront du Parlement comme d'une tribune pour promouvoir leurs intérêts particuliers. . .

Malheureusement, le projet de loi parrainé par M. Isabelle a expiré à l'étape de l'étude en comité et ce qu'il avait prédit s'est réalisé 11 ans plus tard.

Aujourd'hui, nous avons à nouveau l'occasion de corriger la lacune décelée dans la Loi électorale du Canada, il y a plus d'une décennie. Le Bloc québécois jouit d'une prépondérance au Parlement simplement parce qu'il a reçu 1,8 million de voix au Québec seulement.

Les bloquistes ont remporté 54 des 75 circonscriptions du Québec représentées au Parlement, mais ils n'ont pas reçu la majorité des votes québécois. On a compté plus de 3,7 millions de bulletins valides au Québec, dont moins de 50 p. 100 pour le Bloc; ils n'ont reçu que 49,3 p. 100 des voix dans une seule province et pourtant ils forment l'opposition officielle du gouvernement du Canada.

En comparaison, le Parti réformiste a reçu plus de 2,5 millions des voix dans neuf provinces sur 10 au Canada, ce qui leur a pourtant valu deux sièges de moins. Quant au Parti progressiste conservateur, il a remporté plus de 2,1 millions de voix partout au Canada, mais seulement deux sièges. Uniquement en raison du nombre de sièges que le Bloc québécois a gagnés, il forme l'opposition officielle du gouvernement du Canada.

Le fait que le Bloc revendique les premières places dans les banquettes de l'opposition uniquement parce qu'il a remporté plus de sièges me semble peu probant, à la fois en ce qui concerne la pratique de l'idéal démocratique et le résultat électoral équitable.

Non, je ne préconise pas un mode de représentation proportionnelle pour l'élection des députés. Compte tenu de la grandeur du pays et du fait que la population y soit parsemée, ce mode n'est tout simplement pas pratique. De plus, on l'a déjà mis à l'essai de façons différentes dans divers coins du pays et chaque fois, il s'est avéré trop étranger à la culture de la politique canadienne.

Ma fille, qui est versée en sciences politiques, me dit que je dois insister sur l'importance des droits naturels en démocratie. Autrement dit, l'individu a le droit de mobiliser certains de ses semblables et de participer au gouvernement.

Toutefois, il faut reconnaître la très grande diversité des régions canadiennes. Plus le territoire est grand, plus les partis politiques régionaux se font nombreux. Aux dernières élections,

il y avait 14 ou 15 partis politiques inscrits. Nous avons tendance à nous distinguer davantage en fonction d'une région qu'en fonction d'un pays.

Cette tendance ne doit pas être encouragée au sein d'un Parlement national. Et pourtant, l'opposition officielle est formée d'un parti régional, à savoir le Bloc québécois, dont l'unique but est de sortir le Québec de la famille canadienne.

Nous devrions aussi avoir l'humilité, en tant que parlementaires, de reconnaître que nous sommes nombreux à nous trouver ici par suite non pas d'un balayage électoral, mais de la nature multipartite de la politique canadienne, par la grâce de la pluralité.

Dans le cadre du balayage libéral du Canada, j'ai obtenu 42 p. 100 des votes dans Cumberland–Colchester, alors que mon adversaire le plus proche en a remporté 36 p. 100. En pays réformiste, un député de Calgary a obtenu 44 p. 100 des votes, et le phénomène se répète dans tout le pays.

Nous sommes nombreux dans la même situation. Au Canada, la diversité se manifeste au niveau non seulement des régions, mais aussi de l'électorat. Nous nous leurrons et nous rendons un mauvais service à nos électeurs et à notre pays si nous considérons nos circonscriptions respectives comme de petites tribus indépendantes.

Il n'y a pas de Néo–Écossais type, ni de Québécois type. Je suis fière et heureuse de constater que le Canada se caractérise par l'unité dans la diversité.

Nous devrions reconnaître notre devoir de parlementaires de représenter ici l'ensemble des Canadiens. La meilleure façon d'y arriver est de s'assurer que les personnes qui bénéficient des privilèges de la Chambre appartiennent à des partis inscrits qui reflètent tout le spectre canadien et non des intérêts régionaux étriqués.

• (1825)

Ce projet de loi ne viole d'aucune façon le droit d'un député d'un parti quelconque de siéger à la Chambre des communes au cours de la présente législature ou ultérieurement. Le projet de loi précise toutefois que si les députés veulent siéger à la Chambre des communes en tant que membres d'un parti enregistré et jouir des avantages que l'enregistrement de leur parti leur procure, leur parti doit présenter des candidats dans au moins sept provinces dont la population confondue représente 50 p. 100 de la population du Canada.

Il ne s'agit pas d'une condition trop sévère à imposer à un parti qui aspire à diriger le pays. En tant que représentante du Canada atlantique, il m'importerait de défendre les intérêts spéciaux de ma région. J'estime cependant que le pays et le Canada atlantique profitent tous deux d'un gouvernement central fort.

C'est encore un Parlement national fort qui nous défend le mieux, et ce projet de loi se veut un reflet de la diversité et du caractère multiculturel du Canada. Il illustre l'identité nationale du Canada.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, le but avoué de ce projet de loi est d'empêcher la création de partis politiques qui ne défendent qu'une seule idée.

La façon dont il est rédigé pourrait aussi empêcher des partis défendant plusieurs idées et des partis régionaux de voir le jour. En un sens, il est réaliste d'imposer des limites à l'aide financière versée sous forme de remise ou de remboursement d'une partie des dépenses électorales.

Cependant, il existe déjà de telles limites puisqu'il faut présenter au moins 50 candidats pour avoir droit à la remise sur les dépenses électorales. Il est compréhensible que l'on veuille empêcher l'émergence de partis politiques qui défendent les intérêts d'une seule province. Toutefois, le projet de loi n'est pas une façon très démocratique d'atteindre le but visé.

Pour beaucoup de gens, la démocratie n'existe véritablement qu'environ une minute tous les quatre ans, lorsqu'ils entrent dans l'isoloir pour aller voter. Cela ne suffit pas. Il est clair que le Canada est composé de régions différentes et que les problèmes qui surgissent dans une région peuvent donner naissance à de nouveaux mouvements politiques.

Parfois, les partis régionaux disparaissent assez tôt après avoir vu le jour, comme ce fut le cas du Parti progressiste. Dans d'autres cas, un parti comme le Parti réformiste du Canada qui est né dans une région précise, peut aspirer à former un jour le gouvernement du Canada.

Je souligne que cela peut fonctionner dans l'autre sens, comme nous l'avons vu lors des dernières élections où le Parti conservateur, qui formait le gouvernement, n'a pas pu faire élire suffisamment de députés pour être reconnu comme parti politique officiel à la Chambre.

Contraindre des partis politiques à présenter des candidats dans des régions où ils n'ont aucun intérêt à défendre risque davantage d'accentuer le sentiment d'aliénation des régions que de l'atténuer. Il serait franchement préférable de créer un système politique assez sensible aux problèmes régionaux pour y trouver des solutions avant qu'ils aboutissent à la création d'un parti voué à la défense d'intérêts locaux.

Pensons aux problèmes créés par une seule question comme la responsabilité financière. Les provinces riches se voient dépouillées de leurs richesses par des gouvernements qui font des dépenses irresponsables tandis que les provinces pauvres retirent moins qu'elles le devraient du partage des richesses, toujours à cause de l'irresponsabilité financière du gouvernement fédéral.

Dans une telle situation, un parti régional pourrait tout aussi bien voir le jour dans les provinces riches que dans les provinces pauvres, mais la véritable solution consisterait simplement à rendre le gouvernement financièrement plus responsable.

Il pourrait s'agir d'une question beaucoup moins importante, comme le contrôle des armes à feu. Une mauvaise mesure législative comme celle proposée actuellement par le ministre de la Justice pourrait fort bien entraîner la création, dans une région en particulier, d'un groupe qui voudrait que nous nous concentrions sur les criminels au lieu de persécuter les citoyens respectueux des lois.

Certains problèmes pourraient pousser les non–fédéralistes au sein d'un parti ou dans une province à former un parti distinct, comme c'est arrivé au Québec.

D'après mes discussions avec des députés du Bloc québécois, les grandes questions qui préoccupent ce parti sont, d'une part, les difficultés financières du pays et le désir du Bloc de ne pas voir sa province couler avec le navire et, d'autre part, la nécessité pour une province, celle du Bloc, d'avoir un plus grand contrôle à l'égard des politiques et des questions qui la touchent d'une façon différente des autres provinces.

Si le gouvernement fédéral s'était penché sur ces préoccupations tout à fait légitimes qui touchent toutes les provinces et leurs habitants, le Bloc québécois n'aurait peut–être jamais vu le jour. Comme les députés peuvent le voir, il n'est pas difficile de créer un climat pouvant mener à la formation d'un parti régional ou d'un parti qui s'intéresse à une question en particulier.

Il y a un autre aspect de ce projet de loi qui doit être examiné. Si elle était adoptée, cette mesure législative empêcherait la création de nouveaux partis.

• (1830)

Comme la création du Parti réformiste a fait disparaître un des anciens grands partis et menace l'existence de celui qui reste, il n'est pas difficile de voir la véritable raison derrière ce projet de loi. Ce n'est pas juste ni démocratique. Si un parti ne répond plus aux attentes des gens qu'il est supposé servir, notre système doit permettre la création d'un nouveau mouvement politique pour le remplacer.

Il y a une autre imperfection dans le libellé du projet de loi. Parmi les exigences pour l'enregistrement d'un parti figure le nombre de provinces dans lesquelles le parti doit présenter des candidats, soit sept, représentant au moins 50 p. 100 de la population canadienne. Il serait possible qu'un parti se présente en Ontario et dans les provinces plus à l'est et dans l'un des territoires, sans compter aucun représentant dans les quatre provinces de l'Ouest. Si cela ne suscite pas la désaffection des régions, je me demande bien ce qui pourrait la causer.

Le député ministériel ferait mieux de retirer ce projet de loi et de s'efforcer plutôt d'amener son gouvernement à chercher les vraies causes de la désaffection des régions et du mécontentement général devant la manière dont les vieux partis ont détruit notre pays.

Les gouvernements doivent s'attaquer aux questions urgentes que sont les dépenses débridées, des politiques de l'immigration coupées de la réalité canadienne, un système de justice pénal qui échappe à tout contrôle et des programmes sociaux qui courent à la ruine. S'ils ne savent pas comment s'y prendre, nous le savons. Vous savez qui nous sommes. Nous sommes un parti qui est né dans une région et qui a acquis une stature nationale parce que les autres régions, tout comme l'Ouest, en ont assez des vieux partis.

Si l'on répondait aux vrais besoins, aux vraies aspirations des Canadiens, ce projet de loi n'aurait aucune raison d'être.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, je voudrais rendre un hommage particulier à mon collègue, le député de Don Valley–Nord. Je le félicite ici à la Chambre où des députés de l'opposition donnent des réponses simplistes à des questions fort difficiles.

Quand j'écoute leurs propositions, je suis frappé par leur manque de vision. La population du Canada a parlé aux dernières élections. Elle a élu 175 libéraux. Elle nous a demandé, au nom du pays tout entier, de lui présenter une vision.

Le projet de loi d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis aujourd'hui traite justement du problème que nous avons à la Chambre. Jamais dans l'histoire du Canada nous ne revivrons la situation où le chef de l'opposition officielle ne veut pas devenir premier ministre du pays.

Nous examinons actuellement ce projet de loi, qui constitue une contestation de notre processus démocratique, mais non de la définition de parti dans une élection fédérale ni de l'obligation que le parti s'adresse à tous les Canadiens.

Les députés d'en face peuvent bien dire qu'il faut se méfier du régionalisme. J'estime, pour ma part, que nous devrions contester la définition de parti à une élection fédérale. Après tout, ce sont les contribuables qui paient pour les élections et les avantages accordés aux partis officiels.

À l'heure actuelle, le système accorde aux partis un niveau de dépenses qui est directement fonction du nombre de candidats qu'ils présentent. Si un parti dépasse de 10 p. 100 son plafond de dépenses, il a droit à un remboursement de 22 p. 100.

Les contribuables devraient–ils payer pour les partis qui ne les représentent pas à l'échelle nationale? Comment pouvons–nous demander à tout le pays de soutenir un parti qui ne souhaite pas représenter le point de vue des Canadiens d'un océan à l'autre. Le Parlement ici réuni travaille dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens ou, du moins, c'est ce qu'il devrait faire.

Ce qui nous mène à la question suivante: qu'est–ce qu'un Parlement efficace? Un Parlement efficace a–t–il une opposition qui ne cherche pas à scruter les initiatives du gouvernement dans l'intérêt de la majorité des Canadiens? Je dirais que non, évidemment. L'opposition a un rôle important à jouer, quel que soit le gouvernement au pouvoir. Le gouvernement a besoin qu'on lui pose des questions et qu'on l'oblige à répondre.

• (1835)

Qu'arrive–t–il toutefois lorsque les questions posées sont toutes au profit d'un groupe d'intérêts et non dans l'intérêt de tous les Canadiens? Je ne pense pas que, dans ce cas, les Canadiens en aient pour leur argent.

Selon cet amendement, un parti ou un individu peut sans aucun doute participer au processus politique—on a dit il y a une minute que ce n'était pas le cas. Le fait est qu'un parti ou un individu peut participer au processus politique, mais leurs idées doivent s'adresser à une majorité de Canadiens s'ils veulent pouvoir utiliser l'argent des contribuables et bénéficier de tous les avantages de la Chambre des communes.

Le projet de loi vise à faire en sorte qu'un groupe qui demande à être reconnu comme parti politique en vue des élections mais ne peut remplir les exigences prévues dans le projet de loi, ne puisse être reconnu comme parti officiel à la Chambre des communes et, de ce fait, ne jouisse pas des droits et privilèges normalement reconnus aux partis officiels. Cela n'empêche pas de lancer un parti.

En somme, la question est de savoir si l'on peut permettre à des partis régionaux de dominer le Parlement national. Notre pays peut–il demeurer uni si la présence de groupes à intérêt unique s'accroît et rend encore plus improbable un consensus efficace? Enfin, le gouvernement peut–il continuer de permettre à des partis qui ne présentent pas de plate–forme nationale de bénéficier de déductions d'impôt politiques?

Je suis heureux d'avoir pu prendre la parole au sujet de ce projet de loi. Je crois que les changements proposés serviront l'ensemble du pays et assureront un meilleur gouvernement à la population canadienne.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis abasourdi par certains des propos que j'ai entendus aujourd'hui et par la grande naïveté de certains députés d'en face qui parlent d'un parti politique qui, dès ses débuts, pourrait livrer bataille d'un océan à l'autre.

J'ai travaillé pendant sept ans pour édifier notre parti. Au début nous n'avions que quelques centaines de membres et aujourd'hui, nous en comptons 120 000. Avec une mesure législative du type proposé dans ce projet de loi, le Parti réformiste n'existerait pas. Ce serait carrément impossible. Cela n'appartient pas au domaine du possible.

Je suis également quelque peu surpris du manque de connaissances de l'histoire du Canada dont font preuve les députés d'en face. Dans ce pays, tous les partis, à l'exception des deux plus anciens, à savoir les conservateurs et les libéraux, ont eu des débuts très modestes, généralement dans des régions éloignées dont les habitants se sentant trahis étaient mus par la colère.

Le Parti progressiste conservateur qui, soit dit en passant, constituait à une époque l'opposition officielle, fut fondé dans de telles circonstances. Il en va de même du CCF, du Crédit social et, bien entendu, du Parti réformiste. Aucun n'aurait vu le jour si cette mesure législative avait été en vigueur il y a 40, 50 ou 60 ans, selon le parti dont il est question. Cela aurait été impossible.

Enfin, je suis désolé que le député de Souris—Moose Mountain soit parti car je voulais parler plus particulièrement de. . .

● (1840)

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je veux rappeler aux députés qu'ils ne doivent pas faire allusion à l'absence des députés. Nous savons tous quelles sont les exigences de nos fonctions et quelles contraintes elles exercent sur notre temps.

Compte tenu de ces exigences, nous ne devons pas mentionner l'absence de nos collègues. Je veux simplement être certain que tous les députés connaissent et respectent cette pratique.

M. Morrison: Monsieur le Président, soyez assuré que je n'avais aucune intention malveillante. Je voulais simplement parler à mon opposant, si l'on peut dire.

Si j'ai bien compris, la question des remises est l'une des questions qui motivent le projet de loi. Il s'agit de deniers publics versés aux partis politiques officiellement reconnus et aux candidats de ces partis politiques.

À mon sens, la solution au problème tombe sous le sens. Il n'est pas nécessaire de malmener le processus démocratique. Il n'est pas nécessaire d'éliminer les partis. Nous éliminons les subventions. Nous n'avons pas besoin d'utiliser l'argent du gouvernement fédéral pour soutenir les politiciens. Que chacun trouve l'argent dont il a besoin. Laissons tous les partis qui le voudront se lancer dans la course, mais s'ils n'ont pas suffisamment d'attrait pour convaincre les gens de leur donner l'argent qu'il faut pour payer leurs dépenses électorales, c'est qu'ils ne méritent pas d'exister.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme je ne vois pas d'autres députés qui désirent intervenir, je vais donner la parole au député qui a présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire pour qu'il termine le débat.

M. Sarkis Assadourian (Don Valley–Nord): Monsieur le Président, je veux seulement prendre quelques minutes pour répondre à certaines des questions soulevées par les députés de l'opposition.

Tout d'abord, le député du Bloc québécois dit que ce n'est pas démocratique. Je ne comprends pas sa définition de la démocratie. S'il croit que la démocratie veut dire l'appui de 25 p. 100 de la population, alors il a raison. Pour moi, la démocratie veut dire l'appui de la majorité de la population.

Il dit également que ce projet de loi est une mesure draconienne. Je me demande ce qui est le plus draconien, ce projet de loi ou l'intention du parti de l'opposition de séparer le Québec du reste du Canada. La réponse est simple. On n'a qu'à parcourir le pays et voir ce qu'en pensent les Canadiens.

Mon collègue du Parti réformiste a dit que ce projet de loi empêche les personnes de se présenter aux élections, cela est évidemment faux. Tout le monde peut se porter candidat aux élections. C'est un droit que personne ne peut enlever aux Canadiens. C'est garanti par la charte. Je propose simplement dans le

projet de loi qu'on ne puisse être reconnu comme un parti politique pendant la campagne électorale.

Je n'ai jamais dit que la capitale du pays doit être située en Ontario. J'ai dit que le pays avait une capitale, qui se trouve être Ottawa. Et il se trouve que la ville d'Ottawa est située en Ontario. J'invite donc les partis fédéraux à se joindre à nous et aux autres partis pour fixer leur siège social à Ottawa.

On a appris récemment qu'une propriété était à vendre. Le NPD a en effet mis en vente l'immeuble abritant son siège social national. J'espère qu'un des autres partis en profitera pour acquérir cette propriété afin d'établir ici son siège social.

Autre chose encore. Si l'on s'inquiète de notre représentativité à la Chambre, je ferai remarquer que nous avons remporté les élections en octobre 1993 par une majorité de 41 ou 42 p. 100 des suffrages. Or, les sondages nous donnent aujourd'hui une cote de popularité de 60 p. 100. Nous devons de toute évidence faire quelque chose de bien. Les gens de l'Ouest, de l'Est et du centre du pays approuvent notre politique, et nous en sommes très heureux. Nous les en remercions et nous continuerons d'assurer le meilleur gouvernement que nous ayons jamais eu depuis 127 ans.

Le président suppléant (M. Kilger): Honorables collègues, nous venons de clore le débat sur cette mesure d'initiative parlementaire. Si vous entreteniez quelque doute à cet égard, je rappelle que nous avons suivi les dispositions des paragraphes 44(2) et (3) du Règlement accordant le droit de réplique à l'auteur de la motion. L'article est donc maintenant rayé du *Feuilleton*, conformément au paragraphe 96(1) du Règlement.

MOTION D'AJOURNEMENT

● (1845)

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan): Monsieur le Président, le 14 janvier dernier, je dénonçais que dans ma circonscription, plus de 300 employés étaient en lock–out, déclenché par une compagnie minière qui utilisait, à l'époque, et délibérément, le chevauchement des juridictions fédérales et provinciales au Québec pour l'utilisation des lois anti–briseurs de grève.

Au Québec, une loi interdit cette pratique, la législation fédérale ne prévoit pas cet aspect pourtant si important du processus de négociation de convention collective, autorisant ainsi les compagnies à embaucher des briseurs de grève pour faire le travail de ceux avec qui elles ne veulent pas négocier.

J'ai parlé du 14 janvier, mais le 21 avril, j'interrogeais en cette Chambre le premier ministre, à savoir s'il était d'accord pour dire que c'est l'absence de loi fédérale anti–briseurs de grève qui est la cause de la détérioration des négociations entre les compagnies, entre autres, QNS & L, à l'époque, qui négociait avec le syndicat de ma circonscription. Depuis ce moment–là, le 21 avril, je n'ai toujours pas eu de réponse.

Cependant, à la même question, le 5 mai, le secrétaire parlementaire du dossier avait l'obligeance de me répondre, mais dans sa réponse, on pouvait lire qu'il ne la jugeait pas vraiment nécessaire, parce que «plus de 90 p. 100 des conventions collectives sont signées sans qu'on doive en arriver à un arrêt de travail.»

Une loi anti–briseurs de grève, ce n'est pas formulée en fonction de 90 p. 100 des cas où ça va bien, mais bien en fonction de 10 p. 100 des cas où ça ne va pas du tout, où le danger dans les négociations s'aggrave énormément.

Le 29 avril, l'Alliance de la fonction publique, par la main de son président, M. Bean, me faisait parvenir un envoi dans lequel il me faisait part de son accord. Je cite: «L'Alliance de la fonction publique du Canada reconnaît l'importance d'un tel projet de loi et nous croyons—comme nous l'avons expérimenté au Québec, il y a des gens qui l'ont expérimenté—que ce projet de loi aura un effet bénéfique sur les relations syndicales–patronales dans le secteur public fédéral.» C'est quand même pas banal, ce témoignage–là.

Le 17 juin, lors d'une rencontre régionale du Syndicat des métallos tenue à Sept–Îles, les délégués ont réclamé l'introduction de dispositions anti–briseurs de grève dans le cas du travail fédéral. M. Jean–Claude Degrasse coordonnateur régional disait ceci: «Le dur conflit qu'ont subi nos membres suite au lock–out à la compagnie QNS & L—dont je faisais état dans le premier exemple du 14 janvier à Sept–Îles—montre l'urgence d'une loi anti–briseurs de grève. L'utilisation de briseurs de grève par la compagnie est venu envenimer la paix industrielle qui existait depuis 1978, depuis 16 ans. Cette revendication syndicale reçoit l'assentiment de toute la population de Sept–Îles.»

Les travailleurs québécois sous juridiction fédérale ainsi que tous les travailleurs canadiens souffrent de cette lacune grave dans le Code du travail. Le gouvernement a une responsabilité centrale, celle d'assainir le climat des relations de travail. C'est un des règlements.

Aussi, j'ai déposé, le 21 juin, une pétition de beaucoup de gens qui demandaient l'application d'une loi, la naissance, ni plus ni moins, d'une loi anti–briseurs de grève au fédéral afin d'assainir un peu le climat des relations de travail des 10 p. 100 où cela ne va pas toujours.

Donc, aujourd'hui, je réitère encore, je le demande parce que j'estime ne pas avoir reçu de réponse satisfaisante. J'espère en obtenir une et cela va comme ceci: Est–il de l'intention du ministre de proposer en cette Chambre des amendements au Code canadien du travail et aussi à la Loi de la fonction publique afin d'inclure les employés sous la juridiction de l'Alliance de la fonction publique notamment, afin d'y introduire des dispositions anti–briseurs de grève, et ce, à tout niveau fédéral et ainsi calmer le climat de travail qui est si important au pays?

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, limiter le recours à des travailleurs pour remplacer des grévistes pendant un arrêt de travail légal soulève un certain nombre de questions complexes, notamment celle des services indispensables à assurer à la population.

La protection de l'intérêt public est un aspect particulièrement important pour les instances fédérales, car le Code canadien du travail régit de nombreux secteurs qui, par leur nature, sont essentiellement d'intérêt public. Le code n'interdit pas le recours à des travailleurs de remplacement, mais il protège les travailleurs qui font une grève légale. Il interdit à l'employeur d'imposer des mesures disciplinaires à un employé qui a participé à une grève légale. En outre, un employeur ne peut imposer des mesures disciplinaires à un employé qui refuse de remplir les fonctions d'un autre employé participant à un arrêt de travail légal.

Dès la fin de l'arrêt de travail, les employés ont droit de reprendre leur poste à la place de toute personne engagée pour les remplacer.

Le système actuel fonctionne généralement tel que prévu. La plupart des conventions collectives sont conclues par les parties dans des négociations directes. Parmi celles qui nécessitent l'aide d'un agent de conciliation, plus de 90 p. 100 sont réglées sans arrêt de travail.

Cela étant dit, le ministre est en train d'examiner tous les aspects du Code canadien du travail, y compris la question des travailleurs de remplacement, dans le but de le moderniser et de l'améliorer pour qu'il reflète mieux les réalités actuelles. Il se tient également des consultations constantes entre groupes de travailleurs et d'employeurs dans le but de connaître leurs points de vue.

En ce qui concerne le conflit opposant la société ADM Agri Industrie Ltée, anciennement les Minoteries Ogilvie Ltée, et le Syndicat national des employés des minoteries Ogilvie Ltée, le ministre a récemment consenti à ce que le syndicat dépose devant la Commission canadienne des relations de travail son grief selon lequel la société aurait refusé de négocier de bonne foi.

Le ministre a également rencontré, la semaine dernière, les représentants du syndicat et continuera de surveiller la situation de près, afin que le conflit puisse se régler aussi rapidement que possible.

Les représentants du syndicat et de la société ont récemment accepté de se rencontrer les 12 et 13 octobre 1994 et de reprendre les négociations avec l'aide d'un médiateur. Le ministre incite les deux parties à profiter de cette occasion pour régler leurs différends.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 53.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 28 septembre 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES JEUNES ENTREPRENEURS

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, 12 étudiants d'université de ma circonscription, Restigouche–Chaleur, ont eu cet été la chance fantastique de participer au programme des jeunes entrepreneurs.

Chacun d'eux a établi un plan d'entreprise et créera sa propre petite entreprise l'an prochain, durant la deuxième phase de ce projet.

[*Français*]

Par l'entremise d'une entente de coopération Canada—Nouveau–Brunswick sur le développement de l'entrepreneuriat, 16 jeunes ont la chance de se perfectionner dans le domaine de la création d'entreprises. Je félicite ces jeunes pour leur désir de contribuer à l'avenir économique de notre pays.

[*Traduction*]

Je voudrais aussi féliciter l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le ministère du Développement des ressources humaines et le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail du Nouveau–Brunswick pour leur participation à cet important programme. L'éducation et la formation sont essentielles à l'épanouissement des jeunes au Canada.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DE LA TAXATION

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, le ministre des Finances de l'Ontario a proposé de transférer les taxes de vente provinciales au niveau fédéral, en retour d'une plus grande part de l'impôt sur le revenu pour les provinces. Il est ridicule de croire que le Québec acceptera de perdre le champ de taxation et les 5,7 milliards de dollars de la taxe de vente du Québec.

Il est également ridicule de penser que toutes les provinces ont les mêmes réalités économiques. L'époque des solutions mur à mur est terminée. D'ailleurs, certaines provinces comme l'Alberta et Terre–Neuve ont déjà fait valoir que la proposition de l'Ontario ne correspondait pas à leur réalité. Le Bloc québécois propose une solution beaucoup plus flexible, qui permet d'éliminer des chevauchements importants. Cette solution consiste à transférer la TPS aux provinces qui le désirent, en échange d'une réduction équivalente des transferts en argent versés aux provinces.

* * *

[*Traduction*]

LA LIBERTÉ DE PAROLE

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je veux traiter aujourd'hui d'une question très importante, le fait que la liberté de parole au Parlement est menacée actuellement.

Quand une députée est accusée de fomenter la haine parce qu'elle a exprimé des convictions personnelles profondes qu'elle croit être aussi le point de vue de la majorité des Canadiens, cela restreint drôlement le dialogue à la Chambre.

Aucun député ne devrait craindre d'exprimer son point de vue de peur d'être taxé de bigoterie. Rien ne limite davantage le dialogue et la liberté de débat que la crainte d'être étiqueté.

Dans le processus d'élaboration des politiques gouvernementales, il est extrêmement important pour tous les Canadiens qu'on ne réprime jamais les points de vue divergents—qu'on permette au contraire qu'ils soient exprimés librement.

Les députés ne doivent jamais craindre de prendre la parole pour défendre les idées de leurs électeurs et leurs propres convictions, ou pour exprimer les préoccupations des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, une jeune fille de Montréal étudiante au secondaire était renvoyée à la maison parce qu'elle portait le voile traditionnel islamique, le hijab, et une tunique longue qui n'était pas considérée comme une tenue vestimentaire acceptable selon le code de cette école.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

Nos écoles ont un rôle important à jouer dans l'enseignement de la tolérance en apprenant à nos jeunes à accepter les autres, quelles que soient leur culture et leur race.

[*Français*]

Tous les Canadiens et toutes les Canadiennes, sans égard à leur appartenance ethnique, religieuse ou politique, ont le droit d'avoir accès aux institutions publiques, y compris les écoles. Le gouvernement du Parti québécois doit prendre les mesures nécessaires pour assurer que la tolérance et l'harmonie règnent parmi tous les citoyens et toutes les citoyennes du Québec.

* * *

[*Traduction*]

DAVIS INLET

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour remercier les 271 habitants de la circonscription d'Oxford qui ont pris le temps de signer une pétition concernant la situation à Davis Inlet.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de tenir ses engagements relativement à l'amélioration des logements, des conditions sanitaires et de l'enseignement de façon à permettre à la communauté innu de s'engager dans un processus de réconciliation et de réaliser son rêve qui est de déménager à Sango Pond.

Je suis satisfait des démarches entreprises par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour améliorer les conditions de vie de tous les habitants de Davis Inlet.

* * *

M. SELWYN TAM

Mme Anna Terrana (Vancouver–Est): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de faire connaître les magnifiques résultats de Selwyn Tam de Vancouver–Est.

Aux récents Jeux du Commonwealth, à Victoria, en Colombie–Britannique, Selwyn a conduit l'équipe de lutte à une de ses meilleures performances en gagnant lui–même la médaille d'or dans la catégorie des 52 kg.

Selwyn, le champion national senior, a gagné sa dernière ronde par le score extraordinaire de 10 à 0.

Je le félicite pour son travail acharné, son talent et son dévouement. Sa contribution à la lutte a été généreuse et exemplaire. Il a payé de sa personne pour promouvoir les idéaux et les principes que le sport représente.

Selwyn est un athlète remarquable. Nous sommes tous très fiers de toute l'équipe canadienne, et de Selwyn Tam en particulier.

Encore toutes mes félicitations.

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, le premier ministre s'inquiète à tort de la perception des investisseurs étrangers face à la souveraineté du Québec. Il nous a répété maintes fois que la montée des taux d'intérêts au Canada était causée par les souverainistes.

• (1405)

Or, hier, devant les membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, deux analystes américains de renom ont contredit le premier ministre. Monsieur Ravi Bulchandani, vice–président de la firme de courtage new–yorkaise Morgan Stanley, et M. George Russell, éditeur du *Time International*, ont affirmé que les investisseurs américains sont plus préoccupés par la dette canadienne que par la souveraineté du Québec.

Je pense que le premier ministre devrait cesser de blâmer les souverainistes pour les problèmes économiques canadiens en invoquant faussement les inquiétudes des investisseurs étrangers et devrait plutôt s'atteler à régler le problème de la dette.

* * *

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, la semaine dernière le ministre de la Justice manifestait un mépris total pour les principes démocratiques qui gouvernent ce pays. On revenait à la vieille attitude «nous savons mieux que vous». On peut passer des conservateurs aux libéraux, le jeu semble rester le même.

La TPS, l'ALE et l'ALENA, pour ne nommer que quelques cas, ont été imposés aux Canadiens en vertu de cette attitude du gouvernement conservateur: « Nous savons mieux que vous». Maintenant, le ministre de la Justice met son gouvernement dans la même catégorie en proclamant publiquement que les mesures législatives sur le contrôle des armes à feu ne seront pas le résultat d'un décompte des pour et des contre. Le ministre ne se laissera par influencer par le nombre ni par le message.

La démocratie n'a pas gain de cause parce que le Cabinet libéral part du principe qu'il sait mieux que les Canadiens.

Qu'est–ce que les Canadiens peuvent faire pour corriger cette horreur? Leur seul recours est d'attendre les prochaines élections et de retirer alors le pouvoir à ce gouvernement comme il l'a si bien fait pour les conservateurs aux dernières élections.

* * *

LA SCHIZOPHRÉNIE

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, le dimanche 2 octobre, j'aurai l'honneur de participer à une marche pour la schizophrénie. Cet événement, qui coïncide avec la semaine nationale de sensibilisation aux maladies mentales, a été organisé par des bénévoles dévoués de ma circonscription d'Annapolis Valley—Hants.

Cette marche vise à sensibiliser le public à la schizophrénie, une maladie qui afflige une personne sur 100. J'ai eu la chance de travailler dans les soins psychiatriques pendant 27 ans et je suis heureux d'accorder mon appui à cette cause très valable.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour féliciter ceux qui ont rendu cet événement possible. J'exhorte tous mes collègues à oeuvrer au sein de leur propre circonscription afin de sensibiliser la population à la schizophrénie et aux questions de santé mentale.

* * *

LA VIOLENCE CONJUGALE

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, j'attire aujourd'hui l'attention des députés et de tous les Canadiens sur les récentes données de Statistique Canada concernant les voies de fait entre conjoints.

La violence conjugale est une dure réalité qu'on ne peut plus choisir d'ignorer. Selon Statistique Canada, une femme sur trois qui sont victimes de mauvais traitements a signalé avoir craint pour sa vie à un moment de sa relation et une sur cinq aurait subi des voies de fait pendant une grossesse.

Ces chiffres sont horribles. L'homme qui se sert de sa taille et de sa force physique pour agresser ou maltraiter une femme n'est pas seulement un lâche, c'est aussi un criminel. Je demande à tous les Canadiens de saisir toutes les occasions pour déclarer qu'il n'y a aucune excuse aux mauvais traitements.

Il est temps que les Canadiens s'unissent pour éliminer la violence conjugale une fois pour toutes.

* * *

LA BASE NAVALE D'ARGENTIA

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest): Monsieur le Président, cette semaine, les États–Unis ont fermé leur base navale d'Argentia, à Terre–Neuve. Les conséquences de cette fermeture auront un profond retentissement sur la ville historique de Placentia. En plus de voir aux besoins des habitants qui perdent leur emploi, nous devons faire face à de lourdes répercussions sur l'économie, le commerce, la société et, ce n'est pas peu dire, l'environnement.

Je suis reconnaissant au gouvernement, en particulier au ministre des Pêches, d'avoir réagi positivement aux efforts que j'ai déployés au nom des habitants de la région de Placentia.

Ces derniers peuvent avoir l'assurance que je continuerai à lutter pour eux afin qu'il y ait une campagne vigoureuse pour réaménager et réutiliser les installations de la base.

* * *

[*Français*]

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, hier, mon collègue de Richelieu a présenté une motion visant à

assainir le financement des partis politiques au Canada. Notre motion a connu un succès relatif, puisque des députés de tous les partis l'ont appuyée. Je tiens à les remercier de leur appui.

• (1410)

Néanmoins, permettez–moi de faire part de mon étonnement et même de mon indignation devant le fait que des représentants québécois du Parti libéral du Canada se soient opposés à cette motion. Connaissant depuis 1977 la loi provinciale du financement populaire au Québec, ils ont pu apprécier cet instrument fondamental de la démocratie. Qu'ils rejettent la motion que nous avons présentée en cette Chambre témoigne du peu de respect qu'ils portent à la démocratisation de la politique au Canada, ce qui n'est certes par à leur honneur.

* * *

[*Traduction*]

LA BANQUE ROYALE DU CANADA

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, si j'interviens aujourd'hui, c'est pour signaler deux initiatives louables qui aideront le Canada à se tailler une place dans la nouvelle économie.

Récemment, la Banque Royale du Canada s'est engagée à verser 25 millions de dollars dans un fonds de capital–risque. Avec ses partenaires, elle a formé une alliance d'organismes qui fourniront le capital nécessaire pour commercialiser les découvertes dans le domaine des neurosciences. C'est la toute première fois que des bailleurs de fonds mettent en commun des capitaux pour financer les neurosciences.

Par ailleurs, la Banque de Commerce a créé un poste de vice–président aux établissements d'enseignement et au développement en leadership, afin d'élaborer une mesure du capital intellectuel.

Désormais, les banques et autres établissements financiers n'évalueront plus la valeur simplement en fonction de l'actif corporel. Ils tiendront compte aussi des inventions et de l'innovation intellectuelle.

À 7 h 32 ce matin, notre dette nationale atteignait 532 190 587 211,96 dollars.

* * *

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, les dernières statistiques publiées par le Conseil canadien de développement social sur la pauvreté des enfants au Canada sont alarmantes.

Le taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé chez les familles pauvres que chez les familles riches, le taux de décrochage scolaire chez les adolescents deux fois et demie plus élevé dans les familles pauvres que dans les familles riches, et ainsi de suite. Comme en font foi les statistiques, la situation se détériore au lieu de s'améliorer.

Demain, la Chambre va discuter de la motion M–261 que j'ai proposée et qui se lit comme ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de réaffirmer son engagement à se donner comme objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité en 1989.

J'espère que le Parlement et le gouvernement réaffirmeront leur engagement à l'égard de la lutte nationale contre la pauvreté chez les enfants. Il importe que les Canadiens sachent que cet engagement existe et que des mesures seront prises pour mener cette lutte à bien.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Benoît Serré (Timiskaming—French River): Monsieur le Président, la semaine dernière, des milliers d'agriculteurs, chasseurs et sportifs, dont plusieurs Québécois, sont venus sur la colline parlementaire pour exprimer leur inquiétude contre de nouvelles lois sur les armes à feu qui auraient un impact sur les propriétaires légitimes d'armes.

Les membres du Bloc québécois brillaient par leur absence. Je sais cependant qu'il y a au moins dix députés qui s'opposent en privé à de tels contrôles, mais ils n'ont pas le culot de se tenir debout et de défendre les droits et les privilèges de leurs commettants. Ils préfèrent s'en tenir à la discipline stricte du parti et suivre leur chef aveuglément. Qui défendra les intérêts des régions rurales du Québec à la Chambre des communes?

J'invite tous les agriculteurs, les chasseurs et sportifs du Québec à faire pression sur les députés bloquistes.

* * *

[*Traduction*]

LE PARTI RÉFORMISTE

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, hier soir, à l'émission *Prime Time*, à la CBC, nous avons appris l'existence de documents secrets préparés par des huiles du Parti réformiste qui cherchent à imposer leurs idées de droite aux participants au congrès national réformiste qui aura lieu à Ottawa le mois prochain.

Cela ne m'étonne pas, mais il ne fait aucun doute que les membres du parti qui se dit réformiste seront choqués par le recours à de telles pratiques politiques qui datent d'une autre ère. Le Parti réformiste a fait campagne en promettant de parler au nom de la base. Moins d'un an plus tard, des huiles de ce parti ont renié cette promesse en choisissant d'imposer leurs motions et leur programme à la base.

Un groupe restreint de l'intérieur du parti imposera aux membres du parti son programme secret de droite, notamment l'abolition de la Charte des droits et libertés.

Si je me souviens bien, ces pratiques politiques d'une autre ère devaient être strictement interdites.

• (1415)

Le vrai visage du parti de la télédémocratie vient d'être exposé. Pour l'abolition de la liberté de parole, appuyez sur le un. Pour l'abolition du droit d'association, appuyez sur le deux. Pour la révocation de votre député réformiste, appuyez sur le trois.

Le Président: Bienvenue au merveilleux mercredi!

Des voix: Oh, oh!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré en cette Chambre la semaine dernière, et je cite: «n'avoir trouvé aucune trace d'un engagement quelconque de rembourser le Québec pour les coûts assumés par ce dernier à l'occasion de la tenue du référendum de Charlottetown». La vérité, c'est qu'il existe bien plus que des traces dans cette affaire: il y a des écrits, notamment une lettre du 15 décembre 1993, adressée à l'actuel premier ministre canadien par M. Bourassa, alors premier ministre du Québec. Cette lettre suivait d'ailleurs trois autres communications adressées sur la même question au ministre fédéral des Finances.

Pourquoi le premier ministre a–t–il caché ces lettres à la Chambre et à la population?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai rien caché à la Chambre. J'ai dit que je n'ai trouvé dans les documents du gouvernement aucun engagement du gouvernement conservateur de M. Mulroney à l'effet qu'il devait payer une compensation au gouvernement du Québec. Qu'il y ait eu des demandes à ce sujet de la part du gouvernement, j'étais au courant, je n'ai rien caché là–dessus. Il y en a eu en public. J'étais au courant que M. Bourassa en avait parlé à l'Assemblée nationale. Ce que je n'ai pas trouvé, que je n'ai pas, c'est un engagement du gouvernement fédéral. J'ai communiqué avec M. Mulroney pour lui demander: «Avez–vous pris un engagement, oui ou non?». Je lui ai écrit une lettre à ce sujet et j'attends sa réponse.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je réfère tout le monde au hansard de la journée du 22 septembre, où le premier ministre dit bien qu'il n'a trouvé aucune trace d'un engagement. Il sait bien que la preuve d'un engagement se fait par des témoins. Et a fortiori quand le témoin est l'une des parties. Or, dans la lettre du 15 décembre 1993, adressée au premier ministre par M. Bourassa, on trouve l'affirmation claire et la preuve irréfutable d'une entente conclue entre M. Bourassa et M. Mulroney.

Je cite au premier ministre un extrait de cette lettre, où M. Bourassa dit: «Le directeur général des élections du Québec a établi à 47,2 millions de dollars le coût direct du référendum pour le gouvernement du Québec. C'est sur cette base que nous avons fondé notre réclamation au gouvernement fédéral, laquelle a été transmise au ministre fédéral des Finances par M. Gérard–D. Lévesque, le 7 mai 1993.» Je continue: «Cette question n'a

malheureusement pu faire l'objet d'un paiement avant le départ de M. Mulroney». Je cite le passage crucial: «Bien que ce dernier, M. Mulroney, ait indiqué en mars dernier que le Québec serait équitablement compensé à cet égard», comment le premier ministre peut–il persister à nier l'existence d'une entente alors que celle–ci est constatée par le témoignage catégorique que M. Bourassa lui a lui–même formellement fait parvenir par écrit?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, MM. Bourassa et Gérard–D. Lévesque ont écrit au gouvernement à ce sujet. Je suis au courant de cela. Le ministre des Finances en avait parlé au ministre des Finances du Canada aussi. C'est la demande du Québec, la réclamation du Québec. Ce n'est pas un engagement. L'engagement, c'est le consentement du gouvernement fédéral à payer. Or, dans aucun document, il n'est indiqué que le gouvernement a consenti. S'il y a eu des conversations entre M. Mulroney et M. Bourassa, je serais heureux d'en connaître le contenu. J'ai appelé M. Mulroney qui ne m'a pas donné de réponse, mais peut–être que le chef de l'opposition, qui connaît très bien M. Mulroney, pourrait le rappeler et lui demander s'il a consenti, oui ou non.

• (1420)

Le Président: Je vous demanderais, chers collègues, que les questions et les réponses soient aussi brèves que possible.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, M. Robert Bourassa, dans l'exercice de ses fonctions de premier ministre, pour lequel il a prêté serment, écrit dans cette lettre et rend témoignage de l'existence d'une entente et de l'engagement qui a été pris par son vis–à–vis, le premier ministre fédéral. C'est cela la vérité.

En cette Chambre, le 22 septembre dernier, le premier ministre a défié le Bloc québécois de lui donner, et je cite, «la preuve que son prédécesseur et le gouvernement antérieur se sont engagés et nous allons payer avec plaisir». La preuve, la voici! Payez maintenant!

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il ne faudrait pas que le chef de l'opposition retourne à la pratique du droit pour faire une affirmation comme celle–ci.

Il affirme que M. Bourassa dit que M. Mulroney—que vous connaissez bien, qui a déjà accepté votre parole, à qui vous l'avez donnée et retirée—que M. Mulroney, donc, lui a dit telle chose. Je ne doute pas que M. Bourassa ait écrit cette lettre, je l'ai lue. Toutefois, j'ai demandé au Conseil privé de fouiller toute la documentation. Est–ce qu'il y a eu un écrit? Est–ce qu'il y a eu une discussion, au Cabinet ou ailleurs, confirmant cette lettre? On m'a répondu qu'on ne trouve rien.

J'ai appelé M. Mulroney, et lui ai dit: Monsieur Mulroney, je vous envoie une lettre vous demandant de clarifier la situation. Il m'a dit qu'il allait me répondre bientôt. J'ai dit à cette Chambre que s'il y a eu un engagement, il sera respecté; s'il n'y a pas eu d'engagement, vous blâmerez M. Mulroney.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, depuis le 15 décembre 1993, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a écrit au premier ministre du Canada, le député de Saint–Maurice, pour lui confirmer l'existence d'une entente verbale entre lui et l'ancien premier ministre du Canada. C'est signé, et c'était le 15 décembre.

Suite aux questions du Bloc québécois en cette Chambre, suite à nos questions qui durent depuis quelques mois sur ce sujet, le premier ministre n'aurait–il pas pu faire preuve de bonne foi et vérifier immédiatement auprès de M. Mulroney, après la demande de M. Bourassa, s'il voulait véritablement rendre justice aux Québécois? N'aurait–il pas dû le faire depuis fort longtemps plutôt que d'avoir attendu d'être obligé par l'opposition, voilà quelques jours?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, l'opposition affirme qu'il y a eu une entente. Pour moi, pour qu'il y ait entente, il faut le consentement des deux parties. Nous n'avons trouvé aucune trace du consentement du gouvernement antérieur. Nous nous sommes informés auprès de M. Mulroney dernièrement. Nous nous étions informés auprès des fonctionnaires du Conseil privé et d'autres qui travaillaient avec ces deux premiers ministres, qui nous ont dit qu'il n'y avait jamais eu d'engagement.

Je suis allé un pas plus loin, j'ai appelé M. Mulroney lui–même. Je lui ai parlé au téléphone et il m'a dit qu'il confirmerait sa position par écrit. Lorsque nous connaîtrons sa position, nous agirons. S'il a pris des engagements avec M. Bourassa, je serai très heureux de les respecter. Si, à l'époque, il n'a pas pris d'engagement et a refusé lui–même de payer quand il était à la tête du gouvernement, je ne suis pas responsable des actes d'un autre gouvernement qui n'a pas voulu payer. Je n'étais pas partie dans ce dossier.

Je voudrais dire à l'opposition que l'Alberta et la Colombie–Britannique voulaient aussi tenir des référendums provinciaux et dans les circonstances, ils ont préféré, pour éviter des coûts et pour être sûrs d'être payés, le faire faire par le gouvernement fédéral.

• (1425)

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, par l'attitude des fonctionnaires qui entourent le premier ministre et qui jouent à cache–cache depuis plusieurs mois dans ce dossier, par le fait que le premier ministre du Canada met en doute la parole même du premier ministre du Québec de l'époque, est–ce que le premier ministre ne convient pas que par son attitude, on ne doit pas parler de coopération avec le Québec mais bien de conspiration contre le Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, un premier ministre ne peut pas agir seul. L'opposition serait la première à me blâmer si je prenais des engagements financiers sans avoir l'approbation du Cabinet et du Conseil du Trésor. C'est sûr que si je donne ma parole, ils vont la respecter,

mais légalement lorsqu'il n'y a pas de décision du Cabinet, lorsqu'il n'y a pas d'approbation du Conseil du Trésor, il n'y a pas d'engagement du gouvernement.

Si M. Mulroney a pris un engagement personnel vis–à–vis de M. Bourassa, je m'engage à aller devant mon Cabinet pour faire respecter la parole de ce premier ministre qui, lui, n'a pas agi avec prudence: il a pris un engagement de faire approuver par le Conseil du Trésor et le gouvernement d'alors; moi, je n'agirai pas dans l'illégalité, j'aurai l'approbation et du Cabinet et du Conseil du Trésor et de mon parti.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une question qui tient beaucoup à coeur aux Canadiens.

Le Canada n'a pas les moyens de financer les programmes sociaux que nous avons actuellement. En fait, le vérificateur général et le surintendant des institutions financières estiment que, d'ici 15 ans, le coût du système de sécurité sociale du Canada plus les intérêts excédera l'ensemble des recettes gouvernementales.

Le ministre va–t–il réduire les dépenses au titre des programmes sociaux ou hausser les impôts?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la députée sait pertinemment que les dépenses du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux au titre des programmes sociaux constituent le plus important investissement que nous puissions faire parce que nous investissons dans les Canadiens.

Nous aidons les jeunes enfants à avoir une vie meilleure en voyant à ce qu'ils soient bien nourris. Nous aidons les jeunes à faire des études pour qu'ils puissent acquérir les compétences dont ils auront besoin sur le marché du travail. Nous donnons de la sécurité aux travailleurs âgés et aidons les personnes du troisième âge.

En tant que pays, nous devons offrir aux Canadiens un système de sécurité sociale efficace et amélioré. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous présenterons une série d'options et de lignes directrices la semaine prochaine afin que les Canadiens puissent les examiner et participer à cet important débat sur le genre de programmes sociaux que nous voulons, sur la façon de financer notre système de sécurité sociale et sur la façon de l'améliorer. C'est là le but de cette initiative.

J'espère que la députée participera activement à ce débat, contrairement à certains de ses collègues qui ne veulent même pas que nous abordions cette question.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, les aînés et ceux qui se préparent à la retraite veulent savoir si leur régime public de pensions est solide et assuré et qui paiera pour les programmes sur lesquels comptent les Canadiens à la retraite?

Le plan d'action du ministre tient–il compte du fait que le nombre des personnes âgées augmentera de 40 p. 100 en 15 ans?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, l'examen de la politique de sécurité sociale que nous lancerons la semaine prochaine portera avant tout sur les questions de travail, d'éducation permanente et de sécurité du revenu.

● (1430)

La députée devrait se rappeler que nous avons dit de façon très explicite dans l'exposé budgétaire de février dernier qu'on n'aborderait pas dans le cadre de cet examen les programmes relatifs à la sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada.

Le ministre des Finances a par ailleurs clairement indiqué que nous préparerions pour publication un document de travail décrivant les changements démographiques qui devraient se produire et quelles en seraient les répercussions à long terme sur certains de nos programmes de sécurité du revenu. Ce genre d'analyse est actuellement en cours. C'est le genre d'information qu'il faudrait partager avec tous les Canadiens pour faire en sorte que nous puissions réfléchir ensemble sur ces questions très importantes.

J'invite encore une fois la députée à participer au débat de façon constructive.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, le ministre doit être conscient que les Canadiens ne peuvent réagir de façon éclairée à son plan d'action s'ils n'en comprennent pas les conséquences financières.

Le ministre aidera–t–il tous les Canadiens en leur communiquant des prévisions financières détaillées, la semaine prochaine, avec tous les éléments de son plan d'action?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je pourrais commencer immédiatement à donner aux Canadiens une série d'analyses. À une conférence de presse que le Parti réformiste a tenue, la députée a parlé de compressions de 15 milliards de dollars dans les programmes sociaux. Cela supposerait l'élimination complète de toute forme d'aide aux enfants, de tous les services sociaux aux personnes âgées, de toute les contributions fédérales à l'enseignement supérieur.

En d'autres termes, le programme budgétaire du Parti réformiste éliminerait toute assistance pour les enfants, les jeunes et les travailleurs. Nous pouvons nous passer de ce genre de programme.

* * *

[*Français*]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le rapport sur la santé des enfants du Canada, rendu public hier par l'Institut canadien de la santé infantile, nous rappelle qu'un enfant sur cinq vit dans la pauvreté au Canada. Par rapport

à une étude similaire qu'il avait rendue publique en 1989, l'Institut constate que la pauvreté et ses effets néfastes chez les enfants s'est accentuée.

Le premier ministre reconnaît–il qu'au–delà de ses beaux discours, et ils sont nombreux, la seule chose que son gouvernement a faite a été de contribuer à l'appauvrissement des familles canadiennes, en réduisant substantiellement l'accessibilité et les prestations d'assurance–chômage, ce qui a eu pour effet de refouler des chômeurs et leur famille à l'aide sociale?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour informer la Chambre que l'un des principaux effets des modifications que nous avons apportées à la Loi sur l'assurance–chômage le printemps dernier a été d'aider 27 000 familles de plus, des familles à faible revenu, grâce au relèvement des prestations d'assurance–chômage.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, il est question de la santé des enfants. Or, ma question est la suivante: Le premier ministre est–il conscient que sa réforme des programmes sociaux, qui vise à réduire les bénéfices de ces programmes en coupant, c'est la seule chose qui est annoncée, se traduira dans les faits par un appauvrissement des familles qui vivent déjà sous le seuil de la pauvreté, dans des conditions très difficiles et dont les enfants subiront aussi les effets néfastes?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'ai demandé aux députés d'attendre que nous déposions le document avant de commencer à porter des jugements sur les diverses propositions.

Je puis toutefois dire très clairement au député que le problème des enfants pauvres est au coeur même des préoccupations de notre gouvernement. Il sera traité sérieusement dans le document de discussion. Nous profiterons de cette occasion pour engager les Canadiens d'un bout à l'autre du pays dans un grand débat sur le meilleur moyen à prendre pour mobiliser les ressources afin de régler ce problème avant la fin du siècle.

• (1435)

C'est un engagement que nous avons pris lorsque nous étions dans l'opposition. En tant que gouvernement, nous prenons l'engagement d'inciter les Canadiens à amorcer un débat sérieux sur la solution du problème des enfants pauvres.

Je demanderais à la députée de faire de son mieux, comme membre de son parti, pour contribuer d'une manière constructive et positive au débat.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, hier, j'ai demandé des explications au sujet de pratiques douteuses observées au ministère de la Défense. L'exemple le plus frappant est l'octroi sans appel d'offres d'un contrat de 327 000 $ pour des rénovations au bureau du sous–ministre.

Ce chiffre pourrait, en fait, être beaucoup plus élevé. Selon la réponse qu'a donnée le ministère à une demande présentée au titre de la Loi sur l'accès à l'information, on peut supposer que des coûts supplémentaires aient été camouflés en répartissant les factures entre plusieurs services.

Le premier ministre est–il d'accord pour dire qu'il s'agit là d'une pratique inhabituelle? Va–t–il nous préciser le montant total de ces achats? S'il ne dispose pas de ces chiffres pour l'instant, peut–il s'engager à les rendre publics sitôt qu'il les aura?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, cette allégation et cette question découlent du rapport Lagueux, une vérification effectuée au ministère de la Défense nationale en 1992. J'ai été informé à ce sujet et je dois faire rapport à la Chambre.

À la lumière des faits qui m'ont été transmis ce matin, je dois dire que rien ne prouve qu'on ait mal agi dans le cas présent.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, le rapport Lagueux relève de nombreuses irrégularités qui expliquent l'existence de mauvaises pratiques de gestion au sein du ministère. Les gens du ministère et de l'extérieur sont au courant de ces allégations et n'en apprécient pas les implications.

Pour maintenir le moral des troupes et redonner aux gens confiance dans le système, le secrétaire parlementaire va–t–il s'engager, au nom du gouvernement, à commander une enquête professionnelle indépendante et objective pour régler la question une fois pour toutes?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, si vous acceptez la réponse à ma première question, je regrette de dire que la réponse à la seconde doit de toute évidence être non.

* * *

[*Français*]

LES CENTRES D'EXCELLENCE POUR LA SANTÉ DES FEMMES

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Dans le rapport sur la pauvreté, on traite notamment des problèmes de santé que subissent les femmes. Or, la ministre de la Santé a annoncé l'établissement d'un centre d'excellence à plusieurs reprises: lors du discours du Trône, en janvier dernier; lors de la présentation du Budget, en février; en Chambre, le 8 mars; le 16 août à Montréal, devant l'Association médicale canadienne; et en fin de semaine dernière, devant le congrès des gynécologues.

Quand la ministre de la Santé cessera–t–elle d'annoncer pour bientôt la mise sur pied de centres d'excellence et quand compte–t–elle passer concrètement à l'action?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, aussitôt que tous les plans seront concrétisés, je me ferai un plaisir d'avertir tout le monde.

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, doit-on comprendre que le retard à concrétiser son engagement s'explique par le fait qu'elle est incapable de convaincre ses collègues de débloquer les fonds nécessaires pour la mise sur pied de centres d'excellence pour les femmes?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, l'ouverture des centres d'excellence pour la santé des femmes est sur le point d'être annoncée. On prépare leur mandat, et je serai très heureuse lorsque tout sera terminé et que les centres entreront en service dans tout le pays.

* * *

LE CENTRE D'ESSAIS TECHNIQUES (TERRE)

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, pendant 50 ans, le Centre d'essais techniques (Terre) ou CETT a constitué une formule multiservice pour la conception, l'élaboration et l'essai de matériel de l'armée canadienne.

En 1993, le chef d'état-major de la défense a remis au CETT une mention élogieuse, car le centre s'était acquitté de 50 tâches hautement prioritaires pour soutenir les casques bleus en Somalie et dans l'ancienne Yougoslavie.

Le CETT a sauvé des soldats canadiens. Le premier ministre confirmera-t-il que, en fait, la fermeture du CETT ne permettra pas vraiment de réaliser des économies et que d'autres organismes qui assumeront le rôle crucial du CETT mettront éventuellement en péril la vie de Canadiens?

• (1440)

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, pour répondre à la question du député, je tiens à lui assurer que les Forces canadiennes n'ont pas fait et ne feront pas courir à leurs soldats des risques inutiles en utilisant du matériel inadéquat ou dangereux.

Comme le député le sait, la fermeture du CETT, le 1er septembre, n'entraînera pas une réduction des normes ou n'empêchera pas de répondre aux besoins de l'armée.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, les Canadiens exigent que le gouvernement rende des comptes et veulent connaître les faits.

Les observations du secrétaire parlementaire ne sont pas des faits. Selon la télécopie que j'ai en main et qui date du 22 septembre, le MDN fait cadeau d'une partie du matériel sophistiqué du CETT au commandement d'essai et d'évaluation de l'armée des États-Unis.

Le premier ministre nous dira-t-il comment le ministère de la Défense peut affirmer que la fermeture du CETT fera réaliser des économies, alors que nous devrons maintenant payer les Américains pour utiliser notre propre matériel?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, la question du député est très bonne. Il parle des faits. Je vais les lui donner.

Des voix: Oh, oh!

M. Mifflin: S'il veut la réponse, il faudra qu'il écoute. La réalité, c'est que les activités essentielles qui se déroulaient auparavant au CETT sont maintenant exécutées à l'interne et par l'octroi de contrats séparés. Pour les travaux donnés à contrat, bien sûr, on étudiera dans la mesure du possible les soumissions de sociétés canadiennes.

Encore une fois, je tiens à assurer à la Chambre que, selon les prévisions, la fermeture du CETT fera économiser 11 millions de dollars chaque année. Voilà les faits.

* * *

[*Français*]

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En dépit de l'insistance avec laquelle l'opposition officielle interroge le ministre des Finances sur ses intentions réelles quant à l'imposition des REER, le ministre refuse d'écarter cette possibilité. Cette attitude a pour effet d'accroître les inquiétudes des contribuables de la classe moyenne qui misent sur les REER pour se bâtir une retraite dans des conditions acceptables.

Je lui offre à nouveau une autre chance de mettre un terme aux inquiétudes qui existent présentement. Pourquoi refuse-t-il de s'engager à ne pas taxer les REER, ce qui éviterait d'alourdir le fardeau fiscal de la classe moyenne?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, lorsqu'on pose la question de savoir qui est en train de semer des inquiétudes. . . C'est la troisième fois cette semaine, je pense, que le député pose la même question. Il doit y avoir une pénurie de questions de la part du Bloc québécois.

J'ai été très clair. Si on veut avoir un processus de consultation prébudgétaire, il ne faut pas que le ministre des Finances écarte des possibilités et des suggestions. On ne veut pas entraver le processus. Je l'ai dit très clairement: si je réponds à cette question, il y aura une autre suggestion dans un autre domaine, et après dans un autre domaine et éventuellement le processus de consultation ne fonctionnera pas. Alors, je n'ai pas l'intention de faire de commentaires sur des suggestions particulières parce que je veux que la population canadienne ait son mot à dire.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, les questions viennent de la pénurie de réponses claires. Le ministre des Finances reconnaît-il qu'en imposant les REER, il créerait une iniquité entre les travailleurs qui bénéficient de régimes de retraites financés en partie par leur employeur et ceux qui n'en ont pas du tout, comme, par exemple, les travailleurs autonomes, les agriculteurs et les pêcheurs?

[*Traduction*]

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il est très important de préserver l'intégrité du processus de consultation.

Tous les députés participent à une expérience unique. Nous mettons sur pied tout le processus des consultations budgétaires et nous éliminons le caractère secret qui a toujours entouré le budget.

Dans les faits, cela signifie que le ministre des Finances ne doit pas commenter les suggestions de tous et chacun. S'il le fait, il fera avorter le processus parce que le budget sera dévoilé bien avant la date où il est censé l'être.

Je n'ai pas l'intention de faire des commentaires sur les suggestions qui me sont présentées parce que je veux que le processus fonctionne. C'est ce que souhaitent également les Canadiens.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton): Monsieur le Président, ma question porte sur les militaires canadiens qui ont servi lors de la guerre du golfe Persique. Il semble que l'on aurait administré aux militaires canadiens un médicament destiné à combattre les effets des attaques aux gaz neurotoxiques. Bon nombre d'entre eux se plaignent aujourd'hui d'effets secondaires graves, un mal que l'on a baptisé le syndrome de la guerre du Golfe.

• (1445)

Le ministre pourrait-il renseigner la Chambre sur les mesures qui sont prises pour aider ces vaillants Canadiens?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question qui m'amène à parler, ici, de la santé et du bien-être à long terme des membres des Forces canadiennes.

Douze militaires ont montré des symptômes semblables à ceux qu'ont présentés des soldats américains. Ils ont été examinés par un médecin des Forces canadiennes et n'éprouvent actuellement aucun problème.

Comme le ministre l'a déclaré à la Chambre, nous n'avons pas réussi à établir un lien de cause à effet entre les agents de guerre chimiques et biologiques utilisés lors de la guerre du Golfe et les symptômes que présentaient les militaires canadiens. En fait, tout tend à prouver le contraire.

Je tiens à dire à la Chambre qu'il n'y a aucune preuve scientifique que les médicaments administrés aux membres des Forces canadiennes ont eu des effets nocifs. Au contraire, tous les éléments de preuve dont nous disposons indiquent que ces médicaments étaient sans danger.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le gouvernement fédéral se livre encore une fois à un jeu politique aux dépens du bien-être économique du Canada. Les utilisateurs des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson doivent se contenter d'installations archaïques et surpeuplées pendant que le déplorable projet de loi C-22 se promène, comme un ballon de football, entre la Chambre des communes dominée par les libéraux et l'autre endroit à majorité conservatrice. Voilà un exemple de la pire planification économique possible.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il a prises ou entend prendre pour sauvegarder la situation économique de l'aéroport Pearson, en attendant la fin de cette partie de football politique?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme bon nombre de députés à la Chambre et comme tous ceux qui comprennent l'importance de l'aéroport international Lester B. Pearson pour l'économie de cette région de l'Ontario et celle de tout le pays, j'ai hâte à cet après-midi et à demain, car je crois comprendre que les sénateurs ont déjà fait savoir qu'ils étaient impatients de connaître la position de mes collègues du Parti réformiste.

À mon avis, si ces derniers appuient le projet de loi, nous pourrons enfin l'envoyer au Sénat et faire ce que nous devons dans ce dossier, c'est-à-dire nous mettre à l'oeuvre pour administrer l'aéroport Pearson.

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, dans sa réponse, le ministre ne nous a pas expliqué ce qu'il a prévu pour Pearson.

Selon le plan national du ministre pour les aéroports, nous ne verrons pas le début des travaux de construction d'une nouvelle installation avant au moins 1998. C'est inacceptable! Et je ne peux pas croire que le ministre ose dire aux Torontois qu'ils devront attendre le début du siècle prochain pour pouvoir bénéficier d'installations aussi essentielles.

Que fait le ministre pour raccourcir ce délai inacceptable?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, je me suis entretenu avec le premier ministre de l'Ontario à ce sujet. Comme le député le sait, la nouvelle administration aéroportuaire canadienne de Pearson sera composée de représentants du gouvernement du Canada, de l'Ontario et des diverses municipalités du Grand Toronto.

Ce processus est maintenant terminé. Nous avons déterminé les besoins transitoires, mais nous sommes confrontés, je me permets de le rappeler au député, à un épineux problème. Nous avons identifié les personnes visées. Nous avons établi la structure appropriée. Or, nos amis de l'autre Chambre voudraient que nous refilions aux contribuables canadiens une facture de 445

millions de dollars. J'aimerais bien savoir cet après–midi si le Parti réformiste va voter en accord avec son discours officiel.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre a indiqué en cette Chambre le 9 mars dernier qu'il voulait examiner les programmes de sécurité de la vieillesse. Devant le tollé ainsi provoqué, le premier ministre a décidé que l'étude se limiterait au Régime de pensions du Canada et aux REER. Cette étude devait être présentée au mois de juin dernier, mais le gouvernement l'a visiblement retardée.

Ma question est la suivante: Le ministre peut–il nous indiquer les raisons qui expliquent le retard du gouvernement à faire connaître ses intentions en déposant l'étude qu'il avait promise pour le mois de juin?

• (1450)

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, nous parlons actuellement avec un certain nombre de groupes et d'organismes de tout le Canada, notamment ceux qui représentent les personnes âgées, pour avoir leur point de vue.

Je voudrais profiter de cette occasion pour corriger la déclaration erronée que le député a faite par inadvertance, j'en suis sûr, lorsqu'il a dit que nous avons déclaré que nous ferions quelque chose au sujet des pensions de vieillesse. Nous n'avons jamais dit cela. Nous avons dit que nous allions préparer un document pour envisager les conséquences à long terme des questions de sécurité du revenu au Canada.

C'est un engagement qui figure dans le budget et c'est tout.

[*Français*]

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Est–il toujours de l'intention du ministre de sabrer dans les programmes pour les personnes âgées afin de financer d'autres programmes du gouvernement fédéral? Devra–t–on attendre après le référendum québécois pour en connaître la réponse?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, cela n'a jamais été et ne sera jamais notre intention; la réponse est non.

HAÏTI

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, la semaine dernière le gouvernement s'est engagé à envoyer des troupes et des agents de la GRC en Haïti. Hier, le surintendant principal de la GRC, M. Pouliot, a déclaré que le recyclage des forces policières haïtiennes prendrait entre sept et 10 ans.

Étant donné que le premier ministre demande aux soldats et aux gendarmes canadiens d'aller risquer leur vie en Haïti, où règne le chaos, et aux contribuables canadiens de payer pour cette opération, le premier ministre peut–il au moins nous dévoiler son plan d'action, ce qu'il en coûtera et pendant combien de temps les Canadiens pourraient rester en Haïti?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je rappellerai au député que la grande majorité des Canadiens connaissent et appuient les engagements qu'a pris le Canada auprès des Nations Unies.

Il va de soi que lorsque le Canada répond à une demande des Nations Unies, nous nous conformons à une tradition qui consiste à aller là où on nous demande d'aller, surtout lorsqu'il s'agit d'une région près de notre pays, dans notre hémisphère.

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, le gouvernement allonge trop la sauce.

Puisque les Canadiens ne peuvent obtenir aucune réponse au sujet du plan, ce qu'il coûtera, combien de temps nous serons là–bas, pourrions–nous au moins connaître la nature des engagements, envers qui ils ont été pris, et le gouvernement pourrait–il nous dire pourquoi il est impossible d'expliquer ces engagements à la population canadienne?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, le député a clairement tous les chiffres qu'il souhaite, lesquels font d'ailleurs partie des prévisions budgétaires. Des témoins qui ont comparu devant le comité parlementaire ont fourni toute l'information pertinente. Je ferai parvenir au député une lettre contenant tous les chiffres auxquels il a déjà accès.

* * *

[*Français*]

LA PÊCHE AU TURBOT

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, à plusieurs reprises, le ministre des Pêches a encouragé le projet de pêche au turbot des pêcheurs gaspésiens, en mars dernier, au Boston Seafood Show, devant les pêcheurs, en avril, devant son homologue québécois et en juillet dernier, le ministre l'a lui–même reconnu dans une entrevue accordée à la presse canadienne. Pourtant, le 20 juillet, à quelques heures de préavis, le ministre a interdit aux pêcheurs gaspésiens l'accès à la ressource, alors qu'il venait d'investir plus de 700 000 $.

Le ministre reconnaît–il que sa volte–face est la seule responsable de la saga du turbot de cet été qui a mené à l'arrestation des pêcheurs gaspésiens, leur mise à l'amende et à la perte d'investissements de plusieurs centaines de milliers de dollars?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député continue d'affirmer une chose qu'il sait être absolument fausse, soit que le gouvernement du Canada aurait promis d'accorder des permis de pêche au turbot ou demandé à des gens d'investir en prévision d'une telle autorisation. Le député le sait très bien, non seulement parce que j'en ai parlé publiquement et à la Chambre, mais aussi parce que je l'ai rencontré personnellement à trois reprises pour le tenir au courant, et que mes représentants ont fait de même à quatre reprises. À chaque fois, il a dit comprendre la nécessité de préserver la ressource.

• (1455)

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, visiblement, le ministre ne répond pas à la question. Puisque le ministre ne peut nier avoir appuyé le projet, s'engage–t–il aujourd'hui à pleinement verser compensation aux pêcheurs gaspésiens qui ont effectué des dépenses de plus de 700 000 $ et dont la seule erreur a été de croire à la parole d'un homme?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, comme je le disais hier, de nos jours, la planète entière reconnaît la nécessité de préserver les ressources. La planète entière a pris des mesures en ce sens lors d'une conférence de l'ONU. Tous les membres de l'OPANO ont pris des mesures en ce sens lors d'une conférence de cette organisation. Tous ceux qui sont associés à l'industrie de la pêche au Canada, les gens visés actuellement, ceux qui oeuvrent déjà dans le secteur de la pêche au turbot, ont réduit leurs prises de 60 à 100 p. 100. Pourtant, le député continue à insister pour qu'on indemnise un groupe de pêcheurs en particulier au Canada atlantique, alors que des centaines d'autres groupes sont touchés dans plusieurs provinces.

Le député sait qu'il cherche davantage à se faire du capital politique qu'à assurer la conservation de l'espèce. Il devrait se conduire en adulte et agir de manière responsable.

Le Président: Les députés devraient prendre garde de ne pas prêter d'intentions, surtout si ces intentions sont loin d'être acceptables. Je prie les députés de manifester plus de respect mutuel dans leurs questions et leurs réponses.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Sue Barnes (London–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et concerne la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Le gouvernement a–t–il l'intention d'introduire une mesure législative visant à modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, comme c'est promis dans le livre rouge?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, ce gouvernement reste fidèle à l'engagement qu'il a pris. Nous présenterons effectivement une mesure législative à cet effet.

En réponse à la question de la députée, je voudrais préciser que, ce faisant, non seulement nous tiendrons notre promesse et réglerons une question de justice fondamentale, mais nous alignerons à cet égard la loi fédérale sur huit lois provinciales sur les droits de la personne, dont certaines interdisent cette forme de discrimination depuis 1977. La loi fédérale sera ainsi conforme à l'interprétation qu'en donnent les tribunaux depuis des années de toute façon.

Ce gouvernement estime qu'il est temps que la loi fédérale reflète la réalité au Canada.

* * *

LA PESTE PNEUMONIQUE

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, une épidémie de peste pneumonique vient d'éclater en Inde. La ministre de la Santé pourrait–elle nous dire ce qu'elle fait pour rassurer les Canadiens?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, en réponse à la question du député, j'ai le plaisir d'informer la Chambre des mesures prises pour parer à toute éventualité.

Vendredi soir, mon ministère et moi–même avons émis un avertissement conseillant aux Canadiens ayant l'intention de se rendre en Inde de ne pas se rendre dans certaines régions ou, si cela leur est impossible, de consulter leur médecin avant de quitter le Canada.

Je suis en contact constant avec les gens de mon ministère pour m'assurer que nous suivons la situation de très près. J'ai demandé que tous les vols internationaux arrivant aux Canada fassent l'objet d'un contrôle. Nous avons mis en place un plan d'intervention en cas d'urgence.

• (1500)

Ceci dit, les risques pour les Canadiens sont minimes. J'ai demandé qu'on remette une carte jaune à tous les voyageurs en provenance de l'Inde, ainsi qu'aux employés des aéroports internationaux de façon à ce qu'ils disposent des renseignements nécessaires pour réagir face à ce problème.

* * *

LE SIDA

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, ainsi la ministre de la Santé prend des mesures concernant une maladie qui se traite et qui ne devrait pas se propager au Canada. C'est ce que veulent les Canadiens.

Je trouve toutefois paradoxal que le ministre de l'Immigration continue de s'opposer aux demandes du Parti réformiste visant à soumettre les immigrants au test de détection des anticorps anti–VIH. Il s'agit d'une maladie mortelle et sournoise, dont le traitement coûte des centaines de milliers de dollars.

Quand le ministre de l'Immigration cessera–t–il de considérer le sida comme une maladie qu'il est politiquement correct de protéger et quand mettra–t–il la santé et la sécurité des Canadiens au haut de sa liste des priorités?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, la santé et la sécurité des Canadiens sont déjà au centre de l'attention de tous les ministres et de tous les ministères. Il s'agit là de notre première priorité.

Le député sait fort bien qu'aucune modification n'ayant été apportée pendant 18 ans au chapitre de non–admissibilité pour raisons de santé, j'ai demandé un examen complet de notre processus de sélection.

Je trouve absolument injuste et irresponsable de la part du député qu'il pointe du doigt un élément de notre examen. Le gouvernement examinera toute la question en s'en tenant aux faits.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune des honorables Edward Roberts, ministre de la Justice, et John Efford, ministre des Travaux, des Services et des Transports, de la province de Terre–Neuve et du Labrador.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le compte rendu de la visite que la délégation parlementaire mixte a faite en Australie, du 26 juin au 4 juillet 1994.

Cette visite nous a menés dans quatre localités, à savoir: Canberra, Longreach, Brisbane et Sydney. En tant qu'invités du Sénat et de la Chambre des représentants de l'Australie, nous avons eu l'occasion de nous entretenir et de discuter avec de nombreux parlementaires du gouvernement fédéral et des États, dont beaucoup étaient des ministres. Nos discussions ont porté sur un large éventail de sujets intéressant les affaires internationales, tels l'APEC, le GATT, l'ALENA et les opérations de maintien de la paix de l'ONU, les questions économiques et fiscales, telle la TPS, les affaires autochtones, les relations entre le fédéral et les États et les questions d'agriculture et d'éducation, pour n'en nommer que quelques–unes.

Je sais que je parle au nom de tous les membres de la délégation si je dis que nous nous sommes presque sentis chez nous là–bas, tellement nos deux pays se ressemblent.

Pour finir, je me permets d'attirer l'attention de la Chambre sur une recommandation présentée par un homologue australien, l'honorable Andrew Peacock. Comme le Canada et l'Australie ont beaucoup en commun et pourraient partager et échanger leurs connaissances dans bien des domaines, M. Peacock voudrait bien qu'on crée un mécanisme ou une association quelconque pour que des échanges de ce genre aient lieu entre les parlementaires australiens et canadiens sur une base plus fréquente et régulière.

• (1505)

Pour terminer, monsieur le Président, je tiens à exprimer notre gratitude au président du Sénat, l'honorable Michael Beahan, et à votre homologue, le Président de la Chambre des représentants, l'honorable Stephen Martin, pour nous avoir si bien reçus; l'agent parlementaire australienne, M^me^ Carol Richardson, qui a travaillé dur pour nous établir un bon programme et qui a si bien réussi; et, enfin, aux haut–commissaire et haut–commissaire adjoint du Canada, MM. Michael Berry et Gardiner Wilson, qui nous ont fourni une aide et des conseils précieux.

Le Président: Voilà ce que j'appelle un beau et vrai compte rendu.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler à la Chambre que, conformément aux responsabilités qui lui sont confiées aux termes du Règlement, le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre a étudié deux affaires émanant des députés et a recommandé que la motion et le projet de loi en question fassent l'objet d'un vote.

Par conséquent, j'ai l'honneur de présenter le trente–troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui est adopté d'office dès son dépôt.

J'ai également l'honneur de déposer le trente–quatrième rapport du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre qui porte sur la réservation de salles en vue de la présentation du rapport du vérificateur général de 1994.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'approbation de ce trente–quatrième rapport un peu plus tard aujourd'hui.

* * *

LOI SUR LES ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION ET LES ESPÈCES MENACÉES

L'hon. Charles Caccia (Davenport) demande à présenter le projet de loi C–275, Loi concernant la protection et la réhabilitation des espèces en voie de disparition et des espèces menacées.

—Monsieur le Président, en quelques mots, ce projet de loi vise à préserver la biodiversité. Il prévoit l'identification, la protection et le réhabilitation des espèces en voie d'extinction ou menacées. Il constitue une étape dans la protection globale de la biodiversité au Canada.

Aux termes du projet de loi, le ministre de l'Environnement devrait identifier, protéger et réhabiliter les espèces végétales et animales qui sont en voie d'extinction ou menacées par l'activité

humaine au Canada et il se verrait confier le pouvoir d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes visant à restaurer les populations menacées ou en voie d'extinction jusqu'à ce qu'elles atteignent des niveaux leur permettant d'assurer naturellement leur survie.

Ce projet de loi, qui s'ajoute aux modifications à la Loi sur la faune du Canada adoptées au mois de juin, vise à protéger la biodiversité au Canada et il constitue un complément à la Convention sur la biodiversité adoptée lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janiero en 1992.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI INSTITUANT LA JOURNÉE LESTER B. PEARSON

M. Janko Peric (Cambridge) demande à présenter le projet de loi C–276, Loi concernant la journée Lester B. Pearson.

—Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui vise à rendre hommage au très honorable Lester B. Pearson pour sa contribution au Canada, à l'unité nationale et au maintien de la paix dans le monde en faisant du deuxième lundi de février de chaque année la journée Lester B. Pearson.

J'espère que tous les députés appuieront cette mesure législative dont le but est d'honorer un Canadien vraiment remarquable.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1510)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 34e rapport du comité. Je crois qu'on consentirait aussi à ce que le rapport ne soit pas lu à la Chambre.

Je propose donc que le 34e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et le personnel nécessaire soient autorisés à se rendre à Toronto, Québec, Montréal, Akwesasne, Bathurst, Halifax, Vancouver, Edmonton et Winnipeg entre le 17 octobre 1994 et le 2 décembre 1994.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

PÊCHES ET OCÉANS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Qu'un sous–comité du Comité permanent des pêches et des océans soit autorisé à se rendre au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans les Territoires du Nord–Ouest au cours du mois d'octobre 1994 pour entreprendre une étude de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, et qu'il se fasse accompagner du personnel nécessaire.

Le Président: Le secrétaire parlementaire a–t–il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: Non.

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis fier de présenter une pétition réunissant 2 600 signatures d'électeurs de Wild Rose.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'étendre immédiatement le droit à la protection de la vie aux enfants à naître en modifiant le Code criminel de manière à accorder aux êtres humains non encore nés la protection dont jouissent les êtres humains à leur naissance.

Je vous soumets respectueusement cette pétition aujourd'hui.

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai une très longue pétition signée par des centaines de personnes de partout en Ontario, notamment de Kemptville, Vanier, Nepean et ainsi de suite.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître le danger public que les délinquants dangereux représentent pour la société et de modifier le Code criminel pour permettre de détenir indéfiniment ces délinquants après l'expiration du mandat quand on croit qu'ils peuvent causer à autrui un tort physique ou psychologique grave ou la mort.

C'est pour moi un plaisir de présenter cette pétition aujourd'hui.

• (1515)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter en vertu de l'article 36 du Règlement.

Attendu que la majorité des Canadiens croient que les privilèges que la société accorde aux couples hétérosexuels ne doivent pas être consentis aux couples homosexuels, et attendu que la société donnerait son approbation aux couples homosexuels, leur reconnaissant ces privilèges, si des modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne ajoutaient l'orientation sexuelle, sans définir cette expression, à la liste des motifs de discrimination prohibés, les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne, ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une

manière qui indiquerait de quelque manière que la société approuve les unions homosexuelles ou l'homosexualité, et notamment de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour y ajouter aux motifs de discrimination interdits l'expression non définie «orientation sexuelle».

L'AVORTEMENT

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la pétition suivante porte sur l'avortement.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre des mesures immédiates pour accorder aux foetus, en modifiant le Code criminel, la protection dont jouissent les autres êtres humains.

L'EUTHANASIE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la pétition suivante porte sur l'euthanasie. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que soient appliquées les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté et de ne pas apporter de modifications à la loi ayant pour effet de permettre l'aide au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

LA SUBVENTION POSTALE ACCORDÉE AUX LIVRES DES BIBLIOTHÈQUES

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma dernière pétition vient principalement d'électeurs de la région de Stockholm, dans ma circonscription, qui se préoccupent des bibliothèques publiques de la Saskatchewan.

Les pétitionnaires voudraient attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la subvention postale accordée aux livres des bibliothèques est nécessaire pour le maintien des services de prêt entre bibliothèques et joue un rôle essentiel dans la distribution de documents culturels; que l'annulation de la subvention ou une modification du montant de cette dernière aurait pour effet de restreindre considérablement l'accès du public à l'information que renferment les bibliothèques à l'extérieur de la région immédiate des résidents; et que le maintien de la subvention constitue un usage plus efficace et plus efficient des deniers publics que toute autre solution de rechange. Ils demandent donc au Parlement de maintenir la subvention postale accordée aux livres des bibliothèques et de veiller à ce qu'on ne tente pas de relever le tarif postal des livres des bibliothèques.

LE DROIT DE LA MER

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, voici une pétition signée par un grand nombre de Canadiens de plusieurs provinces, dont l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie–Britannique.

Ces pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à ratifier la convention sur le droit de la mer. Parmi les raisons qu'ils évoquent pour que cette importante étape soit franchie, ils citent le fait que, si le Canada ne signe pas d'ici novembre, cela pourrait compromettre ses chances de participer au tribunal habilité à régler les différends et au conseil habilité à prendre des décisions.

L'AVORTEMENT

M. Tony Valeri (Lincoln): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer deux pétitions certifiées conformes par le greffier des pétitions et signées par mes électeurs.

Les signataires de la première pétition exhortent le Parlement à agir immédiatement afin de protéger les foetus en modifiant le Code criminel du Canada.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Tony Valeri (Lincoln): Monsieur le Président, dans ma deuxième pétition, on demande que le Parlement maintienne les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent l'aide au suicide ou l'euthanasie.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter des pétitions signées par plus de 100 électeurs de Williams Lake, 100 Mile House et Lilloeet, en Colombie–Britannique.

Mes électeurs demandent au gouvernement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de manière à laisser entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité.

Ils demandent également au gouvernement de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour insérer l'orientation sexuelle dans les motifs de discrimination interdits.

J'appuie ces pétitions.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 196 habitants de Maple Creek, dans ma circonscription. Cette pétition se lit comme suit: Attendu que dans les états policiers, il n'y a pas de preuve que des lois restrictives empêchent l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles ou suicidaires et attendu que les citoyens canadiens sont déjà écrasés par des mesures législatives sur le contrôle des armes à feu qui sont inutiles et inefficaces, nous demandons humblement au Parlement de ne pas adopter d'autres mesures législatives restrictives concernant les armes à feu ou les munitions et de se concentrer plutôt sur l'arrestation des personnes qui utilisent des armes à feu ou d'autres armes meurtrières à des fins criminelles et l'imposition de peines adéquates à ces personnes.

J'appuie cette pétition de tout coeur.

• (1520)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir et l'honneur d'intervenir à la Chambre pour présenter

trois pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions au nom de mes électeurs de Saanich—Les Îles–du–Golfe et de la région avoisinante.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés de manière à sous–entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité, et à inclure l'expression non définie d'orientation sexuelle.

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je souhaite présenter aujourd'hui deux pétitions au nom de mes électeurs de Simcoe–Centre.

La première porte sur la question de l'euthanasie. Les pétitionnaires réclament que la législation actuelle touchant l'euthanasie active soit appliquée.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, la seconde pétition demande au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'y inclure l'expression «orientation sexuelle». Les pétitionnaires s'inquiètent de l'inclusion de cette expression. En refusant de la définir, on laisse alors le soin aux tribunaux de l'interpréter comme bon leur semble, ce qui constitue un précédent très dangereux.

LES PARLEMENTAIRES

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 4 801 électeurs de ma circonscription.

Les signataires de cette pétition attirent l'attention de la Chambre sur ce qui suit: chacun devrait assumer sa part du fardeau croissant de la dette; les parlementaires devraient faire preuve de mesure aux yeux de la population en réduisant leurs pensions plus que généreuses; la période ouvrant droit à pension pour un député est beaucoup trop courte; les députés ont droit à la pension alors qu'ils sont beaucoup trop jeunes; et en prêchant par l'exemple, les députés amèneraient les gens à être plus tolérants.

Vos pétitionnaires prient donc le Parlement de promulguer une loi pour modifier le régime de retraite des parlementaires.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, je désire présenter deux pétitions renfermant, au total, la signature de 100 habitants de Simcoe–Nord qui appuient le statu quo dans le dossier de la possession d'armes à feu.

[*Français*]

Les personnes qui ont apposé leur signature sur cette pétition demandent que le gouvernement n'impose aucune nouvelle restriction sur l'acquisition de certificats d'armes à feu. De plus, elles demandent que le Parlement ordonne au système judiciaire de faire respecter les lois actuelles de façon plus rigoureuse.

[*Traduction*]

Je pense que nous devrions tous concentrer notre attention sur les causes profondes et réelles de la criminalité, à savoir la discrimination, la pauvreté, les problèmes familiaux, le manque de responsabilité des parents et toute une foule d'autres problèmes socio–économiques plutôt que sur le contrôle des armes à feu, dont l'efficacité est pour le mieux contestable.

[*Français*]

Bien que la sûreté de nos communautés nous préoccupe tous, je crois que ce problème est exagéré. La vérité demeure que le Canada n'est pas plus violent que par le passé et que les actes criminels commis envers les individus n'augmentent pas *ad nauseam*. Je trouve cela odieux que la peur est instillée dans la tête des gens sans aucun regard pour les faits.

[*Traduction*]

LEONARD PELTIER

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition concernant l'extradition de Leonard Peltier du Canada aux États–Unis et signée par plus de 400 personnes d'un bout à l'autre de l'Ontario. Ces signatures ont été recueillies par des gens de la circonscription de Peterborough.

Les pétitionnaires font remarquer que les renseignements fournis au milieu des années 70 dans l'affaire Peltier avaient été fabriqués par les autorités américaines et que, depuis, de nouvelles données ont été obtenues, indiquant que Leonard Peltier n'est pas coupable du crime pour lequel il a passé les 18 dernières années en prison.

Les pétitionnaires demandent au Parlement la tenue d'un examen externe des audiences d'extradition de 1976 et le rapatriement de M. Peltier au Canada où il obtiendrait l'asile.

Je suis heureux de noter que, en réponse à cette pétition et à des pétitions antérieures, le ministre de la Justice procède actuellement à un examen de cette question.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions de plus sur le contrôle des armes à feu.

Les pétitionnaires s'inquiètent beaucoup de ce que le gouvernement ne respecte pas l'intégrité des propriétaires d'armes à feu respectueux de la loi. Ils sont contre toute nouvelle mesure législative visant à contrôler l'acquisition et la possession d'armes à feu et pour l'imposition de lignes directrices strictes ainsi que des peines obligatoires pour l'utilisation ou la possession d'armes à feu à des fins criminelles.

Je suis d'accord avec eux.

● (1525)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 61.

[*Texte*]

Question nº 61—**M. Axworthy:**

Le gouvernement prévoit-il dépenser des fonds par l'entremise d'organismes publics et privés, pour des communications relatives aux initiatives entreprises par le ministère du Développement des ressources humaines entre le 1er janvier 1994 et le 31 décembre 1994 et, dans l'affirmative, à combien s'élèvent-ils?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Oui; 13,95 millions de dollars.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): On a répondu à la question indiquée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Monsieur le Président, je demande que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Kilger): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le président suppléant (M. Kilger): Les motions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR CERTAINS ACCORDS CONCERNANT L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports) propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs que cette Chambre rejette les amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson.

—Monsieur le Président, je propose que la Chambre des communes réponde au message du Sénat, qui proposait des amendements au projet de loi C-22, et l'informe que cette Chambre rejette complètement les amendements qu'il veut apporter à un projet de loi qui vise à annuler des contrats passés par le gouvernement précédent au sujet du réaménagement et de la propriété des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson.

Le projet de loi C-22 vise à annuler des accords conclus entre Sa Majesté et la société T1 T2 Limited Partnership. Comme chacun le sait, ces accords ont été conclus pendant les derniers jours du gouvernement précédent, il y a près d'un an. Ces accords cédaient l'aménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson à un groupe de promoteurs privés, pour une période de 57 ans.

Après examen, on a constaté que ces accords ne servaient pas l'intérêt public. Je résume brièvement les faits qui sont à l'origine de cette décision. Les accords, signés quelques semaines seulement avant les élections, ne contenaient aucune clause de résiliation. Or, le gouvernement savait pertinemment qu'il allait perdre les élections et que l'accord était grandement contesté. Cet accord devait s'étendre sur une période de 57 ans, soit 20 ans de plus que la période normale d'amortissement des immeubles et que la durée normale de récupération des coûts de ce genre d'investissement.

Certains ont estimé le rendement après impôt à 14,2 p. 100. Ce chiffre ne comprenait cependant pas les profits que les partenaires auraient réalisés sur les contrats qu'ils détenaient en commandite. Dans leur cas, le taux réel de rendement serait plutôt de l'ordre de 28 p. 100.

La période d'appel d'offres initiale, qui était de 90 jours, a été portée à 120 jours. Les soumissions qui ont été reçues comptaient des milliers de pages de renseignements techniques et financiers parce que le processus utilisé avait assuré un avantage énorme aux sociétés qui avaient fait du lobbying auprès du gouvernement relativement au projet. Elles s'étaient préparées et étaient prêtes lorsque l'appel d'offres a été lancé.

Un des promoteurs avait commencé à faire du lobbying en vue de la privatisation des aérogares dès le milieu de 1989; il avait soumis une proposition spontanée et offert des conseils aux ministres responsables du dossier. Il ne s'agit certainement pas là d'un processus d'appel d'offres normal ni d'une pratique acceptable.

Le chef de l'opposition officielle, qui est maintenant le premier ministre, a dit clairement avant les élections et pendant que cet accord se tramait qu'il examinerait l'entente conclue.

Je pourrais continuer à énumérer des éléments inhabituels dans le processus d'attribution du contrat, que M. Nixon a qualifiés d'irréguliers, mais je ne pense pas que ce soit très utile à ce stade. Nous avons déjà parlé longuement de tout cela.

Je désire faire remarquer aujourd'hui que les Canadiens en général, et les électeurs du Grand Toronto en particulier, comprennent que les irrégularités étaient suffisamment criantes pour que l'on rejette cet accord et c'est ce qu'ils ont fait massivement. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles les libéraux ont pris tous les sièges de la région lors des élections de l'automne dernier. Si personne d'autre n'a compris cela, les électeurs eux savaient qu'un processus d'appel d'offres est généralement conçu pour qu'il y ait un gagnant et quelques perdants. Le précédent gouvernement a pondu un processus qui a donné un perdant qui gagne et un gagnant qui perd. Plutôt que de permettre la fusion d'un gagnant sans argent avec un perdant fortuné, comme ce fut le cas, on aurait dû procéder à un autre appel d'offres.

• (1530)

Un des hommes de main du consortium a décrit le projet de loi C–22 comme une mesure digne d'une république bananière. Je prétends que c'est tout le contraire, car le projet de loi C–22 corrige des gestes qui sont caractéristiques d'une république bananière.

[*Français*]

Notre gouvernement est résolu à rejeter la façon de faire de l'ancien gouvernement. Cette transaction est caractérisée par l'intervention des lobbyistes, le favoritisme, des tractations dans les coulisses, la manipulation d'intérêts légitimes du secteur privé et le mépris pour l'impartialité de la fonction publique, et dans son ensemble, c'est inacceptable.

Notre gouvernement a l'intention de protéger les intérêts du pays et les deniers des contribuables. Nous croyons que les questions qui pourraient nuire à notre économie et à notre position concurrentielle comme pays devraient être négociées dans le cadre d'un processus transparent et accessible.

En décidant de mettre fin par voie législative à ces accords, le gouvernement a tenu compte de plusieurs facteurs: le besoin d'en arriver promptement à une décision sur les besoins futurs de Pearson, libéré de ces accords, l'engagement du gouvernement de faire passer l'intérêt public avant le favoritisme et la recherche excessive de profits, et le fait que le secteur privé aurait pris le contrôle de l'un des actifs les plus importants du pays en matière de transport dans un arrangement qui génère des profits déraisonnables à quelques favoris.

[*Traduction*]

Le 13 juillet, j'ai annoncé une politique nationale concernant les aéroports qui garantira un réseau d'aéroports sûr, efficace et compétitif dans tout le pays, un réseau qui sera géré dans l'intérêt des contribuables et des voyageurs.

Toutefois, la possibilité de profiter des conseils et de la compétence de personnes dévouées représentant les intérêts locaux et régionaux est refusée à l'aéroport international Lester B. Pearson en raison du nuage que fait planer cet accord.

Certains, ici, voudraient nous faire croire que si la question est devant les tribunaux pendant des années, nous pourrons malgré tout faire ce que l'on fait pour les autres aéroports du pays par l'entremise des administrations aéroportuaires. Il faut être bien naïf pour croire qu'un groupe de citoyens accepterait d'assurer l'exploitation des aérogares 1 et 2 malgré les risques de litige et tout ce que cela pourrait entraîner durant des mois et même des années, considérant l'ampleur du problème.

Les aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson de Toronto ont besoin de rénovations. Je suis d'accord avec mon ami d'en face là–dessus. Les garages de stationnement sont dans un état déplorable. On met en doute leur sécurité. Il y a une longue liste de choses à faire à l'aéroport Pearson. Les utilisateurs de cet aéroport se voient refuser le droit à des services plus sûrs et plus modernes.

Nous avons répété maintes fois que nous entendons traiter la société T1 T2 Limited Partnership de façon juste et équitable, compte tenu des circonstances. Nous avons reconnu que les partenaires n'étaient pas tous engagés aussi à fond dans ce processus irrégulier, et que les entreprises du secteur privé qui n'étaient pas membres du consortium ne devraient pas en subir des conséquences démesurées.

Nous avons demandé à la société de soumettre un rapport des dépenses qu'elle a engagées et de celles des tierces parties. Nous nous engageons à faire en sorte que toutes les parties recouvrent les fonds qu'elles ont consacrés à des fins conformes aux bonnes pratiques commerciales, mais nous ne rembourserons pas les frais de lobbying.

• (1535)

Je sais qu'il importe de rendre des comptes dans cette affaire. Je sais que les députés, le vérificateur général, le Comité des comptes publics, les parties intéressées et les gens qui défendent les intérêts des contribuables examineront attentivement toute décision gouvernementale de rembourser les dépenses engagées qui sont justifiées. Je serai heureux que les décisions soient ainsi examinées à la loupe, parce que je suis conscient de la responsabilité que j'assume dans cette affaire.

Les députés doivent comprendre que les sommes dépensées ont servi à payer des financiers, des planificateurs, des ingénieurs, des gestionnaires et des concepteurs, mais que pas un sou n'a servi à l'achat d'acier, de béton, de bois d'oeuvre, d'escaliers roulants ou d'autres éléments qu'on associe normalement à la construction d'un aéroport. Il est évident que les dépenses engagées n'ont pas servi à améliorer la valeur des biens ni à procurer le moindre avantage pour le contribuable ou le voyageur.

Le projet de loi C–22 est une affaire de responsabilité envers le contribuable et de justice envers TI T2 Limited Partnership et les tiers.

Arrêtons–nous un moment sur le montant de la note que la majorité conservatrice à l'autre endroit entend refiler aux contribuables canadiens. Le consortium a répondu à notre demande concernant les dépenses légitimement engagées en présentant aux Canadiens des réclamations totalisant environ 445 millions de dollars. Ce montant comprend 415 millions de dollars de

profits non réalisés pour le consortium ou ses partenaires agissant à titre de tiers. Ne se contentant pas d'une indemnisation équitable, le consortium veut soutirer plus de 400 millions de dollars aux Canadiens.

Je ne peux m'empêcher de demander à tous les députés et à tous les Canadiens s'ils pensent que les conservateurs qui forment la majorité à l'autre endroit sont des gens responsables, car ils ont dit ne pas s'inquiéter des conséquences financières de leur acte. Ils prétendent ne s'en tenir qu'au principe qui sous–tend ce projet de loi. Comment peut–on se montrer aussi irresponsable lorsqu'il s'agit de l'argent des Canadiens?

Je remercie mes collègues libéraux à l'autre endroit. Ce projet de loi nous a donné bien du mal. Nous en avons beaucoup discuté. Je respecte beaucoup les sénateurs, y compris les sénateurs indépendants, qui ont bravement défendu cette mesure et qui sont intervenus avec éloquence pour protéger les intérêts des contribuables canadiens. Je sais que nous pourrons toujours compter sur eux, parce qu'ils ont la tête et le coeur à la bonne place.

Quant à ceux qui détiennent actuellement la majorité à l'autre endroit et qui s'y accrochent, les méthodes qu'ils ont utilisées à l'égard de cette question ne font rien pour améliorer l'opinion que j'ai d'eux, opinion qui ne devrait étonner personne d'ailleurs.

Je crois sincèrement que les Canadiens de partout au pays, qui appuient tous les partis politiques représentés à la Chambre, seront outrés d'apprendre l'importance et le montant de la facture que la majorité conservatrice à l'autre endroit entend leur refiler. En ce qui concerne le projet de loi C–22, la facture s'élèvera à 445 millions de dollars s'il est rejeté.

Une voix: Quelle sera la position du Parti réformiste?

M. Young: Puisque le député y fait allusion, est–ce que les réformistes sont prêts à se joindre à nous? Je leur ai prêté une oreille attentive au cours des mois que nous avons passés ensemble à la Chambre. Nous pouvons toujours être en désaccord sur certaines questions, mais il y a une chose qui, selon moi, rallie l'opinion de tous et c'est la nécessité de prendre des mesures au ministère des Transports, comme je le fais, pour améliorer les services offerts aux Canadiens tout en réduisant le fardeau financier pour le contribuable. Je pense que nous comprenons que c'est là notre objectif à tous.

Ce n'est pas simplement une question de principe. Il ne s'agit pas seulement de laisser les gens s'adresser aux tribunaux ou avoir des recours, ni de toutes les autres choses dont nous entendons parler. En fait, les contribuables canadiens sont confrontés à des compressions effectuées à tous les niveaux de gouvernement au Canada, peu importe leur allégeance politique, des compressions que nous réclament les députés de l'opposition officielle et du Parti réformiste. Nous le comprenons.

Je ne peux croire que quiconque partage le point de vue des sénateurs à l'autre endroit qui affirment qu'ils se fichent éperdument de savoir que leurs amendements risquent de coûter des centaines de millions de dollars aux contribuables. Croient–ils ou quiconque pense–t–il qu'on devrait demander aux contribuables canadiens d'indemniser les promoteurs pour 57 années de profits non réalisés, parce qu'ils avaient réussi à conclure une belle petite entente avec le gouvernement conservateur qui, quelques jours plus tard, a perdu tous ses sièges dans le Grand Toronto et n'en a conservé que deux dans tout le pays? Les sénateurs conservateurs ne veulent pas se limiter au remboursement des dépenses légitimement engagées. Ils réclament 445 millions de dollars pour que leurs amis puissent se partager une dernière fois l'assiette au beurre.

• (1540)

Je ne peux pas croire qu'au moins certains sénateurs conservateurs de l'autre endroit ne comprendront pas que le Parlement ne peut accepter qu'on vienne ainsi puiser sans vergogne dans les poches des contribuables canadiens.

[*Français*]

Le chef du Parti libéral du Canada, maintenant premier ministre, a averti toutes les parties de ne pas signer cette entente. Si les promoteurs étaient si certains que c'était une bonne affaire pour le Canada, pourquoi n'ont–ils pas attendu et essayé de convaincre un nouveau gouvernement et le public en général? Serait–ce parce qu'ils savaient que leurs copains allaient perdre s'il n'y avait pas de clause d'annulation dans le contrat?

[*Traduction*]

Notre gouvernement s'est engagé à traiter le secteur privé de façon ouverte, équitable et responsable, mais nous tiendrons toujours compte de l'intérêt des contribuables. Nous avons décidé d'annuler ce contrat après avoir signalé clairement et sans équivoque à toutes les parties en cause que nous ne tolérerions pas qu'on abuse ainsi du processus politique et que nous n'avions pas l'intention d'avaliser les ententes de dernière minute conclues contre la volonté, dans bien des cas, des fonctionnaires compétents, des ententes qui représentaient des centaines de millions de dollars.

Les faits que je vous ai décrits aujourd'hui et les détails que nous avons appris dans le cadre des négociations en vue d'indemniser les intéressés pour les dépenses qu'ils ont engagées ont tous contribué à raffermir mon intention de voir à ce que ce projet de loi soit édicté sans amendement.

La Chambre a adopté le projet de loi C–22 pour assurer l'avenir de l'aéroport international Pearson et le gouvernement est disposé à envisager le paiement d'un montant pouvant aller jusqu'à 30 millions de dollars. Cela fait beaucoup d'argent. Nous comprenons nos obligations commerciales et la nécessité pour la Couronne de respecter certains engagements.

Nous avons examiné les demandes d'indemnisation et nous pensons qu'une analyse équitable à partir de pratiques commerciales raisonnables nous permettra de verser jusqu'à 30 millions de dollars aux promoteurs et aux tierces parties pour les dépenses légitimement engagées qui sont visées dans ce projet de loi.

La majorité à l'autre endroit veut que le contribuable canadien soit placé dans une position où il risque d'avoir à débourser peut–être 445 millions de dollars. La distinction est simple. La Chambre a reconnu la nécessité de réparer une injustice flagrante en annulant tout simplement ce contrat tout à fait inacceptable. La Chambre a reconnu la double nécessité de faire en sorte que les parties reviennent à la situation qui existait avant la signature

du contrat et d'assumer les dépenses qu'elles ont légitimement engagées dans le cadre normal des affaires.

C'est avec regret que je dois faire observer que l'autre Chambre, dans sa décision majoritaire d'apporter ces amendements, a fait fi de l'intérêt des Canadiens. Elle a agi de telle façon que si nous acceptions ces amendements visant à porter le différend devant les tribunaux, plus personne, ici ou à l'autre endroit, n'aurait voix au chapitre. Il incomberait alors aux tribunaux de préciser l'interprétation à donner à la loi et de statuer sur le montant de la facture pour les contribuables canadiens.

Je ne tiens pas à courir ce risque et j'espère que la plupart de mes collègues à la Chambre et la plupart des sénateurs ne voudront pas davantage courir ce risque.

On peut se demander si le plan des conservateurs n'était pas précisément de fermer les yeux sur ce qui était on ne peut plus manifeste en octobre 1993 et d'opérer une dernière ponction dans le Trésor public. Toute une ponction! Si le groupe majoritaire à l'autre Chambre persiste et gagne cette cause, on assisterait alors au plus grand abus de toute l'histoire du Canada, puisqu'il s'agit de 445 millions de dollars puisés dans les poches des contribuables.

• (1545)

Monsieur le Président, par votre intermédiaire, je tiens à rassurer mes amis. Le gouvernement ne jouera pas à la roulette russe avec la majorité conservatrice de l'autre Chambre, quand il y a en jeu un demi-milliard de dollars provenant des poches des contribuables canadiens. Ce n'est pas une option envisageable.

Ce marché tient de ce qu'aurait fait, dans une république bananière, un gouvernement sur le point de rendre l'âme, à la dernière extrémité. Cela ne fait aucun doute. Certes, je suis prêt à admettre que ce projet de loi, dont nous saisissons le Parlement, constitue une mesure exceptionnelle, mais je suis persuadé que tout être sensé reconnaîtrait qu'il s'agissait d'un contrat extraordinaire et qu'il faut le résilier.

Le moment est venu de doter le pays d'un réseau aéroportuaire national qui soit sûr, efficace et à prix abordable, avec à sa tête l'aéroport international Lester B. Pearson.

Le moment est venu d'aller de l'avant avec le projet de la plus grande et de la plus importante installation de transport à venir du Canada. Enfin, le moment est venu pour la majorité conservatrice de l'autre Chambre de reconnaître que les Canadiens ont compris qu'il s'agit d'un mauvais contrat et qu'il faut régler cette question avec détermination.

Nous voulons faire en sorte que les contribuables canadiens ne se voient pas remettre une facture de 445 millions de dollars par le consortium et les amis de l'autre Chambre.

Monsieur le Président, je demande à tous mes collègues de la Chambre des communes, tous partis confondus, de joindre leurs voix aux nôtres pour transmettre un message clair au Sénat, celui que le Parlement protégera les intérêts des Canadiens et que le projet de loi C-22 doit être adopté sans amendement.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, avant de commencer mon discours plus formel, j'aimerais faire certains commentaires au ministre avant qu'il ne nous quitte. J'espère qu'il aura l'éthique d'écouter tout ce que j'ai à dire malgré son horaire chargé. J'aimerais revenir sur trois petits points de son discours.

Premièrement, si je n'avais pas le calendrier devant moi pour constater que nous sommes aujourd'hui le 28 septembre 1994, j'aurais l'impression de me retrouver en 1990, alors que l'opposition libérale de cette Chambre dénonçait l'action de l'ex-premier ministre conservateur, Brian Mulroney, qui avait nommé des sénateurs pour faire passer le projet de loi de la TPS dans l'autre Chambre. Les gens s'étaient offusqués de cette démarche.

C'est maintenant le retour de l'ascenseur: nous sommes devant une autre Chambre contrôlée majoritairement, actuellement, par les conservateurs. Quand ce fut le temps pour les libéraux de s'opposer au projet de loi sur la TPS, ils se sont servis de cette majorité au Sénat. Voilà le premier commentaire que je voulais faire.

Mon deuxième commentaire est à l'effet que durant la campagne électorale, les candidats et candidates du Bloc québécois ont mentionné à plusieurs reprises—je l'ai fait dans ma circonscription de Beauport—Montmorency—Orléans 250 fois par jour—les libéraux, les conservateurs, c'est bonnet blanc, blanc bonnet. Donc, c'est exactement ce qu'on voit aujourd'hui dans le cadre de ce débat et en entendant les propos du ministre relativement à la majorité conservatrice de l'autre Chambre.

La troisième remarque que je voulais faire concerne la réponse que j'ai reçue du ministre lorsque je l'ai interrogé au Comité permanent des transports. À ce moment, il m'avait répondu: «Monsieur le député, vous savez fort bien qu'il y aura la procédure du vérificateur général et que toutes les indemnités qui auront été accordées pourront être scrutées.» La seule chose que j'aimerais dire au ministre, c'est que toutes ces vérifications du vérificateur général arrivent après coup. Une fois qu'on découvre qu'il y a eu des anomalies, le vérificateur général nous soumet trois livres et constate qu'il y a eu des irrégularités, mais on n'y peut rien. C'était le sens de notre demande au niveau du Bloc québécois de créer une commission royale d'enquête où on aurait pu vraiment faire la lumière sur toute cette question.

• (1550)

Donc, aujourd'hui, le ministre, dans son discours, est revenu sur cette question que, apparemment, un paquet d'institutions pourront faire la lumière, mais ce sera après coup, ce sera après qu'une indemnité aura été versée. Il est bien entendu que si l'indemnité est zéro, le problème ne se posera pas.

Le 14 juin dernier, je m'adressais à cette Chambre dans le cadre de la deuxième lecture du projet de loi C-22 et demandais que l'on fasse la lumière sur l'octroi du contrat à la Pearson Development Corporation en instituant une commission d'enquête. J'avais mis dans ce discours tout mon coeur et toute mon énergie, car je croyais vraiment que c'était la dernière fois que j'aurais l'occasion de sensibiliser la Chambre sur cette transac-

tion qui, si elle n'était pas illégale, pouvait être qualifiée de très douteuse.

Bien que je ne sois pas d'accord sur les amendements proposés par le Sénat, je suis quand même heureux d'avoir la chance de revenir devant mes collègues pour tenter encore une fois de faire la lumière sur une transaction dont le premier ministre actuel a lui–même promis l'annulation avant son élection, mais je ne comprenais pas que la transaction pourrait être éliminée sans que la lumière soit faite une fois pour toutes.

Je dois vous dire que c'est dans ce sens–là que j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises, au Comité permanent des transports, de déclarer, et je le répète devant cette Chambre, nous avons eu quelques témoins qui ont accepté de venir témoigner devant nous, devant le Comité des transports. Encore une fois, aujourd'hui, je ne peux pas dire que les Canadiens, les Québécois ainsi que les membres du Comité permanent des transports peuvent vraiment affirmer que toute la lumière a été faite sur cette transaction.

Mon argumentation reposera sur trois principaux thèmes. Premièrement, l'interférence d'une Chambre non élue dans les décisions d'une Chambre élue; deuxièmement, les compensations à accorder à la Pearson Development Corporation, et troisièmement, les moyens à prendre pour faire la lumière sur cette obscure transaction.

Le Bloc québécois, dont je suis le porte–parole en matière de transport, s'oppose depuis le tout début, depuis le dépôt donc du projet de loi C–22, à ce qu'une quelconque compensation soit versée au promoteur avant que la lumière sur le dossier ne soit faite.

Le projet de loi adopté par la Chambre des communes excluait pour le promoteur tout recours aux tribunaux pour obtenir des compensations de la part du gouvernement. Le ministre des Transports—rappelez–vous l'article du projet de loi C–22—se gardait le droit de déterminer les compensations s'il y en avait à verser. C'est pour cette raison que nous sommes encore contre le sens du projet de loi C–22.

Devant ce projet de loi, l'autre place s'insurge et déclare la prise de position de la Chambre des communes inconstitutionnelle. À cet effet, l'autre Chambre demande d'éliminer les articles 7 et 8 du projet de loi. Ce sont les articles, rappelons–le, qui empêchent les promoteurs d'avoir recours aux tribunaux. De quel droit une Chambre non élue, telle que l'autre Chambre, se permet–elle de rejeter les décisions démocratiques de cette Chambre composée de députés élus démocratiquement par la population?

Je pourrais peut–être en profiter pour commenter ce qui a été fait par une représentante de l'autre Chambre qui a été nommée par le parti ministériel, ex–présidente du Parti libéral, ex–chef du Parti libéral du Manitoba, ex–chef de l'opposition à Winnipeg, ex–fossoyeur de l'Accord du lac Meech, qui a déclaré carrément que les députés élus dans cette Chambre étaient des gens de peu d'éducation ou des gens moins scolarisés que les représentants de l'autre Chambre. Je regrette, je dirai à cette représentante que nous au moins avons été élus par la population et non nommés parce que vous êtes, madame la représentante de l'autre Chambre, une amie du Parti libéral du Canada.

C'est scandaleux et c'est répugnant. Cela nous démontre vraiment l'urgence d'abolir l'autre Chambre, plus spécialement depuis que celle–ci se sert de sénateurs nommés par un gouvernement, en plus un gouvernement qui a été répudié par la population, le gouvernement conservateur, lors des dernières élections et pour empêcher des députés désignés par la population, comme moi, de prendre les décisions qui s'imposent.

• (1555)

Je vous mentionnais, au départ, que le Bloc québécois refusait toute compensation à la Pearson Development Corporation, tant et aussi longtemps que la lumière ne sera pas faite sur tout le dossier et je voudrais expliquer à tous mes collègues de cette Chambre pourquoi il est important de faire la lumière là–dessus.

Vous savez, monsieur le Président, que mon parti m'a désigné pour siéger au Comité permanent des transports. Il est important de souligner à cette Chambre que, contrairement à ce que M. Greg Weston écrivait dans le *Ottawa Citizen*, c'est bel et bien le Bloc québécois qui a présenté au Comité des transports une liste de 18 témoins appelés à se présenter devant le comité. Ceci, après que notre demande de commission d'enquête ait été rejetée par la Chambre des communes.

Contrairement à ce qu'écrivait M. Weston dans le même journal, c'est le Bloc québécois qui a présenté des motions pour assigner par *subpoena*, c'est–à–dire des citations à comparaître, des témoins qui avaient refusé de témoigner. Il est regrettable qu'un journaliste se refuse à reconnaître le travail efficace fait par le Bloc québécois dans son rôle d'opposition officielle. Il a préféré en donner le crédit au Parti réformiste qui, de l'aveu même du député de Kootenay–Ouest—Revelstoke, n'en croyait pas ses oreilles.

Je vous confirme et je vous réitère que le Bloc québécois a déposé une liste de témoins qu'il désirait voir invités au Comité des transports. Cette liste comprend 18 personnes et voici les noms, les fonctions et la justification qui nous incitaient à demander le témoignage de ces personnes pour enfin voir la lumière.

La première personne était M. Peter Coughlin, président de Pearson Development Corporation; une autre était un représentant libéral de l'autre Chambre, M. Leo Kolber, administrateur de Claridge, au moment de la signature des accords, selon le *Financial Post Directory of Directors*. Il avait reçu, à sa même résidence de Westmount, entre autres, M. Charles Bronfman, lors d'une réception à 1000 $ le couvert, où l'actuel premier ministre du Canada s'était rendu au début d'octobre, en pleine campagne électorale.

La troisième personne que nous voulions entendre était Herb Metcalfe, lobbyiste du groupe Capital Hill, représentant de Claridge Properties et ancien organisateur de l'actuel premier ministre du Canada. Il y avait aussi Ramsey Withers, un libéral ayant des liens étroits avec l'actuel premier ministre du Canada, ancien sous–ministre des Transports durant le processus d'appel d'offres concernant le terminal III de l'aéroport Pearson, tel que cité par le *Ottawa Citizen* du 26 septembre 1993. Il y avait aussi M. Otto Jelinek, ex–ministre conservateur, maintenant président de la filiale asiatique du Groupe Matthews.

J'en viens à M. Don Matthews, ex–président de la campagne d'investiture de Brian Mulroney en 1983, ex–président du Parti conservateur et ex–président de la campagne de financement des conservateurs, tel que rapporté par le *Ottawa Citizen* du 29 septembre 1993. Nous désirions que comparaisse aussi M. Ray Hession, ex–sous–ministre de l'Industrie et haut fonctionnaire à Approvisionnements et Services, là où les contrats sont

octroyés—peut–être parfois à des amis du régime, ça aide dans la campagne électorale—président de Paxport, lui–même ayant engagé la batterie de lobbyistes qui travailleront sur la privatisation pour le compte de Paxport Inc. Ce même M. Hession a quitté la présidence en décembre 1992, à la suite de l'acceptation de la soumission de Paxport par le gouvernement fédéral. Il sera remplacé par le fils de Don Matthews, Jack, tel que le relate le *Ottawa Citizen* du 26 septembre 1993.

Il y avait aussi M. Fred Doucet, lobbyiste conservateur et ancien chef de cabinet, «chief of staff» de Brian Mulroney et conseiller senior lors de la campagne de Kim Campbell, qui avait été embauché par Jack Matthews cinq jours après que M. Hession eut quitté la présidence. Trois semaines plus tard, Paxport forme un consortium avec son concurrent, Claridge Properties. M. Jean Corbeil: ancien ministre des Transports conservateur, qui a signé l'accord lui–même, alors que toute l'attention était tournée vers le débat des chefs pendant la campagne électorale, on s'en rappellera. Il n'était pas ministre des Transports depuis trois mois, mais des fuites révélaient déjà qu'il entendait pousser la privatisation.

M. Robert Nixon: l'enquêteur du premier ministre canadien actuel, qui a demandé l'annulation du contrat, est un ancien trésorier ontarien dans le gouvernement libéral de M. Peterson et ancien leader du Parti libéral ontarien.

● (1600)

M^me^ Kim Campbell: Des documents internes remis en août dernier auraient fait état de risques reliés à la transaction, plus particulièrement la hausse des droits pour les transporteurs et que cela pourrait faire en sorte que les contribuables perdraient des sommes énormes.

On a demandé aussi au Comité permanent des transports d'entendre l'actuel ministre des Transports, ce qui a été accepté.

Mais notre logique, en plus d'obtenir les renseignements que j'ai mentionnés tout à l'heure au début, allait dans le sens que même si les frais de lobbying ne sont pas indemnisés par le projet de loi, il n'en demeure pas moins que, par le biais de la déduction fiscale permise aux corporations qui utilisent les services des lobbyistes, les contribuables défraieront une partie des dépenses engagées par ces entreprises en ayant un manque à gagner pour ce qui est des entrées fiscales pour le gouvernement.

Donc, ce qu'on voulait dire au ministre, et nous le lui avons dit, c'est: Comment peut–on justifier que les contribuables participent au financement d'une opération de patronage? À lui seul, ce fait justifie la mise sur pied d'une commission d'enquête.

De plus, le ministre des Transports du Canada a lui–même suggéré que les frais de lobbying ne devraient pas être déductibles d'impôt, comme le rapporte le quotidien *The Ottawa Citizen* du 9 mars 1994.

De plus, nous avons demandé d'entendre des représentants d'Air Canada, qui a été impliquée dans la transaction, puisque le gouvernement a négocié avec elle une réduction de loyer dans les prochaines années, en contrepartie d'un engagement à rester locataire aux aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson de Toronto.

On a demandé d'entendre M. William Rowat, sous–ministre adjoint à Transports Canada, qui avait été nommé par le greffier du Conseil privé sortant afin que la transaction se fasse. Il faut se rappeler qu'il a été nommé en mars 1993.

Nous avons demandé d'entendre M. Bob Wright, lié de près au Parti libéral du Canada, qui négocie présentement les indemnités qui seraient versées au consortium, le tout en secret.

Nous avons demandé d'entendre la Toronto Airport Authority, un groupe public du type de Aéroports de Montréal qui voulait être considéré comme choix potentiel comme gestionnaire des aérogares 1 et 2, mais qui prétend que les conservateurs l'ont écarté intentionnellement.

Nous avons demandé d'entendre M^me^ Huguette Labelle et, finalement, M. Robert Vineberg, l'avocat de Pearson Development Corporation et membre du conseil d'administration.

Dans chacun des cas, au Comité des transports, sur ces 18 noms, il y a eu des discussions à savoir si telle personne serait convoquée ou non. Et si les libéraux n'ont rien à cacher, pourquoi, systématiquement, n'ont–ils pas accepté notre liste, ce qui nous aurait permis de les entendre en comité et de pouvoir faire la lumière sur cette transaction?

Commençons par le cas de M. Robert Nixon, qui est le personnage clé dans ce dossier. M. Nixon a effectué lui–même l'enquête sur Pearson Development Corporation à la suite de sa désignation par le premier ministre libéral actuel. En novembre dernier, il a recommandé l'annulation du contrat octroyé par les conservateurs à Pearson Development Corporation.

Pourtant, les libéraux ont refusé que M. Nixon se présente devant nous au comité des transports. Notre résolution a été défaite à quatre voix, avec la majorité libérale, contre deux. Est–ce normal? A–t–on quelque chose à cacher?

Dans le cas de M. Robert Wright, qui n'est pas moins important que M. Nixon, même réponse, refus de la majorité libérale au comité. Croyez–le ou non, parmi les 18 personnes que j'ai invitées, seulement 6 personnes ont été entendues par le comité. Ce sont M. Ray Hession, le ministre actuel des Transports, M. Peter Coughlin, M. Don Matthews, un représentant d'Air Canada et M. Robert Vineberg, représentant de Pearson Development Corporation.

J'ai utilisé tous les arguments possibles pour convaincre mes collègues du comité de convoquer par *subpoena* les membres de la liste des témoins demandés par le Bloc québécois. À ce moment–là, je me rappelle très bien que le président du Comité des transports et député d'Hamilton–Ouest m'avait mentionné: «Voyons, monsieur le député, vous savez fort bien que c'est une procédure qui n'a pas été utilisée au Canada depuis 1917 ou 1918», ce qui était totalement faux. Et j'ose espérer que le président du Comité des transports ne me mentait pas sciemment quand il a essayé—comme on dit chez nous, sur la côte de Beaupré—de m'en passer une petite vite, parce que j'ai vérifié et j'ai découvert qu'en 1989, en 1990 et en 1992, cette technique avait été utilisée et que des gens avaient été convoqués.

• (1605)

J'avais même un exemple, en 1989 ou 1990, où le leader actuel du gouvernement s'était servi de cette procédure exceptionnelle pour assigner des gens à comparaître devant le comité. J'ose espérer que ce n'est pas un cas de mauvaise foi de la part du président du Comité permanent des transports.

Je vais vous donner un autre exemple. J'ai mentionné aux membres du comité qu'étant donné que le représentant de l'autre Chambre, M. Léo Kolber, était un parlementaire il collaborerait sûrement avec nous, considérant ses fonctions et considérant aussi qu'au moment de la signature des accords, le journal *Ottawa Sun* déclarait, le 10 octobre 1993, que ce représentant de l'autre Chambre était administrateur de Claridge et qu'il détenait 60 p. 100 des actions de Pearson Development Corporation.

Vous conviendrez qu'il s'agissait d'un témoin clé, un témoin important pour venir nous aider à faire la lumière. Non. Le 9 novembre 1993, en plus, le *Ottawa Citizen* écrivait que ce représentant de l'autre Chambre avait reçu, à sa résidence de Westmount, Charles Bronfman, entre autres, à une réception à 1 000 $ le couvert, où l'actuel premier ministre du Canada s'était rendu début octobre, en pleine campagne électorale.

Si le temps me le permettait, je pourrais en profiter pour parler de l'assainissement du financement des partis politiques où on a vu, pas plus tard qu'hier, encore une fois, que des gens ont préféré recevoir des contributions de grosses compagnies plutôt que d'avoir une caisse électorale propre. Pour nous, du Bloc québécois, notre position est claire, c'était le sens de l'amendement présenté par le député de Richelieu.

Je pourrais en nommer d'autres. Ces arguments que j'ai apportés n'ont rien donné car la majorité libérale au comité a refusé ma demande. Je pourrais citer aussi le cas de M. Otto Jelinek, ex–ministre conservateur, maintenant président de la filiale asiatique du groupe Matthews. Sa réponse fut encore une fois la même, comme dans la plupart des cas. Les députés du Parti libéral membres du Comité des transports m'informaient qu'il était prématuré d'assigner M. Jelinek par *subpoena*, puisqu'il entendait de toute façon comparaître ultérieurement de lui–même.

Vous comprendrez que devant le refus de mes collègues libéraux de convoquer les personnes qui auraient pu éclairer cette Chambre, je me vois dans l'obligation d'affirmer que ce dossier n'est pas transparent. Je me demande si les libéraux protègent les mêmes personnes, ou d'autres personnes, que les conservateurs. Je me demande aussi si peut–être les amis ou les bailleurs de fonds du régime ne contribuent pas aux deux caisses de ces deux vieux partis.

Ce qui est inquiétant, c'est que la population ne connaît pas, encore aujourd'hui, tous les faits relatifs à l'octroi du contrat à Pearson Development Corporation. Ce que je déplore, c'est que la majorité libérale prend un malin plaisir à dissimuler.

Nous devons constater aussi que si le Bloc québécois ne connaît pas tous les faits, il lui est donc impossible de statuer sur le bien–fondé des revendications monétaires de chacun des groupements concernés.

Lorsqu'on prend connaissance du rapport Nixon, certains mots nous laissent amers. On pourrait se demander ce que voulait dire M. Nixon lorsqu'il parle de malversation des lobbyistes. Est–ce qu'il connaissait des faits concrets pour affirmer qu'il y a ou aurait eu malversation des lobbyistes? Est–ce que vous le savez, monsieur le Président? Si vous ne le savez pas, je ne le sais pas moi non plus. Aucun témoin ne le sait. Personne à part l'opposition semble vouloir le savoir sur la colline parlementaire. Mais qui le sait alors? On va nous demander de prendre une décision qui coûtera des dizaines de millions de dollars alors que personne ne connaît vraiment la signification du rapport Nixon.

Le ministre des Transports a parlé des critères qui régiraient les demandes d'indemnisation. Le ministre des Transports pourrait–il rendre ces critères publics? S'il n'a rien à cacher, je suis persuadé qu'il n'hésitera pas.

Monsieur le Président, vous êtes juriste et vous savez très bien que le *due process* n'a jamais été respecté par M. Nixon. En droit français, on parle aussi de la règle du *audi alteram partem*, le droit d'être entendu, d'avoir les deux parties entendues dans un dossier. Je regrette mais cette règle ne semble pas avoir été respectée, pas plus que le *due process*, par M. Nixon.

• (1610)

Il est malheureux que le ministre se base sur un rapport qui est rempli de demi–vérités pour nous demander le pouvoir—et c'est le sens de l'article 10 de ce projet de loi—, lui donner le pouvoir de dépenser des dizaines de millions de dollars.

Quand le ministre autorisera–t–il une enquête publique qui fera la lumière sur cette affaire? Plusieurs députés libéraux fédéraux se sont prononcés en faveur d'une telle enquête mais ils sont malheureusement emprisonnés dans la loi du silence imposée par la ligne de parti.

Dans l'éventualité où la motion présentée par le gouvernement sera acceptée, il est bien entendu que le projet de loi le serait par le fait même, mais le ministre des Transports accepterait–il? J'essaie encore une fois de lui demander qu'avant de se prononcer sur une telle entente, à défaut d'avoir une commission d'enquête, que le Comité des transports étudie cette entente et lui fasse des recommandations. Si le ministre affirme que l'annula-

tion de l'entente a été faite parce qu'elle n'est pas convenable pour les Québécois et les Canadiens, pourquoi ne pas permettre aux élus, aux représentants de la population, de faire les recommandations qui s'imposent? Cela démontrerait que le gouvernement actuel n'a rien à cacher, qu'il est transparent. Sinon, nous allons rester sur notre appétit, on va continuer d'avoir des doutes dans notre esprit et aussi dans l'esprit de la population canadienne et québécoise.

On le sait, la meilleure façon de ne pas entacher des réputations, c'est de faire preuve de transparence et de mettre sur pied une enquête publique. Il est vrai qu'une telle enquête aura des coûts et prendra du temps, mais je demande ceci à cette Chambre: Est–ce que la démocratie a des coûts? Est–ce qu'être en démocratie, c'est trop coûteux? Est–ce que les coûts sont plus importants que d'être en démocratie? Je regrette, la démocratie, cela n'a pas de coût. Pour voir clair et pour dépenser de façon judicieuse les dollars des contribuables canadiens, il n'y en a pas de coût.

Si toutefois le ministre refusait une enquête publique à cause des coûts et des délais, il lui serait possible de le faire par un comité parlementaire. Le ministre est–il conscient que le processus d'octroi de ce contrat a été bousillé? Par conséquent, le ministre entend–il prendre les mesures qui s'imposent afin qu'un tel fiasco ne survienne plus à l'avenir?

Il se peut que le gouvernement refuse qu'une enquête publique soit faite par un comité parlementaire ou par le Comité permanent des transports, ce qui nous ramènerait à la case départ. Si cette situation se produit, le ministre peut–il nous dire combien de temps le processus de règlement des demandes d'indemnisation va–t–il durer? Comme on le sait, le rapport Nixon faisait état d'obscurs agissements des lobbyistes. Puisque ces agissements ne sont pas révélés à la population, est–ce que le public peut craindre que de pareils agissements viennent entacher le processus d'indemnisation?

Lors des audiences du Comité permanent des transports alors que Me Robert Vineberg, avocat de Pearson Development Corporation, comparaissait devant nous, j'avais préparé un interrogatoire très serré. Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à vous référer aux procès–verbaux du Comité permanent des transports, c'est une aberration. On avait écrit au représentant, au client de M. Vineberg et celui–ci nous avait dit que M. Vineberg répondrait pour lui. J'ai posé la question à M. Vineberg plusieurs fois, s'il parlait vraiment au nom de son client et il me disait non, qu'il parlait en son nom personnel et qu'il ne pouvait pas parler au nom de son client.

On était devant une situation où deux personnes, en plus de rire de nous en pleine face, se lançaient la balle et nous n'avions pas de réponse. J'ai demandé à M. Vineberg, en tant que juriste très connu ici au Canada, je lui ai posé quatre questions, entre autres. Je lui ai demandé: Est–ce qu'un contrat vicié au préalable devrait prévoir des indemnisations en cas d'annulation? Les règles du consentement étaient viciées dès le départ. Je lui ai demandé s'il serait d'accord à ce qu'une enquête publique soit instituée. Je lui ai demandé si sa compagnie était prête à déposer des analyses financières. Et je lui ai fait finalement le petit commentaire suivant, je crois que c'est la traduction d'une expression anglaise: quand on est dans une serre, on ne lance pas des roches.

• (1615)

Je ne vous citerai pas les réponses, je n'en ai pas eu une seule digne d'être répétée devant cette Chambre. Il y aurait eu ensuite d'autres questions auxquelles on aurait aimé avoir des réponses. Par exemple, avait–il eu connaissance des malversations de lobbyistes et du trop grand intérêt des fonctionnnaires et du personnel politique, pour Pearson, pendant qu'il était lui–même impliqué dans le dossier? Je voulais aussi lui demander s'il était d'accord avec les analyses de bénéfices dont a fait état le rapport Nixon, à savoir, 14 p. 100 après impôts? Je lui demandais aussi s'il ne trouvait pas étrange que pour un contrat de 57 ans, pour 1,6 milliard de dollars, que les soumissionnaires n'aient qu'un délai de 90 jours pour préparer une soumission? Est–ce que c'est normal, est–ce que c'est raisonnable, dans une société démocratique, d'avoir des choses comme ça? Posons–nous la question! Poser la question, c'est y répondre. Il n'y a pas un Canadien qui trouvera que cela a du bon sens.

Je n'ai fait que relater certains passages juteux du témoignage de M. Vineberg. Je suis persuadé que les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises pourront en prendre connaissance dans les procès–verbaux du Comité permanent des transports. C'est un bijou dans lequel les réponses ne valaient même pas la peine d'être citées devant cette Chambre.

Je pourrais continuer à vous entretenir, vous et mes collègues, pendant toute la journée de ce fameux projet de loi C–22 et de ses propositions d'amendement. J'ai déjà dépensé beaucoup d'argent des contribuables pour convaincre cette Chambre de satisfaire la population, soit de les informer de toutes les négociations du gouvernement avec Pearson Development Corporation.

Lorsque je parle d'argent dépensé, je parle des séances du Comité des transports, du salaire des fonctionnaires fédéraux, des recherchistes et des députés. Beaucoup d'argent a été dépensé pour pas grand–chose comme résultat. J'aimerais simplement ajouter que je suis d'accord, et mon parti aussi, avec la motion présentée par le gouvernement à l'effet de rejeter les amendements que nous propose l'autre Chambre. Je suis en accord avec le gouvernement, mais pas pour les mêmes raisons.

Tout d'abord, comme je l'ai déjà mentionné, je n'accepte pas que des non–élus tentent de prendre les décisions dans ce pays. De plus, je n'accepte pas que Pearson Development Corporation puisse se faire indemniser pour toute perte avant le 13 avril 1994, parce que les circonstances qui ont donné lieu au contrat sont viciées au préalable. Ceci étant dit, si nous rejetons les amendements de l'autre Chambre en acceptant la motion du gouvernement, la population demeurera toujours dans le doute, car il n'y aura pas eu d'enquête publique.

Encore une fois, j'implore mes honorables collègues d'accepter qu'une commission d'enquête fasse la lumière dans ce dossier pour permettre à la population de croire en ses dirigeants.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Nous passons maintenant à la prochaine étape du débat; les députés auront 20 minutes pour faire des interventions. Suivra une période de questions et d'observations de 10 minutes.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, il semble que les libéraux ne reçoivent pas autant d'appui de leur caucus à l'égard de cette motion qu'ils voudraient bien nous le faire croire. Étant de bons membres du vieux

parti d'antan, ils se conformeront certainement à la discipline de parti, comme on leur dira de le faire. Ils semblent incapables de trouver quelqu'un d'autre pour prendre la parole dans ce débat. Je suis réellement désolé si c'est le cas, car j'aimerais leur poser quelques questions et obtenir des réponses aujourd'hui. Nous devrons donc nous contenter de ce que nous avons.

Le mieux qu'on puisse dire, c'est que toute cette affaire de projet de loi C–22 et de contrat de réaménagement de l'aéroport Pearson était très contestable. Nous mettons en doute le genre de lobbying qui a eu lieu, le nombre excessif de lobbyistes, du moins selon l'allégation qu'on a faite, les liens étroits que ces lobbyistes entretenaient avec le Cabinet de l'ancien premier ministre et une foule de mesures que le gouvernement conservateur lui–même avait prises, la courte durée des négociations, le recours à l'un des soumissionnaires pour qu'il détermine un grand nombre des paramètres de la soumission, la signature du contrat à la dernière minute, lorsqu'on a su que le gouvernement conservateur était sur le point d'être battu. Il ne fait absolument aucun doute que ce contrat était très contestable.

Le contrat a été conclu dans les coulisses et le gouvernement nous offre une solution également élaborée dans les coulisses. C'est inacceptable.

• (1620)

Nous n'avons entendu aucun témoignage qui prouve que des mesures inadéquates ou illégales auraient été prises par le soumissionnaire dans ce processus. C'est ce que nous essayons de savoir.

C'est ce que cherchait à savoir le député du Bloc. Nous aurions voulu entendre des témoignages à ce sujet, mais nous avons obtenu très peu de collaboration des témoins, ni du gouvernement, qui ne voulait pas citer de témoins à comparaître.

Par ailleurs, on prétend qu'à l'époque où ces accords ont été conclus, le chef du Parti libéral a dit que s'il était élu, il les annulerait. Ce n'est pas tout à fait ce qu'il a dit. Je voudrais apporter une précision. Il a dit qu'une enquête publique indépendante serait effectuée sur tout le processus.

J'ai parlé aux principaux intéressés dans le consortium. Ils ont dit que cela ne leur faisait pas peur, qu'ils ne redoutaient pas la tenue d'une enquête publique et qu'ils étaient prêts à ouvrir leurs livres, comme ils l'ont fait quand cette soi–disant enquête publique a eu lieu.
Ils ont dit qu'ils n'avaient rien à craindre, qu'ils n'avaient rien fait de mal.

Qu'est–il arrivé de notre enquête publique indépendante? Le gouvernement a fait appel à M. Robert Nixon. Peut–on réellement parler d'une enquête quand on sait que la chose a duré, en tout et pour tout, 20 jours? L'enquête s'est déroulée en grande partie à huis clos. Nous n'avons pas pu dire à M. Nixon à qui il pourrait s'adresser. Plusieurs personnes qui, de l'avis de l'industrie, auraient été les personnes auxquelles il aurait dû parler, n'ont même pas été convoquées. Nous n'avons eu aucune occasion de vérifier les preuves qui ont été avancées. Peut–on qualifier cette enquête d'impartiale ou de publique?

Pour savoir si l'enquête a été indépendante ou non, il suffit de se demander qui est M. Nixon. M. Nixon est l'ancien chef du Parti libéral de l'Ontario. Il a été président du groupe de travail libéral sur l'aéroport Pearson qui a été créé en 1987. M. Nixon est le père d'un député libéral qui siège actuellement. Tout de suite après avoir présenté son rapport, soit dans les 30 jours, M. Nixon a été nommé président de la Commission de l'énergie atomique. Peut–on parler d'une enquête indépendante? Difficilement, à mon avis.

Il y a une autre allégation. Je pense que nous devons exposer les allégations à la Chambre, parce que c'est tout ce que nous avons entendu à propos de ce contrat. La soi–disant enquête publique indépendante de M. Nixon n'a établi aucune preuve à ce sujet. Il n'y avait que des allégations d'irrégularités et de méfaits. M. Nixon n'a présenté aucun élément de preuve solide.

Selon la rumeur qui est très répandue actuellement dans l'industrie, il y a deux rapports Nixon: un premier, qui a été rédigé de la main même de M. Nixon, et un autre, celui qui a été présenté, qui aurait été rédigé pour lui. Est–ce que j'ai des preuves de cela? Non. Je n'ai pas plus de preuves de cela que je n'ai vu de preuves de méfaits commis par le consortium Pearson. Il n'y a que des allégations.

Puis, le Comité permanent des transports a décidé qu'il tiendrait des audiences où nous aurions la possibilité de faire toute la lumière sur l'affaire et de trouver ce qui est allé de travers. Comme le député du Bloc l'a déclaré, on a demandé à beaucoup de gens de venir témoigner devant le comité, mais très peu se sont présentés. Cela n'a pas aidé la cause du consortium.

Je n'ai pas été très heureux de voir que beaucoup des gens qui soutiennent avoir été traités injustement ne se sont pas présentés pour se défendre. Nous n'avons pas non plus obtenu beaucoup de collaboration de la part du gouvernement libéral au moment de forcer ces gens à venir témoigner.

D'autres faits intéressants se sont produits. En dehors des gens que nous avions convoqués mais qui ne se sont pas présentés, il y a eu plusieurs principaux intéressés qui ont demandé à être entendus, mais qui se sont fait dire non. Ce sont des gens comme William Pearson, président d'Agra Engineering, George Ploder, président de Bracknell Corporation, et Scott McMasters, président pour l'Amérique du Nord de Alders International Canada. L'un des principaux investisseurs s'est vu refuser la possibilité de venir témoigner devant le comité. Pourquoi le gouvernement essaie–t–il de cacher ce qui s'est vraiment passé?

La question du rendement excessif des investissements a été soulevée, mais nous avons entendu citer de nombreux chiffres se situant dans une fourchette très large.

• (1625)

Le gouvernement a d'abord parlé de 18,5 p. 100. Aujourd'hui, nous avons entendu des chiffres allant jusqu'à 28 p. 100. Cependant, le rendement a été évalué par une maison dont la Chambre, je crois, ne doute pas de la crédibilité. Je suis tellement bouleversé par certains gestes posés par le gouvernement que les mots me manquent pour les qualifier. Cette maison, c'est Price Waterhouse. Je ne crois pas que quelqu'un ici doute de l'intégrité de Price Waterhouse. Elle a calculé que le rendement serait de 14 p. 100.

Il est intéressant de savoir que la Banque Canadienne Impériale de Commerce était l'un des investisseurs intéressés. La banque a investi en comptant apparemment sur un rendement de 18,5 p. 100. Lorsque ce pourcentage est tombé à 14 p. 100, ce qui correspond exactement à ce que Price Waterhouse a dit, la CIBC s'est retirée parce que le rendement n'était pas suffisant pour le niveau de risque associé à ce genre d'investissement. Le gouvernement veut peut–être insinuer que la CIBC n'est pas digne de foi. Je ne sais pas. On n'a pas répondu à cette question.

Aux termes de ce projet de loi, aucune indemnité ne devrait être versée au titre des frais de lobbying. S'il y a quelque chose d'illégal dans la façon dont cette société a fait du lobbying auprès du gouvernement, ces gens ne devraient certainement pas être indemnisés.

Si le lobbying s'est fait de façon tout à fait légale selon le gouvernement, mais que, comme beaucoup d'autres personnes, nous n'aimons pas le lobbying, nous ne pouvons rien faire tant que les règles ne sont pas changées. Autrement, c'est comme si on décidait, après que quelqu'un qui sortait d'une rue transversale s'est fait frapper par une voiture qui roulait à 90 kilomètres–heure dans une zone de 90 kilomètres–heure, que cette voiture roulait trop vite. On ne portera pas d'accusation contre la personne qui roulait à 90 kilomètres–heure parce qu'elle respectait la limite de vitesse, même si cette limite était trop élevée pour cette rue. Ce n'était pas sa faute. Il faut changer la limite de vitesse, mais on ne peut pas le faire de façon rétroactive. C'est exactement le genre de situation dans laquelle le gouvernement se trouve relativement à cette affaire.

Il est également question de responsabilité à l'égard des contrats avec des tiers. Le gouvernement versera une certaine somme aux parties concernées pour les contrats avec des tiers. Pourtant, les tiers n'ont pas signé de contrat avec le gouvernement, mais bien avec le consortium. Ils peuvent poursuivre ce dernier devant les tribunaux pour n'importe quel montant. Ce montant pourrait fort bien excéder largement le chiffre de 30 millions de dollars mentionné par le ministre ici aujourd'hui, et les membres du consortium n'auraient pas le moyen de payer. Ils ont déjà dépensé un montant supérieur à cela, que ce soit pour des activités régulières ou non. Tous ces tiers sont maintenant censés être inclus dans le règlement de 30 millions de dollars. Cela peut être ou non approprié. Je n'ai pas vu les chiffres.

Les aérogares 1 et 2 posent un problème permanent, et le gouvernement ne nous a pas dit quelle était sa solution de remplacement à ce contrat. J'ai essayé de le savoir du ministre aujourd'hui au cours de la période des questions. Nous n'avons pas obtenu de réponse, ce qui m'étonne évidemment. Il s'agit de la période des questions, non des réponses. Il semble être très normal de ne pas obtenir de réponses aux questions que nous adressons au gouvernement.

C'est une chose qu'il faudrait faire ressortir, si l'on veut régler convenablement toute cette affaire entourant l'aéroport Pearson. Nous recherchons une solution très transparente, très publique et très honnête. Le gouvernement cherche plutôt à conclure à huis clos une entente secrète d'indemnisation. Quand le ministre a comparu devant le comité, nous lui avons demandé s'il rendrait le processus transparent.

J'ai proposé un amendement tant au comité qu'ici à la Chambre à l'étape de la troisième lecture pour dire que nous pourrions appuyer le projet de loi si, au lieu d'embaucher une autre personne indépendante liée au gouvernement pour recueillir toutes ces demandes d'indemnisation de la part du consortium, le ministre pouvait décider s'il allait payer, qui il allait payer et combien. Nous lui avons demandé s'il dévoilerait ces montants, s'il nous ferait connaître ces chiffres et le processus suivi pour les établir. Sa réponse a été à peu près aussi vague que celle qu'il a donnée ici aujourd'hui à propos des aérogares 1 et 2.

Il a dit que le gouvernement pourrait peut–être dévoiler certains de ces chiffres, mais qu'il n'en était pas sûr parce que le Cabinet a quelque chose à y voir. Dès que le Cabinet a quelque chose à y voir, nous pouvons être assurés que ces chiffres demeureront confidentiels durant 20 ans et que nous ne saurons absolument rien de ce qui s'est passé. Dans ces circonstances, il est impossible de nous assurer que tout s'est fait en toute équité.

• (1630)

Le ministre a dit aujourd'hui dans son intervention que le risque de litige faisait obstacle à une nouvelle solution. Il n'en est rien. Nous pouvons avoir toutes les solutions imaginables quant aux mesures à prendre. Il n'y a absolument rien qui interdise de trouver une solution de remplacement au problème que posent les aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson. Le ministre n'a qu'à accepter les amendements à l'étude qui nous viennent de l'autre endroit. Le contrat sera annulé; tout sera terminé. Ce n'est pas parce que l'affaire sera devant les tribunaux que cela nous empêchera de chercher des solutions nouvelles.

Ce dont il s'agit maintenant, c'est d'une révision judiciaire de tout le processus. Ce n'est pas une solution de notre cru et ce n'est pas ce que nous souhaitions. Nous voulions que cet examen se fasse au Comité permanent des transports, où tout le processus aurait pu être exposé au grand jour.

L'un des risques, en ce moment, c'est que, si l'affaire se retrouve devant les tribunaux, le gouvernement arrive à un règlement sans que nous connaissions jamais le fin mot de l'histoire. Ce n'est pas une issue que nous souhaitons.

Si l'on se contente de dire maintenant que le ministre va payer ce qu'il veut et qu'il n'y aura ni recours ni discussion, le public ne saura jamais qui doit porter le blâme dans cette affaire.

Est–ce ceux qui ont soumis des offres? Le gouvernement conservateur? Était–ce la façon de procéder qui laissait à désirer? Ou bien le Parti libéral a–t–il une large part de responsabilité dans certains de ces problèmes? Les libéraux parlent de tous les copains des conservateurs qui se sont précipités sur l'assiette au beurre, mais, à la dernière heure, il y avait autant sinon plus de

libéraux participant soit au consortium, soit au lobbying. Est–ce cela que le gouvernement essaie de cacher?

Nous n'avons pas eu de réponse non plus sur la valeur de récupération des travaux accomplis. C'est pourquoi nous voulons savoir quelles autres solutions le gouvernement peut avoir pour régler le problème à Pearson. On a dépensé beaucoup d'argent pour faire des plans, des dessins, des travaux de génie, des recherches sur le trafic–passagers, des négociations avec les usagers, des projets de contrat que le nouvel entrepreneur pourrait honorer. Tout cela représente une valeur considérable, mais, tant que nous ne saurons pas à quoi nous en tenir, nous ne saurons pas quelle indemnisation le gouvernement devrait verser pour ces travaux ni ce que le contribuable canadien pourra récupérer.

Le ministre a dit que les contribuables doivent faire face à des compressions et que nous ne devrions pas recourir aux tribunaux, permettant ainsi aux entrepreneurs d'obtenir un règlement généreux. Comme c'est intéressant. N'est–ce pas un magnifique message à lancer aux gens d'affaires?

Le gouvernement libéral a des problèmes de dépenses excessives. Il doit faire des compressions, et il se soucie assez peu que ses mesures soient justes ou normales pourvu qu'il puisse faire de grosses économies et rejeter le blâme sur quelqu'un d'autre. Voilà où vont se faire les économies.

Je ne tiens pas plus que quiconque à ce que le gouvernement gaspille de l'argent. Nous présentons des propositions financières responsables, et on dirait que le gouvernement ne cherche qu'à jeter l'argent par les fenêtres. Il est curieux qu'il veuille tout à coup se montrer financièrement responsable. Ce qu'il propose n'est pas responsable.

Ce qui doit arriver maintenant, c'est que l'affaire soit de nouveau portée devant le tribunal. Celui–ci déterminera ce qui n'a pas marché dans le processus. Il découvrira s'il s'est commis des irrégularités pendant le processus et fixera l'indemnisation en conséquence.

Si le consortium a fait quelque chose de mal dans le lobbying, cela sera déterminé. Il ne sera pas indemnisé s'il s'est rendu coupable d'actes illégaux ou malhonnêtes. Si le consortium n'a rien à se reprocher, nous ne pouvons pas punir l'entreprise privée parce qu'elle s'en tient aux règles établies par le gouvernement, même si nous n'aimons pas comment fonctionnent ces règles. Si nous agissions ainsi, nous enverrions le message qu'il ne faut pas faire affaire avec le gouvernement. Ce n'est pas le genre de message que nous voulons envoyer.

En ce qui concerne ce qu'il adviendra de ce projet de loi, le gouvernement libéral peut imposer sa dictature absolue au cours des quatre années à venir. Il est évident qu'il peut faire adopter tous les projets de loi qu'il voudra, à condition de maintenir l'ordre parmi ses simples députés. Jusqu'à maintenant, il a réussi à le faire. Nous ne savons pas pendant combien de temps encore il va réussir à le faire. Mais, jusqu'à ce jour, il a réussi à faire voter les simples députés selon la ligne de parti. Il faut donc supposer que le projet de loi ira à l'autre endroit.

Qu'allons–nous faire? Je vais rencontrer les sénateurs. Je vais leur dire qu'il est très clair que nous voulons un Sénat triple E, mais que tant qu'il ne sera pas modifié il aura quand même un rôle à jouer, soit celui de Chambre de réflexion. Nous travaillerons sur ce qu'il nous renverra jusqu'à ce que nous puissions l'améliorer. Nous tenterons de trouver une solution ou une autre façon de ramener cela à la Chambre jusqu'à ce que le gouvernement traite cette question convenablement et équitablement.

• (1635)

Nous n'appuyons pas la motion du gouvernement.

M. Julian Reed (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'écoutais très passivement le discours du député jusqu'à ce qu'il prononce le mot dictature. Cela m'a fait sursauter.

M. Silye: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Y a–t–il quorum?

M. Arseneault: Monsieur le Président, je voudrais souligner que le député a certes le droit de demander s'il y a quorum, mais que nombre de mes collègues siègent actuellement en comités. Ils sont éparpillés un peu partout et remplissent des fonctions parlementaires, comme le font les députés des autres partis. Si nous commencons ces manigances au sujet du quorum, nous allons gaspiller l'argent des contribuables.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Un député a demandé s'il y avait quorum. Le député à qui j'ai donné la parole ensuite veut, semble–t–il, amorcer un débat.

M. Reed: La période où la Chambre a été paralysée par l'absence de quorum a probablement accru de 100 000 $ la dette nationale.

Je serai bref. Le député a parlé d'une dictature de quatre ans si le gouvernement réussissait à maintenir la discipline parmi ses députés de l'arrière–ban. Le député devrait savoir que notre gouvernement a été élu dans le cadre du processus le plus démocratique au monde et même s'il peut penser que ces élections ont conduit à une dictature, je tiens à lui dire qu'il se trompe lourdement. Il devrait comparer ce qui se passe au Canada avec la situation dans n'importe quel autre pays avant de porter des accusations de ce genre.

Je peux lui garantir que tous les députés de l'arrière–ban sont tout à fait unis sur cette question et, en tant que député du Grand Toronto ou de la périphérie, dont les électeurs travaillent à l'aéroport Pearson, dans des entreprises connexes à cet aéroport ou encore pour des compagnies aériennes et le reste, je considère qu'il est très important que ce projet de loi aboutisse.

M. Gouk: Monsieur le Président, la dictature est un régime où les gens au pouvoir peuvent agir comme bon leur semble. C'est exactement ce qui se passe dans le cas présent. Chaque fois qu'il y a un parti majoritaire, c'est l'équivalent d'une dictature temporaire. Ce peut être une dictature bienveillante si les politiques

souhaitent être réélus, mais il est quand même question d'un pouvoir absolu. C'est ce qui est à la base d'une dictature.

Le député a parlé des gens qui travaillent à l'aéroport Pearson et il a précisé qu'il venait de Toronto. Je suppose qu'il allait laisser entendre que les membres de son parti ont, durant la campagne électorale, précisé qu'ils allaient remettre l'accord en question. Ils n'ont pas remis cet accord en question, ils l'ont tout simplement annulé.

Il s'agit, dans le cas présent, d'une annulation pure et simple. Nous essayons de faire comme si ce contrat n'avait jamais été signé. Ce n'est pas ce que les libéraux ont dit qu'ils feraient durant la campagne. Ils ont parlé alors d'une enquête publique. Nous l'attendons encore.

• (1640)

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, il me fait plaisir encore une fois de prendre la parole concernant le projet de loi C–22 ainsi que sur les modifications proposées par l'autre Chambre.

Tous connaissent maintenant, au Québec comme au Canada, les implications qu'aurait pu avoir la concrétisation de cette privatisation éhontée de l'aéroport Pearson, et tous ceux et celles qui auraient pu, comme on dit chez nous au Québec et à Saint–Hyacinthe, se graisser la patte avec un projet aussi enclin au patronage, aussi malodorant que celui de la privatisation de l'aéroport Pearson.

La lumière n'est toujours pas faite sur l'ensemble des transactions qui auraient pu être faites, l'ensemble des clauses du contrat de privatisation comme telles, et l'ensemble des acteurs et actrices impliqués dans cette tentative de privatisation.

Encore une fois, non seulement la lumière n'est pas faite sur ce projet, mais le projet de loi C–22 contient encore des éléments susceptibles de conduire à du patronage, ce que les Québécois et les Canadiens détestent le plus en politique chez les vieux partis fédéralistes.

Quand on lit dans ce projet de loi qu'encore une fois on laisse toute liberté au ministre des Transports pour compenser les promoteurs du projet s'il y a lieu, je trouve cela tout à fait aberrant. Mes collègues l'ont dit et l'ont répété dès la première lecture et ils vont continuer de le faire jusqu'à la fin du processus devant mener à l'adoption de ce projet de loi, si le gouvernement ne change pas d'idée en cours de route.

Je vous dirais que l'attitude du gouvernement actuel face au projet de loi C–22, face à la tentative de privatisation, est pire que tout ce qu'on a pu connaître du côté des conservateurs. Au moins, les conservateurs ne se cachaient pas. Ils étalaient au grand jour leur patronage, ils étalaient au grand jour le fait qu'ils graissaient la patte aux amis du parti, alors que les libéraux le font de façon pernicieuse, de façon quasi vicieuse, mais ils continuent de le faire alors qu'ils ont déchiré une pleine garde–robe de chemises taillées sur mesure et en particulier celles du ministre des Transports.

Le ministre des Transports lui–même, le 29 novembre 1993, disait ouvertement aux médias qu'il songeait à mettre en place une commission d'enquête, une commission exhaustive d'enquête sur les dessous et les dessus de cette tentative de privatisation de l'aéroport Pearson. C'est après avoir réalisé que non seulement des conservateurs étaient impliqués dans la promotion de ce projet ou dans les investissements liés à la privatisation de Pearson, mais qu'il y avait aussi des amis libéraux contributaires à la caisse du Parti libéral du Canada, que le ministre des Transports, probablement conseillé par ses collègues du Cabinet a reculé et qu'il nous a plutôt offert le rapport d'un conseiller très proche du Parti libéral du Canada, je dirais même au sein de ce parti, M. Nixon, le rapport Nixon.

Dès le début du débat sur le projet de loi C–22, nous nous étions attardés à faire des recoupements entre les contributaires à la caisse du Parti libéral du Canada, même les compagnies contributrices, les sociétés canadiennes contributrices à la caisse du Parti libéral du Canada, et les principaux acteurs impliqués dans Pearson. Tout cela pour nous apercevoir qu'il y avait des recoupements très faciles à faire. Il était évident qu'il y avait des gens quelque part qui avaient eu une influence sournoise, une influence nébuleuse, mais une influence extraordinaire pour faire arrêter un processus d'enquête sur la privatisation, la tentative de privatisation de l'aéroport Pearson.

Hier, l'attitude de la majorité libérale face au projet de loi déposé par mon collègue de Richelieu sur le financement populaire des partis me confirme que les gens du Parti libéral du Canada sont aussi «patroneux» que les conservateurs.

• (1645)

Ils ont rejeté à plate couture un projet de loi qui assurait de mettre en application au niveau fédéral le vieux rêve que M. Lévesque, lui, au Québec, a réalisé, c'est–à–dire de faire financer les caisses des partis par des contributions d'individus, de citoyens et de citoyennes du Québec et du Canada, qui eux, ont à être défendus après, qui eux ont à exiger des personnes qu'ils élisent, qu'ils défendent leurs intérêts et non pas les intérêts des très riches amis du régime, et surtout des lobbyistes qui ont déjà appartenu aux administrations libérales ou conservatrices précédentes. Alors, leur attitude d'hier m'en dit long sur l'inflexibilité dont ils ont fait preuve à toutes les fois qu'on leur a demandé de mettre en place un vrai processus d'enquête qui ferait toute la lumière sur la tentative de privatisation de Pearson.

Pourquoi faire toute la lumière? Pourquoi a–t–on besoin de cela? Parce que justement si, nous, on a pu avec les informations parcellaires dont on dispose nous apercevoir qu'il y avait eu possiblement des problèmes liés à l'éthique, des problèmes liés au patronage dans ce dossier, cela voudrait peut–être dire qu'il y en a eu bien d'autres par le passé sous l'administration conservatrice, sous l'administration libérale aussi auparavant. Mais cela veut surtout dire que des incongruités, des choses bizarres qui impliquent des lobbies très forts liés aux grands partis fédéralistes, que ces choses–là risquent de se reproduire à l'avenir.

Les contribuables québécois et canadiens trouvent que cela coûte assez cher. Les contribuables québécois et canadiens doivent savoir ce qui s'est passé dans le cas de Pearson et doivent surtout être rassurés sur le fait qu'à l'avenir il n'y aura plus de cas de ce genre où des amis du parti, où des anciens ministres, où des sénateurs, où des gens qui ont travaillé de très près aux administrations publiques comme hauts fonctionnaires des vieux partis, que ces gens–là ne se graisseront plus la patte à leur détriment. C'est pour cela qu'il est important que l'on fasse la lumière là–dessus, justement sur les lobbyistes qu'on a accusés d'avoir une influence, et cela ce n'est pas nous qui le disons, c'est le rapport Nixon, le rapport du parti libéral, les lobbyistes que l'on a accusés d'avoir une influence extraordinaire sur ce contrat, des

lobbyistes comme Pat MacAdam, lobbyiste conservateur et ami de Brian Mulroney; des lobbyistes comme Bill Fox, lobbyiste et conservateur, ami de collège de Brian Mulroney.

Je vous les nomme, et je pense que c'est important qu'on le fasse—on les a nommés depuis longtemps—parce que ces gens–là doivent avoir honte s'ils ont des choses à se reprocher, ils doivent avoir honte de continuer à faire des pressions sur le gouvernement pour qu'il ne tienne pas une commission d'enquête publique. Je suis sûr que comme lobbyistes professionnels, ils continuent à se préoccuper de l'éventualité, peut–être minime, parce que ces gens–là sont des amis, des possibilités qu'il y ait une enquête publique et qu'on dévoile à la face des Québécois et des Canadiens qu'ils ont eu cette influence extraordinaire.

Alors, je continue: pour éviter que Harry Near, lobbyiste conservateur et militant conservateur de longue date, pour éviter que Don Matthews, ex–président de la campagne d'investiture de Brian Mulroney en 1983 et ex–président du Parti conservateur, que Hugh Riopelle, lobbyiste, homme fort du Cabinet Mulroney, que John Llegate, un ami particulier de Michael Wilson, que ces gens cessent d'avoir des influences nébuleuses. Qu'ils fassent du lobbying régulier et légitime, mais lorsqu'un rapport libéral, le rapport Nixon, dit que ces gens–là ont eu une influence démesurée par rapport à ce qu'on connaît normalement en termes d'activité de lobbyistes, je pense qu'on doit avoir des doutes encore plus grands que ceux timides, exprimés par le rapport Nixon.

Il n'y avait pas seulement que des lobbyistes conservateurs ou des gens collés sur l'administration conservatrice dans cette transaction. C'est probablement pour cela que le ministre des Transports, qui a beaucoup crié après le Bloc québécois lorsqu'on lui dit la vérité, a reculé en dedans de quelques semaines en disant: Non, il n'y aura pas de commission d'enquête, mais uniquement une petite analyse préliminaire de ce qu'il y aurait pu avoir comme conséquences financières pour le gouvernement canadien si on avait réalisé la privation de Pearson. Il a réalisé qu'il y avait des amis du Parti libéral aussi.

Mon collègue, critique aux transports, l'a mentionné tout à l'heure, il y avait le sénateur Leo Kolber, que l'on connaît pour son dîner, que l'on connaît comme hôte, un hôte apprécié même pour sa cuisine à 1 000 $ le couvert. Durant la campagne électorale, M. Kolber a invité tous ceux et celles qui justement pouvaient avoir une influence obscure sur les décisions du gouvernement, une influence extraordinaire de l'avis même du rapport Nixon. M. Kolber a invité tous ces gens à venir serrer la main au prochain premier ministre, à 1 000 $ le couvert.

• (1650)

Il avait invité des personnalités de marque comme M. Bronfman qui était impliqué directement dans le projet de privatisation de l'aéroport Pearson. Il y avait aussi d'impliqué dans cette transaction, Herb Metcalfe, lobbyiste du groupe Capital Hill et représentant de Claridge Properties et ancien organisateur de l'actuel premier ministre du Canada; Ramsey Withers, lobbyiste libéral ayant des liens profonds avec le premier ministre.

Je vous dirais que un ou deux de ces dignes représentants libéraux auraient suffi à faire reculer le ministre des Transports qui n'était déjà pas très convaincu qu'il faille attaquer non seulement les amis du régime, mais les amis du grand capital canadien.

Je vous dirais que, uniquement par les incongruités qu'on a pu relever après un survol et une analyse plus sérieuse par la suite du contrat de privatisation, on devait avoir la puce à l'oreille. On devait avoir la puce à l'oreille, parce que j'ai vu plusieurs contrats de vente dans ma vie et jamais je n'en ai vu comme celui–là. Jamais je n'ai vu, par exemple, un gouvernement central, le gouvernement canadien, se faire complice d'une clause de ce contrat de privatisation où on scindait en deux la durée du contrat pour éviter aux promoteurs de payer une taxe provinciale à l'Ontario, qui équivalait *grosso modo* à dix millions de dollars.

Donc avec la complicité du gouvernement canadien, gouvernement central dont on se plaît à vanter les mérites, les promoteurs se voyaient épargner en taxes ontariennes un montant de dix millions de dollars. Je pense que c'est une première qu'un gouvernement fédéral nuise délibérément aux coffres des États provinciaux de la façon dont on l'a fait dans ce contrat de privatisation.

On a vu des anomalies aussi concernant le calcul du loyer de base. On disait que normalement Pearson Development Corporation devait payer 30,5 p. 100 de ses revenus bruts de l'année précédente au gouvernement, jusqu'à concurrence de 125 millions de dollars de revenus bruts. Et le cas échéant, il devait payer 45,5 p. 100 de ses revenus bruts en loyer.

Or, selon l'avis même du rapport Nixon—rapport, rappelons–nous, d'un ami du Parti libéral—, dans les clauses du contrat on a réduit délibérément le revenu brut par des déductions inhabituelles, visant à réduire de ce fait le loyer qu'auraient à payer dans l'avenir les promoteurs. En tenant compte de ces déductions et en ayant enlevé tous les revenus extraordinaires dont Pearson Development Corporation bénéficiait, on abaissait considérablement le loyer que les promoteurs devaient payer pour les installations de l'aéroport.

On a relevé aussi des incongruités, du jamais vu, dans le contrat de privatisation de Pearson où on disait que malgré que le gouvernement fédéral n'ait plus rien à voir, suite à cette privatisation, avec les activités de l'aéroport, le gouvernement fédéral—donc l'ensemble des contribuables québécois et canadiens—prenait à sa charge toutes les créances de Pearson. Il n'était plus impliqué, mais il prenait à sa charge toutes les créances de Pearson. Alors, je payais, mon collègue payait, les Québécois, Québécoises, les Canadiens et Canadiennes payaient pour les mauvaises créances de Pearson, alors que comme contribuables nous n'étions plus aucunement impliqués dans les activités de cet aéroport.

Je pourrais énumérer d'autres anomalies. On a eu l'occasion de le faire en deuxième lecture. On aurait pu parler par exemple de l'absence d'analyses financières sérieuses. Quand a–t–on vu une privatisation du seul ou à peu près le seul aéroport très rentable au Canada, une privatisation de cet aéroport sans qu'il y ait eu d'analyses financières sérieuses? Dans de simples transac-

tions de un million de dollars pour l'achat d'une entreprise, il y a des analyses financières qui sont faites, il y a des analyses de retombées qui sont faites, et dans le cas d'une transaction de cette envergure, l'absence d'analyses sérieuses tranche avec la simple logique.

• (1655)

On aurait pu parler aussi de l'absence d'analyses de prévisions de revenu sérieuses et indépendantes. On aurait pu aussi parler de l'absence d'analyses de la situation des investisseurs. Ce n'était pas des investisseurs qui étaient très solvables, ceux qui étaient là, mais avec l'ensemble des bénéfices que le fédéral leur octroyait, ils étaient assurés de finir leurs vieux jours dans la somptuosité.

L'exemple de la tentative de privatisation de l'aéroport Pearson est fortement scandaleuse. On se demande ensuite pourquoi les finances publiques canadiennes sont à ce point désastreuses. Pourquoi cette année la dette accumulée du gouvernement fédéral avoisinera les 550 milliards? Pourquoi on a une misère terrible à baisser le déficit en deça de 40 milliards annuellement? Pourquoi on n'en arrive plus à contrôler nos finances publiques et qu'on s'attend prochainement à avoir un autre avertissement du Fonds monétaire international?

S'il y a eu d'autres transactions comme celle–là, s'il y a eu d'autres transactions aussi douteuses, aussi nébuleuses, aussi détestables que celle–là, parce qu'elle sert les amis du Parti libéral, parce qu'elle sert les amis du Parti conservateur, les vieux partis en fait, les vieux partis canadiens, je comprends pourquoi ça va mal au Canada. Je comprends pourquoi les coffres de l'État se vident à un rythme effarant et je comprends aussi pourquoi le ministre des Finances est obligé de prendre des mesures impopulaires qui touchent l'ensemble des Québécois et des Canadiens, parmi les plus démunis, pour servir les amis du parti, à la lumière des millions qu'il y a là–dedans, qui dormaient là–dedans. Étant donné aussi le manque de volonté politique de faire toute la lumière sur cette affaire pour en éviter d'autres à l'avenir, je comprends pourquoi les libéraux agissent de façon plus draconienne encore que les conservateurs l'ont fait avant eux.

Depuis que le ministre des Transports a présenté son projet de loi C–22, le Bloc québécois s'est insurgé contre le fait qu'il y ait absence d'examen public, absence d'analyse sérieuse, bref, de commission royale d'enquête.

Toutes les fois que je regarde l'ensemble des bénéfices qui étaient inclus dans ce contrat–là, j'ai toujours tendance à me demander si la situation sera meilleure avec le projet de loi. Je me dis que la situation ne serait peut–être pas meilleure, d'un certain point de vue, parce que le ministre des Transports justement pourra encore graisser la patte des amis du Parti libéral du Canada, va pouvoir encore, à sa discrétion, donner des dizaines de millions, s'il le veut, à ses amis pour les compenser d'une perte éventuelle sans qu'il y ait une analyse ou une commission royale pour faire toute la lumière là–dessus.

Je mets cela en parallèle cette possibilité–là, avec les décisions que le ministre des Finances a prises lors du dépôt de son dernier Budget le 22 février dernier, alors qu'il a coupé dans l'assurance–chômage et dans les crédits accordés aux personnes du troisième âge. Le ministre des Finances laisse planer, depuis quelques jours, que les régimes de pension et de retraite pourraient être assujettis à des taxes, alors qu'il y a toujours le maintien des fiducies familiales.

Il y a un mot d'ordre de donné aux hauts fonctionnaires pour qu'ils ne donnent pas de réponses aux questions des députés quant aux millions et aux centaines de millions qui pourraient dormir là et qui, justement, servent les mêmes amis du Parti libéral du Canada et peut–être les très riches amis du Parti conservateur, et qui servent aussi les 2 000 Canadiens qui, l'année dernière, n'ont pas payé un cent d'impôt tout en étant millionnaires au Canada.

Lorsque je mets cela en parallèle avec les décisions prises par ce gouvernement, la possibilité que le ministre des Transports compense encore ses amis du régime, cela me paraît tout simplement honteux. Les libéraux devraient avoir honte, le ministre des Finances en premier, tout comme le ministre des Transports pour sa complicité.

En ce qui concerne l'amendement du Sénat, tout comme mon collègue l'a indiqué, pour moi, le Sénat ne représente rien. Ce n'est pas une instance légitime et démocratique. Alors, tout ce qui vient du Sénat, bon ou mauvais, nous le rejetons.

• (1700)

Le président suppléant (M. Kilger): Avant d'en arriver à la période de questions et commentaires du député qui vient de terminer son intervention, il est de mon devoir, conformément à l'article 38, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Bourassa—L'immigration; l'honorable députée de Mercier—La réforme des programmes sociaux; l'honorable députée de Québec—La défense nationale; l'honorable député de Red Deer—Haïti.

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Monsieur le Président, je viens d'entendre mon collègue parler sur le projet de loi C–22, visant à annuler le projet de privatisation de l'aéroport Pearson. J'aimerais qu'il me dise ce qu'il pense des millions de dollars qui seront dépensés. C'est–à–dire qu'on parlait tout à l'heure que le gouvernement libéral devrait peut–être donner trente millions de dollars pour compenser ces compagnies ou peut–être attendre des actions en cours pour qu'il puisse en donner plus. J'aimerais que mon collègue me dise si de telles sommes d'argent sont disponibles, c'est–à–dire que si Pearson est si rentable, peut–il me dire comment il se fait que, alors qu'on a peu d'argent pour garder des aéroports en région, que le ministre des Transports veut fermer nos aéroports en région?

Ces aéroports sont pour nous très importants. Dans les régions éloignées comme le Grand Nord québécois, lorsque le seul moyen de transport est l'avion, comment vont faire les gens pour avoir accès au sud? Comment concevoir les coûts? Si l'aéroport de Val–d'Or, par exemple, est fermé à moyen terme en raison d'un manque de budget, pourquoi ne pas prendre l'argent des aéroports qui sont rentables, comme Pearson et peut–être Montréal, pour avoir une équité au point de vue canadien et transférer ces sommes pour que nous aussi on ait les moyens de se promener en avion?

Peut–être que mon collègue pourrait me donner son opinion là–dessus et voir ce qu'on pourrait faire pour rendre le tout équitable.

M. Loubier: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'Abitibi pour son excellente question. Je vous dirais que par rapport à cette question, il n'y a qu'une réponse. C'est que ce gouvernement, tout comme le gouvernement précédent, n'a pas la priorité de bien servir la population du Québec comme celle du Canada. Il n'a pas comme principal intérêt de le faire comme on a pu le voir, hier, avec l'attitude des libéraux face au financement populaire. Ce ne sont pas eux, ce ne sont pas des citoyens et citoyennes du Québec et des citoyens et citoyennes du Canada qui sont les bailleurs de fonds de ces vieux partis, mais ce sont les grandes sociétés, c'est la minorité canadienne, très riche, et ce sont ces gens qui sont servis en premier lorsqu'un vieux parti fédéraliste prend les rênes du pouvoir. C'est clair comme de l'eau de roche.

Le financement populaire que l'on a rejeté hier fait en sorte que justement, la première clientèle à servir, lorsqu'un député, lorsqu'un gouvernement prend les rênes du pouvoir, est le citoyen et la citoyenne. Pas les amis contributaires de plusieurs centaines de milliers de dollars à la caisse du parti, mais les vrais citoyens, avec leurs vrais besoins. Les députés de ces partis qui ont adopté le financement populaire servent, en premier lieu, ces électeurs et ces électrices.

Alors, quand vous avez tout de suite en partant, cette prédisposition pour graisser des grands et très riches amis du régime, vous avez moins de dispositions pour penser premièrement à l'équité des services d'est en ouest au Canada, ou si on parle du Québec, d'équité parmi les régions vis–à–vis les grands centres. Vous avez moins d'intérêt aussi à réfléchir dans ce sens et vous prenez des décisions comme celles de graisser à trente millions de dollars les amis du parti qui auraient peut–être perdu. On ne sait pas s'ils ont perdu, il n'y a pas eu d'enquête là–dessus. On ne dit pas qu'ils n'ont pas droit à une compensation, on dit qu'il n'y a pas eu de commission d'enquête, on ne connaît pas les dessous de cette histoire.

Donc, vous faites ces choix: compenser les amis du parti, maintenir des fiducies familiales où encore les mêmes amis du parti ont investi et reportent de l'argent, année après année, jusqu'à 80 ans sans payer un fichu cent d'impôt. Vous prenez la décision aussi de maintenir des conventions fiscales avec 16 paradis fiscaux à travers le monde, ce qui permet encore une fois de faire en sorte que les très riches, les grandes sociétés canadiennes qui sont très profitables, déclarent leurs profits à l'étranger, non imposés, et déclarent leurs pertes, par exemple, effectuées à l'étranger, en sol canadien, lorsqu'elles font leur rapport d'impôt auprès du gouvernement fédéral. C'est ça, les choix que vous faites.

• (1705)

Vous faites aussi le choix de couper des milliards au programme d'assurance–chômage parce que, justement, ce ne sont pas les chômeurs qui contribuent à la caisse du Parti libéral. Ce n'est pas suffisant, le financement populaire. Ce sont les grandes sociétés qui doivent financer le Parti libéral; ce sont de très grands amis riches. Les Kolber et compagnie, les Bronfman et compagnie, c'est eux autres qui financent, parce que c'est eux qui sont servis, par la suite, autant par le Parti libéral du Canada que par le Parti conservateur. Donc pour moi, les conservateurs et les libéraux, c'est la même chose. Ce sont des vieux partis qui refusent la démocratie. Ce sont des vieux partis qui refusent le financement populaire, comme il nous en ont fait la belle démonstration hier.

En tout cas, je ne suis pas surpris qu'il y ait des aberrations, comme celle de fermer des aéroports régionaux qui desservent une population, mais que, par contre, on arrive devant des situations comme celle qu'on a vécue dans Pearson, sans possibilité d'enquête, sans possibilité de transparence, parce qu'ils ont peur de la vérité.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, pour le bénéfice des Canadiens et Québécois qui nous écoutent, ma question est non sollicitée. Donc, comme on dit chez nous à l'île d'Orléans, ce n'est pas une question «pluggée», contrairement à ce que les Canadiens ont l'occasion de voir pendant la période des questions orales, lorsqu'un député du même parti pose une question à un ministre et que le ministre lit la réponse. On a vu cela, mais dans mon cas, il ne s'agit pas d'une question sollicitée.

J'ai apprécié l'exposé du député de Saint–Hyacinthe—Bagot qui, soit dit en passant, est un économiste reconnu au Québec. Je ne sais pas si sa renommée a atteint le comté de Stormont–Dundas que vous représentez si bien, monsieur le Président, mais je veux simplement vous dire que le député de Saint–Hyacinthe—Bagot est un économiste reconnu au Québec.

Je lui demande s'il est vrai que les frais de lobbying sont déductibles d'impôt pour les compagnies qui ont embauché ces lobbyistes. Donc, en réalité, s'il y a une compensation accordée à Pearson, ce qu'on ne sait pas, et si elle est justifiée, ce qu'on ne sait pas, et si le ministre veut en accorder une, il faudrait y ajouter ces coûts de perte fiscale. Je ne sais pas quel terme utiliser exactement parce que je n'ai pas la même formation que le député, mais j'aimerais l'entendre là–dessus.

Le président suppléant (M. Kilger): J'accorde deux minutes au député de Saint–Hyacinthe—Bagot pour répondre à la question.

M. Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, c'est vrai qu'elle n'était pas «plantée», celle–là; je peux vous l'assurer.

Je vais répondre à mon collègue: oui, les sociétés peuvent déduire les frais de lobbyistes, *and Jim will agree with me*. Les sociétés peuvent déduire ces frais de lobbyistes, comme elles peuvent déduire aussi l'impôt qu'elles ont à payer tous les ans. Elles peuvent déduire aussi l'embauche de spécialistes pour trouver des failles dans la fiscalité canadienne, afin de leur permettre de faire des fuites, comme elles le font tous les ans, des fuites de centaines de millions, sinon de milliards; mais on ne le sait pas parce que, quand on pose des questions aux hauts fonctionnaires du ministère des Finances, ils ont eu la commande d'être muets comme des carpes.

Alors, oui, c'est vrai, mon cher collègue de Beauport—Montmorency—Orléans, les sociétés peuvent déduire les frais de lobbying, comme elles peuvent déduire des frais de consultants, de spécialistes pour déjouer le fisc canadien et ne pas faire leur devoir corporatif tous les ans, ce qui occasionne des pertes de centaines de millions, sinon de milliards aux coffres fédéraux.

On a les moyens, d'abord, avec une dette accumulée de 150 milliards; on a les moyens, avec un déficit annuel de 40 milliards! Puisqu'on en a les moyens, c'est ce qui arrive. Et au lieu de colmater ces brèches, au lieu de resserrer la vis en matière de fiscalité, le gouvernement libéral, le ministre des Finances en

tête et le premier ministre, préfère plutôt maintenir ces brèches très ouvertes et même les ouvrir davantage—ouvrir le robinet à 30 millions, on le voit dans le cas du projet de loi C–22—tout en faisant mal à ceux et celles qui n'ont pas besoin d'être écrasés, c'est–à–dire les chômeurs et les chômeuses, les personnes du troisième âge qui ont trimé dur toute leur vie. Elles n'ont pas besoin, surtout, qu'on laisse planer des menaces très sérieuses sur la possibilité d'une imposition aux régimes de retraite et aux régimes de pension.

Je trouve cela ignoble, je trouve cela immoral, je trouve cela indécent, et tous les libéraux devraient avoir honte de cela.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, j'interviens au sujet de cet amendement au projet de loi C–22 qui nous a été envoyé par l'autre Chambre.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui équivaut à une gifle au visage de l'ensemble de nos contribuables qui estimaient que le précédent gouvernement était allé trop loin en tentant de vendre les aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson à un groupe d'investisseurs intéressés dans les derniers jours d'un gouvernement en voie d'extinction.

• (1710)

Contrairement à ce que laissent entendre les déclarations faites par nos amis de l'autre Chambre, les amendements proposés au projet de loi C–22 ont peu ou rien à voir avec la protection des intérêts légitimes et collectifs des contribuables canadiens. En fait, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui protège les intérêts privés et les bénéfices d'une poignée d'individus intéressés au détriment des intérêts collectifs des travailleurs et contribuables anonymes de ce pays.

En tant que président du Comité permanent des transports de la Chambre des communes, je peux signaler que tout s'est déroulé dans les règles lorsque, en mai dernier, nous avons procédé à cet examen approfondi du projet de loi C–22. Après l'étude article par article du projet de loi, le Comité permanent des transports a tenu des audiences pour solliciter les avis juridiques des personnes directement mêlées au contrat concernant l'aéroport Pearson.

Nous avons fait comparaître de nombreux témoins, dont des hauts fonctionnaires de Transports Canada, des porte–parole de Hession Neville et Associates, un soumissionnaire malheureux, des dirigeants d'Air Canada, des représentants de Matthews Paxport Trust, MM. Gordon Baker et Donald Matthews, sans oublier le conseiller juridique, pittoresque et mélodramatique, de Pearson Development Corporation.

À l'issue des audiences, le comité a étudié les conclusions du rapport sur le contrat Pearson présenté par M. Robert Nixon au premier ministre. Sur ce point, notons la conclusion du rapport Nixon. Peut–être que cela va intéresser les députés du Parti réformiste. Le rapport Nixon concluait ce qui suit:

> Valider un contrat inadéquat comme celui–là, qui a été conclu de façon si irrégulière et, possiblement, après manipulation politique, serait inacceptable. Je vous recommande donc de l'annuler.

Comme M. Nixon l'indique dans son rapport, les observations qui y sont formulées visent à sauvegarder les intérêts des contribuables et des voyageurs et à assurer le développement économique de la région. Cette déclaration résume bien les raisons essentielles pour lesquelles je m'oppose à la motion d'aujourd'hui.

Certains de nos amis de la Chambre rouge à majorité conservatrice et leurs amis qui ont participé à l'entente conclue par les conservateurs concernant l'aéroport Pearson voudraient nous faire croire que le projet de loi C–22 est une mesure législative draconienne qui, entre autres, porte atteinte à la Charte des droits et libertés et à la Déclaration canadienne des droits en retirant aux Canadiens le droit fondamental à un recours devant les tribunaux. En fait, la fausseté de cet argument–fiction n'a rien à envier à ce qu'on voit tous les jours dans les journaux à sensation en vente dans les supermarchés.

En ce qui concerne les questions constitutionnelles entourant cette mesure législative, il vaut la peine d'examiner l'optique adoptée par la Cour suprême du Canada pour l'interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés afin de remettre les choses dans leur juste perspective. Je veux parler de ce qu'on appelle l'interprétation de la Charte des droits et libertés fondée sur l'objet visé. Comme l'a déclaré M. Peter H. Russell, expert en droit constitutionnel canadien:

> L'interprétation «fondée sur l'objet visé» de la charte, que l'on doit au juge en chef Dickson qui s'en est servi dans des affaires antérieures, consiste essentiellement à examiner les raisons pour lesquelles un droit ou une liberté donné s'est vu finalement accorder de l'importance dans l'histoire de la civilisation occidentale et à identifier ainsi les «intérêts» que chaque droit ou liberté était censé protéger.

Je voudrais me concentrer sur la dernière partie de cette remarque concernant l'identification des intérêts que chaque droit ou liberté était censé protéger.

Dans la plupart des sociétés démocratiques, y compris la nôtre, le fait que, à part quelques exceptions, les intérêts légitimes de la collectivité l'emportent sur les intérêts privés, est en soi un principe de démocratie généralement accepté.

Comme je l'ai dit, cependant, il y a des exceptions à la règle. Par exemple, dans le cas d'injustices sociales ou économiques causées par des phénomènes sociaux comme le racisme, le sexisme, la pauvreté ou toutes autres choses pouvant caractériser un individu ou groupe minoritaire de tout temps défavorisé ou tenu à l'écart du pouvoir. Dans ce cas, il nous incombe de veiller à ce que les intérêts de la majorité ne l'emportent pas sur ceux de la minorité en question. Si l'on examine le projet de loi C–22, et l'amendement proposé, dans une telle perspective, on constate que le gouvernement tente d'agir en toute franchise.

• (1715)

Dans ce cas particulier, en annulant l'accord relatif à l'aéroport Pearson au moyen du projet de loi C–22, le gouvernement a clairement choisi de protéger les intérêts légitimes de la masse des contribuables, plutôt que de protéger les intérêts et les bénéfices personnels d'une poignée de lobbyistes et d'entrepreneurs.

Je n'ai aucune sympathie pour ces lobbyistes et ces entrepreneurs, parce que l'accord qu'ils ont signé au cours des derniers jours de l'ancien gouvernement ne servait tout simplement pas les intérêts de l'ensemble des contribuables canadiens.

Bref, je mets les députés au défi de prouver que l'organisation que cette motion vise à protéger, c'est–à–dire la Pearson Development Corporation, représente vraiment les intérêts d'un groupe traditionnellement défavorisé ou démuni. Qu'on le prouve.

Ces lobbyistes et ces entrepreneurs sont–ils tellement défavorisés qu'on devrait oublier les intérêts de la majorité pour cette fois? Non. Tous les députés à la Chambre savent très bien que la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui a été conçue dans le but de protéger le prétendu manque à gagner d'une très petite minorité qui est très privilégiée dans notre société. Elle n'est rien de plus qu'une tentative honteuse de contrecarrer l'objectif légitime du projet de loi C–22, soit d'annuler un contrat douteux conclu dans des circonstances douteuses par un gouvernement douteux qui n'agissait pas dans l'intérêt de la population.

Ne nous laissons pas berner par ces gens de l'autre endroit qui prétendent défendre les droits des Canadiens. Ne vous y trompez pas! Ils se battent uniquement pour protéger les intérêts de leurs collègues de cette société.

Pour terminer, j'implore les députés de donner à cette mesure législative une interprétation fondée sur l'objet visé afin de bien identifier les intérêts qu'il convient vraiment de protéger dans ce cas. Devons–nous veiller aux intérêts de la majorité des contribuables canadiens qui n'auront que ce qu'ils méritent si la motion dont nous sommes saisis est rejetée, à savoir la justice? Ou bien, devons–nous nous rallier à nos amis de la Chambre rouge à majorité conservatrice en permettant à leurs collègues de la Pearson Development Corporation de soutirer un maximum aux Canadiens pour une entente que, pour commencer, ils ne voulaient pas voir conclue par le gouvernement précédent?

Le choix est clair. Cette motion n'a aucun bien–fondé. Abandonnons–la et occupons–nous de servir les intérêts légitimes des Canadiens.

[*Français*]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, le député d'Hamilton–Ouest, en sa qualité de président du Comité permanent des transports, dont je suis le vice–président, s'est servi de son privilège de s'exprimer. Étant donné que j'ai fait certaines allégations dans mes propos tout à l'heure, j'aimerais l'entendre au sujet de la suivante: Quand il m'a répondu en comité que la procédure d'assigner des témoins à comparaître par *subpoena* n'avait pas été utilisée depuis 1917, m'a–t–il répondu de façon erronée? Est–ce qu'il était au courant de cette situation lorsque je lui apporté les preuves que cela s'était fait en 1989, 1990, 1992, entre autres par le député de Windsor qui est l'actuel leader du gouvernement?

Est–ce qu'il m'a répondu sciemment à l'effet que cette procédure n'avait pas été utilisée depuis 1917 ou s'il l'a fait pour tenter d'éluder la question? Parce qu'il savait fort bien que si l'on avait assigné ces personnes par *subpoena* on aurait eu de vraies réponses à nos questions.

J'aurais une autre sous–question à lui demander. Si le sénateur Leo Kolber n'était pas libéral, s'il était conservateur, aurait–il accepté qu'on l'assigne à témoigner devant le Comité permanent des transports?

[*Traduction*]

M. Keyes: Monsieur le Président, je ne répondrais pas à mon collègue autrement que de façon franche et honnête. Il m'a demandé de proposer un processus dont nous avons longuement parlé en comité et qui, comme il le sait très bien, aurait prolongé le débat sur l'aéroport Pearson pendant des mois, voire des années. Les contribuables Canadiens devraient suivre avec impatience ce processus qui empêcherait tous travaux et tous progrès à l'aéroport.

• (1720)

Les contribuables Canadiens veulent que l'aéroport Pearson soit un succès. Ils veulent qu'il devienne viable. Ils ont besoin de cet aéroport pour des raisons économiques, pour maintenir ce qui est perçu comme un important maillon des infrastructures de communication dans ce pays, un lien avec le reste du pays et l'étranger.

Je ne répondrais pas à mon collègue autrement que de façon franche et honnête.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Hamilton–Ouest. Je suis heureux de voir un député des banquettes ministérielles faire une intervention qui est suivie d'une période de questions.

L'analogie utilisée par mon collègue est très intéressante. Il a déclaré qu'il y avait des allégations ou une possibilité d'irrégularités, qu'il était donc dans le meilleur intérêt des Canadiens d'annuler l'accord et de ne pas indemniser ces gens, bien qu'il n'y ait pas eu d'enquête en bonne et due forme pour savoir s'il y a bien eu des irrégularités.

Cela fait penser au cas d'une personne dont l'associé meurt subitement. Personne ne connaît la cause de la mort mais l'associé est accusé de meurtre puisqu'il se trouvait à proximité de la personne au moment de son décès. On ne sait même pas s'il s'agit d'un meurtre, encore moins si l'accusé en est l'auteur. Nous tenons à ce qu'il soit coupable. Le gouvernement tient le même langage au sujet du projet de loi: «Nous croyons que des irrégularités ont été commises, et si nous le croyons c'est qu'il y en a

forcément eues car nous sommes bien informés.» Je conteste cette façon de faire.

Si le gouvernement est impatient d'annuler le projet de loi parce qu'il s'agit d'une mauvaise mesure, il doit certainement avoir de meilleurs projets en vue. J'ai demandé aujourd'hui au ministre des Transports ce qu'il avait en tête, comment il entendait remplacer le contrat et ce qu'il entendait faire au sujet des problèmes que connaissent les aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson.

Le gouvernement doit certainement avoir une meilleure idée. J'aimerais que le député me dise par quoi on entend remplacer cet accord qui laisse à désirer?

M. Keyes: Monsieur le Président, j'aimerais informer le député—son personnel ne l'a peut–être pas mis au courant des faits et gestes de ce gouvernement—que le ministre des Transports a une politique nationale concernant les aéroports et qu'elle a été rendue publique. Elle serait probablement d'un grand intérêt pour le député et le Parti réformiste.

Loin de favoriser le groupe particulier dont j'ai parlé, à savoir le groupe très éclectique des lobbyistes et des entrepreneurs, et de leur permettre de s'enrichir, cette politique prône le concept de ce qu'on appelle les administrations aéroportuaires auprès desquelles sont représentés non seulement le gouvernement mais aussi la communauté desservie par l'aéroport. Tous les citoyens de la région, et pas uniquement ceux qui vivent autour de l'aéroport, auront l'occasion de participer au processus décisionnel concernant ce dernier.

Cela n'a rien de sorcier. Il s'agit tout simplement de consulter la collectivité. Qu'est–ce qu'il faut faire dans cet aéroport? Voilà ce qu'il faut faire. Qui va payer ces travaux? C'est la collectivité qui va payer, en ayant recours au gros bon sens et aux bonnes vieilles recettes commerciales. C'est une chose à laquelle tient ce gouvernement et que prêche également le parti d'en face.

En outre, je trouve assez étrange que le Parti réformiste, le troisième parti en importance dans cette Chambre, s'oppose à—ou peut–être approuve—une motion dont le but est de garantir que ce groupe éclectique d'entrepreneurs et de lobbyistes puisse avoir la possibilité de dépouiller les contribuables canadiens d'une somme pouvant aller jusqu'à 400 millions de dollars. Et cela de la part du Parti réformiste, parti qui fait campagne en faveur de la réduction des impôts, de la dette et du déficit. Il dit qu'il va appuyer cette motion qui risque de faire en sorte que les entrepreneurs recevront 400 millions de dollars. C'est incroyable.

• (1725)

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir à nouveau au sujet du projet de loi C–22.

Tout d'abord, je voudrais simplement corriger une déclaration que le ministre a faite tout à l'heure à la Chambre, lorsque nous avons entamé ce débat. Sauf erreur, le ministre a dit que les libéraux avaient été élus pour annuler ce projet. Je crois que ce n'est pas tout à fait exact. Je pense qu'ils ont été élus pour l'examiner. C'est ce qu'ils ont dit au cours de la campagne électorale; ils se sont engagés à revoir le projet et non à l'annuler.

Une voix: J'ai effectivement entendu le premier ministre dire qu'ils allaient examiner le projet et agir en conséquence.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Pas l'annuler au mépris des coûts, des retards dans les travaux à l'aéroport Pearson ou des injustices que l'annulation pourrait entraîner. Que ce soit bien clair, ce n'est pas pour faire cela que les libéraux ont été élus.

La décision d'annuler un projet de cette envergure fait suite à une enquête réalisée à toute vitesse, en 30 jours. Il a suffi d'un examen d'une durée de 30 jours, sans la participation des intéressés, pour qu'on décide d'annuler un projet de cette ampleur.

Il est clair que cette réaction machinale, qui tente de montrer que le gouvernement bouge, ne tient pourtant pas compte des contribuables. Parce qu'au bout du compte, ce sont eux qui vont payer la note.

Malheureusement, pour résoudre ce problème, le gouvernement risque de devoir sacrifier des précieux dollars versés par les contribuables et de faire monter le déficit encore plus. Ces dollars d'impôt seront gaspillés puisqu'ils ne feront rien pour améliorer l'aéroport Pearson.

Personnellement, je suis surtout d'avis qu'en nous adressant aux tribunaux et en rendant public tout ce gâchis, nous ferons quelque chose pour rétablir la confiance qui a disparu entre les électeurs et tous les politiciens. Si l'on peut faire quoi que ce soit pour que les électeurs soient moins cyniques à l'endroit des politiciens, faisons–le! Car c'est bien de cela dont il s'agit ici.

Une bonne partie du dilemme devant lequel se trouve ici le gouvernement tient au fait qu'il demande qu'on lui fasse confiance pour prendre des décisions justes et raisonnables à huis clos. Le message que les électeurs nous ont transmis au cours de la campagne électorale, à moi et à beaucoup d'autres députés, j'en suis sûr, c'est qu'on a perdu leur confiance et qu'il faut la regagner. Il faut regagner leur confiance, mais ce n'est certes pas avec ce projet de loi qu'on va y arriver.

À tort ou à raison, je crois que s'il y a ici 205 nouveaux députés, c'est très certainement parce que les électeurs n'étaient pas satisfaits de la politique à l'ancienne et qu'ils voulaient du changement. Et la meilleure façon de réaliser ce changement, c'est sans aucun doute de faire toute la lumière sur cette affaire. Revoyons les faits!

Premièrement, nous avons un marché qui a été négocié à huis clos par le gouvernement conservateur précédent et qui a été conclu, en fait, au cours de la campagne électorale, alors qu'on savait pertinemment qu'il ferait l'objet d'une enquête. Et j'ajouterai que ce marché n'était pas simplement le fait des conservateurs, mais intéressait des partisans des deux partis, libéral et conservateur.

Deuxièmement, après un marché louche, nous avons une enquête louche. Je ne veux pas mettre en doute les capacités de M. Nixon à qui l'on a demandé de mener l'enquête, mais si l'on avait vraiment voulu regagner la confiance des électeurs, on aurait eu recours aux services de quelqu'un d'absolument impartial, de quelqu'un d'absolument étranger à la scène politique. Ce n'est

pas le cas et cette enquête insuffisante n'a pas contribué le moindrement à rétablir la confiance des électeurs.

Troisièmement, l'examen remet en question le processus utilisé, ainsi que la réputation des entreprises et des gens impliqués dans cette affaire. On laisse très clairement supposer que la loi aurait pu être enfreinte.

Malgré ce rapport accablant, le projet de loi n'offre à ceux dont la réputation a été entachée aucune occasion de se défendre. Pourtant, il précise bien que, malgré cette transaction secrète et peut–être illégale, le gouvernement versera des indemnités à certaines personnes. Il va leur verser de l'argent, mais en catimini.

Même si cette transaction est moitié moins mauvaise que ne le laisse entendre le rapport Nixon, pas un sou de l'argent des contribuables ne devrait être versé en guise d'indemnité.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député pourra utiliser ce qui reste des 20 minutes auxquelles il a droit lorsque cet article reviendra à l'ordre du jour des travaux de la Chambre.

Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait déterminer si les niveaux actuels d'immigration sont justifiables en période de chômage élevé et de faible croissance économique ou de récession et, dans la négative, le gouvernement devrait concevoir un moyen rapide d'ajuster les niveaux d'immigration aux conditions économiques.

—Monsieur le Président, puisque vous venez de lire la motion, je ne la relirai pas. Cependant, je tiens beaucoup au texte précis de cette motion. Elle a été rédigée avec beaucoup de soin pour bien dire ce qu'elle doit dire. Je voudrais tenter d'expliquer à la Chambre ce qui est à l'origine de cette motion.

Tous les quatre ou cinq ans, des députés se représentent devant le peuple pour se faire réélire et d'autres personnes essaient de se faire élire. Ce qui est très sain pendant les campagnes électorales c'est que nous pouvons rencontrer les électeurs et les écouter exprimer leurs préoccupations, pas seulement au téléphone ou dans des lettres, mais sur le pas de leur porte. C'est là qu'ils disent le plus clairement à ceux qui veulent se faire réélire ou élire ce qu'ils pensent.

En 1993, j'ai fait campagne dans ma circonscription comme plusieurs autres candidats d'autres partis. À ce moment, nous pensions tous que nous étions au bout de la récession. Du point de vue statistique, je crois qu'il serait juste de dire que nous attendions une reprise économique, du moins dans la circonscription de Scarborough—Rouge River que je représente.

Beaucoup d'électeurs m'ont posé des questions sur les niveaux d'immigration. Ils me disaient: «Puisque le taux de chômage se situe à 11 p. 100, nous sommes étonnés que nous acceptions encore plus d'immigrants cette année que l'année dernière et que les niveaux d'immigration augmentent.»

Je précise que ma circonscription compte 55 p. 100 d'immigrants. Nous sommes une foyer d'accueil pour les immigrants et nous en sommes très fiers. Les immigrants forment une collectivité très saine et très dynamique qui ajoute beaucoup à nos vies. Nous recevons beaucoup de néo–Canadiens.

• (1735)

Une de mes électrices avec qui je discutais m'a dit ceci: «J'ai parrainé ma soeur qui a demandé d'immigrer au Canada l'an dernier. Sa demande a été acceptée récemment et elle viendra, mais je crois qu'elle n'arrive vraiment pas au bon moment parce qu'elle ne trouvera pas d'emploi.»

L'économie va très mal dans la région. Le Grand Toronto a été frappé durement par la récession, et je ne crois pas que nous ayons récupéré les emplois que nous avons perdus il y a quatre ans. Il nous manque entre 100 000 et 200 000 emplois.

Cette dame s'inquiétait de la capacité de sa soeur de trouver du travail à son arrivée au Canada, à Scarborough, et elle me disait que, même si ses soeurs et elle–même bénéficiaient actuellement de notre processus d'immigration, le moment était mal choisi pour accueillir des immigrants.

Ces propos et beaucoup d'autres questions qui m'ont été posées m'ont amené à promettre à mes électeurs de soulever à la Chambre la question des niveaux d'immigration lorsque l'économie est faible. C'est pourquoi j'ai présenté la motion à l'étude. Même si l'économie s'est quelque peu améliorée depuis l'an dernier, la question demeure légitime.

Il s'est quand même passé certains événements importants depuis l'an dernier. Il convient de signaler que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a entrepris un très vaste processus de consultation afin d'établir un plan d'immigration pour le Canada pour les 10 prochaines années et plus. Les Canadiens joueront un rôle actif dans ce vaste processus, qui a déjà été amorcé et qui se poursuit.

De nombreuses questions seront soulevées durant ces consultations, mais je veux seulement en mentionner deux en particulier parce qu'elles sont étroitement liées au sujet que nous débat-

tons aujourd'hui. Voici ce qu'on peut lire à la page 10 du premier document d'étude: «Malgré les inquiétudes croissantes à l'égard du nombre des immigrants entrant au Canada, il y a lieu de croire que ces inquiétudes sont liées tout autant au chômage et aux problèmes économiques qu'elles le sont aux problèmes de diversité.» Cela se trouve dans le document même que le gouvernement a préparé aux fins de la consultation.

On trouve par ailleurs à la page 13 une autre question qui n'est pas sans rapport avec celle dont nous discutons aujourd'hui: «Devrait–on régler l'immigration en fonction des fluctuations de l'économie ou uniquement en fonction des objectifs sociaux à long terme?»

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et ses collaborateurs ont justement posé là le genre de questions qui ont rapport avec la motion dont nous discutons aujourd'hui.

Il faut se rappeler que la motion porte sur les niveaux d'immigration en période de difficultés économiques dans un contexte où le chômage est élevé et où d'autres facteurs entrent en ligne de compte. Il est clair qu'on a posé la question. Et si on l'a posée, on n'y a peut–être pas répondu, mais les Canadiens veulent obtenir une réponse.

Profitons donc du débat pour nous concentrer sur ce problème, à savoir les niveaux d'immigration en période de marasme économique, afin d'apporter, espérons–le, une contribution au vaste processus de consultation en cours.

Quels sont les problèmes connexes? Certains Canadiens se demandent, du moins ceux à qui j'ai parlé à la porte de leur domicile, si nous sommes capables de recevoir autant d'immigrants en période de marasme économique que nous pouvons le faire en période de prospérité. Voyons les chiffres pour les années précédentes: en 1991, nous avons accueilli 206 000 immigrants; en 1992, 220 000; en 1993, 245 000; et d'après le plan pour 1994, nous devrions en recevoir 250 000. Les chiffres ont donc augmenté, et cette hausse s'est produite à peu près en même temps que la récession paralysait la croissance de notre économie.

Celui qui était chômeur à Toronto ou à Scarborough en 1993 pendant la campagne électorale et qui constatait une augmentation de 30 000 ou 40 000 du nombre des immigrants dans le Grand Toronto pouvait avec raison se demander si l'arrivée de tant de gens n'allait pas diminuer ses chances de trouver du travail. C'est une question légitime à laquelle le gouvernement n'a pas encore répondu d'une manière définitive, à mon avis. C'est une question que nous posons aujourd'hui.

• (1740)

Pendant qu'on pose la question, c'est autre chose qui se passe. S'il y avait 30 000 ou 40 000 nouveaux Canadiens dans le Grand Toronto qui se cherchaient du travail, je serais porté à penser que le taux de chômage monterait en flèche. Mais il ne l'a pas fait pendant cette période. Il a certes augmenté pendant la récession, mais il n'a pas explosé.

Il est clair que l'arrivée de nouveaux Canadiens n'est pas en soi une cause directe du chômage. Néanmoins, la question que j'ai déjà soulevée est bien légitime.

La réponse se trouve peut–être dans certaines études économiques. Il existe des études économiques connexes qui montrent que les immigrants peuvent créer autant d'emplois qu'il y a de travailleurs. Ces études laissent donc entendre qu'il se crée un équilibre.

Quand l'immigration augmente, quand des gens viennent au Canada commencer une nouvelle vie, la demande de biens et de services augmente immédiatement. Ils entrent en fait sur le marché qui crée des emplois. Je suppose que c'est une bonne nouvelle.

À la page 62 d'une étude que le Conseil économique du Canada a effectuée en 1991 sur les effets sociaux et économiques de l'immigration, on dit que l'immigration pourrait avoir des incidences sur les revenus et les possibilités d'emploi des résidents déjà sur place, mais que ses répercussions sur le chômage étaient, le Conseil en avait presque la certitude, négligeables, du moins à longue échéance. Même des effets à court terme semblent peu probables, à moins que l'immigration n'augmente très rapidement.

Je voudrais signaler que l'immigration a semblé augmenter assez rapidement en 1991, 1992 et 1993. Quoi qu'il en soit, la question a, à tout le moins, été soulevée.

Il y a une autre affirmation intéressante dans la même étude du Conseil économique du Canada. À titre d'organisme chargé d'exprimer des avis d'ordre économique, le conseil recommande que le niveau d'immigration soit progressivement revu à la hausse, par rapport aux niveaux moyens des 25 dernières années, pour atteindre 1 p. 100 de la population, c'est–à–dire une augmentation brute de 1 p. 100 d'ici l'an 2015. Il conviendrait de revoir ces niveaux tous les cinq ans pour vérifier que l'intégration des immigrants se fait comme il faut.

Certes, une immigration accrue profite économiquement aux Canadiens sur le chapitre du revenu par habitant, mais l'incidence est si modeste que cette considération n'a pas pesé lourd au moment où nous avons formulé notre recommandation. Néanmoins, presque tous les immigrants paient plus que leur part dans les économies d'échelle et contribuent à alléger le fardeau fiscal. Ce sont des avantages pour notre économie.

Nous constatons que cela n'a guère de répercussions sur le taux de chômage. Cependant, dans ma circonscription, les gens ne sont pas rassurés. Leurs craintes ne sont peut–être pas justifiées, mais ils me disent que cette situation les inquiète.

Je tiens à dire que la motion que j'ai présentée est censée porter sur une période de chômage élevé, de croissance économique faible ou nulle, où le niveau d'accueil des immigrants est élevé. Cette motion ne préoccupera guère les personnes qui viennent de collectivités du Canada dans lesquelles on trouve peu d'immigrants. La question ne les intéressera guère. Cependant, voici comment les habitants de ma circonscription m'ont présenté la chose.

Selon deux études effectuées en 1977 et en 1982, il y aurait des coûts discernables rattachés à l'immigration.

• (1745)

Cependant, ces études elles–mêmes remettaient en question la méthodologie et les modèles informatiques qui étaient appelés alors TRACE, CANDIDE et RDX2. Ce sont des modèles économiques vieux de 20 ans qui, si je ne m'abuse, ne sont plus utilisés. Ainsi, les résultats de ces études sont certes sujets à caution.

Nous laissons le soin aux économistes d'évaluer les répercussions économiques. J'ai signalé à la Chambre l'étude de 1991 du Conseil économique du Canada. Il y a eu une autre étude effectuée, il y a un an ou deux, par l'Institut Mackenzie. Je le signale, car cet organisme contribue beaucoup à l'élaboration de la politique publique au Canada. Ses conclusions ne sont pas toujours celles que je tirerais moi–même, mais il joue un rôle important.

À la page 124 de l'étude, on retrouve une citation dont je voudrais faire mention, car elle a été écrite par un député qui siège maintenant dans cette enceinte, notre collègue de Capilano—Howe Sound. Dans ce document, on a déterminé que l'immigration avait tendance à avoir des répercussions économiques positives sur le bien–être des Canadiens. Je voulais simplement préciser le plus clairement possible que, globalement, les répercussions de l'immigration sont très positives pour les Canadiens.

Je voudrais revenir sur l'aspect qui devrait retenir l'attention de la Chambre. Mes électeurs et moi–même voudrions voir le gouvernement déterminer si de forts niveaux d'immigration, lorsque l'économie est faible, ont des répercussions négatives pour les Canadiens, surtout dans les collectivités qui reçoivent beaucoup d'immigrants. Je comprends qu'il va falloir un certain temps avant d'obtenir une réponse précise, mais c'est la question que nous voudrions voir tranchée.

Si le gouvernement constate que les conséquences sont négatives, il devrait alors prendre des mesures pour modifier les niveaux d'immigration afin d'annuler ces répercussions négatives.

Enfin, je sais, je le répète, que la question sera évaluée dans le cadre du processus de consultation en cours. J'espère que cela sera fait par le gouvernement, par les fonctionnaires d'Emploi et Immigration avec l'aide des Canadiens et en consultation avec eux pour tenir compte des craintes qu'ont exprimées mes électeurs et faire en sorte que notre Loi sur l'immigration et notre politique en la matière servent le mieux possible les Canadiens dans les décennies à venir.

[*Français*]

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour parler contre la motion M–157 déposée par le député de Scarborough—Rouge River.

[*Traduction*]

Lorsque j'ai lu la motion pour la première fois aujourd'hui, j'ai cru qu'elle venait d'un député du Parti réformiste. Mais j'avais tort. Elle vient d'un député libéral et j'en suis très étonné.

[*Français*]

Le député pose la question à savoir si les niveaux actuels d'immigration sont justifiables en période de difficultés économiques. L'argument qui sous–tend la motion est que l'immigration nuit à la prospérité économique, ou mine les efforts de reprise économique.

Je constate que les vues de ce député du Parti libéral ne sont pas différentes de la politique d'immigration prônée par le Parti réformiste qui demande depuis longtemps de couper de façon draconienne le nombre d'immigrants accueillis par le Canada. Le taux de chômage n'est pas lié au nombre d'immigrants reçus au Canada. La crise économique et conséquemment le chômage ont des causes beaucoup plus profondes. Je mentionne ici quelques données à cet effet. En 1991, alors que le taux de chômage était de 10,3 p. 100 au Canada, faisant un bond de 2,5 p. 100 par rapport à l'année précédente, le niveau d'immigration subissait une diminution de 7 813 personnes. Par ailleurs, entre 1992 et 1993, alors que le taux de chômage moyen au Canada était sensiblement pareil et fort élevé, on augmentait le niveau d'immigration de 25 023 personnes.

• (1750)

Aujourd'hui, comme le député l'a dit, le taux de chômage est légèrement à la baisse. Alors, la corrélation entre le chômage et les niveaux d'immigration ne semble donc pas avoir eu lieu depuis fort longtemps. D'ailleurs, il faut signaler que c'est la Colombie–Britannique qui enregistre actuellement le taux de croissance économique le plus élevé au Canada et c'est la Colombie–Britannique qui accueille le plus grand nombre d'immigrants au Canada par rapport à sa population.

Monsieur le Président, j'étais en juillet dernier à Vancouver et j'ai pu constater la vitalité, le dynamisme des communautés ethniques, des nouveaux arrivants au sein de l'économie de cette province. Tout particulièrement, j'ai constaté le dynamisme, l'apport et la contribution de la communauté asiatique. Je tiens à rendre hommage à cette communauté très dynamique, très vivante au Canada et particulièrement à Vancouver et en Colombie–Britannique.

Le député cite des chiffres et des études du Conseil économique du Canada qui vont justement à l'encontre de ce qu'il essaie d'établir aujourd'hui en cette Chambre. De nombreux Canadiens s'inquiètent que trop de réfugiés et d'immigrants dépendent de l'aide sociale. Mais la vérité, c'est que selon les statistiques, les immigrants, y compris les réfugiés, ont moins recours à l'aide sociale et à l'assurance–chômage que les Canadiens de naissance.

Jusqu'à maintenant, les immigrants ont apporté plus au Canada qu'ils n'en ont reçu, en créant des emplois, en accroissant la

demande de biens de consommation et de logements et en payant des impôts.

Ces faits viennent d'être confirmés par une étude faite récemment par le Dr Morton Beiser, professeur de l'Université de Toronto. Il a montré que de 1 300 réfugiés d'Asie du sud-est interviewés, seulement 8 p. 100 d'entre eux ne travaillaient pas en 1991, alors que le taux de chômage au Canada atteignait 10,3 p. 100. Un sur cinq d'entre eux avait mis sur pied sa propre affaire. Cette étude a aussi conclu que 4,5 p. 100 des réfugiés recevaient des prestations d'assistance sociale comparé à 7 p. 100 de l'ensemble des Canadiens. Ne l'oubliez pas, mes collègues du Parti réformiste.

Dans tous les cas, le député de Scarborough—Rouge River ne devrait pas trop s'inquiéter, car le Canada n'accueillera pas les 250 000 immigrants prévus pour 1994. En effet, au cours du premier semestre de la présente année, beaucoup moins d'immigrants sont arrivés au pays comparativement à la même période de 1993. Probablement que le chiffre total ne dépassera pas les 200 000 pour 1994. Le programme du Parti libéral prévoit hausser l'immigration de 1 p. 100 par année. Cependant, les 250 000 immigrants que le Canada devrait recevoir en 1994 ne correspondent qu'à 0,86 p. 100 de la population canadienne.

Nous attendons le dépôt par le ministre avant le 1er novembre prochain du document concernant les niveaux d'immigration pour les prochaines années. Il est souhaitable qu'à ce moment-là le ministre nous fournisse toutes les études et les résultats des consultations menées au cours des derniers mois.

À ce moment-là, je pense que le Comité permanent de l'immigration et de la citoyenneté devrait procéder à une étude approfondie dans cette matière.

• (1755)

[*Traduction*]

Dans toute politique d'immigration, il faut d'abord tenir compte des facteurs démographiques. À l'heure actuelle, on tient surtout compte des facteurs économiques. Une des raisons qui justifient l'accroissement des niveaux d'immigration, c'est que beaucoup de Canadiens se préoccupent de plus en plus du déclin de leur population au cours des années à venir.

Selon les prévisions, si le nombre d'immigrants et le taux de natalité n'augmentent pas, le nombre de Canadiens diminuera. Des études indiquent que le taux de natalité dans la plupart des pays industrialisés varie entre 1,4 et 1,7 p. 100. Cependant, il faut un taux de 2,1 p. 100 seulement pour maintenir le nombre d'habitants. Nous devons donc recourir à la politique d'immigration pour combler la différence.

En outre, nous devons tenir compte de l'âge moyen de la population canadienne. Nous avons besoin de jeunes immigrants pour qu'ils travaillent et financent notre régime de sécurité sociale.

Enfin, de plus en plus de pays se trouvent dans des situations de conflit. On compte plus de 100 millions de réfugiés dans le monde. Le Canada a l'obligation morale de faire sa part pour régler ce problème en accueillant des réfugiés.

[*Français*]

La motion du député de Scarborough—Rouge River va carrément à l'encontre des politiques de son propre parti, le Parti libéral du Canada, établies dans le livre rouge que le premier ministre et les députés d'en face nous cite souvent comme la bible. Or, comme je l'ai dit, l'augmentation des niveaux d'immigration est une promesse du livre rouge pour en arriver à 1 p. 100 de la population canadienne.

La motion du député est une critique à peine voilée et déguisée de la politique de son parti. Et il nous a mentionné que dans son comté de Scarborough—Rouge River, il a une population composée à 55 p. 100 d'immigrants. Je pense qu'aujourd'hui, ils ne vont pas être très fiers de leur député, qui se prononce carrément pour réduire l'immigration. En tout cas, moi, en tant que député d'origine ethnique, je ne suis pas fier de sa motion. Pour toutes ces considérations, le Bloc québécois se prononce contre cette motion.

[*Traduction*]

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de traiter de cette motion fort raisonnable. Il est déplorable qu'elle ne vienne pas du gouvernement. Il semble que le gouvernement ait beaucoup à apprendre de ses propres députés d'arrière-ban et surtout de mon collègue, l'auteur de cette motion, du moins en ce qui concerne la politique d'immigration.

Le fait qu'il soit nécessaire de débattre une telle motion et qu'elle ne fasse pas déjà partie de la politique gouvernementale révèle à quel point les groupes d'intérêts spéciaux ont exercé et continuent d'exercer un énorme pouvoir sur la politique gouvernementale.

La politique d'immigration actuelle, décrite dans le livre rouge, est absolument sans fondement. Cette année, le gouvernement accueillera au pays un nombre d'immigrants représentant à peu près 1 p. 100 de la population, soit environ 250 000 personnes. Au même moment, le Canada connaît un taux de chômage qui prive d'emploi 1,5 million de Canadiens.

Le gouvernement ne peut pas justifier un tel niveau d'immigration. Les études économiques ne l'expliquent pas puisque les experts conviennent que l'immigration n'ajoute rien à la richesse du pays. En fait, les prévisions économiques à long terme nous portent à croire que, si elle maintient son rythme actuel, l'immigration fera baisser le revenu moyen des Canadiens. Rien ne prouve que les immigrants créent plus d'emplois qu'ils ne s'en approprient. Au mieux, les retombées sur la création d'emplois et sur la production des richesses sont neutres.

Certaines données étayent toutefois les arguments favorables à la restriction de l'immigration en période de récession. Elles montrent que l'immigration devrait suivre la courbe de l'économie. En outre, il est parfaitement logique de penser que le rôle principal de l'immigration devrait être de suppléer les lacunes de notre main-d'oeuvre, de renforcer notre économie et de contribuer à la croissance économique du Canada. Ce n'est pas le

programme actuel du gouvernement et ce n'est pas le programme de l'industrie de l'immigration.

• (1800)

Il n'y a pas de doute que l'immigration pourrait servir les intérêts de l'économie et les intérêts des Canadiens. La recette du succès est simple. Il suffit de réduire le nombre des immigrants, en particulier en période de crise, comme celle que nous traversons actuellement, et de s'assurer que les immigrants acceptés au Canada sont choisis en fonction de leur aptitude à s'intégrer rapidement à l'économie et, par conséquent, à y contribuer.

Pour cela, la majorité des immigrants devraient être acceptés en vertu du système de points. Actuellement, il n'y a que 15 p. 100 des immigrants qui entrent de cette façon. Les autres entrent au titre de la réunification des familles ou à titre de réfugiés.

Pendant l'été, l'association de l'immigration a procédé à un sondage. Une des questions posées à un échantillon national de 1000 personnes se lisait ainsi: «Seriez–vous pour ou contre une proposition qui limiterait l'entrée au Canada des immigrants susceptibles d'entrer en concurrence avec des chômeurs canadiens pendant les périodes de fort chômage?» La réponse à cette question a été un oui massif. Les Canadiens approuveraient la réduction des niveaux d'immigration si l'on établissait que le marché du travail ne peut pas absorber de nouveaux venus. Soixante–sept pour cent des Canadiens sont de cet avis. En termes politiques c'est une majorité écrasante.

Ce n'est pas le seul sondage qui ait été fait. Plus tôt cette année, le ministère de l'Immigration a demandé à la société EKOS de sonder les Canadiens sur leurs sentiments à l'égard de la politique d'immigration. La majorité des Canadiens interrogés dans le cadre de ce sondage ont carrément dit que le Canada accueille trop d'immigrants. Cette réponse est très révélatrice.

Les Canadiens ont toujours été l'un des peuples les plus accueillants au monde. Nous avons accueilli les nouveaux venus et nous avons toujours cru qu'il y avait de la place au Canada pour ceux qui veulent contribuer, se faire une place et devenir des membres productifs de la société.

La majorité des gens, dont beaucoup sont eux–mêmes des immigrants, affirment maintenant qu'il faut resserrer les contrôles et fermer les portes. Franchement, ce genre de réaction n'est pas étonnant. La direction d'EKOS m'a dit qu'il y avait un lien direct entre l'état de l'économie et la volonté des Canadiens de limiter l'immigration.

Elle a également ajouté que le mécontentement actuel au sujet des niveaux d'immigration était sans précédent. Certains doreurs d'image voient de l'intolérance dans les résultats du sondage EKOS. Il n'en est rien. Il s'agit plutôt d'une réaction normale aux tensions que subit l'économie canadienne. Or, ces tensions qui semblent avoir échappé aux fonctionnaires du ministère de l'Immigration et au ministre lui–même, sont ressenties par les Canadiens qui se disputent les emplois.

Encore une fois, les Canadiens semblent avoir montré qu'ils sont plus sensibles aux conséquences d'une politique que ne le sont ceux qui l'ont élaborée. Les Canadiens ne sont pas intolérants; ils veulent une politique d'immigration conforme à leurs intérêts.

Les membres du gouvernement et l'industrie de l'immigration devraient se rappeler que lorsqu'ils accusent d'intolérance ceux qui s'opposent aux niveaux actuels d'immigration, ils s'en prennent à une majorité importante de la population. Faut–il croire que la plupart des Canadiens sont intolérants? Certainement pas. Les Canadiens veulent simplement du changement; ils veulent une politique d'immigration sensée. Ils veulent une politique d'immigration qui, d'abord et avant tout, fixe des niveaux d'immigration acceptables en fonction de l'état de l'économie, de façon concrète et pratique. De cette façon, l'immigration peut jouer dans l'intérêt de l'économie.

Ce serait bien simple de lier l'immigration à l'état de l'économie, et on en tirerait des avantages immédiats et substantiels.

Le ministre et son gouvernement refusent d'envisager une telle politique. Ils sont à l'écoute d'un petit groupe composé d'avocats spécialisés dans les questions de droit des immigrants et des réfugiés et de dirigeants de groupes ethniques subventionnés par le gouvernement, qui ont financièrement intérêt à préserver tels quels les niveaux actuels d'immigration, ou même à les faire monter. S'il en reste qui ne croient pas que le ministre de l'Immigration est au service de ceux qui ont des intérêts personnels dans ce domaine, ils n'ont qu'à regarder la nomination qu'il a faite à la Commission d'immigration et du statut de réfugié. On voit très bien qui tire les ficelles.

• (1805)

Le temps où l'immigration devait servir des intérêts particuliers est révolu. Il est temps de confier la politique de l'immigration aux Canadiens. Il faudrait les consulter. Il est temps de faire exactement ce que réclame cette motion. Malheureusement, cette motion ne peut faire l'objet d'un vote. Pourtant, elle est pleine de bon sens. J'espère grandement que le ministre est sensible aux demandes que le Parti réformiste formule depuis un bon bout de temps, de concert avec la majorité des Canadiens.

J'espère que le ministre considérera l'objet de la motion et qu'il se rendra compte qu'elle reflète bien la politique du Parti réformiste, ainsi que les voeux de la majorité des Canadiens. J'espère qu'il fera ce qu'il faut faire et qu'il réduira les niveaux d'immigration jusqu'à ce que le Canada ait réussi à surmonter la présente récession. Je ne puis qu'espérer que le ministre fera ce qui est bon pour le Canada. J'ai bien peur que ce ne soit pas ce qu'il a fait jusqu'à maintenant.

Je félicite mon collègue pour le bon sens dont il a fait preuve, et pour avoir eu le courage de déposer une motion qui va à l'encontre des politiques que son propre parti présente généralement.

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui me donne l'occasion de dresser à l'intention du député une liste partielle des nombreuses initiatives auxquelles participe ce gouverne-

ment pour accueillir les nouveaux venus et les aider à s'établir au Canada et à y devenir rapidement des citoyens productifs, au lieu d'être un fardeau pour notre économie.

Je tiens à souligner tout particulièrement l'importance de nos programmes d'établissement qui aident les immigrants à s'intégrer rapidement dans la société canadienne.

Les gens qui arrivent ici pour s'y établir ne sont pas livrés à eux–mêmes. On ne les laisse pas se débrouiller tout seuls dans un pays qui leur est étranger. Jadis, les immigrants n'avaient pas grand recours, mais aujourd'hui nous avons compris que si on les aidait dès le début, ils devenaient vite indépendants.

[*Français*]

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration s'implique dans une série de projets conjoints avec des agences non gouvernementales, les centres de services sociaux et d'autres paliers de gouvernement. En particulier, nous sommes impliqués dans des coopératives par le biais de notre programme d'établissement et d'adaptation des immigrants et notre programme de cours de langues pour les immigrants au Canada.

Par exemple, en 1992, le gouvernement fédéral a contribué à un total de 277 000 $ pour des initiatives favorisant l'établissement des immigrants et on sait que c'est de l'argent bien dépensé.

[*Traduction*]

Le service d'accueil oriente les nouveaux arrivants vers les autres programmes mis en place pour faciliter leur intégration et leur établissement. En faisant la promotion des nombreux services d'établissement offerts par les différents paliers de gouvernement et par les organismes communautaires, nous mettons les nouveaux arrivants au courant des programmes auxquels ils peuvent avoir recours pour les aider à s'intégrer à la société canadienne.

Selon nos rapports, cela apaise les craintes que suscitent chez de nombreux nouveaux arrivants les problèmes qu'ils devront surmonter avant d'être véritablement établis chez nous.

[*Français*]

Ces programmes ne sont pas superflus, ils sont un investissement primordial pour les nouveaux arrivants au Canada, mais on les considère plus comme de simples projets. Il s'agit de moyens de s'associer avec des personnes démontrant un grand engagement dans l'intégration des immigrants à notre société.

Je répète que ces projets sont un investissement crucial pour les nouveaux arrivants au Canada. En travaillant de concert avec les organisations populaires à travers le pays, nous réussissons à obtenir la pleine participation de tous les immigrants à tous les aspects de la vie canadienne.

Ce travail est essentiel pour l'assistance aux personnes qui sont parfois dans un état très vulnérable. C'est de l'argent bien dépensé, parce que c'est un moyen concret de soutenir des personnes et de les aider à devenir indépendantes. Nous avons connu un grand succès avec ces programmes au Québec, dont je suis très au courant, et partout au Canada. La plupart des réfugiés qui ont participé à nos programmes d'établissement ont réussi à s'intégrer de façon remarquable dans leur nouvelle communauté partout au Québec et au Canada.

[*Traduction*]

Ce sont justement les programmes qui nous aident à bâtir une société multiculturelle.

La motion dont nous sommes saisis laisse entendre que les immigrants ont de la difficulté à s'adapter au Canada et représentent donc un poids pour notre société. Je ne suis pas de cet avis. Je crois que nos programmes d'aide à l'établissement sont efficaces. Ils facilitent l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants dans un pays complexe et dynamique. Ce faisant, ils nous aident à bâtir et à préserver une société où il fait bon vivre et qui, comme les Nations Unies nous l'ont même dit à deux reprises, fait l'envie partout dans le monde.

Tout au long de notre histoire, l'immigration et la construction de notre pays sont allées de pair. L'immigration a contribué à définir notre vision d'une société tolérante, compatissante et généreuse. Notre politique d'immigration tient compte de cette vision. L'adoption de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui ternirait notre succès en ce qui concerne les immigrants et les réfugiés.

Le Canada est aussi un leader respecté dans le monde parce qu'il offre une nouvelle vie à des réfugiés. En fait, les organismes internationaux classent le programme canadien sur le statut des réfugiés parmi les plus généreux au monde et, pour ce qui est du nombre de réfugiés accueillis par rapport au nombre d'habitants, le Canada est au tout premier rang.

La population de Saint–Denis se compose de réfugiés et d'immigrants qui, pour la plupart, travaillent dur et contribuent à la vie sociale, économique et culturelle de ma circonscription et de tout le pays. Il a été beaucoup question d'études à la Chambre. L'une d'elles, qui a été menée par le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec, dont j'ai l'honneur d'être la vice–présidente, a montré que les réfugiés ou les immigrants trouvent pour la plupart un emploi, parfois deux, très rapidement, soit en une vingtaine de semaines. Ils travaillent et contribuent à l'amélioration de notre société et de notre économie.

Ils ne volent pas nos emplois, comme on dit, mais ils en créent. En fait, ils emploient des gens. Comme l'a dit le député de Scarborough—Rouge River, l'immigration donne d'excellents résultats, et il a cité des études à l'appui de cela.

Nous en avons des exemples ici même. Nous pouvons citer des enfants d'immigrants qui ont contribué à la vie sociale, économique, culturelle et même politique du Canada. Je voudrais que le député et la Chambre ne l'oublient pas.

M. Morrison: Monsieur le Président, la première partie du discours de la députée de Saint–Denis m'a frappé.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Aucune période de questions ou d'observations n'est prévue pendant l'étude des initiatives parlementaires. Si je ne me trompe, les députés doivent occuper leur siège s'ils veulent prendre la parole.

Comme aucun autre député ne veut intervenir dans ce débat et que la motion ne fait pas l'objet d'un vote, la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée et,

conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Kilger); Est-ce d'accord pour que je suspende la séance jusqu'à 18 h 30 ou jusqu'à ce que les députés qui doivent participer au débat d'ajournement se présentent?

Des voix; D'accord.

La séance est suspendue à 18 h 13.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 h 27.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, le 16 juin, je posais une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à l'effet que les agents d'immigration exigeaient, de la part des réfugiés reconnus par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, un passeport de leur pays. Si les réfugiés ne pouvaient pas le produire, on demandait à ces personnes de s'adresser à leur consulat ou ambassade pour en obtenir un afin d'étudier leur demande de résidence permanente. Cette pratique varie selon le bureau d'immigration, les règles sont appliquées de façon entièrement arbitraire.

Cette exigence peut mettre en péril la sécurité de ces réfugiés ainsi que celle de leur famille demeurée au pays. Il est très difficile parfois, sinon impossible, pour un réfugié de se procurer les documents exigés. J'espère que j'aurai aujourd'hui une réponse complète et adéquate à cet égard.

Je profite de cette occasion pour dénoncer la mise sur place du centre de traitement des demandes à Végréville en Alberta qui s'est avéré un échec total. La décision du gouvernement conservateur, ratifiée par le gouvernement libéral, de centraliser le traitement des demandes loin des clients et des immigrants était, et est, irrationnelle. Le centre a mal commencé et immédiatement a été débordé par l'arrivée massive des trousses de demandes à traiter. Les retards sont considérables. Les clients ne peuvent obtenir de renseignements à propos de leur dossier lorsqu'ils appellent les télécentres créés à cet effet. Depuis le mois de mai, le centre de Végréville est carrément hors contrôle. Les dossiers accumulés et les retards générés par le manque de personnel assigné au traitement des dossiers sont injustifiés.

J'ai appris que l'on retournera dans les centres locaux des milliers de dossiers que l'on ne réussit pas à traiter à Végréville. On retourne donc ces dossiers dans les mêmes centres où on a coupé du personnel, car on avait évalué qu'il serait plus efficace de tout centraliser à Végréville. Ce sont donc maintenant les centres locaux qui ne suffiront plus à la demande. Je m'élève contre la réduction injustifiée de personnel au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

À ce sujet, je ne peux passer sous silence la situation intolérable que doivent vivre des milliers de personnes dans la région de Montréal qui tentent d'entrer en communication avec leur service d'immigration en composant le 496–1010. Ce numéro est le seul qui existe pour répondre à toutes questions concernant l'immigration, et il est constamment occupé. Dans le seul mois de juillet, il y a eu 126 000 appels au 496–1010. Il y avait sur place exactement six préposés pour répondre au téléphone. Officiellement, il devrait y en avoir 15, mais dans les faits, il n'y a jamais plus de neuf préposés. Le service à la population est honteusement insuffisant.

Je tiens aussi à dénoncer une autre situation qui démontre bien que le ministre a perdu le contrôle des centres d'immigration. Pendant la première semaine de septembre, il y avait une liste d'attente à Montréal de plus 2 000 noms, des personnes qui attendaient de recevoir des trousses par la poste.

J'espère que le ministre prendra des mesures concrètes rapides afin d'améliorer cette situation terrible.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines); Monsieur le Président, pour pouvoir devenir des résidents permanents du Canada, les réfugiés doivent être en mesure d'établir leur identité. Cela est nécessaire pour protéger le Canada des personnes qui ont commis des actes criminels ou qui ont violé les droits de la personne dans leur pays d'origine et qui ne devraient pas obtenir le statut de résident permanent ni la citoyenneté canadienne.

Il est également nécessaire d'établir l'identité des réfugiés pour clarifier les liens de parenté. On demande donc aux réfugiés de produire un passeport, même s'il est périmé, un document de voyage valide ou une autre pièce d'identité acceptable.

Les réfugiés qui ne veulent pas ou ne peuvent pas faire une demande de passeport depuis leur pays peuvent donc obtenir le statut de résident permanent en présentant un document de voyage autre qu'un passeport ou une pièce d'identité.

Dans certains cas, lorsqu'aucun de ces documents n'est fourni, on peut accorder le statut de résident permanent pour des raisons humanitaires s'il est peu probable que la personne pose un problème sur le plan de la criminalité ou de la sécurité.

Toutefois, on fait toujours notre possible, au moyen de groupes communautaires ou de groupes de soutien, pour aider la personne qui demande le statut de résident permanent à produire une preuve d'identité acceptable.

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, le 25 mai, je posais une question dans cette Chambre qui se lisait à peu près comme suit: Je faisais état d'un avertissement qui avait été servi au ministre dans un document de stratégie de communication qui avait fui—il y a eu depuis d'autres fuites—, document qui disait: «La population voit dans les réductions des prestations d'assurance–chômage une preuve que le gouvernement veut lutter contre le déficit aux dépens des pauvres.»

Ma question était: «Le ministre peut–il nous dire, dans ces circonstances, si son retard à déposer son plan d'action ne s'explique pas justement par une division à l'intérieur du Cabinet sur ces enjeux fondamentaux?» C'était le 25 mai. Et cette question est encore appropriée parce que, depuis le 25 mai, nous avons appris que le plan d'action du ministre, ce après quoi un projet de loi sera fait et qu'une action interviendra, ce plan d'action a été reporté au printemps et peut–être à l'automne. Ce sur quoi nous allons consulter les Canadiens et les Québécois, ce sera un document de travail.

La question que je posais alors qui était de souligner qu'il y avait certainement division à l'intérieur du Cabinet pour justifier le report du plan d'action, cette question est encore pertinente, je dirais même plus pertinente. Il ne faut pas oublier que la seule chose que le gouvernement a faite pour aider les personnes qui ont des besoins, depuis les élections, c'est de couper l'accessibilité et les prestations à l'assurance–chômage sauf pour une petite portion dont le ministre aujourd'hui nous a rappelé qu'elles avaient produit des effets positifs.

● (1835)

Mais pour quelque mille personnes, peut–être, qui vont passer à 60 p. 100 des prestations d'assurance–chômage, toutes les autres sont passées à 55 p. 100. Mais il y a surtout toutes celles qui ne sont plus admissibles à l'assurance–chômage, il y a toutes celles dont la durée des prestations sera plus courte et il y a donc toutes ces familles ou toutes ces personnes avec des enfants qui vont se retrouver sur l'aide sociale, avec des conditions de pauvreté accrues pour les enfants.

Ce matin, on lisait dans les journaux qu'au Canada, il y a un enfant sur cinq qui est pauvre et que la situation s'était accrue de façon dramatique depuis 1989.

Or, je le répète avec force et je ne cesserai pas de le répéter, la seule chose que le gouvernement a faite—ha! des propos généreux, sympathiques, de la compassion, le gouvernement en déborde, ça lui sort par les oreilles—mais la seule chose qu'il a vraiment faite, c'est d'empirer la situation pour les familles et les gens dans le besoin, d'une façon générale.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention de la députée, et je puis lui assurer que les dépenses que nous ferons pour faire participer les Canadiens aux consultations seront des dépenses nécessaires pour les amener à participer à un dialogue que le gouvernement estime important.

Le projet d'examen de la politique de sécurité sociale suscite beaucoup d'appui d'un bout à l'autre du pays. Les gens comprennent que même si les programmes actuels nous ont bien servis dans le passé et nous ont donné la sécurité dont nous avions besoin, ils ne sont plus valables pour la réalité contemporaine.

Nous allons nous servir de cet examen pour faire participer les Canadiens. Cela ne se fera pas uniquement ici au Parlement, mais à l'occasion d'assemblées locales partout au Canada. Cela se fera par le truchement du comité parlementaire permanent. Ce sera un type de consultation comme le Canada n'en a pas encore vraiment connu.

Cet examen des programmes sociaux s'impose. Les Canadiens ont besoin de changement. Nous devons donner aux jeunes les outils dont ils ont besoin pour vivre dans une société qui doit affronter une concurrence internationale féroce. Nous devons rajuster nos programmes pour nous adapter à la nouvelle configuration de notre économie, au changement dans nos familles, dans nos revenus. Tous ces changements nous obligent à faire une réflexion sérieuse.

C'est pour cette raison que le gouvernement a eu le courage d'entamer le dialogue avec les Canadiens, et nous sommes persuadés que, tout comme la députée, ils participeront de façon efficace pour apporter des changements constructifs dans la vie de notre société.

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, suite à la publication du rapport d'un conseil consultatif du ministère de la Défense sur les femmes dans l'armée, les journaux rapportaient que le ministère avait adopté des mesures concrètes pour mener la lutte au harcèlement sexuel. Le 30 mai dernier, j'intervenais en cette Chambre pour demander au ministre en titre en quoi consistait ces mesures et si on avait procédé à une évaluation du nouveau processus de plainte.

Je n'ai reçu du ministre aucune réponse claire et substantielle, en dépit d'une promesse à cet effet. Le harcèlement est un problème qui affecte les femmes partout dans les milieux de travail, et particulièrement chez les employeurs, où on retrouve un faible pourcentage de femmes. Nul ne niera que le ministère de la Défense constitue encore une telle catégorie d'employeur.

Toutes les études ont démontré que les effets du harcèlement sexuel sont nombreux et variés. Ils peuvent emprunter la forme d'un malaise physique (maux de tête, fatigue), de problèmes personnels et familiaux ou de problèmes directement reliés à l'emploi (évaluation injuste, mauvaises références et à l'extrême, la démission ou le congédiement). Madame Linda Geller–Schwarz, qui a compilé des textes sur le harcèlement sexuel en milieu de travail pour le compte du Bureau de la main–d'oeuvre féminine, Développement des ressources humaines Canada, écrivait:

> Le harcèlement sexuel n'a rien d'une plaisanterie. Il bouleverse la vie de la victime, met en péril son gagne–pain, nuit à la carrière du harceleur et corrompt l'atmosphère du travail.

Bref, en milieu de travail, le prix à payer aux plans émotif et financier est souvent énorme pour tous.

● (1840)

Je reconnais que le ministre de la Défense a l'intention d'agir et je l'en félicite. J'aimerais cependant qu'il indique à cette Chambre comment il entend procéder pour éliminer, au sein de son organisme, ce fléau social qu'est le harcèlement sexuel en milieu de travail. Je lui demande également si les principales victimes, ses employées féminines, ont été ou seront appelées à participer au processus d'évaluation des mesures entreprises pour solutionner un problème qui les touche directement.

[*Traduction*]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée de m'avoir donné l'occasion de parler de cette question importante et de répondre de nouveau à sa question.

Le 20 juin, j'ai déposé à la Chambre, au nom du ministre de la Défense nationale, une série de documents décrivant les mesures prises par le ministère de la Défense nationale pour traiter de la question du harcèlement dans les Forces canadiennes.

Des modifications ont été apportées pour garantir que l'engagement du MDN d'éliminer le harcèlement se reflétera dans nos programmes et nos orientations. Cette politique prévoit notamment des modifications mineures aux ordres administratifs des Forces canadiennes, modifications qui ajoutent la notion de tolérance zéro.

La politique du gouvernement a pour objectif d'éliminer et de prévenir le harcèlement. Tous les membres des Forces canadiennes ont le droit de travailler dans un milieu où il n'y a aucun harcèlement et d'être certains que, lorsqu'ils présentent une plainte de harcèlement, elle sera traitée rapidement, de façon impartiale, avec toute la délicatesse voulue et qu'ils ne feront pas l'objet de représailles, chose très importante à ajouter.

Notre objectif est de prévenir et d'éliminer le harcèlement en milieu de travail et nous entendons y parvenir en appliquant cette politique, ainsi qu'en sensibilisant les membres des Forces canadiennes au harcèlement et en les informant de la politique et des procédures en vigueur.

Plus précisément, la nouvelle politique prévoit de nouvelles procédures pour présenter les plaintes, nommer les conseillers pour les questions de harcèlement, créer un bureau de coordination des cas de harcèlement au ministère de la Défense nationale, établir un système de contrôle pour suivre les cas de harcèlement et mettre en oeuvre un programme complet de sensibilisation et de formation.

Ce programme est obligatoire pour tous les membres des Forces canadiennes au niveau des unités et des bases. La nouvelle politique est en cours d'impression et sera publiée dans les mois à venir.

Une fois de plus, je remercie la députée de me donner l'occasion de souligner que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes demeurent bien décidés à appliquer une politique de tolérance zéro dans le domaine du harcèlement.

HAÏTI

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je suis ici aujourd'hui simplement parce que j'ai l'impression que beaucoup de Canadiens se posent la même question et exigent une réponse, pas une réponse que nous pourrons trouver dans les mois à venir, mais dont nous avons besoin tout de suite, car les décisions sont prises tout de suite.

Il est tout simplement faux de penser que le Canada possède la capacité ou les ressources voulues pour servir de centre d'appel en cas d'urgence pour le reste du monde.

Le ministre conviendra sûrement qu'il y a un grand nombre de points chauds dans le monde, qui risquent d'exploser ce soir, demain, la semaine prochaine ou le mois prochain. Nous devons donc établir certains critères que nous devrons respecter lorsque nous prendrons des décisions dans le domaine des affaires étrangères, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix.

Nous devons examiner, entre autres, les conséquences économiques et les motifs d'ordre humanitaire. Il existe d'excellentes raisons, mais elles seraient tout aussi valables pour chacun des autres pays. Nous devons donc établir des critères. Nous devons examiner les parentés géographiques. Les gens les plus rapprochés devraient être les plus aptes à aider.

L'OEA aurait certainement dû se mêler davantage de la situation en Haïti. Les états africains auraient dû intervenir de façon plus dynamique au Rwanda. Nous devons tenir compte des répercussions sur la stabilité internationale et de l'influence des médias. Devrions–nous nous laisser guider par CNN et Newsworld? Ces questions doivent être posées.

La population canadienne veut savoir combien coûteront ces opérations. Combien devrons–nous prévoir au budget pour faire face à toutes ces urgences? Je répète que ce sont là des critères à établir.

Nous devons tenir compte de nos ressources et nous demander quels sont nos engagements. En examinant la situation militaire, on constate que les généraux sont nombreux, mais que les troupes se font rares. Nous exigeons tant des hommes et des femmes de nos forces armées et ils ont déjà donné le maximum.

On entend dire que le matériel ne convient pas. Nous recevons des lettres de parents ayant perdu un être cher qui pensaient que les moyens dont nous disposions étaient inadéquats.

Il nous faut donc nous interroger sur les ressources. Quelle sera leur ampleur? Il nous faut un plan. On ne saurait s'en remettre aux politiciens qui disent: «On va les envoyer et nous vous dirons après–coup ce que nous espérons pouvoir accomplir.» Nous devons savoir, nous devons poser des questions. Si l'on envoie mon fils ou ma fille, je veux savoir pourquoi. Que vont–ils faire là–bas et dans quelle mesure cela servira–t–il l'intérêt du Canada? Nous devons aussi nous informer de la durée de la mission.

Le renseignement le plus précis que j'aie obtenu au sujet de la durée de notre séjour en Haïti vient de la bouche du surintendant principal de la GRC qui a dit, hier, à l'émission «Canada AM» que nous resterions là de sept à 10 ans pour former les services de police.

Il nous faut connaître les critères, les coûts, les ressources affectées, le plan et la durée de notre engagement là–bas.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, en réponse à la question et à l'intervention du député, je voudrais citer certains propos tenus par le surintendant principal, Neil Pouliot, dans la première entrevue qu'il a accordée, en sa qualité de commissaire de la police civile des Nations Unies en Haïti.

Le commissaire Pouliot a clairement déclaré que l'engagement du Canada en Haïti durerait environ 18 mois, soit jusqu'à l'entrée en fonction du prochain président de Haïti, qui est prévue pour février 1996.

Il a également déclaré, et c'est sur cela que s'est basé le député pour prendre la parole et poser une question à la Chambre aujourd'hui, que, à son avis, il pourrait s'écouler de huit à 10 ans avant que la réforme des services de police en Haïti soit complètement terminée. Ce commentaire, qu'il a fait en tant que commissaire des Nations Unies, se rapportait à la nécessité de modifier complètement les attitudes et au temps dont avaient besoin les 5 000 membres des futurs corps policiers pour s'adapter aux concepts régissant les forces policières modernes.

Il n'a sûrement pas voulu laisser entendre que le Canada s'était engagé à demeurer en Haïti pendant tout ce temps–là. Nous n'en avons aucunement l'intention. Le Canada s'est engagé à aider Haïti à réformer ses forces policières grâce à sa participation à la mission des Nations Unies dans ce pays. À cette fin, nous avons sollicité les services de 100 bénévoles que nous enverrons en Haïti au cours des semaines et des mois à venir, lorsque le Conseil de sécurité aura cautionné la mission des Nations Unies en Haïti.

On estime le coût de cette participation à 12,8 millions de dollars pour les 18 mois. C'est ce que voulait savoir le député. L'ACDI défraiera ces coûts.

Les agents de la GRC auront pour tâche de surveiller les nouveaux policiers haïtiens, de les accompagner dans leurs rondes quotidiennes et de leur donner une formation pratique. La GRC n'assumera pas de fonctions officielles. Elle est là–bas pour former la police, pas pour prendre sa place.

Nous ne savons pas encore combien de temps cela va demander ou, après un certain de temps, si l'effectif complet des 100 agents de la GRC va être nécessaire. Une fois le programme de formation officiellement en route, il est fort possible qu'il ne faille pas autant d'agents.

Je remercie le député d'avoir soulevé cette question. Il a fait d'excellentes interventions devant le Comité permanent des affaires étrangères et devant le comité mixte chargé d'examiner notre politique étrangère. Je sais qu'il attache beaucoup d'intérêt et d'importance à cette question.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 48.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 29 septembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Madame la Présidente, je suis heureux ce matin de faire rapport à la Chambre des travaux de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a eu lieu au Caire, plus tôt ce mois-ci, et où j'ai eu le privilège de diriger la délégation canadienne.

À titre de chef de la délégation, je tiens d'abord à transmettre les remerciements sincères du gouvernement canadien aux négociateurs très compétents qui, au nom du Canada, ont dirigé les travaux menant au plan d'action. Ce groupe de fonctionnaires dévoués a servi notre pays avec distinction.

Je mentionne également le travail des nombreux fonctionnaires qui ont consacré leurs journées complètes aux discussions. Nous oublions souvent que ces gens travaillent pendant plusieurs jours avant une conférence et parfois à la conférence même, alors que ce sont les chefs d'État ou les chefs de délégation qui sont mis en valeur ou qui reçoivent le crédit, en cas de succès, ou le blâme lorsque les choses ne se déroulent pas comme prévu. Il est important qu'ils sachent que tous, nous apprécions les services qu'ils ont rendus à la population en notre nom.

Je tiens ensuite à souligner que le Canada n'a pas seulement joué un rôle utile auprès des nombreux pays réunis au Caire, mais il a aussi été un excellent facilitateur. Le Canada a établi des ponts entre différents pays qui défendaient des opinions divergentes et qui, bien sûr, avaient de sérieuses réticences concernant certains aspects de la première version du plan d'action.

• (1005)

Le Canada n'a cherché ni à se faire remarquer ni à occuper la scène chaque jour, mais il a beaucoup travaillé en coulisses pour tenter d'établir des rapports et maintenir ouvertes des voies de communication tout en respectant les opinions de chacun, que ce soit sur le plan politique, culturel ou religieux. En ce qui concerne le Saint-Siège, parmi les pays occidentaux, c'est le Canada qui pouvait communiquer le plus ouvertement avec le Saint-Siège comme avec d'autres pays. Ce genre d'internationalisme est d'ailleurs à l'origine d'une réputation dont le Canada est très fier.

En tant que participant, j'ai trouvé très enrichissant de constater le degré de consensus obtenu sur des questions délicates et controversées qui sont au coeur même de la condition humaine.

[*Français*]

La conférence a réuni plus de 180 délégations des réunions les plus lointaines représentant divers systèmes politiques, cultures et religions. Elles ont convenu d'un vaste plan d'action.

[*Traduction*]

Il s'agit d'un véritable programme international qui devrait favoriser les progrès tant du point de vue démographique que du point de vue du développement. Ce plan intègre les solutions axées sur la démographie et le développement qui ont été mises de l'avant dans le passé. Dans les années 70, à Bucarest, on misait sur le développement. On voyait là la solution miracle aux problèmes des populations et des nations consommatrices. Pourtant, cela n'a pas marché.

Dans les années 80, on préconisait des interventions axées sur la démographie. Des chiffres tout à fait arbitraires étaient lancés et probablement imposés aux peuples et aux nations du globe. Cela non plus n'a pas fonctionné.

Dans les années 90, au Caire, la convergence s'est faite entre la planification familiale et le développement, à la fois pour le bien de l'individu et celui de la nation. Je crois que c'est en agissant sur les deux fronts à la fois que nous pourrons régler beaucoup des problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale.

Au Caire, on a aussi reconnu le rôle déterminant des femmes dans l'atteinte des objectifs sociaux et économiques. Dans notre discours officiel, nous avons repris les paroles du mahatma Gandhi qui a dit un jour: «Lorsque vous éduquez un homme, vous éduquez un individu; lorsque vous éduquez une femme, vous éduquez toute une communauté, toute une famille.» Je crois qu'il y a beaucoup de vrai dans ces paroles. Certaines personnes s'inquiètent lorsque nous parlons de donner du pouvoir aux femmes.

Donner du pouvoir aux femmes veut aussi dire donner du pouvoir à la famille. Dans bien des familles, la femme est le pivot central, l'ancre qui empêche les dérives. Donc, si nous élargissons le rôle de la femme, ses possibilités et ses droits, nous renforçons toute la famille dont elle est bien souvent responsable.

Les gouvernements se sont entendus pour ne pas se contenter de discours, mais pour agir, pour prendre des mesures susceptibles de réduire le taux de mortalité des mères et des enfants, pour donner aux filles le même accès à l'éducation qu'aux garçons, pour apporter plus d'attention aux besoins des adolescents en hygiène de la reproduction et pour améliorer l'accès aux services de santé de base.

Au moment de prendre des engagements, les citoyens de la planète sont parvenus à un degré de consensus encore jamais atteint lors de précédentes conférences sur la population. Je sais qu'avant l'ouverture de la conférence du Caire, plusieurs éléments de l'ébauche de plan d'action ont suscité une grande controverse. Les médias ont mis l'accent sur ces éléments, mais nous oublions que dans un monde aussi complexe que le nôtre, ce document recueillait un appui de 90 p. 100 avant même le début de la conférence.

Pourquoi l'appui de 90 p. 100 des partis serait–il mauvais? Si j'avais obtenu des notes de 90 p. 100 au collège ou à l'université, je serais devenu un spécialiste de l'aérospatiale. Si l'un des partis avait gagné 90 p. 100 de l'appui populaire lors des dernières élections fédérales, il ferait figure de champion.

• (1010)

Comment se fait–il que l'on considère comme quelque chose de négatif ou même comme un échec le fait que les représentants d'un monde aussi hétérogène s'entendent sur 90 p. 100 d'un document? C'est peut–être parce qu'il reste 10 verges à franchir et que ce sont les plus difficiles.

Il y avait dans le plan d'action plus d'éléments qui unissaient ce monde qu'il y en avait qui le divisaient. Un des résultats les plus remarquables de la conférence, c'est que les délégués ont adopté une nouvelle manière d'envisager les problèmes démographiques. Au lieu de se préoccuper uniquement des objectifs démographiques—rien que les chiffres—ils ont sensiblement élargi leur champ de vision. Ils reconnaissent que le développement social et économique est essentiel pour établir un équilibre entre le nombre des habitants de la planète et leurs besoins fondamentaux, qu'il s'agisse de la nourriture, du logement ou des autres nécessités de la vie.

Ce fut une véritable rencontre du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest, des riches et des pauvres. Personne ne dictait quoi que ce soit à personne. Cette époque est clairement révolue. Il s'agissait vraiment de parvenir à un consensus plutôt que de persuader par la force des arguments ou des conséquences.

J'ai également trouvé encourageant de voir que le problème de l'immigration internationale a été abordé d'une façon vraiment globale et équilibrée pour la première fois dans un rassemblement de ce genre. Les gouvernements ont reconnu non seulement les aspects négatifs du fait qu'une masse de gens, dont le nombre atteindrait environ 150 millions, se trouve en mouvement, mais aussi les avantages de l'immigration. Nous avons également été en mesure de faire ressortir l'un de ces aspects positifs.

Malgré les difficultés et les défis auxquels nous faisons encore face, nous étions également disposés à admettre que l'immigration avait contribué à bâtir un pays appelé Canada. C'est une chose dont les représentants internationaux—tant les ONG que les gouvernements—n'avaient pas suffisamment entendu parler, car on se contente souvent de parler des problèmes plutôt que des avantages également.

Les délégués ont également insisté sur le besoin de coopération internationale accrue pour faire face aux défis auxquels les tendances actuelles de l'immigration nous confrontent tous. Nous avons parlé de prévention, de protection et enfin d'intégration de ces immigrants.

[*Français*]

Le plan d'action du Caire sur l'immigration internationale est le premier du genre à recevoir l'approbation d'un aussi grand nombre de nations.

[*Traduction*]

Ce plan servira maintenant de tremplin pour accomplir d'autres progrès au niveau politique international et au niveau des activités de tous les jours. La conférence du Caire a donné au Canada un outil approprié et pratique pour faire avancer son programme en matière d'immigration internationale.

Il nous faut davantage d'ententes bilatérales, nous avons davantage besoin d'un programme établi entre les différents pays pour régler d'une façon compétente ce problème de déplacement d'êtres humains. Un pays ne peut pas y réussir tout seul. On ne devrait pas s'attendre à ce que le Canada y arrive tout seul. Aucun pays n'a la solution à ce genre de dilemme.

Si nous adoptons des programmes, si plus de pays entrouvrent leurs portes, cela rendra la vie non seulement plus facile et plus supportable pour les gens en quête d'un pays d'accueil, cela rendra également la vie plus facile et plus supportable pour les pays qui ont fait leur part.

Personne n'est responsable de tout le problème. Chacun d'entre nous en est responsable en partie. Une tâche intimidante attendait les membres de la communauté mondiale qui se sont réunis au Caire. Beaucoup prédisaient que la conférence allait sombrer dans la discorde et la confusion. Nous leur avons donné tort en démontrant qu'il existait un consensus dans la communauté mondiale et une détermination non seulement à nous attaquer réellement aux problèmes mondiaux, mais à le faire ensemble.

Le dernier message que le Canada a adressé vers la fin de la conférence, c'est que même si l'accord nous donne un programme d'action et un consensus, il ne sera bon que dans la mesure où on l'appliquera. Voilà encore une attitude vraiment canadienne: nous ne nous contentons pas de nous réjouir de l'accord, nous sommes prêts à nous retrousser les manches pour faire en sorte que les divers États membres donnent suite aux engagements que nous avons conclus au Caire. C'est alors seulement que nous pourrons dire que la conférence du Caire a vraiment été un succès. Cela en a tout l'air, et nous au Canada, en coopération avec les Nations Unies, allons veiller à ce que les gens à l'inten-

tion desquels ce plan a été élaboré puissent vraiment jouir des fruits de notre travail.

• (1015)

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec): Madame la Présidente, les impressions laissées par notre participation à la Conférence internationale sur la population du Caire sont fort nombreuses et se résument difficilement en quelques minutes. Cependant, si j'avais à choisir deux mots servant à les illustrer, je dirais: ouverture et progrès.

Je suis heureuse que le ministre nous fasse part des constats qu'il fait de cette conférence internationale ce matin, puisqu'il nous permet de faire valoir l'importance de telles réunions qui, dans le croisé des cultures et des profondes différences qui dessinent les peuples, nous permettent de souscrire à l'idée que de la discussion naît l'ouverture et de l'ouverture naissent le progrès et l'avancement des idées.

Pour nous, la Conférence du Caire a essentiellement permis de mettre de l'avant des préoccupations majeures qui doivent, non seulement être débattues dans des forums internationaux, mais également dans nos communautés de base, tout comme dans nos institutions parlementaires.

Je m'attarderai à parler ici d'un des aspects qui, comme parlementaire et femme, m'a profondément marquée lors de cette conférence, et c'est celui de la condition de la femme qui demeure la pierre d'achoppement, le pivot sur lequel se cristallise tout le progrès qui doit être accompli pour que notre civilisation s'engage dans la voie du mieux–être de la population.

Il y a des souffrances qui se vivent dans le corps et dans l'âme. On n'a qu'à penser à la situation vécue par des millions de jeunes filles sur la planète qui subissent ce que l'on appelle l'excision et l'infibulation.

Dans un monde où la technologie et la science bouleversent continuellement et quotidiennement nos habitudes de vie et nos apprentissages, les deux tiers des 960 millions de personnes illettrées dans le monde sont des femmes.

Lorsqu'on sait que l'espérance de vie des femmes originaires du Zimbabwe est de 44 ans et de 40 ans chez les hommes, la réalité tragique de ces chiffres nous démontre avec force le déséquilibre important qui existe entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés. Lors des discussions de la Conférence, cette réalité géopolitique était palpable. La communauté internationale est confrontée à ce constat implacable qui nous concerne tous et toutes.

L'évolution des mentalités des citoyens de tous les pays du monde sur des sujets tels que la planification des naissances, la santé et l'éducation, est un gage que la situation des femmes du monde progresse lentement, même s'il reste beaucoup à faire. J'ai pu constater l'ampleur des craintes exprimées par les femmes en ce qui concerne la législation sur l'avortement. J'ai pu également constater comment les chefs de gouvernement peuvent énoncer des propos frileux à ce sujet, propos qui n'aident aucunement la situation quotidienne des femmes. Pour éviter un désastre potentiel de l'humanité, il est impérieux que les femmes du monde entier aient l'égalité des chances et la capacité de s'épanouir. Voilà le message de la Conférence du Caire, voilà le message qu'il faut répéter.

Il faut aussi le répéter dans cette Chambre. Il faut que nous regardions bien concrètement quels progrès ont été accomplis au Canada et quels progrès il reste à faire. À mon avis, le Canada, bien que plus avancé que de nombreux autres pays en ce qui concerne la condition des femmes, a encore beaucoup de pain sur la planche.

L'égalité économique des femmes est loin d'être acquise. Les employées du gouvernement fédéral sont encore moins bien rémunérées que leurs collègues masculins, alors que l'on sait que c'est en traitant les femmes et les hommes de façon égale que l'on fera avancer la cause des femmes et la situation des enfants.

De même, il est impérieux que notre gouvernement protège les femmes provenant de cultures étrangères en criminalisant les pratiques qui vont à l'encontre de leurs droits fondamentaux. Je propose d'ailleurs au gouvernement actuel d'appuyer le projet de loi sur les mutilations des organes génitaux des femmes que je déposerai aujourd'hui même dans cette Chambre, et dont l'objectif est justement de protéger bon nombre de nos concitoyennes.

J'invite également le gouvernement à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour diminuer la pauvreté de nos enfants, et à les entreprendre dès maintenant.

[*Traduction*]

M. Bob Mills (Red Deer): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi féliciter les fonctionnaires qui ont travaillé à ce programme. Je sais que nombre d'employés des Affaires étrangères y ont consacré beaucoup de temps.

Je ne veux pas vraiment examiner les résultats de la conférence, mais simplement souligner quelques faits sur lesquels il y a sans doute consensus à la Chambre. Il est certain que la surpopulation est une menace qui pèse sur la survie du monde et qu'il faut trouver une solution à ce problème.

Cependant, les démographes et les chercheurs y ont énormément travaillé. C'est un sujet à l'étude dans les universités. Je ne suis pas certain qu'une conférence de cette envergure soit nécessaire pour discuter de l'existence du problème.

• (1020)

En deuxième lieu, l'habilitation des femmes en leur donnant une plus grande maîtrise de leur vie grâce à un accès accru à l'éducation, aux soins de santé, et le relèvement de leur contribution économique dans les pays développés devraient être fermement soutenus. Quant à nous, nous appuyons sans réserve ces objectifs.

Les migrations incontrôlées sont un autre grave problème. Certes, nous avons tous vu ce qui est arrivé au Rwanda. C'est un problème qu'il nous faut régler. L'amélioration de la situation dans le pays d'origine est un moyen de lutte contre ces migrations incontrôlées.

Personne ne conteste qu'il faut garantir à tous les nécessités de la vie, comme l'eau, la nourriture et un toit. Il ne fait pas de doute qu'il faut satisfaire les besoins essentiels des gens. Cela nous préoccupe tous.

La propagation des maladies est évidemment un autre grand problème sur lequel il faut se pencher quand on parle des populations. Il y a eu le sida, qui a commencé en Afrique, et nous savons ce qui est arrivé depuis. Il y a maintenant la peste en Inde, qui est devenue très rapidement un problème mondial.

Nous voudrions également souligner l'importance des ONG, qui sont sur place et qui, dans bien des cas, comprennent mieux les problèmes que les gouvernements. Par conséquent, il faut certainement faire la promotion des ONG, faciliter leur financement plutôt que de favoriser les subventions de gouvernement à gouvernement.

Si nous sommes tous d'accord là–dessus, pourquoi alors critiquons–nous la conférence du Caire? Quelles questions faut–il poser? Il est tout à fait évident que les Canadiens veulent savoir si c'était le meilleur moyen pour atteindre les objectifs souhaitables dans le monde actuel. On doit se demander en quoi la conférence a fait avancer les choses et quels seront ses résultats. Qu'avons–nous appris de nouveau et d'innovateur à cette conférence? A–t–on établi un calendrier? Ce calendrier sera–t–il respecté? Passera–t–on de la parole aux actes?

On a dit que la conférence a été en bonne partie consacrée à une discussion sur l'avortement. Les deux camps ont tenté de dominer la conférence. Quant à nous, du Parti réformiste, nous estimons que c'est une affaire personnelle qui ne devrait pas être laissée à des bureaucrates internationaux.

Tous conviennent que la prospérité accrue entraîne une diminution du nombre d'enfants dans les familles. La promotion de l'ouverture des marchés et de la diversification économique n'a pas vraiment été discutée à la conférence. On a bien parlé de certains aspects de l'économie, mais cela n'a pas débouché sur des actions concrètes.

Il faut se demander si ce fut une bonne utilisation des deniers publics. Le Canada a envoyé une délégation de 28 personnes, dont neuf députés, au Caire. J'étais au Caire en juin dernier. Certes, ce fut une excellente visite touristique. Mais nous devons nous demander s'il fallait envoyer 28 personnes et ce qu'ils ont accompli.

D'après nos sources, la conférence aurait coûté, selon les estimations, 235 000 $ environ au ministère des Affaires étrangères. De plus, tout ce qui a entouré la préparation de la conférence a coûté environ deux millions de dollars. Les Canadiens s'interrogent sur ces coûts. Pourquoi avoir envoyé autant de représentants? Cet argent aurait–il pu être dépensé plus sagement ailleurs? Cette conférence était–elle simplement un autre exemple de surgouvernement? L'idée de créer des organisations supplémentaires chargées de dire aux gens quoi faire relève de la manière occidentale habituelle de régler les problèmes de la planète.

Le gouvernement du Canada ne devrait pas exporter ses programmes caractérisés par la rectitude politique. Le meilleur moyen d'aider les pays en développement consiste à promouvoir l'ouverture des marchés, la diversification et le développement économiques. Fait plus important encore, il faut accroître l'accès à l'éducation pour tous partout dans le monde.

• (1025)

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

Mme Christiane Gagnon (Québec) demande à présenter le projet de loi C–277, Loi modifiant le Code criminel (circoncision des personnes du sexe féminin).

—Madame la Présidente, je dépose ce matin mon projet de loi sur la circoncision des personnes de sexe féminin.

Il est très important que le gouvernement appuie ce projet de loi. On sait très bien qu'il y a un mouvement dans le monde qui soulève la problématique de la mutilation des organes génitaux des personnes de sexe féminin. C'est pourquoi j'incite le gouvernement à appuyer mon projet de loi.

On sait très bien que cette pratique est utilisée au Canada par des personnes qui y ont immigré. La conférence du Caire a soulevé ce problème important et le ministre de la population égyptienne va dans le même sens; il voudrait qu'un tel projet de loi fasse l'objet d'une étude, à l'assemblée du peuple en Égypte. Donc, j'espère qu'au Canada, nous allons progresser. On se dit un pays à l'avant–garde des lois, donc j'espère que mon projet de loi sera débattu et accepté ici en cette Chambre.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Deborah Grey (Beaver River): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter ce matin plusieurs pétitions au nom d'habitants de la région d'Edmonton et des environs.

Les pétitionnaires déclarent qu'une majorité de Canadiens estiment qu'il ne faudrait pas étendre aux couples homosexuels les privilèges que la société accorde aux couples hétérosexuels.

Ils demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés de manière à sous–entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe et de ne pas inclure dans le Code des droits de la personne l'expression «orientation sexuelle», qui n'est pas définie.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt): Madame la Présidente, je voudrais aujourd'hui présenter deux autres pétitions sur le contrôle des armes à feu, ce qui porte à six, au total, le nombre de pétitions que j'ai présentées cette semaine à ce sujet.

De plus en plus de Canadiens s'inquiètent de ce que le gouvernement ne reconnaît pas que nous avons un problème de criminalité dans notre pays, et non un problème d'armes à feu.

Chaque jour, des pétitionnaires m'envoient des pétitions dans lesquelles ils demandent que l'on applique rigoureusement les lois existantes sur l'utilisation des armes à feu dans la perpétration d'une infraction. Ils insistent plus particulièrement sur l'application rigoureuse de l'article 85 du Code criminel.

Les pétitionnaires s'opposent à ce que l'on réglemente davantage l'acquisition et la possession d'armes à feu, et je suis tout à fait d'accord avec eux.

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. André Caron (Jonquière): Madame la Présidente, je dépose une pétition qui contient la signature de 1 500 personnes du Québec qui s'opposent à la fermeture de la ligne ferroviaire VIA Rail entre Montréal et Jonquière.

Les pétitionnaires demandent au Parlement qu'un moratoire de un an soit décrété sur les coupures de service anticipées. Ils exigent également du gouvernement canadien la tenue d'audiences publiques afin que les personnes concernées par les pertes de service puissent manifester leur désaccord avec cette décision.

En tant que représentant d'une région éloignée du Québec qui connaît de graves difficultés économiques, j'appuie la démarche entreprise par la Coalition de sauvegarde du train voyageur Montréal—Jonquière. Je m'oppose au démandèlement systématique de nos infrastructures ferroviaires sous prétexte qu'il s'agit d'un mode de transport désuet, démodé et trop cher à entretenir.

• (1030)

Éliminer le chemin de fer équivaut à priver le Québec d'une infrastructure susceptible de favoriser son développement économique pour les années à venir.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter cette pétition signée par des citoyens canadiens, dont la plupart sont de ma circonscription.

Ces pétitionnaires prient et supplient le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière à laisser sous-entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité, et surtout de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour ajouter aux motifs de discrimination prohibés l'expression non définie «orientation sexuelle».

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, j'ai six pétitions à présenter ce matin. Les signataires de deux d'entre elles prient et supplient le Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits de la personne d'une manière à laisser sous-entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité, et surtout de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour ajouter aux motifs de discrimination prohibés l'expression non définie «orientation sexuelle».

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, dans deux autres pétitions, les signataires prient le Parlement d'étendre immédiatement le droit à la protection de la vie aux enfants à naître en modifiant le Code criminel de manière à accorder aux êtres humains non encore nés la protection dont jouissent les êtres humains à leur naissance.

L'EUTHANASIE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Enfin, madame la Présidente, je voudrais présenter deux pétitions dont les signataires s'opposent à ce que le Parlement abroge une loi du Parlement ou annule le jugement de la Cour suprême du Canada sur le droit à la mort, l'euthanasie.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter sept pétitions au nom de mes électeurs de Yellowhead. Trois de ces pétitions viennent des collectivités de Neerlandia et Barrhead, deux de la ville de Hinton, une autre de Onoway et la dernière, de Drayton Valley.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement ne donne pas à entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, qu'il modifie le Code criminel pour assurer la protection des êtres humains que sont les foetus, et qu'il ne sanctionne pas l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je désire informer la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, en raison de la déclaration ministérielle, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 20 minutes.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. François Langlois (Bellechasse) propose:

Que la Chambre dénonce le gouvernement pour son refus de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les activités illégales du Service canadien du renseignement de sécurité.

—Madame la Présidente, un mot a été omis dans le texte de la motion. Je demanderais le consentement de mes collègues pour qu'il soit réputé inclus dans cette motion. Précédant «activités illégales», il faudrait ajouter le mot «allégations», de telle sorte que la motion se lirait ainsi:

Que la Chambre dénonce le gouvernement pour son refus de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les allégations d'activités illégales du Service canadien du renseignement de sécurité.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'honorable député a-t-il le consentement de la Chambre pour modifier sa motion?

Des voix: D'accord.

M. Langlois: Madame la Présidente, l'opposition officielle propose aujourd'hui la motion suivante:

Que la Chambre dénonce le gouvernement pour son refus de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les allégations d'activités illégales du Service canadien du renseignement de sécurité.

• (1035)

Cette motion est devenue nécessaire suite aux allégations faites à propos du Service canadien du renseignement de sécurité, au cours des derniers mois, et aux événements révélés et corroborés pendant la même période.

De plus, les nombreux écueils que rencontre le Sous-comité parlementaire sur la sécurité nationale, présidé par le député de Scarborough—Rouge River, rendent encore plus impérative la création d'une commission royale d'enquête chargée d'enquêter sur les allégations à l'égard du comportement du SCRS.

Le SCRS constitue un véritable État dans l'État: en effet, il n'a de compte à rendre qu'à son comité de surveillance, communément appelé CSARS, lequel fait rapport au solliciteur général lui-même qui ne dévoile à la Chambre que quelques-uns des rares éléments qu'il juge pertinents.

Bien que le pouvoir d'enquête du CSARS soit très vaste suivant les dispositions législatives habilitantes, il demeure que dans les faits, le CSARS ne contrôle que les éléments qui lui sont volontairement soumis par le SCRS.

La composition même du CSARS altère grandement la confiance que nous pourrions lui porter. En effet, des cinq membres composant ce comité, trois ont été nommés sur la recommandation du Parti progressiste-conservateur du Canada et un sur la recommandation du Nouveau Parti démocratique du Canada. Ces deux partis ne forment plus des groupes parlementaires dans la législature actuelle.

À défaut d'une législation coercitive, le simple sens éthique commanderait que les personnes qui ont été nommées sur recommandation de partis politiques qui ne sont plus reconnus à la Chambre remettent leur démission, afin que le Comité de surveillance soit le reflet de la composition actuelle de cette Chambre, tel que l'a voulu l'électorat le 25 octobre dernier.

Ainsi, l'opposition officielle, le Bloc québécois, et le deuxième parti de l'opposition, le Parti réformiste, pourraient être représentés au Comité de surveillance. Ce ne serait là, cependant, qu'une mesure transitoire en attendant le moment où la loi sera modifiée pour abolir le Comité de surveillance et remettre aux seuls parlementaires le pouvoir de contrôle et de surveillance sur le SCRS.

Quoi de plus normal et sain en démocratie qu'une telle compétence relève exclusivement des élus. Nos voisins américains nous ont d'ailleurs donné l'exemple et fourni la démonstration depuis de nombreuses décennies qu'un tel système de contrôle parlementaire est le seul acceptable dans une société libre et démocratique.

La demande de création d'une commission royale que nous faisons aujourd'hui ne vise aucunement à entrer en compétition avec le Sous-comité sur la sécurité nationale. Tout ce que l'opposition officielle recherche, c'est un maximum d'efficacité dans un minimum de temps.

Nous reconnaissons pleinement la légitimité et l'autorité du Sous-comité sur la sécurité nationale, de même que nous constatons que jamais le Parlement n'a abdiqué ses pouvoirs face au SCRS ou à son Comité de surveillance. Cependant, dans l'état actuel de la situation et étant donné la composition du Comité de surveillance, il faut plutôt s'attendre à une guérilla parlementaire avec les membres du CSARS plutôt qu'à une pleine et entière collaboration de sa part.

La création d'une commission royale d'enquête évitera que par des mesures dilatoires, les membres du Comité de surveillance ne soient dispensés de rendre des comptes.

La semaine dernière, le solliciteur général, en réponse à une demande que lui a faite l'opposition officielle, a refusé la création d'une commission royale d'enquête, prétextant que la vérification interne menée par le CSARS était suffisante.

• (1040)

Il suffit de regarder la diffusion de la séance du 13 septembre dernier du sous-comité sur la sécurité nationale pour se rendre compte que les membres du CSARS sont plutôt maîtres dans l'art de l'esquive, plutôt que dans celui de l'enquête. Le ministre aurait grand intérêt à revisionner cette séance. Il pourra constater qu'il est manifeste que le Sous-comité sur la sécurité nationale n'obtiendra pas des membres du CSARS la pleine et entière collaboration à laquelle il est en droit de s'attendre.

Il devrait y trouver matière à réviser sa position et à mettre sans délai sur pied une commission royale d'enquête. Nous ne pouvons rester dans l'obscurantisme où nous maintient le CSARS, lorsque des accusations graves sont portées contre le SCRS. Voyons donc quelles sont ces accusations. D'abord, le SCRS est accusé d'avoir soit mis sur pied, soit infiltré, par l'intermédiaire entre autres d'un dénommé Grant Bristow, le Heritage Front, un mouvement néo–nazi canadien basé à Toronto, qui prône la suprématie de la race blanche. Le but de cet organisme heurte de plein fouet les valeurs québécoises et canadiennes, maintes fois proclamées par nos lois les plus importantes.

Grant Bristow aurait continué son oeuvre ou se serait recyclé comme garde du corps du chef du Parti réformiste du Canada pendant la dernière campagne électorale. Ce «bénévole» réformiste aurait été grassement payé par le SCRS pour effectuer ce travail d'infiltration. Nous sommes en droit de savoir si le Parti réformiste du Canada, qui n'a d'autre ambition que d'accéder au pouvoir par les voies démocratiques usuelles, a fait l'objet d'une infiltration par ordre du SCRS ou à sa connaissance et si un individu mal intentionné a, sur directive écrite ou verbale, ou encore avec le silence complice du SCRS, atteint le cercle des proches ou intimes du chef du Parti réformiste.

Le Parti réformiste du Canada a–t–il, à quelque époque, été considéré soit par le SCRS ou par le gouvernement conservateur comme une menace envers le Canada? Nous avons la preuve éloquente en cette Chambre que le Parti réformiste était une menace réelle pour le Parti progressiste conservateur, mais sûrement pas pour les institutions démocratiques canadiennes.

Il est plausible que le SCRS, soit à la demande du gouvernement conservateur, soit de sa propre initiative, ait pris sur lui d'infiltrer le Parti réformiste, sachant qu'il agissait en toute impunité, étant donné que son comité de surveillance était majoritairement contrôlé par des personnes nommées par le gouvernement conservateur, lesquelles, suivant la Loi sur le service canadien du renseignement de sécurité, se rapportaient directement au solliciteur général de ce même gouvernement conservateur.

Si une telle infiltration a pu être faite au Parti réformiste, si des personnes ont à quelque moment considéré le Parti réformiste du Canada comme une menace pour le Canada, quelle a été leur attitude face aux autres partis de l'opposition et comment considérait–elle le Bloc québécois, dont la finalité politique est de permettre l'accession du Québec à sa pleine souveraineté?

Nous aimerions savoir comment le SCRS a pu résister à la tentation d'en savoir un peu plus sur le mouvement souverainiste québécois. La Gendarmerie royale du Canada n'avait–elle pas, dans les années 1970, volé la liste des membres du Parti québécois, brûlé des granges et volé de la dynamite?

• (1045)

Le SCRS aurait–il pu décider de continuer sur la même lancée? Une commission royale d'enquête nous donnerait sans doute la réponse.

D'ailleurs, l'opposition officielle n'est pas la seule à vouloir que toute la lumière soit faite. Le président du Sous–comité sur la sécurité nationale, le député de Scarborough—Rouge River, a demandé lui aussi de tels éclaircissements, tel que le rapportent les journaux du 13 septembre dernier.

Une autre accusation a été portée contre le SCRS. La Canadian Broadcasting Corporation aurait été mise sous surveillance par le SCRS après avoir révélé qu'elle faisait enquête sur des relations possibles entre le Heritage Front et des Casques bleus en Somalie. Quand on connaît le comportement de certains militaires en Somalie, le lien est plausible.

Grant Bristow ou d'autres agents feraient–ils partie d'un complot manigancé par le SCRS pour espionner la CBC?

Suivant une autre accusation, le SCRS, Grant Bristow ou d'autres individus reliés ou non au Heritage Front néo–nazi auraient tenté de s'en prendre au Congrès juif du Canada en transmettant des renseignements sur des groupes juifs canadiens à des racistes américains violents, en incitant des membres du Heritage Front à la violence et en organisant une campagne de harcèlement téléphonique contre des leaders antiracistes.

Un autre accusation veut que le SCRS ait suivi à la trace les déplacements des Services secrets français qui s'intéressaient au mouvement souverainiste québécois. Ainsi donc, le SCRS, même s'il n'avait pas investigué directement sur les forces souverainistes québécoises, par ailleurs qualifiées «d'ennemis de l'intérieur» en cette Chambre par la députée de Beaver River, aurait indirectement obtenu des informations privilégiées sur le sujet grâce à ses contacts avec la Direction générale de la sécurité extérieure française, la DGSE.

Suivant une dépêche de la Presse canadienne, rapportée dans *Le Journal de Québec* du vendredi 9 septembre 1994, le SCRS aurait infiltré le syndicat des postiers pendant un conflit syndical pour retransmettre des renseignements utiles aux patrons de la Société des postes. Ce même média rapportait également que d'autres documents mettaient en évidence les relations entre les Services de renseignements canadiens et certains services secrets étrangers, notamment le Mossad israélien, les Services secrets de l'Italie et de la Jamaïque.

Enfin, il conviendrait de faire la lumière sur les affirmations de Brian McInnis, conseiller de l'ex–solliciteur général, Doug Lewis, qui a admis avoir lui–même violé la loi en remettant une note confidentielle au *Toronto Star*, et a affirmé que le SCRS a, lui aussi, violé la loi en infiltrant le réseau anglais de Radio–Canada, la CBC, où le SCRS aurait appris que la CBC faisait enquête sur les liens possibles entre l'organisation raciste Heritage Front et des Casques bleus canadiens envoyés en Somalie. Suite à ces déclarations, la Gendarmerie royale du Canada a procédé à l'arrestation de M. McInnis et son domicile a fait l'objet d'une fouille en règle.

Comme nous l'avons vu, de graves accusations ont été portées et de trop nombreuses questions demeurent sans réponse. Malgré le travail que ne manquera pas d'effectuer le Sous–comité sur la sécurité nationale, l'opposition officielle demeure convaincue que seule l'institution d'une commission royale d'enquête au mandat très large permettra d'éclairer la population québécoise et canadienne sur les activités du SCRS.

Les crédits

• (1050)

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir traiter de cette question. Je suis un peu étonnée qu'elle suscite autant de fascination chez les bloquistes. Ils semblent très déçus de ne pas avoir été l'organisation ou le parti politique ciblé par le SCRS. Manifestement, ils ont un complexe d'envie.

Il faut s'interroger sur l'attitude du Bloc, car la motion tend à vouloir condamner le gouvernement pour son refus de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les activités illégales du SCRS plutôt que l'allégation proprement dite. À mon avis, le Bloc se surpasse réellement dans cette affaire.

J'ai souvent entendu le Bloc accuser le Parti réformiste de réclamer une justice digne du Far West et des peines terriblement rigoureuses contre les criminels mais, au moins, nous croyons que les gens sont innocents jusqu'à ce qu'ils soient reconnus coupables. À mon sens, le Bloc semble déjà présumer de la culpabilité du SCRS avant même qu'il n'ait été reconnu coupable.

Certaines allégations circulent et j'en ai faites moi–même plusieurs mais, autant que je sache, rien ne prouve pour l'instant que le SCRS s'est livré à des activités illégales.

Un nombre considérable d'éléments de preuve indiquent cependant que quelqu'un a commis un méfait, mais est–ce le SCRS qui en est responsable, ou Grant Bristow, ou le gouvernement précédent?

Comment le Bloc peut–il accuser le SCRS d'activités illégales alors que les enquêtes sont en cours? Je ne suis pas la plus grande admiratrice du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, c'est bien évident. Mais je suis disposée à lui donner le bénéfice du doute jusqu'au dépôt du rapport.

Le CSARS fait enquête activement sur le rôle du SCRS dans cette affaire. Je le sais, car j'ai assisté à une séance où l'on a interrogé les représentants du CSARS. Je sais aussi que les membres de cet organisme se sont adressés à un certain nombre de représentants du Parti réformiste, ainsi qu'à des gens qui avaient des renseignements pertinents sur toute cette affaire.

Il n'y a aucune raison de douter de l'efficacité de l'enquête du CSARS. Cependant, une fois l'enquête terminée, c'est à ce moment–là que nous obtiendrons son rapport et que les membres du comité devront déterminer s'il est précis et s'il répond à toutes les questions. Leur intégrité sera alors en jeu.

Si l'on a la preuve que le gouvernement précédent a mal agi, les membres conservateurs du CSARS vont–ils, avec tout le zèle voulu, en faire part dans leur rapport? Comme le dicton le dit si bien, seul l'avenir le dira.

Cela m'encourage cependant de voir que les membres du CSARS ont déclaré vouloir que la plus grande partie possible du rapport soit rendue publique. Je suis encore inquiète au sujet de la définition que donne le CSARS à la sécurité nationale et de la façon dont il se sert de cette notion. Je vais expliquer pourquoi. Le 10 mai, les représentants de l'organisme ont témoigné devant le Comité permanent de la justice et des questions juridiques et, lorsqu'on a discuté du rôle du SCRS et de la question du transfert de technologie, ils ont mentionné que cela se limitait à huit secteurs clés. Lorsqu'on leur a demandé de préciser ces secteurs, ils ont répondu qu'ils ne pouvaient malheureusement pas le faire.

Exactement une semaine plus tôt, le directeur du SCRS, M. Ray Protti, avait témoigné devant le même comité de la justice. Il avait choisi lui aussi de parler du transfert de technologie. Il a déclaré alors que ses services faisaient enquête dans les secteurs de haute technologie, comme l'aérospatiale, le nucléaire, la biochimie et les télécommunications.

Voilà donc un cas où le directeur du SCRS a été plus transparent que l'organisme chargé de le surveiller. Cela n'est certes pas de très bon augure pour ce qui est de la publication d'un rapport vraiment transparent. Toutefois, nous devons laisser au CSARS la possibilité de produire son rapport. Ce rapport sera ensuite communiqué au solliciteur général qui, je crois comprendre, décidera de ce qui peut être rendu public.

• (1055)

Le solliciteur général a garanti à la Chambre que son objectif était «de rendre publique une aussi grande partie que possible du rapport». Il a ensuite déclaré qu'il allait demander les avis juridiques nécessaires avant de décider exactement ce qui peut être rendu public.

Je voudrais lui donner un petit conseil. Il faut rendre le rapport public dans sa totalité, à l'exception des sources du SCRS autres que Grant Bristow. Il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions discuter ouvertement de toute cette question.

Personne n'a jamais dit que les membres du groupe Heritage Front étaient des génies, mais on peut présumer sans trop de risque d'erreur qu'eux–mêmes s'étaient rendu compte que le SCRS était en train d'enquêter sur eux. De même, on peut parier sans trop de risque de perdre qu'ils pensent à présent que Grant Bristow était un collaborateur. Il n'y a vraiment plus rien à cacher. Alors, pourquoi essayer de le cacher?

Si le solliciteur général ne publie pas le rapport du CSARS dans sa totalité, c'est la crédibilité du SCRS, du CSARS, du ministre et du gouvernement qui en pâtira. Certes, le SCRS a besoin d'être entouré d'un certain secret pour fonctionner efficacement. Cependant, il ne peut fonctionner si les Canadiens ne lui font pas confiance.

Rendre ce rapport public est une affaire de confiance. S'il est publié dans les détails et dans sa totalité, le public fera confiance au SCRS, même s'il y a eu des indiscrétions mineures. Par contre, si une grande partie du rapport est censurée dans l'intérêt de la sécurité nationale, il ne faudra guère compter sur la confiance du public à l'égard du SCRS, même s'il est prouvé qu'il

n'a rien à se reprocher. Toute censure d'un élément important du rapport du CSARS sera d'office considérée comme de la dissimulation. Dans ce cas, le Parti réformiste non seulement joindra sa voix à celle du Bloc pour réclamer qu'une commission royale se penche sur la question, mais il prendra l'initiative d'une telle démarche.

Les accusations qui ont été portées sont extrêmement sérieuses car elles touchent au coeur même du processus démocratique. Pour nous, réformistes, la question la plus importante est de savoir si le gouvernement précédent s'est servi du SCRS à des fins politiques partisanes. Nous voulons une réponse. À tout le moins, nous savons qu'un solliciteur général conservateur était au courant des efforts du groupe Heritage Front pour infiltrer le Parti réformiste et avait décidé de ne pas en informer notre parti.

Certains demanderont peut–être s'il aurait dû le faire. J'ai posé la question à quelqu'un qui devrait connaître la réponse. Je me suis adressé à Jean–Jacques Blais, un ancien solliciteur général libéral et un des premiers membres du CSARS. M. Blais a répondu que s'il avait été au courant d'une chose pareille lorsqu'il était solliciteur général, il en aurait informé quelqu'un du Parti réformiste. M. Blais, à qui on a demandé pourquoi M. Lewis ne l'avait pas fait, a déclaré qu'il ne pouvait pas répondre pour le gouvernement précédent.

Ce sera intéressant d'entendre l'ancien solliciteur général répondre à cette question lui–même, quand il se présentera devant le Sous–comité sur la sécurité nationale, en octobre. Mais il y a aussi des questions auxquelles des représentants du SCRS devront répondre eux–mêmes.

Qui a pris la décision finale de permettre à Bristow d'assister aux réunions du Parti réformiste? Je ne peux pas imaginer que ce soit l'agent responsable de ce collaborateur. Le simple fait que Bristow—dont on connaissait l'appartenance à une organisation néonazie de défense de la suprématie blanche—ait été vu à un rassemblement du Parti réformiste a eu des conséquences néfastes pour le parti. Les gens du SCRS devaient savoir que sa seule présence pouvait avoir des conséquences négatives pour le parti.

Comme Bristow avait besoin d'une approbation de haut niveau pour assister à ces réunions, nous devons savoir qui a autorisé sa présence et pourquoi. Nous devons savoir pourquoi Grant Bristow a exhorté des membres du Heritage Front à devenir membres du Parti réformiste. Nous devons savoir pourquoi Grant Bristow a même payé à certains membres du Heritage Front la cotisation de 10 $ demandée pour pouvoir adhérer. Nous devons savoir pourquoi Grant Bristow voulait tellement que des membres du Heritage Front adhèrent au Parti réformiste, alors que lui–même refusait d'y adhérer.

• (1100)

Nous devons aussi savoir s'il y a un lien quelconque entre toute cette histoire et l'engagement de Bristow envers le Parti progressiste conservateur, qu'on a pu constater quand il a travaillé à la campagne d'Otto Jelinek en 1988.

C'est le genre d'information que nous espérons trouver dans le rapport du CSARS, et nous ne serons satisfaits que lorsque nous aurons obtenu une réponse claire à toutes ces questions. Nous voudrons aussi avoir les réponses à des questions comme celles–ci: Pourquoi Wolfgang Droege a–t–il assisté à de nombreuses réunions du Parti réformiste après en avoir été expulsé? Pourquoi se limitait–il à être présent sans essayer de prendre la parole, sans tenter de distribuer de la documentation ou d'établir des contacts avec des membres de l'auditoire? Pourquoi se faisait–il accompagner aux réunions du Parti réformiste d'une équipe de la télévision locale de Toronto qui le filmait? Surtout, pourquoi Wolfgang Droege semblait–il avoir de l'argent sur lui lorsqu'il était présent à ces réunions?

Ne nous arrêtons pas aux cas de Bristow ou de Droege. Il y a moins de deux semaines, un autre membre du Heritage Front, Max French, a annoncé qu'il serait candidat à la mairie de Scarborough. Au cours de la conférence de presse qu'il a tenue, il a déclaré qu'il était fier d'être membre du Heritage Front et du Parti réformiste. Membre du Heritage Front, certainement, mais sûrement pas du Parti réformiste.

Après l'expulsion d'autres membres du Heritage Front du Parti réformiste, Max French a déclaré que les réformistes étaient des traîtres à la race et qu'ils seraient fusillés lorsque viendrait la révolution. Il n'apparaît pas comme un membre enthousiaste de quelque parti que ce soit lorsqu'il fait des déclarations semblables. Pourquoi a–t–il gardé sa carte de membre du Parti réformiste?

Le CSARS doit répondre à ces questions et le solliciteur général devra communiquer les réponses pour préserver la crédibilité de ce comité.

J'ai déclaré plus tôt que le système démocratique lui–même était en jeu. Je m'explique. J'ai parlé à plusieurs candidats réformistes du sud de l'Ontario, qui m'ont dit qu'ils avaient eu beaucoup de difficulté à surmonter la campagne de salissage menée par le Parti conservateur qui a tenté de faire passer les réformistes pour des racistes. Dans quatre circonscriptions, dont aucune n'était représentée par un député libéral, le Parti réformiste était arrivé deuxième avec un écart de moins de 5 000 voix. Si seulement 10 électeurs par bureau de scrutin dans ces circonscriptions avaient voté pour le Parti réformiste plutôt que pour les libéraux, ce qui ne fut pas le cas parce qu'ils ont été influencés par la campagne de salissage, la composition de la Chambre des communes serait bien différente aujourd'hui.

La campagne de salissage visant à faire passer les réformistes pour des racistes a eu des conséquences considérables et soulève des questions auxquelles il faudra répondre. En ce qui a trait à l'enquête du SCRS, nous sommes prêts à attendre que le CSARS ait terminé son enquête et dépose son rapport. Nous sommes prêts à attendre que le rapport soit remis au ministre et que ce dernier le rende public. Nous n'accepterons pas de camouflage cependant.

Si le rapport du CSARS, qui sera rendu public, ne répond pas à nos questions, nous serons très heureux de nous joindre au député de Bellechasse pour demander la création d'une commission royale d'enquête.

Un certain nombre d'autres questions toutefois ne relèvent pas de la compétence du CSARS. D'autres questions liées à cette controverse devront être tirées au clair, notamment en ce qui concerne le traitement des documents par les adjoints du minis-

tre au bureau de l'ancien solliciteur général, l'existence d'une loi sur les secrets officiels désuète et la façon dont elle est appliquée. D'autre part, la façon dont l'information gouvernementale est classifiée soulève beaucoup de questions.

Le Sous–comité sur la sécurité nationale examinera ces questions. Bien que nous ayons des préoccupations comparables à celles du Bloc au sujet de la composition politique du CSARS, la composition du sous–comité reflète celle du Parlement actuel. C'est le Sous–comité sur la sécurité nationale qui devrait d'abord se pencher sur ces questions concernant la classification des renseignements protégés, le traitement de documents ayant la cote sécuritaire supérieure et l'examen de la Loi sur les secrets officiels.

• (1105)

Si le sous–comité ne trouve pas de solution à ces questions, il sera alors justifié d'ordonner une autre commission royale d'enquête sur la sécurité au Canada.

Avant tout, la Chambre doit s'efforcer d'éclaircir toute cette affaire pour éviter que les contribuables canadiens n'aient à assumer le coût d'une autre commission royale. Nous avons tous les outils qu'il nous faut. Le SCRS mène une enquête interne. Cet organisme rédige un rapport de surveillance et le Comité sur la sécurité nationale fait enquête.

Nous devons absolument être décidés à nous montrer entièrement responsables face à la population canadienne. Ce n'est qu'en lui rendant compte de toutes nos actions que nous garderons l'appui des Canadiens et leur confiance dans le travail que nous essayons d'accomplir.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, le moins qu'on puisse dire, c'est que la motion du Bloc pose des problèmes.

Le Bloc a cerné lui–même l'un de ces problèmes lorsque l'auteur de la motion a reconnu qu'il y manquait malheureusement un mot clé, à savoir le mot «allégations». À l'origine, la motion faisait allusion à des activités illégales du SCRS comme s'il avait été prouvé que de telles activités avaient bel et bien eu lieu.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre, les nombreuses allégations qui ont été faites récemment au sujet des activités du SCRS ne sont jusqu'à maintenant que des allégations, justement. À propos, il est important de signaler que ces allégations concernent une période qui remonte à bien avant que notre gouvernement ne soit en place et que je n'entre en fonction comme solliciteur général.

Avant de conclure que le SCRS a agi dans l'illégalité, il faut bien analyser la situation et avoir des preuves fondées sur des faits précis en rapport avec le cadre légal que le Parlement a donné aux activités du SCRS et avec d'autres lois pertinentes aussi.

C'est pourquoi je crois que les Canadiens devraient attendre le rapport de l'enquête que mène le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité au sujet, je le répète, de ce qui n'est encore que des allégations.

Lorsque le Parlement a adopté la Loi constituant le Service canadien du renseignement de sécurité, en 1984, il a créé le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité pour que celui–ci lui fournisse, ainsi qu'aux Canadiens en général et au solliciteur général, une analyse indépendante des activités du SCRS.

Au fil des années, cet organisme a fourni une analyse approfondie des activités du SCRS au Parlement et à la population en général et a présenté des recommandations visant à assurer que le SCRS continue de fonctionner comme le souhaitait le Parlement lorsqu'il a adopté la Loi constituant le SCRS.

Une série de rapports successifs du CSARS—et je parle ici de rapports auxquels la population a accès—montrent que, en tant qu'organisme permanent qui est indépendant tant du SCRS que du gouvernement, le CSARS a trouvé des choses à améliorer au sein du SCRS depuis la création de celui–ci, il y a plus d'une dizaine d'années. Il a aussi pu confirmer que le SCRS travaille dans l'intérêt de tous les Canadiens.

• (1110)

Le fait que le CSARS a été créé justement pour s'acquitter de la tâche dont l'opposition officielle parle dans sa motion, quand elle dit que nous avons besoin d'une commission royale.

En effet, le CSARS est là pour procéder à l'examen de toutes les tâches et fonctions du SCRS. De façon plus précise, en vertu de l'article 54 de la loi, le CSARS peut enquêter sur toute affaire qui concerne les tâches et fonctions du SCRS, puis fournir au solliciteur général un rapport spécial sur l'enquête menée.

Procéder à un examen portant sur cette affaire et rédiger un rapport spécial, voilà précisément ce que le CSARS a entrepris de faire à la suite des récentes allégations. L'organisme a fait savoir qu'il avait l'intention de publier un rapport le plus tôt possible. Il a signalé qu'il avait l'intention de rendre public son rapport dans le courant du mois d'octobre.

Le CSARS a accumulé une somme de connaissances et d'expériences qui, à mon avis, se révéleront extrêmement précieuses dans le cadre de l'enquête en cours.

Dans sa motion, l'opposition officielle réclame la création d'une commission d'enquête. Qu'est–ce qu'une commission d'enquête? C'est un particulier ou un groupe de particuliers indépendants du gouvernement, nommés par décret, donc par le Cabinet, et dotés de pouvoirs étendus lui permettant de se pencher sur une ou des questions d'intérêt public.

Le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité est un groupe de particuliers nommés par décret, c'est–à–dire par le Cabinet, en vertu de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, et chargés d'examiner des questions importantes touchant les activités du SCRS et d'en rendre compte.

Comme toute autre commission royale, il est indépendant du gouvernement. Il fonctionne de façon indépendante du SCRS et du ministre. Il possède des pouvoirs étendus qui lui permettent d'exécuter son mandat. Voilà pourquoi, à mon avis, il agit à la manière d'une commission royale permanente, avec le mandat d'examiner les activités du SCRS et d'effectuer des enquêtes spéciales sur celles–ci, de son plein gré ou à la demande du ministre.

Nous avons déjà mis en place ce que le Bloc québécois réclame dans sa motion. Le porte–parole du Parti réformiste a très bien parlé quand il a dit que l'organisme fait déjà son travail. Il n'y a donc pas lieu de créer une autre commission qui, si l'on s'en tient aux commissions royales antérieures, occasionnerait aux contribuables d'énormes dépenses supplémentaires.

[*Français*]

Le Parlement a créé le CSARS expressément pour s'assurer que les situations de présumées actions fautives, comme celles dont nous sommes saisis aujourd'hui, font l'objet d'enquêtes impartiales.

De plus, la loi accorde de vastes pouvoirs au CSARS pour qu'il puisse remplir son mandat. Le CSARS est autorisé selon la loi à obtenir du SCRS toute information dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités, y compris des documents, des rapports et des explications. De toute évidence, le CSARS a les compétences et les pouvoirs nécessaires pour remonter aux origines des allégations qui nous sont présentées.

L'opposition officielle n'a pu démontrer la nécessité de mettre sur pied un autre organisme d'examen qui ferait exactement ce que le CSARS est déjà autorisé et apte à faire.

[*Traduction*]

Comme je l'ai mentionné, j'ai l'intention—c'est là mon objectif—de rendre publique la plus grande partie possible du rapport du CSARS sur les récentes allégations, compte tenu des exigences relatives à tout texte de loi. J'ai l'intention de faire connaître les conclusions du rapport de mon mieux. En fait, si la loi le permet, j'aimerais rendre public le rapport tout entier. Cependant, la porte–parole de l'opposition officielle a elle–même fait remarquer que, dans le cas d'un rapport de cette nature, on aurait raison de ne pas publier certaines parties du texte. Nous devrions tenir compte de son opinion.

• (1115)

L'enquête du CSARS et l'élaboration de son rapport devraient se poursuivre. Le CSARS devrait évidemment prendre le temps qu'il faut pour bien faire le travail, mais comme je l'ai dit un peu plus tôt, ce comité a déjà signalé qu'il terminerait le travail dès que possible et qu'il prévoyait présenter son rapport en octobre.

Je devrais aussi ajouter que la Loi sur le SCRS stipule que c'est l'inspecteur général qui doit présenter au ministre un rapport sur le SCRS. Or, l'inspecteur général a déjà affirmé publiquement qu'il entreprenait lui–même un examen des politiques et des procédures concernant l'utilisation des sources humaines par le SCRS et le traitement des documents du SCRS. Ces rapports constitueront une autre source précieuse d'information et d'analyse pour déterminer s'il faut intervenir à l'égard des allégations formulées au cours des derniers mois.

Je voudrais affirmer à nouveau que je n'hésiterai pas à prendre des mesures correctives si les informations recueillies prouvent qu'il existe effectivement, au sein du SCRS, certains problèmes qui doivent être réglés. Je ne crois pas qu'il soit juste ou raisonnable de porter des jugements à l'avance, comme le fait le Bloc québécois dans sa motion, sur la valeur ou la qualité du travail du CSARS, avant même que ce travail ne soit terminé.

Finalement, je pense que ce que réclame le Bloc, dans sa motion, n'est pas vraiment nécessaire, puisque le Parlement, lorsqu'il a adopté la mesure législative définissant le cadre de fonctionnement du SCRS, a créé un mécanisme de surveillance de ce service. Il a mis sur pied le CSARS qui, je le répète, me fait beaucoup penser à une commission royale qui serait expressément chargée d'examiner, en permanence, les activités du SCRS.

Je pense que nous devrions permettre à cet organisme de terminer son travail sur les allégations qui ont été faites récemment et utiliser ensuite son rapport, que j'ai l'intention de rendre publique la plus grande partie possible du rapport, en tenant compte des exigences de la loi. On pourra alors, à la lumière des preuves présentées, décider des mesures à prendre, si mesures il y a, au sujet de problèmes touchant les activités du SCRS.

J'estime cependant que ce que réclame le Bloc, dans sa motion, n'est pas nécessaire. Cela fait double emploi avec le travail d'un organisme qui a été créé par le Parlement et qui remplit les fonctions d'une commission royale. Nous devrions permettre au CSARS de terminer son travail pour qu'il puisse présenter son rapport, que nous puissions le lire et prendre les mesures qui pourraient s'imposer.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, j'ai été heureuse d'entendre le solliciteur général reconnaître qu'il allait prendre en considération mes observations sur la nécessité de rendre le rapport public presque intégralement. J'espère qu'il a pris note du fait que la seule exclusion que j'aie faite portait sur les noms d'autres sources que Grant Bristow. Je crois que tout le reste devrait être rendu public.

Je sais qu'une partie de la législation dont il se servira pour juger de sa latitude est périmée. Le ministre pourrait–il me garantir qu'il fera preuve d'une certaine souplesse dans l'interprétation de ces dispositions législatives périmées afin de ne pas être limité et lié par une classification de documents qui ne s'applique pas dans le cas présent.

Je souhaiterais que le ministre m'assure qu'il sera ouvert dans l'interprétation de cette législation pour que le processus soit plus transparent.

• (1120)

Je voudrais également profiter de l'occasion pour demander au ministre de nous garantir qu'il appuiera les efforts déployés par le Sous–comité sur la sécurité nationale en vue d'approfondir encore davantage cette affaire au–delà de ce que le CSARS peut faire. J'espère qu'il apportera toute sa collaboration et persuadera les ministériels d'appuyer le sous–comité qui va chercher à connaître les tenants et aboutissants de toute cette affaire.

M. Gray: Madame la Présidente, je remercie la députée de ses observations. Je veux préciser clairement que les avis juridiques que je vais essayer d'obtenir ne peuvent se limiter aux observations de la députée, aussi utiles et bien intentionnées soient–elles.

La députée affirme qu'une certaine loi est désuète. Je suppose qu'elle parle de la Loi sur les secrets officiels. C'est peut–être le cas, mais, puisque cette loi a été adoptée par le Parlement, je ne peux faire comme si l'actuelle loi n'existait pas, quel que soit mon point de vue personnel au sujet de sa pertinence.

C'est pourquoi je dois demander aux juristes de la Couronne de me dire jusqu'où je peux aller dans la divulgation du rapport du CSARS en respectant la loi applicable. Je veux être très ouvert et franc, mais je le répète, je ne suis pas en mesure de faire fi des lois pertinentes en la matière qui ont été adoptées par le Parlement.

Chose certaine, le travail du sous–comité peut être très utile. Je n'en sais rien au juste, mais il se peut que le comité décide à un moment donné d'examiner la pertinence des dispositions actuelles de la Loi sur les secrets officiels.

Cependant, comme je l'ai dit, tous les députés dans cette enceinte sont encore liés par la loi pertinente en la matière qui a été adoptée par la Chambre et le Parlement. Nous devons tous en tenir compte dans le cadre de nos activités.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Madame la Présidente, je pense que le solliciteur général du Canada a mal saisi la demande de l'opposition officielle. Ce n'est pas un caprice de demander qu'il y ait une commission royale dans ce cas–là.

Si on regarde l'histoire, on a eu la Commission McDonald, qui était une commission royale. Il y a eu la Commission MacKenzie, qui était une autre commission royale. Entre–temps, il y a eu des comités mixtes qui ont examiné la question de la sécurité nationale. Les seuls que le Parlement, ici présent, a accepté de suivre, ce sont les rapports des commissions royales d'enquête qui sont la Commission McDonald et la Commission MacKenzie. On en a tout le temps fait fi des comités mixtes. On a toujours suivi deux ou trois petites recommandations très mitigées pour modifier la loi.

En créant une commission royale, je pense qu'on ferait le point clairement, nettement et précisément, ce qui serait peut–être même à l'avantage du Service canadien du renseignement de sécurité, qui, de plus en plus, perd toute crédibilité chez les contribuables.

Vous allez me dire, monsieur le solliciteur, vous qui semblez avoir une confiance quasi–aveugle au CSARS, comment se fait–il que le CSARS n'ait pas vu les éléments que les journaux ont rapportés récemment au niveau des allégations, comme vous dites? Parce que ce sont des allégations, semble–t–il, qui ont été faites, pour des choses qui se sont produites durant les années 1990 et 1991. On est en 1994. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre, s'il vous plaît! Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais ce dernier se rappelle sans doute que les questions doivent être adressées à la Présidence. On ne peut directement interroger le ministre concerné. Alors, je cède la parole à l'honorable ministre pour répondre à la question.

[*Traduction*]

M. Gray: Madame la Présidente, la Commission royale McDonald a été établie a un moment où il n'existait rien d'équivalent au Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité. Le service de sécurité de la GRC ne fonctionnait pas dans un cadre légal précis comme le fait le Service canadien du renseignement de sécurité et il n'existait aucun mécanisme de surveillance ou d'examen. Il fallait à ce moment–là mettre sur pied un organisme pour faire le genre de travail que le CSARS a le mandat de faire aujourd'hui conformément à la loi pertinente. La situation était alors tout autre.

Nous avons maintenant un service civil de sécurité auquel le Parlement a donné un mandat et un pouvoir spécifiques qui ne sont pas sans limite. Par exemple, ce service ne peut pas examiner des questions de dissidence légale, des questions de promotion ou de contestation légale d'une cause. Cela est nettement prévu dans la loi.

• (1125)

La situation est tout autre aujourd'hui. Le cas de la Commission McDonald n'est pas pertinent car, je le répète, il remonte à un temps où il n'y avait aucun service civil de sécurité fonctionnant à l'intérieur d'un cadre légal spécifique et étant l'objet d'un système de surveillance comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Enfin, le député me demande si le CSARS a été saisi de certaines allégations. Comme le CSARS est un organisme indépendant, je ne suis pas en mesure de le dire.

Je dirai pour conclure que je suis toujours surpris par l'intérêt que les bloquistes portent à tout ce qui est «royal» et par l'insistance qu'ils mettent à demander la création d'un organisme royal. M. Parizeau serait peut–être très fâché de voir que le Bloc réclame, à la Chambre, la création d'une commission royale d'enquête.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui sur la motion du Bloc québécois, car je suis d'avis qu'il est urgent qu'un tel débat se fasse. La question que nous devons nous poser est pourquoi nous demandons aujourd'hui une commission royale d'enquête sur les activités du Service canadien du renseignement de sécurité.

J'utilise le terme «commission royale d'enquête», non pas parce que je suis royaliste, mais parce que j'utilise les armes et les outils que ce Parlement met à notre disposition. Et j'aimerais que vous disiez au solliciteur général, madame la Présidente, qu'il se rassure: dans un Québec souverain, on n'utilisera pas le terme d'une commission d'enquête royale, mais une commission d'État, une commmission d'enquête de l'État du Québec souverain.

Des voix: C'est ça!

M. Bellehumeur: Cela étant dit, il faut peut–être, pour comprendre toute la problématique, regarder l'origine de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité. On se rendra compte que cela remonte à la commission d'enquête sur certaines activités de la GRC, qui est connue sous le nom de la Commission McDonald. Le rapport a été publié en 1981. Cette commission avait été créée en 1977, à la suite de la mise à jour d'une série de pratiques et d'actes illégaux du défunt service de sécurité de la GRC.

La Commission McDonald a donc fait la lumière sur les agissements illicites de la part d'une institution soi–disant réputée et respectée par la majorité du Canada anglais, et je parle de la Gendarmerie royale du Canada, mieux connue sous le sigle GRC. Il est important de remonter jusqu'aux années 1970 pour vraiment comprendre l'histoire des services secrets au Canada, mais avant, faisons une petite rétrospective de la loi ayant créé le service secret canadien.

En 1966, la GRC est passée sous la responsabilité du solliciteur général du Canada, lorsque son portefeuille a été élevé au rang de ministère. Jusqu'alors, la force policière relevait de l'autorité du ministre de la Justice. La réorganisation de 1970 était attribuable au rapport de la commission royale d'enquête, la Commission MacKenzie, qui a publié son rapport en 1969. La principale recommandation de la Commission MacKenzie était la création d'un organisme civil de sécurité. Elle jugeait les fonctions de sécurité incompatibles avec le rôle de la police ordinaire et estimait que la direction des opérations spéciales n'avait ni la complexité, ni la capacité d'analyse nécessaire pour s'acquitter de son rôle en matière de sécurité.

La Commission recommandait également l'adoption d'une loi sur l'usage par l'agence de sécurité de techniques d'enquête par intrusion ainsi que l'amélioration du système de filtrage sécuritaire, en y incorporant, notamment, une procédure d'appel. C'est ainsi qu'on a assisté à la création du service de sécurité et à la nomination d'un directeur général civil. Alors qu'auparavant on pouvait reconnaître les gens de la GRC à leurs petits habits rouges, ils étaient maintenant encore moins reconnaissables et plus tard, vous en conviendrez avec moi, ils sont devenus méconnaissables.

Revenons donc aux années 1970. C'est pendant ces années que tout se gâte. On observait que les membres en habit rouge, contrairement au niveau civil, se trouvaient tous dans des positions de pouvoir. Par exemple, à la fin des années 1970, aucun membre civil n'occupait un poste équivalent à celui d'officier dans une sous–direction de planification ou d'opération. Par conséquent, les employés de la GRC se trouvaient tout puissants. En plus d'avoir des pouvoirs policiers, ils jouissaient d'une grande autonomie par rapport à la structure. Les civils ignoraient pratiquement tout de ce qui se passait dans cette section de la GRC.

• (1130)

Fait ironique, en 1994, la même chose se produit avec le Service canadien du renseignement de sécurité, mais cette fois–ci, c'est le Parlement et toute la population canadienne et québécoise qui demeurent dans la noirceur des services secrets, qui se posent des questions sans obtenir de véritables réponses. Le fait qu'aucun élu ne pouvait s'approcher ou surveiller la GRC à cette époque a fait en sorte que des abus se produisent. Et, croyez–moi, il y en a eu des abus.

La crise d'octobre de 1970 a pris tout le monde par surprise: la population québécoise et le gouvernement lui–même. En imposant la Loi sur les mesures de guerre, M. Trudeau, premier ministre du Canada de l'époque, ne savait pas qu'il mettait en liberté un chien enragé. J'espère, j'ose espérer qu'il ne le savait pas, et je veux croire qu'il ne le savait pas.

Le gouvernement a réalisé qu'il connaissait mal le souverainisme des Québécois. Il a donc demandé à la GRC d'adopter une stratégie active dans ce domaine, soit d'obtenir toutes les informations possibles sur les méchants séparatistes.

Dans plusieurs cas et de nombreuses circonstances, les membres du Service de sécurité ont commis des actes extrêmement illégaux et je pense que ça vaudrait la peine de rappeler certains gestes que la GRC a posés à cette époque–là: l'incendie d'une grange afin d'empêcher une réunion de présumés séparatistes ou de souverainistes, l'entrée par effraction dans les bureaux d'une agence de presse de gauche de Montréal, le vol et la destruction de certains dossiers, l'entrée par effraction dans les locaux du Parti québécois, un parti légitime, et même le vol de listes de membres du parti démocratiquement reconnu.

Quand je me rappelle cette époque–là, je frissonne de rage. C'est une page de l'histoire du Canada peu reluisante, surtout quand je pense que l'un d'entre eux, M. Normand Chamberland, le même qui a été accusé de vol de dynamite durant cette période–là, se retrouve aujourd'hui avec une promotion au sein du Service canadien du renseignement de sécurité, à titre de sous–commissaire pour le Québec, rien de moins.

Il faut croire que ceux qui sont censés appliquer la loi peuvent la violer de temps en temps et même obtenir des récompenses pour cela. Il est aussi important de noter que les abus de la GRC ne se sont pas limités à la période des années 1970 ou aux abus commis contre les souverainistes québécois. La Commission McDonald a révélé que d'autres activités illégales avaient été exercées, telles que l'ouverture de courrier, l'accès illégal à des renseignements supposément confidentiels du gouvernement, la prostitution planifiée, le chantage et d'autres actes qui se pratiquaient depuis de nombreuses années en rapport avec divers aspects de la sécurité nationale, de l'espionnage, du contre–espionnage à la subversion.

La principale recommandation du rapport McDonald préconisait la création d'un service de sécurité à caractère civil et entièrement distinct, et ce, pour les mêmes raisons que la Commission MacKenzie, à savoir la nécessité d'une réorganisation vers la collecte et l'analyse d'informations plutôt que vers la dissuasion ou la répression. Par conséquent, le nouvel organisme proposé aurait un mandat défini par la loi qui indiquerait les menaces à la sécurité du Canada sur lesquelles il serait autorisé à faire enquête. La définition comprendrait quatre domaines: le premier l'espionnage et le sabotage; le deuxième, l'ingérence étrangère; le troisième, la violence politique et le terrorisme, et

enfin, la subversion révolutionnaire, c'est–à–dire les activités visant la destruction du régime démocratique.

Le rapport recommandait également qu'il soit interdit au nouvel organisme de faire enquête sur des activités légitimes de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord, et que celui–ci n'ait pas le pouvoir d'appliquer les mesures de sécurité.

Tout cela a conduit au rapport McDonald qui a été publié en 1981, et le gouvernement a indiqué qu'il acceptait la recommandation principale, soit la création d'un service civil de renseignement de sécurité. C'est ainsi qu'au ministère du Solliciteur général un groupe spécial de transition a été créé afin d'adopter un projet de loi à cet effet.

En 1983, le projet de loi C–157 a été déposé à la Chambre des communes afin de créer le Service canadien du renseignement de sécurité, le SCRS, selon les structures proposées par la Commission McDonald, avec toutefois d'importantes modifications et additions.

Suite à de vives critiques de la part du public, car il donnait un mandat trop vaste, il est mort au *Feuilleton*. Au cours de la deuxième session de la 32e Législature, un nouveau projet de loi a été déposé en cette Chambre et cette fois–ci, il portait le numéro C–9, qui incorporait, à toutes fins pratiques, toutes les recommandations du comité qui avait étudié la question; cela a été proposé tel quel au Parlement et été adopté, pratiquement sans aucune modification en 1984.

• (1135)

Cette loi devait circonscrire les activités du Service canadien du renseignement de sécurité et créer des organismes de contrôle et de surveillance dont le but est de veiller à ce que le Service canadien du renseignement de sécurité n'outrepasse pas les limites de son mandat.

La disposition centrale du projet de loi est la définition de l'expression «menace envers la sécurité du Canada» qui détermine le cadre général du SCRS. La définition précise également que les activités licites de défense d'une cause de protestation ou de manifestation d'un désaccord sont sans rapport avec l'expression. En mettant en application cette définition par rapport aux allégations révélées dans les journaux, particulièrement au sujet de l'espionnage en partie démocratiquement reconnu, et, encore une fois, l'histoire se répète, de l'investigation de la CBC, de certains leaders du Congrès juif canadien, ce n'est pas une mince tâche.

Il faut croire que les membres du SCRS ont de la difficulté avec la définition des activités licites de défense d'une cause. En tout cas, si le passé est garant de l'avenir, nous pouvons penser que les membres du Service ont la même mentalité que l'ancienne section secrète de la GRC et cela n'augure pas bien pour le Service canadien du renseignement de sécurité. Nous avons le droit de savoir et nous avons le droit de réclamer une commission royale d'enquête.

En ce qui a trait aux fonctions de base du service secret, celles–ci sont énoncées à l'article 12: faire enquête et recueillir, analyser et conserver des informations et des renseignements sur les menaces envers la sécurité. Aux termes de l'article 13 de la loi, le Service canadien du renseignement de sécurité pourra fournir des évaluations de sécurité à l'égard de futurs employés du gouvernement. Enfin, en vertu de l'article 16, le Service se voit accorder le rôle d'aider à la collecte de renseignements dans le domaine de la défense et des affaires internationales au moyen d'enquêtes et d'activités de surveillance à l'égard de personnes qui ne sont ni citoyens canadiens ni résidents permanents.

Alors que nous avons brossé un tableau historique des services secrets au Canada et de leurs agissements douteux qui soulèvent toujours dans mon esprit, et dans l'esprit de plusieurs contribuables au Canada et au Québec, une série de questions, il y en a une qui nous vient en tête et nous sommes en droit de demander: «Qui surveille l'agence secrète qui nous surveille?»

On oserait croire qu'en 1994, le contrôle de nos institutions se ferait par des gens élus démocratiquement et qui représentent de façon légitime le Parlement canadien actuel. Non, ce n'est pas ainsi que ça se passe au Canada en 1994. Ainsi, la loi a établi le Bureau de l'inspecteur général et le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité mieux connu, comme on l'a mentionné tantôt, sous le nom de CSARS.

Le premier, dont le titulaire est nommé par le gouvernement en conseil, a pour tâche de surveiller les opérations du SCRS et de faire rapport à ce sujet au solliciteur général et au CSARS, ainsi que de contrôler la légalité et la pertinence de ses opérations.

Le CSARS est composé au maximum de cinq membres du Conseil privé, nommés par le gouverneur en conseil après consultation du premier ministre avec les chefs des partis d'opposition à la Chambre des communes. Vous verrez que ce n'est pas toujours la situation. Son rôle est de passer en revue les opérations du SCRS et de faire rapport au ministre et au Parlement.

En ce qui concerne le rapport au Parlement, il y a de quoi rester sur sa faim. Les parlementaires ignorent à peu près tout, on ne sait rien de ce qui se passe au sujet du Service canadien du renseignement de sécurité. Il y a des millions de dollars en jeu dans ce département et le Parlement, l'organe suprême de ce système, ne sait pratiquement rien.

Ceux qui guettent le Service canadien du renseignement de sécurité n'ont jamais été élus à leur poste. Ils ont plutôt des nominations politiques, on écarte volontairement les députés.

Croyez–vous que ça me rassure de savoir que ce sont majoritairement des conservateurs qui enquêtent sur des allégations et des faits qui se seraient passés sous un régime conservateur? Non, ça ne me rassure pas, ça m'inquiète même. Qui sont ces valeureux chiens de garde? On les appelle des *watchdogs* en anglais. Certains journalistes disent avec humour que ce sont plutôt des *lapdogs*. Trois d'entre eux sont des amis de l'ancien premier ministre du Canada et très près du Parti conservateur. Un autre vient des rangs du Parti libéral du Canada, soit l'ancien président du Parti libéral du Canada. Vous savez, l'avocat qui charge 250 000 $ pour faire une espèce d'enquête avec certains représentants des autochtones, comme hobby, parce que c'est pour lui un hobby, il siège au comité de surveillance. On est bien protégés!

• (1140)

Le dernier membre est une nomination issue des rangs du Nouveau Parti démocratique. Depuis que je siège sur le Comité de la justice et des affaires juridiques ainsi que sur le Sous–comité sur la sécurité nationale—ce dernier comité, je ne l'ai jamais vu, je ne sais s'il n'est pas intéressé à nous rencontrer ou à faire l'emploi—j'ai des doutes sur le rapport qu'ils pourront tous ensemble nous soumettre.

Où sont les membres représentant l'actuelle opposition officielle? Où est le membre qui représenterait l'autre parti d'opposition en cette Chambre? Nulle part. Il faut se fier à cinq personnes qui ont été nommées par nos prédécesseurs et qui enquêtent sur des activités extrêmement importantes et qui touchent leur propre allégeance politique.

La principale objection à la création du CSARS était sans doute pour faire une vérification ou pour surveiller les allégations mais, dans les faits, rien n'est de tel.

Aussi fou que cela puisse sembler, lorsqu'on a parlé de former ce nouvel organisme qui s'appelle le Service canadien du renseignement de sécurité, il y avait certains députés et certains partis de l'opposition qui disaient: «Il ne faut pas créer un organisme civil, il faut tout simplement donner un encadrement très spécial à la GRC, avec une loi très spécifique pour ne pas qu'il déborde, etc.

Cela paraît drôle, en tout cas pour quelqu'un qui vient du Québec et qui a vécu les années 1970 qui ont marqué l'histoire du Québec; je ne parle pas de moi personnellement, car je n'étais pas tellement vieux à cette époque. Il est un petit peu ridicule de refaire confiance à cet organisme–là, mais, malgré tout, certains pensaient que la GRC pouvait continuer à faire ce travail.

Le seul élément que je trouve rassurant est que, lors de la création du Service canadien du renseignement de sécurité, des gens trouvaient son mandat trop large et étendu. Alors, sur cet élément, je me retrouve enfin. L'histoire confirme qu'ils ont eu raison de dire que le mandat était trop large.

La définition du terme «menace» est également très controversée. Sur ce point, je suis en accord avec ceux qui trouvaient à l'époque que la définition de «menace» est formulée en termes si vagues qu'elle vise une multitude d'actes qui n'ont rien à voir avec la véritable sécurité. L'actualité confirme aussi ce point.

Le gouvernement a adopté la position selon laquelle il faut interpréter la définition dans le contexte, d'une part, des dispositions qui protègent la dissidence légitime et limitent les pouvoirs de l'organisme à ceux qui sont strictement nécessaires et, d'autre part, du nouveau système de contrôle et de surveillance. Dans ce contexte, selon le gouvernement, la définition est raisonnable.

Pour ma part, lorsque je regarde de plus près les pouvoirs d'enquête et l'information à laquelle a droit CSARS, cela me fait peur et même très peur.

Un autre sujet de préoccupation est la portée du système du mandat qui autorise le Service canadien du renseignement de sécurité à utiliser n'importe quelle technique d'enquête. À mon avis, les deux points les plus inquiétants se situent au niveau de la surveillance des activités de l'organisme: le premier concerne l'accès à l'information accordé au bureau de l'inspecteur général, et l'autre, l'accès à l'information au CSARS.

Il faut bien l'avouer, on m'a dit que lorsque le CSARS a comparu devant le Sous–comité sur la sécurité nationale, ils avaient accès à tous les documents possibles et imaginables. Oui, ils ont accès à ces documents si le Service canadien du renseignement de sécurité veut bien leur donner. Mais ce n'est pas ce qui arrive, en réalité.

En plus, le CSARS n'a pas accès aux documents des cabinets. Pourtant, l'actualité nous a démontré qu'un adjoint d'un ancien solliciteur général du Canada pouvait partir avec deux caisses de documents, sans aucun problème, alors que le CSARS, lui, n'a ni vu ni connu ces documents–là. Je pense qu'on est vraiment dans le domaine de la fiction.

Pourquoi ne pas mettre ce pouvoir d'enquête entre les mains de personnes qui ont intérêt à obtenir la vérité et qui sont capables de rassurer la population? D'ailleurs, lors de l'étude du projet de loi C–157, il en a été question. On avait étudié la possibilité de créer une surveillance parlementaire, tel que recommandé par la Commission McDonald. Les deux partis d'opposition et certains députés du côté ministériel de l'époque appuyaient l'idée d'un comité parlementaire spécial ayant accès aux renseignements de l'organisme afin que le Parlement soit assuré que le Service canadien du renseignement de sécurité agit dans les limites de son mandat.

Madame la Présidente, vous me faites signe qu'il ne me reste plus beaucoup de temps, pourtant, on aurait pu en parler encore longtemps.

Je voudrais que le gouvernement sache qu'il n'est pas vrai qu'on va avoir une réponse définitive et qu'on va obtenir des réponses à nos questions en remettant tout simplement cela entre les mains du CSARS. J'ai siégé et je siège sur le Sous–comité de la sécurité nationale. Lorsqu'on est rendu à dire à un élu du peuple, à un légitime du système, qu'ils ne sont pas là pour nous répondre, ni oui ni non, il y a un problème. Il y a un gros problème. Le système est malade. Le Service du renseignement de sécurité est devenu un monstre que personne ne peut plus contrôler, même pas les parlementaires, et cela est inadmissible en 1994.

• (1145)

C'est pourquoi seule une commission royale d'enquête pourrait vraiment faire la lumière sur ce sujet. Les contribuables, les payeurs de taxes, pourraient obtenir satisfaction quant aux questions qu'ils se posent depuis sa création en 1984.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, justement, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la présentation qui a été faite par mon honorable collègue de l'opposition. Dans un premier temps, le député fait allusion aux événements de 1970 et je crois

que le député en cause fait aussi allusion à une époque plutôt difficile, mais on n'est pas ici pour faire un deuxième procès qui a déjà eu lieu, un premier procès ayant déjà eu lieu grâce à la Commission McDonald et aussi avec l'établissement du CSARS et du Service du renseignement de sécurité du Canada.

Aussi, ce que je trouve curieux, c'est qu'on parle toujours des abus qui ont plus ou moins eu lieu au Canada, mais jamais il nous a parlé des années 1950 par contre. Il ne nous a pas parlé de la Loi du cadenas de l'Union nationale. On s'en est pris aux travailleurs à Asbestos en 1949. On s'en est pris à mes commettants à Murdochville. C'est cela que je trouve très curieux, c'est qu'on ne tient pas compte des abus qui ont eu lieu, soit dans un certain cas au niveau fédéral, mais surtout au niveau provincial.

Je ne suis pas ici pour faire le procès de la province ou du pays, mais je voudrais quand même faire savoir à l'honorable député que nous avons créé le CSARS pour nous assurer une présence civile, une présence qui est plus ou moins à distance, si vous voulez, du SCRS et du gouvernement comme tel. Nous attendons justement le rapport qui sera soumis par le CSARS dans les prochaines semaines et je suis convaincu que nous serons tous satisfaits. Enfin, je le souhaite fort bien. Nous allons voir ce que nous pourrons discuter ici, à la Chambre, devant les députés de l'opposition.

M. Bellehumeur: Madame la Présidente, je pense que ce n'était pas formulé sous forme de question, mais je pense aussi qu'il a fait des allégations interrogatives et c'est encore pire.

Il dit que j'ai fait référence aux événements de 1970. Effectivement. Je ne pense pas qu'il faut reculer à 1950 sur des problèmes provinciaux, alors que la GRC relève exclusivement du domaine fédéral. On est ici pour ne pas faire de chevauchements supplémentaires, c'est de respecter l'actuelle Constitution et les systèmes actuels. Par la suite, lorsque le Québec aura décidé de son avenir, ce sera une autre paire de manches.

Je dois dire au député que si on regarde ce qui s'est passé dans les années 1970 et si on regarde ce qui se passe actuellement en ce qui a trait aux informations qu'on a obtenues au niveau de la CBC, au niveau de certains membres du Congrès juif de Toronto, qui auraient été investigués par le Service, lorsqu'on pense que le Service a pu financer, a pu aider la formation du Heritage Front, lorsqu'on pense que Bristow qui était un des membres du Heritage Front était également le garde du corps d'un chef de parti reconnu, je pense qu'on est capable de faire des similitudes entre les années 1970 et 1994. Il y a encore motif aujourd'hui à demander une commission royale d'enquête comme, en 1977, lorsque la Commission royale McDonald a commencé ses auditions. Tout cela, c'est pour donner des réponses aux questions que nous nous posons depuis ce temps–là et auxquelles on n'a jamais de réponses.

On a seulement à lire les petits rapports Harlequin que le CSARS fait une fois par année, depuis deux ou trois ans, pour se rendre compte que ce n'est pas avec cela qu'on va être capable d'avoir des réponses nous, parlementaires, nous, élus démocratiquement par la société pour contrôler et pour surveiller les dépenses de ce pays–là. Ce n'est pas avec les petits documents que le CSARS produit de temps en temps qu'on va être capable de faire un suivi dans ces activités–là. C'est une commission royale, et je pense qu'on a assez de matières, assez d'éléments, assez d'allégations pour en créer une commission royale d'enquête. Si c'était si futile, pourquoi l'inspecteur général du Service canadien du renseignement de sécurité est–il dans le coup? Pourquoi le CSARS est–il dans le coup? Pourquoi sont–ils tellement sur les nerfs lorsqu'ils nous rencontrent, nous, du service du Sous–comité de la sécurité nationale?

• (1150)

Pourquoi des parlementaires ont cru bon de créer le Sous–comité sur la sécurité nationale pour étudier toutes ces allégations? Parce qu'il y avait un motif sérieux. Mais, malgré tout ça, on n'aura pas de réponse et les réponses viendront uniquement suite à une commission royale d'enquête qui étudierait tout ce fonctionnement. Là, on aurait des réponses à nos questions.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, je voudrais demander au député du Bloc pourquoi il n'est pas prêt à donner au CSARS la possibilité de prouver qu'il n'est pas capable de nous présenter un rapport satisfaisant.

Le député, et probablement la plupart des autres députés aussi, savent ce que je pense de la composition du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité. Je n'approuve pas du tout la composition de ce comité, pas plus que ses méthodes. Cependant, je crois que nous devrions le laisser faire son travail. Ensuite, nous jugerons si le rapport convient ou non et s'il contient tous les faits que la population canadienne doit connaître.

Pourquoi le député ne veut–il pas attendre? Pourquoi ne laisse–t–il pas le CSARS terminer son rapport qu'il pourra alors évaluer avant de demander la création d'une nouvelle commission sous prétexte que le comité ne fait pas son travail? Il ne lui donne même pas la possibilité de le faire.

[*Français*]

M. Bellehumeur: Madame la Présidente, il me fait extrêmement plaisir de répondre à la question de ma collègue que j'admire et pour qui j'ai beaucoup d'amitié, parce qu'on a travaillé ensemble. J'admire aussi autre chose chez elle: sa naïveté.

Je pense qu'on a eu la preuve, lorsque le CSARS a comparu devant le Sous–comité sur la sécurité nationale, que nous n'aurions pas de réponses à nos questions. Des questions aussi simples que: À quelle date M. Untel est entré en contact avec un autre? «Selon le Service, je ne peux pas vous répondre, monsieur Bellehumeur.»

Je posais d'autres questions très factuelles qui n'impliquent pas la sécurité nationale et on m'a répondu: «On ne peut pas vous répondre, monsieur Bellehumeur. On prend note de cette question et on va lui donner une réponse, mais c'est le solliciteur général du Canada qui aura la réponse. Pas nous.»

Que va–t–on obtenir du CSARS? Quelles réponses à nos questions va–t–on obtenir? Des réponses épurées par le solliciteur général du Canada? Moi, ça ne me satisfait pas. Ça ne satisfait pas les contribuables que je représente non plus. Il faut vraiment une commission royale d'enquête et là, les principaux acteurs viendront nous dire en pleine face, viendront dire aux personnes qui enquêtent les réponses aux questions qu'on pose et auxquelles on n'obtient pas de réponse du CSARS.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, l'honorable député ne reconnaît–il pas que le comité d'enquête, et je me fie aux enquêtes ministérielles, peut visiter tout bureau et établissement public avec le droit d'accès dans tous les locaux, d'examiner tout papier, document, pièce justificative, archive et registre appartenant à ce bureau ou établissement? J'ai comme l'impression que le député n'a pas bien compris que le solliciteur général a bien dit que ce comité de surveillance a tous les pouvoirs semblables à ceux d'une commission royale d'enquête.

Alors, je ne vois pas l'utilité de cette commission. On parle toujours de chevauchement de l'autre côté, pourquoi avoir une commission? On a déjà un sous–comité qui étudie cette question, on a le CSARS et là, on veut une commission royale d'enquête. On sait fort bien que le CSARS a été créé pour justement nous assurer un moyen de s'occuper de ces allégations qui ont été portées contre le service.

M. Bellehumeur: Madame la Présidente, je pensais que le député d'en face, après près d'un an de vie parlementaire, aurait perdu un peu les illusions qu'il semble encore avoir.

M. Gagnon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je m'objecte à cette définition de ma personne. J'ai posé une question, je veux une réponse et je ne veux pas une description de mon caractère.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre! Comme le député le sait, j'en suis persuadée, nous ne devons jamais faire référence au caractère d'un collègue à la Chambre des communes.

M. Bellehumeur: Madame la Présidente, si j'ai affecté sa personne, je m'en excuse, mais je le pense quand même.

• (1155)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je pense que l'honorable député sait ce qu'il dit, ses mots sont très bien choisis. Je lui demande de retirer ses paroles.

M. Bellehumeur: Lesquelles, madame la Présidente? Il a fait deux objections. Est–ce qu'il veut que je retire l'expression «je pense» ou le fait que j'aie fait des commentaires sur sa personne?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je considère les paroles de l'honorable député comme étant retirées.

M. Gagnon: Madame la Présidente, vous savez, le député de l'opposition, c'est quand même un bon diable. Je prends la parole aujourd'hui au sujet de cette motion.

M. Bellehumeur: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je pense que le député vient de s'en prendre à ma personne en disant que je suis un diable, qu'il soit bon ou mauvais, je pense que c'est un diable quand même. J'inviterais le député à retirer ses paroles.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'honorable secrétaire parlementaire retire–t–il ses paroles?

M. Gagnon: Madame la Présidente, je n'ai pas prononcé ces mots dans un sens péjoratif.

M. Bellehumeur: J'accepte les excuses du député.

M. Gagnon: Je prends donc la parole aujourd'hui au sujet de cette motion qui, comme l'a mentionné le solliciteur général, comporte un certain nombre de problèmes et d'incompréhensions. Il me semble essentiel que les honorables députés comprennent et apprécient à sa juste valeur le système complexe et délicatement réglé de freins et de contrepoids intégré dans notre système national de renseignement de sécurité.

Ce système est de plus conçu pour assurer un équilibre entre la protection des libertés individuelles et la nécessité de protéger les Canadiens contre les menaces à la sécurité de leur pays. La plupart des gens seront d'accord pour dire qu'il faut protéger le Canada contre ce qui peut menacer sa sécurité et que cette protection requiert l'existence d'un organisme de renseignement et de sécurité.

À mon avis, il ne fait aucun doute que le Canada a besoin d'un service de renseignement et de sécurité comme tous les autres pays industrialisés. Prenons, par exemple, la menace que représente le terrorisme. La démocratie canadienne repose sur un climat de liberté où la poursuite des objectifs politiques se fait par le truchement de discussions ouvertes, de débats ou d'autres activités licites de défense d'une cause.

Ce climat, tout comme la sécurité publique, est cependant compromis lorsqu'un individu, ou groupe d'individus, cherche à atteindre ses objectifs politiques par des actes de violence ou des menaces de violence.

Dans les années 1980, la menace terroriste est devenue une préoccupation de premier plan pour la sécurité et le gouvernement a donné pour mission au SCRS de s'attaquer de façon prioritaire à la collecte de renseignements de sécurité sur le terrorisme. Notre première ligne de défense doit en effet être le renseignement.

L'autre grande menace qui nous guette, c'est l'espionnage. L'espionnage est devenu une réalité quotidienne suite à l'émergence des États nations. Toute nation cherche en effet à améliorer sa position au sein de la communauté internationale. Il nous faut cependant constater que malgré l'amélioration du climat politique international, certaines nations ont recours, encore aujourd'hui, à des moyens voilés, voire même clandestins, pour améliorer leur position internationale.

Le Canada doit se prémunir contre de telles menaces, qu'elles prennent la forme d'espionnage traditionnel ou de tout autre moyen pour obtenir illégalement les connaissances technologiques de ce pays.

• (1200)

Le Canada doit aussi être en mesure d'identifier et de contrer les mesures prises par des pays ou des agents étrangers pour influencer ou harceler clandestinement nos communautés ethniques. Encore une fois, c'est une protection que nous nous devons d'assurer à ceux qui ont choisi le Canada comme terre d'accueil et nouvelle patrie.

Ici aussi un renseignement de qualité est au coeur de notre première ligne de défense. Je suis convaincu que la Loi sur le SCRS est une loi efficace, appliquée comme le Parlement l'avait souhaité il y a dix ans. La Loi sur le SCRS fournit un cadre législatif capable d'assurer l'équilibre délicat entre une sécurité nationale efficace et le respect des droits et libertés individuels.

La Loi sur le SCRS définit le mandat du SCRS et lui accorde les pouvoirs nécessaires pour remplir ce mandat.

Elle crée un cadre d'opération unique pour le service. Elle définit les pouvoirs du Service et en précise les limites, limites qui prennent la forme de divers mécanismes de contrôle: des contrôles de nature politique, soumis à l'imputabilité ou à la responsabilité ministérielle; des contrôles judiciaires et des contrôles externes exercés par le Comité de surveillance des activité du renseignement de sécurité, c'est–à–dire le CSARS.

La loi prévoit de plus un mécanisme qui permet à toute personne ou groupe de personnes de présenter ses plaintes sur n'importe quel aspect des activités du SCRS. De plus, la Loi sur les infractions en matière de sécurité, qui a été adoptée avec la Loi sur le SCRS, confirme la responsabilité de la GRC à l'égard des infractions en matière de sécurité, de même que sa responsabilité dans la prévention de ces infractions.

Ces deux lois fournissent un cadre législatif suffisamment souple pour s'adapter efficacement aux circonstances particulières de chaque cas. Il faut d'ailleurs souligner que la structure politique et juridique de ces deux lois est unique au monde. Le gouvernement s'est servi de directives politiques pour guider l'interprétation et la mise en oeuvre de ces lois.

Les principaux intervenants du système du renseignement de sécurité au Canada ont veillé à ce que la législation soit pratique et efficace. Le service s'est développé et il respecte un processus d'enquête rigoureux et satisfaisant. Depuis 1984, l'inspecteur général et le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité ont rempli leur rôle d'une manière ordonnée et rigoureuse.

Le solliciteur général compte grandement sur leur travail, en particulier sur les rapports de l'inspecteur général, qui lui permettent d'assurer que le service se conforme à la loi et aux instructions ministérielles sur les orientations. Le rapport annuel du Comité de surveillance que le solliciteur général dépose au Parlement vient compléter le cycle annuel d'imputabilité publique.

Finalement, la GRC et le SCRS ont mis en place des mesures et ont élaboré des mécanismes de collaboration. Voilà comment fonctionne la législation d'aujourd'hui. Une législation solide, des instructions détaillées du gouvernement ainsi qu'une gestion interne efficace sont les éléments qui rendent le service à même de remplir le mandat que le Parlement lui a confié il y a dix ans.

Mais le gouvernement ne se repose pas pour autant. Je désire rappeler que ce gouvernement est constamment à la recherche de moyens qui permettront au service de s'améliorer. En tant que ministre responsable, le solliciteur général doit veiller à ce que dans le cadre de ses opérations quotidiennes, le service maintienne un bon équilibre entre la sécurité nationale et les droits et libertés des Canadiens. Cela, le ministre le fait grâce à son pouvoir d'approuver et son pouvoir d'émettre des instructions et grâce aussi aux comptes rendus que lui font l'inspecteur général et le comité de surveillance.

Sa tâche, par conséquent, est d'exercer un contrôle ministériel. Il répond du SCRS au Cabinet et au Parlement. Il dispose de deux méthodes principales pour s'acquitter de cette responsabilité. La première est le pouvoir d'approuver.

• (1205)

La Loi sur le SCRS exige que le solliciteur général approuve personnellement toutes les demandes de mandats judiciaires en vue d'enquêtes, toutes les ententes du SCRS avec d'autres organismes, ministères, provinces et pays étrangers, ainsi que l'assistance du SCRS dans la collecte de renseignements étrangers au Canada.

Passons maintenant à l'autre loi adoptée en 1994, la Loi sur les infractions en matière de sécurité. Cette loi confirme la responsabilité première de la GRC dans son rôle d'enquêter sur certaines infractions en matière de sécurité. Le renseignement, la protection et l'application sont les trois piliers de notre système de sécurité.

Les fonctions attribuées à la GRC et au SCRS sont complémentaires; chacun joue un rôle distinct à l'intérieur du cadre élargi de notre système de sécurité nationale. Le rôle du SCRS est de prévenir et de fournir des renseignements de sécurité sur les menaces. Celui de la GRC est d'enquêter sur des crimes commis ou projetés et de prévenir avant tout le crime.

Pour faciliter la tâche du SCRS, la Loi sur le SCRS contient des définitions détaillées des menaces à la sécurité du Canada.

Le SCRS a ainsi pu réagir rapidement aux conditions d'un monde en constante évolution et aux menaces qui en découlent et ce, tel que le voulait le Parlement, il y a dix ans. La Loi sur le SCRS a permis au SCRS, par exemple, de réagir aux bouleversements politiques et économiques dont le monde a été témoin depuis ce temps.

Bien que les foyers de préoccupations aient changé, il n'en demeure pas moins que la menace à la sécurité du Canada, de la part de services de renseignements hostiles, continue à se faire fortement sentir. Dans le domaine du terrorisme, de nouvelles menaces à la sécurité du Canada découlent de conflits étrangers qui ont été malheureusement transplantés au Canada. Le terrorisme est une plaie mondiale, dont aucune nation n'est à l'abri et qui ne semble pas en voie de régression, bien au contraire!

Depuis sa création en 1984, le SCRS a été en mesure de se transformer considérablement grâce à la souplesse qu'assurent la Loi sur le SCRS et les instructions ministérielles. Cette loi continue de nous fournir les moyens requis pour faire face à des actes de subversion. Évidemment, la nature même d'un organisme de renseignement de sécurité implique le secret. Cela devient nécessaire dans des cas particuliers, où l'on doit respecter la vie privée d'un individu.

Le secret est aussi nécesaire pour protéger certaines particularités opérationnelles du SCRS touchant à la répartition du personnel, aux méthodes d'opération et aux sources de renseignement. Tous s'accordent pour dire que le secret pour le secret ne profite à personne.

Je vous ai parlé du type de système de renseignement de sécurité que le Parlement a voulu pour répondre aux besoins de notre démocratie et j'ai aussi parlé de certaines des menaces réelles qui font des organisations de renseignement de sécurité une nécessité dans tous les États démocratiques.

Je ne fais que reprendre les mots du solliciteur général lorsque j'affirme que nous n'avons aucun motif véritable de former une commission royale d'enquête, car il existe des dispositions en place, grâce au CSARS, qui lui aussi a des pouvoirs élargis pour mener une enquête à fond.

Alors, avant de décider de quoi que ce soit, que le Comité de surveilance des activités de renseignements de sécurité ait terminé son travail et qu'il ait remis son rapport au solliciteur général dans les plus brefs délais, je crois que c'est cela à quoi nous nous attendons, nous, en tant que parlementaires, que ce rapport nous soit remis, et après nous pourrons prendre les dispositions nécessaires.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame la Présidente, je félicite mon collègue pour son exposé très clair. Je le félicite aussi de l'avoir fait en français, du début à la fin, pour la première fois en cette Chambre.

Si j'ai bien compris cet exposé, le solliciteur général fait comme approuver quand ce sont des mandats spéciaux et on doit se fier à la sécurité de tout cela, parce qu'on dépose à nouveau un rapport annuel chaque année.

• (1210)

J'ai lu le rapport public de 1993. C'est un document de dix pages, écrit seulement sur la moitié des pages parce qu'on y met beaucoup de présentations très intéressantes au niveau graphisme, etc. Ce n'est pas avec un rapport comme celui–là, qui serait digne à peu près d'un travail de secondaire V de bonne qualité, qu'on peut rassurer le public sur les allégations.

Jamais le Bloc québécois n'a mis en doute la nécessité de ce service. Je pense que tout État qui se respecte doit avoir ce type de service, et cela, on ne le met pas en doute. Ce que l'on a soulevé, c'est qu'il y a des allégations et si le solliciteur général approuve tout, cela veut donc dire que le solliciteur général était au courant que quelqu'un espionnait le Parti réformiste de l'intérieur. Cela est inadmissible.

C'est en ce sens qu'on pense que les allégations doivent aller au–delà du rapport. Savez–vous qu'il est impossible de rentrer au service? Il faut à peu près une heure avant qu'ils ouvrent toutes les portes. S'ils vous voient venir, il est bien évident qu'ils ont le temps de mettre dans des classeurs à double tiroir des documents qu'ils ne veulent pas vous montrer. Il n'y a aucune garantie que le travail d'enquête est vraiment fait. Si c'est secret, *top secret*, et *top, top, top secret*, il est bien évident que ce n'est pas sur la table. C'est dans des tiroirs fermés à double tour auxquels personne n'a accès.

Comment peut–on nous garantir vraiment que ce travail puisse être bien fait? Et c'est cela que l'on met en doute. C'est pour cela qu'on dit que c'est bien beau d'attendre le rapport, mais les allégations sont trop fortes. Nous nous apprêtons à vivre une période difficile au Canada. On ne se leurrera pas, mais on ne voudrait pas que se reproduisent les événements de 1970. On ne voudrait, pour aucune considération, que cela se ravive. On veut vivre cette étape difficile en adultes et dans la démocratie, non pas avec un service secret, *top secret*, qui va faire sauter des bombes à volonté lorsqu'il le voudra.

Comment peut–on nous garantir qu'on est à l'abri de cela aujourd'hui, monsieur le secrétaire parlementaire du solliciteur général?

M. Gagnon: Madame la Présidente, les allégations qui sont portées contre le service au CSARS vont être étudiées dans un premier temps. Ce n'est pas un rapport annuel, c'est un rapport qui va étudier les questions et les allégations qui ont été portées contre le service de renseignement par l'opposition. Je dois quand même conclure qu'il y a des membres de ce côté de la Chambre qui font partie d'un sous–comité qui étudie les allégations relatives à notre Service du renseignement de sécurité.

Je peux vous dire aussi, en réponse à la députée de Rimouski—Témiscouata, qu'une des choses que nous avons reconnue, surtout en ce qui concerne le CSARS et le Service canadien du renseignement de sécurité, c'est qu'il est inadmissible qu'on ordonne à un groupe comme celui–là d'espionner un parti politique légitime. Je crois que tout le monde en cette Chambre reconnaît que ce n'est pas le but de ce gouvernement et que si cela a déjà a été fait—je n'y étais pas à l'époque—mais je peux vous dire ceci: je comprends qu'on vit des moments difficiles, mais je suis quand même heureux de savoir que la députée reconnaît l'importance d'avoir un service de renseignement qui a pour but de s'assurer de l'intégrité du Canada, mais surtout au niveau de l'espionnage industriel, technologique qu'on connaît aujourd'hui.

Je peux assurer la députée que ce n'est pas le but du service d'espionner des groupes politiques.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, je voudrais répondre à la députée du Bloc qui a dit craindre que des documents secrets soient cachés dans des tiroirs et des classeurs verrouillés. Je crois que la réalité, c'est que ces documents secrets sont diffusés par le personnel. Certains les apportent à leur domicile et les laissent dans des boîtes ouvertes, dans leur sous–sol. Nous devrions nous inquiéter de l'insuffisance des mesures prises pour protéger ces documents.

Voici ma question au secrétaire parlementaire du solliciteur général: Le député sait–il comment ces documents sont classifiés?

• (1215)

Le député a dit qu'il ne voulait pas de secrets pour le seul plaisir d'avoir des secrets. Quels critères servent à classifier les documents hautement protégés? Le député le sait–il?

M. Gagnon: Madame la Présidente, en fait, je ne le sais pas et c'est pourquoi le CSARS fait enquête. Je veux étudier les différentes allégations qui ont été faites. La députée a également soumis une série de questions au comité. On m'a dit qu'elle en avait présenté plus de 130.

Je suis convaincu que nous devrons répondre à beaucoup de ces questions et à bien d'autres qui seront posées par des députés bloquistes ainsi que par des députés de ce côté–ci. Je peux dire à la députée que j'espère que nous serons capables de répondre à beaucoup de ces questions.

Mais je le répète, c'est au solliciteur général qu'il appartient de faire en sorte que les renseignements qui seront rendus publics ne menacent pas la sécurité nationale du Canada. Je suis convaincu et j'espère que les réponses à beaucoup de ces questions satisferont l'opposition.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Madame la Présidente, j'aurais une question à poser au secrétaire parlementaire du solliciteur général. J'ai écouté avec attention son discours et je dois vous dire que j'ai cru déceler qu'il vantait plutôt l'administration et, à l'entendre parler, je me demande pourquoi il n'a pas été candidat du Parti conservateur la dernière fois, puisqu'il semble que tout va bien dans ce monde.

Ne croit–il pas qu'étant donné que nous vivons en démocratie et que c'est ce qu'il y a de plus sacré sur cette terre, sur la terre canadienne et québécoise, ne croit–il pas que de temps en temps, il serait intéressant qu'il y ait une commission, qu'on l'appelle royale ou autrement—elle s'appelle royale au Canada, donc j'emploie le mot—une commission très importante, qu'il y ait une commission qui scrute et cela, à un moment bien précis où les dirigeants de ce CSARS sont venus témoigner à un sous–comité et ont refusé de répondre à des questions?

Ils n'ont pas répondu à toutes les questions. N'est–il pas temps d'avoir une commission qui enquête et qui fasse toute la lumière pour que les Canadiens sachent réellement ce qui se passe?

M. Gagnon: Madame la Présidente, je n'ai pas été candidat pour le Parti conservateur comme l'a été son chef, le chef de l'opposition, mais je peux vous dire ceci: dans un premier temps, laissons le mécanisme fonctionner.

On a créé le CSARS spécialement pour répondre à des questions qui ont été soulevées soit par le député de l'opposition ou encore par des groupes intéressés. Alors, à la lumière des éléments ou des preuves qui nous seront remis suite à ces allégations portées contre le service, je crois que nous serons en mesure de prendre une décision éclairée face à ce service. Je crois qu'on doit laisser l'organisme agir en conséquence et je suis convaincu qu'au mois d'octobre, l'honorable député de l'opposition et celui du Parti réformiste auront l'occasion de scruter à la loupe ce rapport.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Avant que nous reprenions le débat, je voudrais lire le commentaire 478 tiré de la sixième édition de l'ouvrage de Beauchesne. J'ai failli interrompre les orateurs à deux ou trois reprises ce matin pour le faire, mais je ne l'ai pas fait. Voici ce que dit le commentaire 478:

> Il est interdit de faire allusion pendant un débat aux délibérations d'un comité tant que son rapport n'a pas été déposé.

Je demanderais aux députés de ne pas oublier cette règle.

[*Français*]

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan): Madame la Présidente, dans mon énoncé, je vais d'abord commencer par un bref historique. En 1946, devant l'accroissement des fonctions de sécurité attribuées à la GRC, le personnel affecté à ce type de tâches est pour la première fois séparé, du point de vue organisationnel, de la Direction des enquêtes et regroupé au sein de la Sous–direction des affaires spéciales.

En 1956, la Sous–direction des affaires spéciales est élevée au rang de direction générale au sein de la GRC, sous le commandement d'un commissaire adjoint.

• (1220)

En 1969, la Commission royale d'enquête sur la sécurité recommande la création d'un organisme de sécurité à caractère civil. Le gouvernement rejette cette recommandation, mais annonce son intention d'accorder un statut distinct à la Direction des affaires spéciales et ainsi augmenter son personnel civil.

Entre 1971 et 1974, particulièrement mais non exclusivement, au Québec, le service de sécurité monte une série d'opérations, dont bon nombre sont apparemment illégales, en vue de neutraliser les groupes radicaux et séparatistes.

Le 27 mars 1975, le Cabinet fédéral élabore une directive régissant les activités du service de sécurité, directive qui demeure secrète jusqu'en 1978.

En 1976, une année plus tard, le caporal Samson qui subit un procès à la suite d'un incident non lié à cette affaire cependant, révèle sa participation à l'opération Bricole de 1972. On se rappellera qu'il s'agissait d'entrée par effraction et de vol de dossiers, notamment dans les dossiers du Québec, plus précisément de la politique au Québec.

Différents événements se sont produits au fil des années, mais rendons–nous au 29 novembre 1984. Les membres du CSARS, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, sont nommés. Le président en est M. Ronald Atkey, ancien ministre du Cabinet conservateur, comme par hasard.

En février 1985, le budget des dépenses du gouvernement fédéral révèle que le SCRS, le Service canadien du renseignement de sécurité, recevra environ 115 millions de dollars pour boucler son maigre budget. Maigre budget parce qu'aujourd'hui on parle d'un budget dépassant les 200 millions de dollars. Ce qui constitue, en pleine période de crise économique, une somme quand même considérable.

Malgré cette somme énorme qui provient des taxes des contribuables de tout le pays et du Québec, le Parlement ne joue qu'un rôle mineur dans le contrôle de l'examen des activités du Service canadien du renseignement de sécurité. Même l'examen du budget reste superficiel, en fait, une seule ligne dans le budget des dépenses 1994–1995. Le budget du SCRS ne constitue qu'une seule ligne dans le budget. Je sais par expérience qu'au cours de la venue de M. Elcock, haut directeur du SCRS, devant le Comité de la justice où j'étais, on a vainement interrogé celui–ci sur la façon dont on employait ces fameux millions de dollars engagés dans la sécurité nationale. Jamais à aucune occasion, et c'est le cas, on a les preuves tout autour de nous, jamais nous n'avons obtenu quelque forme de réponse que ce soit, rien même qui ne ressemblait à une réponse. Il n'y a rien de vraiment surprenant, puisque M. Elcock a, avait, et aura sans doute une réputation qui le précédera continuellement.

À ce sujet, l'auteur et ancien reporter au quotidien torontois *Globe and Mail*, M. Richard Cléroux, considère en parlant de M. Elcock, et je cite: «qu'il est très intelligent et qu'il joue dur politiquement. Je le vois plutôt en jésuite qu'en oblat; je pense qu'il ferait un adversaire redoutable pour le mouvement indépendantiste.»

Mais enfin, le plus important à souligner, ce n'est pas de rencontrer quelqu'un qui ne veut pas répondre à nos questions, même s'il est redevable envers les contribuables de donner des comptes rendus, mais bien que cette personne soit à la tête d'un organisme qui semble hors de contrôle du gouvernement. Un organisme qui coûte plus de 200 millions de dollars par année, et sur lequel on ne peut absolument rien savoir, rien voir et encore plus ne rien vérifier non plus. Un organisme qu'on ne contrôle pas, garni d'autant de millions de dollars, vous savez, c'est inquiétant. C'est inquiétant pour les contribuables, c'est inquiétant aussi pour la sécurité nationale. Jusqu'à quel point on peut laisser les gens travailler avec des dollars et faire travailler ces dollars, et pour quelles raisons est–ce qu'on pourrait le faire.

En parlant du SCRS, diverses opinions planent, d'après des spécialistes. On doit se poser entre autres la question: Est–ce que ça peut arriver que les organismes chargés de notre sécurité nationale avec une si faible capacité de surveillance puissent commettre des gestes illégaux? On l'a vu dans le passé. Disons, qu'on répond un peu à la question en la posant.

• (1225)

Tout peut arriver avec de l'argent, tout peut arriver effectivement. Mais est–ce que c'est probable, parce que, quand même, selon la conjoncture économique, la situation telle qu'on la vit à l'heure actuelle, avec la démographie du territoire, sa géographie aussi, ce qu'on appelle chez nous ce trop grand pays, est–ce que ça peut arriver? Oui, ça peut arriver, mais est–ce que c'est probable? Moi je dis, oui effectivement, c'est non seulement probable, c'est très probable.

M. Jean–Paul Brodeur, professeur en criminologie à l'Université de Montréal, spécialisé entre autres dans les services de renseignements, signale même que les Américains, malgré un système de contrôle sur leurs services de sécurité beaucoup plus serré que le nôtre, il est constitué de comités aux vastes pouvoirs dans les deux Chambres du Congrès, se font «passer des sapins» à l'occasion.

Qui ne se rappelle pas la fameuse histoire d'Oliver North qui prenait ses ordres d'en haut et qui se foutait du reste littéralement.

Je vous citerai une autre personne, M^me^ Lorraine Lagacé, ancienne déléguée du Québec à Ottawa, du temps de M. René Lévesque. L'analyse des mécanismes légaux est presque sans intérêt selon elle, et je la cite: «Voici ce qui compte vraiment: Les Canadiens anglais sont pour la démocratie, mais s'ils ont le choix entre le respect des règles démocratiques et un Canada uni, ils vont toujours choisir un Canada uni», selon l'interprétation de M^me^ Lagacé.

C'est ainsi que cela se présente pour eux. Alors, le mandat des services secrets, peu importe qu'il relève de la GRC ou du Service canadien du renseignement de sécurité, sera le même: Sauver le Canada avant tout!

Les gens du Service canadien du renseignement de sécurité, à qui on donne plus de 200 millions de dollars par année, n'ont pas de comptes à rendre. À peine font–ils face ou ont–ils à présenter une espèce de compte rendu devant un comité de pseudo–surveillance, formé de partisanerie politique, et ce même comité doit appeler au bureau du Service canadien du renseignement de sécurité avant de s'y rendre pour fouiller dans certains tiroirs, bien précis d'ailleurs, pas dans n'importe lequel. C'est ce qu'on appelle de la transparence!

Oui, la population a le droit de savoir, et nous en tant qu'élus de cette population, nous avons le devoir fondamental de l'en informer. Qu'est–ce qui se passe avec les 200 millions ou plus de dollars que nous payons en taxes et en impôts? Le SCRS est un monstre que plus personne ne peut contrôler, même pas le gouvernement. Imaginez l'épouvantable monstre qu'est devenu le SCRS par conséquent! C'est pour ça que nous demandons, le Bloc québécois, une commission royale d'enquête sur le sujet.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je me rends compte que le député a terminé après 10 minutes. Est–ce que j'ai bien compris que vous partagiez votre temps de parole avec un de vos collègues?

M. St–Laurent: Oui, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Maheu): D'accord. Questions et commentaires. Je cède donc la parole à l'honorable secrétaire parlementaire du solliciteur général.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, justement, l'honorable député faisait allusion encore une fois au fait qu'il n'y a aucun moyen pour vérifier les activités du SCRS et il se rapporte encore à des événements de 1970. On a déjà tenu ce procès. Aujourd'hui, le but de l'exercice est de s'assurer que le CSARS puisse faire rapport sur ces allégations qui ont été portées, soit par l'opposition, soit par des gens qui ont été plus ou moins, si vous voulez, brimés supposément par les activités du SCRS.

Alors, je voudrais savoir si le député peut reconnaître qu'aujourd'hui nous avons ici en 1994 un service et aussi un comité de contrôle qui n'existaient pas avant. Je comprends que ce comité de surveillance est constitué par des personnes de l'ancien régime, mais je crois que le député doit aussi reconnaître que si

jamais il y a vacance dans ce comité, dans ce CSARS, nous avons l'obligation de consulter les chefs de l'opposition.

• (1230)

Alors, je voudrais savoir s'il reconnaît l'aspect de la loi, en ce qui concerne la création du CSARS, qui décrète que nous devons consulter l'opposition avant de faire toute nomination?

M. St–Laurent: Madame la Président, bien sûr qu'il faut tenir compte de certains barèmes, et il est prévu dans le contexte de tenir compte de ces barèmes.

Mais la question qu'on soulève ici aujourd'hui, c'est qu'on trouve particulièrement aberrant de voir le manque de contrôle de la Chambre des communes sur une institution à laquelle elle paie autant de millions de dollars par année et de laquelle il n'y a absolument aucun autre moyen véritable d'obtenir des réponses. Au contraire, on demande à des gens de répondre à des questions simplement.

On ne demande pas de parler de dossiers précis sur des individus précis en donnant des heures précises et des montants précis; on ne demande pas de telles choses, notamment quand on est en comité. On demande à des gens de nous parler de ce qui se produit à l'intérieur, de la manière dont ça se passe à l'intérieur. On parle de divers aspects qu'on veut connaître et qui touchent ce que nous payons avec nos taxes et nos impôts.

Deux cents millions de dollars par année, madame la Présidente, et je ne suis pas capable de donner des explications aux contribuables de ma circonscription, sauf leur dire: «Les deux cents millions de dollars qu'on investit dans le SCRS, je m'excuse, mesdames, messieurs, mais je ne sais pas du tout ce qu'on en fait.» Oui, on embauche des gens, c'est bien certain. Mais qu'y fait–on au juste?

Les gens du parti d'en face ne semblent pas intéressés de parler de ce qui s'est passé avant, mais il ne faut pas oublier que cela s'est produit. Cela fait partie de l'histoire de notre pays et il ne faudrait pas l'oublier. Il ne faut pas avoir peur de répéter que ces sommes d'argent ont déjà servi à des actes de terrorisme dirigés spécialement vers certaines personnes du Québec qu'on qualifie d'avoir certaines activités séparatistes.

À partir de là, on est en droit de se demander: Ces sommes d'argent–là vont–elles encore servir à cela? C'est la question qu'on soulève aujourd'hui. Il s'agit d'un monstre devenu incontrôlable.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, il est faux de prétendre qu'il y a des activités de ce genre qui se passent au Canada. Je crois que le député a quand même le privilège de siéger ici, à la Chambre des communes, il a le droit d'exposer ses opinions, il a quand même le privilège de siéger au Sous–comité sur la sécurité nationale. Il a le privilège de poser des questions, soit sur le rendement du CSARS, soit sur les budgets qui sont déposés à la Chambre tous les ans.

Je ne crois pas pas qu'il s'agisse d'une question d'argent dès le départ, mais reconnaître que nous avons quand même des mécanismes pour assurer notre sécurité. D'ailleurs, il s'agit d'un mécanisme qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, selon plusieurs experts mondiaux. Vous le savez, lorsque vous allez en France, quand vous descendez du métro, il y a souvent des agents français, des policiers qui font des contrôles, qui demandent vos papiers. Il ne s'agit pas du genre de société que nous avons ici, au Canada. Notre société est quand même libre, libérale, généreuse, qui tient compte surtout du respect de la liberté individuelle.

Je ne veux pas devenir l'apologiste de nos activités antérieures, car je n'y étais pas. Je vous avoue que, vers le début et la fin des années 1960, je n'y étais pas. Mais aujourd'hui, nous avons quand même les mécanismes en place pour nous assurer qu'il n'y ait pas d'abus de pouvoir sur des organismes légitimes, dont des partis politiques.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Monsieur le député, avant que nous continuions le débat, je vous informe que vous pouvez utiliser les 30 secondes qu'il vous reste.

M. St–Laurent: Madame la Présidente, je vais les prendre, mais au lieu de faire une longue élaboration, je vais juste faire une précision.

Le député d'en face vient de mentionner que j'ai le privilège de ci et le privilège de ça. Mais j'ai aussi le droit.

M. Gagnon: Bien sûr.

M. St–Laurent: J'ai le droit, parce que j'ai été élu fondamentalement en raison des taxes que les contribuables paient et qu'on me donne pour venir ici. On me donne le droit, et c'est exactement le droit que je prends.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Manicouagan de m'avoir laissé les dix autres minutes de son temps. Je me permets de joindre ma voix à celle de mes confrères du Bloc québécois pour demander à cette Chambre de dénoncer le gouvernement pour son refus de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les activités illégales du Service canadien du renseignement de sécurité.

• (1235)

Permettez–moi de rappeler que le SCRS est doté d'un budget pour l'année 1994–1995 de l'ordre de 205 millions de dollars. Sur le plan purement comptable, il est évident que cette Chambre a non seulement le droit, mais le devoir de s'intéresser aux agissements de cet organisme.

Mais ce n'est pas de comptabilité dont nous parlons aujourd'hui. Non, ce dont nous parlons, c'est des agissements même du Service canadien du renseignement de sécurité, rien de moins.

Je me dois de rappeler que cet organisme fut créé dans un but de transparence pour faire suite aux recommandations de la Commission McDonald, laquelle avait mis en lumière une déplorable série de pratiques et d'actes inacceptables, voire carrément illégaux, et ce de la part même du service de sécurité de la Gendarmerie royale du Canada.

Or, malgré que le Service canadien du renseignement de sécurité fut créé dans un souci de transparence, il demeure deux problèmes majeurs concernant cet organisme. Premièrement, le SCRS n'est aucunement redevable envers le Parlement pour son budget, lequel lui est octroyé par le Parlement. Si on parle clairement, nous, les représentants des citoyennes et des citoyens qui nous ont élus, nous ne pouvons même pas savoir comment y est dépensé l'argent de nos taxes. C'est une aberration.

Le deuxième problème, c'est l'imputabilité du SCRS devant ce Parlement, et ce en ce qui concerne ses activités de renseignement. Certains de mes collègues s'empresseront de me dire que le SCRS dépose un rapport annuel public et qu'un comité de

surveillance, familièrement appelé le CSARS, passe en revue les opérations du SCRS. Hélas! les rapports déposés à la Chambre à cet effet sont laconiques. Ils sont la démonstration même d'un manque flagrant de transparence.

C'est pourquoi le Bloc québécois considère qu'une commission royale d'enquête permettrait aux Canadiennes et aux Canadiens, aux Québécoises et aux Québécois de pouvoir apprécier si l'argent de leurs impôts est correctement dépensé, et surtout de vérifier si le SCRS infiltre et tente de déstabiliser un ou des partis politiques ou d'autres organismes légitimes. Ce dont nous parlons est grave. Déjà par le passé un organisme pourtant au–dessus de tout soupçon, la Gendarmerie royale du Canada, a posé des gestes de cette nature.

Or, nous avons des raisons de redouter que l'histoire ne se répète. En effet, le *Toronto Star* dévoilait récemment une note confidentielle transmise par un adjoint de l'ancien solliciteur général conservateur, Doug Lewis. Cette note mentionnait que le SCRS utilisait un informateur pour obtenir des renseignements relativement à un reportage de l'émission Fifth Estate de Radio–Canada, réseau anglais.

Or, le SCRS a utilisé et payé comme informateur un dénommé Grant Bristow. Celui–ci est un des fondateurs du groupe d'extrême droite Heritage Front voué à l'inacceptable promotion de la suprématie de la race blanche. On prétend même que cet individu aurait aussi tenté d'espionner le Congrès juif canadien. Pire encore, il a été révélé que cette taupe, c'est–à–dire M. Bristow, s'est retrouvé dans l'entourage du chef du Reform Party à au moins deux occasions à titre de garde de sécurité.

M. Parrot, le président du Syndicat des postiers du Canada affirme de même qu'il croit que son syndicat a aussi été espionné par le SCRS.

Dites–moi, le SCRS est–il sous contrôle ou a–t–il perdu les pédales? Est–on ici devant un accident de parcours? Ou au contraire, s'agit–il de la pointe de l'iceberg?

• (1240)

Pas moyen de le savoir. En comité parlementaire, les responsables ont carrément évité et même refusé de répondre aux questions légitimes que leur posaient les députés de cette Chambre. Le gouvernement libéral nous affirme que le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, le CSARS, est à vérifier ces allégations et qu'il fera rapport au solliciteur d'ici un mois.

Ceci ne nous satisfait pas. La population doit savoir que le 13 septembre dernier, alors que ce comité de surveillance comparaissait lui–même devant le Sous–comité permanent de la Chambre sur la sécurité nationale, les membres de ce comité ont osé dire aux députés qu'ils ne pouvaient pas leur faire part de leurs découvertes et que seul le solliciteur général pourrait décider de ce qu'il rendrait public. Nous ne sommes pas naïfs.

Le rapport ou plutôt ce qu'il en restera ne nous révélera pas, évidemment, toute la vérité. Alors, madame la Présidente, dites–moi, où est la transparence? Il n'y a pas que le Bloc québécois qui réclame une enquête publique. Plusieurs organismes fort respectables demandent une commission royale d'enquête et permettez que je cite un article du journal *Le Soleil* de Québec, paru le 10 septembre dernier: «De plus en plus de groupes réclament une enquête indépendante sur les allégations qui pèsent contre le Service canadien du renseignement de sécurité. La Canadian Civil Liberties Association, le Congrès du travail du Canada, le Syndicat des postiers du Canada et le Centre Simon Wisenthal soutiennent tous que le gouvernement devrait former une mini–commission McDonald sur le modèle de celle qui avait enquêté sur l'ancien service de sécurité de la GRC, dans les années 1970. Pour s'assurer la confiance du public, il faut que quelqu'un jette un regard nouveau sur toute cette affaire, déclarait M. Borovoy, qui est à la tête de l'Association des libertés civiles.»

Le gouvernement du Canada finance aussi d'autres organismes de renseignement. En effet, en plus du SCRS doté de son budget de 205 millions de dollars, il y a la Direction du service canadien de renseignements criminels de la GRC, avec un budget d'environ 5 millions de dollars, le Secteur de la sécurité et de l'intelligence du ministère des Affaires étrangères, dont le budget est d'environ 10 millions de dollars, et finalement, le très secret Centre de la sécurité et des télécommunications de la Défense nationale.

Ce fameux centre, le CST, n'est régi par aucune loi qui précise son mandat, ses pouvoirs ou un quelconque mécanisme de contrôle. Il n'a même pas d'obligation de rendre compte au Parlement. Malgré cela, dans le plus grand secret, le CST dépense entre 200 et 300 millions de dollars et cela, sans avoir à en rendre compte, parce qu'il est tellement secret qu'il n'a même aucune existence législative. D'après nos informations, ce centre a deux mandats: le premier se nomme INFOSEC et il permet au CST de donner au gouvernement des avis techniques, des indications et de l'aide quant à la sécurité des télécommunications des ministères fédéraux. Le deuxième a pour nom de code SIGINT, et permet la collecte de renseignements sur les activités, les intentions et les capacités de gouvernements étrangers, de particuliers et de sociétés dans divers domaines.

Il ne s'agit pas de «paranoïer». Mais, lorsque l'on constate qu'un organisme comme le SCRS, qui est doté d'une loi le régissant et qui fait face à des allégations sérieuses d'infiltration d'un parti politique et d'espionnage d'autres organismes légitimes, permettez–moi de redouter que d'autres services secrets non encadrés par des lois puissent faire bien davantage et bien pire.

Or, nous venons de le voir, ces organismes de cueillette de renseignements ont globalement un budget d'un demi–milliard de dollars et les députés de cette Chambre sont incapables de dire aux contribuables si cet argent est dépensé dans le meilleur intérêt des citoyens et surtout, dans le respect des lois du pays.

Devant ce manque flagrant de transparence, devant ce manque flagrant d'imputabilité envers les parlementaires et les citoyens, devant ce manque flagrant de contrôle sur les activités des organismes de renseignement canadiens et plus particulièrement du SCRS, il est impératif que soit revu le processus selon lequel

ces organismes rendent compte au Parlement, que soit revue la Loi constitutive du SCRS, que soit revu le processus de nomination des membres du Comité de surveillance et que ce faisant, les députés de ce Parlement puissent s'assurer du respect des intérêts et des droits et libertés fondamentales des citoyennes et des citoyens du Canada et du Québec.

• (1245)

Permettre aux députés d'être informés dans la transparence aurait été très simple. Mais comme les députés se voient refuser l'accès à la vérité, il ne reste qu'une solution: la population doit maintenant être informée au moyen d'une commission royale d'enquête sur le SCRS.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, justement, nous avons créé le CSARS il y a dix ans pour s'assurer d'une transparence de ces services de renseignement. Je crois qu'il est important aussi de mentionner, et j'espère que le député de l'opposition va le reconnaître, que nous avons un devoir de protéger des intérêts industriels au Canada.

Toutes sortes d'allégations circulent dans la grande région de Montréal où certaines industries québécoises sont la proie, sont la cible d'intérêts ou d'espionnage étrangers. Je crois que plusieurs rapports ont été faits par les médias, qui exposaient que des entreprises de chez nous qui ont perdu un contrat ou se sont fait voler une technologie quelconque par un pouvoir étranger. Je crois que c'est le but premier, enfin à mon avis, de s'assurer que nous puissions maintenir nos avances technologiques dans l'aérospatiale, dans l'industrie pharmaceutique, dans les industries qui sont très importantes au Québec et, bien entendu, au Canada.

J'aimerais savoir si le député de l'opposition reconnaît que nous devons surveiller nos intérêts face à la concurrence montante et inquiétante de certains pays étrangers.

M. de Savoye: Madame la Présidente, le député d'en face est plein de bonnes intentions, mais je remarque qu'il est le seul du côté libéral à défendre sa cause. Matière de fait, d'autres députés libéraux tenaient des propos fort différents il n'y a pas si longtemps.

Le 19 mars 1992, le député de Scarborough–Ouest, sur le même sujet, un député libéral alors dans l'opposition, disait: «Maintenant qu'ils ont fait leur apprentissage, nous exhortons le CRS et le ministre à présenter dorénavant des déclarations et des rapports annuels qui seront plus informatifs, comme l'a promis le ministre lui–même, de manière que les Canadiens puissent bénéficier d'un débat public éclairé, être au courant des enjeux touchant notre sécurité nationale et connaître les principaux problèmes de sécurité nationale auxquels se heurte notre pays d'une année à l'autre, ainsi que les façons dont on compte les résoudre.» Si le député de Scarborough–Ouest touchait à ce moment en plein dans le mille, on doit se rendre compte que deux ans plus tard, nous sommes toujours devant une situation où la population, où cette Chambre même, n'a pas les informations demandées.

Où sont ces députés libéraux qui à l'époque demandaient ce que nous demandons aujourd'hui? Ils se taisent aujourd'hui et il n'y a qu'un porte–parole pour le Parti libéral, dont la récente arrivée à ce Parlement ne lui permet pas de voir que le problème a déjà duré trop longtemps et devrait maintenant être résolu.

M. Gagnon: Madame la Présidente, je voudrais assurer le député qu'en tant que député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, je serai toujours le premier à défendre les intérêts des libertés individuelles. Jamais je n'accepterai qu'on espionne des organismes légitimes, des partis politiques. Je crois que mon parti et le gouvernement dont j'ai le privilège de faire partie ont toujours assuré avant tout ces libertés individuelles.

Quand vous faites référence au comité, nous avons un sous–comité constitué de libéraux, de membres du Parti réformiste, des gens du Bloc québécois, pour faire une recherche presque parallèle au CSARS, sur ces allégations qui ont été portées contre nos services de renseignement de sécurité. Je crois que nous avons démontré une ouverture. Je suis très fier de voir qu'il y a même des gens de ce côté–ci qui posent des questions très pertinentes, des questions qui demandent des réponses. C'est pour cela que nous avons établi le CSARS, pour répondre à ces allégations, tel que possiblement dans certains cas, légitimement soulevées par l'opposition et des membres de ce côté–ci de la Chambre.

• (1250)

Je tiens à rassurer le député. Nous sommes les premiers et nous avons toujours eu une fière tradition à protéger les plus démunis, ceux qui sont malheureusement dans des situations difficiles au pays. Je suis fier d'appartenir à un gouvernement et à un parti qui se préoccuppe de protéger les plus démunis de la société.

M. de Savoye: Madame la Présidente, je suis heureux d'entendre mon collègue d'en face mentionner l'intérêt qu'ils ont à faire la lumière sur les agissements du SCRS.

Permettez–moi de mentionner que le député de Scarboroug—Rouge River, le 1er avril 1993, mentionnait toutefois qu'il voulait souligner qu'au terme d'un examen de cinq ans, le Parlement a fait 117 recommandations, qu'il avait siégé à ce comité et je le cite: «Même si nous ne nous attendions pas à ce que le gouvernement adopte sur–le–champ la totalité de ces recommandations, nous avons tous été déçus au comité quelle que soit notre affiliation politique que le gouvernement n'en ait pas officiellement adopté qu'une ou deux.»

M. Asselin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Lorsque le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine faisait référence à ce côté–ci de la Chambre en parlant de son gouvernement, ça m'a permis de constater que ça n'intéressait qu'un nombre limité de députés. Je vous demande de vérifier le quorum.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je demande au greffier de bien vouloir compter les députés présents.

Et les députés ayant été comptés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je constate que nous avons quorum. Nous reprenons donc le débat.

[*Traduction*]

M. Duncan: Madame la Présidente, le prochain orateur ne devrait–il pas être du Parti réformiste?

La présidente suppléante (Mme Barnes): D'après ma liste, le prochain orateur est le député de Durham. Nous venons d'entendre un député de l'opposition et, comme nous devons alterner entre les deux côtés, je dois maintenant donner la parole à un député du parti ministériel.

M. Alex Shepherd (Durham): Madame la Présidente, la Chambre est saisie aujourd'hui d'une motion bien pensée qui rappelle les transgressions d'une époque révolue. Si elle était approuvée, cette motion ne servirait pas les intérêts des Canadiens et nuirait au processus légitime que les législateurs ont conçu pour assurer la sécurité nationale.

Beaucoup de Canadiens se posent des questions sur le rôle du Service canadien du renseignement de sécurité. Ce sont des gens sérieux. S'ils n'ont pas les idées claires à ce sujet, c'est qu'ils ont été nourris de mythes concernant le rôle d'un organisme de renseignement de sécurité.

Je veux dissiper certains de ces mythes. Aujourd'hui, je vais parler de ce que fait le SCRS et de ce qu'il ne fait pas.

• (1255)

Je tiens d'abord à signaler que, si le SCRS existe, ce n'est pas en dépit de valeurs comme la loi, la responsabilité et la démocratie, mais bien pour défendre ces valeurs.

Il y a près de 50 ans, les Canadiens ont découvert, grâce à Igor Gouzenko, que l'Union soviétique avait un réseau d'espionnage chez nous. On a demandé à la GRC de contrer cette menace, et elle l'a fait pendant des décennies. Après un certain temps, les différences entre le travail policier et le renseignement de sécurité sont devenues de plus en plus évidentes. Le travail policier consiste à faire respecter la loi, à attraper les criminels et à les traduire en justice. Le renseignement de sécurité consiste à mettre les gouvernements en garde et à protéger la population contre des actes pouvant être commis par des étrangers ou des Canadiens qui menacent la sécurité de notre pays.

Mettre en garde et faire respecter la loi sont deux rôles tout à fait différents. Naturellement, pour mettre en garde, il faut avoir de bons renseignements. Il y a bien des manières d'obtenir des renseignements et certaines peuvent aller à l'encontre des libertés civiles et de la loi. C'est pour cette raison, parmi d'autres, que la Commission Mackenzie, à la fin des années 60, et la Commission McDonald, à la fin des années 70, ont recommandé que le service de renseignement du Canada soit un organisme civil et qu'il soit rigoureusement tenu de respecter la loi et de rendre des comptes.

Pour dire les choses simplement, le SCRS a été mis sur pied parce que le gouvernement trouvait que les droits des Canadiens n'avaient pas été bien protégés. Autrement dit, le rôle du SCRS est de protéger les droits, de travailler dans le cadre de la loi et de rendre des comptes au gouvernement élu du Canada.

Il n'existe probablement pas d'autres services de renseignement au monde qui sont assujettis à une loi si stricte, complète et claire. La loi qui régit certains services de renseignement dans d'autres pays se résume souvent à quelques paragraphes de caractère général. Il arrive même qu'il n'y en ait aucune. La Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité compte 29 pages. Neuf pages portent sur la façon dont la conduite du SCRS doit être surveillée, examinée et approuvée par des personnes indépendantes. Aucun autre service de l'administration fédérale n'est soumis à un régime aussi strict.

Le SCRS relève directement d'un ministre et il répond directement au Cabinet et au Parlement. Lorsque le SCRS se livre à des activités de surveillance qui empiètent sur la vie privée, en employant par exemple des moyens électroniques, le directeur doit avoir la conviction personnelle, dans chaque cas, que l'emploi de ces techniques est nécessaire, que tous les autres moyens ont été épuisés et que le recours à ces techniques est légal et relève du mandat du service. Si ces conditions ne sont pas remplies, il n'y a pas surveillance. Même si le directeur est d'avis que la mesure est justifiée, ce n'est pas encore assez. La Loi sur le SCRS l'oblige à demander l'aval du ministre, le solliciteur général. Si celui-ci n'approuve pas, la mesure est bloquée. S'il donne son approbation, l'affaire n'est pas encore terminée. Il faut encore s'en remettre à un juge de la Cour fédérale du Canada. Ces règles ne souffrent aucune exception.

De plus, la loi institue deux organismes d'examen. L'un est un organisme interne, sous la direction d'un vérificateur indépendant appelé inspecteur général et doté de son propre personnel, qui fait rapport directement au ministre. Il a un accès complet à absolument tout ce que fait le service.

Le second organisme d'examen est de l'extérieur. Nous le connaissons sous l'appellation de Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, ou CSARS, sigle sous lequel certains en ont parlé. Il est indépendant à la fois du SCRS et du gouvernement. Il a son propre personnel. Il a accès à absolument tout. Il présente chaque année un rapport au Parlement. Son rôle, comme il le décrit lui-même, consiste à veiller à ce que le SCRS fasse son devoir et à ce qu'il le fasse bien.

Quand le SCRS est entré en activité, le CSARS a trouvé à redire à certaines choses qu'il faisait. Il trouve encore à redire, mais comme il l'a dit lui-même dans son rapport de 1991-1992, bien des choses ont changé: «Pendant les premières années du mandat de notre comité, le SCRS a agi dans une large mesure comme s'il prenait simplement la suite du service de sécurité de la GRC. Malgré les déclarations publiques contraires, le CSARS constatait que les cibles, les politiques et les méthodes du SCRS étaient demeurées, en gros, celles d'un service de sécurité et que sa principale source de recrutement était encore la GRC. Il a fallu attendre trois ans pour que cette situation change sensiblement. Depuis lors, le SCRS s'est grandement renouvelé, si bien qu'on aurait du mal aujourd'hui à y voir le descendant direct du service de sécurité de la GRC. Le nombre et le type de cibles, les solides preuves qu'il faut accumuler avant qu'un groupe puisse être considéré comme une cible, la lucidité, la logique et l'équilibre dont témoignent les affidavits établis à l'appui d'une demande de mandat qui sont présentés à la Cour fédérale, de même que le ton et le contenu des rapports rédigés par les agents du renseignement sur les dossiers des cibles, tout cela a beaucoup changé et pour le mieux. Nous avons encore des critiques à formuler, mais elles ne portent plus sur un désaccord profond et fondamental au sujet d'un point de vue du SCRS sur le monde».

• (1300)

Le SCRS est devenu une meilleure organisation, grâce à ce processus d'examen, mais, du même coup, le mécanisme d'examen et d'établissement de rapports a considérablement élargi le travail de ce comité.

En 1987, Gordon Osbaldeston, ex–greffier du Conseil privé, a été chargé de se pencher sur la situation du SCRS. Il a recommandé des changements au sommet de l'organisation, une nouvelle vision de la formation et du perfectionnement, ainsi qu'une meilleure infrastructure. Ces changements ont été réalisés.

En 1989, le Parlement a réexaminé la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité cinq ans après la création de cet organisme et il a constaté alors qu'on avait encore besoin au Canada d'un service comme celui–là pour lutter contre le terrorisme et l'espionnage et pour fournir au gouvernement tous les renseignements voulus dans le domaine de la sécurité.

En 1991, le gouvernement de l'époque a répondu à cet examen parlementaire. Le titre de son rapport, *Maintenir le cap*, résume le mieux ses conclusions en ce qui concerne le service et la loi régissant ses activités.

Le troisième examen depuis 1984 a été effectué à l'hiver 1992–1993. Le solliciteur général a demandé au directeur de l'époque d'effectuer un examen complet du service et de voir comment il pouvait être modifié en tenant compte de la fin de la guerre froide et des menaces présentes et futures pour la sécurité du Canada. Le service actuel reflète la nouvelle réalité.

Le SCRS a été créé afin que les responsables de la sécurité rendent davantage de comptes, et non l'inverse. Il s'agissait de respecter les droits et libertés de tous les Canadiens. La loi régissant le SCRS est claire. L'examen auquel est soumis cet organisme est complet. Le SCRS relève complètement du gouvernement et fait constamment l'objet de modifications et de réformes.

Il reflète notre diversité culturelle et emploie beaucoup plus de femmes. Les deux tiers des employés ont été engagés depuis 1984. Le service a élargi de façon importante ses moyens de recherche et d'analyse, notamment pour ce qui est des études en profondeur à long terme des problèmes de sécurité mondiale qui touchent le Canada.

Des centaines de diplômés en administration des affaires, en histoire, en économie et en sciences sociales ont été embauchés. Ces gens ne sont pas des espions, comme certains voudraient le croire. Beaucoup sont des analystes. La plupart ne sont pas assis dans un grenier avec un écouteur. Ils sont plutôt à leur bureau en train de lire. La plupart des documents qu'ils analysent sont de source ouverte ou il s'agit de renseignements reçus d'amis et d'alliés.

La CIA considère que 55 p. 100 des renseignements qu'elle obtient proviennent de sources ouvertes et, dans certains domaines, la proportion est de 80 p. 100. Cela permet de tirer deux conclusions. Tout d'abord, les autres 20 p. 100 sont également essentiels. Ce sont des renseignements que les gens qu'on surveille veulent cacher. C'est ce qui fait que les services de renseignement obtiennent des résultats différents et, parfois, on peut l'espérer, meilleurs que ceux auxquels on peut parvenir à l'interne, à partir de sources ouvertes. Ensuite, plus souvent qu'autrement, c'est grâce à la compétence des gens, et non à l'écoute électronique, qu'on en apprend le plus.

Le SCRS ne cherche pas des renseignements simplement pour le plaisir. Il s'agit de recueillir des renseignements et de les analyser, afin de les comprendre et de les transmettre ensuite au gouvernement. Son travail serait inutile s'il gardait les résultats pour lui et il n'en fait rien. Son rôle est de communiquer ces renseignements, d'informer le gouvernement, de l'avertir, de le rassurer. Aujourd'hui, les gens sont différents et l'on se concentre sur des problèmes différents. Ceci, en partie parce que les anciennes menaces ont disparu et en partie parce que de nouvelles ont fait surface.

• (1305)

Le renseignement n'est pas une invention qui date de la guerre froide. Au Canada, il remonte au milieu du XIX^{e} siècle, époque ou sir John A. Macdonald avait demandé à la police de l'Ouest de patrouiller les frontières du Haut–Canada et de signaler toute activité de la Guerre de sécession qui risquait de porter atteinte à la sécurité du Canada. Le renseignement est une activité qui a été menée et s'est poursuivie jusqu'au début de la guerre froide. Le début de la guerre froide n'a pas donné lieu à la naissance de cette activité. La fin de la guerre froide ne signifie pas que la fin de cette activité est proche. En fait, la chute du mur de Berlin a aggravé certains problèmes.

Le SCRS est chargé de faire face à deux types de menaces: la première à la sécurité publique, la deuxième à la sécurité nationale. Je commencerai par la menace à la sécurité publique. En gros, la sécurité publique suppose que l'on protège les Canadiens contre la violence. Celle–ci peut venir de l'étranger par la voie du terrorisme. Elle peut être encouragée ici par l'entremise de l'action de groupes extrémistes ou de l'appui du terrorisme à l'étranger. Les mesures de mise en garde et de prévention destinées à contrer cette violence potentielle sont ce qu'on appelle le contre–terrorisme. Durant la plus grande partie des années 40, 50 et 60, le terrorisme n'était pas un objet de préoccupation pour le Canada. Cependant, c'est devenu un grave objet de préoccupation avec la multiplication des groupes terroristes et les incidents qui se sont produits au cours des années 70.

Il est devenu clair que le Canada n'était pas à l'abri du terrorisme lorsqu'un diplomate turc a été assassiné ici, à Ottawa, en 1982. Aussi, on n'a qu'à penser à la prise de l'ambassade turque, en 1985, et à la terrible tragédie de l'explosion du Boeing d'Air India, la même année, qui a causé la mort de 329 Canadiens. Le SCRS a adapté ses réactions et ses ressources aux nouvelles menaces.

En 1984, au moment de la création du SCRS, seulement 20 p. 100 de ses ressources étaient consacrées au contre–terrorisme, tandis que 80 p. 100 allaient au contre–espionnage. En 1992, le tableau avait changé radicalement—56 p. 100 des ressources opérationnelles étaient investies dans le contre–terrorisme.

Pour ce qui est de la sécurité publique, la protection des Canadiens est la grande priorité. C'est aussi la principale difficulté. Le terrorisme a différentes sources, aux quatre coins du monde. Les groupes terroristes se forment et disparaissent. Il est presque impossible de prévoir ce que les différents individus, gouvernements et mouvements inventeront la prochaine fois, et quelles seront leurs activités et leurs cibles. Leurs méthodes seront nécessairement radicales. Leur rayon d'action est mondial et un échec peut entraîner des conséquences graves.

Le défi de nos services de sécurité est d'assurer que le Canada ne devienne pas un endroit connu pour ses assassinats. Mais ce n'est pas son seul défi; il y en a quatre autres. Nous ne voulons pas être le pays où les terroristes planifient leurs coups, ni le pays où l'on trouve le financement des actions terroristes, ni le pays

où l'on achète le nécessaire pour réaliser ces actions, ni le pays où les terroristes se cachent après leur méfait.

Dans un sens, il était beaucoup plus facile de composer avec la guerre froide. Il était assez facile de savoir de quel pays venaient les espions. Dans chaque camp, les experts du renseignement connaissaient bien les habitudes de leurs opposants. On pouvait presque parler d'un code de conduite. Tout était un peu prévisible et s'enchaînait dans un ordre logique. Cette prévisibilité, cet ordre n'existent pas avec le terrorisme.

La menace terroriste ne diminue pas. La technologie du terrorisme est en train de devenir plus accessible, plus facile à utiliser. Les raisons du terrorisme restent de puissants symboles: nationalisme, extrémisme religieux ou politique, et terrorisme subventionné par l'État. Il y a une corrélation entre la prolifération du terrorisme et la prolifération des conflits régionaux. Ceux–ci se poursuivent. Il y a aussi une corrélation entre les haines et les troubles ethniques et le terrorisme.

Si l'on regarde l'Asie, l'ancienne Union soviétique, l'Europe de l'Est, l'Afrique et même l'Irlande du Nord, il est clair que les troubles vont continuer. Malheureusement, les Canadiens sont également vulnérables. Nos frontières sont longues et ouvertes. Nous sommes une société industrielle et riche, une bonne cible pour les extrémistes, une bonne place pour trouver du matériel et lever des fonds. Il y a des liens de parenté et des liens émotionnels, idéologiques et culturels entre des millions de Canadiens et des sociétés étrangères. Lorsque des conflits naissent dans ces sociétés, ils ont des retentissements ici.

• (1310)

Le Service canadien du renseignement de sécurité a plusieurs objectifs: d'abord, empêcher que les conflits étrangers ne se prolongent au Canada; deuxièmement, empêcher l'exploitation des immigrants au Canada dans le but de financer ces conflits; troisièmement, empêcher le terrorisme ou l'appui au terrorisme qui pourrait naître ici en relation avec des conflits étrangers.

Son travail est la détection précoce. Il transmet les renseignements au gouvernement. Chaque année, le SCRS prépare des centaines d'évaluations de menaces pour le gouvernement. La grande majorité de ces évaluations sont en rapport avec le terrorisme. Une grande partie du travail consiste à réduire l'inquiétude plutôt qu'à l'accroître.

J'en arrive maintenant à la deuxième priorité du SCRS, qui est la sécurité nationale. En termes simples, il s'agit d'espionnage. Le SCRS lutte contre cela et c'est pourquoi on parle de contre–espionnage. Il se penche sur les activités des organismes des gouvernements étrangers.

Le SCRS s'intéresse aux pays qui font partie d'au moins une des catégories suivantes: ceux qui possèdent des armes de destruction massive et qui pourraient éventuellement attaquer le Canada; ceux qui tentent de mettre au point de telles armes au moyen de menaces ou de vols dans le secteur technologique; ceux qui violent notre souveraineté en intervenant dans nos communautés ethniques; ceux qui tentent d'exercer un contrôle répressif sur leurs ressortissants qui sont au Canada dans le cadre de programmes d'échanges; ceux qui cherchent à causer un préjudice à notre sécurité économique en tentant secrètement d'avoir accès à nos technologies de pointe.

Pendant toute la guerre froide, une grande partie du travail du SCRS visait à contrer ces activités; c'était avant la chute du mur de Berlin. Qu'en est–il du nouvel ordre mondial? Malheureusement, il n'est pas tout à fait nouveau. Des accords sur le contrôle des armes ont été négociés et réduisent la menace nucléaire qui demeure pourtant bien présente.

D'autres pays poursuivent leurs activités d'espionnage au Canada parce qu'ils ont de bonnes raisons de le faire. Ce ne sont pas les communistes qui ont inventé l'espionnage, mais plutôt le désir de s'assurer un avantage national. L'espionnage est un moyen peu coûteux d'acquérir la technologie en matière d'armement, qu'il s'agisse d'armes conventionnelles ou d'armes de destruction massive.

Quant à la prolifération, la situation empire au lieu de s'améliorer. Une grande partie de la technologie existe au Canada, dans nos industries nucléaire, chimique et pharmaceutique, dans nos secteurs de l'électronique et des machines–outils. Tant que le Canada restera ouvert et riche, et que son économie comptera parmi les meilleures, des pays viendront faire de l'espionnage, et pas seulement en ce qui concerne les armes. Voulant rattraper le reste du monde, des pays en développement considèrent que l'espionnage est une façon très efficace de moderniser leur économie. D'anciens pays communistes peuvent recourir à des activités du renseignement pour cette raison. Tous les pays veulent s'assurer l'avantage concurrentiel.

En conclusion, je dirai que la motion dont nous sommes saisis reproche au gouvernement de ne pas avoir ordonné une commission royale d'enquête. J'ai déjà parlé du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité. De plus, nous avons formé un comité parlementaire pour examiner plus à fond divers aspects particuliers du SCRS.

Voici un aperçu des coûts de diverses commissions royales, même s'il n'est pas question de semer le doute sur leur bien–fondé: la Commission des peuples autochtones, 13 millions de dollars en neuf mois; la Commission sur le transport des voyageurs au Canada, 23 millions de dollars en trois mois; le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, 23 millions de dollars en huit mois; la Commission sur les nouvelles techniques de reproduction, 25 millions de dollars en trois ans. La liste est encore longue.

Des députés bloquistes ont accusé le gouvernement de créer des déficits aux dépens des Québécois. Or, c'est précisément ce que le Bloc propose maintenant, soit de gaspiller des fonds publics pour réaliser des études qui ne rapporteront rien à personne. Autre point encore plus intéressant, quand ils participent aux comités parlementaires, ils disent ne pas avoir les compétences voulues pour exercer les pouvoirs d'enquête que la population leur a confiés, de sorte que nous devons payer des spécialistes de l'extérieur pour faire leur travail.

• (1315)

Je doute que les contribuables du Canada, et surtout du Québec, soient contents d'apprendre cela. Cette motion est une insulte pour tous les Canadiens qui demandent qu'on freine les dépenses gouvernementales et qu'on mette de l'ordre dans notre économie.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention le très bon exposé de mon collègue de Durham sur le Service canadien de renseignement de sécurité. Nul doute qu'il faille, dans un État moderne, prendre des mesures spéciales pour vérifier si des activités d'espionnage, d'ingérence étrangère, de subversion révolutionnaire n'auraient pas lieu sur le territoire canadien. Je pense que le député a très bien cerné les raisons qui font qu'il faut qu'il y ait un organisme qui veille à surveiller ces activités. Par contre, la motion de l'opposition qui est à l'étude ce matin porte sur un sujet un peu différent.

Mon nom était sur la liste des membres du Parti québécois qui a été volée par des gens du Service de sécurité de la GRC dans les années 1970, ce qui fait que je suis un peu sensible à ces questions. D'autant plus que, quand j'ai été élu à la Chambre des communes, quand les gens de la circonscription de Jonquière m'ont fait l'honneur de me mandater pour les représenter, beaucoup de mes amis m'ont dit: Tu vas à Ottawa, tu es un souverainiste affiché, un séparatiste comme beaucoup de nos amis d'en face le disent souvent. Vous savez, dans les années 1960, j'étais séparatiste, maintenant, en 1994, je le suis encore.

M. Milliken: Oui, oui, et la semaine prochaine, vous serez fédéraliste.

M. Caron: Je vais être souverainiste pour le référendum, soyez–en sûr, cher confrère de Kingston et les Îles.

Quand mes amis ont vu que j'étais élu à Ottawa, ils m'ont dit: Tu vas être sous la surveillance de la GRC. Je leur ai dit que je n'avais pas de craintes particulières, nous sommes dans un État de droit et je ne crois pas que des menaces comme celles–là puissent arriver.

Quand je regarde la question devant nous ce matin, je m'aperçois que le Service de sécurité actuel semble avoir pris des mesures qui sont discutables. Il y a un organisme, un comité de surveillance qui est censé faire en sorte que je sois rassuré. Je ne veux pas savoir ce qui se passe au SCRS, mais je veux avoir la conviction que cet organisme est bien encadré et bien surveillé. Or, il se passe que le comité actuel de surveillance a été nommé par le précédent gouvernement, et les partis qui étaient à ce moment–là représentés à la Chambre avaient un mot à dire sur la nomination des membres du comité. Il y a trois conservateurs, un libéral et un membre du NPD. Ce sont tous, j'imagine, de bons fédéralistes et ce sont tous des gens qui ont une certaine conception de l'État canadien.

Ces gens–là, je ne leur fais pas confiance. C'est triste à dire, mais je ne leur fais pas confiance pour vérifier si mes droits de Canadien, mes droits de Québécois sont actuellement bien respectés par le Service de sécurité actuellement. Je n'en suis pas sûr, car on voit que le Parti réformiste a eu quelqu'un payé par le SCRS dans son entourage, je ne suis pas sûr qu'il n'y en a pas eu dans l'entourage du Bloc québécois.

Je pense que ce sont des questions importantes. Les gens ont des doutes et le Comité de surveillance actuel n'est pas en mesure de les rassurer. Je demande à mon confrère, s'il ne croit pas qu'il ne serait pas important qu'une commission d'enquête se penche sur cette question, même si cela coûte de l'argent. Pour sauvegarder la démocratie, je pense qu'il faut investir les montants qui sont nécessaires, compte tenu de la composition actuelle du comité, pour enquêter sur le SCRS. Est–ce que mon collègue de Durham ne croit pas qu'il y aurait lieu qu'une commission royale d'enquête jette un regard sur les allégations qui sont actuellement dans les journaux concernant le Service canadien du renseignement de sécurité?

• (1320)

[*Traduction*]

M. Shepherd: Madame la Présidente, je remercie le député de poser la question. La question revient en substance à savoir si le CSARS est responsable. Eh bien, j'ai examiné toute l'affaire et le CSARS me semble tout aussi responsable devant les Chambres du Parlement que tout ministère fédéral. C'est un principe fondamental de notre système démocratique.

Il serait absolument ridicule d'établir une commission royale chaque fois qu'une enquête s'impose, que ce soit en rapport avec le CSARS, le ministère de l'Industrie ou avec toute autre chose. À quoi servirait le Parlement si l'on faisait appel à une commission royale chaque fois qu'un problème se pose? En fait, je crois que l'on a trop souvent eu recours au Canada à des commissions royales et à des études. La Bibliothèque du Parlement est pleine de rapports de commissions et d'études dont beaucoup ne servent qu'à ramasser la poussière. Ce que nous disons, en fait, c'est que cela irait complètement à l'encontre de nos traditions parlementaires.

Et, plus important encore, cela coûterait une fortune. Cela ne pourrait manifestement se justifier qu'en cas d'atteinte aux libertés civiles. Le fait est que nous avons tout ce qu'il faut. Nous avons tous les systèmes nécessaires pour surveiller le SCRS. Pourquoi payer pour avoir autre chose? Il est absolument ridicule, avec un déficit de plusieurs milliards de dollars, de songer à charger une commission royale d'enquêter sur quelque chose qui est déjà très bien surveillé.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Madame la Présidente, j'aimerais que le député précise certains points se rapportant aux fonctions actuelles du SCRS. Je le remercie pour son exposé.

Si j'ai bien compris, le SCRS a été créé à partir d'éléments de la GRC parce que nous avions besoin de faire échec aux activités d'espionnage de l'URSS à un époque précise de notre histoire. Puisque la guerre froide est maintenant terminée et que le mur de Berlin a été démoli, le besoin qui justifiait la création du SCRS n'existe plus.

Pendant la guerre froide, le SCRS consacrait 80 p. 100 de son temps aux activités de contre–espionnage, ce qui est clairement lié à la sécurité nationale. Puisque la guerre froide est maintenant terminée, les activités de protection de la sécurité nationale menées par le SCRS ne devraient–elles pas être à nouveau confiées à la GRC? Apparemment, le SCRS sert de mécanisme d'alerte précoce et, une fois l'alerte donnée, un autre organisme

compétent prend la relève. Les activités de contre–espionnage ne comptent plus, je crois, que pour 56 p. 100 du travail du SCRS. Je me demande si le SCRS a vraiment encore un rôle à jouer, ou si son utilité se justifie par d'autres activités.

M. Shepherd: Madame la Présidente, la députée demande si les fonctions remplies par le SCRS devraient être confiées à nouveau à la GRC et, sinon, pourquoi la GRC ne peut pas remplir ces fonctions.

Je me suis efforcé d'expliquer qu'il y a une différence importante entre l'exécution de la loi et le renseignement de sécurité. Il semble que le SCRS, comme d'autres organismes de renseignement de sécurité, notamment la CIA, ont vu le jour parce que l'on supposait qu'ils avaient un rôle particulier à jouer.

Dans la deuxième partie de sa question, la députée demande si nous avons besoin de tels organismes aujourd'hui. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de fouiller beaucoup dans les journaux locaux pour constater que le terrorisme existe encore dans le monde. Nous avons vu la terreur frapper l'Irlande du Nord, la Bosnie–Herzégovine et d'autres régions. Cela concerne le Canada parce que des Canadiens ont des liens de parenté et d'autres liens avec ces pays.

La réponse est oui, nous en avons apparemment besoin. De plus, la mondialisation de l'économie et les progrès techniques font peut–être que ce besoin est plus grand que jamais.

• (1325)

M. John Duncan (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le député de Crowfoot.

Je suis heureux de prendre aujourd'hui la parole pour participer au débat sur la sécurité de notre pays. Je me rends bien compte que, de par sa nature même et de par sa création en 1984, le SCRS et la plupart de ses activités doivent rester secrets. La vie des gens qui travaillent pour le compte du SCRS, ses contacts et, en fin de compte, tous les Canadiens seraient en danger s'il fallait que tombe entre de mauvaises mains de l'information qui ne devrait pas s'y trouver. Cela ne devrait cependant pas empêcher les parlementaires, représentant tous les Canadiens, de discuter de ce service secret, de son travail, de son mandat, de ses activités et de la façon dont nous examinons son champ d'activité, à savoir par le truchement du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, connu sous le sigle CSARS.

On ne met pas en doute le travail du SCRS, qui a pour mission de protéger les intérêts et la sécurité des Canadiens. Comme le Canada est un pays très ouvert, il doit rester vraiment vigilant à l'égard du danger d'action subversive. Nous devons rester conscients du fait que le Canada risque de devenir un champ de bataille entre groupes d'immigrants qui veulent poursuivre leurs hostilités sur notre sol. Étant donné que le Canada affiche le taux d'immigration le plus élevé du monde occidental et qu'il est très exposé à cet égard, la vigilance s'impose.

Il est donc important de reconnaître les menaces potentielles et de réitérer notre soutien au SCRS, mais cela ne veut pas dire que le SCRS est ultra vires ou un dérivé intouchable de la CIA. L'obligation de rendre des comptes demeure toujours la caractéristique de notre pays, de ses fonctionnaires, de ses politiciens et des gens qui figurent sur la feuille de paie de l'État.

Le Canada est l'un des rares pays démocratiques occidentaux à avoir donné dans un texte de loi une charte précise à son service de sécurité. La loi lui confère une mission bien définie pour l'exercice de ses activités. Elle prévoit un système de mandats définis par les tribunaux pour faire usage de techniques d'enquête intrusives et elle institue des organismes de surveillance et d'examen. Toutes ces mesures visent à faire en sorte que le service n'outrepasse pas les limites de sa mission.

On se demande donc si c'est bien le cas. Il était devenu évident au cours des quatre années d'existence de la Commission McDonald à la fin des années 70 que le Service de sécurité de la GRC se livrait fréquemment à des actes illégaux et à des abus. Ce rapport recommandait principalement la constitution d'un service de renseignement totalement civil. Ce service devait être comptable au gouvernement et assujetti à une procédure d'examen strict. Le rapport concluait que le travail de renseignement et l'application des lois étaient incompatibles.

En conséquence, en mai 1983, on a présenté le projet de loi C–157, qui visait à créer ce nouveau service de renseignement. Mais il est mort au *Feuilleton* après avoir fait l'objet d'un long débat à la Chambre et en comité ainsi que de nombreuses critiques de la part du public. Au cours de la session suivante de la 32e législature, le projet de loi C–9 a été présenté de nouveau et renfermait toutes les modifications proposées dans le projet de loi C–157. Cette loi a été proclamée en août 1984.

Elle confie la gestion et la direction du SCRS au directeur, qui est nommé par le Cabinet. Elle donne au solliciteur général un rôle de supervision active. Initialement, le législateur avait adopté un modèle semblable à la loi américaine où le ministre ne jouait pas le moindre rôle opérationnel. Cela visait officiellement à garantir que le SCRS ne soit pas utilisé à des fins partisanes. La loi prévoit maintenant que le ministre a un pouvoir de révision et qu'il doit approuver toutes les délivrances de mandat. La loi crée également le poste d'inspecteur général et le comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. L'inspecteur général a pour fonction de surveiller les activités opérationnelles du SCRS; il doit en outre faire rapport au solliciteur général adjoint et au CSARS sur la légalité et le caractère approprié des activités du SCRS.

• (1330)

Le CSARS est composé de cinq membres du Conseil privé nommés après des consultations tenues entre le premier ministre et les chefs des partis de l'opposition à la Chambre des communes. Il doit examiner les activités du SCRS et en faire rapport au Parlement et au ministre. Il fait également des enquêtes sur les plaintes et sert de tribunal d'appel en matière d'évaluations de sécurité et de décisions fondées sur des renseignements de sécurité en vertu de la Loi sur la citoyenneté et de la Loi sur l'immigration.

Pendant ses 10 années d'existence, le SCRS a eu des problèmes de croissance. La Chambre des communes a créé un comité spécial en 1989 pour examiner la Loi sur le SCRS et la Loi sur les infractions en matière de sécurité. Ce comité a fait 117 recommandations. Intitulé *Une période de transition, mais non de crise*, ce rapport a conclu, de façon générale, que le système était sain et que toute réforme devrait être fondée sur le maintien et le renforcement des institutions établies.

Dans sa réponse, le gouvernement a émis l'avis qu'il n'était pas nécessaire de modifier ces deux lois. Il a même ajouté qu'il n'était pas prêt à envisager des changements de structures.

En février 1991, on a débattu une motion de l'opposition demandant à la Chambre d'adopter le rapport du comité qui recommandait la création d'un sous–comité parlementaire sur la sécurité nationale. Ce sous–comité a tenu sa première réunion en juin 1991.

Le 3 mai 1994, ce même Comité permanent de la justice et des questions juridiques a rétabli le sous–comité sur la sécurité nationale qui s'occupe actuellement de l'affaire Bristow. Le vote sur cette motion avait été très serré; elle avait été adoptée de justesse.

Passons maintenant à la création du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, communément appelé le CSARS. En 1984, le gouvernement conservateur, qui venait d'entrer en fonction, a annoncé la composition initiale du CSARS. Pour se conformer aux exigences de la loi quant aux critères d'admission au CSARS, deux personnes ont dû être assermentées au Conseil privé le jour même de leur nomination. La politique était déjà entrée en jeu, les dés étaient jetés et les soupçons éveillés. Naturellement, l'une des conditions d'admissibilité étant l'appartenance au Conseil privé, quatre des cinq premiers membres étaient d'anciens ministres et le cinquième était un éminent avocat de la ville de Québec.

Aujourd'hui, les membres du comité d'examen sont étroitement liés à un parti et choisis par nomination politique. Trois sont d'allégeance conservatrice, un est lié au Parti libéral et l'autre au NPD. Cet organisme est une pure création de Mulroney.

Quelle est donc la fonction du comité? Il doit observer rigoureusement le SCRS au nom du public et du Parlement. Il doit être indépendant du gouvernement et de son fonctionnement, mais rendre compte au Parlement du Canada. La Loi sur le SCRS stipule que les membres du comité sont nommés par le gouverneur en conseil après consultation des chefs de tous les partis comptant plus de 12 députés à la Chambre des communes.

Est–il indépendant ou s'agit–il d'un autre organisme sectaire et de nature politique regroupant surtout des dinosaures conservateurs? Fait–il des examens constructifs et apolitiques du SCRS et de ses activités? Nous devons le savoir et la seule façon de répondre à ces questions est peut–être de faire enquête sur les enquêteurs.

Nous ne voulons pas faire la même erreur que nos voisins qui ont créé des monstres comme la CIA. Si nous ne sommes pas vigilants et si nous ne prenons pas le temps d'examiner le travail d'organismes comme le SCRS qui existe déjà depuis 10 ans, nous risquons facilement de perdre le contrôle de leur fonction et de la portée de leurs activités.

• (1335)

La loi interdit au CSARS l'accès aux documents du Cabinet. C'est pourquoi j'estime que la règle qui veut que les membres du CSARS soient désignés par le Conseil privé ou aient l'expérience du Cabinet est inutile et qu'il y a lieu de l'abolir. Qu'ils soient plutôt l'objet d'un examen d'agrément sécuritaire mené par la GRC et, s'ils satisfont aux critères, qu'on les habilite!

Pourquoi exiger une désignation du Conseil privé si les membres du CSARS n'ont pas accès aux documents du Cabinet? Cette nouvelle façon de procéder permettrait de nommer des membres indépendants, plutôt que d'anciens membres du Cabinet.

Je recommanderais également des changements au sujet de la durée du mandat des membres du CSARS. Les cinq ans que dure actuellement le mandat permettent à l'ancienne administration de se protéger contre la nouvelle. À l'heure actuelle, le premier membre du CSARS nommé par les conservateurs verra son mandat expirer en décembre 1996 et le dernier, en 1998. Il se pourrait donc qu'ils survivent tous à l'actuel gouvernement, si les prochaines élections devaient avoir lieu avant décembre 1996. Quatre ou cinq d'entre eux seront toujours en fonction si les élections se tiennent avant novembre 1997.

Par ailleurs, le membre du comité nommé par les libéraux, Michel Robert, celui–là même qui travaillait les samedis et qui a signé un contrat conclu sans appel d'offres de 249 000 $ avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, est le protégé de l'actuel gouvernement chargé de veiller au grain. C'est de la rigolade! Voilà un cas de favoritisme qui est loin de favoriser un examen indépendant des opérations du SCRS.

Ce dont nous avons besoin, c'est un sous–comité parlementaire de la sécurité qui soit permanent et doté d'une compétence législative. Ainsi, on satisfera au moins à la recommandation faite dans le cadre de l'examen sur la sécurité nationale de 1991 et on se dotera d'un organisme dont les pouvoirs d'enquête s'étendent au Cabinet, ce que le CSARS n'est pas habilité à faire.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je voudrais souligner la minutie avec laquelle le député d'en face a préparé et prononcé ce discours. Il a été agréable de se faire rappeler certains faits récents.

Je suis bien conscient de la recherche assez approfondie qu'il a manifestement effectuée à l'égard du mécanisme de nomination des membres du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité. Il a fait valoir une préoccupation au sujet de ces nominations, c'est–à–dire la consultation ou l'absence de consultation des dirigeants des partis de la Chambre des communes avant que ces nominations ne soient faites. Il s'agit là d'un point que j'avais soulevé à la Chambre au cours de la dernière législature.

À l'époque, il semble bien que le premier ministre, qui était l'unique responsable de ces nominations, ne m'ait pas entendu. Il est donc réconfortant d'entendre les observations du député.

Je voudrais lui demander s'il a réfléchi plus longuement à la question ou s'il peut nous dire comment il serait possible de mettre sur pied un sous–comité parlementaire qui serait différent de celui qui existe actuellement au Parlement et dont le mandat englobe cette question générale d'examen de l'enveloppe du renseignement de sécurité.

Pourrait–il nous donner plus de détails sur les changements qu'il proposerait au sujet des activités du comité parlementaire?

M. Duncan: Madame la Présidente, je voudrais souligner le rôle très important qu'a joué dans la création de ce sous–comité le député qui vient de prendre la parole. Il en a été la force agissante. Je dois avouer que j'ai suivi un cours intensif sur le SCRS depuis que j'ai su que cette motion serait déposée.

• (1340)

Je voudrais que ce sous–comité devienne permanent au moyen d'une mesure législative. Je voudrais également que ce sous–comité permanent ait un rôle très important à jouer dans les nominations au CSARS. Autrement dit, il devrait pouvoir examiner minutieusement les candidats au lieu de simplement les interviewer.

Je serai certainement disposé à entendre toute autre proposition constructive que le député pourrait avoir.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Madame la Présidente, la question primordiale à laquelle il faut répondre au sujet de l'affaire Brian McInnis–Grant Bristow, c'est celle de savoir si le SCRS et d'autres institutions gouvernementales ont été politisés par le gouvernement de Brian Mulroney et si l'affaire McInnis–Bristow était le prolongement prémédité de cette politisation.

Rod Stamler, un ancien sous–commissaire de la GRC, a précisé clairement dans le livre de Paul Palango intitulé *Above the Law* et aussi dans le cadre de tribunes radiophoniques partout au pays que la GRC avait été politisée par le gouvernement Mulroney et qu'on ne lui avait pas laissé les coudées franches dans le cas des enquêtes sur des affaires de politique et de corruption au Canada.

Lorsqu'on cherche des preuves de cette accusation très grave, on constate plusieurs incidents inquiétants. Il y a, par exemple, l'accusation portée par Shelly Ann Clark qui parle de tromperie dans la négociation de l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis et qui n'a cessé de se plaindre de ce que la GRC n'a jamais vraiment fait enquête sur les questions qu'elle avait soulevées.

On doit parler également de Glen Kealy, qui a accusé des membres du gouvernement Mulroney d'offrir des pots–de–vin, et en particulier de l'affaire Roch LaSalle, qui n'a jamais été tranchée par les tribunaux. Il ne faudrait pas oublier non plus Alan Eagleson, un ami proche de l'ancien premier ministre. Malgré les preuves détaillées d'activités illicites qu'avaient entre les mains la GRC, la police du Grand Toronto et le Barreau du Haut–Canada, aucune mesure vraiment concrète n'a été prise.

Pourtant, après avoir examiné les mêmes preuves, le département américain de la Justice a porté 34 accusations contre M. Eagleson, émis un mandat d'arrestation contre lui, gelé son compte en banque aux États–Unis et entrepris des procédures d'extradition, afin qu'il soit jugé aux États–Unis.

Ces incidents donnent beaucoup de poids aux allégations de M. Stamler qui a affirmé qu'il y avait eu de l'ingérence politique dans les opérations de la GRC et dans l'administration de la justice au Canada, que la GRC avait été politisée sous le gouvernement Mulroney et qu'on n'avait pas procédé aux enquêtes voulues sur des activités illicites menées par des membres du gouvernement et des amis de ce dernier.

Des personnes bien informées m'ont dit qu'il serait beaucoup plus facile de politiser le Service canadien du renseignement de sécurité que la GRC. Lorsque j'ai demandé à mes sources de s'expliquer, elles m'ont répondu que le solliciteur général avait le pouvoir, en vertu des lois fédérales, de demander au SCRS des renseignements secrets et classifiés, notamment des dossiers complets et le nom d'informateurs.

Cette affirmation est corroborée par le fait qu'au moins huit boîtes de documents secrets et hautement confidentiels, qui ont été saisies à la résidence de Brian McInnis, venaient directement du cabinet du solliciteur général. Pourquoi le solliciteur général doit–il avoir en sa possession des documents aussi secrets? Pour quelles raisons doit–il avoir des documents du SCRS?

Tout prouve que Doug Lewis, l'ancien solliciteur général, a participé directement à l'administration du SCRS. Ce dernier n'était donc pas indépendant, puisque M. Lewis s'ingérait directement dans ses opérations.

• (1345)

La Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité confère au solliciteur général le droit d'avoir pleine connaissance des renseignements concernant le SCRS et le pouvoir d'orienter les politiques, le fonctionnement et la gestion de cet organisme. En outre, le sous–adjoint au solliciteur général fait partie du comité de surveillance et d'approbation des objectifs du SCRS et a directement son mot à dire quant aux personnes ou aux groupes visés par le SCRS.

Il faut alors se demander dans quelle mesure l'ancien solliciteur général a politisé le SCRS par l'entremise de son sous–adjoint qui faisait partie du comité qui décidait des personnes et des activités sur lesquelles le SCRS devait se concentrer, ou par sa participation directe, ou encore de ces deux façons. Cette question ne doit pas demeurer sans réponse.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre aujourd'hui, le solliciteur général a tenté de rejeter la demande que le Bloc a présentée en vue de l'établissement d'une commission royale pour étudier cette question sous prétexte que cela faisait double

emploi avec le travail du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité. Ce n'est pas vrai. Le comité de surveillance a dit au sous–comité qui étudiait la question qu'il ne pouvait pas enquêter sur les affaires qui étaient rendues au bureau du solliciteur général. Cela signifie qu'il n'est pas habilité à déterminer si l'ancien solliciteur général a politisé ou non le SCRS. Il s'agit d'une question fondamentale qui outrepasse son mandat. A–t–on eu recours au SCRS à des fins politiques, du temps de Doug Lewis?

Je pense qu'il faut étudier non seulement cette question mais aussi celle de la politisation de nos institutions fédérales, dont le SCRS et la GRC, par le gouvernement Mulroney.

Il semble que l'on ait délibérément brouillé la répartition des pouvoirs entre ceux qui font les lois et ceux qui les administrent et les appliquent. Cependant, la question qui a le plus de répercussions, la question la plus importante qui ait été soulevée par toute l'affaire McInnis–Bristow est la suivante: A–t–on détruit ou enfreint la règle de droit dans notre pays?

C'est pourquoi je ne suis pas d'accord avec l'actuel solliciteur général quand il dit que le comité de surveillance peut s'occuper de cette affaire. De toute évidence, le comité de surveillance ne peut examiner l'utilisation incorrecte ou l'abus de pouvoirs politiques dans le bureau de l'ancien solliciteur général ou dans quelque autre institution gouvernementale que ce soit. Son mandat n'est donc pas adéquat.

Nous devons nous en remettre au sous–comité et espérer qu'il réussira à faire la lumière sur cette affaire et à répondre à toutes les questions. Sinon, la demande d'une enquête approfondie sera justifiée.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je dois dire que j'ai été quelque peu surpris hier soir de noter que la motion de l'opposition demandait la mise sur pied d'une commission royale pour enquêter sur certaines allégations publiées par les médias ces derniers temps—au cours du dernier ou des deux derniers mois—en ce qui concerne à la fois le mandat du Service canadien du renseignement de sécurité et la protection des documents émanant du SCRS et la façon dont ils peuvent être communiqués au ministre qui rend compte des activités du SCRS à la Chambre, le solliciteur général.

Les événements faisant l'objet de ces allégations se sont produits il y a deux, trois ou quatre ans. Quoi qu'il en soit, l'opposition a présenté sa motion. Avant d'aborder le fond de cette dernière, je tiens à faire remarquer—comme certains peut–être l'ont fait avant moi—que le terme «illégales» utilisé dans la motion risque d'être considéré comme non parlementaire. Il a déjà été considéré comme tel. Je sais gré à l'opposition d'avoir eu plus tôt aujourd'hui la courtoisie de remplacer cette formulation par «allégations» d'activités illégales.

J'aurais préféré que l'on emploie «allégations d'activités irrégulières» parce qu'on a été très précis sur les activités illégales qui peuvent avoir eu lieu.

• (1350)

Quelque activité illégale qu'il ait pu y avoir, elle devait sans aucun doute se rapporter au mandat du SCRS et, pour faire une analogie, si quelqu'un au ministère de l'Agriculture décide de faire quelque chose qui met en cause le ministère de la Santé, ce n'est certainement pas une chose illégale en soi.

Mais je laisse là les questions techniques pour en venir à la motion.

D'autres collègues à la Chambre ont noté à juste titre le travail accompli par le SCRS pour le compte des Canadiens. Cela fait 10 ans que le SCRS recueille et analyse des renseignements, prépare des autorisations de sécurité, fournit des rapports et des analyses de sécurité aux autres ministères.

Le collègue qui vient de parler mentionnait une autorisation de sécurité établie par la GRC. La GRC ne fait pas cela. C'est un travail qui est effectué par le SCRS.

Le travail du SCRS porte surtout sur ce que l'on appelle les menaces à la sécurité du Canada. Elles sont définies à l'article 2 de la Loi sur le SCRS et elles comprennent l'espionnage et les activités influencées par l'étranger. Parfois ces activités du SCRS sont qualifiées de contre–espionnage et, effectivement, une partie du travail consiste à enquêter sur l'espionnage que pratiquent certains services de gouvernements étrangers.

Il y a le secteur du contre–terrorisme, que le terrorisme vienne ou non d'un gouvernement étranger. Il y a aussi une catégorie de menaces que l'on appelle la subversion mais, dans ce cas, le service ne fait aucune enquête sans l'autorisation expresse du solliciteur général. La dernière fois que nous avons vérifié, nous n'avons trouvé trace d'aucune opération du SCRS en relation avec la subversion.

Le gros du travail du SCRS, le gros de son excellent travail, ne vient jamais au grand jour. En raison de la nature de ce travail, le service ne prépare jamais de communiqués, le vendredi après–midi, à l'intention des médias ou de qui que ce soit. L'essentiel du travail se fait à l'abri des regards, au bureau, sur bloc de papier ou sur un écran d'ordinateur, et fait avant tout appel au bon sens. Tout ce travail de collecte de données et de préparation d'évaluations de sécurité se fait surtout à partir de sources publiques. Cependant, le service acquiert aussi des données de sources qui ne sont pas publiques, mais elles sont acquises par des moyens appropriés et légaux.

Le SCRS vient en aide au gouvernement du Canada et, en général, aux citoyens également, en tâchant d'empêcher des gouvernements étrangers de voler nos secrets industriels ou d'intervenir dans les affaires du Canada par différents moyens. C'est une sorte de jeu du chat et de la souris qui se fait dans tous les pays du monde.

Pourquoi l'opposition officielle réclame–t–elle une commission royale? Nous avons une loi qui régit le SCRS au Canada, une

loi relativement moderne, à jour et efficace, comparativement à celles qui existent ailleurs.

• (1355)

Je ne suis pas de ceux qui disent que la Loi sur le SCRS est parfaite. Le compte rendu confirmera que j'ai essayé de formuler des observations constructives, tant à la Chambre qu'au cours de l'examen quinquennal du SCRS, sur la façon dont on pourrait la modifier. Je signale que ce ne sont pas tous les pays qui ont une loi régissant leur service de renseignement.

Je crois comprendre qu'à l'heure où l'on se parle, la Grande–Bretagne est sur le point d'invoquer une loi adoptée récemment et de mettre au point un règlement régissant les travaux de l'organisme de sécurité qu'on appelle MI5. C'est tout un changement pour les habitants de Grande–Bretagne, qui n'avaient jamais eu de loi applicable au travail de leurs James Bond. Cette loi sera ensuite mise à jour progressivement, selon les besoins.

L'Australie n'a pas de loi régissant son service de renseignement. Je crois bien que chaque personne qui travaille pour le service est employée par une personne qui elle est employée par le gouvernement. Cet organisme n'est constitué que d'une seule personne. Il n'existe pas de loi pouvant confirmer ou démentir les activités de ce service de renseignement.

En plus de la loi dont les articles précisent la façon dont doit opérer le SCRS, nous avons le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité ou CSARS qui a pour fonction de surveiller toutes les activités du SCRS prévues dans son mandat et de s'assurer qu'il agit conformément à la loi et avec efficacité. C'est tout un défi pour le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité.

Le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

M. DOMINIC CARDILLO

M. Janko Peric (Cambridge): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues de Kitchener et de Waterloo pour rendre hommage au maire de Kitchener, M. Dominic Cardillo.

Les résidents de Kitchener ont organisé des célébrations aujourd'hui en l'honneur de M. Dominic Cardillo, pour le remercier pour sa remarquable contribution à leur ville. D'abord élu à titre d'échevin en 1963, il a été maire de Kitchener au cours des 11 dernières années. À une époque où les politiciens ne sont pas très populaires, un mandat aussi long atteste vraiment de l'intégrité de Dom et de son ardeur au travail.

Le maire Cardillo mérite des félicitations pour avoir promu les intérêts de Kitchener sans jamais se lasser. Sous sa direction, la ville a connu une croissance de population et gagné en maturité. Sa plus grande réalisation est le nouvel hôtel de ville, qui permet de centrer l'attention sur les personnes pour vraiment

mettre en valeur le gouvernement municipal et le centre–ville de Kitchener.

Dom Cardillo a été un leader municipal modèle dont le dévouement aux intérêts de ses électeurs restera longtemps gravé dans leur mémoire.

* * *

[*Français*]

LA RECONVERSION INDUSTRIELLE

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, dans son livre rouge, le Parti libéral s'engageait à soutenir la reconversion militaire. Or, ses engagements, il ne les tient que pour les provinces anglophones, comme le dévoilait hier la CSN.

Les provinces maritimes ont perdu 3 000 emplois dans la fermeture de bases militaires et elles ont obtenu 20 millions de dollars pour diversifier leur économie. Le Québec, quant à lui, a perdu près de 1 000 emplois lors de ces mêmes coupures et n'a reçu qu'un maigre 200 000 $ pour y faire face.

Faut–il rajouter que l'industrie militaire du Québec a perdu 7 000 emplois depuis quatre ans et qu'elle attend toujours que le gouvernement fédéral modifie son programme de productivité de l'industrie de matériel de défense.

Cet exemple démontre une fois de plus l'injustice dont le Québec est victime. On le voit bien, le premier ministre ne cherche pas à défendre les intérêts du Québec. La seule vraie préoccupation qu'a le premier ministre, et il s'y applique fort bien, c'est de mettre le Québec à sa place.

* * *

[*Traduction*]

YORKTON—MELVILLE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je suis fier de signaler que le Xe Congrès annuel canadien du leadership étudiant a eu lieu la semaine dernière dans ma circonscription, Yorkton—Melville. Ce congrès s'est tenu pour la toute première fois à Yorkton il y a 10 ans et n'a jamais cessé de croître depuis.

Cette année, plus de 1 000 étudiants et leaders du secondaire, représentant toutes les provinces et les territoires du Canada de même que certaines régions des États–Unis, ont participé à l'événement. Ils ont eu l'occasion de partager leurs expériences avec leurs homologues et de s'encourager mutuellement à réaliser leurs rêves.

En même temps que le Congrès du leadership étudiant se tenait à Yorkton la finale du tout premier championnat canadien annuel de rodéo pour les étudiants du secondaire. Ce rodéo a remporté un vif succès, et je suis fier d'annoncer que l'équipe championne vient de la Saskatchewan.

Jason Resch, de la Saskatchewan, a remporté le championnat masculin, et Kelly Rood, également de la Saskatchewan, a décroché le titre féminin. Levons nos chapeaux à nos futurs leaders. Félicitations à tous les organisateurs et aux participants.

Article 31 du Règlement

Soit dit en passant, l'année prochaine, le Congrès se tiendra à Bathurst, au Nouveau–Brunswick.

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai reçu des lettres des maires de Brampton et de Mississauga et de la Coalition for the Safety of our Daughters au sujet d'une question très grave.

Les municipalités de Mississauga et de Brampton ont toutes deux un règlement qui empêche les bars de danseuses nues d'engager des personnes de moins de 18 ans. Mais beaucoup d'autres municipalités canadiennes n'ont pas un tel règlement ou encore les ressources nécessaires pour le faire respecter.

De concert avec les maires de Brampton et de Mississauga et avec la coalition, je demande au ministre de la Justice de modifier immédiatement le Code criminel de telle sorte que les propriétaires de bars de danseuses nues qui emploient des personnes de moins de 18 ans soient poursuivis en justice.

* * *

LES FOIRES AUTOMNALES

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, en cette saison où le paysage de notre pays change de couleur et où les agriculteurs font leurs récoltes, les foires annuelles battent leur plein. Ces foires répondent à une vieille tradition au Canada et permettent aux parents, amis et voisins de célébrer l'automne ensemble.

Dans London—Middlesex, ma circonscription, j'ai eu l'occasion d'assister et de participer à la Foire de Dorchester, à la Foire d'automne de Thorndale, au Festival des récoltes de Lambeth, à la Foire d'Iderton et à la plus grande foire du sud–ouest de l'Ontario, la Western Fair.

Un formidable esprit communautaire et de longues heures de dur labeur font de ces foires des événements mémorables auxquels participent avec joie mes électeurs des régions urbaines autant que rurales.

Félicitations à tous les gens de London—Middlesex qui, grâce à leur dur labeur, assurent le très grand succès de ces foires.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Barry Campbell (St. Paul's): Monsieur le Président, beaucoup de Canadiens sont bouleversés de voir certaines personnes tenter de nous détourner du débat légitime que nous devons tenir sur la place des armes à feu dans la société canadienne.

La grande majorité des Canadiens réclame un contrôle plus rigoureux des armes à feu parce que la présence d'armes dans nos villes et dans nos foyers porte atteinte à notre sécurité à tous. Je comprends que les chasseurs et les agriculteurs aient besoin de fusils. Cependant, au Canada, la possession d'une arme à feu est un privilège, ce n'est pas un droit.

Certains faits sont incontournables. Les armes à feu tuent des gens et les armes de poing n'ont pas d'autres but que cela. L'enregistrement de toutes les armes n'aurait que des inconvénients mineurs pour tous ceux qui ont besoin de fusils de chasse. Les armes de poing et les armes d'assaut ne sont pas nécessaires pour chasser et les agriculteurs n'en ont pas besoin pour se débarrasser de la vermine.

Je respecte le droit des Canadiens de choisir leurs passe–temps. Toutefois, les passe–temps ne doivent pas imposer au gouvernement sa politique. Les pilotes de course de démolition ne contrôlent pas le code de la route. Les tireurs sportifs ne devraient pas tenter de nous dicter nos règles sur le contrôle des armes à feu.

J'exhorte le gouvernement à faire de la sécurité publique la priorité première de notre politique sur le contrôle des armes à feu. Dans ce débat, tous les facteurs à prendre en considération n'ont pas le même poids. Nous devons nous occuper de la contrebande des armes et de l'utilisation d'armes à des fins criminelles. L'interdiction des armes de poing et l'adoption d'un système d'enregistrement rendront le Canada plus sûr.

* * *

[*Français*]

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, le ministre des Finances demeure volontairement muet quant à ses intentions sur l'imposition des REER et refuse de s'engager formellement à ne pas les taxer.

Le ministre des Finances est un homme dur d'oreille. La réaction de la population est éloquente. Le ministre se camoufle derrière les consultations qu'il mène. Les personnes âgées ont souvent économisé leur vie durant pour s'assurer un revenu décent pour leurs vieux jours.

Que leur dit leur ministre aujourd'hui? Il leur dit qu'il ne peut assurer que leurs revenus ne seront pas encore une fois diminués.

• (1405)

On veut changer les règles du jeu une fois la partie commencée. Même s'il tergiverse depuis quelques jours, le ministre devra prendre une décision. Les personnes âgées espèrent qu'il choisira la seule option dictée par l'équité: ne pas taxer les REER.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO–CANADA

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead): Monsieur le Président, vous souvenez–vous quand, enfant, votre mère vous obligeait à manger du brocoli, même si vous détestiez ça? Eh bien, on dirait que la Mère SRC essaie de forcer les Canadiens à avaler encore un plat de sa composition. Et ça goûte le poisson qui n'est plus très frais.

D'abord, le gouvernement a jonglé avec l'idée d'imposer une taxe sur les billets d'entrée au cinéma et sur les films en location dans le but d'augmenter les recettes pour sauver la SRC qui patauge. J'imagine qu'un octroi supérieur à un milliard de dollars par an, ce n'est pas suffisant. Voilà maintenant que la télévision de la SRC veut que les compagnies de câblodistribution de tout le pays alimentent une nouvelle station diffusant rien que des informations en langue française. Comme les compagnies,

semble-t-il, s'y refusent, la Mère SRC demande au CRTC de les forcer à le faire, même si personne ne réclame ce service. Et cela, au moment même où notre dette nationale dépasse les 530 milliards de dollars!

Quand notre mère nous forçait à manger du brocoli, au moins elle voulait notre bien et elle ne nous demandait pas un sou.

* * *

L'AIDE HUMANITAIRE

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, les Canadiens font des prouesses pour assurer le maintien de la paix et offrir de l'aide humanitaire.

Je pense ici à une bonne amie à moi, une résidente de Brant, M^me^ Sidne Maddison, qui a reçu un appel téléphonique en juin de l'organisme Médecins sans frontières lui demandant de se joindre aux autres intervenants oeuvrant au Rwanda. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, elle a quitté son emploi et sa famille et s'est rendue au Rwanda à titre d'infirmière.

À son retour, elle a parlé des autres Canadiens qui travaillaient avec elle au sein du même organisme ou pour la Croix-Rouge canadienne et, bien entendu, de nos militaires qui risquent leur vie quotidiennement au nom de la paix.

Ces gens sont de véritables ambassadeurs du Canada. Je tiens à rendre hommage à leur courage et leur dévouement envers l'humanité et à les remercier de perpétuer ainsi l'excellente réputation du Canada à l'étranger.

* * *

LA BRAVOURE

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, dimanche dernier, deux braves hommes, Gary et Richard Peddle, de Whites Lake, dans la circonscription de Halifax-Ouest que je représente, ont fait preuve d'un grand courage lorsqu'ils ont sauvé des eaux M. John Laverdure, âgé de 74 ans, qui se noyait dans la baie Prospect.

M. Laverdure, un voisin de la famille Peddle, se trouvait à plus d'un mètre sous l'eau lorsque Gary a plongé dans les eaux glaciales de la baie Prospect et l'a tiré jusqu'à l'embarcation. Il faut également féliciter les pompiers volontaires du district n^o^ 4 d'avoir prêté assistance à M. Laverdure lorsqu'il a été ramené au quai.

Je suis heureux d'informer la Chambre que John Laverdure est maintenant sorti de l'hôpital et se porte très bien, grâce aux efforts de Richard, de Gary et de toute la famille Peddle. Il est vraiment réconfortant de voir encore de tels actes d'abnégation et de bravoure.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA TRADUCTION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, demain, nous célébrerons la Journée nationale de la traduction. Nous sommes nombreux sur la colline parlementaire à nous fier de façon régulière aux services exceptionnels fournis par des groupes d'interprètes, de traducteurs et de terminologues du Syndicat canadien des employés professionnels et techniques.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

Monsieur le Président, vous saurez que les services de traduction sont offerts, dans les deux langues officielles, en fait, dans plus de 100 langues, au gouvernement, aux parlementaires et à la fonction publique du Canada. Nous avons réellement de la chance de compter sur des personnes aussi dévouées, aussi efficaces et aussi compétentes pour nous fournir ces services exceptionnels.

Je tiens à les remercier très sincèrement au nom de tous les députés de la Chambre.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Jean Landry (Lotbinière): Monsieur le Président, le premier ministre maintient qu'il n'a trouvé aucune trace d'un engagement du gouvernement précédent à rembourser le Québec pour les coûts du référendum de Charlottetown, et c'est sur cette base qu'il refuse de payer le Québec. Pourtant, dans Ginn Publishing, où il s'agissait d'un engagement verbal, il n'a pas hésité, pas un seul instant, à l'honorer, au contraire!

On voit bien que tous les engagements verbaux n'ont pas le même poids à Ottawa. Le gouvernement fédéral préfère honorer un engagement honteux, anonyme, inacceptable plutôt que celui qui est contracté honorablement entre deux premiers ministres.

Les Québécois en ont assez de payer pour ce régime coûteux. Ils en ont assez des propos tortueux du gouvernement fédéral. Vous vouliez des preuves, vous en avez eu. Payez, maintenant!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE PARTI RÉFORMISTE DU CANADA

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, hier, la députée de Saskatoon—Humboldt a dit que c'étaient les huiles du Parti réformiste, et non la base, qui décidaient des politiques que nous allions examiner à notre congrès.

C'est absolument faux! Les membres du Parti réformiste exercent un contrôle sur chacune des étapes du processus décisionnel. Non seulement ils décident de ce qui sera à l'ordre du jour, mais, par leurs votes au congrès, ils établissent la politique du parti.

Je suis très heureux de voir que la députée se rallie aux principes de la démocratie. Après tout, la députée de Saskatoon—Humboldt a été choisie, ou devrais-je dire sacrée, par le chef de son parti aux dernières élections. Malgré les nombreuses

Article 31 du Règlement

protestations de l'association de comté, l'élite libérale n'a pas permis à d'autres candidats de contester cette nomination.

On a refusé aux libéraux de Saskatoon—Humboldt le droit démocratique le plus fondamental, celui de choisir leur propre candidat. Le Parti réformiste donne la chance non seulement aux membres, à la base, de participer. . .

* * *

[*Français*]

LE IRVING WHALE

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, la semaine dernière, la députée de Laurentides est tardivement intervenue sur le dossier de l'épave du *Irving Whale*. Je crois que le temps est venu de vous rappeler ce qu'a fait le gouvernement, ainsi que d'autres députés, pour résoudre ce problème vieux de 24 ans.

Les 2 et 3 mars dernier, le Comité Gagnon–Easter tenait des audiences publiques à l'île du Prince-Édouard et aux îles de la Madeleine. Par la suite, le 18 mars dernier, la ministre de l'Environnement et le ministre des Transports annonçaient que le gouvernement du Canada avait pris la décision de renflouer cette embarcation qui gisait au fond des eaux depuis près de 8 600 jours.

Notre gouvernement n'a pris que 135 jours pour remédier à la situation. Il est à noter que le chef de l'opposition, quand il était ministre de l'Environnement, a refusé d'intervenir, même s'il était conscient des dangers de cette bombe à retardement, en dépit des recommandations du rapport d'étude sur la sécurité des navires-citernes qu'il avait lui-même réclamé.

Nos audiences publiques et l'évaluation environnementale ont confirmé que l'option du renflouage était la meilleure, la plus sécuritaire, tant pour l'environnement que pour les populations locales.

L'épave du *Irving Whale* sera renflouée l'été prochain, comme le gouvernement s'est engagé à le faire. Contrairement au chef de l'opposition, dans ce dossier, nous avons assumé nos responsabilités.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Paddy Torsney (Burlington): Monsieur le Président, le contrôle des armes à feu fait partie d'une importante série de mesures de prévention de la criminalité que le gouvernement est sérieusement décidé à mettre en place.

Cette semaine, j'ai rencontré les membres du Burlington Rifle Club, qui se trouve dans ma circonscription et regroupe des habitants de plusieurs circonscriptions de la région. J'ai eu, avec le directeur du club chargé de la sécurité et plusieurs membres du club, une discussion fantastique sur les moyens d'accroître la sécurité dans nos collectivités et sur les mesures que pourraient prendre les propriétaires et les marchands d'armes à feu afin d'aider le gouvernement à assurer dans nos collectivités une plus grande sécurité pour les hommes, les femmes et les enfants.

La série de mesures législatives dont est actuellement saisie la Chambre, le Conseil national de prévention de la criminalité, nouvellement créé, le travail de plusieurs de nos ministres et un contrôle plus efficace des armes à feu contribueront à améliorer et à protéger la qualité de vie de tous les Canadiens.

Travaillons ensemble à la réalisation de ces objectifs.

* * *

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'empressement que j'ai participé au congrès de l'association CAVEAT qui s'est tenu à Hamilton, en Ontario. Je croyais qu'en écoutant les groupes et les personnes présents, je pourrais trouver de nouvelles idées et de nouvelles façons de résoudre les problèmes de notre système judiciaire.

J'ai entendu beaucoup de bonnes recommandations mais je me suis également rendu compte qu'il serait difficile d'obtenir un appui à ces recommandations car il n'y a pas d'argent pour améliorer la justice, le respect des droits des victimes, l'indemnisation et la sécurité des citoyens.

Je dis cela parce que je venais tout juste d'apprendre que le gouvernement n'avait pas d'argent à dépenser pour la justice qu'on m'informait qu'il allait débourser 12 millions de dollars pour la construction d'un immeuble commercial à Edmonton, pour accueillir des médecins, des juristes, des associations privées, une banque et un restaurant, toutes des entreprises privées qui peuvent financer elles-mêmes leur milieu de travail.

Le gouvernement semble pouvoir dépenser 12 millions de dollars pour aider des associations, des professionnels et des entreprises privées mais il n'a pas d'argent pour l'appareil judiciaire et pour rendre la justice due aux Canadiens.

Nous savons maintenant ce qui est important pour ce gouvernement et il est certain que la justice n'en fait pas partie.

* * *

LE PROJET DE LOI C-41

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le Comité permanent de la justice et des questions juridiques doit entamer l'étude du projet de loi C-41. Cette mesure propose notamment de modifier l'article 745 du Code criminel.

J'encourage les membres du Comité permanent de la justice et des questions juridiques à envisager sérieusement d'abroger l'article 745 du Code criminel. Le temps est venu de supprimer cette échappatoire qui permet à l'auteur d'un meurtre au premier degré de demander une réduction de peine après avoir purgé seulement 15 ans d'une soi-disant peine d'emprisonnement à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans.

• (1415)

Beaucoup de mes électeurs, des groupes communautaires, des organisations et des citoyens d'un peu partout au Canada ont fait savoir qu'ils en ont assez et que la situation actuelle est inacceptable.

Le choix est clair: l'article 745 du Code criminel doit être abrogé.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Depuis quelques jours, le ministre des Finances refuse d'écarter la possibilité de taxer les REER lors de son prochain budget. Plusieurs analystes ont dénoncé cette taxe rétroactive visant les contribuables à revenu moyen. Claude Picher, du quotidien *La Presse*, affirmait, et je cite: «Ottawa manquerait gravement de jugement en s'attaquant encore une fois aux contribuables». Il ajoute «Ce serait d'autant plus odieux que les premières victimes seraient les employés non syndiqués du secteur privé».

En se cachant derrière ses consultations prébudgétaires, pour éviter de s'engager à ne pas taxer les REER, le ministre des Finances réalise–t–il que c'est lui et lui seul qui provoque l'incertitude et l'inquiétude chez les contribuables québécois et canadiens?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, je l'ai dit hier, lorsque le député pour la troisième fois a posé la question. C'est lui qui sème l'inquiétude. Là, je le répète encore aujourd'hui, il pose la question pour la quatrième fois cette semaine.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, pour dissiper l'inquiétude, le ministre des Finances a simplement à dire que non, qu'il ne le fera pas.

Reconnaît–il qu'en taxant les REER, il change les règles du jeu en cours de route et se comporte en État tricheur en bousculant la planification. . .

Le Président: À l'ordre! Peut–être que l'honorable député pourrait changer ce mot, s'il vous plaît.

M. Brien: Monsieur le Président, le ministre des Finances reconnaît–il qu'en taxant les REER, il change les règles du jeu en cours de route et se comporte en État irresponsable en bousculant la planification financière des personnes âgées qui comptent sur le revenu de leur REER pour s'assurer une retraite adéquate?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, l'irresponsabilité est du côté du député lorsqu'il cherche à entraver, à écarter le processus de consultation prébudgétaire. J'espère qu'il va soulever ces points, comme membre du Comité des finances, lorsque viendra le temps d'étudier la question.

[*Traduction*]

LA RÉFORME SOCIALE

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement et le Bloc québécois se disputent au sujet de qui devra payer 47 millions de dollars pour le référendum, je tiens à signaler que la dette nationale s'accroît de 47 millions de dollars toutes les neuf heures. Voilà qui place les choses dans leur contexte.

Le premier ministre du Québec dit qu'il ne participera pas à la réforme sociale du gouvernement. Nous savons tous que les séparatistes n'ont aucune envie de faire quoi que ce soit de positif pour le Canada. Tout ce qu'ils veulent, c'est se retirer.

Le premier ministre s'engagera–t–il à mettre en oeuvre sa réforme sociale malgré les tactiques obstructionnistes des séparatistes?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a l'intention de prendre des mesures constructives et je suis certaine que, lorsque les bloquistes verront en quoi consiste notre réforme sociale, ils seront prêts à travailler avec nous pour essayer de faire des changements positifs pour le Canada.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, hier, le ministre du Développement des ressources humaines a mal interprété la position du Parti réformiste concernant les réductions de dépenses.

Pour atteindre l'objectif du gouvernement en matière de déficit, il faudra réduire les dépenses de quelque 15 milliards de dollars.

Le ministre des Finances reconnaît–il que, pour atteindre son objectif qui est de ramener à 25 milliards de dollars environ un déficit qui atteint actuellement les 40 milliards de dollars environ, son gouvernement devra diminuer ce déficit d'une quinzaine de milliards de dollars? Pour cela, réduira–t–il les dépenses ou haussera–t–il les impôts?

• (1420)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, nous avons dit très clairement que notre gouvernement devra réduire ses dépenses. Nous attendons impatiemment les consultations du Comité des finances afin de déterminer exactement quelle est la position des Canadiens à cet égard.

Nous attendons aussi impatiemment d'entendre les idées du Parti réformiste, puisqu'il aime tant parler de réductions des dépenses. Nous avons hâte de voir s'il aura des suggestions constructives pour nous dire où il faudra réduire.

Une voix: C'est dans le livre bleu, pas dans le livre rouge.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): S'agit–il de hausser les impôts ou de réduire les dépenses?

Le ministre du Développement des ressources humaines a dit que son plan d'action serait axé sur la pauvreté chez les enfants. Le ministre des Finances peut–il expliquer comment le gouvernement peut sortir les gens de la pauvreté alors qu'il hypothèque notre avenir en faisant grimper le déficit à 1 500 $ pour chaque homme, femme et enfant dans notre pays?

Votre déficit actif ne règle pas le problème de la pauvreté, il ne fait que l'aggraver.

Le Président: Je sais que ce n'est qu'un oubli, mais je prierais les députés de s'adresser à la présidence.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que l'important déficit avec lequel nous sommes aux prises constitue un problème. Notre pays est très endetté, et il est certain que nous devons prendre des mesures pour corriger la situation. C'est ce que nous avons fait dans le dernier budget, qui était la première étape, et c'est ce que nous comptons faire dans le prochain budget, qui sera la deuxième étape.

Le député d'en face soulève la question de la pauvreté chez les enfants. C'est étrange que cela vienne d'un réformiste, car ce parti est prêt à reconnaître, comme nous, l'extrême gravité des problèmes financiers, mais n'a jamais reconnu l'extrême gravité des problèmes humains que nous avons l'intention de corriger.

* * *

[*Français*]

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, dans une entrevue accordée au Téléjournal, le 1er octobre 1993, le premier ministre promettait de ne pas augmenter les taxes durant les deux premières années d'un gouvernement libéral. De son côté, le ministre des Finances déclarait hier qu'il ne faut pas écarter des possibilités et des suggestions dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire, y compris celle de taxer les REER.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Comment le ministre des Finances peut–il se garder des portes ouvertes pour taxer les REER, alors que le premier ministre, son premier ministre, a promis durant la campagne électorale de ne pas augmenter les taxes durant les deux premières années du règne libéral?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ce que le premier ministre a dit, c'est qu'il ne faut pas augmenter le fardeau de taxation dont souffrent les Canadiens et d'ailleurs, dans le livre rouge, nous étions très clairs: c'est–à–dire qu'ultimement—et c'est une des raisons pour laquelle il faut réduire le déficit—la responsabilité de tout gouvernement est de baisser le niveau de taxation.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot): Monsieur le Président, le ministre des Finances devrait réviser l'article de presse au moment où le premier ministre affirme carrément qu'il n'y aurait pas d'augmentation de taxes ni d'impôt lors des deux premières années du règne libéral. Pas le fardeau fiscal, les taxes et les impôts.

Le ministre des Finances ne croit–il pas qu'il agirait d'une façon plus responsable si, au lieu de s'acharner sur les contribuables en taxant les REER, il s'engageait immédiatement dans cette Chambre à réduire les énormes dépenses de fonctionnement fédérales et à faire payer ses amis, les plus riches Canadiens, en éliminant les fuites fiscales dont ils bénéficient?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, si le député avait lu le dernier budget, il aurait vu qu'on a éliminé beaucoup d'échappatoires fiscaux, c'est–à–dire le gain en capital de 100 000 $. On a certainement éliminé les échappatoires en ce qui concerne la taxation des corporations. S'il avait lu le budget, il aurait vu que nous avons agi de façon très significative, lors du dernier budget, et nous avons l'intention, dans le prochain budget, d'agir de la même façon.

J'espère que le député, et je l'invite à le faire, va nous donner ses suggestions de façon constructive, lors des séances du Comité des finances.

* * *

• (1425)

[*Traduction*]

LES DROITS DES DÉPUTÉS

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Comme vous le savez, monsieur le Président, le droit à la liberté d'expression constitue l'un des droits les plus anciens et les plus fondamentaux du Parlement; bien plus, nous l'exerçons abondamment au point de tolérer 54 députés qui en font usage principalement dans le but de briser le pays.

D'après les reportages des journaux, le gouvernement a maintenant adopté pour règle que ce droit ne peut pas être exercé par les députés dont les convictions morales et religieuses peuvent entrer en conflit avec la politique du gouvernement.

Le gouvernement peut–il nier catégoriquement ces reportages et assurer à la Chambre que les députés ministériels et tous les députés ont le droit de contester la politique du gouvernement pour des motifs moraux ou religieux à la Chambre aussi bien qu'à l'extérieur, que leurs opinions soient compatibles ou non avec celles du ministre de la Justice?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, à en juger d'après les résolutions que le Parti réformiste a élaborées en préparation de sa prochaine conférence, je pense que le député ferait mieux de s'occuper des affaires de son propre parti plutôt que de celles du gouvernement du Canada.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, il est merveilleux de voir à quel point cette réponse n'avait rien à voir avec la question, comme on a pris l'habitude de s'y attendre.

J'ai une question complémentaire à propos des votes libres. La pratique s'est établie ici à la Chambre et dans la plupart des assemblées législatives de tenir des votes libres sur les questions fondamentales de morale. Même le gouvernement néo–démocrate de l'Ontario a récemment permis un vote libre sur une question liée à l'orientation sexuelle.

Le gouvernement va–t–il demander aux whips de s'abstenir de faire respecter la discipline de parti pour permettre la tenue de votes libres sur les questions d'orientation sexuelle ayant rapport avec les projets de loi du gouvernement?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a pour règle de défendre ses politiques. Selon une de ces politiques, l'orientation sexuelle ne devrait pas constituer un motif de discrimination, et nous avons l'intention de faire inscrire ce principe dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

* * *

[*Français*]

LA FORESTERIE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale par laquelle nous avons été élus, le gouvernement a fait miroiter à des milliers de Québécois de l'Est du Québec le maintien jusqu'en 1998 de sa contribution à l'aménagement des forêts privées en Gaspésie et dans le Bas–Saint–Laurent. La ministre des Ressources naturelles a affirmé à la Chambre qu'elle voulait bien que le programme se poursuive mais qu'il fallait que son collègue responsable du développement régional au Québec débloque les sommes nécessaires pour le financer. Le journal *Le Soleil* nous indique aujourd'hui que son collègue attend les recommandations de la ministre. . .

Le Président: À l'ordre! Je demanderais à mon honorable collègue de poser sa question.

M. Crête: Monsieur le Président, la ministre peut–elle nous indiquer si elle a réussi à convaincre son collègue responsable du développement régional au Québec de reconduire le Plan de l'Est. Sinon, peut–elle nous expliquer les raisons de son échec?

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, je tiens à rassurer le député. Du côté du gouvernement, nous comprenons tous l'importance des forêts privées pour l'économie du Québec, notamment pour celle de l'Est et de la Gaspésie.

J'ajoute que, depuis février, j'ai rencontré les propriétaires de boisés du Québec et d'ailleurs à six reprises.

Comme le député l'a signalé, mon collègue, le ministre chargé du développement régional au Québec, et moi nous sommes engagés à rencontrer les propriétaires de boisés de l'est du Québec. Nous allons tenir parole pour chercher à résoudre ce problème important pour le Québec.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, les producteurs forestiers en ont assez des comités dans l'Est. Pourtant, la question est simple. La ministre des Ressources naturelles peut–elle nous dire si oui ou non le gouvernement fédéral se retire du Plan de l'Est et qu'il abandonnera ainsi les milliers de travailleurs qui en dépendent?

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, permettez–moi d'implorer le député pour qu'il demande à ses collègues du Québec d'envoyer une délégation politique la semaine prochaine à la réunion des ministres de la Forêt à Fredericton, au Nouveau–Brunswick, où nous discuterons de la participation fédérale dans le secteur forestier.

Je lui demande d'inciter ses collègues à y envoyer des représentants politiques pour participer aux échanges. C'est là que les décisions se prendront.

* * *

• (1430)

LE COMMERCE

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, l'une des plus importantes tâches du premier ministre en matière d'affaires étrangères consiste à promouvoir, à l'extérieur du pays, les exportations canadiennes. C'est cela qui créera des emplois. Nous sommes favorables à ce rôle et au concept d'Équipe Canada en Chine.

Je dois cependant demander au premier ministre ce qu'il va faire face à la menace de sabotage des missions commerciales canadiennes par MM. Parizeau et Landry en s'en servant comme tribune pour diffuser leur message séparatiste.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le premier ministre a dit très clairement et ouvertement qu'il est important d'inclure les provinces dans Équipe Canada. Il tient à ce que le premier ministre du Québec fasse partie de cette équipe–là. L'invitation est lancée.

Le premier ministre du Canada sait que son homologue au Québec a été élu à cause de son programme économique. Nous espérons qu'il se joindra au premier ministre canadien et à ses homologues provinciaux et qu'il fera partie d'Équipe Canada, qui est chargée de faire la promotion de nos produits pour que nous puissions créer des emplois dans toutes les provinces, y compris au Québec.

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, les emplois créés par les missions commerciales sont destinés à tous les Canadiens, y compris les Québécois. Toute perturbation causée par le PQ se traduira donc par des pertes d'emplois au Québec. C'est un point qu'il faut bien faire ressortir.

Le premier ministre ne doit–il pas demander aux gens d'affaires du Québec de faire partie des missions commerciales et ne pas tenir compte des politiques saboteurs s'ils continuent leur manège?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les gens d'affaires du Québec voient d'un très bon oeil le voyage du premier ministre. Je suis convaincue qu'ils feront valoir à leur premier ministre qu'il est très important qu'il fasse partie d'Équipe Canada.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest): Monsieur le Président, on a annoncé que la deuxième piste nord–sud de l'aéroport international Pearson serait terminée dès que possible. Cette piste aura des répercussions importantes sur l'économie et la sécurité.

Le ministre des Transports peut–il assurer aux résidents de Mississauga que la nouvelle piste ne servira qu'aux atterrissages, qu'aucune discussion n'aura lieu sur la construction de nouvelles pistes est–ouest et qu'aucune décision ne sera prise à cet égard avant que la nouvelle administration aéroportuaire ne soit établie et qu'elle n'ait pris en charge l'exploitation de l'aéroport Pearson?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons annoncé que nous allions parachever le travail déjà entrepris sur la piste nord–sud de l'aéroport Pearson. Une bonne partie du travail est déjà achevée, et nous voulons le terminer. Cette piste servira relativement peu souvent, uniquement lorsque la sécurité ou les conditions météorologiques l'exigeront.

Quant aux pistes est–ouest, le Grand Toronto nous a déjà fait connaître les noms des personnes qu'il propose comme membres de l'administration aéroportuaire de Pearson. Les candidats fédéraux ont aussi été choisis, et j'attends la réponse du premier ministre Rae de l'Ontario quant au candidat provincial. Dès que j'aurai cette réponse, nous essayerons de former, à partir des personnes désignées, une équipe de transition qui nous aidera à prendre les décisions concernant l'avenir de l'aéroport Pearson.

Je veux assurer à la députée, et à tous les résidents touchés par les pistes est–ouest, qu'aucune décision ne sera prise à ce sujet avant que l'administration aéroportuaire ne soit en place et à l'oeuvre à l'aéroport international Pearson.

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, comme vient de le rappeler mon collègue de Kamouraska—Rivière–du–Loup, des milliers d'emplois sont reliés à l'entente et à la reconduction de l'entente du Plan de l'Est. La question n'est pas de savoir s'il y aura des représentants du gouvernement du Québec à une conférence, mais bien la responsabilité du ministre du Développement régional à prolonger l'entente jusqu'en 1998, comme il l'a promis.

Compte tenu des centaines d'emplois liés à la reconduction du Plan dans une des régions les plus éprouvées du Québec, le ministre s'engage–t–il aujourd'hui à débloquer les sommes nécessaires que lui réclame sa collègue des Ressources naturelles?

• (1435)

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné plus tôt, le gouvernement est bien conscient de l'importance des propriétaires de boisés privés pour l'économie du Québec.

J'ai rencontré les représentants de ces propriétaires au Québec. Mon collègue, le ministre responsable du développement régional, et moi allons nous réunir à nouveau avec ces gens. Nous espérons régler sous peu cette importante question économique.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, si l'importance de ce dossier est vraiment réelle pour le gouvernement, comment se fait–il que le ministre chargé du développement régional s'était engagé à rencontrer les intervenants de la région cet été et qu'il ne l'a pas fait? Qu'attend–il pour agir?

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles): Monsieur le Président, permettez–moi de dire à la décharge de mon collègue, le ministre responsable du développement régional au Québec, qu'une rencontre était bel et bien prévue et qu'en raison de mon emploi du temps, elle a dû être annulée. Nous sommes en train d'en organiser une autre avec les propriétaires de boisés privés.

* * *

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, le *Times Colonist* de Victoria affirme que le ministère des Pêches et des Océans est en pleine pagaille et que le moral n'a jamais été aussi bas. En outre, un document du ministère, qu'Ernie Fedoruk, du *Times Colonist*, a obtenu à la suite d'une fuite et m'a transmis, attribue les niveaux sans précédent de pêche illégale du saumon sur l'île de Vancouver directement à une pénurie d'agents des pêches.

Face aux preuves qui s'accumulent, le ministre a–t–il encore l'audace de dire dans cette enceinte que son ministère réussit parfaitement à protéger les ressources halieutiques?

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Delta pour sa question.

Comme je l'ai précisé auparavant et comme le ministre l'a signalé dans cette enceinte, on a entrepris l'enquête indépendante que réclamait le député. Cette enquête portera notamment sur les questions d'application de la loi.

Contrairement à mon vis–à–vis, nous examinons tous les faits avant de faire des allégations ou de lancer des accusations, de là l'importance d'une commission d'étude indépendante. Une fois que nous connaîtrons tous les faits, le gouvernement agira, comme il l'a fait dans le passé, de façon globale, rationnelle et pragmatique, et non en se laissant emporter par la panique.

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, le ministre impose des milliers de dollars d'amendes aux pêcheurs terre–neuviens qui pêchent quelques morues pour leur souper et fait semblant de ne rien voir lorsque des milliers de poissons sont pêchés illégalement en Colombie–Britannique.

Ce document du ministère et d'autres montrent très clairement que les problèmes de gestion du ministère ne se limitent pas au fleuve Fraser et dépassent les compétences professionnelles des scientifiques que le ministre a nommés pour faire partie de son groupe d'examen.

Le ministre va–t–il démanteler ce groupe interne de scientifiques et demander une enquête judiciaire sur la gestion ministérielle de la pêche au saumon sur la côte ouest.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Non, monsieur le Président.

* * *

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton): Monsieur le Président, les audiences de la commission fédérale chargée de l'évaluation environnementale des vols à basse altitude au Labrador ont commencé la semaine dernière. L'Association des Innu du Labrador a décidé de ne pas participer à ces audiences, car elle estime que le processus n'est pas ouvert et équitable.

La vice–première ministre et ministre de l'Environnement peut–elle affirmer que l'on accorde toute l'attention nécessaire aux préoccupations des Innu et que le processus est ouvert et équitable?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme je l'ai déclaré à la Chambre un peu plus tôt cette semaine, j'ai eu l'occasion, hier, de rencontrer des représentants de la communauté innu. En fait, nous avons eu des discussions très générales sur le rôle de la commission, et je leur ai dit que si jamais l'on découvrait la moindre preuve qu'un membre de la commission a un parti pris, je serais la première à le renvoyer.

Je poursuis les discussions avec les Innu et, en l'absence de toute preuve, je continue de les presser de revenir à la table. S'ils veulent que le processus d'évaluation environnementale des vols à basse altitude fonctionne, ils doivent faire connaître leur point de vue. Il faut que ce processus soit ouvert et équitable. Nous nous sommes engagés à ce qu'il le soit et nous tenons à ce qu'ils y participent.

* * *

[*Français*]

LES AÉROPORTS

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, ma question non prévue s'adresse au ministre des Transports.

• (1440)

Le 13 juillet dernier, en pleine période estivale, et alors que la population canadienne est en vacances, le ministre des Transports annonçait une stratégie globale pour le transport aérien au Canada. Cette stratégie s'appuie sur la politique nationale des aéroports qui aura des répercussions sur toutes les régions québécoises et canadiennes.

Le ministre a–t–il prévu adopter des mesures qui permettraient de maintenir les aéroports ouverts dans l'éventualité où certaines administrations aéroportuaires locales devenaient incapables de remplir leur mandat de gestion?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout le réseau national des aéroports, tel que mentionné par mon collègue, a été annoncé et les trois niveaux d'aéroports ont été identifiés. J'espère qu'avec la collaboration de tous les intéressés, nous allons arriver à implanter un système efficace et sûr, et surtout qui réduira le fardeau des contribuables.

Nous ne voulons pas préjuger de la situation. Nous avons de deux à cinq ans pour arriver à des solutions finales basées sur les problèmes de chacun des endroits affectés. J'espère pouvoir travailler avec mon collègue pour en arriver à la meilleure solution possible. S'il y a des choses qui ne fonctionnent pas, il faudra réviser la situation, mais je suis très confiant, en me fiant aux résultats obtenus jusqu'à présent, que le système que nous avons annoncé au mois de juillet connaîtra un grand succès partout au pays.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, avant de rendre son plan public, le ministre s'est–il assuré que les ressources financières des municipalités étaient suffisantes pour qu'elles puissent gérer les aéroports régionaux sans que le service soit diminué?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue sait sans doute qu'il y a environ 725 aéroports certifiés au Canada.

Transports Canada est impliqué dans la gestion de 150 aéroports seulement, comme propriétaire ou comme opérateur. On a déjà, dans toutes les provinces, des exemples d'aéroports qui fonctionnent très bien sans la participation du gouvernement du Canada. Le député de Beauport—Montmorency—Orléans et ses collègues de l'opposition nous parlent régulièrement du besoin qu'a le gouvernement du Canada de réduire son déficit et de gérer

nos affaires de façon très efficace. C'est justement ce que nous allons essayer de faire.

* * *

[*Traduction*]

LES NOMINATIONS FAITES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, la promesse libérale de rétablir la confiance du public dans le gouvernement n'a pas été tenue. Les libéraux ont vivement critiqué le gouvernement conservateur parce qu'il nommait ses amis politiques. Ils avaient dit qu'ils nommeraient les gens en fonction de leurs compétences. Il y a beaucoup de gens compétents qui ne sont pas dans les hauts échelons de la hiérarchie libérale, mais une fois de plus, hier, ce gouvernement a nommé l'un des siens.

Ma question s'adresse au premier ministre. Il n'est pas ici, mais c'est à lui que cela s'adresse.

Le Président: J'invite le député à poser sa question.

M. Schmidt: Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président.

Comment le gouvernement peut–il espérer restaurer la confiance du public lorsqu'il continue de faire des nominations qui ne sont que des récompenses à de fidèles libéraux?

Le Président: Le député de Verchères a la parole.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, alors que le Canada a gagné tous les panels binationaux sur la question, le gouvernement américain analyse actuellement la possibilité de rembourser les 800 millions de dollars qu'il doit aux producteurs québécois et canadiens de bois d'oeuvre. De plus, politiciens et gens d'affaires américains se déchaînent actuellement contre le Canada, menaçant l'intégrité même de l'Accord de libre–échange.

• (1445)

Pendant ce temps, tout ce que le ministre du Commerce international trouve à faire, c'est espérer qu'un chèque arrivera très bientôt.

Ma question s'adresse donc au ministre du Commerce international. Pourquoi le ministre ne trouve–t–il rien de mieux à faire que d'espérer que les Américains nous remboursent? Pourquoi n'exige–t–il pas que cesse immédiatement ce cirque et qu'on nous rembourse sans délai les sommes qui nous sont dues? Tout ce qu'on attend de ce gouvernement, c'est qu'il mette son poing sur la table sur cette question.

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, les États–Unis sont en train de rembourser l'argent qu'ils ont perçu jusqu'en mars dernier. Pour ce qui est de l'argent perçu avant le mois de mars, le processus est bien amorcé en vue d'un remboursement complet des sommes dues, capital et intérêt.

[*Français*]

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, nous voudrions que ce gouvernement accepte d'assumer les responsabilités qui sont les siennes à l'égard de nos producteurs de bois d'oeuvre. Est–ce qu'il peut s'engager en cette Chambre à faire en sorte que cette question soit réglée avant la fin de la présente année? C'est près d'un milliard de dollars dont il s'agit et le ministre semble l'oublier.

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (ministre du Commerce international): Monsieur le Président, je partage entièrement le désir de mon collègue de voir cette situation se régler. Nous poursuivons les discussions au plus haut niveau et nous avons reçu l'assurance que les sommes dues seront entièrement remboursées.

* * *

LES GROUPES D'INTÉRÊTS

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, c'est demain que le Conseil du Trésor doit achever son rapport sur le financement des groupes d'intérêts.

Le président du Conseil du Trésor va–t–il s'engager à prendre des mesures immédiates et dire à la Chambre quand nous pouvons nous attendre à une diminution importante des subventions accordées aux groupes d'intérêts, ce qui épargnera un gaspillage de plusieurs millions de dollars aux contribuables?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, il n'y aura pas d'annonce demain, si c'est ce que veut savoir le député.

Toutefois, ce que je peux dire, c'est que le personnel du Conseil du Trésor est en train d'élaborer des lignes directrices concernant le financement des groupes d'intérêts qui seront remises aux différents ministères. Nous demanderons à ces derniers d'étudier cette question dans le cadre de l'examen des programmes.

Je m'attends à ce qu'il y ait des coupes là aussi, comme dans tous les autres programmes, car elles sont nécessaires pour ramener nos dépenses à un niveau raisonnable et réduire le déficit. Nous allons donc envoyer ces lignes directrices aux ministères pour les guider dans l'examen des subventions qu'ils accordent.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, on nous avait fait croire qu'il y aurait une annonce demain. Le gouvernement précédent avait commandé une étude dont les résultats ont été publiés en février. Malgré cela, nous en sommes toujours à débattre la question de savoir quand et où faire des coupes.

Quand va–t–on enfin faire des coupes sombres dans le financement des groupes d'intérêts de façon à ce que le ministre des Finances puisse réduire sensiblement le déficit, déficit auquel il faut s'attaquer sans plus attendre?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, cela fera intégralement partie de l'examen des programmes qui fait partie intégrante du processus de consultation auquel va se livrer le ministre des Finances. Ces coupes seront annoncées dans le budget de février qui expliquera comment on y procédera.

* * *

[*Français*]

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et leader du gouvernement à la Chambre. Dans le cadre d'un récent débat à la Chambre des communes sur le financement des partis politiques, un grand nombre de députés de tous les partis politiques ont appuyé une motion visant à assurer un financement démocratique et populaire des partis politiques, en limitant à 5 000 $ les contributions des citoyens aux partis politiques fédéraux.

Alors qu'une dizaine de ses collègues ministériels ont appuyé cette motion, le leader du gouvernement reconnaît–il la nécessité de démocratiser le financement des partis politiques en s'inspirant du modèle québécois?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons déjà un système démocratique pour amasser des fonds électoraux, mais je pense que nous pouvons faire une étude sur ce sujet, en utilisant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Ce n'est pas à moi de faire une telle demande à ce comité, mais je pense que ce serait un sujet utile en temps et lieu pour ce comité.

• (1450)

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, doit–on comprendre de la réponse du leader du gouvernement à la Chambre qu'il préfère le financement illimité des grandes corporations à celui des citoyens ordinaires pour assurer le fonctionnement de son parti, le Parti libéral du Canada?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que l'honorable député a mal saisi mes propos. C'est un sujet qui intéresse tous les députés de cette Chambre et c'est pourquoi je propose que le sujet soit étudié par le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, bien que la motion ait été rejetée en majorité par cette Chambre.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, Santé Canada a approuvé les implants mammaires au silicone, dont un grand nombre sont fabriqués par Dow Corning. Bien des femmes souffrent aujourd'hui à cause de cette décision.

Nous apprenons maintenant que la ministre de la Santé a ordonné une étude sur les effets de ces implants. Qui finance cette étude?

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Monsieur le Président, pour répondre à cette question, il faut évidemment que je consulte la ministre de la Santé, parce que j'ignore si une étude de ce genre est actuellement en cours.

M. Grant Hill (Macleod): Monsieur le Président, Dow Corning vient de conclure un règlement à l'amiable d'environ quatre milliards de dollars, aux États–Unis. À votre avis, qui finance cette étude?

Le Président: La question s'adresse à la secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé et non à moi, je suppose.

Mme Hedy Fry (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé): Monsieur le Président, les règlements conclus aux États–Unis n'ont rien à voir avec la première question du député.

Vous savez que le gouvernement du Canada a demandé. . .

Le Président: À l'ordre. Si tous les députés le veulent bien, je rappelle que je m'ennuie un peu, quand on ne s'adresse pas à moi.

Mme Fry: Monsieur le Président, le député sait probablement qu'au cours des négociations liées à ce règlement, le Canada a fait des démarches, au nom des Canadiennes touchées, en demandant d'agir à titre d'intervenant bénévole. Nous avons également mis en place un numéro 1–800 que les Canadiennes peuvent composer pour obtenir des renseignements à ce sujet.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'ai été surpris hier, même très surpris, d'apprendre que le premier ministre se disait non informé sur l'engagement pris par son prédécesseur dans le dossier du référendum. Or, je suis allé aux sources et j'ai appris depuis ce temps–là que le premier ministre savait depuis et avant la période des questions orales hier que son prédécesseur avait pris un engagement envers le gouvernement du Québec de soumettre à son gouvernement la requête pour verser compensation au Québec dans le cadre du référendum.

J'aimerais savoir de la part du gouvernement pour quelle raison le premier ministre n'a pas livré ces faits à la Chambre des communes hier?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, je crois que la situation actuelle est très claire et elle a été indiquée plusieurs fois à la Chambre. Il n'y a pas dans le dossier aucune preuve qu'il y a eu un engagement qui a été contracté. Dans les derniers jours, le premier ministre a contacté l'ancien premier ministre, M. Mul-

roney. Pour savoir s'il y avait eu un engagement contracté, il lui a demandé de nous indiquer par écrit quelle était sa position. Lorsque nous aurons la position de l'ancien premier ministre quant à savoir s'il avait contracté un engagement, nous agirons en conséquence.

• (1455)

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, ma question au gouvernement est très claire, c'est la suivante: Le premier ministre, hier, savait, parce que son prédécesseur lui a dit avant la période des questions qu'il avait pris un engagement de soumettre au gouvernement la requête du Québec. J'aimerais savoir pour quelle raison le premier ministre, hier, dans cette Chambre, n'a pas partagé cette information avec les députés et pour quelle raison, au lieu et place, il a fait des insinuations à l'effet que des illégalités avaient été commises?

[*Traduction*]

Le Président: Sauf erreur, la question s'adresse directement au premier ministre, qui n'est pas présent à la Chambre en ce moment.

Est–ce que c'est à la vice–première ministre?

[*Français*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il n'y a aucune insinuation de la part du premier ministre. La seule insinuation qu'on voit aujourd'hui vient de la part du député de Sherbrooke. Franchement, s'ils veulent savoir pourquoi le premier ministre attend les paroles écrites de Brian Mulroney, c'est parce qu'il y a beaucoup de choses qui sont dites au téléphone. On veut voir la vérité par écrit et on attend la vérité par écrit, et quand on la recevra, le premier ministre a bien dit que lorsqu'il voit un engagement par le gouvernement fédéral par écrit, on va le respecter. C'est exactement ce qu'il a dit hier à la Chambre.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Certains Canadiens croient, à tort, que les immigrants leur volent des emplois et fraudent le système d'aide sociale. Ce mouvement de ressac contre les immigrants et les réfugiés m'inquiète beaucoup.

Qu'entend faire le ministre pour calmer les esprits et informer les Canadiens de la contribution réelle et positive des immigrants à la société canadienne?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour m'avoir posé cette question que je trouve intéressante, car on laisse parfois des mythes obscurcir notre politique d'immigration. Au lieu de pointer du doigt le gouvernement, on devrait examiner l'étude publiée cette semaine par le Clark Institute, qui a évalué, sur une période de 10 ans, la situation de 1 300 réfugiés de la mer vietnamiens.

Cet institut a découvert des gens qui ont fort bien réussi. Un réfugié de la mer sur cinq s'est lancé en affaires, 99 p. 100 sont devenus des citoyens canadiens et 7,3 p. 100 ont eu recours à l'aide sociale, comparativement à 10 p. 100 pour le reste des Canadiens.

Le Clark Institute distingue la réalité de la fiction. Il reste à espérer que la leçon qu'il nous sert sera retenue par ceux qui continuent de propager des mythes au sujet des immigrants.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comme vous le savez, le premier ministre devait être présent aujourd'hui: on nous en avait informés. Cependant, au début de la séance, on nous a dit qu'il serait un peu en retard et, avec votre agrément, nous avons accepté d'attendre de poser nos questions. Alors qu'il n'est pas là, je dois poser une question à la vice–première ministre, qui fait suite à la réponse qu'elle vient de donner au député de Sherbrooke. Je n'en poserai qu'une puisqu'on n'a pas le temps. Je le comprends. Mais vous ne perdez rien pour attendre.

• (1500)

Dois–je comprendre par la réponse que la vice–première ministre vient de donner au député de Sherbrooke que le premier ministre savait, suite à une conversation téléphonique qu'il a eue avec M. Mulroney, que ce dernier avait pris l'engagement de traiter équitablement le Québec pour compenser les dépenses du référendum et que le premier ministre ne croit pas la parole de l'homme d'honneur qu'est M. Mulroney et qu'il exige un écrit pour la confirmer?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, lorsque le premier ministre a parlé à M. Mulroney, ils se sont entendus pour que M. Mulroney lui envoie, dans une réponse écrite, sa position sur l'existence ou non d'un accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral.

C'est la position que le premier ministre a exprimée à la Chambre et c'est encore la situation.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Ali Hassan Mwinyi, président de la République unie de Tanzanie.

Je voudrais également signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Geoff Smith, ministre des Terres du Queensland, en Australie.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, je voudrais demander à mon honorable collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, de nous dire de quoi sera composé le menu législatif des prochains jours.

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la journée de l'opposition se poursuit cet après-midi. Demain, nous allons d'abord reprendre le débat sur le projet de loi C-22 concernant l'aéroport Pearson, puis nous allons passer à la deuxième lecture du projet de loi C-52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Lundi, nous commencerons par la deuxième lecture du projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien, puis nous enchaînerons avec le débat sur le projet de loi C-52, si celui-ci n'a pas pris fin vendredi. Nous passerons enfin à l'étude du projet de loi C-42, Loi modifiant le Code criminel en divers domaines.

Mardi et mercredi prochains, seront au programme la deuxième lecture du projet de loi C-51, la Loi sur les grains du Canada, et la deuxième lecture du projet de loi C-47, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires extérieures.

Si la Chambre n'a pas encore terminé l'étude des projets de loi C-52 et C-42, nous y reviendrons dans cet ordre. Nous reprendrons ensuite d'autres débats non terminés selon un ordre qui sera déterminé en collaboration avec les autres partis.

Pour jeudi et vendredi prochains, nous proposons que soit tenu, à la demande du gouvernement, un débat sur le document de travail sur la réforme de la sécurité sociale qui doit être déposé mercredi prochain, je crois, et cela, afin de permettre aux députés de faire connaître leur position dans le cadre de cette importante discussion nationale en cours.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PROCÉDURE SUIVIE À LA CHAMBRE

L'hon. Jean J. Charest (Sherbrooke): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur deux sujets. Je le mentionne parce que cela vient de se produire. Après la période des questions orales, vous avez appelé la question habituelle posée le jeudi en cette Chambre, mais j'ai toujours cru qu'après la période des questions, le Président appelait dans l'ordre et les questions de privilège et les rappels au Règlement.

• (1505)

Je vous le mentionne. Ce n'est pas le sujet de mon recours au Règlement, mais je pense qu'il est important de le dire parce que nous sommes habitués de suivre ces traditions et ces coutumes.

Le Président: La Présidence agit selon l'ordre qu'on appelle. Je n'ai vu aucune autre personne. Si l'honorable député nous parle de lui-même, je ne l'ai pas vu, sauf quand le député de Roberval parlait. C'est pour cette raison que je reviens à lui, mais je suis très conscient du Règlement de cette Chambre.

M. Charest: Monsieur le Président, je vous remercie. Remarquez, on peut fort bien comprendre qu'il est parfois difficile de vous voir jusqu'ici. Cependant, cela fait évidemment partie des qualités qu'on exige de la Présidence. C'est la raison pour laquelle je vous avais fait parvenir une note vous avisant que je désirais prendre la parole sur un recours au Règlement.

Je voulais soulever la question suivante. Lors de la période des questions, vous vous êtes levé à deux reprises pour demander à qui les députés dirigeaient leur question. À ma connaissance—et ma mémoire n'est pas parfaite—lorsqu'un député de l'opposition pose une question, en fait, selon les règles, il pose une question au gouvernement. Il s'adresse à vous, c'est-à-dire qu'il doit passer par vous pour s'adresser au gouvernement en tant que tel. Mais la personne en particulier à qui la question s'adresse... dans le fond, il s'agit d'une courtoisie que de souligner de qui on souhaite recevoir une réponse.

Je vous souligne ce qui me semble être les coutumes habituelles en cette Chambre parce que le gouvernement est aussi libre, de son côté, d'offrir une réponse venant de n'importe quel membre du Cabinet.

Le Président: L'honorable député a absolument raison, il n'y a pas de doute. La deuxième fois, il s'agissait d'une erreur et je m'en excuse. Si c'est le but de votre recours au Règlement, vous avez absolument raison, à savoir que quand une question est posée par un député, c'est au gouvernement qu'elle s'adresse. Je suis d'accord sur cela, si telle est la teneur de votre recours au Règlement.

M. Charest: Monsieur le Président, vous me permettrez de compléter mes remarques parce qu'il y avait un autre élément que je voulais soulever. Vous avez dû remarquer que ma question s'adressait au premier ministre. J'ai compris, comme d'autres députés en cette Chambre, que le premier ministre devait être présent à la période des questions. C'est la raison pour laquelle je lui ai adressé ma question. Puis vous avez mentionné que le premier ministre était absent de cette Chambre.

Je vous avoue que c'est une situation qui m'embête pour les raisons suivantes. Il y a également une règle bien reconnue en cette Chambre qui interdit à chacun de soulever l'absence de ses collègues. Règle respectée, habituellement.

Le Président: Mon cher collègue, encore, vous avez absolument raison! C'est moi qui suis en faute et je m'excuse. La situation ne se reproduira plus et j'accepte vos paroles telles que vous les dites.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LE SERVICE DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai dû interrompre mon allocution à cause de la période des questions. Je vais essayer de reprendre là où j'en étais rendu.

Avant la période des questions, nous parlions du fait que l'opposition officielle réclame une commission royale d'enquête et je disais que je considérais et je considère toujours cette demande comme peu judicieuse.

• (1510)

Il a été dit que nous avons au Canada une loi constituant et régissant le SCRS. Nous avons le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité qui examine le travail du SCRS. Nous avons un Comité de la justice et un Sous–comité sur la sécurité et le renseignement de sécurité qui se penchent sur les mêmes questions. Il y a aussi le solliciteur général qui rend compte ici au Parlement et au peuple canadien de toutes les questions intéressant son ministère, y compris le SCRS.

En quoi avons–nous besoin d'un quatrième ou d'un cinquième niveau d'examen ou d'enquête? Pourquoi avons–nous besoin d'une commission royale? Au cours de la dernière législature, la Chambre a présenté, par l'intermédiaire de son Comité de la justice, 117 recommandations concernant le SCRS. Le gouvernement n'a mis en oeuvre que deux des 117 recommandations. C'est regrettable.

Mais soyons reconnaissants pour le peu que nous avons obtenu. Deux recommandations ont été acceptées. L'une d'elles était la création d'un comité ou d'un sous–comité s'occupant de questions de sécurité et de renseignement de sécurité. En fait, le gouvernement avait dit: «Nous ne voulons pas que le Parlement s'en mêle.» Cependant, le Comité de la justice a dit: «Nous vous demandons respectueusement pardon, mais il y aura un sous–comité!»

Les partis représentés au sein du comité ont appuyé à l'unanimité la création d'un sous–comité de la sécurité nationale. Celui–ci a été ressuscité sous la présente législature. Le Parlement dispose donc d'une fenêtre sur le domaine particulier du renseignement de sécurité.

Nous avons jugé que ce sous–comité était nécessaire pour plusieurs raisons, notamment parce que même si le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, le CSARS, travaille pour le Parlement et pour les Canadiens, ses relations avec le Parlement restent épisodiques. Le CSARS est tenu de présenter un rapport chaque année au Parlement et, aux termes de l'article 54, il peut en présenter d'autres au solliciteur général lorsqu'il le juge nécessaire.

Les rapports préparés en vertu de l'article 54 ne sont pas directement soumis au Parlement. Je crois même pouvoir affirmer sans me tromper que ces rapports ne parviennent jamais au Parlement. On ne peut pas dire que tout a été clair et net dans les procédures. Il faut donc établir des relations plus suivies entre le CSARS et le Parlement.

C'est là l'une des raisons qui nous ont amenés à créer le sous–comité: établir des relations suivies entre, d'une part, l'organisme chargé de surveiller le SCRS et, d'autre part, le Parlement, qui est l'organisme de surveillance de l'ensemble du gouvernement.

Je veux maintenant parler des coûts possibles d'une commission royale d'enquête. Je crois qu'un ou deux autres députés ont bien couvert cette question. Certaines commissions d'enquête récentes ont coûté entre neuf millions et 25 millions de dollars. C'est beaucoup de blé.

Je crois personnellement que les mécanismes que prévoient actuellement les lois sur le solliciteur général et sur le CSARS, et le sous–comité suffisent amplement pour répondre aux questions soulevées. Si je me trompe, quelqu'un pourra peut–être présenter des arguments suffisants pour justifier la formation d'une commission royale d'enquête, mais en ce moment, je ne crois pas me tromper. L'avenir nous dira si j'ai raison. Nous verrons d'ici six mois ou un an. Nous verrons avec quel bonheur le CSARS, le sous–comité, le Comité de la justice et les députés règlent ces questions.

Remettons–nous en au Comité de la justice lui–même et au sous–comité de la sécurité nationale. À l'intention des députés et de la population canadienne, je tiens à souligner que les ressources qui seront utilisées en remplacement d'une commission royale d'enquête sont déjà payées par les contribuables. Nous avons les ressources nécessaires. Nous avons du personnel de recherche et nous avons le pouvoir d'assigner à comparaître. Nous avons un sous–comité et un comité qui travaillent tous deux de façon relativement impartiale. Je crois que nous pouvons faire ce que le Parlement nous demande de faire dans le Règlement.

• (1515)

Comme je l'ai dit, nous avons les ressources nécessaires. Nous avons le pouvoir d'assigner à comparaître. Le Règlement dit plus précisément que le comité est autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents. Cela veut dire essentiellement que nous pouvons obliger des personnes à se présenter devant le comité et exiger une réponse. Cela fait partie du droit parlementaire qui existait bien avant que notre pays soit formé. Le droit parlementaire a commencé à prendre forme lorsque les barons ont forcé le roi Jean à se soumettre à un parlement populaire dans la Grande Charte de 1215. Ils ont enlevé au roi une partie de ses pouvoirs. La Déclaration des droits de 1689 a transféré au Parlement une autre part importante des pouvoirs du roi.

Nous avons le pouvoir d'assigner à comparaître. Ce pouvoir a été décrit comme étant un pouvoir absolu. Je n'entrerai pas dans les détails, mais c'est un pouvoir réel.

Nous tenons à assurer aux Canadiens que nous n'hésiterons pas à nous servir, au besoin, des pouvoirs dont nous sommes investis. N'oublions pas que la masse qui repose sur la table ici est le symbole de chacun des pouvoirs que les Canadiens nous ont confiés à nous tous qui sommes ici à la Chambre.

Quelles sont les allégations sur lesquelles l'opposition officielle voudrait qu'on fasse enquête? Ces allégations se divisent en deux catégories. Il y a d'abord les allégations voulant qu'un prétendu informateur du SCRS se soit occupé d'une façon ou d'une autre de recueillir de l'information avec un journaliste de la SRC, qu'il ait par ailleurs pris part à des activités du Parti réformiste du Canada, qu'il ait dans un autre cas tenté d'obtenir une liste des membres du Congrès juif canadien et qu'il se soit peut-être occupé dans un autre cas de recueillir de l'information touchant le Syndicat des postiers du Canada.

Voilà quatre allégations qui font actuellement l'objet d'une enquête de la part du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, qui y a affecté en permanence trois membres de son personnel.

Le second problème a trait à la protection des documents classifiés. Voici en quoi consiste essentiellement la question: Comment une boîte de documents prétendument classifiés a-t-elle pu sortir d'un environnement protégé pour se retrouver dans le sous-sol d'une maison quelque part à Ottawa, et leur contenu aboutir dans les pages d'un grand journal? C'est une question très raisonnable. Ce n'est pas une question que le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité serait normalement capable d'examiner, mais c'en est une que le sous-comité parlementaire pourra examiner.

Il y a d'autres questions connexes, des allégations hypothétiques. Ces questions ont été posées publiquement, et le sous-comité fera son travail, tout comme le CSARS. Le sous-comité consultera le CSARS dans l'accomplissement de son travail, et vice versa. Mes collègues au sous-comité examineront toutes ces questions au cours des prochaines semaines.

Finalement, je considère qu'une commission royale d'enquête à ce moment-ci serait absolument inutile, ridiculement coûteuse et tout à fait superflue sur le plan de la procédure. Je tiens à garantir aux députés et à tous les Canadiens que les membres du sous-comité aborderont les problèmes de façon responsable et rationnelle, sans qu'il y ait chevauchement ni gaspillage de ressources, d'une manière qui redonnera confiance aux Canadiens dans la manière dont le Parlement, le SCRS et le CSASR s'acquittent de leur travail.

• (1520)

[*Français*]

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, dans un premier temps, on apprend que le coût d'une commission royale d'enquête serait de l'ordre de 9 millions à 25 millions de dollars. Après tout, on est un gouvernement qui a le souci des économies et je crois qu'il a été démontré à maintes reprises que la population désire un meilleur contrôle des dépenses.

Comme il en coûterait entre 9 millions et 25 millions de dollars pour une commission d'enquête telle que proposée par l'opposition, je serais curieux de connaître le coût réel du sous-comité de mon collègue. Deuxièmement, je voudrais savoir si, selon lui, le sous-comité, tel que composé, exerce des pouvoirs semblables à ceux d'une commission royale d'enquête?

[*Traduction*]

M. Lee: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Quand on parle de coûts, tous les Canadiens et tous les députés savent que nous touchons tous un salaire en tant que parlementaires. Tous les comités et les sous-comités ont un greffier, un attaché de recherche et d'autres employés, dont le nombre varie en fonction des besoins; mais ils doivent tous respecter les contraintes budgétaires de la Chambre des communes, qui sont assez strictement contrôlées à l'heure actuelle.

Les salaires des députés, le coût des bureaux—nous n'irons pas louer tout un étage dans un édifice quelque part à Ottawa, car nous avons déjà des salles de réunion pour les comités que nous pouvons utiliser—, toutes ces dépenses-là sont déjà prévues dans le budget actuel de la Chambre des communes.

Quant aux pouvoirs et au mandat du sous-comité ou de tout autre comité de la Chambre, d'ailleurs, ils sont énoncés dans le Règlement de la Chambre, mais en termes très généraux. Le mandat du sous-comité dans ce cas-là couvre amplement la question en cause.

Comme je l'ai dit plus tôt, le pouvoir d'obliger les témoins à comparaître et celui d'exiger la divulgation sont pratiquement absolus. Je ne dirai pas qu'ils sont absolus parce qu'il n'y a plus guère de pouvoirs absolus en droit et en politique. Mais ils existent et peuvent être petits ou grands selon ce qu'en feront les députés dans leur travail, aux comités ou à la Chambre.

Il existe quantité de possibilités, de mandats, de pouvoirs et de ressources pour faire le travail.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, j'aimerais, par votre intermédiaire, dire au député de Scarborough—Rouge River que je partage totalement ce qu'il vient de mentionner quant aux pouvoirs du sous-comité qu'il préside et quant au pouvoir du Parlement de réviser les décisions de toutes les agences gouvernementales.

Le problème n'est pas avec le Sous-comité sur la sécurité nationale ni avec le député de Scarborough—Rouge River, il est avec les membres qui composent le comité de surveillance, les membres du CSARS qui, eux, lors de leur comparution, le 13 septembre dernier, devant le Sous-comité sur la sécurité nationale, se sont réfugiés derrière une interprétation de l'article 54 de la Loi sur la sécurité nationale pour, à toutes fins utiles, refuser

de répondre aux questions posées par les membres dûment élus de cette Chambre.

Là est le problème, et c'est le problème qu'on aura tout au cours de la législature: obtenir des réponses de ces gens–là. C'est pourquoi une commission royale d'enquête nous apparaît tout à fait appropriée. Après avoir regardé à plusieurs reprises ce qui se passe aux États–Unis lors d'investigations de commissions parlementaires qui surveillent les agences nationales, si des témoins s'étaient comportés aux États–Unis comme ils l'ont fait ici devant le Sous–comité, ils auraient probablement eu à séjourner quelques heures à l'ombre pour réfléchir à leur comportement.

• (1525)

[*Traduction*]

M. Lee: Monsieur le Président, je dois avouer que mon collègue n'a pas tort, si l'on présente les choses sous cet angle. Je ne peux nier que le comité de surveillance n'est pas empressé de collaborer avec le sous–comité.

Mais j'espère que le député admettra qu'il y a eu un certain travail de conciliation et d'information quant aux objectifs et aux pouvoirs du sous–comité.

Je ne m'attends pas à ce que tous ceux qui entrent dans une salle de comité sachent immédiatement quels sont les pouvoirs conférés à l'occasion aux comités, surtout si l'on tient compte de l'histoire de la Chambre.

Depuis quelques décennies, ces pouvoirs n'ont pas été utilisés de façon effective ou évidente. Par conséquent, les simples citoyens ne sont pas conscients de cette sous–utilisation, et j'irais même jusqu'à dire que les tribunaux eux–mêmes ne sont pas pleinement au courant de la législation parlementaire et de la portée des articles 4 et 5 de la Loi sur le Parlement du Canada. Ce n'est pas leur faute. C'est peut–être la faute du Parlement lui–même qui, depuis quelques décennies et même depuis 50 ans, n'a pas su s'adapter au contexte moderne. C'est une tâche qui nous attend tous. J'espère que le travail en cours favorisera cette évolution.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Est–ce que le député de Kamouraska—Rivière–du–Loup pourrait indiquer à la Présidence s'il partage son temps avec son collègue, soit dix minutes et cinq minutes de questions et commentaires?

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Oui, monsieur le Président, on partagera le temps.

Le président suppléant (M. Kilger): D'accord.

M. Crête: Monsieur le Président, soyons clairs, le Service canadien du renseignement de sécurité est une bonne chose en soi. Nous n'en avons pas contre le fait qu'il faille avoir un tel service. Le problème est que le SCRS est un peu comme le petit–fils de la GRC. Si on devait dire que le passé est garant de l'avenir, on aurait beaucoup d'indices dangereux pour l'avenir. C'est pour cela qu'on veut assurer à ce genre d'organisme un contrôle de sécurité adéquat.

On a plusieurs exemples que dans les organismes de sécurité de ce type, il est important qu'il y ait les chiens de garde appropriés pour faire la différence entre un mandat de sécurité et ce qui devient un mandat de défense d'un gouvernement ou d'un parti.

Dans le passé on a eu plusieurs exemples, et c'est ce qui a amené la création du SCRS, de l'intervention de la GRC dans l'action démocratique des partis. Lorsqu'on a volé la liste des membres du Parti québécois en 1973, je figurais probablement dessus et un certain nombre de députés de la Chambre des communes devaient y figurer également. C'était complètement illégal et non pertinent.

Suite à cela, on a créé le SCRS et il semble que l'histoire se répète à l'occasion. On a présentement une situation très problématique de l'espionnage d'un parti politique reconnu, un des partis de l'opposition, le Parti réformiste, et on n'arrive pas à voir clair dans cette situation. Ce n'est pas par mauvaise foi des parlementaires ou des membres du comité, mais par le fait qu'on ne s'assure pas de l'éclairage suffisant.

Lorsqu'on propose qu'il y ait une commission royale d'enquête, on peut parler bien sûr du coût d'une telle commission, comme on peut parler du coût de tout le système judiciaire au Canada. On peut se dire que ce serait plus facile de couper les mains et la tête des gens pour régler les problèmes que de rendre des jugements et de permettre aux gens de se défendre. On pourrait facilement dire cela. On peut dire que ça ne vaut jamais la peine de créer une commission royale d'enquête parce que ça coûte trop cher. Il y a des principes qui ne sont pas des questions de coûts, et en justice, c'est important de préciser ces éléments.

• (1530)

Par exemple, si dans le cas qui nous occupe de personnes qui semblent avoir infiltré, au nom du SCRS, le Parti réformiste, si, effectivement, ce geste a mené à des résultats qui peuvent avoir, même à l'occasion, peut–être joué sur les résultats des dernières élections, cela met en cause même la base du système dans lequel on vit et je pense que cela mérite qu'on aille voir au fond des choses et qu'on s'assure qu'il n'y a pas de situation inacceptable qui remette en question notre système démocratique lui–même.

Un autre élément permet de voir l'importance d'assurer un contrôle par les parlementaires de façon plus directe et plus précise sur le respect du mandat d'un organisme comme le Service canadien du renseignement de sécurité. Je me permets de citer quelques extraits du rapport public de 1993 de ce service–là. On voit que, finalement, parfois l'opinion partagée par les membres d'un organisme comme celui–là, cela commence à ressembler beaucoup à de la partisanerie ou à une vision du développement du pays qui, si on ne la partage pas, on devient hors–la–loi, on devient des gens qui ne peuvent pas continuer à fonctionner en société.

Par exemple, on dit, dans un des paragraphes: «Ce qui importe davantage, c'est que la multiplication des centres de pouvoir indépendant dans le monde va avec l'augmentation des sources éventuelles de menace.» C'est un extrait qui dit que, dans le fond, on serait donc bien s'il n'y avait qu'un pays sur toute la planète, et que tout le monde soit pareil, car cela serait bien plus simple à gérer. Sauf que, telle n'est pas la réalité. Il y a un jugement de valeur sur l'avenir d'une société là–dedans. Je pense que si un organisme comme le Service canadien prend de telles attitudes, il faut s'assurer qu'on puisse le surveiller convenablement et apporter des modifications en conséquence.

Il y a un autre extrait sur lequel je me pose beaucoup de questions et qui, selon moi, mérite qu'il y ait surveillance. On dit: «À la différence de la Gendarmerie royale qui, elle, est chargée de faire respecter les lois, le SCRS recueille des informations et fournit des renseignements opérationnels ou tactiques sur des personnes, des groupes ou des événements susceptibles de constituer des menaces pour la sécurité du Canada afin que le gouvernement et les autorités policières puissent agir.»

Il est important de savoir ce qu'on entend dans un organisme comme celui–là par «des groupes ou des événements susceptibles de constituer des menaces pour la sécurité du Canada.» Personnellement, je peux trouver que ce qui constitue une plus grande menace pour la sécurité du Canada c'est la façon dont il est géré, et certainement que ce point de vue ne serait pas partagé par le gouvernement. Eux peuvent juger, dans cet organisme–là, que la menace pour le Canada c'est tel ou tel parti, comme, semble–t–il, il y a eu des gestes de posés. Cela aussi est inacceptable.

Donc, à partir des excès qui ont été commis par la GRC, à partir de la correction qu'on a essayé de mettre en place avec la création du SCRS, il reste une étape importante à franchir: il faut encore aller plus loin pour faire la lumière complètement sur cet organisme, sur ses mandats, sur la façon dont il les réalise et comment il les atteint, et que l'ensemble de ces informations puisse être rendu disponible aux gens dans lesquels la population met sa confiance, c'est–à–dire les élus.

On peut dire aussi qu'il y a des rapports qui sont faits de l'activité du SCRS au solliciteur général, mais ces rapports sont confidentiels. On peut comprendre qu'il y ait des aspects confidentiels, des choses qui ne doivent pas être discutées, par exemple, devant le grand public, mais il peut y avoir des dépôts de rapports qui pourraient être faits à huis clos, par exemple à un comité de parlementaires, qui va pouvoir assurer que les choses se font en conformité avec les lois et en fonction des situations vécues.

Je vais vous donner des exemples de rapports confidentiels qui ont été présentés par le CSARS, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité et qui sont secrets ou *top secret*. C'est comme cela qu'ils sont classés. On parle d'enquêtes de sécurité sur les campus universitaires. C'est assez important de savoir ce qu'un tel organisme fait dans les enquêtes de sécurité sur les campus universitaires. Est–ce qu'on est reparti à la chasse aux sorcières? Est–ce qu'on va reproduire ici des modèles qu'on a vus aux États–Unis il y a 30 ou 35 ans? Qu'est–ce qui fait que sur un campus universitaire il y ait quelqu'un qui soit considéré comme dangereux pour la sécurité du Canada ou pas? Il peut y avoir des cas très nets et très clairs comme il peut aussi y avoir de l'abus. Il faudrait s'assurer qu'il y ait un contrôle adéquat de ces choses–là.

• (1535)

Il y a une autre étude, et celle–là, le titre en soi est tellement ambigu qu'il vaudrait la peine qu'on puisse le regarder, ce sont les études régionales du SCRS. Qu'est–ce qu'ils sont allés voir dans les études régionales? Est–ce qu'ils vont voir là–dedans que s'il y a une région où le taux de chômage est à 20, 25 p. 100, c'est du monde plus dangereux qu'une place où il y a 10, 12 p. 100? Qu'est–ce qu'il y a à l'intérieur de ça? Il y a des choses comme ça qu'il faut qu'on puisse aller voir.

Il y en a un autre que j'aimerais bien citer, c'est l'examen par le CSARS des activités du SCRS touchant les Canadiens autochtones. Pourquoi les Canadiens autochtones méritent–t–ils avoir des objets d'enquête particuliers? Qu'est–ce qui fait qu'on fait ce type d'enquête? Lorsqu'on a fait connaître les titres de ces études, lorsqu'on nous dit qu'ils ont reçu des études là–dessus, on laisse prétendre que ces groupes, soit les campus universitaires, soit les Canadiens autochtones ou soit différents autres groupes, qu'il peut y avoir des choses à inspecter de façon particulière, et on n'a aucune preuve que, effectivement, le rapport qui est présenté mène à des accusations en bout de ligne. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'il y a eu une enquête.

C'est un peu comme dans un journal, quand vous dites que quelqu'un est accusé de telle situation et que vous apprenez trois mois après qu'il a été acquitté, l'acquittement est marqué en caractères d'un pouce, tandis que l'accusation est inscrite en caractères de deux pouces de haut, mais l'effet est le même. À ce moment–là, on a déjà eu l'effet négatif de la décision et je pense que c'est assez inacceptable.

Il y a peut–être une autre citation que j'aimerais vous donner par rapport à ce qu'il y a dans le rapport public qui m'apparaît à la base de ce qu'on doit voir pour l'avenir. On dit: «En général, le monde est devenu moins prévisible et le pouvoir plus diffus». Cela veut dire qu'il y a beaucoup de changements dans notre société, de toutes sortes, et qui demandent aux gens qui ont à surveiller ces choses–là d'être d'actualité et d'être capables de comprendre exactement l'importance des changements et des situations qui se font.

Sans vouloir juger de la qualité des gens qui sont membres actuels du CSARS, on peut dire que la situation actuelle est assez difficile à accepter, parce qu'il y a là des gens qui ont été nommés suite à une consultation des partis à la Chambre des communes lors de la dernière législature. Mais de ces mêmes personnes qui sont toutes là présentement, il n'y a personne du Parti réformiste, personne du Bloc québécois qui a participé à la nomination de ces gens–là. On a donc un comité, le CSARS, qui est composé de gens qui ont très peu de liens avec la présente législature, et même au niveau des libéraux, parce que la majorité a été nommée à partir de la liste des conservateurs.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'il serait important que le gouvernement se rende à la volonté de l'opposition pour que l'on atteigne l'objectif qui était celui de la fondation du SCRS, c'est–à–dire d'avoir une transparence, la plus adéquate possible, la plus pertinente possible dans ce domaine difficile qui est celui de la sécurité, pour s'assurer que les excès qui ont eu lieu dans le passé ne se répètent pas dans l'avenir, surtout dans la situation présente, où le Canada fait face à des défis importants au niveau politique. Il ne faut d'aucune façon que le débat démocratique soit faussé par des institutions qui outrepassent leur mandat.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je trouve très curieux qu'on fasse encore une fois référence que l'histoire est garante de l'avenir. Il est certain qu'on a connu aux États–Unis l'affaire McCarthy, les Rosenberg. En France, on a connu par exemple, quand on a coulé le Rainbow Warrior de Greenpeace,

on a vu toutes sortes d'abus dans d'autres pays, mais seulement pas des abus semblables ici.

Il est certain que lorsqu'on veut passer un commentaire,—et justement c'est un peu cette question–là que je voudrais passer à l'honorable député—c'est que justement hier soir, il y avait Bernard Landry, à Radio–Canada, qui mettait en doute, enfin on parlait justement des délégués généraux du Québec à l'extérieur, et Bernard Landry voulait savoir si c'étaient des vrais souverainistes. Si ce n'était pas des vrais souverainistes, je crois qu'il les menaçait de les mettre à la porte.

Encore une fois, on nous démontre qu'on n'est plus très tolérant des opinions de tous les Québécois, si ça ne fait pas l'affaire du parti au pouvoir. Mais je peux vous dire ceci, monsieur le Président, c'est que nous au moins avons constitué un comité d'enquête, un sous–comité, présidé par un des nôtres, mais aussi en présence des gens du Bloc québécois et du Parti réformiste, ce qui va jeter la lumière sur cette histoire, sauf que j'aimerais quand même rappeler à l'honorable député qu'il y a quand même ses collègues de Québec qui veulent mener une enquête sur des bons québécois, mais qui selon eux ne sont pas des vrais.

• (1540)

M. Crête: Monsieur le Président, je trouve que l'expression du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine nourrit encore mes soupçons, parce qu'effectivement, il y a une très grande différence lorsque quelqu'un qui dit publiquement: «On va s'assurer que les gens soient conformes à l'objectif qu'on s'est donné comme gouvernement, que la population nous a donné et on fait connaître que notre objectif est de faire la souveraineté du Québec.» On va se donner les moyens démocratiques pour atteindre ce résultat.

C'est très différent de donner un mandat à un organisme dont on ne contrôle pas la composition et qui va faire des enquêtes sur des sujets qu'on ne connaît pas, avec des contenus qu'on ne connaît pas et avec des outils qu'on ne connaît pas. Entre les deux façons de gouverner, je viens de trouver une autre raison pour faire en sorte que le Québec soit un pays très différent du Canada.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je trouve ces paroles très regrettables. Nous, ici au Canada, on est une société tolérante, mais de pointer du doigt des gens qui ont servi le gouvernement du Québec, qui ont voulu faire le développement du Québec à l'extérieur de la province et encourager des gens à venir chez nous, à venir investir, justement parce qu'il y a un changement de gouvernement, on trouve qu'il y a un manque de continuité. Malheureusement, je trouve qu'on commence à faire preuve de maccarthyisme; vous n'êtes pas des vrais Américains, vous n'êtes pas des vrais capitalistes.

C'est ce qui est malheureux et c'est cela, le danger de sa pensée. C'est pour cela que notre gouvernement s'assure d'une tolérance et qu'on invite des gens de l'opposition, des intervenants du milieu à venir nous voir et à nous parler, soit de leurs craintes ou de leur position sur la façon de gérer le SCRS.

M. Crête: Monsieur le Président, je pense que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine mélange les oignons et les tomates. Dans le cas présent, on parle de situation dramatique, on ne parle pas, comme je disais tout à l'heure, de gens qui ont reçu des mandats de la population, qui ont une organisation conforme et à la face de tout le monde.

À côté de cela, on parle actuellement de situations où on aurait fait des enquêtes à la CBC, qui est un organisme de diffusion nationale. On parle de situation où quelqu'un, comme M. Bristow, aurait infiltré le Parti réformiste. Le SCRS, dans ma tête, est un organisme qui génère sa propre clientèle. Dans les années 1970, il fallait brûler les étables, les fermes, pour réussir, ensuite, à embaucher des inspecteurs pour former le Service du renseignement de la sécurité. Aujourd'hui, on s'assure que dans les partis politiques reconnus, on va pouvoir les influencer suffisamment pour générer des enquêtes par rapport à cela.

Il y a vraiment un niveau de manque de transparence qu'il faut clarifier, parce que dans une société, il est important qu'on sache ce qui se passe, sinon, nos perceptions du passé se poursuivent dans l'avenir.

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, je voudrais débuter mon commentaire en parlant d'un comité d'examen qui a eu lieu en 1990 et qui était justement chargé de réviser la Loi sur le SCRS. À leur grand étonnement, les membres de ce comité ont découvert une autre organisation qu'on appelle le Centre de la sécurité des télécommunications, communément appelé le CST, avec l'ensemble des pouvoirs qui lui est attribué.

Le CST dépend directement du ministère de la Défense nationale. C'est une sorte de SCRS, mais en parallèle. Le budget supposément secret du CST serait d'environ 200 millions de dollars, selon les estimations faites par ce sous–comité et ce, sans que la Chambre des communes ou qu'aucun comité ou sous–comité n'ait droit de regard sur les activités du CST.

Le budget, comme je l'ai dit, est enfoui dans le budget global du ministère de la Défense nationale pour qu'on ne puisse le calculer exactement. Mais, avec des estimations, le sous–comité est arrivé à ce moment–là à un budget approximatif de 200 millions de dollars, sur lequel nous n'avons aucun droit de regard.

Pire encore, les membres du comité d'examen, en 1990, soulignaient que même le CSARS n'avait aucun droit de regard sur les activités de renseignement du CST. Ce comité déposait, en 1990, 117 recommandations précises.

• (1545)

Depuis ce temps, deux ou trois recommandations ont été adoptées, et ce, par l'ancien gouvernement. Pourquoi? Parce que ce comité demandait de créer officiellement le Centre de sécurité de télécommunication, mais par le biais d'une loi qu'on pourrait administrer, qu'on pourrait regarder et qu'on pourrait étudier.

Le comité demandait aussi que le CSARS soit chargé de vérifier que les activités du CST soient conformes aux lois du Canada et d'en faire rapport au Parlement.

Pourquoi les membres du comité d'examen de 1990 s'inquiétaient–ils et, en fait, qu'est–ce que le CST? Un article paru dans le quotidien *Le Droit* de mai dernier nous expliquait un petit peu ce qu'il avait pu voir sur le CST et je le cite ici: «Le Centre de sécurité des télécommunications travaille en effet dans le secret le plus total, utilisant l'écoute électronique pour capter des messages pouvant provenir de nombreuses régions du monde. Ces équipements de haute technologie, valant des dizaines de millions, ils seraient parmi les plus sophistiqués du monde,

peuvent capter des messages transmis à des troupes évoluant en Sibérie ou même écouter vos conversations téléphoniques privées avec des amis d'outre–mer.» Tout cela, au nom de la sécurité nationale.

Le CST est un service qui fournit des services de renseignement semblables à ceux du SCRS, mais sans aucun compte à rendre au Parlement. Les deux organismes sont liés en plus par un protocole d'entente de coopération. Les activités de l'édifice Chomley, à Ottawa, où se logent les centaines d'employés du CST au milieu des neuf étages d'équipement d'écoute électronique ultrasecret, sont tout à fait semblables à celles du SCRS.

Dans le quotidien *The Ottawa Citizen* de la même année, on pouvait expliquer qu'il y avait un appareil qui semblerait être entre les mains du CST où on peut écouter, au même moment, 10 000 conversations téléphoniques, et où on a juste à moduler dans un ordinateur un mot, comme «Iran» ou «souveraineté». Et à ce moment–là, l'ordinateur enregistrerait spécifiquement cette conversation–là. Mais on est en sécurité, il semblerait.

Le CST communique–t–il ses renseignements au SCRS? On ne le sait pas. Le CST viole–t–il les lois canadiennes? On ne le sait pas. Nul ne peut savoir: ni les citoyens, ni les parlementaires, ni les membres du CSARS. Or, selon les propos du solliciteur général et de son secrétaire parlementaire, le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, le CSARS existe pour surveiller les services du renseignement, et ce, à la place des élus, démocratiquement choisis par la population.

Combien d'affaires de Bristow restent à découvrir au sein du CST, parce qu'on n'en parle pas? Difficile à savoir. On se demande si les ministres de l'autre côté en savent plus que les députés de l'opposition. On croit que non.

Le CST, c'est 900 employés civils et environ 1 000 membres des Forces armées canadiennes. Des installations du CST se retrouvent partout au Canada: à Ottawa, dans le Nord et dans les grandes villes.

Je voudrais citer un deuxième passage de l'article du journal *Le Droit* où on dit: «Le travail du CST est si secret que ses employés, environ 1 000, sont invités à ne jamais voyager à bord de vols commerciaux, de crainte que leur avion soit piraté ou qu'il soit pris en otage»—mais il s'agit d'un groupe qui n'est pas dangereux, n'est–ce pas?

Le CST recueille–t–il des renseignements au sujet des partis politiques légitimes, comme le Parti réformiste ou le Bloc québécois? On ne le sait pas. Un citoyen peut–il se plaindre à un organisme de surveillance? La réponse est non. À quoi sert une charte des droits et libertés, si les employés du CST peuvent allègrement et volontairement écouter nos conversations et vos conversations téléphoniques sans aucune demande d'autorisation judiciaire et sans jamais rendre compte à un groupe de parlementaires ou à un groupe de renseignements?

Bref, il n'y a aucune surveillance parlementaire ou autre du CST. Le gouvernement ne veut charger le CSARS de la surveillance des activités du CST, on ne sait pourquoi. Et le Sous–comité sur la sécurité nationale, tellement vanté par tout les députés ministériels, n'obtient aucune réponse de la part des membres du CSARS et n'a aucun droit de regard, je le répète, sur le CST.

• (1550)

Mais ce n'est pas grave, ce n'est pas dangereux. C'est ce que l'on nous dit.

C'est pour cela, entre autres, que seule une commission royale d'enquête peut expliquer aux Canadiens, aux Canadiennes, aux Québécois et aux Québécoises ainsi qu'aux députés de cette Chambre, de quelle façon les services de renseignement et les services secrets sont à notre écoute, sont à notre regard et nous surveillent quotidiennement.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ai écouté l'intervention de mon collègue, car je suis très bien placé pour répondre au moins à quelques–unes de ses questions.

Je suis l'auteur d'un livre qui s'intitule *Best Kept Secret*, qui raconte l'histoire du CST de ses origines à nos jours. Il a été publié en novembre dernier. Le député peut l'obtenir. Malheureusement, il n'existe qu'en anglais. Cependant, je serais très reconnaissant au député de bien vouloir me trouver un éditeur de langue française, au Québec, pour qu'il puisse l'obtenir dans sa langue.

La création du CST remonte à la Seconde Guerre mondiale. Voici, à l'intention du député, un bref historique. Il s'inscrivait dans l'effort déployé par les Alliés pendant la Seconde Guerre mondiale pour déchiffrer les messages codés. Le tout a débuté par l'unité de vérification qui se trouvait dans l'édifice voisin de la résidence du premier ministre en ce temps–là.

Elle était notamment chargée de déchiffrer les messages secrets des Japonais et du gouvernement français de Vichy. Le déchiffrement était alors une compétence de nature à la fois diplomatique, économique et militaire. Les Américains se spécialisaient dans les codes japonais et les Britanniques, dans les codes allemands et italiens. Aux Canadiens était dévolue une partie des codes japonais et franco–vichyssois.

Si les Canadiens étaient de la partie—il importe de l'expliquer pour que le député comprenne la situation actuelle—c'est qu'ils étaient les champions du monde pour capter les signaux radio. Le phénomène de la dérivation faisait que les ondes bondissaient dans l'atmosphère et se transmettaient un peu partout dans le monde, à divers points névralgiques. Le Canada était particulièrement bien placé pour capter tous les types de messages. C'est ainsi que nous avons été mêlés à tout ça.

Durant la Seconde Guerre mondiale, il s'agissait, bien sûr, d'une activité ultrasecrète. Ce fut ensuite l'après–guerre. Le Canada a continué d'assumer son rôle en créant d'abord la Direction des communications qui relevait du Conseil national de recherches du Canada, puis le Centre de la sécurité des télécommunications.

Le travail du Centre de la sécurité des télécommunications n'a rien de secret. Si le député consultait mon livre, il constaterait que j'y cite un passage d'un discours que le sous–greffier du renseignement de sécurité, M. Ward Alcock, a prononcé devant un comité il y a quelques années et où il explique que le Centre de la sécurité des télécommunications a pour mandat d'écouter en secret les télécommunications partout dans le monde, tout comme le font les Américains, les Australiens et les Britanniques. Il s'agit de capter les renseignements qui peuvent avoir un certain intérêt pour la sécurité économique et la sécurité tout court du Canada.

Il peut arriver, par exemple, que le Canada ait conclu des accords internationaux qu'un concurrent cherche à torpiller. Est–ce que je prends trop de temps, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Kilger): Avez–vous une question ou un commentaire?

M. Bryden: J'y arrive. Je vais aller un peu plus vite. Je suis sûr que cela intéresse le député car il semble que ce soit. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Avec tout le respect que je dois à la Chambre, le député a parlé pendant 10 minutes. Nous avons cinq minutes pour les questions ou les commentaires. Quand j'ai demandé s'il y avait des questions ou des commentaires, j'ai vu que plusieurs députés voulaient prendre la parole. Je voudrais que le débat se déroule le mieux possible, que l'on ait, à la Chambre, le débat le plus fructueux possible, que l'on soit pour ou contre la question.

Je demanderais au député de Hamilton—Wentworth de terminer ses commentaires ou de poser directement sa question au député de Terrebonne.

M. Bryden: Monsieur le Président, je vais essayer de m'en tenir à une question assez courte. Je m'excuse d'avoir pris tant de temps.

Le député est–il d'accord pour dire qu'il est très difficile, pour une organisation qui a pour mandat de surveiller des sources de renseignements étrangères, de soumettre les renseignements ainsi obtenus à un comité parlementaire pour qu'il les examine ouvertement, en raison des répercussions très graves qu'une fuite pourrait avoir sur les plans politique, social et économique?

[*Français*]

M. Sauvageau: Monsieur le Président, je pense qu'en tant qu'élus nous sommes en droit de connaître les principaux services qui gèrent le pays, qui gèrent le Québec.

• (1555)

Le député d'en face disait: «Nous écoutons des conversations qui peuvent nuire à l'unité du Canada.» Avec ce qu'on entend en cette Chambre, est–ce que cela veut dire qu'ils peuvent écouter des conversations du Québec? Sûrement que non, mais on peut se poser la question.

En ce qui concerne la traduction de son livre, il aurait pu se fier à un de ses anciens confrères et faire comme le sénateur Hébert, le faire traduire au Sénat, comme il a déjà fait. La seule question qu'on se pose, c'est de savoir pourquoi un comité de renseignements secrets qui n'a aucune surveillance peut capter des ondes et des micro–ondes et les conversations qui nous entourent?

Puisque mon honorable confrère a écrit un livre sur les services secrets, j'aimerais savoir pourquoi on n'a jamais tenu compte des 117 recommandations faites par le comité? Et si ce n'est pas si secret, pourquoi peut–on lire que: «le CST a son quartier général au sud d'Ottawa dans un édifice protégé par une haute clôture surmontée de barbelés. Son toit est coiffé de nombreuses antennes, mais on ne voit nulle part le nom de l'organisme qui l'occupe»? Si vous tentez de prendre une photo de l'endroit—avertissement aux Canadiens et Canadiennes—, vous serez très probablement abordé dans les minutes suivantes. Mais ce n'est pas secret!

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, j'ai bien écouté les propos de mon honorable collègue député de Terrebonne, et jusqu'à un certain point cela me donne la trouille. On sait très bien que le CSARS est né suite à des enquêtes, en particulier l'enquête Keable qui a été tenue au Québec à la fin des années 1970, enquête qui, commencée sur une simple petite chose—un ex–policier de la GRC avait été pris à poser une bombe, et l'enquête a débuté autour de ce geste précis—, s'est étendue et nous a permis de découvrir des faits très troublants.

La GRC avait mis le feu dans des granges, volé des listes de membres du Parti québécois, ouvert illégalement du courrier—ce qui est tout à fait démocratique—, avait posé des bombes, écrit des faux communiqués au nom du FLQ. C'est suite à cela qu'est né le besoin de dissocier de la Gendarmerie royale du Canada un centre spécial, le CSARS.

Compte tenu de ce qu'on apprend aujourd'hui, compte tenu des raisons pour lesquelles ce comité a été formé, compte tenu du fait que l'on ne peut rien savoir de ce qui se passe là–dedans, malgré nos demandes répétées, mon honorable collègue se sent–il aussi en sécurité aujourd'hui, plus en sécurité, moins en sécurité qu'on l'était à l'époque?

M. Sauvageau: Monsieur le Président, je remercie mon confrère d'Anjou—Rivière–des–Prairies. Je voudrais lui dire tout d'abord que je me sens moins en sécurité, surtout quand on entend le numéro un du SCRS nous dire à ce comité qui est censé régler tous les problèmes: «J'ai appris à ne jamais dire ni oui ni non.»

Ça c'est le numéro un du Service canadien du renseignement de sécurité qui le dit. Il dit au sous–comité qui est supposé régler les problèmes: «On n'a pas besoin de commission royale d'enquête on a un sous–comité. J'ai appris à ne jamais dire ni oui ni non.» Les autres témoins qui participent à ce sous–comité ne veulent jamais répondre aux questions.

Donc, est–ce que je me sens en sécurité? Non. Est–ce que ça prend une commission royale d'enquête indépendante et non un sous–comité où les membres sont majoritairement libéraux? Je crois que oui.

[*Traduction*]

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler de la motion de l'opposition. Elle vise à dénoncer le gouvernement pour son refus de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les «activités illégales du Service canadien du renseignement de sécurité».

Le député met la charrue devant les boeufs. Pourquoi le gouvernement souhaiterait–il mettre sur pied une commission royale d'enquête, alors que rien ne prouve qu'il y a eu des activités illégales. Il est vrai que des allégations ont été faites à cet égard, mais elles ne s'appuient pour le moment sur rien de concret.

Pourtant, sur la foi d'allégations non prouvées, le député souhaite la création d'une commission royale d'enquête qui coûterait aux contribuables canadiens des centaines de milliers de dollars. Le député est peut–être disposé à prendre des libertés de ce genre avec les deniers publics, mais notre gouvernement a précisé clairement qu'il avait le sens des responsabilités financières.

Mis à part les questions financières, la motion du député soulève un problème plus grave. Le libellé laisse entendre de façon implicite que le Service canadien du renseignement de sécurité ne relève pas de la compétence du Parlement et n'est soumis à aucun mécanisme de surveillance. Cette motion nuit ainsi beaucoup à la réputation du SCRS et à la Chambre qui, en 1984, a mis en place un large éventail de garanties législatives et de mécanismes de surveillance pour s'assurer que le SCRS allait rendre des comptes et que toutes ses activités seraient contrôlées et surveillées. Le SCRS a mené ses opérations en respectant ce cadre législatif et a prouvé qu'il était un service de renseignement responsable tout aussi professionnel que ceux d'autres démocraties occidentales.

• (1600)

Les principes de contrôle ministériel et de responsabilité ministérielle au coeur de notre démocratie parlementaire sont également à la base du contrôle et de l'orientation des activités du SCRS. La Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité permet de s'assurer que le ministre est parfaitement au courant de la politique, des opérations et de la gestion du SCRS et qu'il peut les orienter. Le paragraphe 6(1) de la loi précise sans équivoque que le directeur du service travaille sous la direction du ministre.

La loi donne également au ministre les moyens de contrôler et de guider le service. Le contrôle ministériel se distingue de la responsabilité ministérielle. Même si on les utilise parfois comme synonymes, ces expressions ont des significations différentes. Le contrôle porte sur le pouvoir d'approbation du ministre et sa capacité d'établir la politique et de donner des directives, ainsi que sur les moyens à sa disposition pour s'assurer que les décisions sont bien mises en oeuvre.

La responsabilité concerne l'obligation du ministre de rendre des comptes au Parlement et le devoir des fonctionnaires de répondre de leurs actes devant le ministre. Le pouvoir d'approbation est l'un des principaux moyens qu'utilise le ministre pour exercer un contrôle sur le SCRS. En vertu des règles normales de gouvernement, le ministre doit être consulté sur toutes les questions importantes qui ont trait à son portefeuille.

En outre, la Loi sur le SCRS et les instructions ministérielles données au service exigent que le ministre approuve personnellement toute une série d'opérations, en particulier les opérations délicates. La Loi sur le SCRS stipule que le ministre doit personnellement approuver toutes les demandes de mandat judiciaire, toutes les ententes du SCRS avec d'autres organismes et gouvernements fédéraux, les provinces et les gouvernements étrangers, ainsi que la participation du SCRS aux activités des services de renseignement étrangers au Canada.

Le ministre exerce aussi un contrôle sur le service grâce au pouvoir que lui confère la loi d'établir les lignes directrices du service en lui donnant des instructions.

Une loi du Parlement peut assurer un cadre législatif, mais une mesure législative ne peut à elle seule fournir les orientations détaillées concernant chaque aspect des opérations.

Pour cela, il faut un cadre qui va permettre d'interpréter et d'appliquer la loi. Toute mesure législative portant création d'un service de renseignement doit être accompagnée d'un cadre si l'on veut que le public ait confiance dans son fonctionnement.

Il y a deux façons de fournir un cadre à l'appui d'une mesure législative: formuler un règlement et élaborer des lignes directrices en ce qui concerne les opérations. Aucun de ces mécanismes n'est vraiment satisfaisant quand il s'agit du renseignement.

Les règlements sont des instruments publics qui de toute évidence ne conviennent pas pour donner des instructions détaillées sur le secret à respecter dans la conduite des opérations. D'un autre côté, un règlement intérieur n'assurerait pas un degré de confiance suffisant.

Une troisième façon a donc été inscrite dans la mesure législative, sous la forme d'instructions ministérielles qui sont données au service en vertu du paragraphe 6(2) de la loi. Les instructions ministérielles permettent de veiller à ce que le solliciteur général soit le pivot entre la loi et le cadre.

En pratique, toutes les instructions importantes sont données par écrit par le ministre, indépendamment du sujet. À force de travailler avec la Loi sur le SCRS, le gouvernement a fini par définir les instructions données par le ministre en vertu du paragraphe 6(2) comme des instructions écrites d'une nature continue que le ministre a la prérogative de donner concernant les normes ou les procédures.

La préparation stratégique des instructions du ministre est claire. Au cours des 10 dernières années, le ministère s'est doté d'instructions qui définissent les grands principes du solliciteur général concernant le service et ses activités. Ces instructions peuvent être regroupées en sept grandes catégories, à savoir: les dispositions visant à aider le directeur à rendre compte au ministre; les priorités annuelles du gouvernement concernant les renseignements relatifs aux menaces à la sécurité du Canada, appelées «exigences nationales»; l'orientation des tâches et fonctions

du service prévues par la loi; l'orientation concernant les méthodes et techniques d'enquête; les instructions ayant trait aux pratiques de gestion générale du service; les normes de négociation d'accords de coopération avec les organisations nationales et étrangères et les questions concernant la politique et la mauvaise administration des dossiers, en particulier la rétention par le service de dossiers hérités du Service de sécurité de la GRC.

Quelque 50 instructions ministérielles sont actuellement en vigueur. Le service applique ces instructions sous forme de procédures opérationnelles à l'intention du personnel du SCRS. Cette progression logique, de la loi aux instructions ministérielles, puis aux procédures opérationnelles, offre un moyen pratique et vérifiable de veiller à ce que le service s'acquitte de ses tâches et fonctions de façon adéquate. Je rappelle aux députés que le CSARS reçoit copie de toutes ces instructions.

La loi accorde également une grande importance à la responsabilité. Il existe également une instruction générale qui établit la responsabilité du directeur devant le ministre. Cette instruction décrit les attributions du solliciteur général, du sous–solliciteur général et du directeur et résume les exigences officielles relatives aux rapports, notamment l'obligation du directeur de déposer un rapport annuel. Le ministre a également établi des lignes directrices sur la portée et le contenu du rapport annuel du directeur.

L'instruction concernant la politique opérationnelle du service relative au mandat du renseignement de sécurité du service est particulièrement importante pour les fins du contrôle ministériel. Cette instruction fait en sorte que les activités relatives à l'obtention, à l'analyse et à la déclaration des renseignements respectent les exigences nationales annuelles du gouvernement en matière de renseignements de sécurité et elle offre un guide pratique d'interprétation de la terminologie importante de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

Les méthodes opérationnelles sont aussi clairement définies. Une instruction générale sur la conduite des enquêtes englobe des instructions plus précises sur les procédures opérationnelles. Cette instruction endosse implicitement les cinq principes fondamentaux de contrôle des enquêtes adoptés par la Commission McDonald. La primauté du droit doit être respectée en tout temps.

Les moyens d'enquête utilisés doivent être proportionnels à la gravité de la menace et à la probabilité qu'elle se concrétise. La nécessité d'avoir recours aux diverses techniques d'enquête doit être évaluée à la lumière des préjudices que leur utilisation peut causer aux libertés civiles ou à des institutions sociales importantes.

Plus la technique est «intrusive», plus elle doit être approuvée à un haut niveau. Sauf en cas d'urgence, il faut toujours employer les techniques de collecte d'information les plus classiques avant de passer à des techniques plus «intrusives.»

Une instruction sur les opérations menées en collaboration reconnaît que, dans certaines circonstances, il se peut qu'il soit dans l'intérêt du Canada que des enquêteurs de services de renseignement étrangers poursuivent des activités à l'intérieur de nos frontières. Dans un tel cas, les principes qui doivent guider les activités du SCRS sont les suivants: la souveraineté et les lois du Canada doivent être totalement respectées et protégées; l'objectif et le produit éventuel de la coopération doivent être utiles au Canada et servir les intérêts du pays; le SCRS doit exercer une surveillance efficace des activités menées en vertu de cette coopération.

Une instruction sur les enquêtes à l'étranger présente des lignes directrices pour les enquêtes que le SCRS mène à l'étranger concernant des menaces à la sécurité du Canada. On y apprend qu'il faut l'autorisation du solliciteur général pour que le SCRS puisse exercer ses activités à l'étranger.

Cette instruction s'applique aux déplacements de sources humaines, aux enquêtes de sécurité à l'étranger par des agents du SCRS, et à l'aide apportée, à l'étranger, à des services de renseignement d'autres pays.

Une instruction sur les liaisons intérieures présente des lignes directrices sur les ententes entre. . .

[*Note de l'éditeur: La sonnerie d'alarme ayant retenti*]

Mme Minna: Dois–je m'arrêter ou poursuivre, monsieur le Président?

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Kilger): Nous suspendons la séance jusqu'à l'appel de la présidence.

(La séance est suspendue à 16 h 8.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 16 h 25.

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je parlais de la liaison et de la collaboration. Des instructions sur les liaisons intérieures orientent la mise en oeuvre d'ententes entre le service et des institutions fédérales ou provinciales. Il y a, par exemple, les instructions ministérielles sur la collaboration entre la GRC et le SCRS.

Les principes régissant les liaisons intérieures garantissent que les ententes sont conformes au mandat du service et qu'elles sont en vigueur quand il est nécessaire d'obtenir de l'information, un soutien opérationnel, un échange de renseignements ou une consultation sur l'organisation.

De même, les instructions sur les liaisons avec l'étranger énoncent les principes qui guident le SCRS dans l'établissement et le maintien de liaisons avec des services de sécurité ou de renseignement étrangers. Au besoin, le solliciteur général communique de nouvelles instructions, pour garantir l'existence au Canada d'un service de renseignement de sécurité réceptif et responsable.

L'obligation de rendre compte prévue dans la Loi sur le SCRS de 1984 repose aussi sur les fonctions de contrôle attribuées au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécuri-

té et à l'inspecteur général du SCRS. Le CSARS a pour mandat d'examiner la régularité des activités du SCRS, en particulier l'équilibre délicat entre la sécurité nationale et les libertés individuelles. Selon l'article 38 de la Loi sur le SCRS, le CSARS surveille la façon dont le service exerce ses fonctions.

Le CSARS est chargé d'examiner notamment les rapports annuels du SCRS, les certificats de l'inspecteur général, les instructions du ministre, les ententes du SCRC avec des gouvernements et des services étrangers, les rapports visés à l'article 20 sur des agissements illicites, et les règlements.

L'article 40 de la loi charge le CSARS de veiller à ce que le service respecte la Loi sur le SCRS, ses règlements et les instructions du ministre, ainsi que d'effectuer des recherches sur les activités du SCRS afin qu'elles ne donnent pas lieu à l'exercice des pouvoirs d'une façon abusive ou inutile.

L'inspecteur général du SCRS assume une fonction de surveillance tout aussi importante. Le poste d'inspecteur général est unique; il a évolué avec le temps pour tenir compte de l'expérience pratique et des attentes ministérielles. Le rôle principal de l'inspecteur général consiste à effectuer des examens internes indépendants pour le compte du ministre.

La Loi sur le SCRS donne à l'inspecteur général trois fonctions liées les unes aux autres: surveiller les activités opérationnelles, suivre l'observation par le SCRS des règles générales qui régissent son fonctionnement et présenter des certificats au ministre.

Pour s'assurer que l'inspecteur général est capable de s'acquitter efficacement de ses fonctions, la loi précise qu'il est autorisé à «avoir accès aux informations qui se rattachent à l'exercice de ses fonctions» et à recevoir du service «les informations, rapports et explications dont il juge avoir besoin». En vertu de l'article 31, à l'exception des renseignements confidentiels du Cabinet, aucun document ne peut lui être refusé pour quelque motif que ce soit.

J'ai donné tous ces détails pour illustrer à quel point les mesures de protection et de surveillance prévues dans la loi pour s'assurer que le SCRS respecte en tout temps son mandat et la loi sont complètes. Prises ensemble, ces mesures de protection et de surveillance donnent au SCRS des assises légales solides et conformes aux traditions et aux principes d'une nation libre et démocratique.

L'adoption de la motion à l'étude marquerait un recul par rapport à ces traditions et à ces principes et nierait les années de travail et l'expérience qui ont préludé à l'adoption d'un cadre législatif moderne et efficace pour le système de renseignement de sécurité au Canada.

Je suis convaincue que la motion a été motivée par le souci du député pour le bien de notre système de sécurité national. Cependant, je suggère que nous attendions l'examen du CSARS et la fin des travaux du comité permanent, dont le député, comme tous les députés, sont sûrement informés, avant de tirer des conclusions.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, j'ai bien écouté les commentaires de mon honorable collègue qui vient de nous dresser une liste des mécanismes législatifs qui permettraient, selon elle, de s'assurer que le Service canadien du renseignement de sécurité est un organisme qu'on peut, jusqu'à un certain point, contrôler.

Elle nous a dit également que le Service canadien du renseignement de sécurité est redevable à des ministres qui peuvent contrôler son activité.

• (1630)

J'aimerais rappeler à mon honorable collègue que la Gendarmerie royale du Canada était effectivement, elle aussi, réglementée et elle aussi redevable à des ministres. Cela ne l'a pas empêchée de commettre des cas d'abus criminels inexplicables. Aujourd'hui, on a formé un nouveau centre canadien de renseignement et de sécurité. On a remis des mesures législatives et on prétend aujourd'hui que c'est devenu sécuritaire. Quelle différence mon honorable collègue voit-elle entre la situation qui prévalait entre 1970 et 1980 et celle qui prévaut aujourd'hui?

[*Traduction*]

Mme Minna: Monsieur le Président, ce n'est pas exactement la même chose. Je crois que le SCRS est maintenant soumis à des contrôles beaucoup plus rigoureux.

Si, et je dis bien si, les allégations qui ont été faites au sujet du SCRS et discutées à la Chambre sont fondées, je crois qu'il y a lieu de s'inquiéter. Le gouvernement devrait chercher comment s'attaquer au problème et quelles modifications il faut apporter.

Cependant, tout un dispositif est en place. Le comité de surveillance a le pouvoir de faire enquête sur toutes les activités du SCRS. Le comité permanent tient aussi des audiences, comme le député l'a dit. Des députés d'en face font partie de ce comité. Il y aura des audiences et les rapports du comité de surveillance seront examinés. Il y aura d'autres réunions avec le CSARS.

Si, au bout du compte, lorsque le rapport de ce dernier sera publié ou lorsque le comité permanent fera rapport à la Chambre, les députés estiment qu'il subsiste des difficultés ou si le gouvernement croit qu'il y a de graves problèmes, nous serons les premiers à vouloir régler la question.

Je voudrais que le député accepte au moins que le processus se déroule normalement et que le comité permanent, qui représente les députés de la Chambre, fasse le travail, au lieu de créer une grande commission royale qui coûtera très cher. Les commissions royales ne terminent pas toujours leur travail au moment où elles sont censées le faire, et c'est un dispositif très lourd à mettre en place alors qu'il y a déjà quelque chose de prévu. Inutile de faire double emploi.

Les crédits

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, le SCRS a été institué à cause des irrégularités constatées dans les opérations de surveillance menées par le service de sécurité précédent qui relevait de la GRC.

On sait très bien que la GRC avait violé les lois canadiennes en faisant enquête sur un mouvement politique légitime au Québec. On sait très bien également que dès que ces activités illégales ont été révélées, le gouvernement de l'époque a non seulement ordonné une enquête approfondie, mais a également institué le SCRS afin qu'il exerce des activités responsables, respectueuses des lois et qui n'outrepassent pas la mission que lui confiait la loi.

Selon des allégations indépendantes, le SCRS aurait peut–être incité un citoyen ordinaire à recueillir de l'information sur un autre mouvement politique légitime.

Quelle différence y a–t–il entre les activités de l'ancien service de sécurité et l'activité prétendument illégale du SCRS? Je n'en vois aucune.

À la page 48 de son rapport annuel, sous la rubrique «Surveillance», le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité se dit étonné du fort volume d'information recueillie par le SCRS au cours de ses opérations de surveillance. À la même page, sous la rubrique « Opérations délicates », le CSARS se dit également étonné de voir que le SCRS ait entrepris une opération délicate alors qu'il n'existait aucun indice particulier permettant de justifier réellement ou éventuellement cette activité de renseignement.

À la page 47 du même rapport, le CSARS exprime une certaine inquiétude à propos du ciblage de la surveillance. Il mentionne dans un cas la raison invoquée pour effectuer cette surveillance, et il était dans ce cas–là très exagéré de justifier ainsi cette opération.

• (1635)

Le CSARS dit aux Canadiens que le SCRS n'avait aucune raison véritable de cibler ainsi l'objet de sa surveillance, mais il a entrepris et continué de surveiller et d'observer sa cible, même si le CSARS a confirmé qu'il n'avait aucun droit légal d'entreprendre cette opération.

Le CSARS a également affirmé que le SCRS avait invoqué de mauvaises raisons ou des raisons imprécises en s'appuyant sur la Partie II de la Loi sur le SCRS pour cibler un objet de surveillance. Le CSARS a en outre affirmé que le SCRS avait du mal à comprendre ce que l'on considérait comme une véritable menace pour la sécurité du Canada. Rien n'indique cependant que le CSARS ait enjoint au SCRS de mieux comprendre et de mieux respecter la loi régissant ses activités.

Le rapport annuel fait état d'une autre affaire où le CSARS a noté que le SCRS avait fait une autre enquête improprement. Le CSARS a déclaré, en examinant les motifs de l'enquête, que les enquêteurs avaient dit que le SCRS n'avait aucune justification pour continuer la surveillance. Encore une fois, le CSARS a soutenu que le SCRS avait perdu tout contrôle, mais rien ne montre que le SCRS ait tenté de remédier à la situation.

La loi régissant le SCRS énonce clairement que le SCRS ne doit pas utiliser ses pouvoirs d'une manière déraisonnable ou non nécessaire et qu'il doit exercer ses fonctions avec efficacité, efficience et, par–dessus tout, dans le respect des lois.

Si le SCRS a payé une personne pour infiltrer un groupe et inciter celui–ci à concevoir et à répandre un message sur la suprématie de la race blanche, il a clairement violé l'article de la Loi sur le SCRS qui porte sur l'abus de pouvoir.

Si le SCRS a permis à cette personne d'inciter des tenants de la suprématie de la race blanche à noyauter un parti politique légitime, il a sûrement violé la disposition sur l'abus de pouvoir.

Le Parti réformiste du Canada n'est pas un groupe de terroristes. Il n'est pas un groupe d'agents de services de renseignement hostiles et il n'est certainement pas une menace pour la sécurité du Canada. Le Parti réformiste, n'en déplaise au gouvernement, est le parti des Canadiens respectueux des lois.

Comment le gouvernement libéral peut–il s'attendre à ce que les citoyens respectueux des lois continuent de l'être quand un organisme de l'État est accusé d'avoir, d'une manière flagrante et sans motif légitime, enfreint la loi en toute impunité?

À tout le moins, l'organisme de surveillance des activités illégales du SCRS, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, doit en informer le Parlement dans des termes non équivoques si le SCRS a autorisé son informateur à infiltrer le Parti réformiste, si le SCRS a autorisé son informateur à inciter des tenants de la suprématie de la race blanche à se joindre au Parti réformiste. Si c'est le cas, le CSARS doit rendre cette information publique.

Si le SCRS savait qu'une personne était de mèche avec des tenants de la suprématie de la race blanche et militait au sein du Parti réformiste, cela serait publiquement préjudiciable à la réputation de cette formation politique légitime.

Le SCRS et le CSARS sont responsables devant le Parlement pour leurs activités, et le Parlement est responsable devant la population. À tout le moins, le gouvernement libéral doit dire à la population si, oui ou non, le SCRS a permis à un individu imprévisible et dangereux de salir un parti politique légitime.

Si le SCRS a trempé dans l'établissement d'un groupe croyant à la suprématie de la race blanche, s'il a participé à la création et au financement d'un tel groupe par l'entremise de son informateur, la divulgation de tous les détails relatifs à cette affaire ne constituera pas une menace pour la sécurité des Canadiens et du Canada.

Si le SCRS a vraiment été impliqué, seuls les dirigeants du SCRS seront menacés par la divulgation de tous les détails de l'affaire.

• (1640)

Si ces activités illégales étaient approuvées par les responsables du SCRS, le gouvernement libéral doit fournir à tous les parlementaires et à tous les Canadiens des renseignements complets, détaillés et approfondis sur la raison pour laquelle le SCRS a décidé de surveiller un parti politique légitime, mon parti, le Parti réformiste du Canada.

Puisque le gouvernement libéral refuse de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les présumées activités illégales du SCRS, nous devons savoir pourquoi il tente de se cacher derrière le secret et la Loi sur le SCRS. Tous les Canadiens doivent savoir pourquoi le parti qui est au pouvoir à la Chambre des communes refuse de mener une enquête approfondie sur les présumées activités illégales d'un ministère fédéral, affichant un mépris total des lois du pays.

Non seulement l'ancien gouvernement avait fait enquête sur les activités illégales du précédent service secret du Canada, mais il avait démantelé l'organisme et en avait créé un nouveau.

Personne ne propose que le gouvernement libéral gaspille l'argent des contribuables pour démanteler le service et en créer un autre. Mais tous les Canadiens pressent le gouvernement libéral de mener une enquête complète, de divulguer tous les renseignements et de renvoyer les employés du SCRS qui étaient au courant d'activités illégales et qui appuyaient ces activités. Le gouvernement doit accorder la priorité à cette enquête, même au risque de se mettre légèrement dans l'embarras.

En refusant de tenir une enquête complète et de divulguer tous les renseignements au Parlement, le gouvernement indique aux Canadiens qu'il tolère le secret inutile et abuse de la confiance que les Canadiens ont placée en lui.

Le gouvernement libéral peut bien prétendre qu'il n'a rien à voir dans les présumées activités illégales du SCRS puisqu'il n'était pas au pouvoir lorsqu'elles se sont produites. Mais refuser de tenir une enquête sur ces activités ne satisfera pas les Canadiens respectueux des lois.

Le gouvernement libéral a tout à perdre en ne tenant pas une enquête complète. Il perdra la confiance des Canadiens, et un parti au pouvoir ne peut jamais regagner cette confiance. Cette perte de confiance risque de diminuer davantage le gouvernement aux yeux des Canadiens, ce qui est inadmissible.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les propos du député. Je peux lui assurer que personne de ce côté-ci ne considère le Parti réformiste comme une organisation terroriste.

On entend toutes sortes d'allégations d'inconduite. Chose sûre, nous disposons d'un mécanisme, le CSARS, qui a été créé il y a 10 ans, je me permets de le rappeler au député, pour enquêter sur ce genre d'allégations.

Nous avons même fait davantage. En effet, en collaboration avec les députés de l'opposition, tant bloquistes que réformistes, nous avons créé un sous-comité sur la sécurité nationale. Un des députés qui traitent avec ce sous-comité a accompli un travail admirable. Nous examinons toutes les propositions que fait l'opposition. Nous sommes dans l'attente des rapports du CSARS. Je suis convaincu que le sous-comité va poursuivre ses recherches sur les allégations portées contre le service.

Je tiens à ce que les députés de l'opposition sachent que l'actuel gouvernement n'encouragera jamais l'espionnage d'organismes politiques légitimes, tels que le Parti réformiste et le Bloc québécois.

J'aurais une question à poser au député puisque le Parti réformiste se préoccupe tellement des responsabilités et de la façon dont nous dépensons les deniers publics et maîtrisons le déficit. Est-ce que le député croit qu'il vaudrait mieux affecter 20 à 25 millions de dollars à une commission royale que d'accorder au sous-comité sur la sécurité nationale le temps et la possibilité de se pencher sur cette question et de permettre au CSARS de rendre compte au Parlement de ce qui s'est passé ou de ce qui s'est prétendument passé? J'aimerais savoir si, à son avis, il ne vaudrait pas mieux attendre encore avant de puiser de 20 à 25 millions de dollars dans les poches des contribuables.

• (1645)

M. Thompson: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier le député de nous confirmer les sentiments des libéraux à l'égard de cette activité.

Je suis très surpris d'entendre un député de ce coté-là de la Chambre affirmer qu'il n'est pas bon de dépenser. Ils n'ont jamais fait preuve d'un tel esprit d'économie dans d'autres circonstances ou d'autres domaines. Ce groupe semble plutôt penser qu'il est très agréable de dépenser de l'argent.

Rien ne nous porte à croire qu'une enquête de ce genre entraînerait nécessairement des dépenses d'une telle envergure. Je suis très heureux que ce comité ait été créé. J'espère que le gouvernement peut nous garantir qu'une fois que les travaux du comité seront terminés, il pourra convaincre non pas le Parti réformiste, mais la population canadienne, qui a le droit de savoir, que cette question est définitivement réglée. S'il ne peut pas nous donner de garantie, j'espère qu'il peut nous assurer qu'il ira au fond des choses et que de tels événements ne se reproduiront jamais dans le contexte d'activités de ce genre.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais poser une question très brève.

Dans son discours, le député a dit qu'on devrait procéder à un examen parlementaire au coût de 25 millions de dollars parce que le SCRS est accusé d'avoir violé la loi. Le député a bien dit que cet organisme était accusé.

Le député ne croit-il pas que nous devrions attendre d'avoir des preuves concrètes avant de lancer une enquête aussi coûteuse sur la foi d'une simple accusation?

M. Thompson: Monsieur le Président, je ne prétends certes pas un seul instant que nous devons nous lancer sans réfléchir dans une entreprise qui va nous coûter des millions de dollars. Je ne pense pas avoir laissé entendre cela.

J'ai signalé qu'il y avait un groupe spécial de gens qui composent le CSARS et qui ont la responsabilité, selon moi, de faire rapport sur tout ce qui se passe. Ainsi, lorsque j'ai le sentiment, et nous avons des raisons de croire, que ce n'est pas ce qui se produit, je me demande alors si le gouvernement libéral va

s'assurer que ces gens que nous payons vont rendre des comptes aux Canadiens pour mériter le salaire qu'on leur verse. Vont–ils s'acquitter ou non de leur tâche? Ou devons–nous avoir recours à des solutions extrêmes comme une commission royale?

M. Gagnon: Monsieur le Président, je peux affirmer au député que les députés de ce côté–ci de la Chambre ont l'intention de prendre leur travail très au sérieux. Nous savons que le sous–comité sur la sécurité nationale, dont font partie certains députés d'en face, fera un examen approfondi de la question.

J'espère, grâce aux questions que le député et ses collègues ont posées, que nous allons tirer cette question au clair une fois pour toutes.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur cette motion. Je pense que ce genre de débat a toujours sa place. Cette motion ne me semble pas correcte. On dirait qu'il y a quelque chose qui cloche. Néanmoins, je pense que c'est une question que tous les députés devraient examiner de temps à autre.

Je voudrais tout d'abord parler de la motion comme telle. On y retrouve le mot «illégal». On demande qu'une commission royale d'enquête soit mise sur pied pour étudier des allégations d'activités illégales. Si je comprends bien, ce sont les journaux et les médias qui ont laissé entendre que le SCRS aurait mené des activités incorrectes et qu'il faudrait effectuer une enquête à ce sujet.

C'est de cela dont je voudrais parler, car selon l'une des accusations parues dans la presse, la SRC aurait fait l'objet d'une surveillance du SCRS. Je pense que c'est cette accusation qui, plus que tout, a suscité les réactions qui ont conduit au débat que nous avons aujourd'hui et aux différentes études qui sont faites actuellement sur les activités du SCRS.

• (1650)

Je voudrais parler de l'article publié dans le *Star* de Toronto. J'ai en main un document que je voudrais montrer, car il est pertinent. Le *Star* de Toronto titrait: La Société Radio–Canada sous la surveillance du contre–espionnage. Je crois que l'article avait été publié à la une du journal.

Il va de soi qu'un titre semblable cause beaucoup d'émoi des deux côtés de la Chambre et dans l'opinion publique. Si l'on examine le contenu de cet article d'après lequel la Société Radio–Canada aurait été espionnée par le SCRS, on constate que le titre lui–même est basé sur un seul paragraphe de l'article. Ce paragraphe se lit comme suit: La source fait état d'interventions de M. Howard Goldenthal, un attaché de recherche de l'émission Fifth Estate du réseau anglais de Radio–Canada, auprès du dirigeant du Heritage Front, M. Wolfgang Droege, afin de savoir si des soldats du régiment aéroporté canadien en Somalie avaient des liens avec des groupes racistes au Canada.

Je ferai remarquer qu'il s'agissait de l'émission Fifth Estate du réseau anglais de Radio–Canada mais qu'il aurait tout aussi bien pu s'agir d'une émission du réseau CTV ou d'une enquête menée par la presse écrite. Un informateur a répondu à une préoccupation légitime concernant la possibilité d'infiltration d'un régiment aéroporté canadien par un groupe raciste.

Nous reconnaîtrons certainement tous qu'il est légitime que le SCRS veuille vérifier s'il y a effectivement eu infiltration des Forces canadiennes par un groupe d'éléments racistes. Telle était la teneur de l'article. Pourtant, l'article était intitulé: La Société Radio–Canada sous la surveillance du contre–espionnage. Voilà le genre de titre qui contribue plus que toute autre chose à éveiller l'inquiétude du public.

En définitive, nous nous intéressons à une question—et j'en ai fait référence au député de Wild Rose—, nous tenons un débat sur la base d'allégations, mais sans avoir de preuves. J'ai cité cet article comme exemple, mais on trouve dans les médias d'autres récits qui sont essentiellement des allégations ne reposant sur aucun fait connu.

Avant de songer à créer une commission royale, je crois que nous devons aller au–delà des allégations publiées dans la presse.

Je voudrais pousser l'examen de la question un peu plus loin car cette situation me préoccupe beaucoup. Un article donne à penser que le SCRS avait un agent secret au sein d'une organisation qui a peut–être eu des liens avec l'extrême droite, et que cet agent s'est peut–être lui–même engagé, dans le cadre de sa mission, dans des activités qui pourraient être considérées comme des activités d'extrême droite ou même à caractère raciste.

Quelle différence y a–t–il entre cette personne, si toutefois elle a vraiment existé, et un policier en civil qui infiltrerait une organisation de trafiquants de drogue dans le cadre d'une opération policière secrète? Nous reconnaîtrons certainement tous qu'il est parfaitement justifié de la part d'une force policière qui désire mettre à jour des activités criminelles ou des menaces à la sécurité nationale, ou municipale si l'on veut, d'avoir recours aux services d'un agent d'infiltration et qu'il est normal que ce dernier agisse comme ceux qu'il infiltre.

J'irai même encore un peu plus loin. Je n'en sais pas plus que n'importe quel autre député au sujet de ce qui s'est réellement passé. Si Grant Bristow était réellement un agent d'infiltration chargé d'une mission légitime concernant la sécurité nationale et que les fuites publiées dans la presse ont compromis un projet très important pour la sécurité nationale, je crois qu'il s'est produit une chose très regrettable.

• (1655)

Nous devrions regretter ce qui s'est produit, et non critiquer le SCRS sur la foi de simples allégations. Du fait que c'est un organisme de renseignement, un organisme de contre–espionnage, le SCRS n'a pas la possibilité de se défendre, car il risquerait alors de compromettre des agents qui participent à des opérations clandestines.

Il y a ici une autre question, celle de la fuite de documents qui a conduit à la révélation que le SCRS se livrait à certaines opérations clandestines.

En ce qui concerne celle du Heritage Front, je ne sais quels dommages il y a eus et je ne sais même pas si c'est vrai. Toutefois, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une chose que tout le monde semble oublier. Il y a d'abord eu un article de journal au sujet de cette affaire. La fuite a donné lieu à un article qui a paru dans le *Sun* de Toronto du 13 août 1994, un peu avant la manchette du *Star* de Toronto, que j'ai mentionnée, et qui disait: «Le SCRS. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Un article du Règlement interdit de produire des pièces à la Chambre. Je sais qu'il nous arrive tous de citer des articles, pris parfois dans des journaux, ce qui est parfaitement justifié, mais j'invite néanmoins les députés à se souvenir de cet article du Règlement sur la production de pièces et à ne pas les montrer ouvertement aux téléspectateurs et aux autres membres de cette assemblée. J'invite le député de Hamilton—Wentworth à continuer son intervention.

M. Bryden: Monsieur le Président, j'en prends bonne note. Je vais lire le titre puisque je ne peux le montrer. Il dit, en très gros caractères: «Le SCRS espionne les Somaliens de Toronto». L'essentiel de l'article, fondé sur un document dévoilé illégalement, portait sur le fait que le SCRS avait infiltré la communauté somalienne parce qu'il craignait qu'elle n'abrite des éléments violents susceptibles de constituer une menace.

Vu les problèmes qu'il y a eus en Somalie, il me semble que le SCRS avait de bonnes raisons de s'inquiéter de la sorte. Nous sommes probablement tous d'avis qu'il était justifié de chercher à obtenir des renseignements de la communauté somalienne.

Ce qui n'est pas justifiable, c'est le fait de communiquer illégalement ce document à la presse. Ce n'est pas le journal qui est fautif, car son rôle est de diffuser les renseignements qu'il reçoit. L'erreur a été de produire un document qui, de toute évidence, était conçu pour nuire à une opération très légitime de la part du SCRS et qui, en fait, aurait bien pu y contribuer.

Ceci nous amène à un point très important, à savoir que nous devrions, à la Chambre, déplorer le fait qu'à un moment donné, tout soit allé de travers et qu'un individu dans un poste de confiance ait été à même de réunir des documents du SCRS dans l'intention apparente de les divulguer à la presse pour une raison quelconque. Nous pouvons être reconnaissants au *Star* de Toronto d'avoir publié une photo d'un des documents. C'est grâce à cela que nous avons pu trouver la personne qui l'avait divulgué.

Je ne veux pas paraître étroit d'esprit ou radical, mais j'espère bien que le gouvernement prend des mesures très strictes afin d'empêcher que des fonctionnaires et des personnes de confiance ne divulguent des documents de cette nature—j'espère aussi qu'il en a les moyens. Nous devons avoir un gouvernement méthodique, qu'il s'agisse des secrets, des services de renseignement ou de la confidentialité des travaux du Cabinet. C'est un précédent très, très grave et je crois que nous devrions tous être inquiets.

Je pense avoir le temps de passer une autre question, celle de la responsabilité, qui a été soulevée à maintes reprises et qui est, je crois, le but de la motion. C'est une question très importante. J'ai écouté les députés de tous les côtés de la Chambre et l'explication donnée par les députés de mon parti quant à la structure qui a été mise en place pour essayer de rendre le SCRS et le Centre de la sécurité des télécommunications responsables de leurs actes.

• (1700)

En dernière analyse, bon nombre d'organismes et de ministères gouvernementaux s'occupent d'activités secrètes—la défense, par exemple, qui doit effectuer des essais militaires ou d'autres opérations du genre. Finalement, la responsabilité repose sur la qualité de nos fonctionnaires et la force de notre démocratie.

On peut adopter des mesures législatives, mais rien ne garantit que les personnes qui y sont assujetties ne les enfreindront pas d'une manière ou d'une autre, étant donné les contraintes de leur travail. Quand on assure des services de renseignement touchant l'étranger ou de contre-espionnage, on est forcé de travailler dans l'ombre. Malgré tout ce qu'on a dit, je ne crois pas vraiment que les députés d'en face considèrent qu'on peut soumettre ces activités à l'examen d'un comité parlementaire. C'est irréaliste. Chose certaine, cela nous ferait perdre tous nos alliés.

Il y a un autre problème. Comment faire pour combler ce manque de confiance dans du personnel qui oeuvre dans un domaine caché et dont les résultats concrets ne peuvent jamais être exposés au grand jour?

La solution tient à une démocratie solide et à une méthode de sélection fiable. La seule chose qui pourrait s'ajouter à cela, et c'est ma marotte, c'est une méthode pour rendre des comptes précis et très documentés.

À part les solutions déjà proposées, la seule façon de contrôler ces personnes qui travaillent en coulisses est d'exiger qu'elles mettent toujours leurs ordres par écrit, et qu'elles conservent leurs écrits à perpétuité. Il faut qu'une forme de contrôle empêche les gens de détruire les dossiers.

En effet, dans une démocratie solide, quand on a une administration solide et dévouée, je crois que c'est assumer ses responsabilités face à l'avenir que de vérifier que les administrateurs font ce qu'ils ont à faire quand ils doivent agir en secret. Ainsi, 30 ou 40 ans plus tard, quand les historiens s'intéresseront à ce que nous avons fait, ils pourront être sûrs que nous avons au moins agi de bonne foi, même si nous avons pris des décisions parfois radicales ou discutables. La grande majorité de nos fonctionnaires agissent de bonne foi et font de leur mieux. Il ne faut pas l'oublier.

Pour terminer, je vais parler de l'avenir du SCRS. C'est également l'un des enjeux de ce débat. Nous le savons, depuis l'effondrement de l'empire soviétique, le monde est en pleine transformation. Cela a et doit avoir une incidence sur les services de contre–espionnage.

Le SCRS est avant tout un organisme de contre–espionnage. Il n'y a aucun doute là–dessus. Nous sommes maintenant menacés de partout. Certains petits pays sont potentiellement très dangereux. Nous savons tous combien il est difficile de contrôler le plutonium. Il existe à l'heure actuelle dans l'ancienne Union soviétique des stocks énormes de plutonium qui peuvent se retrouver d'un jour à l'autre dans n'importe quel pays du tiers monde. Je suis désolé de devoir le dire, mais la technologie permettant de fabriquer une bombe nucléaire, aussi petite soit–elle, est bien connue. Cela constitue un danger immense.

De même, nous sommes menacés par le danger que représentent les armes biologiques et chimiques. Ces armes sont à la portée des tout petits pays. C'est pourquoi nous avons besoin d'un service de renseignement aux aguets qui surveille sans arrêt la situation dans le monde entier et qui, je dois le dire, puisse également détecter ces menaces sur le territoire national.

Notre politique d'immigration est très généreuse et c'est merveilleux. Il ne faut cependant pas oublier que cela ouvre la porte à des menaces réelles contre notre sécurité, non seulement de la part de criminels notoires, mais aussi de ceux qui n'attirent pas autant l'attention et qui, animés par la haine et l'animosité régnant dans leur pays d'origine, risquent de s'en prendre à d'autres groupes ethniques sur le sol canadien. Il nous faut un bon service pour faire échec à ces gens.

• (1705)

En terminant, je vais dire un mot sur le Centre de la sécurité des télécommunications, qui a été mentionné précédemment. Nous fonctionnons maintenant à l'échelle mondiale, de sorte que les menaces ne se limitent plus à la sécurité. En effet, elles visent aussi l'économie et la politique. Nous devons donc tenir compte de la grande dépendance du Canada à l'égard du commerce.

Je vois que le ministre du Commerce international est présent. Il conviendra que l'avenir du Canada dépend de notre capacité de relever la concurrence partout dans le monde. Or, tous les pays ne sont pas des concurrents loyaux. Certains pays recueillent des renseignements en poursuivant des activités illégales, ce qui nuit à notre capacité de faire du commerce en toute franchise et de façon appropriée.

Nos services de renseignement sont notamment chargés de garantir au Canada un traitement commercial toujours équitable. Ils doivent donc être solides pour pouvoir nous appuyer, parce que nous avons déjà vu, dans les siècles passés et même au cours de ce siècle, qu'un pays doté d'un bon service de renseignement l'utilise et parfois même, je dois l'avouer, contre un pays plus faible. Il faut être fort pour livrer concurrence.

Enfin, si jamais il y a eu un argument pour lutter contre le séparatisme, contre le démantèlement de notre pays, c'est bien celui du coût qu'entraîne le maintien d'un service de renseignement polyvalent et compétent.

Si jamais il y a séparation, la nouvelle entité, le Québec, devra mettre sur pied son propre service de renseignement. Il perdrait ainsi tous les avantages des excellents services de renseignement que nous avons depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il devrait se débrouiller seul. Il se retrouverait dans une situation très dangereuse.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations, que j'ai écoutées avec beaucoup d'intérêt. Il a prévenu les députés—à juste titre, je crois—de ne pas condamner le SCRS sur la seule foi d'allégations, de rumeurs ou de sous–entendus.

Et pourtant, j'ai entendu ici des députés d'en face traiter des députés réformistes de racistes et de bigots. J'ai bien entendu prononcer ces mots à la Chambre. En fait, la vice–première ministre s'est même fait rappeler qu'elle avait qualifié l'un des nôtres de raciste en cours de délibérations. Cela figure au compte rendu.

M. Gagnon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député parle de langage antiparlementaire, mais peut–il citer des sources? Est–ce vraiment imprimé dans le hansard?

Le président suppléant (M. Kilger): Je ne suis pas au courant des allégations ou des faits exacts auxquels on fait allusion, mais j'en profite pour rappeler à tous les députés que, dans le meilleur intérêt de la Chambre, nous devrions tous avoir ici le plus grand respect les uns pour les autres.

• (1710)

M. Ramsay: Monsieur le Président, je veux simplement conclure en disant que les commentaires qui ne sont étayés par aucun élément de preuve, comme ceux que nous avons entendus, ne sont motivés que par le sectarisme politique.

J'aimerais que le député réponde à cette question: Si Bristow avait vraiment infiltré le Parti réformiste pour le discréditer, qui en aurait bénéficié? Pourquoi quelqu'un, au sein du SCRS, voudrait–il discréditer le Parti réformiste du Canada?

À mon avis, personne ne serait prêt à consacrer autant de temps et d'énergie à discréditer le Parti réformiste. Cependant, qui en profiterait si le Parti réformiste était discrédité? Ce serait inévitablement les autres partis politiques parce que nous leur enlevons une partie du soutien de la population canadienne.

Le député ne juge–t–il pas raisonnable que le CSARS et le sous–comité cherchent à savoir si, oui ou non, le solliciteur général de l'époque a politisé le SCRS pour discréditer le Parti réformiste en le faisant passer pour un parti d'extrême droite afin que son propre parti en retire des avantages? J'aimerais entendre le député là–dessus.

M. Bryden: Monsieur le Président, je crois que l'examen doit prendre la tournure que le comité parlementaire voudra bien lui donner et que celui-ci doit entendre tous les témoins qu'il juge utile d'entendre.

Je souligne cependant que le député suppose ici que quelqu'un a été malhonnête. Mon vis-à-vis veut-il laisser entendre que le gouvernement précédent était si corrompu—parce que, bien sûr, ce serait là de la corruption—qu'il est allé jusqu'à politiser le SCRS pour qu'il fasse ce que le député suggère? Si l'on ne fait pas une telle supposition, il n'y a aucune raison de croire que M. Bristow a effectivement infiltré le Parti réformiste.

À mon sens, l'absence apparente de justification fait qu'il est très probable que rien de tel ne se soit produit.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, le député libéral qui a fait le discours a mentionné le rôle du SCRS concernant particulièrement l'économie et la préservation de nos brevets ici, au Canada. Je sais qu'il y a quelques années, on se plaignait souvent du fait qu'on se faisait voler facilement, que le Canada était une passoire pour les fruits de notre recherche. Je pense bien que c'était un des rôles que jouait le SCRS.

Puisque le député semble bien connaître cet organisme, le SCRS, et parce que nous demandons une enquête, est-ce que ce sujet ne pourrait pas faire partie de l'enquête aussi, à savoir pourquoi le Canada est une passoire en ce qui concerne le vol proprement dit des fruits de notre recherche? On nous dit que c'est très facile, les gens venant d'un peu partout dans le monde, de prendre ou de voler—je pense que c'est le mot à utiliser—ce pour quoi on a tellement travaillé fort.

Comme on fait beaucoup de recherche ici, comment se fait-il que ce soit si facile, ici, au Canada, de se faire voler les fruits de nos recherches? Cela devrait peut-être faire partie de l'enquête que nous demandons, nous, du Bloc québécois, justement pour connaître les problèmes et pourquoi cela se produit aussi facilement?

• (1715)

[*Traduction*]

M. Bryden: Monsieur le Président, je remercie le député pour ce qui est à mon avis une très bonne question.

La raison pour laquelle le Canada a été perçu de cette façon, et je crois que c'est un problème très sérieux, c'est que nous n'avons peut-être pas investi assez d'argent dans le SCRS dans le passé. Ce service n'a peut-être pas bénéficié de l'appui qu'il mérite. Je sais qu'on a investi une somme importante dans le SCRS tout récemment. On vient d'achever la construction, dans le sud de la ville, d'un nouvel immeuble qui abritera cet organisme. Je crois que nous faisons des progrès.

À mon avis, une commission royale d'enquête n'est pas le meilleur moyen d'aller au coeur du problème qui le préoccupe et qui me préoccupe aussi. Je crois que cette tâche devrait être confiée au comité parlementaire compétent.

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, dans mon discours, j'ai employé assez souvent le mot «si», comme l'a fait mon collègue d'en face. Le mot «si» revenait souvent dans nos deux discours. Je crois toutefois que son «si» était un peu plus gros que le mien, car il disait que ce serait dommage si M. Bristow était vraiment sur une bonne piste et si toute cette affaire venait nuire à son travail.

Je crois que, ce que les Canadiens essaient de dire, et cela ne fait pas de doute à mon avis, c'est que nous avons perdu la confiance des gens qui nous ont envoyés ici. Nous avons perdu cette confiance, et il suffit pour le constater d'écouter les Canadiens parler de leurs craintes au sujet de la corruption qu'ils soupçonnent d'exister ici depuis 30 ans.

Jusqu'à maintenant, personne ne m'a accusé de corruption, mais lorsque je vois les résultats des sondages qui demandent aux gens quelle est la profession la plus populaire et qui sont les personnes les plus estimées dans notre pays et que je constate que les médecins et les enseignants sont en tête de liste et que les politiciens viennent après les avocats, je crois que cela devrait nous faire réfléchir.

J'ai bien apprécié les paroles rassurantes du secrétaire parlementaire, mais je crains seulement que ce genre de paroles ne représentent rien d'autre qu'un discours politique pour les Canadiens parce qu'ils les ont déjà entendues. Ils les ont probablement déjà entendues avant que le député vienne au monde.

Quel est, selon le député, l'objet des études en cours, quelles mesures le CSARS devrait-il prendre puisqu'il a manifestement décelé de graves problèmes et quelles mesures ce comité prendra-t-il si certaines de ces allégations s'avèrent justifiées?

M. Bryden: Monsieur le Président, le député a parlé de la méfiance du public. Je lui répondrai que nous n'aidons pas la population à reprendre confiance lorsque nous nous lançons dans de grandes chasses aux sorcières à partir d'allégations sans fondements comme dans ce cas, et comme cela s'est produit à maintes reprises au cours de la dernière législature. Lorsque la Chambre s'engage dans un débat et que des allégations non étayées convenablement sont lancées, nous sapons effectivement la confiance du public.

Quant aux autres réflexions du député, je ne peux pas prévoir ce que feront le comité de surveillance ou d'autres personnes qui étudieront l'affaire lorsqu'ils prendront connaissance des faits. Ils prendront leurs décisions.

• (1720)

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, il me fait plaisir à mon tour d'appuyer la motion proposée par mon collègue, le député de Bellechasse, qui est le comté voisin du mien. Je pense qu'il vaut la peine de rappeler la motion dont il est question:

> Que la Chambre dénonce le gouvernement pour son refus de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur les allégations d'activités illégales du Service canadien du renseignement de sécurité.

J'écoutais attentivement les propos de mes collègues d'en face, et je pense que les velléités de l'opposition officielle ne sont pas à l'effet que l'on doive nécessairement abolir toutes les activités du Service canadien du renseignement de sécurité, mais ce dont il est question—et l'affaire Bristow est le prétexte qui nous motive à présenter cette motion—c'est de faire en sorte que le public canadien et surtout le gouvernement, la Chambre des

communes, soient informés de la meilleure façon possible des activités du Service canadien du renseignement de sécurité.

Il y a des faits qui font en sorte que le public pense qu'il y a des activités illégales. Devant les audiences du sous–comité de la Chambre qui a étudié cette question, notre collègue, le député de Berthier—Montcalm avait posé un certain nombre de questions auxquelles, il faut avouer, il n'a obtenu pratiquement pas de réponses précises, à peu près jamais, et beaucoup de questions sont donc restées sans réponse. Ce fait est important.

Je pense que le public canadien, les contribuables canadiens qui paient des taxes pour des services sont en droit d'obtenir le plus de renseignements possibles. Souvent des questions sont posées aux députés et si nous, députés qui faisons partie de comités, sommes dans l'incapacité d'obtenir ces réponses, comment voulez–vous qu'on puisse informer adéquatement la population?

Il s'agit ici de mettre sur pied une commission royale d'enquête afin que tous les moyens soient pris pour que, au moins, les députés qui y participeraient, puissent obtenir une information complète.

Je parlerai de mon expérience personnelle en tant que Québécois. C'est un fait que l'on a vécu une période assez tranquille, mais je rappellerai un événement que beaucoup de Québécois de mon âge se rappellent: 1973. On se rappelle cet événement lors duquel il y avait eu une grange incendiée et où l'on avait volé, pris illégalement une liste de membres du Parti québécois. Ça, tous les Québécois de mon âge s'en souviennent. Les plus jeunes, qui n'étaient pas là, ne peuvent s'en souvenir, mais c'est resté dans l'esprit de beaucoup de Québécois.

À ce moment–là certaines mesures ont été prises, puis il y a eu la Commission Keable qui avait finalement réussi à établir l'illégalité de certains actes. Évidemment, il n'y a pas nécessairement eu de condamnations adéquates, mais les faits avaient été prouvés. Après, il y a eu une période relativement tranquille.

Mais malgré tout, dans un passé un peu moins lointain—on sait que dans une certaine affaire dont je préfère taire le nom—, il y a même eu la preuve d'une tentative d'infiltration, non pas d'un parti politique, mais d'un gouvernement québécois.

L'affaire Bristow est une autre chose qui nous a été montrée, même au petit écran. Tout le monde l'a vu aux nouvelles.

• (1725)

L'affaire Bristow en est une autre qui a démontré, même à l'écran car tout le monde l'a vu aux nouvelles, qu'il y aurait eu une tentative, et non seulement une tentative, mais infiltration d'un autre parti politique qui, cette fois–ci, n'est pas le Parti québécois mais le Parti réformiste. Du point de vue du strict sens démocratique, je trouve cela inacceptable.

On a évoqué les problèmes concernant l'infiltration d'agents secrets venant de pays étrangers. Soit, mais quand même, depuis l'effondrement du mur de Berlin, je ne peux croire qu'il y ait une menace incroyable qui pèse de ce côté–là. J'ai écouté la question de mon collègue, le député de Longueuil, et je crois qu'effectivement, il serait peut–être nécessaire qu'il y ait un service du renseignement de sécurité, mais avec des moyens légaux et dans le cadre d'activités légales.

Ce dont il est question ici, ce n'est pas ce qu'a soulevé le député de Longueuil, mais bien des activités de nature illégale. Au prix que coûte un service de sécurité comme celui–là, je pense que non seulement les Québécois, mais tous les Canadiens sont en droit d'obtenir des réponses.

Je vais vous citer un certain nombre de questions qui pourraient être soulevées devant une commission royale d'enquête. Le SCRS a–t–il obtenu par voie directe ou indirecte des renseignements au sujet des médias canadiens ou des partis politiques canadiens depuis 1989—et on admet qu'il ne faut pas retourner trop loin, mais depuis 1989—oui ou non? On n'a pu obtenir ce renseignement. On ne demande pas de dévoiler la nature des renseignements, mais si c'est oui, il serait peut–être important que ce soit étudié par un sous–comité. Il y a peut–être des choses vraiment importantes. On pourrait au moins savoir si oui ou non il y a eu, de façon directe ou indirecte, des renseignements au sujet des médias canadiens ou des partis politiques canadiens reconnus. On ne parle pas de groupuscules qui viennent d'ailleurs, mais des partis reconnus qui sont ici, qui sont reconnus dans le cadre de la Loi sur les partis politiques, qui font partie des institutions démocratiques de ce pays.

Est–ce qu'on pourrait avoir une réponse là–dessus? C'est le genre de question auquel les Canadiens voudraient avoir une réponse.

L'inspecteur général du SCRS et le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité ont–ils relevé des cas où on a fait la collecte de renseignements sur des médias, des syndicats, des partis politiques ou d'autres organismes légitimes canadiens?

À tort ou à raison, comme député, et avant cela, en tant qu'intervenant dans des organismes publics, des gens m'ont rapporté personnellement, à maintes reprises, et ce n'est pas du ouï–dire, leurs inquiétudes face à certains individus qui semblaient, alors qu'ils étaient impliqués dans des activités de nature syndicale—et je pourrais citer des exemples—où des collaborateurs de ce service de renseignement avaient infiltré la CSN, un organisme syndical important au Québec. S'il s'agit d'infiltrer, cela peut aller, mais lorsqu'on parle de dynamite, d'incendie, de vol, il me semble qu'il y a matière à rechercher la vérité.

Une question d'ordre général: Quels sont les fondements—je voudrais bien les connaître—et les limites des relations que le Service canadien du renseignement de sécurité peut entretenir avec les agences de renseignement étrangères et le Centre de sécurité de télécommunications du ministère de la Défense nationale? Il me semble que ce n'est pas un secret d'État. Quels sont les fondements et les limites de ce service? On devrait être en mesure de le savoir.

Le SCRS reçoit–il de l'information d'autres agences de renseignement canadiennes ou étrangères au sujet d'activités de citoyens canadiens ayant lieu à l'intérieur des limites territoriales canadiennes? Dans l'affirmative, la réception par le Service canadien du renseignement de sécurité de tels renseignements constitue–t–elle un acte illégal selon la Loi sur le SCRS? Est–ce que c'est illégal ou pas? Il faudrait avoir des balises. Il faudrait que ces balises, si elles existent, soient connues.

• (1730)

À quel moment, dans l'affaire Bristow, le SCRS a–t–il pris connaissance de la participation—le moment est très important dans ce cas–ci—de M. Grant Bristow à des événements politiques du Parti réformiste du Canada? Le SCRS a–t–il mis fin à sa relation avec M. Bristow?

L'information recueillie par M. Bristow, de quelque nature que ce soit, a–t–elle été utilisée à des fins judiciaires au Canada ou à l'étranger depuis 1989? Oui ou non? Ce sont des questions qui ne sont pas du domaine du secret d'État et auxquelles on peut répondre par un oui ou un non. Il a été impossible de le savoir.

Or, toutes ces réponses imprécises, l'absence de réponses, laissent beaucoup de Québécois et de Canadiens avec une impression et il y a un risque qu'ils perdent confiance dans certaines institutions. Je pense qu'il faut aider les gens à renforcer leur sentiment de confiance envers ces institutions. Je pense que le moyen que l'opposition officielle propose est justifié. Une commission royale d'enquête, une véritable commission royale d'enquête en mesure de faire témoigner toutes les personnes qui pourraient nous permettre de découvrir la vérité sur certains faits, serait justifiée. Je précise qu'il s'agit de faits dont on a la présomption qu'ils sont illégaux, donc des activités illégales. Il ne s'agit pas de remettre en question tout le système, mais on peut se questionner sur des faits et des gestes très précis.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, encore une fois, je voudrais quand même répéter à l'opposition que le Service canadien du renseignement de sécurité ne vise toutefois pas les activités licites de défense d'une cause de protestation ou de manifestation d'un désaccord. Il n'est pas question que ce service se mette à espionner des organismes légitimes, comme des partis politiques et comme des syndicats, comme l'a mentionné plus tôt le député d'en face.

Encore une fois, l'opposition nous rebat les oreilles avec des événements qui ont eu lieu il y a plus d'une vingtaine d'années. Depuis ce temps, la Commission McDonald a établi l'existence de la fonction publique qu'on connaît aujourd'hui et du CSARS. J'ai aussi comme l'impression que l'opposition a plutôt tendance à ne lire dans l'histoire que ce qui convient à leur idéologie, et c'est ce qui est malheureux.

Hier soir, j'ai entendu, et en tant que Québécois, j'étais vraiment déçu de mon nouveau gouvernement à Québec, Bernard Landry dire publiquement qu'il va faire la chasse aux fédéralistes dans les délégations générales du Québec, qu'il est là pour voir si ce sont de vrais souverainistes, si ce sont de vrais indépendantistes. Il y a des fois où je crois que l'opposition devrait peut–être regarder elle–même et devrait s'assurer que le gouvernement du Québec va quand même respecter la vaste majorité des Québécois qui sont des fédéralistes et non pas des séparatistes.

Je voudrais aussi quand même faire remarquer à l'autre député de l'opposition qui me crie après, qu'après tout le Canada, c'est un pays d'accueil, un pays de liberté, un pays qui respecte surtout les libertés individuelles. Je crois que ce gouvernement a quand même pris l'engagement de s'assurer de regarder à fond ces allégations qui ont été portées contre nos services et de s'assurer des correctifs, s'il y a lieu.

Alors, je ne crois pas qu'il faille dépenser 20 à 25 millions pour une commission d'enquête, quand nous n'avons même pas encore mené nos enquêtes à fond, c'est–à–dire le Sous–comité de la sécurité nationale et quand le CSARS n'a pas encore remis son rapport. Cependant, je voudrais quand même faire cette remarque, c'est que je suis profondément déçu de savoir que le député de l'opposition qui fait partie d'un groupement séparatiste à Québec veuille faire la chasse aux fédéralistes, tel que proposé par M. Landry. Je trouve que c'est inacceptable dans une société démocratique comme la nôtre.

M. Dubé: Monsieur le Président, c'est une drôle de façon de se sortir d'une situation. C'est comme si on était dans un domaine guerrier. On dirait que c'est une bonne manoeuvre de diversion.

• (1735)

Parler de transporter cela à l'Assemblée nationale, ce qui se passe avec le nouveau gouvernement du Québec qui, en passant, il me donne l'occasion de le dire, avait, avant 1976, un gouvernement libéral, avait un service qu'on appelait le CAD, un service de renseignement aussi, que le gouvernement du Parti québécois—je sais bien que le député de Bonaventure—Les îles–de–la–Madeleine est jeune mais il y a d'autres gens qui nous écoutent, c'est peut–être bon—avait enlevé cela.

Ce dont on parle, il ne faut pas parler de n'importe quoi, c'est du Service canadien du renseignement de sécurité. Quant à transporter cela du côté du Québec. . . et le genre de réponse qu'il donne en plus me renforce dans mon inquiétude puisqu'il dit en quelque sorte: Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement du Parti québécois à l'Assemblée nationale, il y a maintenant des séparatistes, et là, tout énervé, il nous pose ce genre de questions. Plus il parle, plus il me convainc qu'il faut s'inquiéter des activités du Service canadien du renseignement de sécurité. Plus j'entends ce type d'intervention agitée et nerveuse concernant le nouveau gouvernement du Parti québécois, j'appuie encore plus fortement la motion de mon collègue de Bellechasse.

Je rappelle simplement que comme les députés du Bloc québécois, comme les députés du Parti québécois, ils sont élus de la même façon qu'il est élu. Et je respecte qu'il soit élu, qu'il représente un autre parti à l'intérieur de la même province que la mienne. Je le respecte comme élu. Il est élu par ses gens qui lui ont fait confiance. Lorsqu'il fait ce type d'allusions, il laisse sous–entendre finalement que la population québécoise est une population—je vais employer des propos parlementaires—qui manquerait de jugement, n'est–ce pas, en élisant des gens du Parti québécois et qu'à partir de ce moment, il faudrait se méfier, devenir insécure devant ce nouveau gouvernement qui, comme les députés du Parti réformiste qui ont été élus dans l'Ouest à partir du bon jugement, après avoir eu un débat démocratique, ils ont élu ces gens–là pour les représenter.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue.

Certains séparatistes disent que, après la séparation, le Québec pourra conserver la même monnaie que le reste du Canada et même une citoyenneté commune, ce qui me semble contradictoire.

Le député croit–il qu'un Québec séparé devrait s'attendre aussi à partager le SCRS et le Centre de la sécurité des télécommunications?

[*Français*]

M. Dubé: Monsieur le Président, d'une attitude plus calme que son prédécesseur, il reste que le député laisse entendre quand même que, il parle de séparatisme comme si nous étions des méchants, des gens qui veulent un mauvais sort à nos collègues d'en face, alors que nous voulons continuer d'être de bons voisins et des amis le plus possible.

Quant à la question, vous comprenez, ici, je suis à la Chambre des communes, je représente l'opposition officielle. Je pense que sa question, en quelque sorte, je veux bien peut–être servir de messager, d'interprète et la relancer, mais je pense qu'elle appartiendrait à un gouvernement du Parti québécois qui serait élu et qui gagnerait son référendum. Donc, elle est un peu prématurée ou encore dans le cadre de la campagne référendaire, elle pourrait être posée. Vous comprenez que, moi, dans l'opposition, je n'ai pas de mandat précis pour parler au nom du gouvernement du Québec. Ce serait le genre de service qu'on pourrait maintenir.

Je prends bien note de sa question, je le remercie de son intérêt, mais pour l'instant c'est tout ce que je peux faire. J'étais plus habitué comme député de l'opposition à poser des questions que de donner des réponses.

• (1740)

M. Gagnon: Monsieur le Président, je veux faire remarquer au député qu'il ne représente pas la totalité des Québécois, et nous non plus d'ailleurs, j'en conviens.

Sauf qu'on doit quand même tenir compte des engagements de notre gouvernement, enfin, de ce sous–comité, de regarder, d'étudier cette question en profondeur. Je crois que la question d'aujourd'hui était quand même de voir si nous avions besoin d'une commission parlementaire. Je vais quand même faire remarquer au député qu'il y a un représentant du Bloc québécois, ainsi qu'un représentant du Parti réformiste et c'est vrai, quelques membres de mon parti qui siègent à ce sous–comité. Nous avons l'intention de faire la lumière sur ces allégations qui ont été portées contre le Service du renseignement de sécurité.

Je dois quand même assurer le député qu'une fois que le rapport sera soumis, soit par le sous–comité ou encore par le CSARS, il aura sûrement l'occasion de le regarder et de passer un jugement sûrement très éclairé sur ces rapports qui seront soumis à ce Parlement.

M. Dubé: Monsieur le Président, je vais donner une réponse très courte, comme vous le souhaitez. Ce sur quoi s'appuie l'opposition est justement l'absence de réponses précises et l'absence de réponses tout court, dans certains cas, qu'a dû encaisser notre député de Berthier—Montcalm qui était notre représentant à ce comité.

Si, au cours de l'été, ce député, à titre de représentant officiel, avait pu obtenir les réponses qu'il souhaitait, il est évident que cette motion aurait pu être différente. Si le gouvernement veut modifier son attitude et aller en profondeur avec ce qu'il faut, et nous, avec ce qu'il faut, dans un tel cas, nous prétendons qu'il ne peut le faire qu'avec une commission royale d'enquête. C'est notre prétention, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Mme Paddy Torsney (Burlington): Monsieur le Président, étant donné le peu de temps dont je dispose, je commencerai peut–être par ma conclusion pour ensuite revenir au début de mon exposé.

J'estime que la motion du député est imparfaite et qu'elle présume de la véracité des allégations qui ont été récemment rapportées dans les médias. Ces allégations ne reposent sur absolument aucun fait et elles n'ont pas été vérifiées selon le mécanisme de reddition de comptes déjà prévu dans la loi régissant actuellement le SCRS. La motion est prématurée, sinon inopportune pour le moment.

Les responsables du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité ont comparu devant le sous–comité de la Chambre et se sont engagés à effectuer un examen très approfondi et exhaustif de la question, et je ne m'attends à rien de moins. La Chambre devrait respecter cet engagement et attendre l'issue du processus d'examen avant de sauter aux conclusions à ce sujet.

Un des principes fondamentaux de tout système démocratique devrait être la présomption d'innocence. Des allégations non fondées qui portent des gens à sauter à des conclusions immédiates de culpabilité battent en brèche ce principe fondamental. Qu'il s'agisse d'une institution ou d'un individu, nous avons tous le devoir de veiller à ce qu'on respecte l'application régulière de la loi et à ce qu'on se base uniquement sur des faits pour parvenir à une conclusion.

On ne nous a pas fait connaître les faits jusqu'à présent, et on ne nous a pas permis de suivre le processus régulier. Le sensationnalisme et les insinuations, que l'on pratique beaucoup à la Chambre, n'ont pas leur place quand on discute de questions de sécurité nationale.

La Loi sur le SCRS fournit au Parlement et à tous les Canadiens un processus à suivre et la possibilité de parvenir à des conclusions basées sur des faits. Malheureusement, nous sommes témoins depuis quelques semaines d'une frénésie d'allégations non fondées et d'accusations qui a miné, comme de nombreux députés l'ont fait remarquer, la confiance du public dans une importante institution chargée de grandes responsabilités pour assurer la sécurité publique de tous les Canadiens.

Les députés, les médias et tous les Canadiens doivent permettre aux systèmes efficaces que nous avons de suivre leur cours. Notre sécurité nationale dépend en dernière analyse de la confiance du public dans les gens et les institutions chargés de l'assurer.

Le SCRS, dans le cadre de ce système, dépend implicitement de la coopération du public pour remplir sa mission. Nous avons la responsabilité à la Chambre de veiller à ce que le régime d'examen énoncé dans la Loi sur le SCRS soit appliqué et qu'il

fasse enquête sur les doutes qui planent sur notre service de renseignement national.

Entre–temps, les députés ne devraient pas encourager la méfiance dont a parlé le député de Wild Rose. Il faut laisser le processus suivre son cours, et les autorités, examiner les informations. Si nous ne sommes pas satisfaits du résultat, cette motion pourrait alors être opportune.

Il importe de ne pas oublier comment a été créé le SCRS. Nombre de députés en ont d'ailleurs parlé.

• (1745)

Dix ans ont passé depuis que le Parlement a adopté la loi créant le Service canadien du renseignement de sécurité. Cela faisait suite à un long débat auquel tous les députés d'alors ont pris part après le dépôt du rapport de la Commission McDonald, dont les travaux portaient sur le service de renseignement de la GRC.

Cette commission a étudié en détail les préoccupations au sujet des activités du service de renseignement de la GRC. Sa conclusion était claire: l'intérêt de la sécurité nationale serait mieux servi par l'établissement d'un service de renseignement civil. J'estime que le régime et les pouvoirs créés par le Parlement en 1984 par l'entrée en vigueur de la Loi sur le SCRS ont satisfait aux exigences de la responsabilité devant la population du Canada parce que la loi elle–même satisfait aux cinq principes de base énoncés par la commission.

Je vais rappeler ces cinq principes aux députés. Le premier était que les activités de renseignement de sécurité étaient essentielles à la sécurité du Canada. Le deuxième était qu'il devait y avoir un cadre juridique acceptable au sein duquel le service de renseignement pourrait exercer son activité dans le respect de la primauté du droit tout en reconnaissant les droits démocratiques de tous les Canadiens. Le troisième était d'offrir un système de gestion efficace pour assurer une direction sensée et le respect envers la loi. Le quatrième était de rendre des comptes aux ministres qui sont vraiment responsables devant le Parlement et, par la suite, devant le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité mandaté par le Parlement. Le dernier principe était d'assurer la transparence d'un bon examen par un organisme extérieur chargé de veiller à ce que le service n'abuse pas de ses pouvoirs et à ce que les gouvernements ne l'utilisent pas à des fins partisanes.

Le gouvernement a adopté ces principes au moment de la rédaction de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et les a confirmés devant le Parlement en 1984. En 1989, le Parlement a satisfait à l'exigence légale de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité en se penchant sur l'efficacité de la mesure législative et sur ses objectifs.

Cinq années environ ont passé depuis cet examen, et je ne vois pas de motif pour contester la validité du document publié à l'époque. Le récent concert d'allégations au sujet du SCRS n'est rien d'autre que des allégations. Ces allégations n'ont pas encore fait l'objet du processus d'examen complet prévu dans la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

Il importe de noter que la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité fait 29 pages, dont la moitié sont consacrées aux mécanismes de contrôle et de surveillance que le SCRS doit mettre en oeuvre dans l'exercice de ses fonctions. Cela même devrait suffire à rétablir la confiance en ce qui concerne l'examen des questions qui ont été soulevées au cours des sept dernières semaines dans les médias. Chaque année, depuis 10 ans, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité a présenté un rapport à la Chambre. Même si elle a été critique au départ, la situation s'est beaucoup améliorée ces dernières années et les solutions sont apparues de plus en plus évidentes avec l'amélioration des activités menées par le SCRS.

Il ne faut pas oublier que, en 1994, la sécurité du Canada est encore menacée. Le terrorisme international demeure une menace à l'ordre mondial. Il arrive de temps à autre que le Canada serve de base à des activités de soutien au terrorisme dans d'autres pays. Les actes de terrorisme peuvent menacer directement la vie de certains Canadiens. Les hôtes du Canada peuvent aussi faire l'objet de menaces terroristes.

Nous ne voulons pas subir de violence sur notre territoire et nous ne voulons pas voir notre réputation ternie à l'échelle internationale. Il est important de se rappeler que tout cela est bien réel. La technologie du terrorisme est de plus en plus accessible et l'attentat à la bombe contre le World Trade Centre le confirme. Les causes du terrorisme sont solidement ancrées: nationalisme, idéologies religieuses et politiques extrémistes, terrorisme parrainé par l'État, agitations ethniques et conflits régionaux.

Heureusement, les Canadiens ont été largement épargnés par ces manifestations de terrorisme, mais nous habitons un univers de plus en plus petit à cause de la mondialisation. Ce qui se produit dans un coin éloigné du monde peut avoir des répercussions immédiates sur le Canada. Nous ne sommes plus isolés de ce qu'on croyait, à une certaine époque, être des conflits régionaux éloignés. Nous devons aider nos alliés et nous protéger nous–mêmes, c'est–à–dire nous prémunir contre les menaces à la sécurité de nature internationale.

Nos frontières sont très longues et pas du tout protégées et nous faisons partie d'un système mondial de transport et de communications. Les Canadiens et le sol canadien ne sont pas à l'épreuve des dangers. Le terrorisme n'est pas une force abstraite qui sème ses horreurs uniquement dans les pays étrangers. Le Canada et les Canadiens sont vulnérables et l'ont toujours été. La prospérité évidente de notre pays et l'accessibilité de notre société font du Canada un endroit parfois trop invitant.

La Loi sur le SCRS définit les rôles et responsabilités du solliciteur général, du solliciteur général adjoint et du directeur du SCRS.

Un excellent système de freins et de contrepoids est en place concernant les activités du SCRS, surtout celles qui supposent des mesures d'intrusion. Pour recourir à ces mesures, il faut l'approbation d'un juge de la Cour fédérale.

Cela tient clairement compte de la priorité et de la préoccupation que la population et les parlementaires accordent à la possibilité d'abus de pouvoir par un service de sécurité, étant donné

les moyens extraordinaires mis à sa disposition pour intervenir dans la vie privée des Canadiens.

À titre de parlementaire, je suis aussi très préoccupée par cette possibilité. C'est pourquoi, en rédigeant la loi, nous avons décrit avec soin, précision et clarté le mandat du SCRS ainsi que le rôle des divers services de contrôle.

Ce système de contrôle a évolué depuis 10 ans et permet vraiment de préserver l'intégrité de la conduite du SCRS. Les travaux que nous faisons maintenant nous permettront de juger si c'est bien le cas.

Outre le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le bureau de l'inspecteur général peut garantir au solliciteur général que le SCRS respecte la politique, les procédures et les instructions ministérielles. Selon les normes internationales, notre système de contrôle et l'obligation de rendre compte sont les plus sévères au monde. Nous devrions en être fiers.

Voilà ce que les Canadiens nous ont demandé en 1994 et c'est ce qui assure l'équilibre du système. Voyons comment il fonctionne. S'il le faut, nous pourrons alors présenter des motions comme celle que nous étudions.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 50, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 81(19) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de réaffirmer son engagement à se donner comme objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000.

—Monsieur le Président, comme vous l'avez mentionné, la motion que je propose aujourd'hui exhorte le gouvernement à envisager de réaffirmer son engagement à se donner comme objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000.

Le 24 novembre 1989, le député d'Oshawa de l'époque a proposé une motion très similaire qui se lisait comme suit: «Que la Chambre témoigne de son souci pour le million et demi d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.»

La motion a été adoptée à l'unanimité. Tous les députés présents ont voté en faveur de cette motion, donc pour que le pays s'engage à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

De ce débat est née Campagne 2000, une coalition d'organisations visant à faire appliquer cette mesure et à veiller à ce que le Canada prête dès aujourd'hui attention à ses ressources les plus précieuses, son gage d'avenir.

Comme beaucoup le savent, le nombre d'enfants canadiens vivant dans la pauvreté a augmenté depuis et s'élève actuellement à environ 1,3 million. Non seulement nous n'avons pas réussi à résorber la pauvreté chez les enfants, mais nous l'avons laissé s'accroître.

Les Canadiens qui se préoccupent du sort des enfants et les enfants eux–mêmes observeront le débat sur cette motion. Le Parlement d'aujourd'hui se préoccupe–t–il tout autant des enfants canadiens que celui de 1989? Tient–il à réduire et à éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens, notre plus grande ressource? Considère–t–il que la situation des enfants pauvres au Canada est critique, ce qu'elle est indubitablement, ou se montrera–t–il froid et indifférent à la douleur de ces 1,3 million d'enfants canadiens?

À la fin de mon allocution, je solliciterai le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion fasse l'objet d'un vote, comme en 1989, dans l'espoir que le Parlement sera tout aussi déterminé aujourd'hui qu'il l'était en 1989 à aider les enfants du Canada. Nous ne nous entendons peut–être pas sur les moyens à prendre pour supprimer la pauvreté chez les enfants au Canada. Nous différons peut–être d'avis, sur les plans idéologique et économique, quant à la façon d'atteindre cet objectif des plus importants et des plus louables.

Il serait remarquable que quelqu'un ici n'appuie pas une motion visant à supprimer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

• (1755)

Je le répète, depuis 1989, la pauvreté chez les enfants s'est accrue au Canada et je voudrais donner une idée de la gravité de la situation en citant certaines statistiques. Je vais m'attarder là–dessus, car je suis persuadé que de nombreux Canadiens ignorent la gravité de ce problème au Canada. Ils ont peut–être une idée des chiffres en cause, mais je ne pense pas que beaucoup savent au juste à quel point le problème est profond et sérieux ni dans quelle mesure il est important pour le Canada, à long terme, étant donné les coûts socio–économiques qui découlent du fait qu'on ne s'attaque pas à ce problème social extrêmement grave à l'heure actuelle.

Le taux de décrochage scolaire au secondaire, chez les enfants de familles pauvres, est 2,5 fois supérieur à celui des enfants venant de familles à l'aise; les enfants de familles parmi les 20 p. 100 les plus pauvres sont deux fois plus susceptibles de vivre dans des logements inadéquats que ceux des familles parmi les 20 p. 100 les plus favorisés et 1,4 fois plus que les enfants de familles à revenu moyen.

Le taux de mortalité infantile est deux fois plus élevé chez les familles défavorisées que chez les familles les plus aisées. Le faible poids à la naissance est lié à la pauvreté également. Ce phénomène est 1,4 fois plus commun chez les enfants des familles les plus pauvres que chez les enfants des familles les plus riches. Les enfants de familles à revenu faible sont 1,7 fois plus susceptibles de souffrir de troubles psychiatriques que les enfants d'autres familles et ils ont pratiquement deux fois plus de chances de mal réussir à l'école. Ils sont également deux fois plus susceptibles d'avoir un problème de comportement.

Les adolescents de familles à faible revenu ont pratiquement deux fois plus de chances que ceux des familles plus aisées de fumer et de souffrir de problèmes d'alcoolisme et sont 1,5 fois plus susceptibles de consommer des drogues.

Les enfants de familles à faible revenu sont en moins bonne santé, n'ont pas le même accès que les autres à des activités favorisant l'acquisition de compétences, ont un comportement plus destructeur et une vie beaucoup plus difficile, puis sont soumis à davantage d'humiliations. En bref, ils ont une existence moins stable et moins sûre. Il y a donc de fortes chances qu'ils souffrent davantage d'insécurité à l'âge adulte.

D'aucuns ont parfois le sentiment que les gens sont pauvres parce qu'ils ne travaillent pas. Pourtant, la moitié de ceux qui vivent au–dessous du seuil de la pauvreté au Canada travaillent pour gagner leur vie. Cependant, leur revenu n'est pas suffisant pour les situer au–dessus de ce seuil.

Le nombre total de foyers pauvres a augmenté de façon marquée au cours des 20 dernières années. Il est passé de 700 000, en 1973, à près de un million, en 1992, soit une augmentation de 41 p. 100. Par ailleurs, le nombre de personnes seules pauvres a augmenté de 79 p. 100. En 1992, la dernière année pour laquelle nous avons des chiffres, le nombre total de familles pauvres s'élevait à 2,36 millions, une hausse de près de un million depuis 1973.

Une famille est cinq fois plus susceptible d'être pauvre si le chef de cette famille n'a pas travaillé pendant l'année. Les familles dont un seul des parents travaille risquent quatre fois plus que les autres de vivre dans la pauvreté. Vingt–cinq pour cent des chefs de famille pauvre et 15 p. 100 des personnes seules pauvres travaillent toute l'année, mais vivent quand même dans la pauvreté.

De façon générale, ce qui distingue les familles pauvres des autres, ce sont des niveaux inférieurs d'instruction et d'emploi.

J'aimerais parler brièvement des autochtones, car ce sont eux qui souffrent le plus de la pauvreté. Les revenus des autochtones sont habituellement moins élevés que ceux des autres Canadiens; en effet, près de la moitié d'entre eux ont des revenus bien inférieurs à 10 000 $, comparativement à un quart des autres Canadiens. Près des trois quarts des autochtones ont des revenus de moins de 20 000 $, contre seulement 50 p. 100 des autres Canadiens. La proportion des autochtones qui vivent sous le seuil de la pauvreté augmente et dépasse d'environ 20 p. 100 celle de la population canadienne en général.

Je voudrais également dire quelques mots au sujet des personnes handicapées, car il s'agit là d'un autre groupe qui est surreprésenté parmi les pauvres. Les personnes ayant un handicap sont 25 p. 100 plus susceptibles d'être pauvres que les autres Canadiens du même âge.

Une partie du problème réside dans le fait que la répartition du revenu se détériore au Canada. L'écart entre les riches et les pauvres se creuse davantage et, en fait, se situe aux niveaux enregistrés vers 1951. Les 20 p. 100 des ménages canadiens les plus riches touchent un revenu environ neuf fois supérieur aux 20 p. 100 des ménages les plus pauvres. Cet écart s'agrandit malgré certaines mesures prises dans les années 70 et 80.

• (1800)

Dans les années 80 et 90, le nombre de familles pauvres a augmenté de 18 p. 100, et l'une des augmentations les plus importantes a été enregistrée chez les jeunes familles. Nous avons réglé en grande partie le problème de la pauvreté chez les personnes âgées, car nous voulions que ces personnes, qui ont tant fait pour notre pays, puissent vivre leurs dernières années dans la dignité. Nous avons fondamentalement réglé le problème de la pauvreté chez les personnes âgées parce que nous avions la volonté politique de le faire.

Le gouvernement dit parfois qu'une meilleure éducation réglera le problème de la pauvreté ou permettra aux gens de se trouver du travail. Au cours des 10 dernières années, on a assisté à une forte augmentation du nombre de familles pauvres dont les chefs possèdent des diplômes d'études postsecondaires. De 1980 à 1990, le nombre de familles pauvres où un ou plus d'un adulte possède un diplôme d'études postsecondaires a presque doublé. Avoir fait des études supérieures ne protège pas une personne contre la pauvreté, mais cela lui donne nettement plus de chances d'y échapper.

À moins d'une amélioration dans les emplois et les revenus, le nombre de pauvres ne cessera d'augmenter. Nous savons que les familles monoparentales sont très touchées par la pauvreté. Nous savons aussi que cette situation ne s'améliore pas.

Il ne faut pas non plus oublier que l'écart de pauvreté, c'est–à–dire l'écart entre ce dont les gens ont besoin pour vivre au seuil de la pauvreté et l'argent qu'ils reçoivent en fait en revenus ou en soutien de l'État, s'accentue. En fait, il s'est accentué de près de trois milliards de dollars au cours des années 90, en grande partie parce que le nombre de pauvres a augmenté.

Les statistiques sont de plus en plus alarmantes pour tout le monde. L'urgence de la situation nous dicte de nous en préoccuper.

Le nombre de gens, le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté ne cessent d'augmenter. L'écart entre ce qu'ils reçoivent en revenus ou en soutien de l'État et ce dont ils ont besoin pour conserver un minimum de dignité s'accentue. Le nombre de gens qui travaillent à plein temps et qui, malgré tout, sont pauvres va en augmentant.

Sans une stratégie efficace pour régler ce problème, les Canadiens continueront de souffrir dans ce pays où l'on enregistre le taux de pauvreté chez l'enfant le deuxième le plus élevé du

monde industrialisé. Comme nous le savons, seuls les États–Unis ont un taux de pauvreté chez l'enfant plus élevé que le Canada. Et pourtant, ce gouvernement propose de réformer la sécurité sociale et d'adopter un système plus américanisé. Nous devons faire quelque chose en ce qui concerne notre système fiscal. Nous devons faire quelque chose en ce qui concerne notre système économique de façon à assurer au Canada des emplois adéquats aux personnes qui ont une famille à élever.

Le problème n'est pas que les gens ne veulent pas travailler, ou n'en sont pas capables. Le problème est qu'il n'y a pas assez d'emplois sur le marché du travail pour garantir un revenu aux personnes qui en ont besoin.

J'ai quelques solutions à proposer. Je ferai remarquer d'abord que les enfants qui ont eu la malchance de naître dans une famille pauvre—après tout, les enfants ne choisissent pas leurs parents—, où ils seront défavorisés sur les plans économique et social, naîtront aussi plus petits. Ils seront malades plus souvent et, quand ils le seront, ils seront plus malades que les enfants plus riches. Ils réussiront moins bien à l'école. Les risques sont plus grands qu'ils deviennent des décrocheurs. Ils auront plus d'accidents. Les risques sont plus grands qu'ils deviennent chômeurs. Quand ils le seront, ils le seront plus longtemps que les enfants de parents plus riches. Ils encourent plus de risques d'avoir des troubles de comportement, et ils mourront plus jeunes de plusieurs années que leurs concitoyens plus aisés. C'est l'héritage que nous offrons aux enfants pauvres, et nous ne faisons rien pour que cela change.

Nous devrions avoir honte de ce que nous avons fait, au Canada, en ce qui concerne les enfants des familles moins aisées. Ce n'est pas vrai qu'il n'y a rien à faire. Si l'on considère notamment les pays du nord de l'Europe, et en particulier la Norvège, la Suède et l'Allemagne—certes l'Allemagne de l'Ouest avant l'unification—on constate qu'ils ont un taux de pauvreté chez les enfants de 5 p. 100 environ. Notre taux de pauvreté chez les enfants est de 25 p. 100 environ; il est donc cinq fois plus élevé que celui des pays qui se sont engagés à résoudre ce problème.

• (1805)

Les prétendues solutions du passé n'ont rien donné. La pauvreté chez les enfants et la pauvreté en général se sont accrues pendant que, ces 20 dernières années, les gouvernements fédéraux diminueraient les programmes sociaux, réduisaient les impôts des riches et des grandes sociétés, accumulaient d'énormes déficits et adoptaient des politiques commerciale, monétaire et fiscale qui faisaient perdre beaucoup d'emplois à l'économie canadienne. Rien n'a été fait pendant toutes ces années pour régler les problèmes structuraux de l'économie qui nous ont portés au deuxième rang des pays riches et industrialisés pour ce qui est de la pauvreté chez les enfants.

Je le répète, ce sont les États–Unis qui affichent les pires taux de pauvreté mais, cette semaine, le gouvernement cherche à parfaire l'américanisation de nos programmes sociaux, dans la plus belle tradition mulroneyiste.

La seule solution—et j'insiste—la seule façon de mettre fin à la pauvreté et à la pauvreté chez les enfants, c'est de s'efforcer sur le plan national de corriger de toute urgence l'apparente incapacité de l'économie canadienne de créer les emplois dont ont besoin les quatre millions de Canadiens qui ne font pas présentement partie de la main–d'oeuvre rémunérée, les quatre millions de Canadiens qui veulent travailler afin de pouvoir nourrir leur famille.

D'autres réductions dans les programmes sociaux ne feront qu'empirer les choses et pourtant, c'est ce que le gouvernement se propose de faire. Les programmes de formation ne valent qu'en fonction des emplois offerts.

Le véritable problème, ce ne sont pas les programmes sociaux, mais le chômage. Et c'est ce à quoi nous devrions nous attaquer sur le plan national. Si le gouvernement avait affecté à la création d'emplois les ressources humaines et financières qu'il a choisi d'affecter à la réforme des programmes sociaux, nous serions beaucoup mieux placés pour donner de l'espoir au 1,3 million d'enfants qui vivent actuellement dans la pauvreté. Ils auraient de bien meilleures chances de briser le cycle de la pauvreté.

Je veux soulever brièvement deux autres points. En tant que signataire de la Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants, le Canada reconnaît «le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social».

Cet article oblige le Canada à prendre «les mesures appropriées pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et à offrir, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement».

Nous n'avons pas fait cela. Nous ne nous sommes pas acquittés de nos responsabilités internationales. En tant que pays, nous n'avons pas respecté nos obligations envers nos enfants.

Enfin, je voudrais retourner au point que j'ai soulevé au début de mon intervention. Je sais que tous les députés reconnaîtront l'importance de cette question. Je crois que nous sommes tous d'avis que nous devrions travailler pour éliminer la pauvreté chez les enfants et aider ces enfants à se bâtir un avenir.

Je demande maintenant le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion fasse l'objet d'un vote, afin de reconnaître le rôle crucial que les enfants joueront dans l'avenir de notre pays et l'importante responsabilité que nous avons aujourd'hui envers nos enfants. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion fasse l'objet d'un vote. Si la Chambre donnait son consentement, je suis certain que nous pourrions trouver un moment pour mettre cette motion aux voix.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: Non.

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir intervenir dans le débat sur la motion très importante présentée par le député.

Les enfants qui vivent dans la pauvreté préoccupent tous les Canadiens. Selon un sondage, 91 p. 100 des Canadiens estiment que la lutte à la pauvreté chez les enfants est une très grande priorité. Compte tenu de toutes les richesses que nous avons dans notre pays, le Canada n'a aucune excuse pour laisser vivre tant d'enfants dans la pauvreté.

Les estimations du nombre d'enfants vivant dans des familles à faible revenu varient, mais le chiffre le plus souvent cité est 1,25 million. Il est évident que cela est inacceptable. Certaines personnes croient que la pauvreté des enfants n'est pas une question isolée, mais qu'elle recoupe celle de la pauvreté des familles, des parents. C'est une question dont nous pouvons très bien saisir toute la complexité.

Il est évident que ce n'est pas simple. Les enfants qui vivent dans la pauvreté ne souffrent pas uniquement d'une mauvaise alimentation et du manque de vêtements chauds pour aller à l'école. Bien sûr, il y a cela, mais il y a beaucoup plus. Des enfants se retrouvent dans la pauvreté parce que leur famille est désunie, parce qu'un des deux parents, ou les deux, n'ont pas d'emploi ou encore parce qu'ils ont des emplois qui ne rapportent pas un revenu décent.

• (1810)

Que devons–nous faire? Nous devons travailler de concert avec nos partenaires des provinces et des organisations non gouvernementales pour trouver des solutions constructives aux problèmes sous–jacents de la pauvreté des enfants. Prenons les bons moyens. Travaillons tous ensemble, dans un esprit constructif. Prenons les mesures nécessaires pour vraiment adoucir le sort de tous ces enfants canadiens.

J'invite tous les députés et tous nos partenaires à nous faire part de leurs idées. Pour moi, c'est cela le sens de la réforme des programmes sociaux. Ce n'est pas une question d'empiétement ou de changement au statu quo, mais il s'agit plutôt de trouver de véritables solutions à des problèmes bien réels qui frappent des êtres humains.

Étudions un large éventail d'idées, puis mettons l'accent sur les moyens les plus efficaces pour prévenir la pauvreté plutôt que de toujours devoir prendre des mesures correctives.

Toutefois, je peux dire que le gouvernement fédéral contribue déjà au bien–être des enfants canadiens grâce à un certain nombre d'initiatives. Ainsi, en 1994–1995, le crédit d'impôt pour enfants fera profiter les familles dont les revenus sont inférieurs à 30 000 $ de 1,6 milliard de dollars. Par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral versera aux provinces et aux territoires environ 1,3 milliard de dollars pour les prestations d'aide sociale, 315 millions de dollars pour les garderies et 440 millions pour l'aide sociale aux enfants.

Dans son livre rouge, le gouvernement a promis de dépenser 720 millions de dollars en trois ans pour accroître le nombre et la qualité des services de garderie. Le budget de février dernier a d'ailleurs prévu une certaine somme pour les deux premières années d'application de cette initiative.

Nous devrons établir un consensus en coopération avec nos homologues provinciaux et avec les parents de tout le Canada sur la façon dont cet argent devrait être dépensé. On a déjà entamé des discussions à ce sujet avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, mais nous devons vraiment investir dans ce domaine, car investir dans les enfants c'est investir dans notre avenir.

Je suis heureuse de dire que le ministère du Développement des ressources humaines travaille également en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour améliorer les services de garderie pour les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves. Notre gouvernement a également mis en oeuvre le programme Bon départ qui relève du ministère de la Santé.

Mes honorables collègues le savent, j'éprouve, tout comme eux sans doute, une empathie spéciale pour les enfants autochtones qui ont à vivre chaque jour dans des conditions révoltantes. Je me rappelle le rapport de 1990 du Réseau national des jeunes pris en charge. On calcule que sur plus de 303 000 enfants de 17 ans et moins, 51 p. 100 des enfants indiens et 27 p. 100 des enfants métis vivent dans la pauvreté.

Il n'est pas étonnant que nous observions une terrible pauvreté enfantine dans les localités autochtones. Le revenu des autochtones est en moyenne inférieur de moitié ou du tiers à celui des autres Canadiens en général. C'est un chiffre qui a été cité très souvent dans le cadre de différents efforts pour assurer une mesure de justice.

Le taux de chômage et le taux d'analphabétisme sont deux fois supérieurs à ceux de la population canadienne. Les jeunes autochtones ont deux fois moins de chance de faire des études postsecondaires que les Canadiens en général. Il y a beaucoup moins d'élèves autochtones qui terminent leurs études secondaires. Dans certaines localités du Nord, aussi peu que 5 p. 100 des jeunes autochtones terminent leur 12^{e} année.

Cette situation dont nous devrions avoir particulièrement honte réclame une attention immédiate. Le Conseil canadien de développement social nous a rappelé la semaine dernière que tout en nous concentrant sur la réforme de la politique de sécurité sociale pour rendre nos programmes plus efficaces, nous devons également examiner le marché du travail pour voir comment il peut fournir de bons emplois rémunérateurs.

Tout cela est évidemment interrelié. Les députés en conviendront sûrement, la pauvreté enfantine est liée à l'éducation et à l'emploi.

• (1815)

Le député a dit que des gens instruits, diplômés, chefs de famille, vivent dans la pauvreté. Le gouvernement est conscient que, dans les études et la formation qui dure toute la vie, ce n'est pas tant ce qu'on apprend qui compte, ni les compétences et les talents, mais plutôt la correspondance entre les compétences et les débouchés.

Nous savons qu'il faut aborder toute la question différemment. Non seulement nous allons devoir faire des choix difficiles, mais nous allons aussi devoir aider les gens à faire de bons

choix, des choix plus éclairés pour avoir des possibilités de travail et d'épanouissement.

En 1993, il y a eu une augmentation de 17 p. 100 des emplois pour les étudiants de niveau postsecondaire. L'augmentation a été nulle pour ceux qui ont fait leur secondaire, et il y a eu diminution de 17 p. 100 pour ceux qui n'ont pas fait leur secondaire.

Le Conseil des arts du Canada dit que les enfants de familles pauvres ont deux fois plus de risques de devenir des décrocheurs. Il faut voir les choses en face. Plus on a d'instruction et de formation professionnelle, plus on a de chance de trouver un emploi bien rémunéré.

Le printemps dernier, avec mon collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, nous avons collaboré avec nos partenaires des provinces et de l'industrie pour mettre en oeuvre une stratégie d'emploi et de formation à l'intention des jeunes. Cette stratégie, pour laquelle 684,5 millions de dollars sont prévus dans l'exercice financier en cours, aide nos jeunes à faire la difficile transition entre l'école et le monde du travail. Elle s'attaque à des obstacles comme un taux élevé de décrochage scolaire, les difficultés d'accès aux études supérieures, le manque d'expérience de travail et l'absence de bonne formation en cours d'emploi.

Service Jeunesse Canada est l'une des mesures stratégiques visant à redonner du travail à des jeunes qui ont quitté l'école et qui sont au chômage. L'objectif de ce programme est de donner à ces jeunes une plus grande fierté devant leurs réalisations, plus d'autonomie, une meilleure estime de soi et de les aider à acquérir une expérience de travail conséquente.

Je signale que la majeure partie des fonds affectés au programme ira directement aux jeunes et que les participants admissibles recevront une aide financière pour payer les services de garde pendant leurs heures de travail.

À mesure que nous réformerons nos programmes de sécurité sociale, la stratégie globale en matière d'emploi et d'apprentissage contribuera à garantir que les jeunes, les dirigeants de demain, les futurs édificateurs de notre grand pays, que les jeunes, dis–je, auront la chance de devenir productifs et autosuffisants.

Tel est l'objectif de la réforme de la sécurité sociale. C'est un tremplin et non un coussin qui enlève aux gens leur esprit d'initiative et leur autosuffisance. C'est un effort qui vise à réintégrer les gens dans la population active et non pas à les marginaliser ni à les rendre dépendants.

Il y a également la réalité du 1,25 million d'enfants membres de familles à faible revenu, dont plus de 40 p. 100 sont des familles monoparentales dont le chef est une femme. Dans les Territoires du Nord–Ouest, en 1991, le salaire moyen des familles monoparentales était de 17 000 $. Quiconque est au courant des questions politiques, démographiques et économiques du pays, entre autres, sait que le coût de la vie dans les Territoires du Nord–Ouest est plus élevé de 30 ou 40 p. 100 que dans les régions au sud du 60^{e} parallèle, que le coût de la vie est vraiment différent, sans parler du manque d'infrastructures et de grandes perspectives d'emploi. Nous sommes assez limités et, par conséquent, défavorisés au départ.

Nous devons faire davantage pour aider les parents uniques, des mères surtout, en leur offrant, par exemple, des services de garderie de qualité abordables. En aidant ces parents à devenir plus autonomes, nous atténuerons de beaucoup le problème des enfants pauvres.

À titre d'exemple de programme favorisant l'autonomie, je voudrais mentionner un projet annoncé par le gouvernement il y a deux semaines, le 16 septembre, à Rimouski, et qui durera 27 semaines à compter du milieu du mois prochain. Le gouvernement et ses partenaires de la région de Rimouski permettront à des femmes n'ayant pas de revenu de suivre un programme de formation grâce auquel elles pourront entrer sur le marché du travail en créant leur propre entreprise. Il s'agit là d'un programme de promotion sociale. Ces femmes ont de bonnes idées, mais elles ne disposent d'aucun capital pour mettre sur pied leur entreprise. En leur assurant une formation, en leur permettant d'acquérir des compétences précises, nous les aiderons à se lancer en affaires.

• (1820)

Le ministère du Développement des ressources humaines appuie cette initiative à Rimouski. Chaque participant recevra une aide financière sous forme d'allocations hebdomadaires qui couvriront aussi les frais de garde d'enfants, le cas échéant. Nous savons que nous contraignons énormément les gens lorsque nous exigeons qu'ils consacrent des heures supplémentaires pour apprendre ou exécuter une tâche liée à leur travail sans qu'on leur offre une certaine forme d'aide.

À Winnipeg, il y a trois semaines, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba ont signé une entente concernant le programme «Taking Charge» qui viendra en aide à 4 000 parents seuls vivant de l'aide sociale. Grâce à ce projet quinquennal, ces parents auront accès à un bureau de quartier où ils pourront obtenir de l'aide dans divers domaines, de la formation en garde d'enfants à la recherche d'emploi, en passant par les service de soutien à la famille.

En terminant, j'espère que nous ne verrons plus jamais de cynisme et de défaitisme. En mettant nos efforts en commun, on peut accomplir de grandes choses. Il y a beaucoup d'optimisme chez les Canadiens. Nous devons exploiter cette richesse et élaborer un système de sécurité sociale qui sera utile pour les Canadiens des années 90 et des décennies à venir. Les pauvres n'ont pas choisi d'être pauvres, ils le sont à cause des circonstances.

Je prie mes collègues de prendre à coeur la cause des enfants pauvres du Canada. Ils n'ont pas voulu leur sort. Ils sont victimes d'une situation. Nous devons y remédier pour qu'ils puissent profiter d'un meilleur avenir au Canada.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, il me fait plaisir à titre de porte–parole de l'opposition officielle en matière de formation et jeunesse de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la motion du député de Saskatoon—Clark's Crossing, motion qui se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de réaffirmer son engagement à se donner comme objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici à l'an 2000.

Il peut paraître bizarre dans un pays qui s'est déjà mérité la reconnaissance internationale au niveau de la qualité de vie, de devoir suggérer au gouvernement de s'occuper d'un problème aussi dramatique que les enfants qui vivent dans la pauvreté. Les enfants sont la plus grande richesse d'un pays, ce sont eux qui font en sorte que les peuples évoluent et se développent. C'est grâce à eux que l'on peut compter sur un avenir intéressant.

Mais selon une récente étude de l'Institut canadien de santé infantile, en 1991, il y aurait 1,2 million d'enfants qui vivraient dans la pauvreté au Canada, soit 500 000 de plus qu'en 1981. C'est maintenant 20 p. 100 des enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada.

Mon collègue, qui a présenté la motion, parlait de chiffres plus récents, 1,3 million d'enfants. Voilà qui indique une tendance qui continue, et cela illustre que la situation continue de se détériorer.

Quarante–deux p. 100 des décès d'enfants qui meurent avant d'atteindre l'âge de un an sont attribuables à leurs conditions de vie prénatales. Donc, la qualité de la vie de la mère avant la naissance est cruciale pour l'espérance de vie des enfants. Les problèmes de santé mentale et d'apprentissage scolaire sont deux fois plus élevés chez les enfants issus de familles pauvres que dans le reste de la population.

J'ouvre ici une parenthèse. Il m'a été démontré dernièrement que même dans des régions soi–disant plus prospères des enfants, encore aujourd'hui de plus en plus d'enfants vont à l'école sans petit déjeuner, sans avoir ce qu'il faut pour un menu de qualité le midi. Après cela, on s'étonne du taux d'échec de certains enfants et lorsqu'ils sont adolescents, du décrochage scolaire.

Parler de la pauvreté des enfants, c'est aussi parler de la pauvreté des familles. Comme on le sait, le revenu familial moyen n'augmente plus aussi rapidement que le coût de la vie depuis quelques années.

• (1825)

Toujours selon le même rapport que je citais plus tôt sur la santé des enfants, en 1993, un parent seul employé au salaire minimum devrait travailler 73 heures par semaine, au Québec, pour avoir un revenu atteignant le seuil de la pauvreté. Ce même parent seul, vivant de l'aide sociale, avec un enfant à charge, recevrait, au Canada, en moyenne, 65 p. 100 de ce que représente le seuil de pauvreté. En 1991, il y avait 453 200 femmes chefs de familles monoparentales au Canada contre seulement 83 600 chez les hommes. Donc, on parle de la pauvreté des enfants, mais on parle aussi de la pauvreté que vivent les mères, chefs de familles monoparentales tout particulièrement.

Les familles monoparentales représentent 20 p. 100 de toutes les familles mais la situation la plus alarmante est celle des femmes seules avec des enfants. En effet, près de 90 p. 100 des enfants vivant avec leur mère seule vivent, au Canada, dans la pauvreté.

Ainsi, nos jeunes, et cela inclut naturellement les enfants, se retrouvent dans une situation que l'on n'avait pas vue depuis la grande crise économique des années 1930, à savoir qu'ils vivent maintenant une situation plus difficile que la génération précédente. Ils ont moins de possibilités que leurs parents. Le rapport sur la santé des enfants du Canada, qui est paru cette semaine et auquel je me suis référé pour mes statistiques, a été financé en grande partie par le gouvernement fédéral. J'ose espérer que le gouvernement fédéral réagira rapidement et concrètement devant ce constat troublant, car il serait indécent pour le gouvernement de payer une étude pour ensuite en ignorer les résultats, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de la santé de nos enfants.

Ce n'est pas la première fois, comme le rappelait mon collègue qui a présenté la motion, que la Chambre des communes s'intéresse à la pauvreté des enfants. En effet, le 24 novembre 1989, à l'initiative du député d'Oshawa de l'époque, la Chambre avait adopté à l'unanimité une résolution semblable à celle déposée aujourd'hui visant à mettre fin à la pauvreté des enfants d'ici l'an 2000.

Je tire une parenthèse ici pour illustrer un peu ma déception qu'on n'ait pas obtenu l'unanimité tout à l'heure pour que cette motion soit votable, alors qu'elle avait été votée en 1989 et tous les députés présents à la Chambre avaient voté en sa faveur. Il y a de cela cinq ans. Mais au lieu de s'améliorer, la situation s'est détériorée. Pourquoi? On avait adopté une résolution, mais pourquoi la situation s'est–elle détériorée? Je dis que c'est parce que le gouvernement conservateur de l'époque n'avait rien fait pour corriger la situation et depuis un an, le gouvernement libéral continue—on l'a entendu encore cette semaine—de consulter les citoyens sur la réforme des programmes sociaux qui n'entrerait en vigueur que l'an prochain, donc dans un an.

Cela fera six ans qu'on a adopté, à l'unanimité, une résolution pour lutter contre la pauvreté des enfants. Pourtant, le Parti libéral de l'époque s'y était montré favorable, puisqu'elle avait été adoptée à l'unanimité, cette motion, en 1989. Il y a d'ailleurs plusieurs extraits de discours qui ont été prononcés, à cette époque, par des députés et même par des ministres actuels. Même le député de Saint–Boniface, que je vois en face de moi, s'était exprimé en faveur de cette motion en 1989.

M. Duhamel: Je suis toujours en faveur de la réforme politique, cher ami!

M. Dubé: Je vais y aller plus rapidement, mais il y a quand même un extrait particulier qui a attiré mon attention, parce que ce discours avait été prononcé par l'actuel ministre du Développement des ressources humaines. Il disait: «Les députés devraient remiser les beaux discours préparés par les ministères et ils devraient ouvrir les yeux et leur coeur un peu.

• (1830)

Ils devraient essayer de voir la réalité telle qu'elle est et parler des vrais problèmes que nous avons au Canada. Il ne se passait pas une journée à la Chambre sans qu'on entende un ministre ou un député du gouvernement conservateur parler du déficit.» Ils disaient cela à l'époque.

Je n'ai jamais entendu le ministre des Finances de l'époque parler du vrai déficit du Canada, celui d'un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté. C'est là que nous devrions investir. C'est cela, le vrai drame. Ces enfants, dans dix ans, devraient être nos éducateurs, nos gens d'affaires, nos politiciens et nos journalistes. Ils n'y arriveront jamais, parce qu'ils ne pourront pas démarrer. Quand un million d'enfants vivent dans la pauvreté, c'est une perte considérable. C'est le grand déficit que nous devons affronter. Pourtant, rien ne se fait pour régler ce problème.

En 1989, l'actuel ministre du Développement des ressources humaines, le même député aujourd'hui devenu ministre, a permis la coupure d'un programme d'assurance–chômage, n'a pas accordé plus de place dans les garderies, a manifesté son intention de couper dans les programmes sociaux pour lutter contre le déficit. Il n'a pas, à mon avis, présenté de véritable programme de création d'emplois permanents. Je vous donne un exemple: Service jeunesse Canada, un programme à 150 $ par semaine pour les jeunes. En d'autres temps, ce serait bien, pour des emplois à temps partiel, mais ce ne sont pas de véritables emplois pour les jeunes.

Il maintient des dédoublements au niveau de la formation professionnelle, coûteux pour tout le monde, et pendant ce temps, son collègue d'Industrie et Commerce refuse d'accorder des fonds pour la reconversion des industries militaires et civiles. J'en parle, parce qu'il y a une industrie chez nous qui s'appelle la MIL Davie, qui a attendu les réponses du gouvernement du Parti conservateur pendant un an pour un simple traversier, mais qui attend encore depuis un an la réponse du nouveau gouvernement libéral, qui créerait au moins 700 emplois, 700 emplois.

À cause du déficit, on est pauvres. On ne peut pas aider les enfants pauvres, puisqu'on est pauvres. Pendant ce temps, il y a les dépenses. Je suis vraiment déçu, parce que les députés de cette Chambre—et certains ont l'air d'être en faveur—ne prendront même pas la chance de voter et d'inscrire à nouveau notre engagement pour combattre la pauvreté des enfants.

[*Traduction*]

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour me prononcer sur la motion qui nous invite à nous engager de nouveau à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Qu'est–ce que la pauvreté? Selon le dictionnaire, c'est le fait d'être pauvre, de ne pas avoir les moyens de se procurer les choses essentielles à la vie, d'être dans le besoin, dans un grand dénuement.

Il faut faire une distinction entre les besoins de base que l'on peut combler à l'aide de solutions économiques et le dénuement social, c'est–à–dire le fait que certains sont inférieurs aux autres sur le plan affectif ou sur d'autres plans, et le remède à ce dénuement n'est pas simplement d'ordre financier.

Sur le plan social, chacun peut se sentir pauvre et démuni sous l'angle d'un aspect de sa vie par rapport à d'autres et les autres n'y peuvent rien. Les programmes sociaux du gouvernement n'ont pas pour but de rendre tous les gens égaux sous tous les rapports.

Néanmoins, le gouvernement est en mesure de trouver des solutions à des problèmes financiers de longue durée en réduisant les impôts, la dette et les dépenses. Il faut comprendre qu'il existe tout un monde entre la pauvreté qui signifie l'incapacité de satisfaire aux besoins essentiels à la vie et la pauvreté dans laquelle se trouve une partie de la population canadienne dont les revenus sont dérisoires par rapport à la majorité.

Ces Canadiens à faible revenu pourraient être considérés à l'aise en comparaison des citoyens de la plupart des autres pays. En effet, nous avons souvent tendance à nous comparer à nos voisins du Sud, plutôt qu'avec les habitants du Brésil ou du Maroc, et cette comparaison sert d'argument au lobby antipauvreté au Canada.

• (1835)

À l'heure actuelle, il n'existe pas de définition de la pauvreté sur le plan financier. Au Canada, de nombreux groupes d'intervention se servent, à tort, du bas niveau de revenu comme seuil de la pauvreté. C'est ce que Statistique Canada appelle le seuil de faible revenu.

Statistique Canada a toujours dit que le seuil de faible revenu ne servait pas à mesurer la pauvreté. En supposant que toute famille qui a un revenu inférieur au seuil de faible revenu était pauvre, les groupes de défense des enfants pauvres ont conclu, à tort, que plus de 1,2 million d'enfants, c'est–à–dire un enfant sur cinq, vivaient dans la pauvreté.

Barbara Greene qui, au cours de la trente–quatrième législature, présidait le sous–comité de la Chambre sur la pauvreté, a déclaré qu'il était impossible d'atteindre l'objectif que l'on s'était fixé d'éliminer la pauvreté chez les enfants parce que le seuil de faible revenu est une mesure relative.

Comme le seuil de faible revenu est une mesure relative, nous ne pourrons jamais éliminer la pauvreté si elle est définie ainsi parce qu'il y aura toujours un pourcentage semblable de familles canadiennes qui, du point de vue statistique, seront décrites comme des familles à faible revenu.

Pour montrer à quel point le mot «pauvreté» n'est pas synonyme de faible revenu, disons que 18 p. 100 des gens à faible revenu n'ont pas d'hypothèque sur leur maison.

On peut faire quelques généralisations à partir des études portant sur les personnes à faible revenu. On retrouve, parmi les personnes à faible revenu, des jeunes, des chômeurs, des immigrants récemment arrivés au pays, des chefs de familles monoparentales et des autochtones. Les trois premiers groupes, c'est–à–dire les jeunes, les chômeurs et les immigrants récemment arrivés, augmenteront sans aucun doute leurs gains moyens à un moment donné car les perspectives d'emploi seront plus nombreuses, étant donné leurs compétences et leur expérience.

Les parents seuls recevront sûrement de l'aide grâce à la nouvelle politique sur la famille que propose le Parti réformiste, une politique qui favorise la famille sur le plan fiscal et qui permet de mettre fin à la dépendance de l'aide sociale au moyen de la réforme des programmes sociaux.

Les collectivités autochtones profiteront de la promesse des réformistes d'abolir le ministère des Affaires indiennes pour les faire participer pleinement à la société canadienne.

J'ai parlé de la confusion qui règne et j'ai montré la distinction qui existe entre la pauvreté réelle, financière, et le faible revenu au Canada. Peu importe que l'on soit d'accord ou non sur le fait que la pauvreté réelle, qui signifie le manque de nourriture, de vêtements et d'abri, n'existe pas au Canada, la question qui nous intéresse ici est celle de la pauvreté chez les enfants. Cette situation préoccupe vivement tous les Canadiens. Les réformistes estiment que l'application adéquate des lois et la promotion des valeurs familiales dans la société constituent les moyens les plus efficaces pour affronter une telle tragédie.

Il est possible que certains enfants soient confrontés à des situations aussi désespérées, sans y être pour rien, étant donné qu'un enfant est une personne à charge qui dépend d'une autre. À ce titre, un enfant n'est pas censé avoir un revenu ou subvenir à ses propres besoins. Le droit canadien reconnaît ce fait dans le Code criminel. L'article 215 précise, en effet, que toute personne est légalement tenue, en tant que parent, de fournir les choses nécessaires à l'existence d'un enfant de moins de 16 ans. En vertu de la loi canadienne, les enfants qui ne reçoivent pas ces choses nécessaires à l'existence ne sont pas victimes de pauvreté, mais sont plutôt maltraités et négligés.

Les intervenants dans le domaine de la pauvreté chez les enfants prétendent qu'ils veulent simplement aider les enfants souffrant de la faim, mais y a–t–il vraiment 1,2 million d'enfants canadiens dans cette situation comme ils l'affirment? A–t–on des preuves que nous sommes confrontés à une crise aussi grave? De façon réaliste, on peut dire qu'il y a des enfants qui vivent dans des foyers brisés, des familles à faible revenu, mais cela ne signifie pas pour autant qu'on ne peut répondre ou qu'on ne répond pas aux besoins physiques essentiels de ces enfants.

Au Canada, le système généreux d'assistance sociale déjà en place est plus que suffisant pour permettre aux parents, quelle que soit leur situation familiale ou leur situation sur le plan du travail, de répondre aux besoins physiques fondamentaux de leurs enfants. Cependant, le gouvernement ne peut jamais satisfaire à tous les besoins des enfants. Comment le gouvernement pourrait–il leur offrir amour et affection? Par contre, en pratiquant une politique non interventionniste, il est en mesure d'établir un climat économique favorable pour que les familles puissent prospérer et se développer.

Les réformistes croient qu'il n'incombe pas à l'État d'essayer d'élever les enfants du pays et que cette responsabilité revient plutôt à leurs parents ou à leurs tuteurs. Ce n'est que lorsqu'il est manifeste que des enfants sont négligés ou maltraités que l'État doit intervenir. Lorsque des parents se retrouvent dans des situations où il est difficile pour eux de fournir à leurs enfants les choses nécessaires à l'existence, ils doivent néanmoins assumer cette responsabilité. Ces parents peuvent, dans ces cas–là, chercher de l'aide tout d'abord auprès de parents ou, faute de soutien familial, auprès d'organismes sociaux privés. Ils ne doivent s'adresser aux organismes gouvernementaux qu'en dernier recours.

Il existe peut–être des cas isolés d'enfants qui souffrent parce qu'ils sont négligés ou maltraités par leurs parents, tout comme il y a des enfants agressés sexuellement, victimes d'infanticide ou exploités à des fins pornographiques.

• (1840)

Des chercheurs du domaine de la santé et d'autres groupes ont souligné avec raison que, selon les statistiques, les personnes ayant un faible revenu sont plus susceptibles que les autres d'éprouver des problèmes comme des taux de décrochage scolaire plus élevés, une plus grande violence familiale et des soucis de santé plus nombreux. Il est évident que ces problèmes ne découlent pas d'un faible revenu, mais de l'éclatement des familles, de mères célibataires, du chômage structurel et d'un relâchement des valeurs de la société.

Toutefois, les groupes qui luttent contre la pauvreté des enfants estiment que le problème est bel et bien un faible revenu. Un faible revenu ou la pauvreté n'est pas une maladie contagieuse, mais une situation qui découle d'autres facteurs.

Les groupes qui luttent contre la pauvreté des enfants ont proposé certaines solutions à la situation des gagne–petit. Ils veulent davantage de garderies, de prestations d'aide sociale et une plus grande intrusion de l'État dans la vie des familles. Cependant, des études menées par le Dr Doug Allen, de l'Université Simon Fraser, montrent que 80 p. 100 des familles à faible revenu ne touchent pas de prestations d'aide sociale. De toute évidence, pour la vaste majorité des familles à faible revenu, un plus grand nombre de programmes sociaux n'est pas la solution au problème.

Le Parti réformiste reconnaît qu'un faible revenu ne constitue pas le problème comme tel, mais bien un symptôme d'un problème beaucoup plus profond dans notre société. Les familles éclatées, le divorce, les enfants illégitimes et le chômage sont bon nombre des facteurs qui mènent à une situation de faible revenu. Ces problèmes ont augmenté rapidement ces 30 dernières années, en raison des politiques d'ingérence des gouvernements libéral et progressiste conservateur.

Je parle des politiques fiscales injustes à l'endroit des parents qui restent à la maison ou de certains types de famille. Je parle des programmes de sécurité sociale qui dissuadent les gens de trouver du travail et qui encouragent et maintiennent le célibat des mères. Je parle des politiques qui ne prévoient pas de juste punition de la délinquance, surtout de la délinquance juvénile, et de la dette imposante qui est à l'origine du chômage structurel dans notre économie.

Quelle solution avons–nous à proposer? Nous croyons que le gouvernement n'a pas à s'occuper des questions de places de garderie. Nous croyons en une politique fiscale qui ne soit pas discriminatoire envers certains types de famille. Nous croyons en un système de programmes sociaux discrets qui aide ceux qui en ont vraiment besoin. Nous croyons en une politique fiscale qui continue à reconnaître les coûts associés à l'éducation des enfants. Nous croyons en une réduction des dépenses dans tous les domaines, pour régler le problème de la dette et du déficit. Nous croyons que des allégements fiscaux à long terme doivent être offerts, afin que les familles soient plus libres de faire leurs propres choix.

Les réformistes veulent préserver la santé des familles canadiennes et aider ceux qui sont vraiment dans le besoin. Nous ne croyons pas que la création de nouveaux programmes sociaux règle les problèmes de la société. Nous croyons que la promo-

tion de la famille est la meilleure solution possible à la plupart des problèmes sociaux du Canada.

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, c'est avec plaisir mais aussi avec tristesse que je prends part au débat sur cette question.

La pauvreté chez les enfants au Canada est un signe évident de l'échec des programmes sociaux. Je suis fermement convaincue que c'est un problème que nous devons prendre en main en tant que nation, sans délai.

L'enfant pauvre ne l'est pas en soi. Il est pauvre parce que ses parents le sont. La pauvreté chez les enfants n'est pas une chose saine pour l'avenir de notre société. Notre déficit humain sera le futur déficit de notre pays. J'en suis fermement convaincue.

Nous parlons sans cesse à la Chambre de la nécessité d'avoir une main–d'oeuvre mieux éduquée, mieux qualifiée. Nous parlons sans cesse du manque de formation de la main–d'oeuvre. Nous parlons toujours de la nécessité de former et d'éduquer. Nous parlons à la Chambre de criminalité parmi les jeunes et de rétribution. Nous disons toujours que nous devons punir les jeunes délinquants, les mettre en prison et dans certains cas, jeter la clé. Nous parlons de punitions rigoureuses en ce qui concerne les jeunes enfants.

Nous n'abordons jamais ouvertement et franchement la question de savoir pourquoi ils sont comme ça. La pauvreté chez les enfants est une horrible tache sur la réputation du Canada. Que ce pays se trouve dans une telle position est une honte. Nous devons éliminer ce problème.

Les enfants ne deviennent pas des délinquants comme ça. La société y est pour quelque chose depuis qu'ils sont nés, que ce soit parce qu'ils sont pauvres, parce qu'ils sont maltraités à la maison ou pour d'autres raisons.

• (1845)

À mon avis, la pauvreté n'est pas seulement le fait pour un enfant de ne pas avoir assez à manger, d'être sans abri ou de ne pas avoir de vêtements, la pauvreté, c'est aussi la pauvreté de la société et du cadre qui l'entoure. À tout instant, des enfants sont maltraités à la maison.

C'est vrai. Il ne sert à rien d'arguer. Les programmes sociaux ne sont pas adaptés aux besoins des enfants. Des programmes de santé mentale ont été éliminés alors que des enfants qui ont besoin de tels programmes font la queue dans tout le pays. Ce n'est pas acceptable. Comment espérons–nous les voir s'en tirer si nous ne leur apportons pas l'appui nécessaire? Nous n'avons pas dans ce pays de programme adéquat d'aide à l'enfance. Il faut que nous en ayons un. Les parents ont besoin d'aide. Nous devons avoir un système d'aide suffisamment complet pour permettre aux parents de faire face à la situation.

Le député d'en face vient de dire que la seule façon de reconnaître la pauvreté est de regarder les carences fondamentales. Il disait que nous plaçons le seuil de la pauvreté trop haut et qu'on la confond ainsi avec les faibles revenus. Il citait avec fierté une ancienne députée de cette assemblée, Barbara Greene, qui essayait d'abaisser le seuil de la pauvreté de façon à éliminer celle–ci de nos livres, sinon dans les faits. Les enfants et les adultes dans la pauvreté seraient toujours là. Ils ne disparaîtraient pas. On peut changer le jargon et le verbiage, on ne peut pas changer les faits.

Cela regarde l'État, car il doit se soucier du sort des enfants de la nation. Nous avons une responsabilité collective à l'égard des enfants. Ils sont notre meilleure ressource si l'on veut survivre en tant que nation. Collectivement, nous prenons des décisions sur le minerai de fer, la foresterie et des tas d'autres choses, mais lorsqu'on en arrive aux enfants on dit: «Oui, mais la famille c'est sacré. On ne peut rien faire. Nous n'avons rien à dire et à faire en tant que société.» Ce n'est pas vrai, la société a une rôle puissant à jouer.

Les garderies, c'est important. Des systèmes d'aide adéquats, c'est important. Les bas revenus existent. Les carences, qu'elles soient sociales, physiques ou autres, sont importantes. Des services d'aide au sein des programmes sociaux sont d'extrême importance. Nous ne pouvons pas blâmer les enfants. Nous devons admettre qu'élever les enfants et les préparer à diriger le pays est une responsabilité collective que l'on ne saurait négliger. Le député n'est pas d'accord.

L'ONU disait que le Canada est le pays du monde où la qualité de vie est la meilleure. C'est une chose merveilleuse dont nous pouvons être fiers, mais pour certains, dont beaucoup d'enfants, la qualité de vie n'est pas si bonne que cela, et c'est une chose dont nous devrions avoir honte et au sujet de laquelle nous devrions agir immédiatement.

J'estime que si nous devons accomplir quelque chose, ce devrait être l'éradication de la pauvreté chez les enfants, sous toutes ses formes. Nous devons concevoir un système d'aide qui soit complet et apte à aider les enfants et leur famille.

J'aimerais travailler à la révision du système de sécurité sociale qui s'en vient, travailler dur avec mes collègues à la Chambre et avec tous les Canadiens afin de créer un système qui répondra, à tout le moins, aux besoins fondamentaux des familles et des enfants de ce pays. J'espère que tous les députés participeront à cette entreprise et qu'elle conduira à quelque chose dont nous pourrons être fiers.

Le président suppléant (M. Kilger): J'accorde le droit de réplique, pendant au plus deux minutes, au député de Saskatoon—Clark's Crossing.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de répondre. Nous avons de toute évidence des préoccupations divergentes. Certains d'entre nous estiment urgent de s'attaquer à ce problème alors que d'autres préfèrent parler de questions philosophiques pendant que des enfants ont faim. Je trouve choquant que nous tenions une discussion philosophique au sujet des causes de la faim chez les enfants sans avoir pris l'engagement de résoudre ce problème.

Comment les députés réformistes peuvent–ils regarder en face des enfants affamés et leur dire qu'ils n'ont pas faim? Il est honteux d'entendre des Canadiens tenir de tels propos. Vous dites que c'est une question de responsabilité parentale. Peut–être, mais que faire dans le cas des enfants qui ont faim parce que leurs parents n'assument pas leurs responsabilités à leur égard? Allez–vous les laisser dans cette situation simplement parce que vous n'aimez pas la façon dont. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je rappelle aux députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence et je demanderais au député de Saskatoon—Clark's Crossing d'abréger.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, veuillez m'excuser si je me mets en colère mais je vois tous les jours des enfants pauvres dans ma circonscription et je trouve aberrant qu'on ne prenne pas les moyens voulus pour remédier à leur triste situation. Ces enfants ont faim et ils ont besoin d'aide immédiatement, non pas dans 10 ans.

Nous devons nous engager collectivement à résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Certains enfants sont pauvres parce qu'ils sont nés de parents pauvres. Ils n'ont pas choisi leur état, mais c'est ainsi.

Le député trouve peut–être cela drôle, mais ce ne l'est pas. Nous connaissons un grave problème de la faim au Canada et il devrait le prendre au sérieux et non pas à la légère comme il le fait.

Les Canadiens doivent s'engager collectivement à créer des emplois. Qutre millions d'entre eux sont pauvres parce qu'ils n'ont pas d'emplois. Nous devons procéder à une réforme fiscale réelle et progressiste qui donnera au Canada les moyens de lutter contre la pauvreté. Nous devons modifier nos politiques commerciale et monétaire afin de pouvoir résoudre les problèmes de la pauvreté chez les enfants. Si nous ne nous attaquons pas avec détermination à ces problèmes réels, nous ne trouverons pas la vraie solution.

Nous connaissons sans doute tous des enfants pauvres. Nous savons quelle souffrance, quelle faim ils doivent supporter et nous nous devons de les traiter le plus humainement possible et de leur prodiguer les meilleurs soins possibles. Ils n'ont pas besoin d'un débat idéologique mais de réponses. Ils ont besoin de nourriture et de soutien. J'aurais souhaité que le Parti réformiste appuie cette motion pour qu'elle puisse faire l'objet d'un vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 18 h 52 et qu'il n'y a plus de députés voulant prendre la parole au cours du débat d'ajournement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 52.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 septembre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DÉPUTÉE DE CENTRAL NOVA—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre une décision sur la question qu'a soulevée mardi dernier le député de Burnaby—Kingsway au sujet du discours prononcé par la députée de Central Nova, le 20 septembre 1994, au cours du débat sur le projet de loi C–41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence.

[*Français*]

J'ai soigneusement examiné les interventions de ces honorables députés. Je veux, de plus, remercier le whip en chef du gouvernement et l'honorable député de Lethbridge pour leur contribution.

[*Traduction*]

Vu les commentaires faits mardi dans le hansard du 20 septembre, il ne subsiste aucun doute qu'il existe une divergence d'opinions profonde et fondamentale entre ces députés.

Il ressort clairement de la relecture du hansard que la députée de Central Nova a exprimé son opinion dans le feu du débat. De plus, le député de Burnaby—Kingsway, de même que le député d'Hochelaga—Maisonneuve, a eu tout le loisir de contester et de réfuter le discours de la députée, puis de questionner cette dernière à ce sujet. Voilà justement toute la raison d'être d'un débat.

Le rôle de la présidence ne consiste pas à départager des opinions. La présidence doit plutôt voir à ce que le débat sur un sujet se déroule conformément aux règles que la Chambre s'est elle–même données.

Dans l'optique de cette norme, je suis convaincu que les remarques de la députée de Central Nova ne visaient personne, ni aucun député en particulier. Il s'agissait plutôt de l'opinion personnelle de la députée sur le sujet.

[*Français*]

Je renvoie les honorables députés à une décision rendue par le vice–président le 4 novembre 1987, rapportée à la page 10741 des Débats. À cette occasion, il dit, notamment, que si les remarques «ne s'adressaient pas à un député en particulier, elles ne sont pas antiparlementaires.»

[*Traduction*]

Chers collègues, la liberté de parole est un élément fondamental de notre régime politique et parlementaire. Tout député a le droit de se lever à la Chambre et d'exprimer librement son opinion. Toutefois, lorsque le débat porte sur un sujet délicat, comme c'est souvent le cas, les députés doivent songer aux répercussions possibles de leurs déclarations et, par conséquent, être prudents dans le choix des mots et du ton employés.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[*Français*]

LOI SUR CERTAINS ACCORDS CONCERNANT L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 septembre, de la motion sur les amendements apportés par le Sénat au projet de loi C–22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui avec plaisir, dans le cadre du projet de loi C–22, à propos des amendements apportés par le Sénat.

Le projet de loi C–22, concernant certains accords portant le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson, propose entre autres, l'immunité du gouvernement en matière de poursuite judiciaire suite à son désengagement vis–à–vis Pearson Development Corporation, par rapport au projet de privatisation de cet aéroport.

Le Bloc québécois appuie entièrement cette disposition du projet de loi C–22, et d'ailleurs la position de notre parti sur cette question est sans équivoque; nous demandons une commission royale d'enquête qui pourra faire toute la lumière dans cette affaire sur le rôle qu'ont joué l'establishment financier canadien et les partis conservateur et libéral, et ajoutant à ceci les lobbyistes.

En plus des articles 7, 8 et 9 du projet de loi C–22 qui dégage le gouvernement de toute responsabilité judiciaire en ce qui concerne les accords du précédent gouvernement conservateur avec Pearson Development Corporation, le paragraphe (1) de l'article 10 stipule que, sous réserve de l'autorisation du Cabinet des ministres, «le ministre peut, s'il le juge à propos, conclure» des ententes en vue du versement de sommes à titre de dédommagement.

Cependant, le paragraphe (2) précise, et je cite: «Les sommes visées par une entente conclue en vertu du présent article ne peuvent être versées au titre des profits non réalisés ou des sommes versées pour lobbyisme auprès des titulaires d'une charge publique. . .»

Le Bloc québécois s'oppose évidemment au versement de quelque somme que ce soit au groupe Pearson Development Corporation et c'est clair pour nous. Nous comprenons que le gouvernement libéral, en ouvrant la porte d'indemnisations sous forme d'ententes veut, d'une façon détournée, rassurer les amis du régime, qu'ils soient bleus ou rouges.

Cependant, la poursuite que veut intenter Pearson Development Corporation vise justement une somme de 200 millions à titre de dédommagement concernant des profits non réalisés. Il faut le faire.

Le projet de loi C–22—nous venons de le voir—refuse cette possibilité sous prétexte que le projet de loi contrevient au principe élémentaire, selon la corporation, de justice, et je cite: «puisqu'il prive les parties de leur droit fondamental de s'adresser aux tribunaux pour leur demander de trancher les différends qui les opposent au gouvernement.» Ce droit est enchâssé dans la Constitution de la presque totalité des pays civilisés, mais l'attitude de Pearson Development Corporation se situe nettement à l'encontre de toute forme d'éthique sociale élémentaire.

Une telle attitude témoigne d'une voracité capitaliste digne d'un libéralisme économique sauvage, sans aucune forme de protection pour le citoyen ordinaire. Le droit d'une corporation de poursuivre le gouvernement et la société qu'il représente pour des profits non réalisés n'est pas enchâssé dans la Constitution, à ce que je sache, de presque tous les pays civilisés. Ce projet de loi ne nie pas le droit de poursuivre le gouvernement, il refuse simplement dans un cas très particulier, dans le cadre d'une loi qui s'adresse à une seule corporation, touchant à un seul projet, le droit de Pearson Development Corporation d'extorquer 200 millions à la population canadienne. Ici, c'est très clair.

Ce n'est donc pas pour employer l'expression des représentants de la corporation une tentative du gouvernement de se placer au–dessus des lois. La position du Bloc québécois va au–delà de la simple défense du projet de loi C–22. Notre parti défend ici le principe même de la démocratie, c'est–à–dire le droit du peuple à vivre dans des conditions décentes, dans une société politiquement et économiquement bien gérée et protégée contre toute forme d'exploitation de la part de l'entreprise capitaliste ou étatique.

• (1010)

Dans le cas qui nous concerne, monsieur le Président, c'est contre les tentatives d'exploitation éhontées du capital public par Pearson Development Corporation, sous prétexte de droit constitutionnel, que le Bloc québécois s'insurge.

Quant au Sénat, l'attitude du Sénat canadien dans cette affaire est des plus déplorables et vient confirmer l'urgence pour la société canadienne de se débarrasser de cette institution archaïque, et pour la société québécoise, de se retirer du système fédéral. La Chambre haute s'affirme comme nettement antidémocratique, encore une fois, en venant amender un projet de loi qui veut, d'une façon très incomplète cependant, protéger les intérêts des populations québécoises et canadiennes.

Les amendements proposés par les sénateurs viennent appuyer les intérêts de Pearson Development Corporation quand le Sénat propose d'éliminer les articles 7, 8, 9 et 10 qui immunisent le gouvernement contre toute forme de poursuite du projet de loi et donne ainsi le champ libre à toutes les revendications financières de Pearson Development Corporation.

Ainsi, le Sénat, en s'appuyant sur la position de la corporation, se range nettement du côté des intérêts de la grande finance canadienne et démontre qu'il favorise l'exploitation capitaliste à l'état sauvage, sans aucune espèce de protection pour la société en général. Il favorise la prolifération des lobbyistes et l'infiltration des intérêts financiers, tout en ouvrant la porte à la corruption des représentants politiques des sociétés canadienne et québécoise. Rien de moins. L'existence du Sénat, rappelons–le, est rejetée par une grande majorité de Québécoises et Québécois, et j'espère que cette Chambre le comprend bien.

Un des thèmes importants du livre rouge du gouvernement, véritable manifeste politique durant la campagne électorale du Parti libéral du Canada, étant rappelé en cette Chambre par eux, est de remettre en cause l'influence démesurée et déterminante en coulisse des lobbies sur les politiques gouvernementales. L'objectif visé est de refaire l'image de ce même gouvernement, afin que la population reprenne confiance.

Qu'il en soit ainsi, et la démocratie s'en portera beaucoup mieux au Canada. Nous exhortons donc le gouvernement à respecter son engagement en se refusant à toute forme de compromis à l'égard des lobbies, sénateurs et compagnies, et en ne fléchissant pas devant l'establishment financier de ce pays.

Le Sénat est une institution autant archaïque qu'inutile. Je crois en avoir fait la démonstration en cette Chambre le 8 juin dernier, lorsque, au nom du parti de l'opposition officielle, je m'étais opposé aux crédits accordés à cette autre Chambre.

Cette autre Chambre n'est rien d'autre, et je le répète, qu'un prétexte du gouvernement au pouvoir de récompenser des amis du régime, qu'ils soient bleus ou rouges, qui viendront par la suite, et c'est important que tout le monde le sache, faire un travail partisan, soit pour le gouvernement ou pour les intérêts qu'il représente.

Le Sénat est une institution qui n'a aucune légitimité démocratique. Ses membres sont nommés par le gouverneur général qui, en vertu des conventions, agit sur l'initiative et l'avis du premier ministre qui les nomme dans la réalité. Par le fait que les

sénateurs ne soient pas élus, le Bloc québécois considère que la deuxième Chambre est un anachronisme politique, un signe probant de la désuétude du système fédéral canadien.

Au nom de mes collègues de l'opposition officielle, je dénonce également le gaspillage inacceptable que constitue l'allocation des crédits accordés à cette Chambre, de l'ordre de 26,9 millions, plus des dépenses statutaires de 15,7 millions de dollars que coûte ce Sénat canadien. Ce budget global de 42,6 millions accordés à cette institution, dans le contexte économique de ces temps difficiles, alors qu'on a une dette de 500 milliards et plus, un problème de chômage, fort important dans les régions que représente le député qui tente de m'interrompre, Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, ce montant pourrait être affecté à la relance économique et son comté pourrait en bénéficier.

La dette publique canadienne repose en partie sur des structures politiques d'une autre époque, tel un centralisme politique dépassé, une monarchie constitutionnelle qui ressemble plutôt à un gaspillage inutile des fonds publics, et une Chambre haute qui n'est, à toutes fins pratiques, qu'une retraite dorée pour politiciens ou autres ayant bien servi les partis traditionnels, bleu ou rouge.

• (1015)

Ainsi, le Sénat est à l'image de la Chambre des lords britanniques et constitue une Chambre de grands notables. Dans l'esprit de la tradition britannique, on insiste sur le partage des pouvoirs législatifs entre deux Chambres distinctes, représentant deux classes sociales, soit le peuple et les nobles.

Dans le cas de l'affaire de l'aéroport international Pearson et des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C–22, l'action de la Chambre haute s'inscrit dans cette tradition, les nobles étant désormais la classe des financiers de l'establishment canadien, représentés par les lobbyistes et le peuple les paye.

Dans un autre ordre d'idées, il faut affirmer l'incohérence structurelle de l'existence même de la Chambre législative dans un des régimes parlementaires de type britannique.

M. Gagnon: Allons, enfants de la Patrie. . .

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Vous pouvez bien cacher plusieurs choses à tout le monde, jour après jour. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je dois signifier au député qu'il ne faut pas chanter dans la Chambre.

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Ce sont des histoires de «chantage». Donc, il faut affirmer l'incohérence structurelle de l'existence même de la deuxième chambre législative dans un régime parlementaire de type britannique. Les régimes parlementaires, nettement dominés par le pouvoir exécutif, n'accordent à leur Chambre haute qu'une autorité tout à fait dérisoire, pour ne pas dire insignifiante, et elle nous coûte une fortune.

En terminant, nous disons que les amendements apportés au projet de loi C–22 sont inadmissibles et antidémocratiques et le Bloc québécois, opposition officielle, rejette toute manifestation de nature législative de la part du Sénat, qui devrait être purement et simplement aboli, et demande qu'on fasse toute la lumière dans le dossier de privatisation de l'aéroport international Pearson, par la tenue d'une commission royale d'enquête.

Le vice–président: Pendant le discours du député de Richmond—Wolfe, le député de Simcoe—Centre m'a rappelé qu'il n'avait pas terminé son discours la dernière fois. Alors, avec la permission des députés, je propose de lui accorder encore cinq minutes.

[*Traduction*]

J'entends une voix me dire que le consentement unanime est nécessaire et je pense que c'est probablement le cas.

Étant donné que le député n'a pas écoulé son temps de parole, c'est à la suite d'une erreur des services du greffier ou de la présidence qu'on ne lui a pas donné la parole en premier lieu. Je demande donc le consentement unanime pour que le député puisse poursuivre son intervention pendant les cinq minutes qu'il lui reste.

Des voix: D'accord.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ce que j'étais en train d'expliquer dans la première partie de mon discours sur le projet de loi C–22, c'est que notre façon d'agir dans le cas présent va tout à fait à l'encontre de ce que nous devrions faire pour aider à rétablir la confiance des électeurs dans la classe politique. Je venais juste de préciser que l'examen de 30 jours du contrat de l'aéroport Pearson a été effectué par un libéral bien connu, sans remettre en question sa compétence. Le fait même que cette étude ait été menée par une personne étroitement liée au parti va à l'encontre d'une évaluation transparente et honnête de ce contrat.

Ensuite, toujours en ce qui concerne le projet de loi C–22, on a nommé un libéral bien connu pour se pencher sur la question de l'indemnisation proposée. Là encore, c'est tout à fait contraire à ce que les Canadiens nous ont dit durant la campagne électorale; ils souhaitaient qu'on agisse différemment ici et ils ne voulaient pas qu'on poursuive la bonne vieille politique. Cette décision allait donc tout à fait à l'encontre de leur souhait.

• (1020)

Cet examen devait être effectué par une personne objective complètement indépendante de la classe politique pour que les contribuables soient tout à fait persuadés qu'en fait, on agissait dans leur intérêt.

Le projet de loi est sans précédent en ce sens qu'il nie aux entreprises le droit à des recours. Là encore, cela soulève des questions dans l'esprit des gens. Pourquoi fait–on cela? Essayons–nous de cacher quelque chose? On en revient une fois de plus à la question de confiance dans le système.

Nous avons essayé, à l'étape du comité, de rendre les choses plus transparentes, de donner l'occasion aux gens dont le nom et la réputation avaient été saisis de venir défendre leur position, mais notre requête a été rejetée.

À mon avis, il nous faut donc porter l'affaire devant les tribunaux afin de tirer tout cela au clair pour que les contribuables connaissent la vérité à propos du marché initial et, plus important encore, connaissent les véritables motifs de cette dépense de deniers publics.

En toute justice, les personnes dont le nom et la réputation ont été ternis doivent pouvoir se défendre devant les tribunaux. Selon un dicton, qui vole ma bourse ne me cause aucune perte, mais qui vole mon renom m'enlève tout.

Évitons cela. Mettons–nous à leur place et demandons–nous si c'est équitable. Nous sommes tout aussi attristés que nous l'avons été devant le spectacle de cette tromperie et de cet abus du processus que semble avoir été le marché initial, mais deux noirs ne font pas un blanc. En présentant ce projet de loi, le ministre a déclaré qu'il voulait se montrer juste et raisonnable envers toutes les parties intéressées. Qu'il en soit ainsi! Montrons–nous justes et raisonnables aussi bien envers les contribuables qu'envers les accusés.

Il est malheureux que ce débat et tous les retards qu'il entraîne nous privent d'un élément d'infrastructure qui revêt une très grande importance non seulement pour Toronto et l'Ontario, mais également pour le Canada tout entier. En effet, ce précieux élément d'infrastructure continue de se détériorer pendant que nous perdons notre temps en palabres.

Ce projet, qui à lui seul valait près de un milliard de dollars, ce qui représente environ la moitié des montants que le gouvernement fédéral a consacrés à son programme d'infrastructure, ainsi que des milliers d'emplois directs, tarde encore à se matérialiser.

Avec l'ampleur des appuis dont bénéficient les députés d'en face, on vient à se demander qui défend la cause de Toronto, de l'Ontario. Nous ne parlons pas seulement d'emplois directs, mais également de tous les emplois qui sont indirectement liés à l'aéroport Pearson. Si nous savons donner à Pearson l'image d'un aéroport sûr et efficace, nous aurons tôt fait d'influencer les décisions portant sur l'installation de nouvelles entreprises ou sur l'expansion de celles qui sont déjà en place.

Les activités de Pearson génèrent deux milliards de dollars en revenus personnels, quatre milliards de dollars en revenus d'entreprise et 700 millions de dollars en recettes fiscales. Et nous laissons cette poule aux oeufs d'or à l'abandon! C'est insensé!

Il n'y a pas de raison pour que les négociations ne progressent pas aussi vite que possible. La société Pearson Development Corporation a fait savoir, par écrit, qu'elle ne ferait rien pour empêcher l'expansion. Il n'était pas nécessaire de retarder les discussions avec l'administration aéroportuaire locale.

Nous ne pouvons attendre plus longtemps. Les enjeux sont trop élevés. Si le gouvernement veut réellement créer des emplois aujourd'hui et dans l'avenir, il ne saurait mieux le montrer qu'en prenant des mesures immédiates concernant l'aéroport Pearson.

Le manque de confiance du gouvernement dans le caractère juste et raisonnable de nos tribunaux est aussi épouvantable que le cynisme dont j'ai parlé tout à l'heure entre les électeurs et les politiciens.

Le gouvernement ne saurait trouver meilleure occasion de montrer qu'il est plus transparent et plus honnête, comme il l'a promis dans le livre rouge, qu'en plaçant cette affaire entre les mains de la justice.

Le président suppléant: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant: Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1025)

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

L'hon. Allan Rock (au nom du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique) propose: Que le projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, je suis reconnaissante de pouvoir prendre la parole à la Chambre au sujet du projet de loi C–52, Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Cette mesure législative fait partie d'une liste croissante d'initiatives qui visent à renouveler, à remanier et à revitaliser notre attitude à l'égard du gouvernement. D'autres projets de loi dont la Chambre est actuellement saisie auront pour objet de remanier et de réorienter de nombreuses fonctions et organisations comme les ministères des ressources naturelles, de l'industrie, de la consommation et des affaires commerciales, des communications, des sciences, pour ne nommer que ceux–là.

Le projet de loi C–52 traite également des fonctions de plusieurs ministères ou organismes qui existaient auparavant. Ces mesures font partie d'un plan cohérent qui est conçu pour apporter ordre, efficience et efficacité au sein du gouvernement. En fusionnant les fonctions des travaux publics, des approvisionnements et services, de l'agence des télécommunications gouvernementales et du bureau de la traduction, le projet de loi C–52 constitue un autre pas vers la prestation de services simplifiés, qui répondront mieux, et à un moindre coût, aux besoins des opérations gouvernementales.

Nous pouvons être très satisfaits de savoir que cette rationalisation des ressources fera économiser au gouvernement quelque 180 millions de dollars d'ici 1998.

En cette période de restrictions financières, l'efficacité et l'efficience sont de toute évidence extrêmement importantes pour tous les Canadiens. Ils ont le droit de s'attendre à un leadership et à ce que le gouvernement donne l'exemple en faisant preuve de ce leadership et en montrant la voie à suivre à toutes les économies.

Pour cela, il faut mettre de l'ordre dans nos propres affaires et contrôler nos dépenses et nos déficits. Néanmoins, nous ne devrions pas croire que le projet de loi C–52 n'est qu'une mesure d'ordre administratif. Pour remettre le Canada sur les rails de la prospérité, pour créer des emplois et favoriser le mieux–être des Canadiens, nous avons besoin d'un climat économique novateur. Le gouvernement doit faire preuve du leadership nécessaire pour se concentrer sur la création de ce climat.

En plus de son côté administratif, le projet de loi C–52 fait partie d'une stratégie en ce sens. Cette stratégie a été énoncée pour la première fois dans notre livre rouge *Pour la création d'emplois, pour la relance économique, le plan d'action libéral pour le Canada*. Ce livre rouge continue d'être la source d'inspiration du gouvernement dans la mise en oeuvre de son programme.

Ce document décrit l'économie innovatrice à laquelle nous nous efforçons tous de parvenir. Il décrit aussi ce que doit faire le gouvernement pour créer les conditions économiques propices à la réussite des entrepreneurs.

Le livre rouge décrit plus précisément le rôle crucial qui est celui du gouvernement dans un système innovateur comme celui–ci, rôle qui consiste à cerner avec le secteur privé les débouchés stratégiques pour l'avenir et à réaffecter les ressources existantes en conséquence.

Les ressources que cela implique sont considérables. Le ministère dont ce projet de loi porte création gère un flux de trésorerie de 1,4 billion de dollars par an. Il achète pour 10 milliards de dollars de produits et de services par an. Il conclut environ 175 000 contrats pour l'acquisition d'environ 17 000 catégories de biens et services chaque année.

C'est le plus grand gestionnaire de biens au Canada. Il assure des bureaux à 170 000 fonctionnaires et est responsable d'immeubles représentant une valeur totale de 6,5 milliards de dollars. C'est ce que le monde des affaires appelle avoir de la poigne. L'un des rôles du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera d'user efficacement de son influence. Non seulement pour faire économiser de l'argent aux contribuables, mais aussi pour donner du tonus aux entreprises canadiennes. Une organisation qui fait des affaires de l'envergure que j'ai décrite, est nécessairement appelée à traiter avec des acheteurs et des vendeurs, gros et petits. Elle traite avec les provinces, des municipalités et les autres ministères fédéraux. Elle traite avec des gouvernements étrangers et des entreprises étrangères. Grâce à son pouvoir d'achat, Travaux publics et Services gouvernementaux peut conclure des alliances avec des entreprises canadiennes et des gouvernements provinciaux en vue d'atteindre certains objectifs stratégiques, comme l'implantation, sur les marchés mondiaux, de petites entreprises canadiennes qui, seules, n'y auraient pas accès.

• (1030)

Le projet de loi C–52 encourage en fait l'emploi stratégique du vaste pouvoir d'achat du gouvernement. Il encourage le ministère à adopter une méthode innovatrice dans sa façon d'offrir ses produits et services à la clientèle. Par ailleurs, cette mesure favorise une attitude semblable de la part de ses clients.

Le libellé du projet de loi est très clair. Dans l'ancienne loi, le ministère «devait» fournir certains services; dans le projet de loi C–52 il «peut» les fournir. Il n'y a rien d'obligatoire. Essentiellement, le projet de loi propose au ministère et à sa clientèle de conclure un marché, pour des raisons d'efficacité et d'efficience.

De telles dispositions exigent une grande vigilance de la part des deux parties. Si le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux veut garder sa clientèle, il devra être compétitif, ce qui bénéficiera à tous, gouvernement, entreprises et contribuables.

Le projet de loi C–52 réunit en une même organisation tous les outils nécessaires pour assurer au gouvernement fédéral des services efficaces et à bon marché. Nous avons un ministre, un sous–ministre et une équipe ministérielle, et tous sont dévoués à la tâche. Par la même occasion, le projet de loi constitue un guichet unique où tous les intéressés peuvent s'adresser pour faire connaître leurs intérêts—clients et fournisseurs, y compris les entreprises et les autres gouvernements.

Le mandat du nouveau ministère exige qu'il travaille dans un esprit de souplesse, plutôt que d'obligation. Les services fournis aux organisations fédérales seront aussi offerts aux gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, si ceux–ci souhaitent s'en prévaloir.

De même, la nouvelle loi autorise le ministère à offrir ses services aux collèges communautaires, aux commissions scolaires et aux organismes de services sociaux. Les gouvernements fédéral et provinciaux consacrent ensemble quelque 50 milliards de dollars par année à l'achat de produits et services. Ainsi, une simple économie de un pour cent pourrait représenter un demi–milliard par année. Qui plus est, en plus d'assurer un service élargi et plus efficace aux autres gouvernements et institutions, cette souplesse nouvelle peut représenter des économies importantes pour tous les Canadiens.

Pourtant, l'un des aspects remarquables de la mesure législative est sa simplicité. Elle s'appuie largement sur la législation existante, aucun pouvoir particulier n'ayant été créé. En résumé, la machine gouvernementale s'en trouve simplifiée, parce que les recoupements et les doubles emplois sont éliminés. La mesure établit un guichet unique pour les fournisseurs et les entrepreneurs, simplifiant les démarches d'affaires et l'accès à l'information. Cela permet au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux d'utiliser logiquement son pouvoir d'achat, non seulement pour réduire les coûts pour les contribuables, mais pour améliorer l'efficacité et la compétitivité de toutes les entreprises canadiennes.

Cette mesure est avantageuse pour le monde des affaires du Canada. C'est un instrument mis au point par un gouvernement efficace et sensible aux besoins, qui favorisera le développement de conditions économiques dont toutes les entreprises canadiennes ont besoin pour être en mesure de créer de l'emploi et de contribuer à la santé économique du Canada.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, le projet de loi C–52, dont nous abordons aujourd'hui la deuxième lecture, est d'abord une tentative de rassembler quatre groupes de services différents sous un même toit.

• (1035)

Soit que les services existaient auparavant d'une façon distincte comme c'était le cas pour les travaux publics et les services gouvernementaux, autrefois deux ministères indépendants, ou soit que les services existaient dans un autre ministère, comme c'était le cas des télécommunications et des services de

traduction. Quoi qu'il en soit, avec cette nouvelle loi C–52, ces quatre services seront maintenant réunis dans un seul ministère, dorénavant appelé ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Cette loi a donc comme premier but, et en toute apparence, une réorganisation administrative. C'est un remous de chaises pur et simple qui réduirait par le fait même dans les mois qui suivent, du moins selon les porte–parole à qui nous avons parlé, le nombre total de fonctionnaires de 18 000 à 14 000. C'est une économie, si l'on veut, d'environ 4 000 fonctionnaires pour offrir essentiellement les mêmes services.

Dans cette optique, il faut dire que le projet de loi a ses mérites. Si on peut réduire le nombre de fonctionnaires et en même temps offrir la même qualité de service, surtout dans le contexte actuel des dépenses gouvernementales excessives et de dette et de déficit, il faut le faire.

Mais c'est là où s'arrête la loi, alors qu'elle pourrait aller encore beaucoup plus loin afin d'améliorer le bon fonctionnement du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. C'est même déplorable que ça s'arrête là parce que, en écoutant les propos tenus par mon honorable collègue. . .

[*Traduction*]

«C'est une autre initiative en vue de donner un deuxième souffle à ce ministère. On dit qu'il ne s'agit pas simplement d'une réorganisation administrative mais de création d'emplois et d'une mesure de stimulation. Que le gouvernement y va de son poids et fait preuve de simplicité.» Voilà autant de beaux mots que nous sert le gouvernement. Cette mesure est essentiellement une mesure d'ordre administratif. Il y a beaucoup de mots vides et aucun nouveau souffle.

En fait, le projet de loi dont nous sommes saisis est décourageant dans la mesure où il ne s'attaque pas aux véritables problèmes qui concernent le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Je n'en suis pas étonné parce que le gouvernement actuel n'a pas l'échine assez solide pour intervenir là où il devrait le faire.

[*Français*]

Dans le fond à part ce remous de chaises ou cet agréable *housekeeping* ou cette centralisation de services divers, il y a peu de choses nouvelles dans cette loi qui puissent nous exciter, ou sûrement pas exciter un lecteur du samedi soir. Même si on dit que cette loi subit son premier changement majeur depuis sa première rédaction en 1867, il n'y a rien de neuf dans cette loi.

D'ailleurs les fonctionnaires à qui nous avons eu l'occasion et l'honneur de parler nous ont juré qu'ils ont fait tout en leur pouvoir pour qu'il n'y ait rien de nouveau dans cette loi, rien qui n'existait pas auparavant. On a rapatrié intégralement des pièces de loi affectant les services que je viens de mentionner avec un souci tout particulier de ne rien changer à la loi elle–même. Comme si on ne voulait pas déranger les pièces déjà existantes.

C'est justement sur ce point que le projet de loi C–52 est tellement décevant. Il n'y a rien de nouveau dans ce projet de loi qui pourrait améliorer le rendement de ce ministère ou encore réduire le gaspillage ou les abus dont ce ministère est accusé depuis longtemps. Pourtant, il serait bien temps de faire des changements ou des améliorations au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. On sait très bien que le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux est souvent accusé de gaspillage de fonds publics.

Vous, monsieur le Président, comme tous les collègues en Chambre, comme les gens qui nous regardent à la télévision, connaissez un cas ou des cas de gaspillage de la part du gouvernement, qui parfois peuvent nous ébranler, parce que c'est nous qui payons ces taxes qui sont par la suite gaspillées par le gouvernement. Très souvent ce gaspillage et ces abus se font ou sont rattachés au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. C'est évidemment la raison, parce que, comme mon honorable collègue l'a mentionné plus tôt, ce ministère dépense des fonds considérables au Canada, touchant peut–être 175 000 contrats par année, avec des centaines de milliers de fonctionnaires et des milliers de projets de construction et de services. À travers tout cela, le ministère, dans le passé, a gaspillé de l'argent, et par le fait même, a contribué largement à augmenter la dette du gouvernement.

• (1040)

Les gens savent également, et très bien, que ce ministère est l'outil de patronage par excellence du gouvernement. Sans entrer dans les détails, comment le gouvernement s'organise–t–il très souvent pour accorder des contrats de construction ou de service quelconque à des amis du régimes ou à ceux qui ont largement contribué à leur caisse électorale? D'ailleurs, même cette semaine, nous avons eu une preuve encore une fois du souci tout particulier que manifestent les députés du gouvernement de garder la porte toute grande ouverte pour avoir des sommes sans limites des corporations.

Nous, de notre côté, avons voulu limiter ces contributions aux caisses électorales à un minimum, et faire appliquer à travers le Canada une loi de contribution électorale, comme la loi qui existe au Québec, qui est tout à fait raisonnable, qui est beaucoup plus démocratique, qui évite les abus, qui évite le patronage.

Encore une fois, cette semaine, le gouvernement a voté en faveur d'une loi qui n'impose aucune limite aux contributions des grandes corporations au Canada. Par la suite, ces corporations, une fois qu'elles ont contribué à la caisse électorale du parti ou du gouvernement au pouvoir, reviennent à la charge pour avoir leur part de contrats, et voilà le problème. Ces abus d'influence passent particulièrement par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Malheureusement, c'est cela qui est décevant dans cette loi. Il n'y a absolument rien dans le projet de loi C–52 qui s'adresse à ces problèmes cruciaux dans le contexte actuel du Canada, alors que vous savez, tout le monde le sait, on ne cesse d'en parler, le Canada a des dettes considérables.

Il n'y a rien non plus dans ce projet de loi pour réduire l'influence des lobbyistes, et voilà pourtant un autre sujet qui préoccupe le grand public. On sait à quel point les lobbyistes ont la main haute sur certains gros contrats du gouvernement. Mais bon Dieu, alors, puisqu'on dépose ce projet de loi C–52, l'occasion est belle pour le gouvernement actuellement de s'adresser à ces soucis publics majeurs de gaspillage, de patronage, de lobbying. Il n'y a absolument rien dans la loi qui répond à ces questions. En fait, il n'y a rien dans cette loi non plus qui améliore la transparence du gouvernement dans l'attribution des contrats du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux ou de télécommunications ou de traduction. C'est cela le problème fondamental de cette loi. C'est également le

problème fondamental du gouvernement actuel en place. C'est le problème fondamental de la politique canadienne.

Le problème c'est que, dans le fond, le gouvernement a un sérieux problème de crédibilité. Bien sûr que cela ne date pas du gouvernement actuellement en place. Auparavant, les conservateurs subissaient le même problème. C'est un problème d'image. On accuse les élus, le gouvernement, de mal gérer les fonds publics. On l'accuse de gaspillage et de patronage, et les gens ont raison puisqu'on voit monter la dette nationale, frôler les 600 milliards de dollars, ou encore le déficit qui dépasse les 40 milliards.

• (1045)

Ce gouvernement a d'ailleurs un sérieux problème de dette, à tel point que le Fonds monétaire international est sur le point d'intervenir. La situation canadienne est critique quand on parle de dette et de déficit. L'occasion est belle avec le projet de loi C–52 de vouloir contribuer à réduire le gaspillage dans ces milliers de contrats qu'on accorde, au Canada, pour réduire la dette et réduire le déficit. Mais on ne fait rien.

C'est un problème très grave et tout le monde sait à quel point c'est grave. La politique en général en souffre. Les politiciens eux–mêmes ont largement perdu leur crédibilité auprès du grand public, justement à cause de ce manque de rigueur dans la gestion des fonds publics, en laissant planer cet esprit de patronage, d'abus et de gaspillage. Ce n'est donc pas surprenant que les gens nous accusent d'être hypocrites, d'être «croches», même menteurs, de ne pas accomplir notre tâche en tant qu'élus.

C'est un problème grave, parce qu'à mesure que le grand public perd confiance en ses élus, on remet en question le fondement même de la démocratie. C'est un problème qui est sérieux au Canada car quand le doute, le manque de confiance du grand public est à un point tel que cela affaiblit la démocratie, ça devient sérieux.

Avec le projet de loi C–52, l'occasion aurait été belle de voir à ces questions, de vouloir mettre dans cette loi quelque chose pour montrer au grand public qu'on est en train d'agir pour réduire l'abus, pour réduire le gaspillage, mais on ne le fait pas.

Cette loi aurait pu en fait contribuer à donner au gouvernement une plus grande transparence si essentielle pour redonner aux élus une plus grande crédibilité. La transparence, c'était en fait, je crois, une des premières préoccupations annoncées par ce gouvernement élu en octobre dernier. Il disait vouloir assurer au grand public qu'il y aurait un certain niveau d'éthique dans ce gouvernement. Le premier ministre a nommé un ancien ministre libéral pour veiller à la bonne éthique de ses ministres. Dans le livre rouge du Parti libéral, on le mentionne, bien que ce ne soit pas à la première page, et je prends la peine de vous le lire, car on disait se préoccuper de la transparence. À la page 91 du livre rouge, que plusieurs connaissent bien, surtout si vous êtes libéral, donc à la page 91, pas à la première page cependant, on peut lire: «Nous aurons pour principe que les décisions de l'État doivent se prendre sur le fond, plutôt que d'obéir aux influences exercées par les parties prenantes. Nous assurerons la transparence des processus décisionnels. Les politiques de l'État sont le jouet des lobbys depuis que les conservateurs ont pris la direction des affaires. Nous y mettrons fin.»

On accuse les conservateurs de patronage, de manque de transparence, mais rien ne change. On n'y met pas fin. On ne manifeste même pas la volonté d'y mettre fin. Ce projet de loi C–52 en est la preuve. On aurait pu rédiger un projet de loi qui se serait eu des dents et qui se serait adressé aux questions de gaspillage et d'abus de fonds publics, mais on ne le fait même pas avec cette loi.

• (1050)

C'est décevant parce que, actuellement, comme je l'ai dit tantôt, le grand public a de sérieux doutes sur l'efficacité des élus et du système fédéral. C'est une des raisons d'ailleurs pour lesquelles le Québec aimerait bien—et on va réussir—accéder à la souveraineté parce que, dans le fond, c'est comme si le système fédéral ne pouvait pas s'adapter.

D'ailleurs, les élus du gouvernement ne manifestent aucune volonté de vouloir améliorer le système. En ce qui concerne les cas d'abus et les cas de lobbying, par exemple, encore une fois, cette semaine, on a appris que le gouvernement, comme je viens de le mentionner, de le lire dans le livre rouge, voulait restreindre l'influence des lobbyistes. On a appris justement cette semaine que, encore une fois, les lobbyistes ont eu gain de cause, qu'ils ont gagné sur au moins deux points par rapport aux restrictions que le gouvernement aurait voulu imposer aux lobbyistes. Les lobbyistes, encore une fois, ont réussi à éviter de déclarer leurs tarifs. Ils ont également gagné sur le plan des corporations, c'est–à–dire que les corporations pourront déduire de leur impôt les paiements faits aux lobbyistes. Voilà une autre preuve qu'il s'agit d'un gouvernement qui n'a pas d'acte, qui n'a pas de volonté de régler les vrais problèmes sérieux.

En fait, dans le fond, il y a toute une série d'événements qui sont survenus, même cette semaine seulement, qui manifestent toujours cet esprit de non–préoccupation des problèmes canadiens. Encore hier, on a découvert, par exemple, que le premier ministre avait volontairement retenu des informations concernant le remboursement du fédéral au Québec des coûts du référendum de 1992. Cela révèle de la part du gouvernement un esprit de cachette, de manque de transparence.

Encore une fois, il y a toute cette controverse qui entoure l'aéroport Pearson. Bien sûr que le gouvernement a annulé ce contrat ou cette tentative de privatisation, parce qu'il s'agissait d'un abus trop gros que le gouvernement devait abolir, mais on tente encore de faire en sorte que les gens concernés soient compensés par une somme quand même assez considérable. On est en train de compenser des lobbyistes; on est en train de compenser des intérêts particuliers. Même que le Sénat, lui, encourage, dans ce cas–ci, des contributions de l'ordre de 45 millions de dollars aux gens qui étaient concernés par la privatisation de l'aéroport Pearson, ce qui est un abus. Comme d'ailleurs le Sénat est un autre exemple d'abus, un autre cas de gaspillage éhonté: 104 sénateurs assis à ne rien faire et qui sont payés, quoi, 70 000 $ par année, qui dépensent 500 000 $ individuellement, qui coûtent au Trésor public un montant de l'ordre de 50 millions. C'est un gaspillage épouvantage pour un pays qui est déjà à genoux sous le poids de ses dettes. Les sénateurs, vous

le savez très bien, représentent une autre forme de gaspillage, une autre forme de patronage parce que tous ceux qui sont là. . .

Le Président: J'accorde la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell sur un rappel au Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'aimerais soumettre à la Présidence qu'il est totalement à l'encontre du Règlement de parler d'une façon qui manque de respect soit envers les membres de l'autre endroit ou envers l'institution. Cela est inscrit clairement dans le Règlement de la Chambre et je le rappelle à mon collègue d'en face. Je crois qu'il serait approprié pour lui de retirer ses propos sans équivoque et de s'exprimer sur le projet de loi que de se méprendre à l'endroit des sénateurs.

[*Traduction*]

Le Président: Je m'excuse, je viens tout juste de prendre le fauteuil et je n'ai pas tout entendu. J'espère que les députés témoignent toujours le respect qu'ils se doivent les uns les autres à la Chambre et qu'ils font de même en ce qui a trait à ceux de l'autre endroit. Bien entendu, j'examinerai ce qui a été dit et s'il y a eu manque de respect, je reviendrai sur cette question.

• (1055)

[*Français*]

Il reste deux ou trois minutes avant la période des questions, alors j'invite l'honorable député à prendre à nouveau la parole, en se souvenant toujours de ce que j'ai dit auparavant à propos de nos collègues de l'autre endroit.

M. Marchand: Monsieur le Président, mes propos visaient à souligner le cas des dépenses publiques qui sont malheureusement mal gérées, comme plusieurs le savent, sans nécessairement manifester un manque de respect envers les gens de l'autre endroit.

Un autre exemple de cet esprit de gaspillage du gouvernement ou de manque de transparence du gouvernement est l'histoire des fiducies familiales. On a toutes les difficultés du monde à obtenir des informations concernant les fiducies familiales. Elles sont gardées secrètes par le ministre des Finances. C'est un autre cas de manque de transparence de ce gouvernement.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un problème grave qui affecte tout le gouvernement, mais particulièrement le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Cela se manifeste encore une fois à l'intérieur du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, dans le cas de Groupe Communication Canada. Groupe Communication Canada, qui fait partie de Travaux publics et Services gouvernementaux, a reçu des fonds de façon illégale, fournis par d'autres ministères qui voulaient tenter de sauver leur budget pour l'année suivante.

Le truc était qu'à la fin de l'année financière, plutôt que de dépenser tous les fonds qui leur restaient, ils les transféraient à Groupe Communication Canada en paiements pour des services anticipés, des services non rendus, mais anticipés, pour les années à venir. C'est une manoeuvre illégale et on découvre qu'il y a plusieurs millions de dollars dans ce fonds. Plusieurs ministères ont contribué à ce fonds, et cela se fait au sein du gouvernement.

On se demande même si ce sera corrigé. D'ailleurs, le président du Conseil du Trésor, face à ces manoeuvres frauduleuses, n'a pas agi de façon à nous inspirer confiance. D'ailleurs, tout ce que ce gouvernement fait ne nous inspire pas confiance, quand il s'agit de gaspillage, de favoritisme et de manque de transparence. Il y a, dirait-on, un esprit de SCRS qui plane sur ce gouvernement. On veut plutôt cacher que révéler au grand public ce qui se passe à l'intérieur du gouvernement et je suis persuadé que le problème est à son comble au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, parce que c'est surtout au ministère des Travaux publics qu'il faudrait plus de transparence pour enrayer les milliers de cas d'abus et de gaspillage de fonds.

Il faut même dire que le problème s'amplifie, compte tenu du ministre qui pose même des gestes qui portent à réfléchir, quand on pense que ce ministre a déjà voulu ou a l'intention de relocaliser un certain nombre de fonctionnaires des Travaux publics dans les Maritimes, dans son comté.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Mon cher collègue, vous pourrez poursuivre après la période des questions. Comme il est 11 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE FORUM DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, le dimanche 11 septembre, 80 habitants de ma circonscription, Fredericton—York—Sunbury, se sont réunis pendant quatre heures pour discuter de la situation financière actuelle du Canada, afin de conseiller le ministre des Finances dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire.

Je tiens à remercier mon collègue, le député d'Algoma et membre du Comité des finances, ainsi que M. George McAllister, économiste principal de la province et les coprésidents du forum, MM. Len Hoyt et Gustavo Argeaz, pour leur soutien et leur participation.

Le rapport du forum est en cours de rédaction et sera soumis à l'attention du Comité des finances et à celle du ministre des Finances.

Je tiens également à remercier les habitants de Fredericton—York—Sunbury pour leur soutien continu à ce cinquième forum des politiques publiques tenu dans ma circonscription. Enfin, je remercie le gouvernement du Canada et plus particulièrement le ministre des Finances de l'ouverture d'esprit rafraîchissante dont ils ont fait preuve en encourageant ce genre d'initiative.

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Maud Debien (Laval–Est): Monsieur le Président, en marge de la mission commerciale que mènera en Asie, au mois de novembre prochain, le premier ministre du Canada, nous tenons à dénoncer l'attitude pour le moins cavalière de certains hauts fonctionnaires des Affaires étrangères et de la vice–première ministre.

L'ultimatum qu'a lancé le gouvernement fédéral en exigeant que ce soit le premier ministre du Québec ou personne d'autre qui représente le Québec dans cette mission est un geste de mépris. Ce n'est pas au gouvernement du Canada à décider de la représentation gouvernementale québécoise. Ce n'est pas à Ottawa à dicter l'agenda du premier ministre du Québec. M. Parizeau, que ses obligations retiennent au Québec, est tout à fait autorisé à déléguer un représentant de son choix.

On voit bien ici encore le manque de souplesse du fédéralisme canadien en plus du peu de cas que des hauts fonctionnaires des Affaires étrangères portent aux représentants démocratiquement élus du Québec.

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ CANADIENNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour souligner les efforts exceptionnels de M. Michael Szelag, de Hamilton, en Ontario, pour promouvoir l'unité canadienne.

Parti de St. John's, Terre–Neuve, le 9 août dernier, Mike a réussi à parcourir 7 000 kilomètres à bicyclette pour atteindre Victoria, en Colombie–Britannique, en 33 jours. Au cours de ce voyage, Mike a fait signer une proclamation en faveur du Canada par les maires de toutes les villes qu'il a traversées et partout, il a été accueilli avec enthousiasme. Il a fait remarquer qu'au Québec, l'accueil avait été remarquable.

La proclamation disait ce qui suit:

Notre volonté est solide.
Notre engagement est ferme.
Nos convictions résultent de l'expérience.
Nous maintiendrons notre contribution.
Notre bonne volonté nous dirigera.
Notre foi nous guidera.
Nous resterons un peuple uni.

Les députés se joignent certainement à moi pour rendre hommage à Mike pour sa magnifique contribution à l'unité canadienne.

* * *

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, de l'est à l'ouest et du nord au sud, on rencontre au Canada une grande diversité de régions, mais toutes sont importantes.

Récemment, dans la circonscription de Carleton—Charlotte que je représente, alors que je faisais la promotion du patriotisme en invitant les gens à chanter plus souvent notre hymne national et à arborer le drapeau canadien, j'ai découvert un des secrets les mieux gardés du Canada. Je parle ici du texte du Salut au drapeau canadien. Je veux aujourd'hui lire ce texte à l'intention de tous les députés et, en fait, de tous les Canadiens. J'encourage tout le monde à prononcer souvent ces paroles.

À mon drapeau et au pays qu'il représente, je promets respect et fidélité.
D'une mer à l'autre, flotte avec fierté et dans tes plis garde-nous toujours unis.
Sois, pour nous tous, un symbole de l'amour, de la liberté et de la justice.
Que Dieu garde notre drapeau.
Que Dieu protège notre Canada.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, Rosedale constitue une circonscription urbaine complexe, à structure sociale hétérogène. Comme dans la plupart des régions du Canada aujourd'hui, les gens qui y vivent savent que la santé et le bien–être de leur collectivité reposent sur une société ouverte, tolérante et pluraliste où la discrimination contre leurs concitoyens n'est pas permise et où tout le monde se traite mutuellement avec respect.

C'est entre autres pour cette raison que j'appuie le projet de loi C–41 et que je me réjouis des déclarations du ministre de la Justice et de la vice–première ministre qui ont affirmé que le gouvernement présentera un projet de loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Il ne s'agit pas de créer un statut spécial pour qui que ce soit. Il s'agit plutôt de veiller à ce que tous les Canadiens soient traités équitablement dans les mêmes circonstances. Nous devons appliquer ce principe d'équité à tous les membres de la population canadienne si nous voulons garantir leurs droits comme individus et assurer notre propre développement comme société moderne et progressiste.

* * *

• (1105)

LES DROITS CONNEXES

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, depuis 1988, des experts en communications de ce qui est désormais le ministère du Patrimoine canadien parlent de «droits connexes». Il s'agit d'une forme de droit d'auteur que les radiodiffuseurs doivent verser aux artistes–interprètes et aux producteurs.

D'autres experts reconnaissent que 68 p. 100 des cassettes vierges vendues servent à la reproduction d'enregistrements qui se vendent légalement chez les détaillants. De nos jours, les usagers doivent payer. Que ceux qui font des entorses aux dispositions sur les droits d'auteur, c'est–à–dire ceux qui achètent des cassettes vierges, paient des droits aux artistes. Il ne faut pas que les entreprises, c'est–à–dire les stations de radio, grandes et petites, soient encore obligées de payer. Sans elles, il n'y aurait pas d'industrie du disque et les artistes ne pourraient pas se faire connaître. Si nous n'avons pas de stations de radio, notre collectivité perdra de la cohésion.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ POUR VAINCRE LA POLLUTION

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, un peu plus tôt cette semaine, la ministre de l'Environnement a tenu des propos des plus déplacés à l'endroit du groupe environnemental québécois, la Société pour vaincre la pollution.

SVP est un organisme qui oeuvre dans le milieu environnemental depuis 15 ans. Comme un grand nombre d'organismes environnementaux, sa situation financière est précaire. De faire référence, comme l'a fait la ministre, aux moyens financiers restreints de l'organisme, ce qui diminuerait toujours, selon elle, sa crédibilité auprès de l'opinion publique et de la communauté scientifique, cela est tout simplement inqualifiable.

De plus, la ministre a été fort mal informée, puisque SVP poursuit toujours ses activités, comme en fait foi la dernière parution de la prestigieuse revue *National Geographic*. Ces jugements non fondés sur une des organisations écologistes du Québec sont indignes du poste qu'elle occupe.

* * *

[*Traduction*]

LA DETTE

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est un temps d'automne et l'écarlate des feuilles n'est dépassée que par l'encre rouge du bilan du gouvernement. Selon les données de ce matin, la dette du Canada s'élève à 532 444 756 445,36 $. Cela représente 18 718,40 $ par personne ou 37 879,22 $ par contribuable canadien. À la fin de ma déclaration, la dette se sera accrue de 88 410 $.

Le gouvernement en place affirme qu'il se préoccupe de la dette, mais je rappellerais à la Chambre que c'est le Parti libéral durant les années 70 et 80 qui a hypothéqué l'avenir du pays pour financer toutes les dépenses qu'il a faites pour se faire réélire. Les conservateurs ont fini le travail parce qu'ils n'ont pas eu le courage de ne plus faire de déficits.

Ce sont les libéraux qui ont hypothéqué notre avenir et celui de nos enfants.

* * *

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, il y a 50 ans, jour pour jour, le Parlement proclamait la création de la Banque d'expansion industrielle qui allait devenir la Banque fédérale de développement que nous connaissons aujourd'hui, afin d'assurer un passage sans heurts de l'économie en temps de guerre à l'économie en temps de paix, en s'attaquant aux problèmes de financement des petites entreprises.

Au fil des ans, la BFD a su répondre aux besoins changeants des petites entreprises en mettant à leur disposition des services financiers et de gestion novateurs. Elle a été la première non seulement à offrir des prêts à terme aux petites entreprises canadiennes, mais également à leur fournir une aide à la gestion sous forme de cours d'orientation et de formation. De plus, elle est devenue la principale source nationale de capital de risque.

Signalons qu'elle a contribué au développement d'entreprises prospères sans pour autant saigner le gouvernement. En effet, au cours des cinq dernières années, même si elle n'a reçu aucun crédit du gouvernement pour ses opérations de prêt, elle a néanmoins prêté 3,4 milliards de dollars à des petits et moyens entrepreneurs.

Grâce à sa gamme unique de services, elle reste toujours un instrument idéal pour aider les entreprises à se développer et à créer des emplois. En fait, une entreprise canadienne sur cinq a, à un moment ou à un autre, solliciter l'aide de la BFD.

Au nom de la Chambre et du secteur de la petite et moyenne entreprise, je souhaite bon anniversaire à la BFD. Longue vie à la BFD!

* * *

M. ED CARTER–EDWARDS

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui rendre hommage à Ed Carter–Edwards, un résident de Bala, dans la circonscription de Parry Sound—Muskoka que je représente.

M. Carter–Edwards, ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, a été à la source de l'émission spéciale récemment présentée à la CBC, «Lucky Ones: Allied Airmen and Buchenwald».

Ed Carter–Edwards a fait partie des chanceux car il a survécu au cauchemar de la guerre. Il est l'un des 168 pilotes alliés, dont 26 Canadiens, qui ont vu leur appareil s'écraser en territoire européen occupé par les nazis et qui ont été enfermés au terrible camp de la mort de Buchenwald.

• (1110)

Au lieu d'être internés dans un camp de prisonniers de guerre, M. Carter–Edwards et ses camarades pilotes ont dû passer trois horribles mois dans ce camp de concentration. Ils y ont vécu dans la peur et la terreur et ont été témoins de nombreux gestes absolument inhumains. Grâce à M. Carter–Edwards, cette histoire, inconnue jusque–là, fait maintenant partie du patrimoine télévisuel et tous les Canadiens y ont accès.

Les Canadiens sont grandement redevables à ces hommes et ces femmes qui ont combattu durant la Seconde Guerre mondiale en consentant à d'énormes sacrifices personnels et en faisant preuve d'un grand courage. Je suis fier de compter M. Ed Carter–Edwards parmi mes électeurs.

LE PENDJAB

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, après m'être rendu récemment en Inde, je voudrais informer les Canadiens de la situation agitée qui règne toujours dans la province du Pendjab.

Bien que des efforts aient été faits pour alléger les tensions et que le nombre de morts ait baissé considérablement, la situation n'est malheureusement pas encore revenue à la normale. Les brutalités policières se poursuivent. Ce qui est tout aussi inquiétant, c'est qu'on ne cherche pas à faire régner une paix durable ni à rétablir l'ordre public.

J'espère que le Canada encouragera le gouvernement indien à accepter que des groupes internationaux indépendants qui défendent les droits de la personne se rendent au Pendjab.

J'espère en outre que le gouvernement indien prendra des mesures concrètes pour engager un dialogue avec les représentants des divers groupes politiques, en vue de trouver une solution pacifique à cette situation.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'HABITAT

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre que le lundi 3 octobre, nous célébrerons la Journée mondiale de l'habitat. En cette Année internationale de la famille, la célébration de la Journée mondiale de l'habitat par les Nations Unies prend encore plus d'importance.

Il est important de reconnaître que de plus en plus de familles dans le monde vivent dans des conditions inférieures aux normes, sur le plan de l'habitation. Avoir un abri adéquat est non seulement un droit fondamental, mais aussi une nécessité pour le bien–être des citoyens du monde entier.

En tant que députés, nous pouvons sensibiliser davantage le grand public à la question de l'habitation en célébrant la Journée mondiale de l'habitat dans nos circonscriptions respectives.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois ont été finalement soulagés d'apprendre hier soir que le gouvernement fédéral s'était enfin engagé à rembourser le gouvernement du Québec pour les coûts du référendum de 1992.

On ne se souvient plus du nombre de questions posées par l'opposition officielle depuis le mois de janvier sur les intentions de l'actuel premier ministre de respecter la parole d'un ancien premier ministre fédéral. Mais les députés souverainistes ont finalement réussi à sortir ce gouvernement de la torpeur malveillante qui l'afflige dans les dossiers touchant le Québec.

On doit ajouter qu'un fantôme a rôdé dans toute cette histoire. Alors que les députés du Bloc québécois talonnent le gouvernement depuis une semaine, le député de Sherbrooke a attendu

Article 31 du Règlement

jusqu'au dernier moment pour informer la Chambre que, selon ses informations, l'ancien premier ministre s'était engagé solennellement depuis longtemps.

Alors, au fantôme de la Chambre des communes, je demande: Mais, où étiez–vous depuis mars 1993, il y a de cela 18 longs mois?

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, il y a plusieurs mois, notre parti a soumis 20 questions très précises au premier ministre au sujet des mesures que son gouvernement entendait prendre en ce qui a trait à l'unité canadienne. Jusqu'à maintenant, le premier ministre n'a répondu à aucune de ces questions.

Il est évident que le premier ministre continue subtilement sa politique de laisser–faire ou, plus probablement, qu'il n'a pas les réponses. Si c'est la dernière affirmation qui est vraie, permettez–nous d'inviter le premier ministre à imiter d'autres Canadiens que la question intéresse et à suivre sur sa chaîne locale, le lundi 3 octobre prochain, la conférence électronique sur l'unité canadienne organisée par le Parti réformiste.

Durant cette émission, les Canadiens auront l'occasion de répondre à trois questions directes sur l'avenir du pays. Cet événement historique leur donnera la chance d'exprimer leur point de vue sur cette question importante et permettra au premier ministre de constater que sa politique de laisser–faire est tout à fait inacceptable pour les Canadiens.

* * *

LA MARINE MARCHANDE

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui d'attirer l'attention sur les anciens combattants de notre marine marchande, auxquels je rends hommage.

Le Canada, ce grand pays qui est le nôtre, a toujours reconnu la contribution de nos citoyens en temps de guerre et leur a toujours accordé une juste compensation pour les services qu'ils avaient rendus.

Durant la guerre, la marine marchande a servi dans des conditions extrêmement dangereuses, souvent par mauvais temps. Pourtant, son rôle durant la guerre n'est pas pleinement reconnu.

• (1115)

Les anciens combattants de la marine marchande ne se sont pas vu accorder le statut qui leur revient et qu'on leur avait promis. Le pays a été suffisamment généreux pour indemniser les Canadiens japonais qui avaient été placés dans des camps pendant la guerre, mais tourne le dos aux braves de la marine marchande. On n'a même pas voulu reconnaître leur contribution en leur accordant l'honneur de déposer une gerbe au Monument commémoratif de guerre du Canada.

Il est temps que le Canada rende ce qui leur est dû aux Canadiens qui ont risqué leur vie au nom de notre liberté.

* * *

LE PROJET DE LOI C–41

Mme Colleen Beaumier (Brampton): Monsieur le Président, je félicite le ministre de la Justice d'avoir inscrit dans le projet de loi C–41 des dispositions prévoyant que les personnes trouvées coupables d'une infraction motivée par l'orientation sexuelle de la victime se voient imposer une peine adaptée à des circonstances aggravantes, en plus de la peine normale.

Je tiens à déclarer publiquement que j'appuie l'inscription de l'orientation sexuelle dans les dispositions sur la détermination de la peine du projet de loi C–41. Nous ne pouvons pas tolérer les crimes motivés par l'orientation sexuelle d'une personne. En tant que Canadiens, nous ne pouvons prétendre protéger les droits de la personne et faire avancer cette cause si nous ne luttons pas contre les crimes haineux motivés par une question d'orientation sexuelle.

L'orientation sexuelle est une question personnelle, au même titre que toute autre liberté qui nous est assurée, au Canada. Pour cette raison, la loi canadienne doit protéger ce droit.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à la recherche d'une confirmation de la version de M. Robert Bourassa sur le remboursement au Québec des coûts du référendum de Charlottetown, le premier ministre est entré mardi en communication téléphonique avec M. Mulroney. Mercredi, rendant compte de cet appel, le premier ministre a affirmé en cette Chambre, et je le cite: «J'ai appelé M. Mulroney qui ne m'a pas donné de réponse.»

Comment le premier ministre peut–il concilier cette déclaration, faite mercredi à la Chambre, avec le fait maintenant établi que M. Mulroney l'a pleinement informé dès mardi du détail des échanges intervenus entre lui et M. Bourassa?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, au cours de la fin de semaine, nous avons pris contact avec plusieurs personnes pour nous assurer d'aller au fond de l'affaire. Nous avons eu le privilège de communiquer avec M. Harcourt, certains ont communiqué avec M. Bourassa, moi–même j'ai parlé avec M. Bob Rae et j'ai parlé avec M. Mulroney. Nous avons eu une petite discussion qui ne m'a pas donné satisfaction. Nous avons convenu que la meilleure façon de régler le problème était qu'il me fasse parvenir sa version par écrit.

Lorsque vous avez à prendre une décision de 34 millions de dollars, l'argent des payeurs de taxes, dans un dossier qui n'était pas mon dossier, qui était sur la table depuis longtemps, et dont je n'étais pas au courant des discussions, avant de dépenser 34 millions de dollars, un premier ministre doit s'assurer que tout le dossier est bien connu de la part de tout le monde et que c'est clair.

Après avoir analysé l'ensemble du dossier, mardi j'en ai parlé aux membres du Cabinet qui m'ont autorisé à agir avec le consentement du Conseil du Trésor. Lorsque nous avons reçu la documentation, et je n'étais pas en Chambre moi–même étant retenu avec le président de la Tanzanie, j'ai été informé à 15 h 05 hier après–midi que la communication écrite était arrivée.

J'ai autorisé le ministre à prendre les dispositions nécessaires pour faire avancer le dossier mais j'ai été prudent parce qu'il s'agissait de l'argent des contribuables dans un dossier qui ne relève pas vraiment de ce gouvernement. C'est un dossier qui traînait depuis quelque temps et nous n'avions pas les preuves nécessaires pour pouvoir autoriser le paiement. Lorsque nous les avons eues, nous l'avons autorisé, tout simplement.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je ramène le premier ministre à la question centrale. Voici un premier ministre qui dit en cette Chambre qu'il n'a pas eu de réponse de M. Mulroney, et M. Mulroney qui, hier, dans un écrit adressé au premier ministre, rapporte tous les faits en disant que ce sont les faits qui ont été communiqués par téléphone au premier ministre actuel au cours de l'entretien de mardi. Il y a une opposition flagrante.

• (1120)

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la mémoire du premier ministre est aussi défaillante quand il rapporte son entretien avec M. Mulroney que le souvenir qu'il garde de son récent coup de téléphone à M. Parizeau.

Le premier ministre ne convient–il pas que la lettre de M. Mulroney d'hier contredit formellement ce qu'il a dit mercredi en cette Chambre, à savoir qu'il n'avait pas eu de réponse de M. Mulroney?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, que j'avais parlé du problème avec M. Mulroney, je l'ai dit en cette Chambre. Je n'avais pas obtenu de réponse satisfaisante de M. Mulroney à ce moment–là. Je lui ai dit que je lui avais envoyé une lettre et il m'a dit qu'il me répondrait. On en a discuté, mais j'attendais de recevoir sa réponse écrite. Je n'ai jamais dit que je n'en avais pas parlé avec M. Mulroney. Au contraire, j'ai informé la Chambre que j'en avais parlé à M. Mulroney.

D'un autre côté, il m'avait dit qu'il m'enverrait sa réponse officielle. Lors de notre discussion, il m'a dit certaines choses: en étais–je satisfait et était–ce suffisant? Je ne pense pas. Mais c'était suffisant après avoir parlé et reçu des informations de M. Harcourt, qui était à Charlottetown, qui participait aux discussions, comme M. Rae, M. Bourassa, et après avoir étudié l'ensemble du dossier.

Si vous lisez la lettre, ce n'est pas d'une clarté absolue. C'est l'ensemble du dossier qui m'a amené à conclure qu'il y avait bel et bien eu un engagement et que M. Bourassa avait reçu un

engagement du premier ministre du temps. J'avais pris mes précautions.

Comme je l'ai dit plus tôt, mardi j'en ai discuté au Cabinet de façon hypothétique, à savoir: si on recevait une information et à la lumière des autres informations, est–ce que je peux procéder? Le Cabinet m'a autorisé à le faire et quant au montant d'argent, il a été déterminé, tel que requis par le Cabinet, par le Conseil du Trésor qui siégeait hier après–midi. Le Conseil du Trésor siège toujours le jeudi après–midi.

J'ai moi–même été informé de la lettre de M. Mulroney ou du télégramme de M. Shortliffe, qui nous donnait la version de M. Mulroney, et nous l'avons accepté. Il n'y a rien de plus compliqué que ça.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au–delà de la question qui a été réglée maintenant, soit le paiement des dûs au Québec, il y a ici une question qui est grave et qui concerne le comportement que doit avoir un premier ministre par rapport à la vérité qu'il doit à cette Chambre. Rien ne peut empêcher les faits. Cette Chambre s'est fait dire par le premier ministre qu'il n'avait pas eu de réponse de M. Mulroney, alors qu'on sait aujourd'hui qu'il avait eu une réponse complète. La même réponse qui fonde sa décision d'hier de payer.

Est–ce que le premier ministre réalise que son affirmation à l'effet qu'il n'avait pas reçu de réponse de M. Mulroney était de nature à confondre l'opposition et à l'empêcher de faire toute la lumière qui devait être faite sur cette question?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu à toutes les questions qui m'ont été posées à ce sujet moi–même en cette Chambre. Alors, je viens d'expliquer clairement qu'il s'agit de 34 millions de dollars des contribuables du Canada, à partir de la question du chef de l'opposition qui affirmait qu'il y avait un engagement du gouvernement fédéral.

J'ai pris les moyens pour vérifier s'il y avait un engagement du gouvernement fédéral. Il aurait été la première personne à me faire des reproches si j'avais agi seulement par ouï–dire. J'ai pris les moyens pour m'assurer que nous pouvions agir dans les plus brefs délais avec un dossier complet. C'est ça la prudence qu'un premier ministre doit avoir. J'ai agi avec prudence ou, comme on dit dans le Code civil, comme un bon père de famille.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, hier, à la période de questions orales, visiblement la vice–première ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales n'étaient pas au courant qu'une réponse écrite de M. Mulroney avait été reçue. Or, cette réponse était bel et bien arrivée.

Le premier ministre confirme–t–il qu'il a laissé ainsi sa vice–première ministre et son ministre des Affaires intergouvernementales dans l'ignorance au moment de la période des questions alors que la lettre de M. Mulroney était déjà arrivée à son bureau, vers 13 h 30 de l'après–midi?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je ne pouvais pas informer la vice–première ministre, j'ai moi–même été informé à 15 h 05. Alors, j'ai décidé de ne pas venir à la période des questions orales parce que l'entrevue avec le premier ministre de la Tanzanie m'a retenu plus longtemps. On a envoyé la lettre à mon bureau, mais je n'y étais pas, j'étais à la maison. On m'a informé par téléphone à 15 h 05. Je ne pouvais pas dire à la ministre de l'Environnement à 14 heures, ce que j'ai reçu à 15 h 05. Le bureau a reçu une lettre à 13 h 55 alors que je n'étais pas à mon bureau. On me reproche de ne pas avoir lu une lettre qui était à mon bureau, qui est arrivée de l'autre côté de la rue, et non pas à mon bureau ici. Je n'étais pas dans mon bureau. On me reproche donc de ne pas avoir lu une lettre que je n'avais pas vue. . .

• (1125)

M. Bouchard: Vous n'avez pas de fax?

M. Chrétien (Saint–Maurice): Ce n'est pas moi qui l'ai envoyée. C'est celui qui envoie la lettre qui doit s'assurer qu'elle se rende. Je ne l'ai pas reçue. Alors, depuis quand peut–on blâmer quelqu'un de ne pas avoir une lettre parce qu'il ne l'a pas reçue? Je ne l'ai pas reçue. Je l'ai reçue à 15 h 05 et le problème était réglé deux heures après. C'est cela, l'efficacité de ce gouvernement.

Ce matin, je m'attendais que le chef de l'opposition et les autres députés félicitent le gouvernement d'avoir agi rapidement et d'avoir pris la bonne décision. Je suis surpris qu'ils soient aussi partisans que cela.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, lorsque le premier ministre est absent de la Chambre, il est d'usage que la vice–première ministre réponde à la place du premier ministre.

Le premier ministre reconnaît–il qu'en procédant de cette façon, les hauts fonctionnaires de son bureau et du Conseil privé, en laissant la vice–première ministre dans l'ignorance, l'ont empêchée de donner une réponse exacte aux questions posées par l'opposition? Est–ce là agir en bon père de famille pour le premier ministre du Canada?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai expliqué que la lettre est arrivée au moment où la Chambre se réunissait. Alors, ça prend quelques minutes pour voir un document et moi, je n'étais pas là. La vice–première ministre est venue en Chambre et elle a donné des réponses basées sur ses connaissances. On nous reproche d'avoir reçu une lettre à 13 h 55, de ne pas être en mesure de donner une réponse avant 14 h 55, quand la première question a été posée en cette Chambre. Si on nous avait envoyé la lettre à midi, on aurait été en mesure de répondre à 14 heures, mais elle est arrivée exactement à 13 h 55, tout à fait par hasard. Alors cela nous a pris exactement 70 minutes. On est vite mais pas tant que cela. Si on ne l'a pas vue, on ne peut pas l'avoir lue.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, les contribuables canadiens ont appris hier soir qu'ils avaient une obligation financière supplémentaire de 34,5 millions de dollars, deux ans après que le gouvernement conservateur se fut présumément engagé à payer ce montant et après que le gouvernement libéral eut nié pendant plusieurs mois l'existence de cet engagement.

Les gouvernements sont moralement tenus de respecter leurs engagements, mais ils doivent aussi contracter leurs engagements en faisant preuve de responsabilités financière et juridique. Le ministre des Affaires intergouvernementales a donné à plusieurs reprises l'assurance à la Chambre qu'il n'existait aucun document officiel ou écrit concernant cet accord.

Je voudrais que le ministre me dise quelles sont les lignes directrices que le gouvernement actuel et son prédécesseur auraient données aux hauts fonctionnaires du Cabinet et aux ministres qui contractent des obligations financières de ce genre au nom des contribuables canadiens et dans quelle mesure ces lignes directrices ont été respectées dans le cas présent.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement précédent avait pris cet engagement envers le premier ministre du Québec. Les premiers ministres en ont discuté entre eux à Charlottetown ou à Halifax. À l'époque, l'Alberta, la Colombie–Britannique et le Québec avaient aussi leur propre loi sur la tenue de référendums provinciaux. On avait alors discuté de l'opportunité de tenir un référendum national ou des référendums provinciaux.

Au bout du compte, le premier ministre de l'Alberta avait décidé de participer au référendum fédéral. Le premier ministre de la Colombie–Britannique a pris la même décision, mais pas le Québec. M. Harcourt avait déclaré publiquement que si sa province appliquait sa propre loi, il s'attendait à recevoir une certaine indemnisation. Je n'étais pas là à l'époque, mais je me suis informé auprès des participants afin d'en savoir le plus possible.

• (1130)

Il ne s'agit pas ici de savoir s'il y a eu ou non un contrat. J'ai déclaré à la Chambre qu'il n'y avait aucun document écrit à ce sujet et c'est pourquoi j'ai fait preuve de prudence. Je me suis efforcé de trouver de bons témoins. Je rappelle toutefois que c'est une obligation que le gouvernement précédent avait contractée.

En fait, les contribuables ont payé pour la tenue du référendum dans toutes les autres provinces mais pas au Québec. On a fait valoir la question de l'équité. Après avoir eu en main tous les dossiers, et à la suite des discussions que mes collaborateurs ont eues avec les intéressés, j'ai agi pour le mieux. Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, je suis passé à l'action.

Voici la difficulté. Comme je l'ai dit, il n'y avait pas de document. Il n'y a pas eu de document. Là est le problème. Le premier ministre du Canada a cependant pris un engagement envers certains premiers ministres provinciaux et j'honore cet engagement.

C'est comme lorsque je prends la parole à la Chambre: si l'on me demande quelque chose et que je m'engage à y donner suite, je dois le faire. Si l'on ne peut pas se fier à ce qu'un premier ministre tienne parole, qui peut–on croire?

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question complémentaire.

J'espère que le premier ministre admettra qu'un engagement verbal pris lors d'un repas d'affaires, d'une réception ou d'une partie de golf ne devrait pas lier un gouvernement. Ce n'est pas ainsi que l'on conduit les affaires de l'État. Cela nous met sur une pente passablement savonneuse.

Lorsqu'il a parlé à l'ancien premier ministre Mulroney, le premier ministre lui a–t–il demandé s'il avait pris d'autres engagements verbaux, par exemple avec le consortium de l'aéroport Pearson ou les responsables du contrat des EH–101? Combien pense–t–il que tous ces engagements verbaux coûteront aux contribuables canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai expliqué à la Chambre ce qui s'était passé. Je n'ai rien à ajouter. Le premier ministre de l'époque s'était engagé envers le premier ministre du Québec à recommander le remboursement des frais. Il ne l'a jamais fait, peut–être en raison des circonstances. Je ne veux pas spéculer sur ce qui s'est passé à ce moment-là.

J'ai dit que j'étais confronté à un problème et j'ai essayé de trouver la preuve nécessaire pour justifier le paiement, lequel a été fait. Si le député dit que nous n'aurions pas dû payer, c'est une autre histoire. Ce n'est pas ce qu'il dit.

Plutôt que de juger le fond, il critique le processus. Je dis que le précédent gouvernement avait pris des engagements et que nous les avons respectés.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, c'est effectivement sur le processus que portent mes questions. Lorsque ces divers sujets seront devant les tribunaux, ce sont les détails qu'ils voudront connaître.

Ce que j'aimerais savoir, c'est si le premier ministre va déposer, pour l'information de la Chambre, les lignes directrices qu'il utilisera à l'avenir pour savoir si le Cabinet ou des ministres du Cabinet ont réellement pris des engagements financiers au nom du gouvernement du Canada.

Par exemple, est–ce que son gouvernement accepterait une demande de l'actuel gouvernement du Québec pour que le fédéral paie le prochain référendum? Que répondrait–il à une telle demande? Comment justifie–t–on une obligation financière en ce domaine?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, si le référendum est provincial, c'est différent. Dans le cas dont nous parlions, le référendum était national et la question était la même pour tous les Canadiens.

Nous avons procédé de façon très simple. Nous avons déterminé le coût par habitant du référendum dans le reste du Canada et c'est ce montant que nous avons payé au Québec. Si l'Alberta, la Colombie–Britannique, la Nouvelle–Écosse ou le Québec tiennent leur propre référendum, c'est la province qui paie. C'est la

démocratie. C'était un référendum national et j'ai respecté l'engagement pris.

Je voulais avoir une bonne documentation. Je suis heureux de voir que, par son silence, le député montre qu'il reconnaît que notre décision était la bonne.

* * *

• (1135)

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Toujours dans l'affaire du référendum de Charlottetown, le premier ministre a déclaré en cette Chambre qu'il ne voulait pas, comme M. Mulroney, agir de façon illégale.

Ma question est la suivante: Le premier ministre peut-il nous dire s'il considère toujours comme illégal le fait que le premier ministre du Canada donne sa parole à un collègue sans avoir obtenu préalablement l'accord de son conseil des ministres?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Le premier ministre peut prendre des engagements, mais il a le devoir de retourner devant le Cabinet avec cet engagement, ce que j'ai fait cette semaine. J'en ai parlé au Cabinet et il a dit: Très bien. Ensuite, le document est allé au Conseil du Trésor pour déterminer le montant. C'est la légalité. Le paiement est autorisé par le gouvernement suivant les mécanismes gouvernementaux. L'engagement était pris d'avance. Ce n'est pas un engagement clair de payer. D'ailleurs, il l'a dit lui-même dans le document que vous avez reçu de M. Mulroney. On n'a jamais discuté exactement des procédures qu'il devait y avoir. Alors, selon moi, le paiement est fait de façon tout à fait légale.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le premier ministre nous dit qu'il en a parlé à son Cabinet et tantôt, il nous a dit en avoir parlé dès mardi à son Cabinet. Il nous affirme que c'est bien cela qui s'est passé. Doit-on comprendre que le premier ministre a convoqué son Cabinet sur la foi d'une conversation téléphonique qu'il a eue avec M. Mulroney et que le lendemain, il nous répondait qu'il n'avait pas eu de réponse satisfaisante de la part de l'ancien premier ministre Mulroney? Il nous répète cela aujourd'hui, mais que c'était satisfaisant et suffisant pour réunir son Cabinet pour en discuter alors que le lendemain il dit à la Chambre qu'il n'avait pas de réponse. C'est cela que l'on doit comprendre?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, tout le monde à la tribune de la presse, tout le monde dans ce Parlement, sauf le député, tout le monde sait que le Cabinet se réunit le mardi matin, à 10 heures. Tous les journalistes sont là pour interroger les ministres, le mardi matin, à l'extérieur du Cabinet. J'ai soulevé ce problème. Je n'ai pas convoqué le Cabinet. C'est un problème qui faisait la manchette depuis plusieurs jours. J'en ai parlé. J'ai dit: Voici ce que l'on pourrait faire si on obtient une confirmation de M. Mulroney, qui est venue le surlendemain. On a agi sur cette confirmation-là, mais en s'assurant aussi d'avoir la version du premier ministre Harcourt, de l'ancien premier ministre, M. Bourassa, et aussi du premier ministre de l'Ontario. C'est ce qu'on appelle être prudent lorsqu'il s'agit de dépenser 34 millions de dollars. J'ai fait ce qu'exige mon devoir, c'est-à-dire avoir l'appui du Cabinet et l'approbation du Conseil du Trésor pour que le paiement soit effectué.

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, dernièrement les échanges à la Chambre entre le gouvernement et l'opposition officielle concernant la séparation du Québec tiennent de la métaphore.

Les dirigeants du mouvement séparatiste ont été qualifiés de chefs d'orchestre. Permettez-moi d'inclure le premier ministre dans cette métaphore et de lui poser la question suivante: Combien de temps encore entend-il jouer de la musique pendant que la question de l'unité canadienne brûle?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, la réponse est bien simple. Nous avons dit que les Québécois resteraient au Canada, s'il y avait un bon gouvernement à Ottawa, un gouvernement qui s'occupe des vrais problèmes des Canadiens et des Québécois. C'est pourquoi nous parlons de création d'emplois et de sécurité du revenu pour ceux qui en ont besoin. C'est le programme de notre parti et de notre gouvernement.

Bien sûr, le PQ et le Bloc québécois s'entêtent à parler de constitution et de séparation, même si les Québécois veulent entendre parler de création d'emplois.

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, il semble que non seulement on joue de la musique, mais on baratine.

Malgré ce que dit le premier ministre, les Canadiens s'inquiètent de l'inertie et du silence du gouvernement concernant cette question.

• (1140)

Par contraste, le Parti réformiste organise une consultation sur l'unité nationale lundi prochain, le 3 octobre. Qu'on se tienne à l'écoute.

Le premier ministre peut-il nous dire quelles mesures précises son gouvernement a prises ou quels sont ses plans pour ouvrir un dialogue national avec les Canadiens sur cette question importante?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, dans notre parti, une chose est très claire et pas trop compliquée. Au cours de la campagne électorale, j'ai dit aux Canadiens que s'ils voulaient qu'il soit toujours question de la Constitution au Parlement, ils ne devaient pas voter pour moi. Si le Parti réformiste insiste tant pour parler de la Constitution, c'est parce que, quand il s'attaque à d'autres sujets, il échoue lamentablement.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Plus j'entends ses explications, plus je vois que c'est nébuleux. Compte tenu des faits troublants relatifs aux propos du premier ministre en cette Chambre et sa réticence manifeste à donner une compensa-

tion équitable au Québec pour le référendum de 1992, comment le premier ministre peut–il expliquer son attitude, celle de la vice–première ministre et celle du ministre des Affaires intergouvernementale autrement que par une basse manoeuvre pour éviter de rendre justice au Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il est évident que le Bloc québécois est complètement...

Une voix: Banqueroute!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Le mot employé est «banqueroute», mais est complètement déboussolé. Ils sont tellement déçus qu'on ait payé.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il faut le faire. Le premier ministre ne reconnaît–il pas qu'en cachant le contenu de sa conversation avec M. Mulroney, il a menti à cette Chambre?

[*Traduction*]

Le Président: Nous savons tous que, dans le feu du débat, nous employons parfois des termes qui ne sont pas acceptables.

J'invite le député de Richmond—Wolfe à retirer sa déclaration selon laquelle le premier ministre a menti à la Chambre. Des propos comme ceux–là abaissent la qualité du débat. Je demande donc au député de reformuler sa question et de retirer son affirmation selon laquelle le premier ministre a menti à la Chambre.

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, compte tenu de l'ensemble des faits exprimés en cette Chambre et réalisés en cette Chambre, je crois qu'en tant que député, je me mentirais à moi–même et aux milliers de Québécois et Québécoises si je retirais mes paroles.

[*Traduction*]

Le Président: Il arrivera fréquemment que des opinions contradictoires s'exprimeront sur les faits et l'interprétation des faits, et nous allons assister à des débats très vifs. Tous, nous avons été élus pour exprimer des opinions qui nous tiennent à coeur.

Néanmoins, compte tenu de la nature même du Parlement, nous devons accepter la parole de tous les députés.

• (1145)

Nous respectons tous cette tradition. Si deux interprétations s'affrontent, nous ne servons pas les fins du Parlement en utilisant des propos antiparlementaires.

J'exhorte de nouveau le député de Richmond—Wolfe qui, de toute évidence, a des opinions très tranchées, à retirer les mots « que le premier ministre a menti » et à employer des termes qui soient parlementaires.

Je suis sûr qu'il serait très utile au déroulement de la période des questions et des débats que nous nous abstenions de termes semblables. Je demande au député de Richmond–Wolfe de reconsidérer ses affirmations. S'il accède à ma requête, nous pourrons poursuivre la période des questions.

Le député accepte–t–il de retirer les mots « que le premier ministre a menti » et de les remplacer par une autre formulation?

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, comme parlementaire, je suis profondément convaincu, en ma conscience que, à la suite de l'ensemble des faits observés et donnés en cette Chambre, il y a eu délibérément, de la part du premier ministre, des propos qui ont induit cette Chambre en erreur. Il a menti à cette Chambre, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le Président: On ne peut discuter à la Chambre de la conduite d'un député qu'en présentant une motion de fonds ou distincte, c'est–à–dire une proposition complète en soi présentée à la Chambre et formulée de manière à lui permettre de prendre une décision.

Une motion semblable peut contenir une accusation offensante qui, en d'autres circonstances, serait antiparlementaire, mais le député ne peut lancer une accusation en utilisant des termes antiparlementaires à la Chambre. Une possibilité s'offre donc au député s'il veut s'en prévaloir, mais c'est une affaire grave.

Au cours de nos débats, nous espérons toujours pouvoir exprimer nos convictions profondément ressenties sans recourir à des termes antiparlementaires. Les mots sont nos armes. Nous sommes en quelque sorte dans l'arène. Nous le comprenons tous.

Je demande encore une fois avec insistance au député de reconsidérer ses propos et de retirer les termes «que le premier ministre a menti».

• (1150)

À l'ordre. Si le député se rend à ma demande, nous pourrons poursuivre la période des questions.

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, j'ai simplement dit tout haut ce que des millions de Québécoises et Québécois pensent tout bas.

[*Traduction*]

Le Président: À titre de Président de la Chambre, je déplore profondément d'avoir à désigner l'un de nos collègues par son nom. Il s'agit d'une sanction très lourde dont vous avez confié l'application à votre Président. Je m'exécute avec l'espoir que tous les députés réfléchiront sérieusement aux enjeux et aux grandes responsabilités confiées à la Chambre.

Je suis tenté, en fait, de faire appel une fois de plus au sens du franc–jeu du député de Richmond—Wolfe pour qu'il respecte l'autorité de la présidence, l'autorité du Parlement et toutes nos responsabilités. Je lui demande d'agir avec bonne foi et de retirer son accusation: «que le premier ministre a menti».

[*Français*]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je reconnais les efforts que vous faites et la situation difficile dans laquelle vous êtes. Je reconnais aussi que mes collègues du Bloc assistent actuellement à une position d'un de leurs collègues député qui doit rester ferme dans sa décision parce que je crois profondément qu'il s'agit bien d'un ensemble de faits qui démontrent qu'il a menti à la Chambre.

Le Président: Monsieur Leroux, je dois vous nommer pour n'avoir pas respecté l'autorité de la présidence.

Conformément aux pouvoirs que m'accorde l'article 11 du Règlement, je vous ordonne de vous retirer de la Chambre pour le reste de la séance d'aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Et M. Leroux s'étant retiré.*]

[*Traduction*]

Des voix: C'est une honte.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous poursuivons la période des questions. Le député de Simcoe–Centre a la parole.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, nos recherches ont révélé qu'au 19 septembre dernier, les trois paliers de gouvernement avaient engagé près d'un milliard de dollars en fonds empruntés au nom des contribuables dans des projets qui ne correspondent pas à la définition donnée aux projets d'infrastructure dans le livre rouge. Comment le ministre peut–il justifier un tel manquement aux promesses faites dans le livre rouge?

• (1155)

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, les promesses contenues dans le livre rouge ont été tenues et le programme d'infrastructure remporte un vif succès.

Le programme, mis en branle il y a quelques mois à peine, reçoit un tel appui de la part de toutes les municipalités et de toutes les provinces du Canada que 70 p. 100 des six milliards de dollars prévus à son budget ont déjà été engagés dans des projets qui ont permis à 100 000 Canadiens de retourner au travail.

Nous avions dit que les deux milliards qui constituent notre contribution à ce programme seraient des fonds réaffectés. Nous avons expliqué avec force détails dans le livre rouge comment nous procéderions. J'ai vu des municipalités et des provinces de tout le Canada suivre notre exemple et réaffecter des fonds ou trouver de l'argent frais pour redonner du travail à des Canadiens sans alourdir le fardeau des contribuables. C'est ce que nous avons fait avec le programme.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, ce qui se passe à tous les paliers de gouvernement, c'est une réaffectation de fonds empruntés.

Comment justifier, au nom de projets d'infrastructure, la dépense de deniers publics empruntés pour l'aménagement de jeux de boules à Toronto, l'organisation d'un championnat mondial de canoë à Dartmouth, en Nouvelle–Écosse, l'enlèvement de fils électriques aériens pour le tournage d'un film à Shelburne, dans la même province, et bien d'autres projets du genre?

Le ministre prendra–t–il immédiatement des mesures pour qu'on ne consacre plus de fonds empruntés au nom des contribuables à des projets d'une utilité douteuse pour les infrastructures canadiennes?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure): Monsieur le Président, je souligne que le député n'a pas mentionné le centre sportif et la bibliothèque dans sa propre circonscription.

Des voix: Oh, oh!

M. Eggleton: Ce qu'il doit savoir, c'est que les projets sont fonction des priorités des municipalités. Il s'agit pour elles d'attirer de nouveaux investissements en améliorant leurs infrastructures et la qualité de vie de leurs habitants. C'est ainsi que l'on peut attirer de nouveaux investisseurs. C'est ainsi que l'on peut inciter des gens à vivre et à travailler au sein de nos collectivités. Les projets sont définis en fonction des priorités exprimées par les gouvernements locaux de tout le Canada.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, le rôle du ministre canadien des Affaires intergouvernementales est pour le moins troublant dans l'affaire du référendum. Le ministre des Affaires intergouvernementales est–il prêt à affirmer de son siège qu'il ignorait tout jusqu'à hier, comme il l'a laissé entendre, du contenu de l'entretien téléphonique que M. Mulroney a eu mardi avec le premier ministre?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, ma réponse est oui.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, je dois donc conclure que le ministre canadien des Affaires intergouvernementales était absent du Cabinet mardi. Dans ce cas, le ministre des Affaires intergouvernementales ne considère–t–il pas qu'il a pris position contre le Québec, beaucoup trop vite, quand il a affirmé, sans avoir tous les éléments, que le gouvernement fédéral ne devait rien au Québec?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique): Monsieur le Président, je pense que l'opposition

devrait savoir que la conversation entre le premier ministre et M. Mulroney s'est tenue le 27 septembre vers 13 h 30 de l'après–midi, donc après le Cabinet de mardi matin. Par conséquent, la question n'a pas de sens.

Ceci étant dit, ce qui est important, c'est que le dossier ait été réglé d'une manière qui est juste vis–à–vis de tous les Canadiens, y compris les Québécois. C'était là le but de notre gouvernement. Nous avons suivi exactement ce que nous avons dit, c'est–à–dire que s'il y avait eu une entente qui pouvait être prouvée de façon écrite, nous rembourserions le Québec, et c'est exactement ce que nous avons fait.

* * *

• (1200)

[*Traduction*]

LES VOIES NAVIGABLES

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, les gens de l'est de l'Ontario sont très préoccupés par la réduction projetée des heures d'ouverture des voies navigables Trent–Severn et Rideau. Une telle réduction risque de nuire considérablement au secteur touristique et à toutes les entreprises connexes.

Le ministre du Patrimoine canadien peut–il nous assurer que les heures d'ouverture des voies navigables Trent–Severn et Rideau ne seront pas réduites?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je suis ravi de donner à mon collègue un compte rendu de position sur cette importante question.

Il n'ignore pas que la voie navigable Trent–Severn et le canal Rideau ont fait l'objet d'une étude opérationnelle et que des recommandations ont été présentées au sujet des heures d'ouverture de ces voies d'eau.

De vastes consultations ont été menées au cours de l'été auprès des intéressés et des usagers. Un groupe de travail indépendant a été chargé d'examiner les résultats de ces consultations et je compte qu'il me présentera son rapport au plus tard le 15 octobre.

Je puis assurer à mon collègue que nous allons faire grand cas des instances présentées par les usagers et les intéressés.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais vous signaler la présence à notre tribune du très honorable Douglas Hurd, secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth de la Grande–Bretagne et de l'Irlande du Nord.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS PAR LE PREMIER MINISTRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, à une question que posait le chef de l'opposition officielle au premier ministre le 28 septembre en cette Chambre, le premier ministre a déclaré, et je cite: «S'il y a eu des conversations entre M. Mulroney et M. Bourassa, je serais heureux d'en connaître le contenu. J'ai appelé M. Mulroney, qui ne m'a pas donné de réponse.»

Cette déclaration du premier ministre attire particulièrement notre attention et fait l'objet de la question de privilège puisqu'elle a été contredite de façon formelle par le député de Sherbrooke qui, pour sa part, déclarait hier, et je me permets de le citer: «Je suis allé aux sources et j'ai appris depuis ce temps–là que le premier ministre savait depuis et avant la période des questions orales, hier, que son prédécesseur avait eu un engagement envers le gouvernement du Québec de soumettre à son gouvernement la requête pour verser compensation au Québec dans le cadre du référendum.»

Également, un communiqué émis par le cabinet du président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales fait la lumière sur toute cette question contredisant, de ce fait, formellement les paroles du premier ministre.

Le premier ministre, par sa conduite, a entravé le travail du chef de l'opposition officielle et celui de la Chambre puisque, lors de la période des questions orales, sa réponse a été de nature à changer la nature de nos questions. Le chef de l'opposition et la Chambre questionnaient en vertu de l'article 37 et ils étaient en droit de recevoir une réponse valide pour continuer à faire leur travail parlementaire.

La conduite du premier ministre constitue clairement, à notre avis, un outrage à la dignité de la Chambre, compte tenu de la définition qu'en donne May, dix–neuvième édition, à la page 136:

> Tout acte ou toute omission qui entrave une Chambre ou l'un de ses membres, ou de ses fonctionnaires, ou qui tend à produire un tel résultat, peut être considéré comme un outrage, même s'il n'existe aucun précédent à l'infraction.

• (1205)

Par conséquent, monsieur le Président, compte tenu des faits que je vous ai énoncés, je vous demande respectueusement de considérer la conduite du premier ministre, le 28 septembre, comme constituant une entrave au travail de la Chambre et du chef de l'opposition et de permettre la mise aux voix d'une motion visant à référer la question au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre afin que celui–ci puisse faire toute la lumière, faire enquête sur les réponses du premier ministre, sur sa conduite en faisant comparaître des témoins, notamment, l'ancien premier ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney.

J'attends, monsieur le Président, que vous preniez cette question en haute considération et que vous y donniez la suite que, je crois, elle requiert.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter. J'ai indiqué clairement tout ce qui s'est passé à la période des questions. Il peut y avoir une différence d'opinion entre un côté de la Chambre et l'autre. C'est une question de débat, ce n'est pas une question de substance.

J'ai reconnu avoir parlé de cette chose–là à M. Mulroney tantôt. Je l'ai dit clairement, et il m'a confirmé qu'il allait envoyer une lettre pour que ce soit le plus clair possible. Si vous lisez la lettre et vous allez vous en rendre compte. Il m'a expliqué ce qui s'était passé et, pour ma part, j'ai dit que j'allais attendre sa réponse écrite avant de pouvoir affirmer que j'étais satisfait de toutes les réponses. J'ai pris toutes les précautions nécessaires pour protéger l'intérêt public en m'assurant d'avoir d'autres témoins.

On me reproche d'avoir été trop prudent. C'est une question de débat, peut–être aurais–je dû être imprudent. À l'avenir, je prendrai son avis de ne pas réfléchir suffisamment avant d'agir, c'est ce que le Bloc québécois voudrait que je fasse. J'ai pris tous les moyens pour ne pas embarrasser qui que ce soit et donner des demi–réponses parce que, dans une conversation comme celle–là, on parle de bien des choses. Dans mon esprit, j'ai dit que je n'avais pas eu la réponse de M. Mulroney parce que la réponse qu'il devait me donner, il m'avait affirmé: Je vais vous l'envoyer par communication écrite. Alors, j'aimais mieux me fier à sa communication écrite qu'à sa communication orale. C'est ce que j'ai dit ici en cette Chambre clairement. J'attendais sa réponse définitive qui est arrivée, tel que promis, dans les 48 heures.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le député a proposé une motion à la Chambre et je crois qu'il est de mon devoir de prendre la parole au sujet de la motion que le député a dit vouloir proposer.

Monsieur le Président, je tiens à vous faire savoir. . .

Le Président: La présidence n'a pas entendu de motion. Un instant, s'il vous plaît.

Si le député veut prendre la parole, il lui faudra soulever la question de privilège, car la Chambre n'a été saisie d'aucune motion.

M. Boudria: Justement. J'allais dire qu'on ne peut pas, à mon avis, soulever la question de privilège et j'en veux pour preuve le commentaire 31(1) de Beauchesne que voici:

> Un différend entre deux députés sur des allégations de fait ne remplit pas les conditions qui en feraient une atteinte au privilège.

Par conséquent, le député dit vouloir proposer une motion si vous jugez que la question de privilège est justifiée, mais j'estime, monsieur le Président, qu'elle n'est pas justifiée compte tenu du commentaire 31(1) de la sixième édition de Beauchesne.

[*Français*]

M. Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, vous comprendrez que je m'en remets à votre décision, ayant invoqué ce que je considère être comme un bris de privilège de mon collègue le chef de l'opposition. C'est sous cet angle qu'il faut considérer la réponse donnée par le premier ministre, absolument pas dans le contexte où le fait le whip du gouvernement.

J'aimerais vous le soumettre à nouveau respectueusement et vous ramener aux arguments que j'ai soulevés: le privilège, le travail de l'opposition officielle a été brimé par une réponse qui s'est avérée formellement inexacte.

• (1210)

[*Traduction*]

Le Président: La gravité de cette question de privilège ne peut échapper à personne à la Chambre. Je veux que tout soit très clair dans mon esprit et je veux prendre du temps pour bien réfléchir à tout ce qui a été dit. Je crois que tous les députés qui voulaient intervenir sur cette question ont eu la chance de le faire.

Je demanderais à la Chambre d'être assez indulgente pour me donner le temps d'examiner tous les arguments qui m'ont été présentés et je rendrai ma décision au moment opportun.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les 35e et 36e rapports du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui portent tous deux sur la composition des comités.

Le 35e rapport est un rapport exhaustif sur la composition des comités. Quant au 36e rapport, il porte sur la nomination de membres associés des comités.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ces deux rapports.

Affaires courantes

Je propose: Que le 35e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Milliken: Monsieur le Président, député de Prince Edward—Hastings avec le consentement unanime de la Chambre, je propose, que le 36e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Milliken propose:

Qu'on apporte les modifications suivantes à la composition du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre: M. Silye est substitué à Mme Ablonczy, Mme Catterall à M. Gagliano, M. Plamondon à M. Gauthier (Roberval), Mme Parrish à M. Patry et M. Harper (Calgary–Ouest) à M. White (Fraser Valley–Ouest); et qu'on porte les noms suivants à la liste des membres associés: M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing), M. Bellehumeur, M. Gauthier (Roberval), M. Harper (Simcoe–Centre), M. Leroux (Richmond—Wolfe), M. Patryet M. White (Fraser Valley–Ouest).

Cela peut paraître étrange, mais le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre ne peut modifier sa propre composition en faisant simplement rapport. Cela doit se faire au moyen d'une motion puisque le comité a été constitué par une motion pour la durée de la législature. C'est ce que je voulais simplement expliquer.

(La motion est adoptée.)

• (1215)

PÊCHES ET OCÉANS

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique) propose:

Qu'un sous–comité du Comité permanent des pêches et des océans soit autorisé à se rendre au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans les Territoires du Nord–Ouest au cours du mois d'octobre 1994 pour entreprendre une étude de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, et qu'il se fasse accompagner du personnel nécessaire.

Le vice–président: Que les députés qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et plus de 25 députés s'étant levés:

Le vice–président: Conformément au paragraphe 56.1(3) du Règlement, la motion est retirée.

(La motion est retirée.)

PÉTITIONS

LES PENSIONS DES PARLEMENTAIRES

Mme Sue Barnes (London–Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition venant d'un de mes électeurs, un bon travailleur, qui a recueilli 6 120 signatures durant l'été.

Cette pétition porte sur les pensions des parlementaires. Elle presse le Parlement de modifier le régime de retraite des parlementaires. Bien que je n'approuve pas complètement tous les arguments énoncés dans cette pétition, je n'en reconnais pas moins que cet électeur a tout à fait le droit de me remettre cette pétition. Je la présente donc. J'ai confiance qu'au cours de la présente législature notre régime de retraite sera examiné et modifié.

LES PENSIONS DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition venant de 400 de mes électeurs et portant sur les droits de nos concitoyens qui étaient prêts à tout donner pour le Canada, les anciens combattants.

Ces pétitionnaires pressent le Parlement d'accorder une pension de base à tous les anciens combattants qui ont servi au cours de la Seconde Guerre mondiale et d'autres conflits ainsi qu'à leur conjoint leur ayant survécu.

L'EUTHANASIE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, je voudrais présenter six pétitions à la Chambre ce matin.

Dans deux de ces pétitions, les pétitionnaires prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté soient vigoureusement appliquées et de ne pas modifier la loi pour autoriser l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, dans deux autres pétitions, les pétitionnaires prient le Parlement de n'apporter aucune modification au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte canadienne des droits et libertés, qui laisserait entendre que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité, y compris une modification au Code des droits de la personne qui inclurait dans les motifs de discrimination prohibés l'expression non définie «orientation sexuelle».

L'AVORTEMENT

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, dans les deux dernières pétitions, les pétitionnaires prient le Parlement d'agir sans tarder pour modifier le Code criminel afin d'étendre aux foetus la protection accordée aux autres êtres humains.

• (1220)

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui deux pétitions. La première, au nom des électeurs de Simcoe–Centre, concerne l'euthanasie.

Les pétitionnaires demandent que les lois actuelles sur l'euthanasie soient appliquées.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, la deuxième pétition demande au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne pour y inclure l'expression «orientation sexuelle». Les pétitionnaires s'inquiètent au sujet de cette expression non définie. Il y a une crainte légitime qu'une expression aussi vaste puisse englober des comportements sexuels de toutes sortes.

LES AGRESSEURS SEXUELS D'ENFANTS

Mme Colleen Beaumier (Brampton): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'une électrice, M^lle^ Carole Horan, qui demande au gouvernement de légiférer de manière à imposer des peines d'emprisonnement de longue durée pour les agresseurs sexuels d'enfants.

En six mois à peine, M^lle^ Horan a recueilli 6 176 signatures auprès de gens que cette question préoccupe partout au pays. Ces Canadiens s'inquiètent de la sécurité et du bien–être de leurs enfants. Je me joins à eux pour demander que nous agissions de manière à mieux protéger tous nos enfants contre des agresseurs sexuels.

L'EUTHANASIE

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter ce matin.

La première vise à demander au Parlement de s'assurer que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté sont rigoureusement appliquées et de n'apporter à la loi aucune modification de nature à sanctionner ou à permettre le suicide assisté, l'encouragement au suicide ou l'euthanasie, active ou passive. Cette pétition est signée par 215 électeurs.

LE «LAP DANCING»

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, la seconde pétition est signée par 649 électeurs qui exhortent le gouvernement à interdire que le «lap dancing» tel qu'on le comprend et, de ce fait, à mettre un terme à une pratique choquante et répugnante, à contenir le sexisme et à freiner ou à prévenir la propagation de la pandémie meurtrière du VIH–sida.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Myron Thompson (Wild Rose): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'électeurs de Bowden et des environs, dans ma circonscription, en Alberta.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés de façon à indiquer le moindrement l'approbation par la société des relations entre personnes de même sexe ou homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le Code des droits de la personne de façon à ajouter à la liste des motifs de distinction illicites l'expression «orientation sexuelle» qui n'est pas définie.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le vice–président: Les questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le vice–président: Je cède la parole à l'honorable député de Québec–Est. Je crois qu'il lui reste encore à peu près 30 minutes. Je suis mal informé. Si le député veut bien commencer, je vais me renseigner.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, nous sommes en train de discuter du projet de loi C–52 qui vise à mettre sur pied un nouveau ministère, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Je poursuis donc ce que j'avais commencé avant la période des questions orales. Je voudrais commencer en disant que depuis plusieurs mois, et surtout au cours de l'été dernier, tous les députés du Bloc ont envoyé une lettre au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux lui demandant de leur donner des renseignements sur tous les contrats qui avaient été accordés par le gouvernement fédéral dans leur circonscription, une demande qu'on jugerait tout à fait normale, étant donné que nous sommes des élus et que nous voulons surveiller les actions et le bon fonctionnement du gouvernement. Surprise, surprise! Les réponses ont été négatives dans tous les cas. De A à Z, le ministre des Travaux publics a refusé de donner des informations, quelles qu'elles soient, sous prétexte que ça coûtait cher.

• (1225)

Ce geste nous a surpris, mais évidemment, après mûre réflexion, on s'aperçoit que le ministère agit dès le début avec beaucoup de secret entourant les contrats gouvernementaux. Il devient excessivement difficile pour nous d'avoir des renseignements sur les contrats du gouvernement fédéral dans le domaine des travaux publics.

C'est inquiétant parce que, comme je l'ai mentionné au tout début, avant la période des questions, ça reflète un peu l'esprit du gouvernement, d'abord de ne pas agir avec fermeté dans le domaine du gaspillage, de ne pas réduire le gaspillage dans les dépenses du gouvernement. Ça reflète aussi un manque de transparence de la part du gouvernement, malgré son intention, ses bons voeux déclarés dans le livre rouge d'encourager la transparence au gouvernement.

C'est comme si on voulait cacher de l'information, c'est comme s'il y avait des choses malpropres, des choses qui ne devaient pas être révélées, des choses que le ministre et le ministère essaient de cacher. Est–ce parce que c'est trop complexe? Pourquoi des élus du gouvernement n'ont–ils pas la possibilité d'avoir des informations concernant les contrats accordés par le gouvernement dans le domaine des travaux publics et des services gouvernementaux? C'est certainement par un manque de souci de transparence. Et ça peut aller plus loin.

Je sais, par exemple, que dans le cas des contrats accordés par le gouvernement fédéral depuis de nombreuses années, le Québec a toujours été déficitaire. Si on s'en tient à la part que le Québec contribue au niveau fédéral et à la part de contrats que le Québec devrait recevoir dans l'attribution des contrats de services et de travaux publics, le Québec devrait recevoir à peu près 25 p. 100 de ces contrats, au minimum 23 p. 100. Depuis de nombreuses années, 10, 15, 20 ans, le Québec reçoit beaucoup moins.

L'année passée, par exemple, en 1993, seulement 16 p. 100 de ces contrats; en 1992, 15 p. 100; en 1991, 13 p. 100. Quand on pense que les contrats accordés par le gouvernement fédéral totalisent des milliards de dollars, 30 milliards ou peut–être plus, ce sont des pertes considérables pour le Québec. Des pertes d'environ 200 millions de dollars par année. Peut–être qu'on essaie de cacher l'étendue des pertes pour le Québec.

De toute façon, il y a des choses cachées, il y a un manque de transparence de la part du gouvernement. Nous aimerions au moins suggérer des améliorations à la situation. Malheureusement, étant donné que le projet de loi C–52, c'est surtout de la petite cuisine, on remue des chaises plutôt que d'apporter des améliorations au fonctionnement du ministère des Travaux publics, le Bloc, nous, nous voulons faire des suggestions concrètes, positives, constructives.

Par exemple, la loi devrait donner des avis réguliers, disons mensuels, de tous les contrats accordés par les Travaux publics et les Services gouvernementaux.

• (1230)

Normalement, cela devrait faire partie du projet de loi C–52, et que ces avis soient rendus publics et facilement accessibles à toute la population et compilés par circonscription fédérale, par région et par province. Cela, tout simplement, pour informer les députés de cette Chambre des agissements du ministère des Travaux publics, pour faire en sorte que les députés puissent, eux aussi, agir avec discrétion et révéler les cas d'abus et de gaspillage.

Nous aurions une deuxième recommandation qui serait à l'effet de décentraliser les attribution des offres publiques pour que le bureau des députés fédéraux, quelle que soit leur allégeance politique, soient davantage impliqués dans le processus, qu'ils soient consultés et informés du processus d'attribution des contrats gouvernementaux impliquant leur circonscription. Ce n'est pas compliqué cela, c'est normal que les députés soient informés des contrats du gouvernement fédéral dans leur circonscription afin qu'ils puissent faire la lumière sur certains contrats, jouer un rôle constructif et intervenir s'ils voient qu'il y a des abus ou du gaspillage.

Nous aurions même une autre recommandation qui serait d'adopter un code précis ou une charte de la sous–traitance dans le projet de loi C–52 afin que le gouvernement ainsi que les employés connaissent les intentions du gouvernement à l'égard de ce recours qui est devenu une politique depuis quelque temps. C'est–à–dire que la sous–traitance très complexe implique déjà au gouvernement fédéral au–delà de cinq milliards en contrats depuis un certain temps.

Depuis trois ou cinq ans, les contrats de sous–traitance augmentent à un rythme assez alarmant compte tenu du fait que le gouvernement n'a pas établi de politique dans le domaine, n'a pas établi de directives pour indiquer là où la sous–traitance serait profitable pour le gouvernement ou non. On a ouvert la porte toute grande à la sous–traitance avec tous les problèmes que cela peut comporter actuellement, et on n'a aucune directive et on aurait aimé qu'il y ait des directives dans le projet de loi C–52 ou un code pour réglementer ou diriger le gouvernement dans la sous–traitance.

Nous aurions une autre suggestion à faire au gouvernement. Peut–être qu'il serait temps d'accorder aux fonctionnaires fédéraux le droit de dénoncer le gaspillage dans la fonction publique parce qu'ils sont au courant des faits et, selon la situation actuelle, ils sont empêchés de dénoncer le gaspillage. Il est évident que si les fonctionnaires avaient ce droit, comme cela existe apparemment dans certains États américains actuellement, les fonctionnaires non seulement seraient responsabilisés face à leur travail mais je suis persuadé qu'il y aurait beaucoup moins de gaspillage dans les contrats du gouvernement.

Évidemment, même cette suggestion–là, si on la fait, il y a bien des éléments qui doivent aussi intervenir pour s'assurer que les fonctionnaires qui auraient ce droit seraient protégés et qu'on ne s'en serve pas pour dénoncer leur patron. Il y a sûrement des mesures à mettre en place pour faire en sorte que la dénonciation des abus et du gaspillage par les fonctionnaires puisse opérer de façon acceptable et profitable au gouvernement.

• (1235)

Pour terminer, suite aux propos que j'ai tenus en cette Chambre ce matin concernant le manque de transparence de ce gouvernement dans l'attribution de contrats des Travaux publics, et ils sont nombreux, le manque de volonté de la part du gouvernement de mettre des dents dans le projet de loi C–52, alors que c'est un ministère tellement important au gouvernement, par tous les contrats qui sont accordés chaque année, 150 000, 175 000, par les sommes qui sont accordées par ces contrats, et surtout à cause des soupçons que nous avons concernant le gaspillage du gouver-

nement, afin de rendre ce ministère plus transparent et plus responsable auprès des élus, nous aimerions présenter un amendement au projet de loi C–52. Je propose donc, appuyé par le député de Charlevoix:

> Que tous les mots suivant le mot «que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:
>
> «cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois parce que le principe du projet de loi ne prévoit pas la mise en place d'un code d'éthique précis visant à rendre transparentes la passation de marchés et l'acquisition de tous les biens et services par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.»

Le vice–président: Après consultations, je déclare que la motion est recevable.

[*Traduction*]

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir exprimer mon point de vue sur la proposition du gouvernement d'adopter une loi sanctionnant une mesure qui a déjà été prise, à savoir le fusionnement du ministère des Approvisionnements et Services, du ministère des Travaux publics, de l'Agence des télécommunications gouvernementales et du Bureau de la traduction pour créer un nouveau ministère, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Avant de parler du projet de loi comme tel, je ne peux m'empêcher de souligner que l'on procède à rebours. Les choses ont déjà été faites. La décision a été prise et mise en oeuvre et on ne reviendra pas en arrière. Cependant, nous sommes en train de l'étudier et nous voterons bientôt une loi qui l'officialisera alors qu'elle est déjà prise.

Je me demande si je suis le seul à remarquer ce genre de situation illogique. Nous avons fait la même chose dans le domaine militaire. Le gouvernement a annulé haut et fort le contrat d'acquisition d'hélicoptères. Il a annoncé en grand style la fermeture ou la réorganisation de bases militaires. Ensuite, un examen de la politique de défense a été annoncé et on a commencé à penser à ce que l'on devrait faire. Dans quelques temps, un comité fera rapport de ses constatations et nous en discuterons probablement, mais des mesures très coûteuses ont déjà été prises. Il faudra encore dépenser beaucoup d'argent si l'on constate que certaines des décisions qui ont été prises doivent être annulées.

• (1240)

Nous avons assisté au même scénario il y a quelques jours aux Postes. Nous savions en juin que la Société canadienne des postes avait demandé à faire passer à 45c. le tarif de base pour le courrier de première classe. Paradoxalement, le gouvernement avait commencé à faire le travail que cela nécessitait. De nouveaux timbres ont été imprimés et distribués, mais nous avons récemment vu que le Cabinet se demandait encore s'il fallait appliquer cette hausse ou non. Entre–temps, les contribuables ont dépensé de l'argent.

Aucune entreprise ne peut espérer survivre en fonctionnant ainsi. Nous devons d'abord et avant tout faire des analyses portant notamment sur la façon la plus rentable de faire les changements. Pourquoi le gouvernement aurait–il le droit de gaspiller des milliards de dollars qu'il arrache aux contribuables sous forme d'impôts simplement en faisant de la mauvaise planification et en prenant des décisions qui n'ont pas été mûrement réfléchies?

Je dois maintenant passer au sujet sur lequel porte mon discours, mais je ne peux pas oublier le contrat de l'aéroport Pearson. N'est–ce pas là un autre exemple? Si l'ancien gouvernement n'avait pas été si pressé de signer des contrats sans avoir d'abord examiné la situation sous tous ses aspects, nous ne nous trouverions pas dans un tel pétrin en ce qui concerne ce contrat. Je trouve cela épouvantable que le gouvernement essaie maintenant de faire adopter à la hâte un projet de loi qui prévoit le versement de certaines sommes à la discrétion du ministre sans que le Parlement ni les Canadiens ne soient mis au courant.

Je dois maintenant parler du projet de loi C–52. Après ce que je viens de dire, les députés seront peut–être surpris d'apprendre que, de façon générale, j'appuie ce projet de loi. Je suis en faveur de la réduction des effectifs, mais le plan doit être bien pensé. Il y a un certain nombre de points à régler et il faut procéder de façon ordonnée.

L'analyse de la situation devrait nous amener à nous poser certaines questions. Premièrement, quel travail, quelles fonctions précises voulons–nous que ce ministère exécute? Deuxièmement, comment pouvons–nous organiser ce ministère pour qu'il exécute ces fonctions le plus efficacement possible?

La fusion proposée dans le projet de loi C–52 est une mesure positive dans ce sens qu'il permettrait de réduire les dédoublements au niveau des fonctions, ce qui devrait faire diminuer les coûts globaux, bien que cela reste à voir. Il y aura une réduction des frais généraux, et le nouveau ministère sera capable, du moins on l'espère, d'offrir les services précisés d'une manière efficiente et dans un délai raisonnable.

Il y a aussi un autre avantage. En combinant le rapport annuel et le budget, il sera possible pour les gestionnaires, et aussi pour les députés, d'examiner plus rapidement les états financiers et de voir si les restrictions imposées sur le plan des dépenses sont respectées.

Il y a deux grands principes auxquels les gouvernements devraient adhérer, et le Parti réformiste veut énoncer ces principes au nom des Canadiens qui ont été astreints au silence par les gouvernements des 20 à 40 dernières années. Le premier principe est le suivant: les gouvernements, les fonctionnaires, les politiciens et les partis politiques existent pour servir la population, et ce, en tout temps.

Je ne peux pas m'empêcher d'interrompre mon discours pour montrer encore une fois à la Chambre comment le Parti réformiste est mal compris. Il y a quelques jours, la députée de Saskatoon—Humboldt a tenu lors de la période des déclarations de députés des propos plutôt ridicules où elle faisait écho à une nouvelle erronée diffusée par notre radio nationale, la SRC, une source d'information parfois bien douteuse. Elle insinuait que les membres du Parti réformiste sont menés à la baguette par la direction du parti. Or, ce sont plutôt les membres de la base qui impriment leur orientation aux dirigeants du parti et aux députés réformistes. Les citoyens ordinaires constatent en effet que nous entendons leurs voix. Ce sont les membres qui sont à l'origine des politiques de notre parti, et la direction du parti joue simple-

ment un rôle de coordination pour accélérer le débat et les décisions à notre assemblée.

• (1245)

Oui, nous croyons en la notion de service, et c'est le premier principe dont devraient s'inspirer tous les paliers de gouvernement. Nous parlons du gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. Si l'on pouvait faire volte–face dans la façon dont les gouvernements fonctionnent, en comparant le passé et le présent, on prendrait peut–être là la décision la plus importante de toutes pour restaurer la confiance des électeurs dans les gouvernements qu'ils se donnent.

Le second principe, c'est que les gouvernements devraient considérer les deniers publics comme de l'argent qui leur est confié en fidéicommis et ils devraient faire montre de responsabilité financière, en se souciant notamment d'équilibrer les dépenses et les recettes. Il y a peu de problèmes qui indisposent davantage mes électeurs que celui de la croissance de la dette.

Si nous faisions partie du conseil d'administration d'une entreprise publique, nous serions renvoyés par les actionnaires. Nous dépensons chaque année 20 p. 100 de plus que ce que nous percevons en taxes et en impôts. Nous courons au désastre financier et à la faillite. Les actionnaires d'une entreprise en congédieraient en effet les administrateurs si ces derniers agissaient ainsi.

C'est en fait ce que les Canadiens ont commencé à faire. Ils en ont vraiment assez du gaspillage éhonté des deniers publics que les gouvernements pratiquent depuis 20 ou 30 ans. Parti de l'Ouest, un puissant mouvement se dessine en faveur du Parti réformiste parce que nous promettons d'équilibrer le budget. On ne peut tout simplement pas continuer comme ça. D'une façon ou d'une autre, sinon maintenant du moins dans un avenir très rapproché, nous devrons payer la note que nous avons laissée s'accumuler.

Le plus injuste transfert de responsabilité dans notre pays est le transfert de la dette d'une génération à l'autre. Nous dépensons l'héritage de nos enfants. Dans notre tombe, nous devrons nous excuser auprès d'eux de leur avoir transmis une dette si énorme qu'ils ne pourront jouir, tant s'en faut, du même niveau de vie que nous. J'ai honte de faire partie de la présente génération qui léguera à ses enfants un héritage de dépenses extravagantes et de totale indiscipline dans la gestion des affaires du pays.

En ce qui touche le projet de loi C–52, je crois que le gouvernement s'est engagé sur la bonne voie dans l'application de ces principes. Pour ma part, je voudrais montrer que je souscris à ces principes en contribuant à rendre le gouvernement responsable des mesures qu'il est en train de prendre. Je voudrais présumer que les motifs du gouvernement sont honorables, qu'il dit la vérité quand il affirme vouloir faire mieux.

Je suppose qu'il est presque impossible de faire pire que le gouvernement qui a été défait l'automne dernier. Mais il y a toujours le danger que le frêle navire soit détourné de sa route. Nous serons donc là pour aider le gouvernement et lui rappeler de se conformer à ces principes.

Le principe du service au public devrait être présent dans l'élaboration et la mise en oeuvre des pratiques liées aux entreprises. Il devrait l'être dans la gestion des biens publics, comme les entrepôts et les bureaux. Il devrait l'être dans l'élaboration et la mise en oeuvre du processus d'adjudication des marchés publics. Il devrait l'être dans l'utilisation de la technologie visant à accroître l'efficacité et l'efficience. Par–dessus tout, il devrait l'être dans les relations des fonctionnaires avec les gens, soit comment nous leur parlons, comment nous les servons. Nous ne devrions jamais être condescendants, mais toujours chercher à être utiles et serviables.

J'ajouterai que nous devrions toujours afficher une attitude totalement honnête et ouverte, qu'il s'agisse d'adjudication ou des pressions exercées sur le gouvernement en matière d'intérêt public. Il importe de toujours afficher une totale ouverture. Nous sommes au service de la population, qui a le droit de tout savoir.

En ce qui touche le deuxième principe dont j'ai parlé et qui a trait à une bonne gestion financière et à une sage utilisation des ressources financières disponibles, je tiens à souligner qu'à mon avis nous n'allons pas assez loin dans ce projet de loi.

• (1250)

On ne saurait se contenter de déblayer un peu et de fusionner deux ou trois ministères ici et deux ou trois autres là. On ne saurait se contenter de réaménager l'organigramme. Nous devons nous pencher très sérieusement sur les rôles du gouvernement. Nous devons réexaminer de nombreux secteurs dont le gouvernement s'occupe sans l'assentiment de la population. Il faut sabrer ici et là. Il faut abolir certains ministères parce qu'ils ne répondent plus à un besoin ou à une demande.

Est–ce faisable? Serait–il possible d'en discuter sérieusement, sans passion, de façon à pouvoir trouver les solutions qui s'imposent?

Je pourrais citer un grand nombre d'exemples où nous ne rendons pas service à la population sur le chapitre de l'administration des finances. Je pense aux 60 millions de dollars qui ont été engloutis dans le cirque de GCC. Je pense aux travaux de construction en cours d'un centre national de traitement de la TPS à l'Île–du–Prince–Édouard, alors que l'actuel gouvernement a promis de supprimer cette taxe.

Je pense à certains bureaux extravagants et à certains taux de vacance inacceptables. Je pense aux sommes d'argent que nous affectons à des sociétés d'État et à certains organismes de service spécial sans exiger qu'ils nous en rendent compte. Je pense encore au fait que la réalisation de centaines et de centaines de

petites économies nous permettrait d'épargner des millions de dollars des contribuables canadiens.

L'an dernier, la valeur totale des contrats ministériels était de l'ordre de 7,8 milliards de dollars. Il faut traiter ce fabuleux montant de dollars fiscaux avec beaucoup de respect. Nous devons convaincre la population que tout se déroule dans la transparence, à savoir que le bénéficiaire et le montant accordé sont connus.

Je voudrais terminer en disant que je m'engage personnellement à faire ma part pour influer sur la façon dont le gouvernement exerce ses activités. Je veux que les Canadiens sachent que, dans le Parti réformiste et, je l'espère, parmi les autres députés de la Chambre, il y a des gens qui sont fermement déterminés à bien faire les choses. Nous voulons traiter les Canadiens avec le respect qu'ils méritent. Nous voulons cesser de les imposer à outrance. Nous voulons les servir et bien gérer l'argent qu'ils nous ont confié.

À mon avis, les Canadiens sont de plus en plus désillusionnés par l'idée que le gouvernement doit tout faire pour tout le monde. De plus en plus de gens veulent simplement que le gouvernement prenne un peu de recul et les laisse libres de faire leurs propres choix et de gérer leurs propres affaires. Ils veulent que le gouvernement ne fasse que les choses qu'ils ne peuvent pas faire eux–mêmes.

Elle est révolue l'époque où l'on croyait que rien ne pouvait s'accomplir à moins que le gouvernement ne contrôle, ne subventionne ou ne paie. Elle tire à sa fin l'époque où tout le monde pouvait se servir du gouvernement pour confisquer les revenus décroissants des Canadiens moyens et les dépenser à sa guise dans tout projet qui semble lui faire envie.

Henry Samtrooke a bien exprimé cette réalité lorsqu'il a parlé du plaisir frénétique, fou et ineffable de prendre un verre aux dépens d'une autre personne. En souscrivant en principe au projet de loi C–52, nous commençons, je l'espère, à nous diriger dans la bonne voie. Toutefois, nous attendrons avec un vif intérêt de savoir si le gouvernement ira jusqu'au bout. Nous voulons qu'on mette un frein aux déficits avant qu'il ne soit trop tard.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole après les deux porte–parole du Bloc et du Parti réformiste pour faire quelques commentaires sur cette mesure législative, pas méchamment, mais simplement pour m'assurer que nous nous comprenons bien et que nous disposons des mêmes renseignements.

Le député réformiste appuie ce projet de loi, et je l'en remercie. Je pense qu'il a d'excellentes raisons de le faire. Je tiens à ce que l'on comprenne bien que c'est le gouvernement précédent qui avait décidé de la fusion, qui avait adopté un décret à ce sujet, et que nous présentons aujourd'hui cette mesure législative pour confirmer que nous avons effectivement les pouvoirs que nous pensions avoir.

• (1255)

Il ne serait pas juste de dire que nous n'avons rien fait. Nous sommes en train de faire quelque chose, et je ne suis pas certain que c'est ce qu'il laissait entendre.

Je tiens également à souligner que nous sommes ouverts aux suggestions. Le député a dit qu'il voulait faire quelques suggestions. Il peut le faire sans problème.

Il y a eu un autre commentaire à propos de la Société canadienne des postes et de l'augmentation des tarifs postaux. Je tiens à dire au député que la Société canadienne des postes avait prévu cela. Une demande avait été présentée au gouvernement. C'est cette demande que l'on examine actuellement. Mon ministre, qui est responsable de la Société canadienne des postes, est particulièrement sensible aux répercussions que cette augmentation pourrait avoir sur les petites et les moyennes entreprises. Il examinera la question très attentivement avec ses collègues avant d'y donner suite.

Le troisième point qui a été soulevé a trait au déficit et à la dette. Je voudrais rappeler au député que d'ici 1998, si ma mémoire est exacte, cette mesure législative nous permettra d'économiser environ 180 millions de dollars et, d'ici l'an 2000, jusqu'à un milliard de dollars. C'est beaucoup d'argent, et cela va dans la direction où il voudrait que ça aille, peut–être pas aussi rapidement qu'il le souhaiterait mais sûrement dans la bonne direction.

[*Français*]

Mon collègue du Bloc a fait des commentaires au sujet du gaspillage et des abus du gouvernement. Il a mentionné les contrats pour le Québec. Je dirai simplement, d'un ton calme et généreux, je crois, que j'aimerais qu'il nous apporte des preuves. Où sont les preuves? Il est tellement facile de porter des accusations.

Mon collègue n'est pas sans savoir que nous sommes en train d'éliminer des chevauchements et des dédoublements, grâce à ce projet de loi. Et si ma mémoire est fidèle, je crois qu'il s'agit de ce que prônent un certain nombre de mes collègues du Bloc. J'espère que ce ne sont pas seulement des paroles mais que ce sont des sentiments très sincères parce que ce projet de loi aborde la question des chevauchements et des dédoublements.

Je pense que mon collègue a aussi oublié de mentionner qu'il y aura des épargnes importantes: 205 millions de dollars d'ici à l'an 1998, puis un milliard lorsqu'on arrivera à l'an 2000. J'espère qu'il sera ici, et moi aussi d'ailleurs, pour assister à la réalisation de ces épargnes.

Un dernier commentaire afin d'être absolument sûr qu'on se comprend. Malheureusement, mon collègue a donné l'impression—mon collègue n'est pas méchant, mais peut–être que quelqu'un d'autre l'a influencé dans cette direction—que le gouvernement avait été moins que généreux en ce qui concerne les contrats au Québec. En ce qui concerne toute cette question d'accès au gouvernement, d'ouverture du gouvernement et de transparence du gouvernement, mon collègue sait fort bien que nous avons un service d'invitations ouvertes à soumissionner qui est très transparent et que nous avons aussi d'autres systèmes. Pour la première fois depuis longtemps, nous avons ouvert le

processus. Pour la première fois depuis longtemps, n'importe quel Canadien à travers ce vaste pays peut obtenir de l'information au sujet des besoins du gouvernement en ce qui concerne des services et des produits. Donc, on a fait des améliorations et j'aurais aimé qu'on puisse les mentionner.

Je comprends l'opposition, car j'ai passé un peu de temps de l'autre côté. J'ai peut–être moi–même quelquefois exagéré, mais je pense qu'il y a eu de grandes exagérations aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je veux maintenant parler de la mesure proposée. Dans la conclusion de son récent discours devant la Chambre de commerce du Canada, le premier ministre a souligné l'importance de concentrer nos efforts sur un bon gouvernement.

[*Français*]

C'est le but premier de la loi qui est présentée aujourd'hui à la Chambre des communes. En donnant son approbation officielle à la création du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le Parlement fait un pas de plus en vue d'offrir aux Canadiens à travers le pays de bons services gouvernementaux.

Ce projet de loi regroupe pour ainsi dire tous les organismes de services communs du gouvernement au sein d'un même ministère, pour une plus grande rationalisation de l'appareil gouvernemental, une meilleure efficacité et une plus grande efficience des services et pour mieux répondre aux besoins des Canadiens partout au Canada.

• (1300)

[*Traduction*]

Le nouveau ministère permettra d'assurer de meilleurs services aux autres ministères et organismes, ainsi qu'aux Canadiens. Les contribuables vont épargner de l'argent. Les ministères gouvernementaux n'auront à s'adresser qu'à un seul endroit pour répondre à tous leurs besoins en services et les fournisseurs et les entrepreneurs de tout le pays pourront compter sur un guichet unique pour faire affaire avec le gouvernement.

La constitution d'un nouveau ministère simplifie la façon de traiter avec le gouvernement. Il sera plus facile de recevoir des renseignements de ce dernier. On demande au Parlement d'approuver le regroupement des organismes de services gouvernements aux en un ministère pour réduire les chevauchements, afin d'économiser beaucoup d'argent.

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux a été créé l'année dernière pour offrir, à un seul endroit, tout un éventail de services essentiels qui vont appuyer tous les autres programmes gouvernementaux. La fusion a été effectuée par décret, mais ce projet de loi était nécessaire pour établir légalement le nouveau ministère. Ce dernier regroupe quatre organismes de services communs. Un élément important du nouveau ministère est l'ancien ministère des Approvisionnements et Services qui était l'organisme des services internes du gouvernement. L'autre principale composante, c'est l'ancien ministère des Travaux publics qui administre tout un éventail d'immeubles et de biens fédéraux. Le nouveau ministère englobe également l'ancienne Agence des télécommunications gouvernementales et le Bureau de la traduction.

Je sais que la plupart des Canadiens ont entendu l'expression Travaux publics et Services gouvernementaux, mais je pense qu'il est juste de dire que beaucoup d'entre eux se demandent ce que cela signifie exactement et ce que fait au juste le nouveau ministère.

Je voudrais prendre un instant pour donner un aperçu des responsabilités du nouveau ministère et expliquer en quoi il touche le fonctionnement du gouvernement, ainsi que les Canadiens.

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux est le principal organisme d'achat, l'éditeur, le banquier, le comptable et le trésorier du gouvernement fédéral. Il offre des bureaux, des biens immobiliers, des services de design et de construction, ainsi que des services de télécommunications et de traduction au gouvernement fédéral et à d'autres organismes.

Nous émettons près de 200 millions de chèques chaque année au titre de Régime de pensions du Canada, de la sécurité de la vieillesse, du crédit pour TPS, du crédit d'impôt pour enfants, de la paie des fonctionnaires, ainsi que pour nos fournisseurs. Nous gérons le flux de trésorerie annuel du gouvernement—1,4 billion de dollars, à raison d'un solde moyen de 2,7 milliards de dollars par jour. L'un des services les plus populaires est la délivrance de chèques de remboursement d'impôts aux Canadiens.

En tant que principal organisme d'achat du gouvernement, le ministère achète pour quelque 10 milliards de dollars de produits et de services par an et travaille à d'autres grands projets d'achat d'une valeur de 23 milliards de dollars. Nous passons en moyenne 150 000 contrats par an avec le secteur privé.

Le ministère s'occupe de l'achat de 17 000 catégories de biens et de services. Cela va de l'achat de frégates et de satellites à l'achat de fournitures médicales et d'aide alimentaire, en passant par l'achat de ballons–sondes météorologiques et de technologie de l'information. Le ministère effectue des achats pour le compte de plus de 150 organismes et ministères fédéraux.

Notre nouveau service d'informatique et de télécommunications gouvernementales joue un rôle de premier plan pour ce qui est de veiller à ce que le gouvernement assure de meilleurs services à des coûts moindres au moyen de l'informatisation et de l'interaction électronique.

La traduction est assurée dans les langues officielles du Canada et dans quelque 150 autres langues et dialectes. Nos experts fournissent également des services d'interprétation dans quelque 40 langues, y compris le langage gestuel. Le ministère répond à plus de 150 000 demandes de renseignements terminologiques par an.

[*Français*]

Vous vous souviendrez peut–être, monsieur le Président, que j'ai fait une déclaration à la Chambre hier. J'ai louangé, au nom de tous mes collègues, les services que nous donnent nos interprètes, nos traducteurs et nos traductrices, aussi bien que nos terminologues, parce qu'ils nous rendent un énorme service à nous tous. Je veux souligner davantage encore aujourd'hui cet excellent service.

[*Traduction*]

Le ministère est le plus grand gestionnaire de biens immobiliers au Canada. Il assure des bureaux à quelque 150 000 fonctionnaires répartis dans tout le pays. Nous gérons aussi tous les biens fédéraux relevant d'autres ministères. Nous assurons toute une gamme de services de gestion, d'entretien et de rénovation en ce qui concerne les immeubles et les installations du gouvernement fédéral. Le ministère gère pour le compte des Canadiens des biens immobiliers représentant une valeur estimative totale de 6,5 milliards de dollars. Il s'agit principalement d'immeubles à bureaux et d'installations d'usage commun. Nous sommes par ailleurs les gardiens de lieux d'intérêt touristique national, comme les édifices du Parlement où nous sommes réunis aujourd'hui, de laboratoires, d'entrepôts, de résidences, de ponts, d'autoroutes, d'écluses, de barrages et de cales sèches.

• (1305)

Trois organismes assurent des services au secteur public moyennant des frais de service facultatifs. Le Groupe communication Canada offre des services de communication aux ministères et organismes gouvernementaux. Les services de Conseils et vérification Canada englobent une vaste gamme de disciplines et de spécialités en consultation de gestion. L'Office des normes générales du Canada travaille à l'appui du gouvernement et du secteur privé en veillant à la mise au point et à la diffusion de normes applicables aux services gouvernementaux et aux produits de consommation.

Les députés sont maintenant en mesure de constater le nombre effarant de services qui seront assurés par le ministère intégré. En intégrant toutes ces activités au sein d'un même ministère, nous facilitons la vie des Canadiens qui doivent traiter avec le gouvernement, et nous diminuons les coûts de fonctionnement.

En fait, cette judicieuse rationalisation des activités permettra des économies annuelles de quelque 180 millions de dollars d'ici 1998, comme je l'ai déjà mentionné. Nous sommes en train de prouver que le gouvernement peut réduire ses coûts tout en améliorant ses services aux Canadiens. Les députés et tous les Canadiens sont sûrement en mesure de constater que c'est ce que nous visons.

En vérité, ce n'est que grâce au travail très consciencieux des fonctionnaires des différents ministères et organismes réunis que nous pourrons réaliser ces objectifs. Ces employés ont fait preuve d'une volonté extraordinaire d'assurer le succès de ce nouveau ministère, et je les en félicite.

D'ici à ce que le ministère soit pleinement intégré, son effectif aura été réduit de 18 000 à 14 000 employés à plein temps. Il faut des employés d'une grande intégrité pour oeuvrer à l'organisation d'une structure dont ils seront exclus, afin d'assurer un meilleur gouvernement.

Comme le ministre chargé du Renouveau de la fonction publique l'a affirmé, nous pouvons apporter des changements en créant un minimum de bouleversements et de mises à pied, et nous y parviendrons.

J'ai beaucoup de respect envers les employés de ce ministère quand je constate leur excellent travail et, tout comme leur ministre, je comprends que ces employés sont des êtres humains, avec une famille et des comptes à payer, et qu'ils ont vraiment à coeur de servir la population avec intégrité. Le ministre et moi-même sommes résolus à les traiter avec toute la décence et l'équité qu'ils méritent.

Monsieur le Président, avec votre permission, j'ose formuler une demande. Ce matin, à cause d'un problème médical dont je souffre, je suis arrivé en retard de quelques secondes à la Chambre et j'ai perdu ma place, ce qui est tout à fait juste.

Puis-je avoir le consentement unanime de la Chambre de poursuivre mon intervention?

[*Français*]

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de prolonger son discours de quelques minutes?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Duhamel: Monsieur le Président, je veux ajouter que, en créant un ministère moderne pour mieux servir les Canadiens au cours des années à venir, nous avons également profité de l'occasion pour présenter une mesure législative qui correspond mieux à la réalité d'aujourd'hui. Le projet de loi dont la Chambre est saisie reflète les pratiques actuelles du gouvernement, alors que la Loi sur le MAS date de 1967 et que la Loi sur le ministère des Travaux publics date de 1867. C'est bien avant mon temps. Il fallait moderniser ces lois pour les adapter à la réalité des années 90.

Le problème quand on fait des blagues au sujet de l'âge, c'est que certaines personnes croient que c'est vrai.

En rédigeant ce projet de loi, nous avons éliminer les articles inutiles ou désuets des anciennes lois, ceux qui n'ont plus de sens en 1994. Par exemple, dans la Loi sur le ministère des Travaux publics, il y a une description longue et détaillée des travaux publics. Cette définition a été supprimée. Nous avons modernisé les responsabilités législatives du ministère pour les adapter aux changements technologiques qui se sont produits dans notre société.

Par exemple, il était question de services de traitement des données dans la Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services. Nous avons changé cela pour gestion de l'information et services et systèmes liés à l'informatique.

• (1310)

Nous avons également éliminé les vieilles exigences bureaucratiques qui entravaient nos efforts en vue de fournir un service efficace et abordable aux Canadiens. Par exemple, nous avons abrogé l'article qui prévoyait le dépôt d'un rapport annuel puisque nous produisons maintenant un rapport détaillé des activités du ministère dans le cadre du budget des dépenses principal.

Je tiens à assurer aux députés que la mesure législative à l'étude est fondée sur les pouvoirs contenus dans la législation en vigueur actuellement et que tous les changements apportés sont pleins de bon sens. Je suis convaincu que tous les Canadiens appuieraient ces changements.

Sans entrer dans les détails, je voudrais mettre en relief certains aspects du projet de loi. Le projet de loi donne au ministère le pouvoir de créer, surveiller ou transférer de l'information par des moyens électroniques ou par d'autres moyens. C'est là le genre de modifications logiques dont je parlais. Il s'agit évidemment d'adapter la loi au monde moderne. Lorsque le gouvernement a commencé à centraliser les programmes d'acquisition dans les années 60, personne n'avait entendu parler de l'autoroute de l'information ou des ordinateurs personnels.

Le projet de loi C–52 crée également un fonds renouvelable de l'immobilier. Ce nouveau fonds servira seulement à payer les dépenses encourues pour la vente de biens immobiliers à même les profits de la vente. Actuellement, le gouvernement accorde chaque année des sommes précises pour payer ces dépenses. Le problème, c'est qu'il est extrêmement difficile de savoir quelles possibilités de ventes se présenteront chaque année. Jusqu'à maintenant, les sommes prévues à cette fin par le Parlement étaient fondées sur des estimations approximatives. Le nouveau fonds renouvelable corrige la situation de sorte que le ministère pourra agir sans entrave lorsque la possibilité de vendre des biens excédentaires à un juste prix se présentera.

Certains articles du projet de loi ne justifient pas de véritable débat, mais ils n'apportent pas moins de grandes améliorations au mode de fonctionnement du ministère. La nouvelle loi améliorera les lois qu'elle remplace en donnant plus de souplesse et en éliminant des tracasseries administratives qui nuisent à la qualité des services offerts à la population.

Comme nous l'avons déclaré dans le livre rouge, le gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux pour éliminer les dédoublements et il améliorera la qualité des services dans tous ses secteurs d'intervention. En vertu de la loi actuelle, les fonctionnaires de la composante approvisionnements et services ne peuvent faire profiter les autres paliers de gouvernement de notre pouvoir d'achat qu'après avoir obtenu l'approbation du gouverneur en conseil. La composante travaux publics ne possède pas explicitement ce pouvoir.

La loi actuelle ne permet pas au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux d'aider les entreprises canadiennes à accéder à de nouveaux marchés mondiaux en les faisant profiter de sa taille et de ses contacts. Le projet de loi à l'étude corrige cette situation tout en faisant en sorte que le ministère continue d'assurer aux contribuables qu'ils obtiennent le maximum pour leur argent et qu'ils peuvent compter sur son aide. Cela est tout à fait conforme aux engagements que nous avons pris dans le livre rouge. Nous avons fait ce que nous avons dit que nous ferions.

Je ne voudrais pas abuser de la générosité de mes collègues, aussi me limiterai–je à quelques commentaires supplémentaires seulement. Je tiens à ce que les députés sachent bien que les changements sont nécessaires pour donner au ministère le pouvoir législatif voulu pour fonctionner comme il se doit.

J'insiste sur le fait que le projet de loi est le résultat d'une initiative lancée par le gouvernement précédent, aussi faisons–nous ce que ce gouvernement aurait probablement fait. J'insiste sur le fait que le projet de loi permettra d'arriver à une gestion publique encore plus saine.

[*Français*]

Comme je l'ai dit tout à l'heure, les dédoublements et les chevauchements, on les enraye graduellement. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous allons épargner 140 millions d'ici 1998; un milliard d'ici l'an 2000.

Je crois que j'arrive vers la fin, je ne veux pas pousser trop loin et j'espère que j'aurai non seulement l'appui du Parti réformiste, qui a indiqué de façon claire et honnête qu'il était prêt à le regarder avec un coeur et un esprit ouverts, mais peut–être que mes collègues du Bloc voudraient réfléchir un peu sur ce qu'ils ont dit ce matin et nous apporter des modifications qui pourraient améliorer ce projet de loi, pas simplement l'attaquer sans preuve. Ce n'est pas la façon dont on devrait réagir.

• (1315)

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, je viens d'assister à un discours absolument merveilleux. J'imagine que c'est le plus beau ministère qu'on a ici à Ottawa. Sauf que j'ai eu l'occasion de travailler dans ce comité des travaux publics et des services gouvernementaux et j'ai aussi eu l'occasion d'être critique officielle pour ce dossier.

Je peux vous dire que la transparence n'existe pas du tout au sein de ce ministère. Je vois que le député de Saint–Boniface en fait la grande représentation, mais je pense qu'on n'a eu aucune satisfaction dans ce dossier. On a demandé régulièrement, tous les jours, des informations. Dans ce ministère, il n'y a aucune clarté, aucune transparence. C'est le ministère du patronage. Il faut être très clair là–dessus, il ne faut pas s'en cacher, c'est cela.

Je vois le député de Saint–Boniface qui me fait signe que oui, je trouve cela très intéressant. Je sais que vous voulez répondre à ma question, je vais même vous laisser l'occasion de le faire.

Monsieur le Président, nous avons déposé une motion pour changer cette loi. J'espère que le député de Saint–Boniface en tiendra compte cette fois–ci au lieu de faire de grands discours spectaculaires comme ceux auxquels on a droit chaque fois qu'il parle en Chambre, et qu'il va, lui aussi, essayer d'améliorer et de faire la lumière dans ce ministère où il n'existe aucune clarté, aucune transparence, mais beaucoup, beaucoup, beaucoup de patronage.

M. Duhamel: Monsieur le Président, j'apprécie énormément le commentaire. Je me rends compte que madame la députée est la porte–parole officielle et qu'elle n'était pas toujours satisfaite des réponses qu'elle recevait.

Je me rends également compte que ce n'était pas toujours la situation. On a reçu beaucoup d'information. Il était parfois difficile de tout comprendre parce qu'il y en avait tellement.

C'est vendredi après–midi, je vais donc être très gentil. C'est quand même une attaque sans preuve. Madame a été la porte–parole. Elle aurait pu nous apporter des exemples concrets pour nous dire où la transparence manquait: voilà un deuxième cas, voilà un troisième cas. Mais non! C'est une simple attaque, une attaque sans preuve.

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, le jour où le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera vraiment très clair et très transparent, je pense que je vais faire une grande fête.

Il me fait un grand plaisir d'intervenir sur ce projet de loi C–52 qui vient constituer le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Comme je vous l'ai dit tantôt, jusqu'à tout récemment, j'ai eu la chance d'être la critique officielle du ministère, et j'ai eu l'occasion de débattre avec son honorable ministre.

Je veux donc aujourd'hui vous parler de ce que je connais de ce ministère et de ce que nous devrions y modifier pour le rendre plus transparent, plus ouvert et plus accessible à l'ensemble des contribuables qui veulent soit être informés des activités de ce ministère, soit faire des affaires avec celui–ci.

Je comprends, lorsqu'on est dans l'opposition, j'y ai été, j'ai peut–être exagéré moi–même à quelques reprises. Je vais essayer de m'empêcher de continuer de le faire. Je veux donner mon engagement total, sincère, profond qu'en ce qui concerne la transparence de ce ministère, je vais faire ce que je peux pour l'améliorer. Je comprends qu'il y a encore du chemin à faire, mais j'ai l'intention de tout faire afin d'essayer d'augmenter le degré de transparence et essayer de répondre de façon honnête aux questions de mes collègues, y compris celle qui vient de parler.

Nous conviendrons tous et toutes en cette Chambre que ces deux types de demandes des contribuables sont fort légitimes et ne peuvent être cavalièrement escamotées. Ce projet de loi devrait donc permettre de répondre aux différentes demandes des contribuables. Or, ce n'est pas la situation. Ce projet de loi vient simplement fusionner deux anciens ministères, fusion commencée d'ailleurs sous les conservateurs, auxquels se greffent divers organismes gouvernementaux.

• (1320)

Ce nouveau ministère, selon l'article 5 du projet de loi, est un organisme de services communs pour le gouvernement, sa mission en tant que telle consistant surtout à fournir aux ministères et organismes fédéraux des services destinés à les aider à réaliser leurs programmes.

En gros, ce ministère est l'acheteur de biens et de services pour l'ensemble des ministères du gouvernement fédéral. C'est lui qui négocie, qui achète, qui loue un nombre impressionnant de biens et de services pour le compte des ministères. L'an dernier, ce ministère a passé environ 170 000 marchés publics. C'est assez impressionnant.

Moi, députée des Laurentides, en tant que députée de ce Parlement, ayant la responsabilité des deniers publics, mais aussi en tant que payeur de taxe, je veux tout savoir—et je dis bien tout—sur ces dizaines de milliers de contrats gouvernementaux que transige annuellement ce ministère. Le gouvernement dépense l'argent des contribuables, alors il doit leur rendre des comptes.

Hélas, dans ce projet de loi, il n'est nulle part fait mention d'une quelconque façon de rendre des comptes et de rendre publique toute l'information liée à ces contrats. Le gouvernement conserve cette ancienne façon de faire, continue de vouloir jouer à la «cachette». Ce gouvernement ne veut pas rendre facilement accessible son information et cela est très clair. C'est désolant aussi. Cela prouve surtout que le gouvernement a la trouille, il a peur de se faire prendre à ne pas dépenser correctement l'argent des contribuables.

En omettant d'inclure dans cette loi des articles pour rendre systématiquement publique toute l'information sur les contrats, le gouvernement perpétue l'idée de bien des gens, à savoir que ce ministère en est un de favoritisme, un ministère qui donne des milliers de contrats en subissant l'influence de lobbyistes, d'amis du régime ou de personnes qui «potent» dans les caisses des vieux partis. Ne pas prendre les mesures nécessaires pour contrer cette opinion populaire prouve peut–être une partie de son fondement.

Laisser au ministre et à la machine administrative le loisir de garder secrète ou de divulguer l'information démontre clairement que le système ne répond pas aux attentes d'une saine démocratie. Laisser le ministre des Travaux publics décider si oui ou non nous pouvons savoir comment il dépense nos taxes m'apparaît comme contraire à la transparence et à l'ouverture que les libéraux d'en face nous promettent depuis qu'ils ont changé de côté de Chambre.

Le gouvernement libéral est de la même souche que son prédécesseur conservateur, qu'il a pourtant dénoncé à grands cris à l'époque. Les gens d'en face se dégonflent. Ils ont perdu cette colonne vertébrale qui les rendait si braves dans l'opposition officielle et durant la campagne électorale. Les gens d'en face renient ce qu'ils ont promis dans leur bible rouge. Transparence et ouverture ne font plus partie de leur langage. Après leur bible rouge, c'est maintenant le costume rouge qu'ils revêtent et le ministre des Travaux publics en est leur grand chef: le Père Noël supérieur, le grand distributeur de contrats gouvernementaux qui garde ses secrets et cloisonne ses petits lutins qui prennent place autour de lui, de l'autre côté de cette Chambre.

Ce projet de loi n'est qu'une formalité, un papier insipide qui laisse encore une fois les contribuables à la merci du ministre et des hauts dirigeants qu'il contrôle. Ce projet de loi dit aux payeurs de taxe: «Le ministre dépense votre argent, mais ce n'est pas de vos oignons», pour employer une expression rendue célèbre par l'illustre ministre des Transports. «Si vous, contribuables, voulez savoir qui reçoit des contrats et de quelle façon, vous n'avez qu'à utiliser la Loi d'accès à l'information.»

Mais pourquoi donc rendre si difficile l'accès à cette information? Pour ma part, j'ai essayé, au cours des derniers mois, de forcer le ministre à établir un système intelligent de divulgation de contrats. J'ai même déposé en cette Chambre une motion lui demandant de divulguer, à tous les mois, tous les contrats gouvernementaux transigés. Ce processus pourrait même être établi pour l'ensemble des ministères qui eux aussi accordent une multitude de contrats. Le ministre a alors répondu que cette divulgation mensuelle des contrats n'est pas nécessaire, puisque déjà toute l'information est disponible et qu'il est possible pour le simple citoyen de tout savoir sur tous les contrats gouvernementaux. Quel affront de la part du ministre! En répondant ainsi,

le ministre ne nous respecte pas. Il est faux de prétendre que l'information est disponible et accessible. En preuve, j'ai quelques demandes spécifiques à certains contrats transigés avec des entrepreneurs de mon comté qui demeurent sans réponse depuis plus de deux mois maintenant.

• (1325)

Plus grave encore, tous les députés du Bloc québécois se sont vu récemment refuser une liste de contrats gouvernementaux accordés dans leur comté au cours de la dernière année. Ce refus du ministre et du gouvernement libéral de ne pas rendre aux députés cette information m'apparaît très grave et constitue une atteinte majeure au droit à l'information.

En effet, de quel droit un député élu, même s'il est ministre, peut–il refuser à d'autres députés élus le droit de savoir ce qui se passe dans chacun de leur comté? Ce comportement m'apparaît totalement inacceptable et c'est justement ce genre de comportement qui perpétue l'image des politiciens et des fonctionnaires qui décident et octroient des contrats aux seuls amis du régime ou à ceux qui soudoient le plus.

Le ministre doit expliquer son refus aux députés du Bloc de leur donner les informations demandées. Pour l'instant, il se réfugie derrière des coûts de 160 000 $ et derrière un manque de logistique pour nous fournir les contrats exigés. Voyons donc, monsieur le ministre, à l'ère de l'autoroute électronique, il n'est pas sérieux de dire qu'il est impossible de ramasser toutes ces informations, de les coder, puis de les sortir selon certaines spécifications.

Aussi, quand on connaît les équipements informatiques que le gouvernement achète et possède, il m'apparaît simplet d'affirmer ou de nous faire croire que le travail se fait encore à la mitaine dans ce ministère.

Concernant le coût de 160 000 $, je considère que le coût de ce travail doit nécessairement faire partie des coûts d'administration et de fonctionnement du ministère. Je ne vois pas ce coût comme une dépense additionnelle.

Étant donné ce refus, nous croyons que le ministre tente de cacher des choses. Le ministre sait très bien que son ministère n'est pas reconnu blanc et transparent. Il sait aussi que son ministère ne dépense pas équitablement la manne fédérale entre les différentes régions et provinces. Le fédéral, de par son grand devoir d'équité, doit semer un peu partout la manne et ainsi participer au développement de tous les coins du pays.

Or, à la lumière de certaines statistiques, il est nettement établi que le fédéral favorise largement certaines régions du pays. Je pense entre autres à la région d'Ottawa, Ontario, qui a reçu en 1993, à elle seule, près de 99 p. 100 des contrats accordés par le fédéral, alors que sa voisine Hull, l'autre côté de la rivière, n'a obtenu que des miettes, un piteux 1 p. 100.

Voilà une réalité difficile à regarder pour des gens qui défendent aveuglément ce système fédéraliste soi–disant équitable. Certes, pour les fédéralistes et centralisateurs, il existe sûrement des raisons valables ou non pour expliquer cette statistique démontrant cette extraordinaire concentration des contrats.

Pour nous du Bloc québécois, une façon de corriger ce déséquilibre serait de rendre publics tous les contrats accordés. Ainsi, les entrepreneurs, petits ou grands, pourraient connaître ce que le gouvernement achète en biens et services. Cette connaissance pourrait les stimuler à vouloir faire des affaires avec celui–ci. De plus, toutes ces informations amèneraient le gouvernement à être plus équitable dans sa distribution de contrats. Il devrait même soutenir et aider des entreprises implantées dans des régions négligées qui veulent faire des affaires avec lui, créant ainsi de l'activité économique et des emplois dans des régions qui souvent ont ce besoin urgent. N'est–ce pas la création d'emplois l'objectif ultime du gouvernement fédéral?

Il est grand temps que le gouvernement fasse preuve de transparence et d'ouverture dans l'octroi des contrats, pas seulement dans le ministère dont il est question aujourd'hui, mais dans tous les ministères. Il existe des moyens pour y arriver et le Bloc en propose de ces moyens.

Les ministres d'en face nous répètent toujours «Suggérez–nous vos idées, proposez–nous de nouvelles façons de faire». Eh bien, en voici de la nouveauté.

Le vice–président: L'honorable députée disposera de neuf minutes de débat la prochaine fois.

Comme il est maintenant 13 h 30, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES AGRESSEURS SEXUELS D'ENFANTS

Mme Colleen Beaumier (Brampton) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait promulguer une loi qui protégera les enfants contre les pédophiles en permettant aux membres de la Commission des libérations conditionnelles de faire appliquer la peine d'incarcération à long terme lorsqu'ils estiment qu'un détenu est susceptible de récidiver.

—Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir à la Chambre pour parler de la motion nº 305 invitant le gouvernement à présenter un projet de loi qui permettrait de garder en détention postpénale les agresseurs sexuels d'enfants qui sont susceptibles de récidiver une fois sortis de prison.

La motion nº 305 se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait promulguer une loi qui protégera les enfants contre les pédophiles en permettant aux membres de la Commission des libérations conditionnelles de faire appliquer la peine d'incarcération à long terme lorsqu'ils estiment qu'un détenu est susceptible de récidiver.

Je voudrais commencer par rappeler aux députés l'affaire dont s'inspire la motion. En juin 1988, le jeune Christopher Stephenson, âgé de 11 ans, a été enlevé d'un centre commercial par Joseph Fredericks, âgé de 45 ans, un agresseur sexuel d'enfants récidiviste que les agents du système de justice pénale savaient dangereux. Fredericks a assassiné Christopher.

Il n'est pas nécessaire de raconter ici les détails. Nous devons plutôt nous concentrer sur les mesures que nous pouvons prendre en tant que législateurs pour empêcher la répétition de semblable tragédie. La mort de Christopher était inutile et évitable. Cela est évident pour quiconque prend la peine d'examiner les recommandations faites à l'issue de l'enquête sur la mort de Christopher.

Ces recommandations, contenues dans un document appelé le rapport Stephenson, nous apprennent que les agents savaient que M. Fredericks était dangereux lors de sa sortie de prison. Ils savaient qu'il allait certainement récidiver, mais ils ne pouvaient tout simplement rien faire pour l'en empêcher. L'autorisation nécessaire pour garder M. Fredericks en prison n'existait tout simplement pas dans la loi, malgré le fait qu'il était un psychopathe confirmé.

La Chambre a le pouvoir de légiférer en ce sens, elle a le pouvoir d'autoriser les fonctionnaires des services correctionnels à garder en prison des gens comme M. Fredericks tant qu'ils sont une menace pour nos enfants. Voilà le sens de la motion à l'étude.

La motion nº 305 demande au gouvernement de légiférer pour autoriser la Commission nationale des libérations conditionnelles à garder en prison, à la fin de leur peine, les agresseurs sexuels d'enfants qui risquent de récidiver. Il s'agit là d'une recommandation clé de l'enquête Stephenson. Elle a coûté assez cher.

Un coup d'oeil sur les statistiques concernant les agresseurs sexuels d'enfants suffit pour constater que de nombreux Canadiens sont victimes de ce crime horrible. En effet, 53 p. 100 des femmes et 31 p. 100 des hommes sont victimes d'actes sexuels non désirés, et 80 p. 100 de ces incidents se produisent pendant l'enfance ou l'adolescence. Pas moins de 63 p. 100 des cas d'agression sexuelle signalés à la police concernent des jeunes de moins de 18 ans. Les enfants sont des cibles de choix pour les délinquants sexuels, et il est temps que nous prenions des mesures pour les protéger.

L'ampleur de la tâche apparaît immédiatement lorsqu'on examine le profil des délinquants. Dans huit cas sur 10, il est parent avec la victime ou celle-ci le connaît bien. Il n'est donc pas étonnant que, souvent, les agressions sexuelles contre les enfants ne soient pas signalées.

Les auteurs d'une étude estiment que, pour chaque agression sexuelle contre un enfant qui est signalée, deux et demie ne le sont pas. L'agresseur menace souvent l'enfant, qui a ensuite trop peur de le dénoncer. D'autres fois, l'agresseur convainc l'enfant que les actes sexuels font partie de toute relation d'affection et sont parfaitement acceptables.

Comme l'agresseur est souvent en position d'autorité, il arrive fréquemment que ses actes ne soient pas dénoncés. C'est pourquoi il est crucial de se montrer déterminé face aux agresseurs lorsque des enfants ont le courage de parler.

La loi actuelle ne permet pas de prendre des mesures vraiment efficaces contre les agresseurs. Les dispositions actuelles sur les services correctionnels et les libérations conditionnelles permettent de relâcher les délinquants lorsqu'ils ont purgé les deux tiers de leur peine.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-45, qui a été lu pour la première fois la semaine dernière, permettraient à la Commission des libérations conditionnelles de refuser de libérer un délinquant si elle estime qu'il récidivera avant la fin de sa peine. Le projet de loi C-45 est un pas de géant dans la lutte contre les agresseurs sexuels d'enfants, mais il faut faire plus encore.

• (1335)

Je ne veux pas réduire l'importance des modifications énoncées dans le projet de loi C-45. En supprimant l'exigence d'apporter des preuves d'un dommage grave afin de refuser une libération conditionnelle à un agresseur sexuel d'enfants, nous donnons à la Commission nationale des libérations conditionnelles une arme très efficace dans la lutte contre ce type d'agresseur.

On a supprimé cette disposition sur le dommage grave en reconnaissance du fait qu'il arrive souvent que les effets des agressions commises contre des enfants ne soient pas apparents avant un certain temps et qu'une procédure particulière de détermination de la peine devrait être adoptée en matière d'agresseurs sexuels d'enfants.

C'est justement parce que le projet de loi C-45 a recours à une procédure inhabituelle de détermination de la peine qu'il est si progressiste. Les procédures habituelles de détermination de la peine ne sont tout simplement pas efficaces quand il s'agit d'agresseurs sexuels d'enfants, qui ont un des taux de récidive les plus élevés de tous les criminels. Les études montrent que 40 p. 100 des agresseurs sexuels commettent une autre agression dans les cinq années suivant leur libération.

J'estime qu'il est temps que nous prenions des mesures encore plus draconiennes pour prévenir ces crimes horribles. Je suis d'avis qu'une solution pourrait être le maintien de la détention après la peine. En gardant ces agresseurs incarcérés tout le temps où ils risquent de commettre une nouvelle agression, j'estime que nous agirions d'une manière constructive et progressiste. Cela nous permettrait de lier la peine à la réhabilitation.

Pareille modification se fait attendre depuis fort longtemps. Nous devons envoyer le message haut et fort que faire du temps ne suffit pas. Pour que leur peine ait vraiment été purgée, il faudrait que les agresseurs ne soient pas dans le même état

d'esprit qu'au moment où ils ont été emprisonnés. On ne peut pas simplement les libérer à la fin de leur peine. S'ils risquent de récidiver après leur libération, ils doivent rester en prison et recevoir des traitements. Par ce changement de politique, nous affirmons que ce que les délinquants font en prison est aussi important que le temps qu'ils y restent.

Ce modèle de détention après l'expiration de la peine est constructif et progressiste, car il s'intéresse au bien-être du délinquant dans l'intérêt de la protection de la société. Par conséquent, il constitue un défi particulier pour le système de justice pénale.

Il n'y a pas de remède pour ce qui pousse quelqu'un à agresser sexuellement un enfant. Cependant, il existe un traitement qui donne des résultats limités. Selon une étude réalisée en Europe, le taux de récidive des agresseurs sexuels d'enfants est d'environ 25 p. 100. Selon la même étude, le taux de récidive tombe de 10 à 15 p. 100 chez les agresseurs ayant suivi un traitement. Certes, ce taux de récidive est encore trop élevé, mais c'est un progrès encourageant.

La réalité, c'est que parfois le traitement ne sert à rien. Selon le rapport Stephenson, le traitement qu'a reçu Joseph Fredericks était inefficace. Une détention au delà de la peine n'aurait pas contribué à améliorer son état, mais aurait donné à la Commission nationale des libérations conditionnelles le pouvoir de sauver une vie très précieuse en isolant M. Fredericks de la société.

Une vaste majorité de Canadiens sont favorables à une loi prévoyant des modalités de maintien en détention des agresseurs sexuels d'enfants qui ont purgé leur peine. Plus tôt aujourd'hui, j'ai présenté une pétition lancée par M^me^ Carole Horan. En fait, le libellé de ma motion est très analogue à celui de la pétition de M^me^ Horan. Cette pétition constituait au départ une initiative locale, mais elle a eu tôt fait de circuler un peu partout dans le pays. Bien qu'elle n'ait circulé que six mois, j'ai été heureuse de la déposer à la Chambre. Elle porte les signatures de 6 100 Canadiens de toutes les régions et, sans aucun doute, de toutes les tendances politiques. Ce sont là les signatures de Canadiens qui estiment qu'il est temps d'adopter un mécanisme efficace de maintien en détention au delà de la peine.

Des initiatives récentes pour prévoir dans une loi la détention postpénale d'agresseurs sexuels d'enfants n'ont pas réglé les problèmes que présentent ces agresseurs pour la société. Je parle ici d'un avant-projet de loi que le gouvernement précédent avait fait circuler et que la députée de Surrey—White Rock—South Langley a présenté de nouveau, au cours de la présente législature, sous le titre de projet de loi C-240.

Cette mesure modifierait la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et supprimerait les dispositions prévoyant que la déclaration de délinquant dangereux doit avoir lieu au moment de la détermination de la peine. Ainsi, le délinquant serait déclaré dangereux après l'expiration de sa peine et incarcéré pour une période indéterminée, sous réserve de révisions périodiques visant à déterminer s'il fait toujours partie de la catégorie des délinquants dangereux.

• (1340)

Même si je reconnais et partage les préoccupations qu'exprime la députée, je prétends, quant à moi, avec tout le respect que je lui dois, que la portée pratique du projet de loi C-240 est insuffisante en ce qui concerne les agresseurs sexuels d'enfants pour constituer une mesure législative très efficace.

Le projet de loi C-240 n'accordera pas le pouvoir d'imposer la détention au delà de la peine, ce que la plupart d'entre nous auraient souhaité. C'est qu'il y a dans les articles 16 et 26 du projet de loi des dispositions qui restreignent le nombre de demandes de détention au delà de la peine devant être approuvées.

L'article 16 autorise le Service correctionnel du Canada à signaler le cas d'un délinquant si, à son avis, le déliquant risque de récidiver et à le renvoyer à la Commission nationale des libérations conditionnelles. Si la commission partage l'avis du Service correctionnel du Canada, l'article 26 autorise le renvoi du cas au procureur général de la province intéressée qui peut décider de porter l'affaire devant un tribunal. Cette procédure ne pourrait s'appliquer qu'à un très petit nombre de cas puisque le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles ne peuvent faire des démarches pour que le délinquant soit déclaré dangereux que sur des éléments de preuve qui ne pouvaient raisonnablement avoir été portés à la connaissance du tribunal qui a prononcé la peine du délinquant.

C'est compliqué de maintenir en détention un agresseur sexuel d'enfants qui, nous le savons, récidivera, car il arrive souvent que les seuls éléments de preuve que nous pouvons présenter—et les seuls éléments de preuve qui devraient avoir été présentés—c'est qu'il est dans un état d'esprit pour commettre à nouveau le même crime. Or, ce même état d'esprit où il est arrivé au pénitencier ne constitue pas de nouveaux éléments de preuve. Nous devons faire ressortir clairement qu'un des objectifs de la peine initiale infligée à un agresseur sexuel d'enfants, c'est qu'il ne quitte pas le pénitencier dans le même état d'esprit où il y est entré.

D'aucuns prétendront que cette philosophie de la détermination de la peine va à l'encontre de la Charte des droits et libertés. Ils feront notamment remarquer que le paragraphe 11(h) de la Charte, qui interdit de juger de nouveau quelqu'un pour le même crime, empêche la mise en oeuvre de tout régime de maintien en détention au delà de la peine.

Les tribunaux ont déclaré sans ambages que la détention postpénale ne constitue pas une violation des droits de la personne prévus dans la charte. Ils ont jugé que le fait de déclarer un délinquant dangereux au sens du Code criminel, ce qui entraîne sa réclusion permanente, est dans l'intérêt de la population et ne constitue pas une violation des droits garantis par la Charte.

Je me reporte à la décision de 1987 de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba dans l'affaire La Reine c. Lithium. Le tribunal a jugé, dans le cas des demandes de déclaration touchant les délinquants dangereux, que la principale préoccupation était l'intérêt du public et que ces dispositions avaient pour objectif précis de protéger la société contre un délinquant qui avait été trouvé coupable de sévices graves à la personne et qui avait démontré une propension à commettre des crimes violents.

Dans cette décision qui faisait jurisprudence, la cour a précisé clairement que la détention au delà de la peine de délinquants dangereux était dans l'intérêt public, car il s'agissait de protéger la société. La cour a reconnu que la Charte était là pour protéger les libertés de tous les Canadiens. Ce type de détention devrait être considéré comme un instrument pour assurer la sécurité des Canadiens.

Le modèle de détention au delà de la peine que je défends aujourd'hui va bien au delà des dispositions actuelles sur les délinquants dangereux et il est non seulement dans l'intérêt de la société, mais également dans celui du délinquant auquel on offre alors un traitement propre à favoriser sa réinsertion sociale.

Lorsque beaucoup de ces délits se produisent et sont commis par des gens en libération conditionnelle, nous cherchons les responsables et c'est souvent sur la Commission canadienne des libérations conditionnelles que nous rejetons le blâme. J'ai siégé à la commission provinciale des libérations conditionnelles et bien des fois, nous avons dû décider de libérer ou non un délinquant sans être vraiment certains de ce qu'il allait faire ensuite. Une fois que le détenu a purgé les deux tiers de sa peine, même si elle n'est que de trois ans, lorsqu'on a devant nous un individu qui risque, à notre avis, de récidiver, il s'agit de savoir si on le laisse sortir ou non. Dans bien des cas, les individus sont libérés, car la commission juge qu'ils vont l'être de toute façon et qu'il vaut mieux qu'ils le soient au moins sous surveillance. Ces dispositions donnent à la commission un pouvoir accru pour ce qui est de maintenir ces gens en détention.

• (1345)

En terminant, je voudrais souligner que la loi que cette motion invite le gouvernement à présenter se fait attendre depuis longtemps. La détention au delà de la peine des agresseurs sexuels d'enfants qui vont probablement récidiver sitôt libérés est une politique judicieuse et responsable. Alors qu'il est question d'une loi et de directives sur la présentation d'une loi, nous devons toujours nous demander l'image que la loi proposée donne de notre société. Il faut toujours nous assurer que la mesure prise s'attaque vraiment au problème qu'on veut résoudre. Elle doit permettre de régler de façon efficace ce problème et être dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Je crois que la motion nº 305 respecte tous ces critères. Elle dit qu'en tant que société, nous nous préoccupons de la sécurité et du bien-être de nos enfants et que nous voulons les protéger contre les délinquants sexuels. Elle propose que le gouvernement promulgue une loi qui protégera nos enfants en imposant le maintien en détention au delà de la peine des délinquants qui sont très susceptibles de récidiver.

Cette mesure est dans l'intérêt de tous les Canadiens car elle permet d'aider non seulement les individus dont on doit faciliter la réinsertion sociale, mais également les Canadiens qui doivent être protégés contre ces délinquants.

Étant donné l'importance de l'adoption de cette motion pour la sécurité et le bien-être de tous les enfants au Canada, je demande le consentement unanime de la Chambre pour qu'on juge que cette motion puisse faire l'objet d'un vote.

Le vice-président: La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: La motion n'obtient pas le consentement unanime de la Chambre.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je veux d'une certaine manière remercier ma collègue la députée de Brampton qui a présenté cette motion à la Chambre et qui nous permet d'échanger sur un sujet d'importance, et pour ma part, j'avais plutôt l'impression que la motion telle qu'elle était libellée m'était acceptable. J'aurais accepté qu'elle puisse être déférée à un comité pour fin d'étude.

La députée nous a livré un discours extrêmement serré, extrêmement préparé sur les dangers qui résultent pour la société d'être mis en contact avec la pédophilie. Évidemment, je souhaiterais échanger avec la députée sur certaines nuances. J'ai dit cette semaine et je crois toujours qu'il peut y avoir différentes façons de vivre sa sexualité. Quand je dis qu'il y a différentes façons de vivre sa sexualité, d'aucune espèce de manière je considère que la pédophilie peut être une de ces façons, parce que ce qui doit être important, c'est qu'une relation sexuelle, à mon sens, doit se faire avec des partenaires consentants et des partenaires adultes. On comprend, à sa face même, que lorsqu'on est en situation de relation de pédophilie, il y a un dominant et un dominé et il y a également un sentiment d'exploitation qui en résulte.

On a raison, comme Québécois, comme Canadiens, de s'inquiéter que des pédophiles puissent être en liberté. On pourrait échanger entre nous sur ce qui fait que dans notre société, il y a des gens qui sont pédophiles. Là-dessus, il y a différentes thèses qui vont de thèses psychanalytiques, de thèses de frustration, de thèses de comportements sociaux qui tendent à expliquer le phénomène. Mais ce qui demeure tout aussi vrai, c'est qu'on a la responsabilité comme législateurs, et comme l'a bien dit la députée de Brampton, de prendre toutes les mesures correctrices qui s'imposent. En ce sens-là, je lui suis reconnaissant d'attirer l'attention de la Chambre sur une des facettes de ce problème.

Je croyais, cependant, que comme elle appartenait à la majorité ministérielle, elle aurait été relativement d'accord sur la teneur du projet de loi C-45. Peut-être que j'ai fait une mauvaise lecture de ce projet de loi et c'est pour cela que je souhaiterais échanger avec elle parce que j'avais cru comprendre que le projet de loi C-45—je sais qu'il y a des gens dans cette salle avec nous cet après-midi qui en connaissent assez bien la mécanique—je croyais que le projet de loi C-45 donnait la possibilité au commissaire des libérations conditionnelles de prolonger des sentences.

• (1350)

Je croyais que le projet de loi C-45, dans deux cas d'espèce particuliers, que je me permettrai de citer au texte, permet à ce moment-là de déclarer qu'un criminel est dangereux et qu'il n'est pas admissible à une remise de peine et à une libération conditionnelle. J'avais cru comprendre qu'explicitement dans le cas de criminels reconnus coupables d'infractions d'ordre sexuel, c'était relativement automatique et qu'il était extrême-

ment difficile d'obtenir une remise de peine ou une libération conditionnelle.

Le projet de loi C–45 sur lequel l'opposition était d'accord dans ses grandes lignes, évidemment, on a quelques inquiétudes, comme l'a exprimé ma collègue la députée de Saint–Hubert, sur la façon dont ça va se vivre au niveau de la mécanique, mais je croyais que la Commission des libérations conditionnelles, par le projet de loi C–45, pouvait refuser d'accorder la libération conditionnelle à un détenu moyennant deux conditions.

La première d'entre elles, c'était qu'il ait commis un acte criminel causant un dommage grave à la victime et la deuxième étant que ce dommage grave s'apparente à un délit d'ordre sexuel. Donc, j'avais l'impression, évidemment sans être un avocat—et je ne m'en estime pas moins, en tout respect pour les avocats—j'avais l'impression que le libellé de la motion trouvait une certaine réponse dans le projet de loi C–45. Il aurait été intéressant que la députée de Brampton puisse nous expliquer en quoi le projet de loi C–45 ne lui permettait pas d'aller au bout de la motion.

Ce qui a un peu inquiété certaines personnes qui m'ont parlé de la motion—sur le fond, je le rappelle, on est d'accord sur le fait que la société canadienne, comme l'ensemble des sociétés, a le devoir de se protéger contre la menace qui peut peser sur les enfants en les exposant à des contacts non sanctionnés au niveau des pédophiles—le danger qu'on pouvait voir dans la motion que nous présentait la députée de Brampton, c'est finalement qu'on puisse faire d'un organisme quasi administratif un tribunal.

Dans la magistrature actuelle au niveau du système judiciaire canadien, il est possible pour un juge de sanctionner à vie quelqu'un qui s'est rendu coupable d'une infraction d'ordre criminel. Ça existe déjà au niveau de la magistrature. Évidemment, je crois qu'il faut faire pression, il faut qu'il y ait une mobilisation de l'opinion publique sur ce point, pour que les juges, d'eux–mêmes, puissent appliquer une sanction comme celle que recommande la députée de Brampton.

Il y avait une espèce d'inquiétude face à l'éventualité que ça puisse être un organisme quasi administratif qui n'est pas un tribunal qui puisse s'arroger ce pouvoir–là. On est tous conscients qu'il faut garder foi en la réhabilitation. Sinon ça veut dire qu'on croit que les individus naissent mauvais.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer à cet égard au moment où on a étudié la Loi sur les jeunes contrevenants et je ne crois pas que les individus naissent méchants, mauvais, «déviants», criminels, obsessionnels. Je pense que c'est certainement une combinaison de facteurs et il faut accorder une prépondérance aux facteurs sociaux, environnementaux et familiaux.

Ce qui pouvait en inquéter quelques–uns avec la motion que présentait la députée de Brampton, c'est que la libération conditionnelle a toujours été vue dans notre système judiciaire comme étant une voie privilégiée vers la réhabilitation. Je comprends bien que dans son discours la députée de Brampton, et je respecte ça et je ne dis pas que j'ai la réponse, peut–être que la pédophilie, contrairement à d'autres phénomènes de criminalité, ne peut pas faire l'objet d'une réhabilitation, mais j'aurais trouvé intéressant qu'elle puisse nous en parler.

Il faut être conscient en tant que législateurs qu'il reste que dans notre système judiciaire la libération conditionnelle a toujours été vue un peu comme la voie royale vers la réhabilitation.

● (1355)

C'est pour cela que l'Association canadienne des policiers, qui partage les mêmes objectifs que ceux poursuivis par la députée de Brampton et par l'ensemble des législateurs qui sont d'accorder une plus grande sécurité à la population canadienne, se serait sentie plus à l'aise avec une espèce de libération conditionnelle à vie. On reconnaît que la pédophilie est une menace qu'il faut prendre au sérieux, qu'elle n'a rien à voir avec l'homosexualité, qu'il ne s'agit pas d'une façon de vivre sa sexualité, mais qu'il s'agit de sévices, d'un acte criminel et que d'aucune manière, il faut l'encourager.

Évidemment, comme législateurs, on peut chercher à comprendre ce qui fait que quelqu'un est pédophile. Mais notre première obligation—et je le répète, je suis reconnaissant envers la députée de Brampton de porter un tel problème à notre attention—est de s'intéresser à la sécurité des Canadiens. Toutefois, n'aurait–il pas été compatible, comme l'a dit l'Association canadienne des policiers, dans le cas des pédophiles, d'essayer d'assortir cet emprisonnement à des contrôles accrus et à ce qu'on a appelé une libération conditionnelle à vie, c'est–à–dire que les gens doivent se rapporter, qu'ils doivent avoir des zones désignées et qu'ils ne doivent pas être en contact avec les enfants?

À tout événement, dans l'objectif que poursuit la députée de Brampton, je souscris à sa motion, et je suis reconnaissant envers la Présidence de m'avoir laissé aller au bout de mes propos.

[*Traduction*]

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole sur cette motion et de dire que je l'appuie. Je pense que la députée de Brampton a soulevé un sujet qui préoccupe vivement tous les Canadiens.

Lorsque mes enfants étaient jeunes, je n'ai jamais eu à m'inquiéter, à me demander s'ils s'amusaient à l'extérieur, dans la cour, s'ils étaient au parc tout proche ou s'ils jouaient près de l'hôpital. Je ne ressentais pas le besoin de les surveiller à chaque minute. La situation a beaucoup changé ces dernières années. Aujourd'hui, les parents sont terrifiés à l'idée de ne pas avoir leurs enfants sous les yeux, ils les accompagnent jusqu'à l'école et s'assoient près d'eux pour les regarder jouer au terrain de jeux.

La députée de Brampton a dit que les Canadiens veulent que l'on prenne des mesures contre les pédophiles. Elle demande qu'on les tienne à l'écart pour que les enfants puissent à nouveau sortir sans que leurs parents aient à les surveiller constamment.

Le gouvernement a raté une occasion en or que lui offrait le projet de loi C–45. Il aurait pu incorporer ce point dans ce projet de loi. J'ai l'impression qu'il a laissé passer une belle occasion. J'espère qu'à l'étape de l'étude en comité, on se penchera sur la proposition qui a été faite à la Chambre cet après–midi.

En vertu du projet de loi C–45, il n'est plus nécessaire de prouver que les délinquants sexuels qui s'attaquent aux enfants ont commis un dommage grave pour les considérer comme des délinquants dangereux. Ça me semble correct.

Le gouvernement a décidé d'éviter la question de la détention au delà de la peine en confiant cette question aux autorités provinciales de la santé. Cependant, un incident qui s'est produit récemment dans ma province, la Colombie–Britannique, a montré que les autorités provinciales de la santé n'étaient pas aptes à tenir à l'écart les délinquants dangereux.

Un délinquant dangereux a quitté l'hôpital provincial dans lequel il se trouvait parce que les deux gardiens qui le surveillaient n'avaient pas le pouvoir de l'en empêcher. Les Canadiens ne veulent sûrement pas que les choses se passent comme ça.

On peut faire mieux. Il faut permettre à la Commission nationale des libérations conditionnelles de demander aux tribunaux de désigner un délinquant comme étant dangereux. C'est ce que j'ai voulu faire avec mon projet de loi, le projet de loi C–240. Je ne suis pas d'accord avec le député. Je pense que le projet de loi C–240 prévoit une certaine souplesse et qu'il pourrait permettre de régler le problème des pédophiles.

Cela permet aux membres des services correctionnels et de la Commission nationale des libérations conditionnelles de déférer le cas au procureur général provincial compétent et d'entamer une procédure afin de demander au tribunal de déclarer dangereux les délinquants qui, selon eux, risquent de récidiver, non seulement les pédophiles mais aussi les délinquants sexuels adultes.

Comme le projet de loi C–45, cette mesure élimine la nécessité de prouver qu'il est probable que le délinquant va commettre une infraction causant un dommage grave à une autre dans le cas des pédophiles. C'est exactement le type de mesure législative à laquelle la députée de Brampton aspire dans sa motion.

• (1400)

Malheureusement, les deux députés libéraux qui ont parlé du projet de loi C–240 au cours de la première heure de ce débat n'ont pas parlé en sa faveur. Je sais que la députée est sincère dans ses efforts en vue d'amener le gouvernement à prendre des mesures. Peut–être peut–elle en discuter avec ses collègues et revoir encore une fois si l'adoption du projet de loi C–240 rendrait vraiment ces changements possibles. À mon avis, le projet de loi C–240 devrait permettre de faire ce qu'elle cherche à faire.

Cet été, j'ai eu l'occasion de visiter un certain nombre de pénitenciers en Colombie–Britannique. L'un d'eux, l'établissement Mountain à Agassiz, abrite en grande partie des délinquants sexuels. J'ai eu l'occasion de discuter d'un des programmes de traitement en cours. Il s'agit d'un programme intensif de cinq mois, qui ne fonctionne que si le détenu mis en liberté est placé sous surveillance communautaire.

Le thérapeute m'a dit qu'il s'était produit un cas où l'agent de liberté conditionnelle avait remarqué que l'un des libérés conditionnels était en train de rechuter. Ce n'est que parce que c'était un libéré conditionnel sous surveillance communautaire que sa liberté conditionnelle a pu être révoquée, qu'on a pu le réincarcérer et éviter ainsi qu'il ne commette une autre agression sexuelle.

D'un autre côté, nous avons le cas de Larry Fisher qui, ironie du sort, était sorti de la même prison un peu plus tôt cette année–là. Il avait été condamné pour avoir violé sept femmes et avait été jugé tellement dangereux qu'il avait purgé toute sa peine derrière les barreaux. Il a fait 23 ans de prison avant d'être mis en liberté une fois sa peine terminée.

Larry Fisher est actuellement en liberté, sans aucune surveillance communautaire. Un jour, c'est un détenu que les experts considèrent trop dangereux pour être remis en liberté et, le lendemain, il se retrouve tout à fait libre. Il y a quelque chose de faux dans un système qui empêche la société de se protéger contre le pire genre de comportement sexuel.

Je suis entièrement d'accord avec la députée de Brampton qui affirme que la Commission nationale des libérations conditionnelles doit pouvoir garder des pédophiles dangereux en détention. Les spécialistes de la pédophilie reconnaissent que les chances de guérir complètement un pédophile sont très minces. Les pédophiles reconnus coupables et les autres délinquants dangereux devraient demeurer incarcérés tant qu'ils risquent de récidiver. Si leur détention doit se prolonger indéfiniment, qu'il en soit ainsi. Nous ne devrions aucunement nous sentir obligés de libérer un contrevenant dangereux qui est susceptible de récidiver.

Même dans les cas où les experts affirment que les chances de récidive sont faibles, il doit y avoir une surveillance communautaire. Ainsi, si un agent de liberté conditionnelle croit qu'un délinquant risque de commettre une autre infraction criminelle, sa liberté conditionnelle pourra être annulée. Les délinquants qui s'adaptent bien et présentent un faible risque pourraient être soumis à des conditions minimales de libération conditionnelle.

Il nous faut un projet de loi qui permettra de garder les pédophiles et autres délinquants dangereux en détention tant qu'ils sont susceptibles de récidiver. Le projet de loi devrait également prévoir une surveillance communautaire de longue durée après la détention des délinquants, afin de permettre un contrôle étroit de leurs activités. Cette formule combinée assurerait une protection maximale à la société.

Comme je l'ai dit, ces dispositions se trouvent dans le projet de loi C–240, une mesure d'initiative parlementaire dont je suis l'auteure. Je demande respectueusement à la députée de Brampton et à tous ceux qui appuient sa motion de donner leur appui au projet de loi d'initiative parlementaire, dont l'adoption pourrait contribuer à concrétiser la motion à l'étude.

M. Janko Peric (Cambridge): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'intervenir aujourd'hui concernant la motion nº 305 proposée par la députée de Brampton.

Il ne fait aucun doute qu'il y a une lacune dans notre système de justice pénale quant au traitement des délinquants qui présentent un haut risque, en particulier les délinquants sexuels qui s'en prennent aux enfants.

Depuis quelques années, nous avons constaté à plusieurs reprises comment le système pénal traite les délinquants sexuels violents, mais le cas le plus tragique a été celui de Christopher Stephenson.

• (1405)

En laissant Joseph Fredericks recouvrer la liberté en 1988, le système a décidé du sort de cet enfant de 11 ans de Brampton. Le 17 juin 1988, Christopher Stephenson a été enlevé à la pointe d'un couteau dans le centre commercial Shoppers World, de Brampton, par Joseph Fredericks, pédophile et psychopathe reconnu.

Ce délinquant avait passé son enfance dans des foyers d'accueil, son adolescence dans une institution pour déficients mentaux sévères, même si ce n'était pas vraiment son cas, et 24 années de sa vie d'adulte dans un hôpital pour aliénés mentaux criminels avant de se retrouver, à l'âge mûr, dans des prisons de l'Ontario. Cet homme, qui, le 17 juin 1988, a violé à plusieurs reprises Christopher Stephenson, l'a torturé et tué, avait bénéficié d'une libération conditionnelle anticipée de l'établissement Warkworth après que la Commission nationale des libérations conditionnelles et les Services correctionnels du Canada n'ont pas tenu compte de l'avertissement d'un juge d'Ottawa, selon lequel il ne fallait pas songer à une libération sans une nouvelle évaluation psychiatrique et une surveillance rigoureuse.

Pire encore, on a révélé à l'enquête sur la mort de Christopher que le psychologue de la prison pensait qu'il y avait une forte probabilité que Fredericks récidiverait, de sorte qu'il s'était croisé les doigts quand il avait déposé Fredericks à Brampton. Quand on a un système de justice pénale où les responsables se croisent les doigts en espérant qu'un psychopathe ne récidivera pas, on ne sert pas les intérêts des Canadiens, en particulier ceux de jeunes enfants innocents comme Christopher Stephenson.

Nous devons apporter les modifications qui s'imposent pour éviter les tragédies de ce genre.

Plusieurs années après le meurtre de Christopher, une enquête sur sa mort a été menée par le ministère du solliciteur général de l'Ontario. Le jury a formulé 71 recommandations. Dans la première recommandation, il était demandé que la loi soit adoptée pour, et je cite: «assurer la protection de la communauté en autorisant le maintien en détention des agresseurs sexuels violents après l'expiration de leur peine et pour assurer à ceux–ci un traitement en cours de détention».

Le jury recommandait également que la loi s'inspire du Washington State Protection Act de 1990, loi qui autorise le procureur général à lancer une procédure judiciaire contre un délinquant, même après sa sortie de prison, à le confiner dans une institution spéciale, peut–être à perpétuité. Si cette loi passait pour assez rigoureuse, comparativement aux normes canadiennes, je rappellerai aux députés que dans les derniers jours de son mandat, le gouvernement conservateur avait introduit une mesure législative portant sur les délinquants à haut risque.

Ce projet de loi proposait d'autoriser la Commission nationale des libérations conditionnelles à forcer tout détenu capable éventuellement de commettre des abus sexuels contre des enfants à purger en entier sa peine initiale. Bien entendu, il est mort au *Feuilleton* lors du déclenchement des élections fédérales.

Il est donc temps de présenter un nouveau projet de loi qui réglera ce grave problème. La motion de ma collègue fait écho aux recommandations du jury de l'enquête qui réclamait une telle loi.

De nombreuses propositions de réforme ont été présentées non seulement après l'enquête dans la cause Stephenson, mais aussi par un groupe de travail sur les délinquants à haut risque qui a été formé par le solliciteur général sortant. Il est grand temps de donner suite à ces recommandations.

• (1410)

J'estime qu'une mesure législative visant à garder plus longtemps en prison les délinquants à haut risque contribuerait grandement à accroître la sécurité publique. Je suis également d'avis que tout projet de loi déposé par le gouvernement devrait comprendre une disposition permettant aux tribunaux qui prononcent la peine de prévoir une période de surveillance postpénale dans le cas des délinquants à haut risque.

Une disposition de ce genre permettrait de surveiller la conduite et les gestes d'un délinquant pendant une longue période après l'expiration de sa peine. En plus de placer un délinquant à haut risque sous surveillance pendant, disons, 10 ans, on lui imposerait également des conditions de résidence, de traitement et de communication avec la justice.

Tout délinquant qui ne respecterait pas ces conditions serait renvoyé en prison et verrait disparaître toutes ses chances de libération anticipée. C'est la seule façon de surveiller les délinquants sexuels dangereux que nous devons, hélas, remettre en liberté lorsqu'ils ont purgé leur peine.

Si de telles dispositions avaient existé en 1988, Christopher Stephenson serait peut–être en vie aujourd'hui. Si l'agent de liberté conditionnelle qui était responsable de Joseph Fredericks avait su où Fredericks vivait, Christopher aurait peut–être pu être retracé à temps. M. Fredericks n'avait pas de restriction quant à sa résidence, et il ne s'était pas donné la peine de se présenter à son agent de liberté conditionnelle. Il ne faut plus qu'un telle situation se produise.

Lors d'une conférence sur la justice pénale tenue récemment à Hamilton, des organisations de défense des droits des victimes, dont CAVEAT, l'Association des Canadiens contre la violence partout recommandant sa révocation, ont insisté sur la nécessité d'adopter des mesures législatives concernant les délinquants à risque élevé.

Les partisans de la réforme du système pénal et même le nouveau président de la Commission nationale des libérations conditionnelles ont déclaré que les restrictions en matière de surveillance et de résidence étaient nécessaires si l'on voulait protéger des enfants innocents contre les pédophiles et autres délinquants à risque élevé.

Aussi terrible que soit le meurtre de Christopher Stephenson, nous devons en tirer une leçon, comme nous devons tirer des leçons de tous les autres cas où des enfants innocents ont été victimes de délinquants à risque élevé. Nous ne pouvons permettre que de telles tragédies se reproduisent. Nous devons agir maintenant en appuyant cette motion et toute mesure législative future visant à protéger la société de malades comme Joseph Fredericks.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, il y a des moments où il est bien difficile d'être député. C'est particulièrement vrai dans des cas comme celui–ci où, pour faire quel-

ques remarques moyennement intelligentes, on doit faire des recherches. J'ai vraiment l'impression de plonger dans un tas de fumier.

Les députés doivent donner la plus haute priorité à la protection des enfants. J'ai mentionné la difficulté d'être député. J'ai parfois l'impression que dans cette Chambre nous nous hâtons avec une extrême lenteur. Quelle que soit l'urgence de la question, il est rare que la Chambre agisse rapidement et même sur des questions comme celle–ci, nous faisons des discours et nous avançons à une vitesse désespérante.

En faisant quelques recherches, je suis tombé sur un article paru dans le *Globe and Mail* du 1er juin 1994. Le titre disait: «Ottawa envisage un registre national des pédophiles».

On pouvait lire dans cet article: «Un registre national des personnes condamnées pour agression sexuelle contre des enfants pourrait empêcher que les écoles ou les garderies n'embauchent des agresseurs sans le vouloir, disait un document de travail du gouvernement rendu public hier. Les enfants seraient mieux protégés si l'on empêchait que les agresseurs connus n'obtiennent des postes de confiance ou de responsabilité auprès d'enfants, affirmait le document de 19 pages. Il ne tire cependant aucune conclusion au sujet de la façon d'établir un registre ou de ce qu'il en coûterait aux contribuables. Le document révèle cependant que d'après les résultats de recherches, la société doit débourser à peu près 200 000 $ en enquêtes, poursuites, détention et jugement chaque fois qu'un délinquant sexuel récidive.» Autrement dit, puisque nous dépensons déjà de l'argent, pourquoi ne pas le faire de façon plus avisée, notamment sous forme de mesures préventives?

• (1415)

J'en profite pour rappeler au ministre de la Justice que, selon ce document, le ministre de la Justice, M. Allan Rock, avait promis que le registre serait en place à l'automne, une fois que le gouvernement aurait consulté le public.

Je sais qu'il s'agit d'une question délicate, surtout dans la mesure où elle fait intervenir des questions liées à la Charte. Je comprends que le ministre de la Justice devra agir de façon responsable et avisée à ce chapitre, puisqu'on peut lire à la fin de l'article qu'un registre provincial semblable en Colombie–Britannique a été suspendu en 1984 à la suite des procédures judiciaires. Au Manitoba, un tel registre a survécu à des procédures judiciaires l'an dernier, lorsque trois enseignants soupçonnés d'avoir abusé d'un enfant ont échoué dans leur tentative de ne pas voir leurs noms inscrits sur la liste.

J'en parle parce qu'il est évident, par suite de la motion présentée par la députée qui avait demandé à la Chambre de donner son consentement unanime pour que cette mesure aille de l'avant, que ce consentement a été refusé. C'est pourquoi il y a lieu de nous interroger sur ce que nous pouvons faire dans ces conditions.

J'ai trois suggestions à faire. J'ai déjà formulé la première, à savoir que le ministre de la Justice honore le plus rapidement possible ce qui m'apparaît être comme la promesse d'établir un registre, qui fera en sorte que les récidivistes n'auront plus accès, ou auront plus difficilement accès aux enfants au Canada.

Un article publié dans le *Toronto Star* du 23 mars dernier titrait: «Un pédophile reconnu coupable d'agression contre un garçon de 12 ans est condamné à trois ans d'emprisonnement.» On pouvait notamment y lire ce qui suit: «La relation de confiance avait été établie à l'occasion d'excursions de camping et de sorties dans des parcs d'attractions comme Wonderland. Toutefois, comme Kevin Starnaman l'a reconnu lui–même hier après avoir plaidé coupable à l'accusation d'avoir agressé sexuellement un enfant de 12 ans et d'avoir filmé ses actes délinquants—et je cite ici les propos du pédophile lui–même—: la société doit se protéger contre des individus comme moi.»

Je le répète, ce pédophile reconnu nous demande à nous, législateurs, de protéger la société contre les individus de son espèce.

En tant que législateurs en cette auguste assemblée, l'une de nos difficultés est que très souvent les mesures que nous prenons, que ce soit dans le domaine de la justice ou autre, ne sont que des demi–mesures, des quarts de mesure, des pas infimes et parfois, aux yeux de certains députés, des pas dans la mauvaise direction. Il ne peut pas ne pas y avoir unanimité parmi les députés de cette Chambre sur la nécessité absolue de protéger nos enfants.

Que pouvons–nous faire d'autre? Compte tenu des difficultés que nous avons à donner suite à nos intentions—il y a les limites imposées par la Charte et d'autres textes, et nous avons découvert que l'établissement d'un registre peut aussi présenter des difficultés. Essayons de voir ce qui pourrait se produire si nous prenions des mesures de répression plus sévères et même, si nous établissions une grille des peines.

Je commence par donner quelques exemples. Un homme de 41 ans a été accusé de plusieurs actes d'agression sexuelle et de grossière indécence sur cinq enfants âgés de cinq à neuf ans. Il a pris et conservé des photos des actes sexuels qu'il a commis avec eux. Ces photos ont été saisies, ainsi que des stimulants sexuels et des films pornographiques. Savez–vous de quoi il a écopé? Il a été reconnu coupable et condamné à aussi peu que 23 mois de prison.

Des voix: C'est honteux.

M. Abbott: Un homme de 43 ans a été accusé d'actes de grossière indécence à l'endroit de plusieurs fillettes de quatre à 13 ans. Il a pris des photos d'elles au cours de l'acte. Ces photos ont été saisies, ainsi que des films pornographiques. Je répète qu'il avait agi ainsi avec plusieurs jeunes filles.

• (1420)

Sa cause est présentement devant les tribunaux.

Un homme a été accusé de grossière indécence à l'endroit de deux garçons de 13 ans. Un mandat de perquisition a permis de trouver des photos des garçons dans des positions très compromettantes, que je préfère ne pas décrire à la Chambre. Il a été condamné à une grosse peine de deux ans.

Un homme de 51 ans a agressé sexuellement deux garçons de sept et huit ans et a pris plusieurs photos d'eux. L'accusé distribuait ensuite ces photos à des revues pour pédophiles, aux États–

Unis. Un mandat de perquisition a permis de trouver des photos de nombreux jeunes garçons. Savez–vous à quoi on l'a condamné? Neuf mois. C'en est une dure.

Un père de 30 ans a tenté de convaincre sa fillette de neuf ans de lui toucher le pénis. Il a aussi essayé de la pénétrer. L'enquête a révélé qu'il avait photographié d'autres jeunes filles dans son sous–sol. On a saisi un grande quantité de matériel pornographique et on lui a infligé une vraie punition: une condamnation avec sursis et probation!

Un jeune homme de 16 ans a agressé sexuellement une voisine de 11 ans. Il l'a photographiée dans diverses poses lascives, notamment au cours de rapports sexuels. Au moment de son arrestation, il avait en sa possession plusieurs revues *Penthouse*, —je n'ai pas dit de la pornographie intégrale, ni de la pornographie mièvre—, mais des revues *Penthouse*. On l'a condamné à deux ans de probation.

Il me semble que nous avons maintenant l'occasion de commencer à prendre de vraies mesures pénales à l'endroit des pédophiles qui, eux, condamnent pour la vie des enfants et ruinent leur vie.

Nos tribunaux peuvent certainement faire mieux que de prononcer à l'endroit des pédophiles des condamnations à deux ans de prison, des condamnations avec sursis, des périodes de probation ou autres peines du genre. Nous avons déjà un système en place. À nous de nous en servir pour corriger la situation. C'est d'ailleurs le deuxième point que je veux faire valoir.

Mon premier point portait sur le registre; le deuxième traite de la grille des peines. En tant que porte–parole de mon parti en matière de revenu, j'appuie les efforts que déploie Douanes Canada pour interdire l'entrée au pays de documents pornographiques, car la recherche que j'ai effectuée dans ce domaine m'a permis de constater un lien direct entre la pédophilie et la pornographie, ou plus précisément l'utilisation du matériel pornographique.

J'ai mentionné la revue *Penthouse* que vous trouverez dans tous les Perrette ou les Provisoir de votre quartier. Il y a un lien très clair entre ces deux facteurs. Je dis aux défenseurs des libertés civiles, qui prônent constamment la liberté de parole et la liberté d'expression, que notre priorité au Canada est de protéger nos enfants.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion d'intervenir dans ce débat. Cette question me préoccupe beaucoup. Nous pouvons lutter contre la pornographie, tenter de la maîtriser, songer à la création d'un registre et enfin élaborer une grille des peines pour prouver que nous pouvons nous montrer sévères dans l'application du système déjà en place.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les allocutions qu'on a présentées ici aujourd'hui sur cette question très importante. Elles m'ont semblé excellentes. Je tiens à féliciter la députée de Brampton d'avoir soulevé cette question aujourd'hui.

La motion de la députée se veut très utile. En proposant que le gouvernement contrôle davantage les criminels sexuels et notamment les pédophiles, elle traduit une préoccupation que partagent la plupart des Canadiens.

Quelques jours avant de proposer cette motion, la députée a tenu, avec une personne de sa circonscription, une conférence de presse à Brampton et a annoncé qu'on ferait circuler la pétition publique à l'appui de sa motion. Je félicite aussi la députée de Brampton d'avoir essayé d'aller au–delà des généralités en prévoyant un mécanisme pouvant nous permettre d'incarcérer les pédophiles dangereux.

Dans ce cas–ci, elle propose que la Commission nationale des libérations conditionnelles ait le pouvoir de prolonger les peines d'emprisonnement des criminels qui, de l'avis de celle–ci, risquent de récidiver. Et c'est là que se trouve le problème. Je ne crois pas que la Commission nationale des libérations conditionnelles soit en mesure de déterminer ce qu'il faudrait faire d'un criminel qui a purgé toute sa peine. Je ne crois pas non plus que la question soit simple. Légalement, la possibilité de garder en prison un individu qui a purgé toute sa peine relève de la Constitution.

• (1425)

On reproche bien des choses à la Charte. Elle peut être très contraignante. Dans ce cas–ci, toutefois, la protection prévue par la Charte est très justifiée et s'impose si l'on veut maintenir un bon système judiciaire au Canada.

Une personne qui est accusée est innocente tant que l'on n'a pas prouvé sa culpabilité. Elle peut défendre sa cause. Les deux parties ont l'occasion de présenter leurs arguments. Puis, on détermine si la personne est innocente ou coupable, et si elle est coupable, la sentence est prononcée. Cette sentence, c'est la peine qui sera imposée à cette personne pour le crime qu'elle a commis. Cette peine est imposée par un tribunal qui a entendu tous les faits relatifs à l'affaire.

Nous ne pouvons pas décider de façon arbitraire de prolonger la peine imposée par le tribunal à l'issue d'un procès en bonne et due forme. Nous nous trouverions à renverser la décision du tribunal.

C'est un point très important. Je ne veux pas dire que le but visé dans la motion à l'étude n'est pas valable, mais il y a de meilleures façons d'y arriver.

Ce n'est pas à la Commission des libérations conditionnelles de voir à faire régner l'ordre public au Canada. Elle a une fonction précise qui est très bien définie. La Commission des libérations conditionnelles connaît son mandat et est parfaitement capable de l'exécuter.

Nous pouvons faire deux choses très importantes. C'est ce que les fonctionnaires du ministère de la Justice sont en train d'examiner. Tout d'abord, au lieu de prolonger la peine et d'imposer une autre période légale d'incarcération, il s'agirait de faire examiner le détenu vers la fin de sa peine d'emprisonnement par des médecins spécialistes, surtout des psychiatres, chargés de déterminer sur le plan médical s'il est apte à réintégrer la société.

Si le détenu n'est pas apte à réintégrer la société, il faudrait alors le confier au terme de sa peine d'emprisonnement à un établissement provincial de santé, où il pourrait recevoir un bien meilleur traitement que celui qu'il obtiendrait en détention. Le fait est qu'il s'agit alors d'un problème médical.

Le deuxième problème est celui des délinquants dangereux. Le Code criminel comporte des dispositions à leur sujet. Cependant, il arrive parfois que nous ne sachions pas ou que nous ne classions pas des délinquants comme dangereux tant qu'ils n'ont pas commis un crime horrible, après une série de crimes moins graves. On ne les remarque pas assez vite.

Que pouvons–nous faire? Le ministre de la Justice et ses collaborateurs, avec le concours des ministres de la Justice et procureurs généraux des provinces, essaient de déceler ces criminels plus rapidement afin qu'on puisse les surveiller de plus près.

À leur libération, s'ils risquent de commettre d'autres crimes, comme c'est parfois le cas avec ces agresseurs dangereux qui commettent de plus en plus d'agressions, s'ils récidivent, nous allons les traduire devant les tribunaux. Une fois qu'ils seront trouvés coupables, l'avocat de la Couronne demandera qu'ils soient désignés comme délinquants dangereux, aux termes de la partie IV du Code criminel; nous pourrons ainsi les garder en prison pour une période prolongée et indéterminée.

La loi existe. Il existe des moyens pour le faire. Il faut le faire. Il est indéniable qu'à bien des égards le temps qu'il a fallu attendre a été bien long pour une foule de gens.

[*Français*]

Le vice–président: À l'ordre. La période pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 30, la Chambre ajourne jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 octobre 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Vic Althouse (Mackenzie) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager la possibilité d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les contribuables dont le revenu fluctue d'une année à l'autre soient en mesure d'étaler leur revenu sur cinq ans.

• (1105)

—J'ai présenté cette motion il y a quelque temps; elle avait été tirée au sort au cours de l'année. Les raisons qui justifient cette motion sont assez claires. Cette motion part du principe que l'économie canadienne est nettement plus diversifiée que les décideurs ne l'ont cru ces dernières années.

En fait, il y a littéralement des centaines de milliers de personnes qui travaillent essentiellement à leur compte pour réaliser leur rêve de produire ce qu'ils veulent produire, espérant et présumant que le prix ou la valeur de ce qu'ils produisent augmentera ou qu'ils finiront par être à même de produire en quantité suffisante pour permettre à leur entreprise de devenir une entité économique viable.

L'économie canadienne s'est peut–être davantage «industrialisée et mondialisée», cependant, bien des gens travaillent en fonction de ces deux concepts. Les agriculteurs, les pêcheurs, les courtiers en immeubles, les constructeurs, les prospecteurs, les architectes, les artistes, les musiciens et une foule d'autres personnes travaillent parfois sans rémunération réelle jusqu'à ce que, une année, ils touchent un gros revenu. Par le passé, ces gens étaient encouragés à poursuivre leurs activités, qui sont utiles à l'ensemble de la société canadienne, parce qu'ils pouvaient étaler leur revenu.

Le revenu fluctue considérablement dans certains secteurs de notre économie simplement du fait des changements qui surviennent au niveau de la production en raison du cycle des conditions atmosphériques, que ce soit dans le secteur de la pêche, de l'agriculture, de l'exploitation forestière ou dans tout un tas d'autres secteurs associés. Il y a aussi fluctuation selon que les prix mondiaux augmentent ou diminuent. Peu importe l'efficacité d'un producteur de produits forestier, agricole ou halieutique, quand le prix mondial diminue, il va enregistrer une perte.

Et pourtant, ces gens ne s'avouent pas vaincus simplement parce qu'ils ont enregistré une perte une année. Ils savent que la situation va se rétablir, ou du moins ils l'espèrent. Ils sont conscients de l'utilité de leur activité pour l'ensemble de la société. Les gens doivent manger, ils ont besoin de bois pour leurs maisons ou pour s'abriter et c'est pourquoi ils poursuivent leurs activités.

J'ai présenté cette motion à la Chambre parce qu'il y avait autrefois trois façons d'établir la moyenne du revenu pour ces personnes de milieux divers dont les revenus fluctuent. Il y avait l'établissement de la moyenne générale, dont tous les contribuables pouvaient se prévaloir. À une époque, le ministère faisait lui–même le calcul lorsqu'un revenu dépassait 120 p. 100 du revenu de l'année précédente. C'était donc presque automatique.

Pendant quelques années, on a eu recours à des contrats de rentes à versements invariables pour y arriver. L'établissement de la moyenne du revenu des agriculteurs et des pêcheurs s'étalait sur une période de cinq ans.

Je voudrais faire un bref historique du sujet et donner de brèves explications, car il est impossible de faire le tour de la question en 20 minutes. Avant juin 1992, l'établissement de la moyenne générale du revenu était, comme je le disais, offert à tous. On pouvait retourner en arrière pour établir la moyenne sur cinq ans non seulement des revenus mais aussi des pertes subies. Cette mesure a été remplacée en 1982 par l'étalement du revenu sur les années suivantes.

Toutefois, même les fiscalistes reconnaissent que cette mesure n'est utile que lorsqu'un revenu diminue sensiblement, ce qui permet à une personne de se retrouver dans une tranche d'imposition moins élevée. Cette mesure est utilisée par les retraités, les athlètes en fin de carrière et les personnes qui ralentissent au lieu d'encourager la production, ce que faisaient les plans d'étalement initiaux.

Des fiscalistes comme Beam et Laiken sont arrivés à la conclusion que l'étalement du revenu sur les années suivantes n'était pas efficace et ne répondait pas aux attentes.

• (1110)

Les contrats de rente à versements invariables que j'ai mentionnés avaient aussi une utilité très limitée. Y avaient recours les gens qui devaient mettre un terme à leur REER à l'âge de 70 ou 71 ans.

On y a aussi eu recours pour permettre l'utilisation des dispositions relatives aux gains en capital, modifiées en 1982. Cette disposition n'est probablement plus guère utilisée de nos jours.

Elle visait essentiellement à permettre de s'ajuster aux dispositions concernant les gains en capital adoptées en 1982 et dans certains budgets ultérieurs.

L'établissement de la moyenne sur cinq ans, créé pour les agriculteurs et les pêcheurs, est demeuré en vigueur un peu plus longtemps. Bien que son abolition ait été annoncée dans le budget de 1982, cette mesure a pris officiellement fin en 1987, ce qui signifie qu'il a été possible dans la plupart des cas de s'en prévaloir jusqu'en 1991.

Il y a certaines exceptions, par exemple pour ceux dont le revenu a été tellement bas qu'ils ne se sont pas donné la peine de remplir une déclaration de revenus. Cette année–là ne compte pas. Ainsi, dans le cas d'une personne qui n'aurait pas produit de déclaration de revenus en 1988, cette période aurait pu être prolongée jusqu'en 1992. Ceux qui ont sauté trois ou quatre années pourraient encore utiliser ce qui reste de la période de cinq ans, simplement parce qu'ils doivent étaler leur revenu sur cinq ans de revenus déclarés. Ils peuvent avoir touché un revenu important ou subi des pertes majeures, et tout cela pourrait s'égaliser.

Nous devons examiner les solutions de remplacement de l'étalement sur une période de cinq ans. Cette méthode a été remplacée par une forme d'étalement sur les années suivantes. On a modifié quelque peu la façon de calculer les inventaires afin de permettre aux agriculteurs et aux pêcheurs de surmonter les périodes creuses, mais même si ces nouvelles méthodes sont utiles à court terme, elles ne présentent pas tous les avantages de l'établissement d'une moyenne sur cinq ans.

La régularisation de l'inventaire est obligatoire pour ceux qui ont des revenus de sources autres qu'agricoles, ce qui est le cas de presque tous les agriculteurs de nos jours. On dit que l'an dernier, le revenu moyen des familles d'agriculteurs a été d'environ 43 000 $, dont un peu plus de 30 000 $ provenaient d'autres sources. Ainsi, le revenu moyen tiré de l'entreprise agricole est de quelque 13 000 $, environ 30 000 $ étant attribuables à d'autres sources.

Il est intéressant de noter que beaucoup d'économistes et de décideurs du gouvernement semblent penser que la solution est de favoriser l'expansion des fermes, afin qu'elles génèrent plus de revenus. C'est une théorie, mais en fait, les données disponibles permettent de constater que plus l'entreprise agricole est importante, plus les revenus d'autres sources sont importants. Dans la conjoncture qu'on a connue au cours des dernières années au Canada, il est presque impossible de tirer le revenu familial d'activités agricoles, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Le deuxième programme de régularisation de l'inventaire permet d'intégrer le bétail, qui semble être défini par les tribunaux comme étant tout être vivant et doué de sens, du cheval au mouton en passant par le lapin, le poisson et d'autres, sans oublier l'autruche et le lama.

On a constaté que ce programme présentait certaines difficultés, puisque la méthode de comptabilité de caisse a été autorisée—ce qui est une bonne chose pour la plupart des agriculteurs qui ne sont pas constitués en société. Cette méthode de calcul du revenu est encore permise. Elle permet de transférer une partie du revenu d'une année sur l'année suivante en déclarant la vente de bétail, de céréales et de graines oléagineuses au cours d'une année, mais les bénéfices de ces ventes l'année suivante seulement.

C'est possible dans la plupart des régions du Canada. Cependant, ces dispositions ne sont pas utiles en cas d'importantes fluctuations du revenu, comme c'était le cas avec le système d'établissement d'une moyenne sur cinq ans, qui pouvait compenser une hausse subite du revenu à la fin de l'année en permettant qu'une partie de ce revenu soit reportée sur l'année suivante. Cela ne tient pas compte des grandes fluctuations cycliques des prix, qui se traduisent ensuite par des fluctuations cycliques considérables dans les revenus des agriculteurs et des pêcheurs, et qui se produisent sur une période habituelle de trois à cinq ans.

● (1115)

La disposition prévoyant l'établissement d'une moyenne pour cinq ans permettait à des Canadiens de tenir le coup et d'envisager peut–être une perte financière sur une période de cinq ans en espérant se reprendre au cours d'une période de cinq ans subséquente. Ils pouvaient donc redistribuer leur revenu sur cinq années et payer des impôts en conséquence.

Avec la nouvelle disposition, cette flexibilité a disparu, ce qui donne lieu à des histoires horribles où, en cas de décès d'un agriculteur ou d'un éleveur, des impôts sont injustement prélevés sur la valeur de la succession, parce que, selon le ministère du Revenu, la démarche n'a peut–être pas été suivie dans l'ordre prescrit par la loi. Si l'étape A est réalisée avant l'étape B, le ministère double les impôts.

Le paiement d'impôts ne devrait pas dépendre d'une action malencontreuse prise par de soi–disant professionnels agissant au nom des contribuables ou de leur succession. Les règles devraient être aussi simples et claires que possible. Le principe visant à établir une moyenne est relativement simple parce qu'il s'applique à l'ensemble du revenu du contribuable et pas seulement au revenu qui dépasse un montant déterminé. Il est ainsi possible d'égaliser le revenu net sur la période visée en équilibrant les pertes et les profits.

Avant qu'on la retire en 1982, la disposition permettant l'établissement d'une moyenne existait depuis 1946 et avait favorisé une croissance économique graduelle assez répandue. Nous devrions y recourir encore dans les années 1990, afin de reconnaître que les Canadiens ont toujours un vaste choix d'activités dans lesquelles ils peuvent s'engager, par choix ou par obligation. Pour certaines activités indispensables, il y a des périodes de piètres rendements, mais la société doit en tenir compte dans son régime fiscal pour continuer à fonctionner de façon efficace et satisfaisante.

La plupart des groupes que j'ai mentionnés en parlant de l'établissement d'une moyenne n'ont pas droit à la plupart des programmes qui forme le filet de sécurité que notre société est fière d'assurer à ses membres. Il s'agit surtout de travailleurs indépendants qui ne peuvent recevoir aucune prestation d'assurance–chômage. La plupart d'entre eux n'ont pas droit à l'aide sociale, même si leur revenu se situe sans contredit sous le seuil de la pauvreté à plusieurs reprises au cours du cycle de trois à cinq ans.

Je soutiens que le gouvernement devrait envisager la possibilité de remettre en vigueur la disposition sur l'établissement d'une moyenne, pour reconnaître de nouveau que les fluctuations de revenu sont une réalité pour de nombreux producteurs canadiens. Nous devons absolument accorder la priorité à cette question pour assurer un traitement équitable et permettre au Canada de prospérer de nouveau.

M. Wayne Easter (Malpèque): Madame la Présidente, j'interviens dans le débat sur la motion d'initiative parlementaire nº SM–256 pour dire que je ne pense pas qu'il serait sage de l'adopter en ce moment.

Je crains beaucoup que la mesure proposée complique davantage le régime fiscal et crée une situation où les contribuables dont les revenus se situent dans des tranches d'imposition supérieures peuvent faire jouer ce régime en leur faveur.

Lorsque j'ai parlé de la question à des représentants du ministère du Revenu, ils m'ont fait savoir que, dans le passé, lorsqu'une formule d'étalement du revenu était en vigueur, les contribuables qui pouvaient jouer sur le moment où ils touchaient leurs revenus, donc sur le montant de leurs impôts à payer chaque année, en retiraient des avantages indus.

• (1120)

Si vous fouillez un peu la question et examinez notre système d'épargne–retraite, vous constaterez que les très bonnes années, certains contribuables peuvent verser une fraction considérable de leur revenu dans leur régime d'épargne–retraite déductible d'impôt. La partie non utilisée du montant des cotisations permises une année peut être reportée sur les années suivantes, jusqu'à concurrence de sept ans. Les cotisations peuvent être versées à un REER jusqu'à 60 jours après la fin de l'année d'imposition.

Ce système aide les contribuables à alléger le fardeau fiscal accru susceptible de résulter d'une augmentation de leur revenu tout en atteignant son but premier qui est d'encourager les Canadiens à économiser en vue de leur retraite. Il est très important que notre régime fiscal donne ainsi aux contribuables la possibilité d'économiser en vue de leur retraite les années où ils gagnent suffisamment pour absorber, par exemple, l'augmentation du coût de la vie, sans compter que cela est profitable à l'ensemble de la société.

Les formules d'étalement compliquent habituellement beaucoup le régime fiscal. Si le gouvernement peut se permettre de consacrer du temps à l'examen de différents aspects de ce régime, il serait préférable qu'il étudie des moyens de faire payer leur juste part aux contribuables à revenu élevé plutôt que des formules d'étalement du revenu sur plusieurs années.

Je suis étonné que la motion ne mette pas davantage l'accent sur les moyens de faire payer leur juste part à ceux qui trouvent des combines pour contourner le système. En fait, je crains beaucoup que l'adoption de la motion permette à des riches de tirer de nouveaux avantages du régime fiscal.

Les formules d'étalement du revenu s'accompagnent habituellement de calculs détaillés et souvent complexes et exigent l'adoption de règles très précises pour éviter, notamment, que certains individus s'en servent à d'autres fins que les fins prévues au départ. C'est cela l'objet de mon intervention. La motion ouvrirait–elle la porte à de nouveaux abus? Je le crains fort.

Une formule d'étalement devrait recalculer les prestations et crédits d'impôt dont les contribuables ont pu bénéficier les années où leur revenu était bas. Pensons, notamment, au crédit d'impôt pour enfants, au crédit pour TPS, aux crédits d'impôt provinciaux et à toutes sortes d'autres crédits et de réductions d'impôt. Par exemple, on peut inclure dans la période d'étalement du revenu l'impôt minimum, la réduction des crédits d'impôt en raison de l'âge et la récupération fiscale des prestations de sécurité de la vieillesse.

En outre, lorsque des contribuables ayant des personnes à charge ont demandé des avantages fiscaux en fonction du revenu d'un autre contribuable, par exemple, les crédits d'impôt au titre du conjoint, leur impôt à payer serait rajusté en fonction du revenu moyen.

Tous ces problèmes ouvrent la porte à d'autres manipulations du régime fiscal par des contribuables qui veulent les exploiter à leur avantage. Ils causeront de nombreux problèmes administratifs, car il ne sera pas facile pour les services du gouvernement d'appliquer ces dispositions pour que les impôts soient payés de manière juste et d'appliquer le régime conformément aux règles de la loi.

Les dispositions sur l'étalement du revenu s'harmoniseraient mal avec celles de l'impôt minimum, dont l'objet est de faire en sorte que tous les Canadiens qui ont un revenu important dans une année donnée paient au moins un minimum d'impôt. L'étalement du revenu risque de faire augmenter le nombre de Canadiens à revenu élevé qui ne paieraient pas d'impôt sur le revenu, ce qui est généralement perçu comme manifestement injuste.

• (1125)

Je n'ai rien d'autre à ajouter. Je tiens simplement à souligner que le moment est mal choisi pour courir le risque de nouvelles manipulations de la fiscalité à l'avantage de contribuables qui ont des revenus très élevés. Nous devrions chercher d'autres moyens d'améliorer le régime en veillant à ce que les très riches paient leur juste part. Je ne crois pas que la motion proposée règle ce problème.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Madame la Présidente, avant de commencer mon intervention sur la motion nº 256, vous me permettrez de féliciter les gens de ma circonscription, particulièrement ceux de Rouyn–Noranda, pour s'être inscrits hier dans le *Livre Guinness des Records* avec la plus longue banderolle au monde, une banderolle de 425 mètres, faite dans le cadre de l'Année internationale de la famille, visant à souligner le témoignage de différentes familles. On l'avait jointe bout à bout dans les rues de Rouyn–Noranda, hier. C'était de toute beauté et je les en félicite aujourd'hui.

Maintenant, pour ce qui est de la motion du député de Mackenzie, je vais la lire pour l'analyser ensuite:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager la possibilité d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les contribuables dont le revenu fluctue d'une année à l'autre soient en mesure d'étaler leur revenu sur cinq ans.

Le député a expliqué les objectifs de cette motion. Évidemment, à première vue, on pourrait dire que cela bénéficierait à un certain nombre de gens, dans des catégories d'emploi bien particulières. On peut penser notamment aux artistes qui, une certaine année, pourraient avoir un revenu très élevé, mais, l'année suivante, un revenu très faible. On pense aussi à tous les types de production, notamment dans le monde agricole. On peut penser aux pêcheurs. On peut penser à tous les travailleurs autonomes qui, d'une année à l'autre, ne savent pas de quelle façon leur revenu va fluctuer. Il s'agit là de l'aspect plus positif, ce qui ne veut pas dire que, dans chacun de ces cas–là, il n'existe pas autre chose.

On a essayé, via des mécanismes d'assurance, que ce soit l'assurance–chômage ou l'assurance–récolte ou différents types d'assurance, de stabiliser ces revenus–là le plus possible, avec un succès relatif, selon le domaine. Mais ces mécanismes d'assurance ont exactement cet objectif de viser un plus grand étalement des revenus, une plus grande stabilité des revenus.

Là où ça cause un problème, c'est que la motion n'est pas restrictive dans ce sens–là en ce qui a trait aux individus qui ont des revenus très élevés et qui ne sont pas nécessairement des travailleurs des catégories ci–haut mentionnées. Est–ce que cela veut dire que quelqu'un qui a un revenu très élevé pourra reporter son revenu comme il le voudra? Ce serait peut–être une certaine façon d'arriver à faire en sorte que les individus prennent une année sabbatique tous les quatre ans. Peut–être. Mais est–ce que c'est l'objectif réel?

Je pense que son objectif réel est davantage d'aider des gens dont le revenu varie à cause du secteur d'activité économique dans lequel ils sont. Le député a fait souvent référence au fait que notre économie était très diversifiée maintenant et qu'on devait tenir compte de notre type d'économie d'aujourd'hui. Cependant, je doute fort que ce soit approprié de le faire pour tout le monde parce que, évidemment, plus on a de temps pour planifier la gestion de nos taxes et de nos impôts, plus on sera en mesure de les éviter. Et il y a un principe assez élémentaire en comptabilité qui est le rapprochement des produits et des charges, mais cela va un peu dans le sens contraire où on vise à permettre de les distancer davantage, et plus on les distance, plus c'est complexe.

Évidemment, le député du Parti libéral l'a mentionné par la suite: Est–ce que tout le système de crédit et toute notre grille d'impôt devra s'ajuster en conséquence en ce qui concerne les déductions? Est–ce qu'on devra permettre le même étalement? On pourra se poser des questions. Cela serait très complexe. Ce qui ne veut pas dire que, pour certains secteurs d'activité économique ou pour certaines personnes qui sont dans ces secteurs, on ne devrait pas envisager de leur permettre un certain étalement, mais de façon très restreinte et bien encadrée, et le plus simple possible. Mais, évidemment, il est certain que ce genre de mesure ne peut pas être exercé de façon très simple.

Par la Loi de l'impôt, on permet un peu aux entreprises de reporter les profits et les pertes avec, dans certains cas, un succès, mais, dans d'autres cas, le gouvernement se prive de revenus importants. On permet aux entreprises de faire de la planification d'impôt et elles l'utilisent. On pourrait dire que c'est de l'argent réinvesti dans l'économie, sauf que, dans certains cas, elles minimisent l'impôt qu'elles auront à payer.

• (1130)

J'ai des craintes concernant l'élargisssement de ce système à toute la population. Je pense qu'on devrait cibler davantage et même revoir comme il faut, au niveau de la fiscalité des entreprises, cette possibilité qu'on leur donne de reporter les profits et les pertes sur un certain nombre d'années.

Il y a un autre endroit où on permet des reports d'impôts—et je veux en parler, parce que j'ai une occasion extraordinaire de le faire ce matin—c'est tout ce qui a trait aux fiducies familiales. On examine cela depuis notre arrivée à la Chambre des communes.

Vous savez que dans les fiducies, on permet maintenant de reporter l'impôt jusqu'à la mort du dernier bénéficiaire. Dans certains cas, cela signifie 80 ans de report d'impôts. Je peux vous dire que quand on donne des horizons de planification fiscale comme ceux–là, vous pouvez être assurés que les entrées de revenus pour le gouvernement seront très modestes, voire très minimes. Jusqu'à un certain point, on ne peut pas toujours l'éviter, mais plus on peut les reporter, plus on sera en mesure de s'ajuster et de faire en sorte que ce qu'on aura à payer variera énormément.

Donc, j'ai des réticences concernant la motion et je crois qu'il est légitime d'en avoir. Toutefois, il y a un motif qu'il faut regarder de très près. Je me souviens d'avoir entendu le monde des artistes, notamment, faire cette demande–là, c'est–à–dire permettre un étalement des revenus. Comme c'est une demande qui ne touche que les gens de certains secteurs, je pense qu'il faut l'étudier plus en profondeur.

Le député semble avoir étudié la question de très près puisqu'un système semblable a déjà existé par le passé. Il devrait maintenant plutôt cibler son travail sur des groupes précis de certains secteurs d'activités économiques et non pas sur l'ensemble des contribuables. Lorsque cela sera fait, on sera en mesure d'avoir quelque chose de plus concret sur quoi se prononcer. À ce stade–ci, il y a des motifs qui pourraient être favorables et d'autres qui pourraient être défavorables.

On comprend les objectifs de la motion, mais la motion comme telle est beaucoup trop large pour qu'on puisse l'appuyer. Le motif est très certainement de permettre à tous les gens qui ont des revenus élevés d'étaler leurs revenus, ce qui nous placerait dans de drôles de situations. On peut penser au lien qui pourrait y avoir, lorsque les gens ont un salaire ou des revenus élevés ou encore des revenus qui proviennent de bénéfices versés par l'entreprise, donc, des dividendes d'entreprises qu'ils possèdent, ne sont–ils pas davantage capables d'étaler encore plus, même s'ils peuvent déjà le faire jusqu'à un certain point? Ils auront deux mécanismes pour répartir leurs dividendes ou leurs revenus tirés d'entreprises. Cela nous donnera des résultats assez étonnants au niveau fiscal.

Dans le contexte actuel des finances publiques, je doute fort qu'on puisse mettre de l'avant une tel concept. Si on permet de le faire, cela permettra de minimiser l'impact fiscal d'une certaine clientèle. On a mentionné les artistes, les travailleurs autonomes, les travailleurs saisonniers; donc, si on diminue l'impact fiscal pour eux et qu'il y a des motifs raisonnables, on se privera d'entrées de revenus.

Je pense qu'il faudrait s'assurer d'avoir des entrées de revenus ailleurs. Évidemment, une motion ne peut poursuivre plusieurs objectifs en même temps, mais il faudra avoir ce souci–là en tête qu'il faudra aller chercher des revenus ailleurs. Il faudra peut–être se pencher, si on reste dans le même type d'approche, sur les reports d'impôts des entreprises ou sur les reports d'impôts des fiducies, particulièrement des fiducies familiales où il y a des pertes de revenus extraordinaires dont le gouvernement précédent a permis la reconduction. Le gouvernement actuel, lui, ne semble pas plus déterminé à corriger la situation, puisqu'on ne semble pas croire qu'il y a beaucoup de revenus à aller chercher de ce secteur.

En conclusion, l'objectif est louable, mais la motion est beaucoup trop large et inquiétante parce qu'on pourra permettre à tout le monde d'étaler leurs revenus. Je pense qu'on ne peut pas appuyer vraiment la motion, à ce stade–ci, mais en comprenant les objectifs, le député pourrait la préciser davantage et s'assurer que l'on vise bien des secteurs particuliers d'activités de l'économie, notamment les gens du milieu artistique. À partir de là, on pourra travailler à un projet de loi d'initiative privée ou autre chose de plus concret pour en arriver à de bons résultats.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Madame la Présidente, l'esprit d'entreprise est le moteur de l'économie canadienne. Je le répète, il existe un petit groupe de Canadiens qui constituent une force motrice de l'économie canadienne. Ce sont les entrepreneurs. Ce sont des gens qui se lèvent le matin avec une page vierge dans leur agenda et qui se couchent le soir une fois cette page remplie grâce à leur esprit d'initiative. Ils ont en effet rempli cette page de leur activité créatrice et productive.

• (1135)

La personne animée d'esprit d'entreprise va de l'avant sans qu'un patron n'ait à la pousser. Les entrepreneurs se poussent eux–mêmes. S'ils ne font pas une chose, elle ne se fera pas. Ils se rencontrent chez les agriculteurs, les éleveurs, les producteurs de fruits, les chefs de petites entreprises indépendantes, les artistes, les écrivains, les courtiers en immeubles ou les commerçants en général, les pigistes et les consultants.

Voyons de quoi nous parlons au juste en l'occurrence. Nous parlons d'impôt et de ses répercussions pour l'entrepreneur. L'impôt constitue une confiscation arbitraire de la richesse de la part de l'État pour lui permettre de fournir des services et de redistribuer cette richesse selon son orientation politique. La richesse s'exprime en l'occurrence en termes de dollars. C'est du capital. Nous parlons donc de confiscation de capitaux à des fins altruistes. En réalité, nous parlons d'équité dans le système fiscal.

J'appuie l'intention de la motion à l'étude, car je crois que le régime fiscal actuel exerce une discrimination contre les entrepreneurs qui constituent, je le répète, un important moteur de l'économie canadienne.

En supposant que l'État n'a jamais voulu exercer intentionnellement de discrimination contre l'entrepreneur, il faut encore se demander, maintenant que le fait lui a été signalé, pourquoi le gouvernement voudrait continuer d'exercer une discrimination à l'égard de gens qui ont le handicap de ne jamais toucher régulièrement un chèque de paie. Pourquoi ces gens devraient–ils avoir à subir l'inconvénient d'un revenu irrégulier accompagné des autres facteurs d'insécurité qu'ils affrontent pour réussir à pourvoir au bien–être de leur famille, à l'éducation de leurs enfants et à leur propre avenir?

Voici ce que disait lors d'un débat tenu ici à la Chambre le 20 septembre 1991, le député Lee Richardson, qui était alors secrétaire parlementaire du ministre des Transports:

> Lorsque le revenu d'une personne fluctue considérablement d'une année à l'autre, le total des impôts sur le revenu qu'elle paie sur plusieurs années serait plus élevé si son revenu avait été plus constant pendant cette période. C'est que, pendant les années où ses revenus sont élevés, elle est assujettie à des taux marginaux d'impôt plus élevés et, par conséquent, paie une plus grande proportion d'impôt sur son revenu. Dans ces cas, l'étalement du revenu sur un certain nombre d'années donnerait lieu à des impôts moins élevés chaque année, ce qui allégerait la totalité du fardeau fiscal au cours de cette période.

Évoquant le cas des agriculteurs, voici ce que disait le député d'Edmonton–Sud–Est au cours du même débat, comme en fait foi le hansard à la page 2500:

> J'aimerais reprendre une image qu'un député a utilisée hier, je pense. Actuellement, l'agriculteur moyen du Canada produit la nourriture d'environ 95 à 100 Canadiens. Parallèlement, puisque la plupart des agriculteurs sont des hommes, leur femme doit aller gagner sa vie à l'extérieur de la ferme pour pouvoir nourrir la famille. Et cela, c'est une catastrophe.

Je crois et je soutiens l'argument du député d'Edmonton–Sud–Est qui faisait valoir que le régime fiscal actuel exerçait une discrimination à l'égard de l'exploitation agricole familiale. Souvent, le régime fiscal place ces familles dans une situation peu souhaitable.

Voici ce que dit M. Ken Gadicke, de la firme comptable Folkman and Gadicke située dans ma circonscription, celle de Creston, en Colombie–Britannique, dans une lettre traitant aussi de l'exemple des agriculteurs:

> Le contribuable en question déclare ses revenus selon la méthode de comptabilité de caisse, ce qui signifie que les revenus sont déclarés seulement une fois qu'ils sont reçus, et les dépenses, une fois qu'elles sont payées. Pour la première fois, l'agriculteur a vendu la quasi–totalité de sa récolte avant la fin de l'exercice financier en cours. De plus, il pourrait percevoir le paiement pour presque toutes ses ventes avant la fin de son exercice, ce qui le mettrait toutefois dans la situation où il recevrait les recettes de deux campagnes agricoles au cours d'un exercice financier, soit les recettes des campagnes agricoles 1993 et 1994. Comme cela entraînerait une augmentation absolue importante de l'impôt sur le revenu qu'il aurait à payer, il a pris une décision absurde sur le plan commercial, celle de demander à ses clients de ne pas le payer avant la fin de son exercice. À son tour, il a dû demander à sa banque d'accroître sa marge de crédit, ce qui lui a occasionné des coûts de financement inutiles.
>
> Dans une situation comme celle–ci, une forme d'étalement du revenu aurait pu être utile au contribuable, car elle lui aurait permis de percevoir ses paiements et de réduire son financement bancaire sans accroître son fardeau fiscal global.

• (1140)

Comme le démontre M. Gadicke dans sa lettre sur les agriculteurs, il existe de nombreux obstacles pour tous les chefs de

petites entreprises et les particuliers qui doivent se préoccuper de leur marge brute d'autofinancement ou qui doivent payer des intérêts résultant expressément du fait qu'ils sont actuellement accablés par un régime fiscal qui confisque les ressources financières ou le fonds de roulement dont ils ont si désespérément besoin. Cela peut amener le chef d'entreprise ou le particulier à prendre des décisions absurdes sur le plan commercial.

D'autres exemples comprennent les agents immobiliers et surtout les représentants de commerce dont le revenu est composé à 100 p. 100 de commissions. Il arrive souvent qu'ils ne savent pas quand ils recevront leur prochaine commission. Il y a aussi les écrivains qui travaillent à un livre, les journalistes qui vendent leurs articles au mot ou des professionnels très expérimentés qui, une fois mis à pied, deviennent experts–conseil et travaillent à contrat.

Il y a de plus en plus de travailleurs contractuels expérimentés qui rendent de bons services aux entreprises. Mentionnons aussi les artistes qui travaillent à une oeuvre et se sentent peut–être forcés de la finir.

Au risque de trop utiliser l'exemple de l'agriculture, dans ma propre circonscription, en raison de la diminution de la demande pour la pomme rouge Delicious, nombre de pomiculteurs ont remplacé leurs pommiers par une espèce particulière de cerises japonaises. Ce fut une décision très prudente pour garantir des revenus dans l'avenir, mais cela a eu de graves répercussions fiscales à cause de l'incapacité d'étaler le revenu.

Voici un autre exemple: l'incapacité d'étaler leur revenu pourrait nuire aux entrepreneurs qui tentent d'améliorer leur situation. Les gens d'affaires ont besoin d'un régime fiscal souple pour réinvestir en fonction des pressions du marché. S'ils ne peuvent faire de changements rationnels, leur productivité en souffrira.

Je le répète, j'appuie cette motion parce que je reconnais pleinement qu'il existe un groupe particulier de travailleurs qui sont une importante force motrice pour l'économie canadienne. J'appuie les entrepreneurs et leur esprit d'entreprise.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il n'y a plus de député pour prendre la parole et comme la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. L'ordre est rayé du *Feuilleton*, conformément à l'article 96(1) du Règlement.

La séance est suspendue jusqu'à 12 h.

(La séance est suspendue à 11 h 43.)

[*Traduction*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien) propose: Que le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je suis très heureux de proposer la deuxième lecture du projet de loi visant à rendre officiel le statut juridique du ministère du Patrimoine canadien, créé il y a un an. Celui–ci pourra ainsi poursuivre avec confiance et enthousiasme la mission qui lui a été conférée par la loi.

Au départ, la dénomination du ministère du Patrimoine canadien nous avait inspiré quelques réserves. Qu'entendait–on par Patrimoine canadien et comment pourrait–on expliquer le rapatriement au sein d'un même ministère de composantes aussi variées que les communications, les industries culturelles, les langues officielles et patrimoniales, les parcs et les sites d'intérêt national, les organismes volontaires, le multiculturalisme, le protocole d'État et le sport amateur? Mais si l'on redonne au terme «patrimoine» son acception la plus large, soit l'ensemble des signes qui font que chacun de nous se reconnaît en tant qu'individu appartenant à un groupe, voire à un pays, on comprend la pertinence d'une telle appellation.

Le patrimoine se trouve étroitement associé à la problématique de l'identité de l'individu et du pays, c'est dire toute la portée et l'importance qu'il peut avoir. Dans le contexte actuel, où la redéfinition des frontières géopolitiques est en train de retracer la carte du monde et entraîne une revendication constante des nationalismes à l'échelle planétaire, le ministère du Patrimoine canadien est donc pour ainsi dire le navire amiral de l'identité canadienne.

Toutes ces composantes se retrouvent de près ou de loin chevillées à l'âme canadienne. Réunies, elles forment un tableau qui illustre avec éclat ce que nous avons été, ce que nous sommes aujourd'hui et ce que nous voulons devenir. Aussi, est–il impossible aujourd'hui de restreindre le sens du patrimoine au seul legs du passé. Bien plus qu'une collection de vestiges, le patrimoine est d'abord la manifestation d'un lien entre les membres d'une communauté et un moyen de définir les rapports que cette communauté entretient avec l'environnement global. Dans cette perspective, l'étendue des activités du ministère du Patrimoine canadien, si elle peut sembler vaste, n'en est pas moins justifiée.

Le ministère du Patrimoine canadien oeuvre dans trois principaux réseaux d'activités qui visent un même objectif: promouvoir l'identité canadienne. Premièrement, le ministère est le grand gestionnaire de notre patrimoine naturel et matériel que constituent nos parcs nationaux, nos monuments historiques et nos canaux. Autant de lieux qui marquent notre appartenance à un pays unique et qui contribuent à faire la renommée du Canada comme destination touristique. Notre riche patrimoine naturel et historique est composé de trente–six parcs nationaux, de sept cent cinquante sites historiques, de neuf canaux historiques et de quatre zones de conservation marine répartis sur l'ensemble du territoire canadien. Du Parc national de l'île d'Ellesmere dans le cercle arctique jusqu'à celui de Pointe–Pelée aux abords des Grands Lacs, du Phare de Cape Spear sur la côte atlantique jusqu'au Parc national Pacific Rim, nos sites naturels et nos lieux historiques nationaux s'étalent à la grandeur du pays et figurent parmi les plus beaux joyaux du patrimone mondial.

• (1205)

Parcs Canada continuera de protéger, de conserver et de mettre en valeur ces sites et ces lieux auxquels les Canadiens et les Canadiennes vouent une admiration et un attachement profonds. Les traditions de ce programme, devenues également celles du ministère du Patrimoine canadien, sont en fait séculaires. Elles remontent à 1885, au moment de la création, à Banff, du premier parc national au Canada. Quant à notre réseau de lieux historiques, il a été mis sur pied il y a plus de 75 ans. C'est d'ailleurs avec joie et fierté que nous célébrerons bientôt les 75 ans de Parcs Canada.

Les parcs et les lieux historiques du Canada représentent un secteur économique important qui génère des recettes annuelles de plus de un milliard de dollars, dont quelque 275 millions proviennent des touristes étrangers, et qui emploie environ 30 000 Canadiens et Canadiennes. Ce secteur se trouve donc au coeur de notre industrie touristique: en 1992, près de 27 millions de personnes ont visité les parcs et les sites d'intérêt national.

Deuxièmement, le ministère du Patrimone canadien concentre son action sur la promotion des langues officielles, du sport amateur, de la participation et de l'appui communautaire et d'autres apports culturels qui viennent enrichir notre propre culture et qui nous distinguent dans le contexte actuel d'une économie globale.

L'histoire de notre pays est en grande partie reliée à celles de vagues successives d'immigrants et à l'interaction entre les nouveaux venus et la société déjà constituée. La façon dont les nouveaux arrivants adaptent leur mode de vie au milieu canadien continuera d'être l'un des facteurs déterminants de l'unité canadienne, et le ministère du Patrimoine canadien compte jouer un rôle actif pour favoriser la meilleure intégration possible.

Reconnaissons–le: la coexistence des cultures est l'un des principaux défis en cette fin de siècle et cela, dans le monde entier. Le Canada bat au rythme des multiples cultures qui le composent depuis les premiers jours de son existence. Cette diversité comprend des ressources humaines immenses qui font partie du Canada d'aujourd'hui et qui pourraient constituer, dans un monde de plus en plus orienté vers le globalisme économique et culturel, un atout de taille pour maintenir notre place sur la scène internationale. Elle constitue en outre une richesse culturelle quasi inépuisable dont nous pouvons tirer profit et qui nous distingue des autres pays.

Le ministère du Patrimoine canadien entend miser sur ces ressources et favoriser la participation de toutes les communautés culturelles à l'essor de la société canadienne. Nous souhaitons rallier les forces vives du multiculturalisme autour d'une identité culturelle spécifiquement canadiennne.

Le sport amateur et les manifestations sportives, tels que les Jeux du Canada et la quinzième édition des Jeux du Commonwealth, qui se sont déroulés cet été à Victoria, constituent de puissants véhicules des valeurs canadiennes, notamment la poursuite de l'excellence et la diversité culturelle. Je profite ici de l'occasion qui m'est donnée pour réitérer notre joie d'accueillir les Jeux panaméricains à Winnipeg en 1999. Nous espérons également que la ville de Québec aura l'honneur d'être l'hôte des Jeux d'hiver en 2002, et nous travaillons tous en ce sens.

• (1210)

Nos ancêtres nous ont légué un pays fort, non seulement par sa diversité culturelle mais également par sa dualité linguistique. La préservation et la promotion de nos langues officielles ne font pas du Canada une tour de Babel. Gardons la liberté individuelle de parler la langue de notre choix, mais sachons reconnaître que les langues française et anglaise nous donnent accès à deux des plus grandes sources de culture universelle.

Ces deux langues sont en corrélation étroite avec notre identité et notre culture, d'où l'importance pour un ministère comme le nôtre et pour la société tout entière, d'étendre leur rayonnement et de les promouvoir.

[*Traduction*]

De plus, en cette ère de mondialisation des marchés, maîtriser deux des langues les plus répandues au monde constitue un atout de taille. Pas moins de 25 pays du monde ont notamment le français pour langue officielle, et 33, l'anglais. Du seul point de vue économique, nos deux langues officielles nous donnent déjà une longueur d'avance dans notre conquête de nouveaux marchés.

Et il ne faut pas oublier le nombre incroyable de langues internationales que parlent les Néo–Canadiens. Leurs compétences linguistiques sont d'une importance capitale dans nos échanges commerciaux et culturels avec de nouveaux pays.

Il demeure cependant que le paysage linguistique du Canada est essentiellement constitué de deux langues officilles, puisque 98,6 p. 100 de la population a pour langue d'usage le français ou l'anglais. Pour que ces deux langues demeurent vivantes dans toutes les régions du pays, le ministère du Patrimoine canadien s'attache à favoriser le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans tous les domaines d'activité et à encourager l'apprentissage de la langue seconde.

Le ministère veut notamment donner à ces communautés les moyens d'assurer leur développement économique, principale clé qui pourra leur garantir un meilleur avenir. Ainsi, il a pris des mesures afin d'inciter l'ensemble des institutions fédérales à favoriser le plein développement des communautés de langue

officielle en situation minoritaire, mesures que j'ai annoncées cet été dans le cadre du Congrès mondial acadien.

Troisièmement, le ministère centre ses efforts sur la gestion du développement culturel au Canada et des moyens de communication, dont l'importance est cruciale, non seulement pour asssurer notre originalité, mais aussi comme puissant instrument de développement économique. La culture n'est pas une abstraction en marge du réel, pas plus qu'elle n'est une parade décorative: elle est avant tout un point de vue sur le monde et une manifestation de notre civilisation. Cette façon particulière de voir le monde constitue l'une des marques qui permet à un groupe de se distinguer des autres. Nulle identité, donc, sans culture.

À l'heure de la mondialisation des échanges et de l'explosion des technologies de l'information, nos ressources culturelles sont devenues non seulement un moyen pour le Canada de se tailler une place sur l'échiquier mondial, mais également un puissant levier économique. Les chiffres sont éloquents.

En 1991–1992, le total de la contribution du secteur culturel au produit intérieur brut était de l'ordre de 22 milliards de dollars, soit 3,7 p. 100 du produit intérieur brut. De plus, ce secteur employait près de 500 000 personnes, ce qui représente un taux de croissance de l'emploi d'environ 21 p. 100 pour la période allant de 1986–1987 à 1991–1992. L'incidence économique de la culture est certainement trop grande pour la livrer au hasard de l'improvisation.

• (1215)

Mais cette croissance, si impressionnante soit–elle, ne doit pas occulter pour autant les problèmes auxquels nos industries doivent faire face. Ces industries, dois–je le préciser, ne peuvent se prévaloir de capitaux et d'un marché qui leur permettraient de concurrencer ici, au pays même, les grands producteurs de culture de masse, notamment nos voisins du Sud, les États–Unis, le plus riche marché culturel au monde, que les nouvelles technologie de distribution rendent de plus en plus présent chez nous.

Aussi, en intégrant les fonctions culturelles dans un seul et unique ministère, le gouvernement du Canada est en mesure d'exercer une action plus concrète. Le ministère permet de défendre les intérêts de la communauté culturelle sur beaucoup de fronts. Dans cette perspective, ses responsabilités sont d'abord nationales. Il a le devoir de contribuer à l'émergence de la culture canadienne, de susciter un sentiment d'appartenance et d'inspirer la fierté nationale. Il a charge d'assurer le financement et d'encourager l'essor des organismes culturels qui ont un mandat national, telles que la Société Radio–Canada, le Centre national des arts, les Conseil des arts, l'École nationale de théâtre, Téléfilm Canada et l'Office national du film. Il est également responsable des musées, des archives et de la Bibliothèque nationale.

Le ministère doit aussi voir à l'adoption de mesures législatives qui favorisent le plein épanouissement de la création au pays. Ainsi en est–il du droit d'auteur qui devra permettre à nos auteurs, à nos producteurs et à nos interprètes de vivre décemment de leur métier en obtenant une juste rémunération pour leur travail de création.

Qu'une chose soit claire. Après une trop longue période sous le gouvernement précédent, où la culture a souffert de marginalisation et où elle a été considérée comme une distraction, voire un luxe, nous devons ramener la culture à l'avant–garde des préoccupations de notre société, car elle est essentielle à notre identité, à notre fierté, à notre unité et à notre indépendance dans la société internationale.

La culture fait partie de notre qualité de vie; elle fait partie de cet héritage toujours plus riche que nous nous devons de léguer aux générations futures. Le ministère du Patrimoine canadien assume des responsabilités internationales en ce qui a trait à la promotion, à la distribution et à la commercialisation de notre culture. C'est lui, par exemple, qui a le mandat de négocier avec l'étranger les ententes sur les échanges culturels et de trouver des débouchés extérieurs pour les produits culturels canadiens.

C'est ainsi qu'il a pris une part active au développement de TV–5. Cette chaîne internationale de télévision de langue française sert de vitrine culturelle et commerciale pour les émissions et les artistes francophones du Canada et des autres pays membres de la francophonie.

Le ministère du Patrimoine canadien a aussi pour mandat de voir à la participation canadienne aux expositions internationales. La dernière prestation canadienne de ce genre a eu lieu l'an dernier à Taejon, en Corée du Sud, l'un des principaux marchés d'exportation pour le Canada, et s'est révélée des plus fructueuses, dans la mesure où notre pays a misé pour la première fois sur le partenariat économique. Ces expositions représentent des tribunes internationales exceptionnelles qui sont reliées à la fois à la culture et aux communications. Les communications consituent d'ailleurs un pan important de la mission du ministère du Patrimoine canadien.

Par exemple, l'engagement du gouvernement à mettre en oeuvre une stratégie canadienne à l'égard de l'autoroute de l'information est de bon augure pour nos industries culturelles. Car, bien plus qu'une infrastructure technologique, cette autoroute sera un puissant véhicule de contenu canadien et permettra une meilleure distribution de nos produits culturels qui seront dès lors plus accessibles à l'ensemble de la population.

• (1220)

Le ministère est particulièrement sensible aux questions relatives à la radiodiffusion, qui est sans conteste l'instrument de transmission de la culture le plus populaire et le plus puissant. Plus de 99 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes possèdent une radio: 99 p. 100 possèdent également une télévision; plus de 75 p. 100 un magnétoscope.

Comme les entreprises de la radiodiffusion comptent parmi les plus exposées à la concurrence de leurs rivales américaines, le ministère du Patrimoine canadien doit faire preuve d'une très grande vigilance et, par ses politiques et ses programmes, rendre le plus accessible possible la culture d'ici aux Canadiens.

On voit dès lors que la mission du ministère du Patrimoine canadien se situe au coeur des grandes questions d'actualité. Notre ordre du jour est très chargé, et la portée de notre mission s'étend dans un grand nombre de secteurs d'activité de notre société.

Il importe plus que jamais de repenser à la complexité culturelle du Canada comme un atout à une époque où l'ouverture sur le monde est tout aussi importante que la sauvegarde de nos identités, et c'est là que le ministère du Patrimoine canadien entre en scène. Loin de ne s'occuper que du passé, le ministère du Patrimoine est tout orienté vers l'avenir et au centre névralgique des grands défis qui se posent à nos sociétés contemporaines.

Le ministère que j'ai l'honneur de diriger doit se prévaloir d'un statut juridique officiel pour poursuivre son oeuvre, c'est–à–dire favoriser l'émergence d'une identité culturelle forte au Canada.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Madame la Présidente, le gouvernement canadien se présente aujourd'hui devant la Chambre des communes pour la deuxième lecture du projet de loi C–53, intitulé Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois.

Tout d'abord, ce qui étonne, c'est que le gouvernement ait mis près d'un an à rédiger le projet de loi C–53, qui, à toutes fins utiles, confirme ce que la première ministre M^me^ Kim Campbell avait annoncé au moment de l'assermentation de son Cabinet pendant l'été 1993. Ce faisant, le premier ministre actuel et son gouvernement confirment même les erreurs de décisions commises par le gouvernement précédent, au moment où pour des raisons économiques M^me^ Campbell décidait de réduire la taille du Cabinet et de procéder à la fusion de plusieurs ministères en annonçant la création de celui du Patrimoine canadien. Ceci est tout à fait inacceptable, tant pour les Canadiens et les Canadiennes que pour les Québécois et les Québécoises.

Au premier coup d'oeil, ce projet de loi a toutes les apparences d'une opération technique qui ira vite et qui n'entraînera pas de longs débats, puisque le projet vise d'abord et avant tout à constituer un ministère, celui du Patrimoine canadien, puis à modifier toutes les lois afférentes ou conséquentes à cette création. Or, après avoir scruté à la loupe ce projet de loi, il faut malheureusement en venir à la conclusion que tel n'est pas le cas.

Ce projet de loi dépasse la simple opération technique. Ce projet vise à créer un ministère où le ministre, dans le cadre de ses pouvoirs et fonctions, tel que le précise l'article 5, aurait pour tâche, et je cite:

> . . .d'instaurer, de recommander, de coordonner et de mettre en oeuvre les objectifs, opérations et programmes nationaux en matière d'identité, de valeurs, de développement culturel et de patrimoine canadiens. . .

Madame la Présidente, par votre entremise, j'attire l'attention des membres de cette Chambre sur le fait que «canadiens», en l'occurrence, se termine par un «s», ce qui signifie que ce qualificatif s'applique aux quatre éléments de l'énumération et qu'il faudrait en réalité les lire comme suit il: «Dans le cadre de ses fonctions et pouvoirs, le ministre aura pour tâche d'instaurer, de recommander, de coordonner et de mettre en oeuvre les objectifs, les opérations et les programmes nationaux en matière d'identité canadienne, de valeurs canadiennes, de développement culturel canadien et de patrimoine canadien.»

• (1225)

En conséquence, vous ne serez pas du tout étonnée d'apprendre que le Bloc québécois ne peut donner son appui à un tel projet de loi, et ce, pour plusieurs raisons, dont les principales sont les suivantes.

Premièrement, ce projet de loi empiète sans gêne sur un champ de compétence considéré jusqu'à ce jour de juridiction provinciale: la culture.

Deuxièmement, l'entêtement systématique du gouvernement canadien de ne pas reconnaître le caractère distinct de la société québécoise est tout à fait inacceptable.

Troisièmement, si nous nous basons sur la lecture que nous faisons de ce projet de loi, d'une part, et si, d'autre part, nous accordons quelque crédit au vieux dicton qui nous rappelle que le passé est garant de l'avenir, il est loin d'être évident que le ministère du Patrimoine canadien offre les garanties nécessaires à la défense de la langue et de la culture françaises, permettant surtout aux communautés francophones et acadienne du Canada de continuer à se développer, à s'épanouir, à exister.

M. Milliken: C'est dans la Constitution.

Mme Tremblay: Monsieur, laissez–moi parler, s'il vous plaît.

Quatrièmement, la culture canadienne est en péril, compte tenu de l'incapacité et de l'absence de volonté politique du gouvernement de corriger les erreurs de sa prédécesseure.

Dans les domaines des droits culturels, des télécommunications et de l'autoroute électronique, le gouvernement maintient la répartition des pouvoirs des domaines de compétence et des responsabilités entre les ministres du Patrimoine canadien et de l'Industrie.

De manière simple et claire, cela revient à dire que le ministre du Patrimoine canadien sera responsable des contenus, alors que son collègue de l'Industrie sera responsable des contenants, c'est–à–dire des fils, des fibres optiques, des micro–ondes, etc. En d'autres termes, le ministre du Patrimoine canadien sera responsable de la culture et le ministre de l'Industrie, de la «business». Or, l'expérience récente de la Ginn Publishing nous laisse perplexe. Le ministre responsable de la Culture n'avait qu'une chose à défendre, la culture, mais il n'avait aucun poids, donc c'est le ministre de l'Industrie, inféodé aux États–Unis, qui a remporté le morceau. À notre avis, maintenir la dichotomie artificielle créée par le gouvernement précédent, c'est reconnaître la suprématie de l'argent sur les valeurs culturelles et sociétales qui, en apparence mais en apparence seulement, ne paraissent pas toujours les plus rentables. Par conséquent, compte tenu du projet de loi qui est devant nous, il nous faut craindre le pire pour l'avenir culturel canadien.

Voyons ce que nous entendons par «la juridiction des provinces». La Constitution canadienne, celle de 1867, reconnaît des pouvoirs aux provinces en matière de culture et de communication. Ces pouvoirs viennent du paragraphe 92(16) de l'Acte

constitutionnel de 1867 qui prévoit que toutes les matières purement locales et privées sont de juridiction provinciale.

De plus, le paragraphe 13 du même article reconnaît que le Québec jouit de sa juridiction en matière de droit civil, et cette juridiction est une caractéristique fondamentale qui compose notre société distincte. En outre, l'article 93 de cette Constitution de 1867 reconnaît aux provinces leur juridiction en matière d'éducation, ce qui est, hors de tout doute, une des compétences essentielles reliées au domaine culturel.

Enfin, l'article 40 de la Constitution de 1982 prévoit que s'il y a une modification de cette constitution conformément au paragraphe 38(1), et ce, dans le domaine de l'éducation ou d'autres domaines culturels, le Canada fournit, et je cite: «une juste compensation financière aux provinces auxquelles ne s'applique pas cette modification.»

Donc, en réalité, la compétence législative exclusive sur la plupart des questions culturelles appartient effectivement aux législatures provinciales.

• (1230)

Le fédéral s'est immiscé dans le domaine culturel uniquement parce qu'il a le pouvoir de dépenser et on sait où l'a conduit son pouvoir de dépenser sans contrôle. Il doit s'en retirer parce qu'il utilise un pouvoir à l'encontre de la volonté québécoise—et à plusieurs égards, sans doute, de celle d'autres Canadiens également—la volonté québécoise, dis–je, exprimée au cours des trente dernières années.

Voyons maintenant les revendications historiques du Québec en matière culturelle. Le refus du gouvernement canadien de reconnaître, dans le projet de loi, le caractère distinct de la société québécoise est inacceptable. En février 1994, en réponse au discours du Trône, le chef de l'opposition officielle affirmait et je cite: «Les enjeux culturels sont étroitement liés aux enjeux collectifs. La culture, c'est ce qui rassemble des hommes et des femmes qui veulent vivre ensemble. Elle constitue donc l'essence et le fondement d'une société. Tout commande que la culture québécoise, unique et spécifique sur le continent américain, puisse bénéficier des mesures et politiques susceptibles d'assurer à la fois sa protection et son renforcement.»

Le mandat du ministre du Patrimoine canadien, tel que défini à l'article 4, paragraphe (1) de la loi qui est présentement à l'étude en deuxième lecture, se lit comme suit: «Les pouvoirs et fonctions du ministre s'étendent de façon générale à tous les domaines de compétence [. . .]liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel et au patrimoine canadien et aux lieux naturels ou historiques d'importance pour la nation.»

Ce projet de loi ne comporte aucune référence au Québec en tant que société distincte et ne renvoie d'aucune façon à sa spécificité culturelle. Encore une fois, Ottawa nie intentionnellement, sciemment, la réalité culturelle québécoise en la diluant dans une hypothétique identité culturelle pancanadienne fondée sur le bilinguisme et le multiculturalisme dont les dangers, aux plans linguistique et culturel, pour le Québec, ont été maintes et maintes fois dénoncés.

Ce faisant, le gouvernement fédéral nie les revendications historiques des trente dernières années au Québec. En 1966, M. Daniel Johnson déclarait «que le Québec doit être maître de ses décisions en ce qui a trait à son épanouissement culturel, c'est–à–dire en matière d'art, de lettres et de langue». En 1969, M. Jean–Jacques Bertrand affirmait «que les affaires culturelles sont de la compétence du Québec».

En 1971, époque de la souveraineté culturelle bourassienne, le Québec demande un réaménagement des pouvoirs constitutionnels dans le domaine de la culture. En 1973, le Québec réclame le rapatriement de la politique culturelle dans sa totalité, y compris les budgets.

En 1975–1976, le Québec propose que chaque province puisse légiférer exclusivement en matière d'art, de lettres et de patrimoine. En 1978, le Québec, invoquant sa responsabilité première en matière de patrimoine culturel et naturel, demande l'ouverture de négociations canado–québécoises sur la restitution par le fédéral des biens culturels, sites et biens historiques en territoire québécois.

En 1985, le Québec demande que les subventions, contributions ou dotations qu'Ottawa, en vertu de son pouvoir de dépenser, verse aux individus ou aux institutions oeuvrant dans les domaines de la culture et de l'éducation, soient soumises à l'approbation du gouvernement du Québec grâce à son pouvoir de dépenser.

En mars 1991, la Commission Bélanger–Campeau fait état, dans son rapport, de la nécessité d'attribuer au Québec à titre exclusif les compétences et responsabilités liées à son développement social, économique et culturel ainsi qu'au domaine de la langue. En 1991, le rapport Allaire recommande que la culture relève de la juridiction exclusive du Québec.

En 1992, suite à une vaste consultation et une longue réflexion avec tous les intervenants et intervenantes intéressés, le Québec s'est doté d'un énoncé de politique en matière de culture. Sur ce point, je laisse la parole à M^me^ Liza Frulla, l'ex–ministre libérale des Affaires culturelles du Québec qui déclarait ceci, devant la Commission permanente de la culture, en 1992, et je cite: «En matière de programme, le gouvernement fédéral consulte peu ou pas.» Et elle ajoutait: «Étant souvent placé devant le fait accompli, le Québec est appelé à réagir *a posteriori* afin de faire connaître ses véritables besoins.»

• (1235)

Ainsi, madame la Présidente, comme vous pouvez le constater, dans ce bref rappel historique, dans les domaines de la culture et des communications, tous les gouvernements québécois ont été unanimes dans leurs revendications. Malheureusement, le gouvernement fédéral a presque toujours fait la sourde oreille à ces revendications et cela a mené et mène toujours à de nombreux affrontements et chevauchements. Ces chevauchements qu'une telle situation engendre ont été dénoncés à maintes reprises.

Voici ce qu'en dit le rapport Arpin intitulé *Une politique de la culture et des arts* et présenté à M^me^ Liza Frulla–Hébert en juin 1991: «On peut conclure qu'il existe sur le plan des structures, des programmes, des clientèles et même des mesures législatives et fiscales, un chevauchement manifeste entre les interventions

des deux ordres de gouvernement. On peut même parler de dédoublement qui conduit à la surenchère. On observe pour les mêmes clientèles les différences quant aux orientations et aux priorités. Des mesures prises par le gouvernement fédéral contredisent parfois carrément les options québécoises. L'harmonisation des interventions entre les deux paliers de gouvernement a toujours été difficile. Le gouvernement fédéral n'a jamais voulu reconnaître la prépondérance du Québec en matière culturelle.»

Il n'est pas étonnant que ce gouvernement nous dépose un tel projet de loi. Toute la carrière du premier ministre s'est articulée et s'articule toujours autour de cet acte important: Contrer la reconnaissance de la spécificité québécoise.

Rappelons à ce propos que lors de la campagne référendaire de 1980, il a promis mer et monde au plan constitutionnel. Depuis ce temps, il refuse toute négociation constitutionnelle, de quelque nature que ce soit, avec le Québec et cherche par tous les moyens possibles à mettre la main sur les pouvoirs qui sont traditionnellement de compétence québécoise.

Rappelons aussi qu'en 1982, sans en avertir le Québec, le négociateur d'alors qui était le premier ministre d'aujourd'hui a conclu en secret à la faveur de la nuit des longs couteaux un accord constitutionnel avec les provinces anglophones. Cet accord avait pour but premier d'enlever au Québec un pouvoir majeur en matière culturelle, soit celui de légiférer sur la langue. C'est ce qui explique que l'Assemblée nationale du Québec, dans un vote unanime, a refusé ce coup de force fédéraliste.

L'Entente du lac Meech reconnaissait le caractère distinct du Québec. Alors, l'ambitieux avocat Jean Chrétien, qui se voyait déjà chef du Parti libéral et futur premier ministre du Canada, s'est allié avec les ennemis déclarés de cette spécificité québécoise, a travaillé d'arrache–pied dans le secret pour tuer dans l'oeuf tout épanouissement du Québec au plan culturel et a combattu férocement la clause de la société distincte. Le premier ministre a alors montré son vrai visage. Il est bien difficile de croire aujourd'hui qu'il est et qu'il se sent encore vrai Québécois.

Le refus du gouvernement fédéral de Jean Chrétien de reconnaître aujourd'hui la spécificité du Québec n'étonne pas. On sent que son gouvernement n'a pas le désir de faire en sorte que le Québec s'épanouisse au plan culturel et linguistique au sein de la Confédération canadienne, mais bien plutôt il souhaite que petit à petit, cette spécificité québécoise s'amenuise, disparaisse et meure de sa belle mort.

Le Canada a été témoin encore dernièrement du fait que le premier ministre a voulu faire payer doublement les Québécois parce que leur gouvernement avait voulu organiser un référendum selon sa spécificité, ce qui est pour le moins inacceptable. La loi référendaire et les règles électorales québécoises font partie de la société distincte du Québec. Ce souci de la démocratie a permis au Québec de se donner des lois en matière d'équité électorale qui n'ont pas d'équivalent au Canada et ailleurs dans le monde.

Ce refus du gouvernement fédéral de reconnaître la société distincte québécoise a une conséquence importante: des dédoublements et des chevauchements de tous ordres.

• (1240)

Il faut rappeler que ces dédoublements engendrés par la mainmise fédérale en matière de culture, normalement de juridiction provinciale, coûtent aux contribuables canadiens des centaines de millions de dollars. La reconnaissance du caractère distinct du Québec par le gouvernement fédéral commanderait un rapatriement de tout le domaine de la culture et de ses enveloppes budgétaires. Elle permettrait d'importantes économies et serait plus en accord avec la logique qui a présidé pendant de nombreuses années à la politique culturelle canadienne.

Comment, en effet, le gouverneur général peut–il justifier deux principes différents quand il s'agit de culture? Il est bien dit à l'article 4.(2) de la loi qu'on nous présente, que le ministère doit voir, et je cite:

j) la formulation d'orientations culturelles en ce qui a trait à l'investissement étranger;

En d'autres termes, les orientations culturelles canadiennes depuis une trentaine d'années visent à limiter l'investissement étranger en matière culturelle pour assurer la survie de la culture canadienne. Parallèlement, et toujours en fonction du même principe de base, les gouvernements canadiens ont cherché à obliger un minimum de propriétés et de contenus canadiens dans les divers médias, toujours pour sauvegarder la culture canadienne.

Par ces principes, ce que le gouvernement canadien dit, c'est que les gouvernements doivent défendre leur culture, qu'il ne faut pas la laisser en mains étrangères, qu'elle ne doit pas être submergée par une culture étrangère. Le Canada doit donc reconnaître au Québec qu'il est le mieux placé, lui, le Québec, pour défendre sa culture, puisque sa culture est différente de celle du Canada.

Quand il s'agit de la culture québécoise, tous ces grands principes défendus entre autres par l'intelligentsia canadienne ne tiennent plus. Cela devient du repli sur soi, du tribalisme, de l'étroitesse d'esprit. On s'étonne devant ces affirmations véhémentes que dans un geste de contestation, dans un refus d'étroitesse d'esprit, dans un refus de repli sur soi, le Canada ne remette pas sa culture entre les mains des Américains. Si gérer sa culture est bon pour les Canadiens, pourquoi serait–ce si malsain pour les Québécois? Encore ici, deux poids, deux mesures.

Dans le fédéralisme canadien, le Canada anglais a le droit de défendre sa culture contre l'envahisseur américain, alors que le Québec a le devoir de laisser tomber la sienne, si on se fie au projet qui est présentement à l'étude devant nous. On veut faire de ce peuple un seul peuple: on nie qu'il y en a deux. Il y a deux peuples dans ce pays; il faudrait donc que la loi qui crée le Patrimoine canadien soit consciente suffisamment de la réalité québécoise pour reconnaître qu'il nous faudrait l'assouplissement nécessaire pour permettre au Québec de s'épanouir, de se développer.

Dans ce projet de loi, il y a une absence de garantie pour la langue et la culture françaises au Canada. Plutôt que de défendre

la langue et la culture françaises, le ministère du Patrimoine canadien sert de fer de lance au gouvernement canadien dans son travail de sape de la langue et de la culture françaises au Canada.

Le ministère du Patrimoine canadien gère tous les programmes reliés à l'article 4.(2)*g)* de la loi, et je cite:

> *g)* la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais et la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada;

Il est, dès le départ, remarquable qu'on ne parle pas de l'égalité entre le français et l'anglais. Une telle formulation serait, aux yeux du ministère, beaucoup trop coercitive, même si son ministre actuel est francophone. On parle donc de progression, de mouvement vers une hypothétique égalité.

Étant donné qu'il y a déjà plus de 125 ans que ce «mouvement vers» ce qui ne sera jamais fait du surplace, il est illusoire de croire pour les francophones qu'ils et elles y arriveront un jour.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement canadien se garde bien dans son projet de loi de reconnaître et de promouvoir les deux nations fondatrices du Canada, puisqu'une telle reconnaissance aurait impliqué une réelle défense de la langue et de la culture françaises au Canada. L'inégalité entre francophones et anglophones est systématique au Canada. Les exemples sont multiples, je n'en donnerai que quelques–uns qui me sont devenus évidents depuis mon arrivée à Ottawa.

Premier exemple: Amusez–vous, chers collègues, vous qui recevez chaque semaine la liste verte des publications gouvernementales, à comparer le nombre de documents auquel ont droit les anglophones et celui auquel ont droit les francophones. Dans cette fameuse liste, on nous dit toujours que les documents francophones sont à venir, ou presque.

• (1245)

Deuxième exemple: la possibilité pour un francophone de se faire comprendre et d'obtenir des services dans sa langue à travers le Canada est illusoire. Même chez les titulaires de poste bilingue, certains sont incapables de fournir des services en français. Même ici, au gouvernement fédéral, dans la capitale nationale, une fois passée l'étape du ou de la francophone de service, c'est le vide total; presque tout est en anglais. C'est tellement vrai que même le sous–ministre adjoint aux affaires culturelles du ministre du Patrimoine canadien en perd ses racines, lui, un francophone, et témoigne en anglais devant le Comité permanent sur le patrimoine canadien. Ils sont des milliers à s'acculturer ainsi quotidiennement, dans l'enceinte même du gouvernement fédéral parce qu'ils savent que, parlant anglais, on est plus valorisé, plus promu, donc mieux payé.

Je défie ici le gouvernement de mandater une compagnie privée sérieuse, sans préjugés—ce qui exclut forcément le Commissaire aux langues officielles—de faire une enquête pour vérifier jusqu'à quel point un francophone a droit, de la part de l'appareil gouvernemental canadien, à autant de services avec la même qualité dans sa langue. Si le gouvernement s'y refuse, je suis prête à dévoiler, pour montrer que j'ai raison, certains postes bilingues détenus par des personnes qui ne savent même pas un mot de français. Quand on connaîtra la catégorie des postes et le groupe de citoyens touchés par ces postes, on tombera des nues.

Troisième exemple: en ce qui concerne les francophones qui travaillent au sein du gouvernement fédéral, il faut rappeler que, à l'inverse de leurs confrères anglophones, ils doivent, pour la grande majorité, travailler dans ce qui est pour eux une langue seconde. Il y a ici toute une catégorie de citoyens qu'on acculture. Sur ce plan, le gouvernement fédéral se conduit exactement—et c'est très vrai dans la région de la capitale nationale—comme les compagnies privées jusqu'à la fin des années 1960 au Québec, alors que les francophones n'avaient le droit d'utiliser leur langue que dans la cafétéria en fumant leur cigarette. Dès qu'ils mettaient le pied dans l'usine, ils devaient utiliser l'anglais. Ici aussi, je demande une enquête impartiale et sérieuse, ce qui exclut toujours le Commissaires aux langues officielles.

Qui plus est, je demande à tous les francophones de la fonction publique, je fais un appel à tous, surtout à ceux et celles de la capitale nationale qui doivent travailler uniquement en anglais, d'envoyer systématiquement des plaintes au Commissaire aux langues officielles pour que ce dernier ne se cache plus derrière l'absence ou le peu de plaintes pour ne pas agir et ne pas réprimander sévèrement un gouvernement qui se dit défenseur de la langue et de la culture françaises, mais qui interdit à une bonne partie de ses fonctionnaires francophones de travailler dans leur langue. Je précise ici qu'il serait utile de me faire parvenir une copie conforme de la plainte afin que je puisse, tout en garantissant l'anonymat du plaignant, donner suite et défendre à la Chambre des communes les fonctionnaires francophones privés de leurs droits fondamentaux.

Dans le même ordre d'idées, comment expliquer que la fonction publique fédérale au Québec, excluant la région de l'Outaouais, soit composée à 54 p. 100 de postes bilingues, et eux, ils le sont vraiment, alors qu'en Ontario, excluant la région de la capitale nationale, le pourcentage de postes bilingues n'est que de 8 p. 100? En fonction de leurs minorités respectives, anglaise pour le Québec, française pour l'Ontario, il faudrait, si l'on veut qu'il y ait équité entre les deux fonctions publiques fédérales, que 25 p. 100 des postes ontariens soient bilingues.

Cela illustre le peu de cas que fait le gouvernement fédéral de sa minorité française et de la grande sollicitude qu'il porte à sa minorité anglaise vivant au Québec. En fait, le gouvernement fédéral utilise sa fonction publique pour bilinguiser le Québec. Après tout, le jour où tous les francophones sauront l'anglais et le parleront, à quoi servira le français?

Dans les domaines de compétence du ministère du Patrimoine, je le rappelle, il y a pourtant la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada. La seule minorité au Canada qui ne possède pas ses écoles—et quand elle les a elles n'ont pas l'eau courante ni de toilettes—qui ne possède à peu près pas d'instruments culturels, qui ne possède pas de services de santé dans sa langue et de services sociaux, c'est la minorité francophone. C'est donc à elle qu'on devrait fournir le

maximum de services. S'il y a des coupures à faire, normalement, on ne devrait pas s'attaquer aux plus démunis.

• (1250)

Je m'étonne que ce principe, si sain en soi, ne soit plus acceptable lorsqu'il s'agit des francophones. Le ministre va couper 25 millions aux minorités culturelles du Canada, sans parler des autres coupures de 5 à 8 p. 100, avec lesquelles jongle le ministre des Finances et qui n'épargneront pas les minorités.

Le ministre confirme ces coupures dans un document qu'il intitule *Confiance en l'avenir*. Quand je regarde le titre et que je prends connaissance du contenu de ce document, je me demande comment la minorité francophone pourra s'en sortir.

En effet, elle doit, comme la minorité anglophone, choisir elle-même où tombera le couperet et couper dans les mêmes proportions que la minorité anglophone du Québec. Pourtant, le ministre qui à ce titre jouit d'un pouvoir discrétionnaire, devrait économiser sur le dos de ceux qui sont déjà choyés par leur majorité, c'est-à-dire la minorité anglaise au Québec.

Le ministre doit couper chez ceux qui en ont le moins besoin, non pas couper partout également. La minorité anglaise a son système scolaire, son système de santé et de services sociaux, son réseau culturel. Donc, pour ses coupures, le ministre doit faire porter le fardeau dans un souci de saine gestion de justice sociale et culturelle sur ceux qui peuvent vraiment les absorber, quelle que soit la langue qu'ils parlent.

De plus, tout ce qui est subvention à la promotion du bilinguisme, par exemple: cours d'immersion, bourses d'études, etc., doit être annulé. Actuellement, le ministre se conduit dans le dossier des coupures comme un médecin qui aurait le choix entre faire un massage cardiaque à un malade en danger ou enseigner à quelqu'un en très bonne santé comment faire un massage cardiaque.

L'absence de logique dans la répartition des domaines de compétence entre les ministères met en péril la culture canadienne. Le projet de loi C-53 a pour but, tel que je le disais au début de mon exposé, de constituer juridiquement le ministère du Patrimoine canadien. La population canadienne aurait été en droit de s'attendre à ce que le gouvernement en profite pour mettre la maison en ordre. On se serait attendu à ce que le gouvernement saisisse l'occasion pour ordonner de façon un peu plus rigoureuse les domaines de compétences reliés au patrimoine. Il semble que ce soit demander beaucoup au gouvernement libéral. Ainsi, les droits d'auteur, directement reliés à la culture, seront sous le pouvoir du ministère de l'Industrie, comme le stipule le projet de loi C-46.

Il faut rappeler ici les déclarations officielles et sans équivoque du premier ministre et de son ministre du Patrimoine canadien à l'effet que l'adoption de la phase II des droits d'auteur était une priorité. Il semble que ce ne soit que paroles en l'air puisqu'en privilégiant le ministère de l'Industrie au détriment du ministère du Patrimoine canadien, le gouvernement oblige les fonctionnaires du Patrimoine canadien, qui travaillent à la défense des droits d'auteur, à accepter les diktats de leurs confrères du ministère de l'Industrie, qui eux pensent d'abord en signes de piastre.

En effet, les seconds pourront toujours arguer dans de nombreuses disputes interministérielles qu'ils ont le droit et le dernier mot puisque les droits d'auteur sont dans leur juridiction. Le plus tragique dans cette histoire, c'est ce qu'elle sous-tend. Le gouvernement nous l'avait déjà dit dans l'affaire Ginn: l'aspect protection de la culture canadienne doit céder le pas devant l'aspect rentabilité de la culture, qu'elle soit américaine ou autre. En d'autres termes, le ministère de l'Industrie est prêt à vendre de larges pans de l'industrie culturelle canadienne aux Américains.

Voilà pourquoi le ministère du Patrimoine canadien a entériné la vente à une entreprise américaine de l'importante maison d'édition canadienne Ginn Publishing. À choisir entre l'intégrité culturelle canadienne et le souci de ne pas déplaire aux Américains, le gouvernement, encore une fois, a fait son nid. Il a choisi l'à-plat-ventrisme proaméricain.

Je rappelle ici que pour se justifier, le ministre du Patrimoine canadien a argumenté une entente verbale entre un fonctionnaire subalterne et la maison Paramount.

Pour des raisons évidentes, la refonte du droit d'auteur, tant attendue par le milieu culturel, parce que cruciale à la survie, sera probablement mise sur la glace. La même logique incohérente qui semble être la marque de commerce du parti au pouvoir a prévalu en ce qui concerne les télécommunications que l'on a «saucissonnées». On aurait pu saisir l'occasion pour répondre à la requête, maintes fois exprimée par le milieu, et rapatrier l'ensemble du domaine des télécommunications au sein du ministère du Patrimoine canadien et réparer ainsi les erreurs commises par l'administration Campbell.

• (1255)

Même au moment de mon arrivée à Ottawa, le sous-ministre m'avait dit qu'il s'agissait d'une erreur monumentale, qu'il entendait faire des recommandations au ministre en titre à l'heure actuelle pour que l'erreur soit corrigée au moment où on créerait le ministère. Encore une fois, c'est le ministère de l'Industrie, sans doute plus pesant au Cabinet, qui a hérité d'une bonne partie de la juridiction sur le monde des télécommunications.

Il est probable que pour le gouvernement libéral, grand défenseur du fédéralisme, donc de la multiplications des services, des chevauchements à outrance, de la perte d'argent, cette division du monde des télécommunications permet de créer des comités conjoints avec des fonctionnaires détachés à tel ou tel service. Cela permet de multiplier les fonctionnaires, les comités, les réunions, toutes ces choses qui font perdre de l'argent aux contribuables, mais qui pour le gouvernement canadien, et ses centaines de milliards de dollars de déficit, font plus fédéralistes.

Pourquoi faire simple quand on peut si facilement compliquer le tout, après tout? Dans ce projet de loi, le gouvernement est égal à lui-même, il ne fait qu'entériner la réforme des autres. Il n'a

rien sorti de neuf depuis son arrivée au pouvoir il y a un an, fallait–il s'attendre à d'autre chose?

Heureusement, prochainement, et ici pour ne pas lancer de polémique je ne donnerai pas de date, le peuple québécois aura à choisir entre son existence culturelle, improbable au sein du Canada, et son existence culturelle en tant qu'entité souveraine. Les fédéralistes voudront prouver la rentabilité culturelle de la fédération canadienne en utilisant les grandes institutions telle que Radio–Canada.

Quand on sait que la culture en péril au Canada, c'est la culture française, on ne peut pas croire qu'avec cette inégalité très fédérale et très fédéraliste, cette culture puisse survivre dans le cadre canadien. Cela explique que dans un sondage fait en 1980 par la Fédération des jeunes Canadiens français, dans lequel on demandait aux jeunes francophones du Canada quelle était leur langue d'écoute pour certains médias, soit la télévision, la radio, les jeux vidéo et les vidéocassettes, ils ont répondu «surtout en anglais». Peut–être que si le gouvernement fédéral n'en avait pas fait des citoyens de seconde zone au plan culturel, une telle chose ne se serait pas produite.

Si le Québec ne veut pas disparaître culturellement, il doit rapatrier l'ensemble des pouvoirs culturels et des sommes d'argent liés à la culture. Je rappelle à ce propos que ce voeu, c'est celui de tous les gouvernements du Québec depuis 30 ans et que c'est aussi pour ces gouvernements, depuis 30 ans, une fin de non–recevoir de la part du gouvernement fédéral.

En d'autres mots, le Québec aura à choisir au prochain référendum entre mourir culturellement au sein de la fédération canadienne ou vivre souverainement en français en Amérique du Nord.

C'est pourquoi je voudrais proposer une motion. Je propose, appuyée par la députée de Québec:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «que» et en les remplaçant par ce qui suit: Le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois, mais que l'ordre soit révoqué, le projet de loi retiré et l'objet déféré au Comité permanent du patrimoine canadien.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je prends votre motion en délibération et vous informerai dans quelques instants de son acceptabilité. Je suggère que vous terminiez votre discours pendant ce temps.

• (1300)

Mme Tremblay: Madame la Présidente, ce qui m'apparaît important dans la motion que nous avons déposée, c'est qu'elle vise à reporter l'étude, donc, à ne pas procéder à la deuxième lecture, mais à retourner ce projet devant le comité. Il nous paraît excessivement important que l'on étudie tous les chevauchements dans le domaine culturel, et qu'on puisse vraiment faire rapport à la Chambre. Ce projet de loi, qui avait été sans doute écrit par le gouvernement précédent, est conforme aux souhaits de M^me^ Campbell. Il doit être modifié, de façon à pouvoir, d'une part, éviter tous les lieux d'affrontement, tous les chevauchements, toutes les dépenses inutiles pour les contribuables canadiens, et d'autre part, permettre surtout que la communauté québécoise puisse trouver sa spécificité à l'intérieur de ce projet.

Vous comprendrez naturellement, madame la Présidente, qu'il est impossible pour un Québécois ou une Québécoise de se sentir à l'aise dans le Patrimoine canadien.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Votre motion est recevable, madame la députée.

Avant de donner la parole à quelqu'un d'autre, je voudrais rappeler à la Chambre que parfois, avec les motions, on oublie que ce n'est pas dans nos pratiques de nommer un élu. On parle du titre, on parle de sa circonscription, mais on ne devrait pas nommer un élu de cette Chambre. Je ne me suis pas levée, mais cela a été fait à plusieurs reprises et je demanderais à tous les députés de faire attention.

Mme Tremblay: Quand j'ai nommé le premier ministre, c'est au moment où il était avocat. Je ne pouvais quand même pas dire «le premier ministre», il était avocat à ce moment–là.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je vais faire vérifier les bleus, mais je crois que vous faites erreur. Si j'ai tort, je vous reviens, mais je voudrais voir les bleus de cette partie du débat.

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour me prononcer sur le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à dire, pour que cela figure au compte rendu, que, si l'on souhaite tenir un débat sensé et sérieux sur ce projet de loi, je serais très heureuse que l'on me remette les amendements, non pas vingt minutes avant que j'intervienne à la Chambre, mais assez longtemps à l'avance pour que j'aie le temps de me préparer. Cela est arrivé à maintes et maintes reprises au cours de la présente session, et je proteste avec la plus vive énergie contre cet état de choses.

Ce projet de loi vise à apporter dans la loi certains changements au sein du gouvernement qui s'inscrivent dans le legs que le député de Sherbrooke et ses amis conservateurs ont bien voulu faire au Parlement. En réalité, il s'agit de perpétuer le jeu de la chaise musicale dans une bureaucratie hypertrophiée. Il n'y est pas question de réduction des effectifs ou d'économies à réaliser. Une fois de plus, c'est le maintien du statu quo, le sempiternel refrain d'un gouvernement libéral qui n'a que quatre mots à la bouche: examiner, étudier, consulter, discuter. On veut nous jeter de la poudre aux yeux!

Aujourd'hui, je voudrais soulever un certain nombre de points pour justifier que mes collègues et moi–même sommes contre ce projet de loi. Je vais également proposer certaines modifications qu'il faudrait apporter à cette mesure législative pour qu'elle puisse recevoir l'appui de mes collègues réformistes et de moi–même. Après avoir entendu la lecture de l'amendement proposé par le Bloc québécois, je déclare que nous allons l'appuyer parce qu'il assure le renvoi du projet de loi à un comité en vue d'un examen plus approfondi.

En ce qui concerne le projet de loi proprement dit, nous n'y souscrivons pas pour une foule de raisons. Premièrement, il a pour effet d'inscrire dans la loi les dépenses liées au multiculturalisme, le bilinguisme obligatoire partout au pays et le finance-

ment de groupes d'intérêts spéciaux, ce à quoi le Parti réformiste s'oppose par principe. Deuxièmement, la constitution de ce ministère ne se veut pas une mesure de rationalisation et n'entraînera ni réduction des effectifs ni économies. Bien au contraire, ce projet de loi va encore occasionner une ponction dans les poches des contribuables canadiens.

En juin 1993, peu après son entrée en fonction, la première ministre d'alors, M^me^ Kim Campbell, a annoncé ce qui devait être des changements radicaux au sein du gouvernement. Ces changements devaient rationaliser l'appareil gouvernemental, de même que le rendre plus efficace et moins coûteux. Or, comme en témoigne ce projet de loi, aucun de ces objectifs n'a été atteint grâce aux changements proposés par les progressistes conservateurs.

• (1305)

Les conservateurs avaient présenté un concept qui n'était qu'une façade pour tenter de convaincre les électeurs voulant du leadership de la part d'un gouvernement qui avait constamment fait preuve d'arrogance en montrant qu'il ne se souciait pas de la taille de l'administration publique, de son imputabilité, de sa responsabilité ou de son coût. Les Canadiens continuaient de croire, comme moi–même d'ailleurs, qu'ils étaient gouvernés à l'excès.

Pour tenter de modifier cette impression, les conservateurs ont décidé de réduire la taille du cabinet et de rationaliser l'administration publique. Or, nous savons tous quel excellent travail ils ont accompli pour changer la perception de la population. Ils ont fait un si bon travail qu'ils ont subi la plus grande défaite électorale dans l'histoire du Canada.

Or, ce sont les libéraux qui ont hérité de ces projets de changement de l'administration publique. Cela est stupéfiant, mais ils semblent réellement satisfaits de ces restes, de ces idées éculées des conservateurs. Suffisamment satisfaits pour mettre en oeuvre les changements qu'on leur a légués. Cette situation témoigne d'un gouvernement qui s'est résigné au statu quo. Il n'y a pas d'idées nouvelles, de solutions créatrices aux problèmes qui nous assaillent, et on constate toujours un mépris à l'égard des intérêts des Canadiens.

J'ai du mal à comprendre pourquoi les libéraux ont déposé le projet de loi C–53 en ce moment. Le président du Conseil privé de la Reine entreprend son examen des programmes qui est censé jeter les bases du remaniement et de la rationalisation de l'administration publique. On prévoit que cet examen ne sera pas terminé et qu'un rapport ne sera pas déposé avant l'automne. Pourquoi le gouvernement libéral constitue–t–il des ministères avant la diffusion des résultats de l'examen des programmes? Un certain nombre de réponses possibles nous viennent à l'esprit.

Peut–être le gouvernement ne prévoit–il aucun remaniement de l'administration publique. Mais cela contredirait les propos du ministre des Finances, qui a déjà promis des compressions dans le budget de l'année prochaine. L'examen a peut–être donné des résultats provisoires sur lesquels le gouvernement agit, mais qu'il n'a pas encore rendus publics. Cette action est fort concevable, étant donné les événements des deux dernières semaines à la Chambre. Peut–être le ministre du Patrimoine canadien a–t–il été informé par le président du Conseil privé du remaniement de son ministère, mais demeure fort satisfait pour l'instant de déplacer symboliquement les meubles.

Le ministère du Patrimoine canadien est un fouillis de responsabilités, un ramassis d'activités, de programmes, de ministères et de fonctionnaires. Le ministre est responsable du Conseil des arts du Canada, de la Société Radio–Canada, de Téléfilm Canada, du Musée canadien des civilisations, du Musée des sciences naturelles, du CRTC, des Archives nationales, du Centre national des arts, de la Commission des champs de bataille nationaux, de la Commission de la capitale nationale, de l'Office national du film, du Musée des beaux–arts, de la Bibliothèque nationale, du Musée des sciences et de la technologie, de la Commission de la fonction publique, du Conseil consultatif de la situation de la femme, de Condition féminine Canada, de la condition physique et du sport amateur, des langues officielles, des parcs nationaux, des lieux et monuments historiques, de la Fondation canadienne des relations raciales, de l'Institut canadien des langues patrimoniales, du multiculturalisme et du droit d'auteur.

Il n'y a pas de stratégie, de plan évident pour la gestion de ce ministère. On y regroupe simplement tout ce qui peut toucher de près ou de loin au patrimoine canadien. Les libéraux n'ont pas consacré de temps à la planification d'un ministère efficace et moins imposant. Ils se sont empressés de présenter le projet de loi C–53 qui donne au ministre des pouvoirs très larges.

Le droit d'auteur est un bon exemple de mauvaise planification. À l'heure actuelle, cette question relève du ministère de l'Industrie et du ministère du Patrimoine canadien. Le ministère de l'Industrie est responsable des aspects administratifs du droit d'auteur et le ministère du Patrimoine canadien, de tout ce qui touche au patrimoine. Ce chevauchement de responsabilités est extrêmement inefficace.

En fait, la phase deux de la Loi sur le droit d'auteur était attendue au printemps dernier. Elle a été reportée jusqu'à cet automne et on nous dit maintenant que la Chambre n'en sera pas saisie avant le printemps prochain. Le chevauchement de responsabilités dans le cas du droit d'auteur entraîne des problèmes administratifs et des conflits de compétence qui ont retardé jusqu'à maintenant de plus d'un an la présentation du projet de loi pertinent. C'est ce type d'inefficacité que les Canadiens veulent qu'on élimine.

• (1310)

Le droit d'auteur ne touche pas le patrimoine canadien. C'est une question qui a des assises commerciales. Il s'agit du droit juridique exclusif accordé pour une période déterminée à un auteur, un concepteur, un producteur ou une autre personne nommée pour imprimer, publier, jouer, filmer ou enregistrer, selon le cas, une oeuvre littéraire, artistique ou musicale originale. Toutes ces activités artistiques reliées au droit d'auteur relèvent bien de la compétence du ministère du Patrimoine canadien.

Cependant, lorsque des créateurs demandent à profiter de la protection offerte par la Loi sur le droit d'auteur, ils essaient fondamentalement de protéger une entreprise commerciale. Les droits d'édition et de diffusion ainsi que la protection prévus par

les lois sur le droit d'auteur font de cette entreprise une entreprise commerciale. Je pense qu'il faut encourager le plus d'artistes possible à considérer leur travail comme une entreprise. L'artiste qui demande ou obtient la protection du droit d'auteur devient un homme ou une femme d'affaires.

À l'heure actuelle, nos lois sur la protection du droit d'auteur sont périmées et loin d'être adaptées à ce qui se fait ailleurs dans le monde. Il est nécessaire d'en arriver à une harmonie à l'échelle mondiale et cela nous amène loin du patrimoine canadien. En fait, la question du droit d'auteur déborde le cadre du mandat de ce ministère.

C'est pour des considérations financières que l'on appuiera les modifications aux lois sur le droit d'auteur, peu importe ce que le Bloc québécois a pu dire à ce sujet et cet appui viendra des milieux d'affaires nationaux et internationaux. Nous devons tenir compte de ce qui se fait à l'étranger et nos lois sur le droit d'auteur doivent pouvoir s'accorder avec celles qui existent au Canada et ailleurs. Cependant, nous devons tout d'abord reconnaître la nécessité de ne déléguer les responsabilités en matière de droit d'auteur qu'à un seul ministère.

Comme je l'ai dit, la question du droit d'auteur est une question de nature commerciale motivée par des forces extérieures. C'est pourquoi elle devrait continuer de relever d'un ministère qui s'occupe surtout du rendement et de la réglementation des entreprises, c'est-à-dire du ministère de l'Industrie. On en arrive à la même conclusion dans le cas suivant.

Prenons, par exemple, un système comptable informatisé qui est conçu et breveté à New York et distribué partout dans le monde, dont au Canada. Ce sont des considérations commerciales qui détermineront qui va commercialiser ce produit et où il le sera.

Il semble que le piratage des programmes informatiques de ce genre fait perdre quelque sept milliards de dollars chaque année à l'industrie de l'informatique en Amérique du Nord. À qui revient la responsabilité de protéger les lois sur le droit d'auteur dans un tel cas? Sûrement pas au ministère du Patrimoine canadien. Le droit d'auteur fait partie de l'autoroute électronique internationale. C'est le ministère qui traite des organisations qui sont le plus touchées financièrement par les lois qui devrait s'en occuper. Et ce ministère, c'est le ministère de l'Industrie.

Je répète que je ne peux absolument pas appuyer le projet de loi C-53. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le but de toute cette réorganisation, c'est de réduire les effectifs au gouvernement et de réaliser des économies. À la séance d'information sur ce projet de loi, on a posé la question clairement: ce projet de loi entraînera-t-il une réduction des effectifs ou une diminution des dépenses? La réponse a été tout aussi claire: non.

Cette raison, à elle seule, devrait suffire pour inciter les députés de la Chambre à rejeter unanimement ce projet de loi. Le but initialement visé n'est plus aussi clair aujourd'hui, car il n'y aura pas de réduction des effectifs ni de diminution des dépenses. Ce projet de loi est un échec lamentable. Il déroge à son intention initiale. Comment peut-on appuyer une mesure législative aussi fondamentalement défectueuse?

Les contribuables canadiens ont clairement fait savoir au gouvernement précédent ce qu'ils pensent d'un gouvernement qui ne tient pas ses promesses, qui ne sait pas équilibrer son budget et qui ne rembourse pas sa dette.

• (1315)

Ce projet de loi est un autre exemple de l'incapacité du gouvernement à tirer des enseignements des erreurs passées. Le gouvernement n'a rien à faire d'équilibrer le budget ou de s'attaquer à la dette nationale. Sinon, il commencerait par restructurer les ministères gouvernementaux et par en réduire les effectifs.

Les finances du Canada sont dans un état scandaleux. Le gouvernement libéral dépense chaque jour 110 millions de dollars de plus qu'il ne génère de recettes. Au lieu de faire quelque chose pour remédier à ce problème, il continue de déposer des projets de loi qui n'ont pour objet ni de faire des économies, ni de réduire les dépenses. Au lieu de cela, il présente des mesures législatives comme le projet de loi C-53 qui coûtent aux Canadiens de plus en plus d'argent.

C'est là une raison suffisante pour s'opposer à ce projet de loi. Cependant, il y en a d'autres. En fait, ce projet de loi devrait s'appeler autrement. Le projet de loi C-53 devrait avoir pour titre abrégé loi de financement d'intérêts spéciaux.

Le projet de loi de financement d'intérêts spéciaux donne pouvoir au ministre de dépenser des millions et des millions de dollars durement gagnés par les contribuables pour subventionner des milliers de groupes d'intérêts spéciaux.

Le Canada traverse une crise financière. La dette fédérale dépasse 532 milliards de dollars. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un plan afin de nous sortir de cette situation désespérée.

Le ministre des Finances continue de demander aux députés du Parti réformiste de lui suggérer des idées afin de réduire le déficit. Il est temps qu'il se réveille et qu'il prête attention. En effet, depuis le début de cette législature, nous n'arrêtons pas, mes collègues et moi, de lui suggérer de bonnes idées, de lui indiquer les secteurs où il y a tout un tas de dépenses à réduire. Le ministre des Finances peut commencer par éliminer tous les fonds consacrés par le gouvernement fédéral à la promotion du multiculturalisme.

Le Parti réformiste appuie un certain nombre de principes sur lesquels je suis entièrement d'accord et dans lesquels je crois. Nous croyons que le rôle légitime du gouvernement est de faire le nécessaire pour servir les citoyens, quels que soient leurs besoins, lorsqu'ils ne peuvent les combler eux-mêmes ou à l'aide d'organisations non gouvernementales. Nous croyons à l'entreprise privée et au sens de l'initiative, et nous croyons que les gouvernements doivent favoriser et perpétuer les conditions facilitant la réussite d'initiatives et d'entreprises individuelles et collectives. Nous croyons que les gouvernements devraient se considérer comme des fiduciaires des fonds publics et se porter garants des finances nationales, surtout s'il est question d'équilibrer les recettes et les dépenses.

Cela étant dit, je crois que les individus ou les groupes doivent être libres de faire connaître leur patrimoine culturel s'ils utilisent leurs propres ressources. C'est facile à comprendre. Le Parti réformiste s'oppose au courant actuel, au sein du gouvernement du Canada, qui veut mettre en valeur le multiculturalisme et l'apport des minorités. Nous préconisons la fin du programme sur le multiculturalisme et l'abolition du ministère du secrétaire d'État chargé du Multiculturalisme.

Si le ministre des Finances est sincère quand il demande des suggestions quant à la façon de réduire le déficit, il doit éliminer ce genre de financement des intérêts spéciaux et économiser ainsi 38,8 millions de dollars par année de l'argent des contribuables. Si l'on considère aussi le programme des langues officielles au nombre des intérêts spéciaux, on peut porter cette somme à près d'un quart de milliard.

Le multiculturalisme est un concept faussé à la base. Je vais prendre quelques minutes pour le démontrer. Le multiculturalisme a été présenté à la Chambre des communes le 8 octobre 1971. Il y a donc maintenant 23 ans qu'il est politiquement inacceptable pour qui que ce soit de critiquer ce concept, surtout à la Chambre des communes.

En réalité, qu'ils aient été conservateurs, libéraux ou néo-démocrates, les parlementaires se sont toujours servis de la politique canadienne du multiculturalisme d'une manière superficielle et hypocrite pour solliciter l'appui politique des communautés ethniques. Aujourd'hui, une voix plus sincère se fait entendre à la Chambre des communes et c'est celle des réformistes qui viennent y faire valoir les souhaits de la majorité des Canadiens sur toutes les questions. C'est notamment pourquoi nous nous opposons catégoriquement à ce que le gouvernement fédéral dépense de l'argent aux fins du multiculturalisme.

• (1320)

Nous voulons tous avoir le droit de préserver nos racines, mais on nous impose les entourloupettes multiculturelles de Trudeau. Les coûts se sont avérés excessifs. Les groupes ethniques sont maintenant ligués les uns contre les autres et le pays est fragmenté suivant mille opinions. Les idées de Trudeau sur le multiculturalisme comptent toujours parmi les principaux facteurs de l'érosion du fédéralisme et de l'unité canadienne. En obéissant aux groupes d'intérêts à la Trudeau et compagnie, nous détruisons la structure de base du fédéralisme. Cette destruction est pratiquement inévitable dans la mesure où nous encourageons officiellement les groupes plus nombreux à se démarquer de l'ensemble.

La politique du multiculturalisme a été conçue dans le but de reconnaître et promouvoir la diversité culturelle et raciale de la société canadienne, et de proclamer la liberté de tous les membres de cette société de préserver, d'améliorer et de partager leur patrimoine culturel. Elle devait stimuler la participation entière et équitable des individus et des communautés de toutes les origines à tous les aspects de la vie canadienne, ainsi que leur assurer un traitement égal et une même protection aux termes de la loi, tout en respectant et en faisant valoir leur diversité. Le libellé de cette politique est assez inoffensif et bien intentionné, mais, en pratique, il favorise les programmes des groupes d'intérêts spéciaux aux dépens des contribuables.

Avant d'aller plus loin, je me permets de citer un passage concernant les limites du multiculturalisme, tiré de l'ouvrage de Philip Resnick intitulé *Thinking English Canada*:

> L'émergence du multiculturalisme en tant que point fort de la politique canadienne a été une réaction tardive à la transformation sociologique remontant au tournant du siècle. Les immigrants du centre, de l'est et du sud de l'Europe qui sont alors entrés par vagues au Canada étaient absolument incapables de jamais diluer le caractère anglo-saxon qui prédominait partout sauf au Québec. Les millions d'immigrants qui sont venus après la Seconde Guerre mondiale et la suppression des obstacles de fait à l'immigration non européenne, dans les années 60, allaient transformer en profondeur le visage du Canada et, en particulier, de ses grands centres. Les minorités visibles des Antilles, de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, de l'Extrême-Orient, du sous-continent indien, du Moyen-Orient et même de l'Afrique ont pris une telle importance qu'elles constitueront 15 p. 100 de toute la population canadienne en l'an 2000. Les minorités reconnaissables à leur accent qui parlent plus d'une centaine de langues et qui représentent une myriade de cultures font désormais partie intégrante de la mosaïque canadienne. Nier leur spécificité et leur présence revient à jouer à l'autruche ou à être borné ou pire encore.
>
> En même temps, des gens d'origines diverses ont décidé d'immigrer au Canada et, dans la plupart des cas, de prendre la citoyenneté canadienne. Cela signifie que leurs enfants et eux-mêmes souscrivent aux caractéristiques politiques, légales et autres de notre pays et qu'ils ne peuvent pas s'attendre à recevoir une reconnaissance ou un traitement spéciaux en tant que groupe ni apporter avec eux les querelles et les haines ancestrales qui déchirent leur pays d'origine pour les faire revivre en sol canadien. Pour qu'une nouvelle nation émerge de la réunion d'éléments divers, il faut que tout le monde fasse preuve d'une certaine tolérance et de bonne volonté.

Resnick ajoute à propos du multiculturalisme:

> D'une certaine façon, le multiculturalisme offre des possibilités merveilleuses de surpasser la diversité du patrimoine ethnique canadien, lui-même de plus en plus un microcosme de la planète dans son ensemble, à telle enseigne que le Canada anglais est de moins en moins européen ou de moins en moins blanc et qu'il a perdu un tropisme prédominant dans les îles britanniques, à savoir qu'il est allé au-delà de l'ethnicité dans la création d'une identité nationale.

De l'avis de Resnick, il y a là de quoi se réjouir. Voici ce qu'il dit:

> La société canadienne-anglaise constitue un amalgame remarquable de communautés culturelles et de personnes qui, judicieusement, n'exige pas de chacun d'entre elles qu'elle renonce à son identité pour devenir canadienne. S'il veut développer une identité nationale, le Canada anglais devra continuer à l'avenir de promouvoir une telle ouverture d'esprit.
>
> Toutefois, le multiculturalisme ne doit pas nuire à l'établissement d'une identité canadienne ou canadienne-anglaise bien spécifique.
>
> Dans un monde où la nationalité demeure un repère important de l'identité—peu importe ce que le XXI[e] ou le XXVe siècles nous réservent—les Canadiens anglais doivent prendre garde de ne pas se mettre dans une situation où ils ne pourront plus se voir eux-mêmes comme une nation. L'identité nationale exige la primauté de l'anglais sur toutes les autres langues, une conscience minimale de notre passé et de nos traditions politiques et un sens de l'espace que nous occupons, ici, dans le nord de l'Amérique du Nord et nulle part ailleurs. Le Canada anglais est multiculturel, mais il doit reposer sur quelque chose de plus que le multiculturalisme.

• (1325)

Les idées de Resnick traduisent bien le besoin, pour le Canada, d'adopter une nouvelle vision du fédéralisme.

La députée de Port Moody—Coquitlam a inscrit au *Feuilleton* une question où elle demandait quel était le total des fonds distribués par le ministère du Multiculturalisme à des particuliers et à des groupes en 1993, qui étaient les bénéficiaires et combien chacun a reçu. La réponse à cette question m'a renversée et devrait écoeurer tous les contribuables.

La réponse du gouvernement se composait d'un document de 703 pages énumérant 1 350 subventions, pour un total de 25 041 939 $. Je veux donner quelques exemples des subventions révoltantes qui ont été accordées dans le prétendu intérêt de la promotion du multiculturalisme.

Lu Hanessian Productions a reçu 19 254 $ pour produire une compilation de 27 chansons et pièces musicales sur les relations humaines. Ces 20 000 $ provenant de la poche des contribuables ont été gaspillés pour produire une compilation de chansons qui aurait pu, qui aurait dû, être produite avec le soutien du secteur privé.

La Fondation pour l'éducation d'Ottawa–Carleton a dépensé 9 044 $ pour chercher à savoir s'il serait possible d'offrir des cours de formation d'ingénieurs qui permettraient de faire accéder à la profession des ingénieurs qui sont des Canadiens de première génération. Les ingénieurs, du fait même de leur profession, sont déjà plutôt privilégiés. Je doute qu'ils aient besoin de cours d'intégration spéciaux. C'est là un exemple des subventions que le gouvernement accorde à des gens qui n'en ont pas besoin, mais qui devraient demander le soutien professionnel de leurs pairs.

La Société multiculturelle de l'Ontario a dépensé 40 000 $ pour les activités liées à la rencontre de Montréal dans le cadre de la tournée nationale de plusieurs rivières. Nous ne savons même pas quelles ont été ces activités, mais 40 000 $, cela représente beaucoup d'argent pour une tournée de quelques rivières.

Le Conseil des arts populaires du centre multiculturel de St. Catharines a reçu 28 000 $ pour étudier les besoins de la collectivité en matière d'arts populaires. Ces 28 000 $ ne sont même pas versés à des groupes multiculturels, mais ils vont dans les poches de soi–disant experts qui détermineront quels sont les besoins de la collectivité en matière d'arts populaires. C'est ridicule. Notre gouvernement consacre plus de temps et d'argent à essayer de répondre aux besoins en matière d'arts populaires qu'à essayer de régler le problème de la dette et du déficit.

Le Centre de la danse dépensera 30 000 $ pour organiser des rencontres entre danseurs et pour dresser une liste des ressources dans ce domaine. Le gouvernement libéral est prêt à verser 30 000 $ pour que les danseurs puissent se réunir et s'inscrire sur une liste. Cet argent ne les aidera même pas à danser.

Comme je l'ai dit, ce document contient 703 pages. Cette interminable liste de subventions scandaleuses est un bon exemple de la façon dont le gouvernement gaspille l'argent des contribuables. Il faut cesser de faire ce genre de cadeaux à des groupes d'intérêts spéciaux.

Les Canadiens ne sont pas encore certains de ce qu'est le multiculturalisme et de ce qu'il peut faire dans une société libre et démocratique comme la nôtre. Le multiculturalisme peut englober les chansons folkloriques, la danse, les mets ethniques, les festivals, l'artisanat, les musées, les langues du patrimoine, les études ethniques, la presse des minorités, les relations raciales, les échanges culturels et les droits de la personne. Une grande partie de l'opposition au multiculturalisme découle du fait que ce terme est appliqué sans discernement à un vaste éventail de situations, de pratiques, d'attentes et de buts et qu'on en a fait une politique nationale qui coûte cher.

L'appui de public à l'égard du multiculturalisme est difficile à évaluer. Au début des années 1970, lorsque la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme a recommandé que le gouvernement élabore une politique ethnoculturelle, l'appui du public à l'égard du multiculturalisme se situait autour de 76 p. 100. Selon un sondage réalisé en 1991 par la firme Angus Reid, cette proportion n'a pas beaucoup changé puisqu'elle reste à 78 p. 100. Mais que pouvons–nous conclure d'après ces données? À mon avis, pas grand–chose sinon rien du tout, car à la même époque où ce sondage a été réalisé, le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada rapportait un certain malaise au sujet de l'attitude des Canadiens à l'égard de la politique du multiculturalisme.

• (1330)

Voici ce qu'on pouvait lire dans ce rapport: «La vaste majorité des participants nous ont dit que, pour édifier un pays uni, il convient de mettre l'accent sur nos traits communs plutôt que de nous accrocher à nos différentes origines. Bien que les Canadiens acceptent et apprécient la diversité culturelle du Canada, ils n'apprécient pas bon nombre des activités du programme multiculturel du gouvernement fédéral. Ces dernières coûtent cher et sont perçues comme étant une source de discorde, car elles rappellent aux Canadiens leurs origines différentes et non les symboles, la société et l'avenir qu'ils partagent.»

Par ailleurs, le Conseil canadien des chrétiens et des juifs a fait faire un sondage par la firme Decima en octobre 1993. Le sondage a révélé que trois Canadiens sur quatre préféraient en matière d'immigration une approche de type melting pot à l'américaine plutôt que la mosaïque multiculturelle qui est officiellement encouragée au Canada depuis les années 1970.

Le sondage a également révélé que les Canadiens en général tolèrent de moins en moins les exigences des groupes de pression et qu'ils croient assez sérieusement que les minorités, notamment ethniques, raciales ou religieuses, devraient s'efforcer davantage de s'adapter au Canada au lieu d'insister sur la préservation de leur différence, surtout aux frais des contribuables canadiens.

Les membres des minorités visibles ont exprimé les mêmes sentiments dans des proportions à peu près semblables. D'après le sondage, la majorité des membres des groupes ciblés pour recevoir des subventions grâce au programme du multiculturalisme pensent que ces subventions constituent un facteur de division et non d'unité.

Je le répète, la critique à l'égard du statu quo augmente chez les prétendus bénéficiaires de cette politique. Voici ce qu'en pense Jimmy Wong, qui est venu du Viet Nam en 1980 et qui est maintenant technicien dans un laboratoire de développement

photographique: «Le gouvernement dépense trop d'argent pour quelque chose qui n'est pas nécessaire. Le Canada offre liberté et travail à quiconque le désire, et c'est tout ce dont tous les nouveaux venus ont besoin.» Anthony Choy, rédacteur en chef d'un magazine de Richmond, reconnaît que la ségrégation approuvée par l'État n'est pas bonne pour le Canada.

Il semble clairement y avoir une érosion du soutien des citoyens canadiens au multiculturalisme. Cette approche multiculturelle, étant donné surtout que les minorités elles–mêmes l'admettent, ne contribue en rien à promouvoir l'harmonie et l'unité au Canada, car elle ne reconnaît pas que tous les Canadiens sont égaux.

J'ai parlé tout à l'heure du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, mieux connu sous le nom de commission Spicer. Les opinions de M. Spicer étaient assez bien respectées pour lui mériter la présidence de cette commission royale d'enquête sur l'avenir du Canada.

Nous devrions jeter un bref coup d'oeil sur ce qu'il pense de l'avenir du multiculturalisme. M. Spicer voyait nettement le besoin d'intégration. Voici ce qu'il disait en 1987: «Le temps n'est–il pas venu de cesser de faire toute une religion de la mosaïque et de commencer à favoriser un esprit national auquel nous puissions tous nous identifier? Si les gens se marient constamment entre membres d'une même nationalité, pendant combien de générations encore faudra–t–il qu'un Canadien d'origine anglaise ou ukrainienne révère ses prétendues racines?» M. Spicer poursuivait en accusant le gouvernement de faire une vertu de la faiblesse et un titre de fierté d'un obstacle à la propagation de l'esprit national. Nous devons payer les gens pour qu'ils aient des racines étrangères.

Deux ans plus tard, juste avant d'être nommé président de la commission royale, il a écrit un article qui a été publié dans le quotidien montréalais *The Gazette* et dans lequel il expliquait que le multiculturalisme financé par l'État n'encourage pas les Canadiens, mais plutôt les défenseurs professionnels des intérêts des groupes ethniques, tout en constituant du reste une anthologie terrifiante: balkanisation, politiciens d'origine ethnique distribuant des fonds pour assurer leur avenir politique, mentalités de ghetto, déstabilisation du Québec menant à la sécession—voyez la situation actuelle—à une intolérance à rebours envers la culture et les institutions canadiennes et à la dévaluation de l'idée même d'une nationalité commune.

De prime abord, l'armée des bien–pensants voudrait nous faire croire que les vues de M. Spicer sont extrémistes et non représentatives. Rien ne saurait toutefois être plus loin de la vérité. J'ai parlé tout à l'heure d'une étude sur le multiculturalisme au Canada, réalisée en 1991 par la firme Angus Reid. C'est là l'évaluation la plus complète et la plus récente de l'attitude des Canadiens à l'égard du multiculturalisme, et ses conclusions rejoignent les observations formulées par M. Spicer.

Une partie de l'étude portant sur la politique de multiculturalisme et le gouvernement fédéral en général révèle que les groupes connaissent peu la politique fédérale en matière de multiculturalisme et que la plupart de ceux qui disaient la connaître ont été incapables, quand on les a interrogés davantage sur la question, d'expliquer des aspects importants de cette politique. L'étude détruit aussi le mythe selon lequel il n'y a que dans l'Ouest que les Canadiens s'opposent aux dépenses touchant le multiculturalisme. D'après cette étude, il existe un sentiment généralisé, notamment à Toronto et à Calgary, selon lequel le gouvernement ne devrait pas s'occuper de multiculturalisme, et l'idée selon laquelle la politique de multiculturalisme est finalement un facteur de discorde a été exprimée clairement à Montréal, à Toronto et à Calgary.

● (1335)

L'étude a aussi fait une évaluation de la Fondation canadienne des relations raciales et de l'Institut canadien des langues patrimoniales, deux composantes importantes du programme de multiculturalisme.

En ce qui concerne les relations raciales, les répondants ont dit que ce n'était pas au gouvernement qu'il incombait d'éliminer le racisme. Ils estimaient que c'était plutôt la responsabilité de la collectivité ou de chaque individu. Pour ce qui est de l'institut des langues, les répondants de Toronto, de Winnipeg et de Calgary ont dit qu'en définitive, la responsabilité de préserver les langues patrimoniales incombait à la famille ou à la collectivité.

Mais surtout, de nombreux répondants ont souligné que le financement consenti à l'une ou l'autre de ces organisations devrait provenir du secteur privé et non pas de l'État. Lorsque les gens commencent à dénoncer le financement du multiculturalisme par le gouvernement fédéral, la gauche libérale invoque souvent l'article 27 de notre Charte des droits et libertés pour justifier le fait qu'on continue d'engloutir les deniers publics dans le multiculturalisme. L'article 27 de la Charte dit ceci: «Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.»

Les libéraux de gauche considèrent la Charte comme leur Bible, et toute allusion à celle–ci est donc censée clore n'importe quelle discussion ou constituer un argument irréfutable. L'article 27 ne pourra toutefois les sauver en l'occurrence. Peter Hogg, considéré comme le plus grand constitutionnaliste, même par les libéraux de gauche, met en doute l'utilité de cette disposition qu'il estime n'être qu'un flot de belles paroles.

Je voudrais citer un autre auteur canadien, qui s'appelle Richard Ogmundson:

> Les temps ont changé et nous sommes passés, d'une manière des plus accidentelles, semble–t–il, à une nouvelle politique sociale, le multiculturalisme. Ma compréhension viscérale de cette évolution, c'est que l'ancien contrat social sur lequel j'ai fondé ma vie a été annulé. Il a, selon toute apparence, été remplacé par un nouveau contrat social qui souligne les valeurs culturelles de l'ancien monde. Il semble que l'idéal culturel soit devenu celui d'être un Canadien ceci ou un Canadien cela. Il semble qu'on doive maintenant s'identifier d'abord comme autochtone, français, britannique, italien, sikh ou Dieu sait quoi, puis comme Canadien. De ce point de vue, il semble qu'il n'y ait pas de place pour ceux qui, comme moi, veulent s'identifier uniquement comme Canadiens. Au mieux, cette catégorie est considérée comme secondaire, résiduelle ou anormale. Au pire, quiconque veut s'identifier comme Canadien risque d'être considéré comme chauvin, réactionnaire, raciste et sectaire.
>
> Ma réaction viscérale à tout cela, c'est que j'ai le sentiment d'avoir été privé de mon identité culturelle première par les opportunistes qui dirigent le pays. Dans un certain sens, on pourrait considérer le programme du multiculturalisme comme une forme de génocide culturel visant la destruction de l'identité pan–canadienne.
>
> J'ai nettement l'impression d'avoir été trahi, diminué. Tout se passe comme si on m'avait dit qu'à cause de mon patrimoine ethnique je ne mérite pas d'être un Canadien à part entière.

Notre vision du Canada devrait avoir pour objectif le bien–être social de la personne, tout en soulignant des valeurs comme la famille, la conception communautaire de la responsabilité et du règlement des problèmes ainsi qu'en communiquant ces valeurs comme moyens assurant une meilleure vie communautaire. Cependant, jamais les droits collectifs ne devraient avoir préséance sur les droits individuels, sauf si le groupe constitue une majorité au Canada.

Ce débat sur le multiculturalisme sert d'exemple montrant que le projet de loi C–53 est en réalité un projet de loi visant à subventionner des groupes d'intérêts particuliers. J'ai montré pourquoi le soutien du multiculturalisme par le gouvernement fédéral doit prendre fin. Nous n'avons plus les moyens de financer un tel programme. Une étude d'Angus Reid faite en 1991 montre sans équivoque non seulement que le multiculturalisme a échoué, mais encore que les Canadiens s'y opposent.

Le projet de loi C–53 confère au ministre du Patrimoine canadien le pouvoir de dépenser de l'argent pour des programmes qui, fondamentalement, minent l'unité du pays. Les Canadiens en ont assez de ce gouvernement qui se contente du statu quo. Ils n'appuieront pas ni ne toléreront que le gouvernement subventionne d'autres groupes d'intérêts et ils n'appuieront pas ce projet de loi.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Madame la Présidente, je suis très heureuse de participer au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C–53, Loi sur le ministère du Patrimoine canadien. Ce projet de loi vise à légaliser la fusion de cinq entités qui existaient auparavant: le secrétariat d'État, le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, le secteur de la condition physique et du sport amateur, le secteur des parcs, qui relevait d'Environnement Canada, et les composantes du ministère des Communications ayant trait à la radiodiffusion et au patrimoine culturel.

• (1340)

Cette réorganisation en profondeur montre bien que le gouvernement veut devenir plus efficace et plus rentable. Dorénavant, un seul ministère aura la responsabilité de remplir un mandat d'une importance capitale. Il s'agit du ministère du Patrimoine canadien, qui réunit de nombreux éléments qui nous définissent en tant que Canadiens, qui disent qui nous sommes réellement, qui définissent notre pays, un pays aux nombreuses facettes, un pays dynamique et diversifié doté d'un patrimoine culturel et naturel extrêmement riche. Notre géographie et notre culture ne sauraient être plus diversifiées. Nous ne devrions pas nous demander qui est vraiment Canadien. Tous les citoyens canadiens sont de vrais Canadiens. Nous devons plutôt nous demander quelles sont nos valeurs, en tant que Canadiens, dans quelle mesure nous sommes conscients de leur importance et dans quelle mesure nous faisons connaître leur importance à tous les Canadiens.

Je viens d'entendre beaucoup de renseignements inexacts. J'espère, par mon intervention, rectifier les choses pour que les Canadiens soient correctement informés.

Notre pays a toujours eu des cultures et des langues multiples. Avant l'arrivée de nos ancêtres, les Anglais et les Français, de nombreuses collectivités autochtones, de nombreux peuples autochtones, dont les Inuit, vivaient ici. Puis, des gens du monde entier sont venus se rajouter à eux pour former un Canada multiculturel et bilingue, le Canada que nous connaissons aujourd'hui. Ce nouveau ministère a pour mission, et je cite le projet de loi: «la promotion d'une meilleure compréhension des droits de la personne, des libertés fondamentales et des valeurs qui en découlent et le multiculturalisme».

Le caractère multiculturel du Canada a déjà été inscrit dans l'article 27 de la Charte des droits et libertés. C'est quelque chose dont tous les Canadiens peuvent être fiers. Personne n'a été tenu d'oublier ses racines. Le mot de bienvenue au Canada est simple: amenez–y votre culture et oubliez vos vieilles rancunes.

Nous avons inscrit dans la loi notre engagement qui consiste à respecter la diversité de ce pays le jour où nous avons adopté à l'unanimité la première loi sur le multiculturalisme au monde. En plaçant cette politique, ce programme, ce nom, quelle que soit l'expression choisie pour désigner la chose, en plaçant le multiculturalisme, donc, dans le contexte du ministère du Patrimoine canadien, nous faisons en sorte qu'il s'agisse d'une politique qui réponde aux besoins de l'ensemble des Canadiens.

Tout député à la Chambre, quelles que soient sa couleur, sa race, sa langue, ses croyances et sa religion, est un Canadien de naissance ou par choix s'il détient un passeport de citoyenneté canadienne.

Ma vision du multiculturalisme d'aujourd'hui cadre avec la politique et le programme de ce projet de loi, avec la façon dont il décrit notre réalité. Elle repose sur toute la diversité de notre population et s'étend aux familles venues d'Europe, il y a plusieurs siècles, ainsi qu'à celles qui sont récemment arrivées des quatre coins du globe. Le Canada reflète le monde, car le monde est représenté ici par la diversité de nos habitants et leur citoyenneté.

L'objectif énoncé dans la loi est de promouvoir une plus grande compréhension entre les personnes de culture et de race diverses; ce n'est pas une politique de laissez–faire. Il s'inspire d'une volonté de comprendre qui nous sommes, ce que nous sommes venus faire ici, puis de reconnaître le caractère unique de la mosaïque canadienne. Voilà ce que j'aimerais entendre de la part des députés d'en face. Malheureusement, ce n'est pas le genre de propos tenus.

Nous devons tous admettre le fait que, pour atteindre cet objectif de cohésion, de compréhension et d'acceptation dans la société, le gouvernement ne consacre que un dollar par Canadien. Ce n'est pas beaucoup, à mon sens, quand il y va de la

cohésion sociale, de l'harmonie sociale et de l'avenir de ce grand pays que nous sommes.

[*Français*]

Il s'agit là d'un mandat vaste, mais néanmoins essentiel, si nous voulons consolider les éléments nécessaires à l'éclosion d'un sentiment d'identité canadienne. Sa place au sein de ce contexte témoigne de l'importance primordiale de la politique du multiculturalisme en vue de renforcer notre identité nationale.

• (1345)

On a beaucoup parlé des situations qui ont suscité de profonds désaccords au sein de notre société. La présumée rupture de la cellule familiale, la plus grande visibilité de notre population multiculturelle, la récession qui s'est prolongée et dont nous émergeons enfin sont autant de facteurs qui nous ont amenés à nous interroger sur ce que nous sommes, sur ce que nous incarnons, même si les Nations Unies continuent à considérer que notre pays est le meilleur au monde.

Le ministère du Patrimoine canadien a été conçu pour promouvoir la compréhension de notre diversité, la participation active à la société canadienne et à la connaissance de nos richesses culturelles et naturelles. C'est une mission dont il s'acquitte en appliquant des politiques et des programmes qui contribuent à mettre fin aux désaccords, à dissiper les malentendus et à nous insuffler un sentiment de fierté à l'égard de notre identité personnelle et nationale.

[*Traduction*]

La diversité croissante de notre population n'est qu'un des changements très importants qui pèsent sur nous. On déploie des efforts pour s'adapter à ces changements démographiques compte tenu de problèmes déstabilisateurs et inquiétants, comme la récession mondiale, les changements structurels dans l'économie, la pauvreté, les suppressions d'emplois et d'autres mouvements mondiaux, la marginalisation des jeunes et la difficulté de parvenir à un consensus politique sur les principales questions.

Notre réponse à ces défis exige que les Canadiens s'adaptent à tout cela, en tant que personnes et dans le cadre de leurs institutions nationales. Il peut être extrêmement difficile de réaliser des progrès à ce chapitre, mais le jeu en vaut la chandelle.

Par exemple, depuis que je suis devenue secrétaire d'État au Multiculturalisme, je parcours le pays et je m'entretiens avec les gens, ce qui me permet de constater mieux que jamais que bâtir une nation dans une société marquée au coin de la diversité culturelle constitue un défi énorme, mais nécessaire. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de cette tâche, car elle exige de concilier cette diversité culturelle avec des objectifs nationaux, une identité nationale. Il s'agit également de s'assurer qu'on respecte, comprend et apprécie les différences. Il faut veiller à ce que la toile que nous avons tissée ensemble avec ses touches multiculturelles et sa surface inégale soit appréciée et admirée. On doit par-dessus tout faire en sorte que l'unité nationale soit comprise comme une valeur commune dont nous pouvons être très fiers en parlant d'unité nationale et de sentiment de fierté.

J'ai écouté certaines observations formulées plus tôt et je tiens à dire que je n'ai pas le sentiment d'avoir été trahie et d'être une personne diminuée ou rabaissée qui doit couper ses racines et oublier son sentiment d'appartenance pour être fière d'appartenir à ce groupe et être perçue comme une Canadienne avec tous les attributs que cela suppose.

Je ne suis tout simplement pas une Canadienne ceci ou une Canadienne cela. Je suis fière de mon patrimoine culturel. Au Québec, je suis une Montréalaise. Au Canada, je suis une Québécoise. Dans le monde entier, je suis une Canadienne. Si quelqu'un me pose la question, c'est avec fierté que je réponds que je suis Canadienne pratiquement partout dans le monde, y compris dans ma propre ville ou province.

Permettez-moi de préciser clairement qu'aucune de ces identités n'est incompatible avec un fort sentiment d'identité et de fierté nationale. Je suis tout cela et, d'abord et avant tout, une femme fière de ses racines juives. Je suis une mère, ainsi qu'une grand-mère et je partage mon attention et mon amour. Je peux le faire également, selon les besoins. Pour moi, il n'y a pas de contradiction. Pour les Canadiens avec lesquels je m'entretiens, que leurs racines soient en Italie, en Grèce, en Hongrie, en Roumanie, au Sri Lanka, en Inde, en Chine ou au Chili, qu'ils soient catholiques, protestants, musulmans ou juifs, la question n'est pas là.

• (1350)

Ce qui importe, c'est qu'il y a, au Canada, un contrat social en vertu duquel nous partageons ensemble, nous comptons les uns sur les autres, nous apprécions ce que nous avons et nous voulons le protéger. C'est comme une jeune fleur très tendre. Notre démocratie a parfois ses problèmes, mais c'est quand même la meilleure chose au monde. Nous avons toutes les raisons d'être fiers de nos familles, de nos racines, ainsi que de notre patrimoine. C'est par l'entremise de la famille et du bénévolat et avec la participation de l'État, des institutions et des structures gouvernementales que nous pouvons favoriser l'essor du type de pays dont nous avons tous hérité, qui nous inspire et qu'il nous incombe de protéger.

C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec les autres niveaux de gouvernement et les principaux intervenants dans la collectivité. En réunissant diverses institutions, nous travaillons à les aider à s'ouvrir davantage pour répondre au besoin qu'éprouvent les gens de sentir qu'ils ont eux aussi leur place, ainsi qu'à leurs besoins dans les domaines de l'emploi et du logement et en ce qui a trait à nos institutions de santé et tous les aspects de notre vie quotidienne. En collaborant, en tant que Canadiens intégrés, au grand courant de la société avec les nouveaux types de Canadiens, ainsi que d'autres, nous pouvons aider à bâtir un Canada qui fait une place à tous ses citoyens.

Nos partenaires sont des organismes comme le Conseil ethnoculturel du Canada, l'Association canadienne des chefs de police, la Fédération canadienne des municipalités, le Conference Board du Canada, Multiculturalisme Canada, la Fondation canadienne de la publicité, la Fondation Asie-Pacifique, l'Association canadienne des radiodiffuseurs, de même que les maires des grandes villes. Nous leur accordons nos fonds dans le cadre d'un partenariat, de façon à pouvoir susciter une meilleure compré-

hension et de détruire les mythes et les stéréotypes, comme ceux que des députés d'en face ont tenté de répandre ce matin.

Nous oeuvrons avec ces partenaires pour faire éclater les préjugés et la désinformation, pour assurer l'équité et l'égalité de tous, pour favoriser la compréhension et pour créer un sentiment d'appartenance.

[*Français*]

Heureusement, l'expérience du Canada, au cours des vingt dernières années, offre de façon générale un point de vue positif sur les questions se rapportant au multiculturalisme, au regroupement des communautés culturelles: ce qu'il faut pour favoriser une adaptation commune entre les nouveaux arrivants et la société qui les reçoit, la société canadienne; l'édification d'une société fondée sur un consensus à l'égard de ce qu'est le bien commun pour des gens d'intérêts, de milieux, d'origines et de croyances diversifiés; l'attribution à tous d'un rôle à jouer dans les grandes questions et la définition de solutions pacifiques à des problèmes susceptibles d'être explosifs.

Autrement dit, la paix sociale est derrière toutes les démarches qu'on entreprend par les objectifs et les démarches du secteur du multiculturalisme.

[*Traduction*]

Ayant voyagé un peu partout dans le pays, j'ai entendu des témoignages d'incompréhension, mais j'ai également écouté des gens me parler de la diversité canadienne. J'ai aussi entendu parler de la force économique d'une population diversifiée, avantage qui joue en notre faveur en ces temps où le commerce extérieur connaît de fortes hausses. Nous avons aussi appris que les entreprises qui reflètent la diversité de la population peuvent en tirer profit.

Une étude menée par la fondation de la publicité a montré qu'en réalisant des publicités qui représentent la diversité canadienne, des sociétés comme La Baie, Zellers et McDonald accroissaient leurs recettes, car les gens se sentaient les bienvenus, tant comme employés que comme clients. Ils éprouvaient un sentiment d'appartenance et savaient qu'ils étaient servis par des Canadiens.

[*Français*]

Cette expérience et d'autres m'ont convaincue que les programmes et les politiques sous ma responsabilité contribuent grandement à aborder les problèmes qui se posent à nous tous en tant que pays dont la population est très diversifiée et qui comprend plusieurs groupes et peuples différents.

Vous savez que dans mon comté de Mont–Royal, nous représentons au moins 46 pays et communautés ethniques différents et au Canada, il y a plus d'une centaine de différentes communautés représentées.

• (1355)

[*Traduction*]

Frank Rutter, chroniqueur en affaires étrangères du *Vancouver Sun*, a dit du multiculturalisme qu'il s'agissait d'une vague mondiale où l'on tente d'établir un équilibre entre le patrimoine multiculturel et l'âme nationale.

Les conséquences d'une incapacité de parvenir à cet équilibre sont fort inquiétantes, sinon horribles. Il suffit de regarder ce qui se passe dans le monde pour voir les résultats de l'absence d'efforts pour concilier les réalités de la diversité et pour insuffler un sentiment d'unité, d'appartenance et de fierté.

[*Français*]

Je me permets de dire cette évidence car il est clair que le Canada doit aborder la question de la diversité culturelle avec rigueur, avec sensibilité et largeur d'esprit ou sinon être prêt à en subir les conséquences. Et, l'approche qu'a adoptée notre pays à l'égard de ce multiculturalisme constitue pour nous un atout qui nous permet d'éviter les tensions ethniques que connaissent d'autres pays.

[*Traduction*]

Brossons le tableau de ce que nous sommes réellement aujourd'hui. Précisons d'abord que 42 p. 100 des Canadiens ont des origines autres que britanniques ou françaises. Les gens de couleur, que Statistique Canada inclut souvent sous les «minorités visibles au Canada», représentaient 6 p. 100 de la population nationale en 1986, proportion qui devrait atteindre 10 p. 100 d'ici l'an 2000. Dans les grandes villes cependant, de 17 p. 100 qu'elle était en 1986, leur représentation passera à 30 p. 100 d'ici l'an 2000. À Toronto seulement, environ 50 p. 100 de la population n'aura pas d'antécédents anglais ou français et comprendra 30 p. 100 de minorités visibles. D'autres villes canadiennes subissent de telles modifications.

La diversité canadienne aura donc des effets d'envergure. Étant donné la réalité multiculturelle qui s'accroît, les gouvernements et les institutions du Canada devront relever des défis sur le plan pratique.

Je conclus donc cette partie de mes observations en disant que favoriser un sentiment d'appartenance ne signifie pas qu'il faut couper les racines des Canadiens. Cela ne veut pas dire qu'on demande à la majorité des Canadiens d'oublier leurs origines, mais bien qu'on veut les informer, les consulter, leur donner des connaissances et des compétences, pour que nous comprenions tous qu'ayant au départ des peuples autochtones, plusieurs cultures et plusieurs langues, nous avons réussi à vivre ensemble dans la paix et la compréhension.

Je voudrais m'arrêter plus longtemps sur la mosaïque canadienne, pour qu'on apprenne et apprécie le rôle que nous jouons en contrepartie du dollar qu'il en coûte annuellement à chaque Canadien.

Posons–nous la question suivante: Comment garantir et promouvoir la croissance et la compréhension de notre diversité tout en reconnaissant nos valeurs communes? À mon avis, nous devons trouver et appliquer des moyens efficaces pour éliminer la discrimination, les préjugés, le racisme et le sectarisme fondés sur la couleur de notre peau, nos croyances religieuses ou nos différences culturelles. Nous devons apprendre à encourager les individus et les institutions, afin qu'ils s'engagent à éliminer complètement le racisme.

Nous discutons ici de tous les programmes et les projets que nous mettons en oeuvre de concert avec les groupes communautaires pour veiller à ce que les Canadiens deviennent des voisins qui se connaissent et se comprennent.

Comment allons–nous les amener à souhaiter et faciliter l'intégration. . .

Le Président: Nous avons très hâte d'entendre la suite des observations de la députée.

Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ADJUDANT TOM MARTINEAU

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, comme vous le savez probablement, hier, l'adjudant Tom Martineau, qui fait partie du groupement tactique Lord Strathcona's Horse en poste en Bosnie centrale, a été blessé au cours d'un échange de coups de feu entre le gouvernement bosniaque et les forces serbes bosniaques.

L'adjudant Martineau a été atteint d'une balle, tandis qu'il travaillait à un poste d'observation du côté de la ligne d'affrontement où se trouvaient les Serbes bosniaques, à environ huit kilomètres à l'est de Visoko. Il observait alors les activités des factions belligérantes à partir d'un Cougar, un véhicule blindé. Nous sommes fiers de l'excellent travail qu'accomplissent les Forces canadiennes sur la scène internationale.

L'adjudant Martineau reçoit actuellement les soins du personnel médical des Forces canadiennes, au camp de Visoko, et son état est considéré comme stable.

Tous les députés se joignent à moi, j'en suis certain, pour souhaiter bon courage à l'adjudant Martineau et à sa famille, en ces heures difficiles.

* * *

[*Français*]

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, nous apprenons aujourd'hui que les entreprises, les banques et les syndicats ont contribué plus de 25 millions de dollars aux caisses nationales des partis politiques libéral, réformiste, conservateur et néo–démocrate. Vingt–cinq millions de dollars, c'est le montant que les grandes entreprises ont contribué pour s'assurer que leurs intérêts soient bien représentés ici à la Chambre des communes.

Le Bloc québécois quant à lui n'a reçu de contributions que des citoyens et des citoyennes et n'a de compte à rendre qu'envers eux et elles.

Article 31 du Règlement

Au nom de la transparence et au nom des valeurs démocratiques qui nous animent, j'invite donc les partis politiques canadiens à s'occuper avant tout des intérêts de leurs concitoyens et concitoyennes en refusant d'accepter des contributions des bailleurs de fonds de leur parti. En définitive, les députés doivent leur fidélité aux citoyens et non aux grandes corporations.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, en mai dernier, j'ai reçu une demande d'aide de la part de 16 membres du personnel de l'école secondaire de Lumby, en Colombie–Britannique, en vue de prévenir les actes criminels comme ceux qui ont été commis contre Rodney Bell qui a eu le crâne fracassé par un jeune armé d'une hache ou encore contre cet agent de la GRC qui s'est retrouvé paralysé pour la vie après avoir été heurté exprès par un véhicule conduit par des adolescents.

Mes électeurs se demandent ce que le gouvernement fait contre le non–respect de nos lois, surtout chez les jeunes délinquants.

Dans leur livre rouge, les libéraux avaient annoncé que «la lutte contre la délinquance sera prioritaire pour un gouvernement libéral».

Alors que la population du Canada exige des mesures pour lutter contre la criminalité, le gouvernement multiplie les lois contre les citoyens responsables qui possèdent des armes à feu.

Les enseignants et les autres employés de l'école secondaire de Lumby demandent au gouvernement libéral d'envisager la possibilité d'inscrire dans la loi la correction à coups de bâton.

* * *

LE HOCKEY

M. David Iftody (Provencher): Monsieur le Président, la Chambre a adopté le projet de loi C–212, qui reconnaissait le hockey et la crosse comme les sports nationaux du Canada. Le hockey est un sport qui unit les Canadiens, peu importe la région d'où ils viennent. Les Canadiens entretiennent des rapports spéciaux avec le hockey, et cette grève nous perturbe beaucoup.

Je ne suis pas le seul député à dire que les recettes des propriétaires de ligues de hockey et les salaires des joueurs sont suffisants.

L'année dernière, les recettes des ligues ont augmenté de 22 p. 100, passant de 549 millions à 700 millions de dollars. Pour leur part, les salaires ont grimpé de 19 p. 100. Les petits marchés comme celui de Winnipeg perdent de l'argent et des emplois. Ces marchés ne peuvent pas résister à une grève.

Les Jets de Winnipeg permettent de créer 1 500 à 1 800 emplois directs et plus de 50 millions de dollars sont injectés dans l'économie de cette ville.

Article 31 du Règlement

Cessez cette folie! Enfermez–vous dans une pièce, négociez un contrat et sauvez cinq équipes canadiennes! Ne détruisez pas le gagne–pain de nombreux Canadiens ordinaires dont le revenu dépend du sport.

Enfin, j'encourage les joueurs et les propriétaires à retourner à la table des négociations, à mettre fin au lock–out et à redonner le hockey aux Canadiens ordinaires.

* * *

LES ESPÈCES MENACÉES D'EXTINCTION

M. John Finlay (Oxford): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter la société Body Shop, la Fédération canadienne de la nature et le Sierra Defense Fund pour leur campagne nationale qui commence aujourd'hui et qui a pour objet d'exhorter le gouvernement fédéral à promulguer une loi destinée à protéger les espèces menacées d'extinction.

Il sera important pour nous tous de poursuivre les efforts entrepris par ces groupes. Pour que les générations futures puissent compter sur un environnement durable, nous devons faire tout en notre pouvoir pour protéger les espèces animales et végétales qui risquent de disparaître.

De plus en plus de gens dans le monde entier commencent à comprendre, depuis quelques années, à quel point notre environnement est fragile. Je voudrais remercier ces groupes de nous rappeler que le moment est venu d'agir.

* * *

• (1405)

LA FÊTE DE L'UNITÉ ALLEMANDE

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, il y a quatre ans aujourd'hui, le monde était témoin de la naissance de l'unité allemande, lorsque les deux Allemagnes se sont réunies en une république. Cette réunification, qui a commencé par la chute du mur de Berlin, a accéléré la fin de la guerre froide.

Tout ce processus n'a pas été facile. Les divergences politiques qui séparaient ces deux régions étaient énormes. Cependant, la volonté de créer une seule nation et de prendre toutes les mesures voulues à cette fin a été la plus forte. Il est tout aussi important d'unir ses efforts que d'avoir un objectif commun.

J'exhorte mes collègues à se joindre à moi pour célébrer aujourd'hui la Fête de l'unité allemande qui marque le triomphe de la liberté d'un peuple de vivre dans une démocratie et la fin d'une épisode tragique de l'histoire de l'Allemagne.

J'espère que nous serons inspirés par la signification de cette journée et que nous allons nous engager à défendre les idéaux d'un Canada uni sur les plans de la vision, des objectifs et des efforts pour assurer ainsi la force, la prospérité et la liberté de notre pays.

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Monsieur le Président, les consultations menées par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, dont l'objectif était de déterminer une politique relative à l'immigration et aux réfugiés, sont à l'image des autres consultations menées par ce gouvernement: pendant qu'on consulte la population, les véritables décisions sont prises par un groupe restreint choisi par le ministre.

Cette douteuse stratégie de transparence, établie par le ministre, démontre clairement ses intentions d'écarter de la mise en oeuvre de cette politique les principaux intéressés, c'est–à–dire les organismes qui défendent les intérêts des immigrants et des réfugiés.

Comment le ministre peut–il prétendre consulter véritablement la population, alors que les décisions sont prises en vase clos? À quel moment le gouvernement fera–t–il preuve d'une véritable transparence? Voilà les vraies questions auxquelles le ministre devra répondre tôt ou tard.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE–RETRAITE

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Monsieur le Président, chaque année, grâce aux REER, les Canadiens réussissent à économiser une petite partie de leurs revenus en prévision de leur retraite.

Les «bas de laine» ainsi accumulés ne signifient pas que les gens sont riches. Ils représentent l'effort de toute leur vie et les rassurent quant à l'avenir. Aujourd'hui, si le gouvernement menace de prélever un impôt sur ce genre d'économies, c'est qu'il n'arrive pas à trouver un meilleur moyen d'équilibrer son budget.

Au lieu d'encourager les Canadiens à subvenir eux–mêmes à leurs besoins, en imposant les REER, on leur conseille en fait de ne pas gagner d'argent, de ne pas économiser, de ne pas investir et de ne pas planifier leur retraite.

Imposer nos REER équivaut à grever notre avenir. C'est une solution à courte vue qui incitera simplement les Canadiens à émigrer en emportant leur argent avec eux.

Au nom des électeurs d'Okanagan–Centre, je prie le gouvernement d'écouter les Canadiens. Ils en ont assez des impôts et des taxes et sont en colère.

La dette du Canada s'élève aujourd'hui à 532,8 milliards de dollars.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, je désire féliciter un groupe de fonctionnaires dévoués, constamment à la recherche de l'excellence. La Direction du commerce dans l'Amérique latine et les Antilles, l'ambassadeur David

Winfield et le personnel de l'ambassade du Canada au Mexique créent des emplois pour les Canadiens.

J'ai récemment assisté avec fierté à l'ouverture du premier Centre d'affaires canadien à l'étranger. Ce remarquable projet-pilote réalisé au Mexique donne aux entreprises canadiennes la chance de faire connaître leurs produits grâce à des expositions, à des foires commerciales, à des conférences et à des colloques. Le centre offre à court terme de l'espace à bureaux, des ordinateurs, un secrétariat et des services de traduction.

Les dernières statistiques sur le commerce entre le Canada et le Mexique sont au plus haut. La valeur des échanges dans les deux sens pour le premier semestre de 1994, soit 2,8 milliards de dollars, dépasse de 40 p. 100 celle de la même période, en 1993. Or, ce chiffre correspond à 12 180 emplois canadiens par année.

[*Français*]

L'un des meilleurs moyens de créer des emplois au Canada et de faire prospérer le pays est d'investir dans les affaires étrangères et dans le commerce international.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AU SIDA

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, hier, 25 collectivités ont participé à la quatrième marche annuelle en faveur de la lutte contre le sida, qui marque le début de la Semaine de sensibilisation au sida. La ministre de la Santé a elle-même participé à cette marche à Montréal.

Plus de 1 000 personnes de la région où j'habite ont marché dans les rues du centre d'Ottawa. Elles ont recueilli plus de 150 000 $ qui iront aux services locaux de prévention et d'aide organisés en faveur des personnes atteintes du sida.

Toute la semaine, une courtepointe à la mémoire des victimes canadiennes du sida sera exposée au siège de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton. Un concert de musique traditionnelle, contemporaine et spirituelle sera donné jeudi soir par le Choeur du centenaire canadien, à l'église Saint-Joseph, avenue Laurier en vue de recueillir des fonds. La Semaine de sensibilisation au sida se terminera par une manifestation silencieuse à la mémoire des victimes du sida, qui se tiendra à 19 heures au siège de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton.

• (1410)

J'adresse tous mes voeux de succès aux organisateurs de ces activités et je félicite tous ceux qui ont participé ou participeront à la Semaine de sensibilisation au sida.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, aujourd'hui, le Canada et les pays du monde entier célèbrent la Journée mondiale de l'enfance, journée désignée par l'ONU pour souligner les droits des enfants du monde entier.

Je salue les enfants du Canada et je signale que de nombreux enfants ont besoin d'aide au tiers monde. J'en profite pour mentionner le succès de PLAN international Canada, qu'on appelait auparavant le Plan de parrainage du Canada. Il s'agit d'un groupe qui se consacre à soulager la pauvreté des enfants du monde.

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'enfance, le PLAN présente à partir d'aujourd'hui une exposition de jouets fabriqués par des enfants africains. Cette exposition est présentée au Centre des sciences de l'Ontario. Ces jouets sont fabriqués par des enfants africains avec des matériaux recyclés et donnent une bonne idée de l'ingéniosité dont les enfants sont capables et des défis qu'ils doivent relever.

Au nom du président du conseil d'administration du PLAN, qui est l'un de mes électeurs, je tiens à féliciter les quelque 611 parrains et marraines de ma circonscription, Fredericton—York—Sunbury, qui ont permis d'améliorer les conditions de vie d'environ 677 enfants. La journée de l'enfance est l'occasion par excellence d'encourager nos électeurs à aider les enfants partout dans le monde.

* * *

[*Français*]

LES DROITS DES FRANCOPHONES

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, après les francophones de Kingston, c'est maintenant au tour de ceux de Longlac, dans le nord de l'Ontario, d'être lésés dans leurs droits comme contribuables et comme francophones.

La majorité anglophone du conseil scolaire vient effectivement d'y bloquer la construction d'un centre scolaire et communautaire de langue française. Cela fait six ans que les francophones de Longlac demandent cette école secondaire. Selon le quotidien *Le Droit* et je cite: «La hargne des anglophones de Longlac à l'endroit de leurs concitoyens de langue française les aveugle.» Le président de la section française du conseil scolaire est tout aussi éloquent et je le cite: «Il s'agit là d'un vote antifrancophone.»

Monsieur le Président, c'est ce qu'on appelle se faire passer un Kingston, alors que ce gouvernement vante les succès de sa politique de bilinguisme.

* * *

[*Traduction*]

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, le Parti réformiste donne réellement une voix aux Canadiens. Ce soir nous allons faire l'expérience, en direct, de la toute première assemblée publique télévisée et interactive, jamais réalisée à l'échelon du Canada.

Il est vrai que la technologie nous limite aux localités câblées et aux personnes ayant un téléphone à clavier, mais c'est néanmoins la première mise en oeuvre d'une idée dont l'heure est arrivée. Nous sommes en démocratie et il est temps que les gens puissent se faire entendre en dehors des élections, en plus des élections elles-mêmes.

À une époque où on nous presse de redéfinir le Canada, ce qui aura des conséquences qui nous toucheront tous profondément, j'invite les députés et tous les Canadiens à investir un dollar pour frais de participation afin d'exprimer leur opinion sur la question de l'unité nationale. En français composez le 1-900-451-4032 et en anglais le 1-900-451-4841.

Questions orales

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'HABITAT

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, l'ONU a désigné le premier lundi d'octobre Journée mondiale de l'habitat.

Cette journée est le résultat des efforts du Centre des Nations Unies sur les établissements humains. En cette Année internationale de la famille, il est logique que le thème de la Journée mondiale de l'habitat soit: «Le foyer et la famille».

L'objectif de la Journée mondiale de l'habitat est d'accorder une attention particulière aux abris, car les conditions dans lesquelles nous vivons influent sur notre santé, notre productivité et notre sentiment de bien–être.

[*Français*]

Le foyer n'est pas simplement un espace physique, c'est aussi un symbole de chaleur, de sécurité et d'identité.

[*Traduction*]

Autrement dit, on se sent chez soi là où on se sent aimé. Le Canada est l'une des nations les mieux logées au monde grâce à des organismes comme la SCHL. Tout le monde n'a pas autant de chance. Il y a sur terre plus d'un milliard de mal–logés et plus de cent millions de sans–abri.

Au Canada, nous avons encore beaucoup de pain sur la planche pour que chaque homme, femme et enfant soit convenablement logé. Que la Journée mondiale de l'habitat soit pour nous l'occasion de renouveler notre engagement à cet égard.

* * *

LA POLITIQUE SOCIALE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, c'est cette semaine que le gouvernement doit déposer son document tant attendu sur la réforme de la politique sociale. Il ne fait aucun doute que la pauvreté augmente dans ce pays, et non l'inverse, et qu'il est grand temps d'aborder le problème de façon totalement différente.

Alors que la réforme de la sécurité sociale fait couler beaucoup d'encre, j'aimerais que l'on se demande qui va en faire les frais. Chaque année, des milliers de sociétés qui se voient accorder des crédits d'impôt s'élevant à plusieurs millions de dollars ne paient aucun impôt sur leurs revenus.

• (1415)

Contrairement aux prestataires de l'assurance–chômage ou de l'assistance sociale, les sociétés n'ont pas à se soumettre à un examen des ressources.

En 1992, l'impôt sur le revenu des sociétés ne représentait que 7 p. 100 des recettes fiscales alors que 48 p. 100 provenaient de l'impôt sur le revenu des particuliers.

La pauvreté augmente au Canada et pourtant le gouvernement fédéral a décidé une fois de plus d'épargner les sociétés et de faire porter le fardeau de la réforme de sa politique sociale à la classe moyenne.

Que recommande le vérificateur général? D'imposer les bénéfices provenant de placements à l'étranger, ce qui rapporterait 600 millions de dollars. D'imposer les fiducies familiales, ce qui donnerait 400 millions de dollars de plus.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Monsieur le Président, les changements climatiques constituent une menace réelle et grandissante pour l'économie canadienne. Ils menacent notre secteur forestier, notre industrie de la pêche et notre agriculture, des branches d'activité valant plus de 50 milliards de dollars. La hausse constante des émissions de gaz à effet de serre provoquera un nombre accru de graves phénomènes météorologiques, qui coûteront des milliards de dollars à tous les Canadiens.

Le gouvernement reconnaît la nature de cette menace et s'engage à mettre en oeuvre un plan d'action concernant les émissions de gaz à effet de serre d'ici 1995. De plus, le Canada s'est engagé à déposer son plan et à diffuser au grand public son rapport préliminaire sur les mesures à prendre. Les résultats des consultations menées cette semaine et la semaine prochaine ainsi que les observations recueillies seront incorporés dans ce rapport.

Une fois qu'un programme de stabilisation fiable aura été mis sur pied, le gouvernement collaborera avec les gouvernements provinciaux et les municipalités en vue de réduire les émissions. Les changements climatiques offrent aux Canadiens une occasion précieuse de proposer des solutions innovatrices et plausibles. Les enfants de nos enfants comptent sur nous. Ne les laissons pas tomber!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, un porte–parole du bureau du premier ministre a déclaré jeudi dernier de façon plutôt désinvolte que, et je cite: «L'invitation faite au premier ministre du Québec à participer à la mission commerciale en Chine lui était adressée exclusivement.» Le gouvernement fédéral refusait ainsi que M. Parizeau soit remplacé par l'un de ses ministres. Et le même porte–parole du premier ministre faisait même savoir au Québec, avec une certaine hauteur, que ce n'est pas aussi simple que de commander une pizza.

Je demande à la vice–première ministre si son gouvernement acceptera de reconsidérer sa décision en permettant à M. Parizeau, qui manifestement a des obligations plus urgentes, de se faire remplacer par l'un de ses ministres?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, on croit bien que le premier ministre du Québec puisse accepter l'invitation, étant donné qu'il a été élu par le peuple québécois sous la promesse d'une croissance économique. On l'a invité à participer à ce

niveau, en tant que premier ministre, comme tous les autres premiers ministres, et on attend sa réponse à l'effet qu'il va participer avec Team Canada.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, depuis quand—on peut se demander cela, en tout cas—le gouvernement fédéral a-t-il le droit de fixer les agendas des premiers ministres des provinces?

Je demande à la vice-première ministre, sachant que M. Bob Rae pourrait devoir lui aussi s'absenter de la mission, quelle sorte d'allure aurait Team Canada si ni le Québec ni l'Ontario n'en font partie?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est évident que l'Équipe Canada qui va se rendre dans les pays d'Orient comprend plusieurs personnes de calibre extraordinaire de la communauté des affaires du Québec, entre autres une personne qui a dit oui: Laurent Beaudoin; une autre qui a dit oui: Guy Saint-Pierre. On attend toujours que le premier ministre du Québec pense qu'il est suffisamment important pour qu'il y participe en tant que premier ministre, invitation faite par le premier ministre du Canada.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comment le premier ministre du Canada peut-il penser que l'on pourra prendre au sérieux son engagement de collaborer avec le nouveau gouvernement du Québec, alors qu'à la première occasion il fait encore preuve d'intransigeance, d'un manque de souplesse élémentaire en refusant à M. Parizeau de se faire remplacer par l'un de ses ministres importants?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je pense que la question primordiale est la suivante: Si le premier ministre du Québec a été élu sur une promesse de croissance économique, est-ce qu'il est suffisamment important pour lui de faire partie personnellement de l'Équipe Canada.

• (1420)

Je pense que tous les autres premiers ministres n'ont pas eu la possibilité de se faire remplacer, ni le premier ministre de l'Ontario, ni le premier ministre de l'Alberta, ni le premier ministre de la Colombie-Britannique, parce qu'on veut justement que la délégation soit au niveau des premiers ministres. C'est important, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'équipe Canada veut rassembler les premiers ministres. Nous ne voulons pas de remplaçants; nous voulons une équipe Canada formée des premiers ministres de toutes les régions du pays.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement.

À une question posée la semaine dernière, la ministre a prétendu que son ministère était associé à la préparation et à la surveillance de l'opération de nettoyage des sédiments contaminés aux BPC dans les eaux du Saint-Laurent, en face de la ville de Massena. Or, l'opération est actuellement arrêtée à cause d'importants problèmes de sécurité.

La ministre confirme-t-elle l'implication directe de son ministère dans cette opération extrêmement délicate ou s'il ne fait que recevoir et appuyer aveuglément les plans suggérés par les autorités américaines?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai moi-même pris l'initiative de contacter directement, la semaine dernière, la représentante du gouvernement du Canada au sujet de cette opération. Justement, j'ai été informée que les rideaux de protection ne fonctionnaient pas et que l'opération n'avait pas débuté. La représentante d'Environnement Canada était sur place tous les jours. Justement, j'ai personnellement écrit à l'administrateur d'EPA aux États-Unis pour m'assurer qu'aucune opération à Massena ne commencera avant que nous soyons d'accord.

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, comment la ministre peut-elle affirmer que son ministère est pleinement impliqué dans l'opération de nettoyage, alors qu'une note fournie par son ministère à l'organisme SVP, datée du 23 septembre, indique qu'aucun plan d'urgence en cas de catastrophe n'est encore public, et ce, à la veille de ce nettoyage de BPC?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la note provenant de mon ministère précisait bien que le gouvernement canadien était représenté sur les lieux du nettoyage et que le rideau devant contenir les sédiments ne fonctionnait pas. Voilà pourquoi l'opération n'a pas commencé.

J'ai personnellement communiqué avec l'administratrice de l'EPA des États-Unis pour l'informer que le gouvernement canadien était résolu à interdire toute activité de dragage tant qu'il ne sera pas convaincu que la technologie utilisée protégera l'environnement et la santé des Canadiens.

* * *

LA POLITIQUE SOCIALE

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord): Monsieur le Président, les fuites dans les médias que le ministère des Ressources humaines a bien orchestrées laissent peu de doutes sur le contenu du document de travail sur la politique sociale.

D'après la vice-première ministre, cette démarche en matière de politique sociale ne vise pas à réduire le déficit. Et pourtant, le ministre des Finances dit qu'il ne faut pas être un génie pour se rendre compte que le gouvernement devra sabrer les dépenses pour atteindre ses objectifs de réduction du déficit.

Étant donné que les deux tiers des dépenses après intérêt vont aux programmes sociaux, comment le gouvernement arrive-t-il à concilier ces deux déclarations?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je remercie la députée de poser la question.

La députée doit comprendre que le régime canadien de sécurité sociale a près de 40 ans. Bien des modifications y ont été

apportées et cela va permettre à la députée de débattre de questions fondamentales.

Toutefois, une chose est sûre. Notre gouvernement ne réclamera pas la part du lion, ne préconisera pas, à l'instar du Parti réformiste, de réduire de 15 milliards de dollars le budget du régime en supprimant les programmes à l'intention des étudiants, les programmes à l'intention des personnes âgées, tous les programmes que les Canadiens ont l'habitude d'avoir.

Même si le débat ne fait que commencer, il est déjà parfaitement clair que le Parti réformiste s'inquiète seulement de savoir qui va payer. Le Bloc québécois s'inquiète seulement de savoir qui aura droit de regard. Le seul qui s'inquiète vraiment de la qualité de vie des Canadiens, c'est le Parti libéral.

• (1425)

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, les députés d'en face ne perdent aucune occasion de déformer les propos des réformistes concernant les programmes sociaux.

Après le plan réformiste de suppression du déficit, voici que le document d'orientation du gouvernement sur la politique sociale exige la réduction des transferts aux provinces. Cela fait des années que les réformistes proposent que l'on rétablisse l'assurance–chômage dans son rôle original d'assurance à court terme en cas de perte d'emploi et voici que le gouvernement propose la même chose dans son document d'orientation. Cela fait des années que les réformistes proposent de recourir à la méthode des pièces justificatives pour la distribution des subventions fédérales à l'éducation et voici que cela se retrouve dans le document d'orientation du gouvernement.

Le ministre me dira–t–il quand le gouvernement a abandonné le livre rouge pour se mettre au livre bleu de la politique réformiste?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je tiens à remercier à nouveau la députée de poser la question et à lui faire remarquer que nous n'avons pas encore déposé notre document de travail. Nous ne le ferons que dans deux ou trois jours, je crois. En attendant, elle peut être sûre qu'une seule chose compte pour nous, à savoir que le document de travail et la loi qui en découlera ne vaudront que par la mesure dans laquelle ils amélioreront la qualité de vie des Canadiens. C'est la seule chose qui compte pour notre gouvernement.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, j'aimerais que l'on entende ces propositions à la Chambre avant d'en entendre parler par les médias. De toute évidence, le gouvernement a l'énoncé de principes du Parti réformiste, mais il a tout compris de travers. Nous recommandons de réduire les dépenses au titre des programmes sociaux uniquement après avoir pratiqué des compressions dans d'autres secteurs, dont le budget des subventions aux entreprises et aux groupes de pressions, les budgets des sociétés d'État, le budget de fonctionnement du gouvernement et même le budget du Parlement.

Maintenant que le gouvernement propose des compressions, combien de temps les Canadiens devront–ils attendre pour voir réduire les pensions des députés?

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): La députée doit comprendre qu'au Canada, beaucoup trop d'enfants vivent dans la pauvreté, beaucoup de jeunes ont énormément de difficulté à trouver leur premier emploi après leurs études et beaucoup trop de travailleurs ont de la difficulté à faire la transition entre deux emplois. La réforme des programmes sociaux apportera bientôt des changements positifs dans la vie des Canadiens et je suis convaincu que la députée participera au débat historique sur cette réforme.

* * *

[*Français*]

LA MUTILATION GÉNITALE

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Lors du Congrès des gynécologues et obstétriciens tenu à Montréal la semaine dernière, les médecins ont confirmé avoir traité des jeunes filles victimes de séquelles de mutilations génitales pratiquées ici même au Canada.

Compte tenu que ces révélations démontrent que le phénomène de la mutilation génitale est plus répandu qu'on ne le croyait, la vice–première ministre estime–t–elle toujours que les dispositions actuelles du Code criminel sont suffisantes, comme l'affirme son ministre de la Justice?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a dit ici en Chambre, et c'est ce que nous croyons, que le Code criminel actuel prévoit que si les parties génitales sont mutilées, c'est un crime à l'heure actuelle au Canada. Maintenant, ce que le ministre de la Justice a accepté de faire et ce qu'il a l'intention de faire, c'est de voir à l'application de l'actuel Code criminel, dans le cas des mutilations génitales, et si ce n'est pas fait, il pourrait y avoir d'autres interventions. Il va venir en Chambre présenter un rapport sur cette question.

Actuellement, c'est un crime au Canada, pour qui que ce soit, y compris un médecin, de procéder à des mutilations génitales féminines.

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, la vice–première ministre ne croit–elle pas que la meilleure façon de cesser ces pratiques inhumaines, c'est de les criminaliser par des dispositions spécifiques qui ne laissent place à aucun doute?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il n'y a pas de doute, c'est contre la loi aujourd'hui. C'est un crime au Canada de procéder à des mutilations génitales des femmes ou des filles. Ce que le ministre a promis, c'est de s'assurer que le Code criminel actuel soit appliqué. Évidemment, au Canada, on n'a pas le droit de procéder à des mutilations génitales sur les femmes.

• (1430)

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, la semaine dernière a été une bonne semaine pour les criminels en état d'ébriété. Grâce à la Cour suprême, la conduite avec facultés affaiblies pourra entraîner des conséquences moins graves et l'ivresse extrême est maintenant une excuse légitime pour justifier un viol.

Le ministre de la Justice approuve-t-il ces décisions scandaleuses? S'il ne les approuve pas, que compte-t-il faire à ce sujet?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la députée vient de soulever un point d'une grande importance. Beaucoup de Canadiens sont inquiets à la suite de ces décisions. Je vais transmettre la question au ministre de la Justice qui, j'en suis certain, est déjà en train d'examiner la situation.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, la Chambre et le pays tout entier en ont assez des examens.

Une société saine devrait aller vers la tolérance zéro en ce qui concerne la conduite avec facultés affaiblies et non s'en éloigner. Une société saine fait passer les victimes de viol avant les violeurs.

Le ministre exhortera-t-il son gouvernement à modifier la Constitution ou à recourir à la clause de dérogation pour voir à ce que, lorsque les droits des victimes et ceux des criminels sont en conflit, ce soit toujours les droits des victimes qui l'emportent?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le ministre de la Justice est profondément troublé par la décision rendue dans l'affaire d'agression sexuelle en état d'ébriété. Son ministère et lui-même sont en train d'examiner la situation. Le ministre tient à assurer à la Chambre que le ministère de la Justice présentera un rapport sur cette très importante question.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Paul Mercier (Blainville—Deux-Montagnes): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le 22 septembre, le Canadien Pacifique a fait une proposition pour acheter l'ensemble du réseau ferroviaire du Canadien National à l'est de Winnipeg. Le gouvernement fédéral a répondu par la création, le 29 septembre, d'un groupe de travail parlementaire devant étudier la privatisation du CN.

Le ministre ne considère-t-il pas qu'il agit de façon cavalière en annonçant la création de ce groupe de travail quelques jours avant la conférence fédérale-provinciale des ministres des Transports, alors que l'avenir du ferroviaire dépend largement de son arrimage avec le transport routier qui est du ressort des provinces?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais souligner à mon honorable collègue que le groupe de travail n'en est pas un du Parlement du Canada. Il s'agit d'un groupe de parlementaires du côté du gouvernement à qui on a demandé d'examiner la possibilité de commercialiser les activités de Canadien National à travers le pays.

Évidemment, si le gouvernement tenait compte de la proposition de CP, cela aurait pour résultat, si cette proposition était acceptée, de privatiser toutes les opérations ferroviaires dans l'est du Canada à l'est de Winnipeg. Je crois qu'on doit s'assurer qu'on puisse mettre devant, non seulement le gouvernement et le Parlement, mais tous les Canadiens, toutes les alternatives qui découlent de l'offre non sollicitée de Canadien Pacifique.

M. Paul Mercier (Blainville—Deux-Montagnes): Monsieur le Président, je pose toujours ma question au ministre des Transports. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas confié directement l'étude de la privatisation du CN au Comité permanent des transports où l'opposition est représentée? Pourquoi confier plutôt ce mandat à un groupe de travail spécial composé uniquement de députés libéraux?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, ce serait certainement la dernière chose qu'on voudrait faire comme ministre ou comme gouvernement de dicter au Comité parlementaire des transports ce qu'il devrait avoir comme mandat.

Comme mon honorable collègue le sait, ainsi que mes amis du Parti réformiste, ils ont annoncé vendredi passé justement que le Comité des transports allait avoir des audiences sur le transfert des aéroports, sur le système de navigation aérienne et sur les discussions bilatérales avec les États-Unis. C'était déjà un agenda assez chargé. Il n'y a absolument rien qui empêche le Comité parlementaire des transports de modifier son agenda ou de prendre en considération toute la question de savoir comment va fonctionner le système ferroviaire au Canada. Il n'y a rien qui les empêche de faire cela.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, il y a encore deux millions de poissons qui manquent dans le fleuve Fraser. Cela porte le total de cette année à plus de trois millions de saumons sockeye.

• (1435)

Le ministre acceptera-t-il de soumettre sa gestion des pêches de la côte ouest à une enquête judiciaire, c'est-à-dire une enquête où l'on peut citer des témoins et les faire témoigner sous serment?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député sait très bien que les évaluations du nombre de saumons fournies au Canada et aux États-Unis pour notre gestion respective de cette pêche nous viennent de la Pacific Salmon Commission. Il s'agit d'un organisme bilatéral

financé et autorisé conjointement par les deux pays et indépendant des deux pays.

Il sait très bien également que, vendredi dernier, le secrétaire général de la Pacific Salmon Commission a reconnu que les méthodes de dénombrement du poisson de son organisme et que les chiffres fournis aux deux pays sont erronés cette année. La commission a annoncé son intention de tenir sa propre enquête interne.

Il devrait savoir également que la commission a tenu ce matin une conférence de presse à Vancouver. Ses représentants ont exprimé leur profond regret à cet égard et ont offert de coopérer entièrement avec l'enquête indépendante que notre gouvernement a déjà annoncée la semaine dernière.

M. John Cummins (Delta): Monsieur le Président, l'enquête dont parle le ministre n'est pas une enquête indépendante. Elle a été confiée à des gens qui sont étroitement liés au ministère des Pêches et des Océans. Nous avons eu une enquête–maison après le désastre de 1992, et elle n'a évidemment rien prouvé.

Nous avons besoin d'une enquête judiciaire indépendante qui examinera non seulement les données scientifiques, mais aussi le facteur humain, c'est–à–dire la gestion de la ressource. Pourquoi le ministre ne s'engage–t–il pas à faire tenir une enquête judiciaire indépendante?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le ministre s'est engagé à faire tenir une enquête indépendante sous la direction de M. LeBlond, de l'Université de la Colombie–Britannique. La commission d'enquête se composera également de M. Joe Scrimger, expert en acoustique de la Colombie–Britannique, de M. Dick Routledge, de l'Université Simon Fraser, de M. Lee Alverson, scientifique américain, et de l'honorable John Fraser, ancien Président de la Chambre des communes.

* * *

[*Français*]

LA RADIODIFFUSION

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien. Vendredi dernier, la fusion des réseaux AM de Radio Mutuel et de Télémédia a entraîné la fermeture de six stations à travers le Québec et a provoqué le licenciement brutal de plus d'une centaine d'employés du secteur de l'information.

Le ministre du Patrimoine est–il d'accord avec la fusion des activités de Radio Mutuel et de Télémédia, compte tenu qu'elle a pour effet de concentrer l'information dans les régions du Québec?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, on ne se réjouit jamais lorsqu'il y a des pertes d'emplois quelque part. Ce que je peux dire, c'est qu'aux toutes dernières nouvelles le CRTC a reçu une demande de considération de cette fusion provenant de Télémédia et de Radio Mutuel. Le CRTC est saisi de la chose, il tiendra des audiences publiques et, dans les circonstances, je crois qu'il serait inapproprié pour le ministre du Patrimoine de faire un commentaire.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, est–ce que le ministre du Patrimoine peut s'engager, dans cette Chambre, à faire le nécessaire pour que ces audiences du CRTC se tiennent dans le plus bref délai de façon à ce qu'on puisse faire toute la lumière sur cette fusion et sur ses conséquences possibles?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine n'est pas un dictateur lorsqu'il s'agit d'une agence considérée comme autonome, comme l'est le CRTC, qui en plus est une agence qui émet des règlements. Il serait tout à fait inapproprié pour le ministre du Patrimoine de lui dicter sa conduite.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement a annoncé la semaine dernière une politique sur la gestion des substances toxiques visant à protéger la santé humaine ainsi que notre écosystème, et je l'en félicite.

Quand la ministre compte–t–elle mettre en application les mesures importantes qu'elle a annoncées au sujet des pesticides et dans combien de temps la politique sera–t–elle entièrement mise en oeuvre?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je sais qu'il se préoccupe particulièrement des substances toxiques qui détruisent la faune et qui mettent en danger la santé des êtres humains, et c'est justement pour ces raisons que nous avons proposé un plan d'étude de ces substances.

Nous avons demandé 60 jours pour recueillir les commentaires de la population. Nous espérons prendre connaissance de ceux–ci d'ici la fin de novembre, afin de présenter et de mettre en application le projet de loi à ce sujet au début du printemps.

* * *

• (1440)

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, en un an, nous sommes revenus à notre point de départ. La semaine dernière, le gouvernement libéral a versé une certaine somme au gouvernement du Québec pour les coûts supplémentaires occasionnés par le référendum et il a, pour justifier sa décision, invoqué la parole donnée par Brian Mulroney ainsi que son honneur. Ma question s'adresse au président du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales.

Apparemment, le gouvernement précédent avait l'habitude d'engager des millions de dollars sur la foi d'ententes verbales. Si c'est ce que le gouvernement prétend, le ministre reconnaîtra–t–il que cette façon de procéder n'est pas souhaitable? Dorénavant, les ministres ne prendront–ils de tels engagements qu'avec tous les documents nécessaires à l'appui et l'autorisation officielle du Cabinet?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, nous avons simple-

ment respecté une déclaration que le député a faite le 29 septembre, lorsqu'il a dit que le gouvernement fédéral avait certainement l'obligation morale de respecter son engagement.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, la ministre devrait lire le reste de la citation. Si le gouvernement ne peut justifier sa décision, ce n'est certainement pas le Parti réformiste qui le fera à sa place.

Comment le gouvernement peut–il justifier le paiement de 34,5 millions de dollars au gouvernement du Québec, sur la foi d'obscures conversations remontant à environ deux ans, alors qu'il refuse le droit de recourir aux tribunaux à des entreprises canadiennes qui ont signé des contrats avec le gouvernement pour l'aménagement des aérogares nos 1 et 2 de l'aéroport Pearson?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, la réponse est bien simple.

Le député adopte la position du porte–parole du Parti réformiste en matière de transport, qui prétend que rien ne laisse à désirer dans l'accord sur l'aéroport Pearson. Quiconque adopte ce point de vue ne pourra jamais comprendre ce que je pourrais lui dire au sujet de l'accord sur l'aéroport Pearson.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FRANCOPHONIE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, lors du Congrès mondial acadien, le ministre du Patrimoine a annoncé que le Cabinet venait d'approuver une politique d'ensemble à l'égard du développement des communautés francophones et acadienne. Or, ce qui a été annoncé, en fait, ce n'est rien de plus que l'engagement normal du ministre de respecter ses propres obligations. Le ministre n'a malheureusement pas mis en place une véritable politique globale de développement de la francophonie.

Pendant que le ministre du Patrimoine tergiverse sur les mérites de son plan d'action, les droits des francophones continuent d'être bafoués. Comment explique–t–il que les droits scolaires des francophones en Ontario fassent l'objet d'une obstruction systématique comme c'est le cas à Kingston et à Longlac?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, tout d'abord, le ministre du Patrimoine ne tergiverse sur rien du tout. Nous avons un gouvernement précédent, un gouvernement conservateur, qui avait pris des obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles et qui ne les a jamais tenues. Qu'y a–t–il comme tergiversations quand un gouvernement qui respecte ses minorités prend les dispositions nécessaires pour faire respecter la loi? Si c'est ce que vous lui reprochez, alors je ne comprends pas du tout votre langage.

Bien sûr, il y a des gouvernements provinciaux qui ne se conduisent pas comme le gouvernement fédéral. Ils ont des responsabilités vis–à–vis de ceux qu'ils doivent servir, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Et ça m'intéresse énormément d'entendre dans la bouche du Bloc une question qui demande au gouvernement fédéral d'intervenir dans le domaine de l'éducation. Alors là, j'ai tout entendu!

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le ministre ne convient–il pas que les très grandes difficultés vécues par les communautés francophones partout au Canada sont des preuves évidentes que l'action du gouvernement fédéral, jusqu'à présent, n'a rien donné pour les protéger?

• (1445)

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, nous entendons une opinion. Ce n'est pas nécessairement celle des communautés que je sers. Mais je vois que notre collègue veut se donner une grande âme et cela me ferait plaisir de soumettre à sa méditation ce que disait mon grand–père natif de Sainte–Flore qui disait: «Le bon Dieu, dans sa sagesse, a rendu l'âme invisible pour que personne ne sache ceux qui ont une âme et ceux qui n'en ont pas.»

Le Président: Je n'entrerai pas dans ce débat.

* * *

[*Traduction*]

LES LIGNES TÉLÉPHONIQUES 1–900

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre nous reproche de nous servir de lignes téléphoniques 1–900 pour solliciter le point de vue des Canadiens. J'ai entendu ces reproches il y a quelque temps.

En fait, les libéraux paient déjà pour des lignes 1–900 aux frais des contribuables et ils ne le savent même pas. Selon un document interne provenant d'un établissement fédéral, évidemment, il s'est fait 111 heures d'interurbains, pour la plupart non autorisés, en un mois seulement dans cet établissement.

Ma question s'adresse à la vice–première ministre. Étant donné que certains des appels ont été faits sur des lignes 1–900, les libéraux n'appliquent–ils pas deux poids deux mesures en reprochant à des Canadiens de participer à un exercice démocratique tout en permettant à leurs employés de composer des numéros 1–900, aux frais des contribuables, pour connaître les dernières nouvelles sur la pêche ou appeler une agence de rencontres?

Le Président: La présidence a un peu de difficulté à comprendre. Je suppose que la question s'adresse à un ministère. Si c'est le cas, j'autorise la vice–première ministre à y répondre, si elle le veut.

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si j'ai bien compris la question du député, il affirme que des employés du gouvernement du Canada ont, sans y être autorisés, fait des appels sur des lignes 1–900 à nos frais.

Il est évident qu'en tant que contribuable et représentante du gouvernement du Canada, je ne veux pas que les fonctionnaires fédéraux fassent des appels téléphoniques aux frais des contribuables.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, c'est une réponse intéressante. Néanmoins, c'est bien cela qu'on fait. Cette façon de dépenser notre argent est bien représentative de ce gouvernement. Il faudrait en rire si ce n'était pas si pathétique.

Le cas auquel je fais allusion a eu lieu dans un pénitencier fédéral. Ma question s'adresse donc au solliciteur général. Est–ce la politique du gouvernement d'autoriser seulement les fonctionnaires des pénitenciers à appeler des agences de rencontres pour homosexuels ou est–ce que les détenus ont eux aussi le droit de le faire?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je vais vérifier auprès des fonctionnaires des pénitenciers pour savoir si ces appels sont surveillés.

Entre temps, le député aura peut–être l'occasion de nous dire pourquoi ce sujet le fascine tant.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

• (1450)

Le Président: La journée s'annonce bien délicate.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

Mme Paddy Torsney (Burlington): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État (Institutions financières internationales).

Le livre rouge du Parti libéral fait état de la nécessité pour les petites entreprises d'avoir accès à des capitaux pour que des idées novatrices franchissent l'étape de la production.

À Burlington, les petites entreprises créent des emplois et pourraient en créer encore davantage, si seulement elles obtenaient du financement.

Quelles initiatives le gouvernement entend–il prendre pour que les petites entreprises aient accès à des capitaux?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir posé cette question qui, du fait qu'elle concerne l'avenir des petites entreprises, touche tous les députés.

Au cours des neuf derniers mois, nous avons pris plusieurs initiatives qui seront rendues publiques dans les prochaines semaines. Tout le monde verra le travail considérable que nous avons accompli. Par exemple, les ministères de l'Industrie et des Finances, de concert avec un groupe du secteur privé, ont élaboré diverses propositions en matière de financement. D'ici quelques semaines, le Comité de l'industrie de la Chambre des communes déposera son rapport sur l'avenir du financement des petites entreprises.

Le gouvernement a déployé beaucoup d'efforts pour convaincre les banques de rendre plus transparentes leurs méthodes de prêts aux petites entreprises. Un nouveau code de conduite sera rendu public.

* * *

[*Français*]

LA RECONVERSION INDUSTRIELLE

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre. Les provinces Maritimes ont perdu 3 000 emplois suite aux fermetures de bases militaires et elles ont obtenu 20 millions de dollars du gouvernement fédéral pour diversifier leur économie.

Le Québec, quant à lui, a perdu 1 000 emplois lors de ces mêmes coupures et n'a reçu qu'un maigre 200 000 $ pour y faire face. Comment la vice–première ministre peut–elle expliquer un traitement aussi inéquitable à l'endroit du Québec par rapport à celui dont ont bénéficié les Maritimes en compensation pour la fermeture de bases militaires?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, le député est mal informé. Les fonds d'atténuation des impacts économiques ont été distribués de façon équitable.

Plus tôt cette année, en prévision de la présentation du budget du 22 février, j'avais dit qu'aucune mesure du genre de celles qui ont été prises à Summerside et pour les centres de traitement de la TPS ne viendrait compenser les pertes d'activité économique découlant de la fermeture de bases militaires. Le ministère de la Défense disposait d'une cinquantaine de millions de dollars qu'il a distribués aux ministres intéressés selon les régions, soit au ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien pour l'Ouest, au ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional pour le Québec, au ministre de l'Industrie pour l'Ontario, et au ministre des Services gouvernementaux pour les Maritimes. Ces fonds ont été répartis de façon équitable.

[*Français*]

M. Claude Bachand (Saint–Jean): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral, en plus d'implanter le Centre de formation des Casques bleus à Cornwallis a accordé 7,5 millions de dollars pour la diversification de l'économie de cette localité. Pourquoi une telle politique de deux poids deux mesures, alors que le gouvernement refuse toujours de compenser le milieu de Saint–Jean pour la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, là encore le député est mal renseigné, car mon collègue, le ministre des Affaires intergouvernementales, a conclu un accord avec l'ancien gouvernement du Québec en ce qui concerne l'avenir du Collège militaire royal de Saint–Jean. Cet établissement provincial continuera d'offrir des cours de langue et des activités à caractère militaire. Cela n'est pas donné. Je crois que

le gros des fonds accordés au ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional pour le Québec dans le cadre du programme d'atténuation des impacts économiques va servir à financer cela.

Même là, je rappelle au député que la proportion des dépenses militaires effectuées au Québec est passée, en fait, de 19 à 22 p. 100 par suite du budget et que toutes les autres régions de notre pays ont été beaucoup plus durement touchées.

* * *

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, la semaine dernière, en réponse à des questions portant sur la mauvaise gestion au ministère de la Défense, le secrétaire parlementaire a déclaré qu'aucun méfait n'avait été commis.

Presque toutes les pages du rapport Lagueux sont remplies de détails sur des conflits d'intérêts, des irrégularités dans l'attribution de contrats et des pratiques commerciales douteuses. Des gens appellent à mon bureau pour dire que le coût des rénovations au bureau du sous–ministre est certainement supérieur à 327 000 $ et, en plus du rapport Lagueux, d'autres rapports ont aussi fait état de problèmes chroniques.

Je demande à nouveau au ministre de la Défense nationale s'il exigera une enquête publique indépendante sur son ministère pour éclaircir les choses et pour l'aider à régler les problèmes qui seront mis au jour?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, la réponse que le secrétaire parlementaire a donnée la semaine dernière en mon absence est parfaitement exacte, car il a dit croire que la question portait sur des allégations de méfaits par de hauts fonctionnaires du ministère comme le sous–ministre ou le sous–ministre adjoint.

• (1455)

J'assure à la Chambre qu'aucun méfait n'a été démontré et je fais parfaitement confiance aux hauts fonctionnaires du ministère et au sous–ministre.

Deuxièmement, au sujet des rénovations au bureau du sous–ministre, je dirai que c'est une question à faire inscrire au *Feuilleton*, car elle est clairement distincte de la question principale qui. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Collenette: Qu'il écoute un peu. Cette question est distincte de la question principale qui préoccupe le député à juste titre. Il y a eu des irrégularités dans l'attribution de contrats. Il y a eu du harcèlement. Il y a eu des cas de mauvaise gestion.

Ces méfaits ont été mis au jour dans le rapport Lagueux, un rapport indépendant préparé par un SMA supérieur du ministère. Dans un cas, des accusations ont été portées au criminel. Dans d'autres cas, il y a eu des renvois.

Le député connaît tous les détails. Je pense qu'il a lu le rapport Lagueux. Aucun des hauts fonctionnaires du ministère n'est mis en cause. Dans une organisation aussi grande que le ministère de la Défense, les problèmes sont inévitables. Lorsque nous en constatons l'existence, lorsque nous constatons des irrégularités, nous nous en occupons. Certaines personnes ont été congédiées, des accusations ont été portées contre une autre qui a été jugée et reconnue coupable.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse directe et je tiens à ce qu'il soit bien clair que je n'accuse personne de quoi que ce soit. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.

Je souligne que, dans une note de service confidentielle datée du 13 avril 1994, et obtenue grâce à la Loi sur l'accès à l'information, des fonctionnaires du ministère de la Défense font savoir au ministre que les médias pourraient bien poser des questions sur les rénovations faites au bureau du sous–ministre.

Puisque son propre personnel a jugé bon de l'avertir de la possibilité que les médias posent des questions, le ministre ne croit–il pas qu'il a là au moins une apparence de problème et qu'il faut régler cette affaire en demandant une enquête indépendante?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, un des problèmes du gouvernement, c'est qu'il arrive que certains fonctionnaires soient mécontents. Le député parle d'une fuite au sujet de certains travaux de rénovation.

Je pense que ces travaux effectués dans la suite de la haute direction du ministère peuvent être entièrement justifiés. Je mettrai tous les documents nécessaires à la disposition du député. Je les déposerai à la Chambre.

Il faut garder les choses dans une juste perspective. L'administration d'un gouvernement coûte cher. Il faut prendre des mesures administratives. Dans le cas qui nous occupe, les dépenses sont parfaitement justifiables.

* * *

LES TRANSPORTS

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Les Canadiens ont été bouleversés la semaine dernière par la nouvelle du tragique naufrage du traversier Estonia, et je sais qu'ils se joignent à moi pour exprimer nos condoléances aux familles des victimes.

Le ministre peut–il donner aux Canadiens l'assurance que nos traversiers canadiens sont sûrs?

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il n'y a sûrement pas là matière à rire.

Je joins ma voix à celle de ma collègue qui vient d'exprimer la douleur que nous ressentons à l'égard de la tragédie de l'Estonia. La question est donc tout à fait pertinente.

Je veux profiter de l'occasion pour assurer aux Canadiens que nos traversiers sont absolument sûrs. Ils font depuis 1987 l'objet de vérifications indépendantes pour que les procédures d'exploitation ne présentent aucun risque.

Je dois également ajouter que les normes canadiennes d'inspection des traversiers sont plus sévères que celles des autres pays, de sorte que les Canadiens et les députés à la Chambre peuvent avoir l'assurance que nos traversiers ne présentent effectivement aucun danger.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports et du premier ministre, j'adresse ma question à la vice–première ministre.

Le Président: Je suis sûr que c'est par inadvertance que le député a fait cette observation. Nous devons nous abstenir de toute allusion à la présence ou à l'absence de qui que ce soit à la Chambre. Que le député pose sa question.

M. Althouse: Un gouvernement libéral antérieur a présenté la Loi sur le transport du grain de l'Ouest comme un nouveau compromis entre les besoins en recettes ferroviaires et le tarif du Nid–de–Corbeau garanti aux agriculteurs par la loi.

Le ministre des Transports a réduit les montants accordés aux agriculteurs et il se propose maintenant d'interrompre carrément les versements.

Que propose le gouvernement en ce qui concerne les généreuses recettes que touchent les compagnies ferroviaires aux termes de la même loi?

• (1500)

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Une fois de plus, monsieur le Président, le député se trompe sur les faits. Le ministre n'a fait aucune déclaration au sujet de l'avenir de cette loi. Sa déclaration a porté sur un processus de consultation qui est mis en marche et permettra à tous les acteurs de l'industrie céréalière de participer au débat sur l'avenir de ce type de soutien pour l'agriculture canadienne.

* * *

LES ARMES À FEU

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le Président, dans une décision qu'il a rendue le 28 avril, le juge Demetrick, de la Cour provinciale de l'Alberta, a déclaré que certaines parties de la définition d'arme à feu énoncée dans le Code criminel sont tellement compliquées qu'elles constituent une fiction juridique on ne peut plus éloignée de la réalité.

Le ministre de la Justice pourrait–il commenter la déclaration du juge Demetrick et nous expliquer comment des dispositions législatives aussi compliquées peuvent avoir des répercussions sur l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, lorsqu'il a visité diverses régions de notre pays, cet été, pour rencontrer les groupes préoccupés par les modifications proposées aux dispositions législatives sur les armes à feu, le ministre de la Justice a donné à ses interlocuteurs l'assurance qu'il entreprendrait une étude du projet de loi C–17 et des règlements d'application pour vérifier la valeur de leur libellé et de leur intention. Il leur a garanti que s'ils n'étaient pas valables, que s'ils étaient trop compliqués, il modifierait le libellé ou abrogerait les règlements en question.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

Le Conseil du patronat du Québec revient à la charge en demandant au ministre des Finances de ne pas mettre un terme, le 1er janvier prochain, à la déduction fiscale fédérale pour les sommes versées par les entreprises québécoises et destinée à financer les soins de santé à partir de taxes québécoises sur la masse salariale.

Le ministre de l'Industrie compte–t–il faire pression sur son collègue des Finances afin qu'il maintienne cette déduction fiscale, conformément aux positions que le ministre des Finances défendait lui–même, alors qu'il siégeait dans l'opposition?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, toutes les provinces discutent de cette question avec le gouvernement et nous prendrons une décision, avant le 1er janvier, au sujet de cette question.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent de la santé, dans les deux langues officielles.

Conformément aux paragraphes 108(1) et 108(2) du Règlement, après examen des preuves présentées et des conclusions formulées par le sous–comité, nous avons étudié le processus d'examen, par le comité de la santé, des nominations par décret du conseil.

Les membres du comité ont convenu que pareil examen devrait préférablement porter sur des mises en candidature plutôt que sur des nominations et devrait être axé sur les qualités et les compétences du candidat, compte tenu des considérations régionales pouvant être importantes pour les Canadiens.

• (1505)

Les membres du comité ont convenu de recommander à la Chambre d'envisager de soumettre les questions soulevées dans ce rapport au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux noter que même si les députés du Bloc québécois siégeant sur ce comité ont appuyé l'adoption du rapport, ils ont exprimé leur désaccord avec la phrase suivante, et je la cite: «Il conviendrait de ne pas tenir compte de l'appartenance ou des sympathies politiques des personnes nommées.»

[*Traduction*]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 37e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur la participation aux comités permanents. Avec le consentement de la Chambre, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Andrew Telegdi (Waterloo) demande à présenter le projet de loi C–278, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

—Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de prévoir l'établissement d'un système permettant à ceux qui ne veulent pas recevoir de prospectus de publicité directe ou de lettres contenant des documents imprimés sans autre adresse que « À l'occupant ou au titulaire de la boîte postale » d'en informer la Société canadienne des postes; ce projet de loi prévoit aussi que la Société canadienne des postes doit respecter le désir du propriétaire de ne pas vouloir recevoir de courrier–rebut et agir en conséquence.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI INSTITUANT DES JOURS DE FÊTE LÉGALE

M. Alex Shepherd (Durham) demande à présenter le projet de loi C–279, Loi sur le jour du drapeau.

—Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire, dont l'objet est de faire du troisième lundi de février de chaque année le jour du drapeau, un congé national.

Dans des tentatives précédentes d'établissement de ce congé, on a parlé de jour du patrimoine. Cependant, j'estime qu'il vaut mieux l'appeler jour du drapeau parce qu'on célébrerait ainsi un symbole qui nous unit en tant que nation. Notre drapeau est en effet reconnu partout dans le monde. Le fait que nous fêterons cette année le 30e anniversaire de l'unifolié est une raison de plus de profiter de cette occasion pour célébrer nos traditions et nos coutumes.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'estime qu'il y a consentement unanime à ce que nous nous dispensions de lire le 37e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

En vertu de ce même consentement unanime, je propose, appuyé par le député de Cumberland—Colchester, que le 37e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté tout à l'heure, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'ÉTHANOL

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de présenter aujourd'hui une pétition signée par des habitants de ma circonscription qui demandent au gouvernement de soutenir l'industrie de l'éthanol et, par le fait même, de venir en aide aux agriculteurs et aux collectivités rurales pour la création d'emplois à long terme.

Les noms de ces pétitionnaires viennent s'ajouter aux 10 000 noms apposés au bas de pétitions que mon collègue et moi avons déjà présentées au sujet de l'éthanol.

• (1510)

L'AVORTEMENT

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux autres pétitions signées par 76 habitants de ma circonscription qui demandent au gouvernement de modifier le Code criminel pour étendre la protection aux enfants à naître.

L'UNITÉ NATIONALE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions. La première est signée par 200 personnes. Les pétitionnaires commentent le fait que le chef de l'opposition se soit rendu dans d'autres pays pour vanter les mérites d'un Québec indépendant du reste du Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de faire savoir au chef de l'opposition qu'il ne véhicule pas le point de vue de la majorité des résidents de la région d'Ottawa–Carleton quand il se rend à l'étranger pour faire la promotion d'un Québec indépendant.

LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma deuxième pétition porte sur le tabac et la Loi sur les produits dangereux. Les pétitionnaires estiment que le tabac est un pro-

duit dangereux et qu'il faudrait supprimer l'exemption dont il fait actuellement l'objet aux termes de cette loi.

LES TIMBRES-POSTE

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par 1 455 électeurs du pays tout entier et portant sur la Société canadienne des postes.

Les pétitionnaires soulignent que le gouvernement du Canada a autorisé un autre pays à imprimer le timbre-poste canadien. Ils demandent que le Parlement adopte une loi interdisant d'imprimer ce timbre-poste en dehors du pays.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines de Canadiens d'un peu partout au Canada.

[*Français*]

Cela inclut des résidants du Québec. Tous ces gens font remarquer à la Chambre que le Code criminel actuel prive les malades en phase terminale et les personnes atteintes d'une maladie irréversible et débilitante du droit de choisir librement et volontairement de mettre à fin à leurs jours avec l'aide d'un médecin. Par conséquent, ils demandent au Parlement de modifier le Code criminel afin d'assurer à tous les Canadiens le droit de mourir avec dignité.

[*Traduction*]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de la ville de Maple Creek qui se trouve dans ma circonscription.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de s'assurer que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui interdisent le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et de n'apporter à la loi aucune modification de nature à sanctionner ou à permettre le suicide assisté, l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

Cette pétition vient s'ajouter aux nombreuses autres traitant du même sujet et portant la signature de centaines de mes électeurs, des signatures que j'ai déjà déposés.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, c'est avec plaisir que je présente aujourd'hui deux pétitions au nom des électeurs de Simcoe–Centre.

La première pétition vise à demander au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi sur les droits de la personne pour y inclure l'expression «orientation sexuelle». Ces pétitionnaires s'inquiètent de ce que cette expression non définie figure dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Le fait de se refuser à définir cette expression aura pour effet de laisser aux tribunaux le soin de l'interpréter. Voilà ce qui s'appelle créer un dangereux précédent.

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, je veux présenter une deuxième pétition au nom des électeurs de Simcoe–Centre. Elle a trait à l'euthanasie.

Les pétitionnaires demandent que les dispositions actuelles concernant l'euthanasie active soient appliquées rigoureusement.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Kilger): Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

PATRIMOINE CANADIEN

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement.

L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)): Monsieur le Président, je parlais des défis que notre société devait relever, c'est-à-dire enrayer le racisme, assurer une meilleure cohésion sociale et veiller au partage des responsabilités entre les divers paliers de gouvernement, entre les citoyens, d'une part, et l'industrie et le secteur privé, d'autre part, pour que les Canadiens puissent vivre dans la paix, l'harmonie, le respect et la compréhension.

• (1515)

Comme les députés l'ont constaté, j'ai parlé notamment de la façon de régler les problèmes particuliers qui accablent les minorités défavorisées, les immigrantes, les femmes de couleur, les jeunes départagés entre deux cultures, les aînés déplacés, les minorités visibles et les gens ayant besoin d'aide médicale qui rencontrent des obstacles linguistiques ou culturels. J'ai parlé aussi des démarches visant la justice et l'égalité d'accès, la reconnaissance équivalente des compétences et des connaissances acquises à l'étranger, puis mises à contribution ici pour l'enrichissement, la croissance et le développement du pays.

J'ai parlé enfin des mesures à prendre pour marginaliser ces groupes qui font de la propagande haineuse. À ce sujet, je voudrais informer les députés à la Chambre et le grand public des activités du parti nationaliste qui fait la promotion de la semaine du patrimoine européen. Ce groupe est très nettement raciste et

croit à la suprématie de la race blanche. Nous ne devons absolument pas appuyer ses démarches.

Ne vous laissez pas séduire par les belles grandes affiches. Il faut voir d'abord ceux qui en sont à l'origine et qui ont adopté une approche de pointe. Je voudrais remercier tout particulièrement le maire Rowlands de Toronto qui a porté ceci à mon attention.

Voilà les questions importantes que tous les paliers de gouvernement et les institutions doivent examiner et trancher, comme je l'ai déjà souligné. Je crois que ces institutions que nous avons créées sont là pour protéger notre démocratie qui, je l'ai déjà dit, est très fragile. Les organisations non gouvernementales et les groupes de bénévoles des collectivités ont aussi un rôle à jouer. C'est seulement grâce à la participation de tous qu'on pourra vraiment changer les choses.

J'occupe ce poste depuis près d'un an et je dois dire que cela fonctionne. J'ai parcouru le pays pour entendre ce que les gens avaient à dire. Le cadre réunissant les notions très larges de notre société liées au patrimoine est en place. Je veux parler, par exemple, de notre politique culturelle, de notre politique sur les langues officielles, de notre politique sur le multiculturalisme, des installations offertes par les parcs nationaux, de l'importance des droits de la personne, des contestations de la Charte, du bénévolat, des sports et d'un certain nombre d'autres choses.

Malgré leurs origines diverses, les Canadiens sont unis par des valeurs communes, un attachement à l'égard du Canada que nous avons bâti en anglais et en français, ainsi que par notre patrimoine, notre langue et les coutumes des citoyens canadiens.

Il est également manifeste que la population de plus en plus diversifiée du Canada offre une ressource unique, la base nécessaire à l'essor de notre économie aux niveaux national et international. Nous savons tous que, de nos jours, le commerce est international, qu'il est marqué au coin du multiculturalisme.

Nous avons, au Canada, des gens de toutes les origines linguistiques, culturelles et religieuses qui comprennent la culture des affaires dans le monde entier et qui pourront favoriser la croissance de notre économie dans notre pays et sur le marché mondial.

Cela suppose que nous allons utiliser pleinement toutes ces compétences culturelles et les connaissances que possèdent ces gens, ainsi que tout le potentiel de ceux qui viennent s'établir au Canada et qui, grâce à leurs contacts personnels, peuvent nous ouvrir certaines portes sur le plan commercial en ce qui concerne de nouveaux marchés, produits et services.

Si nous avons la volonté collective d'utiliser à fond le potentiel de tous nos citoyens, tout en étant équitables à l'égard de chacun et en nous engageant à agir dans l'intérêt de tous les Canadiens, je crois que nous parviendrons à une plus grande prospérité et à une meilleure compréhension.

Pour terminer, je voudrais dire que la mosaïque culturelle qu'est le Canada a un ensemble de lois unique au monde. Ces lois ont été regroupées sous un cadre propre à lui assurer une meilleure protection. Nous souhaitons que le reste du monde partage l'expérience du Canada.

On nous a demandé de partager notre expérience. L'Australie vient de nous copier. On nous a demandé de partager notre expérience avec d'autres pays où les choses sont encore plus délicates. Je tiens à ce que, au Canada, les gens se rendent compte que nous avons mis au point, afin de veiller au futur succès de notre société, un modèle constructif offrant d'énormes possibilités. Cependant, nous ne devons jamais oublier le fameux adage, tant qu'à faire quelque chose, faisons–le bien. Nos programmes ont continuellement besoin d'attention et de soins. Ils ont besoin d'être appréciés à leur juste valeur par les députés à la Chambre et par le public en général.

• (1520)

Nous ne devons pas sous–estimer l'influence civilisatrice de nos politiques multiculturelles qui sont peut–être plus durables que beaucoup de nos grands monuments. Ces politiques ont trait à la qualité de la vie, au pouvoir d'humaniser les nations, aux gens qui vivent ensemble dans l'espoir et la compréhension, dans le respect et l'appréciation de l'avenir, avec ce sentiment d'appartenance.

Les Canadiens doivent être plus vigilants que jamais. Ceux qui prêchent la haine et la bigoterie ont recours à une technologie très au point. Nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir une société juste, inclusive et représentative. C'est le moins que l'on puisse faire. Le projet de loi C–53 donne ce droit au ministère du Patrimoine canadien. Je pense que c'est une mesure législative importante et que les Canadiens apprendront et chériront cette grande ressource qu'est notre diversité culturelle et lui accorderont respect et compréhension.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos de la députée et j'aimerais faire quelques observations et lui poser quelques questions.

Une des véritables libertés que reconnaît à ses immigrants ce splendide pays qui est le nôtre, le Canada, est la liberté de préserver leur patrimoine et leurs traditions culturelles. Lorsqu'on leur parle de multiculturalisme, les Canadiens nous demandent, entre autres, pourquoi le gouvernement fédéral estime nécessaire de mettre l'argent des contribuables à la disposition de ces groupes pour leur permettre de préserver leur patrimoine culturel.

On nous dit parfois qu'un groupe ethnique qui tient vraiment à préserver son patrimoine culturel n'a pas besoin du soutien financier des contribuables canadiens, puisque la préservation du patrimoine culturel est une liberté reconnue au Canada.

J'aimerais que la députée m'explique de façon précise comment le gouvernement justifie le fait qu'il met l'argent des contribuables à la disposition de ces groupes culturels pour leur permettre de préserver leur patrimoine culturel?

J'aurais une autre question, ou peut–être plutôt une observation. Je suis sûr d'avoir entendu la députée dire plus tôt que lorsqu'elle est au Québec, elle est une Québécoise et que lorsqu'elle est au Canada elle est une Canadienne.

Mme Finestone: Je n'ai pas dit cela.

M. Harris: La députée peut–elle me dire si elle a effectivement tenu ces propos et, dans la négative, pourrait–elle se reporter à cette partie de son discours car je crois que j'avais une question à lui poser.

Mme Finestone: Monsieur le Président, mes propos, quels qu'ils soient, et il faudrait que je vérifie les feuillets bleus car mes déclarations ne sont pas entièrement écrites, voulaient dire que je suis fière d'être Canadienne où que je sois, car c'est ce que je suis.

Pour ce qui est des libertés dont parlait le député et de l'importance d'une aide fédérale aux divers groupes que nous comptons au Canada, en particulier les Néo–Canadiens et notamment ceux qui viennent de pays où ils ont subi la terreur, des traumatismes, la torture et qui comprennent mal le rôle de la police lorsqu'ils arrivent chez nous parce qu'ils vivaient dans un État policier, je répondrai à mon collègue qu'en tant que gouvernement, en tant que personnes et en tant qu'êtres humains, nous devons aider ces gens à comprendre la structure de notre société pour qu'ils puissent s'y intégrer.

Je n'ai jamais constaté qu'à défaut d'une aide gouvernementale aux Néo–Canadiens, les groupes importants se soient spontanément portés à leur secours. Je souligne également que comme le député représente des groupes d'immigrants—je sais qu'il a reçu dans sa circonscription des demandes de subventions et qu'il a reçu et versé des subventions à des immigrantes membres de minorités visibles—, je me demande si mon collègue est d'avis que ces femmes, qui subissent une triple discrimination, ont de la difficulté à s'adapter à notre société et doivent réapprendre des choses tout en aidant leurs propres enfants à s'intégrer.

Comme mon collègue le sait bien, le Canada et les entreprises canadiennes ne sont pas très portés sur l'embauche de personnes de couleur. Nous commençons tout juste à apprendre à le faire dans le cadre des mesures d'accès à l'égalité et à reconnaître les compétences et aptitudes professionnelles de ces gens. Nous ne reconnaissions pas les compétences qu'ils avaient acquises à l'étranger. Nous avons fini par reconnaître à ces gens des équivalents de ce qu'ils ont appris ailleurs et vous voudriez maintenant refuser de l'argent à ces groupes, les minorités visibles qui s'adressent à vous, notamment la commission des jeunes d'Abbotsord, les centres d'accueil autochtones qui ont besoin d'argent, les conseils d'éducation contre le racisme et la haine. Vous voudriez empêcher ces groupes de travailler auprès du public, en tant que bénévoles et au niveau institutionnel. Eh bien, je ne partage pas votre point de vue.

• (1525)

Le vice–président: Avant de continuer la période des questions et observations, je veux rappeler à tous les députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence.

À certaines occasions—et peut–être même dans la plupart des cas—vous pouvez communiquer très cordialement entre vous. Je sais que vous vous conformez aux règles de notre assemblée et que vous être très respectueux les uns envers les autres, mais dans certains cas, le fait de s'adresser à la présidence peut faire toute la différence. C'est pourquoi il serait bon que les députés s'adressent toujours à la présidence.

Je donne la parole au député d'Elk Island, pour le peu de temps qu'il reste à la période des questions et observations.

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, j'ai écouté le dernier discours avec grand intérêt. Je m'intéresse aussi de près à l'orientation que prendra le gouvernement sur les questions d'égalité entre les Canadiens.

J'ai soulevé la question à maintes reprises en m'adressant à des groupes, et j'ai toujours eu une réaction positive en disant que le gouvernement doit avoir pour politique d'éliminer toute référence au sexe, à la couleur, à la race ou à la culture, parce que ce n'est qu'ainsi qu'on en arrivera à traiter les gens également.

Un jeune homme de ma circonscription constitue un bon exemple de discrimination raciale et sexuelle. Ayant postulé à la GRC un emploi pour lequel il avait toutes les compétences requises, ce jeune homme a appris qu'il n'était pas admissible au poste parce qu'il était blanc et de sexe masculin. Appelez cela comme vous voulez, ça reste de la discrimination sexuelle et de la discrimination raciale.

Cette manière que nous avons de donner un traitement spécial à certaines races, à certaines couleurs, ou encore au sexe féminin, est en fait une reproduction du système d'apartheid, qui a fait tomber le régime en Afrique du Sud. Nous devons mettre un terme à cette coutume. C'est la voie à suivre.

J'aimerais bien entendre les réflexions de la secrétaire d'État à ce sujet.

Mme Finestone: Monsieur le Président, vous étiez à la Chambre lorsque l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés a fait l'objet d'un long débat. Cet article était tellement important que nous en avons retardé l'application de trois années. Il est entré en vigueur le 15 avril 1985.

Nous n'avons pas le temps de nous arrêter longuement sur cet article 15, mais je suis d'avis que cette disposition de la Charte sur la non–discrimination, ainsi que le droit à l'action positive étant donné l'égalité de tous, revêt une importance fondamentale au Canada car c'est une question d'équité, d'accès à l'emploi, de respect et d'appréciation à l'égard des différences.

Je propose que le rapport sur l'égalité pour tous soit remis au député. Je suis convaincue qu'il aimerait le lire. Il aimerait comprendre pourquoi ce n'est pas pour des questions de discrimination, mais seulement en vue de prendre la meilleure mesure possible, pas seulement à l'égard de l'équité salariale, mais de

l'équité en matière d'emploi, qu'il faut favoriser celui qui possède la compétence, peu importe la couleur ou la langue, et ainsi éviter le mal qui s'est fait en Afrique du Sud.

Il est regrettable que le député et celui qui est assis devant lui n'aient pas eu l'occasion de lire ce rapport, car nous n'aurions pas entendu les préjugés et les faux renseignements présentés ce matin.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que j'interviens aujourd'hui pour discuter du projet de loi C–53. En effet, ce projet de loi qui nous a été présenté comme une simple formalité technique se révèle être un forum idéal pour présenter à nos concitoyens et concitoyennes canadiens la vision qui anime le Québec.

Le Bloc québécois, on le sait, s'est donné comme mandat de défendre les intérêts du Québec auprès des instances fédérales. Or, l'intérêt du Québec repose de façon importante sur le développement de sa vie culturelle et le contrôle exclusif de celle–ci. C'est d'ailleurs ce qu'exprimait M. René Arpin, président du Groupe–conseil sur la politique culturelle du Québec aux audiences de la Commission permanente de la culture tenues en juin 1992.

• (1530)

Il disait: «Le caractère distinct du Québec et les règles de bonne gestion de ses priorités commandent qu'il ait la complète maîtrise d'oeuvre de ses choix culturels.» Il poursuivait ainsi : «Le gouvernement fédéral doit se retirer complètement du champ culturel, quel que soit le futur statut constitutionnel du Québec.»

La ministre des Affaires culturelles de l'époque, M^me^ Frulla–Hébert, dont l'option constitutionnelle n'est certes pas souverainiste, déclarait à la même période, et je la cite: «En matière de programmes, le gouvernement fédéral consulte peu ou pas le Québec. La véritable concertation est presque inexistante et lorsqu'elle se poursuit, c'est souvent à la demande de Québec. Étant souvent placé devant le fait accompli, le Québec est appelé à réagir *a posteriori* afin de faire connaître ses véritables besoins.»

Comme le projet de loi C–53 porte principalement sur le domaine des activités du fédéral en matière de culture, je traiterai de certains aspects de l'ingérence fédérale en matière de culture, nommément la source de cette ingérence, les formes qu'elle emprunte dans le projet de loi à l'étude ainsi que ses effets nocifs sur le développement autonome du Québec.

Le fédéralisme ou l'envahissement du Québec: C'est dans la nature même du système fédéral que se trouve l'origine des problèmes du Québec. En effet, le Québec n'y est considéré que comme une province parmi tant d'autres, parmi dix, niant ainsi sa réalité. Le fédéralisme implique un gouvernement central qui doit composer avec les intérêts habituellement divergents de différentes régions et cultures.

C'est ainsi que, parce que le gouvernement canadien a décidé, dans sa grande sagesse, qu'il devrait un jour exister une «identité canadienne», on a allégrement évacué la réalité québécoise. Or, cette réalité contraste fortement avec celle du Canada. Les Québécois et Québécoises ne se posent nullement de questions sur leur identité. Les études nous rappellent constamment que l'identité québécoise se porte bien et très bien, merci. Les questions existentielles du Canada ne concernent nullement les Québécoises et les Québécois.

Les Québécois et les Québécoises sont plutôt préoccupés par leur développement économique et culturel. Cependant, puisque le Canada anglais est à la recherche de son élusive identité, les Québécois devront contribuer financièrement à cette quête de Graal. Et ce, sans aucun pouvoir décisionnel, ce pouvoir étant partagé entre les représentants des dix provinces. Voilà un des premiers impacts du système fédéral sur le Québec.

Il y a un autre aspect du fédéralisme que nous ne pouvons passer sous silence, et c'est celui des conséquences négatives de l'immense pouvoir de dépenser du fédéral. Ce pouvoir de dépenser a été graduellement accordé au gouvernement canadien par les tribunaux qui, eux, étaient et sont encore dominés par des juristes en provenance du Canada anglais. Il faut cependant noter, comme le fait le constitutionnaliste Gérald Beaudoin, que les tribunaux sont mal à l'aise face à ce pouvoir.

Après avoir analysé la jurisprudence dans ce domaine, il note que les juges émettent souvent des mises en garde formelles à l'effet que le pouvoir de dépenser ne doit pas se transformer en législation dans un domaine de compétence provinciale. Et sur cela, il écrit: «Il est clair qu'un usage abusif du pouvoir de dépenser bouleverse les responsabilités gouvernementales dans une fédération et risque de détruire un équilibre qui, parfois, est fragile.»

Le message est clair. Le pouvoir de dépenser qui, à l'origine, ne devait être utilisé que dans des circonstances exceptionnelles, est maintenant utilisé à toutes les sauces pour envahir les champs de compétence provinciaux. Le professeur Beaudoin cite d'ailleurs le professeur Jean Beetz, autrefois juge de la Cour suprême, propos qui nous semblent fort éloquents. L'ancien juge écrivait: «Que dire enfin du pouvoir financier des institutions fédérales. Malgré un caveat inefficace de la jurisprudence, l'on a réussi à créer une nouvelle espèce de législation qui permet au fédéral d'influencer les domaines provinciaux en dispensant ses largesses selon ses politiques et son choix.

Les domaines de compétence attribués au ministre dans le cadre de ce projet de loi relèvent, de façon majoritaire, de la compétence provinciale. Je parle ici des arts, du statut de l'artiste, des industries et du patrimoine culturels, de la conservation, de l'exportation et l'importation de biens culturels et, à un degré moindre, du sport amateur.

• (1535)

Quand on sait que le gouvernement fédéral investira plus de un milliard de dollars par année au Québec en matière de culture uniquement, nous alléguons qu'il s'agit en l'instance de législation déguisée et d'envahissement d'un champ de compétence

provincial. Nous dénonçons vigoureusement ces manigances fédérales perpétrées au Québec.

Comme je l'ai mentionné plus haut, les intervenants québécois réclament depuis longtemps le rapatriement de tous les pouvoirs et l'exclusion du fédéral en matière de culture. Or, l'article 5 du projet de loi C–53 prévoit confier au ministère du Patrimoine canadien tous les pouvoirs reliés au développement culturel canadien. Le paragraphe 2 en énumère quelques–uns, dont voici les éléments qui retiennent notre attention: les arts, y compris les aspects culturels du statut de l'artiste; les industries et le patrimoine culturel, y compris les arts d'interprétation et les arts plastiques et audiovisuels, l'édition et l'enregistrement sonore, le film, la vidéo et les lettres; la formulation d'orientations culturelles en ce qui a trait à l'investissement étranger; la conservation, l'exportation et l'importation de biens culturels. On n'y va pas de main morte. On envahit, et pas à peu près!

Cette attitude vorace du gouvernement central illustre tellement bien l'impossible dualité canadienne. D'un côté, le Canada anglais souhaite une prise en charge nationale de la culture, dans l'espoir qu'en naisse une identité canadienne, obsession nationale d'actualité, et, conséquemment, une culture canadienne, alors qu'au Québec, l'identité et la culture sont vivantes, dynamiques, et purement québécoises.

Le Québec n'a nullement besoin de l'ingérence du gouvernement fédéral. Bien au contraire, pour assurer à la culture québécoise la continuité de l'essor qu'elle a pris, le Québec a besoin de non–ingérence. Il a besoin de rapatrier les fonds dépensés sur son territoire par le gouvernement central, afin d'en disposer à sa guise et selon les priorités qu'il s'est lui–même fixées, en fonction de ses besoins.

Il existe actuellement un nombre effarant de chevauchements et de dédoublements entre les institutions et les programmes culturels fédéraux et québécois. Pour n'en nommer que quelques–uns, les Conseils des arts, la télévison d'État, les Archives, les bibliothèques. Pourquoi n'épargnerait–on pas des millions de dollars aux contribuables en éliminant ces dédoublements, tout en assurant au Québec la maîtrise d'oeuvre d'un domaine si vital à sa nation?

La culture est le moteur d'une société. Le premier ministre actuel du Québec l'exprimait ainsi dans une publication intitulée *Le Québec dans un monde nouveau*: «Notre culture se définit par le partage d'une langue, le partage d'une histoire et d'un patrimoine, le partage de valeurs et d'institutions communes. C'est à travers notre culture que nous fondons notre vie commune, nos solidarités et nos projets collectifs.» Il poursuivait, un peu plus loin: «La culture, c'est la fibre d'un peuple, l'expression même du sentiment d'appartenance à une collectivité. Elle s'incarne dans nos façons particulières de vivre, de penser et de créer. Dans le contexte particulier de l'Amérique du Nord, la culture québécoise doit sans cesse s'affirmer et encourager la création, l'expression de son originalité, intégrer, pour s'enrichir, les apports extérieurs. Telles sont les exigences de notre dynamisme et de notre survie.»

Dans ce contexte, on peut facilement conclure que la culture québécoise se différencie grandement de l'expérience canadienne. Cette culture doit être encouragée à grandir, mais pas dans un cadre imposé par le gouvernement représentant l'autre groupe.

C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle en arrivaient deux Québécois bien connus, qui se succédèrent aux postes de ministre des Communications et ministre des Affaires culturelles du Québec. MM. Jean–Paul L'Allier et Denis Vaugeois écrivaient, en 1992: «Dans un contexte de subordination politique et d'infériorité économique, on ne peut avoir qu'une vie culturelle diminuée et atrophiée. Momentanément et de façon artificielle, elle peut être soutenue. C'est ce qui se produit au Canada et au Québec. Mais l'argent ne suffit pas. Du souffle, de l'inspiration sont nécessaires, il faut pouvoir compter sur un agir propre. Le vrai développement ne peut venir de l'extérieur.»

Il est impératif que le gouvernement central se retire du domaine de la culture québécoise et qu'il compense équitablement le gouvernement québécois.

Un autre domaine confié aux bons soins du ministre du Patrimoine canadien est le multiculturalisme. Ici, encore, on ne respecte pas la spécificité québécoise.

• (1540)

Il existe au Québec un consensus sur l'approche à adopter face à nos concitoyens et concitoyennes d'origine non québécoise. La position adoptée depuis déjà 20 ans et maintenue systématiquement en est une d'intégration et de respect. La société québécoise désire la participation pleine et entière de tous ses membres, qu'ils soient nés ici ou ailleurs. Cependant, et afin d'assurer l'atteinte de cet objectif, l'emphase est mise sur l'intégration à la société québécoise. On s'attend à ce que les nouveaux arrivants apprennent la langue nationale, le français, et qu'ils se familiarisent avec nos us et coutumes. Cette position n'implique nullement que le racisme ou toute discrimination soit tolérée. Bien au contraire, la société québécoise se veut respectueuse des différences et des droits individuels.

Cependant, le respect des différences n'équivaut nullement à la promotion officielle de ces différences et de leur institutionnalisation, comme le veut la politique canadienne du multiculturalisme. Le Québec a choisi d'intégrer ses nouveaux membres et non d'intégrer ses concitoyens et concitoyennes aux nouveaux membres. La différence est majeure et, à mon avis, irréconciliable.

Or, dans ce domaine également, le gouvernement central ne respecte aucunement la volonté des orientations québécoises. On légifère, on crée des programmes, on dépense des sommes considérables pour faire la promotion d'une approche opposée. Alors que nous considérons que les droits et le respect des individus relèvent clairement de la compétence provinciale, voilà que le gouvernement fédéral continue les chevauchements en territoire québécois. Nous dénonçons et nous dénoncerons toujours cette situation. Un autre bel exemple des bienfaits du fédéralisme.

Avant de terminer, je soulignerai un autre aspect insidieux de la législation à l'étude, soit la compétence du ministre du Patrimoine canadien sur la promotion et le développement des minorités anglophones. Personne n'a besoin d'un cours d'histoire pour savoir qu'il n'y a qu'au Québec qu'on retrouve une minorité anglophone.

Les anglophones québécois constituent la minorité linguistique la plus avantagée du Canada, ce que reconnaissent même certains d'entre eux. Les représentants des groupes francophones hors Québec se satisferaient aisément du statut dont jouissent les anglophones québécois. Bien sûr, je n'affirme pas ici qu'il n'y ait aucune place à l'amélioration. Cependant, il existe au Québec une grande ouverture face à la minorité.

C'est dans ce contexte que nous nous questionnons sur les intentions du gouvernement fédéral dans ce domaine. A–t–on l'intention, dans la poursuite de l'objectif de la promotion du développement de cette soi–disant minorité, de légiférer afin de contrer les politiques québécoises, pourtant bien généreuses? Puisque la législation fédérale a priorité sur une législation provinciale, on pourrait ainsi faire dévier la politique linguistique du Québec.

A–t–on par ailleurs l'intention de dépenser des sommes considérables pour faire au Québec la promotion de l'anglais? A–t–on l'intention de créer pour les anglophones des infrastructures sociales et culturelles d'une importance démesurée avec le taux de population de ce groupe linguistique?

Laissez–moi vous rassurer à l'effet que ni moi, ni mes collègues du Bloc québécois, ni le gouvernement au pouvoir à Québec n'avons l'intention quelconque de diminuer de quelque façon que ce soit les avantages dont jouissent nos concitoyens et concitoyennes anglophones. Bien au contraire, la communauté anglophone se verrait confirmer dans la constitution d'un Québec souverain les droits et les avantages dont elle jouit maintenant. Ceci est de connaissance publique.

Cependant, mon inquiétude réside dans les intentions du gouvernement fédéral en termes d'actions concrètes au Québec. Le gouvernement n'a et ne ressentirait probablement aucune obligation de consultation du gouvernement provincial. L'histoire en est témoin. Or, ces questions sont trop importantes pour qu'on accorde sans mot dire au gouvernement central tout pouvoir dans ce domaine au Québec.

Une autre question soulevée par le projet de loi est celle de l'égalité de traitement des minorités francophones et anglophones. Comment pouvons–nous nous assurer que les minorités francophones bénéficieront équitablement des largesses du fédéral? Comment pouvons–nous assurer à ces dernières un certain rattrapage avec la minorité anglophone québécoise? Le projet de loi C–53 reste silencieux sur cet aspect primordial de la question du traitement des minorités au Canada.

Le Québec sait bien faire. Il sait bien faire pour sa culture, il sait bien faire pour sa minorité. Que le gouvernement central se restreigne à son champ de compétence propre. C'est peut–être ça, un bon gouvernement!

• (1545)

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme mon premier commentaire, je dis haro sur un tel exposé pamphlétaire. Je crois que cet exposé est très loin de la réalité de la participation fédérale qui est fort généreuse au Québec dans la promotion de la culture canadienne–française dans l'ensemble du pays et partout au monde.

J'aimerais bien savoir ceci: Comment explique–t–on que Télefilm Canada, qui relève de ce ministère, ait pu subventionner le dernier film de M. Falardeau, *Octobre*, où on voit aussi une participation de l'ONF?

J'aimerais savoir s'il y a un pays en Occident qui subventionne un film édité, composé et dirigé par un séparatiste, par un type qui veut défaire son pays. Nommez–moi un autre pays qui serait capable de faire la même chose, qui aurait le courage de financer un tel projet?

Deuxièmement, j'aimerais bien savoir ceci: Est–ce que la députée savait que plus de 40 p. 100 des dépenses de l'Office national du film vont à des productions québécoises, des productions françaises?

J'aimerais aussi savoir ceci. On parlait justement de la participation fédérale; on peut parler aussi de Radio–Canada. J'ai su dernièrement que Radio–Canada produisait plus d'heures de programmation originale que la France, pour sa propre programmation, de sa propre culture. Au Canada, où la population totale ne représente que la moitié de celle de la France et où il y a 6 millions de parlant français, le gouvernement canadien dépense plus que la France. Alors, on dit que ce sont des manigances fédérales. On ose dire que c'est de l'intervention fédérale, mais quand on voit les chiffres, ils parlent d'eux–mêmes: le gouvernement fédéral est celui qui a fait la promotion de la culture québécoise, et je crois que plusieurs artistes le reconnaissent.

Enfin, je comprends l'avis du Bloc québécois, mais il ne faut pas oublier non plus qu'au Québec les avis sont partagés: vous avez des producteurs, vous avez des metteurs en scène, mais vous avez des gens qui sont prêts à le dire. D'ailleurs, on a vu dans certains écrits l'an dernier qu'on veut maintenir la présence du gouvernement fédéral parce que c'est lui qui, en général, répond le mieux aux aspirations et aux besoins légitimes financiers de nos producteurs québécois.

J'attends des questions de l'opposition, monsieur le Président.

Mme Gagnon (Québec): Monsieur le Président, les questions du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine me portent à croire qu'il n'a pas compris mon intervention.

Cet après–midi, dans mon discours, j'ai abordé l'empiètement du gouvernement fédéral dans des secteurs qui devraient être de juridiction provinciale. Ce que nous voulons, nous, au Québec, c'est gérer notre propre argent et décider de ce que nous voulons faire comme promotion au Québec, à l'extérieur du Québec et partout dans le monde.

Que le gouvernement fédéral construise ou mette en oeuvre des institutions, c'est une chose, mais qu'il décide de ce qu'il devrait faire au Québec, c'en est une autre.

D'ailleurs, je siège présentement au Comité permanent du Patrimoine canadien où beaucoup de questions seront soulevées. Nous avons rencontré des associations d'artistes qui se plaignent aussi des décisions qui sont prises par le gouvernement, par les institutions fédérales, et qui ne donnent pas toute la satisfaction

au gouvernement du Québec de maintenir ses propres institutions et ses propres juridictions.

Donc, je vois que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine n'a rien compris. Qu'on dise qu'on a investi tant de millions, nous, ce n'est pas ce que nous voulons, c'est que ce million, ce soit nous au Québec qui décidions comment le dépenser et quoi faire avec.

Je pense avoir répondu au député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine.

M. Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine): Monsieur le Président, je disais justement que 40 p. 100 des productions de l'Office national du film à Montréal sont des productions françaises. Alors, si on comprend bien la logique de l'opposition, demain matin, si le Québec se sépare, on tombe à 22 et 25 p. 100 de financement. Alors le Québec sera mal servi. C'est ce qu'on ne semble pas comprendre dans l'opposition.

• (1550)

De quelle façon les gens de l'opposition vont–ils organiser des voyages, des foires? Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a quand même beaucoup de subventions fédérales. Je parlais justement du Monument national, les Grands ballets canadiens, Radio–Canada, Téléfilm Canada. Jamais le gouvernement canadien n'a osé mettre en doute la production de nos auteurs–compositeurs québécois.

Comme l'exemple que j'ai cité plus haut, elle ne veut pas consentir à ce fameux 40 p. 100, au fait que le Québec reçoit plus que son pourcentage de la population en termes de financement de ses institutions culturelles et elle est incapable de me donner un exemple du genre de M. Falardeau et son film *Octobre* qui ne parle que du FLQ, mais qui a été subventionné par Téléfilm Canada, qui a été subventionné par l'Office national du film. Citez–moi un exemple dans un pays, notamment la France, où on aurait osé financer un film sur les Corses ou sur les Bretons. Je vous lance le défi.

Mme Gagnon (Québec): Je vois que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine n'a pas encore compris le sens de mon intervention. On a investi dans le film *Octobre* parce que l'argent est au gouvernement fédéral. Si l'argent avait été au Québec, c'est au Québec qu'on aurait demandé de subventionner un tel type de produit.

Je regrette, mais le projet de loi ne vise qu'à accentuer, et je le vois bien, les problèmes reliés à l'identité culturelle québécoise.

Je constate aussi autre chose, c'est que c'est à même nos deniers publics, les deniers que nous donnons au gouvernement fédéral pour administrer et gérer. Donc au Québec, nous payons pour cela, nous voulons voir comment nous pourrions gérer nos propres programmes. Il est sûr que ce serait très mal vu pour vous de ne pas donner quelque argent, au Québec, à nos producteurs et à nos artisans québécois. N'empêche que c'est un événement historique. On pourrait faire le débat de la Crise d'octobre ici en cette Chambre, on pourrait vous présenter le film, voir comment par exemple des Québécois ont été traités et pourquoi M. Trudeau a envoyé l'armée. Cette crise–là. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je comprends qu'il y a beaucoup de vigueur dans le débat, et c'est bon, mais on aimerait quand même qu'on fasse preuve d'un peu plus de respect les uns envers les autres, quand un de nos collègues a la parole.

Mme Gagnon (Québec): Monsieur le Président, je disais que le projet de loi vise à promouvoir, à même nos propres deniers, cette vision unitaire qui banalise la culture québécoise au profit d'un multiculturalisme qui pose des problèmes au Québec et qui va poser des problèmes au Canada anglais.

D'ailleurs, sur le multiculturalisme, vous ne faites pas l'unité sur ce programme du multiculturalisme. J'aimerais qu'on ait un débat qui mettrait en lumière les intentions visées par le multiculturalisme. Ce que nous voulons, c'est que les nouveaux arrivants adhèrent à la culture québécoise, apprennent la langue française, que les citoyens et les citoyennes d'un pays se conforment aux institutions et aux coutumes, car les connaître c'est une chose, mais se conformer, c'est autre chose.

Quand on rappelle que nous voulons gérer nos propres programmes, c'est en ce sens que nous voulons le faire, que nous ayons la maîtrise d'oeuvre des programmes, de l'argent que nous donnons, pour notre spécificité québécoise. Nous parlons français et nous voulons faire la promotion de notre propre culture.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège et un plaisir de m'adresser aujourd'hui à cette Chambre au sujet du projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien. La meilleure manière, à mon avis, d'utiliser le temps dont nous disposons sera d'évoquer la gamme de programmes et de responsabilités qui constituent le champ de compétence de ce nouveau ministère.

Je tiens d'abord à rappeler que le ministère du Patrimoine canadien fonctionne effectivement depuis plus d'un an, depuis sa naissance qui remonte à la réorganisation générale du gouvernement en juin 1993. Depuis sa naissance, qui remonte à la réorganisation générale du gouvernement, en juin 1993, les responsables du ministère ont discrètement, mais avec assurance, réussi à cimenter les rapports et les liens entre les programmes riches et divers qui le composent. Cette «période de croissance» a été à la fois passionnante et enrichissante. D'ailleurs, pour dire la vérité, elle n'est pas encore terminée.

• (1555)

En effet, il reste encore beaucoup de travail intéressant et de progrès à accomplir pour que le ministère du Patrimoine canadien soit pleinement reconnu et occupe l'importante place qui lui revient dans le concert des ministères fédéraux. Bien entendu, la présentation de ce projet de loi a représenté un pas dans cette direction, et la seconde lecture de ce texte législatif sera un autre point tournant.

[*Traduction*]

Je viens de faire allusion à l'éventail des programmes du ministère du Patrimoine canadien. Je voudrais décrire davantage

la nature et la portée de ces activités. Je vous préviens tout d'abord que, faute de temps, je ne pourrai pas parler de tous les programmes du ministère du Patrimoine canadien. J'ose croire néanmoins que les députés ici présents trouveront cette description éclairante.

Un programme parmi les plus connus de Patrimoine canadien est sans aucun doute Parcs Canada, qui constitue l'un des trois principaux secteurs du ministère. Beaucoup de Canadiens et, en fait, beaucoup de touristes étrangers ont eu la chance d'admirer la splendeur et la richesse du réseau canadien de parcs, de sites historiques et de canaux historiques.

Gardien de ces joyaux incomparables de notre patrimoine national et culturel, Parcs Canada est chargé de les protéger et de les interpréter pour le compte de tous les Canadiens. Compte tenu de la nature de son mandat, Parcs Canada est avant tout un organisme régional. Il est fortement présent et respecté dans toutes les régions de notre pays, y compris la péninsule gaspésienne, et contribue grandement à l'économie de diverses localités de tout le pays, soit directement en dépensant pour ses propres activités, soit indirectement avec les retombées touristiques et économiques de ces activités.

[*Français*]

Le deuxième grand secteur du ministère a pour pivot l'identité canadienne et la participation des citoyens. Il représente sans contredit l'un des éventails de responsabilités les plus larges et les plus stimulants de tout le gouvernement. On y retrouve des programmes qui visent la promotion des langues officielles, l'excellence en sport amateur, la promotion des droits de la personne, le bien-être des populations autochtones domiciliées dans les grandes agglomérations urbaines, la mise en valeur de notre diversité culturelle, et enfin, la participation pleine et entière de tous les citoyens, y compris les immigrants récents, à la société canadienne. Bref, ces programmes nous concernent tous, puisqu'ils portent sur la signification des termes «être canadien».

Nous traversons une époque marquée par des changements majeurs sur les plans social et économique. Personne ne le conteste. Dans un tel climat, les initiatives réalisées par ce secteur du ministère apparaissent d'autant plus importantes. En fait, en stimulant et en amplifiant notre sens communautaire et notre sentiment d'identité, ces programmes, de façon très concrète, peuvent nous aider à comprendre les objectifs d'aujourd'hui et à mieux nous préparer à relever ceux de demain.

[*Traduction*]

Le domaine du troisième élément principal du ministère peut se décrire en gros comme englobant le développement culturel et le patrimoine. Le champ de responsabilités attaché à ce secteur couvre les arts, la radiodiffusion et les programmes de conservation du patrimoine de même que les industries culturelles liées au film, à la vidéo, à l'enregistrement sonore et à l'édition.

À une époque de progrès techniques sans précédent, où la faculté d'adaptation au changement est devenue une condition préalable au succès et où la mondialisation des marchés présente une possibilité de croissance et de nouveaux défis en matière de concurrence, les créateurs, les artistes et les producteurs canadiens comptent sur le gouvernement pour jouer un rôle de premier plan en formulant des lois et des politiques qui leur permettront de soutenir la concurrence et de réussir.

Pour ne citer que deux exemples, cela veut dire prendre des mesures pour veiller à ce que les créateurs soient rémunérés équitablement pour l'utilisation de leurs oeuvres. Cela veut dire aussi élaborer un cadre d'action qui assurera une place au contenu canadien et aux produits culturels canadiens sur l'autoroute de l'information de l'avenir.

Généralement parlant, cela veut dire faire en sorte que les Canadiens continuent de se voir reflétés dans une culture vigoureuse et florissante.

[*Français*]

Voilà donc en bref le portrait d'un ministère dont les activités sont à la fois d'une vaste portée et d'une signification profonde pour tous les Canadiens. Et ces programmes, s'ils risquent de sembler disparates, quiconque prendra le temps de les examiner avec le moindrement de profondeur en jugera autrement. J'espère donc avoir réussi, tant soit peu, à démontrer que les secteurs de ce nouveau ministère ont beaucoup en commun, qu'ils se complémentent les uns les autres par leurs objectifs, et qu'ils engendrent une synergie qui rend véritablement le tout plus grand que ses parties.

• (1600)

[*Traduction*]

J'attends avec impatience la promulgation de la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien. Cette mesure ne manquera pas d'avoir des effets bénéfiques et durables en accroissant notre sentiment d'identité canadienne et de participation dans la société, en favorisant notre développement culturel et en assurant l'appréciation et la protection continues de l'ensemble inestimable de nos ressources naturelles et culturelles.

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions au député au sujet de son intervention.

Il a dit que le ministère réussissait à cimenter les relations dans cette réorganisation. D'après l'échange que le député a eu avec le représentant de Québec-Est, il y a lieu de s'interroger sur le bien-fondé de cette affirmation. Je voudrais que le député précise sa pensée.

Le député a ensuite donné une longue liste des services et des responsabilités du ministère. Mais il est passé très rapidement sur un point: le bien-être des autochtones. Je voudrais vraiment qu'il m'explique comment il peut croire que le ministère s'occupe bien de cet aspect. Nos autochtones sont en fait des citoyens du Canada malgré eux. On ne leur jamais demandé leur opinion sur le régime français, le régime anglais ou la Confédération ni sur ce qui avait contribué à les priver de leurs droits.

Je voudrais donc que le député me livre ses réflexions là-dessus et aussi sur sa première affirmation au sujet de la réussite de la réorganisation à son ministère.

M. Gagnon: Monsieur le Président, je voudrais informer le député que nous avons également un ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et qu'il est dirigé par un ministre fort compétent disposant d'un budget pour traiter des questions diverses intéressant les populations autochtones.

Je puis parler pour mon domaine où le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien fait la promotion de divers programmes scolaires destinés aux jeunes qui tentent de mener une vie intéressante en tant que partenaires à part entière de la société canadienne. Il faudrait peut-être faire une distinction parce qu'en matière d'affaires culturelles, on pourrait probablement faire plus pour promouvoir la culture autochtone.

Dans mon discours, j'ai parlé d'autochtones vivant dans des villes comme Toronto ou Montréal, notamment. Il y a beaucoup à faire pour leur donner l'occasion d'exprimer leur identité et leur culture à leurs concitoyens canadiens.

En ce qui touche le deuxième point, le député a fait remarquer, avec raison, qu'il y a plusieurs points de vue quant au rôle que le gouvernement fédéral devrait jouer au Québec. Comme le savent les députés, le Bloc québécois dispose certes de la majorité des sièges du côté de l'opposition, mais il ne peut prétendre compter sur la majorité des voix au Québec, ses appuis se situant entre 44 et 48 p. 100.

Ce sont des choses dont il faut tenir compte. Nous ne parlons pas au nom de tous les Québécois. J'ai essayé de montrer au député que le gouvernement fédéral a été une force des plus productives et viables au Québec en ce qui concerne la promotion du développement culturel dans ma province.

Une voix: Et partout ailleurs.

M. Gagnon: Et partout ailleurs. J'estime qu'il est important de noter que le gouvernement fédéral a lourdement investi dans la culture française. Nos investissements dans les productions de la SRC sont de loin supérieurs à ceux que le gouvernement de la France consent à ses propres productions de télévision. Voilà qui est étonnant.

Quarante pour cent des productions de l'Office national du film sont des productions canadiennes-françaises. Malheureusement, la députée bloquiste dit que le Québec veut l'entière maîtrise d'oeuvre. Mais sa province devrait se contenter de 25 p. 100 des ressources si elle optait pour l'indépendance, alors qu'elle en obtient actuellement 40 p. 100.

• (1605)

Ce que j'essaie d'expliquer à ces deux dames, c'est que le gouvernement fédéral fait sa part pour promouvoir les arts et la culture au Québec et partout au Canada et qu'il accomplit à ce titre un travail fantastique.

Mme Brown (Calgary-Sud-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Même si cela peut sembler anodin, je tiens à signaler que, souvent à la Chambre, on ne nous désigne pas comme étant des députées, même si c'est précisément ce que nous sommes. Nous ne sommes pas des dames ou des filles ni rien de tout cela. Nous sommes des députées.

Le président suppléant (M. Kilger): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais c'est une remarque justifiée que nous devrions, de ce fait, prendre en considération. Par conséquent, nous devrions respecter l'usage parlementaire et utiliser le mot «député» pour désigner un de nos collègues.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, je pense que mon honorable collègue aime beaucoup s'écouter parler. Il parle pendant très longtemps. J'aime ça parler, mais je ne le nie pas, par exemple. Ce que je trouve important, c'est autant je lui reconnais certaines compétences dans les domaines où il a pu fouiller la question, autant il parle à travers son chapeau en ce qui concerne le patrimoine canadien. CBC nous coûte une fortune. CBC nous coûte 65 p. 100 du un milliard et demi qu'on dépense ici, et il y a 13 p. 100 des Canadiens anglais qui l'écoutent. Ça coûte trop cher pour le rapport qualité-prix. Il y a trop de monde qu'on paie pour rien de ce côté-là. Ça coûte trop cher.

Ce que j'aimerais savoir, c'est quelles sont les informations qu'il a. Je suis un peu fatiguée, et les Canadiens aussi sont fatigués, d'entendre dire qu'on est le plus beau pays au monde. C'est beau, bien sûr, mais il y a 20 p. 100 d'enfants qui sont pauvres; 25 p. 100 de chômeurs; une dette qui croît à chaque seconde. Quand est-ce qu'ils vont arrêter de dire qu'on est si beaux que cela et qu'ils vont faire quelque chose pour que ce soit vrai, que ce soit un beau pays pour vivre ici? Ne trouvez-vous pas que c'est la faillite?

M. Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, si j'avais été appelé à prononcer un discours, enfin, faire des commentaires sur la situation économique du pays, je crois que, la députée de Rimouski—Témiscouata a raison, il y a beaucoup à faire. Je crois qu'en étant ensemble, unis, forts et unis, nous allons avoir les meilleures chances de faire avancer le pays sur la voie de la reprise économique.

Sauf que je m'en tiens quand même aux propos tenus par ma chère collègue, et d'ailleurs les propos tenus par mon ministère, enfin le ministère que je représente ici aujourd'hui. Radio-Canada a quand même fait beaucoup pour la culture au Québec, pour la culture des francophones minoritaires hors Québec. Je trouve que grâce à Radio-Canada on tient compte quand même de la réalité du pays. Je ne connais pas nécessairement les cotes d'écoute, mais il n'y a personne qui puisse nier que les productions canadiennes ne sont pas valables. Je trouve qu'on a fait de très bons films, avec de bons producteurs québécois, des gens du Canada anglais. On a encouragé la culture québécoise à s'exprimer, et je crois que les premiers coupables, si vous voulez, c'est le gouvernement canadien fédéral qui a pu permettre aux Québécois de s'exprimer, de dire qui ils sont à tout le Canada et même à l'ensemble du monde.

Je crois qu'il est tout à fait louable de la part du gouvernement du Canada d'avoir tant investi dans le Québec. Et d'ailleurs, ce qui trouble probablement l'opposition, c'est qu'il y a de plus en plus d'artistes et de producteurs qui sont conscients du rôle

positif que joue ce ministère, mais surtout le gouvernement du Canada dans la promotion de la culture canadienne–française et québécoise dans le monde.

[*Traduction*]

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C–53.

Les propos que nous venons d'entendre évoquent pour moi l'échec du programme fédéral de dépenses. Qu'il s'agisse de création d'emplois ou de culture, c'est du pareil au même. Si le programme fédéral de dépenses créait des emplois, tous les Canadiens en auraient deux. Si le programme fédéral de dépenses favorisait un tant soi peu certains aspects culturels, les gens ne décideraient pas d'éteindre leur téléviseur, comme c'est souvent le cas pour un grand nombre d'émissions à la SRC.

• (1610)

Le projet de loi C–53 est une tentative protéiforme visant à redresser tout ce qui est perçu comme mauvais par souci de rectitude politique de la part du gouvernement. Les mesures destinées à assurer la survivance des Canadiens ceci ou des Canadiens cela et à financer les groupes d'intérêts spéciaux n'ont guère favorisé l'unité et n'ont réussi qu'à vider les coffres de l'État.

Nulle part dans le projet de loi C–53, qui est accompagné de tout un train de dépenses, je ne décèle une réponse à quelque chose que nous essayons désespérément de comprendre. On dirait que le gouvernement s'imagine qu'il peut acheter la paix et l'unité en inscrivant dans la loi d'autres droits et une plus grande marge de manoeuvre laissée aux groupes d'intérêts spéciaux. Quand allons–nous enfin être des Canadiens et non un méli–mélo d'individus qui n'ont que leur intérêt personnel en vue?

À propos des groupes d'intérêts spéciaux, il ne serait peut–être pas mauvais qu'un plus grand nombre de leurs membres bénéficient de leurs démarches. Il arrive trop souvent que les principaux bénéficiaires soient la poignée d'individus cupides et égoïstes qui dirigent ces groupes.

On m'a raconté le cas d'un particulier qui touche 60 000 $ par an pour diriger un de ces groupes. Âgé dans la trentaine, il s'est mis millionnaire ou peu s'en faut. Les fonds versés à certains groupes servent–ils à payer sa carte de membre du Club Rideau, à voyager en première classe, à s'acheter un chalet sur les rives de la Gatineau?

Le projet de loi C–53 ne redressera pas cette injustice et ne fera qu'en occasionner d'autres. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les prévisions de dépenses du ministère du Patrimoine canadien pour l'exercice 1994–1995. Presque tous les groupes d'intérêts spéciaux imaginables figurent sur la liste de paie. Quelle est l'efficacité de ces programmes? Peut–on faire la preuve que leur succès est à la mesure de leurs objectifs? Doit–on rendre compte de leur rendement ou bien s'agit–il de puits de largesses sans fond? Mes collègues réformistes auront l'occasion au cours de ce débat d'évoquer des cas de fonds placés où il ne fallait pas.

Je voudrais maintenant revenir à un secteur de responsabilité du ministère du Patrimoine canadien dont il est question dans le projet de loi C–53, c'est–à–dire les Métis du Canada. Le mandat du ministère stipule que les programmes destinés aux Métis doivent aider ceux–ci à définir certaines questions sociales, culturelles, politiques et économiques qui ont un impact sur leur vie au sein de la société canadienne et à participer à leur résolution. Ces programmes ont une caractéristique en commun: tous les projets doivent être réalisés dans un contexte communautaire et être amorcés et gérés par les autochtones.

Environ 40 millions de dollars ont été réservés à ces programmes. Ces sommes ont–elles été utilisées conformément au mandat? Les gens en cause ont–ils rendu les comptes appropriés? Il n'est pas nécessaire de chercher très loin pour trouver des exemples précis qui nous fassent en douter. Je parle ici de la nation métis de la Saskatchewan.

En mars et en avril derniers, certains grands titres dans les journaux de cette province et du pays faisaient grand tapage sur la mauvaise gestion des fonds, les anomalies dans la comptabilité et les refus des chefs métis de coopérer avec les vérificateurs. À un moment donné, on a perdu la trace de plus de un million de dollars. Personne n'a demandé si les Métis avaient ou non respecté la loi. On s'est simplement interrogé sur la façon de rendre les comptes et la bonne gestion des fonds.

Il semble que, lorsque le gouvernement veut plaire à tout le monde, il signe des chèques sans poser de questions. Si quelqu'un constate certaines anomalies dans les procédures, on trouve immédiatement le moyen de les camoufler. Les bureaucrates et certains agents nerveux d'un conseil métis national s'affairent au plus tôt à trouver une justification. Cela ne suffit pas. Le projet de loi C–53 ne fait rien pour corriger cette situation. Ce nuage de doute qui planait sur la Metis Society of Saskatchewan a donné naissance à un groupe divergent de Métis inquiets. Il semble que, eux aussi, étaient d'avis que les chefs métis responsables des fonds au palier local n'avaient pas les aptitudes nécessaires pour mener cette tâche à bien et cela jetait un discrédit sur tous les membres. Le projet de loi C–53 ne propose rien à cet égard. Pis encore, il pose les jalons d'autres situations de mauvaise gestion.

• (1615)

En prévision de ce débat, les gens de mon bureau ont appelé certains fonctionnaires du ministère et agents de recherche participant à ces discussions. Naturellement, ils ont aussi communiqué avec d'autres intervenants que touche la question. N'est–il pas intéressant de voir que, malgré tout ce travail, je n'ai pas encore de chiffres exacts sur le financement des Métis par le ministère du Patrimoine canadien. Je ne pense vraiment pas que le projet de loi C–53 va contribuer à éclairer davantage la Chambre sur cette question.

D'autres grands titres laissent entendre que les dirigeants métis font fi de leurs obligations envers les gens, que les fonds fournis par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien pour des programmes et activités des groupes métis, pour des projets souvent fort utiles, ne parviennent peut–être pas aux personnes intéressées, car les dirigeants métis ne distribuent pas l'argent qu'on leur a confié à cette fin. Il est tout simplement inacceptable de concentrer le contrôle de l'argent entre les mains de quelques dirigeants. Il serait préférable que ces sommes soient administrées par un conseil ou un comité représentant toutes les couches de la société métisse.

Le problème dont je parle est exactement ce qui a amené la GRC à faire enquête sur l'utilisation des fonds par la Metis Nation of Saskatchewan. Je me demande comment le fait de cacher la pléthore de projets multiculturels au ministère du Patrimoine canadien permettra de résoudre ce problème qui touche les associations de Métis en ce qui a trait au versement de l'argent et aux comptes à rendre.

Le projet de loi C–53 ne fait que respecter la nouvelle orthodoxie politique et il assure que des deniers publics continueront d'être distribués par des gens parfois incompétents.

Je m'en voudrais de ne pas aborder un autre aspect du financement qui devrait beaucoup nous inquiéter. Le projet de loi C–53 assure un financement continu à l'industrie créée autour des associations de Métis. Ne vous y trompez pas! Il s'agit d'une industrie en elle–même qui est secrète et paranoïaque et qui ne rend de comptes à personne.

Au printemps dernier, au beau milieu de l'enquête touchant la Metis Nation of Saskatchewan, on a appris que des chèques étaient encore émis aux mêmes gens qui faisaient l'objet d'une enquête, qui étaient censés représenter un groupe de Métis. Quelle sorte de pouvoir et de contrôle ces gens ont–ils sur le gouvernement? Au lieu de codifier davantage de programmes, ce qui, dans le cas des Métis de la Saskatchewan, a entraîné des dissensions, plutôt que l'harmonie, nous devrions rédiger des lignes directrices sur les comptes à rendre pour les bureaucrates responsables de distribuer ces largesses et établir des directives pour le versement de l'argent en question à ces organismes métis.

Je ne soulève pas un nouveau problème dans le cas présent. J'ai posé une série de questions au ministre du Patrimoine canadien, au premier ministre, ainsi qu'au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au sujet du financement des groupes métis et autochtones. J'ai essayé de montrer qui, en fait, s'enrichissait. Avec la méthode actuelle, ce ne sont pas les Métis ordinaires qui profitent de l'argent versé par le gouvernement. Le projet de loi C–53 va perpétuer cette situation.

Lorsqu'il a témoigné devant le Comité permanent des affaires autochtones, en avril dernier, M. Jim Sinclair, président du Conseil national des autochtones du Canada, a déclaré qu'il serait heureux que ses livres soient vérifiés par le vérificateur général, et non par le secrétariat d'État, qui est maintenant devenu le ministère du Patrimoine canadien. Il faut respecter le principe de l'indépendance dans le cas des vérifications. Encore une fois, le projet de loi C–53 fait en sorte que Patrimoine canadien continuera de se vérifier lui–même. C'est ce que j'appelle un contrôle bureaucratique verticalement intégré. Le gouvernement devrait le supprimer.

• (1620)

L'interlocutrice du gouvernement fédéral pour les Métis, la ministre des Ressources naturelles, est une autre participante à ce processus. Elle dit que le gouvernement fédéral est prêt à assumer 50 p. 100 du coût de la création et du maintien d'un registre des habitants de la nation Métis.

Nous venons d'avoir un recensement en 1991. Pourquoi le gouvernement fédéral veut–il encourager d'autres dissensions raciales en promettant un recensement fondé sur la race? Une telle entreprise constitue certes un autre exemple du risque de malentendus croissants au sujet de l'envie incontrôlable du gouvernement de créer des droits spéciaux pour divers groupes dans notre société. Y a–t–il quelqu'un qui sache dire non?

Au même moment où l'interlocutrice du gouvernement fédéral promet ce recensement, les dirigeants des Métis proposent une assemblée législative nationale, une capitale à Batoche, un drapeau, un hymne, un emblème, une citoyenneté métisse et canadienne et le pouvoir des Métis de légiférer. La ministre veut–elle encourager tout cela en prévoyant des fonds pour un recensement qui n'est pas encore défini et qui sera fondé sur des caractéristiques raciales où l'auteur de la proposition a tout intérêt à exagérer le plus possible les qualifications en matière d'adhésion? Pourquoi au juste l'interlocutrice du gouvernement fédéral pour les Métis promet–elle des fonds pour créer un autre groupe auquel conférer des droits spéciaux?

Ou le ministre du Patrimoine canadien est, par l'entremise du projet de loi C–53, le ministre responsable pour les Métis, ou il ne l'est pas. De toute évidence, cette responsabilité ne relève pas du ministre des Affaires indiennes. Elle ne devrait pas non plus relever de la ministre des Ressources naturelles. Pourquoi avons–nous besoin de deux ministres responsables des mêmes questions?

Il y a une multitude de problèmes de financement et de comptabilité non seulement dans la nation Métis, en Saskatchewan, mais également dans d'autres sphères de compétence. C'est ce à quoi le projet de loi C–53 devrait s'attaquer.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je m'adresse à cette Chambre sur le projet de loi C–53 qui confirme la structure du ministère du Patrimoine canadien.

De fait, grâce à ce projet de loi, le gouvernement canadien regroupe sous un même toit plusieurs éléments reliés à notre identité canadienne. Bien sûr, quand on parle de patrimoine, plusieurs pensent au passé, aux lieux et aux immeubles historiques, aux monuments et aux musées.

Mais il y a beaucoup plus que cela. Notre patrimoine, c'est aussi le présent et surtout l'avenir. Voilà pourquoi le nouveau ministère comprend: le développement et la promotion de notre culture unique; les communications et le développement de l'autoroute électronique; les industries culturelles qui se pointent avec grand succès sur le marché mondial; les langues officielles, le multiculturalisme et les langues patrimoniales, des éléments essentiels de notre affirmation nationale; les sports amateurs qui mettent en évidence notre recherche de l'excellence.

Tous ces éléments contribuent à faire de nous des Canadiens, des Canadiens fiers, des Canadiens respectés et enviés à travers le monde.

Je suis venu au Canada à l'âge de 16 ans. J'ai choisi ce pays pour ses promesses d'avenir, son équilibre social et sa tradition d'ouverture envers les nouveaux arrivants. Et je dois dire que je n'ai pas été déçu.

• (1625)

Oui, le Canada est une terre d'accueil. Oui, le Canada est un pays plein de possibilités. Oui, le Canada est un lieu de justice et de partage. Oui, le Canada est le meilleur pays au monde!

Et même si le critique de l'opposition officielle en matière de patrimoine canadien n'est pas d'accord, j'aimerais lui dire qu'il y a des millions et millions d'êtres humains au monde qui donneraient tout ce qu'ils ont pour être admis ici au Canada et venir vivre avec nous. Malgré nos misères, malgré nos différences, malgré nos problèmes économiques et financiers, ce pays est encore le meilleur au monde. Et au Québec, c'est une minorité qui veut séparer le Québec du Canada et le détruire.

Donc, ne laissons pas croire, c'est encore le meilleur pays au monde. Cela a été reconnu à deux reprises par les Nations Unies. Cela est surtout reconnu par nous tous qui, au jour le jour, vivons dans la paix et la prospérité sur cet immense territoire nord–américain.

Je suis un Canadien fier et conscient des immenses avantages de ce pays. Je suis aussi un Québécois à part entière qui réalise à quel point il est profitable pour nous de vivre dans l'ensemble canadien.

Il y a peu d'endroits au monde où deux grandes cultures peuvent s'épanouir avec autant d'harmonie et d'autonomie qu'au Canada. Et c'est là que notre ministère du Patrimoine tient un rôle si important. Notre gouvernement reconnaît que la culture n'est pas une abstraction détachée de la réalité, mais un lien vital qui nous unit les uns aux autres.

De fait, dans notre livre rouge, nous disions que «la culture est l'essence même de l'identité nationale, elle est à la base de la fierté de notre pays».

Plusieurs de nos grandes institutions culturelles, la Société Radio–Canada, le Conseil des arts, l'Office national du film, Téléfilm Canada entre autres contribuent, d'année en année, à mettre en évidence des talents artistiques du Québec.

Patrimoine Canada supporte, finance, développe des marchés de produits culturels francophones qui sont essentiels à nos artistes du Québec. Le Musée canadien des civilisations à Hull tout comme la Citadelle de Québec retracent l'histoire des premiers habitants de ce pays et des colons qui s'y sont implantés. Nos parcs, nos lieux historiques procurent aux millions de touristes qui visitent notre pays un aperçu de la richesse de notre patrimoine naturel.

Les oeuvres de Michel Tremblay, d'Alice Parizeau, d'Antonine Maillet et de bien d'autres ont largement dépassé les frontières québécoises et canadiennes. Ils sont traduits dans plusieurs langues et font les délices de lecteurs partout au monde.

Le Cirque du soleil, un produit culturel unique conçu et produit par des Québécois, émerveille les jeunes et les moins jeunes sur plusieurs continents.

Le cinéma, la chanson et le théâtre québécois ont tous des antennes qui s'étendent et s'infiltrent sur plusieurs continents. Du côté de la télévision, la chaîne TV5 nous ouvre une fenêtre continue sur le monde francophone. Cette collaboration internationale permet aussi à la francophonie mondiale de découvrir ce qui se passe chez nous. Des émissions produites ici sont diffusées aussi bien à Rome qu'à Varsovie ou au Caire.

Le gouvernement du Canada joue un rôle de tout premier plan dans l'expression et la promotion de la culture française au pays et dans le monde.

Nous soutenons la création. Nous supportons la production. Nous encourageons les jeunes artistes. Nous négocions des ententes visant l'exportation de nos produits culturels.

Dans la vie quotidienne de nos créateurs francophones, la contribution fédérale est irremplaçable. Sans la coopération du gouvernement canadien, plusieurs de nos écrivains célèbres, de nos acteurs bien établis, de nos producteurs de cinéma renommés n'auraient jamais pu prendre leur envol. Nous le savons et c'est pourquoi, malgré nos ressources financières limitées, nous portons une attention toute particulière au développement culturel. Cela fait partie de notre mandat. Cela fait partie de nos responsabilités.

Il ne faut pas non plus minimiser l'impact économique de notre secteur culturel. Aujourd'hui, ces activités culturelles figurent au neuvième rang des industries du pays. Elles génèrent des revenus directs de l'ordre de 22 milliards de dollars par année.

• (1630)

Environ 600 000 Canadiens et Canadiennes oeuvrent dans le domaine de la culture. Ceci démontre clairement que nos industries culturelles sont étroitement liées au développement économique de notre pays et contribuent activement à notre prospérité. En plus de préserver et de promouvoir les cultures autochtone, française et anglaise, le Canada reconnaît officiellement être un pays multiculturel.

De plus, le dévelopement de ce pays a été largement influencé par les différentes vagues d'immigrants qui se sont installés ici. Des milliers d'immigrants ont mis en valeur les ressources de ce pays. Ils ont colonisé de vastes territoires. Ils ont aidé à bâtir nos villes.

La plupart des régions canadiennes ont développé des caractéristiques implantées par différents groupes culturels. Cette diversité apporte un caractère unique à l'identité canadienne et à notre culture. Le multiculturalisme à la manière canadienne repose sur deux éléments. Il encourage tous les citoyens canadiens à contribuer activement à notre société, dans l'une ou l'autre de nos langues officielles. De même, il incite la société à éliminer les entraves à une pleine et égale participation.

L'enseignement des langues patrimoniales, l'appui aux artistes des communautés ethnoculturelles et la promotion des activités transculturelles sont des initiatives qui aident à développer l'harmonie culturelle au pays. Tout en reconnaissant que nos

racines constituent une part importante de notre identité, le multiculturalisme canadien nous appelle à prendre un engagement envers le Canada. Il respecte l'identité culturelle de chacun. Il encourage la créativité et les échanges entre les cultures. Il nous aide à prendre conscience, non seulement de nos droits dans la société, mais aussi de nos responsabilités.

Au Canada, personne n'a besoin de laisser sa culture à la porte pour être le bienvenu. Comme le dit si bien le premier ministre, on peut être fier d'être Canadien et fier d'être Québécois. C'est ce qui fait de nous un peuple unique, le peuple canadien.

Le ministère du Patrimoine a précisément le mandat de soutenir le développement de notre identité nationale. En regroupant tous les divers volets d'expression de cette identité au ministère du Patrimoine, le gouvernement fait preuve de cohérence. Il favorise une saine gestion de nos investissements et mise sur l'efficacité. C'est la preuve que le fédéralisme peut s'adapter aux besoins changeants de notre société. C'est la preuve que plusieurs cultures peuvent se développer sainement sur un même territoire, dans l'harmonie et le partage. C'est la preuve qu'ensemble, nous pouvons développer et partager une réalité unique au monde, l'identité canadienne.

[*Traduction*]

Nous devons faire front commun. En effet, nous avons des problèmes financiers. Nous avons de graves problèmes à régler. Cependant, il faut voir le nombre de personnes à l'extérieur du Canada, dans différentes régions du monde, qui font la queue aux ambassades canadiennes. Il faut penser aux millions de gens qui donneraient tout ce qu'ils ont pour vivre ici, au Canada, pour être résidents du Canada, pour être citoyens canadiens. Bien sûr, nous avons des problèmes. Oui, les différends sont nombreux. Je pense que nous pouvons, comme par le passé, unir nos efforts, regrouper nos ressources et faire en sorte que notre pays continue de se distinguer par sa générosité et sa compréhension.

• (1635)

C'est uniquement en faisant front commun que nous pourrons survivre en cette ère de mondialisation et garder notre façon de faire les choses, cette façon si typiquement canadienne. Nous avons notre façon bien à nous d'accueillir les nouveaux Canadiens et notre façon bien à nous, aussi, de protéger nos personnes âgées. Nous avons notre façon bien à nous de protéger notre système de santé. Une façon unique, si j'ose dire.

C'est ça, la générosité du Canada. Prenez moi, par exemple. J'ai immigré au Canada quand j'avais 16 ans. Aujourd'hui, je siège au Parlement, la plus haute institution du pays. Je parle une autre langue. Je suis d'origine italienne. J'ai élevé une famille, des enfants. Ensemble, nous sommes fiers de nos réalisations.

Si j'ai réussi, c'est grâce à notre pays et à notre système. Par conséquent, dans les mois à venir, je vais travailler d'arrache-pied pour que le régime fédéral qui garantit à chacun égalité, protection, prospérité et espoir soit encore là pour nos enfants.

Je suis certain que la seule façon de régler nos problèmes et les différends qui nous opposent est de chercher ensemble une solution. Nombre de pays prennent en exemple la façon dont nous réglons et continuerons de régler nos différends. C'est la voie de l'avenir pour nous et pour le monde entier.

Il serait dommage d'abandonner une tradition longue de 125 ans.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Saint-Léonard. C'est la première fois que j'ai l'honneur de l'écouter en Chambre et je l'ai écouté attentivement. Avant, il y avait d'autres occupations qui faisaient que je n'étais pas là au moment où il parlait. Je ne veux pas que ce soit pris péjorativement ou négativement.

J'ai écouté le discours attentivement. Ce qui m'a frappé le plus c'est que pour se définir comme Canadien, le député de Saint-Léonard n'a parlé que des francophones du Québec. Ce qui est assez étonnant—d'ailleurs je suis allé voir ma collègue de Calgary-Sud-Est pour lui demander le nom d'un philosophe anglais, et elle avait le même trou de mémoire que moi... Il y a un Canadien anglais, que vous connaissez probablement et que vous êtes capable de nommer, qui vit présentement à Vancouver et qui s'interroge tout haut sur ce que beaucoup de personnes pensent tout bas: y a-t-il une identité canadienne? La réponse est non. Il n'y en a pas d'identité canadienne. Qu'est-ce qu'un Canadien? C'est qui un Canadien? C'est quelqu'un qui vit au Canada? Moi je vis au Canada parce que je n'ai pas le choix, mais je suis Québécoise. Je ne suis pas Canadienne. D'ailleurs, le premier ministre du Québec s'est trompé, il ne savait plus s'il pouvait être un Canadien ou un Québécois, un Québécois ou un Canadien.

On définit un Canadien comme quelqu'un qui vit au Canada, dans un pays où il y a deux langues, le multiculturalisme et tout. Bien voyons donc! Ce n'est pas cela qui définit un Canadien. Alors il n'a parlé que des auteurs québécois, des francophones. Nous n'avons jamais nié la part de Radio-Canada dans la culture francophone du Québec. On n'a jamais nié ce rôle-là. On n'a nié aucun des rôles. Mais qu'est-ce que le patrimoine fait présentement? Il coupe tous les fonds à l'Office national du film. Ils sont en train de les asphyxier. Téléfilm Canada a eu l'ordre de couper de 5 à 8 p. 100. Ils ne pourront plus réaliser de film.

C'est comme cela sur toute la ligne. Qu'on arrête de se berner. C'est peut-être le plus beau pays au monde, mais les Rocheuses je les ai vues, les Rocheuses ce n'est rien à côté de Charlevoix.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour ses remarques initiales. Elle essaye de définir ce qu'est un Canadien. Je me suis toujours défini comme étant un Canadien, un Québécois d'origine italienne. C'est là la beauté. J'ai essayé

de le faire au début, j'ai essayé de le faire en anglais et je vais le faire en français.

• (1640)

C'est là la différence et je pense que je suis ce que l'on pourrait définir comme un Canadien. Je suis Canadien d'origine italienne. Je suis arrivé ici à l'âge de 16 ans. Ce pays qui, pour vous peut–être, ne veut rien dire parce que les Rocheuses ne sont pas grand–chose pour vous, alors que Charlevoix c'est beau. Eh bien, pour moi, les Rocheuses sont belles et Charlevoix, c'est beau aussi. Je n'ai pas de problème parce que je me sens Canadien, je me sens Québécois. C'est ce pays, c'est ce système fédéral que l'opposition officielle, le Bloc québécois critique tous les jours, et qu'ils veulent détruire.

Une voix: Vous parlez d'une culture unique.

M. Gagliano: Je ne parle pas de culture unique. Je parle des deux langues officielles, de la culture française, et j'en ai parlé dans mes discours, de la culture anglaise et d'une culture multiculturelle. Voilà la réalité canadienne, et c'est dans cette culture, les deux cultures française et anglaise et le multiculturalisme qui font un pays tolérant, comme je l'ai dit dans mon discours, si la députée avait écouté.

Quand quelqu'un arrive au Canada, il ne faut pas laisser sa culture à la porte pour entrer au Canada, il peut l'apporter avec lui, la défendre, la nourrir et, ensemble, avec les autres cultures, on continue à faire ce beau pays. Le monde est comme cela, c'est la globalisation. Il ne faut pas s'enfermer dans une petite clôture, comme le Bloc québécois et le Parti québécois veulent le faire au Québec.

Nous avons foi dans ce grand pays qui va de l'Atlantique au Pacifique.

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député ne peut pas dire que le Bloc québécois veut enfermer le Québec dans une petite culture. Je lui demande de retirer ses paroles sur–le–champ.

Le président suppléant (M. Kilger): J'écoute attentivement les discours d'un côté de la Chambre comme de l'autre, et avec tout le respect que je dois à tous mes collègues, je ne crois pas qu'il y ait matière à rappel au Règlement. Je redonne la parole à l'honorable secrétaire d'État.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je ne sais pas si ma collègue m'a mal compris ou si je me suis mal exprimé, mais j'ai dit «petite clôture» et non pas culture. Peut–être que ma collègue ne portait pas ses écouteurs, mais j'ai dit clôture, parce que j'ai beaucoup de respect pour la culture française. D'ailleurs, depuis dix ans que je suis ici, j'ai toujours défendu la langue française et la culture française et le droit des Québécois, les intérêts de la fédération canadienne. Et, elle n'a qu'à regarder les hansards qui rapportent tout ce qui est dit à la Chambre, et d'ailleurs à l'extérieur de la Chambre. Donc, elle a peut–être pensé que j'avais dit «la petite culture», mais j'ai bien dit le mot «clôture». Ou peut–être est–ce moi qui ai mal prononcé, ou ma collègue qui a mal compris.

Pour ma part, je respecte l'option de ma collègue. Mais moi, j'ai foi dans ce Canada. Je me sens à l'aise de me définir comme Canadien. Je suis Canadien. Je me sens confiant. Je crois que malgré toutes nos différences, le Canada va continuer à exister, va continuer à s'épanouir. Le Canada va devenir un modèle dans le monde parce que c'est la seule façon: un Québec fort, mais à l'intérieur du Canada. Voilà la différence! Un Québec fort à l'intérieur du Canada, c'est ce qui permettra au Canada d'être un pays modèle pour le reste du monde. Avec tout ce qui arrive dans le reste du monde, les gens vont regarder le Canada, et là, le système fédéral canadien sera encore le meilleur. Vous allez voir qu'à l'avenir, c'est ce fédéralisme canadien qui va continuer à progresser, qui va réussir, malgré nos différences. Le monde entier nous envie et va continuer à nous envier.

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, j'ai moi aussi pris bonne note des observations de mon collègue.

Je formulerai ma déclaration en faisant l'historique de ma propre famille. Mon grand–père est arrivé de Croatie lorsqu'il était un tout jeune homme. Il était mal vêtu et avait bien peu d'argent en poche et il ne s'attendait pas à ce que le gouvernement lui fasse la charité dès son arrivée au Canada. Il est arrivé seul, sans sa jeune épouse ni son bébé, ma mère. Elles étaient restées en Croatie, et mon grand–père a travaillé comme un forcené pendant trois ans pour leur permettre de le rejoindre au Canada. J'ai toujours vu mon grand–père, qui est décédé à l'âge de 68 ans, travailler et se débrouiller seul. C'est une tradition dans ma famille: on ne compte pas sur la charité du gouvernement. En cas de difficulté, on s'adresse à sa famille, à ses amis ou aux membres de la communauté, mais on ne compte pas sur la charité du gouvernement fédéral.

• (1645)

Je constate avec inquiétude que le débat actuel s'arrête à la question des Québécois et des Canadiens anglais, alors que ce n'est pas le sujet de la discussion. L'objet du débat est le projet de loi C–53 qui, je le répète, vise à constitutionnaliser le financement du multiculturalisme, ce que nous ne pouvons pas nous permettre. Il vise à imposer un bilinguisme national dont nous n'avons pas les moyens. Nous ne pouvons non plus nous permettre de financer les groupes d'intérêts spéciaux.

Le député dit que certaines industries culturelles rapportent quelque 22 milliards de dollars par année dans nos coffres, mais ce n'est là qu'une goutte dans un seau d'eau, comparativement aux 532 milliards de dollars de la dette, qui augmente de 110 millions de dollars par jour. Le gouvernement dépense chaque jour plus qu'il n'encaisse. À ce rythme, il faut bien peu de temps pour épuiser 22 milliards de dollars. Aussi, j'aimerais savoir si le député pourrait nous parler d'une analyse des coûts et avantages qu'il aurait effectuée pour appuyer ses observations.

Enfin, mon collègue n'a pas parlé du véritable problème. Le projet de loi ne prévoit aucune réduction d'effectifs, aucune rationalisation et pas d'économies. C'est pourtant bien ce que les contribuables canadiens attendent du gouvernement, et ce que promettait d'ailleurs l'infâme livre rouge libéral.

M. Gagliano: Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me pose cette question. Je répondrai à ma collègue que, quand je suis arrivé au Canada, on ne m'a rien donné. Tout ce que j'ai eu, j'ai payé pour l'avoir. J'ai pris des cours du soir que j'ai payés de ma poche. J'ai pelleté de la neige en hiver et j'ai été garçon–livreur. J'ai fait tout cela, et j'en suis fier. Cependant, ce n'est pas parce que nous avons connu de telles conditions qu'il faut négliger les gens qui sont dans le besoin aujourd'hui.

Je suis d'accord avec la députée pour dire qu'on abuse du système. Nous essayons de corriger cette situation. Je crois que la députée distingue mal l'objet réel de cette mesure et ce qu'elle voudrait en tirer.

Ce projet de loi vise à établir la structure du ministère. Il vise à légaliser, à inscrire dans la loi la réorganisation du Cabinet que le premier ministre avait annoncée en novembre 1993, quand nous avons été portés au pouvoir. La députée a parlé du livre rouge. On avait promis de réduire sur–le–champ les dépenses aux niveaux supérieurs de la hiérarchie, soit de 10 millions de dollars par année en commençant par le cabinet du premier ministre. Tous les ministres devaient y passer. Je pense que jusqu'à maintenant, nous avons pu réaliser des économies de 13 millions de dollars. Cela fait partie de la réorganisation.

Pour ce qui est du financement, la députée devrait examiner le Budget des dépenses. Le ministre des Finances en parlera probablement la semaine prochaine au Comité des finances, où il présentera ses perspectives budgétaires pour le prochain exercice après avoir consulté les Canadiens. C'est le Budget des dépenses qui détermine le financement de tous les programmes et de tous les ministères.

Nous parlons aujourd'hui du cadre légal d'un ministère. Les 40 ministères que nous avions en 1984 ne sont plus que 22 aujourd'hui. C'est ainsi qu'on a pu réaliser les économies promises dans le livre rouge.

J'invite la députée à attendre à mercredi. Le ministre du Développement des ressources humaines déposera ce jour–là son document de travail sur les programmes sociaux. Je suis sûr qu'elle aura beaucoup d'observations à faire à ce sujet et qu'elle contribuera au débat, non pas à la Chambre, mais dans la population en général. Je suis sûr qu'elle attend aussi patiemment que le ministre des Finances présente à la Chambre et au Comité des finances le résultat des consultations qu'il a menées en prévision du prochain budget. On peut espérer qu'on continuera à réduire les dépenses et à chercher de nouveaux moyens de mieux servir tous nos électeurs avec moins de ressources.

• (1650)

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de reprendre le débat sur le projet de loi C–53, je dois faire connaître à la Chambre, en conformité de l'article 38 du Règlement, les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Mercier—Le chômage; le député de The Battlefords—Meadow Lake—Les vols à basse altitude.

[*Français*]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, j'aimerais vous présenter mon point de vue sur le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois. Le ministère des Communications, le Secrétariat d'État et le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté ont été abolis suite à la restructuration du gouvernement annoncée le 25 juin et le 4 novembre 1993. Le résultat de cette restructuration est la création d'un nouveau portefeuille, soit celui du Patrimoine canadien.

Ce super–ministère du Patrimoine canadien regroupe pour la première fois l'ensemble des outils d'intervention d'Ottawa en matière culturelle: le Conseil des Arts du Canada, Radio–Canada, l'Office national du film, Téléfilm Canada, Musées et parcs nationaux, Archives nationales et tant d'autres.

J'aimerais vous citer un paragraphe important d'un des domaines d'intervention du ministère du Patrimoine canadien, le paragraphe 4*g*) de la page 2 du projet de loi. Ce paragraphe du présent projet de loi spécifie que le ministère du Patrimoine canadien doit encourager la «progression vers l'égalité du statut et d'usage du français et de l'anglais et la promotion et le développement des minorités francophones et anglophones du Canada.»

Cet article exprime bien la vision du gouvernement fédéral, qui cherche à promouvoir un sentiment d'identité culturelle canadienne fondé pincipalement sur les caractéristiques premières d'un Canada bilingue et multiculturel. Toutefois, le mandat de ce nouveau ministère ne comporte aucune référence au Québec comme société ou à sa spécificité culturelle et linguistique.

Encore, et une fois de plus, Ottawa nie la réalité culturelle distincte du Québec en essayant de diluer le fait français et la culture francophone du Québec dans une identité culturelle canadienne soi–disant bilingue et multiculturelle. Ainsi, la création du ministère du Patrimoine s'inscrit dans la foulée du défunt accord de Charlottetown qui proposait une reconnaissance, une reconnaissance factice et trompeuse de la compétence exclusive des provinces en matière de culture.

Le gouvernement fédéral n'a jamais eu l'intention, et encore moins aujourd'hui, de se retirer du secteur de la culture, en dépit des revendications du Québec sur le rapatriement des responsabilités culturelles d'Ottawa et des budgets concernés. Le création de ce nouveau ministère le confirme: le gouvernement fédéral ne veut rien savoir des revendications du Québec en matière de langue, d'éducation, et surtout en matière de culture.

Ainsi, par son pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral continuera d'intervenir au Québec, et ce, sans ce soucier des priorités et des revendications du gouvernement québécois en matière de langue, d'éducation et de culture. Combien de fois encore devrons–nous nous débattre pour défendre les intérêts et les revendications du Québec? Pourquoi le gouvernement fédé-

ral ignore–t–il le champ de juridiction du Québec en matière de culture et de langue?

Mes collègues de ce côté–ci de la Chambre ont reçu un mandat clair et net, soit celui de défendre les intérêts des Québécoises et des Québécois. Les revendications du Québec en matière de culture et de langue font partie de ce mandat et je vais les défendre avec conviction et acharnement.

Permettez–moi de citer les paroles de notre regretté collègue de Brome—Missisquoi, Gaston Péloquin, qui nous répétait et qu'il s'efforçait de transmettre aux citoyens et citoyennes de sa circonscription, et qui reflètent bien la réalité canadienne.

• (1655)

«La différence fondamentale entre les deux grandes solitudes canadiennes est que le Canada est un pays qui se cherche un peuple, alors que le Québec est un peuple en quête d'un pays.» Ce n'est pas parce que mes collègues fédéralistes refusent d'entendre parler de souveraineté que cela ne se fera pas. C'est le peuple du Québec qui, seul, prendra cette décision et les neuf autres provinces du Canada devront la respecter au nom de la justice et de la démocratie.

Le régime fédéral multiplie ses intrusions dans des secteurs relevant de la compétence exclusive du Québec. Le régime fédéral n'offre aucune garantie pour la langue, l'éducation et la culture québécoise.

Le ministère du Patrimoine canadien est un exemple type de ce genre d'intrusion dans un domaine de compétence revendiqué par le Québec. Les orientations et priorités du ministère, pour l'essentiel, dessinées sans concertation avec le Québec, s'inscrivent davantage dans la perspective d'une hypothétique identité culturelle pancanadienne qui a plus ou moins long terme cherche l'assimilation absolue de la langue française et de la culture québécoise. Voilà, je pense, l'objectif réel du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

La notion d'identité culturelle est ce qui réunit les gens dans une société. Cette notion aide à construire et à établir sur une base permanente les institutions qui constituent une société donnée. Ce que le gouvernement doit comprendre, c'est que la notion d'identité culturelle ne peut être commandée ou imposée dans un régime ou système démocratique.

Ainsi, le gouvernement fédéral ne peut pas faire abstraction de la langue et de la culture françaises qui donnent son identité distincte à la société québécoise. Le fait est que le Canada est constitué de deux États–nations. Le Canada n'est pas composé d'une culture unique comme le gouvernement fédéral voudrait nous le faire croire.

Voilà les faits et le ministre du Patrimoine canadien devra composer avec eux.

[*Français*]

L'histoire nous le prouve bien. Le gouvernement fédéral a toujours essayé de faire abstraction de l'identité culturelle des francophones, et sa politique de bilinguisme en est la preuve. Le bilinguisme au Canada, c'est un mythe, c'est un rêve, c'est un beau rêve, c'est une politique qui n'a jamais réellement fonctionné. Il faut le dire, la politique du bilinguisme s'est avérée un véritable échec.

La réalité, c'est que les francophones ne peuvent pas vivre et s'éduquer en français partout au Canada. L'exemple des Franco–Ontariens en est la peuve. Leur histoire est jalonnée de luttes, de batailles juridiques et justement de résistance à l'assimilation. Et on a l'exemple le plus récent de Longlac, dans le nord de l'Ontario où la communauté francophone ne réussit pas à avoir des services.

Un deuxième exemple est celui des communautés francophones et acadienne du reste du Canada. Au mois de mai dernier, dans un mémoire présenté au Comité mixte permanent des langues officielles, à la Chambre des communes, la Fédération des communautés francophones et acadienne lançait un véritable cri d'alarme, un cri de détresse sommant le gouvernement fédéral de sortir de son indifférence.

Je cite la Fédération: «La situation d'urgence dans laquelle vivent les membres de nos communautés est inacceptable. Le taux d'assimilation, qui gagne du terrain d'un recensement à l'autre, et la situation socio–économique qui se détériore ne semblent pas préoccuper le gouvernement outre mesure. . .»

Sur une période de cinq ans, le taux d'assimilation a augmenté de 4,5 p. 100 dans l'ensemble des régions francophones hors Québec. Voilà la réalité. Si nous ne prenons pas de mesures immédiatement, l'assimilation poursuivra son oeuvre irrémédiable, irréversible, quoi qu'on en pense et quoi qu'on en dise ici.

• (1700)

Un troisième exemple: la fermeture du Collège militaire de Saint–Jean. Cette décision du gouvernement fédéral est, à mon avis, la plus mauvaise décision que le fédéral aura prise en cette décennie.

Comment le gouvernement fédéral peut–il justifier la fermeture du seul collège militaire de langue française au pays et continuer à prêcher sa politique de bilinguisme? Comment le gouvernement fédéral pourra–t–il garantir la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français dans les forces armées sans avoir une seule institution militaire de langue française au pays?

Les rapports le démontrent, le Collège militaire de Kingston, en Ontario, n'est pas du tout prêt à recevoir les militaires francophones et à leur offrir les cours de formation requis.

Les faits sont là; voilà la réalité: le gouvernement fédéral refuse de faire une place d'égal à égal aux francophones.

Continuant sur la lancée de la politique sur le bilinguisme, j'aimerais vous citer quelques statistiques. Des 13 000 postes dits bilingues dans les forces armées, 6 000 seulement sont occupés par des personnes ayant une connaissance suffisante du français et de l'anglais; le reste des 7 000 postes dits bilingues sont occupés par des unilingues anglais.

Voilà une autre démonstration de l'échec de la politique de bilinguisme au Canada.

Une autre donnée. Des 63 870 postes désignés bilingues à travers le pays, la grande majorité, soit 85 p. 100, se situe dans l'axe Ottawa—Montréal—Québec.

Ainsi, dans la série de coupures budgétaires prévues pour abolir la prime au bilinguisme et préconisées par le commissaire aux langues officielles, ce sont les fonctionnaires fédéraux francophones qui écoperaient le plus de l'abolition de cette prime annuelle. Cela représente approximativement 43 millions en perte de salaire pour les fonctionnaires fédéraux francophones bilingues.

Voilà donc les grandes lignes d'une démarche visant à imprimer une identité culturelle où le bilinguisme est au centre de la promotion de l'identitié pancanadienne.

L'absence de vision d'ensemble d'Ottawa nuit considérablement au développement et à l'épanouissement des communautés francophones du pays.

Le ministre du Patrimoine, en réponse à une question de l'opposition sur cette revendication, a déclaré que présentement son gouvernement n'avait aucune politique globale de développement et d'épanouissement de la francophonie.

Les attaques du gouvernement libéral actuel contre les revendications du Bloc québécois cherchent simplement à faire oublier les échecs de ses politiques de promotion du fait français dans les provinces d'expression anglaise.

Lui qui propose le statu quo devrait savoir que le statu quo, pour un grand nombre de francophones hors Québec, signifie, en bout de ligne, l'assimilation.

Comment nier que la divergence fondamentale entre le Québec et le Canada naît justement de l'incapacité du Canada anglais de reconnaître l'existence d'une nation québécoise et francophone?

On a, depuis toujours, refusé au Québec de s'épanouir comme nation distincte au sein de la Fédération canadienne. Aujourd'hui, le Québec a choisi de s'épanouir à l'intérieur de sa propre structure politique comme un vrai pays souverain.

La souveraineté du Québec n'est pas une fin en soi, mais le moyen de réaliser le développement cohérent de nos potentialités. C'est le moyen le plus approprié pour utiliser efficacement les ressources dont nous disposons.

Le Bloc québécois, aussi longtemps qu'il sera à Ottawa, dénoncera l'indifférence des institutions fédérales en matière de langue, d'éducation et de culture québécoise et francophone.

J'ai reçu le mandat de secouer l'inertie politique du gouvernement d'Ottawa et de sensibiliser la Chambre des communes sur les inquiétudes des communautés francophones, où qu'elles soient au Canada.

Le gouvernement fédéral doit combler toutes ses lacunes pour faire en sorte de répondre un peu mieux aux aspirations des communautés francophones.

Les Québécoises et les Québécois ont consacré l'essentiel de leurs énergies politiques des trois dernières décennies à la recherche d'une structure politique qui leur permettrait de se développer comme peuple. Il faut comprendre que si quelque chose unit les Québécois, c'est leur commune répudiation du statu quo.

• (1705)

Le contexte politique et économique dans lequel le Québec s'inscrit s'est profondément modifié au cours des 15 dernières années. Ces changements expliquent le retour en force du mouvement souverainiste québécois après l'éclipse consécutive aux défaites référendaires de 1980, du Lac Meech, et de l'Accord de Charlottetown.

Depuis Jean Lesage, tous les premiers ministres fédéralistes se sont évertués à doter l'État du Québec des leviers décisionnels dont il a besoin pour la véritable prise en charge de notre destin collectif.

La très grande majorité des fédéralistes québécois refuse le régime tel qu'il est. Ce qui les a longtemps distingués des souverainistes, c'est qu'ils avaient l'espoir de renouveler le régime, notamment par le transfert de pouvoirs d'Ottawa à Québec et la reconnaissance du caractère distinct du peuple québécois.

Les souverainistes, eux, avaient déjà conclu que les Québécois ne pourraient jamais s'épanouir comme peuple à l'intérieur des structures fédérales, celles–ci étant figées, figées dans l'immobilisme.

Après 30 années d'efforts stériles et d'innombrables tentatives de renouvellement du régime fédéral canadien, même les fédéralistes québécois doivent maintenant se rendre à l'évidence: le rejet de Meech et la déconfiture du projet de Charlottetown ont définitivement aboli tout espoir de changement dans ce régime.

Les Québécois, qu'ils soient fédéralistes ou souverainistes, sont aujourd'hui placés en face d'une certitude: le statu quo est à prendre ou à laisser. Tout le monde est mis face à ce choix. Néanmoins, dans le cadre du mandat du ministère du Patrimoine canadien, il ne peut y avoir de politique culturelle unique, puisqu'il y a avant tout existence de deux cultures distinctes l'une de l'autre.

La politique du ministère du Patrimoine canadien ne peut de la sorte être élaborée et mise en oeuvre de manière uniforme. Conséquemment, le Bloc québécois s'assurera que les diverses interventions fédérales s'inscrivent en conformité avec les orientations de la politique culturelle du gouvernement du Québec.

Le Bloc québécois exigera que le Québec bénéficie de sa juste part des dépenses fédérales dans les grandes institutions culturelles, tels les musées, l'Office national du film et la Société Radio–Canada.

Le Bloc québécois veillera aussi à ce que les restrictions budgétaires imposées à la Société Radio–Canada ne se fassent pas au détriment de son réseau français et, partant, à celui des artistes et des artisans québécois.

Le Bloc québécois s'assurera aussi que le milieu culturel québécois bénéficie de manière équitable des subsides des organismes subventionnaires fédéraux, à savoir le Conseil des arts et Téléfilm Canada, de même que des enveloppes budgétaires du programme.

Tel est le mandat que j'ai reçu des électeurs de mon comté de Shefford et j'entends bien me montrer digne de leur confiance.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, cela m'intéresse beaucoup d'entendre les députés du Bloc québécois parler de leur culture et parler des Canadiens français, des Franco–Ontariens, dire qu'on va tous être assimilés, que le gouvernement fédéral n'a aucun rôle à jouer.

Il faut absolument que je vous dise que je suis Canadienne française, je suis née dans le nord de l'Ontario, d'une famille qui vit d'ailleurs en Ontario depuis plusieurs générations. J'ai été élevée en français, j'ai été éduquée en français aussi.

Laissez–moi vous dire aussi que mes antécédents sont en effet les mêmes que les leurs, mais mes antécédents, pour des raisons économiques ont choisi d'aller former un pays, le pays qui est le Canada. Il y en a qui sont allés en Ontario, d'autres sont allés dans l'Ouest. Il faut dire que maintenant nous avons des écoles, nous en avons plusieurs. Il y a des programmes pour enseigner l'anglais aux francophones et des programmes pour enseigner le français aux anglophones.

• (1710)

Il faut dire que ce n'est pas parfait, c'est entendu, mais c'est beaucoup mieux que ce ne l'était il y a 30 ans. Croyez–vous pour un instant, monsieur le Président, que s'il n'y avait pas de gouvernement fédéral que nous, les francophones hors Québec, aurions eu quelque chose, surtout de la part de gens, comme ceux–là, qui veulent nier notre existence, qui se disent les seuls francophones ici au pays? Est–ce que je peux leur demander quel rôle ils entendent jouer dans la vie de mes enfants, de mes petits–enfants avec ce qu'ils font? C'est honteux de nous conter de telles blagues.

M. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je voudrais remercier ma collègue ministre pour son intervention. Ce que j'ai cité dans mon discours, ce sont les chiffres. Quand on dit qu'au Canada, il y a un phénomène d'assimilation et qu'on cite les chiffres que j'ai cités, qui sont de vrais chiffres, je pense que c'est indéniable. On peut avoir son point de vue, on peut penser qu'autour de soi, ça va mieux, mais lorsqu'on cite des chiffres objectifs, qui proviennent, je pense, de Statistique Canada, ce me semble indéniable.

Comme la ministre le disait, évidemment elle est bilingue. Eh bien moi, avant de venir en cette Chambre, j'enseignais l'anglais, langue seconde. Je dois vous dire que j'ai beaucoup de respect pour la langue anglaise, pour la culture anglaise. Mon choix pour le Québec, c'est un choix qui a progressé. Ce n'est pas un choix qui s'est fait du jour au lendemain.

Lorsque j'étais plus jeune, je ne faisais pas partie d'une formation politique souverainiste, j'étais fédéraliste. En 1980, j'ai voté oui au référendum et c'est le geste le plus fier de toute ma vie. Je suis très fier d'avoir voté oui. Et depuis ce temps–là, j'ai cheminé. Je pense que c'est ce qu'il faut faire. Je souhaiterais que les francophones hors Québec soient mieux protégés, qu'ils aient des droits.

Lors des déclarations de députés en vertu de l'article 31, je suis intervenu aujourd'hui sur le fait que dans le nord de l'Ontario, actuellement, les francophones ont de la difficulté à être reconnus. J'ignore où vit la ministre et quels journaux elle lit, mais c'est la réalité, et je pense que c'est important de le dire. Le Canada, c'est un pays qui continuera à exister, je n'en doute pas.

Je me souviens d'avoir lu un livre qui disait que les oiseaux immigrent vers le sud et que le Canada est un pays fictif de l'est à l'ouest, puisque les relations normales devraient être nord–sud. Et je pense que c'est vrai.

Lorsque le Canada était une colonie anglaise, les Anglais avaient perdu tout le Sud et ils ont voulu protéger le Nord, et ainsi est né un pays fictif avec deux peuples fondateurs. C'est sûr qu'il y a aussi toutes les cultures nouvelles qui se sont ajoutées et qu'il faut respecter.

On a tendance à penser qu'au Québec, les minorités sont mal protégées. J'aimerais vous dire que les cours d'anglais qui se donnent dans nos écoles au Québec, ce sont des cours qui sont de plus en plus de qualité. Les infrastructures dont jouissent nos concitoyens anglophones sont de qualité: des hôpitaux à Montréal, des écoles, trois universités sur le territoire du Québec. Aucune autre province n'offre cela, sauf peut–être la capitale nationale, l'Université d'Ottawa, l'Université Saint–Paul. En dehors de ça, il n'y en a pas. Je pense que c'est important de le dire.

Je veux vous dire que mon objectif serait que le Québec devienne un pays souverain. Oui, que le Québec et le Canada aient de bonnes relations, que l'on apprenne à vivre ensemble côte à côte dans l'harmonie et dans les échanges. Vous savez, monsieur le Président, cela ne se fera pas seul. Nous, du Bloc québécois, sommes engagés dans ce débat et nous allons le gagner.

[*Traduction*]

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, je ne puis faire autrement que poursuivre dans le même ordre d'idées que ma collègue, la ministre de la Santé. Je suis sûre d'avoir entendu le député parler de son engagement, de sa responsabilité et de la responsabilité de son parti envers les francophones hors Québec.

• (1715)

Le député peut–il nous dire comment, s'ils arrivent à créer un pays appelé Québec, ils ont l'intention d'honorer leurs engagements envers les francophones vivant hors du Québec? À moins que ce qui les intéresse vraiment ne soit pas les francophones et leurs besoins, mais bien la création d'un pays au profit de politiciens égocentriques dont le seul désir est de se trouver à la tête d'une nation?

M. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question.

Tout comme les Québécois traitent bien leurs minorités, je suis sûr que, dans un Canada séparé, les Canadiens traiteront bien leurs minorités. L'une et l'autre partie traiteront bien leurs minorités. C'est important pour l'avenir de ce qui pourrait devenir deux pays. Je ne crois pas que ce soit un problème.

[*Français*]

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de l'honorable député et je trouve curieux que l'on ne fasse pas état qu'il y a un million de francophones hors Québec et qu'il y a 250 anglophones qui sont inscrits présentement dans des cours d'immersion. On nous dit qu'il y a même des jeunes Chinois à Vancouver qui s'inscrivent massivement dans les écoles françaises. Cela, il ne faut pas l'oublier. Je trouve quand même qu'on oublie de nous dire qu'il y a des réalités canadiennes. Nous dire que c'est un pays fictif, c'est faux. C'est un pays riche, un pays qui fait partie du Groupe des 7, c'est un pays qui a accompli beaucoup. C'est un pays qui a aidé à libérer la France, la Belgique, l'Europe, lors de la dernière guerre mondiale. Je trouve que les Canadiens ont su démontrer leur maturité, leur savoir–faire. Ils ont réalisé des choses là où d'autres pays ont manqué à l'appel. Je trouve qu'on a su accommoder les besoins et les désirs des Québécois car le gouvernement fédéral a investi massivement au Québec pour lui donner sa chance de s'exprimer, de dire qui il est.

On parle du Québec, mais on parle du Québec qui comprend les autochtones, les anglophones. Souvent quand j'entends leurs amis du Parti québécois, à Québec, nous parler du Québec, de la forêt québécoise, ce n'est pas une forêt exclusivement française, c'est une forêt qui comprend plusieurs communautés culturelles. Mais, j'entends l'honorable député nous parler comme si des Québécois étaient exclusivement des gens qui sont issus de ces fameux 60 000, selon le chanoine Groulx.

Je voudrais savoir si, pour lui, le Québec d'aujourd'hui est le Québec qui comprend les cultures. On parle souvent d'un Québec ouvert au monde, mais à entendre le député, on croirait qu'on oublie ces 15 ou 20 p. 100 de la population qui sont une partie composante, une partie importante du Québec tel qu'on le connaît.

M. Leroux (Shefford): Monsieur le Président, je répondrai à mon honorable collègue simplement en citant des chiffres pour lui démontrer que l'arbre tombe toujours du même côté ici au Canada. Il y a dans les forces armées 13 000 postes dits bilingues, 6 000 de ces postes sont occupés principalement par des francophones bilingues. Les 7 000 autres, puisqu'on ne trouve pas preneur, sont occupés par des anglophones. Or, on a décidé de fermer le Collège militaire de Saint–Jean, un endroit où on aurait pu former des anglophones en français, où on aurait pu leur donner un cours d'immersion, leur faire voir un peu, les faire sortir du camp pour qu'ils puissent pratiquer. Non, ce n'est pas cela qu'on fait. On va plutôt offrir des cours en français à Kingston où il n'y aura pas d'immersion, où ces gens seront dans un milieu anglophone et ils apprendront le français tant bien que mal.

Cela c'est un exemple des mauvaises décisions de ce gouvernement. L'arbre tombe toujours du côté de la majorité. Si on regarde ce qui se passe au Canada, c'est très difficile pour une majorité de comprendre la minorité. Or, nous les Québécois, comme nous sommes une minorité au Canada, on comprend bien les problèmes de notre minorité au Québec, de notre minorité anglophone, et on leur a donné des institutions. Je mets n'importe qui dans cette Chambre au défi de trouver mieux ailleurs au Canada.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet de ce projet de loi. Je dois d'abord dire qu'en écoutant les bloquistes, je me demande parfois si nous avons perdu la tête.

Retournons 25 ans en arrière. Bien sûr, j'ai eu le grand privilège de pouvoir travailler pour le plus grand premier ministre qu'ait eu le Canada: Pierre Trudeau. Pensons à ce que ce Québécois a fait pour que la présence de la culture des francophones se fasse sentir dans toutes les régions du pays; pensons aux luttes et à l'action qu'il a menées pour ouvrir et étendre l'horizon des Québécois partout au Canada.

Par son exemple, par sa présence, il a pris des mesures pour que le climat change, de sorte qu'aujourd'hui, des leaders du monde des affaires du Québec dirigent des entreprises dans tous les coins du pays. Pensons à la fonction publique du Canada. Ce n'est peut–être pas une majorité, mais il y a un très fort pourcentage, presque 50 p. 100 des postes, d'un océan à l'autre, qui sont occupés par des francophones et la plupart de ces postes supérieurs sont d'ailleurs des postes bilingues à nomination impérative.

Je sais que le système n'est pas parfait, mais on voit bien que les choses ont changé et qu'il y a eu de grands efforts pour défendre ce que les bloquistes font aujourd'hui valoir, soit le respect de leur culture et de leur langue. Je ne peux pas croire qu'ils ne voient pas le progrès immense qui a été réalisé.

Il y a 10 ou 15 ans, est–ce qu'on pouvait penser qu'il y aurait des listes d'attentes pour entrer dans des écoles d'immersion française en Alberta? Si quelqu'un avait prédit, il y a 15 ans, qu'en 1990 il y aurait des listes d'attente de ce genre, on l'aurait qualifié d'imbécile. Pourtant, c'est ce qui se produit de nos jours au Canada. Dans presque toutes les régions du pays, il y a une liste d'attente pour ceux qui veulent suivre des cours d'immersion en français. Il y en a une dans ma localité.

Je ne prétends pas que le système est parfait, mais nous avons fait d'énormes progrès. Permettez–moi de dire aux députés ce qui ennuie mes électeurs. Ce qui dérange mes électeurs, c'est de constater que nous tentons de bâtir un pays, d'élaborer des programmes nationaux et d'inculquer un esprit national, de promouvoir l'usage du français à la radio, à la télé ainsi que dans les postes importants de la fonction publique, puis, tout à coup, un petit groupe du Québec vient dire au reste du Canada: «Bel effort.» Malgré les milliards de dollars que tous les Canadiens ont consacrés à cette grande expérience, un petit groupe de Québécois viennent nous dire: «Nous abandonnons la partie. Nous ne voulons plus participer à cette expérience.» C'est plus qu'une expérience, puisque cela fonctionne.

Je suis très content de ce projet de loi, parce que j'ai toujours cru qu'il fallait promouvoir la présence du gouvernement du Canada partout au pays. Si j'ai décidé de me porter candidat au centre–ville de Toronto, c'est entre autres parce que je m'opposais à l'Accord du lac Meech.

• (1725)

J'étais contre l'Accord du lac Meech, parce que je ne crois pas au démantèlement des programmes nationaux et des institutions nationales. Je ne crois pas qu'il faille accorder un statut particulier à un groupe quelconque au Canada. Je crois en la société multiculturelle, et une société multiculturelle signifie, à mon avis, qu'aucune culture n'est inférieure ou supérieure à une autre.

Certains parlent d'une société distincte ayant un statut particulier. Ne comptez pas sur moi pour appuyer ce genre d'idéologie, où l'on accorde un statut spécial à une culture particulière. Le respect du bilinguisme? C'est un principe prévu dans la loi, donc, je l'appuie à fond. Toutefois, je n'accepterai jamais qu'on donne un statut particulier à une culture plutôt qu'à une autre. Il n'en est pas question.

Une des raisons pour lesquelles le Bloc québécois n'aime pas ce projet de loi, c'est que ce projet de loi va revigorer le ministère qui est tellement important lorsqu'il s'agit de redorer le blason du Canada dans la province de Québec.

Il est question, dans ce projet de loi, de s'assurer que nos parcs et que tous les symboles canadiens, que notre politique culturelle et de radiodiffusion traduisent le fait que notre pays s'étend bien d'un océan à l'autre, que notre pays s'étend de l'Atlantique au Pacifique et comprend le Québec.

Rien ne saurait plaire davantage aux Canadiens que le fait que l'on s'assure que la présence fédérale au Québec est revigorée. Je crois —et c'est là où je suis en désaccord avec mes collègues réformistes —qu'il nous faudra dépenser un peu d'argent pour nous assurer que notre pays reste uni.

Une voix: L'argent de vos petits–enfants.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Parfaitement. J'espère, comme le croit le Parti réformiste, que ce sera l'argent de mes petits–enfants. Je n'en ai pas encore, mais je l'espère.

Il ne restera rien pour nos petits–enfants si l'on ne renouvelle pas la présence nationale, la présence du gouvernement canadien, la présence et les symboles du Canada dans la province de Québec.

C'est ce que je ne comprends pas chez le Parti réformiste. Pendant dix ans, nous avons eu un premier ministre, M. Mulroney, qui hésitait à faire valoir, à exposer ou à montrer ce que le gouvernement fédéral faisait au Québec. Il ne demandait pas mieux que de laisser cela aux bons soins du gouvernement québécois.

Une des raisons pour lesquelles les sentiments séparatistes sont tellement forts au Québec à l'heure actuelle, c'est que les Québécois ne se rendent pas compte de la présence fédérale, des services, des programmes, des symboles et de toutes ces choses dont le coût est assumé par tous les Canadiens. Cela représente des milliards de dollars. Une telle situation n'existe dans aucune autre province au Canada.

Dans toutes les autres provinces, tout comme dans les Territoires du Nord–Ouest, les programmes, les activités et les services du gouvernement fédéral sont clairement identifiés comme tels. Cependant, au Québec, on a essentiellement tout fait pour éliminer la présence fédérale. Comme je l'ai dit plus tôt, c'est pour cette raison que le Bloc québécois n'aime pas cette mesure législative. En présentant ce projet de loi, nous essayons de rebâtir cette présence fédérale.

Si nous avons l'intention de demander aux Québécois s'ils veulent continuer de faire partie du Canada, donnons–leur au moins la chance de voir ce que nous faisons.

• (1730)

Cela n'a rien à voir avec le ministère du Patrimoine canadien, mais bien avec tous les symboles, tous les services et tous les programmes qui, dans le moment, ne sont pas clairement identifiés comme étant ceux du gouvernement du Canada. Je dois donc encore une fois intervenir à la Chambre pour dire que c'est à nous qu'il incombe d'essayer de raviver l'esprit de notre pays. Nous devons voir à ce que tous les Canadiens sentent une présence nationale d'un bout à l'autre du pays, et j'espère que le jour viendra où la grande majorité des Québécois verront que c'est en restant au sein de notre grand pays qu'ils auront la meilleure chance de voir s'épanouir leur langue et leur culture.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, la moutarde me monte au nez, mais je vais essayer de rester calme. Vraiment, entendre cela et mourir! C'est épouvantable! D'où sort ce secrétaire parlementaire? De Toronto. Il a l'air de faire des voyages de Toronto à Ottawa, mais il ne va jamais ailleurs, parce que ce qu'il dit est complètement faux.

Le très honorable Brian Mulroney a tout fait pendant neuf ans pour essayer de ramener le Québec dans le Canada. Meech; qui a empêché que Meech passe? Qui l'a fait? Les rouges, lui en particulier. Il vient de l'avouer. Il y a une dame qu'on ne peut pas nommer, qui est dans un lieu qu'on ne peut pas nommer non plus qui vient d'être récompensée pour avoir fait les basses oeuvres, le travail de ruelle que voulait que fasse aujourd'hui la personne qu'on ne peut pas nommer. C'est M^me^ Sharon Carstairs. On ne la nommera pas. Et de un!

Et de deux, Charlottetown, la comédie. C'est dommage qu'en 1867, il n'y ait pas eu un M. Lisée pour nous écrire comment s'est bâti le Canada. On va faire un train qui va aller de l'Est à l'Ouest. Je te donne un traversier à perpette pour l'île du Prince–Édouard, tellement qu'il a fallu changer la Constitution pour leur donner un traversier. Cela s'est fait sur une base de business, c'est une gang d'hommes d'affaires qui ont fait une business qui n'avaient aucune vision à long terme de ce que pouvait devenir ce pays qui est devenu le chaos dans lequel nous sommes. On n'a plus de

train, il ne marche plus, le train. C'est cela qui nous unissait d'un océan à l'autre, il n'y en a plus.

Mme Ringuette–Maltais: À cause de l'autoroute électronique, on a évolué, nous autres!

Mme Tremblay (Rimouski—Témiscouata): On verra bien comment vous évoluez, au Nouveau–Brunswick. Quand il dit que la visibilité est absente au Québec, le Canada n'est pas visible au Québec, c'est pour cela qu'ils veulent faire la réforme Axworthy, pour donner un chèque aux étudiants avec un drapeau rouge dessus, pour qu'on unisse les vieux et les jeunes? On fait peur aux vieux en leur donnant un chèque avec un drapeau rouge dessus. Ils ne sont plus fous les vieux du Québec. Les personnes âgées ont compris. Les retraités ont compris que le chèque soit bleu ou rouge, il vient de nos poches. Il n'y a pas de pot qui donne de l'argent aux Québécois tous les mois pour les personnes âgées. Il n'y en a pas et ça fait longtemps qu'ils l'ont compris.

La visibilité des Québécois, du Canada au Québec, elle existe. Ils ont de grandes pancartes, ils n'avaient jamais pensé d'en mettre avant que le gouvernement de M. Lévesque en mette. Ils n'avaient jamais eu cette idée–là. C'est quand M. Lévesque a sorti ses belles pancartes bleues qu'on a vu apparaître les belles pancartes rouges. Maintenant, elles sont noires et blanches et tristes comme la mort. C'est cela l'avenir du Canada. Fermé complètement, la noirceur totale et absolue. C'est ça, la visibilité du Canada. Le Canada ne nous a jamais donné notre part. C'est ce qu'on a dit, c'est ce que les Québécois savent, c'est ce qu'on va répéter aux Québécois, c'est ce qu'on va prouver aux Québécois. Le Canada n'a aucun avenir au Québec, les Québécois s'en rappelleront le jour du référendum.

[*Traduction*]

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je ne voulais pas indisposer la députée.

Tout d'abord, elle dit que le Canada n'a pas d'avenir au Québec. Si j'ai bien compris, la députée a affirmé que le reste des Canadiens n'avaient pas fait tant que cela pour contribuer au développement du Québec dans le contexte canadien. C'est triste que la députée croie cela parce que nous faisons tous de notre mieux pour que les choses fonctionnent. De ce côté–ci de la Chambre, nous avons dit—plusieurs députés l'ont dit aujourd'hui—que le système n'était pas parfait, mais qu'il s'améliorait. Que la députée refuse de travailler à l'édification du pays ne fait qu'empirer la situation parce que les faits seront un jour communiqués aux Québécois.

• (1735)

Nous entrons maintenant dans une période très difficile où des Canadiens, et pas seulement des Québécois, font une analyse détaillée de ce qui se passe au Canada en ce qui concerne les programmes et services gouvernementaux et les transferts financiers. Nous parlons de toutes les manifestations de la présence du gouvernement fédéral, des programmes, des transferts et de tout ce qui constitue notre patrimoine non seulement au Québec, mais d'un bout à l'autre du Canada.

Lorsque le bilan aura été dressé—comme aime le faire le Bloc québécois—la plupart des Québécois verront que le Canada est un bien meilleur endroit où vivre que ce qu'ils avaient toujours pensé. Il ne fait aucun doute que lorsque les bloquistes examineront ce bilan ligne à ligne, ils constateront eux aussi que le Canada est vraiment le pays où il faut vivre.

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je suis une représentante de l'Ouest et de l'Alberta, et j'ai entendu. . .

Excusez–moi, monsieur le Président, mais des remarques comme celles–là sont antiparlementaires. Il m'est permis de prendre la parole à la Chambre.

À mon avis, le député qui vient d'intervenir n'a pas parlé d'une vision à long terme qui nous concernait tous au Canada. Est–il d'avis qu'il est maintenant nécessaire de continuer d'augmenter les dépenses de programmes pour apaiser le Québec? Les Québécois semblent avoir pris une décision à cet égard. Le député laisse entendre que nous n'avons pas encore dépensé assez pour soutenir le Québec et le garder dans la confédération, laquelle semble bien franchement se désagréger.

La mesure à l'étude vise à consacrer dans la loi le multiculturalisme que nous ne pouvons pas nous payer, le bilinguisme national dont nous n'avons pas les moyens et le financement des groupes d'intérêts, que nous ne pouvons pas nous permettre. En tant que citoyenne de l'Ouest et de l'Alberta, je désapprouve vivement le fait que ce débat continue d'être dominé par la question du séparatisme québécois.

J'aimerais que le député aborde ces questions et qu'il se rappelle que le Canada ne s'arrête pas aux frontières de l'Ontario. Il existe toute une autre partie du pays appelé le Canada, et c'est l'Ouest. Les gens de l'Ouest commencent à en avoir plus qu'assez de tout ce bavardage, car que ce n'est que du bavardage. Je suis tout aussi dégoûtée et j'en ai tout autant assez que le député du Québec qui vient d'intervenir. J'en ai assez de tout ce débat également, car il ne mène nulle part. Il s'enlise dans une discussion ridicule à propos de dépenses additionnelles, mais les contribuables canadiens ne toléreront plus de dépenses additionnelles.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je ne sais pas très bien si la députée voulait dire qu'il fallait accorder plus de ressources à l'Alberta pour y faire disparaître les files d'attente pour les cours d'immersion en français. Est–ce là ce qu'elle voulait dire?

• (1740)

L'un des grands sujets de discussion dans l'Ouest, un sujet dont les députés de l'Ouest, surtout ceux du Parti réformiste, sont très friands, c'est la suppression des subventions, du financement des programmes et de tous ces autres facteurs qui nous aident à nous développer comme pays. Or, nous entendons très rarement ces députés, surtout ceux de l'Alberta, nous recommander de supprimer les subventions fiscales au développement pétrolier qui sont enfouies dans la loi canadienne de l'impôt. Je suis impatient de voir arriver le jour où la députée nous recommandera de supprimer ces subventions fiscales. J'attends ce jour avec impatience.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Pour les lecteurs du hansard, je tiens à préciser que je porte une cravate écossaise que

j'ai achetée en Écosse cet été. C'est le tartan de ma famille, et j'en suis très fier.

Je veux simplement faire quelques observations sur ce débat que les libéraux ont laissé dérailler et dégénérer en une querelle visant à déterminer qui, d'eux ou des bloquistes, a raison.

Je tiens à dire à la Chambre que, durant le voyage en Écosse que j'ai fait avec ma femme cet été, j'ai été vivement impressionné par le fait que les Écossais, qui ont vu beaucoup de leur sang couler au cours de leur histoire, sont extrêmement fiers de leur patrimoine écossais. Quand nous aurons remporté la victoire contre les séparatistes au moment qu'ils auront choisi pour la tenue du référendum, j'espère simplement que les Québécois se diront fiers de leurs origines, comme l'ont fait les Acadiens et à l'instar des Écossais qui sont fiers d'être Écossais, mais également heureux de faire partie du Royaume–Uni. Je souhaite simplement que nous assistions à un virage dans cette direction.

Le député de Broadview—Greenwood a finalement parlé des «parcs» dans le cadre du débat. Il est étonnant que les parcs soient inclus dans le fouillis que constitue le Patrimoine canadien. Je crois que les parcs ont peut–être plus en commun avec le ministère de l'Environnement. J'ai à ce sujet deux ou trois réflexions concernant la réorganisation du ministère du Patrimoine canadien.

L'objectif de 1991 du Services canadien des parcs était de protéger, pour le présent comme pour l'avenir, des secteurs naturels représentatifs d'importance canadienne à l'aide d'un réseau de parcs nationaux et d'inciter le public à comprendre et à aimer ce patrimoine naturel ainsi qu'à en profiter de manière à le laisser intact pour les générations futures. C'est pour cette raison, soit le lien très évident entre le Service canadien des parcs et le ministère de l'Environnement, que j'estime que le Service des parcs serait mieux servi s'il faisait partie d'un autre ministère.

En outre, dans l'introduction d'une publication parue en 1990 et portant sur l'état des parcs, on lit notamment que les profils de parcs nationaux et ceux des sites historiques nationaux visent à fournir des données de base pour chaque parc et chaque site du réseau. Ils serviront ainsi de toile de fond pour le premier rapport sur l'état des parcs. Ils constituent la première tentative visant à fournir une liste de référence complète des valeurs, des situations et des menaces qu'on trouve dans tout le réseau.

On y lit aussi qu'à l'heure actuelle les données des profils sont préliminaires et que le rapport sur la situation est généralement fondé sur des jugements professionnels plutôt que des critères définitifs. Le rapport remplit une fonction importante en ce sens qu'il met particulièrement en évidence des lacunes des systèmes d'information qui doivent être comblées. Voici le lien particulier. Le plan vert du Canada fournira les ressources pour aborder la gestion des parcs nationaux en fonction d'une optique axée sur l'écosystème. En collaboration avec d'autres services du ministère de l'Environnement, le Service des parcs concevra des indicateurs pour mesurer l'état des ressources naturelles et la stabilité des ressources culturelles.

• (1745)

Il est important de noter que cette introduction précédait une présentation faite en 1990, alors que les parcs relevaient du ministère de l'Environnement. M^me^ Kim Campbell a par la suite créé ce ministère fourre–tout, le ministère du Patrimoine canadien, qui, par hasard, est maintenant responsable des parcs.

Permettez–moi de lire le communiqué de presse publié par le ministre le 24 mars 1994. Il parle des principes directeurs de Parcs Canada, fondés sur notre patrimoine national et sur l'intégrité de notre environnement, et affirme que, tant dans l'établissement que dans la gestion des parcs nationaux, Parcs Canada s'efforce de maintenir l'intégrité écologique des régions protégées. L'intégrité écologique signifie que les activités de l'homme n'affectent en aucune façon la structure et la fonction d'un écosystème et que, selon toutes probabilités, il continuera d'en être ainsi.

Les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada de 1994 fournissent le cadre à la réalisation de cet objectif dans les parcs nationaux, tout en permettant aux visiteurs d'en profiter de façon durable.

Les parcs m'intéressent énormément, car il y en a trois dans ma circonscription: les parcs nationaux Kootenay, Yoho et Glaciers. C'est donc un dossier qui me tient à coeur. J'ai aussi pris le temps de lire la plus récente étude concernant le plan de gestion du parc national Glacier—Mount Revelstoke.

En résumé, cet excellent document dit essentiellement que les responsables du parc souhaiteraient qu'on laisse les choses telles qu'elles sont et qu'on ne fasse rien. Que les parcs restent dans leur état naturel! On peut aussi y lire que, si une mauvaise gestion des parcs a entraîné la disparition de certaines espèces de flore ou de faune, ou encore de certains petits animaux ou oiseaux, il serait bien qu'on les y ramène.

Il faut mentionner également qu'il y est question de laisser les feux de friches courir s'ils sont en région très isolée et se dirigent tout droit vers la montagne. Je comprends que, dans le cas du Northlander Lodge et d'autres bâtiments de ce type, ou même encore lorsqu'il s'agit de secteurs comprenant des terrains de camping dotés de sanitaires et de tout le reste, il y a lieu de les protéger. Mais le problème tient au fait que nous n'avons pas une définition vraiment claire de la vocation de nos parcs et de ce que notre vision fantaisiste—Bambi gambadant dans le monde merveilleux de Dysney!—de la forêt nous faire dire: «Laissons les choses telles qu'elles sont; contentons–nous de réprimer le feu.»

Le problème se pose même au parc national Glacier. Il s'y trouve un secteur comprenant un terrain de camping où on dénote la pourriture des racines. La pourriture des racines est un phénomène naturel qui finit par toucher tous les arbres. Mais, faute de comprendre, les Canadiens, les Américains et les Européens qui y passent s'exclament: «Mais c'est affreux! Une partie de la forêt est morte.»

Or, il faut savoir que les forêts vivent et meurent comme les individus et les groupements de population humaine. Au parc national Kootenay—et j'imagine que cela vaut aussi pour les parcs de la côte est et de la côte ouest—il y a un insecte, un genre de puceron qui fait des ravages. De nombreux arbres qui en sont infestés ont le feuillage qui tourne au rouge. Quelle catastrophe, diront certains. Eh bien non, ce n'est pas une catastrophe, c'est tout à fait naturel, ça s'appelle la régénération.

En fait, si nous avons principalement des pins de Murray dans la région de Banff, au parc national Kootenay, au parc national Yoho et dans toute la région de Jasper, c'est parce que vers 1885, un incendie qui s'est déclaré au sud, à hauteur du Mexique, s'est propagé lentement vers le nord, détruisant tout sur son passage et, après trois ans, nous a laissé pour toute culture le pin de Murray. Ces arbres ont maintenant atteint un stade où ils attirent la maladie et les insectes.

• (1750)

Si nous, êtres humains, n'avons tiré aucun enseignement de ce qui a été presque une explosion—et dans de nombreux cas, ça a été une explosion, par exemple dans le cas du parc national Yellowstone qui a été transformé en véritable brasier absolument incontrôlable—alors nous n'avons pas appris grand-chose. On a essayé, notamment dans le parc national de Banff, de brûler le sous-bois pour essayer de conserver à la forêt son aspect bucolique.

J'ai également lu dans le rapport que je consultais il y a un instant, sous la rubrique exploitation durable, que durant le processus de consultation qui a mené à la révision des politiques de Parcs Canada, les discussions concernant les parcs nationaux ont fait l'objet d'un examen très serré. On se demandait quelles activités et quelles installations étaient appropriées à l'intérieur des parcs nationaux.

La nouvelle politique établie en réponse à cette question reflète le rôle des parcs nationaux en tant qu'éléments d'écosystèmes plus vastes. La prise de décision doit donc être fondée sur une compréhension des environnements avoisinants s'ouvrant sur des partenariats pour la protection et l'exploitation durable de tout l'écosystème. Dans le cas des parcs nationaux, cela veut dire que les gens tirent à long terme des avantages directs et indirects des richesses du patrimoine sans les détruire.

Voilà l'énigme, le problème à résoudre. En fait, souvent dans nos parcs nationaux—qu'il s'agisse de ceux de la côte est, du Grand Nord, du centre du Canada ou de tous ceux où nous adoptons une approche à la Disneyland—nous laissons les parcs devenir un incubateur pour les insectes et les maladies qui tuent les arbres. En fait, nous mettons le feu aux poudres et il est ensuite impossible d'enrayer le processus. Les forêts exploitées commercialement à l'extérieur des parcs vont subir les répercussions négatives des maladies, des insectes ou des incendies.

Le parc national des Glaciers dispose d'un budget de 7,3 millions de dollars et de 99 employés à plein temps. Le parc national Yoho a quant à lui un budget de 5,8 millions de dollars et 81 employés à plein temps. En fait, la majeure partie du budget du parc national des Glaciers, soit 75 à 80 p. 100, est affectée à l'ouverture de routes. J'aimerais savoir en quoi l'ouverture de routes concerne le Patrimoine canadien. J'aimerais savoir pourquoi les parcs s'occupent d'ouverture de routes alors qu'il y a des ministères ou des entrepreneurs et des sous-traitants des gouvernements provinciaux très compétents et parfaitement outillés pour s'en charger.

J'ai en main un communiqué qui donnera une idée du problème. Ce communiqué daté du 12 septembre vient de Doug Martin, vice-président régional de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui y explique ceci: Parcs Canada envisage de centraliser à Banff et au lac Louise le personnel du parc national Yoho qui est affecté aux routes. Le transfert des services financiers et des entrepôts est aussi envisagé. Le parc Yoho a environ 60 employés à plein temps et saisonniers. Les transferts proposés toucheront jusqu'à 40 employés qui devront déménager en Alberta. Le communiqué soulève d'autres préoccupations très légitimes.

Cet après-midi, il y a environ une heure, je parlais au maire de la ville de Golden, dans ma circonscription. Il me demandait ce qu'il en est de la situation. Il participe ce soir à une réunion du conseil municipal. Les gens veulent et doivent savoir ce qui se passe.

Le gouvernement libéral est responsable de cet aspect de la gestion des parcs qui est tout à fait improvisé et dont il semble avoir complètement perdu la maîtrise. Nous amorçons une réorientation, mais aucune orientation ne vient des échelons supérieurs, c'est-à-dire du ministre responsable des parcs.

• (1755)

Et puis, alors que je me penchais sur toute la question des autoroutes pour savoir ce que Parcs Canada faisait dans le décor, j'ai lu un communiqué en provenance du Northlander Lodge, en haut de Rogers Pass, qui disait ceci: «L'Alberta Truckers Association fait pression depuis longtemps parce qu'elle ne veut plus avoir à payer un droit pour le transport des biens commerciaux qui sont acheminés partout au Canada sur la Transcanadienne pour la simple et bonne raison que cette autoroute se trouve à traverser le parc fédéral.» Parcs Canada a pris une décision de principe et, dans un discours prononcé à Calgary, le ministre a annoncé que le trafic commercial de transit ne serait plus assujetti au péage perçu pour la traversée des parcs. L'établissement s'interroge donc sur les répercussions éventuelles du rétablissement d'un droit de circulation dans les parcs. C'est que cela a des incidences on ne peut plus directes sur ses affaires.

En effet, si on rétablit un droit de circulation à l'égard des véhicules qui traversent les parcs, les gens qui viennent de l'est ou de l'ouest vont dire: «Je n'arrêterai pas au Northlander Lodge parce que je n'ai pas acquitté mon permis. Je ne m'arrêterai pas pour prendre un café et pour faire le plein, je vais passer tout droit.» Ça le touche directement.

Encore une fois, si je m'intéresse à la question de savoir si Parcs Canada fait bien de se mêler du dossier des autoroutes, c'est que, à ma connaissance, les propriétaires de véhicules commerciaux et, dans ce cas-ci, les propriétaires de voitures de tourisme paient à l'Alberta, à la Colombie-Britannique, en fait à

toutes les provinces, des taxes sur le diesel et le carburant dont les recettes devraient être affectées à la construction de nouvelles routes et à l'entretien des routes actuelles.

Je crois au principe de l'utilisateur–payeur. Le Parti réformiste croit que c'est à l'utilisateur de payer le service dont il dispose. Je comprends cette position et j'y souscris. Cependant, le problème, c'est que si cela se fait au détriment des entreprises situées dans le parc, c'est alors simplement une politique mal inspirée.

À l'heure actuelle, nous sommes confrontés à une situation de ce genre dans le parc national Kootenay. Permettez–moi d'ailleurs de préciser à ce sujet que je parle de situations précises que je connais bien. J'ai toutes les raisons de croire que cela se produit dans pratiquement tous les parcs du pays. Des problèmes se posent en ce qui a trait à la façon de voir la gestion. En toute déférence à l'égard de mes vis–à–vis, les gens ne reçoivent pas leurs directives d'en haut.

Il est question, par exemple, d'entreprises dans des parcs. Que peut bien faire une entreprise de ce genre si vous avez des eaux thermales à Radium, Banff et Jasper et les recettes tirées de ces eaux, grâce aux visiteurs, viennent tout simplement grossir le Trésor public et si une décision est ensuite prise sur la façon de redistribuer cet argent? Cela ne permet pas une gestion efficiente de ces eaux. Ainsi, pour donner un exemple, c'est la première entreprise qui a engagé une personne et les recettes tirées des eaux thermales vont être séparées pour qu'on puisse s'en servir afin d'administrer les installations reliées à ces eaux.

Cependant, là encore, on est confronté à un problème en ce qui concerne les pratiques d'embauchage. Ne devrions–nous pas nous assurer que les parcs sont en mesure d'engager des gens ayant de l'expérience dans la gestion des eaux thermales, plutôt que d'être forcés d'engager des fonctionnaires qui ont encore la mentalité qu'on retrouve dans la fonction publique?

En conclusion, permettez–moi de dire que, selon moi, sur le plan financier, il serait plus rentable de faire relever les parcs du ministère de l'Environnement, plutôt que du ministère du Patrimoine canadien. Je crois également dans la notion d'entreprise, dans la nécessité de faire payer les utilisateurs pour obtenir l'argent que coûte la prestation des services.

Enfin, je pense que le gouvernement pourrait vendre l'immeuble du Service des parcs situé dans un district de Calgary où les loyers sont extrêmement élevés et déménager les fonctionnaires dans une ville comme Golden, juste au centre. On administrerait alors les parcs à partir d'un endroit où les loyers sont peu élevés et qui reflète davantage la région que le secteur où les bureaucrates sont installés à l'heure actuelle, à Calgary.

• (1800)

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'intervenir sur cette question, monsieur le Président. Ce ne sont là que quelques idées que j'ai au sujet des parcs. Je le répète, en résumé, je crois que les parcs devraient à nouveau relever du ministère de l'Environnement plutôt que du ministère du Patrimoine canadien.

M. Brent St. Denis (Algoma): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les commentaires du député. Il se trouve que j'ai lu, aujourd'hui, de la documentation à propos de nos parcs nationaux, parce que ma circonscription, Algoma, est l'une des plus belles régions du pays et qu'on aurait dû songer sérieusement à y aménager un parc national, du moins en partie.

Si j'ai bien compris, le député voudrait que les parcs soient totalement autonomes, sur le plan financier. En toute honnêteté, il y a, dans notre pays, des parcs qu'il faut absolument préserver pour le bien de nos enfants et qui ne survivront jamais s'ils doivent assurer leur propre financement.

Pense–t–il que seul l'autofinancement permet de préserver le patrimoine et les réserves naturelles de notre pays? Ne comprend–il pas qu'il est impossible d'envisager les choses uniquement sous cet angle?

M. Abbott: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question qui est des plus pertinentes. Si nous parlions uniquement d'autofinancement, nous oublierions qu'il doit y avoir un certain contrôle sur les parties des parcs qui intéressent le plus les gens, comme les schistes de Burgess, dans le parc national de Yoho, et sur d'autres endroits bien précis que les gens aiment visiter. Il doit y avoir un gardien de parc. Il doit y avoir des gens qui surveillent l'intégrité de ces régions.

Nous devons accorder une protection spéciale à certaines régions et, pour cela, leur consacrer des fonds. Je pense cependant qu'il ne faut pas seulement préserver ces régions pour le bien de nos enfants et que ces régions pourraient non seulement être totalement autonomes, sur le plan financier, mais aussi réaliser des bénéfices. Ainsi, on pourrait payer une partie des coûts des travaux généraux dont le député a parlé à même ces recettes, ce qui serait moins exigeant pour l'État, qui est en faillite.

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, je remercie le député. En fait, j'ai écouté avec beaucoup d'attention son idée au sujet des parcs. J'ai même visité un certain nombre de parcs dans sa circonscription.

La question qui me préoccupe, comme dans l'observation précédente, c'est de savoir si nous voulons empêcher des gens d'utiliser nos parcs à cause de leur revenu. Autrement dit, la plupart des gens considèrent que les parcs canadiens font partie de notre patrimoine national. En fait, je présume que c'est cette question que nous débattons aujourd'hui.

En effet, une personne pauvre ne peut absolument pas avoir accès à certains de ces secteurs, par exemple, les sources d'eau sulfureuse dont on a parlé, car les coûts d'entretien sont tellement élevés que les frais d'utilisation sont exorbitants. Par conséquent, seuls les riches et les gens de la classe moyenne, peu importe comment on les appelle, auront accès à nos parcs nationaux. Je me demande si l'on n'abuse pas ainsi, en quelque sorte, de la notion d'utilisateur–payeur.

J'ai également remarqué un autre point. Le député a dit que l'utilisateur ne paierait pas pour accéder à certaines routes, mais qu'il devrait payer pour utiliser certaines installations du parc. Je me demande comment il peut contourner cette contradiction.

M. Abbott: Monsieur le Président, pour traiter d'abord du dernier point, en fait, l'utilisateur paie actuellement pour les routes et l'argent est versé dans les coffres de la province sous forme de taxes sur l'essence.

Ce que je voudrais savoir, c'est le rapport qui existe entre le montant de taxes sur l'essence qui est versé dans les coffres de la Colombie–Britannique et le fait que cette province semble actuellement éviter de payer les coûts très élevés que représentent les efforts pour garder le col Rogers ouvert, ce qui constitue une tâche réellement difficile. Il en va de même pour le parc Yoho.

Je sais gré au député de son observation et j'ai beaucoup réfléchi à sa question.

• (1805)

En ce qui concerne les sources d'eau, je ne pense pas que les frais d'utilisation devraient être exagérés. Si elles sont exploitées par une entreprise, comme sa propre unité, ce dont on fait l'essai actuellement, nous constaterons que les prix ne devront probablement pas augmenter, et que si la direction fait preuve d'un esprit d'entreprise, l'unité fonctionnera toute seule.

Auparavant, lorsqu'il y avait des rentrées d'argent et qu'elles étaient ensuite versées au Trésor public, il n'y avait aucun lien entre ces rentrées et l'entretien nécessaire, car l'entretien n'avait rien à voir avec les rentrées. C'est pourquoi j'appuie le principe d'unité d'entreprise.

Prenez la région de la Tatshenshini, le point en Colombie–Britannique le plus au nord et à l'ouest que l'on peut atteindre. C'est un vaste triangle situé au coin supérieur de la province, juste derrière la bande de l'Alaska. C'est une région que la Colombie–Britannique vient de transformer en parc national de catégorie A.

Je n'ai pas les moyens d'y aller. Je ne peux littéralement pas me permettre d'y aller. Je n'ai pas 5 000 $ pour un hélicoptère. Je n'ai pas 1 500 dollars pour faire de la descente de rivière. Il est là pourvu que j'aie les moyens et l'envie d'y aller. Si j'avais 5 000 $ ou 6 500 $, je pourrais y aller. Malheureusement, je ne les ai pas.

À mon avis, ce que nous avons fait dans le cas de la Tatshenshini, en Colombie–Britannique, qui n'est encore qu'un parc national à l'état de concept, c'est de prendre une région, la mettre à part, la soustraire à l'exploitation minière et la mettre à la disposition de gens qui ont 6 500 $ à dépenser pour faire de la descente de rivière.

Et donc, je pense que tous seront d'accord sur ce concept d'utilisateur–payeur dans certaines régions quand ils compareront cette façon de faire à ce que coûtent les services fournis dans chacun des parcs.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat sur la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien en tant que porte–parole en matière d'industrie, d'autant plus que la semaine dernière, en ce lundi, jour pour jour, j'avais à intervenir comme critique en matière d'industrie sur la Loi sur le ministère de l'Industrie, qui est aussi un regroupement d'anciens ministères, le tout ayant été cogité par le gouvernement de M^me^ Campbell et bien copié par le gouvernement actuel.

Nous avions dit, à ce moment–là, que le ministère de l'Industrie avait de très nombreuses responsabilités, un très vaste champ d'intervention, au point où le secrétaire parlementaire—qui est sorti, malheureusement—avait qualifié son ministre de «superman», et on avait dit qu'on laisserait à l'électorat le soin de juger si le premier ministre avait fait un bon choix.

On avait constaté au fil de la discussion que le mandat du ministère de l'Industrie était très vaste et qu'il y avait de nombreuses duplications, tant avec la structure québécoise de développement régional, notamment, qu'avec les propres institutions du gouvernement fédéral, particulièrement le CNRC, sur le plan du développement régional.

Mais il y a aussi—et c'est la raison pour laquelle j'apporte ici mon témoignage sur ce projet de loi—des duplications importantes, du piétinement ou de la duplication, face au patrimoine canadien et au présent projet de loi. En effet, quand on lit le champ de juridiction, les pouvoirs et fonctions du ministre de l'Industrie, à l'alinéa 4(1)*h*) du projet de loi C–46, on voit que les pouvoirs et fonctions du ministre s'étendent de façon générale à tous les domaines de compétence du Parlement non attribués de droit à d'autres ministères ou organismes fédéraux et liés:

> *h*) aux brevets, droits d'auteur, marques de commerce, dessins industriels et topographies de circuits intégrés;

Et à l'alinéa 4(1)*k*), les pouvoirs du ministre s'étendent:

> *k*) aux télécommunications, sauf en ce qui a trait à la planification et à la coordination des services de télécommunication aux ministères et aux organismes fédéraux et à la radiodiffusion—à l'exception de la gestion du spectre et des aspects techniques de la radiodiffusion;

Donc, on voit deux champs importants dans une société, deux champs d'intervention où il y a duplication et un peu de pilage sur les pieds pour ce qui touche les droits d'auteur et de télécommunication.

En ce qui concerne les droits d'auteur, je ne vous le cacherai pas, ou bien il s'agit d'un accident de parcours qu'il faut corriger au plus vite, si c'est le cas, ou bien il s'agit d'un geste conscient. Et s'il s'agit d'un geste conscient, c'est un geste très tendancieux et très significatif que de donner la responsabilité de toute la question des droits d'auteur au ministère de l'Industrie.

• (1810)

Tout le monde sait, et c'est dans l'ordre des choses au plan de la culture personnelle, que quand vous confiez une question comme les droits d'auteur au ministère de l'Industrie, vous affrontez là toute une culture, comme on en a une dans une entreprise, on a une culture ministérielle, une culture qui est *business*.

Vous avez devant vous des auteurs, qui sont familiers avec une structure antérieurement existante, qui s'appelait le ministère des Communications, qui était responsable de tout ce qui était culture «canadienne». Donc, vous avez des gens, au Canada et au Québec, qui avaient des habitudes—et de saines habitudes—qui

faisaient affaire avec des gens qui comprenaient leurs problèmes et avec lesquels ils avaient sans doute établi des liens.

Or, le gouvernement cautionne cette démarche du Parti conservateur de faire en sorte que les droits d'auteur aient un caractère *business*, phénomène dénoncé tant au Canada anglais qu'au Québec. Nous avons eu de l'information à ce sujet. Cela crée un malaise profond, un inconfort, une forme d'injustice qui fait en sorte qu'il règne une atmosphère malsaine, semble-t-il, entre le milieu artistique et le gouvernement canadien, par le biais d'Industrie Canada.

Enfin, il faut savoir—et c'est plus grave encore—qu'Industrie Canada est inféodée, et cela fait partie de la problématique internationale, aux intérêts américains. Le Parti conservateur en était, le Parti libéral n'est pas mieux, malgré toutes ses prétentions. Il semble que le milieu artistique s'en ressente énormément. C'est une suggestion qui est faite de rapatrier au ministère du Patrimoine canadien, pour des raisons d'efficacité, de respect des individus et des milieux, toute la question des droits d'auteur.

L'autre aspect porte sur les communications et les télécommunications. Ici, on se pile sur les pieds encore une fois, et là encore c'est très tendancieux et très significatif. Là encore, on privilégie, dans ce cas, le contenant versus le contenu. Dans toute la question des télécommunications, aussi sophistiqués que puissent être les outils en place—quand on parle de la fibre optique, du câble coaxial—c'est aujourd'hui des moyens excessivement complexes, très sophistiqués sur lesquels on travaille et c'est là-dessus que l'intérêt du gouvernement se porte en premier.

Le ministère du Patrimoine canadien étant, par la force des choses, impliqué dans les questions de communications et de télécommunications, il est quand même à la merci des préoccupations, encore là, affairistes d'Industrie Canada. Ce qui est grave, c'est que quand on dit «inféodé» aux intérêts américains, il faut savoir que, selon les informations qui nous ont été livrées, la problématique américaine a complètement changé et qu'il s'agit là de la souveraineté culturelle tant du Québec que du Canada.

Il semblerait aujourd'hui que les Américains qui, auparavant, pour satisfaire à leurs besoins financiers, pouvaient se contenter du marché américain et ensuite exporter une partie de leur production pour couvrir leurs frais et faire des bénéfices, compte tenu des coûts excessivement élevés—tout le monde le voit, par exemple, dans le domaine sportif—que représentent aujourd'hui les coûts de production, ils se doivent d'exporter s'ils veulent couvrir leurs coûts.

C'est pour ça que la pression culturelle que nous avons toujours sentie, depuis la dernière guerre, provenant de la culture américaine s'accentue énormément depuis quelques années, parce que les Américains, aujourd'hui, n'ont pas le choix. C'est très grave en ce qui nous concerne au Québec, et peut-être encore plus grave pour le Canada anglais.

Au Québec, en ce qui concerne la souveraineté culturelle, nous sommes en train, les souverainistes, de régler la question. Nous sommes en train de prendre les mesures pour faire en sorte que la souveraineté culturelle du Québec, comme la souveraineté totale, soit une question qui sera réglée, nous l'espérons, dans huit à dix mois.

Mais il n'en est pas ainsi de la souveraineté culturelle du Canada. Si les députés d'en face ne prennent pas conscience qu'au lieu de faire le procès des souverainistes ici, en cette Chambre, qu'il s'agit là de la souveraineté culturelle du Canada qui est en cause, à cause de la question des télécommunications qui est envahissante, c'est de cette envergure qu'il faudra entrevoir les problèmes, bientôt.

• (1815)

J'entendais—le bon Dieu est bon—en fin de semaine, une émission d'affaires publiques à caractère économique qui portait justement sur le développement de la culture et où on disait que la ville de Toronto qui a vécu, vous le savez, d'énormes difficultés économiques, suite aux problèmes de l'immobilier notamment et dans le contexte de la récession, est en train, semble-t-il, de reprendre beaucoup de vigueur et que c'est le secteur culturel qui fait en sorte que Toronto reprend du poids, reprend de son poids démographique et économique, parce qu'il y a des milliards de dollars qui se brassent là, et Toronto serait devenue la troisième ville culturelle en Amérique, derrière Los Angeles et New York, mais Toronto, à l'américaine.

Donc, c'est un problème dont les députés d'en face devraient se préoccuper, car ils ont devant eux une machine infernale qui va bouffer—imaginez-vous si le Québec décidait de se prendre en main—complètement tout ce qui peut rester de personnalité distincte dont le Canada peut se vanter. Nous jouons donc notre rôle d'opposition officielle en disant aux Canadiens de se prendre en main, comme les Québécois sont sur le point de le faire.

Enfin, quant à parler de radiodiffusion, de télécommunications et de communications, je m'en voudrais, parce que je suis concerné comme représentant du comté de Trois-Rivières, de ne pas parler de la décision récente qui s'est prise dans les milieux d'affaires de la radiodiffusion au Québec, où on a décidé, quasi arbitrairement semble-t-il, en tout cas sans informer et sans trop consulter, d'éliminer six stations AM de tout le décor québécois, et ce un bon matin. Je trouve cela très attristant. Je veux que mes commettants, que mes concitoyens de Trois-Rivières le sachent, et j'ai déjà eu à me prononcer là-dessus.

Je déplore deux choses, suite à un événement comme celui-là: c'est la concentration de la presse au Québec qui se manifeste de plus en plus, et sur la diminution de la liberté d'expression dans notre capacité de s'exprimer par des moyens divers. Je considère que cela va prendre de plus en plus d'éthique professionnelle de la part de tous ceux qui oeuvrent dans ce milieu-là pour faire bien les choses dorénavant, compte tenu de cette concentration de l'information.

Il faudrait peut-être blâmer, et non s'en laver les mains, comme le ministre du Patrimoine canadien ce midi, peut-être blâmer et questionner le CRTC sur la largesse dont il a fait preuve jusqu'à maintenant, quant à l'émission de nouveaux permis du côté du FM, l'émission nouvelle qui a grugé lentement mais sûrement toute l'assiette publicitaire que pouvaient se partager les stations AM. On voit les résultats que cela donne aujourd'hui, ce laxisme.

Enfin, dans le domaine des communications, il faut parler de l'autoroute électronique qui, là aussi, a un caractère *business* où on met largement le contenant devant le contenu et où le Québec est carrément exclu. Alors qu'on donne cette responsabilité à

Industrie Canada, par exemple, on voit le premier ministre du Québec, M. Parizeau, récemment, confier cette responsabilité à sa ministre de la Culture. Je pense que c'est dans l'ordre des choses, et on voit qu'il y a une logique différente avec laquelle s'administre le Canada, et qui n'est pas nécessairement saine.

Enfin, je voudrais conclure en abondant dans le sens sur la question fondamentale de tout ce qui concerne Patrimoine Canada. On peut dire que telle activité devrait relever de ci et que telle autre devrait relever de ça, mais il n'en demeure pas moins que Patrimoine Canada, en ce qui nous concerne comme souverainistes, c'est l'instrument privilégié du fédéralisme supposément rentable, c'est l'instrument privilégié de l'assimilation des Québécois, de tentatives d'assimilation et d'intrusion dans un champ qui est, à l'évidence, de nature provinciale, et surtout au Québec, qui devrait relever exclusivement du gouvernement québécois. Tout l'argent qui s'adresse au Québec, administré par le Patrimoine canadien, devrait être confié le plus tôt possible au gouvernement du Québec.

En conséquence, j'appuie l'amendement présenté par ma collègue de Rimouski—Témiscouata.

• (1820)

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai quand même trouvé les propos du député plutôt intéressants. On parlait un peu des aspects techniques puisque, selon lui, le rapatriement des droits d'auteur devrait passer d'Industrie Canada à Culture Canada. J'ai trouvé cela fort intéressant.

Toutefois, dans ses derniers propos, il disait que le rôle du fédéralisme, le rôle de Culture Canada, le rôle de Radio–Canada, le rôle de Téléfilm Canada, le rôle de l'Office national du film, le rôle de tout ce qui relève de la promotion de la culture française, enfin la culture canadienne d'expression française à Montréal, au Québec, c'est une tentative d'assimilation. Je trouve ces propos un peu forts et loin de la réalité. J'ai voulu exposé en cette Chambre, et on a refusé de me répondre, que 40 p. 100 des films produits par l'Office national du film, sont des films français. Je trouve que c'est quand même une réalité de la fédération canadienne.

On a quand même refusé de nous répondre, encore une fois, que l'Office national du film ainsi que Téléfilm Canada ont subventionné largement le dernier film de Falardeau qui parle des événements d'octobre. Je leur ai demandé, encore une fois, de me trouver un exemple où la France aurait financé un nationaliste corse ou breton pour la production d'un tel film. Je crois que le rôle du gouvernement fédéral s'inscrit dans un esprit large, généreux et compréhensif et qui se sent assez mature et assez confiant pour tenir compte souvent des visions de l'opposition, comme nous le faisons si bien ici aujourd'hui.

On parle encore de la culture, de l'omniprésence américaine dans l'industrie culturelle. Soit. C'est vrai que nous, une nation de six millions de parlants français, on vit à côté de cette mer anglophone. D'ailleurs, et je parle encore de la France, car c'est un pays que je connais assez bien. J'ai eu le malheur de constater qu'au niveau des gens qui se rendaient au cinéma, en 1984, plus de 70 p. 100 des films qu'on écoutait en tant que cinéphiles en France étaient de production française. Malheureusement, aujourd'hui, les cinéphiles français ne courent que leurs propres films dans une proportion de moins de 30 p. 100. C'est certain que la France a perdu un peu la maîtrise de sa production nationale, sauf que nous, au Québec, grâce à la participation généreuse du gouvernement fédéral, on a su produire des films de qualité, on a su produire ou venir en aide à des auteurs–compositeurs canadiens–français.

Je pense même à des productions canadiennes comme Roch Voisine, comme Céline Dion, des gens qui chantent bien. C'est vrai d'un aspect culturel, mais ce qu'il est important de souligner, c'est que le gouvernement canadien a quand même aidé les petits producteurs, ceux qui n'ont pas connu de grands succès internationaux, ceux qui n'ont pas connu de grands succès aux États–Unis. Je ne crois pas que ces petits producteurs soient vraiment obligés d'aller produire aux États–Unis. Nous sommes là pour les encourager afin de développer la culture française au Québec, au Canada et lui assurer un certain rayonnement, non seulement chez nous, mais sur la scène internationale.

Malheureusement aujourd'hui, je déplore le fait que l'opposition n'ait pas saisi l'occasion de reconnaître que le gouvernement fédéral, grâce à ses subventions, grâce à sa participation, a su garantir l'essor et l'épanouissement de la culture québécoise.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je suis très heureux que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine aborde la question sous cet angle, parce que s'il est un domaine où, en fonction de l'aspiration à la souveraineté, les Québécois peuvent être fiers, peuvent être sûrs d'eux–mêmes, c'est bien le domaine artistique. Quand on parle de Téléfilm Canada, cela veut dire qu'il y a du talent au Québec.

• (1825)

On l'a vu encore hier soir avec le Gala des Gémeaux, où c'est par dizaine qu'on peut honorer des gens dont on est fier authentiquement, pour qui on n'a pas besoin de se forcer et qui sont des nôtres. Je pense que c'est un élément de réflexion sur lequel le peuple québécois sera appelé à se prononcer, sur notre capacité de petit peuple que nous sommes, juché au nord de l'Amérique du Nord, dans le domaine artistique comme dans le domaine sportif. On a vu aux Jeux olympiques récemment que nous sommes capables; dans le domaine économique aussi, nous l'avons montré avec Québec Inc.; nous sommes capables dans tous les domaines d'être souverains, de nous prendre en main et de faire en sorte que nous puissions nous développer de façon complète.

Nous n'avons pas, je crois, de remerciement à faire au gouvernement canadien parce que l'aide qui nous est provenue de Téléfilm et d'autres a peut–être été occasionnée par le fait qu'il y a des gens nommés là, francophones, qui avaient du talent, de la perspicacité, qui ont su détecter le talent et ont su l'encourager avec les deniers, avec les impôts payés par les Québécois.

[*Traduction*]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je veux revenir sur l'argument du député, qui s'inquiète de ce qu'une vague de culture américaine soit en train de déferler chez nous, au risque de noyer notre

culture distinctive partout au Canada, y compris dans sa province, selon ses théories.

Je me demande s'il croit vraiment qu'un Québec indépendant, perdu dans cet océan de culture anglophone dont parlait le député, pourrait résister à autant de pressions, s'il n'avait plus la protection, l'aide et l'enrichissement que représente l'existence d'une culture canadienne–française hors Québec. C'est notre zone tampon, qui coûte d'ailleurs très cher aux gens de l'Ouest.

Je ne dis pas que cela me plaît, mais c'est un fait indéniable. Je pense que le député devrait en être reconnaissant.

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je veux simplement répéter les dangers qui guettent et la culture québécoise et la culture canadienne, si jamais cette culture existe, parce que je pense qu'il y a des preuves à faire dans certains milieux. Les Québécois, nous sommes en train—et c'est l'histoire qui nous force à le faire en partie—de nous prendre en main et de faire en sorte que cette culture qui est unique au monde puisse survivre, puisse se développer.

Il n'en est pas ainsi semble–t–il de la culture canadienne et des intervenants canadiens qui n'ont pas compris l'urgence de la situation. Compte tenu des moyens de communication en place actuellement, compte tenu de l'hégémonie américaine sur ce petit pays qu'est le Canada, au nord des États–Unis, de ce qui va en rester après le départ du Québec, il est grand temps que ces gens–là se prennent en main, prennent conscience de l'urgence de la situation et nous, quant aux francophones hors Québec, on s'en occupera comme des gens de la diaspora et peut–être qu'on exigera davantage que ce que les gouvernements provinciaux et fédéral font actuellement. On pourra donner en exemple ce qui est fait comme sort de la minorité anglophone et autre dans un Québec souverain et demander avec légitimité qu'on en fasse autant dans le reste du Canada.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié le commentaire de mon collègue du Parti réformiste. C'est un peu décevant de voir que le débat dérape d'une certaine façon. On a exprimé clairement nos positions, que nous étions contre ce projet de loi pour des raisons très fondamentales, et toute la journée les membres du gouvernement se sont levés pour nous répéter qu'on a un beau pays, que c'est le plus beau au monde, c'est le plus fantastique. Téléfilm fait beaucoup de films, l'Office national du film fait beaucoup de films.

L'Office national du film n'a plus d'argent pour faire des films, il ne faut pas s'illusionner. Ils font des films comme *Léolo*. Quand Téléfilm Canada fait un film comme *Octobre* il ne finance pas la culture québécoise. C'est un événement historique canadien, octobre 1970. Qui a amené la Loi des mesures de guerre? Trudeau. Qui a fait en sorte que nous ayons ce film à faire? Qui a amené l'armée à Montréal? L'armée, c'est canadien. Donc même si l'événement s'est passé à Montréal, c'est un événement historique canadien. Ne perdons jamais cela de vue. Ce n'est pas parce que Téléfilm donne de l'argent pour faire des films au Québec, il en donne aussi à Toronto. On n'a jamais nié la part de toute cette culture–là. C'est quand même assez déplorable qu'on nous rabâche les oreilles toute la journée avec le beau Canada et qu'on se ferme les yeux sur un ministère qui va mener le Canada à la division et non à l'unité.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1830)

[*Traduction*]

Une motion portant ajournement de la Chambre conformément à l'article 38 du Règlement est adoptée d'office.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai posé la semaine dernière une question concernant la commission fédérale d'évaluation environnementale qui étudie une proposition visant à accroître les vols d'instruction militaire à basse altitude au Labrador, en particulier au–dessus des terres territoriales des Innu.

Lorsque j'ai posé ma question, j'ai souligné que tous les groupes d'intérêts publics, dont les Innu et le Sierra Club, ont mis fin à leur participation aux audiences, ce qui a eu pour effet d'enlever toute crédibilité au processus d'évaluation. Ce retrait traduit la perte de confiance du public dans le processus.

J'avais demandé à la ministre ce que le gouvernement fédéral entendait faire pour remédier à cette situation et faire en sorte que le public et le groupe le plus désavantagé dans la région, les Innu, puissent participer.

Depuis que j'ai posé ma question, la ministre de l'Environnement a rencontré des représentants du peuple innu ainsi que M. Paul Wilkinson, ancien membre de la commission d'évaluation environnementale qui a récemment démissionné de ses fonctions. M. Wilkinson a déclaré pendant la réunion et dans une lettre: «J'ai été forcé de conclure que je n'avais plus d'utilité au sein de la commission lorsque le président m'a dit que mon opinion en tant que membre de cette commission avait moins de poids que celle du ministère de la Défense nationale.»

Le parti pris de la commission est la seule raison pour laquelle les Innu, entre autres, ne participent pas aux audiences. Selon les Innu, la commission a gravement compromis l'intégrité et l'indépendance du processus en ne demandant pas au ministère de la Défense nationale de déposer des renseignements importants avant le début des audiences publiques, pour qu'elle puisse les examiner avec les intervenants.

La commission a également compromis le processus d'audience en ne demandant pas au MDN de lui fournir une analyse de l'incidence de la formation au vol à basse altitude sur les droits des autochtones, y compris la négociation et le règlement de droits territoriaux au Québec et au Labrador.

Les Innu ont demandé de pouvoir contre-interroger les experts techniques du MDN, mais la commission leur a opposé un refus. Ils affirment donc qu'ils ne peuvent participer aux audiences tant que leur territoire, leur vie, leur environnement et leurs droits sont menacés, et tant que le proposant n'a pas à fournir de renseignements ni à rendre des comptes à l'égard d'autres renseignements en cause.

La ministre de l'Environnement a entendu les arguments et elle a déclaré qu'il faudra peut-être recourir à la médiation pour que les audiences soient plus équitables et visiblement impartiales.

Encore une fois, j'ai demandé au gouvernement fédéral de suspendre les vols et les audiences tant que les inquiétudes des Innu ne seront pas calmées et tant que la question de leurs droits ne sera pas réglée. Une fois cette question réglée, avec ou sans médiation, il faudra établir un processus d'évaluation environnementale indépendant qui soit équitable pour les Innu et pour le territoire en question.

La ministre a soutenu à l'extérieur de la Chambre que la nouvelle loi canadienne sur l'évaluation environnementale pourrait être promulguée d'ici à deux semaines. La mesure législative met en place un processus peut-être plus équitable. La ministre pourrait suspendre les audiences en cours jusqu'à ce que nous sachions si le projet de loi C-13 est promulgué, puis établir une nouvelle commission sous les auspices du nouvel organisme, de sorte que les choses seraient faites correctement pour une fois.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je remercie le député pour son intervention sur les vols militaires à basse altitude au Labrador et au Québec.

La ministre de l'Environnement a récemment rencontré des représentants des trois groupes autochtones qui ont décidé de ne pas participer au processus pour les entendre de vive voix dire ce qui ne leur plaît pas au sujet de l'évaluation environnementale.

La ministre a écouté très attentivement leur point de vue. Elle le respecte, mais elle estime que la commission d'examen suit un processus équitable et conforme à son mandat ainsi qu'à la longue tradition fédérale d'évaluations environnementales.

La ministre a déclaré publiquement à la Chambre que si on lui prouvait qu'un des membres de la commission avait un parti pris, elle n'hésiterait pas à l'écarter du processus. Cependant, jusqu'à maintenant, aucune preuve de partialité n'a pu être présentée contre qui que ce soit. La commission entendra les personnes intéressées à participer à un processus qui aura beaucoup de poids dans la décision que prendra le gouvernement.

La participation des premières nations et des Inuit, entre autres, constitue un aspect important du processus d'examen public. Le député sera heureux de savoir que la commission a indiqué sa volonté de faire preuve de souplesse, tant dans le déroulement de ses travaux que dans l'évaluation des intérêts des principaux intervenants.

Jusqu'à maintenant, les intervenants, y compris les représentants des premières nations et des Inuit, ont apporté une contribution valable au processus d'examen. Il serait malheureux que des groupes importants continuent de refuser de participer, mais aucun groupe et aucune personne ne peut être contraint de le faire.

La commission a reçu beaucoup de documentation écrite des groupes qui ne participeront pas aux audiences et elle utilisera ces documents dans toute la mesure du possible. Le gouvernement invite tous les groupes et toutes les personnes touchés à participer aux audiences publiques et j'espère pouvoir compter sur mes collègues pour les exhorter à le faire.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement est adoptée d'office. Par conséquent, la Chambre s'ajourne à 10 h, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 36.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 4 octobre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, qui porte sur le projet de loi C–49, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture.

[*Français*]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le trente–huitième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres associés des comités.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

• (1005)

[*Traduction*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre) demande à présenter le projet de loi C–280, Loi visant à prévenir l'interruption par des conflits de travail de l'acheminement régulier du grain des exploitations agricoles au point d'exportation et modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique en conséquence.

—Monsieur le Président, je demande à présenter aujourd'hui ce projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Loi visant à prévenir l'interruption par des conflits de travail de l'acheminement régulier du grain des exploitations agricoles au point d'exportation et modifiant le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique en conséquence.

Ce projet de loi a pour objet de prévenir les arrêts de travail touchant le transport du grain de l'exploitation du producteur jusqu'au point d'exportation, en établissant une formule d'arbitrage des propositions finales très conforme au processus de négociation collective.

Je constate avec plaisir que plusieurs de mes collègues ont officiellement exprimé leur appui à l'égard de cette mesure. Il s'agit des députés de Lisgar—Marquette, Végréville, Okanagan—Shuswap, Prince George—Peace River, Yorton—Melville et Kinsdersley—Lloyminster.

Leur appui et celui d'autres députés sont grandement appréciés et seront dûment et officiellement reconnus au cours des travaux à la Chambre sur ce projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est) demande à présenter le projet de loi C–281, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et la Loi sur les prisons et maisons de correction.

—Monsieur le Président, les détenus incarcérés dans les établissements fédéraux ont parfois trompé d'innocentes personnes en leur écrivant.

Récemment, une Britannique a commencé à correspondre avec un détenu de ma circonscription. Elle est venue s'établir au Canada en croyant que les circonstances étaient normales et qu'elle avait entretenu une correspondance normale. Malheureusement, elle a été assassinée au cours d'une visite conjugale en prison.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de déposer un projet de loi obligeant les administrateurs à inscrire clairement sur tout le courrier des détenus qu'il s'agit d'une lettre expédiée d'un établissement correctionnel. Je crois que ce projet de loi protégera les innocents.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonné.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour nous dispenser de la lecture du trente–huitième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Si c'est bien le cas, je propose, également avec le consentement unanime de la Chambre, que le trente–huitième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux déposer deux pétitions au nom des électeurs de Surrey–Nord, ma circonscription.

La première pétition, qui porte une quarantaine de signatures, demande au Parlement canadien d'interdire ou de continuer à interdire le suicide assisté et d'appuyer les dispositions du Code criminel interdisant pareille activité qui a cours à l'heure actuelle.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord): Monsieur le Président, la seconde pétition, qui est aussi signée par une quarantaine de personnes, demande au Parlement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui tendrait à indiquer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de n'apporter au Code des droits de la personne aucune modification de nature à ajouter l'expression non définie «orientation sexuelle» à la liste des motifs interdits de discrimination.

• (1010)

[*Français*]

Mme Gagnon (Québec): Monsieur le Président, je m'excuse, je n'ai pas de pétition à présenter, mais j'ai une motion. Est–ce que je devais le faire auparavant?

Le Président: Nous pourrions y retourner, avec le consentement de la Chambre.

[*Traduction*]

LES DROITS DES FOETUS

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions.

La première concerne l'avortement, sujet très important qui fait à nouveau les manchettes ces jours–ci. C'est un honneur pour moi de présenter une pétition signée par 88 de mes électeurs qui prient le Parlement d'adopter une mesure législative visant à protéger les foetus.

Les pétitionnaires et moi–même regrettons qu'aucune loi ne régisse encore l'avortement au Canada et nous prions le gouvernement de protéger les membres les plus faibles de notre société.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une deuxième pétition au nom d'électeurs de ma circonscription. Celle–ci est signée par des membres de la congrégation réformiste néerlandaise et a trait à l'orientation sexuelle.

Les pétitionnaires soutiennent qu'il ne faut pas accorder un statut spécial aux couples formés de deux personnes du même sexe et ils ne veulent pas que le gouvernement inclue l'expression non définie «orientation sexuelle» dans une loi sur les droits de la personne, ce qui, à leur avis, encouragerait ce genre de mode de vie. Je suis d'accord avec leurs conclusions.

LE CODE CRIMINEL

M. John Duncan (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je veux présenter une série de pétitions portant sur cinq sujets différents. Elle m'ont été envoyées par des électeurs de ma circonscription, North Island—Powell River.

J'ai deux pétitions contre toute modification du Code criminel concernant le suicide assisté par un médecin, une pétition demandant l'interdiction du jeu du tueur en série, une pétition en faveur du respect des foetus, deux pétitions exhortant le Parlement à résister aux pressions qu'il subit pour l'inclusion de l'orientation sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne et une dernière pétition, présentée en mémoire de Dawn Shaw, demandant que les enfants soient mieux protégés des agressions sexuelles.

Le Président: Mesdames et Messieurs, par inadvertance, je n'ai pas donné la parole à un de nos collègues au moment des motions. Y a–t–il consentement unanime pour revenir aux motions?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, je demande à la Chambre le consentement unanime pour proposer une modification au libellé du titre de mon projet de loi C–277, Loi modifiant le Code criminel (circoncision des personnes de sexe féminin) en retirant le mot «circoncision» et en le remplaçant par les mots «mutilation génitale».

J'aimerais aussi que la version anglaise du titre soit modifiée en conséquence.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Les questions restent–elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

LA PÊCHE AU SAUMON SUR LA CÔTE OUEST

Le Président: J'ai reçu du député de Kamloops un avis de motion en vertu de l'article 52 du Règlement.

M. Nelson Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui, conformément à l'article 52 du Règlement, pour demander la tenue d'un débat d'urgence sur le problème critique qui touche actuellement la côte ouest du Canada.

Lorsque j'ai soulevé cette question il y a deux semaines, 1,3 million de saumons avaient mystérieusement disparu. Personne ne savait où ils étaient passés. Comme la situation nous inquiétait, nous avons demandé la tenue d'un débat d'urgence. Il y a maintenant 1,9 million de saumons de plus qui ont disparu.

Je sais que le ministre a dit qu'il y aurait une enquête et qu'un rapport serait présenté l'an prochain. Je crois que ce ne sont pas seulement les députés de la côte ouest qui veulent ce débat, mais bien tous les députés, car nous savons tous très bien ce qui s'est passé sur la côte est parce que le gouvernement n'était pas disposé à prendre les mesures nécessaires et à faire preuve de leadership.

C'est un désastre. La situation est critique.

• (1015)

Les habitants de la Colombie–Britannique ont perdu toute confiance dans ceux qui étaient chargés de la gestion de ces ressources. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je vous demande d'autoriser la tenue d'un débat d'urgence sur cette question plus tard aujourd'hui.

Le Président: Il s'agit effectivement d'une question importante. Le député a déjà trouvé bon de la proposer à deux reprises à la Chambre pour discussion. J'estime cependant que sa demande ne répond pas pour le moment à toutes les conditions pour permettre la tenue d'un débat d'urgence.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) propose: Que le projet de loi C–51, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et concernant certains règlements pris en vertu de celle–ci, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je suis heureux de présenter aujourd'hui en deuxième lecture ce projet de loi visant à modifier la Loi sur les grains du Canada. Ces modifications contribueront beaucoup à assurer la compétitivité de notre industrie céréalière et le bien–être du grand nombre de localités, de familles et de Canadiens dont le gagne–pain dépend de ce secteur très important de l'économie canadienne.

Comme les députés le savent sans doute, c'est la Commission canadienne du blé qui est chargée d'appliquer la Loi sur les grains du Canada. Aux termes de la loi, la Commission est tenue de réglementer la manutention du grain au Canada et d'établir et faire respecter des normes de qualité pour le grain canadien. La Commission joue un rôle essentiel pour maintenir la réputation internationale dont jouit le Canada quant à la grande qualité de ses grains.

Je voudrais donc profiter du lancement du débat d'aujourd'hui pour reconnaître brièvement le travail créateur accompli par les employés de la Commission depuis Prince Rupert, en Colombie–Britannique, jusqu'à Baie–Comeau, au Québec. Je voudrais également remercier les fonctionnaires de la commission qui ont contribué à l'élaboration des modifications que je propose aujourd'hui à la Chambre. En exprimant cette gratitude, je suis convaincu de m'exprimer au nom de tous les députés qui apprécient et comprennent les défis que nous, les législateurs, imposons aux hommes et aux femmes qui travaillent au sein de la fonction publique du Canada.

Je m'en voudrais de ne pas reconnaître également l'importante contribution apportée au projet de loi par l'industrie céréalière canadienne. Ces modifications sont en effet le fruit de longues et minutieuses consultations auprès de tous les éléments de l'industrie céréalière canadienne, avec les producteurs, avec les dirigeants d'entreprises et avec les organismes agricoles qui représentent tout l'éventail de cette importante industrie.

Je voudrais expliquer le processus de consultation pour que les députés puissent être aussi assurés que moi que le projet de loi répond aux besoins et aspirations de l'écrasante majorité des acteurs dans tous les secteurs de notre industrie céréalière et reflète fidèlement leur opinion.

En février 1991, la Commission canadienne des grains a entrepris une étude sur les questions de permis et de sécurité découlant de la loi. Elle a diffusé un document de travail et tenu des consultations directes avec les représentants de 45 organismes qui sont les porte–parole des producteurs de grains, des exploitants de silos à grains, des commerçants de grains et ainsi de suite.

Puis, en août 1991, la commission a diffusé une proposition de politique qui a servi de point de départ à un large débat sur toute l'industrie céréalière. Elle a rencontré les représentants de 57 organismes. Cette deuxième série de consultations a donné des résultats très utiles et abouti à une proposition révisée qui a été rendue publique en novembre 1991. Chaque groupe qui avait participé à ces premières consultations a reçu un exemplaire de la proposition et a été invité à soumettre des observations écrites et des recommandations.

• (1020)

En s'appuyant sur les réponses à ces dernières consultations, une nouvelle proposition révisée a été élaborée et rendue publique en février 1992. D'autres suggestions ont été faites au cours de discussions avec les protagonistes de tout le secteur pendant le processus de révision de la réglementation fédérale en 1992.

Les modifications législatives que je présente à la Chambre aujourd'hui découlent de ces longues consultations et constituent un élément essentiel de l'engagement général du gouverne-

ment à renforcer la position concurrentielle du Canada sur les marchés mondiaux.

Aux fins de notre discussion d'aujourd'hui, je grouperais les modifications à l'étude en trois grandes catégories. La première catégorie concerne l'amélioration de la compétitivité. La deuxième traite d'une protection accrue pour les producteurs de grains. La troisième est axée sur les nouvelles garanties offertes aux contribuables canadiens.

J'aimerais tout d'abord parler de l'amélioration de la compétitivité. L'industrie céréalière canadienne évolue, et le rythme des changements qu'elle subit s'accélère. Pour rester concurrentiels sur les marchés mondiaux, marchés où le Canada vend la majeure partie de sa production céréalière, nous avons besoin d'un cadre réglementaire et législatif qui protège les intérêts communs de tous les intervenants.

Ce cadre doit par ailleurs aider les particuliers et les groupes de l'industrie à soutenir la concurrence, ajoutant, lorsque c'est possible, de la valeur à leurs efforts. C'est précisément dans cette optique que nous proposons d'apporter des modifications à la Loi sur les grains du Canada.

La Loi sur les grains du Canada sera modifiée de manière à renforcer le rôle que joue la qualité dans l'industrie céréalière canadienne. Cela contribuera à renforcer les nombreuses mesures que nous prenons au Canada pour garantir que seules les meilleures variétés de grain sont mises au point, commercialisées et transportées grâce à notre système de manutention en vrac. Ces modifications confirment que, au fil de l'évolution du secteur céréalier canadien, la qualité demeurera une pierre angulaire de la stratégie canadienne de commercialisation des grains.

L'engagement du Canada par rapport à la qualité des grains sera aussi renforcé d'autres façons. La définition de grain contaminé sera clarifiée, et la responsabilité des exploitants de silos, relativement à la manutention sécuritaire des substances dangereuses et à l'élimination sécuritaire des grains contaminés, sera clairement énoncée.

De plus, une modification confirmera le pouvoir de la commission d'établir des normes concernant le séchage des grains. C'est peut–être plus important que cela ne semble à première vue. Parce qu'il est souvent impossible de déceler les grains mal séchés avant leur transformation, le premier signe d'un problème à ce chapitre pourrait se traduire par un client mécontent, et il serait évidemment trop tard à ce moment–là.

Cette modification constitue donc un autre moyen pour la commission de conserver sa réputation de producteur de grain de qualité. Cela se traduit par une compétitivité accrue pour le secteur des céréales du Canada.

Dans le but de supprimer des lois inutiles, les silos de conditionnement n'auront plus à se soumettre au pesage des céréales. Cette pratique constitue en fait une vérification visant à vérifier le tonnage en stock par grade. Le pesage est évidemment utile quand il est fait au terminal et aux silos de transbordement parce que, en pareils cas, les silos manutentionnent souvent du grain qui ne leur appartient pas. Par contre, comme les silos de conditionnement sont propriétaires du grain en stock, le pesage ne sert à rien.

Un des principaux objectifs du gouvernement consiste à abroger les lois et les règlements qui n'ont plus aucune utilité. La modification dont nous sommes saisis est conforme à cet objectif.

Ainsi que je l'ai annoncé en juillet 94, la Commission canadienne des grains ne sera plus tenue d'établir des tarifs maximaux pour les services offerts aux silos. Les tarifs des silos sont les frais que prélèvent les compagnies de silos à grain pour leurs services. La réglementation des tarifs par l'État date d'une époque où les producteurs étaient bien moins en mesure de se protéger contre l'établissement de tarifs injustes. Cependant, étant donné que des entreprises appartenant aux producteurs ou contrôlées par ceux–ci ont la mainmise sur la majorité des silos au Canada, il n'est plus nécessaire que le gouvernement continue de fixer les tarifs au nom des producteurs.

• (1025)

Cette déréglementation des tarifs maximums se fera en deux étapes. D'abord, au cours d'une période de transition de deux ans, la commission conservera son pouvoir d'établir des tarifs maximums par ordonnance. Je ne prévois pas de difficulté particulière à cet égard.

Au cours de la campagne agricole actuelle, les exploitants de silos terminaux ont obtenu, par ordonnance de la commission, le pouvoir de fixer leurs propres tarifs. De façon générale, leurs hausses de tarifs ont été relativement mineures et équitables. Cela augure bien pour l'avenir, et j'ai confiance que le fait de laisser le marché fonctionner plus librement profitera à tous les intéressés.

En outre, même après la période de transition de deux ans, la commission aura encore le pouvoir de fixer des tarifs maximums, au besoin. Lorsque commencera la période de transition, la Commission des grains assumera un rôle de médiateur et de protecteur, en répondant aux plaintes et en cherchant des solutions.

Je tiens à signaler que cette proposition de modification découle de l'engagement que nous avons pris de procéder à une réforme visant à éliminer les règles d'application qui gênent la compétitivité de l'industrie canadienne et d'élaborer un régime de réglementation qui soutienne les efforts que déploient les entreprises canadiennes en vue de rivaliser avec leurs concurrents au niveau international.

Le projet de loi C–51 abolit la règle prévoyant que seuls les transporteurs publics peuvent assurer le transport du grain d'une province à l'autre. Cette mesure profitera aux producteurs en ce sens qu'elle leur offrira une gamme de choix de transport qui leur permettront de réduire certains coûts de commercialisation. D'autres modifications autoriseront la Commission des grains à faire en sorte que la transmission électronique remplace les documents papier de comptabilisation des transactions. Cette autre mesure fera gagner du temps et économiser de l'argent à la Commission des grains et à l'industrie tout entière.

Passons maintenant à la question de la protection des céréaliers. La Loi sur les grains du Canada de 1912 a créé la Commission canadienne des grains et l'a surtout chargée de protéger les intérêts des producteurs de grain canadiens. Cet objectif est

maintenu dans la nouvelle loi et plusieurs propositions de modification dont nous sommes saisis aujourd'hui visent précisément à perpétuer cette fonction de protection.

Il y a tout d'abord les dispositions qui accordent à la Commission des grains le pouvoir d'agir contre les sociétés qui utilisent illégalement les appellations de grade de la Loi sur les grains du Canada. On trouve également dans le projet de loi des dispositions qui stipulent que les marchands de grain titulaires d'une licence doivent utiliser les appellations de grade de la Loi sur les grains du Canada dans l'ensemble de leurs transactions avec les producteurs. Ces dispositions précisent la façon dont les conditions du collage des grades et la teneur en humidité sont déterminées et enregistrées dans les élévateurs primaires du pays et autorisent la suspension des licences des élévateurs primaires où les excédents sont supérieurs à la limite fixée.

Par «excédent», on entend tout écart entre la quantité de grain qu'un élévateur contient effectivement et la quantité de grain qu'il devrait contenir, selon les registres des livraisons et des réceptions. Les modifications proposées renferment aussi des dispositions confirmant que la Commission canadienne des grains a le pouvoir d'exiger que les exploitants assurent entièrement les grains stockés dans leurs silos.

Les rapports exigés à l'heure actuelle ne sont pas aussi efficaces qu'ils devraient l'être en vertu de la loi, car ils ne permettent pas de déterminer adéquatement la situation financière des demandeurs de licences. Par conséquent, ce projet de loi renferme des dispositions obligeant les demandeurs de licences à fournir des données financières précises qui démontrent leur viabilité économique.

Quant à la protection accrue des contribuables en vertu de ce projet de loi, les modifications proposées assureraient effectivement cette protection aux contribuables du pays. Les députés se souviendront que, en 1991, la Cour d'appel fédérale avait statué que la Commission canadienne des grains était responsable des pertes subies par les producteurs au début des années 80, alors que deux titulaires de licences avaient fait faillite et que leurs garanties déposées auprès de la commission étaient inférieures au montant de leur dettes.

Cette décision a obligé les contribuables canadiens à payer plus de 3,9 millions de dollars, soit la différence entre les garanties fournies par les entreprises et les dettes réelles de celles–ci envers les producteurs.

Bien que la Cour d'appel fédérale n'ait pas été de cet avis, bon nombre de gens dans l'industrie croient que l'objectif de la Loi sur les grains du Canada n'est pas d'assurer aux producteurs de grains une protection illimitée, quelles que soient les circonstances.

• (1030)

Une protection commerciale illimitée du genre de celle apparemment préconiséé dans le jugement de la Cour d'appel fédérale n'existe pratiquement pas dans les autres secteurs de notre économie. La plupart des organisations de producteurs comprennent comment une telle protection pourrait inciter les producteurs à prendre des décisions de gestion imprudentes.

Par conséquent, bien que la protection, sous forme de garantie fournie par les titulaires de licences, fasse partie des droits attribués aux producteurs en vertu de la loi, je crois que les producteurs de grains doivent assumer une plus grande part de responsabilité pour leurs propres transactions commerciales. La majorité des organisations de producteurs consultées par la commission sont aussi de cet avis.

Certaines des modifications que nous proposons donnent à la commission un pouvoir accru à l'égard des titulaires de licences dont la garantie serait insuffisante, mais d'autres obligent les agriculteurs à minimiser eux–mêmes leurs propres risques. Ces dispositions comprennent tout d'abord une modification prévoyant une réglementation protégeant les producteurs pour une période donnée, à partir de la date où ils livrent leur grain à un titulaire de licence.

Si les producteurs refusent d'accepter un paiement pour leur grain durant ce délai, ils n'auront pas le droit d'être payés à partir de la garantie fournie par le titulaire de licence, si cette entreprise fait faillite. En fonction des consultations que la Commission canadienne des grains a tenues auprès des producteurs et des représentants de l'industrie, on a fixé la période réglementaire à 90 jours. L'agriculteur devra aviser la commission dans les 30 jours suivant l'omission ou le refus de payer par une entreprise.

En outre, il incombera dorénavant aux agriculteurs de s'assurer qu'ils font affaire avec une société bel et bien titulaire d'une licence, étant donné que seules ces entreprises fournissent des garanties à la commission. Les réclamations ne seront pas valables si l'agriculteur traite avec une entreprise qui n'a pas de licence.

Une disposition forcera le producteur à obtenir des commerçants de grains et d'autres titulaires d'une licence de la commission des documents certifiés par la commission. Ces modifications permettront à la commission d'établir des limites en pourcentage en ce qui concerne la protection offerte par la garantie. La commission ne sera cependant pas en mesure d'utiliser ce pouvoir de réglementation particulier sans l'approbation du gouverneur en conseil. À l'heure actuelle, la protection est de 100 p. 100. Je prévois que cela demeurera le cas dans un avenir prévisible.

Enfin, les nouvelles dispositions limitent de façon explicite la capacité de la commission de s'assurer que la garantie fournie par le titulaire d'une licence est suffisante pour s'acquitter de ses obligations. On veut ainsi faire en sorte que la protection offerte aux producteurs soit plus comparable à celle de nombreux autres secteurs. C'est un peu analogue aux limites qui existent concernant les montants garantis par le gouvernement à la suite de la faillite d'une institution financière.

Ces dispositions ne sont pas une panacée. Aucune loi ne peut garantir que les sociétés céréalières ne prendront pas de mauvaises décisions ni empêcher les faillites. Néanmoins, ces modifications imposeront aux producteurs une plus grande responsabilité de traiter avec des sociétés viables, titulaires de licence. En outre, ces dispositions encourageront les producteurs à ne pas courir de risques inutiles lorsqu'ils font affaire avec une société, qu'elle soit titulaire ou non d'une licence.

Ces modifications réduiront les risques que le contribuable devait assumer autrefois. Comme je l'ai dit dans mes observations préliminaires, cet ensemble de modifications a été précédé

d'une série de consultations approfondies dans toute l'industrie céréalière au Canada.

Ces consultations montrent de façon concluante que l'industrie a changé, ce qui renforce notre conviction que les lois canadiennes doivent répondre à ces changements. Je crois que les modifications dont la Chambre est saisie aujourd'hui reçoivent l'appui de la majeure partie des intervenants de l'industrie céréalière. Ces organismes partagent ma conviction que ces modifications rapporteront des avantages considérables aux producteurs, aux contribuables et à l'ensemble de l'industrie. Je recommande à la Chambre d'approuver les modifications prévues dans le projet de loi C–51.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la chance ce matin d'intervenir sur le projet de loi C–51, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada.

• (1035)

Le projet de loi C–51, modifiant la Loi sur les grains du Canada, dont nous discutons cet après–midi ne fera pas beaucoup de vagues. Les modifications apportées sont de nature plutôt administrative. Elles ont pour objet d'améliorer l'efficacité des opérations et de l'administration de la Commission canadienne des grains et de l'industrie céréalière.

La Commission canadienne des grains est chargée d'appliquer la Loi sur les grains du Canada. Elle est l'instance tenue d'établir la qualité du grain canadien et de réglementer la manutention du grain au Canada.

Le projet de loi qu'on nous propose vise trois objectifs: tout d'abord, rehausser la compétitivité de l'industrie céréalière; deuxièmement, assurer une plus grande protection aux producteurs lorsqu'ils transigent avec les négociants en grain et les grosses compagnies; et finalement, protéger les contribuables d'une façon plus adéquate.

Samedi dernier, dans ma circonscription, j'ai eu la chance de rencontrer des producteurs de tomates en serre et l'un d'eux me racontait un cas qu'il me plaît de vous citer ce matin. Il me racontait que ses tomates, qu'il livre d'ailleurs lui–même au supermarché, puisqu'il s'occupe de la mise en marché, à 70c. la livre, le même supermarché les détaille, quelques minutes plus tard, non pas 79c. la livre, non pas 1,39 $ la livre, mais, tenez–vous bien, 2,39 $ la livre.

Alors, ce producteur en serre me disait: «Monsieur le député, je dois travailler mes tomates pendant quatre mois avant de pouvoir les écouler à 70c. la livre, et le propriétaire de ce supermarché peut les garder dans son réfrigérateur ou dans son étalage de 24 à 48 heures pour réaliser un bénéfice brut de 1,70 $.»

Parfois, on croit que c'est l'agriculteur qui empoche la grosse somme, mais ce n'est pas lui. Dans le cas que je vous ai raconté ici, celui des tomates de serre, il n'y a pas d'intermédiaire; c'est le producteur lui–même qui s'occupe de la mise en marché, qu'il vend à 70c. la livre et dont, 24 à 36 heures plus tard, les mêmes tomates se vendent 2,39 $ la livre.

Revenons au projet de loi C–51. De façon à accroître la concurrence, la commission ne sera plus chargée d'établir des tarifs maximaux perçus au silo à grain. Cette déréglementation se fera cependant par étape, et la commission se garde le droit d'établir un plafond par règlement. Elle pourra par ailleurs donner suite aux plaintes et, bien sûr, les résoudre. On nous dit que cette mesure donnera aux exploitants de silos une plus grande souplesse dans la fixation de leurs prix et que cela permettra à la loi du marché de fixer les prix.

En cas de problème, la commission se réserve le droit de fixer un plafond. Les producteurs devront être suffisamment protégés pour éviter que le laps de temps nécessaire pour traiter leurs plaintes ne les accule à la faillite.

Certaines des modifications soulèvent quelques préoccupations, cependant, puisque les règlements qui accompagnent le projet de loi auront une très grande influence sur ce dernier. Et ici, nous souhaitons que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dépose les règlements en comité afin d'être en mesure d'évaluer l'impact du projet de loi que nous étudions ce matin.

• (1040)

Par ailleurs, il est peu probable que la déréglementation prévue par ce projet de loi conduise à une augmentation des prix à la consommation, et je m'explique. La Commission canadienne du blé paie les producteurs selon le prix qu'elle obtient sur le marché international. De son côté, le gouvernement fixe un prix de base qu'il s'engage à payer aux producteurs, en tenant compte des perspectives du marché.

Depuis plusieurs années, le prix de base est fixé à un niveau très bas, ce qui minimise l'obligation du gouvernement de rembourser, dans le cas d'un effondrement possible des ventes sur le marché international. Lorsque le prix international est plus élevé que le prix initial, la commission verse le différentiel aux producteurs. Dans le cas inverse, c'est le gouvernement qui paie la différence. Notons que les coûts de production ou de transport n'influencent pas le niveau de prix initial.

Si le prix du marché chute de façon importante, les producteurs recourront au programme tripartite de soutien du revenu, soit le Régime d'assurance du revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net. Si le prix du marché demeure stable, mais que les coûts de production d'un producteur augmentent, alors il recourra à son compte de stabilisation de son revenu net. Ce compte est généré par les contributions du producteur. Il y a un maximum de 2 p. 100 de ses recettes brutes avec contrepartie du fédéral et du provincial et d'un 20 p. 100 additionnel possible, sans contrepartie.

Le producteur reçoit un versement en intérêt sur les fonds placés de 3 p. 100 supérieur au taux du marché. Le producteur accède à son compte si sa marge bénéficiaire est inférieure à une moyenne mobile des années antérieures. Par conséquent, il faudrait que les abus des exploitants soient élevés pour faire chuter

la marge bénéficiaire du producteur, qui aurait alors droit de recourir à son compte de stabilisation.

La chose est donc peu probable mais néanmoins, dans ce cas, ce serait les contribuables qui, par les versements de contrepartie, seraient touchés par une baisse du revenu net du producteur. La déréglementation permet aussi aux producteurs d'utiliser le transport privé—c'est une nouveauté—plutôt que public pour transporter son grain d'une province à l'autre.

Madame la Présidente, laissez–moi maintenant vous démontrer, à vous et à cette Chambre, comment ce banal projet de loi est un exemple parfait du fossé qui sépare le Québec du reste du Canada. Puisque c'est dans l'Ouest canadien qu'on retrouve le plus grand nombre de producteurs céréaliers, il est logique que ce soit les associations qui les représentent qui sont consultées quant aux répercussions du projet de loi qui nous occupe, le projet de loi C–51.

• (1045)

Par curiosité, je suis allé tâter le pouls du côté du Québec. Les producteurs qui devraient être concernés, les céréaliers du Québec, ne le sont pas. La raison en est fort simple: ils sont principalement régis par une loi provinciale. Donc, pour les producteurs du Québec, il faut encore une fois faire affaire avec les deux paliers de gouvernement. Par exemple, les silos primaires sont de juridiction provinciale, et les silos de transbordement, de transformation et terminaux sont, quant à eux, de juridiction fédérale.

Tout ce qui concerne le marché intérieur, le transport des grains y compris, relève du gouvernement du Québec. Dès qu'on met le pied à l'extérieur des frontières québécoises, on relève du gouvernement du Canada. Et la liste de pareilles pertes de temps et d'argent, dans tous les domaines, dans tous les ministères, est fort longue.

Le Québec, pour ce qui est de nourrir son bétail en grain, est autosuffisant de 70 à 80 p. 100, et ici je dois rendre hommage à l'ex–ministre de l'Agriculture du Québec, mon ami Jean Garon, avec qui j'ai eu la chance de travailler à plusieurs occasions, Jean Garon qui a propulsé l'autosuffisance en grain à 80 et quelque pour cent, lorsqu'il a quitté son ministère de l'Agriculture, en 1985.

Le reste de grain qui manque, entre 20 et 30 p. 100, provient soit de l'Ontario ou encore des États–Unis. Ces pourcentages démontrent bien pourquoi les producteurs du Québec ont des préoccupations autres que celles touchées par ce projet de loi. Leur réalité est complètement, mais complètement différente. Puisque le gouvernement fédéral nous offre si souvent l'occasion de faire des suggestions, je me permets d'en faire une ce matin: pourquoi le ministre de l'Agriculture ne se penche–t–il pas sur le problème des producteurs de sirop d'érable, puisque c'est au Québec que nous produisons 86 p. 100 du sirop d'érable de cette Planète bleue?

Les montants investis dans ce domaine par son ministère sont dérisoires. Dans mon comté, le comté de Frontenac, où on produit une quantité impressionnante de sirop d'érable, mais du sirop d'érable d'une qualité exceptionnelle, les producteurs de sirop d'érable déplorent, et à juste titre, que l'on vende encore leur sirop au prix d'il y a dix ans. Puisqu'il y a des surplus importants, ils n'ont d'autre choix que de se contenter du prix qu'on leur offre. Leur dernière trouvaille pour écouler leur stock: on retrouve, par exemple, le sirop d'érable dans la crème glacée avec des pépites de sucre d'érable, ce qui obtient présentement un succès fou aux États–Unis, au Canada et au Québec, bien sûr. Vous avez également le yoghourt au sirop d'érable. Mais là j'espère qu'on ne trouvera pas un substitut pour remplacer le sucre ou le sirop d'érable par un dérivé qui pourra avoir le même goût mais qui ne sera pas la même chose et qui souvent coûte à peu près le même prix.

Je voudrais également vous inviter, vous, madame la Présidente, et mes collègues députés, à goûter aux galettes de la boulangerie de Saint–Méthode. . . Oui, vous y avez goûté, c'est bien. . . Des galettes au sirop d'érable, pas de l'imitation, du vrai sirop d'érable. Lorsque j'ai visité la boulangerie de Saint–Méthode, le printemps dernier, ils étaient fiers de me dire qu'ils avaient déjà écoulé 500 barils de sirop d'érable.

• (1050)

Or, notre gouvernement fédéral devrait se donner la peine de regarder non seulement ce qui se fait dans l'Ouest pour les agriculteurs, mais de venir au Québec, ne pas avoir peur d'investir dans la recherche et le développement. Je prends l'exemple, ce matin, du sirop d'érable. J'aurais pu prendre d'autres exemples où le Québec jouit d'une confortable avance sur les autres provinces ou encore sur les autres pays, comme c'est le cas par exemple du sirop d'érable. L'autre exemple pourrait être le lait, où l'on produit 48 p. 100 du lait produit au Canada.

Alors, pourquoi ne pas investir davantage pour développer le potentiel de ce secteur qui a déjà fait ses preuves? Il est donc évident que nous du Bloc québécois ne nous opposerons pas à des mesures que les agriculteurs de l'Ouest soutiennent et que leur association qui les représente si bien soutiennent. Nous avons fait des consultations, nous avons fait des vérifications, et le projet de loi C–51 nous paraît bienvenu chez les agriculteurs de l'Ouest. Les agriculteurs de l'Ouest sont les mieux placés pour savoir ce qui est bon pour eux. Il convient par conséquent de leur donner les outils nécessaires à leur développement.

Ce que nous souhaitons, c'est que l'on respecte de la même façon le choix que le peuple québécois fera au cours de la prochaine année. Laissons donc les gens qui savent ce qui est le meilleur pour eux décider eux–mêmes de leur avenir.

Alors, madame la Présidente, je vous remercie, et je peux assurer le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire qu'il aura dans ce projet de loi C–51 l'appui de la députation du Bloc québécois en cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Madame la Présidente, je remercie les deux députés de leurs commentaires. Il y a certains points de ce projet de loi sur lesquels je suis d'accord et d'autres sur lesquels je ne suis vraiment pas d'accord.

La Loi sur les grains du Canada est administrée par la Commission canadienne des grains qui a pour mandat d'établir des normes de qualité pour le grain et de réglementer la manutention du grain au Canada.

Je souscris au but principal de ce projet de loi qui est de rendre notre industrie céréalière plus compétitive. Nous voulons tous que le Canada consolide sa réputation de producteur et de fournisseur de grain de qualité.

Il faut souligner que l'industrie céréalière se compose de nombreux éléments importants et que nous devrions tous faire en sorte qu'ils fonctionnent le mieux possible pour garantir la santé et la viabilité de ce secteur.

Par exemple, nous avons vu, l'an dernier, les problèmes que les perturbations dans le système de transport du grain ont causés. Il semble que certains de ces problèmes vont refaire surface cette année, ce qui est vraiment catastrophique pour notre industrie et ternit sa réputation. De toute évidence, nous devons apprendre à voir les problèmes tels qu'ils sont et essayer de les régler en nous basant sur les expériences passées, sans mettre en péril l'avenir ou le bon fonctionnement de l'industrie.

Je voudrais parler de certaines des dispositions de ce projet de loi. La Commission canadienne des grains ne sera plus tenue d'établir des tarifs maximums pour les services offerts aux silos. Avec le temps, on espère que cela permettra aux exploitants de silos d'être plus souples et plus compétitifs dans la détermination des prix de leurs services et que cela favorisera les investissements. Cela donnera également aux acheteurs de grains plus de pouvoir pour pénaliser les gens qui laissent le grain entreposé trop longtemps dans les silos.

• (1055)

Cette modification pourrait permettre de résoudre un problème qui s'est manifesté l'an dernier lorsque la Commission canadienne du blé a rempli les silos de grain pour lequel il n'y avait pas d'acheteurs immédiats.

En vertu du projet de loi, les terminaux ne sont pas tenus d'attendre que les commissions vendent le grain mais ils peuvent décréter des hausses de tarifs. Cette mesure aura probablement un effet positif sur le système. Le Cabinet, par l'intermédiaire du gouverneur en conseil, pourra invalider ces modifications. Il reste à savoir si la modification proposée dans le projet de loi conférera aux terminaux un véritable pouvoir ou si la Commission canadienne du blé continuera de bénéficier de la protection du gouvernement par un recours non démocratique au gouverneur en conseil.

Il y a également lieu de se demander si le gouvernement invoquera ces dispositions dans l'avenir pour accroître les pouvoirs de la Commission canadienne du blé en matière de réglementation de l'industrie.

Le projet de loi prévoit qu'une fois les tarifs maximaux éliminés, la Commission canadienne du blé agira comme conciliateur dans les différends tarifaires. Cette disposition soulève la question de savoir comment le rôle de la commission sera défini de façon plus précise, si le besoin s'en fait sentir. Le gouvernement aura-t-il recours à une loi ou agira-t-il par l'intermédiaire du gouverneur en conseil?

Le projet de loi autorise le libre mouvement du grain à l'intérieur du territoire de l'Ouest et à l'intérieur du territoire de l'Est mais pas de l'un à l'autre. Je m'interroge au sujet de ces restrictions qui frappent le commerce interprovincial au Canada. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, il y a davantage d'obstacles au commerce entre les provinces canadiennes qu'entre les pays de la Communauté européenne. Je m'interroge sérieusement quant au bien-fondé des restrictions qui frappent le mouvement du grain au Canada.

Cet été, les premiers ministres ont signé un accord commercial interprovincial qui a fait bien peu pour faciliter le libre-échange. Je suis étonné de constater qu'ils ont eu la possibilité de résoudre un problème qui doit l'être mais ont fait bien peu pour y arriver, en particulier dans le domaine de l'agriculture. C'est d'autant plus étonnant que ces restrictions ne sont pas imposées par nous, par des gouvernements étrangers ou par une réglementation internationale. Il s'agit de pièges que nous nous sommes tendus à nous-mêmes et auxquels nous devrions nous attaquer avec plus de détermination.

En éliminant les barrières commerciales internes, nous pouvons supprimer les distorsions de nos marchés et faire en sorte que les producteurs canadiens contrôlent mieux les prix, au lieu d'avoir un système où des barrières commerciales internes font en sorte que les prix demeurent artificiellement gonflés.

Le projet de loi supprime également la restriction qui réservait aux seuls transporteurs publics le droit de transporter le grain entre les provinces. C'est une bonne idée qui, espérons-le, permettra aux producteurs de réduire les coûts de commercialisation de leur produit en mettant à leur disposition plusieurs options en matière de transport.

Les changements proposés dans le projet de loi C-51 visent aussi à mieux protéger les producteurs de grains. Ces changements consistent entre autres: à conférer à la Commission canadienne des grains le pouvoir de prendre des mesures à l'encontre des entreprises qui utilisent illégalement une appellation de grade établie au titre de la loi; à exiger que les négociants en grains titulaires d'une licence utilisent les appellations de grade établies en vertu de la Loi sur les grains du Canada dans toutes leurs transactions avec les producteurs; à préciser la façon de déterminer et d'enregistrer le grade, les impuretés et la teneur en eau au silo primaire; à autoriser la Commission canadienne des grains à suspendre les licences des exploitants de silos primaires où la charge dépasse les limites autorisées, une très bonne idée; à confirmer le pouvoir de la Commission canadienne des grains d'exiger des exploitants de silos qu'ils assurent entièrement le grain stocké dans leurs silos; enfin à exiger des entreprises qui demandent une licence qu'elles fournissent certains renseignements prouvant qu'elles sont financièrement viables.

Il est certain que l'on doit chercher à mieux protéger les producteurs. Cependant, il y a toujours un risque, celui de surcharger de plus en plus le système en ajoutant de nouvelles règles. Nous devons trouver des moyens de protéger les producteurs sans nous immiscer dans leur façon d'opérer.

• (1100)

Par certains côtés, ces changements permettront aussi, espérons-le, de mieux protéger les contribuables. Aux termes de ce projet de loi, un producteur disposera de 90 jours pour obtenir le paiement de son grain après livraison à une entreprise titulaire d'une licence. Si le producteur n'a pas cherché à obtenir le paiement dans ces délais, celui-ci ne pourra pas être prélevé sur la garantie donnée par le titulaire de la licence, si celui-ci fait faillite.

En cas de non-paiement par le titulaire d'une licence, le producteur est également tenu d'en informer la Commission canadienne des grains dans un délai de 30 jours. Il appartiendra aux agriculteur de déterminer si les sociétés avec lesquelles ils

font affaire ont une licence de la Commission canadienne des grains.

Étant donné que pour obtenir une licence, les sociétés doivent déposer une garantie à la Commission canadienne des grains, les agriculteurs ne pourront rien revendiquer s'ils traitent avec des compagnies non licenciées. La limite de responsabilité de la commission sera le montant de la garantie déposée par le titulaire de la licence. C'est semblable aux garanties que le gouvernement accorde aux déposants si leur institution financière vient à faire faillite.

Voilà des règlements que je peux appuyer. Comme la Chambre le sait, je n'ai guère de sympathie pour l'Office national des transports ou la Commission canadienne des grains. Pourquoi? Je voudrais rappeler à la Chambre qu'en tant qu'agriculteur, et en tant que politicien aujourd'hui, j'aime à traiter honnêtement avec tout le monde.

En mai de cette année le *Co–Operator*, une publication manitobaine, publiait un article intitulé: «Deux poids, deux mesures.» «La Commission canadienne des grains, la gardienne du système de contrôle de la qualité qui garantit que nos exportations sont les meilleures du monde, dit une chose aux agriculteurs, alors que l'un de ses commissaires adjoints pratique autre chose. Ce commissaire a fait pousser du blé non enregistré pendant un an avant d'obtenir une licence à l'interne.» Si ce n'est pas là deux poids, deux mesures, si c'est ce que l'on appelle protéger l'agriculteur canadien, alors je ne suis pas d'accord avec le projet de loi.

«Quel rôle la politique a–t–elle joué dans la décision de ne pas enregistrer le grain Grandin, puis dans la décision de l'accepter?» a demandé un agriculteur de la région de Domain interrogé à ce sujet. Dans sa réponse, le commissaire Murta de la Commission canadienne du blé disait: «Cela indique que le système est presque en avance sur lui–même et vous voyez le résultat.»

Voilà une commission des grains qui est censée protéger la qualité de nos grains, et qu'a–t–elle fait? Elle a elle–même permis à l'un de ses commissaires adjoints de livrer du grain.

Quand on lui a demandé ce qu'il en pensait, un autre agriculteur a fait le commentaire suivant: «Le premier arrivage de blé Grandin est entré illégalement dans les Prairies, mais l'un des premiers à en faire l'importation affirme que les fonctionnaires d'Agriculture Canada, en leur expliquant comment remplir les documents requis, leur ont dit qu'il n'était pas nécessaire d'utiliser le nom de la variété, que le numéro de lot suffisait.»

Est–ce là le genre de commission des grains que nous voulons? En tant qu'agriculteur, je dis non. Cela me dérange de voir qu'il n'y aura pas de limite imposée aux coûts d'entreposage. Cela va–t–il vraiment stimuler la concurrence ou plutôt permettre aux grandes sociétés céréalières de remplir leurs silos et de faire payer les frais aux agriculteurs, par l'intermédiaire de la commission du blé? La commission du blé n'a aucun intérêt à vendre ce grain parce que c'est moi qui paie les frais, et pas la commission du blé.

On en a un exemple de choix quand on regarde la situation à Churchill aujourd'hui. Depuis lundi, deux navires attendent un chargement. Il n'y a pas de grain disponible. Les silos du sud des provinces sont fermés et les wagons couverts restent à ne rien faire. Nous n'avons pas besoin de wagons–trémies pour aller à Churchill. Les wagons couverts restent à ne rien faire. Il en coûte de 10 $ à 20 $ de moins la tonne pour assurer le transport jusqu'à Churchill que pour se rendre aux côtes est ou ouest. Mais les sociétés céréalières n'ont aucun intérêt à envoyer leur grain à Churchill, parce que le terminal céréalier appartient au gouvernement.

• (1105)

En juillet dernier, quand je suis allé vérifier quelle était la situation dans le port, on attendait un navire d'une capacité de 40 000 tonnes. Ce terminal d'une capacité de cinq millions de boisseaux ne contenait alors que 4 000 tonnes. Si c'est ça le règlement dont nous sommes saisis aujourd'hui, si c'est avec un système de ce genre qu'on va protéger les agriculteurs, on est en train de se faire avoir.

Il y a de quoi être inquiet. La semaine dernière, j'ai reçu une lettre d'une petite entreprise de nettoyage des graines qui ne relève pas de la Commission canadienne des grains et qui, par ses propres moyens, a créé un marché spécialisé pour ses services. Cette entreprise a été avisée qu'il fallait qu'elle devienne soit un silo soit un marchand de grains et qu'elle fasse une demande de licence. Cela l'obligerait à fournir un cautionnement, une assurance, bref à faire des frais supplémentaires qu'une entreprise de nettoyage des graines de cette taille, comme il y en a des centaines dans les Prairies, ne peut se permettre. Le propriétaire m'a dit sans ambages que si on l'y obligeait, il ne pourrait survivre, qu'il ne pouvait pas soutenir la concurrence d'une coopérative de nettoyage ou de l'Union des producteurs de grains. Cela lui est impossible.

En fait d'accroître la concurrence, moi je crois plutôt que ça la fait diminuer. Et pourquoi? Pourquoi laissons–nous constamment les bureaucrates et le gouvernement appliquer des règlements qui nuisent aux petites gens?

J'aimerais dire un ou deux mots de plus. Le ministre a dit, dans ses remarques préliminaires, que le but était d'économiser l'argent des contribuables. C'est un souci constant des réformistes. On pourrait très facilement faire des économies en se débarrassant de quelques–uns des commissaires de la commission du blé, des anciens politiciens qui touchent une pension de retraite dorée en plus de leur salaire qui est supérieur à celui des députés de cette Chambre. Si c'est comme ça qu'on s'occupe des petites gens, je préfère qu'on ne s'occupe pas de moi. En plus, ces commissaires sont nommés à vie.

D'après le projet de loi, il n'y aurait plus de limite d'âge. Pourquoi? Est–ce que 65 ans ce n'est pas l'âge de prendre sa retraite? Pourquoi leur permettre de rester là jusqu'à ce qu'ils meurent et attendre tout ce temps–là pour que les agriculteurs soient représentés par les leurs?

Pis encore, j'ai lu un peu plus loin dans cette mesure législative que les commissaires peuvent désormais fixer leur propre taux de rémunération. Cette décision n'a plus à être soumise au Cabinet et à faire l'objet d'un décret. Si c'est ainsi qu'on veut économiser l'argent des contribuables, je ne pense pas pouvoir appuyer ce projet de loi.

Il me fait penser à un aviculteur qui veut protéger ses volailles. Il cherche un chien de garde et quelqu'un lui présente un renard déguisé en chien en lui disant: «Voilà un bon chien de garde. Postez–le à l'entrée du poulailler.» Non seulement nous nous laissons duper par ce chien de garde, mais nous l'envoyons dans le poulailler et fermons la porte. Ce chien va pouvoir se rassasier

à sa guise et déguster n'importe quel poulet qui lui plaît. Il m'est impossible d'appuyer cette mesure législative.

• (1110)

L'article 84 est modifié de manière à déréglementer le transport du grain. Désormais, il vous faudra non seulement un permis d'exportation de la Commission du blé pour transporter le grain d'une province à l'autre, mais également une attestation de la Commission canadienne des grains prouvant que vous avez le droit de transporter votre propre grain. Est–ce logique? C'est ce que j'appelle une réglementation accrue et non de la déréglementation.

En tant qu'agriculteur et nouvel élu sur la scène politique, jamais je n'aurais cru voir un exercice de démocratie comme celui dont j'ai été témoin ce matin. Lorsqu'on me dit que je dois, en tant que député, accepter ce que le gouvernement désire et m'en satisfaire, sinon je n'aurai pas voix au chapitre, cela me contrarie énormément.

Je voudrais signaler aux députés d'en face que, aux prochaines élections, l'agriculteur et homme politique que je suis n'oubliera pas les décisions que vous aurez prises et continuera de rappeler aux agriculteurs de l'Ouest la façon dont nous avons été traités par les députés de l'autre côté de la Chambre.

Nous serons en pleine santé que nous quitterons ce monde. On peut dépenser des millions et des millions pour construire des piscines et des patinoires, mais on ne peut pas appuyer un système de transport du grain, faute d'argent.

L'autre jour, j'ai lu un communiqué où l'on disait que le gouvernement fédéral versera 4 millions de dollars à Winnipeg pour subventionner les services de loisirs. Pendant ce temps, nous n'avons pas les moyens d'améliorer la voie ferrée menant à Churchill. Nous mourrons peut–être de faim, mais nous mourrons en santé.

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Prince–Albert—Churchill River.

Je tiens à appuyer moi aussi le projet de loi C–51, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et cela, pour maintes raisons. Comme on l'a déjà fait remarquer, ces modifications sont fort avantageuses pour ce qui est d'améliorer la compétitivité des grains du Canada sur les marchés mondiaux, de mieux servir le secteur industriel et de protéger les céréaliculteurs et les contribuables.

Je félicite tous les responsables d'avoir mis au point un projet de loi aussi complet et utile. Je suis impressionnée de voir que le projet de loi renforce et respecte l'esprit original de la Loi sur les grains du Canada de 1912 tout en tenant compte des nombreux défis que posent les marchés céréaliers internationaux des années 90.

L'esprit de cette mesure législative était à l'origine et est toujours de défendre les intérêts des producteurs et c'est au nom des producteurs céréaliers que je présente mes observations aujourd'hui. Il est beau de défendre les intérêts des producteurs céréaliers, mais encore faut–il comprendre qui sont ces producteurs. Avant de rédiger ces modifications législatives, on a longuement consulté des représentants de tous les secteurs de l'industrie céréalière.

Et en premier, les organisations de producteurs céréaliers. Par l'intermédiaire de leurs représentants, ces organisations ont demandé à la Commission canadienne des grains de continuer à protéger l'intégrité du système canadien de manutention des grains, de garder et de renforcer le système qui a valu au Canada une réputation enviable sur le plan international pour la qualité de ses grains.

En même temps, ils ont dit avoir besoin d'une certaine souplesse pour conquérir de nouveaux marchés et relever de nouveaux défis, pour exploiter de nouvelles possibilités, pour s'adapter à une situation qui change rapidement. Donc, nous gardons et renforçons le système canadien de contrôle de la qualité du grain, d'une part, et, d'autre part, nous supprimons les contraintes qui sont devenues lourdes et contre–productives. C'est en gardant cela à l'esprit que je vais donner maintenant un aperçu des caractéristiques de ce projet de loi qui, du point de vue des producteurs, atteint admirablement ces objectifs.

• (1115)

Afin de protéger l'intégrité du système canadien de classification qui, comme le comprennent les producteurs, met en valeur la qualité marchande de leur grain, la loi va renforcer la notion voulant que la qualité du grain qui passe par le système canadien de manutention du grain satisfasse aux besoins des utilisateurs ultimes.

Cela va contribuer à donner encore plus de force aux nombreuses petites choses que nous faisons au Canada pour nous assurer que seules les meilleures variétés de grain sont produites, commercialisées et expédiées par l'intermédiaire de notre système de manutention en vrac.

Avec l'évolution du système, la modification confirme que la qualité demeure le fondement de la stratégie de commercialisation des céréales au Canada.

L'engagement du Canada en faveur de la qualité des céréales sera renforcé par d'autres mesures. Par exemple, la définition de «grains contaminés» sera précisée et la responsabilité des exploitants de silos dans la manutention sûre de produits dangereux et dans l'élimination des grains contaminés sera clairement définie. Il est évident que cela sera à l'avantage des producteurs qui comprendront les raisons morales de la mesure et les avantages que la livraison d'un produit sûr et sain représente pour la mise en marché.

Par ailleurs, une modification confirmera le pouvoir de la commission de fixer des normes pour le séchage des grains. Cela est important, car souvent, on ne peut pas détecter les grains séchés selon de mauvaises techniques avant leur transformation. Le premier signe de l'existence d'un problème serait un client insatisfait.

La question du séchage a été soulevée le 22 septembre dernier à une réunion annuelle de la Commission ontarienne de commercialisation du blé, dans ma circonscription, Lambton—Middlesex. Lorsque ses principaux clients, soit les producteurs américains de la rive sud du lac Érié, exigent un blé ayant un pourcentage d'humidité de 13,5 p. 100, la commission a intérêt à disposer d'un moyen de le leur garantir.

Il s'agit là d'une autre arme pour protéger la réputation du Canada pour ce qui est de la qualité des céréales. Cela améliore donc la position concurrentielle des producteurs de céréales canadiens.

Le projet de loi éliminera l'obligation de confier le transport interprovincial des céréales à des transporteurs publics. Cela permettra aux producteurs de choisir le moyen de transport leur permettant de réduire leurs coûts. En outre, le 8 juin dernier, les ministres de l'Agriculture et des Transports ont exprimé leur intention de modifier rapidement la Loi sur le transport des grains de l'Ouest, ce qui, conjugué à la disposition que je viens de mentionner, jette les bases d'un système juste et efficace de livraison des céréales dans toutes les régions du Canada.

Plusieurs autres modifications proposées à la Loi sur les grains du Canada reflètent les opinions exprimées par les producteurs, qui souhaitent qu'on continue d'assurer l'intégrité des transactions relatives au grain. Voici quelques–unes de ces modifications: les dispositions qui autorisent la commission à prendre des mesures contre les compagnies qui utilisent illégalement les appellations de grade prévues dans la Loi sur les grains du Canada; les dispositions qui exigent que les négociants titulaires de licences utilisent les appellations de grade prévues dans la Loi sur les grains du Canada dans toutes les transactions avec les producteurs; les dispositions qui précisent de quelle façon le grade, les impuretés et le taux d'humidité doivent être déterminés et consignés dès que le grain arrive au silo; les dispositions permettant la suspension des licences des exploitants de silos primaires où la surutilisation dépasse les limites permises.

La surutilisation est la différence entre la quantité de grain qu'il y a dans un silo comparativement à la quantité qu'il devrait y avoir dans ce silo d'après les documents d'expédition et les récépissés.

Enfin, le projet de loi comporte aussi des dispositions qui confirment le pouvoir de la commission de refuser de délivrer des licences aux compagnies qui, selon elle, ne sont pas fiables.

Ces dispositions vont bien avec celles qui donnent aux producteurs plus de responsabilités à l'égard des transactions relatives au grain. Je crois que cette approche équilibrée reflète une des valeurs fondamentales auxquelles tiennent les producteurs, l'industrie et le gouvernement, soit que nous sommes tous obligés de partager les risques et les responsabilités. Cette approche est avantageuse à la fois pour les producteurs, l'industrie et l'ensemble des Canadiens.

Ensemble, ces modifications à la Loi sur les grains du Canada offrent aux producteurs un train de mesures qui les aideront à travailler et à prospérer dans un marché céréalier mondial de plus en plus compétitif. C'est pourquoi j'encourage les députés de la Chambre à appuyer ce projet de loi.

• (1120)

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River): Madame la Présidente, j'interviens pour appuyer le projet de loi C–51 proposant certaines modifications à la Loi sur les grains du Canada. Nous avons là un gouvernement d'action. Je suis très fier du gouvernement actuel et notamment des mesures prises par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire dont le travail est couronné de succès.

Je voudrais tout d'abord féliciter le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire qui a joué un rôle important dans le fructueux achèvement des négociations de l'Uruguay Round. Durant plusieurs années, la communauté internationale a été en proie à une guerre des subventions qui a eu une incidence très négative sur les prix des céréales et, partant, des répercussions très négatives pour les agriculteurs canadiens et l'économie du pays, surtout celle de l'Ouest qui dépend tellement des céréales.

Comme le Canada disposait d'un trésor bien moins garni que celui de nos concurrents d'Europe ou des États–Unis, nous ne pouvions pas soutenir la concurrence des subventions offertes par ces pays. Notre ministre a donc dû se battre énergiquement à la table des négociations du GATT pour faire réduire le niveau des subventions dans le monde, et ses efforts ont été couronnés de succès.

Avec le temps, les prix des grains augmenteront à mesure que diminuera le niveau des subventions. Nous pouvons tous lui en être reconnaissants. Cela sera bénéfique pour les agriculteurs de ma circonscription de Prince Albert—Churchill River et pour tous les agriculteurs canadiens. C'est une perspective dont nous pouvons tous nous réjouir.

Notre ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a en outre fait montre de talents de négociateur et de leadership en réussissant à conclure un bon arrangement pour les agriculteurs canadiens lors du différend qui nous a opposés récemment aux États–Unis en matière d'exportation de blé. Nous avons en effet obtenu des limites sur les exportations qui sont bien supérieures à tous les niveaux d'exportation de blé que nous ayons connus jusqu'ici.

Par ailleurs, nous avons obtenu un accord garantissant que les sanctions commerciales répressives prévues par les lois commerciales américaines ne s'appliqueraient pas pendant un an. Ainsi, le GATT pourra devenir efficace et faire obstacle au recours à ces tactiques commerciales sévères à l'avenir.

Ces mesures prises par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire illustrent bien la manière dont le gouvernement aborde ces questions. Le gouvernement cerne les problèmes, il consulte tous les intéressés et il travaille d'arrache–pied avec eux pour trouver une solution.

Malgré la lourdeur de la tâche, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ne s'est pas arrêté là. En allant chercher l'opinion du public, des agriculteurs, de leurs organisations, des sociétés céréalières, bref de tous les intéressés du secteur du transport du grain et de l'industrie céréalière, le ministre a proposé des modifications efficaces à la Loi sur les grains du Canada pour améliorer l'efficacité opérationnelle et administrative de la Commission canadienne des grains et de l'industrie céréalière.

Le monde change. La technologie progresse. La concurrence de plus en plus vive sur le marché international, le déficit fédéral et la protection des contribuables sont autant de préoccupations qui doivent nous retenir. Ce sont des problèmes auxquels nous devons nous attaquer. Il nous faut protéger tous les Canadiens, les agriculteurs et les contribuables.

Les modifications proposées sont très variées, mais elles ont des conséquences appréciables. Certains changements sont d'ordre administratif ou de régie interne; ils modifient les définitions contenues dans la loi ainsi que certaines traductions, rendant ainsi la loi plus cohérente aux niveaux interne et externe.

D'autres modifications confèrent à la Commission canadienne des grains le pouvoir d'établir, par règlement, sous réserve de l'approbation du Cabinet, ce qui constitue une substance dangereuse, les documents financiers que doit présenter le titulaire de licence, les types de polices d'assurance que l'exploitant d'un silo doit posséder et la façon dont il doit se débarrasser du grain contaminé.

Dorénavant, c'est la Commission canadienne des grains, plutôt que le Cabinet, qui est habilitée à déterminer les allocations devant être versées aux membres des tribunaux d'appel pour les grains ou des comités de normalisation des grains. Il ne fait aucun doute que le Canada produit le grain de la meilleure qualité qui soit à l'échelle internationale. Les pays du monde entier le reconnaissent et s'ils ont le choix, ce sont nos grains qu'ils achèteront, à condition que nous demeurions des fournisseurs concurrentiels et fiables.

Les modifications à la Loi sur les grains du Canada réitèrent et reconnaissent l'engagement de longue date de notre pays par rapport à la qualité du grain. La qualité est un aspect très important de notre capacité de commercialiser nos grains. Nous devons continuer de faire tout notre possible pour la maintenir.

• (1125)

Une modification confère aussi à la Commission canadienne des grains le pouvoir de fixer, par règlement, sous réserve de l'approbation du Cabinet, le délai concernant la réalisation d'une garantie donnée par un titulaire de licence à la Commission canadienne des grains, et elle fixe à 30 jours le délai dont dispose un producteur à la suite d'un défaut de paiement pour faire à la CCG une réclamation à l'égard de la garantie qu'elle détient.

Les modifications confèrent aussi à la Commission canadienne des grains le pouvoir de fixer une limite, sous réserve de l'approbation du Cabinet, au pourcentage de la valeur de la garantie qu'elle détient qui peut être réclamé. Les modifications stipulent clairement que la Commission canadienne des grains n'est responsable qu'envers les producteurs étant titulaires d'une licence délivrée par elle et ayant obtenu les documents prescrits au moment de la livraison du grain, jusqu'à concurrence du montant de la garantie donnée.

Ces dispositions sont là, entre autres choses, pour rassurer et protéger les contribuables aussi bien que les producteurs canadiens. Au cours des récentes consultations tenues auprès de tous ceux qui s'intéressent au transport du grain, il est devenu évident, afin de garantir la fiabilité des approvisionnements et de maintenir intacte la réputation bien méritée du Canada de fournisseur fiable de produits céréaliers, la Commission canadienne des grains doit être capable d'éliminer l'exigence relative à l'établissement de tarifs maximums.

Il est fort probable que ces modifications assureront le mouvement du grain dans nos ports et vers nos navires. En outre, ils nous feront économiser les frais de surestarie qu'il fallait auparavant verser parce que nombre de navires étaient immobilisés à vide dans les ports au lieu de transporter du grain.

Nous voulons tous que les paiements soient faits afin que le grain soit transporté plutôt que de rester sur place. C'est une mesure qui représente un net progrès. En outre, nous conservons la garantie que constitue le maintien, par la commission, du pouvoir d'établir des tarifs maximums, au besoin.

Le projet de loi renferme d'autres modifications visant à garantir une compétitivité accrue et équilibrée, une plus grande sécurité financière, une meilleure protection des contribuables et une plus grande flexibilité opérationnelle pour la Commission canadienne des grains.

Je tiens à féliciter notre ministre de l'Agriculture d'avoir présenté ces modifications afin d'aider l'industrie agricole canadienne à continuer de connaître du succès. J'estime que ce qui caractérise notre gouvernement et notre ministre de l'Agriculture, c'est que lorsqu'un problème surgit, nous mettons tout en oeuvre pour le régler et que nous aidons nos agriculteurs et les contribuables en adoptant des lois sensées, comme celle-ci.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Madame la Présidente, j'ai bien aimé cette intervention. Ça me réjouit d'entendre dire de bonnes choses au sujet du secteur agricole.

J'aimerais savoir si le député est au courant que l'article 705(5) de l'Accord de libre-échange précise qu'il ne peut y avoir de restrictions aux importations, à moins d'une production excessive attribuable à la mise en place de nouveaux programmes agricoles. Cette disposition, le gouvernement libéral savait pertinemment qu'elle figurait dans l'Accord de libre-échange qu'il a signé.

Je me demande également si le député se rappelle avoir entendu, une semaine avant que cet accord sur le blé ne soit signé, quelqu'un—je crois que c'était le ministre de l'Agriculture—dire qu'il valait mieux ne pas avoir de marché du tout qu'un mauvais marché. Le député aurait-il l'obligeance de se prononcer sur cette déclaration?

Du même coup, il pourrait nous donner des précisions sur les mesures prises pour résoudre les problèmes de transport, comme le transit des céréales, et nous renseigner sur le rythme de croisière du gouvernement pour savoir s'il va continuer de régler les problèmes aussi rapidement qu'il l'a fait jusqu'ici, puisque c'est un début encourageant.

M. Kirby: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de ses questions.

L'accord intervenu entre les États-Unis et le ministre de l'Agriculture dans le dossier du litige du blé est excellent pour le Canada. Si l'on fait l'histoire des relations entre les deux pays et des exportations de blé vers les États-Unis, on peut dire que le Canada est sorti gagnant de ces négociations.

• (1130)

D'abord, le ministre a négocié le même niveau d'exportations très élevé et bien supérieur aux niveaux d'autrefois. En outre, et cela est encore plus important, à mon avis, il a obtenu que les deux pays acceptent un moratoire sur toute mesure commerciale

éventuelle qui pourrait nuire à l'industrie des céréales de l'ouest du Canada. Ce délai permettra l'entrée en vigueur des dispositions du GATT et empêchera le gouvernement américain de mettre en application des mesures commerciales aussi draconiennes et sévères à l'avenir. Voilà une excellente mesure provisoire et des résultats remarquables qui nous incitent à féliciter le ministre de l'Agriculture.

Je voudrais ajouter, en réponse à la question du député, que le ministre de l'Agriculture fait de nombreuses démarches pour améliorer le système de transport des céréales. Ce projet de loi renferme certains exemples des efforts du ministre. Je tiens à dire que le gouvernement va appuyer les agriculteurs de l'ouest du Canada. Lorsqu'on entend le chef du parti du député déclarer qu'il y a trop d'agriculteurs dans l'Ouest, je peux vous dire que nous, du Parti libéral, ne sommes pas d'accord avec cette affirmation. Nous aimerions qu'il retire la déclaration faite à Halifax il y a deux ans environ. Voilà le genre d'appui que les producteurs reçoivent de l'autre côté de la Chambre.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, je suis heureux d'entendre que le député de Prince Albert—Churchill River pense toujours que son gouvernement défend les intérêts des agriculteurs.

Il me semble toutefois que ce projet de loi et ses deux compagnons, qui viennent d'être déposés cet automne, ont pris un revirement assez considérable en faveur du secteur agroalimentaire et de l'agriculture d'affaires, en prévoyant des protections et des dispositions pour répondre à leurs besoins, parfois aux dépens de l'agriculteur.

Pour illustrer brièvement cette situation, pourrait–il nous expliquer, puisqu'il a soulevé la question dans son discours, comment des droits non limitatifs fixés par des exploitants de silo terminal peuvent aider les agriculteurs? Quel avantage un agriculteur peut–il avoir à apporter ses céréales à un silo terminal s'il découvre par la suite que les droits ont été modifiés?

M. Kirkby: Madame la Présidente, en ce qui concerne les droits qui seront exigés, j'estime que la libre concurrence qu'exerceront les différents expéditeurs dans les ports fera en sorte que les tarifs imposés seront raisonnables. Toutefois, la commission des grains conserve toujours le pouvoir de réglementer cette question.

Le député croit–il qu'il est sage que les agriculteurs paient pour des navires qui restent vides et ne transportent pas de céréales, ou bien qu'ils paient pour des navires qui transportent ces céréales, afin que le Canada continue d'être un fournisseur fiable sur tous ses marchés mondiaux?

M. David Chatters (Athabasca): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi C–51, car cette mesure a des répercussions directes sur une industrie qui m'est très chère, à moi et à ma famille, étant donné que j'ai travaillé dans ce secteur toute ma vie.

Après avoir étudié cette mesure législative, je peux dire généralement que, à quelques exceptions près, il y a peu de dispositions que je n'appuie pas. Ce n'est pas qu'il s'agisse là d'un projet de loi remarquable ou complet, loin de là. Ma première impression, à la lecture de ce projet de loi, a été de me dire que le ministre avait demandé à ses bureaucrates de présenter une mesure législative qui montre bien que le gouvernement attache beaucoup d'importance à l'agriculture, qui ne suscite pas la controverse et qui ne soit ni novatrice ni nouvelle.

• (1135)

Ce projet de loi officialise, en grande partie, ce qui existe déjà, à part quelques modifications mineures apportées aux procédures. Pourtant, le secteur céréalier est en crise et se trouve forcé de procéder à une restructuration en profondeur depuis quelques années, à cause des prix extrêmement bas qui s'expliquent par la guerre commerciale que se livrent les Américains et les Européens et une grave récession mondiale.

Cette restructuration fondamentale a eu des répercussions terribles sur d'innombrables familles qui cultivaient des céréales et des graines oléagineuses, surtout celles dont la production était destinée à l'exportation. Beaucoup de mes voisins ont perdu leur maison, leur famille et le travail de toute une vie pour ne pas dire, dans certains cas, celui de plusieurs générations.

Ceux qui ont réussi à survivre, grâce à la rationalisation de leurs opérations, au refinancement de leurs dettes ou à des revenus d'appoint, demandent au gouvernement, depuis un certain temps, de procéder à la même restructuration fondamentale des règlements et des services gouvernementaux offerts à ce secteur.

Il s'agit de prendre les règlements régissant le transport et la commercialisation de leurs récoltes pour offrir une plus grande latitude et plus de choix aux agriculteurs et pour répondre ainsi aux besoins actuels de ce secteur qui est basé sur des volumes élevés et des marges bénéficiaires peu élevées. Qu'est–ce que le gouvernement offre à cette nouvelle génération d'agriculteurs? Il ne fait rien, si ce n'est de maintenir le statu quo et de reprendre sous une forme quelque peu différente les idées éculées du passé.

Le projet de loi C–51 a pour objectif de faire en sorte que ce ne soit plus le gouvernement, mais le vendeur, qui s'assure de l'honnêteté de ceux qui achètent et vendent du grain. C'est peut–être la bonne voie à suivre, mais seulement si ces règlements sont suivis et respectés à la lettre, contrairement à ce qu'a fait l'ancien ministre de l'Agriculture qui s'est empressé de renflouer un certain nombre de producteurs ayant des liens étroits avec lui et éprouvant des difficultés, ce qui a coûté très cher aux contribuables.

Si c'est là l'importance qu'on accorde à ces règlements et procédures, cela importe peu alors qu'ils existent ou pas. On déréglemente également le secteur des silos pour établir un marché libre.

Ces initiatives seraient acceptables également si, du même coup, les agriculteurs étaient libres de vendre leurs récoltes où ils le voudraient et comme bon leur semblerait. Il y a vingt ans, il y aurait eu de grands avantages à déréglementer les tarifs des services offerts aux silos. À l'époque, presque tous les grains passaient par le système des installations primaires avant d'arriver au marché. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Une autre tendance troublante qui ressort des mesures législatives que ce gouvernement présente au sujet de l'agriculture et des autres secteurs de notre économie, c'est le mouvement en vue de réunir les pouvoirs décisionnels au Cabinet. Cette tendance ressort clairement dans les articles 2, 4, 9, 15, 33 et 35 et constitue un véritable affront aux députés qui ont été élus pour défendre les intérêts de tous les Canadiens.

Cette tendance devrait inquiéter tous les Canadiens dans tous les secteurs, mais elle est particulièrement troublante dans le secteur qui nous intéresse ici, celui de l'industrie céréalière. Je pense ici à un ancien premier ministre libéral qu'un ministériel a qualifié hier de meilleur premier ministre que le Canada ait jamais connu.

Bon nombre des députés d'en face faisaient partie de ce gouvernement. À mon avis, ce premier ministre a fait plus que quiconque pour détruire l'unité canadienne. Je me souviens très bien du mépris qu'il avait pour les producteurs de grain du Canada. Nous nous souvenons tous du geste obscène que Trudeau avait lancé aux producteurs de grain de l'Ouest.

Le gouvernement libéral d'aujourd'hui est en train de se montrer aussi méprisant à l'égard des personnes qui lui réclament de vrais changements et des mesures transparentes. Il a été très peu question des problèmes de l'agriculture dans le livre rouge. Par contre, le gouvernement s'est engagé à être efficace et transparent.

S'il était sincère quand il a pris cet engagement envers les Canadiens, pourquoi nous présente-t-il constamment des mesures législatives qui ne riment à rien et qui ne mènent nulle part? Pourquoi ne pas traiter ces rajustements mineurs dans le cadre d'un plan global qui viserait à restructurer les règlements sur la délivrance de licences aux nouvelles variétés végétales, à examiner les embouteillages dans le secteur du transport du grain, les politiques restrictives de commercialisation de la Commission canadienne du blé et la libre circulation des produits agricoles dans tout le Canada?

• (1140)

Je voudrais démontrer brièvement certaines choses dont j'ai essayé de parler et que j'ai essayé de démontrer en avril dernier à un groupe de producteurs de ma région, qui essayaient d'obtenir à titre d'essai une licence pour cultiver une variété de chanvre utilisée dans la production de fibres industrielles. Celle-ci est cultivée depuis longtemps en France et en Grande-Bretagne, ainsi que, dans une certaine mesure, aux États-Unis, parce que ce produit n'a plus de propriétés hallucinogènes, on les a supprimées.

À mon avis, nous avons au Canada la possibilité d'être les premiers à mettre au point une nouvelle culture présentant un énorme potentiel pour la production de fibres industrielles. Un acre de chanvre peut produire autant de fibre que quatre acres d'arbres, et ce, en un an, alors qu'à la vitesse à laquelle nos arbres croissent, il faudrait 70 ou 80 ans à nos forêts pour produire la même quantité de fibre.

Afin d'aider ce groupe de producteurs, j'en ai parlé au ministre qui m'a répondu ceci dans une lettre qu'il m'a envoyée au bout de deux mois et demi environ: «Les renseignements que vous m'avez fournis justifient que l'on étudie la possibilité de produire le chanvre en tant que source de fibre industrielle sur une base commerciale.» Et d'ajouter un peu plus loin: «La mesure législative dont est actuellement saisi le Parlement permettrait à la ministre de la Santé de délivrer des licences aux producteurs de chanvre à des fins industrielles.» Il ajoute encore: «Le projet de loi C-7 poserait les assises d'un cadre juridique qui permettrait d'étudier la possibilité de cultiver le chanvre en tant que source de fibre industrielle.»

N'ayant pas pris conscience des possibilités énormes qu'offrait le projet de loi C-7, j'en ai fait un examen attentif pour voir où se trouvait cette disposition, mais je n'y ai trouvé aucune information concluante. Perplexe, j'ai communiqué avec les services de la ministre de la Santé qui parraine le projet de loi. J'ai aussi communiqué avec le ministère du Solliciteur général et avec le ministère de la Justice, et on m'a assuré aux trois endroits que le projet de loi C-7 ne contenait aucune disposition traitant de quelque manière que ce soit de la possibilité de tirer des fibres industrielles du chanvre.

Encore une fois, nous nous trouvons dans une impasse et nos efforts en vue de permettre aux agriculteurs canadiens de produire une culture qui offre d'énormes possibilités de rendement et qui pourrait supplanter certaines cultures traditionnelles peu rentables des Prairies semblent voués à l'échec.

Apparemment, le ministre n'était pas le seul à ne pas comprendre la question ou à ne pas être prêt à aider ce groupe, voire l'ensemble des agriculteurs de l'Ouest. C'est ce qui leur arrive constamment. Si, comme nous l'avons entendu il y a quelques instants, le gouvernement veut vraiment protéger l'industrie canadienne et l'aider à retrouver une partie de sa vigueur et de son équilibre financier, qui sont si importants pour les Canadiens, nous n'avons vu aucune indication en ce sens jusqu'à maintenant, du moins dans les projets de loi dont la Chambre a été saisie.

J'encourage le nouveau gouvernement, qui est dans la première année de son mandat, à proposer de nouvelles mesures, à apporter des changements réels et à écouter l'industrie qui exige et demande ces changements, au lieu du rafistolage et de l'absence d'action que nous avons pu constater jusqu'à maintenant.

M. Boudria: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, je désire informer la Chambre que les députés du parti au pouvoir partageront désormais leur temps pour toutes les interventions sur ce sujet.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord présenter aux députés du Bloc québécois et du Parti réformiste les excuses du ministre qui ne peut rester pour le débat sur ce projet de loi en raison de fonctions officielles. Il m'a assuré qu'il lirait vos observations.

• (1145)

Je voudrais préciser une ou deux choses à l'intention du Parti réformiste. Le député de Lisgar—Marquette a fait des observations auxquelles nous n'avons pas pu répliquer immédiatement et c'est pourquoi j'aimerais le faire maintenant. Le député a parlé du blé Grandin. Je peux dire au député que peu de temps après avoir pris le pouvoir, le gouvernement a consulté l'industrie. Celle–ci estimait que le blé Grandin n'améliorerait pas la qualité de l'excellent produit que nous vendons. En conséquence, cette variété de blé n'a pas été homologuée.

Il a parlé d'un commissaire adjoint qui s'était occupé de cela. Je suis en mesure d'indiquer au député que cette personne n'est plus commissaire adjoint de la Commission canadienne des grains.

Je trouve cependant étrange—et j'aimerais bien un commentaire du député d'Athabasca à ce sujet—que le Parti réformiste, le grand défenseur de la libre entreprise, s'inquiète de ce que nous voulions, en tant que gouvernement, que tous ceux qui traitent avec la Commission aient une licence et déposent une garantie, un cautionnement afin de protéger les agriculteurs.

C'est un de nos devoirs. Je me demande ce qu'ils diraient si c'était un producteur de leur circonscription qui traitait avec quelqu'un n'ayant pas déposé de garantie.

Une dernière précision. Je voudrais faire remarquer aux députés du Parti réformiste et en particulier au député de Lisgar—Marquette qui disait que les commissaires étaient nommés à vie, que les commissaires sont nommés pour sept ans et les commissaires adjoints pour cinq ans. Je tenais à mettre ces précisions au compte rendu.

M. Chatters: Madame la Présidente, j'aimerais répondre brièvement à la question concernant l'obligation d'obtenir une licence de la Commission canadienne des grains et de verser un cautionnement. J'appuie ces initiatives qui sont plus importantes maintenant que jamais. Il y a quelques années, lorsque presque tous les grains produits dans ce pays passaient par le système des silos primaires et que ces derniers appartenaient à des sociétés qui les géraient et les dirigeaient elles–mêmes, ces règlements étaient moins importants.

Mais la prolifération actuelle des négociants en grains dans le monde entier rend cette protection plus importante que jamais.

Je me demande cependant pourquoi, alors que c'est des plus important, le gouvernement impose aux agriculteurs une responsabilité qui devrait relever de la Commission canadienne des grains, à savoir celle de déterminer qui détient une licence en bonne et due forme et qui a versé un cautionnement. J'appuie cette initiative et je crois que la plupart des producteurs sont d'accord aussi.

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Madame la Présidente, je veux exprimer mon appui au projet de loi C–51, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada.

Le projet de loi C–51 propose plusieurs changements nécessaires à la Loi sur les grains du Canada. Je crois que les producteurs, l'industrie céréalière et les Canadiens en général y trouveront tous quelque chose qui réponde à leurs attentes.

Je veux discuter particulièrement des éléments du projet de loi qui amélioreront la compétitivité de l'industrie céréalière du Canada, à l'échelle internationale. Le Canada est un pays commerçant, et il doit absolument être compétitif.

Dans notre monde de libéralisation des échanges, notre capacité de préserver et d'améliorer les conditions de vie des Canadiens est directement liée à notre niveau de compétitivité. Rares sont les industries canadiennes qui dépendent davantage du commerce international que l'industrie du grain. Nous exportons tous les ans de 25 à 30 millions de tonnes de grain, soit plus de la moitié de notre production annuelle. Nous arrivons au deuxième rang des principaux exportateurs, dans le monde, pour ce qui est du blé et de l'orge. Pour d'autres grains, par exemple le canola et le lin, nous sommes le plus grand exportateur au monde. Il n'y a aucun doute que ce sont les échanges internationaux qui permettent de soutenir l'industrie du grain, et que le succès de notre industrie est essentiel à la santé et au bien–être de nos collectivités rurales, surtout dans l'Ouest.

• (1150)

Le rôle du gouvernement est en partie d'assurer une réglementation qui renforce les efforts des Canadiens pour créer, produire et soutenir la concurrence. Pour ce faire, il faut entre autres concevoir de nouvelles lois qui soutiennent nos intérêts communs. Il faut aussi retirer les lois qui ne sont plus utiles ou qui ne servent plus leurs fins.

Le projet de loi C–51 comporte une importante initiative, la déréglementation des plafonds des tarifs des silos. Les tarifs des droits d'élévateurs à grains correspondent aux frais que les sociétés exploitant des silos–élévateurs imposent pour leurs services concernant, entre autres, la manutention, le stockage, le nettoyage et le séchage. En vertu de la Loi sur les grains du Canada actuelle, la Commission canadienne des grains régit les tarifs en établissant des plafonds; les exploitants doivent en outre donner un préavis de 14 jours quand ils veulent hausser les tarifs.

Selon le projet de loi C–51, la CCG ne plafonnera plus les tarifs et les exploitants pourront modifier leurs tarifs sans aviser la CCG à l'avance.

Certains s'opposeront à cette mesure en accusant le gouvernement d'abandonner les producteurs et de les exposer aux frais excessifs imposés par des exploitants. Un examen plus approfondi montrera toutefois qu'il n'est plus nécessaire de plafonner les tarifs et que les producteurs sont amplement protégés contre les

frais excessifs. L'établissement de tarifs maximaux par le gouvernement remonte au temps où les producteurs étaient moins en mesure de se protéger contre la fixation de prix inéquitables. Cependant, étant donné que des sociétés appartenant à des producteurs ou contrôlées par eux exploitent aujourd'hui la plupart des silos–élévateurs au Canada, nous jugeons que le gouvernement n'a plus autant besoin d'intervenir à ce chapitre au nom des producteurs.

Sur la côte ouest, des sociétés appartenant à des producteurs ou contrôlées par eux possèdent 54 p. 100 de la capacité des installations terminales. À Thunder Bay, cette proportion est de 75 p. 100. Il est donc logique que ces sociétés agissent dans les intérêts des producteurs propriétaires et fixent des prix concurrentiels. Faute de concurrence, le gouvernement n'a pas besoin de fixer les prix.

Même si nous croyons que les exploitants de silos–élévateurs se montreront responsables, nous avons inscrit dans le projet de loi C–51 de nombreuses garanties pour les producteurs. L'établissement de tarifs maximums sera éliminé graduellement. Au début, la commission conservera son pouvoir de plafonner les tarifs par décret pour une période de transition de deux ans. Après cette période de transition, la commission aura toujours le pouvoir de réglementer pour établir des tarifs maximums, si nécessaire. Pendant et après la période de transition, la CCG jouera un rôle de médiation en donnant suite aux plaintes et en cherchant des solutions.

Compte tenu du comportement responsable des sociétés intéressées, nous avons raison d'être optimistes face à la récolte actuelle; les exploitants des silos terminaux ont été autorisés, par décret de la commission, à établir leurs propres tarifs des droits d'élévateurs à grains. Dans la plupart des cas, les hausses ont été faibles et, dans l'ensemble, très équitables. Cela est de bon augure et, à mon avis, permettra au marché de fonctionner plus librement, de sorte que tout le monde en bénéficiera. Parmi les avantages, on peut s'attendre à de plus forts investissements de capitaux par les exploitants et à une flexibilité et compétitivité plus grandes en ce qui concerne les silos–élévateurs.

Au fait, la réglementation n'a pas empêché l'établissement de tarifs élevés. Par exemple, pour plusieurs raisons, les tarifs des États–Unis sont moins réglementés et moins élevés que ceux du Canada.

Cet amendement traduit donc notre engagement à supprimer la réglementation qui limite la compétitivité de l'industrie canadienne. Le projet de loi C–51 prévoit d'autres initiatives similaires. Ainsi, il n'y aura plus de pesage de contrôle aux silos de transformation. Le pesage de contrôle est une vérification visant à attester que le volume et la qualité du grain entreposé dans un silo correspondent à ce qui a été déclaré. Le pesage de contrôle contribue à préserver l'intégrité des transactions effectuées aux installations terminales et aux silos de transbordement, car les exploitants de ces silos manutentionnent souvent du grain qui ne leur appartient pas. Toutefois, les exploitants de silos de transformation sont propriétaires du grain qu'ils entreposent. Par conséquent, le pesage de contrôle entraîne, pour eux, des frais inutiles et mine, par conséquent, leur compétitivité.

• (1155)

J'ai déjà mentionné la nécessité d'avoir des lois ajoutant de la valeur aux efforts des Canadiens. J'ai signalé que cela impliquait, à mon avis, la suppression d'obstacles inutiles, comme l'établissement de tarifs maximaux et le pesage de contrôle aux silos de transformation. Cela signifie également qu'il nous faut, de temps à autre, adopter de nouvelles lois.

Le projet de loi C–51 renferme des dispositions renforçant le rôle que l'égalité joue dans l'industrie céréalière du Canada. De plus, le projet de loi C–51 établit la responsabilité des exploitants de silos en ce qui concerne la manutention des substances dangereuses et l'élimination du grain contaminé. Il confirme le pouvoir de la CCG d'établir des normes relatives au séchage du grain. Toutes ces mesures ajoutent de la valeur au grain canadien et servent à accroître la compétitivité du Canada sur la scène internationale.

En terminant, je désire signaler que le projet de loi C–51 est le fruit de nombreuses consultations menées auprès des représentants de tous les secteurs de l'industrie céréalière. Les organisations de producteurs ont joué un rôle important dans ces consultations, de même que les entreprises de stockage, de transformation et de commercialisation du grain. Étant donné que le projet de loi C–51 jouit d'un large consensus au sein de l'industrie, j'estime qu'il mérite l'appui de tous les députés.

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris): Madame la Présidente, je tiens à me prononcer aujourd'hui en faveur du projet de loi C–51, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada.

Le projet de loi C–51 est louable à bien des égards. Il répond au besoin de réforme en matière réglementaire. Il prévoit des garanties nécessaires pour les producteurs et pour les contribuables, et il donne à la Commission canadienne des grains un plus grand nombre des outils dont elle a besoin pour travailler au nom des producteurs, du secteur céréalier et des Canadiens en général.

Le projet de loi C–51 comporte maints aspects qui valent la peine d'être signalés. Celui dont je tiens à parler, toutefois, est l'accent qui y est mis sur la qualité des céréales.

Nous dépendons beaucoup du commerce international. Comme l'a fait remarquer ma collègue, nous exportons de 25 à 30 millions de tonnes de grain par année, soit plus de la moitié de notre production céréalière annuelle. On ne dira jamais assez à quel point la qualité du grain est cruciale pour notre réussite sur les marchés internationaux. Aucun autre facteur n'est aussi essentiel à la commercialisation impressionnante sur le plan international qui est la nôtre dans ce domaine.

Lorsqu'on songe aux inconvénients que subissent les producteurs canadiens, on comprend pourquoi la qualité est devenue notre atout de commercialisation. Nos producteurs sont plus loin des ports d'exportation que tout autre de leurs concurrents étrangers. Notre climat rigoureux ne favorise pas de hauts rendements. Notre assiette fiscale est plus petite que celle de nos concurrents et nous ne pouvons pas compter sur les subventions à l'exportation. Il ne nous reste plus qu'à jouer la carte de la qualité et le Canada le fait très bien.

Avec peut–être 20 p. 100 du marché international, le Canada est en moyenne le deuxième plus grand exportateur de blé au

monde, devant la Communauté européenne, l'Australie, l'Argentine et tous les autres. Nous ne sommes dépassés que par les États–Unis. Nous sommes au deuxième rang pour l'orge, accaparant plus de 30 p. 100 du marché international. Nous dominons plus de 40 p. 100 des marchés mondiaux du canola, soit à peu près autant que tous les pays de l'Europe occidentale réunis. Nous sommes uniques en ce sens que nous sommes le seul grand exportateur de ce produit.

Le Canada est le plus grand exportateur de graines de lin au monde, accaparant plus de 70 p. 100 du marché. Le refus du Canada de livrer autre chose que des cargaisons de qualité uniforme et constante nous a bien servis. Étant donné que la CCG joue un rôle central dans le système canadien du transport du grain, je constate avec plaisir que des dispositions du projet de loi C–51 renforcent cette stratégie de commercialisation.

Par exemple, une disposition permet à la CCG de mettre au point des méthodes, visuelles ou autres, pour déterminer les caractéristiques du grain en vue de satisfaire aux critères de qualité des commandes de grain. Cette modification est importante, car elle donne à la commission le pouvoir de préciser des méthodes pour déterminer la qualité du grain, de telle sorte que le secteur industriel livre du grain de la qualité désirée par les utilisateurs ultimes.

• (1200)

Compte tenu de l'expertise de la Commission canadienne des grains en évaluation de la qualité des céréales, la modification lui permettra de voir à ce que les nouvelles méthodes et techniques aident à répondre aux besoins des consommateurs et d'accroître les profits des producteurs.

Une autre disposition du projet de loi C–51 confirme le pouvoir de la CCG de réglementer la manutention des céréales et des produits dangereux dans les silos. Cette disposition renforce l'engagement du Canada en faveur d'aliments sûrs et sains et de la protection de l'environnement.

Enfin, le projet de loi C–51 confirme le pouvoir de la CCG de fixer des normes sur le séchage des grains. La commission s'intéresse à cet aspect depuis longtemps parce que de mauvaises techniques de séchage peuvent altérer sérieusement la qualité des céréales. Souvent, les dommages ne sont pas visibles à l'oeil nu et les problèmes n'apparaissent qu'au moment de la transformation. C'est pourquoi la commission a fait de grands efforts pour informer les producteurs et les autres personnes du milieu des bonnes techniques. La disposition donnera plus de pouvoir à la CCG à cet égard.

Certains croient que le Canada attache trop d'importance à la qualité des céréales. Ils soutiennent que dans un monde affamé, il est inutile pour le Canada de faire tout ce qu'il fait pour que ses céréales répondent aux normes élevées qui ont fait sa réputation.

Je crois pour ma part que l'importance de la qualité ira grandissante. Avec la ratification du GATT, des barrières tarifaires seront abattues partout dans le monde et les subventions fondront comme neige au soleil. Pour conserver leur position et soutenir notre concurrence, nos compétiteurs les plus riches, en Europe et aux États–Unis, devront accorder plus d'attention à la qualité. Certains indices nous permettent déjà de croire qu'ils commencent à comprendre.

Je terminerai en citant les paroles qu'un client du Canada prononçait au symposium international organisé par la Commission canadienne des grains l'an dernier: «Le système canadien actuel, où la stratégie de commercialisation repose sur la qualité à tous les niveaux pour garantir l'exportation de 80 à 90 p. 100 de la récolte totale de blé, est unique dans le monde. Si nous commençons à changer les choses pour accroître nos ventes à court terme, nous deviendrons très rapidement un fournisseur parmi tant autres, c'est–à–dire un fournisseur comme le monde en compte déjà beaucoup trop.»

Cette position a été réitérée par bien des orateurs à la conférence. Mais, bien sûr, la fidélité de nos clients en dit beaucoup plus long sur ce qu'ils pensent de la qualité de notre produit.

Le projet de loi C–51 renforce le système d'assurance de la qualité des céréales canadiennes. Pour cette seule raison, il mérite notre soutien.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer à ce débat sur le projet de loi C–51, qui vise à modifier la Loi sur les grains du Canada.

C'est la deuxième fois que j'ai l'occasion de parler à la Chambre d'un projet de loi portant sur l'agriculture, l'autre étant le projet de loi C–50, que nous avons débattu la semaine dernière.

Dans le projet de loi C–50, nous avons pris des mesures visant à donner aux producteurs un plus grand contrôle à l'égard de la recherche agricole. Le projet de loi C–51, que nous étudions aujourd'hui, vise à donner à la Commission canadienne des grains une plus grande flexibilité opérationnelle et à rehausser la compétitivité dans l'industrie du grain. Ce sont certes là deux objectifs valables pour un organisme qui est responsable d'un aspect très important de l'industrie céréalière au Canada. Il est essentiel de confier à cet organisme ce genre de responsabilités.

Le Parti réformiste appuiera ce projet de loi aujourd'hui, tout comme nous avons appuyé le projet de loi C–50. Nous profiterons toutefois de l'occasion pour exprimer certaines de nos préoccupations plus générales au sujet de l'avenir de l'agriculture au Canada. Plus particulièrement, nous aimerions mettre l'accent sur le fait que, à l'origine, les organismes comme la Commission canadienne du blé, ont été créés par le gouvernement dans le but d'aider les agriculteurs canadiens. Nous croyons que ces organismes deviennent de plus en plus des obstacles au marché libre et qu'il conviendrait de réexaminer leur raison d'être à ce moment–ci de notre histoire.

• (1205)

Comme on a déjà longuement parlé des détails du projet de loi C–51 à la Chambre, j'ai l'intention de prendre quelques instants pour soulever un ou deux points concernant un aspect particulier de cette mesure législative avant de passer à d'autres sujets liés à l'agriculture au Canada.

L'aspect du projet de loi C–51 dont je veux parler porte sur l'élimination de certains des obstacles au commerce interprovincial pour les agriculteurs. L'article 25 abolit les restrictions relatives au transport du grain d'une province à une autre ainsi

que celles relatives au transport du grain par des transporteurs publics.

Cette mesure représente un pas dans la bonne direction, mais il convient de se poser une question très importante: Pourquoi y aurait–il encore quelque restriction que ce soit en ce qui concerne le commerce à l'intérieur du Canada? Pourquoi ne pouvons–nous pas avoir des frontières ouvertes et permettre la libre circulation des marchandises dans le pays afin de donner des chances égales à tous les Canadiens? Je crois que c'est là un point important qui doit être examiné non seulement par le gouvernement fédéral, mais aussi par chacune des provinces. Nous devons unir nos efforts pour améliorer l'industrie agricole.

Il y a plus d'obstacles au commerce interprovincial au Canada qu'il y a d'obstacles au commerce entre les pays membres de la Communauté européenne. C'est un point qui a déjà été mentionné à la Chambre par un de mes collègues. Pourquoi alors faut–il que la Commission canadienne des grains impose quelque restriction que ce soit en ce qui concerne le transport du grain de l'étranger au Canada ou vice versa dans ce projet de loi?

Par ailleurs, pourquoi la Commission canadienne du blé empêche–t–elle les agriculteurs canadiens de profiter pleinement des possibilités de commerce international créées par la conclusion de l'Accord du GATT et de l'ALENA? Ne devrait–on pas l'obliger à éliminer certaines des restrictions qu'elle impose actuellement aux agriculteurs?

J'ai dit l'autre jour à la Chambre que nous devrions éliminer certaines de ces restrictions pour que les agriculteurs puissent pénétrer sur un marché international plus libre ou déterminer leurs propres marchés. On devrait imposer certaines restrictions ou un certain cadre d'action aux agriculteurs qui désireront plus tard exercer certaines activités commerciales par le truchement de la Commission canadienne du blé.

Nous, les agriculteurs, ne pouvons pas tout avoir, un organisme créé par le gouvernement et le marché libre. Il faut qu'il y ait un compromis quand ce genre de possibilité s'offre à nous.

Les réformistes ont déjà démontré clairement la nécessité de réformer la Commission canadienne du blé. Ce n'est là cependant qu'un exemple des problèmes agricoles auxquels notre assemblée doit s'attaquer.

Quand on parle du secteur agricole, il est important de constater que ce sont les agriculteurs qui prennent l'initiative touchant les principaux problèmes actuels. Le ministre nous l'a dit très clairement dans son intervention ici au début de la séance: le projet de loi dont nous sommes saisis est attribuable à l'initiative des agriculteurs et des organismes agricoles, et j'en suis certainement très heureux.

Nous constatons souvent dans ces circonstances que le gouvernement fait des pieds et des mains pour s'adapter aux attitudes du monde agricole. C'est très certainement le cas actuellement dans le débat concernant la Commission canadienne du blé.

J'ai lu un article du *Financial Post* portant sur les ventes directes de grains aux marchés américains que la Commission canadienne du blé considère illégales à l'heure actuelle. Ces ventes sur les marchés américains représentent maintenant environ 20 p. 100 du volume total des exportations canadiennes de grains aux États–Unis.

Nous ne pouvons qu'espérer que cette manifestation massive d'une certaine désobéissance civile de la part des producteurs canadiens de blé convaincra le gouvernement qu'il faut apporter des changements aux pratiques de la Commission canadienne du blé. Je le répète, c'est une situation où les agriculteurs prennent l'initiative, trouvent des marchés et maintiennent la stabilité économique de leur exploitation agricole. Le gouvernement n'a cependant pas examiné la situation et réagi de façon positive.

• (1210)

La même tendance s'observe dans les restrictions au transport du grain de l'est vers l'ouest et dans la réticence du gouvernement à créer un marché continental de l'orge. Dans les deux cas, des agriculteurs excédés ont décidé de ne pas attendre le gouvernement pour apporter des changements. Ils prennent eux–mêmes les choses en main. Ensuite, il nous appartient de réagir et nous devons recommander ces changements au gouvernement libéral. Notre assemblée doit dominer la situation et se montrer capable de répondre aux agriculteurs lorsque ceux–ci perçoivent un besoin.

À ce propos, j'ai lu avec intérêt que le ministre de l'Agriculture avait promis aux céréaliculteurs un débat sur l'avenir de la Commission canadienne du blé à l'occasion d'une assemblée spéciale cet automne. Je le félicite.

Je l'encourage aussi à faire un pas de plus et à tenir un référendum sur le monopole de la vente attribué à cet organisme. Il est clair que l'agriculture canadienne a beaucoup changé depuis 1912, année où la Commission canadienne des grains a été créée.

La prochaine décennie sera cruciale pour l'agriculture. Les agriculteurs, au moment où ils se préparent à faire les rajustements exigés par le GATT et la libéralisation des échanges, ont besoin d'un gouvernement qui soit prêt à les aider à acquérir l'avantage concurrentiel nécessaire pour livrer concurrence de mieux en mieux sur les marchés mondiaux. C'est dans ce contexte, celui d'un marché planétaire, que nous devons nous préparer. Il ne faut pas se limiter au Canada. Ni aux États–Unis. C'est pour le marché mondial que les agriculteurs travaillent aujourd'hui.

Le Parti réformiste a travaillé fort à l'élaboration d'une stratégie agricole complète et équilibrée qui soit à la hauteur des besoins et des défis du XXIe siècle, besoins et défis que nous expliquerons à cette assemblée.

Pour sa part, le gouvernement libéral, cela me déçoit un peu, semble naviguer de crise en crise, et les mesures proposées à la Chambre semblent inspirées par la fonction publique. Il est vrai que c'est là le point de vue des agriculteurs et de leurs associations et non des législateurs de cette assemblée.

Les projets de loi C–50 et C–51 sont de bonnes mesures en soi, mais non dans le contexte plus large que nous devons considérer, à titre de dirigeants du secteur agricole. Ce sont des mesures modestes limitées à des rajustements mineurs et à certains éléments du régime agricole.

Quand le gouvernement réagira–t–il aux pressions croissantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada, et proposera–t–il les mesures législatives d'importance qui sont nécessaires aux agriculteurs d'un pays tel que le nôtre?

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt ce qu'a dit le député d'en face. Je le félicite d'avoir la sagesse d'appuyer les projets de loi C–50 et C–51.

Voici un résumé de son exposé. Il veut que le secteur agricole et les agriculteurs en général puissent se prononcer sur l'orientation que nous adopterons, et de notre côté, nous nous sommes engagés, dans le livre rouge, à continuer de soutenir la Commission canadienne du blé.

Le député d'en face peut demander pourquoi le gouvernement ne tient pas de référendum. Voici ce que j'aimerais qu'il m'explique. À son avis, n'est–il pas préférable de connaître préalablement l'opinion de tous les milieux agricoles que de préconiser la tenue d'un référendum et de recommander l'orientation qu'il convient d'adopter?

Actuellement, il dit au gouvernement de ne pas bouger. J'appuie ces dispositions. Nous devons le faire. Certaines des mesures que nous proposons dans le projet de loi C–51 visent cet objectif. J'aimerais savoir comment le gouvernement peut aller de l'avant et tenir un référendum tout en permettant maintenant aux milieux agricoles, par l'entremise du ministre de l'Agriculture, de faire part de leurs opinions avant que ne soit adopté le projet de loi.

• (1215)

M. Speaker (Lethbridge): Madame la Présidente, en résumé, le ministre de l'Agriculture n'a pas dit clairement aux agriculteurs, notamment ceux de l'Ouest et ceux qui sont assujettis à la Commission canadienne du blé, que la tenue d'un référendum était une possibilité. Il n'est pas clair que cette possibilité existe.

Il serait bon que le gouvernement annonce la tenue d'un référendum et, en prévision de celui–ci, tienne des audiences importantes devant le comité permanent de l'agriculture de la Chambre, afin de déterminer le libellé, la teneur de la question et les répercussions des réponses à la suite du référendum.

Actuellement, nous ne savons pas très bien ce qui va se produire ni en quoi consiste l'engagement du gouvernement. Si le gouvernement prenait un engagement en ce sens, nous pourrions alors aller de l'avant.

M. David Iftody (Provencher): Madame la Présidente, je prends la parole pour dire que j'appuie le projet de loi C–51, qui modifie la Loi sur les grains du Canada. Ce projet de loi comprend de nombreux éléments positifs, des mesures qui favoriseront la prospérité et, à mon avis, la compétitivité de nos agriculteurs, pour le plus grand bien des Canadiens.

Les dispositions de ce projet de loi qui m'intéressent portent sur la suppression de l'obligation du gouvernement consistant à établir des tarifs maximums pour les services fournis par les exploitants de silos de transbordement et d'installations terminales.

Pour les députés qui ne connaissent pas bien le secteur du grain, le tarif, c'est ce que les silos font payer pour des services comme la manutention, le nettoyage, le stockage et le séchage du grain. Selon le libellé actuel de la Loi sur les grains du Canada, la Commission canadienne des grains est tenue d'établir, par règlement, un tarif maximum pour chaque service fourni par les silos. Si une compagnie veut modifier son tarif, elle doit donner un avis de 14 jours à la commission. Si elle veut offrir un nouveau service, elle doit attendre que la commission établisse un tarif maximum pour ce service.

Cette loi date d'une époque où les agriculteurs avaient peu d'options de commercialisation et où les associations de producteurs étaient relativement faibles. Dans les premières décennies de ce siècle, ces dispositions étaient utiles parce que les compagnies de silos n'étaient pas toujours aussi honnêtes qu'elles auraient dû l'être et les agriculteurs étaient vulnérables. Des modifications ont donc été apportées, à un moment opportun, pour accorder aux producteurs une certaine protection à laquelle tous les députés, je n'en doute pas, sont favorables.

Dans le secteur des grains des années 90, toutefois, ce genre d'intervention de l'État, comme mes collègues du Parti réformiste en conviendront, ne profite plus aux producteurs parce qu'elle dresse des obstacles inutiles sur la route des compagnies de silos.

Je ne suis pas le seul à penser ainsi. Cette opinion est aussi celle de l'industrie des céréales et des groupes de producteurs, comme l'atteste l'examen de la réglementation relative aux céréales et aux oléagineux effectué en 1992. Comme le ministre l'a déclaré ce matin, 57 groupes ont été consultés et, en plus, nous avions reçu des réponses par écrit. Le gouvernement partage le point de vue de ces groupes représentatifs.

Si les principaux participants souhaitent cette modification, de quel droit refuserions–nous? Nous allons nous plier à leur demande. Nous avons conclu que la réglementation des tarifs maximums pour les services offerts aux silos n'était pas dans l'intérêt du secteur céréalier. Nous croyons que la suppression de ces tarifs encouragera les investissements dont on a un urgent besoin de la part des exploitants de silos. Nous sommes donc persuadés que les mesures que nous proposons aujourd'hui accroîtront la souplesse et la compétitivité du secteur des silos.

Quelles sont les modifications que nous proposons? Tout d'abord, on va éliminer l'obligation pour la Commission canadienne des grains d'établir des tarifs maximums pour les services offerts aux silos. Les exploitants de silos vont décider eux–mêmes du montant qu'ils vont exiger pour leurs services. En outre, même si nous continuons de leur demander de soumettre leurs

tarifs à la commission, ils ne seront plus tenus d'aviser la commission 14 jours à l'avance lorsqu'ils souhaitent modifier leurs tarifs. On donnera ainsi à ces entreprises la même liberté dont jouissent d'autres sociétés et d'autres groupes dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire, c'est-à-dire la liberté d'ajuster rapidement leurs prix pour répondre aux conditions du marché local.

Nous avons discuté de ces notions en ce qui a trait à la Commission canadienne du blé et à d'autres types d'institutions qui travaillent pour les céréaliers canadiens et nous sommes persuadés que c'est la façon de répondre aux besoins de ces créneaux sur le marché. Il en est question dans ce projet de loi. En outre, les exploitants n'auront plus à exiger le même tarif à tous leurs silos. Ils auront donc davantage les coudées franches pour établir leurs tarifs.

• (1220)

Nous n'allons pas apporter ces modifications du jour au lendemain. Je le répète, sur les conseils des producteurs et en agissant prudemment avec les sociétés céréalières, nous avons reconnu la nécessité de prévoir une période de transition. Pendant deux ans, la Commission canadienne des grains conservera le pouvoir d'établir des tarifs maximums par décret, si le tarif exigé est exagéré. Il existe donc des poids et contrepoids et ces mesures de protection sont là pour les députés qui représentent des céréaliers dans leur région susceptibles de s'inquiéter au sujet de modifications peut-être draconniennes qui pourraient ne pas avoir le résultat escompté. Eh bien, nous pouvons compter sur ces contrôles.

À la fin de cette période de transition de deux ans, la commission aura encore le pouvoir de faire enquête sur des plaintes. On espère que les problèmes qui pourraient survenir après cette période de transition de deux ans seront réglés grâce à la discussion et à la pression morale. Ainsi, nous voulons ramener les gens intéressés à la table des négociations pour discuter de leurs craintes et des problèmes qui pourraient être encore évidents dans la politique du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, le gouvernement se réserve le pouvoir d'intervenir au besoin. La commission sera encore en mesure d'imposer à nouveau des tarifs maximums, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, si les circonstances l'exigent.

Inévitablement, dans une situation comme celle-ci, il faut tout d'abord se demander en quoi cette mesure touchera les producteurs. Je crois que tous les députés qui participent à ce débat aujourd'hui se préoccupent d'abord et avant tout de l'intérêt des producteurs.

Or, la protection de l'intérêt des producteurs céréaliers demeure l'un des principaux objectifs de cette loi. Le gouvernement a apporté à la loi de nombreuses modifications qui seront avantageuses pour les producteurs, et tel est le cas pour cette modification en particulier.

Alors, comment les producteurs sont-ils protégés, étant donné la déréglementation des tarifs? Tout d'abord, il y a un aspect important que je désire souligner, notamment aux membres du Parti réformiste, et je parle ici du Manitoba. Ces producteurs possèdent ou contrôlent leurs propres sociétés d'exploitation de silos pour protéger leurs intérêts. Je songe à des sociétés comme l'Union des producteurs de grain. Les Manitoba Pool Elevators, qui comptent 18 000 membres au Manitoba, sont propriétaires des silos. Les intérêts des propriétaires et ceux des agriculteurs ne font donc qu'un. Il n'y aura pas de problèmes d'assujettissement et de conflits d'intérêts qui feront qu'on profitera des producteurs qui apportent leurs céréales aux silos si ces producteurs sont engagés à ce point dans le système.

Il y a également le Saskatchewan Wheat Pool et l'Alberta Wheat Pool. Nous ne croyons pas un seul instant—et j'en suis convaincu—que les agriculteurs laisseront leurs propres sociétés profiter d'eux. Les coopératives appartenant à des producteurs sont des joueurs redoutables dans l'industrie céréalière. À Thunder Bay, par exemple, des sociétés possédées ou contrôlées par des producteurs exploitent 75 p. 100 de la capacité des silos terminaux.

Comme le député de la Saskatchewan l'avait mentionné précédemment, sur la côte ouest, les producteurs possèdent 54 p. 100 de cette capacité; ils sont donc actionnaires majoritaires. Dans l'intérêt de leurs propriétaires, ces sociétés maintiendront une pression à la baisse sur les tarifs, obligeant les sociétés privées à rivaliser avec elles. En outre, la plupart des producteurs auront des choix qu'ils n'avaient pas en 1912, lorsque la Loi sur les grains du Canada a été adoptée. S'ils n'étaient pas satisfaits des tarifs imposés par une société, ils apportaient leurs céréales à une autre. Offrir des possibilités est le secret de cet avantage concurrentiel et de la libre concurrence. La concurrence permettra de maintenir les tarifs à un niveau raisonnable et, dans certains cas, j'en suis convaincu, de les réduire.

Si les sociétés possédées par des céréaliers qui exercent une concurrence sur le marché ne peuvent pas établir des prix équitables, la Commission canadienne des grains peut toujours faire enquête. Elle pourra limiter les tarifs. En outre, elle conservera le droit de fixer des tarifs maximums par règlement. Toutefois, elle n'exercera ce droit que dans des situations extrêmes.

Les députés peuvent être assurés que, même avec la déréglementation des tarifs, la Commission canadienne des grains disposera des moyens juridiques nécessaires pour défendre les intérêts des céréaliers, que ce soit à Lisgar—Marquette, Provencher ou Brandon—Souris, les importantes circonscriptions manitobaines où se trouvent les céréaliers.

En terminant, j'encourage les députés à appuyer ce projet de loi. Je remercie ceux qui l'ont fait. À mon avis, il offre à nos producteurs de céréales de grandes possibilités de devenir plus concurrentiels. Par la même occasion, il conserve des moyens appropriés pour protéger les vrais intérêts des producteurs si ces intérêts étaient menacés.

• (1225)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, je remercie le député de ses propos. J'ai deux questions pour lui.

Selon lui, le problème que pose aux sociétés céréalières la fixation des tarifs concernant les nouveaux services va être résolu par le simple fait qu'elles n'auront pas à déclarer ces services à la Commission des grains et que le système sera complètement déréglementé. Le député voudrait-il donner à la Chambre une idée des nouveaux services qui pourraient entraîner des frais supplémentaires?

La deuxième chose qui a attiré mon attention, c'est son argument préconisant que, contrairement à la situation qui régnait au début du siècle, les sociétés céréalières font maintenant preuve d'une honnêteté irréprochable lorsqu'elles traitent avec leurs clients ou leurs fournisseurs, les agriculteurs. Je voulais lui signaler que, chaque année, on constate qu'il y a des sociétés céréalières qui font des affaires au niveau international, aussi bien que des sociétés céréalières qui transigent au Canada et aux États–Unis, qui trompent leurs clients sur le poids, qui ne livrent pas les bons grades, qui n'acquittent pas le plein montant, et ainsi de suite.

Sa foi dans les exploitants de silos–élévateurs tient à ce qu'il croit qu'un très bon policier, c'est–à–dire la Commission canadienne des grains, qui va pourtant cesser d'exercer un contrôle aussi rigoureux qu'avant. Il va être beaucoup plus facile pour bon nombre de ces sociétés céréalières de revenir aux pratiques qui sont les leurs à l'extérieur du Canada, dès que la Commission des grains se retirera. Le député a–t–il quelque chose à dire sur ces deux constatations?

M. Iftody: Madame la Présidente, je remercie le député de ses intéressants propos.

Je voudrais d'abord répondre le plus brièvement possible à sa deuxième question. Il dit que les sociétés céréalières trompent les producteurs, mais je n'en ai aucune preuve. Je n'ai jamais lu de documents ni entendu de la bouche d'agriculteurs de Provencher des propos allant dans le sens de ces déclarations pour le moins surprenantes.

Par ailleurs, je signale au député que j'ai appelé les représentants d'un élévateur syndical au Manitoba ce matin même. Je les ai interrogés sur le nombre de membres qu'ils avaient et sur l'appui dont il disposaient. Ils sont 18 000. Je peux donner au député l'assurance que je me fie au jugement de ces membres pour prendre les décisions qui s'imposent et surveiller de près ces sociétés de manière à défendre leurs intérêts.

Il en va de même en ce qui concerne les frais de service. Étant donné que les frais applicables aux nouveaux services et que les effets de ces changements fondamentaux seront réexaminés dans deux ans, je crois que ces membres auront amplement l'occasion d'intervenir, s'il y a lieu. Je peux donner au député l'assurance que nous ne permettrons pas aux sociétés céréalières de faire ce que bon leur semble sans se préoccuper le moindrement des intérêts des producteurs.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Madame la Présidente, je me demande si le député de Provencher voudrait me donner son avis sur ce qui suit. Les syndicats se transforment de plus en plus en des sociétés publiques. L'Union des producteurs de grain ne veut plus traiter avec elles. Certaines sont devenues des sociétés publiques. Ce sont les actionnaires qui votent et qui dirigent.

Ce qui est intéressant, c'est que l'un des directeurs du syndicat du Manitoba a été très choqué de voir que la Commission canadienne des grains n'avait pas obtenu l'appui nécessaire pour faire faire une enquête indépendante sur la bourse des grains à Winnipeg, sur les marchés des produits. Cet organisme, la Commission canadienne des grains, est censé réglementer cette bourse. Pourquoi le gouvernement n'a–t–il pas approuvé la réalisation d'une enquête indépendante sur la bourse?

• (1230)

M. Iftody: Madame la Présidente, je trouve ces suggestions plutôt surprenantes, à moins qu'il n'y ait eu quoi que ce soit d'irrégulier dans la manutention ou la négociation des grains.

Je tiens seulement à dire au député de Lisgar—Marquette—et je suis certain que l'État et le ministre qui défend les intérêts des agriculteurs seront d'accord là–dessus—que si jamais l'on découvre quoi que ce soit d'irrégulier, et si le député a des preuves, des faits ou des renseignements pour appuyer cela, je me ferai un plaisir d'en informer le ministre de l'Agriculture pour qu'une telle enquête puisse être faite.

M. John Maloney (Erie): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C–51 qui doit mettre à jour et actualiser la Loi sur les grains du Canada, comme l'a expliqué le ministre de l'Agriculture.

Les modifications proposées feront porter une plus grande part de responsabilité aux utilisateurs du système, soit les producteurs, les négociants et les exploitants de silos.

Nous, du gouvernement, savons que nous devons apprendre à départager ce qu'il faut réglementer ou non. La réglementation proposée dans ce projet de loi vise à améliorer la qualité des produits et la protection des producteurs, mais nous ne désirons ni réglementer le prix exact des services, ni restreindre de quelque façon que ce soit la commercialisation des céréales.

Une partie de ce projet de loi a aussi pour but de renouveler et de renforcer notre engagement envers la qualité du produit. Le Canada s'est gagné une réputation de fournisseur de céréales de qualité uniforme et constante. Ce renom a été utile pour la commercialisation de nos céréales dans toutes les régions du globe. Les acheteurs s'attendent à recevoir des céréales de grande qualité lorsqu'ils les achètent au Canada. Nous ne devons pas les décevoir.

Le projet de loi définit nettement le rôle de la commission dans l'attribution des grades et des appellations de grades, de même que les méthodes à employer pour déterminer ces grades. Ainsi la commission profitera d'une base solide pour améliorer sans cesse l'uniformité des grades des céréales canadiennes.

Le projet de loi supprime l'obligation pour la Commission canadienne des grains de fixer des tarifs maximums pour l'utilisation des silos. Ainsi les prix des services qui, selon la commission, pourraient profiter des pressions du marché pourront justement être déterminés en fonction des fluctuations du marché. Le projet C–51 supprime aussi l'obligation pour un exploitant de silo de donner un préavis de 14 jours à la commission avant de modifier ses tarifs. Ainsi, les exploitants auront plus de latitude pour faire face aux pressions variables du marché.

Pour régler le problème des droits excessifs, le projet de loi autorise la Commission canadienne des grains à établir par ordonnance des tarifs maximums pour les deux prochaines années. Si l'enquête faite à la suite d'une plainte d'un utilisateur de silo permet de constater qu'un tarif en particulier n'est pas justifié, la commission aura le droit de fixer un plafond. La Commission canadienne des grains est aussi habilitée à fixer, par règlement,

un plafond si les tarifs cotés par les exploitants de silos sont excessifs.

Ce gouvernement note aussi que la majorité des installations primaires ou terminales appartiennent aux producteurs de grains réunis en coopératives. Ce gouvernement ne juge pas nécessaire de protéger les producteurs de grains de l'Ouest contre eux–mêmes.

Cette mesure législative assure une meilleure protection aux producteurs de grains en ce sens qu'elle autorise la commission à exiger de la part des négociants en grains et des exploitants de silos des garanties supplémentaires déterminées par elle. Ce qui permet de veiller à ce que les producteurs soient payés pour leurs produits et leur assure donc une meilleure protection.

Cette mesure législative protège aussi les Canadiens qui n'auront pas à payer la facture si un négociant en grains ou un exploitant de silo, dont la garantie donnée à la commission ne suffit pas à couvrir les montants dus aux producteurs, fait faillite. Si la garantie donnée à la commission ne suffit pas à couvrir le montant des dettes, les créanciers seront dédommagés au prorata, ce qui est la façon la plus juste de procéder. Les contribuables ne devraient pas avoir à payer pour de mauvaises pratiques commerciales.

Cette mesure législative améliore les dispositions de la Loi sur les grains du Canada de façon à faciliter le mouvement du grain entre les provinces et à l'exportation. Les changements apportés simplifient le règlement régissant le transport du grain. Ils éliminent les règles contrôlant le transport du grain à l'intérieur de la région est ou de la région ouest. On doit avoir recours à des transporteurs publics pour le transport du grain entre ces régions, ainsi que pour son importation ou son exportation.

J'encourage les députés à appuyer cette mesure législative. Nous voulons aider nos producteurs de grains et faciliter la vente et l'écoulement de leur produit. Je pense que cette mesure législative le fait.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre de nouveau la parole à la Chambre au sujet de l'agriculture, plus précisément au sujet du projet de loi C–51 qui concerne la Commission canadienne des grains et ses pouvoirs.

Dans l'ensemble, le projet de loi C–51 constitue un bon point de départ à l'amélioration de l'agriculture au Canada.

• (1235)

Certaines dispositions du projet de loi me préoccupent et j'en parlerai plus en détail plus tard. On y trouve aussi des aspects positifs, dont j'aimerais parler brièvement.

Premièrement, et c'est sans doute l'aspect le plus important, le projet de loi impose aux agriculteurs l'obligation de s'assurer qu'ils font affaire avec un négociant en grains titulaire de licence. Le projet de loi indique clairement que la Commission canadienne des grains, et par conséquent les contribuables canadiens, n'est tenue de dédommager que les gens qui ont traité avec des titulaires de licence.

Cette mesure de protection permet aux agriculteurs de savoir exactement à quoi s'en tenir et elle met les contribuables à l'abri des dépenses excessives. Dans le passé, les Canadiens ont dû payer pour des demandes de paiement faites par des sociétés qui ne détenaient pas de licence et je suis heureux de constater que le projet de loi prévoit cette forme de protection.

Certains feront valoir que le libellé de l'article 13 du projet de loi n'indique pas clairement quelles demandes pourront être payées. Aussi, j'encourage et j'appuie tout amendement visant à resserrer le libellé du projet de loi, à l'étape de l'étude en comité, afin de protéger les contribuables contre des demandes de paiement faites par des personnes qui ne sont pas titulaires de licence.

Dans ma propre circonscription, avant les dernières élections, une société de nettoyage de graines a cessé ses activités, laissant de nombreux agriculteurs dans une situation délicate. Les choses étaient très confuses. Des accusations d'ingérence et de favoritisme politiques ont été portées. Il ne faudrait certainement pas que de pareilles histoires d'horreur se répètent.

L'article 12 du projet de loi confère à la Commission canadienne des grains une certaine autorité pour décider s'il y a lieu ou non de fermer un silo qui éprouve des difficultés financières ou des problèmes de liquidités. Il s'agit là d'une mesure positive pour les agriculteurs car beaucoup d'entre eux se sont déjà retrouvés face à un exploitant de silo insolvable ou à une société de nettoyage de graines en difficulté.

Le projet de loi assure également une meilleure protection financière aux agriculteurs en les obligeant à obtenir une garantie adéquate pour le grain expédié vers un silo et à s'assurer que le nom du grain et les quantités expédiées figurent sur l'accusé de réception.

Le projet de loi fait en sorte que les agriculteurs bénéficieront d'une protection davantage comparable à celle offerte dans d'autres secteurs d'activité financière. Les agriculteurs disent depuis longtemps qu'ils ne veulent pas de traitement spécial, mais seulement des conditions aussi équitables que celles qui sont accordées aux petites entreprises. Le projet de loi va un peu en ce sens.

Les agriculteurs seront heureux de constater que le projet de loi contribue quelque peu à assouplir le commerce interprovincial. Évidemment, fidèles à leur habitude, les libéraux n'ont adopté qu'une demi–mesure, puisque le projet de loi n'assouplit les conditions qu'à l'intérieur de la région du blé de l'Ouest et à l'intérieur de la région du blé de l'Est respectivement. Cette mesure n'en fait certainement pas assez pour abolir les barrières interprovinciales. En outre, et c'est peut–être encore plus important, le projet de loi ne prévoit absolument rien sur la question du commerce avec les États–Unis. Il y a là une pomme de discorde que le gouvernement libéral actuel n'est pas prêt à trancher dans un esprit constructif.

Ce projet de loi fixera et fera respecter l'utilisation des noms de grade les plus courants. Cet élément est très apprécié des producteurs, car il y aura beaucoup moins de confusion au sujet de la qualité du grain envoyé au silo.

Comme je le disais en commençant, ce projet de loi comporte des avantages. Certaines parties comportent aussi, toutefois, des problèmes très graves—des questions très importantes n'étant même pas abordées.

Ce projet de loi donne un plus grand pouvoir de décision au gouverneur en conseil. Nous savons que c'est par l'intermédiaire de cet organisme constitutionnel officiel que le Cabinet exerce son pouvoir exécutif.

Si les députés examinent le projet de loi, ils verront que les articles 2, 4, 9, 15, 33 et 35 ont tous la caractéristique de conférer les pouvoirs à l'exécutif, au Cabinet. Cette façon du gouvernement de garder la main haute sur ces questions est en contradiction flagrante avec son engagement à nous offrir des services plus ouverts et plus démocratiques, comme le promettait cet infâme livre écrit à l'encre rouge.

En enlevant tellement de pouvoir aux législateurs et aux producteurs pour le donner au Cabinet, qui l'exercera par décrets, le gouvernement fait le contraire de ce que veulent les agriculteurs. Les producteurs agricoles ont toujours dit que les commissions et les institutions agricoles devraient être démocratiques et avoir des comptes à rendre. En conférant plus de pouvoirs discrétionnaires et en favorisant la prise de décisions à huis clos, on ne va pas dans le sens de la volonté des agriculteurs canadiens.

L'article 34 est un bon exemple de cette appropriation du pouvoir. Cet article donne au Cabinet le pouvoir de définir et d'approuver tous les règlements qui ne sont pas inscrits dans la loi. Cela revient pour le Parlement à donner au ministre un chèque en blanc, il lui suffira ensuite d'indiquer le montant.

Ce qui paraît être la règle pour le gouvernement libéral, c'est de ne pas régler les problèmes. Laisser simplement aux bureaucrates et au Cabinet la possibilité de préparer des règlements selon les besoins. Le passé nous démontre que l'on se prépare à bien des ennuis lorsque l'on agit de la sorte. Nous devrions tirer la leçon des expériences du précédent gouvernement conservateur qui a autorisé un marché continental par décret du conseil au lieu de le soumettre au Parlement et d'obtenir l'aval des représentants élus de la nation, comme il aurait dû le faire. Si le Parlement avait pu débattre de cette question, elle aurait été résolue d'une façon ou d'une autre et les producteurs n'en seraient pas à se battre et à demander un plébiscite et des initiatives du gouvernement.

• (1240)

Le projet de loi démontre une fois de plus que le ministre de l'Agriculture est le ministre des bureaucrates et non le ministre des agriculteurs. Non seulement le Cabinet s'approprie des pouvoirs du Parlement, mais la bureaucratie obtient aussi toute une série de nouveaux pouvoirs.

Par exemple, la Commission canadienne des grains aura maintenant le pouvoir de fixer les salaires des membres des comités de normalisation des grains et des tribunaux d'appel pour les grains, pour l'Ouest et pour l'Est du Canada. Je ferai remarquer qu'il n'est pas habituel que les bureaucrates fixent leur propre salaire; en tous les cas, ça ne devrait pas l'être. Non seulement ces gens ont le pouvoir de décider de leur propre rémunération, mais en plus, bien souvent, ils sont nommés par favoritisme.

En général, les commissions, qui reviennent très cher et dont les membres sont là par favoritisme, n'ont qu'un rôle consultatif. Le ministre n'est donc pas obligé de suivre leurs recommandations.

Il sera intéressant de suivre l'évolution des salaires, après l'entrée en vigueur de ce projet de loi, au sein de ces comités consultatifs qui doivent leur existence au favoritisme. Je suppose que leurs membres, ayant vu ce qui se passait en cette Chambre où les députés fixent leurs propres rémunération et pension de retraite, ont décidé d'en faire autant.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'un beau matin les contribuables canadiens vont se rebeller en disant que puisque les députés et les bureaucrates fixent leur propre rémunération, ils vont décider eux–mêmes le montant des impôts qu'ils vont payer, que le gouvernement le veuille ou non.

Il semble qu'à bien des égards ce projet de loi soit conçu pour mettre l'empire bureaucratique à l'abri des changements qui vont bouleverser l'agriculture. J'aimerais dire quelques mots au sujet d'une culture spéciale, celle des légumineuses à graines, qui est en train de révolutionner l'agriculture, particulièrement dans ma province, la Saskatchewan.

Le ministre n'ignore pas que, depuis quelques années, de nombreux agriculteurs diversifient leur production afin que leur exploitation demeure rentable et concurrentielle. La diversification est une bénédiction pour l'agriculture. Beaucoup de producteurs qui se sont lancés dans la culture de plantes non traditionnelles telles que les pois, les lentilles, les graines à canaris, les graines de moutarde et autres, continuent à rentabiliser leur exploitation. Le secteur agricole est florissant et prospère sans que le gouvernement ait à intervenir de façon importante ou à imposer des règlements et des contrôles. Ou peut–être devrait–on dire qu'il prospère grâce justement à l'absence relative d'intervention de la part du gouvernement. Je sais que c'est ce que pensent de nombreux agriculteurs.

Le canola est le parfait exemple d'une plante mise au point dans les Prairies où elle est en passe de devenir l'une des cultures de base. Le canola, qui n'était encore qu'à l'état expérimental il y a une dizaine d'années, est maintenant l'une des principales cultures commerciales dans cette région. Je suis persuadé, et je sais que mes collègues réformistes sont du même avis, que la culture de plantes non traditionnelles peut prendre de l'expansion et être une bonne source de revenus pour les agriculteurs si le gouvernement ne s'en mêle pas et n'impose pas des règlements et des restrictions qui entraveront son essor.

Les associations d'agriculteurs, en collaboration avec tous les acteurs dont les coopératives, la Commission canadienne du blé et autres, ont mis des années à mettre sur pied des initiatives pour encourager la culture des légumineuses à graines.

Le ministre sait ce qui passe à cet égard depuis un bon bout de temps, mais il n'a pas cru bon d'inclure les légumineuses à graines dans son projet de loi. La rumeur veut qu'une mesure législative concernant ces récoltes soit présentée dans un an ou un an et demi.

Compte tenu des dispositions sur l'exécution inscrites dans le projet de loi C–51, le ministre devrait nous dire ce qui arrivera dans l'intervalle dans ce secteur indispensable. L'absence de

dispositions sur les cultures spéciales, combinée à la chasse aux sorcières que fait la Commission canadienne des grains pour délivrer des licences et contrôler les activités de nettoyage et de distribution des graines spéciales, peut avoir un effet dévastateur sur l'agriculture dans son ensemble.

Comme les dispositions du projet de loi C–51 prévoient uniquement les paiements dans le cas de demandes provenant des sociétés dûment agréées, la volonté de la Commission canadienne des grains de délivrer des licences aux sociétés produisant des légumineuses à graines et de les assujettir à des vérifications ne peut être interprétée que comme une tentative pour acculer de nombreuses petites entreprises à la faillite. Il en résulterait finalement un monopole que des bureaucrates dirigeraient en toute tranquillité.

Les agriculteurs ne veulent aucun changement en ce qui concerne les légumineuses à graines. Les consommateurs n'en veulent pas davantage. Un marché libre pour ces produits, c'est ce que tout le monde demande, sauf les hauts fonctionnaires de l'Agriculture apparemment.

Puisque les légumineuses à graines ne sont pas produites dans des quantités comparables à celles des grains tels que le blé, l'orge ou le colza canola, ce sont de bien plus petits exploitants qui les nettoient et les traitent. Or, le coût des licences, des cautions et des vérifications de la Commission canadienne des grains varie entre 20 000 et 30 000 $ par année. Un tel coût forcerait donc la plupart des exploitants de légumineuses à graines à se retirer au moment même où ce secteur devrait s'étendre et se renforcer.

• (1245)

Je crains fort que ce projet de loi ne protège pas adéquatement ces exploitants et les producteurs avec qui ils font affaire. C'est une lacune importante. Si nous attendons 12 ou 18 mois, voire davantage, pour que le ministre s'occupe de ce secteur, il sera peut–être trop tard et bon nombre de ces exploitants auront abandonné.

Parce qu'il ne contient aucune disposition sur les légumineuses à graines, le projet de loi C–51 opposera les agriculteurs et les bureaucrates en ce qui concerne ce secteur.

Le ministre devra me prouver que ce ne sera pas le cas. S'il y parvient, je serai le plus heureux des députés. Je lui demande de déposer un projet de loi qui fasse l'affaire des agriculteurs, pas seulement des mesures pour protéger et améliorer les emplois de ses hauts fonctionnaires.

Bien que le projet de loi comporte certains aspects très positifs, on est en droit de se demander pourquoi le ministre présente une mesure législative assurant confort et sécurité aux mandarins du gouvernement tout en faisant attendre les agriculteurs au moins une autre année avant que des mesures ne soient prises pour régler les questions qui les préoccupent.

Ce projet de loi représente un premier pas dans la bonne direction, mais il devra être grandement amélioré à l'étape de l'étude en comité.

J'espère que le ministre pourra mettre fin à l'épreuve de force qui l'oppose à ses collègues, ce qui lui permettra, à lui et à son gouvernement, de régler les dossiers qui intéressent les agriculteurs.

Fait assez intéressant à noter, depuis leur élection, il y a maintenant près d'un an, le ministre et son gouvernement n'ont pris à peu près aucune mesure pour laisser les producteurs diriger leur propre industrie.

S'il y a une chose que j'ai apprise en cultivant la terre et en côtoyant les producteurs, c'est qu'ils ne craignent pas les responsabilités et n'ont pas peur de prendre des décisions. D'ailleurs, leurs décisions sont en général très bonnes. Il arrive souvent que, en adoptant des décrets et des mesures législatives incomplètes comme le projet de loi C–51, le gouvernement nuise à l'industrie plus qu'il ne l'aide.

J'encourage le ministre à réexaminer son projet de loi en se demandant ce qu'il peut faire pour permettre aux producteurs de diriger leur propre industrie et de prendre les décisions et les mesures nécessaires pour renforcer leur industrie, sans que le gouvernement, qui est censé les représenter et défendre leurs intérêts, ne vienne les gêner dans leur travail.

M. Wayne Easter (Malpèque): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C–51, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada.

Il importe de signaler tout de suite et de mettre en perspective le rôle qu'a joué la Commission canadienne des grains pour que le Canada soit considéré comme le fournisseur international fiable de grains de grande qualité.

L'association de la Commission canadienne du blé, comptoir unique de commercialisation pour les exportations de blé et d'orge, et de la Commission canadienne des grains, avec son système d'inspection et de contrôle de la qualité et à titre de «chien de garde», a extrêmement bien fonctionné dans l'intérêt du Canada et dans celui des producteurs primaires de grain.

Le principal argument de vente de nos céréales sur le marché international a certes été notre système de contrôle de la qualité. Les meuniers du monde entier savent que le blé canadien est d'une qualité telle qu'ils peuvent le mélanger à des produits de tous les autres pays et obtenir quand même un pain d'une assez bonne qualité.

Par contre, les États–Unis, que des collègues d'en face voudraient nous voir imiter, sont considérés au niveau international comme un fournisseur de grain de dernier recours. On tient compte de leurs produits dans la fixation des cours mondiaux, mais ils sont des fournisseurs de dernier recours parce qu'ils n'ont pas le système de contrôle de la qualité qu'a le Canada par suite de règlements de la Commission canadienne des grains.

Ce projet de loi a pour objet de maintenir le soutien pour l'inspection et le classement en fonction de la qualité. Toutefois, dans notre démarche législative, il nous faut veiller constam-

ment à ne pas céder devant ceux qui croient que la réduction des coûts est la seule chose qui compte.

Le gouvernement fédéral tient à l'inspection et au contrôle de la qualité parce que ce sont là deux éléments qui nous assurent nos marchés d'exportation.

• (1250)

Lorsqu'il a témoigné devant le Comité de l'agriculture, Dennis Wallace, directeur exécutif de la commission, a fait la remarque suivante: «Nous cherchons à simplifier le pesage et l'inspection à l'intérieur du pays. Nous procéderons au rythme que l'industrie fixera, dans la mesure où nous penserons pouvoir maintenir nos normes de qualité dans ce processus. À notre avis, la qualité n'a pas souffert des mesures que nous avons prises jusqu'ici». Le fait que la qualité n'ait pas souffert des mesures prises jusqu'à maintenant est un point important.

En tant que gouvernement, nous devons voir à ce que les normes qui ont été si avantageuses pour l'industrie céréalière canadienne soient maintenues.

J'espérais avoir le temps de parler à la Chambre de certains des dangers qui existent, car plusieurs groupes qui ont témoigné devant le Comité permanent de l'agriculture, notamment l'Alliance de la fonction publique du Canada, ont décrit certains des problèmes qui sont survenus à Thunder Bay. Ils ont donné un bon exemple de ce qui peut se passer sur le plan du contrôle de la qualité lorsqu'on n'a pas un organisme fort comme la Commission canadienne des grains, appuyé par des règlements solides, pour protéger les intérêts des producteurs et de l'industrie céréalière en général.

Je n'ai pas le temps de citer ces témoignages à la Chambre, mais j'invite les députés à lire le mémoire présenté par l'Alliance de la fonction publique le 26 avril 1994, dans lequel elle décrit certains des dangers possibles sur le plan du contrôle de la qualité.

En tant que gouvernement, nous devons assurer la sécurité de notre système de réglementation et d'inspection et nous devons voir à ce que les réductions d'effectifs ou les efforts en vue de promouvoir la compétitivité ne nous fassent pas perdre notre situation concurrentielle qui est fondée sur la production et l'exportation de grains satisfaisant aux plus hautes normes de qualité dans le monde.

Les députés des deux côtés de la Chambre ont beaucoup parlé de l'article 14. Aux termes de cet article, la Commission canadienne des grains ne sera plus tenue de fixer les droits maximums pouvant être réclamés par les exploitants de silos.

Franchement, c'est un point qui me laisse perplexe. Nous aurons certainement un débat intéressant sur ce sujet au Comité de l'agriculture. Il y a un certain nombre de questions qui doivent être soulevées à cet égard.

Je ne crois pas que nous puissions nous fier au mouvement coopératif pour protéger les intérêts des producteurs. J'ai appartenu à cette industrie dans l'Ouest pendant de nombreuses années et je crois que le mouvement coopératif, lorsqu'il doit prendre des décisions dans un contexte international comme celui que nous connaissons en ce moment, doit vraiment se demander s'il protège ses propres intérêts ou s'il protège les intérêts de ses membres. Par conséquent, je crois que le gouvernement doit, dans une certaine mesure, protéger les intérêts des producteurs primaires. Nous en discuterons sûrement au moment de l'étude en comité.

D'autres questions se posent également. Il faudra apporter quelques précisions sur le rôle assimilable à un rôle d'ombudsman que la commission sera appelée à jouer. Dans quelles circonstances pourra-t-elle intervenir? Quels pouvoir détiendra-t-elle pour régler les plaintes et d'où tirera-t-elle ce pouvoir? Dans quelles circonstances la commission pourra-t-elle fixer des tarifs maximums ou adopter des règlements en ce sens?

Un élément important du projet de loi—et je l'appuie sans réserve—est la disposition qui prévoit que lorsque la Commission canadienne des grains estime qu'il y a un danger que quelqu'un, dans l'industrie des céréales, abuse du système mis en place, elle peut intervenir et imposer des tarifs maximums.

• (1255)

Je soulève ces points parce que je crois que la Chambre des communes et le comité sont les endroits qui conviennent pour tenir un débat sérieux et approfondi qui nous aidera à arriver aux meilleures décisions possibles.

Je vois qu'il ne me reste plus beaucoup de temps. J'ai entendu des députés d'en face parler de compétitivité. Je pense qu'il faut regarder la situation dans l'ouest du Canada, là où la Commission canadienne des grains mène ses activités, et reconnaître que dans les petites collectivités où on trouve des silos, les entreprises de production de céréales se font de moins en moins concurrence.

Ces entreprises sont en train de fusionner leurs activités. Ce n'est pas parce que le tarif est plus bas à tel silo que l'agriculteur va nécessairement y acheminer sa production, car les installations peuvent se trouver à 50 ou 100 milles, et les frais de transport sur cette distance engouffreraient toutes les économies.

La plus grande prudence s'impose donc dans ces décisions, car, au moment où les échanges internationaux entrent dans une ère nouvelle, où des regroupements s'opèrent, notamment dans l'ouest du Canada—avec les conséquences que cela peut avoir sur les producteurs du secteur primaire—nous avons besoin d'une Commission canadienne des grains extrêmement forte pour protéger les intérêts des producteurs et de tout le pays dans le commerce céréalier.

Je conclurai en rappelant que la Commission canadienne du blé et la Commission canadienne des grains ont bien servi le Canada par le passé. J'estime qu'elles peuvent continuer à le faire à l'avenir. J'espère que nous pourrons maintenir ces normes et veiller à ce que le Canada reste, comme par le passé, un fournisseur sûr.

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de son intervention. Il m'arrive d'être d'accord avec lui de temps à autre sur certains points.

Je sais qu'il est un excellent exploitant, et très efficace, et qu'il a probablement des employés à qui il verse un salaire. Ne pense–t–il pas que lorsque, en tant qu'agriculteur, je paie 92 p. 100 des salaires versés par la Commission canadienne des grains, je devrais avoir mon mot à dire sur ce que sont ces gens? Je me sentirais beaucoup plus à l'aise si, en tant qu'agriculteur, j'avais mon mot à dire sur ce que sont ces gens et comment ils travaillent. Les employés d'une entreprise en forment vraiment le pivot, car la direction compte sur eux. Le député pourrait–il dire ce qu'il en pense?

M. Easter: Madame la Présidente, j'avais bien quelques chiffres. Je crois que les chiffres que vous citez, M. Hoeppner, sont exacts. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je tiens à rappeler au député que nous ne devons pas désigner les députés par leur nom, mais par leur circonscription, en l'occurrence Lisgar—Marquette.

M. Easter: Je m'excuse, madame la Présidente. Je crois que les chiffres cités par le député sont exacts. Les députés d'en face parlent souvent du principe de l'utilisateur–payeur. La société canadienne dans son ensemble profite beaucoup de ces institutions, comme la Commission canadienne des grains, de même que certaines de nos normes d'inspection dans les secteurs des viandes ou de l'horticulture. Je ne crois pas que les producteurs devraient tout payer.

Quant à savoir si les agriculteurs ont leur mot à dire concernant la Commission canadienne des grains, je ferai remarquer au député d'en face qu'ils ont leur mot à dire par l'intermédiaire des producteurs du secteur primaire de même que par l'intermédiaire du Comité consultatif de la Commission canadienne du blé, organisme dont les membres sont élus dans onze districts de l'ouest du Canada. Ces membres conseillent la Commission du blé et ils devraient conseiller le ministre, comme ils le font certainement, du moins ceux à qui j'ai parlé, sur toutes les questions reliées aux grains, notamment en matière de grades, de normes et de réglementation.

Les agriculteurs ont donc leur mot à dire à l'heure actuelle par l'intermédiaire du Comité consultatif de la Commission canadienne du blé et, par l'intermédiaire des députés élus à la Chambre, directement au ministre, qui est responsable de la Commission canadienne des grains.

• (1300)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je ne vois personne d'autre qui souhaite intervenir dans le débat. La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.)

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Herb Gray (au nom du ministre des Affaires étrangères) propose: Que le projet de loi C–47, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires extérieures et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères): Madame la Présidente, j'ai le très grand plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C–47, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires extérieures.

Au moment de son assermentation, notre gouvernement a pris l'engagement de faire du ministère des Affaires extérieures le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ce changement de nom rend compte de l'évolution qu'a connu le mandat du ministère au cours de ses 85 années d'existence.

Le ministère des Affaires extérieures a été créé en 1909 par le premier ministre Wilfrid Laurier afin d'appliquer la politique étrangère du Canada. Depuis, sa mission a été adaptée pour répondre à la place croissante prise par le Canada dans le monde.

Durant la Première Guerre mondiale, le Canada a joué un rôle important sur la scène internationale, aussi bien par sa participation aux forces alliées que comme membre du cabinet impérial de guerre. À l'issue du conflit, il était devenu une nation véritablement indépendante. Cette maturation devait entraîner des changements au sein du tout jeune ministère.

C'est au cours des années 20 qu'il commence, sous la houlette du sous–secrétaire d'État O.D. Skelton et du conseiller Loring Christie, à prendre la forme qu'on lui connaît aujourd'hui, et c'est alors aussi qu'est constitué le corps diplomatique canadien.

La Deuxième Guerre mondiale contribue encore à la croissance du ministère. Le Canada intervient désormais activement sur la scène mondiale. Il est membre fondateur des Nations Unies et participant de plein droit à diverses autres organisations internationales dont l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ou OTAN, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ou GATT, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et, bien sûr, le Commonwealth.

Ces dernières années, le Canada a continué de jouer un rôle de plus en plus actif dans les affaires mondiales. Nous nous sommes joints à de nouvelles organisations, comme le G–7, le groupe des sept principaux pays industrialisés, la Francophonie et l'Organisation des États américains, l'OEA.

Le ministère prend une large part dans les travaux de ces organismes et s'acquitte avec diligence de la mission qui lui est dévolue, à savoir: représenter, promouvoir et défendre partout dans le monde les intérêts du Canada et les valeurs qui lui sont chères; améliorer la connaissance et la compréhension qu'ont les Canadiens du reste du monde; et servir les Canadiens au pays comme à l'étranger.

Le projet de loi C–47 modifiera la Loi sur le ministère des Affaires extérieures de façon à changer le nom officiel du minis-

tère ainsi que les titres des ministres et des hauts fonctionnaires. Dorénavant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sera le ministre des Affaires étrangères. Le ministre du Commerce extérieur deviendra le ministre du Commerce international. Quant au ministre de second rang des Relations internationales, il deviendra le ministre de la Coopération internationale.

• (1305)

Les titres des hauts fonctionnaires comportant le terme «sous–secrétaire» changeront également en fonction du nouveau nom du ministère. Ainsi, le sous–secrétaire d'État aux Affaires extérieures sera désormais le sous–ministre des Affaires étrangères.

Le projet de loi C–47 ne modifie aucunement le ministère dans sa structure fondamentale. Il ne fait que lui donner un nouveau nom, mieux adapté à son mandat actuel.

J'aimerais ajouter quelques mots au sujet du rôle des deux nouveaux postes qui ne figurent pas dans le projet de loi, mais qui sont importants pour le développement de la politique étrangère canadienne. Il s'agit du poste de secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique—et je vois que la titulaire écoute attentivement ce que je dis—et, bien sûr, le secrétaire d'État pour l'Asie et le Pacifique.

Ces secrétaires d'État se sont révélés extrêmement utiles pour la politique étrangère du Canada. Ils voyagent beaucoup et rencontrent les dirigeants des nombreux pays où le Canada a des intérêts en matière de politique étrangère. Je sais combien ils sont actifs dans leurs relations avec le corps diplomatique ici, au Canada. Ils complètent très efficacement le travail du ministre.

N'oublions pas le rôle du secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, un poste qui ne figure pas non plus dans ce projet de loi, mais qui est néanmoins important, puisque son titulaire assure le remplacement du ministre des Affaires étrangères lorsque celui–ci est en mission à l'étranger pour représenter notre pays dans l'exercice de ses nombreuses fonctions. Je connais personnellement la lourde tâche du ministre. Les secrétaires d'État et le secrétaire parlementaire sont donc très utiles au ministre et au ministère.

[*Français*]

Pour conclure, l'objectif de ce projet de loi est très clair. Il vise tout simplement à faire en sorte que notre présence à l'étranger et dans les instances internationales reflète la réalité canadienne d'aujourd'hui.

Au fil de notre histoire, nous sommes passés du statut de colonie à celui de Dominion et enfin à celui de nation indépendante. Le nouveau titre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international est à l'image de cette évolution.

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, il me fait plaisir, à mon tour, d'intervenir sur le projet de loi C–47, loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires extérieures et d'autres lois en conséquence.

Je profite de l'occasion pour saluer mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, qui a fait une très bonne intervention, je pense. Comme il l'a très bien souligné, le projet de loi C–47 vise à changer le nom du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur en ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le projet de loi vise, en fait, à actualiser le nom du ministère et de certains de ses fonctionnaires par rapport à la structure administrative déjà existante.

Vous me permettrez de rappeler un certain nombre d'éléments historiques qui justifient ce changement de nom qui nous paraît approprié.

De 1867 à 1909, la Grande–Bretagne restait essentiellement en charge de l'ensemble des relations extérieures du Canada; c'est d'ailleurs la Grande–Bretage qui a, en quelque sorte, déclaré la guerre, en 1914, au nom du Canada. À ce moment–là, le Canada n'avait pas ses propres ambassadeurs.

En 1909, comme l'a souligné le secrétaire parlementaire, on a procédé à la création d'un ministère des Affaires extérieures propre au Canada, qui était alors présidé par un secrétaire d'État aux Affaires extérieures, poste qui avait déjà été créé en 1868. Mais dans les faits, le premier ministre demeurait largement en charge de ce ministère. Fait à noter, au moment de sa création, le ministère comptait cinq employés et, en 1911, il n'en comptait pas plus de 15.

Le 1er avril 1912, le ministère des Affaires extérieures est placé directement sous la juridiction du premier ministre; le ministère s'occupe essentiellement des relations du gouvernement canadien avec les autres dominions de la Couronne britannique, d'où le choix du terme «extérieures» pour désigner ce qui n'est pas tout à fait étranger. Et ce terme, jusqu'à aujourd'hui, est demeuré.

• (1310)

Juste avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale, le Canada avait, à l'étranger, en dehors des autres dominions de la Couronne britannique, un bureau à Washington qui comptait neuf personnes, un Haut–commissariat à Londres qui comptait onze personnes et un Commissariat général à Paris qui en comptait huit.

Après la Première Guerre mondiale, le Canada a vu sa personnalité internationale être confirmée, notamment par les exploits de guerre, les hauts faits d'armes des troupes canadiennes à Vimy. En 1923, le Canada signe son premier traité en tant qu'État autonome, le Traité de Halibut, et envoie des représentants diplomatiques à l'étranger. En 1931, on le sait, le Canada est devenu, dans les faits, un État indépendant par le Traité de Westminster qui accordait l'indépendance complète au Canada.

De 1935 à 1939, qui est une période que l'on considère un peu comme la période de l'essor du service extérieur canadien, correspond également aux années durant lesquelles plusieurs pays ont établi une représentation diplomatique ici, à Ottawa. En 1939, c'est à titre d'État indépendant que le Canada a déclaré la guerre à l'Allemagne et aux autres puissances de l'Axe.

La politique étrangère du Canada, qui est un des membres fondateurs des Nations Unies, a connu un nouvel essor après la Seconde Guerre mondiale, notamment en 1946, et par la nomination du premier secrétaire d'État véritablement indépendant, par l'adoption de la Loi canadienne sur le ministère des Affaires extérieures, loi qui est toujours en vigueur aujourd'hui, en dépit

des quelques modifications législatives qui ont été apportées avec le temps.

Dans les années 1960, on a assisté au début des efforts pour intégrer les différents programmes s'occupant de commerce international au ministère des Affaires extérieures. En 1983, on a procédé à la création d'un poste de ministre du Commerce extérieur et à la création d'un poste de ministre des Relations extérieures. Au cours des années, divers programmes, comme le programme de l'Office du développement des marchés d'exportation, sont passés sous la juridiction du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, et certains autres, comme le Bureau de marketing du grain, ont été transférés vers d'autres ministères.

Aujourd'hui, on se retrouve ici, en cette Chambre, pour discuter du projet de loi C–47 qui vise à transformer, comme je le disais tout à l'heure, le nom du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur en ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Au moment où on se parle, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international compte plus de 4 000 employés canadiens et près de 5 000 engagés locaux partout dans le monde entier. Si on compare les débuts plutôt modestes du ministère, dont j'ai fait état précédemment, on peut voir qu'il y a eu une grande évolution depuis.

Nous avons l'intention bien sûr d'appuyer ce projet de loi puisque, comme le soulignait le secrétaire parlementaire, nous croyons qu'il est temps d'actualiser le nom de ce ministère qui, dans sa forme actuelle, rappelle le statut de colonie qu'a longtemps eu le Canada. On pourrait souhaiter également que le gouvernement aille de l'avant pour éliminer complètement les derniers relents de ce statut de colonie, comme par exemple l'abolition pure et simple de cette autre Chambre qui constitue un anachronisme flagrant et qui n'est absolument pas adaptée à la réalité canadienne. On pourrait également souhaiter que le gouvernement canadien aille de l'avant dans cette voie au niveau du statut politique et constitutionnel du Canada.

Je pense que ce projet de loi cadre bien également dans le contexte d'une révision de la politique étrangère dans le sens où on veut la rendre plus moderne. On émet toutefois trois réserves à l'égard de ce projet de loi qui ne sont pas des réserves banales, c'est le moins qu'on puisse dire.

Tout d'abord, on regrette que le ministre ne profite pas de l'occasion pour faire le ménage dans tous les postes qui n'ont jamais été comblés depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux. Je parle plus précisément des articles 4, 8(2) et 9 du projet de loi, où le gouvernement se donne la possibilité de combler des postes vacants, je le répète, depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, et même avant dans certains cas, les postes vacants de ministre de la Coopération internationale, de sous–ministre délégué et de coordonnateur des Relations économiques internationales.

En fait, il faut comprendre de ces postes qui sont laissés vacants que le gouvernement se laisse la possibilité de distribuer des postes de façon discrétionnaire. Si ces postes sont inutiles, il faut qu'ils soient tout simplement abolis. C'est particulièrement le cas du poste de ministre de la Coopération internationale, qu'on appelait jusqu'à présent le ministre des Relations extérieures, qui n'est pas comblé actuellement. Si le gouvernement ne lui trouve aucune pertinence, qu'il l'abolisse tout simplement plutôt que de le garder en réserve pour, éventuellement, faire des nominations hautement partisanes.

• (1315)

D'autre part, nous croyons que l'ACDI, dont le mandat est plutôt flou, imprécis, devrait avoir sa propre loi constitutive qui régisse ses activités en tant qu'organisme autonome. Une loi constitutive aurait l'avantage de donner au ministre responsable de l'ACDI un mandat clair et non équivoque. Et, bien sûr, une telle loi éviterait le gaspillage de ressources monétaires et humaines.

Ma troisième réserve se rapporte au paragraphe (3) de l'article 7, qui nous cause également un problème. Si vous me le permettez, monsieur le Président, je ferai la lecture de cet article: «Le ministre peut élaborer et mettre en oeuvre des programmes relevant de ses pouvoirs et fonctions en vue de favoriser les intérêts du Canada, notamment en vue de stimuler le commerce international du Canada et d'aider les pays en voie de développement.» Il nous apparaît inapproprié que dans le même article de loi, et aussi explicitement, le ministre associe de façon claire et directe les intérêts commerciaux du Canada et l'aide au développement.

Il est bien sûr, et on n'en disconvient pas, que l'aide au développement fournie par le Canada a pour effet de favoriser les intérêts du Canada sur la scène internationale d'un point de vue politique. Mais maintenir dans le même article de loi la question de l'aide au développement avec celle du commerce international peut porter à confusion et peut laisser entendre que le gouvernement a l'intention encore une fois de continuer à privilégier l'aide liée. Et dans ce sens, je pense qu'on ne peut admettre que ces deux éléments se retrouvent dans le même article du projet de loi.

En conclusion, nous allons bien sûr appuyer ce projet de loi, tout en gardant en tête que nous avons ces trois réserves très sérieuses et que nous aimerions que le gouvernement les prenne en considération dans le processus qui doit conduire à son adoption. Ce projet de loi, comme je le soulignais plus tôt, s'inscrit dans une démarche historique qui, malheureusement, a duré de trop nombreuses années.

Je pense qu'il était plus que temps que le gouvernement canadien décide d'actualiser le nom du ministère des Affaires extérieures et le ministère du Commerce extérieur pour en faire un véritable ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Malheureusement, comme je le soulignais plus tôt en parlant des réserves, nous déplorons que le ministre n'ait pas profité de cette occasion pour procéder à quelques réaménagements qui auraient eu pour effet de moderniser encore plus le ministère.

Je pense que l'objectif que poursuit le gouvernement par l'adoption de ce projet de loi, c'est de moderniser ce ministère. Donc, il est un peu inquiétant et étonnant de voir que le gouvernement veut maintenir dans ce projet de loi un certain nombre de postes qui sont plus ou moins pertinents, à preuve, le fait que ceux–ci soient encore vacants au moment où l'on se parle.

J'arrête ici mes remarques. Nous aurons certainement l'occasion, au cours de débats ultérieurs, d'en reparler.

[*Traduction*]

M. Charlie Penson (Peace River): Monsieur le Président, à titre de porte–parole du Parti réformiste en matière de commerce international, je suis heureux de parler aujourd'hui du projet de loi C–47 et de ses répercussions sur la modernisation et la revitalisation du ministère des Affaires étrangères.

Le projet de loi à l'étude ne propose pas d'énormes changements. Il propose de remplacer le nom du ministère des Affaires extérieures par celui du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et de modifier les titres des ministres et des sous–ministres visés conformément au nom du nouveau ministère.

Je suppose que ce changement de nom vise à garantir que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international témoignera des besoins et des valeurs des Canadiens durant les années 90, mais je me demande si ce changement est nécessaire et si les coûts qu'il occasionne sont justifiables. Je sais que, somme toute, la réimpression de 4 000 nouvelles séries de cartes d'affaires et de toute la papeterie ne représente pas un montant faramineux, mais le contribuable s'attend à ce que le gouvernement applique de nouvelles normes d'efficacité, et cette mesure semble futile.

• (1320)

Pendant une dizaine d'années, le commerce international a été une des composantes du ministère des Affaires extérieures. Pourquoi est–il tout à coup nécessaire d'inclure dans le titre du ministère la longue mention du commerce international?

Pourquoi, alors que la dénomination des affaires extérieures a très bien convenu durant des années, avons–nous besoin de la dénomination «Affaires étrangères et Commerce international»? Qu'arrivera–t–il si, un jour, dans sa grande sagesse, un nouveau gouvernement décide de retransférer la composante du commerce international au ministère de l'Industrie ou qu'une société d'État est chargée de la promotion du commerce? Qu'arrivera–t–il si toutes ces fonctions sont confiées au secteur privé? Devrons–nous recommencer tout ce processus encore une fois?

Modifier le mode de promotion du commerce n'a rien d'inconcevable. Ce matin même, le *Globe and Mail* a fait paraître un article selon lequel un groupe de gens d'affaires d'Ottawa a dit que le gouvernement fédéral pourrait économiser près de 117 millions de dollars par an en concentrant ses efforts de promotion commerciale sur des petites entreprises, en mettant fin au double emploi et en liant l'aide au commerce. On lit plus loin dans l'article que le président de l'International Business Development Review a déclaré que le gouvernement fédéral allait devoir prendre des décisions courageuses pour priver les entreprises des initiatives d'aide commerciale, mais qu'il serait surpris de la réaction positive de la population, qui est surchargée d'impôts. J'incite le ministre à se pencher sur ces options et à les étudier plus à fond.

Passons maintenant à ce à quoi les Canadiens s'attendent de leur ministère des Affaires extérieures ou plutôt étrangères, comme on l'appelle maintenant. Le Comité mixte spécial sur l'examen de la politique étrangère a entendu nombre d'observations de Canadiens. Le rapport de ce comité guidera le ministère dans les restructurations qui s'avéreront nécessaires, dans le règlement des problèmes et dans l'élaboration de la politique étrangère du Canada pour les années à venir.

Plus particulièrement, les Canadiens nous ont dit qu'il fallait restructurer l'ACDI afin de la rendre plus comptable et plus précise dans sa conception de l'aide au développement. Ils nous ont parlé de la nécessité de mieux définir les critères de participation du Canada aux futures activités de maintien de la paix. Ils nous ont dit que les organismes non gouvernementaux, les ONG, pouvaient jouer un plus grand rôle dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes d'aide étrangère du Canada. Ils nous ont dit qu'il fallait que le Canada s'emploie d'une façon dynamique à développer ses relations commerciales dans la région de l'Asie et du Pacifique, où le marché est en pleine expansion. Le comité a fait une foule d'autres recommandations, mais nous devrons attendre la publication du rapport pour les connaître.

Nous savons toutefois avec certitude que les Canadiens veulent la sécurité économique et que l'emploi de plus de 2 millions d'entre eux dépend du commerce international. En effet, chaque milliard de dollars de nouvelles exportations représente la création de 11 000 nouveaux emplois. Par conséquent, le ministère des Affaires étrangères doit faire de son mieux pour garantir le succès des entreprises canadiennes sur le marché international.

En 1993, le Canada a exporté des biens et services d'une valeur de 181 milliards de dollars, soit 30 p. 100 de notre PIB. Pour que ce chiffre augmente, le Parti réformiste est d'avis que le Canada doit être un ardent défenseur du libre–échange ou d'une libéralisation des échanges dans le monde entier. Nous avons d'ailleurs pris d'importantes mesures en ce sens, et nous en félicitons le gouvernement.

L'un des instruments clés de cette libéralisation sera l'organisation mondiale du commerce qui sera créée à l'issue des négociations du GATT. Il est vital que le Canada participe au succès de cette nouvelle organisation. Le Canada doit jouer un rôle de chef de file en garantissant son bon fonctionnement. Nous devons continuer de promouvoir une plus grande libéralisation des échanges au cours de la deuxième ronde de négociations en agriculture qui aura lieu au GATT ou à l'OMC dans six ans. Le Canada doit poursuivre activement de nouveaux accords de libre–échange susceptibles d'améliorer sa position commerciale sur le plan international.

L'élargissement rapide et fructueux de l'ALENA serait particulièrement intéressant pour le Canada. Dans l'examen de nouveaux membres éventuels, le Canada devrait encourager ses partenaires actuels, les États–Unis et le Mexique, à ne pas traîner dans ces négociations. L'élargissement de l'ALENA sera profitable à nous tous à longue échéance. Le Canada est une nation commerçante. Nous devons agrandir ses marchés.

Ce qui intéressera toujours le Canada au premier chef, cependant, ce sont ses relations commerciales avec les États–Unis, qui représentent actuellement environ 75 à 80 p. 100 de son commerce bilatéral. Ces relations puissantes avec les États–Unis ont permis au Canada de devenir la septième nation commerçante au monde, même s'il ne se situe qu'au 31e rang pour sa population.

Si le Canada doit toujours s'efforcer de diversifier ses activités commerciales pour que sa prospérité ne demeure pas tributaire des États–Unis, nous devons reconnaître qu'il faut encourager

et promouvoir dans toute la mesure du possible les relations commerciales canado–américaines.

• (1325)

Outre qu'il doive cultiver nos relations commerciales avec les États–Unis, le ministère des Affaires étrangères doit constamment s'employer à trouver de nouveaux débouchés pour le Canada dans le monde. Son rôle consiste à prospecter les nouveaux marchés internationaux en croissance et à faire en sorte que les entreprises canadiennes puissent y pénétrer et faire preuve de compétitivité.

Comme je l'ai dit, un de ces nouveaux marchés en croissance les plus prometteurs, ce sont les pays côtiers du Pacifique qui, d'ici cinq ans, pourraient bien représenter 40 p. 100 de la consommation totale de biens d'exportation dans le monde. Par conséquent, le ministère des Affaires étrangères devrait tout mettre en oeuvre pour que le Canada reste un intervenant dynamique et performant dans cette région du globe.

À preuve que nous avons obtenu du succès, le Japon qui est déjà notre deuxième partenaire commercial en importance, achète plus de produits canadiens que le Royaume–Uni, l'Allemagne et la France réunis. En outre, la Chine a l'économie qui croît le plus rapidement au monde et, avec la forte poussée de population qu'on y prévoit, elle pourrait bien constituer la deuxième puissance mondiale au début du siècle prochain.

Comme il a été mentionné, le Canada a tout intérêt à élargir ses relations commerciales dans notre hémisphère, de préférence dans le cadre de l'ALENA, qui a déjà donné au Canada un accès unique et privilégié au Mexique, pays qui représente un marché en croissance de plus de 85 millions de consommateurs. D'autres pays, tel le Chili, ont manifesté la ferme intention d'adhérer à cet accord. Le Canada doit donc se faire le chef de file dans ce mouvement en faveur de l'adhésion à l'ALENA, sans quoi les Américains vont prendre les commandes, dominer le marché et privilégier leurs intérêts commerciaux.

Le ministère des Affaires étrangères devrait s'assurer que les Canadiens sont toujours bien représentés en jouant un rôle de premier plan dans la défense des valeurs et des intérêts canadiens. Pour mener cette tâche à bien, il devrait envisager sérieusement de réaffecter ses ressources afin d'optimiser cette activité primordiale qu'est la promotion commerciale. Cela signifie qu'il devra prendre des décisions sérieuses, notamment de retirer les ressources des régions où les marchés ne présentent aucune possibilité de croissance pour le commerce canadien. En outre, dans ces pays où nos missions sont principalement diplomatiques et consultatives, nous devrions chercher à réduire les coûts.

Bien entendu, nos échanges avec les autres pays doivent se situer à divers niveaux et pas uniquement sur le plan commercial. Le Canada a un rôle très spécial à jouer dans les affaires internationales, car il possède une riche tradition d'intermédiaire honnête dans la résolution des différends et de pays capable de multinationalisme efficace. Il doit poursuivre cette tradition et cultiver sa réputation de puissance intermédiaire respectée et efficace. Étant donné nos capacités et nos antécédents sur le plan de l'innovation et de l'utilisation dynamique de la diplomatie, de nombreux pays comptent sur une contribution spéciale de la part du Canada dans le domaine des affaires internationales. Nous devrions être fiers de fournir ce service.

Les Canadiens voudront toujours que l'on fasse valoir cette image de puissance intermédiaire, mais ils veulent aussi que l'on vive selon nos moyens. Le Canada doit donc élaborer une politique étrangère qui soit proactive, efficace et marquée au coin de la responsabilité financière. Cela signifie que nous devons mettre de l'ordre dans nos finances. Nous devons nous concentrer sur la réduction des obstacles au commerce intérieur et faire baisser le coût de ce commerce national pour que nos entreprises soient plus compétitives sur les marchés mondiaux.

Qu'il agisse à titre de catalyseur dans un processus de changement international, de facilitateur amenant des parties à un accord ou de médiateur devant désamorcer un conflit international, le ministère des Affaires étrangères doit toujours s'efforcer d'être un leader mondial dans tout ce qu'il entreprend.

Un domaine où le Canada est déjà un chef de file, c'est celui de nos relations avec les Nations Unies qui ont 50 ans cette année. La nécessité d'accroître l'efficacité des Nations Unies constitue une tâche importante pour le Canada et un défi pour le XXI^{e} siècle. Selon moi, il y a bien des facettes de l'organisation que le Canada devrait examiner pour améliorer l'efficience et l'efficacité des Nations Unies et faire en sorte qu'elles rendent davantage de comptes.

Premièrement, les règles qui forcent les pays à payer leurs cotisations aux Nations Unies doivent être appliquées. Autrement, cette organisation sera toujours inefficace et toutes les autres réformes ne serviront absolument à rien.

Deuxièmement, le nouvel inspecteur général des Nations Unies doit obtenir un mandat très large pour pouvoir mettre un terme aux dépenses excessives, aux chevauchements et au gaspillage.

Troisièmement, on devrait établir un système d'avertissement rapide pour prévenir les conflits internationaux catastrophiques et la détérioration de l'environnement.

Quatrièmement, on devrait créer une cour internationale de justice par l'entremise des Nations Unies pour punir les criminels internationaux qui profitent actuellement des frontières nationales et d'une mauvaise coordination internationale pour échapper à toute sanction.

• (1330)

Cinquièmement, il faut revoir la structure du Conseil de sécurité des Nations Unies et le pouvoir de veto de ses membres permanents. Dans le cadre de cet examen, l'organisation doit envisager de faire du Canada un membre permanent pour le récompenser des services qu'il rend depuis longtemps et de son dévouement à l'égard des Nations Unies et du maintien de la paix.

Pour que ces réformes aboutissent, il est nécessaire que le ministère des Affaires étrangères joue un rôle efficace dans les coulisses et qu'il établisse publiquement le programme de changement.

En conclusion, si les députés réformistes ont été élus à partir d'un programme national, nous sommes conscients que nous devons également être en mesure de présenter une politique étrangère sérieuse et d'établir une bonne relation de travail avec le ministère des Affaires étrangères. Je voudrais donc exprimer

mon appui à ce projet de loi, pas en tant que mesure d'ordre administratif devant être adoptée rapidement, mais en tant que signe avant–coureur d'un nouveau ministère des Affaires étrangères dynamique et efficient qui défendra les intérêts des Canadiens et leurs valeurs tout au long du siècle prochain.

Le Parti réformiste aura beaucoup d'autres choses à dire dans le domaine de la politique étrangère durant la session qui vient, mais j'espère que j'ai bien montré certains des points qui sont importants, selon nous, pour le ministère.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 septembre 1994, de la motion: Que le projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole sur le projet de loi C–52, communément appelé la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, qui vise à regrouper et à fusionner quatre anciens organismes de services communs du gouvernement fédéral.

[*Français*]

Ce sont les anciens ministères des Travaux publics et des Approvisionnements et Services, de même que l'Agence des télécommunications gouvernementales.

Le nouveau ministère ainsi créé aura un rôle essentiel à jouer. Il permettra en effet d'augmenter efficacement la rentabilité des opérations du gouvernement fédéral. Grâce au regroupement de ces importants services en fonction d'une seule et même opération où les politiques seront uniformes et où la planification à long terme sera coordonnée, nous serons en mesure d'offrir un meilleur service à l'ensemble de l'appareil gouvernemental canadien et, ce faisant, aux contribuables canadiens.

Le gouvernement s'est fermement engagé devant tous les Canadiens et Canadiennes à leur offrir une administration qui soit à la fois équitable, efficace, innovatrice et accessible.

[*Traduction*]

Les Canadiens savent que les chevauchements, le double emploi et une piètre coordination y sont pour quelque chose dans le fardeau fiscal qu'ils doivent tous assumer. Les Canadiens s'attendent à ce que nous prenions toutes les mesures possibles pour simplifier nos opérations, réduire les frais administratifs, diminuer la paperasserie et améliorer nos services dans la mise en oeuvre des programmes gouvernementaux.

La création du nouveau ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux répond directement à ce défi. Ce ministère permettra, mieux que jamais auparavant, de centraliser toute une gamme de services qui contribuent de façon importante au bon fonctionnement d'environ 150 ministères et organismes gouvernementaux.

[*Français*]

L'objectif du projet de loi n'est pas de présenter de nouvelles politiques, mais plutôt de mettre en place un cadre qui, grâce à la synergie et à la dynamique créées par la nouvelle organisation, nous aidera à simplifier la prestation des services du gouvernement à la population canadienne et enfin à en améliorer la rentabilité.

[*Traduction*]

Le nouveau ministère est un organisme de services communs très important du gouvernement fédéral. Au moment de la fusion, il comptait 18 000 employés répartis à 200 endroits au Canada et avait un budget annuel d'environ quatre milliards de dollars. Il offre toute une gamme de services. Il fournit, entre autres, des services de télécommunications et des services informatiques professionnels et techniques à d'autres ministères ou organismes fédéraux. Il sert de principal agent de contrats du gouvernement et garantit le rendement optimal de l'argent dépensé, grâce à un processus d'achat transparent, juste et concurrentiel. Il émet des chèques et fait des dépôts directs pour environ 20 millions de dollars chaque année dans le cadre des responsabilités qui lui échoient, en tant que receveur général. Il assure au gouvernement tout une gamme de services de communication et publie des milliers de titres chaque année. Il offre des services de consultation et de vérification comptable qu'il facture. Il fournit la plupart des services nécessaires au gouvernement en architecture et en génie et une vaste gamme de services concernant les immeubles. Et voici mon service préféré, il assure les services d'interprétation et de traduction au Parlement et à la fonction publique, très prisés des députés. Il s'occupe de l'aliénation et de la vente des biens de l'État. Ce ne sont là que quelques–uns des services multiples et variés qui sont fournis par le ministère.

• (1335)

Afin de s'acquitter de son mandat efficacement, Travaux Publics et Services gouvernementaux doit établir des relations de travail étroites et productrices avec des intérêts nombreux et variés, principalement ceux qui font affaire avec le gouvernement du Canada, les nombreux ministères et organismes gouvernementaux, qui comptent sur les services de Travaux Publics et

Services gouvernementaux, enfin le public canadien, qui exige une prestation rapide et efficace des services gouvernementaux.

Nous ne devons pas oublier que le gouvernement fédéral est de loin le plus important acheteur de biens et de services au Canada. Chaque année, le gouvernement fédéral, à l'exclusion des sociétés d'État, en achète pour plus de 16 milliards de dollars. Quelque 65 p. 100 de ces achats, soit 10 milliards de dollars, passent par Travaux Publics et Services gouvernementaux.

[*Français*]

Il ne fait aucun doute que cette nouvelle façon plus globale d'aborder le service des achats du gouvernement saura profiter à tous les intéressés canadiens.

Nous serons ainsi à même de mettre en place des méthodes et des politiques qui seront davantage coordonnées et normalisées, d'utiliser des technologies de pointe permettant la simplification des processus en place, et de donner aux fournisseurs éventuels une idée plus précise de leur interlocuteur.

Les premières réactions à la fusion ont été positives. Elles le seront encore plus quand la loi sera adoptée et que la mise au point du nouveau ministère sera plus avancée.

[*Traduction*]

Le gouvernement a dit et redit que les opérations gouvernementales doivent être flexibles et axées sur l'action et les résultats et non pas soumises aux impératifs bureaucratiques, comme le disent souvent certains députés de l'autre côté.

C'est tout à fait le cas des services centraux fournis par le nouveau ministère et je crois qu'il sera mieux équipé pour établir des liens plus étroits et plus souples avec les ministères clients.

[*Français*]

Les avantages directs de cette fusion que retire le gouvernement, et en particulier les contribuables, sont plus que remarquables. Déjà, le chevauchement, un concept si cher au Bloc québécois, et le double emploi ont pu être sensiblement réduits partout au ministère, et la simplification des opérations va bon train.

Si l'on tient compte des examens opérationnels, ainsi que des recommandations s'y rapportant, des nouveaux systèmes qui seront implantés et de la fusion elle-même, les économies réalisées devraient s'évaluer approximativement à 180 millions de dollars sur cinq ans.

[*Traduction*]

L'effectif sera réduit de plus de 20 p. 100, passant de 18 000 au moment de la fusion à environ 14 000 à la fin du siècle. De façon plus précise, les services administratifs des groupes composant le nouveau ministère ont déjà été regroupés, ce qui a permis de réaliser une économie de 500 postes à temps plein.

[*Français*]

Je tiens à préciser que toutes ces économies seront réalisées grâce à l'élimination du double emploi, à la simplification des systèmes et à l'utilisation accrue des technologies de pointe, telles que l'infométrie.

Je vous assure qu'elles ne diminueront en aucune façon la qualité du service offert actuellement à la clientèle du ministère et, bien entendu, à la population canadienne.

• (1340)

Quelle que soit l'organisation des services communs, la clé du succès reposera toujours sur l'efficacité. Et pour ce faire, il faut réduire le chevauchement et le double emploi partout au gouvernement et devenir un centre d'excellence dont les efforts seront axés sur l'élaboration de nouvelles méthodes et de technologies en matière de prestation des services.

Le résultat net sera des économies pour les contribuables, un centre multiservices pour les ministères clients, une expertise spécialisée accessible partout au gouvernement, un guichet unique pour les fournisseurs et les entrepreneurs qui traitent avec le gouvernement—et c'est un point important à souligner—un guichet unique, on n'entend que ça de la part de l'opposition par les temps qui courent, et avant tout, l'amélioration de la capacité du gouvernement à servir les Canadiens et les Canadiennes.

[*Traduction*]

Dans le contexte actuel de compressions budgétaires, l'efficience et l'économie des opérations gouvernementales ne sont pas un luxe mais une nécessité absolue. Je crois que le projet de loi C-52, qui regroupe la majorité de tous les services communs sous la responsabilité d'un ministère, nous permettra d'être plus efficients et de donner le plus de satisfaction possible à nos clients.

J'espère que tous les députés se joindront à moi et aux députés de mon parti pour appuyer ce projet de loi novateur. Nous avons déjà beaucoup fait, mais l'adoption du projet de loi nous permettra de progresser encore davantage et avec confiance sur la voie de la rationalisation et de l'amélioration des opérations du gouvernement fédéral.

[*Français*]

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-52. Vous me permettrez de souligner que lorsque j'étais conseiller municipal à la ville de Baie-Comeau, fonction que j'ai occupée pendant 14 ans, j'étais président de la commission des travaux publics.

Au niveau municipal, un conseiller a les mêmes responsabilités qu'un député en cette Chambre. Un conseiller municipal doit gérer les taxes provenant des contribuables municipaux. Il en va de même au niveau fédéral. Les députés doivent être préoccupés

par la bonne gestion des deniers publics en matière d'impôts et de taxes, et ce, au nom de la transparence.

De plus en plus, les politiciens perdent leur crédibilité. De plus en plus, les politiciens sont incapables de répondre à leurs électeurs sur des questions de sous–traitance, de privatisation, de transparence, ainsi que sur différents autres sujets similaires.

Dans ce discours, je vous entretiendrai du projet de loi C–52, mais principalement de la sous–traitance, de la privatisation et de la façon dont le gouvernement devrait profiter de l'occasion qui lui est offerte. En effet, le projet de loi C–52, qui est une loi qui existe déjà à l'intérieur du gouvernement, vise l'unification des ministères des Travaux publics, des Approvisionnement et Services, et des Communications et Traduction.

C'est une loi qui remonte aux années 1870 environ. Bien sûr que cette loi ne donne aucun pouvoir additionnel au gouvernement et principalement au ministre. Nous aurions cru, nous, du Bloc québécois, que ce projet de loi aurait accordé au ministre des pouvoirs de contrôle et de gestion afin que le gouvernement libéral, selon ses promesses du livre rouge, laisse au moins voir une certaine transparence dans ce projet de loi en lui donnant un cadre rigide, un cadre de contrôle, afin d'être clairvoyant et limpide dans les décisions qu'il aura à prendre à l'avenir.

• (1345)

Il y a un proverbe qui dit «On n'est jamais si bien servi que par soi–même». J'aimerais que le gouvernement nous dise de quel ordre sont les économies réalisées grâce à la sous–traitance et à la privatisation des équipements fédéraux. On dit que le passé est garant de l'avenir. Je suis drôlement plus inquiet si le passé est garant de l'avenir, car on se rappellera l'infâme dossier de la privatisation de l'aéroport Pearson, le seul aéroport fédéral rentable au Canada.

Bien sûr, le gouvernement fédéral veut se départir, principalement au Québec, des équipements qui lui appartiennent et qui ne sont plus rentables. Cependant, s'ils ne sont pas rentables pour le gouvernement fédéral, ils le sont encore moins pour les MRC, pour les municipalités ou pour les intervenants économiques des régions.

De l'équipement fédéral, il y en a dans ma circonscription. On retrouve des aéroports à Baie–Comeau, à Forestville et à Charlevoix. Il y a, dans ma circonscription, environ 20 quais sous juridiction fédérale. Quelques quais sont encore opérationnels, et plusieurs autres sont déclarés excédentaires par Pêches et Océans, Transports Canada et Travaux publics.

Je suis également préoccupé par la sous–traitance ainsi que par la privatisation que s'apprête à faire le ministère des Transports dans le transport ferroviaire, maritime et aéroportuaire. Chez nous, il y a la compagnie SOPOR qui transporte les matériaux de la compagnie Reynolds, de la corporation QUNO, en direction de la Rive Sud. SOPOR est une compagnie importante pour le développement économique de la région, et d'autant plus utile pour le transport, pour expédier les produits d'aluminium de la Reynolds et les produits de papier journal de la compagnie QUNO à la grandeur de la planète.

Or, le transport, la sous–traitance ou la privatisation nous empêchent de développer le tronçon ferroviaire entre Québec et Pointe–au–Pic, car on sait que ce tronçon va être transféré très prochainement à l'entreprise privée. C'est un dossier qui traîne en longueur. De plus, nous sommes en attente de la mise sur pied du fameux train touristique en provenance de la Gare centrale de Québec jusqu'au casino de Charlevoix.

La sous–traitance doit donner une meilleure qualité et de meilleurs services, et ce, à meilleurs coûts. Je ne veux pas par ce discours dire que je suis contre la sous–traitance, ce que je veux avoir de la part du gouvernement, de la part du ministère, de la part du comité, ce sont des preuves à l'effet que la sous–traitance ou la privatisation est rentable pour le gouvernement.

On sait que le gouvernement doit aller en appel d'offres publiques pour tous les contrats de plus de 25 000 $. Pour les contrats de 2 500 à 25 000 $, le ministère est autorisé à octroyer les contrats, même sur invitation. Bien sûr qu'à l'intérieur des ministères, il y a une marge de manoeuvre pour ce qui est des contrats qui se situent entre 1 $ et 2 500 $.

On nous reproche souvent à nous, du Bloc québécois, par l'entremise de différents ministres, de critiquer, mais de n'apporter aucune solution. Je peux vous dire que le Bloc québécois apporte de très bonnes solutions au projet de loi C–52 afin d'avoir un meilleur contrôle pour que le gouvernement puisse développer un esprit de transparence.

• (1350)

Ignorer les solutions du Bloc québécois qui désire réduire les coûts des programmes ainsi que le déficit revient à empêcher de trouver un moyen d'offrir des services aux Canadiens de façon rentable et efficace.

Dernièrement, lors d'une séance du Comité des opérations gouvernementales, j'ai demandé au ministre responsable: «Vous engagez–vous aujourd'hui devant ce comité à cerner clairement les besoins d'un ministère, à préparer un bon devis, à enclencher un processus de soumissions publiques juste, à ouvrir des soumissions publiques et à rédiger un rapport des soumissionnaires, à analyser publiquement les soumissions, à faire une recommandation par le sous–ministre et, monsieur le ministre, êtes–vous prêt à vous engager, à la suite de ce processus, à accepter la plus basse soumission conforme aux devis préparés par le ministère?» La réponse fut «non».

Comment un ministère ou un ministre peut–il se qualifier de «transparent» tout en n'acceptant pas la plus basse soumission conforme? Cela veut dire qu'il pourrait être blâmé un jour ou l'autre d'avoir encouragé un ami du régime ou d'avoir encouragé quelqu'un qui, à un certain moment, a assisté à un souper à 1 000 $ le couvert.

Dans le livre rouge du gouvernement et pendant la campagne électorale, on a parlé de transparence. La transparence, il ne faut pas que ce soit uniquement pendant la campagne électorale, il faut qu'elle se prolonge tout au long du mandat. Dans tous les ministères, on a la préoccupation d'une saine gestion. Et nous, comme politiciens, comme députés, nous avons à faire preuve de notre bonne volonté afin d'obtenir la meilleure crédibilité possible auprès des électeurs dans chacune de nos circonscriptions.

Article 31 du Règlement

La politique actuelle de sous-traitance nous fait-elle économiser de l'argent? Dans l'affirmative, de quel ordre sont ces économies et comment sont-elles réalisées? Quels sont les avantages et les inconvénients les plus importants de la sous-traitance? Certains inconvénients ont été décelés, telle la mauvaise qualité du travail effectué. De plus, on est en mesure de douter de la confidentialité de certains documents.

D'autres questions me viennent à l'esprit: Quels sont les justifications acceptables de la sous-traitance? Combien de fonctionnaires sont «tablettés»? À votre avis, quel est leur nombre, et cette proportion va-t-elle s'accroître? En résumé, plusieurs questions sont sans réponse.

La sous-traitance nous paraît dispendieuse. Des fonctionnaires n'ont pas été mis à pied et on confie quand même de plus en plus de contrats en sous-traitance. Une sécurité d'emploi des fonctionnaires, le Groupe de Communications Canada qui utilise des fonds en fin d'exercice financier pour ne pas se les faire couper l'année d'après dans son budget, la privatisation de l'aéroport Pearson, voilà autant d'exemples importants qui devraient faire réfléchir le gouvernement afin qu'il vote en faveur de l'amendement proposé par le Bloc québécois et qu'il vote contre ce projet de loi si l'amendement est rejeté.

Dans la capitale nationale, 79 p. 100 des services offerts par le gouvernement fédéral le sont par du personnel temporaire. Selon les rapports, 64,4 millions de dollars ont été consacrés à des services offerts par du personnel temporaire, en 1993, uniquement dans la région de la capitale nationale, alors que des milliers d'employés à temps plein sont déclarés excédentaires. Cette pratique est ridicule et constitue un gaspillage des fonds publics.

• (1355)

En 1992-1993, une secrétaire à temps plein, pour le gouvernement fédéral, gagnait 24 000 $ plus les avantages sociaux. Une agence de personnel temporaire demande au gouvernement pour des services de secrétariat, 36 000 $ par année ou 20 $ l'heure.

Vous me permettrez de citer quelques exemples pour démontrer ce que ça coûtait au gouvernement fédéral et ce que ça coûte aujourd'hui par l'intermédiaire de la sous-traitance.

Un mécanicien du gouvernement gagnait 16 $ l'heure et l'agence demande au gouvernement 26 $ l'heure. Un plombier gagnait, ici au niveau fédéral, à l'entretien, 18 $ l'heure, et une agence demande encore 26 $ l'heure. Un menuisier pour le gouvernement fédéral, menuisier attitré à l'entretien, gagnait 17 $ l'heure, tandis qu'une agence demande 25 $ l'heure, et cela pour les mêmes services.

Il est faux de croire que la sous-traitance fait épargner de l'espace et de l'équipement. Dans la capitale nationale, des centaines de sous-traitants travaillent dans les bureaux qui appartiennent au gouvernement fédéral et utilisent l'équipement, les locaux et le matériel payés par les contribuables canadiens et québécois.

Il est temps que ce gaspillage cesse. En 1991, la sous-traitance dans la fonction publique a coûté 5 milliards de dollars. De 1984-1985 à 1992-1993, les coûts de la sous-traitance ont augmenté en moyenne de 7,5 p. 100 comparativement à 5,3 en ce qui concerne les autres dépenses d'exploitation gouvernementale.

On se rappellera que dans un rapport récent également en 1984-1985, ça coûtait en sous-traitance, à l'époque, 2,9 milliards de dollars; en 1992-1993: 5 milliards, donc le double. Je reprendrai après la période des questions orales.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, j'écoutais avec intérêt les propos tenus par l'honorable député ainsi que par ses collègues. On parle toujours de dédoublement, de gaspillage et de transparence.

Justement, je crois que le gouvernement fédéral fait des efforts considérables pour rendre le processus transparent. Nous avons quand même un service des invitations ouvertes à soumissionner, qu'on appelle le SIOS, où on invite même les députés de l'opposition, les petits entrepreneurs, les grandes entreprises à y soumissionner afin de voir s'il existe certains contrats, ici au gouvernement fédéral, pour rendre service aux entreprises de chez vous.

Je peux quand même vous citer des exemples. Chez moi, dans Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, et je parle ici des pêcheurs madelinots, souvent, on soumissionne auprès du gouvernement fédéral pour divers services. Il y a justement eu des demandes de soumissions à l'ACDI pour des caisses de hareng. Je peux vous dire ceci: les Madelinots, à cause de la qualité de leurs produits, le prix compétitif, ont su capturer. . .

Le Président: À l'ordre! Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES COURSES TERRY FOX POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, les courses Terry Fox se multiplient aujourd'hui dans le monde, et je suis ravi de voir que nombre de ces courses connaissent encore un grand succès dans certaines parties du Canada, par exemple à Peterborough où Terry Fox s'était rendu lors de sa propre course.

Cette année, la course organisée à Peterborough par Doug Boden et son comité a permis à la Ville de recueillir 17 000 $. Les écoles de Peterborough ont réuni plus de 90 000 $. Je remercie toutes les personnes qui ont participé.

Dans le petit village de Havelock, dont les habitants ont tissé des liens étroits avec Terry quand il a traversé leur localité, plus de 10 000 $ ont été recueillis grâce aux efforts sensationnels d'Ernie Hamilton. Nous adressons nos remerciements au village de Havelock, aux communes de Belmont et de Methuen, à la Légion de Havelock et à tous ceux et celles qui ont participé à ce remarquable effort.

Nous remercions particulièrement les élèves de l'école publique de Havelock, Belmont et Methuen pour leur contribution de 246 $.

Terry Fox continue à recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer.

* * *

[*Français*]

LE FÉDÉRALISME

M. Bernard Deshaies (Abitibi): Monsieur le Président, les fuites concernant le document de travail qui servira de discussion au ministre du Développement des ressources humaines nous confirment que les fantômes du fédéralisme centralisateur se réactivent. Ces fantômes qu'on espérait voir disparaître à jamais s'apprêteraient à couper 2,3 milliards de dollars dans les paiements de transfert aux provinces en matière d'éducation postsecondaire et ce, afin de mieux s'immiscer dans le domaine de juridiction exclusive des provinces.

Quelles sont les raisons qui poussent ce gouvernement à vouloir se donner une plus grande visibilité d'action dans les domaines de juridiction exclusive des provinces. Le gouvernement fédéral veut-il donner l'impression qu'il est le mieux placé pour régler les problèmes déjà existants?

Dans les deux cas, le gouvernement fédéral fait preuve d'un désaveu complet envers la capacité d'action des provinces et les députés du Bloc québécois ne veulent pas souscrire à cette idée.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le 2 octobre, le *Sun* d'Ottawa rapportait qu'un homme condamné pour un meurtre sauvage commis en 1976, va se voir accorder une deuxième chance de libération conditionnelle anticipée, tout cela parce que la Cour suprême a décidé que, durant la première audience, la Couronne avait constamment et abusivement fait appel aux sentiments du jury.

La cour a décidé que ce meurtrier, qui a asséné 132 coups de couteau à sa victime à l'aide de cinq couteaux différents mérite une deuxième chance. Et la victime? Et ses chances à elle? Et la chance qu'elle aurait eu de vivre une vie pleine et heureuse? Elle n'a pas eu de deuxième chance.

Il est temps de donner une deuxième chance aux citoyens respectueux de la loi, une deuxième chance de reprendre confiance dans notre système de justice pénale. Il est temps de remédier aux lacunes et de se débarrasser de tous les libertaires qui, souvent, permettent le retour de délinquants aussi dangereux dans la société.

Quand des crimes de cette sauvagerie sont commis, les Canadiens réclament la peine d'emprisonnement à perpétuité, et à perpétuité signifie à perpétuité, sans deuxième chance.

* * *

LES PAGES DU PARLEMENT

M. Paul Steckle (Huron—Bruce): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi aujourd'hui de prendre la parole pour rendre hommage à nos pages. Des pages sont au service des parlementaires depuis la signature de la Confédération en 1867.

Article 31 du Règlement

Les premiers ministres sir John A. Macdonald, sir Wilfrid Laurier, Lester B. Pearson, Mackenzie King et Louis Saint-Laurent ont tous été servis de la même façon par de distingués jeunes Canadiens.

Les pages assument de nombreuses fonctions. Entre autres, ils vont porter les messages, le *Feuilleton* et le hansard aux pupitres des députés, et servent même des verres d'eau à l'occasion.

À une certaine époque, la possibilité d'occuper ce poste était un privilège réservé aux jeunes hommes. Cette pratique a changé en 1974, et cette équipe compte maintenant des jeunes femmes.

La Chambre des communes a maintenant une équipe de 42 pages à son service, et toutes les provinces y sont représentées. Ces étudiants sont un exemple pour tous les jeunes du pays. L'un d'eux, Roger Label, vient de ma circonscription, Huron—Bruce, plus précisément de Port Elgin.

Les pages sont des personnes dévouées et assidues. C'est au nom de tous les députés que je saisis l'occasion de les remercier de leur bon travail et de leur soutien.

* * *

LE NATIVE COUNCIL OF NOVA-SCOTIA

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, le vendredi 30 septembre, j'ai eu l'honneur d'assister à la 20e assemblée générale annuelle du Native Council of Nova-Scotia. Cette conférence de trois jours était l'occasion idéale pour les Mi'kmaq de Nouvelle-Écosse vivant hors réserve de participer aux discussions sur la meilleure façon de réaliser l'autonomie gouvernementale.

Parallèlement à cette conférence, la province de Nouvelle-Écosse a annoncé qu'elle avait créé une tribune tripartite chargée d'examiner les grandes questions relatives aux affaires des autochtones. C'est une première au Canada, et je suis fier de la collaboration apportée par toutes les parties pour trouver des solutions positives et dynamiques.

Je tiens à louer les travaux accomplis par ce conseil pour promouvoir des changements positifs. Appuyons la nation Mi'kmaq dans le processus qui lui donnera un mode de gouvernement plus conforme à ses traditions.

* * *

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA MALADIE COELIAQUE

Mme Hedy Fry (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, je désire attirer l'attention de la Chambre sur une maladie qui n'a rien de spectaculaire et dont on parle peu, mais qui n'en demeure pas moins tragique. La semaine du 2 au 8 octobre a été désignée semaine de sensibilisation à la maladie coeliaque par l'Association canadienne de la maladie coeliaque.

Cette maladie est un trouble de l'absorption intestinale par intolérance au gluten, substance qui se trouve communément dans le pain et dans tous les produits contenant du blé, du seigle ou de l'avoine. Les lésions causées à la paroi de l'intestin grêle par le gluten rendent impossible l'absorption des éléments nutritifs, des protéines, des vitamines et des minéraux essentiels à la croissance et à une bonne santé.

Article 31 du Règlement

Quelque 20 000 Canadiens souffrent de la maladie coeliaque. Le traitement de cette maladie chronique repose sur la mise à un régime sans gluten. Cela veut dire que pendant toute leur vie les personnes atteintes ne peuvent manger ni pâtes, ni pain, ni pâtisseries ni tout autre aliment contenant du gluten.

• (1405)

L'Association canadienne de la maladie coeliaque sensibilise la population à cette maladie et offre des services aux personnes atteintes pour que le diagnostic soit établi rapidement et qu'elles reçoivent l'appui et l'information nécessaires.

Je profite de cette occasion pour féliciter l'Association canadienne de la maladie coeliaque pour ses efforts en vue de faire connaître une maladie dont on parle très peu.

* * *

[*Français*]

LE FINANCEMENT DU BLOC QUÉBÉCOIS

M. Michel Daviault (Ahuntsic): Monsieur le Président, un titre du journal *La Presse* laisse entendre aujourd'hui que le Bloc québécois refuse de divulguer l'état de ses finances et les noms des contributeurs à son financement.

Le Bloc québécois tient à faire la lumière sur ces allégations inexactes. À peine au milieu de sa première année financière en tant que parti politique reconnu, le Bloc soumettra donc au printemps prochain son premier rapport financier contenant la liste des donateurs pour la période allant des élections de 1993 à la fin de 1994.

La liste des donateurs du Bloc québécois ayant contribué pour plus de 100 $ est disponible dès maintenant, sur demande, au bureau du parti à Montréal. Le Bloc n'accepte que les dons des particuliers et limite leur contribution à 5 000 $ par année. Il respecte l'esprit de la loi québécoise, esprit qui était l'essence d'une motion que les libéraux ont refusée d'adopter la semaine dernière.

* * *

[*Traduction*]

LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU GOUVERNEMENT

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, ce mois–ci un communiqué de presse du Fonds de diversification de l'économie de l'Ouest annonçant une subvention de 39 millions de dollars est arrivé sur mon bureau. Il se terminait par la phrase suivante: «Ceci illustre la façon dont le gouvernement priorise ses dépenses pour mieux servir les Canadiens en utilisant l'argent de leurs impôts de façon efficace.»

J'ai fait une petite enquête et j'ai découvert que le bureau du Conseil privé avait demandé que cette phrase apparaisse à la fin de tous les communiqués de presse du gouvernement annonçant l'octroi d'un financement. Depuis quand une déclaration partiale de ce genre constitue–t–elle une nouvelle? Ce n'est ni plus ni moins qu'un message publicitaire politique. Ce type de consigne est une insulte aux fonctionnaires dont il viole l'impartialité.

Par égard pour les fonctionnaires et leur moral, je demande au gouvernement d'annuler immédiatement cet ordre, de laisser la propagande à sa place, dans les pages poussiéreuses de son livre rouge que plus personne ne lit, et de ne pas soumettre à des messages aussi tendancieux notre fonction publique qui se doit de rester indépendante.

C'est à ce genre de dépenses que nous devons une dette publique qui atteint maintenant 532 956 930 422,47 dollars.

* * *

[*Français*]

LA FUSION DE RADIO MUTUEL ET DE TÉLÉMÉDIA

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, après 40 ans, cinq mois et une semaine en ondes, CJMS 1280, longtemps connu comme le numéro 1 de l'information à Montréal, a cessé ses opérations. Avec lui, disparaissent six autres postes appartenant au réseau Radio Mutuel, à Québec, Hull, Trois–Rivières, Chicoutimi et Sherbrooke.

Cette disparition frappe un coup dur pour les régions qui sont ainsi privées d'un certain pouvoir et où il est de plus en plus important de renforcer et de diversifier l'information du public plutôt que de la réduire. Cette fusion entre Radio Mutuel et Télémédia ressemble un peu trop à une concentration de l'information et c'est la sécurité même de la vie démocratique en région qui est en cause.

Je demande donc au CRTC de se pencher attentivement sur la question avant de donner son accord à cette fusion.

* * *

[*Traduction*]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe): Monsieur le Président, un nouveau rapport de l'Institut canadien de la santé infantile fait état d'un nombre inacceptable d'enfants pauvres au Canada.

Dans un milieu pauvre, le taux de mortalité à la naissance est plus élevé, le poids à la naissance est plus faible et un plus grand nombre des enfants présentent des problèmes de santé chroniques et des troubles mentaux.

J'invite le ministre du Développement des ressources humaines et le gouvernement à penser d'abord aux enfants quand ils procéderont à la prochaine réforme de nos programmes sociaux. On ne s'est pas occupé des enfants canadiens. Il est temps de manifester un vrai leadership et de la compassion. Nous devons maintenant améliorer la vie des enfants et des familles au Canada.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Tony Valeri (Lincoln): Monsieur le Président, le Comité de l'environnement se penche actuellement sur la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Cet examen a soulevé un élément très prometteur qui concerne la mise en application d'instruments financiers.

De tels instruments peuvent constituer l'incitatif qu'il faut pour que l'industrie adopte pour philosophie la prévention de la pollution. Ces instruments pourraient entraîner un changement de comportement dans l'industrie, de sorte qu'on protégerait

l'environnement en pensant aux futures générations. Comme ils représentent un incitatif en vue d'améliorer la technologie, nous pourrons non seulement prévenir la pollution au Canada, mais aussi mettre au point des technologies que nous pourrons exporter partout dans le monde.

• (1410)

La pollution ne se limite pas à des frontières ou à des domaines de compétence. Je demande à tous les paliers de gouvernement de collaborer pour s'attaquer à nos problèmes environnementaux et mettre en oeuvre des mesures législatives visant à empêcher la pollution.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, le ministre des Affaires intergouvernementales comparait hier l'épisode du remboursement du Québec pour le référendum de Charlottetown à un match de lutte arrangé d'avance. Défendre les intérêts des contribuables québécois n'est pas un jeu. S'il y a un match de lutte, comme le prétend le ministre, c'est parce que lui–même a voulu jouer aux gros bras et au vilain de service.

Le ministre des Affaires intergouvernementales n'en est pas à sa première gaffe. Après l'épisode disgracieux de la conversation téléphonique entre MM. Chrétien et Parizeau, et celui du référendum, où il affirmait avec arrogance que le gouvernement fédéral ne devait rien au Québec, voilà qu'il s'entête dans le dossier du voyage de Team Canada en Asie, en exigeant que ce soit M. Parizeau et personne d'autre qui représente le Québec.

* * *

[*Traduction*]

OCTOBRE

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, le film *Octobre* illustre l'extrême tolérance dont on fait preuve et qui va jusqu'à protéger la liberté d'expression au Canada. La tolérance est poussée à ses limites au Canada avec les menaces quotidiennes de séparation.

Octobre est un film séparatiste, subventionné, encore une fois, par l'argent des contribuables canadiens. Le gouvernement fédéral a dépensé 1,4 million de dollars pour propager un mensonge. L'Office national du film a contribué 400 000 $ et Téléfilm Canada, 1 million de dollars, au financement de cette faible prétention à la véracité.

Les faits sont clairs. Pierre Laporte a été assassiné par des terroristes séparatistes et, aujourd'hui, l'argent des contribuables canadiens sert à glorifier et à dénaturer ce meurtre insensé perpétré par une bande de meurtriers et de voyous séparatistes.

Qu'on en vienne à réduire le meurtre de Pierre Laporte, commis de sang–froid, à un film aussi intellectuellement malhonnête qu'*Octobre*, c'est aberrant. Mais qu'on se serve des deniers publics pour le réaliser, c'est scandaleux. Les états d'âme et les émotions des meurtriers ne nous intéressent guère.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE FÉDÉRALISME

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, le monde d'aujourd'hui est en constante mutation. Des changements s'opèrent sur tous les plans. On s'adapte facilement à la modernité.

Ici, au gouvernement, on ne sent pas cette évolution. Pourquoi vouloir continuer à pratiquer un fédéralisme intransigeant, immobile, hermétique, rigide, pour ne pas dire dépassé. Le temps est à l'ouverture d'esprit, la flexibilité et la souplesse. Qu'attendons–nous pour bannir le statu quo dans nos relations avec les provinces. De grâce, adoptons une conception du fédéralisme plus à la page. Attardons–nous aux revendications normales des provinces et du Québec, ce sont les voix du modernisme et du bon sens.

Je constate que le mot «évolution» ne fait pas partie du vocabulaire des mandarins du pouvoir et, chez certains élus, la subtilité fait défaut. Partout au pays il y a un désir de décentralisation. Remettons au Québec et aux autres provinces des pouvoirs qui relèvent d'elles selon la Constitution. Agissons, c'est le temps.

* * *

[*Traduction*]

LES SIMPLES DÉPUTÉS LIBÉRAUX

M. Paul DeVillers (Simcoe–Nord): Monsieur le Président, la semaine dernière, à une conférence de presse tenue à Toronto, le chef du Parti réformiste a déclaré que les simples députés libéraux de l'Ontario ne défendent pas les intérêts de leur province, parce qu'ils ne veulent surtout pas déroger à la discipline de leur parti.

Le député de Calgary–Sud–Ouest et, en fait, tous les députés du Parti réformiste, devraient comprendre que les députés libéraux de l'Ontario ne font que respecter la volonté de plus de 69 p. 100 des Ontariens qui appuient la politique du gouvernement.

La prochaine fois que le chef du Parti réformiste aura envie de dire que les Ontariens ont l'impression que les libéraux ne les défendent pas, il devrait prendre en considération l'opinion de plus de 69 p. 100 des Ontariens qui ne partagent pas son avis.

Le chef réformiste prétend–il que les députés libéraux de l'Ontario devraient uniquement représenter les 7 p. 100 d'Ontariens qui appuient l'idéologie du Parti réformiste?

* * *

WORD ON THE STREET

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je tiens à féliciter ici les organisateurs, les participants et les promoteurs de la cinquième édition de la Foire du livre et de la revue *Word on the Street* qui a eu lieu le dimanche, 24 septembre, dans ma circonscription. Il s'agit d'une fête de la culture et de la

littérature canadiennes, qui—et c'est ce qui compte—fait valoir à quel point il est important de savoir lire et écrire.

Cette année, plus de 100 000 personnes ont vu, rue Queen ouest, les nombreux étalages des libraires, des maisons d'édition et de maints groupes de promotion de l'alphabétisation et de l'érudition.

Comme nous le savons tous, le Canada ne pourra se développer et prospérer que si tous les Canadiens disposent des outils nécessaires pour réaliser leur plein potentiel. Les Canadiens doivent savoir lire et écrire pour que notre pays soit vraiment compétitif au niveau international.

L'an prochain, grâce au financement du gouvernement fédéral et à notre engagement à l'égard du Programme national d'alphabétisation, la foire *Word on the Street* se tiendra aussi à Vancouver et à Halifax, devenant ainsi un événement vraiment national.

* * *

• (1415)

TRACADIE

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, je tiens à féliciter aujourd'hui le nouveau député provincial de la circonscription néo–brunswickoise de Tracadie pour sa victoire retentissante à l'élection partielle du 27 septembre dernier.

La circonscription provinciale de Tracadie, qui se trouve dans la circonscription fédérale d'Acadie—Bathurst, était un bastion libéral depuis 82 ans. Les libéraux provinciaux considéraient ce siège comme leur «Rocher de Gibraltar».

La circonscription a été enlevée avec 1 364 voix de majorité, ce qui constitue une victoire incroyable pour le Parti conservateur. Les électeurs se sont débarrassés des libéraux parce que ceux–ci n'ont pas réussi à relancer l'économie, parce que leur politique est néfaste pour la création d'emplois et parce qu'ils ne sont tout simplement pas à l'écoute des électeurs. Le peuple a parlé et il a dit qu'il en avait assez.

Le Parti conservateur est bien vivant au Nouveau–Brunswick et le «Rocher de Gibraltar» s'est écroulé.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, l'examen gouvernemental de la politique sociale devrait être assorti d'un examen des politiques qui ont véritablement creusé le déficit. Au Canada, les dépenses au titre des programmes sociaux ne sont pas hors de proportion par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays. C'est notre façon de financer ces dépenses qui doit être examinée sérieusement.

Du côté des recettes, des gouvernements canadiens successifs ont accordé des milliards de dollars en allégements fiscaux de toutes sortes, à commencer par John Turner, dans le milieu des années 1970. Du côté de la politique monétaire, le maintien de taux d'intérêt élevés, combiné à une réduction du rôle de la Banque du Canada dans le financement de la dette nationale, a conduit à une dépendance regrettable face aux prêteurs et aux porteurs d'obligations étrangers.

Bien sûr, du côté économique, l'obsession du libre–échange et des marchés dits libres a conduit à la disparition de centaines de milliers d'emplois et a fait peser de fortes pressions sur un système social conçu pour des politiques économiques moins bêtes.

Le gouvernement aurait intérêt à s'occuper de cela plutôt que d'attribuer nos problèmes financiers à nos programmes sociaux et à leurs bénéficiaires.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans l'affaire de la mission commerciale Team Canada en Chine, l'intransigeance du gouvernement fédéral mène tout droit à un affrontement stérile entre Ottawa et le nouveau gouvernement du Québec. Hier encore, le premier ministre a fait preuve d'entêtement en refusant à M. Parizeau de se faire remplacer par un de ses ministres.

Le premier ministre ne comprend–il pas que M. Parizeau, qui vient tout juste d'être élu avec le mandat de remettre le Québec en marche, a des priorités plus urgentes que d'aller passer 15 jours en Chine avec lui?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, lorsque nous avons discuté de ce projet au mois de décembre entre premiers ministres et que nous avons décidé de travailler ensemble, les premiers ministres ont trouvé que c'était une très bonne idée, pour ceux qui pouvaient le faire, de m'accompagner dans ce voyage.

À l'époque, nous croyions qu'il y en aurait trois ou quatre qui viendraient. Depuis, les gens d'affaires ont manifesté un très grand intérêt et le nombre de gens qui viennent sera très élevé, dont un très grand nombre du Québec.

Au cours de l'été, d'autres premiers ministres, ne croyant pas pouvoir venir, avaient demandé à être remplacés. On leur a dit qu'il avait été convenu, entre les premiers ministres, que ceux qui pourraient, viendraient et que, pour les autres, c'était regrettable. De toute façon, c'est une délégation canadienne qui comptera énormément de gens d'affaires. Il y en aura deux fois plus que ce qui avait été prévu. Le Canada sera représenté ainsi que le Québec et les gens des autres provinces par les gens d'affaires qui seront là et par le premier ministre du Canada qui, au surplus, est un Québécois.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si on considère la question sous l'angle du bon sens le plus élémentaire et pas de la partisanerie politique, il est difficile d'expliquer l'entêtement du premier ministre. Ne serait–ce pas qu'après avoir été forcé de payer la note de Charlottetown, qu'il refusait de payer indûment, il tente maintenant de se reprendre en démontrant au Canada anglais qu'il peut tenir tête aux demandes, mêmes légitimes, du Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition devrait dire que le voyage n'est pas de 15 jours, le voyage est de 5 ou 6 jours en Chine. Ensuite, je me rends à Hong Kong; puis à la conférence de l'Organisation de coopération économique Asie–Pacifique en Indonésie et je visiterai ensuite le Viêt–Nam. La partie qui concerne les gens d'affaires, c'est la visite en Chine, c'est–à–dire trois ou quatre jours. C'est pour la création d'emplois. Je suis prêt à collaborer avec tous les gouvernements. En ce qui a trait au paiement que nous avons fait la semaine passée, nous nous sommes assurés que la promesse faite au Québec était vraiment une promesse. J'ai été prudent en prenant cette décision–là.

• (1420)

Le chef de l'opposition devrait avoir la gentillesse de se lever et de me remercier d'avoir changé la décision du précédent gouvernement qui ne voulait pas payer; ce que M. Mulroney avait dit en privé, mais qu'il n'a jamais soumis, ni lui, ni Mme Campbell, au gouvernement conservateur de l'époque. J'ai réglé le problème. Je n'ai pas peur de la réaction du Canada anglais, au contraire! Tous les éditorialistes du Canada ont approuvé le geste que nous avons posé, sauf un ou deux. Les autres ont conclu que nous avions pris la bonne décision. Si on me reproche d'avoir été prudent pour m'assurer que ça ne tourne pas en controverse, j'accepterai le reproche, mais je ne serai jamais trop prudent avec l'argent des contribuables.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il ne faudrait pas que le premier ministre s'imagine qu'il peut acheter le silence du Bloc, uniquement parce qu'il a payé, de mauvaise grâce par surcroît, un dû au Québec.

[*Traduction*]

Le premier ministre ne voit–il pas que son entêtement à exclure le Québec et l'Ontario, deux provinces qui comptent plus de 60 p. 100 de la population du Canada, minera sérieusement la crédibilité de la délégation commerciale canadienne qui ira en Chine?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous n'excluons personne. Il s'agit d'une initiative fédérale. Je dirige la délégation. J'ai offert aux premiers ministres provinciaux de venir avec moi.

Au début, il y en avait très peu qui croyaient pouvoir venir, mais l'enthousiasme les a gagnés au cours des mois étant donné tous les hommes d'affaires qui viennent de partout au Canada. Il y a une forte délégation d'hommes d'affaires québécois confiants. Ils veulent être avec moi pour travailler afin de créer des emplois pour la population du Québec. Je suis désolé que les premiers ministres du Québec et de l'Ontario ne puissent pas venir. Ils ne sont pas obligés d'être là parce que je représenterai tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Je serais heureux de représenter le Bloc québécois aussi.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, la propension naturelle du premier ministre du Canada à générer des conflits entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec ne date pas d'hier. Quand ce n'est pas en entrant de plain–pied dans des juridictions qui ne sont pas les siennes, c'est en se mettant les pieds dans les plats qu'il le fait.

Le premier ministre du Canada ne réalise–t–il pas qu'en choisissant lui–même qui doit représenter les gouvernements du Québec ou de l'Ontario, il s'ingère directement, ce faisant, dans une responsabilité qui ne regarde que les chefs de ces gouvernements et un seul, pas lui?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il a été convenu à l'amiable avec tous les premiers ministres des provinces et moi–même, au mois de décembre, de travailler ensemble. Je leur ai offert de m'accompagner. Plusieurs m'ont dit: «Nous aimerions le faire, mais nous ne pourrons pas y aller». Certains m'ont appelé pour me dire: «Est–ce que je pourrais me faire représenter?» et j'ai dit: «Non», parce qu'il a été convenu que c'étaient les chefs de chacun des gouvernements qui y allaient. Alors, je n'ai pas cherché de confrontation. C'est une délégation canadienne. On a invité les premiers ministres à venir: ceux qui le peuvent viennent, et ceux qui ne le peuvent pas ne viennent pas.

On m'accuse de provoquer le gouvernement provincial, alors que le ministre des Finances, par exemple, essaie de trouver une solution de remplacement de la TPS et cherche à obtenir la collaboration des provinces. Or, le gouvernement du Québec a déjà dit: «Non, on ne participera pas». Quand la ministre des Ressources naturelles, à la demande des députés du Bloc québécois, veut contribuer au programme de développement forestier au Canada, le ministre responsable des forêts du Québec refuse d'assister à la conférence des ministres des Forêts, au Nouveau–Brunswick. Et les gens très agréables veulent collaborer avec le gouvernement fédéral. . . Le premier ministre du Québec, la semaine passée, a dit: Je n'ai qu'un but en tête dans les mois à venir, c'est de faire dérailler la machine fédérale.

• (1425)

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ce dont nous parlons, c'est de la conduite du premier ministre du Canada, pour l'instant.

Ma question est la suivante: En voulant soumettre le premier ministre du Québec à son diktat, est–ce que le premier ministre réalise qu'il se dirige vers un affrontement inévitable et inutile avec le gouvernement du Québec car le véritable objectif, l'objectif inavoué, est d'isoler le gouvernement souverainiste du Québec et de l'exclure de sa mission fédérale?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, franchement, c'est de l'exagération. La décision a été prise au mois de décembre l'an dernier d'agir de cette façon–là. C'était un gouvernement libéral à l'époque, et j'aurais bien aimé qu'il demeure libéral. Ce n'est pas moi qui ai décidé de la date des élections, et si le premier ministre du Québec ne peut pas quitter le Québec quelques jours pour venir en Chine, que les Québécois se disent que nous sommes bien représentés par des

gens d'affaires du Québec, par un député du Québec qui est aussi le premier ministre du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉFICIT

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, il est intéressant de voir le gouvernement et le Bloc québécois se disputer à la Chambre au sujet de qui ira en voyage à un moment où le pays connaît de graves difficultés financières.

Le ministre des Finances a dit à la Chambre que les économies résultant de la réforme sociale serviraient à réduire le déficit, alors que la vice–première ministre a affirmé le contraire.

Le premier ministre peut–il dire à la Chambre si, oui ou non, les économies résultant de la réforme sociale serviront à réduire le déficit?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le député pourra lire la réponse dans le document.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, pas plus tard que jeudi dernier, le ministre des Finances a dit ici même, à la Chambre, que la réforme sociale permettrait de réduire les dépenses.

Le premier ministre peut–il préciser si, oui ou non, c'est là la politique de son gouvernement? Si ce n'est pas le cas, il faudrait le dire clairement aux Canadiens dès aujourd'hui.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je suis heureux de voir à quel point le député s'intéresse à la réforme sociale.

Je dirais que le député est en retard d'environ neuf mois, car les paramètres financiers de notre programme de réforme sociale ont été très clairement établis dans le budget de février.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, le gouvernement ne veut pas dire aux Canadiens quelle est sa position sur le sujet et s'il est prêt à assumer ses responsabilités.

Le ministre des Finances peut–il nous dire si son exposé économique, qui doit être publié à la mi–octobre, montrera aux Canadiens que le gouvernement a suffisamment de courage pour réduire les dépenses au titre des programmes sociaux afin de pouvoir enfin s'attaquer au déficit?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà fait un certain nombre de déclarations à ce sujet et il a toujours maintenu que nous voyons la réforme sociale comme un moyen de servir les Canadiens de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible.

Nous comprenons également les pressions exercées sur nous. Par exemple, le ministre du Développement des ressources humaines parlait l'autre jour de la dette massive qui doit être réduite.

• (1430)

Il a dit ensuite que, si nous n'acceptons pas cette réalité, ce seront les courtiers en obligations à New York qui nous dicteront notre politique sociale. La seule différence entre les députés de l'opposition et nous, c'est que nous comprenons que notre souveraineté économique et sociale est en jeu et que nous ne laisserons personne nous dicter la direction que notre pays doit prendre.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le ministre ne déposera demain qu'un simple document de discussion, après avoir promis pour avril dernier un plan d'action déterminant les orientation du gouvernement en matière de réforme des programmes sociaux. De plus, en raison des objections de plusieurs provinces, ce projet de réforme accuse déjà un retard considérable par rapport à l'échéancier original.

Le ministre admettra–t–il que le dépôt d'un simple document de discussion confirme son échec à présenter un véritable plan d'action déterminant les orientations gouvernementales en matière de réforme des programmes sociaux?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Non, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, doit–on comprendre de ce «no» que le ministre, sous prétexte d'une vaste consultation, cache son véritable objectif: couper quatre milliards de dollars dans les transferts aux provinces et les prestations aux individus?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le député me semble atteint d'agitation prématurée.

Le meilleur remède à cette affection serait d'attendre à demain pour voir ce que le document dit vraiment et ce qu'il propose vraiment.

L'IMMIGRATION

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, le prétendu processus de consultation du ministre de l'Immigration est maintenant terminé.

Je suppose qu'en plus des groupes de pression, le ministre a consulté M. Don Devoretz, un éminent expert des questions d'immigration, selon qui la politique de réunification des familles a fait baisser le taux de réussite des immigrants d'aujourd'hui.

Le ministre est-il résolu à agir selon les voeux des Canadiens tels que révélés par plusieurs sondages successifs, de même que selon les constatations des experts? Réduira-t-il sensiblement le nombre des immigrants admis au Canada?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, non seulement M. Devoretz était une personnalité invitée à notre conférence de deux jours, mais il a aussi fait partie d'un groupe de travail. Nous avons examiné très attentivement le travail qu'il a produit en Colombie-Britannique. Il est certainement un éminent spécialiste de certains des aspects économiques de l'immigration.

On devrait également remarquer qu'il a affirmé très clairement que l'immigration contribue à bâtir notre pays; d'ailleurs, quand on examine l'aspect fiscal de l'immigration—et ce sont là ses propres paroles—on constate que les immigrants ont payé davantage en taxes et en impôts qu'ils n'ont reçu en prestations sociales.

Quand on réfléchit à certaines des choses qu'il a dites, on peut les adapter à tout ce qu'il a dit.

Mme Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, si l'on examine précisément le rapport, on se rend compte qu'une partie de ces témoignages ont été cités hors contexte.

Les propres fonctionnaires du ministre ont réclamé une réduction du nombre des immigrants dans deux rapports distincts. Les députés ministériels d'arrière-ban en ont fait autant. Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a suggéré en termes très énergiques de réduire le nombre des immigrants ou de doubler les subventions d'intégration.

Le ministre avouera-t-il qu'il n'écoute personne, ni les experts, ni ses députés d'arrière-ban, ni ses fonctionnaires ni même les autres gouvernements, ni certes les Canadiens en général. Son processus de consultation en matière d'immigration qui a coûté plusieurs millions de dollars a été une farce.

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée devrait peut-être attendre que le gouvernement annonce, au plus tard le 1er novembre, le nombre des immigrants qui seront admis avant d'accuser le gouvernement de n'écouter personne et de ne pas agir.

Je ferai remarquer à la députée que jamais processus de consultation n'a été aussi ouvert que celui auquel nous nous sommes livrés depuis huit mois. Jamais auparavant on n'a fait participer des milliers de personnes plutôt que 120. Jamais auparavant on n'a distribué 30 000 trousses d'information.

Le processus que nous avons entrepris a été pris au sérieux et a produit beaucoup de bons résultats qui aideront notre gouvernement au lieu de le gêner quand nous présenterons ces chiffres à la Chambre.

* * *

[*Français*]

LES RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le gouvernement laisse libre cours aux spéculations quant à la possibilité que les régimes enregistrés d'épargne-retraite soient taxés dès le prochain budget fédéral. Le ministre des Finances alimente lui-même l'incertitude concernant cette possibilité qualifiée de rétrograde, de scandaleuse et d'odieuse par certains observateurs.

• (1435)

Le ministre des Finances ne convient-il pas qu'en alimentant lui-même l'incertitude quant à l'avenir des REER, il complique singulièrement la tâche de milliers de contribuables de la classe moyenne qui doivent à cette période de l'année prendre des décisions extrêmement importantes pour la planification de leur retraite?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai dit à maintes reprises que je n'ai pas l'intention de faire des commentaires ou des suggestions spécifiques concernant le budget avant de le présenter. Je pense que le député pose la même question pour la cinquième fois, je ne sais pas comment il peut m'accuser de vouloir alimenter cette inquiétude.

M. Pierre Brien (Témiscamingue): Monsieur le Président, le ministre des Finances ne réalise-t-il pas qu'en envisageant de taxer les REER, il donne un signal clair qu'il a choisi l'option de taxer davantage les contribuables, plutôt que de faire ce que tout le monde attendait de lui, à savoir couper dans les dépenses du gouvernement?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai été très clair sur le fait qu'il va falloir couper les dépenses gouvernementales et c'est avec une grande anticipation que j'attends du député, membre du Comité des finances, ses suggestions très précises où on devrait couper.

* * *

[*Traduction*]

LES RÉFUGIÉS

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, en 1985, la Cour suprême a statué que l'article 7 de la Charte des droits et libertés s'appliquait à quiconque se trouve en territoire canadien. Le Parti réformiste a soutenu que les demandeurs du statut de réfugié devaient pouvoir se faire entendre selon des conditions humanitaires et justes, mais sans que le système judiciaire soit empêtré dans d'interminables procédures.

Le ministre de l'Immigration ne convient–il pas qu'il faut modifier la Constitution afin que les non–résidants aient moins de latitude pour paralyser le processus de détermination du statut de réfugié et le système judiciaire par des appels incessants?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Non, monsieur le Président, je ne le crois pas.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Question complémentaire, monsieur le Président.

Les contribuables en ont assez de payer l'aide juridique pour ces appels incessants interjetés par des gens dont l'expulsion a été ordonnée. La réponse négative du ministre est d'autant plus étonnante qu'il a lui–même déclaré en 1986 que, pour reprendre le contrôle de notre processus de détermination du statut de réfugié, il y aurait peut–être lieu de construire au Canada des camps de réfugiés afin de limiter leur liberté de mouvement.

Une voix: Quoi?

Des voix: Oh, oh!

M. Hanger: Sur quelle disposition de la charte le ministre peut–il s'appuyer pour avancer cette idée?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, la réponse à la première question reste inchangée.

Les députés d'en face parlent de procédures judiciaires. Le collègue du député représentant Vancouver pose régulièrement des questions sur l'affaire Mendoza. Le gouvernement fédéral a interjeté appel auprès de la Cour fédérale. Hier, celle–ci a infirmé la décision et ordonné un nouveau procès.

Le système judiciaire fonctionne. Le député ne peut pas jouer sur les deux tableaux.

* * *

[*Français*]

LA RECONVERSION INDUSTRIELLE

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, la reconduction de l'entente auxiliaire sur les forêts n'a rien à voir avec la présence du Québec à une table de négociation, mais bien avec le respect d'un engagement formel de la part de ce gouvernement de la renouveler. Si le premier ministre a oublié, qu'il le demande à son ministre responsable du Développement régional pour le Québec à qui ma question s'adresse.

À la suite de fermetures de bases militaires, les Maritimes ont obtenu une compensation de 20 millions de dollars, l'Ontario a obtenu 8 millions, les provinces de l'Ouest 5 millions, et le Québec n'a reçu qu'un maigre 200 000 $ pour la perte de 1 000 emplois.

Comment le ministre responsable du Développement régional du Québec peut–il justifier que le Québec n'ait reçu que des miettes comme compensation pour la fermeture de ses bases militaires et doit–on comprendre par ceci que le ministre n'a tout simplement pas fait son «job» pour défendre les intérêts du Québec?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, lorsqu'on regarde les chiffres, le Québec a certainement reçu sa juste part.

• (1440)

En ce qui concerne la rencontre sur les forêts, la ministre des Ressources naturelles a déjà indiqué dans cette Chambre qu'elle et moi sommes prêts et avons l'intention de tenir ces rencontres dans un avenir rapproché. C'est simplement une question de faire un bon horaire.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, si le Québec a reçu sa juste part, comment le ministre responsable du développement régional du Québec peut–il justifier que les compensations financières pour la fermeture des bases militaires au Canada soient accompagnées d'une aide à la diversification économique et que, pour le Québec, ce ne soit pas le cas?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, c'est le cas.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADIEN NATIONAL

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

L'offre que le CP a faite récemment d'acheter le réseau ferroviaire du CN dans l'est du Canada a fait naître quelques importantes préoccupations, lesquelles sont dues principalement au fait que le CP a déjà abandonné une bonne partie de ses lignes dans l'est du Canada ainsi qu'à la concurrence que le CP livre au CN avec sa propre ligne D et H, qui relie New York et Montréal.

Compte tenu des antécédents que je viens de mentionner, le ministre peut–il nous donner l'assurance que cette offre ou toute autre offre n'aura pas pour effet l'abandon de cette grande ligne ferroviaire qui revêt une si grande importance pour le développement économique de Moncton, du port de Halifax, voire de l'ensemble de l'est du Canada?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue sait sans doute que si le gouvernement acceptait l'offre non sollicitée du CP, cela aurait pour effet que toutes les lignes de chemin de fer à l'est de Winnipeg seraient privatisées. C'est pourquoi le gouvernement estime qu'il faut étudier cette offre non sollicitée du CP d'un point de vue commercial. Mais cela soulève aussi une question très grave liée à l'intérêt public. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons demandé aux députés ministériels de se pencher sur d'autres options, comme la commercialisation du CN avec la participation des employés.

Dans le cadre de la politique du gouvernement, nous estimons qu'il est absolument essentiel de maintenir une ligne ferroviaire entre Halifax et Vancouver. Telle est la politique que le gouvernement mettra en oeuvre.

M. SALINAS MENDOZA

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je trouve ignoble que le ministre de l'Immigration se vante à la Chambre du traitement réservé au cas Salinas Mendoza.

Depuis 1989, Salinas Mendoza a été trouvé coupable, au Canada, de 12 chefs d'accusation au criminel. Une jeune femme de ma circonscription a accepté que Mendoza bénéficie d'une suspension des accusations d'agression sexuelle qui pesaient contre lui à la condition qu'il soit renvoyé au Salvador. Il a été renvoyé là–bas, mais il est maintenant de retour et revendique le statut de réfugié.

J'ai suivi de nombreux procès et audiences concernant cet individu; ils ont coûté plus de 250 000 $ depuis son retour.

Monsieur le ministre, quels intérêts ont préséance lors des audiences visant la détermination du statut de réfugié au Canada? Ceux du contribuable. . .

Le Président: Je rappelle à tous les députés de bien vouloir adresser leur question à la présidence.

M. White (Fraser Valley–Ouest): Je m'excuse, monsieur le Président. Le ministre de l'Immigration peut–il nous dire quels intérêts ont préséance lors des audiences visant la détermination du statut de réfugié dans notre pays? Ceux du contribuable, du citoyen respectueux des lois ou ceux du criminel qui demande le statut de réfugié?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, je vais dire au député ce qui est ignoble. Ce qui est ignoble, c'est d'exploiter des tragédies personnelles pour simplement marquer des points sur l'échiquier politique à la Chambre.

En réponse à cette question, je dirai que c'est clairement la justice qui a préséance. Dans le projet de loi C–44, nous essayons d'arriver à un équilibre encore plus net. Le projet de loi C–44 nous permet en effet d'interrompre le processus de détermination du statut de réfugié dès que nous constatons qu'un individu a un dossier criminel et il nous permet d'entreprendre à ce sujet une enquête de l'immigration. Jusqu'à maintenant, la loi actuelle ne nous a pas permis d'agir ainsi.

Le projet de loi C–44 met justement en application ce que le député préconise, mais ce dernier refuse de l'appuyer.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, c'est vraiment incroyable. Après avoir vu le ministre fanfaronner, je constate que M. Mendoza ne s'est pas présenté à l'audience au sujet de son cautionnement ce matin et qu'il s'en est finalement tiré.

Quelle est la position du ministre par rapport à toutes les modifications proposées aux audiences visant la détermination du statut de réfugié? Je n'arrive pas à croire que cet individu. . .

• (1445)

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous assistons à un numéro de cirque, et le député est le clown.

Le Président: À l'ordre: Je rappelle à mes collègues que toutes les questions devraient évidemment être adressées au ministre compétent.

J'invite les députés à se montrer courtois envers leurs collègues et à ne pas laisser les questions ou réponses devenir simplement l'occasion de s'insulter. Je vais donner au ministre la possibilité de poursuivre sa réponse, mais je l'inviterais à baisser un peu le ton à partir de maintenant.

M. Marchi: Monsieur le Président, si le député veut connaître les faits, je vais les lui expliquer. L'individu en question est entré dans notre pays illégalement. En avril dernier, nous avons ordonné une enquête de l'immigration. L'arbitre s'est prononcé en faveur d'une expulsion, mais contre la détention. Nous en avons appelé de la décision au sujet de la détention devant la Cour fédérale.

Hier, la Cour fédérale a annulé la décision de l'arbitre de l'immigration et a prévu la tenue d'une autre audience d'arbitrage de l'immigration aujourd'hui, pour que nous puissions demander la détention de l'individu.

Le gouvernement a pris des mesures et a fait ce qu'il convenait de faire.

* * *

[*Français*]

LA RECONVERSION INDUSTRIELLE

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie. En août dernier, la compagnie Expro, située à Valleyfield, licenciait quelque 150 employés. En effet, cette compagnie spécialisée dans les produits explosifs s'est vue privée d'un important contrat américain et ce, dans un contexte d'effondrement des marchés militaires sur la scène mondiale.

Que fait le gouvernement du ministre pour empêcher la fermeture de la compagnie Expro et y maintenir les 300 emplois qui s'y trouvent?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, le député a posé plusieurs questions au sujet de l'industrie de la défense et des changements dans cette industrie. Il a même fait un petit discours en anglais, dont je le félicite, dimanche soir à ce sujet.

J'ai expliqué plusieurs fois que ce n'est pas la politique du gouvernement de trouver des solutions pour toutes les entreprises qui ont des problèmes. Nous sommes prêts à travailler avec chaque entreprise pour l'aider à trouver de nouveaux marchés, des moyens de s'adapter aux changements, des stratégies, lui donner de l'information. Mais ce n'est pas simplement une question de donner de l'argent, comme le député l'a recommandé plusieurs fois.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le ministre n'a pas écouté mon discours jusqu'à la fin, j'en suis navré. Reconnaît–il que faute d'une véritable stratégie de reconversion, c'est plus de 10 000 emplois qui sont menacés dans la région de Montréal? Qu'attend–il pour intervenir comme son gouvernement s'y est engagé dans le livre rouge? Nous avons besoin d'une véritable stratégie de reconversion industrielle et c'est ce que disait mon discours.

[*Traduction*]

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, on dirait que le député a beaucoup de mal à saisir mes réponses.

L'approche que nous tentons d'appliquer consiste à miser sur le rôle qui sied au gouvernement, non seulement pour créer un cadre propice à l'entreprise, mais également pour venir en aide à l'industrie de défense en lui fournissant, à partir des outils à notre disposition, des renseignements, des conseils et des stratégies dans le cadre du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, ou PPIMD, de façon à permettre aux entreprises de créer des technologies à double usage et de trouver des applications civiles à des technologies de défense.

• (1450)

En ce qui concerne le PPIMD—le député le sait pertinemment—sur 41 demandes approuvées par le gouvernement, 39 portaient sur des applications civiles ou tant militaires que civiles. C'est ce qu'on appelle une stratégie de reconversion de l'industrie de défense!

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, dans le discours plein d'imagination, faute d'être tout à fait exact, qu'il a prononcé sur le réaménagement de l'aéroport Pearson dans le cadre du récent débat sur les amendements au projet de loi C–22, le ministre des Transports a déclaré que le contrat portant sur les aérogares 1 et 2 n'était pas une bonne entente. Il a ensuite mal cité la position que j'ai exprimée au cours de la période des questions d'hier.

Si le ministre pense que le contrat actuel, qui aurait vu le secteur privé consacrer 750 millions de dollars, que le gouvernement n'a pas, au réaménagement des aérogares 1 et 2 laisse à désirer, pourrait–il dire à la Chambre, ainsi qu'à tous les utilisateurs de l'aéroport Pearson qui doivent se contenter d'installations tout à fait inacceptables, quelle autre solution il a pour leur permettre de profiter rapidement d'installations acceptables?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, la vérité finira par triompher. Dans le cas présent, alors qu'il est question du projet de loi C–22, nous sommes confrontés à des conservateurs déguisés non pas en moutons, mais en loups. Le député sait pertinemment que nous avons cité le passage de sa conférence de presse où il a déclaré qu'il n'y avait rien de mal dans l'accord sur l'aéroport Pearson.

Le porte–parole du Parti réformiste pour les questions de transport fait partie de la minorité d'environ 35 personnes dans tout le pays qui pensent qu'il s'agissait d'un excellent accord.

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, nous ne savons pas à quoi nous en tenir, car les libéraux étouffent toute l'affaire.

Il faudra attendre jusqu'en 1997 le programme national sur les aéroports du ministre et, à ce moment–là, le processus de financement et de construction des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson commencera.

Le ministre peut–il dire honnêtement à la Chambre et aux utilisateurs de ces deux aérogares qu'on peut très bien attendre jusqu'au siècle prochain pour avoir des installations dont on a besoin maintenant? Autrement, peut–il préciser à la Chambre où le gouvernement libéral très prodigue va trouver de 750 millions à un milliard de dollars de plus en deniers publics pour les consacrer à un aéroport qu'il veut privatiser en fin de compte?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est incroyable que, dans la même question, le député parle d'un gouvernement libéral prodigue et nous demande ensuite où nous allons trouver l'argent.

Le porte–parole du Parti réformiste dans le domaine des transports vient de dire qu'il ignorait s'il s'agissait là d'un bon accord ou non. En fait, il a déclaré que son parti ne savait pas au juste à quoi s'en tenir. Je le crois au moins sur ce point, monsieur le Président.

Alors que les réformistes ignorent s'il convient de verser 445 millions de dollars au consortium, nous savons qu'il n'en est rien et nous allons nous assurer que le projet de loi est adopté à l'autre endroit d'une façon ou d'une autre.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, le Canada participe actuellement avec honneur, par l'entremise de ses Casques bleus, à de nombreuses missions de paix, dont celles de l'ex–Yougoslavie, du Rwanda et de Haïti.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. Selon diverses sources fiables, le Burundi serait le prochain théâtre d'un conflit inter–ethnique très grave. Que fait le Canada pour prévenir de nouveaux conflits?

[*Traduction*]

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)): Monsieur le Président, le député a raison d'être préoccupé par la situation qui règne au Burundi au moment où nous avons les yeux rivés sur la crise au Rwanda. Le gouvernement s'est engagé à tenter de déceler les signes avant–coureurs de conflits et de prévenir ces derniers.

À cette fin, en juillet, nous avons nommé un envoyé spécial en Afrique centrale. Depuis juillet, cet envoyé, M. Dusseault, s'est rendu à deux reprises au Burundi, a rencontré les autorités et les a encouragées dans leurs négociations et leur dialogue.

• (1455)

Au début du mois dernier, je me trouvais en Éthiopie. J'ai rencontré le secrétaire général Salim Salim, de l'Organisation de l'unité africaine, et lui ai dit que le Canada était disposé à aider son nouveau comité qui se penche sur la résolution de conflits.

Je compte également me rendre cet automne au Rwanda et au Burundi, pour m'assurer que le Canada est bien au fait de cette question importante.

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Le président du comité de surveillance du SCRS, M. Jacques Courtois, déclarait récemment que les activités d'infiltration du Syndicat des postiers remontaient avant la création du SCRS en 1984. Or, selon le réseau anglais de Radio–Canada, le SCRS aurait utilisé l'informateur Grant Bristow pour infiltrer ce syndicat en 1989.

Le solliciteur général confirme–t–il que le SCRS aurait essayé d'infiltrer le Syndicat des postiers en 1989?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le SCRS nie catégoriquement avoir tenté d'infiltrer l'Union des postiers du Canada.

Toutefois, on m'informe que le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité examinera les dernières allégations qui ont été faites à la télévision, hier soir, à ce sujet.

[*Français*]

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, comment le solliciteur général peut–il s'en remettre au comité de surveillance du SCRS pour faire toute la lumière sur cette question, alors que c'est justement son président qui est contredit par l'information de Radio–Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je crois que les allégations que mentionne le député ont trait à des déclarations antérieures du président. Ce dont nous parlons ici, ce sont des reportages qui ont été diffusés hier soir sur le réseau de la SRC. Le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité m'a informé qu'il examinera ces reportages.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, selon le ministre de l'Immigration, la présence d'un quart de million d'immigrants au Canada ne pose pas de problème. Toutefois, le ministre du Revenu national sait que certaines personnes, les familles astronautes comme on les appelle, sont venues au Canada pour y établir des résidences de convenance dans le but de se soustraire au paiement de l'impôt.

Étant donné que des gens comme ceux–là créent une mauvaise réputation à la majorité des immigrants qui sont probes, droits et honnêtes, quelles mesures le ministre entend–il prendre pour mettre fin à cette situation?

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, nous ne tentons pas de cibler certains groupes en particulier, quel que soit leur pays d'origine ou le quartier où ils habitent à Vancouver.

Je répondrai au député, qui a déjà vu ces informations dans la presse, que nous suivons toutes les pistes et que nous analysons toutes les données mises à notre disposition concernant toutes les personnes, qu'elles appartiennent à ce groupe en particulier ou à d'autres, pour veiller à ce qu'elles paient leur juste part d'impôt.

J'ai répété souvent, à la Chambre même, que nous avions l'intention de voir à ce que tous les impôts soient payés et à ce que les règles soient les mêmes pour tous les habitants du Canada.

Pour ce qui est des gens qui vivent au Canada et qui travaillent à l'étranger, je crois que, lundi de cette semaine, un juge d'un tribunal provincial de Vancouver a reconnu une personne coupable de fraude fiscale et lui a fait payer 140 000 $ en amendes et en impôts qu'elle devait.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, c'est ainsi que les libéraux des banquettes ministérielles conçoivent le monde. En réalité, les ressources du ministre ne suffisent pas face au quart de million d'immigrants qui viennent s'établir dans notre pays.

La chroniqueuse Barbara Yaffey, du *Vancouver Sun*, a écrit ce qui suit, le 29 septembre dernier:

> Fait intéressant, la plupart des appels que j'ai reçus sur la question, ces derniers jours, sont venus de membres de la communauté sino–canadienne qui ont dit qu'ils étaient au courant des fraudes fiscales et qu'ils trouvaient cela scandaleux.

Le ministre peut–il nous dire, étant donné qu'il a, de toute évidence, des ressources limitées, ce que le gouvernement libéral a réellement l'intention de faire en inondant le Canada d'immigrants?

• (1500)

L'hon. David Anderson (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député part du principe que le Canada a trop d'immigrants. Sa question pourrait nous porter à croire que le ministre du Revenu national n'a pas assez d'inspecteurs et de vérificateurs.

Nous faisons de notre mieux pour veiller à ce que tous les Canadiens, peu importe l'endroit d'où ils viennent, respectent la loi et paient des impôts. Il est indispensable d'agir ainsi pour que tous, au Canada, sachent que le système est juste et que personne n'en profite sans payer sa part. Nous agissons ainsi avec tout le monde, qu'il s'agisse d'immigrants, d'immigrants fraîchement arrivés au pays ou encore de Canadiens implantés ici depuis longtemps.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1994 MODIFIANT LA LÉGISLATION PÉNALE

L'hon. Arthur C. Eggleton (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C–42, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois (en divers domaines), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Sue Barnes (London–Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat en deuxième lecture du projet de loi C–42. Le projet de loi C–42, intitulé Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois (en divers domaines), ne doit pas être confondu avec le projet de loi C–40, la loi corrective de 1994 adoptée par la Chambre le 20 juin, qui apportait des modifications mineures visant à corriger les anomalies, contradictions ou erreurs relevées dans les Lois du Canada et à abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement.

Le projet de loi C–40 apportait également des modifications mineures et non controversées à d'autres lois. Le projet de loi C–42 dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui, s'il est adopté cette année sera appelé la Loi de 1994 modifiant la législation pénale, vise principalement le Code criminel mais modifie aussi la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur les contraventions, la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle et la Loi sur la Cour suprême.

Certaines modifications peuvent être considérées comme mineures mais d'autres, plus importantes, apportent des améliorations au système de justice pénale. Ce projet de loi était attendu depuis longtemps.

Des mesures semblables ont été présentées à intervalles réguliers dans le passé. Le dernier projet de loi similaire a été déposé en 1985. Le ministre de la Justice entend revenir à la formule précédente et prévoit déposer un second projet de loi du même genre une fois que le Parlement aura terminé l'étude de celui–ci.

La plupart des modifications proposées proviennent de la section de droit criminel de la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada. Cette section est composée de délégués de chaque province et territoire et du gouvernement fédéral et comprend aussi des procureurs de la Couronne et des avocats de la défense. Au cours des réunions annuelles de la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada, la section examine des résolutions qui proposent des modifications au Code criminel et à des lois connexes.

Les autres modifications contenues dans le projet de loi ont été proposées par l'ancienne Commission de réforme du droit du Canada, par des juges, des membres du Barreau et des fonctionnaires des ministères fédéraux et provinciaux. Dans l'ensemble, ces modifications, qui visent à accroître l'efficacité de notre système judiciaire dans l'intérêt de tous les Canadiens, représentent un tournant important pour le droit pénal.

• (1505)

Dans la lettre que le ministre de la Justice adressait récemment à ses collègues des provinces et des territoires au sujet de ce projet de loi, il mentionnait que chaque proposition appartenait à au moins une des catégories visées dans les résolutions issues de la Conférence sur l'uniformisation des lois.

En bref, les propositions doivent porter sur les sept objectifs suivants: premièrement, raviver la confiance du public dans notre système de justice pénale; deuxièmement, accroître l'efficacité des dispositions du Code criminel; troisièmement, suivre l'orientation indiquée par les tribunaux; quatrièmement, combler les lacunes constatées dans le Code criminel; cinquièmement, mettre l'informatique et les nouvelles techniques de communication, dont l'enregistrement sur vidéo, au service de la justice; sixièmement, améliorer la procédure judiciaire; et septièmement, garantir une plus grande équité envers les parties à la procédure

Ces objectifs, qui sont ceux d'une politique saine en matière de droit pénal, constituent les grands thèmes de ce projet de loi. Jusqu'à présent, les réactions des provinces à ces propositions sont très positives.

J'aimerais souligner que ces propositions auront pour effet de rendre le système de justice pénale plus rentable tout en maintenant, voire en améliorant, l'objectivité fondamentale de notre justice.

Les modifications proposées au Code criminel touchent surtout à la procédure. L'ensemble des propositions aura pour effet de moderniser celle–ci afin que le Code criminel puisse être appliqué avec plus d'efficience et d'efficacité. Ces propositions vont de la mesure qui autorise le procureur général à reprendre les poursuites privées pour des infractions à la législation fédérale autres que le Code criminel jusqu'aux simples changements permettant une plus grande utilisation du téléphone, d'appareils vidéo et du télécopieur dans certains cas.

En vertu de ces modifications, les juges pourraient obtenir la permission de terminer un procès en cours même s'ils sont nommés à un autre tribunal. Quand il faudra remplacer un juge pour d'autres raisons, au cours d'un procès, le nouveau juge pourra reprendre l'affaire en cours sans avoir à recommencer à zéro, lorsque cela s'y prête, bien sûr.

Ces propositions devraient contribuer à garder la confiance du public dans notre système de justice pénale. Elles assureront aussi une plus grande justice aux personnes visées, particulièrement aux victimes et aux témoins.

D'autres modifications visent à faciliter les règlements judiciaires pour les tribunaux de première instance et les cours d'appel. Il sera plus facile de reporter certaines affaires, lorsque le juge n'est pas disponible, et on pourra fixer la date du procès dès qu'il y aura renvoi à procès après l'enquête préliminaire.

Les changements apportés à la Loi sur la Cour suprême faciliteraient l'administration de la charge de travail de ce tribunal et lui permettraient de renvoyer certaines affaires à des tribunaux

inférieurs pour qu'elles soient traitées de nouveau lorsque cela s'impose.

Certaines propositions visent à améliorer l'administration de la preuve. Par exemple, plusieurs modifications permettraient que des éléments de preuve soient recevables sur la foi d'un certificat, ce qui éviterait à certaines personnes de comparaître devant le tribunal pour témoigner. D'autres changements visent la manière de recueillir des preuves à l'étranger et de veiller à ce que ces preuves soient plus facilement admises par les tribunaux au Canada.

Certaines modifications visent à encourager le recours à la technologie, par exemple à permettre l'utilisation d'un télécopieur dans certaines circonstances. Une autre disposition permettrait à un témoin de comparaître à la télévision en circuit fermé à certaines étapes de l'enquête préliminaire.

Un certain nombre de propositions ont trait à l'arrestation, à la mise en liberté avant le procès et à d'autres questions mettant en cause les pratiques et procédures policières. Par exemple, le fait de permettre à la police de relâcher une personne arrêtée à certaines conditions limitant sa liberté plutôt que d'avoir uniquement le choix, comme c'est maintenant le cas, de relâcher sans condition ou de maintenir en détention un accusé jusqu'à ce que l'affaire puisse être entendue par un juge de paix, sera une nette amélioration sur le plan de l'utilisation des ressources judiciaires.

Le fait, dans certains cas, de réduire la période de détention avant le procès est plus équitable pour l'accusé. La police pourra ainsi se concentrer davantage sur la prévention du crime au lieu de devoir attendre dans les couloirs des tribunaux.

Les changements les plus importants qui contribueront à renforcer l'efficacité du système de justice pénale visent la procédure applicable à certains délits. Le choix de la procédure, infraction punissable sur déclaration de culpabilité ou infraction punissable sur acte d'accusation, serait laissé à la Couronne pour les voies de fait causant des lésions corporelles, les inflictions illégales de lésions corporelles ou la profération de menaces d'utiliser une arme pour infliger la mort ou des lésions corporelles.

Dans le cas d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, la peine d'emprisonnement pour ce genre d'infraction et pour les agressions sexuelles sans circonstance aggravante serait au maximum de 18 mois au lieu des six mois normalement prévus dans le Code criminel pour ce genre d'infraction.

• (1510)

Cela réduira l'engorgement des cours supérieures, allégera la pression sur les témoins, en particulier les victimes, et aidera les tribunaux à traiter les causes à l'intérieur de brefs délais, comme l'exige la Charte canadienne des droits et libertés. Les modifications indiqueront clairement aux juges que des peines sévères s'imposent quand il y a de la violence, même en cas de délits mineurs.

On obtiendra des avantages du même genre en portant à 5 000 $ le plafond de compétence actuel de 1 000 $ pour connaître des affaires de vol et d'autres infractions contre les biens. Ainsi, un plus grand nombre d'infractions courantes ayant trait à des biens relèveront des cours provinciales, éliminant de ce fait le besoin de tenir des enquêtes préliminaires et des procès devant jury pour des causes entraînant rarement des peines de prison.

Les propositions ont pour objet d'éliminer les dispositions périmées ou de combler des lacunes dues aux circonstances qui évoluent. On comblerait ainsi les lacunes actuelles concernant la publicité de certaines mesures préparatoires à des procès.

Il importe que le droit du prévenu à un procès équitable devant un jury impartial ne soit pas compromis par la diffusion de renseignements admissibles ou non en preuve.

Il faut aussi protéger les droits des témoins et des victimes contre la divulgation de renseignements personnels. Il serait possible d'interdire la publication de documents délicats communiqués au prévenu uniquement pour lui permettre de réunir tous les éléments nécessaires à sa défense. On pourrait ainsi maintenir un équilibre entre le droit du prévenu de réunir tous les éléments nécessaires à sa défense et le respect du caractère confidentiel pour encourager la population à collaborer aux enquêtes et aux poursuites pénales.

Ce projet de loi vise aussi à améliorer les mesures préventives qui sont déjà dans la loi, puisqu'il contient plusieurs modifications pour que l'engagement de garder la paix soit plus efficace. Grâce à ces modifications, le processus de justice pénale sera plus équitable envers ceux qui y participent, mais qui craignent des représailles.

Un engagement de garder la paix est pris par une personne assujettie à l'ordonnance d'un juge et est valide pour une période allant jusqu'à douze mois. C'est un moyen de prévenir un crime ou, plus important, des actes de violence criminels.

Cet engagement sera plus efficace, puisqu'une violation pourra entraîner un acte d'accusation et une déclaration sommaire de culpabilité, et puisque les juges devront envisager l'imposition de conditions précises, par exemple, se tenir loin de la partie plaignante ou ne pas communiquer avec elle. La police, entre autres, pourra exiger des engagements de garder la paix au nom de ceux qui sont menacés.

Selon l'enquête nationale sur la violence faite aux femmes, menée par Statistique Canada en 1993, une Canadienne mariée, séparée ou divorcée sur trois a été victime d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle commis par son conjoint. Dans près de la moitié, soit 45 p. 100, des cas, il s'agit de voies de fait causant des blessures physiques. Toujours selon cette enquête, le tiers des femmes violentées par leur conjoint ont craint, à un moment ou l'autre, de perdre la vie.

Il convient également de signaler que, dans près de 40 p. 100 des violences conjugales, les enfants ont été témoins des actes de violence commis contre leur mère. Les résultats de l'enquête nous apprennent également que la police n'a été informée que de 26 p. 100 des cas de violence conjugale.

Ces statistiques prouvent qu'un grand nombre de femmes sont victimes de divers genres d'agression. Ces dispositions du projet de loi nous offrent d'importants outils pour régler le problème de la violence conjugale et tenir les conjoints violents loin des femmes et des enfants, comme nous nous sommes engagés à le faire dans le livre rouge.

Il faut commencer à songer à utiliser notre système de justice pénale pour prévenir la criminalité au lieu de nous contenter de ramasser les morceaux, comme cela se produit malheureusement trop souvent après une tragédie.

Il est évident que le projet de loi touche à bon nombre de questions et que je n'ai, en fait, qu'effleuré quelques–uns des sujets abordés dans la centaine de dispositions que contient la mesure législative. Bon nombre de ces dispositions sont très techniques et ne seront peut–être pas abordées au cours du débat. Toutefois, combinées aux articles dont j'ai déjà parlé, elles contribueront à améliorer l'administration de la justice pénale au Canada et à accroître la confiance que les Canadiens doivent avoir dans la législation pénale.

Il faut mettre l'accent sur une administration à la fois efficace et efficiente de la justice. Il nous incombe à nous, les législateurs, de trouver des façons d'améliorer l'administration du système, afin que les Canadiens puissent profiter de meilleurs services.

• (1515)

Je suis convaincue que tous les députés seront satisfaits des avantages tout à fait sensés que procure ce projet de loi, qui se fait attendre depuis longtemps. D'ailleurs, les dispositions de cette mesure législative devraient entrer en vigueur dès que possible. J'espère sincèrement que les députés sauront oublier leurs convictions sectorielles le temps d'examiner ce projet de loi et que le comité l'étudiera attentivement, mais rapidement.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, c'est un véritable honneur pour moi de prendre ici la parole au sujet du projet de loi C–42 qui vise à apporter plus d'une centaine de modifications au Code criminel.

Certes, la criminalité est une question nationale et médiatisée, ces jours–ci, et, au cours de la campagne électorale, des électeurs m'ont dit vouloir que le gouvernement fédéral rende le système canadien de justice criminelle plus sévère et fasse qu'il ne fonctionne pas en apparence que pour les criminels, mais aussi pour eux.

Les Canadiens parlent de *leur* système de justice criminelle parce qu'il leur appartient. Toutefois, j'ai entendu maintes fois à la Chambre des députés parler comme s'ils étaient les seuls à y connaître quelque chose, comme s'ils allaient le modifier sans tenir de véritables consultations publiques, sans bénéficier d'un vaste appui politique ni sans vraiment rendre de comptes à la collectivité.

Je le demande: La façon dont le Code criminel est appliqué à l'heure actuelle est–elle conforme aux principales valeurs canadiennes?

L'esprit de ce projet de loi doit cadrer avec celui du projet de loi C–41, qui en est encore à l'étape de la deuxième lecture. Les Canadiens disent qu'ils veulent se sentir en sécurité dans la rue. La semaine dernière, par exemple, plus de 3 000 personnes sont venues à Coquitlam, en Colombie–Britannique, exprimer leurs préoccupations et leurs sentiments de frustration à l'égard de la Loi sur les jeunes contrevenants.

Les Canadiens sont donc sérieux dans leur désir d'être protégés. Ils sont sérieux lorsqu'ils demandent que la criminalité soit convenablement dénoncée. Les journaux sont remplis d'articles sur la criminalité et la population veut savoir ce qu'on peut faire pour abaisser le taux de cette criminalité qu'elle juge inacceptable.

On ne peut pas attendre que la criminalité atteigne des proportions incontrôlables pour faire quelque chose. C'est maintenant qu'il faut apporter les modifications que la population réclame. Le Parti réformiste veut que cela change. N'oublions pas que tout changement commence par la reconnaissance qu'un problème existe.

En parcourant ce projet de loi, j'ai relevé plusieurs points intéressants que je ne saurais passer sous silence. Le projet de loi C–42 est un projet de loi acceptable, mais il est loin d'être un grand projet de loi ou un projet de loi parfait. Toutefois, il comprend des modifications qui renforceront effectivement le Code criminel. Par contre, certaines parties du projet de loi C–42 me déçoivent.

Par exemple, il est dit au paragraphe 28(3) que «quiconque commet un méfait à l'égard d'un bien. . . dont la valeur dépasse cinq mille dollars est coupable». La modification vise à remplacer «mille»par «cinq mille». Si l'on revenait en arrière pour ce qui est de ce paragraphe du Code criminel, on découvrirait des choses intéressantes.

En 1954, la limite était de 50 $. Était coupable d'un acte criminel quiconque était reconnu coupable d'avoir volé un bien dont la valeur dépassait 50 $. En conséquence, le vol d'un bien valant moins de 50 $ était une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. C'est en 1975 que ce paragraphe a été ensuite modifié de telle sorte que quiconque volait un bien valant plus de 200 $ était coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de dix ans.

Le montant a été porté à 1 000 $ en 1985 et c'est ce qui figure dans la loi que nous avons aujourd'hui. Tout vol de plus de 1 000 $ constitue un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de 10 ans. Lorsque les sommes en cause ne dépassent pas 1 000 $, il s'agit d'une infraction punissable par procédure sommaire.

Les majorations depuis 1954 sont stupéfiantes. Passer de 50 $ à 200 $ représente une hausse de 400 p. 100; de 200 $ à 1 000 $ une hausse de 500 p. 100; et de 1 000 $ à 5 000 $ encore une hausse de 500 p. 100. Cependant, sur l'ensemble des 40 dernières années, la hausse totale a été de 10 000 p. 100.

On adoucit la loi. Si l'on suit la tendance historique, j'imagine que la prochaine modification portera le montant limite à 25 000 $. C'est incroyable. Quelqu'un pourrait alors voler tous les meubles de ma maison et s'en tirer avec une infraction punissable par procédure sommaire. C'est inacceptable.

Au Canada, les crimes contre la propriété sont les infractions au Code criminel les plus répandues. En 1990, les vols de plus et de moins de 1 000 $ représentaient plus des deux tiers de tous les crimes contre la propriété signalés à la police. Selon un rapport de Statistique Canada de 1990, on enregistre en 1990 une hausse de toutes les catégories de crimes contre la propriété par rapport à l'an dernier, notamment des augmentations de 13 p. 100 du

nombre de vols de véhicules à moteur, de 9 p. 100 du nombre d'entrées par effraction, de 8 p. 100 du nombre de cas de possession d'articles volés, de 8 p. 100 du nombre de vols de plus ou de moins de 1 000 $ et de 7 p. 100 du nombre de cas de fraude. Il est intéressant de noter que c'était la septième année consécutive que l'on enregistrait une augmentation du nombre de vols de véhicules à moteur. En 1992, 823 748 vols de moins de 1 000 $ ont été rapportés au Canada. Cela représente près de la moitié du nombre de crimes contre la propriété pour cette année–là.

• (1520)

Si le gouvernement hausse le montant limite pour la catégorie des «vols de moins de» il est évident que le nombre de vols entrant dans cette catégorie va augmenter tandis que le nombre de vols de la catégorie des «vols de plus de» va diminuer. Les libéraux prétendront alors que le nombre de crimes graves va en diminuant. Mais est–ce bien la tendance? Je ne le crois pas. Selon le même raisonnement, on pourrait faire passer la limite à 100 000 $ pour faire vraiment diminuer le taux officiel de crimes de cette catégorie. Au lieu d'essayer de créer un moyen de dissuasion, le gouvernement ne fait que jouer avec les statistiques.

Le problème concerne la catégorie des vols dont la valeur dépasse un certain montant. Entre 1986, année suivant celle où l'on a porté la limite à 1 000 $, et 1992, les vols appartenant à cette catégorie se sont accrus de 9 p. 100. Je suis certain que le gouvernement de l'époque pensait que le fait de porter la limite de 200 $ à 1 000 $ contribuerait à freiner la croissance des taux publiés de crimes contre les biens. Aujourd'hui, avec le projet de loi C–42, le gouvernement espère que, en portant la limite de 1 000 $ à 5 000 $, il arrivera à freiner la croissance des taux de crimes contre les biens à partir de 1995. Eh bien, je crois que le gouvernement devrait examiner attentivement ce que ces mesures ont eu comme résultat dans le passé avant d'aller de l'avant avec ce projet de loi en ne pouvant qu'espérer que cette stratégie fonctionnera.

Le gouvernement devrait laisser la limite à 1 000 $ et continuer d'imposer les mêmes sanctions. Aujourd'hui, si une personne volait un téléviseur à écran de 28 pouces et un magnétoscope dans un magasin d'appareils électroniques, elle serait coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de dix ans. Par contre, si cette personne volait les mêmes appareils après l'adoption de ce projet de loi, elle serait coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et serait passible d'un emprisonnement maximal de dix–huit mois. C'est ce que j'appelle une réduction de la peine et un ramollissement de la loi.

Le gouvernement se trouve à envoyer un message clair aux criminels: «Voici votre chance. Allez voler des objets de grande valeur et nous ne ferons que vous taper sur les doigts.» Ce n'est pas en étant moins sévères avec les criminels que nous allons réduire le taux de criminalité. Le gouvernement n'envoie pas le bon message aux Canadiens.

L'occasion fait le larron. Autrement dit, une lacune sur le plan juridique est vite comblée par le potentiel négatif de la nature humaine. Le gouvernement veut faire croire à la population qu'il lutte avec acharnement contre la criminalité. Cependant, lorsqu'on examine de près cette mesure législative, on se rend compte que les libéraux sont vraiment sur la mauvaise voie.

Le projet de loi C–42 propose de donner au procureur de la Couronne le choix de traiter certaines infractions comme des actes criminels ou comme des infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire. Cela s'appliquera, par exemple, à une personne qui commet des voies de fait causant des lésions corporelles, qui cause illégalement des lésions corporelles ou qui menace de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un. Ce sont toutes des infractions qui, actuellement, sont traitées comme des actes criminels. Cependant, ce projet de loi permettra à la Couronne de les traiter comme des infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire si elle le désire.

Je veux signaler quelque chose que j'ai vu dans le communiqué de presse publié par le ministre de la Justice lorsque ce projet de loi a été déposé à la Chambre. À propos de la disposition d'option entre deux procédures, il a dit que, normalement, la procédure sommaire était plus rapide, plus directe et occasionnait moins de tension et de dérangements aux victimes et aux témoins. Par conséquent, si quelqu'un est agressé et s'il y a lésion corporelle, dois–je comprendre que, de l'avis du ministre, la victime préférera que l'agresseur ait une peine légère et sorte de prison presque aussitôt, pour peu qu'il y aille, plutôt que justice soit vraiment faite et que le coupable reste longtemps derrière les barreaux?

Aux termes des dispositions actuelles du Code criminel, la peine maximum, lorsqu'on recourt à la procédure sommaire, est de six mois d'emprisonnement. Le projet de loi C–42 porte ce maximum à 18 mois. J'en félicite le gouvernement. Ces peines plus lourdes aideront sûrement à réprimer la criminalité qui sévit dans nos villes et localités. Les tribunaux pourront se montrer plus sévères. Il y a donc des modifications valables dans le projet de loi. À titre d'opposition loyale et constructive de Sa Majesté, il est de notre devoir d'examiner l'ensemble du projet de loi et d'en faire remarquer non seulement les éléments méritoires, mais encore ceux qui sont préoccupants.

Dans un autre ordre d'idées, je rappelle que la technologie progresse à vue d'oeil. Je croyais que les télécopieurs étaient un dispositif étonnant jusqu'à que ce que les ordinateurs personnels fassent leur apparition. Les progrès de la miniaturisation sont renversants. La poste était certainement le moyen le plus rapide et le plus efficace pour acheminer une lettre, mais cela a changé quand le courrier électronique et l'autoroute électronique sont arrivés dans le milieu du travail. Nous devons nous adapter à la technologie pour rester efficaces.

• (1525)

Le projet de loi C–42 propose d'autoriser les télécopieurs et la télévision en circuit fermé pour certains éléments des audiences. Cela permettra sûrement d'abaisser les frais de transport des témoins qui devaient venir de diverses régions pour assister aux audiences. Grâce à la télévision en circuit fermé, un témoin peut assister à une audience et y participer même s'il se trouve à un millier de milles, et les frais seront réduits. Voilà une bonne initiative du gouvernement. Si seulement il sabrait les coûts sur toute la ligne, nous nous en porterions tous bien mieux, n'est–ce pas?

Moi qui ai travaillé dans les milieux de la justice, j'ai passé beaucoup de temps dans les salles d'audience. Une personne qui témoigne a généralement eu le choix entre prêter serment et faire une affirmation solennelle. Cependant, comme je l'ai vu moi-même à maintes reprises, il est évident que nombre de témoins ne savaient pas très bien comment témoigner par affirmation solennelle. Dans ce projet de loi, on clarifie la notion d'affirmation solennelle dans le Code criminel.

Dans un autre article du projet de loi, on permet à la police d'obtenir un mandat pour un échantillon de sang jusqu'à quatre heures après un accident. Le délai actuel n'est que de deux heures, ce qui est nettement insuffisant. D'après les conversations que j'ai eues avec des policiers, il est évident que ces derniers doivent s'occuper d'une foule de questions logistiques par suite d'un accident, de sorte que si un accidenté est inconscient, mais soupçonné d'avoir un taux d'alcoolémie supérieur à la limite permise, le policier disposera d'un peu plus de temps, soit quatre heures, pour obtenir un mandat l'autorisant à prélever un échantillon de sang.

La conduite en état d'ébriété est un grave problème au Canada. Des groupes comme Mothers Against Drunk Driving, mieux connu sous l'acronyme MADD, se réjouiront sûrement de cette modification. Je considère que c'est une bonne modification qui reflète l'opinion publique du moment.

Il y a une autre modification que j'aurais aimé voir dans ce projet de loi, le C-42, mais je ne l'ai pas trouvée. Il s'agit de la création d'un registre national d'échantillons d'ADN prélevés sur des personnes reconnues coupables de crimes graves comme un meurtre au premier degré, un homicide volontaire, des mauvais traitements infligés à des enfants, une agression sexuelle, etc. Il s'agit là d'actes criminels.

L'idée de verser des renseignements dans une banque n'est pas nouvelle, car on le fait déjà dans le cadre de la Loi sur l'identification des criminels et de la Loi sur la preuve au Canada. La police conserve des banques d'empreintes digitales et s'en sert abondamment pour traquer des personnes soupçonnées d'un crime. Les empreintes digitales sont un outil fondamental pour le système judiciaire. Il faudrait faire la même chose avec l'ADN.

La technique des empreintes génétiques a été utilisée aux États-Unis et devient de plus en plus connue à cause d'affaires comme celle impliquant O.J. Simpson. À l'exception des globules rouges, toutes les cellules du corps humain peuvent être typées, qu'il s'agisse des globules blancs, des racines des cheveux, de la salive, du sperme, de la peau et même des os. Étant donné que l'ADN ne change pas d'une cellule à l'autre, toute partie du corps peut être comparée à une autre. À l'aide d'un échantillon prélevé en quelques instants seulement, un policier peut identifier une victime plus facilement et dispose ainsi d'un bien meilleur outil pour trouver le coupable. Une preuve aussi solide peut aussi bien innocenter un suspect que le condamner.

Nous voulons concevoir des lois qui nous permettront de faire des économies, car le système judiciaire est surchargé. Le projet de loi dont nous sommes saisis pourrait nous permettre d'atteindre cet objectif. Les enquêtes policières coûtent très cher et prennent beaucoup de temps. Le gouvernement propose plus de 100 modifications dans ce projet de loi, mais il a raté une occasion de vraiment aider les responsables de l'application des lois à mieux s'acquitter de leurs fonctions et à mieux protéger la population.

Aux États-Unis, 21 États ont adopté des lois permettant, à différents degrés, la collecte de données sur l'ADN. En outre, sept autres États ont présenté des projets de loi à ce sujet. L'Académie des sciences des États-Unis a expliqué que si les profils d'échantillons d'ADN d'une population étaient gardés en mémoire dans des bases de données informatiques, on pourrait, grâce à l'ADN, dresser un profil du coupable dans les crimes où il n'y a pas de suspect. Pour chercher les suspects, les enquêteurs pourraient comparer aux informations d'une base de données les profils d'ADN des échantillons biologiques prélevés comme preuves.

Une commission royale britannique a souligné qu'une banque de données permettrait aussi d'éclaircir des crimes antérieurs non résolus; on pourrait en effet faire des recoupements entre les échantillons d'ADN prélevés lors d'un crime antérieur mais non reliés à un suspect et ceux prélevés auprès d'un suspect dans une affaire criminelle plus récente.

Si le gouvernement veut vraiment résoudre le problème de la criminalité et permettre à la justice de triompher, il ne doit pas rester à rien faire et accuser un retard technologique par rapport aux autres pays. Nous pouvons exiger une prise de sang pour la conduite en état d'ébriété, mais pas pour les cas de viol et de meurtre. C'est insensé.

Je me réjouis par ailleurs des peines plus sévères que le projet de loi prévoit pour ceux qui quittent les lieux d'un accident. Actuellement, la peine maximale prévue est de deux ans, ce qui est tout à fait inacceptable. En vertu d'une modification proposée dans le projet de loi C-42, la peine maximale passerait à cinq ans.

• (1530)

En guise de conclusion, ce projet de loi a raté la cible à plusieurs égards. La marge dans la valeur de l'objet est beaucoup trop élevée et déphasée par rapport à ce que les Canadiens attendent du système de justice. Il s'agit clairement d'un stratagème du gouvernement pour publier des statistiques montrant une réduction du taux de criminalité. Par exemple, les options de procédure ne feront que retourner plus rapidement dans la société un plus grand nombre de criminels, et les avocats pourront faire passer un plus grand nombre de clients devant les tribunaux. Il s'agit manifestement d'un assouplissement de la loi.

Le plus gros échec de tout ce projet de loi, c'est qu'il ne prévoit pas un registre national d'échantillons d'ADN. Le ministre de la Justice a déclaré antérieurement, à propos des modifications apportées au projet de loi C-42, que «beaucoup de ces changements se traduiront par des économies importantes d'argent et de temps pour l'administration de la justice et aideront les responsables de l'application de la loi à bien s'acquitter de leurs fonctions».

C'est ce qu'il prétend. La seule observation que je puisse faire est celle-ci: Le ministre sait-il vraiment ce que les responsables de l'application de la loi pourraient utiliser pour économiser du temps et de l'argent? S'il le savait, il aurait certainement prévu un registre d'échantillons d'ADN dans le projet de loi C-42 ou C-41.

Nous appuierons le projet de loi à cette étape-ci. En tant que réformiste, je me suis engagé à proposer des solutions de rechange constructives au gouvernement. Ce projet de loi comporte

certaines modifications qui renforceront le Code criminel. Encore une fois, le gouvernement doit comprendre que les victimes de crime veulent se sentir protégées par le Code criminel car, à l'heure actuelle, la seule personne qui semble protégée, c'est le contrevenant.

Par exemple, cette semaine, nous avons entendu parler d'autres cas qui, selon les Canadiens, ont favorisé les contrevenants et ce, en raison de problèmes de forme dans la loi. J'encourage le gouvernement à présenter d'autres modifications, à donner une chance à quelques–uns des nombreux projets de loi d'initiative parlementaire et à les approuver s'il est incapable de présenter lui–même des mesures législatives.

Lorsque la Chambre se réunira en comité plénier, je proposerai une modification visant à maintenir à leur niveau actuel les normes prévues dans le Code criminel. J'espère que le gouvernement prendra bonne note de notre contribution.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne vais pas faire un discours. Je veux simplement apporter des précisions en réponse à certaines questions soulevées au cours de l'intervention du député de New Westminster—Burnaby.

La première question a trait aux infractions mixtes, c'est–à–dire qui peuvent être poursuivies par voie de mise en accusation et de déclaration sommaire de culpabilité. Si, face à des infractions mixtes, on préfère parfois poursuivre par voie de déclaration sommaire de culpabilité, c'est que, bien souvent, les tribunaux ne condamnent pas certains délinquants pour des infractions punissables sur acte d'accusation. Il est on ne peut plus vrai que, dans bien des cas, on ne porte même pas d'accusation pour des infractions punissables sur acte d'accusation, alors que, si nous avions eu affaire à des infractions punissables sur déclaration sommaire, nous aurions pu au moins réclamer une condamnation de la part des tribunaux.

La décision appartient au juge, tout comme la peine. Il peut s'agir d'une peine réduite, mais, dans bien des cas, mieux vaut une peine réduite que pas de peine du tout. Cette flexibilité, c'est ce que nous voulons.

En ce qui concerne l'augmentation de 1 000 $ à 5 000 $ de la peine maximale, dans le cas de crimes contre les biens qui pourraient être jugés devant des tribunaux provinciaux, le ministre de la Justice et moi–même sommes favorables à l'augmentation du nombre de ces causes. Cela peut aller très vite. Nous avons la compétence pour les entendre, tout comme les juges des tribunaux provinciaux.

L'augmentation de 1 000 $ à 5 000 $ ne va pas entraîner cinq fois plus de travail pour les juges des tribunaux provinciaux. Certes, il y aura augmentation, mais les instances supérieures vont connaître une diminution. Nous estimons que le système sera plus efficace. Nous allons avoir le même niveau élevé de justice partout. Et ça va être moins coûteux.

L'autre question concerne le registre national ADN. Le député a soulevé une question très intéressante. Si ça ne figure pas dans le projet de loi, c'est qu'il y a actuellement un document de travail sur l'ADN actuellement en circulation. Le ministre de la Justice a promis de donner jusqu'au 20 novembre aux personnes qui désirent faire parvenir leur opinion par écrit sur ce document de travail.

Il s'est engagé à présenter la nouvelle loi, sinon à la fin de l'année, du moins au début de la nouvelle année. Toute la question de la création d'un registre est examinée conjointement avec les autres questions touchant l'ADN.

• (1535)

Je proposerais maintenant que nous nous formions en comité plénier. Je pense qu'il y a consentement unanime de la part de tous les partis pour procéder de la sorte.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a–t–il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Kilger.)

Article 2

M. Milliken: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je crois qu'il y a consentement unanime pour étudier les articles 2 à 19 en bloc. Je crois qu'ils pourraient tous être adoptés sur–le–champ. Si vous vouliez ensuite passer à l'article 20, nous pourrions en débattre.

Le vice–président adjoint: Y a–t–il consentement unanime pour adopter en bloc les articles 2 à 19?

Des voix: D'accord.

(Les articles 2 à 19 inclusivement sont adoptés.)

Article 20

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le président, je voudrais présenter une motion, puis en parler. Je propose:

Que l'article 20 soit modifié par la suppression du mot «cinq» et que le paragraphe (2) soit modifié par la suppression du mot «cinq».

• (1540)

—Monsieur le président, les tribunaux se sont toujours basés sur la valeur de l'objet d'une infraction pour déterminer les peines, et cela a toujours envoyé un message clair aux gens. Il n'y a pas si longtemps, on prévoyait des peines pour les infractions dont l'objet valait moins de 50 $ et d'autres pour les infractions dont l'objet valait plus de 50 $. Puis, on a fixé la ligne de démarcation à 200 $. Ensuite, à 1 000 $. Je peux imaginer le message qui va être envoyé à ma collectivité quand on va la fixer à 5 000 $. Quel beau message cela va lui envoyer!

Je peux comprendre qu'il puisse être souhaitable pour la justice pénale, du point de vue administratif, de procéder ainsi pour alléger les procédures de mise en accusation, mais le système de justice pénale n'appartient pas seulement aux experts. Il y a aussi le rôle éducatif du message que la loi envoie à la collectivité sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Cette modification ne semble vraiment pas adaptée à l'humeur de la collectivité et à ce qui est approprié, à ce moment–ci.

Rien, dans la collectivité, ne laisse entendre qu'il y a en cour, à ce moment–ci, une situation vraiment problématique qui nous pousse à prendre une telle mesure et à faire passer de 1 000 $ à 5 000 $ la valeur de l'objet de l'infraction.

Je me demande quel problème on cherche à régler en procédant ainsi. Je dois signaler que cela laisse entendre à la collectivité que la loi est moins sévère. J'aimerais savoir ce que d'autres députés en pensent.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le président, je comprends ce que dit le député de New Westminster—Burnaby. La population se préoccupe de la criminalité, de tous les genres de crimes. Elle veut que justice soit faite, que le système de justice intervienne et règle le problème de la criminalité.

Je ne dis pas que le crime contre la propriété n'est pas important. Au contraire, il est très important. J'y reviendrai. Toutefois, la grande majorité des citoyens de nos villes s'inquiètent surtout des crimes avec violence. Ils veulent avoir la certitude que notre système peut régler rapidement le problème des crimes violents.

La justice ne souffrirait absolument pas du fait qu'on porte de 1 000 $ à 5 000 $ le seuil des causes de vol transmises aux cours provinciales. Cela signifierait tout simplement que certaines causes actuellement instruites devant un tribunal supérieur le seraient dorénavant devant les tribunaux provinciaux.

Les juges des cours provinciales sont tout à fait à la hauteur et les causes pourront être entendues plus rapidement. La justice sera rendue en moins de temps, les coûts seront moindres, les décisions et les résultats seront tout aussi excellents.

Je crois sincèrement que cette disposition ne nuirait ni à la valeur ni à la qualité de la justice.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser pour savoir si je comprends bien la modification du gouvernement, à savoir d'augmenter de 1 000 $ à 5 000 $, et par conséquent, je vais comprendre l'amendement du Parti réformiste. Est–ce que je comprends que comme conséquence de cette modification, tous les vols de moins de 5 000 $ pourront être traités par voie sommaire de culpabilité?

• (1545)

[*Traduction*]

M. MacLellan: Monsieur le président, les vols de moins de 5 000 $ pourraient être traités par mise en accusation, mais celle–ci serait faite par un juge de la cour provinciale.

[*Français*]

M. Bellehumeur: Mais cela, c'est à la suite de la modification. À l'heure actuelle, un vol de 4 500 $ n'est pas traité par voie sommaire.

Quelles sont les conséquences de cette modification–là, compte tenu du projet de loi? On ne comprend peut–être pas de la même façon la modification, étant donné qu'un dit oui et l'autre dit non. Nous sommes à l'article 20 du projet de loi.

[*Traduction*]

M. MacLellan: Monsieur le président, l'objectif est de transférer un plus grand nombre de causes de vol aux cours provinciales. Cela ne signifie pas que, en portant le montant du vol de 1 000 $ à 5 000 $, on multipliera par cinq le nombre de causes soumises aux cours provinciales. De même, cela ne signifie pas que les peines seront moins sévères. La détermination de la peine se fait à la discrétion du juge qui entend la cause.

Nous affirmons que les causes de vol de moins de 5 000 $ peuvent être traitées avec autant de compétence par les systèmes provinciaux, qu'il serait plus efficace de procéder ainsi et que la qualité de la justice n'en souffrirait absolument pas.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le président, si nous transférons les causes de la cour supérieure à la cour provinciale, nous ne ferons qu'augmenter la charge de travail des cours provinciales; qu'arrivera–t–il aux causes déjà inscrites au rôle provincial? Ne risquons–nous pas de limiter le nombre de poursuites, de voir la courbe atteindre un tel sommet que les responsables ne seront même plus intéressés à poursuivre les coupables?

M. MacLellan: Monsieur le président, on a examiné et discuté de ces modifications avec les provinces pour obtenir leur approbation.

Le fait est que, dans le système des cours provinciales, la période d'attente n'est pas aussi longue que dans celui des instances supérieures. On va donc libérer quelque peu les tribunaux supérieurs. Dans certains cas, on va ajouter à la charge de travail des cours provinciales, mais, selon le ministère fédéral de la Justice, ainsi que les procureurs généraux et les ministres de la Justice provinciaux, cela ne va pas poser de problème ni alourdir la tâche des cours provinciales au point de les surcharger.

Les cours supérieures auront alors plus de temps pour entendre les causes de vols importants et des crimes violents.

M. Jack Ramsay (Crowfoot): Monsieur le président, cela va, sans aucun doute, réduire la gravité des infractions. On va diminuer la peine pour les vols de plus de 1 000 $.

La procédure sommaire prévoit une peine maximale de 18 mois. Ainsi, les auteurs de vols de 5 000 $ punissables par voie de mise en accusation, qui, si je ne m'abuse, sont passibles d'une peine d'emprisonnement maximale de dix ans, ne risqueront plus dorénavant qu'une peine d'emprisonnement de 18 mois, si on leur impose le maximum possible dans une cour provinciale.

Cela assouplit sans aucun doute la loi. C'est ce à quoi je m'oppose. Nous allons maintenant faire en sorte qu'une personne condamnée pour vol soit passible d'une peine moindre. C'est ce qui est écrit. Ce qui m'inquiète, c'est ce que j'ai entendu mon collègue dire, avant que nous ne nous formions en comité plénier, que l'une des raisons pour lesquelles nous sommes placés dans cette situation, c'est que les tribunaux ne condamnent pas les individus en cause, car il s'agit d'un acte criminel.

• (1550)

Si c'est faux. . .

Le vice–président adjoint: Le député de Crowfoot pourrait peut–être terminer ses observations, et je m'assurerai ensuite que le secrétaire parlementaire puisse répondre.

M. Ramsay: Monsieur le président, je souhaiterais que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice réponde à cela. J'espère me tromper, mais j'ai cru comprendre que la raison pour laquelle les tribunaux ne condamnaient pas les individus en cause réside dans le fait qu'ils ne voulaient pas reconnaître coupable d'un acte criminel une personne accusée de vol.

M. MacLellan: Monsieur le président, je faisais allusion à une autre remarque faite par le député de New Westminster—Burnaby dans son intervention. Il a parlé des infractions mixtes, autrement dit les infractions doubles punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et sur acte d'accusation. Que l'accusation porte sur une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou sur acte d'accusation n'a rien du tout à voir avec cette disposition particulière. Il s'agissait, si j'ai bien compris, d'une remarque générale voulant que, dans certains cas, le juge ne condamne pas une personne pour une infraction punissable sur acte d'accusation s'il estime que l'infraction n'est pas assez sérieuse pour le justifier. Si nous laissons le choix de la procédure, déclaration de culpabilité ou acte d'accusation, et que nous optons pour la procédure sommaire, le juge sera alors plus disposé à condamner la personne en question.

Le député de Crowfoot a fait, quant à lui, une remarque au sujet du transfert de la cour supérieure à la cour provinciale de certains cas de vol. D'accord, la peine maximale est actuellement de 10 ans, mais on n'impose pas 10 ans pour les vols de moins de 5 000 $. En vertu du nouveau Code criminel, les personnes reconnues coupables de vol auraient à purger une peine maximum de deux ans. Deux ans dans un pénitencier. Cependant, je n'arrive pas à m'imaginer qu'un juge impose une peine de deux ans à une personne qui a commis un vol d'une valeur inférieure à 5 000 $, car cela voudrait dire que celle–ci devrait être détenue dans un pénitencier. Je ne crois vraiment pas qu'un juge ferait cela.

M. Ramsay: Monsieur le président, si je comprends bien ce qu'a dit le député, j'ai raison lorsque je dis que les juges ne vont pas, pour déterminer la culpabilité, se fonder sur la preuve, mais sur le fait qu'il s'agit d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'une infraction punissable sur acte d'accusation. Je veux que le député s'explique. Si j'ai bien compris le député, c'est exactement ce qu'il a dit.

M. MacLellan: Monsieur le président, lorsque j'utilise les termes «procédure sommaire» et «acte d'accusation», je parle de façon générale. Il y a dans le Code criminel des articles prévoyant que l'infraction peut être jugée par voie de procédure sommaire ou par voie d'acte d'accusation. Dans certains cas où l'infraction est un crime mais pas un crime grave, si la seule façon de juger était par voie d'acte d'accusation, le juge déciderait que la peine qu'il serait obligé d'infliger serait beaucoup trop sévère. C'est pourquoi il y a dans le Code criminel des articles qui donnent le choix entre la procédure sommaire et l'acte d'accusation.

Cela ne dépend pas du juge, mais de la façon dont l'affaire est jugée, soit par voie de procédure sommaire, soit par voie d'acte d'accusation. Ce n'est pas laissé à la discrétion du juge. C'est décidé avant que l'affaire n'arrive devant le tribunal. Il s'agit seulement de décider quel est le meilleur moyen d'obtenir une condamnation. C'est le procureur de la Couronne qui décide comment l'affaire sera jugée. Faut–il essayer d'obtenir la peine maximum et se retrouver sans rien ou juger l'accusé par voie de procédure sommaire et être au moins certain qu'il sera condamné?

• (1555)

M. Ramsay: Monsieur le président, il est certain que la condamnation doit s'appuyer sur des preuves. Dans tous les procès auxquels j'ai assisté, la culpabilité était déterminée par les preuves, non par la façon de procéder, que ce soit par procédure sommaire ou par mise en accusation, et c'est exactement ce que je dis. Je ne veux pas retarder indûment les délibérations, mais c'est ce que dit clairement le député. Il a dit trois fois que la façon de procéder par procédure sommaire ou par mise en accusation aurait une importance pour le juge qui déterminera la culpabilité.

Ce que je désire faire ressortir, c'est que les tribunaux ont toujours jugé en fonction des preuves et non de la façon de procéder.

M. MacLellan: Monsieur le président, on détermine toujours la culpabilité en fonction des faits en l'espèce, mais la peine aussi est déterminée par les faits en l'espèce. Si les faits sont tels qu'une peine sévère n'est pas méritée, c'est un problème. S'il y a un choix, on peut procéder par procédure sommaire et le juge peut imposer une peine mieux adaptée au processus judiciaire et aux intérêts de la société; on peut ainsi obtenir une condamnation et celle–ci, de même que la peine, sera juste.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, plus il y a de questions, plus il y a d'histoires. J'aimerais simplement savoir si le fait de changer le montant de 1 000 $ à 5 000 $ changera quoi que ce soit aux principes de jurisprudence ou autres établis par les tribunaux. Ce n'est pas une question de preuve, c'est une question d'évaluation, qu'il s'agisse d'un bien de 1 000 $ ou de 5 000 $.

Deuxièmement, lorsque vous parlez de la Cour provinciale, la Cour supérieure, une des conséquences—et c'est là–dessus que ma question portait plus tôt—une des conséquences, dis–je, c'est que finalement, dans un dossier de vol de moins de 5 000 $, le voleur, l'accusé ne pourrait pas demander d'être jugé par juge et jury ou par juge seul à la Cour supérieure. Il sera immédiatement traité par la Cour provinciale, et au Québec, c'est la cour du Québec. Est–ce bien ce que je dois comprendre? Oui? Je vous remercie.

[*Traduction*]

M. MacLellan: C'est exact, monsieur le président.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le président, en vertu des dispositions actuelles concernant les déclarations de culpabilité par procédure sommaire, la peine maximale est de six mois d'emprisonnement. Quelqu'un a dit que le gouvernement allait essayer de porter cela à 18 mois.

En cour provinciale, il est toujours possible de procéder par mise en accusation pour les cas les plus graves, mais je vois que le principe, ici, est de retirer à l'accusé la possibilité de recourir à un tribunal de plus haut niveau.

En pratique, lorsqu'il s'agit de vols, les infractions sont habituellement cumulatives. L'accusation contre l'inculpé porte sur de nombreux actes de vol. Limiter la valeur permettant le recours à la procédure sommaire va réellement gêner le juge qui n'aura pas toute la latitude voulue pour déterminer la peine requise.

Nous estimons que, actuellement, il n'y a pas de problème particulier dans le système judiciaire et que ce changement envoie un mauvais signal à la communauté. Nous ne voyons pas ce qui peut réellement justifier cet article.

M. MacLellan: Monsieur le président, dans le cas d'une série de petites infractions, les peines peuvent être consécutives, ce qui fait que la peine totale serait plus grande. C'est toujours le cas.

Cependant, le député a raison, le choix n'est plus là, mais nous n'avons pas l'intention de changer les peines. Comme convenu, nous allons maintenir la situation telle qu'elle est. La possibilité de peines plus sévères est toujours présente pour une série de petites infractions si le juge choisit d'exiger que les peines soient purgées consécutivement.

M. Robinson: Monsieur le président, j'aimerais effectivement que le secrétaire parlementaire parle de la valeur symbolique de la loi en tant que moyen d'éducation de la communauté; c'est essentiel pour qu'elle puisse avoir un effet de dissuasion.

La peine qui peut être imposée, ou la conséquence d'une infraction, doit être directement reliée à la gravité que cette infraction peut avoir aux yeux de la collectivité.

• (1600)

Ainsi, l'entrée par effraction dans une résidence est punissable d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité. Or, il est rare que la peine maximale soit imposée pour une telle infraction, mais elle montre cependant que cette infraction doit être prise très au sérieux.

Dans le cas du vol ordinaire, qui est très fréquent en justice et qui est l'une des infractions dont les tribunaux sont le plus souvent saisis, le fait de changer les limites enverrait un message erroné et compromettrait l'effet de dissuasion générale.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire s'attaque à cette question plus générale plutôt qu'à des éléments techniques comme le fait de savoir si le délinquant aura la possibilité de s'adresser à une instance supérieure, et qu'il nous dise quel problème cette disposition va permettre de résoudre et comment elle va miner l'efficacité de la dissuasion générale.

M. MacLellan: Oui. En fait, monsieur le président, nous pensons exactement le contraire, c'est-à-dire que cette disposition va favoriser l'efficacité de la dissuasion générale parce qu'il va nous falloir accélérer la procédure judiciaire et parce que nous pourrons traduire les accusés devant les tribunaux plus rapidement.

D'une part, de nombreuses affaires impliquant des vols d'une valeur de plus de 1 000 $ continuent d'être entendues par des juges des cours provinciales pour des raisons de preuve. En effet, comment peut-on savoir que tel ou tel bien volé par quelqu'un avait une valeur de 3 500 $ par exemple? Étant donné que nous savons qu'il y a eu vol, nous utilisons la procédure applicable aux vols d'une valeur de moins de 1 000 $ même si la valeur du vol est plus élevée. C'est que personne ne veut se préoccuper de porter des accusations plus graves, car on croit que l'affaire sera entendue plus rapidement par la cour provinciale, qui possède la compétence voulue et que, de toute façon, justice sera rendue.

D'autre part, il faut tenir compte de l'effet de violation qui s'ajoute au vol. Le vol par effraction constitue une violation de la personne. Il s'agit non seulement d'une violation matérielle mais d'un viol psychologique. Quiconque a été cambriolé ou s'est fait voler des biens personnels se sent comme une victime de viol. Peu importe ce qui a été pris, il y a eu viol. L'opinion publique juge très sévèrement les vols et souhaite que les auteurs de ces actes soient traduits en justice et punis. Le ministère de la Justice croit que les modifications proposées permettront non seulement de réaliser ce processus mais encore de l'améliorer.

Le vice-président adjoint: L'amendement proposé par le député de Westminster—Burnaby est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(L'amendement est rejeté.)

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, on aimerait savoir exactement si on vote sur le sous-amendement ou sur l'amendement, parce qu'il y a un amendement présenté par les représentants du Parti libéral et un sous-amendement présenté par le Parti réformiste, si j'ai bien compris? Je voudrais savoir sur lequel on vote actuellement?

Le vice-président adjoint: Il y avait un amendement, celui proposé par le député de New Westminster—Burnaby. L'article 20 est inclus dans le projet de loi. Alors, le vote portait simple-

ment sur l'amendement du député de New Westminster—Burnaby et il a été rejeté avec dissidence.

[*Traduction*]

L'article 20 est–il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article est adopté.)

Le vice–président adjoint: Le projet de loi C–42 compte en tout 106 articles. Puis–je grouper les articles 21 à 106, ou y a–t–il d'autres articles que les députés veulent traiter séparément?

Des voix: D'accord.

Articles 20 à 106 inclusivement

Le vice–président adjoint: Le vote porte donc sur les articles 21 à 106 inclusivement.

• (1605)

Les articles 21 à 106 inclusivement sont–ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(Les articles 21 à 106 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(L'annexe est adoptée.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines loi soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement.

M. Gérard Asselin (Charlevoix): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de continuer le discours sur le projet de loi C–52.

Comme je le disais avant la période des questions, le coût du gouvernement, en 1992–1993, au niveau de la sous–traitance était de 5 milliards de dollars. Cette somme que le gouvernement du Canada a dépensée en sous–traitance aurait dû être utilisée pour améliorer les services offerts aux Canadiens et Canadiennes, au lieu d'entretenir des relations de favoritisme envers les amis de l'État.

Permettez–moi de vous dire qu'entre 1984–1985 et 1992–1993, les coûts ont augmenté avec la sous–traitance. Les coûts ont augmenté à Travaux publics Canada de 56 p. 100 au cours de cette même période, c'est–à–dire neuf ans. Ils ont augmenté également de 114,2 p. 100 à la Défense nationale. Ils ont augmenté de 207 p. 100 à Santé et Bien–Être Canada. Ils ont augmenté également de 247 p. 100 à Approvisionnements et Services. Et voici la cerise sur le «sundae», ils ont augmenté de 628 p. 100 à Douanes et Accise.

• (1610)

Pendant dix ans, malgré les pressions exercées par le vérificateur général et le Comité permanent des comptes publics à la Chambre des communes, le gouvernement fédéral n'a pas réussi à faire la preuve que la sous–traitance était rentable. Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux est un ministère très important. Il y a de gros sous qui y passent. Permettez–moi de vous donner quelques exemples.

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux est responsable de l'encaissement et du décaissement de tous les deniers publics. Il tient un solde de caisse quotidien moyen de 2,3 millions de dollars. Il est responsable également du système comptable et effectue pour 163 millions de dollars de transactions financières. Il effectue pour 200 millions de dollars de paiements annuels pour le compte du Régime de pensions du Canada, du Régime de sécurité de la vieillesse, des taxes sur les produits et services, de la rémunération des fonctionnaires, etc.

Il est également un organisme chargé des achats de l'État. Il a acquis, l'an dernier, pour 13 milliards de dollars en biens et services dans 17 000 catégories différentes. Il passe 175 000 marchés par année. Il est le gardien des biens immobiliers fédéraux. Il est propriétaire des biens immobiliers évalués à 6,5 milliards de dollars. Il fournit des locaux à environ 170 000 employés, situés à 4 000 endroits différents. Il dépense 2 milliards de dollars annuellement.

Comment peut–on s'assurer que les contrats de sous–traitance ou de privatisation ne serviront pas à enrichir les amis du régime? Autrement dit, comment éviter toute forme de patronage dans l'attribution de contrats de sous–traitance ou de privatisation de la part du gouvernement fédéral?

Le projet de loi C–52 devrait avoir plus de dents. Voici la proposition du Bloc québécois. Nous demandons que soit créée, à même le projet de loi, une commission publique de surveillance chargée de scruter les contrats qui sont transigés par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et d'assurer la transparence.

Deuxièmement, nous demandons qu'un code de sous–traitance soit clairement défini dans ce projet de loi.

Troisièmement, nous exigeons que tous les députés fédéraux, quelle que soit leur allégeance politique, soient consultés et informés du processus d'attribution des contrats gouvernementaux qui impliquent les comtés qu'ils représentent.

Quatrième et dernière proposition, nous demandons que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada établisse des relevés périodiques—rapports mensuels—pour établir la transparence du gouvernement fédéral dans l'attribution des contrats. La problématique de ce projet de loi, c'est l'impossibilité pour les députés fédéraux de savoir quels sont les contrats du gouvernement qui touchent directement leur comté. Il n'y a aucun moyen de responsabiliser les fonctionnaires fédéraux dans les dépenses que ces contrats entraînent ou qu'ils observent à l'interne. Ce serait utiliser la notion de dénonciation du gaspillage de fonds publics.

Également, nous recommandons dans ce projet de loi de mettre fin aux paiements anticipés, tels que ceux dont nous nous sommes aperçus récemment avec Communications Canada.

• (1615)

Également, ce projet de loi doit protéger le gouvernement car avec ce projet de loi, il a ouvert la porte toute grande aux lobbyistes. Le projet de loi ne permet pas suffisamment de transparence, et tout dernièrement en cette Chambre, le député de Richelieu a proposé une motion pour empêcher les compagnies, les intervenants, les lobbyistes à financer les caisses électorales du gouvernement. Malheureusement, cette motion a été défaite par le gouvernement libéral et largement défaite également par le Parti réformiste.

Je pense que les lobbyistes qui assistent occasionnellement à des soupers organisés par le premier ministre, à 1 000 $ le couvert, sont en droit d'essayer d'obtenir, de la part du gouvernement, leurs parts.

Pour toutes ces raisons, le Bloc québécois propose la création d'une commission publique tripartite de surveillance formés des commissaires et d'élus provenant de tous les partis politiques représentés et reconnus officiellement par la Chambre des communes; deuxièmement, d'experts spécialisés dans les rouages de l'appareil public; et, troisièmement, de fonctionnaires du bureau du vérificateur général. C'est un pouvoir additionnel de vérification que le gouvernement devrait se doter à même ce projet de loi.

Ce sont là certainement des critères premiers de transparence dont le gouvernement devrait se doter.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, mon collègue, en parlant de la sous–traitance, donne quand même un compte rendu de nombre d'abus qu'il a vus pendant le dernier gouvernement. C'est exactement une des raisons pour lesquelles les Canadiens et les Canadiennes à travers le pays ont décidé de mettre l'ancien gouvernement dehors.

C'est aussi à cause des soucis que nous avons que nous sommes en train d'étudier, mon collègue et moi, de même que d'autres collègues, la question de la sous–traitance, parce qu'on veut s'assurer que le tout soit juste, équitable et transparent.

J'ai une question très importante quand même à poser à mon collègue. Il parle de transparence, de justice, d'équilibre, etc. Je me demande si mon collègue sait que le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a offert à tous les députés de cette Chambre, il les a invités à s'abonner au service des invitations ouvertes à soumissionner et à la publication *Marché public*. La raison pour laquelle je pose cette question, c'est que toutes les questions ou un grand nombre des questions qu'il a posées, il pourrait trouver les réponses s'il était abonné à ces services. C'est un service qui est offert par le ministre.

Maintenant, si j'ai raison, et je viens juste de le vérifier, donc j'ai l'impression que j'ai probablement raison, aucun député du Bloc ne s'est inscrit à ce service. Je n'ai pas vérifié pour hier et aujourd'hui, mais à partir de vendredi. Lorsque mon collègue parle d'honnêteté, de transparence et de justice, pourquoi ne s'est–il pas abonné à ces services offerts par le ministre afin qu'il puisse déterminer lui–même si oui ou non nous avons été justes? Pourquoi ne l'a–t–il pas fait ou pourquoi certains de ses collègues ne l'ont pas accepté, ce service? La transparence, la justice, l'honnêteté, c'est là.

M. Asselin: Monsieur le Président, effectivement, j'ai fait les démarches auprès du ministère en vue de m'abonné au service dont le député, M. Duhamel, fait mention. Ils m'ont aussi dit que cela coûterait 500 $ par année pour avoir accès à cette information–là. Également, ce que le député n'a pas dit c'est que. . .

Le président suppléant (M. Kilger): C'est probablement simplement un oubli, mais je veux rappeler qu'on ne peut pas nommer les collègues en cette Chambre, mais plutôt les identifier selon leur responsabilité ou leur comté.

• (1620)

M. Asselin: Le député de Saint–Boniface a mentionné qu'on peut toujours avoir accès également à la bibliothèque ou au Service d'information public, mais c'est tout un labyrinthe, même pour les députés de la Chambre. Effectivement, moi et mon collègue, le député de Québec–Est, serons bientôt abonnés à ce service.

Mais au sujet de la transparence, le député devrait comprendre que lorsque le ministre ne peut pas s'engager à accepter le plus bas soumissionnaire conforme, ça devient un peu moins transparent, ça devient un peu nébuleux.

[*Traduction*]

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, j'ai écouté la traduction en anglais des observations du député où il a recommandé que les députés soient consultés et informés au sujet des contrats gouvernementaux qui sont accordés dans leur circonscription. C'est bien ce qu'il a dit, je crois.

Je ne m'oppose pas du tout à la communication de l'information, mais, pour ce qui est de la consultation, le député ne croit–il pas que cela risque de donner l'impression que les politiciens, les députés, interviennent dans ce qui devrait être un processus ouvert et qu'ils exercent une influence sur une question qui ne devrait pas avoir la moindre couleur politique?

[*Français*]

M. Asselin: Monsieur le Président, tout dernièrement, au Comité des opérations gouvernementales, un député du gouvernement a saisi celui–ci d'une expérience qu'il venait de vivre dans sa circonscription.

Il n'a été averti ni par le ministre ni par un fonctionnaire, mais, heureusement, étant préoccupé par sa circonscription, il a lu un avis public du ministère disant que le gouvernement cherchait un autre endroit pour relocaliser le bureau de poste de sa circonscription. Le député est intervenu auprès du ministère et a permis d'économiser un million de dollars dans cette transaction.

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je reprends l'argument du député d'en face pour faire remarquer au député que le fait de proposer que les parlementaires soient consultés ou qu'ils interviennent dans un processus

d'adjudication est tout à fait malavisé. C'est précisément ce qu'il faut éviter en politique.

Nous n'avons pas à savoir ce qui se passe dans le processus d'adjudication et nous n'avons pas besoin d'y prendre part; autrement dit, nous n'avons rien à voir avec les dépenses de fonds publics dans nos propres circonscriptions. La situation est différente en ce qui concerne les autres circonscriptions, mais dans nos propres circonscriptions, nous devons absolument rester à mille lieux de ce processus.

L'autre argument que je voudrais aussi faire valoir auprès du député concerne la nécessité de toujours choisir le soumissionnaire le moins disant. Je crois qu'il est normal en affaires d'être sur ses gardes quand on veut faire un bon achat de ne pas toujours choisir le soumissionnaire le moins disant. À mon avis, il faut se montrer flexible, parce qu'en affaires du moins, comme je l'ai constaté, le prix est un facteur important, mais ce n'est pas le seul dont il faut tenir compte avant d'accorder un contrat. J'aimerais bien connaître la réaction du député.

[*Français*]

M. Asselin: Monsieur le Président, c'est une question à deux volets. Première chose, lorsque j'ai mentionné dans mon discours que je trouverais anormal que le député soit informé des biens, des services qui peuvent être attribués soit par contrat, soit par sous–traitance, des affaires gouvernementales dans son comté à titre de consultation.

On consulte les députés en cette Chambre, on leur impose des votes, on doit intervenir. Lorsqu'arrive le temps de travailler dans notre comté, il est du devoir du député d'intervenir. Il ne s'agit pas de s'ingérer ou de s'immiscer dans les affaires du gouvernement, mais au moins d'être informé de ce qui se passe dans sa circonscription.

Deuxièmement, on parlait du plus bas soumissionnaire conforme. On a clarifié au départ ce qu'on avait besoin de mettre dans notre devis, afin d'être clairs dans ce devis. Si on a mis cela dans un devis, qu'on va en soumission, lorsqu'on dit que le soumissionnaire est conforme, c'est qu'il est conforme au devis, à ce qu'on voulait avoir. À ce moment–là, je pense que bien administrer les deniers publics c'est d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme.

• (1625)

[*Traduction*]

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, étant donné que le gouvernement s'est engagé à accroître l'efficacité de ses activités ainsi qu'à contrôler et à réduire le déficit, la fusion de services communs inscrite dans le projet de loi C–52 m'apparaît fort logique.

Comme on l'a clairement démontré, une des principales causes du gaspillage et de la confusion est le dédoublement inutile des services et des fonctions au sein même du gouvernement et entre divers paliers de gouvernement.

De nos jours, nous ne pouvons tout simplement pas tolérer que des ressources humaines et financières soient affectées à l'accomplissement de tâches dans un grand nombre de ministères et d'organisations gouvernementales, si ces tâches peuvent être réalisées d'une façon plus efficace et rentable dans un organisme central.

C'est la raison principale qui sous–tend la création du nouveau ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada. Même si la fusion a commencé il y a environ un an à peine, nous avons déjà constaté une amélioration de l'efficacité et de la rentabilité. On peut s'attendre à ce que l'amélioration soit encore plus forte dans les prochaines années, à mesure que l'union se raffermira.

Travaux publics et Services gouvernementaux dispense des services communs à plus de 150 ministères, organisations gouvernementales et sociétés d'État. Le ministère offre un large éventail de services pour répondre aux besoins en matière de gestion immobilière, de communications, d'impression et de publication, de traduction, d'architecture et de génie, entre autres.

Le ministère se charge aussi de verser tous les paiements du gouvernement du Canada et de faire chaque année, au nom de ses clients, des acquisitions d'une valeur de plusieurs milliards de dollars. Bref, Travaux publics et Services gouvernementaux effectue quotidiennement des milliers d'opérations administratives au nom de ses clients, de sorte que chaque ministère peut centrer tout son temps et son énergie sur ses propres programmes et priorités. Je pense que c'est excellent.

Les quatre composantes qui se fusionnent pour former la base du nouveau ministère, c'est–à–dire, les anciens ministères Travaux publics Canada et Approvisionnements et Services Canada, l'Agence des télécommunications et le Bureau des traductions, ont déjà tracé la voie de l'efficacité. Par exemple, les services de gestion des quatres composantes procèdent à une intégration. Ces services de gestion effectuent des fonctions centrales telles que les finances, l'administration, la planification ministérielle, la gestion des réclamations contractuelles et la sécurité.

Si l'on tient compte des études opérationnelles qui ont été effectuées, des recommandations et des systèmes qu'on doit mettre en oeuvre et de la fusion qu'il faut réaliser, ces initiatives nous feront économiser, tenez–vous bien, 180 millions de dollars en dépenses sur une période de cinq ans à partir de la date de la fusion. À mon avis, il s'agit là d'une bonne affaire.

Les opérations régionales ont aussi été intégrées et le nombre total de bureaux régionaux a été ramené de 10 à 6, ce qui contribue également à réduire les dépenses. Toutes ces mesures ne nuisent en rien aux services offerts aux ministères clients, encore moins à la population. De toute évidence, le nouveau ministère intégré des Travaux publics et des Services gouvernementaux a déjà prouvé qu'il peut fournir au gouvernement des services plus complets à un prix moindre pour les contribuables.

Bien que l'efficacité que peut atteindre Travaux publics et Services gouvernementaux au sein de sa propre organisation soit considérable, elle ne représente qu'un des objectifs visés. En mettant en commun l'expérience et la compétence des diverses organisations fusionnées, nous créons au sein du ministère un

centre d'excellence plus important et plus compétent que ce que nous avions auparavant.

Cette initiative nous permettra de réaliser de plus grandes économies et d'accroître notre efficacité non seulement au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, mais dans tous les ministères et organismes fédéraux.

• (1630)

Le ministère fera réaliser des économies à l'ensemble du gouvernement en remaniant les systèmes qu'utilisent tous les ministères. Grâce notamment à des systèmes perfectionnés de gestion des achats et des règlements, des postes de travail ergonomiques automatisés, des systèmes de gestion des voyages, on notera une nette amélioration dans la rationalisation des procédés en application au gouvernement, la prestation des services, la répartition des ressources et les économies réalisées.

Grâce à son rôle stratégique et à ses liens étroits avec tous les autres ministères et organismes, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux jouera un rôle de premier plan dans les nombreuses initiatives que prendra le gouvernement pour réduire les dépenses et éliminer le double emploi.

Par exemple, le ministère participe très activement à l'initiative gouvernementale que l'on appelle les services d'appui partagés localement. L'idée de cette initiative est de consolider les services et de réduire les coûts en encourageant les ministères et les organismes qui habitent un même immeuble ou un même ensemble d'immeubles à partager certains services de soutien matériel. Je répète que ce supermarché de services pour tous est une excellente idée.

Les services en question peuvent comprendre la sécurité, la salle du courrier et la gestion des installations. Pris individuellement, ces arrangements ne représentent peut–être pas grand–chose, mais pris collectivement, soit pour des centaines de bureaux fédéraux répartis dans tout le Canada, ils peuvent représenter des économies de plusieurs millions de dollars pour les contribuables canadiens. J'ose croire, je le répète, que la Chambre verra que c'est une très bonne chose et une excellente idée.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'est arrangé pour appuyer et encourager cette initiative dans tout son réseau de comptoirs régionaux. Il a prévu mettre ce plan en oeuvre en deux temps. Dans un premier temps, les grands ministères, y compris Travaux publics et Services gouvernementaux Canada lui–même, vont mettre à profit leur taille, leur représentation régionale et leurs économies d'échelle. Ils vont offrir leurs services aux petits ministères.

Dans un second temps, les services électroniques seront réorganisés et intégrés. C'est alors qu'on offrira une infrastructure de télécommunication et d'informatique, des services de bureautique et de vidéoconférence ainsi que toutes les installations de soutien similaires à celles du secteur privé.

Un certain nombre de ces initiatives novatrices font l'objet d'un projet pilote au cours du présent exercice financier. Certaines économies ont déjà été réalisées dans tout le pays en partageant les services d'une réceptionniste et par la gestion intégrée de réserves et d'entrepôts.

Le fait est que la création du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux par fusionnement de la plupart des organismes gouvernementaux de services courants va non seulement permettre à ce ministère de réaliser des économies substantielles, mais encore constituer un centre consolidé de compétence et de commandement qui pourra aider une foule d'autres ministères et organismes fédéraux à réaliser des économies similaires.

Cela se traduira dans les années à venir en centaines de millions de dollars d'économies pour les contribuables canadiens. Je crois que c'est suffisant pour que nous tous, ici, appuyions et adoptions rapidement le projet de loi C–52.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à la députée qui vient de faire son exposé. Face à ce projet de loi, on n'est pas contre le principe de tenter de faire plus avec moins d'argent, ce n'est pas un principe que nous mettons de côté, au contraire on favorise cela dans notre approche gouvernementale, nous du Bloc québécois. Ce projet de loi n'est rien d'autre qu'un ramassis de vieux articles de projets de loi, des anciens ministères pour n'en faire qu'un seul sous une nouvelle dénomination. Est–ce que la députée pourrait nous dire où exactement dans ce projet de loi, il y a quelque chose de nouveau pour justement donner plus de transparence à ce ministère qui était autrefois qualifié de ministère du bon vieux patronage? Est–ce qu'il y a quelque chose de nouveau dans ce projet de loi qui donne la transparence dont on parle depuis le début de la 35e législature?

• (1635)

[*Traduction*]

Mme Chamberlain: Monsieur le Président, le gouvernement est déterminé à avoir un processus d'adjudication des marchés qui soit ouvert, juste et transparent. Cela ne fait pas de doute. C'est pourquoi le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a invité tous les députés à s'abonner à la revue Marchés publics.

Les abonnés à cette revue ont instantanément accès à des renseignements tels que les possibilités de marchés, les avis de marchés à fournisseur unique et les avis d'adjudication de marchés. On y trouve aussi des informations sur les marchés adjugés dans le passé, par exemple à qui ils ont été adjugés et pour quel montant.

À mon avis, on ne peut pas avoir un processus beaucoup plus transparent que cela.

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, je suis d'accord avec la députée pour dire que c'est certainement bien pour le gouvernement de viser des économies de 180 millions de dollars après cinq ans. Toutefois, je remarque que le budget du ministère est de 2,3 milliards de dollars par année.

Je viens de faire un calcul rapide. Si je ne m'abuse, nous parlons ici d'une réduction de 8 p. 100 après une période de cinq ans. La députée ne croit–elle pas qu'on aurait pu faire un peu mieux que réduire le budget de seulement 8 p. 100 en cinq ans?

Mme Chamberlain: Monsieur le Président, le député a tout à fait raison. Nous réduirons peut–être le budget de 8 p. 100 seulement. Cependant, je ne suis pas d'accord avec lui pour dire que c'est tout ce que nous allons économiser.

Il y a beaucoup d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte ici. Nous parlons d'une approche intégrée. Nous parlons d'un guichet unique qui facilitera les choses pour vos électeurs et les miens. Nous parlons de regrouper tous les services sous un même toit.

Le président suppléant (M. Kilger): Je veux seulement rappeler à tous les députés que, même si ce n'est pas critique à ce moment–ci du débat aujourd'hui, ils doivent s'efforcer de toujours s'adresser à la présidence.

Mme Chamberlain: Monsieur le Président, un avantage remarquable sera le regroupement sous le même toit d'experts de différents champs d'activité. Ils pourront faire les choses d'une façon tout à fait unique. Il n'y a là que des avantages.

Que mon vis–à–vis sache qu'en 2005, les économies se chiffreront à un milliard de dollars. Nous réaliserons donc de véritables économies. Mais il y a plus. Nous nous nous engageons dans une voie encore inexplorée qui nous conduira bien avant dans le XXI^{e} siècle.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la députée de Guelph—Wellington. La bonne nouvelle, d'après ce qu'elle a dit, c'est que les modifications élimineront une grande partie du dédoublement des services entre le gouvernement fédéral et les provinces.

La députée serait–elle prête à dire que cela éliminera l'une des principales sources de friction entre le gouvernement fédéral et les provinces, et que des provinces comme l'Alberta et le Québec, par exemple, devraient s'en réjouir?

Mme Chamberlain: Monsieur le Président, je dirai à l'intention du député que je crois que ces mesures feront beaucoup pour éliminer certaines préoccupations que des provinces ont soulevées auprès du gouvernement fédéral. Je remercie le député d'avoir posé la question.

[*Français*]

M. Duhamel: J'invoque le Règlement. Je vous donne un conseil, monsieur le Président. Lorsque mon collège du Bloc a fait un commentaire tout à l'heure, il a indiqué que le système offert par le ministre coûtait 500 $ à chaque député. Je croyais que c'était très élevé, je suis allé vérifié et on m'indique que ce n'est que 37 $. Donc, je voudrais. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Alors, je m'excuse, mais ce n'est vraiment pas un recours au Règlement. C'est peut–être une question de débat, et je suis certain qu'on pourra poursuivre plus tard. Questions et commentaires? Débat. Je cède la parole au député de Kootenay–Est.

• (1640)

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, il est toujours agréable de pouvoir dire quelque chose de positif à propos de l'orientation que prend le gouvernement. En l'occurrence, je crois qu'il va dans la bonne direction en choisissant la consolidation, l'efficacité et les économies de fonctionnement.

En toute justice pour les Canadiens qui ont subi une perte de revenu réel depuis cinq ans et qui ont peut–être été déplacés ou dont certains membres de la famille l'ont été—beaucoup de Canadiens ont dû faire des pieds et des mains pour survivre—ils doivent ressentir un manque de sympathie bien compréhensible. Je puis comprendre cette absence de sympathie de la part des Canadiens à l'égard de services au sein de la fonction publique qui sont gonflés et inefficaces. Il n'en reste pas moins que le gouvernement va dans la bonne direction.

Je crois également qu'au sein de n'importe quel personnel, que ce soit dans la fonction publique ou dans n'importe quelle industrie, les gens le savent quand ils ne produisent pas de façon efficace. Quand des gens occupent des emplois sans avenir et se rendent compte qu'ils devraient être réaffectés, ils éprouvent une certaine nervosité, un sentiment de malaise sur leur lieu de travail.

Il règne habituellement sur le lieu de travail un manque de satisfaction professionnelle, et certainement un sentiment d'insécurité. Je le sais, il m'est arrivé de temps à autre d'occuper un emploi où il était évident que l'entreprise pour laquelle je travaillais n'allait nulle part, et cela provoque un sentiment d'insécurité. Quand il y a absence d'orientation au sommet, absence d'énoncé de politique et absence de plan venant du sommet, cela aggrave la situation.

J'ai évoqué hier à la Chambre le cas de Parcs Canada. Nous avons dans ma circonscription une situation où les membres du personnel du parc national Yoho, au nombre de 90 seulement, se trouvent dans un véritable dilemme. Ils n'ont aucune idée de ce qui se prépare. Les cadres du service des parcs n'en ont aucune idée non plus.

Il y a toutes sortes de choses qui sont proposées. Par exemple, pour ce qui est du déblaiement de la route, qui constitue la principale activité en hiver, on propose maintenant de déplacer toute l'opération à Lake Louise. Quelles répercussions une telle décision aura–t–elle pour les commerces de Golden? Quelle incidence aura–t–elle en matière d'efficacité? On propose également de déménager le bureau principal à Jasper. Qu'est–ce que

cela signifie? J'essaie de faire comprendre qu'il règne là–bas un malaise généralisé.

Quand il s'agit de réduire des effectifs, que ce soit dans les cas prévus dans le projet de loi C–52 ou dans l'ensemble de la fonction publique, le gouvernement doit être prêt à faire une chose. Cette mesure doit être spécifique, incisive comme un rasoir, mais surtout intégrée à un plan d'ensemble.

Avec le plus grand respect pour les ministres libéraux, je ne vois pas trace jusqu'à maintenant d'un plan incisif et global. Par conséquent, toute la fonction publique, de haut en bas, se demande: «Quand allons–nous savoir à quoi nous en tenir? Est–ce que je serai visé? Que va–t–il se passer?»

Les députés de la Colombie–Britannique doivent se douter qu'ils vont recevoir des lettres, des pétitions de la part de fonctionnaires. J'ignore ce qu'il en est dans le reste du Canada, mais je peux dire que, en Colombie–Britannique, nombre d'entre nous recevons des instances de fonctionnaires fédéraux qui veulent savoir ce qui se passe, à quoi ils doivent s'attendre.

Il y a un terrible sentiment d'insécurité. J'exhorte les ministres à élaborer un plan d'ensemble et, plus important encore, à l'expliquer une fois qu'ils l'auront élaboré. La peur et l'anxiété qui hantent la fonction publique fédérale ne peuvent que se traduire par une perte de productivité.

• (1645)

J'ai parlé il y a un instant des économies de 180 millions de dollars qui seront réalisées au bout de cinq ans, sur un budget de 2,3 milliards. Je le répète, le gouvernement est dans la bonne voie. La difficulté, c'est qu'il prend des mesures plutôt timides.

Je voudrais lire un extrait d'un discours que le président du conseil de la Banque canadienne impériale de commerce a prononcé le 15 février dernier à Halifax. Cette personne est responsable, à titre de président du conseil d'administration, d'actifs se chiffrant par milliards de dollars, et de dizaines de milliers d'employés. Il s'agit d'une des grandes banques du Canada et elle a à ce titre une excellente idée de la direction que suit notre pays. Je propose que nous écoutions attentivement cet extrait de son intervention:

> Il n'est que trop facile de penser que la dette est le problème du gouvernement. Ce n'est pas le cas. La dette ne coûte rien aux gouvernements; mais elle coûte cher aux contribuables. Ils la paient directement tous les jours en acquittant les intérêts par leurs impôts.

Je signale un détail avant de poursuivre: ce n'est pas le Parti réformiste qui parle, malgré les apparences, mais le président du conseil d'administration de la Banque canadienne impériale de commerce. Il dit:

> Les frais d'intérêt annuels par habitant s'élèvent à 2 200 $ environ, prélevés sur les recettes fiscales; 2 200 $ par Canadien par année vont au paiement de l'intérêt sur la dette accumulée avant qu'un seul dollar de recette ne soit redistribué, qu'une seule pièce de 10c. ne soit versée pour les programmes sociaux, qu'une seule pièce de 1c. ne soit dépensée pour tout autre programme du gouvernement.

M'écoutez–vous? Souvenez–vous, ce montant. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Si vous m'en donnez l'occasion, je vais réagir chaque fois. Quand vous vous adressez la parole directement, vous m'excluez du débat. J'aime bien mon travail et je voudrais être inclus, un peu plus que maintenant.

M. Abbott: Monsieur le Président, j'apprécie votre intervention. Je crois que nous avons tous quelque chose à apprendre; c'est certainement mon cas, moi qui suis l'un des nouveaux députés. Je vous remercie.

> Il convient de rappeler que chacun de nous doit 2 200 $ uniquement pour payer les intérêts sur la dette. Il n'est même pas question du principal encore. En conséquence, la dette cumulative des gouvernements fédéral et provinciaux augmente à raison de 60 milliards de dollars par année. Et les intérêts composés s'accumulent. La situation persiste depuis des années. Exagère–t–on quand on qualifie la situation de «cancer financier»? Comment la décririez–vous?
>
> Et il faut se rappeler que ce ne sont pas les politiciens, les gouvernements ou les fonctionnaires qui ont fait cela. Ce sont nous, les Canadiens prospères, pacifiques et sensés, qui nous sommes fait cela à nous–mêmes.
>
> Quel que soit le parti, le premier ministre ou le ministre des Finances en fonction, le gouvernement du Canada n'a jamais présenté un budget équilibré en 20 ans. Pendant la même période, des dizaines de budgets ont été présentés dans les provinces. Relativement peu de ministères des Finances provinciaux ont présenté des budgets équilibrés, et rares sont ceux qui ont atteint leurs objectifs.
>
> Évidemment, il y a eu des élections; à 83 occasions différentes, les gens ont pu exercer leur droit démocratique de choisir les gouvernements national et provinciaux. Nous avons tous eu l'occasion de modifier les orientations générales. Nous avons élu des gouvernements libéraux, progressistes–conservateurs, néo–démocrates, créditistes et péquistes. Nous leur avons donné des mandats de gouvernements majoritaires ou minoritaires. Nous avons même eu, de temps à autre, des débats nationaux passionnés sur la dette et les déficits, mais notre dette totale a quand même continué de monter en flèche.

• (1650)

Il continue de parler des Canadiens et dit:

> Nous sommes les seuls à blâmer. La plupart des politiciens d'expérience, qui forment une bonne majorité dans les différents cabinets de notre pays, admettent, en privé, qu'aucune circonscription n'est prête à réduire ses dépenses. Les Canadiens veulent bien que l'on coupe les dépenses, pour autant que cela ne les touche pas. Cela a donné lieu à une suite interminable de directives compliquées à l'intention de nos dirigeants politiques. On leur dit de réduire les dépenses ici, mais pas là, de faire des économies ici, mais pas là.

Ce type me plaît bien. Il ajoute:

> Nos politiciens méritent vraiment toute notre pitié. Dans une situation aussi difficile, il aurait fallu la sagesse de Salomon et la patience de Job, mais ni l'un ni l'autre n'a été élu.
>
> On a tendance à ramener trop facilement les problèmes d'argent du gouvernement à une question d'inefficacité. Certains disent qu'il est possible de régler le problème en réduisant les dépenses partout. Cela aiderait, mais ce ne serait qu'un début. Le vrai problème, c'est que bon nombre de programmes gouvernementaux sont désuets et ce n'est pas seulement que nous dépensons trop, mais que nous dépensons mal.

Le vrai problème, à mon avis, c'est que nous, en tant que politiciens, avons la responsabilité d'être francs avec nos électeurs. Au cours de la dernière campagne électorale, chaque fois qu'ils parlaient franchement et disaient qu'il fallait réduire le déficit à zéro le plus rapidement possible, les réformistes se faisaient reprocher, par les libéraux et les conservateurs, de n'avoir que le mot «réduction» à la bouche.

Le fait est que le Canada est acculé au pied du mur. Nous nous en sommes bien tirés avec les dépenses d'infrastructure ou, devrais–je dire, avec le transfert de la dette aux générations futures, à mes petits–enfants que je ne connais pas encore, qui ne sont pas encore nés, et à leurs descendants, tout cela, pour l'amour des élections.

Il est du devoir de tous les politiciens, quelle que soit leur couleur politique, de faire accepter aux gens le fait que cela va faire mal. Cela va me faire mal, cela va vous faire mal, monsieur le Président, et cela va faire mal à toutes les personnes qui nous écoutent en ce moment ou qui liront la transcription de mes propos dans le hansard. Cela va faire mal. Nous avons fondamentalement le choix de nous faire mal nous–mêmes, de façon contrôlée, ou de laisser des forces extérieures nous faire mal.

Aujourd'hui, le ministre des Finances a dit ici même, avec vigueur et éloquence que «nous allons maintenir le contrôle». Comment peut–il dire que l'on va maintenir le contrôle quand, chaque jour, le gouvernement dépense 110 millions de dollars de plus qu'il n'en gagne? C'est impossible! Vous ne pouvez maintenir le contrôle dans un système où il existe non seulement des intérêts composés, mais aussi une dette composée, comme c'est le cas actuellement. Si vous dépensez quotidiennement 110 millions de dollars que vous n'avez pas, vous transférez tout simplement le coût des activités de 1994 vers un inconnu quelque part ailleurs.

Je conclurai en résumant brièvement. Le projet de loi C–52 va dans le bon sens, et ce, pour toutes les bonnes raisons. Excusez–moi si je suis un peu tatillon, mais je viens de lire dans ce rapport que l'un des objectifs du projet de loi C–52 était d'autoriser le Cabinet à nommer le sous–ministre.

Je constate que dans tous les ministères, le sous–ministre est important; il a un grand pouvoir, il oriente le ministère et conseille fermement le ministre. Il me semble qu'on pourrait stipuler, non seulement dans le projet de loi C–52, mais dans tous les autres projets de loi, que les sous–ministres devront se présenter devant le comité permanent et faire l'objet d'un examen plus public, car ces hauts fonctionnaires ont de plus en plus de pouvoirs. Il serait peut–être sain de procéder ainsi.

• (1655)

Bref, je crois que nous allons dans la bonne direction en proposant le projet de loi C–52 et je l'appuie. Je comprends très bien tous les éléments qu'a mentionnés l'orateur précédent, mais ses objections ne font pas le poids, loin s'en faut. Nous, les politiciens, devons favoriser une culture d'acceptation puisque nous vivons bien au–delà de nos moyens. Nous devons être honnêtes avec les électeurs. Nous devons convaincre les Canadiens que nous réussirons à prendre la bonne direction.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de reprendre la période de questions et d'observations, en conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Rosedale, le contrôle des armes à feu; le député de Verchères, les tarifs douaniers.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, dans les observations qu'il a faites à la fin de son discours, l'orateur précédent a dit que nous devrions être francs avec les Canadiens. Je suis d'accord.

Si le parti du député avait formé le gouvernement, ce gouvernement dépenserait–il aujourd'hui plus qu'il ne reçoit? Ma question porte évidemment sur le fait que, peu importe le parti qui est au pouvoir, il faut manifestement plus d'un an pour éliminer les dépenses et le déficit. Pourtant, le député continue de râbacher la même chose comme si le Parti réformiste pouvait les éliminer comme par magie. Je me demande si le député pourrait répondre à cette simple question: Aujourd'hui, le Parti réformiste dépenserait–il lui aussi plus qu'il ne reçoit?

M. Abbott: C'est une question très valable. Bien sûr que oui. On ne peut pas simplement couper à tour de bras pour en finir.

Cependant, si le gouvernement compte accroître sa dette de 100 milliards de dollars après trois ans, il fait totalement fausse route. Le Parti réformiste ne serait pas endetté davantage après trois ans. Le Canada n'en a pas les moyens. Les Canadiens le savent intuitivement. Ils attendent seulement que certains politiciens soient ouverts, directs, honnêtes, sincères et francs avec eux et s'attèlent à la tâche qu'ils devront accomplir.

M. Alex Shepherd (Durham): Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Kootenay–Est veuille être ouvert et franc.

Notre gouvernement a constamment dit qu'il voulait ramener le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut. C'est là notre plan, la voie que nous entendons suivre et l'objectif que le ministre des Finances est bien décidé à atteindre. Alors que nous parlons du réexamen des programmes sociaux dont nous discuterons demain, nous allons avoir à ce moment–là un plan à proposer sur les diverses orientations que nous pouvons prendre par rapport à nos dépenses sociales.

Nous voulons parler d'honnêteté. Pourquoi mon vis–à–vis ne demande–t–il pas ce qui va arriver sans assurance–chômage? Pour quelles raisons ne veut–il pas savoir si on va supprimer ce régime, ainsi que tous nos programmes sociaux et réduire les pensions? C'est le genre d'honnêteté dont il parle. J'attends encore qu'il soulève ces questions.

M. Abbott: Monsieur le Président, le gouvernement prévoit actuellement de s'endetter de cent autres milliards de dollars au cours des trois prochaines années avec le chiffre de 3 p. 100 dont il parle et qu'il n'a absolument pas l'intention de réduire. Il n'entend pas ramener le déficit à zéro. Il veut simplement qu'il s'établisse à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

L'ancienne première ministre Kim Campbell a déclaré durant la dernière campagne électorale qu'il n'y aurait aucun problème si elle réussissait à ramener les dépassements budgétaires à un certain niveau, qu'elle allait réussir ainsi à équilibrer le budget, car nous n'aurions pas à emprunter de l'argent. Si on analyse, en fait, ce dont elle parlait, on s'aperçoit que, fondamentalement, elle allait utiliser les contributions au Régime de pensions du Canada, les rentrées de fonds dont profitait le gouvernement. C'est le même genre d'idées confuses que proposent les libéraux. Il y a peut–être quelque chose d'inhabituel de ce côté–là de la Chambre. Lorsque les gens passent de ce côté–ci, où siégeaient la

plupart des ministres actuels au cours de la dernière législature, à ce côté–là et obtiennent des postes au Cabinet, tout à coup leur position devient confuse.

• (1700)

La réalité, c'est que le gouvernement n'a absolument pas pour objectif de mettre un terme aux dépassements budgétaires. Je ne parlerai pas de déficit, car cela pourrait semer une certaine confusion. Le déficit équivaut tout simplement à la différence entre ce qu'on dépense par rapport à ce qu'on reçoit.

Quant à la question des cibles, penchons–nous sur l'assurance–chômage. Le ministre des Ressources humaines passe actuellement son temps à lancer des ballons d'essai à gauche et à droite. Le principe du Parti réformiste est simple et s'énonce clairement. Ça s'appelle l'assurance–chômage.

Le malheur, c'est que, au cours des vingt dernières années, tous les politiciens de la Chambre ont oublié le mot «assurance». L'assurance, ça fonctionne sur une base actuarielle. L'assurance, il ne faut pas l'utiliser comme s'il s'agissait d'un quelconque programme social à rabais. C'est là que réside le problème. En ce moment, le ministre et le gouvernement procèdent à un examen de l'assurance–chômage, comme s'il s'agissait d'un programme social à rabais, au lieu de la considérer pour ce qu'elle est, c'est–à–dire une assurance–chômage.

J'aurais beaucoup d'autres choses à ajouter, mais disons que, en gros, il n'existe pas de solution simple à ce problème. Je suis prêt à signaler à la population canadienne que ça va faire mal. Nous avons le choix: effectuer l'opération nous–mêmes ou la subir aux mains d'autrui. Tant que nous continuerons d'entretenir une dette nationale de cent milliards de dollars, tant que nous continuerons de dépenser cent millions de dollars par jour, nous ne réussirons pas à résoudre le problème. Nous ne ferons qu'élargir le gouffre.

[*Français*]

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière–des–Prairies): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon honorable collègue du Parti réformiste qui nous a fait un exposé remarquable. Mon collègue nous dit que les vrais politiciens devraient nous dire que ça va faire mal. Jusqu'à un certain point, j'accepte cette définition. Maintenant, à qui ça va faire mal?

À l'heure actuelle, il y a des milliards de dollars qui sont soustraits à l'impôt, dans des paradis fiscaux, dans des fiducies familiales. Est–ce que mon honorable collègue—et c'est ça ma question—est prêt à faire mal aussi à ces gens–là, afin que tout le monde paie dans la société?

[*Traduction*]

M. Abbott: Monsieur le Président, j'ai eu le privilège de passer au Comité des finances et je trouve l'expérience des plus instructives. Certains entretiennent un mythe énorme selon lequel des milliards de dollars sont cachés quelque part et que si seulement ils pouvaient mettre la main dessus, tout le problème de la dette et du déficit serait réglé. Ce mythe, qui a été créé à l'origine par le NPD, est malheureusement perpétué par le Bloc québécois.

La simple vérité est que les fiducies familiales ont surtout trait aux gains en capital. Les fiducies familiales sont soumises à l'impôt sur leurs revenus et elles paient les impôts courants sur l'intérêt. Les fiducies familiales ne sont pas assujetties à l'impôt sur les gains en capital accumulés tant que ces gains n'ont pas été réalisés. Le Bloc entretient le mythe selon lequel les fiducies familiales ne paient jamais d'impôt ou reportent toujours l'impôt à payer. En réalité, les fiducies familiales paient de l'impôt de la même façon que tout autre contribuable.

Je trouve instructif de siéger à ce comité, où les bloquistes persistent à entretenir le mythe selon lequel il existe une équation simple et magique, une réponse toute simple, alors qu'en réalité il n'y en a pas.

• (1705)

Je reviens au même sujet. Cela va faire mal à tous les Canadiens. Pour répondre plus à fond à la question du député, la réalité est que si nous n'exerçons pas de contrôle, ce sont ceux qui en ont le moins les moyens qui seront le plus durement touchés. Nous devons utiliser nos maigres ressources pour faire en sorte que les personnes les plus défavorisées reçoivent le plus d'aide possible.

Je ne crois pas que les grands industriels et ceux qui ont accumulé des millions et des millions de dollars en fiducies familiales, dont le Bloc parle constamment, aient besoin des programmes sociaux. Le Parti réformiste entend protéger ceux qui ont le plus besoin de protection.

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, le projet de loi C–52, qui regroupe au sein du nouveau ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux des fonctions autrefois réparties dans divers ministères, est à première vue un projet de loi technique, une mesure législative technique mais nécessaire pour un tel regroupement. Il ressort manifestement de ce débat que cette mesure législative est plus que cela. Ce projet de loi fait partie des efforts de ce gouvernement en vue de rationaliser le système de gouvernement au Canada et de faire en sorte que le gouvernement serve mieux le public. Vous me voyez, pour cette raison, ravi de pouvoir donner mon avis sur le projet de loi C–52.

Une partie du programme électoral qui a mené à l'élection de ce gouvernement consistait en la promesse ferme de réformer le gouvernement et d'en revoir les mécanismes de façon à redonner aux Canadiens confiance dans leurs dirigeants et dans leurs institutions. Une partie consistait aussi à réduire les coûts et à accroître l'efficacité du gouvernement de façon à réduire le déficit et à soulager les contribuables.

Ce projet de loi, de même que plusieurs autres mesures législatives présentées à la Chambre ces dernières semaines, est conçu de sorte à tenir ces promesses. La fusion du ministère des Travaux publics, du ministère des Approvisionnements et Services, de l'Agence des télécommunications et du Bureau de la traduction au moyen du projet de loi C–52 permet au gouvernement d'offrir des services plus rationalisés et mieux adaptés en réduisant les coûts pour les contribuables. Cette fusion permettra

d'économiser quelque chose comme 180 millions de dollars d'ici 1998 et donc de réduire le déficit.

Cette mesure législative est fidèle à la promesse du gouvernement de restaurer la confiance dans l'administration. D'autres députés ont fait allusion à l'énorme tâche que va devoir accomplir le nouveau ministère. Gérer un budget annuel de 1,4 billion de dollars, acheter pour 10 milliards de dollars de produits par an, passer 175 000 contrats par an, gérer des biens immobiliers représentant une valeur de 6,5 milliards de dollars, tout cela va désormais être la tâche d'un seul ministère gouvernemental. Ce que cette mesure législative a de remarquable, c'est qu'elle crée une seule organisation placée sous la responsabilité d'un ministre pour accomplir tout ce travail.

Ainsi, non seulement les ministères et organismes gouvernementaux clients mais aussi les nombreuses firmes canadiennes qui font affaire avec le gouvernement pourront traiter avec un seul organisme. Une équipe de gestion relevant d'un seul ministre sera chargée de veiller aux intérêts du client et du fournisseur. C'est vraiment un service gouvernemental à guichet unique pour les entreprises canadiennes.

Soyez assuré que le nouveau ministère consacrera tous ses efforts à veiller aux intérêts des ministères gouvernementaux clients et aux intérêts du monde des affaires. Celui-ci regroupe des entreprises de toutes tailles et de toutes sortes. Il est essentiel que ces entreprises soient compétitives si l'on veut arriver à une économie solide et innovatrice.

C'est pour cela que lorsqu'il effectue les nombreux achats, petits et grands, du gouvernement, le nouveau ministère essaie toujours de rester innovateur et à jour. Il maintient les meilleures pratiques dans ses rapports avec les fournisseurs et il gère ses affaires de façon à encourager l'innovation et la concurrence entre les entreprises canadiennes.

C'est pour cela que le projet de loi est une version révisée de la loi antérieure qui donnera une plus grande souplesse de gestion des achats et permettra ainsi d'atteindre les objectifs stratégiques du gouvernement, par exemple la pénétration des marchés étrangers par de petites et moyennes entreprises canadiennes.

• (1710)

Bien que le nouveau ministère cherche avant tout à atteindre son objectif premier, la fourniture de services efficaces au gouvernement, il est guidé également dans ses pratiques d'achats par les principes de concurrence, d'égalité de traitement et de transparence.

Chaque fois que c'est possible, les contrats sont accordés après un appel d'offres. Des conditions et des critères d'évaluation uniformes s'appliquent à tous les soumissionnaires. Pour rester compétitifs, les fournisseurs ou fournisseurs potentiels doivent être informés et tenus au courant des besoins du gouvernement. Ils doivent connaître non seulement la demande, mais aussi les règles et les règlements à respecter.

Le nouveau ministère utilise divers moyens pour donner ces renseignements et de l'aide en général. Un des moyens les plus nouveaux et les plus innovateurs est le service des invitations ouvertes à soumissionner qui a été mentionné et expliqué par la députée de Guelph—Wellington un peu plus tôt. Ce service donne à tous les fournisseurs du Canada qui disposent d'une ligne téléphonique accès à des renseignements sous forme électronique 24 heures sur 24. Les abonnés peuvent ainsi obtenir tous les renseignements dont ils ont besoin pour soumissionner en connaissance de cause pour un appel d'offres du gouvernement. Ils n'ont plus besoin de se faire mettre sur une liste d'envois du gouvernement ou d'attendre qu'on les invite à soumissionner.

Ce processus a été très bien accueilli par les petites entreprises des petites localités qui n'étaient pas dans le circuit d'Ottawa. C'est le cas, par exemple, de Peterborough, dans ma circonscription. Les abonnés peuvent examiner les possibilités pour leurs produits et dans leur domaine et commander des documents pour les appels d'offres qui les intéressent. Ces documents sont envoyés aussi rapidement que possible par le moyen choisi, que ce soit le télécopieur, la poste ou un service de messageries. Des renseignements sur les attributions de contrats et sur les contrats passés sont disponibles pour les abonnés à ce service.

D'autres ministères et sociétés d'État, ainsi que les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario, ont décidé d'utiliser ce service des invitations ouvertes à soumissionner pour faire connaître leurs besoins. Cela élargit considérablement le marché ouvert aux fournisseurs par une seule source de renseignements. Les invitations ouvertes sont aussi l'objet de la publication appelée «Marchés publics» qui paraît trois fois par semaine.

J'ai été plutôt stupéfait des critiques qui ont été faites à l'égard du ministre et du projet de loi. On a affirmé que les pratiques d'achat du gouvernement n'étaient pas suffisamment transparentes et qu'il faudrait fournir plus de renseignements. Je ne comprends vraiment pas quelle vision déformée des faits a pu justifier une telle plainte.

Les achats du gouvernement fédéral sont déjà passés à la loupe par le Parlement, le Conseil du Trésor, le vérificateur général, le Tribunal canadien du commerce extérieur, la Commission de règlement des réclamations contractuelles, ainsi que par tous les médias, les fournisseurs eux-mêmes et, bien sûr, les contribuables. Ajoutons que, pour couronner le tout, les contrats de 25 000 $ ou plus sont annoncés par le service des invitations ouvertes à soumissionner que je viens de décrire. De même, les travaux de construction, d'entretien, d'architecture et d'ingénierie de 60 000 $ ou plus sont aussi annoncés. Quand, pour les besoins de la cause, il faut accorder le marché à un fournisseur unique, cette information est communiquée par le service des invitations ouvertes à soumissionner et annoncée dans la publication *Marchés publics*.

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a pris des moyens encore plus énergiques pour garantir la disponibilité de l'information sur les marchés publics. Il a écrit à tous les députés, comme le savent tous ceux qui ont ouvert leur courrier, pour les exhorter à utiliser le service des invitations ouvertes à soumissionner. Le secrétaire parlementaire nous a renseignés sur le coût de ce service. Les députés serviraient sans doute mieux leurs électeurs en suivant ce conseil qu'en ajoutant à la paperasserie administrative engendrée par le dépôt des tonnes

de documents auxquelles donnent lieu 175 000 contrats gouvernementaux.

Nous vivons à l'ère électronique. Les citoyens et les entreprises du Canada s'adaptent rapidement aux développements de l'autoroute électronique. Les députés qui se plaignent de manquer d'information devraient se mettre au fait. L'un des moyens de le faire est d'utiliser le service des invitations ouvertes à soumissionner.

Le Bloc a aussi exprimé son mécontentement face à l'incapacité de ce nouveau ministère de fournir des données précises sur les marchés passés dans chacune des circonscriptions.

• (1715)

Le fait est que les données du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux ne sont pas classées par circonscription. Les systèmes n'ont pas encore été intégrés depuis l'amalgamation des différents services gouvernementaux. En outre, plusieurs examens des bases de données tant électroniques que manuelles ont révélé que tous les systèmes étaient désuets et devaient être modernisés. Par conséquent, le ministère n'est pas en mesure, pour le moment, de produire automatiquement de tels rapports, à savoir des rapports par circonscription.

De plus, il ne faut pas oublier que rendre compte des activités dans chaque circonscription ne donne pas toujours une idée de la réalité et peut même être carrément trompeur.

Ainsi, prenons le cas de deux grosses compagnies pétrolières, la Compagnie pétrolière impériale Ltée et Petro–Canada. Toutes deux émettent leurs factures pour les achats faits par le gouvernement—qui s'élèvent à 300 millions de dollars par an—à partir de leurs bureaux d'Ottawa, sans égard à l'endroit où a eu lieu la tansaction, que ce soit ailleurs au Canada ou même à l'étranger. Plutôt que de compiler et de publier des statistiques trompeuses par circonscription, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux fait quelque chose de beaucoup plus pratique pour essayer de répartir les achats du gouvernement de façon égale entre les régions. Lorsque les accords commerciaux tels que l'Accord de libre–échange nord–américain et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce le permettent, les retombées pour la région sont un critère d'évaluation primordial des soumissions présentées en vue d'obtenir des contrats importants du gouvernement.

De tels exemples ne sont pas difficiles à trouver. Qu'on songe entre autres au contrat de 1,2 milliard de dollars accordé à Saint John Shipbuilding Limited, au Nouveau–Brunswick, pour la construction des frégates canadiennes; au contrat de 40 millions de dollars passé avec SHL Systemhouse, à Ottawa, pour moderniser le système d'approvisionnement des Forces canadiennes; et au contrat de 16 millions de dollars portant sur le système d'alerte du Nord qui a été accordé à une firme de Richmond, en Colombie–Britannique.

La décision du ministre selon laquelle les honoraires conditionnels n'ont pas leur place dans le système d'achats gouvernementaux est une preuve supplémentaire du désir de ce dernier de s'assurer que les achats se fassent au grand jour et en toute équité. Les contrats contiennent maintenant une clause interdisant ce genre d'honoraires. Dorénavant, les soumissionnaires doivent certifier que, pour obtenir un contrat, ils n'ont pas retenu les services d'un lobbyiste dont la rémunération dépendait en partie de leur obtention dudit contrat.

Autre exemple: le ministre a apporté des améliorations majeures dans la façon dont sont accordés les contrats de publicité et les contrats en vue de sondages d'opinion. Auparavant, à toutes fins utiles, il n'existait pas de lignes directrices concernant l'achat de services aussi névralgiques. Depuis longtemps, les médias et le public y voyaient une source d'abus et une façon de récompenser les amis du pouvoir. Pour la première fois, le Cabinet a approuvé de nouvelles lignes directrices qui visent à appliquer à l'octroi de contrats de publicité et de sondages d'opinions les mêmes règles d'équité et de transparence qui régissent l'octroi de tous les autres marchés publics.

Ces nouvelles lignes directrices, le nouveau service d'invitations ouvertes à soumissionner et la nouvelle disposition concernant les lobbyistes prouvent la détermination du gouvernement, qui tient à rétablir l'intégrité du régime et à redonner à la population canadienne confiance dans nos systèmes politiques et administratifs.

Les faits sont clairs. Le gouvernement et le nouveau ministère que crée ce projet de loi appuient les bons principes et les bonnes pratiques de gestion au Canada, ce qui devrait être favorable tant pour les opérations gouvernementales que pour le secteur privé et les contribuables.

En guise de conclusion, je voudrais dire que le projet de loi C–52 est plus qu'une mesure législative extrêmement complexe fusionnant divers services gouvernementaux. Il illustre à merveille l'engagement qu'a pris le gouvernement de se montrer ouvert et juste envers les entreprises canadiennes.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, tantôt—je pense que le député était présent également—on a répondu à une question en disant que ce projet de loi, projet que le député vient de commenter, empêchait certains chevauchements avec d'autres provinces, et que c'était un plus, finalement, à cet esprit de non chevauchement que nous prônons au Bloc québécois.

Ma première question est donc celle–ci: Où exactement, dans ce projet de loi, de façon très spécifique on empêche ce genre de chevauchement?

• (1720)

Voici ma deuxième question au député: Le Bloc québécois a déposé un amendement motivé sur cela, qui se lit comme suit:

> «cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois, parce que le principe du projet de loi ne prévoit pas la mise en place d'un code d'éthique précis visant à rendre transparent la passation de marché et l'acquisition de tous les biens et services par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.»

Le député est-il d'accord avec cet esprit accru de transparence qu'on veut donner par ce projet de loi? Et dans l'affirmative, où exactement dans le projet de loi offre-t-on cet esprit de transparence?

[*Traduction*]

M. Adams: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations.

La réponse à ses deux questions est la même. Pour ce qui est de l'accroissement de l'efficacité des relations entre les niveaux de gouvernement, j'ai parlé du service d'invitations ouvertes à soumissionner et j'ai mentionné, à titre d'exemple, que les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario ont déjà utilisé ce service électronique qui est accessible par téléphone partout au pays. Voilà une des mesures prises pour accroître l'efficacité des relations entre les niveaux de gouvernement.

J'espère que les gouvernements des autres provinces profiteront de cette merveilleuse occasion qui leur est offerte. Elles rendront ainsi les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces encore plus efficaces.

En ce qui concerne la transparence, j'ai décrit de mon mieux le service d'invitations ouvertes à soumissionner. Il s'agit d'un service offert à toutes les entreprises, même les plus petites. Les gens ont tous le téléphone. Les frais sont minimes. Le service vous donne la liste des marchés à conclure bientôt de même que les résultats des marchés précédents, autrement dit, le nom des fournisseurs choisis au cours des dernières semaines et des derniers mois.

Ce service est offert à tous les bureaux de toutes les régions du pays. Il y a aussi une publication qui est diffusée trois fois par semaine et qui contient des renseignements similaires. Cependant, je crois savoir où le député veut en venir, parce que cela est moins accessible à bon nombre de petites entreprises.

Pour répondre à sa question sur la transparence, je lui dirai que le service des invitations ouvertes à soumissionner me semble aussi transparent que possible.

[*Français*]

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, depuis un an déjà notre gouvernement est arrivé au pouvoir avec un programme très clair et des engagements très précis envers les citoyens canadiens. Nous avons dit que nous voulions développer un pays où les gouvernements savent se montrer efficaces, novateurs et coopératifs non seulement entre eux mais aussi avec les entreprises, les syndicats, le domaine de l'éducation et les autres.

Nous avons dit que nous voulions souligner la notion de partenariat dans toutes nos transactions. Nous nous sommes engagés à faire de la création d'emplois et de la croissance économique nos premières priorités. Nous avons promis de réduire le déficit et d'exercer une discipline de fer en matière de contrôle des dépenses fédérales. Nous avons également dit que nous allions rétablir la confiance du public dans l'intégrité et la probité du gouvernement.

Tous les engagements que nous avons pris et toutes les promesses que nous avons faites se retrouvent dans les priorités et le rendement du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux au cours des 12 derniers mois.

Le ministère, qui représente le regroupement de la plupart des services communs du gouvernement fédéral, a travaillé fort pour accroître l'efficacité du gouvernement, établir des partenariats et convaincre les Canadiens que le gouvernement mène ses affaires équitablement, avec transparence et dans l'intérêt public.

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux est bien placé pour relever le défi du gouvernement qui est d'assurer des services efficaces, d'établir des liens solides et d'éliminer les dédoublements dans les prestations des services du gouvernement.

[*Traduction*]

Du point de vue de l'efficacité des services et de la réduction des doubles emplois, le fusionnement a déjà commencé à porter fruit. Au cours de la dernière année, on a fait beaucoup de progrès dans l'établissement des services ministériels centraux, telles que les finances et l'administration, et à les fusionner en un seul service qui répond aux besoins des diverses divisions du ministère tout en réalisant d'importantes économies en ressources financières autant qu'humaines.

• (1725)

Une rationalisation similaire des ressources a eu lieu au niveau régional, permettant encore là de réduire considérablement les coûts et les doubles emplois. Il reste encore beaucoup à faire pour réaliser toutes les économies que ce fusionnement permettra de réaliser.

[*Français*]

Le ministre est confiant de pouvoir réduire de plus de 20 p. 100 les effectifs nécessaires à la prestation des services communs au cours des quatre prochaines années, sans réduire les niveaux de services fournis aux ministères et aux organismes clients des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Le processus complet engendrera des économies globales de quelque 180 millions de dollars. Ce processus de rationalisation non seulement répond à la promesse du gouvernement de réduire des pertes et des doubles emplois, mais il contribue également, de manière significative, à l'engagement du gouvernement à lutter contre le déficit par des réductions importantes dans le coût de l'administration de l'État.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a également fait des progrès constants à l'égard de l'objectif du gouvernement d'avoir de solides ententes avec d'autres paliers de gouvernement, le secteur privé, ses clients au sein de la fonction publique et la population en général. Le potentiel de coopération intergouvernementale a obtenu un coup de pouce important l'été dernier avec la signature d'accords entre le gouvernement fédéral et la plupart des provinces en vue de travailler ensemble à réduire les coûts gouvernementaux.

Travaux publics et Services gouvernementaux travaille déjà avec les provinces pour déterminer quels sont les domaines où les deux paliers gouvernementaux peuvent collaborer à réduire le double emploi ou encore mieux, partager les services au bénéfice de nos contribuables.

Certaines dispositions du projet de loi C–52 faciliteront ce passage à une coopération intergouvernementale plus étroite.

[*Traduction*]

Par exemple, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pourra offrir sur demande aux autres ordres de gouvernement, soit les provinces et les municipalités, des services immobiliers, des services architecturaux et des services d'ingénierie, ce qui n'était pas possible jusqu'à maintenant. Ce projet de loi va simplifier la démarche en permettant de donner suite aux possibilités de coopération intergouvernementale.

J'ai bon espoir que, au cours des prochaines années, tous les ordres de gouvernement s'efforceront de plus en plus de supprimer les doubles emplois, de partager au niveau des acquisitions lorsque ce sera avantageux et de mieux coordonner les services à la population canadienne.

Le ministère a aussi travaillé dur et réussi à établir des partenariats plus forts et plus satisfaisants avec le secteur privé canadien. En tant que premier organisme d'acquisition du gouvernement qui achète chaque année pour quelque dix milliards de dollars de biens et de services, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est l'un des principaux points de contact entre le gouvernement et le secteur industriel canadien.

Jusqu'à maintenant, les deux principaux sujets de friction et de mécontentement en ce qui concerne les rapports entre le gouvernement et le secteur privé ont été le sentiment des entrepreneurs, premièrement, que les transactions avec le gouvernement sont lentes, lourdes et coûteuses et, deuxièmement, qu'elles sont l'objet de trop d'ingérence politique et de cynisme. Autrement dit, on reproche au système de ne pas être aussi juste et transparent qu'il le devrait.

Notre gouvernement a vu à ce que Travaux publics et Services gouvernementaux règlent ces deux problèmes.

[*Français*]

En favorisant le recours à une technologie de pointe dans les communications avec les entreprises, le ministère a réussi à simplifier le processus et à le rendre moins coûteux. Le système d'acquisition et de règlement électronique, SARE, en est un bon exemple. Ce système relie les ministères clients et les fournisseurs à un système central de contrôle et de règlement qui leur permet de faire affaires par voie électronique. Le système permet également de placer des commandes sans demande sur papier, de payer des fournisseurs sans l'envoi de factures et de produire des pièces justificatives sans document sur papier.

Le système a subi avec succès un essai pilote, et on prévoit sa mise en oeuvre complète au cours de l'année. Il est tout aussi populaire au sein du gouvernement que chez les fournisseurs.

[*Traduction*]

Le système des invitations ouvertes à soumissionner que je viens de décrire est en place et offre un info–panneau qui donne à tous les fournisseurs potentiels la même chance de connaître et de satisfaire les besoins du gouvernement.

Maintes fois, le ministre a invité personnellement tous les députés, y compris les députés du Bloc et du Parti réformiste, à se prévaloir du service d'adjudication publique. On devrait les mettre au défi de faire comme moi et de profiter de cette offre.

Le ministre a aussi prévu que tous les contrats comportent une disposition qui supprimera la pratique des honoraires conditionnels pour l'obtention de contrats gouvernementaux, mettant ainsi fin à l'influence des lobbyistes dans ce domaine. Il a aussi prévu. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Le député aura certainement la possibilité de terminer son intervention lorsque le projet de loi sera à nouveau débattu à la Chambre des communes.

Comme il est 17 h 30, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait remplacer le titre de la «Charte canadienne des droits et libertés» par «Charte canadienne des droits, libertés et responsabilités».

—Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais prendre une ou deux minutes pour expliquer aux téléspectateurs la différence entre une motion d'initiative parlementaire et une motion d'initiative ministérielle et ce qui va certainement arriver à cette motion dans exactement une heure.

Une motion d'initiative parlementaire est débattue pendant une heure à la Chambre. Après cela, elle est rayée du *Feuilleton* et ne reparaît plus, à moins que le sujet suscite l'intérêt et refasse surface.

Cela fait partie du système de freins et de contre–poids de notre système parlementaire. Les motions d'initiative parlementaire donnent aux simples députés et aux députés de l'opposition la chance de faire valoir un point de vue. Elles donnent aux députés de l'opposition et aux ministériels la possibilité de discuter d'idées.

S'il s'agissait d'un projet de loi qui fait l'objet d'un vote plutôt que d'une motion, le débat durerait au total trois ou quatre heures. Le débat se ferait en deux ou trois fois, puis il y aurait un vote. Il peut arriver, mais très rarement, et à la condition qu'il y ait unanimité à la Chambre, qu'un projet de loi présenté par un député de l'opposition soit adopté et devienne loi.

Les chances que cela se produise sont très minces, mais nous pouvons espérer que c'est une possibilité envisageable au cours de la présente législature puisque c'est véritablement là l'essen-

ce et l'esprit de la démocratie parlementaire. Personne, à la Chambre des communes, n'est fermé aux bonnes idées. Si nous tirions efficacement parti de toutes les possibilités que nos offrent nos fonctions de parlementaires, nous apprendrions les uns des autres et nous proposerions mutuellement des amendements à nos projets de lois d'initiative parlementaire pour atteindre un objectif commun.

Quoi qu'il en soit, ma motion m'est venue à l'esprit parce que j'ai l'impression que notre nation est en train de devenir une nation qui se définit en fonction de droits individuels. Cela se fait à notre détriment et surtout au détriment de la jeune génération.

Pendant la campagne électorale, mes adversaires et moi avons participé à un débat dans une école secondaire d'Edmonton. Au cours de la période des questions, un élève a demandé ce que nous allions faire pour lui trouver un emploi.

Le tirage au sort m'ayant favorisé, j'ai été le dernier à répondre. J'ai pu écouter les autres candidats. Je les ai entendu dire à tous ces jeunes réunis là que nous allions créer un nirvana—choix de mot malheureux—que nous n'allions faire que du beau et du bon. Ils promettaient de dépenser ici et là pour créer des emplois.

Je pouvais voir le visage des jeunes se fermer parce qu'ils avaient déjà entendu tout cela avant et qu'ils n'avaient pas de raison de le croire. Mon tour de répondre est arrivé et j'ai pensé: «Je vais leur dire la vérité.»

• (1735)

J'ai dit à ce jeune homme: «Écoute, si tu veux savoir qui te trouvera un emploi lorsque tu termineras tes études secondaires, jette un coup d'oeil dans le miroir parce que tu es la seule personne au monde qui soit responsable de ton avenir. Ton succès dans la vie dépendra directement de ce que tu fais pour te préparer. Si tu t'attends à ce que moi, tes parents, l'école ou n'importe qui d'autre fasse pour toi ce que tu dois faire toi–même, tu seras très déçu dans la vie.»

J'étais vraiment M. Dinosaure du Parti réformiste. Le jeune devait penser: «Ce vieux n'a aucune idée de ce qui se passe aujourd'hui. Comment peut–il me dire que je suis responsable de mon avenir, comme si je n'avais pas besoin d'aller à l'école tous les jours. Si j'arrive en retard, personne ne dira un mot. Ce n'est pas juste parce que ce n'est pas comme ça dans la vie.»

Voilà un peu comment nous nous sommes retrouvés dans cette situation. Ce n'est pas seulement les individus qui estiment avoir des droits, c'est nous tous. Toute nôtre société est devenue une société de droits. Si une personne veut se lancer en affaires, que fait–elle? Elle ne prend pas ses économies et ne s'associe pas avec ses parents et ses amis pour ouvrir une entreprise. La première chose qu'elle fait, c'est se rendre à la banque pour voir si le gouvernement garantira un prêt. N'y a–t–il pas une subvention pour ce genre de projet? Quelqu'un d'autre ne peut–il pas risquer son capital pour que je puisse avancer dans la vie? Ce n'est pas comme ça que les choses fonctionnent dans le monde d'aujourd'hui.

Nous sommes devenus une société de droits. Cela n'a pas commencé avec l'adoption de la Charte des droits et libertés. C'est un processus qui avance lentement mais sûrement. Il a probablement commencé dans les années 1950 et s'est accéléré durant les années 1960. Cependant, l'événement qui a vraiment codifié toute cette notion de droits, c'est l'adoption de la Charte des droits et libertés au Canada.

Au cours de mon discours cet après–midi, je ferai référence à des renseignements tirés d'un livre intitulé *Protecting Rights and Freedoms—Essays on the Charter's Place in Canada's Political, Legal and Intellectual Life*. Je recommande ce livre à quiconque s'intéresse à l'impact de la Charte des droits et libertés dans notre pays.

Je tiens à mentionner que je citerai des passages tirés des essais de trois personnes que tous mes collègues à la Chambre ainsi que vous, monsieur le Président, connaissez bien. La première est la très honorable Kim Campbell, lorsqu'elle occupait le poste de solliciteur général. Elle a fait un exposé sur le sujet lors d'une conférence marquant le 10e anniversaire de la Charte des droits et libertés. La deuxième personne est Lysiane Gagnon, une journaliste québécoise bien connue, et la troisième, Jeffrey Simpson, que je n'ai pas besoin de présenter.

Il est intéressant de noter que dans un autre de ses écrits, Mme Kim Campbell affirmait que les Canadiens, par rapport aux Américains, ont une vision vraiment différente de l'État. Nous voyons dans l'État le protecteur de nos droits et de nos libertés. Le Canadien moyen ne craint pas l'État. Elle faisait la comparaison avec la situation aux États–Unis où le citoyen considère l'État plus importun.

Mme Campbell comparait le cas de notre charte des droits et ce qui se fait aux États–Unis. Il n'y a pas exactement de rapport entre les deux situations, mais je vais vous exposer l'essentiel de ce qu'elle disait en parlant de la tension qui existe au Canada entre le Parlement et la magistrature. Avec la Charte des droits et libertés, la Cour suprême s'est vue investie de grands pouvoirs qui, selon notre tradition de common law, ne devaient pas auparavant être confiés à des magistrats nommés par le gouvernement. Il incombait au Parlement de refléter les moeurs de l'époque et d'interpréter ce qui se passe dans la société. Nous avons évolué vers un système qui ressemble davantage au système américain, où les juges ont beaucoup plus à dire sur ce qui se passe.

• (1740)

Voici en effet ce que disait Mme Kim Campbell: « Les tribunaux ont maintenant à choisir entre des conceptions et des valeurs contradictoires. La véritable question qui se pose donc n'est pas de savoir si les tribunaux déterminent la politique, mais plutôt quelles limites il convient d'imposer au rôle des tribunaux en matière de détermination de la politique. » C'est ce qu'elle disait à l'époque où elle était procureur général du pays. Ce sont des propos profonds.

Elle ajoutait: «En donnant aux Canadiens des droits et des libertés consacrés par la Constitution et en confiant aux tribunaux la tâche de les faire respecter, la Charte a donné aux tribunaux un rôle beaucoup plus important et beaucoup plus visible dans notre système gouvernemental. Cela a provoqué des tensions et suscité des questions quant au véritable champ de compétence de l'examen judiciaire dans un régime parlementaire.»

Elle craignait qu'à moins que le Parlement et les tribunaux ne comprennent et respectent leur rôle respectif, nous finissions par aboutir à un système où ce seraient les tribunaux, plutôt que les membres démocratiquement élus des assemblées législatives, qui seraient considérés comme les premiers protecteurs et défenseurs des droits et des libertés.

C'est ce qui est arrivé. Les tribunaux ont acquis un rôle de plus en plus grand dans notre société, et le rôle et la responsabilité du Parlement en ont été par conséquent diminués.

On se demande donc pourquoi nous avons une Charte des droits et libertés pour commencer. La Charte des droits et libertés ne dit pas un traître mot des responsabilités. La notion même de responsabilité n'y trouve pas place. Comment est–ce possible?

C'est parce que la charte n'a jamais été prévue pour autre chose, du moins selon l'avis de nombreuses personnes. La Charte des droits et libertés a été adoptée essentiellement parce que Pierre Trudeau la voulait. Selon lui, si nous avions une charte garantissant les droits et libertés individuels, nous pourrions, en faisant jouer la loi et la notion de droits individuels, faire une place aux Québécois francophones dans le Canada et aux Canadiens anglophones au Québec. Si je ne me méprends pas, il ne s'agissait pas d'avoir ces droits partout au Canada. Les Québécois voulaient se sentir chez eux au Québec. Maîtres chez nous, non pas dans tout le Canada, mais au Québec.

Le Québec n'a pas participé au rapatriement de la Constitution, qu'il n'a pas signée. Au lieu de devenir un élément que nous chérissons et qui nous unit, elle est devenue un irritant de plus.

Lysiane Gagnon écrit: «Ce fut un autre épisode dans le long antagonisme entre deux écoles de pensée. L'une, incarnée par Trudeau, était centrée sur les droits des Canadiens–français comme individus. Avec des chances égales et une protection convenable pour leur langue, ils devraient pouvoir s'affirmer dans tout le pays. La deuxième école mettait l'accent sur le droit collectif des Québécois de se doter de leurs institutions et d'accroître les pouvoirs de la province qui est leur vraie patrie, l'endroit où ils forment la majorité.»

Nous avons maintenant partout au Canada une Charte des droits et libertés qui ne tient aucun compte des responsabilités. Le but visé était que le Québec se sente plus à l'aise dans le pays. Ce fut un échec. Où en sommes–nous? Les tribunaux prennent désormais des décisions qui devraient revenir au Parlement, et certaines de ces décisions vont à l'encontre du bon sens.

J'ai des exemples. Je n'ai pas besoin de m'attarder là–dessus pour le moment, mais les exemples abondent. Le député d'en face en veut un? D'accord.

Le plus haut tribunal a déclaré l'autre jour qu'on pouvait invoquer un état d'ébriété excessive comme défense dans une affaire de viol. Un type boit trop, il viole une femme. Pour toute défense, il dit qu'il ne pouvait avoir l'intention de commettre un crime, et le tour est joué.

• (1745)

Voilà une décision qui est rendue par les tribunaux, mais qui n'est pas représentative de ce que pense la plupart des gens. Que se passe–t–il? Les gens sont témoins d'une situation semblable et ils se disent que le Parlement ne comprend certainement pas ce qui se passe. Les tribunaux ne comprennent pas ce qui se passe, et les gens se sentent loin des institutions dont ils devraient se sentir proches et avec lesquelles ils devraient se sentir à l'aise.

Des droits sont maintenant garantis par la Charte des droits et libertés. Que nous aimions cela ou non, à mon avis, nous devons composer avec la Charte des droits et libertés parce qu'elle a une énorme valeur symbolique dans notre pays. Selon un sondage réalisé en 1991, la Charte des droits et libertés avait, pour les Canadiens, une valeur symbolique plus grande que toute autre chose, y compris le drapeau.

Je crois qu'elle fera partie de notre vie pendant encore longtemps, mais dans le chapitre qu'il a écrit, Jeffrey Simpson a parlé d'un ouvrage du professeur de Harvard Mary Anne Glendon, qui estime que le langage des droits est celui de l'absence de compromis. Elle dit: «En laissant notre société pluraliste se complaire dans les discussions simplistes sur les droits, nous multiplions inutilement les occasions de dissensions civiles.

Il devient alors difficile pour les individus et les groupes qui ont des intérêts et des opinions opposés d'établir des coalitions, d'arriver à des compromis ou même d'acquérir le minimum de tolérance et de compréhension mutuelles qui est garant d'une coexistence pacifique et qui laisse la porte ouverte à d'autres communications.»

Nous avons été témoins de cela au Parlement, la semaine dernière, lorsque deux députés aux opinions très différentes ont commencé à se quereller parce que l'un d'eux avait un droit et que l'autre s'estimait privé de ce droit. Pourtant, la vie elle–même est un compromis sous une forme ou une autre. C'est un moyen de nous entendre avec autrui. Sous prétexte de garantir des droits, nous nous retranchons dans des camps où le compromis ne fait tout simplement pas partie de l'équation.

Je vais à nouveau lire une citation de Jeffrey Simpson: «Une caractéristique de ces discussions sur les droits, c'est la mesure dans laquelle les décisions discrétionnaires du gouvernement et les tensions normales et parfois saines qui existent dans une société pluraliste et démocratique sont élevées au niveau de discussions sur des droits de la personne apparemment fonda-

mentaux. Ces droits, du simple fait qu'ils sont des droits, ne peuvent facilement faire l'objet de compromis. Ils peuvent seulement être défendus au maximum. Ces droits sont également rarement assortis d'obligations ou de responsabilités.»

En conséquence, que pouvons–nous faire? Que faisons–nous à partir de là? Il est fort probable que la Charte des droits et libertés nous soit imposée à tout jamais. Comment allons–nous faire en sorte que la Charte des droits et libertés produise davantage les effets initialement escomptés, qu'elle nous rapproche, qu'elle nous unisse, qu'elle protège les particuliers des excès des pouvoirs publics, qu'elle protège les minorités des majorités et qu'elle prévoie des règles que nous pourrions respecter.

Je suis d'avis que nous pourrions y parvenir si, d'une certaine façon, nous réussissions à convaincre les tribunaux d'interpréter la Charte des droits et libertés de manière à conférer un certain sens à la société dans son ensemble pour que, dans des causes liées à la Charte, les juges n'interprètent pas toujours la Charte de la manière la plus libérale en ce qui touche les droits individuels et de la manière la plus étroite en ce qui a trait aux droits de la société.

Je ne sais pas comment pareil équilibre délicat peut être atteint, mais la chose vaut certainement la peine d'être tentée parce que la situation actuelle est telle que les gens ne pensent plus qu'à leurs droits et à leurs privilèges. Nous sommes dans une situation où, quelle que soit la couleur du livre que cite le gouvernement, qu'il s'agisse du livre bleu du Parti réformiste, du livre rouge du Parti libéral ou du livre du Bloc, il existe un certain nombre de choses que nous devons faire en tant que nation.

• (1750)

Nous devons commencer à vivre selon nos moyens. À mesure que l'argent se fait rare, les gens vont invoquer de plus en plus leurs droits étroitement individuels et nous allons devoir commencer à penser de plus en plus à nos responsabilités nationales.

Rappelons–nous ces mots que le président Kennedy a prononcés il y a des années: «Ne pensez pas à ce que votre pays peut faire pour vous, mais à ce que vous pouvez faire pour votre pays.»

Si nous pouvions faire nôtre cette pensée et l'appliquer à notre pays, je pense que nous réglerions une bonne partie des conflits qui font rage à la Chambre, des conflits entre le gouvernement et l'opposition, des conflits entre des particuliers qui ne se préoccupent que de leurs droits. Nous prendrions davantage conscience de nos responsabilités les uns envers les autres et envers notre pays et accorderions beaucoup d'importance à nos droits individuels et à nous–mêmes.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député d'Edmonton–Sud–Est propose que la Charte canadienne des droits et libertés s'intitule désormais la Charte canadienne des droits, des libertés et des responsabilités.

Il s'agit d'une proposition intéressante, mais je dois avouer que je n'y souscrirais pas pour plusieurs raisons. En 1982, on a modifié la Constitution du Canada pour y inclure la Charte des droits et libertés et, même si la Charte est entrée en vigueur en 1982, les droits et libertés qui y figurent ne sont pas nouveaux. La Charte s'inscrit, en effet, dans la tradition des droits de la personne que le Canada partage avec d'autres pays comme la France, l'Angleterre et les États–Unis.

En Angleterre, la *Grande Charte* de 1215 était une première tentative en vue de formuler par écrit les droits de l'individu. En France et dans les anciennes colonies britanniques, les révolutions ont également abouti à des tentatives visant à consigner les droits des particuliers face à l'État. Il a été décidé que les particuliers ne pouvaient pas être privés de ces droits par le souverain ou dans un régime démocratique. Un organisme qui est élu et qui représente la volonté de la majorité devait empêcher le gouvernement de contourner les droits de l'individu.

Les Français ont appelé leur document *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Les Américains ont baptisé le leur *The Bill of Rights*. Par la suite, nous devions intituler, bien sûr, le nôtre *La Charte canadienne des droits et libertés*.

Ces documents constitutionnels représentent des tentatives en vue de rédiger des déclarations des droits à l'échelle nationale. Sur le plan international, La Ligue des nations et les Nations Unies ont commencé à s'intéresser aux droits de la personne avant, pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Le mouvement international pour l'élaboration de normes universelles relatives aux droits de la personne a pris de l'ampleur à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, à la suite des atrocités commises pendant cette terrible guerre.

En 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, alors que la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales était adoptée en 1950.

Au Canada, après la Seconde Guerre mondiale, les provinces ont commencé à promulguer des lois interdisant diverses formes de discrimination et d'autres lois, comme le *Saskatchewan Bill of Rights*, qui devaient finir par prendre la forme de nos actuels textes législatifs sur les droits de la personne. À cette époque et tout au long des années 50, au fur et à mesure que se développait l'image que le Canada avait de lui, en tant que pays, on a présenté des propositions en vue d'élaborer une Déclaration canadienne des droits.

Un comité mixte a examiné la question en 1947, puis en 1950. Dix ans plus tard, la Déclaration canadienne des droits recevait la sanction royale. Loi fédérale, la Déclaration canadienne des droits s'appliquait aux domaines de compétence fédérale, mais elle n'était pas considérée comme un document constitutionnel.

Parallèlement, dans les années 60 et 70, le processus législatif des Nations Unies aboutissait à la signature et à la ratification du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

• (1755)

Au Canada, une autre période de négociations constitutionnelles commençait avec l'adoption, notamment, d'une Charte des droits de la personne plus complète.

Je ne vais pas faire l'historique de l'adoption de la Charte. Beaucoup d'autres personnes connaissent bien la question. Je me contenterai de dire qu'il n'est pas facile de modifier la Constitution. Toutes les dispositions, y compris cette question, ont été examinées attentivement par le gouvernement, par le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada et, par la suite, par les premiers ministres provinciaux.

À la fin, la Charte canadienne des droits et libertés est devenue une partie intégrante de la Constitution, aux termes de la Loi constitutionnelle de 1982. La Charte est et vise à être une déclaration faite par les Canadiens au sujet des libertés et des droits auxquels nous attachons le plus d'importance dans notre société démocratique.

Dans cette perspective, la Charte protège tout un éventail de droits, notamment le droit à l'égalité et le droit à la liberté d'expression.

Bon nombre des droits prévus dans la Charte découlent de la déclaration universelle dont j'ai parlé tout à l'heure ou ont leur équivalent dans cette dernière. Il existe donc une tradition très large en ce qui concerne les droits, la lutte pour les droits et l'établissement de droits dans des documents officiels.

Les droits ne viennent cependant pas sans responsabilités et ne sont pas non plus absolus. Toutes les modifications touchant les droits de la personne reconnaissent ce fait. À l'article 1 de la Charte, on précise que les droits et libertés d'une personne ne peuvent être restreints que dans des limites qui soient raisonnables. Lorsqu'ils établissent ce qui constitue des limites raisonnables dans une société libre et démocratique, les gouvernements et les tribunaux concilient les droits des gens comme individus et les intérêts de la société dans son ensemble. Ce processus même permet de s'assurer que nos tribunaux tiennent compte à la fois des responsabilités et des droits. Il est inutile de modifier le titre de la Charte pour souligner le lien qui existe entre les droits d'une personne et ses responsabilités envers le reste de la société.

Chose peut–être plus importante encore, je le répète, pour modifier le titre de la Charte canadienne des droits et libertés, il faudrait une modification constitutionnelle, car la partie I de la Loi constitutionnelle de 1982, dont j'ai parlé tout à l'heure, renferme les dispositions de la Charte et l'article 34 de la partie I établit le titre de la Charte. Ce titre fait donc partie de la Constitution et ne peut être modifié qu'en ayant recours à la procédure de modification prévue à la partie V de la Loi constitutionnelle de 1982.

Cette procédure de la partie V comprend la procédure normale de modification prévue à l'article 38 de la loi. En vertu de cet article, on peut modifier la Constitution avec le consentement du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative d'au moins deux tiers des provinces dont la population confondue représente au moins 50 p. 100 de la population de toutes les provinces. Comme nous avons pu le constater par le passé, il est difficile d'obtenir ce consentement ou cet accord. Le premier ministre a signalé que le gouvernement ne prévoyait pas rouvrir les discussions constitutionnelles dans un avenir prévisible. Je pense que cela s'applique également à toute modification du titre de la Charte.

[*Français*]

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, à titre de député de Richmond—Wolfe et de député de l'opposition officielle, de prendre part à ce débat, d'éclairer notre position sur la motion d'initiative de notre collègue d'Edmonton–Sud–Ouest, et d'éclairer cette position par rapport au contexte politique nouveau, à la fois au Québec et au Canada.

La motion d'initiatives parlementaires sur la Charte canadienne des droits et libertés est très intéressante en soi. Ce que nous propose notre collègue d'Edmonton–Sud–Ouest, c'est d'ajouter au titre de la charte le mot «responsabilités». Ainsi la nouvelle appellation serait la suivante: la Charte canadienne des droits, libertés et responsabilités.

Cette motion nous rappelle un passé relativement récent, lorsque feu le président John F. Kennedy proposait au peuple américain, et à chaque individu en particulier, de ne pas se demander ce que le gouvernement peut faire pour lui, mais bien ce que lui peut faire pour son gouvernement.

• (1800)

Rappelons–nous le contexte particulier. Nous sommes au début des années 1960, de nouvelles frontières à franchir apparaissent à l'horizon de l'empire américain. Rappelons–nous l'invasion du Vietnam, la conquête de l'espace et l'imminence d'un nouveau contrat social.

L'idée de la responsabilité individuelle, je le répète, n'est pas mauvaise en soi. Cependant, le contexte canadien actuel est tout autre que celui des États–Unis au début des années 1960. Il est possible que nous soyons à la veille de changements sociaux majeurs en cette partie du continent nord–américain et ces changements ne vont certainement pas dans le sens d'une consolidation de l'État canadien. Le message du président Kennedy s'adressait à une nation. Or, le peuple québécois ne fait pas partie de la nation canadienne, et la Charte canadienne des droits et libertés ne s'adresse pas à lui.

D'abord, le Québec a sa propre charte, rappelons–le. et aura bientôt sa propre constitution. Le débat entourant la responsabilité du citoyen, dans le contexte de la Charte canadienne des droits et libertés, ne nous concerne pas. Pourquoi? La Charte canadienne des droits et libertés est, pour le peuple québécois, un symbole de domination pour ne pas dire un symbole de trahison. Je m'explique: L'adoption et l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés, invoquée à la Loi constitution-

nelle de 1982, ont marqué l'aboutissement de la politique de nationalisme canadien du Parti libéral du Canada. La nouvelle Constitution de 1982, en enchâssant une déclaration des droits et libertés, allait enlever à l'Assemblée nationale du Québec des pouvoirs législatifs en matière de langue et d'enseignement, des droits pour lesquels le peuple québécois se bat depuis la conquête.

L'enchâssement de la Charte des droits et libertés dans la Loi constitutionnelle de 1982—rappelons-nous du rapatriement unilatéral du gouvernement libéral Trudeau—marque un déclin très net, voire l'abandon des plus importantes traditions britanniques dans le droit et les institutions canadiennes.

Le droit et les institutions britanniques font reposer sur le Parlement seul toute la souveraineté de l'État; résultat de la longue lutte entre la bourgeoisie et l'aristocratie. La Charte canadienne de 1982, contrairement à la tradition britannique, accentue la souveraineté de l'individu tout en diminuant celle de l'État. C'est le règne de la primauté du droit individuel sur le droit collectif.

Avec la Charte canadienne des droits et libertés, c'est l'autorité judiciaire de la Cour suprême du Canada qui est substituée à la souveraineté de l'Assemblée nationale du Québec. Cette Charte de 1982 «consacre, au plan constitutionnel, l'intégration du Canada dans l'orbite américaine», comme le mentionnait Pierre Mackay aux Presses de l'Université du Québec en 1988 sous le titre «L'ère des libéraux: Une réforme constitutionnelle qui s'impose», en ce sens que la souveraineté ultime dans l'État, comme États-Unis, ne repose pas sur le Parlement, mais sur le peuple, dont la Constitution est désormais la gardienne et la représentation juridique.

Ainsi, la préséance du principe d'une société distincte pour l'État québécois, dans le contexte de l'enchâssement de la Charte canadienne des droits et libertés dans la Constitution, n'existe pas. Elle est bafouée par toute la puissance de la Cour suprême du Canada qui applique à toute la société québécoise les principes de la Charte.

Il va sans dire que la Charte canadienne ne reconnaît pas le droit des peuples à l'autodétermination. En regard du droit constitutionnel canadien donc, la seule façon pour un peuple autochtone ou pour le Québec d'atteindre l'indépendance serait d'obtenir un amendement à la Constitution canadienne, ce qui est nettement impossible—on l'a entendu de notre collègue—très difficile, dans le contexte de la formule d'amendement de la Loi constitutionnelle de 1982.

Sur le droit des collectivités donc, la Charte canadienne est bien pauvre. Rien, comme je l'ai mentionné, ne reconnaît le caractère distinct ou particulier de la société québécoise. La Charte canadienne des droits et libertés de 1982 reconnaît à l'individu des droits et libertés à l'encontre de l'État. Elle lui permet de recourir aux tribunaux pour faire valoir ses droits et aller jusqu'à faire invalider des lois adoptées par l'Assemblée nationale du Québec.

• (1805)

Le Bloc québécois s'oppose à toute Charte canadienne des droits et libertés et ne se sent absolument pas concerné par la motion du député réformiste d'Edmonton–Sud–Ouest.

Au Québec, la vie en société mérite une protection aussi grande que la protection accordée aux droits individuels dans la charte canadienne. Les droits collectifs au Québec sont essentiels à la survie du peuple québécois et le principe de la responsabilité du citoyen s'inscrit dans le processus de la solidarité qui caractérise si bien l'activité économique et humaine de certains secteurs de la société québécoise.

Avec l'élection du Bloc québécois au Parlement canadien et celle du Parti québécois à l'Assemblée nationale du Québec, l'État du Québec s'oriente vers un projet de société majeur qui va permettre de reconnaître la spécificité de son peuple; un projet de société où la responsabilité des individus par rapport à l'État s'inscrit avant tout dans le cadre d'une nouvelle solidarité qui entoure la consolidation et l'indépendance de ce même État.

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce soir sur la motion que mon collègue a présentée. Je trouve que c'est une motion très importante. Si nous la prenons au sérieux, elle pourrait changer notre pays à de nombreux égards.

J'ai écouté attentivement ce que mes collègues d'en face et d'ici avaient à dire. J'espère qu'ils écouteront encore plus attentivement. Je pense qu'ils n'ont pas compris ce que mon collègue a voulu dire en présentant cette motion.

Bon nombre de réformistes s'intéressent depuis longtemps à l'élaboration d'une charte des responsabilités qui ferait contrepoids à la Charte des droits et libertés. Tout le monde sait que pour pouvoir jouir de nos droits et libertés, nous devons tout d'abord nous acquitter de nos responsabilités de citoyens.

Un certain nombre de pays ont défini les devoirs qu'une personne a envers sa famille, les autres citoyens et son pays. Il s'agit entre autres de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Équateur, d'Israël, du Maroc, du Japon, du Pakistan et de la Thaïlande. Quand on regarde ce qui se passe dans ces pays, comme je vais le faire dans un instant, on constate qu'il y a là-bas des choses assez intéressantes que nous pourrions reprendre ici.

Je n'ai rien imaginé. Je n'invente rien. Voyant ce qui se passait au Canada, dans nos tribunaux, dans nos programmes sociaux et dans nos familles, les habitants de ma circonscription m'ont demandé de prendre la parole à la Chambre pour dire que nous insistons trop sur les droits, dans notre pays, et pas assez sur les responsabilités. C'est ce que je fais aujourd'hui. Je tiens à dire

que nous devons insister davantage sur les responsabilités dans notre pays, et pas seulement sur les droits.

Je voudrais passer rapidement en revue une liste de responsabilités qui devraient, à mon avis, être insérées dans la charte des droits, des libertés et des responsabilités. J'en donnerai ensuite quelques exemples.

Premièrement, chaque Canadien a le devoir et la responsabilité de contribuer à défendre le pays contre une attaque par une puissance étrangère ou une insurrection de l'intérieur. Je suis certain que nous sommes tous d'accord là–dessus.

Deuxièmement, chacun a le devoir et la responsabilité de se conformer à la Constitution du Canada, de respecter, d'observer et de maintenir les lois du pays, ainsi que d'obéir aux autorités et les aider à faire appliquer ces lois.

Troisièmement, chacun a le devoir et la responsabilité de prêter assistance en cas d'urgence ou de calamité ou dans des circonstances susceptibles de mettre en danger l'existence ou le bien–être d'une partie ou de la totalité de la population. Nous tenons cela pour acquis, et nous devrions l'énoncer.

Quatrièmement, chacun a le devoir et la responsabilité d'exercer ses droits et ses libertés d'une manière responsable, en respectant les droits et les libertés d'autrui sans les réprimer. Nous oublions souvent cela.

• (1810)

Cinquièmement, chacun a le devoir et la responsabilité de voter aux élections et aux référendums et de participer aux affaires municipales, selon les limites et les conditions établies par la loi.

Sixièmement, chacun a le devoir et la responsabilité de payer sa juste part des impôts, selon les limites et les conditions établies par la loi.

Septièmement, chacun a le devoir et la responsabilité de recevoir une éducation et une formation, selon les conditions et d'une manière prévues par la loi, afin de répondre à ses obligations envers sa famille, sa collectivité et l'ensemble de la société. Les gens ont l'obligation de faire de leur mieux et d'acquérir des connaissances pour pouvoir servir leurs compatriotes le mieux possible.

Huitièmement, chacun a le devoir et la responsabilité de procurer les choses essentielles à ses enfants, de les éduquer et de les protéger jusqu'à l'âge adulte. Si nous nous interrogions sur la signification de ce point, notre attitude envers nos programmes sociaux changerait radicalement.

Neuvièmement, chacun a le devoir et la responsabilité d'assumer les crimes commis par ses enfants s'il peut être prouvé qu'il a négligé d'assurer une surveillance et un contrôle adéquats. Nous devons tenir les parents responsables des actes de leurs enfants.

Dixièmement, chacun a le devoir et la responsabilité de soutenir et de protéger ses parents en cas de nécessité et dans la mesure de ses moyens, surtout lorsqu'ils sont âgés et incapables de travailler. J'en donnerai un exemple qu'on trouve dans un autre pays et qui fonctionne très bien.

Onzièmement, chacun a le devoir et la responsabilité d'aider et de soutenir les autres membres de sa famille immédiate, en cas de besoin, dans la mesure de ses moyens.

Douzièmement, chacun a le devoir et la responsabilité de faire sa juste part pour la société et de ne profiter ni des autres, ni de l'État. Réfléchissez à la portée de cette affirmation.

Treizièmement, chacun a le devoir et la responsabilité de combler ses propres besoins avant de compter sur un programme, une subvention ou un prêt du gouvernement.

Quatorzièmement, chacun a le devoir et la responsabilité de travailler selon sa capacité et de ne pas réclamer des prestations d'aide sociale avant et à moins d'être complètement dans le besoin et incapable de travailler à cause d'un handicap, de l'âge ou de la maladie et avant d'avoir tenté sans succès d'obtenir de l'aide auprès d'autres membres de sa famille, d'organismes de charité privés et d'organisations non gouvernementales. Ce point changerait entièrement la façon de penser de certaines personnes dans notre pays.

Quinzièmement, chacun a le devoir et la responsabilité de se donner un code personnel de conduite, de comportement et de mode de vie qui ne fera pas de lui un fardeau pour sa famille, sa collectivité ou la société en général.

Seizièmement, chacun a le devoir et la responsabilité de coopérer avec le gouvernement dans l'application de la loi et de signaler aux autorités toute activité illégale.

Le dix–septième et dernier point de cette liste qui n'est pas exhaustive, mais qui donne un exemple de ce que l'on pourrait inclure, dit que chacun a le devoir et la responsabilité de se conduire de manière honnête et juste à l'égard des autres afin de contribuer au bien–être de sa famille, de sa collectivité, de sa province et de toute la société en général.

J'ai dit que je donnerais aussi des exemples des répercussions de ces différents points. Prenons la Loi sur les jeunes contrevenants. Voilà un cas où nous devrions exiger que les gens assument davantage la responsabilité de leurs gestes. Très souvent, la justice relaxe des jeunes contrevenants et ne les oblige à verser que peu ou pas de dédommagement à leurs victimes.

Dans ma circonscription, il y a quelques années, un groupe d'adolescents a saccagé une très belle automobile qui appartenait à un autre jeune. Le véhicule a été tellement endommagé qu'il n'avait plus aucune valeur. La police a traduit les jeunes devant le tribunal qui leur a dit qu'ils n'avaient pas agi de façon très brillante.

Le tribunal les a pour ainsi dire laissés aller en leur demandant seulement de payer la franchise de 500 $. Le reste a été payé par les citoyens. Six de ces jeunes s'en sont tirés impunément. Ils auraient dû rendre des comptes et être tenus responsables. Les

parents de ces jeunes auraient dû être tenus responsables de leurs actes. Nous devons nous attaquer à ce problème. C'est pourquoi la charte doit prévoir aussi des responsabilités.

• (1815)

La famille, et non pas le gouvernement, doit être la première à subvenir aux besoins des membres de la société. Je fais ici référence à certains programmes sociaux. Les parents doivent aussi avoir la responsabilité de subvenir aux besoins de leurs enfants. Cette responsabilité première leur incombe.

On me permettra de lire un extrait du Code civil suisse. En Suisse, le taux de chômage n'est que de 2 p. 100 à 2,5 p. 100, et cela est dû en grande partie au fait qu'il existe en Suisse une charte des responsabilités. Je n'ai pas le temps d'en expliquer toutes les ramifications, mais j'en donnerai un exemple.

Depuis 1978, la loi suisse oblige les familles à prendre soin de leurs membres qui sont dans le besoin, avant de demander l'aide du gouvernement. Les pères, les mères, les grands–parents et les autres membres de la famille doivent prendre soin des enfants. Les gouvernements peuvent poursuivre les grands–parents au nom de leurs enfants nécessiteux et les personnes âgées peuvent poursuivre leurs rejetons en vue d'obtenir leur soutien. Les tribunaux suisses perçoivent les sommes d'argent.

Voici l'extrait du Code: «Chacun est tenu de subvenir au besoin de ses ascendants et descendants en ligne directe et de ses frères et soeurs si, à défaut de cette aide, ils se retrouvent dans le besoin.»

Nous pouvons voir à quel point la situation est différente au Canada, où parents, grands–parents et enfants ne se voient imposer à peu près aucune responsabilité à l'égard des autres membres de leur famille. Nous devons nous ressaisir et insister sur le rôle que doivent jouer les familles dans notre société. Nous devons raviver la conscience de l'importance de la famille comme unité de base de la société, unité économique de base, unité culturelle de base, l'unité de base que devrait être la famille.

Les parents doivent non seulement avoir le droit mais aussi l'obligation d'imposer la discipline à leurs enfants. Le gouvernement voudrait retirer aux parents le droit de donner une fessée à leurs enfants. Ne devrions–nous pas aller dans l'autre direction et mettre l'accent sur la responsabilité des parents pour ce genre de chose?

Mon collègue n'est pas au courant de ce que fait le gouvernement. Ce gouvernement voudrait que le ministre de la Justice retire du Code criminel l'article qui permet aux parents de donner une fessée à leurs enfants. Si nous faisions cela, les parents qui utilisent cela comme outil de discipline ne pourraient plus y avoir recours. Beaucoup de mesures législatives présentées ici sont un pas dans la mauvaise direction.

Nos écoles devraient enseigner aux enfants ce que signifie la citoyenneté canadienne et ce qui fait un bon citoyen. J'ai constaté que le Bloc était fortement opposé à cela, et je comprends pourquoi. Si de tels cours avaient existé, nous n'aurions peut–être pas ici un groupe de personnes dont le but est de détruire le pays. Nous devons mettre cela au programme de nos écoles.

Il y a aussi des conséquences énormes pour l'immigration, certains immigrants faisant venir leur famille et la laissant rapidement à la charge de l'État. Il faut accorder plus d'importance à la famille et au rôle qu'elle doit jouer dans la société. Les gouvernements ont miné le rôle des familles.

En conclusion, nous devrions dire clairement aux gens que lorsqu'ils viennent dans notre grand pays, ils ont des droits, certes, mais ils ont aussi des responsabilités. Nous devons faire savoir à la population canadienne que le gouvernement n'est pas le premier filet de sécurité. Une des meilleures façons de faire cela est de modifier notre charte des droits et libertés pour y ajouter des responsabilités.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je ne peux pas appuyer cette motion bien que je sache ce qui l'a motivée. Je conviens sans hésitation que la charte a donné beaucoup de travail aux tribunaux. Le rôle du Parlement en a été quelque peu diminué.

Dans son libellé actuel, la motion confond la notion de droits et libertés avec le comportement. Lorsqu'on parle de «responsabilité», on fait allusion à la façon dont les citoyens devraient se conduire. À mon avis cette motion aurait davantage de sens si elle proposait une charte des responsabilités dans le cadre de la Loi sur la citoyenneté qu'on est en train de revoir.

• (1820)

Même dans ce cas, j'aurais du mal à appuyer cette motion car c'est l'une des libertés fondamentales dont nous jouissons au Canada, à savoir la liberté de ne rien faire. Nous avons la liberté de ne pas être forts, de passer pour faibles; il n'en demeure pas moins que nous ne méritons pas d'être pénalisés pour la simple raison que nous ne sommes pas aussi forts que d'autres. C'est pour cela que nous avons besoin d'une charte des droits de la personne.

Récemment, j'ai éprouvé beaucoup de difficultés lors des audiences en vue de la révision de la Loi sur la citoyenneté. J'ai été tout aussi agacé par la clause Canada contenue dans l'accord de Charlottetown. En effet, ce document prétendait m'apprendre à moi qui suis Canadien qui et quoi respecter. On y disait que je devais respecter les minorités, les individus en raison de leur sexe et pour toutes sortes d'autres raisons.

Je n'ai pas besoin qu'on me le dise. Du seul fait que je sois Canadien et que j'ai vécu comme j'ai vécu, je sais d'instinct que tout le monde dans ce pays doit être traité de la même façon. Cela va de soi.

Lorsque nous parlons de responsabilité, nous commençons à vouloir imposer nos propres règles de conduite aux autres. Le député d'en face a dit, par exemple, que chaque Canadien devrait avoir la responsabilité de dénoncer les contrevenants, d'infor-

mer les autorités dès qu'on estime que quelqu'un fait quelque chose allant à l'encontre d'une loi ou d'un règlement. Cela s'est déjà fait, il y a une soixantaine d'années en Allemagne sous le régime nazi. Sauf erreur, Staline avait lui aussi instauré un tel système.

Une voix: Oh! Oh!

M. Bryden: Une minute! C'est exactement la situation. Si on propose quelque chose, on doit offrir un choix. Les orateurs précédents n'ont pas dit comment on obligerait les gens à assumer leurs responsabilités. Est–ce qu'elles seraient obligatoires ou facultatives?

Si c'est quelque chose de volontaire, c'est le genre de règle de conduite ou ce qu'on attendrait d'un bon citoyen, et cela relève plutôt d'une loi sur la citoyenneté que d'une charte des droits et libertés.

D'un autre côté, comme un député l'a suggéré, il y a cette idée que l'on devrait en fait l'exiger des citoyens. Et nous revenons à la question de savoir où l'État exige un certain comportement de la part des citoyens et les oblige à l'observer.

Il se peut qu'il y ait des cas où un citoyen canadien ne veut pas, pour une raison quelconque, peut–être parce qu'il a peur, signaler un crime dont il a été témoin. Devons–nous le punir? Je remonte maintenant le cours de l'histoire pour montrer que dans les dictatures, il est très courant de punir les gens qui ne signalent pas les infractions commises contre l'État. C'est une chose très grave.

Je ne pense pas que ce soit dans cette intention que les députés de l'autre côté demandent une charte des responsabilités. Je crois qu'ils veulent parler essentiellement de la Loi sur la citoyenneté.

J'aimerais faire une autre remarque parce que c'est se lancer sur un terrain extrêmement dangereux que de discuter de questions comme celle–ci—et nous devons sans aucun doute en discuter. Un autre député a parlé de la différence entre les droits et libertés individuels et les droits et libertés collectifs. Ici, nous avons un autre problème. La charte actuelle se rapporte aux individus et, à mon avis, c'est ainsi que ça doit être car chacun de nous est un individu, qui a des convictions profondes et qui a besoin d'être protégé en tant qu'individu parce que l'individu que nous sommes n'est peut–être pas aussi fort que les autres.

Quand on parle de droits collectifs, toutefois, on se met dans le même type de situation que l'on a connue au début du XX^{e} siècle, lorsque le nationalisme était florissant en Europe et a mené notamment à l'ascension de l'Allemagne nazie et à l'Espagne de Franco.

• (1825)

Au sujet des droits collectifs, il semblerait que certaines personnes dans la province de Québec aimeraient avoir des droits collectifs dans une perspective d'autodétermination. Si nous souscrivons à cette idée, alors les Cris du nord du Québec devraient aussi avoir des droits collectifs. C'est là qu'il y a contradiction. Parler de droits collectifs, c'est détruire le pays. Si les séparatistes étaient fidèles à ce principe, ils détruiraient le Québec.

Le président suppléant (M. Kilger): Pour être sûr que tout le monde comprenne bien, je demande le consentement de la Chambre à ce qu'on appelle le droit de réplique. Précisons que si j'accorde le droit de réplique à l'auteur de la motion, cela signifie que personne d'autre ne peut prendre la parole. Quand le député d'Edmonton–Sud–Ouest aura pris la parole, le débat sera clos.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je tiens à remercier mes collègues pour les propos réfléchis et sincères qu'ils ont formulés sur cette question. Nous parlons de la Charte des droits et libertés, de notre Constitution et de nos relations entre nous. C'est là un débat vraiment très important.

L'objet du débat qui se termine maintenant à la Chambre est probablement ce qui justifie la présence ici de plusieurs d'entre nous. Nous voulons faire part de nos idées et expliquer pourquoi notre pays fonctionne comme il le fait. Ce n'est pas parce qu'un objectif est difficile à atteindre qu'il faut cesser de le considérer comme un objectif valable. Comme mon collègue vient de le dire, si un but valable ne peut être atteint d'une façon, il faut trouver une autre façon peut–être plus appropriée. Cela résume bien l'idée centrale de ce débat.

Par exemple, si l'on croit que les observations formulées par mon collègue allaient trop loin, nous avons le devoir de présenter une proposition de compromis. Nous ne devons pas nous contenter de toujours dénoncer radicalement les opinions contraires aux nôtres. C'est en mettant de l'eau dans notre vin qu'on ajoute à la beauté et au charme de notre démocratie.

Il y a des jours où nos avons l'impression que notre présence en cette magnifique enceinte n'est pas vraiment utile. Nous ne nous rendons peut–être pas utiles tous les jours, mais si nous pouvons faire avancer l'opinion publique ou le débat même juste un tout petit peu dans un sens qui nous permettra de léguer un pays meilleur à nos petits–enfants, nous avons fait quelque chose de grand.

Je conclus sur une anecdote qui met en vedette mon petit–fils de trois ans, qui est ma raison de vivre. Le jour de son retour d'Oshawa, où il avait passé environ un mois chez ses grands–parents maternels, ma femme est allée le chercher à l'aéroport. En entrant dans la voiture il a cherché papa des yeux. De sa petite voix de trois ans, il a demandé: «Où est papa?» Ma femme a répondu: «Papa est à Ottawa.» Il a réfléchi une minute, puis il a dit: «Ah oui, papa est à Ottawa. Papa est allé sauver le pays.» C'est le genre de petite chose qui vous réchauffe le coeur.

Tous les députés ici présents et tous ceux qui suivront travaillent à sauver le pays. C'est en échangeant nos idées que nous y parviendrons. Je remercie tous mes collègues pour l'attention qu'ils ont portée à ce débat et pour leur contribution utile.

Le président suppléant (M. Kilger): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

• (1830)

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de revenir sur une question que j'ai posée au ministre de la Justice il y a quelque temps, au sujet du contrôle des armes à feu.

En guise d'introduction, je veux rappeler à tous les députés certaines réalités importantes dont il faut tenir compte relativement à ce dossier délicat et complexe. Il existe une grande différence entre la perception qu'ont ceux qui vivent en milieu rural et qui ont des intérêts et des problèmes particuliers, et celle qu'ont ceux qui vivent en milieu urbain.

Je viens d'un milieu urbain et je veux faire part au ministre des graves préoccupations de mes concitoyens relativement à cette question.

Je représente la circonscription de Rosedale, que les députés et d'autres personnes imaginent souvent comme un secteur résidentiel prospère, avec des rues bordées de beaux arbres et de jardins. Pourtant, cette description ne s'applique pas à ma circonscription dans son ensemble. En effet, une grande partie de celle-ci est très densément peuplée, comme c'est le cas dans bien d'autres centres urbains au pays.

Une partie de ma circonscription, où l'on trouve plusieurs immeubles d'habitations, est aux prises avec de graves problèmes de violence souvent reliés à la consommation de drogues. Ces problèmes sont souvent causés par de jeunes rebelles qui peuvent facilement se procurer des armes à feu.

Durant la dernière campagne électorale, deux jeunes hommes ont été frappés par des balles dans le secteur de Regent Park. Plus récemment, des balles tirées dans un immeuble d'habitations sont passées au travers des fenêtres de personnes qui n'avaient absolument rien à voir avec l'incident.

Je ne vous décris pas un phénomène particulier qui n'existe pas ailleurs au pays. Je sais, pour en avoir discuté avec d'autres députés ainsi qu'avec des personnes intéressées, que ce problème existe aussi ailleurs.

La question est de savoir ce qui doit être fait et ce que le ministre compte faire. Ceux qui vivent en milieu urbain n'ont pas besoin d'une carabine. Il n'est absolument pas nécessaire d'avoir un fusil lorsque vous vivez dans la rue Sherbourne, comme c'est mon cas. Les seules personnes qui possèdent des armes de poing sont des gens qui s'en servent pour pratiquer un sport. Il n'y a aucune raison de posséder une arme de poing à moins d'être un policier ou un agent chargé de faire respecter des lois.

Mais comment alors mettre fin à la violence? Comment pouvons-nous protéger nos collectivités et les empêcher de devenir comme les collectivités américaines où une culture de violence est répandue par la télévision et par les autres médias?

J'ai des questions à poser au ministre. Où en sommes-nous dans le dossier de l'enregistrement des armes? Où en sommes-nous dans le dossier du contrôle de la vente des munitions? Où en sommes-nous dans le dossier du resserrement des règles applicables aux armes de poing et dans celui du contrôle des frontières et de la prévention de l'entrée au Canada d'armes bon marché en provenance des États-Unis? Où en sommes-nous dans le dossier de l'interdiction complète de toutes les armes d'assaut? Et où en sommes-nous dans notre reconnaissance que ce problème appelle peut-être une solution différente dans les régions rurales et dans les régions urbaines? Personne dans les régions urbaines ne veut empêcher les peuples autochtones de conserver leur mode de vie traditionnel. Personne dans les régions urbaines ne veut empêcher les agriculteurs des régions rurales d'avoir des armes à feu pour chasser dans leurs loisirs, voire uniquement éliminer les animaux nuisibles à la ferme.

Ce que nous tentons d'obtenir, c'est la protection de nos régions urbaines. Mais nous devons aussi reconnaître qu'il pourrait y avoir des solutions différentes pour des problèmes différents. Je demanderais au ministre si le ministère est capable de rédiger des lois qui reconnaîtraient la différence fondamentale entre le mode de vie de ceux d'entre nous qui vivent à la ville et ceux d'entre nous qui ont des besoins différents du fait qu'ils vivent dans les régions rurales de notre vaste pays.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement a dit que d'autres modifications législatives sur le contrôle des armes à feu seraient proposées à la Chambre avant Noël. Il s'agit d'un défi de taille pour nous tous. Je suis convaincu que les députés de tous les côtés de la Chambre conviendront avec moi que nous devons chercher ensemble des façons de rendre cette loi claire, efficace et juste.

• (1835)

Le ministre de la Justice a récemment déclaré que la première et la plus importante des obligations du gouvernement doit être de protéger la vie et la sécurité de tous les Canadiens. Je suis entièrement de son avis. La sécurité dans nos maisons et nos rues est l'essence même d'une société stable, paisible et prospère.

Certains ont dit que cette question divisait les Canadiens des régions urbaines et des régions rurales. Je ne suis pas d'accord. Les attitudes diffèrent sans aucun doute, mais la réalité est la même. Si une arme a feu sert à commettre un crime, que celui–ci soit commis à la ville ou à la campagne, ce n'en est pas moins un crime. Un crime restera toujours un crime. C'est un problème pour tous les Canadiens, pas seulement pour ceux qui vivent dans les grandes villes.

Je suis certain que nous pouvons trouver des moyens efficaces de contrôler les armes à feu sans brimer les personnes qui s'adonnent au tir, en tant que sport.

Dernièrement, des centaines de propriétaires d'armes à feu se sont rassemblés ici même, à Ottawa. Ils demandaient au gouvernement de ne pas les blâmer. Ils ont l'impression que le gouvernement les fait payer pour des crimes qu'ils n'ont pas commis.

Ni mes collègues ni moi ne critiquons les nombreux Canadiens qui possèdent des armes à feu et qui s'en servent de façon responsable, en respectant les règles de la sécurité. Le gouvernement ne blâme pas les tireurs responsables et il ne les fait pas payer pour les crimes que d'autres ont commis. Ce qu'il fait, cependant, et ce qu'il doit continuer de faire, c'est élaborer des mesures législatives qui répondent aux besoins de tous les Canadiens.

Nous devons trouver des moyens de contrôler l'accès aux armes à feu sans imposer aux propriétaires trop de règlements ou des règlements inefficaces. Nous devons trouver des moyens pour punir et dissuader ceux qui pourraient être tentés d'utiliser des armes à feu à mauvais escient ou pour menacer d'autres personnes. La dissuasion ne fonctionne pas toujours, mais nous devons à tout prix veiller à ce que, dans la loi et dans son exécution, la dissuasion soit la plus efficace possible.

Au Canada, certains croient que le port des armes devrait être autorisé pour tout le monde. Je ne suis pas de cet avis. Cette opinion n'est pas conforme à l'esprit des Canadiens et une grande partie d'entre eux s'y opposeraient. Posséder une arme à feu est un privilège qu'il faut préserver soigneusement. Nous devons donc assurer la formation et l'éducation en ce domaine pour que les armes à feu soient utilisées de façon responsable.

Je crois en outre qu'on ne doit pas user de ce privilège sans justification. En restreignant l'accès aux armes à feu, nous créons peut–être des complications pour des Canadiens respectueux des lois. Dans ce cas, nous devons nous assurer d'agir en pensant à la sécurité de toute la population et de légiférer à cet égard en gardant toujours à l'esprit ce privilège et ceux qui l'exercent.

[*Français*]

LES TARIFS DOUANIERS

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, le 5 mai dernier, j'adressais une question au ministre du Commerce international dans laquelle je lui demandais, en substance, s'il avait l'intention de résister aux pressions américaines qui étaient exercées sur le Canada à l'égard des tarifs que celui–ci entend imposer sur les productions agricoles contingentées, telles la volaille, les oeufs et le lait. Je voulais savoir si le gouvernement avait l'intention de se prêter à une espèce de marchandage avec les États–Unis en se montrant conciliant sur la question des tarifs douaniers sur les produits agricoles contingentés de façon à faciliter l'entrée du blé dur et de l'orge canadien sur le marché américain.

Le ministre a catégoriquement nié vouloir se prêter à une quelconque forme de marchandage de cette nature dans les pourparlers entre le Canada et les États–Unis sur la question des produits céréaliers.

La conclusion de l'entente du 2 août dernier sur les exportations canadiennes de blé aux États–Unis aura effectivement démontré qu'un marchandage a bel et bien eu lieu, mais à un tout autre niveau. Le Canada n'a pas sacrifié les intérêts des producteurs canadiens et québécois de lait, d'oeufs et de volaille au profit des producteurs de blé; il a tout simplement abdiqué devant les revendications américaines et sacrifié les intérêts des producteurs de blé, en acceptant l'imposition d'un plafond sur nos exportations de blé aux États–Unis. Et l'ironie c'est que tout sera à recommencer d'ici un an.

Je voulais également savoir de la part du ministre si, à son avis, les dispositions du GATT auraient préséance sur celles de l'ALENA en matière de litiges commerciaux, ce à quoi il a répondu par l'affirmative, et s'il pouvait déposer les avis juridiques sur lesquels il appuyait sa réponse. Immédiatement après la période des questions, le ministre de l'Agriculture m'approchait pour confirmer verbalement les informations qui m'avaient été laconiquement fournies par le ministre du Commerce international, et pour m'assurer qu'il ferait tout en son pouvoir pour me faire parvenir une copie des avis juridiques pertinents.

• (1840)

Je n'ai jamais vu ces avis juridiques, ni même un résumé ou une synthèse de ces avis. Quelques jours plus tard, un officiel du ministère de l'Agriculture communiquait avec moi pour m'informer qu'il n'était pas usuel de rendre publics de tels avis. Après quelques minutes de délibérations laborieuses, au cours desquelles je lui rappelais l'engagement du ministre, on finit par me promettre une version «allégée» des avis juridiques. J'apprends plus tard que cette version était en préparation et que je devais en obtenir une copie dès qu'elle serait disponible, soit environ deux semaines plus tard.

Après trois semaines, j'étais toujours sans nouvelle. Après avoir établi le contact avec une nouvelle personne–ressource au cours de l'été, celle–ci nous explique que le retard est dû à une confusion entre le ministère du Commerce international et le ministère de l'Agriculture, mais que la lettre était maintenant sur le bureau du ministre de l'Agriculture, en attente d'être signée. Il faut croire que le ministre ne signe pas souvent son courrier car j'ai attendu cette lettre pendant plus de deux mois et je l'attends toujours, d'ailleurs.

Cette expérience malheureuse contraste quelque peu avec celle vécue par mon collègue François Beaulne, député de la circonscription électorale québécoise de Marguerite–D'Youvil-

le, qui a réussi l'exploit d'obtenir, en quelques semaines seulement, une réponse que d'aucun qualifieront d'imprécise à ces questions.

En effet, le 13 mai dernier, M. Beaulne faisait parvenir une lettre au ministre du Commerce international lui demandant les fameux avis juridiques. Aussi incroyable que cela puisse paraître, il reçut une réponse datée du 22 juin, dans laquelle le ministre répondait à ses questions, mais d'une façon très sommaire, faut-il le préciser.

Force est de constater que les ministres de l'Agriculture et du Commerce international se montrent peu loquaces et peu transparents, c'est le moins qu'on puisse dire, lorsqu'il s'agit de faire état des données pertinentes sur lesquelles ils appuient les décisions qu'ils prennent au nom du public canadien et québécois.

En vertu du principe du gouvernement responsable, les ministres se doivent de rendre compte de leurs actions à la Chambre. La désinvolture avec laquelle les ministres de l'Agriculture et du Commerce international ont agi à mon égard est donc étonnante et inadmissible. Lorsque des ministres transmettent à l'extérieur de la Chambre des informations qui ont été refusées à un député qui les avait sollicitées en Chambre, il nous faut conclure que ces ministres abusent de leur pouvoir, portent atteinte à la dignité de cette Chambre et bafouent nos institutions et nos valeurs démocratiques.

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international): Monsieur le Président, comme le savent les membres de la Chambre, le Canada et les États-Unis ont engagé des négociations en décembre 1993 pour tenter de régler plusieurs problèmes liés au commerce bilatéral des produits agricoles. Bien que ces questions aient été examinées dans leur ensemble, des négociations ont été tenues au niveau de chaque produit. Il n'y a eu et il n'y aura aucun compromis entre les produits.

Le récent protocole d'entente sur les grains en est la preuve. Le protocole ne traite que de notre commerce céréalier avec les États-Unis et n'a absolument aucun lien avec les questions non encore réglées.

Le protocole d'entente avantage les céréaliculteurs canadiens en leur donnant stabilité et sécurité d'accès à un marché américain où les cours sont élevés. Par le protocole, le Canada a obtenu l'accès garanti au marché américain du blé à un niveau supérieur aux niveaux historiques moyens des exportations canadiennes. De plus, les exportations traditionnelles de blé ne relevant pas de la CCB ne sont pas frappées de restrictions aux États-Unis. Le niveau d'accès prévu dans le protocole d'entente est nettement plus avantageux que l'inévitable solution de rechange, soit une mesure américaine hautement restrictive qui aurait réduit nos exportations à environ la moitié de la quantité prévue dans le protocole.

Le protocole d'entente établit aussi une commission mixte des grains, chargée d'examiner les pratiques américaines et canadiennes de commercialisation des céréales et leurs effets sur le marché céréalier international. La commission fera un examen critique du programme d'encouragement des exportations, un programme américain de subventionnement des exportations qui fausse grandement les échanges.

De plus, le protocole d'entente oblige les États-Unis à retirer la mesure sur le blé et l'orge prise aux termes de l'article XXVIII de l'accord général et leur interdit d'imposer toute autre mesure restrictive sur les céréales non conforme à l'ALENA ou à l'accord général pendant les douze mois d'application du protocole.

Je peux garantir à la Chambre qu'un règlement satisfaisant des problèmes agricoles qui subsistent entre le Canada et les États-Unis reste la priorité absolue du gouvernement. J'aimerais aussi souligner que chaque question sera examinée au mérite et qu'il n'y aura aucun compromis entre les dossiers.

Le commerce bilatéral des produits agricoles et des produits agroalimentaires est évalué à 13,7 milliards de dollars. Le Canada et les États-Unis ont tous deux intérêt à ce qu'il se développe dans les deux sens et avantage ainsi les deux pays.

En ce qui concerne l'allégation du député à propos d'une discussion qui a pris place entre lui et le ministre de l'Agriculture et le ministre des Affaires internationales, je ne suis pas au courant de cela. Le député peut écrire aux deux ministres pour les informer de son intention de soulever la question à la Chambre.

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 45.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 5 octobre 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PROGRAMME SPATIAL

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, il y a aujourd'hui 10 ans, Marc Garneau était propulsé dans l'espace et, du même coup, dans l'histoire, sous les yeux des Canadiens qui suivaient la scène avec angoisse et fierté. C'était le premier Canadien à être envoyé en orbite autour de la Terre.

[*Français*]

Ce fut là toute une étape franchie pour le Canada. Avant cette date, les Canadiens se contentaient d'être des spectateurs dans l'aventure spatiale.

Mais tout a changé lorsque Marc Garneau, un Québécois d'origine et un vrai Canadien, s'est envolé à bord de la navette *Challenger*.

[*Traduction*]

Tout récemment, après la mission fructueuse du Dr Roberta Bondar et de Steve MacLean en 1992, Chris Hadfield—un autre Canadien—a été choisi pour participer à une mission où le bras canadien servira à arrimer la navette spatiale américaine à la station spatiale russe. Voici un véritable exemple de collaboration entre les pays du monde et même de l'univers.

* * *

[*Français*]

L'AFRIQUE DU SUD

Mme Maud Debien (Laval–Est): Monsieur le Président, en visite hier à Washington, le nouveau président de l'Afrique du Sud, M. Nelson Mandela, a non seulement été reçu avec tous les honneurs qui lui sont dus en tant que chef d'État, mais aussi comme promoteur de l'égalité raciale. Le président Mandela est la preuve vivante que la justice, le droit et la démocratie peuvent et doivent triompher de la tyrannie et de l'oppression.

C'est avec joie que le Bloc québécois constate le progrès qu'a réalisé l'Afrique du Sud depuis les premières élections libres et la fin de l'apartheid. Mais le combat n'est pas terminé et il faut maintenant travailler avec eux pour bâtir la nouvelle Afrique du Sud.

Le Canada doit apporter toute son aide et son appui au développement économique et aux luttes qu'entreprend le président Mandela contre la pauvreté et la misère qui ravagent la population de son pays.

* * *

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, je tiens à attirer l'attention de la Chambre sur la crise des soins de santé que traversent actuellement les régions rurales et le nord du Canada.

Le gouvernement parle fièrement du caractère sacré de notre régime universel de soins de santé. Pourtant, une des villes de ma circonscription a cherché pendant plus d'un an, sans succès, à remplacer un chirurgien qui prenait sa retraite.

Les médecins canadiens semblent généralement réticents à s'installer dans le Nord. C'est pourquoi les collectivités nordiques doivent compter de plus en plus sur les médecins étrangers, qui saisissent l'occasion de travailler au Canada malgré le sort incertain que leur réserve l'avenir à cause de leur visa de travail à court terme.

Il y a 1 médecin pour environ 1 700 personnes dans notre région, contre 1 pour 160 à Vancouver.

Les ressources naturelles du Nord rapportent des milliards au gouvernement, mais on ferme nos hôpitaux ou l'on en réduit radicalement les services, ce qui oblige les habitants à parcourir des centaines de kilomètres pour recevoir des soins adéquats.

Est–ce là un exemple de l'accessibilité des soins de santé promise par la Loi canadienne sur la santé?

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Pat O'Brien (London—Middlesex): Monsieur le Président, les enfants sont la ressource la plus précieuse de la nation et c'est à nous qu'il revient d'éliminer la pauvreté qui crée des obstacles pour 1,25 million d'enfants canadiens. Le manque de nourriture nuit à leur croissance, à leur santé et à leur capacité d'apprendre. Il a amené un nombre de plus en plus grand de jeunes à recourir au crime et au suicide afin d'échapper à des conditions de vie médiocres.

Article 31 du Règlement

Dans London—Middlesex, les trois paliers de gouvernement, les conseils scolaires, des entreprises et des organisations communautaires se sont unis pour créer le Kids Count Program, un projet innovateur visant à briser le cycle de la pauvreté qui nuit au développement de l'enfant. Je félicite les membres de cette collectivité de s'être mis ensemble pour donner à chaque enfant la possibilité d'atteindre son maximum.

Notre gouvernement s'est engagé à éliminer la pauvreté chez les enfants en créant des emplois et en réformant notre système de sécurité sociale.

* * *

[*Français*]

LE CLUB OPTIMISTE DE VERDUN

M. Raymond Lavigne (Verdun—Saint-Paul): Monsieur le Président, je veux féliciter et remercier M. et M^me^ Bérubé ainsi que tous les anciens présidents du magnifique travail qu'ils ont accompli à la présidence du Club optimiste de Verdun.

Le Club optimiste de Verdun vient en aide à beaucoup de jeunes en difficulté dans la circonscription de Verdun—Saint-Paul.

Je veux aussi féliciter M. Pierre Lamarre de sa récente nomination à la présidence. Je lui souhaite un grand succès dans ses nouvelles fonctions et je l'assure de ma collaboration au service de la jeunesse.

* * *

LES POSTES

Mme Pierrette Ringuette-Maltais (Madawaska—Victoria): Monsieur le Président, il y a quelques mois, j'ai chaudement applaudi en cette Chambre le moratoire arrêtant la fermeture des bureaux de poste dans nos petites communautés par le ministre Dingwall.

Il ne suffit pas de garder les bureaux de poste ouverts; il est nécessaire d'offrir un service moderne de transmission de communications écrites à nos petites communautés. Il faut doter nos bureaux de poste ruraux de télécopieurs et d'un service de courrier électronique.

Je le répète, il ne suffit pas de garder le statu quo pour nos petites communautés, il est temps que ce réseau de communication soit modernisé.

* * *

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, ces derniers jours, les médias nous présentent, avant leur dépôt, les propositions de réforme des programmes sociaux du ministre du Développement des ressources humaines. Bien avant que les parlementaires puissent officiellement en prendre connaissance, le public est déjà informé des grandes lignes de la réforme du ministre.

En fait, tout le monde est au courant, sauf les parlementaires.

Quelle est donc la raison d'être du huis clos d'aujourd'hui, puisque la réforme du ministre se retrouve en première page de tous les quotidiens?

Je ne sais si le ministre expérimente une nouvelle façon de lancer des ballons d'essai, mais une chose est certaine: il ne méritera certainement pas un prix pour la discrétion et le respect du Parlement.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, vendredi dernier, le premier ministre a répondu à une question que lui avait posée mon collègue de Calgary-Ouest concernant le remboursement de la somme de 34,5 millions de dollars au gouvernement du Québec pour le référendum provincial de 1992.

Dans sa réponse, le premier ministre a déclaré qu'il devait rembourser ces 34,5 millions de dollars au gouvernement du Québec parce que le gouvernement conservateur précédent s'était engagé à le faire.

Il est intéressant de constater que le gouvernement libéral actuel décide arbitrairement de respecter un contrat, qu'il soit verbal ou écrit. Il avait autorisé la vente de Ginn Publishing à Paramount aux termes d'une entente verbale. Par contre, il a annulé les accords juridiques écrits concernant l'aéroport international Pearson et l'achat d'hélicoptères EH-101.

Le processus suivi en ce qui concerne les contrats négociés par le gouvernement conservateur n'est pas clair du tout. Ce gouvernement a le devoir d'expliquer aux Canadiens quels critères sont pris en considération dans la décision de respecter ou d'annuler un contrat. Cette question le poursuivra tant qu'il ne l'aura pas fait. Le contribuable canadien a le droit de savoir sur quels critères se fonde le gouvernement dans ses décisions.

* * *

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington): Monsieur le Président, les Canadiens sont conscients de la forte influence que la télévision exerce dans leurs vies. Malgré les efforts de sensibilisation et de réduction du niveau de violence à la télévision, certaines études révèlent un accroissement de la violence depuis quelques années.

La télévision joue un rôle fondamental dans la société et peut exercer une influence profonde sur les téléspectateurs, surtout les enfants. En regardant la télévision, les jeunes apprennent à comprendre le monde qui les entoure. C'est pourquoi les parents doivent être conscients de leur responsabilité et surveiller ce que leurs jeunes regardent. Il faut encourager les annonceurs à être sélectifs et il nous incombe, en tant que députés, d'encourager une programmation non violente par voie d'aide financière et d'information.

En travaillant ensemble, nous pouvons tous faire en sorte que la télévision, qui a accès à nos foyers, exerce une influence positive sur nos jeunes.

* * *

[*Français*]

LE FINANCEMENT DU BLOC QUÉBÉCOIS

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, la semaine dernière le député de Richelieu présentait une motion visant à réformer le système de financement des partis politiques fédéraux. En réalité, tout cela n'était qu'une opération de poudre aux yeux destinée à cacher les habitudes de financement et le manque de transparence du Bloc québécois.

Alors que tous les partis politiques fédéraux se conforment à la Loi électorale du Canada et rendent publique la liste de leurs contributeurs, l'opposition officielle se cache derrière une disposition spéciale de la loi afin de ne pas divulguer ces informations auxquelles la population a droit.

Ce silence coupable sur les contributions reçues et la liste des donateurs du Bloc québécois laisse planer un doute malsain sur ses sources de revenu.

* * *

L'ASSERMENTATION DE M^ME^ LISE BACON AU SÉNAT

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je me fais le porte–parole de tous les députés libéraux du Québec afin de souligner l'assermentation au Sénat de M^me^ Lise Bacon.

M^me^ Bacon est une des personnalités politiques les plus respectées et les plus crédibles au Québec. Députée de l'Assemblée nationale du Québec depuis 1973, Lise Bacon y a occupé les plus hautes fonctions avec brio et efficacité.

L'ex–vice première ministre du Québec a depuis longtemps reconnu les avantages pour le Québec de faire partie de la fédération canadienne et elle n'a jamais hésité à promouvoir le fédéralisme.

La présence de M^me^ Bacon au Sénat canadien donnera une voix de plus à tous ceux et celles qui ne se retrouvent pas dans le discours séparatiste du Bloc québécois.

[*Traduction*]

Bienvenue, Lise, et merci de vous joindre à nous pour défendre un Canada uni et prospère qui fait l'envie de tous.

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, c'est avec stupéfaction que les députés du Bloc québécois ont réagi à la décision de la Cour suprême qui, s'appuyant sur la Charte des droits, vient d'admettre l'extrême beuverie comme défense admissible dans le cas d'agression sexuelle.

Article 31 du Règlement

Désormais, un accusé d'agression sexuelle ayant fait preuve que son intoxication l'a plongé dans un état voisin de l'aliénation mentale ou de l'automatisme pourra ainsi échapper à ses responsabilités.

Pourtant, le sens nous dicte qu'une personne qui commet un crime aussi grave que l'agression sexuelle, après avoir volontairement consommé trop d'alcool ou de stupéfiants, ne peut invoquer son état pour se disculper ou solliciter la clémence du tribunal.

• (1410)

Au nom des milliers de femmes qui ont été victimes de viol, le gouvernement fédéral va–t–il amender le Code criminel? C'est la question à laquelle le ministre de la Justice devra répondre dans les plus brefs délais!

* * *

[*Traduction*]

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, le Parti réformiste tiendra la semaine prochaine un rassemblement démocratique ici même à Ottawa. En contraste frappant avec ce qui se fait ici à la Chambre, le vote se déroulera avec rapidité et facilité. Les quelque 1 500 délégués attendus voteront au moyen d'un système électronique et les résultats seront connus en 30 secondes.

Je ne peux pas inviter tous les députés à venir comme observateurs mais j'invite notre Président à le faire. Venez voir comment fonctionne une organisation moderne et efficace. Venez voir par vous–même que notre parti est prêt, du point de vue politique et du point de vue technique, à former le gouvernement et à insuffler une nouvelle mesure d'efficacité, de compétence et de responsabilité dans le gouvernement de ce grand pays.

Face à une dette de 533 082 058 000 $, et qui augmente plus rapidement que je ne saurais le dire, le Parti réformiste est devenu le seul espoir de ce pays.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Barry Campbell (St. Paul's): Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à ajouter l'orientation sexuelle à la liste des motifs de discrimination prohibés inscrite dans la Charte canadienne des droits et libertés, et il a déjà présenté le projet de loi C–41, portant sur la question de la détermination de la peine en cas de crimes motivés par de la haine.

En tant que Canadiens, il était correct et décent de prendre ces mesures. En modifiant le Code, nous obéissons à un principe fondamental de justice et d'égalité. La Loi canadienne sur les droits de la personne ne vise pas à accorder des droits spéciaux à certains, mais bien à garantir des droits égaux à tous. Ces mesures sont conformes à notre promesse de lutter contre la haine et la discrimination, et de promouvoir la tolérance au sein de notre société.

À la Chambre, les mots nous servent de moyen d'échange et nous ne devons jamais oublier leur pouvoir. Ils peuvent être employés soit pour responsabiliser et unir, soit pour attaquer et inciter. Les mots laissent des marques. La liberté de parole n'est

Article 31 du Règlement

pas sans conséquence. Je n'emploierai jamais le terme holocauste comme métaphore, mais il y a des leçons dont il faut se souvenir. Comme Eli Wiesel a dit de cette époque: «Tout a commencé par des mots.»

En inscrivant l'orientation sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne et en nous prononçant en faveur du projet de loi C–41, nous emploierons des mots pour unir et tous les Canadiens en seront fiers.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est): Monsieur le Président, nous célébrons ces jours–ci la Semaine nationale de la famille. En fait, c'est la dixième année que nous marquons cette semaine très spéciale. Des milliers de familles et plus de 25 000 organismes et organisations participent à des célébrations partout au Canada. Des événements spéciaux sont organisés sous le thème de l'Année internationale de la famille.

Dans le cadre de la Semaine nationale de la famille, le Secrétariat fédéral de l'Année internationale de la famille utilise comme fer de lance une campagne de sensibilisation nationale pour encourager les fonctionnaires fédéraux à passer plus de temps avec leurs proches et, si possible, à consacrer du temps à des organisations communautaires de leur choix.

Je suis certaine qu'ensemble, tous les députés feront valoir l'importance de la vie familiale partout au Canada et dans le monde.

* * *

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les habitants du Yukon ont découvert la vraie nature des consultations libérales lorsque le ministre de la Justice s'est rendu à Whitehorse, au Yukon, et a refusé de tenir des réunions publiques, se contentant plutôt de participer à des séances à huis clos avec certaines personnes bien choisies.

D'ailleurs, on a empêché des députés indépendants et néo–démocrates de l'Assemblée législative du Yukon de prendre part à ces rencontres sur l'ordre du président du Parti libéral. Le ministre de la Justice a déclaré que les réunions tenues à Whitehorse étaient sans précédent, puisque le Yukon n'a aucun député libéral.

Les consultations sur le contrôle des armes à feu ou toute autre question d'intérêt pour tous les citoyens canadiens devraient être l'affaire de tous les députés, et non seulement celle des députés libéraux ou du Parti libéral. C'est honteux de la part du ministre de la Justice, qui n'a pas assez de bon sens pour. . .

Des voix: Bravo!

LE CODE CRIMINEL

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, je reçois, ces temps–ci, des lettres d'électeurs qui s'inquiètent de l'article 43 du Code criminel, cet article qui permet aux parents d'administrer des châtiments corporels raisonnables à leurs enfants. Le ministre de la Justice a déclaré qu'il étudie la question.

Deux études commandées par son ministère appuient l'abolition de ce droit fondamental des parents. Les auteurs d'une de ces études affirment qu'il est quasiment impossible d'établir que le châtiment corporel contribue à la hausse de la violence. Pourtant, ils prônent l'abrogation de l'article 43. Je ne peux m'empêcher de me demander pourquoi ils font cette recommandation s'ils n'ont pas de preuve que le châtiment raisonnable est mauvais?

Les groupes d'intérêts qui prônent des réformes sociales gauchistes ont l'oreille du gouvernement. En unissant leurs forces, ils parviendront à remplacer l'autorité du parent par celle du gouvernement. Les parents sont en droit de s'inquiéter de cette tendance des plus troublantes.

• (1415)

Le gouvernement devrait chercher des moyens d'accroître l'autorité et la responsabilité de la famille, au lieu de tenter de les confier à l'État.

Les bons parents savent mieux que les bureaucrates ou les juges comment ils doivent élever leurs enfants.

* * *

LE TOURISME

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, que le tourisme joue un rôle très important dans l'économie canadienne. Chaque année, des touristes du monde entier visitent notre pays et en découvrent la diversité et la beauté.

Plus d'un demi–million de Canadiens, soit 5 p. 100 de notre main–d'oeuvre active, travaillent dans le secteur touristique. Le tourisme compte aussi pour 4 p. 100 environ du produit intérieur brut du Canada.

[*Français*]

J'encourage le travail de notre gouvernement et du ministère de l'Industrie dans leurs efforts de maximiser les bénéfices de l'industrie du tourisme au Canada. Au Nouveau–Brunswick, par exemple, l'industrie du tourisme a connu un été formidable, contribuant ainsi à l'amélioration et à la relance de notre économie provinciale.

[*Traduction*]

Un secteur touristique prospère contribuera certes à revitaliser notre économie.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES FIDUCIES FAMILIALES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au moment où le *Toronto Star* annonce qu'on peut avoir des coupures dans les programmes sociaux pouvant aller jusqu'à 7,5 milliards de dollars et que les démunis s'inquiètent à juste titre, le gouvernement prend soin de rassurer les riches qui détiennent des fiducies familiales et font affaires dans des pays considérés comme des paradis fiscaux. Le président du Comité des finances a déclaré hier qu'il ne voyait pas de problème d'iniquité dans le maintien de ces abris fiscaux.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Faut–il comprendre que le président du Comité des finances a agi hier en éclaireur du ministre et que ce dernier, contrairement à ce qu'il disait à l'époque dans l'opposition, a décidé de fermer les yeux sur le maintien des privilèges accordés à ces fiducies?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, l'attitude du gouvernement en ce qui concerne les fiducies familiales est très claire. C'est pour cela que nous avons demandé au Comité des finances d'avoir des audiences publiques pour discuter du sujet. Nous attendons avec impatience les conclusions des membres du Comité.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, l'attitude du gouvernement en est une de complaisance et contraire à ce qu'il avait promis de faire alors qu'il siégeait ici dans l'opposition. Ce Comité des finances n'a rien démontré. Il a tout simplement démontré que le ministre des Finances ne veut pas faire d'étude sur la question, ne veut pas savoir combien d'argent est parqué dans ces fiducies familiales, ne veut pas savoir combien de pertes fiscales nous avons. Manifestement, le lobby des riches a fait son oeuvre, monsieur le Président.

Le ministre veut–il nous faire croire que la possibilité donnée à ces fiducies familiales, ce puissant instrument, cet exorbitant instrument de planification fiscale, de reporter sur 40, 50, 60 ans et même plus le paiement des impôts sur les gains en capital, n'est pas un privilège indu?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, ce qui a soulevé le sujet au tout début, ce sont certains amendements à la législation déjà existante, amendements faits par le gouvernement précédent, le gouvernement conservateur.

S'il y a eu des pressions de la part des lobbies riches, il est très clair que cela s'est fait pendant que le chef de l'opposition était membre du Cabinet de Brian Mulroney. S'il y a eu lobby, s'il y a des chiffres, c'est son gouvernement et celui qui a suivi après sa démission qui ont vraiment changé la loi.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pense que je vais devoir envoyer mon curriculum vitae au ministre des Finances. Ainsi, il va apprendre que j'ai quitté le gouvernement en 1990, alors que la prolongation des privilèges que le gouvernement libéral avait accordée aux riches en 1971 a été faite en 1992.

M. Loubier: Le ministre des Finances ne sait pas compter.

M. Bouchard: Le ministre des Finances ne sait pas compter les dates, il n'est pas surprenant qu'il ne compte pas les déficits.

Le ministre des Finances ne reconnaît–il pas qu'il bafoue les principes les plus élémentaires d'équité en maintenant ce privilège fiscal pour les riches, au même moment où il envisage d'alourdir le fardeau fiscal de la classe moyenne par l'imposition d'une taxe sur le REER, en même temps qu'il se prépare à réduire le niveau de protection sociale des démunis?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il y a eu un nombre record de déficits pendant que le chef de l'opposition était membre ou ami du parti conservateur.

• (1420)

C'est très clair que nous avons, dans notre dernier budget, éliminé des échappatoires, comme les 100 000 $ de gain en capital. Nous comprenons très bien qu'il ait pu y avoir une iniquité dans le système de taxation au Canada. D'ailleurs, c'est pour ça que nous sommes en train d'amorcer le processus de consultation prébudgétaire le plus ouvert qu'on n'a jamais vu et j'espère que les collègues du chef de l'opposition vont, pour la première fois, nous donner des suggestions constructives.

* * *

LA RÉFORME DE L'ASSURANCE–CHÔMAGE

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Le ministre des Pêches et Océans fixe la saison de pêche au homard à dix semaines pour protéger la ressource. Les pêcheurs sont donc tenus de respecter cette limite fixée par le gouvernement fédéral. Suite aux modifications apportées au programme d'assurance–chômage, les pêcheurs de homard n'y sont plus admissibles et ne peuvent pratiquer d'autres types de pêche, étant donné les mesures de conservation imposées par Ottawa.

Alors que le ministre des Pêches et Océans limite la saison du homard à dix semaines, le ministre du Développement des ressources humaines, lui, pour sa part, oblige les pêcheurs de homard à travailler douze semaines pour être admissibles à l'assurance–chômage. Alors, le ministre reconnaît–il que sa réforme de l'assurance–chômage condamne les pêcheurs de homard à l'aide sociale?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je vais éclairer le député en lui fournissant l'information dont il ne dispose manifestement pas.

Lundi dernier, j'ai annoncé un important programme de stimulation de l'emploi intéressant la région de l'Atlantique, le Québec et d'autres provinces. Au Québec seulement, nous allons verser un montant additionnel de 28 millions de dollars qui servira aux personnes qui ont du mal à trouver un emploi ou à travailler le nombre prescrit de semaines et qui offrira un certain nombre d'options et de possibilités de formation et de nouveaux emplois.

Cela prouve encore une fois au député et à ses collègues que notre gouvernement est très sensible aux préoccupations des travailleurs de tous les secteurs et en particulier des industries d'exploitation des ressources. Voilà pourquoi nous avons fait cette annonce.

[*Français*]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, je pense que le ministre du Développement des ressources humaines n'a pas compris la question. Le ministre reconnaît-il qu'il a agi sans tenir compte des contraintes imposées par son collègue des Pêches et Océans et que la situation des pêcheurs de homard reflète bien l'esprit de sa réforme, qui est d'éliminer les chômeurs plutôt que d'éliminer le chômage?

[*Traduction*]

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je crains que nous, de ce côté-ci, n'arrivions pas à comprendre la proposition du député d'en face.

Le député propose-t-il que, si un secteur des pêches offre du travail pendant 24 semaines, la période d'admissibilité pour l'assurance-chômage soit de 24 semaines; que si un autre secteur offre du travail pendant 12 semaines, la période de référence soit de 12 semaines; et si un autre encore n'offre du travail que pendant deux ou trois semaines, la période ouvrant droit aux prestations soit de deux ou trois semaines?

Et que dans le cas des 40 000 personnes qui ont été déplacées par suite de l'épuisement de la ressource, la période d'admissibilité se résume à rien? Si c'est là ce que préconise le Bloc québécois, qu'il le dise franchement et clairement! Mais qu'il sache que c'est absolument ridicule!

* * *

M. JOSÉ MENDOZA

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, l'an dernier, un fonctionnaire du gouvernement fédéral a conseillé à Tasha Peirson de ne pas porter plainte pour agression sexuelle contre José Mendoza afin que celui-ci puisse être expulsé du Canada.

La politique d'immigration du gouvernement a permis à Mendoza de revenir au Canada et de présenter une nouvelle demande de statut de réfugié. C'est le gouvernement qui paie les services auxquels a recours M. Mendoza pour demeurer au Canada. De plus, un fonctionnaire du gouvernement a admis hier que c'est le ministère de l'Immigration qui est responsable de son évasion.

Ma question s'adresse au premier ministre. Puisque c'est le gouvernement fédéral qui est le seul responsable de tout ce gâchis, que fera-t-il pour garantir la sécurité des victimes de M. Mendoza et pour les aider puisque leur vie a été brisée?

• (1425)

M. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, au nom du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui est à l'extérieur du pays pour affaires, je répondrai au chef du Parti réformiste que le ministre a donné une réponse détaillée à sa question hier.

Pour le bénéfice du Parti réformiste et des autres députés, je répète que la Cour fédérale a rendu une décision dans cette affaire et que le ministre approuve cette décision. Comme le sait le député, le ministre a fait tout ce que lui permet la loi pour protéger la population. En outre. . .

Des voix: Oh, oh.

M. Gagliano: Monsieur le Président, le Parti réformiste n'est pas intéressé à connaître la vérité et à entendre la réponse.

On ne peut pas discréditer l'ensemble du système d'immigration en se basant sur un seul cas, comme le fait le Parti réformiste. Un mandat d'arrêt pancanadien a été lancé contre l'individu en question. Dès qu'il sera appréhendé, la justice suivra son cours.

Le Président: Chers collègues, je vous demande de vous en tenir à des questions et à des réponses courtes.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, ce n'est pas un cas unique. Ce genre de chose se produit fréquemment, et la question mérite une réponse de la part du premier ministre.

Le gouvernement fédéral a dépensé plus d'un quart de million de dollars pour appuyer le prétendu droit de M. Mendoza de prolonger son séjour au Canada. Par ailleurs, le commissaire à la protection de la vie privée a lancé une enquête, aux frais des contribuables, pour déterminer si le droit de M. Mendoza à la vie privée a été violé par les fonctionnaires de l'immigration, les médias et le député de Fraser Valley-Est.

Je veux poser la question suivante au premier ministre: Le gouvernement dépense des centaines de milliers de dollars au nom de M. Mendoza, mais combien d'argent dépense-t-il pour réparer le tort que cet homme a fait à ses victimes?

M. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je ne peux que répéter la réponse que le ministre a donnée hier et celle que je viens de donner. Un mandat d'arrestation a été émis contre cet homme

dans tout le Canada. Dès qu'il aura été appréhendé, nous prendrons les mesures qui s'imposent en conformité de la loi.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, il n'était pas nécessaire au ministre de lire ses notes pour répondre à ma question, elle n'y figure pas. Ma dernière question s'adresse encore une fois au premier ministre.

Le ministre de l'Immigration et le premier ministre ne peuvent pas se dégager de toute responsabilité à l'égard de l'affaire Mendoza et d'autres affaires semblables et continuer de rejeter le blâme sur les policiers, les tribunaux ou encore la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

En tant que chef du gouvernement, quand le premier ministre tiendra–t–il le ministre de l'Immigration directement et personnellement responsable des nombreuses bévues de son ministère?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons des lois et nous avons une Charte des droits qui protège les citoyens canadiens et les personnes qui sont au Canada légalement. Nous respectons les lois.

Dans le moment, cet homme n'est pas au Canada légalement. On le trouvera. Nous avons demandé aux policiers de faire leur travail et de le trouver. Un mandat a été émis contre lui dans tout le pays. Lorsqu'il sera appréhendé, il fera l'objet de poursuites judiciaires.

* * *

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. François Langlois (Bellechasse): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Lors de l'émission *The Fifth Estate*, diffusée hier soir, nous apprenions avec stupéfaction que le travail de Grant Bristow, l'informateur du SCRS, était connu du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité bien avant les révélations récentes. Le ministère du solliciteur général connaissait donc depuis 1992 l'illégalité des gestes posés.

Le solliciteur général peut–il nous expliquer pourquoi M. Jacques Courtois, président du Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité a dit lors de sa dernière intervention publique ignorer que M. Bristow était à la solde du SCRS?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, nous avons affaire à des allégations touchant des faits qui se sont produits plusieurs années avant que notre gouvernement n'arrive au pouvoir et que je devienne ministre; je tâcherai cependant d'être d'un certain secours à mon honorable collègue.

Je n'ai pas vu l'émission. J'ai appris qu'on y faisait allusion à un fait dont il avait été question dans le rapport public du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité pour l'année 1991–1992. Le rapport avait été déposé au Parlement. C'est un fait bien établi et qui se passe de commentaires.

• (1430)

Par ailleurs, M. Courtois est à la tête d'un organisme qui fonctionne indépendamment du ministère et du gouvernement. Il me paraît mieux placé pour expliquer ses réponses.

M. François Langlois (Bellechasse BQ): Monsieur le Président, qu'est–ce qui se passe au SCRS? Comment les Canadiens peuvent–ils avoir confiance dans ce service alors que le président du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité refuse systématiquement de répondre aux questions légitimes des députés?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le président du comité est lié par la loi adoptée par le Parlement. Il n'est pas en position de ne pas la respecter tant que le Parlement ne l'aura pas modifiée.

Le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité m'informe qu'il examine toutes les allégations contenues dans l'émission diffusée hier soir par la CBC. Je ne trouve pas juste ni raisonnable de prononcer un jugement sur le travail du CSARS à cet égard tant que nous n'en aurons pas reçu un rapport. Nous serons alors mieux en mesure de juger de la question.

Dans l'intervalle, nous devrions laisser le comité terminer son travail. Il a l'intention de présenter ce mois–ci un rapport, que j'attends avec impatience. Si une mesure corrective s'impose à la lumière de conclusions de fait révélant des problèmes bien concrets, je pourrai alors prendre les mesures nécessaires.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, le ministre de l'Immigration a déclaré dans un discours prononcé devant les chefs de police qu'il allait prendre les choses en main. Il a promis de se montrer inflexible avec ceux qui abusent du système canadien d'immigration et du processus de détermination du statut de réfugié.

Quand le premier ministre va–t–il obliger son ministre de l'Immigration à respecter cette norme que ce dernier s'impose lui–même?

M. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois, comme la grande majorité des députés, que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a fait de l'excellent travail.

Des voix: Bravo!

M. Gagliano: Après avoir consulté les Canadiens, le ministre a présenté à la Chambre un projet de loi qui l'aiderait à prendre des mesures décisives, mais ce projet ne plaît pas au député et au Parti réformiste. Ils devraient peut–être l'appuyer, et vite.

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, hier, le ministre de l'Immigration a été interrogé au sujet de la libération de José Mendoza. Le ministre a répondu qu'une fois qu'il serait trouvé, il paierait le prix.

Une jeune femme d'Abbotsford craint pour sa vie. Un député est sous la protection de la police.

Je le demande au premier ministre: qu'attendons–nous pour agir? Faudra–t–il qu'un député perde la vie, comme cela s'est produit en Australie, ou qu'un autre Canadien innocent meure? Que va faire le premier ministre pour remettre de l'ordre au ministère de l'Immigration?

M. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le ministre l'a répété hier et je l'ai dit deux fois aujourd'hui, le premier ministre a rappelé qu'il y avait une loi au Canada et que nous devions la respecter.

Un mandat d'arrestation a été lancé contre l'individu en question. Dès qu'il sera appréhendé, la justice suivra son cours.

* * *

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, plus on en apprend concernant les activités du Service canadien du renseignement de sécurité, plus il devient évident que seule une enquête publique permettrait de faire toute la lumière sur cette organisation qui échappe de toute évidence au contrôle de cette Chambre.

Ma question s'adresse au solliciteur général du Canada. Le solliciteur général peut–il nous dire s'il était, lui, au courant des activités de M. Bristow et de sa participation dans le Service canadien du renseignement de sécurité?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà expliqué que les allégations, car jusqu'à maintenant ce ne sont que des allégations, concernent des événements qui ont eu lieu des années avant mon entrée en fonction comme ministre et avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Voilà pourquoi je me réjouis de ce que le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, qui est indépendant, examine cette question en vertu des vastes pouvoirs que la loi lui confère.

Je ne crois pas qu'il soit juste ou raisonnable de juger la qualité d'un examen avant d'en avoir pris connaissance. Comme je l'ai dit, une fois que nous aurons pris connaissance de ses conclusions, je serai disposé à prendre toutes les mesures correctives nécessaires pour résoudre les problèmes constatés.

• (1435)

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, ma question était très claire et je vais la répéter pour donner la chance au ministre de répondre clairement.

Est–ce qu'il savait que M. Bristow faisait des activités illégales au sein du Service canadien du renseignement de sécurité? Oui ou non, monsieur le ministre?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il est bien connu que la loi interdit à quiconque de parler des liens ou du travail de quelqu'un d'autre avec le SCRS.

Il n'y a pas eu confirmation que M. Bristow a bel et bien des liens avec le SCRS, et je crois que nous devrions laisser au Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité le soin d'examiner ces questions, d'autant plus qu'elles datent de bien avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel et mon entrée en fonction comme ministre.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, étant donné que les taux d'intérêt sont plus élevés que prévu, les projections budgétaires du gouvernement sont erronées de quelque 10 milliards de dollars. Pour combler ce manque à gagner, le gouvernement n'a que deux options: diminuer les dépenses ou augmenter les impôts.

Au cours de la fin de semaine, la vice–première ministre a dit que les réductions des dépenses des programmes sociaux ne serviront pas à faire diminuer le déficit. Ma question au ministre des Finances est la suivante: Les Canadiens devraient–ils interpréter cela comme un signe que le gouvernement s'apprête à revenir sur son engagement de lutte contre le déficit ou à augmenter les impôts de quelque 10 milliards de dollars?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, la réponse à la deuxième partie de la question est non et la réponse à la première partie est, comme nous l'avons déjà dit, que nous allons atteindre nos objectifs.

M. Ray Speaker (Lethbridge): Monsieur le Président, un des secteurs que le gouvernement semble particulièrement déterminé à imposer est celui des régimes d'épargne–retraite des particuliers. Pareille mesure forcera les Canadiens à s'en remettre au Régime de pensions du Canada, qui est dangereusement sous–financé, et au régime de Sécurité de la vieillesse.

Le ministre des Finances a–t–il seulement songé aux effets d'une réduction des cotisations aux REER et à ses répercussions sur le Régime de pensions du Canada et le régime de la Sécurité de la vieillesse lorsque les membres de la génération du baby–boom prendront leur retraite?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question à maintes reprises à la Chambre. J'ai dit que je n'allais pas court–circuiter le processus de consultation en m'engageant sur une question donnée, car nous voulons entendre ce que les Canadiens ont à dire.

Ce doit être la cinquième ou la sixième fois de ce côté–là de la Chambre et la huitième ou neuvième fois de cette extrémité–là de la Chambre qu'on pose la même question. J'espère vraiment que d'ici la fin du processus de consultation les deux partis changeront de rengaine.

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec).

À une question que je lui posais hier afin de savoir pourquoi le Québec ne bénéficiait pas d'un programme d'aide à la diversification économique pour compenser les pertes d'emplois occasionnées par la fermeture de la base militaire du Collège militaire de Saint–Jean, le ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec) répondait que ce programme existait déjà.

Le ministre peut–il nous préciser quel est ce programme et quelles sont les sommes qui y sont consacrées?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, il est évident que le collège joue un rôle très important dans la communauté de Saint–Jean, et nous avons, par l'entreprise du ministre de la Défense et du ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, à verser une somme de cinq millions par année, ce qui est vraiment crucial pour le développement. En même temps, le ministre a annoncé qu'on a déjà mis en place un comité aviseur d'instances locales, ce qui est crucial, si nous devons vraiment diversifier l'économie de la région.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, la réponse du ministre me surprend.

Le ministre ne convient–il pas que ce à quoi il fait allusion pour Saint–Jean, c'est cinq millions pour l'entretien des bâtisses et l'organisation de cours de français, et cela n'a rien à voir avec un programme d'aide à la diversification économique comme celui que le gouvernement a mis en place à Cornwallis et ailleurs au Canada? Alors, pourquoi est–ce oui au Canada et non au Québec?

• (1440)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)): Monsieur le Président, d'abord, le député semble nier l'importance du collège dans la région et je peux vous dire que c'est très important.

Deuxièmement, on a mis en place un comité aviseur qui est en train de travailler à la diversification de la région, diversification qui va garantir l'économie de la région, et c'est pour cela que c'est oui au Québec.

[*Traduction*]

LES PARCS NATIONAUX

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine canadien.

Depuis le début du siècle, des droits d'entrée sont imposés dans les parcs nationaux du Canada et bien des usagers de ces parcs sont disposés à continuer de payer leur juste part, à condition de savoir que leur argent est bien dépensé.

Après deux mois de consultations tenues auprès des personnes intéressées, le ministre peut–il nous dire ce qu'il compte faire pour modifier les conditions d'administration financière des parcs nationaux et à quel moment ces modifications seront mises en oeuvre?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de l'intérêt soutenu qu'il manifeste pour les parcs.

Des voix: Oh, oh!

M. Dupuy: De toute évidence, il y a d'autres députés qui ne s'intéressent pas aux parcs. Ils devraient pourtant, puisqu'il y en a dans leur région.

Je m'attends à recevoir au plus tard à la fin d'octobre des recommandations au sujet des frais aux usagers dans les parcs nationaux et dans les lieux historiques. Cependant, les discussions et les consultations se poursuivront au sujet des lotissements urbains et nous prévoyons que des décisions définitives seront prises aux alentours d'avril prochain.

Dans les deux cas, nous écouterons les opinions des députés, lorsque le temps viendra de prendre ces décisions.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, le solliciteur général n'a pas vu le reportage présenté à la télévision, hier soir. J'espère qu'il aura l'occasion d'en voir l'enregistrement. Selon ce reportage, Grant Bristow aurait commis des actes illégaux et son responsable au SCRS aurait fait entrave à l'enquête policière.

Le ministre peut–il confirmer que des actes illégaux ont effectivement été commis et préciser à la Chambre les mesures que le SCRS et le solliciteur général précédent ont prises en réaction à ce rapport?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne peux rien confirmer de tel. Il s'agit d'allégations que le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité est en train d'examiner. Tout comme la députée, j'attends avec intérêt et impatience le rapport de ce comité.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Monsieur le Président, ce rapport, le CSARS l'a remis en 1992 au solliciteur général précédent. Le solliciteur général actuel devrait donc l'avoir.

Le ministre a souvent dit qu'il était prêt à prendre des mesures disciplinaires. Peut–il affirmer à la Chambre que, dès la parution du rapport du CSARS, il prendra les mesures judiciaires ou disciplinaires appropriées à l'égard des méfaits commis?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Oui, monsieur le Président.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Environnement. Les Madelinots et les gens des provinces avoisinantes sont très préoccupés et inquiets au sujet de l'*Irving Whale*. Actuellement, cette barge laisse fuir chaque jour des dizaines de litres de pétrole, affectant ainsi la flore et la faune du Saint–Laurent.

La ministre s'engage–t–elle à faire colmater dès maintenant l'épave, afin de stopper ce salissage quotidien et ainsi répondre positivement à la demande des gens qui subissent cette pollution?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter la députée pour sa question. Elle devrait savoir que les Madelinots et le député des Îles–de–la–Madeleine m'ont contacté au tout début de mon nouveau mandat pour me demander de faire ce qui n'a pas été fait par le chef de l'opposition au moment où il était ministre de l'Environnement.

Le *Irving Whale* était là, le chef de l'opposition a été ministre au sein du gouvernement du Canada pendant trois ans et il a été incapable de le faire renflouer. En moins de 600 jours, moi, je le ferai.

• (1445)

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement devrait plutôt s'occuper de ses dossiers au lieu d'attaquer le chef de l'opposition.

Dois–je comprendre que la ministre de l'Environnement, consciente de ces fuites, laissera s'échapper encore des milliers de litres de mazout dans le golfe d'ici l'été 1995? Est–ce là sa vraie volonté?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'ancien ministre de l'Environnement ne s'est même pas donné la peine de répondre aux pétitions qu'il a reçues des habitants des Îles de la Madeleine. J'étais ministre de l'Environnement depuis à peine trois mois quand j'ai pris des mesures pour renflouer l'épave du Irving Whale.

À la demande du député qui était alors le porte–parole pour ces questions, il y a eu des audiences publiques. Ces audiences sont terminées. Nous avons appuyé la proposition de renflouement, nous avons fait des appels d'offres et le projet commencera le plus tôt possible. C'est ce que j'appelle de l'action, par opposition à ce que mon prédécesseur a fait.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et son homologue de la Saskatchewan ont convenu, en juillet dernier, de mettre au point un nouveau programme de filet de sécurité agricole en remplacement du Régime d'assurance–revenu brut, ou RARB, que l'on appelle le «régime universel».

Le premier ministre de la Saskatchewan a écrit à deux reprises au premier ministre du Canada et lui a téléphoné à ce sujet. Quand le ministre originaire de la Saskatchewan, qui est censé représenter les intérêts de sa province aux réunions du Cabinet, annoncera–t–il l'entrée en vigueur de ce nouveau programme?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, je reconnais l'importance que ce dossier revêt pour la Saskatchewan. C'est également un dossier important pour l'ensemble du Canada, car le principe d'équité veut évidemment que les mesures prises en Saskatchewan cadrent avec l'ensemble des mesures de protection du revenu en vigueur au Canada.

Je m'empresse d'ajouter que—et je pense que le député sera d'accord avec moi—je ne suis pas responsable du problème concernant le régime universel en Saskatchewan. Ce n'est pas non plus l'actuel gouvernement qui est à l'origine du problème lié à ce programme en Saskatchewan. Cette responsabilité douteuse est le fait des gouvernements fédéral et provincial précédents. Nous essayons actuellement de résoudre le problème de la Saskatchewan et nous avons l'intention de trouver une solution aussi vite que possible.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, indépendamment de ceux qui ont causé le problème ou de ceux qui sont aux prises avec le problème, il faut rappeler qu'on avait promis de nous faire connaître les modalités du programme avant la fin du mois de juillet. Nous sommes en octobre.

Pourquoi le ministre ne défend–il pas la cause des agriculteurs de sa province natale? Le ministre va–t–il faire part aujourd'hui à la Chambre de la date d'entrée en vigueur du nouveau programme?

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire): Monsieur le Président, je rappelle au député que, en ce qui concerne les programmes de soutien du revenu dans le domaine de l'agriculture, une partie du problème a toujours été le manque de préparation et de réflexion qui ont mené au lancement de ces programmes, ce qui aurait autrement permis de faire en sorte qu'ils soient au point dès le départ.

Dans le cas de ce programme, dont nous assumons la responsabilité, nous prenons toutes les dispositions voulues pour qu'il soit au point dès le départ et que nous n'ayons pas à y apporter constamment des correctifs après coup.

LES NATIONS UNIES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Je pensais que son idée d'une armée permanente des Nations Unies pouvant être déployée rapidement dans des points chauds du globe était excellente. D'autres membres des Nations Unies n'ont apparemment pas souscrit à la proposition du Canada.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il envisage de modifier sa proposition pour essayer à nouveau de la faire accepter ou si cette bonne idée du Canada est enterrée à jamais?

• (1450)

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je peux vous dire que nous n'entendons absolument pas capituler à ce stade-ci. Il est évident que c'est là une idée qui donnerait aux Nations Unies un instrument extrêmement efficace pour mieux remplir leur mandat.

Il y a un certain nombre de pays qui appuient cette idée. Des superpuissances hésitent à le faire, car il est tout à fait clair que leur influence s'en trouverait ainsi diminuée. Quoi qu'il en soit, nous allons continuer d'étudier la question et inviter autant de pays membres des Nations Unies que possible à participer et à présenter une résolution qui améliorera énormément l'efficacité de l'organisation.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LES ENFANTS

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Le 13 mai 1993, le gouvernement du Canada signait avec le Québec un protocole d'entente relatif à la mise en oeuvre du programme PACE, le Programme d'action communautaire pour les enfants. Selon cette entente, les subventions devaient être versées au plus tard fin août, début septembre. Malheureusement, la majorité d'entre elles n'ont toujours pas été versées.

Ma question est la suivante: La ministre qui fait partie, semble-t-il, d'un gouvernement tout à coup très préoccupé par la pauvreté chez les enfants, peut-elle nous expliquer pourquoi elle a attendu jusqu'à hier, mardi, le 4 octobre, pour signer les demandes de subventions aux organismes communautaires qui oeuvrent auprès de ces clientèles?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je suis heureuse de voir que les députés du Bloc québécois s'intéressent aux enfants du Canada. Je ne sais pas où ils prennent leurs informations, ils ont un bon bureau de recherche, mais j'étais en route pour Québec hier. Je signe des projets comme ceux-là tous les jours, partout au Canada. D'ailleurs, nous en avons approuvé un grand nombre dernièrement, dont un dans la circonscription de madame la députée.

Mme Pauline Picard (Drummond): Monsieur le Président, les délais occasionnés par la ministre sont inexplicables et inacceptables, et cela, la ministre le sait.

Maintenant, la ministre peut-elle nous expliquer pourquoi son cabinet refuse de fournir à l'opposition officielle la liste des projets soumis et ceux acceptés? Qu'a-t-elle à nous cacher?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, il est vraiment merveilleux de voir les séparatistes s'intéresser autant aux programmes du gouvernement fédéral. Je veux les féliciter et, bien entendu, je vais leur transmettre tous les renseignements qu'ils souhaitent obtenir. Il leur suffit de se mettre en rapport avec moi.

Le Président: Chers collègues, lorsque nous nous adressons les uns aux autres, nous pourrions peut-être nous désigner par nos partis respectifs, ce qui pourrait faciliter les choses.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, hier le ministre des Transports a traité à la légère le fait que j'aie déclaré que faute d'une enquête publique, nous ignorons ce qu'il faut penser de l'accord sur l'aéroport Pearson. De toute évidence, il est d'avis qu'il est mauvais.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quels actes illicites le groupe Pearson a pu commettre pour qu'il en arrive à la position qu'il a adoptée? Quelles preuves le ministre possède-t-il?

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il est renversant de constater que le porte-parole réformiste et son parti, soi-disant gardiens des deniers publics, appuient ouvertement à la Chambre le versement de 445 millions de dollars à des promoteurs, en vertu de l'accord sur l'aéroport Pearson.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a fait savoir que nous examinerions cet accord et que si celui-ci se révélait contraire aux intérêts de la population, nous le rejetterions. Tous les intéressés ont quand même signé l'accord. Nous avons conclu, comme tous les Canadiens, que ce marché était mauvais et nous l'avons annulé. Le Parti réformiste est dans l'erreur.

• (1455)

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, le ministre ne présente aucune preuve parce qu'il n'en a pas. Il persiste pourtant à refuser une enquête publique qui déterminerait si des preuves existent. Le ministre admet-il à la Chambre que sa position n'est que le camouflage d'une stratégie électorale des libéraux qui a mal tourné?

Le Président: L'emploi du terme «camouflage» est un peu exagéré parfois. Je vous saurais gré d'employer d'autres termes dans vos questions ou vos réponses.

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, il est encore plus incroyable de voir le Parti réformiste appuyer la position du gouvernement précédent de Brian Mulroney dans cette affaire de l'aéroport Pearson.

Le Parti réformiste semble oublier qu'on a tenu des audiences publiques au sujet du projet de loi, qu'on a entendu la population, qu'on a exposé les faits et qu'on possède des rapports établissant que l'accord n'est pas dans l'intérêt des Canadiens.

Nous croyons avoir raison sur cette question. Les Canadiens sont d'avis qu'il faut annuler l'accord. Nous entendons aller de l'avant pour améliorer l'aéroport Pearson comme il devrait l'être, soit dans l'intérêt des Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES NAVIRES À DOUBLE COQUE

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, la ministre de l'Environnement qui répondait à nos questions en cette Chambre, relativement à l'existence d'une loi sur les navires à double coque au Canada, déclarait avec ironie qu'effectivement il existait une telle loi et qu'elle avait été adoptée en 1993, n'est–ce pas? Comment la ministre peut–elle concilier cette affirmation, faite à la Chambre à quatre reprises, et sa déclaration faite à Vancouver, à l'effet qu'une loi sur les navires à double coque n'existait pas, et que s'il y en avait une, elle aurait pour effet de fermer le port de Vancouver?

[*Traduction*]

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'espérais que cette question serait la dernière sur le sujet des doubles coques. Comme je l'ai fait remarquer au député, le projet de loi qui a été adopté en 1993—et je lui ai envoyé un exemplaire du projet de loi en question—prévoit que tous les pétroliers construits après cette date soient munis d'une double coque. C'est ce que prévoit la loi qui a été adoptée en 1993 et dont j'ai envoyé une copie au député.

Ce qui a été proposé à Vancouver et que je conteste, c'est que le Canada empêche unilatéralement tout pétrolier étranger construit avant 1993 qui n'a pas de double coque d'entrer dans les eaux canadiennes.

Ce que j'ai dit très clairement dans le port de Vancouver—et mon collègue, le ministre des Transports, qui s'intéresse beaucoup à la question, le comprendra—c'est qu'il nous faut un accord international avant de prendre quelque mesure que ce soit en ce qui concerne les doubles coques. Nous devons nous assurer que le port de Vancouver est aussi concurrentiel que le port de Seattle. Voilà pourquoi j'ai dit ce que j'ai dit.

M. PATRICK KELLY

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai demandé au ministre de la Justice d'examiner l'affaire Patrick Kelly et, notamment, de communiquer à l'avocat de M. Kelly le dossier qu'a monté la police de l'Ontario dans cette affaire, mais surtout de commander une enquête indépendante dans l'affaire Kelly.

Le ministre de la Justice va–t–il s'engager ici à commander une enquête indépendante et, dans l'affirmative, quand le fera–t–il et quelle forme prendra cette enquête?

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la question du député vient un peu tard. On a déjà annoncé par communiqué que le ministre de la Justice avait chargé un avocat conseil spécial d'examiner l'affaire Kelly, tant ce qui en a transpiré que ce qui va en transpirer. L'enquête sera menée au ministère.

* * *

• (1500)

LA CONVENTION SUR LE DROIT DE LA MER

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères et a trait aux initiatives prises par le gouvernement au cours de l'année dernière pour moderniser le droit de la mer et les mesures de protection des stocks de poisson.

Le ministre peut–il dire si le Canada est toujours partisan de la création d'un nouveau tribunal international du droit de la mer comme le prévoit la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer adoptée en 1982?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je sais qu'il connaît bien le sujet et qu'il a une solide expérience du droit de la mer. Je peux lui donner l'assurance que le gouvernement du Canada est très attaché à la Convention sur le droit de la mer.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au solliciteur général.

Il est maintenant établi que l'espion du SCRS, Grant Bristow, n'a pas seulement été l'acteur clé dans la création du Heritage Front, notamment en instruisant ses membres dans l'art de l'intimidation, mais qu'il a aussi espionné des organisations légitimes comme le Congrès juif du Canada et même le Parti réformiste pour le compte du SCRS.

Maintenant que la population canadienne exige de savoir comment tout cela a pu se produire, le SCRS garde Bristow en sûreté dans un endroit secret aux frais des contribuables.

Je demande au solliciteur général s'il approuve les activités de ce genre de la part du SCRS. Sinon, invoquera–t–il son pouvoir pour faire comparaître Bristow devant le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité pour dénoncer ces activités répugnantes de la part du SCRS?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai déjà déclaré publiquement que j'avais fait savoir au directeur du SCRS que je m'attendais à ce que l'agence respecte rigoureusement les lois adoptées par le Parlement.

En outre, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité possède des pouvoirs étendus et je suis convaincu qu'il sait comment les exercer.

* * *

[*Français*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je désire souligner la présence dans la tribune de Son Excellence M. Faustin Twagiramungu, premier ministre de la République du Rwanda.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je désire également souligner la présence dans la tribune de Son Excellence M. Somsavat Lengsavad, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique populaire du Laos.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, sur un recours au Règlement.

Depuis le retour en Chambre le 19 septembre dernier, vous avez corrigé à quelques occasions les propos de certains députés. Ainsi, par exemple aujourd'hui, vous avez demandé à un député de ne pas utiliser le mot *cover–up*. Or, ce même jour, aujourd'hui, le ministre des Pêches et des Océans a utilisé le mot *bullshit*.

J'aimerais donc savoir, puisque vous n'êtes pas intervenu, monsieur le Président, si ce mot est bien parlementaire.

[*Traduction*]

Le Président: Je ne sais pas très bien où cela va nous mener.

Je n'ai pas entendu la remarque en question, mais je me ferai un plaisir d'examiner la transcription pour voir dans quel contexte elle a pu être faite, si tant est qu'on l'ait faite.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Ce mot ne m'est jamais venu à l'esprit et n'a jamais, à plus forte raison, sorti de ma bouche.

• (1505)

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, je ne voudrais pas que vous présumiez de ce qui se passe dans la tête du ministre des Pêches et Océans. On ne s'occupe que des paroles du ministre et je pense que ce mot, dans quelque contexte qu'il soit utilisé, peut effectivement. . .

[*Traduction*]

Le Président: Au mieux, nous ne savons pas bien où nous allons; sur ce, je me retire.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un document intitulé: *La sécurité sociale dans le Canada de demain*, dont je recommande aux députés de prendre connaissance afin d'en discuter plus tard.

* * *

MOTION PORTANT PROLONGATION DES HEURES DE SÉANCE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez que la Chambre consentira à l'unanimité à la motion suivante. Je propose:

> Que le jeudi 6 octobre 1994, la Chambre continue de siéger entre 18 h 30 et 21 heures afin de poursuivre l'étude de la motion du ministre du Développement des ressources humaines concernant l'examen de la politique de sécurité sociale (Affaire émanant du gouvernement, nº 15);
>
> Que, durant la période susmentionnée, la Présidence refuse que des motions dilatoires soient présentées ou que l'absence de quorum soit signalée;
>
> Que, durant cette période, lorsque plus aucun député ne demande à prendre la parole, le Président déclare le débat ajourné; et
>
> Que les délibérations sur la motion d'ajournement débutent ce jour–là à 21 heures.

(La motion est adoptée.)

M. Anawak: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sollicite le consentement unanime pour revenir au dépôt de documents afin de déposer un document que j'avais l'intention de déposer plus tôt.

Le vice–président: Le secrétaire parlementaire a–t–il le consentement unanime de la Chambre pour revenir au dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION DES INUVIALUIT DE L'ARCTIQUE DE L'OUEST

M. Jack Iyerak Anawak (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Aux termes du paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles, des exemplaires de l'examen annuel, pour 1992–1993, de la mise en oeuvre de la convention des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest.

* * *

PÉTITIONS

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première a quatre pages comptant 105 signatures.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas abroger ni modifier l'article 241 du Code criminel et de s'en tenir plutôt à la décision que la Cour suprême du Canada a rendue le 30 décembre 1993, interdisant le suicide assisté et l'euthanasie.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Jim Abbott (Kootenay–Est): Monsieur le Président, la deuxième pétition fait deux pages et contient 57 signatures. Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le code canadien des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière qui laisserait croire que la société est d'accord pour accorder aux couples du même sexe les mêmes avantages qu'aux autres ou qu'elle approuve l'homosexualité, et de ne pas modifier le code des droits de la personne en y ajoutant à la liste des motifs de discrimination prohibés l'expression non définie «orientation sexuelle».

• (1510)

Je présente ces pétitions, et je suis d'accord avec les pétitionnaires.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. L'une est signée par 135 de mes électeurs. Ils demandent au gouvernement de ne pas approuver les couples du même sexe et notamment de ne pas leur accorder les mêmes privilèges qu'aux autres couples, ce qui serait le cas si on ajoutait à la Loi canadienne sur les droits de la personne l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de discrimination.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Monsieur le Président, la deuxième pétition a été signée par 57 électeurs qui affirment que la majorité des Canadiens estiment que les médecins du Canada devraient s'employer à sauver des vies, pas à y mettre un terme.

En conséquence, ces pétitionnaires demandent au Parlement de s'assurer que les dispositions du Code criminel du Canada qui interdisent l'aide au suicide soient vigoureusement appliquées.

Je suis heureux de présenter ces pétitions et d'informer mes électeurs que je les approuve toutes les deux.

LES DROITS DES GRANDS–PARENTS

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, aujourd'hui, mes collègues et moi–même présentons 3 000 signatures à la Chambre.

Ces pétitionnaires demandent que soient respectés les droits des grands–parents et des petits–enfants dans notre pays. Comme il arrive trop souvent que des enfants se voient refuser l'accès à leurs grands–parents, les pétitionnaires demandent que la Loi sur le divorce soit modifiée.

Les modifications pourraient préciser qu'il est interdit à un père ou à une mère n'ayant pas de motif sérieux de le faire de dresser des obstacles entre un enfant et ses grands–parents.

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je voudrais aussi présenter une pétition au nom d'électeurs de ma circonscription et d'ailleurs qui exhortent le Parlement à adopter des modifications aux lois canadiennes pertinentes afin de garantir aux grands–parents l'accès à leurs petits–enfants, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement par une décision d'un tribunal.

La relation entre les grands–parents et les petits–enfants est importante pour la santé et le bien–être psychologiques des deux parties.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai deux pétitions à présenter au nom de mes électeurs.

Dans la première, les pétitionnaires demandent que les dispositions actuelles sur l'aide au suicide soient dûment appliquées et que le Parlement ne modifie pas la loi de manière à permettre l'aide au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

L'AVORTEMENT

M. Jay Hill (Prince George—Peace River): Monsieur le Président, dans la seconde, les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier le Code criminel pour que soit accordée aux foetus la même protection dont jouissent les autres êtres humains.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui au nom de Maureen Morrison et d'autres signataires.

Dans la première pétition, les 52 signataires prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté soient vigoureusement

L'AVORTEMENT

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, les deux autres pétitions que je voudrais présenter comptent 111 signatures. Les deux pétitions prient le Parlement de modifier immédiatement le Code criminel afin d'accorder aux foetus la même protection dont jouissent les autres êtres humains.

[*Français*]

LA LOI SUR LE DIVORCE

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter devant la Chambre une pétition demandant au Parlement du Canada de modifier la Loi sur le divorce de la même manière qu'au Québec, c'est-à-dire par l'article 611 du Code civil du Québec qui effectivement donne le privilège et le droit aux milliers de grands-parents de voir leurs petits-enfants et le droit de demander et de recevoir des renseignements sur leur santé, leur bien-être et leur éducation. J'ai le privilège de déposer et de présenter cette pétition au nom de mes contribuables.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition signée par plusieurs contribuables de Carleton—Gloucester, ainsi que d'autres circonscriptions à travers le Canada. Ces pétitionnaires demandent que le Parlement se penche sur la question de la Loi sur le divorce et qu'il y ait des modifications pour qu'on cesse de mettre des obstacles là où il ne devrait pas y en avoir entre les grands-parents et les petits-enfants.

• (1515)

C'est une chose naturelle, à moins de cause très exceptionnelle, que les grands-parents aient accès aux petits-enfants et vice versa.

[*Traduction*]

L'ENFANCE MALTRAITÉE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par 200 personnes de l'est de l'Ontario qui sont préoccupées de la façon dont, bien souvent, on applique nos lois aux bourreaux d'enfants. Les pétitionnaires mentionnent que les bébés et les jeunes enfants sont incapables de se défendre. Par conséquent, ils demandent au Parlement de modifier le Code criminel pour faire en sorte que des peines plus sévères et un traitement obligatoire soient imposés à tous les bourreaux d'enfants.

LES DROITS DES GRANDS-PARENTS

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai une pétition de mes électeurs qui reconnaissent que la relation entre les petits-enfants et les grands-parents est exceptionnelle et qu'aucun parent ne devrait avoir le droit ou le privilège de faire obstacle à cette relation.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent que le Parlement modifie la Loi sur le divorce pour y insérer une disposition analogue à l'article 611 du Code civil du Québec qui dispose que le père ou la mère ne peut en aucun cas, sauf pour un motif sérieux, faire obstacle à la relation entre l'enfant et ses grands-parents.

L'AVORTEMENT

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter une pétition au Parlement au nom de Canadiens qui souhaitent que le Code criminel soit modifié pour protéger les enfants à naître.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, toujours conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition dont les signataires prient le gouvernement de n'apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne des droits de la personne ou à la Charte des droits et libertés aucune modification qui tendrait à confirmer que la société approuve les relations entre personnes de même sexe.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter une pétition signée par des citoyens qui s'opposent au suicide assisté par un médecin. Les pétitionnaires prient le Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel interdisant le suicide assisté soient rigoureusement appliquées et de ne pas modifier la loi de façon à sanctionner ou à permettre l'encouragement au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DES GRANDS-PARENTS

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition lancée par un réseau national de grands-parents et d'ajouter ma voix à celle de mes collègues.

Ces grands-parents veulent que la Loi sur le divorce soit modifiée pour qu'ils puissent avoir accès à leurs petits-enfants. Étant moi-même grand-mère, je ne puis qu'appuyer ces pétitionnaires et approuver leur démarche.

Mme Marlene Cowling (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai aussi l'honneur de présenter, au nom des Canadiens, une pétition demandant que l'on modifie la Loi sur le divorce pour étendre les droits des enfants et des grands-parents.

Je présente cette pétition avec plaisir.

VIA RAIL

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter un certain nombre de pétitions qui ont été signées par 8 500 personnes. Les pétitionnaires, qui viennent surtout de ma circonscription, Sarnia—Lambton, demandent au gouvernement d'imposer un moratoire sur tout changement ou toute réduction de service que VIA Rail pourrait envisager entre les villes de Sarnia et de Toronto.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que l'avis de motion portant production de documents soit réservé.

Le vice–président: L'avis de motion est–il réservé?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1520)

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, comme je le disais hier lorsque je faisais ma présentation, le ministre a déjà lancé une invitation à tous les députés, autant des députés de l'autre côté de la Chambre que ceux de ce côté–ci, à s'inscrire sur le *open bidding service*.

[*Traduction*]

Le ministre a également inséré dans son projet de loi des dispositions à inclure dans les contrats qui mettent définitivement fin à la pratique des honoraires conditionnels à l'obtention de marchés de l'État. Cela réduira beaucoup l'influence des lobbyistes dans ce domaine. Il a aussi présenté des lignes directrices très judicieuses pour les achats, la publicité et les sondages d'opinion publique pour que l'acquisition de ces services soit conforme à la pratique des achats généraux.

Ces initiatives et d'autres prises par le ministère ont déjà eu un effet très positif sur les relations entre le gouvernement et le secteur privé. Elles ont permis dans une large mesure de garantir à la population en général que le gouvernement fait affaire de façon équitable, transparente et efficiente.

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux entend bien profiter de toutes les occasions de collaborer avec le secteur privé, ainsi qu'établir des partenariats stratégiques chaque fois que ce sera possible.

[*Français*]

Monsieur le Président, au cours de l'année dernière, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a affiché des résultats probants pour ce qui est du soutien aux objectifs et aux priorités du gouvernement sur le plan de l'efficacité des opérations, de l'élimination des doubles emplois, de l'établissement de partenariats et de la restauration de la confiance dans notre gouvernement. Cela démontre entre autres choses la pertinence de la fusion des principaux services communs en une seule organisation.

L'adoption de ce projet de loi C–52 fournira au ministère les assises législatives nécessaires pour poursuivre les objectifs du gouvernement dans le but de mieux servir tous les Canadiens et Canadiennes.

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, je ne veux pas laisser le député induire cette Chambre en erreur. Quand on dit qu'il y a eu des améliorations dans le ministère des Travaux publics pour le rendre plus transparent et vouloir réduire l'influence des lobbyistes, c'est tout à fait faux.

D'ailleurs, pour les députés du Bloc par exemple, il est devenu presque impossible d'avoir de l'information sur la façon dont sont accordés les contrats par Travaux publics. Nous aimerions comme députés avoir accès justement à cette information–là et on nous empêche de l'avoir. On nous donne un peu l'impression qu'il y a non seulement du lobbying et du patronage, mais qu'il y a peut–être beaucoup d'inefficacité et de gaspillage.

Donc, quand le député dit que le ministère des Travaux publics est *open and efficient*, c'est loin de la vérité.

M. Discepola: Monsieur le Président, tout d'abord le but de ce projet de loi est de regrouper quelques services ensemble pour effectivement réduire les coûts de l'État et pour fournir un service plus équitable, à moindre coût, aux contribuables. Donc, on a intérêt à offrir ce projet de loi.

Lorsqu'on me dit qu'il n'y a pas de transparence, le *open bidding service* qui existe, et l'invitation a été lancée à tous les députés de cette Chambre, permet, par l'accès informatique, à n'importe quelle heure de la journée, et même en soirée, d'accéder à ce système informatisé, ça ne coûte pas beaucoup, même à vos commettants, aux hommes et femmes d'affaires pour y souscrire. Ça vous donne des renseignements comme les genres de contrats qui sont disponibles, leur montant, qui a soumissionné dans le passé, combien de contrats ont été octroyés depuis quelques années et en plus, le montant des contrats qui ont déjà

été octroyés. Si ce n'est pas de la transparence, je ne sais pas ce que ça pourrait être.

M. Marchand: Monsieur le Président, en ce qui a trait à la transparence, encore une fois, ce système électronique évidemment donne de l'information sur les contrats, un certain nombre de contrats, non pas tous les contrats. Il y a plusieurs contrats qui sont soumis par d'autres ministères, qui sont soumis par appel public peut–être dans certains cas, peut–être pas dans d'autres cas, on ne le sait pas. Il y a une quantité de contrats qui ne sont pas sur ce réseau d'information. Bien sûr, l'affichage électronique pour les contrats du gouvernement, ce n'est pas mauvais. Ce n'est assurément pas mauvais. Mais de là à dire que la fusion de quatre services dans un seul ministère, soit Travaux publics et Services gouvernementaux, ce n'est pas un geste qui va nécessairement améliorer l'efficacité de l'attribution des contrats ou même la transparence quand il s'agit de savoir si vraiment il y a du gaspillage ou de l'inefficacité.

• (1525)

J'entends même, venant de certaines personnes qui ont travaillé au ministère, que le bouilli de règlements et l'application des règlements, c'est tellement confus qu'on a même peur de révéler un peu la façon que cela fonctionne à l'intérieur du ministère des Travaux publics. Il y a toutes sortes de règlements au gouvernement, mais de là à voir que ces règlements soient appliqués, il y a beaucoup de chemin à faire. C'est justement là où se fait le gaspillage, l'inefficacité et le patronage au ministère des Travaux publics. Et on le sait. On l'a dit maintes et maintes fois auparavant que ce ministère, s'il y a un ministère où il y a du patronage et du gaspillage, c'est bien le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

[*Traduction*]

M. Discepola: Monsieur le Président, tout d'abord, en ce qui concerne les honoraires conditionnels, depuis mai de cette année, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux exige que tous ceux qui soumissionnent pour des contrats de l'État, ce qui représente près de 175 000 marchés et une somme de l'ordre de dix milliards de dollars, doivent préciser clairement qu'ils n'ont pas engagé des lobbyistes pour influencer l'obtention de ces contrats.

[*Français*]

Je suis également parfois choqué parce que depuis l'arrivée sur la scène du Bloc québécois, ils nous critiquent, nous, les fédéralistes de ce côté de la Chambre et disent que l'on gaspille de l'argent, qu'il y a tellement de dédoublements partout dans le système fédéral. Ce projet de loi vise à enlever les dédoublements et à rendre le service plus apte à produire, c'est–à–dire rendre le service meilleur pour le public canadien. On va épargner de l'argent avec ce système.

[*Traduction*]

Je suis parfois consterné de voir qu'ils nous critiquent ainsi. Lorsque nous prenons l'initiative, en tant que gouvernement, de regrouper trois ou quatre niveaux de service pour assurer ce service tout à fait essentiel tant aux gens d'affaires qu'à nos contribuables qui finissent par payer la note, mon collègue d'en face a l'audace de nous le reprocher.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part cet après–midi au débat relatif au projet de loi visant à constituer le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Nous savons qu'il s'agit là d'un projet de loi constituant et que la coutume veut qu'un pareil projet de loi ne fasse pas l'objet de grands débats. Mais tel n'est pas le cas dans la présente législature. Le Bloc québécois ne fait pas partie de cette coutume, le Bloc québécois est en place pour tout questionner, même ce qui semble aller de soi.

Derrière l'apparente neutralité de ce projet de loi se cache en fait des enjeux très importants. Cet outil de réaménagement du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux aurait pu servir au développement des mécanismes permettant une véritable transparence au sein de la gestion des deniers publics. Une transparence qui doit passer par l'émancipation du rôle des députés. N'oublions pas que ce ministère représente l'un de ceux qui sollicitent le plus de biens et de services auprès du secteur public.

Le budget de 1994–1995 prévoyait des dépenses de 2,3 milliards de dollars pour ce ministère, le programme des services des biens immobiliers, des approvisionnements et des sociétés d'État. Uniquement à la direction générale du Québec, on a attribué en 1992–1993 17 400 contrats évalués à 269 900 millions de dollars. On a émis plus de 34 millions de chèques de prestations socio–économiques, de rémunérations, de paiements généraux et de remboursements d'impôt.

• (1530)

On a vendu pour une valeur de trois milliards de dollars en article stockés et pour quatre millions de dollars de biens excédentaires, par le biais du Centre de distribution des biens de la Couronne. N'y a–t–il pas matière à des mesures de contrôle impliquant les élus?

En un mot, transparence au niveau du gouvernement, suivi et contrôle au niveau de la circonscription par le député devraient être les bases fondamentales de ce projet de loi. Malheureusement, tel n'est pas le cas. Au début de l'été dernier, j'ai demandé au ministre des Approvisionnements et Services qu'il me fournisse des renseignements sur les activités de son ministère dans la circonscription que je représente, Châteauguay. À l'instar de mes collègues du Bloc québécois, je trouvais cette demande tout à fait raisonnable, compte tenu du fait que l'un des rôles fondamentaux que devrait jouer tout député est de veiller à la bonne utilisation de l'argent que tous les payeurs d'impôts et de taxes injectent pour que fonctionne le gouvernement fédéral.

Après une longue attente, quelle ne fut pas ma surprise de recevoir du ministre une réponse laconique et plutôt décevante. Il nous disait et je cite: «Malheureusement, les renseignements que vous recherchez ne se retrouvent pas dans un document comme tel. (. . .) Somme toute, ce travail représente un fardeau excessif pour le fonctionnement de notre ministère.» Voilà comment ce gouvernement traite l'importance du suivi des dépenses par le député au niveau de sa circonscription. Comment voulez–vous qu'un député puisse exercer vraiment son rôle s'il n'est pas en mesure d'obtenir un suivi ou des informations de contrôle sur les activités de ce ministère, dans sa propre circonscription?

C'est ce manque de transparence qui est dénoncé depuis longtemps par tous les intervenants qui s'intéressent à l'intégrité du

système public. Ce manque de transparence se prolonge jusque dans les circonscriptions, au niveau des fonctionnaires et des sous–traitants. Je vais vous donner deux exemples que j'ai vécus dans Châteauguay. Au début de l'année, le directeur du Centre d'emploi du Canada à Châteauguay me téléphone pour me demander si j'avais des objections au déménagement du Centre. Les espaces occupés étaient devenus insuffisants, semble–t–il. Je n'y voyais aucun inconvénient, bien entendu, mais j'aurais aimé obtenir les paramètres et être informé avant la prise de la décision.

Quelque temps après, l'administrateur de l'immeuble en question m'informait qu'il aurait pu répondre à la demande d'espaces supplémentaires et permettre ainsi que le Centre d'emploi ne fasse pas l'objet d'un déménagement. Combien va–t–il coûter, ce déménagement? Comment pouvais–je vérifier et intervenir sans documentation accessible? À l'heure où il n'est plus possible de gaspiller l'argent des contribuables, pourquoi faut–il que le député passe son temps à se battre pour obtenir de l'information?

J'ai un autre exemple. J'apprenais dernièrement que le Centre d'emploi du Canada à Châteauguay avait confié à un organisme sans but lucratif, la Société de développement économique de Roussillon ou SODER, le soin d'administrer le programme d'aide aux travailleurs indépendants. Très rapidement, certains citoyens se sont plaints des décisions prises dans le cadre de ce programme et sont venus me le dire à mon bureau. Lorsque j'ai demandé au directeur de la SODER des informations sur le budget, sur le nombre de personnes refusées, sur les raisons motivant ces refus, sur l'identité de ces personnes, etc., il m'a répondu que tout cela était confidentiel.

Il était, selon son propos, le maître d'oeuvre et le grand décideur. Est–il possible qu'un employé contractant auprès d'une instance du gouvernement fédéral puisse décider ce que le député élu a le droit de savoir ou non? Je me suis adressé depuis au directeur du Centre d'emploi. Il devait voir si cette situation était dans les règles. J'attends sa réponse depuis plusieurs semaines. Je suis maintenant persuadé que je devrai aller demander au ministre, encore une fois, un peu de transparence et de respect à l'égard du rôle du député.

De semblables exemples sont éloquents. Rien de surprenant, dans ces conditions, qu'environ 87 p. 100 de la population ne croie plus aux politiciens. Que faisons–nous? Que pouvons–nous faire? Par un projet comme celui que nous étudions maintenant, nous avons une occasion en or de donner un coup de barre. Derrière cette fusion qui, prétend–on, va entraîner des économies, il y aurait la possibilité d'établir des mécanismes de contrôle disponibles pour les députés et rendre ainsi le système plus transparent.

• (1535)

M. le ministre s'inquiétait des coûts de la transparence. Il en a même fait sa justification pour ne pas accéder à ma requête. J'aimerais lui suggérer que la transparence représente, sans l'ombre d'un doute à mon avis, une mesure réelle d'économie. Qu'avons–nous présentement pour nous assurer que tout est fait dans le respect le plus strict des limites budgétaires? Il ne s'agit pas de suspecter les rigueurs des fonctionnaires dans l'application des règles et des politiques, il s'agit d'accomplir ce que les citoyennes et les citoyens demandent: notre vigilance.

Le gouvernement doit profiter de ce présent projet de loi pour mettre sur pied un mécanisme qui assure cette vigilance. Le vérificateur général du Canada a déjà souligné les insuffisances de ce ministère à cet égard. En 1991, on notait que les locaux de bureaux loués représentaient plus de 40 p. 100 de l'ensemble, dont les loyers annuels se chiffraient à 379 millions de dollars. Le gouvernement du Canada achetait des biens et services totalisant 8 milliards de dollars annuellement et participait à la gestion de grands projets pour une valeur de 23 milliards.

Chaque année, notait le vérificateur, la valeur des marchés non concurrentiels adjugés par le ministère s'élève à 3 milliards. Trois milliards qui passent outre aux mesures établies pour favoriser la concurrence. On déplorait aussi qu'aucun système ministériel n'existât pour consigner et pour communiquer l'information sur le rendement des fournisseurs et des produits. Quel suivi a–t–on accordé aux commentaires et aux recommandations du vérificateur?

Que ce soit au début d'un projet, lors du processus de soumissions ou à la fin de celui–ci, lorsque l'on ferme les livres, l'accès à l'information ne va pas de soi. Il y va de la bonne volonté des fonctionnaires dont la charge de travail n'a pas été planifiée en fonction de cette indispensable transparence. Pourtant, que ce soit pour un organisme ou pour un individu, lorsque l'on attribue un montant à partir du Trésor public, il s'agit bien de fonds publics, d'ordre public, d'intérêt public. Il faut donc se donner les moyens d'en rendre compte.

L'absence de transparence laisse planer un doute sur l'intégrité entière du système d'adjudication des contrats. La transparence est essentielle en ce qu'elle doit empêcher toute possibilité de patronage, de conflit d'intérêts, de situation de privilège. Pensons à l'affaire de l'aéroport Pearson. Pensons au projet de loi qui vise à encadrer les lobbyistes, un projet de loi qui a du plomb dans l'aile à la suite des représentations très efficaces menées par ces mêmes lobbyistes. Pensons à ces merveilleuses questions du financement populaire des partis politiques qui a été cavalièrement rejeté par les libéraux.

La gestion et le contrôle des contrats gouvernementaux doivent être pour nous une priorité, à la fois par souci d'une économie rationnelle indispensable et par souci de transparence. La Presse canadienne nous apprenait tout récemment qu'en 1993 une société aussi prestigieuse que la Coopers & Lybrand a contribué au financement des deux grands partis d'alors au niveau fédéral: 107 000 $ au Parti libéral du Canada et 150 000 $ au Parti progressiste conservateur. Cette même société s'est vu attribuer, au cours de l'année fiscale 1992–1993, des contrats avec le gouvernement fédéral équivalant à 3 771 917 $. Avec un petit calcul, on peut observer que la Coopers & Lybrand, qui a versé en tout 257 000 $ à deux grands partis nationaux, aurait retourné en quelque sorte 6,8 p. 100 de la valeur des contrats obtenus: une petite ristourne de bon aloi, quoi!

J'en ai un autre. Toujours selon la Presse canadienne, la société Ernst & Young a elle aussi contribué au financement des deux grands partis fédéraux de 1993, soit 64 000 $ au Parti progressiste, conservateur et 44 000 $ au Parti libéral du Canada. Cette même société s'est vu attribuer, au cours de l'année fiscale 1992–1993, des contrats avec le gouvernement fédéral équivalant à 272 132 $. Ici, le rapport de proportion est beaucoup plus élevé, puisque la valeur totale des contributions d'Ernst & Young, s'élevant à 108 000 $, correspond à 39,6 p. 100 de la

valeur des contrats obtenus. Je vous laisse le soin de tirer vos propres conclusions.

• (1540)

Ces deux exemples mettent bien en relief la nécessité d'ouvrir au grand jour le jeu des marchés publics. Actuellement, tous les contrats gouvernementaux au–dessus de 25 000 $ pour les achats de biens et au–dessus de 60 000 $ pour les projets d'immobilisation passent par le Service d'invitation ouvert à soumissionner, ou le SIOS, une messagerie électronique où il faut s'abonner pour pouvoir y accéder. Sous ces barrières de 25 000 $ et de 60 000 $, les appels se font sur invitation à même un fichier des fournisseurs.

Il y a bien les paiements de transfert publiés à même les comptes publics, mais cette publication demeure laborieuse d'accès et périmée lorsqu'il s'agit de se questionner sur aujourd'hui, maintenant. Et puis de semblables outils qui servent à la bonne gestion des appels d'offre n'ont pas été conçus au départ pour offrir aux députés, ou même aux citoyens, l'accès à l'information sur le déroulement du processus, j'en conviens avec le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Mais c'est pour cette raison que l'aile parlementaire du Bloc québécois demande un mécanisme de surveillance chargé de scruter les contrats et de réaliser, ce faisant, ce que nous demandons par notre amendement au projet de loi: la transparence. Un code de sous–traitance doit être clairement défini dans le projet de loi. Nous exigeons, surtout, que tous les députés fédéraux, quelle que soit leur allégeance politique, soient consultés et à tout le moins informés dans le processus d'attribution des contrats gouvernementaux qui impliquent leurs comtés fédéraux respectifs. Il faut enfin que le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux établisse un système de relevés périodiques le plus accessible possible.

J'aimerais évoquer un autre fait particulièrement accablant en ce qui concerne la gestion des finances publiques du gouvernement fédéral et, par le fait même, les pratiques administratives douteuses qui sont employées dans le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada.

L'une de ces pratiques, malheureusement insuffisamment publicisée, consiste à accepter la pratique des paiements anticipés par des services gouvernementaux afin que ces derniers préservent et conservent le volume budgétaire qui leur est accordé annuellement en cours d'exercice financier. Pour ce faire, ils avancent des paiements anticipés pour les années subséquentes, protégeant dès lors l'intégrité des enveloppes budgétaires dont ils disposent pour un exercice financier annuel.

Le mois dernier, le président du Conseil du Trésor adressait au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux une lettre lui indiquant que des pratiques douteuses de paiements anticipés s'effectuaient dans son ministère. Le président du Conseil du Trésor obligeait, par le fait même, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, d'enquêter sur cet aspect litigieux qui impliquait entre autres le Groupe Communication Canada.

Dans un communiqué paru le 19 septembre dernier, il disait explicitement ceci: «À la mi–août des fonctionnnaires supérieurs de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont informé leurs homologues du Conseil du Trésor qu'une vérification interne avait révélé que le Groupe Communication Canada aurait accepté des paiements anticipés irréguliers. Ils ont demandé des avis et des directives à ce sujet. Les fonctionnaires supérieurs du Conseil du Trésor ont réagi en expliquant que la pratique était bel et bien contraire aux politiques du gouvernement, et ont donné des directives sur les mesures requises pour rectifier la situation.»

Mentionnant que la situation était très grave, le président du Conseil du Trésor a, ce faisant, soulevé un problème qui est inhérent à la pratique administrative de ce gouvernement. Il mentionnait même, dans une lettre annexée au communiqué et qui était toujours adressée au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, les commentaires suivants: «De toute évidence le cas est sérieux. Je suis particulièrement préoccupé par l'apparence de mépris des principes de gestion et de contrôle financiers du gouvernement et des politiques du Conseil du Trésor. Par conséquent, je vous demande d'examiner vous–même la question, d'en faire effectuer un examen indépendant par votre service de vérification interne et de me présenter, d'ici à un mois, un rapport sur vos conclusions.»

• (1545)

Voilà donc, en gros, un exemple probant et incriminant du gaspillage éhonté des finances publiques qui est mis à jour. Il est déplorable que l'enquête qui est actuellement en cours soit demeurée à l'interne. Permettez–moi de douter de la bonne conduite de cette enquête, car il est évident que la procédure utilisée pour enquêter sur ce grave problème de fraude est déficiente, car elle demeure confinée sur le plan interne seulement. Combien d'exemples de ce type ne sont malheureusement pas soulevés sur la place publique?

Il faut dès à présent tirer une conclusion de cet incident majeur. La pratique administrative du gouvernement, telle qu'elle apparaît ici en cette cause, n'est aucunement transparente. Voilà pourquoi nous, du Bloc québécois, réclamons par notre amendement que soient étalées sur la place publique toutes les dépenses du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Que le gouvernement n'ait pas songé à amender le projet de loi C–52 en ce sens me paraît déplorable et est lourd de conséquences. Il en va de même de l'esprit de transparence, si souvent promis par le Parti libéral du Canada au cours de la dernière campagne électorale, mais qui demeure lettre morte depuis qu'il est au gouvernement.

Le contrôle des finances publiques passe par des mécanismes de la sorte. Sans de semblables mécanismes, les députés ne peuvent avoir accès librement aux contrats gouvernementaux en vigueur dans leur propre comté. Sans des mécanismes de transparence, comment responsabiliser les fonctionnaires vis–à–vis les dépenses qu'ils génèrent?

L'amendement du Bloc québécois entre donc directement dans cette nouvelle mentalité qui devrait tous nous habiter: chercher une nouvelle manière de faire la chose publique pour se sortir des vieilles pratiques traditionnelles qui sont à l'origine du déficit de 508 milliards de dollars.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, le Bloc, à plusieurs reprises, a parlé de «transparence». Je trouve fort intéressant qu'aucun député du Bloc, à partir de vendredi dernier, n'ait accepté deux offres du ministre de ce ministère qui pourraient leur apporter les renseignements qu'ils recherchent. Pas un seul député du Bloc! Peut–être pourrait–il me dire pourquoi? Il n'en coûterait que 37 $ par année de leur budget.

Toujours au sujet de la transparence, il y a des comités, tels que le Comité permanent des opérations gouvernementales sur lequel siègent deux membres de leur parti, qui peuvent poser n'importe quelle question. C'est un autre mécanisme qui sert à assurer la transparence.

En ce qui concerne les paiments anticipés, que s'est–il passé? C'est le ministre lui–même qui a demandé une enquête. C'est le ministre lui–même qui a accepté les recommandations. C'est le ministre lui–même qui a déjà entrepris d'apporter des corrections. C'est le ministre lui–même, avec le président du Conseil du Trésor, qui mène une enquête en ce moment afin de corriger davantage. On a écouté, on a entendu et on savait qu'il y avait un problème, donc on a pris des initiatives pour le corriger.

Je trouve intéressant que, lorsque mon collègue parle de transparence, il veuille apparemment utiliser l'exemple des dons qu'on a reçus de certaines compagnies. Eux autres, ils connaissent nos contributeurs, c'est pour cela qu'ils posent des questions; nous autres, on ne connaît pas les leurs.

Donc, lorsqu'on parle de transparence, il serait très intéressant qu'il réagisse à cela.

Finalement, un dernier commentaire. Lorsqu'on parle des données qu'ils veulent, apparemment, dans leur circonscription, ils refusent de comprendre qu'on est en train d'amalgamer un nombre de ministères dans lesquels il y avait différents systèmes. Ils ne sont pas encore tous intégrés, mais on a fait des progrès et on continue à en faire.

J'aimerais bien entendre les commentaires de mon cher collègue au sujet des questions que je viens de poser et des points que je viens de souligner. Est–ce qu'il ne croit pas qu'il a vraiment, lui et ses collègues, exagéré? Ce ministère est transparent, ce ministre a écouté et il a pris des initiatives pour corriger.

• (1550)

M. Godin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses questions et je suis d'accord que son gouvernement essaie d'être transparent, mais on n'a pas les résultats. Ce sont des résultats que nous voudrions avoir beaucoup plus rapidement que cela.

Lorsque mon collègue dit qu'il y a des moyens à tel endroit ou à tel niveau pour vérifier, ce n'est pas tout à fait cela que je veux. Je voudrais, à l'intérieur de mon comté, savoir exactement ce qui se passe et comment vraiment pouvoir procéder pour atteindre ces informations–là.

On parle souvent du système informatique. C'est un système qui est bon, mais c'est un système qui permet d'aller chercher de l'information pendant que le processus se met en marche, et une fois le processus terminé, lorsqu'on veut valider des choses, ce système–là ne nous répond pas.

Pour répondre à sa deuxième question, en disant que le ministre corrige, oui, le ministre corrige ces choses, mais ce que nous voulons, nous, par notre amendement, c'est d'éviter justement de se donner des instruments de façon telle que lorsque le ministre s'aperçoit ou ne s'aperçoit pas que cela va mal, que nous n'ayons pas à payer des millions inutilement. On voudrait l'inviter tout simplement à se donner des encadrements, se donner des moyens pour que le ministre puisse facilement faire son travail sans être obligé à un moment donné de regarder ce qui va mal.

En ce qui concerne les contributions, cela me fait rire parce que, soyez assuré que lorsqu'on ramasse cela à coups de 2 $ et 3 $ et de 25c., soyez bien tranquille, j'aimerais cela aller chercher cela à coups de 140 000 $ et à coups de 150 000 $. Cela me ferait plaisir en m. . .! Cela me ferait plaisir de venir vous déposer tout simplement une liste. Mais, malheureusement, ce n'est pas notre cas. Nous, c'est à coups de 25c., de 1 $. Et à coups de 1 $, je vous garantis que la liste serait longue à déposer sur votre bureau.

Je pense que cela résume en fait ce que le député nous demandait. Lorsqu'on dit que des documents existent, je voudrais tout simplement souligner que le 5 juillet, j'écrivais justement à l'honorable ministre des Travaux publics pour tenter d'avoir de l'information au sein de mon comté, ce qui se produit: «Je vous écris dans le but d'obtenir des informations sur les activités de votre ministère dans mon comté. J'aimerais recevoir la liste des marchés, des services, d'approvisionnements et de locations qui ont été accordés depuis le 25 octobre dernier. De plus, je voudrais recevoir la liste des propriétés du gouvernement fédéral situées dans mon comté.» Ce n'est pas beaucoup, ce n'est pas compliqué. Or, voici ce qu'il me répondait: «J'ai bien reçu votre lettre du 5 juillet 1994 dans laquelle vous me demandiez des renseignements sur les activités de mon ministère dans votre circonscription pour la période s'échelonnant du 25 octobre 1993 à ce jour. Malheureusement, les renseignements que vous recherchez ne se retrouvent pas dans un document comme tel. Afin d'être en mesure de répondre à vos questions, il nous faudrait procéder à une recherche approfondie dans les nombreux secteurs de mon ministère et dans ses multiples banques de données qui abondent compte tenu de la fusion de quatre organisations dictinctes qui a donné lieu à la création du nouveau ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

De plus, les coûts reliés à la cueillette d'informations et à la préparation des rapports pour les députés pourraient dépasser la somme de 168 000 $. Et, une grande partie du travail n'est pas informatisée. Somme toute, ce travail représente un fardeau excessif pour le fonctionnement de notre ministère. Je regrette d'avoir à vous informer que le ministère ne dispose tout simplement pas des ressources humaines et monétaires nécessaires à la cueillette des renseignements que vous recherchez.»

Or, le ministre me dit dans sa lettre tout simplement, en résumé, que c'est impossible présentement. Et c'est cela qu'on essaie, nous, qu'on aurait aimé avoir cet amendement–là dans notre loi pour être capable d'aller chercher les informations que j'ai besoin, au moment précis où j'en ai besoin.

• (1555)

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est): Monsieur le Président, je voulais tout simplement féliciter le député de Châteauguay. Je trouve qu'il a fait un excellent discours et qu'il a répondu de façon très efficace au député de Saint–Boniface. Il a justement démontré à quel point le ministère des Travaux publics n'a aucune espèce de souci de transparence, parce qu'on nous empêche, nous, les députés du Bloc, d'avoir accès à des informations concernant les contrats accordés dans nos propres comtés. C'est comme si le ministère voulait cacher des informations.

Je voulais tout de même souligner et féliciter le député de Châteauguay pour son discours.

M. Godin: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député et lui dire tout simplement de ne pas s'en faire. Lorsqu'on dénonce un manque flagrant de contrôle dans un discours, que ce soit dit d'une façon ou d'une autre, ce ne sera jamais accepté. Alors, moi aussi je vous félicite pour votre discours.

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît! Reprise du débat. Je cède la parole à l'honorable député d'Outremont.

M. Martin Cauchon (Outremont): Monsieur le Président, à la lumière des propos de l'honorable député, je dois admettre que je perçois une tangente régulière dans la politique du Bloc québécois qui est une politique de deux poids deux mesures. Quand on parle, par exemple, de la liste des donateurs des partis politiques, ce qui est bon pour nous—je le souligne et je n'ai pas voulu intervenir dans le cadre d'une question—n'est pas obligatoirement bon pour eux, et on le voyait ce matin dans les articles de journaux.

Pour revenir au projet de loi qui concerne la Chambre aujourd'hui, je dois dire que pendant la campagne électorale, nous avons promis de ranimer l'esprit de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces au Canada.

D'ailleurs, dans le livre rouge, nous avons pris l'engagement de et je cite: «de collaborer étroitement avec les pouvoirs publics provinciaux pour réduire les dédoublements et améliorer l'organisation des services».

On sait que cette devise du livre rouge a été citée par la suite à de nombreuses reprises par le très honorable Jean Chrétien, premier ministre du Canada. Nous avons même précisé. . .

Le vice–président: À l'ordre, je vous prie. Je demanderais aux députés de ne pas mentionner le nom d'un député qui siège à la Chambre actuellement. Il faut toujours utiliser le titre d'un ministre, comme dans ce cas–ci, celui du premier ministre. Je demande la coopération de tous les députés. L'honorable député d'Outremont a la parole à nouveau.

M. Cauchon: Je disais donc, monsieur le Président, le très honorable premier ministre du Canada. Nous avons même précisé notre pensée en écrivant, toujours dans le fameux livre rouge, et je cite: «Les compétences doivent s'exercer au niveau le plus efficace pour produire leurs effets».

Nonobstant la position des partis d'opposition, je dois dire que depuis le 25 octobre dernier, c'est exactement ce que nous faisons comme gouvernement responsable. Tous les jours, l'opposition nous accuse injustement de vouloir ramener des compétences à Ottawa. Tous les jours, ils nous accusent injustement de ne pas prendre les mesures nécessaires pour couper les coûts. Tous les jours encore, ils nous accusent faussement d'empiéter sur les juridictions provinciales. Mais aujourd'hui, ils ont une occasion rêvée de dire que nous sommes sur la bonne voie. Aujourd'hui, ils peuvent prouver qu'ils représentent bien les contribuables de leur comté et ceci, en appuyant le projet de loi C–52.

Il ne fait pas de doute que les contribuables, tout comme nous d'ailleurs, ne veulent plus se contenter de services confus et lents. Ils n'ont plus la patience de composer avec des chevauchements et des dédoublements. De fait, les contribuables exigent que leur gouvernement les serve mieux, plus rapidement et plus efficacement.

C'est pourquoi depuis la reprise de la session parlementaire, nous étudions la réorganisation gouvernementale dont le but est justement de diminuer les coûts et d'améliorer les services.

• (1600)

Le gouvernement est convaincu qu'il peut atteindre ces objectifs en travaillant essentiellement sur quatre fronts, à savoir, dans un premier temps, rationaliser la prestation de plusieurs services et programmes; deuxièmement, s'attaquer aux chevauchements et aux dédoublements; troisièmement, préciser les responsabilités de chaque secteur; et finalement, transférer certaines activités à d'autres paliers de gouvernement lorsque nécessaire.

Changer les systèmes, les méthodes de travail et l'esprit des gens n'est pas une mince tâche et n'est pas toujours facile. Il faut de l'énergie, de la patience et beaucoup de volonté. Mais avec de la bonne volonté, on peut toujours y arriver. La preuve, c'est qu'en décembre dernier, dès leur première rencontre, les ministres ont convenu que leur priorité serait d'améliorer l'efficacité de la fédération canadienne. Dès aujourd'hui, nous avons obtenu des résultats très intéressants et la meilleure preuve est qu'en juin dernier, nous avons signé des ententes bilatérales incluant un plan d'action pour éliminer les chevauchements. Ce plan comprend une liste détaillée d'éléments et d'objectifs ainsi qu'un échéancier dans certains cas.

Cette entente entre gouvernements constitue une étape très importante vers une approche plus rationnelle et efficace de l'administration publique dans ce pays. C'est aussi un pas en avant fort appréciable qui, en bout de ligne, va profiter à tous les Canadiens et Canadiennes. C'est aussi un pas en avant qui va profiter à tous les citoyens et citoyennes de la province de Québec et c'est pour cela que les députés d'en face, à mon avis, devraient nettement appuyer l'initiative gouvernementale.

Quelle est la portée exacte du projet de loi devant la Chambre? Quels sont ses objectifs? Les réponses sont simples et évidentes. Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui remplit les objectifs suivants: tout d'abord, rendre les politiques et les programmes plus efficaces, plus abordables et plus accessibles à nos clients. Ensuite, déterminer avec les gouvernements provinciaux qui est le mieux placé pour livrer un programme ou un service donné, et finalement, prévoir des ajustements afin de respecter

les priorités et les circonstances qui changent et qui varient d'une province à l'autre.

Voilà des objectifs précis, réalistes et totalement orientés vers un meilleur service à la clientèle. Il ne fait pas de doute qu'avec la collaboration des provinces, nous pouvons rapidement faire beaucoup de progrès dans ce domaine. Il ne fait pas de doute non plus que la révision de tous nos programmes et services pour réduire les dédoublements et les chevauchements est d'une importance vitale pour l'ensemble de la population canadienne. De façon générale, le projet de loi C–52 va simplifier les procédures administratives qui nous permettront de conclure des ententes avec l'ensemble des gouvernements provinciaux.

À la suite des ententes de juillet dernier, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux va bientôt entamer des négociations avec les provinces, afin de déterminer des applications concrètes au partage des services gouvernementaux. Parmi les priorités qui sont déjà identifiées, nous retrouvons les secteurs de l'informatique, de l'approvisionnement et de l'immobilier. Les perspectives d'avenir pour cette approche de coopération et de partage sont immenses. Nous sommes convaincus que l'harmonisation des systèmes informatiques et infométriques est importante. Nous croyons pouvoir faire des économies substantielles en partageant des locaux et des services avec les autres paliers de gouvernement.

Qu'on pense aussi aux services connexes comme la sécurité, l'entreposage et l'accueil qui, regroupés, peuvent nous épargner des millions de dollars chaque année, en plus de mieux servir l'ensemble de la population. Toutes les administrations publiques, à tous les niveaux, ont des problèmes budgétaires. Tous les gouvernements doivent trouver les solutions au déficit croissant. Il est évident que par le passé, chacun voulait avoir sa propre structure, sa propre vitrine et ses propres comptoirs de services.

• (1605)

Nous n'avons plus les moyens de soutenir toute cette infrastructure. Déjà, avant même les récentes ententes, des gouvernements provinciaux et municipaux, de même que des organismes publics, nous ont demandé de les aider à obtenir des biens et services à meilleur prix. Oui, le secteur public comprend de plus en plus que nous devons faire attention aux dollars de nos contribuables.

De fait, nous recevons de plus en plus de demandes de regroupements et de supports, car la formule fonctionne bien dans de multiples secteurs. Présentement, des initiatives de coopération comprennent l'achat de voitures de police, par exemple, pour les municipalités, l'achat de produits pharmaceutiques et le partage d'offres permanentes pour l'achat de produits et services.

C'est pourquoi le projet de loi que nous étudions actuellement permet au ministère de faire l'acquisition de matériel et de services pour le compte d'autres organismes du secteur public au Canada.

À une époque où la concurrence internationale est très forte, nous incitons continuellement nos entreprises à accroître leur efficacité et à devenir de plus en plus concurrentielles, tant sur les marchés nationaux qu'internationaux. Ces principes doivent aussi s'appliquer à notre gouvernement, à l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Et surtout, il est essentiel de traiter avec respect chaque dollar que les contribuables nous confient, et de l'investir avec sagesse.

Voilà pourquoi je suis particulièrement fier, à titre de député d'Outremont, d'appuyer le projet de loi C–52.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, j'ai été assez étonné par les commentaires du député d'Outremont sur la transparence du ministère. Je veux lui rappeler la situation qui fait qu'un député qui a été élu dans une circonscription, qui représente toute la population de ce comté, demande à un ministre de lui faire connaître les renseignements sur les activités de son ministère dans sa circonscription. Cela ne semble pas extravagant. Nous sommes élus, nous sommes les représentants dans ce Parlement des gens de notre comté et on demande tout simplement d'avoir une vue d'ensemble.

Le ministre ne nous dit pas qu'il va faire en sorte que nous ayons les renseignements, ce qui aurait été correct dans les circonstances, que nous puissions avoir une vue d'ensemble. Il nous dit: «Je regrette de devoir vous informer que le ministère ne dispose tout simplement pas des ressources humaines et monétaires nécessaires à la cueillette des renseignements que vous recherchez». Je trouve ce comportement inacceptable de la part d'un ministre. Il répond à un élu de cette Chambre qui pose des questions sur sa circonscription. Si on commence à remettre en question le principe de l'information aux députés élus du Parlement, on touche à une pierre d'assise du système. C'est comme dire qu'on n'intentera pas un procès à quelqu'un parce que cela coûte trop cher par rapport à l'amende qu'il aura à payer. C'est tout à fait inacceptable!

Je pense que je peux relier cela assez facilement aux propos du député d'Outremont, au début de son discours, où il nous parlait de la transparence du financement des partis politiques. Les contributions de la Banque royale et de RBC Dominion Securities Inc. pour plus de 100 000 $, on n'a pas de cela. Par contre, on n'est pas prêts à les écouter plus que nos commettants.

Nos commettants nous demandent si on peut leur dire ce que le fédéral a investi dans le comté. Qu'est–ce que c'est l'investissement du fédéral? Quels sont ses bâtiments? Quelles sont les activités d'un ministère dans notre comté? Le ministre ne nous répond pas qu'il va faire faire des recherches parce qu'il y a un an qu'il est élu et il n'a pas encore réussi à coller les morceaux ensemble; il ne nous répond pas même cela. Il nous dit: Non, je ne peux pas vous fournir cela parce que les renseignements que vous recherchez ne se retrouvent pas dans un document comme tel. Mais mon Dieu, il faudrait lui permettre d'embaucher des recherchistes pour faire le travail!

Effectivement je trouve que c'est une attaque contre notre représentation à titre de député, de pouvoir dire à un ministre qu'on veut savoir ce qu'il y a dans notre circonscription qui correspond à son ministère.

On a déjà eu des questions semblables concernant d'autres ministères et on a eu des réponses. Dans le cas d'Approvisionnements et Services, il y a la question des achats qui est comprise, mais non, on ne peut pas nous fournir cela. Je pense que le député d'Outremont pourrait, plutôt que de nous faire des remontrances, s'adresser lui–même à son ministre et lui demander les mêmes renseignements afin de voir s'il pourrait les obtenir.

M. Cauchon: Monsieur le Président, je suis toujours émerveillé de voir jusqu'à quel point les gens du Bloc québécois ont l'art de passer à côté de la question.

• (1610)

La teneur de mon discours visait à expliquer à l'ensemble de la population que le projet de loi sert l'intérêt de l'ensemble de la population canadienne, car ce qu'on cherche à faire, c'est éliminer les dédoublements et faire en sorte que l'appareil gouvernemental soit plus efficace et que le contribuable en ait plus pour le dollar investi.

Il est bien évident que cela fait mal aux députés du Bloc québécois, et c'est pour cela qu'ils essaient aujourd'hui de nous attaquer sur la question de la transparence alors qu'en réalité il n'y a pas de problème de transparence à ce ministère. L'accès à l'information existe et existe pour l'ensemble de tous les ministères.

Le Bloc manque le bateau aujourd'hui. Ça fait mal de voir un gouvernement qui prône un fédéralisme rentable, qui prône un fédéralisme de concertation, un fédéralisme qui évolue, de voir un gouvernement qui est prêt à travailler en partenariat avec l'ensemble des paliers gouvernementaux, comme on l'a fait, par exemple, dans le cas du programme d'infrastructure et comme on l'a fait en juin dernier en signant une entente sur le commerce intérieur et en reconnaissant une exception culturelle pour la province de Québec. Ça vous fait mal, parce que vous n'êtes pas ici pour travailler dans l'intérêt de l'ensemble de la population. Vous êtes ici pour travailler en fonction d'une seule et unique idée, c'est-à-dire en venir à vos fins très partisanes: la séparation du Québec.

Si plutôt que de penser à la séparation du Québec, vous pensiez dès maintenant à faire en sorte que le Canada fonctionne mieux et qu'on puisse en venir à un fédéralisme évolutif viable, je pense que les contribuables, dans l'ensemble de la province de Québec, seraient beaucoup plus fiers de votre travail.

Je suis un peu déçu de voir que les seuls qui représentent les intérêts de la population québécoise, ce sont les députés de ce côté-ci de la Chambre, c'est-à-dire du côté gouvernemental.

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est): Monsieur le Président, je suis aussi très étonné des propos du député d'Outremont, dans ses éloges du projet de loi C-52. Alors qu'il pense qu'on est en train d'évoluer, moi, je n'ai pas l'impression qu'on évolue très vite. Si ça c'est un signe que le fédéralisme est rentable, je pense que c'est marcher au pas de tortue.

C'est évident qu'il n'y a pas de transparence au ministère des Travaux publics, c'est plus qu'évident. On a beaucoup de difficultés à obtenir des renseignements du ministre. On a fait des demandes nombreuses pour avoir au moins la connaissance des contrats accordés dans nos comtés, ce qui me semble très élémentaire.

Compte tenu du fait qu'il y a beaucoup de gaspillage, tout le monde le sait, qu'il y a beaucoup de patronage, tout le monde le sait, qu'il y a un déficit considérable dans ce pays, il faut prendre tous les moyens pour réduire le gaspillage, l'inefficacité, le patronage. Le ministre des Travaux publics ne prévoit aucune mesure dans ce projet de loi pour améliorer l'efficacité de son ministère. Ce n'est pas une grande amélioration, lorsque nous savons que c'est de la petite cuisine qu'on nous propose dans ce projet de loi.

Fusionner quatre services ne rendra pas le fédéralisme plus rentable et ne fera pas en sorte que les Québécois veulent continuer à faire partie du Canada. Mon Dieu! Mon Dieu! On ne touche pas au problème essentiel. C'est la raison pour laquelle on propose une commission pour pouvoir examiner, surveiller le fonctionnement du ministère des Travaux publics. Tout le monde le sait, c'est évident.

Quand on pose des questions au ministre et qu'on essaie d'obtenir des réponses, on nous refuse systématiquement. Voilà ce qu'on appelle la transparence au gouvernement fédéral?

M. Duhamel: Ce n'est pas la question.

M. Marchand: C'est certainement la question, parce que c'est le problème. Le problème au Canada, au gouvernement fédéral actuellement, c'est la dette de 533 milliards et le déficit de 40 quelque milliards de dollars. Il faut surveiller les dépenses, réduire le gaspillage. C'est élémentaire! Voilà un autre exemple que le ministre des Travaux publics ne veut pas entreprendre aucune initiative pour nettoyer son ministère, réduire le gaspillage, réduire le patronage. Nous, nous sommes prêts à collaborer avec lui—si on avait les informations—pour pouvoir faire le point et dire: Ç'est du patronage, ça c'est du gaspillage. Alors que le gouvernement s'est prononcé en faveur de la transparence, il n'y en a pas dans ce projet de loi.

M. Cauchon: Monsieur le Président, je serai bref, parce que j'ai déjà répondu. Je tiens à dire, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, que je respecte énormément mes confrères et consoeurs de l'autre côté de la Chambre. Je respecte également ce qu'ils représentent et ce pour quoi ils ont été élus. Cependant, je souligne à nouveau, car je ne peux faire autrement, que d'après moi, le seul problème du Bloc québécois, présentement, c'est qu'il ne travaille pas, malheureusement, dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

• (1615)

Mon collègue, tout à l'heure, l'a souligné. Ils ont eu la chance, depuis quatre ou cinq jours, d'aller s'asseoir avec les fonctionnaires du ministère et de discuter du projet de loi qui est devant nous, de discuter de certains problèmes qu'ils voyaient dans le projet. Ils ont refusé de se plier à cet exercice. Donc, c'est un refus de coopération. En fait, il n'y avait pas de question.

Je veux simplement souligner que je trouve dommage que ces gens-là ne décident pas de mettre la main à la pâte et de travailler de façon concertée et constructive avec le gouvernement fédéral.

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, je remercie le député de Saint-Boniface pour son beau commentaire qui qualifie les propos habituels du député de Gaspé de très honnêtes. Alors, je serai à la hauteur de la déclaration du député de Saint-Boniface.

Avant de débuter ce discours et ma participation sur le projet de loi C-52, je tiens à rappeler à mes confrères députés d'en face, que la population du Québec suit de très près les débats à la Chambre et il y a même des enfants qui les écoutent. Cela doit

parfois être difficile pour eux d'entendre les propos qui sont tenus ici.

Parlant d'enfants, on me permettra ce petit aparté, étant donné qu'on est à l'ère de la modernité maintenant, c'est l'anniversaire de mon fils, Jean–François. Parce que je suis obligé de travailler ici, à Ottawa, j'aimerais, par le truchement de la caméra et avec votre indulgence, monsieur le Président, lui transmettre mes voeux de bon anniversaire pour ses 14 ans.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Dhaliwal: J'espère qu'il est fédéraliste.

[*Français*]

M. Bernier (Gaspé): Le projet de loi à l'étude vise à fusionner les anciens ministères—ce n'est pas quelque chose de nouveau—les anciens ministères qui sont Travaux publics Canada et Approvisionnements et Services Canada. Travaux publics Canada supervisait deux autres embranchements; les services, c'était autre chose, et les services gouvernementaux, c'est encore autre chose.

Tout cela pour dire que fusionner des choses dans lesquelles on reproche un manque de transparence, cela n'amène pas automatiquement de la transparence. Or, pour moi, c'est essentiellement un projet de loi administratif qui est déposé ici. Mais ce n'est pas du tout à cela qu'on s'attendait. Et là–dessus, le parti au pouvoir, les libéraux, ratent une belle occasion. C'est regrettable, mais nous nous devons de nous opposer à ce projet de loi pour les raisons suivantes.

Le gouvernement rate l'occasion de rendre le processus d'attribution des contrats plus transparent. Le gouvernement rate aussi l'occasion de limiter l'influence des lobbyistes. Le gouvernement rate aussi l'occasion de nettoyer le monde louche et nébuleux de la sous–traitance. C'est pourquoi le Bloc québécois a présenté l'amendement suivant, proposé par le député de Québec–Est. Je tiens à le répéter parce qu'il y a des gens différents qui écoutent la télévison à cette heure–ci. L'amendement est ainsi libellé: «Que cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois, parce que le principe du projet de loi ne prévoit pas la mise en place d'un code d'éthique précis visant à rendre transparentes la passation de marché et l'acquisition de tous les biens et services par le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux.»

Lorsque je dis que cela manque de transparence et lorsqu'ils me disent avoir l'intention d'être transparents et de rendre cela beau et cohérent, je leur signale le principe qui nous guide et qui dit qu'on ne peut pas être juge et partie. Le projet de loi C–52, tel qu'il est présentement, à la page 3, à l'article 7, prévoit tous les pouvoirs du ministre.

● (1620)

Vous me permettrez d'en faire la lecture. L'article 7(1):

> Dans le cadre des pouvoirs et fonctions que lui confère la présente loi ou toute autre loi, le ministre: *a*) étudie et met sur pied des services en vue d'accroître l'efficacité de l'administration publique fédérale;

Comment peut–il, dans ce cadre–ci, dans sa propre loi qui crée la fusion de son ministère, être juge et partie?

Ce que nous demandons, si jamais il avait l'intention de le faire, c'est de le faire tout de suite, parce qu'à ce moment, nous pourrions être juges de ce qu'il aura produit comme travail. Je pense que c'est élémentaire. Même mon fils de 14 ans, qui n'a pas encore fait son droit, est à même de comprendre cela.

Alors, nous rejetons ce projet de loi pour plusieurs raisons. Essentiellement, nous voulons de la transparence. Je l'ai dit, je vais le répéter et je vais le répéter encore. Au Québec, par exemple, la Loi sur le financement des partis politiques et les règles relatives strictes d'attribution de contrats nous ont habitué à beaucoup plus de transparence que ce que l'on peut voir ici, au fédéral. Les libéraux reconnaissent eux–mêmes les lacunes du système. J'aimerais citer, je ne sais pas si on a le droit de les montrer, mais j'aimerais citer à la page 91 le livre rouge, qui disait: «Nous aurons pour principe que les décisions de l'État doivent se prendre sur le fond plutôt qu'obéir aux influences exercées par les parties prenantes. Nous assurerons la transparence du processus décisionnel.»

Je pense qu'ils viennent de rater la première occasion qu'ils avaient de le faire. Ils l'ont ratée. Ils auraient pu, s'ils avaient l'intention d'être transparents, le faire au moment du dépôt de leur projet de loi. On leur donne une chance, on est beau joueur, on leur dit: «Scène un, prise deux. Reprenez votre projet de loi, mettez–y quelque chose qui va assurer la transparence et puis là, on va travailler avec vous.» C'est ce qu'on appelle en français, du moins, dans le comté de Gaspé, de la collaboration.

Mais, ce n'est pas ce qu'on entend comme réponse des députés d'en face. Ha! C'est un très beau souhait que le gouvernement veut faire, mais il a laissé passer une occasion en or. Peut–être que mes amis d'en face, les députés libéraux, sont satisfaits du système actuel. Peut–être que les amis du Parti libéral sont aussi satisfaits de cela. Peut–être. . .

Un autre point que j'aimerais rappeler, même si mes confrères en ont fait état tout à l'heure, c'est que j'ai moi aussi communiqué par lettre avec le ministre, pour essayer, justement—cet été je n'ai pas chômé—de comprendre ce qui s'en venait comme modifications. J'ai essayé de comprendre ce qui se passait à Travaux publics Canada. J'ai donc écrit au ministre pour connaître, moi aussi, quels étaient les actifs du gouvernement fédéral dans le comté de Gaspé. J'ai demandé aussi à connaître les activités, mais malheureusement, comme mon collègue de Châteauguay tout à l'heure, j'ai reçu une lettre qui me disait que c'était impossible.

Ce qui m'a le plus choqué, c'est qu'on fait aussi état, dans cette lettre, d'un coût pour faire connaître ces informations. On me parle dans ma lettre de 168 000 $, mais on me dit que c'est pour informer les députés. Je dois en comprendre que c'est 168 000 $ pour informer 295 députés. Ce sur quoi je veux attirer l'attention, c'est que le budget de la sous–traitance au fédéral, selon les informations que j'ai, est de 5,2 milliards de dollars, 5,2 milliards de dollars! Et on refuse, si c'est le chiffre, de dépenser 168 000 $. Quelle fraction ce chiffre représente–t–il? Je n'ai pas apporté ma calculatrice. Il doit sûrement représenter une infime

portion de ce que représente la gestion du 5,2 milliards de dollars.

À ce moment–là, on nous demande de faire acte de foi, on nous demande de les appuyer, de leur donner un chèque en blanc. On nous refuse les outils de travail.

• (1625)

Est–ce qu'on peut appeler cela de la transparence? En tout cas, je peux répondre que, dans le comté de Gaspé, ce n'est pas de la transparence.

J'aimerais aussi ajouter autre chose au sujet des normes régissant l'attribution de ces contrats. À ce que je peux voir, il n'y a aucune norme applicable à tout le monde. Les seules règles qui semblent exister sont des règles internes à chaque ministère, mais qui sont facilement contournables et qui sont loin d'être claires, surtout. Très loin. Il n'y a donc aucune norme applicable à tout le monde; aucune limite à l'utilisation des ressources extérieures au gouvernement. La sous–traitance se réalise présentement dans un contexte nébuleux et malsain.

Un gouvernement moderne se doit d'utiliser des moyens modernes de faire des affaires. Jusque–là, tout le monde peut suivre. La sous–traitance est un de ces moyens modernes. Je ne remets pas en cause ici l'utilisation de la sous–traitance, mais il faut savoir gérer cet outil de sous–traitance; il faut savoir que tout ce qui est nouveau peut parfois générer des excès. Il faut donc savoir utiliser la sous–traitance avec prudence pour ne pas qu'elle devienne un instrument de corruption. Je pense qu'il faut se donner des moyens d'encadrer la sous–traitance.

Le gouvernement doit donc définir clairement ses politiques à son endroit et de quelle façon il entend les faire respecter. Se donner des règles est une chose; comment les faire respecter et s'assurer qu'elles seront respectées en est une autre. Je ne vois rien encore là–dedans.

Alors, le projet de loi actuel passe complètement à côté du problème, selon nous.

Il y a aussi d'autres injustices. J'en ai noté deux, comme vous vous en doutez, les plus juteuses, selon moi.

J'apprends par exemple, dans la répartition des sous–contrats qui ont été attribués, que la part du Québec, selon mes informations, n'est que de 15 p. 100 des contrats fédéraux. Mais il y a un autre chiffre sur lequel j'aimerais attirer l'attention parce que, au Québec, on considère que l'Outaouais est une région qui nous est chère. Elle fait partie du Québec et, malheureusement, selon les deux tiers de l'électorat québécois, sur le plan fédéral la région de l'Outaouais est malheureusement orpheline. Mais j'aimerais informer la région de l'Outaouais que, de tous les contrats fédéraux octroyés dans la région de la capitale nationale, l'Outaouais québécois n'en reçoit que 1 p. 100. Les pauvres! Ils n'ont pas de députés bloquistes pour les défendre! Un jour!

Alors, deux exemples sont suffisants. Je pourrais continuer puisque j'en ai d'autres, mais on m'indique que le temps défile. Je vais donc passer à des propositions constructives. J'aimerais les transmettre pour les aider à refaire leur projet de loi. Je n'ai pas à discuter d'articles ici, parce qu'on demande de revoir le projet de loi au complet.

En trois points, les propositions constructives: une commission politique pour étudier la sous–traitance; deuxièmement, un code de la sous–traitance; et troisièmement, un processus de consultation des députés parce que, par devant la population, ce sont les députés qui répondent du budget et des activités de gestion. Dans ce contexte, c'est très important.

Si vous me demandez maintenant: Quels pourraient être les pouvoirs et surtout les qualités de cette commission politique? Elle pourrait avoir la qualité, par exemple, d'être constituée de gens capables d'intervenir. Ça veut dire quoi? Cela veut dire qu'elle serait formée d'experts spécialisés dans les rouages de l'appareil gouvernemental et de députés de tous les partis politiques.

• (1630)

Elle aurait le pouvoir d'informer, et surtout d'être gardienne des intérêts des citoyens, parce que nous travaillons tous pour les citoyens. Elle aurait aussi le pouvoir d'établir des relevés périodiques et publics, pour justement permettre la transparence du gouvernement fédéral. Il ne serait pas nécessaire d'attendre que quelqu'un soit obligé d'aller fouiller quelque part pour trouver le fameux rapport; et en plus, faudrait–il qu'il puisse trouver le sujet. Ce n'est pas transparent présentement. Cela pourrait être catalogué par comté. À ce que je sache, les gens de Gaspé ne restent pas à Ottawa–Carleton. Donc, ces choses–là devraient être démêlées. Comme disait ma grand–mère «les bas blancs avec les bas blancs, les bas noirs avec les bas noirs». Il faut mettre de l'ordre. C'est aussi faire preuve de respect envers les citoyens que de bien classer les choses.

La sous–traitance, ça devrait être clair, puis ça devrait être clairement défini dans le projet de loi. Ce dernier servirait directement d'instrument de travail à la commission de surveillance. Ce sont les députés qui adoptent les lois, ce sont eux qui font face à la population, ils représentent différents partis politiques. Donc, les députés devraient être à même eux aussi d'être consultés dans ce genre de chose.

Alors, en conclusion, nous voulons de la transparence un peu plus ici, à Ottawa. Certains, tout à l'heure, ont souligné le fait qu'on était souverainistes et qu'on était de gros méchants de temps en temps. Mais nous souhaitons que le Canada, qui sera toujours notre voisin advenant l'accession du Québec à la souveraineté, ce que je crois fermement, puisse avoir une gestion saine, parce qu'en affaires, quoi de plus formidable que de faire des affaires avec quelqu'un dont la *business* est *clean.*

Il y a un autre point que j'aimerais ajouter par rapport à la crédibilité des parlementaires. Nous avons, comme parlementaires, à gagner dans cet exercice de transparence. Le livre rouge en faisait état, mais il commence à pâlir. Bien peu de ses promesses semblent se réaliser.

J'aimerais vous citer le livre rouge, à la page 86, au sujet de la crédibilité des parlementaires: «Le capital de confiance des élus auprès des citoyens et citoyennes est de toute première importance. Pour que le gouvernement joue le rôle constructif qui est le sien, tout en étant. . .» et ici, monsieur le Président, je vous informe qu'il y a une coquille dans le livre rouge du parti libéral,

car c'est écrit: «. . .tout en étant comptable de ses actions». Je comprends que cela vient de l'expression anglaise *accountable*. Alors, je traduis pour eux «. . .tout en étant responsable, imputable de ses actions».

Alors, il nous faut restaurer l'intégrité de nos institutions politiques. Avant le 26 octobre 1993, les gens d'en face étaient soucieux et vantaient leur livre rouge. Aujourd'hui, je le leur remets sur le nez et je leur demande, à l'intérieur du présent projet de loi, de bien vouloir les réaliser. Ce n'est pas quelque chose qui va coûter cher. Je ne demande pas un milliard, je ne demande pas cinq milliards, je demande de l'honnêteté. Par chez nous, ça ne coûte pas cher et de plus, l'honnêteté est même récompensée. Ceux qui ne l'utilisent pas ou qui ne la mettent pas de l'avant auront à payer pour un jour.

Juste pour enchaîner, certains de nos confrères ont glissé tout à l'heure le nom de certains députés qui sont encore ici. J'aimerais seulement dire qu'on a vécu peut–être un cinq minutes de politique fiction tout à l'heure, lorsque le député d'Outremont a prononcé le nom d'un député à la Chambre. Peut–être parlait–il au futur du présent mandat. À ce moment–là, si le député d'Outremont revient, peut–être qu'il pourra prononcer le nom de la personne qu'il a nommé tout à l'heure, mais que vous ne voulez pas qu'on prononce maintenant.

• (1635)

Là–dessus—la voix me lâche, mais pas l'intérêt—j'espère avoir l'occasion à nouveau de parler de ce projet de loi, mais cependant, avec le contenu qu'il devrait avoir.

[*Traduction*]

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord offrir mes meilleurs voeux d'anniversaire au fils de mon collègue. Je crois savoir qu'il a maintenant 14 ans. J'ai moi–même un fils de 13 ans, et je sais par conséquent de quoi il retourne. Nos jeunes ont des aspirations, ils pensent à leur avenir et à ce qu'ils feront à la fin de leurs études.

Mon fils manifeste un grand enthousiasme et toute la confiance du monde face à ses objectifs, quels qu'ils soient, et jusqu'à maintenant il a réussi dans ce qu'il a entrepris.

Je puis cependant vous dire, monsieur le Président, que l'un de ses plus grands sujets d'admiration est notre pays, le Canada. Il connaît et aime la magnifique province de Québec tout comme sa propre province, le Nouveau–Brunswick, et toutes les autres régions de notre grand pays, que ce soit l'Est, l'Ouest, le Nord ou le Sud. Pour lui, toutes les régions sont très importantes.

J'ai entendu le député et ses collègues du Bloc répéter sans fin qu'il fallait remédier aux dédoublements. Mettons–nous au travail pour en éliminer une partie. C'est justement ce que tend à faire le projet de loi que nous étudions aujourd'hui. La création du ministère des Travaux Publics et des Services gouvernementaux regroupe les quatre entités anciennement appelées l'Agence des télécommunications gouvernementales, Travaux Publics Canada, Approvisionnements et Services Canada et le Bureau de la traduction.

Cette fusion n'est pas fortuite. Lorsqu'elle sera achevée, la fusion des quatre entités en un seul ministère, Travaux publics et Services gouvernementaux, permettra de réaliser des économies d'environ 180 millions de dollars par année.

Ma question au député d'en face est liée au fait qu'une économie de 180 millions de dollars par année représente beaucoup d'argent pour les électeurs de ma circonscription, Carleton—Charlotte. Toute économie que pourra réaliser le ministère dont nous parlons aujourd'hui, ou en fait n'importe quel autre ministère, est certainement bienvenue.

Mon collègue parlait d'étapes connexes et subséquentes; ne croit–il pas que la possibilité d'économiser 180 millions de dollars année après année serait bien vue par les contribuables de la province de Québec et par ceux de toute autre province canadienne?

[*Français*]

M. Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et de ses bons souhaits pour mon fils.

Je pense que la présence du Bloc québécois, du mouvement souverainiste, la présence du Québec est très saine pour les partis d'en face. Je pense que c'est nous qui avons amené sur le tapis l'expression qui nous coûte très cher, le «chevauchement».

• (1640)

Depuis qu'on martèle sur cette expression, nous, les souverainistes, les députés d'en face disent maintenant que c'est peut–être une bonne idée. Ils se disent: Regardons ce que ça veut dire dans un premier temps, dans nos petites bébelles à nous, ici à Ottawa, dans les ministères que nous gérons.» Je dis petites bébelles, mais je sais que c'est un grand ministère et qu'il y a de gros chiffres là–dedans, mais ce que je veux dire, c'est que le geste est petit par rapport à l'esprit que nous avons. Quand nous parlons de chevauchements, d'élimination de chevauchements, c'est d'ordre monétaire, mais cela relève également du respect d'un peuple, du respect d'une communauté, du respect d'une province.

Quand le Québec dit «laissez–nous gérer à notre façon les choses que nous voulons, les choses qui sont de notre juridiction», le Canada n'écoute pas. Maintenant que nous sommes rendus à la porte, on est rendus à la période numéro 3—pour reprendre l'expression du député de Lac–Saint–Jean et du premier ministre du Québec quand ils font référence à l'enjeu de la souveraineté. On disait le Bloc à Ottawa, le Parti québécois à Québec. Dans cette joute, nous sommes en troisième période. Je m'approche le long de la bande.

Nous l'avions compris, eux, ils commencent à le comprendre. Cependant, ce n'est pas assez. En plus des économies qu'ils peuvent réaliser chez eux, au Canada, ici à Ottawa, ils pourrait appliquer aussi un souci de transparence. Je vous l'ai dit, on ne nous reconnaît que depuis qu'on leur a dit «Faites attention aux

chevauchements, il faut éliminer ça». On nous a dit que c'était faux, etc.

Je leur donne aujourd'hui un deuxième conseil. Je leur dit: «S'il vous plaît, ajoutez la transparence dans votre affaire et ça commencera à avoir de l'allure.» Après ça, on continuera à vous donner de bonnes idées, et on vous dira de prendre la décision du peuple du Québec avec humilité, car ces gens vous disent qu'ils sont maintenant prêts à vivre seuls. J'espère qu'ils seront capables de l'écouter aussi.

Il me fera plaisir, comme Québécois, de venir me promener dans les autres provinces. Ça me fera plaisir d'agir peut–être comme consultant du Québec et venir renseigner les gens des autres provinces. Je sais qu'il y a un autre collègue qui souhaite me poser une question, je lui cède la parole.

[*Traduction*]

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, j'ai été attentif à ce que disait le député de Gaspé, avec qui j'ai l'honneur de siéger au Comité des pêches et des océans.

Avant mon entrée en politique, j'ai consacré la majeure partie de ma vie à des activités relatives à la passation de marchés, en particulier à la prestation de services au gouvernement. Comme les réformistes le savent certainement, nous franchissons un bon pas en vue de fusionner certains des nombreux ministères.

Grâce à la fusion, tous les Canadiens auront accès à un service d'appel d'offres ouvert leur permettant de soumissionner pour des contrats valant plusieurs milliards de dollars. Par ordinateur, nous pourrons connaître le nombre de contrats faisant l'objet d'appels d'offres partout au Canada, que ce soit à Halifax, Vancouver ou ailleurs.

Le député va–t–il déclarer aux petits entrepreneurs de sa circonscription, ceux qui soumissionnent pour des contrats actuellement, de très bonnes entreprises du Québec qui soumissionnent pour des contrats à Québec, Vancouver, Edmonton ou Halifax, qu'il compte les priver de cette possibilité?

Que va–t–il leur dire dans sa marche vers l'indépendance? Aujourd'hui, des milliards de dollars de contrats leur sont offerts au moyen de ce service qui résulte de la fusion, qui touche notamment diverses organisations gouvernementales, telles que des sociétés d'État. Le service affiche même les contrats et les débouchés qui existent ailleurs dans le monde, par exemple, aux États–Unis ou dans les pays d'Asie ou du Pacifique.

• (1645)

Il ouvre d'énormes possibilités aux gens d'affaires du Québec, aux nouveaux entrepreneurs, voire peut–être au propre fils du député qui voudrait peut–être se lancer en affaires et offrir au gouvernement des services de construction ou des conseils, par exemple.

Qu'est–ce que le député va dire à ces gens–là? Qu'il veut les priver de cette chance, des milliards de dollars de contrats gouvernementaux pour lesquels ils peuvent soumissionner sur une base concurrentielle et obtenir s'ils sont les plus bas soumissionnaires? Qu'il veut les empêcher d'étendre leur marché, y compris au–delà de nos frontières, et les restreindre à un petit marché et à quelques possibilités seulement. Que répondra le député à tous ces petits entrepreneurs du Québec, à ces gens qui accomplissent des travaux pour le gouvernement, qui obtiennent des contrats gouvernementaux?

Ces gens–là comprennent les possibilités énormes qui s'offrent à eux et les changements qu'entraînera la nouvelle infrastructure du point de vue de la technologie de l'information. Ils savent qu'ils auront instantanément accès à l'information et que ces ministères peuvent jouer un rôle très important dans l'établissement de cette infrastructure en consolidant les services auxquels les gens veulent avoir accès ainsi que les contrats et les possibilités d'affaires existants.

Que répondra le député à ces gens–là?

[*Français*]

M. Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, je dois reconnaître que répondre brièvement sera extrêmement difficile, mais par respect pour la Présidence je vais faire un effort.

Il y a deux questions dans l'intervention de l'honorable secrétaire parlementaire des Pêches. Premièrement, qu'en est–il de l'avenir de mon fils et de l'avenir du Québec? Ce que je peux lui répondre, c'est que mon fils cela lui fera plaisir de travailler comme consultant au niveau international, si le Québec était souverain, une nation différente.

La deuxième partie, avant de parler du futur, parce qu'on parle d'un horizon qui va arriver dans les mois qui vont suivre, dans les années qui vont suivre, qu'en est–il de ce qui se passe présentement? On nous dit: vous devriez accepter de rester avec nous, vous allez avoir accès à un grand marché de la sous–traitance, 5,2 milliards.

J'ai dit tout à l'heure que le Québec n'a que 15 p. 100 de cette part. Comment va–t–on avoir plus dans le futur? Les règles de transparence ne semblent pas s'appliquer. Comment le secrétaire parlementaire peut–il expliquer à la région de l'Outaouais qui, elle, dans la région Ottawa—Outaouais, ne reçoit que 1 p. 100, que 99 p. 100 est de l'autre côté de la rivière? Ce n'est pas une réponse du futur.

Peut–être que si les députés d'en face et le ministre acceptent la main tendue qu'on leur offre d'inclure de la transparence dans le projet de loi, peut–être que s'ils acceptent avec la transparence que les choses soient plus uniformes, alors on pourra recommencer à se parler. Mais entre–temps, le Québec paye au–delà de 28 milliards d'impôts à Ottawa. Là–dessus, les Québécois n'ont pas à s'inquiéter. Dans les 28 milliards qui vont rester à Québec au lieu d'aller à Ottawa, il en coûtera moins cher d'essence pour aller à Québec et frapper à la porte pour demander comment on peut avoir les contrats. Le processus, au Québec, est clair et transparent. Il y a une commission publique qui administre cela. Les 28 milliards d'impôt qu'on va garder là–bas, avec une belle machine pour les administrer, ce sera superbe.

[*Traduction*]

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, lorsque le Parti libéral est arrivé au pouvoir il y a un an, nous avons pris certains engagements très précis devant la population canadienne. Parmi ceux–ci, il y avait celui de nous occuper des questions d'efficacité des opérations. . .

Le vice–président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je présente mes plus plates excuses à la députée de Windsor—Sainte–Claire, mais j'ai oublié de lire quelque chose que je dois lire avant 17 heures.

• (1650)

[*Français*]

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Frontenac—Le financement des partis politiques.

[*Traduction*]

Mme Cohen: Monsieur le Président, au nombre des engagements que nous avons pris en arrivant au pouvoir, il y avait celui de nous occuper de l'efficacité des opérations gouvernementales, dont certaines sont devenues stagnantes, lourdes et sans aucune efficacité sous le gouvernement précédent.

Notre gouvernement reste déterminé à montrer aux Canadiens que les deniers publics sont dépensés de façon efficace et de manière à leur donner le maximum. En particulier, il s'est engagé à faire du Canada un pays où les gouvernements sont efficaces, innovateurs et coopératifs. Compte tenu du contexte actuel, il veut être un gouvernement qui fait plus avec moins et un gouvernement qui fournit des services améliorés dans tous les domaines où il est présent. Nous voulons en même temps réduire le coût des opérations gouvernementales afin de contribuer à réduire le déficit.

Quand on y réfléchit bien, il s'agit d'une façon très libérale de s'attaquer à un problème très difficile. L'innovation s'impose nettement pour maintenir les principes libéraux en période de difficultés économiques. Ces principes seront maintenus parce que nous remplirons ces promesses électorales libérales.

Notre gouvernement travaille énergiquement depuis un an à remplir ces engagements, et ses efforts sont couronnés de succès. Il les a tenus de plusieurs façons, notamment en éliminant un dédoublement des services gouvernementaux et en bâtissant une coopération intergouvernementale plus solide.

Un des moyens les plus fructueux d'améliorer l'efficacité des opérations gouvernementales consiste à élargir l'utilisation des technologies de pointe pour communiquer l'information et fournir nos services. Notre gouvernement a fait des progrès constants en élaborant et en mettant en oeuvre un certain nombre de ces applications de la technologie de l'information permettant d'économiser temps et argent.

De formation récente, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux est un des principaux acteurs chargés de faire avancer ce processus et d'élaborer de nouvelles idées et de nouvelles applications.

En tant que principal organisme de services communs du gouvernement, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux assure actuellement environ 70 p. 100 des services fédéraux de télécommunications. Un élément important du nouveau ministère, les Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique, constitue un grand centre de ressources techniques pour ces services et un fournisseur–clé pour tout le gouvernement fédéral.

Ce ministère fonctionnera en association avec le secteur privé pour gérer des services d'infrastructure pour d'autres ministères du gouvernement. On pourra accroître et étendre ces services dans le but d'établir une infrastructure intégrée à l'échelle du gouvernement tout entier. Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux a clairement un rôle de premier plan à jouer pour réorganiser et rationaliser le système de communications et de prestation des services du gouvernement.

Je voudrais donner un bref aperçu de quelques–unes des applications particulières de technologie avancée qui ont été mises au point par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et qui font déjà économiser des millions de dollars par année aux contribuables canadiens.

L'une d'elles est la méthode de paiement par dépôt direct. En tant que receveur général du Canada, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux doit faire pour 193 millions de dollars de paiements par année. Par le passé, ces paiements étaient faits par chèque. C'est ainsi qu'on versait les salaires des fonctionnaires et les paiements aux bénéficiaires de programmes sociaux, comme la Sécurité de la vieillesse.

Il va sans dire que cette méthode traditionnelle coûtait cher, mais qu'elle était nécessaire. Dans le but de réduire les coûts et d'améliorer ces services, le ministère a adopté le mode de dépôt direct par lequel les fonds sont déposés directement par virement électronique dans le compte du bénéficiaire.

Le dépôt direct est devenu très populaire, de sorte que le receveur général y a recours pour faire 30 p. 100 de ses paiements. Les trois quarts environ des fonctionnaires fédéraux et plus de la moitié des bénéficiaires de la Sécurité de la vieillesse touchent leurs chèques par dépôt direct.

• (1655)

Le système permet au contribuable canadien de réaliser des économies et il s'avère pratique pour les bénéficiaires. Le ministère estime qu'au cours des trois derniers exercices, il a économisé 45 millions de dollars en frais de poste, de production et financiers. Même si elles sont importantes, ces économies ne donnent qu'une mince idée de la situation.

Le dépôt direct élimine le problème des chèques perdus, volés, détruits ou contrefaits. Il élimine également les difficultés qui pourraient survenir notamment en cas de grève du service postal. Ce système est pratique, fiable, sûr et écologique. Le dépôt direct illustre à merveille comment l'application d'une technologie électronique peut à la fois réduire les coûts et améliorer la prestation des services à la population.

Un autre exemple de la mise en application par Travaux publics et Services gouvernementaux d'une technologie des communications est le recours au courier électronique, qui se répand de plus en plus dans la fonction publique fédérale. Le courier électronique relie maintenant plus de 120 000 fonctionnaires partout au Canada.

Ce système permet d'échanger des renseignements d'une façon efficace et rapide, ainsi que de réduire l'accumulation de papier au gouvernement. Il facilite le processus décisionnel, accélère le service et permet des économies; en temps et en efficacité, le gouvernement économiserait quelque 55 millions de dollars par an.

Au cours de la dernière année, Travaux publics et Services gouvernementaux a aussi mis en oeuvre un service de vidéoconférence national. Ce service est maintenant à la disposition de tous les ministères et toutes les organisations gouvernementales dans sept installations de Travaux publics et Services gouvernementaux d'un bout à l'autre du pays. Compte tenu de la demande enthousiaste, le ministère compte étendre ce nouveau service de manière qu'il soit en place dans 20 installations réparties dans tout le Canada.

Un gros client de ce nouveau service sera Radian, le réseau de formation et de communications de la fonction publique. Le mandat de ce réseau est de faire faire des économies de temps et d'argent au sein de la fonction publique en encourageant la formation à distance et la vidéoconférence partout au gouvernement fédéral, réduisant ainsi les frais liés aux déplacements.

Même si le service n'en est encore qu'à ses débuts, il est fort susceptible d'améliorer les communications entre divers ministères partout au Canada tout en réduisant considérablement les coûts, conformément au but du gouvernement qui est de diminuer les coûts en appliquant les nouvelles technologies avec créativité.

Les députés ici présents se souviennent peut-être que, l'an dernier, à l'automne, et cette année encore, au printemps, le Comité du développement des ressources humaines s'est, pendant longtemps, employé à communiquer avec les Canadiens de toutes les régions du pays dans le but de connaître leur avis sur la nouvelle réforme des services sociaux.

Une partie de ces discussions et consultations a été rendue possible grâce à l'utilisation d'une toute nouvelle technologie. Je suis d'ailleurs très heureuse de rappeler que les premiers témoins que le comité a entendus grâce à cette nouvelle technologie étaient de Windsor, en Ontario. Au lieu de dépenser plus de 8 000 $ en frais de déplacement, nous avons pu, grâce à cette nouvelle technologie, réduire considérablement nos dépenses et entendre les témoins sans qu'ils n'aient à se rendre à Ottawa.

À partir du 14 novembre prochain, le Comité des ressources humaines parcourra tout le pays pour aller rencontrer les gens chez eux et se rendre compte de la situation au Canada. En voyage, nous continuerons de tenir des vidéoconférences, ce qui nous permettra de joindre les habitants des régions encore plus éloignées. Tout le monde pourra ainsi exprimer son point de vue sur cette question très importante.

Grâce à cette technologie, le ministère des Travaux publics nous a permis de communiquer directement avec les Canadiens et a aussi offert aux Canadiens l'occasion de nous parler directement et, par conséquent, une véritable forme de démocratie directe.

Le ministère a également cherché à appliquer ces nouvelles technologies aux transactions qu'il effectue avec des milliers de Canadiens, tant des entreprises que des particuliers. En tant que principal organisme d'approvisionnement, Travaux publics et Services gouvernementaux achète tous les ans des biens et services d'une valeur totale, en moyenne, de 10 milliards de dollars, agissant alors au nom de pas moins de 150 ministères et organismes fédéraux.

Le ministère a mis au point un certain nombre de systèmes automatisés pour rendre ce processus plus efficace et moins coûteux tant pour le gouvernement que pour ses clients. Un de ces systèmes est le tout nouveau service d'appel d'offres ouvert.

• (1700)

Ce système offre un info–panneau de même qu'une publication intitulée *Marchés publics*, qui est publiée toutes les trois semaines et qui vise à donner aux entreprises canadiennes un accès rapide et égal à l'information concernant les possibilités de contrats avec le gouvernement.

L'adoption du Service des invitations ouvertes à soumissionner constitue un pas important vers la réalisation de l'engagement du gouvernement à offrir un système juste, clair et transparent d'adjudication des contrats. Toutefois, en réduisant la paperasserie, il fera aussi épargner quelque 3,5 millions de dollars chaque année aux contribuables.

Cela prouve encore que l'application des techniques électroniques contribue non seulement à améliorer les services, mais encore à réduire les coûts. Une autre application de la technologie au monde des affaires réside dans le système électronique d'acquisition et d'adjudication du ministère. Ce système lie les ministères fédéraux clients aux fournisseurs et à un système central de contrôle qui leur permet de faire des affaires par voie électronique et notamment, de passer des commandes sans remplir de bons de commande, de payer les fournisseurs sans que des factures soient établies et d'avoir des pièces de journal sur support électronique plutôt que sur papier.

Lorsque le système sera vraiment en place, dans un avenir très proche, il fera épargner énormément d'argent au gouvernement et aux contribuables, soit quelque 176 millions de dollars. Il fera réaliser des économies encore plus grandes aux fournisseurs du secteur privé, qui en feront profiter le gouvernement en lui offrant des services à meilleur prix.

Ces quelques mesures visant à améliorer l'efficacité du service au moyen de nouvelles techniques prouvent à l'évidence que notre gouvernement tient promesse dans ce domaine. Elles montrent aussi le rôle clé qui est joué par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Des initiatives du genre de celle que je viens de décrire se traduiront par des rouages gouvernementaux plus efficaces, de meilleurs services à la population, un accès accru au gouvernement pour la population et des économies pour les contribuables.

Ce sont là autant de raisons d'adopter le projet de loi C–52 et de donner ainsi au ministère le mandat législatif clair de poursuivre son travail dans ce domaine.

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest): Monsieur le Président, je suis toujours stupéfait d'entendre des discours comme celui que la députée vient de prononcer sur la manière d'économiser les fonds publics.

Nous parlons beaucoup des économies de 3,5 millions de dollars qu'il serait possible de réaliser en réduisant la paperasserie. Je suis convaincu que nous pourrions économiser beaucoup plus que cela. D'autres économies de 176 millions de dollars seraient apparemment possibles si on rendait certains programmes plus efficaces.

J'imagine que le gouvernement libéral ne saisit pas très bien la situation. Chaque année, nos dépenses dépassent de 40 milliards nos recettes. C'est 40 000 millions de dollars. Nous avons une dette accumulée d'un demi–trillion de dollars. Nous payons beaucoup plus de 40 milliards de dollars en intérêts sur cette dette chaque année.

Ce qui m'irrite, c'est que les libéraux nous parlent de si petites économies pour régler un problème si gigantesque. La députée pourra peut–être répondre à ma question. Est–ce que les économies de trois milliards et demi—je déteste parler de si petits montants—et celles de 176 millions seront soustraites quelque part dans un futur budget du gouvernement? L'expérience des 20 dernières années m'a démontré que jamais un budget ne faisait état de réductions.

Où peut–on améliorer l'efficacité? Ne venez pas parler à la Chambre d'économiser. Vous n'avez rien fait d'autre que gaspiller depuis que vous êtes arrivés ici. La députée veut–elle répondre à ma question?

Le vice–président: Avant de donner la parole à la députée de Windsor—Sainte–Claire, je vous demande à tous de vous adresser à la présidence et non pas à un vis–à–vis lorsque vous dites «vous».

Mme Cohen: Monsieur le Président, je peux vous assurer que je n'ai d'yeux que pour vous. Je suis heureuse de parler à mon collègue par votre intermédiaire et de lui rappeler que 3,5 millions plus 3,5 millions plus 3,5 millions, cela finit par faire une somme intéressante.

Toutes ces petites économies viennent s'ajouter les unes aux autres. Nous pourrions faire ce que le Parti réformiste a proposé durant sa campagne et faire des réductions de plusieurs milliards de dollars au hasard, détruisant ainsi l'économie du pays et mettant des gens dans la rue. Nous pourrions faire des réductions massives comme l'a fait le gouverneur du Michigan, par exemple.

• (1705)

J'invite mon collègue à venir à Windsor et nous l'emmènerons à Detroit. Il pourra voir les gens qui souffrent sous le genre de régime proposé par le Parti réformiste. Il pourra voir les gens qui vivent dans la rue par les pires intempéries. Il pourra voir cette misère. Ou encore il peut nous regarder économiser 3,5 millions de dollars ici et 4,5 millions de dollars là. Il peut nous regarder réorganiser le gouvernement et tenir nos promesses.

Les choses ne sont plus comme elles étaient au cours des neuf dernières années. C'est le début d'une très longue période sous un gouvernement libéral efficace. C'est le début d'une nouvelle vie pour le Canada.

M. John Williams (St–Albert): Monsieur le Président, la députée parle d'un début. Je me permets de lui rappeler que près d'une année s'est écoulée depuis les élections. Le début, c'était il y a un an. Si les libéraux avaient été vraiment sérieux en parlant de véritables réductions, ils auraient réduit le budget de, disons, 10 milliards de dollars.

Le Parti réformiste a énoncé un programme de réduction du déficit de 15 milliards de dollars. Si on l'avait mis en oeuvre, ce programme aurait permis d'économiser un milliard de dollars au seul chapitre des frais d'intérêt sur la dette, en calculant selon un taux d'intérêt de 7 à 10 p. 100, grâce uniquement à la réduction des frais d'intérêt obtenue en s'attaquant résolument au déficit.

Nous parlons de 3,5 millions de dollars par–ci, de 100 millions par–là. En se mettant sérieusement au travail, la députée aurait pu économiser un milliard de dollars.

Le ministre du Développement des ressources humaines a déposé un document de travail. Après toute une année de labeur, il n'a pu rien produire d'autre qu'un document de travail.

Quand pouvons–nous espérer aller au–delà de ces minuscules propositions tout juste bonnes à économiser du papier et qui ne permettent qu'une minuscule réduction des dépenses, et quand pouvons–nous espérer voir mises en oeuvres des mesures vraiment substantielles pour empêcher notre économie de s'effondrer sous le poids de la dette et des intérêts que nous avons à payer?

Mme Cohen: Monsieur le Président, il est vrai que presque un an a passé. Ce sera notre premier anniversaire le 25 octobre. Cette année a permis au gouvernement de jauger la situation, de voir au juste dans quelle position il se trouve.

L'intégration complète de ce ministère se traduira par des économies de 180 millions de dollars et de l'équivalent de 4 000 emplois à temps plein, entre 1993–1994 et 1997–1998, soit une réduction d'environ 25 p. 100 de l'effectif actuel.

Nous cherchons avant tout à réduire les frais généraux en rationalisant les opérations et en éliminant le double emploi. Ces objectifs sont sans conséquence sur le niveau des services, mais ils permettront de réaliser des économies de un milliard au cours des prochaines années. Ce n'est pas rien. C'est même beaucoup d'argent. Je suis vraiment désolée que nous ne l'ayons pas fait aussi rapidement que les députés d'en face l'auraient souhaité.

Tout leur semble simple. Par un curieux phénomène, il suffit de distribuer des armes aux gens pour qu'ils cessent de s'entre–tuer. L'ordre public sera rétabli. On élimine 20 p. 100 du budget et les gens crèvent de faim dans les rues. Je suppose qu'il y aura moins de bouches à nourrir. C'est une conception fort simple.

De ce côté–ci, où on trouve des gens responsables, nous pouvons dire que nous avons étudié la question et que ce n'est qu'un début.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de prendre la parole sur le projet de loi C–52 constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois. À mon avis et à celui de mes collègues du Bloc québécois, le gouvernement libéral a encore une fois manqué une chance en or de faire honneur à sa promesse pontificale de rendre transparentes nos institutions politiques.

Après l'affaire Pearson—je pense que vous avez affaire à écouter—et le projet de loi C–43 sur l'enregistrement des lobbyistes, voilà que le gouvernement libéral concrétise son manque de transparence avec le projet de loi C–52.

J'ai de la difficulté avec le projet de loi non pas parce que je suis contre le principe d'intégration de deux ministères, mais parce que le projet de loi ne va pas assez loin. Même si je siège en cette Chambre depuis moins d'un an, j'ai quand même une petite expérience parlementaire qui me fait dire qu'il faut vraiment, dans un tel projet de loi, aller plus loin, et je vais m'expliquer.

• (1710)

Il y a environ deux semaines, juste pour vous dire l'importance de légiférer serré dans ce domaine, j'ai reçu une réponse du ministre des Travaux publics à une lettre dans laquelle je lui demandais de me faire part des activités de son ministère dans mon comté, le comté de Berthier—Montcalm. J'ai été élu dans ce comté et je voulais savoir ce qui se passait dans mon comté, qui avait les contrats, s'il y avait du gaspillage, quel édifice, etc.

Je voulais avoir ces informations, qui étaient très légitimes d'un élu. Je vais seulement vous lire un petit paragraphe de la réponse du ministre. Il me dit: «Malheureusement, les renseignements que vous recherchez ne se trouvent pas dans un document comme tel. Afin d'être en mesure de répondre à vos questions, il nous faudrait procéder à une recherche approfondie dans les nombreux secteurs de mon ministère et dans les multiples banques de données qui abondent, compte tenu de la fusion de quatre organismes distincts, qui a donné lieu à la création du nouveau ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. De plus, les coûts reliés à la cueillette d'informations et à la préparation des rapports pour les députés pourraient dépasser la somme de 168 000 $, et une grande partie du travail n'est pas informatisée. Somme toute, ce travail représente un fardeau excessif pour le fonctionnement de notre ministère.»

Ironiquement, je me demande si le ministre n'a pas fait ses calculs sur la base de son propre tarif horaire ou encore s'il n'a pas calculé le temps de l'ordinateur pour arriver à un chiffre de 168 000 $. Par ailleurs, le summum de l'incohérence de ce ministère s'est manifesté le 18 avril dernier, lorsque ma collègue et députée de Laval–Est a quant à elle reçu une réponse à sa lettre, qui demandait au même ministère que moi de lui fournir une liste des noms, adresses et numéros de téléphone des entreprises de sa circonscription. Dans la réponse du ministère à cette lettre, le ministre responsable n'indique aucunement que sa demande va coûter 168 000 $ ou une somme quelconque aux contribuables, ou qu'il serait impossible de répondre à sa demande, étant donné qu'il y a plusieurs documents qui devraient être analysés avant de répondre à la députée.

Non, ce n'est pas la réponse qu'elle a reçue. On lui a tout simplement écrit qu'elle trouverait ci–joint les renseignements qu'elle demandait. Je me suis posé la question à savoir si ce ministère avait une politique de deux poids, deux mesures. Ce qui n'est pas trop compromettant ou qui ne peut pas mener loin, on le divulgue, le reste, on ne le divulgue pas. J'espère que ce n'est pas l'explication. À tout événement, au sous–comité de l'industrie, qui étudie le projet de loi C–43 sur l'enregistrement des lobbyistes, les députés d'en face me disent que ce sont les députés qui sont les meilleurs lobbyistes pour obtenir des informations.

Cependant, je remarque que cette affirmation ne s'applique pas au ministre. Je me demande si Government Policy Consultants me demanderait moins cher que 168 000 $ pour me donner les réponses à mes questions. Qui plus est, je crois qu'il est crucial d'analyser profondément quelques éléments des réponses offertes par le ministère dans sa lettre du 21 septembre dernier. Le ministre du ministère des Approvisionnements et des Services me dit que les réponses à mes questions ne se trouvent pas dans un document comme tel, mais où se trouvent ces réponses?

Moi, je vais vous donner quelques pistes. Ces réponses se trouvent peut–être dans la banque de données de certains groupes de lobbyistes, de professionnels de la colline parlementaire. Ces lobbyistes se font des milliers de dollars par jour, on parle parfois jusqu'à 10 000 $ par jour, pour conseiller des compagnies qui veulent obtenir des contrats du gouvernement. Comme le proposait mon collègue de Québec–Est, il y a quelques jours, si le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux établissait des relevés périodiques, mensuels, pour établir la transparence du gouvernement fédéral dans l'attribution des contrats, nous serions sans doute capables, à long terme, d'économiser beaucoup d'argent et d'éliminer le favoritisme qui existe au sein de ce ministère.

Si les groupes de lobby font autant d'argent à conseiller et à expliquer le fonctionnement du système et des institutions, c'est que le système souffre d'un manque de transparence et qu'il est très complexe. Les députés d'en face et le ministre lui–même vont me dire que la fusion entre le ministère des Travaux publics et celui des Approvisionnements et des Services va éliminer cette complexité, mais je leur réponds que le projet de loi C–52 ne met en place aucun mécanisme qui va rendre transparent ce ministère. Et aussi, ce projet de loi n'incitera pas les fonctionnaires à dénoncer les gaspillages éhontés du futur ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

• (1715)

Il est anormal, en 1994, que le citoyen et le député qui le représente ne connaissent pas les activités contractuelles de sous–traitance de ce ministère dans son propre comté. La transparence dans ce ministère, ça l'air d'être un beau pique–nique à patronage. En tout cas, c'est ce que ma grand–mère dirait dans une telle situation.

Alors, que dans le livre rouge, le mot «transparent» apparaissait presque aussi souvent que le mot emploi, il est surprenant qu'on ne retrouve pas celui–ci dans le projet de loi C–52, tout comme nous ne le retrouvons pas dans le projet de loi C–43.

Le législateur doit voir l'objectif de la transparence dans son ensemble. Le bras gauche du gouvernement ne doit pas ignorer ce que le bras droit fait. Pourtant, dans le livre rouge, on parle de confiance des citoyens dans le système, de l'influence, de la transparence, de la sacro–sainte intégrité, de l'implication, etc. Il ne faut pas citer le livre rouge juste pour faire des voeux pieux. Il faut une politique législative conforme. C'est le temps, pendant que nous avons un projet de loi en main, de passer à l'action.

Pourquoi faire des lois à moitié. L'actuel projet de loi C–52 et le projet de loi C–43 sont des exemples de sujets intimement reliés. Il devrait y avoir un lien législatif entre les deux. Lorsqu'on parle de contrats, d'achats du gouvernement, de bâtisses gouvernementales, on pense immédiatement aux lobbyistes. Le Bloc est sans doute le seul en cette Chambre qui fait une telle relation. Pourtant, elle existe.

L'affaire Pearson, qu'on connaît bien en cette Chambre, est un bel exemple où des contrats gouvernementaux et des pressions des lobbyistes ont fait bon ménage. Va–t–on prévenir des histoires semblables avec le projet de loi C–52 qu'on étudie aujourd'hui ou le projet de loi C–43? Non, monsieur le Président, pas dans l'actuel état des deux projets de loi.

S'il est vrai que le législateur ne parle jamais pour rien dire, il devrait également légiférer pour faire changer les choses et non seulement pour installer un écran de fumée devant du patronage éhonté, comme il s'en fait depuis des décennies dans ces ministères.

Une autre chose qui pourrait aider la transparence tant souhaitée mais qui n'est finalement que des voeux pieux de la part du gouvernement aurait pu être atteint ou en bonne voie de l'être avec la réforme du financement des partis politiques, telle que proposée par le député du Bloc québécois, le député de Richelieu. Mais non, on a vu le vrai visage du gouvernement. Ils ont refusé la main qu'on leur tendait dans ce domaine.

Bien que l'on pourrait parler davantage sur les prétentions de la transparence souhaitée par le gouvernement, je vais revenir sur le projet de loi C–52 et probablement qu'on aura la chance plus tard de parler justement de cette fameuse transparence que le gouvernement désirerait nous soumettre. Cependant, il ne le fait jamais lorsqu'il en a l'occasion.

Ce que nous refusons, c'est de donner une deuxième lecture au projet de loi C–52, parce que le principe du projet de loi ne prévoit pas la mise en place d'un code d'éthique précis visant à rendre transparentes la passation de marchés et l'acquisition de tous les biens et services par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

À cet effet, nous proposons cinq éléments qui formeraient une certaine base pour obtenir cette transparence souhaitée. Les cinq propositions du Bloc sont les suivantes: la première, la création d'une commission publique de surveillance; la deuxième, un code de sous–traitance; la troisième, une consultation de tous les députés fédéraux; la quatrième, la responsabilisation des fonctionnaires; et la cinquième, un contrôle des paiements anticipés du gouvernement.

J'entends quelquefois les ministres dire: «L'opposition ne fait jamais de propositions.» Eh bien là, j'en fais, moi, des propositions. D'ailleurs, on en fait souvent, mais vous ne les écoutez pas. Là, je vous soumets des propositions très claires et je vais les expliquer.

Regardons de plus près ces propositions. La première, qui est la création d'une commission publique de surveillance, aurait pour but, entre autres, de soumettre des relevés mensuels de tous les contrats gouvernementaux qui passent par le ministère. Avec un tel registre, on éviterait les attentes frustrantes que l'on vit actuellement avec les demandes soumises au ministre par le biais de la Loi sur l'accès à l'information. Les relevés périodiques contribueraient à la simplification de l'appareil gouvernemental. Cette commission serait simple, accessible et compréhensible.

De plus, la commission publique de surveillance aurait le pouvoir de remettre en cause tout contrat nébuleux et obscur ou tout contrat qui outrepasserait les règles de procédure dans l'attribution de contrats. Ce pouvoir judiciaire serait applicable aussi sur les cas de trafic d'influence ou de patronage.

• (1720)

Deuxièmement, si le code de sous–traitance qu'on propose tient compte du fait que le marché de la sous–traitance a représenté 5,2 milliards de dollars pour l'année 1992–1993, seulement pour cette année–là, une telle spère d'activité économique doit faire l'objet de certaines directives de la part du gouvernement.

Cette question est trop importante à la fois pour les fonctionnaires, les entreprises sous–traitantes et pour la population canadienne et québécoise pour qu'elle ne soit pas traitée de façon sérieuse. À cette fin, le Bloc québécois aurait apprécié que le projet de loi à l'étude instaure des règles ou tout le moins un cadre juridique qui obligerait le gouvernement fédéral à suivre des normes spécifiques de sous–traitance. Si le gouvernement veut le faire pour l'industrie du lobbying qui ne représente pas un marché de 5,2 milliards de dollars, il peut aussi le faire pour la sous–traitance.

La population, les syndicats et le secteur patronal auraient tout à gagner s'il y avait des règles précises qui établissaient les règles à suivre dans le domaine de la sous–traitance. Et que les députés d'en face ne me disent pas que la sous–traitance est conjoncturelle parce que lorsque cela se fait depuis 10 ans, c'est une pratique qui s'accumule, c'est une pratique qui se fait, il faut continuer et c'est monnaie courante.

J'aimerais aussi qu'un député m'explique comment il se fait que les comités parlementaires ont recours à des compagnies d'imprimerie privées pour publier leur rapport final alors qu'il y a ce même service ici à la Chambre des communes.

Troisièmement, consultation des députés fédéraux. Je pense qu'on est ici pour représenter nos commettants. Je pense qu'on pourrait nous utiliser à 150 p. 100 et je pense que ce serait un bon élément. Donc, le troisième élément de transparence que le Bloc québécois propose est la consultation de tous les députés fédéraux. Cette proposition se base sur la promesse libérale de valoriser le rôle de député. Dans cette optique, il devient important de responsabiliser et d'informer les députés à l'attribution des

contrats de ce futur nouveau ministère dans leurs comtés. Cette consultation hors de l'enceinte législative de la Chambre des communes permettrait aux députés de vérifier et d'attester des conséquences des projets de loi sur lesquels ils votent.

La consultation des députés doit transcender la microsphère de la Chambre des communes et des comités parlementaires. J'ai été élu démocratiquement pour représenter les gens de la circonscription de Berthier—Montcalm et je dois donc posséder tous les outils légitimes pour remplir ce mandat. Les dépenses publiques font partie de cette catégorie. Comment voulez–vous qu'un député remplisse son rôle adéquatement s'il ne connaît même pas toutes les dépenses gouvernementales qui se font à l'intérieur de son propre comté. La propreté commence dans sa propre cour, dit–on, mais lorsqu'on ne sait pas quoi nettoyer, c'est difficile d'être propre aux yeux de la population.

Je réfute l'argument du ministre qui me dit que cela coûterait trop cher, parce que je pense que si le député suivait attentivement tout ce qui se fait dans son comté, il pourrait sûrement relever des choses qui se font dont découle du gaspillage. On pourrait sûrement ramasser très rapidement les sommes que cela coûte pour donner l'information aux députés.

Quatrièmement, responsabilité des fonctionnaires. Cela, ce serait important. Les fonctionnaires doivent être responsables, doivent avoir un esprit de responsabilité face à l'État. Il semble évident que nous devons responsabiliser davantage les fonctionnaires. Ils sont les mieux placés pour dénoncer les gaspillages éhontés qui se font dans tous les ministères. Nous devons trouver des moyens afin d'inciter les fonctonnaires à dénoncer ces folles dépenses gouvernementales. Le droit à la dénonciation du gaspillage public doit être adressé par cette Chambre et ce, rapidement.

Étant donné que la majeure partie des contrats seront effectués par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, il me semble donc évident que le projet de loi C–52 aurait dû se pencher sur cette question.

Les fonctionnaires fédéraux doivent réaliser que lorsqu'ils sont témoins de dépenses inutiles, ce sont eux également, à titre de contribuables, qui paient la note.

J'ai un exemple parfait qui justifie le grand ménage dont je parlais tantôt qui commençait dans sa cour.

Pour ce faire, j'inviterais le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux à visiter l'entrée arrière de l'édifice de la Confédération pour qu'il soit lui–même témoin d'une dépense malsaine.

Les Travaux publics ont refait la passerelle arrière de cet édifice pour les personnes handicapées. Bien que je sois totalement en accord avec le principe, je suis néanmoins outré par le résultat. Au lieu de faire une simple descente efficace et fonctionnelle, les constructeurs ont créé un énorme labyrinthe où on ne peut même pas faire passer une chaise roulante. Et en plus, on me dit que cela a coûté 170 000 $ pour faire ce labyrinthe non fonctionnel.

Voilà un exemple qui démontre à quel point certaines dépenses sont dignes d'un monde transcendental.

• (1725)

Comme dernier point, je voudrais dire un mot sur les paiements anticipés du gouvernement. Cette pratique de la part des hauts fonctionnaires du ministère vise à utiliser de façon maximale les ressources disponibles d'un service à l'intérieur d'un ministère pour que ce dernier s'assure de la même disponibilité des ressources pour l'année budgétaire subséquente. Ces responsables gouvernementaux agissent de la sorte parce qu'ils ont peur de se faire couper leur budget annuel s'ils n'utilisent pas à plein les ressources qui étaient disponibles dans l'année courante.

Ces questions pertinentes des paiements anticipés concernent tous les ministères. Par ailleurs, il devient évident que le ministère des Travaux publics doit prendre le taureau par les cornes dans l'application d'un contrôle strict des dépenses gouvernementales.

Alors que le ministère des Travaux publics et des Approvisionnements et Services a été historiquement étiqueté comme étant le ministère du patronage par excellence, il doit maintenant faire tout en son possible pour qu'il devienne le ministère de la transparence, et pour ce faire, il doit posséder tous les outils nécessaires.

Encore une fois, le gouvernement libéral dilue cet objectif et dans ce cas–ci, il le noie complètement. Au lieu d'être un chien de garde comme il se doit, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux joue un jeu malsain qui empêche la transparence recherchée.

Un autre exemple qui me répugne est le cas de certains électriciens des Travaux publics du Canada. Quand on m'a communiqué cette information–là, j'ai été scandalisé. Il semble que ces derniers accumulent le cuivre des fils électriques dont ils disposent pour se payer un gros party à la fin de l'année. Ils font fondre ce matériau et le vendent par la suite pour se payer un party. Je ne pense pas que ce soit une pratique acceptable en 1994.

Un autre exemple rapidement, monsieur le Président, parce que je constate que le temps s'écoule rapidement. . .

M. Duhamel: J'aimerais pouvoir poser une question.

M. Bellehumeur: Je serai là pour répondre à vos questions, si le temps me le permet.

L'autre point dont je voudrais parler, c'est quelque chose que j'ai vécu lorsque j'ai aménagé dans mes nouveaux locaux à Ottawa, où on a changé mes ordinateurs, qui étaient des 286 et des 386, pour des ordinateurs un peu plus fonctionnels et un peu plus modernes. Dans mon comté, certains organismes communautaires, des groupes de femmes, Accueil jeunesse, ou autres sont venus me voir pour savoir comment on devait s'y prendre pour récupérer, pour s'accaparer, pour acheter les vieux ordinateurs du gouvernement du Canada. Après vérification, j'ai su que c'était extrêmement difficile. Il semble qu'il y ait un genre de vente à l'encan où ces ordinateurs sont vendus, mais il semble que ce soient les employés ou l'entourage immédiat de certains ministères qui vont acheter ces ordinateurs. Finalement, les contribuables dans les comtés, les organismes communautaires qui auraient besoin d'ordinateurs comme cela, qui pourraient payer un bon prix, et je pense que ce serait très louable pour le

gouvernement, ne peuvent même pas mettre la main sur ces ordinateurs.

Finalement, je pense que l'amendement motivé que le Bloc québécois propose dans ce projet de loi correspond véritablement à la transparence que tous les contribuables, au Québec et dans le reste du Canada, désireraient voir de la part de ce ministère, qui a toujours été, que ce soit avec les libéraux, les conservateurs ou n'importe quel autre parti, le ministère à patronage.

Je pense qu'il est temps de mettre un terme à cela. C'est le temps de légiférer correctement en la matière pour que ce ne soit plus le ministère du patronage, mais le ministère de la transparence. Avec ce projet de loi, le passé étant garant de l'avenir, ça restera encore un ministère à patronage, et il faut vraiment mettre un terme à cela. J'invite mes collègues du parti gouvernemental à faire pression sur le ministre pour qu'il écoute ce que l'opposition officielle a à dire.

Je pense que je vais m'asseoir immédiatement pour permettre à mon collègue de Saint–Boniface de me poser une question parce qu'il se meurt de le faire.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1730)

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud) propose: Que le projet de loi C–256, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert de revenu au conjoint), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre pour amorcer, à l'étape de la deuxième lecture, le débat sur le projet de loi d'initiative parlementaire C–256 dont je suis le parrain.

Tous les députés attendent avec impatience l'occasion de pouvoir saisir la Chambre de questions que, non seulement eux, mais que tous les Canadiens ont à coeur. Le projet de loi C–256 concerne d'abord et avant tout la famille, mais il a aussi des répercussions sur les emplois, les services de garde, l'équité fiscale ainsi que les coûts de la santé, des services sociaux et de la justice pénale.

L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 1994 l'Année internationale de la famille. À mon avis, ce n'est pas tellement un motif de réjouissance comme une mise en garde.

Les changements sociaux et économiques des 30 dernières années ont été spectaculaires. Les valeurs familiales et sociales se sont clairement détériorées. Nous ne nous sentons plus en sécurité dans nos localités. Les demandes de services sociaux ont augmenté au–delà de nos moyens, et l'éclatement de la famille est devenu la norme. Tout le monde connaît un chef de famille monoparentale, mais saviez–vous que 60 p. 100 de ces familles vivent dans la pauvreté?

En 1961, dans 65 p. 100 des familles comptant un enfant de moins de six ans, un des parents restait à la maison. En 1991, 30 plus tard, ce genre de structure familiale ne représente plus que 12 p. 100 des familles. En outre, de nos jours, plus de 70 p. 100 des enfants d'âge préscolaire sont régulièrement confiés à des services de garde pendant que leurs parents travaillent.

Cette évolution est, dans une large mesure, attribuable à la situation économique. La croissance réelle des revenus stagne depuis le milieu des années 70, et ce sont les jeunes familles qui ont été le plus durement frappées. Leurs revenus connaissent une baisse vertigineuse, tandis que l'incidence de la pauvreté augmente. Ainsi, parmi les familles dont le chef a moins de 25 ans, l'incidence de la pauvreté a presque doublé, passant de 21 à 37 p. 100 entre 1981 et 1991.

Je suis donc très heureux que le ministre du Développement des ressources humaines ait réaffirmé aujourd'hui notre engagement à supprimer la pauvreté chez les enfants. Il a clairement dit que c'est là notre priorité absolue dans la restructuration de nos programmes sociaux.

Il faut dire toutefois qu'à mesure que les coûts qu'entraîne la décision d'élever ses enfants chez soi sont de plus en plus élevés, cette pratique est décrite comme de moins en moins souhaitable. Au lieu d'admettre que nos priorités sont peut–être mal placées, nous tentons d'une certaine manière à nous justifier en disant que c'est mieux pour les enfants.

En outre, les problèmes sociaux et familiaux que nous connaissons aujourd'hui sont dus à un certain nombre d'autres facteurs. La plupart de nos services ont été conçus, semble–t–il, pour réagir une fois que les problèmes sont devenus apparents. À ce moment–là, il faut agir d'une manière urgente, mais les remèdes sont souvent inefficaces.

Selon le rapport de 1992 du Conseil du premier ministre de l'Ontario sur la santé, le bien–être et la justice sociale, les produits du développement trouvent leur origine dans des expériences et des influences remontant à l'enfance. Parmi ces produits, on compte la bonne santé, la capacité de vivre avec le stress, la capacité d'apprendre, la capacité d'avoir de bonnes relations avec les autres et d'avoir de l'amour–propre.

Où, comment et avec qui les enfants ont passé leur temps, tout cela a des effets importants sur leur développement. Il est essentiel que l'enfant jouisse d'une relation stable avec un adulte nourricier; qui d'autre peut fournir ce soin mieux qu'un des parents?

Le Dr Fraser Mustard, président de l'Institut canadien des recherches avancées, fait valoir depuis longtemps qu'il faut consacrer une partie de nos ressources limitées aux enfants pendant leurs trois premières années d'existence. Les recherches poussées de l'institut montrent des liens très nets entre les problèmes dans l'avenir et de mauvais soins pendant l'enfance.

Le Dr Mustard cite une étude de 19 ans faite aux États–Unis sur un programme scolaire enrichi pour de jeunes enfants. Il en est résulté qu'une plus grande proportion de ces enfants font leurs études secondaires, puis collégiales. Il y avait chez eux 50 p. 100 de moins de problèmes de santé mentale, 40 p. 100 de moins de bénéficiaires de l'aide sociale et 50 p. 100 de moins de grossesses chez les adolescentes.

• (1735)

Le Dr Penelope Leach, réputée pour ses ouvrages sur les soins aux enfants, a brillamment résumé la question quand elle a dit que le vrai problème n'était pas le choix entre élever ses enfants ou faire carrière, mais quelque chose qui serait plus près de la maternité et du travail rémunéré. Aujourd'hui, les enfants font plus partie du travail rémunéré que de la vie à la maison. Ils passent donc au second plan dans notre société. Ces priorités doivent changer.

L'importance cruciale de soins de santé de qualité est particulièrement mise en évidence par les faits liés aux jeunes mères célibataires. Chaque année, plus de 20 000 femmes célibataires âgées de 12 à 19 ans donnent naissance à un enfant et la majorité d'entre elles choisissent de l'élever elles–mêmes. La plupart ne finissent pas leurs études et ont de grandes chances de vivre de l'aide sociale et de ne pouvoir s'offrir qu'un logement subventionné. Leurs enfants risquent fort d'être prématurés et d'avoir un faible poids à la naissance. Ils sont en outre plus susceptibles d'avoir des problèmes à l'école et de devenir des parents seuls eux–mêmes.

Ces faits soulèvent de graves questions. Que devient la famille traditionnelle? Sommes–nous pleinement conscients des conséquences possibles sur le développement futur de nos enfants du fait que les deux parents travaillent? Incombe–t–il vraiment aux gouvernements d'assurer le développement futur de nos enfants? La société a–t–elle décidé qu'il n'était plus important de gérer le foyer familial et de s'occuper des enfants d'âge préscolaire?

Qui oserait dire que les parents qui restent à la maison ne travaillent pas? Ils ont choisi une profession très honorable qui contribue davantage à la qualité de notre société que la plupart des emplois et, pourtant, on ne reconnaît pas la valeur de ce travail financièrement. C'est pourquoi j'ai présenté ce projet de loi. Il s'agit d'offrir un modeste avantage financier aux familles qui décident qu'un des parents doit rester à la maison pour s'occuper des enfants d'âge préscolaire.

Ce projet de loi libérera certains emplois sur le marché du travail pour ceux qui en ont un urgent besoin. Il débloquera également des places en garderie. On remédiera ainsi en partie à la pénurie critique qui existe en ce moment.

Prenons l'exemple de deux parents qui travaillent et qui ont deux enfants à la garderie. Le moins bien rémunéré des deux gagne 25 000 $ par année. Une fois qu'on a enlevé l'impôt, les frais de garderie et les dépenses qu'entraîne le fait de travailler, on s'aperçoit que son salaire réel n'est que de 100 $ par semaine.

Les parents qui se trouvent dans cette situation se demandent souvent pourquoi ils font de si grands sacrifices pour si peu. Leur vie est assujettie à un horaire de garderie. Ils courent le matin pour préparer leur enfant, pour l'amener à la garderie, pour se rendre au travail et avoir le temps de faire une journée complète, car ils ne peuvent pas rester plus tard que prévu. Ils doivent arriver à l'heure pour reprendre l'enfant, puis se dépêcher pour préparer le repas du soir. Une fois tout cela terminé, il est déjà l'heure de mettre l'enfant au lit. Si les parents veulent accorder du temps à leurs enfants, ceux–ci sont souvent trop fatigués et n'ont pas envie de jouer.

Que font les parents lorsque les enfants sont malades? Tout ce stress ne peut contribuer au mieux–être de la cellule familiale. Le nombre d'heures que les parents et les enfants passent ensemble a diminué de 40 p. 100 en une seule génération. Pour justifier cette situation, nous avons imaginé ce que nous appelons maintenant le temps de qualité. Cette notion signifie qu'il suffit d'accorder quelques moments à nos enfants, à condition que ce soient des moments de qualité. Lorsqu'on est constamment avec eux, on ne profite que d'une partie du temps. Monsieur le Président, cette façon de penser est tout simplement erronée.

Les facteurs économiques sont importants, mais, dans certaines circonstances, les parents ont du mal à décider si le maigre salaire net du conjoint qui gagne le moins vaut tous les sacrifices que la famille s'impose. Bien que la vaste majorité des parents travaillent, selon un sondage Decima réalisé en 1991, 70 p. 100 des femmes choisiraient de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants si elles le pouvaient. Ce projet de loi prévoit une aide financière aux parents qui voudraient, et j'insiste là–dessus, pouvoir choisir cette option.

• (1740)

Il conviendrait également de noter que notre régime actuel d'impôt sur le revenu exerce en fait une discrimination contre les familles à revenu unique. La déduction pour frais de garde d'enfants permet aux familles à deux revenus, peu importe ces revenus, de demander jusqu'à 5 000 $ par enfant âgé de moins de sept ans. Aucune déduction de la sorte n'est prévue pour les familles à revenu unique, car on présume à tort qu'elles n'ont pas de frais de garde.

Les frais de garde existent non pas parce que les deux conjoints travaillent, mais parce que les enfants existent. La déduction pour frais de garde offre des avantages inversement proportionnels aux besoins, c'est–à–dire que plus le revenu familial est élevé, plus les économies sont grandes pour les familles à deux revenus.

Qu'on songe aussi au cas de deux familles voisines qui ont chacune des enfants. Un des voisins peut être payé pour prendre soin des enfants de l'autre, et vice versa. Chacune de ces deux familles peut donc demander la déduction pour frais de garde parce qu'elle s'occupe des enfants de l'autre. L'ironie, c'est qu'on ne peut obtenir aucune déduction lorsqu'on s'occupe de ses propres enfants. Ce traitement fiscal privilégié peut faire réaliser des économies à ceux qui prennent soin des enfants des autres, mais ne fait rien pour ceux qui prennent soin de leurs propres enfants.

Pour s'attaquer aux injustices profondes que recèle notre Loi de l'impôt sur le revenu, la déduction pour frais de garde d'enfants devrait être basée sur les ressources financières et accordée à toutes les familles. Cette initiative donnerait des avantages équitables à toutes les familles, en fonction de leurs besoins financiers. Je vais donc sous peu déposer à la Chambre une motion visant à introduire ce changement et j'espère que j'aurai alors l'appui de tous les députés.

Le projet de loi C–256 vise essentiellement à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre à un conjoint de partager jusqu'à 25 000 $ de son revenu avec le conjoint qui reste à la maison pour s'occuper d'au moins un enfant qui n'a pas encore fréquenté un établissement d'enseignement à plein temps.

Compte tenu des tranches d'impôt progressif actuellement prévues dans nos lois de l'impôt sur le revenu, cette mesure allégerait le fardeau fiscal qui pèse sur le revenu familial. En fonction du palier de revenu et du montant des déductions admissibles, le gain pourrait atteindre jusqu'à 3 500 $ par an ou environ 65 $ par semaine.

Dans le cas que j'ai cité, si les 100 $ de revenu net par semaine passaient à seulement 35 $, l'option de laisser un parent à la maison pourrait être beaucoup plus attrayante pour la famille. Le revenu ainsi partagé avec le conjoint travaillant à domicile serait considéré comme le revenu d'un travail indépendant et n'ouvrirait donc pas droit à l'assurance–chômage. Le revenu serait cependant admissible au titre des REER.

En vertu de la Loi sur le Régime de pensions du Canada, ce revenu n'ouvrirait pas droit aux prestations du RPC. J'ai toutefois déposé à la Chambre le projet de loi C–269 qui modifierait la Loi sur le Régime de pensions du Canada pour rendre ces gains admissibles. Cette modification exigera l'approbation des deux tiers des provinces représentant 50 p. 100 de la population, sans compter le Québec qui administre son propre régime, la Régie des rentes du Québec.

Si nous croyons vraiment que le travail à domicile et l'éducation des enfants d'âge préscolaire sont des fonctions importantes, ne devrions–nous pas alors reconnaître qu'il n'est que juste d'offrir la possibilité de toucher un jour des prestations de retraite?

Par ailleurs, ce ne sont pas les seuls bienfaits de ce projet de loi. Il ne s'agit pas simplement d'un projet de loi qui accorderait un allégement fiscal à certains Canadiens. Si un travailleur à faible revenu cesse de travailler à l'extérieur pour travailler chez lui, cela libère un emploi ou crée une dépendance, selon le point de vue. Étant donné qu'il y a 10,7 p. 100 de chômeurs, on ne saurait surestimer l'importance de la création d'emplois.

De plus, il est fort probable que la personne qui occupe le poste libéré ait touché, auparavant, des prestations d'assurance–chômage pouvant atteindre 429 $ par semaine ou des prestations d'aide sociale pouvant atteindre 663 $ par semaine. Dans ces circonstances, le gouvernement fera, en fait, des économies sur le coût de ces avantages sociaux. De même, il est fort probable que le nouveau contribuable n'ait pas le même niveau de frais de garde d'enfants, ce qui signifie qu'il paiera plus d'impôt que la personne qui occupait auparavant cet emploi.

• (1745)

Ce projet de loi aura également pour conséquence de libérer des places de garderie. Dans son livre rouge, le gouvernement a promis de créer 50 000 places de garderie chaque année pendant trois ans, quand il aura ramené le PIB à 3 p. 100 du déficit. Comme il y parviendra cette année, ces 150 000 places de garderie seront créées au coût de 1,4 milliard de dollars, coûts qui seront partagés entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Cela représente 9 600 $ par place par an.

On s'attend aussi à ce que les utilisateurs paient 2 400 $ par an par place en garderie. Au total, chacune de ces places coûtera donc 12 000 $. C'est là un assez bon indicateur de la valeur qui devrait être attribuée au fait de s'occuper d'un enfant à la maison.

Certes, il est vrai qu'un plus grand nombre de services de garderie entraînerait une augmentation du nombre de mères qui travaillent à l'extérieur, mais il est aussi vrai qu'une aide financière plus importante pour subvenir au coût d'être un parent en réduirait le nombre peu importe que des services de garderie soient disponibles et abordables. À long terme, il est essentiel que nous nous rendions compte que si les parents s'occupent eux–mêmes de leurs enfants, cela permettra de faire des économies au niveau de la santé, des programmes sociaux et de la justice pénale.

Chaque année, il en coûte littéralement des milliards de dollars pour s'attaquer aux problèmes dus au développement insatisfaisant de l'enfant. Aujourd'hui, nous faisons face, en ce qui concerne la famille, à de graves problèmes complexes. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il n'existe pas de solution simple. Ce qu'il faut, c'est toute une série d'initiatives pour à la fois prévenir les problèmes et y remédier. Le projet de loi C–256 est une importante mesure préventive qui reconnaît l'importance du travail à la maison, crée des emplois et assure des places en garderie.

Depuis sa présentation, plus de 160 députés ont indiqué qu'ils étaient en faveur de renvoyer ce projet de loi à un comité. Non seulement cela, des milliers de Canadiens de tous le pays nous ont fait savoir, au moyen de lettres et de pétitions, qu'ils veulent que l'on donne suite à la question faisant l'objet de ce projet de loi.

En cette année de la famille, je pense que la Chambre des communes devrait saisir toute occasion possible d'examiner les initiatives pouvant aider les familles canadiennes à aider nos enfants qui sont bien sûr notre avenir.

Les projets de loi d'initiative parlementaire exigent le consentement unanime de la Chambre à la deuxième lecture pour pouvoir passer à l'étape suivante. Ce consentement est rarement accordé mais la valeur de l'exercice tient au dialogue approfondi qui se déroule non seulement à la Chambre mais aussi parmi les Canadiens que le sujet intéresse.

Je me suis entretenu ce matin avec le ministre du Développement des ressources humaines au sujet des prestations qui seraient données à ceux qui s'occupent des leurs à la maison. Le ministre m'a donné l'assurance que le sujet du projet de loi C–56 pourrait être étudié dans le cadre de l'examen des programmes sociaux dont fait état le document de travail déposé cet après–midi à la Chambre des communes. Il sera alors possible d'examiner plus en profondeur les questions et les solutions de rechange concernant le projet de loi C–256.

Les personnes qui dispensent des soins directement pourraient bénéficier du fractionnement du revenu sous forme de crédit d'impôt et n'auraient pas à compter sur des services sociaux. Parmi ces personnes il y aurait celles qui s'occupent, à la maison, d'enfants d'âge préscolaire, de personnes handicapées, de malades chroniques, ou encore de personnes âgées ayant besoin de soins continus. Ces Canadiens font passer les membres de leur

famille avant leurs propres intérêts et ils méritent une reconnaissance.

Je suis heureux de pouvoir continuer de lutter au nom des parents et de ceux qui dispensent des soins à la maison. Le début vient de commencer et je remercie les députés de leur intérêt et de leur appui.

• (1750)

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à un débat qui concerne les familles et particulièrement le double rôle de bon nombre de mères, soit celui d'éducatrice et de gagne–pain. Je porterai donc mon intervention sur les familles au sein desquelles on retrouve des enfants d'âge scolaire ou préscolaire.

Les statistiques sur le travail des femmes évoluent constamment. C'est ainsi qu'en 1969, seulement 30 p. 100 des deux conjoints parents occupaient un emploi, alors qu'en 1990, ce pourcentage avait grimpé à 71 p. 100. On voit donc que les mères vivant en couple se retrouvent maintenant et de façon grandement majoritaire sur le marché du travail. À mon avis, la motivation première réside dans les besoins financiers de la famille. En 1991, à l'échelle canadienne, 4,1 p. 100 des familles à double revenu avaient un revenu inférieur au seuil de faible revenu.

Sans la contribution salariale de l'épouse, le taux des faibles revenus dans ces familles aurait été de près de 15 p. 100. La situation était plus aiguë chez les familles biparentales avec des enfants de moins de treize ans. En effet, en 1987, 12,6 p. 100 d'entre elles avaient un revenu inférieur au seuil de faible revenu, alors que si le parent ayant la principale responsabilité du soin des enfants, habituellement la mère, n'avait occupé un emploi, on serait passé à un taux de 25 p. 100.

On voit donc l'importance cruciale que peut revêtir, pour un grand nombre de familles, le travail de la mère à l'extérieur du foyer. Cette appartenance au monde du travail est cependant menacée par certains facteurs, dont la pauvreté du système des services de garde. Un document de référence produit par le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme en 1994 révélait que selon les données de 1988, les problèmes de garde d'enfant peuvent influer sur la participation des parents au marché du travail et sur leur productivité.

On ajoutait de plus que ces problèmes risquaient de toucher la productivité des mères ou leur participation au marché du travail, donc trois fois plus que celle des pères. On voit donc que les familles ont besoin du travail des mères et que celui–ci doit être appuyé par des services de garde adéquats. Une deuxième explication à l'accroissement de la participation des femmes au marché du travail est leur désir d'épanouissement dans le cadre d'une carrière. Les femmes constituent maintenant la majorité des bachelières. Elles éprouvent donc naturellement le besoin de mettre en pratique les connaissances acquises au cours de leurs études.

Le document du CCCSF mentionné plus haut présentait les résultats fort concluants d'un sondage effectué auprès d'adolescentes habitant partout au Canada. Près de 90 p. 100 des jeunes filles inscrites en 8e, 9e et 10e année s'attendaient à travailler à plein temps, dix ans plus tard. En outre, plus de la moitié croyaient fermement qu'elles travailleraient contre rémunération longtemps après avoir terminé leurs études. Les femmes travaillent donc pour répondre aux besoins financiers de leur famille et parce qu'elles veulent et peuvent contribuer à l'avancement de la société.

Ayant ainsi fait un très bref survol de la participation des mères au marché du travail, examinons maintenant le projet de loi sous étude. Ce projet de loi prévoit la répartition du revenu entre les conjoints, du conjoint gagne–pain au conjoint à la maison, quand y vit un enfant qui ne fréquente pas l'école à temps plein. Les objectifs officiellement visés par cette législation sont de libérer des emplois et des places en garderie, reconnaître la valeur du travail à la maison et améliorer la qualité de vie des familles.

Avant de commenter ces objectifs, permettez–moi un bref rappel de la situation salariale des femmes vivant en union au Canada. En 1991, dans 75 p. 100 de toutes les familles à double revenu, les conjoints gagnaient beaucoup plus que leurs épouses. La personne récipiendaire d'une partie de revenu de son conjoint serait donc, dans la grande majorité des cas, l'épouse. C'est dans cet esprit que j'aborderai mon analyse du projet de loi.

Nous ne sommes pas d'accord avec certains des objectifs visés par le projet de loi, nommément ceux de réduire le haut niveau de chômage et solutionner les problèmes occasionnés par la pénurie de place en garderie. Bien sûr, ces problèmes sont réels et nous les avons dénoncés à maintes reprises. Cependant, il ne faut pas les utiliser afin de remettre les femmes à leur place. Il faut, au contraire, reconnaître les problèmes vécus par les mères à la maison et mettre en place les mesures nécessaires à leur égalité économique et sociale. Les femmes à la maison souffrent d'isolement et de l'absence de valorisation sociale. L'absence de contact avec d'autres adultes les affecte.

• (1755)

Elles sont également écartées des réseaux d'influence si importants dans la recherche d'un emploi. On sait que 75 p. 100 des femmes qui ont réussi à se trouver un emploi ont bénéficié d'un réseau d'influence. Ceci est vrai en politique, tout comme dans les autres domaines.

On sait également que les années passées à la maison à s'occuper des enfants auront comme conséquence directe une perte considérable de revenu et de nombreux problèmes de réinsertion en milieu de travail: déphasement, besoin de rattrapage, manque d'expérience pertinente.

Enfin, au départ des enfants, les mères doivent composer avec le syndrome du nid vide. Il s'agit ici de la situation que vivent les femmes dont le mariage perdure. Que dire de celles qui vivent un divorce ou une séparation. Les problèmes affectifs accentueront passablement les épreuves à traverser pour se remettre sur pied si possible.

Le projet de loi propose d'augmenter le nombre de femmes à la maison. À qui ceci pourrait–il profiter? Ni aux femmes, ni à la société en général qui se verrait privée de l'apport positif de ces dernières. Par contre, quand on considère que la famille a besoin du salaire des mères, on se doit de constater que la proposition du député de Mississauga–Sud ne vise que les familles dont l'époux

gagne un salaire plus respectable. Le rêve bourgeois mâle se perpétue.

Que dire aussi de la situation vécue par les femmes victimes de violence conjugale. On sait que le contrôle joue un rôle primordial dans ces relations. Le projet de loi prévoit que le conjoint gagne–pain partagerait ses revenus. Dans quelles conditions ce partage aurait–il lieu? N'est–il pas indiqué de craindre un resserrement du contrôle financier et émotif exercé par un conjoint abusif sur sa compagne. Il ne faudrait pas que la législation empire la situation des femmes.

J'ai tenté d'exposer succinctement les motifs de mon opposition au projet de loi C–256. Je reconnais la bonne volonté du député proposeur qui a à coeur l'amélioration de la situation des familles. Je crois cependant que les moyens proposés ne serviront pas le but visé. La progression de la société est étroitement liée à l'amélioration de la situation des femmes. Or, les femmes réclament une plus grande autonomie financière. Elles réclament la reconnaissance de leur spécificité et de leur contribution à la vie collective. Elles réclament leur égalité; l'égalité passe par l'autonomie et non pas par l'asservissement, qu'il soit financier ou d'un tout autre ordre.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, j'interviens brièvement pour souligner l'importance de ce projet de loi que parraine mon collègue.

Les députés qui me connaissent savent l'importance extrême que j'attache au travail que j'accomplis au Parlement, au nom de mes électeurs. Je crois que les efforts que nous déployons tous au Parlement sont très précieux pour le Canada. Ce sont des fonctions qu'il ne faut pas dénigrer.

Or, j'ai eu une autre carrière à laquelle j'accorde une importance encore plus grande. En effet, j'ai élevé trois enfants, heureusement avec succès, du moins jusqu'à maintenant. Je répéterai toujours que c'est la plus grande réalisation de ma vie. J'ai eu la chance de pouvoir rester à la maison pour élever mes enfants. Nous étions assez à l'aise pour que je décide de le faire, sans penser que je privais ma famille.

C'est un choix que bien des femmes n'ont pas aujourd'hui. Comme la députée l'a dit, la majorité des femmes ayant de jeunes enfants sont maintenant sur le marché du travail. Cela ne change rien au fait que le travail qu'elles font pour élever leurs enfants, que ce soit en restant à la maison ou avant et après une journée complète de travail, représente un apport économique considérable, qui n'est absolument pas reconnu dans notre société.

Voilà précisément la question fondamentale à laquelle tente de s'attaquer le projet de loi parrainé par mon collègue. Ce dernier a peut–être des motivations que je ne partage pas nécessairement, y compris celle d'encourager un plus grand nombre de femmes à rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants.

• (1800)

Personnellement, je voudrais plutôt que les femmes aient le choix de le faire. Je suis d'avis que, peu importe leur choix, la société devrait respecter ce choix et reconnaître la contribution de ces femmes à la vie économique.

Partout au Canada, les lois sur la famille nous ont permis de considérer que le revenu familial et les biens accumulés dans le mariage sont communs et divisibles. Malheureusement, nous le reconnaissons vraiment seulement en cas de rupture du mariage.

Nous suivons tous de très près l'affaire Thibaudeau concernant l'assujettissement des pensions alimentaires à l'impôt. Nous savons tous pertinemment que, après un divorce, beaucoup des parents qui élèvent les enfants ne touchent pas les pensions alimentaires auxquelles ils ont droit.

Il reste qu'on ne fait à peu près rien, lorsque la famille est intacte, lorsque les couples élèvent ensemble leurs enfants, pour reconnaître que le parent qui reste à la maison contribue tout autant au bien–être économique de la famille que le parent qui est sur le marché du travail et qui touche un revenu.

Voici un moyen de reconnaître cela. Il importe que nous ayons cette discussion, je crois, car, ces dernières années, les femmes qui s'occupent à plein temps d'élever trois enfants ou plus se plaignent de plus en plus. Elles renoncent au revenu qu'elles pourraient toucher sur le marché du travail pour contribuer grandement à l'éducation de leurs enfants et, je crois, à l'avenir de la société et pourtant, elles sont tenues d'aider, à même leur revenu réduit, au soutien des enfants des autres qui n'ont pas fait le même choix qu'elles.

Ce ressentiment entre femmes n'est pas propice à l'égalité des femmes. Mais c'est un fait. Et les choses ne changeront que lorsque la société se décidera à reconnaître la valeur économique du travail des femmes qui restent chez elles pour élever leurs enfants et tenir maison.

Le projet de loi dont nous sommes ici saisis n'est peut–être pas la solution idéale, mais il servira au moins à lancer le débat. On ne reconnaît pas la valeur économique du travail des femmes au foyer et cela a des retentissements profonds qui durent toute une vie. Cela contribue grandement à la pauvreté des femmes. Elles interrompent une carrière, elles abandonnent la possibilité de faire carrière pendant plus ou moins longtemps et elles ne rattrapent jamais le temps perdu. Même lorsqu'elles retournent à leur carrière, elles ne se rattrapent jamais sur le plan économique.

La société veut des enfants, mais elle pénalise les femmes, qui sont les seules à pouvoir faire ces enfants.

Je le répète, certains de ces arguments ne sont pas ceux de mon collègue qui présente le projet de loi. Ce sont en tout cas les miens. Le résultat, c'est que la pauvreté est une question féminine et cette situation en est une des causes. Le très important travail que les femmes font en portant les enfants et en s'occupant d'eux n'a pas de valeur économique dans notre société et cela se répercute partout dans le milieu de travail. Ainsi, lorsque les femmes acceptent des emplois rémunérés, ce sont en général des emplois dont les fonctions se rapprochent étroitement de celles d'une mère, de quelqu'un qui veille aux besoins de quelqu'un d'autre. Par conséquent, ces emplois sont sous–payés.

Nous créons des ghettos féminins dans la population active aussi.

Je crois sincèrement que la situation ne changera que lorsque nous commencerons à valoriser le travail des femmes qui doivent s'occuper des enfants et d'un foyer.

• (1805)

J'ai dit que ces fonctions duraient toute la vie. Dans le projet de loi, l'idée de donner aux femmes la possibilité d'assurer leur propre sécurité financière au moment de leur retraite, me plaît beaucoup. Elles auraient la possibilité de contribuer à leur propre régime de pension. L'une des principales causes de pauvreté chez les femmes, surtout chez les femmes âgées, c'est qu'elles n'ont jamais eu la possibilité de contribuer à un régime de pension ou qu'elles n'ont pu y contribuer que très peu.

Pour toutes sortes de raisons, je trouve le projet de loi positif. Mais à côté de cela, dans nos calculs économiques, nous devons trouver le moyen de valoriser le travail des femmes. Il se prépare quelque chose pour évaluer dans le recensement, le travail que les femmes font comme bénévoles ou à la maison en le reconnaissant comme un emploi. J'appuie ce mouvement et j'espère que l'objectif sera atteint.

De nombreux arguments de nature économique seront avancés pour démontrer que ce que propose le projet de loi ne peut pas se faire. Je leur répondrai que nous devons commencer à remettre sérieusement en cause un régime fiscal qui dépouille certaines femmes de la reconnaissance économique que mérite l'important travail qu'elles font. Je ne crois pas que nous réglerons la question aujourd'hui ou dans les prochains mois, mais j'espère que le projet de loi a fait réfléchir de nombreux députés. Je vois le secrétaire parlementaire du ministre des Finances. J'espère qu'il écoute parce que je crois qu'il est bien placé pour commencer à faire bouger les choses dans la direction voulue.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler du projet de loi C–256 présenté par le député de Mississauga–Sud.

Ce projet de loi permettrait à un conjoint de partager son revenu gagné avec l'autre conjoint qui reste à la maison pour prendre soin d'un enfant à charge qui ne va pas encore à l'école à plein temps.

Ce projet de loi répond aux demandes croissantes des Canadiens qui veulent qu'on reconnaisse le travail des personnes qui restent à la maison pour prendre soin de leurs enfants.

Je suis heureuse de parler de ce projet de loi en tant que députée qui a elle–même été femme au foyer. Je ne me suis pas sentie isolée ni dépourvue dans ce rôle. Je suis heureuse de parler de ce projet de loi en cette Semaine nationale de la famille et en cette Année internationale de la famille.

Cette mesure législative répond à trois critères importants. Elle donne à un parent la possibilité de rester à la maison durant les premières années de formation d'un enfant au moyen d'un avantage fiscal qui reconnaît l'importance de cette contribution. Le partage du revenu est une première étape importante vers la reconnaissance des besoins financiers des familles qui ont de jeunes enfants. Cela permettrait au conjoint qui reste à la maison d'être admissible à certains avantages comme le REER.

L'aspect le plus important de ce projet de loi, c'est qu'il redonne un choix aux parents en ce qui concerne la garde des enfants afin qu'ils soient libres de prendre la meilleure décision pour eux et pour l'enfant.

Actuellement, le système favorise le recours aux garderies au moyen d'avantages fiscaux accordés au conjoint qui a le revenu le moins élevé. Par contre, les familles qui assurent elles–mêmes la garde de leurs enfants, c'est–à–dire celles où l'un des conjoints reste à la maison pour garder les enfants, n'ont pas de déductions fiscales équivalentes. Or, à cause des impôts élevés qu'elles paient, les familles à revenu unique et dont un conjoint reste au foyer se trouvent en pratique à subventionner les familles à deux revenus qui ont recours aux garderies et profitent des déductions d'impôt.

Le Parti réformiste considère la famille comme l'élément socio–économique fondamental de la société canadienne. Nous croyons également que les parents sont les mieux placés pour fournir les meilleurs soins possibles à leurs enfants. La majorité des Canadiens sont également de cet avis.

Les résultats d'un sondage Angus Reid publié en juin dans le magazine *Maclean's* révélaient en effet que 68 p. 100 de tous les répondants étaient d'avis que la famille composée de deux conjoints hétérosexuels dont un travaille et l'autre reste à la maison constitue le meilleur modèle de famille où élever des enfants.

Malheureusement, la majorité des Canadiens ne peuvent réaliser cet idéal à cause du choix limité que le fisc donne au parent qui reste à la maison.

• (1810)

En fait, il existe dans le système fiscal actuel un parti pris injuste contre les familles biparentales vivant d'un seul revenu. À l'heure actuelle, le conjoint dont le revenu est moins élevé dans une famille à deux revenus peut demander au titre des frais de garde d'enfants une déduction maximale de 5 000 $ pour un enfant de moins de sept ans, tandis qu'une déduction de 3 000 $ est permise pour les enfants âgés de sept à quatorze ans.

Le Parti réformiste soutient l'opinion de nombreux parents canadiens qui pensent qu'en accordant aux parents qui travaillent une déduction au titre des frais de garde d'enfants, le gouvernement fédéral se trouve à encourager les familles à deux revenus et, ce faisant, crée une situation financière injuste pour les parents qui restent au foyer.

Le gouvernement a aggravé la situation encore plus en s'engageant à augmenter le nombre de places en garderie chaque fois que l'économie connaîtra une croissance de 3 p. 100 ou plus. C'est un engagement qu'il devra respecter même si cela ne fera qu'accentuer l'injustice dont sont victimes ceux qui ont décidé

qu'un des deux parents resterait à la maison pour s'occuper personnellement des enfants.

Le gouvernement actuel n'a pris aucune mesure pour enrayer la grave injustice qui existe actuellement. Le projet de loi présenté par le député est donc un pas très concret dans la bonne direction.

D'ici à ce qu'un impôt uniforme puisse être mis en place, le Parti réformiste appuie l'idée d'un partage des revenus entre des conjoints légalement mariés. Dans le cadre du régime fiscal actuel, aucune autre mesure d'allégement fiscal n'aurait des répercussions aussi favorables sur la famille que la possibilité de partager le revenu et, partant, de réduire le fardeau fiscal en résultant. Les économies fiscales seraient particulièrement importantes lorsqu'un des époux s'occuperait à plein temps des enfants.

Indépendamment de la situation d'emploi du mari ou de la femme, l'union maritale sera reconnue dans la législation fiscale comme un partenariat économique entre deux égaux. Si le projet d'impôt uniforme que le Parti réformiste étudie actuellement était mis en oeuvre, le partage du revenu n'aurait plus tellement sa raison d'être, car individuellement ou collectivement, les membres d'un couple paieraient le même montant d'impôt.

Il importe aussi de répondre à ceux qui prétendent que les réformistes appuient ces mesures simplement dans une optique rétrograde, pour garder les femmes à la maison. C'est tout à fait le contraire. Nous répondons simplement au désir de nombreuses familles canadiennes qui aimeraient bien qu'un des deux parents reste à la maison pour s'occuper des enfants sans que la famille qui fait un tel choix ne soit indûment lésée par les lois fiscales fédérales.

Nous estimons que, si elles sont mises en oeuvre correctement, des mesures comme le fractionnement du revenu permettront aux parents en cause, qui doivent travailler pour une question d'argent, de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants.

Dans un récent sondage d'Angus Reid, 57 p. 100 des personnes interrogées ont répondu qu'elles étaient d'avis que ce serait une bonne chose si le gouvernement accordait une certaine aide financière aux familles pour permettre à des parents de rester à la maison pour prendre soin des enfants.

Le fractionnement du revenu aurait plusieurs avantages intéressants pour les personnes en cause ainsi que des retombées bénéfiques pour d'autres. En premier lieu, il allégerait le fardeau fiscal excessif imposé à certaines familles à un seul revenu dont un des parents reste à la maison pour prendre soin des enfants. Même avec un revenu fractionné maximal de 25 000 $, le conjoint qui reste à la maison pourrait recevoir un revenu convenable et contribuer à des régimes de retraite simples comme les REER. Le fardeau fiscal de la famille s'en trouverait allégé, ce qui augmenterait le revenu disponible pour satisfaire les besoins très réels que comporte le fait d'élever une famille de nos jours.

En deuxième lieu, il aurait des retombées sur l'emploi et la disponibilité de places de garderie. Il y a un besoin très réel chez les familles monoparentales pour des places de garderie et des emplois. Si un des parents laisse son emploi pour aller prendre soin des enfants à la maison, cela libère un emploi pour quelqu'un d'autre de même qu'une place de garderie. Un parent célibataire qui ne veut plus dépendre de toute forme d'aide sociale a besoin de ces ouvertures pour atteindre son but. Ce sont des besoins bien concrets pour les parents célibataires, et la création de places de garderie n'est qu'une demi-solution. Le fractionnement du revenu pourrait fournir tous les éléments nécessaires pour régler le problème.

Le projet de loi a toutefois une faiblesse apparente, en ce sens qu'il n'accorde la déduction qu'aux parents ayant des enfants d'âge préscolaire à la maison. Je propose que le projet de loi soit étudié en comité et que le critère d'admissibilité soit élargi pour comprendre les conjoints qui restent à la maison pour s'occuper des affaires familiales et dont les enfants sont à l'école. C'est là également un aspect important des soins parentaux.

Comme porte-parole de mon parti pour les questions familiales, j'ai entendu nombre de Canadiens d'un bout à l'autre du pays parler de la question de la reconnaissance de ceux qui restent à la maison pour prendre soin de leurs enfants. C'est une question qui a aussi fait l'objet de débats dans ma circonscription.

• (1815)

Permettez-moi de vous lire des passages de deux lettres que j'ai reçues de deux électrices. M^me^ Andrea Jones, de Coquitlam, m'a écrit après ma première victoire aux élections pour me faire partager ses préoccupations sur la situation actuelle de la famille canadienne.

Elle reste à la maison pour s'occuper d'un enfant d'âge préscolaire. Son mari travaille, mais ces gens ont bien du mal à joindre les deux bouts. Andrea a demandé qu'on rende le régime fiscal actuel plus équitable pour qu'il ne soit plus discriminatoire à l'égard des familles ne pouvant compter que sur un seul revenu. Voici ce qu'elle me dit dans sa lettre:

> Je comprends la crise financière terrible qui accable notre pays, mais je crois fermement que les subventions dont profitent les familles ayant deux revenus discréditent les efforts énormes que que font les personnes au foyer pour soutenir leurs enfants, leur conjoint et leur collectivité.

Andrea Jones et son mari ne demandent pas un traitement spécial. Ils veulent simplement être traités de façon égale et équitable.

Sandra Boleak, de Port Coquitlam, m'a également écrit au printemps dernier pour me dire que le gouvernement se devait de reconnaître l'important travail que font ceux qui restent à la maison pour s'occuper de leur famille.

Sandra et Len ont quatre enfants à la maison qui sont âgés de moins de six ans. Sandra a quitté son emploi à temps plein bien rémunéré en 1989 pour élever sa famille. Depuis, la situation financière de ces gens est difficile et les sacrifices qu'ils consentent à faire pour qu'un parent reste à la maison sont bien réels. Voici ce qu'elle me dit dans sa lettre:

> Quand va-t-on respecter et reconnaître le travail des parents qui restent à la maison? Pourquoi mon mari ne peut-il pas réclamer en plus de la déduction de conjoint une déduction pour moi à titre de gardienne de nos enfants?

Le dilemme que vivent les parents qui ont exercé ce choix, c'est qu'ils sont désavantagés sur le plan fiscal. Ils ont choisi la solution préférée des Canadiens, qui est d'élever leurs enfants eux-mêmes et ils paient des impôts plus élevés à cause de cela.

Il est absolument nécessaire de tenir compte dans la politique gouvernementale de l'importance de la famille dans notre société. La pauvreté chez les enfants est liée non pas à la question des droits des femmes ni même des enfants, mais à celle de la solidité de l'unité familiale.

La politique gouvernementale peut en fait nier l'importance du rôle de la famille. Il est réconfortant de constater un certain renversement de cette tendance du côté ministériel. On enverra peut–être ainsi un message très clair pour ce qui est de redonner à la famille son importance et la priorité qui lui revient dans notre société et de laisser à nouveau aux gens la liberté de choix.

[*Français*]

Mme Pierrette Ringuette–Maltais (Madawaska—Victoria): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'appuyer ce projet de loi présenté par mon collègue. Je dois vous indiquer que je ne suis pas naïve au point d'espérer que tout le système fiscal canadien et la population en général sont prêts à appuyer un tel projet de loi. Toutefois, je crois qu'avant d'avoir un projet de loi qui soit appuyé par la majorité de la population et des députés de cette Chambre, on doit, au préalable, avoir une période de discussion.

Ce projet de loi permet justement d'avoir cette période de discussion afin d'examiner, au niveau fiscal, les possibilités d'amender la loi. Peut–être que le ministère des Finances ou de celui du Revenu voit un tel projet de loi comme une perte de revenu considérable. Je dois vous indiquer que cela n'est vrai qu'à court terme, parce que lorsqu'on regarde les fonds de pension au Canada et le régime de pension de retraite, tout l'aspect supplément qu'on verse au conjoint qui n'a pas pu se prévaloir d'un régime de retraite privé, ce sont des déboursés pour le gouvernement canadien.

Alors, je crois qu'il faut avoir une vision beaucoup plus élargie de ce projet de loi. On peut en avoir une à court terme, mais on peut en avoir une aussi à long terme au niveau de retombées économiques.

Je crois que ce projet de loi amène aussi toute la discussion, comme ma collègue le mentionnait tout à l'heure, de reconnaître la valeur d'un conjoint ou d'une conjointe qui est au foyer et qui fournit un travail qui a une valeur sociale canadienne.

• (1820)

À un certain moment, il y a un coût qui se rattache à ces valeurs sociales canadiennes. Il faut que notre système de fiscalité puisse le reconnaître, ce coût, même si personnellement, je crois que les femmes ou les hommes qui décident de rester à la maison, c'est une question de choix et d'émancipation personnelle. Il y a des gens qui s'émancipent extrêmement bien à la maison, malheureusement, ce n'est pas le cas pour moi. Je vois que cela fait sourire mes collègues. Il faut reconnaître cette valeur du travail fait à la maison.

J'ajouterais même qu'on aurait dû, lors de ce premier projet de loi, aller au–delà des enfants qui sont à la maison, qui ne sont pas encore d'âge scolaire. On pourrait peut–être regarder les enfants en général. Et puis, dans le contexte actuel où tous les paliers gouvernementaux, où toute notre société canadienne encouragent fortement les enfants à assumer une certaine responsabilité envers le soin de leurs parents, donc des grands–parents aussi.

Lorsqu'on prodigue des soins, que ce soit à un enfant, à un adolescent, à un adulte ou à une personne âgée, il y a une valeur sociale canadienne fondamentale qu'on doit reconnaître. Je crois que c'est le moment opportun d'enclencher cette discussion, cette mise en valeur de la famille canadienne et des individus. Je crois que le moment et la semaine aussi sont très opportuns puisque c'est la Semaine nationale de la famille. Pour moi, la famille inclut mes parents, mes grands–parents, les enfants, les conjoints, les beaux–parents. Ils seront très heureux d'entendre cela.

Je crois qu'il est temps, lorsqu'on parle de moderniser tous nos programmes sociaux au Canada qui doivent être aussi complémentés par une révision de notre système fiscal à court, moyen et long terme, je crois qu'il est temps de déclencher cette discussion. Nonobstant ma naïveté, je crois que les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, seront très heureux de pouvoir discuter de cette valeur et de faire en sorte que nous puissions, peut–être, créer une société qui soit très juste au Canada, et qui serait encore plus juste et plus avant–gardiste.

[*Traduction*]

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat. Je tiens à remercier le député de Misssisauga–Sud d'avoir soulevé ces questions en présentant le projet de loi C–256.

J'approuve certes l'esprit du projet de loi, mais j'éprouve de graves inquiétudes à l'égard de cette mesure et je voudrais en exposer trois à la Chambre et aux nombreux députés que la chose intéresse.

Premièrement, je crois que cette mesure aurait pour effet de réduire nos recettes fiscales, alors même que notre situation financière interdit toute réduction de l'assiette fiscale. Deuxièmement, je ne crois pas que les modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu donneraient les résultats escomptés. Troisièmement, ce projet de loi pourrait avoir des incidences négatives que son parrain n'a peut–être pas prévues.

Les parents parmi nous savent ce qu'il en coûte d'élever de jeunes enfants. J'appartiens moi–même à une famille dont un des parents travaille au dehors pendant que deux jeunes enfants restent à la maison. Les dépenses peuvent peser très lourd sur le revenu d'une famille. Par bonheur, ces dépenses sont prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Ainsi, la prestation fiscale pour enfants constitue une aide financière pour les familles à faible revenu et à revenu moyen qui ont des enfants. Un supplément de 213 $ est accordé pour chaque enfant à charge âgé de moins de sept ans.

Cette mesure vise particulièrement les familles dont un des conjoints reste à la maison pour prendre soin des enfants d'âge préscolaire. Un allégement fiscal sous forme de déduction pour frais de garde d'enfants est également accordé aux familles de travailleurs afin de les aider à assumer les frais de garde de jour. Étant donné que les frais de garde sont plus élevés pour les enfants d'âge préscolaire, on peut déduire davantage pour les enfants de moins de 7 ans.

• (1825)

Ce projet de loi propose d'autres mesures pour aider les familles qui ont des enfants d'âge préscolaire. Ce projet de loi permettrait aux familles de réduire leur fardeau fiscal, car le conjoint qui travaille pourrait transférer 25 000 $ de son revenu au conjoint qui reste à la maison pour prendre soin d'au moins un enfant d'âge préscolaire.

Ce projet de loi vise à donner des avantages aux familles qui ont de jeunes enfants. Si je comprends bien, grâce à ce projet de loi, de nombreux conjoints à faible revenu pourraient se permettre de quitter leur emploi et de rester à la maison pour prendre soin de leurs enfants. Cela réduirait les frais de garde d'enfants des familles, libérerait des places de garderie et créerait des emplois. Le député laisse entendre que tout cela pourrait se faire sans qu'il en coûte un sou au gouvernement.

Je voudrais parler du manque à gagner que cette mesure entraînera, car cette mesure entraînera un important manque à gagner pour les deux paliers de gouvernement. En fait, le ministère des Finances évalue à près de un milliard de dollars par année le manque à gagner pour le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Permettez–moi de rappeler ici à tous les députés le défi qui se pose pour le Canada, sur le plan financier. Nous sommes l'un des pays les plus endettés du monde industrialisé, par habitant. Le fait que le gouvernement dépense plus qu'il ne gagne limite notre capacité de créer des emplois et de favoriser la croissance économique. Cela fait monter les taux d'intérêt, nuit aux investissements et nous empêche de réussir et de prospérer dans un monde qui est de plus en plus compétitif.

Bref, quand nous sommes appelés à évaluer une mesure, nous devons nous demander si cette mesure va augmenter notre déficit et le fardeau fiscal des Canadiens. Malheureusement, c'est en plein ce que risque de faire cette proposition. Pour mettre en oeuvre le projet de loi C–256 sans rien changer à notre situation financière, il faudrait soit augmenter d'autres taxes, soit faire des réductions de dépenses équivalentes ailleurs. Ironiquement, il se produirait un manque à gagner parce que les mesures proposées ne profiteraient pas seulement aux familles à qui elles sont destinées.

Les avantages fiscaux profiteraient, en particulier, aux familles qui ne paient pas de frais de garde actuellement. Des milliers de familles dont l'un des conjoints reste déjà à la maison pour prendre soin des jeunes enfants bénéficieraient automatiquement de l'économie d'impôt. Dans ce cas, aucune place de garderie supplémentaire et aucun emploi supplémentaire ne seraient libérés.

En outre, si le projet de loi C–256 accroît les avantages fiscaux pour les couples qui travaillent sans changer leur statut, cela risque d'entraîner des pertes de recettes. Pensez par exemple à ce qui arriverait si l'économie d'impôt proposée était supérieure à la valeur de la déduction pour frais de garde d'enfants qu'ils demandent actuellement. Les familles où les deux parents travaillent pourraient bien alors renoncer à demander la déduction pour frais de garde pour pouvoir se prévaloir de la mesure proposée dans le projet de loi C–256.

L'adoption de ce projet de loi pourrait bien avoir d'autres conséquences involontaires. Entre autres, les familles qui étaient avantagées par la mesure proposée pourraient bien finir par voir leur revenu disponible chuter considérablement.

Cette baisse de leur revenu se produirait au moment où leurs enfants commencent à fréquenter l'école à plein temps. Ces familles n'auraient plus le droit alors de partager le revenu du conjoint qui a le salaire le plus élevé. S'ensuivrait une augmentation d'impôt qui réduirait leur revenu disponible.

Cette baisse de leur revenu se produirait au moment où la famille peut le moins se le permettre. Encore une fois, les parents parmi nous sauront que le coût d'élever des enfants augmente à mesure que l'enfant grandit.

On pourrait bien sûr arguer que pour couvrir cette augmentation des dépenses, le conjoint qui reste à la maison pourrait simplement aller travailler. Malheureusement, comme le million et demi et plus de chômeurs vous le diront, ce n'est pas si facile de se joindre à la population active, surtout pour une personne qui revient sur le marché du travail après une absence prolongée durant laquelle ses qualifications ont perdu de leur valeur ou sont devenues dépassées.

En conclusion, la question de l'aide aux familles, notamment aux enfants, est une question sur laquelle le ministre du Développement des ressources humaines se penche actuellement dans le cadre des diverses propositions de réforme de notre filet de sécurité sociale. Nous ne devrions pas nous mettre en travers de ce processus en adoptant une mesure législative qui risque fort de rater son but.

L'intention du projet de loi C–256 est admirable, mais à mon avis les lacunes l'emportent nettement sur les avantages.

Le vice–président: Il est presque 18 h 30. L'intervention du député de Mississauga–Sud va clore le débat.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Merci, monsieur le Président. Je tiens à remercier tous les députés qui ont participé au débat car il était très important que nous ayons cet échange d'idées.

Je me dois de commenter l'intervention du secrétaire parlementaire, qui a malheureusement utilisé une ancienne note de service faisant état de un montant d'un milliard de dollars qui m'a été envoyée et qui avait été rédigée par le personnel du ministre et signée par celui–ci. Nous avons tenu par la suite de nombreuses rencontres afin de discuter des vrais montants.

Si vous comparez les faits à ce qu'a dit le secrétaire parlementaire, vous constaterez un écart substantiel.

Le montant de un milliard de dollars suppose que tous les conjoints qui sont présentement à la maison, et eux seuls, profiteraient du projet de loi, ce qui voudrait dire qu'on épuiserait les ressources. Cela n'éliminerait pas non plus tous les couples qui ont un revenu trop faible, et qui se situent par conséquent dans les tranches d'imposition inférieures, ou un revenu trop élevé pour

être admissibles. Si on tient compte de ce fait, le montant tombe à 500 millions de dollars.

On ne tient pas compte de la création de places en garderie. Je me demande si le secrétaire parlementaire était prêt à admettre que si le gouvernement est prêt à affecter 12 000 $ à la création de chaque place en garderie, on devrait songer à être reconnaissant à ceux qui libèrent des places.

Dans les entretiens avec moi, le gouvernement a utilisé les chiffres de la pire hypothèse possible, faisant ainsi preuve de responsabilité financière. J'espérais que le gouvernement reconnaîtrait une certaine valeur au travail à la maison. C'est une profession honorable. Une réforme fiscale sera nécessaire tôt ou tard. Je tiens à donner l'assurance à la Chambre que je n'entends pas cesser de défendre les personnes qui donnent des soins, qu'il s'agisse de parents à la maison ou de ceux qui s'occupent de personnes âgées, de malades chroniques ou de personnes handicapées.

Le vice–président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires a expiré. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, en mars dernier, lorsque j'ai donné mon appui à la motion du député de Richelieu portant sur le financement populaire des partis politiques, j'avais mentionné à ce moment–là que les mentalités avaient évolué et que la population était disposée à vivre un changement majeur dans le domaine du financement populaire des partis politiques.

J'en demeure toujours convaincu, et même si la motion de mon collègue de Richelieu a été défaite, il n'en reste pas moins que plusieurs parmi les députés de cette Chambre sont prêts eux aussi à démocratiser notre système électoral.

Dans ce sens, le vote est significatif puisque 85 députés de tous les partis politiques nationaux de ce Parlement ont demandé avec le député de Richelieu de moderniser et d'assainir nos pratiques politiques. Eux aussi veulent que cesse le trafic d'influence toujours dommageable à une saine démocratie. Ils n'acceptent plus que les conflits d'intérêts viennent perturber la vie politique du Canada. Tout comme le député de Richelieu, ils demandent à cette Chambre de légiférer une fois pour toutes dans le sens d'une limitation aux seuls individus le droit de contribuer au financement d'un parti politique fédéral.

C'est pour cette raison qu'ils ont voté en faveur de la motion. Ils ne pourront plus faire ce qu'ont fait certains députés libéraux québécois lors du dernier vote, c'est–à–dire rejeter cavalièrement la motion, ou encore agir comme l'a fait le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, s'abstenir, rester assis sur son fauteuil, ne pas prendre position, ni pour ni contre. C'est un comportement indigne et impardonnable, d'autant plus que ces députés québécois connaissent la Loi provinciale du financement populaire au Québec et qu'ils sont à même d'en apprécier son efficacité en tant qu'instrument fondamental de démocratisation de la politique. . .

Le vice–président: À l'ordre! L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement? Je m'excuse, mais on n'a pas le droit de faire un recours au Règlement lors de l'ajournement. Alors, l'honorable député peut continuer.

• (1835)

M. Chrétien (Frontenac): Monsieur le Président, je reconnais en vous un homme intègre, un homme honnête et qui sait faire asseoir sur ses épaules ses responsabilités de la Présidence. C'est donc dire que si ces députés ont voté contre cette motion, c'est qu'ils sont toujours en faveur des caisses électorales occultes, des récompenses pour services rendus et des conflits d'intérêt permanents.

Ces députés sont d'accord avec le fait que la compagnie T'Ang Management Limited, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement, donne généreusement—écoutez bien, monsieur le député de Kingston et les Îles—216 000 $ à un parti politique qui siège ici en cette Chambre. Ils sont d'accord avec la pratique de la Banque royale du Canada et de la Banque Toronto Dominion qui, cette année, ont donné 192 300 $ au Parti conservateur et 166 300 $ au Parti libéral. Ils sont d'accord avec les contributions de Dominion Securities, Wood Gundy et Richardson Greenshields, qui ont donné trois quarts de million de dollars aux deux vieux partis politiques, soit 447 700 $ aux conservateurs et 304 500 $ aux libéraux d'en face.

Ce n'est que la pointe de l'iceberg. Monsieur le Président, donnez–moi quelques secondes, vous m'en avez coupé un petit peu tout à l'heure. La population n'est pas dupe. Elle sait très bien qu'un parti politique qui reçoit des milliers et des milliers de dollars de ces financiers devra rendre des milliers et des milliers de services à ces mêmes financiers, au détriment du bien de la collectivité.

En terminant, on mentionne souvent que les députés n'ont plus de crédibilité. Eh bien, ce sont des aberrations comme celles–ci qui tuent notre crédibilité. Et moi, en tant que député dont les mains sont libres, je souffre de ces malversations des députés qui ramassent des centaines et des centaines de milliers de dollars au même endroit.

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme l'a dit l'honorable député de Frontenac, j'ai beaucoup confiance en votre capacité au fauteuil, mais le problème qu'il a mentionné pendant son discours est qu'il a réfléchi sur le vote d'un honorable député, et c'est contraire au Règlement de la Chambre. Je suis certain qu'il ne doit pas faire ça.

En tout cas, c'est un plaisir de répondre à la question qu'il a soulevée en Chambre il y a quelques jours. Je respecte le vote des députés qui se sont prononcés en faveur du plafonnement à 5 000 $ des dons des particuliers aux partis politiques fédéraux et de l'imposition d'une restriction quant à la contribution des entreprises. Toutefois, la motion présentée par son collègue et mise aux voix le 20 septembre 1994 a été rejetée par la majorité des députés de la Chambre, et je crois qu'il respecte aussi le vote de la Chambre.

La motion soulève deux questions importantes. La première était de savoir si le droit de faire des dons aux partis fédéraux devrait être limité aux seuls particuliers. La Loi électorale du Canada n'impose aucune restriction quant à la qualité de la personne qui peut faire un don à un parti politique inscrit, mais elle interdit de recevoir des dons de sources étrangères.

Par conséquent, à l'exception des sources étrangères, n'importe quel particulier, entreprise ou syndicat peut faire un don à un parti inscrit. Il veut changer cela parce que la loi est différente dans la province de Québec. Je crois que ce n'est pas une raison suffisante pour changer la loi fédérale, parce que nous n'avons pas de problèmes avec cette loi en ce moment.

La question a déjà été examinée par le passé. La Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, soit la Commission Lortie, a recommandé de ne pas interdire aux partis politiques de recevoir des dons d'entreprises, de syndicats ou d'autres organisations, sauf s'ils proviennent de sources étrangères. Pour en venir à cette conclusion, la commission s'est appuyée en particulier, premièrement, sur l'importance historique d'organisations comme les syndicats et les entreprises dans le processus politique canadien; deuxièmement, le danger de détourner vers des tierces parties des fonds qui, autrement, seraient allés aux partis politiques; et finalement, la possibilité que d'éventuelles restrictions soient contestées en vertu de la Charte.

La deuxième question était de savoir s'il fallait limiter à 5 000 $ le montant des dons. Les honorables députés auront pris note que la Loi électorale du Canada n'impose aucune limite aux montants des dons aux partis politiques. Toutefois, la Commission Lortie a recommandé de ne pas fixer de limite aux dons faits par des partis politiques inscrits, disant que, et je cite: «Aucune preuve concluante ne démontre que le nombre et la valeur des contributions importantes soient de nature à faire craindre des abus d'influence» et qu'il serait très difficile de faire respecter cette limite.

En examinant les deux questions soulevées par la motion, les honorables députés ne doivent pas oublier que la Loi électorale du Canada renferme déjà de nombreuses sauvegardes pour protéger l'intégrité de notre système électoral.

Je regrette que le temps ne me permette pas de décrire des choses comme ça, mais je suis certain que si l'honorable député vient au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, il pourra entendre beaucoup d'explications sur ce sujet quand nous étudierons la Loi électorale du Canada bientôt.

Le vice–président: Je dois dire que je devrai m'informer davantage sur la question soulevée par l'honorable secrétaire parlementaire. Si nécessaire, je reviendrai à la Chambre sur ce point–là.

Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 42.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 octobre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS PAR LE PREMIER MINISTRE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre une décision sur la question de privilège soulevée par l'honorable député de Roberval vendredi dernier, le 30 septembre 1994, au sujet des commentaires faits par le très honorable premier ministre le 28 septembre 1994.

Dans sa présentation, l'honorable député de Roberval a prétendu que les réponses données par le premier ministre pendant la période des questions étaient contradictoires. Cette situation, a–t–il soutenu, a entravé le travail de l'opposition puisque la réponse fournie par le premier ministre a été de nature à modifier la nature des questions posées par le chef de l'opposition. Citant Erskine May, l'honorable député a soutenu que cette conduite constituait un outrage à la Chambre.

[*Traduction*]

Pour appuyer son affirmation, le député a signalé l'échange de propos intervenu le 29 septembre entre le député de Sherbrooke, le président du Conseil privé de la reine pour le Canada et la vice–première ministre pendant la période des questions, de même que le rappel au Règlement soulevé par le député de Sherbrooke après la période des questions.

Le député de Roberval a aussi soutenu qu'à son avis, vu que la conduite du premier ministre a constitué une entrave au travail de la Chambre, la question devrait être renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre qui pourrait examiner la conduite du premier ministre et les réponses qu'il a données et faire comparaître des témoins.

[*Français*]

Joseph Maingot dans son ouvrage intitulé *Le privilège parlementaire au Canada* dit, à la page 243, que si un député avouait avoir délibérément induit la Chambre en erreur ou s'être assujetti par une conduite concrète et tangible à une question de privilège, il devrait immédiatement faire l'objet d'une motion l'accusant d'outrage. Maingot poursuit en citant la décision bien connue du président Michener dans l'affaire de privilège Pallett du 19 juin 1959. Le président Michener y disait notamment ceci, et je cite:

> La simple justice exige qu'un député n'ait pas à se soumettre à une enquête de la Chambre ou d'un comité sur sa conduite, à moins qu'il ne soit accusé d'une infraction.

Dans sa décision du 5 mai 1987, à la page 5766 des Débats, le président Fraser soulevait un point qui s'applique au présent cas. Il disait notamment, et je cite:

> Je rappelle toutefois à la Chambre qu'on ne peut porter une accusation directe à l'égard d'un député qu'au moyen d'une motion de fond dont il faut donner préavis. Il s'agit d'un autre usage de longue date destiné à éviter que l'on porte un jugement en faisant des insinuations malveillantes et que l'on abuse de notre privilège absolu de liberté d'expression.

[*Traduction*]

Je vais maintenant parler des allégations du député de Roberval selon lesquelles les réponses du premier ministre ont induit la Chambre en erreur et déterminer si, dans ces circonstances précises, il y a eu outrage.

[*Français*]

J'ai soigneusement examiné les échanges de propos qui se sont produits les 28, 29 et 30 septembre, spécialement pendant la période des questions ces jours–là. Il m'apparaît manifeste qu'il y a désaccord entre les députés sur les faits relatifs à la question. De plus, aucun élément de preuve n'a été soumis à l'appui de l'affirmation que le premier ministre a délibérément induit la Chambre en erreur.

[*Traduction*]

Le whip en chef du gouvernement a cité le commentaire 31(1) de la sixième édition de Beauchesne:

> Un différend entre deux députés sur des allégations de fait ne remplit pas les conditions qui en feraient une atteinte au privilège.

● (1010)

Le Président Fraser soulignait, le 4 décembre 1986, comme on peut le lire à la p. 1792 des Débats:

> Les divergences de vues au sujet de faits et de détails ne sont pas rares à la Chambre et ils ne constituent pas inévitablement une violation du privilège.

[*Français*]

Il existe de nombreuses autres décisions, notamment celles du Président Lamoureux, du 3 février 1971, du 16 novembre 1971 et du 2 mars 1973, de même que celles du Président Fraser, du 1er juin 1987 et, finalement, du 16 décembre 1988, qui démontrent

amplement qu'il s'agit d'un avis de longue date de la part de la Présidence.

En raison des arguments invoqués et des décisions de mes prédécesseurs, je dois conclure que le sujet qui nous est soumis est un litige sur les faits et ne constitue pas le fondement d'une question de privilège.

Je remercie les honorables députés de leur contribution.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'informer la Chambre que le gouvernement prend aujourd'hui trois importantes initiatives pour remplir les promesses en matière d'environnement qu'il a faites dans son livre rouge.

[*Français*]

Premièrement, le gouvernement va promulguer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Cela signifie que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale sera opérationnelle en janvier.

[*Traduction*]

Deuxièmement, le gouvernement publiera dans le prochain numéro de la *Gazette du Canada* la liste complète des nouveaux règlements plus écologiques en matière environnementale, règlements nécessaires à la mise en oeuvre de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Ces règlements ont été précédés d'un an de consultations intensives auprès des provinces et des territoires, du monde des affaires et des environnementalistes.

J'ajoute entre parenthèses que cette loi fait suite à sept ans d'intenses consultations. Je tiens à remercier personnellement non seulement mon secrétaire parlementaire qui a fait un travail exceptionnel dans ce dossier très compliqué, mais aussi et de manière toute particulière l'équipe dirigée par Michel Dorais, qui a travaillé d'arrache–pied sur la question pendant de très longues années.

Troisièmement, je voudrais informer la Chambre que le gouvernement propose trois modifications à la Loi sur l'évaluation environnementale. La première incorpore dans le droit fédéral le principe d'une seule évaluation par projet. La deuxième garantit au public l'appui financier nécessaire pour participer aux évaluations environnementales d'importance. Quant au dernier, il exige que ce soit le Cabinet qui prenne la décision sur toute recommandation formulée par des commissions indépendantes d'évaluation.

[*Français*]

Comme le montre cette nouvelle agence, ces nouveaux règlements et les nouveaux amendements, le gouvernement concrétise les engagements électoraux sur l'évaluation environnementale.

Le gouvernement fédéral a l'intention de proclamer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale qui a été conçue et développée par l'honorable chef de l'opposition officielle à l'automne 1989. Au cours de cette période de préparation du projet de loi, mon honorable collègue, le chef de l'opposition avait déclaré, et je cite: «Cette loi sera sûrement la meilleure loi de son genre au monde».

Je profite de cette occasion mémorable pour féliciter le député de Lac–Saint–Jean pour son rôle dans l'élaboration de cette loi canadienne. Je félicite le député aussi pour l'appui qu'il a donné, même au cours de l'élection passée, quand il a déclaré à l'émission *Le Point*, et je cite: «De plus, nous avons la juridiction fédérale et c'est important de la respecter».

Enfin, j'attends l'appui du député de Lac–Saint–Jean, pour qui, je sais, l'environnement dépasse les chicanes de juridiction entre les niveaux de gouvernement.

• (1015)

[*Traduction*]

Les députés de tous les partis comprendront que les questions environnementales transcendent les querelles politiques sectaires. Tous savent que tout ce qui est déversé dans le port de Hamilton descendra le fleuve Saint–Laurent jusqu'à Sept–Îles.

[*Français*]

Ni les poissons du fleuve Saint–Laurent, ni les oiseaux migrateurs des Prairies ne possèdent de passeport.

Comme tous les Canadiens et Canadiennes le savent, le processus canadien de l'évaluation environnementale s'est embourbé dans les controverses au cours de la dernière décennie.

[*Traduction*]

Le monde des affaires est mécontent parce que le processus est devenu incroyablement complexe et imprévisible. Les groupes environnementaux ne sont pas plus heureux parce que le processus est appliqué au hasard, manque de rigueur et comporte des lacunes. Le public n'est pas satisfait non plus parce que le processus est interminable et que l'intérêt public est perdu de vue dans les querelles entre gouvernements et entre divers groupes d'intérêts.

[*Français*]

L'annonce d'aujourd'hui va changer tout cela. De fait, nous renforçons l'évaluation environnementale et nous rendons aussi l'évaluation des projets plus juste, moins complexe, moins coûteuse et plus ouverte. Le nouveau système garantira que les impacts environnementaux des projets soient étudiés avant que

lesdits projets ne soient approuvés. Il favorisera le développement durable et étudiera les questions hors frontières.

[*Traduction*]

Nous mettons en place des règlements pratiques et efficaces que tous peuvent comprendre dès le départ. Nous nous débarrassons d'un système qui, par son manque de clarté, a donné lieu à maints procès.

Notre approche sera simple et directe. Les projets banals et de peu d'envergure seront soumis à un simple examen préalable. Ceux qui sont plus importants ou délicats du point de vue environnemental feront l'objet d'une étude approfondie.

[*Français*]

Le nouveau régime introduit un concept de médiation visant à déterminer si les problèmes environnementaux posés au sujet d'un projet peuvent être résolus par consensus à la satisfaction de tous les intéressés.

[*Traduction*]

Le nouveau régime fait place au principe de la médiation. Nous espérons ainsi que les parties en cause pourront régler leurs différends sans devoir recourir à des procédures aussi ardues que longues.

[*Français*]

Ces trois premiers pas, étude préalable, étude approfondie et médiation, vont éliminer les complications, le gâchis et la bureaucratie qui ont fait perdre tant de temps sur les questions de petite envergure ou faciles à résoudre.

[*Traduction*]

Cela signifie qu'un projet n'atteindra le niveau d'évaluation par une commission publique indépendante que s'il soulève des difficultés sur le plan environnemental qui ne peuvent être aplanies autrement.

Si l'impact environnemental est assez grave pour être étudié par une commission indépendante publique, les nouveaux textes réglementaires permettront une participation totale du public et assureront une évaluation plus rigoureuse des projets. Dans tous les cas, nous tenons à une transparence totale et nous voulons que l'intérêt public prime tout.

[*Français*]

En vertu d'une des nouvelles modifications, quand une commission émet des recommandations, aucun membre du Conseil des ministres n'aura à lui seul le pouvoir de rejeter ou de changer des recommandations. Seul le gouvernement dans son ensemble se verra confier cette autorité.

[*Traduction*]

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale reconnaît l'importance de la coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces et favorise l'harmonisation des réglementations. Je collabore étroitement avec le Conseil canadien des ministres de l'Environnement et avec les ministres de chacune des provinces. Au cours des derniers jours, j'ai communiqué avec tous les ministres provinciaux de l'Environnement pour leur donner l'assurance que nous entendons collaborer avec eux. Il nous faut continuer à collaborer, à aborder l'évaluation environnementale de manière sensée.

[*Français*]

Le gouvernement est d'avis que les initiatives annoncées aujourd'hui sont justes et rigoureuses. Pour en avoir la preuve absolue, nous instaurons un programme de contrôle d'un an. En effet, nous ne voulons pas que la nouvelle loi et les nouvelles politiques placent un fardeau inutile sur l'industrie. Nous voulons aussi garantir qu'aucun projet pouvant avoir un impact environnemental d'importance ne passe à travers les mailles du filet.

• (1020)

[*Traduction*]

Les nouveaux textes réglementaires reconnaissent aussi les responsabilités et les relations uniques et historiques des peuples autochtones avec les terres de leurs ancêtres. Les initiatives annoncées aujourd'hui dotent le Canada d'un système d'évaluation environnementale que nous pensons être un des meilleurs du monde. Le but visé est que nous puissions prendre des décisions éclairées et intégrer le souci environnemental dans toute planification de projet.

Nous voulons prévenir les dommages au lieu d'assainir l'environnement après que le mal a été fait.

[*Français*]

Une approche environnementale saine est essentielle à notre compétitivité internationale et, plus important encore, elle détermine l'héritage que nous allons laisser à nos enfants. Aujourd'hui, nous renforçons l'évaluation environnementale des projets sous juridiction fédérale.

Ce que nous devons faire maintenant, c'est trouver des moyens d'améliorer la manière d'évaluer toute nouvelle politique et tout nouveau programme du gouvernement fédéral. Nous devons et nous allons remédier à nos fautes en la matière. Dans les mois qui viennent, nous annoncerons d'autres politiques pour écologiser encore davantage le gouvernement.

[*Traduction*]

Sept longues années ont passé depuis que le chef actuel de l'opposition a conçu l'idée de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. J'espère que, désormais, les mesures visant à créer un environnement plus sain pourront se prendre beaucoup plus rapidement.

À titre de députés, à titre de Canadiens, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour respecter notre patrimoine environnemental et honorer nos responsabilités envers les générations futures. Je crois que les mesures annoncées aujourd'hui sont un pas dans la bonne direction.

[*Français*]

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, aujourd'hui, la ministre de l'Environnement et vice–première ministre nous fait part d'une décision de son ministère, qui touche tous ceux et celles préoccupés par les projets ayant des incidences environnementales. Cette annonce s'inscrit dans une démarche fédérale tout à fait conforme avec la vision centralisatrice qui anime ce gouvernement et, je dirais même, qui le nourrit.

La ministre s'apprête à promulguer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, qui permettra au gouvernement fédéral de s'immiscer dans les champs de juridiction des provinces. Cette loi, assortie désormais de ces règlements, donne le pouvoir au gouvernement fédéral de bloquer des projets à caractère industriel et ceux qui ont trait au commerce provincial. Encore une fois, le gouvernement fédéral n'est nullement gêné de s'ingérer dans un champ de compétence qui n'est pas le sien. Il ne s'en offusque pas et cette nouvelle ère de soi–disant coopération n'est finalement que de la poudre aux yeux.

Lorsque la ministre souligne qu'un des amendements à la loi est le principe d'une seule évaluation par projet, elle semble faire fi de ce qui existe déjà au Québec. Le Québec s'est doté de son propre processus d'évaluation environnementale, le BAPE, un des meilleurs processus du genre. Cette démarche est d'autant plus inacceptable que le processus d'évaluation québécois est reconnu comme un des meilleurs processus du genre. Il est crédible, rodé, et a déjà fait ses preuves.

Sept cent quarante–cinq projets ont été inscrits à la procédure depuis 1980. Deux cent quatre–vingt–dix projets sont actuellement à différentes étapes de la procédure et le rythme actuel fait que 25 projets majeurs font l'objet de la procédure complète chaque année. Au contraire, le renforcement de l'évaluation environnementale fédérale créera dissension et tiraillements dont le seul responsable sera le gouvernement fédéral, celui–là même qui a décidé d'en finir avec les velléités des provinces en matière d'évaluation environnementale.

Sans considération pour le processus québécois et la situation spécifique de chacune des provinces, le gouvernement fédéral vient imposer un système uniforme pour l'ensemble des provinces qui n'ajoute rien à ce que nous faisons au Québec depuis 15 ans avec grand succès. Il n'est donc pas surprenant que la ministre a omis de souligner dans sa déclaration que les provinces seront satisfaites de l'introduction des nouveaux règlements.

• (1025)

Ces dédoublements, faut–il le répéter, sont totalement improductifs. La ministre de l'Environnement, règlements en main, veut collaborer avec chaque province afin d'harmoniser les règles fédérales avec les règles provinciales. La question est de savoir si l'harmonisation proposée sera basée sur les règlements fédéraux ou sur ceux des provinces.

Encore plus renversant, depuis un an, les fonctionnaires québécois et ceux des autres provinces travaillent avec les fonctionnaires fédéraux sur un projet d'harmonisation qui veut mieux définir les responsabilités de chacun des deux ordres de gouvernement en matière d'environnement. Ces discussions, qui ne sont pas achevées, portent notamment sur le processus d'évaluation environnementale. Devant pareille attitude du gouvernement fédéral, l'exercice d'harmonisation ne peut mener qu'à un cul–de–sac.

Malgré la bonne volonté qui semble animer la ministre, la loi établit la compétence fédérale dans le domaine de l'évaluation environnementale. Il n'y aurait pas de délégation de responsabilités aux provinces, puisqu'il faudrait procéder à une évaluation fédérale, même si un examen provincial avait été fait. À tout le moins, il pourrait y avoir un examen conjoint avec une province, du moins en théorie, puisque, dans la pratique, le gouvernement fédéral demeurerait tout de même le maître d'oeuvre du processus. Par son pouvoir de participer à la nomination du président, de déterminer le mandat de la commission et l'obligation pour celle–ci de lui remettre le rapport, le gouvernement fédéral détient exclusivement le pouvoir en cette matière.

Il y a donc un paradoxe de taille entre l'esprit qui anime la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Les accords d'équivalence existant avec les provinces permettent à ces dernières de régler certains problèmes de pollution sans la participation fédérale. Ici, ce n'est pas le cas. Le gouvernement fédéral n'a que faire d'une délégation aux provinces.

La ministre de l'Environnement croit que l'industrie se réjouira de cette initiative fédérale. Elle se leurre.

Au mois de février dernier, les dirigeants du Centre patronal de l'environnement du Québec dénonçaient la volonté du ministre de l'Environnement de rendre plus sévère le processus d'évaluation environnementale. Ce regroupement de plus de 50 des plus grandes entreprises québécoises et une quinzaine d'associations faisaient sienne une demande formulée par les provinces d'amender la loi fédérale pour prévoir la reconnaissance mutuelle des évaluations commandées par l'un ou l'autre des paliers de gouvernement.

L'industrie québécoise se méfie de la législation fédérale parce qu'elle double la législation provinciale, entraînant des délais, ce qui est de nature à faire fuir les investissements du secteur privé. Il est donc tout à fait prématuré de prétendre que les industries applaudiront la réglementation fédérale.

Il n'y a pas de doute que l'évaluation de l'impact environnemental des projets est nécessaire dans toute société. Le temps est révolu où des gouvernements et des entreprises et conglomérats entreprenaient des chantiers d'envergure ou des projets de développement touchant les cours d'eau sans que l'incidence environnementale n'ait été évaluée au départ. L'évaluation environnementale doit être faite sur une base rigoureuse et méthodique, dans la perspective du développement durable.

Mais l'attitude du gouvernement fédéral en matière d'évaluation environnementale nous porte à croire que la confrontation avec les provinces est le point de départ de la promulgation de la Loi canadienne d'évaluation environnementale.

Si les nouveaux règlements qui seront publiés bientôt dans la *Gazette officielle du Québec* reflètent nos appréhensions, ce gouvernement aura fait preuve d'une intransigeance qui le caractérise, et nous ne pourrons que dénoncer cette pratique.

Le Québec, qui a été un précurseur dans le domaine des évaluations environnementales au Canada et qui a démontré une constance et une rigueur exemplaires, continuera ainsi à assurer à la population québécoise un processus transparent, efficace et complet.

Du point de vue du Québec, ce geste de la ministre fédérale n'a rien à voir avec une meilleure gestion de l'environnement. Il apparaît en effet un geste gratuit d'envahissement dans un secteur déjà très bien occupé par le gouvernement du Québec. C'est là une autre manifestation bien concrète de l'art et de l'empressement du gouvernement fédéral de faire de la duplication et d'accroître les coûts.

• (1030)

[*Traduction*]

M. Bill Gilmour (Comox—Alberni): Monsieur le Président, pour ceux et celles qui ne savent pas trop ce qu'est la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, disons qu'il s'agit d'un processus de collecte d'informations. Voilà essentiellement de quoi il s'agit. Ce processus sert à prévoir les éventuelles incidences environnementales sur les projets à venir.

L'ancienne loi était l'oeuvre du précédent gouvernement. Il y avait un organisme chargé de l'appliquer, mais il était impuissant et pas très productif parce qu'il n'y avait pas de règlements. Je me réjouis de voir que nous allons enfin en avoir.

L'ennui avec l'ancienne loi, c'est qu'elle comportait une foule d'exemptions. Espérons que les règlements renfermeront des dispositions relatives à ces exemptions, comme celles qui touchent aux déchets radioactifs, aux exportations de pétrole et de gaz et aux projets hydroélectriques.

Il nous a fallu attendre sept ans pour en arriver là où nous en sommes aujourd'hui. Je me réjouis donc de ce progrès. J'ai néanmoins des réserves, mais il est difficile de les formuler parce que nous n'avons pas encore les règlements. Il est très important que leur champ d'application soit clairement délimité.

Le principal problème concerne le chevauchement des compétences fédérales et provinciales que la ministre a évoqué. Cependant, tant que durera cette guerre de territoire, c'est-à-dire tant que nous nous demanderons s'il s'agit d'une compétence fédérale ou provinciale, nous ne pourrons pas aller de l'avant. Le projet Kemano est un bon exemple. Certains disent qu'il s'agit clairement d'un cas de compétence provinciale, d'autres soutiennent le contraire puisque les pêches sont en cause. Il nous faut clarifier la question. C'est ainsi qu'il y a accord en Alberta, mais c'est un accord portant sur un accord. On n'est pas sorti du bois!

Pour ce qui est du processus même, je partage l'avis du ministre qui veut que, dans le cas de projets secondaires ou assez simples, tout va aller comme sur des roulettes. C'est quand les choses vont se compliquer que nous risquons de nous engluer.

La circonscription Comox—Alberni que je représente englobe la baie Clayoquot. J'ai participé au processus ces dix dernières années, alors que la situation était relativement calme, mais elle est devenue explosive depuis quelque temps. Il m'a été donné d'observer les diverses démarches, les tables rondes, les tables carrées, les tables ovales, enfin toutes les sortes de tables. Les démarches étaient empreintes de franchise et de transparence, mais certains ont fini par conclure que la solution à leur problème ne passait pas par ce processus.

Il faut un dialogue franc et limpide. Il faut se rendre à l'évidence que, si, désespérés par les résultats, certains intervenants quittent la table de négociations, le gouvernement n'aura pas d'autre choix que de s'en mêler. Et ça, c'est une arme à double tranchant, car le précédent gouvernement a décidé qu'une évaluation environnementale ne s'imposait pas à Kemano. On l'a chèrement payé en Colombie-Britannique parce que nous avons lutté très longtemps. Les milieux d'affaires sont mécontents, les environnementalistes sont mécontents, les pêcheurs sont furieux et la population ne sait où donner de la tête.

Et tout ça parce qu'on s'y est mal pris. Pourtant, la décision dans l'affaire de la baie Clayoquot renfermait tous les éléments du dossier. Le gouvernement provincial est intervenu en disant: «Voici de quoi il retourne.» À mon avis, c'était une bonne décision.

Le gouvernement se trouve dans une situation délicate. S'il se présente devant le Cabinet après l'examen, ça va. Mais il serait très risqué, de la part du gouvernement, d'ignorer les conclusions de l'examen et de se lancer dans une autre direction.

Bref, il nous faut attendre de voir les règlements, de les examiner, car ce n'est qu'à cette condition que ça va fonctionner. J'ai bien hâte d'y jeter un coup d'oeil et de les voir appliquer.

M. Taylor: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je me demande si la Chambre consentirait à l'unanimité à m'accorder deux minutes, à titre de porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour les questions d'environnement et à titre de porte-parole qui a assisté, au cours de la précédente législature, à une bonne partie de la période d'élaboration du projet de loi C-13.

• (1035)

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je me réjouis de ce que la ministre de l'Environnement ait choisi d'évoquer des déclarations de ministres pour proclamer la loi d'aujourd'hui. À mon avis, la Chambre a un grand rôle à jour dans l'étape que nous entamons aujourd'hui.

Je me réjouis également de voir que cette loi est enfin proclamée après ces longs préparatifs.

Cette loi a tout ce qu'il faut pour devenir la mesure législative la plus importante qui soit actuellement sur le plan environnemental et économique, et c'est pourquoi j'étais si heureux de participer à son enfantement et de la voir aujourd'hui proclamée.

Bien sûr, je suis déçu qu'il ait fallu attendre si longtemps, mais, avec du recul, c'est compréhensible. Tout le monde savait que le processus de réglementation allait nous retarder. C'est ce qui s'est effectivement produit. Certes, nous avons essayé de remédier à la chose en comité, mais maintenant que l'affaire est réglée je suis heureux de constater que le processus est en branle. Aux propositions de modification que la ministre a promis, ce matin, de présenter à la Chambre, j'ajouterais celle de modifier encore davantage le processus de réglementation afin d'y faire participer davantage l'ensemble de la Chambre et du Parlement et je m'engage à voir à ce que cela se fasse.

En terminant, en accord avec les déclarations qu'elle a faites au sujet des droits des autochtones et de la gestion de leurs territoires traditionnels, j'inviterais la ministre à étudier la possibilité d'étendre l'application du nouveau processus au cas des Innu au Labrador.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint–Georges) demande à présenter le projet de loi C–282, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais médicaux des personnes âgées dépendantes).

— Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de réduire l'impôt sur le revenu des personnes âgées dépendantes qui paient des frais médicaux supplémentaires. Dans la loi actuellement en vigueur, il faut dépenser une première tranche de 1 614 $ ou 3 p. 100 de son revenu net pour que le montant puisse figurer dans la déclaration d'impôt.

Ce projet de loi rendrait déductibles tous les frais médicaux admissibles, depuis le premier dollar, dans le cas des personnes âgées dépendantes. Je crois que cela s'impose.

Étant donné que les personnes âgées dépendantes doivent assumer plus de frais médicaux que la moyenne des gens et que leur revenu est généralement inférieur à celui de la moyenne des gens, les frais médicaux à acquitter pèsent plus lourd sur le budget des personnes de cette catégorie, c'est–à–dire les personnes âgées dépendantes. Ce projet de loi est donc un pas dans la bonne direction puisqu'il va atténuer ce fardeau.

C'est donc avec beaucoup de plaisir que je présente maintenant ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour adopter la motion suivante:

Que, nonobstant tout ordre de la Chambre, le délai de présentation du rapport de la Phase II de l'ordre de renvoi du Comité permanent du développement des ressources humaines en date du 8 février 1994 (Affaires émanant du gouvernement nº 4) soit reporté au 6 février 1995; et

Que le Comité soit habilité à autoriser la radiotélédiffusion de ses délibérations.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1040)

PÉTITIONS

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition signée par plusieurs de mes électeurs qui prient humblement le Parlement de ne pas abroger ni modifier l'article 241 du Code criminel et de s'en tenir plutôt à la décision que la Cour suprême du Canada a rendue le 30 septembre 1993 et qui interdit le suicide assisté ou l'euthanasie.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Kilger): Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) propose:

Que la Chambre prenne note des progrès réalisés à ce jour à l'égard de la réforme des programmes de sécurité sociale qu'envisage le gouvernement, ainsi que des opinions exprimées par les Canadiens au sujet de cette réforme.

—Monsieur le Président, permettez–moi tout d'abord de remercier les leaders parlementaires de tous les partis d'avoir été accord pour nous aider à organiser ce premier débat important qui nous donne l'occasion de commencer à exprimer notre point de vue, en tant que parlementaires.

Je siège à la Chambre depuis maintenant plus de 20 ans et j'ai toujours eu le vif sentiment que c'était l'endroit où l'opinion du peuple l'emportait sur celle des prétendus experts et analystes et sur celle des gens qui se ruent sur les micros avant même de lire les rapports. C'est dans cette enceinte que les Canadiens ont voix au chapitre et nous avons tous l'occasion de défendre les intérêts de nos électeurs, qui sont le moteur de notre pays, de passer outre à tout ce qu'on peut entendre souvent dans les couloirs du Parle-

ment et de revenir là où les gens peuvent vraiment décider eux–mêmes.

Le débat que nous allons tenir dans les prochains jours est, en fait, la première étape de cet exercice, celle qui consiste à inviter les Canadiens à participer pleinement. Après tout, nous discutons de décisions qui vont les toucher, eux et leur famille, leurs enfants, leur formation, leur emploi, leurs espoirs et leurs débouchés.

Il n'est pas question d'imposer des décisions venues d'en haut, de s'empresser de prendre des mesures sans y avoir mûrement réfléchi. Le moment est plutôt venu de donner aux Canadiens la chance d'avoir vraiment leur mot à dire et d'exprimer leurs préoccupations et leurs aspirations. C'est pourquoi le Parlement est si important et le comité parlementaire entreprendra cette tâche monumentale. À cet égard, je tiens à remercier les membres de ce comité pour le travail qu'ils vont effectuer au cours des prochains mois en parcourant le pays et en invitant les Canadiens à participer à ce processus démocratique.

J'espère que nous pourrons aujourd'hui lancer ce dialogue avec les Canadiens en réfléchissant un instant à ces moments où nous tous en tant que serviteurs de la population, sommes confrontés à certaines choses, à une expérience bien spéciale ou un événement donné, ce qui nous permet de comprendre exactement la nature des problèmes et de commencer à voir au juste ce qui se passe au Canada.

Je voudrais juste commencer ce matin par raconter brièvement aux députés le genre d'événement qui s'est produit un beau matin, de bonne heure, au cours de la dernière campagne, alors que je frappais à toutes les portes d'une rue très modeste de la région de Fort Rouge, dans ma circonscription. En descendant dans la rue, j'ai vu une femme quitter une maison avec un porte–documents. Je me suis approché de la porte et j'ai été accueilli par un jeune homme au début de la vingtaine. Il y avait derrière lui sa femme et un jeune enfant âgé de sept ou huit mois.

Avant que je puisse même me présenter, il m'a dit que je n'avais rien à dire et qu'il savait qui j'étais. Il a ajouté que la femme qui venait de partir était sa travailleuse sociale, qu'elle venait chez lui toutes les deux semaines voir s'il respectait bien toutes les règles pour avoir droit à son prochain chèque. Il a précisé qu'il était au chômage depuis 18 mois et que cela le rendait fou. Il m'a dit aussi qu'il avait une jeune famille et voulait lui donner de l'espoir, mais qu'il lui fallait travailler pour cela. En conclusion, il a ajouté qu'il allait voter pour moi cette fois–ci, qu'il mettait tous ses espoirs en moi, M. Chrétien et mon parti, qu'il voulait nous donner la chance de montrer ce que nous pouvions faire même s'il savait qu'il n'y avait aucune garantie et que la solution n'était pas facile.

• (1045)

Aujourd'hui, nous lançons cette initiative qui vise à montrer ce que nous pouvons faire justement pour redonner espoir à ces centaines de milliers de Canadiens et à dire à ces gens que nous pouvons vraiment améliorer la situation en abandonnant les vieilles idées dépassées et en examinant les programmes en vigueur depuis 30 ou 40 ans qui étaient utiles, mais qui ne fonctionnent plus maintenant.

Nous pouvons peut–être commencer à rejoindre les trois millions de Canadiens qui, à l'heure actuelle, dépendent d'une forme ou d'une autre d'aide, qu'il s'agisse d'assurance–chômage, d'assistance sociale ou d'autres avantages. Ce sont ceux qui veulent vraiment un changement. Oubliez tous les universitaires qu'on peut voir à la télévision, qui peuvent compter sur toutes sortes de subventions et qui prétendent avoir toutes les réponses sur le fonctionnement du système. Il faut s'adresser plutôt aux gens qui sont dans cette situation maintenant. Demandez–leur s'ils veulent un changement et vous vous apercevrez que tous, sans exception, disent que c'est essentiel et qu'ils doivent faire quelque chose pour eux–mêmes.

Ce jeune homme de ma circonscription ne voulait pas un chèque, mais un emploi. Il souhaitait avoir la chance d'utiliser ses talents sur le marché du travail. Si nous donnons cette chance à 100 ou 1 000 personnes comme lui dans chaque collectivité du pays, nous parviendrons alors à édifier une nation beaucoup plus forte et, du coup, nous pourrons commencer à dire au monde entier que nous avons la main–d'oeuvre la mieux qualifiée du monde. Nous serons ainsi en mesure d'attirer les investissements dont nous avons besoin, de créer les nouveaux produits nécessaires et de développer notre capacité d'innover si nous plaçons notre confiance et notre foi dans les Canadiens. C'est là l'objet de cette réforme et de ces propositions. Il s'agit de faire confiance aux gens et de leur donner une chance.

J'espère que nous profiterons des prochains jours pour entreprendre ce débat et nous baser sur les expériences de petites entreprises de tout le pays qui veulent engager des gens, mais qui, à cause de toute une série de règles, ne peuvent trouver des employés lorsqu'elles en ont besoin. Les agents du système d'aide sociale disent aux Canadiens handicapés: «Déclarez–vous inapte au travail et vous recevrez des prestations.» Par conséquent, nous ratons l'occasion d'exploiter le talent incroyable de quatre millions de Canadiens qui veulent avoir la chance de travailler.

Au cours des prochains jours, parlons des enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada, faute de services de garderie convenables, de perspectives d'emploi intéressantes pour leurs parents et d'un bon régime de pensions alimentaires pour les enfants qui veillerait à ce que le parent qui a la garde des enfants n'ait pas à les élever seul.

Parlons des expériences que nous observons tous les jours dans nos circonscriptions et voyons au–delà des rideaux de fumée que créent ceux qui ont intérêt à préserver le statu quo. Parlons aux gens qui réclament des changements et veulent améliorer le système de sécurité sociale.

Si j'interviens aujourd'hui, c'est pour promouvoir la réforme et le changement, inciter les gens à trouver de nouvelles solutions, inviter les Canadiens à participer au processus, exhorter mes collègues députés à accepter cette mission, à partir avec nous en croisade pour tenter d'apporter des changements, à donner aux Canadiens l'occasion de découvrir de nouveau qui ils sont et ce qu'ils peuvent accomplir dans les années 1990 et au cours du prochain siècle.

Nous ne voulons plus vivre dans le passé, dans la nostalgie du bon vieux temps, parce que cette nostalgie n'aidera pas le jeune homme qui cherche un emploi. Ce n'est pas en ressassant nos vieux souvenirs qu'on veillera à ce que les enfants en bas âge aient de nouveau l'occasion de recevoir l'attention, la nourriture et les soins dont ils ont besoin. Voilà pourquoi nous devons accepter cette mission.

[*Français*]

Ensemble, nous devrons trouver les solutions immédiatement pour tous les Canadiens et Canadiennes. Les Canadiennes et Canadiens sont fiers de leur système de sécurité sociale, mais il est clair que les temps ont changé. Notre système ne répond plus, il faut bouger maintenant. Trop d'enfants vivent dans la pauvreté et cela est une réalité qui dépasse toutes les juridictions. Pour nous, un enfant pauvre est toujours un enfant pauvre, qu'il vive à Gaspé ou à Medicine Hat.

• (1050)

Le statu quo n'est pas une option, il faut faire des changements maintenant. Certains disent: «Ne faites rien, ne changez rien, ne coupez rien.» Ils disent aussi: «Dépensez plus pour les programmes sociaux.» Et on entend: «Éliminez le déficit.» Des contradictions toujours et toujours.

Je crois que la majorité de Canadiens et Canadiennes disent plutôt: Faites des changements mais faites les adaptations avec soin et intelligence. Ils demandent un nouveau pacte social pour les prochaines décennies, des emplois durables pour eux et pour leurs enfants. Je crois que c'est notre première responsabilité comme gouvernement, comme députés, de chercher une solution pour faire face aux problèmes de la pauvreté, du chômage et des démunis.

[*Traduction*]

Il faut agir avec prudence, mesure et minutie. Nous devons consulter directement les Canadiens. Ceux qui nous recommandent de sabrer les dépenses à grands coups ne sont pas à l'écoute des Canadiens. Ils n'écoutent pas les Canadiens qui disent: «Réformez le système. Ne détruisez rien. Ne démantelez rien. Procédez à une réforme, mais faites–le après avoir planifié les changements et élaboré un plan d'action.» Nous avons de bonnes raisons d'agir ainsi. Certains aspects de la situation actuelle au Canada nous donnent à réfléchir.

Il y a environ dix ans, avant qu'on m'envoie en sabbatique dans l'opposition, j'étais ministre de l'Emploi. Je peux donc comparer la situation actuelle à celle de l'époque. Lorsque j'étais ministre de l'Emploi, entre 10 et 12 p. 100 des prestataires d'assurance–chômage avaient souvent recours au régime, et même tous les ans, tandis que, de nos jours, plus de 40 p. 100 des prestataires s'inscrivent à l'assurance–chômage pratiquement tous les ans.

Cela prouve clairement que le milieu de travail a subi des transformations radicales. Le problème ne se résume pas à quelques personnes qui fraudent le régime. Il tient plutôt à l'évolution des habitudes de travail des Canadiens et au fait que bon nombre de nos industries traditionnelles n'offrent plus le même genre d'emplois. Elles n'offrent plus les mêmes possibilités. Elles diminuent leurs activités. Les travailleurs sont chassés du courant dominant et laissés pour compte.

Il nous faut donc apporter des changements pour aider ces gens à se donner les moyens et les outils nécessaires pour retourner sur le marché du travail. Un simple programme de prestations, le versement mensuel d'un chèque, cela ne suffit plus. Les Canadiens doivent avoir l'occasion de s'instruire davantage, de parfaire leurs connaissances en français, en anglais, en mathématiques, s'ils veulent être recrutés pour les nouveaux genres d'emploi.

Nous faisons tous réparer nos voitures. Avez–vous regardé sous le capot de votre voiture récemment? Fini le temps du simple carburateur où un peu d'essence se mélangeait à l'air. Aujourd'hui, le carburateur est muni d'un ordinateur. Les représentants des ateliers de réparation automobile affirment que le Canada perd 10 000 emplois, faute de techniciens qualifiés possédant les compétences nécessaires pour s'adapter à la nouvelle technologie utilisée dans nos voitures.

Certains se demandent où sont les emplois. Le Canada perd tous les jours des emplois parce que sa main–d'oeuvre n'a pas les connaissances requises. Par ailleurs, des centaines de milliers de Canadiens qui veulent travailler n'ont pas les compétences ni les connaissances nécessaires pour obtenir un emploi.

Lorsque les gens me disent: «Hier soir, j'ai rencontré un représentant d'un des groupes sociaux qui se demandait où sont les emplois», je leur réponds que l'an dernier, nous avons accueilli, dans le cadre de notre programme d'immigration, 170 000 étrangers titulaires d'un permis de travail, parce que nous n'avions pas, au Canada, le nombre nécessaire de travailleurs qualifiés pour faire tourner notre économie.

Selon les représentants de l'industrie du logiciel que j'ai rencontrés récemment, leur secteur pourrait créer 15 000 emplois au Canada au cours des cinq prochaines années, mais il n'y a pas de travailleurs qualifiés au Canada pour combler ces postes. Pendant ce temps–là, il y a des gens qui nous disent: «Ne consacrez pas un sou à la formation. Ne transférez pas les ressources aux secteurs où le besoin se fait sentir. Gardez les gens au chômage.» Est–ce vraiment ce que nous voulons faire, ce que le Canada veut faire, maintenir les gens en chômage d'année en année? Ou voulons–nous plutôt dire aux Canadiens et à leurs enfants: «Nous allons vous redonner espoir et vous offrir l'occasion d'obtenir un emploi vraiment intéressant»?

• (1055)

Dans le domaine de l'assurance–chômage, il y a une statistique intéressante que nous devrions examiner de plus près. L'an dernier, 14 p. 100 des entreprises canadiennes ont été responsables de près de 40 p. 100 des prestations d'assurance–chômage qui ont été versées. Cela signifie que, étant donné la nature du régime actuel, diverses entreprises, tant publiques que privées, ont commencé au fil des ans à utiliser le régime d'assurance–chômage non pas pour aider les travailleurs en périodes de chômage ou de transition, mais bien pour arrondir la rémunération.

Dans bien des cas, les mises à pied sont planifiées de façon à permettre aux employés de travailler le nombre de semaines requises pour devenir admissibles à l'assurance–chômage. C'est

donc dire qu'il y a une formule de subvention massive en vigueur d'une industrie à l'autre, d'une région à l'autre. Essentiellement, cela n'aide en rien les autres régions à développer leur économie.

Les gens en viennent à se fier au régime et à se dire: «Si nous pouvons donner à nos employés du travail pendant 30 ou 40 semaines avant de les mettre à pied aux mois de juin et juillet, comme le font bien des conseils scolaires, nous pourrons économiser. C'est ce que nous allons faire.» Ce qu'on ne dit pas, c'est que, quelque part, un cuisinier de casse–croûte verse chaque semaine une cotisation en prévision d'une telle mise à pied, alors que ce n'est pas nécessaire. Ce n'est pas juste et cela fait perdre des emplois, car cela a fait presque doubler ou tripler les cotisations au cours des six ou sept dernières années.

Est–ce là le système que les députés veulent préserver? Est–ce là le système que veulent maintenir les gens qui nous disent de ne pas toucher aux programmes, un système qui encourage non pas le travail, mais bien la dépendance? Non, je ne crois pas que ce soit là ce que veulent les Canadiens. Ils veulent que nous examinions les choses sous un autre angle.

Voyons un instant dans son ensemble un autre changement qui a cours dans notre pays. Au cours des cinq prochaines années, 50 p. 100 des emplois exigeront un diplôme d'études postsecondaires ou presque. En fait, les statistiques montrent que, au cours de la dernière année, il y a eu une hausse de 17 p. 100 dans les emplois s'adressant aux personnes ayant au moins un diplôme d'études postsecondaires. À l'inverse, une baisse de 19 p. 100 a frappé les emplois s'adressant aux personnes n'ayant pas fait d'études postsecondaires.

Entre–temps, on continue à voir des taux de décrochage de 15, 20 ou 30 p. 100 selon les régions du pays. Ces jeunes savent que le marché du travail est en train de changer du tout au tout et qu'il exige des compétences tout à fait nouvelles, mais en abandonnant l'école, ils se préparent à être la prochaine génération de laissés–pour–compte.

La question est de savoir, notamment, comment accroître les possibilités d'accès au marché du travail. C'est ce dont il est question dans le Livre vert. Il y est question de se donner de nouveaux moyens. Ce que nous proposons, c'est de prendre dans le régime d'assurance–chômage l'argent qui sert exclusivement à verser des prestations et de s'en servir pour créer une caisse de l'emploi et pour permettre à ces gens–là de retourner à l'école, de s'instruire et d'être bien conseillés, pour créer un programme Compagnie de travailleurs pour les travailleurs âgés et profiter ainsi de leurs talents.

Nous participons, au Nouveau–Brunswick, au financement d'un programme expérimental appelé la Compagnie de travailleurs âgés. Autrefois, un travailleur saisonnier de cette région n'avait aucun espoir de se trouver un emploi lorsque la ressource, la forêt, par exemple, s'épuisait et qu'il n'y avait plus de travail. Aujourd'hui, plus de 2 000 travailleurs font du reboisement, renouvelant la ressource naturelle, créant de la richesse et un bassin de ressources pour la prochaine génération. Les gens qui participent à ce programme disent avoir retrouvé une raison de se lever le matin. Ils disent avoir l'impression de faire quelque chose de valable. Voilà pourquoi nous avons besoin de renouveler ces ressources.

Ce que nous disons très clairement dans le document, c'est que cela nous permettra de créer de nouveaux partenariats. Nous y proposons de modifier autant la façon de travailler du gouvernement que les programmes eux–mêmes. Ce que le gouvernement peut faire de mieux, c'est de céder la gestion des ressources aux gens en leur laissant prendre les décisions. Nous avons l'occasion de créer de nouveaux partenariats avec les provinces, les entreprises, les syndicats et les localités.

• (1100)

Il y a deux semaines, j'ai conclu un accord avec les représentants du *North York Board of Education*, du *Niagara Community College* et du patronat et des syndicats du secteur hydroélectrique. Il s'agit pour nous de financer un programme de formation, non pas à 100 p. 100, mais à 25 p. 100—les travailleurs, les employeurs et le gouvernement provincial fournissant aussi chacun 25 p. 100—afin de trouver des places d'apprentis pour que près de 300 à 400 jeunes puissent apprendre de nouvelles techniques.

Voilà ce que j'entends par partenariat. Voilà ce que je veux dire lorsque je parle de décentraliser la prise de décisions. Voilà de quoi je parle lorsque je dis qu'il faut redonner aux gens l'occasion de prendre des décisions intéressant leurs collectivités «en décentralisant le système, en limitant le rôle du gouvernement à celui de facilitateur ou d'animateur, en réduisant la bureaucratie, en faisant fi de la hiérarchie, en redonnant aux régions, au secteur privé et à chaque entreprise la chance de prendre les décisions qui leur permettront de s'améliorer et d'être autonomes.

Tel est l'objet de ce document: établir au Canada une nouvelle façon de gouverner qui donne aux gens et non pas aux bureaucraties le pouvoir réel de décider pour eux–mêmes.

[*Français*]

Certains disent que notre approche est centralisatrice. Je leur demande où, à quelle page du document, quelle déclaration? Je vais vous dire à quelle page. À la page 28 du livre vert, nous nous engageons à préciser les rôles et les responsabilités de chaque gouvernement dans le respect de la Constitution. À la page 44, nous proposons un transfert d'argent et de responsabilités pour les remettre aux provinces.

À la page 71, on offre l'option de retrait aux provinces dans les domaines de l'éducation et de l'aide aux étudiants. À la page 83, on propose de rendre la législation sur l'aide sociale plus flexible, plus souple pour financer le programme APPORT au Québec, afin de donner à la province le pouvoir de décision. À la page 87, on propose de faire de l'aide sociale un programme à financement global pour donner aux provinces plus de contrôle, plus de souplesse et plus de flexibilité.

Partout dans ce document, on parle de coopération, d'option de retrait, de flexibilité et de décentralisation. Ce ne sont pas les paroles d'un gouvernement centralisateur, ce sont les caractéristiques d'un fédéralisme dynamique et nouveau.

[*Traduction*]

Attardons–nous un instant à voir comment cela s'applique au secteur de l'enseignement supérieur. Certains députés se sont enflammés et ont parlé d'empiètement sur un domaine de compétence provinciale. C'est la preuve qu'ils ne connaissent pas leur histoire et qu'ils n'ont pas lu le document en question.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral appuie les efforts que déploient les provinces dans le secteur de l'éducation. Nous l'avons fait parce que, en tant que gouvernement national, nous reconnaissons qu'un peuple instruit est un des fondements d'une économie saine. Nous devons aussi nous assurer que les chances sont égales dans toutes les régions du Canada, qu'un étudiant est traité de la même manière à Terre–Neuve qu'en Ontario ou en Colombie–Britannique. Nous reconnaissons aussi que les provinces, qui ont compétence en la matière, ont besoin d'aide pour étendre le système et assurer les mêmes chances à tous.

Par exemple, nous consacrons à l'heure actuelle près de un milliard de dollars à l'aide aux étudiants mais, sur demande des provinces, nous pouvons leur transférer simplement les fonds et les laisser mettre en oeuvre leur propre système. Le Québec et les Territoires du Nord–Ouest se sont prévalus de cette option. Nous avons aussi, depuis 1977, un système de paiements de transfert dans le cadre duquel nous transférons des fonds aux provinces en points d'impôt ou en argent.

Qu'arrive–t–il aux termes des règles qui ont été établies en 1977? Plus les recettes des provinces augmentent par suite de la croissance économique et démographique, plus elles reçoivent d'argent. C'est un fonds invisible du gouvernement fédéral qui aide les provinces à financer l'éducation. Nous nous sommes engagés à leur fournir un soutien permanent.

• (1105)

Certains trésoriers provinciaux ne sont peut–être pas prêts à l'admettre, mais ils reçoivent chaque année deux ou trois cent millions de dollars en revenus supplémentaires. C'est très bien ainsi. Nous avons conclu un accord. Le corollaire, c'est qu'au fur et à mesure que les revenus augmentent avec les points d'impôt, les transferts de fonds diminuent parce qu'une clause ascenseur s'applique en permanence.

Selon les règles actuelles, nous pourrions assister à une réduction des transferts de fonds au cours des dix prochaines années. Cela ne veut pas nécessairement dire une perte de revenus parce que, pendant la même période, la part des revenus qui va aux provinces augmenterait. Cela veut dire que les fonds réservés spécifiquement aux étudiants ou à d'autres fins disparaissent dans les Trésors provinciaux.

Avant qu'il se crée un vide, avant que cet argent disparaisse, avant que les montants soient réduits, nous voulons voir si nous pouvons faire quelque chose de créatif. Nous voulons voir si nous pouvons trouver le moyen d'élargir considérablement l'accès aux études pour tous les jeunes Canadiens. Nous reconnaissons que les frais de scolarité ont augmenté de 10 p. 100 chaque année depuis que le système actuel existe. Au cours des cinq dernières années les frais de scolarité ont doublé au Canada. Les étudiants ont besoin d'aide pour faire face à la situation.

Il y a une autre question capitale au Canada. Les gens qui sont actuellement sur le marché du travail n'ont aucune aide financière s'ils veulent retourner aux études. Il n'existe aucun programme pour eux. À moins qu'ils soient assistés sociaux ou qu'ils touchent des prestations d'assurance–chômage, ils n'ont aucune aide financière pour parfaire leur éducation. Ils ont beaucoup de difficulté à se faire admettre à l'université.

Ils veulent retourner à l'école. La femme qui, aujourd'hui, travaille dans un atelier de couture, peut rêver de devenir dessinatrice de mode. Un mécanicien peut aspirer à devenir ingénieur. C'est notre travail de les aider à y parvenir. Nous voulons favoriser l'apprentissage permanent. C'est pourquoi nous disons que, avant que les transferts de fonds se resserrent, il faut utiliser l'argent pour injecter trois milliards de plus dans le système d'enseignement postsecondaire.

Remettons beaucoup d'argent dans le système. Offrons à tous les types d'étudiants, partout au Canada, un système de prêts et bourses beaucoup plus large afin qu'ils puissent faire des études et rembourser leurs prêts en fonction de leurs revenus. Modifions le système actuel qui les oblige à rembourser ces prêts comme un prêt hypothécaire, par mensualités fixes, peu importe leurs revenus, ou même s'ils en gagnent. Le montant de leurs mensualités devrait être établi en fonction de leur revenu.

C'est une proposition. C'est une idée que nous voulons présenter aux provinces. Si elles ne veulent pas embarquer dans le nouveau système, c'est leur affaire. Nous affirmons clairement dans le document—et quelques–uns ne l'ont pas lu—que si les provinces veulent se retirer, elles ont le droit de le faire. Faisons quelque chose pour offrir aux jeunes plus de chances de faire des études.

Donnons aussi des chances à ceux qui sont déjà sur le marché du travail. Donnons à tous les Canadiens la chance d'apprendre tout au long de leur vie, ainsi, nous pourrons accroître considérablement la richesse, l'expérience et les connaissances dont l'ensemble du pays pourra bénéficier.

Nous devons aussi examiner le système de sécurité sociale. Encore une fois, il semble que les gens aient un peu oublié leur histoire. Encore là, il s'agit d'un système à frais partagés. Le gouvernement du Canada paie environ cinq milliards de dollars en avantages fiscaux au titre des enfants. De plus, nous avons environ 7,7 milliards de dollars de programmes d'aide sociale à frais partagés avec les provinces.

L'un des problèmes, c'est qu'avec les années, tout un ensemble de règles s'est constitué. Selon ces règles, lorsqu'un assisté social veut retourner au travail, par exemple dans un emploi de démarrage à salaire minimum, 75 p. 100 de ce salaire est récupéré en impôt. Ce ne sont là que des règles provinciales, mais les règles du Régime d'assistance publique du Canada, le RAPC, interdisent aux provinces d'investir dans l'apprentissage, la création d'emplois et la formation.

Ces règles étaient peut–être nécessaires dans les années 1960, lorsque l'aide sociale n'était versée qu'à un petit groupe au sein de notre population, mais aujourd'hui, nous parlons de trois millions de personnes. De plus, la moitié des assistés sociaux sont aptes au travail. Nous ne parlons pas des éléments les plus vulnérables de notre société, des gens devant qui ne s'ouvre aucune possibilité. Nous parlons d'environ la moitié des assistés

sociaux, de gens qui peuvent travailler si on leur donne une chance et si on les soutient.

• (1110)

C'est pourquoi l'une des propositions clés de notre document porte sur l'assouplissement des règles afin que les provinces puissent commencer à élaborer des programmes propres à remettre ces gens au travail. C'est pourquoi, l'été dernier, dans un esprit de coopération, nous avons signé des ententes stratégiques avec six ou sept provinces. Grâce à cela, elles pourront innover et elles auront les ressources pour le faire.

Dans ma propre province, le Manitoba, nous avons un nouveau programme destiné aux chefs de familles monoparentales. Ce programme sera administré par eux et non pas par des bureaucrates ou des travailleurs sociaux. Ils auront leur propre centre où ils élaboreront leurs propres programmes de garderie, de formation et d'emploi. C'est encore là un exemple de décentralisation où les ressources sont confiées à la population et où on mise sur le partenariat.

À Rimouski, il y a environ deux semaines, le gouvernement fédéral s'est associé à un groupe de femmes, l'AECF, au cégep local et à l'agence locale de développement régional pour mettre sur pied un nouveau centre de ressources à l'intention des femmes bénéficiaires de l'aide sociale. Ce centre devrait les aider à créer leurs propres emplois ou à démarrer leur propre entreprise.

C'est un exemple de plus de l'application du nouveau principe selon lequel ni le gouvernement fédéral, ni le gouvernement provincial n'imposent leur volonté, mais où tous sont partenaires d'un groupe de la petite ville de Rimouski. Nous avons dit à ces femmes qu'elles devenaient responsables de leur propre développement et que nous leur fournissions ressources et assistance.

[*Français*]

Nous faciliterons la création d'emplois. Nous faciliterons les occasions de développer de nouvelles approches pour la création d'emplois. C'est la façon d'agir du gouvernement pour l'avenir.

[*Traduction*]

C'est pourquoi nous proposons des modifications à notre système de sécurité sociale, particulièrement en ce qui concerne les personnes handicapées. Pourquoi ces personnes devraient-elles être obligées de se déclarer inaptes au travail? Pensez à toutes les possibilités d'emploi qui existent pour ces gens qui ont des aptitudes incroyables, mais qui ont signé un bout de papier disant qu'elles ne peuvent pas les mettre à profit.

Les organisations de personnes handicapées d'un bout à l'autre du pays disent que les prestations ne devraient pas être versées par les services sociaux, qu'il faudrait faire quelque chose de différent. Nous sommes prêts à discuter de cette question avec les provinces.

Notre programme de réadaptation professionnelle est une façon de donner aux personnes handicapées les ressources nécessaires pour mener une vie professionnelle active.

De la même façon, nous disons que cette réforme est une occasion exceptionnelle d'unir nos efforts en tant que pays pour prendre soin de nos enfants. Commençons à mobiliser toutes les ressources, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les entreprises, les travailleurs, les organismes communautaires et tous les gens qui ne sont plus prêts à accepter qu'un million d'enfants vivent dans la pauvreté.

Fixons-nous un objectif. Essayons de travailler en collaboration avec les provinces pour réduire ce nombre de 30, 40 ou 50 p. 100 au cours des dix prochaines années. Mettons-nous au travail.

Les propositions contenues dans ce document de travail constituent une partie de la solution à ce problème, puisqu'elles donneront aux parents la chance de travailler. La meilleure façon de réduire la pauvreté chez les enfants, c'est de donner un emploi à leurs parents. Donnons-leur les ressources qui leur permettront de trouver cet emploi. Éliminons les obstacles qui les empêchent de trouver du travail. Créons des emplois.

Une autre proposition contenue dans le livre vert concerne le système de pensions alimentaires pour les enfants. Encore une fois, nous travaillerons de concert avec les provinces pour mettre en place un système plus sévère pour ce qui est du respect des ordonnances de pension alimentaire pour les enfants. Si cela ne fonctionne pas, nous pourrions examiner le programme de pensions alimentaires minimum qui est en vigueur dans d'autres pays. Laissons le gouvernement aider les gens à récupérer ces paiements de pension alimentaire. Un système de pensions alimentaires efficace nous permettrait de réduire de 10 ou 15 p. 100 le coût de l'aide sociale.

Mon collègue, le ministre de la Justice, présentera d'ici quelques semaines les résultats des discussions fédérales-provinciales sur la mise en place d'un nouveau système de pensions alimentaires pour les enfants dans notre pays, et j'espère que tous les députés appuieront cette initiative.

Enfin, nous devons aussi envisager d'élaborer un programme ou un système qui nous permettra de donner un revenu de base aux enfants parce que ce qu'ils reçoivent actuellement n'est pas suffisant. Les prestations versées par le gouvernement fédéral et par les provinces ne donnent pas aux enfants un soutien financier suffisant.

Il y aura ce week-end une conférence qui, je sais, intéresse beaucoup le premier ministre. Cette conférence réunira des spécialistes venant de partout au Canada qui ont clairement établi un lien entre le développement de l'enfant au cours des deux ou trois premières années de sa vie et ce que cet enfant deviendra une fois qu'il aura atteint l'âge adulte.

• (1115)

Nous pouvons établir un lien direct entre la nutrition et les problèmes de santé à l'âge adulte. Nous pouvons aussi établir un lien direct entre les soins et le soutien reçus et les démêlés avec la

justice. Nous avons de grands débats à la Chambre pour déterminer si nous devrions être plus sévères avec les jeunes contrevenants, mais nous devrions commencer par nous occuper des enfants de deux ou trois ans parce que beaucoup d'entre eux ne sont pas bien nourris faute d'argent.

Je me souviens d'une rencontre que j'ai eue avec des représentants de l'Association nationale des banques d'alimentation. J'ai dit: «Quel est le plus grand service que nous pourrions rendre aux enfants de notre pays?» Ils m'ont dit: «Donnez–leur plus d'argent.» C'est pourquoi nous devons agir sans plus tarder et regrouper ces prestations.

Je comprends que ce ne sera pas facile. Nous devons vraiment pouvoir compter sur la collaboration entière de tous les niveaux de gouvernement. C'est pourquoi nous lançons un appel à nos collègues. Les gouvernements qui refusent de participer à cette démarche se trouvent à condamner les enfants de ces provinces à connaître de graves problèmes à l'avenir. C'est pourquoi il est essentiel que nous passions les prochaines années à essayer de mobiliser toutes les ressources dont nous disposons dans ce pays. Je sais que les Canadiens veulent aider les enfants. Je crois que nous en sommes arrivés à un point où nous reconnaissons qu'il est temps de faire de ce problème une priorité nationale.

Notre gouvernement fera preuve de leadership et travaillera de concert avec les provinces pour voir à ce que les prochaines générations d'enfants ne connaissent pas les mêmes problèmes que les enfants d'aujourd'hui.

Voilà le but de ce débat. C'est pour cette raison que nous voulons lancer des idées et amorcer un dialogue. Je suis ouvert à toutes les suggestions. Je ne m'attends pas à ce que tout le monde soit d'accord avec nous. Le contraire m'étonnerait. Il y a cependant de bons exemples.

M. Chrétien (Saint–Maurice): Je suis en politique depuis 30 ans.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Je suis toujours d'accord avec le premier ministre.

Bob White, qui est à la tête du Congrès du travail du Canada, a fait une déclaration qui, à mon avis, est positive. Il a dit: «Il y a certaines parties du rapport que je n'approuve pas. Je m'oppose à certaines questions concernant l'assurance–chômage, mais je suis prêt à m'engager dans un débat constructif. Je suis prêt à présenter mes idées et celles de mes membres.» C'est vraiment l'esprit que nous recherchons. Nous ne voulons pas de rejet total, pas de critiques vides de sens, pas de commentaires comme ceux que nous entendons de la bouche de nombreuses personnes qui disent: «Vous ne pouvez rien faire.»

M. Silye: Pas de dénigrement.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Pas de dénigrement. C'est tout à fait juste. Je suis heureux que le député du Parti réformiste en parle, car j'ai vu son chef à la télévision hier soir se livrer à un exercice de dénigrement en règle. J'espère qu'il fera le message aux intéressés.

Avant de conclure, j'aimerais aborder un autre aspect très important de cette proposition, soit le lien très clair qui existe entre le projet de réforme sociale et ses répercussions sur l'ensemble de l'économie.

Il y a environ deux semaines et demie, à Québec, le premier ministre a annoncé qu'il s'agit là d'un élément d'un vaste programme national que le gouvernement veut mettre en oeuvre. Dans une dizaine de jours, le ministre des Finances présentera un document sur la croissance économique et les exigences fiscales. Ce document sera suivi d'un autre qui sera rendu public par le ministre de l'Industrie et qui concernera la création d'emplois et les façons de stimuler la croissance et l'activité du secteur privé. Tous ces éléments sont interreliés. Ils font tous partie de l'effort déployé pour redonner du travail aux Canadiens et pour restructurer les assises de notre pays.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous devons, par la même occasion, tenir compte de la réalité budgétaire de notre pays. Ceux qui prétendent qu'il ne faut pas faire de compressions ni toucher au budget ne vivent pas les deux pieds sur terre. Nous savons tous qu'il faut examiner de près toutes les dépenses que nous engageons. Le chef de l'opposition a dit que, à son avis, nous ne pouvons faire davantage avec moins.

Sachant qu'il a fait partie du gouvernement Mulroney pendant neuf ans, je comprends qu'il soit de cet avis. Le gouvernement dont il faisait partie a fait moins avec davantage. C'était là le problème. J'espère que le chef de l'opposition saura surmonter ce handicap, lui qui a fait faux bond à un gouvernement qui, lorsqu'il en faisait partie, n'a pas réalisé de réforme sociale ouverte et fondée sur la participation, mais a préféré agir à la dérobée. Le député se souvient–il que, lorsqu'il faisait partie de ce gouvernement, il a été responsable, à titre de membre du Cabinet, d'importantes compressions dans le régime d'assurance–chômage, de la récupération des pensions des personnes âgées, d'énormes changements visant les études supérieures, etc? Maintenant, il est le grand défenseur du statu quo. À voir la situation qu'il a créée, qui pourrait bien vouloir de son statu quo?

• (1120)

Il me fait penser à un caméléon. Tout comme le caméléon change de couleur, lui change de parti, de position, de philosophie. Cela importe peu. C'est là le nouveau système interchangeable dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Ce que nous disons très clairement, et il en est fait mention à la page 24 du document, c'est que la réforme doit s'inscrire dans le cadre de paramètres financiers. Dans le budget de février 1994, nous avons prévu des modifications à l'assurance–chômage qui entraîneront des économies de 2,2 milliards de dollars, lesquelles seront canalisées vers d'autres programmes et serviront à réduire les cotisations afin de favoriser la création d'emplois au Canada.

Nous avons aussi annoncé le maintien des paiements de transfert au niveau de 1993–1994, ce qui se traduira aussi par une économie de 1,5 milliard de dollars.

Il est donc déjà question d'environ 5 milliards de dollars. Nous avons été très clairs là–dessus. J'ai dit que, à la suite des modifications que nous proposons dans le document, j'aimerais aussi voir une nouvelle réduction de 10 p. 100 de l'assurance–chôma-

ge; les économies ainsi réalisées pourraient servir pour les programmes d'alphabétisation, d'éducation, de formation et de création d'emplois et pour la réduction des cotisations, ce qui nous permettrait de redonner du travail aux Canadiens. Nous avons dit cela très explicitement, très clairement.

Il y a toutefois une question à laquelle nous ne pouvons pas répondre encore: Quelles sont les conclusions de l'examen des programmes? Le ministre des Finances a fixé des objectifs pour chaque ministère. Le premier ministre a dit que tous les ministères feront un examen de leurs programmes. Nous cherchons tous des façon d'éliminer les chevauchements et le gaspillage et de modifier les programmes. Il y a beaucoup à faire.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous sommes disposés, avec les provinces, à établir beaucoup de guichets uniques et à éliminer beaucoup de gaspillage. Nous travaillons en collaboration avec les provinces actuellement. Il y a des économies à réaliser.

M. Chrétien (Saint–Maurice): Nous avons signé un accord avec toutes les provinces sauf une.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): C'est exact. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons proposé aux provinces un nouvel accord sur le marché du travail, qui prévoit le transfert de responsabilités, la rationalisation des programmes et le transfert aux provinces de fonds pour la formation, de sorte que les responsabilités puissent être définies beaucoup plus clairement. Nous pouvons réaliser des économies à ce chapitre, mais la décision à ce sujet n'a pas encore été prise.

C'est pour cela qu'il y a des consultations, un processus budgétaire qu'amorcera le ministère des Finances, un comité des finances, un exercice de consultation sur la réforme sociale. Des décisions à ce sujet seront prises, et nous les expliquerons clairement. Nous les rendrons publiques. Nous ne pouvons pas annoncer ce qui n'a pas encore été décidé.

Je sais que les députés d'en face font parfois cela. Je sais qu'ils aiment faire des hypothèses. Il y a aussi un ou deux journalistes qui se livrent au même exercice, qui «pensent savoir ce qu'ils croient» et qui le publient à la une de leur journal.

En fait, nous croyons qu'il faut, dans le cadre de cet exercice, reconnaître et assumer notre responsabilité par rapport à la stabilité budgétaire de notre pays. Sinon, il est certain que ce ne sont pas les Canadiens qui décideront de l'orientation de leurs programmes sociaux. Ce sont les courtiers de New York qui le feront, qui commenceront à nous dicter notre conduite.

Actuellement, nous dépensons près de 40 milliards de dollars pour ces programmes et environ 40 milliards de dollars en intérêt. À moins de modifier nos programmes et de réaffecter nos ressources, dans dix ans, nous dépenserons 50 milliards de dollars en intérêt et 29 milliards de dollars pour nos programmes sociaux. Je crois que tous les Canadiens, indépendamment de leur appartenance politique, reconnaissent la nécessité d'agir.

Voilà pourquoi nous sommes prêts à assumer ces responsabilités d'une manière claire et réfléchie, au lieu de proposer de prendre 15 milliards de dollars et d'effectuer des compressions draconiennes dans tous les programmes, au lieu de refuser toute réforme ou amélioration et de sabrer simplement les programmes. Ce n'est pas de cette façon qu'il faut procéder. Les Canadiens ne nous ont pas élus pour cela. Ils veulent que nous mettions notre intelligence et notre créativité à profit pour établir de meilleurs programmes, au lieu de simplement mettre en pièces ceux qui existent. Notre approche est très différente.

Il y a des solutions et des choix qui sont proposés dans ce livre vert. Voilà le genre de discussion et de dialogue que nous devons commencer à tenir à partir d'aujourd'hui à la Chambre, pour montrer aux Canadiens que nous pouvons faire face à des réalités nouvelles, que nous pouvons employer nos meilleurs pouvoirs de création pour proposer de meilleures idées, que nous sommes ouverts et à l'écoute, et que le Parlement est le véritable lieu de débats pour notre pays. C'est en effet le creuset où l'on peut trouver ce genre de réponses et de solutions, non pas dans les groupes de spécialistes ni dans les groupes de pression, mais ici au Parlement où nous représentons la population.

Nous pouvons y réussir. Je m'attends bien à ce qu'il y ait des divergences d'opinions. Je ne sais pas si le débat d'aujourd'hui va déboucher immédiatement sur un consensus, mais si ce n'est pas le cas, j'espère du moins que nous verrons ces divergences exprimées de la façon la plus constructive possible, d'une façon qui donne vraiment aux gens l'impression que le Parlement peut fonctionner de façon positive, progressiste et constructive au lieu de devenir simplement une foire d'empoigne.

• (1125)

Voilà le genre d'esprit que nous devons créer. Je vais raconter une petite anecdote que j'ai déjà racontée plusieurs fois. Je vois que les députés du Parti réformiste manifestent des signes d'impatience. Je suppose qu'ils n'aiment pas rester au Parlement trop longtemps. Cela ne leur posera plus de problème dans quatre ans.

J'ai une petite anecdote qui résume vraiment l'esprit qui, je l'espère, animera les débats à la Chambre et dans tout le pays. La scène se passe au Nouveau–Brunswick où je visitais une installation où l'on offrait un modeste programme de formation pour les assistées sociales. Il s'agit d'un programme mis sur pied conjointement par le gouvernement fédéral et la province.

Prenant la parole devant les bénéficiaires, je leur ai demandé si les choses se passaient bien. L'une d'entre elles m'a répondu: «Je n'en étais pas trop certaine; c'est drôlement dur de retourner à l'école, mais après cinq ou six mois je me suis rendu compte à quel point c'était important, car il y a deux jours j'ai pu aider ma petite fille de sept ans à faire ses devoirs. Pour la première fois, j'étais capable de lui montrer que nous pouvions maintenant travailler en équipe mère–fille.»

Elle a ajouté: «J'ai fait une petite rédaction. J'espère que vous direz aux autres Canadiens à quel point ce programme est important.» Pour résumer le genre d'expérience qu'elle avait vécue grâce à ce programme, le genre d'activité que nous préconisons dans notre livre vert, c'est–à–dire un effort pour trouver de

nouveaux moyens de donner aux gens espoir et dignité, elle est allée écrire ceci au tableau: «N'ayez jamais peur d'essayer d'atteindre la lune, car même si vous ratez votre objectif, vous serez quand même parmi les étoiles.»

Aujourd'hui, avec ce livre vert, nous invitons les Canadiens à essayer d'atteindre la lune.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, personne du côté de l'opposition officielle ne conteste qu'il faille faire quelque chose pour soulager les difficultés que vivent nos concitoyens et concitoyennes les plus démunis.

Nous sommes dans une situation économique et financière qui les contraint, ces concitoyens et concitoyennes, à vivre dans l'appréhension et dans l'angoisse, et de ce point de vue, je souscris totalement au diagnostic qui a été posé par le ministre.

Je crois que, quand il s'agit de faire preuve de sensibilité vis–à–vis des démunis, le ministre a conservé sa tradition de gauche, son sens progressif. Le problème, c'est que le remède est de droite. Le diagnostic est de gauche, mais le remède est de droite. Je ne dis pas que le ministre a le coeur mal placé, au contraire, le problème c'est qu'il a son portefeuille du même côté maintenant qu'il est ministre libéral. Alors qu'il est ministre et coincé entre un ministre des Finances et un premier ministre qui ont comme premier objectif de réduire le déficit et la dette sur le dos des démunis, il est pris dans une drôle de situation.

La preuve, c'est que l'exercice qu'il vient de nous livrer, quand on débarrasse son discours de la rhétorique, des bons sentiments, des mains sur le coeur, on doit quand même se rendre compte que l'objectif avoué du ministre, qui apparaît dans les premières pages du document de consultation, c'est de faire une coupure dans les dépenses affectées aux programmes sociaux, de faire la grande coupure que tous les milieux de droite, que tous les patrons, que tous les milieux des affaires souhaitent faire dans les programmes sociaux depuis une génération. Voici que ce ministre d'origine progressive a été choisi par les gens de droite pour faire le «job».

Voici un ministre qui vient de nous parler, je crois, avec sincérité de la tristesse qu'il a éprouvée lorsque visitant des gens de sa circonscription dans du porte à porte électoral, un matin il est tombé sur un jeune couple dont le mari était au chômage et la femme également à la maison. Le jeune homme s'est adressé au ministre pour lui dire à quel point il espérait, en lui–même, que des réformes puissent intervenir afin d'améliorer son sort, pour lui trouver du travail, entre autres.

Mais au–delà de compatir avec les difficultés que vivaient ce jeune homme, est–ce que le ministre n'aurait pas dû lui dire: «Écoutez, je compatis avec vous, mais je fais partie d'un gouvernement qui va couper 15 milliards de dollars dans les dépenses sociales en cinq ans.»

• (1130)

Si le ministre avait voulu parler vrai avec ce jeune homme, c'est ce qu'il lui aurait dit. Il aurait dû lui dire qu'aux 7,5 milliards de dollars de dépenses sociales déjà décrétées par le budget courant de l'an dernier, vont s'en ajouter d'autres dont je parlerai tout à l'heure.

Comment peut–on faire un discours d'allure progressive? Comment peut–on prétendre fonder la réforme des programmes sociaux sur le désir d'un gouvernement qui a décidé froidement de réduire de 15 milliards de dollars en cinq ans les dépenses affectées aux programmes sociaux, et je ne l'invente pas puisque, en particulier, d'entrée de jeu, dans le document de discussion, à la page 24, le ministre situe très clairement le contexte dans lequel la réforme s'effectue. Il la subordonne très clairement à une opération budgétaire, à une opération coupure.

Je cite à la page 24 deux phrases: «La réforme de la sécurité sociale doit absolument tenir compte des réalités financières auxquelles feront face les gouvernements au Canada.» Un peu plus loin: «Les dépenses actuelles doivent être plafonnées et dans certains cas, réduites». C'est noir sur blanc.

On a entendu le discours du budget, où le collègue du ministre, le ministre des Finances, a décrété des coupures de 2 milliards 400 millions de dollars déjà dans les programmes sociaux, dans l'assurance–chômage, et où il a annoncé que la réforme sociale qui venait s'inscrirait dans l'opération «réduction de dépenses.»

En fait, je crois que la preuve n'a pas à être faite, que l'opération s'inscrit dans une perspective de coupures des dépenses affectées aux programmes sociaux. D'ailleurs, quand on regarde le document, étape par étape, et qu'on aborde les éléments constitutifs et sectoriels de la réforme, on voit que partout il y a le désir de réduire le niveau de la protection accordée à ceux qui en ont besoin.

Ce qui est plus grave encore, c'est, je dirais, la philosophie liée à la démarche du ministre et j'en vois deux preuves. La première, c'est la façon avec laquelle il considère les chômeurs, par exemple. Pour ce gouvernement, peut–être pas pour le ministre qui voudrait bien faire le contraire de ce qu'il fait, mais pour le gouvernement dont il fait partie, ça se traduit dans le document qui est devant nous: les chômeurs sont des coupables. Voici un gouvernement qui est dans une crise financière, nous le savons. Il n 'y a personne qui nie que nous sommes dans une sorte de désastre des finances publiques. Une hypothèque pèse sur l'avenir des jeunes, une hypothèque pèse déjà sur l'avenir de ceux qui sont les adultes dans l'activité normale, le déficit est à peu près incontrôlé au niveau où il se trouve: il est évident que ce gouvernement a un problème immense et qu'il s'en rend compte.

Alors, il faut réduire les dépenses. Il faut juguler le déficit. Comment faire? Alors, il faut trouver un coupable. Pourquoi sommes–nous en crise? Pourquoi un pays comme le Canada, un pays si riche, avec tant de richesses naturelles, avec une population qui est travailleuse, industrieuse, avec du capital, avec de l'expertise, une grande nation industrialisée, pourquoi notre gouvernement fédéral est–il dans une pareille situation? Il faut trouver un coupable. Alors, peut–être le coupable serait–il l'État qui dépense trop dans son fonctionnement. Non. Les coupables, ce ne sont pas les dépenses de fonctionnement de l'État, dit le ministre au ministre des Finances, alors qu'on sait bien qu'il y a des milliards à aller chercher là–dedans.

Est–ce que les coupables seraient les chevauchements entre les différents paliers de gouvernement, les programmes qui s'enchevêtrent et qui se dédoublent, le gaspillage d'énergie et de ressources? Non, pas un sou de ce côté–là, rien de fait non plus. C'est la fiscalité qu'il faudrait réformer. Est–ce que nous avons une fiscalité qui est cohérente, qui est efficace, qui est rationnelle? Est–ce qu'il ne faudrait pas l'harmoniser, est–ce qu'il ne faudrait pas l'étudier, est–ce qu'il ne faudrait pas faire quelque

chose de radical dans ce domaine? Est–ce qu'il ne faudrait pas supprimer, par exemple, les irritants fiscaux au point de vue de l'équité? Je sais bien qu'il n'y a pas suffisamment d'argent là–dedans pour régler le problème des finances publiques, mais il reste que la question des fiducies familiales, c'est un mauvais symbole pour les contribuables. La question des paradis fiscaux qui continuent d'exister, qui profitent aux riches Canadiens, ce n'est pas un montant astronomique, mais c'est un symbole important en matière d'équité fiscale et d'appel au sacrifice généralisé de l'ensemble des contribuables. Non, le ministre n'a rien vu de ce côté.

Ce que le ministre a vu comme coupables de la crise, ceux qui doivent être les boucs émissaires de la crise, ce sont justement les personnes qui en sont les victimes immédiates, c'est–à–dire les plus démunis, les chômeurs. C'est cela qui montre, je crois, l'aspect le plus innacceptable de la philosophie qui préside à l'approche du ministre.

• (1135)

L'autre aspect, à mon avis, qui est aussi détestable, c'est la façon de considérer les chômeurs comme étant des chômeurs par choix. Comme si les Québécois et les Canadiens qui vivent aujourd'hui le problème de ne pas travailler, vivent le désespoir d'être privés de travail, qui se demandent s'ils ne sont pas en train de perdre leur dignité de citoyens, de père de famille, de mère de famille, qui désespèrent de l'avenir qui les attend, c'était un choix qu'ils avaient fait. Comme s'il fallait leur donner un bon coup de pied pour les forcer à aller travailler. C'est ça qui est déplaisant dans l'attitude du ministre. Pourquoi? Parce qu'on ne crée pas d'emplois.

Il n'y a rien dans ce projet qui permet d'espérer qu'on mettra en oeuvre des mesures de création d'emplois. Il n'y a aucune politique de l'emploi. Pourtant, on trouve le mot emploi partout dans ce document, mais c'est un euphémisme qui maquille la réalité. La réalité, c'est qu'il n'y a pas de mesures incitatives, il n'y a pas de mesures créatrices d'emplois.

Ce gouvernement n'a aucune imagination, ce gouvernement n'a fait aucun effort, n'a dégagé aucun budget pour faire en sorte qu'il y ait au Canada, au Québec, dans toutes les provinces, un enthousiasme, pour que les gens se mettent à travailler et pour créer de l'emploi. Non. Ceux qui ne travaillent pas, c'est parce qu'ils l'ont choisi, c'est parce qu'ils sont paresseux, croirait–on.

Et le ministre se comporte comme si en rendant le sort, la situation des chômeurs pire qu'elle ne l'est présentement, en les rendant encore plus malheureux, ils allaient maintenant se trouver un emploi, mais un emploi qui n'existe pas. C'est cela le problème fondamental de la réforme du ministre et de sa philosophie.

Et de plus, parlant de philosophie, il y en a une extraordinaire dans ce document. Il y a là–dedans un principe incroyable qui est édicté à la page 28 du document de consultation, je cite le passage: «Tout système de sécurité sociale qui n'est pas rentable à long terme est voué à l'échec. La réforme de la sécurité sociale implique donc à certains égards des décisions difficiles pour assurer le meilleur usage des ressources disponibles.» On vient d'introduire dans la conception des programmes sociaux, dans l'attitude qu'un gouvernement doit adopter vis–à–vis de ceux qui ont des besoins spéciaux, un nouveau terme, un nouveau concept: la rentabilité. Dorénavant, il faut que les programmes sociaux soient rentables.

C'est ce que traduit justement ce document de consultation. Le ministre cherche à assurer une rentabilité, non pas dans la gestion des programmes du gouvernement, non pas dans les dépenses de fonctionnement, non pas dans la fiscalité, non pas dans le redressement des inefficacités qui résultent des chevauchements, non, ce sont les programmes sociaux qui sont rentables. La gestion du gouvernement n'est pas rentable, mais les chômeurs, eux, devront être rentables, bien que chômeurs.

Il y a un autre aspect de ce document et de l'atmosphère qui l'entoure qui est particulièrement inacceptable, c'est que toute l'opération est un trompe–l'oeil. Ce gouvernement ne joue pas franc–jeu et je vous en donne deux preuves immédiatement. Par exemple, le ministre qui devait faire un plan d'action a décidé de commencer, même si cela prend plus de temps, cela peut prendre jusqu'à un an, de consulter. Alors, il prépare un document qu'il appelle document de travail, document de discussion, il dit bien que ce n'est pas un énoncé de politique, il s'assure qu'il pourra en tout temps dire que ce n'est pas une décision, qu'il n'a rien décidé, que c'est de la consultation.

Il y a des choses inacceptables là–dedans, des choses qui feront sauter les gens. Alors, il se prépare à dire, en réponse à des questions à la Chambre, à des journalistes qui l'interrogeront, à des sessions de consultation où des gens vont s'énerver, s'exciter, s'inquiéter: «Attention, ne vous inquiétez pas. Ce ne sont pas des décisions, ce n'est qu'une consultation. J'écouterai ce que vous avez à dire, j'en tiendrai compte, et après il y aura une décision.» C'est présenté comme ça, le document de discussion.

La réalité, c'est que, grâce à une fuite publiée par le *Toronto Star* hier, nous savons maintenant que ce ministre et son collègue des Finances ont déjà décidé que, quel que soit le résultat de la supposée consultation, il y aura une coupure additionnelle de sept milliards et demi de dollars d'ici cinq ans dans les programmes sociaux.

Voilà qui est particulièrement odieux pour les citoyens, les députés, les médias, tous ceux qui seront associés à cette vaste opération bidon de consultation. Oui, députés qui partez pour cinq semaines, vous, collègues de la Chambre qui partez pour cinq semaines dans tout le Canada pour entendre les doléances des gens, leurs suggestions, leurs réactions vis–à–vis de ce document, ce pieux document de consultation, vous, députés, vous pouvez toujours vous promener, vous, commentateurs politiques, vous pouvez toujours commenter, vous, démunis, vous pouvez toujours espérer, vous, députés, vous pouvez toujours parler, mais la décision est prise, la décision est arrêtée.

• (1140)

Il y aura, quoi qu'il arrive, quoi que les gens disent de ces consultations, une coupure additionnelle de 7,5 milliards, et personne ne l'a nié du côté du gouvernement. Il a fallu une fuite providentielle, je dirais, dans le journal *The Toronto Star* pour nous apprendre que cette coupure a été décidée. Et en plus, on a également décidé de la tenir secrète. Les deux ministres—c'est ce que la fuite révèle par le document qui émane du Cabinet—se sont assis, se sont concertés dans le silence de leur cabinet, ont fermé la porte et ont juré que cette décision resterait secrète et

qu'on la cacherait, tout autant que les naïfs croiraient que ce document n'est qu'un document de consultation.

[*Traduction*]

Je me rappelle une phrase qu'on attribue au président Theodore Roosevelt. Je crois qu'il l'a prononcée lors d'un discours: «Parlez gentiment, parlez doucement, mais portez un gros bâton.» On devrait prêter la même phrase au ministre, en la modifiant peut–être un peu: «Parlez avec compassion, mais portez un grand couteau.» Voilà ce qu'il se trouve à faire dans toute cette entreprise.

[*Français*]

C'était le premier aspect du trompe–l'oeil: la décision est déjà prise. Le ministre va s'asseoir dans de multiples séances de consultation, un ministre sympathique, intelligent, gentil, qui écoute les gens, et il va écouter sentencieusement, avec des coups de tête. Il va peut–être prendre des notes quand on va lui dire «il ne faudrait pas couper ici; il ne faudrait pas couper là», mais le ministre va tout le temps devoir s'arrêter de rire en pensant que la décision est déjà prise, devant la crédulité des gens qui vont se prêter à l'exercice de consultation.

L'autre aspect qui est un aspect de trompe–l'oeil est l'incroyable détournement que le ministre fait des mots «décentralisation» et «centralisation». Le ministre nous dit: «Voici un exercice de démocratisation. On accuse parfois le gouvernement fédéral d'être lointain, éloigné du peuple, préoccupé par des choses trop théoriques; le gouvernement fédéral va se rapprocher des gens; le gouvernement fédéral va établir des liens directs avec la population; il va devenir populiste. Nous aurons maintenant un gouvernement fédéral populiste, un peu comme le Parti réformiste souhaiterait le faire. Un gouvernement qui va s'asseoir près des citoyens, qui va leur faire des chèques directement, qui va instaurer des programmes de bourses pour leur faire des chèques directement et qui, en aide sociale, va édicter des normes, et qui, surtout, dans la formation professionnelle, va choisir les programmes avec les groupes locaux, les municipalités, les individus; un gouvernement qui va démocratiser, qui va décentraliser.» Voilà ce que le ministre emploie comme termes pour qualifier ce qu'il veut faire.

Quelle est la réalité? La réalité, c'est que le gouvernement fédéral a décidé de se débarrasser des provinces. Nous avons dans ce pays, je le rappellerai au gouvernement qui semble l'oublier parfois, une Constitution qui est le cadre dans lequel ceux qui ont fondé ce pays, il y a 125 ans, ont voulu que se déroulent les choses. Les gens qui ont fondé ce pays et ceux qui leur ont succédé se sont dit: Ça prend deux paliers de gouvernement, il y en a un qui va s'occuper plus des choses qui sont près des gens parce qu'il est mieux placé pour le faire, c'est le gouvernement des provinces; et le gouvernement fédéral va s'occuper des affaires étrangères, de la défense, de la monnaie et ainsi de suite. C'était l'esprit traduit par la Constitution qui lie tout le monde.

Alors, le ministre veut maintenant nous faire croire que le gouvernement fédéral serait bien mieux placé que les provinces pour gérer les problèmes sociaux, pour s'occuper des cas de la vie quotidienne des citoyens, dans le domaine de l'éducation, dans le domaine de la santé qui viendra plus tard, on le verra, et en particulier dans le domaine de l'aide sociale.

Alors, il y a là, comme je le disais, un détournement des expressions puisque ce que le ministre cherche à faire, en réalité, c'est centraliser. Il cherche à réduire le rôle des provinces à une contribution insignifiante à la vie collective. Il veut que le gouvernement fédéral gouverne tout, avec une hégémonie qui fasse en sorte que les provinces ne puissent pas entraver son action centralisatrice.

En arrière de ce projet, il y a le désir de redéfinir le rôle profond pour l'avenir du gouvernement fédéral. Il y a, une fois pour toutes, les masques qui tombent. Il y a, pour le gouvernement fédéral, l'intention claire de prendre la place des provinces dans des domaines qui leur sont réservés par la Constitution, qui leur sont réservés parce qu'on l'a toujours voulu.

• (1145)

Par exemple, vis–à–vis du Québec, on voit bien que ce gouvernement essaie de tasser cet État québécois qui est si embarrassant pour l'État fédéral. Il y a là une dissimulation qui me paraît très inquiétante et je pense que dans l'analyse qui en sera faite dans cette Chambre aujourd'hui, demain et dans les semaines qui vont suivre, il ne faudra pas oublier cela.

Je voudrais, très rapidement, monsieur le Président, si vous me le permettez, examiner trois ou quatre aspects particuliers de la réforme, par rapport à des groupes qui seront touchés. Par exemple, l'assurance–chômage. Le ministre évoque rapidement deux possibilités d'assurance–chômage. Il indique clairement sa préférence pour l'une des deux options. L'autre envisagée est une option inacceptable, puisque ce serait la coupure partout, ce serait véritablement quelque chose qu'il rejette en partant. Autrement dit, il nous dit: «On n'a pas le choix, il faut choisir la deuxième option, l'autre est tellement épouvantable qu'il ne reste plus que la deuxième.»

Il nous fait choisir entre une pneumonie et la tuberculose. Alors, rejetons la tuberculose, il nous demande de choisir la pneumonie. Quelle est la pneumonie? La deuxième option, celle qu'il préfère, est un régime à deux paliers, l'assurance–chômage, où il y aurait ceux qui chôment occasionnellement, pas souvent, peut–être même jamais, enfin, un système normal, et il y aurait un autre régime, de ceux qui chôment souvent. Alors, pour ceux qui ne chôment à peu près jamais, on ne change pas le régime. Évidemment, ils ne toucheront jamais de prestations et même qu'ils vont continuer de payer des cotisations peut–être plus élevées, puisqu'on va les plafonner, ces cotisations.

Mais, l'autre palier, celui des gens qui ont vraiment besoin de l'assurance–chômage, ceux pour qui l'assurance–chômage est instituée, ce qu'on appelle dans le langage délicat du ministre les prestataires fréquents, c'est–à–dire les chômeurs, les vrais chômeurs, eux, ils vont voir leur régime diminuer. Eux, on va les forcer à travailler dans des programmes d'action communautaire. On va peut–être même les forcer à étudier.

On va diminuer les montants des prestations, on va augmenter leur cotisation, ça ne sera pas drôle d'être chômeur demain matin, avec la réforme du ministre. Ils vont tellement être malheureux, ça va tellement aller mal, ils vont être tellement inquiets que le ministre pense qu'ils vont se trouver un travail qui n'existe pas. En réalité, c'est justement les gens qui ont besoin, qui sont vulnérables, qui sont frappés. Et c'est là que les coupu-

res s'effectuent. C'est là que le ministre va chercher les milliards de dollars dont il a besoin pour les remettre à son ministre des Finances.

Par exemple, qui va être frappé? Bien sûr, quels sont ceux qui chôment le plus? Les jeunes qui, sortant de l'école, ont de la difficulté à trouver du travail. Les femmes monoparentales, les travailleurs saisonniers, les gens de 50 ans, les gens de mon âge, qui perdent un emploi qu'ils occupaient depuis 25 ans et qui se retrouvent devant rien, démunis. Ce sont ces gens qui sont frappés par la réforme du ministre.

Alors, derrière ces mots délicats, ces mots incompréhensibles du jargon bureaucratique, «programme d'adaptation, prestataires fréquents», ce qu'il faut lire, ce sont ceux qui ont besoin d'assurance–chômage, ceux qui en ont véritablement besoin, qui doivent compter sur elle et qui en seront dorénavant à peu près privés, dont les prestations seront en tout cas très diminuées, et la protection dont ils bénéficient diminuera.

Un autre groupe qui est frappé est le groupe des femmes. Nous savons à quel point les femmes ont dû se battre et doivent encore se battre pour arriver à un minimum d'autonomie financière, parce que, bien sûr, l'égalité et les chances passent d'abord par l'autonomie financière. Que se passe–t–il dans la réforme du ministre? Le ministre nous dit que c'est une idée qu'il évoque. Il nous dira: «Ce n'est qu'une idée, je me demande d'ailleurs pourquoi elle est là, c'est un fonctionnaire, peut–être, qui a lancé cette idée–là, ce n'est pas mon idée à moi.»

Les gens vont dire qu'ils ne l'aiment pas, mais on sait bien que les décisions sont prises. Alors, dans le cas des femmes, si une femme qui travaille tombe en chômage, une des conditions de son accès à l'assurance–chômage serait de prendre en compte le niveau de revenu du mari. Comme on sait que les maris sont en général ceux qui ont les plus gros revenus, il est évident qu'une femme qui travaille et qui tombe en chômage est traitée comme un citoyen de seconde zone et que dans son cas à elle, on va la punir d'avoir un mari qui gagne un salaire et qu'en conséquence, l'assurance–chômage qu'elle touchera sera soit inexistante ou alors diminuée considérablement.

C'est véritablement un cas clair de discrimination. Je crois même qu'en vertu de la Charte des droits et libertés, ce serait rejeté, si un recours était intenté devant la Cour suprême. Et puis, l'autre catégorie, les étudiants. Le ministre a vraiment concentré son attention réductrice sur les étudiants. Le ministre n'aime certainement pas les étudiants pour leur faire subir le traitement qu'il leur réserve avec sa réforme. Par exemple, prenons le cas du Québec et c'est encore pire, je pense, dans le reste du Canada, parce qu'on parle de 2 milliards 600 millions de dollars de coupures dans le domaine des paiements de transfert des contributions fédérales aux programmes d'éducation postsecondaire et au Québec, à cause des formules compliquées, ça se traduit par 300 millions de dollars de coupures. Trois cent millions de dollars au Québec, c'est pire ailleurs.

● (1150)

Mais au Québec, 300 millions de dollars, c'est un manque à gagner dans les programmes d'éducation postsecondaire, et le ministre lui–même admet, rare accès de franchise, que cette coupure va probablement faire augmenter les frais de scolarité. Une étude des prognostics rapides, on verra, montre que cela va au moins doubler. Si par exemple au Québec on enlève 300 millions de dollars dans le système d'éducation postsecondaire, cela va forcer le gouvernement du Québec et les universités à au moins doubler les frais de scolarité, certains disent tripler. Imaginez que ce sera pire encore dans le reste du Canada. Les étudiants canadiens n'ont rien vu tant qu'ils n'auront pas vu ce que cette réforme va signifier pour eux.

Le ministre a admis que cela va créer un certain problème. Évidemment, parce que les frais de scolarité à l'Université Laval à Québec, par exemple, sont présentement de 3 000 $, si on pense qu'ils vont facilement passer à 8 000 $ avec cette réforme, imaginez–vous que pour les étudiants c'est grave. Le ministre dit: Oui, mais on va trouver une solution, on va leur prêter de l'argent et instaurer un programme de prêts–bourses qui va nous permettre de prêter de l'argent à des étudiants à cause de la hausse des frais de scolarité. Qu'est–ce que cela veut dire?

Cela veut dire qu'un étudiant qui fait, par exemple, son droit, comme je l'ai fait, dans les conditions qui vont prévaloir après la belle réforme du ministre, va quitter l'université avec une dette d'au moins 25 000 $ envers l'État, à part le reste, parce qu'il faudra emprunter ailleurs pour acheter une voiture ou quoi que ce soit d'autre. Autrement dit, pour quelqu'un qui fait un doctorat, ce sera 50 000 $.

Cela signifie que cette réforme met en cause l'accessibilité des étudiants qui sont peu fortunés à l'éducation. Nous, du Québec, cela fait vingt ans qu'on se bat pour cela. Nous, au Québec, et je sais que c'est pareil dans le reste du Canada, cela fait vingt ans qu'on se bat pour instaurer un système d'éducation qui va démocratiser l'accès de l'éducation aux études supérieures. Il fut un temps, au Québec, où seules les élites allaient au cours classique et à l'université, où seuls les gens qui avaient la chance d'être d'un certain milieu pouvaient le faire. Les autres n'étudiaient pas, il n'y avait pas d'école pour eux. Seuls les fils de familles fortunées avaient la chance d'étudier. Il y a vingt ans au Québec, on a changé cela, on s'est battu socialement, on a investi des sommes considérables. C'est un des grands sujets de fierté, une des grandes réussites du Québec, et la réforme fédérale du ministre va nous faire revenir au point de départ. Seuls les gens riches, les fils et les filles de familles fortunées, pourront dorénavant aller à l'université avec un programme comme celui–là.

Ce qui est encore pire, c'est que depuis l'adoption de la loi C–28 concernant le Programme des prêts et bourses, projet de loi qu'on a combattu avec vigueur, projet de loi contre lequel le Bloc québécois s'est insurgé mais qui a été adopté quand même, puisqu'il y a une majorité en Chambre contre nous, mais ce projet de loi fait en sorte que le gouvernement fédéral a étendu l'application des normes qu'il peut imposer aux provinces qui se retirent de ce Programme de prêts et bourses. Dorénavant, une province qui se retire doit faire une demande, mettre en oeuvre un nouveau programme dont tous les aspects doivent être les mêmes que celui du programme fédéral. Ce qui veut dire qu'en plus de fermer le robinet quant à l'accessibilité aux études supérieures pour les jeunes, dorénavant, par cette réforme, à cause de C–28, le gouvernement fédéral va décider, au Québec par exemple, qui va étudier et quoi. Le gouvernement fédéral est en situation d'imposer des normes qui vont lui permettre

d'orienter, de façonner les programmes des études par le contrôle de ceux qui doivent y accéder.

Voilà un danger très important qui, à première vue, se dégage d'une lecture, un peu rapide puisque nous ne l'avons eu qu'hier, de ce document. Vous me direz: Oui, mais il y a peut–être d'autres solutions que le ministre dans son imagination furibonde a imaginées pour permettre aux étudiants d'étudier. Oui, il en a trouvé une. Il leur propose d'utiliser leurs REÉR. Il propose aux étudiants d'utiliser leurs REÉR pour payer leurs études. C'est assez extraordinaire! Il faut vraiment être coupé de la réalité pour s'imaginer que le REÉR est une option pour un étudiant. L'étudiant qui a un REÉR, je n'en connais pas beaucoup, à moins d'être le fils d'une grande famille fortunée, ou d'une famille qui a une fiducie familiale.

Vous me direz: Oui, mais c'est peut–être aussi pour les parents, peut–être que le ministre arrivera à convaincre le ministre des Finances, en plus de taxer les REÉR comme il veut le faire, d'autoriser les parents d'utiliser leurs REÉR pour le paiement des études de leurs enfants. Je vois deux problèmes là–dedans. Les REÉR n'ont pas été conçus pour cela. Les REÉR ont été conçus pour la sécurité des familles, pour que les gens qui travaillent, la classe moyenne, puissent par ce seul moyen à leur disposition accumuler un minimum de sécurié pour l'avenir.

• (1155)

Alors, si les parents dans leur générosité, parce que les parents veulent tout donner à leurs enfants, deviennent obligés de payer les études de leurs enfants, parce que c'est devenu inaccessible avec leur REÉR, là les enfants vont étudier, mais les parents n'auront plus de retraite. Voilà la culotte dans laquelle le ministre place les familles dorénavant.

En plus, il faut bien dire une chose, ce n'est pas tout le monde qui a des REÉR. Encore une fois, ça prend certains moyens pour avoir des REÉR. C'est encore une élite qui a des REÉR. Alors, nous mettre les REÉR comme solution, c'est absolument incroyable.

Une voix: C'est rire de nous!

M. Bouchard: Oui, un mauvais jeu de mots, c'est rire de nous.

Je voudrais conclure. L'intention du ministre et du gouvernement dépasse le cadre même de la réforme sociale. L'intention du ministre, c'est de refaçonner la place du gouvernement fédéral dans le pays canadien, de redéfinir ses rapports avec les États provinciaux et avec les citoyens.

Quand le ministre nous dit: «Nous allons faire en sorte que des liens directs s'établissent entre l'État fédéral et les citoyens, que nous allons traiter avec, par exemple, pour les programmes de main–d'oeuvre, directement avec les intervenants locaux, les collectivités locales, les municipalités, les entreprises, etc. . .», qu'est–ce qu'il nous dit au fond? Il nous dit: «Nous allons passer par–dessus la tête des gouvernements provinciaux» et fondamentalement, le ministre se trouve ainsi à poser la question la plus importante. C'est la question fondamentale qu'il pose.

Ce que le ministre et le gouvernement sont en train de nous dire par cette réforme, c'est qu'il y a au Canada un gouvernement de trop, qu'il y a un palier de gouvernement de trop et que c'est le palier provincial. Et que pour nous, les Québécois, le gouvernement qui est de trop, c'est Québec, et que dorénavant c'est Ottawa qui devrait tout gérer.

Je ne sais pas ce qu'en pensent véritablement les gens des autres provinces, nous en aurons tout à l'heure un son de cloche quand notre ami, le chef du Parti réformiste, s'exprimera sur la réforme. Mais je doute fort, d'ailleurs, que les provinces du reste du Canada veuillent se dissoudre et s'effacer devant le désir impérialiste et centralisateur du gouvernement fédéral.

Mais nous au Québec, et je parle non pas seulement pour des souverainistes, mais pour tous les Québécois, le principal État, c'est l'État du Québec, c'est l'État provincial maintenant du Québec. Et c'est à ce gouvernement qu'on veut confier les décisions fondamentales pour l'avenir du Québec, pour la définition des politiques qui vont façonner l'âme, l'identité; qui va concevoir les programmes d'éducation du Québec; qui va définir et qui va faire les liens entre les mesures sociales et les mesures de création d'emploi, parce que si on ne fait pas les liens, jamais ça peut réussir, la réforme des programmes sociaux et c'est le grand vice de cette réforme, d'ailleurs. C'est que cette réforme est incapable d'attacher ce qu'il faut attacher, d'articuler les rouages ensemble. Il n'y a pas de synergie, de cohérence. Il faut qu'une définition des programmes sociaux s'accroche à une définition de la relance de l'emploi, ce qui n'existe pas dans cette réforme et qui ne peut se faire que dans un État où il y a un seul gouvernement et c'est pour cela qu'il veut un seul gouvernement, pour prendre tout le contrôle qu'il n'a pas; pour achever l'autre moitié de la réforme qui n'est pas faite.

Nous, au Québec, cependant, nous voulons la même chose. Nous voulons un État qui prendra toutes ses décisions, un État qui pourra articuler ensemble les interventions sociales avec l'intervention créatrice d'emploi, un État cohérent, une machine qui fonctionne.

[*Traduction*]

J'en arrive maintenant à ma conclusion. Il me semble qu'on cherche par cette réforme à réorganiser le Canada, à donner au gouvernement fédéral une hégémonie qui ne laisserait qu'un rôle très, très limité aux gouvernements provinciaux. Il me semble s'agir d'une politique sous le régime de laquelle le gouvernement fédéral dicterait ses instructions.

Par exemple, il serait possible au ministre de veiller à ce que les politiques sociales et économiques concordent afin de produire un effet de synergie et de cohérence. Ce n'est pas possible maintenant, comme nous le savons tous. Le ministre est confronté aux gouvernements provinciaux et il a affaire au Québec à un gouvernement provincial très fort qui est résolu à défendre sa différence.

Le gouvernement actuel voudrait écarter les gouvernements provinciaux. Le message pour moi et pour mes collègues du Québec, c'est qu'il y a un gouvernement de trop dans ce pays et que le gouvernement actuel voudrait qu'il y en ait un seul, le

gouvernement fédéral. Nous, du Québec, croyons qu'il devrait y avoir un seul gouvernement, au Québec.

Je ne sais pas très bien, mais le reste du Canada voudrait peut–être réorganiser ses relations avec le gouvernement fédéral.

• (1200)

Il existe peut–être dans le reste du Canada un besoin fondamental de redéfinir les programmes sociaux d'une façon concordante avec les propositions du ministre. C'est possible. Je suis bien prêt à respecter cela. Nous devrions les laisser faire cela, mais ils ne devraient pas imposer leurs opinions au Québec, car nous avons des opinions différentes.

Si le ministre fait accepter ses idées au Cabinet et à son parti, et si cette réforme est mise en oeuvre, et si on nous impose des compressions budgétaires additionnelles de 7,5 milliards de dollars comme l'annonçait hier le *Toronto Star*, il me semble bien que nous nous dirigions encore une fois vers une confrontation longue et historique.

Le premier ministre se fera encore une fois le champion du fédéralisme contre le Québec et nous assisterons à une longue lutte, très négative et stérile, entre les deux paliers de gouvernement. Nous, du Québec, ne sommes pas disposés à nous engager encore une fois dans ce genre de lutte. Cela fait maintenant trente ans que cela dure. Il serait malsain de reprendre cette lutte.

Je crois que nous devrions respecter nos orientations différentes. Nous devrions être capables de nous asseoir et de reconnaître que c'est une loi de la nature et qu'il faut accepter d'aller chacun de notre côté. Voilà ma conclusion.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour exprimer au nom de mes collègues et de millions de Canadiens la vive déception que nous inspire le document de travail en matière de politique sociale que le ministre a déposé à la Chambre et présenté aux Canadiens.

Le gouvernement est au pouvoir depuis près d'un an. Il a promis un plan d'action visant à réformer le filet de sécurité sociale usé et surchargé. Je rappelle à la Chambre que ce plan d'action devait donner lieu à un projet de loi cet automne. Le gouvernement a plutôt produit un document de travail énumérant diverses propositions sans aucun plan d'action bien clair pour répondre aux besoins très réels des jeunes, des vieux, des malades et des pauvres, sans aucun net engagement de s'attaquer à la racine du problème que pose une véritable réforme du filet de sécurité sociale.

Le document de travail est lui–même sérieusement imparfait car les options qu'il offre sont limitées et vagues, et il ne contient pas d'information sur le coût des programmes proposés. Étant donné que, dans les circonstances actuelles, le caractère abordable est un critère clé, l'absence de chiffres et d'estimations de coûts détaillées nuit à l'utilité du document de discussion comme document de consultation.

Le plus dramatique dans tout cela, c'est que le vrai débat sur la réforme et la politique sociales dure depuis des années au sein de la population, des contribuables, des universitaires, des victimes des systèmes, des vrais réformistes, mais pas au sein des libéraux.

Le gouvernement fédéral n'est pas vraiment dans une position pour diriger la discussion sur la réforme sociale. Il doit d'abord se mettre à l'écoute du débat qui est déjà bien avancé. Comme l'examen des programmes sociaux du gouvernement est loin de répondre aux attentes et de remplir les promesses faites par le gouvernement, il revient aux autres députés de faire trois choses.

D'abord, nous devons dire clairement au ministre ce qui est inacceptable à propos de la gestion actuelle des programmes sociaux au Canada. Nous devons parler un peu du caractère inacceptable du statu quo. Ensuite, nous devons énoncer les principes d'une vraie réforme sociale qu'il faudrait appliquer au salmigondis qu'on trouve dans ce document, principes qui devraient constituer le fondement de tout plan d'action véritable pour les mois et les années à venir. Enfin, nous devons mettre le ministre au défi de s'attaquer à la racine du problème en réformant le filet de sécurité sociale, à savoir la centralisation excessive des responsabilités et des pouvoirs à Ottawa.

• (1205)

Permettez–moi de répliquer aux propositions du ministre sous ces trois points. D'abord, le caractère inacceptable du statu quo. Les Canadiens sont déterminés, tant dans leur tête que dans leur coeur, à aider leurs concitoyens qui sont dans le besoin. Dans un pays comme le nôtre, il est tout simplement inacceptable que des enfants grandissent sans alimentation, logement, soins ou éducation convenables.

Il est inacceptable que des personnes âgées finissent leurs jours sans soins et ressources suffisantes. Il est inacceptable que les malades doivent attendre de plus en plus longtemps pour avoir une place dans les hôpitaux où les lits se font de plus en plus rates. Il est inacceptable que des centaines de milliers de Canadiens capables de travailler soient chroniquement au chômage ou sous–employés.

Il est inacceptable que les milliards de dollars de deniers publics que les Canadiens versent aux trois paliers de gouvernement chaque année pour les programmes sociaux soient mal gérés au point que les besoins élémentaires des gens et des familles ne sont pas satisfaits. Il est inacceptable que les gouvernements répondent aux besoins actuels en transférant les coûts aux générations futures par des emprunts massifs. L'augmentation de la dette publique ne fait que contribuer à l'appauvrissement des Canadiens de demain.

Enfin, il est inacceptable pour un gouvernement n'étant au pouvoir que depuis un an de présenter non pas un plan d'action, mais un plan d'inaction qui, au mieux, servira d'excuse au gouvernement pour d'autres délais. Il est inacceptable que le document ne fournisse même pas les estimations de coûts nécessaires à la tenue d'un vrai débat. Il est inacceptable que la discussion sur de grands secteurs de la politique sociale, comme le régime des pensions de vieillesse et le système de soins de santé, qui connaissent tous deux de graves difficultés financières, soit remise à plus tard. Il est inacceptable que la loi qui

découlera du document de discussion mette des années à être présentée à la Chambre.

Je voudrais souligner au ministre et à ses collègues le caractère inacceptable du statu quo.

Passons maintenant aux principes d'une vraie réforme. Permettez–moi d'énumérer trois principes d'une vraie réforme sociale qui nous permettraient de séparer le bon grain de l'ivraie, de séparer ces propositions qui ne font que perpétuer ou remanier le statu quo de celles qui répondraient vraiment aux besoins des jeunes, des vieux, des malades, des pauvres ou des chômeurs.

Le premier principe a trait aux dépenses sociales: les transferts aux particuliers, notamment, devraient être destinés à ceux qui en ont le plus besoin. Comme elle en est venue à signifier que les contribuables doivent payer la totalité des dépenses pour les services sociaux dans tous les cas sans tenir compte des ressources disponibles ni de la situation financière du bénéficiaire, l'universalité devrait être abolie comme principe de la conception des programmes sociaux. Cette définition traditionnelle de l'universalité est une invention des libéraux qui est vouée à la disparition à cause de leur prodigalité.

L'universalité au sens où nous l'entendons habituellement doit être remplacée par le principe de l'accès universel au soutien public, à condition qu'il y ait un besoin réel et justifiable. À une certaine époque, la principale objection au fait de lier le soutien public à un besoin réel était que les intéressés devaient se soumettre à une évaluation. De nos jours, grâce à l'universalité du formulaire de déclaration de revenus, le ciblage des dépenses sociales est aussi faisable du point de vue administratif que souhaitable du point de vue de l'intérêt public.

L'amas hétéroclite de propositions que le ministre nous a présenté comprend quelques éléments qui ne font que suggérer de destiner les programmes sociaux à ceux qui en ont besoin, comme la proposition de prestations destinées aux enfants. Cependant, si le ministre était vraiment sérieux quand il parlait de ciblage des dépenses sociales, il aurait inclus dans son document de discussion des graphiques et des chiffres pour illustrer combien de dépenses sociales sont actuellement faites pour diverses catégories de revenus, y compris des gens qui n'en ont pas besoin, et comment il faudrait les recibler.

Le Parti réformiste a tenu nombre de débats publics sur le ciblage des dépenses sociales. C'est un sujet qui n'est guère nouveau, mais les gens ne sont pas stupides. Dans bien des rencontres, ils posent des questions difficiles. Ils nous demandent de leur montrer la répartition actuelle des transferts de l'État aux particuliers et aux ménages pour la Sécurité de la vieillesse, l'assurance–chômage et l'aide sociale. Qui obtient quoi? Quel ménage d'une catégorie de revenus reçoit telle prestation? Ce n'est que par ce moyen que nous pourrons déterminer si la répartition actuelle est équitable ou prodigue ou si on doit la faire pencher un peu plus du côté de ceux qui ont un revenu moindre. Sans ces données, il est impossible d'avoir une bonne discussion à propos du ciblage des dépenses sociales. Pourtant, le document du ministre n'offre pas ces renseignements.

• (1210)

Le deuxième principe, c'est que les programmes sociaux devraient être financièrement viables. Dans l'ensemble, les dépenses sociales devraient être engagées au fur et à mesure, au lieu d'être continuellement financées par le déficit actif. Il faut donc réduire les niveaux actuels de dépenses sociales, puisqu'on ne peut pas supprimer le déficit fédéral uniquement en comprimant les coûts et d'autres postes de dépenses. Des déficits constants ne feront qu'appauvrir les générations à venir et perpétuer leur dépendance envers un filet de sécurité sociale qui s'effrite et qu'il sera impossible de financer.

Les transferts de la richesse des bien–nantis aux personnes qui sont vraiment dans le besoin reçoivent manifestement l'appui des Canadiens, mais pas les transferts des générations futures aux générations actuelles au moyen de la dette publique, ni l'inefficacité et le gaspillage de l'argent des contribuables, ni la fraude et les abus.

Dans certains cas, il faudrait recourir au régime fiscal pour recouvrer la totalité ou une partie de l'aide financière publique qui est accordée aux personnes ou aux ménages dont le revenu dépasse un certain niveau. Cela pourrait comprendre, par exemple, les personnes relativement aisées qui touchent temporairement des prestations entre deux emplois.

Si le gouvernement voulait sérieusement assurer la viabilité financière des programmes sociaux, il aurait dû faire deux choses. Tout d'abord, le document de discussion aurait dû comprendre le coût des diverses solutions de rechange et le comparer avec celui des programmes actuels. Cette omission constitue le plus gros défaut de ce document.

Comment les Canadiens peuvent–ils discuter sérieusement des propositions de rechange s'ils n'ont aucune idée de ce qu'elles coûteront réellement?

Le ministre ne s'est toujours pas adapté à la réalité financière des années 90. Nous sommes dans les années 90, pas 60. Dans le secteur public, et surtout à la Chambre, il est irresponsable de dépenser 110 millions de dollars de plus par jour que nous n'en percevons en recettes.

Il est irresponsable de proposer quoi que ce soit, quelque option politique, sans répondre à ces trois questions fondamentales: Combien cela coûtera–t–il, d'où viendra l'argent et pourquoi ne pas dépenser moins?

Ensuite, le gouvernement aurait dû établir des priorités claires en matière de dépenses, non seulement à l'égard des programmes sociaux, mais également de tout le gouvernement fédéral. Je me demande où sont ces priorités lorsque le gouvernement fédéral propose de cesser de financer l'enseignement postsecondaire, tout en continuant de dépenser des milliards de dollars pour subventionner des entreprises, des groupes d'intérêts spéciaux et des sociétés d'État.

Enfin, en mettant en doute l'engagement du gouvernement envers des programmes sociaux financièrement viables, je remarque l'absence d'un plan clair pour cibler les dépenses socia-

les et les réduire de façon à répondre à ses propres objectifs de contrôle du déficit.

Le troisième principe, c'est qu'il y aurait lieu de personnaliser, privatiser et décentraliser la signification des besoins sociaux pour que les familles, les collectivités et les paliers inférieurs de gouvernement, et non le gouvernement fédéral, soient les principaux acteurs. Le meilleur moyen de déterminer les besoins réels et d'y répondre est de donner une liberté d'action aux familles et aux collectivités. De gros programmes gérés par des gouvernements centraux sont extrêmement inefficaces lorsqu'il s'agit d'accorder l'aide voulue aux personnes appropriées et au moment opportun. C'est un énorme gaspillage des ressources et de la générosité des contribuables.

Il faut supprimer les sphères de compétences partagées et les programmes à frais partagés. En effet, ils diminuent l'obligation de rendre compte des résultats, atténuent l'encouragement à être économe, engendrent la bureaucratie, réduisent la souplesse et nuisent à l'application du bon sens.

L'ensemble de programmes sociaux disparates, trop généreux, bureaucratiques et qui se chevauchent doit évoluer vers un guichet unique permettant aux gens dans le besoin de demander de l'aide grâce à la liberté d'action des individus et des travailleurs sociaux. Il faut particulièrement encourager la liberté d'action des individus et des familles, car elle réduit leur dépendance envers l'État.

Il faut encourager la distribution des transferts fédéraux en matière d'enseignement au moyen de bons, afin de donner une liberté d'action aux gens. Il faut également encourager le renforcement des familles par des crédits d'impôt pour enfants plus généreux, car les familles sont mieux en mesure que n'importe quel gouvernement de répondre aux besoins de leurs enfants. L'éclatement de la famille est la plus grande cause de la pauvreté des enfants. Pour réduire cette pauvreté, il faut renforcer la cellule familiale.

Il faut aussi encourager la prestation des services sociaux par le palier de gouvernement le plus près des gens, le plus réceptif à leur endroit et le plus responsable à l'égard de ces derniers. Le gouvernement fédéral doit donc reconnaître qu'il n'est pas, n'a jamais été et ne sera jamais le gouvernement le plus près des gens.

• (1215)

Plus tôt aujourd'hui, dans sa déclaration, le ministre a parlé de son engagement envers la décentralisation. Il faut croire à cet engagement, car il est énoncé dans ce document vert. Soit dit en passant, les deux pages qu'il a mentionnées ne sont que des feuillets intercalaires.

Pourquoi les gouvernements provinciaux ou quiconque devraient-ils croire cette déclaration d'engagement du simple fait qu'elle est énoncée dans ce document, alors qu'il est écrit dans la Constitution du Canada que la responsabilité en matière de santé, d'enseignement et d'aide sociale incombe aux provinces? Cela n'empêche pas le gouvernement fédéral de s'engager dans des programmes centralisateurs dans ces domaines, en utilisant son pouvoir de dépenser.

Si le gouvernement avait désiré sérieusement décentraliser les programmes sociaux, donner une liberté d'action aux gens et les libérer de l'étreinte de la bureaucratie, il aurait inséré dans ce document des options précises pour transférer aux collectivités, aux organismes privés et à d'autres paliers de gouvernement une plus grande responsabilité à l'égard de la prestation des programmes, au lieu de se borner à conclure des ententes administratives.

Permettez-moi d'ajouter que c'est dans le secteur de la santé, dont on ne discute même pas dans ce document, que le refus du gouvernement fédéral de décentraliser les pouvoirs est le plus évident. L'année dernière, la facture totale des soins de santé du Canada s'élevait à 70 milliards de dollars. Les provinces et les municipalités en ont payé 48 p. 100, les individus et les compagnies d'assurance privées, 28 p. 100, et le gouvernement fédéral, moins de 24 p. 100. Pourtant, c'est le gouvernement fédéral qui se permet de dicter à tous les autres acteurs les conditions de distribution et de financement des services de santé, une position qui empêche d'effectuer une véritable réforme des soins de santé, au lieu de la faciliter.

Le gouvernement fédéral prétend n'être qu'un acteur de second plan dans le domaine de la santé. Il a raison, mais se comporte toujours comme s'il détenait le rôle principal. C'est la raison pour laquelle les provinces et la population sont tellement sceptiques lorsqu'il affirme vouloir conclure de nouvelles ententes de partenariat.

En terminant, je voudrais prendre quelques instants pour aller au fond du problème de la réforme des programmes sociaux. Je défie le ministre de révéler à la Chambre la vraie raison pour laquelle il a présenté ce document de travail au lieu d'un plan d'action.

La raison est qu'il n'a pas été en mesure d'arriver à un accord de fond avec les provinces, avec les gouvernements auxquels la Constitution confère la responsabilité principale de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale, avec les gouvernements sans l'appui et la coopération desquels une réforme sociale valable est impossible.

Je défie le ministre de révéler à la Chambre la vraie raison pour laquelle il n'a pu obtenir une véritable coopération de la part des provinces. La raison est que son gouvernement s'est engagé à maintenir le fédéralisme tel qu'il est à présent, que son gouvernement et son chef ne se sont pas engagés à procéder à une décentralisation rapide et substantielle du pouvoir, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'aide sociale et de l'assurance sociale.

Tant que le gouvernement fédéral ne se sera pas engagé à procéder à une telle décentralisation, qui peut en grande partie se faire dans le cadre de la Constitution existante, je prédis que le fédéralisme dans sa forme actuelle ne mènera à rien si ce n'est à perpétuer un statu quo inacceptable en ce qui concerne le filet de sécurité sociale au Canada.

Qui y perdra? Ce ne seront pas l'élite politique et les groupes d'intérêts spéciaux qui appuient le système centralisé actuel et en profitent, ce seront les jeunes, les personnes âgées, les mala-

des, les pauvres, les chômeurs, les contribuables d'aujourd'hui et de demain.

Mes collègues et moi avons l'intention de défier le ministre d'essayer de se rattraper, de dépasser les discussions vagues pour en venir vraiment à la réforme. Nous avons l'intention de défier le ministre de fournir une analyse détaillée des coûts des diverses options qu'il propose et d'établir les priorités en matière de dépenses sociales. Nous ne pouvons avoir une discussion sans ces précisions.

Mais surtout, mes collègues et moi avons l'intention de défier le ministre et le premier ministre de s'attaquer à la racine du problème de la réforme du filet de sécurité sociale, à savoir 30 années d'une centralisation excessive du pouvoir et le fait d'avoir remis la responsabilité de faire face aux besoins sociaux entre les mains du gouvernement fédéral.

• (1220)

L'hon. Ethel Blondin–Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)): Monsieur le Président, investir dans les gens est la priorité primordiale à laquelle s'attache le gouvernement dans cet examen de la sécurité sociale. Il est dit dans ce document que:

> Dans les années 90, la création d'emplois et l'expansion économique seront le fait des industries qui font intervenir le savoir–faire technique et l'information. Les Canadiens et les Canadiennes doivent avoir les compétences et les savoir–faire nécessaires pour répondre aux exigences du nouvel ordre économique.

C'est tiré directement du livre rouge. Par Canadiens, nous entendons tous les Canadiens. Les autochtones qui luttent contre leur sort, les jeunes qui font la transition des études au marché du travail, les parents seuls qui doivent trouver un juste milieu entre la famille et le travail, les femmes et leurs enfants qui ont du mal à s'en sortir et les Canadiens qui se trouvent eux–mêmes entre deux emplois, certains pendant une courte période, mais pour beaucoup, c'est souvent pour des périodes trop longues; les travailleurs âgés qui sont déplacés et qui cherchent l'espoir sous la forme de quelque chose de nouveau, peut–être un nouvel emploi. Ce sont ces Canadiens que nous avons promis d'aider dans le livre rouge.

Nos objectifs n'ont pas changé. Nous examinons à présent les meilleurs moyens de les atteindre. Le document de travail rendu public hier fournit aux Canadiens la possibilité de discuter de ce qui est nécessaire et de ce qui est possible étant donné les ressources dont nous disposons. Notre gouvernement a fait de l'aptitude à l'emploi un objectif fondamental des programmes sociaux. Comme l'Organisation nationale anti–pauvreté l'a fait remarquer à juste titre, la meilleure sécurité sociale pour une personne est un emploi décent avec un salaire décent.

La réaction au document qui a été présenté a été prompte. Je dois dire que j'ai eu l'occasion de rencontrer aujourd'hui même et ces derniers jours, des gens très bien qui m'ont fait part de leurs impressions. Par exemple, j'ai rencontré ce matin Jonathan Murphy, du Conseil de planification sociale d'Edmonton. Il m'a dit et je cite:

> Nous sommes en faveur de mettre l'accent sur la formation et sur les efforts visant à briser le cycle du chômage. Il y a à Edmonton 40 000 enfants qui vivent dans la pauvreté. L'amélioration des prestations pour enfants leur sera utile. Nous devons maintenir des normes nationales pour un filet de sécurité sociale. Nous craignons réellement que des programmes distincts ne nuisent aux objectifs nationaux pour les Canadiens.

Voilà ce que disent les gens. J'ai également eu l'occasion de rencontrer des dirigeants autochtones car nous nous lançons en ce qui les concerne dans un processus auquel ils seront appelés à participer. Nous nous efforçons actuellement d'arriver à un processus qui convienne à tous.

Cela dit, nous savons que les progrès technologiques ont changé la définition de ce qu'est un emploi décent à un point tel qu'elle est méconnaissable. Imaginez l'avenir qui s'offre à une jeune femme de 18 ans. Est–ce que quelqu'un peut prédire les compétences que l'on exigera d'elle en l'an 2030? Non, bien entendu. Ce que nous pouvons prédire, c'est que son éducation ne devra pas s'arrêter une fois qu'elle sera sortie diplômée du collège. Elle devra continuer d'apprendre. En fait, la sécurité sociale ne signifie pas seulement avoir un emploi aujourd'hui, mais pouvoir en avoir un à n'importe quel stade de sa vie. Ce qui signifie accroître et améliorer ses compétences toute sa vie.

Permettez que je dise ce que le leader de notre pays, le premier ministre, dit de toute cette question. Lors de sa visite à Québec, le 18 septembre, le premier ministre a décrit quatre éléments clés du programme gouvernemental d'emploi et de croissance. De toute évidence, on ne peut travailler isolément à une réforme massive et s'attendre à avoir la réponse à toutes les questions. Mais écoutez ceci: La première chose à faire est de réformer la sécurité sociale. La deuxième est d'assurer un climat financier sain. La troisième est de revoir les programmes et les priorités du gouvernement. Cela ressemble fort à ce que le gouvernement essaie actuellement de faire. La quatrième est de renforcer la performance de l'économie canadienne dans les secteurs de l'investissement, de l'innovation et du commerce.

• (1225)

Les députés devraient savoir que le premier ministre doit se rendre en mission commerciale en Chine à la tête d'une délégation. Cela fait partie de ses promesses. Nous nous efforçons chaque jour de tenir nos promesses et de faire en sorte de nous attirer l'appui et la confiance de tous les Canadiens.

Non seulement nous exécutons les programmes et les services gouvernementaux, non seulement nous examinons les politiques, les programmes et les services, mais nous faisons tout pour instaurer un climat de confiance, pour veiller à ne pas nous engager dans le vide, à ne pas créer de faux espoirs, à faire des choses qui permettront réellement aux gens d'avoir de meilleures conditions de vie.

Étant donné le temps dont je dispose aujourd'hui, je voudrais insister sur la place que tient l'apprentissage dans la réforme de la sécurité sociale. L'apprentissage pour les enfants, pour les jeunes, pour les adultes dans nos villes, nos villages et les collectivités les plus reculées, l'apprentissage pour tous et l'apprentissage pour la vie.

Tout le monde ici sait que l'apprentissage, les connaissances sont la clé de l'employabilité. Le fait d'avoir fait des études n'est plus une garantie d'emploi, mais c'est mieux que de n'avoir aucun bagage et de se retrouver presque à coup sûr sans rien, sans perspectives d'avenir. Cette situation est due à la concurrence étrangère et à l'automatisation. Les nouveaux emplois exigent des compétences plus poussées et plus nombreuses. Ceux qui abandonnent leurs études tôt limitent leur employabilité, tandis que ceux qui continuent d'étudier améliorent leurs chances.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral a contribué à l'édification et à l'administration d'un système d'éducation postsecondaire étendu et accessible, et le gouvernement actuel poursuit dans la même voie.

En avril, nous avons lancé une stratégie d'emploi et d'apprentissage pour les jeunes, qui apportait notamment plusieurs améliorations à l'aide aux étudiants. Comment avons–nous amélioré le Programme canadien de prêts aux étudiants? En haussant de 57 p. 100 la limite de prêt hebdomadaire aux étudiants; en portant à 4 000 $ la limite des prêts aux étudiants à temps partiel; en créant des débouchés, des mesures et des subventions spéciales qui permettront aux parents seuls qui poursuivent leurs études à temps partiel de bénéficier d'un supplément de 3 000 $.

Les étudiants handicapés et les femmes qui poursuivent des études de doctorat bénéficieront d'une aide. Pour la première fois, nous offrirons un programme national de subventions différées aux étudiants ayant des besoins d'aide importants et qui se retrouveraient très endettés à la fin de leurs études. Nous sommes également conscients que le statu quo en matière d'éducation pose des problèmes.

Les distinctions traditionnelles entre les collèges communautaires et les universités tendent à créer des obstacles qui n'ont peut–être plus leur raison d'être. Nous devons examiner la façon dont l'apprentissage est structuré ainsi que le soutien qui est disponible.

Puisque j'ai parlé du statu quo, il va sans dire que nous sommes conscients que la situation actuelle n'offre pas une solution valable et que les choses doivent changer. Quelles que soient l'allégeance politique, les préoccupations ou la circonscription de chacun d'entre nous, nous sommes tous conscients de la nécessité de procéder à des changements à l'échelle nationale. Nous devons être en mesure d'apporter des changements, de manière que tous les Canadiens qui participeront au débat et qui en bénéficieront sachent que nous avons fait ce qu'il fallait, en ne jouant pas à l'autruche et en ne tournant pas le dos à une occasion sans pareil. Nous devons avoir le courage de changer les choses, dans l'intérêt de la nation, de la population et des enfants pauvres, pour ceux qui sont victimes d'un chômage cyclique qui se perpétue et engendre la pauvreté de génération en génération et la dépendance à l'égard de l'aide sociale. C'est une situation très difficile.

Nous ne pouvons contourner l'occasion qui nous est donnée de manifester le courage et la vision voulus et de nous engager avec sérieux dans un débat, sans intention cachée, sans ambiguïtés ni sournoiserie. Nous devons consulter la population et non pas lui imposer notre vision en adoptant une approche rigide et inflexible. Il ne faut pas dire aux Canadiens: «C'est ça notre politique et c'est comme ça que nous allons procéder.» Nous voulons engager le débat dans un esprit d'honnêteté et d'ouverture et faire comprendre à la population que nous devons, par la voie de la consultation et du consensus, apporter des changements qui comptent.

• (1230)

Nous avons reçu de nombreuses lettres de personnes qui nous disent à quel point il leur semble difficile de poursuivre leur apprentissage tout au long de leur vie. Pour beaucoup, l'aspect financier constitue évidemment la considération première. Le document de travail propose des solutions de financement de l'enseignement postsecondaire. Il traite également de la façon d'améliorer l'accès aux études pour les personnes qui veulent se perfectionner. Le document reconnaît notre rôle de soutien à l'égard de l'éducation postsecondaire. Nous devons poursuivre dans cette voie.

Le document de travail rappelle que le gouvernement fédéral contribue, par le système de points d'impôt, au financement de base de l'enseignement postsecondaire. Les députés se souviendront que le budget déposé plus tôt cette année annonçait une réduction des transferts de fonds du gouvernement fédéral. Nous avons déjà averti les provinces et les territoires que le niveau de financement de l'éducation postsecondaire serait ramené à 2,1 milliards de dollars en 1996–1997. Le public est mieux servi s'il sait où va l'argent.

Les dépenses fédérales dans le cadre des programmes de sécurité sociale, qui totalisent 38,7 milliards de dollars, doivent être identifiées comme telles. Les prestations ordinaires d'assurance–chômage totalisent 12,4 milliards de dollars; l'aide au perfectionnement du programme de l'assurance–chômage, 1,9 milliard; les programmes d'emploi coûtent 1,4 milliard au Trésor; la réadaptation professionnelle des personnes handicapées, 200 millions de dollars; les prestations fiscales pour enfants, 5,1 milliards; le Régime d'assistance publique du Canada, 8,2 milliards; le Programme canadien de prêts aux étudiants, 500 millions de dollars; l'éducation postsecondaire, le financement des programmes établis, 6,1 milliards de dollars; l'administration de l'assurance–chômage, 1,2 milliard; les prestations de maternité, d'adoption et de maladie, 1,7 milliard. Bien sûr, cela ne comprend pas les personnes âgées. L'examen dont il est ici question exclut une section complète de la société.

Le public pourra aussi trouver très intéressant de savoir que nous possédons des listes de pourcentages applicables à l'aide sociale aux chefs de famille. Les personnes en chômage mais qui sont aptes au travail, c'est–à–dire qui travailleraient s'il y avait des débouchés, comptent pour 45 p. 100. Les parents seuls représentent 28 p. 100, les handicapés 20 p. 100 et les autres, 7 p. 100. La population doit être au fait de ces statistiques avant d'aborder la réforme. Les gens veulent savoir où va l'argent et comment il est dépensé.

Il importe également d'informer clairement et simplement le public des objectifs de la réforme qui sont clairement énoncés dans ce document. L'emploi constitue l'objectif fondamental; nous devons aider les Canadiens à trouver et à garder leur emploi, en les aidant à acquérir les connaissances et les compétences voulues pour pouvoir concurrencer les meilleures mains–d'oeuvre au monde. Nous devons aider les plus vulnérables, ceux qui ont l'impression que la réforme va se faire aux dépens des pauvres.

Bien entendu, le document prévoit une aide pour les plus vulnérables, et donc les pauvres. Nous devons assurer un soutien du revenu aux personnes qui en ont besoin, tout en mettant l'accent sur l'autonomie, la confiance en soi et le sens de l'initia-

tive, et nous devons vaincre la pauvreté. Le système doit demeurer abordable; cela constitue un impératif. Le système de sécurité sociale doit être à la portée de nos moyens et être mieux géré de manière à mettre fin au gaspillage et aux abus. La réforme répond clairement, dans cette mesure, à certaines préoccupations formulées à ce jour. Nous avons déjà obtenu des réactions à ce sujet.

Comment faire la meilleure utilisation possible des fonds? En facilitant l'accès à l'éducation et à l'apprentissage au sens large. La meilleure solution consiste à faciliter l'accès à l'éducation. L'augmentation des frais de scolarité par les provinces et les territoires a transféré le coût de l'éducation aux étudiants.

Le document propose une solution intéressante: abolir rapidement les transferts de fonds pour le soutien institutionnel et améliorer plutôt les possibilités d'accès aux prêts étudiants. Un programme d'aide aux étudiants de 500 millions de dollars donnerait accès à 2 milliards de dollars de prêts chaque année. La clientèle cible pourrait être constituée d'étudiants plus âgés qui désirent se perfectionner ou encore de personnes qui veulent se recycler. Il y a d'autres façons de contribuer au financement de leur éducation. On pourrait utiliser les fonds accumulés dans les régimes enregistrés d'épargne–retraite, ou avoir recours à une formule de remboursement en fonction du revenu.

• (1235)

Beaucoup d'entre nous ont entendu parler de cas d'électeurs qui, après avoir décroché leur diplôme, éprouvent de la difficulté à rembourser leurs prêts étudiants. Les gens ne refusent pas de contribuer à leur propre bien–être, à leur propre avancement et à leur perfectionnement, mais ils veulent pouvoir le faire au moyen d'un processus plus simple, plus équitable, plus juste et plus raisonnable. Nous sommes d'accord. Nous pensons qu'il doit y avoir une façon d'y arriver et nous voulons connaître le point de vue de la population. Les gens n'ont pas toujours un emploi suffisamment rémunérateur pour réussir, au début, à joindre les deux bouts. Cette situation est une cause de préoccupation majeure.

La formule de remboursement en fonction du revenu donne de bons résultats en Australie et en Nouvelle–Zélande. Elle permet aux gens de rembourser leurs prêts en fonction de leur revenu. Cette formule permet également d'utiliser des fonds publics limités pour répondre à de nouvelles priorités. Le partenariat du gouvernement fédéral et du secteur privé est essentiel au succès de cette approche. Ces options amélioreront l'employabilité en fonction d'un partage des responsabilités et des contributions.

Je sais bien que nous ne disposons pas d'un temps de discussion aussi long que nous le souhaiterions; aussi je passerai immédiatement à des questions qui me semblent vraiment fondamentales. Comme je l'ai dit plus tôt, nous voulons nous engager dans un processus avec les premières nations autochtones. Nous devons opter pour un processus qui reçoive l'accord de tous. C'est ce que nous faisons habituellement, mais ce que nous devons réellement faire, à mon avis, c'est accroître le rôle que les électeurs jouent.

Comme tous les députés, j'ai une circonscription, les Territoires du Nord–Ouest. Nous avons là un établissement postsecondaire: l'Arctic College. Si vous désirez visiter le campus de ce collège, vous devrez apporter vos mukluks ou vos chaussures de marche, parce que son campus couvre trois millions de kilomètres carrés. Il est réparti dans tout le Nord. Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ne sait que trop combien il est difficile et long de parcourir le Nord, d'autant que les conditions météorologiques peuvent être quelque peu inclémentes.

Cela m'amène à la raison de cette réforme. J'ai eu l'occasion de parler avec les autochtones. Comme je l'ai dit au départ, chacun de ces objectifs va répondre à leurs besoins et à leurs priorités si nous avons un processus auquel ils pourront participer. Comme tous les autres Canadiens, les autochtones veulent une bonne éducation et des possibilités de formation. Actuellement, le taux de chômage chez les autochtones est environ le double de celui de la population canadienne en général. Presque la moitié des autochtones adultes ont un revenu inférieur à 10 000 dollars.

Selon un sondage mené auprès des autochtones et datant de 1990, le taux de dépendance de l'aide sociale pour les Indiens inscrits vivant sur des réserves serait de plus de 41 p. 100. Pour les Indiens inscrits à l'extérieur des réserves, il atteignait 57 p. 100. Le taux de dépendance de l'aide sociale chez les Canadiens non autochtones était de seulement 7 p. 100.

La population autochtone est très jeune. Son taux de natalité est deux fois plus élevé que la moyenne canadienne. Parmi les Inuit, 43 p. 100 de la population a moins de 15 ans. Ces dernières années, de grands progrès ont été réalisés dans l'enseignement pour les jeunes. La bonne nouvelle, c'est que nous sommes résolus à nous attaquer aux problèmes que nous avons. De nombreux partenariats sont en cours de formation et de nombreux efforts sont déployés par les premières nations elles–mêmes. Le nombre d'Indiens inscrits fréquentant des établissements d'enseignement postsecondaire a presque doublé dans les cinq ans compris entre 1986 et 1991. C'est une augmentation globale de 22 000 étudiants qui suivent actuellement des cours d'enseignement postsecondaire, selon mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. C'est une chose dont nous sommes tous fiers, et nous voulons que l'efficacité de ce travail se poursuive.

• (1240)

Dans les réserves, les inscriptions à la maternelle, à l'école primaire et à l'école secondaire sont passées de 72 p. 100 des enfants d'âge scolaire en 1960–1961 à 91 p. 100 en 1990–1991. Le programme Bon départ du gouvernement fédéral améliore beaucoup la situation. Grâce à ce programme, ce seront des enfants autochtones en meilleure santé, plus forts et plus confiants qui entreront à l'école. Cependant, il reste encore beaucoup à faire.

Aucun autre secteur de la population canadienne n'a plus besoin de mesures sociales efficaces—pour améliorer ses possibilités, réduire les barrières, investir dans la population, répon-

dre à des besoins individuels et collectifs particuliers—que la population autochtone.

Le gouvernement a pris un certain nombre d'initiatives pour évaluer les conséquences de la réforme de la sécurité sociale pour les populations autochtones. L'objectif est d'avoir une approche globale établie en consultation et en coopération avec les autochtones eux–mêmes.

Nous ferons tout notre possible—moi personnellement, mais aussi le ministre et le gouvernement—pour susciter une participation autochtone significative au processus de réforme de la sécurité sociale au cours des prochains mois. Cette réforme peut donner aux autochtones une occasion unique d'améliorer les services sociaux, ce qui aura un effet immédiat sur les collectivités.

Les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord–Ouest, par exemple, ont lancé une initiative stratégique pour aider les prestataires de l'aide sociale. On investira dans la population en lui offrant des services de counseling, des possibilités de carrière et de perfectionnement, des connaissances de base, de l'expérience de travail et un apprentissage théorique.

En créant de nouvelles possibilités et en réduisant la dépendance, nous pouvons contribuer à fonder l'avenir du pays sur l'espoir et les promesses que représente la jeunesse du Canada, tant dans les collectivités autochtones qu'à l'extérieur. Je veux féliciter le gouvernement des Territoires du Nord–Ouest pour les démarches qu'il a entreprises pour aider les habitants du Nord à améliorer leur condition. Il a pris les moyens qu'il fallait et je suis sûre qu'il pourra concilier ses démarches avec ce programme.

Je veux conclure en disant que ce document ne vise pas seulement un Canadien, une organisation ou un groupe d'intérêts en particulier. Ce document détermine l'orientation de notre pays. Il indique la qualité de vie que nous voulons réserver à tous les enfants du pays. Il montre que nous, en tant que gouvernement, voulons réinventer la façon de servir la population, c'est–à–dire tous les Canadiens.

C'est ainsi que nous voulons équilibrer les différents éléments qui nous préoccupent tous, des deux côtés de la Chambre. Ce programme s'attaque aux questions d'emploi, de ressources disponibles et de vulnérabilité. Il ne s'agit pas d'échapper à nos responsabilités envers les gens qui ont le plus besoin de nous, mais d'appliquer une réforme dans tout le pays, à laquelle tous les Canadiens pourront participer.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, j'aimerais poser à la députée une question en tant que femme, en tant que porte–parole de la condition féminine. J'aimerais savoir ce qu'elle pense de la proposition du ministre selon laquelle les chômeurs fréquents pourraient voir leurs prestations diminuées et calculées en fonction du revenu familial.

On sait que ce sont majoritairement les femmes qui occupent des emplois temporaires et à temps partiel. J'aimerais savoir si elle ne voit pas dans ces mesures une façon de faire reculer les femmes de leur égalité économique.

Un autre aspect des propositions du ministre va dans le sens de considérer le revenu familial dans le calcul du montant des prestations, en asservissant ainsi le montant des prestations de l'épouse au revenu de son conjoint. Je voudrais savoir si la députée pense qu'on traite encore la femme comme une citoyenne de. . .

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je veux rappeler à mes collègues qu'à la suite des interventions des députés, nous avons une période de questions et d'observations de dix minutes.

[*Français*]

Si vous me le permettez, je vais demander à la députée d'être indulgente et de reprendre sa question, et je n'ajouterai pas le temps.

Mme Gagnon: Monsieur le Président, j'aimerais connaître son opinion en tant que députée et surtout en tant que femme, porte–parole du dossier sur la condition féminine. J'aimerais savoir ce que la députée pense de la proposition du ministre à l'effet que les chômeurs fréquents pourraient voir leurs prestations diminuées et calculées en fonction du revenu.

• (1245)

On sait que ce sont majoritairement les femmes qui occupent des emplois à temps partiel et des postes temporaires. Est–ce que la députée ne voit pas dans ces mesures une façon de faire reculer les femmes relativement à leur égalité économique?

Aussi, j'aimerais savoir si la députée considère que la proposition faite par le ministre de considérer le revenu familial dans le calcul du montant des prestations, ce n'est pas une façon aussi de faire reculer les femmes et de montrer qu'elles sont encore des citoyennes de seconde zone?

[*Traduction*]

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, je tiens à dire que je suis heureuse que la députée ait saisi l'occasion de poser cette question. Elle parle des changements proposés au régime d'assurance–chômage ainsi qu'à l'aide financière offerte aux familles.

Ces propositions sont soumises au débat et à la consultation. Nous demandons aussi à la population de commenter ces changements. Nous avons mis en branle un processus d'audiences publiques. Je suis sûre que la députée a une opinion établie à ce sujet.

J'aimerais que tous les Canadiens se fassent une opinion. Comme je l'ai déjà dit, je compte rencontrer des femmes autochtones, des représentants de centres d'amitié des quatre groupes autochtones du pays, des habitants du Nord et des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Je rencontrerai des gens, demain, à Kamloops. Je prêterai une oreille attentive, tout comme les intéressés des autres partis devraient le faire.

J'ai mentionné dans mon intervention que je ne crois pas que nous devions imposer quoi que ce soit. Ce document n'impose rien. Nous n'allons pas dire aux gens ce qu'il faut faire. Nous voulons leur demander ce qu'ils pensent de la proposition.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, je sais bien qu'il y aura une consultation, il n'en demeure pas moins que les gens du côté du parti ministériel mettent de l'avant certaines propositions.

On a entendu le discours de la députée. On a entendu le discours du ministre. On aimerait savoir, car j'imagine qu'ils ont quelques positions également, très clairement ce que la députée pense du fait que les prestations d'assurance–chômage pour les femmes pourraient être déterminées en fonction du revenu du conjoint. J'aimerais que la députée nous indique si elle est en accord oui ou non avec le fait que les femmes désormais seront traitées différemment des hommes, parce que leur conjoint aurait un revenu supérieur au leur et que de ce fait leurs prestations seraient diminuées. Si on demande aux citoyens de se prononcer, je pense que les citoyens voudraient également savoir ce que leurs élus pensent des propositions que ce gouvernement avance.

Or, comme la députée fait également partie du Conseil des ministres, je crois, j'imagine qu'elle a participé à ces discussions et qu'elle a sûrement une opinion sur cette mesure. Je n'en demande pas sur les autres. Celle–là précisément, qu'en pense–t–elle, l'appuie–t–elle oui ou non?

[*Traduction*]

Mme Blondin–Andrew: Monsieur le Président, mon collègue doit savoir, comme mes électeurs d'ailleurs, que je n'ai pas eu la chance de visiter d'un bout à l'autre ma circonscription de Western Arctic pour les consulter.

J'y tiendrai une assemblée publique la semaine prochaine. Je suis sûre que je pourrai revenir dire au député que la proposition ne fait pas l'unanimité. Différentes personnes auront différentes idées à ce sujet.

À mon avis, nous devons avoir quelque chose à offrir à tous les Canadiens. Ce ne sont pas toutes les femmes qui ont un mari, ni tous les hommes qui ont une femme. Pour ceux qui ont un conjoint, cette question sera réglée à la fin des consultations.

Je ne vais pas me laisser entraîner dans de vastes modifications constituant un changement majeur de la politique du gouvernement sur un point en particulier. Je vais laisser le débat suivre son cours et tenter de garder mes opinions pour moi tant que je n'aurai pas fait une consultation démocratique auprès de mes électeurs.

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, je ne suis pas surprise que la députée n'ait pas été capable de répondre, ni même de défendre ce qu'il y a dans le document qui est censé être un document de travail, parce que les dispositions auxquelles a fait référence la députée de Québec sont parfaitement inacceptables, que le gouvernement ait seulement pensé que les prestations d'assurance–chômage pourraient tenir compte du revenu familial pour les femmes est parfaitement inacceptable et constitue un retour en arrière que la population tout entière, d'ailleurs, ne laisserait certainement pas faire.

• (1250)

Depuis janvier dernier, le gouvernement a tenté de nous convaincre qu'il y a en ce pays une urgence. Il n'en avait pas parlé pendant la campagne électorale, mais soudain, en janvier, le ministre du Développement des ressources humaines nous annonce que ce qu'il y a de plus pressant, de plus urgent pour le développement du Canada et son avenir, c'est une réforme des programmes sociaux, une réforme large, et qui devrait mettre en branle tout le pays.

Depuis ce temps, que s'est–il passé? Il y a eu un mandat donné au Comité du développement des ressources humaines de consulter les Canadiens sur ce qu'ils pensaient. Le comité devait remettre son rapport rapidement, le 25 mars, pour que dès avril le ministre mette sur la table son plan de travail et que, rapidement, à l'automne la loi soit adoptée qui permette enfin de s'attaquer à ce problème urgent.

Surprise! Le Comité du développement des ressources humaines a commencé son travail et n'a eu que deux semaines, et en catastrophe, pour consulter un certain nombre de groupes et d'experts. Mais pendant ce temps–là, le gouvernement, sans consulter deux secondes, a décidé de couper l'assurance–chômage et d'inscrire dans le Budget des coupures totales sur trois ans de 7,4 milliards de dollars dans les programmes sociaux, soit l'assurance–chômage, le Régime d'assistance publique du Canada et le financement des programmes établis.

Mais ce n'était pas tout, le ministre Martin, pressé de questions, a dit qu'il s'attendait de la réforme entreprise par son collègue qu'il y aurait des coupures supplémentaires. Le chat est sorti du sac hier matin, à temps pour colorer ce qui désormais n'est plus un plan d'action, mais bien un document de travail *pale green* comme l'ont dit des journalistes.

Alors, le chat qui est sorti du sac, c'est qu'en plus des 7,4 milliards de coupures déjà votées et inscrites dans le Budget, il y en aurait au moins 7 milliards d'autres qu'on irait chercher d'ici 1999. Et pourtant, désormais rien ne presse. Nous avons maintenant tout le temps de consulter la population. Il n'y a plus de plan d'action, il n'y a qu'un document de travail. Pourquoi? Parce que ce qui était urgent, c'était de couper et cela sans consulter, sans se soucier de qui on allait toucher, sauvagement, y compris ces enfants dont on dit aujourd'hui qu'ils sont la préoccupation la plus chère du gouvernement. C'est éhonté. Je suis tenue au langage parlementaire.

Je voudrais donc ce matin dire que ce document de travail qui est censé lancer une grande réforme, que ce document de travail qui s'appelle *La sécurité sociale dans le Canada de demain* n'augure rien de bon ni pour les personnes qui en auraient besoins ni pour les provinces qui sont actuellement responsables de l'ensemble de ces compétences, sauf de l'assurance–chômage.

• (1255)

Il faut dire haut et fort, et nous allons le répéter, que ce projet–là n'est pas un projet pour les personnes, qu'elles soient au chômage, menacées de chômage, qu'elles aient besoin d'un revenu, qu'elles soient à l'aide sociale, qu'elles se cherchent un emploi sans en avoir jamais eu, pour les personnes dans le besoin, pour les gens pauvres, les démunis, ce n'est pas un projet pour elles. C'est un projet pour un gouvernement qui veut couper, qui n'a pas eu le courage de faire des révisions fiscales—mes collègues en parleront—qui n'a pas le courage non plus de dire à

l'immense machine qui s'appelle Emploi et Immigration Canada qu'elle ne peut pas bouffer le Canada au complet, c'est un programme de centralisation, même exprimé sous les dehors généreux d'un ministre qui pense que décentraliser, c'est se promener dans tous les villages et signer lui–même des programmes.

Non, cette réforme n'est pas celle des personnes. Regardons rapidement certains des motifs évoqués et qui reviennent le plus souvent pour procéder à cette réforme, qu'on dit urgente. Un mot qui revient constamment: le retard. Les programmes auraient pris du retard. Le retard. De quel retard parle–t–on? On ne le nomme pas vraiment, mais ce qu'on semble dire, c'est qu'il y a trop de chômeurs et que le programme n'est plus capable de suffire. Vous avez remarqué que c'est un programme de sécurité sociale, mais tout le monde en convient, la meilleure sécurité sociale pour les personnes qui sont aptes à travailler est un emploi, mais c'est un programme qui ne comporte pas de plan d'emploi et qui se donne comme objectif, chaque fois qu'il parle de ce qu'il va faire pour les personnes qui ont besoin d'un emploi, de leur donner le moyen d'en chercher.

Nous allons transformer les chômeurs et chômeuses en chercheurs et chercheuses. On ne cherche pas à créer des emplois, on cherche des emplois. On invoque le retard en disant que l'économie se transforme. Oui, elle se transforme, et elle se transforme rapidement. Quelle sorte de travail produit–elle, cette nouvelle économie? Elle produit un travail qui devient moins permanent. Tous les pays développés constatent, oui, que la globalisation des marchés, les développements technologiques accélérés, les changements dans la vie des familles, ce n'est pas juste ici, dans la composition des familles; l'ensemble de ces changements exercent des pressions importantes sur la société et le travail.

Est–ce que cette dynamique est comprise? Non, non. Est–ce qu'on constate justement que le problème majeur pour—et on ne sait pas jusqu'à quel horizon—toutes les personnes sauf celles qui ont un emploi permanent, un bon «job», un «job steady», qui deviennent de moins en moins nombreuses, est que les emplois sont de moins en moins permanents, sont de plus en plus courts, de plus en plus à durée déterminée, qu'il y a des pressions pour qu'il y ait de moins en moins de syndicats, pour que, justement, les pressions sur le marché du travail soient de moins en moins fortes?

La vie, la vraie vie, pour une majorité de personnes au travail et l'entièreté des personnes qui cherchent, parce qu'elles se cherchent un emploi, c'est que les emplois disponibles, dans la plupart des cas, sont des emplois de durée brève, parce que c'est leur nature ou brève parce que ça peut être difficile d'y rester. Alors, quand on dit que le problème est le retard, ça me semble être le retard d'analyse de ceux qui ont produit ce document, leur retard à comprendre que les problèmes qui existent forcent non pas à penser seulement à couper, non pas à revenir, pas avec des recettes nouvelles, mais avec des recettes anciennes que ce même gouvernement, après avoir, à de multiples époques, cherché à imposer, n'a pas été capable d'imposer.

• (1300)

Il n'a pas été capable de négocier ou de voter, mais toujours est–il que je vais vous en rappeler un. Les parlementaires qui ont. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Il n'est pas permis en Chambre de se servir d'outils de démonstration. Le mot anglais est *exhibit*. Je comprends que dans ce contexte on a un document de travail dont les députés des deux côtés de la Chambre voudront se servir pour lire une phrase ou deux, une citation, etc. La Présidence ne pourra pas permettre qu'on se serve d'autres outils de démonstration, ou encore, si on prend l'extrême, si on se servait du document en question aujourd'hui, qu'on commençait à s'en servir comme d'un outil de démonstration, je pense que la Présidence devrait intervenir. Ce n'est pas le cas en ce moment et j'espère qu'on continuera. C'est un sujet très important pour le pays, et j'espère que si le débat est vigoureux, il sera quand même respectueux.

J'ai hésité à interrompre la députée, mais je voulais quand même souligner ce fait. Je demande donc à l'honorable députée de continuer son intervention.

Mme Lalonde: Monsieur le Président, j'espère que je peux nommer le document parce que c'est un document de travail qui n'a jamais eu le bonheur d'être présenté au présent Parlement mais à celui de 1973 et qui n'a jamais pu passer à une autre couleur qu'orange. Il a d'ailleurs été connu sous ce nom–là. Ce document orange de 1973, fait sous la direction du ministre Marc Lalonde, comportait des passages extrêmement intéressants.

D'ailleurs, les honorables collègues d'en face pourraient les relire. Je ne partage pas son ensemble, je peux le prendre pour le lire. Ce document cherchait à proposer pour le Canada une politique de sécurité sociale. Il se préoccupait de ce que devrait être, en plus d'un emploi—et on parle des occasions d'emploi—il se préoccupait de savoir comment chacun, chacune des Canadiens et de leur famille pourrait avoir un système de sécurité de revenu cohérent. C'était la recherche d'une politique sociale.

Cherchons seulement cet esprit dans le document vert, vert glace, vert glacé. Cet esprit n'existe pas. On ne se préoccupe pas de ce qui va arriver aux gens. On se préoccupe seulement de ce qui va arriver au budget après avoir refusé de faire un examen fiscal qui aurait pu permettre d'augmenter les revenus au lieu de couper sans vergogne dans les dépenses sociales.

On donne une autre raison pour faire une réforme. Consulter sur une réforme disons, parce qu'on est moins pressé, on a voté les coupures, c'est vrai qu'il y en a d'autres qui doivent venir. De toute façon, on a dit qu'elles vont être annoncées dans le budget du ministre Martin. Nous allons donc consulter sans savoir le niveau de coupures nécessaire. Bref, les Canadiens savent que nous allons consulter sans savoir ce sur quoi nous consultons, sauf, comme dit le gouvernement, le changement. Les Québécois commencent à savoir qu'il faut changer.

L'autre argument invoqué, c'est la rigidité. Elle est bien bonne. Je peux parler du Québec où j'ai oeuvré un moment. Au Québec, ceux qui ont travaillé, ceux qui se sont battus dans la lutte à la pauvreté et contre le chômage savent à quel point la rigidité des programmes fédéraux, la rigidité du Régime d'assistance publique du Canada, a rendu difficile la lutte à la pauvreté.

• (1305)

Donnons un exemple, un exemple extrêmement significatif: le Parti québécois, dans son premier mandat, a pris une décision pour aider les familles et les individus qui avaient un revenu faible à rester au travail pour ne pas qu'ils cèdent à ce qui pourrait être une tentation bien compréhensible, dans ces circonstances, soit celle de dépendre des prestations d'assistance sociale pour

vivre, compte tenu du revenu qu'on gagne. Le Parti québécois a donc décidé d'augmenter, par un supplément, le revenu des personnes, compte tenu de leurs besoins et de leurs besoins familiaux, entre autres. À l'époque, ce programme s'appelait SUPRET.

Les libéraux au pouvoir l'ont remanié parce qu'il avait quelques difficultés techniques d'application qui n'avaient rien à voir avec sa nature. Il s'est par la suite appelé APPORT.

Ce qu'il y a de plus inadmissible, c'est que ce programme ne pouvait pas être remboursé à 50 p. 100 par le régime d'assistance publique du Canada, parce que les personnes qui en bénéficiaient ne pouvaient pas, bien sûr, passer le test de revenu, puisqu'elles gagnaient plus que le minimum autorisé.

Cela s'est poursuivi pendant des années, alors que la province de Québec—dans le temps, on l'appelait toujours la province, maintenant, de moins en moins—essayait, dans le système, de lutter contre la pauvreté. Or, on se butait à la rigidité du système. Oui, le RAPC subventionnait à 50 p. 100, mais à la condition que le gouvernement les incite à rester prestataires de l'aide sociale. C'est un exemple que je donne au sujet de la rigidité, mais il y en a plein.

Alors, quand on vient nous dire: «C'est pressant. C'est urgent de faire une réforme parce qu'il y a de la rigidité.» Oui, oui, il y en a et, zut, procédez rapidement. Sauf qu'on n'a pas besoin de faire une consultation qui va s'étendre sur deux ans pour que le gouvernement se décide à régler les problèmes dont il était lui-même la cause.

D'autres raisons ont été invoquées, mais, puisque le temps passe, je vais laisser à mes collègues l'opportunité de parler de l'amélioration de l'éducation. C'est un champ qui relève parfaitement du Québec; c'est provincial, quand on parle des autres provinces.

Ma conclusion portera sur la pauvreté des enfants, mais avant je veux revenir sur les solutions proposées.

Pour convaincre les Canadiens qu'ils devaient accepter les coupures de la façon préférée par le gouvernement, celui-ci explique que, désormais, il faut faire deux catégories de prestataires d'assurance-chômage. Il est entendu que cette mesure cherche à épargner de l'argent. C'est clair. Mais deux catégories: des chômeurs qui seraient des chômeurs occasionnels, et des chômeurs qui seraient des chômeurs fréquents.

L'objectif est de couper, mais on essaie de se donner un objectif d'aide. Or, nous allons écouter la consultation, mais je dois vous dire que j'ai déjà une petite idée sur le système proposé. Quant à moi, il n'a aucun sens pour la raison suivante: les personnes qui ont été en emploi longtemps dans une entreprise et qui perdent leur emploi sont celles, justement, qui font gonfler les chiffres de l'assurance-chômage, telles les fermetures d'entreprise ou la crise de 1981-1982, la dernière crise. Les chômeurs de 1981-1982, dans beaucoup de cas, n'ont pas pu se retrouver un emploi. Et depuis ce temps-là, ils ont des «jobines», pour un grand nombre. Certains sont à l'aide sociale. Ceux de 1989-1990 qui avaient échappé à la première vague ont été touchés et ils se sont ajoutés aux précédents.

• (1310)

Or, c'était des gens qui, jusque-là, n'avaient pas eu recours à l'assurance-chômage et maintenant, ils sont pris dans le cycle chômage-«jobines»-B.S. Pourquoi? Parce que le problème majeur, le problème principal, c'est l'emploi. Je conclurai sur l'emploi. Mais pour aider ces personnes, parce qu'il faut les aider, comme d'ailleurs le concluait en 1973, le document libéral de M. Lalonde, qu'est-ce qu'il faut faire? Il faut, pour toutes les personnes qui viennent à l'assurance-chômage, avoir des bons services d'orientation.

Savez-vous une chose, monsieur le Président? J'étais tout à fait surprise, le ministre, dans son document, dit: «Oui, il faudrait avoir de bons services d'orientation.» Cela n'est-il pas enrageant? Il est ministre de ce ministère! Qu'est-ce qui l'empêche, administrativement, de s'organiser pour qu'il y ait un bon service d'orientation? Il n'a pas besoin d'une consultation de deux ans et d'une loi du Parlement pour dire qu'il va donner des services d'orientation. On en parlait en 1973 et n'importe qui qui est moyennement intelligent, quand quelqu'un arrive et qu'il est désarçonné, lui laisse quelques mois, mais l'aide. Qu'est-ce qu'il a devant lui ou qu'a-t-elle devant elle? Ou bien du recyclage ou bien l'aide à la création d'emploi, ou bien on pense que le marché est suffisant, mais au-delà de cela, qu'y a-t-il?

Il n'y a rien d'autre, c'est concret, la vie. Alors, comment se fait-il que tout à coup, on découvre que oui, il faudrait que la période de chômage serve à recycler, alors que ça fait des dizaines d'années qu'on dit cela? Là, tout à coup, dans un document urgent, qui parle d'urgence mais doucement, on va revenir à la nécessité du recyclage, alors qu'au Québec, on se lamente depuis des années pour contrôler la formation professionnelle.

Le temps va me manquer, il me reste seulement deux minutes, alors je vais dire rapidement ceci: nous y reviendrons. La réforme proposée n'est pas une réforme, non plus pour ce qui est de la pauvreté des enfants. Le Québec a vécu une situation parfaitement inacceptable. En 1965, René Lévesque, ministre de la Famille et du Bien-Être social, qui était venu à une conférence fédérale-provinciale, avait souligné que le gouvernement du Québec voulait récupérer les allocations familiales pour faire une politique de prévention de la pauvreté.

Il soulignait ceci: «Dans ces conditions, le gouvernement du Québec est à mettre sur pied une nouvelle politique de sécurité sociale qui implique non seulement une réorganisation des programmes qu'il administre à l'heure actuelle, mais aussi la récupération de programmes fédéraux qui n'auront leur pleine efficacité qu'une fois imbriqués et, au besoin, repensés dans un tout bien coordonné et bien ajusté aux exigences du groupe humain auquel il s'adresse. Une telle intégration est d'ailleurs requise par la nécessité évidente de considérer les mesures sociales comme partie intégrante de notre politique d'ensemble de développement économique et social.»

C'était René Lévesque, fédéraliste, en 1965, qui parlait de coordination pour que les programmes prennent leur pleine efficacité imbriqués. Le Québec a un projet où il imbrique l'ensemble des éléments. Le gouvernement central, par ce programme, cette réforme proposée, dessine un Canada qui contrôle, à partir d'Ottawa, l'ensemble des leviers.

• (1315)

Ça peut être l'avenir du Canada, bien que nous allons défendre la Constitution actuelle parce que les provinces sont détentrices de toutes les compétences sauf une, celle de l'assurance–chômage. Mais au Québec, le projet passe par la cohésion de l'ensemble des Québécoises et Québécois et de leur contrôle sur leur destinée.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos tenus par l'honorable députée ainsi que ceux de son chef, le chef de l'opposition. Je trouve curieux qu'on parle d'une certaine façon de la réalité et c'est une réalité difficile pour plusieurs Canadiens et Canadiennes, sauf qu'on a jamais effleuré le fait que plus de 25 p. 100 des enfants, aujourd'hui, naissent dans des familles qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Le chef de l'opposition n'a pas dit un mot à ce sujet. Je trouve que c'est un drame national qui me consterne beaucoup et qui consterne une grande partie de la population.

On parle aussi des étudiants. On dit que l'éducation est de ressort provincial, mais jamais je n'ai entendu le chef de l'opposition dire que 40 p. 100 des jeunes québécois ne terminent pas leurs études secondaires. C'est un drame. On sait qu'aujourd'hui dans des nations industrialisées comme le Japon, 95 p. 100 des jeunes terminent l'école secondaire, que la Corée du Sud détient le plus grand nombre de doctorats per capita au monde.

Le chef de l'opposition ne parle pas du haut taux de suicide au Québec, on ne tient plus compte de la jeunesse québécoise. La seule chose qui préoccupe l'opposition—et que je trouve regrettable—dans ce débat de fond que nous voulons engager avec la population, c'est qu'on ne parle pas de la réalité que vivent nos jeunes Québécois et Canadiens.

Je peux vous parler de la formation professionnelle aussi. Il y a un manque, on parlait de 25 000, 80 000 emplois, de demandes de places à remplir dans la province de Québec et partout au Canada, mais on ne s'occupe pas de la formation professionnelle. On a seulement parlé des universitaires qui ne constituent que 12 p. 100 de la population des jeunes. On ne fait rien et on ne dit rien à propos de la formation professionnelle. J'ai l'impression que le Bloc québécois oublie la grande majorité des Québécois qui veulent de vrais emplois et qui veulent des positions à long terme.

Ce que nous voulons, et d'ailleurs on en a entendu au cours de la campagne électorale fédérale ainsi que provinciale, c'est tailler des programmes à la mesure des régions. Quand nous, le gouvernement fédéral, nous nous impliquons ou que nous nous engageons dans divers programmes pour intéresser des jeunes à suivre des programmes de formation, nous voulons que ces jeunes suivent ces programmes en région. Nous sommes prêts à coopérer avec le cégep local, avec les institutions scolaires qu'on retrouve en région, pas nécessairement dans les centres urbains comme Québec et Montréal dont sont issus la majorité des députés du Bloc québécois.

Je crois qu'il est important de souligner que oui il y a une réalité, mais on doit faire le constat, et ce constat, c'est un échec en matière de livraison de programmes, de services, de programmes pour venir en aide à ceux qui sont vraiment dans le besoin. Je crois qu'il faut considérer, comme je l'ai dit plus tôt, la situation des jeunes, la situation des étudiants, la situation des familles monoparentales. On est une société qui pense à ces gens–là, il ne faut pas l'oublier. Malheureusement, le Bloc québécois n'a pas dit un mot à ce sujet.

En conclusion, j'aimerais avoir les commentaires d'une ancienne ministre du Parti québécois qui a eu sa chance de corriger le tir au Québec et de s'assurer d'une meilleure formation professionnelle, de s'assurer que les jeunes aient la possibilité de terminer l'école secondaire. Quand on sait qu'aujourd'hui près de 40 p. 100 des jeunes québécois n'ont pas terminé l'école secondaire et qu'on compare cela avec le reste du monde, c'est un échec retentissant.

Mme Lalonde: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de me permettre de continuer mon intervention. Je ferai remarquer que les députés d'en face viennent du West Island, sauf vous. Et ça nous fait plaisir que vous soyez là.

• (1320)

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je suis certain que tous et chacun voulez quand même vous servir des bons services de la Présidence et adresser vos commentaires par l'entremise de la Présidence. Je cède donc la parole à l'honorable députée de Mercier.

Mme Lalonde: Monsieur le Président, je ne m'y ferai plus prendre.

Il faut dire que si le Québec depuis 1965, avec René Lévesque et avec Castonguay en 1971, a voulu récupérer les allocations familiales, c'est parce qu'il y avait un problème spécifique dû à l'époque aux nombreuses familles et qu'ils ne se sentaient pas à l'aise avec la politique fédérale. Ces ministres étaient fédéralistes, ils étaient des libéraux, ils ont voulu avoir une politique de prévention de la pauvreté des enfants et ils n'ont pas pu.

J'ajoute ceci: C'est que justement le *task force* du ministre, une des choses sur laquelle il s'est penché, c'est la façon de prévenir la pauvreté des enfants, parce que les pays qui ont réussi à prévenir la pauvreté des enfants, ce sont ceux qui ont fait comme voulaient faire René Lévesque et Castonguay, donner des allocations universelles à toutes les familles, sans obliger que les familles soient à l'aide sociale pour aider les enfants. C'est un modèle qui a rendu prisonniers les enfants et les familles de la pauvreté, et c'est un modèle que depuis longtemps on veut changer. La première façon de le changer, c'était de récupérer les allocations familiales, ce qu'on n'a pas pu faire.

Alors, l'exemple de la rigidité et de la pauvreté des enfants au Québec, on va vous en parler, parce que c'est votre modèle. Comparez–le. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Je comprends que c'est un débat qui se doit d'être très vigoureux, mais par contre, nous devons éviter à toute attaque personnelle, ce qui pourrait quand même engendrer un débat qui serait moindre que

ceux que nous avons coutume d'avoir ici à la Chambre des communes. Je cède donc la parole à la députée de Mercier.

Mme Lalonde: Monsieur le Président, je vais quand même garder un vocabulaire décent.

Alors, je dis que le Canada a été blâmé pour ne pas avoir fait assez pour les enfants et la responsabilité doit en être imputée justement à la politique qu'il avait. C'était contre cette politique–là que les ministres québécois se sont battus pour chercher à donner des allocations universelles pour prévenir la pauvreté des enfants, des allocations familiales universelles.

Une voix: Vous étiez ministre du gouvernement du Parti québécois!

Mme Lalonde: Oui, j'ai été ministre du gouvernement du Parti québécois et j'en suis fière et j'étais ministre à la Condition féminine. J'ai pu mesurer moi aussi la rigidité du Régime d'assistance publique du Canada, parce qu'on a gratté les fonds de tiroir pour faire des garderies. Vous le savez, monsieur le Président, les garderies, ça va pour les enfants jusqu'à cinq ans; après, ça prend des services de garde.

Or, le Régime d'assistance publique du Canada remboursait à 50 p. 100 les frais de garderie, non pas les frais de garderie privée, il y en avait au Québec, et non pas les services de garde à l'école pour aider les enfants à ne pas décrocher.

M. Martin Cauchon (Outremont): Monsieur le Président, je dois dire que c'est un honneur tout à fait particulier à titre de député de la circonscription électorale d'Outremont, circonscription située dans la province de Québec, de venir appuyer le ministre du Développement des ressources humaines aujourd'hui dans le cadre d'une réforme majeure, d'une réforme essentielle, d'une réforme incontournable.

Je suis heureux de prendre la parole, parce que, comme je l'ai mentionné dans le cadre d'autres débats, l'opposition officielle ici a évidemment à manoeuvrer en fonction d'une politique qui relève essentiellement de son propre intérêt, et non pas d'une politique qui vise à aider l'ensemble de la population canadienne, et encore plus, l'ensemble de la population québécoise.

Or, les députés qui sont de ce côté–ci de la Chambre ont à coeur l'intérêt de l'ensemble de la population canadienne et pour les députés libéraux qui ont été élus au Québec, je dois dire que nous travaillons d'arrache–pied pour que le Québec se fasse entendre ici dans ce forum, forum hautement démocratique, et je suis particulièrement fier dans ce contexte de venir appuyer cette réforme fondamentale, comme je l'ai mentionné.

• (1325)

Vous savez, notre société a beaucoup changé au cours des cinquante dernières années. En effet, depuis la Seconde Guerre mondiale, la nature même du travail est en constante mutation. Les développements technologiques, l'ouverture des marchés internationaux et la nécessité de protéger notre environnement ont secoué le marché du travail, principalement dans l'ensemble des pays industrialisés.

Un grand nombre d'industries ont subi des restructurations considérables, plusieurs ont totalement disparu. En conséquence, plusieurs types d'emplois traditionnels ont été éliminés. Ils ont fait place à de nouveaux types d'emplois qui requièrent souvent une plus grande scolarité et, évidemment, des compétences qui sont aussi beaucoup plus spécialisées. Globalement, les gens sont en chômage plus souvent, on l'aura observé, et malheureusement, ils sont également en chômage pour une plus longue période de temps.

Par ailleurs, il faut souligner que le fonctionnement de la cellule familiale a aussi, au cours des dernières années, beaucoup changé, beaucoup évolué. Aujourd'hui, dans la majorité des familles, les deux parents travaillent à l'extérieur du foyer. Aujourd'hui, les femmes sont massivement sur le marché du travail et elles contribuent à une large portion de notre produit national brut. Soulignons que nous avons aussi plus de familles monoparentales et le plus souvent, ces familles sont dirigées par des femmes.

En fait, pour toutes sortes de raisons, ces femmes se retrouvent trop souvent dans une situation dite vulnérable, voire dans la pauvreté. Comme le mentionnait mon collègue de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, malheureusement, cette situation de famille monoparentale a comme conséquence directe de créer une dure réalité qui fait que les gens, la classe qui est peut–être la plus touchée par la pauvreté, est celle des enfants. Aujourd'hui, au Canada, il faut le souligner, un enfant sur cinq grandit dans la pauvreté, ce qui est totalement inacceptable, je dois le dire, dans le cadre d'une société comme la nôtre, une société dite libre et démocratique.

Nous devons à tout prix trouver des solutions et je tiens à souligner, avec l'optique que nous avons comme gouvernement, que ces solutions, nous allons les trouver et nous allons les trouver ensemble, non pas de façon isolée, mais ensemble, en tant que société canadienne. Au fil des ans, des gouvernements libéraux successifs ont mis sur pied, et j'en suis très fier, un système de programmes sociaux qui reflétait bien nos valeurs canadiennes. Je pourrais signaler des exemples. Prenons, par exemple, les valeurs de la compassion, les valeurs de l'égalité des chances et la question de la protection des personnes dans le besoin.

Ces choses–là ont toujours été des principes véhiculés par le parti politique que je représente, le Parti libéral, et j'en suis particulièrement fier. Cependant, ces programmes n'ont pas suivi le rythme des changements fondamentaux qui sont survenus dans l'ensemble de l'économie canadienne, la technologie, la famille, la concurrence sur la scène mondiale et notre situation financière. Il est aussi évident que les pouvoirs publics ont dépensé au–delà de leurs moyens, ces dernières décennies. Il y avait une espèce de vague internationale où les gouvernements avaient tendance à intervenir.

Malheureusement, nous devons faire face à cette dure réalité et, aujourd'hui, les pouvoirs publics ne peuvent plus se payer ce luxe de dépenser. C'est une réalité avec laquelle nous nous devons de travailler. Maintenant, l'ampleur de notre dette nationale compromet sérieusement notre capacité de payer nos services et, en bout de ligne, il faut l'admettre, ralentit l'ensemble de l'économie canadienne.

• (1330)

Soulignons que le gouvernement fédéral dépense 38,7 milliards de dollars par année pour l'assurance chômage, pour les programmes d'emploi, pour l'aide sociale, pour l'enseignement postsecondaire, également pour les prestations fiscales pour enfants, et finalement pour les programmes à l'intention des personnes handicapées.

Néanmoins, malgré tous ces dollars, il faut effectuer cette réflexion bien crue, il faut admettre que notre système ne sert pas

suffisamment bien la population canadienne. Il faut trouver des moyens de dépenser notre argent, en fait de dépenser l'argent des contribuables d'une façon que je qualifie de plus judicieuse, d'une façon que je qualifie de plus rentable.

Dans cette perspective, les gouvernements provinciaux eux–mêmes reconnaissent aussi qu'il faut procéder à une réforme. En effet, bon nombre d'entre eux ont déjà entrepris d'améliorer leurs programmes sociaux. Récemment, dans un discours prononcé à Québec, le 18 septembre, le premier ministre a parfaitement décrit notre approche, l'approche du gouvernement actuel, lorsqu'il a déclaré, et je cite: «Notre objectif est de mettre en place un système de sécurité sociale qui assure la protection des plus vulnérables et offre à tous les Canadiens et Canadiennes des chances égales d'exploiter leur potentiel, de vivre pleinement et de connaître la dignité du travail.»

Voilà quels sont les principes qui sous–tendent la réforme du ministre Axworthy, des principes auxquels je souscris à 100 p. 100, des principes auxquels la population canadienne va souscrire à 100 p. 100, j'en suis convaincu.

En fait, notre mandat comme parlementaires, le mandat que nous avons reçu de l'ensemble de la population canadienne, est relativement simple: nous devons aider les gens à devenir plus autonomes, à vivre, et je sais qu'on revient souvent là–dessus, à vivre dans la dignité.

Voilà exactement ce que nous propose le document de travail, ce que l'on appelle le livre vert que nous étudions aujourd'hui. Ce livre vert qui est soumis à l'ensemble de la population met en lumière des problèmes mais aussi des solutions, et les solutions et les problèmes se retrouvent essentiellement, lorsqu'on analyse le livre vert, dans trois grands secteurs de la sécurité sociale. D'abord, la question de l'emploi, ensuite la question de l'acquisition du savoir et dernièrement, la question de la sécurité.

Nous savons tous que, pour la plupart des familles, un bon emploi représente, et je pense qu'il faut mettre l'accent là–dessus, la meilleure forme de sécurité sociale, en plus de représenter pour les gens qui ont un emploi, les gens qui gagnent leur vie, une dignité, une valeur humaine bien profonde.

Dans cette optique, le gouvernement fédéral consacrera cette année 3,3 milliards de dollars à divers programmes de formation et de perfectionnement professionnel. À condition qu'ils aident les gens à s'affranchir de l'assurance–chômage et de l'aide sociale, ces programmes, il va sans dire, constituent de la part de notre gouvernement un bon investissement. Toutefois, les programmes et services actuels, tels que nous les connaissons, ne remplissent malheureusement plus leur mandat.

Avec un nouveau réseau de services de développement de l'emploi, mis en place à l'échelle locale, on arrivera sans aucun doute à de meilleurs résultats. L'objectif est simple, l'objectif est d'ouvrir des débouchés, d'aider les Canadiens et Canadiennes à se trouver un emploi, et surtout, ce qui en fait devrait être le but ultime, de permettre aux gens de conserver cet emploi une fois qu'ils l'ont trouvé.

Les pouvoirs publics peuvent administrer plus efficacement ces programmes en les axant davantage sur les besoins locaux.

● (1335)

Il faut créer des partenariats plus étroits avec les provinces. J'insiste ici sur le mot «partenariats» parce que l'ensemble du livre vert, essentiellement, reflète—j'y reviendrai un peu plus tard—le fédéralisme renouvelé, le fédéralisme moderne, un fédéralisme adapté aux besoins d'aujourd'hui, c'est–à–dire un fédéralisme basé sur le partenariat dont nous avons besoin. Je disais un partenariat avec les provinces, avec le secteur privé, les organismes de bénévolat, et ceci afin d'offrir de meilleurs services à la population, et surtout afin d'éliminer le gaspillage et les dédoublements. Vous comprenez maintenant, comme je pourrais dire, une expression qu'on utilise souvent: le chat est sorti du sac.

Vous avez devant vous un rapport qui reflète un fédéralisme ouvert, un fédéralisme souple qui vise à maximiser ce système de gouvernement et ceci dans l'intérêt de l'ensemble de la population canadienne. Alors, vous comprendrez pourquoi les gens de l'opposition officielle—comme on dit régulièrement—ruent dans les brancards. Comme ils veulent absolument la séparation du Québec, il va sans dire que de voir le fédéralisme se peaufiner, c'est loin de faire leur affaire, d'où leur manque d'objectivité.

Pour revenir au programme, il faut dire qu'à l'origine, l'assurance–chômage était censée aider les gens qui ont perdu leur emploi en leur procurant un soutien de revenus temporaire. En fait, avec l'assurance–chômage, ce qu'on faisait, et le mot le dit, c'était purement et simplement de l'assurance. Toutefois, dans la nouvelle conjoncture économique, il faut que nos programmes sociaux fassent davantage qu'émettre un simple chèque de prestations. Ils doivent aussi permettre aux chômeurs de se trouver un emploi et, comme je l'ai mentionné, de le conserver.

Faisons un peu de statistique. L'an dernier, 13 p. 100 des chômeurs étaient sans emploi depuis un an ou plus. Il faut souligner que c'est trois fois le taux de chômage à long terme enregistré en 1976. De plus, constatation encore plus étonnante, encore plus difficile, près de 40 p. 100 des prestataires avaient présenté au moins trois demandes d'assurance–chômage au cours des cinq années précédentes.

En fait, pour un trop grand nombre d'entre eux, l'assurance–chômage est devenu un cycle sans fin dont ils n'arrivent plus à sortir et je trouve cela bien malheureux. Les gens qui se retrouvent fréquemment en chômage ont besoin d'une aide pratique que trop souvent ils ne parviennent pas à obtenir. De plus, de nombreuses personnes, surtout des femmes et des jeunes, qui occupent des emplois dits «non conventionnels» ne sont même pas admissibles à l'assurance–chômage. Une lacune absolument incroyable.

Nous n'avons plus les moyens d'offrir un système qui permet aux gens de travailler 12 semaines puis de toucher des prestations d'assurance–chômage pendant le reste de l'année. Dure constatation, mais quand même une constatation réaliste. Il faut offrir aux personnes qui sont fréquemment en chômage une aide pratique et des mesures énergiques qui leur permettront de trouver un emploi, et comme je l'ai souligné, et j'y reviens régulièrement, de le conserver.

En disposant d'abord d'une main–d'oeuvre formée, nos villes sans aucun doute attireront des investissements et de nouveaux emplois d'une façon beaucoup plus facile. Le gouvernement peut fournir les outils nécessaires, mais nous devons chercher ensemble, il revient toujours sur la question d'ensemble, la question de partenariat, les solutions qui nous conviennent.

Je le souligne, la réforme des programmes sociaux, c'est une question de responsabilité mutuelle. Nous devons considérer tout particulièrement notre façon de dépenser, et pas seulement le montant de nos dépenses. Le document de travail, que je

qualifie évidemment de livre vert, propose deux approches pour la question de la réforme de l'assurance–chômage.

La première approche, on propose un nouveau régime d'assurance–emploi essentiellement basé sur deux volets. D'abord, les prestataires occasionnels qui ont moins souvent recours au régime. Dans ce cas, le régime continuerait à fonctionner de la même façon en offrant également des prestatations parentales, des prestations de maladie, de maternité et d'adoption.

• (1340)

Ensuite, les prestataires fréquents qui sont aux prises avec un problème de chômage que je qualifierais de chronique auraient désormais droit à des prestations qu'on peut qualifier d'assurance–adaptation. Ces prestations pourraient être moins élevées, mais les clients auraient accès à davantage de mesures actives pour trouver un emploi ou encore acquérir la formation qui les mènera éventuellement à un emploi stable.

La deuxième approche de la réforme de l'assurance–chômage consiste à adapter le régime de l'assurance–chômage actuel, le régime tel que nous le connaissons. Cette approche prévoit un traitement identique pour les prestataires occasionnels et les prestataires fréquents. La période d'emploi requise pour être admissible aux prestations pourrait être prolongée ou la période pendant laquelle une personne touche des prestations pourrait être réduite.

On pourrait également réduire le montant des prestations versées. Je souligne que lorsque je parle de questions de réforme de l'assurance–chômage, il est important de dire que ce que je viens de mentionner sont des propositions que nous effectuons dans le livre vert et nous comptons, évidemment, sur la consultation populaire qui va suivre, consultation qui suivra à compter du mois de novembre, si ma mémoire est fidèle, pour connaître l'opinion de l'ensemble de la population canadienne face aux options que nous offrons. Il ne s'agit pas là d'une politique qui sera suivie d'un projet de loi. C'est un document de consultation.

Le deuxième élément proposé du livre vert touche évidemment la question de l'enseignement postsecondaire. Au Canada, on le sait bien, l'éducation est de compétence exclusive des gouvernements provinciaux ou encore des territoires. Toutefois, il faut quand même agir en personnes responsables et de façon réaliste. Il faut reconnaître que depuis le début de la Confédération, le gouvernement fédéral a assuré un soutien à l'enseignement postsecondaire, en raison du lien fondamental entre l'éducation et l'emploi.

Ce soutien, d'ailleurs, a permis en partie d'édifier le système universitaire et collégial tel que nous le connaissons aujourd'hui au Canada et dont nous sommes si fiers. Maintenant, essentiellement, le nouveau grand défi auquel doit faire face le système d'enseignement supérieur est celui de l'accessibilité. En fait, notre système doit instruire et former beaucoup plus de personnes que par le passé. La formation doit être mieux adaptée aux nouveaux emplois également. De fait, au cours des trois dernières années, et je pense que c'est important de le souligner, le nombre d'emplois offerts aux diplômés universitaires a augmenté de 17 p. 100, alors que le nombre d'emplois offerts aux personnes n'ayant pas de diplôme d'études a baissé de 19 p. 100.

L'idée que l'acquisition du savoir est réservée aux enfants et aux jeunes adultes est désormais chose dépassée, puisque tous et chacun d'entre nous, maintenant, devons faire face à l'idée d'une formation permanente. La formation permanente nous permet de garder une main–d'oeuvre à la fine pointe, de conserver une économie dynamique. Les Canadiens et Canadiennes doivent pouvoir profiter de meilleures possibilités d'éducation et de formation, et ceci, tout au long de leur vie active.

Il faut aussi moderniser le système pour éviter de restreindre l'accès à l'éducation et à la formation, à la fois pour les jeunes qui entament leur carrière et pour les travailleurs qui veulent suivre l'évolution de la nouvelle économie. Le gouvernement fédéral, vous le savez, finance l'enseignement secondaire en accordant plus de 8 milliards de dollars par an, sous forme de prêts aux étudiants, ou encore de transferts aux provinces. Actuellement, la valeur de la contribution fédérale augmente chaque année, au même rythme que la croissance de l'économie.

• (1345)

Cependant, la triste réalité, la dure constatation, c'est que nous évoluons dans un contexte budgétaire que je qualifierais de restreint. La partie des versements en espèces effectuée par le gouvernement fédéral est donc appelée à diminuer proportionnellement, voire malheureusement à disparaître d'ici dix ans.

Au lieu de laisser les transferts en espèces diminuer lentement, nous devons envisager de meilleures façons d'utiliser cet argent afin d'aider un plus grand nombre de gens à financer leurs études, à ouvrir l'éducation.

Dans une économie mondiale concurrentielle, investir dans l'acquisition du savoir—je pense que personne pourra nous taxer de cette bonne volonté—est une saine décision sur le plan économique, mais cet investissement doit être d'une responsabilité partagée.

Dans ce contexte, deux grandes options sont énoncées dans le document de travail. Elles consistent d'abord à cesser les versements en espèces aux provinces et aux territoires et utiliser plutôt cet argent pour offrir plus de prêts et de subventions aux particuliers ou encore permettre d'utiliser de façon plus souple les Régimes enregistrés d'épargne–retraite afin que les gens puissent utiliser leurs économies pour financier leurs études tout au long de leur vie. En fait, l'objectif louable du gouvernement est de maintenir et d'élargir l'accès à l'enseignement postsecondaire et à la formation.

Afin de rendre le système plus juste, le gouvernement propose un système de prêts remboursables en fonction du revenu. Encore là, je pense qu'on ne pourra pas nous taxer d'avoir ces intentions, intentions qui évidemment ont pour but de créer un système beaucoup plus équitable.

Malheureusement, trop de personnes passent des années à vivre de l'aide sociale—maintenant pour changer de thème—alors que si elles bénéficiaient d'un soutien efficace en matière d'emploi et de formation, elles pourraient trouver du travail.

Depuis 1981, le nombre de personnes qui touchent des prestations d'aide sociale a doublé pour atteindre un peu plus de 3 millions. Notre système de sécurité sociale doit protéger les plus démunis. Si vous regardez les propositions du livre vert, c'est exactement ce à quoi nous voulons en venir.

En fait, pour conclure, de l'autre côté de la Chambre, on essaie de démolir cette réforme comme s'il s'agissait essentiellement d'une politique que nous mettons sur la table et qui n'est pas discutable. Je pense qu'il faut bien comprendre que le gouvernement travaille dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

Certains députés de l'opposition disent qu'ils sont en train de regarder sur leur table à dessin la possibilité de développer un fédéralisme ouvert, rentable et moderne; moi, ce que je leur dis de ce côté–ci, du côté gouvernemental, c'est que leurs idées sont déjà dépassées, parce que le document que vient de déposer le ministre Axworthy est un exemple parfait de ce nouveau fédéralisme.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, en 1984, quand j'ai été élu, on avait une dette d'environ 175 milliards. Depuis ce temps, la dette continue à augmenter et on vit à crédit, on emprunte chaque année pour garder notre niveau de vie, comme on le mentionne souvent. Le projet déposé hier nous confirme, et c'est le mot qu'il faut employer, que le fédéralisme n'a plus actuellement les moyens de donner des services sociaux nécessaires à la population.

La preuve est faite et elle vient d'être faite par le gouvernement libéral actuel. C'est simple. Quand le gouvernement ne peut pas réaliser son mandat, son principal mandat de faire en sorte que la population ait le nécessaire socialement, la santé et l'éducation, le nécessaire dont on a besoin pour survivre, quand le gouvernement annonce officiellement qu'il n'a plus les moyens de supporter son mandat social, c'est la preuve que ce gouvernement, ce système fédéraliste ne fonctionne plus. Le gouvernement fédéral aurait dû, comme on l'a dit il y a 30 ans au Québec, décentraliser et donner justement aux provinces la responsabilité des affaires sociales.

C'est très simple et aujourd'hui on le confirme.

• (1350)

Je pense que les Québécois et les Québécoises vont très bien comprendre que le gouvernement fédéral est en faillite. On vient de l'annoncer officiellement hier, le gouvernement fédéral est carrément en faillite. La preuve en est faite. Regardons le document.

J'aimerais que le député de Verdun me dise s'il est d'accord avec moi là–dessus. Il devrait le dire, il vient du Québec. Il a suivi la politique. . .

M. Cauchon: Outremont.

M. Leblanc (Longueuil): Outremont. Excusez–moi, monsieur le député d'Outremont. Les gens de Montréal, lorsqu'on dit Verdun, n'aiment pas cela, parce qu'Outremont, c'est un endroit plus huppé. Il ne faut pas toucher à cela, c'est très important. Je m'excuse, monsieur le Président, de m'être trompé de comté.

Il n'en reste pas moins que la preuve est faite que tous ces dédoublements, que ce soit au niveau de l'éducation, au niveau de la santé, tous ces dédoublements coûtent tellement cher, ont tellement coûté cher, qu'aujourd'hui nous avons la preuve, et je le répète encore une fois, on en a la preuve, car ce projet confirme la faillite du fédéralisme. C'est aussi simple que cela.

M. Cauchon: Monsieur le Président, tout d'abord je n'accepte pas beaucoup que l'on puisse passer des commentaires sur mon comté. Le comté d'Outremont est un comté magnifique dont je suis particulièrement fier. Je suis fier également de la confiance que m'ont témoigné les gens d'Outremont le 25 octobre dernier et je compte continuer à bien représenter les gens d'Outremont, et bien représenter les gens du Québec.

C'est assez amusant de voir jusqu'à quel point le parti de l'opposition officielle peut être irresponsable dans son approche. Irresponsable parce qu'on nous dit que le livre vert de M. Axworthy constitue une admission à l'effet que nous n'avons plus. . .

Le président suppléant (M. Kilger): Je voudrais rappeler qu'on ne doit pas appeler par le nom, mais qu'on doit donner le titre du poste ou le comté. Vous pouvez dire: «le ministre responsable du Développement des ressources humaines.»

M. Cauchon: Monsieur le Président, je dis irresponsable parce qu'on dit que le livre vert constitue une admission que le gouvernement fédéral n'a plus les moyens de rencontrer ses impératifs financiers avec la question des programmes sociaux.

Encore là on démontre jusqu'à quel point le parti de l'opposition tente de leurrer la population au Québec. Imaginez–vous que si nous avons, dans le contexte de la fédération canadienne, l'obligation de restructurer les programmes sociaux dans un premier temps parce qu'ils ne fonctionnent plus, et dans un deuxième temps pour rencontrer des impératifs budgétaires, pouvez–vous imaginer où vous prendriez l'argent dans le contexte d'un Québec séparé!

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre! Le débat vigoureux se poursuit. La Présidence doit s'imposer de temps à autre et j'espère que tous les commentaires et toutes les interventions seront faits par l'entremise de la Présidence.

M. Cauchon: Monsieur le Président, je vous regardais, je m'excuse. Mon doigt pointait ailleurs, mais je vous regardais.

Je me demande jusqu'à quel point, justement, on ne jette pas de la poudre aux yeux des gens du Québec quand on leur parle de la séparation qu'ils entrevoient. Je le dis toujours, je respecte l'idée de la séparation du Québec qu'on véhicule, je respecte cette idée, cependant je crois que le gouvernement actuel—et c'est ce qui fait mal aux partis d'opposition—le gouvernement actuel est un gouvernement responsable qui prend au sérieux le mandat que les Canadiens et les Canadiennes lui ont donné. Ce que nous sommes en train de faire, c'est de nous assurer, dans un premier temps, que les programmes sociaux fonctionnent et puissent permettre aux gens de bien réintégrer le marché du travail, tout en étant capables de rencontrer les impératifs budgétaires.

Il faut mentionner aussi que du côté de l'opposition, on essaye de pointer uniquement la question de la réforme du livre vert, la réforme du ministre du Développement des ressources humaines. Je pense encore que c'est vouloir leurrer les gens, parce que cette réforme s'inscrit dans un contexte global parce que le premier ministre dernièrement a expliqué que la stratégie gouvernementale s'articulait autour de quatre axes. Tout d'abord, il y a la question de la réforme des relations intergouvernementales, que le ministre des Affaires intergouvernementales a l'obligation de mettre de l'avant, la question des finances également et la question de la politique de création d'emplois.

Autre chose, et je pense que c'est là où le bât blesse avec l'opposition officielle, il est évident que je ne qualifierai pas le livre vert de chef–d'oeuvre de littérature contemporaine, mais il est certainement un chef–d'oeuvre en matière de fédéralisme ouvert, de fédéralisme coopératif, de fédéralisme flexible et rentable.

• (1355)

Si nous réussissons dans notre réforme, ce sera la preuve que le fédéralisme fonctionne. Cependant, ils ont tout intérêt, de l'autre côté, à nous mettre des bâtons dans les roues. Ce que je dis aujourd'hui aux Canadiens et Canadiennes, et plus particulière-

ment à l'ensemble de la population au Québec, c'est qu'il faut être prudents avec ces gens qui véhiculent une pensée qui reflète d'abord leur intérêt et qui ne visent pas à protéger vos intérêts, ce que nous, de ce côté–ci de la Chambre, faisons.

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député ainsi que les réponses qu'il a données.

Il a fait une observation que je trouve très juste quand il a dit qu'on cherchait à leurrer les gens. J'ai examiné ce document, et si les gens pensent qu'il y a vraiment là–dedans quelque chose qui réglera les problèmes de notre pays, je crois vraiment qu'on cherche à les tromper.

J'ai quelques observations à formuler sur certaines déclarations au sujet des programmes de formation. D'abord, qui paie pour ces programmes? Le député sait bien que ce sont les employeurs et les employés qui paient pour ces programmes de formation que le gouvernement veut créer. Ce sont eux qui paient. Autrement dit, ces programmes de formation sont une forme d'impôt pour les gens qui créent des emplois et pour ceux qui travaillent.

Le ministre des Finances a reconnu que si on réduisait les cotisations d'assurance–chômage, cela créerait beaucoup d'emplois. Pourtant, il n'y a rien dans ce document qui montre que c'est ce qui va se produire. Ce programme va plutôt détruire des emplois, si nous continuons à demander à la population de payer des cotisations aussi élevées.

Si vous payez les gens pour ne pas travailler, ils ne travailleront pas. . .

Le Président: À l'ordre. J'ai cru entendre le mot «vous», mais je sais que vous vous adressiez à la présidence. Si vous voulez bien poser votre question.

M. Breitkreuz (Yorkton—Melville): Je m'excuse, monsieur le Président. Je ne m'adressais à personne en particulier.

Comment ce plan dans cette brochure peut–il bien créer des emplois? Nous aimerions obtenir des explications claires sur la façon dont ce plan stimulera la création d'emplois. Je demande une réponse claire et logique, parce que je n'en ai relevé aucune en lisant ce document.

M. Cauchon: Monsieur le Président, je suis très fier de ce livre vert. Le programme qui y est présenté est beaucoup plus intéressant que celui qu'aurait pu nous remettre le Parti réformiste. Les réformistes ont pour politique d'éliminer toutes les dépenses au chapitre des programmes sociaux. C'est ça qu'ils veulent. Ils veulent un gouvernement irresponsable. Voilà l'unique but de ces gens–là. Ils ne devraient pas dire aux Canadiens qu'il s'agit ici de notre politique. C'est un document de discussion.

Si vous avez quelque chose à dire dans le meilleur intérêt. . .

Le Président: Je rappelle aux députés qu'ils doivent s'adresser à la présidence. Le débat se déroule d'une manière plus neutre de cette façon. Toutefois, comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE

M. Andrew Telegdi (Waterloo): Monsieur le Président, je cite:

> Le programme conjoint Canada–Ontario sur les projets d'infrastructure a connu un franc succès tant au niveau de la municipalité de Wilmot que de la région de Waterloo. Il a créé de nombreux emplois et contribué beaucoup à l'économie locale.
>
> Je vous exhorte vivement à prolonger ce programme qui s'est avéré très précieux. Certains projets ne sont pas terminés. Cette prolongation permettrait de mener ces travaux à terme et fournirait encore des emplois dont nous avons grand besoin.

C'est ce qu'a déclaré le maire de la municipalité de Wilmot, M. Lynn Myers. Tous les leaders de ma collectivité partagent d'ailleurs son opinion, ce qui donne une bonne idée du succès du programme d'infrastructure.

Le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral est un moyen d'investir dans l'avenir de notre pays. J'invite le gouvernement à envisager la prolongation de ce programme.

* * *

• (1400)

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, le premier ministre de l'Ontario s'est joint au gouvernement du Québec et à celui de la Saskatchewan et rejette la réforme des programmes sociaux telle que proposée par le ministre du Développement des ressources humaines.

Le premier ministre de l'Ontario a même qualifié le document déposé hier d'insulte à tous les gouvernements provinciaux et à tous les citoyens du Canada. Je le répète, d'insulte à tous les gouvernements provinciaux et à tous les citoyens. Il est clair que la volonté obsessionnelle de ce gouvernement de s'attaquer aux plus démunis est nettement en contradiction avec ce que souhaite la population.

Déjà, en moins de 24 heures, trois gouvernements provinciaux représentant près des deux tiers de la population canadienne se sont opposés à cette réforme. Il est temps pour ce gouvernement d'écouter les citoyens et de proposer des solutions adaptées à leurs besoins.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, le document de discussion des libéraux sur la réforme des programmes sociaux manque de substance. Les libéraux ont eu des mois pour élaborer des propositions et, pourtant, ils n'ont absolument rien à nous présenter qui pourrait servir de point de départ.

Au cours de la campagne électorale, les libéraux nous ont accusés, nous les membres du Parti réformiste, de vouloir détruire les programmes sociaux sous prétexte que nous cherchions à cibler les Canadiens qui sont dans le besoin. C'est pour eux que les programmes sociaux existent. Par contre, les libéraux et les

conservateurs se sont toujours servi des programmes sociaux uniquement pour s'attirer des votes.

Les Canadiens en ont assez. Nous ne pouvons même pas songer à effectuer des coupes importantes dans notre budget, tant que le gouvernement ne trouvera pas le courage de nettoyer le gâchis que les libéraux et les conservateurs ont fait. Nous avons besoin d'un plan d'action axé sur les plus démunis. Nous avons besoin d'un plan d'action qui cible ceux qui sont incapables de travailler, et non ceux qui refusent de travailler.

Les Canadiens veulent de l'action. On leur répète constamment d'attendre, de sorte que la perte de temps s'accumule pendant que les libéraux préparent leur avenir politique.

Pour venir à bout de ce problème, mettons de côté la politique et pensons d'abord aux Canadiens.

* * *

LE SIDA

M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, la Semaine de sensibilisation au sida attire notre attention sur la pire épidémie à laquelle l'humanité ait été confrontée.

Cette semaine, nous devons penser aux victimes du sida. Or, les victimes, ce sont aussi ceux qui sont infectés par le VIH, ceux qui ont perdu des êtres chers et nous tous, qui finançons le régime de soins de santé avec nos impôts. Nous sommes tous victimes de ce terrible fléau.

Il ne faut pas oublier le travail dévoué des professionnels de la santé, les travailleurs dans les hôpitaux, le personnel soignant et les bénévoles qui cherchent tous à contrer les ravages du sida.

Je demande à tous les députés de déployer tous les efforts possibles pour que nous trouvions une solution à ce problème humain crucial.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, je félicite la ministre de l'Environnement et le gouvernement d'avoir réalisé en moins d'un an ce que le gouvernement précédent n'avait pas réussi à faire en sept ans.

L'annonce concernant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale traduit le sérieux avec lequel le gouvernement considère les engagements énoncés dans son livre rouge et ceux qu'il a pris à l'égard de notre environnement et de notre économie.

La mesure législative chassera l'incertitude et fera en sorte que les évaluations environnementales ne seront plus l'affaire des tribunaux, mais celle des Canadiens, comme elles doivent l'être.

Dans sa déclaration, la ministre a souligné que le gouvernement voulait collaborer avec toutes les autorités compétentes qui s'inquiètent de l'avenir concernant l'environnement et était prêt à discuter d'harmonisation avec chacune des province et chacun des groupes autochtones.

Pas moins de cinq ministres ont tenté de faire cela dans le passé et ont échoué, mais il a seulement fallu une ministre libérale et un gouvernement libéral pour y parvenir. Un libéral contre cinq, cela me paraît excellent.

* * *

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AUX TUMEURS CÉRÉBRALES

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest): Monsieur le Président, j'interviens à la Chambre aujourd'hui parce que Barbara McGinnis m'a invitée à me joindre à la Fondation canadienne des tumeurs cérébrales pour demander que le mois d'octobre soit désigné le Mois de la sensibilisation aux tumeurs cérébrales.

Chaque année, on diagnostique plus de 10 000 tumeurs cérébrales au Canada. En renseignant la population sur les symptômes qui se manifestent en cas de tumeurs cérébrales, en détectant tôt ces tumeurs et en poursuivant la recherche sur leurs causes et leur traitement, nous pourrons sauver des vies.

• (1405)

C'est uniquement en sensibilisant davantage la population et en stimulant l'intérêt de Canadiens altruistes et responsables que la fondation continuera à progresser. Ses objectifs consistent à financer la recherche sur les tumeurs cérébrales, à donner des services de soutien aux malades et à leurs familles, et à renseigner la population.

J'invite les députés, ainsi que tous les Canadiens, à appuyer les efforts de la Fondation des tumeurs cérébrales pour sensibiliser la population à l'égard de cette maladie mortelle.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Ghislain Lebel (Chambly): Monsieur le Président, hier, le gouvernement du Québec a fait savoir que la réforme des programmes sociaux est tout à fait inacceptable. La réaction du Québec est claire: Ottawa s'obstine encore à vouloir contrôler le développement économique, social et culturel des provinces.

Cette réforme est une opération de centralisation inconciliable avec le consensus qui prévaut au Québec sur le rapatriement de la formation de la main–d'oeuvre. Pire, Ottawa est dix ans en retard sur les programmes québécois déjà existants. Les coupures odieuses présentées dans cette réforme ne font que refléter l'incapacité du gouvernement fédéral à équilibrer son budget. Comme l'a noté la ministre québécoise de l'Emploi, Ottawa prend prétexte de la crise des finances publiques pour faire main basse sur toute la sécurité sociale.

Le Bloc québécois s'associe au gouvernement du Québec pour s'opposer à cette réforme qui frappe les plus démunis de notre société.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Monte Solberg (Medicine Hat): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le dixième anniversaire du voyage de Marc Garneau dans l'espace. Je suis sûr que tous les parlementaires se joignent à moi pour saluer ce héros canadien et rappeler cette étape marquante dans le programme spatial du Canada.

Je m'en voudrais d'oublier toute une équipe d'autres astronautes canadiens qui célébreront un anniversaire ce mois-ci. En effet, le gouvernement libéral est sur une autre planète depuis près d'un an. Le ministre du Développement des ressources humaines nous invite à décrocher la lune. Il en parle à son aise, lui qui est déjà perdu dans l'espace.

Les Canadiens se demandent quand le gouvernement va revenir sur terre pour s'attaquer vraiment à certains des problèmes sociaux et financiers du Canada. Dans combien de temps le FMI va-t-il ordonner de le téléporter?

Puisque nous parlons d'espace, je signale que la dette du Canada prend des proportions astronomiques. Ce matin, à 8 heures, elle était de 533 210 978 829,19 $. C'est une honte.

* * *

LES MALADIES MENTALES

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, cette semaine est la troisième semaine annuelle de sensibilisation aux maladies mentales. L'Association des psychiatres du Canada, ainsi que d'autres organismes, ont choisi comme thème central les maladies mentales et la famille.

N'importe qui peut être frappé à tout moment par une maladie mentale. Un Canadien sur cinq en sera atteint à un moment ou l'autre de sa vie. Les frais d'hospitalisation des personnes traitées pour maladie mentale dépassent le milliard chaque année. Les Canadiens doivent faire leur part, surtout en cette période d'austérité.

Les gouvernements, les organismes, les collectivités, les familles et les personnes atteintes de maladies mentales doivent unir leurs efforts et chercher des méthodes plus efficientes et plus humaines pour traiter les maladies mentales.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

M. Nick Discepola (Vaudreuil): Monsieur le Président, j'apprends avec stupeur que le premier ministre du Québec refuse de se joindre à la Mission économique canadienne en Asie, composée de leaders du milieu des affaires et des premiers ministres provinciaux.

Monsieur Parizeau prétend que sa présence est réclamée au Québec. Allons donc! A-t-il déja oubié qu'il s'est engagé à représenter tous les Québécois, quelle que soit leur option.

Comme joueur d'équipe, il y a mieux. Alors que le Québec s'est classé au 32e rang des exportateurs, réalisant à peine 18 p. 100 des exportations canadiennes, M. Parizeau préfère jouer tout seul sur la glace. Plutôt que se joindre à l'équipe Canada et, du même coup, mettre les bouchées doubles pour ne pas rater le coche, il garde le bâton et laisse la rondelle aux autres. Est-ce ça la nouvelle façon de gouverner? Monsieur Parizeau devrait savoir que, pour réussir, il vaut mieux faire appel aux joueurs vedettes qu'aux substituts!

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

M. HERMAN VANDUYN

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'invite la Chambre à applaudir aux réalisations impressionnantes de M. Herman vanDuyn, propriétaire de Hill's Greenhouse Nurseries, à Murillo, en Ontario.

Cet entrepreneur acharné au travail et doué d'un grand sens civique a produit plus de 100 millions de plants d'arbre. C'est vraiment remarquable. M. vanDuyn est le premier Canadien qui produise des plants pour le gouvernement du Minnesota.

Il a beaucoup apporté à sa collectivité, car il emploie huit personnes en permanence et peut engager parfois jusqu'à 50 personnes à temps partiel. De plus, il donne régulièrement de 10 000 à 20 000 plants d'arbres tous les ans à diverses personnes ou organisations de sa localité et de tous les coins du Canada.

Cet entrepreneur farouchement fier d'être Canadien est né en Hollande et a décidé d'émigrer au Canada parce que les Hollandais ont beaucoup de respect pour notre pays. C'est l'une des nombreuses raisons pour lesquelles le Canada a été et demeure une excellente destination pour les investissements dans les entreprises.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, nous avons attendu très longtemps pour recevoir le document de travail sur la réforme des programmes sociaux, et nous en sommes tous profondément déçus.

En fait, tous les Québécois et Canadiens s'inquiètent de l'effet de ces réformes sur la qualité de leur vie et particulièrement de son impact sur les plus démunis de la société. Même des députés libéraux se dissocient du document de travail du ministre du Développement des ressources humaines.

En effet, le député de York-Sud—Weston a dit, hier soir, et je le cite: «Pendant les dix ans où nous étions dans l'opposition officielle, nous avons accusé les conservateurs de réduire le déficit sur le dos des plus démunis, et, maintenant, nous faisons la même chose.»

[*Traduction*]

LA POLITIQUE SOCIALE

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Monsieur le Président, bon nombre de Canadiens sont extrêmement inquiets, et à juste titre, des objectifs que poursuit le gouvernement fédéral et de la mauvaise orientation qu'il a prise dans son étude des programmes sociaux.

La dette fédérale, qui ne cesse d'augmenter, montre que les programmes actuels ne sont pas viables financièrement, pas plus à long terme que maintenant. Le ministre du Développement des ressources humaines semble vouloir rafistoler les programmes sociaux, au lieu d'y apporter des changements réels qui les remettraient d'aplomb sur le plan financier.

Il est malhonnête, de la part du gouvernement, de simplement réorganiser des programmes qui ne sont pas viables financièrement. Il est immoral d'imposer aux Canadiens une série de programmes rafistolés, qui ne tiennent pas debout. Des programmes qui croulent sous une montagne de dettes ne feront qu'écraser les personnes qu'ils sont censées aider.

Je mets le ministre au défi de prouver à la Chambre et à tous les Canadiens que ses programmes sociaux peuvent survivre aux ravages d'un gouvernement qui est incapable de balancer ses comptes.

Le programme d'aide sociale qu'il faudrait éliminer en premier, c'est le Sénat non élu.

* * *

L'AUTISME

Mme Bonnie Hickey (St. John's–Est): Monsieur le Président, la Société de l'autisme de Terre–Neuve et du Labrador m'a signalé que le mois d'octobre était le Mois de sensibilisation à l'autisme.

L'autisme est un trouble du développement qui touche environ 15 enfants sur 10 000. On estime que, à Terre–Neuve seulement, il y a plus de 500 personnes autistes. L'autisme frappe quatre fois plus de garçons que de filles et les symptômes de cette maladie apparaissent au cours des trois premières années de vie. L'autisme cause de graves difficultés de communication et d'interaction sociale, de même que des problèmes de comportement.

L'autisme a été diagnostiqué pour la première fois en 1943. Il s'agit de l'un des troubles les plus difficiles à comprendre. Malgré cinquante années de recherches, on n'a pas encore réussi à trouver de cause exacte ou de remède.

Je voudrais féliciter la Société de l'autisme des efforts qu'elle fait pour sensibiliser le public à ce trouble du développement et je suis heureuse d'attirer l'attention de la Chambre sur le mois consacré à l'autisme.

* * *

[*Français*]

LE CHEF INTÉRIMAIRE DU PARTI CONSERVATEUR

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard): Monsieur le Président, le chef intérimaire du Parti conservateur s'est récemment découvert une nouvelle orientation politique.

En effet, il déclarait devant la Chambre de commerce de Laval que sa nouvelle position constitutionnelle s'appelle maintenant «souveraineté partagée».

Cette déclaration contraste substantiellement avec la philosophie et les gestes posés par le précédent gouvernement auquel il appartenait. Plusieurs questions se posent à nous aujourd'hui: Est–ce que nous avons maintenant deux partis souverainistes en cette Chambre?

Cette nouvelle position constitutionnelle reçoit–elle l'appui de plus de 50 p. 100 du caucus conservateur?

• (1415)

Devons–nous faire un lien entre sa volte–face et ses récents entretiens avec son ex–patron, M. Mulroney?

Les Canadiens et les Canadiennes ne font plus confiance à ces politiciens qui changent d'opinion au gré des sondages. S'il veut vraiment contribuer au débat référendaire qui s'amorce, il devrait commencer par décider dans quel camp il veut être.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Jag Bhaduria (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, tous les Canadiens, et surtout les femmes, ont été choqués d'apprendre que la Cour suprême a récemment statué qu'une personne accusée de viol pouvait invoquer l'état d'ivresse extrême pour se défendre. Quelle est la logique d'une pareille décision?

Cette décision est complètement absurde. Dorénavant, on pourra invoquer la consommation volontaire d'alcool pour excuser le comportement criminel d'un individu.

Je suis certain que bon nombre de Canadiens ne savent que penser d'une telle décision. Quelles répercussions cela aura–t–il sur les conducteurs qui sont arrêtés pour conduite avec facultés affaiblies? Pourront–ils, à leur tour, invoquer cet argument?

Il faut modifier le Code criminel pour que toutes les femmes et tous les citoyens respectueux de la loi dans notre pays puissent se sentir de nouveau en sécurité. La consommation d'alcool n'excuse aucun comportement criminel, vraiment aucun.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, levant partiellement le voile sur sa volonté de réduire sa contribution au financement des programmes sociaux, le gouvernement s'est bien gardé, dans son document de discussion, de révéler l'ampleur des coupures qu'il entend imposer aux démunis pour réduire son déficit. Mais grâce au *Toronto Star* d'hier, nous savons maintenant qu'une note confidentielle soumise au Cabinet fixe les coupures additionnelles dans les programmes sociaux à un montant de 7,5 milliards de dollars d'ici cinq ans.

Ma question s'adresse au premier ministre. Comment la population peut–elle prendre au sérieux la consultation qui s'amorce, alors que le gouvernement lui a caché qu'il avait déjà pris sa décision et que, peu importe les résultats de la consultation, il coupera dans les programmes sociaux pour un montant additionnel d'au moins 7,5 milliards de dollars d'ici cinq ans?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, nous avons dit à maintes reprises à la Chambre qu'il vaudrait beaucoup mieux que le chef de l'opposition cesse d'invoquer des suppositions et de s'appuyer sur des documents obtenus clandestinement pour essayer de faire peur aux gens et qu'il s'inspire plutôt des faits réels présentés dans les documents que nous rendons publics, puisque ce sont les seuls faits qui soient valables.

Le document que nous avons présenté hier montre clairement que des paramètres financiers avaient été établis dans le budget de 1994. Il précise que nous maintiendrions les paiements de transfert au niveau de 1993–1994, que nous aurions, dans le budget de 1994, des économies découlant du fonds de l'assurance–chômage, économies rendues possibles grâce à l'adoption du projet de loi C–17.

J'ai aussi annoncé publiquement que nous voulions réaliser 10 p. 100 d'économies de plus et que nous allions nous servir de cet argent pour accroître l'employabilité, créer des emplois et mettre sur pied des programmes de formation à l'intention des chômeurs.

Ce sont là les vrais chiffres. Ils veulent dire quelque chose et ce sont les chiffres qu'il faut utiliser. Tout le reste n'est que spéculation. Le document dont le chef de l'opposition parle n'a rien à voir avec les décisions que prend le gouvernement.

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le document que cite le *Toronto Star* est un document du Cabinet qui révèle que non seulement la décision a été prise de couper pour 7,5 milliards de dollars dans les dépenses sociales, en plus de celles déjà annoncées, mais qu'en plus, les ministres ont décidé de cacher la vérité à tout le monde durant la consultation. Le *Toronto Star* n'est pas un journal qui est suspect de détester les libéraux, donc je lui accorde une crédibilité. Cela donne un avant–goût de ce que serait le Parti réformiste s'il était au pouvoir.

Est–ce que le premier ministre reconnaît qu'en dissimulant l'ampleur des coupures que son gouvernement entend réaliser sur le dos des démunis, il convie la population à une consultation bidon? Comment un gouvernement qui coupera plus de 15 milliards de dollars dans les dépenses sociales d'ici cinq ans peut encore parler de compassion?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, plus tôt, le ministre a expliqué très clairement la position du gouvernement. Dans le Budget déposé par le ministre des Finances, nous avons indiqué, comme le soulignait le ministre tout à l'heure, que nous gèlerions les transferts aux provinces au niveau de l'année précédente, que nous n'allions pas les comprimer et nous avons adopté un projet de loi sur l'assurance–chômage qui a produit des réductions. Tout cela sert de contexte à la discussion que nous tiendrons avec la population.

• (1420)

Quant au document auquel il se réfère, il ne s'agit pas d'un document du Cabinet; il s'agit d'une note interne d'un ministère. Des documents de cette nature, on en reçoit à longueur de journée; très souvent, il y en a plusieurs qui aboutissent dans le panier.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le problème, c'est qu'elle n'a pas abouti dans le panier, elle a abouti au journal *The Toronto Star*, en première page.

Maintenant qu'apparaît au grand jour l'agenda caché du gouvernement en matière de coupures réelles et de fausses consultations, est–ce que le premier ministre aura l'honnêteté de nous dire quelle autre mauvaise surprise il réserve à la population dans la réforme des programmes sociaux?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, il s'agit d'un document très important. Le ministre s'attaque en ce moment à un problème fondamental de notre société. Nous avons eu des programmes sociaux qui nous ont bien servis jusqu'à aujourd'hui. Cependant, le contexte est complètement différent, comme l'a si bien expliqué le ministre dans son discours ce matin.

Le ministre n'a pas eu peur de prendre le dossier en main et d'aller au fond des choses. Cependant, on ne veut pas imposer toutes les solutions. D'ailleurs, il y a plusieurs choix dans les suggestions du ministre. On va en discuter avec les provinces, on va en discuter avec tous ceux qui sont intéressés à en parler et l'an prochain, il y aura des lois.

Quant au paramètre financier, tout le monde sait très bien que nous avons pris des engagements clairs, très clairs à l'effet que nous allions réduire le déficit du pays à 3 p. 100 du produit intérieur brut à la fin de la troisième année. Et comme le disait le ministre, tous les ministères sont invités à faire des compressions pour nous aider à y parvenir le plus facilement possible, sans détruire ce qui existe présentement et qui est bon.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, le document *Programme: emploi et croissance* va beaucoup plus loin puisqu'il dit, et je cite: «Tout système de sécurité sociale qui n'est pas rentable à long terme est voué à l'échec.» «Rentable», monsieur le Président!

Comme il l'a déjà fait dans son budget en février dernier, plutôt que de s'attaquer aux causes, le gouvernement a visiblement choisi de s'attaquer aux chômeurs en proposant des mesures visant à restreindre l'accès à l'assurance–chômage pour les sans–emploi. Pourtant, les coupures de 1993 à l'assurance–chômage ont eu pour effet, au Québec seulement, de refouler 22 000 chômeurs à l'aide sociale.

Dans ces conditions, comment le ministre peut–il prétendre, en restreignant l'accessibilité à l'assurance–chômage, qu'il va redonner confiance et espoir aux chômeurs qui en ont tant besoin, alors qu'il n'a pas mis sur la table de véritables mesures créatrices d'emploi?

Le Président: J'espère que la question sera un petit peu plus courte la prochaine fois.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la députée a utilisé le mot «rentable». Ce mot signifie «investissement». C'est précisément de cela dont nous parlons: investir dans les gens, dans leurs compétences, dans leurs talents, dans leur processus de réflexion. Nous cherchons uniquement à faire des investissements.

J'ai écouté, ce matin, les propos du chef de l'opposition. Dans son discours, jamais il n'a dit comment il s'y prendrait pour remettre les gens au travail, investir dans notre pays ou aider les Canadiens. Une seule chose l'intéresse: c'est diviser le pays.

• (1425)

[*Français*]

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Comment le ministre, dans son document, peut–il faire porter sur les personnes qui sont les victimes de la précarité et du manque d'emploi—particulièrement les 40 p. 100, environ, qui ont recours régulièrement à des prestations d'assurance–chômage—, l'odieux des difficultés qu'elles subissent? Est–ce là le fameux changement dont il nous parle tant?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, ce document demande aux Canadiens de faire des choix très importants. Le plus important d'entre tous, c'est celui–ci: Sommes–nous prêts à faire des investissements pour aider les gens à retourner au travail? Pouvons–nous les aider à poursuivre leurs études et à parfaire leurs connaissances? Pouvons–nous leur donner la motivation nécessaire pour retourner au travail en offrant un supplément de rémunération aux employeurs? Pouvons–nous les aider à créer leur propre emploi et à lancer leur propre entreprise?

Voilà le genre de questions importantes qui comptent pour nous. Nous ne prenons rien aux
chômeurs. Nous leur donnons, plutôt. Nous leur donnons de l'espoir, nous leur donnons des ressources, nous les équipons pour qu'ils puissent réellement décrocher des emplois dans la nouvelle économie.

Nous ne sommes pas élitistes, comme les députés de l'opposition, qui veulent que les gens continuent de dépendre de l'assurance–chômage. Ils veulent que les gens restent au chômage. Ils n'ont pas intérêt à ce que les gens reviennent sur le marché du travail.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, le document du gouvernement sur sa politique sociale est avare de données précises sur le coût des réformes proposées et sur les économies à réaliser. Cela n'est pas sans susciter des interrogations sur ce que cette obscurité peut cacher.

De deux choses l'une: ou bien le gouvernement ignore le montant des coûts et des économies, ou bien il le connaît, mais il le dissimule aux Canadiens.

Le ministre du Développement des ressources humaines ignore–t–il les chiffres exacts de ce que son document va entraîner sur le plan des dépenses et des économies ou les garde–t–il pour lui?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la réponse à ces questions est non et encore non.

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster): Parfait. Vous pouvez nous les donner, alors.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, il est, à toutes fins utiles, impossible de tenir le débat public sur la réforme sociale qu'a réclamé le ministre, si les Canadiens sont dépourvus de données précises sur le coût des options proposées. Or, elles ne figurent pas dans le document.

Le filet social est précisément dans un triste état, parce que, dans les années 60 et 70, les libéraux ne se sont pas posé les questions suivantes: Combien ça va coûter et où va–t–on prendre l'argent?

Pour faciliter le débat qu'il dit lui–même souhaiter, le ministre va–t–il, dans le courant de la semaine prochaine, compléter son document de travail par un addenda où figureraient des données sur le coût de ses projets de réforme sociale et sur les économies qu'il entend réaliser?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, nous l'avons déjà mentionné, mais le chef du Parti réformiste aurait dû prêter une oreille plus attentive à nos propos. En effet, j'ai mentionné que seraient publiés une série de documents de nature technique qui renfermeront les moindres précisions sur l'ensemble des programmes.

Je fais une offre au leader de l'opposition. Je vais déposer mes rapports financiers et économiques détaillés, si le chef du Parti réformiste nous dit quels programmes il entend supprimer pour arriver au montant de 15 milliards de dollars de compressions effectuées dans les programmes sociaux qu'a annoncées son député. Supprime–t–il les pensions de vieillesse? Abolit–il l'aide aux enfants? Sabre–t–il les programmes d'éducation? Quand va–t–il préciser ce qu'il supprimera?

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, ce chiffre de 15 milliards de dollars que lance le ministre, c'est le gouvernement qui l'a avancé. Le gouvernement a accumulé un déficit de 40 milliards de dollars. Il dit qu'il va le ramener à 25 milliards de dollars en trois ans. Tout le monde sait qu'il n'est pas nécessaire d'avoir la bosse des mathématiques pour être ministre du Développement des ressources humaines, mais il doit savoir que c'est couper 15 milliards de dollars.

Les ministres qui ont des plans et des projets grandioses sans avoir la moindre idée de ce qu'ils coûteront ou de la façon de les financer ont porté malheur aux ministres des Finances depuis l'époque de sir John A. Macdonald. Voici ma question au ministre des Finances: Si le ministre du Développement des ressources humaines ne veut pas ou ne peut pas communiquer aux Canadiens des données sur les coûts et les économies à réaliser de son document, le ministre des Finances s'engage–t–il à le faire?

• (1430)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, de toute évidence, les réformistes n'aiment pas les réponses qu'on leur donne. La pure vérité les dépasse.

Je comprends qu'il soit difficile pour le chef du Parti réformiste de dire quoi que ce soit qui n'ait été prescrit. Hier soir, nous l'avons vu se prononcer avant d'avoir lu le rapport et, aujourd'hui, il pose des questions après que je lui en ai fourni la réponse.

Je lui ai déjà dit que nous allions déposer des documents techniques très détaillés et j'en profite pour lui rendre la pareille en lui demandant s'il va expliquer la déclaration de son collègue, le député de Calgary–Nord, qui a parlé d'une ponction d'environ 50 millions de dollars, surtout dans les programmes sociaux. Quand va–t–il enfin préciser les compressions qu'il entend réaliser?

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le document de discussion du ministre du Développement des ressources humaines confirme les pires appréhensions véhiculées récemment par les médias. Non seulement le document s'acharne sur les plus démunis de la société, mais il s'attaque particulièrement aux femmes. En effet, on veut faire du niveau de revenu du conjoint un critère d'admissibilité aux prestations d'assurance–chômage.

Comment le ministre justifie–t–il son approche qui subordonne les droits des femmes à bénéficier des prestations d'assurance–chômage au niveau de revenu de leur conjoint?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je recommande fortement à ma collègue de lire le livre vert pour s'apercevoir qu'il est question de programmes importants de garde d'enfants et d'une stratégie nationale dont le financement irait chercher dans les 700 millions de nouveaux dollars.

Le document parle aussi d'un programme important de soutien des enfants à l'intention des femmes. Nous proposons de plus de grands programmes qui inciteront les femmes à retourner sur le marché du travail. Nous soumettons des propositions majeures concernant tout le problème du travail familial et la façon d'offrir aux personnes à temps partiel, qui sont en majorité des femmes, une certaine protection au titre de l'assurance–chômage et d'autres programmes de sécurité du revenu.

Ce document vise à favoriser l'émancipation des femmes sur le marché du travail et à leur donner tous les droits accordés aux employés à temps plein.

[*Français*]

Mme Christiane Gagnon (Québec): Monsieur le Président, compte tenu que cette proposition constitue un recul inacceptable pour les femmes après des décennies de lutte pour une plus grande autonomie financière, le ministre s'engage–t–il immédiatement à retirer cette proposition discriminatoire dans les faits?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je le répète, je pense qu'il serait très utile que, dans la préparation de ses questions, la députée s'en tienne aux sujets dont nous parlons.

Je tiens à dire que je voudrais voir la députée, qui s'inquiète vraiment du sort des femmes, appuyer les propositions du livre vert qui ont trait à un programme national de garde d'enfants. Va–t–elle souscrire à un programme dont l'objet est d'assurer le soutien des enfants? Va–t–elle donner son accord à un programme qui aidera les femmes à retourner sur le marché du travail? Va–t–elle accorder son appui à un programme qui permettra aux femmes de retourner à l'école et à l'université? Va–t–elle souscrire à ces propositions du livre vert, oui ou non?

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, si le ministre avait quoi que ce soit d'utile à dire, il n'attaquerait probablement pas d'autres députés ni n'inventerait des propos qu'ils n'ont jamais tenus.

Si le ministre n'a présenté qu'un document de travail, plutôt qu'un plan d'action, n'est–ce pas parce qu'il ne peut pas compter sur la collaboration des provinces?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la partie la plus importante de tout plan d'action, à notre époque, consiste à s'assurer que tous les Canadiens peuvent participer à sa conception et à son élaboration. C'est là le but de la consultation.

• (1435)

Je comprends que le Parti réformiste préfère adopter une attitude autoritaire. Les réformistes ne veulent pas consulter les gens pour leur demander ce qu'ils pensent, ni les inviter à participer.

Pourquoi le Parti réformiste a–t–il si peur de s'adresser directement à la population pour lui demander ce qu'elle pense et pourquoi se contente–t–il de simplement mettre une ligne téléphonique à la disposition des gens?

M. Cummins: Si le document a le teint vert d'un malade, c'est parce qu'il a tellement de faiblesses.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, cela m'encourage de constater que le ministre voit déjà que nous allons former le gouvernement et il essaie de. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Ablonczy: En attendant qu'il siège dans l'opposition et puisse alors attaquer le gouvernement, le ministre va–t–il reconnaître que toutes les provinces se sont déjà prononcées, les unes après les autres, contre ces propositions? S'il ne peut pas obtenir leur collaboration, c'est qu'il manque de souplesse et qu'il est peu disposé à décentraliser. Est–ce là l'idée qu'il se fait du fédéralisme coopératif?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, si je suis si aimable avec les réformistes, c'est uniquement parce que je ne voudrais pas les voir disparaître, du moins pas cette année.

Ce que la députée a dit n'est pas vrai. Des dirigeants et des ministres provinciaux ont dit à plusieurs reprises qu'ils voyaient d'un bon oeil qu'un processus de réforme sociale sérieux soit entrepris, qu'ils voulaient que de vraies consultations soient tenues pour qu'ils puissent soulever leurs questions.

Je ne leur demande pas de souscrire à tout ce que renferme ce document, mais je pense qu'il est très important que tous participent. Je suis heureux de voir qu'ils veulent participer, tout comme ils ont bien voulu collaborer avec nous, l'été dernier. Nous avons réussi à négocier et à signer avec les gouvernements provinciaux plus de sept nouveaux accords mettant de l'avant des idées novatrices pour améliorer la prestation des programmes sociaux.

Le meilleur signe de collaboration, c'est la signature d'un accord. Et c'est précisément ce que nous faisons avec les provinces.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, le document de discussion qui a été rendu public par le gouvernement fédéral exprime une volonté très claire de centralisation. Ottawa veut centraliser davantage les pouvoirs en matière d'éducation, de formation professionnelle, de sécurité du revenu, tous des domaines, vous en conviendrez, qui relèvent de la compétence des provinces. Cette volonté avouée provoquera, on le sait, des affrontements stériles et ardus entre Ottawa et les gouvernements provinciaux.

Ma question s'adresse au premier ministre. Comment le premier ministre peut–il justifier que, tout en réduisant sa participation à la contribution financière des programmes sociaux au Canada, Ottawa veuille absolument imposer encore davantage ses vues aux provinces en leur dictant des normes nationales?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, le député aurait dû écouter le ministre quand il a prononcé son discours. Il a parlé de plusieurs affirmations faites dans ce document. À la page 28, on dit clairement que nous nous engageons à respecter la Constitution. Nous proposons, à la page 44, un transfert d'argent et de responsabilités pour la main–d'oeuvre aux provinces. Nous proposons, à la page 71, l'option de retrait aux provinces pour l'éducation, et ainsi de suite.

Seulement, ils sont enfermés dans leur doctrine, ils sont pris dans un carcan. D'ailleurs, c'est le chef du gouvernement québécois, M. Parizeau, qui répondait la semaine dernière—et c'est d'ailleurs pourquoi l'opposition adopte cette attitude—à une question d'un journaliste, que je vais citer en anglais, je m'en excuse:

[*Traduction*]

Après tout, nous ne sommes pas ici pour faire en sorte que le système fonctionne le mieux possible. Nous sommes ici pour nous sortir de ce système.

[*Français*]

Ce sont ces gens qui nous accusent de ne pas vouloir collaborer alors que le chef séparatiste du Québec dit: On ne veut rien faire avec le fédéral.

• (1440)

Nous, ce que nous voulons faire avec cette réforme, c'est nous assurer de donner à tous les Canadiens et à tous les travailleurs, à ceux du Québec, la dignité du travail. Les gens sont fatigués d'entendre parler de séparation et de Constitution. Ce qu'ils veulent, ce sont des emplois, la dignité, la formation, l'éducation, et nous allons les aider.

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, devrais–je rappeler au premier ministre qu'il n'y a pas si longtemps, il traitait les chômeurs québécois et canadiens de buveurs de bière. On s'en souvient, nous!

Des voix: Oui, on s'en rappelle!

M. Gauthier (Roberval): On s'en souvient, à un moment où son discours semblait moins compatissant à l'endroit de ceux qui souffrent par manque de travail et par incurie de son gouvernement. On le sait et on s'en souvient.

Le premier ministre ne réalise–t–il pas que l'offensive centralisatrice de son gouvernement se traduira dans les faits par une série de dédoublements et de chevauchements extrêmement coûteux entre les deux paliers de gouvernent, et ne réalise–t–il pas que pour les Québécois, la conclusion logique qui s'impose de sa réforme, c'est qu'ils doivent avoir, pour vivre de façon satisfaisante, leur propre politique, leur propre gouvernement, leur propre État et leur propre pays?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie le député de venir confirmer ce que M. Parizeau a dit. Ils veulent le statu quo, ils ne veulent pas bouger. Ils ne veulent pas que les citoyens de ce pays soient mieux, qu'ils aient la dignité du travail. Ils n'ont qu'une seule obsession, c'est leur petite querelle constitutionnelle pour avoir leur séparation, mais ils n'ont même pas le courage de dire aux Québécois qu'ils sont des séparatistes.

Ils essaient de trouver des mots, comme le mot «souverainiste», qui n'est même pas dans le dictionnaire français. Ils emploient parfois le mot «indépendantiste», et la première fois que le mot «indépendantiste» est apparu dans le dictionnaire, on a dit

que c'était un terme régional et on l'a défini comme ceci: les séparatistes du Québec.

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les réponses que le ministre du Développement des ressources humaines a données et je constate qu'il utilise invariablement la même stratégie, c'est–à–dire qu'il attaque les députés qui lui posent des questions. Le ministre vante les mérites de ce processus de consultation qui n'est, à mon avis, qu'un prétexte à l'inaction.

Le ministre du Développement des ressources humaines peut–il nous dire quand il prévoit déposer à la Chambre des mesures législatives découlant de ce plan d'inaction?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je ne voudrais pas entrer dans le jeu d'autodestruction que semble privilégier le député en disant à la Chambre des communes, ce lieu qui appartient aux gens, ce lieu où nous sommes censés exprimer le point de vue des Canadiens, qu'il ne trouve aucun intérêt à parler aux Canadiens, qu'il ne trouve aucun intérêt à faire participer les Canadiens, qu'il ne trouve aucun intérêt, en tant que réformiste, à tenir des débats qui inciteraient les Canadiens à prendre des décisions.

Le député demande quand. La réponse est maintenant. Nous avons déposé le document. Le Parlement a commencé à l'examiner aujourd'hui. Tout le monde doit parler au nom des Canadiens. Levez–vous et participez au débat, pour une fois!

• (1445)

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, cette réponse prouve tout à fait ce que j'ai dit, la réaction est de s'attaquer à la personne qui pose des questions.

Voilà un an que durent les discussions et les consultations. Le ministre pourrait–il promettre aujourd'hui qu'il ne permettra pas que quoi que ce soit entrave ou retarde en aucune façon la réforme de la politique sociale, qui est si nécessaire et devrait avoir lieu maintenant et non pas dans un an ou deux?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, tout ce que le Parti réformiste produisait après un an de discussions était une déclaration disant qu'il faut réduire de 15 milliards de dollars les fonds consacrés aux pensions des personnes âgées, aux enfants et à l'éducation. Nous ne voulons pas de ce processus de prise de décisions. Nous voulons demander leur avis aux Canadiens. Entendre ce qu'ils ont à dire. Et que le comité et le Parlement se mettent à l'oeuvre immédiatement.

Des voix: Bravo!

Le Président: Que l'on m'ignore de temps à autre, passe encore, mais je ne peux même plus vous entendre.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Par son document de travail, Ottawa veut justifier son intervention en matière de formation de la main–d'oeuvre, et je cite: «Le rôle du gouvernement fédéral, dans le perfectionnement des compétences professionnelles, découle de sa responsabilité générale de favoriser le développement économique du Canada.»

Doit–on comprendre que le gouvernement fédéral rejette définitivement le consensus de tous les intervenants au Québec et dit non au transfert des responsabilités en formation de la main–d'oeuvre?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, si le député voulait bien consulter le livre vert, il saurait que le gouvernement fédéral a présenté au printemps dernier une nouvelle proposition intérimaire concernant la formation de la main–d'oeuvre, laquelle prévoit le transfert de services de formation aux provinces, et ce dans le cas de toutes les provinces. Cette formule assurerait la mise en place de guichets uniques. Elle permettrait le transfert de plusieurs programmes liés à l'éducation dont la gestion serait confiée aux provinces, lesquelles participeraient directement et conjointement à la planification des programmes fédéraux sur leur territoire.

Nous avons dit que c'était le premier effort important afin de décentraliser la gestion des programmes de formation de la main–d'oeuvre au pays. Quand nous aurons mis la dernière main à cette réforme et que nous verrons alors mieux en quoi consistent les programmes, nous pourrons discuter de nouveau de cette question. Il me semble que c'est un premier progrès au niveau des efforts visant à conférer aux provinces une plus grande responsabilité dans le domaine de la formation de la main–d'oeuvre.

Le député est–il prêt ou non à appuyer cela?

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, même l'ex–premier ministre du Québec libéral, Daniel Johnson, a refusé cette offre inacceptable.

Le ministre réalise–t–il que son entêtement coûtera au cours des deux prochaines années au Québec seulement plus de 500 millions de dollars en gaspillage et que les sans–emploi continueront de faire les frais du fouillis actuel qu'Ottawa reconnaît lui–même dans son document de discussion?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, premièrement, les chiffres cités par le député ne sont pas fondés. Comme les députés le savent, nous avons discuté abondamment avec l'ancien gouvernement du Québec des façons de mettre en oeuvre des programmes d'envergure.

Ainsi, nous avions négocié avec ce gouvernement quatre mesures très importantes qui auraient permis au gouvernement fédéral d'épauler les initiatives provinciales. Il s'agissait d'une aide concernant le programme APPORT, d'une aide concernant les grands programmes d'éducation à l'intention des jeunes

assistés sociaux et de la mise en place de programmes propices à l'établissement de guichets uniques.

Il y a deux semaines, nous avons annoncé la création d'un important centre de ressources pour les femmes dans la circonscription du voisin du député, initiative qui semble avoir réjoui son voisin. Le gouvernement fédéral est souple. Nous faisons preuve d'un esprit de coopération que l'on n'avait pas vu depuis longtemps dans notre pays.

Tout ce que je souhaiterais, c'est que le député aille demander au nouveau gouvernement du Québec s'il est prêt à coopérer avec nous.

• (1450)

Mme Jane Stewart (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

J'aimerais parler d'une divorcée mère de deux enfants qui a récemment expliqué dans une lettre comment le système l'avait laissée tomber quand elle a tenté de s'affranchir de l'aide sociale. Elle dit que le système est tellement rétrograde qu'elle a dû quitter son emploi pour mieux assurer la subsistance de sa famille.

Le ministre peut–il donner à cette jeune femme des garanties que ses préoccupations et celles de nombreuses autres femmes comme elles seront prises en considération dans la réforme des programmes sociaux?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je remercie la députée du sérieux de sa question.

Non seulement nous avons énoncé dans le livre vert des propositions concernant une aide importante pour les services de garde, des efforts sérieux que mon collègue déploiera pour régler le problème des ordonnances relatives aux pensions alimentaires et de nouveaux programmes de stimulation de l'emploi, mais nous nous sommes aussi engagés à travailler en collaboration avec les provinces pour assouplir bon nombre des règles actuelles d'application de l'aide sociale qui pénalisent ou découragent les assistées sociales désireuses de retourner sur le marché du travail.

Ce que je trouve terrible et vraiment désuet, c'est que nous retirions près de 70 p. 100 de son revenu à une femme qui désire retourner sur le marché du travail. Nous lui retirons ses prestations. Le gouvernement fédéral est disposé, dès que les provinces le seront aussi, à renégocier le Régime d'assistance publique du Canada de manière à ce que cette situation ne se reproduise plus. La jeune femme dont la députée parlait pourra alors retourner sur le marché du travail.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, selon un document qui a fait l'objet d'une fuite et dont fait état le *Toronto Star*, le gouvernement aurait un plan secret en ce qui concerne le DRH.

Le ministre peut–il donner aux Canadiens l'assurance qu'il n'a pas secrètement l'intention d'imposer davantage le revenu et les économies que les Canadiens ont eu bien du mal à amasser?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, il n'y a pas d'intention cachée ni de plan secret. Nous avons expliqué très clairement dans le livre vert quels seront les paramètres financiers. Nous avons expliqué très clairement ce que nous attendons des Canadiens.

J'aimerais par ailleurs que le député parle à son chef et à ses autres collègues. Ils semblent dire qu'ils ne veulent pas de consultations préalables. Ils veulent que le gouvernement impose un plan. Nous préconisons exactement le contraire. Nous voulons donner aux Canadiens la possibilité de s'exprimer et de nous dire quelles devraient être les priorités, à leur avis.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Monsieur le Président, c'est bien comme je l'avais prévu. Comme d'habitude, nos questions restent sans réponse. J'aimerais que le ministre accouche d'un plan qui nous fournirait des précisions sur la question de savoir si, oui ou non, cela suppose une augmentation des impôts pour les Canadiens.

Je répète ma question: Le ministre veut–il nous préciser si cela suppose une augmentation des impôts pour les Canadiens?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Non.

Le Président: Ce fut le non le plus rapide jamais prononcé, à ma connaissance.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. On peut lire dans le document déposé hier par le ministre que le gouvernement fédéral entend couper 2,6 milliards de dollars dans les paiements de transfert en espèces au chapitre de l'éducation postsecondaire.

Le ministre admettra–t–il qu'en coupant les dépenses de transfert en espèces aux provinces au chapitre de l'éducation postsecondaire, il forcera les provinces à doubler les frais de scolarité, compromettant ainsi l'accessibilité aux études supérieures?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question puisqu'elle me fournit l'occasion de dissiper un malentendu très sérieux.

Voici ce qu'il en est. Avec la formule actuelle, avec les dispositions actuelles, le montant des transferts en espèces au titre de l'éducation postsecondaire diminue chaque année. Il baisse. Il est voué à baisser encore plus dans les années à venir.

Les recettes sont versées aux provinces parce que les points d'impôt augmentent. Chaque année, les provinces obtiennent

plus d'argent. En conséquence, le montant en espèces diminue dans la proportion prévue dans les dispositions actuelles.

• (1455)

Avant que cette tendance à la baisse ne devienne irréversible, avant que la réduction ne supprime le flux de trésorerie, prenons l'argent dont nous disposons et collaborons ensemble à l'élaboration d'un tout nouveau programme d'aide sociale qui offrira une gamme plus étendue de formes d'aide réelle aux étudiants qui reprennent le chemin de l'école, de façon à assurer une plus grande accessibilité non seulement aux jeunes de 18 ou 21 ans, mais également à l'ensemble des Canadiens qui souhaitent poursuivre leurs études.

Tel est le concept d'un fédéralisme novateur de la plus haute importance. Il consiste à trouver des moyens de transformer les fonds actuellement à notre disposition en un montant de trois ou quatre milliards de dollars de plus à verser au système d'éducation.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, le ministre ne réalise–t–il pas qu'en plus de doubler les frais de scolarité, sa réforme contribue à doubler l'endettement des étudiants, comme le confirme une note du Conseil du Trésor, rendue publique par le *Toronto Star* aujourd'hui?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je peux dire au député que les frais de scolarité ont déjà doublé au cours des quatre ou cinq dernières années dans le régime actuel. Ils vont augmenter de 10 ou de 15 p. 100 par an, ce qui est une très mauvaise nouvelle pour les étudiants qui n'ont pas les ressources nécessaires. De plus, cela constitue un obstacle de taille pour les personnes qui sont actuellement sur le marché du travail et qui souhaitent retourner aux études.

Nous proposons donc d'étendre, d'élargir et de prolonger l'aide financière aux étudiants et de mettre en place un tout nouveau plan de remboursement qui permettra aux étudiants de payer leur dette au rythme de leurs rentrées d'argent et non à un rythme constant comme c'est le cas maintenant.

Une fois diplômés, les étudiants vont rembourser leurs prêts en fonction de leur revenu. Si leur revenu est élevé, ils vont régler tout de suite. Ceux qui auront un revenu peu élevé mettront plus de temps. Ceux qui seront sans le sou pourront attendre de toucher un revenu pour rembourser. Voilà notre objectif: assurer l'accessibilité pleine et entière à tous les Canadiens.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines a déclaré que le problème de la pauvreté chez les enfants serait en partie réglé si l'on augmentait le nombre de places dans les garderies subventionnées, ce qui coûterait des centaines de millions de dollars.

Le ministre envisagera–t–il d'économiser l'argent des contribuables et d'assurer de meilleurs soins aux enfants en offrant des incitations fiscales aux parents qui prennent des dispositions informelles pour la garde de leurs enfants?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, si le député veut bien lire le livre vert, il constatera deux faits très importants. D'abord, dans 70 p. 100 des familles où il y a deux parents, le père et la mère travaillent. Cette situation est très stressante pour les familles et les enfants, mais les deux parents doivent travailler pour que le revenu familial soit suffisant. Ensuite, dans le cas des familles monoparentales, 60 p. 100 des enfants vivent sous le seuil de la pauvreté parce que le parent ne peut retourner sur le marché du travail.

Un moyen sûr d'améliorer la situation dans ces deux cas, d'augmenter l'appui aux familles où les deux parents travaillent et d'inciter les parents seuls à retourner au travail, c'est d'offrir des services de garde valables, sérieux et décents aux enfants de ce pays et c'est ce que le gouvernement s'est engagé à faire.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, si l'on pouvait alléger le fardeau fiscal des gens, le double revenu ne serait plus nécessaire. Un parent pourrait alors rester à la maison.

Le ministre laisse entendre que les garderies publiques sont davantage en mesure d'assurer de bons soins aux enfants. Ne réalise–t–il pas qu'il existe une autre possibilité, celle de donner aux parents le choix de garder eux–mêmes leurs enfants? Est–ce que cette option sera analysée au cours de son étude?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, on dit clairement dans le livre vert que la réforme devra notamment nous permettre de déterminer comment certains de nos programmes de sécurité du revenu pourraient offrir une plus grande protection aux gens qui veulent avoir un travail à temps partiel, à horaire variable ou à heures réduites pour que les parents puissent passer plus de temps avec leurs enfants.

À l'heure actuelle, l'un des facteurs de démotivation est justement que le programme d'assurance–chômage et d'autres programmes n'assurent aucune sécurité du revenu aux gens de cette catégorie. Nous avons donc précisé dans le livre vert que nous allions essayer de trouver des moyens pour accroître la protection qu'offrent les programmes de sécurité du revenu afin que les gens puissent passer plus de temps avec leurs enfants.

Voilà le genre de réforme que nous voulons faire. Nous espérons que le Parti réformiste l'appuiera.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Comme le ministre le sait, les trois principaux secteurs de la région de l'Atlantique, et de l'Île–du–Prince–Édouard en particulier, sont l'agriculture, la pêche et le tourisme. Ce sont toutes des industries saisonnières, pour des raisons évidentes.

Le ministre pourrait–il nous préciser comment il entend traiter la question des travailleurs saisonniers? Ces Canadiens jouent un rôle utile, ils sont formés et ils ont besoin de l'assurance–chômage pour passer l'hiver.

• (1500)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je remercie le député de poser cette question très importante.

Il n'est pas sans savoir que, dans le livre vert, nous précisons que nous devons étudier très attentivement la situation des travailleurs saisonniers. Nous avons déjà, par exemple, créé un groupe de travail avec les conseils des métiers du bâtiment pour voir ce qui se produit dans le secteur de la construction. Nous travaillons maintenant en étroite collaboration avec eux pour trouver une solution.

Nous prévoyons aussi, au cours des prochains jours, créer un groupe de travail spécial pour s'occuper des travailleurs saisonniers eux–mêmes, pour leur parler, pour rejoindre ces industries, ainsi que les provinces touchées, en vue d'offrir, une fois de plus, une solution souple et parfaitement adaptée aux besoins de ces travailleurs.

Il y a une autre initiative que nous avons lancée cette semaine et qui va vous intéresser, monsieur le Président. On a mis sur pied, à l'Île–du–Prince–Édouard, un projet pilote spécial qui permettra aux travailleurs saisonniers de regrouper leurs semaines non assurables, parce qu'ils ne travaillent qu'à temps partiel, afin d'obtenir une semaine complète de travail et d'élargir la période de travail. On étire ainsi la semaine de travail. On donne à plus de gens davantage de temps pour travailler. C'est le type d'innovation et de réforme dont nous avons besoin au Canada et nous allons continuer à les mettre en oeuvre.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre: Je voudrais savoir quels travaux seront devant la Chambre, au moment où nous reviendrons, la semaine prochaine.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, j'ai l'intention de faire une déclaration sur une autre sorte de développement des ressources humaines, c'est–à–dire les ressources parlementaires.

[*Traduction*]

Nous allons poursuivre cet après–midi, ce soir et demain le débat sur les programmes de sécurité sociale.

Lorsque la Chambre reprendra ses travaux le 17 octobre, après les vacances de l'Action de grâce, le Comité permanent des finances se mettra très sérieusement au travail et, suite à la décision de tenir des audiences prébudgétaires en vertu du nouveau Règlement adopté par la Chambre l'hiver dernier, je tiens à confirmer que le ministre des Finances témoignera devant le comité le lundi 17 octobre et le mardi 18 octobre. Le comité consultera alors un large éventail de Canadiens sur ce qu'ils souhaitent voir dans le prochain budget.

En vertu de notre Règlement, le comité soumettra ses observations et conclusions à la Chambre au plus tard le 2 décembre. Nous espérons réserver une période importante avant l'ajournement de Noël, deux semaines plus tard, pour que le plus grand nombre possible de députés puissent également exprimer leur point de vue.

Le lancement de ce processus pour la première fois représente une façon nouvelle, plus transparente et démocratique, d'établir le budget, et je tiens à féliciter le ministre des Finances de l'appui chaleureux et enthousiaste qu'il manifeste pour notre nouvelle démarche.

Pour en revenir aux questions plus immédiates dont la Chambre sera saisie, le 17 octobre, la Chambre étudiera en premier lieu, à l'étape du rapport et en troisième lecture, le projet de loi C–49, portant sur la réorganisation du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Nous reprendrons ensuite le débat de deuxième lecture sur les autres réorganisations de ministères, c'est–à–dire le projet de loi C–46 portant sur le ministère de l'Industrie, le C–48 sur le ministère des Ressources naturelles, le C–52 sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et le C–53 sur le ministère du Patrimoine canadien.

Par la suite, nous reprendrons le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C–41, qui traite de la détermination de la peine.

Les travaux que j'ai annoncés nous amèneront jusqu'au milieu de la semaine et la Chambre n'est pas sans savoir qu'il y a deux projets de loi d'initiative ministérielle inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui qui seront présentés demain. Nous proposons de passer à la deuxième lecture de ces deux projets de loi à la fin de la semaine où nous reviendrons ou au début de la semaine suivante.

• (1505)

Certains députés pourraient souhaiter qu'on consacre davantage de temps, à notre retour, au débat sur la sécurité sociale qui est maintenant en cours. Il sera également nécessaire de désigner rapidement des journées d'opposition. Cependant, je pense qu'il serait préférable de consulter mes vis–à–vis avant de faire une annonce ferme et définitive à ce sujet. Je demande donc à la Chambre de faire preuve de patience. Je donnerai ces détails dans ma prochaine déclaration.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PÊCHES ET OCÉANS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

Qu'un sous–comité du Comité permanent des pêches et des océans soit autorisé à se rendre au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans les Territoires du Nord–Ouest au cours du mois d'octobre 1994, pour entreprendre une étude de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, et que le personnel nécessaire accompagne le sous–comité.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le secrétaire parlementaire a–t–il le consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: Non.

M. Boudria: Madame la Présidente, hier, nous avons adopté une motion visant à prolonger jusqu'à 21 heures la séance de ce soir. Cependant, en raison des déclarations ministérielles de ce matin, environ une demi–heure a été retranchée de la période habituellement réservée aux députés pour traiter de l'ordre du jour de la Chambre.

Après consultation des députés d'en face, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement pour prolonger la séance de ce soir d'une autre demi–heure, soit jusqu'à 21 h 30, afin qu'un plus grand nombre de députés puissent faire leurs observations.

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je suis vraiment déçu que le gouvernement n'ait pas bien profité de l'occasion qui lui était offerte pour réformer véritablement le filet de sécurité sociale du Canada. Notre filet de sécurité sociale est plein de trous et le ministre semble vouloir le rafistoler avec un tas de papier.

Il est clair que le gouvernement ne sait pas où il s'en va. Le gouvernement n'a pas de priorités, ne sait pas qu'il y a urgence, n'a pas de vision à long terme.

Ceci n'est pas un plan d'action comme on l'avait promis dans la motion présentée par le ministre en janvier et adoptée à la Chambre. Ce n'est même pas un bon document de travail. Le plan d'inaction du ministre dit que les dépenses exagérées constituent un problème, son document dit que nos programmes sociaux ne fonctionnent pas et que les gens deviennent dépendants des aumônes du gouvernement, alors que toute personne sensée en arrive à la conclusion que c'est le gouvernement qui est le problème.

Ensuite, le ministre laisse entendre que la réponse à tous ces problèmes, ce sont d'autres programmes gouvernementaux. Or, les gens me disent que rien de tout cela ne serait nécessaire si le gouvernement cessait enfin de soutirer cupidement l'argent des contribuables et les laissait mener leurs propres affaires.

Combien coûtera la mise en oeuvre de chaque solution de rechange proposée dans le plan d'inaction? Quelles seront les conséquences sociales de chacune des solutions proposées dans ce plan d'inaction? Combien d'emplois seront créés par chacune d'elles? Comment les Canadiens peuvent–ils faire un choix éclairé dans les solutions proposées s'ils n'ont même pas une évaluation des coûts et des avantages? Comment peuvent–ils faire un choix éclairé s'ils ignorent si leur vie sera meilleure ou pire avec les solutions de rechange des libéraux?

Hier, pendant la conférence de presse, lorsqu'on a demandé si les compressions faites dans les programmes sociaux s'élèveront à 1,5 milliard ou 7,5 milliards de dollars, le ministre a répondu que les paramètres financiers étaient déjà établis et que d'autres changements seraient apportés aux arrangements fiscaux. Qu'est–ce que le ministre entend par «d'autres changements seraient apportés aux arrangements fiscaux»? Il ne peut y avoir que réduction des dépenses ou augmentation des impôts. Le ministre va–t–il admettre qu'il ne va plus y avoir de réduction des dépenses ou bien va–t–il dire aux Canadiens de combien leurs impôts vont augmenter?

• (1510)

J'aimerais me concentrer dans ma réaction au plan d'action qui n'en est pas un sur les solutions proposées en ce qui concerne le programme d'assurance–chômage et les soi–disant initiatives en matière d'emploi. Puis–je rappeler à tous que l'assurance–chômage est le seul programme qui relève clairement du gouvernement fédéral en vertu de la Constitution du Canada? Tous les autres programmes dont parle le ministre dans son plan d'action qui n'en est pas un relèvent des provinces.

Les résultats du sondage Angus Reid publiés cet été par le gouvernement indiquent clairement que la majorité des Canadiens pensent que les programmes de formation et d'emploi devraient être la responsabilité des provinces et non celle du gouvernement fédéral. Le problème avec ce gouvernement, c'est qu'il refuse de renoncer à des programmes qui ne donnent aucun résultat, des programmes qui n'étaient pas de son ressort au départ.

Revenons–en maintenant à l'assurance–chômage. Le ministre n'a pas examiné toutes les options qui s'offrent aux Canadiens en ce qui concerne l'assurance–chômage. Il y a des années que le Parti réformiste dit—et il l'a dit dans son livre bleu—que les programmes d'assurance–chômage devraient être fondés sur les vrais principes d'assurance et être administrés par les employés et les employeurs qui versent ces cotisations.

Les cotisations d'assurance–chômage proviennent directement de la poche des ouvriers, qu'elles soient versées par les employés ou leur employeur. Est–il jamais venu à l'idée du ministre que les employés et les employeurs qui versent les cotisations n'aiment peut–être pas que le gouvernement leur prenne de l'argent et en fasse ce qu'il veut? Cette idée est–elle jamais venue à l'esprit du ministre? En a–t–il tenu compte dans ses propositions?

Le ministre a–t–il jamais songé que le programme d'assurance–chômage pourrait être volontaire plutôt qu'obligatoire? Pourquoi n'a–t–il pas inclus dans ses propositions la possibilité de confier aux employeurs et aux employés le contrôle de leur

programme? C'est une grave omission. Une erreur que le ministre devrait corriger immédiatement.

Le plan d'action qui n'en est pas un propose d'utiliser les cotisations d'assurance–chômage pour la création d'emplois plutôt que comme assurance tout simplement comme c'était prévu à l'origine. On parle ici d'une moyenne d'environ 1 500 $ par an pour chaque travailleur au Canada. C'est de l'argent que l'on prend directement dans la poche de chaque travailleur. Les cotisations d'assurance–chômage constituent la deuxième source de revenu du gouvernement après l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le ministre se sert dans les poches des travailleurs sans même leur demander leur consentement. Ce n'est qu'une autre vache à lait que les libéraux essaient d'exploiter. Le ministre devrait demander aux travailleurs qui paient les cotisations si c'est ce qu'ils veulent. Mais cette option a mystérieusement été omise dans ce document. Le gouvernement veut avoir plus de contrôle, pas moins. Il n'a pas proposé cette option aux Canadiens afin qu'ils décident.

Le document de travail est plein d'idées soi–disant nouvelles, qu'il s'agisse d'aider les gens à chercher un emploi, de counseling personnel, de formation ou autres. Le problème est que ce sont en fait des idées anciennes. Par exemple, l'initiative prise par les Américains en 1988 afin de créer des emplois, que l'on avait tellement vantée, s'est révélée un échec lamentable. Il n'y a aucune analyse véritable des raisons pour lesquelles le gouvernement a si lamentablement échoué par le passé et donc il n'y a aucune suggestion quant à ce qu'il faut faire pour mieux réussir la prochaine fois. Certains prétendent que les subventions à la formation professionnelle sont efficaces, mais, curieusement, l'OCDE a examiné de près cette solution et l'a rejetée estimant que c'était un échec. Pourtant, ce gouvernement pense que c'est une solution possible.

La philosophie libérale des années 60 a échoué et les pays que les libéraux et néo–démocrates citaient comme de brillants exemples de réussite se trouvent maintenant en difficulté. La Suède a réduit ses subventions au logement. La Norvège réduit ses prestations d'invalidité. La France exige des prestataires de l'aide sociale qu'ils s'inscrivent à des programmes de formation professionnelle. Les Pays–Bas ont abaissé le niveau de leurs prestations d'aide sociale à 50 p. 100 du salaire minimum. En Allemagne et en Italie, on a haussé l'âge d'admissibilité aux pensions. En Grande–Bretagne, le soutien du revenu n'est accessible qu'à ceux qui en ont vraiment besoin selon un examen des ressources. À qui faire confiance: aux politiciens soi–disant compatissants d'en face qui nous ont mis dans ce pétrin, ou aux réformistes qui ont un plan pour nous en sortir?

• (1515)

Les belles paroles concernant la flexibilité, la création de débouchés, la nécessité de répondre aux besoins des individus, la diminution du gaspillage, etc., sont de la foutaise. Ce sont de bonnes intentions auxquelles manquent les suggestions concrètes pour les réaliser.

Madame la Présidente, si vous étiez affamée et qu'on vous présentait ce livre, le livre vert, en guise de nourriture, vous auriez encore faim après l'avoir assimilé et digéré. Ce document n'a aucune substance. C'est comme de la barbe à papa: gonflé et sucré. Il est très appétissant mais pas nourrissant. Il n'a aucune substance. Le volet de l'assurance–chômage est le seul qui semble contenir quelque chose de concret.

Comme je le disais, il n'y a pas de plan d'action, aucune recommandation, aucune priorité, mais deux options relativement claires. La première est nouvelle. Le programme d'assurance–chômage est rebaptisé programme d'assurance–emploi, ce qui paraît mieux puisque l'emploi est évidemment préférable au chômage.

En Saskatchewan, nous avons un petit animal appelé la mouffette. Peu importe comment on l'appelle, elle sent toujours aussi mauvais. La solution proposée répartit les prestataires en prestataires fréquents et occasionnels. Le document indique une croissance rapide de la première catégorie mais l'impute à la mondialisation et non pas au programme lui–même.

Si nous voulons affranchir les gens de l'assurance–chômage, il faut cesser de les payer pour rester au chômage. Le document de travail souligne la difficulté de définir les deux catégories puis invoque des complexités régionales, mais il ne fait aucune proposition concrète. Il ne contient non plus aucune analyse des incitatifs pervers ou de la double bureaucratie que le programme risque d'engendrer.

Le document recommande de réduire les prestations aux utilisateurs «fréquents» et de créer des programmes d'emploi à leur intention, mais il souligne par ailleurs que les programmes d'emploi pourront nécessiter davantage et non pas moins d'argent. On y lit ensuite que l'assurance–chômage est devenue une forme d'assistance sociale et qu'il serait peut–être bon d'assujettir les prestations aux besoins des gens. La justification fondée sur les moyens semble être une bonne idée, quoiqu'il serait préférable de laisser le bien–être au bien–être et de faire de l'assurance–chômage une véritable assurance.

L'autre solution proposée consiste à maintenir le programme tel qu'il est actuellement mais à relever les critères d'admissibilité ou à réduire la durée ou le montant des prestations. Le livre vert souligne que bien que cette mesure réduirait les dépenses, elle ne remédierait pas aux nombreuses lacunes structurelles du système.

Le document de travail évoque également la possibilité de supprimer la discrimination régionale, ce qui est une bonne idée, claire et simple. Cette politique est tirée directement du livre bleu réformiste. Ce qui me préoccupe, c'est que cette excellente idée ne tient pas compte de l'orientation axée sur le marché du travail à laquelle le ministre semble accorder tellement d'importance.

Le document de travail ne contient aucune analyse des coûts–avantages de cette proposition ni d'ailleurs des autres propositions qu'il énonce. Les Canadiens ne peuvent pas faire de choix sans connaître les coûts et les avantages, sans savoir si la nouvelle situation sera sensiblement meilleure ou pire que ce qu'on a actuellement.

Il faut insister énergiquement sur le fait que le prétendu énoncé des choix possibles présenté par le ministre n'est pas exhaustif. Il faut le dire clairement. Certains éléments brillent par leur absence, comme la possibilité pour les employeurs et les employés d'administrer eux–mêmes leur régime d'assurance–chômage, l'idée d'une assurance–chômage facultative et le retour au vrai principe de l'assurance—rien de tout cela n'est prévu—et

finalement, l'impossibilité de faire des changements sans le consentement des employeurs et des employés qui paient les cotisations.

On voit bien à quel point tout l'examen est déphasé quand on apprend quelle proportion des emplois créés récemment sont à temps partiel ou temporaires, des postes de travailleurs autonomes ou des postes dont le titulaire occupe plusieurs emplois, car aucune de ces catégories d'emploi n'a accès à l'assurance–chômage. Le rapport mentionne même que ces secteurs d'emploi sont en expansion justement parce qu'ils ne sont pas visés par l'assurance–chômage—cela évite les pénibles charges sociales aux employeurs. Par conséquent, cela incite à chercher des moyens d'obtenir que ces secteurs soient aussi assujettis à l'assurance–chômage.

• (1520)

Le gouvernement n'a pas besoin de nouveaux programmes. Il n'a qu'à diminuer les impôts et à créer des emplois. Le ministre des Finances a lui–même admis le bien–fondé de ce principe, mais rien n'a transpiré en ce sens dans la proposition.

Le rapport précise que les charges sociales ne sont pas souhaitables et affirme timidement qu'à court terme, elles nuisent à la création d'emplois —comme si cela pouvait être bien différent à long terme. Il discute ensuite de la possibilité d'accumuler des excédents en période d'abondance pour ne pas avoir à augmenter les cotisations en périodes difficiles, quand les gens en ont encore moins les moyens. C'est une bonne idée, mais ces fonds doivent être conservés séparément du reste de la caisse, et non gaspillés à autre chose.

S'il s'agissait d'un véritable programme d'assurance, cette précaution ne serait pas nécessaire. Les cotisations versées en prévision d'une période de chômage ne sont pas versées dans un fonds spécial. Le rapport propose aussi d'abolir le plafond des gains sujets aux charges sociales et de réduire le taux. Ainsi, l'employeur n'aurait rien à gagner en créant des emplois à temps partiel faiblement rémunérés et exempts de charges sociales.

Cela montre que le gouvernement est conscient de l'effet paradoxal que peuvent avoir certaines mesures d'incitation, mais si l'on agit ainsi et qu'on fait rembourser les prestations d'assurance–chomage à ceux qui ont un revenu élevé, on s'éloigne alors d'un véritable régime d'assurance–chômage. Or, si ce régime encourage les gens à ne pas chercher de travail, c'est justement parce que ce n'est pas une véritable assurance, mais plutôt une subvention pour ceux qui ne travaillent pas.

L'examen a aussi porté sur la possibilité d'établir les taux selon les antécédents, autrement dit de se rapprocher d'une véritable assurance en fixant les cotisations en fonction des antécédents de travail de la personne. C'est une bonne idée mais, tant qu'à y être, pourquoi ne pas la suivre jusqu'au bout?

Il faut noter, et le rapport n'y manque pas, que cela rend ce programme encore plus coûteux pour ceux qui peuvent le moins se le permettre. C'est pourquoi l'élément clé de la véritable assurance devrait s'ajouter à cette méthode: l'assurance devrait être facultative.

Le rapport propose ensuite qu'on réduise les cotisations des employeurs qui offrent de la formation, en plus de celle que la plupart des emplois comportent officieusement. Si le gouvernement met en oeuvre un tel programme, tous les employeurs vont s'organiser pour offrir une formation reconnue, et ce sera plus facile à faire pour les grandes entreprises. Ce sera un nouveau coup très grave pour les petites entreprises.

Je pense que les Canadiens seront aussi déçus que moi devant le manque de leadership constaté dans le plan d'action qui n'en est pas un du ministre. Le ministre n'a pas réussi à établir un moyen précis de réaliser une réforme importante, telle qu'on nous l'avait promise dans le discours du Trône.

Dans les domaines où il a proposé plusieurs options, il n'a pas précisé le prix à payer en impôts. Le plus grave, c'est que le rapport ne présente aucune analyse des coûts humains de ces changements.

Comment le ministre peut–il lancer un débat de fond sur une réforme sociale sans nous fournir ces éléments clés. C'est comme essayer d'enseigner avec seulement la moitié du livre de cours ou poser un problème de mathématiques ne contenant pas toutes les informations nécessaires.

Nous devons admettre que le processus de réforme sociale n'est pas seulement un exercice de réduction du déficit. Les contraintes financières sont suffisamment claires, mais le véritable problème du filet de sécurité sociale du Canada, c'est que le système actuel encourage la dépendance.

Non seulement le filet de sécurité sociale doit être réévalué en raison de nos problèmes financiers, mais il faut aussi s'attaquer aux graves dommages que les programmes sociaux ont causés. C'est pour cela qu'il est triste que ni les conséquences financières ni les conséquences sociales ne figurent dans ces documents.

Si le ministre n'est pas prêt à diriger ce débat, il a de bonnes chances d'être laissé pour compte. La politique sociale doit s'éloigner des idées dépassées des années 1960 qui ont guidé nos programmes sociaux. Nous devons admettre que beaucoup des hypothèses qui sont à la base de nos programmes sociaux font du tort aux Canadiens.

Nous constatons une dépendance croissante à l'égard de l'assurance–chômage et de l'aide sociale. Nous voyons un nombre grandissant d'étudiants mal préparés pour la transition de l'école au travail. Nous voyons la montée des impôts. Nous voyons la désintégration des familles.

• (1525)

Que disent les réformistes de ces échecs du filet canadien de sécurité sociale? Ils disent qu'il est temps de reconnaître que la pensée libérale des années 60 a échoué et d'envisager le XXI^e siècle en se fondant sur la pensée réformiste.

Il est temps de remettre en cause l'universalité. Il est temps de cibler les programmes sociaux pour qu'ils ne s'appliquent qu'à ceux qui sont véritablement nécessiteux. Il est temps de reconnaître que nous n'avons pas les moyens de financer tous nos programmes sociaux actuels. Il est temps de se limiter à des programmes que l'on puisse se permettre et que l'on puisse maintenir. Il est temps de réduire le nombre des programmes et la bureaucratie, et d'envisager la souplesse, la dévolution et la remise du contrôle entre les mains de la population.

Il est temps de reconnaître les dangers que posent les gros gouvernements centralisés et d'envisager des solutions basées

sur la collectivité et la famille. Il est temps de s'attaquer à la dépendance inhérente aux programmes sociaux actuels et d'envisager l'auto–suffisance et la responsabilité personnelle. Il est temps de remettre en question des normes nationales inflexibles et de considérer des programmes souples susceptibles de s'adapter à la réalité humaine et économique. Il est temps d'éliminer les responsabilités partagées, les dédoublements et les chevauchements et de se doter d'une comptabilité transparente.

Je suis d'avis que c'est le plus grand bricolage que le gouvernement ne nous ait jamais présenté. Nous avons eu le roulement de tambours, la fanfare, nous attendions une belle performance. Et puis, ce plan d'inaction s'est écrasé sur la scène. Est–ce tout?

Le ministre du Développement des ressources humaines et le gouvernement libéral pensent encore que des solutions démodées peuvent être appliquées à des problèmes modernes. S'ils ne sont pas prêts à s'attaquer aux vaches sacrées, ils risquent d'être piétinés par le troupeau.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'aimerais signaler que, conformément au Règlement, tous les ministériels qui prendront la parole après le député de Cap–Breton—Highlands—Canso, partageront leur temps de parole. Autrement dit, au lieu d'un discours de 20 minutes, nous aurons à chaque fois deux discours de 10 minutes.

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, étant moi aussi députée de la Saskatchewan, je me dois de réagir aux propos que vient de tenir le député.

Il a traité le document de travail dont nous sommes saisis aujourd'hui de bouillie pour les cochons. Je ne prétends pas être plus experte en la matière que mon collègue réformiste. Je ne reviendrai donc pas là–dessus.

J'ai écouté l'analogie qu'il a faite lorsqu'il a dit qu'il n'avait pas trouvé grand–chose à se mettre sous la dent dans le livre vert. Je pense que c'est de là que vient le problème. Il n'a pas compris que le livre vert n'était pas fait pour être mangé mais pour être lu. C'est sans doute là tout son problème.

Je soupçonne fort que c'est justement parce qu'il ne l'a pas lu et qu'il a envie de le manger que le député n'a absolument rien compris au document de travail.

Le député semble penser que le gouvernement fédéral a l'intention de s'approprier des pouvoirs qui appartiennent aux provinces. À en juger d'après ses déclarations pendant la campagne électorale, je ne pensais pas que le Parti réformiste puisse s'intéresser autant à la question constitutionnelle. Mais revenons à nos moutons. Au chapitre 3 du livre vert, intitulé «L'acquisition continue du savoir», le ministre déclare son intention de coopérer avec les provinces dans les domaines tels que l'éducation.

Je renvoie le député à la page 19 du sommaire où il est clairement dit que le gouvernement fédéral est à la recherche de moyens pour faciliter l'accès aux études supérieures en collaboration avec les provinces pour tirer le meilleur parti possible de nos maigres ressources et utiliser nos talents à bon escient.

Si c'est trop demander au député de se rendre jusqu'à la page 19, qu'il lise la préface du livre vert dans laquelle le ministre fait part de son intention de consulter tous les Canadiens et de collaborer avec tous les ordres de gouvernement.

• (1530)

L'an dernier pendant la campagne électorale, j'ai fidèlement écouté le député et ses collègues. Ils ont dit de bien belles choses, promettant un nouveau style politique, disant que lorsqu'ils étudieraient un projet, ils ne le rejetteraient pas en bloc sans même prendre le temps de l'étudier, mais qu'ils indiqueraient ce qui leur plaisait et ce qui ne leur plaisait pas. Mais ce qui sort de la bouche du député est une condamnation globale des propositions.

J'aimerais lui demander de justifier sa position et de dire honnêtement à la Chambre qu'il n'y a rien de bon là–dedans. Le député pourrait nous expliquer pourquoi, contrairement à ce que tous les Canadiens vont faire, il ne veut pas participer et faire valoir ses idées concernant la restructuration et le renforcement de notre filet de sécurité sociale. Il se contente de le critiquer et de chercher à le détruire, et tant pis pour les Canadiens, ils iront s'écraser.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, j'apprécie le sens de l'humour de la députée. Toutefois, l'étude de ce document ne me porte absolument pas à rire.

Tout d'abord, elle critique les observations que j'ai faites concernant le pouvoir que le gouvernement fédéral tente d'exercer sur les provinces. Si elle avait lu le livre vert, elle se rendrait compte que le gouvernement fédéral tente d'enlever aux provinces des responsabilités que la Constitution canadienne leur a confiées, notamment en matière de formation et d'éducation. Ce sont des champs de compétence provinciale sur lesquels le gouvernement tente d'empiéter de plus en plus.

Je fais également remarquer à la députée qu'elle se trompe en disant que le gouvernement essaie d'obtenir la collaboration des provinces. Il n'y a que des paroles, rien de concret. Le gouvernement réduit continuellement les paiements aux provinces, mais sans leur céder le moindre contrôle. Est–ce que c'est cela la collaboration? De toute évidence, non. On ne peut s'attendre que les provinces collaborent si on ne leur donne pas plus de pouvoir. La députée a porté une accusation très grave, d'après moi. Je crois que les bloquistes ont bien raison de craindre que le gouvernement fédéral s'accapare des compétences provinciales. Pour une fois, nous devrions les écouter.

La députée a également déclaré que je ne voyais rien de positif dans ce document. Il est évident qu'elle n'a pas écouté mon discours attentivement parce que j'ai dit que nous approuvions certaines options. En matière d'assurance–chômage, par exemple, il est bon de penser à réduire la durée de versement des prestations. Je l'ai mentionné. De même, j'ai dit que je trouvais

excellentes les propositions visant à réduire le niveau des prestations et à établir un lien avec le revenu.

Par ailleurs, j'ai aussi soutenu que toutes les options n'avaient pas été incluses. La députée prétend que je ne participe pas au débat. Elle n'a pas été présente à la Chambre bien souvent, si elle ignore que nous avons présenté au gouvernement des propositions qu'il n'a pas lues et dont il n'a pas tenu compte dans les options qu'il présente.

C'est d'ailleurs ce que j'ai rappelé aujourd'hui. Pourquoi ne pas avoir inclus ces options? Pourquoi présente–t–il des options aussi étroites? Pourquoi le gouvernement cherche–t–il à contrôler davantage la vie des Canadiens plutôt que de leur laisser plus de pouvoir sur des programmes comme l'assurance–chômage?

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, j'ai bien écouté l'exposé du député au cours des dernières minutes et je vais peut–être faire quelque chose d'inhabituel, je vais me porter à la défense de mon collègue du Parti réformiste, même si, à bien des égards, nous ne partageons pas les points de vue du Parti réformiste.

Notre collègue fait partie du Comité permanent des ressources humaines. À ma connaissance, il en a suivi tous les travaux et il a participé aussi à la première phase de consultation, et ma question va dans ce sens.

Est–ce que mon collègue, qui a fait partie du même comité, estime que la consultation que nous avons tenue au cours de l'hiver dernier et du printemps se reflète dans le document de travail? Je rappelle à mon collègue que nous devions avoir un plan d'action mais que, finalement, on se retrouve uniquement avec un plan de travail, des options. On s'attendait à quelque chose à la mi–avril et par la suite en juin; on est rendu en octobre et on parle maintenant d'application dans un an. Est–ce que mon collègue est déçu de cette situation?

• (1535)

[*Traduction*]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, la réponse va de soi. Oui, je suis très déçu.

Pensons à ce que le gouvernement nous présente et aux délais qu'il a fixés en janvier ou février. Il avait alors annoncé qu'il allait élaborer un plan d'action qu'il présenterait en avril. Il a ensuite reporté ce délai à septembre et nous voici en octobre, toujours en train de discuter.

Pensons maintenant à ce qui s'en vient, si nous allons de l'avant avec tout ce processus, parce qu'il est aujourd'hui question d'un processus de consultation. C'est très bien de consulter, mais si ce n'est qu'une excuse pour reporter des mesures à plus tard, je trouve que c'est inacceptable.

Puis, le gouvernement a dit qu'il allait présenter une mesure législative à l'automne de l'an prochain, en 1995. Le projet de loi en question va être débattu, va être renvoyé au comité, va passer les étapes des première, deuxième et troisième lectures à la Chambre, et cela va prendre du temps. Cela nous amènera en 1996, soit l'année précédant les prochaines élections.

Je demande: Croit–on vraiment que le gouvernement va prendre de gros risques à la veille des élections? Bien sûr que non. Nous ne verrons pas de changements importants. Après une année d'inertie et deux autres années de débats et de tergiversations, le gouvernement ne touchera pas vraiment aux programmes sociaux.

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir participer à ce débat historique sur la réforme du système canadien de sécurité du revenu que notre gouvernement vient de lancer.

Je me réjouis aussi de présider le comité parlementaire qui, au cours des prochains mois, sollicitera l'opinion des Canadiens sur les propositions de réforme que le ministre du Développement des ressources humaines a déposées hier à la Chambre. Je dirai quelques mots tout à l'heure sur la façon dont le comité entend consulter les Canadiens sur cette question importante.

Peu de choses nous touchent plus en tant que Canadiens que le fait que notre société se veut humanitaire, compatissante et tolérante. Ces valeurs nationales fondamentales trouvent surtout leur expression dans le cadre des programmes sociaux que le gouvernement fédéral a mis en place avec les provinces et les municipalités, au cours des 50 dernières années, afin d'assurer, au besoin, soutien, sécurité du revenu et dignité aux membres les moins fortunés de notre société.

Voyant des besoins à combler d'urgence, des Canadiens à l'esprit ouvert ont créé le régime d'assurance–chômage, le Régime d'assistance publique du Canada, le Programme canadien de prêts aux étudiants et le système de collaboration fédérale–provinciale au financement et au soutien de l'enseignement supérieur au Canada, les allocations familiales et les programmes qui les ont remplacées, le crédit d'impôt pour enfants et le système des prestations pour enfants. Ces Canadiens nourrissaient un idéal pour le Canada et étaient déterminés, dans la poursuite de cet idéal, à ne pas se laisser freiner par le statu quo ni par la rigidité des institutions existantes.

Le gros des programmes nationaux qui forment aujourd'hui le système de sécurité sociale du Canada ont été mis en place par des gouvernements libéraux successifs et notre parti est fier de cette contribution à l'édification du Canada. Nous, de ce côté–ci de la Chambre, avons toutes les raisons de vouloir préserver le système de sécurité sociale qui est au coeur de notre héritage politique et les valeurs qu'il véhicule.

Pourquoi un gouvernement libéral proposerait–il de réformer les programmes mêmes auxquels il s'est tellement associé au fil des années? Pour les mêmes raisons qui ont poussé nos prédécesseurs à défier les traditions et à vaincre les résistances pour créer à l'origine ces programmes.

Le Parti libéral du Canada n'est pas le parti du statu quo. C'est le parti de la réforme. C'est le parti qui a accepté de prendre des risques et de relever les défis nécessaires pour préparer les Canadiens à affronter l'avenir, un avenir que l'on ne peut pas toujours entièrement prévoir.

• (1540)

La misère et le désespoir suscités par la grande crise économique exigeaient la création de programmes comme l'assurance–chômage pour aider les provinces et les municipalités à s'occuper des personnes dans le besoin. Ces programmes ont suscité toutes sortes d'objections de la part d'opposants qui invoquaient l'impossibilité de les financer ou de les mettre en oeuvre. L'histoire se répète aujourd'hui. Le gouvernement actuel, dans le même esprit que ses prédécesseurs, a décidé de mettre fin au statu quo pour offrir un meilleur avenir aux Canadiens.

De ce côté–ci de la Chambre, nous n'avons pas été élus pour protéger le statu quo. Nous avons été élus pour affronter les véritables problèmes qui assaillent les Canadiens.

Ces problèmes, ce sont, notamment, un million d'enfants qui, dans un pays d'abondance, vivent dans la pauvreté parce que leurs parents, et la plupart du temps, le parent qui doit les élever seul, ne parviennent pas, pour toutes sortes de raisons, à gagner décemment leur vie. en conséquence, ces enfants naissent sans pouvoir aspirer à tout ce que doit procurer le fait d'être Canadien.

Le véritable problème du Canada aujourd'hui, c'est un taux de chômage qui demeure obstinément élevé tant en période de crise qu'en période de prospérité, même si un nombre croissant d'emplois restent sans titulaires ou ne sont jamais créés parce qu'il n'y a pas de Canadiens ayant la formation nécessaire pour les occuper. Le sans–emploi type est de moins en moins souvent un individu qui doit attendre quelques mois entre deux emplois, c'est plutôt un travailleur au chômage pendant de longues périodes parce que ses compétences ne sont plus adaptées à l'économie actuelle et parce qu'il ne reçoit aucun soutien pour acquérir la formation qu'il faut pour réintégrer la population active.

C'est dans un tel contexte que notre régime d'assurance–chômage, conçu à l'origine pour offrir une aide temporaire entre deux emplois, est en train de devenir, pour un pourcentage de plus en plus restreint de bénéficiaires, une forme de programme de revenu annuel garanti. Par conséquent, même si le total des prestations versées par le régime a beaucoup augmenté ces dernières années, le nombre de prestataires s'amenuise et l'efficacité des programmes gouvernementaux conçus pour aider les sans–emploi à réintégrer le marché du travail diminue sans cesse.

Ces dernières années, dans le but de contenir les coûts de l'assurance–chômage, on a adopté toute une série de règlements qui ont enfermé des sans–emploi dans des cycles de dépendance et les ont acculés à opter pour des modes de vie souvent bizarres. La plupart des familles canadiennes savent que le système ne fonctionne pas et, si les propositions contenues dans le document du gouvernement ne constituent pas la seule solution, il est évident que l'on ne peut pas se contenter de changements de forme.

La réforme n'a pas pour but de réduire le déficit, mais les contribuables canadiens savent que l'on ne peut pas procéder à une réforme des programmes sans tenir compte du service de la dette qui, à lui seul, leur coûte chaque année 40 milliards de dollars. Si la société canadienne ne s'attaque pas résolument à la dette nationale et au déficit qui y ajoute constamment, il se pourrait bien qu'un jour ce ne soit plus nous qui prenions les décisions concernant nos programmes sociaux, mais les maisons internationales de courtage qui achètent nos obligations.

Ce sont là quelques exemples des véritables problèmes que visent à résoudre notre examen des programmes sociaux ainsi que nos programmes de création d'emplois et de stimulation de la croissance. Tous les Canadiens sont invités à y participer. Le lieu privilégié de cette participation sera le Parlement du Canada, plus précisément le Comité permanent du développement des ressources humaines à qui le gouvernement a demandé de mener de vastes consultations sur la proposition de réforme.

Nous allons nous mettre immédiatement au travail, en invitant le ministre du Développement des ressources humaines à se présenter devant nous le jour où les députés rentreront après le congé parlementaire, le 17 octobre. Nous inviterons également les spécialistes et les associations nationales à Ottawa pour connaître leurs réactions aux propositions du gouvernement et leurs opinions.

• (1545)

À partir du 14 novembre, notre comité entamera à Whitehorse, au Yukon, un programme intense de cinq semaines d'audiences et de consultations d'un bout à l'autre du Canada, qui nous mènera dans toutes les provinces et tous les territoires de notre grand pays pour entendre directement les Canadiens nous dire ce qu'ils attendent de leur système de sécurité sociale et les améliorations qu'ils auraient à suggérer aux propositions du gouvernement.

Nous publierons aujourd'hui le calendrier des déplacements du comité et l'information sur la façon dont les Canadiens pourront participer aux travaux du comité. J'encourage les Canadiens à communiquer par téléphone, télécopieur ou lettre avec le greffier du Comité permanent du développement des ressources humaines pour obtenir de l'information sur le calendrier des activités du comité et sur la façon dont ils peuvent y participer.

Outre les consultations du comité, nous encourageons les députés à mener leurs propres consultations, à tenir des assemblées publiques locales afin de connaître les opinions de leurs électeurs sur ces propositions et à transmettre les résultats de leurs consultations au comité qui les prendra en considération au moment de préparer son rapport final.

Les opinions et les recommandations qui résulteront de ces consultations formeront un élément important de la réponse du Parlement aux idées contenues dans le document de travail du gouvernement.

[*Français*]

En ma qualité de président du Comité permanent du développement des ressources humaines, j'ai eu l'occasion d'entendre ce que les Canadiens et les Canadiennes, de toutes conditions sociales et de toutes les régions du pays, avaient à dire. Le message a été très clair. Les gens sont fiers d'un système qui a aidé de nombreuses personnes par le passé, mais celui-ci ne fonctionne tout simplement plus assez bien.

En outre, on en abuse trop facilement. Le système ne répond plus aux besoins de bien des gens. Il est coupé de la réalité sociale et économique d'aujourd'hui. Ces vingt dernières années, nous avons vu de nombreux secteurs traditionnels de notre économie lutter pour leur survie en passant au travers de transitions fondamentales. Bon nombre des emplois traditionnels ont disparu et ont été remplacés par des emplois exigeant plus que jamais une plus grande instruction, davantage de formation et un recyclage plus fréquent.

À la suite de ces changements, le taux de chômage de longue durée a augmenté. Il est maintenant trois fois plus élevé qu'en 1976. Nous avons vu de plus en plus de gens avoir recours à l'assurance-chômage à maintes reprises, alors qu'ils luttaient pour s'adapter aux nouvelles exigences. Aujourd'hui, près de 40 p. 100 des prestataires d'assurance-chômage ont touché des prestations à au moins trois reprises au cours des cinq dernières années.

Nous avons vu le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale doubler depuis 1981. Trois millions de Canadiens et de Canadiennes reçoivent maintenant des prestations d'aide sociale, et les coûts de l'aide sociale offerte, dans le cadre du Régime d'assistance publique au Canada, sont montés en flèche, passant de moins de 3 milliards à plus de 8 milliards de dollars par année. Le chômage de longue durée et le nombre croissant de personnes qui ont trop souvent recours à l'assurance-chômage prouvent que les gens n'obtiennent pas l'aide dont ils ont besoin.

Trop de jeunes quittent l'école avant d'être prêts à s'intégrer au monde du travail. Trop de bénéficiaires de l'aide sociale ou de travailleurs à faible revenu ne peuvent se permettre de perfectionner leur compétence ou en sont incapables à cause du système.

Trop de gens dont la carrière a été brisée par le changement ne reçoivent pas la formation qu'il leur faut. Il s'agit d'abord et avant tout de trouver des solutions s'appuyant sur le nouveau consensus quant aux principes, aux priorités et aux moyens de les mettre en application ou d'y donner suite.

Les objectifs et les principes de la réforme, qui sont exposés dans le document de travail du gouvernement, sont représentatifs de ce que les Canadiens et les Canadiennes m'ont déclaré. Nous devons maintenant amorcer le processus complexe de la concrétisation des principes et des priorités par la mise en application d'idées concrètes sur la façon de faire le meilleur usage de l'argent dont nous disposons pour que nos objectifs les plus importants soient atteints.

• (1550)

Quelques idées sont proposées dans le document de travail, mais elles ne sont évidemment pas coulées dans le ciment. Au vu des restrictions touchant les dépenses de l'État, la mise en application de certaines propositions du document de travail exigera que nous fassions des choix difficiles quant aux priorités que nous avons en tant que nation.

Nous avons l'occasion de travailler ensemble et d'établir un meilleur système pour l'avenir. Un système qui soit efficace et qui puisse donner un nouvel espoir aux parents et à leurs enfants, aux travailleurs et à ceux qui cherchent du travail, aux générations à venir ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes de toutes les régions du pays.

En février prochain, j'ai l'intention de rendre compte à la Chambre des consultations du comité permanent. Une fois que les consultations seront terminées et que la population canadienne nous aura fait part de ses priorités, le gouvernement déposera un projet de loi en vue de l'établissement d'un nouveau système de sécurité sociale. Assurons-nous que ce projet de loi représente vraiment ce que les Canadiens veulent et ce dont ils ont besoin: un système de sécurité sociale équitable, efficace et d'un coût abordable qui puisse nous guider en toute confiance vers le XXI^e siècle.

[*Traduction*]

Le temps est venu de tenir un débat vigoureux et focalisé sur ce que nous pouvons et devons accomplir grâce à la réforme du système de sécurité sociale. Il nous incombe, à nous les députés, de veiller autant que possible à ce que tous les Canadiens puissent prendre part à ce débat. C'est une question qui concerne tous les Canadiens, pas seulement les groupes d'intérêts et pas seulement les gouvernements.

La discussion doit se déplacer vers les cafés, les salles à manger, les salles de conseil d'administration, les salles de classe et les assemblées syndicales. Nous devons écouter attentivement ce que disent les gens. Tous les Canadiens auront l'occasion d'examiner ces suggestions, d'en proposer de nouvelles et de contribuer à définir les priorités de la réforme.

En tant que président du Comité permanent du développement des ressources humaines, j'attends avec impatience la tenue de ces audiences publiques d'un bout à l'autre du pays. Je compte faire en sorte que ces audiences soient aussi complètes et aussi accessibles que possible.

Dans toute la mesure du possible, je veux que tous ceux qui veulent y participer aient l'occasion de le faire. Le gouvernement va organiser d'un bout à l'autre du pays des séminaires de consultation qui donneront à un large éventail de Canadiens l'occasion de participer à un examen intense des problèmes et des priorités en matière de réforme du système de sécurité sociale.

Nous tiendrons des assemblées publiques dans toutes les grandes villes afin de mettre la discussion sur la réforme à la portée de la masse de nos concitoyens. Les groupes tels que les syndicats, les associations de gens d'affaires et les associations professionnelles ou les groupes d'aide sociale, sont encouragés à organiser leurs propres consultations sur la réforme et à faire connaître leurs points de vue.

Nous allons mettre à la disposition des individus et des groupes de l'information détaillée et de la documentation exposant les faits concernant le système de sécurité sociale, les objectifs et les principes proposés par le gouvernement de même que les idées de réforme énoncées dans le document de travail.

Nous fournirons aux gens un manuel pour les aider à comprendre la réforme, à déterminer leurs priorités et préoccupations et à communiquer directement leur avis au gouvernement. J'encou-

rage tous les députés à participer au processus, non seulement en exprimant leur propre point de vue, mais en distribuant de la documentation à leurs électeurs pour les encourager à participer et en transmettant au gouvernement les opinions qu'ils auront recueillies.

On nous offre une occasion unique de faire déborder ce débat sur la sécurité sociale du cadre traditionnel des idéologies sectaires. Il nous sera possible de transcender les débats traditionnels sur la réduction de programmes et la relance par les dépenses. De nos jours, ce genre de myopie politique n'a plus sa place.

Avant de conclure, je voudrais lancer un appel aux habitants du Canada atlantique et en particulier aux citoyens que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre des communes. Aucune région du Canada n'est plus étroitement intéressée par le succès de cette réforme que le Canada atlantique.

Aucune région n'a compté davantage sur le régime de sécurité du revenu que le Canada atlantique, et ce, pour de bonnes raisons. Compte tenu du rôle historique qu'ils ont joué dans la Confédération et de la nature de leur économie, les habitants du Canada atlantique ont été obligés, au fil des ans, de compter davantage sur le régime de sécurité du revenu que les Canadiens en général. Comme ils le savent fort bien, les habitants de nombreuses régions du Canada atlantique ont connu dernièrement des temps difficiles à cause des crises qui ont secoué nos industries de transformation des ressources, comme la pêche dans certaines localités, l'exploitation forestière et d'autres secteurs d'activité économique sur lesquels nous avons toujours compté.

• (1555)

Les habitants du Canada atlantique sont peut–être inquiets. Ils sont peut–être nerveux. Ils craignent peut–être que le prochain régime de sécurité sociale ne tienne pas compte de leurs préoccupations.

Pour toutes ces raisons, les habitants du Canada atlantique pourraient être tentés de ne pas participer au processus. Je les exhorte toutefois à collaborer étroitement avec le gouvernement au remaniement d'un régime de sécurité du revenu qui servira aussi bien leurs intérêts que ceux des autres Canadiens, ce qui nous permettra de relancer l'économie canadienne.

[*Français*]

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Madame la Présidente, quand j'écoute mon collègue, je trouve qu'il est vrai que le déficit est très élevé, qu'il en coûte 40 milliards de dollars pour payer les intérêts. C'est vrai qu'il faut faire quelque chose. Mais, je me disais en même temps: Comment se fait–il que la dette soit de plus de 500 milliards de dollars? Comment cela se fait–il?

Comment se fait–il qu'on paie tant d'intérêts au Canada, quand on dit que ce pays est riche? C'est vrai qu'il est riche en ressources naturelles et en ressources humaines, également. Comment tout cela se fait–il? Si je regarde les dernières années au Canada, et j'exclus l'ancien gouvernement, qui était au pouvoir avant vous autres, avant les conservateurs, c'étaient des libéraux, qui ont endetté d'une façon tragique notre génération, qui ont surtout endetté nos enfants et nos petits–enfants.

Ce sont eux qui doivent porter l'odieux. Et aujourd'hui on arrive dans un état de fait, bien sûr, et on se dit: «Ça n'a plus de bon sens, il faut prendre le taureau par les cornes!» Et tous les moyens sont bons pour arriver à leurs fins. Et là, je vais prendre un exemple. Une famille qui éprouve des difficultés financières, que doit–elle faire? Il y a eu des années généreuses pour cette famille–là, alors qu'est–ce qu'elle fait? Elle a deux voitures? Premièrement, elle va en vendre une. Elle a une résidence secondaire? Elle va la vendre. Les familles commencent par là. Est–ce qu'elles vont aller enlever le pain et le beurre sur la table des enfants?

Et je me dis ceci. Là, on va pénaliser les plus pauvres. Il y a deux séries de chômeurs. Je dirais qu'il y a des bons chômeurs, les bons étant ceux qui n'ont presque pas besoin du chômage, pour qui le chômage est occasionnel. L'autre catégorie de chômeurs, qui comprend les gens de ma région, sont des saisonniers, des travailleurs sylvicoles. Ils veulent travailler, ces gens–là. J'ai été président de la société pendant des années, ils disaient: «Faites–nous travailler, faites–nous travailler.» On ne pouvait pas.

• (1600)

Et à ce moment–là, on va pénaliser ces gens qui veulent travailler, qui ont du coeur. Ces gens–là, quand arrive le printemps, ils sont stressés. Ils se demandent s'ils seront capables d'obtenir du travail. Et les gens du milieu mettaient le paquet pour leur fournir du travail, avec l'aide des conseils municipaux, des sociétés, des syndicats de producteurs, et les faire travailler. Mais on ne peut pas les faire travailler extrêmement longtemps et, chaque année, ils retournent au chômage, évidemment. Ces gens–là seront pénalisés.

Dans ma région particulièrement, et j'aime le répéter parce que les étudiants me disent de le répéter sans cesse, l'université est loin de chez nous; même que l'Université du Québec à Rimouski n'offre pas toutes les facultés. Cela veut dire qu'il faut aller à Québec, à Montréal ou ailleurs. Si on coupe dans les mesures postsecondaires, à ce moment–là, ce sont nos étudiants qui vont s'endetter davantage; tous les étudiants du Canada, bien sûr. On dit qu'un étudiant qui sort de l'université avec un doctorat a 50 000 $ de dettes et pas de travail. Partout où il envoie son *curriculum vitae* on lui dit: Non, pas de travail.

Je ne comprends pas, après nous avoir endettés de tant de milliards, qu'on coupe d'abord l'aide—et c'est ce qui est enrageant et frustrant—aux petits, aux sans–voix, aux plus démunis et qu'on la laisse à ceux qui ont de l'argent, telles les fiducies familales, entre autres. On a peur de leur toucher. Il est facile de comprendre pourquoi on a peur de leur toucher; lors d'une élection, ce sont eux qui garnissent la caisse électorale. On la garnit et on la regarnit. L'autre jour, on n'a pas voulu adopter une motion qui aurait permis d'assainir les finances électorales, mais je félicite ceux de mes confrères d'en face qui l'ont appuyée. Mais on ne pense pas à cela. On ne veut pas, parce que les amis aident les amis. Ce ne sont pas les pauvres, ce ne sont pas les

démunis qui vont aider ces messieurs, nos collègues députés, ce sont les plus riches.

Je déplore énormément la situation, particulièrement pour les citoyens des régions rurales, sans compter les pêcheurs de Gaspé pour qui ce sera terrible. Pour ma région, pour nos comtés ruraux du Québec, et je m'imagine que la situation est la même ailleurs, je dis que ce n'est pas acceptable. Je ne comprends pas que mon collègue puisse dire que ces mesures seront bonnes pour les plus démunis. S'il est capable de me le prouver, qu'il le fasse.

M. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, j'apprécie les commentaires de mon collègue d'en face et son souci pour la dette canadienne ainsi que pour les plus démunis de notre société.

Je pense que la meilleure façon de commencer à réduire le fardeau de la dette canadienne—et ce n'est pas l'occasion ici d'expliquer pourquoi la dette est si élevée—est de remettre les Canadiens au travail, de créer des conditions idéales pour une croissance économique et aussi, par la même occasion, de trouver des façons de réduire les chevauchements et les dédoublements et les autres problèmes qui empêchent les citoyens de trouver du travail, de se former, de se recycler au besoin afin qu'on s'oriente vers une meilleure économie, connaissant les possibilités qui existent au Canada. Et c'est le cas de la façon la plus dramatique dans les régions, comme chez nous, dans les régions rurales, les régions de l'Est qui sont dépendantes des industries comme la pêche qui sont en état de crise.

• (1605)

Le but de ce débat, c'est d'obtenir autant des députés d'en face que de ceux ce côté–ci des idées concrètes qui vont nous permettre, en tant que gouvernement et en tant que société, de créer les conditions de croissance et d'emploi, et qui vont nous permettre par la même occasion de réduire le fardeau de la dette, mais plus important, de promouvoir la dignité de l'emploi, la dignité du revenu et de la capacité des Canadiens de travailler et de subvenir aux besoins de leurs familles. C'est le défi que ce débat lance à cette Chambre et à tous les Canadiens.

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, il me fait plaisir, à titre de porte–parole de l'opposition officielle en matière de formation et jeunesse, d'intervenir dans ce débat de la réforme des programmes sociaux proposé par le ministre du Développement des ressources humaines.

Il me fait également plaisir, à titre de membre de ce Comité du développement des ressources humaines, de pouvoir intervenir parce que, comme vous le savez, madame la Présidente, avec deux autres de mes collègues, du côté de l'opposition, nous avons participé à tous les travaux de la première phase de consultation. Nous avons donc entendu beaucoup de personnes qui se sont exprimées là–dessus. Malheureusement, d'entrée de jeu, je suis obligé d'exprimer ma déception devant cette proposition. Alors qu'on attendait un plan d'action, voilà que nous avons un document de travail qui nous invite presque à recommencer la consultation que nous avions effectuée cet hiver.

À titre de critique en matière de formation et jeunesse, je vais donc me centrer particulièrement sur le volet éducation de ce document de travail du ministre du Développement des ressources humaines. Je dis «éducation», parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. En effet, la troisième partie du document de travail du ministre du Développement des ressources humaines a beau s'intituler «L'acquisition continue du savoir: un mode de vie», en termes clairs, on parle d'éducation. Il n'en demeure pas moins que cette partie contient des éléments qui modifieront les systèmes d'enseignement supérieur, et au Québec et au Canada.

Je rappelle, une fois de plus, que l'éducation, selon la Constitution canadienne de 1867, est de juridiction des provinces. Je tiens à souligner qu'il est même écrit noir sur blanc dans le document de travail du ministre du Développement des ressources humaines, à la page 65: «Au Canada, l'éducation est un domaine de compétence provinciale.» Mais, tout en admettant ce fait, on fait le constat également qu'il y a des problèmes en matière de formation, et c'est là–dessus qu'on justifie que le gouvernement fédéral continue à s'occuper de l'éducation.

Il est évident, lorsqu'on fait la lecture de ce document, que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de se retirer de l'éducation, pourtant un domaine de compétence névralgique pour les provinces et plus particulièrement pour le Québec, car il y va de notre identité en tant que peuple.

L'élément le plus paradoxal de ce document de travail, c'est que le gouvernement, tout en démontrant sa volonté de resserrer les contrôles, de centraliser de façon encore plus grande dans le domaine de l'éducation, en même temps, il est assez clair qu'il veut se désengager financièrement.

• (1610)

Se désengager financièrment ne sous–entendrait pas moins de contraintes, mais au contraire, moins d'argent, plus de contraintes. En effet, le gouvernement fédéral a l'intention de couper les transferts aux provinces pour les remplacer par plus de prêts aux étudiants, mais ces paiements de transfert sont utilisés par les provinces pour le financement des institutions secondaires. Les provinces se retrouveront alors avec un manque à gagner de 2,6 milliards de dollars. Les provinces auront le choix de fournir plus d'argent ou de refiler la facture aux institutions qui augmenteront assurément les frais de scolarité.

Le gouvernement fédéral semble penser que les étudiants pourront facilement défrayer les coûts de cette hausse qui est prévue dans le document du ministre en page 72, et je cite:

> Il est vrai que le remplacement des transferts fédéraux en espèces pourrait faire monter davantage les frais de scolarité.

Or, on a vu également qu'une note du Conseil du Trésor publiée aujourd'hui dans le *Toronto Star* indiquait que ça doublerait les frais de scolarité. On a annoncé cela au Cabinet.

L'endettement des étudiants est déjà dans une situation très grave. J'aimerais d'ailleurs vous rappeler quelques chiffres à ce sujet: 10 p. 100 des faillites personnelles au Canada sont des faillites d'étudiants ou d'anciens étudiants incapables de rembourser leur prêt. Et que propose–t–on? D'augmenter l'endettement des étudiants.

Au Québec, un étudiant universitaire consacre déjà plus de 30 p. 100 de son budget annuel aux frais de scolarité et frais se rapportant à l'école. Cette proportion a doublé depuis 1990. C'est la même situation partout au Canada.

La situation est un peu moins grave au Québec parce qu'il faut reconnaître que le gouvernement du Québec, par un système de bourses, a permis aux étudiants d'alléger leur fardeau, et c'est une fierté pour les Québécois. Après plusieurs années, on a pu constater, comme l'a rappelé ce matin le chef de l'opposition, que le fait d'aller aux études, au Québec, était limité aux fils ou aux filles de familles fortunées avant les années 1960. Mais après la révolution tranquille, il y a eu la mise en place de plus de ressources, ce qui a permis de corriger la situation, et par la suite, tous les étudiants du Québec pouvaient accéder à l'université.

On propose également, dans un élément nouveau, le remboursement proportionnel au revenu. L'utilisation de ce concept amène beaucoup de questions. Il est assez étonnant, pour un gouvernement qui dit se fonder sur l'appui des partenaires, que la première réaction, au lendemain du dépôt du document de travail, que la Fédération des étudiants du Canada se prononce tout de suite clairement en porte–à–faux contre cette solution, soit le remboursement des frais proportionnellement au revenu, parce qu'ils s'inquiètent des modalités. Ils s'inquiètent surtout de ce qui a déjà été réalisé dans des projets–pilotes, notamment en Ontario.

Par exemple, il est bon de souligner qu'en Ontario, on a fait cette expérience et sur 1 000 possibilités offertes, l'an dernier je crois, seulement 75 étudiants s'en sont prévalus. Pourquoi? Parce que les modalités de ce remboursement proportionnel au revenu est souvent très contraignant. Les étudiants doivent, presque au point de départ, au début de leurs études, dire s'ils veulent bénéficier de ce programme. On les contraint dans ce programme habituellement. C'est une expérience qui a été faite dans d'autres pays, et partout ces expériences se sont avérées négatives. Or, nous, au Canada, on veut relancer ce type de financement. À tout le moins, il faut se poser des questions.

• (1615)

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants mentionne, par la voix de son président, et je cite: «Les membres de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants sont fermement décidés à se battre contre les plans du gouvernement et nous sommes persuadés qu'une majorité de Canadiens et de Canadiennes nous soutiendront, étant donné qu'il leur tient à coeur de préserver un système d'enseignement postsecondaire accessible pour eux–mêmes et pour leurs enfants.» Pourquoi cette réaction? Parce qu'ils sont persuadés que cette réforme va accroître l'endettement des étudiants en plus de restreindre l'accessibilité aux études supérieures. Comme première réaction, la Fédération des étudiants canadiens.

De son côté, la Fédération des étudiants universitaires du Québec a dit par l'entremise de son président, M. François Robello, et je cite: «Le gouvernement devra assumer publiquement, comme il l'a annoncé aujourd'hui, qu'il refile la facture aux étudiants. L'orientation actuelle que prend la réforme menace directement l'accessibilité aux études supérieures.» La fédération tantôt regroupe des associations étudiantes principalement hors Québec. Cette fédération tout en étant associée, mais à statut indépendant au Québec, représente la grande majorité des associations étudiantes du Québec.

Deux fédérations, deux constats semblables: ils s'inquiètent tous les deux de deux dimensions, soit l'endettement des étudiants et la perte d'accessibilité aux études supérieures.

C'est justement au nom de l'accessibilité aux études supérieures que le gouvernement entend mettre en branle sa réforme. Il y a déjà une mésentente entre le gouvernement et les intervenants du milieu à ce sujet. Les associations étudiantes étant composées d'étudiants qui vivent directement les effets de l'endettement, nous sommes portés à croire qu'ils sont en mesure de bien évaluer les répercussions de telles réformes.

S'il n'y avait que les étudiants, mais il y a aussi les regroupements des universités, des recteurs et des collèges du Québec et ailleurs au Canada, qui ont manifesté des inquiétudes, craignant que l'endettement des étudiants fasse en sorte, qu'eux, les universités et collèges, soient obligés d'augmenter leurs frais de scolarité, et par ce fait même diminuer le nombre d'étudiants qui iraient à leur université.

Ce n'est pas très bien parti pour les députés ministériels, cette réforme, lorsque du côté de l'éducation on voit deux réactions: une première, les étudiants; ensuite, les universités qui s'inquiètent de la même chose. Je pense que vous aurez du travail sur la planche pour les prochains mois.

Comme l'indique l'article du *Toronto Star* du 5 octobre dernier, le gouvernement veut couper 7,5 milliards dans les programmes sociaux durant les cinq prochaines années. Tout à l'heure à la période des questions, en réponse à un député du Parti réformiste, le ministre a parlé de 15 milliards. On sait que dans le Budget, il était déjà prévu 7,5 milliards. Il a parlé lui–même de 15 milliards. Ce n'est plus une rumeur, ce n'est plus une fuite dans les journaux, ce sont les paroles mêmes du ministre.

Une trouvaille qui ne m'a pas particulièrement impressioné, mais qui me fait me poser des questions, c'est ceci: Imaginez, pour résoudre le problème financier des étudiants, on a identifié une solution. C'est qu'ils pourraient utiliser leurs REÉR, leurs régimes enregistrés d'épargne–retraite. Imaginez des étudiants pauvres, qui sont endettés. Combien y en a–t–il qui, en finissant leurs études, ou même en étudiant, ont des REÉR? À moins que le ministre, ou le rapport qu'il a déposé, veuille indiquer que ce seraient les parents qui pourraient utiliser leurs REÉR pour financer les études de leurs enfants? Mais si c'est ça, c'est grave! D'une part, au plan de la pleine autonomie des étudiants de plus de 18 ans qui veulent, dans l'accomplissement de leur majorité, dans leur âge adulte, se débrouiller par eux–mêmes, cela laisserait sous–entendre, à moins qu'il y ait des précisions contraires, puis ça on les attend, qu'on pourrait peut–être utiliser les REÉR des parents. Or, c'est inquiétant parce que les gens habituellement qui ont des REÉR, c'est en fonction de leur retraite, ce n'est pas pour le financement des études de leurs enfants.

• (1620)

Qu'en est–il de la consultation? Le Comité permanent des ressources humaines, dont je fais partie, entamera une vaste consultation à la grandeur du Canada. Pourquoi, puisque le gouvernement a déjà décidé de sa réforme? Parce qu'on a des paramètres de la réforme et des coupures de l'ordre de 15 milliards de dollars, pourquoi à ce moment–ci retourner en concultation? Nous avons besoin devant ça d'un peu de motivation,

parce que si le signal est de couper, on s'inquiète un peu comment vont réagir les gens qui vont d'une part venir sûrement défendre leur secteur d'intérêts, et à juste titre.

Mais ce que ne contient pas ce document, on peut peut–être s'inquiéter de ce qui est écrit, mais on peut aussi s'inquiéter de ce qui n'est pas inclus dans le document, c'est–à–dire une véritable politique de création d'emploi, parce que c'est bien de former des étudiants, c'est bien de continuer à améliorer leur employabilité, mais dans le fond ça les met en situation de concurrence, s'il n'y a pas plus d'emploi.

Or, qu'est–ce qu'on constate actuellement? C'est qu'il y a de plus en plus de jeunes, et il y a au moins un tiers de jeunes qui vivent dans des situations de précarité et non pas durant une seule année, mais pour de longues périodes. C'est–à–dire qu'au moins à peu près le tiers de jeunes, au Québec, a un problème à se trouver un emploi permanent.

Qu'est–ce qu'on fait dans ce projet de réforme? On les appelle les chômeurs fréquents, c'est–à–dire qu'on les classifie et, d'après le document, on voit que les coupures s'adressent particulièrement à eux, alors qu'au contraire, les mesures devraient renforcer cette clientèle qui elle est victime du chômage. Pourquoi s'attaquer aux victimes plutôt qu'au chômage? Pourquoi le document du ministre du Développement des ressources humaines est–il muet au plan de la relance de l'emploi? Pourquoi ne parle–t–on pas de mesures de plein emploi? Pourtant, dans certains pays, on atteint presque des niveaux de plein emploi. Alors, pourquoi ne pas s'inspirer de ces pays?

Le document ne parle pas de tout. On voit des fuites, on pourrait s'étendre longtemps là–dessus. Mais en même temps, lorsqu'un député rencontre les électeurs de son comté, il se rend compte actuellement des coupures qui sont exercées à des organismes déjà établis, des organismes qui travaillent au développement de l'employabilité. Plusieurs organismes au Québec tout au moins ont déjà reçu des annonces de coupures de 10 p. 100 dans leur programme. Pourtant, des organismes communautaires, regroupées sous le regroupement qu'on appelle le R QUODE, auquel j'ai participé à une consultation l'année passée, a un taux de placement de 75 p. 100. On diminue les ressources à ces organismes établis.

Pendant qu'on consulte, on fait des coupures. On a coupé l'assurance–chômage l'année passée. Maintenant, on s'attaque aux organismes.

Ce matin, j'écoutais le ministre qui nous racontait une expérience qu'il avait vécue en allant visiter un centre de formation au Nouveau–Brunswick. Je l'inviterais à ne pas aller aussi loin, seulement à quelques kilomètres d'ici, à Gatineau, le Centre Carrefour Jeunesse Emploi qui a su, la semaine dernière, qu'ils se faisaient non seulement couper de 10 p. 100, mais tout le club de recherche d'emploi, une subvention annuelle qu'ils avaient de 240 000 $, coupée complètement. Pendant qu'on annonce aux jeunes, soi–disant des mesures, des intentions, pendant ce temps–là, ce qu'on ne dit pas dans le document, on coupe!

• (1625)

Vous pensez, madame la Présidente, que j'ai un discours partisan? Le député de Pontiac—Gatineau—Labelle, je ne veux pas nommer son nom, s'est estimé choqué, la semaine dernière. Il a essayé d'empêcher la coupure du programme au Carrefour Jeunesse Emploi de Gatineau. Il a été obligé d'admettre qu'il était déçu parce qu'on l'avait trompé, semble–t–il, il disait cela dans le journal. On lui avait laissé de l'espoir et le ministre des Affaires intergouvernementales, qui pourtant habite à Hull, avait annoncé qu'on allait régler cela.

Mais trois jours après, la façon de régler cela était de couper. Ce n'est pas le seul organisme à être coupé. Dans au moins deux autres régions, des organismes qui ne veulent pas qu'on les nomme ont déjà appris verbalement qu'ils vont être coupés. Pendant ce temps–là, le gouvernement établit sa stratégie jeunesse, Service Jeunesse Canada, qui donne 10 000 $ par jeune, alors que Carrefour Jeunesse Emploi, avec 240 000 $, plaçait 375 jeunes, l'année dernière. Ces jeunes, par la suite, ont rapporté au gouvernement fédéral 1 million de dollars en impôt. Au moins, avant de couper des organismes, on aurait dû avoir la décence d'attendre la fin de la consultation avant d'affecter les programmes.

[*Traduction*]

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement le discours du député. Je m'inquiète quelque peu de la façon dont il interprète les faits décrits très clairement dans le livre vert, qui fait partie de la stratégie gouvernementale de création d'emplois et de croissance économique.

À l'instar du chef de l'opposition officielle, le député voit dans la tentative du gouvernement fédéral d'améliorer la vie de nombreux Canadiens qui se sentent piégés par notre régime de sécurité sociale une forme d'usurpation de pouvoir, de centralisation des pouvoirs.

J'attire l'attention du député sur trois pages que j'ai parcourues rapidement et qui illustrent à quel point le député est dans l'erreur. À la page 28, il est très clair que nous voyons cette démarche comme un excellent moyen d'améliorer les relations fédérales–provinciales.

J'aimerais mentionner quelques passages. Nous admettons que la situation doit changer. Le gouvernement fédéral est résolu à collaborer et à coopérer davantage avec les provinces et les territoires afin de simplifier l'accès aux services et de réduire le plus possible le dédoublement et le gaspillage ainsi qu'à préciser les rôles et les responsabilités de chacun, dans le respect de la Constitution, en établissant quel palier est le mieux placé pour accomplir ce qui doit l'être, dans l'intérêt de chaque Canadien et Canadienne.

À la page 44 du document, nous y parlons d'une question qui, je sais, intéresse vivement le député. Il doit être très honnête avec les gens qui écoutent son discours parce que, dans cette partie, le gouvernement exprime de façon claire sa volonté de discuter avec les provinces et les territoires intéressés, y compris le Québec, d'une nouvelle entente triennale provisoire sur la mise en valeur de la main–d'oeuvre. Aux termes de cette entente, les provinces et les territoires intéressés pourraient assumer des responsabilités.

Je crois que le député devrait écouter ce passage attentivement:

> —la planification stratégique relative à divers services fédéraux de développement de l'emploi, notamment la formation en établissement et en milieu de travail, ainsi que la formation axée sur les projets;
>
> —l'administration des achats de formation en établissement;
>
> —la conception et la mise en place d'un réseau de «guichets uniques» qui regrouperaient sous un même toit les programmes et services offerts par les deux niveaux de gouvernement: assurance–chômage, formation, aide sociale et autres programmes relatifs au marché du travail; et
>
> —l'administration de divers autres programmes fédéraux, comme l'alternance travail–études et les centres d'emploi du Canada pour étudiants. La liste des programmes pourrait varier en fonction des intérêts de chaque province ou territoire.

• (1630)

Un autre point que le député a mentionné, bien qu'il choisisse parfois ses mots, concerne le remboursement en fonction du revenu. Il sait aussi bien que moi, puisque nous passons beaucoup de temps ensemble au Comité du développement des ressources humaines, que le Québec peut se retirer s'il le désire.

Le député peut prendre la parole cet après–midi et dire aux Québécois que le gouvernement fédéral est vraiment prêt à discuter et que son principal objectif est d'améliorer la qualité de vie des gens.

Le député devrait également dire aux Québécois que nous avons entrepris cette démarche afin d'aider tous les Canadiens d'un océan à l'autre à bâtir un avenir meilleur pour eux–mêmes et pour les générations futures.

[*Français*]

M. Dubé: Madame la Présidente, je vais répondre à mon collègue que je connais bien puisqu'il est secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines et qu'il participe aux travaux du comité dont je fais partie.

Je pense qu'il connaît déjà la réponse. Pas la mienne. Trois provinces ont déjà indiqué qu'elles trouvaient cela inacceptable à bien des égards. Le Québec, bien sûr, juge que c'est inacceptable, d'après sa réponse d'hier. Lorsque le secrétaire parlementaire parle de la volonté de collaboration, je vais lui rappeler un passage de la Loi sur l'aide financière aux étudiants, le projet de loi C–28, adopté l'année passée, pour illustrer l'esprit qui anime ce gouvernement. Cette loi dit que, oui le droit de retrait, mais dorénavant, il faudra que, si un gouvernement provincial veut bénéficier de ce droit de retrait, il devra convaincre le ministre du Développement des ressources humaines, le nouveau super ministre de l'Éducation au Canada, dans un avis qui doit parvenir au début de l'année du prêt, que les effets de son régime d'aide financière—le régime particulier de la province—sont essentiellement les mêmes dans chacun des domaines visés que ceux du régime fédéral établis par la présente loi.

Dans un champ de juridiction qui appartient aux provinces, dorénavant, dans l'esprit du nouveau gouvernement, dans l'esprit de partage semble–t–il, ils peuvent avoir une compensation financière, à condition de convaincre le ministre que les effets du programme sont semblables ou les mêmes—c'est l'expression utilisée—que ceux du programme fédéral. Belle collaboration!

Ce qu'on est en train de faire au Canada actuellement, oui, il y a un changement, oui, il y a la fin d'un statu quo. Cela me rappelle certaines déclarations d'un premier ministre, l'ancien chef du Parti libéral, oui, il y aura un changement dans le cadre du référendum de 1980, mais pas dans le sens que pensaient les Québécois. Maintenant, il y a un changement et je vois tout de suite la situation, bien que j'aie confiance dans le pouvoir de persuasion de l'actuel ministre de l'Éducation au Québec, pour qui j'ai déjà travaillé, mais il faut le convaincre à la condition que ce soit le même programme que le fédéral. Belle démonstration de collaboration!

On va marcher avec vous, les provinces, à condition que vous fassiez exactement ce que l'on veut. Votre rôle à l'avenir, les provinces, c'est de vous exécuter, dans un domaine de juridiction provinciale, s'il vous plaît.

Oui, je le dis clairement aux Québécois, c'est ça l'offre de collaboration. Quand on parle de décentralisation dans le document, on ne parle pas de décentralisation avec les provinces, on parle de décentralisation pour atteindre directement les groupes, les municipalités, les gens intéressés à l'emploi. On passe par–dessus les provinces pour atteindre les groupes, les organismes. Est–ce que c'est cela, la décentralisation? En tout cas, ce n'est pas cela que les Québécois et les Québécoises veulent. Si le gouvernement s'entête dans cette attitude de vouloir contrôler, moins dépenser mais contrôler davantage, j'ai bien peur que la réaction ne soit pas dans le sens qu'attend le secrétaire parlementaire.

• (1635)

M. Osvaldo Nunez (Bourassa): Madame la Présidente, vous me permettrez de saluer mon épouse Zaïda et un groupe d'amis chiliens qui se trouvent à la tribune de l'opposition avant de faire mes commentaires et de saluer aussi l'exposé du député de Lévis. J'aimerais dire que je suis totalement contre la réforme à la sécurité sociale prônée par le gouvernement.

Je pense qu'il y a une absence totale d'humanité, de compassion et de justice envers les plus démunis de la société. Le régime canadien de sécurité sociale n'est pas le plus généreux au monde. Loin de là! Il y a beaucoup d'autres régimes plus généreux en Europe. Le Canada dépense 18 milliards de dollars de moins que la moyenne des pays de l'OCDE, c'est–à–dire des pays industrialisés. C'est pour cela que le mouvement syndical a été unanime à s'opposer et à combattre les réformes à la sécurité sociale prônées par le gouvernement libéral.

Je vais me battre également contre ces réformes, parce qu'elles vont à l'encontre des plus démunis, des chômeurs, des assistés sociaux. Dans mon comté de Bourassa, à Montréal–Nord, qui est un comté de gens modestes, d'ouvriers, de travailleurs, beaucoup d'immigrants, beaucoup d'Haïtiens qui souffrent et subissent la crise économique et ils ne sont pas contents du tout avec la réforme prônée par ce gouvernement.

Pour toutes ces raisons, je serai de ceux qui vont lutter rigoureusement contre ces réformes. Je félicite encore une fois mon collègue, le député de Lévis.

[*Traduction*]

M. John Murphy (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer aujourd'hui à cet important débat. La réforme de notre système de sécurité sociale est l'une des questions les plus importantes sur lesquelles le gouvernement et les Canadiens doivent se pencher. En revitalisant ces programmes maintenant, nous investissons dans notre bien–être économique et social pour les années à venir. Si nous travaillons ensemble pour apporter des changements positifs, nous pourrons renouveler notre pays et nous préparer à relever de nouveaux défis.

Lorsque notre gouvernement a entrepris cet examen en janvier dernier, il a mis l'accent sur la nécessité de tenir des consultations à l'échelle du pays. Nous savons à quel point il est important d'écouter les préoccupations, les idées et les opinions du plus grand nombre de Canadiens possible.

La consultation est la clé du succès dans ce processus de réforme sociale, et c'est ce dont je veux parler aujourd'hui. Durant la campagne électorale, les électeurs de ma circonscription m'ont dit très clairement qu'ils voulaient avoir davantage leur mot à dire dans le processus décisionnel. Je suis certain que d'autres députés ont aussi entendu le même message. Les gens sont devenus cyniques à l'égard des gouvernements qui prennent des décisions derrière des portes closes et sans consulter la population. Au lieu de cela, les gens veulent s'exprimer durant le processus d'élaboration.

C'est justement ce que prévoit la réforme de la sécurité sociale. Nos programmes sociaux ont été, dans une large mesure, une caractéristique fondamentale de la société canadienne. Des programmes qui concernent, par exemple, l'assurance–chômage, l'aide sociale, l'enseignement postsecondaire et les prestations fiscales pour enfants témoignent des valeurs de partage et de compassion chères aux Canadiens.

Malgré la priorité que nous accordons à nos programmes sociaux, il y a plus de 1,6 million de Canadiens sans emploi, plus de un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté, des milliers de jeunes qui ne peuvent entreprendre une carrière et des familles qui sombrent dans la pauvreté et qui nourrissent peu d'espoir en l'avenir. Il est clair que nous pouvons faire mieux.

• (1640)

Pour améliorer le système, nous devons toutefois tenir des consultations et obtenir l'appui des députés, de toutes les provinces, des différents groupes d'intérêts et, surtout, de la population de la circonscription d'Annapolis Valley—Hants ainsi que de l'ensemble du Canada.

À mon avis, il existe parmi les Canadiens un consensus selon lequel il faut améliorer et mettre à jour les différents programmes qui ont contribué à faire de nous la grande nation que nous formons actuellement.

Selon un sondage Angus Reid réalisé plus tôt cette année, pas moins de 85 p. 100 des Canadiens estiment qu'une réforme de nos nombreux programmes sociaux s'impose. Je sais que les gens de la circonscription d'Annapolis Valley—Hants saisiront l'occasion qui leur est offerte de participer au processus pour aider à tracer les grandes lignes de nos programmes sociaux de demain.

Ces dernières semaines, j'ai entendu à plus d'une occasion certains dire que les consultations sont inutiles, que les décisions ont déjà été prises et que le gouvernement ira de l'avant indépendamment de ce que la population aura à dire. Les députés d'en face ont déjà formulé ce genre de critique aujourd'hui.

Or, en examinant le document de travail et en lisant les solutions proposées, je me sens parfaitement à l'aise pour rejeter catégoriquement ces critiques. Les décisions définitives n'ont pas été prises. Ce document ne fait pas état de décisions que le gouvernement a prises. Il énonce plutôt certains principes et présente des solutions à prendre en considération. C'est un catalyseur pour les discussions à venir.

À titre de parlementaires, nous avons la responsabilité d'encourager la discussion dans nos collectivités. Ceux qui n'ont pas tenu de telles consultations et qui, à la fin de la journée, prétendent ne pas avoir eu voix au chapitre devraient avoir honte.

Nous devons soumettre ces propositions aux électeurs de nos circonscriptions et discuter avec eux des meilleures façons de réformer le système. Nous devons nous enquérir des solutions qui sont acceptables et de celles qui fonctionneront au niveau local.

Dans ma circonscription, celle d'Annapolis Valley—Hants, ce processus a suscité beaucoup d'enthousiasme. Pas moins de 77 p. 100 des répondants à un questionnaire qui a été distribué dans ma circonscription le printemps dernier estiment que la réforme des programmes sociaux canadiens devrait être prioritaire.

J'ai aussi reçu de nombreux appels et lettres de gens qui m'ont fait part de leurs opinions et de leurs idées sur les modifications à apporter à l'ensemble de nos programmes sociaux. Vu l'énorme enthousiasme que cette question a suscité au niveau local, mon équipe a formé un comité qui m'aidera à établir un processus de consultation populaire dans la circonscription d'Annapolis Valley—Hants.

Grâce au travail assidu de ce groupe, quatre colloques de consultation se tiendront dans toute ma circonscription au cours des trois semaines à venir. Les objectifs de ces consultations sont simples. D'abord, susciter un large débat chez les électeurs sur les programmes sociaux du Canada. Ensuite, recueillir le point de vue des habitants d'Annapolis Valley—Hants sur l'orientation future de la politique sociale du Canada et sur le genre de programmes qu'il faudra dans l'avenir. Enfin, présenter au mi-

nistre les points de vue de la population d'Annapolis Valley—Hants afin qu'on en tienne compte dans le processus de décision.

Dans le cadre de ce processus, le comité a élaboré un questionnaire qui a été distribué à tous les ménages de ma circonscription. C'est le genre de consultation qui, à mon avis, suscitera une discussion utile sur la réforme de notre régime de sécurité sociale.

Le sérieux avec lequel le comité a établi un processus de consultation local, complet, témoigne clairement de l'importance que les gens accordent à cette question. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, je tiens à remercier les membres de mon comité local du temps et des efforts qu'ils ont consacrés à cette question. Ils ont clairement montré qu'ils souhaitaient vraiment travailler pour améliorer les choses.

• (1645)

C'est un genre d'engagement qui permettra de mieux cibler la discussion et de faire des recommandations valables pour l'amélioration du système. J'incite les députés à suivre l'exemple établi par les bénévoles dévoués d'Annapolis—Hants.

Je voudrais conclure mes observations en réitérant l'importance des débats publics sur les options qui s'offrent à nous. Les décisions n'ont pas été prises. Je ne me suis pas prononcé pour ou contre les propositions parce que la population de ma circonscription n'a pas été entendue. En communiquant avec nos électeurs, nous pouvons garantir que nos programmes refléteront les préoccupations et les intérêts de toute la population.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Madame la Présidente, j'ai été assez étonné par le discours du député d'Annapolis Valley—Hants parce qu'il nous a parlé au départ qu'on voulait faire cela à ciel ouvert, qu'il n'y avait pas de porte close. Pourtant dans le quotidien *The Toronto Star* d'hier, on lisait, et je cite:

[*Traduction*]

«Le gouvernement fédéral a un plan secret pour réduire les dépenses des programmes sociaux de 7,5 milliards de dollars d'ici cinq ans.» On lit plus loin: «Le plan a été couché sur papier après que le premier ministre Jean Chrétien eut demandé à ses collègues du Cabinet de clarifier le montant que la réforme des programmes sociaux ferait économiser à l'État avant la fin du mandat libéral.»

[*Français*]

Je suis un peu étonné que cela se fasse en porte close comme ça pour les Canadiens, mais je suis encore plus étonné, car j'ai l'impression que cela s'est fait en porte close aussi pour les députés des Maritimes, parce que je n'ai pas d'autres explications que celle-là. Le député qui représente les Maritimes fait partie des régions les plus touchées avec celle de l'est du Québec que je représente. On va créer deux sortes de chômeurs dans ces régions: les chômeurs qui auront été en chômage trois fois au moins pendant les cinq dernières années et les autres qui occupent des emplois de façon plus régulière.

Là, on va se lancer à la chasse aux chômeurs. On les identifiera presque comme étant des fraudeurs, en leur disant: «Pourquoi as-tu été autant en chômage?» On nous explique aussi qu'on va aller jusqu'à déterminer leurs prestations en fonction du nombre de fois qu'ils auront été en chômage. Donc, chez le même employeur, deux personnes qui occupent le même emploi, qui normalement ont le même salaire, lorsqu'ils se retrouveront en chômage, ils pourraient recevoir un montant différent de prestations, selon qu'ils aient eu ou non la chance d'avoir des emplois plus réguliers. L'imbroglio sera absolument effrayant.

Cela renforce le fait que, finalement, les seuls emplois qui seront créés par cette réforme seront des emplois de fonctionnaire parce que le gouvernement fédéral arrive encore au même résultat, exactement le même résultat que celui qu'on a obtenu dans le passé: on augmente la bureaucratie, au lieu de présenter des mesures concrètes de création d'emplois qui permettraient à des régions de s'en sortir plus facilement. Une de ces mesures, par exemple, serait de diminuer la contribution des employeurs aux cotisations à l'assurance-chômage. Au lieu de cela, on nous présente quelque chose qui va compliquer davantage la situation.

Je m'étonne beaucoup qu'un député qui représente une région des Maritimes puisse même dire qu'il va oser présenter cela à ses électeurs au lieu de tout de suite prendre position contre ce genre de proposition.

[*Traduction*]

M. Murphy: Madame la Présidente, je constate que le député ne fait guère confiance aux gens et à leur capacité d'apporter une contribution au débat à venir.

Je fais beaucoup confiance à la population du Canada atlantique. Nous connaissons les problèmes. Nous suscitons un débat auquel, sans doute, la population du Canada atlantique va apporter une grande contribution. Les gens nous aideront à prendre les décisions dans cette législature.

• (1650)

Mon collègue estime que la population du Canada n'a pas cette intelligence, cette ingéniosité. Je trouve que c'est une insulte pour la population du Canada atlantique. La population du Canada atlantique et celle de la circonscription d'Annapolis Valley—Hants contribueront au débat. Ils nous aideront à prendre les décisions qu'exige la réforme de notre système.

M. Ken Epp (Elk Island): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce discours et je tiens à féliciter le député pour avoir engagé dans sa circonscription le processus dont il a parlé. J'aimerais en faire autant dans la mienne.

Je me demande s'il ne pourrait pas nous procurer un exemplaire de son questionnaire pour que nous puissions, sans esprit de parti aucun, comparer ses résultats aux nôtres et avoir un bon échantillon des opinions formulées par la population canadienne à ce sujet. Je crois en un débat franc et ouvert, comme moyen de faire connaître les divers options qui s'offrent, et j'ai moi aussi confiance aux électeurs de ma circonscription.

M. Murphy: Madame la Présidente, je ferai parvenir un exemplaire au député. Il s'agissait d'un numéro du bulletin parlementaire que j'ai envoyé à tous les foyers de ma circonscription et qui expliquait le but de nos actions. À présent, ces gens–là peuvent évidemment obtenir ce document par notre intermédiaire.

Je le ferai parvenir au député. Je me réjouis de l'entendre dire qu'il a confiance dans la population canadienne et son jugement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député d'Hochalaga—Maisonneuve: La reconversion industrielle.

Mme Georgette Sheridan (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à féliciter le député d'Elk Island de son attitude de collaboration.

Je suis heureuse de pouvoir intervenir aujourd'hui à la Chambre au sujet de la réforme de la sécurité sociale. La publication de ce document de travail offre aux Canadiens l'occasion d'engager un débat sur l'avenir de ces programmes, afin de déterminer ce qui est indispensable et ce qui est possible de faire compte tenu des ressources limitées dont nous disposons.

Comme le faisait observer, à juste titre, l'Organisation nationale anti–pauvreté, la meilleure sécurité sociale, c'est pour chacun un emploi convenable raisonnablement rémunéré, mais tout le monde sait que les changements technologiques sont venus tout bouleverser et qu'on ne sait plus très bien ce qu'est un emploi convenable.

[*Français*]

Et si cela était vrai jusqu'ici, songez à ce que réserve l'avenir à une jeune femme de 18 ans en supposant qu'elle vient juste de s'inscrire, cette année, dans un collège communautaire. Quelqu'un peut–il prévoir de quelles compétences il aura besoin sur le marché du travail en l'an 2030? Bien sûr que non!

Ce que nous pouvons prédire, cependant c'est que son éducation ne s'arrêtera pas le jour où elle obtiendra son diplôme. Elle devra continuer à s'instruire. En fait, pour assurer sa sécurité financière, il ne suffit pas d'avoir un emploi présentement, il faut aussi avoir les aptitudes nécessaires pour en obtenir un à n'importe quel moment de sa vie. Et il faut pour cela améliorer et approfondir constamment ses compétences.

[*Traduction*]

C'était hier à peine, semble–t–il, ce temps où j'avais moi–même 18 ans. Me voilà tout d'un coup aujourd'hui mère de jumeaux de 18 ans. L'avenir qui s'offre à eux est bien différent de celui qui m'attendait à leur âge.

Quand j'ai quitté l'école à 18 ans, produit typique d'une région rurale de la Saskatchewan, les choix étaient clairs. Il y a une ou deux générations, il était encore normal, à la fin de ses études, de s'initier à un métier qu'on occuperait jusqu'à la retraite.

Dans mon cas, jeune fille issue d'un milieu agricole traditionnel, j'avais le choix de devenir infirmière ou d'enseigner. J'ai opté pour l'enseignement. Je suis allée à l'Université de la Saskatchewan, à Saskatoon, dont je peux dire avec fierté qu'elle est un des joyaux de la couronne de la circonscription de Saskatoon—Humboldt.

Étant une ex–étudiante et une ex–enseignante, je suis donc très heureuse aujourd'hui de pouvoir commenter le chapitre 3 du livre vert qui traite de la formation. Personne ne niera que la formation est indispensable pour trouver des emplois stables et les garder. La concurrence exercée par les autres pays, l'automatisation, les nouvelles technologies ont bouleversé à tout jamais le monde du travail.

Les nouveaux emplois et une économie qui nécessite des compétences de très haut niveau et de plus en plus étendues, tel est l'avenir qui attend mes fils de 18 ans. Contrairement à ce que j'ai vécu, non seulement mes fils peuvent prévoir des changements d'emplois au cours de leur carrière, mais ils doivent les planifier et s'y préparer. Leur avenir devra s'articuler autour d'une acquisition continue du savoir. C'est seulement ainsi que les jeunes pourront tirer de leur travail autant d'avantages financiers, émotifs et sociaux que les générations précédentes.

• (1655)

Grâce à ce document de travail, le gouvernement tente de relever ce défi. Les députés le savent, les contributions du gouvernement fédéral ont permis d'élaborer et d'exploiter un système d'éducation postsecondaire à la fois très répandu et facile d'accès.

[*Français*]

Le programme canadien de prêts aux étudiants a été amélioré. Nous avons haussé la limite hebdomadaire de près de 57 p. 100 des étudiants à plein temps. Nous avons porté de 2 500 $ à 4 000 $ la limite des prêts pour les étudiants à temps partiel. Nous allons introduire progressivement des subventions spéciales qui procureront 3 000 $ de plus aux chefs de familles monoparentales qui poursuivront leurs études à temps partiel, aux étudiants handicapés et aux femmes inscrites à des programmes de doctorat.

[*Traduction*]

Pour la première fois, nous offrirons un programme national de subventions à remboursement différé pour venir en aide aux étudiants dans le besoin qui, autrement, seraient lourdement endettés à la fin de leurs études. De nombreuses autres améliorations ont été apportées au PCPE, mais les députés comprennent que les principes fondamentaux visent un accès accru pour les étudiants de toutes les catégories.

Je ne m'adresserais sans doute pas à vous ici aujourd'hui si je n'avais pas reçu l'aide du Programme canadien de prêts aux étudiants. Sans cet apport financier, il m'aurait été impossible de fréquenter l'université. D'après les lettres de mes électeurs et certaines conversations que j'ai eues avec des gens de ma circonscription, M. et M^me^ Ivan Dale notamment, je sais que de nombreux jeunes se trouvent encore dans cette situation.

L'éducation ne s'adresse pas uniquement aux jeunes. Je l'ai déjà dit plus tôt, si l'on veut réussir à l'avenir, l'acquisition de connaissances devra intéresser les gens à toutes les étapes de leur vie. Malgré la suppression de certains obstacles, il en reste un majeur. Il s'agit du manque de moyens financiers.

[*Français*]

Nous proposons, dans le document de travail, les moyens de financement de l'éducation postsecondaire. On y traite des moyens à prendre pour la rendre plus accessible aux personnes qui désirent perfectionner leurs compétences. Le document reconnaît que nous jouons depuis longtemps un rôle dans le financement de l'éducation postsecondaire et que nous devons continuer à jouer ce rôle.

[*Traduction*]

Les provinces et les territoires assurent la gestion du système, mais sans la participation fédérale, la situation serait bien différente. Le gouvernement fédéral contribue environ 8 milliards de dollars par année, soit près de la moitié des dépenses totales en ce domaine. Le document de travail reconnaît que le gouvernement fédéral assure le financement de base du système postsecondaire par le truchement des points d'impôt. Les députés se souviendront que le budget présenté au début de l'année exigeait que le gouvernement fédéral réduise l'autre partie du financement, c'est–à–dire les transferts en espèces.

Nous avons déjà avisé les provinces et les territoires que, en 1996–1997, les fonds pour l'éducation postsecondaire seraient ramenés au niveau de 1993–1994, soit à 2,1 milliards de dollars. En fait, d'ici 10 ou 15 ans, selon la présente formule de calcul du financement, les transferts en espèces servant à payer une partie de l'éducation postsecondaire seront probablement épuisés.

[*Français*]

Le document pose la question de savoir comment nous pourrions le mieux utiliser cet argent. Nous croyons, quant à nous, que c'est en élargissant l'accès des étudiants à l'enseignement postsecondaire. Nous nous rendons compte que les augmentations des frais de scolarité imposées par les provinces et les territoires ont eu pour effet de faire assumer une plus grande part des coûts de l'éducation par les étudiants. Les améliorations que nous avons apportées au PCPE devraient aider les étudiants à tenir le coup, mais nous pouvons faire davantage.

[*Traduction*]

Le document présente une possibilité fort intéressante. Il propose de mettre rapidement fin au financement des établissements d'enseignement et d'opter plutôt pour un régime de prêts et bourses plus généreux. On a calculé que grâce à cette approche, la somme de 500 millions de dollars consacrée par le gouvernement fédéral au programme d'aide aux étudiants permettrait de prêter annuellement jusqu'à deux milliards de dollars. Cet argent pourrait être destiné aux étudiants adultes qui voudraient améliorer leurs compétences ou se recycler.

Un tel programme d'aide aux étudiants peut avoir un aspect de prévention non négligeable. Il peut offrir de l'aide aux travailleurs désireux de rester à la fine pointe de l'évolution des compétences.

Toutes ces questions de prêts soulèvent le problème épineux du remboursement. Tôt ou tard, ces prêts doivent être remboursés. Au cours de la dernière année, j'ai reçu des lettres d'étudiants, jeunes et vieux, qui sont incapables de rembourser leurs prêts étudiants et qui se demandent ce qu'ils peuvent faire. Parfois, ils sont diplômés et n'arrivent pas à trouver un emploi. D'autres fois, leur emploi est si mal rémunéré qu'ils n'ont pas les moyens de rembourser. Ils ont même du mal à joindre les deux bouts.

Une des solutions envisagées dans le document de travail, c'est le programme de prêts à remboursement relatif au revenu. Ce programme, qui donne d'excellents résultats en Australie et en Nouvelle–Zélande, offrirait aux gens la possibilité de rembourser leurs prêts en fonction de leur revenu, peut–être par l'entremise du régime fiscal.

• (1700)

Une autre solution consiste à utiliser les REÉR pour financer l'enseignement et la formation.

Ce qui est clair, c'est que le document de travail tient compte de la nécessité de parvenir à une réforme tout en respectant des paramètres financiers très restreints. Notre objectif est d'utiliser les ressources limitées à notre disposition de la façon la plus efficace possible pour préserver et étendre l'accès à l'enseignement postsecondaire pour un beaucoup plus grand nombre d'étudiants.

Je félicite le ministre du Développement des ressources humaines d'avoir le courage de ses idéaux et d'entraîner les Canadiens dans un processus de revitalisation de nos programmes sociaux. La solution facile consisterait à rester les bras croisés et à attendre que notre système social désuet s'effondre de lui–même, alors que nous approchons du siècle prochain. La voie que choisit le ministre est beaucoup plus difficile. Elle consiste à reconnaître que nous sommes confrontés à une crise, que nous devons cerner les problèmes et que nous devons prendre le temps d'entendre ce que les Canadiens ont à dire au sujet de leurs besoins, de la façon d'y répondre et des moyens à prendre pour financer tout cela.

Dans ma circonscription, mes électeurs participeront au processus de revitalisation les 29 et 30 octobre. J'invite tous les Canadiens, notamment les Thomas à la Chambre, à participer pleinement à cette tâche et à profiter de cette occasion pour jouer un rôle utile dans le travail de reconstruction. Les critiques qui ne s'accompagnent pas de solutions de rechange constructives ne mènent nulle part. Pourquoi contribuer au problème, lorsqu'il est beaucoup plus intéressant de contribuer à la solution?

Je suis persuadée que les Canadiens tiennent beaucoup à nos programmes sociaux et je m'attends à ce qu'ils se joignent à nous pour nous aider à retisser notre filet de sécurité sociale afin qu'il soit là pour soutenir les Canadiens au moment de leur vie où ils en ont besoin.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, il faut reconnaître que dans le discours de ma collègue députée, elle parle de nouvelles mesures possibles pour permettre aux femmes qui veulent retourner aux études, et elle citait même son expérience personnelle. Il peut y avoir certaines mesures qui sont intéressantes.

En même temps, je voudrais faire un commentaire, mais je vais le tourner en question. Lorsqu'on voit dans le même document, par exemple, une disposition face à l'assurance–chômage, alors que dans le discours du ministre des Finances, sur le budget, il y avait une indication de coupure, en plus, il y a des coupures cette année. Il y a une intention de coupures additionnelles en ce qui touche les chômeurs les plus fréquents.

Dans la catégorie des chômeurs les plus fréquents, ma collègue le sait sûrement, ce sont les femmes qui sont le plus touchées.

Souvent, lorsqu'il y a une crise économique, les femmes sont plus souvent que les hommes employées dans des emplois à temps partiel, employées à des emplois plus précaires, et malheureusement, il faut le reconnaître, encore mal payées ou moins payées que les emplois occupés par les hommes.

Je me souviens, l'année passée, dans la phase de consultation de l'organisation anti–pauvreté au Canada, d'un témoignage lors d'un comité de consultation des ressources humaines. Une personne, une femme, avait enfin réussi à retourner sur le marché de l'étude, dans son cas, et finalement, elle nous racontait qu'à l'instar des étudiants, des jeunes, elle avait réussi ses études à condition de s'endetter jusqu'à 32 000 $. À la fin de tout cela, parce qu'il n'y avait pas d'emploi, elle n'en avait pas obtenu.

Une chose que je veux l'entendre dire, comme députée, mais comme femme, c'est qu'est–ce qu'elle pense de la nouvelle mesure qui dorénavant tiendra compte du salaire du conjoint face au principe de l'autonomie des femmes?

[*Traduction*]

Mme Sheridan: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question et de l'importance qu'il attache au rôle que jouent les femmes dans le nouveau monde du travail. Je suis extrêmement heureuse que le député m'ait adressé cette question. Je pense qu'il faut se rappeler que, lorsqu'on se lance dans une entreprise aussi importante qu'une réforme sociale, tout ce qu'on a en main, au départ, c'est un document de travail. Les observations que vous avez formulées sont exactement le genre de choses que nous allons entendre lorsque nous nous rendrons dans nos circonscriptions, c'est–à–dire l'histoire personnelle des gens. Les Canadiens vont nous dire l'importance du filet de sécurité sociale pour eux et nous préciser s'il répond ou non à leurs besoins.

• (1705)

Je vais répondre à l'histoire de mon collègue par une autre histoire concernant une personne de la Saskatchewan, une jeune femme là encore. Avant de venir siéger dans cette enceinte, parmi mes nombreux emplois, j'ai dirigé une clinique. J'ai eu à traiter avec une jeune femme, une mère seule, qui est venue à la clinique tout d'abord comme patiente.

Elle était, en fait, prisonnière de l'assistance sociale. Elle ne pouvait obtenir la formation dont elle avait besoin, car elle n'avait aucune expérience. Elle n'avait aucune expérience parce que personne ne voulait l'engager. Elle courait le risque de perdre les avantages dont elle profitait. Elle se préoccupait d'abord et avant tout de ce que cela signifierait pour son enfant si elle devait se passer de l'assistance sociale.

Finalement, elle a commencé à travailler avec nous en recevant une formation sur le tas et en essayant de trouver les moyens de se libérer de ce piège de l'aide sociale. Je crois honnêtement que la plupart des gens consultés trouveront des idées qui permettront aux Canadiens de faire la transition dont le député a parlé dans ses observations.

Qu'il s'agisse de l'assurance–chômage ou d'autres programmes qui seront discutés dans cet examen de la sécurité sociale, nous devons offrir ces possibilités aux Canadiens pour leur permettre de combler cet écart et de faire partie de la population active. Je crois fermement que la plupart d'entre eux se réjouissent de la perspective de se lever tous les matins, de se rendre au travail et de subvenir aux besoins de leur famille.

M. Silye: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, le Parti réformiste partagera maintenant son temps de parole en périodes de 10 et 5 minutes.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Madame la Présidente, nous avons entendu quelques bonnes idées dans le débat d'aujourd'hui. J'ai pensé ajouter quelques réflexions sur quatre points principaux: premièrement, le besoin de changement dans la prestation des services sociaux; deuxièmement, le processus de changement; troisièmement, notre rôle, en tant que Canadiens, dans ce changement et, quatrièmement, l'orientation à prendre aujourd'hui.

Nous devons changer la prestation de nos services sociaux. Je crois que tous les députés s'entendent là–dessus. À mon avis, nous devons tenir compte de quatre aspects lorsque nous parlons de changer la prestation des services sociaux. L'un d'eux, c'est que les programmes sociaux doivent viser les plus indigents.

Nous avons un pays riche. En fait, comme le premier ministre se plaît à le souligner, des gens d'un peu partout dans le monde ont classé le Canada comme le premier pays où ils souhaiteraient vivre. Fait intéressant, le ministre du Développement des ressources humaines déclare dans le plan dont nous discutons aujourd'hui qu'au moins le cinquième des enfants canadiens—un sur cinq—vivent dans la pauvreté. J'ai du mal à croire qu'avec les milliards de dollars que nous dépensons pour les programmes sociaux, il y ait encore un cinquième des enfants canadiens qui sont pauvres. Il faut faire des changements quelque part!

Ensuite, selon le document, près de la moitié des assistés sociaux sont employables. Il s'agit là de personnes en santé que le Trésor public fait vivre. Encore une fois, il faut modifier nos programmes sociaux si une telle situation se produit réellement dans le pays le plus riche au monde.

Toujours selon ce document, un fort pourcentage d'usagers chroniques de l'assurance–chômage sont pris dans un cycle d'emplois à court terme, de chômage et de dépendance envers les programmes publics. Si les faits que le ministre présente à la population sont exacts, nous utilisons sûrement à mauvais escient les milliards de dollars que nous dépensons chaque année dans un pays comme le nôtre.

Il faudrait reconnaître la famille comme le principal dispensateur de soins dans la société. Nos programmes sociaux se sont éloignés de ce principe, dans une grande mesure. Le gouvernement et l'État ont dit qu'ils répondront à tous les besoins et qu'il y aura toujours un programme pour nous aider.

Je pense que les Canadiens sont des gens qui savent se tirer d'affaire. Depuis toujours, dans les temps plus difficiles, les familles et les collectivités se serrent les coudes et s'entraident. C'est ce qui s'est toujours fait. C'est là un élément de notre culture que nous tenons beaucoup à préserver.

• (1710)

Nous voulons nous occuper nous–mêmes de nos affaires et ne demander l'aide du gouvernement qu'en dernier ressort, car nous croyons en notre force collective. Il faut que le gouvernement cesse de s'ingérer dans nos vies, de nous dire quoi faire, de prendre notre argent et de décider de la façon dont il va nous aider. Nous voulons nous entraider et compter davantage sur nous–mêmes.

Troisièmement, il faudrait décentraliser la prestation des programmes sociaux pour qu'ils soient fournis au niveau de la collectivité, du secteur privé, de la province, là où ils sont nécessaires. Au lieu de cela, nous avons des programmes fédéraux centralisés qui sont énormes et qui fonctionnent très mal pour nous. Nous dépensons environ 160 milliards de dollars chaque année, ce qui est beaucoup d'argent, et la moitié de ce montant va aux programmes sociaux. La moitié de ce montant va aux programmes sociaux et aux transferts qui sont faits aux provinces pour les programmes sociaux. La moitié de tout l'argent que nous dépensons va aux programmes sociaux.

Il faut que ces programmes fonctionnent bien, et des programmes énormes qui sont donnés à distance, qui sont noyés dans les formalités administratives, qui se chevauchent et qui sont inefficaces ne sont guère utiles aux Canadiens. Nous voulons être libres de prendre soin de nous nous–mêmes aux niveaux local et communautaire.

Enfin, nous avons besoin de changement parce que les programmes sociaux doivent être financièrement viables à court et à long termes.

Il y a un certain temps, j'ai parlé à un homme qui recevait de l'aide sociale. Il était de la troisième génération à recevoir de l'aide sociale, mais il s'est distingué de ses parents et de ses grands–parents. Cet homme a réussi à devenir multimillionnaire en travaillant très fort et en se prenant en main. C'est un autodidacte. Il a lu plus de 1 500 biographies d'hommes et de femmes du monde entier qui ont réussi dans la vie et il a adopté les principes qu'ils avaient suivis pour connaître le succès. J'ai demandé à cet homme influent, prospère et très riche, cet homme d'un autre pays, ce qu'il me conseillait de faire, moi qui mène une vie publique et qui dois donner l'exemple. Son conseil est très bref. Il se résume à ces mots: favoriser l'économie.

Nos programmes sociaux ne favorisent pas l'économie. Ils favorisent plutôt la dépendance. Ils nous poussent à penser que si nous dépensons notre argent au lieu de l'économiser, si nous ne faisons pas de budget, quelqu'un va nous venir en aide et ce quelqu'un, c'est le Trésor public, le gouvernement.

Le gouvernement n'a pas d'argent. Le seul argent qu'il a, c'est le nôtre, et il ne le dépense pas toujours de façon judicieuse.

Les programmes que nous avions avaient été achetés non seulement avec notre propre argent, mais sur le dos de notre avenir. Ils ont été achetés en hypothéquant l'avenir de nos enfants. À l'heure qu'il est, nos enfants ont plus d'un demi–billion de dollars à payer pour les programmes que nous nous sommes donnés.

Cette situation ne peut durer. En fait, les programmes du gouvernement sont le problème et non la solution. À cause de ces programmes et de la façon dont ils ont été financés, un quart de tout ce que nous dépensons va au paiement des intérêts. Or, ces intérêts augmentent et c'est ce que nos enfants devront payer chaque jour.

Si nous voulons des changements, nous devons faire preuve de leadership et revoir notre vision de la façon de faire les choses. Nous devons nous défaire des attentes qui étaient les nôtres. Nous devons nous débarrasser de nos anciennes façons de penser. Nous devons faire face à cette situation avec ouverture, en toute honnêteté, sans prétention et sans essayer d'attaquer ou de dénigrer des personnes qui essaient simplement d'exposer les faits au public, ou encore de déformer leurs propos.

Nous avons besoin d'un gouvernement qui défende les intérêts du public et non des intérêts politiques. Les Canadiens doivent insister là–dessus. C'est ce qu'il doivent rechercher.

Quel rôle jouent les Canadiens dans ce type de réforme? À mon avis, si nous voulons que les Canadiens jouent un rôle significatif, si nous voulons qu'ils apportent une contribution valable à ce débat—ce que nous leur devons en tant que dirigeants—nous devons définir les questions. Il ne suffit pas de dire: «Nous allons parler de ceci. Qu'en pensez–vous?» Nous devons définir les questions qui exigent une réponse. C'est très important. Si l'on veut de nous des réponses rationnelles et réfléchies, nous devons connaître les questions.

• (1715)

Deuxièmement, il nous faut des données justes et équilibrées. Nous devons savoir quels sont les coûts et les avantages, tant sur le plan financier que sur le plan social. Les gens ont besoin de ces renseignements pour donner une opinion bien informée.

Troisièmement, il nous faut assez de temps. Nous avons sous les yeux un document qui vient d'être rendu public hier seulement et les Canadiens ont trois semaines pour faire savoir s'ils veulent en discuter et tout juste un mois pour faire parvenir leur mémoire. Cela m'inquiète. Et neuf documents d'information n'ont même pas encore été publiés. Comment les Canadiens vont–ils pouvoir donner des opinions éclairées sans ce genre d'aide et sans les documents d'information?

Enfin, nous devons démontrer aux Canadiens que leur participation comptera pour quelque chose. S'il s'agit simplement d'un exercice de bonne conscience, ça ne donnera rien.

C'est pourquoi il est impératif de savoir ce que nous faisons, d'être informés et de nous attaquer véritablement au problème.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, je trouve intéressant de pouvoir essayer de m'associer avec la députée qui vient de prendre la parole. Même si on a plusieurs points de vue différents, il m'apparaît très possible qu'on puisse penser de la même façon, par exemple sur les points suivants. On peut se demander ce qui a provoqué la situation actuelle, ce qui nous a conduits à la situation présente. L'une des raisons fondamentales, c'est qu'on est dans un pays où la répartition des responsabilités est absolument abracadabrante.

Pour le même problème du chômage, on a des gens qui sont sur l'aide sociale et dont la responsabilité revient aux provinces; on a des gens qui sont en chômage et qui sont traités en fonction d'un régime d'assurance–chômage. Il y a 45 p. 100 d'assistés sociaux, tel qu'indiqué dans le rapport, qui sont des chômeurs aptes au travail. On ne nous propose aucune solution pour traiter ensemble ce même problème, pour s'attaquer au problème du chômage de façon intégrée, de façon rationnelle.

On peut trouver là une des causes pour lesquelles nous en sommes au système actuel et je pense que la solution que l'on pourrait partager, c'est qu'il faudrait aller vers une solution au moins très décentralisée où toute la question du chômage et la question de l'aide sociale puissent être traitées à un niveau beaucoup plus près des citoyens, par exemple au moins au niveau de la province parce qu'il y a des situations économiques très différentes d'une région à l'autre du Canada. Un programme pancanadien n'a pas la flexibilité nécessaire pour répondre aux exigences.

Le deuxième élément où on pourrait se rejoindre c'est sur la question de la transparence. On dit, dans l'article du *Toronto Star* que, et je cite:

[*Traduction*]

> Des hauts fonctionnaires se sont rendus à Ottawa où on les a informés des conséquences du plan de réforme sociale Axworthy, mais on ne leur a pas indiqué les montants en jeu, qui ont été révélés au *Star*, et le document indique clairement que c'était délibéré.

[*Français*]

C'est évident qu'au niveau du comité qui va devoir rencontrer les Québécois, les Canadiens un peu partout à travers le pays, il va falloir s'assurer que les gens qui viennent nous voir vont avoir toute l'information parce que, comme membre du comité, cela ne me tente pas d'aller faire de la figuration. J'ai le goût qu'on puisse avoir les vrais chiffres là–dessus. Et, là–dessus aussi, je pense qu'on peut s'associer avec la députée pour travailler dans le bon sens.

Le dernier point au sujet duquel on pourrait avoir une collaboration, c'est sur le fait de voir les choses différemment. Dans le projet de réforme qu'on a sous les yeux, finalement, c'est le même projet que les conservateurs auraient mis sur la table. Il y a quelqu'un quelque part qui n'est pas un élu et qui contrôle tout le système. C'est très dangereux pour le Canada, et j'espère que la députée va pouvoir s'associer à moi sur les différents points que j'ai traités.

[*Traduction*]

Mme Ablonczy: Madame la Présidente, je voudrais croire que les personnes sensées s'entendront toujours. Je voudrais croire que nous travaillons ensemble parce que nous sommes rémunérés par la population canadienne. Je voudrais aussi croire que nous travaillons ensemble pour le bien de la population canadienne. En ce qui a trait au problème du chômage, il importe de souligner que lorsque nous allons chercher des sommes importantes dans les poches des gens d'affaires, investisseurs et entrepreneurs pour financer les activités et programmes du gouvernement, nous réduisons d'autant leur capacité de créer une véritable activité économique durable et génératrice d'emplois à long terme.

• (1720)

Ce n'est pas le gouvernement qui crée les emplois mais bien les citoyens, avec leur argent et par leur labeur.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Madame la Présidente, la vision socialiste que Pierre Trudeau avait du Canada semble s'être concrétisée. En faisant du gouvernement fédéral le plus important employeur au pays, M. Trudeau a fait en sorte que la majorité des gens dépendent du gouvernement pour gagner leur vie.

L'adoption des nouvelles lois visant à créer une société juste a fait en sorte que les criminels ont maintenant plus de droits que leurs victimes. En piétinant systématiquement les traditions et libertés de l'ancien Canada, M. Trudeau a réussi à convaincre ses apôtres politiques que les anciennes méthodes n'étaient pas valables et que la voie qu'il prêchait était la bonne. En détruisant ce que nos pères ont construit et défendu, il a fait de ce pays ce qu'il est maintenant: un pays qui tourne en rond comme un chien confus et que le monde regarde avec étonnement. Le ministre des Finances lui–même recherche la quadrature du cercle mais ne sait pas où commencer.

Ces paroles ne sont pas d'un rédacteur de discours politiques ou de moi, mais bien de M. Don Nitch, un habitant de Calgary et un contribuable qui, comme tant d'autres Canadiens, en a assez du statu quo fédéraliste et des politiques libérales passives et inefficaces.

Alors que le déficit continue de s'alourdir et franchit le cap du demi–billion de dollars, nous prenons de plus en plus conscience que les anciennes méthodes ne sont tout simplement plus valables. Elles nous ont même conduit à ce que de nombreux économistes canadiens décrivent comme une crise qui menace d'ores et déjà les fondements de la sécurité financière du Canada, et pour de nombreuses générations à venir.

Comment en sommes–nous arrivés à ce gâchis? En laissant le gouvernement fédéral fermer les yeux sur le problème pendant des années et des années et en continuant de vivre sur des emprunts toujours plus élevés. Les emprunts ont commencé il y a 25 ans, en 1968 avec le gouvernement libéral, et le gouvernement actuel continue dans la même voie.

En dépensant à des niveaux que nous ne pouvons nous permettre et en redistribuant le fardeau sur la population par le biais des impôts, Ottawa a créé un monstre bicéphale qui menace le pays tout entier. Une des têtes de ce monstre est constituée par les dépenses de programmes toujours en augmentation, et l'autre par le lourd fardeau fiscal.

À l'occasion des dernières élections, les contribuables canadiens ont fait clairement savoir qu'ils voulaient des représentants ayant le courage et la vision nécessaires pour lancer des changements qui profiteraient à la présente génération et aux suivantes, même si de tels changements devaient être pénibles. Ils voient ce monstre à deux têtes et ils veulent qu'on le décapite avant qu'il ne dévore leur avenir.

Qu'a fait le gouvernement pour répondre à cette demande? Il a publié un document de travail. Aujourd'hui seulement, les libéraux dépenseront 113 millions de plus qu'ils ne percevront. Aujourd'hui seulement, les libéraux prendront 6 dollars de l'argent des contribuables pour chaque dollar que les députés versent à leur pension dorée que les députés réformistes ont juré de refuser. Aujourd'hui seulement la pendule libérale de la dette égrènera 1 500 dollars de dette supplémentaire chaque seconde. Enfin, les libéraux vont passer un autre jour à parler de la réforme sociale plutôt que de présenter les mesures législatives mettant en oeuvre ce qu'ils promettaient dans leur livre rouge. Ils ont reporté le plan et vont éviter le problème pendant une autre année encore.

Je prédis que toute mesure législative que présentera le gouvernement, lorsqu'il en présentera une, coûtera aux contribuables canadiens plus que les 38,7 milliards qu'il essaie de réexaminer.

M. Robichaud: Vous voulez parier?

M. Silye: Oui, je veux bien parier avec vous, n'importe quand et n'importe quel montant.

Madame la Présidente, comme une maison, le Canada est hypothéqué, sauf que cette hypothèque est de 531 milliards. Chaque année le gouvernement emprunte environ 44 milliards de plus pour payer des choses que nous ne pouvons nous permettre. Les seuls intérêts sur cette hypothèque consomment plus du tiers de nos recettes fiscales, ce qui fait qu'il a fallu augmenter le fardeau fiscal des Canadiens, réduire les programmes sociaux et laisser notre sort économique entre les mains de créanciers étrangers.

Le moment est venu de revoir nos livres, de payer l'hypothèque et de vivre dans une maison que nous pouvons nous permettre et apprécier.

Je voudrais, par votre intermédiaire, madame la Présidente, montrer aux députés du Parti libéral les plans de construction de cette maison. Il faut commencer par des fondations basées sur des dépenses raisonnables, en donnant priorité à ce qui est vraiment important. Là-dessus, bâtissez quatre murs solides de politique fiscale juste, de démocratie directe, de réforme institutionnelle et d'équité des droits. Finalement, protégez tous les habitants de la maison en posant pour toit des programmes sociaux efficaces et peu coûteux, et cessez de gaspiller de l'argent en fantaisies inutiles comme des pensions de retraite dorées, des voyages parlementaires—mieux connus sous le nom de voyages touristiques de députés—et des subventions pour les entreprises et les groupes d'intérêts spéciaux. Je me demande ce que le premier ministre du Canada et sa nombreuse suite de premiers ministres provinciaux et de fonctionnaires vont rapporter de Chine, en termes d'argent et de contrats d'affaire.

• (1725)

Pour nous, l'avantage d'avoir une maison libre d'hypothèque se remarquera dans les impôts moins élevés, le climat économique amélioré et les programmes sociaux garantis. Si l'entrepreneur libéral est incapable de construire une telle maison avec le budget dont il dispose, c'est le Parti réformiste qui le fera.

Nous croyons qu'il est injuste de financer les programmes sociaux actuels aux dépens des générations futures, comme l'a dit ma collègue de Calgary-Nord. Le temps est venu d'avoir, au Canada, des programmes sociaux autosuffisants.

Nous devrions démocratiser l'assurance-chômage en en confiant l'administration aux employeurs et aux employés qui la financent. Resserrons les règles d'admissibilité à l'assurance-chômage, afin que le programme corresponde à son but original, qui est d'assurer une aide temporaire à ceux qui perdent leur emploi. Trouvons des moyens d'encourager les gens à cesser de compter sur le gouvernement. Si l'assurance-chômage et l'aide sociale assurent un revenu minimum, pourquoi les gens travailleraient-ils?

Le Parti réformiste croit aussi que notre régime social devrait viser l'élimination de tous les recoupements administratifs entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Ceux qui sont vraiment dans le besoin ne reçoivent pas assez d'argent. Je l'ai remarqué moi-même en côtoyant mes électeurs aux cours de la dernière campagne électorale. J'ai rencontré des gens qu'il aurait été justifié d'aider, des personnes âgées qui avaient un chèque de 55 $ ou de 75 $ qu'ils disaient devoir faire durer un mois. Pourtant, ces gens se sont vu refuser toute aide pour des chinoiseries administratives, tandis que d'un bout à l'autre du Canada, des travailleurs saisonniers qui gagnent 55 000 $ par année arrondissent leur budget grâce à ces programmes sociaux. Il faut que cela cesse.

L'aide sociale devrait être offerte en fonction du revenu de la famille ou du ménage, et administrée dans le cadre du régime fiscal. Par exemple, la sécurité de la vieillesse n'est même pas mentionnée dans le rapport. Elle coûte 20 milliards de dollars par an et n'est financée par personne. Elle est offerte à tous à partir de 65 ans, qu'ils en aient besoin ou non. Je n'ai pas versé un sou à ce programme. J'aurai 65 ans dans 15 ans, et je recevrai automatiquement 365 $ par mois. Je ne sais pas si je le mérite, compte tenu que je gagne plus de 54 000 $ par année.

Les programmes sociaux devraient être justes pour toutes les régions du pays, et traiter tous les Canadiens de la même façon, peu importe où ils vivent. Par exemple, le Régime d'assistance publique du Canada coûte 8,2 milliards de dollars par année. Il sert à partager à parts entières les dépenses d'aide sociale des provinces pauvres.

Ce que je vais vous dire maintenant peut sembler dur, mais il faut être réaliste. Quand on a tout essayé et qu'on ne parvient pas à soutenir une région économiquement, on ne doit pas refiler la facture aux contribuables. L'argent nécessaire n'existe tout simplement pas.

Avant d'en arriver là, nous proposons que le fédéral décentralise le RAPC, donne aux provinces la marge fiscale équivalente et laisse ceux qui se trouvent sur place décider de la façon de dépenser l'argent. Jadis, les gens chargés d'un dossier régional donné étaient ceux qui connaissaient le mieux la situation locale. Ils savaient lesquels de leurs voisins avaient le plus besoin d'aide. Les questions étaient réglées rapidement et consciencieusement par des gens qui connaissaient les limites de leur budget.

Peut–être est–il temps de rapprocher les services et les programmes gouvernementaux de la population en en confiant la responsabilité au plus bas palier de gouvernement. Fixons des normes fédérales minimum. Rendons les programmes et services transférables et accessibles et donnons aux provinces plus de latitude pour gérer leurs affaires. Peut–être alors verrons–nous davantage de solutions locales qui seront plus efficaces, surtout pour les provinces défavorisées.

Le gouvernement actuel et le gouvernement conservateur ont créé un dilemme social en appliquant mal la théorie économique de Keynes. En période de récession, il n'y a rien de mal à emprunter pour stimuler l'économie, mais dès que la relance s'installe, il faut rembourser ces emprunts. C'est ce que n'ont pas fait ces deux gouvernements. Il est plus que temps que le gouvernement prenne conscience du deuxième volet de cette théorie et commence à rembourser la dette.

Pas un seul ministériel et pas un seul député séparatiste n'a suivi notre exemple et refusé la pension de retraite des parlementaires. Il n'est dit nulle part dans le rapport du ministre du Développement des ressources humaines que les députés donneront l'exemple et feront les sacrifices qu'on exige de tous les autres Canadiens. Pas un ministre n'a eu le courage de se présenter dans son ministère et de mettre à la porte les employés improductifs, les bureaucrates de la vieille école qui sont plus politiciens que les politiciens eux–mêmes. Ces bureaucrates ont oublié pour qui ils travaillaient—les contribuables.

Si le gouvernement désire vraiment aider les Canadiens à s'en sortir tout seuls, il devrait davantage laisser les gens disposer de l'argent qu'ils gagnent. Les contribuables dépensent et gèrent leur argent plus judicieusement que le gouvernement. Arrêtez de taxer les gens et de redistribuer leur argent. Laissez–le à la source. Si on permettait au gens de garder l'argent qu'ils gagnent, ils n'auraient pas besoin des programmes sociaux du gouvernement.

Une baisse d'impôt de 10 p. 100 pour toutes les familles gagnant moins de 60 000 $ leur permettrait d'avoir davantage d'argent pour se nourrir, se loger et s'habiller. N'est–ce pas l'objectif même des programmes sociaux?

Si le gouvernement et le ministre des Finances avaient le sens des affaires et qu'ils avaient la volonté politique de diminuer les dépenses publiques, ils pourraient facilement diminuer les impôts. Envoyer de l'argent à Ottawa pour que des bureaucrates le redistribuent à leur guise ampute les programmes de 30 p. 100, ce qui a une incidence énorme sur leur efficacité.

En matière de réforme sociale, on a besoin d'objectivité, pas du parti–pris politique dont fait preuve le ministre du Développement des ressources humaines.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette de devoir interrompre le député. Comme il est 17 h 30, nous devons maintenant passer à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest) propose: Que le projet de loi C–245, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur le vérificateur général (examen du discours sur le budget), soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je vais parler du projet de loi C–245 et expliquer pourquoi je l'ai proposé. Je révèle un secret de polichinelle en disant que je l'ai fait parce que je ne me fie pas plus aux compétences du gouvernement actuel qu'à celui des conservateurs qui l'a précédé pour établir correctement le montant des recettes estimatives.

Ce projet de loi a pour objet de demander au vérificateur général d'enjoindre à une ou plusieurs personnes d'examiner le discours sur le budget et d'indiquer, dans un rapport à la Chambre, si le montant des recettes estimatives utilisé pour préparer le discours sur le budget est raisonnable. Ce rapport d'un tiers serait soumis au président au plus tard le 31 mai.

Il faut qu'un tiers indépendant examine les chiffres que le gouvernement nous présente. Comme je l'indiquerai aujourd'hui, nous savons pourquoi des gouvernements prévoient un certain montant de recettes et dépensent en fonction de ce montant, mais, comme le montant réel des recettes est plus bas, ils aboutissent à des déficits.

Au début de mon discours, le montant de la dette du Canada se chiffrait à 532 343 108 949,98 $. Maintenant, nous, les réformistes, nous entendons cela sans frémir, mais les Canadiens qui nous regardent et nous écoutent doivent comprendre que cette dette sera un fardeau pour nos enfants et leurs enfants. Je pense qu'il faut vraiment mettre un terme au laisser–aller des 20 dernières années. Il faut bien comprendre et accepter le point de vue que les réformistes ont fait valoir pendant le débat qui portait aujourd'hui sur les programmes sociaux. Le moins qu'on puisse dire de la position des libéraux à cet égard, c'est qu'elle est suspecte.

Comment en sommes–nous arrivés là? Outre son habitude de dépenser excessivement, de céder à ses caprices et d'étouffer les contribuables, il y a la façon dont le gouvernement manipule les chiffres dans son exposé budgetaire qui pose problème. Comment un gouvernement peut–il faire des dépenses excessives? C'est très facile quand on établit incorrectement le montant des recettes estimatives.

C'est comme si celui qui a un revenu annuel de 56 000 $ disait un bon jour à sa famille: «J'ai un revenu de 56 000 $, mais disons qu'il sera plutôt de 86 000 $ cette année et dépensons en conséquence.» Il est certain qu'à la fin de l'année, il devra 30 000 $ à la banque. S'il refait la même erreur l'année suivante et l'année d'après, avant longtemps il aura une dette de 90 000 ou 100 000 $. Qu'est–ce qui se passe dans un tel cas? Le directeur de la banque intervient en disant: «Un instant! Vous ne pouvez plus

acquitter vos dettes.» C'est ainsi qu'on en arrive à des faillites personnelles.

La différence, dans le cas du gouvernement, ce n'est pas le directeur de la banque, mais les contribuables qui interviennent. On n'a qu'à examiner la hausse du niveau d'imposition pour se rendre compte que c'est le contribuable qui a souffert, ces dernières années, de cette tendance à surévaluer les recettes et à trop dépenser.

• (1735)

En 1984, les Canadiens ont cru bon se débarrasser du Parti libéral. Les libéraux avaient accumulé une dette et un déficit inquiétants. Nous avons donc élu les conservateurs. Après tout, ils parlaient de compressions, mais voilà qu'ils se sont mis à manger à tous les râteliers. Nous avons enduré les conservateurs pendant quatre ans.

En 1988, nous avons eu à prendre une décision très difficile. Il nous semblait impensable de réélire les libéraux, qui dépensent l'argent comme s'il n'y avait pas de lendemains. Nous n'aimions pas trop les conservateurs, mais peut–être leur fallait–il simplement quatre autres années. Donc, nous avons choisi de réélire les conservateurs, qui se sont vite réinstallés devant le râtelier.

Comme les conservateurs prévoyaient déjà leur défaite, ils ont peut–être décidé d'agir en 1992, avant les élections, d'accroître les recettes et de dépenser beaucoup d'argent. Ainsi, à leur arrivée au pouvoir, les libéraux seraient mal pris, puisque les conservateurs auraient fondé leurs dépenses sur une surestimation des recettes. Une fois élus, les libéraux se demanderaient ce qui s'est passé.

C'est la même histoire depuis des décennies. Je me demande pourquoi on n'élit jamais le gouvernement que l'on veut. C'est vrai, on ne fait que se débarrasser du gouvernement dont on ne veut plus. Voilà pourquoi les Canadiens ont élu 52 réformistes à la Chambre des communes. Je peux vous garantir qu'aux prochaines élections on va se débarrasser d'un autre gouvernement dont on ne veut pas. Les gens vont finalement élire le gouvernement qu'ils veulent, malgré toutes les belles paroles qui peuvent être prononcées ici. Nous allons tenir bon et continuer de parler de réduction du déficit, car nous y croyons. Ce ne sont pas seulement des paroles en l'air.

Les Canadiens ont élu le présent gouvernement libéral et ont vraiment cru qu'un budget sévère serait déposé en 1993. Je figurais parmi les députés qui ont participé à une séance d'information à huis clos. Nous nous attendions à des économies, des réductions et de nombreux changements visant à améliorer la situation du Canada. Nous avons plutôt constaté dans le budget que le gouvernement allait accroître ses recettes et maintenir les dépenses au même niveau qu'avant. On nous servait toujours la même rengaine et, pendant ce temps, la dette continuait de grimper. Comme le gouvernement prévoyait une hausse des recettes, il dépensait davantage.

Aujourd'hui, nous abordons la question des programmes sociaux. Depuis un an, les députés de ce côté–ci de la Chambre étudient les programmes sociaux. Hier, nous avons reçu un document de travail, pas un plan d'action, seulement un document de travail. Quand on y réfléchit bien, cela a de quoi nous rendre malades. On a eu un an pour agir au Canada. Nous avons un déficit annuel de 40 milliards de dollars et tout ce qu'on trouve à nous proposer, c'est un document de travail. Qu'est–ce que les Canadiens ordinaires vont penser de cette Chambre, qui est censée montrer la voie à suivre, qui est censée faire quelque chose? Dans les réactions qui arrivent déjà à mon bureau, les gens demandent pourquoi on n'a pas pris de mesures.

La presse, et non le gouvernement, a parlé d'économies de 7,5 milliards de dollars sur cinq ans. Cela représente un gros milliard et demi par année. Ce n'est pas beaucoup si l'on songe aux 40 milliards de dollars de déficit annuel. C'est un comptable qui vous le dit. Je crois que je sais assez compter pour cela.

Ce que je peux vous dire, c'est que le gouvernement s'efforce de vider un navire qui prend l'eau avec un dé à coudre, alors que même un seau ne suffirait plus à la tâche. Ce qu'il faut, c'est prendre les grands moyens. Cela ne se fera pas sans douleur, mais il faut être courageux. Nous sommes même prêts à donner une leçon de courage au gouvernement. Il faut savoir encaisser un peu, c'est tout.

• (1740)

Si les libéraux arrivent à respecter leur budget, nous en serons quittes pour un déficit annuel de 26 milliards de dollars, ce qui représente une dette additionnelle de plus de 100 milliards de dollars sur quatre ans. Quand je vous parle de dé à coudre! Ce n'est pas efficace et ce n'est pas raisonnable, mais cela paraît bien.

Si les libéraux ne réduisent pas les dépenses, il leur faudra jouer avec les recettes. C'est ce qu'ils vont faire et c'est pourquoi mon projet de loi arrive à propos. Nous voulons qu'une tierce partie impartiale examine les recettes. Nous demandons une autre opinion quant à ces chiffres.

Dans leurs calculs, les libéraux tiennent compte de la vache à lait que sont les REÉR. Leurs estimations varient grandement à cet égard, mais vous pouvez être sûrs qu'ils ont l'oeil sur ces économies. En fait, le chef de notre parti a demandé plusieurs fois au gouvernement, dans le cadre de la période des questions, ce qu'il entendait faire au sujet des REÉR. On ne savait pas encore, lui répondait–on. Le fait est qu'il va mettre la main dessus.

Permettez–moi de dire à la Chambre ce que certaines personnes pensent de cela. Le gouvernement ne s'imagine tout de même pas que cela ne préoccupe pas déjà les Canadiens. Une comptable agréée du nom de Ruth Gillies m'écrit d'elle–même ce qu'elle pense de cela. Voici:

> Je vous écris pour vous exprimer mes préoccupations les plus vives au sujet des récentes rumeurs voulant que Revenu Canada impose l'épargne–retraite. J'estime que cela découragerait les gens de prendre la responsabilité de préparer leur avenir plutôt que de compter sur le système pour les prendre en charge au besoin.

On décourage les gens de prendre leurs responsabilités. Cela vaut non seulement pour les REÉR, mais aussi pour la réforme du système social dont vous êtes présentement saisis.

En menaçant d'imposer l'épargne–retraite, ce qui est manifestement choquant, le gouvernement cherche peut–être seulement à faire tellement peur aux Canadiens qu'ils seront soulagés si le gouvernement ne met pas toute sa menace à exécution.

Je comprends que le gouvernement doive s'attaquer au déficit.

En tant que comptable agréée, Ruth comprend probablement cela un peu mieux que le gouvernement. Elle continue:

J'ai davantage l'impression d'être une victime ou une proie que la cause du problème. J'ai l'impression que l'on s'en prend à moi, pas que l'on fait quelque chose pour moi.

Comprenez–vous ce qu'elle dit ici?

À mon avis, les responsables doivent nous rendre des comptes et le gouvernement doit obtenir une juste valeur pour l'argent qu'il dépense.

Écoutez bien la suite.

Il y a déficit lorsque les dépenses excèdent les recettes.

Il me faut le répéter: il y a un déficit lorsque les dépenses excèdent les recettes. Les libéraux ne connaissaient probablement pas cette évidence.

Je ne pense pas que nos gestionnaires aient étudié toutes les mesures possibles de contrôle des coûts et de réduction des dépenses.

Nous ne le pensons pas non plus, pas plus que des millions de Canadiens. La lettre continue:

J'ai l'impression de déjà payer ma juste part et, parfois, pour être honnête, il me semble que je paie un peu plus que ma part. Cela me perturbe beaucoup que l'on me demande de payer toujours plus. Avant de payer quoi que ce soit d'autre, je veux savoir les où, quand, comment et pourquoi de l'augmentation de la dette dont je suis présumée responsable.

N'est–ce pas là du gros bon sens? Cette femme est une comptable agréée. Ce n'est pas quelqu'un qui n'y connaît rien aux finances publiques. Au cas où le gouvernement croirait que j'ai expressément demandé cette lettre à Ruth Gillies, j'en lirai une autre, beaucoup plus terre à terre, que j'ai reçue aujourd'hui même. Je ne pense pas que Scott Leaf soit comptable, mais voici ce qu'il a à dire:

Je vous écris pour vous demander de vous opposer à toute ponction fiscale touchant les régimes enregistrés d'épargne–retraite.

J'ai 28 ans et depuis trois ans, je verse le maximum admissible à mon REÉR. Je ne suis pas riche. Je gagne environ 30 000 $ par année.

En ce moment, ma femme et moi survivons sur un seul salaire et je paie ses études universitaires. Nous avons renoncé aux voyages et à la plupart des activités auxquelles s'adonnent les gens de notre âge pour préparer notre avenir. J'adorerais faire une croisière ou acheter une maison, mais nous avons suivi tous les conseils du gouvernement et du secteur privé et nous avons économisé.

Si le gouvernement impose l'argent que nous avons dans notre REÉR, ce sera comme une gifle. La seule idée de l'imposition de l'argent versé dans les REÉR m'écoeure. Je sais déjà que je ne peux pas espérer toucher un jour une pension de retraite du gouvernement ni même d'une entreprise privée. Par conséquent, je vous demande instamment de vous opposer à tout changement risquant d'annoncer le jour où les gens ne pourront même plus espérer pouvoir profiter des économies qu'ils ont faites en vue de leur retraite.

● (1745)

Pourquoi est–ce que je m'intéresse aux recettes? Le Parti réformiste parle de coupes, de dépenses, de sages décisions, de saine gestion financière dans les dépenses. Il a examiné la question des recettes, mais nous devons faire appel à un tiers indépendant pour examiner cela parce que nous ne pouvons pas nous fier à nos vis–à–vis.

Ruth Gillies a mentionné quelques dépenses idiotes. Fait amusant, aujourd'hui, je parlais à quelqu'un qui me disait: «À propos de dépenses idiotes, ils ont dépensé 661 463 $ pour demander l'opinion de la population et vendre des compressions dans le cadre d'une série de conférences qui a précédé le budget de février dernier.» Imaginez, le gouvernement a dépensé 661 000 $ pour vendre les compressions. Je ne crois pas qu'il en ait eu pour son argent parce qu'il n'a pas écouté ce que les Canadiens avaient à dire. De ce total, il y avait 37 800 $ pour des dépenses de voyage, 10 850 $ pour un consultant chargé de recruter des gens pour assister aux réunions. Ce sont là des dépenses très sages de la part du gouvernement libéral puisqu'il n'arrive pas à convaincre les gens d'assister aux réunions. Évidemment, 6 050 $ ont été versés à un rédacteur qui a pondu quatre discours prononcés par le ministre des Finances. Je suppose qu'il n'a pas assez de personnel pour faire cela et que nous devons lui pardonner.

Parlons maintenant des excuses concernant les recettes. En 1984, le gouvernement libéral a présenté un budget, celui de Marc Lalonde. Dans la partie portant sur les recettes, le ministre prévoyait un taux d'inflation stable et disait que son gouvernement avait un programme de création d'emplois. C'était en 1984. Nous sommes aujourd'hui en 1994, dix ans plus tard, et les libéraux prévoient encore des programmes de création d'emplois. Ils avaient aussi une stratégie à moyen terme pour la réduction du déficit. Je devine que cette stratégie n'a pas fonctionné non plus.

Ils avaient prévu une baisse du chômage, soit de 11,9 p. 100 à 7,7 p. 100. C'était certainement pour justifier la hausse des recettes prévues qui leur permettait de dépenser plus d'argent, mais rien de cela ne s'est concrétisé. Le revenu des particuliers devait s'accroître plus rapidement que le PNB, passant de 15 p. 100 en 1983–1984 à 15,9 p. 100.

Qu'est–il arrivé? En 1985, Michael Wilson a dit que le gouvernement s'était trompé quelque part, qu'il y avait eu un important ralentissement de la croissance des recettes budgétaires en 1983–1984, mais que c'était attribuable à la récession de 1981–1982. Je dois poser la question: Pourquoi M. Lalonde n'avait–il pas prévu cela dans son budget? C'était deux ans auparavant.

La réalité, c'est que le gouvernement savait que la récession allait avoir une incidence sur les recettes, mais il n'a pas baissé les prévisions afin de pouvoir dépenser plus d'argent. Dans les milieux où j'ai travaillé en tant que comptable en management

accrédité, ce genre de prévisions est tout simplement incroyable. C'est absolument inacceptable.

Le gouvernement devrait au moins réduire ses prévisions de recettes. À mon avis, le gouvernement devrait examiner très attentivement ce projet de loi. Il n'a pas la sagesse de prendre les bonnes décisions. Il a besoin d'une deuxième opinion.

• (1750)

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour parler des questions soulevées dans le projet de loi C–245. J'étais content que le député de Fraser Valley–Ouest en vienne à parler du projet de loi vers la fin de son discours.

Je veux le féliciter parce que c'est important d'examiner le budget et le processus budgétaire. En tant que parlementaires, nous tenons à bien formuler le budget, à comprendre son contenu et à trouver la meilleure façon d'en discuter logiquement à la Chambre et d'en parler à nos électeurs.

La question du processus budgétaire et de l'étendue des consultations tenues durant la phase de préparation du budget est débattue à la Chambre régulièrement depuis de nombreuses années. Contrairement à ce que pense mon honorable collègue d'en face, je crois que le processus utilisé l'année dernière était meilleur que celui de l'année précédente, qu'il était plus ouvert et a permis de participer à davantage de Canadiens.

Le processus qu'on utilisera en 1994–1995 sera encore plus ouvert. Le comité des finances, composé de députés de tous les partis représentés à la Chambre, entreprendra une série de consultations auprès du public afin d'en recueillir les commentaires avant que le budget ne soit établi, et non après.

Lors de ces débats à la Chambre, je suis étonné d'entendre ce que disent les députés réformistes quand il est question de consultation. Peu importe l'objet de la discussion, semble–t–il, qu'on parle du processus budgétaire, de la réforme du système de sécurité sociale ou de quoi que ce soit, j'entends toujours le même message: Pas la peine de consulter, il faut passer à l'action. N'écoutez pas les Canadiens. Allez–y, agissez. Ne tenez pas compte des électeurs, agissez.

C'est le parti qui, vers cette époque de l'année il y a un an, parcourait le pays en disant: «Nous avons avant tout pour objectif de consulter et d'écouter nos électeurs.» Or, chaque fois que le gouvernement suggère un outil de consultation, ce parti s'y oppose. C'est très étrange.

Essentiellement, la mesure à l'étude propose d'appliquer deux idées principales. La première consiste à fixer une date pour la présentation du budget. Je laisserai à d'autres le soin d'en parler s'ils le souhaitent.

L'élément le plus important de la mesure à l'étude, et celui dont le député a fini par parler, c'est la suggestion de confier à un tiers la tâche d'évaluer le budget, c'est–à–dire de donner au vérificateur général un rôle à jouer dans le processus budgétaire. Je voudrais aborder brièvement cette idée que le vérificateur général devrait examiner si le budget est raisonnable. J'éprouve quelques appréhensions à ce sujet.

M. Abbott: Je n'en doute pas.

Une voix: Nous savons pourquoi.

M. Mitchell: Je vais vous dire pourquoi. Les députés d'en face font une erreur fondamentale d'interprétation concernant notre tâche ici et la nature de la politique. Les députés n'ont pas été élus à la Chambre pour qu'un tiers vienne leur dire ce qui est bon et ce qui est mauvais. Ils ont été élus pour y exercer leur jugement, pour analyser ce qui se passe, pour se donner la peine de lire le budget et pour exprimer leur avis.

Il ne convient pas de se démettre de cette responsabilité pour la confier à un tiers. Vous et moi sommes des députés. Nous avons une responsabilité à exercer, et il ne convient pas de nous y dérober en la confiant à un tiers.

À part ça, j'éprouve de vives appréhensions à la pensée de confier cette tâche au vérificateur général. Comme les députés d'en face sans doute, j'ai un profond respect pour cette fonction. Ils en ont souvent témoigné à la Chambre. Je craindrais beaucoup qu'on mette cette mesure en oeuvre, car cela pourrait très bien plonger le vérificateur général dans la politique sectaire, le plonger dans les manoeuvres d'accommodement inhérentes au débat, car il s'agit d'une affaire politique.

• (1755)

Si ses prévisions de dépenses ou de recettes sont erronées, le gouvernement aura un prix politique à payer. Il incombe à l'opposition de s'assurer que le gouvernement paie ce prix, au besoin.

L'opposition n'est toutefois pas parvenue à le lui faire payer lors du dépôt du dernier budget parce que, généralement parlant, les Canadiens ont jugé le budget valable. C'est là le problème. L'opposition n'a pas réussi à établir le bien–fondé de ce qu'elle avance et elle se tourne maintenant vers une tierce partie pour qu'elle le fasse à sa place. C'est inopportun. Le vérificateur général a des fonctions importantes. Il s'acquitte de nombreuses tâches cruciales.

Récemment, la Chambre a adopté un projet de loi d'initiative parlementaire qui, je m'en réjouis, permettra au vérificateur général de faire rapport à la Chambre plus d'une fois par année. Je crois que c'est une amélioration importante. Cela permet au vérificateur général de venir à la Chambre pour y commenter ce que fait le gouvernement en place.

Par ailleurs, le fait de demander au vérificateur général de se prononcer et d'offrir des garanties au sujet des projections ou des prévisions financières pose certains problèmes fondamentaux. L'industrie comptable, que j'admire beaucoup et avec laquelle j'ai eu l'occasion de travailler étroitement dans le passé, a établi certaines lignes directrices.

L'Institut canadien des comptables agréés recommande en effet clairement de se montrer très prudent quand on formule un jugement sur des prévisions budgétaires. En fait, l'institut met en garde ses membres qui formulent une opinion à ce sujet, à juste titre, je pense. L'institut recommande à ses membres de

présenter un rapport expliquant simplement que les hypothèses et les projections utilisées sont convenablement étayées par les plans de l'organisation ou compatibles avec ceux–ci et que les prévisions présentées reflètent assez bien ces hypothèses.

L'Institut canadien des comptables agréés recommande aussi au vérificateur d'inclure une clause d'exonération de responsabilité précisant que les projections pourraient se révéler fausses si les hypothèses ou les projections changent. En fait, même si les députés refusent de le croire, le monde évolue chaque jour et les hypothèses formulées pour un budget peuvent changer elles aussi. Elles peuvent changer et, de fait, elles changent chaque année. Je sais que les députés réformistes ont du mal à accepter que des changements surviennent et que nous devons apprendre à composer avec eux.

Il y a aussi un autre problème. Qu'arrivera–t–il si le vérificateur général se trompe? Les députés réformistes vont–ils prendre la parole et l'accuser d'être responsable de notre déficit? Il est ridicule de prétendre que les projections erronées sont à l'origine de notre déficit. Fondamentalement, en adoptant ce projet de loi, nous laisserions entendre que, si le vérificateur général fait une évaluation et qu'elle est erronée, il serait responsable du déficit. Je ne puis accepter cela.

En outre, j'ai du mal à accepter le processus proposé parce que le rapport du vérificateur général serait rendu public trois mois plus tard. Je ne crois pas que la Chambre attendra trois mois avant de discuter des mérites du budget. Un projet de loi similaire a été présenté en Nouvelle–Écosse, mais la différence, c'est que, dans cette province, les observations du vérificateur général accompagneraient le budget. Cette proposition serait peut–être valable. Il vaudrait peut–être la peine d'examiner la question dans cette optique.

À mon avis, il faudrait peut–être attendre de voir les résultats de l'expérience en Nouvelle–Écosse, quitte à en retenir les meilleurs éléments et à laisser de côté ce qui ne fonctionne pas trop bien.

• (1800)

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Madame la Présidente, il me fait plaisir également d'intervenir en cette Chambre pour parler du projet de loi C–245. Contrairement à mon collègue du Parti réformiste qui a parlé pendant tout son discours de choses et d'autres, du budget, du déficit, de tout, sauf de son projet de loi, j'aimerais rappeler très brièvement le contenu de ce projet de loi. Je pense que c'est important que tous ici dans cette Chambre en comprennent la teneur.

D'abord, l'actuelle Loi sur le vérificateur général définit le mandat et presque toutes les responsabilités du vérificateur général. Celui–ci est le vérificateur des comptes du Canada, y compris ceux qui ont trait au Trésor. À ce titre, il effectue des enquêtes, il examine et ensuite il fait rapport à la Chambre comme l'exige la loi. Son mandat est de vérifier les dépenses faites par les ministères et les organismes de la Couronne. Il doit produire un rapport, naturellement, au plus tard le 31 décembre de chaque année. Il a reçu également dernièrement le mandat de pouvoir produire plus d'un rapport. C'est un voeu qui a été exprimé et appuyé par le Bloc québécois.

Il est bien sûr que le mandat du vérificateur général est très louable. Son rôle est principalement de faire la lumière sur l'utilisation des fonds publics et, jusqu'à présent, je pense que cette personne neutre a exercé son devoir.

Vous comprendrez que pour exercer ce devoir, il faut beaucoup de précision et beaucoup d'exactitude. Je suis conscient que tous connaissent la loi et le rôle du vérificateur général, mais il est très bon tout de même de rafraîchir la mémoire à quelques uns.

Le projet de loi présenté a pour but d'alourdir le rôle actuel du vérificateur général. En effet, l'article 2 du projet de loi étendrait les fonctions du vérificateur pour lui permettre de devenir en plus, écoutez–moi bien, le vérificateur des montants des recettes estimatives utilisées pour la préparation du discours du budget, tâche qui incombe au ministre des Finances.

C'est insensé. Le rôle du vérificateur général est de vérifier les comptes publics. On veut ajouter à cette tâche la vérification des recettes futures du gouvernement. On demanderait donc au vérificateur de faire de la prévision sur les recettes de l'État, en plus de réviser l'ensemble de ses dépenses. Le vérificateur général devrait, dans cette position, procéder à l'examen des recettes. Il devra aller à la base même des hypothèses choisies par le gouvernement.

Il y a une grande incohérence entre le mandat actuel qui consiste à l'analyse des dépenses effectuées par les ministères et organismes et l'ajout d'un mandat qu'on veut d'ordre estimatif des recettes.

L'expérience nous a démontré qu'il y a souvent un écart entre les prévisions du ministère des Finances et la réalité. L'actuel ministre des Finances ne fait pas exception. On ne peut pas demander au vérificateur général de se responsabiliser des analyses effectuées par le ministère des Finances. La surestimation des recettes pour justifier la réduction du déficit est une pratique inacceptable. C'est pourquoi il est du devoir du ministre des Finances de s'assurer de la qualité des prévisions effectuées par son ministère. Le gouvernement ne peut pas se défiler de ses devoirs et demander au vérificateur général d'accomplir le travail à sa place. Ce travail–là appartient à des élus.

J'aimerais comprendre pourquoi le député de Fraser Valley–Ouest considère que cette tâche pourrait appartenir au vérificateur général qui, il faut le dire, n'a pas les ressources du ministère des Finances pour mener à bien cette tâche.

• (1805)

Donc, à moment–là, nous créons des chevauchements, de la duplication et, naturellement, les dépenses causées par ce dédoublement d'activités qui s'ensuivent. Ce n'est pas ainsi qu'on aide à réduire le déficit. Bien entendu, le député de Fraser Valley–Ouest soulèvera peut–être l'article 3, qui propose que suite à l'examen du Budget, le vérificateur général indique dans un

rapport si le montant des recettes estimatives utilisé pour la préparation du discours sur le Budget est raisonnable.

Il ne serait pas facile pour le vérificateur général de déterminer ce qui constitue une estimation raisonnable des recettes. Tel que le vérificateur général l'a lui–même mentionné, il est difficile de tracer la ligne, à savoir si les prévisions sont raisonnables ou non. Cela relève en partie de considérations politiques, alors que le vérificateur général est une personne neutre.

Même si mes collègues du Parti libéral jugent que leurs prévisions sont raisonnables, je suis persuadé qu'ils auront une fois de plus une forte tendance à surestimer les recettes. Tout de même, ils devront, à ce moment–là, répondre devant le Parlement.

Donc, la justesse des données présentées dans le Budget est la responsabilité, encore une fois, du ministre des Finances. La critique du Budget, notamment de ses prévisions de recettes, et j'insiste, est celle de l'opposition officielle et également la responsabilité des autres partis de l'opposition et des analystes financiers.

Il y a plusieurs lacunes dans l'analyse qui nous a menés au dépôt de ce projet de loi. On enlève la responsabilité au ministre des Finances de s'assurer de valider lui–même ses recettes estimatives. On efface complètement le rôle critique des analystes financiers et de l'opposition officielle.

Pour ces raisons, le Bloc québécois n'appuiera pas ce projet de loi.

En terminant, nous dirons simplement: À chacun son métier, et les vaches seront bien gardées.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi C–245.

Tout d'abord, je veux féliciter mon collègue du Bloc. C'est la première fois cette semaine—et je ne le dis pas méchamment—qu'un député du Bloc aborde un sujet de façon honnête, juste et précise. Je le félicite.

Je veux féliciter mon collègue de Fraser Valley–Ouest d'avoir avoir pris cette initiative. J'aurais aimé, par exemple, qu'il discute du projet de loi. Il aurait peut–être été capable de me convaincre qu'il y a beaucoup de bien dans ce projet, mais il a choisi de faire toutes sortes de commentaires politiques plutôt que de parler de ce projet de loi qui, il me semble, a quand même du bon. C'est malheureux, mais il a échoué. Il aurait pu faire autrement.

Mon collègue n'est pas sans savoir que toute cette question de préparation du Budget, ce qu'on doit faire avant, lorsqu'on le prépare, le genre de consultations qu'on devrait entreprendre, c'est un débat qui a eu lieu à plusieurs reprises depuis longtemps et c'est un débat qui doit continuer parce qu'il s'agit d'une question très importante. Qui prépare le Budget? Quel genre de préparation? Combien de consultations? Qui sera consulté? Quand? Que fait–on avec les données qu'on reçoit? Tout ça est très important.

Tel que je le comprends, le projet de loi contient deux points critiques. Le premier, c'est la date du dépôt du Budget. Dans ce cas–ci, je n'ai reçu aucune indication claire et précise selon laquelle ce qu'il a proposé est meilleur que ce qui existe. Mais je veux surtout m'attarder sur le deuxième point.

[*Traduction*]

Le rapport du vérificateur général sur la vraisemblance des estimations de recettes dans la préparation de l'exposé budgétaire.

• (1810)

Le vérificateur général devrait faire rapport de ses constatations au Président de la Chambre au plus tard le 31 mai de l'année visée par le rapport.

Le vérificateur général, nous le savons tous, a une fonction particulièrement importante. Il doit se placer au–dessus de la politique et ne s'en mêler aucunement. Il jouit sans doute d'une crédibilité aussi grande que celle d'autres institutions parmi les plus dignes de confiance dans notre société. Les Canadiens, je veux dire la société canadienne et le Parlement, doivent avoir l'absolue certitude de l'indépendance et de la crédibilité du vérificateur général.

Il me semble que toute initiative du Parlement qui risque d'entraîner le vérificateur général dans l'arène politique entacherait sa crédibilité et compromettrait l'indépendance de sa fonction. Or, sa fonction est de la plus haute importance, je suis sûr que tous mes collègues en conviendront.

Regardons de plus près cette disposition du projet de loi. Elle dit ceci: «indiquer si le montant des recettes estimatives utilisé pour la préparation du budget est raisonnable». J'estime que, ce faisant, le vérificateur risquerait fort de se mêler des grandes orientations du gouvernement, et donc de politique. Cela m'inquiète.

Mon collègue n'a peut–être pas les mêmes soucis. Cela le fait sourire, mais la plupart des Canadiens se rangeraient sans doute à mon avis: il ne faut pas placer le vérificateur général dans une position où la crédibilité et l'indépendance de son poste risquent d'être mises en cause. Voilà l'enjeu.

Mon collègue doit bien savoir à quoi s'en tenir. Il a dit avoir une certaine expérience dans le domaine. Normalement, les comptables et autres spécialistes semblables peuvent faire des commentaires sur des transactions, des états financiers. Ils s'occupent de faits. C'est ce qui les intéresse avant tout.

Quant aux prévisions de recettes, ils s'en occupent bien, mais ils ne le font qu'avec la plus grande prudence. Pourquoi? Parce que les prévisions reposent sur un certain nombre d'hypothèses, sur certaines conceptions que les gens peuvent se faire des relations qui existent dans l'économie.

Il n'est pas rare que la même personne pose différentes hypothèses ou fasse des analyses différentes à partir de certaines hypothèses. Mon collègue le sait pertinemment. Je commence même à me demander—ce qui ne me traversait même pas l'esprit au départ—si mon collègue ne cherche pas simplement à marquer des points sur l'échiquier politique.

Nous pourrions placer le vérificateur en position de vulnérabilité. Nous pourrions rendre cette institution vulnérable. Nous pourrions rendre le vérificateur général vulnérable pour qu'il essaie d'utiliser. . .

M. Silye: Nous voulons que le gouvernement commence dès maintenant à vivre selon ses moyens. Nous ne sommes pas responsables de la perception des impôts pour 44 000 personnes.

M. Duhamel: Le député aura l'occasion de parler plus tard, s'il le veut. J'aimerais bien qu'il fasse preuve d'un peu de politesse. Quand je chahute, j'essaie au moins de le faire rapidement.

Comme je le disais, je suis absolument convaincu que mon collègue veut vraiment essayer d'utiliser une autre institution pour discréditer le gouvernement. Il n'a pas du tout l'intention de travailler avec le gouvernement depuis son arrivée au Parlement. Pourquoi commencerait–il maintenant?

L'énoncé suivant ne manquera pas d'intéresser le député:

[*Français*]

L'Institut canadien des comptables agréés prime une grande prudence lorsqu'on fait des commentaires au sujet des projections des revenus et des dépenses. L'Institut recommande même aux vérificateurs d'ajouter une mise en garde à l'effet que les prévisions pourraient se révéler totalement fausses si les hypothèses et les projections de base changeaient. Or, l'information budgétaire est fondée sur un vaste éventail de projections économiques.

[*Traduction*]

Nous savons que c'est vrai. L'une des questions que je voudrais poser est la suivante: Mon collègue a–t–il demandé au vérificateur général s'il acceptera cela, s'il considérerait cela comme une bonne idée? Mon collègue dit que oui. Mon collègue pourrait–il transmettre à la Chambre le message que le vérificateur général lui aurait adressé pour lui signifier qu'il considérait cela comme une bonne idée?

Le député se souviendra que nous avons un collègue qui a présenté des modifications aux responsabilités du vérificateur général. En fait, ces modifications ont été adoptées au cours de la présente législature. Pendant le débat, le vérificateur général a produit une lettre dans laquelle il disait que c'était une bonne idée.

• (1815)

Je voudrais savoir où est cette lettre? A–t–elle été déposée à la Chambre? Si oui, je voudrais la voir.

[*Français*]

Mes collègues sont tellement enchantés de mon discours qu'il sautent un peu partout dans leurs sièges. Je trouve cela extraordinaire. C'est la première fois que j'ai ce genre d'attention et j'en suis très content.

[*Traduction*]

Le député sait peut–être que le gouvernement de la Nouvelle–Écosse a tenté une expérience semblable au sujet de laquelle un rapport a été déposé en avril. Je me demande si le député a pris la peine d'appeler en Nouvelle–Écosse pour savoir quelles difficultés le gouvernement a éprouvées.

L'expérience a–t–elle été positive ou négative? Quels étaient les aspects positifs et négatifs? Peut–être voudra–t–il m'écrire une note pour me dire avec qui il a parlé et quels arguments ont été soulevés.

Il y a un autre point que je trouve assez intéressant, d'après ce que je peux comprendre. Qu'on me corrige si je me trompe. J'aime être corrigé par des réformistes. Comme ils ne font jamais d'erreurs, ils n'hésiteront sûrement pas à me corriger si je me trompe. On me dit qu'il faudra probablement attendre trois mois avant que le vérificateur général ne dépose son rapport. Beaucoup de choses peuvent changer en trois mois. Peut–être que le Parti réformiste ne change pas en trois mois, mais je dois vous dire que la situation économique du Canada et celle du monde peuvent changer en trois mois. Par conséquent, ce qu'on dit une journée donnée peut fort bien ne pas être valable trois mois plus tard.

Je propose que nous communiquions avec le gouvernement de la Nouvelle–Écosse. Nous devrions examiner son expérience et étudier les avantages qu'il en a retiré avant d'envisager de nouveau cette question.

[*Français*]

J'arrive à la fin. J'aimerais poser quelques questions et je serai très généreux envers mon collègue. Si mon collègue peut me donner des réponses à toutes les questions que je pose, je reconsidérerai mon point de vue.

Est–ce que mon collègue du Parti réformiste, où tous aiment bien se vanter qu'ils aiment épargner, peut indiquer de combien de ressources on aura besoin afin que le vérificateur général puisse implanter ce genre d'initiative? Est–ce qu'il nous a donné ça? Est–ce qu'il a parlé au vérificateur général? Je pose la question une deuxième fois. Est–ce qu'il a demandé au vérificateur général de lui donner un rapport pour voir si oui ou non il était d'accord?

Mon collègue sait très bien que le vérificateur général a beaucoup d'indépendance. Il a beaucoup de crédibilité à cause de cette indépendance. Et il peut faire des rapports supplémentaires grâce à une loi qu'on a changée ici au Parlement, récemment. Donc, ce que je dis, c'est qu'il y a certains dangers. Même si l'élément de base n'est pas faux, ce n'est pas une mauvaise question, c'est une très bonne question, je l'ai avoué, mais il y a quand même certains dangers. Il n'a pas fait toutes les recherches nécessaires. Je lui recommanderais d'en faire.

Par exemple, quels sont les coûts? Est–ce qu'on peut attendre de voir ce que sera l'expérience de la Nouvelle–Écosse? Lorsqu'il aura répondu à toutes mes questions, j'ai l'intention de reconsidérer mon point de vue, mais jusqu'à ce qu'il ait répondu à mes questions, non! C'est non au projet de loi.

[*Traduction*]

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour donner mon avis sur le projet de loi C–245, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur le vérificateur général, qui vise à donner au vérificateur général le mandat de vérifier le caractère

raisonnable des prévisions économiques énoncées dans le discours sur le budget.

Toutes les fois que je prends la parole pour traiter sérieusement d'une question à la Chambre, il semble que je sois toujours un peu déprimé après avoir été témoin du cabotinage de certains députés. Certaines des opinions qui ont été exprimées aujourd'hui me semblent bizarres.

Par exemple, le Bloc québécois hésite à accorder au vérificateur général le pouvoir de limiter l'indépendance et l'efficacité des députés élus du Parlement, et pourtant il ne s'inquiète pas le moins du monde des plans du gouvernement du Québec qui visent à détruire le Parlement canadien et le pays. Il me semble que ce sont des préoccupations plutôt mal placées.

De même, certains députés libéraux qui ont parlé s'inquiètent aussi du contrôle exercé par le vérificateur général. Celui–ci contrôle peut–être certaines des décisions que nous prenons sur le plan financier. Par contre, ces députés ne semblent pas s'inquiéter du fait que, si ça continue, nos politiques financières vont finir par amener le Fonds monétaire international à contrôler les décisions que nous prenons ici. Il me semble que notre inquiétude devrait s'intensifier encore quand on se penche sur certaines de ces questions.

• (1820)

Ces dernières années, les prévisions de recettes ont été mauvaises, comme tant d'autres prévisions du budget. C'est pour cette raison qu'on aborde aujourd'hui certains de ces problèmes ici. Le processus politique, laissé sans aucune forme de discipline de nature financière, nous a fait faux bond.

Je félicite le député de Fraser Valley–Ouest d'avoir formulé ce genre de proposition, une proposition d'un genre très courant aujourd'hui, non seulement dans les milieux politiques, mais également dans les milieux universitaires et intellectuels, là où les constitutions financières des parlements et des gouvernements font l'objet d'études. Je parle d'ouvrages dits de choix du public et de divers autres documents.

Prenons quelques exemples du genre de problème que pose l'établissement du budget à la Chambre des communes. Nous savons que le dernier gouvernement, le gouvernement progressiste conservateur, qui ne trouve aucun admirateur parmi nous, avait fondé ses prévisions budgétaires sur une croissance des recettes de 4, 5 p. 100 par an jusqu'à la fin des temps ou peu s'en faut, autrement dit au moins jusqu'à la fin du siècle. Nous savons, et le gouvernement libéral devrait très bien savoir, que, lorsqu'il a pris le pouvoir, il a dû composer avec la campagne de déclarations erronées qu'il avait menée et les autres problèmes qu'il avait lui–même créés en suivant son plan.

Dans le dernier plan, le gouvernement s'est donné, comme je l'ai déjà reconnu, des prévisions de recettes beaucoup plus modestes, tout en misant toutefois largement sur les hypothèses du précédent gouvernement concernant les taux d'intérêt. Dans le budget qui date de quelques mois, l'actuel gouvernement a établi que, cette année, les taux d'intérêt à court terme se situeraient aux environs de 4,5 p. 100 et les taux d'intérêt à long terme, aux environs de 6,4 p. 100.

Qu'en est–il au juste? En réalité, le gouvernement a fait une erreur à la baisse de 1 p. 100, dans le cas des taux d'intérêt à court terme, et d'environ 2,5 p. 100, dans le cas des taux d'intérêt à long terme. Il se retrouve aujourd'hui avec un autre problème qu'il n'avait pas prévu, parce que ces mauvaises prévisions de taux d'intérêt, dans un pays aussi endetté, auront des répercussions non seulement sur le déficit et la planification budgétaire de cette année, mais également sur les années à venir, et de très fortes répercussions en raison de l'effet cumulatif.

Voilà donc le genre de suggestions dont les gouvernements devraient tenir compte pour faciliter leur travail ici, avec l'opposition, et, en bout de ligne, avec le public et les milieux financiers.

Les ministériels qui ont parlé à ce sujet ont montré une inquiétude extrême et ont dit craindre que le vérificateur général ne s'approprie leurs voix à titre de représentants élus. Ils semblent ne pas s'inquiéter du fait que les whips exercent ici un pouvoir quasi illimité sur leur parti, mais sont très préoccupés au sujet du vérificateur général. L'aspect le plus bizarre de toute cette question concernant le pouvoir du vérificateur général et l'inquiétude des députés à ce sujet, c'est que leur gouvernement ne semble pas pour le moment partager leurs préoccupations.

Si j'ai bien compris, le gouvernement et le ministère des Finances étudient activement cette question, comme ils devraient le faire d'ailleurs. Il serait préférable qu'ils agissent, mais, au moins, ils examinent le dossier. Je crois et j'espère qu'ils présenteront un jour à la Chambre des recommandations sur les procédures de prévision employées jusqu'à maintenant et sur les modifications qu'il faudrait y apporter.

Ils n'examinent pas uniquement la façon de faire de la Nouvelle–Écosse. Ils observent ce qui se fait dans tous les pays. Ils regardent comment les gouvernements procèdent à cet égard aux Pays–Bas et en Australie. Le vérificateur général est la personne toute désignée pour faire l'analyse de ces informations, que ce soient les prévisions ou les projections, et pour étudier les différents scénarios de prévision qu'on pourrait utiliser.

Cette approche est de plus en plus employée dans le secteur privé. Certains députés ont mentionné, et j'ai moi–même eu l'occasion de les voir récemment, les diverses lignes directrices que les commissions des valeurs mobilières et l'Institut canadien des comptables agréés suivent pour évaluer les données financières prospectives.

Les procédures à suivre ne seraient pas inventées de toutes pièces et elles ne sont pas entièrement nouvelles pour le vérificateur général. Lorsque des entreprises veulent s'inscrire au marché des valeurs mobilières, avant qu'elles ne puissent émettre

des titres, elles doivent souvent soumettre leurs prévisions à un examen conforme aux normes appropriées. Si l'on peut s'attendre à cela sur le marché des investissements, les contribuables peuvent certes exiger que le même genre d'évaluation raisonnable soit faite de notre situation financière, car il est question de déficits de 40 milliards de dollars par année.

• (1825)

Laissez–moi vous donner une idée des questions que l'ICCA considérerait comme pertinentes dans un examen de données financières prospectives. L'ICCA examinerait tous les aspects des procédures.

Les experts comptables étudieraient tous les aspects des démarches ayant mené à l'élaboration des prévisions et des projections. Ils examineraient le processus d'élaboration de ces prévisions, certaines des hypothèses qui les sous–tendent, la préparation et la présentation des prévisions financières et les instances soumises par la direction.

Cela vous donne une idée de certaines des choses que ces gens évalueraient pour déterminer, par exemple, si la direction a tenu compte de sources d'information suffisamment pertinentes concernant les hypothèses. Cela englobe des sources externes, comme la position de firmes de prévisionnistes, des documents gouvernementaux et le contenu de divers accords, ainsi que des sources internes.

Ils vérifieraient si les hypothèses sont conformes aux sources dont elles sont censées être tirées, si elles sont cohérentes sur le plan interne et précises sur le plan mathématique, si les données historiques, financières ou autres utilisées dans les hypothèses sont suffisamment fiables pour les fins en question, si d'autres données sont compatibles avec les périodes de temps pour lesquelles elles ont été utilisées et si les hypothèses sont conformes aux plans et à la politique de l'organisation. Chose probablement plus importante, les experts comptables détermineraient si la direction a fait preuve de partialité dans le choix des hypothèses, ce qui fait qu'elles sont dans l'ensemble indûment optimistes ou pessimistes, et nous savons que le gouvernement a tendance à être beaucoup trop optimiste, au point que ses prévisions sont parfaitement extravagantes et, en fait, tout à fait indéfendables en vertu de n'importe quelle norme raisonnable.

Bien entendu, c'est le type de critère que le vérificateur général appliquerait. Il ne remettrait pas en question les hypothèses raisonnables ou pertinentes, mais seulement celles qui sont manifestement et totalement injustifiables.

En terminant, permettez–moi de dire que j'appuie ce projet de loi. Je suis en faveur d'examiner ce type de choses. Je pense, en fait, qu'on pourrait étendre la portée de cette mesure et, chose certaine, la Chambre devrait souscrire à ce projet de loi. Le gouvernement devrait envisager sérieusement, dans le cadre de sa politique générale, de faire en sorte que cette question et tous les aspects de l'établissement des budgets soient assujettis à des normes financières établies qui s'appliquent dans tous les autres secteurs de la société.

M. Jim Silye (Calgary–Centre, Réf.): Madame la Présidente, en tant qu'homme d'affaires, j'ai souvent déclaré que les gouvernements devaient être administrés comme une entreprise, mais je fais de la politique depuis un an maintenant et je sais que le gouvernement ne peut être administré exactement comme ça. On devrait quand même se rapprocher le plus possible de cet objectif.

Mon discours est un petit peu long, et je voudrais revenir sur certains des principaux points. Je suis conscient du fait qu'il ne peut y avoir un parallèle absolu entre le secteur privé et le gouvernement. En d'autres termes, le gouvernement ne peut engager le vérificateur général et ce dernier doit avoir cette autonomie.

Cependant, même si le vérificateur général doit être absolument indépendant du Parlement et ne peut pas participer directement au processus de planification budgétaire, le Parlement aurait tout à fait tort de ne pas profiter des conseils du vérificateur général pour évaluer les projets budgétaires du gouvernement au départ.

Pourquoi le vérificateur général ne pourrait–il pas procéder à des vérifications de rentabilité dans le cadre de la planification budgétaire? Pourquoi ne pas prévoir des dispositions de temporarisation dans tous les programmes du gouvernement, y compris les programmes sociaux, pour qu'ils expirent après un an, deux, trois ou cinq ans, au besoin? Nous pourrons ensuite décider de les renouveler, d'y injecter ou d'en retirer de l'argent, ou de les annuler carrément.

Ce sont là quelques–unes des tâches qu'un vérificateur pourrait accomplir de concert avec le ministre des Finances. L'important, c'est que les gouvernements cessent de vivre avec de l'argent emprunté et de refinancer nos besoins et nos désirs aux dépens de nos enfants et de nos petits–enfants.

En terminant, avec les bureaucrates et les politiciens qui dépensent l'argent des autres, pas étonnant qu'il soit difficile d'équilibrer le budget! Pas étonnant que nous ne puissions trouver le fautif! Pas étonnant que les ministres blâment les bureaucrates, que les bureaucrates blâment les différents services d'autres secteurs de la bureaucratie! Pas étonnant que le gouvernement ait tellement de problèmes avec ses finances! À mon avis, si le vérificateur général pouvait avoir plus de pouvoir et participer davantage au processus budgétaire du gouvernement, cela aiderait non seulement le gouvernement actuel, mais tous ceux à venir et, ce qui est le plus important, cela aiderait les contribuables canadiens.

• (1830)

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous reprenons le débat sur les initiatives ministérielles. Il reste 30 secondes au député de Calgary–Centre. Suivra une période de questions de cinq minutes.

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, dans la réforme des programmes sociaux, il faut faire preuve d'objectivité, et non du sectarisme politique que manifeste le ministre du Développement des ressources humaines. Si le gouvernement désire instaurer une véritable conscience sociale dans notre pays, alors qu'il vienne en aide à ceux qui sont réellement dans le besoin et qu'il cesse d'aider tout le monde, de peur d'offenser et de perdre des votes.

Les libéraux auront–ils le courage d'agir après avoir obtenu les opinions qu'ils demandent? Le gouvernement doit gouverner et diriger; les consultations doivent prendre fin un jour. Il y a déjà un an qu'elles durent. Combien de temps les Canadiens doivent–ils attendre encore pour que leur chef immobiliste et jovialiste présente le plan d'action?

Mme Jane Stewart (Brant): Madame la Présidente, je suis très heureuse de participer à ce débat qui marque le début de la réforme du système de sécurité sociale du Canada. Les habitants de ma circonscription, Brant, attendaient avec impatience le dépôt de ce document de travail. Ils avaient hâte de voir à quoi les options allaient ressembler. Ils veulent participer au processus et proposer des solutions de rechange. J'ai hâte d'entendre leurs solutions, au cours des prochains mois, et de les communiquer à la Chambre pour que nous les examinions.

Pour le moment, je voudrais parler de certaines des critiques qui ont été faites et dont nous devrons tenir compte au cours de cet examen.

Comme vous le savez, madame la Présidente, certains disent qu'en entreprenant cette réforme, le gouvernement abandonne ses racines libérales. Rien ne saurait être plus loin de la vérité. En fait, c'est le gouvernement libéral qui, dans les années 60, a tissé le premier filet de sécurité sociale du Canada. Ce faisant, il répondait aux besoins des Canadiens, à l'époque.

Ce système a très bien fonctionné pour nous tout au long des années 60 et 70. Cependant, il ne fonctionne plus aussi bien. Avons–nous tort d'écouter les chefs de famille monoparentale qui nous disent qu'ils sont pris dans le cycle de l'aide sociale parce qu'ils ne réussissent pas à trouver des garderies pour leurs enfants ou parce qu'ils ne réussissent pas à trouver un emploi qui les paie suffisamment pour qu'ils puissent répondre aux besoins fondamentaux de leur famille?

Avons–nous tort d'écouter les employeurs qui disent que nos systèmes de formation sont inefficaces? Et ils le prouvent en disant qu'ils sont obligés d'aller en Angleterre et en Europe pour trouver du personnel qui possède les compétences techniques nécessaires pour travailler dans leur entreprise.

Avons–nous tort de vouloir empêcher les entreprises d'utiliser le programme d'assurance–chômage comme supplément de rémunération pour leurs employés? Je pense que non. En fait, à bien y penser, si nous avions été au pouvoir ces dix dernières années, je crois que nous aurions continuellement modifié notre filet de sécurité sociale et qu'une intervention majeure comme celle d'aujourd'hui n'aurait pas été nécessaire. Malheureusement, les choses ne se sont pas passées ainsi. Pour répondre aux besoins des Canadiens, nous devons aujourd'hui faire des changements importants. Le gouvernement n'hésitera pas à faire ces changements. Et je suis fière de dire que j'approuve sa stratégie.

Certains nous disent qu'il faut aller de l'avant, qu'il faut entreprendre la réforme mais seulement si l'on peut ainsi réduire le déficit. Je crois que nous devons, effectivement, être conscients de nos problèmes économiques et que nous devons en tenir compte dans ce que nous faisons. Cependant, les problèmes économiques qui ont donné lieu à ce déficit financier ont aussi créé un important déficit social au Canada.

Nous envoyons nos enfants à l'école sans qu'ils soient vêtus et nourris convenablement. Nous avons des diplômés d'université qui ne peuvent trouver ce premier emploi vital et qui risquent la faillite, voire le suicide, parce qu'ils ne peuvent pas rembourser leurs prêts d'étudiant.

Nous avons dans ce pays des hommes et des femmes dont on n'utilise pas les compétences. Ils sont sous–évalués, sous–utilisés et, de ce fait, incapables de contribuer pleinement à réduire notre déficit financier et notre déficit social.

• (1835)

Si l'on ne s'attaque pas à notre déficit social, il n'y a pas de doute qu'il contribuera de façon exponentielle à notre déficit financier. Nous ne pouvons nous permettre cela. Ce ne serait pas durable et ce n'est pas juste.

Troisièmement, je voudrais faire quelques observations sur les critiques que nous avons reçues de certaines provinces et en particulier de ma province d'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario répète constamment que les Ontariens n'obtiennent pas leur juste part du fédéral. Il fait remarquer—à juste titre—que le gouvernement fédéral paie environ 50 p. 100 des programmes sociaux de la province de Québec et, en gros, des provinces de l'Atlantique.

Par contre, pour l'Ontario, le chiffre n'est que de 20 ou 25 p. 100, dit–il. Voyons les faits. En vertu du cofinancement prévu par le Régime d'assistance publique du Canada, ce sont les provinces qui peuvent se permettre de dépenser plus d'argent en services sociaux qui reçoivent le plus de paiements de transfert.

Dans les années 1980 et certainement en 1990, avec la mise en application partielle du rapport du Comité d'examen de l'aide sociale, l'Ontario a élargi et enrichi notablement ses programmes sociaux. Le gouvernement fédéral a décidé de plafonner ses transferts, en partant du principe que sa responsabilité n'était pas de payer la moitié de toutes les dépenses engendrées par la création unilatérale de programmes sociaux par les provinces, mais plutôt de s'en tenir au mandat que nous avons en vertu de l'article 36 de la Constitution, qui est d'assurer aux Canadiens, indépendamment de leur lieu de résidence, les services publics à des niveaux de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Ne vous méprenez pas sur mes propos. Je ne suis pas nécessairement d'avis que le Régime d'assistance publique du Canada soit la façon appropriée ou correcte de gérer nos transferts aux provinces. J'encourage toutes les provinces, tous nos partenaires provinciaux, à venir discuter des options proposées, à venir suggérer d'autres solutions, à venir nous aider à faire en sorte que les Canadiens aient tous un accès équitable aux programmes sociaux.

Enfin, je voudrais dire qu'en tant que gouvernement notre premier rôle et notre objectif, comme nous l'avons dit maintes et maintes fois, est de créer des emplois pour les Canadiens et de leur ouvrir des possibilités. L'initiative du ministre Axworthy ajoute une nouvelle dimension à cet engagement.

Lorsque s'ajoutera à cela le travail du ministre des Finances, qui fera une déclaration dans les prochaines semaines, et celui du ministre de l'Industrie, qui déposera des renseignements sur notre situation micro–économique et sur les possibilités et stratégies de croissance économique, nous aurons un plan qui nous aidera à renouveler le Canada.

J'espère pouvoir participer à la mise en oeuvre de ce plan et je suis heureuse de faire partie d'un gouvernement qui ramènera le Canada au niveau où il devrait être. Pour terminer, je voudrais citer un extrait d'un éditorial paru cette semaine dans le journal de ma localité, *The Brantford Expositor*. Faisant allusion à l'initiative du ministre Axworthy, l'auteur écrit:

> Ceux de la droite se plaindront de ce que le plan ne va pas assez loin, de ce que trop de gens profitent du gouvernement. Ceux de la gauche diront que le gouvernement cède aux intérêts des sociétés et équilibre son budget sur le dos des pauvres. Ce que les Canadiens sensés devraient faire, c'est d'éviter autant que possible de se laisser prendre à la controverse et d'examiner de près ce que propose M. Axworthy car le temps est venu de réformer vraiment le système. Les Canadiens qui en ont assez des impôts élevés et de voir que les personnes auxquelles les programmes sont destinés ne reçoivent pas l'aide dont elles ont réellement besoin, risquent de pâtir encore plus si l'on ne fait rien pour arranger les choses.

Je ne suis pas toujours d'accord avec le rédacteur en chef du journal de ma localité, mais cette fois je le suis. Je tiens à remercier le ministre du Développement des ressources humaines pour les efforts qu'il a investis dans ce document de travail et à lui dire que, en tant que députée, je veillerai à ce que les habitants de ma circonscription apportent leur contribution et à ce qu'ils soient consultés de sorte que nous puissions travailler efficacement à la réforme du système de sécurité sociale du Canada.

• (1840)

M. Ken Epp (Elk Island): Madame la Présidente, je voudrais féliciter la députée pour son discours. Il était bien présenté. Cependant, il était dépourvu à mon avis de toute allusion à ce type d'engagement auquel les Canadiens s'attendent en ce qui concerne la réduction du déficit.

Ce à quoi je veux en venir, c'est ceci. Je ne crois pas qu'il faille réduire pour réduire. Cependant, il est temps que nous soyons plus réalistes et que nous nous rendions compte que dépenser 5 $ quand nous en gagnons 4 va finir par nous jouer des tours.

Quand j'entends les différentes préoccupations, notamment lorsque que j'entends dire que l'on est en train d'équilibrer le budget sur le dos des pauvres, cela présuppose que la seule façon de s'occuper des personnes qui n'ont pas le nécessaire est de leur accorder de l'aide. Nous devons sérieusement envisager de remplacer l'aide par le travail, par des choses que les gens peuvent faire pour eux–mêmes, par une participation accrue de la famille et de la collectivité aux efforts en vue de s'occuper des gens dans le besoin.

Au lieu d'envoyer un dollar à Ottawa, de le voir mangé par la bureaucratie et l'administration jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 10 cents pour la personne qui en a besoin, nous devons nous rapprocher des gens.

Je voudrais bien connaître la réponse de la députée à cette question. Comment utiliser plus efficacement l'argent que nous prenons aux contribuables pour nous occuper des pauvres? Dans quelle mesure la députée est–elle prête à faire en sorte que la responsabilité de s'occuper des pauvres soit plus locale, à la confier aux provinces, voire aux collectivités?

Mme Stewart (Brant): Madame la Présidente, je remercie le député de ses observations. Il a donné l'impression d'avoir lu le document lorsqu'il parlait des solutions nécessaires.

Nous tentons de faire en sorte que les programmes répondent aux besoins des gens, que ces derniers participent et aient leur mot à dire dans l'élaboration des stratégies et activités qui sont nécessaires pour remettre les Canadiens au travail. C'est là notre but. Nous voulons utiliser les compétences et les aptitudes de tous les Canadiens afin qu'ils contribuent à l'essor national et nous aident à réduire, comme je le disais dans mon discours, notre déficit financier et social.

Nous ne devons pas oublier que si nous n'accordons pas d'aide aux Canadiens, il en résultera un déficit social qui comportera de véritables coûts financiers. Notre parti a une vision pondérée des choses et j'en suis fière. Cette attitude a fait notre force dans le passé et elle continuera de bien nous servir.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Madame la Présidente, durant la période des questions, le ministre du Développement des ressources humaines, à toutes fins utiles, a reconnu que le projet de réforme des programmes sociaux se traduirait par une économie d'environ 15 milliards de dollars sur les quatre, cinq, ou six prochaines années. Je suis très surpris d'entendre ma collègue qui vient juste d'intervenir, parler d'emploi dans un tel contexte et j'aurais une question précise à lui poser. Pourrait–

elle me démontrer rapidement comment la présente réforme aura de l'impact sur l'emploi?

[*Traduction*]

Mme Stewart (Brant): Madame la Présidente, la réforme influencera l'emploi de plusieurs façons. Comme je l'ai dit dans mon discours, j'ai constaté dans ma circonscription que les employeurs ne parviennent pas à trouver des travailleurs ayant les compétences voulues pour effectuer les tâches qui font intervenir une technologie avancée.

Nos programmes mettront grandement l'accent sur l'amélioration de la formation des Canadiens, car si ces derniers ont les compétences nécessaires ils trouveront des emplois.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir en faveur du document de travail du ministre qui vise à améliorer le filet de sécurité sociale au Canada.

Je crois qu'il y a peu de gens dans cette Chambre ou à la grandeur de ce pays qui douteraient que le Canada a les moyens et la capacité d'avoir un filet de sécurité social généreux et même enviable. À la vérité, combien d'autres pays aimeraient tenir le débat que nous tenons actuellement? Le Rwanda, Haïti, la Bosnie, Cuba, et plus récemment l'Inde, pour ne citer que les cas les plus flagrants, mais aussi des pays d'Europe et même les Américains aimeraient pouvoir tenir un débat sur la façon d'améliorer ce qui constitue sans doute l'un des meilleurs filets de sécurité sociale au monde. Je crois que nous avons de la chance. Nous vivons dans un pays riche et nous devons nous en souvenir en engageant le débat.

• (1845)

Je souligne que de nombreuses personnes ont reconnu qu'il est nécessaire de réformer les programmes de sécurité sociale et la plupart des Canadiens admettent que des changements s'imposent. Il y a à cela deux raisons, la première étant la dette et le déficit. D'autres soutiennent que nos programmes sociaux sont d'une autre époque, qu'ils sont maintenant désuets et doivent être modernisés et réorganisés pour mieux répondre aux besoins actuels des Canadiens.

Je partage cette opinion. Nos programmes ont vieilli et nous devons absolument restructurer l'aide, quelle qu'elle soit, que le gouvernement peut apporter de manière à mieux répondre aux besoins actuels des Canadiens. Je ne nie pas que le financement de notre générosité idéologique à long terme nous oblige à nous attaquer au déficit, mais nous ne devons pas nécessairement renoncer à notre idéologie ou à notre générosité ou imposer le fardeau de la prudence aux personnes défavorisées.

Nous devons trouver de nouvelles orientations, dont certaines comporteront des coûts financiers, mais nous pouvons aussi réaliser des économies en rendant le système plus efficace. Nous pouvons améliorer l'administration de l'aide, réduire les chevauchements et les dédoublements et réaliser des économies en transférant certaines responsabilités aux provinces. Nous ne cherchons pas à couper pour le simple plaisir de la chose. Je crois que le gouvernement a maintenant le plan qu'il lui fallait pour réaliser la réforme tellement nécessaire de la politique sociale.

Mais surtout, nous reconnaissons absolument la nécessité d'une consultation ouverte auprès de Canadiens bien informés, et c'est ainsi que nous allons procéder. Si nous voulons constituer un filet de sécurité pour les générations à venir, nous devons—avec la plus grande prudence et la plus grande patience—amener les Canadiens à participer à ce débat historique. Ce système qui est appelé à servir les Canadiens doit avoir été mis au point par les Canadiens.

Je veux féliciter le ministre du Développement des ressources humaines de sa détermination à tenir une consultation approfondie, complète et significative sur cette question. Je prie tous les députés de se fier à lui, à sa conviction qu'il faut connaître l'opinion de tous les électeurs dans toutes les circonscriptions et vraiment savoir ce qu'ils veulent.

On a dit que les propositions de réforme étaient plutôt des décisions déjà prises et que les ministériels cherchaient en fait à vendre un plan établi. Comme vous pouvez le constater par mes propos, ce n'est absolument pas mon intention, ni celle du gouvernement. Je consacre plutôt mes efforts, aujourd'hui, à vendre un processus, celui de la consultation des Canadiens, qui doivent à tout prix participer à cet important débat.

Il y a bien sûr des éléments qui m'emballent dans ce document de travail, surtout ceux qui visent à aider les enfants. J'appuie aussi pleinement son principe directeur, qui est d'offrir des programmes sociaux plus actifs.

Plus précisément, en tant qu'habitant du Nouveau–Brunswick, je puis témoigner du débat semblable que nous avons tenu à l'échelle provinciale. Cette consultation a donné lieu à un concept de programmes sociaux tournés vers l'avenir dans notre province, par exemple le programme communautaire d'alphabétisation et la Compagnie de travailleurs, pour n'en nommer que deux.

C'est sur ce même principe qui a guidé nos programmes innovateurs de partenariat à l'échelle locale que le gouvernement fédéral a appuyé sa proposition de renouvellement. Le critère de succès n'est pas le montant des économies attendues, mais plutôt l'effet bénéfique qu'elles auront sur la vie des bénéficiaires des programmes. C'est ce que le gouvernement doit garder à l'esprit dans son objectif de réformer des programmes sociaux. C'est cela qui doit être le principe directeur quand des décisions seront prises, et c'est le cadre que doivent adopter tous les députés quand ils consulteront leurs électeurs, dans leurs circonscriptions respectives.

J'ai personnellement beaucoup appris lors du forum sur la politique sociale, qui s'est tenu en avril dernier dans ma circonscription, et je sais que mes électeurs sont confiants devant le fait qu'on leur a demandé de contribuer aux propositions de réforme du ministre. Mes électeurs savent ce que veut dire le mot proposition. C'est quelque chose qu'on offre, qu'on suggère. Ils savent

que leur opinion compte et qu'on s'en inspirera pour que cette proposition se réalise.

À Fredericton—York—Sunbury, nous serons prêts le 30 octobre lorsque nous discuterons à nouveau de cette importante réforme et nous sommes disposés à offrir toute l'aide dont nous sommes capables au ministre, car nous aussi nous voulons un filet de sécurité conçu pour répondre à nos besoins présents et à venir.

● (1850)

Nous devons écouter les Canadiens. L'ampleur de ce débat est telle que seul un consensus national en assurera le succès. Afin de parvenir à un tel consensus, nous devons nous assurer et assurer tous les Canadiens que toutes les mesures seront prises pour augmenter nos revenus et diminuer nos dépenses, non seulement en ce qui concerne notre nouveau régime de sécurité sociale, mais aussi dans tous les autres domaines.

Il faut que nous nous montrions aussi créatifs et aussi justes que possible dans nos efforts pour redresser notre situation financière, faute de quoi nous ne pourrons compter sur l'appui de ceux qui tiennent à ce que le système soit juste. N'oublions jamais que nos programmes sociaux ont été conçus dans un seul but, celui de lutter contre la pauvreté, l'injustice, les disparités régionales et l'inégalité des chances, et que cela ne doit pas changer.

En réalité, c'est le système qui ne convient plus, un système dépassé dont doivent dépendre trop de gens qui ont pourtant d'énormes compétences. Le marché du travail a besoin de ces gens et nous devons trouver un meilleur moyen de marier les besoins des Canadiens en matière d'emploi et ceux du Canada.

Nous entrons dans une période plus éclairée en ce qui concerne la façon de gouverner et de venir en aide à nos concitoyens dans le besoin. Pour en arriver là, nous sommes passés de la notion qu'il fallait faire la charité à celle du droit aux prestations, en vogue dans les années 60.

Je suis heureux de constater que cette réforme s'inscrit dans cette même ligne d'idées. Nous faisons maintenant la différence entre les nantis et les démunis, entre ceux qui peuvent se prendre en main et ceux qui ne le peuvent pas. Ces différences sont beaucoup plus qu'une simple question d'argent ou de possessions matérielles.

Ces différences sont beaucoup plus fondamentales puisqu'il s'agit de compétences, de confiance en soi, et de possibilités financières, intellectuelles et professionnelles. Ce sont les facteurs et les critères qui doivent servir à juger de l'intégrité, de la pertinence, de la durabilité et du succès de nos programmes sociaux.

Telles sont les dimensions qui doivent se retrouver dans une approche moderne, éclairée et holistique des besoins des individus, de leurs objectifs et de leurs projets personnels. Je tiens à souligner que la pierre angulaire de cet exercice est qu'il faut permettre au gens d'être maîtres de leur vie, de prendre eux–mêmes les décisions qui les concernent et d'être les architectes de leur propre destinée.

Notre régime paternaliste, qui décide pour les autres et qui prend en charge leurs besoins, arrive à sa fin. En cette période de transition, on n'insistera jamais suffisamment sur la nécessité d'offrir une aide à court terme à ceux qui se trouvent en attente d'un emploi.

En tant que Néo–Brunswickois, je suis fier que nous encouragions une plus grande autonomie. Tout comme nous avons besoin de l'aide du gouvernement fédéral pour traverser cette période de transition, il en va de même pour les Canadiens qui ont du mal à améliorer leur sort.

En termes pratiques, je propose qu'on tienne compte de façon toute spéciale de la nature saisonnière du travail dans la région de l'Atlantique. Je souscris de tout coeur à la nécessité d'offrir de la formation, des conseils et des choix aux gens qui dépendent depuis toujours des programmes fédéraux comme celui de l'assurance–chômage.

Je crois également qu'il faut maintenir les programmes de soutien du revenu lorsque les circonstances ne permettent pas à de nombreux travailleurs saisonniers d'avoir un revenu annuel suffisant. Nous devons profiter de l'occasion pour faire en sorte que tout le système social réponde davantage aux besoins des clients, qu'il soit plus efficient, plus efficace et beaucoup moins lourd sur le plan administratif.

En conclusion, j'invite tous les Canadiens à participer à cet examen de nos programmes, peu importe la position qu'ils ont déjà prise sur le plan politique. Même ces prises de position du passé ne devraient pas empêcher qui que ce soit d'aider le gouvernement à agir dans l'intérêt des Canadiens. Des vies sont en jeu, beaucoup de gens dépendent de nous. Nous ne pouvons permettre qu'on ne tienne pas compte de l'impact de cet exercice.

Je crois que les solutions aux défis auxquels nous sommes confrontés se trouvent dans le coeur et l'esprit de Canadiens compatissants, prêts à agir. Un changement s'impose. Les ressources sont limitées. Nous devons collectivement, de façon collégiale, espérons–le, créer un nouveau système qui reflète la générosité et la compassion des Canadiens et qui vienne remplacer le système qui nous a servis si longtemps et si bien.

[*Français*]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Madame la Présidente, je remercie le député qui vient de prendre la parole. J'ai trouvé que dans son exposé, il y avait beaucoup de philosophie. J'aimerais lui soumettre un cas bien pratique que j'ai reçu aujourd'hui même à mon bureau et qui souligne certains détails concernant cette réforme. Voilà, c'est un citoyen de mon comté, qui après avoir pris connaissance des changements de la réforme à la télévision, me fait un bref historique. Je vais vous le lire et je vais certainement poser des questions à ce sujet.

● (1855)

Pour faire un bref historique, du temps de vos parents, de vos grands–parents, s'il y avait un membre de la famille qui avait un problème d'incapacité intellectuelle, on lui donnait un travail à la ferme. De nos jours, avec l'automatisation, on a fait de ces êtres des personnes vulnérables au manque de travail. Combien de personnes au Canada sont handicapées et ne peuvent plus travailler parce qu'elles ont une déficience? Que ce soit au niveau de certains sens—le goût, l'ouïe—il y a beaucoup d'endroits où l'on refuse ces gens.

Pourtant, au détriment d'une nouvelle réforme serait–on en train de pénaliser ces gens–là qui veulent travailler et qui ont été délaissés par l'industrie? Ils sont souvent, malgré eux, de perpétuels chômeurs. Ces gens sont très nombreux et plus nombreux qu'on le pense. Pensez–vous qu'il y aura à l'intérieur de la réforme un mécanisme qui fera en sorte que ces gens–là—des gens démunis—ne soient pas pénalisés par les mesures qu'on présente actuellement? C'est la question que je veux poser à mon distingué collègue.

[*Traduction*]

M. Scott (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour ses questions. Cela me donne l'occasion de m'arrêter sur le fait que ces modifications sont plutôt ciblées. Si nous tenons ce débat, c'est en grande partie parce que le ministre du Développement des ressources humaines a invité les Canadiens à l'aider à déterminer les dépenses sociales les plus importantes.

Je tiens à dire au député qu'il a touché un point capital. Nous devons nous assurer qu'il y ait suffisamment de débouchés pour ceux qui n'arrivent pas à trouver du travail. En même temps, nous devons veiller à ce qu'il y ait des débouchés pour tous les Canadiens, quel que soit leur handicap, qui voudraient et pourraient travailler, mais qui n'y arrivent pas à cause d'un système qui les force à se déclarer inaptes au travail pour obtenir des prestations.

Il est déplorable que des gens qui autrement adoreraient travailler, ce qui est souvent le cas dans ce groupe, aient les mains liées à cause des programmes auxquels ils participent. Je suis heureux de pouvoir le signaler.

En ce qui concerne la nature plutôt idéologique de mon discours, je peux seulement dire qu'à mon avis, c'est le ton que nous devrions dès le départ donner à tout ce processus, au cours duquel tous les Canadiens auront leur mot à dire. Nous devons d'abord déterminer les valeurs sur lesquelles sera basé ce réexamen.

Manifestement, comme je suis très fier de mon parti, j'ai tendance à appuyer le type de programmes qui offrent des débouchés aux gens mentionnés par le député. Alors que nous engageons tout le Canada dans cet exercice, nous sommes tous obligés d'établir des paramètres et de fixer un cadre idéologique au débat.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Madame la Présidente, j'éprouve une certaine sympathie pour les députés libéraux qui doivent se lever en cette Chambre pour défendre un projet qui n'est pas défendable. Ce qui n'est pas défendable dans ce projet de loi c'est qu'on ne dit pas clairement les choses.

Quand on parle de compassion, pour parler d'un projet comme cela, quand on prétend que ce projet de loi vise à répondre aux besoins des citoyens alors qu'on sait qu'en réalité il vise à faire des économies, ce avec quoi je peux être d'accord, ce que je conteste c'est qu'on n'appelle pas les choses par leur nom.

Tout au long de la campagne électorale, le Bloc québécois a dit qu'il fallait couper dix milliards de dollars dans les dépenses publiques. Le gouvernement a pris une partie de notre discours, il tente de couper, mais il ne coupe pas à la bonne place. Au lieu de couper dans les dépenses publiques, il coupe dans le filet social qu'on s'est donné de peine et de misère en payant lourdement et il ne coupe pas dans l'appareil gouvernemental. Finalement, qui sera bénéficiaire de cela? Les étudiants qui verront leurs frais de scolarité augmenter, comment peut–on prétendre que cela répond à leurs besoins? Les femmes qui devront désormais démontrer, pour toucher des prestations d'assurance–chômage, que leur mari n'a pas un revenu d'un certain ordre, comment cela peut–il répondre aux besoins des citoyens, et les bénéficiaires fréquents de l'assurance–chômage qui devront voir leurs primes diminuées, comment peut–on. . .

• (1900)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Malheureusement, le temps est écoulé, à moins que vous puissiez répondre en 30 secondes.

[*Traduction*]

M. Scott (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, dans les 30 secondes dont je dispose, je dirai que je sympathise aussi avec mon collègue. N'ayant jamais siégé dans l'opposition, je regrette que la nature de cet endroit veuille qu'on s'y affronte. Il est très difficile pour les députés d'en face de comprendre le bon côté de certaines des propositions qui sont avancées ici. Peut–être éprouvons–nous donc de la sympathie l'un pour l'autre.

Mon collègue soutient que son parti nous a fait part de son plan en vue de réduire le déficit, mais notre plan à nous est de ramener le déficit, d'ici à la fin de la troisième année, à 3 p. 100 du produit intérieur brut.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, on y est finalement à cette fameuse réforme des programmes sociaux dont on a entendu parler pendant longtemps. Étant membre du Comité sur le développement des ressources humaines, je peux vous dire que la gestation a été assez difficile parce qu'on est parti d'un projet de plan d'action et on a abouti à un document de travail. C'est à peu près l'inverse de la façon dont cela fonctionne normalement dans la vie.

Au départ, la réforme des programmes sociaux devait être un outil de relance de l'emploi. Il n'y a aucune mesure de création d'emplois dans le programme déposé, et ce devait être un outil de fierté pour choisir le Canada comme avenir pour les Québécois, et je pense qu'on va trouver là encore plus de raison de sortir du Canada.

En fait, le projet de réforme devant nous ne fait que gérer l'inefficacité du système actuel. Il n'y a rien dedans pour faire une relance réelle de l'emploi. On peut dire, pour trouver de bons points, qu'il y a un excellent portrait là–dedans de ce qui ne va pas. On nous dit, par exemple, qu'en 1968, le taux de chômage était de 5 p. 100 au Canada. En 1982, il était rendu à 9,3 p. 100. On est passé du début des années Trudeau juste avant l'arrivée de

M. Mulroney au pouvoir. Et, en 1993, on est à 10,2 p. 100. Quelle sorte de système a produit cela? Dans quel pays vit–on pour arriver à des résultats comme celui–là?

On nous dit aussi dans un tableau qu'on retrouve que pour les diplômés universitaires, il y a 20 p. 100 de plus d'emplois qu'il y a quelques années. Pour les gens qui ont des diplômes d'études postsecondaires, plus 6 p. 100, et moins 20 p. 100 pour les gens sans diplôme d'études secondaires. Si on suivait la logique normale de cela, on dirait qu'il va falloir trouver des façons de trouver de l'emploi à ceux qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires.

Contrairement à cela, ce qu'on fait, on invente la chasse aux chômeurs. On a décidé qu'il y aurait maintenant possiblement deux catégories de chômeurs: les chômeurs qui utilisent occasionnellement par accident l'assurance–chômage, et les autres, les méchants, ceux qui s'en servent trois, quatre, cinq fois dans cinq ans, dans le fond, les travailleurs saisonniers. Lester B. Pearson doit se tourner dans sa tombe en voyant ce dont les libéraux ont accouché parce qu'il y a vraiment dans cette réforme tout simplement la continuité de ce que les conservateurs auraient fait l'année passée.

Hier, l'ancien ministre responsable, M. Valcourt, rigolait très fort à la télévision parce que lui, au moins, pendant la campagne électorale, avait dit qu'il ferait cela. Donc, on l'a battu parce qu'on n'en voulait pas. Les libéraux ont gagné parce qu'ils disaient qu'ils créeraient des emplois, mais ils reviennent au programme des conservateurs. Le message pour les Canadiens sera que les libéraux et les conservateurs, c'est du pareil au même et la prochaine fois on leur réglera leur compte à eux aussi. Mais ce sera l'affaire des Canadiens, parce que nous autres on aura sûrement fait le choix de sortir de cette barque qui est en train de couler.

Ce que je voudrais dire, c'est que les gens qui travaillent dans les tourbières chez nous à Saint–Ludger–de–Rivière–du–Loup ou à Rivière–Ouelle, les gens qui travaillent en forêt, quand ils vont voir cela, ils n'éprouveront pas du désenchantement mais de la colère et de la grogne. Ils vont avoir seulement le goût de venir nous dire, et j'espère qu'ils vont le faire en comité, que cela n'a pas de bon sens. Celui qui a pondu cela, ça fait longtemps qu'il n'est pas sorti d'Ottawa.

• (1905)

Le ministre qui entérine un tel projet, peut–être parce qu'il a un ministère avec tellement d'envergure dans tellement de dossiers, qu'il peut s'en faire passer des «petites vites» de temps en temps. En tout cas, le résultat qui est sur la table n'a rien à voir avec la réalité économique de ma région du Québec, de l'ensemble des Maritimes, ou des régions qui vivent d'emplois saisonniers, on ne retrouve rien là qui corresponde aux besoins de la population de notre coin de pays.

De quelle façon en est–on arrivé là? Le premier constat c'est que le Canada est un moyen dinosaure. Il a une vitesse de réaction qui est la plus lente que je connaisse.

L'année passée, en octobre 1993, il y avait une promesse d'une réforme dans les meilleurs délais. Maintenant, on accouche d'un document de travail. On est parti d'un projet de réforme à un plan d'action, maintenant on en est au document de travail. Probablement que la prochaine version ce sera le brouillon d'un prochain ministre qui va venir remplacer celui qui est là présentement.

Finalement, la démarche a déraillé pour les mêmes raisons qu'elle va encore dérailler. Il y a un refus de considérer les problèmes structurels à régler. Quand vous regardez le Canada, comme je le dis, il faut accepter de s'ouvrir les yeux et dire: le problème fondamental, ce n'est pas que le fédéral n'a pas eu les bonnes idées à temps, c'est qu'il faut changer toute l'architecture du système. Si j'étais fédéraliste, je dirais qu'il faut décentraliser pour avoir des solutions adaptées à chacun des milieux. Je sais que le système n'est pas réformable, donc la solution pour nous passe par la création d'un autre pays à côté qui aura des règles plus décentes et qui vont correspondre à sa population.

L'autre élément que je veux donner, la raison pour laquelle on en est arrivé là c'est qu'on continue à perpétuer les dédoublements majeurs. Au Québec, on a créé une société qui est la Société québécoise du développement de la main–d'oeuvre, structure qui était prête à recevoir toute la responsabilité de la question de la main–d'oeuvre. Mais aujourd'hui, avec toute la bonne volonté du monde qu'il y a là–dedans, on se retrouve avec du piétinement parce qu'il n'y a rien de réglé entre le fédéral et le provincial. Il y a du gaspillage systématique d'année en année de 250 millions seulement pour le Québec, parce que le fédéral se refuse à décentraliser la responsabilité par rapport à la question de la main–d'oeuvre.

On consacre beaucoup trop d'énergie dans nos instances locales à la concertation, parce que tout le gâchis qui est mis en place par ça, les gens lorsqu'ils vivent en région eux, il faut qu'ils s'organisent, que ce soit les gens de la SQDM d'une région, que ce soit les gens d'Emploi et Immigration d'une région, ils font leur possible, parce qu'ils sont influencés par leur milieu pour se débrouiller dans tout ça. Mais le temps qu'ils mettent à la concertation ils ne peuvent pas le mettre au développement de l'emploi réellement dans leur milieu. Là–dessus, on a une leçon à apprendre, et il n'y a pas de solution dans la réforme qui est déposée de ce côté–là.

Donc, il y a une obstination du fédéral à se donner un rôle dans le perfectionnement des compétences professionnelles. Ça fait X années qu'on sait que le fédéral, de par son intervention, vient dédoubler les rôles là–dedans. Ça fait X années qu'au Québec il y a un consensus unanime. Le Conseil du patronat du Québec, avec les centrales syndicales, les partis politiques, tout le monde pense la même chose là–dessus. Cela n'arrive pas tous les matins, et je pense qu'il faudrait en profiter, mais le fédéral aurait dû comprendre cela. Pour quelque raison que ce soit, on évite toute le temps d'en arriver à une vraie solution dans ce sens–là. Je pense que la cause est que finalement on a une vision qui est très bureaucratique. Ça fait très longtemps qu'il n'y a pas de ministre qui a vraiment dirigé les affaires dans ce domaine–là.

Je pense qu'il serait temps que le Conseil des ministres se prenne en main et disent que ce sont vraiment eux les patrons. Peut–être qu'ils pourraient commencer par voyager à la grandeur du Canada pour voir ce dont les gens ont besoin, qu'ils puissent ensuite le traduire dans des choses et dire à leurs sous–ministres «À partir d'aujourd'hui c'est cela que vous allez faire», et non

pas «Donne–moi donc le rapport pour savoir ce que je vais répondre à la période des questions».

Il y a une autre raison je pense pour laquelle on est devant une réforme qui est très insatisfaisante, et je vais donner cela à partir d'un exemple. C'est qu'il y a deux poids deux mesures dans ce gouvernement–là. Si on compare par exemple les fiducies familiales et la réforme des programmes sociaux, la réforme de l'assurance–chômage, prenons ces deux exemples–là. Les fiducies familiales, on essaie depuis X mois d'obtenir de l'information pour savoir ce qu'il y a comme capital dans ces fonds–là. On ne dit même pas que c'était tellement inacceptable, on ne le sait pas et le gouvernement ne veut pas nous le fournir ou ne peut pas nous le fournir et ne le met pas sur la table. On n'est donc pas capables de savoir ce qu'il y a comme capital et on ne met pas les énergies du côté du gouvernement pour les trouver.

En contrepartie, du côté de l'assurance–chômage, on nous fournit tout ce qu'il faut d'information sur le nombre de chômeurs, sur le pourcentage qui utilise l'assurance–chômage, trois, quatre, cinq fois dans cinq ans.

• (1910)

Ils sont capables, de façon très précise, de suivre ceux qui ont des revenus beaucoup moindres. On est capable, par exemple, au niveau de l'assurance–chômage, c'est dans la réforme, on va même maintenant demander au conjoint qui dépose une demande d'assurance–chômage de fournir le bilan financier de son conjoint, pour voir si ça vaut vraiment la peine de lui donner de l'assurance–chômage.

On se place dans une situation où, pour des gens qui gagnent 20 000 $, 30 000 $, 40 000 $, 50 000 $ par année, on a des exigences qu'on n'a pas d'un autre côté pour les fiducies familiales, où il y a des dizaines de millions de dollars disponibles. Il y a un sondage qui nous a dit qu'en moyenne, les fiducies avaient un actif de l'ordre de dix millions de dollars. Ne serait–il pas possible de mettre autant de temps à aller faire la récupération d'impôt dans les fiducies familiales qu'on en met du côté de l'assurance–chômage?

On est en train de faire de l'assurance–chômage un outil de gestion fiscale, alors que cela a toujours été une façon de redistribuer la richesse et de permettre à l'économie régionale de différentes parties du pays de vivre correctement. Donc, d'un côté, on permet à ces fiducies familiales de mettre des milliards de dollars à l'abri de l'impôt pendant 80 ans.

Avant, on avait une règle de 21 ans, et là, on a décidé, en 1992, de lui donner 60 ans de plus. Quatre–vingts ans sans payer d'impôt, même si, en bout de ligne, vous le payez après la durée de vie, ça vous donne toute une marge de manoeuvre pour planifier vos impôts que vous n'avez pas quand toutes les deux semaines, on vous demande de remplir une petite carte pour s'assurer que vous n'ayez pas travaillé pendant ces deux semaines. Il y a comme deux poids deux mesures, deux traitements différents, et je pense qu'à cet égard, le gouvernement a une grande part de responsabilité.

Cela m'amène au point qui, quant à moi, est le plus important dans cela, soit la question de la dépendance. Souvent, quand on se promène au Québec, on nous demande ce qui arrivera si le Québec devient souverain. Le programme de réforme des programmes sociaux m'amène à me poser cette question: Que va–t–il arriver si le Canada continue d'exister comme il est parti?

On nous donne un modèle pour les prochaines années où on va couper dans l'assurance–chômage, où on va se lancer à la chasse aux chômeurs. On va créer des chômeurs à deux niveaux. C'est quelque chose, ça. Chacun des chômeurs sera suivi, ça va lui prendre une carte à puces, je pense, prochainement, parce qu'on va déterminer son taux de prestation en fonction du nombre de fois qu'il a utilisé l'assurance–chômage et l'entreprise va être cotisée en fonction du taux de chômage qu'elle génère ou du taux cyclique de chômage qu'elle génère.

Ce genre de pays qu'on développerait, moi, personnellement, je n'y suis pas intéressé, parce que le gaspillage va continuer. On continue de générer une bureaucratie qui va coûter beaucoup, beaucoup de sous. Il m'apparaît donc important que les Québécois, les Canadiens, mais particulièrement les Québécois, regardent ce projet en fonction de l'avenir qui est devant eux.

Bien sûr, si le Québec devient un pays souverain, ce ne sera pas le paradis demain matin, on va quand même avoir à gérer des choses, à décider de la façon dont on veut que les sommes soient allouées, à faire des répartitions entre ces choses–là, mais au moins, on va être dans un système où on va contrôler l'ensemble des données, où on va pouvoir décider normalement que ce système, lorsque quelqu'un est à l'aide sociale et qu'il est au chômage ou qu'il est vraiment un chômeur qui reçoit une prime d'assurance–chômage, soit transformé et géré avec une seule base et avec un gouvernement qui peut agir de façon entière face au problème qui se présente.

Actuellement, on a une partie de cela qui dépend du gouvernement fédéral, l'assurance–chômage, on a une partie de l'aide sociale qui dépend du gouvernement du Québec et, dans la proposition fédérale, on a même une proposition pour inciter les provinces à se retirer du domaine de l'aide sociale en leur donnant un peu des bonbons, des «nananes», de telle façon que la province se sente comme étranglée, obligée d'embarquer dans le programme fédéral. Je pense que ce n'est pas la voie de l'avenir et on le voit très nettement.

• (1915)

Hier déjà, trois provinces représentant plus de 60 p. 100 de la population du Canada ont dit non tout de suite à ce projet de réforme. Je pense que le raisonnement se défendait facilement par rapport à leur responsabilité et à leur goût d'agir correctement à l'avenir.

Je pense qu'il sera important que les Québécois disent qu'ils ne veulent pas de ce genre de Canada, que les Québécois prennent bien conscience que la situation pénible dans laquelle ils sont rendus par rapport à l'endettement du pays, il y en a une grosse partie qui est due à la structure et qui est confirmée par le programme de réforme sociale qui nous est présenté.

Je pense que les gens veulent un pays différent qui veut bouger et qui peut bouger. Au Canada, on semble s'encrasser dans une vision et une structure qui ne nous permettent pas d'évoluer, qui ne nous permettent jamais d'arriver où que ce soit.

Comme je l'ai dit auparavant, il me semble qu'on assiste finalement à la disparition du Canada qui a été mise en place, très étonnamment par ce même Parti libéral. Souvenons–nous des années Pearson et même des premières années Trudeau où il y avait une volonté d'équité entre les citoyens. Aujourd'hui, par le dépôt de cette réforme présentée cette semaine, on assiste à un enterrement de première classe de cette volonté d'équilibrer la situation dans l'économie canadienne.

Dans ce projet de réforme, il y a aussi des reculs significatifs, par exemple pour les femmes. On associera maintenant le droit des prestations au revenu du conjoint, ce qui est un recul de quelques années en arrière. On revient à une situation où pendant 20, 25 ou 30 ans, les femmes ont voulu s'assurer une autonomie et on leur enlève le tapis sous les pieds dans ce que j'appelais au début la gestion du chômage. Au lieu de développer un projet qui permettrait, par une politique active de création d'emplois, de relancer l'emploi, on s'est résigné dans cette réforme à ne faire que la gestion du chômage.

Ce que je dirais au ministre, en conclusion, au moment où on va avoir l'occasion de donner notre opinion, partout au Canada, bien qu'il semble que l'opinion du gouvernement soit faite et arrêtée, j'invite les citoyens, les groupes, les gens qui représentent ceux qui, dans notre société, ont tous besoin d'aide, ainsi que les employeurs et ceux qui veulent que le pays fonctionne correctement, à venir dire au gouvernement que ce qu'il y a là–dedans, ce n'est pas ce qu'il faut.

Effectivement, lorsqu'on lit les rapports de l'OCDE ou des organismes internationaux, le bilan qui a été fait sur le chômage montre souvent que dans tous les pays où on a essayé de jouer uniquement sur l'employabilité, où on n'a fait que développer les règles de l'employabilité, on n'a jamais mis l'argent nécessaire pour que ce soit efficace et en fin de compte, c'est comme si on avait jeté l'argent par les fenêtres.

Je pense que le gouvernement doit réfléchir pour s'assurer que s'il donne une chance d'augmenter l'employabilité, il faut aussi qu'il y ait des emplois à l'autre bout, parce que s'il n'y en a pas, et c'est ce qui résultera de la présente réforme, il accroîtra l'insatisfaction.

Je peux donc dire au ministre, en paraphrasant M. Vigneault, qu'à semer du vent de cette force–là, il se prépare une joyeuse tempête.

Mme Monique Guay (Laurentides): Monsieur le Président, tantôt, j'entendais un député du Parti libéral qui mentionnait que nous devions avoir le contrôle de notre propre destinée. Cela veut dire bien des choses. Cela veut surtout dire beaucoup de choses pour nous, les femmes. Ce que contient le livre vert, c'est une horreur pour les femmes.

Je pense qu'aujourd'hui, mes adjoints ont eu à peu près une cinquantaine d'appels téléphoniques de femmes de mon comté qui étaient inquiètes. Elles étaient inquiètes parce que ces femmes–là se sont battues pendant des années pour se faire une personnalité, pour se faire une place dans la société.

• (1920)

Aujourd'hui, on leur dit: «Maintenant, quand vous allez retirer du chômage, nous vérifierons le revenu de votre mari pour savoir quel sera le montant de vos prestations de chômage.» C'est indécent!

Pendant 20 à 25 ans, les femmes se sont battues et battues quelque chose de terrible pour prendre leur place dans la société. Aujourd'hui, on leur dit, par une loi, que maintenant, elles n'ont plus cette place dans la société. On leur dit simplement: «Maintenant, vous allez être dépendantes du revenu de votre mari.» C'est absolument intolérable.

Je représente un comté qui vit à 90 p. 100 du tourisme. Certains de mes concitoyens ont un travail saisonnier. Ils travaillent peut–être 10, 11 ou 12 semaines; je ne puis vous donner le nombre exact. Eh bien, ils seront pénalisés parce que, dans ce livre vert, on leur dit: «Vous êtes des chômeurs habitués.» Mais ils ne sont pas des chômeurs habitués, ce sont des citoyens qui dépendent d'un réseau touristique.

Cette réforme–là, vous savez ce que j'en ferais, je la prendrais et je la mettrais dans la poubelle, carrément, parce que je n'y crois pas. Je crois sincèrement qu'on doit couper là où ça compte vraiment, et pas chez les femmes qui se sont battues, pas chez les gens qui dépendent vraiment de ces prestations. Ce n'est pas leur volonté, ils voudraient travailler à l'année, si c'était possible, mais c'est impossible pour eux. Ce sont des gens qui dépendent vraiment du travail saisonnier.

Je trouve absolument aberrant de couper là. Coupez dans les fiducies familiales. Coupez là où il faut couper.

J'étais une femme d'affaires avant d'être une députée et je vais vous dire une chose, je n'ai jamais refusé de payer mon impôt; je n'ai jamais refusé, quand je faisais des sous, d'en donner au gouvernement. Mais aujourd'hui, le gouvernement va enlever de l'argent aux moins fortunés.

[*Traduction*]

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je croyais que nous en étions à la période des questions et observations, au cours de laquelle on n'est pas censé présenter une allocution. Conformément au Règlement, la députée peut poser une question à son collègue ou faire quelques brèves observations, mais elle ne peut certes pas présenter une autre allocution.

Le président suppléant (M. Pillitteri): La députée a–t–elle une question à poser?

Mme Guay: J'y arrive. Est–ce tout?

M. Allmand: C'est tout.

Mme Guay: Bien.

[*Français*]

Ma question s'adresse à mon cher collègue du comté de Kamouraska—Rivière–du–Loup, j'aimerais avoir votre opinion sur la situation des femmes dans ce livre vert et surtout sur la situation des gens qui ont des emplois saisonniers.

M. Crête: Monsieur le Président, je veux remercier ma collègue de sa question. La première chose que je peux admettre, c'est qu'elle était elle–même une femme d'affaires autonome avant d'être députée. Lorsqu'elle parle de la situation des femmes, je suis certain que ça reflète exactement la réalité qu'on rencontre.

En ce sens, comme membre du Comité permanent des ressources humaines, je vais porter une attention particulière pour que ce problème soit considéré. Je l'invite aussi à demander à des groupes de femmes de venir nous présenter leur point de vue, de

telle façon qu'on puisse faire bouger le gouvernement sur cette situation.

Pour ce qui est des emplois saisonniers, j'aimerais lui répondre par une image et en attirant son attention sur un aspect particulier. Par cette réforme, on revient au même vocabulaire que celui que le gouvernement libéral, qui a perdu les dernières élections, a utilisé au Québec lors de la réforme de l'aide sociale. On parlait des mauvais assistés sociaux, de gens qui ne voulaient pas travailler. Maintenant, on nous fait la même leçon, on nous tient le même discours: on va pénaliser les travailleurs saisonniers, ceux qui utilisent l'assurance–chômage de façon régulière. Après trois demandes de prestations en cinq ans, on dira au chômeur: «Ah, une mauvaise note dans ton dossier. La prochaine fois que tu feras une demande de prestations, tu en recevras moins.» Donc, on le rend un peu coupable d'une situation dont il n'est nullement responsable.

• (1925)

Il y a des secteurs dans lesquels il y aura toujours de l'emploi saisonnier. Quand on parle de la forêt, de l'agriculture, du tourisme dans des régions du Canada, il y a des endroits où le tourisme sera toujours saisonnier. Il n'y aura jamais d'emplois de 52 semaines par année. Qui plus est, les gens qui occupent ces fonctions n'ont pas nécessairement le goût de se préparer pour des emplois qui n'existent pas dans les régions.

Si vous prenez quelqu'un qui travaille dans un restaurant pendant 15 ou 18 semaines l'été, vous pouvez l'envoyer suivre des cours pour devenir technicien dans tel ou tel domaine, mais s'il n'y a aucun emploi dans sa région dans ce domaine, vous aurez dépensé de l'argent inutilement. C'est le jugement porté par l'OCDE dans son étude sur le chômage. Dans tous les pays où on a essayé d'augmenter l'employabilité sans avoir une politique de création d'emploi, c'est comme si on avait lancé l'argent par les fenêtres. Dans ce sens, le gouvernement aura une période de réflexion, j'espère que cela le ramènera à la raison et à changer sa position dans ce domaine.

[*Traduction*]

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, les larmes me sont vraiment monté aux yeux en entendant les sombres observations du député au sujet des travailleurs saisonniers. Le député croit–il juste ou même convenable que des petits salariés qui travaillent à longueur d'année et qui versent religieusement leurs cotisations d'assurance–chômage paient pour faire vivre les travailleurs saisonniers grassement payés de certains secteurs industriels?

Je songe, par exemple, aux abatteurs d'arbres du secteur britanno–colombien de l'exploitation forestière. Il n'est pas rare qu'ils touchent 300 $ par jour. Ils travaillent quelques mois, puis ils se mettent à retirer des prestations. Ce sont les gagne–petit qui paient pour cela. Beaucoup de ces gens–là sont mariés et, comme leurs conjointes travaillent toute l'année, ils touchent alors deux revenus. On ne tient pas compte de cela.

Le député trouve–t–il cela raisonnable ou convenable? Même dans sa province, les foreurs de diamant de l'Abitibi, par exemple, touchent 150 $ à 200 $ par jour. Ils travaillent quelque temps, puis se mettent à retirer des prestations et font la belle vie. Ce sont les gagne–petit qui travaillent dur à faire des hamburgers chez McDonald à longueur d'année qui paient pour faire vivre ces gens–là.

Je voudrais savoir ce que le député pense de cela.

[*Français*]

M. Crête: Monsieur le Président, je remercie l'honorable député de sa question. Ce que je trouve important c'est qu'on ne bâtisse pas des barrages pour arrêter des ruisseaux. Il peut y avoir des situations, et des individus qui profitent du système, mais ce n'est pas en imposant des règles nationales, mur à mur, qu'on réglera les problèmes.

Il y a des situations particulières qui se vivent dans certaines parties du pays. Il peut s'en vivre chez nous aussi. Mais ce n'est certainement pas en mettant une règle uniforme qui pénalisera un ensemble de travailleurs qu'on va régler une situation particulière. Ce sont des cas où il faut une approche plus individuelle, une approche de travail administratif pour corriger ces situations. Présentement, dans la réforme, on érige en système le fait que les travailleurs saisonniers sont des travailleurs qui ne veulent pas avoir d'emploi permanent, et ça c'est totalement faux.

Dans ma circonscription, il y a beaucoup de gens qui travaillent dans le domaine du tourisme, dans le domaine de l'agriculture, dans le domaine des pêcheries, entre autres la pêche à l'anguille. Ce ne sont pas des gens qui ne veulent pas travailler, ce sont des gens qui veulent avoir des emplois. Il y en a régulièrement dans mon bureau qui cherchent des emplois, mais encore faut–il qu'il y en ait des emplois. Il faut qu'une réforme comme celle–là, accompagnée d'une politique active de création d'emploi, amène des résultats intéressants. On ne retrouve pas ces choses–là.

• (1930)

Le Canada dégringole lentement dans l'échelle de la productivité. On est passé du 4e au 14e pays. On est maintenant derrière plusieurs petits pays comme le Danemark, la Suède, des pays qui ont le contrôle sur l'ensemble de leur développement économique et qui ne sont pas aux prises avec une structure fédérale qui les empêche de performer, de donner des résultats intéressants. Dans ces pays, on réussit à trouver des solutions et on a aussi un système qui permet d'avoir de la compassion.

Dans le programme, on parle d'un système de revenu minimum garanti mais, tout de suite, on l'écarte du revers de la main parce qu'on dit que cela sera trop coûteux. Je pense que le fait qu'on utilise notre territoire, le fait que des Québécois et des Canadiens se soient installés un peu partout à travers le pays, c'est une richesse, et il faut s'assurer que les gens peuvent vivre dans le coin de pays où ils sont et qu'on leur donne des moyens de développement économique pertinents. Je ne pense pas que c'est en se lançant dans la chasse aux sorcières, dans la chasse aux chômeurs qu'on va régler nos problèmes. Il faut plutôt s'assurer qu'il y ait une chasse à l'emploi pour que chacun puisse trouver une activité qui va lui permettre de se mettre en valeur et de contribuer à la richesse économique du pays.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre–Dame–de–Grâce, Lib.): Madame la Présidente, nous débattons ce soir du document de travail gouvernemental sur la sécurité sociale au Canada intitulé:

Emploi et croissance. Je dois dire que je crois le gouvernement lorsqu'il dit que c'est un document de travail. Il ne s'agit pas d'une loi ni d'un projet de loi, contrairement à ce qu'a dit tout à l'heure un député du Bloc québécois. Ce n'est pas définitif. Ce n'est pas coulé dans le béton. C'est un document de travail.

Ce document porte entre autres choses sur le régime d'assurance–chômage, le Régime d'assistance publique du Canada, l'aide à l'enseignement postsecondaire, la formation et les prestations pour enfants. Il ne couvre pas notre régime de pensions ni notre régime d'assurance–maladie, qui sont visés par d'autres études. Nous sommes nombreux à attendre impatiemment de voir les propositions qui découleront de ces études.

Dans le document de travail, le gouvernement a indéniablement mis le doigt sur quelques graves problèmes et je l'en félicite. Le très grave problème des enfants vivant dans la pauvreté a été mentionné, tout comme celui des nombreux programmes sociaux qui ont un effet dissuasif sur la recherche d'un emploi et d'autres encore.

Quelques excellents objectifs y sont également mis en lumière. Par exemple, l'apprentissage tout au long de la vie, la nécessité d'améliorer constamment notre formation et notre position concurrentielle dans le monde moderne et l'établissement d'un programme national de garderies pour permettre à de nombreuses femmes de travailler et de gagner leur vie.

Cela étant dit, j'ai de sérieuses réserves au sujet de certaines propositions contenues dans le document. Tout d'abord, celles concernant l'assurance–chômage. Si je comprends bien, on propose une réduction de 10 p. 100 des prestations, ce qui représente environ 1,7 milliard de dollars. Ce montant s'ajoute aux compressions de 2,4 milliards déjà annoncées dans le budget du printemps dernier.

Dans son document, le gouvernement affirme que ce 1,7 milliard servira à la formation. Fort bien, mais je souligne que, au Canada, l'argent du fonds de l'assurance–chômage n'a jamais servi à la formation. Cet argent à servi à aider des gens qui se retrouvent sans emploi contre leur volonté à nourrir leur famille, à payer le loyer et les autres dépenses essentielles. Ce n'est que sous le gouvernement conservateur de Brian Mulroney que l'on a commencé à puiser largement dans le fonds pour payer de la formation. Donc, d'un point de vue historique, le fonds n'a jamais été prévu pour payer de la formation et il a existé pendant des années avant que cela se fasse.

Je crains aussi qu'en puisant autant d'argent dans le fonds de l'assurance–chômage et en réduisant les prestations, on ne laisse tomber les gens qui possèdent déjà une bonne formation. Il y a beaucoup de chômeurs qui possèdent des diplômes. Ce dont ils ont besoin, ce sont des emplois. Ils n'ont pas besoin de formation supplémentaire. Ils ont besoin de suffisamment d'argent pour vivre et pour faire vivre leur famille jusqu'à ce qu'ils trouvent un nouvel emploi, jusqu'à ce que l'économie s'améliore et le reste.

● (1935)

Les propositions relatives à l'assurance–chômage m'inquiètent également en raison de leurs effets sur les travailleurs saisonniers. J'ai écouté un député réformiste laisser entendre que ces travailleurs préféraient «se mettre au chômage». Très peu de travailleurs préfèrent «se mettre au chômage». D'ailleurs, après les modifications apportées à la loi par les conservateurs, les travailleurs qui quittent volontairement leur travail n'ont droit à aucune prestation.

Je connais bien le milieu de la construction. Au Canada, l'hiver est rude pour les travailleurs de ce secteur. Ils préféreraient travailler toute l'année, mais c'est difficile dans bien des régions en raison du climat. S'ils touchent des prestations d'assurance–chômage, ce n'est pas par goût. L'assurance–chômage représente une nette réduction de revenu pour eux, mais c'est tout ce qu'ils ont pendant l'hiver, même s'ils gagnent de bons salaires lorsqu'ils travaillent.

L'autre point qu'il ne faut pas oublier, c'est que le Canada est un pays où beaucoup de localités dépendent d'une seule industrie. Par exemple, Sudbury, en Ontario, est presque uniquement une ville minière. Pour les gens qui ont toute la formation nécessaire pour travailler dans l'industrie minière, lorsque le prix d'un métal baisse sur le marché mondial et que ces gens sont mis à pied, ce n'est pas une question de recyclage. C'est une question de voir à ce que ces travailleurs aient suffisamment d'argent pour vivre jusqu'à ce que le prix du cuivre ou du nickel ou de quelque autre métal monte de nouveau.

Je me souviens de ce qui s'est passé à Sudbury il y a quelques années lorsque le prix du cuivre a chuté. Des centaines de travailleurs ont été mis à pied dans cette ville. C'étaient des travailleurs miniers hautement qualifiés qui, grâce au régime d'assurance–chômage, ont pu tenir le coup jusqu'à ce que le prix du cuivre monte de nouveau.

Il y a au Canada beaucoup de localités qui dépendent d'une seule industrie, que ce soit le bois, les mines, les chemins de fer et ainsi de suite.

Enfin, je me demande si un gouvernement a le droit de modifier le programme d'assurance–chômage. Les conservateurs de M. Mulroney ont retiré la contribution du gouvernement à la caisse d'assurance–chômage, ce qui représentait environ 4 milliards de dollars. Avant que M. Mulroney prenne cette mesure, la caisse d'assurance–chômage était constituée des cotisations des travailleurs et des employeurs et de la contribution du gouvernement fédéral provenant des recettes générales, contribution qu'il versait particulièrement lorsque le taux de chômage dépassait 6 p. 100. M. Mulroney a mis fin à cela, et nous l'avons critiqué sévèrement pour ce geste.

Aujourd'hui, beaucoup de travailleurs et de syndicats disent que, s'il n'y a que les travailleurs et les employeurs qui cotisent à la caisse d'assurance–chômage, c'est eux qui devraient gérer la caisse, comme en Allemagne. Là–bas, c'est une société formée de représentants des syndicats et des employeurs qui gère la caisse d'assurance–chômage, fixe le montant des prestations, établit les taux de cotisation et ainsi de suite. C'est une question qui me préoccupe.

J'appuie sans réserve l'objectif énoncé dans le document selon lequel nous avons besoin de beaucoup plus de formation. Nous avons évidemment besoin de beaucoup plus de formation mais, comme nous l'avons déjà dit au cours des années passées, l'argent servant à financer cette formation ne doit pas venir de la caisse d'assurance–chômage. La formation bénéficie à l'ensemble de la société. Elle devrait donc être financée au moyen des recettes générales et non au moyen des cotisations que les travailleurs et les employeurs versent à la caisse d'assurance–chômage dans le but d'aider les travailleurs lorsque, par malheur, ils se retrouvent sans emploi. J'ai certaines réserves à l'égard de cette proposition.

J'ai aussi des réserves à l'égard de la notion selon laquelle les emplois sont la solution au problème de la pauvreté et de la sécurité sociale au Canada. Il y a beaucoup de travailleurs à faible revenu dans notre pays. Pour bien des jeunes, un emploi n'est pas la solution à tous leurs problèmes. Il faut voir quel genre d'emplois on trouve de nos jours. Il y a de plus en plus de gens, particulièrement des femmes, qui occupent de ces emplois dans le secteur des services, payés au salaire minimum, des emplois temporaires ou à temps partiel, non syndiqués et dépourvus de tous avantages sociaux. Ils ne peuvent pas fonder une famille. Il est presque impossible pour un jeune d'avoir de l'avancement dans ce genre d'emplois.

Quelqu'un a mentionné les restaurants McDonald. Il y a malheureusement trop de gens qui ont des emplois dans des entreprises comme McDonald. J'aime bien moi–même manger un «big mac» de temps à autre, mais ce n'est pas le genre d'emploi qui va permettre à quelqu'un de se marier, de fonder une famille et d'acheter une maison.

Je m'interroge également sur les dispositions du document de travail concernant les universités. Avec le programme actuel, dans le cadre duquel le gouvernement verse des fonds aux provinces pour contribuer au financement de l'enseignement postsecondaire, nous savons que ces fonds sont dépensés pour les universités—bien que certains problèmes aient surgi dans le cas de certaines provinces—et les universités bénéficient dans une certaine mesure d'une certaine garantie de financement grâce à ces fonds.

Avec cette proposition selon laquelle nous mettrons fin à ce genre de financement pour donner plus d'argent aux étudiants afin qu'ils aient plus d'argent, dit–on, pour payer les frais de scolarité à l'université de leur choix, nous constaterons que les universités se trouveront dans une position incertaine. Elles ont actuellement des garanties de financement, mais elles n'en auront plus. Cela présente des risques très graves. Les étudiants décideront peut–être de ne pas aller à l'université. Ils décideront peut–être de ne pas chercher à obtenir de ces prêts. Ils devraient le faire, mais ils ne le feront peut–être pas.

• (1940)

Au Canada, nous avons besoin d'universités de classe internationale. À Montréal, je dirais que nous en avons quatre: McGill, l'Université de Montréal, Concordia et l'Université du Québec à Montréal. Avec ce genre de proposition, je ne sais pas ce qu'il adviendra de ces universités; que je considère de classe internationale, si elles ne sont pas assurées de ce genre de financement.

En conclusion, je dirai que j'ignore jusqu'à quel point ce projet de réforme est motivé par les exigences du ministère des Finances et le problème du déficit. Tout ce que je puis dire, c'est que nous avons promis pendant la campagne électorale de régler le problème du déficit par la croissance économique et la création d'emplois, non par des compressions budgétaires. Je trouve donc un peu inquiétant ce que je lis dans ce document de travail.

Je m'inquiète aussi d'entendre dire qu'il n'y a pas assez d'argent pour les programmes sociaux. Nous devons bien sûr réduire le gaspillage partout où nous en voyons, mais d'un autre côté j'observe dans notre société trop de cas de gaspillage de consommation. Nous fermons des hôpitaux, mais nous voyons en même temps à l'oeuvre des pressions effrénées pour faire acheter de plus en plus de biens de consommation qui ne sont pas essentiels.

Je vois, madame la Présidente, que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Permettez–moi de dire une dernière chose. Ce document contient de bonnes propositions, mais il y en a quelques–unes qui m'inquiètent sérieusement. Je réserverai donc mon jugement sur ces dernières. Je verrai quel tour prendra la discussion dans le pays. J'encourage les Canadiens à y participer, mais j'espère que ces propositions ne sont pas immuables, qu'elles ne sont pas gravées dans la pierre.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, j'ai écouté le député de Notre–Dame–de–Grâce, et je suis obligé de constater qu'il est fidèle à lui–même, c'est–à–dire qu'il démontre une certaine indépendance d'esprit, à titre de député ministériel, pour livrer comme ça une certaine inquiétude. C'est intéressant en Chambre d'entendre de tels propos.

Il a beaucoup commenté au niveau de l'assurance–chômage, en critiquant la pratique, les orientations de l'ancien gouvernement conservateur de M. Mulroney, et je lui indique que ma lecture, ma compréhension du document va dans le même sens, dans le maintien de l'utilisation des fonds de l'assurance–chômage pour de la formation.

Ensuite, il a parlé de ses inquiétudes face aux universités, et j'ai les mêmes. J'ai ces deux points en particulier. Donc, face à l'assurance–chômage et tout ce qu'il reprochait aux conservateurs, s'il a lu le même document que moi hier ou aujourd'hui, il constate la même chose. Concernant aussi les universités, je pense que les universités sont très inquiètes aujourd'hui de voir que l'augmentation de l'endettement des étudiants, l'augmentation des frais de scolarité en raison de la diminution des transferts aux provinces préoccupe le député de Notre–Dame–de–Grâce, et j'aimerais qu'il précise sa pensée là–dessus.

[*Traduction*]

M. Allmand: Madame la Présidente, comme je l'ai dit au début de mes observations, ce document cerne des problèmes réels dans notre régime de sécurité sociale. Je félicite le gouvernement de nous avoir exposé ces problèmes et d'avoir proposé diverses solutions.

Il précise également des objectifs que j'approuve. Je suis d'accord pour qu'on élimine la pauvreté chez les enfants, pour qu'on fasse disparaître du régime d'aide sociale les éléments qui découragent le retour au travail. Par contre, j'ai exprimé de graves réserves au sujet de certaines propositions concernant l'assurance–chômage et l'aide aux universités.

Si je parle du chômage, c'est parce que j'ai été pendant cinq ans le porte–parole de l'opposition pour l'assurance–chômage et l'emploi. J'ai été pendant cinq ans le critique du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'ai critiqué aussi bien Flora MacDonald que Bernard Valcourt lorsqu'ils ont proposé des projets de loi mettant en oeuvre certaines propositions.

• (1945)

Le gouvernement propose un document de travail pour alimenter le débat sur les moyens à prendre pour résoudre les problèmes. Je ne nie pas l'existence de problèmes. Mais il n'est pas tenu compte dans le document du fait que le Canada a de nombreuses localités à industrie unique, que nous avons de nombreux travailleurs saisonniers, que nous avons beaucoup de travailleurs qui ont toute la formation voulue et n'ont pas besoin de recyclage lorsqu'ils sont au chômage. Il leur faut assez d'argent pour eux–mêmes et leur famille.

Je reste fidèle à la position que j'ai prise pendant des années, notamment face au gouvernement conservateur de Brian Mulroney, qui a apporté des changements catastrophiques au régime d'assurance–chômage. J'espère que nous ne l'imiterons pas. J'espère que certaines de ces dispositions ne sont pas immuables, qu'elles ne sont pas définitives. Après tout, il s'agit simplement d'un document de travail.

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Madame la Présidente, le député aurait peut–être l'obligeance de s'expliquer un peu plus sur un ou deux points concernant l'assurance–chômage.

Le député ne pense–t–il pas que, si l'assurance–chômage est vraiment une assurance, les cotisations versées par l'employé et l'employeur devraient être proportionnelles aux risques? Voici ma deuxième question. Que dire d'une personne qui gagne 50 000 $ en ne travaillant que six mois et d'une autre qui en gagne seulement 16 000 $ en travaillant jour après jour. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée. Il reste à peine une minute au député.

M. Allmand: Madame la Présidente, ma réponse à la question, c'est oui, ce devrait être un vrai régime d'assurance. Je fais allusion au régime en vigueur en Allemagne où a été instituée une société quasi publique formée de représentants des employeurs et des employés. La société détermine le taux de prime et le taux des prestations. C'est strictement un régime d'assurance–chômage qui a d'ailleurs été proposé par certains syndicats canadiens.

En ce qui concerne les hauts et les bas salariés, le député sait que même dans le système actuel il y a des plafonds pour les cotisations des hauts salariés et les prestations.

Les prestations d'assurance–chômage que touchera un travailleur dont le salaire était de 50 000 $ seront de beaucoup inférieures à ce montant. Il y a quatre catégories de cotisations et de prestations. Ces catégories sont assujetties à des limites assez basses si on considère les difficultés auxquelles les travailleurs font face aujourd'hui.

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole ce soir sur la réforme du régime de sécurité sociale.

J'ajouterai que je suis fier de servir un premier ministre qui a la sagesse et le courage d'entreprendre une réforme qui fera passer les Canadiens dans le XXI^{e} siècle. Je voudrais aussi féliciter le ministre du Développement des ressources humaines dont le travail acharné, la persévérance et le leadership ont pour aboutissement une initiative dont la réalisation sera absolument essentielle au bien–être des Canadiens.

Notre réforme de la sécurité sociale ne se fera pas derrière des portes closes. Elle est une des quatre composantes du programme de croissance et de création d'emplois du gouvernement, qui comprend également l'assainissement des finances du pays, l'examen des programmes et des priorités du gouvernement ainsi que l'accroissement de la productivité de l'économie canadienne, des investissements, de la recherche–développement et des exportations.

En tant que gouvernement, nous avons l'intention de travailler énergiquement sur ces quatre fronts. Il importe de comprendre de quoi il s'agit quand on parle de réforme de la sécurité sociale. Il ne s'agit pas seulement de réduire les dépenses de l'État, même si c'est un élément important. Du reste, on ne peut passer sous silence les considérations financières.

Ce n'est pas simplement un exercice visant une plus grande efficacité, bien que l'élimination des doubles emplois, la réduction des dépenses et la coordination entre les divers paliers de gouvernement soient aussi importantes.

Il ne s'agit pas non plus de trouver un remède miracle pour un système malade. Nous ne voulons pas rafistoler le système pour qu'il fonctionne encore tant bien que mal pour trois ou quatre ans. Non, le temps est venu de le réformer en profondeur et nous sommes prêts à relever le défi.

Ce projet pourrait en réalité se résumer en deux mots, emplois et sécurité. Il vise à aider les Canadiens de toutes conditions socio–économiques à trouver et à conserver un emploi et à permettre à leur famille de vivre de façon confortable dans le cadre d'un système que notre génération et celles qui vont suivre auront les moyens de maintenir. Notre projet de réforme des programmes sociaux s'attaquera à trois problèmes fondamentaux qu'il est indispensable de résoudre pour que les Canadiens puissent bénéficier de la meilleure forme de sécurité pour eux–mêmes et leur famille, c'est–à–dire un emploi assorti d'un salaire raisonnable.

• (1950)

Ainsi, le document de travail que le ministre a déposé hier traite de trois problèmes qu'il faut régler si nous voulons aider les Canadiens à bénéficier d'une sécurité d'emploi. Premièrement, nous devons nous assurer que les jeunes fassent les études nécessaires pour être concurrentiels sur le marché du travail du XXIe siècle. Deuxièmement, il faut nous assurer que les Canadiens victimes du chômage structurel reçoivent la formation et les outils nécessaires pour réintégrer le marché du travail et y conserver un emploi à long terme. Troisièmement, il faut nous assurer que les facteurs de dissuasion du système de sécurité du revenu soient supprimés et que les Canadiens soient encouragés à travailler plutôt qu'à rester à la maison.

Il est vrai qu'on ne peut dire à personne qu'un diplôme lui garantira du travail. Ce qu'on peut toutefois préciser presque assurément, c'est que celui qui n'a pas fait d'études a moins de chances de se trouver un emploi. Il suffit d'examiner les statistiques pour s'en convaincre.

Au cours des trois dernières années, la croissance de l'emploi pour les diplômés universitaires a été de 17 p. 100. Pour les personnes ayant un diplôme d'études secondaires, elle a été nulle et, ce qui est très révélateur, il y a eu une baisse de 19 p. 100 des emplois pour ceux n'ayant pas terminé leurs études secondaires.

Les consultations sur les façons de financer le plus efficacement possible l'enseignement postsecondaire de manière qu'il soit accessible à tous les Canadiens et d'assurer sa pertinence sont des objectifs importants et significatifs de cette réforme, objectifs qui font partie intégrante de notre programme de création d'emplois.

Nous devons donner aux Canadiens qui deviennent chômeurs les outils nécessaires pour réintégrer le marché du travail. Lorsque le régime d'assurance–chômage a vu le jour il y a quarante ans, le chômage était généralement de courte durée et il était habituellement causé par une baisse cyclique de la demande qui se dissipait à mesure que le cycle économique suivait son cours. Après des périodes qui se mesuraient en mois plutôt qu'en années, les gens étaient rappelés au travail.

Souvent, ce n'est malheureusement plus le cas. Au Canada, il existe actuellement un chômage structurel important. Cela signifie que les pertes d'emplois sont attribuables non pas à une baisse cyclique de la demande, mais à la disparition permanente des emplois en question. Nous devons faire face à cette réalité et comprendre que les chômeurs ont non seulement besoin de soutien du revenu, mais aussi des outils qui leur permettront de s'adapter aux nouveaux emplois qui seront créés.

Ces outils comprennent un meilleur accès aux programmes de soutien, la capacité de lire et de compter, une formation facilitant l'adaptation à la nouvelle technologie, une expérience en milieu de travail permettant aux employés d'être plus efficaces et des incitatifs à embaucher des chômeurs. Nous devons d'ailleurs partager les responsabilités à ce chapitre avec les localités, les entreprises, les syndicats et les milieux de l'enseignement, de manière que ceux qui comprennent le mieux les besoins de leur collectivité puissent diriger le processus.

Il faut supprimer ce qui décourage les prestataires de réintégrer le marché du travail. Il faut accorder plus de souplesse aux provinces afin qu'elles puissent satisfaire aux besoins de leurs régions et respecter leurs priorités. Il faut offrir des services de garderie afin que les mères seules puissent retourner au travail. Les gens doivent avoir l'occasion d'accepter des emplois de débutant tout en touchant des prestations moindres. Il faut s'éloigner du système actuel où c'est tout ou rien.

Il faut mettre fin à la pauvreté chez les enfants, qui est si fréquente dans les familles monoparentales. Il faut offrir de meilleures prestations fiscales pour enfant et les verser à ceux qui en ont le plus besoin. Je le répète, nous devons collaborer avec les provinces pour que les enfants reçoivent de meilleurs soins et puissent s'épanouir pleinement. Il faut redoubler d'ardeur pour veiller à ce que la pauvreté chez les enfants ne soit pas attribuable à l'irresponsabilité des parents qui n'en ont pas la garde et qui refusent de verser la pension alimentaire prévue par une ordonnance judiciaire.

Le document de travail déposé hier n'est pas coulé dans le béton. Les Canadiens ont leur mot à dire; c'est d'ailleurs à eux qu'incombera la décision finale. Non seulement notre gouvernement veut connaître l'avis des Canadiens de toutes les régions du pays, mais je m'engage personnellement à écouter les préoccupations et les recommandations dont mes électeurs, les habitants de Parry Sound—Muskoka, voudront bien me faire part.

• (1955)

Les 7 et 8 novembre, je tiendrai une réunion au centre communautaire Rosseau où les habitants de ma circonscription seront invités à exprimer leur point de vue. À mon retour à Ottawa, je transmettrai leurs opinions, leurs lettres et leurs préoccupations au Comité permanent du développement des ressources humaines. Le gouvernement sera informé des inquiétudes particulières liées à une économie fondée sur une industrie touristique saisonnière et aux défis qu'ont à relever les régions rurales de l'Ontario, et il en tiendra compte.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce processus important. Je m'engage à veiller, de concert avec mes collègues, à ce que les Canadiens aient le meilleur système de sécurité sociale qui soit, c'est–à–dire un emploi stable bien rémunéré.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Madame la Présidente, j'ai bien apprécié, dans le discours de mon collègue, qu'il reconnaisse que la réforme des programmes sociaux finalement avait pour vocation de couper des sommes d'argent. Il nous a dit que cela n'avait pas seulement la vocation de couper mais que cela avait, entre autres, cette vocation–là. Cela nous est confirmé par un article du *Toronto Star* qui ne sont pas nécessairement des ennemis du Parti libéral. Donc, s'ils le disent, c'est parce que cela doit vraiment être le montant minimum. On dit que le gouvernement fédéral a un plan secret pour couper 7,5 milliards de dollars dans les programmes sociaux au cours des cinq prochaines années. Cela veut donc dire que la

réforme a vraiment comme objectif de couper des sommes importantes.

Ma question porte plutôt sur un autre aspect du discours de mon collègue où il a dit qu'il fallait éviter les chevauchements. À la page 88 du projet de réforme, dans une seule page, on nous parle de l'intervention du fédéral dans trois domaines: les garderies, l'éducation, l'aide sociale, qui sont des champs de juridiction provinciale. J'aimerais que mon collègue m'explique de quelle façon cela pourra diminuer les chevauchements si on multiplie les interventions dans des champs de compétence provinciale.

[*Traduction*]

M. Mitchell: Madame la Présidente, permettez–moi de commenter deux points qu'a fait valoir mon collègue.

La réforme est, de toute façon, inévitable, parce qu'il faut réviser nos politiques et programmes sociaux. Toutefois, si le député croit que nous nous lancerons dans cette aventure sans chercher des façons de réduire nos coûts, d'offrir nos programmes de manière plus efficace et d'obtenir plus pour notre argent, il fait fausse route.

D'après les discussions que j'ai eues avec la population canadienne, d'après les échanges que j'ai eus avec les électeurs de ma circonscription, d'après les appels téléphoniques que j'ai reçus et d'après les lettres qui me sont parvenues, les Canadiens veulent un système de sécurité sur lequel ils puissent compter, un système durable parce qu'il va correspondre à nos ressources financières actuelles et à venir et ils veulent que cet examen de la politique sociale porte sur ces deux aspects.

À propos de questions particulières de champs de compétence, j'ai entendu aujourd'hui, hier et avant–hier les bloquistes répéter à maintes reprises, en parlant de ce document de travail sur la sécurité sociale, que leur principale préoccupation n'était pas que les Canadiens et les Québécois se voient offrir plus de possibilités d'emploi. Ils ne nous ont pas dit comment ils entendaient faire pour que cet examen de la politique sociale contribue à améliorer nos programmes sociaux, ni formuler de suggestions. Leur principal souci, nous ont–ils fait savoir, c'est la question de compétence.

J'imagine que ce qui intéresse les Québécois, tout comme les Ontariens, ce n'est pas tant de connaître la provenance de leur chèque que de savoir qu'il existe un régime de sécurité sociale pour les protéger. Les méandres constitutionnels, très peu pour eux! Ce qu'ils souhaitent, c'est un gouvernement efficace et un ensemble de programmes sociaux rentables pour eux–mêmes et pour leurs enfants.

• (2000)

Si les bloquistes persistent dans leur fixation sur la question des champs de compétence, je pense que les électeurs du Québec vont se mettre à dire que, ce qui compte, c'est de se doter d'un filet de sécurité sociale. L'important, c'est d'avoir une chance de retourner sur le marché du travail. L'enjeu, c'est de donner aux Canadiens le meilleur régime social qui soit, de leur assurer un emploi convenable et raisonnablement rémunéré. Voilà ce que les Canadiens souhaitent.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir enfin la possibilité de me prononcer sur l'examen des programmes sociaux. J'attends ce moment avec impatience depuis le 18 janvier, jour où Son Excellence le gouverneur général, dans le Discours du Trône, a annoncé que le gouvernement engagerait un plan d'action en vue d'une réforme en profondeur de nos programmes sociaux. Deux semaines plus tard, soit le 31 janvier, le ministre du Développement des ressources humaines demandait à tous les députés de la Chambre de collaborer avec le gouvernement à l'élaboration d'un plan d'action en vue de renouveler notre régime de sécurité sociale.

Puis, nous avons attendu que ce plan d'action voit le jour. Or, au bout de neuf mois de gestation, l'éléphant a accouché d'une souris. Ce que nous avons ici, ce n'est pas un plan d'action, mais un document de travail nébuleux.

Le ministre dit qu'il va consulter les Canadiens. À la phase un, le Comité permanent du développement des ressources humaines a tenu des consultations avec des groupes d'intérêts et des particuliers, en personne et par le truchement de la téléconférence. Le comité doit entreprendre cinq semaines de consultations directes.

J'aurais espéré que nous puissions ainsi entendre l'opinion de Canadiens qui ne représentent pas des groupes d'intérêts spéciaux et dont l'objectif premier n'est pas de perpétuer leur existence. Le gouvernement du Canada et les contribuables canadiens paient 4 millions de dollars en aide financière aux intervenants, pour aider les groupes d'intérêts à préparer leur présentation. Il est certain que nous entendrons à nouveau des groupes d'intérêts que nous avons subventionnés pour qu'ils viennent témoigner durant la première étape.

En fixant l'échéance au 7 novembre, le gouvernement a fait en sorte qu'il soit presque impossible pour les simples citoyens canadiens de présenter un mémoire. Les véritables informations, les documents techniques ne seront même pas disponibles avant la fin d'octobre. Le ministre voit peut–être là une plaisanterie pour l'Halloween?

Après moult délais, beaucoup de tapage et de nombreuses fuites, on nous présente une série de questions diluées qui ne proposent guère d'orientation ni aucun plan d'action. On a dit que le ministre espère susciter des discussions intelligentes et éclairées dans tous les foyers canadiens. En soi, l'idée est excellente. Nous aimerions que, dans le cadre de cette réforme, tous les programmes sociaux puissent faire l'objet de discussion. Nous pensions que le ministre voudrait donner aux Canadiens la possibilité d'examiner et de contester les principes sur lesquels reposent les programmes sociaux actuels, de manière que des discussions éclairées puissent avoir lieu et que des décisions puissent être prises.

Pour leur faciliter la tâche, le ministre a–t–il donné aux Canadiens l'information dont ils ont besoin pour amorcer des discussions éclairées? Je ne le crois pas. Essaie–t–il de berner les gens? Il pense peut–être qu'en parlant dans un jargon obscur comme il l'a fait aujourd'hui, durant la période des questions, les gens finiront par renoncer aux discussions et décideront de laisser au gouvernement le soin de démêler ce fouillis. Il ne semble pas

vouloir que les Canadiens apprennent la vérité sur les programmes sociaux.

On peut berner quelques personnes pendant un certain temps, mais les Canadiens ignorent ce que l'avenir leur réserve et ils veulent le savoir. Ils veulent le savoir pour pouvoir planifier leur avenir et leur retraite. Une fois qu'ils auront payé leurs impôts, leur restera–t–il quelque chose? C'est très peu probable. Et ils auraient intérêt à ne pas compter sur le Régime de pensions du Canada ou sur la Sécurité de la vieillesse pour assurer leur subsistance durant leurs dernières années, car ceux–ci ne suffiront pas à la demande. Actuellement, chaque dollar qui est versé dans le Régime de pensions du Canada est remis à un bénéficiaire, à l'autre extrémité.

Les Canadiens veulent savoir ce que l'avenir leur réserve, et c'est tout à fait légitime. Un homme averti en vaut deux. Le Parti réformiste veut s'assurer que les Canadiens soient bien informés et puissent ainsi prendre des décisions quant à leur avenir en toute connaissance de cause.

Les libéraux se sont fixé comme objectif de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB.

• (2005)

S'il veut vraiment réaliser sa réforme, le gouvernement n'a que deux options: il doit ou bien réduire les dépenses d'une façon marquée, ou bien hausser les impôts, ou bien faire un peu des deux. Il ne le dit nulle part dans le document. Nous estimons que c'est la première question à laquelle les Canadiens voudront avoir une réponse.

Si les jeunes veulent, à leur retraite, toucher leur pension du RPC, il faudra que leurs cotisations soient doublées, triplées, voire quadruplées d'ici à ce qu'ils prennent leur retraite. Cela ne sera pas bien long. D'ici l'an 2000, lorsque les membres du baby–boom prendront leur retraite, les recettes du gouvernement serviront uniquement au service de la dette et aux dépenses des programmes sociaux.

Nous savons que le gouvernement a d'autres engagements financiers à remplir. Qu'adviendra–t–il de la pension que les membres de la génération des baby–boom s'attendaient de toucher dans leur supposé âge d'or? Il n'y aura pas d'âge d'or et il n'y aura même pas de monnaie pour les nécessités de la vie. J'estime que le meilleur moyen d'aider les Canadiens et leur famille à se préparer pour l'avenir et à lutter contre la pauvreté consiste à réduire le fardeau fiscal.

Avant la Seconde Guerre mondiale, quand le gouvernement a institué un programme de soutien du revenu, je suis convaincu que personne ne pensait qu'il irait aussi loin un jour, qu'il s'endetterait autant, qu'il créerait une aussi grande dépendance envers l'État chez les gens pour leur bien–être. Pendant trop longtemps, les gens ont pensé que les subventions étaient un cadeau du gouvernement. Évidemment, tout le monde sait que nous payons les impôts d'abord.

Le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé ont donné d'une main tout en augmentant les impôts de l'autre. Les Canadiens veulent savoir quel est le programme du gouvernement. Veut–il protéger ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins ou redistribuer la richesse? Dans notre pays, nous punissons les gens qui connaissent du succès et récompensons, semble–t–il, ceux qui n'en ont pas.

Certains diront peut–être que ce sont des propos assez radicaux. Attendez d'entendre la citation suivante: « Nous ne voulons pas payer des gens capables de travailler simplement parce qu'ils n'ont pu trouver du travail. Nous proposons d'accorder de l'aide sociale à ceux qui ne peuvent pas travailler parce qu'ils sont handicapés, âgés ou souffrent d'une maladie mentale. » Cette citation vous semble–t–elle radicale, madame la Présidente? Savez–vous qui a dit cela? C'est Tommy T.C. Douglas, ancien premier ministre de la Saskatchewan et chef du CCF, qui parlait des programmes d'aide sociale dans sa province. Depuis cette époque–là, nous en sommes arrivés à une situation où nous pensons devoir subventionner tout le monde.

Ceux qui ont présidé à l'expansion de nos programmes sociaux depuis 25 ans ont perdu de vue l'objectif initial. En essayant d'aider tout le monde, le gouvernement a contracté une dette massive qui s'élève aujourd'hui à la somme colossale de 533 milliards de dollars, soit 18 000 $ par habitant. Si nous voulons nous attaquer au problème des enfants pauvres, je propose que nous commencions à réduire cette dette de 18 000 $ par habitant.

Des gouvernements éclairés du passé ont laissé le pays dérailler et il est maintenant temps de le remettre sur les rails. Le rôle du gouvernement en matière d'aide doit être revu. Si nous maintenons le statu quo, nous ne pourrons pas aider ceux qui en ont vraiment besoin. Il est impératif de rétablir l'équilibre entre le soutien de l'État et la responsabilité des gens. Nous avons laissé les gens devenir dépendants de l'État avec le résultat que le gouvernement n'a plus d'argent.

Ce document ne me donne pas l'impression que le gouvernement regarde au–delà des prochaines élections. Il y a des Canadiens qui ont vraiment besoin d'aide. Pour s'assurer qu'on s'occupe d'eux, le gouvernement doit immédiatement éliminer les cadeaux aux sociétés et aux groupes d'intérêts et réformer le régime de pensions des députés.

Après tout, comment pouvons–nous nous attendre à ce que les Canadiens souscrivent à une réforme des programmes sociaux, si le gouvernement n'est pas disposé à réformer notre propre régime de pensions. Les députés réformistes ont décidé de se retirer de ce régime, mais je remarque qu'aucun des autres partis n'a suivi notre exemple.

Je le répète, le ministre a demandé à la Chambre de collaborer avec le gouvernement pour concocter un plan d'action sur le renouvellement de notre filet de sécurité sociale. À partir de ce qu'on peut voir dans le Livre vert, il n'y a pas de plan d'action. Le ministre a besoin d'aide.

Je peux garantir aux députés que nous apporterons notre aide chaque fois que ce sera possible pour parvenir à de véritables réformes sociales. À cet égard, je serai heureux de faire partager aux ministériels la position du Parti réformiste. Nous croyons que les programmes sociaux doivent être viables sur le plan financier.

• (2010)

Nous pensons qu'ils doivent s'adresser à ceux qui en ont le plus besoin. Il faut décentraliser la prestation des programmes sociaux et renforcer la famille, en tant que première responsable du bien–être de ses membres dans notre société.

Le Parti réformiste est en faveur d'une véritable réforme des programmes sociaux et nous croyons que, si le gouvernement suit ces principes, les Canadiens pourront avoir un plan pour l'avenir.

M. Alex Shepherd (Durham): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député. Je dois reconnaître que je n'ai rien entendu de vraiment très constructif. On nous a dit que le système ne fonctionnait pas, qu'il comportait des lacunes et, fondamentalement, que le gouvernement n'avait pas de plan précis.

Le gouvernement a soumis un plan, un cadre. Il s'agit d'aller ensuite consulter nos électeurs pour que les Canadiens aient leur mot à dire dans tout ce processus. C'est très important.

Les réformistes se demandent pourquoi nous ne procédons pas à cette réforme dès demain. La réalité, c'est qu'il a fallu 30 ans pour que nous en arrivions là. On ne va pas remédier à la situation demain après–midi. On peut espérer y parvenir d'ici un an.

La chose très importante dans tout cela, c'est d'obtenir la participation des Canadiens. Je vais organiser un examen de la politique sociale dans ma circonscription le 23 octobre. J'ai envoyé un bulletin parlementaire à 40 000 foyers de ma circonscription pour demander aux gens tout l'appui possible et les inviter à soumettre leur point de vue et diverses solutions. General Motors et les Travailleurs canadiens de l'automobile siègent à notre comité qui est dirigé par le président du Collège Durham.

C'est le type de consultation que nous entendons mener. Je voudrais simplement demander au député ce qu'il va faire pour soumettre ce programme aux gens et obtenir ainsi leur point de vue.

M. Johnston: Madame la Présidente, comme je l'ai dit dans mes observations, l'idée d'une consultation est bonne en soi. Cependant, il n'en est rien, lorsque nous consultons toujours les mêmes groupes que nous subventionnons avec les deniers publics pour préparer leurs rapports en vue de présenter leurs observations à notre comité permanent. À quel moment la consultation devient–elle excessive? Quand faut–il s'arrêter?

Je prétends que nous avons déjà traversé le processus de consultation. Il est temps de commencer à prendre des décisions. Si le gouvernement n'est pas disposé à le faire durant la première année ou la première année et demie de son mandat, il sera alors confronté à des élections durant la seconde moitié, et je crois alors qu'il hésitera davantage encore à prendre des décisions.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Madame la Présidente, les propos du député réformiste me laissent un peu perplexe. J'ai toujours pensé que le Parti réformiste voulait écouter les Canadiens, en tout temps, et que c'était, pour lui, très important.

En réalité, les Canadiens sont consultés depuis le 31 janvier. Il s'agit de la première étape du processus de consultation. Le député sait que nous voulons que les Canadiens réagissent aux propositions de réforme qui sont faites dans le livre vert.

Je me demande si, au cours des consultations, le député présentera aux habitants de sa circonscription la position du Parti réformiste qui veut que l'on réduise de 15 milliards de dollars les fonds destinés aux programmes sociaux et s'il leur dira où exactement son parti voudrait faire ces réductions.

M. Johnston: Madame la Présidente, le député sait très bien que le Parti réformiste n'a pas dit que son plan était de couper de 15 milliards de dollars.

Ce que nous avons dit, lors d'une conférence de presse, c'est que le Parti libéral avait promis, au cours de la campagne électorale, qu'il ramènerait le déficit à 3 p. 100 du PIB. Trois pour cent du PIB, cela signifie à peu près 25 milliards de dollars. Le déficit s'élève aujourd'hui à 40 milliards de dollars. Les médias et le ministre peut–être ont fait le calcul et sont arrivés à la conclusion stupéfiante que cela signifiait que le Parti réformiste ferait des réductions de 15 milliards de dollars.

J'ai beaucoup d'imagination mais malgré cela, je n'arrive pas à comprendre comment ils sont arrivés à ce chiffre.

• (2015)

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat au sujet du document de travail sur la réforme des programmes sociaux.

Je voudrais adopter une approche légèrement différente de celle qui a été prise jusqu'ici et me concentrer sur une partie bien précise du document de travail. Je voudrais souligner l'absence, dans ce document, de leadership et d'idées nouvelles pour changer l'économie et réorienter les programmes sociaux.

Je tiens à souligner que le gouvernement s'est fixé une tâche énorme, d'une très grande importance, qui aura des répercussions sur notre bien–être financier, social et personnel.

Il est urgent de modifier notre politique sociale. Dans ce document, on reconnaît que notre économie est aujourd'hui axée sur la technologie et que le Canada doit absolument trouver un moyen de tirer le meilleur parti possible de la technologie de demain.

Sachant cela, que devons–nous faire? En reconnaissant que le monde évolue rapidement, nous avons fait le premier pas dans la transition vers un avenir productif. Mais ce n'est qu'un premier pas, un tout petit pas. Dans les faits, cela signifie que la main–d'oeuvre, au Canada, doit évoluer. Il en est aussi question dans le document de travail.

Le Canada doit se doter d'une main–d'oeuvre qui soit instruite, qualifiée et compétente et, par–dessus tout, qui soit prête à participer aux changements qui s'en viennent et à s'adapter à ces changements qui toucheront l'économie en général et les emplois. Le Canada a besoin de travailleurs qui soient prêts à faire

cette transition. De tels travailleurs sauront affronter avec succès la concurrence.

Cela exige un apprentissage permanent. Je crois que l'apprentissage est le fondement d'une économie dynamique. Les travailleurs ne pourront répondre aux exigences du marché qu'avec une éducation suffisante et une formation continue.

Toutefois, comme tous les autres secteurs de notre économie, l'éducation subit des pressions considérables. Elle est devenue inefficace, trop coûteuse et elle fait défaut à ceux–là mêmes qu'elle devait servir. Les Canadiens tirent de l'arrière, même les plus instruits d'entre eux. Leur formation professionnelle ne répond pas aux exigences du marché.

Les Canadiens paient pour un système d'éducation postsecondaire désuet, qui a été conçu essentiellement pour répondre aux besoins des années 50–60 et des années 70. Or, nous sommes maintenant dans les années 90. L'enseignement supérieur doit être revu et modifié de manière à répondre aux besoins actuels. Cela signifie que les universités, collèges, établissements d'enseignement technique et autres pourvoyeurs de services et cours, ainsi que toutes les formes d'éducation doivent contribuer au plan.

Quel rôle le gouvernement fédéral doit–il jouer en matière d'éducation postsecondaire? Et en particulier quelle méthode de financement doit–on utiliser?

Ayant travaillé comme enseignant pendant 25 ans, puis comme politicien provincial et maintenant sur la scène fédérale, j'ai constaté la relation qui existe entre l'éducation et le gouvernement dans le système d'enseignement postsecondaire partout au Canada. C'est dans cette optique que je voudrais parler d'une des propositions faites par le gouvernement.

Cette proposition consiste à accroître les prêts aux étudiants. Les prêts étudiants ne sont pas une idée nouvelle au Canada et contribuent à financer l'éducation depuis de nombreuses années. De nombreux diplômés ont accumulé des dettes considérables, mais beaucoup d'entre eux ne parviennent pas, malgré cet investissement et après avoir obtenu leur diplôme, à trouver de l'emploi. Les emplois rémunérateurs et sûrs sur lesquels ils comptaient ne l'étaient pas. Les diplômés sont sous–employés, doivent se contenter d'emplois à temps partiel et souvent de contrats de travail de courte durée. Bien qu'ils aient investi dans leur éducation au moyen de prêts, les diplômés n'ont aucune garantie d'emploi et se retrouvent avec une dette énorme qu'ils sont incapables de rembourser.

La solution se trouve dans la création d'emplois. On a proposé que le gouvernement garantisse ces prêts. Ce sera inutile si les prêts ne peuvent être remboursés et ne font qu'ajouter au fardeau financier du gouvernement.

• (2020)

Ce problème est–il grave? D'aucuns diront peut–être que ce n'est pas un gros problème. En novembre 1992, le total des dettes ou des prêts impayés au titre de l'éducation était, tenez–vous bien, d'un milliard de dollars. C'est l'équivalent de 100 000 étudiants qui ne rembourseraient pas un prêt de 10 000 $. C'est un problème important. Nombre d'étudiants ne sont pas seulement fortement endettés, ils sont sans emploi et cette dette ne leur a rien rapporté. Cette dette n'a guère rapporté au Canada. C'est inacceptable et ça doit changer.

Nous cherchons quel rôle légitime le gouvernement fédéral pourrait jouer dans ce type de financement. D'éminents économistes et la principale autorité au Canada en matière d'aide financière à l'éducation ou de financement de l'enseignement supérieur, M. E.G. West, de l'Université Carleton à Ottawa, disent que ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'un fardeau plus lourd pour les jeunes, mais d'un système de bons. Autrement dit, le gouvernement fédéral distribuerait l'argent destiné à l'enseignement supérieur aux étudiants directement, sous forme de bons qui seraient acceptés par les universités, les collèges et les établissements d'enseignement technique. Ces institutions échangeraient ces bons au gouvernement fédéral contre des espèces. C'est un système direct, unique, simple, efficace, souple, où l'on traite directement avec les étudiants, qui va dans le sens de la décentralisation, bref qui constitue, en partie du moins, une formule légitime de financement de l'enseignement supérieur.

Quels sont les avantages d'un tel système? Les avantages sont nombreux. Selon mes collègues et les autorités concernées, cela encouragerait une saine compétition entre les universités qui se livreraient concurrence pour attirer des étudiants. Ce système serait également préférable pour les étudiants qui pourraient faire leur propre choix et un choix plus valable. Les étudiants auraient plus de latitude pour ce qui est de choisir l'institution répondant à leurs besoins. Le coût pour le gouvernement fédéral ne serait pas plus élevé qu'il ne l'est actuellement.

Ce système fonctionnerait mieux pour les étudiants. La qualité de l'enseignement secondaire serait meilleure du fait de la concurrence et cela ne coûterait pas plus cher au gouvernement.

Toutefois, ce système de bons ferait bien plus que ça. Il mettrait entre les mains des étudiants le pouvoir du consommateur. Les étudiants décideraient du type de programme qu'ils veulent, de l'établissement et du prix. Ce système tiendrait compte de la diversité des choix de ceux qui veulent apprendre et de ceux qui assurent les services d'éducation. Cela permettrait à l'établissement d'enseignement postsecondaire d'améliorer le système et, à l'instar du gouvernement lui–même, d'éviter les chevauchements et doubles emplois coûteux qui existent à l'heure actuelle.

Grâce à ce système, les étudiants bénéficieraient d'établissements qui se livreraient concurrence pour obtenir leurs inscriptions et les étudiants seraient fiers de leurs décisions. Prendraient–ils de bonnes décisions? J'ai parlé avec plusieurs de ces étudiants des niveaux postsecondaire et supérieur, et ils m'ont semblé fort capables de prendre des décisions. Ils savent exactement quel genre de programme ils veulent ou dont ils ont besoin. Si les universités étaient à l'écoute des étudiants, si les services qu'elles offrent répondaient bien à leurs besoins et à leurs exi-

gences et si elles avaient les moyens de leur donner l'argent nécessaire pour leur éducation, les étudiants les choisiraient.

Il n'y a pas que des jeunes dans les rangs des étudiants. Il y a une beaucoup plus grande proportion de Canadiens qui sont des adultes appartenant à divers groupes d'âge et qui ont besoin de poursuivre leurs études. Ils pourraient eux aussi se servir de ce système de bons d'échange. L'adoption de ce système créerait au niveau fédéral une grande force, politique et puissante, en faveur de l'enseignement supérieur. Cette force se composerait des étudiants, de leurs conjoints, de leurs parents et de toutes ces autres personnes qui participeraient à la prise de décision en faveur de l'enseignement supérieur et qui en bénéficieraient.

Les établissements d'enseignement supérieur pourraient alors se livrer concurrence sur une base beaucoup plus égale quant au pouvoir qui leur est nécessaire pour que le gouvernement fournisse ces services dont nous avons vraiment besoin dans notre société.

Enfin, et plus important encore, ce système pourrait être étendu au–delà de l'enseignement pur et simple pour englober les programmes de formation assurés sous le régime de l'assurance–chômage et de l'aide sociale, au lieu de laisser continuer la guerre de territoire que se livrent les divers ministères.

J'exhorte vivement le gouvernement à songer très sérieusement non pas à augmenter les prêts aux étudiants, mais plutôt à instituer un système de bons d'échange et à donner aux étudiants un pouvoir de consommateur.

• (2025)

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, le député réformiste y est allé d'une analyse qui rejoint un peu la mienne en ce sens qu'il constate que les étudiants, au Canada, sont trop endettés et que cet endettement peut créer des problèmes à l'éducation postsecondaire. Il affirme aussi, et là je pense qu'on ne peut faire autrement qu'être d'accord avec lui, que la clé, qui est pourtant absente du document de travail, c'est l'emploi.

Malgré que ce soit vrai que les étudiants universitaires ont plus de chances que d'autres de trouver un emploi, il n'en reste pas moins que beaucoup d'entre eux, même avec beaucoup d'éducation, sont obligés de suivre un programme universitaire de deuxième cycle parce qu'il n'ont pas trouvé de travail. Parfois, même certains suivent un programme de troisième cycle parce qu'ils n'ont pas encore trouvé de travail et cela les conduit à un endettement élevé.

Il a décrit beaucoup d'avantages à sa solution des bons d'étude, mais il n'a pas précisé où il prendrait l'argent. Sa question centrale semblait dire qu'il reconnaissait que le gouvernement fédéral avait une responsabilité en matière de financement de l'éducation. On constate dans le document de travail du ministre et dans le Budget que le fédéral est en train de diminuer et même d'arrêter ces transferts en espèces aux provinces.

Comme il a déjà été député provincial, je lui pose une autre question: Quel rôle estime–t–il que le gouvernement provincial devrait jouer en matière d'éducation? Il sait fort bien que l'éducation, dans la Constitution canadienne, était de juridiction provinciale. Je lui relance la question, mais surtout j'aimerais avoir des précisions concernant le financement de ces fameux bons d'étude. Où prend–il l'argent? Qui paie?

[*Traduction*]

M. Schmidt: Madame la Présidente, je suis vraiment heureux de cette question. Je n'ai peut–être pas expliqué aussi clairement que j'aurais dû. Sous le régime de la Loi sur le financement des programmes établis, le gouvernement fédéral verse actuellement des fonds aux provinces. Il s'agirait plutôt en l'occurrence de donner cet argent aux étudiants sous forme de bons d'échange.

C'est des étudiants que viendrait le financement. Voilà pourquoi il n'y a pas d'augmentation du financement fédéral par rapport à ce qui existe à l'heure actuelle. Voilà pour un premier point. Deuxièmement, à propos de la reconnaissance de la compétence provinciale, il ne fait absolument aucun doute que l'éducation relève de la compétence des provinces. Ce système permettrait de conserver et de reconnaître ce genre de flexibilité.

En fait, le système de bons d'échange pourrait être renforcé énormément si les provinces l'adoptaient elles aussi. La véritable liberté individuelle pourrait alors s'exprimer pour répondre aux besoins qui devraient exister. Cela ferait également augmenter les possibilités d'emploi pour les diplômés. Les programmes seraient alors adaptés pour répondre aux besoins du marché du travail et tenir compte en même temps des intérêts, des capacités et des aptitudes particulières des étudiants.

M. Alex Shepherd (Durham): Madame la Présidente, on ne change pas ce qui fonctionne bien, comme je l'ai appris dans mes années de carrière agricole. Or, le régime de sécurité sociale de notre pays ne fonctionne plus et cela, depuis longtemps. J'en ai eu une preuve, pas plus tard que la semaine dernière, dans mon bureau de comté.

Un homme d'âge mûr est venu me demander si l'on ne pourrait pas l'aider à payer sa facture de téléphone avant que la compagnie ne lui coupe le service. Il avait accumulé une facture de plus de 1 500 $. C'est un ancien fonctionnaire fédéral qui vit de l'aide sociale, après avoir vécu de l'assurance–chômage.

Lorsque je lui ai demandé si tous ces appels visaient à trouver un emploi, il m'a répondu qu'il s'agissait du téléphone érotique. Comment en sommes–nous arrivés, dans notre régime de sécurité sociale, au point où quelqu'un s'imagine pouvoir faire assumer le coût de ses perversions sexuelles par les contribuables?

Les dépenses sociales dont il est question dans le document de travail du ministre du Développement des ressources humaines atteignent 38,7 milliards de dollars, ce qui représente environ 31,4 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral à l'exclusion du service de la dette. Nos problèmes de déficit sont le symptôme d'un pays qui vit au–dessus de ses moyens. Ce serait bien de partir en vacances à l'étranger, mais nous n'en avons pas les moyens. Or, c'est comme si nous avions tous pris des vacances à crédit.

• (2030)

Les gouvernements antérieurs ont commis des imprudences, mais nous sommes aujourd'hui aux prises avec le problème. Certains prétendront qu'il faut hausser les impôts. L'impôt canadien sur le revenu des particuliers est l'un des plus élevés du monde occidental. Avec un taux marginal d'imposition de 53,5 p. 100, le Canada vient au second rang, tout de suite après la France, alors que le taux est de 40 p. 100 au Royaume–Uni et de 32 p. 100 aux États–Unis.

Plus les impôts sont élevés, moins ils rapportent de recettes, en fait, car les gens finissent par transférer leur argent, ou par déménager eux–mêmes, dans un pays où le fisc est moins vorace. Il suffit d'étudier l'histoire de l'Argentine pour s'en persuader. Des impôts élevés ont mené ce pays à la faillite.

Bref, il ne reste qu'une chose à faire et c'est réduire les dépenses de programmes. Ce qu'il faut, c'est y arriver tout en continuant à aider les gens qui sont vraiment dans le besoin et en récompensant ceux qui arrivent à regagner leur autonomie. Il faut cesser de croire que la politique d'austérité s'adresse à tout le monde excepté à soi. Le fait est que nous sommes dans le pétrin tous ensemble et que nous devrons tous mettre la main à la pâte pour nous en sortir. Sinon, nous y seront forcés par des gens de l'extérieur.

Tout n'est pas mauvais là–dedans; en fait, c'est une bonne occasion de renouveler l'économie canadienne, de la rendre concurrentielle sur le plan international et de permettre aux Canadiens de reprendre leurs affaires en main.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de trois secteurs de la réforme, à commencer par l'assurance–chômage. Plutôt que d'être une brève étape pour les travailleurs licenciés, le programme est devenu pour 40 p. 100 des prestataires un système de soutien de revenu régulier. Ce n'est pas nécessairement leur faute, mais la situation reflète la transformation de notre économie. C'est là un symptôme de ce que l'on appelle le chômage structurel. Nous n'avons pas besoin de laveurs de bouteilles parce que des machines font le travail. Certains employeurs abusent du régime en provoquant volontairement des arrêts de travail et en ayant recours à bien d'autres moyens qui détournent ce régime de son but original.

Du point de vue financier, les prestations d'assurance–chômage au Canada comptent parmi les plus généreuses du monde occidental. En soi, cela a réduit la productivité de la population active. Pourquoi quelqu'un irait–il travailler puisque l'assurance–chômage rapporte davantage qu'un emploi peu rémunéré et qui oblige à payer une garderie, des frais de transport et le reste? La productivité du Canada a diminué même pendant la récession. Il est clair que cela doit cesser et que le régime d'assurance–chômage doit retrouver sa fonction initiale, c'est–à–dire l'assurance. Nous ne pouvons pas demander à l'ensemble des contribuables de payer le prix d'une faible productivité.

Je veux maintenant parler des garderies. Les enfants qui vivent dans la pauvreté alimentent beaucoup de discussions et ce n'est pas fini. L'association des mots pauvreté et enfants évoque les images d'enfants affamés dans la rue, de mendiants et le reste. J'ai vu de mes propres yeux des enfants de la rue au Pérou, en Afrique et même en Irlande. Je n'en ai pas vu au Canada. J'ai même l'audace d'avancer que la pauvreté des enfants est un symptôme de la mauvaise gestion des ressources familiales plutôt que de l'insuffisance des transferts gouvernementaux.

J'ai été encouragé d'entendre raconter récemment le cas de cette femme assistée sociale qui élève ses deux enfants seule, mais qui a réussi à économiser plus de 20 000 $ en deux ans. Personnellement, je ne crois pas qu'en déboursant plus d'argent nous réussirions à diminuer la pauvreté chez les enfants. Il se pourrait même que cela ait l'effet contraire puisque les chefs de famille qui recevraient plus d'argent seraient moins portés à chercher des emplois rémunérés, ce qui serait une attitude plus responsable face aux enfants.

Enfin, je voudrais parler de l'enseignement postsecondaire. Au Canada, les établissements d'enseignement postsecondaire ont adopté le modèle des chaînes de montage. À mon avis, certaines statistiques se rapportant aux besoins en diplômés des universités sont biaisées. Je veux dire que nous n'avons pas consacré suffisamment de temps à faire la distinction entre les causes et les effets. Par exemple, se pourrait–il que des employeurs exigent des diplômes uniquement pour faire une présélection des candidats? A–t–on vraiment besoin d'un baccalauréat pour nettoyer des parcmètres? Je crois même qu'un diplôme universitaire peut être un handicap. Bien sûr, je ne veux pas dire que nous n'avons pas besoin d'universitaires, mais je pose des questions sur le genre et la qualité de l'éducation.

• (2035)

À un certain moment de notre histoire, nous avons décidé que le Canada serait une nation de travailleurs aux mains propres. Nous avons fermé des écoles techniques. Nous avons dit que nos enfants deviendraient tous des médecins et des avocats. Nos universités sont pleines à craquer d'étudiants en sciences sociales qui n'ont pas plus de perspectives d'emploi que des diplômés du niveau secondaire.

Cela étant dit, John Smith est en 10e année à Port Perry, en train d'échouer dans ses cours de littérature anglaise et de littérature française, qu'il déteste. On le comptera peut–être bientôt dans les statistiques sur les décrocheurs. En réalité, John Smith préférerait apprendre un métier comme la mécanique automobile ou une autre technique quelconque. Beaucoup de nos grands employeurs font venir régulièrement des gens de métier d'Europe parce qu'ils ne peuvent pas en trouver ici.

Bref, nous avons besoin d'un meilleur programme d'apprentissage. Nous devons reconnaître que les programmes techniques sont tout aussi valables et peut–être même plus que certains de nos programmes de formation générale.

J'appuie sans réserve la notion de bons pour payer les études postsecondaires. J'irais même plus loin en proposant de prévoir des bons plus élevés pour les programmes en sciences et technologie que pour les autres programmes. Cela entraînerait un changement sur le plan des compétences de notre main–d'oeuvre, ce qui nous mettrait dans une meilleure position pour faire concurrence aux nouvelles économies de l'Asie du Sud–Est et d'ailleurs. Sue et Sam devront réfléchir davantage à leur choix de carrière qu'ils ne l'ont fait dans le passé.

En conclusion, nous avons beaucoup de réflexion à faire, mais il est également temps de passer aux actes. Nous devons résister à l'idée que ce n'est pas notre problème. Le Canada pourra être prospère au XXIe siècle, mais il doit d'abord se renouveler.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, lors de son intervention, le député de Durham a pris position en affirmant que notre système était malade. Là–dessus, je suis obligé de lui donner raison. Il est vrai que le système est malade. Bien sûr, il faut s'entendre sur le mot système; pour nous, il s'agit du système fédéral qui, actuellement, paralyse l'action des provinces, notamment au Québec, par ses dédoublements, ses enchevêtrements et toutes sortes de contraintes. Il est d'ailleurs dit quelque part dans le document, selon la perception des auteurs, que le système fédéraliste a été trop rigide dans le passé.

Ce soir, j'entends des commentaires et l'opinion du député me surprend quelque peu. Lors de la dernière campagne électorale, je m'en souviens très bien, la première ministre, M^me^ Campbell, s'est fait battre parce qu'un certain soir, lors d'un débat, elle a dit qu'il ne fallait pas s'engager dans des coupures de dépenses, que ce n'était pas opportun de débattre cela en campagne électorale. Puis, un peu acculée au pied du mur, elle a été obligée d'admettre qu'il y aurait des coupures. Un peu serré de la même façon, l'actuel premier ministre avait dit: «Non, non, on conservera le même niveau.»

On sent qu'il y a actuellement un débat ici en Chambre et que le Parti libéral tente de se faire donner un nouveau mandat, un mandat de coupures, qu'il a d'ailleurs commencé à effectuer.

J'étais d'accord avec le diagnostic selon lequel le système est malade, mais pas jusqu'à rejoindre les autres commentaires du député. Il disait, entre autres, qu'à l'assurance–chômage, selon lui, il y a des gens qui ont l'air bienheureux et qu'ils seraient quasiment des chômeurs volontaires. Il ne l'a pas dit ainsi, mais il a parlé «des prestataires chroniques».

Ensuite, plus loin, il a parlé de certaines mères célibataires qui pourraient faire des économies. Moi, je trouve cela absolument décourageant, même si je sais bien qu'on doit respecter la liberté d'expression de chacun dans cette Chambre.

• (2040)

Ses propos, au niveau de l'éducation postsecondaire, sont à l'effet que selon lui, il y a trop d'étudiants à l'université et qu'ils font des mauvais choix, et pour décourager les gens qui font des mauvais choix d'orientation, il faudrait faire des bons d'études plus payants dans certaines disciplines et laisser tomber les autres. J'aimerais qu'il réagisse là–dessus.

[*Traduction*]

M. Shepherd: Madame la Présidente, je remercie le député pour ses observations. Je suppose qu'on peut voir les choses de deux façons. On peut parler de découragement ou on peut parler d'encouragement. J'ai probablement tendance à avoir une attitude plus positive et je pense que nous voulons plutôt encourager les gens.

Je suis en partie d'accord avec le député. Je ne crois pas que ce soit au gouvernement de faire ce genre de choix, mais je crois que nous avons besoin, en tant que pays, d'une main–d'oeuvre mieux formée sur le plan de la technologie. À mon avis, les gouvernements se doivent aujourd'hui de reconnaître que nous ne pouvons plus continuer de former des gens pour des emplois qui n'existent pas. Nous devons orienter notre main–d'oeuvre vers les secteurs qui, selon nous, prendront de l'expansion.

J'ai remarqué que le député a parlé d'irresponsabilité financière dans ses observations et j'ai souvent entendu les députés du Bloc parler de cela comme si c'était un problème fédéral. En fait, les déficits sont un problème courant dans tout le monde occidental. Je tiens à signaler que la province de Québec a elle–même créé un déficit de 70 milliards de dollars et que, ce qui est assez remarquable, 40 p. 100 de ce déficit est financé au–delà des frontières non seulement du Québec, mais aussi du Canada.

La province a d'importants problèmes à régler, ce qui prouve que ce genre de problèmes n'est pas particulier au système fédéral.

[*Français*]

M. Clifford Lincoln (secrétaire parlementaire de la vice–première ministre et ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, il y aura bientôt 34 ans que je suis au Canada. J'ai commencé à travailler en Colombie–Britannique lorsque j'étais jeune, puis au Québec, à Montréal, et à ce moment–là, le moteur économique du Canada étaient les grosses industries traditionnelles, regroupées autour de nos ressources naturelles.

C'était une société alors presque uniformément de race blanche, presque uniformément chrétienne. Les changements qui ont eu lieu depuis les quarante dernières années ont été draconiens, tant au Canada que dans toutes les sociétés industrielles. Ce sont des changements qui ont vu toute la structure de l'économie changer de façon tout à fait remarquable.

En fait, cela a été un changement de toute la société. La société d'aujourd'hui n'est pas du tout la société que je connaissais lorsque je suis arrivé au Canada. C'est donc essentiel pour nous que nous pensions à une réforme en profondeur de tout notre tissu de sécurité sociale qui est en place, en fait, dans certains secteurs, depuis 50 ans.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, en Amérique du Nord, il y a plus de gens qui travaillent dans le secteur de l'informatique que dans l'industrie automobile, l'industrie sidérurgique et l'industrie lourde mises ensemble. À lui seul, le secteur du logiciel représente une production totale de 42 milliards de dollars. Il y a plus de Canadiens aujourd'hui qui travaillent dans le secteur de l'électronique que dans celui des pâtes et papiers, qui était notre plus grande industrie. Il y a autant d'Albertains aujourd'hui qui travaillent dans le secteur financier que dans l'industrie pétrolière et gazière.

[*Français*]

Il y a plus de Québécois aujourd'hui qui travaillent dans le domaine des technologies de la santé que dans le domaine, par exemple, des textiles, qui était l'industrie de base du Québec d'hier. Il y a plus d'Américains aujourd'hui dans l'industrie du film que dans le secteur automobile entier.

[*Traduction*]

Le drame de la société canadienne, comme de tous les pays industrialisés de nos jours,est que les infrastructures sociales, nos services n'ont pas évolué au gré des profonds bouleverse-

ments qui ont transformé notre économie ces 35 dernières années.

Le paradoxe, c'est qu'il existe des emplois dans les nouvelles industries, mais qu'on ne peut les combler faute de posséder les compétences voulues. Il existe un énorme réservoir de main–d'oeuvre au chômage, mais ces personnes ne peuvent prétendre aux emplois offerts dans les nouvelles industries parce qu'elles n'ont pas les compétences qu'il faut.

• (2045)

Il y a dans ma circonscription beaucoup d'industries de pointe: communications, aérospatiale, produits pharmaceutiques, logiciels, etc. Je me suis entretenu avec beaucoup de dirigeants de ces sociétés.

Dans une entreprise particulièrement prospère, qui est presque unique au monde et exporte 97 p. 100 de sa production, on ne peut trouver à l'intérieur du Canada assez de travailleurs pour combler 50 p. 100 des postes. Parmi ses effectifs, 25 p. 100 viennent du Québec, 25 p. 100 du reste du Canada, et la société doit faire venir 50 p. 100 de sa main–d'oeuvre spécialisée d'Angleterre, d'Allemagne, des États–Unis et d'ailleurs. Le phénomène n'est pas propre à ma circonscription. C'est la même chose partout au Canada, dans les nouvelles industries.

La réforme à l'étude aujourd'hui vise à aider les Canadiens à suivre le rythme dans ce nouveau monde qui émerge et où, hélas, il n'y a plus de place pour les décrocheurs scolaires, pour ceux qui n'ont pas de formation convenable. Si nous comparons nos résultats sur le plan scolaire avec ceux de l'Allemagne, du Japon, de la Corée et de tous les pays émergents où les compétences sont recherchées et utilisées quotidiennement, nous constaterons que nous avons des lacunes déplorables.

C'est pourquoi cette réforme est si cruciale. Cette réforme est presque un défi lancé aux Canadiens. Ils doivent y trouver l'occasion de modifier nos compétences collectives pour que nos citoyens, surtout les plus jeunes, puissent faire leur place dans ce monde extrêmement différent et stimulant.

Le Canada devra compter de plus en plus sur les technologies nouvelles et les nouveaux secteurs: communications, aérospatiale, technologies de radiodiffusion, de la santé, de l'environnement.

[*Français*]

Ils sont là pour nous, ces nouvelles industries et ces nouveaux défis. C'est là pour nous, le monde, l'horizon de demain et c'est ça que le programme du ministre du Développement des ressources humaines est en train d'essayer de développer chez nous, une nouvelle conscientisation qui nous dit: «Prenons–nous en charge, faisons en sorte que nous discutions ces défis de demain ensemble, afin que nous arrivions à une réforme de notre système de sécurité sociale qui va nous mener vers le XXI^{e} siècle.

La réforme Axworthy nous donne la chance de réfléchir aux enjeux qui nous font face, d'emboîter le pas aux réalités d'aujourd'hui, de repenser à notre tissu social, vieux maintenant d'un demi–siècle, et de permettre à nos citoyens, surtout à nos jeunes, d'espérer pouvoir vivre en confiance et avec dignité, ayant pour eux–mêmes et pour leur famille de demain, un emploi durable, un emploi qui va pouvoir les rendre compétitifs dans un monde qui se veut compétitif aujourd'hui.

C'est vraiment le sens de toute cette réforme. Il est sûr que la réforme a un tissu financier. On ne peut plus continuer à se payer le luxe de tissu de sécurité sociale qui, aujourd'hui, est beaucoup trop lourd financièrement. Il nous faut donc penser à des approches beaucoup plus créatrices, beaucoup plus innovatrices et c'est ça que la réforme du ministre Axworthy veut atteindre.

[*Traduction*]

J'espère que cette réforme nous donnera tous la chance de discuter dans un esprit constructif ce besoin essentiel de transformer notre régime de sécurité pour nous rendre plus concurrentiels et nous garantir au siècle prochain la qualité de vie que nous souhaitons tous.

• (2050)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je rappelle aux députés une fois de plus que nous ne désignons pas les membres de la Chambre par leur nom, mais par leur titre.

[*Français*]

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm): Madame la Présidente, c'est un discours un peu surprenant que je viens d'entendre de la part du député de Lachine—Lac–Saint–Louis, surtout lorsqu'on sait qu'il a été ministre à l'Assemblée nationale du Québec. Je dis un discours surprenant, parce qu'il confirme, il fait un constat d'échec, finalement, du fédéral dans le domaine de la formation professionnelle. Il dit qu'il y a des centaines de milliers d'emplois au Québec qui ne sont pas occupés par des gens, faute de main–d'oeuvre spécialisée dans ces domaines–là.

Pourtant, si on regarde le document de travail qu'on a sous les yeux, il ne contient absolument rien qui va combler ce manque. S'il y a un sujet au Québec sur lesquel tous les Québécois et Québécoises sont d'accord, c'est la formation professionnelle. Il faut que cela revienne à la province, il faut que cela revienne à l'Assemblée nationale, pour que le Québec ait le pouvoir de légiférer dans ce domaine–là. Rien dans le dossier, rien dans ce document–là ne nous donne cette possibilité. Au contraire, il y a centralisation à Ottawa. Au contraire également, il y a un refus de remettre tous ces leviers à Québec, et le ministre cet après–midi, je l'ai entendu dire, à une réponse exactement cela, c'est Ottawa qui est le «boss» dans ça et c'est Ottawa qui va le demeurer.

De plus, lorsqu'on dit qu'il manque de main–d'oeuvre spécialisée, est–ce que c'est en augmentant les frais de scolarité, comme on le fait par cette réforme–là, qu'on va obtenir de la main–d'oeuvre plus spécialisée? Est–ce que les gens vont avoir les moyens de se payer des études avec cette réforme–là? Non.

Donc, le discours que le député vient de faire est très surprenant et j'aimerais qu'il m'explique où dans ce dossier–là, dans cette réforme–là, on retrouve cet esprit de décentralisation.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je dois dire, avant de vous laisser répondre, monsieur le secrétaire parlementaire, que nous n'avons pas l'habitude d'exhiber des documents à la Chambre.

M. Lincoln: Madame la Présidente, je pense que ce qu'on devrait faire, c'est endisquer les propos des députés du Bloc et les jouer à répétition. Comme cela, il ne leur serait plus nécessaire de se lever, après un discours; on n'aurait qu'à faire jouer le disque. C'est toujours la même affaire: la centralisation, le fédéral. C'est la source de tous les maux. Le Québec, dans tout cela, n'a aucune responsabilité, naturellement. Tout cela, c'est à cause du fédéral. C'est comme si par magie, lorsqu'on fera l'indépendance du Québec, tous les maux vont disparaître, les gens vont être formés pour prendre leur place dans toutes les usines spécialisées.

Ce que la réforme du ministre du Développement des resssources humaines veut essayer de faire, c'est justement de permettre que beaucoup plus de gens aient accès au système d'éducation, au système de formation, au système de prêts et bourses, au système de guichet unique dans la formation de la main–d'oeuvre. Le ministre a dit plusieurs fois qu'il est ouvert à toutes sortes de réformes qui vont permettre une complémentarité entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. L'idée même de déposer ce projet de réforme, comme un projet de consultation réelle, c'est justement pour embarquer les gens de toutes les provinces, les citoyens du Canada dans une réforme tout à fait constructive.

Par exemple, dans mon comté, je compte faire une consultation publique sur ce projet de réforme. J'espère que les collègues du Bloc vont faire la même chose chez eux, qu'ils vont essayer de trouver une façon de travailler, non seulement pour briser le Canada et séparer le Québec du Canada, mais le faire de façon que les citoyens trouvent leur place dans une collectivité où il y a du travail pour tous. Tout plutôt que cette rengaine continue sans fin, que la centralisation, le fédéralisme, c'est la source de tous les maux.

Personne ne parle de centralisation. On parle au contraire d'un fédéralisme coopératif constructif où les gens vont trouver du travail et de l'emploi. Et c'est cela qu'ils cherchent, ce ne sont pas vos rengaines continuelles. Si ce n'est pas vous, ce sera votre collègue. C'est toujours la même chanson. Cela ne change jamais. Vous ne serez jamais satisfaits. Comment voulez–vous accepter une réforme du système fédéral quand vous voulez briser le système fédéral?

C'est la source de tous vos maux, cette idée de dresser des murs autour de vous et de penser qu'en les érigeant, le paradis terrestre sera créé. Le paradis terrestre ne sera pas créé comme cela. Il faut, aujourd'hui, dans un monde compétitif, qu'on vive ensemble. Même les Européens sont en train de s'unir pour travailler ensemble d'une façon coopérative.

M. Bellehumeur: Nous, au Québec. . .

M. Lincoln: Monsieur le député, je ne vous ai pas interrompu lorsque vous aviez la parole. Accordez–moi au moins le même respect. C'est toujours la même rengaine. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je demanderais à l'honorable député de s'adresser à la Présidence. Comme le temps est écoulé, nous reprenons le débat avec l'honorable député de Rosemont.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Madame la Présidente, je peux vous dire que je suis convaincu que ce soir, les électeurs de Rosemont sont confirmés dans leur décision de ne pas avoir fait confiance au Parti libéral du Canada.

En octobre 1993, ce parti formait un nouveau gouvernement majoritaire après une campagne électorale consacrée entièrement à promettre la création d'emplois. Un an plus tard, le ministre du Développement des ressources humaines dépose enfin un document de travail qui devait préciser un élément majeur de ce programme d'emplois. Ce n'est pas encore un plan d'action, c'est un document de travail pour fins de consultation.

En un an, ce gouvernement a réussi à produire deux documents: un budget de coupures du ministre des Finances en février 1994 et hier, un document de travail sur la réforme des programmes sociaux, qui est aussi un document de coupures, et non une proposition pour la création d'emplois.

À ce rythme, ce gouvernement arrivera à produire sept ou huit documents pendant son mandat et il n'aura réussi qu'à créer quelques emplois de rédacteurs de documents et d'animateurs de consultations publiques. J'exagère à peine. Bien sûr, le gouvernement a pris quelques décisions. Mais quelles décisions? Essentiellement, des annulations de contrats et des fermetures.

Ce gouvernement a annulé le contrat des hélicoptères, mais nous attendons toujours la politique de reconversion des industries militaires. Ce gouvernement a annulé la privatisation de l'aéroport Pearson, mais nous attendons toujours le plan de redéveloppement de cet aéroport. Ce gouvernement a fermé les pêches sur la côte atlantique, mais nous attendons toujours un plan adéquat de compensation et de reconversion des pêcheurs. Ce gouvernement a fermé le collège militaire de Saint–Jean, mais nous attendons toujours le plan de redéploiement de l'économie régionale.

Le ministre des Transports a annoncé que le gouvernement fédéral allait se retirer des aéroports locaux et régionaux, que les communautés locales et régionales devraient les prendre en charge, sinon ils seraient fermés. L'Office des transports continue à autoriser le démantèlement de centaines de kilomètres de voie ferrée, mais nous attendons toujours la position du gouvernement libéral sur le TGV.

Le document déposé hier est–il différent? Pas du tout. Alors qu'on avait promis plus d'emplois et plus de sécurité, on nous annonce moins de sécurité et rien pour l'emploi. Après avoir promis la formation professionnelle et l'éducation, ce document nous annonce des coupures pour les universités, plus d'emprunts pour les étudiants et une hausse des frais de scolarité dans les collèges et les universités.

Même si dans l'ensemble le document demeure vague, on y trouve au moins deux propositions précises. La première est la suivante—imaginez!—tous les travailleurs et travailleuses qui auraient eu recours à l'assurance–chômage trois fois pendant cinq ans seraient déclarés chômeurs chroniques et seraient pratiquement traités sur le même pied que les gens qui vivent d'aide sociale. Voilà la nouvelle sécurité que nous proposent le document et le Parti libéral.

La deuxième proposition est tout aussi inacceptable. Le gouvernement fédéral propose de couper sa part du financement des universités et d'utiliser l'argent récupéré pour encourager les étudiants à emprunter davantage, tout en forçant les collèges et universités à augmenter dramatiquement leurs frais de scolarité. Voilà l'encouragement à la formation et à l'éducation qui nous est proposé par le gouvernement libéral.

Mais où sont les mesures concrètes de création d'emplois qui ont été promises tout au long de la campagne électorale? Aussi incroyable que cela puisse paraître, elles sont inexistantes.

• (2100)

Vous pouvez lire en entier les 102 pages du document. Vous pouvez les lire, les relire, aucune proposition pour la création d'emplois. Comment expliquer un pareil retournement d'un parti politique dont le seul slogan électoral était la création d'emplois.

Si on analyse le document, je peux essayer de fournir une explication et cette explication m'apparaît avoir deux volets. D'abord, on fait une réforme parce qu'on est obligé de la faire. On a un constat extraordinaire: l'inefficacité du gouvernement fédéral. C'est un constat dramatique qui nous indique clairement que les mesures du gouvernement fédéral à l'égard de la formation professionnelle et du développement de l'emploi ont été complètement inefficaces.

On nous explique dans ce document comment la performance du gouvernement fédéral a été désastreuse à l'égard de la formation professionnelle. Mais tenez–vous bien, on nous annonce que le gouvernement fédéral va s'en mêler encore davantage. Plutôt que de se retirer de la formation professionnelle comme le réclament tous les intervenants du Québec, un domaine où il confirme lui–même avoir une performance désastreuse, le gouvernement fédéral nous annonce qu'il va couper dans le financement, mais qu'il va continuer d'imposer ses vues, non seulement pour la formation professionnelle, mais qu'il va dorénavant s'occuper d'éducation. C'est complètement aberrant.

Face à l'échec des programmes actuels, une réforme est nécessaire, c'est certain. Mais le gouvernement fédéral qui est à la source même de l'échec se déclare lui–même le grand maître d'oeuvre des programmes pour l'avenir. Écoutez, c'est à peu près comme si le dernier de classe décidait un bon matin d'imposer à tout le monde ses propres programmes de formation et d'éducation. Vous pensez que c'est impossible, mais non c'est possible. C'est possible au Canada, parce que le Canada est un pays souverain, et que l'interprétation de la Constitution du Canada est faite par la Cour suprême, Cour suprême qui penche toujours du côté fédéral. Voilà le sens du mot «souveraineté» lorsqu'il s'applique au Canada.

Le gouvernement fédéral peut commettre toutes les bêtises qu'il veut pendant des décennies, et il a le droit et le pouvoir selon la Constitution d'en remettre pour l'avenir. Heureusement, pour notre avenir à nous les Québécois et les Québécoises, nous aurons bientôt le choix de mettre fin à la souveraineté du gouvernement fédéral sur les décisions qui nous concernent et d'affirmer la souveraineté du Québec pour prendre en main nous–mêmes nos affaires.

Cette décision est urgente et vous allez le comprendre davantage en écoutant le deuxième volet de l'explication qu'on retrouve dans ce document. Comme dit le vieux dicton, un malheur n'arrive jamais seul. La deuxième explication est tout aussi dramatique.

Derrière les titres ronflants d'assurance–emploi, de développement de l'emploi, vous trouverez à la page 24 de ce document l'essentiel du deuxième volet de l'explication, et il a trait aux finances publiques du Canada.

Après des coupures de 2,4 milliards de l'assurance–chômage pour l'année en cours, le gouvernement nous confirme que les dépenses pour l'aide sociale et l'éducation postsecondaire en 1996–1997 devront être revenues à leur niveau de 1993–1994 et ne pourront plus augmenter par la suite. Pour redescendre, elles ne pourront jamais dépasser 1993–1994.

Pire, le document confirme que d'autres coupures sont à venir dans le prochain budget. Tous ceux qui connaissent la gestion des finances publiques savent que le gouvernement fédéral est en train d'appliquer des mesures budgétaires du type de celles qui sont imposées par le Fonds monétaire international à des pays qui sont à la veille de ne plus être capables de payer leurs dettes. Pour se sortir du gouffre financier dans lequel il s'est lui–même plongé, le gouvernement fédéral tente de refiler la facture aux provinces et aux individus, mais en continuant de dicter ses programmes et ses priorités.

Le Bloc québécois est conscient de l'état désastreux des finances publiques fédérales. C'est pourquoi nous réclamons depuis notre élection une révision complète ouverte et publique de toutes les dépenses du gouvernement fédéral. Nous réclamons une révision complète ouverte et publique du rôle du gouvernement fédéral, de façon à confier les responsabilités et les impôts au gouvernement qui est le plus capable de faire un bon travail, le travail le plus efficace. Nous sommes prêts à agir maintenant. Nous sommes prêts à réorganiser en profondeur un système fédéral qui nous conduit tout droit à la faillite.

Après un an de pouvoir du gouvernement fédéral, nous obtenons des annulations de contrats, des fermetures, des coupures et des documents de travail.

• (2105)

Les Québécois et les Québécoises auront, au cours des prochaines semaines, l'occasion de comparer l'inaction du gouvernement fédéral avec les actions énergiques pour la création d'emploi déjà entreprises par le gouvernement de M. Jacques Parizeau au Québec. Je suis convaincu qu'ils comprendront très majoritairement que la souveraineté, ça signifie de confier les outils des pouvoirs publics à un gouvernement capable de nous sortir des ornières dans lesquelles nous a mis le gouvernement fédéral, avant qu'il ne soit trop tard. Je suis convaincu que les Québécois et Québécoises. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, votre temps est écoulé. Questions et commentaires, l'honorable député de Lévis.

M. Antoine Dubé (Lévis): Madame la Présidente, je constate l'expérience dans les propos tenus par notre collègue, qui a exposé de façon simple la situation. Il lui a manqué un peu de temps pour terminer. Je voudrais qu'il précise un peu la fin de son discours, mais auparavant, j'aimerais qu'il me donne son impression sur le taux de réceptivité du gouvernement libéral. À

cause de son expérience parlementaire qui est plus grande que la mienne, est–ce que, à son avis, il est déjà arrivé que des députés du Parti réformiste aient été obligés d'occuper des banquettes vides du gouvernement libéral?

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre! On ne fait jamais référence en cette Chambre aux banquettes vides d'aucun des partis. Je demande au député de répliquer uniquement sur le sujet tel que présenté.

M. Tremblay: Madame la Présidente, je comprends qu'il faut respecter les règlements, mais je comprends aussi que si les Québécoises et Québécois étaient ici ce soir, on ferait la souveraineté pas mal plus rapidement, car on nous présente un document qui était supposé être un document du programme d'emploi et de croissance, qu'on met sur le titre, mais ça ne dépasse pas le titre, Madame. Cent deux pages, rien pour la création d'emplois, et pour le reste, je pense que mon collègue l'a déjà mentionné.

C'est clair que nous, on va prendre bientôt nos choses en main, parce qu'on va dire oui à notre avenir, on va dire oui à la souveraineté du Québec. Et je pense que la présence de nos collègues—si on ne peut pas parler d'absence, on peut au moins parler de présence—du Parti réformiste, je sais que le Canada est en train. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'ai comme nettement l'impression qu'un certain député veut rire de la Présidence. Je ne l'accepte pas. J'ai dit qu'on ne faisait jamais référence à l'absence de députés. Cela arrive pour tous les partis, à un moment donné. Alors, je vais continuer le débat. Je reconnais l'honorable députée de Laval–Centre.

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Madame la Présidente, en dévoilant son brouillon de réforme des programmes sociaux, le ministre de la «décroissance des ressources humaines» vient de toute évidence d'engendrer l'insécurité sociale pour le Canada d'aujourd'hui et le Québec de demain.

Insécurité pour les sans–emplois, pour les étudiantes et les étudiants, pour les jeunes à la recherche d'un emploi, pour les familles à faible revenu, les familles monoparentales, enfin, pour tous les démunis de la société. Lorsqu'on prend connaissance du projet de réforme de la sécurité sociale au Canada, il ne fait aucun doute que l'objectif premier de ce vaste programme se résume en un seul mot: coupures.

Il est également clair que ces coupures seront le lot de ceux qui, dans notre société, sont le moins en mesure de les supporter. Dans un effort pour remettre à flot le bateau canadien, le gouvernement libéral s'apprête à jeter par–dessus bord les pauvres, les déshérités, les sans–emploi. Parmi les pauvres de notre société, les femmes et les enfants seront, à n'en point douter, les victimes désignées de ce grand balayage.

Ce gouvernement, qui clame tout haut sa volonté expresse d'aider les enfants, se garde bien de reconnaître le paradoxe inhérent à l'actuelle révision du programme de sécurité sociale. La pauvreté des enfants ne peut être dissociée de la pauvreté des familles canadiennes et québécoises. Le comité d'action nationale sur le statut de la femme, dans son rapport de 1993, révélait que 62 p. 100 des familles monoparentales ayant à leur tête une femme vivaient sous le seuil de la pauvreté.

Plus que dans toute autre famille, la pauvreté est pour ces familles une réalité quotidienne. Pour faire disparaître le spectre de la misère, c'est la situation économique des femmes qu'il faut régler.

• (2110)

Comment ce gouvernement peut–il, dans ce contexte, justifier une prévision de coupures de 7,5 milliards de dollars au chapitre de la sécurité sociale autrement qu'en faisant son credo de la nécessaire rentabilité du système de sécurité sociale au Canada? L'opposition entre le discours et les intentions du gouvernement libéral crève les yeux.

L'exemple suivant illustre bien ce propos. L'un des objectifs de la réforme est d'accroître la sécurité économique des Canadiens. Dans les documents déposés par le ministre, le gouvernement reconnaît que le meilleur moyen de combattre la pauvreté des enfants est d'assurer du travail aux parents. Pourtant, nulle part dans ce document on ne retrouve un seul iota traitant de la création d'emplois.

Comme le soulignait Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec: «N'est–il pas un peu cynique que ce gouvernement prétende vouloir éliminer la pauvreté des enfants tout en étant muet en ce qui a trait à la création d'emplois pour les parents?» Rhétorique creuse et propositions vagues, voilà ce que le gouvernement utilise pour dorer la pilule aux citoyens de ce pays. Quelques exemples vous convaincront sans peine.

Le rapport nous révèle un plan visant à accroître les prestations fiscales aux enfants issus de famille à faible revenu. Ce plan ne se préoccupe pas des conséquences de ces réaménagements chez les familles de la classe moyenne qui en écoperont sans aucun doute.

Madeleine Bouvier, de la Fédération québécoise des familles à parent unique, dénonce avec propos l'impudence de demander à la classe moyenne, de plus en plus étranglée, de trouver de l'argent pour aider le gouvernement à assumer ses responsabilités. Une fois de plus, la vision de ce gouvernement est mal ajustée: peut–on prétendre aider les enfants pauvres en affaiblissant le filet de sécurité sociale? Il est clair que ni le Canada ni le Québec ne tomberont dans ce panneau.

Le véritable agenda du gouvernement est de plus en plus évident lorsque l'on regarde les propositions de modification de l'assurance–chômage. Je fais ici référence à la notion de revenu familial pour justifier le droit aux prestations.

Si le conjoint—entendez le mari—gagne 50 000 $, son épouse ne pourra être admissible à l'assurance–chômage!

Gérald Larose, président de la CSN, ne prend pas de gants. Pour lui, il est clair que cette notion vise directement les femmes, puisque les femmes gagnent des salaires moins élevés que les hommes. Quelle ironie que la seule taxe proposée dans ce projet de réforme vise les femmes!

À l'assurance–chômage mesdames cotiserez,
Mais de prestations, point vous n'aurez.
Sous le joug de votre mari serez,
Remerciez Lloyd Axworthy.

S'il est affolant de reconnaître sous le masque comment ce gouvernement s'apprête à dépecer le système de sécurité sociale, il l'est tout autant de déceler les tactiques mises au point pour contrer le fédéralisme en faillite. Tout au long de ce document, la volonté du gouvernement libéral est claire: il faut entrer de plain–pied dans les sphères de compétences provinciales. Et tous les prétextes sont bons. La garde d'enfants en est une bonne illustration.

Alors que le ministre reconnaît la responsabilité des gouvernements provinciaux dans la définition et la gestion des soins de garde aux enfants, du même souffle, il explique sa participation sournoise dans ce champ d'activité: verser des fonds, bien sûr, pourvu que ces fonds soient assortis de normes nationales. Je sais que le Québec ne sera pas dupe d'un tel marché. Je suis convaincue que les provinces canadiennes ne se laisseront pas leurrer par ce miroir aux alouettes.

Voici un autre exemple d'incursion fédérale dans les champs de juridiction des provinces: l'éducation postsecondaire. En réduisant dans ce domaine les paiements de transfert de la coquette somme de 2,6 milliards de dollars, l'impact sera énorme, autant chez les étudiants que dans les collèges et les universités.

Les provinces n'auront d'autres choix que d'augmenter leur déficit ou d'accepter l'érosion de leur système d'éducation. Pour les universités, une seule issue: augmenter leurs frais de scolarité. Les regroupements des étudiants universitaires du Québec s'opposent à ces réformes puisqu'elles pourraient entraîner des frais de scolarité de l'ordre de 8 000 $ par année.

• (2115)

La solution fédérale à ce problème est simple: il s'agit tout bonnement de libéraliser les prêts aux étudiants. Là encore, c'est une solution inacceptable. Le gouvernement sait bien qu'il est insoutenable de faire porter à nos jeunes une telle dette. Une telle perspective encouragera plus d'un à reléguer aux oubliettes tout projet de formation universitaire. Comment expliquer que d'un côté, on vante les mérites de la formation pour dénicher un emploi et que de l'autre côté, on n'hésite pas à engendrer des coûts prohibitifs pour cette même formation?

Ceci m'amène à faire quelques commentaires sur un autre élément de réforme. Il s'agit de l'intention du gouvernement de favoriser la formation en milieu de travail pour les prestataires d'assurance–chômage.

Dans son analyse, le gouvernement reconnaît la nécessité de réduire les chevauchements entre les deux niveaux de gouvernement. Cette volonté est partie inhérente des mythes du fédéralisme. Nous savons que seule la souveraineté permettra au Québec de faire disparaître les chevauchements et le gaspillage. Il est évident que le gouvernement canadien ne partage pas cette analyse.

Le grand thème de la réforme est «Emploi et croissance». Nous remercions les libéraux d'avoir ciblé les deux grands échecs de notre système. Cependant, la création d'emplois et la croissance économique sont cruellement absentes du document qu'on nous a présenté hier. Il aurait peut–être mieux valu choisir comme titre «Coupures et décroissance».

Madame la Présidente, je vous pose une question: Comment peut–on, dans ce pays, trouver un emploi quand il n'y a pas d'emploi?

[*Traduction*]

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest): Madame la Présidente, chers collègues, il semble que cette longue journée tire à sa fin. L'évolution du débat a été intéressante, car la plupart de nos collègues du Bloc ont dit à peu près ceci: «Il y a des aspects de ces programmes qui pourraient être améliorés, mais ils le seraient nettement plus si nous nous en occupions. Pourquoi alors ne pas nous laisser faire puisque nous ferons du meilleur travail de toute façon?»

Les libéraux ont, pour leur part, dit à peu près ceci: «Ce n'est qu'un document de travail. Nous n'avons pas vraiment décidé quoi que ce soit, mais, au fait, le processus sera terminé dans environ un mois et ces consultations qui se dérouleront partout au Canada seront vraiment importantes. Nous allons mettre en place une ligne 1–800, mais nous ne connaissons pas encore le numéro. Soit dit en passant, nous allons modifier tout le fonctionnement de ce pays et nous vous laisserons savoir comment dès que nous aurons trouvé de quelle façon nous y prendre. Nous allons étudier un peu plus la question et nous espérons ne pas avoir à prendre de décisions pouvant placer qui que ce soit dans l'embarras.»

Quant à nous, voici en gros ce que nous disons: «Il s'agit de quelques pas timides dans la bonne direction, mais si vous avez l'intention de faire quelque chose, allez–y bon sang, commencez! Si nous voulons remettre de l'ordre dans les affaires du pays, nous devons cesser toute procrastination. Nous devons vraiment prendre la situation en main et agir.»

Il y a toutefois une chose que tous les parlementaires ici présents ont probablement en commun, indépendamment de leur allégeance politique. Si nous ne nous préoccupions pas de nos enfants et si nous n'avions pas à coeur de leur léguer un pays meilleur, un pays qui leur offrira des perspectives d'avenir, nous ne serions pas ici. Que nous soyons réformistes, bloquistes ou libéraux, nous ne serions pas ici. Nous sommes ici pour nos enfants, pour la jeune génération. Par conséquent, si nous envisagions la question dans cette optique, nous pourrions peut–être déterminer s'il s'agit au moins d'un pas dans la bonne direction.

Premièrement, la population canadienne est vieillissante. Tout le monde le sait. En 1994, 12 p. 100 des Canadiens sont âgés de plus de 65 ans. Dans 16 ans, plus de 25 p. 100 de la population canadienne seront âgés de plus de 65 ans. L'âge moyen est 34 ans et nous vieillissons très rapidement. Il y aura donc moins de consommateurs sur le marché, moins de contribuables, des impôts plus élevés, plus de prestations de retraite à verser et probablement des ressources financières moindres.

• (2120)

Par ailleurs, les pressions augmentent de plus en plus en ce qui concerne la pauvreté et les enfants. À l'heure actuelle, nous devons consacrer beaucoup plus d'argent aux jeunes pour les

former afin qu'ils puissent devenir un jour productifs. Cela touche directement l'éducation postsecondaire.

Même si je n'ai pas terminé mes études secondaires, je ne m'en suis pas si mal sorti. Ça a été le cas de bien des gens de ma génération, mais la nature du travail a changé du tout au tout depuis.

On le sait, le travail est devenu une activité beaucoup plus cérébrale. Le travail est une affaire de cerveau et non de gros bras. Il faudra nous assurer de jeter des fondations qui nous permettront de dépenser plus pour nos étudiants et investir plus dans l'éducation, parce que c'est la seule façon dont notre économie pourra en profiter.

On nous a beaucoup parlé aujourd'hui des difficultés que connaissent les personnes qui naissent pauvres ou dont la famille vit de l'assistance sociale depuis deux ou trois générations, mais on oublie les membres de ces familles qui finissent par réussir dans la vie.

Comment se fait–il que, dans certains familles à revenus très modestes, les enfants réussissent très bien en grandissant? Quelquefois, les enfants des familles à revenus modestes et ceux des familles très à l'aise ne réussissent pas aussi bien que les enfants qui ont grandi dans la pauvreté.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette d'interrompre le député. Je me demande si la députée s'est rendu compte que j'avais demandé si l'on avait des questions ou des commentaires à formuler, puis nommé sa circonscription.

La députée de Laval–Centre a–t–elle une observation à formuler? Le député pourra reprendre la parole pour le temps qui lui reste.

[*Français*]

Mme Dalphond–Guiral: Oui, madame la Présidente, je veux réagir. J'ai écouté mon collègue et il a dit que, bien sûr, on prétendait qu'on pourrait probablement mieux régler les difficultés financières si on gérait nos propres affaires.

Je voudrais rappeler à mon collègue que la gestion d'une petite maison est toujours infiniment plus facile que la gestion d'une grande maison. On est capables de voir les problèmes plus clairement et on a moins de contraintes qui viennent de toutes sortes d'endroits.

J'invite mon collègue à réfléchir à cette donnée importante dans ce grand système fédéral et je suis certaine que s'il a une petite maison, qu'elle est fort bien gérée.

[*Traduction*]

M. McClelland: Madame la Présidente, je voudrais m'excuser auprès de ma collègue. J'étais distrait, étant trop occupé à ramasser mes affaires pour rentrer chez moi. Je suis certain que mes collègues sont impatients d'en faire autant. Nous étions donc en train de parler des enfants.

Pourquoi des enfants issus de milieux modestes réussissent–ils parfois très bien et pourquoi des enfants issus de milieux aisés éprouvent–ils parfois tant de difficulté? Cela a beaucoup à voir avec la façon dont ils sont élevés. Tout, d'ailleurs, a à voir avec la façon dont on est élevé. La différence entre les enfants qui réussissent mieux que les autres tient beaucoup à l'encouragement qu'ils reçoivent de leur famille et de leurs amis. L'estime de soi, la confiance et l'optimisme y sont pour beaucoup. Cela a beaucoup à voir avec les perspectives qu'on leur laisse entrevoir.

Si nous disons à nos enfants que notre pays a beaucoup à leur offrir, cela les motive. Nous devons profiter des perspectives qui s'offrent à nous. Les perspectives qui s'offrent à nous et ce que nous pouvons faire dans la vie dépendent en grande partie de ce que nous pensons pouvoir faire dans la vie. Nous pouvons réussir si nous le voulons. Ce sont là des choses que nous ne pouvons faire que si nous vivons dans un climat où l'on attache de l'importance à l'initiative, aux récompenses et au genre de choses qui ont contribué à l'édification de notre pays.

• (2125)

Il y a beaucoup de choses qui entrent dans la composition d'une famille et qui contribuent à améliorer la vie de nos enfants. Nous savons tous qu'il y a beaucoup de familles monoparentales. Nous savons qu'il est beaucoup plus difficile, pour une famille monoparentale, d'élever des enfants et de leur donner toute l'attention dont ils ont besoin car lorsque le parent, père ou mère, rentre à la maison, il est si fatigué qu'il ne peut leur accorder toute cette attention. Nous comprenons cela.

Nous serons en tant que société généreusement récompensés de tout ce qui peut être fait au niveau de cette réforme sociale afin de donner aux enfants un sens de sécurité et des perspectives d'avenir et aux parents le sentiment qu'ils ne sont pas tout seuls.

Il est une autre considération très importante si nous voulons que ce nouveau Canada fonctionne. Les gens qui travaillent et font un effort ont besoin d'être récompensés.

Je viens tout juste de parler au téléphone avec mon ex–femme qui, en tant que mère seule, a fait un travail fantastique en ce qui concerne l'éducation de notre fils. Il vient de terminer ses études secondaires. Mon ex–femme me disait: «Je viens de recevoir une facture du ministère du Revenu. On me réclame 1 800 $ en plus de tout ce que je paie déjà. Je n'ai pas l'argent et cela me rend folle. Chaque fois que je pense en être enfin sortie, les impôts augmentent.»

Comment diable pouvons–nous, en tant que pays, continuer de dépenser autant et d'imposer une tel fardeau fiscal sur tous les gens de la société à tous les niveaux de revenu? Tout le monde est écrasé sous ce fardeau fiscal. Un fardeau fiscal que nous devons au fait d'avoir dépensé plus que nos moyens ne nous le permettaient pendant des années et des années.

C'est pourquoi il est important que nous contrôlions la situation. Cela va faire mal et nous le savons. Mais cela doit être fait. Si nous avons les ressources nécessaires, si nous avons le courage et la force d'âme, nous devrions pouvoir assurer un avenir nettement meilleur aux enfants de la future génération. C'est là–dessus que nous devrions concentrer nos efforts. Si nous le faisons, je pense que, en tant que Parlement, nous en serons récompensés.

[*Français*]

Mme Dalphond–Guiral: Madame la Présidente, alors je ne peux pas résister à une pareille invitation.

J'écoutais avec attention la partie du discours qui faisait référence au fait que si nous sommes ici dans cette Chambre, c'est particulièrement pour nos enfants, et c'est très vrai pour moi. Je vais vous rappeler un fait qui me touche. Mon honorable collègue a rapporté des faits personnels, alors moi aussi.

Le 15 novembre dernier, quand j'ai été assermentée dans cette Chambre, j'ai été assermentée avec ma petite–fille. Il est très clair que si je siège aujourd'hui ici, c'est parce qu'effectivement je crois en la jeunesse, je crois aux enfants et je crois que le Québec pourra leur donner la société à laquelle ils ont droit.

Alors, la raison pour laquelle devant la Chambre aujourd'hui mes collègues débattent du projet de réforme, ça tient justement à ça, à la foi que l'on a dans les enfants et à la responsabilité qu'on a envers eux.

Madame la Présidente, j'imagine que c'est moi qui clos ce débat ou presque. C'est extraordinaire.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 21 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 octobre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 octobre, de la motion.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je tiens à signaler à la Chambre que, conformément au paragraphe 43(2) du Règlement, le secrétaire parlementaire interviendra pendant la période normalement prévue de vingt minutes. Tous les autres orateurs qui prendront la parole au nom du gouvernement, aujourd'hui et durant le reste du débat, partageront cette période avec un collègue, à raison de dix minutes chacun.

M. Silye: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons terminé hier en annonçant que, en vertu du paragraphe 43(2) du Règlement, nous allions partager notre temps. Nous étions les derniers à intervenir, hier soir. Le député d'Edmonton–Sud–Ouest a parlé pendant dix minutes et son discours a été suivi d'une période de cinq minutes réservée aux questions et observations. Je crois que nous devrions être les premiers aujourd'hui à prendre la parole pour épuiser le temps qui nous restait hier.

• (1005)

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour parler de cet examen de la politique sociale, de ce document de travail, du plan libéral déposé par le ministre du Développement des ressources humaines.

À l'heure actuelle, les Canadiens ont très peu confiance dans le processus politique. Ils attendent des politiques qu'ils soient précis, et qu'ils montrent qu'ils savent au moins ce qu'ils font. À cet égard, la prestation du gouvernement est loin d'être brillante. Il se contente de nous présenter un document de travail qui essaie vaguement de réformer un système social qui s'effondre.

Le ministre reconnaît l'évidence, c'est–à–dire un besoin désespéré de changement, mais comment allons–nous faire? Nous avons des opinions tout à fait divergentes là–dessus. Je voudrais être saisie d'un plan qui recommande des modifications courageuses et créatives, mais le ministre préfère manifestement consulter, discuter, examiner et étudier une autre année encore avant de procéder à une modification quelconque.

Pour ajouter à la confusion que suscite le plan libéral de réforme sociale, il y a les torts causés par des détails dont la presse a eu vent au sujet de compressions de sept milliards de dollars dans les programmes de soutien. L'accord libéral a maintenant été réduit à une simple question d'argent. Il n'y a pas de chiffres dans ce plan qui viennent appuyer les arguments que le gouvernement pourrait invoquer pour se défendre face à cette remise en question de sa crédibilité.

Comment le ministre peut–il, en toute conscience, poursuivre ce processus de consultation, tant qu'on n'a pas répondu à toutes les questions et fourni des chiffres précis pour prouver la justesse de sa façon d'aborder la réforme sociale?

Le gouvernement continue de dépenser les deniers publics en donnant l'impression d'agir, mais à la manière libérale toujours, c'est–à–dire en continuant de dépasser les budgets et de ne rien faire pour réduire le déficit ou l'endettement du Canada.

Le Parti réformiste a toujours été en faveur d'écouter les Canadiens, ce que nous appelons la base. Nous écoutons ce qu'ils ont à dire et nous essayons d'être à la hauteur de leurs attentes.

Les Canadiens sont tout à fait clairs. Ils veulent que le gouvernement donne l'exemple et ils le mettent au défi de présenter une véritable mesure législative pour réformer le filet de sécurité sociale qui est terriblement mal en point à cause du gaspillage. Nous ne pouvons plus attendre. La dette et le déficit du Canada constituent un boulet pour les contribuables canadiens.

Le gouvernement dépense chaque jour 110 millions de dollars de plus qu'il ne reçoit pour des programmes désuets et mal orientés, des programmes qui ne rallient plus la confiance ni l'appui des Canadiens. Étant donné cet état d'esprit, le gouvernement a maintenant une excellente occasion de commencer à réformer le système pour donner plutôt l'argent aux gens qui en ont vraiment besoin.

Le Parti réformiste croit que les Canadiens sont notre ressource la plus précieuse et que le développement de la connaissance, des compétences et des relations humaines constitue la clé qui nous permettra de jouer pleinement notre rôle au XXI^{e} siècle.

Nous croyons à la valeur et à la dignité de la personne humaine, ainsi qu'à l'importance de renforcer et de protéger l'unité familiale essentielle au bien–être des Canadiens, en tant qu'individus et membres de la société.

À la page 9 du document de travail, on peut lire ceci: «Comme trop de travailleurs âgés et de jeunes familles ont été exclus de la classe moyenne, notre société s'est polarisée de plus en plus: d'un côté, les personnes instruites et très qualifiées que demandent les employeurs, l'élite économique d'aujourd'hui; de l'autre, les personnes peu scolarisées et sans compétences spéciali-

sées, ou aux qualifications dépassées, qui perdent du terrain. Comme on le voit, la lutte contre l'insécurité sociale peut se résumer en quelques mots: aider les gens à trouver et à conserver un emploi.»

Comment les libéraux entendent–ils concrètement aider les gens à retourner sur le marché du travail? Il est évident que le standard de vie de la famille moyenne canadienne est à la baisse, même dans les foyers où les deux conjoints sont des salariés. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté augmente et, au sein de ce groupe, le nombre de personnes travaillant à temps plein, mais se trouvant néanmoins dans le dénuement, augmente encore plus rapidement.

Le nombre de chômeurs, même si on considère les travailleurs à temps partiel comme des travailleurs à temps plein et si on exclut les 100 000 sans–travail qui sont trop découragés pour chercher un emploi, atteint le chiffre scandaleux de 1,1 million de Canadiens. Il est grand temps de s'attaquer à la racine du problème qui assaille les familles canadiennes et leurs enfants.

Le problème tient essentiellement à l'état de nos finances. S'il y a tant d'enfants qui sont déclarés comme vivant dans la pauvreté, c'est que beaucoup d'entre eux sont nés de parents qui sont des chômeurs. Le taux de chômage reste supérieur à 10 p. 100 de la population canadienne. Même si les libéraux ont englouti des milliards de dollars dans le prétendu programme d'infrastructure, le taux de chômage n'a baissé que de deux dixièmes de point.

Pourquoi le programme d'infrastructure ne fonctionne–t–il pas? Le gouvernement affecte pourtant des milliards de dollars à des projets d'infrastructure. Un an après les élections, nous voilà plus pauvres de plusieurs milliards de dollars, sans que le taux de chômage ne se soit modifié pour la peine.

Nous sommes aux prises avec une polarisation économique qui touche tout le monde.

• (1010)

Les contribuables canadiens sont moins en mesure d'acheter les produits de la grande entreprise. Les perspectives d'expansion y sont donc peu nombreuses. Par conséquent, les riches se voient offrir moins de possibilités d'investissement. Il s'ensuit aussi que le marché de l'emploi est moins prometteur. Il y a actuellement moins d'argent affecté à des projets courants et les cycles d'investissement sont au ralenti. Les salaires font l'objet de pressions négatives. En somme, l'emploi se raréfie. Qui en souffre? Nos familles.

Les libéraux s'accrochent au statu quo face au problème de l'emploi au Canada et cherchent à l'escamoter en le ramenant à la pauvreté chez les enfants. Les libéraux prétendent que les enfants canadiens vivent dans la pauvreté. Le mouvement Campagne 2000 a publié un rapport qui condamne le gouvernement et, indirectement, s'en prend à la compassion et à la générosité de la population. Certains ont prétendu que le taux de pauvreté chez nos enfants était plus élevé que celui de tous les autres pays, à l'exception des États–Unis. Les statistiques qu'on nous présente sans grand sérieux laissent croire que 20 p. 100 des enfants du Canada vivent dans la pauvreté. Une telle condamnation produit un effet dramatique dans l'esprit de ceux qui l'entendent. Ils voient des enfants vivant dans un état pitoyable, des enfants mal nourris, mal habillés, mal logés et mal aimés. Ces déclarations insouciantes ternissent l'image du Canada, tant chez nous qu'à l'étranger. Le chiffre de 20 p. 100 d'enfants vivant dans la pauvreté a été souvent répété, mais jamais clairement défini. Que signifie–t–il vraiment?

Dans son rapport, le Comité permanent de la santé, du bien–être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine affirme que les données de Statistique Canada sont continuellement et délibérément mal employées pour mesurer la pauvreté.

Lorsque les libéraux déclarent que 20 p. 100 des enfants canadiens vivent dans la pauvreté, ils utilisent le terme «pauvreté» dans un sens différent de celui que la population lui attribue en général. Voilà la source de la confusion. Le gouvernement perpétue sciemment cette confusion et trompe les Canadiens sur la nature du véritable problème. Il est peut–être plus aisé de créer un problème fictif que de régler celui qui existe vraiment.

Laissez–moi expliquer à la Chambre comment cette interprétation a été soigneusement et délibérément élaborée. Lorsque les libéraux parlent de pauvreté, ils décrivent une situation financière qui correspond au seuil de faible revenu tel que mesuré par Statistique Canada. Chaque année, Statistique Canada produit une série de seuils de faible revenu qui déterminent le revenu brut minimum au–dessous duquel les familles doivent consacrer une partie disproportionnée de leurs revenus à l'alimentation, à l'habitation et à l'habillement. Ces seuils sont souvent appelés seuils de pauvreté. Ils varient en fonction du nombre de personnes dans la famille et dans la collectivité, car ils doivent tenir compte de la variation du coût des dépenses essentielles. Statistique Canada considère que sous ces seuils, les gens vivent dans des circonstances contraignantes. Un enfant pauvre est donc celui qui vit dans une famille dont le revenu total se situe sous le seuil de faible revenu.

Lorsque Statistique Canada avance que 20 p. 100 des enfants vivent dans la pauvreté, cet organisme dit en fait que 20 p. 100 des enfants appartiennent à des familles vivant sous le seuil de faible revenu. Ce seuil est relatif et ne décrit absolument pas le niveau de vie réel. En fait, au Canada, 18 p. 100 des familles sous le seuil de faible revenu possèdent leur maison et n'ont plus de paiements d'hypothèque à faire. Voilà une question de responsabilité gouvernementale, mais aussi sociale. Mon parti est d'avis que le gouvernement a un rôle légitime à jouer et qu'il doit combler les besoins essentiels des gens lorsque ceux–ci ne peuvent le faire eux–mêmes ou obtenir l'aide d'organisations non gouvernementales.

La solution au régime dysfonctionnel de sécurité sociale du Canada, c'est moins d'ingérence de la part du gouvernement. Qu'il accorde une aide de façon sérieuse. Nous devons offrir des encouragements aux parents afin qu'ils fassent les meilleurs choix en ce qui concerne la garde de leurs enfants. Des politiques de sociologie appliquée qui obligent les parents à placer leurs enfants dans des garderies sont importunes et discriminatoires. Que le gouvernement traite toutes les familles équitablement et qu'il supprime l'allocation pour frais de garde.

Qu'il aide les familles monoparentales en permettant à des agences de recouvrement privées de retrouver les parents qui prennent tous les moyens possibles pour ne pas verser leurs pensions alimentaires.

Que le gouvernement donne de bons emplois aux Canadiens et qu'il allège leur fardeau fiscal, ce qui créerait un climat favorisant l'initiative et l'investissement. Qu'il cesse de dépenser, équilibre le budget et commence à rembourser notre dette, qui dépasse maintenant 533 milliards de dollars.

Nous reconnaissons que, au nom de la réforme des programmes sociaux, le gouvernement a tenté d'offrir une certaine protection aux Canadiens, mais le document de travail n'est qu'un flot de belles paroles, renfermant beaucoup de mots, pas assez de chiffres, et dénué de tout plan.

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de la députée. J'ai une très brève question à lui poser.

Le parti de la députée a critiqué à maintes reprises tout ce que nous avons proposé jusqu'ici, et il en va de même pour la réforme des programmes sociaux. Il a dit, et je souligne que ses paroles figurent dans le hansard, qu'il ferait des compressions de 15 milliards de dollars. Où cela?

• (1015)

Mme Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je ne mâcherai pas mes mots en répondant ce matin à la question du député d'en face.

Tout ce que le Parti libéral a fait hier, pendant la période de questions, c'est de lancer des attaques contre les députés de l'opposition. Ceux–ci ont posé des questions pertinentes, mais ont constamment essuyé des attaques.

Je vais donner une réponse au député et lui demander d'examiner l'ensemble du tableau, car le gouvernement a déçu les Canadiens sur tous les plans: financier, social, économique et constitutionnel. Pour parler bien franchement, les Canadiens, tout comme moi, en ont marre d'une telle approche à la réforme des programmes sociaux dans notre pays. Voilà ma réponse.

M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le ministre du Développement des ressources humaines et le gouvernement de se charger d'une initiative fort importante. Cette initiative d'envergure historique est extrêmement importante pour la génération actuelle de Canadiens, car nous devons nous pencher sur l'évolution de la dynamique et la configuration de l'économie canadienne.

S'il y a une constante dans notre société, c'est bien le changement. Si nous jetons un coup d'oeil sur les changements sociaux, technologiques et économiques qui se sont opérés ces 30 dernières années, il s'ensuit logiquement que nos programmes sociaux, qui ont été mis en oeuvre il y a bien longtemps, doivent être modifiés pour être plus conformes à la réalité actuelle.

Nos programmes sociaux touchent chaque habitant dans notre pays. Ils touchent les députés, nos voisins, nos amis, les enfants. Ils touchent les jeunes qui, aujourd'hui, doivent se démener pour obtenir leur premier emploi important, pour obtenir le genre de formation dont ils ont besoin.

On retrouve, à l'origine de cette réforme et de cette nouvelle configuration des programmes sociaux, une notion très simple qui englobe tout cela. La meilleure forme de sécurité, pour les Canadiens, vient de l'emploi. C'est dans cet esprit qu'on a rédigé ce document de travail.

Les Canadiens veulent un emploi non seulement pour la sécurité économique, mais aussi pour le but et la dignité que cela leur donne. La Société catholique d'aide à l'enfance de la communauté urbaine de Toronto a très bien expliqué ce point dans le mémoire qu'elle a présenté au comité parlementaire plus tôt, cette année. Elle a dit que le travail donnait un sens à la vie des gens. Leur bien–être, leur contribution et leur participation à la vie sociale en dépendent. C'est pour cela que nous entreprenons une réforme du système de sécurité sociale.

Si occuper un emploi est la meilleure forme de sécurité qui soit, nos programmes sociaux devraient aider les gens à trouver du travail. L'assurance–chômage devrait être, en réalité, une assurance–emploi, un tremplin pour remettre les gens sur le marché du travail. Il faudrait évaluer les programmes d'emploi en fonction d'un seul critère, à savoir s'ils aident les gens à trouver du travail.

L'aide sociale devrait aider les gens à trouver du travail, pas les en empêcher. Il faut, bien sûr, fournir une telle aide aux personnes qui en ont besoin, mais les aider surtout à devenir autonomes. Ce n'est pas ainsi que le système fonctionne, à l'heure actuelle. Pour trop de gens, c'est exactement le contraire. Il devient donc plus difficile pour eux d'acquérir cette indépendance, d'avoir accès à la formation. Le système empêche les gens de progresser.

• (1020)

Le but de ce débat est d'examiner les vrais défis et les vrais problèmes des Canadiens.

Dans une lettre au ministre Axworthy, une divorcée, mère de deux enfants, raconte qu'elle a cherché à ne plus dépendre de l'aide sociale, mais que le système l'a laissé tomber. Elle écrit: «Il est vraiment anormal que j'aie dû quitter mon emploi pour prendre mieux soin de ma famille».

Un jeune homme écrit à quel point il est fier de ne pas dépendre de l'assurance–chômage. Il préfère occuper des emplois de courte durée pour améliorer ses perspectives d'emploi grâce à la formation ainsi reçue, formation qu'il n'a pas les moyens d'aller chercher à moins de cesser de travailler et de toucher des prestations d'assurance–chômage. Il écrit: «Dans le système actuel, il en coûte extrêmement cher pour conserver ses valeurs». Dans la situation actuelle, comment peut–on motiver les jeunes?

Un chômeur écrit qu'en raison des paperasseries administratives, il n'a pu recevoir à temps la formation dont il a besoin et que ses prestations d'assurance–chômage sont épuisées, tout comme ses économies.

Une jeune femme qui a perdu son emploi écrit au sujet des programmes qui semblent inadéquats et inefficaces. Elle dit qu'après avoir passé un an dans le système, elle n'était pas plus avancée pour trouver un emploi qu'au premier jour.

Un athlète handicapé parle avec enthousiasme de projets qui lui permettront de ne plus dépendre de l'aide sociale et de lancer sa propre entreprise. Il se dit frustré du fait que les règles qui régissent l'aide sociale l'empêche d'amasser les fonds dont il a besoin pour mettre sur pied son entreprise.

Le statu quo fonctionne–t–il pour ces gens? Le système fonctionne–t–il pour ces gens? Le système, qui est censé aider ces gens, les empêche–t–il, en fait, d'apporter des changements positifs dans leur vie?

Nous avions la possibilité de faire ce que les gouvernements précédents ont fait et éviter ce débat très difficile, mais nous avons décidé de demander aux Canadiens et à la Chambre de relever le défi et de changer la vie des gens en les dotant de meilleurs outils. Nous voulons changer la vie des gens et de leurs enfants.

Les Canadiens, partout où je vais au Canada—dans chaque ville, chaque village, chaque rue ou avenue de notre pays—veulent des changements. Nous avons la responsabilité d'apporter ces changements. Nous avons la responsabilité de donner le feu vert à nos jeunes et non un avis de renvoi. Nous avons la responsabilité de faire en sorte que les gens ne dépendent plus de l'aide sociale, mais travaillent. Et c'est là tout l'objet de ce débat.

Il est clair que le système actuel est inefficace. Nous pouvons ou bien rester sans réagir aux changements qui se produisent tout autour de nous ou bien prendre des décisions difficiles et inviter les Canadiens à débattre de façon valable du type de système de sécurité sociale qu'ils veulent.

Je voudrais parler en particulier des propositions autour desquelles tourne ce débat: investir davantage dans nos ressources humaines en mettant à leur disposition de meilleurs programmes d'emploi, donner au programme d'assurance–chômage une nouvelle orientation qui permette aux gens de trouver du travail, aider les parents à trouver un équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle en prenant certaines mesures, comme le financement de meilleurs services de garderie.

• (1025)

Ne négligeons pas les enfants. Donnons–leur des perspectives d'avenir. Partons du bon pied. Donnons aux jeunes, à nos enfants, l'appui dont ils ont besoin pour partir sur le bon pied de façon à ce qu'ils puissent envisager l'avenir avec confiance. Donnons–leur les outils, l'éducation et l'amour dont tant de ces enfants ont besoin. Prononçons–nous en faveur d'un système d'aide sociale qui ouvre des perspectives et qui permette d'espérer au lieu d'enfermer les gens dans cet état de dépendance et de maintenir tant d'enfants dans la pauvreté.

Le député du Parti réformiste cherche à m'interrompre. Le Parti réformiste devrait jouer franc jeu avec les Canadiens. La seule chose qu'ils ont proposée durant ce débat est d'éradiquer la pauvreté dans notre pays en en abaissant le seuil. C'est une façon bien simpliste de participer à ce débat très important.

En ce qui concerne la question des programmes d'emploi, le gouvernement fédéral consacre plus de 3 milliards de dollars à des programmes et services comme l'orientation professionnelle, la formation et l'information sur le marché du travail. C'est ou cela devrait être un bon investissement. Cela devrait aider les gens à retrouver un emploi rémunéré et à ne plus dépendre de l'assurance–chômage ou de l'aide sociale. Cependant, beaucoup trop de gens se retrouvent dans des programmes qui n'ont rien ou guère à voir avec les débouchés ou leurs besoins. Beaucoup de gens reçoivent une formation qui les prépare à des emplois inexistants sur le marché local. Beaucoup de gens passent d'un programme de formation à l'autre alors que tout ce dont ils ont réellement besoin, c'est d'une orientation de base et de conseils quant aux emplois disponibles.

Il s'agit de mettre en place un système souple. Les programmes sociaux devraient servir les gens, et non le contraire. On devrait concevoir les programmes en fonction de leurs besoins. Les programmes devraient être organisés de façon à permettre aux gens d'accéder à la formation et être suffisamment souples pour leur permettre de passer d'un programme à l'autre afin d'acquérir les compétences voulues pour participer pleinement à l'activité économique nationale.

Seulement 10 p. 100 de tous les prestataires d'assurance–chômage bénéficient de services d'orientation. Il faut changer cela. Nous devons offrir aux Canadiens plus de possibilités, un menu plus étoffé. Il arrive que des personnes inscrites à des programmes de formation aient plutôt besoin d'orientation et d'un plan d'action personnel. Il faut leur donner une meilleure information sur le marché du travail, leur dire où sont les emplois et dans quel domaine ils devraient acquérir une formation. Les gens doivent également connaître les possibilités d'emploi du marché actuel et pouvoir acquérir les ressources nécessaires pour réintégrer le marché du travail.

Le plan d'action dont nous parlons devrait reposer sur des programmes plus souples. Comme je l'ai dit, les gens doivent avoir une bonne information au sujet du marché du travail et bénéficier de programmes de formation plus accessibles; il faut leur offrir une formation variée, hors du cadre de travail ou en cours d'emploi, une formation assistée par ordinateur et une formation à distance afin qu'ils aient accès aux ressources les mieux adaptées à leur situation au sein de leur communauté.

Je voudrais maintenant parler des mesures visant à encourager l'embauche de chômeurs. Dans certains cas, le gouvernement pourrait payer une partie du salaire de chômeurs qui ont besoin d'acquérir de l'expérience et une formation en cours d'emploi. Il serait alors plus facile pour les employeurs d'embaucher des gens qui présentent des problèmes d'emploi. Le gouvernement pourrait aussi contribuer à la rémunération de chômeurs qui seraient affectés à des travaux utilitaires au sein de leur communauté ou encore aider des chômeurs à lancer leur propre entreprise en utilisant les ressources qui leur sont disponibles. Nous devons mettre davantage l'accent sur les résultats, faire en sorte que les gens obtiennent l'aide dont ils ont besoin pour trouver du travail. Il faudra pour cela renoncer à l'établissement de règles et procédures rigides à Ottawa et faire preuve d'une plus grande souplesse en laissant les localités gérer leurs propres programmes, puisque les entreprises, les travailleurs et autres membres de la collectivité sont souvent mieux placés pour décider des programmes qui leur conviennent. Nous devons accorder la liberté d'action aux communautés et à leurs membres et en faire une réalité à l'échelle nationale. C'est de loin la meilleure façon de régler les problèmes qui nous attendent.

• (1030)

Trouvons une façon d'améliorer la coopération avec les provinces. Créons un système à guichet unique, de sorte que les gens n'aient pas à passer par sept, huit, neuf ou dix bureaux différents

pour savoir qui s'occupe d'eux en ces temps difficiles de chômage et de restructuration de la société.

Créons des guichets uniques en collaboration avec les provinces et les localités. Tendons la main aux communautés et utilisons les ressources dont nous disposons pour faire en sorte que les gens reçoivent de meilleurs services, une aide de meilleure qualité, qu'ils aient accès à un système plus efficace qui les aidera à relever les défis auxquels ils font face.

Par ailleurs, les discussions avec les provinces pourraient viser à améliorer le programme fédéral de réadaptation professionnelle des personnes handicapées. Cet exercice doit tendre à optimaliser le potentiel humain et à doter notre pays de la main–d'oeuvre la plus compétente possible afin de rendre notre pays attrayant pour les gens et les entreprises. Nous attirerons les investissements et serons en mesure de créer un milieu des affaires dynamique qui engendrera la prospérité chez nous.

C'est en partie en améliorant le programme d'assurance–chômage que nous pourrons améliorer les programmes d'emploi. Le programme d'assurance–chômage est efficace pour les personnes qui ont besoin d'un soutien à court terme tout en cherchant un emploi, mais il n'est pas efficace pour ceux qui ont besoin d'aide pour s'adapter aux changements du marché du travail.

Les Canadiens qui se retrouvent fréquemment au chômage ont besoin d'un soutien plus efficace pour trouver et garder des emplois. Le programme a souvent pour effet de décourager l'adaptation au marché. Certains chômeurs ne trouvent aucun incitatif à acquérir de nouvelles compétences recherchées par les employeurs.

Le programme fait l'objet de fréquents abus. Certains travailleurs et employeurs planifient leur calendrier de travail en fonction du programme d'assurance–chômage et font de l'alternance emploi et prestations d'assurance–chômage un mode de vie. De nombreux travailleurs canadiens, notamment ceux qui ont des emplois à temps partiel et les travailleurs autonomes ne sont aucunement protégés par le programme actuel.

Que penser d'une société où, d'une part, on propose d'encourager les gens à se mettre à leur compte et de promouvoir l'esprit d'entreprise, mais où, d'autre part, on ne fournit pas les mécanismes d'aide nécessaires pour que les entreprises prospèrent.

Le document de travail donne deux propositions de base pour l'assurance–chômage. La première fonctionnerait à peu près comme maintenant, mais on y ajouterait un élément clé d'adaptation. Au cours des cinq dernières années, 40 p. 100 de tous les prestataires ont fait au moins trois demandes. Cela nous indique qu'il y a une relation entre l'individu et le marché du travail qui ne fonctionne pas. Que faire? Nous donnons aux gens une trousse d'outils qui leur permettra de retourner dans la population active. Il y a de nouveaux problèmes. Nous ne faisons rien pour régler le chômage cyclique, nous ne voyons que le chômage structurel. L'assurance–chômage telle qu'elle est ne peut pas survivre à la nouvelle réalité, à la nouvelle économie. Nous devons la changer, et c'est ce que nous proposons dans le document de travail.

• (1035)

Il y a bien des options à explorer. Par exemple, il faudrait décider combien de temps les gens peuvent obtenir des prestations et jusqu'à concurrence de quel montant. Deux des questions les plus difficiles seraient celles–ci:

Les prestations devraient–elles être basées sur le revenu, de sorte que le montant qu'une personne recevrait dépendrait des autres revenus familiaux disponibles? C'est une question dont il faut débattre publiquement.

Est–il juste qu'une personne qui gagne 40 000 ou 50 000 dollars en huit mois, reçoive des prestations d'assurance–chômage? Est–il juste qu'une personne qui travaille 12 mois sur 12 et gagne 18 000 ou 20 000 dollars subventionne ainsi cette autre personne? Est–ce juste?

Des voix: Non, ce n'est pas juste.

M. Bevilacqua: Faut–il en parler?

Des voix: Certainement.

M. Bevilacqua: Oui, il faut en parler, et c'est pour cela que le gouvernement l'a mis dans son document de travail.

La deuxième approche ne ferait pas de distinction entre les utilisateurs fréquents ou occasionnels. Elle modifierait simplement les conditions d'admissibilité et les prestations disponibles pour tous les demandeurs. Cela pourrait signifier une augmentation de la durée pendant laquelle un personne doit travailler avant d'avoir droit à des prestations, ou une diminution du montant versé aux prestataires.

Cette méthode pourrait économiser de l'argent qui pourrait être réinvesti dans des services d'emploi. Toutefois, il me semble que cette méthode ne s'attaque pas au vrai problème, celui des gens qui ont du mal à trouver et à garder un emploi. Quelle que soit la méthode choisie, il faudra considérer les besoins des personnes qui ont des emplois non standard.

Il y a aujourd'hui beaucoup plus de gens qui ont des emplois temporaires ou à temps partiel, parfois plus d'un. Il y a aussi plus de gens à leur compte. Beaucoup ne sont pas entièrement couverts par l'assurance–chômage, d'autres sont totalement exclus. Si la tendance actuelle se poursuit, ces emplois ne seront plus «non standard», ils deviendront la nouvelle norme. Donc, si le programme d'assurance–chômage doit continuer de répondre aux besoins des Canadiens, nous devrons nous demander où entreront ces nouveaux types d'emplois.

Le document de travail parle aussi de la garde des enfants et de la restructuration et de la modernisation du système canadien de sécurité sociale. Il y a beaucoup de questions qui appellent une réponse. Je demande aux députés et je demande aux Canadiens, qui devraient discuter de ces questions à leur table de cuisine, de participer à ce débat historique de façon à ce que nous puissions apporter des changements positifs à la façon dont les gens vivent.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours du secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines. J'y ai vu beaucoup de bonnes intentions, j'ai entendu beaucoup de mots, mais j'aurais aimé avoir des chiffres et des propositions claires.

J'aurais aimé que l'honorable secrétaire parlementaire nous dise les montants des coupures qui vont être effectuées dans les programmes d'emploi, dans les programmes d'aide aux étudiants, dans les programmes de sécurité du revenu pour les plus démunis de notre société. J'aurais aimé avoir des chiffres.

Il y a des chiffres qui sont sortis, lors du Budget que nous a présenté le ministre des Finances; on parlait de milliards de dollars. J'aurais aimé que le secrétaire parlementaire nous fasse la grâce de nous énumérer les propositions gouvernementales, en tout cas celles dont on nous parle dans le document. Si cela signifie 3, 4 ou 5 milliards de dollars de moins d'investis par les gouvernements dans les programmes sociaux, j'aurais aimé qu'il nous le dise. Je pense que cela aurait été la moindre des choses face à la Chambre.

• (1040)

J'aurais aimé aussi qu'il nous parle un petit peu plus de l'implication des propositions du ministre concernant les juridictions provinciales. On nous amène dans une vaste querelle fédérale–provinciale. Je vous dirai que, comme souverainiste québécois, je n'en suis pas fâché, parce que je considère que le gouvernement fédéral et l'État du Québec ont des objectifs différents et qu'ils devraient avoir leur propre politique. Quand je vois l'État fédéral envahir massivement les juridictions provinciales, cela ne fait que confirmer mes objectifs en ce qui concerne la souveraineté du Québec. Je devrais m'en féliciter mais, dans un sens, j'en suis un peu triste parce que, encore une fois, les démunis de notre société, que ce soit au Canada ou au Québec, vont attendre, vont être témoins, vont assister à des discussions, mais ils ne verront aucune solution poindre à l'horizon.

En somme, j'aurais aimé aussi enfin avoir des propositions claires. Pour le fond, le ministre nous convie à une vaste opération d'échanges, de discours; il nous convie presque à l'émission *Parler pour parler*. Pendant six mois, les Canadiens et les Québécois vont parler de la proposition du ministre, mais aucune solution ne sera mise de l'avant. J'aurais aimé qu'on nous dise: «Comme gouvernement, nous proposons telle chose pour l'emploi; nous proposons telle chose en ce qui concerne le chômage; nous proposons telle chose en ce qui concerne les montants qui seront investis dans la sécurité du revenu.» On ne nous propose rien. On nous invite à la conversation; on nous invite à discuter entre nous. C'était la réflexion que je voulais faire.

Maintenant, j'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire. Je ne vois aucune proposition précise dans le document en ce qui concerne l'emploi. Pourtant, le secrétaire parlementaire nous a bien dit qu'il y avait actuellement des emplois au Canada qui n'étaient pas comblés, parce que nos citoyens manquent de formation. J'aimerais qu'il nous dise concrètement dans quel journal, aujourd'hui, que ce soit au Canada anglais ou au Québec, trouve–t–on des pages et des pages d'offres d'emploi qui ne seraient pas comblées à cause d'un manque de compétence. Ce n'est pas ce qu'on trouve dans les journaux. Ce qu'on y voit, c'est qu'il y a 10 à 12 p. 100 de chômage et que les citoyens réclament de la formation, mais qu'ils n'en reçoivent pas.

Dans le fond, on est dans une société où on nous dit: «On va vous aider à vous trouver un emploi», mais personne ne voit, avec évidence, que ces emplois sont tellement nombreux.

Alors, j'aimerais que le secrétaire parlementaire m'éclaire sur cette question. Quel journal devrais–je dire à mes commettants de Jonquière de consulter pour trouver des offres d'emploi si évidentes que ça au Canada?

[*Traduction*]

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos du député. Je suis en désaccord avec ce qu'il a dit au sujet des relations fédérales–provinciales.

Si le député voulait bien prendre le temps de lire le programme présenté par le gouvernement fédéral, il verrait que le fédéral est un gouvernement plein de sollicitude pour les provinces et qu'il se propose de les aider de nombreuses manières.

Nous avons une proposition fédérale en matière de gestion et de planification du marché du travail que le député s'en voudrait de ne pas appuyer au Québec, j'en suis certain. En effet, cette approche favorise un guichet unique en vue d'accroître l'efficacité de notre système et de réduire le gaspillage et le double emploi que l'on retrouve souvent dans nos programmes fédéraux–provinciaux.

Pour ce qui est des chiffres, le député n'a qu'à relire cette partie du document. Ils sont dans le livre vert. C'est parfaitement clair. Nous en avons parlé dans le dernier budget. Le député sait que nous avons prévu de réduire le budget de l'assurance–chômage de 2,4 milliards de dollars. Cela figure dans le document. Le gouvernement a été élu sur la promesse de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB. C'est dans le livre.

• (1045)

Nous sommes très francs avec les Canadiens. En ce qui concerne la création d'emplois, je trouve très ironique que nous en ayons créé plus de 275 000. Rien n'illustre mieux le succès de notre gouvernement que ce que nous avons été capables d'accomplir dans la circonscription de la députée qui est porte–parole de l'opposition officielle en matière de développement des ressources humaines. Lorsqu'elle a été élue en octobre, le taux de chômage dans sa circonscription était de 12,3 p. 100. J'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre des communes qu'il n'est plus que de 9,1 p. 100. Je n'entends pas beaucoup de félicitations venant du Bloc québécois. Et pourtant les députés d'en face prennent la parole jour après jour.

Pour ce qui est de la création d'emplois, le Québec arrive au second rang au Canada. Cela illustre bien le genre de programmes instaurés par notre gouvernement pour améliorer la vie des Québécois.

Pour connaître la philosophie sous–jacente du gouvernement, il suffit de se référer au type de mesures législatives que nous avons déjà présentées à cette Chambre. Qu'on songe au projet de loi sur les prêts aux étudiants, qui a été approuvé par la Chambre et qui comporte des dispositions prévoyant l'octroi de subventions spéciales aux handicapés, aux femmes inscrites à des programmes de doctorat et aux étudiants à faibles revenus ayant grandement besoin d'aide financière. Nous avons également introduit la notion de report des paiements pour les étudiants qui, à la fin de leurs études, doivent plus de 22 000 $ et dont la dette peut être réduite de 6 000 $ par le gouvernement fédéral. À mon avis, toutes ces mesures montrent bien dans quel esprit nous oeuvrons.

Parlons maintenant des modifications à l'assurance–chômage que nous avons annoncées dans le dernier budget. Les salariés à faible revenu avec des personnes à charge ont maintenant droit au taux de prestations d'assurance–chômage le plus élevé, soit 60 p. 100, et 27 000 Canadiens ont bénéficié de cette modification.

Je me demande où la députée se trouvait ces derniers mois, car elle semble ignorer que nous n'avons pas perdu de temps pour agir, depuis le 25 octobre où la population canadienne nous a massivement confié un mandat. Nous avons procédé avec célérité pour légiférer afin d'améliorer la qualité de vie dans toutes les provinces, y compris le Québec.

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, j'ai relevé avec intérêt dans le discours du député qu'il faudrait peut–être tenir compte de l'importance du revenu familial quand il est question de services sociaux. Je considère cette idée excellente.

Le principal problème auquel nous serons confrontés à la fin de ce processus, c'est que la plupart des députés ne pourront pas se prononcer librement sur un éventuel projet de loi du gouvernement. Ils devront suivre la ligne de leur parti, peu importe le résultat de la consultation menée dans les circonscriptions. Je rappelle aux députés que, étant originaire de la Nouvelle–Zélande, j'ai vu ce qui arrive quand la consultation se poursuit sans cesse.

Le député peut–il nous dire s'il assume la responsabilité de dire à ses électeurs que tous les programmes sociaux entraînent un coût phénoménal?

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je vais m'engager dans un vaste programme de consultation dans ma circonscription. Je suis très fier de pouvoir faire valoir les opinions de mes électeurs.

En ce qui concerne la question du vote libre, je n'ai jamais vu un grand nombre des collègues du député se prononcer contre la position de leur parti. Ils se lèvent tous en même temps. Mettons la question de principe de côté un instant et admettons donc que le Parti réformiste se comporte plus ou moins comme les partis traditionnels.

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir sur cette question très importante.

À l'instar de nombreux autres députés, je reconnais qu'il faut revoir notre filet de sécurité sociale. Cette réforme s'impose pour plusieurs raisons. Nous vivons dans un monde où augmente sans cesse le nombre d'emplois qui exigent de plus en plus de compétences. En même temps, nous assistons à une évolution technologique accélérée et au vieillissement de notre main–d'oeuvre.

• (1050)

Dans notre société, la rupture des mariages est fréquente et mène souvent à la pauvreté. C'est pourquoi je préconise énergiquement le retour aux valeurs familiales et aux politiques traditionnelles qui aident les familles à rester unies. Nous vivons dans notre société où ceux qui sont dans le besoin peuvent de moins en moins compter sur leurs proches.

Les programmes de sécurité du revenu actuellement en vigueur au Canada ont été mis en place à une époque où, peu importaient les compétences, le chômage était de nature temporaire, où les familles vivaient généralement du salaire d'un seul parent et où les enfants pauvres ne faisaient pas l'objet de débats et encore moins de statistiques.

La situation n'est plus la même depuis dix ans. Le gouvernement précédent a effectué des réformes pour aider les Canadiens à relever les défis d'aujourd'hui, des réformes visant à délaisser les programmes passifs de soutien du revenu pour investir activement dans le capital humain. Ces réformes avaient pour but d'éliminer les barrières qui empêchaient un grand nombre de Canadiens d'entrer sur le marché du travail et de remplacer une série de programmes disparates par un système uniforme.

La politique sociale doit être conçue en fonction des gens, en particulier, des plus démunis. Compte tenu des impôts qu'ils ont déjà versés, les Canadiens devraient avoir droit à des programmes sociaux comptant parmi les plus généreux dans le monde. Notre défi consiste à utiliser l'argent déjà investi dans ce secteur pour établir les programmes les plus flexibles qui soient et faire en sorte que les bénéficiaires puissent toucher des prestations favorisant leur autonomie.

Nous devons encourager les Canadiens à briser le cycle de la dépendance et les aider à retrouver leur autonomie. À l'instar de nombreux Canadiens, je comprends que la qualité de ces programmes se détériorera si nous ne faisons rien. La politique sociale doit être modifiée en fonction de la réalité des années 1990 et du XXI^{e} siècle, afin que tous les Canadiens aient pleine confiance en eux et puissent profiter des possibilités qui s'offrent à eux et relever les défis.

Dans les jours, les semaines et les mois à venir, je rencontrerai mes électeurs pour recueillir leurs opinions, mais pour l'instant, voici les premières réserves que j'ai à exprimer au sujet du livre vert. Je ne suis pas convaincue que le document de travail du gouvernement renferme une série cohérente de propositions qui nous orientera dans la voie où nous voulons aller.

Le temps qu'a mis le gouvernement pour préparer ce document de travail me préoccupe aussi beaucoup. Il devait le déposer au printemps. Selon le calendrier original des travaux, nous

devrions être en train d'étudier le projet de loi. Pendant tout le temps que nous avons attendu et que nous perdons encore, des milliers de personnes et des milliers de femmes et de familles, malgré leur désir de ne plus toucher d'aide sociale, ne peuvent faire autrement, car ils perdraient leur assurance de frais dentaires et de frais médicaux.

En tant que députés, nous sommes souvent appelés à porter secours aux personnes en difficulté. Ces personnes ne s'inquiètent pas des tiraillements constitutionnels, comme la répartition des compétences. Je connais, par exemple, une famille qui a un enfant gravement handicapé. Par le passé, elle a pu compter sur l'aide du gouvernement pour satisfaire aux besoins de l'enfant, mais plus maintenant.

Les familles aux prises avec ce genre de problèmes s'attendent à ce que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent pour rationaliser les programmes et aider les plus démunis. Les parties du livre vert qui m'inquiètent le plus sont celles qui portent sur les changements proposés à l'assurance–chômage. Ce qui m'inquiète, c'est que le gouvernement a été incapable, dans son projet de régime à deux volets, de définir ce qu'est un prestataire fréquent.

Dans certaines régions du Canada atlantique, il y a des travailleurs qui peuvent être considérés comme des prestataires fréquents d'assurance–chômage. Ce n'est pas attribuable au fait qu'ils cherchent, ou que leurs employeurs cherchent, à frauder le système, mais plutôt au caractère très saisonnier de certains secteurs de notre économie. Les temps changent et les habitants du Canada atlantique ont besoin d'un programme cohérent qui leur aidera à s'adapter au changement. Ils n'ont surtout pas besoin de propositions qui les mèneront au bord du précipice.

La force du Canada a toujours reposé sur deux facteurs: une économie saine et un bon filet de sécurité sociale pour satisfaire aux besoins des Canadiens. Nous avons toujours été considérés comme des gens à l'esprit pratique qui savent progresser et s'adapter aux changements afin de maintenir leur niveau de vie élevé.

Je ne suis pas convaincue que nous y parviendrons avec les propositions du gouvernement. Certains l'ont déjà dit, mais permettez–moi de le répéter, car j'y crois beaucoup: une bonne politique économique et une bonne politique sociale vont de pair.

Nous devrions tous chercher à protéger les programmes qui fonctionnent et à modifier ceux qui ne fonctionnent pas. Nous devrions tous nous assurer que notre main–d'oeuvre reçoive la meilleure formation possible. Nous devrions tous veiller à ce que notre système d'éducation produise des diplômés aptes à profiter pleinement des possibilités qui s'offrent à eux dans une économie en constante évolution. Nous voulons des emplois bien rémunérables, à long terme, pour ces diplômés. Nous voulons un système d'enseignement qui encourage l'éducation permanente.

• (1055)

Je ne crois pas que les Canadiens seront bien servis par une politique sociale incitant le gouvernement à emprunter des milliards de dollars et à augmenter le niveau d'imposition des Canadiens dans le seul but de maintenir un sentiment de sécurité faux et irréaliste. Ils ne seront pas mieux servis par une solution qui déchirera le tissu social. Il nous faut une solution raisonnable ayant comme mots clés: équité, efficacité, autosuffisance et dignité.

J'appuierai des propositions qui favoriseront une telle approche et rendront le système plus proactif. J'espère que le gouvernement agira avant qu'il ne soit trop tard et formulera ce genre de suggestions qui ne se trouvent malheureusement pas dans le document de travail diffusé hier. En fait, comme le disait un sage, «jamais un gouvernement n'aura mis tant de temps à dire si peu».

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à la députée d'en face qu'il s'agit ici d'un document de travail. J'ai entendu depuis hier des choses qui me préoccupent vraiment. On fait beaucoup de politique partisane.

Si nous avons été élus cette fois–ci, c'est pour faire vraiment de notre mieux afin d'offrir des solutions véritables et applicables plutôt que de belles paroles, une politique attentiste et des critiques sournoises. Les députés n'ont pas fait beaucoup de propositions concrètes ni de propositions tout court avant que le gouvernement ne fasse de ce document sa politique officielle.

Je voudrais vraiment entendre des propositions concrètes. Je demande à la députée qui vient de parler avec tant de sincérité des propositions contenues dans le document ce qu'elle va faire pour s'assurer que ce document comporte de bonnes propositions.

Le vice–président: La députée pourra répondre à la question après la période des questions.

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MOIS NATIONAL DE SENSIBILISATION AU LUPUS

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, octobre a été proclamé Mois national de sensibilisation au lupus. Le lupus est une maladie auto–immune qui affecte des milliers de Canadiens et surtout de Canadiennes en âge de procréer.

La cause en est encore inconnue. Le gouvernement compte cette maladie au nombre de ses questions prioritaires concernant la santé des femmes. Voici une maladie qui affecte les femmes, dont le traitement est limité et sur laquelle la science médicale a encore beaucoup à apprendre.

J'encourage tous les députés à appuyer les nombreux groupes bénévoles qui travaillent à longueur d'année à aider et à soutenir les personnes qui souffrent de cette maladie.

Souhaitons tous ensemble nos meilleurs voeux de succès à Lupus Canada en ce mois de sensibilisation à cette maladie!

LA DETTE NATIONALE

M. Ivan Grose (Oshawa): Monsieur le Président, je veux parler aujourd'hui d'une tactique agaçante que des députés d'en face reprennent tous les jours, à savoir donner le montant de la dette nationale et cela, au cent près.

Ces députés oublient d'énumérer les actifs qui équilibrent cette dette. Si on leur demandait de déclarer leur valeur personnelle nette, ils énuméreraient sans doute leur hypothèque, l'emprunt contracté pour l'achat de leur voiture, le solde de leur carte de crédit et peut-être même ce qu'ils doivent encore à leur tailleur pour les vêtements qu'ils ont sur le dos. Ils signaleraient sans doute ensuite leurs actifs, soit la partie de leur maison, de leur voiture et de leurs autres biens qu'ils ont déjà payée.

S'ils persistent à donner systématiquement le montant de la dette, j'énumérerai chaque fois, en toute équité, les actifs de notre pays, soit les avions, les trains, les navires, les autobus, les buffles et jusqu'à la dernière toilette publique.

Nous pourrions commencer par citer l'immeuble dans lequel nous nous trouvons et qui doit bien être payé à l'heure actuelle.

* * *

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE BONAVENTURE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE

M. Roger Pomerleau (Anjou—Rivière-des-Prairies): Monsieur le Président, à notre grande surprise, le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, spécialiste du Parti libéral pour les articles 31, s'est dissocié du caucus de son parti et a exprimé des réserves sur la réforme proposée des programmes sociaux. Il a dit et je cite: «J'ai certaines réserves en termes de formation professionnelle, etc.»

Pour marquer sa dissension et prendre ses distances envers son parti, le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine a rejoint un ami stratégique de son parti, le député de York-Sud—Weston qui déclarait, quant à lui, et je cite: «Pendant les dix ans que nous étions dans l'opposition officielle, nous avons accusé les conservateurs de réduire le déficit sur le dos des démunis, et nous faisons exactement la même chose.»

J'invite donc le numéro 31 du Parti libéral à faire attention à sa belle carrière, car de déroger ainsi à la ligne de son parti ne doit pas être de nature à plaire à son premier ministre, et caetera.

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan): Monsieur le Président, lundi soir, le Parti réformiste a entendu les opinions de milliers de Canadiens au cours d'une assemblée nationale électronique historique.

Article 31 du Règlement

Contrairement au premier ministre, ces Canadiens sont disposés à envisager d'autres façons de résoudre le problème. Quatre-vingt-treize pour cent des 10 000 personnes au moins qui ont téléphoné veulent qu'on règle la question de l'unité nationale. Cinquante-sept pour cent estiment que le meilleur moyen d'y arriver consiste à modifier le système pour tout le Canada, ce changement devant venir des Canadiens eux-mêmes selon 92 p. 100 d'entre elles.

Le premier ministre voudra peut-être tenir compte de ces résultats, même s'il a déjà dit répugner à tenir des référendums. Il a déjà dit aussi que le Parti réformiste s'intéressait à cette question parce que ce parti échoue partout ailleurs.

D'après la définition du dictionnaire, un échec est un revers éprouvé par quelqu'un qui voit ses calculs déjoués, ses espérances trompées. Il apparaît donc que le mot s'applique davantage aux libéraux en rapport avec les mesures qu'ils prennent, lorsqu'ils en prennent.

* * *

L'OCTOBERFEST DE ST. CATHARINES

M. Walt Lastewka (St. Catharines): Monsieur le Président, l'automne est arrivé et, à St. Catharines, l'automne est synonyme d'Octoberfest.

Cette année, l'Octoberfest se déroulera du 15 au 23 octobre. Il y aura des événements spéciaux dans les clubs et les pubs locaux, ainsi qu'à l'hôtel de ville, à la bibliothèque Centennial et à bien d'autres endroits. Ces neuf jours de célébration à la bavaroise s'accompagnent de musique, de bouffe et d'une petite bière de temps à autre.

St. Catharines, qui en est cette année à sa 34e édition, est très fière d'être la ville canadienne qui célèbre l'Octoberfest depuis le plus longtemps.

Je tiens à féliciter tout particulièrement le St. Catharines Octoberfest-Pumpkinfest Committee ainsi que les nombreux bénévoles qui assurent le succès de ce grand événement.

J'invite tout le monde à se rendre à St. Catharines la semaine prochaine. Comme le disent le président Stephen Ruf et John Larocque de CHSC Morning Mayor: «Venez pour l'amitié, la musique, la bouffe et venez pour vous amuser.»

* * *

LE SIDA

Mme Hedy Fry (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, regardez les députés. Beaucoup portent des rubans rouges.

Le ruban rouge est devenu le symbole du sida, de la lutte contre cette tragique maladie. Il nous rappelle la mémoire des hommes, des femmes et des enfants qui ont été emportés par cette terrible maladie.

Dimanche dernier, j'ai participé à la huitième marche annuelle pour le sida à Vancouver. Des familles, des milliers d'hommes et de femmes et de personnes âgées ont marché pour recueillir les fonds qui font si cruellement défaut aux services communautaires et pour sensibiliser la population à cette tragique maladie. C'est une marche qui exprime la solidarité dans la lutte contre un

Article 31 du Règlement

virus qui ravage la planète, mais c'est aussi une marche qui célèbre le triomphe de la vie sur la mort, de la compassion sur les préjugés.

Il est triste de voir que certaines personnes ignorent toujours les origines du virus du sida. Ces gens stigmatisent et jugent ceux qui en sont les victimes et meurent. Par conséquent, en cette semaine de sensibilisation au sida, j'exhorte tous les Canadiens à lutter contre l'ignorance et les préjugés, et à porter le ruban rouge pour souligner le courage des personnes atteintes du sida, pour marquer leur respect de ceux qui en sont morts et pour exprimer l'espoir qu'un jour, le sida sera rayé de la planète.

* * *

[*Français*]

LA FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE

M. Stéphane Bergeron (Verchères): Monsieur le Président, après l'épisode du référendum, le ministre des Affaires intergouvernementales poursuit ses frasques avec une habileté et une finesse d'esprit insoupçonnées de tous.

Cette fois-ci, l'incorrigible ministre nous livre ses réflexions quant à la formation de la main-d'oeuvre: il offre un demi-pain aux provinces et suggère que l'autre moitié soit négociée plus tard. Il n'en aurait pas fallu beaucoup plus pour qu'il ajoute: La mie pour le fédéral et les miettes pour les provinces.

Le ministre devrait pourtant comprendre cette expression bien québécoise: «On n'est pas né pour un petit pain.»

Sa volonté arrêtée de ne pas céder l'entière responsabilité de la formation de la main-d'oeuvre au Québec, au nom de normes nationales, est la réponse cavalière du gouvernement fédéral au large consensus exprimé par les Québécoises et les Québécois.

M'inspirant du célèbre personnage de bandes dessinées, Gaston Lagaffe, je dis au ministre: «M'enfin, continuez et merci!»

* * *

• (1105)

[*Traduction*]

LE CANCER DU SEIN

Mme Jan Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exhorter la communauté médicale à mettre plus d'énergie dans la recherche sur le cancer du sein.

Les femmes veulent savoir pourquoi il faut tant de temps pour trouver les réponses aux questions sur le cancer du sein. Personne ne sait avec certitude quelles en sont les causes.

Les chercheurs continuent de mettre l'accent sur la recherche fondamentale, le traitement et le diagnostic. Nous devrions aller plus loin et rechercher les effets des produits toxiques présents dans l'environnement et les liens entre le tabac et le cancer du sein.

Je sais quelle peur horrible vous prend lorsque vous savez que vous avez peut-être une tumeur maligne. On ne peut pas se sentir plus seule qu'à ce moment. Rien ne peut faire plus peur et rien non plus ne peut calmer cette peur.

Nous ne devons jamais oublier qu'une femme sur neuf aura un jour le cancer du sein. Compte tenu du nombre de femmes ici présentes, cela veut dire que six d'entre nous seront frappées.

Octobre est le mois de la sensibilisation au cancer du sein. Il est temps de repenser nos priorités et de trouver un traitement.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, demain sera le 23e anniversaire de l'adoption de la politique éclairée qui reconnaît la diversité culturelle du Canada et garantit la liberté culturelle à tous les Canadiens.

Le premier ministre de l'époque, M. Trudeau, déclarait à la Chambre qu'il ne peut pas y avoir une politique culturelle pour les Canadiens d'origine britannique et française, une autre pour les peuples autochtones et une troisième pour tous les autres.

La politique du multiculturalisme a été pensée pour intégrer, pas assimiler, tous les Canadiens à tous les aspects de la vie canadienne. Cette politique fait maintenant l'envie d'autres pays qui s'efforcent d'intégrer leurs minorités aux grands courants de leur société.

Aujourd'hui, le multiculturalisme demeure un facteur de ralliement à l'identité canadienne et un élément de cohésion sociale.

Réaffirmons, par cette politique, notre attachement à la diversité au sein de notre société. C'est là un atout pour l'ensemble du Canada, que nous souhaitons uni, fort et prospère pour longtemps.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'AIDE AUX ENTREPRISES

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour souligner l'importance des sociétés d'aide aux entreprises. En même temps que nous envisageons une vaste réforme de nos programmes de développement des ressources humaines, il est essentiel que nous reconnaissions les programmes qui fonctionnent bien.

Depuis 1981, plus de 200 SAE ont consenti des prêts aux petites entreprises. En Ontario, 55 SAE ont accordé plus de 115 millions de dollars en prêts à presque 5 000 entreprises. Nous avons aujourd'hui des entreprises qui n'auraient jamais existé sans les SAE.

Sur le plan de la création d'emplois, l'impact a été plutôt impressionnant. En Ontario, le programme a créé 10 926 emplois à un coût moyen de 6 200 $ seulement. Ce qui est encore plus impressionnant, c'est que ces sociétés consentent des prêts qui ont été refusés par les prêteurs traditionnels et que ces prêts sont remboursés sans problème dans 93 p. 100 des cas.

Les SAE jouent un rôle important du point de vue de l'aide aux petites entreprises et de la création d'emplois. Elles méritent qu'on continue de les appuyer.

* * *

[*Français*]

LE SIDA

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le SIDA est maintenant une réalité incontournable dans les sociétés québécoise et canadienne. Voilà déjà plus de dix ans que le premier cas de SIDA a été diagnostiqué à Montréal. L'épidémie du SIDA est loin de se résorber et elle atteint

maintenant des clientèles que l'on croyait, jusqu'à maintenant, épargnées.

À ce jour, il n'existe malheureusement aucun remède efficace pour soulager les personnes atteintes. Seule la prévention peut enrayer la propagation du virus. Une enquête publique a révélé que moins d'un tiers des élèves des écoles secondaires avaient déclaré avoir utilisé un condom durant leur première relation sexuelle. Ces données témoignent bien de la nécessité, pour les gouvernements, de soutenir les organismes communautaires qui, mieux que quiconque, rejoignent les individus dans leur milieu de vie. Je veux terminer en remerciant tous les organismes communautaires pour le soutien apporté aux personnes atteintes.

* * *

[*Traduction*]

LA POLITIQUE SOCIALE

M. Jim Silye (Calgary–Centre): Monsieur le Président, hier, à la Chambre, le ministre du Développement des ressources humaines a prononcé un discours sur les programmes sociaux. Dans ce discours, il a décrit le genre d'attitude que nous devrions adopter dans l'examen de nos programmes sociaux, la nécessité de collaborer, d'avoir un débat honnête, d'échanger librement des idées et, ce qui est le plus important, de ne pas dénigrer délibérément les autres partis.

À peine avait–il fini de prononcer ces paroles qu'il s'est mis à dénigrer le Parti réformiste en répétant cette notion ridicule selon laquelle notre parti amputerait les programmes sociaux de 15 milliards de dollars. C'est de la foutaise, de la politicaillerie, et le ministre le sait fort bien. C'est le gouvernement libéral qui doit diminuer de 15 milliards de dollars l'ensemble des dépenses de programmes s'il veut atteindre son maigre objectif en matière de réduction du déficit.

Les Canadiens méritent mieux que ce genre de tactiques alarmistes. Ce n'est pas en faisant peur aux gens dans le besoin que le gouvernement gagnera le respect des Canadiens.

Lorsqu'il est question de dénigrer les autres partis, l'attitude «faites ce que je dis et non ce que je fais» est absolument inacceptable. Le ministre devrait relire son discours et suivre ses propres conseils.

* * *

• (1110)

[*Français*]

LE BLOC QUÉBÉCOIS

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, dans son édition du 2 octobre dernier, le quotidien *La Presse* de Montréal publie un article intitulé «Le Bloc lance ses troupes à la chasse au vote souverainiste sans attendre».

Nous y apprenons que le whip de l'opposition officielle exhorte les séparatistes à s'infiltrer dans les CLSC, les commissions scolaires, les administrations municipales et dans tout autre organisme ou instance contrôlé par des soi–disant fédéralistes.

Le message est clair et net, le Bloc se fout éperdument de l'administration de l'État et de la qualité des services offerts à la population. La seule avenue que prône maintenant le Bloc québécois est une campagne de propagande souverainiste à outrance. Celle–ci deviendra rapidement un exercice de démagogie destiné à détruire le pays.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME DE LA POLITIQUE SOCIALE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le ministre du Développement des ressources humaines pour son document de travail sur la réforme de la politique sociale.

Nous avons promis l'automne dernier que les choses se passeraient différemment à Ottawa, et nous l'avons prouvé cette semaine. C'est le pays tout entier qui s'engage sur le chemin de la réforme sociale, et non seulement les politiciens et les bureaucrates à Ottawa. Contrairement à son prédécesseur, notre gouvernement ne souhaite pas réduire le déficit au détriment des pauvres et des chômeurs. Nous ne voulons pas non plus voir le système s'effondrer. En travaillant de concert avec tous les Canadiens, nous pourrons tenir notre promesse et créer une économie vibrante et prospère dans un pays où les programmes sociaux deviendront de moins en moins nécessaires.

* * *

L'EMPLOI

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, selon le gouvernement, le programme d'infrastructure avait créé 71 000 emplois au 28 septembre dernier. Même si cela était vrai, ce ne sont que des emplois de courte durée. Le gouvernement admet lui–même que, malgré des dépenses totales de 4,5 milliards de dollars, seulement 10 p. 100 de ces emplois sont permanents. Nous ne sommes pas surpris, de ce côté–ci de la Chambre, de voir que certaines provinces n'ont eu aucun emploi de longue durée.

C'est le cas de la Colombie–Britannique, de l'Île–du–Prince–Édouard, du Yukon et des premières nations. La Saskatchewan a eu six emplois de longue durée, et le Manitoba, trois. Il y a toutefois une chose qui est encore moins surprenante, soit que 73 p. 100 des emplois de longue durée, la part du lion, ont été créés dans une seule province. Et quelle province cela pourrait–il bien être? Évidemment, celle du ministre.

Voici le score du programme d'infrastructure: Ontario, 5 140, Colombie–Britannique, zéro. Comme d'habitude, ce sont les contribuables qui se sont fait avoir pour 4,5 milliards de dollars.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, le premier ministre du Canada va bientôt entreprendre une

importante mission commerciale en Asie en compagnie de ses homologues provinciaux pour tâcher de trouver de nouveaux marchés pour les produits et les services canadiens.

[*Français*]

Trouver de nouveaux marchés, c'est ça l'objectif. Tel que décidé en décembre dernier, le premier ministre devait y aller avec ses homologues des provinces et des territoires. Jusqu'à récemment, tous les premiers ministres devaient se joindre à lui sauf un, le premier ministre du Québec refuse toujours de se joindre à l'Équipe Canada.

Contrairement aux dires du chef du Bloc québécois à l'effet que M. Parizeau, et je cite: «a des obligations plus urgentes», on vient d'apprendre que M. Parizeau sera bel et bien en vacances à ce moment–là. Au lieu de représenter le Québec au sein de l'Équipe Canada, il sera en vacances, supposément. Quelle comédie! Quelle honte!

* * *

[*Traduction*]

ST. ANDREWS

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, lundi dernier, la ville de St. Andrews, au Nouveau–Brunswick, a lancé son projet jonquille en plantant plusieurs milliers de bulbes. Deux raisons principales motivent cette entreprise: embellir la ville et servir de complément à l'industrie touristique déjà florissante de la région.

Voilà le genre d'initiative qui contribue à faire progresser notre industrie touristique. Je tiens à féliciter les autorités de la ville de St. Andrews et ses citoyens pour ce louable projet. La municipalité a non seulement participé à son propre projet, elle a aussi eu la gentillesse d'offrir des bulbes de jonquille pour planter ici sur la colline du Parlement.

Quand les jonquilles fleuriront en avril prochain, nous nous rappellerons sûrement tous ce don de la municipalité de St. Andrews–By–The–Sea.

QUESTIONS ORALES

• (1115)

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

L'offensive centralisatrice qu'entend réaliser Ottawa avec sa réforme des programmes sociaux provoque déjà une levée de boucliers et pas seulement au Québec. Le ministre des Affaires intergouvernementales a rejeté hier catégoriquement, et pour la première fois d'ailleurs, le transfert complet au Québec des responsabilités fédérales en matière de formation de la main–d'oeuvre.

Le ministre du Développement des ressources humaines confirme–t–il les propos de son collègue des Affaires intergouvernementales à l'effet qu'Ottawa annonce que le fédéral refusera de transférer au Québec l'ensemble des responsabilités en formation de la main–d'oeuvre?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le printemps dernier, nous avons proposé à toutes les provinces une nouvelle entente triennale en matière de formation de la main–d'oeuvre. Cette entente comportait, comme je l'ai dit hier à la Chambre, un transfert de responsabilité pour la formation en établissement et pour les cours de formation achetés dans les collèges communautaires et les cégeps.

Nous nous sommes montrés disposés à inviter les provinces à planifier leurs priorités pour les dépenses de fonds fédéraux chez elles. Dans le cas du Québec, où nous dépensons environ 800 millions de dollars, cela représente une enveloppe de près de 500 millions. Nous nous sommes montrés disposés à collaborer avec les provinces pour mettre sur pied un système de prestation des services à guichet unique. Nous avons dit également que, si les provinces le souhaitaient, nous examinerions la possibilité de transférer la responsabilité de certains des programmes qui entrent plus clairement dans le domaine de l'éducation, comme les programmes de l'école avant tout et d'autres.

Plusieurs provinces ont répondu de façon très constructive. Nous sommes en train de négocier avec elles. Le nouveau gouvernement du Québec ne nous a pas encore communiqué officiellement sa réponse à cette proposition d'entente.

Je voudrais faire remarquer une chose importante. Il s'agit d'une proposition d'entente triennale. Il ne sert à rien d'avoir des ententes à plus long terme tant que nous ne saurons pas quelle sera la nouvelle structure de nos programmes. Il ne sert à rien non plus de réorganiser ou de réaffecter des programmes qui n'existeront peut–être plus ou qui seront peut–être modifiés ou transformés. L'entente triennale provisoire montre donc très bien à mon avis que nous sommes prêts à être flexibles. Nous sommes prêts à laisser plus de responsabilité aux provinces dans leurs domaines de compétence. Nous voulons travailler en collaboration avec elles.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, le ministre n'a peut–être pas reçu la réponse du Québec, mais l'ex–premier ministre Johnson, libéral, fédéraliste, a donné cette réponse au cours de la campagne électorale qui vient de se terminer au Québec. Il a déclaré qu'il refusait ce genre d'offre à rabais que lui faisait le gouvernement fédéral. C'est l'ex–premier ministre Johnson qui a déclaré ça, fédéraliste, libéral lui aussi.

J'en reviens au ministre des Affaires intergouvernementales qui a déclaré et je cite: «Ce qu'on propose ne va pas à l'encontre des demandes du Québec. On fait la moitié du chemin». On dit: «Prenez un demi–pain maintenant, on négociera l'autre partie du pain plus tard».

Le gouvernement réalise–t–il que par son entêtement à n'offrir au Québec que la moitié du pain dans les secteurs de la formation de la main–d'oeuvre, il perpétue le fouillis et le gaspillage qui coûtent, au Québec, plus de 250 millions de dollars au détriment de gens qui cherchent à retourner sur le marché du travail?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Au contraire, monsieur le Président. Le gouvernement fédéral se montre très désireux de collaborer avec les provinces pour redéfinir la façon dont nous pouvons mieux assurer les services et les programmes.

Nous avons déjà des ententes avec un certain nombre de provinces. Nous venons d'en conclure une avec l'Ontario il y a quatre semaines pour mettre sur pied un nouveau conseil ontarien de la formation au sein duquel les gouvernements fédéral et provincial coopéreront avec les entreprises et les syndicats pour fournir les services. Nous voulons certainement faire la même chose avec les autres provinces.

Quant au chiffre mentionné par le député, il n'est pas fondé sur une analyse vraiment solide. À partir d'une analyse de l'OCDE portant sur 15 pays, il en est arrivé à un chiffre artificiel qu'il a appliqué à tout le Québec. Il n'a pas cité les chiffres réels. Tout jugement qu'on porte doit vraiment faire l'objet d'un nouvel examen sérieux. Nous avons déjà soumis à la province de Québec une réévaluation de ces chiffres qui porte à croire que le double emploi déploré n'est pas attribuable au fédéral dans bien des cas. Ce que nous souhaitons, et cela me semble être la solution au problème, c'est l'établissement d'un système de prestation des services à guichet unique.

• (1120)

[*Français*]

Il faut avoir un processus de guichet unique. Il y aurait un partage de l'activité par tous les partenaires, les groupes locaux, les syndicats, les hommes d'affaires, les provinces et le gouvernement fédéral afin de collaborer à la révision des services pour une meilleure efficacité à tous les citoyens.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie): Monsieur le Président, quand le ministre conteste le chiffre de 250 millions, il conteste les avancés faits par Robert Bourassa, par Daniel Johnson et par l'ex–ministre Bourbeau, qui sont tous des libéraux également, tous des fédéralistes. D'ailleurs, ils auraient dû le dire durant la campagne électorale qui vient de se terminer; ils ne l'ont pas fait, pour des raisons qu'on comprend bien. Cela n'a pas changé grand–chose, de toute façon.

Quand il nous parle de coopération, réalise–t–il qu'il y a un consensus depuis deux ou trois ans au Québec entre les syndicats, les milieux d'affaires, le milieu coopératif, les milieux d'enseignement et même le Parti libéral du Québec demandant que tous les outils de la main–d'oeuvre reviennent au Québec?

Comment le ministre peut–il prétendre que son gouvernement veut discuter, voire coopérer, avec les provinces alors qu'il rejette d'entrée de jeu une revendication fondamentale du gouvernement du Québec qui fait l'objet d'un large consensus chez tous les intervenants socio–économiques au Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans ma première réponse, nous avons déjà proposé à toutes les provinces de leur céder la responsabilité de la formation. D'après ses questions préparées à l'avance, le député ne semble pas avoir compris la portée ni l'importance de cette affirmation. Il me semble que ce transfert montrerait bien que nous sommes disposés à partager.

La chose qui n'est pas négociable, c'est l'assurance–chômage, car il s'agit d'un programme national. La Constitution est claire là–dessus. C'est un programme qui nous permet de partager les ressources entre les diverses régions pour donner de l'aide à celles qui en ont le plus besoin. Soit dit en passant, le Québec profite largement de ce partage depuis de longues années, comme le député le sait pertinemment.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, ma question d'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

En plus d'annoncer un effort de centralisation jamais vu, un des buts de la réforme est de diminuer substantiellement la contribution du gouvernement fédéral au financement de l'aide sociale. Les provinces seraient donc forcées soit d'augmenter les impôts pour compenser le désengagement du fédéral, soit de couper dans les bénéfices aux assistés sociaux.

Comment le ministre veut–il qu'on prenne au sérieux l'objectif de son gouvernement d'aider davantage les enfants pauvres, alors qu'Ottawa veut réduire la contribution qu'il verse aux provinces pour financer l'aide sociale? Comment peut–on le prendre au sérieux? Quelle contradiction, monsieur le Président!

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'ignore où se trouvait le député en février dernier et où il a passé son temps depuis. Cela a clairement été annoncé dans le budget fédéral de février dernier. Je me réjouis qu'il puisse enfin, au bout de neuf mois, commencer à saisir les chiffres.

Il était dit clairement dans le budget que nous allions maintenir au niveau de 1993–1994 les paiements de transfert au titre de ces programmes. Nous avons donc commencé à chercher avec les provinces les moyens de résoudre plus efficacement les problèmes d'aide sociale. De concert avec les provinces, nous avons déjà commencé à chercher une façon de coopérer pour que les

assistés sociaux puissent réintégrer le marché du travail et pour modifier les règles.

C'est là un des éléments essentiels du livre vert. Nous sommes prêts à collaborer immédiatement avec les provinces en vue de modifier les règles du Régime d'assistance publique du Canada de manière que près de 50 p. 100 des assistés sociaux qui veulent revenir dans la population active puissent le faire sans se heurter à une discrimination qui ferait diminuer leurs revenus. La meilleure solution au problème de l'assistance sociale, c'est de redonner du travail aux gens.

[*Français*]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le ministre s'inquiète de savoir où j'étais en février. Je voudrais lui dire par votre intermédiaire que, s'il était à la gauche du Parti libéral par le passé, il se ramène considérablement à droite avec la réforme.

Comment peut–il prétendre vouloir venir en aide aux enfants défavorisés, alors que la principale conséquence de sa réforme serait d'appauvrir les parents? Comment peut–il prétendre vouloir venir en aide aux enfants défavorisés?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, de toute évidence, le député n'a pas discuté avec les assistés sociaux. Lorsqu'on leur demande ce qu'ils veulent, ils répondent qu'ils veulent pouvoir se débrouiller seuls et être autonomes. Ils veulent gagner un revenu pour faire vivre leur famille. Ils ne veulent pas vivre aux crochets de la société.

• (1125)

Voilà l'objectif du livre vert: donner un véritable espoir aux gens pour qu'ils n'aient plus à dépendre d'un programme et d'un chèque, pour qu'ils puissent recommencer à travailler.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement dit qu'il se préoccupe de l'éducation et des compétences professionnelles des Canadiens, mais le document de travail sur la politique sociale qu'il a déposé hier prévoit pour ainsi dire la suppression des transferts fédéraux au titre de l'enseignement supérieur.

Par contre, le gouvernement continue de dépenser des milliards de dollars en subventions aux entreprises, aux groupes d'intérêts et aux sociétés d'État. Le ministre devait bien avoir une liste de priorités de dépenses lorsqu'il a préparé son document! Voici ma question au ministre du Développement des ressources humaines: Où le financement de l'enseignement postsecondaire se situe–t–il dans les priorités de dépenses du gouvernement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, il est clair qu'il se situe très haut dans notre liste de priorités, car nous avons engagé des dépenses supérieures à 8 milliards de dollars pour aider les provinces dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il me semble que nous sommes prêts à respecter ce que nous avions annoncé en matière financière, mais on ne saurait en dire autant du chef du Parti réformiste.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest): Monsieur le Président, pratiquer des compressions de 1,5 milliard de dollars dans les transferts destinés à l'enseignement supérieur ne me semble guère témoigner de la haute priorité qu'on accorde à la question.

Les réformistes ont dit que, à cet égard, le gouvernement devrait accorder la priorité absolue aux paiements de transfert visant les soins de santé et l'éducation. Nous avons proposé de réduire presque toutes les autres dépenses pour pouvoir respecter ces priorités.

Voici ma question au ministre: Pourquoi le gouvernement ne maintient–il pas le financement fédéral de l'enseignement postsecondaire à son niveau actuel et pourquoi ne fait–il pas un investissement plus efficace en transférant ce financement directement aux étudiants, sous forme de bons d'études, plutôt qu'aux provinces et aux établissements?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, la question que pose le chef du Parti réformiste prouve clairement une chose: il n'a pas lu le livre vert. S'il l'avait lu, il aurait appris deux ou trois faits importants.

Comme il aime parler de faits, je vais lui en présenter quelques–uns. Tout d'abord, en vertu des accords actuels sur les transferts dans le cadre du FPÉ, les provinces voient leurs revenus augmenter nettement grâce aux points d'impôt que nous leur transférons. Le revenu des provinces augmente donc pour l'éducation grâce aux points d'impôt, mais en raison de l'application de la formule actuelle, les transferts de fonds proprement dits diminuent durant cette période dans une proportion correspondante.

Si le chef du Parti réformiste comprenait cela, il ne dirait pas que nous sabrons les programmes, ce qui est parfaitement insensé. En réalité, les revenus augmentent. Nous disons qu'au lieu de voir les fonds disparaître au bout de dix ans, nous préférons utiliser ces sommes pour réinjecter 3 milliards de dollars supplémentaires dans le domaine de l'enseignement supérieur, afin d'aider des Canadiens de diverses catégories à retourner aux études. Voilà ce que c'est qu'un gouvernement novateur.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les étudiants savent la différence entre un prêt à rembourser et un bon d'études qui n'a pas à l'être. J'essayais d'amener le ministre à envisager un moyen plus innovateur pour transférer le financement des études supérieures, qui consiste à payer directement les étudiants à l'aide de bons d'études non remboursables au lieu de points d'impôt ou de transferts directs aux provinces.

Des centaines de milliers d'étudiants craignent que le retrait du gouvernement fédéral de l'aide aux études supérieures ne nuise à la qualité de l'enseignement et que le projet du ministre ne les force à s'endetter toujours davantage. Dans le cadre de son fameux processus de consultation, le ministre a–t–il l'intention de se déplacer et d'aller parler aux étudiants collégiaux et universitaires pour leur expliquer sa position? Il recevra sans doute un accueil chaleureux s'il le fait.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, en tenant un processus de consultation ouvert, ce à quoi les députés du Parti réformiste s'opposent, nous voulons susciter un débat d'où surgiront de nouvelles idées.

Les réformistes disent qu'ils ne sont pas contre cette idée. Ils ont changé d'avis depuis hier parce que cinq députés du Parti réformiste, dont le chef du parti, ont alors pris la parole pour dire: «Ne tenez pas de consultations ouvertes. Ne consultez pas la population. Faites quelque chose tout de suite.» Nous ne souscrivons pas à ces principes–là. Si le chef du Parti réformiste a une meilleure idée à proposer pour l'aide aux étudiants, qu'il la présente au comité dont le président est ici présent. Qu'il présente son idée au comité. C'est pour cela que nous tiendrons des consultations ouvertes.

• (1130)

Je dirai au chef du Parti réformiste que c'est ça la démocratie.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

La réforme des programmes sociaux propose d'établir deux catégories de chômeurs: les travailleurs qui ont très peu recours aux prestations d'assurance–chômage et ceux qui doivent toucher régulièrement des prestations, c'est–à–dire 40 p. 100 des prestataires, en particulier les travailleurs saisonniers. On sait que le gouvernement du Nouveau–Brunswick critique particulièrement la réforme sur ce point.

Le ministre du Développement des ressources humaines réalise–t–il que la réforme de l'assurance–chômage qu'il propose pénalisera lourdement l'économie des régions, où on retrouve une forte proportion d'activités saisonnières comme les pêches, la coupe du bois ainsi que l'industrie touristique?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député me pose cette question parce qu'il y a à peine 45 minutes j'ai eu l'honneur de rencontrer le premier ministre du Nouveau–Brunswick au cours d'une réunion publique où il a dit sans équivoque qu'il souscrivait aux principes et à l'orientation de notre document de travail.

Qui plus est, il a dit qu'il applaudissait aux initiatives que nous avons annoncées lundi dernier, à savoir un nouveau programme de stimulation de l'emploi pour les travailleurs saisonniers, un nouveau programme de supplément du revenu et les expériences en cours qui concernent les critères d'admissibilité à l'assurance–chômage dans les provinces de l'Atlantique, notamment à l'Île–du–Prince–Édouard, qui visent à fournir un réel soutien pendant la transition.

J'invite le député, si cela l'intéresse, à s'asseoir avec moi pour que nous puissions, comme le premier ministre du Nouveau–Brunswick et moi l'avons fait, profiter de cette importante occasion pour examiner sérieusement les intérêts et les préoccupations des industries à travail saisonnier. Il y a longtemps que nous ne nous sommes pas penchés sur ces secteurs d'activité. Nous avons simplement laissé les choses suivre leur cours.

Dans le cadre d'un processus d'examen, nous pouvons sérieusement commencer à étudier la situation des travailleurs saisonniers et leurs préoccupations afin de pouvoir concevoir un nouveau système de sécurité sociale qui répondra à leurs besoins.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière–du–Loup): Monsieur le Président, ça ne m'étonne pas que M. McKenna ait été rappelé à l'ordre par son grand frère du gouvernement fédéral. Le ministre admettra–t–il, comme son collègue des Affaires intergouvernementales, que son projet de réforme ne constitue pas une formule miracle, mais qu'elle frappera de plein fouet les travailleurs saisonniers et en particulier les travailleurs forestiers qui ne peuvent oeuvrer en forêt douze mois par année?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, il est très regrettable que, lorsqu'ils sont à court d'arguments solides, les bloquistes se livrent à des attaques personnelles. Une telle attitude de leur part à l'égard d'un des fonctionnaires les plus distingués du Canada ne mérite pas de réponse.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, ma question s'adresse inopinément au ministre du Développement des ressources humaines.

Hier, le ministre a promis de rendre publics des documents techniques refermant des prévisions de coûts et d'économies qui découleraient des propositions de réforme énoncées dans le livre vert. Ces prévisions sont exigées par tous ceux et celles qui prennent cet exercice au sérieux. Elles sont absolument essentielles en vue des consultations budgétaires que mènera le comité des finances de la Chambre.

Le ministre peut–il donner aux Canadiens l'assurance que ces documents techniques renfermeront des prévisions de coûts et d'économies et nous fournir la date précise où ces documents seront rendus publics?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je peux donner l'assurance que nous ferons connaître les scénarios économiques qui s'imposent. Nous allons nous efforcer d'obtenir tous les documents pertinents le plus rapidement possible.

Le député doit comprendre qu'ils sont très volumineux. Nous avons dû faire imprimer le rapport auparavant, mais nous ferons de notre mieux pour que les membres du comité disposent des documents avant le début des négociations.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, malheureusement, le temps presse. Les consultations budgétaires doivent être terminées d'ici sept semaines.

Hier, le Conference Board du Canada et plusieurs économistes d'entreprise ont déclaré que le plan budgétaire de cette année ne sera pas respecté et qu'il faudra effectuer d'autres compressions de dépenses, si on veut prévenir une crise financière au Canada. Tous ces spécialistes sont d'avis que des coupes dans les programmes sociaux s'imposent.

• (1135)

Le ministre peut–il affirmer à ces experts financiers et aux Canadiens inquiets que ses réformes vont entraîner des diminutions de dépenses liées aux programmes sociaux dans le prochain budget?

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, le premier ministre et le ministre des Finances disent régulièrement à la Chambre et aux Canadiens que nous allons réaliser nos objectifs.

Durant le processus de consultation, nous accueillerons avec plaisir les propositions de l'opposition et de nos propres députés sur la façon la plus efficace d'atteindre ces buts pour tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre du Développement des ressources humaines. On peut lire à la page 72 du document déposé hier par le ministre du Développement des ressources humaines, et je cite: «Il est vrai que le remplacement des transferts fédéraux en espèces pourrait faire monter davantage les frais de scolarité. C'est peut–être le prix à payer pour mettre en place un système permanent qui garantirait l'accès à l'éducation postsecondaire.»

Comment le ministre peut–il prétendre, comme il l'a fait hier, que sa réforme ne compromettra pas l'accès de milliers de jeunes à des études postsecondaires, alors qu'en réduisant les paiements de transfert, il provoque une hausse des frais de scolarité qui pourraient doubler selon une note de service du Conseil du Trésor que le gouvernement ne veut pas rendre publique?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà signalé à la Chambre, les frais de scolarité ont déjà doublé au cours des quatre ou cinq dernières années dans le cadre du régime actuel. Je voudrais préciser en même temps que le nombre d'étudiants inscrits a augmenté de façon marquée durant cette période.

Nous sommes en mesure, grâce à notre programme d'aide aux étudiants et notre programme de prêts aux étudiants, d'offrir d'excellentes sources de revenu, mais il faut faire davantage.

Ce que nous disons dans ce document, c'est que la décision relative à l'augmentation des frais de scolarité n'est pas de notre ressort. C'est aux gouvernements provinciaux de décider. S'ils sont disposés à utiliser les revenus supplémentaires qu'ils vont recevoir dans le cadre du transfert de points d'impôt, au titre du financement des programmes établis, pour maintenir ces frais à un niveau assez bas, rien ne les en empêche.

[*Français*]

M. Antoine Dubé (Lévis): Monsieur le Président, le ministre a également dit dans son document que les étudiants pourraient utiliser leurs REER afin de rembourser leurs frais d'études.

Le ministre est–il vraiment sérieux quand il propose aux étudiants d'utiliser leurs REER? Franchement, croit–il que les étudiants ont les moyens de se payer des REER tout en empruntant davantage pour étudier?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, nous n'avons pas dit que les étudiants pourraient utiliser leurs REER, mais bien qu'il serait possible de se servir de ces derniers pour aider les gens à s'instruire.

Cela signifie que les parents qui ont des REER pourraient fort bien juger bon de les utiliser pour aider leurs enfants à poursuivre leurs études. Nous voulons trouver d'autres moyens financiers pour que les Canadiens puissent commencer le plus tôt possible à investir dans l'avenir de leurs enfants. Nous souhaitons offrir des moyens d'investissement pour que les parents, les grands–parents et d'autres gens ayant un lien de parenté avec les étudiants puissent commencer à mettre de l'argent de côté, avec un encouragement quelconque de la part du gouvernement à épargner pour voir à l'éducation et à la formation de ces jeunes, plutôt que de simplement s'assurer un revenu suffisant à la retraite.

Je trouve incroyable que le Bloc québécois et d'autres affirment qu'il est répréhensible, de la part du gouvernement fédéral, d'encourager les parents à investir dans l'avenir de leurs enfants.

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, le ministre du Développement des ressources humaines ne cesse de dire qu'il veut consulter les Canadiens. En fait, il l'a répété à peu près une douzaine de fois, hier, au cours de la période des questions.

Le ministre pourrait–il expliquer à la Chambre pourquoi, il y a plusieurs semaines, son ministère faisait déjà la promotion des programmes de financement dont il est question dans son document de travail auprès des groupes d'intérêts spéciaux, et cela, bien avant que les Canadiens ordinaires ne soient mis au courant du contenu de son document de travail?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, quand j'ai annoncé, en janvier dernier, que nous allions entreprendre un processus de réforme, j'ai dit que nous serions prêts à aider les groupes qui voudraient présenter des observations, à consulter leurs membres, surtout les groupes de femmes, car nous finançons, à ce moment–là, 19 organisations différentes au nom de l'équité. Il y a des organisations et des groupes qui ont des

ressources importantes, les organisations d'affaires et les syndicats, par exemple. Le Parti réformiste dispose de fonds qui proviennent de dons privés, fonds qu'il peut utiliser pour faire valoir son point de vue.

• (1140)

Il y a de nombreux groupes, entre autres des groupes de lutte contre la pauvreté, des groupes de femmes et des groupes autochtones, qui n'ont pas accès aux mêmes ressources. Nous voulions être sûrs que ces groupes puissent travailler avec leurs membres et faire les recherches nécessaires pour qu'ils aient pleinement accès à ce processus, qu'ils puissent y participer pleinement et que nous puissions avoir un dialogue et un débat fructueux dans tout le pays.

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, il est intéressant de voir comment le ministre interprète l'égalité d'accès en finançant des groupes d'intérêts spéciaux. Je suis heureux qu'il ait admis la chose, car j'étais prêt à déposer à la Chambre une lettre montrant que c'était effectivement le cas.

Je voudrais que le ministre répète à la Chambre pourquoi il juge nécessaire de faire passer les groupes d'intérêts spéciaux avant les électeurs canadiens. Comment peut–on avoir l'assurance que les Canadiens ordinaires auront une influence, même minime, sur cette réforme de la sécurité sociale?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je veux bien admettre que le député est nouveau à la Chambre, mais il me semble que l'une des premières responsabilités d'un député est de bien faire valoir les opinions et les points de vue des Canadiens de sa circonscription.

Le député profitera d'un congé la semaine prochaine. Nous lui avons fait parvenir tous les documents pertinents. Je voudrais lui suggérer de retourner dans sa circonscription et de commencer, dès que possible, à parler à ses électeurs.

[*Français*]

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Les premières réactions au document de travail sur les programmes sociaux sont unanimes à dénoncer l'approche et le contenu des propositions gouvernementales. On trouve même des critiques chez les collègues du ministre. L'un d'eux a dit tout haut ce que plusieurs pensent tout bas, en déclarant: «Le ministre a sorti le *bat* de baseball pour faire la job aux plus démunis.»

Comment le ministre peut–il prétendre convaincre la population du bien–fondé de sa réforme alors qu'il ne réussit même pas à convaincre ses propres collègues?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je voudrais lire, par exemple, un article de *La Presse*, un journal très réputé de la province de Québec, un article de M. Alain Dubuc qui dit ceci, et je cite:

> . . .il faut, dans un premier temps, saluer le gouvernement Chrétien et le ministre Axworthy, les premiers a avoir osé s'attaquer de front aux problèmes interreliés de l'anémie économique et de l'aide sociale.

Cela montre comment les personnes indépendantes, pas les partisans, mais les personnes indépendantes appuient les efforts faits par ce gouvernement pour développer une nouvelle approche aux problèmes de la pauvreté, du chômage et des démunis au Canada.

M. René Laurin (Joliette): Monsieur le Président, ne serait–il pas plus simple pour le ministre d'admettre que le document de travail est en complète contradiction avec les principes qu'il défendait lorsqu'il siégeait dans l'opposition?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, j'ai été élu il y a plus de vingt ans de cela et j'avais alors des ambitions en tête. Premièrement, je voulais que les gens soient traités équitablement d'un bout à l'autre du pays. Deuxièmement, je voulais que les défavorisés obtiennent une véritable égalité des chances. Troisièmement, je voulais que notre pays soit fort, efficace et capable de préserver son indépendance et son intégrité.

Mes valeurs et mes objectifs sont demeurés les mêmes. Le livre vert précise comment on pourrait mieux les réaliser dans notre société d'aujourd'hui.

M. Elijah Harper (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Comme la Chambre le sait, le programme de réforme sociale est d'une importance capitale pour les autochtones du Canada. Nous sommes les plus pauvres parmi les pauvres. Nous voyons dans ce programme une occasion de nous attaquer au niveau élevé de pauvreté qui existe parmi nos jeunes et qui attend nos enfants.

• (1145)

Le ministre peut–il garantir à la Chambre que les autochtones pourront faire entendre ce qu'ils ont à dire sur cette question importante et urgente?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Premièrement, je tiens à dire à la Chambre que, comme ma collègue la secrétaire d'État à la formation, je vais lancer un processus spécial de consultation et de discussion avec les peuples des premières nations, ceci en raison des problèmes particuliers auxquels ils font face et des initiatives très importantes prises par mon collègue, le ministre des Affaires indiennes, en vue de leur autonomie gouvernementale. Ces raisons justifient à mon avis la mise en place d'un processus spécial de consultation et de discussion.

Deuxièmement, nous avons consacré jusqu'à maintenant 600 000 $ afin d'aider toute une série de regroupements autochtones dans le pays à consulter les membres de leur groupe, à travailler avec eux et à commencer réellement à se doter des ressources nécessaires pour oeuvrer auprès des collectivités les plus défavorisées, de façon à ce que tous les gens sentent que nous comptons sur leur contribution.

Troisièmement, je suis très heureux de constater l'appui substantiel que nous ont manifesté ces derniers jours les organisations autochtones nationales comme le Ralliement national des Métis, qui a exprimé, comme beaucoup d'autres Canadiens, son désir de coopérer à la recherche de façons nouvelles et plus efficaces de venir en aide à leur peuple.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, hier, le ministre du Développement des ressources humaines a parlé à maintes reprises de la nécessité de collaborer avec les provinces et de les consulter. En fait, il a dit que nous devions compter sur l'entière collaboration de tous les paliers de gouvernement.

Il saura que, depuis le dépôt du document de travail, plusieurs gouvernements provinciaux, dont ceux de l'Ontario et du Québec, ont sévèrement critiqué ce document. Hier, en réaction à l'inquiétude du premier ministre de l'Ontario, le ministre n'a rien trouvé de mieux que de lui lancer des attaques sectaires.

Est–ce là un exemple de la façon dont il compte obtenir la collaboration des provinces?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, nous sommes témoins d'un numéro d'acrobatie politique fort curieux et intéressant. Il y a maintenant un député du Parti réformiste qui se porte à la défense de Bob Rae. Je suis sûr que les gens de Calgary qui nous regardent se réjouiront de connaître les nouveaux engagements du député.

Ce qu'il faut se rappeler, c'est que nous sommes prêts à collaborer, mais nous demandons également aux premiers ministres des provinces d'en faire autant et de montrer qu'ils sont disposés à défendre eux aussi les intérêts nationaux.

Il est temps que les provinces cessent de se cantonner dans la défense de leurs propres intérêts. Il est temps que les Canadiens s'unissent pour dire, comme le premier ministre du Nouveau–Brunswick l'a fait ce matin, que nous devons travailler ensemble, dans un effort concerté, pour régler une situation qui nous dépasse tous. C'est cet esprit de collaboration qui devrait animer tous les premiers ministres.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest): Monsieur le Président, la Chambre notera que le ministre a répondu aux préoccupations au sujet des attaques sectaires lancées contre le premier ministre de l'Ontario en s'attaquant encore au premier ministre et au Parti réformiste.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le ministre a–t–il l'intention de continuer d'afficher l'attitude dominatrice et centralisatrice des gouvernements libéraux du passé ou respecte–il le fait que ses propositions touchent aux compétences exclusives des provinces?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, je crois savoir maintenant pourquoi le député du Parti réformiste appuie Bob Rae et le NPD. Ils obtiennent tous deux 10 p. 100 de la faveur populaire. Ils ont donc un point en commun à l'heure actuelle.

Le député affirme encore une fois vouloir s'exprimer dans un esprit de coopération. S'il avait lu le livre vert—et il disposera d'une semaine complète pour le lire attentivement chez lui—il saurait que le document propose très clairement diverses solutions allant dans le sens d'une décentralisation et non pas d'une centralisation.

Nous proposons un nouveau système de financement global de l'aide sociale en collaboration avec les provinces. Nous proposons également d'établir de nombreux secteurs de formation. Nous proposons une façon de nous extirper du domaine de l'éducation, de façon à ce que les provinces aient clairement compétence en matière d'enseignement. Voilà le genre de mesures que nous voulons proposer.

En outre, le moment est venu pour tous les gouvernements d'envisager des moyens de décentraliser les pouvoirs de la bureaucratie, qu'elle soit fédérale ou provinciale, et de laisser plus de pouvoirs aux localités, c'est–à–dire là où les décisions véritables doivent être prises.

* * *

• (1150)

[*Français*]

LES TECHNOLOGIES DE REPRODUCTION

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, j'espère vous étonner en vous disant que ma question ne s'adresse pas au ministre du Développement des ressources humaines. J'ai plutôt le plaisir d'adresser ma question au ministre de la Justice.

Lors du dernier congrès international des gynécologues et obstétriciens, le docteur Patricia Baird, ex–présidente de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles technologies de reproduction, a, une fois de plus, insisté sur la nécessité pour le Canada de mettre en place une réglementation dans ce domaine.

Quand le ministre de la Justice compte–t–il déposer devant cette Chambre un projet de loi proposant une réglementation des pratiques reliées aux nouvelles technologies de reproduction?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à cette question. Je croyais que l'on m'avait oubliée. En ce qui concerne les nouvelles techniques de reproduction, nous travaillons à élaborer des règles à ce sujet.

Laissez–moi vous dire aussi que nous devons travailler avec les provinces et les autres groupes pour régler tous les problèmes qui existent. Il y a des problèmes de juridiction, et comme vous le savez, avec le Bloc québécois, c'est important de toujours parler

avec les provinces pour ne pas empiéter sur leurs juridictions. Alors, nous faisons notre travail.

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre): Monsieur le Président, je comprends que le festival qui se tient dans cette Chambre depuis deux jours fait que tout le monde dans ce Cabinet a envie de se lever. Je tiens à préciser à la ministre de la Santé que ma question s'adressait précisément au ministre de la Justice. Je lui poserai donc ma deuxième question étant convaincue qu'il n'aura pas oublié la première et qu'il pourra me répondre.

Le ministre de la Justice convient–il, tel que souligné par le docteur Baird, de l'urgence d'interdire la commercialisation des embryons humains afin de contrer les possibilités d'activités de recherches douteuses au plan éthique?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Monsieur le Président, puisque je suis la ministre responsable de ce dossier, c'est moi qui répondrai. La députée ne s'en rend peut–être pas compte.

Nous travaillons étroitement avec les autres secteurs de compétence afin de réglementer, là où nous le pouvons, toute la question des nouvelles techniques de reproduction, et de produire un rapport sur la question le plus tôt possible.

* * *

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, les Canadiens commencent à croire que le gouvernement se cache derrière la consultation pour expliquer son inaction. Le gouvernement affirme tenir des consultations au sujet de la TPS, de l'immigration et de l'agriculture, mais s'il n'obtient pas des Canadiens les réponses qu'il souhaite, il n'en tient pas compte.

Pourquoi le ministre du Développement des ressources humaines persiste–t–il à dire qu'il veut connaître le point de vue des Canadiens alors que, de toute évidence, il n'écoute que ceux qu'il veut bien entendre?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste devraient au moins s'entendre sur leur politique. Je sais que ce n'est pas leur point fort mais je crois qu'il est temps qu'ils s'amendent.

Des députés réformistes demandaient ce matin qu'on tienne davantage de consultations, qu'on élargisse le processus de consultation pour lui donner un caractère d'authenticité et pour donner aux gens la chance de participer. Or, la députée de Calgary–Nord affirme maintenant qu'il ne devrait pas y avoir de consultations du tout. On ne peut pas avoir les deux mais ce semble bien être ce qu'ils souhaitent.

Je voudrais cependant souligner une chose importante: les consultations les plus importantes seront tenues par un comité permanent de la Chambre des communes composé de représentants de tous les partis et si les membres du comité abordent la question dans un esprit d'ouverture et de collaboration, la consultation sera vraiment valable.

Mme Diane Ablonczy (Calgary–Nord): Monsieur le Président, comme nous l'avons vu hier encore, le ministre semble résolu à attaquer des propositions qui ne viennent pas du Parti réformiste au lieu de défendre des propositions qu'il n'a pas faites lui–même. Lorsque nous parlons de consultations, nous parlons de consultations honnêtes donnant aux Canadiens la vérité et des renseignements sur le coût véritable, pas des consultations arrangées où viendront témoigner des groupes d'intérêts financés par le gouvernement.

• (1155)

En quoi ce processus sera–t–il différent? Comment donnera–t–il la parole aux Canadiens moyens?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, le leader du Parti réformiste nous a dit hier que son parti procédait à des consultations depuis un an sur la question des programmes sociaux.

Le seul résultat d'une année de consultations a été une déclaration de la députée de Calgary–Nord indiquant que le Parti réformiste voulait enlever 15 milliards de dollars aux programmes sociaux, mais ne donnant aucun détail sur la façon dont il procéderait. Ce sont eux qui nous demandent maintenant de leur présenter des chiffres. Où sont les leurs? Où est leur étude? Où sont les résultats de leur année de consultations?

Je reviens au conseil que je donnais précédemment à la députée. Qu'elle vienne au Comité permanent des ressources humaines. Qu'elle retourne dans sa circonscription et qu'elle parle aux gens. En tant que parlementaires, nous offrons aux Canadiens le meilleur endroit pour se faire entendre, à savoir le Parlement par l'intermédiaire de ses comités.

[*Français*]

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, la reprise de l'emploi est ferme. On a vu 339 000 emplois créés, la plupart à plein temps. Au–delà de 97 000 emplois sont dans les provinces Atlantiques seulement. Lesquelles de nos politiques ont contribué à ce virage remarquable?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien): Monsieur le Président, c'est une importante question. Malgré tous les commentaires négatifs que nous avons entendus, nous pouvons maintenant donner aux Canadiens de bonnes nouvelles, à savoir que depuis l'élection de notre gouvernement il y a eu création de 330 000 emplois, 90 p. 100 d'entre eux à plein temps.

Je dirais qu'un des éléments les plus importants est que les Canadiens ont confiance en leur gouvernement. Ils savent que l'avenir économique est bon et ils sont prêts à investir.

Deuxièmement, le programme des infrastructures a eu un effet stimulateur pour l'économie, de même que les programmes d'emploi que nous avons annoncés l'an dernier pour les jeunes, comme le Service jeunesse et les nouveaux programmes d'apprentissage. Les initiatives que nous avons prises récemment, comme la réduction des cotisations d'assurance–chômage, commencent maintenant à avoir un effet.

Le fait est que nous avons pu prouver aux Canadiens qu'un gouvernement libéral sait où sont les emplois, comme on le constate aujourd'hui.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, le projet de loi C–22 vient d'être à nouveau rejeté et renvoyé au comité par l'autre endroit.

Le ministre des Transports va–t–il admettre que cette mesure législative boiteuse n'est pas près d'être adoptée et qu'il n'a absolument aucune idée de la façon de se sortir de ce pétrin?

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le projet de loi n'a pas été rejeté. Comme le prévoit le Règlement, il a été renvoyé au comité qui en fera à nouveau rapport. Ce n'est qu'alors que l'autre endroit prendra sa décision.

Permettez–moi de rappeler à l'honorable député qu'avant les élections, le premier ministre avait fait clairement savoir qu'il examinerait cet accord, ce qui n'a pas empêché les parties de le signer. Après notre arrivée au pouvoir, le premier ministre a fait ce qu'il avait promis et s'étant aperçu que cet accord n'était pas dans l'intérêt des Canadiens, il l'a donc annulé.

Pourquoi le Parti réformiste tient–il tellement à ce que les contribuables canadiens payent ces 440 millions de dollars? Je croyais qu'il voulait réduire le déficit?

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, si M^me^ la ministre de la Santé l'autorise. C'est avec stupéfaction que nous apprenions, cette semaine, que les juges de la Cour suprême admettaient désormais l'extrême beuverie comme défense admissible dans le cas d'agressions sexuelles. Or, cette attitude laisse croire aux gens qu'ils peuvent commettre des actes criminels graves s'ils ont consommé suffisamment d'alcool ou d'autres drogues.

• (1200)

Ma question est la suivante: Un tel jugement signifie qu'un citoyen affichant un taux d'alcoolémie de .30 pourrait s'en tirer devant un tribunal alors que celui qui aurait un taux de .09 serait condamné. C'est le monde à l'envers.

Le ministre de la Justice convient–il que cela n'a aucun bon sens?

[*Traduction*]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, bien que je ne sois pas d'accord avec l'interprétation que fait le député du jugement, je dois dire que je m'inquiète des répercussions de ce dernier et que je partage les préoccupations qui ont été exprimées depuis qu'il a été rendu, voici une semaine.

Toute cette partie du Code criminel fait l'objet d'un examen depuis plusieurs dizaines d'années et, dans les semaines à venir, nous allons publier un document de travail à ce sujet. On y retrouvera cette question des défenses admissibles, dont l'ébriété. Aux fins de discussions publiques, nous soumettrons plusieurs propositions comprenant entre autres la possibilité d'éviter ce genre de controverse en faisant de l'ébriété entraînant la mauvaise conduite une infraction au Code criminel.

Cette approche, qui avait été étudiée par le Commission de réforme du droit il y a déjà huit ans, présente certains avantages, mais aussi des inconvénients. C'est pourquoi nous voulons savoir ce qu'en pensent les gens.

Quoi qu'il en soit, je tiens à dire au député que nous sommes au courant des préoccupations suscitées par ce jugement rendu la semaine dernière. Nous étudions les options à notre disposition pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Anciens combattants.

Des agents de son ministère m'ont avisée qu'ils sont en train de rédiger un projet de loi tendant à modifier les pensions, ce qui devrait accélérer le traitement des demandes des anciens combattants, et je leur en suis très reconnaissante. Le ministre reconnaîtra–t–il toutefois que des modifications au C–84 s'imposent et, dans l'affirmative, que ces modifications devraient être inscrites au programme législatif, car le temps file pour les anciens combattants de la marine marchande?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, nous cherchons des moyens d'accélérer le traitement des demandes faites par les anciens combattants. Depuis trop longtemps, les anciens combattants constatent qu'ils doivent attendre deux ou trois ans avant que des décisions soient prises. Nous étudions la possibilité d'apporter des changements structurels et législatifs. La députée et la Chambre seront informées, en temps et lieu, de la date à laquelle nous proposerons ces changements.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement et l'engagement que j'ai pris lundi dernier à la Chambre, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un document intitulé *Remise en état de l'étage de l'administration.*

* * *

LES ENTREPRISES CANADIENNES EN AFRIQUE DU SUD

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.): Monsieur le Président, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, un document intitulé *Les entreprises canadiennes en Afrique du Sud.* Le document décrit le code d'éthique et les pratiques qui s'appliquaient aux entreprises canadiennes entre juillet 1993 et juillet 1994.

* * *

L'ÉRYTHRÉE, L'ÉTHIOPIE ET L'ÉGYPTE

L'hon. Christine Stewart (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)): Monsieur le Président, je tiens à faire rapport de la visite que j'ai faite, en septembre, en Érythrée, en Éthiopie et en Égypte. Je suis allée là-bas avant la Conférence du Caire sur la population et le développement.

L'Érythrée et l'Éthiopie sont des pays où le Canada intervient directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, depuis longtemps et de façon importante, et tout récemment encore, lorsqu'ils ont traversé des périodes de sécheresse et de conflit. Comme vous ne l'ignorez pas, l'Égypte joue un rôle absolument crucial dans la politique du Moyen-Orient.

Permettez-moi de présenter d'abord des réflexions sur l'Érythrée et l'Éthiopie. Le gouvernement précédent a retiré ces deux pays du programme canadien d'aide bilatérale. En ne précisant pas que l'aide humanitaire n'était pas visée, on a donné l'impression que le Canada abandonnait l'Érythrée et l'Éthiopie au moment même où la paix revenait dans ces deux pays après 30 années de guerre civile.

• (1205)

J'ai profité de mon passage là-bas pour transmettre plusieurs messages importants, le premier étant que le Canada demeure résolu à entretenir des relations bilatérales avec les deux pays, à défaut de les inclure dans son programme d'aide. J'ai fait savoir aussi que, si l'avenir de l'aide bilatérale et des programmes de partenariat dépendra de l'issue de l'examen de la politique étrangère et sera fonction de notre situation budgétaire globale, nous allons continuer à appuyer les efforts de reconstruction de ces pays.

Nous entendons deux choses par là. D'abord, nous allons les aider à passer de l'état de pays assistés à celui de pays en croissance. Puis, nous allons les aider à se donner des structures et des institutions, telle la constitution en fonction de laquelle ils seront gouvernés, espérons-le, dans la démocratie et dans la paix.

Dans le cadre des affectations budgétaires de février, nous avons pu affecter 18 et 7 millions de dollars respectivement à la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, cette année, en Éthiopie et en Érythrée. En outre, nous avons accordé une aide de 400 000 $ aux réfugiés érythréens qui rentrent du Soudan. Nous avons créé un fonds de 500 000 $ pour des activités de mise en place de la démocratie dans chacun de ces pays.

Pendant que j'étais là-bas, j'ai loué les efforts que déploient les Éthiopiens et les Érythréens pour promouvoir la paix et la stabilité dans leur région du globe, ce qui n'est certes pas facile. Les deux pays ont beaucoup contribué aux pourparlers du Soudan pour la paix que le Canada appuie. Il en a été question dans les entretiens que j'ai eus avec le secrétaire général de l'OUA, M. Salim Salim, le président de l'Éthiopie, M. Meles Zenawi, et le ministre des Affaires étrangères de l'Érythrée, M. Petros Solomon.

Je signale que les pays occidentaux devront appuyer beaucoup plus les efforts des Africains pour rétablir la paix dans la Corne de l'Afrique. Tout en se pliant à des contraintes au chapitre des dépenses budgétaires et des ressources humaines, le Canada continuera à rechercher des moyens pour faciliter ce processus de paix ainsi que pour aider les réfugiés qui sont dans la région.

Quant à l'Égypte, qui chevauche l'Afrique et l'Asie, ce pays s'est attaché, depuis dix ans, à établir des rapprochements dans les affaires du Moyen-Orient. Sa place au premier rang l'a impliqué dans de nombreux conflits et le gouvernement lutte actuellement pour libéraliser l'économie, même s'il est sporadiquement confronté à des actes de terrorisme. Les régions rurales, où j'ai également eu l'occasion de me rendre, s'apparentent à l'Afrique par la pauvreté et par la gravité de la crise écologique.

Le Canada aide les Égyptiens à remédier aux problèmes de leur principale ressource, qui est le Nil. Je suis allée à Qanater voir l'unité des recherches stratégiques travailler au niveau de la deuxième cataracte du Nil, au nord du Caire. Il s'agit là du seul projet auquel le Canada participe bilatéralement, mais, selon des conversations que nous avons eues avec des hauts fonctionnaires égyptiens, cette participation est très appréciée.

Conformément à un engagement pris il y a longtemps, le Canada parraine divers projets pour favoriser le statut de la femme en Égypte. Dans la région de Qéna, dans le sud du pays, la Fondation pour la formation internationale poursuit des travaux. On tente d'ouvrir le système bancaire du pays aux femmes qui dirigent de petites entreprises. Dans des ateliers minuscules, à l'arrière des maisons, voire dans leurs cours, des femmes ont lancé des petites entreprises avec l'aide de l'ACDI et par l'entremise de la Fondation pour la formation internationale. Ceux qui connaissent la Grameen Bank ne seront pas étonnés d'apprendre qu'à ce jour, le taux de remboursement est excellent et que la clientèle s'accroît rapidement.

C'est en visitant ces maisons et ces ateliers étroits qu'on découvre la tragédie cachée de l'Afrique rurale et qu'on constate le nombre de jeunes filles qui ne vont pas à l'école. Selon les statistiques de l'UNICEF, 80 p. 100 des filles en Égypte se rendent au moins jusqu'en 5e année à l'école primaire. En Éthiopie, cette proportion n'est que de 10 p. 100.

La veille de mon départ d'Égypte, j'ai annoncé, au nom du ministre des Affaires étrangères, que le Canada verserait 14,9 millions de dollars afin d'appuyer l'enseignement primaire pour les filles dans 15 pays d'Afrique, par l'intermédiaire de l'UNICEF. Je crois que l'éducation des filles en Afrique est la clé d'un avenir plus prometteur pour toute la population de ce continent. On s'entend de plus en plus pour dire que les dons consacrés à l'éducation des filles ont un impact positif non seulement sur leur vie à elles, mais aussi sur leur famille et sur la collectivité. Je suis honorée d'être porteuse de ce message d'aide à l'Afrique.

[*Français*]

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier la secrétaire d'État pour l'Amérique latine et l'Afrique du compte rendu qu'elle vient de nous présenter sur son récent voyage en Érythrée, en Éthiopie et en Égypte, ainsi que sur les initiatives canadiennes d'aide à l'égard de ces pays.

En premier lieu, vous me permettrez de souligner le respect que porte la secrétaire d'État à l'égard des travaux du Comité mixte chargé de la révision de la politique étrangère canadienne. Je voudrais la remercier à cet égard. Son collègue, le ministre des Affaires étrangères, lui, montrant peu de respect à l'endroit des travaux du Comité—travaux qu'il a lui–même initiés, faut–il le rappeler, et qui ne sont pas encore terminés—fait des choix et privilégie des orientations de politiques étrangères qui prennent pour acquis le résultat d'un examen majeur qui n'est pas encore terminé. La secrétaire d'État, elle, a au moins la décence de nous faire part de son intention d'attendre les conclusions des travaux avant d'élaborer de nouveaux programmes d'aide bilatérale et de partenariat.

• (1210)

Cela étant dit, je pense que les efforts et les initiatives du Canada, dont nous fait part la secrétaire d'État ce midi, doivent être accueillis avec bienveillance. Le Canada doit en effet soutenir, de façon tangible et continue, les efforts colossaux que déploient les Africains pour instaurer la paix et la démocratie dans la Corne de l'Afrique.

Je voudrais m'attarder un bref moment ici sur l'Érythrée qui est devenue un pays souverain, comme vous le savez, suite au référendum d'avril 1993, alors que les Érythriens ont eu à répondre à une question claire: «Voulez–vous que l'Érythrée soit un pays souverain et indépendant?». Le résultat a été éclatant. La population a voté à plus de 90 p. 100 en faveur de la souveraineté.

Le Canada a été l'un des premiers pays à reconnaître l'accession de l'Érythrée à la souveraineté et il faut s'en réjouir. En effet, le Canada doit clairement s'engager à reconnaître ces décisions démocratiques, lorsqu'elles ont été prises dans un cadre qui respecte les critères qui nous paraissent conformes aux impératifs de la démocratie.

Cela étant dit, nous pensons que le gouvernement canadien doit se reconnaître une obligation spéciale envers l'Érythrée, dans la mesure où elle représente un élément prometteur de paix et de stabilité dans la région de la Corne de l'Afrique. À notre avis, cela justifie l'allocation d'un soutien spécial à un programme de reconstruction et de développement à long terme. Le Canada doit en effet s'engager à accorder une aide importante au programme de reconstruction et de développement durable.

J'écoutais la secrétaire d'État nous parler du Centre de recherche stratégique situé à Qanater, au nord du Caire, un projet auquel participe le Canada. Je pense que c'est un pas dans la bonne direction. En fait, le développement durable doit constituer un objectif transcendant de la politique étrangère canadienne et je dirais même l'objectif fondamental de notre aide publique au développement.

Nous accueillons favorablement l'engagement du gouvernement à aider l'Éthiopie et l'Érythrée à passer de l'aide humanitaire à la reprise économique. Un des principaux objectifs de notre aide internationale doit effectivement être de contribuer au développement de l'autonomie des pays bénéficiaires. Il faut aider ces pays à mettre en place des structures et des institutions, notamment une constitution qui leur permettra de se gouverner de façon plus démocratique et pacifique. La secrétaire d'État le reconnaît, c'est essentiel.

Enfin, par le dialogue et nos programmes de coopération, nous devons nécessairement chercher à renforcer le respect des droits de la personne, le développement démocratique et les pratiques de bon gouvernement. La promotion du développement humain durable et des droits de la personne doit être au centre de nos politiques. Le Bloc québécois insiste sur cet aspect. Il considère que ces éléments doivent constituer les clés de voûte de la politique étrangère du Canada.

L'engagement de la secrétaire d'État à l'égard des femmes égyptiennes et l'annonce de la contribution de 14,9 millions de dollars pour l'éducation primaire des fillettes de quinze pays africains, par l'entremise de l'UNICEF, va dans ce sens et il faut l'applaudir.

En terminant, nous croyons que le gouvernement doit cependant prendre d'autres engagements concrets, notamment celui de favoriser par le biais des programmes déjà existants au Canada et aux Nations Unies le développement des ONG érythriennes et le recours aux expertises locales dans les activités de reconstruction et de réhabilitation. Il faut continuer nos efforts.

[*Traduction*]

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, nous souhaitons la bienvenue à la secrétaire d'État qui rentre d'un voyage à l'étranger. Nous sommes heureux qu'elle soit revenue saine et sauve.

De notre point de vue, la secrétaire d'État a parlé de plusieurs initiatives positives. Au nom du gouvernement, elle a dit des choses très encourageantes pour les gens les plus démunis du monde.

Nous sommes heureux que le gouvernement se soit engagé à verser plus d'argent à l'Érythrée et à l'Éthiopie, qui ont été ravagées par la famine et la guerre ces dernières années. Nous devons aider ces pays à rebâtir leur économie et à faire la paix avec les États voisins. Nous félicitons le gouvernement pour ses efforts.

La secrétaire d'État a semblé laisser entendre que le gouvernement pourrait rétablir l'aide bilatérale à ces pays. Nous ne nous opposons certainement pas à cela, pourvu que les gouvernements de ces pays ne se servent pas de notre aide à des fins militaires ou autres.

• (1215)

En raison de mon association avec le Comité permanent des affaires étrangères, je reçois régulièrement des bulletins sur divers sujets. Par exemple, on y parlait d'une tendance vers la démocratie et vers des entreprises stables axées sur le marché en Éthiopie, ce qui est très encourageant.

J'espère que ces bulletins reflètent fidèlement la réalité.

Je veux mettre en contraste les paroles de la secrétaire d'État avec l'orientation actuelle du Comité permanent des affaires étrangères, qui est en train de rédiger son rapport final au ministre. J'ignore ce que contiendra le rapport final, car cela dépendra beaucoup des négociations, mais je crains que le comité n'adopte le plus petit commun dénominateur pour tenter de plaire à tout le monde et qu'il ne présente que très peu de recommandations concrètes.

Je crains, par exemple, que l'on ne propose pas de légiférer sur le mandat de l'ACDI et que le comité ne recommande pas que notre budget d'aide de plus en plus restreint soit réservé pour les peuples qui en ont le plus besoin. La secrétaire parlementaire a parlé de la nécessité d'adopter une orientation pour l'avenir.

Je suis convaincu que quelqu'un au bureau du ministre et à celui de la secrétaire parlementaire m'écoute en ce moment. J'espère que quiconque m'écoute, surtout au bureau du ministre des Affaires étrangères, prend des notes. Je crois qu'il nous faut un rapport fort qui reflétera les paroles prononcées aujourd'hui par la secrétaire parlementaire et qui exprimera un soutien pour les masses démunies de régions comme l'Érythrée, l'Éthiopie et l'Égypte.

Les ministres, y compris la secrétaire d'État et le ministre des Affaires étrangères, doivent parler avec leurs collègues libéraux qui siègent au Comité des affaires étrangères pour les encourager à ne pas se contenter de recommandations timides, mais à faire des recommandations fermes qui expriment un soutien pour les peuples les plus pauvres du monde.

Au sujet de l'Égypte, il n'a pas été question de la participation de la secrétaire d'État à la conférence du Caire sur la population. Cela s'explique probablement par le caractère litigieux des questions qui y ont été soulevées. Je veux dire un mot sur cette conférence. Il a été amplement démontré que les facteurs déterminants dans la croissance démographique sont l'industrialisation ainsi que l'état de santé et le niveau d'instruction des populations.

Par conséquent, la meilleure chose que nous puissions faire consiste à concentrer une bonne partie de notre aide étrangère sur les services de santé et d'éducation de base dans le tiers monde. L'ACDI dépense 120 millions de dollars par année pour permettre à des étudiants du tiers monde d'obtenir des diplômes supérieurs comme des maîtrises et des doctorats. Nos programmes de développement sont peut–être efficaces, mais nous dépensons de plus en plus pour les classes dominantes de pays où il y a très peu de gens instruits et où les masses demeurent dans l'ignorance et restent aux prises avec des problèmes de santé.

J'ai constaté que, cette année, l'ACDI a accordé pas moins de 28 millions de dollars à la Fédération nationale du planning des naissances. J'imagine que la majeure partie de cet argent servira à fournir des services de base en hygiène et en éducation dans le tiers monde plutôt qu'à financer des mesures coercitives de contrôle des naissances et des services d'avortement, deux questions qui ont suscité une forte controverse au Caire le mois dernier.

Le moyen d'éviter de telles pratiques négatives est simple: il suffit d'éduquer les nécessiteux et d'améliorer les services de santé de base pour l'ensemble de la population.

C'est pourquoi nous félicitons la secrétaire d'État d'être allée dans les régions rurales d'Égypte et là où les problèmes sont les pires. Nous nous réjouissons des programmes dont elle a parlé pour scolariser les filles et nous les appuyons de tout coeur pourvu qu'on n'oublie pas les garçons qui ont besoin eux aussi d'une scolarisation de base.

Nous n'approuvons pas, loin de là, tous les voyages que font les membres du gouvernement actuel, mais en l'occurrence, nous croyons que ce voyage en valait vraiment la peine pour affirmer le soutien du Canada aux peuples les plus nécessiteux dans le monde. Il ne fait aucun doute que la ministre a été frappée de compassion devant la pauvreté qu'elle a vue, et elle a sans doute éprouvé de la satisfaction en constatant que le Canada peut y changer quelque chose même si c'est de façon bien modeste.

Je ne puis qu'espérer que la secrétaire d'État communiquera ses sentiments à ses collègues libéraux au Comité permanent des affaires étrangères et qu'elle usera de toute son influence pour renforcer les recommandations du comité dans ces domaines.

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, en vertu de l'article 34 du Règlement, de présenter dans les deux langues officielles le rapport de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française concernant les Deuxièmes jeux de la francophonie qui ont eu lieu à Paris, du 5 au 13 juillet 1994.

Affaires courantes

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 39e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres associés et membres permanents des comités. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Traduction*]

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

M. Elijah Harper (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord concernant le projet de loi C–36, Loi concernant l'accord de règlement de la première nation crie de Split Lake sur les questions découlant d'une convention sur la submersion des terres, dont il est fait rapport sans propositions d'amendement.

* * *

• (1220)

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) demande à présenter le projet de loi C–54, Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations spéciales pour enfants et la Loi sur l'assurance–chômage.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR L'OFFICE DES DROITS DE SURFACE DU YUKON

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet d loi C–55, Loi établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean–Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) demande la permission de présenter un projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (examen de la loi.)

—Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue et ami de Nickel Belt d'avoir appuyé ce projet de loi. Le projet de loi modifie la Loi sur les langues officielles et prévoit que le gouverneur en conseil, sur recommandation du premier ministre du Canada, sera tenu de nommer une personne responsable de l'examen de cette loi et des conséquences de son application. Je souligne le mot application. La personne nommée devra soumettre au premier ministre un rapport sur les conclusions de son examen dans l'année qui suit le début de son mandat et le premier ministre sera tenu de déposer dans les deux Chambres du Parlement, la Chambre des communes et le Sénat, ledit rapport, afin que les députés puissent l'étudier.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose que le 39e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, déposé plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

EXAMEN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose que la date prévue pour le dépôt du rapport final du Comité spécial d'examen de la politique étrangère du Canada soit reportée au 15 novembre 1994 et qu'un message soit communiqué au Sénat pour l'en informer.

TCC

(La motion est adoptée.)

PÊCHES ET OCÉANS

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes) Monsieur le Président, conformément à l'article 56.1 du Règlement, je propose:

> Qu'un sous–comité du Comité permanent des pêches et des océans soit autorisé à se rendre au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans les Territoires du Nord–Ouest au cours d'octobre 1994 pour entreprendre une étude de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce et que le personnel voulu accompagne le sous–comité.

(La motion est adoptée.)

* * *

• (1225)

PÉTITIONS

L'ÉTHANOL

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter cette pétition au nom de citoyens de ma circonscription et de l'Alberta. Ils demandent au gouvernement d'accorder un soutien à long terme à l'industrie de l'éthanol, compte tenu du fait que les États–Unis prévoient déjà 49 grandes usines de production d'éthanol tandis que le Canada importe ce

produit, créant ainsi des emplois aux États–Unis et aidant les agriculteurs américains.

Je me joins à mes électeurs pour exhorter le gouvernement à réagir avant que tout le monde ne nous précède dans l'exploitation durable de cette ressource renouvelable.

LA VIOLENCE DANS LES MÉDIAS

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, je présente une pétition dont les signataires dénoncent les manifestations de violence à la radio et à la télévision comme un réel problème pour la société canadienne.

Les pétitionnaires veulent que le CRTC réglemente et, si possible, contrôle toutes les formes de violence à la radio et à la télévision. Ils souhaitent que cela cesse si possible.

Ils demandent au gouvernement de veiller à ce que le CRTC intervienne. Les parents font remarquer que, très souvent, la violence à la radio et à la télévision va à l'encontre des efforts qu'ils déploient pour élever leur famille dans un milieu sûr et sain.

[*Français*]

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Monsieur le Président, j'ai une pétition au sujet des aînés.

[*Traduction*]

Les personnes âgées veulent nous rappeler, à nous, parlementaires, qu'ils ont beaucoup contribué à la qualité de vie dont nous bénéficions dans notre pays et qu'ils continuent encore de le faire aujourd'hui. Ils signalent que leur nombre va en augmentant, et j'imagine que nous deviendrons tous des personnes âgées à plus ou moins brève échéance, peut–être trop rapidement parfois. Ils signalent que la demande touchant différents régimes comme ceux des pensions et des soins de santé ira en s'intensifiant. Les personnes âgées ont besoin de logements confortables, d'activités sociales et communautaires et elles veulent l'assurance qu'elles pourront, au besoin, recevoir les soins de santé nécessaires.

Les personnes âgées demandent simplement au gouvernement de se souvenir, au moment de modifier les budgets, les lois ou les programmes, de leur contribution passée et actuelle. Je les appuie entièrement.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui trois pétitions distinctes qui traitent toutes de la même question. Un total de 262 autres électeurs de ma circonscription ont pris le temps de signer des pétitions dans lesquelles ils expliquent que la majorité des Canadiens s'opposent à ce que les privilèges accordés aux couples hétérosexuels soient consentis aux couples formés de personnes du même sexe.

Les pétitionnaires demandent aussi au Parlement de ne pas modifier le Code canadien des droits de la personne de manière à y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle».

Je partage l'opinion de ces pétitionnaires.

• (1230)

L'ÉTHANOL

Mme Rose–Marie Ur (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de déposer aujourd'hui une pétition signée par des électeurs de la circonscription de Lambton—Middlesex et dûment certifiée par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir pour une période de dix ans l'exemption de taxe d'accise actuellement en vigueur pour l'éthanol entrant dans la composition de carburants mixtes, afin de faciliter l'établissement au Canada d'une industrie de l'éthanol qui soit solide et autosuffisante, une industrie qui fournirait un carburant provenant de ressources renouvelables et sans danger pour l'environnement et qui stabiliserait manifestement l'agriculture canadienne et l'économie de notre pays, en général.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'aimerais présenter une pétition signée par Cindy Silver et par 98 autres personnes. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés d'une manière pouvant donner l'impression que la société approuve les relations sexuelles entre personnes de même sexe ou l'homosexualité et, notamment, de ne pas modifier le code des droits de la personne de manière à y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs de discrimination interdits.

LA JUSTICE

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter des pétitions au nom de mes électeurs et d'autres personnes qui demandent au Parlement de légiférer contre les nominations permanentes de juges.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Ray Bonin (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par des habitants du nord de l'Ontario.

Le titre de la pétition se lit comme suit: «La majorité des Canadiens croient que les médecins devraient travailler à sauver des vies et non à y mettre un terme.»

Les pétitionnaires prient le Parlement de veiller à ce que soient vigoureusement appliquées les dispositions du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté et de ne pas adopter de modifications législatives ayant pour effet de permettre l'aide au suicide ou l'euthanasie passive ou active.

Je voudrais remercier et féliciter ces pétitionnaires de leurs efforts visant à nous faire connaître leur point de vue à la Chambre et à moi. J'appuie leurs efforts.

Affaires courantes

L'AVORTEMENT

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter. Très brièvement, je présente d'abord une pétition au nom de mes électeurs qui veulent que le Code criminel soit modifié pour interdire l'avortement.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River): Monsieur le Président, la deuxième pétition que je voudrais présenter vient de certains de mes électeurs qui ne veulent pas que les revolvers et les pistolets soient interdits.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Gordon Kirkby (Prince–Albert—Churchill River): Monsieur le Président, la troisième pétition que j'ai à présenter vient de certains de mes électeurs qui expriment le souhait que les dispositions du Code criminel interdisant le suicide assisté soient strictement appliquées et que le Parlement ne modifie pas la loi.

LE JEU DU TUEUR EN SÉRIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais déposer une pétition comprenant 7 012 signatures. Ces pétitionnaires pressent le Parlement d'interdire le jeu de tueur en série.

Cette pétition s'ajoute à celles qui ont déjà été déposées et qui comprennent 111 638 signatures. Le nombre de signataires s'élève donc maintenant à 118 640.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je note que le secrétaire parlementaire a proposé que toutes les questions restent au *Feuilleton* et je sais que c'est la coutume. Par contre, il existe une entente, ou plutôt une règle, à la Chambre qui veut que les réponses restent 45 jours au *Feuilleton*.

J'attire l'attention de la Chambre—et je suis désolé de devoir y mettre un peu de temps—sur un incident qui m'est arrivé récemment. La semaine dernière, on m'a rapporté quelques–unes de mes questions.

Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, il semble bien que les questions composites ne soient plus permises. Autrement dit, si une de nos questions comporte trois ou quatre éléments, elle épuise la limite des quatre questions admissibles au *Feuilleton* en même temps. On peut très bien trépigner sur son siège pendant 45 jours en attendant que la liste des questions se libère pour poser d'autres questions et se trouver, comme ça a été mon cas la semaine dernière, dans la situation de devoir patienter encore 135 jours, ce qui fait que j'ai été réduit au silence trois fois plus longtemps que je n'aurais dû l'être.

• (1235)

Pour comble, trois des questions ont obtenu pour seule réponse que le service, le ministère ou l'organisme ne possédait pas les données voulues. Pourquoi devrais–je attendre 135 jours pour me faire dire que le ministère ne connaissait pas la réponse?

J'exhorte le secrétaire parlementaire et le gouvernement à répondre beaucoup plus diligemment, surtout quand ils ne peuvent pas fournir les renseignements demandés, car il s'en faut de peu qu'ils n'empiètent sur un domaine lié au droit à l'information dont jouissent les députés à la Chambre. Le fait est que, par leur lenteur, ils m'empêchent d'obtenir des réponses à d'autres questions pendant près de cent jours de plus que ne l'autorisait mon privilège de parlementaire.

Je n'en fais pas ici une question de privilège, me contentant de demander au secrétaire parlementaire de bien vouloir exhorter les ministères à se montrer plus diligents et plus disposés à fournir des réponses et, quand ils ne les connaissent pas, à me le faire savoir immédiatement.

M. Milliken: Monsieur le Président, je compatis avec le député. Je sais que le gouvernement fait tous les efforts qu'il peut pour répondre le plus vite possible aux questions.

Les questions appellent parfois de longues consultations auprès de nombreux services gouvernementaux. Dans ce cas, il faut beaucoup de temps. Pour ce qui est des questions que le député à inscrites au *Feuilleton*, je peux dire que les réponses que nous avions reçues initialement ont été renvoyées, car nous n'en étions pas satisfaits.

Je comprends qu'il soit déçu, mais les organismes en cause ont répondu qu'ils ne pouvaient pas, ou ne voulaient pas, dévoiler les données, ou encore qu'ils n'avaient pas les chiffres demandés. Nous ne pouvions accepter cela. Nous avons donc renvoyé les documents aux organismes en demandant qu'ils nous présentent des réponses satisfaisantes. Voilà une explication partielle du délai. À cela s'ajoute le fait que la Chambre ne siège pas l'été.

Je sympathise avec le député. J'espère qu'il inscrira d'autres questions au *Feuilleton*. Nous ferons de notre mieux pour répondre à ses questions, comme nous le faisons pour tous les autres députés.

M. Althouse: Monsieur le Président, je serai bref. Je suis heureux que le député ait parlé de la difficulté d'obtenir auprès de l'organisme en cause, c'est–à–dire l'Office du transport du grain, des informations découlant de l'application de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Le 6 mai dernier, le comité mixte sur l'agriculture et le transport a eu les mêmes difficultés à obtenir de l'information.

Le comité a demandé au ministre des Transports de nommer immédiatement une autre personne qui assumerait les responsabilités attribuées à l'OTG quant à l'administration et au contrôle de la répartition des wagons de la flotte afin que l'approvisionnement en matériel roulant soit satisfaisant pour que les producteurs puissent faire transporter leurs grains de manière efficace, fiable et efficiente.

En répondant à mes questions qu'il ne connaissait ni le nombre ni l'emplacement des wagons du système, l'organisme n'a fait qu'envenimer la situation. Le comité mixte est parvenu à la même conclusion. Je crois. . .

Le vice–président: Restons–en là. Les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: Oui.

[*Français*]

Le vice–président: Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 14 minutes, conformément au paragraphe 33(2) du Règlement.

* * *

[*Traduction*]

MOTION PORTANT PROLONGATION DE LA SÉANCE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je désire présenter la motion suivante. Après consultation des whips d'en face, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime de la Chambre. Elle se lit comme suit:

> Que la séance soit prolongée de 30 minutes et que, pendant la prolongation, nonobstant le Règlement, la présidence refuse que des motions dilatoires soient présentées ou que l'absence de quorum soit signalée.

Si cette motion est présentée, c'est pour répondre au désir du député de Saskatoon—Clark's Crossing de prononcer un discours à la Chambre aujourd'hui. Nous espérons que cela sera possible avec la prolongation de la séance d'une autre demi–heure et l'attribution habituelle de temps.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Le vice–président: Je donne la parole à la députée de Saint John. Elle a le droit de répondre à la question qu'on a posée de l'autre côté de la Chambre.

• (1240)

Mme Elsie Wayne (Saint John): Monsieur le Président, la députée a dit qu'à son avis, il ne faudrait pas faire de politicaillerie, mais examiner tous ensemble, d'une manière très responsable, les politiques sur la réforme des programmes sociaux. Je suis d'accord avec elle là–dessus.

Cependant, je dois dire que pour effectuer une réforme de la politique sociale, il faut d'abord consulter les provinces. Or, si le gouvernement libéral et le ministre du Développement des ressources humaines n'obtiennent pas de propositions des provinces, ils n'auront pas de solutions.

Il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux rationalisent les programmes pour veiller à supprimer les chevauchements et le double emploi.

La députée a également parlé de rencontres avec les électeurs et de comptes rendus de ces rencontres. J'ai bel et bien l'intention de rencontrer les électeurs de ma circonscription et j'espère que le ministre du Développement des ressources humaines accordera à leurs suggestions un peu plus d'attention que le ministre des Transports ne l'a fait pour les questions de transport.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le document de travail qu'a déposé le ministre du Développement des ressources humaines et qui s'intitule *La sécurité sociale dans le Canada de demain*.

Dans le cadre de ce débat, quelques thèmes de base reviennent sans cesse. Un des plus importants, c'est que n'importe quel programme gouvernemental reflète les réalités de l'époque où il a été créé. C'est certainement vrai dans le cas du statu quo pour les programmes sociaux.

Ils ont été conçus à une époque où la plupart des gens avaient besoin de relativement peu de compétences pour décrocher un emploi et le conserver. Leurs études et leur apprentissage sur le tas leur suffisaient généralement pour gagner leur vie le reste de leurs jours. Les gens avaient besoin d'aide financière entre deux emplois. Il fallait en soutenir d'autres qui ne pouvaient absolument pas travailler à cause d'une invalidité ou d'engagements familiaux.

L'ancien système était basé sur un monde stable avec des compétences stables et des emplois stables pour la grande majorité des travailleurs. Quelqu'un croit–il encore que cela soit toujours vrai? Trop de gens apprennent à leurs dépens que les programmes et les services en place sont conçus davantage pour maintenir les gens dans la situation où ils sont que pour les aider à réaliser pleinement leur potentiel.

Notre système donne aux gens juste assez d'argent pour vivre, mais pas assez d'occasions de réussir. Il récompense parfois ceux qui manipulent les règles mieux que ceux qui essaient simplement de s'en sortir.

Les gens le constatent. Ils savent que certaines activités respectent la loi à la lettre, mais sont contraires à son esprit. Par exemple, j'ai reçu une lettre d'un homme de l'Ontario qui me signale comment de gros employeurs utilisent le régime d'assurance–chômage pour encourager les travailleurs à prendre une retraite anticipée. Ce n'est peut–être pas, à proprement parler, contraire aux règles établies, mais c'est loin d'être cohérent, lorsqu'on sait que l'assurance–chômage est censée être une source de revenu pour les gens en attendant qu'ils se trouvent un autre emploi.

Une autre personne m'a écrit pour me parler de l'économie qui s'est développée dans une petite ville de la Colombie–Britannique autour de l'assurance–chômage. Elle voit des jeunes apprendre de leurs parents qu'il n'y a rien de mal à quitter l'école assez tôt, sans avoir de compétences réelles, et à ne travailler que le nombre de semaines requis pour avoir droit à des prestations d'assurance–chômage qu'on touche ensuite pour le reste de l'année.

Y a–t–il un député qui n'ait pas entendu parler de ces préoccupations? Que disons–nous aux gens qui soulèvent ces questions? Cette situation se produit trop souvent pour dire simplement qu'il s'agit là d'un cas isolé. On voit ainsi que le statu quo n'est plus acceptable et qu'il risque fort de ne plus avoir l'appui des Canadiens. Cela explique, dans une large mesure, pourquoi 78 p.

100 des Canadiens croient que nos programmes sociaux sont essentiels, mais que 85 p. 100 d'entre eux jugent qu'ils doivent être réformés.

Les sondages et notre courrier nous le disent. Les Canadiens ne sont pas satisfaits du statu quo. Ils savent qu'un filet de sécurité sociale plus efficace et efficient est non seulement possible, mais nécessaire.

• (1245)

La principale qualité de ce document de travail sur la réforme de la sécurité sociale, c'est qu'il présente des faits, des idées et des choix réels. Il aide les Canadiens à traduire leurs sentiments et leurs expériences en conseils utiles au gouvernement sur les programmes sociaux.

Les Canadiens veulent travailler. Ils veulent que leurs concitoyens travaillent, mais entre la création d'emplois pour remettre les gens au travail et l'atteinte de cet objectif, il y a toute une série de défis à relever. Beaucoup de gens ne connaissent pas grand–chose au marché du travail. D'autres sont analphabètes. D'autres encore ont des emplois mais reçoivent très peu de formation pour améliorer leurs compétences. Certaines personnes se heurtent au manque de services de garde de qualité à prix abordable. Des personnes handicapées peuvent énumérer la liste des obstacles qu'elles rencontrent chaque jour. Le défi consiste à fixer des priorités en fonction des besoins et des chances de réussite, en tenant compte des contraintes financières actuelles.

L'importance de la participation de la collectivité est l'une des idées centrales que l'on retrouve dans une partie du document qui porte sur le travail. En établissant des priorités, le gouvernement fédéral reconnaît clairement qu'il n'y aura jamais assez d'argent pour répondre à tous les besoins. C'est pourquoi le document de travail propose d'adopter certains mécanismes qui permettraient aux collectivités de fixer des priorités et de travailler en fonction de ces priorités.

À quoi pourraient ressembler les programmes d'assurance–chômage par suite d'une réforme en profondeur de la sécurité sociale? Pour commencer, il pourrait y avoir, dans les collectivités, un centre responsable de la fourniture des programmes sociaux. La création d'un mécanisme permettant aux gens de se réunir pour déterminer les priorités et les besoins du marché du travail local serait un début. À l'aide des meilleurs renseignements, des renseignements les plus à jour qui soient sur ce qui fonctionne bien pour la formation, ils pourraient investir dans une combinaison de formation chez l'employeur, de subventions salariales pour les chômeurs chroniques et les jeunes, et d'autres genres de formation venant de différentes sources.

Un partenariat entre gouvernements dans la collectivité pourrait mener à la création d'un centre unique pour la prestation de tous les services d'assurance–chômage et de soutien du revenu. On pourrait adresser à ce centre une personne qui cherche un soutien du revenu pour la conseiller et l'aider à acquérir de bonnes techniques de recherche d'emploi. Pensez à la mère soutien de famille qui, au même endroit, pourrait obtenir l'aide dont elle a besoin pour la garde des enfants et le logement et recevoir un cours d'alphabétisation.

L'entente que le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario ont conclue pour créer une commission locale de mise en valeur de la main–d'oeuvre nous donne une idée de ce que nous réserve l'avenir. Ces gouvernements ont accepté de travailler avec les collectivités de cette province.

Des commissions locales composées de représentants de syndicats, d'entreprises, du secteur de l'enseignement et d'autres segments de la société auront la possibilité de déterminer et d'établir les priorités pour ce qui est des dépenses gouvernementales consacrées au marché du travail. Elles décideront du type de formation dont on a besoin et les secteurs sur lesquels on devrait insister pour le développement de l'emploi. Ce sera l'occasion pour les gens qui connaissent leur région, qui veulent bâtir un meilleur avenir pour le pays, de contrôler les outils qui leur permettront de réaliser leur rêve.

Ce type de coopération pourrait amener les gouvernements et les collectivités à s'efforcer ensemble de briser le cercle vicieux de la dépendance à l'égard de l'assurance–chômage. Cela pourrait donner lieu à des efforts en vue de doter les gens de compétences véritables, de créer de vrais emplois et de permettre à une économie réelle de prospérer.

Ce document examine comment faire en sorte que l'assurance–chômage aide les gens à trouver un emploi et à le garder. Nous demandons aux Canadiens de nous dire si notre système d'assurance–chômage devrait comporter deux volets, un qui offrirait une protection de base de type assurance et l'autre qui s'adresserait aux gens qui se trouvent régulièrement au chômage et qui ont peut–être besoin d'une aide plus importante. Nous leur demandons de nous dire s'il est préférable de renforcer le système actuel ou si nous devrions prévoir deux volets. Nous voulons savoir ce qu'ils feraient dans le cas des travailleurs à temps partiel, des travailleurs indépendants employés à contrat, et d'autres personnes qui ne reçoivent actuellement aucune aide.

Ce sont là des choix réels. Les Canadiens ont le droit de déterminer leurs propres priorités. Nous pensons, et les Canadiens en conviennent, que doter les gens des compétences nécessaires et les inciter à travailler constituent une priorité valable. Nous voulons aller plus loin et examiner la solution logique étant donné les fonds dont nous disposons.

Arriver à un équilibre entre les priorités sociales et les priorités économiques n'est pas une tâche facile. Nous reconnaissons que nous devrons faire des choix difficiles si nous voulons satisfaire à la fois à nos objectifs sur le plan social et à nos obligations financières envers les Canadiens. Cependant, ce sont des choix que les Canadiens peuvent faire.

• (1250)

Il va de soi que personne ne veut nous voir créer un nouveau programe que nous imposerions aux Canadiens. Les citoyens veulent que nous les écoutions eux aussi, pas seulement les groupes d'intérêts spéciaux et les experts, mais aussi ceux qui ont besoin de ces programmes et qui en supporteront le coût. C'est ce que le gouvernement s'engage à faire.

Le document de travail qui vient d'être publié a pour objectif de remettre les gens au travail. Nous pouvons édifier une société qui ait les compétences voulues pour attirer les investissements. Nous pouvons aider les Canadiens à relever les défis de la vie dans une société et une économie en constante mutation. Nous pouvons prendre les mesures voulues pour permettre aux gens d'améliorer leur situation à long terme, grâce aux décisions qui seront prises en cette Chambre. Le statu quo n'est pas satisfaisant et le temps est venu d'agir.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon collègue. Je suis heureux de constater qu'un député libéral ait

reconnu qu'il y avait un risque que la population retire sa confiance et son appui au filet de sécurité sociale et qu'elle finisse par douter de la capacité du gouvernement de fournir les services en notre nom à tous. Je crois pour ma part que cette confiance est déjà diluée.

Je trouve également encourageant que le député reconnaisse que la réforme est inévitable et que la situation actuelle ne peut se perpétuer. Peu importe quel parti politique est au pouvoir, il faut procéder à la réforme des grands programmes du filet de sécurité sociale.

Je trouve également réconfortant d'entendre mon collègue parler de besoins prioritaires et mettre l'accent sur les dépenses sociales. En fait, une bonne partie du discours qu'il a tenu aujourd'hui aurait pu être celui d'un député réformiste. Il m'a toutefois semblé constater une certaine divergence entre l'espoir encourageant manifesté par le député et les propos de son ministre. J'espère qu'il fera son possible pour encourager son ministre à être vraiment à la hauteur de l'optimisme qu'il affiche.

Je ne suis pas aussi confiant que le député que le plan du gouvernement sera réellement mis en place par le ministre. Il est certain qu'il y a des choix difficiles à faire. Il indiquait qu'il y aurait des consultations permanentes pour que le public s'exprime. C'est certainement la reconnaissance d'une attitude que j'appuie, j'espère seulement que c'est sincère. Vous vous demanderez peut–être ce qu'il y a de concret dans les propositions du ministre. Contentons–nous d'espérer pour l'instant que tout cet optimisme ne s'essouffle pas.

M. Szabo: Monsieur le Président, il y aura dans tout ce débat beaucoup de grands discours destinés à donner le change, car la Chambre est politisée. Il arrivera que les Canadiens se demandent si ce que disent les députés est vraiment clair pour tout le monde.

Le ministre du Développement des ressources humaines a déposé un document de travail, mais les députés de l'opposition l'abordent et le critiquent comme si c'était une mesure législative. Ils disent, comme vient de le dire le député: «Qu'est–ce qu'il y a de concret?» Si c'était une mesure législative, elle contiendrait tous les programmes et toutes les étapes que le gouvernement envisage pour résoudre les problèmes, mais ce n'est pas une mesure législative. C'est un document de travail qui vise à susciter des commentaires des Canadiens.

Le gouvernement a dit clairement que nous ne pouvions plus nous contenter de modifications de détails aux programmes sociaux. Il faut que nous modifiions radicalement nos programmes et leur prestation. C'est ce qui explique l'existence de ce document de travail. C'est la raison pour laquelle nous donnons aux Canadiens l'occasion de faire connaître leur point de vue, par l'intermédiaire de leurs députés et de cette Chambre. Nous voulons être absolument certains que tous les députés comprennent les besoins et les souhaits des Canadiens et qu'ils sachent ce que nous sommes en mesure de leur offrir.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour souligner, à l'intention des députés de cette Chambre, un certain nombre d'initiatives prises dans la région atlantique qui soulignent la nécessité de réformer les programmes sociaux et qui misent davantage sur la coopération et sur la consultation entre les provinces et le fédéral.

• (1255)

Le processus de réforme sociale repose avant tout sur le document de travail présenté par le ministre du Développement des ressources humaines. Le besoin de consultations constantes et efficaces est au coeur de ce document et de la refonte de la sécurité sociale. Cela signifie que nous devons parler aux Canadiens, tenir compte de leur point de vue et répondre à leurs besoins. Mais cela ne suffit pas.

Tous les chapitres du document de travail produit par le Comité permanent du développement des ressources humaines, qu'ils portent sur l'acquisition du savoir, l'emploi ou la sécurité, insistent sur le fait que le succès de la réforme dépendra de la collaboration étroite avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le processus de la réforme sociale comporte la solution pour établir cette relation, c'est–à–dire le programme d'initiatives stratégiques que le Cabinet a approuvé en mai dernier.

Ce programme met à la disposition des deux paliers de gouvernement un mécanisme unique pour prendre des mesures dans les domaines de grande priorité que sont l'emploi, l'acquisition du savoir, l'éducation, la sécurité du revenu et les services sociaux. Les projets autorisés sont financés à parts égales par le fédéral et la province ou le territoire. Non seulement cette initiative favorise un dialogue ouvert avec les provinces et les territoires, mais, en raison de la collaboration qu'elle suppose, elle aide aussi à éliminer le gaspillage, l'inefficacité en matière d'affectation de fonds et le chevauchement qui résultent des systèmes actuels.

De nombreuses raisons expliquent pourquoi un programme d'initiatives stratégiques est une composante cruciale de la réforme de la sécurité sociale. Bien des raisons expliquent aussi pourquoi ce programme fonctionne. D'abord et avant tout, il remet des Canadiens au travail. Il aide des Canadiens à s'en sortir par leurs propres moyens.

Nous avons déjà réalisé de remarquables progrès, surtout dans les provinces atlantiques. Les initiatives lancées avec la collaboration des gouvernements du Canada atlantique toucheront plus de 10 000 Canadiens qui risquent de dépendre un jour de l'aide sociale.

Au Nouveau–Brunswick, plus de 1 000 Canadiens se joindront aux compagnies de travailleurs de la province. Grâce à ce programme, des bénévoles âgés de 50 à 65 ans auront l'occasion de mettre leurs talents et leurs connaissances à la disposition de leurs collectivités.

À l'Île–du–Prince–Édouard, le projet de disponibilité pour apprendre et d'alphabétisation avec l'aide de tuteurs ou de pairs viendra en aide à de jeunes adultes qui ont éprouvé des difficultés dans les établissements d'enseignement traditionnels. Le projet assurera l'alphabétisation, l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, le rattrapage scolaire et la formation professionnelle à des chômeurs et à des assistés sociaux. On espère que le projet de disponibilité pour apprendre éliminera les obstacles à l'acquisi-

tion du savoir que rencontrent depuis longtemps de nombreux insulaires.

À Terre–Neuve, plus de 5 000 Canadiens auront accès au programme Transition. Ce programme en trois volets s'adresse aux jeunes, à ceux qui veulent poursuivre des études postsecondaires, à ceux qui viennent d'obtenir un diplôme universitaire ou collégial et aux adultes en âge de travailler.

En Nouvelle–Écosse, 3 000 Canadiens vont bénéficier de quatre nouveaux programmes visant à offrir de la formation et des possibilités d'emploi aux adultes actuellement sans travail. Le programme Compass s'adresse aux plus démunis, à ceux qui risquent de développer une dépendance à l'aide sociale, aux jeunes chômeurs, aux chefs de familles monoparentales et aux pêcheurs mis à pied.

Chacun de ces programmes contribuera à redonner aux Canadiens non seulement du travail, mais encore leur dignité et leur fierté. Malheureusement, le système oublie trop souvent à quel point c'est important. Mais ces efforts ne sont qu'un début.

Pas plus tard que cette semaine, le ministre a annoncé une nouvelle initiative à Charlottetown. Le programme Choix et Possibilités viendra appuyer l'aide sociale aux personnes qui sont aux prises avec des difficultés mentales. Et à St. John's, Terre–Neuve, nous avons lancé un projet pilote centré sur le supplément du revenu.

• (1300)

Tout cela montre à quel point il est important et souhaitable que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent entre eux. Il est excitant de savoir que nos collègues provinciaux, les premiers ministres McKenna et Wells, appuient vigoureusement ce document de travail, la façon dont notre gouvernement aborde la réforme de la sécurité sociale au Canada et les initiatives qui ont déjà profité à leurs administrés.

À ce jour, ce sont surtout les provinces de l'Atlantique qui ont participé à la mise au point et à l'application du Programme d'initiatives stratégiques, mais ce n'est qu'un début. Il reste beaucoup à faire.

Beaucoup de travailleurs dans la région de l'Atlantique sont des travailleurs saisonniers et leur apport ainsi que celui des industries saisonnières ne sont pas négligeables dans notre développement économique. Le tourisme, la pêche, l'agriculture, l'exploitation forestière et la construction sont des industries extrêmement importantes et elles le demeureront encore longtemps.

Pour cette raison, je crois que le gouvernement doit promettre d'accorder à ces gens une aide pour s'adapter aux changements, peu importe de quelle nature ils sont.

Comme le ministre du Développement des ressources humaines l'a déclaré, nous entrons dans un processus consultatif. Puisque, à mon avis, il est très important pour la population de ma circonscription, Carleton—Charlotte, j'y ai organisé des réunions publiques qui auront lieu la semaine prochaine et au mois de novembre. La population pourra donc participer directement au processus.

Nous ne pouvons pas refaire notre système de sécurité sociale du jour au lendemain. Pour réussir une réforme aboutissant à la mise en place de programmes adaptés aux besoins présents et à ceux des générations futures, il faut construire sur du solide. Nous devons édifier notre nouveau système pierre par pierre. Ensemble, avec toutes les provinces et tous les territoires, nous devons obtenir la collaboration des Canadiens pour créer un système de sécurité sociale amélioré. Nous lui donnerons la forme qui correspond aux besoins des Canadiens. Nous prévoyons des rapports plus étroits avec nos vis–à–vis des provinces et des territoires.

Ensemble, nous pouvons édifier un système de sécurité sociale pouvant faire entrer le Canada dans le XXIe siècle.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le député a utilisé le mot «consultation» à maintes reprises dans son discours. Des consultations doivent nécessairement être fondées sur de véritables renseignements. Pour que la population puisse prendre des décisions ou appuyer des choix qui font mal, elle doit connaître les vrais chiffres et savoir quelles sont les véritables options. Le document de travail ne fait qu'énoncer les préoccupations que les libéraux ne peuvent plus nier ni éviter.

Le député ira–t–il dans sa circonscription présenter crûment les choix qu'il faut faire, leur coût et leurs répercussions directes dans la collectivité? Et je ne parle pas uniquement des quelques sujets mentionnés dans le livre vert, mais de l'ensemble des programmes sociaux.

M. Culbert: Monsieur le Président, comme le mentionnait le député, j'ai effectivement l'intention de consulter mes électeurs et de leur offrir l'occasion d'exprimer leur avis et de faire des suggestions.

Dès qu'il a été question de ce document de travail, je me suis empressé de vérifier auprès du ministre l'importance qui serait véritablement accordée au processus de consultation qu'il proposait. Je voulais avoir l'assurance que les propos recueillis au cours de ces consultations seraient vraiment pris en considération et que nous aurions véritablement l'occasion d'apporter des changements.

Le ministre me l'a garanti. Si mes électeurs veulent proposer des idées et faire des suggestions, et ils voudront sûrement le faire, je suis persuadé que leurs opinions seront transmises au comité permanent, au ministre et au ministère. Cela fait partie de la collaboration nécessaire à l'élaboration d'un plan et d'un programme qui seront favorables à tous les Canadiens à l'aube du XXIe siècle.

• (1305)

[*Français*]

M. Laurin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. En vertu de l'article 43(2) du Règlement, j'aimerais indiquer à la Chambre que la prochaine période d'intervention réservée à notre parti sera partagée en deux.

M. René Canuel (Matapédia—Matane): Madame la Présidente, il me fait plaisir de parler de la réforme du système canadien de sécurité sociale. Tout à l'heure, j'entendais le député

dire: «Nous avons des choix difficiles à faire.» Il me semble que les choix ne sont pas si difficiles à faire.

Très souvent, de l'autre côté, j'ai également entendu dire: «Proposez quelque chose.» Je vais vous proposer quelque chose. Le choix pour vous, de l'autre côté de la Chambre, est difficile à faire, je vous comprends. Quand, il y a 15 jours, on a présenté une loi pour modifier les dons aux partis politiques, certains collègues de l'autre côté ont voté avec nous, mais la plupart ont voté contre nous, parce qu'ils ont des amis très riches et les amis très riches mettent de l'argent dans la caisse. Il est facile de comprendre qu'après, quand on a des choix à faire, ça devient extrêmement difficile.

C'est vrai qu'il y a deux choix. Mais pourquoi sommes–nous arrivés à faire un choix? C'est qu'à l'époque de M. Trudeau, on a endetté le Canada avec des dépenses folles que les conservateurs ont continuées. Ce n'est pas à cause des partis de l'opposition, ce n'est pas à cause du Parti réformiste, ce n'est pas à cause de nous, ce n'est pas à cause du NPD: ils n'étaient pas au pouvoir. Qui a endetté le Canada, depuis 30 ans? Les deux partis au pouvoir. Cinq cent trente milliards de dollars de dette, 40 milliards de dollars en intérêts à payer, et nous en sommes rendus, à cause de cette situation, à faire des choix, évidemment.

Quel est le choix à faire? Est–ce qu'on va aller chercher l'argent là où il est ou est–ce qu'on va aller vider les poches de ceux qui n'en ont pas? Nous, nous disons: «Allons chercher l'argent là où il est.» Allons–y, à coups de milliards de dollars sur le dos des fiducies familiales, de ceux qui ne paient pas d'impôt, des multinationales qui sont ici, allons les chercher là, les milliards de dollars. N'allons pas chercher des graines, des 10 c., des 25 c., dans les poches des pauvres.

C'est cela mon choix, c'est cela, la solution. Allons de l'autre côté. La semaine dernière, le Conseil canadien des affaires sociales lançait un autre cri d'alarme, en dénonçant l'immense détresse de plus d'un million d'enfants qui ne mangent pas à leur faim. Un million d'enfants! Dans les écoles où j'ai enseigné, beaucoup d'enfants ne mangeaient pas le midi. Heureusement qu'il y avait des personnes extrêmement généreuses, des Jean–Marc, des Christian, des Daniel, qui leur payaient leur repas. Pourquoi ne mangeaient–ils pas, ces enfants?

C'est que les parents avaient des dettes. Ils avaient trois ou quatre enfants et ils avaient acheté à crédit leur voiture, leur scie mécanique, leur bateau et quand l'année scolaire commençait, ils étaient également obligés d'acheter des volumes, des cahiers. Ils étaient obligés de payer l'association étudiante. Il ne restait plus d'argent pour manger. Je crois sincèrement que l'objectif de la réforme du système canadien de sécurité sociale devrait être de combattre la pauvreté et non pas de combattre les pauvres. Jusqu'à maintenant, on veut appauvrir les plus pauvres, c'est comme ça que je vois cette réforme.

• (1310)

L'objectif devrait être de créer, en ce supposé beau et grand pays, plus de justice sociale et non pas d'écraser davantage les plus démunis, les sans voix, les plus faibles. L'objectif devrait être de faire en sorte qu'il y ait dans cette société un meilleur partage de la richesse collective. Ce n'est pas ça qu'il y a dans ce pays. Les riches, en peu de temps, deviennent de plus en plus riches; les pauvres, depuis des années et des années, s'appauvrissent.

Je ne suis pas convaincu que c'est là le véritable objectif poursuivi par le ministre responsable. Je ne suis pas convaincu également que l'objectif poursuivi soit le bon pour ce gouvernement. Je crois plutôt que l'objectif non avoué de cette réforme est uniquement et exclusivement de réduire les dépenses gouvernementales en privant encore davantage les sans voix, les plus démunis.

Ce genre de politique conservatrice a pour effet d'augmenter de façon dramatique le chômage et la pauvreté dans ce pays. Les politiques conservatrices ont conduit directement à l'appauvrissement systématique des classes moyenne et modeste.

Ce gouvernement agit comme un agriculteur qui cesserait de nourrir son troupeau. Croyez–vous que de cette manière il augmenterait sa production? S'il réduisait les rations, croyez–vous qu'il obtiendrait un meilleur rendement? S'il cessait de travailler sa terre, croyez–vous que sa récolte serait meilleure? Pour obtenir des résultats, il faut investir aux bons endroits et réduire également aux bons endroits.

Couper dans l'éducation postsecondaire empêchera un grand nombre de citoyens et de citoyennes de bien se former. Chez nous, je le répète très souvent, n'ayant pas encore de cégep dans la vallée—il y en a un à Matane—n'ayant pas d'université dans notre comté—elles sont à Rimouski, Québec, Laval, Montréal—si on coupe dans le postsecondaire, il y a des centaines d'étudiants qui ne pourront pas aller aux études.

Si ça coûte le double ou le triple, on ne pourra plus envoyer nos jeunes aux études. Rimouski, c'est une université formidable, sauf qu'elle n'offre pas toutes les facultés, à ce moment–là, c'est pour ça que nous sommes obligés d'aller à Laval ou ailleurs. Couper dans l'éducation postsecondaire n'est sûrement pas une bonne méthode pour adapter la main–d'oeuvre aux conditions du futur marché du travail.

Assommer, littéralement, les travailleurs saisonniers et les plus démunis en créant deux classe de bénéficiaires d'assurance–chômage n'est certainement pas la méthode idéale pour redonner espoir à notre société. Chez nous, les travailleurs forestiers ne travaillent que quatre ou cinq mois par année—cinq mois s'ils sont très chanceux. À ce moment, comme ils travaillent peu de temps, ils commencent très tôt le matin et finissent très tard le soir. Plusieurs brisent leur santé radicalement. Si on les conditionne encore davantage, cela devient un stress de plus.

• (1315)

Il y a quelques années, un père de famille très malade était obligé de continuer à bûcher parce qu'il voulait amasser ses timbres, pas parce qu'il ne voulait pas travailler; les gens du Québec, particulièrement les gens de ma circonscription, veulent travailler. Nous sommes une des circonscriptions où le chomage est le plus élevé. Ils veulent travailler. Ce qu'ils demandent: des *jobs* promis par le premier ministre lors de la campagne

électorale. Pendant la campagne électorale, on entendait seulement ceci: *jobs, jobs* et encore des *jobs*.

L'insécurité par ce manque d'emploi gagne davantage de terrain et un sentiment d'impuissance gagne ces gens. On ressent chez ces gens presque une certaine gêne, même s'ils travaillent.

Ce gouvernement a attendu beaucoup trop longtemps même si cela fait un an, et les autres gouvernements antérieurs aussi, pour trouver du travail décent aux gens des régions, et particulièrement aux gens des régions rurales. Si ce gouvernement veut être respecté, qu'il commence d'abord par respecter les pauvres. Et, à ce moment-là, nous pourrons respecter ce gouvernement.

[*Traduction*]

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey): Monsieur le Président, je remercie le député pour son discours. Je l'ai trouvé extrêmement intéressant. Il a raison à bien des égards. Les pauvres ont besoin de manger. Les enfants surtout ont besoin de manger et d'être bien encadrés si nous voulons que notre société prospère.

Une chose me rend perplexe depuis mon élection à la Chambre, et vous savez comment on perpétue certaines choses d'année en année. Les députés de l'opposition et même les députés des deux côtés de la Chambre se lancent dans de grands débats politiques sur la façon de répartir les ressources. Ils veulent garder les structures en place et maintenir le statu quo, car cette solution est plus opportune sur le plan politique.

À la fin du siècle dernier, nous sommes passés de la vapeur à l'électricité. Aujourd'hui, nous entrons dans l'ère de l'information. Nous connaissons tous le succès qu'a remporté Bill Gates. C'est un bon exemple d'utilisation de l'entrepreneuriat pour exploiter une nouvelle technologie. Si certains de nous avaient adopté cette approche, elle nous aurait aidés à sortir de la récession économique, dès les années 60 et encore aujourd'hui.

L'objet de toute cette réforme, c'est de savoir ce qu'il faut faire à compter de maintenant. Comment pouvons-nous mieux préparer les gens? Comment pouvons nous utiliser plus judicieusement les ressources et éviter que la dette ne s'alourdisse?

Je demande au député d'en face de nous donner une idée, quelles que soient les préoccupations, préoccupations que nous connaissons tous. L'objet de la réforme est d'améliorer le processus. Comment pouvons-nous le rendre plus efficace? Quelle part du gâteau pouvons-nous garder, que nous appartenions à une région ou à l'autre?

[*Français*]

M. Canuel: Monsieur le Président, le député pose une très bonne question et j'en suis fier. Oui, il y a sûrement des moyens pour remédier à tout cela. Je vais vous donner au moins un exemple. Si nous investissons en foresterie, les sommes d'argent que nous mettons là, ce ne sont pas des subventions, ce sont des investissements. Monsieur De Bané, qui était ministre il y a quelques années—il est maintenant sénateur, malheureusement— le disait lui-même, c'est un investissement. Produire des plants pour replanter là où la nature ne produit plus, c'est un investissement. Il y a énormément de choses comme celle-là. On pourrait doubler les travailleurs forestiers et surtout depuis que le bois d'oeuvre se vend très bien. On hésite à faire cela.

• (1320)

Dans ma région, on a le Plan de l'Est. Mon collègue de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine le connaît très bien. Nous espérons de tout coeur qu'il soit renouvelé. Il offre la possibilité de faire travailler les citoyens. Je vous donne juste un exemple en foresterie.

En agriculture, la plupart des propriétaires agricoles me disent ceci: «Sur une ferme, très souvent il y a du travail pour cinq personnes, mais il y en a deux qui travaillent.» Ces mêmes agriculteurs—je parle des petits exploitants—ne peuvent pas décemment payer leur employé. Il y a quelque chose à faire là. On pourrait créer des centaines d'emplois qui seraient extrêmement valables pour toute la collectivité et qui, en retour, bénéficieraient par la suite à l'État autant au gouvernement fédéral que provincial.

Il y a sûrement d'autres exemples que je pourrais vous donner, mais je m'en tiendrai à ces deux-là qui vous démontrent la possibilité de créer des emplois.

Maintenant, le gouvernement fédéral est très frileux quand on lui présente certaines solutions.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole, car il est toujours agréable d'intervenir quand vous êtes au fauteuil présidentiel.

Je souhaite dire d'entrée de jeu que je suis heureux d'intervenir dans un débat comme celui-là parce que je représente une circonscription de l'est de Montréal qui a évidemment vécu très difficilement les deux dernières récessions, celle de 1980 et celle des années 1990.

Je me disais tantôt, en écoutant mes collègues, que je ne suis pas un partisan du statu quo. Je veux le dire dès le début de ce débat pour pouvoir peut-être même en discuter ultérieurement lorsque je répondrai à une éventuelle question de notre collègue.

Je crois que le ministre a posé un geste qu'il faut saluer en proposant les programmes sociaux, mais il y a un paradoxe. Le ministre nous propose. . .

Des voix: Bravo!

M. Ménard: Je reconnais l'aimable collaboration de mon ami, le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine.

Cependant, il y a un paradoxe parce que les programmes sociaux sont, pour l'essentiel, des outils qui, présentement, appartiennent aux provinces, et c'est comme ça que les choses doivent se passer, à une exception près: l'assurance-chômage est le seul programme où le gouvernement fédéral a quelque légitimité que ce soit pour intervenir. Rappelons-nous le contexte. Le régime d'assurance-chômage a été dévoilé au gouvernement fédéral, ce fut le premier amendement au texte constitutionnel de 1867 et ce le fut dans la foulée du rapport Rowell-Sirois. Et on sait dans quel contexte cela s'est fait: dans un contexte trouble,

de guerre et, évidemment, qui a donné lieu à des discussions passionnées.

Quel n'est pas ce paradoxe! Imaginons–nous la scène où les 33 pères de la Confédération—je m'excuse auprès de mes collègues, mais il n'y avait pas de femme—Cartier, Langevin, Galt, Baldwin et les autres, reviennent ici et se rendent compte que le gouvernement central d'un régime fédéral prétend vouloir intervenir dans les programmes sociaux, alors que, d'aucune espèce de manière, ni les pères ni leurs successeurs ne leur ont donné cette légitimité pour le faire. C'est ça, à mon sens, le problème canadien.

Le problème canadien, c'est que quand on a les pieds à Ottawa, on pense qu'il y a un marché du travail. Mais ce n'est pas possible, ce n'est pas vrai et ce n'est pas souhaitable, dans un pays continental comme le Canada. Et j'attire votre attention pour dire que des pays continentaux d'inspiration fédérale comme le Canada, il y en a de moins en moins sur la planète. Et à quelque part, ce n'est pas moi qui vais s'en désoler.

La difficulté pour le gouvernement fédéral, quel qu'il soit, au–delà de ses bonnes intentions—et je suis prêt à admettre que le ministre a des bonnes intentions—c'est qu'il y a des marchés du travail. On est en présence d'un pays continental où le marché du travail de Rimouski et le marché du travail de la Gaspésie ne peuvent évidemment pas avoir les mêmes besoins, ne peuvent pas traduire la même réalité que le marché du travail de Calgary, par exemple. C'est pour cela que les programmes sociaux administrés par Ottawa, et selon l'inspiration dont ils sont issus, sont évidemment très inefficaces.

Il se trouve beaucoup d'économistes—et j'espère qu'on aura l'occasion d'en discuter lors du débat référendaire—pour dire qu'il y a un lien assez direct entre la croissance de la dette canadienne depuis 1970, dont mon collègue de Matapédia—Matane rappelait qu'elle se situe à la hauteur de 540 milliards de dollars, et la volonté du gouvernement fédéral d'intervenir dans le secteur des programmes sociaux via différents véhicules. Nous, ce que nous disons, et je pense que c'est une proposition qui doit être sur la table, c'est une proposition qui est raisonnable, qui mérite d'être discutée, c'est que ce gouvernement fédéral a des fonds.

• (1325)

Je pense que le document, dans la première partie, lorsqu'il fait la recension de l'effort fédéral, lorsqu'il jette un coup d'oeil sur les tendances du marché du travail, c'est un document qui est bien fait. Dans la deuxième partie, évidemment ça se gâte. Mais dans la première partie, on apprenait que le gouvernement fédéral investit 38 milliards. Est–ce qu'on peut imaginer qu'un gouvernement qui n'a rien à voir avec les programmes sociaux investisse 38 milliards et, malgré ce fait, c'est à peu près sans précédent.

Je voyais également l'étude de l'OCDE, du dernier sommet auquel a participé le ministre de l'Industrie, le gouvernement canadien est un des gouvernements qui investit le plus, 38 milliards, et malgré tout, parce que ces sommes d'argent sont mal investies, parce qu'elles ne sont pas investies là où les utilisateurs pourraient en être les premiers bénéficiaires, on se retrouve quand même dans une société où on a officiellement 10, 12 p. 100 de chômage.

Alors, pour moi, évidemment ces problèmes–là ne sont pas simples et on doit se garder de toute démagogie qui pourrait nous les faire présenter d'une façon simple. Mais il y a une chose dont je suis convaincu, c'est qu'il faut tous ensemble, là où on a les pieds, travailler à l'atteinte d'une politique de plein emploi. Ce n'est pas un petit paradoxe que de parcourir ce document et de voir que pas une fois le mot plein emploi n'est mentionné.

Alors, l'objectif du ministre, c'est de gérer ceux qui sont exclus du marché du travail. Évidemment, c'est un objectif qui peut être noble, mais ce n'est pas suffisant. On aurait souhaité que ce débat s'amorce avec une politique de création d'emploi, puisqu'il ne s'agit pas de gérer ceux qui sont exclus du marché du travail. Il faut travailler à intégrer ceux qui n'y sont pas.

Quand on s'intéresse comme l'a fait la députée de Mercier, par ailleurs, comme l'ont fait d'autres parlementaires en cette Chambre, quand on s'intéresse aux conditions qui permettent à un pays, quelles que soient ses structures politiques, d'atteindre le plein emploi, on regarde et on constate qu'il y a un lien qui est assez évident entre les petites collectivités, les petits pays et le succès dans l'atteinte du plein emploi. On le comprend facilement. Il y a une première condition à l'atteinte du plein emploi qui est de mettre les partenaires nationaux autour d'une table de l'emploi pour qu'eux–mêmes ensemble, avec leur légitimité, puissent déterminer quels sont les objectifs économiques.

Or, au Canada, il ne sera jamais possible d'avoir une table nationale où on va discuter de l'atteinte du plein emploi, parce que les pêcheurs de l'Atlantique, les gens de la Colombie–Britannique, l'Ontario et le Québec ont des structures d'emploi qui sont radicalement différentes. Ça, c'est le premier obstacle qui, à mon sens, est structurel et qui devrait réconforter le gouvernement fédéral dans le fait que le meilleur service qu'il peut rendre comme administration, c'est de décentraliser des fonds vers ceux qui sont le plus susceptibles d'atteindre le plein emploi, c'est–à–dire dans un premier temps les provinces, et pourquoi pas même, je dirais, faire des partenaires de choix des municipalités. Mais ça suppose comme préalable que ce gouvernement, qui est en mal de visibilité, devra affronter, bien sûr, bientôt, le plus rapidement possible, des gens au Québec qui vont devoir se prononcer sur un choix constitutionnel. Je comprends que pour un gouvernement comme le gouvernement canadien, ce n'est pas immédiatement facile de retirer cette visibilité–là. Pourtant, c'est le prix à payer pour mettre les gens, à mon humble point de vue, au travail.

Au–delà de la dette, au–delà des obstacles qui se posent dans l'atteinte du plein emploi, il y a une autre réalité qui est à la fois très préoccupante. C'est celle de dire qu'on sait que depuis 1990, les prochains emplois de l'an 2000, que nous allons voir tous les deux, monsieur le Président, on sait qu'on va survivre à l'an 2000, les prochains emplois qui vont être créés vont nécessiter seize années de formation. Alors, seize années de formation, ça veut dire une technique au cégep, c'est ça que ça veut dire. Pourtant, et le ministre l'a dit dans son document, chaque année, il y a plus de 100 000 personnes dans les différentes institutions de formation qui décrochent.

Alors, le défi, évidemment, qui va se poser, pour ceux qui vont vouloir mettre les gens au travail, c'est de faire l'arrimage entre la formation, l'éducation et les emplois disponibles. Or, y a–t–il quelque chose de plus sacré dans ce pays–là que de dire que

l'éducation, c'est la première composante de l'identité du Québec et c'est évidemment un choix que l'on a fait.

• (1330)

Cela diffère du XIX^e siècle, où quand on parlait du marché de l'emploi on s'intéressait beaucoup à l'immigration et aux moyens de transport, et on le comprend puisque historiquement il fallait façonner un pays qui avait un écoumène très réduit, et dont l'apport de l'immigration était déterminant dans les politiques de la main–d'oeuvre. Ce n'est pas pour rien qu'on parlait des Centres d'emploi et d'immigration. Ce n'est plus le cas. Les trois composantes de l'accès au marché du travail sont l'éducation qui est de juridiction provinciale, et c'est aussi—je pense que le ministre a bien fait d'en faire état dans son document, mais cela ne relève pas de sa compétence— tout ce qu'on appelle le service de soutien aux familles.

Il est vrai que maintenant un travailleur n'est plus dans la situation d'autrefois avec un pourvoyeur qui travaille à l'extérieur, une personne qui est à la maison et des enfants qui proviennent d'un premier mariage. Ce n'est plus cela, la réalité canadienne.

C'est pour cela, en conclusion, qu'on croit que le ministre doit s'attaquer à la réforme des programmes sociaux. Il doit le faire en ayant la générosité, la lucidité et la grandeur d'âme de reconnaître que la meilleure chose qu'il peut faire, c'est de décentraliser ces fonds et de permettre aux provinces, a fortiori le Québec qui a pas mal d'expertise dans la question du plein emploi... Il y a eu en 1985 une table ronde nationale de l'emploi et je dois dire qu'un des premiers gestes qu'a fait le gouvernement Parizeau, c'est de confier à son équipe la création d'un ministère d'État de la concertation à l'emploi. Le meilleur service que peut rendre ce gouvernement, s'il veut mettre les Canadiens et les Québécois au travail, c'est de décentraliser ces fonds et de reconnaître qu'il n'est pas le gouvernement le mieux à même de mettre les Canadiens au travail.

[*Traduction*]

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai écouté les deux députés du Bloc. Nous serons tous d'accord pour dire que le terme à la mode est «choix». C'est le mot magique.

Parler de choix, c'est supposer que nous ne pouvons pas tout avoir. Le pays n'a plus un rond, et nous continuons à jeter l'argent par les fenêtres. Il n'y a personne à la barre.

Nous envisageons aujourd'hui des compressions parce que la situation actuelle est devenue insoutenable. Je crois que les députés ont fait ressortir le type de pensée qui nous a plongés dans ce pétrin. Nous avons combattu la pauvreté et tenté de répondre aux besoins en creusant les déficits au lieu de bâtir une économie qui favorise l'initiative et qui serait capable de répondre convenablement aux besoins des défavorisés.

C'est un constat d'échec qui s'impose, et, à suivre le raisonnement du député, qui souhaite que nous poursuivions dans la même voie, que nous financions les programmes par le déficit, nous en resterons toujours au même point, incapables de répondre adéquatement aux besoins.

[*Français*]

M. Ménard: Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de participer au débat. Je pense que ce qui nous distingue, et je le dis sans arrière–pensée, c'est que nous sommes convaincus, comme parti politique, que la meilleure façon d'aider les défavorisés, tout d'abord ce n'est évidemment pas de laisser le marché fonctionner de lui–même. On reconnaît qu'il n'y a jamais eu autant de pauvres dans notre société qu'actuellement. C'est vrai pour Montréal, pour Vancouver, pour Toronto et c'est vrai dans beaucoup de régions du pays.

La différence, c'est que nous pensons que ce qui fait que le gouvernement ne peut pas être efficace dans la lutte qu'il mène contre la pauvreté, ce sont les structures politiques. Prenons l'exemple très concret d'un citoyen qui se présente à notre bureau de circonscription, et qui est sans emploi. Tout de suite, on constate que différents outils sont disponibles s'il relève de l'aide sociale, et ces outils ne sont pas les mêmes s'il est au chômage. Pourquoi? Parce que ce sont deux niveaux de gouvernement qui administrent ces programmes.

Pourtant, le besoin est le même, c'est celui d'avoir une formation et de réintégrer le marché du travail. J'ai la conviction que les choses seraient beaucoup plus simples si on avait le gouvernement qui est le plus près des citoyens, en l'occurrence le gouvernement provincial, le gouvernement du Québec pour l'exemple que je connais, je pense que les résultats seraient beaucoup plus satisfaisants s'il était possible de concentrer les fonds auprès d'un seul gestionnaire et si tous les outils, tous les programmes disponibles étaient offerts dans une seule et même structure.

Parfois on essaye de faire une différence qui n'existe pas entre la structure constitutionnelle et le marché du travail. Pourtant, il faut bien admettre que les deux sont intimement liés. Si j'avais la conviction que le gouvernement central est le meilleur gouvernement qui puisse mettre les gens au travail, je ne serais pas souverainiste.

• (1335)

Je ne suis pas souverainiste par amour liturgique des mots. Je suis souverainiste parce que je pense qu'il faut un seul gouvernement. Le jour où on me fera la démonstration—qui sait, peut–être que le député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine la fera, cette démonstration—mais le jour où on me fera cette démonstration, il me fera plaisir de revoir ma position, mais pour l'instant je ne suis pas convaincu.

M. Philippe Paré (Louis–Hébert): Monsieur le Président, le député d'Hochelaga—Maisonneuve a fait la démonstration que la situation budgétaire canadienne est liée à des éléments constitutionnels. Partant de cette constatation, n'est–il pas paradoxal d'observer la valse et la lenteur que prendra le gouvernement dans le processus de la réforme? On a l'impression qu'il tente de retarder l'échéance pour passer après un événement important qui aura lieu au Québec. J'aimerais entendre les commentaires de mon collègue d'Hochelaga—Maisonneuve.

M. Ménard: Monsieur le Président, je serai bref. Oui, évidemment, on a l'obligation de faire le constat que le plan de travail qui nous était proposé il y a quelques semaines devait amener le ministre—il l'avait dit à plusieurs reprises—à nous soumettre un programme beaucoup plus précis que ce qu'on a entre les mains.

Je partage la conviction et le constat de mon collègue à l'effet que comme ce gouvernement n'a rien à offrir au plan de la création d'emplois et comme ils sont convaincus que le référen-

dum sera négatif, ils ont choisi de faire de l'occupationnel et de différer les objectifs qu'ils s'étaient eux–mêmes fixés.

[*Traduction*]

M. Ted White (North Vancouver): Monsieur le Président, je voudrais parler de façon plus approfondie de la question soulevée par le député de New Westminster—Burnaby.

Nous voici, 12 mois après les élections, avec une dette totale qui s'est accrue d'environ 45 milliards de dollars depuis un an et avec un système de sécurité sociale qui risque de s'effondrer. Pendant le temps que je prendrai pour prononcer ce bref discours, notre dette augmentera d'environ 1 million de dollars. D'ici à ce que le gouvernement se décide enfin à faire quelque chose, nous aurons probablement ajouté 10 milliards de dollars à notre dette. Nous serons beaucoup plus près d'un effondrement économique total.

Les gouvernements semblent toujours prendre trop de temps pour s'attaquer aux problèmes financiers. La Chambre sait que je suis originaire de la Nouvelle–Zélande et que je suis très au courant de la crise financière qui a frappé ce pays en 1984. La dépendance à l'égard des programmes sociaux en Nouvelle–Zélande n'a pas été réduite au moyen de livres verts et de consultations qui n'en finissent plus de repousser l'échéance, elle a carrément été éliminée d'un seul coup parce que le pays a fait faillite.

Une crise comme celle qu'a connue la Nouvelle–Zélande n'est pas la façon la plus agréable de réformer les services sociaux.

Je crois qu'il vaudrait la peine de passer en revue certaines des choses qui se sont produites en Nouvelle–Zélande. Cela pourrait aider bon nombre de nos ministériels à comprendre la gravité de notre situation en ce qui concerne la dette et le déficit et la menace que cela représente pour la survie de nos programmes sociaux.

Nous savons qu'il est difficile de contrôler les dépenses gouvernementales. La Nouvelle–Zélande a vu sa dette doubler, de 22 millions en 1984 à 46 millions en 1994, avant de pouvoir enregistrer son premier excédent. Ces chiffres sont petits comparativement à ceux du Canada, mais il n'en reste pas moins que la dette totale a doublé avant que la Nouvelle–Zélande parvienne à contrôler ses dépenses.

Lorsque la Nouvelle–Zélande a atteint le fond du baril, le déficit annuel ne pouvait pas être ramené à zéro du jour au lendemain. Ainsi, des fonds d'urgence du FMI ont permis à ce pays de continuer d'enregistrer des déficits pendant la restructuration de l'économie. Ce sont ces déficits sur une période de dix ans qui ont fait doubler la dette.

Pensez à ce qui arriverait si une telle crise frappait le Canada. Nous savons tous que la seule façon d'équilibrer le budget du jour au lendemain serait d'éliminer pratiquement tous les programmes sociaux existants, y compris l'aide sociale, l'assurance–chômage, les pensions, etc., afin de pouvoir économiser les 40 millions de dollars nécessaires.

En pratique, cela ne pourrait pas se faire à cause des conséquences sociales. Le FMI permettrait au Canada de continuer d'enregistrer des déficits de moins en moins grands au fur et mesure que les programmes sociaux seraient abandonnés et que la population s'adapterait aux changements. Tout comme dans le cas de la Nouvelle–Zélande, cela pourrait facilement faire doubler la dette du Canada d'ici à l'an 2004.

Autrement dit, si nous touchons le fond du baril demain, il est fort probable que notre dette va exploser, atteignant le billion de dollars ou plus avant que nous commencions à afficher des excédents.

• (1340)

À ce moment–là, même si le loyer de l'argent est stable, le service de la dette s'élèvera à plus de 100 milliards de dollars par année. La croissance économique contribuera à réduire le montant du service de la dette, qui n'en sera pas moins presque égal à 100 p. 100 des recettes fiscales actuelles.

C'est une situation très grave et, comme en Nouvelle–Zélande, ce n'est pas à coups de livres verts et de documents de travail qu'il se réglera. Tous les mois où nous reportons la décision de réduire les dépenses de façon marquée, notre dette s'alourdit de 3,5 milliards de dollars. Nous ne pouvons continuer comme cela.

La Nouvelle–Zélande a été forcée de prendre des mesures draconiennes, mais, telle le phénix, elle renaît de ses cendres. En effet, la Nouvelle–Zélande a affiché un excédent de 600 millions de dollars cette année et prévoit dégager un autre excédent de 2 milliards de dollars l'an prochain. Le gouvernement néo–zélandais a promis de commencer à réduire les impôts dès 1996, mais pour qu'il y parvienne, il faut que la population renonce à demander une expansion des services ou des programmes gouvernementaux.

C'est un point très important. Les Canadiens doivent eux aussi renoncer à demander toute expansion des programmes et des services gouvernementaux. En fait, c'est une diminution qu'ils doivent demander. En 1984, immédiatement après la crise de la dette en Nouvelle–Zélande, le dollar néo–zélandais a perdu 20 p. 100 de sa valeur, tombant à 62c. canadiens. Il est resté à ce niveau jusqu'en 1992, année où la réorganisation de l'économie était chose faite.

Depuis août 1993, il s'est apprécié de 17 p. 100 par rapport au dollar canadien et sa valeur s'établit maintenant à 84c. Parallèlement, il s'est apprécié de 8 p. 100 par rapport au dollar américain, ce qui témoigne de la vigueur de l'économie de la Nouvelle–Zélande.

La Nouvelle–Zélande s'est dotée de normes de rendement comparables à celles du secteur privé pour ses fonctionnaires. Les hauts fonctionnaires exerçant des fonctions semblables à celles de nos sous–ministres sont devenus des sous–secrétaires d'État engagés à contrat pour une durée déterminée et tenus personnellement responsables de la réalisation d'objectifs mesurables.

À l'instar des chefs d'entreprise, ils avaient le pouvoir d'embaucher et de congédier et d'acheter tout le matériel dont ils avaient besoin, mais il leur fallait produire des résultats. Je me demande combien de temps certains des sous–ministres du gouvernement conserveraient leur poste s'ils avaient à produire des résultats mesurables.

Outre qu'il exigeait des résultats de ses fonctionnaires, le gouvernement néo–zélandais a fait adopter une loi exigeant que tous les excédents servent à rembourser la dette. Grâce à Dieu, les Néo–Zélandais sont maintenant entrés dans ce cycle.

Les jeunes Néo–Zélandais envisagent maintenant la perspective d'une réduction du fardeau de la dette alors que les jeunes

Canadiens envisagent encore celle d'un accroissement de ce fardeau. La réforme des programmes sociaux imposée en Nouvelle–Zélande s'est appliquée également aux exploitations agricoles et commerciales subventionnées.

Les subventions aux agriculteurs ont été complètement supprimées presque du jour au lendemain. On prédisait généralement la faillite des agriculteurs et une baisse de la production vivrière, mais il y a maintenant plus d'agriculteurs en Nouvelle–Zélande et gagnant plus d'argent par personne qu'ils ne le faisaient avant que l'État ne supprime les subventions. Ils cultivent maintenant les produits dont le monde a besoin plutôt que ce que l'État les payait pour produire.

Il y a une leçon à en tirer. Quand on verse à des gens des prestations si généreuses qu'il leur est plus avantageux de rester à ne rien faire chez eux plutôt que de travailler, quand on subventionne les agriculteurs pour produire des denrées dont le monde n'a pas besoin, quand on distribue des subventions aux entreprises et aux groupes d'intérêts, on crée une dépendance qui tue les emplois, l'esprit d'initiative et la responsabilité individuelle.

Quand je suis parti de Nouvelle–Zélande en 1979 pour émigrer au Canada, j'ai quitté un pays socialiste au bord de la faillite. On percevait les signes avant–coureurs du désastre là–bas tout comme ici aujourd'hui au Canada. La Nouvelle–Zélande est cependant devenue aujourd'hui un pays de libre entreprise, très différent de celui que j'ai quitté.

Je suis absolument convaincu qu'en étudiant l'expérience de ce pays–là, nous serons beaucoup mieux équipés pour régler notre propre problème de déficit et d'endettement. S'il est un voyage de député aux frais de la princesse qui servirait vraiment l'intérêt des Canadiens, ce serait un voyage toutes dépenses payées en Nouvelle–Zélande pour le ministre du Développement des ressources humaines. Il a besoin de voir ce qui s'en vient, et bientôt.

Il ne fait aucun doute qu'une réforme du système de services sociaux s'impose, mais il est très peu probable que les 102 pages de verbiage du livre vert du ministre y contribuent beaucoup.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du député.

Souvent, les députés de l'opposition ou certains prophètes de malheur donnent cet exemple de la Nouvelle–Zélande. Or, si je ne m'abuse, la population de ce pays est de 3 millions de personnes, et son activité économique n'est pas plus importante que celle de l'Alberta. Je comprends le processus auquel elle a dû s'astreindre pour restructurer son économie et tout ce qui s'ensuit. Cependant, lorsqu'on compare le profil industriel et économique de la Nouvelle–Zélande à celui du Canada, on constate qu'ils ont très peu en commun, sauf pour ce qui est des données sur la dette, données que le député aimerait sans doute porter à notre attention.

• (1345)

J'aimerais qu'il nous explique mieux la réalité de la Nouvelle–Zélande à l'époque, par rapport à celle du Canada, qui a une population dix fois plus élevée, qui entretient des liens économiques étroits avec les États–Unis et d'autres puissances occidentales, qui fait partie du G–7 et qui jouit de bien des avantages par rapport à la Nouvelle–Zélande d'aujourd'hui ou de l'époque.

M. Ted White (North Vancouver, Réf.): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir écouté attentivement mon discours et de poser des questions intéressantes.

Évidemment, la population de la Nouvelle–Zélande ne représente qu'une fraction de celle du Canada. En fait, tout ce qu'il faut retenir de cela, c'est que nous aurons beaucoup plus de corde pour nous pendre que n'en laissaient à la Nouvelle–Zélande les étrangers qui finançaient sa dette.

Actuellement, jusqu'à 60 p. 100 de notre dette est financé par des étrangers. Le jour où ils décideront qu'ils nous laissent tomber, la sorte de base de ressources dont nous disposons n'aura aucune importance. Nous ferons des pieds et des mains pour trouver du financement.

La Suède a eu des difficultés avec son financement international. Je le répète, cela ne dépend pas de la population, mais bien de la corde dont on dispose pour se pendre.

Le modèle néo–zélandais décrit parfaitement ce qui se produira ici. La situation a été assez difficile juste après la crise de la dette. Mais en fait les gens en général étaient assez satisfaits de voir que le gouvernement prenait enfin les mesures qu'ils lui demandaient de prendre depuis longtemps.

Il est faux de prétendre que personne n'abuse de nos services sociaux. Ils sont en fait légion, et il est temps de l'admettre et de régler le problème. La Nouvelle–Zélande a été forcée d'agir parce qu'elle était à court d'argent. La même chose peut fort bien nous arriver. Mais j'espère que nous prendrons conscience que nous devons agir avant d'y être forcés.

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound): Monsieur le Président, l'un des plus grands mystères qui entourent les programmes sociaux du Canada, c'est qu'ils n'ont guère réussi à réduire les plaies sociales du pays. Ils n'ont pas réussi en dépit du fait que les dépenses par habitant en chiffres réels ont considérablement augmenté depuis l'instauration des programmes durant les années de l'après–guerre. Qu'est–ce qui n'a pas marché?

Cette question a alimenté mes recherches universitaires pendant quelque temps. Dans le peu de temps à ma disposition aujourd'hui, je voudrais vous faire part d'une partie du fruit de mes recherches. Si je le fais, c'est parce que mes recherches débouchent sur des propositions de réforme des programmes sociaux du Canada visant à nous sortir de la crise financière actuelle et à nous faire entrer dans le XXI^{e} siècle.

Cela fait partie du folklore que les restaurants qui sont assurés sont plus souvent victimes d'incendies que ceux qui ne sont pas assurés. Le secteur des assurances attribue cela à un risque subjectif, aussi appelé risque moral. Autrement dit, le fait d'être assuré provoque des changements de comportement. Il y a plus d'incendies dans des restaurants assurés parce que ce sont des incendies criminels. Cependant, la cause de beaucoup d'autres incendies est que, dans les restaurants assurés, on nettoie moins bien les ventilateurs tachés de graisse et on fait moins attention aux autres risques d'incendie. Ces restaurants sont moins portés

à se doter de systèmes de gicleurs et d'extincteurs chimiques.

Maintenant, le gouvernement du Canada fournit de l'assurance contre les risques du chômage, de la pauvreté et de la vieillesse, de l'incapacité, de la maladie et d'un large éventail d'autres calamités frappant les gens. Tout comme dans le cas de l'assurance–incendie, ces assurances sociales entraînent des changements de comportement chez les assurés qui se traduisent par des coûts et des demandes de règlement plus élevés.

• (1350)

Permettez–moi d'illustrer cela dans le contexte de l'assurance–chômage. Il est certain que les fraudeurs qui présentent de multiples demandes ou qui touchent des prestations tout en travaillant font augmenter le chômage et les coûts de l'assurance–chômage.

Certains prétendent que ces actes illégaux sont rares, et d'autres disent qu'ils sont fréquents. Vu la nature du crime, il n'est pas facile d'obtenir des données fiables. Quoi qu'il en soit, l'idée de mettre un terme à ces fraudes n'a rien de litigieux.

Ce qui importe surtout dans le cadre du débat sur la réforme des programmes sociaux, c'est que, à l'heure actuelle, le taux de chômage élevé est, dans une large mesure, attribuable au fait que certains Canadiens réagissent rationnellement aux modifications de l'environnement dans lequel ils évoluent.

Ainsi, un prestataire de l'assurance–chômage a, pour déterminer quel nouvel emploi est acceptable, des critères plus élevés que quelqu'un privé de prestations. Le premier refusera plus que le deuxième des emplois qui nécessitent des déplacements plus longs, qui sont moins rémunérateurs et qui exigent un recyclage plus approfondi.

Les gens qui agissent de la sorte n'enfreignent pas la loi. Ils agissent rationnellement, en réponse aux occasions que le gouvernement leur offre. Ils peuvent se permettre d'attendre plus longtemps un meilleur emploi, car il leur coûte moins cher d'être chômeurs. Pareil comportement légal et rationnel augmente néanmoins le taux de chômage et le coût du régime d'assurance–chômage.

Les mêmes facteurs entrent en ligne de compte dans le cas de l'aide sociale. À preuve, l'exemple d'une Ontarienne qui a fait la une des journaux à l'été 1993 parce qu'elle a avoué avoir quitté délibérément un emploi pour devenir prestataire de l'aide sociale. Elle a expliqué qu'elle bénéficiait ainsi d'un niveau de vie plus élevé que lorsqu'elle travaillait pour 40 000 $ par année.

Les médias se sont beaucoup interrogés sur la véracité de ces révélations, mais à mon avis, ils ont raté l'essentiel de la question. Qu'on s'arrête simplement à penser que la femme a vu son revenu baisser de 6 000 $ lorsqu'elle est devenue assistée sociale. Cela veut dire qu'un travail à temps plein ne lui rapportait que 500 $ par mois et lui faisait perdre des heures précieuses de loisirs et de travail avec sa famille.

Peu de Canadiens, à ma connaissance, condamnent ceux qui font le même choix que cette femme. Elle n'enfreint pas la loi. Elle profite simplement des possibilités que lui donne le système. Pourtant, ce comportement contribue à gonfler le nombre des assistés sociaux et alourdit le coût des programmes sociaux.

Le coût de l'assurance–chômage est encore alourdi par l'apparition, dans notre société, de véritables institutions qui exploitent explicitement le régime. Les industries saisonnières prennent de l'expansion. Certains gouvernements tiennent compte dans l'embauche des critères d'admissibilité à l'assurance–chômage. Tous agissent rationnellement et sans enfreindre la loi. Personne n'est à blâmer, sinon le système qui favorise ces procédés.

Combien coûtent les programmes sociaux? L'assurance provoque–t–elle des changements dans le comportement et les institutions? Les sociologues n'ont pas de réponses précises à ces importantes questions. J'ai collaboré à des études consacrées aux effets de l'assurance–chômage sur le taux de chômage. J'oserais dire que, si le régime n'avait pas été bonifié dans les années 70, le taux de chômage serait peut–être de deux ou trois points moins élevé aujourd'hui.

De manière plus générale, il ne fait aucun doute dans mon esprit que les changements de comportement provoqués par l'assurance expliquent l'énigme des années d'après–guerre, le coût de plus en plus élevé des programmes sociaux et la persistance des problèmes qu'ils visent à résoudre.

Le livre vert contient un graphique illustrant l'évolution du taux de chômage au Canada depuis les années 50. La tendance est constamment à la hausse. Selon mon analyse, cela est attribuable aux effets des changements de comportement provoqués par l'assurance, aux institutions et à une acceptation plus grande de ce comportement dans la société.

• (1355)

Qu'est–ce que mon analyse suggère pour la réforme de la politique sociale? La réponse réside dans les méthodes utilisées par les régimes privés d'assurance pour limiter les risques de sinistre que présentent les activités ayant pour effet d'accroître le risque. Les primes d'assurance–incendie sont moins élevées pour les immeubles équipés d'un système de gicleurs. Toutes les formes d'assurance des biens et d'assurance–maladie comportent des franchises, une coassurance des dommages, des délais d'attente et des tarifs qui font des distinctions entre les personnes selon le caractère risqué de leurs activités. Par exemple, les primes d'assurance–vie sont plus élevées pour les fumeurs que pour les non–fumeurs; les amateurs de parachutisme doivent payer des primes beaucoup plus élevées.

Il est important de noter que le secteur de l'assurance sait que le comportement moral ne peut être complètement contrôlé. Cela se reflète dans les primes d'assurance. Là où le contrôle est extrêmement difficile et où les coûts varient comme dans le cas de l'assurance contre les pertes d'entreprise, les primes doivent être tellement élevées que personne ne veut acheter de l'assurance. Voilà pourquoi il n'existe pas d'assurance contre les pertes d'entreprise.

Pour de très nobles raisons, les architectes du programme d'assurance sociale du Canada ont fait un usage limité seulement de ces méthodes des régimes privés d'assurance pour contrôler le comportement provoqué par l'assurance.

La solution la plus logique pour réduire les coûts extrêmement élevés de ces programmes consiste à mon avis à adopter davantage des méthodes éprouvées du secteur privé des assurances. On peut hausser les franchises. Dans le cas de l'assurance–chômage et de l'aide sociale, cela prendrait la forme de délais d'attente plus longs avant le versement de prestations.

On peut accroître la coassurance en réduisant les prestations par rapport aux gains antérieurs. On peut repousser l'âge auquel les pensionnés commencent à recevoir des prestations. On peut réduire le versement des prestations en exigeant des rapports fréquents et des preuves de recherche d'emploi, en établissant des exigences en matière de recyclage et en mettant en place diverses autres mesures qui équivalent à une augmentation des taux de coassurance.

D'autres pays qui ont vécu la même expérience que le Canada ont pris de telles mesures. La Suède a réduit les subventions au logement et mis en place un système de bons pour les services de garde d'enfants. La Norvège a limité l'accès à l'assurance–invalidité. En France, il faut s'inscrire à un programme de formation pour obtenir de l'aide sociale. Aux Pays–Bas, les jeunes gens jusqu'à l'âge de 27 ans reçoivent des prestations d'aide sociale qui ne représentent que 50 p. 100 du salaire minimum. L'Allemagne et l'Italie ont haussé l'âge de la pension. En Grande–Bretagne, le soutien du revenu n'est accordé qu'aux demandeurs qui en ont vraiment besoin.

Je crois que le phénomène du comportement lié aux assurances explique pourquoi le coût des programmes sociaux est devenu exorbitant au Canada et dans d'autres pays du monde. Il nous montre aussi cependant comment nous pouvons arriver à contrôler ces dépenses. Le Canada pourrait faire mieux que simplement écouter ce que les autres pays font pour enrayer ce problème de comportement lié aux assurances.

M. Gar Knutson (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, le député a soulevé de nombreux points fort intéressants. Je crois que sa description de ce qui dissuade les gens de travailler est un des éléments clés du livre vert.

Je veux lui poser une question. Je reconnais que les prestations d'assurance–chômage peuvent faire monter le taux de chômage. Je crois que ce serait difficile de dire le contraire. Nous pourrions abolir l'assurance–chômage ou, comme certaines personnes le souhaitent, réduire les prestations. Les gens prennent souvent l'exemple des Américains et disent: «Regardez leur taux de chômage. Il est beaucoup moins élevé que le nôtre et c'est principalement parce que leurs prestations d'assurance–chômage sont moins généreuses.»

Si nous étions plus sévères en ce qui concerne l'assurance–chômage, cela n'aurait–il pas des conséquences néfastes? Plusieurs milliers de personnes perdent leur emploi sans que ce soit leur faute. Il n'y a pas d'emplois disponibles. Je viens d'une collectivité de la rive nord du lac Érié qui a beaucoup souffert de la dernière récession. Notre ville de 30 000 habitants a perdu 5 000 emplois dans le secteur manufacturier. Les travailleurs touchés n'ont pas de véritable option.

• (1400)

Aux États–Unis, où il n'y a pas de régime d'assurance–chômage digne de ce nom, des gens, des familles entières vivent dans la rue et des organismes de charité s'occupent exclusivement de fournir des soins médicaux aux enfants de ces familles.

Y aura–t–il un prix à payer? Il y aura davantage de pauvres au Canada. Si on ne fait que durcir le système et qu'il n'aide que quelques personnes à trouver des emplois, beaucoup de gens, sans que ce soit de leur faute, se retrouveront dans une situation pire que maintenant. Le taux de criminalité augmentera et toutes sortes de problèmes sociaux frapperont nos collectivités.

M. Grubel: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations réfléchies. Il est clair que notre société est à la croisée des chemins.

Je puis assurer au député que dans les années 1960, lorsque nous avons commencé à distribuer généreusement de l'argent et que l'on croyait que la source ne se tarirait jamais, les gens se souciaient peu que le programme d'assurance ait un effet à la hausse sur la demande ou sur les services. Nous avions les moyens de payer. Mais le problème, c'est que nous ne pouvons plus payer les services et que l'on nous demande aujourd'hui de faire des choix difficiles pour réduire les dépenses.

Le livre vert est rempli de propositions susceptibles de frapper des gens. Si nous réduisons les dépenses dans le secteur social comme il faut le faire pour investir utilement dans d'autres secteurs ou éliminer le déficit, comme nous le ferions, il doit nécessairement y avoir des victimes.

Cela pour dire qu'il serait bon de faire comme d'autres pays où on a beaucoup réfléchi à la question et partir du principe que si des gens doivent souffrir, que ce soit d'abord ceux qui ont été amenés par le système à changer leur comportement. Il est évident qu'il est agréable de recevoir sans devoir donner.

M. Knutson: Le dputé vient de dire qu'il faudrait faire payer surtout les personnes qui ont modifié leur comportement, mais c'est impossible à vérifier. Si nous resserrions le règlement de l'assurance–chômage, nous n'aurions aucun moyen de faire la distinction entre une personne qui met plus de temps qu'une autre à trouver du travail et celle qui n'arrive vraiment pas à en trouver, parce que toutes les usines de sa région ont fermé leurs portes.

C'est impossible. Le système n'est pas précis au point de nous indiquer qu'une personne ne fait pas suffisamment d'efforts pour se trouver un emploi et mérite d'être pénalisée.

M. Grubel: Je suis entièrement d'accord, et là est le dilemme. Alors, que va–t–on faire? Que va faire votre parti? On n'a pas le choix.

Comme le disent si bien les socialistes, on ne peut pas faire d'omelette sans casser d'oeufs. Si l'on veut éviter la faillite à notre pays, il va falloir réduire les prestations de certaines per-

sonnes. Il va falloir leur imposer une période d'attente plus longue. La franchise de coassurance devra être rehaussée dans tous les programmes.

En fait, si on interprète certaines des idées d'économies présentées dans le livre vert à la lumière de mon analyse visant à limiter les changements de comportement suscités par l'assurance, on constate que beaucoup vont en ce sens. Tout ce que je demande, c'est qu'on le reconnaisse ouvertement et qu'on accorde à l'avenir davantage d'attention à cette idée dans les débats qui auront lieu à la Chambre et les consultations qui seront menées dans tout le pays, car je crois qu'elle est à la source de nos difficultés actuelles.

Il vaut mieux s'attaquer directement au problème que de chercher 36 solutions.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, en tant que néo–démocrate, je m'intéresse tout particulièrement à la question des programmes sociaux. Au Canada, les programmes sociaux ont vu le jour par suite des pressions exercées par le gouvernement CCF et par les politiciens CCF et néo–démocrates de tout le pays pour qu'on aide les gens dans le besoin.

En tant que social–démocrate, je suis résolu à veiller à ce que la société canadienne soit plutôt humaine qu'inhumaine. Je crois aussi que, si une personne ne gagne pas assez d'argent sur le marché économique traditionnel pour vivre dans la dignité, il incombe aux citoyens que nous sommes de subvenir à ses besoins essentiels. Pour ce faire, il nous faut redistribuer la richesse entre les bien nantis et les démunis.

• (1405)

Le rapport dont nous sommes saisis s'intitule *Programme: emploi et croissance*. Pourtant, le titre n'a rien à voir avec le contenu du rapport lui–même, puisqu'on n'y trouve aucun programme et rien qui ne soit lié à l'emploi ou à la croissance. On suit simplement le programme de Mulroney. Le gouvernement conservateur est mort, mais de toute évidence ses politiques ont réussi à survivre grâce au nouveau gouvernement libéral. En octobre dernier, il y a eu un changement de gouvernement, mais les mêmes bureaucrates et les mêmes politiques sont restés en place.

Ces politiques ont fait accroître la pauvreté. Les taxes et impôts que doivent payer les Canadiens à revenu faible et moyen ont augmenté. Le déficit a grimpé. Les programmes sociaux sont parvenus à se maintenir au cours des dix dernières années, tandis que les allégements fiscaux accordés aux riches se sont accrus de même que les inégalités. Nous en sommes au stade où l'écart entre les riches et les pauvres, qui s'était rétréci, s'est de nouveau creusé et correspond à peu près à ce qu'il était à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous revenons donc au temps où l'écart entre les mieux nantis et les plus démunis était énorme.

Les libéraux appliquent le même programme que Mulroney, avec les mêmes politiques monétaire, budgétaire, économique et commerciale qui ont fait si mal aux Canadiens.

Le Canada et les Canadiens appuient la réforme des programmes sociaux. Cela ne fait aucun doute. Nous avons un ensemble de programmes sociaux, et même une société et une économie, qui ne conviennent pas à environ quatre millions de Canadiens. Il existe donc un appui en faveur d'une réforme. Il y a une volonté politique d'examiner les programmes de sécurité sociale.

Les Canadiens veulent une vraie réforme. Ils ne veulent pas de ces phrases creuses dont ce document est rempli. Ils veulent qu'on leur présente des propositions à étudier et qu'on les consulte vraiment. Nous ne pouvons pas consulter les Canadiens tant que nous n'aurons pas de propositions précises à discuter.

On peut formuler certaines critiques d'ordre général avant de proposer ce qui aurait pu être fait. Comme je l'ai dit, il est évident que ce document contient bien peu de propositions précises. Il reste beaucoup trop vague. Le gouvernement lui–même a déclaré qu'il ne s'engageait à l'égard d'aucune proposition contenue dans ce document. Il est difficile de consulter quand il n'y a rien au départ.

Où est l'esprit de leadership dans ce document? Qu'est–ce que les ministériels pensent au juste? Quand le gouvernement va–t–il se décider à gouverner, car il n'a pratiquement rien fait depuis un an qu'il est au pouvoir? Nous n'avons pas fait grand–chose pour nous attaquer vraiment aux problèmes, qu'il s'agisse des programmes sociaux, de l'économie ou du déficit.

Il est clair toutefois que, malgré les tentatives du gouvernement pour ne pas le révéler, la réduction du déficit est un élément important de ce prétendu examen. En fait, je pense que c'est la réduction du déficit qui oriente l'examen de la sécurité sociale, de sorte que le résultat risque d'être comparable à celui qu'on obtient depuis dix ans avec le déficit. On constate aussi que l'américanisation des programmes sociaux se poursuit toujours sous la direction de ce gouvernement. Pourtant, comme de nombreux députés l'ont mentionné hier et aujourd'hui, on peut choisir entre des politiques sociales davantage axées sur les personnes et celles des Américains, que les libéraux ont décidé d'adopter.

Le document ne s'attaque pas vraiment au problème. Il ne fait rien pour remédier au chômage, entre autres. Il ne traite pas du système fiscal grâce auquel nous pourrons avoir à la fois les ressources pour régler nos problèmes et les encouragements pour faire en sorte que l'activité économique continue d'augmenter.

Pourquoi n'abordons–nous pas ces questions dans le débat? Elles sont pourtant d'une importance critique si nous voulons faire une réforme valable des programmes sociaux. Il me semble, d'après ce que j'ai pu comprendre, et je pense que la plupart des Canadiens sont de cet avis, que les libéraux continuent de vouloir réduire le déficit sur le dos des pauvres.

Il est temps d'adopter une approche plus équilibrée pour régler le problème du déficit. Il est temps de présenter des propositions pour obliger les riches à faire leur juste part dans la réduction du déficit. En fait, il est temps d'adopter une approche équilibrée non seulement pour réformer les programmes sociaux, mais aussi pour régler le problème du déficit.

• (1410)

Pour terminer, je tiens à dire que de toute évidence, le processus de consultation des provinces semble avoir été un échec, autrement, nous n'aurions pas reçu toutes ces critiques de toutes les régions du pays, de tous les partis, de l'intérieur et de l'exté-

rieur du parti libéral fédéral, et du leader du Parti libéral de l'Ontario qui n'aurait pas tant critiqué ce document si les consultations avec les provinces avaient été fructueuses.

De toute évidence, la réforme de la sécurité sociale ne peut se faire qu'en étroite collaboration avec les provinces. Tant que les provinces pensent qu'elles ont raison et que le principal objectif du gouvernement est de pelleter le déficit dans leur cour alors que leur situation financière est déjà extrêmement précaire, elles ne coopéreront pas et à juste titre.

Si l'on s'en tient au livre vert—je me demande combien de livres nous allons avoir et de quelle couleur ils seront—il semblerait que si tant de Canadiens sont au chômage, c'est qu'ils n'ont pas la formation nécessaire pour occuper les postes qui s'ouvrent à eux dans l'économie d'aujourd'hui. Nous sommes tous en faveur de possibilités accrues pour les Canadiens en matière d'éducation, de formation professionnelle et de recyclage. Nous n'y voyons que des avantages. Ce sont des initiatives louables, mais d'après le livre vert, les attentes sont minimes. Surtout, nous ne voyons pas où sont les emplois pour ces gens une fois qu'ils auront terminé leur formation. On doit donc malheureusement s'attendre à ce que ces gens continuent à être pauvres même s'ils sont un peu plus instruits et qu'ils ont acquis quelques compétences de plus.

Le véritable problème, c'est qu'il n'y a pas assez d'emplois et tant que nous ne l'aurons pas résolu, nous continuerons à éroder les programmes sociaux, les Canadiens continueront à venir grossir les rangs des chômeurs et des assistés sociaux et nous continuerons à être tentés de remanier un système complètement débordé.

Il faut que les Canadiens possèdent les compétences dont ils ont besoin. Il faut que le document aborde la question de ce qu'on appelle les obstacles au travail. Il faut également régler le problème des programmes qui rendent la transition au monde du travail plus difficile.

Certaines propositions méritent qu'on s'y arrête. L'une d'entre elles, qui est plus précise que les autres, concerne la modification des accords de financement avec les provinces. Si le gouvernement fédéral poursuit sa lutte au déficit—pas très efficacement d'ailleurs—en se contentant de le refiler aux provinces, qui du reste s'en sont beaucoup mieux tirées à cet égard, non seulement nous maintiendrons la politique des conservateurs mais nous en perpétuerons les conséquences.

Certaines provinces, et en particulier ma propre province, la Saskatchewan, ont trouvé des solutions efficaces. Le gouvernement néo-démocrate a fait de son déficit, qui était le plus élevé par habitant au Canada, le moins élevé par habitant. Le budget de l'an prochain sera équilibré. Ce sera la première fois qu'une province démunie, qui ne possède pas d'énormes ressources, y parviendra. Le gouvernement a su procéder de façon équilibrée tout en haussant les dépenses des programmes sociaux. La réduction d'un déficit ne doit pas nécessairement se faire aux dépens des démunis. La seule façon de faire est d'adopter une approche équilibrée, ce qui exige que tous les citoyens fassent leur part et consentent des sacrifices pour remédier à ce problème qui nous concerne tous.

L'assurance-chômage concerne évidemment beaucoup de Canadiens. On compte actuellement 1,6 million de prestataires de l'assurance-chômage et il y en aurait beaucoup plus si les gouvernements précédents n'avaient pas modifié les règles. Toutefois, le fait de dire, comme dans ce document, qu'il faut resserrer encore davantage les conditions d'accès à l'assurance-chômage. . .

Le vice-président: Il est maintenant 14 h 14. Un ordre a été adopté plus tôt. Si les députés y consentent à l'unanimité, nous pourrions accorder quelques minutes de plus au député pour lui permettre de terminer son discours.

Des voix: D'accord.

M. Axworthy (Saskatoon's—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je n'ai besoin que de cinq minutes de plus. Je remercie les députés de leur coopération.

Il serait absurde de resserrer encore davantage les conditions d'accès à l'assurance-chômage et de réduire encore plus les prestations comme le propose le livre vert.

• (1415)

Je trouve bizarre qu'on puisse considérer cela comme une solution au problème; il me semble que nous continuons de tenir les chômeurs responsables de leur situation.

Nous devons apporter des changements qui rendront l'assurance-chômage accessible à un plus grand nombre, notamment aux travailleurs aotonomes. Songeons qu'environ 50 p. 100 des travailleurs sont actuellement à leur compte. Bien que ces travailleurs ne soient pas protégés par l'assurance-chômage, nous devons trouver un moyen de les inclure dans le système, même si ça ne sera pas facile. Nous devons aussi y inclure les travailleurs à temps partiel qui ne sont pas protégés.

Nous devons trouver des moyens novateurs pour permettre à tous les Canadiens qui ont besoin d'aide d'en bénéficier. Encore une fois, on voit que l'accent est mis sur la formation, mais la formation à l'aide de fonds qui, autrement, iraient aux chômeurs canadiens qui ont besoin d'argent pour nourrir leur famille.

Mais la formation pour quoi? Allons-nous vraiment arriver à donner à un million de Canadiens la formation qui va leur permettre de réintégrer le marché du travail? Ce n'est tout simplement pas réaliste.

En ce qui concerne les prestations pour les enfants, il est proposé de les améliorer. En fait, de les doubler.

C'est très bien. De toute évidence, il est nettement préférable d'avoir pour un enfant entre 2 500 et 3 000 dollars par an que 1 200. Cependant, tout ce que cela va faire essentiellement, c'est de retarder de deux ou trois jours la visite mensuelle de la mère à la banque d'alimentation. Cela ne va pas régler le problè-

me. Nous ne pouvons continuer d'apporter des solutions d'urgence aux problèmes, nous contenter de réagir à certains symptômes.

Les enfants sont pauvres parce qu'ils sont nés de parents pauvres. Leurs parents sont pauvres et n'ont pas les moyens de les nourrir parce qu'ils n'ont pas de travail.

Je voudrais pour finir faire une dernière remarque au sujet des propositions exposées dans ce document concernant l'enseignement postsecondaire. Le gouvernement fédéral adopte une démarche vraiment tordue. Nous disons et nous reconnaissons tous qu'il est important pour notre économie que nous ayons une main–d'oeuvre mieux instruite, mieux formée et mieux qualifiée.

On s'attendrait alors à ce que le gouvernement s'efforce de trouver des moyens de rendre l'enseignement postsecondaire plus accessible et non pas le contraire. On comprend difficilement le raisonnement du gouvernement, qui veut augmenter les frais de scolarité, voire les établir à un niveau cinq ou six fois plus élevé, qui veut augmenter les prêts aux étudiants pour faire passer ce qui représente déjà un fardeau difficile pour eux à un fardeau pratiquement intolérable, qui veut, enfin, restreindre l'accès à l'enseignement postsecondaire. Comment de telles mesures pourraient–elles nous permettre d'avoir une main–d'oeuvre mieux instruite et mieux formée? L'opposition constatée à cette mesure dans le milieu enseignant est un bon indicateur des problèmes que cela pose.

Je vais terminer en suggérant deux ou trois choses que nous devrions réellement faire pour résoudre les problèmes que le livre vert essaie de résoudre.

La vraie solution est de faire en sorte que plus de Canadiens travaillent, de susciter une situation économique qui conduira à la création d'emplois de qualité, en quantité suffisante pour satisfaire la demande. Nous avons du chemin à faire à cet égard. D'autres pays ont bien mieux réussi que nous dans ce domaine. Ce qu'il nous faut, c'est un consensus national sur la façon de procéder, de sorte que tous les Canadiens qui peuvent travailler soient en mesure de le faire.

Il faut aussi réformer la fiscalité. On ne peut pas continuer à subventionner, au coût de 15 milliards de dollars, ceux qui ont les moyens d'investir dans des REER, alors que tant d'enfants dépendent de banques alimentaires. Ce n'est plus possible. Comme tous les députés semblent le reconnaître, il y a des choix difficiles à faire. C'est peut–être un choix difficile, mais nous pouvons certainement réduire le déficit et accroître notre capacité de financement des programmes sociaux, en envisageant sérieusement des réformes fiscales justes et progressistes.

Il y a beaucoup de choses novatrices que nous pouvons faire dans le milieu du travail lui–même. On peut envisager de raccourcir la semaine de travail, de limiter les heures supplémentaires, de façon à répartir le travail qui existe. S'il y avait 4 millions de Canadiens au chômage et 8 millions qui travaillent, il ne semblerait pas très efficace de maintenir les chiffres à ce niveau.

On a vu dans d'autres pays quelques succès dans ce domaine et des employeurs et des syndicats se sont entendus pour raccourcir progressivement la semaine de travail. Nous l'avons fait constamment. Dans le passé, les gens travaillaient sept jours sur sept, alors qu'ils ne travaillent plus que cinq jours par semaine.

• (1420)

En terminant, j'estime qu'il s'agit ici d'un débat sur la qualité de la vie canadienne, sur notre responsabilité les uns envers les autres, sur les inégalités et sur la nécessité de s'assurer que la politique sociale réponde aux insécurités profondes, aux structures familiales changeantes, aux niveaux élevés de pauvreté et à la grande insécurité qui règne au sein de la population active.

Nous avons beaucoup de travail à accomplir et, à mon avis, ce document ne nous donne pas suffisamment de moyens pour le faire.

[*Français*]

Le vice–président: Comme il est 14 h 14, plus ou moins, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 10 juin, de la motion: Que le projet de loi C–240, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan): Monsieur le Président, dans la société dans laquelle nous vivons, il est très délicat de parler de crimes et particulièrement des crimes en rapport avec les agressions sexuelles sur lesquelles le présent projet de loi C–240 est basé. Il faut en parler certes, mais aussi en tant que parlementaires, nous avons le devoir fondamental de ne pas élaborer à en être spectaculaire. C'est un sujet très délicat.

Vous savez, la mort d'un enfant, c'est toujours désastreux, c'est toujours regrettable. Qu'un enfant meure d'un accident de voiture, qu'il décède de mort naturelle ou qu'il soit violenté avant d'être tué, cela sera toujours un décès.

Comme individus dans cette société, peu importe qui nous sommes, peu importe où nous sommes, nous avons le devoir fondamental et légitime de voir à protéger cette progéniture, soit la génération pour laquelle finalement, nous tous, hommes et femmes, qui siégeons ici en cette Chambre, travaillons. Oui, nous devons les protéger. Nous devons tout faire en notre pouvoir afin de nous assurer que leur avenir sera le plus beau possible dans un monde le plus sûr possible, bien entendu. Cependant, vouloir étouffer toute personne qui ose s'en approcher, là nous tombons, à mon avis, dans de la démagogie.

Je veux être clair sur le fait qu'en aucun cas l'opposition officielle ne peut prêter le flanc à la critique dans le sens qu'elle pourrait faire preuve de mollesse vis–à–vis d'un cas comme celui qui a été soulevé par notre collègue du Parti réformiste lors de son discours ici, en Chambre, le 10 juin dernier. Je me réfère au cas du jeune Christopher Stephenson qui, le soir du 17 juin 1988, a été kidnappé dans un premier temps, ensuite molesté pendant un peu plus de 24 heures, violenté sexuellement et

physiquement, naturellement, par un individu qui s'appellait Joseph Fredericks, âgé de 45 ans.

Personne au monde ne peut, à moins d'être malade, accepter que des choses comme celle–là se produisent. Quand je dis personne au monde, c'est vraiment personne. Nous entendons souvent dire: les incarcérés sont tous des ci, sont tous des ça, des qu'en dira–t–on, peu importe, mais il y a une police à l'intérieur des centres de détention, il y a une police à l'intérieur des pénitenciers. On appelle ça la loi du milieu et même ces gens–là, à qui on reproche pourtant des crimes, les gens à l'intérieur, les incarcérés, ne tolèrent pas ce genre de crimes, tellement ces crimes–là sont odieux. Tout le monde s'accorde pour dire que toucher un enfant, c'est odieux. C'est ainsi qu'en janvier 1992, ce «milieu», cette police, cette loi de l'incarcération est venue à bout du fameux prévenu Joseph Fredericks dont je parlais tout à l'heure. Cela s'est passé au pénitencier de Collin's Bay en Ontario lorsque celui–ci a été poignardé à l'intérieur, pendant qu'il purgeait sa sentence.

Vous savez, les abuseurs d'enfants, peu importe qu'ils violent, qu'ils blessent ou qu'ils tuent ou qu'ils fassent tout ceci en même temps, ce qui est pire, ces gens–là ont à faire face au système judiciaire qui les amène à l'intérieur d'un pénitencier, c'est–à–dire qu'ils ont à passer par tout le processus habituel judiciaire les amenant à recevoir une sentence. Et ensuite, ils se ramassent à l'intérieur d'un pénitencier.

• (1425)

Mais à l'intérieur du pénitencier, ils doivent faire face à une autre police, comme je le mentionnais tout à l'heure. C'est pour cela que ces gens ont besoin d'être protégés par le système qu'on appelle «la protection» à l'intérieur. On appelle même cela «la protect», dans le langage populaire du milieu.

Je ne suis pas là pour défendre à outrance les criminels de ce genre, mais je suis d'avis que, si le système judiciaire les a condamnés une fois, nous n'avons pas à recommencer continuellement cette condamnation chaque fois que nous en avons envie. Nous reprochons d'abord et avant tout au système correctionnel de posséder, dans son processus de libération conditionnelle, trop de politiques à l'intérieur. Autrement dit, donner un peu trop de latitude à des gens qui n'ont pas toujours été placés en raison de leur très haute compétence mais quelquefois plutôt en raison de leur appréciation d'un parti politique en particulier. En termes clairs, on place trop souvent des «téteux» de parti à des postes délicats.

Il ne faudrait pas non plus, dès qu'une personne a été jugée, donner à des gens qui sont membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles, le pouvoir de «rejuger» la personne une autre fois pour essayer d'évaluer si cette personne, pour telle ou telle raison, aurait ou n'aurait peut–être pas. . . parce qu'on se retrouve dans un labyrinthe incroyable! En travaillant de la sorte, nous nous enlisons dans une complexité épouvantable de la bureaucratie, une bureaucratie phénoménale, voire montagneuse, tellement elle serait énorme.

Un juge, quand il donne une sentence—c'est un juge qui me l'a dit et c'est vérifiable aussi; je crois que tous les juges l'admettront—c'est en fonction du fait qu'il évalue que, à la fin de la sentence donnée, l'individu devrait normalement avoir expié sa peine et avoir compris, à travers tout le processus du système carcéral et les services de suivi qui y sont offerts, qu'il ne faut pas recommencer l'acte commis pour lequel il a été incarcéré.

Naturellement, si cela fonctionnait chaque fois, ce serait le monde idéal. Donc, c'est toujours un objectif à atteindre.

D'un autre côté, quand on regarde les cas comme celui du jeune Christopher Stephenson, c'est malheureux, tout le monde déplore de pareils gestes, de pareilles erreurs qui ont été commises; oui, c'est vrai. Tout le monde le déplore. Mais les statistiques démontrent, parce qu'il faut regarder les deux côtés de la médaille aussi, nous n'avons pas été élus pour faire de la démagogie ou du spectaculaire: 6 p. 100 des gens qui sont remis en libérté conditionnelle, seulement 6 p. 100 récidivent dans une période de 6 mois après la fin de leur sentence. C'est–à–dire qu'ils peuvent récidiver après les 6 mois, je suis d'accord avec vous, mais, autrement dit, même si on se rend à 10 p. 100, ce qui est une large mesure, il y a quand même 90 p. 100 des gens pour qui le système actuel convient, et j'entends ici le système punitif. Quatre–vingt–dix pour cent des gens qui, comme vous et moi, peuvent, après une période d'incarcération, retrouver la liberté à laquelle vous et moi et eux aussi ont droit.

Nous sommes dans un système démocratique et humain, géré par des humains, où il y aura, d'une part, toujours des erreurs, mais, d'autre part, on se doit aussi de travailler à l'amélioration des conditions de vie des individus que nous sommes. C'est ce qu'on appelle la collectivité.

Il y aura toujours des marginaux; il y aura toujours des gens qui profiteront indûment du système, que ce soit d'un côté comme de l'autre. Il y a des gens qui se faufileront, c'est bien certain, mais quand un système est rendu à des pourcentages de 90 à 94 p. 100 de réussite, je pense qu'il faut partir de ces pourcentages–là et chercher à améliorer les choses à partir de ces pourcentages–là et non pas uniquement focaliser sur les 6 p. 100, rester assis dessus et ensuite en faire une guerre.

Oui, il y a du travail à faire, c'est bien vrai, tout le monde en conviendra, mais, à mon avis, donner un second jugement, comme le projet de loi le prétend, par des gens qui ne sont même pas des juges, là, je pense qu'il faut s'arrêter quelque part.

Je terminerai là–dessus. Il y a une faille, effectivement, tout le monde en conviendra. Le système, tel que je le mentionnais tout à l'heure, n'est pas parfait. Beucoup de gens de tous les milieux y travaillent, je pense, de bonne foi. Même des gens qui ne font pas toujours affaires avec le public mais qui sont du milieu ou qui sont des hauts fonctionnaires. Tous travaillent assidûment et écoutent le peuple.

• (1430)

Oui, il faut travailler sur une solution, mais je crois sincèrement que ce n'est pas à l'intérieur du projet de loi C–240 que cette solution se trouve.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable députée de Surrey—White Rocks—South Langley d'avoir saisi la Chambre de cette importante motion. La protection accrue de nos enfants contre des récidivistes violents est une nécessité qui va de soi.

Ma collègue se sert, comme point de départ et comme preuve fort éloquente du besoin d'action dans ce domaine, des crimes commis par Joseph Fredericks. Le meurtre insensé du petit Christopher Stephenson, commis par ce pédophile chronique à

Brampton, en 1988, nous rappelle cruellement, si tant qu'un rappel soit nécessaire, que nous devons agir rapidement pour corriger les faiblesses de notre système de justice pénale et réduire le risque que ne se reproduisent d'autres tragédies de ce genre.

Le gouvernement fédéral, les provinces et tous les secteurs du système de justice pénal conviennent qu'il faut travailler ensemble pour atteindre ce but commun. Le gouvernement fédéral, quant à lui, est déterminé à agir en ce sens. C'est pourquoi il a déjà pris des mesures pour donner suite à un bon nombre de recommandations formulées lors de l'enquête du coroner menée en 1993 sur le décès du petit Christopher Stephenson.

Enfin, la plupart des recommandations concernant des mesures fédérales ont été mises en application, ce qui a notamment permis d'améliorer les méthodes d'élaboration des rapports de gestion des cas et d'évaluation du risque dans l'ensemble du système correctionnel fédéral. Nous avons également amélioré l'échange de renseignements sur les délinquants, les mécanismes de responsabilisation et la coordination des activités de gestion et de traitement des délinquants sexuels. Ce sont là des progrès remarquables, mais il reste encore beaucoup à faire.

C'est pourquoi nous nous appliquerons à mettre en oeuvre les quelques recommandations qui restent. Ces recommandations touchent à des questions complexes qui ne peuvent être réglées du jour au lendemain. Elles exigent des solutions globales et durables. Une mesure qui va contribuer à améliorer la protection du public est le projet de loi C–45, lequel modifie la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Ce projet de loi, présenté par le solliciteur général en juin dernier, est actuellement étudié par le Comité permanent de la justice et des affaires juridiques.

Grâce à l'une des modifications proposées, il serait plus facile pour la Commission nationale des libérations conditionnelles de garder incarcérés jusqu'à expiration de leur peine les délinquants sexuels qui sont susceptibles de s'en prendre à des enfants. Comme l'a récemment souligné le solliciteur général, cette modification ne donne pas à entendre que les infractions sexuelles contre les enfants sont plus graves que celles qui sont commises contre les adultes. Toutefois, dans le cas d'enfants, il arrive souvent que la Commission nationale des libérations conditionnelles ne puisse maintenir en incarcération un pédophile à risque élevé, parce qu'il est difficile de montrer qu'un dommage grave a été causé à l'enfant qui en a été victime.

La proposition réglerait, par conséquent, ce problème, en éliminant la nécessité de prouver qu'un dommage grave a été causé dans ce sens ou dans ces cas. La Commission serait ainsi habilitée sur le plan légal à garder un délinquant en prison, si elle le juge susceptible de commettre une nouvelle infraction sexuelle contre un enfant, avant l'expiration de sa peine. À mon avis, cette proposition aiderait considérablement à protéger nos enfants contre les prédateurs sexuels sous responsabilité fédérale.

Toutefois, nous ne devons pas oublier qu'une véritable réforme demande plus qu'une modification des dispositions législatives. Tôt ou tard, la majorité des détenus sont remis en liberté. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place un certain nombre d'initiatives axées sur la protection de la société à long terme. Parmi ces initiatives, mentionnons l'amélioration des programmes de traitement des délinquants sexuels. Si vous le permettez, monsieur le Président, j'aimerais maintenant dire quelques mots sur nos connaissances actuelles au sujet du traitement des délinquants sexuels.

Les recherches révèlent qu'il existe plus d'une cause d'exploitation sexuelle et plus d'une façon d'envisager le traitement. Toutefois, les cliniciens s'accordent en général pour dire que dans bien des cas, le risque de récidive peut être réduit, grâce à la continuité des programmes de traitement et la prévention des rechutes.

• (1435)

La prévention des rechutes est essentielle parce qu'elle aide les délinquants sexuels à maîtriser leurs pulsions lorsqu'ils sont de retour dans la collectivité. Dans ce contexte, le solliciteur général a annoncé que dans le cadre de la réforme proposée par le gouvernement en matière de sécurité publique, les programmes destinés aux délinquants sexuels seront renforcés et améliorés.

Pour s'assurer que le système correctionnel fédéral utilise les méthodes les plus efficaces de gestion et de traitement des délinquants sexuels, le Service correctionnel du Canada a entrepris l'an dernier un examen complet de ses programmes d'évaluation et de traitement, comme: améliorer l'évaluation des besoins des délinquants sexuels en fonction de leur comportement criminel; mettre en oeuvre une variété de programmes de traitements conçus pour répondre aux différents besoins de ce groupe de délinquants; former les membres du personnel correctionnel aux méthodes les plus modernes de gestion de délinquants sexuels, et mener des activités de recherche visant à évaluer l'efficacité de ces approches.

Au cours des cinq dernières années, il a accru de façon spectaculaire le nombre de places destinées aux délinquants sexuels, le faisant passer de 200 par année à plus de 1 800 aujourd'hui.

Afin de donner une direction nationale plus marquée de la gestion et du traitement des délinquants sexuels, le commissaire aux services correctionnels a annoncé récemment la nomination d'un psychologue principal au nouveau poste de conseiller en matière de programmes pour délinquants sexuels. C'est là un autre exemple des mesures prises en réponse à l'enquête sur le décès de Christopher Stephenson.

Conformément à d'autres recommandations découlant de cette enquête, le gouvernement prendra des mesures pour aider les organismes locaux à mieux protéger les enfants contre les mauvais traitements dans la collectivité.

La GRC joue déjà un rôle de premier plan en permettant aux services policiers, à la grandeur du Canada, d'avoir accès à la base de données du Centre d'information de la police canadienne, le CIPC. Cela permet à la police locale, au nom d'organisations communautaires, de connaître les antécédents de personnes qui souhaitent travailler auprès des enfants.

Par ce moyen, on peut s'assurer que les agresseurs d'enfants et les délinquants sexuels ne pourront entrer en contact direct avec des enfants dans des organismes communautaires.

Pour qu'à l'échelle nationale les mécanismes de filtrage soient les meilleurs possibles, des représentants du ministère du Solliciteur général, en collaboration avec leurs collègues de Santé Canada et de Justice Canada, examinent des façons d'améliorer la banque de données du CIPC, en vue de permettre la

collecte de renseignements plus complets sur les condamnations au criminel et les enquêtes.

En retour, nous pourrons disposer à l'échelle nationale d'un système beaucoup plus efficace de présélection qui nous permettra d'empêcher les pédophiles et les délinquants sexuels d'entrer en contact avec les enfants.

En terminant, monsieur le Président, je tiens encore une fois à remercier la députée de Surrey—White Rock—South Langley d'avoir soulevé cette importante question devant la Chambre.

Nous avons la responsabilité vis–à–vis de Christopher Stephenson, ainsi que de tous les enfants et parents du Canada, de faire tout en notre pouvoir pour protéger les jeunes contre les prédateurs sexuels.

Cependant, la protection des jeunes ne repose pas seulement sur les dispositions législatives. Elle passe également par l'élaboration et l'exécution de programmes de traitements les plus efficaces possibles destinés aux délinquants sexuels pour que le risque puisse être géré lorsqu'ils réintègrent la société. Ce n'est qu'en procédant à une réforme équilibrée du système de justice pénale que nous pourrons véritablement établir la base d'une société sûre où les enfants peuvent vivre sans crainte d'être victimes de la violence et de l'exploitation.

Les initiatives que je viens de décrire et les efforts que nous continuerons de déployer au cours des prochains mois témoignent de l'engagement pris par le gouvernement de tout mettre en oeuvre pour protéger nos enfants. Je suis persuadé que tous les députés se joindront à nous pour réaliser cet objectif.

[*Traduction*]

Mme Jan Brown (Calgary–Sud–Est): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C–240. Cette mesure, qui a été présentée par la députée de Surrey—White Rock—South Langley, propose d'importants changements à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et au Code criminel.

Encore une fois, le Parti réformiste a pris l'initiative de faire en sorte que les contrevenants dangereux ne puissent pas retourner dans la société pour commettre d'autres crimes mortels et menacer les familles des victimes. Les réformistes préconisent des peines plus sévères pour les crimes et la protection des citoyens respectueux des lois avant les droits des criminels. Il est déplorable que les députés d'en face continuent d'être aussi réfractaires à de profondes réformes du système de justice.

• (1440)

Le projet de loi C–240 n'a pas pour objet d'enfermer les prisonniers et de jeter la clé. Il vise plutôt à protéger les Canadiens en gardant derrière les barreaux les détenus les plus dangereux. Comme la députée l'a déjà dit à la Chambre, cette mesure législative vise les personnes qui ne sont pas désignées contrevenants dangereux au moment du prononcé de leur peine initiale, mais dont la conduite après leur incarcération et leur casier judiciaire amènent le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles à les considérer trop dangereux pour les libérer dans la société.

De ce côté–ci de la Chambre, nous avons souvent évoqué la nécessité d'une réforme étendue du système de justice pénale et c'est exactement ce que ferait le projet de loi C–240.

Songez à la peur que doivent ressentir quotidiennement Helen Leadley et sa famille en pensant que, d'un jour à l'autre, Robert Paul Thompson pourrait obtenir un permis d'absence temporaire sous surveillance. La Chambre connaît bien l'histoire de cet homme et de son dossier criminel qui épaissit depuis 1969. Je n'ai pas l'intention de laisser tomber cette question.

En 1983, Robert Paul Thompson, qui avait déjà purgé une peine pour voies de fait graves sur une ancienne amie, a été emprisonné pour deux délits de fuite. Même à cette époque, malgré ses antécédents criminels et violents, on lui avait octroyé la semi–liberté. Et c'est pendant une période de semi–liberté qu'il s'est rendu au domicile de son ancienne conjointe de fait, Brenda Fitzgerald. Il a tenté d'assassiner l'ami de Brenda en le battant à coups de marteau et de couteau, puis il a brutalement frappé et poignardé à mort Brenda Fitzgerald. La décision de lui octroyer la semi–liberté était complètement idiote et irresponsable.

Pour ce meurtre brutal et cette tentative de meurtre, Robert Paul Thompson a négocié un plaidoyer et a plaidé coupable de meurtre au deuxième degré. Il n'a jamais été considéré comme un délinquant dangereux. Il a reçu une peine d'emprisonnement à perpétuité et aura droit à une libération conditionnelle au printemps de 1995. N'est–ce pas là une contradiction flagrante? Il est condamné à perpétuité et admissible à la libération conditionnelle.

La cause ne se termine pas par la condamnation et la détermination de la peine de Thompson. Deux années et demie plus tard, il a attaqué deux gardiens de prison à la pointe du couteau et a pris en otage une infirmière de 63 ans. Durant la prise d'otage, il a fallu dix gardiens de prison pour immobiliser Thompson. Pour ces attaques subséquentes, Thompson a reçu une peine concomitante de 11 ans d'emprisonnement, de sorte qu'il sera quand même admissible à la libération conditionnelle en avril 1995.

Même après ces assauts violents, Robert Paul Thompson n'a pas été considéré comme un délinquant dangereux. Que faut–il donc pour qu'un criminel violent comme lui soit enfin considéré comme un délinquant dangereux? La Commission des libérations conditionnelles a récemment accordé à Thompson une permission de sortir sous surveillance. Son frère souffre d'une maladie non mortelle, mais il est à l'hôpital, et Thompson voudrait lui rendre visite pendant deux heures.

C'était une décision irresponsable que d'octroyer la semi–liberté à cet homme en 1983. C'est une chose encore plus répréhensible que la Commission des libérations conditionnelles ait décidé une fois de plus d'accorder cette permission de sortir sous surveillance. Malgré les arguments de la famille de la victime qui vit dans la crainte de cet homme, malgré le fait que je sois intervenu à quatre reprises à la Chambre pour qu'on n'accorde pas cette permission, malgré tout cela, le solliciteur général a préféré ne pas en tenir compte. Il semble que la Commission des libérations conditionnelles, le Service correctionnel et le solliciteur général ne considèrent pas la propension de Thompson à la violence comme un motif suffisant pour le retenir derrière les barreaux.

Un membre de la Commission des libérations conditionnelles du Nouveau–Brunswick a admis que 70 p. 100 des demandes de

libération conditionnelle étaient accordées et rendues publiques, mais que les membres préféreraient que ce soit 100 p. 100. La vengeance n'est pas inscrite dans le mandat de la commission. La Commission des libérations conditionnelles n'a–t–elle pas l'obligation morale de prévenir tout acte de vengeance à l'égard des victimes et de leur famille? Tel est l'enjeu. Thompson a pu passer les murs de sa prison et terroriser la mère de Brenda Fitzgerald. Mes collègues et moi–même luttons tous les jours pour que les droits des victimes ne passent pas après ceux des détenus.

Le régime de libération conditionnelle permet aux délinquants, comme Thompson, de ne purger que la moitié, voire le tiers de leur peine. La commission admet qu'un délinquant violent sur trois va récidiver, mais un délinquant ne peut être déclaré dangereux que lorsqu'il est en détention. Même alors la loi actuelle n'autorise le Service correctionnel à maintenir les délinquants dangereux en détention que jusqu'à la toute fin de leur peine. Il doit ensuite les relâcher dans la société.

Le violeur en série Larry Fisher a purgé entièrement sa peine de 23 ans de prison sans subir aucun programme de réhabilitation et le voilà de nouveau en mesure de récidiver.

• (1445)

Une fois adopté, le projet de loi C–240 mettra en place un processus pour réévaluer la libération d'un détenu. Il donnera la chance au procureur général d'appliquer, sur la recommandation des autorités correctionnelles, les dispositions sur les délinquants dangereux.

Lorsque l'évaluation du cas d'un délinquant donne à entendre qu'il est probable qu'il va récidiver, on pourra alors le maintenir en détention pendant une période indéterminée. Cette détention postpénale supposera l'imposition d'une peine définie ou indéfinie et une surveillance à long terme pouvant aller jusqu'à dix ans. Des dispositions comme celles–là feront que l'on pourra maintenir en détention certains délinquants qui ont purgé leur peine, lorsqu'ils démontrent, même en prison, une propension continue à la violence.

Les Canadiens sont exaspérés du manque de mesures concrètes que prend le gouvernement pour faire en sorte que les criminels soient davantage responsables de leurs actions. Ils en ont de plus en plus assez de voir le gouvernement apporter des modifications mineures au système sans le réformer réellement. Ils commencent à remettre en question la capacité du gouvernement d'assurer la sécurité des Canadiens dans leurs rues.

Ce week–end sera celui de l'Action de grâce. Je trouve tout à fait terrible que le système correctionnel choisisse aujourd'hui pour rendre sa décision sur la demande de permission de sortir sans surveillance de Robert Thompson. Il ne semble pas très juste que la famille de Brenda Fitzgerald n'ait rien à célébrer en cette journée, alors que son meurtrier fête pendant ce temps.

Le projet de loi C–240 que présente ma collègue apporte de véritables modifications au système correctionnel. Il est temps que le solliciteur général redonne une certaine crédibilité au système et appuie ce projet de loi. Je n'ai pas l'intention de laisser tomber. L'audition de la demande de libération conditionnelle de cet individu est fixée pour avril 1995 et j'entends bien soulever à nouveau cette question.

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat en deuxième lecture du projet de loi C–240, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel.

Les délits sexuels inquiètent beaucoup la population. Le coroner de l'Ontario a procédé à une série d'enquêtes pour attirer l'attention du public sur les crimes haineux que commettent des individus. La réaction qu'entraînent ces causes laisse souvent supposer qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, de dispositions pour s'occuper de ce genre d'individus et que les mécanismes en place sont tout à fait insatisfaisants.

Le Code criminel du Canada renferme d'importantes dispositions au sujet des délinquants dangereux. Elles ont beaucoup évolué au fil des ans. En 1948, a été déposée une loi concernant les psychopathes sexuels criminels qui autorisait le tribunal à déterminer qu'une personne était une psychopathe sexuelle criminelle, si elle avait été reconnue coupable d'une infraction comme le viol, les rapports sexuels, l'attentat aux moeurs, la sodomie, la bestialité ou la grossière indécence, ou encore d'une tentative de commettre une quelconque de ces infractions.

Si le tribunal jugeait que le délinquant était un psychopathe sexuel criminel, il pouvait lui imposer une période d'emprisonnement d'une durée déterminée pour l'infraction substantielle, ainsi qu'une période de détention préventive, une fois que la peine initiale avait été purgée.

Par la suite on a modifié le concept de psychopathe sexuel criminel au profit des repris de justice et des délinquants sexuels dangereux. On tenait à faire une distinction entre les délinquants sexuels dangereux et les personnes coupables d'infractions mineures. En 1969, on a modifié le Code criminel et supprimé de la loi concernant les délinquants sexuels dangereux la notion de période d'emprisonnement d'une durée déterminée pour ne plus parler que de l'emprisonnement d'une durée indéterminée. Le Comité Ouimet s'est penché sur le cas des délinquants sexuels dangereux et a recommandé l'établissement d'une nouvelle catégorie intitulée simplement «délinquants dangereux».

En 1977, a été promulguée la loi concernant les délinquants dangereux, en remplacement des anciennes dispositions applicables aux repris de justice et aux délinquants sexuels dangereux. La loi actuelle est décrite à la partie 24 du Code criminel. On y trouve la définition de «sévices graves à la personne», à l'article 752, et la définition pratique de la nature des comportements visés, à l'article 753.

Cet article s'applique aux délinquants qui constituent un danger pour la vie, la sécurité ou le bien–être physique ou mental d'autres personnes. Ce danger peut être fondé sur quatre critères. Le premier se ramène à ceci: par la répétition de ses actes, le délinquant démontre qu'il est incapable de contrôler ses actes et permet de croire qu'il causera vraisemblablement la mort de quelque autre personne ou causera des sévices ou des dommages psychologiques graves à d'autres personnes.

• (1450)

Le deuxième critère, c'est que, par la répétition continuelle de ses actes d'agression, le délinquant démontre une indifférence marquée quant aux conséquences de ses actes.

Le troisième, c'est tout comportement chez ce délinquant d'une nature si brutale qu'on ne peut s'empêcher de conclure qu'il y a peu de chance pour que, à l'avenir, ce comportement soit inhibé par les normes ordinaires de restriction du comportement.

Le dernier critère, c'est que la conduite antérieure du délinquant dans le domaine sexuel démontre son incapacité à contrôler ses pulsions sexuelles et laisse prévoir que, vraisemblablement, il causera à l'avenir des sévices ou autres maux à d'autres personnes.

Si le tribunal considère un délinquant comme dangereux, il peut lui imposer une peine indéterminée, au lieu de toute autre peine qui aurait pu convenir.

Je fais l'historique de l'élaboration de cet article et je parle des définitions qu'il renferme pour porter à l'attention de la Chambre le fait que divers gouvernements sur une période prolongée se sont penchés sur le problème des délinquants dangereux. Les dispositions actuelles ont été soumises à la Cour suprême du Canada qui a jugé qu'elles respectaient les normes juridiques pertinentes.

La possibilité de modifier les dispositions actuelles a fait l'objet de consultations auprès des provinces qui les administrent et on s'est aperçu alors que ceux qui devaient présenter une demande étaient généralement satisfaits de ces dispositions.

D'autres députés ont signalé que le projet de loi C–240 risquait d'être déclaré inconstitutionnel en vertu de la Charte. Je ne reviendrai donc pas là–dessus à ce stade–ci.

La question importante qu'on doit se poser, c'est s'il convient ou non d'envisager des modifications comme celles que propose le projet de loi C–240 et qui risquent fort d'être déclarées inconstitutionnelles, alors que nous pouvons déjà compter sur des mesures complètes et efficaces pour nous occuper des délinquants dangereux. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice reconnaissent qu'il y a d'autres questions importantes à étudier. Il y a des problèmes de compétence qu'on doit régler, grâce à une collaboration accrue et plus efficace entre les diverses juridictions. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice se réuniront avec leurs homologues de la Santé pour étudier ces problèmes.

On a aussi reconnu l'importance d'identifier et de poursuivre les personnes en recourant aux dispositions applicables aux délinquants dangereux. La mise en place d'un processus qui permettrait de connaître les délinquants violents à risque élevé et de communiquer des renseignements à leur sujet aux procureurs de la Couronne pour des poursuites subséquentes constitue un mesure importante à l'égard de ces délinquants.

En terminant, je voudrais rappeler que nos lois et nos pratiques, telles que nous les connaissons aujourd'hui, sont le fruit d'une longue évolution. Il semble clair, selon les spécialistes de la justice pénale qui administrent les dispositions applicables aux délinquants dangereux, que le Code criminel est un outil efficace pour s'occuper des délinquants dangereux.

Les propositions du projet de loi C–240 risquent fort d'être déclarées inconstitutionnelles par rapport au système actuel, qui a mis de nombreuses années à devenir ce qu'il est. Je pense que nous serons bien mieux servis, à court et à long termes, en améliorant la collaboration entre les différentes compétences et en améliorant les procédures et les mesures administratives qu'en adoptant des propositions qui comportent de trop grands risques, sur le plan juridique.

[*Français*]

M. André Caron (Jonquière): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir aujourd'hui sur le projet de loi C–240 visant à modifier la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel.

Si le projet de loi présenté par la députée de Surrey—White Rock—South Langley était adopté, il serait désormais permis aux instances responsables de réviser en cours de peine la sentence d'une personne reconnue coupable d'un crime grave et violent si elles estiment que celle–ci court de fortes chances de récidiver à sa sortie de prison.

Le projet de loi C–240 permettrait même d'incarcérer une personne dans un pénitentier pour une période de temps indéterminée si on estime qu'elle ne peut être réhabilitée.

• (1455)

Comme on le constate, il s'agit de pouvoirs considérables qui seraient accordés au système judiciaire. Mais avant d'expliquer mes réserves concernant ce projet de loi, je veux émettre quelques précisions afin de dissiper tout malentendu concernant ma position.

Comme la plupart des citoyens du Canada et du Québec, je ne suis d'aucune façon favorable à la libération sous probation de personnes qui représentent un danger réel pour la société. Je partage l'opinion selon laquelle les gens qui ont commis un crime violent et qui ne sont pas évidemment réhabilités doivent être punis et subir la peine prévue par la loi. Ils doivent être maintenus derrière les barreaux aussi longtemps qu'ils demeurent un danger pour la société pour la durée de la peine à laquelle ils ont été condamnés. C'est une question de sécurité publique à laquelle, il va de soi, tout le monde adhère.

Dans un régime basé sur la primauté des règles de droit, il appartient à l'appareil juridique, aux forces de l'ordre et aux institutions politiques de veiller à ce que les criminels purgent leur peine. Il incombe à ces instances de veiller à ce que les citoyens honnêtes puissent vivre en société. C'est le fondement même du contrat social qui unit les citoyens et l'État.

Nous savons que sans règles de conduite claires et sanctions appropriées pour ceux qui ne respectent pas les lois, nous risquons de sombrer dans un état d'anarchie.

Le projet de loi qui nous est proposé, s'il est adopté sous sa forme actuelle, remet sérieusement en cause les principes de droit et de justice fondamentale que nous tenons absolument à protéger. Je vais préciser ma pensée.

Comme je l'ai mentionné précédemment, nous vivons dans une société libre et démocratique basée sur le respect des libertés fondamentales et la primauté des règles de droit. En matière de justice pénale, cela se traduit par le droit inaliénable que possède chaque individu d'être présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. C'est une règle de droit que nous avons héritée du droit coutumier anglais et qui demeure encore un fondement essentiel de notre système juridique.

De plus, selon ces mêmes principes, nous savons qu'une personne ne peut être punie qu'une seule fois pour le crime dont elle fut reconnue coupable. En d'autres mots, aucun individu ne peut être jugé et condamné deux fois pour le même délit. Vouloir renoncer à ce principe de justice fondamentale équivaudrait à suspendre indûment les droits civils d'une personne et la livrer à l'arbitraire. Ce genre de situation est de toute évidence inacceptable dans une société comme la nôtre.

Le projet de loi qui est devant nous contient une disposition qui permettrait, à l'article 26, à un tribunal de maintenir une personne en détention malgré le fait qu'elle ait purgé sa peine. Cette situation résulterait du fait que cette personne est réputée dangereuse et qu'elle devrait être maintenue en prison compte tenu de la preuve nouvelle qui n'avait ou ne pouvait être présentée lors de son procès.

D'après mon interprétation de ce projet de loi, des éléments de preuve qui ne furent pas soulevés durant le procès pour condamner un accusé, pourraient être introduits devant un tribunal pour le garder plus longtemps en prison. À mon avis, cette disposition compromettrait très sérieusement les droits fondamentaux de cette personne.

Rappelons que depuis son enchâssement dans la Constitution de 1982, la Charte canadienne des droits et libertés est le meilleur instrument de protection à la disposition des Canadiens contre les pouvoirs autrement absolus de l'État moderne. La Charte énumère une série de règles et de principes destinés à protéger les droits fondamentaux de la personne. À cet égard, et pour les fins de ce débat, l'article 11 de la Charte stipule clairement que «tout inculpé a le droit, d'une part, de ne pas être jugé de nouveau pour une infraction dont il a été définitivement acquitté et, d'autre part, de ne pas être jugé ni puni de nouveau pour une infraction dont il a été définitivement déclaré coupable et puni.» Autrement dit, la Charte prévoit qu'aucune personne dans ce pays ne peut être punie deux fois pour la même infraction. C'est un droit fondamental enchâssé dans la Constitution.

Il est absolument évident pour moi que certaines dispositions de ce projet de loi violent ce principe, puisqu'il serait désormais permis de condamner une seconde fois quelqu'un qui a déjà purgé sa peine si un tribunal estime que cette personne représente encore un danger pour la société. De toute évidence, il faudrait attendre un jugement de la Cour suprême pour savoir si cette loi résisterait aux principes énumérés dans la Charte. À cet égard, je crois que la Cour suprême la déclarerait inconstitutionnelle.

Pour les fins de ce débat, il ne faut pas perdre aussi de vue que le Code criminel du Canada contient déjà des mesures visant à garder derrière les barreaux des criminels dangereux, et ceci, même après l'expiration de leur peine.

• (1500)

En effet, nous savons que les tribunaux possèdent le pouvoir de déclarer ces personnes «délinquants dangereux» pour les incarcérer le temps nécessaire. Avec cette nuance très importante et absolument fondamentale, cependant: il faut que le procureur de la Couronne en fasse la preuve pendant le procès de l'accusé et non pas quelques années plus tard lorsque le détenu est sur le point d'être libéré, comme le permettrait le projet de loi C–240.

Pourquoi faudrait–il adopter une nouvelle loi pour protéger la société contre des criminels dangereux lorsque nous possédons déjà tous les instruments nécessaires à cette fin dans le Code criminel? Au procureur de la Couronne de faire son travail ou au législateur de resserrer la définition de délinquants dangereux!

Notons enfin que selon la proposition qui est devant nous, il serait du ressort de la Commission des libérations conditionnelles de faire enquête en la matière, c'est–à–dire de déterminer s'il existe suffisamment d'éléments de preuve pour procéder à un autre procès et, ultimement, pour prolonger la peine d'un détenu. Cela, à mon avis, alourdirait considérablement la charge de travail de la Commission des libérations conditionnelles avec tous les délais et les coûts additionnels que cela pourrait comporter. D'autant plus que je crois que ce serait lui accorder une responsabilité qui n'est pas de son ressort.

En guise de conclusion, je voudrais réitérer ma profonde conviction selon laquelle les droits fondamentaux de la personne sont en principe inaliénables et qu'ils ne doivent pas être suspendus. C'est sûr qu'on peut évoquer ou faire la description de crimes particulièrement crapuleux, ce qui fait que les gens puissent croire que dans des circonstances spéciales, il faille faire abstraction des droits fondamentaux. Mais je pense que c'est injustifiable parce qu'il faut se tenir, comme législateurs, au niveau des principes.

Si le projet de loi C–240 est adopté dans sa forme actuelle, et je le répète en conclusion, il serait possible à un tribunal de maintenir une personne incarcérée pour une période de temps dépassant la durée de la peine prévue au moment de sa condamnation en prétextant que cette personne représente encore un danger pour la société. Autrement dit, on continuerait à punir une personne au–delà de ce que prévoyait sa sentence. De toute évidence, il s'agit d'une mesure injustifiable.

Il ne faut pas priver les citoyens de leurs droits fondamentaux sous prétexte que la société ou les services correctionnels ne peuvent trouver d'autres moyens pour protéger les citoyens contre les criminels dangereux. Cette solution ne règle pas le problème des délinquants dangereux, qui peuvent causer des torts sérieux à la société.

Je voudrais dire, en terminant, que lorsqu'une société commence à suspendre de façon ponctuelle les droits fondamentaux de la personne, ses citoyens ont toutes les raisons de craindre que cette société ne devienne dangereusement intolérante et que leur liberté personnelle ne soit à long terme en danger.

[*Traduction*]

M. Ian Murray (Lanark—Carleton): Monsieur le Président, le projet de loi C–240 vise à régler certaines préoccupations à propos des délinquants violents qui récidivent, en particulier des délinquants sexuels.

Le projet de loi vise surtout à identifier et à maintenir en détention plus longtemps un certain groupe de délinquants dont on constate, après leur condamnation, qu'ils continuent de représenter manifestement une menace grave pour l'intégrité physique ou mentale d'autrui.

Prédire les comportements violents est indéniablement un objectif que l'on cherche à atteindre pour protéger la collectivité. Cependant, il n'est pas facile à atteindre. Des députés ont parlé des nombreuses mesures qui ont été mises à l'essai ou qui sont utilisées actuellement pour protéger la société contre les délinquants dangereux.

Les problèmes qui constituent un obstacle à la réalisation de cet objectif très louable sont nombreux. Près de 10 p. 100 de tous les crimes sont des crimes que l'on pourrait qualifier de violents. Le taux de base de comportement violent est donc très bas. Par exemple, étant donné que 10 p. 100 seulement des crimes sont des crimes de violence, si nous prédisions que personne n'aura de comportement violent, nous aurions raison dans 90 p. 100 des cas.

Le coeur de notre problème, c'est qu'on ne peut se satisfaire d'une prédiction qui se révèle vraie même dans 90 p. 100 des cas. Les travaux de recherche effectués depuis dix ans ont fait de grands progrès pour la prédiction de comportement violent.

Le Service correctionnel du Canada n'a pas ménagé ses efforts pour élaborer des instruments d'évaluation des risques et a mis au point un des meilleurs outils d'évaluation et de prédiction au monde.

Les travaux de recherche ont permis de cerner raisonnablement bien les principaux facteurs de prédiction de comportement criminel et violent. Mentionnons parmi ces facteurs les compagnons criminels, les antécédents de comportement antisocial, les attitudes antisociales, les problèmes familiaux, le dysfonctionnement cognitif et la médiocrité des résultats scolaires et professionnels. Certains de ces facteurs peuvent être évalués assez facilement au moyen des antécédents complets et détaillés des individus. Certains facteurs, comme le dysfonctionnement cognitif, nécessitent des tests compliqués.

• (1505)

L'un des meilleurs facteurs de prédiction est lié à l'évaluation de la psychopathie qui se compose de nombreux traits, dont la dureté, la manipulation, la malhonnêteté, l'irresponsabilité et la conduite antisociale persistante.

Il existe des facteurs infantiles de prédiction de récidive violente liés par exemple aux difficultés à l'époque de la gestation, notamment l'alcoolisme ou la toxicomanie de la mère. Les problèmes de la petite enfance comme les crises de colère ou le fait d'avoir été la victime ou le témoin de mauvais traitements ou de conflits entre les parents constituent d'autres indices.

Divers troubles du comportement caractérisés par le vol, le mensonge, la pyromanie, l'école buissonnière, l'agression sexuelle, la violence, la cruauté et les fugues sont fortement reliés à la récidive violente.

La recherche porte à croire qu'on réussit de mieux en mieux à prédire le comportement dangereux. On peut réussir à identifier avec exactitude les délinquants présentant le plus de risques en combinant les mesures des traits psychopathiques, les variables démographiques et les antécédents criminels.

L'utilisation de ces outils permettra d'optimiser l'exactitude des prédictions, mais elle ne permettra malheureusement pas d'identifier toutes les personnes qui commettront des crimes de violence après leur sortie de prison.

En cherchant à raffiner encore davantage les prédictions, on risque d'identifier à tort un grand nombre de personnes comme dangereuses. Cela fera augmenter énormément le coût de ces mesures, sans compter qu'on aura ainsi empiété sur les droits des nombreuses personnes ainsi identifiées incorrectement.

L'une des choses les plus frappantes en ce qui concerne les facteurs prédictifs de récidive dans les cas des délinquants violents est qu'il s'agit toujours d'événements qui se sont produits avant l'infraction concernée. Ce sont des événements qui étaient connus ou auraient pu être connus au moment de la détermination de la peine.

Le Code criminel renferme d'importantes dispositions concernant les délinquants dangereux. Les définitions données dans ces dispositions ont évolué avec le temps et ont été maintenues ou modifiées à la suite de toutes sortes de contestations. Nous sommes de plus en plus à même de prédire quels délinquants sont potentiellement dangereux et les outils nécessaires pour traiter du genre de problème dont il est question dans le projet de loi C–240 sont déjà prévus dans le Code criminel.

Pour régler les cas à l'origine des craintes exprimées par le public, nous devons identifier et poursuivre au plus tôt les délinquants les plus dangereux. Les divers responsables de l'administration de la justice pénale doivent soigneusement examiner les cas de délinquants violents et dangereux de façon à s'assurer que les dispositions existantes concernant les délinquants dangereux soient bien appliquées.

Trouver des moyens d'identifier et de suivre les délinquants à risque élevé dès le moment où ils ont affaire au système de justice pénale permettra, de la part des procureurs, une meilleure application des dispositions prévues dans le Code criminel concernant les délinquants dangereux. Enfin, il faut reconnaître que certains délinquants passeront à travers les mailles du filet de la justice pénale.

Dans le cas de ces délinquants, une meilleure coopération et une meilleure coordination au niveau de la police, des poursuites, des services correctionnels et, ce qui est plus important, des services de santé mentale peuvent fournir des solutions efficaces en ce qui concerne les délinquants à risque élevé, cela sans risquer que nos outils actuels, efficaces et éprouvés ne soient jugés inconstitutionnels aux termes de la Charte.

En terminant, il importe de reconnaître une triste réalité. Il est en fin de compte impossible de prévoir qui commettra des crimes odieux. Une prévention plus efficace de la criminalité sert mieux nos intérêts à long terme.

J'aimerais citer un passage du douzième rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général, intitulé *Criminalité et prévention au Canada*:

> Le Comité admet que le crime, sous une forme ou une autre, existera toujours et qu'il faudra toujours compter sur l'intervention des forces policières, des tribunaux et des services correctionnels.
>
> En revanche, il estime que la société doit commencer à promouvoir la prévention pour réduire les risques de criminalité et se préoccuper sans cesse davantage des jeunes à risque et des facteurs sociaux et économiques associés au crime et à la criminalité.

Cette approche globale suppose la collaboration des gouvernements, des organismes de justice pénale ainsi que des agences et des groupes communautaires.

Elle situe la criminalité dans un contexte communautaire et en fait un problème auquel il faut trouver une solution sociale.

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–240, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et le Code criminel.

Nous discutons, à l'étape de la deuxième lecture, de ce projet de loi d'initiative parlementaire, dans l'espoir qu'il soit renvoyé au comité de la justice et des questions juridiques de la Chambre. Grâce aux initiatives parlementaires, les députés qui ne font pas partie du Cabinet ont la possibilité de présenter leurs idées sous forme de projets de loi ou de motions qui sont débattus et sur lesquels la Chambre est parfois appelée à voter.

• (1510)

Si je mentionne cela, c'est que, il n'y a pas si longtemps, il y a eu un débat sur une motion d'initiative parlementaire que j'ai présentée au sujet de l'assouplissement de la convention régissant les motions de censure et, partant, de la tenue de votes plus libres à la Chambre. Grâce à l'appui des députés d'en face, cette motion qui faisait l'objet d'un vote a été adoptée.

Je soulève cette question parce que j'estime important que, durant la période réservée aux initiatives parlementaires, les députés puissent se servir de leur jugement pour décider eux–mêmes de quelle manière ils voteront sur une question donnée. Le whip ne devrait pas intervenir lors d'un vote concernant les initiatives parlementaires. Les députés devraient pouvoir juger la mesure législative en se fondant sur son mérite et non pas sur le parti d'où elle origine. Actuellement, on part du principe que tous les projets de loi présentés par le gouvernement sont bons et doivent être appuyés tandis que tous les projets de loi et toutes les motions de l'opposition sont mauvais et, par définition, doivent être rejetés.

Un tel principe ne permet pas aux députés de faire leur travail et d'écouter la population du Canada. Il les empêche plutôt de travailler ensemble dans le meilleur intérêt du gouvernement de notre pays et dans celui de nos électeurs, les Canadiens.

Je rappelle aux députés que la Chambre a approuvé la motion que j'ai présentée en faveur de votes plus libres et j'espère que mes vis–à–vis, de même que les députés du Bloc québécois, jugeront que le projet de loi mérite leur appui.

Tout le monde sait parfaitement bien quelle est la position du Parti réformiste sur la question de la loi et de l'ordre, qui suscite un vaste débat au Canada en ce moment. Notre parti est clairement pour la loi et l'ordre. C'est pourquoi nous avons présenté le projet de loi.

Le projet de loi C–240 constitue une autre mesure mise de l'avant par les députés réformistes pour apporter à notre système de justice les changements qui feront qu'il protège les Canadiens. C'est une mesure motivée par un besoin qui existe au sein de notre société et qui a été on ne peut mieux mis en évidence par les amis et les parents de personnes tuées par des criminels remis en liberté même si l'on savait qu'ils commettraient de nouveaux crimes violents.

Mon collègue, le député de Calgary–Sud–Ouest, a parlé tout à l'heure de la nécessité de garder en prison des criminels comme Robert Paul Thompson qui, bénéficiant d'une semi–liberté, a assassiné Brenda Fitzgerald en 1983. Ce criminel a été condamné à la prison à vie et sera admissible à une libération conditionnelle au printemps de 1995. Un projet de loi comme le C–240 permettrait aux services correctionnels de garder en prison de dangereux criminels comme Robert Paul Thompson.

Comme le disait la députée de Surrey—White Rock—South Langley, la législation actuelle permet aux autorités des services correctionnels de garder des criminels dangereux en détention jusqu'à la fin de leur peine. Il n'existe cependant pas de loi qui permettre de garder des délinquants à risque élevé en prison après l'expiration de leur peine.

À l'heure actuelle, des délinquants dangereux qui conservent des intentions violentes à l'égard de la société sont remis en liberté. Des changements sont également réclamés par les familles de victimes de meurtre et par les rares personnes qui ont survécu aux attaques brutales de criminels qui auraient dû être gardés derrière les barreaux jusqu'à la fin de leurs jours.

Le projet de loi est semblable à un autre projet de loi qui avait été déposé au cours de la dernière législature et il semble être similaire à des propositions que le gouvernement actuel a soumises pour fins de discussion. Si c'est le cas, je ne vois pas pourquoi quelqu'un s'y opposerait.

Je voudrais maintenant parler de deux critiques qui ont été formulées. Tout d'abord, on fait valoir que le gouvernement a dévoilé son projet pour fins de discussion et qu'aucune décision ne devrait être prise avant la fin du processus consultatif.

On trouve dans ma circonscription des établissements provinciaux comme le centre correctionnel de Fraser River, le centre correctionnel d'Alouette River, le Camp de Boulder Bay et Stave Lake, ainsi que des établissements fédéraux comme l'établissement de Mission et l'établissement à sécurité minimale de Ferndale.

Dans les circonscriptions voisines de Mission—Coquitlam se trouvent des établissements provinciaux comme le centre de détention préventive de Surrey, Ford Mountain, Mount Thurston, Centre Creek (pour les jeunes) et le centre correctionnel communautaire de Chilliwack, ainsi que des établissements fédéraux comme ceux de Matsqui, Kent, Elbow Lake, Mountain, l'établissement psychiatrique régional et Harrison Mills. Cela fait beaucoup d'établissements de détention.

Les habitants de ma circonscription et des circonscriptions environnantes savent de quoi ils parlent. Ceux qui travaillent et vivent dans les villes de la circonscription de Mission—Coquitlam veulent que ce genre de loi s'applique immédiatement. Ils ne veulent pas que des délinquants violents, qui ont causé suffisamment de problèmes en prison pour purger leur peine au complet, soient libérés sans surveillance au sein de la communauté. Le projet de loi vise seulement les détenus qui présentent le plus de risques de comportement violent et je suis certaine que les habitants de ma circonscription préféreraient que ces délinquants restent en prison.

● (1515)

L'envoi collectif destiné à mes électeurs contenait des questions touchant la réforme du système de justice pénale. J'ai reçu un taux de réponses de plus de 6 p. 100, ce qui m'apparaît très bon, aux questions concernant la réforme de la justice criminelle et à deux questions en particulier, 87 p. 100 et 95 p. 100 des répondants ont déclaré être en faveur de changements.

Il est encore plus intéressant de constater quels étaient les sujets traités en priorité dans les observations générales des répondants. Plus de 76 p. 100 d'entre eux ont parlé de modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants, à la détermination de la peine, au système de libération conditionnelle, aux droits des victimes, et ainsi de suite.

Les Canadiens veulent des changements.

Par conséquent, il suffit que j'écoute mes électeurs pour me convaincre que ce projet de loi est nécessaire. De plus, qui le gouvernement consultera–t–il s'il demande à un détenu ce qu'il doit faire dans le cadre du processus de consultation? Il y a fort à parier que la réponse sera que le projet de loi n'est pas nécessaire.

Si le gouvernement consulte des amis ou des parents de ceux qui sont morts aux mains de détenus récemment libérés, je suis convaincue que la réponse sera que ce projet de loi n'est pas nécessaire.

Dans son discours sur ce projet de loi, qui a été présenté à la Chambre le 10 juin dernier, la députée de Surrey—White Rock—South Langley a éloquemment plaidé en faveur de son projet de loi en donnant des détails sur le meurtre d'un petit garçon de 11 ans commis par un tel contrevenant. J'estime que ses parents appuieraient ce projet de loi. Je crois donc que les gens que le gouvernement va consulter se sont déjà prononcés en faveur du projet de loi.

La deuxième objection soulevée à l'encontre de ce projet de loi, c'est qu'il pourrait contrevenir à la Charte des droits et libertés. Oui, je suppose que les tribunaux pourraient décider qu'un projet de loi qui traite sévèrement les contrevenants dangereux contrevient à un article donné de la Charte des droits et libertés. Mais est–ce que c'est le cas? Il y a une clause de sauvegarde dans la Charte, c'est l'article 1. Aux termes de l'article 1 de la Charte, les droits et libertés garantis par la Charte ne peuvent être enfreints que par une règle de droit pouvant se justifier dans le cadre d'une société libre et démocratique.

C'est un des compromis qui ont été faits au moment de la rédaction de la Charte, et je crois qu'il est utile en ce qui concerne le projet de loi C–240.

Je prétends que, dans une société libre et démocratique, il serait inacceptable de traiter les contrevenants les plus dangereux du Canada comme il est proposé dans le projet de loi C–240.

Mes collègues libéraux diront que pareil traitement viole les droits individuels de la personne condamnée. Ce serait l'argument classique soulevé par les libéraux, mais le temps n'est–il pas venu de considérer les droits de la société dans son ensemble? Le temps n'est–il pas venu de faire passer le bien–être du plus grand nombre devant les droits d'un individu qui est si dangereux pour la société?

J'estime que, dans des cas comme celui–là, les droits de la société dans son ensemble devraient être protégés au détriment, s'il le faut, des quelques personnes visées par ce projet de loi.

Je voudrais souscrire aux propos de ma collègue de Surrey—White Rock—South Langley qui, quand elle a pris la parole la première fois pour appuyer ce projet de loi, a déclaré que si ce projet de loi pouvait sauver au moins une vie il valait la peine d'être adopté.

Je crois qu'il faut agir maintenant. Le temps des consultations est passé. Les gens demandent que nous traitions les contrevenants dangereux d'une manière simple, mais ferme. J'exhorte tous les députés à examiner attentivement l'objet des initiatives parlementaires et, s'ils jugent que ce projet de loi s'impose, à y souscrire, en dépit des whips de parti.

Je vous remercie, monsieur le Président, de m'avoir permis de me prononcer sur cette question importante pour la sécurité de tous les Canadiens.

Le président suppléant (M. Kilger): Chers collègues, je crois que ça suffit pour aujourd'hui. J'espère que le député de Churchill, qui avait encore une trentaine de secondes de temps de parole, n'y voit pas d'objection.

Comme il est 15 h 20, la Chambre s'ajourne au lundi 17 octobre 1994, conformément aux articles 22 et 24 du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 octobre 1994

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

M. Rex Crawford (Kent, Lib.) propose: Que le projet de loi C–220, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—C'est avec beaucoup d'espoir, monsieur le Président, que j'interviens aujourd'hui pour ouvrir le débat sur une initiative parlementaire, le projet de loi C–220, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux.

J'ai présenté ce projet de loi pour la première fois en juin 1993 et je suis revenu à la charge le 7 mars 1994. Cette mesure se veut une réponse directe et immédiate à un tragique accident qui est survenu dans ma circonscription et qui a coûté la vie au fils âgé de six ans de deux de mes électeurs, Robert et Maria Weese, de Wallaceburg. Je suis heureux de signaler leur présence à la tribune ce matin, en compagnie de leurs enfants, leur fils Craig et leurs filles Paula et Kelly.

Le 15 juin 1992, leur fils Mark a été tué par un but de soccer portatif mal conçu et mal fixé. L'unique objet de ce projet de loi est d'empêcher d'autres tragédies de se produire, car l'incident survenu dans ma circonscription n'est pas le premier de ce genre. Le projet de loi C–220 obligera les utilisateurs de buts de soccer, de hand–ball et de hockey sur gazon à les fixer au sol de façon qu'ils ne basculent pas aisément pour finir par causer des blessures ou la mort.

Je reconnais que le projet de loi, tel qu'il est rédigé, doit être accompagné d'autres mesures pour être plus efficace. Par ailleurs, aujourd'hui, en cette heure réservée aux initiatives parlementaires, je crois que le fait d'attirer l'attention sur ce dossier suffira à établir la raison d'être de cette mesure et à en confirmer le bien–fondé.

J'ai rencontré des collaborateurs et des hauts fonctionnaires du cabinet de la ministre de la Santé et je remercie celle–ci de son aide et de ses conseils en la matière. Nous travaillerons tous ensemble pour améliorer la sécurité de nos enfants. J'espère poursuivre cette question avec la ministre au cours des mois à venir.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter Robert et Maria Weese de leurs efforts considérables et sincères. Ils ont fait parvenir plus d'un millier de lettres à des associations de soccer, un peu partout au Canada et ailleurs, pour signaler les dangers des filets portatifs. Les Weese ont glané des exemples troublants d'accidents causés par du matériel portatif.

Depuis 1979, il y a eu 15 décès et cinq blessures graves aux États–Unis, mais il n'existe malheureusement pas de chiffres pour le Canada, car aucun groupe, c'est–à–dire ni les conseils scolaires ni les associations récréatives, n'en compile.

• (1105)

Au Canada, nous avons un fatras, un ramassis d'informations ici et là. Un de nos principaux objectifs doit être d'accroître la quantité de renseignements offerts aux utilisateurs de filets portatifs.

Le projet de loi C–220 est fondé sur les recommandations issues de l'enquête du jury du coroner, en octobre 1992, après qu'un garçon de 14 ans a été tué par un filet portatif. Cette mort inutile est survenue au moins quatre mois avant celle de Mark Weese. Pourquoi les recommandations qui découlaient de l'enquête n'ont–elles pas été mises en oeuvre?

En fait, on vient de m'informer qu'il y a eu un autre décès regrettable au Nouveau–Brunswick, tout juste le mois dernier. En outre, le 3 octobre, un garçon de 12 ans est mort à Detroit, au Michigan, après avoir reçu sur la poitrine un but de soccer portatif. Il y a trois ans, un incident est également survenu à Terre–Neuve.

Je voudrais faire consigner au compte rendu les huit recommandations qui découlent de l'enquête de Wallaceburg. Mais avant, je voudrais souligner qu'elles sont tout à fait logiques et pleines de bon sens. Elles auraient déjà dû être mises en oeuvre avant qu'une tragédie n'attire l'attention sur cette question.

Premièrement, les buts portatifs pour usage intérieur devraient être fabriqués de matériaux légers et consolidés à l'aide de sacs de sable ou d'un système d'ancrage flexible, permettant aux buts de se déplacer latéralement, mais pas de se renverser.

Deuxièmement, les buts portatifs pour usage extérieur devraient être munis d'un dispositif d'ancrage permettant leur stabilité pendant le jeu et leur entreposage par la suite.

Troisièmement, le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales devrait modifier la Loi sur les produits dangereux pour y inclure ce matériel et se doter d'un programme de normes auprès de l'Association canadienne des normes, afin de veiller à ce que les produits des fabricants répondent à des normes minimales de sécurité.

Quatrièmement, les fournisseurs devraient s'assurer que tous ces produits répondent aux normes de l'ACNOR avant de les livrer aux acheteurs.

Cinquièmement, les bureaux des coroners, les hôpitaux et les services de police devraient informer immédiatement le ministère de la Consommation et des Affaires commerciales de toute blessure grave ou de tout décès résultant d'accidents liés à l'utilisation d'articles de sport. Ce ministère devrait ensuite, grâce à son système informatique, mettre en lumière ces incidents et en informer le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires, le ministère du Tourisme et des Loisirs, les municipalités, les associations, les fournisseurs et les distributeurs.

Sixièmement, les étiquettes permanentes du fabricant devraient être bien visibles et fournir le nom du fabricant, son adresse et l'année de fabrication.

Septièmement, toute mise en garde concernant l'utilisation et la manipulation de l'équipement devrait être affichée de façon visible, séparément, et dans une couleur contrastante. Elle devrait aussi être placée en évidence sur toute la documentation relative au produit.

Huitièmement, l'utilisateur devrait faire faire des inspections de sécurité indépendantes, par des personnes compétentes, chaque année et après toute réparation ou toute modification, et conserver en dossier les relevés d'inspection.

Ces huit recommandations, qui datent d'octobre 1992, n'ont pas encore été pleinement mises en oeuvre. C'est pour attirer l'attention des députés sur cette question que j'ai présenté ce projet de loi à la Chambre.

Au Canada, les accidents sont la principale cause de mortalité chez les enfants. Aux États–Unis, quelque 7 200 enfants perdent la vie chaque année des suites d'accidents et 50 000 autres gardent des séquelles. En septembre 1992, la Commission de surveillance des produits de consommation, aux États–Unis, a fait une mise en garde pour dire que les buts de soccer portatifs pouvaient basculer et tuer les enfants qui y grimpent ou s'y suspendent. Il arrive parfois qu'un but non fixé au sol soit renversé par un coup de vent.

La semaine dernière, cette commission s'est réunie à Washington, D.C. Assistaient à cette réunion des représentants du Canada qui travaillent avec leurs collègues américains afin de faire en sorte que nous disposions d'un plus grand nombre de renseignements et que des politiques soient mises en place pour éviter que des tragédies de ce genre ne se produisent à l'avenir.

• (1110)

La U.S. Safety Commission a publié un manuel sur la sécurité dans les terrains de jeux publics. Au chapitre 5, paragraphe 1.1, la commission note qu'une fixation sûre est indispensable pour une installation stable. Si l'équipement est installé correctement, il devrait pouvoir résister aux forces maximales anticipées générées par des jeunes actifs et susceptibles de le faire se retourner, basculer, glisser ou se déplacer.

Afin d'éviter tout accident sur les terrains de jeux, l'Association canadienne de normalisation a formulé des lignes directrices pour veiller à ce que l'équipement soit sûr. La CSA insiste sur la nécessité de fixer cet équipement solidement au sol par la base.

La CSA suggère que les parents demandent aux autorités municipales ou aux commissions scolaires la fréquence des inspections de l'équipement. Elle recommande une inspection visuelle tous les jours, une inspection plus complète une fois par mois et une inspection exhaustive tous les ans.

La distribution à tous de renseignements sur la sécurité est essentielle. En 1992, un accident mortel causé par un filet s'est produit à Toronto. Un mois après cet accident, le fabricant du filet en question, Sports Equipment of Toronto Limited, un fournisseur national d'équipement sportif pour établissements spécialisés et de matériel de gymnase a émis un avertissement disant que les buts de soccer, de hand–ball et de hockey sur gazon devaient, durant leur utilisation, être solidement fixés au sol et, après utilisation, être rangés de manière à ne pas tomber.

Je félicite cette compagnie d'être intervenue aussi rapidement. Malheureusement, cet avertissement n'a été envoyé qu'aux commissions scolaires de l'Ontario. Les municipalités, les services des parcs et les ministères chargés des loisirs n'en ont pas été avisés.

Aux États–Unis, les autorités sont en train de proposer diverses méthodes afin d'accroître la sécurité des filets.

Selon un article paru le 18 avril 1993 dans le *Detroit News*, le système d'écoles publiques du comté de Fairfax, en Virginie, est devenu un leader national, en ce sens qu'il a été le premier à prendre deux mesures de sécurité considérées comme essentielles par les experts—c'est–à–dire la fixation solide de l'équipement au sol et l'apposition de mises en garde sur le matériel.

Dans le district, tous les buts de soccer portatifs sont munis d'avertissements sous la forme d'étiquettes de couleur noire, rouge et jaune vif, mettant en garde contre les dangers de grimper sur les buts ou de ne pas les fixer solidement au sol, car il pourrait s'ensuivre des accidents graves ou mortels. La commission scolaire de Virginie a même acheté des fixations en tire–bouchon longues d'environ 12 pouces. Elles sont faciles à installer et difficiles à retirer.

Selon l'Institute for the Study of Youth, de l'Université du Michigan, il faudrait interdire de jouer sur les terrains où les buts ne sont pas solidement ancrés au sol. L'institut aimerait qu'une ordonnance locale exige qu'avant chaque match, l'entraîneur de l'équipe locale soit tenu de s'assurer que les deux buts de soccer soient ancrés. Si cette exigence n'est pas satisfaite, son équipe perd le match par forfait.

Il vaut la peine de signaler que certains fabricants sont en train de former un regroupement de lutte contre les buts de soccer dangereux, et qu'ils ont commencé à fabriquer des modèles qu'on peut plier quand ils ne servent pas. J'espère que nous ferons de même au Canada.

Je reviens sur le mérite qu'ont les Weese de poursuivre avec détermination leur campagne acharnée pour l'adoption de normes sécuritaires, durant une période qui doit être très difficile pour eux. Ils ont formé à Wallaceburg un groupe de parents bénévoles appelé PARCS, qui est voué à la la sécurité des enfants. La ville de Wallaceburg a aussi entrepris un examen détaillé du matériel des parcs. Je n'ai que des éloges à leur faire, mais cette attitude n'est pas généralisée. Au cours d'un récent voyage qui les a amenés dans différents coins du sud de l'Ontario, les Weese ont trouvé du matériel dangereux ou susceptible de causer des accidents à Woodstock, St. Thomas et Goderich.

Ils ont écrit aux autorités de ces localités pour demander que les poteaux soient fixés au sol. Ce genre de travail fait à la base, à l'échelle locale, entre voisins, mérite d'être encouragé et valorisé. Nous avons cependant besoin du gouvernement, qui a le pouvoir d'accélérer les choses. Nous devons fabriquer des filets plus sûrs et informer tous les usagers des normes de sécurité en vigueur. Nous ne pouvons pas compter seulement sur la bonne volonté et les bonnes intentions. Il faut que les organismes de réglementation et les associations normatives prennent des mesures concrètes.

• (1115)

Je serai heureux d'entendre les observations de mes collègues sur cette mesure, et particulièrement sur l'enjeu représenté par le projet de loi C–220. Si notre discussion de ce matin peut empêcher un décès ou une tragédie, elle aura déjà été utile.

Deuxièmement, le but des initiatives parlementaires est de permettre à tout député de n'importe quel parti d'attirer l'attention sur une question quelconque qui revêt de l'importance pour sa circonscription ou pour l'ensemble du Canada. Dans le peu de temps que nous avons ce matin, je crois que nous pouvons être utiles sur les deux plans.

C'est un honneur pour moi de présenter le projet de loi C–220 au nom de mes électeurs, parce que c'est grâce à leur esprit d'initiative que cette mesure a vu le jour.

Une mésaventure de cet ordre m'est arrivée personnellement. Il y a deux ans, j'ai acheté pour mes petits–enfants un portique de gymnastique composé de deux balançoires individuelles, d'une balançoire à deux places et d'une glissoire. Les tout–petits ont toujours une longueur d'avance sur nous. Le plus jeune a trois ans et les deux autres, quatre ans. Ils ont découvert qu'en se balançant à l'unisson, ils pouvaient faire lever les trépieds qui tiennent la structure au sol. Ça ma donné tout un choc.

Il faut les surveiller, ces tout–petits. Ils sont plus intelligents que nous. Ils pouvaient faire lever les trépieds de deux pieds. Je leur ai fait cesser ce jeu et j'ai pu trouver des barres de 24 pouces de long pour ancrer la structure. Je les ai enfoncées dans le sol.

Je trouve que ces piquets auraient dû être fournis par la compagnie qui fabrique ces structures. Si des enfants de 10 ou 12 ans avaient utilisé cette balançoire, ils l'auraient fait basculer très facilement. Quand je les ai arrêtés, ces petits de trois et quatre ans étaient eux–mêmes en bonne voie d'y parvenir.

Nous sommes entourés de dangers dont nous ne prenons conscience que lorsqu'ils se manifestent sous nos yeux. Je pense que ce projet de loi mérite d'être appuyé. Faisons savoir aux gens que des enfants se tuent à l'école et dans les terrains de jeux, alors que quelques sous suffiraient à éviter ces catastrophes.

Monsieur le Président, je vous remercie encore de m'avoir permis de prendre la parole ce matin. J'ai hâte d'entendre les observations des autres députés.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, B.Q.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je suis amené à intervenir au nom de l'opposition officielle en réponse à la présentation du projet de loi C–220, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux.

J'aime toujours lire l'objet du projet de loi: «Le but de ce projet de loi est de rendre applicables aux buts de soccer, de hand–ball et de hockey sur gazon les dispositions de la Loi sur les produits dangereux relatives aux produits limités.»

Je voudrais, à ce stade–ci, féliciter le député de Kent de sa ténacité, parce qu'il faut savoir qu'il avait présenté ce projet de loi lors de la législature précédente et qu'il a dû recommencer tout le processus avec la venue de cette nouvelle législature. Je voudrais aussi le féliciter de sa sensibilité face au drame qu'ont vécu des parents de son comté, M. et M^me^ Robert et Maria Weese qui ont perdu leur fils Mark âgé de six ans.

• (1120)

Je suis personnellement très sensible à un tel événement parce que mon fils a le même âge que cet enfant, et j'imagine l'extrême douleur qu'ont dû subir ces parents à la suite d'un événement aussi tragique.

L'objet du projet de loi est de rendre obligatoire le fait que les buts de soccer, de hand–ball et de hockey sur gazon disposent d'un mécanisme d'ancrage qui éviterait que les buts basculent et tombent sur un enfant qui joue autour. Il faut savoir que les accidents qui sont survenus ne sont pas survenus, pour la plupart, au cours des parties mais en dehors des parties pendant que des jeunes s'amusent sur des terrains de jeu, s'amusent avec les buts et que les buts basculent ou encore lorsque survient un coup de vent, les buts basculent et tombent sur un enfant, ce qui occasionne soit des blessures graves ou son décès.

Enfin, l'esprit du projet de loi prévoit aussi, et ce en conformité avec la recommandation du coroner que l'on verra plus loin, que ces filets, ces buts soient portatifs et qu'ils puissent être entreposés une fois que la partie est terminée pour éviter justement ce genre d'accident.

Il faut savoir que le cas de Mark Weese n'est pas unique. En effet, il faut déplorer d'ailleurs ici le peu de statistiques qui existent au Canada sur ce genre de matière, sur ce genre de sujet. Semble–t–il qu'il n'y ait aucune obligation qui ne soit faite ni aux hôpitaux, ni aux milieux scolaires de donner des informations là–dessus à quelque instance que ce soit. Ce qui n'est pas le cas, heureusement, aux États–Unis où il y a la U.S. Consumer Products Safety Commission qui suit ce genre de choses, et on y apprend que de 1979 à 1992, de nombreux accidents sont survenus dont cinq qui ont entraîné des blessures majeures donc très graves—on peut imaginer ce que cela veut dire—et 15 qui ont amené le décès de personnes—on ne peut pas parler d'enfants—âgées de 3 à 22 ans. Donc, cela signifie toute l'importance de la mesure à prendre.

Ce projet de loi s'inspire directement du rapport du coroner qui a été publié à l'époque et dont a fait état le député de Kent tantôt. Ce qui attire mon attention, c'est surtout la recommandation n^o^ 2 qui se lit comme suit en anglais:

[*Traduction*]

Les buts portatifs pour usage extérieur devraient être munis d'un dispositif d'ancrage permettant leur stabilité pendant le jeu et leur entreposage par la suite.

[*Français*]

Donc, nous sommes en faveur de cette modification à la Loi sur les produits dangereux. Cette modification à la Loi sur les produits dangereux n'aurait pour effet que de sauver une seule vie que déjà elle aurait été d'une immense utilité.

[*Traduction*]

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'appuyer le député. Tout comme le député du Bloc, je le félicite de la ténacité qu'il a démontrée pour attirer de nouveau notre attention sur une question très importante.

La famille Weese a été très éprouvée par l'accident qui l'a frappée. Elle a voulu dénoncer une situation à laquelle, pour ma part, je ne m'étais pas arrêté. Quand j'ai lu ce qui s'était passé, je ne savais pas que ces buts pouvaient causer tant de problèmes et même mettre des vies en danger. Je le sais maintenant. C'est fort regrettable.

Le malheur a frappé cette famille. Un enfant est mort et certains d'entre nous ignorent toujours la cause. Les proches de cet enfant ont écrit des milliers de lettres pour informer les gens, les commissions scolaires et les services des parcs et des loisirs, afin que tous, nous puissions tirer une leçon de l'accident. Je les remercie de cette initiative.

Je remercie le député d'avoir alerté la population en portant le problème devant le plus haut tribunal du Canada, soit le Parlement.

• (1125)

Il est facile de blâmer les fabricants qui n'ont peut–être pas mis les avertissements qu'il fallait sur leurs produits et qui n'ont pas fourni assez de renseignements. Il est important qu'ils soient inculpés de cela. Les commissions scolaires et les services des parcs et des loisirs doivent être mis au courant des dangers que présentent ces buts pour qu'ils en garantissent l'ancrage et les rendent plus sûrs.

Il y a toutefois un autre aspect à souligner. En tant que parents et adultes, nous devons aussi nous acquitter d'une responsabilité dans nos collectivités respectives.

J'ai été très impressionné d'entendre le député dire que la famille Weese et lui ont parcouru le sud de l'Ontario pour voir s'il restait encore des endroits où les mesures de sécurité n'étaient pas observées. Par de telles actions, ils ont fait beaucoup plus que de simples parents, car ils se préoccupent des enfants des autres. Ils méritent toute notre admiration.

Je tiens à souligner qu'ils ont même établi PARCS ou Parents Assuming Responsibility for Children's Safety, une association de parents chargés de voir à la sécurité des enfants. C'est grâce aux efforts de la PARCS que le député présente ce projet de loi à la Chambre, afin de modifier la Loi sur les produits dangereux. C'est aussi grâce à cette association que les commissions scolaires sont maintenant au courant d'un problème qu'elles ignoraient. C'est grâce à ces efforts que ce problème me préoccupe.

Mes deux garçons sont maintenant des hommes. Ils n'ont pas encore d'enfants, mais quand ils en auront, je voudrais qu'ils aient l'esprit tranquille en pensant que du matériel sûr est mis à la disposition de leurs enfants.

De plus, que les poteaux des buts soient fixes ou mobiles, ou que les poteaux mobiles soient ancrés, il reste que, dans le feu de l'action, les jeunes ont tendance à oublier qu'ils peuvent se blesser grièvement en frappant ces poteaux. Il nous incombe de reconnaître que nos enfants courent des risques lorsqu'ils s'amusent.

La meilleure façon de garantir la sécurité de nos enfants est d'accepter, en tant que parents, d'être responsables envers nos enfants. Dans un esprit de solidarité collective, les adultes que nous sommes devraient agir comme des parents envers tous les enfants et assumer les responsabilités qu'a acceptées la famille Weese afin de sensibiliser la population au danger existant. Nous voulons exhorter le ministre de l'Industrie à modifier la législation actuelle afin de pouvoir atteindre le but que vise le projet de loi.

Je remercie le député qui a proposé ce projet de loi. J'appuie l'objet, l'esprit et le but de ce projet de loi. J'espère que tous les députés reconnaîtront les responsabilités qu'ils doivent assumer pour rendre plus sécuritaires les terrains de jeux des écoles ainsi que des parcs et des centres récréatifs.

Le président suppléant (M. Kilger): Il n'y a pas d'autres orateurs. Je ne veux pas prendre le député de Kent par surprise. Tous les députés doivent comprendre que, conformément au droit de réplique, si le député de Kent décide de faire des observations finales sur cette question, aucun autre orateur ne pourra intervenir par la suite. En fait, le député clora le débat pour aujourd'hui.

Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Crawford: Monsieur le Président, je tiens à remercier et à féliciter les députés d'en face qui se sont prononcés en faveur de ce projet de loi. C'est très important pour moi et, certes, pour les membres de la famille Weese qui étaient à la tribune que l'on se préoccupe du danger que posent les montants de buts.

Le député a dit qu'il n'était pas conscient de ce danger. Je n'en était pas conscient non plus avant que cette affaire survienne. Je signale que mes propres petits–enfants ont essayé de renverser leur balançoire et y seraient malheureusement arrivés si je n'étais pas intervenu pour stabiliser cet équipement.

Je vis à la frontière du Michigan. Aux États–Unis, le soccer est en train de devenir un sport important à la faveur des grèves du base–ball et du hockey. À Wallaceburg, le soccer a été lancé il y a bien des années par un homme qui devait représenter l'Italie aux Jeux olympiques. Grâce à lui, l'équipe de soccer de Wallaceburg est l'une des meilleures non seulement du comté de Kent, mais encore de l'Ontario et de tout le Canada.

Aux États–Unis, le sport a pris de telles proportions que l'on s'y est intéressé à la sécurité des buts. Nous sommes tellement proches des États–Unis que nous pouvons voir ce qui s'y fait. Nous, Canadiens, aurions dû montrer la voie, mais nous allons encore une fois suivre avec enthousiasme l'exemple de nos voisins.

Je tiens à nouveau à remercier les députés qui ont appuyé ce projet de loi. Nous leur en sommes reconnaissants. Merci, monsieur le Président. Merci beaucoup pour tout ce que vous avez fait pour conscientiser tout le monde aux risques que posent les buts de soccer, de hockey sur gazon ou de tout autre sport. Je vous félicite certes et vous souhaite toute la chance possible.

Le président suppléant (M. Kilger): Comme aucun autre député ne souhaite participer au débat et comme la motion ne peut pas faire l'objet d'un vote, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

M. Boudria: Monsieur le Président, je demande que la Chambre suspende ses travaux jusqu'à midi et reprenne alors l'étude des initiatives ministérielles.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Kilger): Vais–je suspendre la séance?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): La séance est suspendue jusqu'à midi.

(La séance est suspendue à 11 h 31.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–49, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture et abrogeant ou modifiant certaines lois, dont un comité a fait rapport sans propositions d'amendement.

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.): Monsieur le Président, je crois que vous avez été informé de mon intention d'invoquer le Règlement. Je veux attirer votre attention sur le fait qu'une proposition d'amendement au projet de loi C–49 ne figure pas au *Feuilleton* d'aujourd'hui, comme elle aurait dû.

Selon le Règlement, pour qu'une proposition d'amendement au projet de loi C–49 figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui—ce qui aurait donné à tous les députés un préavis suffisant—il fallait que le texte en soit parvenu à la Direction des journaux au plus tard à

14 heures, le 7 octobre dernier, soit le dernier jour de séance de la Chambre.

Jeudi dernier, 13 octobre, mon bureau a appris que l'amendement que j'avais présenté à temps ne figurerait pas au *Feuilleton* d'aujourd'hui sous prétexte que la Direction des journaux ne l'avait pas reçu avant le mardi 11 octobre.

Constatant qu'une erreur avait été commise, mon bureau a communiqué avec le service de messagers pour vérifier à quel moment le texte de l'amendement avait été ramassé et livré à la Direction des journaux. Selon le service de messagers—je peux déposer la preuve si vous l'exigez, monsieur le Président—le texte de ma proposition d'amendement a été ramassé par un messager à 10 h 26 le vendredi 7 octobre et livré à 10 h 55.

Je crois que j'ai respecté du mieux que j'ai pu le Règlement en présentant ma proposition d'amendement à la Direction des journaux dans le délai prescrit. Monsieur le Président, étant donné la situation inhabituelle dans laquelle je me trouve, je vous demande respectueusement d'accepter ma proposition en déclarant qu'elle a été présentée conformément au Règlement, et je voudrais que la Chambre l'étudie comme si elle avait paru dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie le député de Malpèque pour son intervention.

Dans son rappel au Règlement, le député soutient qu'il ne devrait pas être pénalisé parce que l'enveloppe qu'il a envoyée de son bureau n'est pas arrivée à temps à destination, c'est–à–dire à la Direction des journaux.

La présidence a effectué une vérification pour s'assurer que les renseignements que vient de donner le député de Malpèque sont bel et bien exacts. Il n'en reste pas moins que cette affaire met la présidence dans une situation très délicate et inhabituelle. Ayant vérifié l'exactitude des faits exposés par le député de Malpèque, je vais permettre à ce dernier de présenter sa motion.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour rappeler à tous les députés de faire particulièrement attention au délai nécessaire pour faire publier des textes dans le *Feuilleton des Avis*. Il incombe à chaque député de voir à ce que ces textes soient non seulement envoyés à temps, mais aussi à ce qu'ils soient reçus à temps par la Direction des journaux.

• (1205)

Lorsque les députés se trouvent dans la situation précaire où ils doivent soumettre des textes peu avant la date limite, ils devraient peut–être prévenir la Direction des journaux ou encore remettre les textes en question aux services du greffier, à la Chambre.

Encore une fois, je remercie le député de Malpèque pour son intervention.

M. Kerpan: Monsieur le Président, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime de la Chambre à ce que je propose, à l'étape du rapport, un amendement à l'article 7 du projet de loi C–49, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture.

M. Milliken: Monsieur le Président, je crois qu'il y a eu des discussions entre les partis. Comme il y a eu des problèmes relativement aux avis concernant ce projet de loi, nous sommes prêts à donner notre consentement pour que le député propose un amendement à l'étape du rapport. Je crois comprendre que la Chambre sera saisie de deux amendements.

Le président suppléant (M. Kilger): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): J'informe le député de Moose Jaw—Lake Centre que la Chambre a donné son consentement unanime pour qu'il propose son amendement. Pendant que nous vérifions si cet amendement est recevable, nous allons entendre le député de Malpèque proposer le sien, puis nous reviendrons à l'amendement du député de Moose Jaw—Lake Centre.

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Wayne Easter (Malpèque, Lib.) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 7, par substitution, à la ligne 14, page 2, de ce qui suit:

«le précédent sont remplacés par ce qui suit:

RAPPORT ANNUEL JOINT AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

6. Le ministre fait établir le rapport d'activité de son ministère pour chaque exercice et le dépose devant le Parlement en même temps que sont déposées les prévisions de dépenses de son ministère relatives au deuxième exercice suivant celui que vise le rapport.»

[*Français*]

M. Chrétien (Frontenac, B.Q.): Monsieur le Président, serait-il possible d'obtenir par écrit l'amendement présenté par le député de Malpèque?

Le président suppléant (M. Kilger): Oui, j'en conviens; ce document vous sera livré le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

M. Easter: Monsieur le Président, j'ai proposé cet amendement au projet de loi C-49 parce que je trouve nécessaire que le ministère rende directement des comptes à la Chambre des communes et aux députés, et que la loi devrait l'y obliger. Je ne crois pas que les lignes directrices, telles qu'établies en vertu d'une autre loi, sur la gestion des finances publiques en l'occurrence, soient suffisantes. Il faut qu'il y ait responsabilité directe du ministère lui-même.

Il en va ici du principe même de reddition de comptes, le principe selon lequel les ministères eux-mêmes savent qu'ils sont directement responsables auprès des députés à la Chambre et sont tenus par la loi de leur rendre des comptes, non seulement d'une façon détournée en faisant rapport au ministre à la tête du ministère, puis à un autre ministre qui peut être le président du Conseil du Trésor, et enfin à la Chambre. Cela n'a rien d'une reddition de comptes en ligne directe.

• (1210)

Voici ce que M. Loken, conseiller spécial du sous-ministre adjoint à la Direction générale des politiques, a répondu à une de mes questions lorsqu'il comparaissait devant le Comité de l'agriculture:

Le budget des dépenses est régi par des lignes directrices bien précises du Conseil du Trésor, non par une loi. Chaque ministère doit y obéir en déterminant ce qui entrera dans le budget des dépenses principal.

Je le répète, je crois que les lignes directrices ne suffisent pas, car on peut les modifier facilement. Il faut prévoir une responsabilité directe, qui incombe directement au ministère.

L'autre problème que je perçois à cet égard, c'est que faute d'un rapport annuel, toute l'attention est centrée sur le budget des dépenses. Ce dernier représente un projet de dépenses. Je l'ai moi-même constaté cette année au comité permanent, on trouve bien dans la partie III du budget des dépenses un certain rapport sur les dépenses antérieures du ministère, mais en tant que députés, nous avons tendance à nous intéresser surtout à ce que seront les dépenses à venir. Il en résulte donc qu'on ne discute pas suffisamment des dépenses réelles par rapport aux prévisions budgétaires antérieures.

En tant qu'ancien dirigeant d'organisme agricole, je me suis déjà beaucoup servi des rapports annuels, ceux des ministères aussi bien que des organismes qui en relevaient. C'était un bon moyen pour les membres du monde agricole de découvrir ce qui se passait, de connaître la structure du ministère et de comprendre de façon générale comment tout cela fonctionnait. Ces documents étaient accessibles.

Ceux qui vivent à la campagne s'y retrouvent mieux dans les rapports annuels que dans les estimations budgétaires. Fors de cette expérience, les gens de la terre, les gens de la campagne demandent et reçoivent des rapports annuels. Ils peuvent ainsi participer aux discussions et proposer des modifications à la politique régissant le ministère en s'appuyant sur ces rapports.

Quelques arguments ont été soumis au comité lorsqu'il a étudié la question ainsi que la recommandation du ministère sur l'élimination des rapports annuels, recommandation justifiée par le coût et le peu de pertinence des rapports. S'ils ne servent à rien, c'est parce que nous, à la Chambre, ne les utilisons pas de manière utile. Nous devrions le faire.

Il a été dit aussi que cette information figurait déjà dans la partie III du budget des dépenses. J'en conviens jusqu'à un certain point. Le ministère soutient que, si l'information se trouve dans la partie III, le ministère réalisera des économies en ne publiant plus de rapports annuels.

Mon amendement ne coûtera rien au ministère ni au Trésor. En revanche, il obligera le ministère, par l'entremise de son titulaire, à répondre directement à la Chambre et fera en sorte que les prévisions maintenant établies dans des lignes directrices soient en fait remises aux députés. Ceux-ci pourront ainsi s'acquitter de leurs responsabilités comme bons députés et veiller à ce que les ministères, qu'ils ont la charge d'administrer de manière

générale, rendent des comptes et répondent directement au peuple par leur entremise.

L'objet de mon amendement est de veiller à ce que le ministère rende des comptes directement aux députés. Cela ne devrait pas coûter plus cher, et l'on peut y parvenir au moyen des prévisions budgétaires, mais cette formule tient compte du principe de la responsabilité directe envers la Chambre.

• (1215)

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, B.Q.): Monsieur le Président, je me souviens très bien qu'en comité, mon collègue, le député de Lotbinière, ici derrière moi, avait effectivement proposé un amendement au projet de loi C–49 qui allait exactement dans le même sens que celui de mon collègue de Malpèque. Je peux vous dire que si le gouvernement désire transmettre une certaine transparence, il se doit annuellement de déposer un rapport au moment opportun, non pas se cacher sous le fait que ça va coûter quelques dollars de plus. Les agriculteurs sont en droit de savoir où l'argent alloué au ministère de l'Agriculture est orienté.

Comme mon collègue de Lotbinière le soulignait à ce moment–là, une compagnie, si minime soit–elle, se doit de présenter à ses actionnaires un rapport annuel; les organismes à but non lucratif se doivent obligatoirement à l'intérieur de leur charte de réunir tous les membres et présenter leur rapport annuel. La Caisse populaire dans ma municipalité, non seulement présente son rapport annuel, mais elle désire avoir la plus grande participation possible de ses membres, et à cette fin, organise un bon buffet et même alloue un certain montant de plus en plus important, d'ailleurs, qu'on fait tirer aux membres pour s'assurer de leur présence.

Or, je n'ai jamais compris pourquoi le ministère de l'Agriculture s'obstine tant à refuser de présenter d'une façon officielle le rapport annuel. Là, la classe agricole de tout le Canada pourrait s'assurer et vérifier où le ministère accentue ses énergies, ses forces, à quel endroit précis il oriente la plus grande part de son budget. Est–ce qu'il va privilégier une région du Canada au détriment d'une autre région? Est–ce que le Québec aura—parce qu'au Québec, c'est très diversifié l'agriculture—sa quote–part dans chacun des domaines précités?

Les activités agricoles, est–ce qu'elles seront justes et équitablement représentées à l'intérieur du budget? En recherche et développement, par exemple, est–ce que le ministère va prendre la grosse somme de cet argent pour faire uniquement des études sur le blé, l'orge, le maïs et à peu rien sur l'industrie laitière ou le sirop d'érable?

Or, pour toutes ces raisons, je crois que le ministère devrait écouter, que le gouvernement devrait avoir une oreille attentive à mon collègue de Malpèque et adopter cet amendement à l'intérieur du projet de loi C–49. Je suis convaincu qu'en étudiant le rapport annuel, les dirigeants des organismes agricoles seront à même de prévoir les orientations futures, et ça pourrait être un outil fort intéressant pour leurs membres.

Donc, je peux assurer mon collègue, qui est vice–président avec moi au Comité mixte de l'agriculture, de l'appui du Bloc québécois à son amendement.

[*Traduction*]

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour appuyer pleinement l'amendement proposé par mon collègue, le député de Malpèque. Lorsque j'ai pris connaissance du projet de loi C–49, j'ai vraiment eu de sérieuses réserves au sujet de cette disposition.

Depuis leur arrivée à Ottawa, les réformistes ont beaucoup parlé de l'obligation de rendre compte. À mon avis, tout écart ou tout risque d'écart par rapport à l'obligation de rendre compte constituerait une erreur.

Il est vrai que les rapports annuels entraînent une augmentation des coûts. Cependant, si les députés ont l'occasion de demander à un ministère, à un ministre ou au gouvernement de leur rendre des comptes, ils doivent saisir cette occasion. Nous avons discuté de la question lors de l'étude en comité, et nous sommes heureux d'appuyer cet amendement à ce moment–ci.

• (1220)

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations sur l'amendement proposé par le député de Malpèque.

D'entrée de jeu, je serai très clair: je ne crois pas que l'amendement soit nécessaire. Certes, nous acceptons et nous comprenons les préoccupations du député et de nos collègues d'en face, mais la partie III du budget des dépenses principal en tient parfaitement compte.

La Loi sur la gestion des finances publiques exige du Parlement qu'il autorise tous les paiements provenant du Trésor. Si le Parlement ne trouve pas satisfaisante l'information fournie à l'appui des prévisions de dépenses des ministères, il peut refuser d'affecter les fonds demandés. Il peut ainsi surveiller efficacement les dépenses publiques et l'information utilisée pour les justifier.

Comme nous le savons tous, le comité permanent a une grande influence sur l'information incluse dans la partie III du budget des dépenses principal qui, pour tous les ministères, a remplacé les rapports annuels.

Il convient de rappeler que les rapports annuels sont publiés, au plus tôt, huit à 10 mois après la fin de l'exercice financier. La loi exigeait qu'ils soient rendus publics huit à 10 mois plus tard. À ce moment–là, les budgets de dépenses sont aussi commencés et ils contiennent maintenant tout ce qui a toujours figuré dans un rapport annuel. À mon avis, le défi des comités, aussi bien celui de l'agriculture que tout autre comité permanent, consistera à faire un meilleur travail et à mieux comprendre le budget des dépenses principal dont ils sont saisis, car c'est là qu'on peut parler de ce qui s'est produit après avoir pris connaissance de la partie III du budget des dépenses principal, des prévisions pour l'année en cours et des orientations pour celles à venir.

Le député de Frontenac a parlé d'organismes de la province de Québec qui présentent un rapport annuel. Je ne doute pas qu'ils en présentent un, mais je doute qu'ils aient un budget des dépenses principal et un document comme celui qui est à notre disposition.

Ce qu'il faut déterminer, c'est s'il est nécessaire de continuer de faire mention des exigences concernant les rapports, ainsi que les cas où cela ne serait pas possible. Il serait impossible de légiférer en vertu d'un rapport annuel. En effet, si l'on légiférait à propos du contenu d'un rapport annuel, chaque fois que quelqu'un voudrait modifier des questions dont il est fait état dans le rapport annuel, il faudrait apporter des modifications législatives. Ce n'est certainement pas possible et cela serait laborieux alors que nous avons déjà tout à notre disposition.

Je crois que nous avons, en l'occurrence, l'occasion de faire notre travail encore mieux que dans le passé. Nous pouvons le faire en réalisant des économies et en évitant le double emploi.

Je recommande donc de laisser le projet de loi dans sa forme actuelle, car je pense que l'amendement proposé par le député n'est pas nécessaire.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire quelques observations sur la divergence d'opinions entre le secrétaire parlementaire et le député de Malpèque. Je tiens à souligner que, dans ce cas–là, j'appuie clairement le député de Malpèque. Il voudrait que le gouvernement ait davantage de comptes à rendre. Je pense qu'aucun député ne devrait s'y opposer.

En ce qui concerne ce que le secrétaire parlementaire a dit au sujet de la partie III du budget des dépenses, soit l'obligation de divulguer tous les renseignements nécessaires pour rendre le gouvernement comptable, je suis tout à fait contre cette proposition. Je mets au défi les députés d'en face de répondre à mes questions sur la partie III du budget des dépenses, surtout lorsqu'il s'agit de faire des rapprochements entre la partie III et la partie II du budget. Il y a un grand vide entre les deux. Il est impossible de faire un lien entre les renseignements donnés.

• (1225)

Je mets au défi les députés d'en face de répondre à mes questions sur le rapprochement de la partie II et de la partie III. J'estime que le secrétaire parlementaire devrait donner le feu vert à cet amendement, car il renforcera l'obligation de rendre compte. L'argument du secrétaire parlementaire suivant lequel ces rapports ne paraissent pas avant huit ou 10 mois, d'après l'expérience passée du moins, n'a aucun poids pour moi.

Si, par le passé, il a fallu autant de temps pour produire ces rapports, il suffit maintenant de changer les règles. Que l'on produise les rapports plus rapidement, soit en même temps que le budget des dépenses. Il est à espérer que les rapports soient plus complets que par le passé, qu'ils comprennent assez de renseignements pour qu'on puisse faire le lien entre la partie II et la partie III du budget des dépenses afin que les députés et la population puissent vraiment comprendre comment le ministère dépense les deniers publics. Cela n'est certainement pas clair maintenant, quelles que soient toutes les études qu'on puisse faire.

J'appuie donc fermement l'amendement du député de Malpèque. J'espère que le gouvernement ne refusera pas l'obligation de rendre compte qu'il nous faut à la Chambre.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait plaisir à moi aussi d'intervenir pour donner mon opinion au sujet du Comité de l'agriculture, compte tenu de l'amendement du député de Malpèque.

Tout à l'heure, on disait, au niveau des organismes, qu'effectivement, les organismes ont des prévisions budgétaires à faire. Ils ont des prévisions budgétaires à faire, et ils ont aussi des comptes à rendre, une fois par année, comme on l'a dit plus tôt. Je vous dis que dans cette grosse machine qu'est le gouvernement, il y a des comités, et on prend comme exemple celui de l'agriculture, et il est très important que le Comité de l'agriculture émette son rapport ici, aux parlementaires, une fois par année et que les agriculteurs aussi puissent prendre connaissance des endroits où l'argent est dépensé.

Je me pose une question: le secrétaire parlementaire a–t–il peur de la transparence? Mettez–nous ça clair pour qu'on puisse l'étudier et qu'on puisse le comprendre. Je suis d'accord qu'un rapport annuel doit être présenté ici, parce que c'est des parlementaires ici que les décisions émanent et nous avons le droit d'avoir ce rapport annuel.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il est juste et bon que le député de Malpèque présente sa proposition de modification à la Chambre. Il a voulu attirer l'attention sur un problème très important qu'il constate dans la loi.

Je tiens tout d'abord à affirmer que l'obligation de rendre compte au Parlement est, à juste titre, au centre des préoccupations de tous et chacun à la Chambre. Il s'agit d'un principe très important qu'on doit faire respecter en toutes circonstances.

Je voudrais citer l'expérience que voici, si le député d'en face ne s'en offusque pas. Loin de moi l'idée de tenir des propos injurieux. Depuis mon élection en 1988, divers ministères ont dû se soumettre à des modifications apportées à l'obligation de rendre compte au Parlement dans divers ministères.

Le précédent gouvernement est à l'origine de ces modifications. Le député n'est pas sans savoir que j'étais contre la plupart des politiques de ce gouvernement. Par contre, pour ce qui est des modifications relatives aux rapports annuels, j'étais pour. C'est que, selon moi, c'était un gaspillage de deniers publics.

Le Parlement recevait, dans la partie III du budget des dépenses, des rapports détaillés où figuraient non seulement des plans de dépenses, mais également des précisions sur la façon dont le ministère dépensait les fonds dont il devait rendre compte pour l'exercice écoulé.

Je ne peux pas parler au nom du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire parce que je ne prétends pas avoir lu la partie III de son budget des dépenses. En effet, la plupart des ministères ont étoffé ou amélioré cette partie III de leur budget et, en cela, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire m'a dit que ce ministère a montré le chemin. C'est bien! Je connais mal ce genre de documents. La plupart d'entre eux, en l'occurrence celui dont j'ai parlé, étaient accompagnés de la partie III, une amélioration, si bien que le compte rendu y était complet. La nécessité d'un rapport annuel semblait donc disparaître.

Les rapports annuels, pour intéressants qu'ils soient et pour impressionnants qu'ils soient avec leurs nombreuses photos glacées du ministre en train de semer notre argent ou de féliciter un groupe donné, car c'est bien à cela que servaient beaucoup d'entre eux, avaient leur place. Or, franchement, ils étaient coûteux. Leur rédaction et leur impression coûtent très cher, et le précédent gouvernement les a supprimés par décret dans le cas des ministères non tenus en vertu de la loi de présenter un rapport annuel au Parlement.

• (1230)

En ce qui concerne le ministère de l'Agriculture, cette exigence figurait dans la loi, et nous demandons maintenant dans les modifications d'aujourd'hui, pas celle qu'a proposée le député, mais celles que nous proposons d'apporter à la loi, de supprimer la disposition prévoyant que le ministère présente un rapport annuel au Parlement. La plupart des autres ministères ont supprimé cette disposition. Tout ce que nous faisons dans ce projet de loi, c'est d'aligner le ministère de l'Agriculture sur les autres.

Il est donc raisonnable de proposer ceci au Parlement: puisque nous présentons les renseignements dans la partie III, il est inutile de payer des gens pour les retranscrire et les réimprimer sous une autre forme, aux frais des contribuables. Les renseignements se trouvent dans la partie III et le Parlement les reçoit chaque année lorsque le budget des dépenses est déposé à la Chambre. Nous devons en outre approuver ce budget en comité et à la Chambre.

Les députés peuvent donc examiner les parties III et proposer des amendements aux ébauches de projets de loi de crédits. Ils soutiendront peut–être que nous ne contrôlons pas les crédits comme nous le devrions, mais il s'agit là d'un autre argument qu'ils pourront soulever une autre fois. Le fait est que les renseignements sont présentés au Parlement dans les parties III. Si elles comportent des lacunes précises, on peut obtenir des éclaircissements auprès du Comité de l'agriculture, qui peut convoquer des témoins du ministère à sa guise, y compris le ministre, et exiger des renseignements supplémentaires.

Bien que j'estime valable l'objet de la modification qui vise à maintenir l'intégrité de la Chambre et sa primauté lorsqu'il s'agit pour les ministères de faire rapport au Parlement, pour parler franchement, je crois qu'elle est inutile, pour les raisons qu'a données le secrétaire parlementaire dans son argument très convaincant, et aussi parce que les députés qui siègent ici depuis un peu plus longtemps savent par expérience que le processus d'imputabilité n'a aucunement souffert du fait que nous comptions sur les parties III au lieu de rapports annuels.

J'invite les députés à réfléchir à cela lorsqu'ils voteront sur cette motion. Je leur demanderais de la rejeter lorsqu'elle sera mise aux voix. Je crois qu'ils constateront qu'on s'entend là–dessus.

[*Français*]

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, B.Q.): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi parler en faveur de la motion du député pour exiger que le rapport annuel de l'agriculture soit soumis au Parlement. Je trouve qu'il s'agit d'un geste tout à fait normal qui devrait se poursuivre.

Il est sûr qu'il y a peut–être des données d'information dans la Partie III concernant l'agriculture qui peuvent se répéter dans le rapport annuel, mais l'information est plus détaillée et plus accessible aux gens qui sont concernés par les questions agricoles dans le rapport annuel. Donc, il s'agit d'un outil additionnel pour informer les gens qui veulent se renseigner sur les questions agricoles économiques.

Donc, je trouve qu'il est tout à fait normal, surtout pour ce ministère où les dépenses sont assez importantes, que le rapport annuel continue d'être publié. Le fait de vouloir éliminer la publication du rapport annuel dans le domaine de l'agriculture me fait penser à quel point le gouvernement libéral actuel démontre un certain manque de volonté de transparence. Je m'en rends compte, par exemple, en ce qui concerne le ministère des Travaux publics où l'accès à l'information est très difficile. Bien sûr, le ministre va nous dire que l'information existe, qu'elle est publiée ici ou là, mais il est très difficile d'y avoir accès.

De plus, j'ai peur que ce geste de vouloir éliminer la publication du rapport annuel du ministère de l'Agriculture s'inscrive un peu dans cet esprit de manque de transparence du gouvernement. Je trouve que tous les gestes posés par le gouvernement dans le but de rendre l'information plus accessible au grand public et aux personnces concernées ne doivent pas être vus comme un gaspillage d'argent.

En conclusion, je pense que le gouvernement devrait continuer à publier son rapport annuel sur le ministère de l'Agriculture.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le débat et l'allocution du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre qui s'est prononcé plutôt longuement contre la nécessité d'une obligation accrue de rendre compte.

• (1235)

Il a mentionné qu'il y avait un certain nombre de nouveaux députés à la Chambre et que leur manque d'expérience expliquait sans doute pourquoi ils appuyaient l'idée d'une plus grande obligation de rendre compte. Je peux assurer aux députés que nous, les nouveaux, avons trouvé très frustrant l'examen du budget des dépenses. Il est évident que cet exercice donne peu de résultats. En fait, si le budget des dépenses est modifié durant l'étude en comité, les changements sont annulés dès que le document est renvoyé à la Chambre et le gouvernement fait exactement comme il l'entend.

Il est aussi inquiétant de voir que, durant l'examen en comité, le budget des dépenses ne peut pas être débattu à la Chambre, tandis que si un rapport était déposé, il pourrait l'être beaucoup plus tôt et nous disposerions de plus de temps pour préparer l'analyse du budget des dépenses. Si un rapport est déposé, il peut faire l'objet d'un débat à la Chambre et il est alors possible de tenir le gouvernement responsable des mesures du ministère en cause.

Étant donné le message transmis aux Canadiens dans le livre rouge où le Parti libéral affirme vouloir rendre la Chambre plus transparente et plus responsable et vouloir rétablir la confiance des Canadiens, j'espère que ce parti appuiera toute mesure exigeant des députés, des représentants élus de la population, une responsabilité accrue envers les électeurs. J'appuie l'amendement du député de Malpèque.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais dire que j'appuie cet amendement.

L'amendement que le député de Malpèque a proposé traite d'une chose que les Canadiens trouvent de plus en plus frustrante en ce qui concerne les gouvernements et c'est l'absence de responsabilité ou de procédures adéquates qui leur permettraient de comprendre les nombreux documents sur les prévisions budgétaires que nous recevons tous, mais que peu de gens comprennent, à part peut–être les auteurs de ces documents.

Cette motion est très directe et fort valable. C'est une excellente idée que de demander au ministère de déposer un rapport pour répondre aux préoccupations que les gens peuvent avoir au sujet des prévisions budgétaires, car ces prévisions sont très difficiles à comprendre.

En fin de semaine dernière, au congrès du Parti réformiste, nous avons adopté une motion que les gens trouveront aussi intéressante. Dans cette motion, nous demandons au gouvernement de donner suite à l'idée d'uniformiser les pratiques de comptabilité, comme le recommande le vérificateur général, ce qui rendrait la chose beaucoup plus facile à comprendre. Cet amendement, qui constitue une première étape, est très valable, très réaliste, et je pense que tous les députés devraient l'appuyer.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

[*Français*]

M. Chrétien (Frontenac, B.Q.): Monsieur le Président, si vous le permettez, je souhaiterais un vote par appel nominal sur cette motion d'ajout au projet de loi C–49.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

• (1240)

Nous passons maintenant à un autre amendement proposé par le député de Moose Jaw—Lake Centre. Cet amendement a été jugé recevable. Je demanderais au député de nous le lire.

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour proposer à la Chambre un amendement au projet de loi C–49, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture et abrogeant ou modifiant certaines lois. Je propose:

> Que l'on modifie l'article 6 en supprimant la ligne 12, à la page 2, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «toute loi lui conférant des attributions en matière d'inspection».

Cette modification est nécessaire, pour une raison très simple mais importante. Nous devons clairement préciser, en termes simples, en quoi consistent réellement les pouvoirs du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire en matière d'inspection. Dans sa forme actuelle, l'article 6 se lit comme suit:

> Le ministre peut désigner des inspecteurs pour fournir les services d'inspection qu'il estime nécessaires à l'application de toute loi lui conférant des attributions.

Cette formulation me pose un problème en raison du conflit potentiel qu'elle présente entre l'intention de la disposition et son interprétation. Tel qu'il est actuellement formulé, cet article pourrait être interprété comme donnant au ministre le pouvoir de nommer des inspecteurs pour l'application de toute loi dont il est responsable. Le libellé n'est pas assez précis ou exact. Il ne permet pas de se limiter aux lois renfermant déjà des clauses relatives à l'inspection. Je sais que c'est là l'intention de cette disposition. Les représentants du ministre nous l'ont expliqué.

Pourtant, le libellé vague peut donner lieu à une autre interprétation, que voici. Je crois qu'on trouve actuellement quelque 35 lois qui relèvent du ministre. Certains m'ont demandé si cette disposition donnait au ministre le pouvoir de désigner à sa guise des inspecteurs pour chacune de ces lois. Si c'est le cas, il est difficile d'imaginer que cette mesure puisse être appuyée. Il n'est ni nécessaire ni souhaitable que le ministre ait de tels pouvoirs. Notre société compte déjà des personnes responsables de l'application des règlements, des lois, et des normes, ainsi que des services d'inspection.

L'intention et l'interprétation de cette disposition pourraient donc, à mon avis, être précisées à la satisfaction des juristes et des profanes. C'est ce que ferait l'amendement que je propose.

Tout ce que je demande, c'est que nous ajoutions l'expression «en matière d'inspection» dans l'article. L'amendement que je propose à l'article 6 a été soigneusement énoncé à la Chambre. Cette modification du libellé est pleine de bon sens, parce qu'elle précise l'intention de la loi et élimine toute possibilité, du moins dans mon esprit, d'un élargissement des pouvoirs du ministre de désigner des inspecteurs relevant de sa compétence. Il serait inutile de faire de telles nominations, qui feraient double emploi et seraient dangereuses.

Je demande donc à la Chambre d'appuyer cet amendement.

M. Lyle Vanclief (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet de l'amendement du député concernant l'article 6 du projet de loi C–49.

Conformément à d'autres lois dont il est responsable, le ministre peut désigner des inspecteurs. Cette modification, compte tenu de l'article 18 du projet de loi C–49, ne fait qu'autoriser le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire à désigner des inspecteurs pour l'application de la Loi sur les aliments et drogues, tout comme peuvent le faire le ministre de la Santé et le ministre de l'Industrie, qui partagent avec lui la responsabilité de l'administration de la Loi sur les aliments et drogues.

Le pouvoir d'inspection découle de lois particulières et non du ministre. C'est ce qu'il faut bien comprendre ici. L'amendement est très limitatif et n'énonce pas ce qu'il est permis de faire en vertu de la loi. Le ministre peut nommer un inspecteur. Les dispositions à cet égard ne peuvent être aussi précises et restrictives que cet amendement le prévoit. Le pouvoir d'inspection est prévu dans les lois particulières dont le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable, entre autres, la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur l'inspection des viandes et la Loi sur les produits agricoles au Canada. Les pouvoirs d'inspection sont accordés au ministre en termes généraux afin de respecter les dispositions concernant les inspections qui sont inscrites dans d'autres lois, notamment la Loi sur les aliments et drogues.

• (1245)

Je rappelle aux députés qu'il risque d'en coûter cher de rendre la loi aussi restrictive, car elle risque de l'être trop. Les tâches d'un inspecteur sont décrites dans d'autres lois et elles sont loin de se limiter à l'inspection, puisque l'inspecteur doit parfois faire des recommandations et rendre des décisions sur les mesures à prendre.

Nous devons donc faire bien attention de ne pas lier les activités des inspecteurs ou du ministre. Selon le projet de loi, le ministre peut désigner des inspecteurs en vertu d'autres lois qui prévoient leurs compétences et leurs activités.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, B.Q.): Monsieur le Président, l'article 6 du projet de loi C–49 n'a que quatre lignes, et si vous me le permettez, je vais les lire:

> 6. Le ministre peut désigner des inspecteurs pour fournir les services d'inspection qu'il estime nécessaires à l'application de toute loi lui conférant des attributions.

Ce que mon collègue du Parti réformiste demande du Comité mixte sur l'agriculture, et d'ailleurs, ce qu'il propose, c'est à peu près la même chose ici, sauf qu'il précise, à la place des attributions, «toute loi lui conférant des pouvoirs, des obligations ou des fonctions d'inspection». Je ne peux m'y opposer, pas plus que le Bloc québécois, parce qu'on précise le rôle des inspecteurs, leurs pouvoirs, leurs attributions, le jeu qu'ils auront à manoeuvrer lorsqu'ils feront leur travail. La seule chose que je pourrais souhaiter, en terminant, ce serait d'éviter les dédoublements, comme envoyer deux inspecteurs pour vérifier à peu près la même chose, tel qu'on peut le voir présentement au ministère de l'Agriculture ou à d'autres ministères semblables.

Or, je peux assurer mon collègue du Parti réformiste que pour le bien de l'agriculture, le Bloc québécois va appuyer l'amendement proposé par le Parti réformiste.

[*Traduction*]

M. Elwin Hermanson (Kindersley—Lloydminster, Réf.): Monsieur le Président, j'appuie l'amendement que propose mon collègue, le député de Moose Jaw—Lake Centre, au projet de loi. Il serait tout à fait logique de clarifier le rôle des inspecteurs désignés par le ministre de l'Agriculture pour accomplir certaines tâches. Ce serait logique.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture est venu renforcer ma position en déclarant que ces pouvoirs sont déjà précisés dans d'autres mesures législatives, d'autres lois.

Alors, pourquoi ne pas les préciser dans ce projet de loi? C'est plein de bon sens. C'est logique. Ce serait conforme aux lois déjà existantes. Le plus déconcertant dans cette affaire, c'est que, si nous adoptons une disposition aussi vague, elle pourra s'appliquer à d'autres mesures législatives où le ministre n'a pas à désigner des inspecteurs pour s'ingérer dans les activités des producteurs.

La nature non limitative de ce projet de loi m'inquiète donc énormément. Je crains également que le ministère de l'Agriculture soit déjà trop vaste, puisqu'il y a un bureaucrate pour trois à cinq producteurs. On dirait un projet de fortune qui chevauche plusieurs lois et qui vise à créer des emplois d'inspecteurs dans des domaines où leur présence n'est peut–être pas nécessaire.

C'est très logique. J'exhorte simplement le gouvernement à respecter la sagesse des députés de ce côté–ci de la Chambre et à ne pas en faire tout un plat. Adoptons simplement une modification logique à ce projet de loi.

• (1250)

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je serai bref. Je tiens simplement à appuyer l'amendement que mon collègue propose à ce projet de loi. Je veux aussi dire à quel point je suis inquiet de voir que le gouvernement refuse de rendre des comptes et de clarifier cette mesure législative.

Je suis vraiment fâché de constater que le gouvernement refuse de se montrer plus responsable et d'éclaircir la situation au moyen de cet amendement. L'éclaircissement que nous demandons est tout à fait justifié et figure, de l'aveu même du secrétaire parlementaire, dans d'autres lois. J'espère que cet amendement recevra l'appui des députés des deux côtés de la Chambre.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, B.Q.): Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie aussi mon confrère. Je dois dire que moi, dans la vie, j'aime les choses quand elles sont claires, nettes et précises, et je pense que par l'amendement qui est apporté par le Parti réformiste, on aura la chance de mieux visualiser, de mieux étudier aussi et de mieux administrer. Donc, je trouve que l'amendement que le Parti réformiste apporte est très bien et je vais appuyer cet amendement.

[*Traduction*]

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, encore une fois, c'est avec plaisir que je participe au débat et, pour une fois, il semble que nous ayons un vrai débat à la Chambre. Dans le cas de ce projet de loi, les deux côtés de la Chambre proposent des arguments pondérés. Cela donne lieu à des échanges que j'avais espérés plus courants à la Chambre des communes. C'est un bon exercice et j'espère que le gouvernement y est attentif.

Il ne faut pas oublier que cette modification a pour objet de clarifier et de préciser les pouvoirs du ministre. Elle ne vise pas à supprimer certains de ces pouvoirs ni à lier les mains du ministre, mais bien à clarifier les pouvoirs de celui–ci.

Je tiens à signaler aussi à quel point cela s'impose. Il y a quelques semaines à peine, un producteur s'est fait saisir ses dossiers. On est entré chez lui et on a saisi ses dossiers. On a invoqué les pouvoirs qui sont en substance ceux d'un autre ministère ou d'un autre organisme pour entrer chez lui et confisquer ses dossiers au cas où ils contiendraient quelque chose d'incriminant. En fait, on s'est attaqué indirectement à un producteur qui s'efforce seulement de faire son travail et de réaliser des ventes.

Nous convenons tous que des services d'inspection ou d'autres mesures gouvernementales par intrusion sont parfois nécessaires, mais il faut qu'ils soient bien spécifiques, car ils risquent autrement d'être utilisés sans discernement contre les producteurs.

J'ose croire que le gouvernement et les députés ministériels comprendront que cette modification ne vise pas à priver le ministre de tous ses pouvoirs. Elle vise simplement à préciser quels sont ces pouvoirs de telle sorte que les producteurs, les fonctionnaires de l'Agriculture, les personnes visées par les 35 lois dont il a été question tout à l'heure et moi–même sachions tous quels sont ces pouvoirs. J'appuie cette motion. C'est une excellente motion et le débat m'a beaucoup plu. J'espère que le gouvernement a été très attentif.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Avec dissidence.

• (1255)

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. La présidence tient à ce qu'il soit bien clair que la motion a été adoptée avec dissidence.

M. Boudria: Rejetée à la majorité des voix.

Le président suppléant (M. Kilger): Rejetée à la majorité des voix. Le whip du gouvernement est très alerte après une semaine de relâche.

(La motion nº 2 est rejetée.)

La Chambre est–elle prête à passer au vote reporté?

Des voix: Non.

M. Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si, dans un esprit de collaboration, la Chambre accepterait que nous déclarions que la première motion a aussi été rejetée à la majorité des voix, nonobstant la demande faite plus tôt aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Kilger): Je demanderai à l'opposition si elle accepte la proposition du whip du gouvernement ou si elle tient à ce que le vote différé soit pris à un autre moment.

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, je pense que l'on peut différer le vote à demain. Je propose que le vote soit différé à demain, mais il n'est pas question de revenir sur la décision prise un peu plus tôt dans la journée.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Par conséquent, le vote est reporté à demain. Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Kilger): Il s'agit du vote sur l'amendement du député de Malpèque. Le vote est reporté à demain.

M. Boudria: Monsieur le Président, si nous ne convoquons pas les députés pour le vote tout de suite, je demande que l'on détermine à quelle heure le vote aura lieu demain et je suggère que ce soit à l'heure habituelle d'ajournement des initiatives ministérielles, soit approximativement à 17 h 30.

Le président suppléant (M. Kilger): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 novembre 1994, de la motion: Que le projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

Le président suppléant (M. Kilger): La dernière fois que la Chambre a étudié le projet de loi C–46, il restait 10 minutes à la période des questions et des observations faisant suite au discours du député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine.

S'il y a des députés qui désirent faire des observations ou poser des questions au secrétaire parlementaire, ils peuvent le faire puisque ce dernier est à la Chambre. Autrement, nous allons reprendre le débat.

[*Français*]

M. Bernard Deshaies (Abitibi, B.Q.): Monsieur le Président, je veux intervenir aujourd'hui sur le débat concernant le sous–amendement proposé par la députée d'Edmonton–Nord–Ouest pour m'y opposer. Ce sous–amendement vient annuler le sens de l'amendement proposé par mon collègue du Bloc québécois, député de Trois–Rivières, qui voulait refuser la deuxième lecture du projet de loi pour souligner la place exclusive des provinces dans le développement régional.

Comme nous l'avons maintes fois répété, les dédoublements et chevauchements au sein de l'appareil fédéral et entre les deux paliers de gouvernement entraînent des dépenses inutiles et coûteuses pour les contribuables canadiens et québécois. Nous émettons de sérieux doutes que ce projet de loi puisse réduire ce gaspillage puisque les principes directeurs ayant guidé ce projet de loi visent le maintien du statu quo entre les mandats des différents ministères tout en les regroupant.

Si on prend la peine de refaire un nouveau ministère, ne pourrait–il pas, du même coup, y avoir fusion, harmonie des différentes interventions de ce nouveau ministère, afin de les rendre plus efficaces et plus rentables. On a l'impression que l'opération n'est que cosmétique, sans volonté de vrais changements.

Durant la campagne électorale, le gouvernement libéral se vantait de vouloir mettre en place des guichets uniques pour améliorer le service à la clientèle et réduire le gaspillage dans la fonction publique. On avait ici une occasion unique de restructurer ces différents ministères, sauver sur la structure et garder le plus de fonctionnaires possible pour un meilleur service à la clientèle. Ce gouvernement devra faire la preuve qu'un tel aménagement procure bel et bien des économies.

Par exemple, dans ce cadre, on a établi à Montréal un centre d'information aux entrepreneurs. Ce centre améliorera le service à la clientèle, oui, mais, est–ce qu'il existait déjà une structure provinciale qui aurait pu, par une entente, donner aux entrepreneurs du Québec des informations pertinentes sans dédoublement? Il y a encore là la création d'une structure parallèle qui ne laisse entrevoir aucune économie au sein de l'appareil gouvernemental fédéral.

• (1300)

Si on veut rationaliser les dépenses publiques, il faut repenser nos structures en fonction des outils déjà offerts par les provinces et cibler seulement dans les compétences de juridiction fédérale. Le vérificateur général du Canada serait à mon avis bien placé pour émettre certaines suggestions puisque, année après année, il a déjà souligné des améliorations à apporter à différents ministères justement pour rendre plus efficaces les fonds publics.

Je crois qu'on est en droit d'exiger que le gouvernement libéral s'engage à tout ce que les restructurations successives de l'appareil fédéral présentées ici à la Chambre des communes soient porteuses d'économies pour les Canadiens et les Québécois.

Mais comme les pouvoirs du ministre dans ce projet de loi C–46 s'étendent aussi, entre autres aux domaines liés au développement régional, je veux profiter de l'occasion pour parler de ce sujet qui est pour moi des plus importants. À titre de porte–parole du Bloc québécois pour le développement régional, section ouest du Québec, je m'oppose au projet de loi C–46 tel que rédigé parce que le projet de loi pour ce qui touche le développement régional qui ne fait rien pour mettre fin aux dédoublements et chevauchements afin de permettre au Québec et à l'Ontario d'être les maîtres d'oeuvre exclusifs du développement économique régional.

Premièrement, pourquoi le développement du Québec et de l'Ontario ne répond–il pas à un projet de loi qui leur serait propre comme le ministère pour la Diversification économique de l'Ouest ou l'Agence pour la promotion économique du Canada atlantique sont constitués en vertu de leur loi spécifique.

Si le BFDR(Q) était constitué en vertu d'une loi spécifique, il serait beaucoup plus facile de voir les pouvoirs et fonctions d'un ministre responsable et des objectifs qui s'y rattachent.

La création des agences de développement régional a été un palliatif imposé par le gouvernement fédéral pour compenser les effets de la croissance économique inégale entre les différentes régions du Canada pendant que le gouvernement s'occupait à réarmer les secteurs les plus concurrentiels, renforçait les plus performants, notamment ceux orientés vers les marchés extérieurs. Le programme n'a servi dans de nombreux cas que de cataplasme pour les régions dont l'économie était déjà déficiente. En résumé, le programme de développement régional a été une politique de moindre mal pour les régions éloignées en manque de capitalisation pour essayer de suivre ou de progresser dans de nouvelles dynamiques de croissance.

Bien que la Partie II du projet de loi donne de beaux et bons objectifs que le ministre devrait atteindre comme à la page 4 du projet de loi:

> *a*) promouvoir le développement économique des régions de l'Ontario et du Québec à faibles revenus et faible croissance économique ou n'ayant pas suffisamment de possibilités d'emplois productifs;
>
> *b*) mettre l'accent sur le développement économique à long terme et sur la création d'emplois et de revenus durables;
>
> *c*) concentrer les efforts sur les petites et moyennes entreprises et sur la valorisation des capacités d'entreprise.

À mon avis, ce serait si beau si au cours des dix dernières années le Bureau fédéral du développement régional, organisme qu'on veut rapatrier officiellement sous le ministère de l'Industrie dans ce projet de loi, aurait atteint et maintiendrait ces objectifs dans nos régions. La réalité c'est que ces objectifs n'ont jamais été efficacement atteints et son action diminue au cours des dernières années. Par exemple, les régions, dont la mienne, manquent de capitaux. Et pourtant, la condition primordiale pour agir sur le développement d'une région est de lui rendre accessibles les capitaux pour investir. Il est important de consacrer aux régions des sommes suffisantes pour permettre aux investisseurs et aux entrepreneurs d'avoir des leviers en leur faveur.

Avec des budgets si amputés, et on veut l'amputer encore plus avec la nouvelle réforme, et une structure décisionnelle qui ne permet pas de cibler les priorités des régions, comment peut–on prendre au sérieux l'avenir du BFDR(Q)?

Deuxièmement, pourquoi le ministre ne profite–t–il pas de ce projet de loi pour inclure dans la loi une volonté d'harmoniser ses programmes de développement régional avec ceux des provinces concernées? En effet, les politiques de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs décisionnels au Québec vers les conseils de développement régional qui ont débuté avec le gouvernement libéral et qui, avec les dernières annonces faites par le premier ministre du Québec, M. Parizeau, à savoir la création de délégués régionaux pour recevoir les demandes spécifiques de ces régions, est un exemple de recherche et d'efficacité et d'écoute de la base afin de maximiser les sommes d'argent encore disponibles.

• (1305)

Les gens des régions savent bien que les gouvernements provinciaux et fédéral n'ont pas d'argent à gaspiller. Aussi, une volonté d'harmoniser ses programmes avec ceux des provinces serait pour le ministre un pas en avant pour rendre chaque dollar utile pour le développement et, ultimement, réaliser, chiffres à l'appui, que le mieux serait de transférer ces sommes aux provinces et ainsi éliminer tout dédoublement et chevauchement.

Les Québécois et Québécoises ont une vision fort différente des besoins en matière de développement régional, soit qu'ils vivent dans une région ou une autre.

De belles réussites de développement ont eu lieu lorsque les entrepreneurs et les décideurs ont pu orienter leurs efforts dans la même direction. La région de la Beauce au Québec est souvent nommée en exemple. Cette région a pu profiter d'entrepreneurs audacieux et de beaucoup de mises de fonds. Toutes les régions n'ont pas de telles sommes d'argent pour permettre à leurs promoteurs de stimuler l'économie. Si je peux citer un exemple de besoins monétaires différents, je vais prendre mon comté.

Le comté d'Abitibi a comme principale activité économique la forêt et les mines. Dans le domaine forestier, si les scieries, les pâtes et papiers et les industries de produits finis s'en tirent efficacement face à la technologie nouvelle et aux besoins financiers qui s'y rattachent, les entreprises de reboisement et de sylviculture, elles, suivent difficilement le pas, alors que ce sont plutôt ces industries qui mériteraient de l'aide pour leur développement.

Toutes ces entreprises sont liées et doivent ne pas trop s'éloigner afin de vivre en harmonie: les grosses industries ayant besoin demain du bois que l'industrie sylvicole aura su faire croître à un rythme plus élevé, puisque l'industrie forestière travaille malheureusement près de la rupture de stocks, la gestion des forêts n'ayant pas toujours été une priorité dans le passé.

On peut voir par cet exemple que le développement régional n'est pas facile si les priorités ne sont pas liées avec l'économie de cette région.

Autre exemple facile de développement régional qui s'adresse à mon comté et qui pourrait aussi d'adresser à bien d'autres comtés du nord de l'Ontario, et c'est vrai pour l'exemple précédent, c'est le développement minier.

L'industrie minière n'est pas présente à la grandeur du Québec et de l'Ontario. Ainsi, le développement régional à travers les mines est vraiment spécifique à certaines régions. On dit par exemple que les mines et la forêt sont spécifiques aux régions du nord du Québec et de l'Ontario. Ces industries sont très rentables en ce qui a trait aux investissements, mais le problème est qu'elles demandent de très grosses mises de fonds à partir de l'exploration.

Par cet exemple, je veux vous démontrer que la voie du développement de ma région peut passer, par exemple, par l'industrie minière entre autres, mais pour y arriver il doit y avoir consensus auprès des divers intervenants afin que les outils financiers nécessaires soient suffisants pour ce développement.

En conclusion, pour prouver qu'il faut vraiment spécialiser les interventions et laisser spécifiquement aux provinces le besoin de développement régional, je vais lire une citation que l'ancien premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, a faite ici, à Ottawa, lors de la Conférence fédérale–provinciale du 19 au 22 juillet 1965. Ce n'est pas d'hier.

Je cite M. Lesage: «[. . .] pour être efficaces, les politiques relatives au développement régional doivent satisfaire trois conditions: être adaptées aux besoins spécifiques des régions, être appliquées par le gouvernement qui est le plus en mesure de s'acquitter de cette tâche, et tenir compte de l'ensemble de la politique économique et sociale du gouvernement de la province où sont situées ces régions. L'adaptation des instruments d'action aux besoins régionaux québécois semble difficile à réaliser au niveau du gouvernement fédéral.»

On parlait de 1965, ça n'a peut–être pas changé depuis 25 ans.

«Le gouvernement du Québec est le mieux en mesure—et je vous rappelle que cela a été dit par un premier ministre libéral—de mettre en oeuvre une politique régionale vraiment efficace.»

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, j'ai entendu avec beaucoup d'attention le discours prononcé par l'honorable député qui, encore une fois, fait fi des réalisations du gouvernement du Canada dans le développement économique régional. On n'a jamais parlé de montants, on n'a jamais parlé de certaines réalisations qui ont été faites dans son secteur.

Quand j'entends parler de l'industrie minière, une question me vient à l'esprit: De combien de millions la compagnie Noranda, par exemple, a–t–elle su bénéficier du gouvernement fédéral dans le développement et dans l'encouragement de ses activités dans sa belle région?

• (1310)

Je regarde aussi dans le domaine forestier. On peut parler de toutes sortes de compagnies comme les compagnies Tembec, Stone Consolidated, Abitibi Price. On peut également parler des fameux 33 p. 100 de crédit à l'impôt à l'investissement donnés aux compagnies qui investissent dans les régions. Alors, par exemple, vous investissez 10 millions de dollars et le gouvernement du Canada consentit à 33 p. 100. C'est l'argent des contribuables qui encourage le développement économique régional, que malheureusement, l'opposition ne reconnaît pas.

Je peux également vous citer un exemple. Justement, j'arrive des Îles–de–la–Madeleine, où il y a une entreprise qui s'appelle Les Entreprises Léo A. LeBlanc et fils. Au Bureau fédéral de développement régional on a investi 79 600 $. C'est une subvention, ce n'est pas un prêt. Cependant, grâce à l'intervention du gouvernement du Canada, on vient de boucler enfin le projet d'une nouvelle entreprise pour créer des emplois, pour axer notre intervention, surtout l'intervention de cette entreprise au niveau de l'exportation. C'est rendu qu'on prend même des petits navires, qu'on répare aux Îles–de–la–Madeleine, à partir du Nouveau–Brunswick et de la Nouvelle–Écosse. Justement, l'entrepreneur me disait que c'est à cause de l'investissement du gouvernement du Canada dans la réalisation de ce projet qu'il a pu prendre une certaine expansion.

Je peux également parler de toutes sortes de projets. Évidemment, on peut parler du programme compensatoire pour les pêcheurs, pour les travailleurs d'usine, où le gouvernement du Canada va investir tout près de 5 millions de dollars dans des nouvelles technologies de pêche, dont l'aquiculture.

Je peux également vous parler du dernier rapport qui est sorti, le programme de développement forestier de l'Est du Québec. Excusez–moi, il est vrai que je n'ai pas le droit de démontrer des documents lors d'un débat. Cependant, le gouvernement est venu en aide aux travailleurs forestiers en 1983 et ça dure toujours encore aujourd'hui. Il est vrai que le programme est en révision. Mais je mets au défi l'opposition de me trouver un des 6 000 travailleurs qui n'est pas d'accord avec le programme d'investissement fédéral dans le reboisement des collectivités et de donner un coup de pouce aux professionnels de la forêt, soit dans la mise en chantier, soit dans la sylviculture. Je trouve que le gouvernement du Canada a quand même pris ses responsabilités.

D'ailleurs, on entend de plus en plus de ces travailleurs forestiers qui demandent au gouvernement fédéral de demeurer présent. On dit que c'est le seul programme qui convient adéquatement aux travailleurs forestiers. Il n'y a personne qui est venu nous dire que le gouvernement du Canada devrait se désengager de ses responsabilités. On est là, on est présent. Alors c'est 6 000 travailleurs.

On peut également parler de la Banque fédérale de développement régional. Vous savez, on parle des institutions québécoises, mais savez–vous qu'on a la Caisse Populaire Desjardins en Gaspésie, où on sait il y a plus de 500 millions de dollars en réserve, enfin en économies des Gaspésiens, mais il y a si peu de cet argent qui est réinvesti dans le milieu et c'est grâce aux garanties de prêts par le gouvernement du Canada que ces institutions financières réinvestissent dans le milieu.

Je crois que l'honorable député devrait faire un examen complet et non pas des paroles d'histoires de chevauchements, mais d'évaluer chaque investissement que nous avons fait ces dernières années, et croyez–moi, monsieur le Président, c'est grâce à l'investissement du gouvernement du Canada, qui est à l'écoute du milieu, qui a décidé d'investir non seulement dans ces industries, mais dans l'avenir des régions.

Le but de mon gouvernement, ainsi que ma présence en tant que député de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, en tant que seul député du gouvernement à l'est de Trois–Rivières, c'est que je vais m'assurer la présence continue du gouvernement fédéral parce que c'est une présence qui est bienvenue et qui est vraiment souhaitable au développement économique régional.

M. Deshaies: Je remercie l'honorable député de cette Chambre de m'avoir souligné certains points que j'aurais omis, mais je voudrais souligner que mon intervention s'applique au nouveau projet de loi C–46 où le ministère de l'Industrie va s'approprier, si on peut dire, le Bureau fédéral de développement régional. À travers mon petit discours, j'aurais voulu qu'à travers cette loi il y ait des articles où on aurait pu souligner l'effet bénéfique de donner à chaque province, ici en particulier l'Ontario et le Québec, le soin de choisir les directions et l'action des dollars investis par le gouvernement fédéral.

• (1315)

C'est vrai que dans le passé, le travail du Bureau fédéral du développement régional a été très bien perçu dans différentes régions, dont la mienne. L'honorable député souligne que les sylviculteurs ont été très heureux de souligner l'apport du fédéral dans des travaux de reboisement; je voudrais souligner que dans ma région, il y a eu très peu d'apport venant de ce projet.

On apprend qu'avec les prochaines coupures, il n'y aura plus d'argent d'injecté par le Bureau fédéral dans des industries privées. Selon les nouvelles politiques, il n'y a aucun apport, pas d'argent pour l'industrie touristique, d'une part. Je me pose la question à savoir comment ce sera fixé, pour une région comme la nôtre, lorsqu'on aura besoin d'argent, justement, pour la sylviculture, alors qu'on manque de ressources forestières? Si on manque d'argent pour les infrastructures touristiques—et on dit que ce n'est pas la priorité du gouvernement—et si l'on veut être efficace dans ma région à moi et non pas dans la région du Lac–Saint–Jean où ils ont peut–être besoin de moins d'apport

financier pour le tourisme parce qu'ils ont déjà une bonne infrastructure, comment ne pas être précis lorsque le gouvernement décide, à notre place, des priorités?

Le but du gouvernement fédéral est d'aider les régions, mais lorsqu'il le fait de cette façon, il ne prouve pas sa bonne volonté, il restreint le développement. Je ne sais pas si je devrais rajouter autre chose à ce sujet pour le député, mais je pense que s'il y avait eu une ouverture dans ce projet de loi pour laisser aux provinces et spécialement aux régions le choix de leur développement, nous serions beaucoup plus enclins à appuyer ce projet de loi. Mais pour l'instant, étant donné la manière dont il est rédigé et parce qu'il ne traite aucunement de cette ouverture, et en ce sens, je rappelle les propos de M. Lesage qui disait que ce doit être adapté aux besoins spécifiques des régions, je pense qu'on ne peut pas appuyer le projet de loi.

[*Traduction*]

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, lorsque j'entends le député de l'opposition officielle décrire sa circonscription, je trouve qu'elle ressemble beaucoup à la mienne en Colombie-Britannique.

L'orateur précédent a parlé des programmes régionaux en disant que, selon lui, ces programmes devraient absolument être administrés par les provinces. Le député pourrait-il expliquer pourquoi l'amendement du Bloc ne s'applique qu'au Québec et non à toutes les provinces canadiennes?

[*Français*]

M. Deshaies: Monsieur le Président, j'aimerais répondre le mieux possible à cette question. Mon exposé sur la modification à l'amendement de mon collègue sur le Québec seulement aurait pu être écrit pour le Québec et l'Ontario, puisque dans le projet de loi C-46, le Bureau fédéral du développement régional ne s'applique que pour l'Ontario et le Québec.

Dans l'autre partie de votre interrogation, vous avez souligné que votre comté était semblable au mien.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je veux simplement vous rappeler que vous devez diriger vos commentaires, vos interventions, à la présidence et non directement l'un à l'autre.

M. Deshaies: Monsieur le Président, je m'en excuse. Je voudrais souligner à la présidence que mon collègue m'a posé la question à savoir pourquoi l'amendement du Bloc québécois visait seulement pour le Québec, alors qu'il aurait pu viser aussi le Québec et l'Ontario, et en fait, pourquoi pas viser toutes les provinces du Canada.

La raison en est que l'action du projet de loi C-46 est dirigée seulement par le Bureau fédéral du développement régional dans les provinces de Québec et de l'Ontario. De plus, je voudrais dire à mon collègue, qui vit dans une région semblable à la mienne, que possiblement, s'ils ont une agence de développement différente, par le biais d'un autre projet de loi, ils bénéficient peut-être d'une meilleure action, d'une meilleure direction des projets d'action de développement dans son comté. Dans le mien, le Bureau fédéral de développement régional a, naturellement, de bonnes initiatives aussi, mais nous voulons qu'à travers le projet de loi C-46, le ministère de l'Industrie puisse orienter une déconcentration et fusionner avec les directives provinciales, en particulier les initiatives régionales, pour rendre plus efficace l'argent investi.

• (1320)

[*Traduction*]

M. John Duncan (North Island—Powell River, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-46, Loi constituant le ministère de l'Industrie.

Cette mesure législative vise à reconnaître légalement l'existence du nouveau ministère de l'Industrie créé en juin 1993 par l'ancien gouvernement. Bien que ce ministère ait toujours été un ministère puissant dirigé par un ministre puissant, le nouveau ministère de l'Industrie regroupe l'ancien ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, l'ancien ministère de la Consommation et des Affaires commerciales, la partie du ministère des Communications qui s'intéresse aux télécommunications ainsi qu'Investissement Canada.

Le Parti réformiste a deux grandes préoccupations à l'égard de ce projet de loi, en commençant par le paragraphe 13(1) à la partie IV. Cette disposition confère au ministre le pouvoir de prendre des mesures qui répondent aux besoins spéciaux d'établissements industriels et commerciaux, d'organisations ou de personnes appartenant à une catégorie définie par décret du gouverneur en conseil. J'exposerai de façon détaillée nos préoccupations à l'égard de cette question un peu plus tard.

La deuxième question qui nous préoccupe concerne la partie II de cette mesure législative, qui porte sur le développement économique régional en Ontario et au Québec. Ce projet de loi confie au ministre de l'Industrie la responsabilité du développement économique dans ces deux provinces. Cela promet d'être intéressant. Je voudrais bien être au Cabinet pour écouter les délibérations.

Avant d'aborder plus directement ces deux grandes préoccupations, je voudrais placer ces changements touchant ce ministère dans leur contexte historique. Je crois qu'il y a vraiment lieu de faire cet historique, devant cette dernière tentative qu'est le projet de loi C-46 pour assurer une certaine continuité et une orientation d'ensemble à ce ministère hétéroclite, vu ses responsabilités particulières et la portée de son activité.

Les responsabilités en matière industrielle, dans l'administration publique canadienne, remontent en fait, pour ce qui nous intéresse ici, à C.D. Howe et au ministère du Commerce, dont la principale division opérationnelle était le ministère de la Production de défense. C'était l'époque des gens qui travaillaient pour un dollar par année, des recrues de C.D. Howe qui ont fait fonctionner l'infrastructure du Canada pendant la Seconde Guerre mondiale. C.D. Howe était un ministre puissant, à la tête d'un ministère qui ne l'était pas moins et a fait sentir son influence dans beaucoup d'autres ministères non seulement pendant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi jusque dans les années 60.

Le ministère du Commerce exerçait son emprise à Ottawa, bien sûr, mais contrôlait aussi le développement des régions. Dans les années 60, la dynamique industrielle et commerciale se transformait au Canada. Ce fut l'amorce de mutations constantes au ministère chargé de l'industrie.

C'est au début de cette décennie que le gouvernement a établi le ministère de l'Industrie. Le sous–ministre de l'époque, Simon Reisman, a commencé à recruter dans le monde des affaires des défenseurs de l'industrie. Apparemment, certains de ces hommes d'affaires étaient compétents, d'autres moins. Des luttes intestines terribles ont suivi, mettant aux prises ces nouveaux venus du monde des affaires et les fonctionnaires de carrière. Pendant environ huit ans, le ministère a cherché tant bien que mal à retrouver sa stabilité et son orientation.

En 1968, étant donné ces querelles constantes entre ceux qui voulaient que le ministère soit le défenseur de l'industrie et ceux qui le voyaient comme un responsable de l'élaboration des politiques, le gouvernement de l'époque a créé le ministère de l'Industrie et du Commerce. Le mot et la fonction clés, dans cette nouvelle organisation, étaient évidemment le commerce, qui faisait désormais partie de la dynamique. Nous avions maintenant ensemble les fonctionnaires de carrière du secteur du commerce, les défenseurs de l'entreprise du secteur de l'industrie et les gens du secteur du commerce extérieur. C'était tout un mélange de personnalités, de priorités et d'ego.

• (1325)

Dans la plupart des divergences de vues qui s'ensuivirent touchant la mission du ministère, ce sont les défenseurs de l'industrie qui l'emportaient habituellement. Cependant, une autre fusion se profilait à l'horizon. Ce fut l'avènement du MEER. Au début des années 70, le ministère de l'Expansion économique régionale est devenu un terreau de politicailleries, de largesses, de construction de monuments et de guerres de clans subséquentes.

Le nouveau ministère s'est occupé de développement régional d'abord dans les provinces de l'Atlantique, puis peu après au Québec, puis petit à petit d'un bout à l'autre de l'Ontario et plus loin à l'ouest jusqu'en Saskatchewan. C'est là que s'est arrêté le train des largesses du MEER. L'Alberta et la Colombie–Britannique étaient considérées trop riches pour avoir part à ces programmes d'expansion économique. Les députés qui représentaient ces deux provinces n'avaient d'ailleurs aucun poids à la Chambre des communes ou à la table du Cabinet.

Le MEER comportait deux programmes intéressants, le programme ARDA et le programme spécial de l'ARDA. L'ancien programme d'aménagement rural et de développement agricole s'occupait des possibilités de développement régional, et le programme spécial de l'ARDA s'occupait des possibilités de développement économique et d'emploi pour les autochtones.

Pour beaucoup, le MEER représentait davantage qu'une série de projets de financement contestables, dont le projet d'usine Michelin en Nouvelle–Écosse, le projet d'usine d'automobiles de Bricklin et le projet de fabrication d'équipement de commutation de Mitel, tous financés par le MEER. Des guerres de clans s'ensuivirent de nouveau, mais l'argent coulait à flots pour financer le projet du mois.

Après l'époque du MEER, il y eut une autre fusion. Le nouveau ministère, maintenant appelé ministère de l'Expansion industrielle régionale, le MEIR, disposait là encore de beaucoup d'argent à dépenser sans compter, surtout par le truchement d'un programme dit de recherche et de développement industriels. En même temps, la composante commerce extérieur est passée aux Affaires extérieures, pour compliquer les choses encore davantage. Ce fut une époque de favoritisme à l'ancienne avec un accent bien légitimement placé sur le développement technologique de pointe.

Puis, entre le milieu et la fin des années 80, comme l'enveloppe des sciences évoquait des débouchés à l'échelle mondiale, le ministère fut rebaptisé ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. La composante agriculture, poissons et aliments passa alors à Agriculture Canada.

Le ministère devenait fragmenté, en proie à des changements incessants, et ses moyens d'action s'érodaient constamment. Ses forces étaient éparpillées, et les sempiternelles guerres de clans reprenaient. Dans sa sagesse, le gouvernement précédent a décidé d'opérer un autre changement, et le ministère de l'Industrie est né. Aujourd'hui, nous perpétuons donc la tradition d'instabilité et la quête constante de changements dans l'espoir de trouver la solution au problème.

Nous revenons à la case départ et à ce que je disais au début de mon intervention.

J'aimerais maintenant parler des raisons de notre opposition au projet de loi C–46. Voyons d'abord la question toujours épineuse du développement régional. Le projet de loi C–46 établit clairement que le ministre s'occupera de l'Ontario et du Québec. Actuellement, on ne sait pas vraiment qui s'occupe de l'Ontario, mais il ne faut pas s'y tromper: c'est le ministre des Finances, pas celui de l'Industrie, qui s'occupe présentement du Québec.

Nous n'avons rien contre le fait que le ministre de l'Industrie soit responsable du Québec et de l'Ontario, mais qu'en est–il du reste du Canada? Le projet de loi poursuit la balkanisation du reste du pays. Ce sont encore ceux qui crient le plus fort qui obtiennent ce qu'ils veulent. Je me demande lequel des trois ministres chargés du développement régional obtient vraiment ce qu'il veut: le ministre du Développement des ressources humaines et de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, le ministre responsable des Travaux publics et des Services gouvernementaux ainsi que de l'APECA, le Allan MacEachen des années 90, ou le ministre de l'Industrie maintenant responsable du Québec et de l'Ontario?

• (1330)

Quel gâchis! Il y a un ministère pour l'Ontario et le Québec, un ministère pour l'Ouest, celui de la DEO, et une société qui agit comme un ministère, en l'occurrence l'APECA. Le ministre des Travaux publics ne considère peut–être pas l'APECA comme un ministère, mais on me dit qu'il effacera le nom d'Allan MacEachen du dictionnaire des distributeurs de largesses de la côte est. Il a le vent dans les voiles, et ce méli–mélo va certainement causer de nouvelles dissensions entre les régions.

Le Parti réformiste estime qu'il faudrait supprimer le développement régional de manière à ce que toutes les régions du Canada bénéficient d'un traitement égal. Nous voulons éliminer un système à l'origine de conflits entre des ministres qui sont censés

faire des choix dans l'intérêt national, mais qui en font dans l'intérêt de leur région, du fait de leurs responsabilités en matière de développement régional.

Ce projet de loi garantit le maintien de ce parti pris et du régionalisme. Dans la partie IV du projet de loi, le paragraphe 13(1) confère au ministre de l'Industrie des pouvoirs qui pourraient être interprétés comme autorisant le ministre et ses collaborateurs à s'immiscer dans la planification centrale de l'économie bien au–delà de la pratique la plus sensée qui consiste à laisser à l'industrie le soin de trouver l'équilibre approprié, et aux experts, celui de diriger leurs propres affaires. L'intrusion de l'État dans l'économie, comme semble le préconiser le paragraphe 13(1), va à l'encontre même d'une bonne gestion d'entreprise, et nous nous y opposons.

Le Parti réformiste favorise l'esprit d'initiative et d'entreprise. Nous ne pensons pas que ce soit le rôle du gouvernement de soutenir l'industrie où ce sont les entrepreneurs qui doivent faire preuve d'esprit d'initiative et d'entreprise.

Dans la plupart des rationalisations et des réorganisations qui sont faites dans le secteur privé, là où l'on doit vraiment faire face à la réalité, les entreprises doivent réduire leur taille afin d'économiser de l'argent et d'améliorer leurs marges de profit. Dans le cas du gouvernement et du projet de loi C–46, on a fusionné quatre ministères. On pourrait donc s'attendre, d'une manière réaliste, à une réduction de personnel. Or, sur un total de 6 000 employés, on ne supprimera que 230 postes, par attrition sans doute. On peut se demander quels niveaux de fonctionnaires seront touchés.

L'autre avantage de la rationalisation, comme je l'ai dit, a trait aux économies de coûts. Sur un budget de trois milliards de dollars, on estime que le ministère ne diminuera ses dépenses que de 26 millions de dollars, soit moins de 1 p. 100. Ce projet de loi manque donc de toute vision cohérente en matière de stratégie industrielle. Il veut stimuler les initiatives de développement économique régional à l'aide de vagues stratégies nationales.

Ce projet de loi ne fait que perpétuer la saga des réorganisations faites pour le plaisir de la chose dans la quête incessante de la solution idéale. Il confirme que le ministre de l'Industrie et son gouvernement partagent la vision de la stratégie industrielle des conservateurs. Après tout, c'est une initiative des conservateurs.

Ce projet de loi maintient le rôle interventionniste de l'État, cette notion erronée voulant que le gouvernement décide du cap et que l'industrie se contente de tenir la barre. Ce sont les principes du marché libre et de l'équité pour tous qui devraient guider l'élaboration de notre stratégie industrielle.

Je crois savoir que les querelles ont déjà commencé au sein du nouveau ministère et qu'elles ont même gagné les Ressources naturelles où les employés se demandent quoi faire et s'immiscent dans les affaires du nouveau ministère. À l'édifice C.D. Howe, le travail continue. Dommage que C.D. Howe ne soit plus de ce monde.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas pu m'empêcher de remarquer que le député du Parti réformiste n'a rien trouvé de positif dans cette mesure législative. Il n'a pas commenté le fait qu'il s'agit là d'un effort important pour rationaliser un ministère fédéral.

Le Parti réformiste répète sans cesse que nous devrions chercher à supprimer le double emploi et le gaspillage. Cette réorganisation du ministère de l'Industrie contribue grandement à répondre à ces objectifs.

• (1335)

Il n'y a absolument aucune querelle interne. En fait, la plupart des employés du ministère de l'Industrie sont très enthousiasmés par la réorganisation qui est en cours. Nous sommes particulièrement enthousiasmés du fait que nous allons, par l'entremise du ministère de l'Industrie, offrir une aide supplémentaire à la Banque fédérale de développement pendant quelque temps. Je sais que la plupart des réformistes approuvent cette initiative. Nous avons également donné une nouvelle impulsion à la section du tourisme du ministère.

Les observations du député ne sont pas justes lorsqu'il soutient que cette réorganisation ne répond à aucun des objectifs. Je suis cependant assuré qu'avec le temps, il constatera que nous sommes sur la bonne voie.

M. Duncan: Monsieur le Président, mon opinion à l'égard de ce projet ce loi est évidemment fort différente du député qui vient de prendre la parole. Il s'agit là d'un projet de loi d'ordre purement administratif, qui ne comporte aucune modification de fond.

J'ai expliqué les économies mineures qu'il permet de réaliser, et la seule chose que je puisse dire au sujet du degré d'enthousiasme des employés de ces ministères, c'est que, manifestement, je n'ai pas rencontré les mêmes employés que le député d'en face.

M. John English (secrétaire parlementaire du Président du Conseil du Trésor et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, le député a parlé plus tôt de l'absence de stratégie industrielle dans ce projet de loi. Je suis curieux. Le député est–il d'avis que nous devrions instaurer une stratégie industrielle au Canada?

Le député a parlé de C. D. Howe et nous a dit que C. D. Howe avait sauvegardé les structures industrielles du Canada durant la guerre. Ne reconnaît–il pas que c'est plutôt C. D. Howe, c'est–à–dire l'État en collaboration avec le secteur privé, qui a créé, au Canada, la structure industrielle moderne que nous avons connue jusque dans les années 60? En fait, l'État a joué un rôle important durant cette période.

M. Duncan: Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué, le gouvernement ne peut pas être le chef de file dans le domaine de la stratégie industrielle, car il nous a montré qu'il était incapable de faire face à des priorités lorsqu'il s'agit de dépenses et d'assumer efficacement ses responsabilités financières.

Si l'on compare la situation actuelle à l'époque de C. D. Howe, le budget d'alors était équilibré. Il en a été essentiellement ainsi jusqu'en 1972. Je sais que nous avons traversé, après la Seconde Guerre mondiale, une période de croissance fulgurante où nous avons remboursé énormément de dettes. Les circonstances sont entièrement différentes aujourd'hui.

Le gouvernement maintient des programmes, des institutions et des projets absolument insoutenables, dont celui–ci fait partie. Comparativement à de nombreux autres projets ayant des répercussions notamment sur les transferts aux personnes, celui–ci permet sans doute plus facilement les changements radicaux.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques contradictoires du député.

Dans un premier temps, ces gens nous disent que toute intervention du gouvernement fédéral dans les régions rurales—et j'habite précisément l'une d'entre elles—va dans le sens contraire de ce que le gouvernement du Canada devrait faire pour aider ces régions. Or, je trouve bizarre qu'on essaie d'instaurer un modèle centralisé qui ferait que toutes les régions du Canada seraient traitées sur un pied d'égalité. Cela reviendrait à dire, au bout du compte, que la petite ville de Bonaventure ou la petite ville d'Old–Harry, aux Îles–de–la–Madeleine, et Bay Street, c'est du pareil au même, et que notre économie est la même que celle de Toronto.

• (1340)

Les députés d'en face ne semblent pas reconnaître ce fait. Et dire qu'ils aiment faire valoir qu'ils représentent le Canada rural et les intérêts des gens qui y habitent! En fait, ce qu'ils veulent, c'est que les Canadiens des régions rurales soient dans la même galère que ceux des villes. Bien des députés de l'opposition représentent des régions où il y a une seule industrie, qu'il s'agisse d'une mine ou d'une usine de pâtes et papiers, ou un gouvernement. Par contre, d'autres régions urbaines du Canada, comme Vancouver, Toronto ou Montréal, offrent de multiples options, de nombreuses industries, un fort bassin démographique, un grand réseau d'écoles et une foule de services.

Ce n'est pas le cas dans nos régions. Voilà pourquoi, pour favoriser le développement économique régional, le gouvernement du Canada doit aider les sociétés, les entreprises—qu'il se plaît toujours à défendre—à investir davantage chez nous, à faire en sorte que le partage des dépenses soit équitable partout au Canada. Il faut reconnaître qu'il y a aussi des contribuables dans les régions rurales. Nous avons des intérêts qui revêtent une grande importance pour nous. Les députés d'en face devraient retourner voir leurs électeurs pour leur demander s'ils estiment que le gouvernement du Canada devrait se retirer du développement économique régional. Je ne suis pas sûr qu'ils vont être encore là après les prochaines élections.

En tant que Québécois d'une région rurale, en tant que Canadien d'une région rurale, je connais, dans ma circonscription, des cas où le gouvernement du Canada est intervenu et, grâce à cette intervention du gouvernement du Canada, nous avons réussi à créer des emplois. Nous avons réussi à générer des revenus. Nous avons réussi à développer l'économie locale pour le plus grand bien de tous les Canadiens et, notamment, pour le plus grand bien des régions rurales que représente le Parti réformiste.

M. Duncan: Monsieur le Président, je m'oppose, tout comme mon parti, à ces programmes économiques régionaux. Je vis dans une circonscription rurale et j'en représente une. Le gouvernement n'a pas les moyens de maintenir les services du ministère des Pêches et des Océans dans des régions très éloignées de la côte ouest où nous avons tant besoin de ces services pour protéger nos importantes ressources.

Le gouvernement s'approprie des services essentiels, comme les phares, et en menace l'existence. De laisser entendre, comme vous l'avez fait, que nous ne soutenons pas les régions rurales est tout à fait ridicule.

Le président suppléant (M. Kilger): Je sais que nous sommes ici pour avoir des débats vigoureux et que nous encourageons même de tels débats. Je tiens, cependant, à rappeler à tous les députés de s'adresser à la présidence, au cours de leur intervention, et non directement à un député.

M. Duncan: Monsieur le Président, veuillez m'excuser. Je voudrais simplement ajouter quelques mots sur la façon dont ces priorités ont été remises en question.

Notre programme d'infrastructure a été remanié. Nous mettons l'accent sur les villes. Nous aménageons des terrains pour les jeux de boules, à Toronto, et construisons des piscines. Pendant ce temps–là, nous réduisons les fonds destinés à certains services essentiels dans les communautés rurales. C'est inacceptable!

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de prendre aujourd'hui la parole sur le projet de loi C–46 constituant le ministère de l'Industrie.

J'ai remarqué qu'une partie de ce projet de loi prévoit l'abolition d'Investissement Canada, et j'aimerais discuter de cette question. Dans le cadre de la nouvelle organisation, Investissement Canada sera ni plus ni moins qu'une direction du ministère de l'Industrie. L'Agence d'examen de l'investissement étranger, l'AEIE, était l'ancêtre d'Investissement Canada.

• (1345)

Malheureusement, l'histoire montre que les Canadiens ont toujours cherché à atteindre rapidement la prospérité économique. J'entends par là que nous avons l'habitude d'emprunter du capital aux pays étrangers. En fait, nous avons même permis à l'industrie étrangère de s'installer chez nous et de monopoliser divers segments de notre économie. Nous avons agi ainsi plutôt que de développer notre économie comme nous l'entendons. Autrement dit, nous avons préféré laisser faire les autres.

Les problèmes que l'AEIE était chargée d'examiner dans les années 70 ne sont guère différents aujourd'hui. Je prends les députés à témoin. Nos voitures, nos téléviseurs et nos appareils électroménagers sont tous soit achetés à l'étranger, soit fabriqués à l'étranger, soit fabriqués chez nous par des entreprises étrangères.

Il y a un prix que tous les Canadiens doivent payer pour les conditions de vie meilleures que nous cherchons tant à atteindre. Nous dépendons de plus en plus des capitaux étrangers, un peu comme un toxicomane qui ne peut pas se débarrasser de son accoutumance. Même nos gouvernements s'y sont fait prendre. Aujourd'hui, c'est le gouvernement fédéral, qui compte sur l'étranger pour financer 25 p. 100 de sa dette. Dans le cas des gouvernements provinciaux, c'est 40 p. 100.

Nous avons ainsi créé une relation de dépendance. Nous sommes redevables envers les gens qui possèdent et contrôlent ces capitaux. Nous avons tendance, au Canada, à servir les intérêts des marchés de nos créanciers. Ce que nous faisons en fait, c'est servir le marché de notre principal créancier, les États–Unis, en lui fournissant des matières premières et autres produits non transformés.

Le Canada a un excédent commercial, ce qui paraît fantastique à première vue. En réalité, les États–Unis sont pratiquement le seul pays du monde avec lequel le Canada a un excédent commercial. Avec tous les autres pays, il a un déficit commercial. Nous avons un excédent commercial avec les États–Unis et un déficit commercial avec les autres pays, en particulier les pays du Sud–Est asiatique qui produisent les postes de télévision et les électroménagers que nous utilisons tous les jours.

Cette idée de laisser les autres faire à notre place ce que nous devrions faire a donné lieu à un retard considérable en matière de recherche et développement dans notre pays. Pourquoi est–ce que je dis cela? Pourquoi devrions–nous avoir des laboratoires au Canada? Pourquoi devrions–nous faire des recherches au Canada quand il existe des laboratoires au sud de la frontière, à Seattle et en Caroline du Nord? Autrement dit, il semble qu'au Canada il n'y ait pas vraiment ce désir de faire de la recherche–développement.

Inutile de dire à qui que ce soit que, selon les statistiques, le Canada est un des pays du monde où le niveau de la recherche et du développement est le plus faible. Cela a eu une incidence considérable sur la création d'emplois hautement rémunérés et hautement qualifiés au Canada. Le résultat partiel de cette situation est que certains de nos meilleurs cerveaux sont partis exploiter leurs talents au sud. Voulons–nous que cela continue, voulons–nous que nos meilleurs éléments soient obligés de s'expatrier?

Inutile de dire que la recherche–développement est d'une importance capitale pour la nouvelle économie. Nous sommes chaque jour témoins de l'évolution de l'économie. L'économie mondiale change sous nos yeux. La formation professionnelle est un autre secteur qui fait les frais de l'investissement étranger, de la propriété et de la mainmise étrangères au Canada.

Le Canada est un des pires pays du monde en ce qui concerne la formation en milieu de travail. Pourquoi devrait–il en être ainsi? Pourquoi est–ce unique au Canada? Je suppose que ceci est imputable au problème initial, la propriété et la mainmise étrangères. Pourquoi former des gens à des emplois de cadres supérieurs quand il existe, au sud de la frontière, un système qui peut s'en charger? Ceci a nui aux intérêts des Canadiens et des travailleurs canadiens.

Le prix ultime que nous avons à payer pour laisser les autres faire à notre place ce que nous devrions faire est que les décisions, qui influent chaque jour sur notre économie, qui influent sur l'industrie et sur la formation industrielle, ne sont pas prises à l'intérieur de nos frontières. Et ce, jusqu'à ce jour. Les instructions et les suggestions des gestionnaires locaux sont régulièrement annulées par le siège social de l'entreprise, lequel se trouve souvent chez nos voisins du sud, mais aussi dans d'autres pays. Cette situation réprime toute volonté d'innovation au sein de notre économie. Elle empêche les gens de progresser. Peu importe que vous viviez au Québec ou ailleurs au pays, la situation est la même.

• (1350)

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. L'économie est en train de changer, comme ce fut le cas au Japon lorsque ce pays a été gravement touché à la fin de la Seconde Guerre mondiale, ou comme en Angleterre à l'époque de la révolution industrielle. En effet, la situation a complètement changé. Une nouvelle économie émerge. Nous avons changé nos façons de faire des affaires.

Les multinationales intégrées ne sont plus les moteurs de l'économie. Partout, tant aux États–Unis que dans d'autres pays, les grandes cheminées industrielles disparaissent peu à peu du paysage. En fait, une région du nord des États–Unis est maintenant appelée la «rust belt». Cette appellation désigne une région désindustrialisée où les industries traditionnelles ne peuvent plus survivre. Il s'ensuit que des États comme New York vivent un phénomène de migration, étant donné que des personnes quittent ces anciens grands centres de production.

Le Canada a la possibilité de redevenir maître de ses décisions. L'occasion s'offre à nous de nous tourner vers une nouvelle économie sans pour autant sacrifier notre niveau de vie. En d'autres mots, nous devons être plus futés et commencer à nous occuper nous–mêmes de nos activités de recherche et de développement. Toutes les nations sont maintenant sur le même pied. Le Canada a une occasion rêvée de jouer un rôle au sein de cette nouvelle économie en pleine évolution.

Dans le passé, on a fait valoir que notre pays ne pouvait jouer qu'une rôle limité en tant que nation industrielle, en raison de l'immensité de son territoire conjuguée à sa faible population. Inutile de dire qu'avec la nouvelle technologie, cet argument ne tient plus. Grâce à l'autoroute de l'information, tous les Canadiens peuvent communiquer ensemble comme s'ils se trouvaient dans la même pièce. Il est possible de desservir nos marchés nationaux tout en créant des industries qui pourront soutenir la concurrence partout dans le monde. Nous devons nous approprier cette technologie.

Nous devons desservir nos propres marchés d'une manière efficace, tout en nous lançant à la conquête des autres marchés. À cette fin, il y a lieu d'établir un nouveau partenariat entre le gouvernement, le milieu des affaires et les syndicats. Ces trois secteurs doivent repenser leur rôle traditionnel. Le gouvernement doit jouer le rôle de guide. J'entends par là qu'il doit remplir le rôle d'un arbitre chargé de veiller au maintien d'une situation de concurrence tout en limitant les impôts et en favorisant cette nouvelle concurrence. Le gouvernement doit aussi prévoir des stimulants visant à favoriser la formation ainsi que la création de nouveaux emplois. Il doit aider les intéressés à se lancer à la conquête des nouveaux marchés tels que celui de l'Asie du Sud–Est.

L'établissement d'une norme nationale d'enseignement fait aussi partie des responsabilités du gouvernement fédéral. Les entreprises canadiennes ont trop tardé à s'adapter à la nouvelle technologie. Certaines de nos pratiques commerciales sont désuètes.

Il faut établir un plus grand nombre de réseaux pour les entreprises. Il faut créer des alliances stratégiques afin que nos entreprises puissent se lancer à la conquête des nouveaux marchés. Nos entreprises doivent s'unir dans leurs efforts pour aller chercher une part du gâteau. Par ailleurs, les syndicats doivent

cesser de chercher constamment la confrontation avec le gouvernement et les employeurs. Les travailleurs doivent se considérer comme de véritables partenaires. Ils doivent comprendre que les nouveaux emplois seront occupés par ceux qui ne se sentent pas aliénés, par ceux qui feront leur part dans le cadre du processus d'industrialisation. En d'autres mots, les trois éléments indispensables que sont le gouvernement, les entreprises et les syndicats doivent créer un nouveau partenariat authentique.

Tels sont les défis à relever si l'on veut avoir la possibilité de contrôler notre destin et de nous acheminer vers le XXI[e] siècle en sachant où nous allons.

• (1355)

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, compte tenu du discours du député et surtout de certaines observations que des libéraux viennent de faire à la Chambre, je me demande s'ils sont au courant des déclarations publiques que le ministre des Finances a faites ce matin. Je leur apprendrai donc qu'ils ont une nouvelle philosophie économique.

Cette philosophie semble un peu plus près de la réalité que les propos que nous avons entendus à la Chambre depuis que nous y sommes. Elle s'apparente quelque peu à certaines observations qui viennent de ce coin–ci de la Chambre.

Le député pourrait–il commenter certaines affirmations de l'Organisation de coopération et de développement économiques que le ministre des Finances a dit appuyer ce matin? Dans une étude publiée dernièrement, l'OCDE a déclaré que, d'une façon générale, les subventions faisaient exactement le contraire de ce qui était nécessaire. Elles ralentissent les rajustements plutôt que de les stimuler. Elles découragent les innovations plutôt que de les encourager et elles ont tendance à s'incruster.

Le député pourrait–il commenter cette nouvelle orientation économique que le ministre des Finances a finalement découverte?

M. Shepherd: Monsieur le Président, je ne me rappelle pas avoir discuté de subventions au cours de mon allocution. J'ai dit qu'il fallait créer un nouveau climat industriel au Canada. Je n'ai pas parlé de subventionner des industries pour qu'elles relèvent la concurrence sur les marchés internationaux. J'ai dit exactement le contraire. J'ai dit que le rôle du gouvernement était de donner une orientation, de créer un environnement qui favorise la prospérité des industries. Je n'ai pas parlé de subventions, mais je conviens avec le député que, dans certains cas, elles ne fonctionnent pas.

À certains égards, notre gouvernement s'en est rendu compte dans le passé. Il doit adopter une nouvelle orientation. En réalité, je parlais de tout autre chose. Je disais simplement qu'il fallait concevoir une toute nouvelle façon de traiter avec les entreprises désormais et une nouvelle façon de bâtir une nouvelle économie canadienne.

Le Président: Comme il est presque 14 heures, en conformité du paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

M. Julian Reed (Halton—Peel, Lib.): Monsieur le Président, le groupe de travail sur l'éthanol de notre caucus a récemment appuyé une résolution exhortant la ministre de l'Environnement à déclarer un moratoire sur l'utilisation du MMT comme additif antidétonant dans les carburants canadiens.

En 1978, les États–Unis ont interdit l'utilisation du MMT à cause des effets nocifs bien connus qu'il peut avoir sur la santé. Le Canada a continué d'utiliser le MMT depuis qu'il a remplacé le plomb comme agent antidétonant en 1977.

L'Association des fabricants internationaux d'automobiles du Canada s'est opposée à l'utilisation du MMT, déclarant que ce produit chimique diminue l'efficacité des dispositifs antipollution des véhicules.

L'éthanol, une ressource entièrement renouvelable, représente une solution de rechange idéale à l'additif antidétonant. Nous exhortons la ministre à agir rapidement et à remplacer le MMT par un produit canadien renouvelable, comme l'éthanol.

* * *

[*Français*]

HAÏTI

M. Jean–Paul Marchand (Québec–Est, B.Q.): Monsieur le Président, le président démocratiquement élu Jean–Bertrand Aristide est enfin rentré chez lui. Le 15 octobre 1994 demeurera donc une journée historique pour Haïti et pour nous tous et un grand jour pour la démocratie. Les Haïtiens et les Haïtiennes ont enfin retrouvé la fierté de leur pays. Au cours des trois longues années du régime putschiste, nous avons partagé le désespoir du peuple haïtien et de tous nos compatriotes d'origine haïtienne, mais aujourd'hui, nous avons l'immense joie de pouvoir célébrer avec eux l'espoir d'un nouveau départ.

Par son appel à la réconciliation nationale, le président Aristide ouvre toute grande la porte au développement économique et à l'instauration de la justice sociale et d'une paix durable. Les Québécois et les Canadiens veulent continuer d'apporter leur soutien indéfectible au peuple haïtien et à sa lutte pour le rétablissement de la démocratie.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Monsieur le Président, ces derniers jours, certains de mes électeurs m'ont fait parvenir des lettres dans lesquelles ils prient le gouvernement de ne pas taxer les prestations pour soins dentaires. Géraldine Auger, le docteur Arthur Filyk, Christina Fuller, Ken Gaudin et Brian Mullally, pour n'en nommer que quelques–uns, craignent que le gouvernement ne taxe les soins de santé pour venir à bout des grands problèmes financiers du Canada.

Article 31 du Règlement

Je demande aujourd'hui au gouvernement de ne pas prendre ce genre de décision symbolique et de ne pas taxer davantage la classe ouvrière du Canada dans le seul but de réduire le déficit et la dette du pays. Nous sommes taxés dès notre naissance. Nous sommes taxés jusqu'à notre mort. Voici qu'on menace de taxer les soins de santé dont nous avons besoin entre les deux.

Les Canadiens sont taxés à l'extrême. La solution, c'est de réduire les dépenses du gouvernement et non d'augmenter les taxes et les impôts; c'est d'apporter de véritables changements systémiques qui ne se traduisent pas par une plus grande ponction fiscale auprès des travailleurs canadiens de la classe moyenne.

* * *

LES CHAMPIONNES CANADIENNES D'AVIRON

M. Ron Fewchuk (Selkirk—Red River, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux et très fier de féliciter Colleen Miller, de la localité de Matlock, située au Manitoba, dans la merveilleuse circonscription de Selkirk—Red River. Colleen et sa partenaire, Wendy Wiebe, ont remporté la médaille d'or à l'épreuve du double scull, poids léger, au championnat mondial d'aviron tenu à Indianapolis, en Indiana, le 17 septembre 1994.

Je voudrais signaler que Colleen et Wendy ont également remporté la médaille d'or à la même épreuve, l'an dernier, en Tchécoslovaquie, de même qu'aux régates du Commonwealth, disputées à London, en Ontario, il y a à peine quelques semaines. Nos championnes règnent encore sur le monde de l'aviron, comme le rappelait un journal local.

Encore une fois, sincères félicitations à Colleen Miller et Wendy Wiebe. Les Canadiens de toutes les régions de notre grand pays les félicitent et sont fiers d'elles.

* * *

JENNA BOWRING

M. Fred Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception, Lib.): Monsieur le Président, le Parti réformiste a laissé entendre en fin de semaine que les candidates libérales aux dernières élections fédérales n'avaient été choisies que parce qu'elles étaient des femmes. Le fait est que ces femmes avaient été retenues en raison de leur intelligence, de leur dynamisme et de leur dévouement pour les Canadiens.

Ce matin, j'ai eu l'insigne honneur de participer à la remise des prix du Festival du calendrier 1995 de la Semaine du développement international, qui a été tenue par la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants afin d'honorer M^lle^ Jenna Bowring, neuf ans, élève de 4^e^ année à la Random Island Integrated School et fille de Cynthia et David Bowring, de Brittania, à Terre–Neuve.

Sur les 850 dessins qui sont parvenus de tous les coins du Canada, c'est celui de Jenna qui a été choisi pour la page couverture du calendrier 1995 de la Semaine du développement international. Cette jeune fille a remporté la palme en raison de sa compétence, de son talent, de son énergie et de son enthousiasme.

Tous les députés voudront féliciter avec moi, j'en suis sûr, cette jeune Terre–neuvienne remarquable—qui est à notre tribune aujourd'hui en compagnie de ses parents—d'avoir remporté ce prestigieux prix national.

* * *

LES GRANDS LACS

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, un événement historique s'est produit, le 27 août dernier, dans la petite ville de Collingwood, dans Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, ma circonscription. Ce jour–là, les gouvernements fédéral et ontarien ont appris que le secteur préoccupant du port de Collingwood avait atteint ses objectifs de régénération. Cela signifie que le port de Collingwood est en voie de devenir le premier des 43 secteurs préoccupants des Grands Lacs, au Canada et aux États–Unis, à être radié de la liste.

Ses eaux, ses rives et ses milieux humides ont été régénérés et assainis au profit des gens, des poissons et de la faune. Cela constitue un premier pas important vers la réalisation des objectifs de l'Entente Canada–Ontario relative à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Le gouvernement fédéral a pris un engagement ferme à l'égard de l'environnement. Il reconnaît aussi que des mesures ne peuvent être efficaces que si tout le monde y met du sien. Grâce à son Comité public consultatif, à son Équipe chargée du plan d'assainissement et à la collectivité dans son ensemble, Collingwood. . .

* * *

[*Français*]

LE DÉCÈS DE GÉRALD GODIN

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, B.Q.): Monsieur le Président, notre ami Gérald Godin nous a quittés. Il laisse derrière lui sa compagne, ses proches et tous les gens qui l'ont aimé comme lui les a aimés, simplement et sans détour.

Comme homme politique, Gérald a tracé la voie de la tolérance et de l'ouverture face aux citoyens venus d'ailleurs. Animé par un nationalisme ouvert sur le monde, il a incarné les valeurs profondément ancrées chez les Québécoises et les Québécois pour qui la liberté de pensée est une liberté qui n'a pas de prix.

Il lègue à tous et à toutes sa compassion, son courage face à la maladie et sa détermination face à l'adversité. Nous nous souviendrons de Gérald Godin comme un homme de conviction, un homme de courage, un homme de liberté. Adieu Gérald.

• (1405)

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, j'étais hors de moi après avoir lu, dans le *Citizen* d'Ottawa, un article rédigé par une victime de violence.

Pendant que nous sommes ici, à la Chambre, à demander jour après jour au ministre de la Justice quand il prévoit prendre des mesures plus sévères à l'égard des criminels dans notre pays, un criminel reconnu se balade librement dans les rues d'Ottawa, non loin d'ici, et harcèle l'homme qu'il a attaqué brutalement pas seulement une fois, mais bien deux fois, sans avoir été provoqué.

Pendant que Bill Glaister souffre encore de douleur et d'humiliation et craint pour sa sécurité, son agresseur est en liberté et peut attaquer de nouveau à n'importe quel moment. Pourquoi? Parce qu'un juge d'Ottawa a décidé que des remontrances et cinq semaines de prison étaient une peine suffisante pour un chef d'accusation de voies de fait, trois chefs d'accusation de vol, un chef d'accusation pour ne pas s'être présenté devant le tribunal et un autre pour avoir induit un policier en erreur en ne révélant pas sa vraie identité.

Ce criminel n'a même pas purgé sa courte peine de cinq semaines d'emprisonnement. Notre généreux système de justice lui a rendu sa liberté après trois semaines et demie. C'est ce même système qui a contraint M. Glaister à vivre dans la peur de cet homme et qui sera responsable de la prochaine victime de ce criminel.

* * *

LES DÉPUTÉS

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui en réponse aux déclarations de la députée de Beaver River, qui prétend que certaines femmes n'ont pas de mandat légitime pour siéger à la Chambre des communes.

J'ai été dûment élue dans la belle circonscription de Cumberland—Colchester avec près de 3 000 voix de majorité sur mon plus proche adversaire. Je remercie mes électeurs de m'avoir fait confiance ainsi qu'à notre gouvernement libéral.

J'ai des raisons de croire que toutes les députées ont été dûment élues le même jour, en octobre dernier, de la même manière et en vertu des mêmes règles énoncées dans la Loi électorale du Canada.

Serait–ce que les députées réformistes ont, elles, été élues selon d'autres règles ou serait–ce qu'elles doutent de l'intégrité de l'électorat?

* * *

ECONOMIC DEVELOPMENT ASSOCIATION OF CANADA

M. Brent St. Denis (Algoma, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'attirer l'attention de la Chambre sur les prix nationaux remis à deux groupes de ma circonscription, Algoma, lors de la récente réunion annuelle de la prestigieuse Economic

Development Association of Canada. Ces prix soulignent les efforts remarquables qu'ils ont déployés pour le développement et la diversification économiques de notre coin du nord de l'Ontario.

Je suis particulièrement heureux que le North Channel Marine Tourism Council ait remporté un prix pour son vidéo promotionnel intitulé *Shores to Discover*. On y montre les richesses du magnifique chenal nord, sur le lac Huron, qui se classe, avec les îles grecques, parmi les plus beaux endroits du monde pour la navigation de plaisance. Ce vidéo aidera beaucoup les collectivités de la rive nord et de la région de Manitoulin à se tailler une place sur le marché du tourisme en pleine expansion dans le nord de l'Ontario.

Je peux également dire avec fierté que la ville d'Elliott Lake a remporté les honneurs dans la catégorie des programmes d'action positive pour avoir mis en oeuvre un programme très efficace axé sur la retraite. Ce programme a vu le jour après la rationalisation majeure survenue dans les mines d'uranium il y a quelques années. La ville mérite d'être félicitée pour avoir réussi, par ses efforts et son ingéniosité, à convaincre plus de 3 000 personnes âgées de venir s'y installer, ce qui a eu des retombées économiques. . .

* * *

LES DÉPUTÉS

Mme Judy Bethel (Edmonton–Est, Lib.): Monsieur le Président, au cours du congrès réformiste, nous avons entendu dire que les députées libérales n'avaient pas été choisies avec justice et que, en un sens, elles ne détenaient pas de mandat légitime. Je tiens à rétablir les faits en ce qui concerne Edmonton–Est.

Dans Edmonton–Est, cinq candidats se sont présentés à l'investiture libérale, dont quatre femmes. Le processus de nomination était clairement établi et la lutte a été chaude. Plus de 1 000 libéraux, hommes et femmes, ont activement participé à ce congrès à l'investiture.

Les habitants d'Edmonton–Est, et personne d'autre, ont choisi le candidat libéral lors des dernières élections et la population d'Edmonton–Est a décidé que le programme libéral était celui qui lui convenait le mieux.

Si les réformistes sont honnêtes, ils admettront pour quelle raison il y a davantage de députées libérales. Cette raison, c'est que les politiques libérales attirent les femmes parce que celles–ci y voient un reflet de ce qu'elles vivent. Ces politiques donneront aux femmes davantage d'occasions de participer pleinement à la vie de leur pays. C'est pourquoi les électeurs d'Edmonton–Est ont choisi. . .

* * *

• (1410)

[*Français*]

LES TAXES PROVINCIALES

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, B.Q.): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral menaçait récemment de mettre fin à la déductibilité des taxes provinciales sur la masse salariale, entraînant ainsi des coûts de 200 millions de dollars pour les entreprises québécoises.

C'est avec un mélange de satisfaction et d'inquiétude que nous avons appris cette fin de semaine le report d'un an de cette mesure. Le Bloc québécois se réjouit de ce que le gouvernement fédéral se soit rendu aux arguments, tant du ministre québécois des Finances, M. Jean Campeau, que ceux du Bloc québécois.

Cependant, ce n'est que partie remise, car une épée de Damoclès continue toujours de planer au-dessus des entreprises québécoises. En effet, rien n'indique que le gouvernement fédéral ne tentera pas, dès l'an prochain, de réduire son déficit sur le dos des entreprises québécoises en faisant disparaître cette déduction pourtant parfaitement justifiée.

* * *

[*Traduction*]

LE PARTI RÉFORMISTE

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, je pourrais dire que nous avons tous été élus à la Chambre des communes. Certains d'entre nous ont également été élus pour être candidats aux élections à la Chambre des communes.

Jeudi dernier, 1 450 délégués du Parti réformiste, venus de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, ont convergé sur la capitale nationale pour participer à notre congrès. Au cours de deux brèves journées, les délégués réformistes ont examiné, débattu et adopté 27 résolutions dont la mise en oeuvre aurait pour effet d'éliminer le déficit, de rendre les rues plus sûres pour nos enfants, de sauver notre système chancelant de sécurité sociale et de mettre plus d'argent dans les mains des contribuables. C'est là un travail absolument remarquable.

Les délégués nous ont maintes fois répété que les Canadiens en avaient assez de l'attitude du gouvernement actuel qui semble penser que tout est en ordre. Les Canadiens veulent un véritable changement, des choix réels, de vraies discussions, un réel espoir et une véritable réforme.

Pendant que le libéraux observaient de toute évidence notre congrès, la dette a atteint 534 611 591...

* * *

LA SOCIÉTÉ FLEETWOOD CANADA LIMITED

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole pour signaler un autre exemple d'excellence de la part des travailleurs de ma circonscription, celle de Victoria—Haliburton, en Ontario.

L'usine de la société Fleetwood Canada Limited, qui fabrique des caravanes dans ma ville de Lindsay, a remporté pour la troisième année de suite le championnat de la satisfaction des consommateurs de produits du groupe Fleetwood Incorporated.

Les répondants à un sondage effectué par un organisme indépendant auprès des propriétaires de ces produits ont jugé que cette usine, qui compte actuellement environ 285 employés, est celle des 10 usines Fleetwood en Amérique du Nord qui produit les meilleures caravanes. L'usine a également remporté le prix d'équipe de production de l'année au sein du groupe Fleetwood. Ce prix, fondé sur l'appréciation de la qualité, de l'efficacité, de la sécurité, de la garantie et du contrôle des frais généraux, constitue un autre témoignage de la compétence de cette équipe.

Je félicite les travailleurs de Fleetwood Canada Limited, de Lindsay, dont le travail diligent et la persévérance au fil des années leur ont valu une reconnaissance aussi éclatante.

* * *

LA CIRCONSCRIPTION DE MISSISSAUGA-OUEST

Mme Carolyn Parrish (Mississauga-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, à la veille du premier anniversaire des dernières élections fédérales, je prends la parole pour remercier les centaines de bénévoles de la base qui ont travaillé inlassablement pour que je puisse représenter Mississauga-Ouest à Ottawa.

Je tiens en particulier à dire ma profonde gratitude à une petite équipe. Par son travail acharné et son dévouement pendant neuf mois, j'ai pu l'emporter dans un incroyable combat, surmontant l'opposition de cinq autres libéraux pour devenir candidate de mon parti. Ce fut la plus importante assemblée d'investiture de l'histoire politique canadienne.

Je remercie donc du fond du coeur George Carlson, Elias Hazineh, Denise La Parairie, Maggie Mavromatis, Arlette Neufeld, Louis Robitaille, mon mari David, mes deux filles, ma mère Helen Janozeski et mon père aujourd'hui décédé, Edward Janozeski.

* * *

L'AVION AVRO ARROW

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, je viens d'apprendre que la Monnaie royale canadienne a frappé récemment une série de pièces commémorant les appareils qui ont marqué l'histoire de l'aviation au Canada.

J'ai constaté à ma grande surprise que l'Avro Arrow ne figurait pas dans cette série. Comme nous le savons tous, cet appareil était de dizaines d'années en avance sur son temps et son abandon s'est traduit, pour l'aéronautique canadienne, par un recul dont elle ne s'est toujours pas remise.

La plupart des Canadiens de talent qui ont collaboré au développement de cet appareil ont dû partir aux États-Unis, où beaucoup ont été aussitôt engagés par la NASA pour travailler au programme spatial Apollo.

En 1958, l'Arrow pouvait atteindre presque le double de la vitesse du son et une altitude de près de 60 000 pieds. Le gouvernement n'en a pas moins annulé le projet et ordonné la destruction de l'outillage, des plans et des appareils.

En acceptant que l'Avro Arrow ne figure pas dans cette série, le gouvernement a en fait avalisé la honteuse décision qu'avait prise un gouvernement conservateur.

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, le document de discussion publié ce matin par

le ministre des Finances nous révèle qu'encore une fois, la montagne des promesses libérales a accouché d'une souris. Le gouvernement s'en tient à de pieuses intentions sans apporter aucune solution à la nécessaire réduction des dépenses de l'État et à la relance de l'emploi.

Je pose ma question au ministre des Finances. Le ministre reconnaît–il qu'il est grand temps de passer du diagnostic au remède dans le domaine de la réduction du déficit? Comment peut–il penser être pris au sérieux alors que son document ne fait mention d'aucune mesure pour réduire le niveau des dépenses de fonctionnement de l'État fédéral et pour éliminer les chevauchements nombreux qui existent? Qu'attend–il pour agir vraiment?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, peut–être qu'il est dommage que le chef de l'opposition n'était pas là ce matin. Il est très clair que ceux ou celles qui ont fait l'interprétation de ce matin ont fait un mauvais reportage. Nous avons présenté un cadre de nouvelles politiques économiques pour vraiment accroître la productivité de notre pays, une productivité qui, il faut le dire, a été depuis très longtemps à la baisse.

Si nous voulons créer des emplois, on va le faire seulement si on est capable d'accroître la productivité au pays. D'ailleurs, lorsqu'on parle de ce qu'on a fait, s'il regarde le dernier budget, tout d'abord on a présenté des mesures fiscales qui ont été très importantes. En même temps, c'est après la présentation de notre budget que le Canada a commencé à créer des emplois. Je suis fier de dire aujourd'hui que la semaine passée on a annoncé que depuis janvier dernier on a créé 327 000 emplois au Canada. C'est quasiment un record!

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, toujours des mots, des mots et jamais d'action et de décision dans ce gouvernement!

Faut–il comprendre qu'en refusant de s'attaquer dès maintenant aux dépenses de l'État, au gaspillage des chevauchements et aux iniquités du régime fiscal, le gouvernement libéral tombe dans son vieux travers selon lesquels gouverner c'est dépenser, en se fiant aux retombées de la reprise économique pour réduire le déficit? Est–ce que c'est encore le même credo libéral?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, peut–être que pour le chef de l'opposition 327 000 emplois ce sont des mots, mais pour ceux qui ont eu des jobs à cause de nos mesures, pour ceux qui ne sont plus maintenant sur la liste des chômeurs, ce ne sont pas des mots. Il est important de créer des emplois et on en a créé, depuis qu'on est au pouvoir, 327 000.

En même temps, vous voulez savoir ce qu'on a fait, alors regardez: Le FMI a dit que le Canada, cette année, l'année prochaine et l'année après, aura le meilleur niveau de croissance, le meilleur niveau de création d'emplois de tous les pays du G–7. On est fier de ce qu'on a fait!

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, je vais baisser le ton pour aider le ministre à faire moins de rhétorique. Le ministre sait très bien que juste pour reprendre le niveau de l'emploi de 1990, avant la récession, il faut créer 800 000 emplois au Canada. Quand il nous parle de ses 327 000 emplois, il sait bien qu'il est bien en–deça de la vérité.

Le document de ce matin, nous l'avons lu. Il y a un paragraphe qui laisse entendre que par la réforme des programmes sociaux, on va encourager la relance de l'emploi.

Comment le ministre des Finances peut–il avoir le culot d'attendre de la réforme des programmes sociaux les coupures qui vont lui permettre de relancer l'emploi, alors que justement cette réforme se limite à transformer les chômeurs en boucs émissaires, en les refoulant à l'aide sociale, de façon telle que nous n'avons aucune équité et aucune espérance pour l'avenir?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je dois corriger le chef de l'opposition. Lorsqu'on regarde la création d'emplois, nous avons maintenant battu le niveau de création d'emplois qu'on avait avant la récession. On l'a déjà fait. Deuxièmement, lorsqu'on regarde vraiment le diagnostic, lorsqu'on regarde ce que le ministre du Développement des ressources humaines est en train de faire, nous sommes en train de mettre en application vraiment l'analyse de l'OCDE. Alors, est–ce que nous avons tort? Est–ce que la France, l'Allemagne et les pays de l'OCDE ont tort, ou est–ce que c'est seulement le chef de l'opposition qui a raison? Je ne le crois pas, monsieur le Président.

• (1420)

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances.

Le ministre des Finances, dans une déclaration sur l'état de l'économie et des finances publiques qu'il faisait ce matin, a longuement traité de la nécessité de compressions budgétaires supplémentaires de façon à rencontrer son objectif de déficit pour l'année 1996–1997.

Le ministre des Finances peut–il encore nier maintenant qu'aux 7,4 milliards de dollars déjà coupés à l'assurance–chômage et aux transferts aux provinces dans son dernier budget, il ajoutera 7,5 milliards de dollars de coupures additionnelles à l'aide sociale et à l'éducation postsecondaire pour parvenir à son objectif?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais citer le chef de l'opposition, le 20 juin, lorsqu'il a demandé: «Entend–il déposer un budget supplémentaire à l'automne pour réduire les dépenses du gouvernement d'au moins 3 milliards de dollars?»

Alors dites–moi, monsieur le Président, car je comprends très mal comment il se fait que le chef de l'opposition nous parle de couper, alors que son critique des finances refuse d'accepter le fait qu'il va falloir assainir les finances publiques.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, B.Q.): Monsieur le Président, les coupures, on les demande, mais dans les dépenses de fonctionnement, les inefficacités et les chevauchements, pas sur le dos des chômeurs et des pauvres de la société.

Quelle confiance les citoyens peuvent–ils avoir envers le ministre et son gouvernement, alors qu'en un an—une seule année—ils n'ont même pas respecté leur engagement de protéger les chômeurs et les assistés sociaux, malgré leur promesse, qu'ils n'ont pas aboli la TPS, malgré leur promesse, qu'ils parlent d'augmentation de taxes et d'impôts, malgré leur promesse? Quelle confiance le ministre pense–t–il inspirer aux citoyens et citoyennes du Québec et du Canada?

Une voix: Aucune!

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas le seul qui s'excite.

[*Traduction*]

C'est incroyable de voir les députés de l'opposition. Ils disent que nous devons faire des réductions, mais ils s'opposent toujours à celles que nous proposons. Ils n'ont jamais fait la moindre proposition quant aux domaines où des réductions pourraient être effectuées. Ils n'ont jamais fait la moindre proposition constructive. Ils se contentent de faire des discours à l'emporte–pièce sur l'avenir du pays. Mais jamais ils ne nous aident à remettre le pays au travail. C'est ça le problème avec l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, aujourd'hui, le ministre des Finances a dit, de façon très explicite, ce que les réformistes disent depuis des années. Il a dit que nous étions endettés par–dessus la tête et que la dette et le déficit étaient intolérables.

Pas plus tard que le week–end dernier, la vice–première ministre, le solliciteur général, le ministre du Développement des ressources humaines et le ministre des Travaux publics auraient dit, d'après les médias, qu'ils hésitaient toujours à s'attaquer au déficit. En revanche, les ministres des Finances, des Transports et du Commerce international veulent que le gouvernement lutte plus vigoureusement contre le déficit. Le Cabinet est donc divisé.

Le ministre des Finances dira–t–il à la Chambre quelle est la véritable position du gouvernement? Est–ce celle de la vice–première ministre et de ses collègues prodigues ou celle du ministre des Finances qui consiste à réduire le déficit?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est de la musique à mes oreilles que d'entendre le chef du tiers parti déclarer que tout ce qu'on lit dans les journaux est nécessairement vrai. Je me réjouis du vote de confiance que son parti et lui viennent d'accorder aux médias.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la réduction du déficit est intimement liée à la réforme sociale. Les réalistes au Cabinet visent entre sept et 10 milliards de dollars d'économies grâce à la réforme sociale, alors que les non–réalistes estiment qu'on ne peut faire mieux qu'entre un et trois milliards de dollars d'économies.

Le ministre des Finances fera–t–il preuve d'un peu de leadership en disant combien d'argent il entend économiser à l'aide de la réforme sociale?

• (1425)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, une chose est sûre. Le premier ministre s'est fixé comme objectif de réduire le déficit à 3 p. 100 du PIB au cours de l'exercice 1996–1997 et tous les ministres sont déterminés à remplir cette promesse énoncée dans notre livre rouge.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les grosses légumes ont eu la chance de répondre à la question.

Le ministre des Finances sait aussi qu'en raison de la situation financière actuelle, la moindre hausse d'impôt appréhendée tuera dans l'oeuf la croissance et la création d'emplois dans le secteur privé.

Le ministre des Finances fera–t–il preuve d'un peu de leadership aujourd'hui en déclarant sans équivoque qu'il ne réglera pas le problème du déficit en haussant les impôts?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, l'hypocrisie totale du Parti réformiste saute aux yeux quand on sait que, d'une part, il propose d'enlever 15 milliards de dollars aux personnes âgées, aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres programmes et, d'autre part, qu'il veut lier les mains du ministre des Finances avant la préparation de son budget dans lequel il aura des choix difficiles à faire.

Le ministre des Finances et ses collègues siégeant de ce côté–ci de la Chambre veulent que se tienne un débat public approfondi sur tous les aspects du budget fédéral, et ils veulent que ce débat commence maintenant.

[*Français*]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vendredi dernier, à Toronto, lors de la Conférence fédérale–provinciale des ministres des Finances, le ministre fédéral des Finances a proposé une taxe de vente nationale à taux unique de 12 p. 100 sur les biens et services, afin de concrétiser l'engagement de son parti d'abolir la TPS. Or, cette proposition a été rejetée par l'Ontario, le Québec, la Colombie–Britannique et l'Alberta.

Le ministre des Finances reconnaît–il que sa proposition d'imposer une taxe nationale de vente de 12 p. 100 est déjà vouée à l'échec, en raison de l'opposition de plusieurs provinces?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous avons eu une discussion, il faut le dire, très fructueuse à Toronto, vendredi dernier. Il y a plusieurs provinces qui ont endossé notre suggestion. Je mentionne en même temps qu'il y a eu deux autres propositions

sur la table: celle de l'Ontarion et celle du Manitoba. Je dois dire que le Québec a été très constructif.

En effet, loin d'avoir rejeté notre proposition, le Québec a dit qu'il y avait des problèmes mais pensait qu'on pouvait travailler sur la base de notre proposition. Alors, je dois dire que ça a très bien été. Le problème est qu'il se peut que la maison–mère à Québec soit plus constructive que sa succursale ici.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, B.Q.): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au ministre des Finances que la position du gouvernement du Québec a été celle du Bloc québécois dans le rapport du Comité des finances.

Afin de remplir son engagement électoral d'abolir la TPS d'ici janvier 1996, le ministre des Finances peut–il nous dire quel scénario alternatif il entend maintenant proposer aux provinces?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, notre position, pendant la campagne électorale, décrite dans le livre rouge, que je suggère au député de relire, a été très claire. Elle disait qu'il faudrait remplacer la TPS par un système de taxation vraiment plus juste pour les consommateurs, une taxe nationale harmonisée avec les provinces et on voulait le faire dans l'échéance la plus courte, mais, il était beaucoup plus important de bien le faire que d'avoir une date artificielle.

• (1430)

[*Traduction*]

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, dans le livre lilas que le ministre a présenté aujourd'hui, le gouvernement s'engage à atteindre un objectif déjà annoncé et facilement réalisable, celui de ramener le déficit à 3 p. 100 du PIB en deux ans. Il n'a toutefois pas prévu d'échéancier pour l'élimination complète du déficit, se contentant de dire que l'objectif ultime est l'élimination du déficit budgétaire.

Cela n'est pas suffisant. Les milieux financiers du monde entier sont inquiets. Le ministre s'engagera–t–il, au nom de son gouvernement, à respecter un échéancier précis pour l'élimination complète du déficit?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas si l'on peut parler d'un livre lilas; le porte–parole de l'opposition voit peut–être tout en rose. Ces paroles ne sont pas de moi, mais de la vice–première ministre. Ce n'est pas mal.

La position que j'ai exposée devant le comité ce matin est tout à fait cohérente—en fait, elle est tirée du livre rouge. Dans ce document, nous avons dit d'une manière non équivoque que nous ramènerions le déficit à 3 p. 100 du PIB d'ici 1996–1997 et que notre objectif ultime était d'équilibrer le budget et de supprimer le déficit. C'est la position que nous avons exposée dans le livre rouge, et c'est celle que j'ai présentée ce matin dans le livre violet.

Nous voulons fixer des jalons qui permettront aux Canadiens d'évaluer ce que nous faisons. Nous ne fixerons pas des objectifs à la légère. Nous atteindrons notre objectif de 3 p. 100. Que les Canadiens et le chef de l'opposition se le tiennent pour dit!

M. Herb Grubel (Capilano—Howe Sound, Réf.): Monsieur le Président, depuis trop longtemps, les Canadiens entendent les vagues promesses de gouvernements qui s'engagent à présenter des budgets équilibrés dans l'avenir et qui leur demandent de leur faire confiance.

Les spécialistes financiers s'entendent toutefois pour dire qu'il sera impossible d'enrayer le déficit sans procéder à une réforme des programmes sociaux et à des compressions dans ce domaine. Le livre lilas n'aborde pas cette question, et les milieux financiers sont inquiets, notamment lorsque la réponse vient de la vice–première ministre.

Le ministre va–t–il cesser de batifoler et promettre des compressions de dépenses importantes au chapitre des programmes sociaux?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, c'est précisément parce que le gouvernement précédent fixait toujours des objectifs insignifiants et lointains qu'il ne réussissait jamais à atteindre que notre gouvernement a décidé d'établir des jalons très clairs—c'est ce que les Canadiens nous ont demandé lors des consultations de l'an dernier. Nous fixons donc des objectifs très clairs et des échéanciers relativement courts, de manière à mobiliser tous les efforts en ce sens et à atteindre nos objectifs.

Pour que le gouvernement conserve sa crédibilité, il est important qu'il ne fixe pas une multitude d'objectifs, mais qu'il s'emploie plutôt à résoudre un problème et qu'il tienne parole. C'est exactement ce que nous faisons.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Le gouvernement libéral a rapidement annulé le contrat des hélicoptères EH–101 et a maintenu à plusieurs reprises la ferme intention d'attendre le prochain livre blanc pour annoncer son désir d'acheter de nouveaux hélicoptères embarqués destinés à la marine. Le ministre a même mentionné, le 12 août dernier, et je cite: «Aucune décision ne sera prise à l'égard des acquisitions d'équipements pour les forces canadiennes avant que la révision de la politique de défense ne soit terminée.»

Comment le ministre explique–t–il sa volte–face, puisqu'il annonce maintenant son intention d'acheter des hélicoptères embarqués, alors que la révision de la politique de défense n'est pas encore complétée?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous avons sorti le nouvel hélicoptère tactique, vendredi, à Mirabel, une conférence de presse a eu lieu et, de toute évidence, mes observations ont été quelque peu mal interprétées. Notre position n'a pas changé.

Nous avons annulé l'achat du EH–101 non pas parce qu'il ne s'agissait pas d'un bon hélicoptère, mais parce qu'il était trop coûteux et trop luxueux pour nos besoins. Un examen de la politique de défense est en cours et le gouvernement maintient catégoriquement qu'aucune décision ne sera prise. Le Cabinet ne sera pas saisi de la question tant que cet examen n'aura pas eu lieu. Le député est membre de ce comité de la défense. Aucune décision ne sera prise tant que nous ne saurons pas quelles priorités se dégageront de l'examen de la politique de défense.

• (1435)

En ce qui concerne les hélicoptères, nous devons combler nos besoins en hélicoptères de recherche et de sauvetage et en hélicoptères embarqués. Nous attendons les directives du comité parlementaire et les résultats des consultations avant de présenter une recommandation précise au Cabinet.

[*Français*]

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, B.Q.): Monsieur le Président, probablement que c'est comme pour le ministre des Finances, ce sont les journalistes qui ont mal interprété les paroles du ministre.

Sachant que l'abandon des EH–101 a pénalisé lourdement le Québec, le ministre de la Défense peut–il s'engager dès maintenant à s'assurer que le Québec aura, par ce nouveau contrat, des retombées économiques proportionnelles à celles de l'ancien contrat?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déclaré à plusieurs reprises que nous devrons remplacer les Sea King et les Labrador, dont la vie utile prendra fin en l'an 2000, mais nous voudrions nous pencher sur les hélicoptères de remplacement qui seront nécessaires, dès que l'examen de la politique de défense sera terminé.

Comme pour tous les grands marchés fédéraux d'acquisition, nous tentons de faire en sorte que toutes les régions bénéficient de retombées industrielles. Je suis certain que cela vaudra pour tous les contrats de défense qui seront conclus à l'avenir.

* * *

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai demandé au ministre du Développement des ressources humaines quand on pouvait s'attendre à ce qu'une mesure législative soit présentée. Nous apprenons maintenant que le ministre a dit aux premiers ministres des provinces de l'Atlantique qu'il faudrait compter de cinq à sept ans avant que les changements proposés à l'assurance–chômage ne soient apportés.

Pourquoi le ministre n'a–t–il pas dit clairement aux Canadiens qu'il avait prévu, dans son plan d'inaction, qu'il faudrait compter de cinq à sept ans pour que les changements soient apportés?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député ne siège pas depuis très longtemps à la Chambre, mais je pense qu'il devrait comprendre que l'échéancier que nous avons fixé valait pour la présentation d'une mesure législative au printemps de 1995, ou peut–être à l'automne, selon le déroulement des consultations avec les provinces. Nous aurons une nouvelle mesure législative en 1995.

Toute modification du système d'assurance–chômage ne pourra donc entrer en vigueur avant le 1er janvier 1996. Si l'on faisait un test de fréquence, comme cela est proposé dans le livre vert, il faudrait compter trois ans avant de faire le tour du système. C'est de cela dont je parlais.

Le député n'a peut–être pas compris ce que je voulais dire parce qu'il n'a pas eu la chance de connaître tous les rouages de l'appareil gouvernemental, et j'espère qu'il ne l'aura jamais.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, je pense que le ministre aurait dû présenter ses propositions dans un livre jaune. Puisqu'il parle de cibles, tout le monde sait qu'on ne risque guère de rater une cible quand on n'en a pas.

Les Canadiens ont attendu six mois pour obtenir ce plan d'inaction et, aujourd'hui, ils savent tous de quoi il est fait: des options limitées, pas de coûts, pas d'échéanciers et pas d'espoir.

Le ministre nous réserve–t–il d'autres surprises importantes à propos de la réforme des programmes sociaux ou les Canadiens devraient–ils tout simplement jeter ce document de travail et lire les journaux pour en apprendre davantage sur ses intentions?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député a été très occupé, au cours de la fin de semaine, à essayer de préserver ce qui restait de bon sens dans son parti. S'il avait passé du temps dans sa circonscription et s'il avait parlé aux Canadiens, comme je l'ai fait ces 10 derniers jours, il saurait que tous tiennent à ce qu'il y ait un débat, des discussions et un dialogue importants.

Les Canadiens nous font part de leurs points de vue. Nous les écoutons. Ils veulent participer au programme. Cela me surprend toujours de voir que le Parti réformiste est si autoritaire et si antidémocratique qu'il refuse tout débat public sur les politiques sociales.

[*Français*]

LE FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Le Forum national sur la santé débutera jeudi à Ottawa. L'impasse persiste toujours entre Ottawa et les provinces puisque, selon un porte–parole de la ministre de la Santé, aucune province n'a accepté l'invitation de participer aux travaux du Forum, tel que proposé par le gouvernement, c'est–à–dire seulement à titre consultatif.

• (1440)

La ministre de la Santé ne reconnaît–elle pas qu'en l'absence des provinces, qu'Ottawa n'a invité que par simple courtoisie, son Forum national sur la santé n'est qu'une mascarade pour justifier son intervention accrue dans un domaine de compétence provinciale exclusive?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, le Forum sur la santé qui aura lieu jeudi, est là pour aviser et pour aider le gouvernement fédéral, pour étudier des questions à long terme qui concernent la santé de tous les Canadiens. Cela dit, je travaille toujours très bien avec mes homologues au niveau provincial et je vais continuer de le faire.

Mme Pauline Picard (Drummond, B.Q.): Monsieur le Président, j'ai une autre question et j'espère avoir une réponse claire, cette fois–ci. La ministre de la Santé ne réalise–t–elle pas que le refus des provinces de participer à son forum s'explique par le fait qu'elles ne pourront y participer à part entière et qu'en plus, elles ont démasqué les véritables intentions du fédéral, soit de couper dans les transferts aux provinces pour le financement des soins de santé?

[*Traduction*]

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'ai travaillé en étroite collaboration avec mes collègues des provinces, si bien que, parmi les nombreux Canadiens bien informés qui font partie du forum, un grand nombre d'entre eux ont vu leur nom proposé par les ministres provinciaux de la santé.

J'ai hâte de collaborer avec les membres du forum, mais je poursuivrai mon travail avec l'organe de décision que constitue la conférence fédérale–provinciale des ministres de la santé.

* * *

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. De vieux travailleurs de ma circonscription qui ont déjà travaillé pour l'usine de Koehring–Waterous Timberjack ont désespérément besoin d'aide en vertu du Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Depuis la fermeture de leur usine, survenue à l'automne de 1992, la plupart d'entre eux n'ont pu trouver un autre emploi et un bon nombre sont sur le point de devoir vendre leur maison pour survivre.

Le ministre voudrait–il expliquer pourquoi le processus d'approbation de ce programme fédéral–provincial accuse ce frustrant retard et nous dire ce qu'il peut faire pour remédier à la situation?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que le programme destiné aux travailleurs âgés est un programme à frais partagés, un programme fédéral–provincial. L'administration de ce programme et les décisions concernant la désignation des gens relèvent donc des deux paliers de gouvernement.

Au mois de mars dernier, j'ai écrit à toutes les provinces pour leur manifester notre empressement à signer un nouvel accord. Malheureusement, l'Ontario a formulé une contre–proposition en vue d'un nouveau régime d'indemnisation. Le nouveau programme d'adaptation des travailleurs âgés n'a donc pas encore été approuvé. Nous ne saurions procéder à la désignation des gens avant que le gouvernement de l'Ontario n'ait donné son aval.

Je crois savoir que la question sera bientôt à l'ordre du jour des discussions de son Cabinet. Dès qu'il aura conclu le nouvel accord concernant les travailleurs âgés, nous pourrons procéder et désigner les gens. J'exhorte le député et d'autres à user de persuasion avec le gouvernement de l'Ontario pour que les choses se fassent rondement.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le premier ministre aurait déclaré la semaine dernière qu'un premier ministre du Canada était tenu de respecter la Constitution et que celle–ci ne renfermait aucun mécanisme permettant la séparation d'une partie du territoire canadien.

Nous savons que la séparation exigerait d'énormes modifications constitutionnelles. Le ministre des Affaires intergouvernementales est–il prêt à confirmer, devant la Chambre et au nom du gouvernement, que, selon le gouvernement du Canada, toute modification du statut constitutionnel d'une province doit être faite en conformité avec la loi et que la procédure établie de modification de la Constitution exige le consentement de toutes les provinces?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit d'une question hypothétique que le premier ministre a déjà commentée de façon générale. Je n'ai pas l'intention d'ajouter quoi que ce soit.

• (1445)

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le 17 juin, le ministre a refusé de répondre, pour des raisons semblables, en disant que les libéraux du Québec remporteraient la victoire aux élections provinciales.

Ma question complémentaire concerne un article dans lequel le député de Vancouver Quadra écrivait récemment que le gouvernement fédéral conserve aujourd'hui toutes ses options constitutionnelles qui lui permettent d'autoriser ou d'interdire un vote référendaire, de contrôler le contenu et le libellé de toute question référendaire, de déterminer le moment du vote et de lancer son propre référendum national préemptif qui aurait légalement préséance sur tout vote québécois.

Il ne s'agit aucunement d'une situation hypothétique. J'aimerais que le ministre nous dise si, oui ou non, cet énoncé correspond à la position constitutionnelle du gouvernement du Canada.

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, je pourrais répondre que nous désirons aussi gagner le référendum. Dans le cas des élections provinciales, nous étions beaucoup plus près de la vérité que toutes les prévisions concernant la victoire du Parti libéral. Dans ce cas, le résultat du référendum ne fait aucun doute, de sorte que la question demeure hypothétique.

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines. Alors que le ministre du Développement des ressources humaines vient à peine de lancer une vaste consultation sur une éventuelle réforme des programmes sociaux, réforme qui viserait entre autres à faire davantage appel aux ressources communautaires pour aider les jeunes sans emploi, voici qu'il vient de mettre fin à la subvention du Carefour–Jeunesse Emploi de l'Outaouais qui vient en aide efficacement aux jeunes chômeurs de la région, et ce depuis dix ans.

Ma question est la suivante: Comment le ministre peut–il concilier sa décision de mettre fin à l'aide financière du Carefour–Jeunesse Emploi avec son document de travail qui dit vouloir s'appuyer davantage sur les organismes communautaires? Comment peut–il concilier la contradiction entre les faits et les mots?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà fait remarquer, l'un des buts fondamentaux de la décentralisation des programmes fédéraux est de permettre que les décisions soient prises à l'échelon local, de permettre aux autorités locales d'établir les priorités et de décider de la meilleure répartition possible des ressources.

Si la députée réfléchissait à cet exemple, elle reconnaîtrait que la recommandation quant à la destination des fonds consacrés à ce programme dans cette région a été faite localement.

Mme Francine Lalonde (Mercier, B.Q.): Par le CEC local.

[*Français*]

Comment de son côté le ministre des Affaires intergouvernementales peut–il, lui, se faire le complice de ceux qui ont mis fin à la subvention du Carrefour–Jeunesse Emploi, alors qu'en même temps il a versé 130 000 $ pour la création, à Hull, d'un centre d'intégration à l'emploi mais cette fois–ci pour les immigrants?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je demande à la députée d'examiner attentivement les sommes que le gouvernement fédéral investit dans les ressources humaines dans la région de l'Outaouais. Rien que cette année, nous avons prévu environ 17 millions de dollars pour cette région, dont 3,5 millions de dollars pour des programmes directement liés aux services d'emploi et de formation des jeunes.

La décision que nous avons prise dans cette région en ce qui concerne ce programme va nous permettre, grâce au nouveau centre, de nous occuper de plusieurs centaines de personnes de plus. C'est la raison pour laquelle cette réorganisation y a été recommandée.

La députée essaie de dire que nous devrions investir dans un groupe et non dans l'autre. Ce que ce gouvernement essaie de faire, c'est d'assurer des services à un nombre de Canadiens aussi vaste et divers que possible, et non—ainsi que veut le faire la députée—de procéder au genre de choix qui a pour conséquence de dresser un groupe contre un autre.

* * *

LES DÉLINQUANTS DANGEREUX

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, le mardi 4 octobre dernier, à 16 heures, la jeune Pamela Cameron, 16 ans, marchait dans une des rues les plus passantes de Surrey, en Colombie–Britannique. Elle ne s'est jamais rendue à destination. Elle a été tuée et son corps a été abandonné sur un terrain broussailleux. L'individu accusé de ce meurtre est un délinquant sexuel qui a déjà été condamné. Le tribunal l'avait qualifié de bombe à retardement. À sa libération, le Service correctionnel du Canada a déclaré qu'il était un délinquant à haut risque.

Le solliciteur général peut–il dire à la Chambre quelles mesures son gouvernement entend prendre pour protéger des enfants innocents contre de dangereux délinquants sexuels?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, tout comme la députée, je déplore sincèrement cette tragédie et j'offre mes condoléances à la famille de la jeune victime. À la date du meurtre, l'individu dont parle la députée n'était pas en liberté sous condition. Aucune loi ne permettait de garder cet homme sous surveillance.

• (1450)

Je tiens à préciser qu'un groupe de travail fédéral–provincial se penche actuellement sur des mesures concernant une détention après l'expiration de la peine. Nous allons recevoir le rapport très bientôt et nous serons mieux en mesure de faire face à de telles situations.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, la Chambre est actuellement saisie d'un projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté sur cette question.

Dans le livre rouge, les libéraux se sont engagés, s'ils formaient le gouvernement, à proposer des mesures pour protéger les femmes et les enfants. Or, le gouvernement n'a rien fait pour protéger Pamela Cameron, ni Sarah Kelly, de The Pas, ni Mindy Tran, de Kelowna.

Le ministre peut–il dire à la Chambre quand le gouvernement va se décider à réaliser les promesses qu'il a faites dans le livre rouge pour protéger les enfants du Canada?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, avec mon aide, le ministre de la Justice travaille activement à l'élaboration de mesures à cet égard. Quand il les proposera, j'espère qu'il pourra compter sur l'appui entier de la députée et de ses collègues, afin que nous puissions améliorer rapidement la situation.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

En mai dernier, j'ai demandé au ministre de faire enquête sur les violations des droits de la personne en Albanie. Depuis, des événements graves sont survenus dans ce pays, notamment l'emprisonnement et la condamnation de cinq membres d'origine grecque de l'organisation OMONIA.

[*Français*]

Est–ce que le ministre pourrait nous dire quelles actions ont été entreprises par le Canada pour assurer le respect des droits de la personne en Albanie?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le Canada croit que la CSCE est le meilleur organisme pour essayer d'amener les parties en cause à trouver un terrain d'entente.

Il est évident que tant la Grèce que l'Albanie, qui sont membres de la CSCE, devraient avoir recours à la bonne médiation de la CSCE pour tenter de sortir de cette difficile situation qui prévaut là–bas. Le Canada encourage ces deux pays à recourir à la médiation de la CSCE.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jean H. Leroux (Shefford, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Le 27 septembre dernier, dans une déclaration tout à fait inexacte devant l'Association japonaise d'études canadiennes à Sapporo, une employée de l'ambassade du Canada au Japon, M^me^ Patricia Bader–Johnson, a dénigré Hydro–Québec en affirmant que la société d'État québécoise attisait les tensions raciales entre les autochtones et les autres Québécois. Manquant de rigueur, cette employée attribuait à Hydro–Québec une publicité douteuse provenant plutôt d'une compagnie d'huile à chauffage.

Le ministre des Affaires étrangères a–t–il pris connaissance de ces faits et reconnaît–il que c'est tout à fait inacceptable qu'une de ses employés dénigre ainsi à l'étranger une société d'État québécoise comme Hydro–Québec?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de dire que le ministère des Affaires étrangères du Canada et l'Agence canadienne de développement international recourent très souvent à l'expertise et à la compétence d'Hydro–Québec pour des projets à l'étranger.

Or, les propos tenus par un employé ne représentent pas la position du gouvernement canadien. Je trouve que l'honorable député ne devrait pas faire un plat d'une remarque d'une personne, alors que, dans moult cas, le gouvernement du Canada collabore très étroitement avec Hydro–Québec pour des projets très importants qui créent des emplois au Québec et qui permettent à Hydro–Québec de jouer un rôle sur la scène internationale.

M. Jean H. Leroux (Shefford, B.Q.): Monsieur le Président, je pense que le ministre n'a pas répondu à la question, et je lui demande: Est–ce qu'il ne considère pas nécessaire de rétablir sans délai les faits auprès des Japonais et peut–il nous dire précisément ce qu'il compte faire?

• (1455)

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer l'honorable député qu'il accorde une importance inappropriée aux propos tenus par une personne qui, j'en suis sûr, n'a pas changé l'opinion très valable, très importante que le Japon accorde à une institution aussi importante que Hydro–Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES CONTREVENANTS DANGEREUX

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, il y a maintenant une année que le gouvernement libéral est en place et tout au long de cette période le solliciteur général n'a cessé de nous faire de beaux discours sur des groupes de travail, des études, des enquêtes et toutes sortes de belles mesures qu'il entend prendre pour que les Canadiens puissent vivre en sécurité. Ces députés trouvent cela drôle. Ils devraient aller en rire en présence des victimes, pour voir si celles–ci partagent leur hilarité. Il est temps d'agir.

Pendant que le solliciteur général se contentait de belles paroles, des centaines de personnes ont été victimes d'actes posés par des individus qui ont été libérés alors qu'ils auraient dû être gardés en prison. Le ministre a–t–il le courage et la volonté politique de décréter un moratoire? Le ministre va–t–il annoncer qu'aucun autre contrevenant violent et dangereux ne sera libéré avant que ce dossier ne soit réglé?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je partage les préoccupations du député relativement à ce genre de situation, mais je ne peux qu'appliquer les lois adoptées par le Parlement. Or, le Parlement ne m'a pas donné le pouvoir de suspendre de ma propre initiative certaines dispositions législatives. Cela dit, nous voulons apporter des changements et, compte tenu de l'intérêt manifesté par le député à l'égard de cette question, j'espère bien pouvoir compter sur son appui lorsque nous proposerons des modifications à la loi actuelle.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, je ne demande pas mieux que d'appuyer des mesures qui permettraient d'épargner d'autres victimes dans l'avenir.

Les noms d'individus tels que Thom, Sparklingeyes, Jerabek, Toner et Foulston disent peut–être quelque chose au ministre. Celui–ci s'engage–t–il à assumer la responsabilité de toute infraction commise par ces criminels violents qui sont actuellement recherchés par la GRC. . .

Le Président: À l'ordre. Je demande au député de bien vouloir reformuler sa question.

Je constate que les députés dans la tribune sont encore en train de discuter.

Je saurais gré au député de reformuler sa question.

M. Thompson: Monsieur le Président, ma mémoire n'est vraiment pas bonne.

À l'heure actuelle, cinq contrevenants violents et dangereux se sont échappés et sont en liberté. Ces individus étaient des détenus en liberté conditionnelle ou en congé d'une journée. La GRC estime qu'ils sont très dangereux, précisant qu'ils figurent sur la liste des personnes les plus recherchées.

Le solliciteur général est–il prêt à assumer la responsabilité des gestes qui pourraient être posés par ces cinq individus dans les prochains jours, avant qu'ils ne soient repris?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les corps policiers recherchent activement ces personnes et j'espère qu'ils peuvent compter sur l'appui du député et de tous les Canadiens.

* * *

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, N.P.D.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La semaine dernière, le ministre des Ressources humaines a déclaré, à Montréal, que ses propositions faisaient partie d'un programme plus vaste que le ministre des Finances dévoilerait au Comité des finances. Pourtant, malgré la diffusion aujourd'hui du document intitulé «Un nouveau cadre de la politique économique», nous n'avons encore aucune précision sur les coûts qu'entraîneront les propositions figurant dans le document sur la réforme sociale.

Le ministre des Finances jouera–t–il franc jeu avec les Canadiens et leur précisera–t–il à combien se chiffreront, d'après lui, les compressions dans les programmes sociaux du Canada?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, ce matin, nous avons présenté un projet grâce auquel l'économie canadienne devrait pouvoir régler notre problème le plus pressant, soit notre incapacité à créer suffisamment d'emplois pour pouvoir réduire considérablement le taux de chômage.

• (1500)

Essentiellement, nous avons dit qu'il fallait nous concentrer sur la productivité et avons décrit les éléments clés qui devraient nous permettre d'atteindre cette productivité. Dans le document, nous avons également signalé que—et je ne fais que répéter les paroles du ministre du Développement des ressources humaines—à notre avis, la meilleure politique sociale reste un bon emploi.

Ce nouveau cadre vient certainement appuyer les efforts remarquables du ministre qui veut principalement que les Canadiens acquièrent les compétences et les capacités dont ils ont besoin pour vivre dans un monde très différent. Il est très clair que notre gouvernement sait où il va et que les Canadiens en profiteront.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation parlementaire de la République sud–africaine dirigée par M. Govan Mbeki, vice–président du Sénat.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au cours de la période des questions, le député de Calgary–Ouest a posé deux questions au ministre des Affaires intergouvernementales, soit une sur la position constitutionnelle du gouvernement à l'égard de la légalité de la séparation et une autre sur la compétence du gouvernement à permettre ou à empêcher la tenue d'un référendum sur la séparation. Ni l'une ni l'autre n'étaient hypothétiques.

Le ministre a refusé de répondre à ces questions en prétextant qu'elles étaient hypothétiques. Nous croyons qu'elles ne l'étaient pas.

Le Président: Je vous signale que la période des questions est faite pour que l'on pose des questions qui ne sont pas en soi hypothétiques. Le député aura remarqué que, dans le cas en question, la présidence n'est pas intervenue pour juger si la question était ou non hypothétique.

Nous convenons tous ici que les ministres ont le droit de ne pas répondre à une question ou d'y répondre à leur guise. Lorsqu'une question, hypothétique ou non, est posée, un ministre ou un député ministériel peuvent y répondre comme bon leur semble.

Si, en tant que Président, je juge qu'une question est hypothétique, je vais intervenir. Ce n'est pas moi qui décide de la réponse ni, dans la plupart des cas, de la question.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉCRETS DE NOMINATION

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret qu'a faites le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, lesdits décrets ont été renvoyés d'office aux comités permanents pertinents dont la liste est jointe.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une vingtaine de pétitions.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

L'hon. Fernand Robichaud (secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire, Pêches et Océans), Lib.): Madame la Présidente, je voudrais attirer l'attention des honorables députés de cette Chambre sur les activités commémorant la Journée mondiale de l'alimentation qui ont lieu aujourd'hui au Canada et ailleurs dans le monde.

• (1505)

La Journée mondiale de l'alimentation nous rappelle que nous n'avons pas encore trouvé de solution durable au problème de la faim dans le monde. L'Association canadienne de la Journée mondiale de l'alimentation organise diverses activités aujourd'hui, notamment des ateliers dans toutes les provinces et les deux territoires, dont le thème de cette année est «L'eau, source de vie.»

Le Canada, choyé à cet égard, a contribué par son expertise en agriculture et en irrigation à améliorer l'approvisionnement en eau de familles vivant en milieu rural dans diverses parties du monde.

[*Traduction*]

Le 16 octobre 1945, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO, a été fondée à Québec. Je crois qu'il convient tout à fait de rappeler à la Chambre le rôle historique joué par le grand Canadien qu'était le très honorable Lester B. Pearson. Celui-ci a été président de la conférence de Québec et a été l'un des principaux architectes de la FAO.

[*Français*]

L'an prochain, le Canada, le Québec et la ville de Québec seront les hôtes d'événements commémorant le cinquantième anniversaire de la FAO.

[*Traduction*]

Ces 50 dernières années, nous avons assisté à une augmentation phénoménale de la production agricole et, au même moment, à un accroissement décourageant de la population. Si nous voulons survivre au prochain millénaire, nous devrons axer nos efforts sur une agriculture vraiment durable. C'est là l'un des défis que devront relever les ministres de l'Agriculture, les fonctionnaires, les représentants de l'industrie et les organisations non gouvernementales des 170 pays membres de la FAO qui se réuniront à Québec l'an prochain.

[*Français*]

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, B.Q.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je joins ma voix et celle du Bloc québécois à celle de l'honorable député de Beauséjour, secrétaire d'État à l'Agriculture, l'Agroalimentaire et aux Pêches et Océans. «L'eau, source de vie»; chaque jour, sur notre belle Planète bleue, un tiers de la population ne mange pas à sa faim et chaque jour, quatre personnes sur dix ne boivent pas à leur soif ou encore ne consomment pas de l'eau potable.

On peut affirmer qu'une personne peut vivre environ 40 jours sans manger, mais à condition de boire. Mais pour une personne qui ne boit pas et ne mange pas, trois à quatre jours et c'est la mort. L'eau est vitale et si on compare la planète Terre à un pamplemousse, l'eau ne représente que la tête d'une épingle et cette tête d'épingle qui représente l'eau est constituée de 98 p. 100 d'eau salée. Donc, seulement 2 p. 100 de cette partie est considérée eau douce que l'on retrouve dans les lacs, les fleuves, les rivières, les nuages, les glaciers, les sources d'eau souterraine, et ce 2 p. 100 d'eau douce, nous lui menons la vie très dure.

Hier encore, j'ai vu une personne éteindre un mégot de cigarette dans le bol de toilette et tirer la chasse d'eau. Gaspillage éhonté d'eau. L'eau souterraine, la nappe phréatique, ici, au Québec et au Canada, est de plus en plus profonde et souvent de qualité douteuse. Il ne faut pas perdre de vue qu'un litre d'essence, de diesel ou d'huile pollue un million de litres d'eau souterraine.

• (1510)

Je me réjouis également de voir que la Vieille Capitale sera l'hôte des 170 pays membres de la FAO lors d'un congrès en octobre l'an prochain.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour souligner l'importance du travail accompli par tous les organismes qui oeuvrent pour trouver des solutions durables aux problèmes de la faim dans le monde, un problème qui, malgré notre richesse collective, est aussi présent chez nous, à Montréal notamment, et dans d'autres grands centres au Canada.

Je tiens à féliciter l'Association canadienne de la Journée mondiale de l'alimentation qui, par ses nombreuses activités, contribue à sensibiliser la population du Canada et du Québec aux problèmes de la faim dans le monde.

Je voudrais encourager également les agriculteurs à partager leur expérience dans le cadre de projets conjoints avec d'autres pays. L'Union des producteurs agricoles du Québec a mis de l'avant des projets de ce genre et je crois que cette solidarité est porteuse d'avenir.

En terminant, j'écoutais un bulletin de nouvelles, il y a 18 mois, deux ans—et cela m'avait énormément frappé—dans la province justement de notre secrétaire d'État, la capitale des patates, le député s'en souviendra, il y avait eu un surplus de récoltes de pommes de terre. Et, pour ne pas faire chuter les prix, les deux gouvernements avaient trouvé un truc très ingénieux—c'était le gouvernement précédent, je veux le préciser—soit d'acheter les patates et de les enfouir dans le dépotoir. Je ne sais pas si le député s'en rappelle. Cela ne se passait pas à l'autre bout de notre planète, cela se passait au Nouveau–Brunswick il y a 18 mois ou deux ans.

Je pense toujours à la formule de la photosynthèse. Vous vous souvenez également que nous avions appris à la petite école que sur la Terre, il y a trois éléments non vivants qui sont sources de vie: bien sûr, ce sont l'eau, l'air et le sol. Sans eau, je vous le rappelle, trois à quatre jours et c'est la fin de ce monde.

C'est donc avec plaisir que le Bloc québécois s'est joint à l'honorable député de Beauséjour pour appuyer l'Association canadienne de la Journée mondiale de l'alimentation.

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Madame la Présidente, le 16 octobre de cette année marquera la quatorzième Journée mondiale de l'alimentation. Un jour, des gouvernements se sont réunis et se sont déclarés en faveur de l'alimentation. C'est ridicule. Qu'est–ce que les gouvernements ont à voir avec l'alimentation? Les agriculteurs produisent les denrées alimentaires, des entreprises les conditionnent et les mettent en marché.

Au Canada, tous les jours sont des jours de l'alimentation. Pour cette raison, les marchés, à quelques exceptions notables près, fonctionnent comme ils le doivent. Les agriculteurs se fondent sur les prix pour savoir ce que les clients veulent et ce qu'ils doivent cultiver. Les magasins se fondent sur les prix pour décider quoi vendre et les consommateurs pour savoir quoi acheter.

Je ne dis pas que les choses sont parfaites au Canada. Le gouvernement est encore beaucoup trop présent dans notre industrie. C'est indéniable. Les gouvernements ont un trop grand poids au sein des offices de commercialisation. Il existe trop de barrières interprovinciales et trop d'étapes bureaucratiques à franchir pour que les agriculteurs puissent gagner décemment leur vie.

Ici, où les gens sont libres, la nourriture abonde. Il existe dans le monde trop d'écarts entre ce qui est produit et ce qui est nécessaire. Des pratiques commerciales déloyales, par exemple le programme américain de stimulation des exportations et la politique agricole de l'Union européenne, empêchent le fonctionnement normal du libre marché.

• (1515)

Pourquoi les pays de l'ancienne Union soviétique connaissent–ils la faim? Parce qu'ils subissent encore les effets d'une économie planifiée.

Lorsque les gouvernements restent à l'écart, les gens collaborent et produisent en abondance. Lorsque les gouvernements interviennent, tout déraille, les stocks manquent, les prix deviennent trop élevés et les marchés sont faussés. Laisseriez–vous le bureau de poste vous nourrir? La Journée mondiale de l'alimentation n'est pas une journée où l'on souligne ce que les gouvernements ont fait, mais plutôt ce qu'ils ont négligé de faire. L'intervention gouvernementale en agriculture devrait être réduite au minimum. Cela est essentiel pour la croissance future de l'industrie agricole au Canada, voire dans le monde.

Si les gouvernements restaient à leur place, nous aurions beaucoup de chemin de fait pour soulager la faim dans le monde.

* * *

[*Français*]

SOUS–COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre pour la motion suivante:

> Que la Chambre, en vertu de l'article 119.1(1) du Règlement, autorise le Sous–comité sur la sécurité nationale à télédiffuser la réunion du mardi 18 octobre 1994, conformément aux principes directeurs de la politique portant sur la télédiffusion des réunions de comité.

La présidente suppléante (Mme Maheu): L'honorable secrétaire parlementaire a–t–il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît–il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA SUBVENTION POSTALE

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition jugée correcte par le greffier des pétitions. Elle est signée par 60 résidents de la ville d'Assiniboia et des environs, dans ma circonscription.

Attendu que la subvention postale pour les ouvrages de bibliothèque est nécessaire au maintien des services de prêt entre bibliothèques et joue un rôle crucial dans la diffusion de l'information culturelle et technique et que l'annulation de cette subvention ou des changements dans le montant de cette subvention entraveraient gravement l'accès du public à l'information contenue dans les bibliothèques, par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement de maintenir la subvention postale pour les ouvrages de bibliothèque et de voir à ce que les tarifs postaux qui en résultent restent stables.

LES JEUX DU COMMONWEALTH

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles–du–Golfe, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de prendre la parole à la Chambre pour présenter une pétition signée par 105 électeurs de la circonscription de Saanich—Les Îles–du–Golfe et de la région environnante, pétition qui a été jugée correcte par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de voir à ce que les installations de tir des Jeux du Commonwealth de Victoria soient complètement enlevées du champ de tir Heal d'ici le 31 octobre 1994.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par des électeurs de Horsefly, de Williams Lake et de 150 Mile House, en Colombie–Britannique.

Mes électeurs prient le gouvernement de ne pas adopter de mesure législative additionnelle sur le contrôle des armes à feu. Ils demandent aussi au Parlement de modifier les lois existantes afin d'augmenter les pénalités pour possession illégale d'armes à feu ou pour utilisation d'une arme à feu à des fins criminelles.

• (1520)

J'appuie cette pétition.

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole en conformité avec l'article 36 du Règlement pour présenter deux pétitions.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter les propositions qui auraient pour effet de rendre plus rigoureuses les restrictions réglementaires existantes touchant les armes à feu. Il est clair que ces restrictions punissent les propriétaires d'armes à feu respectueux des lois au lieu de s'attaquer au véritable problème au Canada, celui de la criminalité.

Les pétitionnaires exhortent également le gouvernement à décréter des lignes directrices rigoureuses en matière d'établissement de la peine et des peines obligatoires pour quiconque est trouvé coupable d'un crime commis à l'aide d'une arme quelconque ou d'une arme à feu. Ils invitent le gouvernement à se montrer dur envers les criminels, et non envers les citoyens respectueux des lois.

J'appuie ces deux pétitions.

L'EUTHANASIE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Madame la Présidente, en conformité avec l'article 36 du Règlement, je désire présenter deux pétitions au nom d'électeurs de la circonscription de Simcoe–Centre. La première porte sur la question de l'euthanasie. Les pétitionnaires demandent qu'on fasse respecter les dispositions actuelles de la loi concernant l'euthanasie active.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): La seconde pétition demande au gouvernement du Canada de ne pas modifier la Loi sur les droits de la personne afin d'y inclure l'expression «orientation sexuelle». Les pétitionnaires craignent que l'ajout de cette expression ait pour résultat de donner aux homosexuels les mêmes avantages et les mêmes privilèges sociaux qu'aux personnes mariées.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Madame la Présidente, je prends la parole pour présenter deux pétitions, dont la première demande au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées rigoureusement, et de n'apporter aucune modification à la loi qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre la complicité au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement de ne pas apporter au Code des droits de la personne, à la Loi canadienne sur les droits de la personne ni à la Charte des droits et libertés des modifications qui traduiraient une approbation sociale pour les couples de même sexe ou pour l'homosexualité, et de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour y insérer, parmi les motifs prohibés de discrimination, l'expression non définie «orientation sexuelle».

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de 1 252 Albertains, dont bon nombre sont de ma circonscription.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ni la Charte des droits et libertés d'une manière qui puisse être interprétée comme une approbation des couples de même sexe et de l'homosexualité dans notre société. Ils demandent aussi au Parlement de ne pas modifier le Code des droits de la personne pour y insérer, parmi les motifs prohibés de discrimination, l'expression non définie «orientation sexuelle».

Non seulement je présente cette pétition avec plaisir, mais je tiens aussi à l'appuyer.

LES JEUNES

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): La pétition que je présente concerne les jeunes. Mes électeurs estiment que les jeunes Canadiens sont notre ressource la plus précieuse. Ils font remarquer que les jeunes d'aujourd'hui font face à de nombreuses difficultés, dont l'effritement de la famille traditionnelle, qui a occasionné des problèmes, et une violence de plus en plus grande dans notre société. Ces pétitionnaires veulent que le gouvernement continue de faire en sorte que la formation, le recyclage et l'emploi demeurent des priorités dans l'intérêt de tous les Canadiens et, assurément, de nos jeunes gens.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui à la question nº 79.

[*Texte*]

Question nº 79—**M. Morrison:**

En ce qui concerne le ministère de l'Industrie, l'entreprise Para–Ordnance de Scarborough en Ontario a–t–elle bénéficié d'un financement fédéral et, dans l'affirmative, de quel montant, à quelle fin et pendant combien de temps?

L'hon. John Manley (ministre de l'Industrie): Une recherche dans la base de données corporative du ministère nous indique qu'aucune aide financière n'a été accordée, par l'entremise de programmes administrés par Industrie Canada, à la «Para–Ordnance Mfg Inc.» située à Scarborough en Ontario.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Milliken: Madame la Présidente, je suggère que toutes les autres questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Les autres questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je voudrais informer les députés, conformément à l'alinéa 33(2)*b*), qu'en raison de la déclaration ministérielle, les initiatives ministérielles seront prolongées de 12 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–46, Loi constituant le ministère l'Industrie et modifiant ou abrogeant certaines autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement et du sous–amendement.

• (1525)

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour dire que j'appuie le projet de loi C–46. Je voudrais également faire ressortir certains aspects positifs des orientations de notre gouvernement parce que les indicateurs économiques au Canada sont favorables.

Ce n'est pas par hasard que le gouvernement propose une restructuration qui donne naissance au ministère de l'Industrie. Par ailleurs, pour être franc et honnête, il faut dire que d'autres éléments de la situation économique sont toujours insatisfaisants et qu'il faut y remédier. J'espère que des mesures logiques, comme la création du nouveau ministère de l'Industrie, contribueront à un rétablissement économique durable au Canada.

La méthode qui allie la responsabilité financière à des réductions de dépenses sensées tout en maintenant le soutien financier intégral offert aux entreprises constitue une orientation raisonnable dans le climat économique actuel. La réorganisation et la création du nouveau ministère de l'Industrie sont sans doute liées le plus souvent à des entreprises urbaines comme les sociétés de haute technologie et de recherche scientifique de pointe. Cependant, je voudrais inscrire le nouveau ministère de l'Industrie dans une autre perspective, soit une perspective rurale. Les régions rurales du pays dépendent elles aussi du développement industriel.

Ma circonscription, Kenora—Rainy River, se situe dans le nord de l'Ontario où, selon la plupart des gens, dominent des activités comme l'industrie minière et l'industrie forestière. Il est certes vrai que notre économie est fondée sur le secteur des ressources, mais il reste que le nouveau marché mondial exige que les régions canadiennes diversifient leur économie.

C'est ici qu'entre en jeu le ministère de l'Industrie: il aidera les régions à diversifier leur économie. Dans le nord de l'Ontario, la diversification est en cours depuis de nombreuses années, par la force des choses, devrais–je ajouter. À cause des fluctuations des marchés et des ralentissements économiques dans les principaux secteurs des ressources naturelles, les économies régionales ont dû trouver de nouveaux marchés et adopter de nouvelles stratégies.

Les secteurs industriels diversifiés jouent un rôle capital dans l'économie du nord de l'Ontario. Le tourisme a élargi ses horizons pour inclure les forfaits vacances non traditionnels et non

axés sur la consommation, qui complètent les produits plus courants des pourvoiries de chasse et pêche. Cette nouvelle forme d'écotourisme ne remplace pas le marché touristique traditionnel, mais vient plutôt diversifier un secteur solide.

Dans le passé, notre secteur des ressources naturelles était uniquement constitué d'usines de pâtes et papiers et de mines d'or. Ces usines et ces mines demeurent la pierre angulaire de l'économie nord–ontarienne, mais nous sommes maintenant conscients de la nécessité de conjuguer nos efforts en vue de la diversification.

Les entreprises axent maintenant leurs efforts sur le secteur secondaire; au lieu d'exporter les matières premières brutes, elles transforment le bois et les ressources minières. La fabrication de meubles en bois et de produits miniers comme des pierres tombales en granit témoigne de la diversification économique qui est en train de se produire dans le nord de l'Ontario.

Les industries secondaires, comme celles des imprimés et des emballages et, oui, celle de la technologie de pointe dans une vaste gamme de domaines allant de l'informatique à l'agriculture en passant par les télécommunications, constituent la nouvelle tendance économique dans le nord de l'Ontario et dans les régions rurales d'un océan à l'autre. Voilà pourquoi Industrie Canada a de profondes répercussions sur le Canada rural et urbain. Voilà pourquoi le nord de l'Ontario s'intéresse vivement aux structures du nouveau ministère canadien de l'Industrie.

Même si je viens tout juste d'énumérer des secteurs de ressources assez importants, il y a, dans ma circonscription et dans le reste du pays, un autre secteur important qu'Industrie Canada doit desservir efficacement pour favoriser la croissance économique, un secteur dont je parle souvent à la Chambre, celui des petites et des moyennes entreprises.

Les initiatives et le nouveau mandat d'Industrie Canada sont des outils indispensables pour la croissance des petites entreprises. Pour devenir plus efficaces et avoir accès aux marchés plus importants, les petites entreprises de tout le pays doivent disposer d'un réseau de services et d'information qui leur offre la possibilité d'acquérir des compétences pour se lancer dans de nouvelles activités et prendre de l'expansion.

Parmi les projets fédéraux qui sont très importants pour le succès des petites entreprises, mentionnons le réseau technologique canadien, le fonds d'investissement canadien, les programmes d'ingénierie et de sciences et l'autoroute électronique, dont on parle tant.

• (1530)

La création de réseaux et l'échange d'informations sur les marchés sont indispensables si l'on veut avoir des entreprises compétitives sur le marché mondial. Des organisations telles que des bureaux de développement économique, des centres d'excellence et la nouvelle commission locale de formation doivent créer des réseaux qui donnent aux entreprises l'accès aux outils dont elles ont besoin pour rester compétitives. Industrie Canada favorise activement, dans ses initiatives, la création de tels réseaux.

Il est également important, pour le développement des entreprises et de l'industrie, d'apporter de nouvelles modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises et à la Loi sur la Banque fédérale de développement, puis d'établir de nouveaux liens entre les institutions financières et les petites entreprises. J'ai participé avec mes collègues à l'une des audiences du groupe de travail, en Ontario, qui étudiait l'adoption d'un nouveau code d'éthique pour les banques et les petites entreprises. Les changements ne se produiront pas du jour au lendemain. Cependant, c'est de ce genre d'initiative dont les petites entreprises ont besoin pour survivre sur les nouveaux marchés.

Les petites et moyennes entreprises qui veulent prendre de l'expansion ou se lancer dans de nouvelles activités ont toujours eu du mal à avoir accès à des capitaux. Nous avons besoin de ces compagnies pour créer des emplois et relancer l'économie.

Industrie Canada est l'un des ministères fédéraux qui travaillent à améliorer les conditions financières des compagnies canadiennes. Il tentera aussi d'atteindre d'autres objectifs pour renforcer notre potentiel de croissance économique. L'élimination des chevauchements entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux dans les règlements applicables aux entreprises et les services qui leur sont offerts est une mesure importante pour favoriser la prospérité de nos entreprises.

Industrie Canada cherche activement à conclure de nouveaux partenariats avec les différents paliers de gouvernement. Nous espérons que cette action, alliée à des programmes élaborés avec la collaboration du secteur privé, offrira aux Canadiens une nouvelle structure industrielle qui favorisera la croissance et la prospérité. Je reconnais moi–même que c'est le secteur privé qui relancera l'économie du Canada, mais nous, de ce côté–ci de la Chambre, sommes convaincus que des ministères comme celui de l'Industrie ont un rôle positif à jouer.

Je ne blâme pas le secteur industriel du nord de l'Ontario d'avoir l'impression que le gouvernement précédent l'a laissé tomber pendant une période économique difficile. Malheureusement, le gouvernement fédéral précédent avait l'habitude de laisser péricliter les entreprises en difficulté. Permettez–moi d'ajouter que les libéraux ne voient pas les choses du même oeil. Nous ne voulons pas jeter de l'argent par les fenêtres, mais nous savons que, trop souvent, le gouvernement précédent a ignoré des entreprises qui n'avaient besoin que d'un peu d'aide pour passer le plus difficile, de sorte qu'elles ont disparu sans faire de bruit.

Par le passé, j'ai souffert aux côtés de chefs d'entreprise de ma circonscription qui ne pouvaient avoir accès à des services gouvernementaux et des programmes de financement appropriés. Le gouvernement fédéral de l'époque ignorait souvent des propositions commerciales extrêmement prometteuses, à cause de favoritisme, d'un manque de vision et d'incompétence pure et simple. J'espère que nous pourrons éviter cela à l'avenir.

Les programmes et les services qu'élabore Industrie Canada sont conçus pour cerner les entreprises qui sont en difficulté, mais qui ont un potentiel qu'il vaut la peine de sauver. C'est la façon des libéraux de bâtir une économie forte.

En terminant, je reviens au secteur des ressources naturelles du nord de l'Ontario et d'ailleurs au Canada. Non seulement les industries des ressources primaires procurent des recettes, des emplois et des produits d'exportation importants, mais elles suscitent également la création d'industries du secteur secondaire. Ce processus économique est crucial pour ma circonscription et tout le nord de l'Ontario.

Les industries secondaires, ou grappes industrielles, comme on les appelle actuellement dans l'économie du nouvel âge, jaillissent à partir d'un secteur des ressources vigoureux et forment toutes sortes d'entreprises qui procurent des emplois et la stabilité. Il est donc extrêmement urgent qu'Industrie Canada mette en oeuvre les initiatives prometteuses que crée ce nouveau ministère fédéral. En ayant un rôle nouveau et revivifié, Industrie Canada a réellement le potentiel voulu pour établir un cadre économique solide dans notre pays. Le nouveau mandat de ministères fédéraux comme Industrie Canada vise à favoriser des partenariats fondés sur la collaboration, qui permettront de bâtir une économie nationale efficace.

Je suis convaincu que des régions comme le nord de l'Ontario auront au moins une assez bonne chance de tirer parti d'un environnement commercial sain, en grande partie grâce à l'élaboration de programmes fédéraux pratiques et efficaces.

• (1535)

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Madame la Présidente, je suis convaincu que ma circonscription est pratiquement une réplique exacte de celle du député. Je comprends donc très bien la question de la base de ressources et la nécessité de diversifier.

Le ministre des Finances m'a encouragé vivement ce matin lorsqu'il a déclaré, et je cite: «Nous croyons également que l'aide économique régionale devrait privilégier les domaines réellement prometteurs, ceux qui ont de fortes chances de se révéler viables. Nous avons l'intention de concentrer nos efforts, par exemple sur le tourisme et sur l'instauration d'un climat favorable aux petites et moyennes entreprises, les multinationales de demain. Au niveau des individus, comme le montre bien notre effort de refonte de la sécurité sociale, nous croyons aussi qu'il est nécessaire de modifier l'assurance–chômage, en nous appuyant sur les réformes amorcées dans le budget de février dernier.»

Dans le même contexte, au paragraphe suivant, il a déclaré: «Le système actuel d'assurance–chômage relève d'une politique sociale dépassée. Pour de nombreuses personnes, le système actuel semble répondre à leurs besoins. Par contre, pour beaucoup d'autres, il ne fait à peu près rien pour leur réussite ou leur estime de soi. Le régime actuel relève aussi d'une politique économique dépassée. Il encourage les entreprises et les particuliers à recourir de manière chronique et répétée au programme. Il empêche les gens de s'adapter à des changements incontournables et aux possibilités qui se présentent. Par conséquent, nous avons l'intention de prendre des mesures qui feront de l'assurance–chômage ce que son nom indique, un programme d'assurance.»

Je voudrais poser deux questions au député. Durant la dernière campagne électorale, je suis convaincu que le député a croisé un candidat du Parti réformiste à un moment donné. Je crois bien que le candidat a dû lui dire exactement ce que le ministre des Finances a déclaré ce matin, c'est–à–dire que le programme d'assurance–chômage devait redevenir ce qu'il était à l'origine: un programme d'assurance.

Je suis curieux. Ma première question est donc la suivante: Quelle a été la réponse du député à cette occasion–là? Je suppose que ses électeurs aimeraient savoir si ce qu'il dit aujourd'hui, à la suite des déclarations du ministre qui est l'un des ténors de son parti, correspond à ce qu'il disait durant la campagne électorale.

Faisait–il alors comme d'autres membres du Parti libéral qui attaquaient les gens du Parti réformiste, lorsque ces derniers affirmaient que l'objectif premier du programme d'assurance–chômage devait être rétabli, ou était–il déjà d'accord avec le ministre? Sa position a–t–elle toujours été la même?

M. Nault: Madame la Présidente, effectivement, aux dernières élections, je suis tombé sur des candidats réformistes, ce que j'ai trouvé fort intéressant d'ailleurs. Le député devrait savoir deux choses. J'ai examiné de très près la plate–forme du Parti réformiste, car, si l'on fait la lutte à un candidat, il faut savoir ce qu'il dit.

Tout d'abord, le Parti réformiste ne s'est pas simplement déclaré en faveur d'un retour à l'intention première du régime d'assurance–chômage, c'est–à–dire la question de l'assurance. Les réformistes se sont dits d'avis que le gouvernement devrait se retirer complètement du dossier de l'assurance–chômage, privatiser le régime d'assurance–chômage, le confier aux employeurs et aux employés, ou plus important encore, au secteur privé, et leur laisser complètement le champ libre.

Le député devrait faire preuve d'un peu plus de franchise quand il dit que les propos que le ministre tient dans son document sont identiques à ceux qu'a tenus le Parti réformiste. Il y a tout un monde entre le libellé du document d'aujourd'hui et le discours qu'a tenu le Parti réformiste pendant la dernière campagne électorale.

Pendant la campagne, j'ai dit—et nous n'avons cessé d'affirmer à la Chambre—et je le répète encore: le régime d'assurance–chômage, tel qu'il existe actuellement, est inefficace pour les gens qui habitent des régions comme la mienne. C'est un cycle infernal. À cause du problème que crée la réglementation actuelle, les entreprises se servent de l'assurance–chômage comme un moyen d'accroître leurs affaires et leurs revenus dans le cadre de leur structure actuelle.

Je suis, par exemple, un ancien employé des chemins de fer. Il y a trois terminus ferroviaires dans ma circonscription. À certaines périodes de l'année, en pleine saison du transport des céréales et de diverses marchandises, on dénombre des centaines d'employés de plus que durant les mois d'hiver. Bien sûr, la saison terminée, les compagnies de chemins de fer les licencient tous. L'industrie elle–même se trouve compensée par le fait qu'elle dispose d'une réserve d'employés qualifiés qui peuvent revenir lorsque les affaires reprennent. Cependant, qui paie pour cela?

• (1540)

Une voix: C'est une subvention.

M. Nault: De toute évidence, c'est une subvention. Je conteste cela depuis des années. Et ce n'est là qu'un exemple. Ce sont des choses que le ministre et le gouvernement essaient de changer, de sorte que les gens soient capables d'améliorer leur sort sans tomber dans un cycle infernal.

Pour conclure, ce matin, le ministre a parlé de la diversification de l'économie du nord de l'Ontario en disant que les programmes de développement régional y feraient deux choses. Ils permettent de débloquer de l'argent pour la diversification dans des régions comme la mienne. Nous continuons à le dire et le ministre l'a dit aussi.

Nous avons dit également que nous voulions nous concentrer davantage sur les relations avec les entreprises, plutôt que sur les subventions, c'est–à–dire que nous accorderions des prêts et que nous encouragerions les entreprises à réussir grâce à un bon programme de développement régional. C'est tout à fait conforme à tout ce que nous avons dit par le passé.

En prenant les critiques du ministre des Finances hors contexte, le député laisse entendre que nous avons changé, alors que ce n'est pas le cas. Nous disons toujours ce que nous avons toujours dit.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous sommes maintenant dans une période où les intervenants peuvent parler 10 minutes, mais ne disposent pas de période de questions et d'observations.

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Madame la Présidente, je ne sais pas si c'est un roulement de tambour que j'entends là–bas ou s'il se passe quelque chose de plus sérieux. Quoi qu'il en soit, c'est un peu déconcertant.

M. Abbott: Un roulement de tambour, pour souligner votre discours.

M. Penson: Oui, c'est bien cela.

Je suis heureux d'avoir la possibilité de dire ce que je pense du projet de loi C–46. Cette mesure législative montre clairement la vision qu'a le gouvernement de la façon dont les affaires devraient être menées au Canada: avec un boulet au pied.

Ce projet de loi va dans le sens exactement opposé à ce que veut l'industrie. L'industrie ne demande pas de subventions pour le développement régional. La plupart du temps, quand on lui retire cette subvention, l'entreprise qui avait bénéficié de l'aide du gouvernement au départ fait faillite.

Les entreprises ne réclament pas un plus grand nombre de programmes et un plus grand nombre de bureaucrates pour les administrer. Au contraire. Le gouvernement devrait avoir pour rôle de créer un cadre permettant aux entreprises de fonctionner librement et de faire ce pour quoi elles sont le mieux qualifiées: créer des biens concurrentiels, créer des services d'un côté et des emplois durables de l'autre.

Au lieu de cela, le projet de loi C–46 confère au ministre toute une série de pouvoirs afin de créer un cadre où le gouvernement est l'instrument central du développement économique et établit les politiques et les programmes destinés à certains groupes et à certaines industries. Nous devons tirer un enseignement de l'ancien bloc des pays de l'Est. L'intervention du gouvernement ne donne aucun résultat.

Si les contribuables savaient en détail comment l'argent qu'ils ont durement gagné a été dépensé par le passé soi–disant dans l'intérêt national, ils seraient tous en ce moment même en train de manifester à l'extérieur. Le Cabinet ne devrait pas avoir le droit de modifier substantiellement une industrie ou une compagnie au profit d'une autre. Les compagnies et les industries doivent pouvoir pénétrer le marché et en sortir en fonction de leur viabilité financière. Toutes les industries et tous les organismes doivent être assujettis aux mêmes règles du jeu et à des politiques impartiales facilitant et améliorant les échanges commerciaux au Canada.

Il faut que les gouvernements apprennent à laisser les industries se débrouiller toutes seules et à les laisser disparaître le cas échéant. Dans l'Ouest, nous avons vu ce qu'ont donné la politique énergétique nationale et Petro–Canada. Nous savons à quoi aboutissent l'intervention du gouvernement et une autorité ministérielle excessive.

Il est temps de mettre fin au dirigisme gouvernemental et de laisser les entrepreneurs canadiens prendre la relève. Au lieu de cela, le gouvernement continue à fourrer son nez dans le développement économique du Canada par le truchement de la microgestion des industries. Cette intrusion dans tous les secteurs de l'économie est inacceptable. Ce gouvernement devrait se contenter d'énoncer une politique nationale et arrêter d'influencer à la petite semaine les provinces, les régions, les organisations et les industries canadiennes.

Venir à la rescousse des Hibernias, Novotels and Lloydminster de ce pays devrait être une chose du passé. Malheureusement, de tels projets continuent non seulement à être un lourd fardeau pour les contribuables canadiens, mais aussi à détourner des ressources humaines et physiques qui seraient mieux utilisées ailleurs. Les gouvernements successifs, y compris celui–ci, n'ont pas compris que ces projets ne sont pas viables.

Ce projet de loi n'est rien d'autre qu'un chèque en blanc au ministre de l'Industrie pour qu'il finance les projets de son choix. Les Canadiens n'ont pas oublié les contrats accordés à Shawinigan et à Baie–Comeau par le gouvernement précédent. Nous semblons poursuivre dans la même voie. Les contribuables se souviennent des millions de dollars qui ont été affectés à des projets ne présentant aucun avantage financier, à commencer par les modifications apportées au mandat du ministère de l'Industrie et à la responsabilité du ministre. Les réformistes sont d'avis que de tels projets devraient être éliminés.

• (1545)

La partie II du projet de loi, portant sur le développement économique régional, est tout aussi archaïque. Le développement économique régional a déjà été perçu comme étant un moyen de réduire les disparités entre les régions. La politique économique régionale existe depuis longtemps et la plupart des économistes la condamnent aujourd'hui parce qu'elle crée la dépendance au lieu de favoriser le développement économique. Depuis son apparition, cette politique consiste à garnir l'assiette au beurre et à perpétuer l'agonie de certaines industries. Je suis certain que c'est vraiment ce que tous les députés pensent ou du moins soupçonnent.

Le gouvernement devrait admettre que le développement régional commence et finit dans les régions mêmes. Par l'intermédiaire du ministère de l'Industrie, le gouvernement devrait chercher à élaborer des politiques nationales et à faciliter les échanges commerciaux à l'intérieur du Canada, et non à fournir des biens et des services qui pourraient et devraient venir du secteur privé. Il n'a pas à gérer l'industrie canadienne.

Permettez–moi de dire ce que les industries attendent du gouvernement. Je me reporte directement au document que le groupe de travail a rédigé pour le Conseil canadien des chefs d'entreprises et qui a été publié en septembre 1994.

L'industrie demande au gouvernement des budgets équilibrés et des niveaux d'endettement peu élevés. L'industrie veut des niveaux d'imposition compétitifs qui encouragent l'épargne et l'investissement. C'est possible ailleurs, notamment en Chine. L'industrie s'attend à des politiques économiques internationales qui promeuvent le développement vigoureux et la diversification des échanges commerciaux. Elle veut en outre une fédération marquée par le libre–échange à l'intérieur et par la collaboration plus étroite de gouvernements plus petits et plus efficaces.

Le ministère de l'Industrie ne peut présenter aux entreprises des budgets équilibrés, des niveaux d'imposition compétitifs et un libre–échange à l'intérieur en distribuant des subventions ou des programmes. Je ne peux m'empêcher de me demander si le gouvernement ne s'est pas contredit lui–même en concevant ce projet de loi.

Aujourd'hui, à la Chambre, le député de Kootenay–Est a fait allusion au ministre des Finances et à son communiqué disant précisément que le secteur privé est le moteur de l'économie et qu'il fallait repenser complètement le rôle du gouvernement. Le ministre des Finances a d'ailleurs déclaré que, pour que le Canada devienne plus productif, il fallait que le gouvernement devienne plus productif aussi. Nous devons cesser de vouloir tout régler nous–mêmes. Et il faut mettre fin aux activités gouvernementales qui ne sont pas vraiment utiles à la population. Il faut supprimer tout bonnement les programmes de subvention et de développement régional. Le ministre des Finances ajoute encore ceci: «Il est essentiel d'assainir les finances nationales. Sinon, nous échouerons dans tout le reste.» Il a parfaitement raison.

Voici une occasion de réaliser d'énormes économies. On va fusionner quatre ministères en un seul. Il s'agit du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, du secteur de la radiodiffusion du ministère des Communications, d'Investissements Canada et du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales. Ces changements ont été apportés au cours du bref mandat du gouvernement précédent avant qu'on se rende compte de la véritable situation financière du Canada.

N'aurait–on pas pu faire davantage à ce niveau pour assainir nos finances? Des 6 000 postes que comptent ces quatre ministères, seulement 230 seront supprimés, soit moins de 4 p. 100. On retranche seulement 26 millions de dollars d'un budget de trois milliards, soit moins de un p. 100. J'estime que les partisans de ce projet de loi devraient se procurer le communiqué du ministre des Finances et l'étudier.

Le gouvernement a besoin d'être complètement refondu, comme le dit le ministre des Finances. Il nous faut un tout autre modèle dans le domaine de l'industrie. Le but du gouvernement fédéral en ce qui a trait au ministère de l'Industrie devrait être d'établir et d'entretenir une culture qui encourage l'esprit d'entreprise, l'innovation et la recherche et qui assure un marché accessible à tous, concurrentiel et honnête.

• (1550)

Cette démarche devrait s'accompagner de mesures gouvernementales de nature à promouvoir la libre entreprise, à valoriser la concurrence et à traiter toutes les personnes et tous les groupes de la même manière. De telles mesures devraient aussi viser à assurer des pratiques commerciales justes à l'intérieur du Canada et des taux d'imposition qui permettent aux entreprises d'être concurrentielles.

Ce sont des changements de ce genre dont le secteur industriel a besoin au XXIe siècle. J'ose croire que le gouvernement est attentif et qu'il apportera les modifications qui s'imposent pour que les entreprises canadiennes soient concurrentielles et prospères à l'avenir.

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion cet après–midi d'aborder le projet de loi C–46, qui vise à remanier le ministère de l'Industrie. Il s'agit, à mon avis, d'une importante mesure législative. Un grand nombre d'activités touchant le milieu des affaires sont regroupées au sein d'un même ministère: le soutien aux petites entreprises, le tourisme, le développement économique, les télécommunications, le commerce, la science et la consommation. Toutes ces activités relèveront désormais d'un seul et même ministère.

L'objectif que vise ce projet de loi est très positif. Nous voulons rendre le ministère plus efficace. Nous voulons offrir aux petites entreprises et au milieu des affaires en général un guichet unique, le ministère de l'Industrie, au lieu de multiplier les tracasseries administratives auxquelles ils doivent se plier lorsqu'ils veulent faire affaire avec nous.

Le processus sera plus efficace. Nous effectuerons un certain nombre de regroupements. Le député d'en face a mentionné certaines des économies que nous réaliserons dès le début. Ces économies s'accroîtront au fil du temps. Nous aurons un ministère plus productif. Nos efforts nous vaudront une certaine centralisation de la planification et de l'orientation de la politique industrielle de notre gouvernement, tout cela grâce au remaniement de ce ministère.

Il y a trois sujets précis dont je voudrais traiter: le soutien aux petites entreprises, le tourisme et le développement économique régional.

Le soutien qu'offre le ministère de l'Industrie aux petites entreprises est absolument essentiel à l'économie canadienne. Les petites entreprises forment le segment de notre économie qui croît le plus rapidement. Au cours des trois premières années de la présente décennie, pendant l'une des pires récessions que nous ayons connues, 73 000 nouvelles petites entreprises ont vu le jour. Huit nouveaux emplois sur 10 ont été créés par les petites entreprises, qui donnent du travail à 4,2 millions de Canadiens, ce qui représente 37 p. 100 de l'emploi au Canada. Ce nouveau ministère de l'Industrie a pris quelques initiatives majeures pour aider ce secteur à se développer, à prendre de l'expansion et à employer davantage de Canadiens.

J'ai participé directement à l'élaboration de l'une des plus importantes de ces initiatives. Mon collègue de Kenora—Rainy River en a parlé tout à l'heure, il s'agit de l'élargissement de l'accès aux capitaux. Il est absolument essentiel que les petites entreprises aient accès autant au capital d'emprunt qu'au capital de risque pour pouvoir prendre de l'expansion ou pour créer de nouvelles entreprises. Le ministère a déjà pris des mesures en ce sens. Un comité du secteur privé créé l'hiver dernier étudie le dossier et est sur le point de présenter un rapport contenant des recommandations très précises sur le moyen de faciliter l'obtention de capitaux aux petites entreprises.

Le ministère travaille de concert avec les banques à charte, avec ce comité et avec d'autres intervenants à l'élaboration d'un

code de conduite axé sur l'accès aux capitaux pour définir les rapports entre les petites entreprises et le secteur bancaire.

Par ailleurs, on recherche constamment le moyen de rendre la Banque fédérale de développement plus efficace et plus sensible aux besoins des petites entreprises. Dans quelques jours, le Comité de l'industrie, où sont représentés tous les partis à la Chambre, déposera un rapport contenant des recommandations très fouillées sur le moyen d'aller encore plus loin.

Plus tôt cette année, j'ai eu le plaisir de présider le groupe d'étude sur les capitaux qui a parcouru l'Ontario et a discuté avec des représentants de petites entreprises des moyens de les aider à trouver des capitaux.

Le ministère agit également sur d'autres fronts. Il contribue à la création de réseaux destinés à amener des petites entreprises à s'unir afin de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. Il travaille en vue de créer un fonds canadien d'investissement qui aiderait les entreprises innovatrices à trouver des capitaux de risque. Il ne s'agirait pas de remplacer les capitaux privés, mais de donner à certaines entreprises le coup de pouce qu'il leur faut pour pénétrer certains marchés.

• (1555)

L'accès aux programmes gouvernementaux devrait être facilité grâce aux centres de services aux entreprises. C'est là une initiative importante. Les petits entrepreneurs n'ont pas le temps de parcourir des briques pour trouver de l'information. Ils doivent pouvoir avoir facilement accès à ces renseignements à un même endroit. C'est une initiative importante entreprise en collaboration avec les provinces.

Il y a un comité du secteur privé qui travaille sous les auspices du ministère de l'Industrie et qui examine des questions telles que le fardeau réglementaire et administratif qui accable les petites entreprises aujourd'hui. Nous devons empêcher que le petit entrepreneur passe plus de temps à se plier à des formalités administratives et à essayer de se conformer à des règlements qu'à essayer de réaliser des profits et à employer des gens.

Le deuxième secteur est le tourisme, qui est d'une importance vitale au Canada, y compris dans ma circonscription, Parry Sound—Muskoka. Au total, 1,2 million d'emplois dépendent de ce secteur, ce qui représente 10 p. 100 de la main–d'oeuvre canadienne. L'industrie touristique fait vivre directement 60 000 entreprises au Canada. Elle génère des recettes fiscales de 12,9 milliards de dollars, dont on peut se servir pour améliorer le sort de tous les Canadiens. Dans ma circonscription, 52 p. 100 de tous les travailleurs sont directement touchés par l'industrie touristique. Chaque million de dollars de plus dans le secteur du tourisme dans ma circonscription représente 39 années–personnes de plus.

Industrie Canada, par l'entremise de Tourisme Canada, travaille d'arrache–pied pour faire du tourisme un secteur plus grand et plus fort dans notre pays. Le ministère contribue à former des partenariats avec le secteur privé afin que nous puissions nous commercialiser comme pays sur la scène internationale et attirer plus de visiteurs chez nous. Nous nous concentrons sur l'élaboration de nouveaux produits invitant par exemple les touristes à jouir de notre hiver grâce à des randonnées en motoneige ou en ski de fond, des activités d'une grande importance pour permettre aux habitants de ma circonscription de gagner leur vie.

Ça ne s'arrêtera pas là. Ce n'est qu'un début. Comme le ministre des Finances l'a dit aujourd'hui dans sa déclaration, le tourisme est un secteur sur lequel le gouvernement se concentrera dans les mois à venir. Le premier ministre a par ailleurs chargé son conseiller spécial de recommander d'autres mesures. Le gouvernement accordera beaucoup d'attention au tourisme, qui deviendra un outil industriel encore plus important au Canada.

Je voudrais enfin aborder brièvement la question du développement économique. Une chose qu'on oublie souvent dans tous les plans, c'est que le nord de l'Ontario a une économie axée sur l'exploitation des ressources naturelles, une économie qui a connu de grandes difficultés financières au fil des années.

L'organisme de développement économique FEDNOR exerce ses activités dans le nord de l'Ontario. Je reconnais avec le ministre des Finances et avec plusieurs autres intervenants à la Chambre que nous ne pouvons pas subventionner un projet non rentable en espérant qu'il produise des résultats positifs. Les organismes de développement économique peuvent cependant investir dans de futurs gagnants. C'est ainsi que la FEDNOR a investi directement 53 millions de dollars et que, ce faisant, elle a pu susciter des investissements additionnels de 186 millions de dollars. Voilà la raison d'être des organismes de développement économique. C'est ce qu'ils ont à faire.

La FEDNOR a participé à 843 projets depuis sa création et a contribué à créer ou conserver plus de 3 600 emplois. Elle constitue une importante initiative pour le nord de l'Ontario. Cette initiative est placée sous l'égide du ministère de l'Industrie, et je me réjouis de voir qu'elle continuera de fonctionner sous l'égide du ministère ainsi réorganisé.

Pour résumer, le projet de loi vise à constituer un ministère qui créera un environnement dans lequel les entreprises pourront prospérer. La réorganisation du ministère y contribuera. Elle le rendra plus efficace, plus efficient et plus productif. Je tiens à féliciter le ministre, ses collaborateurs et les fonctionnaires du

ministère qui ont accompli du bon travail en rédigeant ce projet de loi.

M. Tony Ianno (Trinity—Spadina, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur le projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie.

Notre pays doit relever de nombreux défis. Il ne peut plus se fier à ses seules ressources naturelles. Impossible de satisfaire aux exigences de l'avenir en s'appuyant sur le passé. Notre main–d'oeuvre et nos industries doivent se doter des compétences voulues pour remettre en question nos manières de livrer concurrence au Canada et à l'étranger.

• (1600)

La concurrence à laquelle nous faisons face à l'étranger oblige notre population active à acquérir de nouvelles compétences et notre industrie à renouveler ses perspectives. Un pays qui règle ses propres problèmes peut affronter ses concurrents avec succès, rester fort et indépendant. Nous devons commencer à lutter en équipe contre nos concurrents internationaux.

La loi à l'étude permettra la mise en place d'un cadre pour bâtir une stratégie industrielle.

Le nouveau ministère de l'Industrie travaillera avec tous les secteurs de l'économie pour faciliter les partenariats associant gouvernement, entreprises, centres de recherche et main–d'oeuvre. L'adoption d'une stratégie industrielle nous permettra de mieux lutter sur le marché mondial.

Nous devons également faire régner un climat propre à encourager les Canadiens à cultiver l'esprit d'entreprise capable de mobiliser les compétences et la créativité. Nous savons que les PME sont le moteur de notre économie, et c'est pourquoi elles doivent être une partie intégrante d'une stratégie industrielle nationale.

Les PME d'aujourd'hui peuvent, dans un climat propice, devenir les multinationales de demain. Pour prétendre à la croissance économique, nous devons utiliser nos ressources rares plus efficacement pour inciter les entrepreneurs à créer la richesse en innovant et en faisant croître notre économie fondée sur l'exportation.

Les exportations du Canada représentent environ 40 p. 100 de toute la production du secteur privé. Un emploi sur cinq, au Canada, dépend des exportations. Des ventes de un milliard de dollars à l'étranger se traduisent par la création de 15 000 nouveaux emplois. C'est pourquoi le gouvernement cherche par tous les moyens à exploiter les possibilités de commerce international.

La création du nouveau ministère facilitera la mise en place du cadre permettant d'atteindre les objectifs du gouvernement, soit créer des emplois et assurer la croissance économique en encourageant les entreprises, la main–d'oeuvre et les institutions à collaborer pour fixer les buts et les atteindre.

Ainsi, nous aurons une économie plus forte et un meilleur niveau de vie pour tous les Canadiens. Le Canada possède déjà des entreprises qui sont à la fine pointe dans leur domaine: télécommunications, biotechnologie, environnement, soins de santé, etc.

Nous devons faciliter les choses pour que ces entreprises réussissent encore mieux face à une concurrence internationale de plus en plus féroce en veillant à ce que les conditions soient réunies chez nous pour favoriser la poursuite de l'excellence.

Par le truchement de réseaux d'entreprises, notre gouvernement a amorcé l'échange d'informations entre divers secteurs de l'économie, leur permettant de soutenir la concurrence internationale; mentionnons, à titre d'exemple, le réseau de sociétés qui permet aux entreprises canadiennes d'avoir accès à des milliers d'occasions de partenariats dans 36 pays.

Un autre exemple est le conseil consultatif formé de diverses entreprises qui travaillent ensemble à la mise au point de l'autoroute électronique de l'information, non seulement à des fins internes, mais aussi pour le marché d'exportation.

Nous devons également accroître l'efficacité de nos entreprises en leur permettant de soutenir davantage la concurrence à l'étranger. Le Canada est handicapé par un grand nombre de barrières commerciales internes, qui nous coûtent jusqu'à six milliards de dollars par année.

Le ministre de l'Industrie, de concert avec ses homologues provinciaux, a déjà commencé à abattre ces barrières pour assurer la libre circulation des biens et des services.

Sans les innovations de la recherche fondamentale, l'industrie stagnerait. Des pays comme le Japon, l'Allemagne et les États–Unis consacrent une bien plus grande proportion de leur PIB à la R–D que ne le fait le Canada. Pour pouvoir soutenir la concurrence, nous devons mieux utiliser nos ressources limitées en travaillant de concert avec les institutions du secteur privé pour mettre au point de nouvelles technologies pouvant être appliquées et commercialisées tant au Canada qu'à l'étranger.

En présentant ce projet de loi, nous remplissons notre responsabilité en tant que coordonnateurs de la relation vitale entre la recherche et l'industrie et nous faisons la promotion de l'usage optimal de la science et de la technologie, de la conception d'une idée à son application sur le marché international.

Pour que le gouvernement continue de renforcer son appui à la recherche fondamentale et à ses applications industrielles, nous devons être capables d'obtenir des redevances pour les applications réussies de la recherche fondamentale afin que cet argent soit réinvesti dans la recherche.

• (1605)

Les petites et moyennes entreprises qui mettent au point de nouvelles technologies doivent pouvoir bénéficier et tirer profit des innovations canadiennes. Le gouvernement continuera de rationaliser les programmes d'aide aux petites et moyennes entreprises de manière à encourager la mise au point de nouvelles technologies.

Pour réussir, les petites et moyennes entreprises doivent absolument avoir accès aux capitaux. Le gouvernement a réduit les tracasseries administratives et le fardeau de la TPS, mais il a aussi commencé à rationaliser les programmes et à supprimer certains obstacles qui nuisent à la croissance des petites et moyennes entreprises.

Nous devons encourager la concurrence entre les institutions financières, de manière que les PME aient le plus possible accès aux capitaux. Outre ces mesures, le gouvernement a accru le financement de la BFD et il a élargi son rôle; cet organisme aidera donc plus activement nos petites et moyennes entreprises.

À titre de membre du Comité de l'industrie, j'ai étudié un très grave problème des PME, soit leur incapacité d'accéder aux capitaux. Nous présenterons nos recommandations demain. Parallèlement aux recommandations qui seront déposées demain, je ferai une autre recommandation aux membres de mon caucus et à mes collègues, celle d'encourager les banques à charte à accorder aux petites et moyennes entreprises 33 p. 100 de l'ensemble des prêts qu'elles consentent à des sociétés, soit l'équivalent d'un rapport de un à deux. En d'autres termes, chaque fois qu'une banque à charte prêterait deux dollars à de grandes entreprises, elle en prêterait un à de petites et moyennes entreprises.

Si les banques se conformaient à cette recommandation, le capital à la disposition des petites et moyennes entreprises passerait de 30 milliards à 45 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 50 p.100. Deux banques atteignent déjà d'elles–mêmes cet objectif.

La Loi constituant le ministère de l'Industrie aidera nos entreprises à devenir plus innovatrices, plus efficaces et, en outre, à se pourvoir des capitaux suffisants pour tenir tête à la concurrence internationale. De plus, nous devons capitaliser sur notre réputation enviable pour semer des entreprises canadiennes dans le monde et pour faire venir le monde au Canada.

Notre industrie touristique, c'est déjà plus de 500 000 emplois à plein temps et plus de 60 000 entreprises. L'année dernière, nos visiteurs ont versé neuf milliards de dollars en devises étrangères dans notre économie et les Canadiens eux–mêmes y ont ajouté un montant de 18 milliards de dollars en voyageant chez eux.

L'élaboration d'une stratégie nationale de tourisme sera entreprise, de concert avec les secteurs public et privé, afin de restructurer et d'améliorer ce secteur au Canada. Grâce à un programme global de commercialisation, tant chez nous qu'à l'étranger, nous contribuerons à réduire le déficit du poste «voyages», qui s'élève à 8,2 milliards de dollars, et à améliorer la compétitivité de l'industrie.

Mes électeurs de Trinity–Spadina sont très favorables à cette revitalisation du tourisme. Nous devons vendre le Canada au monde avec fierté et y inviter les étrangers à partager avec nous la beauté de notre pays. À mon avis, ce projet de loi constitue une mesure de rationalisation de nature à rendre les industries canadiennes compétitives sur le marché mondial.

Ce cadre vise à mettre en oeuvre une stratégie industrielle globale qui permettra à nos gouvernements de jouer un rôle de catalyseur dans la réalisation de nos objectifs communs. En contribuant à la création de ces partenariats, nous stimulerons la croissance économique et, du coup, nous réduirons le déficit et élèverons encore davantage le niveau de vie de tous les Canadiens.

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qui sera soulevée ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Kootenay–Ouest—Revelstoke—L'aéroport international Pearson.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais commenter le projet de loi C–46 en expliquant tout d'abord pourquoi le Parti réformiste a proposé à la Chambre un sous–amendement visant à reconnaître toutes les provinces, et pas uniquement le Québec. Cette proposition s'insère dans le cadre de la vision du Parti réformiste à l'égard du ministère.

Ensuite, je voudrais relever certaines remarques de mes collègues d'en face. Si tout ce dont ils ont parlé se produit vraiment, c'est–à–dire le développement industriel, la recherche et le développement, l'intégration de la recherche et du développement industriel, ce ne sera pas grâce au projet de loi, mais bien malgré lui.

Nous croyons que le ministère, comme tous les gouvernements, a besoin d'un ensemble de principes directeurs et de politiques, d'une mission, en d'autres mots. Permettez–moi de l'énoncer à nouveau. Nous croyons que le ministère de l'Industrie doit établir et préserver une culture qui récompense l'esprit d'entreprise, l'innovation et la recherche et qu'il doit assurer un marché équitable, compétitif et honnête.

• (1610)

Pour atteindre cet objectif, il faut décentraliser et non centraliser le contrôle. Nous devons réduire notre capacité d'intervenir sur le marché, et le projet de loi vise exactement le contraire. Il permet au ministre et au Cabinet d'intervenir sur le marché. Il faut plutôt faire en sorte que le marché puisse davantage s'autoréglementer, comme mon collègue l'a si clairement démontré. Il ne devrait y avoir d'intervention sérieuse du gouvernement et, plus particulièrement, du ministre que dans les cas d'urgence.

Les Canadiens doivent définir clairement ce qu'est l'intérêt national par l'entremise du Parlement et, dans des circonstances exceptionnelles, en tenant un référendum, mais ils ne doivent pas confier cette tâche au Cabinet, comme le propose ce projet de loi.

Notre modification porte plus particulièrement sur le développement régional. Bon nombre des problèmes fondamentaux qui existent sur le marché aujourd'hui sont attribuables non pas au fait que le marché ait moins à offrir, mais à l'intervention sur le marché. Bon nombre d'universitaires et d'anciens mandarins de ce ministère et de ministères connexes ont constaté qu'il y avait une incompatibilité entre la stratégie nationale et les stratégies régionales, qu'elles étaient opposées. Mon collègue a d'ailleurs dit que c'est ce qui se produisait dans le cas des subventions et des contributions.

Le gouvernement fédéral devrait traiter toutes les régions du Canada également pour que les règles du jeu soient équitables et que les gens puissent se faire concurrence sur un pied d'égalité. Un traitement juste éliminerait la nécessité, pour un ministre, d'avoir à décider entre l'intérêt national, d'une part, et l'intérêt régional, d'autre part.

Le favoritisme politique régional et la tentation de s'y livrer, qui est tout aussi importante, disparaîtraient dans une grande mesure si l'on se débarrassait de l'instrument de développement régional. On obtiendrait une plus grande efficacité au sein du ministère.

L'histoire du ministère, ajoutée à la réorganisation que l'on se propose de faire, montre que le ministre a choisi de ne pas faire preuve de leadership, mais plutôt d'accepter comme un fait accompli ce qui s'est passé sous le régime du gouvernement précédent, un gouvernement conservateur. Ce gouvernement entretient la confusion et le manque d'orientation qui existaient auparavant.

Je voudrais attirer l'attention sur certains faits liés au développement régional. Le développement régional sert très souvent de prétexte au favoritisme et au financement de caisses électorales au Canada.

Parlons notamment de Shawinigan pour un instant. Shawinigan est devenue une région spécialisée dans le canotage, le gouvernement fédéral ayant contribué cette année, par l'intermédiaire du programme d'infrastructure, au temple dédié au canotage. Ce temple constitue peut-être un exemple de développement régional, mais ne fait certainement pas partie du programme d'infrastructure au sens où les Canadiens l'entendent.

Lorsque les Canadiens ont porté le gouvernement au pouvoir l'automne dernier, ils attendaient deux choses des libéraux et de leur livre rouge: l'intégrité du gouvernement et une saine gestion financière. Je soutiens que, jusqu'ici, leur bilan montre qu'ils ont échoué sur les deux plans.

Nous pouvons prendre note de projets analogues à celui de Shawinigan qui ont été créés un peu partout, et nous devons examiner quelques-unes des façons dont l'argent a été dépensé. Peu importe que ces projets relèvent du programme d'infrastructure ou des organismes de développement régional. C'est le comble de l'assiette au beurre!

Permettez-moi de donner quelques exemples. La liste est longue, mais je vais m'abstenir de la citer en entier.

Vingt mille dollars ont été accordés pour un gala de l'industrie de la mode québécoise au Stade olympique de Montréal, 500 000 $ pour le Club de golf Upper Humber à Deer Lake, à Terre-Neuve, 89 434 $ pour un Musée de cire acadien à Caraquet, au Nouveau-Brunswick, 150 000 $ pour concevoir un programme de sensibilisation des enseignants du Cap-Breton au développement économique, et plus de 500 000 $ pour des courts de boccie à Toronto, 5 millions de dollars pour aider Peter Pocklington à améliorer le Northlands Coliseum et le Ducey Park, à Edmonton, 25 000 $ pour étudier la possibilité d'organiser le festival international panceltique, et 224 000 $ pour le salon de thé et la boutique de cadeaux de Rita McNeil. Il est vraiment déplorable que des projets de la sorte constituent la norme et non l'exception. On note également certains bons projets, mais les exemples que je viens de donner ne devraient pas exister.

• (1615)

Il faut une nouvelle parité, qui permette la libre concurrence sur le marché, et le gouvernement devrait laisser les meilleurs gagner au lieu de décider des gagnants et des perdants.

En terminant, nous devrions établir un ministère de l'industrie qui crée et maintienne une culture, qui récompense l'esprit d'entreprise, l'innovation et la recherche, et qui garantisse un marché concurrentiel et honnête, assorti de règles du jeu équitables. Cette conception va de pair avec des politiques gouvernementales qui encouragent les marchés libres, accroissent la concurrence et traitent tous les individus et les groupes de façon égale. Voilà les politiques qui rendront le Canada fort et prospère au XXIe siècle. Voilà les politiques que nous appuyons.

[*Français*]

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount, Lib.): Madame la Présidente, il me fait plaisir d'intervenir dans le débat sur ce projet de loi qui vise à créer le nouveau ministère de l'Industrie.

Comme vous le savez, on a accordé au ministère un vaste mandat qui regroupe des fonctions qui relevaient autrefois non seulement de l'ancien ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, mais aussi certaines fonctions du ministère des Communications et de l'ancien ministère de la Consommation et des Corporations.

Le ministère de l'Industrie a la responsabilité d'administrer les programmes du gouvernement servant à appuyer l'industrie, y compris les petites entreprises, le tourisme, les sciences et la technologie. Toutes les activités de sciences et technologie du gouvernement relèvent du ministère de l'Industrie, y compris le Conseil national de recherches, l'Agence spatiale canadienne, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, pour ne mentionner que trois de ces agences.

La politique de télécommunications, la protection des consommateurs et les affaires qui concernent les sociétés canadiennes relèvent du ministère de l'Industrie. Il s'agit d'un vaste mandat.

Ce projet de loi touche, bien entendu, à l'organisation du gouvernement. Et bien que l'organisation soit importante, ce sont les politiques mises de l'avant par le ministère qui sont essentielles. On retrouve les objectifs du ministère à l'article 5 du projet de loi:

> *a*)renforcer l'économie nationale et promouvoir le développement durable;
>
> *b*) favoriser la circulation des biens, des services et des facteurs de production [. . .]ainsi que le commerce intérieur;

c) accroître la compétitivité de l'industrie, des biens et des services canadiens sur le plan international [. . .]

Je ne citerai que quelques–uns des objectifs du ministère. En donnant ces exemples, je voudrais dire que l'action du gouvernement actuel est plutôt inspirée par le chapitre 3 du fameux livre rouge, le programme électoral du Parti libéral. Ce chapitre est intitulé *Redresser l'économie par l'innovation*. Je dirais que ce document, le livre rouge, a été innovateur dans la mesure où il met l'accent sur l'importance de la petite et moyenne entreprise dans l'économie d'aujourd'hui.

Je voudrais citer quelques lignes de la page 43 de ce chapitre 3 sur le redressement de l'économie par l'innovation. On y lit «que le gouvernement libéral axera ses actions sur les petites et moyennes entreprises qui peuvent et doivent assurer la création d'emplois, absente dans l'actuelle reprise.» Les petites et moyennes entreprises emploient 36,7 p. 100—presque 37 p. 100—des actifs et concourent pour environ 40 p. 100 à notre produit intérieur brut. Dernièrement, au cours des années 1990, elles ont assuré jusqu'à 85 p. 100 des créations d'emplois.

• (1620)

Dans son programme électoral, le gouvernement s'est engagé à améliorer l'accès au capital des petites et moyennes entreprises. Bien sûr, le Comité de l'industrie a passé les six et sept derniers mois à étudier cette question et déposera son rapport demain. De plus, le gouvernement s'est engagé à créer un réseau technologique canadien. Une initiative dans ce sens a déjà été annoncée. Pour donner un autre exemple, le gouvernement s'est engagé à favoriser les partenariats technologiques entre les universités, les établissements de recherche et les entreprises, avec objectif de mettre l'accent sur les applications commerciales de la recherche et développement.

Depuis l'élection, le gouvernement a entrepris une vaste consultation sur le développement des sciences et de la technologie. Cette consultation se fait sous la direction du ministre de l'Industrie, M. Manley, et du secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), M. Gerrard.

[*Traduction*]

Les députés ne trouveront pas surprenant que je dise qu'à mon avis, le Comité de l'industrie a un rôle important à jouer dans l'élaboration de la politique. Étant président de ce comité, je suppose qu'il est normal que je pense ainsi. Le travail en comité ne semble peut–être pas toujours fascinant, mais c'est pourtant là que la politique du gouvernement prend corps.

Demain, nous déposerons notre rapport sur le financement des PME. Le rapport traite de financement mais essaye également de replacer la question dans son contexte. Nous essayons de redonner aux PME la place qui leur revient dans l'économie d'aujourd'hui.

En effet, comme je l'ai dit plus tôt, c'est aux PME que nous devons 85 p. 100 des emplois créés dans les années 80. Les petites entreprises jouent un rôle important dans la création d'emplois et dans la cohésion des collectivités, mais il y a plus que cela.

Les petites entreprises n'ont pas toutes le potentiel nécessaire pour devenir de grandes entreprises ou même des entreprises moyennes. Nous avons besoin de politiques répondant aux besoins des petites entreprises ayant un potentiel de croissance important. Nous devons également nous occuper de l'interaction entre petites et grandes entreprises.

Il faut que nous soyons conscients du climat de concurrence dans lequel toutes les entreprises canadiennes font affaire. Nous abordons toutes ces questions dans le rapport que nous déposerons demain. J'espère qu'il contribuera au débat et aboutira à l'élaboration de politiques répondant aux besoins de toutes les entreprises canadiennes, quelle que soit leur taille.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je vous remercie de me donner l'occasion de parler du projet de loi C–46, Loi constituant le ministère de l'Industrie. Nous nous rapprochons rapidement de l'an 2000. Grâce à la technologie, le village global est devenu une réalité. Tous les secteurs sont liés les uns aux autres; plus personne ne peut travailler isolément.

Parallèlement, la période économique difficile que nous traversons nous oblige à rationaliser nos ressources, à être créatifs, à faire plus avec moins. Donc, c'est exactement ce que le gouvernement fait actuellement. Il intègre deux secteurs clés dans un même ministère. Il reconnaît les liens importants entre divers secteurs, notamment entre la science, la recherche et la technologie, les communications et l'industrie. Il rationalise, il allège l'appareil d'État, ce qui nous fera réaliser des économies considérables.

• (1625)

Ce projet de loi applique concrètement le plan de relance annoncé par le premier ministre à Québec le mois dernier, notamment: Améliorer le climat des affaires pour les entrepreneurs; aider les entreprises à bénéficier des nouvelles technologies; rechercher les marchés en expansion et promouvoir l'industrie du tourisme.

Le ministère de l'Industrie convient à merveille pour articuler les efforts de tous les intervenants nécessaires à ce développement économique, et ceci est très important dans la province de Québec.

Il ne fait pas de doute que les entrepreneurs du Québec sont dynamiques, ingénieux et compétitifs. Le succès de ce que nous appelons «Québec Inc.» est envié et copié bien au–delà de la belle province. Mais il ne fait pas de doute non plus que le gouvernement fédéral a procuré une aide précieuse et salutaire à de multiples entreprises québécoises.

Selon une étude faite par le professeur Gérald Bernier de l'Université de Montréal, entre 1970 et 1989, le gouvernement fédéral a accordé 3,9 milliards en subventions et en prêts à des entreprises québécoises.

Nous nous souvenons aussi que c'est grâce à des crédits à l'exportation que Bombardier a réussi à décrocher le contrat de fabrication des wagons pour le métro de New York. C'est ainsi que Bombardier est entré sur le marché international du transport. Quelques années plus tard, la division aérospatiale de Bombardier a acheté Canadair au gouvernement canadien. Bien sûr que vous la connaissez bien, madame la Présidente, car c'est dans votre comté. Bombardier a profité des conditions exceptionnelles pour l'achat de Canadair. Elle a aussi reçu un contrat de plus de un milliard de dollars pour faire l'entretien des appareils de combat F–18 et c'est ainsi que Bombardier a fait une percée sur le marché de l'aérospatiale.

Même chose pour Bell Hélicoptère. Le gouvernement canadien a investi 165 millions de dollars afin de convaincre la compagnie du Texas à s'implanter au Québec. La liste des exemples frappants pourrait s'allonger pendant des heures et des heures de ce débat. Ce qui frappe surtout, c'est que le gouvernement aide les entreprises québécoises dans des domaines de pointe, dans des secteurs où les emplois sont permanents et bien rémunérés, enfin, des bons emplois.

Ce qu'il faut aussi réaliser c'est que l'industrie avec un grand «I» ne se limite pas à la vision que nous en avions par le passé. Elle dépasse le cadre de l'industrie lourde et des manufactures. Elle représente le secteur de la société qui génère la richesse et procure le bien–être. Elle comporte des volets: financiers, comme les investissements; humains, comme les consommateurs; et économiques, comme les petites et moyennes entreprises dont mon collègue plus tôt en a parlé avec éloquence.

Ce nom unique de «ministère de l'Industrie» regroupe donc tous les facteurs clés qui permettront au Canada de se doter d'une politique économique novatrice dans un seul but: créer une croissance génératrice d'emplois. Voilà ce qu'on veut faire. L'idée d'abriter sous un même toit ministériel les consommateurs et les entreprises est nouvelle et novatrice.

De plus en plus, le gouvernement et les gens d'affaires comprennent que c'est l'interaction entre les deux qui fait progresser l'industrie. Elle permet aux entreprises de concevoir les meilleurs produits, d'élaborer des stratégies corporatives saines, de faire face à la concurrence globale. Nous renforçons ce principe d'interaction en nous assurant que les consommateurs pourront se faire entrendre lorsque les politiques touchant aux marchés canadiens seront mises en place. Dans un marché en constante évolution, tenir compte de l'avis des consommateurs dès le début du processus de production est primordial. Cela évite de coûteux ajustements par la suite.

Il en va de même dans le domaine de la science et de la technologie, du développement régional, des petites et moyennes entreprises et du développement économique autochtone. Toutes ces voix seront entendues au moment de l'élaboration des politiques, de la négociation des ententes et de la prise de décision. La science et la technologie pourront ainsi avoir l'impact nécessaire à la création d'une économie novatrice. Les 6 milliards de dollars injectés dans ce secteur seront ainsi rentabilisés au maximum.

À l'époque de l'autoroute de l'information, l'ajout des télécommunications au ministère de l'Industrie démontre qu'elles jouent un rôle de plus en plus grand en tant que moteur important de l'économie canadienne.

• (1630)

En outre, les petites et moyennes entreprises demeureront au coeur de nos priorités, car ce secteur est le meilleur créateur d'emplois à long terme. Des initiatives comme la récente entente sur le commerce intérieur constituent aussi un pas important vers l'ouverture des marchés.

En supprimant plus de 700 obstacles à la libre circulation des personnes, biens, services et investissements, nous serons plus efficaces et plus compétitifs. Voilà une manifestation concrète du fédéralisme en action.

Nous ne dirons jamais assez haut, ni assez souvent, à quel point il est important que tout le monde se donne la main pour assurer le développement économique et industriel. Chaque bataille, chaque affrontement, et même chaque hésitation nous coûtent cher en perte d'investissements et en emplois qui ne sont pas créés.

Voilà pourquoi je suis heureux que le premier ministre du Canada ait demandé au chef du gouvernement du Québec de reconsidérer sa décision de ne pas participer à notre grande mission commerciale en Chine dans deux semaines.

Nous comprenons tous que le premier ministre du Québec est très occupé à préparer sa prochaine session parlementaire. Il n'y a aucun doute que cette étape est très importante et fort exigeante. Néanmoins, elle n'exclut pas tout le reste. De fait, le chef de notre gouvernement s'est retrouvé en face du même conflit peu après notre élection l'année dernière. Il a d'ailleurs décrit cette expérience dans une lettre qu'il a envoyée au premier ministre du Québec la semaine dernière, et je cite: «J'ai en mémoire la décision difficile que j'ai eu à prendre de participer au premier Sommet de l'Asie et du Pacifique en novembre 1993, quelques jours seulement après l'assermentation de mon gouvernement», a écrit le premier ministre.

Comme le dit le vieux dicton: quand on veut, on peut. Le premier ministre du Québec pourrait se concentrer sur les jours les plus importants de la mission commerciale si son horaire ne lui permet pas davantage. L'important, c'est que le Québec soit représenté au même niveau que les autres provinces par son premier ministre. Nous voulons démontrer à nos partenaires commerciaux que nous sommes sérieux, cohérents et bien structurés. Tout cela est important pour favoriser l'implantation de nos entreprises sur les nouveaux marchés asiatiques.

C'est pourquoi, comme l'a si logiquement expliqué le premier ministre, nous demandons à M. Parizeau de reconsidérer sa décision et de participer personnellement à la mission canadienne en Chine. Les Québécois et Québécoises, de toutes les régions et de toutes les tendances politiques, lui en seront reconnaissants.

Je sais que mon temps de parole est maintenant écoulé.

[*Traduction*]

Mme Susan Whelan (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national, Lib.): Madame la Présidente, je suis ravie de pouvoir participer à ce débat sur le projet de loi qui a pour objet de réorganiser le ministère de l'Industrie. Le livre rouge annonçait cette mesure législative. Comme cette dernière, il mettait l'accent sur les petites et moyennes entreprises comme facteur déterminant du redressement de l'économie canadienne. Il reconnaissait que la croissance de ces entreprises était essentielle à la création d'emplois pour tous les Canadiens.

Plusieurs initiatives ont été annoncées dans le cadre du programme en faveur des petites et moyennes entreprises. Un nouveau fonds a été créé pour aider à l'expansion des entreprises existantes par l'intermédiaire de la Banque fédérale de développement. Par ailleurs, le Fonds de placement canadien a été annoncé afin d'assurer le financement par actions des petites entreprises.

Le rôle de ce projet de loi consiste en partie à insister sur l'importance du tourisme pour l'économie canadienne. Il faut reconnaître que l'argent que le gouvernement investit dans le tourisme nous revient dans un délai de 90 jours. Et il nous revient non au décuple, mais à un taux bien supérieur.

En 1992, par exemple, le tourisme a rapporté au Canada 28 milliards de dollars en recettes de ventes. Durant la même période, Industrie Canada gérait pour le gouvernement fédéral un budget touristique de 23,2 millions de dollars. Chaque dollar consacré au tourisme par le fédéral a rapporté au Canada, en 1992, 1 201 dollars en recettes de ventes.

L'industrie canadienne du tourisme a aussi eu d'importantes répercussions sur notre compte courant auquel elle rapporte huit milliards de dollars par an. Le tourisme emploie directement plus d'un demi–million de Canadiens et a généré des emplois plus rapidement que l'ensemble de l'économie au cours de la dernière décennie. C'est une industrie que nous devons reconnaître. En outre, l'analyse montre que le tourisme offre de solides débouchés pour la génération de revenus et d'emplois dans toutes les régions du Canada. Les conditions économiques actuellement favorables offrent une excellente possibilité d'exploiter plus pleinement l'avantage du Canada sur la concurrence internationale, son environnement propre, sûr et naturel, ainsi que d'appuyer les efforts de l'industrie en vue d'attirer un plus grand nombre de touristes étrangers et donc d'accroître les recetes du Canada.

• (1635)

Je suis convaincue que l'industrie du tourisme offre la possibilité aux jeunes Canadiens et aux groupes qui ont toujours eu plus de mal à obtenir un emploi d'avoir un emploi de débutant et d'acquérir une expérience professionnelle. Près de 40 p. 100 des gens employés dans l'industrie du tourisme, près du double de la proportion de jeunes faisant partie de la population active, ont moins de 25 ans.

Le tourisme est aussi une industrie qui fournit beaucoup d'emplois aux chômeurs. C'est une étape pour le retour sur le marché du travail, surtout pour les jeunes. Soixante pour cent des personnes qui obtiennent un emploi dans le secteur du tourisme sont sans emploi depuis quelque temps et ont moins de 25 ans.

Le gouvernement reconnaît l'importance de cette industrie et la soutient. L'initiative du premier ministre de nommer l'honorable Judd Buchanan pour travailler avec le gouvernement et le secteur privé à préparer des recommandations pour accroître le tourisme et les recettes qu'il procure, montre que nous appuyons ce domaine.

J'ai eu l'occasion de rencontrer M. Buchanan pour parler avec lui des problèmes du tourisme dans ma région et j'attends avec impatience les recommandations qu'il devrait faire très prochainement.

Dans ma circonscription, nous avons ce qu'il faut pour une excellente industrie touristique. Le comté d'Essex et la ville de Windsor ont énormément d'entreprises orientées vers le tourisme. Nous avons des sites historiques comme Park House, Fort Malden, le North American Black Museum et d'autres en cours d'élaboration comme Gordon House et le HMS Detroit. De plus, tout le monde a entendu parler de l'ouverture du casino de Windsor. Il a déjà amené des centaines de milliers de visiteurs dans la région et nous espérons qu'il continuera d'en amener autant chaque année.

La récente acquisition de l'île Boblo par un promoteur privé intéressé à créer, avec l'aide de la collectivité, des installations touristiques ouvertes toute l'année, devrait créer d'excellentes possibilités dans la région et des emplois permanents. Notre région est bordée sur trois côtés par des plans d'eau permettant de nombreuses activités et elle possède un des plus beaux parcs nationaux du Canada, celui de Pointe–Pelée.

Ce dont nous avons besoin pour avoir une industrie touristique durable dans notre région, c'est d'un plan stratégique. Le ministère de l'Industrie réorganisé serait bien placé pour préparer un tel plan stratégique. J'espère que l'on annoncera sous peu des mesures dans ce domaine.

J'ai été heureuse d'avoir la possibilité de participer à ce débat.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le vote porte sur le sous–amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter le sous–amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur du sous–amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

• (1640)

[*Français*]

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le whip en chef du gouvernement et le whip en chef de l'opposition m'ont demandé de différer le vote à plus tard.

En conséquence, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le vote par appel nominal sur les questions dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à demain, à 17 h 30, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 27 septembre, de la motion: Que le projet de loi C–48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Bernard Deshaies (Abitibi, B.Q.): Madame la Présidente, je suis le représentant de la circonscription de l'Abitibi au Québec. Et, comme beaucoup le savent, c'est peut–être le plus grand comté au Canada, à l'exception peut–être des Territoires du Nord–Ouest, avec plus de 500 000 kilomètres carrés, et où les ressources naturelles sont les plus importantes tant du point de vue des forêts, des mines que de la production hydro–électrique. Mon mandat est aujourd'hui d'intervenir pour appuyer l'amendement qui a été proposé en cette Chambre le 27 septembre dernier par mon collègue du Bloc québécois. L'amendement se lit ainsi:

> «cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C–48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes, parce que le principe du projet de loi ne prévoit pas donner au ministre le pouvoir de compenser financièrement le Québec s'il désire exercer lui–même sa compétence exclusive en matière de ressources naturelles, en accord avec la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi constitutionnelle du Canada de 1982.»

Le sénateur Gérald Beaudoin, puissant défenseur du fédéralisme canadien, partagerait sûrement cette idée puisque dans un texte qu'il a écrit intitulé: *Partage des compétences: c'est comme un vêtement sur mesure*, sur les partages des compétences au Canada, il parle de la limitation du pouvoir de l'État fédéral de dépenser, avec la définition de l'«opting out», c'est–à–dire «le droit de retrait avec juste compensation financière pour une province dissidente, lorsque l'autorité fédérale met de l'avant un programme nouveau, national, cofinancé, dans un domaine strictement provincial et lorsque la province dissidente met sur pied un programme ou une initiative compatible comparable avec les intérêts nationaux.»

Donc, ce projet de loi n'apporte aucune ouverture et n'apporte rien de neuf et n'est que la constitution d'un nouveau ministère dans le cadre de la réorganisation gouvernementale enclenchée en 1993 par l'ancienne première ministre conservatrice, M^me^ Kim Campbell. Si la raison de ce projet de loi n'est que de fusionner deux ministères en un seul, pour des raisons d'économie et d'efficacité et pour corriger les défauts constatés dans les deux anciens projets de loi constituant les anciens ministères, il serait simple, *a priori*, de l'accepter et peut–être même de l'appuyer.

Or, dans le projet de loi C–48, il est facile de tirer la conclusion suivante: le gouvernement fédéral s'arroge des pouvoirs et des droits qui vont empiéter sur un champ de compétence exclusivement provinciale, et c'est absolument inacceptable. Comme nous l'avons maintes fois répété, nous du Bloc québécois, cette intrusion du fédéral crée des dédoublements, des chevauchements entre les deux paliers de gouvernement qui entraînent inévitablement des dépenses inutiles et coûteuses pour les contribuables québécois et canadiens.

Nous doutons que ce projet de loi veuille remédier à la réduction de ce gaspillage, puisque ses principes directeurs visent au maintien du statu quo entre les mandats des différents ministères, tout en les regroupant. Si on prend la peine de former un nouveau ministère, pourrait–on du même coup s'assurer de l'efficacité et de l'harmonisation de ses interventions, afin de les coordonner sérieusement avec les priorités des provinces qui sont, je vous le rappelle, les chefs de file et les seules responsables des richesses naturelles sur leur territoire. Rien ne donne dans ce projet de loi préséance aux provinces sur leurs richesses naturelles et aucun fonctionnement différent ne leur est proposé.

• (1645)

En 1982, lors des négociations pour le rapatriement de la Constitution ainsi que dans les négociations de Meech et de Charlottetown, le Québec a demandé d'inclure le droit de retrait avec compensation dans les programmes fédéraux où il sait qu'il pourrait faire mieux. Beaucoup d'intervenants sont d'accord avec ce principe qui est encore plus vrai si l'on parle des ressources naturelles, domaine de compétence strictement, encore une fois, provincial.

Beaucoup de fédéralistes sont sûrement de cet avis et comme je l'ai déjà cité, puisque l'honorable sénateur Beaudoin dans des écrits nous fait part de cette possibilité comme d'une action bénéfique puisqu'elle réduirait les chevauchements et le double emploi.

Pour l'instant, le seul changement réel que le simple citoyen québécois ou canadien peut observer c'est que l'on passe de deux ministres à un seul. Ce n'est sûrement pas mauvais en soi, mais la structure n'a pas changé. Ce sont les mêmes dépenses de fonctionnement. On ne coupe rien. Pourtant, il serait temps de rationaliser dans un but d'efficacité maximale, sachant que ce sont tous les contribuables qui paient la note de la mauvaise gestion du gouvernement fédéral.

Une façon de rationaliser et de rendre plus efficace l'appareil fédéral aurait été de redéfinir le rôle du gouvernement fédéral par rapport aux provinces, préciser la notion de préséance des provinces et la possibilité des provinces de gérer leurs programmes fédéraux.

Le gouvernement fédéral ne respecte pas sa propre Constitution et toutes les provinces ont payé cher et continuent de payer cher ce dirigisme et cette centralisation d'Ottawa. On n'a qu'à se souvenir de la politique énergétique du gouvernement Trudeau qui a provoqué la nationalisation à prix exorbitants des compagnies pétrolières pour les revendre quelques années plus tard.

Le dossier des sables bitumineux d'Athabasca est loin d'être une réussite financière. Quant au projet Hibernia, c'est encore un plus gros gouffre financier. On devra encore investir plus de un milliard de dollars pour soutenir ce projet qui n'a jamais été essentiel à l'autonomie énergétique du Canada et personne ne peut dire si d'autres problèmes techniques ou financiers viendront alourdir encore davantage cette énorme facture.

Les gens de l'Ouest, et des confrères qui sont ici dans cette Chambre pourront peut–être me confirmer tout à l'heure ou m'infirmer s'ils ont reçu autant d'argent pour la recherche de nouveaux puits de pétrole dans l'Ouest. Néanmoins, la province de Québec, elle, n'a jamais reçu de subventions pour ses barrages hydro–électriques.

La facture totale d'Hibernia qui sera de plusieurs milliards aurait pu être dirigée vers des recherches d'énergies nouvelles telles l'hydrogène, tout en favorisant la région des Maritimes, puisque le prétexte d'Hibernia est encore la création d'emplois pour l'Est du Canada. Donc, on aurait pu favoriser quand même la région des Maritimes pour la création d'emplois, et avec ces milliards donner au Canada une avance technologique dans ce domaine sur les marchés internationaux plutôt que d'essayer d'aller à la recherche de nouveau pétrole dans des conditions difficiles, au prix de vies humaines, sur des plates–formes en haute mer, et à des prix bien au–dessus des marchés mondiaux.

Face à de telles dépenses non justifiées et illogiques pour l'ensemble des priorités des provinces, on est en droit de se poser des questions sur la compétence du fédéral dans son choix de dépenses aux provinces et surtout dans des domaines qui appartiennent aux provinces.

Les Canadiens sont parfois étonnés de la présence ici du Bloc québécois en cette Chambre. Aujourd'hui, ils peuvent peut–être un peu mieux comprendre nos revendications de longue date, spécifiquement dans les ressources naturelles. Nous revendiquons à juste titre nos droits, ceux de notre province. Ce qui est aussi légitime pour les autres provinces.

Au Comité des ressources naturelles, dont je suis membre, lors de notre étude sur les coupes à blanc, les conclusions ont été encore une fois de centraliser les pouvoirs de façon à être plus performants. En opposition, le Bloc québécois a voulu démontrer que la coopération aurait été plus efficace puisque l'initiative des réformes ne doit aucunement venir du fédéral mais des provinces elles–mêmes, car ce sont elles, et elles seules, je le répète depuis de nombreuses fois, qui ont le mandat de gérer leurs ressources.

Le rapport du comité aurait sûrement été le même mais il respecterait du même coup les pouvoirs des provinces.

L'article 92–A de la Loi constitutionnelle de 1867 précise clairement que les mines et forêts sont de compétence exclusivement provinciale. Est–il normal que les provinces ne puissent pas faire leurs propres prises de décision.

Malheureusement, trop souvent le scénario de l'intervention du fédéral est prévisible.

• (1650)

Le fédéral, bien pensant au départ, finit par prendre sa vocation de coordonnateur pour aboutir à vouloir devenir le mandataire. Voici un peu le scénario habituel: le fédéral se veut présent pour aider à coordonner, ce qui est louable en soi dans un si vaste pays, mais, à travers la coordination, il décide qu'il serait mieux de diriger un peu l'action. Ensuite, tant qu'à être dans l'action, pourquoi ne pas donner une direction au programme et, finalement, tant qu'à donner la direction, pourquoi ne pas en être le mandataire?

Toutes les fois qu'on parle d'un thème particulier de compétence provinciale, le fédéral arrive avec ses dollars et vient fixer son mandat.

Le fait d'injecter les dollars des Canadiens et des Québécois ne donne pas au gouvernement le droit de s'ingérer dans les champs de compétence exclusive des provinces. Un exemple terre à terre dans le domaine des ressources naturelles est le programme d'incitatifs pour l'investissement de l'exploration minière au Québec. Ce programme est jugé excellent par l'Association minière canadienne et par l'Association canadienne des prospecteurs miniers. S'il y avait dans ce projet de loi la reconnaissance exclusive des provinces sur les ressources naturelles et l'option de retrait pour obtenir des sommes du fédéral afin d'augmenter l'efficacité du programme québécois, ce programme d'incitatifs pourrait prendre un envol encore plus grand et être une très grande source de création d'emplois bien rémunérés.

Cette attitude de coopération a déjà existé dans les années 1980 et a donné d'excellents résultats. Par exemple, présentement, il y a l'ouverture, près de Val–d'Or, de la mine Aur Resources, avec près de 300 millions d'investissement, créant 150 emplois directs, sans compter au moins le double indirectement.

J'aimerais, pour terminer mon intervention dans ce débat, citer encore une fois des propos tenus par M. Jean Lesage, ancien premier ministre libéral du Québec, lors d'un discours qu'il prononçait en 1964 devant l'Empire and Canadian Club de Toronto. Ses paroles sont éloquentes: «Le Québec cherche à obtenir tous les pouvoirs nécessaires à son affirmation économique, sociale et politique. Dans la mesure où les provinces ne poursuivent pas ce même objectif, le Québec se dirigera, par la force des choses, vers un statut particulier qui tiendra compte à la fois des caractéristiques propres de sa population et du rôle plus étendu qu'elle veut conférer à son gouvernement.»

M. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais prendre part à ce débat sur le projet de loi C–48 pour dire que voilà une autre importante étape de la modernisation de l'appareil de l'État.

Vous savez que le secteur des ressources naturelles joue un rôle primordial dans l'économie du Canada. Au cours de l'année 1992, le commerce de ces produits a atteint 40,5 milliards de

dollars et nous a apporté un surplus commercial de 15 milliards de dollars. Ce sont des chiffres énormes qui démontrent bien l'effet du secteur des richesses naturelles sur notre économie globale. Toutefois, il faut aussi considérer l'impact concret de ce domaine sur la vie des milliers de Canadiens et de Canadiennes.

D'abord, au niveau de l'emploi: un travailleur canadien sur treize est employé dans le domaine de l'énergie, à tous les niveaux. Ce qui est bien spécial, c'est que ces travailleurs et leur famille sont souvent, très souvent localisés dans des régions éloignées. On pense aux forêts du Lac–Saint–Jean, aux mines de l'Abitibi ou du nord de l'Ontario, au pétrole de l'Alberta. En tout, plus de 500 communautés dans les diverses régions du pays reposent sur l'exploitation de nos richesses naturelles.

Le fait que cette industrie opère dans des territoires éloignés pose des problèmes bien particulier. On pense à ces villes totalement bâties autour d'une mine ou d'une usine. Si jamais la demande du produit se fait plus rare et que l'usine doive fermer temporairement, toute la ville en souffre. Et encore, comme on l'a vu à Schefferville et ailleurs, dans certains cas l'usine ou la mine ferme définitivement.

Il faut alors soit développer une nouvelle vocation pour la ville ou soit réorganiser la population; deux options difficiles à réaliser, et encore plus difficiles à vivre pour la population locale.

• (1655)

Donc, il est très important de nous assurer que le secteur des richesses naturelles demeure un élément prépondérant de l'économie et de l'emploi. Cela ne peut se faire qu'à travers des développements technologiques, nous l'avons bien compris et l'industrie aussi.

Nous sommes heureux que le Canada ait une si belle réputation internationale dans le domaine du développement technologique visant à améliorer la productivité et la compétitivité des industries minières, forestières et énergétiques.

Encore la semaine dernière, une large délégation européenne, en provenance de l'Allemagne en particulier, a visité des chantiers au Nouveau–Brunswick. Au Québec, ils se sont rendus à Saint–Félicien, dans la circonscription de mon collègue, le leader de l'opposition en Chambre. Ils sont allés aussi en Colombie–Britannique. Ils sont venus observer nos méthodes modernes d'exploitation forestière et je peux vous dire qu'ils ont tous été très impressionnés.

Voilà une autre application du fédéralisme réel et actif. Nos amis d'en face sont toujours très prompts à réclamer toutes les juridictions pour le Québec. Toutefois, lorsque le gouvernement canadien amène chez eux des investisseurs ou des journalistes, ils sont très lents à admettre qu'ils tirent profit des initiatives canadiennes.

Notre gouvernement reconnaît que la question des ressources naturelles relève de la compétence des provinces. Toutefois, il est de notre devoir, de notre mandat, de nous assurer que le secteur des richesses naturelles contribue sa juste part à la croissance économique et à la création d'emplois dans tout le pays.

Bien sûr, nous devons le faire en collaboration, en coopération, en partenariat avec les provinces et c'est précisément ce que nous faisons avec bon coeur et avec beaucoup de bonne volonté. En effet, la modernisation du ministère confère une perspective nationale aux questions minières, énergétiques et forestières. Elle fournit des compétences de pointe en recherche et en développement afin d'aider l'industrie à affronter les enjeux actuels et futurs.

Un des grands défis que doit relever le secteur des ressources naturelles est d'avancer dans la voie du développement durable. Il est évident que pendant longtemps, cette industrie a sérieusement abusé de la nature et de l'environnement, pas par mauvaise volonté, mais plutôt parce qu'on ne réalisait pas vraiment l'impact que les procédures d'exploitation avaient sur notre environnement collectif.

Il est essentiel de concilier nos objectifs économiques et environnementaux à tous les niveaux de la gestion de ces ressources. Nous avons fait de grands progrès, mais il reste encore beaucoup à faire.

La modernisation du ministère des Ressources naturelles va exactement dans ce sens. Nous devons applaudir l'initiative du gouvernement qui inclut, au tout début du projet de loi C–48, à l'article 2, une excellente définition du développement durable.

Ceci démontre bien le sérieux de notre engagement envers le développement durable. C'est particulièrement important dans le domaine de nos richesses naturelles où il faut promouvoir l'exploitation rationnelle et la protection de l'environnement.

Le nouveau ministère entend collaborer avec les provinces, l'industrie, les groupes écologiques, les autochtones, ainsi qu'avec les autres intervenants du secteur des ressources naturelles, afin de permettre à ce secteur de continuer à prospérer à court et à moyen terme. Il servira aussi, et de plus en plus, d'intermédiaire entre l'industrie et les tenants de l'environnement afin de concilier leurs préoccupations.

Le ministère des Ressources naturelles a aussi un rôle important à jouer dans le domaine de la recherche et de la technologie. Il s'est d'ailleurs acquis une excellente réputation en ce domaine. Ses compétences scientifiques et technologiques portent sur tous les aspects de la gestion de l'industrie. Dans plusieurs cas, le ministère peut jouer un rôle de leadership et il le fait. Néanmoins, particulièrement dans le domaine de la protection de l'environnement, nous avons besoin de la collaboration de tous nos partenaires afin d'arriver à nos buts.

• (1700)

Je pense entre autres à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Il est largement reconnu qu'une meilleure efficacité énergétique constitue l'élément essentiel pour nous aider, à court terme, à atteindre l'objectif du développement durable. De nombreuses entreprises ont découvert que l'efficacité énergétique est rentable. Les techniques qui y sont liées contribuent également au développement économique et à la création d'emplois.

De plus, nous pouvons tous, individuellement, contribuer à l'efficacité énergétique canadienne et ainsi aider le gouvernement à atteindre l'objectif qu'il s'est fixé en matière de réduction de l'effet de serre. Des techniques novatrices conçues au Canada

peuvent aussi être exportées sur le marché mondial en pleine expansion. Il est prévu que d'ici l'an 2000, le marché mondial de la lutte contre la pollution et de la dépollution atteindra 600 milliards de dollars américains.

Le Canada tient certainement à prendre sa part de ce marché mondial, dont une bonne partie touche les techniques d'exploitation des ressources.

[*Traduction*]

Ce projet de loi est important. Il est d'ordre technique, parce que nous tentons de réorganiser le ministère des Ressources naturelles afin de fusionner toutes les ressources de deux ministères et de garantir l'administration plus efficace des politiques. Il y a près d'un an, le gouvernement a été élu sur la base du livre rouge, affirmant notre volonté de stimuler et d'améliorer l'économie, de créer des emplois et de réduire le déficit tout en améliorant l'efficacité.

Le 4 novembre 1993, le premier ministre a présenté le nouveau Cabinet à tous les Canadiens et au reste du monde. Nous avons prouvé que nous suivions la direction tracée et que nous entendions tenir nos engagements. C'est précisément ce que nous sommes en train de faire. Nous traduisons dans la loi les promesses que nous avons faites dans le livre rouge et que le premier ministre a annoncées le 4 novembre 1993.

Compte tenu de l'économie mondiale, l'environnement revêt une grande importance en ce qui concerne non seulement la protection même, mais aussi la mise au point de la technique nécessaire pour assurer cette protection. À cet égard, le Canada possède les connaissances et les instruments qu'il lui faut pour devenir un chef de file dans le monde. Nous pouvons créer des milliers d'emplois, si nous réunissons toutes nos ressources. Nous allons dans la bonne direction en organisant le ministère des Ressources naturelles comme nous le faisons.

[*Français*]

Ressources naturelles Canada a un rôle très important à jouer pour nous assurer que l'exportation de nos ressources contribue à notre prospérité et à la création d'emplois, tout en appliquant les principes du développement durable. C'est la voie de l'avenir, c'est la voie de la raison, et c'est pourquoi je suis heureux aujourd'hui d'appuyer ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les propos du secrétaire d'État et du député du Bloc québécois qui a pris la parole avant lui. En outre, j'ai lu attentivement le projet de loi C–48.

J'ai du mal à comprendre le député de l'opposition officielle lorsqu'il accuse le gouvernement fédéral d'empiéter sur un domaine de compétence provinciale. Le secrétaire d'État représente aussi une circonscription du Québec. Peut–il nous dire si le gouvernement fédéral empiète sur un domaine de compétence provinciale ou si le projet de loi a vraiment pour objet de réaliser le développement durable dont profitera non seulement le Canada, mais encore toute la planète?

M. Gagliano: Madame la Présidente, je remercie mon collègue, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères. Le projet de loi est très clair et nous disons depuis le début que nous reconnaissons et savons que les ressources naturelles relèvent de la compétence provinciale. Le projet de loi C–48 vise à réorganiser le ministère, à fusionner deux ministères en un seul, par souci d'efficacité, et à mettre nos ressources ensemble afin d'être plus concurrentiels sur les marchés internationaux.

• (1705)

Nous devons être compétitifs sur les marchés internationaux. J'ai dit dans mon allocution que nous reconnaissons non seulement la compétence des provinces, mais encore la nécessité de collaborer avec les provinces pour atteindre ce but. C'est le rôle du gouvernement fédéral de s'assurer que des emplois sont créés dans tous les secteurs, car c'est là ce que les Canadiens veulent.

Nous ne touchons donc pas au problème de partage des pouvoirs. Apparemment, ce problème surgit dans tous les projets de loi que nous présentons à la Chambre. Nous savons que nous formons une fédération. Certains domaines relèvent des provinces et d'autres relèvent du fédéral. Par ailleurs, il existe un esprit de collaboration.

Qu'il s'agisse du projet de loi, du domaine des ressources naturelles, du secteur industriel, d'autres ministères, des domaines de compétence provinciale ou encore du rôle du gouvernement fédéral comme leader du développement économique, les deux paliers de gouvernement apprécient cet esprit de collaboration.

Plutôt que de se quereller au sujet des compétences de l'un ou de l'autre, si nous collaborions, nous pourrions atteindre à la fois les objectifs du gouvernement provincial et ceux du gouvernement fédéral.

Au bout du compte, notre premier rôle, notre objectif à tous, en tant que représentants élus pour servir les Canadiens, ce n'est pas uniquement de déterminer qui fait quoi, mais de faire en sorte que les Canadiens obtiennent les services dont ils ont besoin et les emplois qu'ils veulent. Cela devrait être notre objectif. Nous ne devons pas nous quereller et gaspiller temps et énergie en luttes inutiles, mais créer des emplois. C'est ce que la population attend de nous. Elle veut des emplois et le projet de loi créera des emplois.

[*Français*]

M. Bernard Deshaies (Abitibi, B.Q.): Madame la Présidente, j'aimerais profiter de l'occasion pour demander à l'honorable secrétaire d'État d'expliquer pourquoi, dans ce projet de loi, on n'a pas profité de l'occasion pour identifier et décrire clairement la préséance des provinces sur les richesses naturelles, et du même coup, expliquer les grandes orientations de coopération et de développement maximum des ressources naturelles pour la création d'emplois?

M. Gagliano: Madame la Présidente, le projet de loi C–48 est un projet de loi qui crée légalement le nouveau ministère des Ressources naturelles. Le ministère des Ressources naturelles a été créé lors de l'assermentation du nouveau gouvernement libéral de Jean Chrétien le 4 novembre 1993.

Ce que nous faisons avec ce projet de loi, c'est créer le cadre légal de ce ministère qui existe déjà, qui fonctionne déjà. Il y a à peine une demi–heure, nous avions un débat sur la création du ministère de l'Industrie, maintenant c'est le ministère des Ressources naturelles. Il y a deux semaines, il y avait d'autres projets de loi. Et, j'imagine que, bientôt, on aura d'autres réorganisations de ministères. Nous essayons d'installer, dans un cadre légal, ces nouveaux ministères qui ont été créés.

En ce qui concerne le plan d'action du gouvernement, je pense que tout d'abord, le ministre des Ressources naturelles en a déjà fait état à différentes occasions et devant le comité. De plus, des négociations sont en cours ou s'organisent avec différentes provinces, incluant le Québec. Donc, tout cela est en marche et je ne pense pas que l'honorable député doive s'attendre à un projet de loi technique. Tout comme dans celui–ci, on peut, dans une loi créant un ministère, avoir un plan d'action.

• (1710)

On définit ainsi le rôle du ministère et de sa réorganisation. Comme l'a dit le député tout à l'heure, et je pense qu'il a bien dit qu'il était d'accord avec ce principe, c'est qu'avant on avait deux ministères, donc deux ministres. Maintenant, on n'a qu'un ministre et un ministère. Donc, c'est de l'efficacité, mais cela va aussi permettre d'avoir de meilleurs pourparlers et une meilleure collaboration entre les provinces et le fédéral. Nous avons toujours dit que la richesse naturelle est de juridiction provinciale, mais le fédéral a aussi un rôle à jouer pour s'assurer que la richesse naturelle soit bénéfique à tous les citoyens du Canada.

Alors, voilà en résumé le projet de loi de réorganisation du nouveau ministère des richesses naturelles. Je suis sûr que dans le budget ou dans d'autres énoncés de politique, le député va trouver définitivement le plan d'action du gouvernement fédéral concernant le développement des richesses naturelles et aussi le développement durable.

[*Traduction*]

M. David Chatters (Athabasca, Réf.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer les principes qui sous–tendent le projet de loi C–48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles.

Le Parti réformiste appuie depuis longtemps la réduction du Cabinet fédéral et de la bureaucratie. Cette initiative est pleine de sens, particulièrement dans un secteur de compétence provinciale comme celui des ressources naturelles.

Cela étant dit, je suis cependant déçu de voir un autre projet de loi conservateur présenté à la Chambre par le nouveau gouvernement libéral qui avait promis de gouverner différemment. Les libéraux n'ont jamais promis, dans leur livre rouge, de terminer le programme de Kim Campbell. En fait, ce projet de loi ne fait rien d'autre qu'officialiser ce qui est depuis longtemps une réalité. Au lieu de saisir cette occasion pour réduire considérablement la taille du gouvernement et éliminer les dédoublements, allégeant ainsi le fardeau des contribuables canadiens, le gouvernement ne fait que prendre des demi–mesures dans presque toutes les dispositions législatives qu'il a présentées à la Chambre jusqu'à maintenant.

Même si je crois que la réorganisation de ce ministère aurait pu mener à des économies considérables, il me semble, en analysant ce projet de loi, que la création de ce nouveau ministère sera très peu utile sur le plan des économies et de la réduction de la bureaucratie.

Mes collègues qui ont pris la parole avant moi ont exprimé certaines des préoccupations que nous avons à l'égard de ce nouveau superministère. Je vais m'attarder à un autre point qui, selon nous, aurait dû être inclus dans ce projet de loi afin que la rationalisation de ces ministères soit avantageuse sur le plan économique.

Le point dont je veux parler ici est l'achèvement de la privatisation de Petro–Canada. La création de Petro–Canada à coup de milliards de dollars de deniers publics fait partie de la plus grande fraude jamais perpétrée à l'endroit des régions productrices d'énergie de notre pays. Cette fraude, sous forme d'ingérence gouvernementale et de réglementation, a privé les provinces productrices d'énergie des milliards de dollars qui auraient dû leur revenir durant la flambée des prix du pétrole en 1973–1974, lorsque l'OPEC a cessé d'approvisionner l'Occident en pétrole durant la guerre du Yom Kippour, ce qui a fait tripler les prix du pétrole en quelques semaines. Les provinces productrices n'ont jamais pu profiter de cette flambée des prix du pétrole à cause de l'ingérence du gouvernement fédéral et de la réglementation imposée par ce dernier.

À cause de cette fausse crainte pour sa sécurité énergétique future, le gouvernement fédéral s'est servi de l'argent des contribuables pour créer une société pétrolière nationale. Le mandat de cette société d'État consistait à assurer l'autosuffisance énergétique du Canada grâce à un audacieux programme d'acquisition et d'exploration. Malgré la dépense insouciante des deniers publics pour acquérir des sociétés pétrolières multinationales dont la valeur était grossièrement exagérée, comme la Atlantic Richfield Pacific Petroleum, la Petrofina, la British Petroleum et la Gulf Petroleum, afin de créer l'une des plus grandes sociétés pétrolières au Canada, ce monstre bureaucratique inutile n'a jamais réussi de façon tangible à remplir son mandat.

Je me rappelle bien les premiers temps de l'intrusion de Petro–Canada dans le secteur de l'énergie, avec ses bureaucrates qui sillonnaient le ciel à bord de jets ou d'hélicoptères d'affaires et qui accordaient des contrats de travaux sur dépenses contrôlées comme si l'argent était inépuisable. On justifiait tout cela aux contribuables canadiens en disant que c'était nécessaire pour réduire notre dépendance —ou était–ce celle des États–Unis—à l'égard des réserves pétrolières du Moyen–Orient.

On nous disait que nous avions au Canada des réserves pétrolières exploitables pour moins de 20 ans et que des taxes élevées sur l'essence s'imposaient pour garantir nos besoins futurs en énergie et pour payer pour cette orgie de dépenses. Maintenant, 20 ans plus tard, nous savons que ce n'étaient que des foutaises libérales, un raid fiscal pur et simple et une violation flagrante des principes de la Constitution de la part du gouvernement fédéral, un gouvernement fédéral libéral. Vingt ans plus tard, nous avons des réserves pétrolières avérées qui pourront subvenir aux besoins en énergie du Canada pendant plusieurs siècles encore, dont des réserves exploitables pendant près de 400 ans rien que dans les sables bitumineux du nord de l'Alberta.

• (1715)

Le gouvernement conservateur précédent, connaissant la malhonnêteté morale de ces politiques, a entrepris, mais en se traînant les pieds et avec beaucoup de procrastination, de mettre fin à cette supercherie en réduisant les subventions aux frais des contribuables, et il a même entrepris une privatisation partielle en transformant notre société pétrolière d'État en une simple entreprise commerciale peu différente de n'importe quelle autre grande société pétrolière en activité au Canada. Mais, je pose la question, pourquoi les contribuables canadiens voudraient–ils posséder une société pétrolière comme les autres? Est–ce que cette pétrolière rapporte quelque avantage aux contribuables en échange de leurs milliards de dollars sous la forme de prix moins élevés de l'essence, ou approvisionne–t–elle les foyers de la région de l'Atlantique en gaz naturel brûlant sans résidu? Non, pas du tout.

Les députés des deux côtés de la Chambre ont été mis au courant des tactiques immorales qu'utilise notre société pétrolière d'État en harcelant les petits détaillants d'essence indépendants afin de supprimer la concurrence, ce qui n'est guère ce que nous étions en droit de nous attendre de notre propre société pétrolière publique.

Elle se livre par ailleurs à la même frénésie d'exportation que toutes les autres multinationales. Est–elle engagée dans un programme dynamique de prospection dans les terres domaniales canadiennes? Pas plus que n'importe quelle autre multinationale. En fait, Petro–Canada rivalise avec les autres multinationales dans les coins les plus reculés du globe.

Encore une fois, le Parti réformiste se demande pourquoi les contribuables canadiens voudraient posséder une société pétrolière nationale. Pourquoi le gouvernement ne se départirait–il pas de cette société pétrolière nationale pendant que l'industrie est prospère, récupérant ainsi quelques milliards de l'argent des contribuables qui ont été engouffrés dans ce caprice des libéraux? Pourquoi ne pas saisir cette occasion, puisque nous sommes censés réduire l'appareil de l'État et le rationaliser? Ce serait une mesure importante, et le produit de la vente de Petro–Canada permettrait d'alléger la dette du Canada.

Se pourrait–il que nous soyons les victimes d'un autre tour de passe–passe des libéraux? Au lieu de se comporter comme un tout nouveau gouvernement qui a des idées neuves pour nous arracher au cycle de la dette et du déficit, il s'en tient à cette initiative conservatrice usée qui a mené ce parti à sa perte ou retourne en arrière pour chercher les idées dépassées des libéraux de Trudeau.

Je répète, en guise de conclusion, que nous sommes en faveur du regroupement des ministères du gouvernement et de la réduction de leur nombre, mais prenons aussi des mesures nouvelles, innovatrices. Que le gouvernement se retire du secteur privé et laisse le champ libre à l'entreprise dans les domaines où elle excelle. Freinons les dépenses du gouvernement de manière à avoir moins besoin de vendre à tout prix les ressources naturelles du Canada, comme nous devons le faire à cause de dépenses gouvernementales insoutenables.

Créons la technologie nécessaire pour suivre le mouvement des bénéfices des multinationales qui se déplacent dans le monde à la vitesse de l'éclair et échappent souvent au fisc. Par contre, il ne faut pas que la fiscalité soit lourde au point d'empêcher le réinvestissement des bénéfices dans les industries extractives canadiennes, comme nous l'avons fait par le Programme énergétique national et plus particulièrement dans l'industrie de la transformation, afin que nous puissions nous affranchir de la dépendance à l'égard de l'exportation de nos ressources naturelles sous forme de matières premières.

En somme, il ne faut pas poursuivre les politiques qui, en 25 ans, ont fait de nous l'un des pays les plus endettés du monde, pendant que déclinent dangereusement beaucoup des ressources naturelles qui ont permis de construire notre pays.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt le député d'Athabasca parler de certains problèmes que connaît l'industrie, notamment celle des ressources naturelles.

Il a soulevé deux ou trois questions intéressantes sur l'endettement qui a résulté de la création d'une société pétrolière d'État et de l'ingérence du gouvernement dans une décision sur les réserves pétrolières qui aurait dû être laissée au secteur privé. Je vois dans le document qu'on envisage encore l'imposition d'une taxe de deux cents le gallon, à la pompe cette fois, de manière que l'industrie finance un programme environnemental visant à résoudre les problèmes.

• (1720)

J'aimerais que le député dise ce qu'il pense du fait que, une fois de plus, il incombera à une industrie et à une province en particulier de payer pour un problème essentiellement national.

M. Chatters: Madame la Présidente, même si le gouvernement continue de dire qu'il n'envisage pas l'imposition d'une taxe sur les hydrocarbures ou d'une taxe à finalité écologique, cette possibilité continue d'être évoquée presque quotidiennement dans les médias. Cette question continue donc d'inquiéter ceux d'entre nous qui viennent de régions produisant ces ressources. Nous venons de régions qui produisent des hydrocarbures, mais qui sont aussi très vastes et très peu peuplées.

Taxer une ressource pour obliger les gens à y recourir moins ou pour réduire les émissions de CO2 fait partie des supercheries dont j'ai parlé dans mon exposé. En réalité, le Canada ne produit que 2 p. 100 des émissions de CO2 du monde entier. Si tous les véhicules au Canada étaient immobilisés à tout jamais, il s'ensuivrait une baisse de moins de 1 p. 100 des émissions de CO2 du monde entier.

J'estime donc que c'est une supercherie. Si nous voulons vraiment régler le problème des CO2, tournons–nous vers d'autres pays du monde, la Chine, par exemple, qui produit 20 p. 100 des émissions de CO2 et où l'adoption de pareilles mesures auraient des répercussions.

M. Julian Reed (Halton—Peel, Lib.): Madame la Présidente, je ne sais pas combien de temps il reste. Cependant, je m'intéresse à quelques observations que le député d'Athabasca a faites. L'une d'elles a trait à la question de la présentation et de l'adoption d'un projet de loi conservateur.

Je voudrais simplement lui rappeler l'histoire du sénateur Hayakawa aux États–Unis à qui on a demandé si le gouvernement américain devait conserver le canal de Panama après l'expiration de son mandat. Il a répondu ceci: « Bien sûr que oui. Nous l'avons volé après tout.»

L'autre point sur lequel je voudrais revenir concerne la fraude. Le député a dit que les sables bitumineux contenaient assez de pétrole pour durer quelques centaines d'années. Il a parlé de 400 ans, si je ne m'abuse. Je voudrais savoir sur quelles données il se fonde pour dire cela. Est–ce 400 ans en fonction de la population actuelle de 29 millions d'âmes? Ou est–ce 400 ans en fonction de la courbe exponentielle de l'augmentation de la population et de la demande subséquente d'énergie dans le monde? S'agit–il de 400 ans en fonction d'un déclin démographique au Canada? Quand on fait ce genre de déclaration sans autre détail, il faut appuyer ses dires pour les rendre crédibles.

Depuis que des prédictions semblables ont été faites il y a des années, la population mondiale augmente tous les ans au rythme d'environ 95 millions de personnes. Je ne sais pas s'il veut priver ces gens–là de nos ressources énergétiques, si c'est ça qu'il préfère. Mais ce n'est pas comme ça que les choses vont se passer.

M. Chatters: Madame la Présidente, les données que j'ai présentées m'ont été fournies par le Energy National Resource Conservation Board de l'Alberta. En fait, les données que j'ai citées étaient fondées sur la consommation énergétique actuelle au Canada. Mais qui peut dire ce qu'elle sera dans 50 ans.

• (1725)

Ces données sont plus plausibles que la fraude qu'a constituée la création de Petro–Canada et selon laquelle nous allions manquer de pétrole brut classique et qu'il fallait immédiatement dépenser six millions de dollars de deniers publics pour créer Petro–Canada. Or, on sait aujourd'hui, 25 ans plus tard, que la production de pétrole brut classique n'a pas encore commencé à diminuer. Qui peut donc dire, en raison des innovations techniques, que, dans 20 ans, nous ne continuerons pas à produire la même quantité de pétrole brut classique—sans même parler de la production de brut synthétique?

J'estime que mes données sont des plus valables et les plus honnêtes.

M. Julian Reed (Halton—Peel, Lib.): Madame la Présidente, il y a quelques minutes à peine, j'ai eu l'honneur de parler de ce projet de loi. J'ai bien aimé faire partie du Comité des ressources naturelles et être témoin d'une page de l'histoire.

Ce projet de loi est important, entre autres choses, parce qu'il associe la foresterie aux autres industries d'exploitation des ressources. En cette époque d'accès à l'information, d'autoroute électronique, d'avancement de la haute technologie et de tant de merveilles qui feront des miracles pour nos enfants et nos petits–enfants, notre pays peut aujourd'hui, et pourra encore demain, compter sur ses ressources naturelles, pourvu que l'on établisse une base durable pour la conservation et la valorisation constantes de ces ressources.

Ce projet de loi est important pour une autre raison. Dans le dossier de l'énergie renouvelable, l'avenir surviendra peut–être dans 400 ans, si mon collègue a raison, mais je crois plutôt, étant donné l'accélération de la croissance démographique mondiale et l'augmentation de la demande en énergie, que l'avenir est presque déjà là. Par conséquent, étant donné que le Canada produit plus de biomasse, si vous me permettez ce mot un peu savant, que tout autre pays du globe, il est bien naturel que la foresterie, la production de cellulose et l'énergie deviennent inexorablement associées sous l'égide d'un seul et même ministère.

Nous ne sommes pas loin du moment où il sera possible de produire du carburant à partir de la cellulose, et ce, de façon très compétitive et écologiquement durable. Je crois que le lien créé grâce à la constitution de ce nouveau ministère est excellent.

Je voudrais faire remarquer à mes amis du Bloc québécois, qui s'inquiètent parfois de la délimitation des compétences, que ce projet de loi ne modifie absolument pas les champs de compétence. Autrement dit, il y est reconnu que ces industries relèvent de la compétence des provinces.

Toutefois, notre pays a besoin de parler d'une seule voix lorsqu'il s'adresse au monde, surtout dans les circonstances actuelles, pour dissiper en quelque sorte les réactions négatives qui sont venues notamment d'Europe où l'on a fait croire aux gens qu'il y avait lieu de s'inquiéter de nos pratiques forestières.

Je dois faire une mise au point: pour avoir siégé au comité chargé d'examiner nos pratiques d'exploitation forestière, j'estime que nous sommes peut–être un modèle pour le monde entier en ce qui concerne les progrès accomplis par nos entreprises dans ce domaine. Mais, à présent, notre gouvernement doit, par le truchement de divers mécanismes, faire connaître ces progrès et nos nouvelles normes à nos amis du monde entier qui achètent nos matières premières, nos ressources et nos matériaux traités, pour leur faire comprendre que nous faisons de la belle besogne. Dans un avenir plus ou moins rapproché, nous serons peut–être en mesure de partager avec les peuples du monde entier certaines technologies et autres connaissances que nous aurons acquises ici. Nous ne devons pas oublier les pays de la planète qui sont aujourd'hui presque complètement privés de leur couverture forestière. N'est–ce pas le cas de Madagascar qui, si j'ai bien compris, est en train de glisser dans l'océan Indien? Des pays situés dans les Antilles ont été dépouillés de leurs arbres avant la fin du XIX^{e} siècle et ce n'est que maintenant que certains d'entre eux s'occupent activement du rajeunissement des forêts et comprennent l'importance de la couverture forestière.

• (1730)

Le Canada est un chef de file en la matière et doit le rester. Nous sommes certes confrontés à un défi économique. La fusion de ces ministères, c'est–à–dire du ministère des Forêts et de ce qui s'appelait le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a déjà permis de réaliser, nous dit–on, une économie de 16 millions de dollars. Ce n'est qu'un début. Cela va se poursuivre. C'est l'efficacité même. C'est le genre d'efficacité que les gouvernements de tous ordres devront instaurer et mettre en

oeuvre dans un avenir très proche. C'est vraiment agréable de participer à ce processus et de témoigner de ce changement.

En outre, j'aimerais signaler que mes amis du Parti réformiste sont quelque peu préoccupés de la consommation du pétrole. Ils ont l'air de croire que la consommation du pétrole est en quelque sorte menacée. Le député d'Athabasca l'a évoqué à propos des 400 ans et quelque.

Permettez–moi de brosser le tableau de la consommation d'énergie. Aux États–Unis, une des principales sources intérieures de pétrole est actuellement à la baisse. Il s'agit de la source de Prudhoe Bay, qui répond à près de 25 p. 100 de tous les besoins intérieurs des États–Unis. Le reste du champ de pétrole aux États–Unis diminue depuis de nombreuses années.

Plusieurs choix s'offrent aux Américains. L'un d'eux consiste à acheter plus de gaz naturel canadien, une autre ressource non renouvelable, et à en acheter de plus grandes quantités. Un autre consiste à prendre davantage de mesures de conservation, quelles qu'elles soient. Le baril de pétrole le moins cher reste celui que l'on n'utilise pas. Un autre choix consiste à exploiter le plus d'énergie renouvelable possible et c'est ce que les États–Unis s'efforcent de faire, à l'heure actuelle. Bien entendu, on peut aussi importer une plus grande quantité de pétrole.

Imaginons, juste un instant, que le Canada puisse en quelque sorte dresser une clôture autour de lui et dire: «Nous en avons assez pour toutes ces années. Nous allons l'économiser et le garder pour nous.» Mais j'ai des petites nouvelles pour ceux qui pensent ainsi! Les choses ne se passent pas comme ça.

La Chine, qui possède actuellement l'économie la plus prospère de la planète, qui connaît une croissance dans les deux chiffres et où la population circule encore à vélo, aura besoin, avant longtemps, de plus en plus de pétrole, comme les autres régions du monde où l'énergie est utilisée pour les communications et dans la vie de tous les jours. Avant même que nous ne nous en rendions compte, les Chinois auront délaissé leurs bicyclettes pour des automobiles. Si le pétrole est la seule option qui soit, imaginez la demande, si la Chine consommait la moitié de ce que l'Amérique du Nord consomme actuellement par habitant. Toute cette bravade autour de la disponibilité de pétrole à long terme est pour le moins assez contestable.

• (1735)

L'autre chose que l'on devrait dire est que le cheik Yamani, qui était le ministre saoudien du pétrole en 1979, a déclaré à la télévision canadienne: «Le pétrole est une ressource trop précieuse pour se contenter de le brûler.» Jamais déclaration n'a été plus prophétique que celle–ci. Si nous considérons la quantité de pétrole actuellement utilisée comme produit de base dans l'industrie pétrochimique, notamment pour la fabrication des polymères il n'est pas difficile de voir à quoi va être finalement réservée cette précieuse ressource.

Nous sommes à présent les témoins du tout début de la transition d'une source d'énergie non renouvelable qui n'a été en quelque sorte qu'une aberration dans l'histoire récente—nous n'avions pas, avant la découverte du charbon, cette source d'énergie qui va finir par être épuisée—à des sources d'énergie renouvelables. Nous ne savons pas combien de pétrole il y a dans le baril, si celui–ci est rempli au tiers, aux deux tiers ou que sais–je. Ce que nous savons, c'est qu'il y a des raisons qui justifient que nous fassions cette transition.

Il n'est que juste et assez prophétique, je suppose, que l'on lie l'énergie et ces autres formes de ressources de façon à ce que l'énergie renouvelable puisse maintenant se développer, espérons–le sans les handicaps qu'elle a connus par le passé et en faisant en sorte que, au lieu de deux ministères ne communiquant peut–être pas entre eux aussi bien qu'ils l'auraient dû, nous aurons à présent un seul ministère dont les différents éléments pourront communiquer entre eux.

Je suis très heureux d'appuyer ce projet de loi. C'est une nouvelle ère pour le Canada. Comme je l'ai dit au début, cette fusion permettra de gouverner plus efficacement, en réunissant les facteurs que nous avons mentionnés et en définissant une nouvelle voie pour l'avenir de l'énergie et des autres ressources de notre pays bien entendu.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Madame la Présidente, j'ai apprécié les observations du député. J'ai pris note de certains des éléments qu'il a abordés.

Le premier concerne la compétence en matière de ressources naturelles, une compétence qui revient principalement aux provinces. Il s'agit d'une question constitutionnelle qui m'intéresse grandement. J'essaie de comprendre l'orientation du gouvernement libéral.

Le deuxième concerne un autre rapport fédéral qui a été divulgué aux médias. Il s'agit du fait qu'on envisage d'imposer une taxe sur l'essence de 2c. le litre, pour payer les mesures de limitation des gaz à effet de serre. La ministre elle–même a admis l'existence de cette proposition. Il ne s'agit donc pas que d'un obscur rapport. C'est un rapport qui existe. Simplement, les médias ont mis la main dessus six mois avant la date de sa publication.

En outre, j'étais aux Nations Unies récemment quand il a été question d'une réforme de l'ONU. Ce rapport devrait être très intéressant pour les libéraux qui savent lire. Si les députés feuillettent la brochure jusqu'au milieu, ils constateront que ce rapport, qui présente la position du Canada sur la réforme de l'ONU, mentionne que le Canada propose une taxe sur les hydrocarbures pour financer les Nations Unies.

Je ne sais pas combien parmi nous ont lu le rapport, mais j'exhorte tous les députés à examiner cette affaire. Il faudrait surtout vérifier qui a compétence en matière de taxation des hydrocarbures, selon la Constitution, quels sont les plans du gouvernement fédéral et quels devraient être ses principaux objectifs. Ce n'est pas une théorie en l'air ni une tactique d'intimidation. Il s'agit bien d'un livre bleu appuyé par le Parti libéral proposant une taxe sur les hydrocarbures destinée, cette fois, à l'ONU. La dernière fois, c'était pour une autre sorte de crise.

• (1740)

Je voudrais connaître l'avis du député quant à savoir de qui relève au juste ce champ de compétence, et quant au fait qu'on taxe les hydrocarbures pour financer toutes sortes de choses, des Nations Unies aux gaz à effet de serre. De qui relève ce champ de compétence au juste? Qui devrait–on alerter à ce sujet, les provinces ou les sociétés pétrolières?

M. Reed: Madame la Présidente, j'apprécie la question du député. Je lui fais remarquer que, dans n'importe quel domaine, quand on se demande comment s'attaquer à une situation et quelles sont les questions d'intérêt dans une situation quelconque, on entend toutes sortes de propositions. Quant à savoir lesquelles sont adoptées et lesquelles sont rejetées, c'est une autre histoire.

À l'heure actuelle, je ne crois pas qu'on ait vraiment envisagé une telle taxe, mais je sais qu'il vaut la peine d'en discuter. La question est posée et digne de faire l'objet d'un débat, un peu comme le ministre des Finances l'a fait l'automne dernier, avant de présenter le budget de février. Rappelons–nous que nous avons tous participé à un débat prébudgétaire. On avait alors tenu une consultation, quoique trop brève, pour tenter de tenir compte de l'opinion du monde des affaires et des grandes entreprises.

La consultation publique est une formule qu'on n'a pas mise en application très souvent par le passé, au Canada. C'est dommage, parce que maintenant, quand on tente de procéder à des consultations publiques et d'en tirer des idées et des concepts qui guideront nos décisions, il se trouve toujours des cyniques pour dire que le gouvernement ne fait cela que pour sauver les apparences et qu'il agira comme il l'entend de toute façon.

Comme le député le sait, la question du contrôle des armes à feu a aussi fait l'objet de consultations publiques, menées par le ministère, dont les représentants ont voyagé tout l'été, d'un bout à l'autre du Canada, pour rencontrer les gens. Je signale que, avec le projet de loi précédent sur l'acquisition d'armes à feu, l'ancien ministre n'a pas voulu tenir compte d'un seul mémoire, pas un seul.

Cette façon de faire est nouvelle pour les Canadiens. Je crois que si le gouvernement utilise ce processus à bon escient, nous y gagnerons tous.

Le député parle d'une taxe de deux cents le litre. J'ai lu l'article en question et je n'ai pas entendu dire qu'on envisageait de prendre des mesures de la sorte, mais j'apprécierais certainement qu'on tienne un débat à ce sujet.

[*Français*]

M. Bernard Deshaies (Abitibi, B.Q.): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question à l'honorable député, qui est aussi membre du Comité des ressources naturelles, sur son discours écologique. Ma question est précise. Ne croyez–vous pas qu'on aurait pu mettre tous les milliards de dollars qui seront investis dans le projet Hibernia sur d'autres projets que des projets pétroliers, des projets à énergie renouvelable par exemple, comme l'hydrogène? Nous, du Bloc québécois, disons que l'ingérence du fédéral dans les provinces n'est pas seulement une ingérence constitutionnelle, on parle des sommes d'argent que les Canadiens, donc les Québécois, paient pour de tels projets qui ne sont pas rentables au point de vue financier et non rentables au plan écologique. Ne pensez–vous pas qu'on aurait pu faire de meilleurs choix?

[*Traduction*]

M. Reed: Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de sa question.

Je me souviens que j'étais au comité directeur d'Ontario Hydro pendant les années 1976 à 1980 lorsque le débat faisait rage sur la construction de la centrale nucléaire de Darlington. De notre point de vue, à cette époque, le coût était beaucoup trop élevé pour que l'on aille de l'avant. Finalement, après bien des débats, on s'est rendu compte que la société avait déjà engagé quelque 500 millions de dollars pour la construction de la centrale, pour laquelle on a maintenant dépensé environ 15 milliards, ce qui est absolument ridicule.

• (1745)

Je me souviens d'avoir été cité par la presse comme ayant dit que lorsqu'on s'est aventuré trop loin dans quelque chose, il est parfois bien difficile de faire marche arrière. Je pense qu'en l'occurrence nous avons une situation similaire. Nous avons hérité du projet Hibernia. Nous nous sommes retirés du projet Lloydminster d'amélioration des bruts lourds. Nous avons réussi à nous dégager. Nous devons vivre avec les réalités de l'heure.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, moi aussi je tenais le même discours que le député pendant les années 70 et au début des années 80, alors que je croyais les mensonges qu'on nous racontait à propos de la consommation et des ressources disponibles.

Je viens d'un endroit où il y a des projets d'envergure mondiale dans le domaine de la pétrochimie. On nous avait dit qu'ils ne dureraient pas plus de cinq ans. Maintenant on nous dit qu'il y en a encore pour 20 ans et il semblerait que notre capacité de production soit illimitée.

Le député a mentionné la Chine. Qu'en est–il des autres formes d'énergie qui seront un jour une réalité, comme la gazéification du charbon, par exemple? La Chine a d'immenses réserves de charbon. Que pense–t–il de ces sources d'énergie qui risquent de se tailler la part du lion?

M. Reed: Madame la Présidente, la Chine est un pays très intéressant. La dernière fois que je me suis renseigné, on y installait des turbines électrogènes au rythme de 15 000 par an. La Chine est le plus gros producteur de turbines hydroélectriques au monde. En passant, c'est du bon matériel ce qu'ils construisent les Chinois.

Il y a dans ces pays une demande potentielle en énergie qui dépasse de loin tout ce que nous pouvons imaginer. Nous devrions pouvoir en tirer parti. Pourquoi ne pas offrir les services de nos spécialistes du pétrole, par exemple? Je ne crois pas que les diverses formes d'énergie se feront concurrence. Je pense plutôt qu'elles seront complémentaires.

Pour ce qui est du pétrole, le cheik Yamani avait raison. C'est une matière première trop précieuse pour qu'on l'utilise comme combustible. Pour ce qui est des objectifs d'assainissement de l'air, nous hésitons à brûler du charbon parce que nous savons que cela produit directement des gaz à effet de serre.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre. Je suis désolée, mais votre temps de parole est expiré.

La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le vote porte sur l'amendement. Plaît–il à la Chambre d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui appuient l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Convoquez les députés.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote à plus tard.

En conséquence, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie est différé à demain, à 17 h 30, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

• (1750)

[*Traduction*]

Mme Catterall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. La motion de report du vote que vous venez de lire indique 17 h 30 demain, alors que cela devrait être à la fin de l'étude des initiatives ministérielles, ce qui pourrait ne pas être aussi tôt que 17 h 30.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'intervenir à la Chambre au sujet du projet de loi C–52, qui crée le ministère des Services gouvernementaux.

Depuis quelques années, nous avons noté des changements de paradigmes en ce qui concerne le mode de fonctionnement. Quand nous avons été élus, le premier ministre a décidé qu'il y aurait moins de ministres et que chaque ministère s'efforcerait de faire économiser de l'argent aux Canadiens. Il a annoncé que nous allions déployer nos effectifs pour effectuer le travail de la manière la plus efficace possible afin de tirer le maximum de chaque dollar.

Récemment, des scientifiques ont observé une volée d'oies du Canada. Ils ont remarqué que la formation particulière en V présente un côté plus long, que l'oiseau de tête crée un vide qui facilite le vol des oiseaux qui suivent et que, dès que cet oiseau se fatigue, il se retire pour céder la place à un autre. C'est ce qui permet à ces oiseaux de voler sur une distance de 70 p. 100 plus longue qu'ils ne le pourraient autrement.

De même, il serait formidable de penser que tous les députés pourraient étirer chaque dollar pour que les Canadiens en tirent le maximum. En tant que députés, nous devons chercher des moyens de faire des économies. Je ne pense pas que notre rôle consiste toujours à critiquer. Nous devons faire en sorte que les fonctionnaires sachent qu'ils travaillent pour des Canadiens qui gagnent durement leurs salaires et qui veulent donc un bon rendement de leur argent.

Je suis vraiment heureux de me prononcer en faveur de la fusion pour créer ce ministère. Depuis le début du débat sur le projet de loi C–52, les députés du Bloc n'ont cessé de demander au gouvernement de produire des états réguliers et des rapports mensuels, afin de rendre le processus contractuel du gouvernement fédéral plus transparent. Selon eux, la production de rapports mensuels viserait trois objectifs: tenir les contribuables au courant de la situation, stimuler la compétitivité et garantir la transparence des décisions gouvernementales.

Ces objectifs sont fort louables. Cependant, je tiens à préciser aux députés du Bloc et à la Chambre que notre gouvernement a déjà pris de nombreuses mesures pour les atteindre. Dès le début de son mandat, le gouvernement a voulu faire de l'adjudication des contrats gouvernementaux un processus juste et transparent.

Le ministère des Travaux Publics et des Services gouvernementaux est le principal organisme d'approvisionnement du Canada. À ce titre, il est responsable d'environ 65 p. 100 de l'ensemble des achats du gouvernement fédéral. Le reste des achats est effectué par environ 100 autres organismes fédéraux. Chaque année, le ministère achète des produits et services d'une valeur approximative de 10 milliards de dollars.

Compte tenu des achats qu'il doit effectuer pour les organismes qui relèvent de sa compétence, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux conclut environ 1 000 ententes contractuelles chaque jour. Il va sans dire que l'administration d'un aussi grand volume de transactions représente une tâche gigantesque. Toutefois, il existe au sein du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux un certain nombre de systèmes qui visent à la rentabilité et qui permettent aux contribuables canadiens d'être servis de façon efficace et équitable tout en ayant un accès illimité aux renseignements sur les marchés d'État.

• (1755)

Nul besoin de gaspiller le temps, l'énergie et l'argent des contribuables à déposer des rapports sur l'adjudication des contrats, puisque ces renseignements sont à portée de la main.

Les question soulevées par les députés du Bloc, à savoir l'accès à l'information sur l'adjudication des contrats, la concurrence et l'intégrité du processus d'acquisition, sont et demeurent des priorités du gouvernement.

Comme nous l'avons promis dans le livre rouge, nous avons pris une série d'initiatives afin de rétablir la confiance de la population dans les institutions gouvernementales. En tant que l'un des principaux acheteurs de biens et services et gestionnaires immobiliers du Canada, le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux est déterminé à offrir aux entreprises de tout le Canada toute l'information dont elles ont besoin pour faire affaire avec le gouvernement fédéral.

L'un des outils à sa disposition est le Service des invitations ouvertes à soumissionner ou SIOS. Il s'agit d'un info–panneau qui permet un accès rapide et égal aux appels d'offres du gouvernement. Il renseigne sur les besoins à venir du gouvernement et fournit les documents dont les entreprises ont besoin pour soumissionner. Il permet un accès égal aux contrats possibles du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux qui sont évalués à 60 000 $ au moins pour les services de construction et d'entretien et à 25 000 $ au moins pour d'autres genres d'acquisitions. Grâce au SIOS, tout le monde partout au Canada obtient la même information en même temps.

Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux produit aussi la publication intitulée *Marchés publics*, qui renseigne sur les mêmes possibilités que le SIOS. Elle est publiée trois fois par semaine et offre une information vraiment d'actualité. À part publier les possibilités de contrats avec le gouvernement fédéral, le SIOS renseigne aussi sur les contrats que le gouvernement entend accorder à un fournisseur exclusif. De cette façon, les entreprises ont la possibilité de contester les raisons du gouvernement pour passer des contrats dits à fournisseur unique.

Si, par suite de la publication d'un avis concernant un contrat de ce genre, un fournisseur peut prouver qu'il peut satisfaire aux exigences du gouvernement à l'égard dudit contrat, un appel d'offres sera lancé. C'est là une autre façon pour le gouvernement de stimuler la concurrence.

Le gouvernement offre à tous les Canadiens de l'information non seulement sur les possibilités de contrats, mais encore sur les contrats déjà alloués. Cette information paraît régulièrement sur l'info–panneau du SIOS et dans la publication intitulée *Marchés publics*. En fait, le SIOS comporte une base de données sur tous les contrats qui ont été alloués par SIOS depuis 1989. Ainsi, tout le monde partout au Canada peut savoir quelle entreprise a décroché tel ou tel contrat de biens ou services et pour quelle valeur.

Le Service des invitations ouvertes à soumissionner vise à permettre un accès facile et équitable à l'information sur les contrats gouvernementaux, présents ou passés. Le système facilite l'accessibilité, la concurrence et l'imputabilité.

Tous les députés ont été invités à s'abonner au SIOS. Ils auraient certes ainsi accès à toute l'information dont ils ont besoin sur les contrats qui sont accordés dans leur circonscription. Un accès facile à l'information sur les possibilités de contrats assure l'équité et la transparence aux fournisseurs.

• (1800)

Cependant, le gouvernement croit que les fournisseurs qui estiment que le gouvernement n'a pas été à la hauteur de leurs attentes en fait d'ouverture et d'équité doivent avoir la possibilité d'en appeler au Tribunal canadien du commerce extérieur pour obtenir réparation. Il s'agit d'un organisme indépendant à qui les fournisseurs peuvent s'adresser pour obtenir réparation rapidement et à peu de frais dans des affaires concernant des achats couverts par l'ALENA.

Lorsque le tribunal donne raison à un fournisseur, celui–ci peut obtenir une indemnisation ou être autorisé à soumettre à nouveau son offre. C'est là un autre mécanisme garantissant l'intégrité du système d'acquisitions.

D'un point de vue plus général, disons que tous les ministères doivent rendre compte de leurs activités au Parlement, aux fournisseurs et, par conséquent, à l'ensemble des Canadiens. En plus de cela, il y a le budget des dépenses principal annuel et le rapport du vérificateur général.

De nos jours, le secteur public est surveillé de très près. En plus d'exiger que le gouvernement maintienne au plus bas le coût des services et de la gestion, les Canadiens exigent qu'il agisse de façon juste et transparente. Compte tenu de tous les mécanismes actuellement en place, il est évident que le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux donne un accès égal aux marchés fédéraux, qu'il attribue les marchés avec

justice et qu'il met à la disposition de tous les Canadiens l'information sur les marchés qui ont été attribués ou qui doivent l'être.

Il existe des mécanismes pour garantir que le gouvernement fait ses acquisitions de façon juste et transparente, ce qui veut dire sans aucune ingérence politique. Tous les marchés sont assujettis à la politique du Conseil du Trésor relative aux acquisitions. Je le répète, les principes et les systèmes prévus dans cette politique garantissent la transparence et la compétitivité du processus d'attribution des marchés.

Jusqu'à maintenant, les renseignements à jour sur les marchés attribués ont été mis à la disposition de tous les Canadiens par l'intermédiaire du SIOS. Les délais d'accès à ces renseignements ont toujours été critiques pour les fournisseurs. Grâce à ces renseignements, les fournisseurs savent sur–le–champ quelles sont, par exemple, les conditions rattachées à la sous–traitance. Un rapport mensuel est superflu puisqu'il ne fait que reprendre l'information déjà à sa disposition et, en plus, il est de très peu d'utilité pour les fournisseurs car il ne contient que des données historiques.

Grâce au SIOS, nous avons un bon système qui est plus juste pour le gouvernement, pour les entreprises et, par–dessus tout, pour les contribuables.

Plusieurs autres ministères fédéraux et sociétés d'État, ainsi que les gouvernements provinciaux de l'Alberta et de l'Ontario, ont choisi de se servir du SIOS pour annoncer leurs besoins en approvisionnement, donnant ainsi aux fournisseurs potentiels un accès unique à un marché de plusieurs milliards de dollars. Ce service permet aussi au gouvernement d'économiser quelque 3,5 millions de dollars par année en frais d'impression et de publicité.

Le dépôt de rapports mensuels sur les marchés adjugés est redondant. Le Bloc a déjà condamné ce genre d'attitude à la Chambre: «Personne ne peut cautionner des dépenses superflues, inutiles.» C'est ce qu'a dit la députée de Laurentides, le 10 février 1994.

Avec leurs demandes, les députés bloquistes incitent justement le gouvernement à faire des dépenses superflues et inutiles.

Comme la députée de Laurentides l'a dit à la Chambre, nous devons essayer d'éliminer les dédoublements pour réduire les coûts, pour économiser de l'argent et pour accroître l'efficacité.

Le gouvernement rationalise et élimine le gaspillage. Nous n'avons pas l'intention de dépenser l'argent des contribuables pour produire des rapports que personne ne lira puisqu'il y a d'autres moyens efficaces d'obtenir les mêmes renseignements.

À titre de ministériel, je crois fermement qu'il est absolument essentiel, particulièrement en cette période de restrictions financières, de s'assurer que chaque dollar dépensé par le gouvernement est une dépense nécessaire et qu'il représente la meilleure valeur possible. Chaque dollar compte.

• (1805)

Le gouvernement a clairement prouvé son engagement à l'égard de l'intégrité du processus d'approvisionnement grâce à l'utilisation accrue du SIOS et à la publication récente des nouvelles lignes directrices relatives aux marchés de recherche sur l'opinion publique et de publicité.

Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a également prévu l'élimination des honoraires conditionnels. Les soumissionnaires doivent maintenant attester qu'ils n'ont pas retenu les services d'un lobbyiste dont les honoraires sont en partie conditionnels à l'obtention du marché par le client.

En conclusion, je veux répéter encore une fois que, où qu'ils soient dans le pays, les Canadiens ont déjà accès à des renseignements à jour sur les activités du gouvernement en matière d'approvisionnement. C'est là la clé d'un processus vraiment concurrentiel.

Le gouvernement croit fermement à l'importance et à l'intégrité du processus d'approvisionnement. Les Canadiens ont le droit de savoir que leur gouvernement fait des affaires de façon ouverte et honnête, et ils ont le droit de savoir avec qui. Ils ont également le droit d'exiger que leur gouvernement ne gaspille pas d'argent en faisant du travail redondant.

Le gouvernement continuera de servir les Canadiens en assurant un processus d'approvisionnement transparent et juste de la façon la plus efficiente possible.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest, Lib.): Madame la Présidente, le député qui m'a précédée a parlé de l'importance de nos ressources financières et de leur utilisation judicieuse. Il convient donc que je parle pour ma part d'autres ressources qui sont peut–être encore plus importantes pour assurer des services aux Canadiens et bien gouverner le Canada, c'est–à–dire les ressources humaines, qui sont également précieuses.

Le projet de loi C–52 consacrera le regroupement des anciens ministères des Travaux publics et des Approvisionnements et Services ainsi que le Bureau de la traduction et l'Agence des télécommunications gouvernementales. Cette initiative s'inscrit nettement dans la ligne de l'engagement de notre gouvernement, qui veut rendre l'administration fédérale plus efficace et moins coûteuse pour le contribuable.

Madame la Présidente, je vous informe, ainsi que la Chambre, que je vais partager mon temps de parole avec le député de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Français*]

Cette fusion réduira de façon importante les coûts administratifs et autres coûts qu'entraîne la prestation de la plupart des services centraux nécessaires aux organismes et aux ministères fédéraux.

[*Traduction*]

Les besoins globaux en personnel seront réduits de plus de 20 p. 100. Ils passeront de 18 000 au moment du regroupement à quelque 14 000 en 1998. Il est évident que cette réduction des effectifs fera diminuer le budget salarial du ministère. Au cours

des 10 prochaines années, les économies seront de plus de un milliard de dollars.

Notre gouvernement reconnaît aussi la très importante dimension humaine que comportent ces compressions.

[*Français*]

Nous sommes conscients que les économies que nous envisageons de réaliser auront des répercussions inévitables sur la vie et sur la carrière de nombreux fonctionnaires. C'est pourquoi nous prenons actuellement toutes les mesures nécessaires pour que cette transition cause le moins de perturbations possible aux personnes directement visées.

[*Traduction*]

La nécessité de rationaliser les opérations et de réduire les coûts du gouvernement n'est pas le lot du Canada seulement. C'est un problème auquel font face les provinces, les municipalités, les États–Unis, l'Europe et tout le monde industrialisé.

Je crois que le programme d'assistance prévu par notre gouvernement compte parmi l'un des plus évolués du genre. Notre gouvernement fait figure de chef de file. À la différence du gouvernement précédent qui, hélas, rabaissait la fonction publique et la chargeait de ses propres péchés comme un bouc émissaire, notre gouvernement reconnaît que la qualité de nos ressources humaines est notre atout le plus important.

• (1810)

Nous allons travailler en relations étroites avec nos fonctionnaires et avec les syndicats qui les représentent afin de réduire au minimum les conséquences qu'auront ces compressions des effectifs difficiles mais nécessaires. La stratégie générale consistera à conserver dans toute la mesure du possible au sein de la fonction publique les compétences, l'expérience et la loyauté des employés touchés et de donner à ceux qu'on ne pourra garder toute l'aide possible pour qu'ils trouvent un emploi convenable ailleurs.

Plus précisément, chaque employé touché sera confié à un conseiller en réaménagement des effectifs qui lui fournira sur une base régulière des services de recherche d'emploi, de mise en valeur auprès des employeurs éventuels et d'autres services encore.

On offrira à tous les employés excédentaires un cours d'une semaine élaboré avec la participation du syndicat et portant sur des questions comme la maîtrise du stress, le counselling financier et les techniques de recherche d'emploi.

On leur permettra en outre de profiter au besoin de services spécialisés comme le Programme d'aide aux employés, car nous reconnaissons que les employés concernés font face non seulement à un changement de carrière, mais aussi à un changement de vie important. Des services complets de formation, de consultation et de soutien seront offerts aux gestionnaires chargés de planifier et de mettre en oeuvre les compressions des effectifs, en mettant spécialement l'accent sur la communication avec tous les employés. Nous reconnaissons que le gestionnaire a un rôle clé à jouer pour faire en sorte que la réduction des effectifs se fasse de façon équitable et avec le maximum de considération pour les employés.

[*Français*]

Nous procéderons à l'application intégrale de la directive sur le réaménagement des effectifs dans le cadre des employés excédentaires.

Cela signifie, entre autres, un emploi garanti au sein de la fonction publique fédérale dans la mesure où l'employé peut être recyclé et où il est prêt à envisager une réinstallation. Cela signifie aussi que l'employé recevra un avis de six mois concernant son statut d'employé excédentaire et qu'il aura droit à des cours de recyclage pendant un maximum de deux ans.

En vertu de la directive sur le réaménagement des effectifs, les employés excédentaires auront droit à une protection salariale s'ils sont nommés à un échelon inférieur. Et s'ils veulent remettre leur démission, ils auront droit à un paiement forfaitaire de départ équivalent à six mois de salaire. De même, pour les employés qui sont âgés de plus de 50 ans et qui comptent plus de cinq années de service, il faut ajouter une prestation de départ correspondant à un maximum de 15 semaines de salaire.

Notre gouvernement a l'intention de travailler le plus étroitement possible avec les divers syndicats de la fonction publique pour la mise en place de ces changements.

[*Traduction*]

Les syndicats et les employés ne sont pas très heureux des compressions des effectifs qui se produisent d'un bout à l'autre du pays, mais ils reconnaissent les réalités d'aujourd'hui et ils savent que nous voulons travailler en collaboration avec eux pour faire en sorte que ces mises à pied se fassent de façon équitable et en conformité avec la politique et les directives du gouvernement.

À cet égard, des comités de réaménagement des effectifs sont déjà en place aux niveaux national et régional des anciens ministères. Le gouvernement continue de discuter et d'examiner avec les syndicats la façon la plus efficace de consulter et de coopérer à la réorganisation du nouveau ministère.

Dans cet exercice, les gestionnaires ministériels sont appelés à envisager des stratégies innovatrices et le recours volontaire à des arrangements de travail flexibles, comme le travail à temps partiel et le partage d'emplois, à titre de moyens visant à atténuer les effets de ces changements.

Le processus de réduction des effectifs est déjà amorcé, de sorte qu'il y a actuellement environ 250 employés excédentaires au ministère. Il est encourageant de constater que, jusqu'à maintenant, on a réglé le cas de la majorité des employés excédentaires à l'aide de programmes de recyclage et de redéploiement et que très peu de mises à pied involontaires ont été faites.

Ce ministère, ses composantes en particulier, est réputé pour traiter ses employés avec équité.

• (1815)

J'estime que les députés seront d'accord pour dire que notre gouvernement a fait l'impossible pour minimiser les effets néfastes de la restructuration du ministère sur la main–d'oeuvre. Cela montre clairement que nous sommes déterminés à établir une relation nouvelle et plus solide avec les fonctionnaires et à leur montrer que nous les respectons et que nous prisons leur travail.

Le moral des fonctionnaires fédéraux en a pris tout un coup durant le règne conservateur, mais nous sommes déterminés à établir une relation nouvelle et plus solide fondée sur la confiance et le respect mutuels.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole en cette Chambre cet après–midi. En fait, c'est la première fois que j'ai l'occasion de participer à un débat depuis que le premier ministre m'a assigné la tâche de whip en chef du gouvernement.

J'en profite publiquement, devant vous, devant mes électeurs et électrices, pour remercier le premier ministre de ma nomination et pour dire à tous mes collègues en cette Chambre que je ferai de mon mieux pour ne pas les décevoir. Je vais tenter de faire ce travail de whip de façon à ce que le caucus demeure uni sous l'excellente direction du très honorable premier ministre.

Il est peut–être symbolique que ce premier discours que j'ai l'occasion de faire après cette nomination en soit un qui porte sur l'attribution de contrats. Pourquoi? Parce que pour moi, le député de Glengarry—Prescott—Russell, tout ce dossier de l'attribution de contrats en est un que je trouve fort important.

Aujourd'hui, nous avons devant nous un projet de loi présenté par l'honorable ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, le 5 octobre, et un amendement présenté par un député du Bloc québécois, en l'occurrence le député de Québec–Est, appuyé par le député de Charlevoix.

Écoutez bien ce que dit le député du Bloc québécois. Il dit, dans son amendement, ce qui suit:

> que cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C–52...

Écoutez bien: refuse de donner deuxième lecture à un projet de loi qui vise à amalgamer des ministères du gouvernement fédéral. Pourquoi ce projet de loi? Pour éviter les dédoublements. Avez–vous déjà entendu cela quelque part, avant, «éviter les dédoublements»? Qui se font les avocats de «éviter les dédoublements» dans cette Chambre? Madame la Présidente, les gens d'en face!

Je vois la députée de Drummond qui sourit; elle sait fort bien que son parti s'est prétendu le défenseur des deniers publics en disant vouloir «éviter les dédoublements». Je dirais, sans manquer de respect envers la souveraineté de nos collègues de l'autre côté de la Chambre, qu'aujourd'hui, un député du Bloc veut que cette Chambre refuse de donner son consentement à ce projet de loi qui éviterait les dédoublements.

Les raisons pour lesquelles le député du Bloc québécois veut refuser ce consentement, je les ai ici. Elles sont indiquées à la page 6529 du hansard du 4 octobre 1994. Laissez–moi vous en faire lecture, madame la Présidente, vous qui êtes non partisane et juste, vous comprendrez fort bien pourquoi le député erre. Il dit, et je cite le député du Bloc québécois:

> Le projet de loi C–52 devrait avoir plus de dents.

Il veut refuser qu'on l'adopte, parce qu'il veut que le projet de loi ait plus de dents. Peut–être a–t–il des difficultés dans ces nuances–là, mais ne vous inquiétez pas, ce sera très clair, je pense, lorsque vous entendrez les propos du député du Bloc québécois. Il dit, et je poursuis la citation:

> Voici la proposition du Bloc québécois. Nous demandons que soit créée, à même le projet de loi, une commission publique de surveillance, chargée de scruter les contrats qui sont transigés par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux afin d'assurer la transparence.

Le contrôleur général du Canada existe. Ensuite, après la dépense des fonds publics, le vérificateur général du Canada, au risque de surprendre les députés d'en face existe également.

• (1820)

Alors, il y a des mécanismes avant et après l'attribution de contrats pour faire cette vérification. Alors, première proposition du Bloc: zéro, elle ne prend pas.

Deuxièmement, dit le député de Charlevoix, nous demandons qu'un code de sous–traitance soit clairement défini dans le projet de loi. Encore une fois, au risque de surprendre le député, il existe une formule pour toute la sous–traitance en ce qui a trait aux services gouvernementaux et au ministère des Travaux publics. Je dois dire que j'ai eu affaire à ces articles dans le passé. Ce sont des déclarations statutaires par lesquelles les fournisseurs doivent assurer le gouvernement que les sous–traitants ont été payés avant de pouvoir recevoir des bénéfices du gouvernement. Cela existe à l'heure actuelle. Alors, deuxième requête: zéro pour le Bloc, encore une fois.

Maintenant, écoutez bien, madame la Présidente, la troisième requête du député du Bloc québécois: «Troisièmement, nous exigeons que tous les députés fédéraux, quelle que soit leur allégeance politique, soient consultés et informés du processus d'attribution de contrats gouvernementaux qui impliquent les comtés qu'ils représentent.» Tiens, tiens, tiens! Cela ressemble drôlement à du patronage. Serait–ce parce que le chef du Bloc québécois a déjà été membre d'un parti politique qui s'adonnait assez facilement au patronage? Est–ce que cela vient de là? Est–ce que cela vient de la période des conservateurs? Non. Sans doute pas. Il s'agit sans doute d'une coïncidence.

À part cela, drôle de coïncidence, mais l'ancien chef du Parti conservateur, si ma mémoire est fidèle, représentait le comté de Charlevoix, n'est–ce pas? L'actuel député de Charlevoix était membre de l'exécutif de son association, avant qu'il change de parti, bien sûr. Je ne parle pas d'avant que le chef du Bloc québécois change de parti, je parle d'avant que le député de Charlevoix change de parti, parce que vous savez que ces gens–là ont eu des tendances à changer de parti. Le chef du Bloc québécois a changé cinq fois de parti au cours de sa carrière; il changera encore sans doute deux ou trois fois.

M. Bonin: Ce ne sera pas long!

M. Boudria: «Ce ne sera pas long», dit très sagement mon honorable collègue de Nickel Belt. Je le félicite de sa grande éloquence habituelle. Il est très perceptif.

Mes collègues du Parti libéral ne voient pas l'utilité d'installer un système de patronage comme l'exige aujourd'hui le Bloc québécois. Non, madame la Présidente. Nous, les députés du Parti libéral, ne sommes pas du tout en faveur.

Puisque je parlais des politiciens qui ont changé de parti, je vois le député de Richelieu qui vient d'entrer dans cette Chambre. Je suis sûr qu'il est intéressé par ce dossier.

La présidente suppléante (Mme Maheu): J'accorde la parole au député de Richelieu sur un rappel au Règlement.

M. Plamondon: Madame la Présidente, mon grand–père disait toujours qu'il n'y a que les fous qui ne changent pas d'idée.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je regrette, monsieur le député, il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

M. Boudria: Cela dépend de la folie de l'idée première, madame la Présidente!

Voilà, ce sont là les propositions des députés du Bloc québécois pour aujourd'hui. Ils nous disent qu'on ne doit pas aller de l'avant avec le projet de loi C–52.

Nous du Parti libéral avons indiqué ceci dans un document intitulé le livre rouge—les députés d'en face doivent le connaître—et je vous cite des extraits du livre rouge qu'on retrouve sous «Mettre fin au gaspillage».

Des milliards sont dépensés sans discernement pour des programmes inutiles. Il est grand temps que le gouvernement dépense les fonds publics avec le même soin que les citoyens. Un gouvernement libéral réorganisera les dépenses publiques et annulera l'extravagance de la commande d'hélicoptères passée par Kim Campbell. Et on établit tout le reste des dépenses inutiles.

Voilà les priorités de notre parti telles qu'indiquées pendant la campagne électorale, et nous sommes fidèles à nos engagements faits pendant la campagne. Nous avons toujours l'intention de bien servir le peuple canadien.

Finalement, je veux vous indiquer que le Parti libéral, par la voix de son porte–parole de l'administration gouvernementale dans ces jours à l'opposition, en l'occurence le député de Glengarry—Prescott—Russell, et au risque de me citer moi–même, j'aimerais vous faire part du document qui s'intitule *L'éthique et la moralité dans le secteur public*. Ce document stipule, à la recommandation nº 4, que le Parti libéral voudrait et je cite: «regrouper le ministère des Approvisionnements et Services et le ministère des Travaux publics en un seul, le ministère des Services gouvernementaux».

• (1825)

Voilà, madame la Présidente! En 1992, on a consulté les Canadiens et on a établi notre programme. En 1993, on a présenté un programme devant la population canadienne, le livre rouge. En 1994, nous sommes en train de livrer la marchandise. C'est ça la différence entre les libéraux et les députés d'en face. Nous avons chanté la même chanson avant, pendant et après la campagne électorale et nous allons continuer à fournir un bon gouvernement au peuple canadien, nonobstant les efforts de certains députés d'en face.

M. Gérard Asselin (Charlevoix, B.Q.): Madame la Présidente, la nomination qu'on a accordée à notre collègue ne l'a pas rendu plus intelligent. Ses discours n'ont pas changé.

Je n'ai pas été le proposeur de cet amendement, j'ai été le secondeur. On se rappellera, si le digne député veut en faire la lecture, que la motion d'amendement a été déposée par le député de Québec–Est, M. Jean–Paul Marchand, appuyé par le député de Charlevoix.

Bien sûr, on parle de la fusion des ministères des Travaux publics, des Approvisionnements et Services, des Achats et communications et Traduction. Ce qu'on demandait dans ce projet de loi, c'est que le gouvernement en profite pour mettre de l'avant un projet de loi qui pourrait avoir un esprit de transparence. On dit souvent qu'il est temps que ce gaspillage cesse.

Juste en sous–traitance, de 1984–1985 à 1992–1993, il y a eu des augmentations de l'ordre de 56 p. 100 aux Travaux publics. Il y a eu des augmentations dans la sous–traitance de 114,2 à la Défense nationale. Il y a eu des augmentations de 207 p. 100 à Santé et Bien–être social. Il y a eu des augmentations de 247 p. 100 à Approvisionnements et Services. Il y a eu des augmentations de 628 p. 100 à Douanes et Accise.

Bien sûr que le vérificateur général fait très bien son travail, mais ce dernier, dans son rapport, a dit qu'il a été incapable d'évaluer à sa juste fin si le gouvernement en avait pour son argent dans les montants alloués à la sous–traitance. Combien de personnes sont «tablettées» dans le système fédéral, car le gouvernement a décidé d'utiliser la sous–traitance? Nous, ce qu'on veut, c'est un comité de surveillance formé bien sûr de fonctionnaires, d'élus et également des gens du vérificateur général.

On dit aussi dans notre amendement «que les députés de chaque comté devraient être consultés». Et là je m'explique: c'est suite à une déclaration d'un député libéral qui siège au comité, et je pense que c'est tout à son crédit. Il a dit avoir vu dans un avis public dans son comté que le gouvernement s'apprêtait à faire des modifications auprès du bureau de poste de son comté. Il a fait économiser un million au gouvernement. C'est tout simplement dans un esprit de transparence qu'on a proposé cet amendement.

J'en viens à ma question au whip en chef. Est–ce qu'il est en faveur que le gouvernement mette dans ses projets de loi des éléments qui démontreraient un plus grand esprit de transparence?

M. Boudria: Madame la Présidente, vous allez me pardonner, mais je pensais que c'était un discours de la part du député, parce qu'il discourait quand même depuis un bon bout de temps. Le député nous demande si le gouvernement est en faveur de plus de transparence. J'aimerais presque lui répondre par la question suivante: Comment le fait de créer une structure qui pourrait fort bien avoir pour effet d'augmenter le patronage pourrait–il constituer un instrument de plus grande transparence?

• (1830)

Le député d'en face a totalement manqué le bateau dans ce projet de loi. Il existe des instruments pour cette transparence. Lorsqu'on parle du vérificateur général et le député qui nous dit que ça prend un comité pour accompagner le vérificateur général, il y en a un, qui s'appelle le Comité des comptes publics, je le dis à mon collègue d'en face. Le rapport du vérificateur général est déposé dans cette Chambre et est automatiquement réassigné au Comité des comptes publics sans même une résolution de cette Chambre.

C'est automatique, c'est là, dans les règles actuelles. Tous les contrats gouvernementaux sur lesquels le vérificateur général veut se prononcer sont compris dans son rapport, s'il pense que c'est dans l'intérêt de cette Chambre, et ils sont automatiquement réassignés à ce comité parlementaire. Alors, encore une fois, les arguments du député font défaut. Oui, ça prend une plus grande transparence, oui, ça prend plus d'imputabilité et, certainement que tous les parlementaires sont en faveur de ça, ça prend une réduction des coûts. Ce projet de loi va l'accomplir et les autres structures existent à l'heure actuelle.

[*Traduction*]

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

J'ai écouté avec grand intérêt le débat sur cette mesure législative et j'ai remarqué encore une fois comment les députés de l'opposition vont pousser la logique à l'extrême afin de mettre leurs sujets favoris sur le tapis.

J'ai également remarqué qu'aucun argument, aussi solide soit–il, ne peut les éloigner de ces sujets favoris et que, par conséquent, nous qui appuyons le projet de loi C–52 devons faire des douzaines d'interventions semblables fondées sur les faits, des faits qu'aucun discours politique ne peut démentir.

Le projet de loi C–52 est une bonne mesure législative qui vise à rendre le gouvernement plus efficient et plus efficace. Il élimine les chevauchements et les dédoublements. Il donne plus de cohésion au processus relatif aux achats et aux marchés du gouvernement. Il permet de réaliser d'importantes économies de deniers publics, contribuant ainsi à réduire le déficit et à rétablir la confiance des Canadiens dans le gouvernement.

Il élimine des textes législatifs désuets et redondants, adaptant les pratiques administratives à l'ère de l'électronique. Il prévoit un guichet unique où les clients, les fournisseurs et les contribuables pourront s'adresser pour obtenir de l'information. Les députés d'en face ont beaucoup parlé de transparence.

Malgré tout ce qu'ils ont dit à ce sujet, il est clair depuis le début que notre gouvernement tient à ce que le processus d'adjudication des marchés de l'État soit juste et transparent et qu'il stimule la concurrence. Nous sommes également déterminés à tenir les contribuables canadiens bien informés.

Le Conseil du Trésor a des politiques qui visent de façon précise à faciliter la réalisation de ces objectifs. Il convient de répéter que des renseignements sur les marchés de l'État existent déjà et que le gouvernement apporte des améliorations pour assurer une transparence encore plus grande.

Entre–temps, le gouvernement encourage tous les fournisseurs et tous les députés à utiliser le Service des invitations ouvertes à soumissionner, qui sert à annoncer les possibilités de marchés de biens et de services.

Grâce à ce système, quiconque s'intéresse à ces questions peut obtenir 24 heures par jours, sept jours par semaine, des renseignements sur les achats courants et passés. Les fournisseurs n'ont plus besoin d'être inscrits dans un répertoire. Ils n'ont plus besoin d'attendre qu'on les invite à soumissionner. Ils peuvent examiner les possibilités dans leurs domaines et commander les documents d'appel d'offres nécessaires pour les marchés qui les intéressent. Les documents sont envoyés immédiatement par télécopieur, par courrier ou par messager.

En même temps que nous prenons des mesures pour assurer un accès plus ouvert aux renseignements sur les marchés, nous devons prendre tous les moyens nécessaires pour réduire les dépenses et obtenir la meilleure valeur possible pour chaque dollar dépensé. Les députés des deux côtés de la Chambre reconnaissent l'énormité de la tâche du gouvernement pour ce qui est des achats. Le gouvernement fédéral est le plus gros client des petits fournisseurs, au Canada. Il effectue plus de 200 000 transactions par année. Il achète de tout, du matériel de bureau au matériel militaire.

• (1835)

Les députés doivent garder à l'esprit qu'en se fiant aux spécialistes des programmes, dans les divers ministères, on réussit à réduire au minimum le nombre de marchés qui exigent d'être examinés par le ministre, celui–ci ne s'occupant que des plus importants, ceux qui présentent des risques ou sont de nature délicate. Il incombe à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de faire ces achats au nom des autres ministères, pour une bonne part. Néanmoins, près de la moitié de tous ces marchés sont adjugés par les ministères eux–mêmes.

Malgré la diversité des sources et la masse d'information qui est déjà du domaine public ou qui le sera bientôt, les députés d'en face maintiennent que le gouvernement devrait fractionner l'information et publier des rapports distincts et détaillés. Le coût additionnel que représenterait une telle méthode de compilation et de publication serait d'une extravagance inadmissible dans le contexte actuel des compressions budgétaires.

Un député a déjà dit que s'il fallait faire de la recherche aux fins de la compilation de ce genre de renseignements, et je reprends ses paroles: «De grâce, qu'on engage des recherchistes pour faire le travail». Un autre a avancé l'argument que le coût

représenterait un pourcentage si minime de la totalité des dépenses du gouvernement qu'il serait vraiment négligeable.

Sont–ce là des critiques et une attitude responsables de la part de l'opposition? Je ne crois pas. Cela part–il vraiment d'un désir légitime d'assurer une solide administration des fonds publics, ou est–ce plutôt une manifestation typique de cette façon de penser, de ce manque de respect à l'égard de l'argent des contribuables qui nous ont entraînés dans un tel déficit?

On trouve un bon exemple de représentation inexacte des faits dans le cas de la Saint John Shipbuilding et du programme de construction des frégates de patrouille. Si l'on dressait une liste des marchés par circonscription, on verrait que celui–ci a été adjugé à une compagnie du Nouveau–Brunswick, mais les travaux adjugés à des fournisseurs du Québec ne représenteront pas moins de 1,2 milliard de dollars.

Le cas des sociétés pétrolières et de la facturation de leurs ventes au gouvernement par l'intermédiaire de bureaux à Ottawa est un excellent exemple de désinformation. Ces ventes représentent des centaines de millions de dollars par année, et rien de tout cela n'est fait par Ottawa.

Finalement, le gouvernement doit servir ses clients et les intérêts des contribuables de la façon la plus efficace et la moins coûteuse. Les députés des deux côtés de la Chambre ont raison d'insister pour que, dans la mesure du possible, les marchés soient adjugés, selon les règles de la concurrence, au soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre.

La présidente suppléante (Mme Maheu): La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Maheu): C'est l'amendement qui est mis aux voix. Plaît–il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip adjoint du gouvernement m'a demandé de différer le vote. En conséquence, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à demain; il sera tenu à la fin des initiatives ministérielles, après les autres votes différés. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

• (1840)

Plaît–il à la Chambre de passer à la motion d'ajournement?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Madame la Présidente, à plusieurs reprises, j'ai posé une question au ministre des Transports et, en fait, à tous les députés d'en face. Je l'ai posée au ministre, au secrétaire parlementaire et même au président du Comité permanent des transports. Ma question porte sur le contrat de l'aéroport Pearson. Si les libéraux pensent qu'il s'agit d'un mauvais accord, nous voulions savoir ce qu'ils estiment être un bon accord.

Bien que j'aie interrogé toutes ces personnes, je n'ai jamais reçu de réponse. Ce que je voudrais donc faire pendant un instant, c'est examiner ce qu'il y a de bon et ce qu'il y a de mauvais dans cet accord.

Tout d'abord, ce qu'il y a de bon—à mon point de vue, bien sûr—c'est que 740 millions de dollars provenant du secteur privé auraient servi à réaménager les aérogares 1 et 2, sans coûter un sou au contribuable. Des aérogares d'ordre mondial auraient été créées et les compagnies aériennes les auraient louées à des prix concurrentiels et comparables. L'aérogare 3 aurait été utilisée pendant les travaux, ce qui aurait causé un minimum d'inconvénients pour le public. Air Canada, et peut–être même les Lignes aériennes Canadien international, en auraient tiré un énorme avantage.

L'accord aurait permis de créer une nouvelle aérogare d'ordre mondial et d'accroître les retombées économiques et touristiques du Canada central, sans coûter un sou à l'industrie aérienne dans d'autres régions ou au contribuable canadien.

Il y a ensuite la question des emplois, le slogan électoral du Parti libéral. Le contrat de réaménagement de Pearson aurait créé des emplois pour 14 000 années–personnes dans la construction et 1 200 autres emplois permanents dans les nouvelles installations.

Que reproche–t–on à ce contrat? Selon les libéraux, il ne comportait pas de clause de résiliation. Ce qui est intéressant, c'est qu'il n'y avait pas de clause de résiliation pour l'aérogare 3, pour les aérogares de fret Vista ou pour l'administration aéroportuaire locale de Vancouver. Ils ont soutenu que les appels d'offres étaient limités. En réalité, des centaines de contrats ou de demandes de propositions ont été imprimés, des douzaines ont été retenus et le fait que seulement quelques soumissionnaires aient été invités à présenter des offres peut difficilement être considéré comme une responsabilité ou un problème du consortium de Pearson.

Ils ont dit que le taux de rendement des investissements était trop élevé. La Banque Canadienne Impériale de Commerce n'était pas de cet avis et c'était l'un des premiers investisseurs. Elle a cependant abandonné le projet parce que le taux de rendement avait chuté à moins de 14 p. 100 et qu'elle estimait que c'était trop bas par rapport aux risques encourus.

Les libéraux se plaignaient que le contrat avait été signé pendant la campagne électorale. Selon la plupart des conseillers juridiques, la date réelle d'entrée en vigueur de l'entente était au mois d'août 1993, avant le déclenchement des élections.

Le sous–ministre associé avait remis à Robert Nixon un examen très restreint et tronqué des aérogares 1 et 2, un rapport classifié secret, où l'on posait la question suivante: Le taux de rendement est–il trop élevé? Le taux de rendement du capital investi prévu par la Pearson Development Corporation a été jugé raisonnable tant par le ministère des Finances que par un consultant indépendant embauché par le gouvernement. Les libéraux prétendaient que l'État n'obtenait pas un bon rendement, pourtant, dans ce rapport, on dit bien que le taux de rendement était considérablement supérieur à n'importe quel taux que pourrait rapporter un projet gouvernemental de construction.

À ce stade–ci de mon exposé, j'aurais des excuses à présenter, car, dans la lettre que j'ai envoyée il y a une semaine au ministre, j'affirmais que sa décision était sans précédent. En fait, la Loi des mesures de guerre a permis, en 1942, de dépouiller les Japonais de tous leurs biens, de ne pas leur verser des paiements obligatoires et de leur refuser tout droit d'appel—et cela a quelque chose de familier.

Ils réclament 445 millions de dollars d'indemnisation. Des documents judiciaires montrent qu'aucun montant n'a été réclamé, seulement le droit à un tribunal d'arbitrage.

Je n'ai parlé jusqu'à maintenant que de notre point de vue. Y a–t–il un point de vue libéral? Ma foi, nous n'en savons rien. Nous avons beau poser la question encore et encore, on refuse d'y répondre. Pour la quatrième fois, la question est la suivante: Si c'est là un mauvais marché, que proposez–vous de mieux?

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Madame la Présidente, je ne suis pas convaincu que c'est bien le sujet dont nous devons discuter ce soir. Cependant, j'utiliserai les deux brèves minutes à ma disposition pour répondre à la question complémentaire du député.

Tout d'abord, la position du gouvernement libéral est très claire. Nous avons annulé l'accord. Il est évident que les Canadiens ont jugé que nous prenions la bonne décision parce qu'ils ont élu une majorité de députés libéraux. Si le député se souvient bien, les Ontariens en ont même élu 98 sur une possibilité de 99.

Le premier ministre actuel avait déclaré clairement, pendant la campagne électorale, qu'il avait l'intention d'examiner cet accord pour déterminer ce qui était dans le meilleur intérêt de la population. Une fois élus, nous avons fait passer l'intérêt de la population au premier plan et nous avons annulé l'accord, comme nous avions promis de le faire avant les élections. La position du gouvernement libéral est sans équivoque. Nous croyons que cet accord était mauvais pour les Canadiens. Nous l'avons annulé.

Je trouve incroyable que le Parti réformiste soit favorable à cet accord. Puisqu'il est le porte–parole de son parti en matière de transports, le député sait que le comité permanent a tenu des audiences sur le projet de loi C–22 et convoqué des témoins pour examiner le pour et le contre du projet de loi et de l'entente.

Il est incontestable que le tribunal suprême du pays, c'est–à–dire le Parlement, à qui il incombe de déterminer en quoi consiste l'intérêt public, a jugé qu'il s'agissait d'une mauvaise entente. Les tribunaux peuvent se prononcer sur la valeur d'un contrat annulé ou non, mais la plus haute instance du pays, c'est–à–dire le Parlement, dont le Parti réformiste parle tous les jours en si grand bien, a le droit d'établir en quoi consiste l'intérêt public.

Nous ne restons pas à ne rien faire. Nous nous employons, grâce à l'application de notre politique nationale des aéroports, à faire en sorte que l'aéroport Pearson devienne la plus importante de nos administrations aéroportuaires locales. Les municipalités ont nommé leurs représentants. Le ministre a annoncé l'achèvement de la piste nord–sud, qui doit être utilisée pour des raisons de sécurité en cas de mauvais temps, et non de façon quotidienne. En fait, nous attendions la nomination des autres membres de l'administration aéroportuaire canadienne pour pouvoir continuer les travaux à l'aéroport Pearson, dépenser les 740 millions de dollars, créer des emplois et garantir que l'aéroport Pearson continuera d'être l'aéroport de classe internationale qu'il est censé être.

Nous sommes déterminés à ne pas attendre à 1998, comme le député l'a dit dans sa question initiale, et à continuer les travaux à l'aéroport Pearson dans l'intérêt public à titre d'organisme sans but lucratif appelé administration aéroportuaire canadienne. Nous invitons le Parti réformiste à appuyer le projet de loi C–22 et à ne pas s'allier aux sénateurs conservateurs, ce qui est également incroyable.

Nous voudrions bien continuer les travaux à l'aéroport Pearson et avoir l'appui du Parti réformiste dans cette affaire.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément au paragraphe 38(5) du Règlement, la motion d'ajournement de la Chambre est adoptée d'office. La Chambre s'ajourne donc à 10 heures, demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 18 octobre 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOWER CHURCHILL DEVELOPMENT CORPORATION LTD.

M. George S. Rideout (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel 1993 de la Lower Churchill Development Corporation Limited.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je désire présenter une pétition signée par les commettants du comté de Pierrefonds—Dollard se rapportant à leur opposition aux modifications proposées à la Charte canadienne des droits et libertés.

Ils demandent au Parlement de ne pas modifier le Code canadien des droits de la personne de manière à y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi la liste des motifs interdits de discrimination.

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par 60 habitants de Kaleden et Oliver, dans ma circonscription, Okanagan—Similkameen—Merritt. Je voudrais faire remarquer à la Chambre que, jusqu'ici, 413 personnes de ma circonscription ont signé des pétitions portant sur le même sujet que celui-ci, le contrôle des armes à feu.

Les pétitionnaires s'opposent à toute nouvelle mesure législative sur les armes à feu. Ils demandent au gouvernement de voir à l'application rigoureuse de la législation existante régissant l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles, notamment à l'application rigoureuse de l'article 85 du Code criminel. L'imposition de restrictions supplémentaires aux citoyens respectueux de la loi ne réglera pas le problème de la criminalité au Canada. Le gouvernement doit s'attaquer au problème réel et non pénaliser les citoyens respectueux de la loi.

J'appuie les pétitionnaires.

• (1005)

L'EUTHANASIE

M. Ian McClelland (Edmonton–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 685 habitants de ma circonscription, Edmonton–Sud–Ouest, qui s'opposent à l'euthanasie.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de veiller à ce que les malades en phase terminale reçoivent les soins palliatifs nécessaires pour apaiser leurs douleurs et leurs souffrances, de façon à empêcher qu'elles aient recours au suicide et à aider leur famille.

Je suis tout à fait d'accord avec les pétitionnaires.

M. Berger: Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement. Je me demande si la Chambre donnerait son consentement unanime à revenir aux rapports de comités afin que je puisse déposer un rapport.

Le président suppléant (M. Kilger): Les députés ont entendu la requête du député de Saint–Henri—Westmount qui demande à la Chambre son consentement unanime à revenir aux rapports de comités. Les députés sont–ils d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

INDUSTRIE

M. David Berger (Saint–Henri—Westmount, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de l'industrie intitulé *Pour financer le succès de la PME* ou, en anglais, *Taking Care of Small Business*.

Ce rapport compte 24 recommandations qui visent à créer un climat financier plus propice à la croissance de la petite et moyenne entreprise au Canada.

[*Traduction*]

Ce rapport n'aurait pu être réalisé sans le travail terriblement ardu et la coopération non partisane de tous les députés du Comité de l'industrie, quelle que soit leur allégeance. Je remercie tous ceux qui ont participé à sa préparation.

[*Français*]

M. Yves Rocheleau (Trois–Rivières, B.Q.): Monsieur le Président, je voudrais m'associer au président du comité pour la présentation de ce rapport afin de saluer les 58 témoins qui sont venus contribuer aux travaux du comité et les 62 mémoires qui nous ont été soumis.

Je veux aussi souligner l'esprit très constructif qui a présidé à ces travaux et surtout souligner que, malgré tout cet esprit constructif, nous en sommes arrivés à être dissidents sur deux points majeurs, n'y voyant pas là l'intérêt des Québécois. Le premier porte sur les relations fiscales entre le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et le gouvernement fédéral, sur lequel nous reviendrons d'ailleurs tantôt en conférence de presse. Le deuxième porte sur la Loi sur les prêts aux petites et moyennes entreprises où, au lieu d'y voir là de possibles restrictions, nous désirons plutôt qu'on en élargisse le mandat pour que toutes les PME, non seulement celles qui font des exportations, mais entre autres celles de la nouvelle économie, puissent bénéficier, quant à leur fonds de roulement, de cette loi–là. Pour le moment, c'est tout, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole au député, je dois dire qu'en vertu des dispositions du Règlement sur le dépôt de rapports de comités, si l'on veut faire valoir une opinion dissidente, l'opposition officielle bénéficie, le cas échéant, d'un temps de parole égal à celui du député qui a présenté le rapport.

Avec tout le respect que je dois à mes collègues, je considère que la présidence ne peut donner la parole à un autre député au sujet du même rapport.

M. McClelland: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Serait–il possible de nous accorder ce privilège pour un très bref commentaire, avec le consentement unanime de la Chambre?

Le président suppléant (M. Kilger): Évidemment, la présidence est au service de tous les députés. La Chambre consent–elle à l'unanimité à accorder ce privilège au député?

Des voix: D'accord.

M. Werner Schmidt (Okanagan–Centre, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux d'être ici ce matin pour appuyer un exemple parfait de processus démocratique, auquel je suis fier d'avoir participé.

Le comité a présenté des recommandations visant à appuyer les petites entreprises. Il les a conçues avec l'aide de la population, qui lui a fait part de ses opinions. À mon avis, ces recommandations vont vraiment contribuer à l'expansion des petites entreprises du Canada.

Parmi les principales recommandations, on note l'accroissement de la concurrence entre les institutions financières. On y parviendrait en augmentant le nombre et la diversité des institutions assurant le financement des entreprises, en fixant les taux d'intérêt en fonction du risque, dans le cadre de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, en établissant un code de conduite à l'intention des banques et enfin, en nommant un ombudsman des banques. Celui–ci aurait le pouvoir d'enquêter et d'exiger le versement d'indemnisations sur des questions de taux de droit ou de prévarication, et de veiller à ce que les entreprises et les banques puissent faire des affaires à armes égales.

• (1010)

Nous savons que les petites entreprises jouent un rôle majeur dans le développement économique du Canada. Nous devons consolider ce secteur de l'économie. Notre stabilité économique future dépend de ces entreprises. Si le gouvernement juge bon d'en appliquer les recommandations, il en résultera un meilleur climat.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Kilger): Les questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 septembre, de la motion: Que le projet de loi C–41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Kilger): Le député de Scarborough—Rouge River a la parole. Je rappelle à la Chambre qu'à l'étape actuelle du débat, les députés disposent de 10 minutes sans questions ou observations.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi dont nous sommes saisis concerne le système de justice criminelle et plus précisément la détermination de la peine. J'éprouve une impression de déjà–vu, puisqu'un projet de loi semblable avait été déposé au cours de la dernière législature.

Les membres du Comité de la justice, estimant que ce projet de loi laissait à désirer, avaient collectivement décidé de ne pas y donner suite. Les dispositions législatives sur la détermination de la peine, qui étaient en préparation depuis 10 ans ou plus, étaient donc encore une fois reportées. Le projet de loi était défectueux parce qu'il ne définissait pas de façon adéquate ce

que pouvait ou devait être la détermination de la peine, et parce qu'il ne tenait pas suffisamment compte du rôle de la victime dans le processus de détermination de la peine en justice pénale.

Quoi qu'il en soit, les députés de ce côté–ci de la Chambre et, dans une certaine mesure, tous les députés ont eu leur mot à dire dans la formulation du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie. Je suis fier de me joindre au ministre de la Justice pour soumettre ce projet de loi à l'examen de la Chambre.

Le projet de loi a fait l'objet de certaines améliorations, auxquelles beaucoup de gens ont contribué. Il n'est que juste de reconnaître le rôle qu'ils ont joué au fil des ans. Cette mesure n'a pas été concoctée en toute vitesse sur une chaîne de montage.

Au fil des ans, ont contribué au processus de détermination de la peine en justice criminelle, ou du moins aux nouveaux travaux préliminaires, la Commission de réforme du droit du Canada, la Commission canadienne sur la détermination de la peine et d'anciens députés de la Chambre des communes. Je me souviens que des parlementaires de l'autre endroit ont aussi participé au débat, et que certains députés s'étaient distingués.

N'oublions pas non plus ceux qui, au ministère de la Justice, ont parrainé le projet de loi jusqu'à cette étape–ci, le dernier mais non le moindre étant le ministre de la Justice qui a mis de l'avant ce que nous considérons comme une mesure marquante puisqu'elle constitue la première tentative, dans notre histoire, en vue de codifier le régime de détermination de la peine dans le Code criminel. Jusqu'ici, aucune loi ne portait expressément sur la détermination de la peine.

La détermination de la peine figurait dans la plate–forme électorale du gouvernement. Nous devons reconnaître la contribution de nombreux députés de la dernière législature, et pas uniquement des ministériels. N'oublions pas non plus la souplesse et la clairvoyance dont a fait preuve l'actuel premier ministre en incluant cette question dans le programme du parti. Nous devons maintenant nous pencher sur la détermination de la peine, l'améliorer au besoin et l'inscrire dans la loi.

• (1015)

Pour mémoire, il convient de noter que le projet de loi ne vise ni les services correctionnels, ni les pénitenciers, ni les libérations conditionnelles, ni même la durée de la peine en soi. La sentence imposée par un juge est prévue dans le Code criminel, qu'elle soit maximale, minimale ou autre. Ce projet de loi ne fixe pas de peine réelle ou possible pour un crime donné. De même, il ne traite ni du contrôle des armes même, ni de la façon dont nous libérons graduellement les détenus au Canada. Ce n'est pas l'objet de cette mesure, mais cette dernière n'en reste pas moins marquante.

Ce projet de loi réunit et met à jour sous une forme codifiée les règles juridiques sur la détermination de la peine que nous avons élaborées au Canada. Ces règles juridiques sont le produit des décisions rendues par les juges dans les tribunaux. Elles sont issues du système judiciaire et s'inspirent du Code criminel, des usages établis en droit pénal, de la Charte canadienne des droits et libertés et de divers éléments dont les juges ont tenu compte au fil des ans.

Grâce à ce projet de loi, nous pouvons jouer notre rôle de législateurs en fournissant des définitions exactes, une orientation et une structure aux juges qui, depuis plus d'un siècle, portent le fardeau de la détermination de la peine du fait que le Code criminel laisse cette question à leur discrétion. Nous pouvons aujourd'hui leur fournir une structure.

Ce projet de loi vise notamment à définir le but et les principes de la détermination de la peine. Ce sujet faisait problème dans le projet de loi précédent. Il se peut d'ailleurs que le problème persiste. Il sera peut–être utile d'apporter des précisions à l'étape de l'étude en comité, car le débat porte pour l'instant sur le principe dont s'inspire le projet de loi. Pour ma part, je vais certainement appuyer le projet de loi à cette étape.

Quant aux définitions mêmes, le comité chargé d'étudier la mesure devrait peut–être examiner scrupuleusement le libellé concernant le but et les principes de la détermination de la peine. D'aucuns prétendent que la pensée est confuse. Ce n'est qu'une allégation. Je ne dis pas que le libellé est confus, mais simplement que le libellé de l'article 718, par exemple, pourrait être plus simple ou plus orthodoxe.

À cet égard, et je le dis ouvertement, j'ai l'impression qu'en essayant de définir le but premier de la détermination de la peine, les fonctionnaires du ministère de la Justice ont préféré utiliser la définition du but du droit pénal. Il y a une différence entre l'objet du droit pénal, généralement défini comme le maintien d'une société juste, pacifique et sécuritaire, et l'objet de la détermination de la peine, qui n'est qu'un élément du droit pénal. À mon avis, la détermination de la peine a pour objectif de promouvoir le respect de la loi et de l'ensemble du système de droit pénal conçu pour veiller sur tous les autres aspects pour nous. Il s'agit toutefois d'une façon plutôt restreinte d'aborder la question à ce stade–ci du débat où l'on devrait traiter du principe du projet de loi. Nous pourrons y revenir plus tard.

Je voudrais parler des articles du projet de loi qui portent sur les changements susceptibles de toucher les autochtones. On aurait tort de prétendre qu'il existe déjà un système de justice pénale autochtone. Certes, certains projets pilotes sont en cours grâce à la bonne volonté des autochtones canadiens, des habitants des réserves, des représentants du milieu du droit pénal, de la police et de la magistrature.

• (1020)

Certains ont décidé de prendre les choses en main pour tenter de créer un système qui fonctionnerait dans les localités autochtones. Aucun député n'oserait se rendre dans une réserve du nord du Canada pour déclarer que cette réserve devrait être régie comme le centre–ville de Montréal ou de Vancouver ou encore comme les rues King et Bay, à Toronto. Ce sont deux mondes complètement différents.

Les autochtones canadiens n'ont jamais demandé la citoyenneté canadienne. Nous la leur avons imposée. Il y a bien des raisons pour lesquelles nous devons trouver des façons de faire fonctionner le système de justice pénale sur ces réserves, qui n'ont pas grand–chose à voir avec les régions urbaines du Canada.

J'ai hâte d'avoir l'occasion d'étudier cet aspect du projet de loi. Je m'intéresse aussi à l'article 745 du Code criminel qui renferme certaines dispositions relatives à la détermination de la peine. Le projet de loi n'aborde pas cette question de façon précise. Il serait peut–être utile d'examiner de plus près l'article 745 du Code criminel, qui prévoit une réduction du délai préalable à la libération conditionnelle de certains prisonniers condamnés à l'emprisonnement à perpétuité, et l'article 718.2, qui traite des circonstances aggravantes ou atténuantes dont un juge doit tenir compte lorsqu'il détermine la peine.

Le projet de loi propose une initiative qui pourrait être utile et qui mérite certainement d'être étudiée à l'étape de l'étude en comité lorsque nous examinerons l'ensemble du projet de loi.

C'est sans réserve que j'appuie en principe ce projet de loi et j'attends avec impatience l'occasion d'en discuter en comité.

Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends aujourd'hui la parole au sujet du projet de loi C–41, qui vise à modifier le Code criminel à l'égard de la détermination de la peine. Nombre de ses aspects améliorent la façon de déterminer la peine.

Les Canadiens exigent que l'on améliore le système de la justice criminelle. Le projet de loi C–41 répondra peut–être à quelques–unes de leurs préoccupations. Toutefois, certains de ses aspects ont seulement l'air positif. Des demi–mesures ou des propositions carrément trompeuses ne sont pas ce que les Canadiens veulent.

En dépit de son énoncé des objectifs et des principes de détermination de la peine, ce projet de loi ne change en rien la latitude dont jouissent les juges à l'heure actuelle pour prononcer des peines diverses et inconséquentes.

Ce mois–ci, j'ai reçu plus de 4 000 lettres et notes télécopiées ainsi que des pétitions signées par plus de 12 000 Canadiens des basses terres continentales et dans toutes, on réclamait l'établissement de mesures vraiment dissuasives comme élément fondamental du système judiciaire. Je crois que des conséquences réelles et inévitables font partie de mesures de ce genre.

On respecte un système de justice criminelle dans lequel tous sont égaux devant la loi. Les Canadiens doivent pouvoir s'attendre que leur sécurité est le principal but d'un système judiciaire responsable qui est fondé sur le principe de l'égalité.

À propos de la question de l'égalité devant la loi, je veux parler ici de la disposition du projet de loi prétendument relative aux crimes haineux. Elle se lit comme ceci: «Sont notamment considérés comme des circonstances aggravantes des éléments de preuve établissant que l'infraction est motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur la race, la nationalité, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle de la victime».

Il ne fait aucun doute qu'il est parfaitement répréhensible de s'en prendre à quelqu'un traîtreusement ou autrement à cause de ses caractéristiques personnelles et que l'auteur d'un tel délit devrait être sévèrement puni. Toutefois, cet article du projet de loi pose plusieurs dilemmes qui doivent être résolus.

Comment les tribunaux vont–ils déterminer qu'un crime a été motivé par la haine ou par des préjugés? La poursuite va–t–elle enquêter sur les antécédents et les mobiles de toute personne reconnue coupable de voies de fait afin de déterminer si ces voies de fait étaient motivées par des préjugés contre la victime?

Quelle incidence cela aura–t–il sur les affaires en instance qui s'accumulent dans le rôle d'audience déjà surchargé des tribunaux? Ou sont–ce seulement les crimes les plus évidents qui seront assujettis à cet article? Verra–t–on le verdict d'un tribunal d'instance inférieure infirmé parce qu'on s'apercevra tardivement que les voies de fait étaient ou n'étaient pas motivées par la haine ou par des préjugés, même si ces voies de fait ont bel et bien eu lieu.

• (1025)

Pourquoi une forme de voie de fait serait–elle jugée plus répréhensible qu'une autre? Ne croit–on plus au principe selon lequel toute voie de fait contre un homme ou une femme est absolument inacceptable et ne doit pas être tolérée, peu importe ce qui motive son auteur? C'est la gravité de la voie de fait qui doit être jugée, non le fait que son auteur ait été motivé par des préjugés personnels envers la victime. L'énumération de catégories de victimes fait problème. La haine n'est–elle un facteur aggravant que lorsqu'elle vise certaines catégories précises?

Qu'en est–il de la personne qui subit une voie de fait parce que son agresseur déteste sa profession? Pensez un instant à la popularité des avocats ou des politiciens. La profession ne figure pas sur la liste. Et si la haine est dirigée contre les riches ou contre les pauvres? La classe sociale ne figure pas sur la liste. C'est dire que la personne qui est attaquée et battue presque à mort par quelqu'un qui voulait son portefeuille et les clefs de sa voiture de luxe tout simplement parce qu'il déteste les signes de richesse ou de réussite verra son agresseur condamné à une peine moins lourde que s'il s'en était pris à quelqu'un en raison de ses croyances religieuses. Ce genre de loi crée de graves injustices.

Je me servirai d'exemples provenant de ma province, la Colombie–Britannique, pour illustrer le problème inhérent à cette disposition.

Mon premier exemple est le cas d'un jeune homme nommé Andre Castet. Son histoire a été rapportée par le *Vancouver Sun*: «Mais moins d'un mois après que cet adolescent de Sidney ait été battu à mort, ce sont les voix de ses camarades de classe et des membres de sa collectivité, atterrés par cette tragédie, qui doivent être entendues. «Les gens cherchent encore une explication, quelque chose à quoi ils pourraient se raccrocher», disait Derek Peach, professeur d'anglais en douzième année à l'école secondaire Parkland de Sidney, que fréquentaient l'an dernier Andre, 17 ans, et les deux jeunes accusés de l'avoir assassiné.»

Est–ce que les parents et les amis de la victime seraient réconfortés de savoir que les accusés seraient passibles de peines plus lourdes si le procureur de la Couronne pouvait démontrer que leur crime était motivé par la haine ou par un préjugé? Ne devraient–ils pas plutôt crier à l'injustice en sachant que les accusés ne sont pas passibles de peines aussi lourdes que s'il était possible de prouver qu'ils haïssaient leur victime, ce qui ne semble pas être le cas?

Et que penser de la mort tragique et inutile de Graham Niven, survenue dans ma propre circonscription, Coquitlam? Sa mort a suscité un tollé général et a donné lieu à un rassemblement de plus de 5 000 personnes qui ont exigé des peines plus sévères pour les jeunes trouvés coupables de crimes violents.

Je cite encore une fois un article du *Vancouver Sun*: «Un homme qui a été battu à mort le week–end dernier tentait de venir en aide à un adolescent qui avait des ennuis, a révélé mardi le colocataire de la victime. Graham Niven, 31 ans, venait d'appeler un taxi pour un jeune de Burnaby qui était resté en plan avant que n'éclate un affrontement avec un groupe de jeunes à l'extérieur d'un dépanneur Mac's à Coquitlam tôt samedi matin. «Il a agi en bon Samaritain», a dit mardi son colocataire Steve Hoskins. «Il a donné les 7 $ qui lui restaient à un jeune de Burnaby qui avait raté le dernier autobus pour rentrer chez lui.»

Les gens de ma circonscription ne veulent pas que les accusés s'en tirent à bon compte parce qu'ils sont de jeunes contrevenants, mais ils ne veulent pas non plus qu'ils s'en tirent à bon compte parce qu'on ne peut les trouver coupables d'une infraction motivée par de la haine ou des préjugés. Ils ont tué un homme en détruisant avec lui ses rêves et ses ambitions et en ne laissant à sa famille et à ses amis que leurs souvenirs et leur chagrin. Peu importe ce qui a pu motiver le crime, la peine doit refléter le caractère tragique et atroce du crime. Les voies de fait sont des voies de fait et doivent être réprimées avec toute la vigueur de la loi.

Je voudrais par ailleurs parler de la proposition d'inclure dans la loi l'orientation sexuelle comme facteur de crime motivé par de la haine ou des préjugés. J'y suis personnellement opposée, et je voudrais expliquer pourquoi.

Mon parti affirme l'égalité de chaque individu devant la loi et son droit de vivre librement dans les limites admises par la loi. Je soutiens que les homosexuels jouissent déjà des mêmes droits et privilèges que tous les autres Canadiens tels que garantis par la Charte des droits et libertés. L'orientation sexuelle ne constitue pas en soi un fondement légitime pour une protection spécialement assurée. Je vais en donner plusieurs raisons.

D'abord et avant tout, l'orientation sexuelle ne présente pas les caractéristiques essentielles pour figurer dans la liste de motifs de distinction illicite. Les droits de la personne sont protégés sur la base de caractéristiques immuables comme l'âge, le sexe et la race ou la caractéristique positive universellement acceptée de religion. Ces critères n'ont pas encore été établis pour la catégorie de l'orientation sexuelle et notamment pour l'expression non définie qu'on propose dans le projet de loi.

Ma conclusion s'appuie également sur la position adoptée par mes électeurs. Dans un questionnaire distribué par mon bureau, je demandais récemment à mes électeurs s'ils étaient d'accord pour que l'orientation sexuelle figure dans la Charte en tant que catégorie protégée au même titre que la race, la couleur, la religion ou le sexe. Une nette majorité de 65 p. 100 des répondants ont rejeté cette idée.

• (1030)

J'ai le devoir de me faire l'interprète de l'opinion de mes électeurs et aussi, à titre de représentante élue, d'envisager toutes les conséquences et répercussions. Comme l'illustre le débat à la Chambre, l'insertion d'une expression comme «orientation sexuelle» se traduirait par une atteinte grave aux droits et libertés de longue date des Canadiens.

Qualifierait–on de crime inspiré par la haine même l'expression de profondes convictions religieuses ou personnelles si, selon ces convictions, l'homosexualité est immorale? D'aucuns l'ont prétendu.

Serait–ce un crime fondé sur la haine que d'exercer sa liberté personnelle d'association en excluant les homosexuels des églises ou d'associations privées, voire comme compagnons de chambre? Ces questions–là, parmi d'autres, seront soulevées de manière plus générale lorsque nous débattrons les modifications que le gouvernement envisage d'apporter à la Loi sur les droits de la personne.

Je dirai néanmoins qu'un gouvernement qui va à l'encontre de la volonté morale de la majorité des Canadiens en imposant la discipline de parti au moment du vote nie les fondements mêmes de la démocratie.

Je conclus. La société exige que le régime de justice pénale dissuade les criminels en établissant des peines justes et prévisibles. Elle exige que le principe de l'égalité devant la loi s'applique à tous les Canadiens. Les agressions et tous les autres crimes, quels que soient leurs motifs, doivent entraîner la pleine application de la loi, sans égard aux passions qui ont pu motiver le crime. Les Canadiens veulent que la justice s'applique sans qu'on fouille les motivations profondes et sans souci de rectitude politique. Ils veulent des lois et des régimes mieux définis pour protéger la société dans son ensemble.

Le projet de loi C–41 multiplie les risques d'injustice et d'imprévisibilité dans un régime déjà imparfait.

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, à mon avis, il n'y a rien de plus irritant pour les Canadiens que les lois qui, théoriquement, visent à nous protéger et à refléter nos valeurs quant au bien et au mal, mais qui, en pratique, s'avèrent constamment inefficaces ou dont l'application et les résultats varient sans cesse.

Notre système de justice est le réseau qui nous unit à titre de Canadiens. C'est le cadre dans lequel nous acceptons tous de vivre et d'être jugés. La variabilité ou l'incertitude dans son application et son utilisation sapent la force, l'autorité et la

crédibilité de cet outil de gestion humaine indispensable, l'ensemble de notre société s'en trouvant ainsi affaibli.

En réponse aux déceptions croissantes des Canadiens, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi C–41, qui propose une réforme de la détermination de la peine. Dans un effort pour réorienter l'application et l'utilisation de nos lois, le projet de loi C–41 donne aux tribunaux des indications et des lignes directrices claires sur l'objectif de la détermination de la peine et ses méthodes. Avant le projet de loi C–41, le rôle du Parlement se limitait à établir les peines maximales pour les infractions au Code criminel. Avec cette mesure législative, le Parlement tient maintenant compte des principes fondamentaux et des objectifs de la détermination de la peine.

Le projet de loi à l'étude stipule que le prononcé des peines a pour objectif essentiel de contribuer au respect de la loi et au maintien d'une société juste, paisible et sûre. Le cadre d'application prévu est très important. Déterminer les peines, ce n'est pas simplement infliger des peines, mais c'est aussi le faire dans le but fondamental de créer une société juste et sûre.

Le projet de loi C–41 propose également une vision globale de la détermination de la peine. Les peines ne devraient pas se limiter à des peines d'emprisonnement. Un prononcé des peines efficace, qui décourage la récidive, prévoit aussi d'autres mesures comme le dédommagement et les condamnations avec sursis.

Des études ont clairement démontré que, en matière de détermination de la peine, ces mesures sont plus efficaces dans la lutte au crime que le mode d'action axé uniquement sur l'ordre public. Il suffit d'examiner la situation au sud de nos frontières pour s'en convaincre. Même si le taux d'incarcération est de 400 p. 100 plus élevé aux États–Unis qu'au Canada, 200 Américains sont victimes de violence toutes les heures, et ce, malgré des dépenses annuelles qui dépassent 70 milliards de dollars au titre des services de police, des tribunaux et des établissements correctionnels. Nul ne saurait toutefois soutenir sérieusement que les États–Unis sont un pays plus sûr du fait de leurs établissements carcéraux plus grands, de leurs peines plus sévères et de la peine de mort; en réalité, il semble plutôt que ce soit le contraire.

Le projet de loi C–41 énonce un autre principe de détermination de la peine dont j'aimerais brièvement parler. En vertu du projet de loi, les tribunaux devraient prendre en considération le principe selon lequel une peine devrait être plus sévère s'il est prouvé que le crime a été motivé par des préjugés ou de la haine fondés sur la race, la nationalité, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle de la victime. D'aucuns disent que cela confère un statut spécial à ces Canadiens, aux homosexuels notamment. Si ces gens–là ont un statut spécial, c'est celui d'être victimes d'agressions du simple fait de leur appartenance à une minorité.

• (1035)

Le projet de loi C–41 garantit que les tribunaux tiendront compte de ces circonstances dans leurs décisions sur les peines. Il ne s'agit pas d'accorder un statut spécial à quiconque. Il s'agit plutôt d'affirmer l'égalité de tous les Canadiens. Les homosexuels devraient être capables de marcher dans les rues sans craindre d'être attaqués à cause de leur orientation sexuelle. Les hétérosexuels n'ont pas à vivre avec cette crainte, et il devrait en être de même pour ceux qui ont une orientation sexuelle différente.

Il s'agit de promouvoir l'égalité, non d'accorder un statut spécial. Par ce projet de loi, les Canadiens affirment qu'ils ne toléreront pas les crimes motivés par la haine.

Nombre de mes électeurs m'ont exprimé leurs préoccupations selon lesquelles le système de justice pénale n'en fait pas assez pour les victimes. J'appuie fermement le projet de loi C–41 parce qu'il propose plusieurs éléments de solution à cet égard. Un de ces éléments évidents concerne la disposition sur la déclaration de la victime aux audiences prévues à l'article 745. Les victimes ne seront plus sans voix aux audiences sur une demande de libération conditionnelle anticipée.

Le dédommagement est une autre disposition pour les victimes dont je voudrais que nous discutions plus en détail. Le projet de loi C–41 permettrait aux tribunaux d'envisager d'ordonner le dédommagement des victimes ou de la collectivité en compensation des dommages causés à des biens ou de blessures corporelles. Cette disposition répond à la demande des victimes qui veulent que le système judiciaire tienne compte de leurs besoins.

Les crimes peuvent avoir d'énormes effets pécuniaires sur les victimes. Est–ce plus efficace de se contenter de laisser les délinquants en cause purger leur peine derrière les barreaux? Qu'en est–il des victimes? Les délinquants devraient–ils être touchés à leur point sensible, soit leur portefeuille? En agissant ainsi, nous les rendrions plus responsables de leurs actes.

Auparavant, les victimes devaient faire une demande de compensation pour leurs pertes. Le projet de loi C–41 prévoit maintenant une procédure de dédommagement qui fait partie du processus normal de détermination de la peine.

Dans les cas où le tribunal ordonne au délinquant de payer un dédommagement et une amende, mais qu'il est clair que ce dernier n'a pas les moyens de payer les deux, c'est le dédommagement qui a la priorité. Cela montre que le projet de loi vise vraiment à aider les victimes de crimes.

Je suis très favorable à cette disposition sur le dédommagement. Pourquoi les victimes ne sont–elles pas dédommagées alors que les délinquants n'ont qu'à faire de la prison? J'estime que pour les crimes moins graves, la réhabilitation serait plus facile si l'on savait quels dommages ont été causés à la victime.

Je crois qu'il faut élargir le cadre prévu pour le dédommagement dans le projet de loi C–41 afin de couvrir les circonstances spéciales de certains crimes bien précis. Je pense tout particulièrement à la violence familiale. Dans la majorité des cas, une grave inégalité économique découle de ces situations.

Si une femme prend la décision extrêmement difficile de porter des accusations et de quitter l'endroit où elle est victime de mauvais traitements, elle demeure, dans la plupart des cas, responsable des enfants. Elle est forcée de trouver un endroit où loger temporairement, ainsi que des services de garderie ou de soins pour ses enfants, alors qu'elle ne peut souvent compter que sur des ressources financières très limitées.

Je crois que le dédommagement serait particulièrement important dans les cas de violence familiale, du fait de l'inégalité économique qui en découle. Les femmes et leurs enfants sont trop souvent bien désavantagés. Il arrive trop fréquemment que l'agresseur passe une fin de semaine en prison ou paie une amende quelconque, alors que la victime éprouve des problèmes financiers en plus de troubles évidents sur les plans physique et émotif.

En vertu du projet de loi C–41, les ordonnances de dédommagement, dans le cas de blessures corporelles, ne couvrent que les dommages pécuniaires, notamment les pertes de revenus. J'ignore au juste la portée que les tribunaux pourraient donner aux dommages pécuniaires en ordonnant un dédommagement dans les cas de violence familiale.

Je crois que nous ne devrions pas laisser faire le hasard. Il s'agit plutôt de définir ce qu'on entend par dommages pécuniaires dans les cas de violence familiale pour inclure précisément des pertes de revenus, ainsi que les dépenses effectuées par la victime pour se loger temporairement et faire garder ses enfants, ainsi que pour ce qui est du transport. Ce sont des coûts directement liés aux mauvais traitements. Les tribunaux devraient en tenir compte lorsqu'ils rendent des ordonnances de dédommagement.

Souvent, les femmes victimes de mauvais traitements sont forcées de passer un certain temps dans des refuges pour femmes battues, étant donné que ce sont les seuls endroits qu'elles ont les moyens de se payer et qui leur offrent une certaine protection. Une partie des sommes prévues dans l'ordonnance de dédommagement au titre du logement temporaire pourrait peut–être aussi servir à financer directement ces refuges.

Je reconnais que ce n'est pas là une solution au problème de la violence familiale. On doit plutôt prévenir les mauvais traitements en se penchant sur l'inégalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les problèmes de pauvreté et d'alcoolisme. Toutefois, je crois que le dédommagement constitue une excellente façon de résoudre l'inégalité économique que peut engendrer la violence familiale.

• (1040)

Une autre difficulté importante vient du fait que les femmes hésitent souvent à signaler les situations de violence. Le dédommagement ne peut être ordonné qu'après la condamnation. J'admets que cela est une bien mince consolation pour les victimes ayant subi des dommages émotifs et corporels, mais si les femmes savaient qu'elles ont la possibilité d'obtenir une indemnisation, elles seraient peut–être plus motivées à signaler les cas de violence.

En exigeant que les tribunaux examinent les circonstances précises des causes de violence familiale et ordonnent la restitution des biens ou le dédommagement, on viendrait en aide aux victimes de violence au foyer et en exigeant des contrevenants qu'ils dédommagent financièrement leurs victimes, on les sensibiliserait davantage au fait qu'ils sont responsables de leurs gestes.

En terminant, je veux ajouter que j'appuie entièrement les mesures proposées dans le projet de loi C–41. Pour assurer la justice, la paix et la sécurité au sein de notre société, nous devons attribuer des peines équitables et honnêtes. Ce projet de loi fournit un cadre aux tribunaux qui pourront, grâce aux dispositions proposées, mieux garantir une telle société aux Canadiens.

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour me prononcer sur le projet de loi C–41. Je possède de l'expérience dans ce domaine pour avoir travaillé comme agent communautaire dans le système de justice pénale, de 1975 à 1993. J'ai donc 18 ans d'expérience de travail auprès de délinquants, de victimes, de policiers, d'avocats, de juges, d'agents des services correctionnels et du public. J'ai également collaboré à l'époque avec de nombreux bénévoles oeuvrant dans le système de justice.

Tout ce travail a été accompli dans la région de Waterloo, où nous avons fait oeuvre de pionnier en créant de nombreux programmes dans le domaine de la justice communautaire et de l'administration pénitentiaire. Ainsi, le programme de réconciliation avec les victimes, le programme de médiation communautaire, la fondation de la maison de transition de Kitchener, où des délinquants purgent des peines pour violation d'une loi provinciale, le premier programme de cautionnement de l'Ontario, la Journée du droit et la Semaine de la justice sont toutes des initiatives qui ont vu le jour dans la région de Waterloo. Dans la région de Waterloo, la criminalité et la justice constituent une responsabilité communautaire.

Le projet de loi C–41 est un projet de loi omnibus qui vise à mettre à jour les pratiques de détermination de la peine. Pour ma part, je fais un très bon accueil à la section traitant de l'imposition des amendes. En vertu de la loi actuelle, près d'un tiers des admissions aux pénitenciers de l'Ontario ont pour motif le non–paiement des amendes. Nous nous trouvons dans la situation ridicule de devoir dépenser des milliers de dollars pour garder un délinquant en prison, alors qu'il aurait suffi de percevoir une amende de 200 $.

Voilà depuis trop longtemps que nous mettons des gens en prison uniquement parce qu'ils sont pauvres. C'est un vestige de la prison pour débiteurs, car un grand nombre de nos autochtones et de trop nombreuses personnes économiquement défavorisées occupent nos prisons. Le projet de loi dont nous sommes saisis corrige cette injustice et remplace l'incarcération, une mesure coûteuse, par des peines de travail d'intérêt général.

Dans le domaine de la criminalité et de la justice, il est important de reconnaître que les délinquants et leurs victimes sont des membres de nos communautés et que ce ne sont pas des créatures venues d'une autre planète. Les solutions aux problèmes dus à la criminalité sont complexes et font appel à tous les secteurs de notre société.

À entendre les interventions au sujet du projet de loi C–41, je me préoccupe des solutions simplistes qu'avance le Parti réformiste. Il voudrait nous faire croire que la peine capitale et un châtiment corporel ou des peines d'emprisonnement plus longues rendront la société canadienne plus sûre. Si les solutions simplistes que prône le Parti réformiste reposaient sur des faits, les États–Unis seraient la société la plus sûre du monde occidental.

Or, nous savons que ce n'est pas le cas, et le Parti réformiste le sait certainement aussi. Les États–Unis ont le taux de criminalité le plus élevé et les crimes les plus violents du monde occidental. Ils exécutent et emprisonnent plus de personnes que toute autre société occidentale. Je suis convaincu que le Parti réformiste ne voudrait pas échanger la sécurité des rues canadiennes contre celle des rues américaines.

L'un des plus grands problèmes que nous ayons au sujet du crime, c'est la perception que créent les médias américains et les nôtres. En effet, ils amènent les Canadiens à croire qu'ils vivent dans une société où le crime et la violence sont beaucoup plus répandus que les statistiques ne le disent. Le Canada n'est pas comme les États–Unis.

• (1045)

Notre société est beaucoup moins ravagée par le crime que les États–Unis. Nous nous rendons un mauvais service lorsque nous nous prêtons à ces fausses conceptions et que nous les renforçons. À mon avis, le Parti réformiste se plie à ces fausses conceptions. J'estime en outre que le débat sur les armes à feu auquel nous nous livrons aujourd'hui est suscité par les lois sur les armes à feu que nous voyons aux États–Unis, ainsi que par leurs horribles statistiques sur la criminalité, plutôt que par la réalité qui existe au Canada.

Il ne fait aucun doute que notre système de justice a besoin d'être amélioré mais, en réalité, il est un des meilleurs au monde. On mine son intégrité lorsqu'on l'attaque constamment, comme le fait le Parti réformiste. Si les Canadiens avaient l'impression que notre système judiciaire ne fonctionne pas, ils ne signaleraient pas les actes criminels et ils ne voudraient pas siéger comme jurés. Si le public ne lui accorde pas son appui, le système judiciaire s'effondrera.

Une victime est toujours une victime de trop, et la question consiste à savoir comment nous pouvons protéger nos collectivités. De toute évidence, pour régler le problème de la criminalité, il faut sensibiliser tout le monde à la prévention du crime et à la protection des collectivités.

La collectivité de Waterloo est l'une des collectivités les plus sûres qui soient au Canada. Nous ne nous reposons pas sur nos lauriers. Nous avons créé un comité régional de prévention du crime et de protection de la collectivité qui a deux principales fonctions. Premièrement, il doit inciter la collectivité à lutter contre le crime, car la prévention du crime est la responsabilité de tous. Deuxièmement, il doit établir des programmes de prévention. Nous savons tous que les délinquants de demain sont les enfants qui, aujourd'hui, vont à l'école le ventre vide ou sont victimes de crimes.

La collectivité de Waterloo, en collaboration avec le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, doit faire face à cette réalité sociale. Je tiens à souligner que la police, qui fait partie du Comité de prévention du crime et de protection de la collectivité de Waterloo, comité qui représente un vaste segment de notre collectivité, est de ceux qui sont les plus intéressés à ce que l'on s'attaque aux causes fondamentales de la criminalité.

Il n'y a pas de solutions simples au problème de la criminalité. Pour régler ce problème, il faut aller à la source et ne pas se contenter de traiter les symptômes. La prévention du crime doit se faire dans chacune de nos collectivités. Nous devons chercher à accroître notre propre sécurité, celle de notre voisin et celle de la collectivité. La prévention du crime et la justice sont des responsabilités collectives que nous partageons tous.

Une bonne partie du débat concernant le projet de loi C–41 a porté sur un article aux termes duquel doivent être considérés comme circonstances aggravantes pour les fins de la détermination de la peine les éléments de preuve établissant qu'une infraction était motivée par des préjugés ou de la haine fondés sur la race, la nationalité, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle de la victime.

Certains députés ont fait valoir que toutes les infractions devraient être traitées sur un pied d'égalité, ce à quoi je ne saurais m'opposer plus énergiquement qu'en défendant l'article dont je viens de parler. Je défends cet article parce que je crois que lorsqu'une personne est victime d'une agression pour le seul motif qu'elle fait partie d'un groupe minoritaire, et j'insiste sur les mots groupe minoritaire, la loi doit prévoir des peines beaucoup plus rigoureuses afin de prévenir d'autres actes de ce genre.

N'oublions jamais que dans le cas de l'holocauste, la persécution était motivée par des questions religieuses. Il a fallu six millions de morts pour que nous prenions conscience du problème. Je ne puis comprendre que quelqu'un puisse interpréter cet article, dont l'objet est la détermination de la peine, comme une mesure visant à appuyer les homosexuels ou tout autre groupe. L'article dispose que quiconque s'en prend à un autre en raison de son orientation sexuelle, de sa religion ou de sa nationalité est passible d'une peine plus rigoureuse.

Cet article est l'un des plus importants du projet de loi. Je l'appuie entièrement et je trouve regrettable que les interventions de certains députés le présentent sous un faux jour à l'opinion publique.

• (1050)

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir pu être de retour à temps de ma circonscription pour prendre part à ce débat, car c'est un débat très important qui soulève certaines questions fondamentales sur ce que nous sommes en tant que nation, sur les valeurs que nous chérissons, sur le fait que nous ayons ou non des motifs humanitaires, ou que nous voulions simplement chercher vengeance contre ceux qui nous ont fait du tort. Ce débat en dit aussi beaucoup sur le type de société que nous essayons de bâtir pour nos enfants qui sont, après tout, ceux pour qui nous avons la garde de ce pays.

Tout le monde a dit son mot au sujet du projet de loi C–41 et de ses principales dispositions. Je ne vais pas revenir là–dessus. Cependant, ce projet de loi renferme quelques dispositions qui, j'en suis sûr, seront très bien accueillies par les habitants de ma circonscription.

Durant la campagne électorale, l'ordre public, quelle que soit l'expression retenue à l'époque, semblait être la chose qui importait le plus aux gens. Quand je frappais aux portes ou que je recevais un appel téléphonique, les gens se plaignaient de ce que le système de justice pénale ne fonctionnait pas. Ces gens ne sont pas des rustres, ils ne sont pas de la droite, ils ne sont pas fous. Ce sont tout simplement des gens qui sont préoccupés par la sécurité dans leur collectivité.

Depuis quelques années, il y a un problème. Je pense que le problème fondamental vient du fait que, quand nous avons introduit la Charte des droits et libertés—une initiative hardie du gouvernement de l'époque et en fait à laquelle presque tous les Canadiens ont applaudi—le pendule a balancé des droits collectifs aux droits individuels. Mais il y a parfois des droits collectifs qui doivent être pris en considération.

Combien de fois avons–nous entendu des personnes demander: «Pourquoi les droits de l'individu qui a enfreint la loi, qui a fait du tort à la collectivité, qui a cherché à blesser quelqu'un, à lui voler ses biens ou qui lui a porté préjudice d'une manière quelconque, semblent–ils toujours l'emporter sur ceux de la victime?»

Je pense que ce projet de loi, qui s'attaque à la détermination de la peine, est le début de la réponse à certaines préoccupations réelles exprimées par les Canadiens. Je ne vais pas dire que j'ai étudié la question et que je comprends les préoccupations des Canadiens au sujet de la hausse de la criminalité et que je sais si elles sont fondées ou non. Ceci n'a tout simplement pas d'importance. Tout le monde peut citer des statistiques. Selon les dernières statistiques, notre société ne deviendrait pas plus violente, car il y aurait en fait une baisse de la criminalité. Ce qui m'inquiète en tant que législateur, c'est que les habitants de ma collectivité ont l'impression d'être moins en sécurité aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a trois, cinq, 10 ou 15 ans.

Il nous arrive de temps à autre, en tant que législateurs, alors que nous discutons des mesures soumises à l'assemblée, de nous demander si les lois et les principes à la base de ces lois, par exemple la Loi sur les jeunes contrevenants et certaines des dispositions concernant les peines, atteignent le but recherché et, si elles ne l'atteignent pas, ce qu'il faudrait changer. Cela ne signifie pas que nous devions toujours répondre à l'opinion publique et que les mesures législatives ne devraient être prises qu'en réaction. Ce n'est pas cela du tout. Si les députés sont à l'écoute de leur circonscription et s'ils font abstraction de leurs desseins politiques, ils ont une bonne idée de ce qui est dans l'intérêt du public. Certaines des réformes qui sont dans ce projet de loi sont dans l'intérêt du public.

Il faut aussi que le projet de loi soit perçu comme étant juste. Une chose qui me dérange beaucoup, c'est l'idée que le public se fait, à cause des médias, de certains membres de cette assemblée et d'autres particuliers, d'une disposition très précise de ce projet de loi. Je suis profondément attristé de voir que le débat sur la détermination de la peine soit devenu un débat sur l'imposition de peines plus sévères ou sur une disposition autorisant le juge à considérer les raisons du crime, s'il était contre une personne, s'il était motivé par la haine. Faire porter le débat sur la question de savoir si un groupe de la société se voit conférer des droits particuliers, c'est faire un tort considérable à la qualité des débats que cette Chambre a maintenue depuis la Confédération.

Nous ne sommes pas ici pour répondre à ceux qui nous félicitent lorsque, directement ou indirectement, nous nous attaquons à certaines minorités. Le précédent intervenant l'a fort bien illustré. Il a mentionné une phase tragique de l'histoire mondiale. Il parlait de l'holocauste et mentionnait qu'aux yeux des partisans du régime nazi d'Allemagne, il était parfaitement légitime de faire de la discrimination en fonction de la religion d'une personne. Ce n'est certainement pas légitime, et s'il y en a qui croyaient que ça l'était, ils doivent savoir que la société a changé. Ce n'est pas légitime d'agir de façon discriminatoire envers quelqu'un à cause de la couleur de sa peau.

• (1055)

La plus importante et plus ancienne communauté noire du Canada se trouve dans ma circonscription. Tandis que le taux de chômage est de 10 p. 100 dans l'ensemble de ma circonscription, il atteint 48 p. 100 dans cette communauté, trois milles plus loin. C'est probablement dû à l'existence de racisme systémique, même si je ne peux pas le prouver. Je suis sûr que si tous les employeurs étaient aveugles, ma région connaîtrait une meilleure distribution du taux de chômage.

Toute attitude déterminée par la haine d'un groupe pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de déterminer ici—que ce soit parce que les gens ont deux yeux verts, qu'ils ont un ou deux bras, qu'ils en ont un plus court que l'autre ou qu'on leur reproche leur orientation sexuelle—doit être dénoncée par les législateurs de notre pays comme étant un phénomène qu'ils n'approuvent pas, et que les Canadiens n'approuvent pas non plus.

Notre refus de discuter pleinement de ces questions—plus particulièrement des crimes haineux—dans un contexte impartial a beaucoup nui à ce projet de loi, de même qu'à tous ceux qui ont été trop souvent victimes de ce problème par le passé.

Il y a cependant des choses qui ne sont pas dans le projet de loi. Depuis que nous avons commencé à parler du projet de loi C-41—on en connaît tous les éléments extraordinaires—et de l'effet qu'il aura sur la détermination de la peine, certaines choses m'ont frappé par leur absence. Je trouve qu'elles mériteraient de figurer dans la loi.

Je vis malheureusement dans une région qui est devenue une métropole au Canada pour son réseau de souteneurs. La circonscription de Dartmouth abrite probablement le plus important réseau de souteneurs du Canada, ce dont nous ne sommes pas fiers du tout. Ce réseau s'étend au-delà de la frontière des États-Unis. Ces souteneurs s'adressent à des jeunes filles—dès lors victimes d'un crime—qu'ils amènent par la ruse à se prêter à la prostitution juvénile. Certaines n'ont pas plus de 11 ans. Ils les attirent par la drogue, la consommation illégale de drogues, puis les amènent à se prostituer dans les rues de New York, Niagara Falls, Toronto, Montréal, Ottawa, Vancouver, Halifax, Truro et quelques petites villes près de chez nous.

Ce qui se passe, c'est que trop souvent lorsqu'on arrive à récupérer ces filles, et c'est rare—il ne s'agit pas d'adultes qui choisissent ce mode de vie, mais d'enfants que les proxénètes vont chercher dans les écoles et dans la rue—eh bien, ces filles qu'on arrache à la prostitution sont comme des mortes vivantes. Elles n'ont plus aucun respect d'elles-mêmes, elles sont généralement devenues alcooliques et toxicomanes, elles sont perdues. Leur vie a été détruite, la vie de leur famille aussi.

Mais quand vient le temps de traduire ces types en justice, ils s'en sortent habituellement avec au maximum trois à six mois de prison. En Nouvelle-Écosse, cela veut dire qu'ils passent trois mois dans un établissement à sécurité minimum et quand ils en sortent, ils n'ont même pas perdu un sou parce que l'un de leurs amis se sera occupé de leur écurie de filles, de jeunes adolescentes forcées à battre le pavé, et ils continueront à enfreindre la loi puisque ça continue à leur rapporter.

Il faut absolument les en empêcher car c'est pire qu'un meurtre ce qu'ils font. Ils tuent l'âme même de ces enfants, de ces filles, de ces femmes. Ce ne sont plus que des coquilles vides lorsque ces moins que rien s'en débarrassent. Mais plus souvent qu'autrement, nos lois traitent ce genre de crime moins sévèrement que quelqu'un qui volerait 10 000 ou 100 000 $ de la Banque de Nouvelle-Écosse.

Bien souvent les peines imposées par les juges dans les cas de crimes contre nos enfants sont bien moins sévères que dans les

cas de crimes contre la propriété. C'est tout simplement immoral. Pour ceux qui ne comprennent pas toutes les ramifications de ce problème, il y a eu plusieurs articles publiés ces derniers mois dans *Châtelaine* et dans *Reader's Digest*. C'est l'un des crimes les plus odieux qui soit commis au Canada car il vise des enfants sans défense.

J'aurais voulu que ce projet de loi s'attaque à ces crimes et j'en ai parlé à plusieurs reprises au ministre de la Justice, car je crois qu'une mesure à cet égard serait bien reçue. Si le gouvernement n'est pas prêt à agir, je vais présenter un projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre.

Je ne suis pas l'un de ces partisans de la droite qui croient qu'il faut emprisonner tout le monde, bien au contraire. Or, dans le cas de ces crimes sexuels contre des enfants, la durée de la peine exerce apparemment une force de dissuasion. D'après moi, nos lois devraient refléter la révulsion que ces crimes inspirent aux Canadiens et à nos législateurs, et devraient prévoir des peines minimales rigoureuses dans de tels cas. Il ne faudrait pas tolérer qu'après avoir ruiné la vie d'une jeune fille, un seul de ces proxénètes puisse sortir de prison avant d'avoir complètement servi une peine minimale de cinq ans. S'il n'en tenait qu'à moi, la sentence minimale serait de 10 ans, mais ces criminels sont libérés en moins de trois mois.

• (1100)

Tous ceux qui suivent nos débats actuellement devraient savoir que leur fille, leur petite–fille ou leur voisine âgée de 10, 11, 12 ou 13 ans n'est pas en sécurité quand elle se rend à l'école. Il y a des rapaces et les dispositions sur la détermination de la peine qui sont prévues dans la loi ne protègent pas nos enfants contre ces rapaces.

Tout en appuyant ce projet de loi, j'invite les députés et le ministre de la Justice à se montrer un peu plus audacieux et à présenter dans les plus brefs délais un projet de loi pour s'attaquer à ce crime absolument hideux qu'est le proxénétisme auprès de jeunes femmes, de jeunes filles, de nos jeunes Canadiennes.

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte–Claire, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir l'occasion d'aborder de nouveau le projet de loi C–41, qui remplit une autre promesse figurant dans le livre rouge des libéraux, soit la réforme du processus de détermination de la peine à l'intérieur du système de justice pénale.

Au cours de la dernière campagne électorale, la sécurité publique a fait l'objet d'un grand débat, où des opinions diamétralement opposées ont été exprimées. Grâce à notre système électoral, les tenants de certaines de ces opinions ont été élus à la Chambre des communes, comme il se doit.

De par sa nature et sa culture, la Chambre des communes est un lieu où s'expriment des vues opposées, où les extrêmes s'affrontent, où certains députés émettent des opinions dans le but de faire valoir un point et leurs adversaires défendent des positions opposées. Certains le font même de façon déraisonnable.

C'est le grand risque d'un régime démocratique. C'est le risque et je dirais même la beauté du régime. Des opinions sont exprimées. Elles sont contestées. Elles sont étudiées. Elles seront appuyées ou rejetées. Comme ce fut le cas aux élections de 1993, certaines tendances prédomineront à la Chambre des communes. Aux dernières élections, ces tendances ont permis à notre parti de prendre le pouvoir. Étant donné le courant de pensée qui prédominait au pays, les Canadiens ont voté en masse pour le Parti libéral du Canada. C'est dans cette victoire écrasante que nous avons puisé notre mandat, comme nous étions tenus de le faire. Nous avons axé notre mandat sur la croissance économique ainsi que la sécurité publique, objectif que nous voulons atteindre au moyen de mesures sévères mais justes qui visent à reconnaître la primauté du droit.

La Charte est devenue un outil gênant pour certains députés. La Charte est devenue un objet de risée pour certains députés, qui ne la respectent pas.

En 1979, j'ai commencé à pratiquer le droit devant les tribunaux criminels de l'Ontario. En 1982, je me suis jointe au bureau du procureur de la Couronne du comté de Windsor et Essex. De 1986 à 1988, j'ai aussi assumé les fonctions de procureur fédéral. Je sais de quoi je parle en participant au présent débat.

J'ai défendu et j'ai poursuivi les criminels. J'ai fait les deux successivement dans les limites de la loi et, depuis 1982, dans les limites de la Charte. J'ai vu le système fonctionner à son mieux. J'ai vu des criminels reconnus coupables et condamnés en dépit de la Charte, mais j'ai aussi vu des innocents blanchis de toute accusation. La plupart du temps, la règle de droit et la Charte ont prévalu. La Charte est un outil de la démocratie, un outil pour le règlement démocratique des différends. C'est aussi un gage d'équité à l'intérieur du système.

Ce projet de loi répond de façon juste, raisonnable et responsable aux problèmes de sécurité publique que doivent affronter nos collectivités.

• (1105)

C'est un projet de loi qui reconnaît qu'il y a dans notre société des manifestations d'intolérance que les Canadiens abhorrent. Les articles relatifs aux crimes haineux ou motivés par la haine visent à reconnaître non pas que des individus ont de droits spéciaux, mais que notre société abhorre les crimes de ce genre. Ils ne visent pas à accorder de droits spéciaux à quelque groupe que ce soit ni à excuser des comportements, mais à reconnaître que notre société ne tolère pas la haine ni n'en fait la promotion. Ce projet de loi doit être considéré dans le cadre général de l'idéologie libérale et des solutions libérales aux problèmes actuels.

Je voudrais me pencher un instant sur des problèmes sociaux autres que ceux posés par le Code criminel, par le comportement

des procureurs et par ce que l'on croit parfois être les causes de la criminalité.

J'estime que la criminalité fait partie des problèmes généraux qui assaillent notre société. La ville de Windsor, dont je représente ici une partie, a connu une excellente relance économique récemment, s'est vraiment sortie de la récession qui a rudement secoué le secteur industriel de l'Ontario et d'autres régions de notre pays, de toutes les régions du Canada. Heureusement pour Windsor, la relance y a été plus rapide qu'ailleurs grâce à son excellente assise industrielle. Ce que nous avons découvert, c'est que la relance s'est accompagnée d'une baisse du taux de chômage ainsi que de la criminalité.

À mon avis, le livre rouge libéral et les programmes gouvernementaux de relance économique, de création d'emplois et de réforme, qui donneront aux gens de dignes moyens de gagner leur vie et d'apporter leur contribution à notre société, conjugueront leurs effets à ceux de projets de loi comme le projet de loi C–41, ce qui amènera une réduction du taux de criminalité et instaurera dans notre société une façon saine et productive de s'occuper de criminels. J'ajouterais que, avec la prospérité, l'ensemble de la société canadienne connaîtra un recul des problèmes sociaux qui l'assaillent.

On n'accomplit rien d'utile pour la société en montant une question en épingle jusqu'au point où il n'y a plus aucun moyen raisonnable ou responsable de s'en occuper. On ne rend service à personne en ayant recours à la désinformation, en présentant une question de façon irresponsable, en insistant sur des questions qui ne font qu'enrager ou effrayer les citoyens sans y proposer de solutions responsables.

En alourdissant les peines rattachées aux crimes—et je pense surtout ici aux crimes non violents, aux crimes contre la propriété, aux infractions aux règlements et le reste—en allongeant les peines d'emprisonnement, on ne fait qu'ajouter au fardeau financier des citoyens et contraindre le gouvernement à hausser les taxes, ce que certaines personnes perçoivent comme une forme d'activité criminelle.

J'estime que le projet de loi, d'une façon très claire, innovatrice et utile, va à ce qui est essentiel au sein de notre société, qu'il touche à l'aspect financier. Il offre la possibilité d'imposer des sentences dont l'exécution se fait au sein même de la collectivité pour que les contrevenants soient reconnus comme tels, qu'ils soient punis pour leurs crimes et qu'ils soient réhabilités au sein même de la collectivité plutôt que dans l'isolement, dans des établissements qui coûtent extrêmement cher à la société.

• (1110)

Par ailleurs, il contient des dispositions très fermes, et je dirais attendues depuis longtemps, se rapportant aux crimes violents qui révoltent au plus haut point les citoyens. Par conséquent, en modifiant les dispositions sur les libérations conditionnelles et en procédant à un examen attentif des problèmes d'imposition des sentences aux criminels violents, nous offrons aux citoyens la protection qu'ils attendaient.

Le projet de loi est équilibré. Il reflète des principes humanitaires et respecte les règles de droit. En outre, il cadre parfaitement bien dans la philosophie libérale générale, celle du livre rouge, qui respecte le citoyen, qui vise à le protéger et qui cherche à hausser la qualité de vie de tous les Canadiens.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, N.P.D.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole pour participer au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–41, qui prévoit une série complète de modifications au Code criminel du Canada.

Je sais qu'il y a divers éléments de cette mesure législative qui préoccupent mes électeurs, mais comme il ne nous reste qu'une dizaine de minutes à l'étape de la deuxième lecture, je vais me pencher sur une disposition assez controversée du projet de loi C–41 dont on a déjà beaucoup parlé.

Il s'agit de la disposition du projet de loi C–41 qui traite de la question des crimes haineux, c'est–à–dire les crimes qui sont motivés par la haine ou des préjugés fondés sur la race, la nationalité, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique ou l'orientation sexuelle de la victime.

La question de l'inclusion de l'orientation sexuelle de la victime a été un sujet de débat à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre. Je veux prendre quelques instants pour expliquer pourquoi je crois qu'il est profondément important que l'orientation sexuelle soit incluse dans les dispositions relatives aux crimes haineux contenues dans ce projet de loi.

Toutefois, avant d'aborder ce sujet précis, je tiens à signaler que, en Ontario, le fait qu'un crime soit motivé par la haine est un facteur dont on tient compte dans la détermination de la peine. Le procureur général de l'Ontario a dit aux procureurs de la Couronne de réclamer que la peine soit augmentée dans le cas d'un crime motivé par la haine. Il existe à cet égard des lignes directrices pour guider le travail des procureurs de la Couronne.

Je veux donner quelques exemples de circonstances où les peines ont été augmentées parce que le crime était motivé par la haine. Dans l'affaire Lelas, il s'agissait de la profanation de synagogues. Ce crime était clairement motivé par la haine, plus précisément par l'antisémitisme, c'est–à–dire la haine des juifs. La Cour d'appel de l'Ontario a augmenté la peine à cause de cela. Il y a aussi l'affaire Moyer, un «skinhead» néo–nazi qui avait uriné sur des pierres tombales dans une synagogue. Le fait que ce crime était motivé par la haine a été considéré comme un facteur aggravant et la peine a été augmentée.

Dans l'affaire Hoolans, un jeune homme est allé à un concert rock à caractère haineux où on l'a incité à aller à la chasse aux étrangers, et c'est exactement ce qu'il a fait. Il est sorti et s'en est pris à un plongeur sri lankais qu'il a battu jusqu'à ce que la victime perde conscience. Oui, le juge a imposé une peine plus sévère dans ce cas parce que le crime était clairement motivé par la haine fondée sur la race.

• (1115)

Par conséquent, je me demande ce qu'on peut déduire de l'argumentation de la députée de Central Nova et d'autres députés, notamment les réformistes. Au nom de quoi veut–on exclure du projet de loi C–41 la notion d'orientation sexuelle?

Les raisons sont très claires. Ce qu'ils disent, c'est qu'il est juste et bon d'alourdir les peines si le délinquant était motivé par une haine fondée sur la religion, la race ou le sexe, mais non si elle est fondée sur l'orientation sexuelle. Si la Chambre se ralliait à cette opinion, quelle sorte de message lancerait–elle à la société canadienne?

Le week–end dernier encore, deux hommes qui se promenaient dans une rue du centre–ville de Toronto, après avoir pris un café au Second Cup, ont été attaqués par six jeunes hommes qui ont bondi d'une camionnette et les ont battus à coups de poing, à coups de pieds et avec des bouteilles de bière. C'était au beau milieu du centre–ville de Toronto. Tout en les battant et en les blessant, ils les traitaient de tapettes. Ils les ont abandonnés dans une mare de sang, au milieu des débris de verre. C'est la chasse aux homosexuels. Le phénomène, et c'est tragique, n'est que trop répandu dans ma propre ville, Vancouver, à Toronto, à Halifax et New Glasgow, en Nouvelle–Écosse et dans de nombreuses autres villes. Il arrive que les victimes ne soient pas des homosexuels ou des lesbiennes. Elles sont simplement perçues comme tels. Ces voyous s'en prennent à ces gens parce qu'ils les croient homosexuels.

Le projet de loi dit que ce comportement est inadmissible, que, dans l'établissement de la peine pour des crimes d'agression ou autres crimes graves inspirés par la haine, les juges doivent voir dans cette motivation une circonstance aggravante.

À dire vrai, je suis étonné qu'un parti comme celui des réformistes, qui se porte à la défense de l'ordre public, ne comprenne pas l'importance de cette question. Je suis à la fois étonné et profondément déçu. Je dois avouer que je suis encore plus déçu de la position adoptée par la députée de Central Nova et un certain nombre d'autres députés libéraux. Cette députée a soutenu qu'il fallait retirer du projet de loi C–41 le motif d'orientation sexuelle, mais non les autres.

Ce qu'il faut en déduire, le message qui est lancé, c'est que ces agressions sont tolérables. Nous faisons deux poids deux mesures, selon que l'agression est fondée sur la race et la religion, ou bien sur l'orientation sexuelle. Si une autre interprétation est possible, que les collègues silencieux de la députée prennent la parole et donnent cette interprétation. Que le député de Toronto nous dise ce qu'il pense de ces propos haineux. Voilà de quoi nous parlons en l'occurrence.

En fait, même la vice–présidente de l'association libérale de la circonscription de Central Nova, Janet Rosenstock, s'est déclarée contre la position adoptée dans ce débat par la députée de Central Nova. Elle a dit que le projet de loi ne veut pas singulariser l'orientation sexuelle, pas plus qu'il ne parle d'invalidité physique. Il ne donne pas de droits spéciaux aux gais ou à d'autres groupes. Ce que dit par ailleurs la vice–présidente de l'association libérale de Central Nova, et les députés libéraux trouveront peut–être cela intéressant, c'est que, à simplement parler, si l'objet de la haine n'est pas mentionné spécifiquement, il est pratiquement impossible d'intenter des poursuites à l'égard de crimes de haine.

• (1120)

Nous, à la Chambre, voulons faire comprendre très clairement et très fermement que nous croyons que les poursuites fondées sur des crimes de haine doivent non seulement être possibles, mais être mises énergiquement en oeuvre. Voilà le message que nous voulons faire entendre.

J'exhorte tous les députés à la Chambre à appuyer la mesure à l'étude. Je les exhorte à reconnaître qu'il s'agit d'une question de justice fondamentale. Il n'est absolument pas question ici de droits spéciaux ou de traitement spécial. Je veux qu'on le sache.

À ceux qui estiment nécessaire de définir ce qu'on entend par orientation sexuelle, je ferai remarquer que l'expression orientation sexuelle est entrée depuis plusieurs années dans les recueils de lois du pays, et il n'a absolument pas été nécessaire de la définir pour éviter les abus.

Je demande instamment aux députés d'appuyer cette disposition. Refuser de l'appuyer, ce serait envoyer un message d'intolérance, un message que les députés ne veulent sûrement pas adresser aux Canadiens.

M. Leonard Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Lib.): Monsieur le Président, ce projet de loi améliore nettement notre système de justice pénale, et nous discuterons effectivement de ses avantages et de ses inconvénients.

Il faut adopter des mesures, et nous, du Parti libéral, avons pris, durant la dernière campagne électorale, des engagements que nous allons respecter. Ainsi, on a amélioré le prononcé des ordonnances de probation par les tribunaux et le traitement au sein de la collectivité en précisant le type de renseignements qui devraient figurer dans le rapport précédant le prononcé de la peine et en prévoyant des peines plus sévères pour ceux qui ne se conforment pas aux conditions de leur probation. Ce sont là des dispositions très importantes du projet de loi à l'étude.

Nous savons que de nombreux individus en probation n'ont pas été appréhendés, qu'ils n'ont pu l'être et qu'ils ont perpétré d'autres crimes. Il faut rendre sûres les rues ainsi que les localités, rurales ou autres, de notre pays. Les convenances et l'ordre public doivent être respectés.

Le Canada est d'ailleurs perçu dans le monde entier comme un pays très civilisé, respectueux des lois et soucieux des problèmes internationaux. Le gouvernement veut que le système des lois, le système des libérations conditionnelles et le système de justice canadien dans son ensemble inspirent aussi le respect.

Depuis quelques années, les médias ont fait état d'histoires d'horreur, à juste titre d'ailleurs. Nous devons enrayer la détérioration du système et, à cette fin, mettre en place les obstacles et les interdictions nécessaires.

Il faut aussi modifier la façon dont nous traitons ces individus. Nous ne gagnerons rien à simplement les incarcérer. À leur libération, ils seront les mêmes ou pires qu'auparavant. On a déjà fait valoir cet argument à maintes reprises.

Il sera très important d'assurer une liaison adéquate entre le ministère de la Santé nationale, le système de justice et les ministres de la santé de toutes les régions du Canada, pour garantir que les détenus soient traités de manière qu'à leur libération, ils ne constituent pas une menace pour la société. S'ils ne sont pas prêts à être remis en liberté, ils ne devraient pas l'être. Cela doit être une réalité de notre système de justice.

• (1125)

Nous avons entendu parler du cas de la personne qui a été arrêtée à la frontière canado–américaine à Niagara Falls par les douanes américaines il y a quelques années et qui a été livrée aux autorités canadiennes. La police canadienne a été avisée, mais elle ne pouvait rien faire, dans le cadre du système judiciaire de l'époque, parce que la personne en cause n'avait commis aucun délit. Cette dernière a toutefois commis deux autres meurtres par la suite avant d'être arrêtée à London, en Ontario, et finir par se suicider. Mais avant de le faire, il a tiré deux femmes dans la tête.

Ces choses–là doivent recevoir autant d'attention que le crime en tant que tel. Il faut assurer un suivi dans le cas d'un contrevenant qui viole son ordonnance de libération conditionnelle ou d'un suspect qui est libéré sous caution. À la moindre entorse à l'ordonnance de libération conditionnelle ou de libération sous caution, la personne en cause devrait être arrêtée et emprisonnée afin de ne pas commettre d'autres crimes.

De concert avec les provinces, le gouvernement du Canada doit être déterminé à incorporer ces nouvelles règles au système. Il se pourrait même que celles–ci ne soient pas suffisantes et qu'il faille en adopter d'autres pour renforcer le système et protéger le public. Nous ne pouvons tout simplement pas, dans une société en pleine croissance, permettre qu'on continue de commettre ce genre de délits contre la personne, que se perpétue cette insécurité dont les Canadiens sont victimes.

Les exemples sont légion de par le monde de pays où l'augmentation de la criminalité n'a pas été enrayée et a fini par causer les problèmes que connaissent aujourd'hui des villes comme Chicago, New York et d'autres grands centres urbains aux États–Unis, en Grande–Bretagne et ailleurs. Ne laissons pas le Canada, dont la population s'est considérablement accrue depuis 20 ans, s'engager dans cette direction.

Le système juridique et judiciaire doit être au service de la sécurité des citoyens du pays, aujourd'hui comme demain, pour que se développe ce principe inhérent à notre pays que nous n'allons pas permettre tout déclin de la sécurité des Canadiens. Le Canada pourra ainsi être reconnu non seulement comme un pays compatissant sur la scène internationale, mais encore comme un pays portant une grande attention à la sécurité et au bien–être de ses citoyens chez lui.

C'est un défi énorme, bien sûr. C'est un bon départ, bien sûr. Mais nous devons continuer et préparer l'avenir en présentant des idées nouvelles, en favorisant cette vision qui nous guidera dans l'édification du pays et nous permettra d'en faire une terre sûre et respectée où sont perpétuées les qualités que nos ancêtres rêvaient de voir s'implanter dans notre grand pays.

• (1130)

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, mon intervention dans le débat sera brève, mais, j'espère bien, importante.

Je voudrais prévenir le gouvernement, le ministre et le comité du danger de certains aspects de ce projet de loi. J'utiliserai un exemple précis qui m'est venu à l'esprit pendant le débat.

J'ai pensé au petit Randy. Randy était un jeune garçon qui, à l'âge de deux ans environ, a vécu pendant un certain temps en foyer d'accueil chez un de mes parents. Par la suite, un couple a adopté Randy et sa soeur pour réunir les deux enfants. Imaginez notre choc lorsque nous avons appris que Randy, sa soeur et leur mère adoptive avaient tous trois été assassinés. Nous avons été profondément troublés. Je ne peux en parler sans éprouver encore aujourd'hui le sentiment que ce drame a suscité en moi à l'époque.

Par ce projet de loi, le gouvernement propose de fouiller l'esprit de l'auteur du crime pour comprendre ses motifs. Nous ne savons pas ce qui a poussé cet individu à commettre son crime dans ce cas précis.

Cela me blesse profondément de songer que quelqu'un pourrait oser prétendre que, si une personne est tuée simplement à cause de la couleur de sa peau, de sa religion ou de son orientation sexuelle et si l'on peut prouver que c'était bien le motif du crime, le coupable devrait recevoir une peine plus sévère que celui qui a tué Randy, sa soeur et sa mère en laissant un père et un époux dans un deuil terrible. Cette pensée m'afflige.

Je crois que le gouvernement commet une erreur monumentale en proposant de déterminer la peine en fonction de ce qu'on croit être le motif du criminel.

Je voudrais parler aussi de l'orientation sexuelle. Le député a abordé le sujet en renchérissant sur ce que d'autres avaient déclaré en imputant aux députés du Parti réformiste de fausses intentions, ce qui, à mon avis, est contraire aux règles de la Chambre en tout cas. Il a déclaré que nous haïssons ces gens tout simplement parce que nous examinons certaines idées.

Encore une fois, je n'aime pas tellement me faire dire que je ne peux ouvertement et honnêtement aborder un sujet sans susciter des échanges d'insultes. Cela n'est pas correct. Je crois que nous

devrions jouir d'une entière liberté d'expression à la Chambre, si nous voulons poursuivre des débats, parvenir à des conclusions et adopter les meilleures lois possibles pour le pays, pour son avenir et pour ses habitants.

Je ne sais pas comment faire comprendre au député, et à tous ceux qui ont choisi une orientation différente, que nous ne les haïssons pas. J'ai eu un ami homosexuel; il est décédé cette année. Le député peut bien affirmer que je déteste les homosexuels, mais il a tort. Dans le cas de cet ami décédé du sida, je sais, et tous les Canadiens capables de réflexion savent aussi, que s'il avait eu un autre comportement sexuel, il n'aurait pas contracté cette maladie.

Je voudrais simplement faire valoir que nous devons prôner la fidélité sexuelle dans notre pays. Il faut encourager un mode de vie tout à fait sain et excellent et non des habitudes de vie qui présentent des dangers comme ceux-là. Même la ministre de la Santé l'a reconnu dans cette enceinte.

• (1135)

Je voudrais simplement exhorter tous les membres de cette collectivité à reconnaître que nous essayons de faire ce qui convient. Le fait de légitimiser le mode de vie homosexuel de cette façon est la mauvaise voie à suivre.

En outre, je le répète, c'est une décision peu judicieuse. Je me rappelle lorsque j'étais jeune. Il suffit aux députés de me regarder de côté pour s'apercevoir que j'ai tendance à être plus corpulent que d'autres. C'est un problème qui me suit depuis toujours. Je pesais quelque 180 livres lorsque j'étais en 8e année. Je me rappelle mon arrivée à l'école de la grande ville, alors que j'étais un enfant de la campagne de la Saskatchewan. Un beau jour, des enfants méchants de la ville m'ont battu. À ma connaissance, ils se moquaient de moi à cause de mon poids et ils ont décidé ensuite de me battre. Cela n'a pas été une expérience très agréable. Tout cela s'est passé il y a bien des années, et je m'en rappelle encore. Ce fut un événement traumatisant.

De même, je ne crois pas que quiconque au Canada devrait être battu pour quelque raison que ce soit. Je pense qu'il existe des lois, à l'heure actuelle, qui punissent les gens qui agissent de cette façon. Je tiens à dire aux gens qui sont classés précisément dans le projet de loi C-41 qu'ils sont déjà visés par les lois actuelles. Si une personne est battue, il faut trouver les coupables et les punir de façon exemplaire pour dissuader d'autres personnes d'agir de cette façon.

Nous devrions tout simplement dire, comme le Parti réformiste le fait toujours, que notre nation sera forte lorsque nous parviendrons à traiter nos citoyens également, peu importe le sous-groupe auquel ils appartiennent, leur race, leur sexe ou je ne sais quoi d'autre.

J'implore le ministre et le comité de réfléchir longuement aux conséquences de la proposition soumise dans le cas présent.

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Convoquez les députés.

Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote. En conséquence, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à 17 h 30 cet après-midi. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

* * *

• (1140)

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Mme Albina Guarnieri (secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens aujourd'hui pour manifester mon appui au projet de loi C-53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Ces derniers mois, j'ai eu le privilège, en tant que secrétaire parlementaire du ministre du Patrimoine canadien, de travailler en étroite collaboration avec ce dernier pour faire progresser les initiatives du ministère sur plusieurs fronts. J'ai eu l'occasion de parcourir tous les centres d'activités du ministère, même les plus éloignés, de rencontrer et de consulter des représentants locaux ainsi que de m'entretenir avec des groupes communautaires. Ce qui m'a le plus frappé dans tous ces déplacements, c'est le vif enthousiasme des employés du ministère du Patrimoine canadien, dont le zèle, j'en suis convaincue, s'explique par l'importance qu'ils attachent à leur travail.

Le ministère du Patrimoine canadien n'est pas un de ces organismes lointains ou isolés. C'est un intervenant actif dans une foule de communautés. Le ministère est, au sens fort, un facteur qui fait qu'un grand nombre de villes, petites et grandes,

forment des communautés solides. Il constitue très souvent le pôle, le lieu de rencontre pour des communautés, des activités ou des services qui n'existeraient peut–être pas sans le concours du ministère.

Chaque année, des millions de Canadiens sont attirés par nos programmes, depuis les musées, les parcs et les orchestres jusqu'aux manifestations sportives et multiculturelles. Comme son nom l'indique, le ministère du Patrimoine canadien est le gardien du patrimoine des Canadiens. Ce service, ce ministère est là pour protéger les précieuses caractéristiques de notre culture, nos vastes étendues d'habitat naturel, nos sites, édifices et monuments historiques nationaux, qui donnent aux Canadiens une idée des luttes qui ont conduit à l'édification de notre pays.

Le ministère du Patrimoine canadien est le garant de notre tradition artistique, de notre tradition sportive, de nos langues officielles, de la multitude de cultures qui contribuent à l'essor de notre pays, depuis celles des autochtones jusqu'à celles des Canadiens les plus récents.

Ce n'est pas un ministère qui réglemente un produit quelconque. Notre produit, c'est un Canada meilleur encore, grâce à la mise en valeur de ses trésors naturels et historiques.

[*Français*]

Jusqu'à maintenant, le débat qui se déroule à la Chambre a permis de mettre en lumière un certain nombre de points intéressants dont le moindre n'est pas la diversité des programmes du nouveau ministère.

Le projet de loi C–53 reflète bien la recherche du mandat du patrimoine canadien et l'ampleur de son champ d'activité. Bien que d'autres l'aient déjà signalé, il convient que je répète que le patrimoine canadien embrasse les programmes de cinq ministères actuels ou disparus.

Il est facile pour certains de prétendre que ces secteurs d'activité sont disparates et mal assortis, mais c'est là une appréciation superficielle. Un examen plus attentif fera ressortir que les trois secteurs principaux du ministère sur lesquels je reviendrai plus tard en détail ont beaucoup en commun. Plus encore, ils s'articulent parfaitement en vue de l'exécution du mandat premier du ministère, à savoir le développement de centres de l'identité canadienne et l'encouragement de la contribution de tous les secteurs de la société à la croissance et à la vitalité de notre culture.

[*Traduction*]

Le Service canadien des parcs, qui faisait auparavant partie d'Environnement Canada, est l'un des principaux secteurs du ministère du Patrimoine canadien. Les parcs nationaux, les lieux et monuments historiques nationaux et les canaux historiques, qui relèvent du Service canadien des parcs, sont parmi les meilleurs exemples du patrimoine naturel et culturel du Canada. Il y a de tels joyaux dans toutes les régions du pays. L'activité économique et le tourisme engendrés par les activités du ministère dans ce secteur de programme sont d'une importance vitale pour bon nombre d'économies locales.

• (1145)

Le Service canadien des parcs est conscient de son importance pour ces collectivités et il s'efforce, dans l'exécution de ses responsabilités, de conclure des ententes de partenariat novatrices avec des entreprises privées et sans but lucratif.

Le deuxième grand secteur du ministère regroupe les programmes qui visent à promouvoir l'identité canadienne et la participation des citoyens. Comme on peut s'y attendre avec un mandat aussi vaste, ce secteur comprend un nombre impressionnant de programmes. On y retrouve, en fait, certaines des plus importantes initiatives du gouvernement. Il s'agit, entre autres, de la promotion des langues officielles, de la recherche de l'excellence dans le sport amateur, de la promotion de la diversité culturelle et de l'encouragement à faire participer pleinement tous les Canadiens à la vie de la société.

Il y a ensuite les programmes qui nous renseignent sur ce que signifie le fait d'être Canadien, qui nous distinguent du reste du monde et qui ont aidé le Canada à se classer au premier rang pour ce qui est de la qualité de vie, comme l'ont souligné les Nations Unies.

[*Français*]

L'aspect du troisième grand volet du ministère est celui du développement culturel et du patrimoine. Ces responsabilités englobent les arts, la radiodiffusion et la conservation du patrimoine, de même que les industries culturelles du cinéma, de la vidéo, de l'enregistrement sonore et de la publication de livres.

À propos de l'éventail de ces activités, rien ne me paraît plus approprié ici que de répéter l'énoncé succinct qui figurait dans le livre rouge du gouvernement à propos de l'importance de la culture, et le voici: «La culture est l'essence même de l'identité nationale. Elle est à la base de la souveraineté et de la fierté de notre pays. À l'heure de la mondialisation des échanges et de l'explosion de la technologie de l'information, les frontières entre les pays s'estompent. Le Canada doit, plus que jamais, favoriser son développement culturel.»

Ces termes mettent en lumière non seulement l'importance que revêtent les programmes de ce secteur du ministère, mais ils font ressortir la nature de ce qui doit devenir son objectif premier, soit mettre en place les politiques et les mécanismes qui s'y rattachent afin de s'assurer de la croissance soutenue des secteurs artistique et culturel canadiens qui soient solides et dynamiques.

[*Traduction*]

Au cours du débat sur ce projet de loi, nous avons entendu le ministre du Patrimoine canadien souligner les connotations importantes du mot «patrimoine». Personnellement, je pense que l'une des qualités de ce terme, c'est qu'il englobe toutes les façons dont nous nous exprimons, non seulement face à nos concitoyens mais aussi face au monde entier. Ce mot évoque le lien entre le passé et le présent, au chapitre des entreprises humaines, qu'il s'agisse de culture, de langue, de valeurs ou d'expériences communes.

Lorsque je songe au Canada et à son patrimoine, ce qui me vient à l'esprit, c'est un pays dont les principes reposent sur le respect de l'utilisation et le traitement égal de ses deux langues principales, le français et l'anglais, sur le respect de la diversité culturelle et des traditions et contributions de ses citoyens au-

tochtones et de leurs langues, sur le respect fondamental des droits et des valeurs de la personne, et sur un attachement profond et inébranlable envers les principes de la démocratie. Il n'est pas exagéré de dire que les programmes du ministère du Patrimoine canadien faciliteront la concrétisation de tous ces sentiments et ces idéaux.

Il est essentiel de ne pas perdre de vue ce que l'adoption du projet de loi C–53 permettra d'accomplir. En outre, il ne faudrait pas le considérer isolément; il fait partie intégrante d'une réorganisation plus vaste de l'administration publique qui se déroule actuellement par l'adoption de diverses mesures législatives habilitantes qui en sont à différentes étapes d'un examen parlementaire.

Comme nous en sommes tous conscients, cette nouvelle répartition des programmes et des responsabilités provient des mesures que le gouvernement précédent avait prises en juin dernier. Le gouvernement actuel a donné son aval à la réorganisation, l'a redéfinie et l'a affinée. Nous nous apprêtons maintenant à confirmer ces changements dans des mesures législatives.

• (1150)

Cependant, cette initiative ne constitue qu'une partie de l'ensemble de nos efforts pour offrir aux Canadiens l'administration publique la plus efficace et la plus ouverte possible. À cette fin, il convient de souligner que l'examen des programmes gouvernementaux se poursuit et que le dépôt des diverses mesures législatives habilitantes fait partie de ce processus.

Le libellé du projet de loi C–53 établit les responsabilités générales du ministère du Patrimoine canadien, sans restreindre le déroulement de son mandat. Autrement dit, le projet de loi n'impose pas de limites aux changements que le gouvernement pourra apporter afin de rendre les services plus efficaces et plus conformes aux besoins, compte tenu du contexte financier actuel.

L'adoption de ce projet de loi contribuera à la vague d'efforts de remaniement du ministère qui se traduiront inévitablement par une efficacité encore meilleure et des services encore plus centrés. Nous ne devons pas permettre que le Canada souffre d'une hémorragie de ses ressources naturelles et culturelles. Nous croyons dans un Canada enrichi par notre sentiment grandissant d'appartenance et notre participation en tant que société, par la poursuite de notre évolution culturelle et par la protection de notre patrimoine naturel et culturel, qui est inestimable.

[*Français*]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Témiscouata, B.Q.): Monsieur le Président, je voudrais féliciter ma collègue de son exposé on ne peut plus clair et intéressant.

Maintenant, en se rappelant la citation qu'elle nous a donnée du livre rouge au sujet de la culture qui a vraiment de l'importance, pourquoi le gouvernement libéral n'a–t–il vraiment pas profité de cette occasion pour nous définir un ministère qui aurait pu s'appeler autrement que le ministère du Patrimoine canadien? Moi, je le baptiserais le ministère du Tutti frutti, puisqu'on y a tout mis dedans, autant les choses qui lui appartiennent que celles qui ne lui appartiennent pas. Alors, pourquoi ne pas nous donner un autre ministère que celui–ci?

Et comment se fait–il que le gouvernement libéral n'a pas profité de l'occasion pour faire les choses comme il le faut? Du temps où ils étaient dans l'opposition, ils ont critiqué quand les conservateurs ont créé ce ministère–là; maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils font une copie conforme, sans aucune modification, de ce que les conservateurs avaient fait.

Comment peut–on penser, à l'heure où l'autoroute électronique s'en vient, que rien n'a été prévu au ministère du Patrimoine canadien à ce sujet, qu'il n'y a aucun pouvoir de réglementation concernant l'autoroute électronique, que les télécommunications restent encore scindées des communications, que le CRTC sera encore éjarré entre la culture et l'industrie et qu'on ne sera jamais capable d'en venir à une solution en ce qui concerne les droits d'auteur parce que ce gouvernement manque encore une fois de courage et qu'il fait ce que les autres avaient fait avant lui? Ses devoirs sont à refaire. Comment peut–on vraiment justifier cela dans une optique du Parti libéral? Je me le demande.

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, les plaintes du Bloc québécois ne font que rehausser les accomplissements et l'importance du patrimoine canadien. On entend souvent dire que la culture canadienne appartient à tous les Canadiens, d'où qu'ils viennent. Je pense que la députée devrait être la première à reconnaître que nous économisons l'argent des contribuables, et que cela s'applique aux Québécois aussi. Elle devrait nous applaudir au lieu de nous critiquer parce que nous ne faisons pas exactement ce qu'elle désire. Les buts du Bloc sont différents de ceux du ministère.

Mme Tremblay: Quels sont les buts du Bloc?

Mme Guarnieri: Vous ne me comprenez pas? Elle veut que je lui parle en anglais. Moi, je veux pratiquer le français mais, vous voyez, elle ne veut pas m'en donner l'occasion.

• (1155)

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais vous rappeler que les interventions doivent passer par la Présidence au lieu d'être faites directement de l'un à l'autre. Choisissez la langue officielle dont vous voulez vous servir.

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, je veux rassurer la députée que la culture canadienne appartient à tous les Canadiens, d'où qu'ils viennent. J'ai lu le discours de la députée et je suis surprise de sa suggestion. Elle propose que les francophones soient confinés aux ressources culturelles locales seulement.

Je voudrais ajouter que la culture et l'histoire du Canada ont été bâties par tous les Canadiens, tous ensemble. Le partage de notre culture et de notre histoire, voilà la base du patrimoine canadien. On comprend très bien pourquoi le Bloc québécois est

contre notre objectif. Mais je pense que les Québécois et les Canadiens sont d'accord avec nous.

Quand la députée parle des télécommunications et de leur rattachement au ministère de l'Industrie, connaît–elle bien le rôle croissant des télécommunications en tant que génératrices d'activités importantes dans l'économie canadienne? Le domaine de la radiodiffusion s'insère mieux dans le volet du mandat du Patrimoine canadien et se rapporte à la culture, à l'identité et au contenu canadien.

Une collaboration étroite, et je pense que la députée sera d'accord avec cette idée, existe entre les ministères afin de gérer d'une façon efficace ces secteurs. La députée peut rire, je ne sais pas pourquoi, elle devrait plutôt nous applaudir parce que nous économisons l'argent des Canadiens, y compris celui des Québécois. Je pense qu'elle devrait applaudir.

[*Traduction*]

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, la secrétaire parlementaire disait qu'il fallait trouver des façons de réduire les dépenses du gouvernement. Je voudrais lui en proposer une.

Le ministère du Multiculturalisme est superflu. Non seulement les Canadiens n'en veulent pas mais les membres des diverses communautés ethnoculturelles au Canada le contestent. Je fais ici référence à un article paru récemment dans le magazine *Saturday Night*, où un éminent auteur canadien, M. Neil Bissoondath, propose de mettre un terme à toute cette question du multiculturalisme. Je souligne que M. Bissoondath est originaire des Antilles mais qu'il est un auteur canadien et se désigne lui–même comme tel.

Je rappelle que des députés du caucus libéral demandent qu'on supprime la notion de canadien ceci ou canadien cela. J'exhorte la secrétaire parlementaire à utiliser son influence auprès du ministre et à intervenir avec d'autres députés de son caucus qui croient qu'il faut abolir le ministère du Multiculturalisme, que jugent tout à fait superflu non seulement les députés réformistes mais de nombreux libéraux, l'opinion publique canadienne et les communautés ethniques elles–mêmes.

Mme Guarnieri: Monsieur le Président, j'ai parfois l'impression qu'on devrait appeler le Parti réformiste le parti du 1 p. 100, car les députés réformistes passent tout leur temps à critiquer 1 p. 100 des programmes du gouvernement.

Le gouvernement croit dans les communautés, dans le renforcement des liens entre elles et la compréhension des gens entre eux, quelles que soient leurs origines. C'est pourquoi le gouvernement entend poursuivre des programmes qui mettent l'accent sur la compréhension et l'harmonie.

C'est cependant un sombre jour pour les députés réformistes, qui devraient plutôt défendre ce projet de loi. Comment l'opposition peut–elle se permettre de critiquer une modification administrative qui permettra aux contribuables de réaliser toutes sortes d'économies, qui aura pour effet de réduire la bureaucratie, puisqu'elle porte de 14 à trois le nombre des sous–ministres adjoints, et de façon générale accroîtra l'efficacité du ministère. Cette mesure permettra de réduire les coûts d'administration de 7,3 millions de dollars. Les réformistes s'en moquent peut–être, mais cet argent est celui des contribuables canadiens. Les députés du Bloc et du Parti réformiste devraient nous applaudir d'avoir pris cette initiative au lieu de faire des digressions au sujet de certains programmes. Je crois que les améliorations proposées contribueront à accroître l'efficacité. Cela devrait laisser les réformistes sans voix, mais ils préfèrent présenter des arguments non fondés plutôt que se taire.

• (1200)

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, c'était là un échange intéressant. Je prends la parole pour m'opposer au projet de loi C–53, parce qu'il confirme la continuation de la politique de multiculturalisme officiel. Il encourage la division selon des critères raciaux, linguistiques et culturels.

Nous allons continuer à avoir des Canadiens anglais, des Canadiens français, des Canadiens autochtones, des Canadiens chinois et des tas d'autres. Ce que nous n'aurons pas, apparemment, ce sont des Canadiens purs et simples. John Diefenbaker doit se retourner dans sa tombe.

Il est paradoxal qu'un ministère voué à la conservation et à l'amélioration du patrimoine canadien soit aussi chargé de promouvoir le multiculturalisme. Les deux sont en flagrante contradiction.

Depuis des générations, Statistique Canada, qui s'appelait le Bureau fédéral de la statistique, est obsédé par nos origines ethniques. Jusqu'à tout récemment, même une personne née au Canada ne pouvait pas être enregistrée simplement sous le nom de Canadien. Maintenant, Ottawa accepte tout de même que nous, Canadiens, existions. Néanmoins, le guide 1991 pour les recenseurs les invite à demander l'origine raciale de nos ancêtres: «pour faire en sorte que tout le monde, indépendamment de son patrimoine culturel, ait la possibilité de profiter pleinement de la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada», peut–on y lire.

Je ne sais pas exactement ce que ce bureaucrate prétentieux veut bien dire par là, mais voici une interprétation possible. Le gouvernement veut savoir où envoyer l'argent pour acheter des voix. Où dépenser les fonds publics et comment cibler certaines politiques pour apaiser des électeurs dont la première loyauté est encore avec leur pays d'origine.

Les libéraux et les restes éparpillés des deux autres partis traditionnels appuient le multiculturalisme officiel. Cette stupidité a commencé avec le principe que le Canada est la réunion de deux peuples fondateurs, français et anglais. Évidement, cela irrite les autochtones, les Canadiens de l'Ouest d'origine ukrainienne, les Terre–neuviens dont les ancêtres étaient ici il y a des siècles, et pratiquement tout le monde. En tant que Canadien au pedigree passablement mélangé, cela me caresse à rebrousse–poil.

Pour résoudre le problème, on a ordonné que tout le monde appartienne à une sous–espèce distincte de l'homo canadiensis. C'est un autre des merveilleux héritages de l'époque Trudeau et

de ses politiques destructrices. Conserver la culture ancestrale devrait être une décision personnelle dont on assume les frais.

Ce dont nous n'avons pas besoin, c'est que les politiciens fédéraux nous disent: «Voilà de l'argent pour protéger et promouvoir les cultures de la société auxquelles vos ancêtres ont voulu échapper.» C'est un abus absolument immoral du pouvoir d'imposition.

Le Parti réformiste est d'avis que le multiculturalisme officiel est une force qui sème la discorde, encourage la formation de ghettos et est un gaspillage de l'argent des contribuables—cela nous a coûté 25 millions de dollars l'an dernier. Cette caisse noire annuelle est distribuée au compte-gouttes à des centaines et des centaines d'entités, sans aucune justification.

• (1205)

Pourquoi, par exemple, les divers comités ukrainiens devraient-ils recevoir des centaines de milliers de dollars prélevés sur les fonds publics? S'ils veulent danser la prysyadka, tant mieux pour eux. Ils sont plus forts que moi, mais pourquoi devrais-je subventionner leurs sauteries? La plupart d'entre eux sont au moins des Canadiens de la cinquième génération. Ceux de la première et de la deuxième générations, qui vivaient dans des cabanes rudimentaires dans le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui défrichaient la terre et travaillaient loin de chez eux pour gagner un peu d'argent ont eu tout l'exercice dont ils avaient besoin. Ils ont prospéré, ils ont contribué à l'édification d'une nation, ils ont préservé leur langue et leur culture, tout cela sans l'aide de qui que ce soit.

Il y a quatre ans, j'ai pris la parole à une assemblée constitutive du Parti réformiste dans un hameau au nord de Yorkton, en Saskatchewan. Cette assemblée se tenait au centre ukrainien, une bâtisse de 70 ans faite de troncs équarris à la main, très bien finie et décorée d'icônes, de parchemins et de tableaux de patriarches. Tout cela sans l'aide d'aucun fonctionnaire. C'est ça, le multiculturalisme.

Pourquoi les descendants de ces colons ukrainiens tendent-ils la main à présent? Je suppose que c'est parce qu'ils voient tout le monde faire la queue pour obtenir des subventions et que, étant pratiques, ils veulent leur part du gâteau.

Selon l'alinéa 7*a*) de ce projet de loi, le ministre peut accorder une aide financière sous forme de subventions, contributions ou dotations à n'importe qui. C'est scandaleux. L'une des principales attributions du Parlement est d'approuver les crédits. Cette mesure législative donne au ministre, autrement dit aux bureaucrates, carte blanche pour distribuer de l'argent sans même que le Cabinet ait son mot à dire.

La longue liste des subventions versées à ces petites organisations gâtées contient des bijoux comme l'attribution de 12 000 $ pour financer un congrès de la Ligue islandaise—une autre association de Canadiens de la cinquième génération; de 22 575 $ à l'Institution of Ethnic Minority Writing; de 72 000 $ au Conseil national des associations canadiennes des Philippines—nous allons danser le tinikiling, nous aussi—et de 20 000 $ à la Société d'histoire multiculturelle de l'Ontario. En voici une bonne: la Lu Hanessian Productions: Loves Notes a reçu 19 254 $ pour produire une revue musicale de 27 chansons et sketchs musicaux sur les relations humaines.

Le gouvernement semble ne pas apprécier voir ces longues listes de subventions paraître dans les journaux. De plus en plus d'entre elles sont camouflées par des dons à des groupes de coordination comme le Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle, qui a eu 205 000 $, et le Cross Cultural Communications Centre, qui a eu 114 000 $.

Je pense à fonder un club pour mon propre groupe ethnique: l'Association des danseurs en ligne d'origine mixte ayant un handicap génétique. Cela pourrait sûrement nous assurer une subvention de 100 000 $, pourvu que je présente la demande dans une enveloppe rouge.

J'ai grandi dans une collectivité cosmopolite. Alors que tout l'ouest du Canada était déjà cosmopolite depuis des générations, Toronto était encore une enclave anglo-saxonne, où les promeneurs du dimanche risquaient de mourir de faim ou de soif sur la rue Yonge. Les temps ont changé. Je n'oserais pas dire que nos relations étaient marquées par un amour fraternel inconditionnel. Tous les groupes se sentaient supérieurs à d'autres, mais nous arrivions à nous entendre. Nous étions liés par une langue et une histoire communes, par les conditions difficiles que nous connaissions tous là-bas à cette époque et, surtout, par un grand nombre de mariages mixtes.

• (1210)

Maintenant, en insistant sur la diversité plutôt que sur les traits communs, le gouvernement fédéral est en train d'affaiblir nos liens et, partant, le tissu social de notre nation. La mode est à la ségrégation des groupes, et l'adaptation à un nouvel environnement est une coutume dépassée. Pourquoi devrait-on apprendre la langue et les coutumes de son pays d'adoption quand on peut rester dans son milieu et envoyer des émissaires chargés de transiger avec le terrible monde extérieur et d'en tirer la subsistance du groupe?

De temps à autre, un politicien s'arrête chez vous, donne des accolades à tout le monde, au sens figuré bien entendu, et demande à chacun d'un ton condescendant de voter pour lui afin de lutter contre le racisme et de préserver la diversité culturelle.

De peur que mes profondes convictions en la matière ne passent pour le point de vue d'un blanc totalement borné, j'aimerais conclure en citant quelques immigrants récemment arrivés au Canada.

M. Rais Khan est un néo-Canadien d'une très grande sagesse qui dirige la faculté de sciences politiques de l'Université du Manitoba. Il y a un ou deux ans, il était le conférencier invité du Parti réformiste lors de son assemblée à Winnipeg. J'aimerais citer mot à mot certaines de ses réflexions. Il a dit, entre autres: «Je ne suis pas venu au Canada pour qu'on m'appose une étiquette me désignant comme membre de la communauté ethnique ou multiculturelle ni pour être dorloté et bénéficier d'un traitement préférentiel accompagné de subventions spéciales, tout ça pour finir en marge de la société et être laissé pour compte.» Dans ce même discours, il a également dit ce qui suit: «Si je veux conser-

ver mon patrimoine culturel, c'est mon affaire. Si je veux vous inviter chez moi pour déguster des plats traditionnels épicés, c'est notre affaire. Si je m'attends à ce que vous subventionniez mes activités culturelles, c'est votre affaire.»

Bharati Mukherjee est une femme écrivain qui a quitté l'Inde pour s'établir au Canada. Elle s'est sentie marginalisée chez nous et prétend que c'est l'obsession du multiculturalisme de notre pays qui a fait d'elle une expatriée psychologique. Après avoir vécu 15 ans ici, elle est allée s'installer aux États–Unis. Selon elle, en choisissant d'être une mosaïque, le Canada a préservé les différences, mais également les préjugés.

L'un des détracteurs les plus éloquents du multiculturalisme est un certain Al Meghji, professeur de droit à l'Université Dalhousie. Je crois qu'il est né au Canada, mais aux yeux des partisans du multiculturalisme, il est Indo–Canadien et il faut protéger cette fragile identité contre les forces malignes de l'assimilation. Je vais le citer abondamment.

Sa théorie est la suivante: «Le multiculturalisme mine les efforts de ceux qui tentent de se forger une identité nationale et d'empêcher la désintégration d'un pays fragile. Peu importe le but de la politique multiculturelle, cette dernière finit toujours par souligner et accentuer les différences entre les Canadiens. Il nous faut une politique qui, loin d'accentuer les différences, promeut des buts communs et des valeurs communes tout en permettant l'expression d'une identité propre.»

J'ai un dernier nom sur ma liste, qui a d'ailleurs été mentionné précédemment. Il s'agit de Neil Bissoondath, qui est un auteur canadien né à Trinidad. Certains députés ont peut–être lu son recueil de nouvelles intitulé *Digging Up the Mountain*. Il a déjà été le favori de l'intelligentsia, jusqu'à ce qu'il ait la témérité de remettre en question la doctrine du multiculturalisme officiel. Il est maintenant dans le pétrin pour avoir dit, entre autres, que le multiculturalisme était une politique qui visait simplement à garder une population diversifiée prête à se laisser influencer politiquement.

• (1215)

Cet intellectuel très réputé, que la plupart d'entre nous connaissons bien, a soulevé une question cynique. Il veut maintenant renier ses frères, ses soeurs, ses nièces et ses neveux. Voilà qui en dit long sur la tolérance politiquement correcte.

La responsabilité du gouvernement ne consiste pas à encourager les immigrants à préserver leur différence, mais bien à les aider, surtout au moyen de cours de langues, à s'intégrer à la société canadienne. Ce serait déjà plus que ce à quoi avaient droit les immigrants auparavant. Ces derniers se sont établis, se sont entraidés et ont remercié le ciel d'avoir pu venir au Canada. Grâce à leurs efforts, leurs enfants sont devenus des Canadiens, sans trait d'union, et voici maintenant que le gouvernement, comme ceux qui l'ont précédé depuis 20 ans, veut redonner à leurs arrière–petits–enfants le nom de néo–Canadiens. Un pays uni ne se bâtit pas à coups de traits d'union.

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours du député de Swift Current—Maple Creek, surtout ses propos au sujet de la communauté ukrainienne de la Saskatchewan. Je fais partie de cette communauté et jamais je n'ai demandé de subventions pour un groupe ou une activité culturelle quelconque à laquelle mes enfants ou moi avons participé ou participons toujours.

D'ailleurs, en Saskatchewan, il y a des groupes comme les huttériens qui ont quitté l'Europe afin d'échapper à l'oppression dont ils souffraient à cause à la fois de leur langue et de leurs croyances religieuses. Ces gens étaient de bons travailleurs qui sont venus s'établir au Canada afin de préserver leur religion et leur langue.

Le député pourrait peut–être nous dire si, à son avis, ces gens s'opposent à leur intégration à la société canadienne. Devrait–on les traiter différemment pour les empêcher de vivre dans des localités où ils peuvent préserver leur langue et leur religion et refuser de s'intégrer à la société, comme le député le laissait entendre dans son discours? Cela s'applique non seulement à la communauté huttérienne, mais également aux mennonites et à bien d'autres communautés.

M. Morrison: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations très subtiles. Je voudrais le féliciter de ne pas avoir profité de l'assiette au beurre. Il a probablement remarqué que je le regardais lorsque j'ai prononcé cette partie de mon discours.

En ce qui concerne les huttériens, je ne vois pas en quoi je pourrais me contredire en affirmant qu'ils peuvent, quant à moi, continuer de vivre en retrait de la société canadienne, comme ils le font actuellement, puisqu'ils subviennent à leurs propres besoins. Ils ne sont pas subventionnés. Ils ne reçoivent pas une partie des subventions annuelles de 25 millions de dollars. Il n'y a pas de fonctionnaires qui vont leur dire: «Nous avons toute une affaire à vous proposer.» Les huttériens sont des gens très indépendants. Plusieurs groupes d'huttériens vivent dans ma circonscription et cela ne me dérange pas du tout. Ce qui fait problème, ce sont les autres choses que j'ai mentionnées.

M. John Bryden (Hamilton—Wentworth, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser. J'ai écouté les observations du député et si je souscris à certaines, j'en désapprouve d'autres.

Lorsqu'il parle de rejeter la politique multiculturelle, ne parle–t–il pas en fait de rejeter une façon d'appliquer cette politique? Je crois comprendre que le député n'est pas vraiment contre le multiculturalisme. Il est contre la politique du multiculturalisme qui tend à nous diviser plutôt qu'à nous unir. Mais si je comprends bien le député, il favorise encore le caractère multiethnique de notre société.

• (1220)

J'ai moi aussi examiné la question des subventions aux divers groupes ethniques et j'ai découvert que, du temps du gouverne-

ment précédent, les versements aux groupes ethniques augmentaient durant les années d'élections.

Le député voudrait–il commenter ces deux points?

M. Morrison: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations. Je vais commencer par la fin.

Oui, je suis au courant des données en question. J'avais l'intention d'en parler dans mon allocution, mais j'ai oublié et je remercie le député d'avoir porté cela à l'attention de la Chambre.

Je sais que la société canadienne est en soi et en fait multiethnique. Il y a des gens qui s'assimilent rapidement dans le melting pot, comme on dit aux États–Unis. Il y en a d'autres, tels nos frères huttériens, qui gardent leur individualité pendant des générations.

Tant que cela est le fait d'un choix individuel libre, ni mon parti ni moi n'y voyons d'objection. Mais les mots clés sont «choix individuel libre». Débrouillez–vous tout seuls, les amis, et ne vous attendez pas à ce que je paie pour cela!

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole à la Chambre aujourd'hui pour exprimer mon appui à l'égard du projet de loi C–53.

Je voudrais parler des remarques faites à la Chambre par le député de Kootenay–Est avant la semaine de congé. On se souviendra qu'il avait proposé que les parcs nationaux ne relèvent pas du ministère du Patrimoine canadien mais bien du ministère de l'Environnement. Je ne comprends pas la logique de ses remarques.

Il a affirmé, de façon très anecdotique, qu'il avait une certaine expérience des parcs nationaux puisque sa circonscription en compte trois. Pourtant, dans les préoccupations qu'il a mentionnées, il n'y en avait qu'une seule à caractère environnemental, soit la difficulté de laisser les forêts évoluer naturellement. Les autres questions qu'il a abordées étaient l'entretien des routes, les droits d'utilisation, les entreprises, les pratiques d'embauchage et l'emplacement des bureaux. À mon avis, ce sont là des questions administratives et non environnementales.

Il y a néanmoins des liens indéniables à entretenir avec Environnement Canada dans les secteurs des sciences et de la recherche relativement au patrimoine national que représentent nos parcs nationaux. Cela se fait au moyen d'un protocole d'entente entre les deux ministères. Les domaines d'intérêt comprennent la participation au comité scientifique, à la stratégie concernant la biodiversité et à la stratégie concernant les zones protégées. Ce sont toutes là des initiatives multilatérales auxquelles participent divers ministères et organismes gouvernementaux.

Le ministère du Patrimoine canadien est à la fois un client d'Environnement Canada et un leader pour des questions précises comme la stratégie concernant les zones protégées, de la même façon que d'autres ministères, par exemple Pêches et Océans, sont à la fois clients et leaders pour des questions environnementales précises. Ce partage des responsabilités entre les ministères ne fait pas que permettre aux spécialistes de se concentrer sur les questions liées à leurs domaines de compétence. Dans le cas du ministère du Patrimoine canadien, il ajoute aussi une voix pour défendre ces questions au Cabinet.

Parcs Canada est un organisme dont les responsabilités concernent à la fois le patrimoine naturel et culturel de notre pays, et il s'acquitte de ces responsabilités sous différents noms et au sein de différents ministères depuis 1919. Son mandat comprend deux éléments, soit la nature et la culture, qui ne sont absolument pas incompatibles.

[*Français*]

Sur le plan national et international, on tente de reconnaître que l'histoire, la culture et la nature sont interdépendantes. Cette tendance est largement reflétée dans la Convention de l'UNESCO sur la protection du patrimoine naturel et culturel mondial dont, à titre de ministre responsable de Parcs Canada, il est le représentant.

[*Traduction*]

Puisque le nouveau ministère du Patrimoine canadien inclut le gros des programmes culturels liés à la nature, en plus de ceux qui relèvent de Parcs Canada, nous procédons à une unification de ces éléments de nos responsabilités nationales et internationales.

• (1225)

En outre, les parcs et les lieux historiques nationaux sont des symboles tangibles de ce qu'il y a de meilleur dans notre identité canadienne. Le ministère du Patrimoine canadien, qui assume des responsabilités nationales et est responsable de programmes de renforcement de cette identité, pourra construire à partir de ces éléments.

L'initiative se rapportant au tourisme patrimonial, que notre parti appuie, illustre le genre de synergie qui émerge dans tous les secteurs du nouveau ministère. Compte tenu du mandat très large confié au ministère, celui–ci pourra facilement, en misant sur les institutions culturelles et les merveilles naturelles de notre pays, élaborer un programme international passionnant et porteur d'avantages économiques majeurs et, ce qui est peut–être le plus important, conforme aux principes du développement durable. Pour y parvenir, le gouvernement est déterminé à compléter le réseau de parcs nationaux, à élargir les thèmes couverts par nos sites historiques nationaux et à établir de nouvelles aires marines de conservation nationales.

Je souligne que les nouveaux principes directeurs de la gamme d'activités de Parcs Canada ont été définis sous l'oeil attentif de Patrimoine canadien. Lorsque ces principes ont été présentés à la Chambre en mars dernier, ils ont été applaudis par les nombreux intervenants des secteurs relevant du mandat de Patrimoine canadien. Il a été clairement démontré qu'ils avaient participé à leur élaboration.

Quant aux questions précises soulevées par le député de Kootenay–Est, je dirai que, en effet, il peut paraître étrange que le ministère du Patrimoine canadien s'occupe d'entretien de routes, mais je ne parviens pas à comprendre comment cela pourrait justifier que l'on remette la gestion des parcs nationaux à Environnement Canada.

Quoi qu'il en soit, il y a des routes, des voies de communication nationales en fait, qui traversent certains parcs. Il n'y a aucun doute là–dessus. Comme elles se trouvent à l'intérieur des parcs, il incombe au ministère responsable de veiller à ce qu'elles soient en bon état et sûres. Dans certains parcs, les travaux sont confiés en sous–traitance ou effectués dans le cadre d'une entente avec la province.

Le député trouvera intéressant d'apprendre que Parcs Canada est en train de revoir tous ses services routiers pour déterminer le moyen le plus efficace d'assurer un bon entretien, et cela pourrait bien vouloir dire une fusion des services dans les quatre parcs de montagne.

Je comprends très bien l'argument du député selon qui les routes sont normalement gérées par les provinces et ne devraient pas être financées par Parcs Canada. Le gouvernement prendra donc la suggestion du député en délibération.

Quant à ce qu'a dit le député à propos de péage pour les véhicules commerciaux empruntant les routes traversant les parcs nationaux, cela me paraît prêter à confusion. Il n'existe aucun péage du genre et l'on ne songe pas non plus à en créer.

Quant à l'entreprise qui exploite des eaux thermales, je crois que ce projet se révèle très fructueux et devrait constituer un bon projet pilote pour des entreprises similaires. On continuera d'embaucher des employés selon le principe du mérite et, là où cela est approprié, on poursuivra les possibilités d'affaires qui peuvent se réaliser. Je me réjouis de voir qu'il est favorable à une gestion des parcs qui fasse montre de plus de sens des affaires, comme on le constate dans le cas de l'exploitation de la source thermale. Le député sera heureux d'apprendre que cette initiative n'est qu'une des nombreuses initiatives qui représentent l'orientation future de la gestion de nos parcs.

Je crois que j'ai répondu aux préoccupations exprimées par le député. Je conclurai en disant que je suis fier d'appuyer le projet de loi C–53 visant à constituer le ministère du Patrimoine canadien.

M. Lee Morrison (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia, Réf.): Monsieur le Président, à la séance d'information, les fonctionnaires de ce nouveau ministère nous ont dit qu'il n'y aurait pas de rationalisation, pas de compressions, pas d'économies. Il y a un instant, la secrétaire parlementaire a parlé d'économies de 7,3 millions de dollars.

Le député pourrait–il dire d'où viennent ces économies? Où va–t–on aller chercher cet argent, d'autant plus que le projet de loi est accompagné d'une recommandation qui permettra au ministère de dépenser davantage? Le député pourrait–il tirer les choses au clair?

M. Gallaway: Monsieur le Président, il faut admettre en toute honnêteté qu'il est difficile de répondre à une question soulevée dans une intervention antérieure au sujet d'un discours prononcé par la secrétaire parlementaire. Il aurait été préférable que le député lui pose la question directement.

• (1230)

Je comprends les préoccupations du député. La secrétaire parlementaire vient de m'informer que les économies de 7,3 millions seront réalisées grâce à une rationalisation des méthodes de gestion à l'intérieur du ministère.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, B.Q.): Monsieur le Président, nous sommes ici aujourd'hui, n'est–ce pas, pour débattre du projet de loi C–53 constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant et abrogeant certaines lois.

De par son titre, ce projet de loi ne semble qu'à faire de la réorganisation d'un ministère. D'ailleurs, le ministre du Patrimoine lui–même nous le présente comme une technicité. Mais dans les faits, ce projet de loi dépasse et de loin la simple restructuration ministérielle. Ce projet de loi en effet propose la mise en place d'une répartition inefficiente et dangereuse des responsabilités gouvernementales.

Vous me permettrez de mettre en lumière deux aspects importants où le projet de loi déraille sérieusement. D'abord, permettez–moi de souligner une grave incohérence dans le partage des responsabilités ministérielles. En effet, une fois de plus, le gouvernement fait en sorte que la main gauche ne saura pas ce que la main droite est en train de faire, en effet, puisque le partage des responsabilités entre les ministères de l'Industrie et celui du Patrimoine canadien soulèvent divers problèmes de juridiction, de compétition et d'orientation.

Pour illustrer mon propos, je vous cite immédiatement ce que le projet de loi prévoit comme domaine de compétence du ministère. D'abord, il est dit à l'article 4 que:

> 4. (1) Les pouvoirs et les fonctions du ministre s'étendent de façon générale. . .

Qu'est–ce que ça veut dire de «façon générale»?

> . . .à tous les domaines de compétence du Parlement non attribués de droit à d'autres ministères. . .

Si c'est déjà ailleurs, le ministre du Patrimoine n'a pas à s'en occuper, et de toute façon c'est de «façon générale».

> . . .et liés à l'identité, aux valeurs, au développement culturel. . .

Nous allons examiner certains des domaines de compétence. Il est dit toujours à l'article (2):

> *d*) les industries et le patrimoine culturel, y compris les arts d'interprétation et les arts plastiques et audio–visuels, l'édition et l'enregistrement sonore, le film, la vidéo et les lettres;

Il est aussi dit la radiodiffusion et également la formulation d'orientation culturelle en ce qui a trait à l'investissement étranger.

Ma collègue mentionnait qu'il s'agit d'un joyeux Tutti Frutti. En fait, voyez–vous, le ministre a maintenant un portefeuille qui englobe les arts, les industries culturelles, les musées, le patrimoine, la radiodiffusion, la condition physique, le sport amateur, le multiculturalisme, la condition féminine, les parcs, les sites,

les canaux historiques, le cérémonial et le protocole d'État, et j'en passe. J'aurais voulu ajouter au bout de cette énumération: Alouette!

Il y a un problème et je me permettrai d'en citer un qui est manifeste, celui des droits d'auteur. Les droits d'auteur, lorsqu'on parle de culture, doivent être protégés d'une façon rigoureuse, d'une façon efficace. Or, la question des droits d'auteur est ici chapeautée à la fois par l'Industrie et à la fois par le Patrimoine, par l'Industrie au niveau du projet de loi C–46. Il y a problème.

• (1235)

J'aimerais aussi parler d'un document qui a été publié par la Conférence canadienne des arts tout récemment et qui dit, en matière de droits d'auteurs, et je le cite: «La division des pouvoirs entre l'industrie et le patrimoine ralentira le processus législatif qui devrait un jour permettre aux artistes et créateurs d'être équitablement indemnisés pour l'utilisation commerciale de leurs oeuvres.» Je comprends les bonnes intentions du gouvernement. Ce que j'en dis, tout simplement, c'est que ces intentions ne se concrétiseront pas en résultats.

Mon deuxième propos invite cette Chambre à constater l'absence de préoccupation du projet de loi en ce qui concerne les impacts culturels et sociétaux de l'avancement des technologies, et en particulier de ce qu'il est convenu d'appeler l'autoroute électronique. Le deuxième objectif que le discours du Trône a présenté en matière d'autoroute électronique était le renforcement de la souveraineté et de l'identité culturelle du Canada, et tout ça au singulier, comme s'il n'y avait au Canada qu'une seule identité culturelle.

Les enjeux sont grands. Il y a, au Canada, certainement une identité culturelle chez les Québécois. Avons–nous, au Canada, une identité culturelle pour le reste du Canada? C'est loin d'être évident. Les gens des Maritimes ont des valeurs, un patrimoine, une histoire, un vécu qui leur sont propres. Les gens des Prairies ont une histoire, un patrimoine, un vécu différents et qui leur sont également propres. Les gens de la côte du Pacifique sont dans une situation semblable. Ceux de l'Ontario ont eux–mêmes vécu une histoire fort différente. Qu'est–ce que l'identité culturelle du Canada au singulier? Je m'inquiète.

Je parlais d'autoroute électronique, de l'avancement des technologies et de ce ministère du Patrimoine. Le ministère du Patrimoine, en voulant cibler tous azimuts, est en train de tirer des plombs dans toutes les directions, mais ne touche pas aux véritables cibles qui constituent les défis qui devront être relevés, non pas dans les décennies qui viennent, mais dans les années immédiates qui sont devant nous.

Ouvrons la parenthèse sur les aspects technologiques. La radiodiffusion, les télécommunications et les communications sont en train d'être révolutionnées. On ne sait même pas, au moment où je vous parle, quels sont les véritables enjeux, quels sont les véritables acteurs, quels sont les véritables morceaux de cet incroyable casse–tête. Nous sommes devant un problème à multiples composantes. D'un côté, il y a les fournisseurs de services et d'infrastructures téléphoniques, que l'on appelle les compagnies de téléphone, et il y en a de nombreuses au Canada. De l'autre côté, vous avez les câblodistributeurs, ceux qui amènent les images télévisées dans tant de foyers canadiens et québécois.

Ces deux intervenants majeurs sont en voie de se fusionner et d'utiliser des techniques informatiques, des techniques d'ordinateur pour transmettre leurs signaux, ce qui veut donc dire qu'il n'y aura plus de différence entre ma conversation téléphonique et une émission de télévision. Le signal électronique qui va les transmettre sur un bout de fil sera de composition identique.

• (1240)

Le contenu sera différent, mais le contenant sera identique. Et ce contenant va circuler à haute vitesse sur de la fibre optique qui, essentiellement, est un fil de verre dans lequel la lumière peut circuler. Et la lumière peut transporter bien plus d'informations en une seconde que ne le peut le courant électrique, et elle le fait dix fois plus rapidement. On voit donc qu'un simple câble de fibre optique est capable de remplacer une énorme quantité de fils de cuivre. Ensuite, il y a le câble coaxial, celui qui est utilisé par les câblodistributeurs. Lui aussi est capable de transporter une grande quantité d'informations.

En fait, avec ces câbles, nous nous dirigeons vers une capacité physique de transporter n'importe quel genre d'information d'un point A à un point B, à une vitesse fulgurante. Technologiquement, ces choses sont possibles à très court terme. Le problème est de savoir ce qui sera transporté.

S'il s'agit d'une conversation téléphonique entre vous et moi, ça ne change pas grand–chose à ce que nous vivons présentement. S'il s'agit de faire des transactions bancaires à partir de mon domicile, c'est déjà quelque chose qu'on ne pouvait pas faire. Si je peux faire ces transactions bancaires avec d'autres pays dans le monde, on est en train de voir une circulation d'argent électronique, et là, le débit peut être considérable, et je comprends que le ministère de l'Industrie puisse s'y intéresser. Matière de fait, le ministère des Finances et le ministère du Revenu devraient aussi s'y intéresser.

Si on parle de programmation, de programmes culturels, de programmes de télévision tels qu'on les voit aujourd'hui, quel est l'avenir de ces programmes? Aura–t–on encore ces antennes locales qui nous diffusent une programmation dans une séquence bien connue? Je ne le crois pas. Nous allons vers une transition profonde. Aujourd'hui, vous allumez votre téléviseur, vous synthonisez un poste et vous prenez ce qu'on vous y sert, dans la séquence où on vous le sert. Laissez–moi faire la comparaison avec un restaurant. Vous entrez dans le restaurant, vous regardez le menu, puis on vous dit «voici votre choix de soupe, voici votre choix d'entrée, voici votre choix de plat principal, voici le choix de dessert et le choix de breuvage», et vous n'avez que ces choix. Alors, aujourd'hui et maintenant, lorsque vous synthonisez un choix, par exemple la Société Radio–Canada, vous prenez ce qu'on vous sert. C'est direct et c'est simple, mais si vous n'aimez pas ce choix, vous tournez le bouton et vous faites un autre choix. Toutefois, encore là vous prenez ce qui est servi, dans la séquence qu'on vous le sert. Plus à l'avenir.

D'ici à très peu d'années, vous serez dans une situation de cafétéria. Vous ne synthoniserez pas un poste, vous vérifierez dans une liste de programmes préenregistrés—préenregistrés depuis peut–être 20 ans ou 30 ans, puisqu'il y a des vidéothèques de bandes préenregistrés qui sont disponibles en grand nombre—et vous déciderez ce que vous voulez voir et quand vous voulez le voir. On est maintenant dans un style de cafétéria. Vous voulez

prendre trois fois du dessert et pas de soupe? Pas de problème, c'est vous qui remplissez votre plateau. Vous voulez plus de ces légumes–ci? Vous n'aimez pas les navets ou les brocolis? Vous avez tort. Non, je sais, monsieur le Président, que vous aimez les navets et le brocoli. Vous choisissez ce que vous voulez, puis vous partez avec votre plateau et vous payez ce que vous avez consommé. Ce sera comme ça.

Le véritable problème est que maintenant chaque consommateur va décider de sa consommation. Alors, la question qui se pose est: Qui est dans les cuisines dans les cafétérias et qui prépare la nourriture? Qui prépare ces programmes et selon quelles règles? Qui définira la bonne diététique et selon quelles modalités? Qui fera l'inspection des cuisines?

Si on était dans un lieu physique bien déterminé, les cuisines seraient ici, on pourrait entrer, on pourrait voir, cela irait bien, mais maintenant les cuisines sont partout dans le monde, dans n'importe quel pays. L'autoroute électronique donne accès instantanément à des ressources situées n'importe où. Nous n'avons pas en soi une capacité de contrôler ce qui se passe chez les producteurs d'ailleurs.

• (1245)

Dans quelle mesure pourrons–nous assurer, et là je reviens au deuxième objectif du discours du Trône, assurer le renforcement de la souveraineté et de l'identité culturelle du Canada? Je ne parle pas uniquement de celle du Québec qui en soi est beaucoup plus facile à protéger du fait même que les Québécois sont majoritairement francophones. Mais pour le reste du Canada qui est majoritairement anglophone, l'accès, entre autres, à la production américaine deviendra d'une facilité déconcertante.

La question du contenu canadien jusqu'ici a été débattue en termes de temps d'antenne. Vous consacrez tant de temps d'antenne à du contenu canadien, vous consacrez tant de temps d'antenne à du contenu américain. Cela va lorsque vous êtes dans un restaurant qui vous sert un menu déjà préparé d'avance. La soupe est canadienne, les pommes de terre sont américaines, le steak vient de l'Ouest du Canada et le dessert a été fabriqué maison. Mais lorsque vous êtes maintenant dans une cafétéria, vous décidez ce que vous prenez et il n'y a aucune façon de s'assurer que le consommateur va consommer une quantité égale, supérieure ou inférieure d'une production canadienne versus des productions étrangères.

On peut, bien sûr, faire le truc du magasin vidéo. Il faut que tant d'espace sur les tablettes soit réservé aux productions canadiennes et le reste de l'espace sera réservé aux productions étrangères. Mais il n'y a rien qui garantit que le client qui entre dans le magasin va, toutes proportions gardées, prendre du produit canadien et du produit étranger en fonction de l'espace de tablettes qu'ils occupent. Effectivement, il n'y a personne à la porte du magasin vidéo qui contrôle ce qui est davantage consommé.

Avec l'autoroute électronique, on est dans une situation analogue. Il n'y aura pas moyen, à première vue, de contrôler cela facilement. Or, le ministère de l'Industrie et du Commerce est en train, en matière de technologie, de s'intéresser au filage, au câblage, aux connections, aux interfaces, aux protocoles, pendant que le ministère du Patrimoine fait des voeux pieux sur l'identité culturelle canadienne.

Ce projet de loi donne à toutes fins pratiques au ministre du Patrimoine le droit de parler du patrimoine, mais aucun pouvoir de réglementation, aucun pouvoir d'intervention, aucun pouvoir réel pour s'assurer que les valeurs québécoises et canadiennes seront protégées, et ce à quelque niveau que ce soit. Et, présentement, les enjeux sont extrêmement grands, extrêmement fluides et absolument inconnus, parce que sans précédent.

Je me souviens de ce ministre du Patrimoine qui, période de questions après période de questions, nous explique lorsqu'on s'interroge sur le CRTC ou le Musée de la nature, que ces organismes ont leur indépendance, ont leurs règles du jeu et qu'ils vont bien faire les choses. Ma sainte foi, avons–nous besoin d'un ministre du Patrimoine? Je crois que j'ai expliqué clairement mes préoccupations et, de manière à me résumer, laissez–moi vous dire qu'au moment où les industries des télécommunications et de la câblodistribution sont en train de converger, ce qui met en cause le niveau de contenu culturel canadien et québécois, il apparaît totalement incohérent que le mandat du ministère du Patrimoine soit désuet face à ces questions.

Je conclus. J'appuie l'amendement de ma collègue de Rimouski—Témiscouata à l'effet de retirer ce projet de loi qui, je m'excuse de le dire, est à la fois insipide, incolore et qui a une drôle d'odeur.

• (1250)

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois le Bloc québécois nous fait part de ses inquiétudes de la présence du gouvernement fédéral dans des questions culturelles. Cependant j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, et je suis demeuré plutôt perplexe quant à la comparaison qui nous a été faite avec une cafétéria.

On s'inquiète que les gens puissent avoir un choix. On s'inquiète du fait que les gens ne sont pas assez bien informés, que les gens ne sont pas bien disciplinés, que les gens n'ont pas la capacité de faire des choix éclairés pour eux–mêmes sur le genre de plats qu'ils devraient choisir.

Vous savez, il y a des milliers de personnes qui se servent de la cafétéria de la Chambre des communes et je crois que nous avons un choix. On ne se contente pas de petits gâteaux, on ne se contente pas des petits gâteaux Vachon, mais on se préoccupe plutôt d'une saine alimentation. Je crois que tous les Canadiens, surtout les jeunes, sont tout à fait conscients de l'importance d'une saine alimentation.

Je crois que dans le projet de loi tel que présenté on veut donner la possibilité aux Canadiens de faire des choix, pas nécessairement de leur imposer des choix, comme le suppose le député de l'opposition. Moi j'ai confiance au public, j'ai une confiance dans le choix éclairé de nos citoyens. Après tout, le but du ministère et le but du gouvernement du Canada, c'est de mettre en contact les différents éléments dont se compose notre pays.

Je crois qu'on peut tirer profit de l'expérience du pêcheur des Maritimes, du bûcheron québécois, du fermier, de l'agriculteur de l'Ouest canadien. Je crois qu'il faut comprendre que le génie du fédéralisme, il faut bien le reconnaître, c'est d'avoir invité ces

différents éléments à venir construire quelque chose d'aussi reconnu et d'aussi extraordinaire.

Encore une fois, on parle de surveillance du côté de l'opposition. Surveiller qui? Surveiller les choix qui sont faits par des adultes mûrs, par des gens qui veulent trouver une façon de s'exprimer. Par exemple, le gouvernement fédéral ne s'est jamais imposé quand Pierre Falardeau a décidé de tourner son film *Octobre*, au contraire. Ce n'est pas une vision des choses que je partage avec le cinéaste M. Falardeau. Cependant, le gouvernement du Canada a consenti, par l'entremise de Téléfilm Canada et de l'Office national du film, à produire, à financer ce film qui, comme vous le savez tous, soulève beaucoup de questions et de débats. On dit que ce n'est pas un grand succès parce que, malheureusement, le gouvernement du Québec a refusé d'y participer.

Cela prouve encore une fois, quand vous avez un manque de partenariat, souvent certains projets ne se réalisent pas. Souvent certains projets sont plutôt mal reçus par la population. Sauf que j'aimerais bien que l'opposition reconnaisse, qu'en ce qui a trait au patrimoine canadien, en ce qui a trait à la culture, je crois que le but du gouvernement, et le but de tous les intervenants artistiques, créateurs, ça a toujours été de stimuler la curiosité intellectuelle, de stimuler les gens à découvrir des choses qui dépassent la frontière. C'est curieux, j'entends souvent les nationalistes séparatistes me dire qu'on parle d'un Québec ouvert sur le monde. Eh bien, commençons par un Québec ouvert sur le Canada et vice–versa. Je crois qu'on a déjà quelque chose en place qui fonctionne bien et est très ouvert aux opinions différentes que nous connaissons ici dans le pays.

Quand on parle de cafétéria, je suis heureux de savoir que j'ai un choix et que c'est un choix qui relève de la liberté individuelle, et malheureusement, l'opposition ne nous propose que d'enlever ou de brimer, ou encore de contrôler ces libertés que nous prenons vraiment pour acquises.

• (1255)

M. de Savoye: Monsieur le Président, avoir un choix, c'est bien, avoir le bon choix, c'est mieux. Or, le député d'en face a l'air d'être prêt à consommer n'importe quoi, pourvu qu'il en ait le choix. Les Américains misent sur le pouvoir de l'argent et la compétition pour abaisser le prix du produit culturel aux États–Unis et de l'utilisation des infrastructures et des ressources de communication et de télécommunication, et ils ont réussi à le faire. Mais, à petit prix, petite qualité, et c'est ça, malheureusement, que l'on retrouve trop souvent de l'autre côté de la frontière.

Or, ici, nous avons une industrie culturelle qui a beaucoup de mérite et qui fait d'excellentes choses, tant du côté canadien–anglais que du côté québécois. Il y a péril en la demeure que ce projet de loi, qui à toutes fins utiles ne donne aucun pouvoir au ministre du Patrimoine, engendre des conséquences désastreuses sur notre culture, sur notre industrie culturelle. Je suis heureux de voir que le député d'en face partage les mêmes préoccupations que moi. Ce qui me rend malheureux, cependant, c'est qu'il ne se rend pas compte que ce projet de loi n'est pas suffisamment musclé pour livrer la marchandise.

Je serais fort content qu'il intervienne personnellement auprès du ministre du Patrimoine et de son caucus pour que ce projet de loi soit retiré et remplacé par un projet de loi qui, vraiment, va livrer la marchandise dont il faisait état.

M. Gagnon: Monsieur le Président, d'ailleurs, je trouve que les propos tenus par le député de l'opposition sont légitimes. Je crois que c'est vrai, le système n'est pas parfait. Il est vrai que nous devons déployer des efforts supplémentaires pour garantir l'espace culturel canadien, canadien–anglais, canadien–français, et je crois que c'est le but premier de la politique canadienne sur la diffusion nationale. Il est certain que le projet de loi englobe plusieurs aspects qui dépassent les frontières de télé et de radiodiffusion.

On parle également des parcs, on parle également de multiculturalisme. C'est vrai, quand on parle de culture, on parle aussi d'industrie culturelle, et je crois que le député a tout à fait raison de nous dire qu'on doit demeurer vigilant devant la présence américaine qui, comme nous le savons, fait franchement une concurrence parfois déloyale vis–à–vis non seulement de la culture canadienne, mais des autres cultures que nous retrouvons dans le monde.

On peut également citer l'exemple de la France, de l'Angleterre, du Japon, ces pays qui déjà se préoccupent davantage de leur culture à cause de l'invasion massive des Américains dans notre espace culturel. Cependant, on doit reconnaître une chose, et je crois que c'est partagé par l'ensemble des députés, c'est que le Québec et la culture francophone canadienne, qui dépasse certainement les frontières du Québec, sont mieux protégés dans l'ensemble fédératif que s'ils font face eux–mêmes, seuls, sans amis et sans alliés à ce géant culturel américain.

M. de Savoye: Monsieur le Président, j'ai le temps de trois courtes citations. Pour la première, j'aimerais citer un rapport de M. Arpin à M^me^ Frulla–Hébert, qui était ministre de la culture au Québec et qui disait: «On peut conclure qu'il existe sur le plan des structures, des programmes, des clientèles et même des mesures législatives et fiscales, un chevauchement manifeste entre les interventions des deux ordres de gouvernement.» Et on parle dans le domaine de la culture, ici. «On peut même parler de dédoublement qui conduit à la surenchère. On observe pour les mêmes clientèles les différences quant aux orientations et aux priorités. Des mesures prises par le gouvernement fédéral contredisent parfois carrément les options québécoises. L'harmonisation des interventions entre les deux paliers de gouvernement a toujours été difficile. Le gouvernement fédéral n'a jamais voulu reconnaître la prépondérance du Québec en matière culturelle.»

Et pour conclure, M. Keith Kelly, directeur général de la Conférence canadienne des arts, vient de déclarer: «Les compagnies de télécommunications semblent être prêtes à pénétrer dans l'univers de la radiodiffusion et le gouvernement doit s'assurer que leurs activités se répercutent favorablement sur les industries culturelles canadiennes. Malheureusement, en réaffirmant la séparation des télécoms et des compagnies de radiodiffusion dans ces deux projets de loi, on ne fait que figer un statu quo qui n'est plus de mise aujourd'hui.»

Voilà, monsieur le Président, pourquoi je suis intervenu comme je l'ai fait ce matin et je vous en remercie.

• (1300)

[*Traduction*]

M. John O'Reilly (Victoria—Haliburton, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir partager, avec les députés ici présents, mon opinion sur le projet de loi constituant légalement le ministère du Patrimoine canadien.

D'entrée de jeu, je dois dire que la lecture du projet de loi C–53 m'a convaincu de l'importance de cette mesure législative. Voilà un ministère qui est appelé à jouer un rôle prépondérant dans la vie des Canadiens et de leur pays.

Ce projet de loi montre l'ampleur du mandat du nouveau ministère, mandat qui comprend des responsabilités concernant le développement culturel, le multiculturalisme, les langues officielles, la conservation du patrimoine, les parcs nationaux, les lieux et monuments historiques nationaux et le sport amateur.

Qui plus est, les objectifs et les programmes du ministère du Patrimoine canadien visent à promouvoir une meilleure compréhension de notre diversité, la participation de tous les citoyens à l'édification de la société canadienne et la prise de conscience accrue de notre patrimoine culturel et naturel. En d'autres termes, le ministère est actif dans des domaines clairement liés à notre identité canadienne.

Le multiculturalisme a toujours été l'une des principales caractéristiques du Canada. En fait, c'est un aspect essentiel de notre identité nationale. Cette dimension multiculturelle est l'une des réalités les plus enthousiasmantes de notre société, une réalité que nous devrions chérir et protéger. Par conséquent, je trouve très encourageant de lire dans le projet de loi C–53 que le nouveau ministère sera responsable de la promotion d'une meilleure compréhension des droits de la personne, des libertés fondamentales et des valeurs qui en découlent, ainsi que du multiculturalisme.

Tous les Canadiens doivent éprouver un sentiment d'appartenance à leur pays. Le multiculturalisme tente de rapprocher les communautés culturelles ayant des origines et des intérêts différents. J'ai dit que le ministère du Patrimoine canadien était un nouveau ministère. Cependant, comme la plupart le savent, il fonctionne bien depuis près d'un an et demi.

L'adoption de ce projet de loi est une étape législative nécessaire qui servira aussi à confirmer les domaines de compétence à l'intérieur desquels le ministre du Patrimoine canadien exercera ses pouvoirs et s'acquittera de ses fonctions; l'une des tâches clés du ministre consistera à assurer la croissance et le développement de la culture canadienne. Cet aspect n'a jamais été aussi important que maintenant, vu l'apport considérable de ce secteur à l'économie canadienne.

Je ne répéterai pas les données et les statistiques que d'autres avant moi ont mentionnées pour expliciter cet apport. Je m'attarderai plutôt au rôle du gouvernement fédéral en matière de développement culturel. D'aucuns soutiennent que la culture est avant tout une manière d'appréhender le monde ainsi qu'une manifestation de notre civilisation. Cette conception unique du monde est l'une des caractéristiques qui permet aux groupes de se distinguer les uns des autres. En somme, sans culture, il n'y a pas d'identité.

La plupart des gens conviendront que la responsabilité du gouvernement fédéral en matière culturelle englobe tous les secteurs ayant une portée pancanadienne, interprovinciale et internationale. Les initiatives fédérales en ce domaine demeurent complémentaires de celles des autres ordres de gouvernement. Il est capital qu'il y ait un grand nombre d'agents de développement culturel et que les gouvernements jouent un rôle actif. Le rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine est de veiller à ce que les artistes, les créateurs et les industries culturelles du pays soient capables de produire et que les Canadiens aient accès à leurs produits.

Il n'y a pas de meilleur exemple que les efforts déployés actuellement par le ministre du Patrimoine canadien pour garantir que les Canadiens aient facilement accès au contenu culturel canadien de l'autoroute électronique, qui est en pleine évolution.

Je vais maintenant passer brièvement aux programmes du ministère qui visent particulièrement à faire la promotion des deux langues officielles. Ces programmes ont été conçus pour donner l'occasion aux Canadiens de connaître notre riche patrimoine linguistique, et d'en profiter pleinement, ainsi que de communiquer avec les institutions fédérales, comme celle où nous sommes aujourd'hui, et d'y prendre part pleinement.

Il importe de souligner—comme l'attestera quiconque a beaucoup voyagé à l'étranger—que le Canada demeure l'un des pays les plus favorisés. Notre prospérité et notre civilité sont le fruit de beaucoup d'efforts acharnés et ne devraient pas être considérées comme allant de soi. La dualité est un élément essentiel de notre identité et de nos caractéristiques.

• (1305)

Les anglophones et les francophones ont construit le Canada et l'anglais et le français ont contribué à définir son identité. La politique des langues officielles du gouvernement fédéral est conçue pour refléter cette réalité et je suis fier de faire partie d'un gouvernement qui défend une vision du Canada où les minorités anglophone et francophone peuvent contribuer à la vie économique, sociale, culturelle et scientifique du pays.

Le ministre du Patrimoine canadien est aussi responsable des politiques et des programmes liés au patrimoine et le ministère du Patrimoine canadien est celui qui appuie et aide les musées du pays. Le ministère doit, en outre, veiller à ce que le cadre de fonctionnement de nos musées nationaux, notamment les Archives nationales, le Musée des beaux–arts du Canada, le Musée canadien des civilisations, le Musée de la nature et la Bibliothèque nationale, facilite l'accès à notre patrimoine culturel pour tous les Canadiens.

Lorsque je pense à notre patrimoine, c'est souvent les parcs nationaux et les lieux historiques qui me viennent à l'esprit. Le ministre du Patrimoine canadien a la lourde responsabilité de sauvegarder ces réserves inestimables de notre faune, de notre flore, de notre patrimoine culturel et naturel pour les générations

d'aujourd'hui et de demain. Ces parcs et ces lieux historiques représentent l'essence même de l'identité canadienne.

Parcs Canada est l'un des principaux services du ministère. Il joue un rôle important de chef de file dans la gestion des territoires protégés et cherche à promouvoir de solides principes de responsabilité administrative et de sensibilisation des citoyens. Parcs Canada se tient aussi à la fine pointe de l'intégrité environnementale et patrimoniale en participant aux colloques internationaux. Les Canadiens peuvent s'enorgueillir de la contribution reconnue internationalement de Parcs Canada à la conservation du patrimoine.

Chez nous, comme partout dans le monde, on constate une tendance à la régionalisation qui permet de dégager une interaction entre l'histoire, la culture et la nature. Cette tendance ressort nettement de la convention de l'Unesco sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel et c'est le ministre du Patrimoine canadien qui y représente le Canada.

En résumé, il est clair que les programmes du ministère du Patrimoine canadien embrassent le passé, le présent et l'avenir du Canada. On peut à plusieurs titres considérer ce ministère comme la figure de proue de l'identité canadienne. Il regroupe les divers programmes fédéraux qui nous aideront à relever les défis qui nous attendent.

J'attends avec impatience l'adoption de ce projet de loi et la création officielle du ministère du Patrimoine canadien.

Le président suppléant (M. Kilger): Avant de donner la parole à la députée de Surrey–Nord, je voudrais simplement signaler à la Chambre que nous avons terminé le bloc de cinq heures de débat, où les interventions étaient d'au maximum 20 minutes, suivies d'une période de questions ou d'observations de 10 minutes, et que nous passons maintenant à la prochaine étape du débat, c'est–à–dire des interventions de 10 minutes sans questions ni observations.

Mme Margaret Bridgman (Surrey–Nord, Réf.): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer à tout débat à la Chambre. Aujourd'hui, j'interviens dans le cadre du débat sur le projet de loi C–53 constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais faire une observation sur un commentaire formulé plus tôt dans le débat au sujet des économies de 7,3 millions de dollars rattachées à ce projet de loi. Durant la séance d'information sur ce ministère, on nous a précisé que ce projet de loi ne prévoyait aucune rationalisation, aucune économie ni aucun licenciement. J'ignore donc au juste où l'on prend ce chiffre de 7,3 millions de dollars.

Un certain nombre de députés qui sont déjà intervenus dans le débat ont parlé de quelques–unes des activités qui, selon le gouvernement, font partie du mandat de ce ministère.

• (1310)

Lorsqu'on examine les dispositions de ce projet de loi, on se demande quels critères ont été utilisés pour choisir les domaines de compétence du ministère. Par exemple, selon le projet de loi C–53, il est question, entre autres, du multiculturalisme, des parcs nationaux, des lieux et monuments historiques nationaux, des canaux historiques, mais également des sports amateurs, de la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, ainsi que de la radiodiffusion et de bien d'autres choses.

Il semblerait bien que, lorsque le gouvernement actuel a restructuré le ministère au début de la session, les activités laissées de côté, ainsi que quelques autres enlevées à d'autres ministères ont été regroupées pour créer le ministère du Patrimoine canadien.

Cette remise en question du bien–fondé de la décision de regrouper, au sein d'un même ministère, des activités diverses sans liens entre elles conduit à une question plus fondamentale sur ce qu'est le patrimoine canadien au juste. Le dictionnaire définit le «patrimoine» comme un bien qu'on tient par héritage de ses ascendants et tout ce qui est transmis par les ancêtres. C'est une chose tirée du passé ou de la tradition. Par définition donc, le patrimoine d'une personne, d'un groupe ou d'un pays est ce dont nous héritons à la naissance, ce qui a été créé et façonné par les actions de ceux qui nous ont précédés, tout comme ce que nous faisons maintenant dans notre vie deviendra le patrimoine des générations futures et influencera leur mode de vie. Ainsi, pour expliquer cela très brièvement, les gens de notre époque ont hérité de certaines assises du passé et bâtissent sur elles pour les générations futures. C'est ce qu'on entend par «patrimoine».

L'un des fondements de notre patrimoine est le fait que notre société s'entende pour reconnaître que certains événements ou certains points valent la peine d'être conservés pour notre développement futur, qu'ils sont valables pour créer et maintenir ces particularités au moyen de symboles concrets qui les rappelleront constamment au souvenir des générations futures. Quand des événements passés cessent d'influer directement sur notre façon de vivre, ils tendent à quitter le concept du patrimoine pour entrer dans ce que nous appelons notre histoire.

Compte tenu de cette définition, je m'interroge sur la raison d'être du ministère du Patrimoine canadien. Je pense que les Canadiens n'ont vraiment pas besoin d'un ministère du Patrimoine canadien. Ce dont nous devons être conscients, à la Chambre, c'est que tout ce que nous faisons—toutes les lois que nous adoptons, toutes les questions que nous examinons—, deviendra partie de l'héritage que nous laisserons aux générations futures. Ce sera leur patrimoine.

Au lieu de créer un ministère du Patrimoine bien précis, il faudrait que tous les ministères soient responsables, par l'entremise des mesures législatives qu'ils proposent, du développement et de la préservation de l'héritage que nous laisserons aux générations futures, et non un seul ministère.

Le gouvernement n'a qu'à fournir un cadre législatif à toutes les personnes qui vivent au Canada, fournir un cadre global à l'intérieur duquel des particuliers, des groupes et des Canadiens peuvent définir leur propre existence. Tant qu'ils fonctionneront ou définiront leur existence à l'intérieur des paramètres des lois canadiennes, ce sera là notre patrimoine.

Ainsi, les personnes qui viennent dans notre pays ont la possibilité de conserver leur patrimoine, comme leur langue ou leur habillement, tant que ce patrimoine ou les éléments qui le composent n'entrent pas en conflit avec les lois canadiennes, avec l'égalité entre les hommes et les femmes, par exemple.

Les gens ne devraient pas venir au Canada pour recréer le pays qu'ils ont quitté. Pourquoi alors quittent–ils leur pays? Les immigrants choisissent notre pays pour les nombreux avantages qu'il présente. Les personnes qui viennent s'établir ici ne devraient pas chercher à recréer le pays qu'elles ont quitté, mais faire de leur mieux pour garder le Canada aussi intéressant pour les autres qu'il l'a été pour elles.

Je voudrais vous lire à ce sujet un extrait d'un article publié le 5 octobre dans *Le Globe and Mail* et écrit par Sonja Sinclair, une journaliste pigiste qui se décrit comme une Canadienne d'adoption, et non de naissance:

• (1315)

«Au risque de pécher contre la rectitude politique, je dirais que, à mon avis, ceux d'entre nous qui ont quitté leur pays natal, que ce soit par choix ou par nécessité, sont mal venus de se plaindre d'un pays qui nous offre un refuge et qui se révèle différent de celui que nous avons quitté. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas critiquer ce qui, à nos yeux, ne va pas ou, mieux encore, améliorer ce qui nous semble imparfait. Cela ne veut pas dire non plus que nous devrions oublier nos racines ou, si nous le jugeons bon, protéger notre langue et notre culture premières. Nous ne devrions pas nous attendre à ce que le gouvernement ou nos concitoyens le fassent à notre place et paient la note.»

L'histoire du Canada est remplie de groupes culturels qui ont immigré chez nous et ont préservé leur patrimoine. Ainsi, les Ukrainiens qui ont immigré dans les provinces de l'Ouest au cours de ce siècle n'ont pas eu besoin d'un ministère du Patrimoine pour leur dire comment maintenir leurs traditions ou les y aider. Ils l'ont fait de leur propre gré et leur communauté au Canada n'en est que plus solide.

Quiconque assiste à des noces à Végréville peut attester de la vigueur de la culture ukrainienne au Canada. C'est faire preuve d'arrogance, de la part d'un gouvernement, que de croire que des personnes aux cultures différentes ne maintiendront celles–ci que tant et aussi longtemps qu'elles pourront recevoir des fonds du gouvernement fédéral pour les aider à se souvenir de leur patrimoine.

C'est pourquoi la spécificité canadienne, c'est–à–dire notre patrimoine, se définit par les actions des particuliers et des groupes dans des paramètres législatifs établis par les gouvernements de ce pays.

La signification du mot «Canadien» devrait venir en premier lieu et non en dernier lieu. Le processus de définition de notre pays devrait passer des particuliers aux groupes, de la communauté à la province et des régions au pays tout entier. Ce n'est que de cette façon que notre combat pour acquérir une identité portera fruit.

Nous n'avons que faire d'un ministère du Patrimoine canadien. Le rôle du gouvernement, c'est de proposer de bonnes lois et de bons paramètres pour la croissance actuelle et à venir de notre pays. Ce faisant, le maintien de notre patrimoine sera assuré par les citoyens eux–mêmes.

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C–53, car j'estime que notre pays est probablement le leader dans le monde lorsqu'il s'agit d'établir l'importance et la signification du patrimoine.

Laisser entendre que nous n'avons pas besoin d'un ministère du Patrimoine, c'est dire que notre pays n'a ni vision de l'avenir, ni orientation, ni rien à bâtir, que les choses arriveront toutes seules, que le régionalisme évoluera de lui–même, que les habitants d'une région n'ont pas besoin de parler aux autres, et qu'il n'est pas nécessaire de renforcer la culture de quelque façon que ce soit.

Cependant, aujourd'hui, je voudrais faire porter mes observations sur toute la question du multiculturalisme, dont les députés du Parti réformiste ont fait grand cas à la Chambre ces derniers jours.

Qu'est–ce que le multiculturalisme? Le premier problème, c'est que les réformistes ont très mal compris ce qu'il signifie. Ils parlent sans cesse de la collectivité ukrainienne, dans l'Ouest, et de telle autre collectivité, ailleurs, qui ont conservé leurs danses, leur culture et leur nourriture. Le multiculturalisme n'est pas que cela. Il s'agit là d'une partie tellement infime du multiculturalisme qu'elle apparaît spontanément, comme la députée l'a souligné avec raison.

Le multiculturalisme est une politique fondamentale qui reconnaît la réalité actuelle du Canada. Il s'agit d'une société multiculturelle composée de peuples venant de tous les pays du monde.

Au cours des années, il a été avantageux pour ce qu'on appelait habituellement le courant général de la société de maintenir le statu quo entre nous et eux. Encore aujourd'hui, dans les discussions, j'entends parler de nous et d'eux, des personnes d'origine multiculturelle. Il s'agit des gens qui ne descendent ni des Anglais ni des Français. Sauf votre respect, cela n'est pas le multiculturalisme. Le multiculturalisme est ce qui définit notre pays; autrement dit, si l'on prend l'exemple d'un cercle, la circonférence en est le multiculturalisme, c'est–à–dire le Canada. Ce cercle se compose de Canadiens de toutes origines, britannique, française, italienne et autres, ainsi que des peuples autochtones. C'est dans ce cercle que nous essayons de mettre au point des programmes pour chercher à atteindre l'équité et arriver à un type de société équitable.

• (1320)

Sans la notion fondamentale du multiculturalisme, je vais dire ce qui arriverait. Il y a 20 ans que je m'occupe de l'administration de programmes et de la distribution de services dans ce pays. Toute politique conçue et mise en oeuvre par le gouvernement, par chaque ministère du gouvernement—car le multiculturalisme intéresse tous les ministères et non pas seulement le ministère du Multiculturalisme—qui ne tient pas compte dès le départ du concept du multiculturalisme, ne s'appliquerait pas à tous et serait très inéquitable.

Ceux qui conçoivent la politique et le mécanisme qui permettra de l'exécuter d'une part n'ont pas l'expérience des différents peuples de ce pays et d'autre part ne les comprennent pas. Une politique qui ne tient pas compte des besoins des gens de ce pays et qui renferme, ainsi que son mécanisme d'exécution, des obstacles s'opposant à ce que les gens aient accès à ce à quoi ils ont droit, n'est pas une bonne politique.

La politique contribue dans les écoles au débat sur l'égalité, elle aide les enfants à apprendre à se connaître et à respecter les origines des uns et des autres, à travailler ensemble et à être fiers d'être qui ils sont. Ce sont là des exemples que l'on ne devrait pas avoir à donner. On a trop longtemps ignoré dans ce pays la contribution apportée au Canada et au monde entier par les peuples de différentes origines ethnoculturelles.

La politique du multiculturalisme, c'est ce qui nous amène à reconnaître la contribution de tous les peuples à notre pays. Il ne faut pas oublier que Christophe Colomb n'était pas Nord–Américain, son nom était Cristoforo Colombo. Il a été suivi par bien d'autres au cours des 200 dernières années. Les Chinois qui ont construit notre chemin de fer ont aussi contribué à bâtir notre pays. Les Européens qui ont défriché l'Ouest ont aussi apporté leur contribution. Les Italo–Canadiens ont aussi travaillé à la construction du chemin de fer et ont été emprisonnés durant la Seconde Guerre mondiale. Ils sont nombreux à avoir bâti le pays. Les Canadiens, ce ne sont pas nous par rapport à eux. En disant «nous», il faut englober tous les Canadiens.

Le Canada est un pays en évolution. Notre culture évolue. Elle n'est pas tout à fait britannique. Nous sommes très respectueux de nos institutions.

Quand un député du Parti réformiste a laissé entendre, il y a une semaine, que les Canadiens d'origine ethnique finiront par ne plus respecter les institutions canadiennes si nous maintenons la politique du multiculturalisme, il a tenu des propos insultants. Je suis Canadienne et je respecte les institutions du Canada.

Qu'entend–on par Canadien? Je ne suis pas née ici. Je suis arrivée à l'âge de neuf ans. Je suis très fière de ce que je suis et de mes origines, mais je suis d'abord et avant tout une fière Canadienne. Ceux qui laissent entendre que les gens dont la langue patrimoniale n'est ni l'anglais ni le français ne sont pas de fiers Canadiens ne font qu'insulter leurs compatriotes. Le multiculturalisme, c'est ce qui nous rend tous semblables. C'est la reconnaissance de ce qui constitue notre nation et de ce que nous sommes en train de bâtir.

On vient de partout au monde nous demander de partager notre expérience. L'Australie a adopté notre politique et l'a poussée beaucoup plus loin. L'Allemagne nous a récemment demandé de l'aider à mettre au point une politique semblable, parce que le monde qui nous entoure est en train de changer. Il y a des pays où les gens s'entretuent pour des raisons de religion ou de différences ethniques.

Au Canada, nous sommes en train de mettre au point un modèle de coexistence et de respect mutuel—et c'est exactement de cela qu'il s'agit quand on parle de multiculturalisme. C'est un instrument de promotion du respect mutuel, qui aide notre société en pleine évolution à s'épanouir. Rien n'est à l'abri du changement.

Les cultures sur lesquelles se fondent notre nation sont toutes aussi importantes les unes que les autres. Il n'y en a pas une qui soit plus importante ou moins importante.

• (1325)

Cela ne veut pas dire que le Canada, en tant qu'État et pays, ne fait pas notre fierté à tous et n'est pas pour nous la chose la plus importante. Cela ne veut pas dire que des Canadiens qui ne sont pas d'origine britannique ou française n'ont pas combattu et donné leur vie au cours des deux dernières guerres.

Je trouve très offensant qu'on vienne dire que le multiculturalisme est une source de division et de rupture de ce pays.

Une voix: Il l'est, regardez autour de vous.

Mme Minna: La cause n'est pas le multiculturalisme, c'est vous. Excusez–moi, monsieur le Président, je m'adresse au député par votre intermédiaire.

Le président suppléant (M. Kilger): Je remercie la députée de le souligner.

Mme Minna: Je regrette mais ce n'est pas le cas. Ce ne sont pas les gens comme moi, qui ne sont pas d'origine anglaise ou française, qui causent la division au sein de ce pays.

Nous croyons au multiculturalisme et nous appuyons une politique qui reconnaît que ce pays n'est pas et n'a jamais été, depuis ses origines il y a 200 ans, ce que certains prétendent, car le Canada a toujours été un pays multiculturel.

Nous sommes en train de construire un modèle dont nous avons tout lieu d'être très fiers. Nous consacrons des sommes à des programmes qui visent à développer et appliquer l'idéologie et le concept de multiculturalisme. On peut s'opposer à un programme en particulier, mais on ne peut pas être fondamentalement contre cette politique.

Je me permettrai de citer certaines déclarations qui ont été faites à la Chambre depuis une semaine. On a notamment affirmé que les groupes d'intérêts spéciaux sont financés aux frais des contribuables. Ne sommes–nous pas tous des contribuables? Ceux qui reçoivent les fonds ne sont–ils pas des contribuables? Pourquoi établir une différence entre eux et nous et affirmer qu'ils ne sont pas des contribuables? La politique ne fait pas de

différence entre eux et nous. Elle nous concerne tous, elle rejoint chaque Canadien.

Quelqu'un a dit que cette politique encourage des groupes importants à demeurer en marge de la majorité, mais qu'est–ce que la majorité? Dans l'agglomération torontoise, nous composons tous la majorité. On y parle une centaine de langues. Voilà ce qui constitue la majorité de l'agglomération torontoise, de Hamilton et de nombreux autres grands centres urbains au Canada. Je ne suis pas sûre de ce qu'on entend quand on parle de la majorité et de ce qu'elle est censée comprendre.

On me demande parfois pourquoi je ne deviens pas Canadienne. Qu'est–ce qu'un Canadien? C'est simplement un citoyen qui respecte les lois canadiennes et ses concitoyens, qui est prêt à travailler et à se battre pour ce pays.

Une voix: Et qui élit le gouvernement.

Mme Minna: Qui élit le gouvernement, c'est exact. Nous votons et nous vivons en démocratie. Voilà ce que signifie être Canadien. Tous les Canadiens ont hérité d'un patrimoine distinct, leurs parents ont des origines diverses, une vision différente, une religion différente, mais nous vivons tous ensemble et c'est justement ce qui fait du Canada ce qu'il est. Nous sommes une nation hybride.

Certains Canadiens sont ici depuis une génération, d'autres sont de troisième ou de quatrième génération, mais nous sommes néanmoins tous des citoyens de ce pays, des Canadiens. Le multiculturalisme est la seule politique égalisatrice au Canada qui assure l'unité de ce pays et en fait un modèle nécessaire pour le reste du monde.

Je me permettrai de citer un article paru dans le *New York Times*. L'auteur estime qu'il serait regrettable que le multiculturalisme canadien disparaisse car il n'y aurait plus alors d'espoir que ce modèle puisse se développer ailleurs dans le monde. Il est temps de se pencher sur cette politique gouvernementale et de contribuer à l'avenir de ce pays, au lieu d'essayer de préserver un statu quo qui n'a jamais existé.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, B.Q.): Monsieur le Président, le projet de loi que nous débattons aujourd'hui en Chambre constitue l'exemple parfait des mesures que nous combattons avec ardeur, des mesures qui légitiment le cheminement de nombreux Québécois et Québécoises vers l'option souverainiste. C'est pourquoi je me prononce en faveur de l'amendement proposé par ma collègue de Rimouski—Témiscouata visant à retirer ce projet de loi et à en renvoyer l'objet au Comité permanent du patrimoine canadien. Il s'agit bien évidemment de ne pas procéder à la deuxième lecture de ce projet de loi à la Chambre qui touche le concept de la promotion de l'identité canadienne. Une raison fondamentale pour s'opposer à ce projet de loi, c'est que le débat ait lieu ici maintenant en cette Chambre, alors que de nombreux problèmes d'éthique n'ont pas encore été réglés.

• (1330)

Quand on parle de promouvoir l'identité canadienne, il va de soi que les mandats, ainsi que les subventions à différents organismes gouvernementaux iront en ce sens, bien sûr. C'est donc le cas de la société d'État Radio–Canada qui devrait, selon cette logique, faire la promotion d'un Canada beau et grand, mais surtout uni.

Une déclaration faite par le premier ministre du Canada en juin dernier, le 18 juin précisément, ne laissait aucun doute quant à l'orientation qu'on veut donner à Radio–Canada. Ici, je cite le premier ministre: «Il y a une loi qui guide les opérations de Radio–Canada et je leur demanderai de respecter la loi. Parmi les obligations de cette loi, il y a l'obligation de renseigner les gens sur les avantages que représente le Canada.»

On demanderait donc à un média d'information de biaiser volontairement son information pour remplir un mandat donné par le gouvernement canadien. C'est difficile, très difficile à avaler. En période électorale par exemple, le temps d'antenne consacré aux principaux partis politiques est chronométré à la seconde près. Si un parti bénéficie d'une plus grande couverture que l'autre, la salle des nouvelles aura tôt fait de recevoir un coup de fil du laissé–pour–compte. Cette règle d'or est la seule garantie pour la population d'être renseignée sur les deux côtés de la médaille.

De la même ligne de pensée que son chef, le ministre des Affaires extérieures déclarait en 1977 et je cite: «Je ne peux pas voir Radio–Canada prendre une position neutre pour présenter les deux côtés de la question. Les employés, au moment du référendum, doivent être sans équivoque du côté pro–Canada.»

Or, voyez–vous, monsieur le Président, c'était une déclaration de notre ministre des Affaires étrangères qui, en 1977, prônait déjà à ce moment–là que la société d'État ait une position biaisée, alors que les Québécois paient 24 p. 100 de son fonctionnement. Aujourd'hui, je vois ce même ministre des Affaires étrangères faire le tour du monde et prêcher une saine démocratie, alors qu'il veut la bafouer ici même dans son propre pays, cette démocratie.

Or, je le voyais encore dimanche dernier à Haïti avec le président Aristide prônant, prêchant les bienfaits de la démocratie. Si la démocratie est saine dans un pays comme Haïti, pourquoi refuse–t–il que cette même démocratie reçoive ici même au Québec, au Canada les mêmes attributions? C'est très dangereux pour l'avenir.

Reste à savoir si l'opinion du ministre dont je viens de vous parler a évolué depuis 1977, ce que je doute d'ailleurs. Ce que les affirmations faites par le premier ministre et son ministre des Affaires étrangères ordonnent, c'est de privilégier par exemple le camp du non à la prochaine campagne référendaire, soit en lui donnant un meilleur temps d'antenne, soit en boycottant carrément les événements favorables aux troupes souverainistes. C'est comme demander à Bernard Derome d'avoir un air dégoûté en rapportant les avantages d'un Québec souverain.

• (1335)

Cette attitude sous–entend deux choses: la première, c'est que tous les travailleurs de Radio–Canada sont fédéralistes, ou du moins manquent d'éthique journalistique et se laissent dicter l'angle à donner à leurs reportages; ou la deuxième, que la population québécoise n'est pas assez éveillée pour comprendre

qu'on joue au tricheur de la soi-disant démocratie. Pour tous les journalistes, les chefs de pupitre, les réalisateurs, les techniciens et tout le reste de l'équipe technique qui se sont bâti à la Société Radio-Canada la réputation de faire un travail sérieux et crédible, de tels propos sont outrageants et sont un manque flagrant de respect au droit à l'information de la population canadienne et québécoise. C'est mettre la crédibilité des bulletins de nouvelles de Radio-Canada en péril.

Et, parallèlement à ces horreurs, nous apprenions en avril dernier, dans le journal *Le Devoir*, que l'écart entre les budgets de programmation entre les réseaux francophone et anglophone ne cesse de croître. Ce n'est pas la loi du pendule: une année, cela croît, l'autre année, cela décroît. Or, ici, la différence entre les deux s'accroît tout le temps, inlassablement. L'an passé, il s'agissait d'un écart de 76,4 millions de dollars. Je vous en donne la répartition: 69,7 millions à la Société Radio-Canada et 146,1 millions à la CBC. En plus, on va leur dire comment ils devront dicter les bulletins de nouvelles. Il y a toujours des limites à jouer avec l'intelligence des Québécois.

C'est une vérité de La Palice que de répéter qu'un peuple se définit par sa culture et sa langue. Néanmoins, tant que nous n'aurons pas, au Québec, toutes les clés de notre développement culturel en main, nous ne cesserons de nous battre pour les obtenir. Les intérêts du Québec ne peuvent être les mêmes que ceux d'une population d'une culture différente. Le meilleur exemple de ce conflit d'intérêts est la production récente d'un film sur les événements d'octobre 1970 auquel faisait justement allusion, il n'y a pas si longtemps cet avant-midi, mon collègue de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine. Le réalisateur Pierre Falardeau a dû débattre de son projet à cause d'un sénateur libéral qui a fait campagne contre sa réalisation en clamant haut et fort que Téléfilm Canada n'avait pas à encourager ce genre de projet. La magouillage politique et les créateurs ne font pas, à mon sens, bon ménage.

En terminant, le mandat donné au Patrimoine canadien va totalement à l'encontre de la volonté du Québec et nous réclamons par-dessus tout la reconnaissance du caractère distinct et spécifique du Québec et nous n'en démordrons pas.

• (1340)

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-53 porte d'une manière très réelle et complète sur les réalités et problèmes nouveaux auxquels la société canadienne se trouve confrontée. Le portefeuille du Patrimoine canadien constitue un instrument de promotion de l'identité canadienne. Le multiculturalisme fait partie du futur ministère du Patroimoine canadien parce qu'il contribue à nous définir en tant que Canadiens et Canadiennes.

Les programmes et politiques du ministère traduisent l'évolution de notre façon de concevoir le multiculturalisme en fonction de ses réalités et des problèmes actuels. Au départ, la politique de multiculturalisme avait pour objectif de protéger et de favoriser l'échange des identités culturelles. Toutefois, depuis 1988, date à laquelle le Parlement du Canada a adopté à l'unanimité, et je le répète, à l'unanimité, la Loi sur le multiculturalisme canadien, la politique a évolué considérablement. À cette dimension culturelle initiale se sont ajoutés les axes social et économique.

[*Traduction*]

On sait que l'exclusion peut représenter une menace pour la démocratie puisqu'elle empêche la pleine et égale participation de tous. Elle conduit à un sentiment d'aliénation, de désillusion et d'impuissance. L'aliénation conduit à l'apathie politique, laquelle amoindrit la société et les individus qui la composent.

Selon le recensement de 1991, 42 p. 100 des Canadiens disent avoir au moins une origine autre que française ou britannique. Les Canadiens qui ne sont originaires ni de France ni de Grande-Bretagne sont majoritaires dans tous les grands centres urbains à l'ouest de Montréal. On estime que d'ici 2006, la proportion de Canadiens appartenant à une minorité visible se situera entre 13 et 18 p. 100; à Toronto, cette proportion pourrait atteindre 50 p. 100.

La diversité croissante de notre population constitue un sérieux défi pour la société canadienne. Afin d'éviter les conflits et de maintenir la cohésion de notre société, il va falloir que tous les organismes oeuvrant dans le domaine de l'éducation, du maintien de l'ordre, de la justice, des médias, des soins de santé et des services sociaux et tous les secteurs—celui des affaires, le mouvement syndical, les municipalités et autres—redoublent leurs efforts pour élaborer des politiques, des programmes et des pratiques adaptés à l'évolution de la réalité canadienne. Parallèlement, il faut entreprendre des campagnes d'information du public pour sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de la diversité et à ses avantages tangibles.

[*Français*]

La politique fédérale du multiculturalisme est dynamique car elle répond aux nouveaux défis que la société doit relever. Actuellement, la politique et les programmes répondent aux grands problèmes liés au racisme et à la discrimination raciale, et aux difficultés que rencontrent les immigrants qui cherchent à s'intégrer à la société canadienne.

Je tiens à affirmer que le multiculturalisme concerne tout le monde, et non seulement les membres des minorités ethniques et culturelles. Le fait de donner à chacun sa place dans la société et la possibilité de prendre une part entière à l'édification d'un pays plus fort ne peut que profiter à tous.

[*Traduction*]

Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de la montée du racisme et de la discrimination raciale. En novembre 1993, le Centre de recherches Décima a constaté que 86 p. 100 des Canadiens considéraient que le racisme était devenu un problème dans leur pays. Cinquante-trois pour cent estimaient que le racisme avait empiré au cours des quatre ou cinq années précédentes. À la question de savoir quels organismes ou quels individus étaient les plus à même de promouvoir l'harmonie et l'acceptation des autres, la majorité a répondu le gouvernement fédéral ou le premier ministre. En mars, les Associés de recherche Ekos ont constaté que plus des trois quarts des Canadiens trouvaient que l'un des rôles du gouvernement devrait être «la promotion de

la tolérance et de la compréhension au sein de la société canadienne».

Je dirais que les faits que je viens de mentionner démontrent que ce projet de loi reflète les aspirations des Canadiens et que les programmes qu'il crée répondent aux demandes des Canadiens. Notre gouvernement sait ce que veulent les Canadiens.

[*Français*]

Il est dans notre intérêt de chercher à préserver l'harmonie. Ainsi, une société qui sait reconnaître la valeur de la diversité et composera avec celle–ci jouira d'une réputation internationale enviable.

• (1345)

M. John E. Cleghorn, président de la Banque royale du Canada, est d'avis que «notre succès en tant que nation dépend de notre capacité de canaliser la riche diversité de notre pays pour devenir véritablement concurrentiels sur les marchés mondiaux.» La mondialisation grandissante de l'économie oblige les entreprises canadiennes à se tourner vers de nouveaux marchés.

Ce faisant, elles sont appelées à tirer partie des abondantes ressources du Canada et de la connaissance d'autres cultures, d'autres langues et d'autres façons d'entreprendre des affaires. J'irais même jusqu'à dire que les entreprises qui seront capables de se réorienter en ce sens jouiront d'un avantage concurrentiel, lorsqu'il s'agira d'embaucher et de garder du personnel qualifié dans un marché restreint de travailleurs. Le multiculturalisme reflète les valeurs fondamentales du Canada. Le multiculturalisme se situe dans le cadre général des droits civils, politiques, sociaux et linguistiques inscrits dans la Constitution canadienne.

[*Traduction*]

Ces valeurs sont celles que l'on trouvait dans les résultats d'un vaste sondage national effectué en 1991. Sur les questions relatives à la diversité, une énorme majorité de 95 p. 100 des citoyens estimaient qu'une personne peut être fière d'être Canadienne et en même temps fière de son propre patrimoine. Pour 76 p. 100 des gens, le multiculturalisme s'applique à tous les Canadiens indépendamment de leur origine, et 73 p. 100 avaient des amis très proches venant d'autres cultures.

La politique canadienne de multiculturalisme est un éloquent témoignage de notre volonté de maintenir la diversité et de donner au monde un exemple d'harmonie. En tant que membre de l'ONU, notre pays a signé un certain nombre d'actes internationaux affirmant notre détermination de travailler à l'amélioration de la condition humaine chez nous et à l'étranger.

La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de racisme et de discrimination raciale nous oblige à prendre des mesures contre la discrimination raciale. Le pacte international relatif aux droits civils et politiques traite du droit de toutes les personnes de jouir de leur culture, de pratiquer leur religion et d'utiliser leur langue.

D'autres actes que nous avons signés comme le pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels et la convention internationale sur l'aliénation de toutes les formes de discrimination contre les femmes témoignent de la vigueur de nos valeurs canadiennes.

[*Français*]

Il est d'une extrême importance pour le gouvernement du Canada de concrétiser ses engagements et de donner réalité aux valeurs qui y sont proposées. C'est d'autant plus important aujourd'hui, alors que, plus qu'à n'importe quel autre moment, des pays du monde se tournent vers les Canadiens pour qu'ils les épaulent. Tous les jours, nous entendons des nouvelles sur la désobéissance civile, l'oppression politique, le désordre public et les batailles de rue, et cela nous rappelle le fait que ces sociétés ont un besoin urgent d'un modèle sur lequel ils pourront baser leurs espoirs d'un avenir meilleur.

Si, en tant que législateurs, parents et citoyens, nous pouvons continuer à travailler ensemble pour perfectionner la vision canadienne, nous pourrons offrir au monde quelque chose d'une valeur immense. Cela me ramène au véritable objet et au rôle crucial des programmes de multiculturalisme qui seront des éléments du nouveau ministère proposé dans le projet de loi C–53. Ces programmes doivent aider à assurer que les Canadiens, de quelque origine culturelle qu'ils soient, pourront devenir des participants à part entière de notre société et apporter des contributions significatives.

C'est exactement pour cela que la plus grande part du montant de 22 millions de dollars en subventions et en contributions, administré par ces programmes, est destinée à aider les néo–Canadiens à s'intégrer à la société canadienne et à éliminer le racisme et la discrimination raciale dans toute la société canadienne. Nous appuyons également les efforts consacrés à résoudre des problèmes tels que les changements institutionnels, l'intégration et la participation de tous à la société canadienne.

[*Traduction*]

Je voudrais souligner qu'une bonne partie du travail des responsables de ces programmes n'a rien à voir avec le financement. Par exemple, notre stratégie concernant la diversité et l'économie forge d'importants partenariats entre le gouvernement, l'entreprise et les collectivités qui permettent de saisir les possibilités économiques qu'ouvre notre diversité. De la même façon, nous travaillons avec nos collègues fédéraux du ministère de la Justice, du solliciteur général, du Revenu national et d'autres pour accélérer les travaux sur la question des crimes haineux et l'importation et la distribution de propagande haineuse.

• (1350)

Parmi les exemples de partenariats stratégiques, citons le travail avec l'Association canadienne des chefs de police, la Fondation canadienne de la publicité, l'Association canadienne des radiodiffuseurs et l'Association du Barreau canadien.

En tant qu'idéologie, le multiculturalisme reflète la réalité: notre société est de plus en plus diverse. C'est une idéologie basée sur les valeurs partagées de l'acceptation et du respect mutuel. C'est une déclaration visionnaire sur le type de société

que nous cherchons à avoir, une société où tous les Canadiens peuvent atteindre leur plein potentiel sur les plans économique, social, politique et culturel.

Le projet de loi C–53 donne au gouvernement le cadre d'action qui lui permettra de continuer à bâtir une société basée sur la justice, le respect et où chaque Canadien a sa place.

Le président suppléant (M. Kilger): Permettez–moi d'interrompre momentanément le débat. Je sais qu'à titre d'adjoint au président d'assemblée, je n'ai pas à signaler aux députés une présence à la tribune, mais plus tôt aujourd'hui j'ai eu le plaisir de recevoir la visite d'un groupe de jeunes de l'école Bishop McDonnell, située dans ma circonscription. Je veux simplement qu'ils sachent que s'ils étaient à la Chambre, je soulignerais leur présence et les remercierais de leur visite.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, à l'instar du député d'en face, je suis fier d'être Canadien. J'ai d'abord été immigrant. Je ne vois vraiment pas pourquoi j'appuierais cette mesure.

Tout d'abord, il paraît que ce projet de loi permettra une économie de 7,3 millions de dollars. Je ne trouve cela nulle part dans le document. J'y vois plutôt un mélange d'idées conçues pour aller puiser encore plus d'argent dans les poches des contribuables.

Ce projet de loi propose un ministère général chargé de promouvoir une meilleure compréhension des droits de la personne. Combien de fois devons–nous entendre cela? On ne parle jamais des responsabilités de la personne.

Ce projet de loi propose l'établissement d'un ministère chargé de la promotion des libertés fondamentales et des valeurs qui en découlent. Cette dernière expression n'a aucune signification pour la plupart des Canadiens. Quelles sont les valeurs qui découlent des libertés fondamentales? Se pourrait–il que l'on donne ainsi à un autre groupe minoritaire une raison additionnelle de contester notre Charte ou nos lois sur les droits de la personne, sous prétexte que ses valeurs sont liées aux libertés fondamentales?

Ce projet de loi assure la mise en place du multiculturalisme, qui est une autre forme d'imposition. Le gouvernement libéral a institué le multiculturalisme comme moyen d'utiliser les dollars provenant des impôts pour s'assurer des votes et il continue aujourd'hui. Si les Canadiens pouvaient choisir entre le financement de groupes d'intérêts spéciaux, sous le couvert du multiculturalisme, ou celui de l'éducation, des soins de santé et des services sociaux, ils opteraient sûrement pour les services essentiels, et non pour un gaspillage des fonds publics.

J'ai assisté dernièrement à un événement multiculturel. C'était merveilleux. On a pu y voir les drapeaux des 14 pays qui étaient représentés, goûter leurs mets et admirer leurs danses. Des jeunes gens ont arboré des costumes qui traduisaient la culture artistique variée de leurs pays d'origine.

Cet événement n'a pas coûté le moindre cent aux contribuables. Il a été entièrement financé par les participants. Les frais d'entrée étaient de 20 $. Non seulement tout le monde s'est amusé, mais l'événement a produit assez de recettes pour aider un groupe à assurer son financement en immobilisations. C'est le genre de multiculturalisme que j'appuie, soit une manifestation de fierté qui ne coûte pas un cent aux contribuables.

Ce projet de loi propose de financer les aspects culturels du statut de l'artiste. Est–ce que quelqu'un peut m'expliquer ce que cela signifie vraiment? On dirait encore de l'argent gaspillé en subventions aux groupes d'intérêts qui réussissent si bien à exercer des pressions sur le gouvernement pour obtenir l'argent précieux des contribuables. Prenons l'exemple d'une autre phrase fourre–tout qu'utilise le gouvernement pour retirer de l'argent aux services essentiels et financer les industries et le patrimoine culturels, y compris toutes les formes de divertissement imaginables.

• (1355)

Au cas où le gouvernement ne le saurait pas, permettez–moi de lui signaler que l'industrie du spectacle se porte très bien au Canada et n'a pas besoin de l'argent des contribuables pour survivre. L'industrie se finance grâce au principe du paiement par l'usager. Les citoyens qui assistent ou participent à un événement doivent payer. Qu'y a–t–il de mal à ce que le système de la libre entreprise finance les industries et le patrimoine culturels? Le principe de l'utilisateur–payeur ne fait que mettre un terme au gaspillage des fonds publics.

Le gouvernement propose que ce superministère s'occupe des lieux historiques, des canaux, des champs de bataille, des gares ferroviaires et des édifices fédéraux patrimoniaux. Qui décide de l'importance de ces installations? D'autres groupes d'intérêts qui réclament leur part de subventions? C'est plus que probable.

Ce projet de loi vise aussi à régir les parcs nationaux. Comme il y a des parcs nationaux dans ma circonscription, cette question m'intéresse. Mes électeurs savent déjà qu'une petite bande de radicaux ont l'oreille du ministre du Patrimoine qui, au lieu d'ouvrir les parcs nationaux à tous les Canadiens, semble vouloir se plier aux exigences de ces radicaux qui ne veulent pas rendre ces parcs accessibles à tous.

Il semble que le ministre écoute ceux qui sont déjà installés dans les parcs et en interdit l'accès à d'autres. Encore une fois, les groupes d'intérêts dicteront le comportement du ministère.

Dans le projet de loi, on propose d'encourager, de promouvoir et de développer le sport amateur. Pourtant, tous les parents ayant des enfants qui pratiquent un sport amateur organisé, que ce soit le hockey, la ringuette, le baseball ou le soccer, savent que la pratique du sport coûte de plus en plus cher d'une année à l'autre. Encore une fois, les groupes d'intérêts empochent l'argent des contribuables.

Le projet de loi vise la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais, grâce aux recettes de l'État. Ce sont les provinces qui devraient s'occuper des questions de langue, et non le gouvernement fédéral. Encore une fois, les groupes d'intérêts profiteront de la situation et tous les Canadiens paieront.

Le projet de loi prévoit l'utilisation des fonds publics pour le financement du cérémonial d'État et des symboles canadiens. Oserons–nous demander ce que le gouvernement entend par cérémonial et symboles?

Le projet de loi vise aussi à financer la formulation d'orientations culturelles en ce qui a trait à l'investissement étranger. Y

a-t-il quelqu'un à la Chambre des communes qui pourrait dire aux Canadiens ce que cela signifie? Personne. Je pense que même le gouvernement ne le sait pas.

Le Président: Cher collègue, il vous reste effectivement quelques minutes et je suis impatient d'entendre ce que vous aurez à dire après la période des questions.

Comme il est 14 heures, en conformité du paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AFFAIRE «PERSONNE»

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 65e anniversaire d'un événement historique important pour notre pays. Le 18 octobre 1929, les Canadiennes ont été officiellement reconnues comme des personnes par le Conseil privé britannique.

Cette victoire a couronné la longue bataille politique et juridique qu'ont menée les célèbres Emily Murphy, Louise McKinney, Nellie McClung, Irene Parlby et Henrietta Muir Edwards, cinq personnes d'une perspicacité et d'une persévérance extraordinaires.

Grâce à leurs efforts et à la décision qui en est découlée, les femmes sont devenues admissibles au poste de sénateur. C'est ainsi que, un an plus tard, en 1930, Corinne Wilson est devenue la première femme à siéger au Sénat du Canada.

Aujourd'hui, 18 femmes siègent au Sénat et nous continuons de travailler à l'égalité des chances dans tous les secteurs de notre société, reprenant ainsi le flambeau du célèbre groupe des cinq dans l'affaire «personne». Les Canadiens peuvent être fiers de notre forte tradition militantiste et de notre engagement continuel à l'égard de la justice sociale.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

M. André Caron (Jonquière, B.Q.): Monsieur le Président, en présentant son exposé économique hier, le ministre des Finances s'est contenté d'ajouter une couverture violette au document qu'avait présenté, en 1984, le nouveau maître à penser des libéraux, M. Michael Wilson.

Le ministre des Finances veut bien nous dire que les programmes sociaux sont le principal obstacle à l'emploi au Canada, il n'en reste pas moins que si l'on tient compte de la croissance de la population depuis cinq ans, il manque toujours environ 800 000 emplois pour retrouver le niveau d'emploi de 1990. Il n'y a pas de quoi se péter les bretelles.

Face à ce constat, que nous propose-t-on? Les solutions que les libéraux ont critiquées et conspuées chaque jour du mandat conservateur. Il y a une limite à l'incohérence et à l'opportunisme politique. À voir les premières réactions, la population reconnaît mieux cette limite que le ministre des Finances.

* * *

[*Traduction*]

KYLE BROWN

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, le soldat Kyle Brown a été condamné à cinq ans d'emprisonnement après avoir été reconnu coupable d'homicide involontaire sur la personne d'un prisonnier somalien. Le ministre de la Défense en appelle de la sentence, en réclamant une peine plus sévère.

Le ministre et la bureaucratie militaire savent depuis le début que Brown pouvait invoquer pour sa défense l'obéissance à un ordre de ses supérieurs qu'il ne voyait pas monstrueux au point d'être de toute évidence illégal. En mars dernier, la Cour suprême a confirmé la recevabilité de cette défense.

En outre, le ministre et la bureaucratie militaire n'ont tenu aucun compte des effets bien connus de la méfloquine, un médicament contre la malaria administré aux militaires canadiens en Somalie. Les effets secondaires de ce médicament incluent des rêves violents, des hallucinations, une confusion, de l'anxiété et un état dépressif. La méfloquine pourrait bien avoir joué un rôle dans le meurtre du prisonnier et dans la tentative de suicide du caporal-chef Matchee.

Le ministre de la Défense devrait ordonner la libération du soldat Kyle Brown, actuellement détenu dans une prison militaire, jusqu'à ce qu'une enquête ait permis de faire toute la lumière sur cette affaire.

* * *

LES FEMMES

M. Patrick Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, Lib.): Monsieur le Président, il y a 65 ans aujourd'hui, les femmes ont obtenu le droit d'être reconnues comme des personnes.

Les députés du Parti libéral profitent de la «journée de la personne» pour honorer les réalisations des femmes et pour reconnaître que nous avons encore beaucoup à faire dans ce domaine. Les députés du Parti réformiste, eux, célèbrent cette journée en dénigrant les réalisations des femmes.

La députée de St. Paul a discrédité les députées du caucus libéral en disant que c'est le premier ministre qui leur a donné leurs postes. Cette idée doit être directement liée au processus de sélection de son propre parti. Après tout, c'est le Parti réformiste qui a obligé ses candidats à remplir un formulaire de demande.

Le nombre de femmes qui ont cherché à devenir candidates libérales dépasse largement le nombre de femmes qui ont été élues députées. Toutes les députées libérales ont livré une véritable bataille. On ne doit pas dénigrer le fait qu'elles sont passées avec succès par un processus dominé par les hommes et parfois sexiste.

Article 31 du Règlement

M. PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood, Lib.): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour signaler l'anniversaire de naissance d'un très important politicologue dans l'histoire de notre pays. C'est en effet aujourd'hui l'anniversaire de Pierre Elliott Trudeau, un homme qui a été au service de notre pays et de la Chambre des communes durant de nombreuses années, et un homme qui croyait en des programmes nationaux solides. C'est grâce à ces programmes nationaux solides que nous avons forgé une grande volonté nationale.

Il nous incombe à nous tous à la Chambre aujourd'hui de reconnaître le grand travail qu'il a accompli pour le Canada.

* * *

LES DÉPUTÉES

Mme Maria Minna (Beaches—Woodbine, Lib.): Monsieur le Président, la députée de Beaver River a laissé entendre dans sa déclaration que certaines députées du côté ministériel n'avaient pas été dûment élues.

Les habitants de Beaches—Woodbine connaissent bien les droits démocratiques qui leur appartiennent en tant que citoyens canadiens. J'ai passé six mois à les rencontrer et à discuter avec eux du programme d'action libéral exposé dans le livre rouge; après avoir eu six mois pour évaluer mes compétences et mon état de préparation pour exercer une charge publique, les électeurs de Beaches—Woodbine m'ont donné une majorité de 9 000 voix sur mon plus proche rival.

On dirait que la députée a oublié un événement très important qui s'est produit en octobre 1993 et qu'on appelle les élections.

* * *

[*Français*]

LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

M. Richard Bélisle (La Prairie, B.Q.): Monsieur le Président, année après année, le vérificateur général dénonce les mauvaises pratiques de gestion de l'appareil fédéral qui coûtent des milliards de dollars aux contribuables.

Vous voulez des exemples? Que dire des quatre milliards de dollars de pertes occasionnées par une gestion fédérale inefficace des biens immobiliers? Que dire des trois milliards de dollars en contrats passés sans appels d'offres, alors que selon le vérificateur général lui-même il aurait été possible de réduire cette dépense de un milliard? Et que dire des milliards de dollars autorisés pour des dépenses militaires qui ne sont plus justifiées aujourd'hui?

Plutôt que de sabrer exclusivement et sans retenue dans les programmes sociaux qui répondent aux besoins des plus démunis de notre société, le gouvernement doit d'abord faire le ménage dans sa propre cour. Les exemple de gaspillage des fonds publics ne manquent pas. Que le gouvernement commence par apporter les correctifs nécessaires à sa gestion déficiente au lieu d'identifier les chômeurs comme les responsables de tous nos problèmes fiscaux au pays.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LE BILINGUISME

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une propagande présentée sous les apparences d'une information objective.

Alliance Quebec accuse à tort le Parti réformiste de préconiser l'unilinguisme au Canada parce qu'il a adopté à son congrès une résolution demandant l'abrogation de la Loi sur les langues officielles.

Le gouvernement et les autres partisans du statu quo recourent à ce genre de propagande pour déformer la vérité. Si le gouvernement et ses protégés avouaient la vérité, ils diraient aux Canadiens que l'abrogation de cette loi ne coûtera rien et qu'elle permettra au contraire des économies de millions de dollars.

Le bilinguisme au Canada est garanti par l'AANB et la Charte des droits et libertés. Alliance Quebec connaît les faits, mais elle refuse de les admettre, non parce qu'elle craint pour l'avenir du français ou de l'anglais au Canada, mais parce qu'elle a peur de perdre plus de un million de dollars en subventions fédérales chaque année, octroyées en vertu de la Loi sur les langues officielles.

À propos d'argent, la dette nationale atteint maintenant 534 738 000 000 $.

* * *

[*Français*]

LES SPORTS

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui souligner la performance exceptionnelle de MM. Dave Barr, Rick Gibson et Ray Stewart, tous trois originaires de la Colombie-Britannique, pour avoir remporté récemment en Écosse la coupe Dunhill, emblème de la suprématie du golf dans le monde.

De plus, j'aimerais étendre mes félicitations à l'équipe de soccer L'Impact de Montréal pour leur impressionnante victoire lors de la finale de la Coupe nord-américaine de soccer.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉES

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.): Monsieur le Président, selon le Parti réformiste, il serait plus facile pour les femmes libérales d'accéder au Parlement.

Je tiens à rappeler à la Chambre que les libéraux ont recherché les meilleurs candidats. Ils ont recherché et déniché des gens très compétents pour aider le premier ministre à diriger le pays

comme il se doit. Nous avons été élus en raison de nos engagements et de notre expérience. Les membres du caucus libéral, hommes et femmes, savent que nous avons l'obligation de servir notre pays en assurant une saine gestion publique.

Nellie McClung, une pionnière de la défense des droits des femmes, a dit ceci: «Il ne faut jamais se rétracter, s'expliquer et s'excuser. Il faut agir et les laisser hurler.»

Certains députés constateront peut-être qu'ils savent seulement hurler, mais les hommes et les femmes de notre caucus, eux, se sont joints au premier ministre pour mener à bien la tâche qui leur incombe.

* * *

LES DÉPUTÉES

Mme Shaughnessy Cohen (Windsor—Sainte-Claire, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de faire remarquer aux députés d'en face qui se moquent des réalisations des femmes siégeant de ce côté-ci qu'à l'instar de mes collègues j'ai fait face à tous les autres candidats lors de l'assemblée d'investiture et que j'ai gagné.

Je voudrais dire que je suis fière de cette réalisation et très fière de mes confrères et consoeurs que le premier ministre a eu le bon sens de nommer. Le premier ministre a un plan, une équipe et plus de députées pour l'appuyer qu'aucun autre chef avant lui.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES PUBLIQUES

M. René Laurin (Joliette, B.Q.): Monsieur le Président, les propos tenus hier par le ministre des Finances laissent les milieux financiers internationaux incrédules. En fait, tout ce que ces milieux demandent au ministre des Finances, ce sont des mesures concrètes pour stopper le gaspillage des fonds publics. Or, un an après sa nomination au Cabinet, le ministre des Finances se limite encore à constater l'ampleur du désastre des finances publiques canadiennes.

Le vice-président de la Deustche Bank du Canada résume bien les inquiétudes des milieux financiers en disant: «Les engagements de M. Martin d'abaisser le déficit sont certes louables, mais les investisseurs veulent voir des gestes concrets.» Doit-on comprendre de l'insuccès du ministre des Finances, que tout l'appareil fédéral, vieux de 127 ans, est trop lourd et sclérosé pour faire face au défi de l'assainissement des finances publiques?

* * *

[*Traduction*]

LES DÉPUTÉES

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, à propos de hurlements, il semble bien que j'aie touché une corde sensible en contestant le processus de mise en candidature, et non le processus électoral, des libéraux. Les députés de l'arrière-ban, généralement bien dociles, se sont réveillés pour protester et pousser des cris d'indignation.

Article 31 du Règlement

La députée de Cumberland—Colchester a affirmé avec passion qu'elle avait été élue selon les règles dans sa circonscription et la députée d'Edmonton-Est—je pourrais m'étendre longuement sur le sujet aujourd'hui—a tenu à expliquer en long et en large comment les habitants de sa circonscription, et personne d'autre, avaient élu une candidate libérale.

• (1410)

Mais qu'en est-il de ceux qui ont peut-être été nommés? Qu'en est-il de la députée d'Etobicoke—Lakeshore? Pourquoi reste-elle sans rien dire? Qu'en est-il de York-Centre, de Hull—Aylmer? Rien à déclarer? Nous voulons les témoignages de ces gens. Qu'en est-il de ma collègue de Saskatoon—Humboldt? A-t-elle quelque chose à dire au sujet du processus de mise en candidature?

Ces personnes ont-elles été nommées ou démocratiquement désignées, si elles n'ont pas été élues? Partagent-elles l'opinion de leur premier ministre qui, à une conférence de presse, interrogé au sujet de la nomination qu'il a faite de plus de 14 candidats, hommes et femmes, a répondu qu'il arrivait parfois qu'on ne puisse pas s'en remettre simplement aux Canadiens pour faire le bon choix?

* * *

LES CHAMPIONNATS DE SOCCER DES CLUBS D'ADOLESCENTS

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, l'Association canadienne de soccer a tenu ses championnats destinés aux clubs d'adolescents. Le tournoi a duré quatre jours et toutes les provinces étaient représentées. J'ai eu le plaisir d'assister au tournoi de la division des moins de 15 ans, à Saskatoon, en Saskatchewan. J'ai été très heureux que les équipes de garçons et de filles de cette division représentent la ville de Scarborough.

Dans la division des filles de moins de 15 ans, le Club de soccer Scarborough-Ouest Rouge a terminé en troisième place. Chez les garçons de moins de 15 ans, le championnat national a été remporté par l'équipe Alexandre-le-Grand de Scarborough, qui représentait le Club de soccer de la flamme olympique de la communauté canadienne d'origine grecque.

Ces excellents jeunes de toutes les régions du pays, qui ont développé leurs compétences et leurs talents pour participer à des championnats nationaux, méritent les éloges de tous les députés de la Chambre. Leur travail acharné et leur goût de la compétition leur ont fait comprendre l'importance du franc-jeu et du véritable esprit sportif.

J'encourage le ministre du Patrimoine canadien à continuer de soutenir les jeunes athlètes canadiens.

* * *

M. PAUL BRODIE

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.): Monsieur le Président, demain, mercredi 19 octobre, à la résidence du gouverneur général, un résident de Bala, dans la circonscription de Parry Sound—Muskoka que je représente, M. Paul Brodie, recevra la médaille de l'Ordre du Canada.

M. Brodie est l'ambassadeur canadien de la musique classique interprétée au saxophone. Il est aussi le fondateur du congrès mondial des saxophonistes. Tout au long de ses 35 ans de carrière, M. Brodie a donné 2 500 concerts. Il a été l'invité de divers hauts–commissariats et ambassades en Angleterre, en France, en Chine, en Israël, en Australie et ailleurs. De sa petite localité pittoresque de Bala, M. Brodie s'est rendu dans bien d'autres petites villes et localités du Canada.

Dans la région de Parry Sound—Muskoka, M. Brodie a eu la gentillesse de faire connaître son art aux jeunes en donnant des concerts dans de nombreuses écoles de la circonscription. Je félicite M. Brodie pour cet honneur et lui transmets tous mes meilleurs voeux pour l'avenir.

* * *

LES PROGRAMMES D'APPRENTISSAGE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons cette année le 50e anniversaire des programmes d'apprentissage au Nouveau–Brunswick, 50 années couronnées de succès. Au cours de ces années, 50 000 diplômes et certificats ont été décernés à des élèves du Nouveau–Brunswick dans 65 secteurs professionnels différents.

[*Français*]

Le Nouveau–Brunswick est fier d'offrir à ses citoyens et citoyennes des nouveaux programmes d'apprentissage dans le domaine de la haute technologie, les préparant ainsi pour les défis de l'an 2000. Les efforts coopératifs des employeurs, des syndicats, des gouvernements et des étudiants ont fait en sorte que l'apprentissage est un élément important dans l'économie du Nouveau–Brunswick.

[*Traduction*]

Étant donné l'augmentation, au Canada, de la demande de travailleurs spécialisés, l'avenir de l'apprentissage s'annonce prometteur. Le soutien constant des programmes d'apprentissage est un investissement non seulement dans les jeunes et dans l'économie du Nouveau–Brunswick, mais aussi dans l'économie canadienne.

* * *

M. PATRICK KELLY

M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.): Monsieur le Président, mes électeurs me font part de leurs préoccupations, et j'étudie les faits. Je voudrais ajouter mon nom à la liste des gens qui exhortent le gouvernement à prendre des mesures dans le cas de Patrick Kelly. M. Kelly est l'ancien agent de la GRC qui a été condamné pour le meurtre de sa femme en fonction des faits rapportés par un témoin oculaire.

Depuis, cette personne est revenue sur son témoignage et, pourtant, il y a des retards inacceptables dans le processus qui peut aboutir à la tenue d'un nouveau procès. Depuis la condamnation de M. Kelly, on a également accusé les agents chargés de l'enquête d'avoir eu recours à des pratiques malhonnêtes.

Dawn Taber, dont le témoignage a joué un rôle essentiel dans la condamnation de M. Kelly, est revenue sur sa déclaration depuis, en affirmant qu'elle avait menti durant le procès à cause des pressions exercées par les enquêteurs. Le gouvernement a réclamé une enquête indépendante sur cette affaire, mais je m'inquiète de voir que le ministre de la Justice n'a pas encore fixé de délai pour la fin de cette enquête.

Il est essentiel de réexaminer rapidement cette affaire pour donner suite à ces nouvelles révélations et pour rendre justice à Patrick Kelly.

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[*Français*]

LES FINANCES PUBLIQUES

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, le ministre des Finances a lancé hier un véritable cri d'alarme sur les finances publiques fédérales. Il a déclaré, et je cite:

> Nous sommes endettés par–dessus la tête. Ça ne peut plus durer. La situation est insoutenable.

Je pose ma question au premier ministre. Partage–t–il ce diagnostic accablant posé par son ministre des Finances sur la situation dramatique des finances fédérales? Est–ce qu'il entend prendre des mesures d'urgence pour juguler le déficit?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsque vous avez 500 milliards de dollars de dette, vous avez un problème sérieux. C'est ce que le ministre des Finances a dit hier, et nous prenons les dispositions pour corriger la situation en réduisant le déficit annuel. L'objectif que nous avons clairement établi dans notre programme électoral était de réduire le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut après trois ans. Nous allons prendre les moyens pour y parvenir.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, encore une fois, nous n'avons entendu que des paroles, que la répétition des objectifs que le gouvernement s'était assignés dans le livre rouge il y a maintenant plus d'un an. En fait, l'impuissance totale est confirmée aujourd'hui par la bouche du premier ministre, alors que son ministre des Finances lui a dit à lui aussi, hier, que la situation est insoutenable.

Alors, je demande au premier ministre: Est–ce qu'il ne reconnaît pas qu'après une année ou presque au pouvoir, il est plus que temps pour son gouvernement de passer des paroles aux actes et que les simples intentions qu'il vient d'exprimer ne suffisent plus pour rassurer les inquiétudes grandissantes des milieux financiers?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons déposé un budget au mois de février et nous avons prévu un déficit de 39,7 milliards de dollars. Lorsqu'arrivera la fin de l'année, nous sommes confiants d'être en–dessous de ce niveau–là.

Nous avons aussi prévu lors du budget qu'il fallait que le déficit se situe environ à 32 milliards de dollars la deuxième année pour ensuite baisser à 25 milliards de dollars, ce qui est le niveau requis pour atteindre notre objectif de 3 p. 100, à la fin de la troisième année. Nous avons dit, je l'ai dit moi–même, et le ministre des Finances l'a dit lui aussi, que nous allions prendre les moyens pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre vient de faire preuve d'une grande franchise, puisqu'il vient de nous dire qu'ils ne feront absolument rien d'ici le budget de février prochain pour s'attaquer à la situation désastreuse que son gouvernement lui–même vient de dénoncer. C'est très, très grave. Il y a là un aveu net, clair et flagrant d'irresponsabilité.

Je voudrais dire au premier ministre, monsieur le Président, par votre entremise, et au gouvernement qui nous demande souvent des suggestions sur des mesures concrètes, que oui, il y a des mesures concrètes que le Bloc propose depuis longtemps et auxquelles le gouvernement fait sourde oreille. Qu'attend le gouvernement pour couper? Voici des mesures concrètes! Prenez des notes, si vous voulez. Qu'attend le gouvernement pour couper dans le gras des dépenses de fonctionnement du fédéral? Qu'attend–il pour éliminer le gaspillage éhonté des chevauchements administratifs? Qu'attend–il pour s'attaquer aux paradis fiscaux? Qu'attend–il pour abolir les privilèges indus des fiducies familiales? Voilà autant de propositions concrètes. Est–ce que le premier ministre peut répondre à cela?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la question du chef de l'opposition est très, très vague: le gras, les dépenses éhontées, sans aucune précision; c'est précisément ce que le ministre des Finances fait à ce moment–ci. Il discute avec les membres du comité. Quant aux fiducies familiales, c'est à la suggestion du porte–parole des finances du Bloc québécois que le problème a été référé au comité qui l'étudie à ce moment–ci pour vérifier si les fiducies familiales paient les impôts qu'elles devraient payer. Nous allons agir selon les recommandations du comité lorsque ce dernier aura fini son travail.

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, B.Q.): Monsieur le Président, en matière de réduction du déficit, le gouvernement continue de faire la sourde oreille aux diverses suggestions qui lui viennent de partout, y compris de l'opposition officielle. La seule recette mise de l'avant par le gouvernement consiste à sabrer massivement dans les programmes sociaux, sur le dos des plus démunis et des sans–emploi, et pour réaliser cette besogne, cette basse besogne, le ministre des Finances compte sur son collègue du Développement des ressources humaines.

• (1420)

Pourquoi le premier ministre refuse–t–il de reconnaître que son gouvernement fait fausse route en s'attaquant aux plus démunis et à la classe moyenne par ses coupures aux programmes sociaux, alors qu'il devrait d'abord réduire ses dépenses, mettre fin au gaspillage et mettre fin aux dédoublements, tout en s'attaquant aux évasions fiscales?

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si le député voulait bien prendre le temps de lire le document présenté par le ministre du Développement des ressources humaines, il constaterait que nous prenons justement une partie de l'argent disponible, non pas pour le donner à des prestataires fréquents ou autres, mais bien pour permettre aux chômeurs d'obtenir la formation dont ils ont besoin pour décrocher un emploi et retrouver leur dignité de travailleurs.

Les Canadiens ne veulent pas que leurs malheureux concitoyens au chômage continuent de recevoir de l'assurance–chômage ou de l'aide sociale. Ils veulent un gouvernement qui utilise leur argent pour créer des emplois, de sorte que tout le monde retrouve sa dignité de travailleur. C'est exactement ce que le gouvernement se propose de faire pour eux.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, B.Q.): Monsieur le Président, on a colorié en mauve le livre bleu des conservateurs pour nous dire qu'on est dans le rouge! Et justement, l'inaction du gouvernement depuis un an et son impuissance à s'attaquer au déficit ne viennent–elles pas confirmer que la structure du régime fédéral est trop lourde, paralysée, paralysante et incapable d'une cure d'amaigrissement incontournable pour réduire le drame de l'endettement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris nos responsabilités. Nous avons été le seul parti politique qui ait mis par écrit dans un livre rouge quels étaient précisément les moyens pour parvenir à notre objectif. Les milieux financiers trouvent que c'est un objectif réaliste; 3 p. 100 du Produit intérieur brut, en ce qui a trait au déficit. C'est le niveau requis en Europe pour tous les pays de la Communauté européenne pour se qualifier pour la nouvelle monnaie européenne, l'écu.

Au moment où on se parle, je pense qu'il n'y a qu'un seul pays européen qui a réussi à atteindre ce niveau et nous, nous allons l'atteindre à la troisième année de notre mandat, tel que nous l'avons promis par écrit dans le livre rouge, et si vous en voulez une copie, je peux vous en envoyer une, je l'ai ici.

[*Traduction*]

Le Président: Je rappelle aux députés que nous devons éviter de brandir des documents au cours du débat.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, il est de plus en plus clair que le Cabinet est divisé quant à l'urgence et à l'importance de la réduction du déficit et de la dette, ce qui va paralyser les efforts du gouvernement en vue de réduire le déficit.

Certains ministres, dont le ministre des Finances, semblent admettre que des compressions de dépenses plus conséquentes s'imposent et les exigent. D'autres, comme la vice–première ministre, n'acceptent qu'à contrecoeur des réductions modérées. Et le silence du premier ministre est assourdissant.

Le premier ministre fera–t–il preuve de leadership en disant tout de suite s'il appuie la vice–première ministre et ses collègues dépensiers ou s'il se rallie plutôt au ministre des Finances qui souhaite abaisser le déficit?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'appuie le livre rouge.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je cherche à obtenir un engagement du premier ministre et du gouvernement, et non des réponses équivoques.

La détermination du Cabinet et du premier ministre à comprimer substantiellement les dépenses soulève toujours des doutes. Hier, j'ai posé une question à ce sujet au ministre des Finances, mais c'est la vice–première ministre qui est intervenue. À un moment donné, tous les deux étaient debout, mais la vice–première ministre a fait rasseoir son collègue. Je remarque aussi que la valeur du dollar canadien a baissé hier. J'ignore s'il y a un lien.

Le premier ministre pourrait–il nous dire si la position du gouvernement au sujet de la réduction du déficit est celle de la vice–première ministre ou celle du ministre des Finances?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les questions du Parti réformiste sont si faciles que tout le monde veut avoir la chance d'y répondre.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Je vais lire ce que dit le livre rouge. Tout gouvernement responsable doit avoir pour objectif l'élimination du déficit. C'est notre but.

• (1425)

Compte tenu de la situation actuelle de l'économie, le gouvernement libéral s'est fixé comme objectif provisoire réaliste de ramener le déficit à 3 p. 100 du produit intérieur brut d'ici la fin de la troisième année de son mandat, et il atteindra cet objectif.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, les marchés financiers croient que le Cabinet est divisé, et bien des Canadiens le pensent aussi. S'il ne se fait pas une idée, il nous faudra une autre allée à la Chambre pour séparer les libéraux partisans de la ligne dure et les réformistes d'une part et les libéraux plus conciliants et les bloquistes de l'autre.

Le Cabinet est également divisé sur une autre question. Il y a ceux qui croient qu'on peut encore augmenter les impôts et ceux qui savent que c'est impossible.

Le premier ministre est–il prêt à garantir sans équivoque que les hausses d'impôt ne sont pas une solution envisagée pour réduire le déficit?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de très bons députés, et, comme ils veulent se faire réélire, ils ne veulent pas s'associer au Parti réformiste. C'est une excellente raison pour assurer la cohésion de notre équipe.

Nous sommes en train de préparer le prochain budget. Depuis que je suis député, et ce n'est pas d'hier, c'est la première fois qu'il y a des consultations prébudgétaires auprès du grand public. Le ministre des Finances a déposé des documents hier. Il en dépose d'autres aujourd'hui, et tout le monde pourra donner son avis. Les dispositions budgétaires seront arrêtées après coup. Si nous consultons, il vaut mieux ne pas prendre de décisions avant la fin des consultations. Nous ne voulons pas nous moquer du monde.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, malgré le contexte budgétaire particulièrement difficile annoncé par le ministre des Finances hier, on apprend que l'armée canadienne participe actuellement à une compétition internationale de tir de missiles en Floride.

Les F–18 canadiens doivent lancer des missiles dont le coût à l'unité va jusqu'à 400 000 $. Également, on apprend que plus de 60 personnes, pilotes, techniciens, contrôleurs de l'armée canadienne participent à cette même compétition qu'on appelle l'Opération Guillaume Tell.

Dans le contexte actuel où le gouvernement s'apprête à couper des milliards de dollars sur le dos des plus démunis et de la classe moyenne, le ministre de la Défense ne convient–il pas qu'il devrait faire cesser immédiatement ce gaspillage éhonté?

[*Traduction*]

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, le député fait montre ici de toute l'étendue de son ignorance quant au rôle des forces armées, ignorance que le Bloc québécois a manifestée au cours des dernières élections en réclamant que l'on réduise de 25 p. 100 les dépenses de défense pour ensuite protester contre la réduction de ces mêmes dépenses.

Pour ce qui est de l'opération Guillaume Tell, il s'agit pour l'Aviation canadienne d'une manoeuvre normale exigeant le lancement de missiles armés, qui est impossible au Canada et qui se fait sous les auspices de l'accord bilatéral d'entraînement que nous avons conclu avec les États–Unis. Il n'y a là rien d'anormal. Cela arrive fréquemment.

[*Français*]

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, on va poser la question au premier ministre, il semble avoir beaucoup de choses à dire là–dessus. Comment le premier ministre du Canada peut–il accepter de pareils gaspillages, alors que le pays est littéralement sur le bord de la faillite, selon son ministre des Finances? Ne croit–il pas qu'il devrait à la place éliminer le gaspillage qui se fait sous l'autorité de son ministre de la Défense et avec sa complaisance?

• (1430)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons pris des engagements avec d'autres pays. Et dans les échanges militaires qui existent entre pays, le Canada sort plutôt gagnant. Des militaires européens viennent régulièrement s'entraîner au Canada, sur des bases canadiennes. D'ailleurs, il y a certaines controverses à ce sujet au Labrador.

Alors, nous recevons plus de visiteurs militaires qui viennent s'entraîner au Canada que nous ne le faisons à l'étranger. Seulement, cela ne peut pas être qu'unilatéral. Il faut collaborer avec les autres, et c'est ce que le ministre de la Défense fait. Dans ce cas, il travaille avec les Américains, mais lorsque les Belges ou les Allemands ou d'autres viennent s'entraîner au Canada, dans l'une ou l'autre des provinces, nous sommes heureux qu'ils dépensent leur argent au Canada. Cela aide l'économie canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LA FISCALITÉ

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a présenté un énoncé de politique qui, pour être juste, est acceptable à bien des égards. L'un des principaux éléments de cet énoncé, c'est que l'accroissement de la productivité constitue la clef de la croissance économique. Pourtant, le jour avant, la vice–première ministre a rendu public un document préconisant de recueillir des milliards de dollars en levant des écotaxes sur l'essence.

Le premier ministre dira–t–il quelle est la position de son gouvernement sur l'accroissement de la productivité? Le gouvernement préconise–t–il l'augmentation ou l'abaissement des taxes?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai jamais rendu public un tel rapport.

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, la vice–première ministre sait que chaque fois que les Canadiens mettent 25 $ d'essence dans leur réservoir, ils paient 12,50 $ en taxes fédérales et provinciales. Pourtant, par son silence plutôt inhabituel, elle a donné à entendre qu'il est possible que les taxes sur l'essence et les autres carburants fossiles augmentent. Elle l'a donné à entendre.

Voici ma question à la ministre de l'Environnement: Pour que ce soit bien clair dans l'esprit de tous les Canadiens, confirmera–t–elle son engagement en faveur d'une productivité accrue des entreprises canadiennes, comme il est dit dans le document rendu public hier, en rejetant tout projet visant à alourdir le fardeau des taxes sur l'industrie des carburants fossiles?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je viens tout juste de déclarer à toute la Chambre que je n'ai jamais publié un tel rapport.

Si le député veut être franc avec la population du Canada, pourquoi ne dit–il pas la vérité et n'admet–il pas ici que la ministre de l'Environnement n'a pas rendu public un tel rapport? Cessez de dresser des épouvantails que vous pourrez ensuite brûler sur la place publique.

M. le Président: Mesdames et messieurs, je vous demande de vous adresser à la présidence.

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Pierre Brien (Témiscamingue, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le ministre des Finances annonçait, dans le cadre de sa déclaration économique, que le gouvernement entendait mettre fin aux subventions destinées aux mégaprojets. Alors qu'on sabre dans les programmes sociaux, pour le seul projet Hibernia, c'est plus de 250 millions de dollars que le gouvernement engloutira cette année seulement.

Si le premier ministre veut être pris au sérieux, doit–on comprendre que dès maintenant son gouvernement s'engage à ne pas engloutir les centaines de millions de dollars additionnels que requiert le projet Hibernia?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il y a déjà eu des millions de dollars qui ont été dépensés dans ce projet, qui sera complété d'ici à deux ou trois ans. Ce serait donc perdre tout l'argent qui a été investi que d'arrêter. Peut–être que si c'était à recommencer, on n'aurait pas dû le faire. Mais ce serait une perte énorme que d'arrêter en ce moment. Il faut terminer ce projet parce qu'on prévoit qu'il commencera à produire du pétrole et du gaz naturel dans trois ans. On pourra alors récupérer, sinon la totalité, une très bonne partie des investissements qui ont été faits jusqu'ici. Ce serait un très mauvais calcul pour nous d'arrêter maintenant, alors que dans trois ans nous commencerons à retirer les bénéfices sur ces investissements.

M. Pierre Brien (Témiscamingue, B.Q.): Monsieur le Président, le premier ministre a la mémoire courte. Il devrait se rappeler que son parti a appuyé le projet Hibernia alors qu'ils étaient dans l'opposition.

Comment le premier ministre peut–il refuser de s'engager à ne plus investir de fonds publics dans cette aventure à tout le moins risquée puisque rien ne permet de conclure à une rentabilité possible de ce projet?

• (1435)

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai expliqué quelque chose de très simple au député il y a quelques instants. D'importants investissements ont été faits, et certains projets n'ont pas produit les résultats escomptés. Cela est très fréquent.

Nous avons déjà investi des millions de dollars dans des installations qui, dans trois ans, commenceront à produire du pétrole pouvant être utilisé ici par les Canadiens ou vendu à l'étranger.

Il serait ridicule de mettre un terme à ce projet maintenant puisque nous perdrions les avantages qui en découleront. Je dois dire au député que, dans le moment, une grande partie du travail effectué dans le cadre de ce projet se fait au Québec.

Questions orales

LE FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, la ministre de la Santé a envoyé des invitations à ses homologues provinciaux pour les convier à son Forum national sur la santé. Aucune réponse. Le premier ministre a invité ses homologues provinciaux à participer au même forum. Pas de réponse non plus.

Pour en avoir le coeur net, j'ai appelé les ministres de la santé. Devinez quoi. Ils ne viendront réellement pas.

Quand donc la ministre de la Santé comprendra-t-elle que les joueurs les plus importants ne veulent pas de cette réunion inutile de 12 millions de dollars?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous nous sommes engagés dans le livre rouge, encore une fois, à tenir un forum de cette nature. Nous tenons parole. Quand nous avons présenté le projet, les députés de l'opposition ont dit que nous devrions inviter des représentants des provinces.

La ministre a négocié avec les autorités provinciales. Les provinces ont commencé par demander d'y avoir cinq représentants. Nous avons dit d'accord. Puis, elles ont demandé à en avoir jusqu'à 10. Nous avons dit d'accord. On a dit que certains des premiers ministres aimeraient y assister et que nous devrions les inviter. Nous avons dit oui à toutes les demandes. S'ils ne viennent pas, nous revenons tout simplement au point de départ.

Nous avons commencé par n'inviter personne. Nous avons maintenant envoyé des invitations, mais les invités ne viennent pas. Nous ferons donc exactement ce que nous avions dit que nous ferions dans le livre rouge, c'est-à-dire entreprendre un processus de consultation auprès de la population, et nous conserverons un bon régime public d'assurance-maladie au Canada.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, les provinces paient 48 p. 100 de la note des soins de santé, les régimes privés en paient 28 p. 100, et l'associé de second plan, le gouvernement fédéral, en paie 23 p. 100. Pourquoi le joueur principal accepterait-il d'être traité en joueur de second plan?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si nous avons un régime d'assurance-maladie aujourd'hui au Canada, c'est parce qu'un gouvernement fédéral a pris l'initiative de l'instituer. Les pères et les mères de ce programme veulent le voir conservé.

* * *

[*Français*]

LE FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, B.Q.): Monsieur le Président, dans une ultime tentative pour convaincre les provinces de participer au Forum national sur la santé, le premier ministre a écrit à ses homologues provinciaux pour les inviter à y assister à titre consultatif. Rappelons que pareille démarche de la ministre de la Santé auprès de ses homologues provinciaux est restée sans réponse des provinces.

Comment le gouvernement peut-il s'entêter à mettre de l'avant son Forum national sur la santé, alors qu'il est bien évident que dans sa formule actuelle, les provinces ont décidé de ne pas y participer?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il s'agit d'une consultation avec des experts et également avec des gens qui représentent d'autres milieux. Nous avons demandé aux provinces si elles avaient des suggestions à faire, et nous avons accepté leurs suggestions. Ce n'est pas un organisme décisionnel. Son rôle n'est pas de prendre des décisions, mais d'analyser le problème et de faire des recommandations. Cela ne nous engage pas et n'engage pas les provinces. Il y a d'autres mécanismes avec les provinces comme la conférence des ministres de la Santé des provinces qui se réunissent avec le ministre fédéral de la Santé.

Il ne s'agit pas d'un programme fédéral-provincial mais d'une consultation avec la population canadienne. Je ne suis pas là pour décider, je vais présider et écouter. Je les ai invités pour parler. Ce n'est pas moi qui ferais les discours, je vais écouter leurs suggestions et nous allons essayer d'en tenir compte pour nous assurer que les coûts de la santé ne deviennent pas prohibitifs au Canada et que nous maintenions un programme de santé gratuit pour tous les Canadiens dans tout le pays.

• (1440)

Mme Pauline Picard (Drummond, B.Q.): Monsieur le Président, alors que le gouvernement cherche des exemples de gaspillage, le premier ministre réalise-t-il qu'en l'absence des provinces, le Forum national sur la santé deviendra un exercice tout à fait inutile qui coûtera plus de 12 millions de dollars aux contribuables canadiens?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons l'appui de tous les organismes intermédiaires impliqués dans cet événement, notamment l'Association des hôpitaux et l'Association des médecins, parce qu'ils comprennent que si on veut avoir un plan national, il faut avoir des normes nationales, et que les succès d'une partie du Canada peuvent servir à l'autre partie du pays. Le rôle du fédéral est de trouver les meilleures solutions possibles et d'en discuter avec les provinces, qui seront libres de les accepter ou non, et c'est cela qu'on veut faire.

* * *

[*Traduction*]

VIA RAIL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Vendredi dernier, en annonçant la suppression de 478 autres emplois, dont la moitié se trouvent à Montréal, la société VIA Rail a dit que les compressions ne s'accompagneraient pas d'une réduction des services.

Le ministre pourrait-il expliquer comment VIA peut supprimer 478 emplois sans réduire les services au public? Pourquoi VIA poursuit-elle encore la réduction des effectifs amorcée par le gouvernement conservateur en 1993?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, VIA aborde les problèmes auxquels elle est confrontée de la même façon que le gouvernement. Au Canada, nous avons des difficultés à exploiter un service qui est financé par les contribuables et qui essuie des pertes annuelles

supérieures à 300 millions de dollars. Les compressions annoncées visent, dans des proportions à peu près égales, des postes liés à l'administration et à l'exploitation.

Comme le député s'intéresse vivement à ce dossier, il sait sûrement que nous faisons tout notre possible pour maintenir les niveaux de services d'un océan à l'autre. Il est vrai que nous avons procédé à des compressions de personnel au sein de VIA. Il n'y a toutefois pas eu de suppression de lignes de chemin de fer ni même de demandes nous ayant été présentées en ce sens.

Il y a encore un autre aspect à examiner, et c'est ce que nous faisons dans le cadre des négociations collectives qui sont en cours chez VIA. Le gouvernement s'est engagé à essayer de maintenir les services de VIA d'un océan à l'autre, mais aussi à protéger les propriétaires de VIA, qui se trouvent à être les contribuables canadiens.

* * *

LES COMPTES PUBLICS DU CANADA

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, les Comptes publics du Canada ont été déposés aujourd'hui. Le ministre des Finances a inclus, dans ses prévisions de 1994 sur le déficit, un demi–milliard de dollars pour le fiasco de la déduction relative aux ressources. Nous savons maintenant que l'une des raisons pour lesquelles le déficit de 1994 est plus bas que ne l'avait d'abord prévu le ministre, c'est que le coût de ce fiasco fiscal a été ajouté au déficit de l'exercice précédent.

Quand le gouvernement fera–t–il preuve d'honnêteté face aux Canadiens et quand réduira–t–il vraiment le déficit plutôt que d'user de stratagèmes pour nous faire croire qu'il fait des progrès?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à la question du député parce que nous avons vraiment réduit le déficit. Nous avons fait de vraies compressions dans notre budget de février. Nous avons diminué les dépenses de cinq dollars pour chaque dollar d'impôt. Il s'agit là de vraies réductions. Et nous allons atteindre notre objectif de diminution du déficit.

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Monsieur le Président, parlons–en de leurs vraies réductions. Le gouvernement ne s'est pas arrêté là. Il a modifié les Comptes publics de 1993 pour que ceux de 1994 paraissent mieux. Il a retranché 569 millions de dollars au déficit de 1993. Il a retranché 200 millions de dollars au déficit projeté de 1995 à l'aide de simples modifications comptables sans faire réaliser la moindre économie aux contribuables canadiens.

Dans quelle mesure cette réduction du déficit de 1994 se répercutera–t–elle sur les contribuables canadiens dans les années à venir à cause de ces modifications comptables qui sont censées être des réductions du déficit?

L'hon. Douglas Peters (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, il ne manque pas d'être intéressant d'entendre le député du Parti réformiste citer sans relâche le rapport du vérificateur général pour soulever cette question et dire qu'il ne s'agit que de simples modifications comptables. Ces modifications comptables ont en fait été dictées par le vérificateur général.

* * *

• (1445)

[*Français*]

LES AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales.

De passage dans la circonscription de Saint–Jean, le premier ministre du Québec a annoncé qu'Ottawa et le gouvernement du Québec revenaient à la case départ dans le dossier du Collège militaire de Saint–Jean puisque l'entente de principe intervenue entre Ottawa et le précédent gouvernement n'a jamais été suivie de l'entente exécutoire dont l'échéancier avait été fixé au 31 août 1994.

Le ministre confirme–t–il que cette entente exécutoire qui devait être conclue avant le 31 août n'a jamais été signée et qu'il doit reprendre à zéro les discussions avec le nouveau gouvernement du Québec?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, nous avons conclu une entente avec le gouvernement du Québec et elle est datée du 19 juillet. Elle a été signée par M. Chagnon, le ministre de l'Éducation de l'époque et moi–même, et par Daniel Johnson.

Cette entente–cadre est encore effective. C'est une entente qui desservait les gens de la région en leur permettant de conserver le Collège de Saint–Jean avec une présence militaire et des étudiants provenant du système d'éducation du Québec. Il serait extrêmement dommageable que le gouvernement du Québec indique à ce moment–ci ne plus vouloir respecter les termes de l'entente–cadre. J'espère que c'est ce que le gouvernement du Québec va faire.

Il y avait certains détails à déterminer comme une liste des biens qui étaient laissés sur les lieux par le gouvernement fédéral pour le gouvernement provincial. Sur ces questions–là, il n'y a pas de doute qu'on peut continuer à discuter. Mais sur l'entente elle–même, elle est là, elle existe et elle sert la région.

M. Jean–Marc Jacob (Charlesbourg, B.Q.): Monsieur le Président, si je comprends bien, il semble qu'il reste encore de petits points litigieux. Le Bloc voudrait faire une suggestion. Considérant le fait qu'il est de plus en plus évident que le Collège de Kingston sera incapable d'accueillir tous les élèves officiers, le gouvernement va–t–il enfin annuler cette décision irrationnelle de fermer le Collège militaire de Saint–Jean?

L'hon. David Michael Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est non.

[*Traduction*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, d'après les médias, un précédent solliciteur général a autorisé Grant Bristow à assister à des rassemblements et à des réunions néonazis en Allemagne. Le SCRS et le précédent gouvernement n'ont toutefois pas cru bon d'informer le gouvernement allemand de la présence de Bristow sur son territoire.

Le solliciteur général a–t–il obtenu une explication pour savoir pourquoi les Allemands n'ont pas été prévenus et a–t–il accepté cette explication?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, il s'agit d'une affaire qui concerne le précédent gouvernement.

Quant à moi, j'ai obtenu l'assurance que les directives appropriées seront suivies si un cas semblable se présente. Quoi qu'il en soit, on m'a dit que le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité commenterait cet incident dans le rapport qu'il est en train de rédiger.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, je me demande bien si tout cela se retrouvera dans le rapport du CSARS. Il se peut fort bien que le rapport ne voit pas le jour avant la fin de l'année.

Je suis néanmoins heureuse que le ministre nous ait donné l'assurance que ce genre de choses ne se reproduira plus. Je me demande s'il a donné aux Allemands des explications sur le rôle de Grant Bristow et s'il leur a fourni un rapport sur ses activités.

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, ni le SCRS ni moi n'avons confirmé le fait que Grant Bristow a participé à ces activités. Il faut savoir que les activités qui ont été signalées hier soir ont trait à des incidents qui se sont produits il y a plusieurs années.

Si les autorités allemandes communiquent avec moi, je serai heureux de leur fournir les renseignements que dicteront les circonstances.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice–première ministre et ministre de l'Environnement.

En 1987, la Commission Brundtland a déterminé que, si nous voulions protéger les espèces végétales et animales, de même que leurs habitats, et sauvegarder la biodiversité sur la planète, nous devions au moins tripler la superficie des réserves naturelles. Quelles mesures le Canada prend–il pour augmenter la superficie de ses réserves naturelles et quel rôle joue–t–il dans la protection des réserves naturelles mondiales?

• (1450)

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je voudrais signaler que, selon le dernier rapport de Statistique Canada, les réserves naturelles constituent 9 p. 100 du territoire canadien. Cette proportion est bien inférieure à notre objectif, mais nous progressons néanmoins dans la bonne direction.

En fait, d'ici quelques semaines, nous avons l'intention de ratifier la stratégie canadienne sur la biodiversité et de la mettre en oeuvre, parallèlement à notre stratégie sur l'expansion des réserves naturelles, pour que le Canada fasse partie non seulement des premiers pays signataires de la stratégie sur la biodiversité, mais aussi des premiers pays à la mettre en application. Pour ce faire, nous travaillerons en collaboration avec les provinces, comme nous le ferons à la réunion du CCME, en novembre.

* * *

[*Français*]

LE COLLÈGE DE LA GARDE CÔTIÈRE DE SYDNEY

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, B.Q.): Monsieur le Président, j'ai une question non connue à l'avance à poser au ministre des Transports.

Les étudiants du Collège de la Garde côtière de Sydney adhèrent automatiquement à la fonction publique fédérale, retirent plusieurs avantages dont le gîte, le couvert, les frais de scolarité, les manuels scolaires, plus une allocation de 200 $ par mois. Ce collège est en concurrence directe avec d'autres institutions d'enseignement, dont l'Institut de marine de Rimouski.

Comment le ministre peut–il justifier des dépenses de près de 10 millions de dollars par année pour maintenir en place le collège de Sydney, alors que l'Institut de marine de Rimouski et d'autres institutions dans d'autres provinces offrent les mêmes services? N'est–ce pas là un exemple de dédoublement coûteux et inutile?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je vais m'assurer de regarder la situation à laquelle l'honorable député fait référence. Je suis toutefois certain, étant donné la longue histoire du Collège de la Garde cotière à Sydney et celle de Rimouski, que ça ne doit pas être d'hier qu'on offre ce genre de services à des étudiants dans les deux institutions. Probablement que c'était fait à l'époque où le chef de l'opposition était au gouvernement.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Orléans, B.Q.): Monsieur le Président, comment le gouvernement peut–il justifier le maintien d'un collège comme celui de Sydney, alors que pour des motifs de rationalisation, on ferme le Collège militaire de Saint–Jean, le seul collège francophone au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, l'attitude qu'adopte le député en liant les activités des établissements de la Garde côtière à Sydney à celles d'un établissement du Québec et d'autres établissements, ail-

leurs dans le pays, est typique de l'attitude du Bloc québécois à la Chambre.

Ce que nous tentons de faire, c'est d'offrir les meilleurs services possibles à ceux qui en ont besoin. Une chose est sûre, ce qui se passe aujourd'hui ressemble beaucoup à ce qui se passait quand le chef fourbe du Bloc québécois faisait partie du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je demanderais au ministre de retirer le mot «fourbe». Il est un peu fort dans ce cas–ci.

M. Young: Oui, monsieur le Président, je vais retirer ce mot et le remplacer par un autre que le chef de l'opposition comprend peut–être: trompeur.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA PÊCHE SUR LA CÔTE OUEST

M. John Cummins (Delta, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

À l'automne de 1992, le ministère de la Justice a abandonné 213 poursuites contre des braconniers sur la côte ouest, dont l'un d'eux avait été pris avec 30 000 saumons sockeye. Lorsque les amis libéraux du ministre ont examiné la stratégie de pêche des autochtones à sa demande, le printemps dernier, ils ont jugé bon d'oublier de parler de cette situation embarrassante concernant un programme important non seulement pour le gouvernement actuel, mais également pour le gouvernement Mulroney.

Pourquoi devrions–nous nous attendre à quoi que ce soit de différent de la part du groupe actuel de proches du ministère des Pêches et des Océans nommés pour examiner la façon dont le ministre s'occupe de cette catastrophe, en 1994, dans le secteur de la pêche au saumon sur la côte ouest?

● (1455)

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. S'il voulait vraiment améliorer la gestion du saumon de la Colombie–Britannique, il pourrait, plutôt que de se lever pour poser des questions qui remettent en question la réputation de quelqu'un comme l'honorable John Fraser, ancien Président de la Chambre des communes, qui préside le comité formé, selon mon collègue, de proches du gouvernement libéral, il pourrait, dis–je, imiter ce que le président du conseil des pêches de la Colombie–Britannique et le président de l'union des pêcheurs de cette province ont fait à l'heure du déjeuner aujourd'hui, c'est–à–dire avoir une réunion constructive avec moi pour obtenir des résultats concrets, au lieu de lancer des accusations.

M. John Cummins (Delta, Réf.): L'ancien Président de la Chambre n'est pas très indépendant. Il est maintenant une personne nommée par le gouvernement en tant qu'ambassadeur pour l'environnement.

La fédération de la faune de la Colombie–Britannique, qui compte 35 000 membres, et les 12 000 membres de la coalition pour la survie des pêcheurs de la C.–B. se joignent à moi pour réclamer une enquête judiciaire indépendante.

Quand le ministre va–t–il reconnaître que de plus en plus de gens sont en faveur d'une enquête de ce genre et à quel moment entend–il prendre des mesures en ce sens?

L'hon. Brian Tobin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, ce sont des questions de ce genre qui mettent à l'épreuve le prétendu engagement que le chef du Parti réformiste a pris de reconnaître comme il se doit l'honneur et l'intégrité des gens qui ont bien servi pendant longtemps notre pays dans l'intérêt commun. Une attaque comme celle–là contre l'ancien Président de la Chambre des communes est injustifiée et M. Manning devrait préciser immédiatement qu'il n'approuve pas ce genre d'attitude.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stéphane Bergeron (Verchères, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Hier, le ministre des Affaires étrangères minimisait une déclaration inacceptable, insidieuse et incendiaire de la part d'une employée de l'Ambassade du Canada au Japon, qui est en l'occurrence responsable des relations avec le milieu académique japonais. Cette employée, s'appuyant sur une publicité qui n'a rien à voir avec Hydro–Québec, a accusé la société d'État d'attiser les tensions raciales entre les Québécois et les Mohawks.

Le ministre ne réalise–t–il pas qu'en refusant de rappeler à l'ordre cette employée, il cautionne par le fait même un manque d'éthique et un manque de jugement flagrant?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, à la suite de cette question posée en Chambre hier, j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère d'obtenir des informations à cet égard. L'événement s'est apparemment produit au Japon et je n'ai donc pas encore d'information à ce sujet. Mais aussitôt que je l'aurai, il me fera plaisir de donner suite à la question de l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Au cours de son discours sur les amendements proposés au projet de loi C–22, le ministre a déclaré que le consortium de Pearson avait intenté, devant les tribunaux, une poursuite de 445 millions de dollars en dommages–intérêts. En fait, c'est ce qu'il trouve à répondre à la plupart des questions que nous lui posons.

Cependant, les documents judiciaires montrent clairement qu'aucun montant n'a été réclamé, qu'on a seulement revendiqué le droit de faire régler le montant des dommages par un tribunal d'arbitrage conformément aux dispositions du contrat conclu avec l'aéroport.

Pourquoi le ministre fausse–t–il toujours les faits? Veut–il faire peur au public pour l'amener à appuyer une tentative immorale, illégale et inconstitutionnelle visant à camoufler une stratégie électorale libérale qui a mal tourné?

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, les réformistes ne se sont pas montrés sous leur vrai jour la semaine dernière, mais ils se reprennent aujourd'hui.

En fait, dans les documents qui ont été présentés aux tribunaux, on réclamait environ 172 millions de dollars, mais il y a aussi les réclamations de tierces parties. Ce que j'ai dit au député et ce que je répète aux Canadiens, c'est qu'au total, le montant des réclamations qui ont été présentées à M. Wright, qui représente le gouvernement du Canada dans cette affaire, s'élève à 445 millions de dollars, un montant que le Parti réformiste, qui est obsédé par la réduction du déficit, est prêt à mettre en péril simplement pour satisfaire ses petits jeux politiques.

* * *

• (1500)

L'IMMIGRATION

M. Stan Dromisky (Thunder Bay—Atikokan, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Vu l'exode d'Haïti de personnel de la police militaire et d'unités paramilitaires, il se peut que des personnes responsables d'atrocités essaient de se faire admettre au Canada. En particulier, les attachés et les tontons macoutes ont été impliqués dans des violations des droits de la personne et dans des meurtres contre la population haïtienne.

Que fait le gouvernement pour faire en sorte que ces personnes ne soient pas acceptées au Canada?

L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, qui est très délicate, et je lui réponds en deux temps.

Premièrement, ceux qui se sont rendus coupables de crimes contre l'humanité ne sont pas admissibles en vertu de la Loi sur l'immigration, et cela comprend tous ceux qui ont travaillé pour les régimes de facto d'Haïti depuis le coup d'État de septembre 1991.

Deuxièmement, les personnes en provenance d'Haïti désirant visiter le Canada ou demander le statut d'immigrant reçu doivent se soumettre à une enquête de sécurité. À cet égard, on compile une liste de toutes les personnes qui ont été étroitement associées à ces régimes de fait, y compris ceux qui se sont rendus coupables d'actes contre l'humanité, de sorte que nos agents et nos bureaux sachent que ces personnes ne sont pas admissibles.

Nous prenons toutes les précautions possibles pour protéger notre société de ceux qui ont participé à des actes contre l'humanité.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Madame la Présidente, je m'opposais au projet de loi avant le début de la période des questions et je m'y oppose toujours parce que notre dette a encore augmenté de huit millions de dollars. Elle vient d'augmenter de 8,5 millions de dollars et elle continue de s'alourdir.

Le projet de loi autoriserait le ministre à accorder une aide financière sous forme de subventions, contributions ou dotations à qui il veut. Si ce n'est pas là une invitation à chaque groupe d'intérêts à s'accaparer l'attention du ministre afin de profiter de l'argent des contribuables, je me demande bien ce que c'est.

Le problème est simple. Nous n'avons pas de manoeuvre fiscale. Nous consacrons 39 cents de chaque dollar d'impôt au paiement de l'intérêt sur la dette et le gouvernement voudrait dépenser une partie des quelque 61 cents qui restent à satisfaire des intérêts spéciaux. Cette idée me semble sortir tout droit du livre rouge.

Le projet de loi permet au ministre de créer un Conseil canadien composé de sept à 12 membres à temps partiel comprenant le président, un ou deux vice–présidents et au plus neuf autres membres nommés à titre amovible par le gouverneur en conseil.

Si ce n'est pas là un moyen parfait pour les politicards, représentants d'intérêts spéciaux et amis du gouvernement de puiser dans les poches des contribuables, j'ignore ce que c'est. Au lieu de chercher à réduire le déficit budgétaire ou notre dette, notre gouvernement préfère donner encore plus de deniers publics à ses amis. Le patronage continue.

• (1505)

Le projet de loi laisse au ministre le choix de l'emplacement du siège de ce conseil. Je suis prêt à parier que le choix de l'emplacement n'aura aucun rapport avec le projet de loi mais aura une grande importance politique pour le gouvernement.

Le projet de loi fournit au gouvernement d'autres prétextes pour abreuver ses amis, valets et généreux donateurs à même les fonds publics, et permet à tout groupe d'intérêts spéciaux capable de faire valoir ses intérêts auprès du gouvernement d'avoir sa part de la manne.

Le projet de loi ne tient cependant pas compte de la situation budgétaire et financière du Trésor. Si ce projet de loi est adopté, ce gouvernement connu pour sa gabegie pourra imposer les Canadiens autant qu'il le voudra et dépenser l'argent qu'ils ont

eu du mal à gagner pour accorder des faveurs à ses valets et à ses amis politiques et accroître encore leur avidité.

Comment, alors qu'il admet volontiers que les services essentiels auxquels tiennent les Canadiens vont être réduits, ce gouvernement peut–il justifier de nouvelles dépenses destinées à financer, avec l'argent des contribuables, ses valets, des groupes de défense d'intérêts spéciaux et les amis du ministre?

Demandez aux Canadiens s'ils vont appuyer un projet de loi comme celui–ci, s'ils vont être en faveur de ce gaspillage d'argent. Je sais quelle va être la réponse des Canadiens ordinaires. Ce sera un NON retentissant. Dommage que les Canadiens ordinaires ne puissent se faire représenter auprès des membres de ce gouvernement, car si ceux–ci s'étaient donné la peine de les consulter, ce projet de loi n'aurait jamais vu le jour. Ce gouvernement se targue de prendre des décisions difficiles sans avoir à demander leur avis aux électeurs. Il a déjà dit qu'il savait ce qui était le mieux pour le Canada.

Des projets de loi comme celui–ci montrent aux Canadiens que le gouvernement sait seulement ce qui est le mieux pour ses amis qui vont se partager l'assiette au beurre créée par ce type de projet de loi.

M. Ronald J. Duhamel (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Madame la Présidente, ce projet de loi décrit le rôle central que le ministère du Patrimoine canadien est appelé à jouer dans la vie du Canada et des Canadiens.

Cette mesure crée un ministère qui aura des responsabilités dans les domaines des parcs nationaux, des lieux historiques, du développement culturel, du sport amateur, du multiculturalisme et des langues officielles. Tous ces domaines sont directement liés à ce qui fait notre identité, en tant que Canadiens.

Aujourd'hui, je veux parler plus précisément des responsabilités du ministère du Patrimoine canadien en ce qui a trait à la question des langues officielles, l'anglais et le français, et des gens qui les parlent, ceux–là même qui ont bâti le Canada et qui ont contribué à définir son identité. La dualité linguistique est certainement déterminante dans la nature même du Canada.

Les politiques en matière de langues officielles adoptées par le gouvernement du Canada depuis les années 70 sont à l'image de la vision généreuse et créatrice qu'on a du Canada. Dans cette perspective, le Canada est un lieu où francophones et anglophones se sentent chez eux, quel que soit l'endroit qu'ils choisissent d'habiter, où les indispensables minorités linguistiques anglophones et francophones peuvent contribuer à la vie économique, sociale, culturelle et scientifique de notre pays.

Pour que cette vision se matérialise, les institutions fédérales sont devenues bilingues. Ce sont les institutions qui sont devenues bilingues. Le gouvernement coopère avec les provinces pour s'assurer que le système d'éducation et d'autres services, comme les systèmes de justice pénale et de santé, respectent notre dualité linguistique.

Le gouvernement a aussi reconnu qu'il lui incombait de stimuler la vitalité et le développement des collectivités de langue officielle d'un océan à l'autre, en soutenant tant l'essor de leurs institutions que leurs efforts pour assurer le respect de leurs droits. Le gouvernement a aussi contribué à promouvoir la reconnaissance et l'usage des deux langues officielles dans une vaste gamme d'organisations au sein de la société canadienne.

Les programmes de langues officielles du ministère du Patrimoine canadien visent à donner aux Canadiens toutes les chances d'apprécier notre riche patrimoine linguistique et d'en profiter pleinement en leur permettant de communiquer avec les institutions fédérales, et de participer à part entière à leurs activités.

• (1510)

Le gouvernement du Canada est d'avis que la grande majorité des Canadiens ont adopté ces buts. Nous savons tous que notre avenir se bâtit dans les classes d'aujourd'hui. Peu de Canadiens doutent de l'importance de l'éducation pour une collectivité et de l'appui en faveur de l'apprentissage d'une langue minoritaire. Le gouvernement fédéral s'efforce pour que les deux groupes linguistiques participent à tous les aspects de la société canadienne.

[*Français*]

Ces programmes font bien plus que soutenir la contribution vitale des communautés de langues officielles vivant en situation minoritaire. Ils leur permettent de contribuer à l'essor économique de notre pays. Par exemple, les progrès récents dans le domaine de l'éducation pour les minorités francophones ont contribué de façon déterminante à réduire les taux d'analphabétisme et d'abandon scolaire, et par le fait même, ont augmenté le taux de fréquentation au niveau postsecondaire.

Le recensement de 1991 a révélé que le nombre de francophones hors Québec a légèrement augmenté en chiffres absolus. Près de un million de Canadiens et de Canadiennes d'expression française vivent ainsi ailleurs qu'au Québec, soit environ 14 p. 100 des habitants francophones au Canada. On les retrouve dans toutes les régions du pays et ils comptent pour environ le tiers de la population du Nouveau–Brunswick. La communauté la plus importante au point de vue du nombre se trouve en Ontario, où elle totalise près de un million de francophones.

Même dans ma propre province du Manitoba, il y a un nombre important de francophones et une communauté vibrante. L'enseignement dans la langue de la minorité est un bon indicateur de la viabilité de ces communautés. On compte ainsi quelque 660 écoles publiques francophones du primaire et du secondaire à l'extérieur du Québec. En ratifiant la Charte canadienne des droits et libertés en 1982, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont pris des engagements envers les minorités de langues officielles.

L'article 23 de la Charte garantit aux minorités l'accès à l'éducation dans leur langue et la gestion de leurs écoles, comme cela ce qui vient de se passer récemment au Manitoba, la gestion scolaire. Dans l'arrêt Mahé, la Cour suprême a indiqué que l'article 23 constitue, et je cite: «. . .la clé de voûte de l'engage-

ment du Canada envers le bilinguisme et le biculturalisme, en raison du rôle primordial que joue l'instruction dans le maintien et le développement de la vitalité linguistique et culturelle.»

Permettre aux parents de prendre part pleinement aux affaires de leur conseil scolaire et faire en sorte qu'ensemble, ils puissent faire de leurs écoles des milieux de vie véritablement francophones, c'est également contrer le décrochage et garantir un meilleur départ à plusieurs générations de nos tout jeunes enfants. C'est pourquoi le gouvernement fédéral doit continuer à aider les provinces et les territoires à remplir leurs obligations constitutionnelles envers leurs minorités de langues officielles.

Comme pour n'importe quelle politique gouvernementale, il existe un danger que la politique, ses objectifs et la façon dont elle est appliquée soient mal compris et mal interprétés. On entend des commentaires, même ici à la Chambre des communes, qui reflètent l'incompréhension des objectifs de la politique fédérale en matière de langues officielles. J'aimerais profiter de cette occasion pour clarifier certains faits à propos du supposé bilinguisme imposé.

La Loi sur les langues officielles de 1969 stipulait que le français et l'anglais avaient un statut égal dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement canadien. Elle a par la suite été révisée, afin de tenir compte des dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés.

[*Traduction*]

Cette politique prévoit l'utilisation des deux langues officielles au Parlement et ce dernier légifère dans les deux langues officielles. Tous les Canadiens peuvent comparaître dans la langue officielle de leur choix devant toute cour fédérale ou criminelle. C'est dans l'une ou l'autre des langues officielles que la population communique avec les institutions parlementaires et le gouvernement fédéral ou en reçoit des services.

Les Canadiens francophones et anglophones ont des chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales, dont la composition doit d'ailleurs refléter la présence des deux communautés de langue officielle au Canada.

• (1515)

Le gouvernement fédéral est bilingue de sorte que les Canadiens ne sont pas tenus de l'être. Tout Canadien peut rester unilingue. La politique n'a jamais eu pour objet d'établir un bilinguisme universel. La Commission B. B. a déclaré ce qui suit:

> Un pays bilingue est celui où les principaux établissements publics fournissent des services dans les deux langues aux citoyens, dont la grande majorité peuvent fort bien être unilingues.

Le principe à retenir dans tout cela, c'est que les Canadiens ont un choix. Voilà pour ce qui est du prétendu bilinguisme obligatoire.

Cette politique ne reflète pas seulement ce qu'était le Canada, ce qu'il est et ce qu'il pourrait être. C'est une politique souple qui fait appel aux gens et les invite à participer en utilisant la langue officielle de leur choix. Ce faisant, elle n'empêche toutefois pas les autres groupes de participer entièrement à la vie canadienne. C'est d'ailleurs ce qui la distingue.

[*Français*]

Madame la Présidente, je pourrais parler longtemps mais je comprends que j'arrive à la fin de mon discours. C'est malheureux, parce que j'en avais tellement à dire, mais j'aimerais terminer simplement en demandant à tous les députés de la Chambre des communes de regarder une fois de plus, avec les yeux, l'esprit et le coeur ouverts cette politique qui encourage la participation de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi, B.Q.): Madame la Présidente, je vous remercie de me permettre de prendre la parole sur une réflexion que je veux faire concernant le projet de loi C–53.

En créant le ministère du Patrimoine canadien, le gouvernement actuel ne fait qu'accentuer les différences. Le fédéral place une fois de plus au rancart la spécificité culturelle du Québec, en voulant favoriser un sentiment d'identité hypothétiquement canadien. Le mandat du ministre va à l'encontre des intérêts fondamentaux du Québec. Le gouvernement nie volontairement le caractère distinct et spécifique du Québec. En plus, le gouvernement libéral veut renforcer encore plus le pouvoir centralisateur du fédéral au détriment des compétences des provinces.

Ottawa sera le maître d'oeuvre des décisions culturelles du Québec, selon ses propres priorités. Oui, bel avenir pour le Québec! La répartition des sommes minoritaires n'est déjà pas équitable. En effet, la répartition budgétaire à la Société Radio–Canada, et c'est un exemple, nous démontre des preuves flagrantes du bilinguisme fédéral. On octroie au réseau anglais plus du double des sommes comparativement au réseau français, et cela pour un nombre équivalent—il ne faut pas se tromper là—de téléspectateurs. Il n'est pas question de population, mais de personnes qui regardent la télévision.

Effectivement, pour une même émission d'intérêt public, le réseau anglais dépense 58 000 $ comparativement à 34 000 $ pour le réseau français, et cela avec un nombre égal de téléspectateurs. La répartition budgétaire vient ici nous démontrer les preuves flagrantes du pseudo–bilinguisme fédéral. C'est le gouvernement libéral, c'est ça, on dit blanc, on fait noir. Mes collègues libéraux parlent de bilinguisme, mais ne donnent pas les mêmes moyens aux francophones qu'aux anglophones. On pourrait en discuter longtemps.

• (1520)

Lorsque l'on sait que l'avenir culturel d'un peuple passe par sa langue et qu'on analyse sa décision, on comprend que l'identité canadienne laissera pour compte l'affirmation de l'identité québécoise.

Ce n'est pas tout. Le projet de loi ne corrige aucunement l'incohérence du gouvernement dans le partage des responsabilités ministérielles. Au contraire, il l'accentue. Pourquoi? Pour en ralentir le fonctionnement? Pour en augmenter les coûts? Peut–être. Il devient difficile de répondre à l'incohérence libérale.

Est–on en train de créer un monstre administratif qui échappera au ministre?

L'incohérence libérale s'est manifestée, notamment lorsqu'on pense à l'autoroute de l'information. La responsabilité de la politique appartient au ministère de l'Industrie et le ministère du Patrimoine, lui, est responsable du contenu, c'est–à–dire de la culture.

Les deux ministères se partagent ici des responsabilités similaires avec des visions différentes sur les procédés et la teneur des contenus. En réalité, l'un est axé sur les contenants, l'autre, sur le contenu. On voit tout de suite le scénario futur; cela se dessine très bien. Le ministre de l'Industrie accentuera l'orientation de la culture de façon à favoriser davantage les intérêts des grandes industries et des utilisateurs au profit des créateurs. Maître d'oeuvre des programmes et des politiques, le ministre de l'Industrie laissera peu de place au ministre du Patrimoine qui doit veiller au renforcement des valeurs culturelles et sociétales.

Chers collègues, l'avenir culturel est en jeu. Les deux ministères font des démarches parallèles, et ce, sans aucune consultation entre eux. Il faut de la coordination pour construire.

On se rappellera le manque de concertation lors de la mise sur pied du comité consultatif de l'autoroute électronique. Dans la formation de ce comité, le ministre de l'Industrie n'a fait aucune place aux intervenants du milieu culturel. Pourtant, ce que le Bloc pense, et nous ne sommes pas les seuls à le penser, c'est que la culture est au coeur même de l'autoroute électronique. Et, ce que croit encore plus le Bloc québécois, c'est que la juridiction en matière de culture et de communication revient aux provinces.

Actuellement, on assiste à des décisions unilatérales à Ottawa. Le Québec est retranché des décisions importantes où l'enjeu culturel canadien brime l'identité québécoise. C'est cela un bon gouvernement? Un bon gouvernement, c'est nier une identité, et la preuve en a été faite par le gouvernement libéral. Malgré des demandes répétées, il n'a pas corrigé son processus en matière de droits d'auteur et de propriété intellectuelle. Le gouvernement ne réalise pas l'apport important des auteurs, des créateurs, des artistes–interprètes et autres ayants droit québécois qui font du Québec une force vivante.

On se demande bien qui, du ministre de l'Industrie ou de celui du Patrimoine, fera triompher sa vision sur les droits d'auteurs. Est–ce le ministre de l'Industrie, qui préfère le système de *copyright* afin de favoriser les grandes industries, ou plutôt le ministre du Patrimoine, qui réussira à convaincre son collègue de l'Industrie de privilégier le système du droit d'auteur et des droits voisins. Ce système, doit–on le rappeler, reconnaît d'emblée à l'auteur, au créateur, à l'artiste–interprète et au producteur des droits sur les utilisations éventuelles qui seront faites de leurs oeuvres.

Les députés libéraux devront, pour une fois, faire preuve de concertation.

• (1525)

À cet égard, il faut vivement dénoncer le fait que la responsabilité ultime de la politique sur le droit d'auteur relèvera dorénavant et exclusivement du ministre de l'Industrie. Il faudrait au contraire que cette responsabilité relève du ministre du Patrimoine, afin que celui–ci se voie confier le mandat d'acheminer lui–même des politiques au Cabinet et de procéder au dépôt de lois.

Le ministre du Patrimoine, qui trop souvent se dit impuissant, aura–t–il cette fois–ci l'influence politique nécessaire pour convaincre son collègue de l'Industrie d'éviter un fiasco total sur cette question des plus importantes et pressante? Les créateurs attendent depuis longtemps.

On n'avait qu'à regarder dimanche dernier à la télévision le Gala de l'ADISQ pour se rendre compte, pour voir tout le travail et les efforts des gens de chez nous à partager la culture québécoise, partout au Québec, au Canada, aux États–Unis et en Europe, ces artisans de l'identité québécoise. Il faut le reconnaître, ce projet de loi mérite d'être révisé. Tel que présenté, il y a trop de points incohérents ou mal définis.

Le Bloc québécois appuiera donc la motion présentée par ma collègue de Rimouski—Témiscouata.

[*Traduction*]

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Ce projet de loi vise à légaliser le fusionnement de cinq organisations, à savoir le Secrétariat d'État, le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, le ministère de la Condition physique et du Sport amateur, la composante Parcs Canada d'Environnement Canada et les composantes Émissions culturelles et Patrimoine du ministère des Communications.

Ce nouveau ministère fonctionne très bien depuis un an et reflète l'engagement du gouvernement à assurer une administration plus efficace et plus économique. Le ministère du Patrimoine canadien établit les bases de la promotion de l'identité et du patrimoine culturels canadiens qui sont des sources importantes d'enrichissement social et économique.

Je tiens à dire ici quelques mots au sujet de ce que je considère comme l'un des aspects les plus importants de ce projet de loi, soit la protection du patrimoine national du Canada.

En tant que Canadiens, nous chérissons notre liberté, notre environnement propre, nos paysages d'une beauté stupéfiante et le dur labeur des hommes et des femmes qui contribuent à faire de notre pays ce qu'il est. Cela étant dit, ce projet de loi vise à préserver le riche patrimoine du Canada et à susciter un intérêt certain pour la protection des sites, objets et structures historiques.

Dans la mesure où ces secteurs et sites représentent la substance même de notre identité en tant que Canadiens, il faut continuer à préserver notre patrimoine historique, à protéger nos ressources naturelles et à souligner les événements qui se sont déroulés dans nos lieux historiques.

Le vaste territoire canadien offre un éventail intéressant d'écosystèmes terrestres et marins: la toundra, les montagnes de l'Ouest, les prairies, le bouclier précambrien et les côtes de l'Atlantique, de l'Arctique et du Pacifique. Notre environnement comprend aussi des endroits et des paysages associés à notre patrimoine humain. Ces sites historiques représentent des milliers d'années d'histoire et comprennent des lieux de travail et de culte, de commerce et de culture. Ils renvoient tous à nos aspirations et à nos valeurs.

Depuis plus d'un siècle, le gouvernement fédéral s'occupe de protéger nos sites nationaux exceptionnels et de souligner les pages importantes de l'histoire du Canada. Cette longue expérience fait que le Canada est considéré comme une autorité internationale en matière de gestion du patrimoine.

En tant que partie intégrante du ministère du Patrimoine canadien, Parcs Canada s'engage à établir un réseau important et complet de sites protégés représentant le patrimoine naturel et culturel du Canada.

• (1530)

Le premier parc national du réseau canadien a vu le jour en 1885, lorsqu'un terrain de 26 kilomètres carrés situé près de Banff Station, en Alberta, autour des sources chaudes d'eaux minérales a été réservé à un usage public. La Loi du Parc des Montagnes–Rocheuses de 1887 établissait que les premiers parcs étaient des parcs publics et des lieux de divertissement réservés pour l'avantage et le plaisir de la population du Canada.

En 1930, la Loi sur les parcs nationaux dédiait les parcs nationaux «au peuple canadien pour son bénéfice, son instruction et sa jouissance» et prévoyait qu'ils devaient être entretenus et utilisés de manière à rester intacts «pour la jouissance des générations futures».

En 1917, Fort–Anne, dans Annapolis Royal, en Nouvelle–Écosse, était déclaré lieu historique, et, en 1919, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada voyait le jour. Ces deux événements marquants ont inauguré le réseau de lieux historiques nationaux du Canada.

Après la Seconde Guerre mondiale, en 1953, on a adopté la Loi sur les lieux et monuments historiques pour refléter le vif sentiment d'appartenance nationale qui existait au Canada. La loi prévoyait le pouvoir statutaire nécessaire pour la désignation de lieux historiques naturels et établissait les bases législatives voulues pour l'acquisition, l'entretien et la sauvegarde de ces lieux.

Nous les Canadiens apprécions la beauté de notre milieu naturel et la richesse de notre histoire. Les Canadiens partagent cet héritage et invitent les étrangers à venir l'admirer, le respecter et apprendre à le connaître. Nous célébrons notre riche héritage par les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les réserves naturelles, les gares historiques, les canaux historiques, les aires marines de conservation, les rivières historiques et les édifices fédéraux patrimoniaux de même que par les panneaux historiques.

Ces symboles nationaux contribuent de bien des manières à former notre identité nationale et c'est pour cette raison que j'attends avec impatience la promulgation de la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien.

Grâce à cette loi, les Canadiens peuvent être assurés de la sauvegarde du passé illustre du Canada.

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C–53, qui vise à constituer le ministère du Patrimoine canadien et à modifier ou à abroger certaines lois. Cette mesure législative place également le multiculturalisme et les langues officielles sous la responsabilité du nouveau ministère, et ce sera là le sujet de mon intervention aujourd'hui.

Je voudrais d'abord répéter ce que nous avons déjà entendu de la bouche des députés de ce côté–ci de la Chambre. Le Parti réformiste appuie le droit des citoyens et des groupes privés de préserver leur patrimoine culturel, mais il veut qu'ils le fassent à leurs frais. Le Parti réformiste s'oppose à ce qu'on se serve de l'argent des contribuables pour financer le multiculturalisme.

Je suis contre le projet de loi C–53 parce qu'il institutionnalise le multiculturalisme, le bilinguisme et le financement de certains groupes d'intérêts. Je ne m'oppose pas à ce que divers groupes ethniques ou linguistiques gardent leur culture. Au contraire, je suis tout à fait en faveur de cela. À titre de porte–parole du Parti réformiste pour les questions commerciales, je crois que ce genre de diversité est l'un des points forts de ce beau pays qu'est le Canada.

Les nouveaux immigrants et les Canadiens de deuxième et de troisième génération aident le Canada à être plus ouvert sur l'extérieur dans ses pratiques commerciales en entretenant des liens linguistiques, culturels et familiaux avec d'autres pays. En plus de parler l'anglais et le français, les Canadiens parlent de nombreuses langues autochtones, l'allemand, l'ukrainien, le mandarin, l'arabe et le norvégien, la langue des ancêtres de ma femme.

C'est extraordinaire. Je n'ai absolument rien contre cela ni contre le fait que divers groupes mettent sur pied des organisations pour les aider à préserver leur langue et leur culture. Je crois simplement que le gouvernement ne devrait pas participer à ce processus.

Dans ma circonscription, Peace River, il y a une forte organisation du nom de Sons of Norway. Cette organisation, que certains de mes collègues connaissent bien, existe depuis 75 ans. Comment a–t–elle survécu avant le multiculturalisme? Elle n'avait pas besoin de subventions du gouvernement fédéral pour survivre. Elle savait très bien se débrouiller seule.

Il y a également une importante population francophone dans la région de Falher, dans ma circonscription. Ces gens sont là depuis 1912 et, grâce à leurs efforts, ils ont été capables de garder leur langue avant que le gouvernement fédéral ne mette de l'argent à leur disposition.

Ma circonscription compte également un groupe allemand et un groupe ukrainien. Toutes ces organisations se portaient très bien avant que le gouvernement fédéral ne commence à vider sa tirelire.

• (1535)

Il y a aussi dans ma circonscription des organisations représentant les Philippins, les Antillais et les Écossais. Je suis certain que tous ces groupes sauront subvenir eux–mêmes à leurs propres besoins après que nous aurons abandonné cette politique qui n'est que source de division.

Toute cette idée de multiculturalisme, et certains diront que c'est plutôt un gâchis, a vu le jour il y a un peu plus de 20 ans avec la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. De nombreux témoins se sont présentés devant la commission parce qu'ils voulaient protester contre la notion de deux peuples fondateurs. Ils avaient raison.

Au Parti réformiste, nous rejetons nous aussi cette conception. Le Canada est aujourd'hui un pays très différent de ce qu'il était en 1867. Notre nouveau Canada serait un pays formé de 10 provinces égales qui auraient toutes les mêmes chances et les mêmes droits, non un pays bâti sur le principe des deux peuples fondateurs.

Après tout, un pays bâti sur le principe des deux peuples fondateurs en 1867 ne reconnaissait même pas que les tout premiers habitants du pays, les autochtones, auraient certainement pu être considérés eux aussi comme un peuple fondateur. Cette conception était donc peu judicieuse dès le départ. Avant que les Anglais et les Français ne viennent s'établir ici, les Indiens et les Esquimaux s'y trouvaient déjà. Plusieurs vagues d'immigration suivirent.

Nous avons tous immigrés dans ce pays à un moment ou à un autre, mais nous n'avons pas besoin du gouvernement fédéral pour promouvoir nos cultures et nos langues. Nous pouvons très bien le faire par nous–mêmes.

À l'époque de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, environ 44 p. 100 de la population pouvaient se dire d'origine britannique, environ 29 p. 100 pouvaient se dire d'origine française et les 27 p. 100 restants étaient d'autres origines ethniques, comme les Allemands, les Italiens, les Ukrainiens, les Hollandais, les Polonais, les Amérindiens, les Chinois, les juifs ou les Indiens d'Asie.

Les gens d'origine autre qu'anglaise et française se sont opposés à l'idée que ces deux groupes étaient les plus importants au Canada. Ils ont fait remarquer que le Canada était une mosaïque de gens de plusieurs origines ethniques et linguistiques différentes.

Le premier ministre Trudeau a décrété la politique officielle de multiculturalisme en 1971. Bien des gens ont pensé qu'elle visait à désamorcer les inquiétudes que suscitait le bilinguisme officiel dans les régions où il n'existait absolument aucun besoin d'une deuxième langue.

La programme de multiculturalisme a débuté avec un budget de 3,5 millions de dollars, qui est maintenant passé à 39 millions. De ce montant, près de 15 millions sont dépensés pour l'aide aux collectivités; 5,5 millions vont aux cultures ancestrales et 6,5 millions aux relations interraciales. Beaucoup d'adeptes du multiculturalisme aujourd'hui font remarquer qu'il vaut la peine de financer la dernière composante, les relations interraciales. Je suis d'accord avec eux.

Le racisme constitue un problème aujourd'hui au Canada, et le gouvernement fédéral a un rôle à jouer à cet égard. Mais le racisme n'a rien à voir avec le multiculturalisme. Les relations interraciales relèvent de la compétence du président de la Commission des droits de la personne. Cela est établi dans la mission de la commission.

Le gouvernement canadien ne devrait pas payer les gens pour être différents. Cela ne peut mener qu'à la balkanisation et à la division. Au lieu de dissoudre le racisme, le financement du multiculturalisme ne fait que l'accentuer et le durcir. Au lieu de réduire les stratégies séparatistes, le financement du multiculturalisme ne fait que les exacerber et encourage les gens à être différents.

Je sais qu'il n'est pas politiquement correct de dire que je suis contre le financement du multiculturalisme par les contribuables. Beaucoup de Canadiens cependant sont de cet avis et ils s'attendent à ce que leurs représentants expriment publiquement leur point de vue. Ces gens ne sont ni des racistes ni des fanatiques. Ils estiment que l'État n'a pas à financer des groupes d'intérêts, et je suis entièrement d'accord avec eux. L'État n'a pas à dicter ou à contrôler en matière de culture. Par conséquent, je m'oppose au projet de loi C–53 qu'on propose ici aujourd'hui.

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre aujourd'hui la parole à la Chambre pour parler du projet de loi C–53, mesure législative constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Ce projet de loi vise à constituer légalement le ministère du Patrimoine canadien et à modifier en conséquence ou à abroger d'autres lois.

La proclamation de la Loi sur le ministère du Patrimoine canadien sera l'aboutissement d'un processus amorcé il y a plus d'un an lorsque le ministère de l'époque a décidé d'entreprendre une vaste réorganisation des ministères fédéraux. L'adoption de ce projet de loi permettra de satisfaire à certaines exigences qui concernent la procédure, mais qui sont néanmoins importantes.

• (1540)

Premièrement, le projet de loi permet la nomination du ministre du Patrimoine canadien et énonce les domaines de compétence dans lesquels il exercera ses pouvoirs et s'acquittera de ses fonctions et responsabilités. Il a d'ailleurs été rédigé de manière à donner au ministre la souplesse nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités actuelles et futures.

Le projet de loi permettra aussi au gouvernement de confirmer le statut des employés du ministère du Patrimoine canadien et d'officialiser leur passage à ce nouveau ministère. Tout ce processus est conforme à l'engagement que le gouvernement a pris envers ses employés et il respecte les principes de la politique actuelle sur le réaménagement des effectifs.

En résumé, le projet de loi donnera au ministère les fondements législatifs dont il a besoin pour s'acquitter de sa part de responsabilité dans l'exécution du mandat que la population canadienne a confié au gouvernement.

En gros, le ministre du Patrimoine canadien s'emploiera à améliorer la destinée de notre pays dans des domaines concernant l'identité, les valeurs, le développement culturel et le patrimoine canadiens, ainsi que les lieux naturels et historiques d'importance pour la nation.

On a abondamment parlé de la diversité et de la complexité du nouveau ministère constitué en vertu du projet de loi C–53. Cela témoigne certainement de la richesse de ses activités et du fait qu'il regroupe des programmes d'anciens ministères ou de ministères existants, dont le Secrétariat d'État, Communications Canada, Multiculturalisme et Citoyenneté, Environnement Canada et Condition physique et Sport amateur.

Il est facile de dire que les programmes qui relèvent du ministère sont disparates et mal assortis, mais c'est là une évaluation superficielle de la situation. En examinant les choses de plus près, on constatera que les principaux secteurs du ministère ont beaucoup de choses en commun. Au premier chef, ils travailleront ensemble pour atteindre l'objectif premier du ministère, à savoir promouvoir l'identité canadienne et solliciter la contribution de tous les segments de la société à la croissance et à la vitalité de la culture canadienne.

Les Canadiens savent que notre gouvernement s'est engagé à faire preuve de responsabilité financière dans tous les domaines où il exerce son activité. Ils peuvent avoir l'assurance que le projet de loi C–53 est conforme à cet objectif primordial et , par conséquent, à l'examen approfondi des objectifs du gouvernement fédéral en cours.

Ceux qui se soucient des résultats financiers trouveront rassurant que les crédits du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien pour 1993–1994 totalisent 2,97 milliards de dollars, soit une diminution de quelque 76,1 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent. En plus de ces économies réelles, le regroupement des secteurs de responsabilité des divers ministères se traduira par d'autres gains d'efficacité à long terme grâce au renforcement des liens entre les programmes et à la suppression des doubles emplois.

Le gouvernement comprend que la décision de diviser la responsabilité de la télédiffusion et des télécommunications entre les ministères du Patrimoine canadien et de l'Industrie puisse susciter certaines craintes. Cette décision se fonde sur nombre de raisons valables. En rattachant les télécommunications au portefeuille du ministère de l'Industrie, on reconnaît le rôle grandissant des télécommunications comme important outil de développement économique.

Par ailleurs, la télédiffusion est plus étroitement liée au mandat du ministère du Patrimoine canadien qui a trait à l'identité et à la culture canadiennes. De forts liens de coordination ont été tissés entre les deux ministères pour que leur gestion effective soit compatible et donne de bons résultats.

Compte tenu des responsabilités et des domaines des programmes du ministère du Patrimoine canadien, le gouvernement croit que l'adoption du projet de loi C–53 constituera une étape essentielle et durable vers le mieux–être de tous les Canadiens. Nous sommes tous certains qu'un examen détaillé de cette mesure législative par le Comité permanent du Patrimoine canadien montrera qu'il en est bien ainsi.

• (1545)

La culture est une composante très importante du Canada en tant que société. Notre population est diversifiée. Il y a les deux peuples fondateurs et les Premières Nations. La culture est une expression de l'identité canadienne. Elle nous rattache à notre passé et protège notre avenir. Elle améliore notre qualité de vie et permet aux gens de s'exprimer. Voilà donc pourquoi je me réjouis d'être ici aujourd'hui pour participer à ce débat.

Il est très important que nous mettions en oeuvre de nouvelles idées, des méthodes innovatrices et des techniques de réduction des coûts, tout en respectant les droits des employés et en nous dotant de mécanismes qui soient de nature à déterminer leur aptitude à travailler au ministère ou, en fait, à les initier à de nouvelles fonctions.

Je suis heureux de manifester mon appui à ce projet de loi.

[*Français*]

M. Maurice Dumas (Argenteuil—Papineau, B.Q.): Madame la Présidente, le projet de loi C–53 vise à constituer un ministère où le ministre aurait les tâches suivantes, tel que le précise l'article 5, et je cite:

> ...d'instaurer, de recommander, de coordonner et de mettre en oeuvre les objectifs, opérations et programmes nationaux en matière d'identité, de valeurs, de développement culturel et de patrimoine canadiens. . .

Ce projet de loi est inacceptable, puisqu'il empiète définitivement sur un champ de compétence provinciale, lequel doit demeurer exclusivement de juridiction provinciale. Il ne reconnaît aucunement le caractère distinct de la société québécoise et ne fournit aucune garantie nécessaire à la défense des communautés francophones et acadienne du Canada.

René Lévesque, ancien premier ministre du Québec, définissait la société québécoise de la façon suivante, et je cite: «Ce sont deux nations dans un même pays.» Cela veut dire qu'en réalité il s'agit de deux majorités, de deux sociétés complètes et bien distinctes tâchant de s'entendre à l'intérieur d'un cadre commun. Qu'au point de vue numérique, les faits nous aient mis en minorité n'y changent rien, de même qu'une société civilisée n'imposera jamais à un homme plus petit de se sentir inférieur devant un homme plus gros; de même des relations civilisées entre nations veulent qu'elles se voient et se traitent comme égale en droit et en fait.

Ce qui importe aujourd'hui et pour demain, c'est que l'on constate de part et d'autre et chaque jour plus clairement que la réponse a fait son temps et qu'il est devenu urgent ou bien de modifier le projet profondément, ou bien d'en voter un autre.

Les Québécois et Québécoises doivent assurer leur personnalité collective, et pour la maintenir il faut le pouvoir sans entrave et principalement dans les domaines des droits culturels et des télécommunications.

Ce projet de loi permet au fédéral de s'immiscer dans le domaine culturel puisqu'il a le pouvoir de dépenser sans l'autorisation des provinces. Ce projet de loi ne reconnaît pas le caractère distinct de la société québécoise. Le Québec ne peut par le fait même établir ses priorités, puisque le fédéral fixe le budget et

décide de distribuer l'aide fédérale sans tenir compte des besoins essentiels des Québécois.

En 1976, le gouvernement Lévesque a poursuivi cette réflexion qui est devenue le livre blanc du Dr Camille Laurin, à nouveau député du comté de Bourget, soit la politique québécoise de développement culturel. Le premier mandat du gouvernement Lévesque démontra qu'un gouvernement du Québec pouvait soutenir son développement culturel. Dans un contexte de subordination politique et économique, la vie culturelle d'un peuple est diminuée.

D'ailleurs, le ministre fédéral des Affaires étrangères annonçait à Paris le 12 octobre dernier «que la culture deviendra un des volets prioritaires de la politique étrangère canadienne». Dans le journal *Le Devoir* du 13 octobre 1994, l'on fait état de l'ingérence du fédéral, et je cite: «Les relations culturelles seront donc, avec la politique et l'économie, l'un des trois piliers de la politique étrangère canadienne que le Comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat a été chargé de réviser».

• (1550)

Les services culturels du Canada à Paris profiteront largement de ce changement de cap. Dans leur cas, Ottawa vient en fait d'effectuer un virage à 180 degrés. On sait que les conservateurs avaient carrément décidé de vendre le vaste immeuble de l'Esplanade des Invalides à Paris. Les libéraux ont, au contraire, décidé de lui donner un nouvel élan. Les autres organismes culturels fédéraux qui seront bientôt réunis, soit Téléfilm Canada et l'ONF, quitteront en décembre les bureaux qu'ils louent ailleurs à Paris pour s'y installer.

Il ne s'agit là que d'une première étape. L'an prochain, l'hôtel particulier, qui doit bien valoir dans les 30 millions de dollars, sera rénové de la cave au grenier. Les travaux de restauration coûteront environ deux millions de dollars.

Cet exemple récent démontre que le fédéral tente de diminuer la culture québécoise dans une identité culturelle pancanadienne fondée sur le bilinguisme et le multiculturalisme.

Dans le passé, tous les gouvernements québécois, même libéraux, ont revendiqué l'exclusivité des compétences en matière culturelle. Pourquoi ces chevauchements inutiles? Une double responsabilité dans le domaine de la gestion des programmes culturels entraîne automatiquement de la confusion et de l'insatisfaction.

En 1992, M^me^ Liza Frulla, l'ex–ministre libérale des Affaires culturelles du Québec, déclarait, devant la Commission permanente de la culture, et je cite: «Les programmes fédéraux sont façonnés dans une perspective avant tout canadienne. Il faut souligner fortement le poids et la vigilance que le Québec doit constamment exercer pour s'assurer de l'affectation et du maintien de la part qui doit lui revenir. Il en va de même pour les mesures fédérales d'ordre législatif ou réglementaire. Exemples: la réglementation du CRTC sur les quotas francophones de diffusion de la chanson et les pourparlers en cours sur le projet de loi fédérale sur le statut de l'artiste.»

Les contribuables canadiens, en cette période de récession, doivent débourser des sommes considérables pour maintenir ce dédoublement en matière culturelle. Le Bloc québécois s'est toujours engagé à respecter les priorités québécoises en matière culturelle et voici ses principaux engagements.

Dans un premier temps, le Bloc québécois s'assurera que les interventions fédérales s'inscrivent en conformité avec les orientations de la culture québécoise. Deuxièmement, le Bloc québécois exigera aussi que le Québec bénéficie de sa juste part des dépenses fédérales dans les grandes institutions culturelles, tels les musées, l'Office national du film et Radio–Canada. Troisièmement, le Bloc québécois veillera aussi à ce que les restrictions budgétaires imposées à la Société Radio–Canada ne se fassent au détriment ni de son réseau français ni surtout des artistes et artisans québécois. Quatrièmement, le Bloc québécois s'assurera aussi que le milieu culturel québécois bénéficie de manière équitable des subsides des organismes subventionnés fédéraux, à savoir le Conseil des Arts et Téléfilm Canada, de même que les enveloppes budgétaires du programme.

Les arts, la culture, le patrimoine et les communications doivent être les quatre piliers de la politique culturelle québécoise. Cette politique doit avoir comme finalité globale d'assurer le développement de l'identité culturelle et de la société québécoise en procédant à la mise en place des conditions favorisant la création artistique, la diffusion des oeuvres des créateurs, l'accès des individus à la culture, l'essor des industries culturelles, la préservation du patrimoine, et enfin le développement des communications.

Dans le journal *La Presse* du 14 mars 1994, un sondage Gallup nous faisait part de l'opinion des Canadiens et Canadiennes sur le bilinguisme, et je cite: «Selon un récent sondage Gallup, une faible majorité, soit 54 p. 100 des Canadiens, croit que le bilinguisme officiel a été un échec au Canada.»

Je terminerai cet exposé par la définition de l'expression de René Lévesque, l'expression «Nous sommes Québécois», et je cite: «Ce que cela veut dire, d'abord et avant tout, et au besoin exclusivement, c'est que nous sommes attachés à ce seul coin du monde où nous puissions être pleinement nous–mêmes, ce Québec qui, nous le sentons bien, est le seul endroit où il nous soit possible d'être vraiment chez nous.»

Être nous–mêmes, d'après l'ancien premier ministre du Québec, c'est essentiellement de maintenir et de développer une personnalité qui dure depuis trois siècles et demi.

• (1555)

Cette «différence» vitale, nous ne pouvons pas l'appliquer. Il y a longtemps que c'est devenu impossible.»

Pour toutes ces raisons, j'appuie la motion de ma collègue la députée de Rimouski—Témiscouata qui propose l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit: «le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois [. . .]»

[*Traduction*]

Mme Bonnie Brown (Oakville—Milton, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Ce projet de loi est une mesure administrative qui reconnaît officiellement une structure ministérielle regroupant les langues officielles, les études canadiennes, les programmes autochtones et les le cérémonial d'État qui relevaient de l'ancien Secrétariat d'État du Canada. Ce ministère regroupe également les arts, le patrimoine et les responsabilités en matière de culture et de radiodiffusion qui relevaient auparavant du ministère des Communications. Il reprend les programmes de multiculturalisme du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, le sport amateur du ministère de la Santé nationale et du Bien–être social et le Service canadien des parcs, qui relevait d'Environnement Canada.

À ce stade de notre histoire, compte tenu des forces qui essaient de diviser cette entité que nous appelons le Canada, des technologies qui modifient les frontières dans le monde, de la diversité de plus en plus grande de notre population et des changements spectaculaires qui se produisent dans les pays industrialisés partout dans le monde, je pense qu'il est plus important que jamais d'avoir un ministère comme le ministère du Patrimoine canadien.

Même s'il n'a qu'un an, ce ministère a déjà commencé à faire face aux changements spectaculaires que vivent les Canadiens. La secrétaire d'État au Multiculturalisme a déjà reconnu toute l'ampleur de la tâche de bâtir un pays aux multiples cultures, de concilier la diversité culturelle avec l'identité nationale et la très grande nécessité de maintenir l'unité nationale.

Un autre rôle important du nouveau ministère est de promouvoir les biens culturels et les biens patrimoniaux. Le ministre du Patrimoine canadien reconnaît l'importance des nouvelles technologies et de l'autoroute électronique, qui est en plein essor. Le ministre comprend aussi que cette explosion de l'information aura des répercussions importantes sur les artistes canadiens.

Le ministère du Patrimoine canadien est primordial pour les Canadiens. Ses programmes sont inextricablement liés à notre vie quotidienne et chacun de nous est en mesure d'apprécier leur pertinence sur le plan culturel ou économique.

Je crois que le nouveau ministère incarne tous les principes démocratiques inhérents à notre pays. Le Canada est une nation fondée sur le respect et l'utilisation de ses deux langues officielles, le respect de la diversité culturelle, le respect des traditions et de l'apport des autochtones et le respect sous–jacent des valeurs et des droits fondamentaux de la personne.

Il ne faut pas oublier l'un des principaux secteurs du ministère, c'est–à–dire Parcs Canada. Parcs Canada représente, protège et fait connaître, à la fois directement et indirectement, des sites qui constituent des exemples importants de notre patrimoine culturel et naturel, de façon à inciter le public à mieux le comprendre et l'apprécier et à vraiment en profiter.

L'activité économique générée par le ministère dans le secteur touristique est importante pour de nombreuses économies locales. Notre service des parcs est au premier plan quant à la création de partenariats innovateurs avec les entreprises du secteur privé et les organismes à but non lucratif pour la réalisation de son mandat.

Enfin, le ministère du Patrimoine canadien regroupe divers éléments qui nous distinguent des autres pays du monde grâce à une panoplie de concepts typiquement canadiens: le développement culturel, les langues officielles, le multiculturalisme et les droits de la personne.

C'est donc en pensant à ces principes que j'attends avec impatience l'adoption de ce projet de loi.

• (1600)

M. John Williams (St–Albert, Réf.): Madame la Présidente, j'interviens au sujet du projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien et modifiant ou abrogeant certaines lois.

En ce 18 octobre 1994, alors que nous sommes sur le point de célébrer ou de déplorer le premier anniversaire de l'élection de ce gouvernement libéral, nous devons nous demander sérieusement ce que le gouvernement essaie de faire au juste. Nous voici 12 mois après l'élection qui a permis, pour la première fois en neuf ans, aux libéraux de détenir le pouvoir et l'on aurait pu croire qu'ils déborderaient de nouvelles idées, de nouvelles orientations pour ramener notre pays sur la bonne voie, juguler le déficit et créer des emplois au Canada. Plutôt, nous nous retrouvons avec une autre longue liste de réorganisations qui ont été entreprises par l'ancien premier ministre dont le parti n'est même plus représenté à la Chambre. Ainsi, nous ne pouvons que supposer à quel point les Canadiens souscrivaient à cette idée.

La Chambre a été saisie du projet de loi C–46 prévoyant la réorganisation du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui va dorénavant s'appeler le ministère de l'Industrie. Le projet de loi C–47 a pour objet de remplacer le ministère des Affaires extérieures par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le projet de loi C–48 regroupe le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère des Forêts au sein d'un nouveau ministère, celui des Ressources naturelles. Le projet de loi C–49 remplace le ministère de l'Agriculture par le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le projet de loi C–52 transforme le ministère des Travaux publics en un ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et nous sommes maintenant saisis du projet de loi C–53. Il s'agit d'une longue liste, malheureusement pas très impressionnante, de réorganisations de la part d'un gouvernement qui écoule la première année de son mandat. Nous aurions pensé que les libéraux auraient présenté des orientations sérieuses.

Je le répète, on ne fait que poursuivre le travail entrepris par le gouvernement précédent. Je voudrais demander au gouvernement de l'heure, au premier ministre et à tous ces ministres quand ils vont réellement se décider à diriger le pays. Les prochaines élections arriveront bien avant l'année que nous avions prévue, soit 1997, s'ils continuent d'avancer à un tel rythme.

En ce moment même, le ministre des Finances parle de son nouveau document, qui fait le point sur la situation économique et financière et vise à assainir le climat financier. Pourtant, tout ce dont les autres ministres peuvent parler, c'est de réorganiser et de rebaptiser leurs ministères.

Nous voulons vraiment nous attaquer à notre déficit budgétaire incroyable et à l'horrible dette que nous avons accumulée. Je lis dans les dispositions transitoires du projet de loi, au paragraphe 9(1), que la présente loi ne change rien à la situation des fonctionnaires qui, à la date d'entrée en vigueur du paragraphe, occupaient un poste dans l'un des autres ministères dont on change l'appellation.

Nous avons fait tout cela en pure perte. Ces ministères ne font aucun effort, aucune tentative, pour reconnaître qu'une réorganisation serait le moment tout indiqué d'examiner sérieusement tout ce que se fait chez eux.

Le ministre du Développement des ressources humaines vient de déposer un document, il y a quelques semaines, nous disant qu'il allait examiner tous les programmes de son ministère. Avec quoi nous sommes–nous retrouvés? C'est à peine s'il a été considéré comme un document de travail, car les Canadiens attendent toujours que le gouvernement adopte une politique sérieuse sur la façon dont il procédera à la réorganisation des grands programmes que nous offrons aux Canadiens. Comme je le disais, le ministre des Finances a présenté un autre énoncé, tout en paroles mais sans substance, sur ce qu'il entend faire pour atteindre son timide objectif: réduire le déficit à 25 milliards de dollars d'ici 1996–1997. J'avoue que je ne comprends pas que le gouvernement ne puisse faire davantage.

• (1605)

La députée qui m'a précédé parlait des choses magnifiques que fait le ministère, et notamment, comme on peut le lire à l'alinéa 4(2)*a*) du projet de loi, la promotion d'une meilleure compréhension des droits de la personne, des libertés fondamentales et des valeurs qui en découlent. Alors que le projet de loi C–41 présenté par le ministre de la Justice vise à mettre fin aux crimes motivés par la haine ou commis contre certains groupes, de nombreuses personnes trouvent odieux que nous ne les protégions pas mieux en leur accordant des droits supplémentaires.

Je me demande aussi pourquoi le ministre du Patrimoine canadien agit de la même façon, alors que de nombreux fonctionnaires pensent, travaillent et dépensent l'argent des contribuables à proposer des politiques dont les contribuables canadiens ne veulent pas.

Vient ensuite l'alinéa *b*) qui concerne le multiculturalisme. Les députés du Parti réformiste croient que tous les Canadiens sont égaux d'un océan à l'autre. Or, la politique du multiculturalisme par laquelle le gouvernement verse des sommes considérables à des groupes, nous maintient séparés alors que le but avoué est d'unir les Canadiens. Cette situation me laisse perplexe. Si j'ai un conseil à donner au gouvernement, ce serait d'abolir le multiculturalisme et de commencer à traiter les Canadiens d'un océan à l'autre sur un pied d'égalité. Nous sommes tous égaux.

Il en va de même dans le domaine des arts, y compris ses aspects culturels. Il n'y a rien de neuf et nous pourrions épargner des millions de dollars.

Les Comptes publics ont été déposés ce matin. Je n'ai pas eu le temps d'en prendre connaissance, mais j'entends le faire. Je ne disposais que de quelques heures, mais j'ai constaté que le gouvernement a dépensé l'an dernier une somme importante, soit 165 milliards de dollars. Après examen, on se rendra compte que dans de nombreux cas, le gouvernement gaspille l'argent des contribuables. Nous pourrions dire au ministre des Finances où réduire les dépenses.

Je me souviens qu'il y a plusieurs mois, nous avions signalé à la Chambre que le ministère du Patrimoine avait accordé une subvention de 10 millions de dollars, je m'excuse, c'était un montant moins élevé, à une conférence raciste qui devait se tenir à Vancouver. C'est à cause du fait que nous avons signalé cela que le ministre du Patrimoine avait subséquemment retiré la subvention.

Nous payons les ministres pour faire ce qu'ils ont à faire, mais je crois qu'ils ne le font pas. Ils ne proposent aucune politique. Ils n'apportent aucune idée nouvelle et c'est pourquoi je pense que tout ce projet de réorganisation, qui n'aboutira à rien, est tout à fait odieux et constitue un gaspillage de l'argent des contribuables.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer aujourd'hui à ce débat sur le projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

[*Français*]

Je dois dire que je ne partage certainement pas les propos que j'ai entendus des députés du Bloc un peu plus tôt aujourd'hui. Cela ne vous surpend peut–être pas, mais j'ai entendu des attaques selon lesquelles le gouvernement fédéral, en regroupant trois ou quatre ministères en un seul, était en train d'attaquer les pouvoirs provinciaux. Quelle absurdité! Voir si, dans le temps où il y avait un secrétaire d'État, un ministre des Communications différent, etc., cela attaquait plus ou moins que d'avoir un ministre qui réponde pour les trois ou quatre ministères. C'est absurde. Et le peuple canadien, surtout ceux et celles qui vivent au Québec, qui ont entendu ces discours des députés du Bloc doivent connaître la vérité. Ils doivent savoir que les propos des députés du Bloc ne sont pas vrais. Il faut quand même que j'utilise un langage parlementaire même si je suis en désaccord avec mes collègues d'en face.

• (1610)

[*Traduction*]

Le Parti réformiste dit que nous avons tort de fusionner ces ministères pour essayer d'épargner l'argent des contribuables. Je n'ai pas très bien compris la logique du Parti réformiste sur ce point. Quoique je puisse en dire autant de la plupart des choses que font les réformistes.

Le premier ministre a réduit la taille du Cabinet. Je me souviens du temps où le Cabinet se composait de 44 ministres. Il y avait tant de limousines garées à l'extérieur de la porte ouest, qu'on aurait dit un parc de voitures d'occasion. Notre premier ministre a nettoyé tout ça. Dès son arrivée au poste, il a ramené à 22 le nombre de ministres. Il a réduit le Cabinet. Pour cela et pour épargner de l'argent, il a fallu qu'il fusionne des ministères. Le premier ministre l'a fait.

Les membres du Parti réformiste de l'autre côté prétendent être frugaux. Les apparences sont parfois trompeuses. Il y une différence entre ce que ce parti prétend et la réalité.

Il n'en demeure pas moins que le premier ministre a pris des initiatives très positives.

[*Français*]

Nous avons réduit les dépenses et nous avons annulé, bien que nous n'ayons pas encore réussi à nous en débarrasser, l'avion qu'avait acheté M. Mulroney, l'ancien premier ministre. Nous avons établi le plan Gagliano pour épargner de l'argent ici même à la Chambre des communes. Et cela continue. Aujourd'hui même, au moment où l'on se parle, le ministre des Finances est en train de nous indiquer des façons de réaliser d'autres économies.

[*Traduction*]

Il y a ensuite ceux, de l'autre côté, qui disent que c'est une attaque portée contre l'autonomie provinciale ou autre chose du genre. Comme la secrétaire parlementaire du premier ministre l'a dit avec beaucoup d'éloquence et la franchise qu'on lui connaît, c'est la diatribe habituelle. Elle a ajouté bien sûr que c'était pur non-sens. Comme elle a raison. Nous avons effectivement besoin d'un ministère du Patrimoine canadien.

Je voudrais dire une chose aux députés. La semaine dernière, j'ai eu, dans ma circonscription, une réunion avec un groupe d'habitants pour la protection de la Maison-de-sir-John-Johnson. Sir John Johnson est un des pionniers de ce pays. Sa dépouille est enterrée en Estrie, au Québec. Il a été le leader des Loyalistes qui, en 1784, sont partis de la Mohawk Valley, dans l'État de New York, pour venir s'établir dans le Haut-Canada. Il a amené avec lui le groupe de ceux qu'on a appelés les réfugiés loyalistes de l'Empire uni. Remarquez le mot réfugiés. C'est ainsi qu'on les appelait à l'époque.

Aujourd'hui, cet édifice, la demeure de l'un des fondateurs de notre pays, appartient au ministère du Patrimoine canadien. Il n'y a certainement aucune contradiction à considérer aussi sir John Johnson comme un fondateur de l'Ontario. Après tout, il a établi une colonie dans cette province en 1784. Il y possédait des terres. La Maison-de-sir-John-Johnson appartient au ministère du Patrimoine canadien, par l'intermédiaire de ce qu'on avait coutume d'appeler le Service canadien des parcs du ministère de l'Environnement. Ce service a été intégré au nouveau ministère.

Nous avons rencontré l'autre jour des représentants de Patrimoine canadien pour étudier ce que nous pouvons faire, compte tenu des compressions budgétaires. Nous avons envisagé des moyens d'amener la population à s'unir aux efforts du ministère pour sauver cette structure. Comment les gens d'en face réagissent-ils? Les gens du Parti réformiste considèrent probablement qu'on devrait se défaire d'un trésor national de la sorte, et ceux du Bloc québécois disent que le gouvernement fédéral n'a rien à faire dans la préservation des lieux importants ou historiques.

Je les vois acquiescer de la tête, comme si les fondateurs du Canada représentaient pour eux une notion inconnue. Ils en ont beaucoup à apprendre. Je leur propose de venir passer quelque temps dans ma circonscription. Même dans leur propre circonscription, ils pourraient discuter avec des électeurs qui s'y connaissent, qui savent la vérité, et qui savent que ces lieux historiques nationaux appartiennent à tous les Canadiens. Je crois que le gouvernement du Canada a un rôle à jouer dans ce genre d'enjeu.

• (1615)

De toute façon, ces biens appartiennent déjà aux Canadiens, par l'intermédiaire de leur gouvernement.

[*Français*]

Et la même chose s'applique en ce qui a trait à Fort Frontenac et à d'autres structures ailleurs en Ontario, et ailleurs bien sûr au Canada, des monuments, des lieux historiques qui appartiennent au peuple de ce pays par voie du ministère du Patrimoine canadien.

Je ne comprends pas, et je ne comprendrai jamais, l'attitude des députés d'en face, tant les extrémistes du Parti réformiste qui pensent qu'on devrait se débarrasser de tout parce que le peuple canadien n'a pas droit à son patrimoine, n'a pas droit à ses édifices, n'a pas droit à ses monuments, que ceux du Bloc québécois qui prétendent qu'il n'y a même plus de Canada au moment où on se parle.

Non, je ne suis d'accord ni avec l'un ni avec l'autre de ces députés d'en face. Je suis un de ceux qui tiennent beaucoup à l'histoire et au patrimoine de notre pays. Disons qu'à titre de député de Glengarry, ce lieu si important dans l'histoire du Canada, je me dois d'être au moins historien amateur. Cela fait partie du patrimoine de mon comté.

[*Traduction*]

C'est le patrimoine des nobles habitants de la région, les descendants des Canadiens d'origine écossaise qui se sont installés à Glengarry et qui se sont mêlés aux Canadiens français arrivés peu après, ainsi qu'avec les Irlandais qui sont venus dans les années 1840 et 1850. Ce sont ces trois groupes qui ont fondé cette région que j'ai maintenant l'honneur et le privilège de représenter.

La secrétaire parlementaire vient de nous expliquer avec beaucoup d'éloquence que c'est un peu tout cela qui fait le Canada, et elle a bien raison.

[*Français*]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, B.Q.): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole sur ce projet de loi qui vise à construire le ministère du Patrimoine canadien.

En lisant le texte du projet de loi, j'avais l'impression de voir le fantôme de Pierre Elliott Trudeau qui lisait au-dessus de mon épaule. Finalement on retrouve dans ce projet de loi tout ce qu'il y a dans le fédéralisme canadien, particulièrement depuis les années Trudeau. Tout d'abord, il y a une dilution de l'identité québécoise. En même temps, on essaye de créer une culture et un patrimoine qui existent nulle part ailleurs que dans la tête des gens qui ont créé ce pays artificiel qu'est le Canada fédéral.

Dans le texte on nous dit que le ministère du Patrimoine canadien a été mis sur pied afin de stimuler chez les Canadiens un profond sentiment d'identité et d'appartenance, fondé sur le bilinguisme et le multiculturalisme. Effectivement il y a un bout de chemin à faire.

Sur le bilinguisme, quelques petites statistiques, parce qu'on peut bien avoir de belles images, des discours ronflants, mais il n'y a rien comme la réalité pour comprendre. Sur les chiffres de Statistique Canada, qui ne devraient donc pas être contestés par le gouvernement ou d'autres intervenants, le taux d'assimilation des francophones à Terre-Neuve, en 1986, 24,7 p. 100, et en 1991, 55,3 p. 100. Un beau succès! À l'Île-du-Prince-Édouard, 42,6 p. 100 en 1986; 47,6 p. 100 en 1991; une augmentation encore de 5 p. 100 du taux d'assimilation. Il y a là des signes que le bilinguisme, en tout cas le modèle qu'on propose, n'a pas très bien fonctionné.

Je vais donner un autre exemple. En Nouvelle-Écosse, 31,8 p. 100 en 1986; 41,1 p. 100 de taux d'assimilation en 1991; c'est là une augmentation de 9,3 p. 100. À ce rythme-là, le temps qu'on aura pris à créer le ministère du Patrimoine canadien, il n'y aura plus de minorité francophone dans le reste du Canada.

Le deuxième élément, le multiculturalisme. Le multiculturalisme —le mot est aussi difficile à prononcer qu'à comprendre— c'est une création de l'esprit des années Trudeau.

• (1620)

Je prends à témoin quelqu'un qui ne se targue pas d'être un séparatiste du Québec, M. Claude Corbeau, le recteur de l'Université du Québec à Montréal qui, dans un bilan qu'il devait produire au niveau d'une politique, disait: «Le multiculturalisme risque d'accroître la minorisation ou encore la banalisation de l'identité québécoise». Voilà donc les propos d'un recteur d'une université au Québec qui a propagé une certaine image de la culture de la réalité québécoise.

Effectivement, lorsqu'on voit de quelle façon il a porté ce jugement-là, ce n'est pas tellement compliqué. Regardons les thèmes qui vont être couverts par le patrimoine canadien. On se retrouve finalement au pays du dédoublement. Là-dessus, il n'y a pas de compromis pour le Québec. On n'est pas dans des secteurs qui sont accessoires, ce sont des secteurs névralgiques du Québec.

Là-dedans, on parle par exemple des arts, du patrimoine, de la culture, de la radiodiffusion. Il ne s'agit pas de secteurs où c'est purement économique. Ce sont des questions de survie. Au Québec, en radiodiffusion par exemple, on a été jusqu'à créer Radio-Québec, pas hier matin, dans les années 1940, dans le temps de M. Duplessis. Depuis ce temps-là, il a fallu se battre pouce par pouce et se faire dire toujours par la Cour suprême, celle qui penche toujours du même bord, que finalement, on n'avait aucun contrôle là-dessus, ce qui est un élément culturel important.

Ensuite, au niveau de la culture, il y a un autre bel exemple de chevauchement. On a deux intervenants en culture dans un pays, et on a entendu plus tôt le député de Glengarry—Prescott—Russell nous parler du peuple canadien et le problème est là. Tant qu'on ne reconnaîtra pas qu'au Canada, il y a au moins deux peuples fondateurs dans la Confédération canadienne et aussi ceux qui étaient là avant nous, les autochtones, donc, tant qu'on ne reconnaîtra pas la valeur de ces gens-là et leur contribution, à savoir qu'ils sont des peuples fondateurs égaux, on se ramasse à développer ce que j'appellerais une utopie, l'utopie du ministère du Patrimoine canadien. Il n'y a aucun autre pays au monde où lorsqu'on parle de patrimoine, il faut y ajouter le mot «canadien».

Avez-vous entendu parler du ministère du Patrimoine norvégien ou du Patrimoine suédois? Quand on est dans un pays qui est simple, qui est normal, qui est naturel, on ne retrouve pas ce thème à la fin. Ce devrait être spontané que le ministère du Patrimoine dans un pays, c'est celui de ce pays-là. Le problème, c'est qu'au Canada, on n'a jamais réalisé qu'il y avait ici finalement deux pays.

Il y a aussi un autre aspect dans le texte qui nous explique la fonction du ministère. On dit que c'est un ministère qui a pour mandat de développer et de dispenser des programmes qui appuient un sentiment très net d'identité chez les Canadiens. Mais l'identité, ça ne s'inculque pas à coups de marteau sur la tête. Cela n'entre pas dans les gens par la force, ça se vit par l'exemple. Je vais vous donner quelques exemples qui font que le Québec ne peut pas vraiment s'identifier au Canada.

Dans mon comté de Kamouraska, pendant la guerre, lorsqu'il y a eu le référendum, le plébiscite sur la conscription, il y a eu 96 p. 100 de non. Cela correspondait pas mal à la tendance chez tous les francophones du Québec. Malgré cela, on nous est passé par-dessus la tête, et on a décidé d'imposer la conscription. Vous allez avoir besoin de parler de patrimoine canadien longtemps et de mettre des belles photos de soldats qui sont morts là-bas, quand on sait que les gens ne voulaient pas y aller. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas reconnaître la contribution des gens, des anciens combattants, mais il faut voir que là-dedans, il y a eu une meurtrissure profonde.

Il y en a une autre meurtrissure profonde qui n'est pas réglée et que le gouvernement actuel, dont le premier ministre en particulier, est nettement responsable, c'est le rapatriement unilatéral en 1982.

Quand on vient nous parler d'un ministère qui va appuyer un sentiment très net d'identité chez les Canadiens, il peut essayer de nous le rentrer dans la tête, mais tant qu'on ne sera pas acceptés pour tout ce qu'on est, que notre signature soit respectée au niveau de la Constitution canadienne, on ne peut pas nous

demander de contribuer au développement du patrimoine canadien quand on ne nous accepte même pas dans cette maison et qu'on ne nous demande pas notre signature avant d'y donner suite.

Je veux donner un dernier exemple qui me touche plus particulièrement. Pendant les années 1970, on a déménagé la population de Forillon pour créer un parc fédéral. Aujourd'hui, le parc contribue bien au développement touristique de la région, mais à cette époque, vous pouvez être sûrs que les gens qui ont été déménagés de force à ce moment–là, eux, n'ont pas développé leur sentiment d'appartenance au Canada à ce moment–là et à la nécessité d'un ministère de ce type–là.

Donc, il y a plein de champs d'activités qui regroupent celles qui sont l'essence même du fait français au Québec et en Amérique du Nord.

• (1625)

On ne pourra pas nous imposer d'aucune façon que cela devienne le modèle de l'ensemble du Canada. Le Québec a une identité propre et elle doit être reconnue comme telle par les Québécois, par les Canadiens, par l'ensemble de la société dans laquelle on vit parce qu'on y contribue correctement.

En conclusion, nous nous prononçons contre la création du ministère du Patrimoine canadien parce qu'il s'agit d'une négation quotidienne de la compétence exclusive que le Québec doit avoir pour assurer son développement culturel, économique et social. Pour contribuer à la richesse de la vie en Amérique du Nord, il faut que le Québec soit reconnu à ce titre. Tant que le gouvernement fédéral n'aura pas pris connaissance et fait acte de cette réalité, le fait français en Amérique continuera de vouloir assurer sa survie.

Aujourd'hui, l'exemple du ministère du Patrimoine canadien est une preuve de plus pour les Québécois que la seule façon d'assurer leur développement est de se donner un pays complet.

M. Francis G. LeBlanc (Cap–Breton Highlands—Canso, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi créant le ministère du Patrimoine canadien.

Ce projet de loi est une mesure d'ordre technique qui formalise une structure et un partage de responsabilités ministérielles adoptés lorsque le gouvernement est entré en fonction.

Mais comme n'ont pas manqué de le signaler plusieurs des orateurs précédents, ce projet de loi touche des sujets fondamentaux qui, dans le gouvernement fédéral, relèveront du titulaire du ministère: par exemple, la culture, l'identité canadienne, les langues officielles, les parcs nationaux, le multiculturalisme, etc. C'est à l'un de ces sujets, soit la culture, que je consacrerai les quelques minutes qui me sont allouées.

La question soulevée par quelques–uns de nos collègues de l'opposition est celle de la légitimité d'un rôle du gouvernement canadien en matière de culture et de développement culturel. En prétextant que ce rôle n'est pas légitime, ils s'attaquent à la raison d'être du projet de loi. Je crois au contraire que ce rôle est crucial, qu'il a été éminemment bénéfique au pays et à l'ensemble de ses régions, y compris, et surtout, au Québec.

La culture n'est pas une chasse gardée; elle appartient à tout le monde. À cet égard, et quoi qu'en disent les exégèses constitutionnelles tarabiscotées de l'opposition officielle, le texte de 1867 ne l'attribue pas plus à l'une qu'à l'autre des deux ordres de gouvernement.

Le développement culturel est l'affaire des provinces; il est l'affaire du gouvernement fédéral; il concerne les municipalités, les groupements professionnels, les créateurs eux–mêmes évidemment, les entreprises culturelles, les bénévoles et le secteur privé. Enfin, la culture est aussi affaire de choix individuel, car si nous sommes tous et chacun le produit d'un milieu culturel donné, l'acte de création d'une oeuvre, tout comme celui d'aller à elle pour l'apprécier—la lire, l'écouter, la regarder—résulte toujours, en définitive, d'un choix individuel.

Or, je crois fermement que pour que ces choix puissent être exercés de la façon la plus vaste, la plus équitable et la plus riche possible, il importe que les agents du développement culturel soient nombreux et que les gouvernements soient actifs. L'objectif du gouvernement fédéral en cette matière est de faire en sorte que les artistes, les créateurs et les entreprises culturelles du pays puissent produire, et que les Canadiens aient accès à leurs oeuvres.

Qu'aux yeux de certains il faille s'excuser d'avoir des visées de politique publique aussi normales—pour utiliser un adjectif que l'opposition affectionne au–delà de tout—, voilà bien l'une des grandes ironies du débat auquel l'opposition nous convoque. Car je ne vois là rien de répréhensible, rien de menaçant ou d'inquiétant pour qui que ce soit, et surtout pas pour le Québec.

Qu'il faille également se défendre contre des accusations de négation de la spécificité culturelle du Québec ou d'autres régions du pays, voilà également qui frise l'absurde! Ottawa, conspirateur de l'anéantissement culturel québécois? On croirait entendre le fantôme de l'Union nationale des belles années de Duplessis qui n'avait d'ailleurs de la culture qu'une vue étriquée et méprisante.

• (1630)

Le gouvernement fédéral, agent d'une uniformisation culturelle imposée d'en haut contre les voeux de peuples impuissants? On jurerait que ces cris proviennent des populations écrasées sous le joug d'un de ces régimes totalitaires que l'histoire a condamnés récemment. Le ministère du Patrimoine canadien, machine à créer une culture officielle? Si c'était vrai, nous en frémirions tous, à commencer par les créateurs de ce pays qui n'ont pourtant pas l'air d'y voir là une menace bien sérieuse. Car, à bien y regarder, quel bilan peut–on faire de l'intervention du gouvernement fédéral en matière culturelle depuis les quelques décennies où il y a pris une part active?

Le fait est que plusieurs générations de créateurs et d'interprètes québécois se sont formés, ont produit, ont diffusé leurs oeuvres grâce à des institutions créées, gérées ou financées par le gouvernement fédéral. Songeons notamment à Radio–Canada, au Conseil des arts, à l'Office national du film, à Téléfilm

Canada, au Centre national des Arts ou au ministère dont le titulaire répond à la Chambre de ces institutions fondamentales, en l'occurrence, le ministère du Patrimoine canadien.

Je ne sache pas qu'un demi–siècle d'efforts de ces institutions, de mécanismes de soutien et de programmes d'aide aux artistes, aux éditeurs, aux musées, aux producteurs d'enregistrements sonores aient entaché la profonde originalité des créateurs québécois. Bien au contraire! Ces efforts l'ont nourrie, l'ont enrichie et lui ont permis d'être appréciée non seulement au Québec, mais ailleurs au Canada et sur les marchés étrangers. En somme, ces programmes et ces institutions ont été des agents puissants de la vitalité culturelle du Québec dont l'ensemble du Canada peut se réjouir.

Ce faisant, les oeuvres d'un Michel Tremblay, d'un Jacques Godbout ou d'un Denys Arcand n'en sont pas moins québécoises. L'impossibilité de concevoir que ce qui est québécois puisse être également canadien qui caractérise nos amis de l'opposition est absurde, triste et affligeante.

Bien sûr, la responsabilité du gouvernement fédéral porte sur les demandes de dimensions pancanadiennes, interprovinciales et internationales et reste complémentaire à celle des autres ordres de gouvernement. Concrètement, mis à part les secteurs où une responsabilité constitutionnelle clairement reconnue lui incombe, c'est le cas notamment du droit d'auteur, le gouvernement fédéral intervient là où la nature du produit culturel postule son rayonnement interprovincial ou international, c'est le cas de la radiodiffusion, là également où il est question de faire connaître, de partager, de mettre en commun des richesses culturelles à une échelle qui dépasse les frontières provinciales ou nationales.

Les noms d'Emily Carr, d'Alex Colville, de Tom Thomson, de Geneviève Cadieux et de Jean–Paul Lemieux évoquent pour les amateurs d'art des oeuvres marquantes qui ont acquis une renommée internationale. Devons–nous nous satisfaire de dire que la patrie exclusive de l'une est la Colombie–Britannique, que le second n'appartient qu'à la Nouvelle–Écosse, que le troisième ne peut être réclamé que par les Ontariens et que les deux derniers ne soient que Québécois? Ils sont en plus des artistes canadiens.

C'est pourquoi le Canada s'est donné un Musée des beaux–arts et qu'il encourage l'existence d'un réseau d'institutions muséales à la grandeur du pays. C'est pourquoi il encourage les artistes à se former dans des institutions telles que l'École nationale de théâtre et c'est pourquoi il soutient des artistes dont la carrière les amènent à tourner au Canada, à se produire sur les scènes internationales et à connaître une renommée qui transcende les frontières.

• (1635)

Dans un monde où les marchés sont internationaux, où la consécration artistique d'une oeuvre, autant que sa rentabilité économique, se jouent sur les scènes étrangères, le gouvernement canadien a une mission qu'il se doit de remplir. À cet égard, les négociations internationales sur la libéralisation des échanges commerciaux ont donné un bon exemple de l'exercice de ce rôle et de sa complémentarité par rapport à celui des autres instances gouvernementales.

En négociant l'exemption culturelle dans les accords de libre–échange avec les États–Unis et le Mexique, le Canada a non seulement assumé une responsabilité qui lui incombe, mais il a permis que se perpétue celle qu'exercent les provinces vis–à–vis de leurs artistes et de leurs industries culturelles.

En résumé, le ministère du Patrimoine canadien est un instrument fondamental pour continuer un travail de développement culturel qui s'est révélé un large succès et qui a besoin d'être poursuivi par le gouvernement fédéral comme par les provinces. Ne pas se donner les outils de poursuivre ce travail équivaudrait à abdiquer une responsabilité dont l'exercice a été éminemment profitable à l'ensemble de la population canadienne.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Hochelaga—Maisonneuve—La reconversion industrielle.

[*Traduction*]

M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour exprimer mon opposition au projet de loi C–53. Je le fais pour plusieurs raisons, dont la moindre n'est certes pas l'inclusion d'une recommandation royale.

Cette disposition autorise le gouvernement à dépenser de l'argent pour l'entrée en vigueur de la loi. Si ce projet de loi vise la rationalisation des activités gouvernementales, pourquoi faudrait–il dépenser pour économiser? Combien tout cela coûtera–t–il aux contribuables et cela leur permettra–t–il d'économiser? Nous n'avons aucune réponse à ces questions importantes. Pourtant, le débat ne peut se faire sans ces réponses.

J'ai décidé aujourd'hui de centrer mes observations précisément sur le lien qu'il peut y avoir entre ce projet de loi et les langues officielles. Tout d'abord, je dirai sans ambages que le Parti réformiste ne s'oppose nullement au bilinguisme individuel. Malheureusement, ce projet de loi inscrit dans la loi un principe que nous rejetons. Je parle du financement sans discernement de tout groupe qui prétendrait être chargé de promouvoir l'usage des langues officielles au Canada.

Même si nous appuyons les efforts de ces groupes, nous sommes d'avis que ces derniers devraient s'autofinancer. Puisque le manque de fonds compromet les programmes de soins de santé, de chômage et d'aide sociale, comment pouvons–nous continuer à dépenser des millions pour promouvoir une question qui divise autant les Canadiens que celle des langues officielles?

Cette année seulement, le ministère du Patrimoine canadien doit consacrer à ces groupes d'intérêts spéciaux plus de 31 millions des dollars durement gagnés par les contribuables. Non seulement un bon nombre des subventions ont une valeur incertaine, mais le comble, c'est vraiment qu'il soit impossible de savoir comment cet argent est utilisé.

Pour surveiller les programmes et les politiques sur les langues officielles, le gouvernement a chargé le Comité mixte permanent des langues officielles, dont je viens de quitter une réunion pour venir à la Chambre. Pourtant, le comité a déclaré ouvertement que son mandat ne portait pas du tout sur les dépenses. En fait, le comité a rejeté à deux reprises des motions qui visaient la tenue d'études exhaustives sur les montants des subventions qui étaient réellement dépensés.

J'en arrive ainsi à l'article 88 de la Loi sur les langues officielles que ce projet de loi modifierait. L'article charge le comité mixte permanent d'examiner les rapports et les prévisions des dépenses du ministère du Patrimoine canadien. Comme je l'ai déjà déclaré, ce comité n'a ni la volonté ni le cran de mener un véritable examen.

• (1640)

Ce n'est pas par malice que je formule cette hypothèse, mais bien en raison de ce que j'ai constaté en siégeant à ce comité.

Par exemple, la motion que j'ai proposée en vue d'examiner toutes les dépenses en matière de langues officielles a été accueillie avec mépris et méfiance. Un des membres libéraux a déclaré ce qui suit: «Cette motion est incendiaire et illégale, et elle remet en question l'unité nationale. Le député devrait avoir honte d'essayer, de cette façon, de diviser le pays.» Quelle sottise!

Je fais partie de ce comité depuis sa formation au cours de la 35e législature. Il n'a présenté qu'un bref rapport au Parlement et celui–ci tenait davantage du sommaire que du véritable rapport. Il n'a pas présenté une seule recommandation à la Chambre. Selon mes recherches, il n'a pas formulé une seule recommandation au cours des deux dernières années de la 34e législature.

Devant une telle situation, je vous demande comment nous pouvons seulement envisager d'adopter une loi qui confie une fonction aussi importante à un comité qui est davantage un gentil toutou qu'un chien de garde?

Je suis également préoccupé par le mandat concernant les langues officielles qui sera confié au ministère. On dit dans le projet de loi qu'il faut progresser vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais. Ce mandat permet au ministre de consacrer cette année 245 millions de dollars à l'enseignement des langues officielles. Il est clairement dit dans les lois constitutionnelles de 1867 et de 1982 que l'éducation est un domaine de compétence provinciale. Pourquoi donc le ministre dépenserait–il un quart de million de dollars dans un domaine de compétence provinciale?

De même, le ministère consacrera 65 millions de dollars à la promotion des langues officielles. Encore une fois, je demande pourquoi? Pourquoi puisque des programmes comme la sécurité de la vieillesse, l'assurance–chômage, l'aide sociale et la santé sont soumis à des pressions constantes en raison du manque de fonds? Pourquoi le gouvernement juge–t–il tellement prioritaire de dépenser dans un domaine qui ne relève pas de sa compétence?

Le gouvernement a démontré qu'il ne pouvait même pas s'occuper des domaines dont il a la responsabilité. Pourquoi diable veut–il dépenser de l'argent qu'il n'a pas dans des domaines où il n'a rien à faire?

L'assemblée biennale, ou le congrès, si vous préférez, du Parti réformiste, qui a eu lieu à Ottawa il y a quelques jours, a adopté une résolution demandant l'abrogation de la Loi sur les langues officielles. Il a aussi adopté une autre résolution demandant que la responsabilité sur la langue et la culture soit confiée aux provinces. Nous croyons que cet arrangement serait pratique et forcerait le gouvernement fédéral à cesser de s'occuper de promotion linguistique.

Le gouvernement fédéral a une responsabilité en matière d'égalité linguistique clairement exprimée dans la Constitution, à l'article 133 de l'AANB et aux articles 16 à 23 de la Charte des droits et libertés. Que le gouvernement central se contente donc d'exercer les responsabilités que lui confie la Constitution. Que les provinces et les groupes d'intérêts fassent toute la promotion qu'ils voudront de quelque langue que ce soit, mais sans aucune subvention d'Ottawa.

Le Parti réformiste est en faveur de la liberté de parole, non des lois générales en matière linguistique. Le Parti réformiste reconnaît que la réalité linguistique au Canada, c'est que le français est prédominant au Québec et que l'anglais est prédominant ailleurs. Nous appuyons la conception du bilinguisme territorial qui reconnaîtra cette réalité.

• (1645)

Le Parti réformiste croit que tous les Canadiens sont égaux et s'oppose au financement des groupes d'intérêts qui réclament un statut distinct. Je le répète, nous sommes en faveur du bilinguisme individuel et nous y englobons d'autres langues que le français ou l'anglais, pour reconnaître le fait que plus de 12 millions de Canadiens sont d'origine autre que française ou anglaise. Ces autres langues donnent elles aussi de la force et du caractère au Canada.

À part ce qui est prévu dans la Constitution, si le Canada a besoin d'autres politiques linguistiques, cela devrait être déterminé par l'ensemble de la population, non par une élite ici à Ottawa.

[*Français*]

M. Mac Harb (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Madame la Présidente, ce projet de loi confirme la structure du ministère du Patrimoine canadien et regroupe sous un même toit les différents éléments qui font la promotion de notre identité nationale. Mes collègues qui ont déjà participé à ce débat ont bien établi l'importance que revêt ce regroupement au nouveau ministère du Patrimoine canadien.

Je crois personnellement qu'il sera un outil précieux pour nous aider à faire face aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis de la société canadienne. Une de ces réalités importantes est le caractère multiculturel du Canada qui se développe de plus en plus à un rythme très rapide.

Selon le résultat du recensement de 1991, pas moins de 42 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes affirment qu'au moins un de leur parent est d'origine autre que française ou anglaise. De

fait, dans tous les centres urbains importants, comme par exemple dans l'ouest de Montréal, une majorité de la population est d'origine autre que française ou britannique. D'ici l'an 2000, la proportion des Canadiens qui font partie des minorités visibles devrait augmenter, selon les prévisions, de 13 à 18 p. 100.

Certains soutiennent même qu'à Toronto, cette proportion pourrait atteindre jusqu'à 50 p. 100. Cette augmentation rapide de la diversité canadienne soulève des défis profonds que notre société devra relever très rapidement.

Il ne fait pas de doute que le Canada est une terre d'accueil. Il ne fait pas de doute non plus que notre pays offre une paix et une sécurité rarement égalées ailleurs.

Enfin, nous reconnaissons que le Canada est un pays d'ouverture et d'opportunité dont rêvent des millions et des millions de personnes à travers le monde. Nous avons la chance de vivre dans ce pays et nous avons bien l'intention de continuer à le développer économiquement et socialement.

Nous devons éviter les conflits et maintenir l'harmonie sociale. Cela ne peut se faire qu'en définissant des politiques sages basées sur l'égalité de tous. Mieux, nous devons nous assurer que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, quelle que soit leur origine ou leur religion, peuvent participer et contribuer pleinement à la vie de notre société. Nous devons redoubler d'efforts afin de développer des politiques bien adaptées à la diversité canadienne.

Je crois que tous mes collègues en cette Chambre comprennent pourquoi le Canada est un pays si envié et si recherché. Certains parfois ne semblent pas comprendre à quel point nous nous enrichissons tous au contact des multiples cultures que nous apportent ceux qui ont choisi de venir vivre avec nous. On a trop l'habitude de parler de multiculturalisme en fonction de la nourriture, des danses et des coutumes folkloriques reliées à nos différentes communautés ethno–culturelles.

Mais il y a beaucoup plus que cela. Des milliers et des milliers d'immigrants ont mis en valeur les ressources de ce pays. Ils ont colonisé de vastes territoires, ils ont aidé à bâtir nos villes.

• (1650)

La plupart des régions canadiennes ont acquis des caractéristiques implantées par différents groupes culturels. Cette diversité apporte un caractère unique à l'identité canadienne et à notre culture. Le multiculturalisme à la manière canadienne repose sur deux éléments. Il encourage les citoyens canadiens à contribuer activement à notre société dans l'une ou l'autre de nos langues officielles.

De même, il incite la société à éliminer les entraves à une pleine et égale participation. L'enseignement des langues patrimoniales, l'appui aux artisans des communautés ethnoculturelles et la promotion des activités transculturelles sont des initiatives qui aident à développer l'harmonie culturelle au pays. Nous reconnaissons que la racine de chaque citoyen et chaque citoyenne constitue une part importante de son identité.

Au Canada, personne n'a besoin de laisser sa culture à la porte pour être le bienvenu. C'est ce qui a fait de nous un peuple unique, le peuple canadien. Tout en reconnaissant que nos racines constituent une part importante de notre identité, le multiculturalisme canadien nous appelle à prendre un engagement envers le Canada. Il respecte l'identité culturelle de chacun, il encourage la créativité et les échanges entre les cultures.

Il nous aide à prendre conscience non seulement de nos devoirs dans la société, mais aussi de nos responsabilités. Le programme de multiculturalisme est maintenant intégré de façon très logique et très cohérente au ministère du Patrimoine canadien. Je dois rendre hommage ici à ma collègue, la secrétaire d'État au Multiculturalisme, la députée de Mont–Royal, qui fait un travail exemplaire, bâtissant des ponts entre les communautés ethnoculturelles et l'ensemble de la population canadienne.

Je reconnais que nous sommes tous étonnés, à un moment ou l'autre, de constater à quel rythme le visage même de notre pays change. Trop souvent aussi, des gens se disent ouverts au multiculturalisme canadien, mais pas chez mon voisin, pas dans ma cour. C'est pour cela que nous avons encore tellement de travail à faire pour sensibiliser toute la population canadienne aux avantages et bienfaits du multiculturalisme canadien.

Un des grands bénéfices de notre diversité représente un atout précieux pour les relations commerciales du Canada sur le marché mondial. Ainsi, le président de la Banque royale expliquait récemment que notre avenir en tant que nation dépend de notre capacité de canaliser la richesse de notre diversité pour nous rendre plus compétitifs sur la scène internationale.

Les entreprises canadiennes doivent débloquer de nouveaux marchés. Elles peuvent sûrement y arriver plus facilement et plus rapidement en puisant au sein de nos communautés culturelles une main–d'oeuvre qui connaît la langue, les us et coutumes d'un pays cible. Finalement, c'est ainsi que nos dirigeants d'entreprise tirent partie des ressources et des richesses locales pour se donner une longueur d'avance sur leur compétiteurs étrangers.

Je veux dire que nous devons constamment nous interroger sur le genre de pays que nous sommes en train de former. Nous devons avoir la confiance et la sérénité de modeler notre identité nationale à la réalité et à nos besoins. C'est pourquoi la formation du nouveau ministère du Patrimoine canadien nous ouvre des perspectives si intéressantes.

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, B.Q.): Madame la Présidente, la députée de Rimouski—Témiscouata a déposé, le 3 octobre dernier, un amendement au projet de loi C–53. Ce projet de loi est ambitieux, puisque l'objectif de ce grand branle–bas de combat est de contrôler sans vergogne ce que, dans ce pays, on appelle la culture canadienne. Il n'est donc pas étonnant que l'amendement du Bloc québécois vise à retourner ce projet de loi devant le Comité permanent du patrimoine canadien.

Autrement dit, ce que l'opposition officielle dit à la Chambre, c'est ceci: Mesdames et messieurs les députés, faites preuve de maturité politique et exigez que l'on refasse les devoirs. Dans son discours du 3 octobre, le ministre soumettait à notre réflexion la définition suivante: «Le patrimoine, c'est l'ensemble

des signes qui font que chacun de nous se reconnaît en tant qu'individu appartenant à un groupe, voire un pays. Le patrimoine se trouve étroitement associé à la problématique de l'individu et du pays, c'est dire l'importance qu'il peut avoir.»

• (1655)

Alors que les définitions classiques du mot «patrimoine», celles du dictionnaire se réfèrent essentiellement à un passé spécifique que l'on reconnaît comme étant nos racines, le ministre parle de l'ensemble des signes grâce auxquels les Canadiens se définiraient partie prenante d'une même réalité. Des questions nous viennent alors spontanément à l'esprit: de quel côté croyez–vous que balancera le coeur d'un Québécois, honnête fédéraliste de surcroît, entre l'unifolié et le fleurdelisé comme signe de ce qu'il est, comme signe de ce qu'il veut être?

Qui peut affirmer haut et fort que l'hymne national du Canada, écrit par Basile Routhier, génère partout aujourd'hui, de l'Atlantique au Pacifique, le même sentiment d'appartenance que suscite *La Marseillaise* en France ou le *God save the Queen* en Angleterre? Et que dire des Rocheuses, de la Police montée et de l'effigie de la Reine sur nos pièces de monnaie?

Le projet du ministre, vous en conviendrez sans peine, va bien au–delà de ces signes patrimoniaux. Qu'il me suffise pour vous en convaincre de reprendre ici un très court extrait du discours prononcé par le ministre: «Nous souhaitons rallier les forces vives du multiculturalisme autour d'une identité culturelle spécifiquement canadienne.»

Alors que dans ce discours, les seules références à la culture d'expression francophone au Canada ont trait aux langues officielles et à TV5, comment ne pas lire en filigrane qu'il faut absolument réussir à ramener, non seulememnt la culture québécoise, mais aussi la culture autochtone dans le bassin idéal et soi–disant sécuritaire du multiculturalisme, dans un monde caractérisé par l'omniprésence et l'omnipuissance de la culture américaine?

Madame la Présidente, dans un tel contexte, vous n'aurez aucune difficulté à comprendre que pour l'opposition officielle, il serait suicidaire d'appuyer le projet de loi C–53.

Malgré les nobles intentions du ministre, comment le Parlement canadien peut–il ne pas s'inquiéter de voir la culture d'aujourd'hui, nos auteurs, nos créateurs, ce que j'appellerai le patrimoine en devenir, être considérée comme une industrie au même titre que l'acier, les chaussures ou le poulet?

En ce qui a trait, par exemple, à la révision de la Loi sur les droits d'auteur, qui, en définitive, aura le dernier mot? Le ministre de l'Industrie ou le ministre du Patrimoine canadien? Il y a fort à parier que le pouvoir, qui est d'ores et déjà aux mains de l'Industrie, y restera, puisque rien dans le projet de loi C–53 n'établit clairement le partage des responsabilités entre les deux ministères.

Voici un autre exemple qui devrait tirer une sonnette d'alarme dans cette Chambre. Grâce à l'autoroute de l'information, la communication s'apprête à franchir la vitesse de Mach 2. Est–il raisonnable de réduire tout cet enjeu à la seule commercialisation de la fibre optique? C'est pourtant la conclusion à laquelle il faut bien en venir, puisque là encore, c'est le ministre de l'Industrie qui sera le maître d'oeuvre. Mais c'est également refuser d'admettre que l'importante révolution technologique générée par l'arrivée de l'autoroute de l'information va sans aucun doute transformer rapidement et radicalement la culture mondiale.

On dit trop souvent que la guerre est trop sérieuse pour être laissée aux généraux. Se pourrait–il que la culture d'une société soit trop précieuse pour la laisser aux *businessmen*? La culture québécoise est trop précieuse pour être confiée au bon vouloir du gouvernement fédéral. L'État du Québec doit être le seul responsable en matière de culture québécoise.

Depuis plus de 30 ans, le gouvernement fédéral, par le puissant biais de son pouvoir de dépenser, s'est immiscé sans aucun scrupule dans le domaine de la culture. L'objectif de ces incursions était clairement de bémoliser la culture québécoise. Le résultat en est l'émergence de chevauchements et de dédoublements, sans parler de l'assujettissement larvé de nos créateurs à la manne fédérale.

En 1991, le budget global du gouvernement québécois au chapitre des institutions culturelles se chiffrait à 426 millions de dollars, alors que celui d'Ottawa était de 2,8 milliards de dollars.

• (1700)

Si j'ai bien compris le sens des propos du ministre lorsqu'il dit que les deux langues officielles «sont en corrélation étroite avec notre identité et notre culture, d'où l'importance d'étendre leur rayonnement et de les promouvoir», suis–je naïve de penser que les budgets accordés à la Société Radio–Canada doivent, par leur importance, contribuer sans équivoque à la survie des populations francophones? Suis–je naïve de penser que la fermeture récente en région de certaines stations francophones de la chaîne d'État est la démonstration claire de l'omniprésence du français dans ces régions, omniprésence telle que l'existence des chaînes n'est plus nécessaire?

Je ne suis pas naïve et au Québec peu de gens le sont, comme en fait foi cet extrait tiré de la conclusion du rapport Arpin: «L'harmonisation des interventions entre les deux paliers de gouvernement a toujours été difficile.» Le gouvernement fédéral n'a jamais voulu reconnaître la prépondérance du Québec en matière culturelle.

En 1992, M^me^ Frulla–Hébert, alors ministre de la Culture dans le gouvernement Bourassa, bien loin d'adoucir les conclusions du rapport Arpin, déclarait ce qui suit: «En matière de programmes, le gouvernement fédéral consulte peu ou pas le Québec. La véritable concertation est presque inexistante et lorsqu'elle se produit, c'est souvent à la demande du Québec.»

Récemment, le recteur du l'UQAM, M. Claude Corbo, soulignait à quel point la politique fédérale tend à accroître la minorisation et la banalisation de l'identité québécoise. J'imagine difficilement que le projet de loi C–53 puisse le rassurer.

Le ministre du Patrimoine comparaît le projet de loi C–53 au navire amiral de l'identité canadienne. Il arrive souvent que les comparaisons soient boîteuses. Celle–là n'échappe pas à la règle. Il semble bien en effet que les bagages contenus dans la soute

de ce navire soient bien mal arimés et que le temps houleux qui se prépare risque fort de le faire couler.

Un amiral compétent ne prend pas la mer avec un navire mal équipé. Je me permets donc, en guise de conclusion, de soumettre au ministre du Patrimoine canadien une réflexion de Marcel Rioux, qu'il a certainement fréquenté étant donné sa grande culture: «Pourquoi, à la moindre étincelle de vie, reprenons–nous espoir et résistons–nous au pessimisme et au cynisme qui provoquent tant de sottise et d'aveuglement? Quant à moi, c'est à cause d'une certaine fidélité envers tous ceux et celles qui ont bâti ce pays que je continue, malgré tout, de vouloir espérer».

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle, N.P.D.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat aujourd'hui. Le projet de loi C–53 est une mesure législative importante, car il prévoit la constitution d'un ministère clé, le ministère du Patrimoine canadien. Je crains toutefois de devoir m'opposer à la motion et au projet de loi dont nous sommes saisis.

Je m'empresse d'ajouter que je ne puis souscrire aux arguments avancés par les députés du Bloc québécois pour des raisons tout à fait différentes de celles qu'ont invoquées les deux partis d'opposition aujourd'hui. La présence du gouvernement fédéral dans le domaine culturel est nécessaire à la fois au Québec et dans les autres régions du Canada. Je crois que les artistes du Québec seraient les premiers à le reconnaître.

Les artistes du Québec détesteraient dépendre uniquement du gouvernement de cette province. Les artistes n'ont en effet pas intérêt à dépendre d'une source unique de financement et d'aide dans le domaine artistique. Trop souvent, ils ont constaté dans le passé—et je crois que le gouvernement actuel n'est pas différent de ses prédécesseurs—que le programme politique du gouvernement provincial diffère des intérêts de l'artiste.

Les artistes du Québec veulent aussi pouvoir recevoir l'aide du gouvernement fédéral, du Conseil des arts du Canada, de l'Office national du film, de la SRC et de toutes les institutions culturelles fédérales. Ils veulent pouvoir bénéficier également de leur aide. Les objections soulevées par le Parti réformiste ne me surprennent pas, mais elles m'attristent. Les réformistes doivent eux aussi reconnaître que ce qui distingue les membres d'une nation, ce sont ses institutions culturelles.

• (1705)

Nos institutions culturelles nous aident à trouver notre identité canadienne. Elles nous permettent de voir, d'entendre et d'écouter d'autres Canadiens sans l'intervention du gouvernement. Si l'on s'en remettait simplement aux forces du marché, la culture canadienne serait submergée par la culture américaine et serait tributaire de considérations économiques. Les réformistes sont donc bien naïfs de penser que le gouvernement fédéral devrait se retirer de ce secteur. Ils nuiront autant que les bloquistes au bien–être et à la survie de notre pays, car détruire l'identité culturelle d'un pays, c'est aussi sonner le glas de celui–ci. En ce sens, les bloquistes et les réformistes travaillent de mèche à ce projet.

Puis–je citer un excellent article de Michael Valpy, qui a paru dans le *Globe and Mail* du 8 mai 1994? «Pourquoi donc maintenir des forces armées qui coûtent plusieurs millions de dollars quand on sait que les domaines les plus attaqués au Canada ne peuvent être défendus par les armes, à savoir notre commerce, nos ressources, nos emplois, notre monde du spectacle, nos maisons d'édition et d'autres formes de communications dont le contrôle est passé à des étrangers?» M. Valpy faisait allusion à une étude faite par le politicologue Franklyn Griffiths, de l'Université de Toronto. Il cite l'extrait suivant de l'étude de M. Griffiths: «L'état de notre vie culturelle, écrit–il, revêt maintenant une plus grande importance que l'état de nos forces armées dans la détermination de notre capacité à faire des choix pour nous–mêmes dans un monde où les dangers militaires qui planent sur notre pays se sont atténués par rapport aux dangers civils ou non militaires.»

Je voudrais encore une fois dire que je souscris à la thèse de M. Valpy voulant que les attaques portées contre le Canada touchent beaucoup plus des domaines non militaires comme notre culture et notre identité.

Je m'oppose à ce projet de loi parce que le dossier du gouvernement dans ce domaine est consternant. Nous avons un ministre et un ministère faibles. Les députés du Bloc québécois y ont fait allusion quand ils ont exprimé leurs préoccupations au sujet de questions comme le droit d'auteur, l'autoroute de l'information, et de savoir si c'est le ministre de l'Industrie ou le ministre du Patrimoine qui exerce le pouvoir effectif.

J'estime que c'est le ministre de l'Industrie plutôt que le ministre du Patrimoine canadien. Nous avons un ministre et un ministère faibles qui ne protègent pas bien les institutions et les valeurs culturelles du Canada.

L'autre raison pour laquelle je m'oppose au projet de loi, c'est que, quand ils ont signé l'ALE et l'ALENA, le gouvernement actuel aussi bien que le précédent ont refusé de rendre publics les documents sur les pourparlers ayant trait à la culture. Nous ne savons toujours pas vraiment ce qui est permis et ce qui ne l'est pas dans le cadre de l'ALE et de l'ALENA. Comment pouvons–nous définir, renforcer et protéger nos institutions culturelles canadiennes, lorsque la population et les institutions elles–mêmes ignorent ce qui a été cédé? Comment pouvons–nous continuer?

Depuis toujours, dans cette enceinte, tous les partis politiques appuient l'idée que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans nos institutions culturelles. C'est pourquoi nous avons eu des gouvernements conservateurs et libéraux qui ont créé la Société Radio–Canada, avec l'appui, en général, des néo–démocrates ou des membres du CCF, voire des créditistes, lorsqu'ils étaient représentés à la Chambre.

On était conscient du fait que, à cause de la proximité des États–Unis et de leurs industries culturelles extrêmement dynamiques et puissantes, il fallait compter sur un gouvernement interventionniste et ne pas s'en remettre simplement aux forces du marché, si nous voulions préserver notre identité culturelle et plus particulièrement notre culture anglophone qui est encore plus menacée.

• (1710)

Il y a une chose qui fait l'unanimité de tous les partis politiques depuis toujours à la Chambre et c'est que, en tant que Canadiens, nous avons une identité bien particulière et des valeurs bien à nous qui sont importantes et qui méritent d'être préservées. C'est notre contribution à la civilisation.

Cela vaut l'argent qu'on y investit. Sans cet investissement, l'identité culturelle canadienne disparaîtrait. On doit alors se demander une fois de plus ce que nous aurions comme pays. Nous ferions aussi bien alors de nous joindre aux États–Unis.

Il y a une autre raison importante que je voudrais mentionner dans mes observations en ce qui concerne l'importance de l'industrie culturelle canadienne. Elle crée des emplois, de nombreux emplois. Il y a plus d'emplois dans ce secteur que dans celui de la pêche ou de l'exploitation forestière. Elle est aussi une source de revenus étrangers.

Les députés réformistes parlent des contribuables. En effet, l'argent des contribuables est en jeu, mais les artistes génèrent aussi des recettes fiscales. D'après une étude réalisée à Toronto au printemps 1993, les économies résultant des compressions faites au Conseil des arts du Canada ont été plus que neutralisées par la diminution des recettes du gouvernement.

Les auteurs de l'étude ont rencontré les différentes troupes d'arts d'interprétation après que celles–ci ont perdu l'aide qu'elles recevaient du Conseil des arts du Canada. Ils ont calculé le nombre de musiciens qui avaient été mis à pied, le nombre de productions qui n'avaient pu être réalisées. Les artistes, musiciens, acteurs et actrices qui ne travaillaient plus dépendaient de l'assurance–chômage ou de l'aide sociale et ne payaient plus d'impôt.

Sans compter la perte de recettes fiscales découlant des billets d'entrée qui n'avaient pu être vendus. Les auteurs de l'étude ont constaté que le gouvernement avait perdu encore plus d'argent, en faisant ces compressions, que s'il avait continué de subventionner les arts comme il le faisait habituellement.

Je m'inquiète vivement, aussi, de notre déficit. Je sais qu'il est nécessaire de dépenser judicieusement et de réduire les dépenses du gouvernement. Réfléchissons bien avant d'agir, parce que dans certains secteurs, quand on réduit, on fait plus de mal que de bien, et on ne se trouve pas à épargner de l'argent, mais à en perdre.

Pour ces raisons, je ne peux malheureusement pas appuyer le projet de loi C–53.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que j'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi C–53, Loi constituant le ministère du Patrimoine canadien.

Je veux profiter de l'occasion pour toucher un mot de ce que cela signifie d'être Canadien. En 1993, la très honorable Kim Campbell a annoncé la réorganisation de son gouvernement en faisant valoir que le nombre des ministères fédéraux passerait de 32 à 23 et que tous les postes de ministre d'État seraient éliminés.

Elle a également fait valoir que la nouvelle structure constituait une importante mesure de rationalisation de l'appareil gouvernemental. Les Canadiens auraient ainsi un gouvernement plus modeste, plus accessible. Dans son nouveau ministère du Patrimoine canadien, le multiculturalisme figurait parmi un ensemble hétéroclite de programmes et de fonctions.

Reconnaissant l'importance que la population attache à la réduction de la taille de la bureaucratie fédérale, le nouveau gouvernement libéral a maintenu la plupart des changements décidés par le précédent gouvernement et le dossier du multiculturalisme a été relégué sans tambour ni trompette au sein d'un nouveau superministère du Patrimoine canadien.

Le gouvernement libéral a cependant omis d'informer la population canadienne que son engagement en faveur de la réduction de l'appareil gouvernemental était pure apparence. Certes, nous avons moins de ministres que n'en avait le précédent gouvernement, mais nous comptons neuf secrétaires d'État, en plus des ministres à part entière.

L'un de ces nouveaux secrétaires d'État avait un portefeuille consacré uniquement au multiculturalisme et à la condition féminine.

• (1715)

La seule grande différence entre un secrétaire d'État et un ministre, c'est le nom. Les secrétaires d'État ne sont pas autorisés à siéger au Cabinet et doivent rendre compte de leurs activités par l'intermédiaire du ministre. À part cela, ils ont des bureaux, du personnel et des responsabilités en ce qui concerne l'élaboration des politiques dans les ministères auxquels ils sont assignés. Ils reçoivent aussi 35 000 $ de plus par an et ont droit à une allocation de voiture.

Ce n'est pas ce qu'on appelle réduire les effectifs. Et le ministère du Patrimoine canadien? Cette restructuration et cette réorganisation vont–elles permettre aux contribuables d'épargner assez d'argent? Apparemment pas. En fait, lorsqu'ils ont annoncé la création officielle de ce nouveau ministère, les bureaucrates au pouvoir ont bien précisé qu'il n'y aurait pas de licenciements. Les fonctionnaires passent d'un ministère à l'autre, mais leurs emplois sont assurés même si l'avenir de certains programmes ne l'est pas.

Le nombre d'employés dans le programme multiculturel restera aux mêmes niveaux qu'en 1992–1993, environ 6 000 personnes. Le multiculturalisme relève à présent d'un autre ministère, mais on peut comparer son financement à celui des années précédentes. En 1992–1993, une somme de 39,8 millions de dollars a été consacrée aux programmes multiculturels. Durant le dernier exercice, cette somme s'est chiffrée à 36,9 millions de dollars. Cette année, elle devrait, selon les prévisions, s'établir à 38,8 millions de dollars. Ceci n'inclut pas les programmes

connexes qui relèvent du programme multiculturel du gouvernement.

Par exemple, le gouvernement fédéral a déjà affecté 24 millions de dollars à la Fondation canadienne des relations raciales, quoique cette fondation soit encore à l'état de projet. C'est loin d'être ce que j'appellerais une performance brillante sur le plan de la réduction des coûts ou de la réduction des effectifs.

Pourquoi avons–nous cette politique multiculturelle? Pourquoi dépensons–nous de l'argent pour aider des groupes d'intérêts spéciaux à maintenir ou à redécouvrir leurs différences, au lieu de faire la promotion des symboles que nous partageons et des qualités du Canada?

Les immigrants viennent ici pour des raisons diverses. Pour certains, c'est pour trouver la sécurité et reconstruire une vie perturbée par la guerre. Pour d'autres, c'est pour trouver de meilleures possibilités, dans l'espoir de devenir financièrement indépendants, de donner à leurs enfants une bonne éducation et d'exprimer leurs désirs dans une société démocratique.

Tous ces gens sont venus au Canada pour devenir Canadiens. Ils ont quitté leur pays de naissance volontairement et choisi le Canada comme foyer. Ils sont venus pour commencer ici une vie nouvelle et élever leurs enfants dans un cadre nouveau. Pour eux, le Canada représentait l'espoir. Ce n'était pas simplement un endroit où ils deviendraient riches. C'était la liberté, la fin de l'oppression, de la tyrannie, de la faim ou de la guerre.

C'était un pays qui, dans l'ensemble, les acceptait et tolérait leurs différences jusqu'à ce qu'ils se familiarisent avec leur nouveau pays et sa culture.

Les réfugiés viennent à peu près pour les mêmes raisons. Du fait que le Canada est séparé des pays «producteurs» de réfugiés par de vastes océans ou par les États–Unis, les réfugiés doivent prendre consciemment la décision de venir chez nous. Ils doivent faire des plans coûteux et mettre leurs ressources en commun, simplement pour venir ici et demander le statut de réfugié. Je pense qu'ils choisissent le Canada pour les mêmes raisons que les immigrants du passé. C'est une occasion de progresser dans un pays dont ils seront fiers, un pays qui respecte les droits et libertés, un pays où ils ne vivront pas dans la peur.

Alors que les immigrants et les réfugiés ont quitté leur pays pour réaliser un rêve, que trouvent–ils ici, aujourd'hui? Ils découvrent un gouvernement qui fait la promotion de la diversité culturelle, qui leur dit qu'il est plus important de maintenir leur identité que de devenir Canadien. Combien d'années faut–il attendre avant d'être vraiment considéré comme un Canadien? Étant donné notre politique multiculturelle, combien faudra–t–il de générations avant de pouvoir se considérer comme un Canadien et non plus comme un étranger? Comment pouvons–nous éliminer le racisme ou la formation de ghettos si nous parlons continuellement de néo–canadianisme? Combien de temps ce gouvernement mettra–t–il pour comprendre qu'il est plus important d'être Canadien que de savoir d'où viennent ses ancêtres?

Nous devrions tous être fiers de nos racines, mais aussi d'être des Canadiens. Nous devrions nous efforcer pour créer une seule identité nationale que nous accepterions tous. Être Canadien, ce n'est pas simplement avoir un emploi, c'est surtout s'unir aux autres pour atteindre un but, un objectif commun. Le Canada repose sur les efforts de gens venus de tous les coins du monde pour aider à bâtir un pays qu'ils sont fiers d'appeler leur chez–eux.

Tout au long de notre histoire, des immigrants ont travaillé avec acharnement pour aider à bâtir le pays que nous connaissons aujourd'hui. Ils ont commencé à titre d'immigrants, mais ils l'ont vraiment bâti comme Canadiens pour des Canadiens.

• (1720)

Nous formons l'un des peuples les plus tolérants au monde. Malheureusement, il y a aussi des périodes de noirceur dans notre histoire, où des groupes n'ont pas été respectés pour leur contribution ou se sont vu refuser l'accès à nos institutions ou à certains droits fondamentaux.

Cependant, nous avons acquis beaucoup de maturité au cours des dernières décennies. Nous avons éliminé la discrimination institutionnalisée et promu le respect des droits de la personne aussi bien au Canada qu'à l'étranger. Nous devons rester vigilants pour assurer l'égalité des chances à tous les Canadiens et empêcher que le pendule ne favorise pas les intérêts spéciaux au point de nous faire oublier qui nous sommes.

En faisant la promotion de toutes les cultures, nous risquons de les perdre toutes. Comment arriverons–nous à assurer l'unité de notre pays?

À mesure que le profil de notre population change, notre culture nationale évolue afin d'illustrer notre diversité. Il ne s'agit pas d'une question que peut légiférer ou régir le gouvernement. Lorsque le gouvernement intervient, comme il l'a fait, pour encourager les différences entre les citoyens au lieu de promouvoir l'unité en encourageant les valeurs communes des Canadiens, d'autres segments de notre société se sentent menacés et craignent que leurs valeurs culturelles ne soient en péril.

Lorsque le profil culturel de notre population aura changé au point où nos institutions ne traduiront plus l'identité canadienne, la population exercera des pressions irrésistibles pour provoquer des changements.

Le gouvernement ne peut dicter ni la culture ni l'expression de la culture. Le gouvernement devrait souligner nos similitudes au lieu d'accentuer nos différences. La culture évolue au fil des générations, mais une nation doit avoir des critères pour définir son identité nationale, des points de référence pour guider les immigrants.

Nous laissons les immigrants se débattre avec une politique multiculturelle qui prône la diversité comme critère pour être un bon citoyen canadien.

Le Canada a une identité distincte. Nous le sentons tous au fond de nous–mêmes. Nous le savons, mais la plupart des Canadiens sont incapables de l'exprimer clairement. Pour bien des gens, être Canadien, c'est ne pas être Américain. Il ne suffit pas de procéder par la négation, il faut affirmer notre identité nationale et la communiquer à tous les nouveaux arrivants.

Être Canadien, cela signifie bien des choses pour moi. Être Canadien, c'est croire véritablement en notre droit inhérent à la liberté de parole et d'expression, à la liberté de religion, à la liberté de réunion et d'association pacifique, à la liberté de la presse, à la tolérance des différences et au respect des droits de la personne et des institutions démocratiques. Voilà quelques–unes des valeurs qui, à mon avis, distinguent les Canadiens.

Un autre fait, c'est que la majorité des Canadiens s'attendent à ce que nous continuions d'appuyer et de défendre, s'il y a lieu, le droit de tous les citoyens canadiens à ces libertés.

M. Harbance Singh Dhaliwal (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les députés du Bloc et ceux du Parti réformiste, surtout lorsqu'ils ont exprimé leurs vues sur le multiculturalisme. Il est évident qu'ils n'ont pas la moindre idée de ce que signifie le multiculturalisme.

Je veux leur expliquer un peu en quoi cela consiste. Le multiculturalisme est une vision du Canada. Ils n'ont pas de véritable vision du Canada. Ils ne comprennent pas que le multiculturalisme valorise notre diversité culturelle ni à quel point cela est important.

Étant arrivé au Canada à l'âge de six ans, j'en connais beaucoup sur le multiculturalisme. Je crois en savoir beaucoup sur les barrières auxquelles se heurtent les immigrants lorsqu'ils arrivent ici. Les premiers membres de ma famille sont arrivés au Canada en 1906. Si certaines personnes lisaient l'histoire de la Colombie–Britannique, ils comprendraient qu'à cette époque, il n'existait pas de politique de multiculturalisme et que beaucoup de lois étaient discriminatoires envers certains groupes. Nous pourrions parler du Komagata Maru. J'aimerais que tout le monde lise sur le sujet ou sur les lois d'exclusion. Tout cela vous donnerait une meilleure idée de l'importance du multiculturalisme.

Un député réformiste a dit que tout le monde était pareil. Tous ne sont pas pareils. J'ai trois enfants et chacun d'eux a des besoins particuliers. Ils ne sont pas identiques. Apparemment, si l'on traite tous les gens de la même manière, on les traite également. Pour des raisons que j'ignore, le Parti réformiste croit que si nous traitons tout le monde de la même manière, nous les traitons également.

• (1725)

Les gens ont des besoins différents, tout comme la communauté autochtone a des besoins différents. En tant que société, nous devons reconnaître cette réalité. Nous devons nous assurer que tout le monde participe.

Le Parti réformiste est celui qui a lancé la campagne contre l'intégration des sikhs dans la GRC même si c'était contre la Charte des droits, ce qui a été confirmé par les tribunaux. Les députés pensent–ils que les réformistes vont changer leur politique même si, dans une décision rendue récemment, les tribunaux ont jugé qu'elle allait à l'encontre de la Charte?

Le Parti réformiste a une politique discriminatoire. Il ne comprend pas ce qu'est le multiculturalisme. C'est un moyen de rapprocher les gens, de favoriser la communication. Les réformistes ne sont pas intéressés à écouter quelqu'un qui exprime une opinion différente de la leur, ce qui ne fait que prouver leur étroitesse d'esprit.

Le multiculturalisme vise à favoriser la communication entre les différentes cultures. Il vise à rapprocher les gens, à les faire participer à la vie canadienne. Voilà ce qu'est le multiculturalisme.

Bien qu'ils disent vouloir traiter les gens de façon égale, les réformistes ont adopté pendant leur congrès une résolution selon laquelle les immigrants ne devraient pas avoir droit aux avantages sociaux pendant les cinq premières années, mais ils veulent qu'ils paient les mêmes impôts. Ils ne veulent pas alléger leur fardeau fiscal, mais ils voudraient qu'ils ne soient pas admissibles aux avantages sociaux pendant les cinq premières années. Est–ce cela traiter les gens de façon égale? Non. Ce genre de politique est une source de division, et c'est exactement ce que nous voulons éviter. Nous voulons unir les Canadiens et non pas les diviser. C'est ce que recherchent le Parti libéral et le gouvernement libéral.

Je suis très fier de ma culture et de mon patrimoine et je trouve cela très important que les gens connaissent leurs racines. Si l'on ne connaît pas ses racines, on ne sait pas où aller. J'ai appris que c'est très important.

Il y a beaucoup de gens d'affaires dans le Parti réformiste et ils devraient comprendre l'importance du multiculturalisme dans l'économie mondiale. En Colombie–Britannique, les gens reconnaissent cette réalité. Ils veulent qu'on enseigne le mandarin, le cantonais et le panjabi dans les écoles, là où le besoin existe. C'est important pour l'économie mondiale et pour la croissance de l'emploi ici. Nous ne pouvons pas travailler de façon isolée. C'est pourquoi c'est si important.

Il y a dans la circonscription un secteur qu'on appelle le marché panjabi. De nombreux Indo–Canadiens y ont des commerces. L'autre jour, j'ai ouvert un congrès au Pan Pacific et un touriste américain m'a dit: «J'ai entendu parler du marché panjabi et j'aimerais y aller pour faire des achats.» Voilà à quel point il est important, du point de vue économique, d'avoir cette diversité culturelle.

Dans le domaine des arts et de la culture, les députés du Parti réformiste pensent que nous pouvons réduire toutes les subventions dans ce domaine et que lorsque nous aurons de l'argent, tous les artistes et toute l'infrastructure réapparaîtront soudainement. Bien sûr, nous pouvons réduire toutes les subventions aux arts et à la culture, et, dans cinq ans, il sera très simple de nous remettre à les subventionner, et les arts et la culture refleuriront. La vie n'est cependant pas aussi simple. Les arts et la culture sont très importants pour notre pays, et il est très important de les entretenir.

J'ai voyagé en Europe cet été, et quand on visite un musée comme le Louvre ou celui d'Édimbourg, on se rend vraiment compte de toute l'importance des arts et de la culture. J'espère que les députés réformistes examineront également cet aspect

avec un esprit ouvert, non avec étroitesse d'esprit. Je suis persuadé qu'ils comprendront alors beaucoup mieux.

Le programme de multiculturalisme fait en sorte que tous les Canadiens participent pleinement à la vie canadienne. Récemment, quand j'étais vice-président de la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique, nous y avons adopté une vision pour l'entreprise. Selon cette vision, les employés de la commission doivent refléter la collectivité qu'ils servent. Voilà toute la raison d'être du programme de multiculturalisme. Il s'agit d'assurer l'égalité des chances. Je ne poursuivrai pas plus loin, car mon temps de parole tire à sa fin.

* * *

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 octobre, du projet de loi C-49, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture et abrogeant ou modifiant certaines lois, dont le comité a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 1.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Comme il est 17 h 30, conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion de M. Easter, à l'étape du rapport du projet de loi C-49. Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 86)

POUR

Députés

Abbott
Althouse
Bellehumeur
Bergeron
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien
Bryden
Canuel
Chatters
Crête
Daviault
de Jong
Deshaies
Dubé
Dumas
Easter
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Gouk
Guimond
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Johnston
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Marchand
Mayfield
McLaughlin
Morrison
Nunez
Penson
Plamondon
Ramsay
Ringma
Rocheleau
Scott (Skeena)
Solberg
Speaker
Steckle
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
Williams—103

Ablonczy
Asselin
Benoit
Bernier (Gaspé)
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brown (Calgary Southeast)
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Dalphond-Guiral
Debien
de Savoye
Dromisky
Duceppe
Duncan
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Godin
Grubel
Hanger
Harper (Calgary West)
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Jennings
Kerpan
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Shefford)
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Mills (Red Deer)
Ménard
Paré
Picard (Drummond)
Pomerleau
Riis
Robinson
Schmidt
Silye
Solomon
St-Laurent
Stinson
Thompson
Tremblay (Rosemont)
White (Fraser Valley West)

CONTRE

Députés

Alcock
Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellemare
Bethel
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bélair
Campbell
Cauchon
Chan
Clancy
Collins
Copps
Culbert
Dingwall
Duhamel
English
Flis
Fry
Gagliano
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harper (Churchill)
Hopkins
Ianno
Jackson
Keyes
Kirkby
Lastewka
Lee
MacAulay
MacLaren (Etobicoke North)
Malhi
Marchi
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
O'Reilly
Parrish
Payne
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Robichaud
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Speller
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Torsney
Valeri
Volpe
Wappel
Wood
Zed—133

Allmand
Anderson
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bodnar
Boudria
Brushett
Calder
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Comuzzi
Crawford
Dhaliwal
Discepola
Dupuy
Fewchuk
Fontana
Gaffney
Gallaway
Gerrard
Graham
Grose
Harb
Harvard
Hubbard
Irwin
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
Loney
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Manley
Marleau
McCormick
McKinnon
McWhinney
Milliken
Minna
Murphy
Nault
Pagtakhan
Patry
Peric
Peterson
Pillitteri
Reed
Ringuette-Maltais
Rompkey
Shepherd
Simmons
St. Denis
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Tobin
Ur
Verran
Walker
Whelan
Young

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Adams
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bevilacqua
Collenette
Guay
Lefebvre
Mercier
Vanclief

Bachand
Bertrand
Bouchard
Goodale
Leblanc (Longueuil)
Lincoln
Sauvageau
Wells

• (1800)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare l'amendement rejeté.

L'hon. Ralph E. Goodale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-46, Loi constituant le ministère de l'Industrie et modifiant ou abrogeant certaines autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur le sous-amendement de M. McClelland, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-46.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 87)

POUR

Députés

Abbott
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Duncan
Forseth
Gouk
Hanger
Harper (Calgary West)
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Johnston
Manning
Mayfield
Meredith
Morrison
Ramsay
Schmidt
Silye
Speaker
Ablonczy
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Chatters
Epp
Frazer
Grubel
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Kerpan
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Mills (Red Deer)
Penson
Ringma
Scott (Skeena)
Solberg
Stinson
Strahl
White (Fraser Valley West)
Thompson
Williams—48

CONTRE

Députés

Alcock
Althouse
Anderson
Assad
Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellehumeur
Berger
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Bonin
Brien
Brushett
Bélair
Calder
Canuel
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Clancy
Collins
Copps
Crête
Dalphond-Guiral
Debien
de Savoye
Dhaliwal
Discepola
Dubé
Duhamel
Dupuy
English
Fillion
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gallaway
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Graham
Grose
Guimond
Harper (Churchill)
Hopkins
Ianno
Jackson
Jordan
Kirkby
Lalonde
Langlois
Laurin
Lebel
Lee
Leroux (Shefford)
Loubier
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Manley
Marchi
Massé
McGuire
McLaughlin
McWhinney
Milliken
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
Pagtakhan
Paré
Payne
Peters
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pomerleau
Reed
Richardson
Allmand
Anawak
Arseneault
Assadourian
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bergeron
Bethel
Bodnar
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélisle
Campbell
Caron
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Comuzzi
Crawford
Culbert
Daviault
de Jong
Deshaies
Dingwall
Dromisky
Duceppe
Dumas
Easter
Fewchuk
Flis
Fry
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard
Godin
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Hubbard
Irwin
Jacob
Keyes
Knutson
Landry
Lastewka
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loney
MacAulay
MacLaren (Etobicoke North)
Malhi
Marchand
Marleau
McCormick
McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nault
O'Reilly
Parrish
Patry
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Plamondon
Proud
Regan
Riis

Ringuette–Maltais
Robinson
Rompkey
Shepherd
Simmons
Speller
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Verran
Wappel
Wood
Zed—189

Robichaud
Rocheleau
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Solomon
St–Laurent
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Venne
Volpe
Whelan
Young

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Adams
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bevilacqua
Collenette
Guay
Lefebvre
Mercier
Vanclief

Bachand
Bertrand
Bouchard
Goodale
Leblanc (Longueuil)
Lincoln
Sauvageau
Wells

● (1815)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare le sous–amendement rejeté.

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–48, Loi constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'article 45(5)a) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement de M. Canuel, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–48.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 88)

POUR

Députés

Asselin
Bergeron
Brien
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Dalphond–Guiral
Debien
Deshaies
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)
Guimond
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Ménard
Paré

Bellehumeur
Bernier (Gaspé)
Bélisle
Caron
Crête
Daviault
de Savoye
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin
Jacob
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Shefford)
Marchand
Nunez
Picard (Drummond)
Plamondon
Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne—45

Pomerleau
St–Laurent
Tremblay (Rosemont)

CONTRE

Députés

Abbott
Alcock
Althouse
Anderson
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellemare
Berger
Blaikie
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Catterall
Chamberlain
Chatters
Clancy
Collins
Copps
Culbert
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Dupuy
English
Fewchuk
Fontana
Frazer
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Graham
Grose
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Hubbard
Irwin
Jennings
Jordan
Keyes
Knutson
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren (Etobicoke North)
Malhi
Manning
Marleau
Massé
McClelland (Edmonton Southwest)
McGuire
McLaughlin
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Morrison
Murray
O'Reilly
Parrish
Payne
Peric
Peterson
Pillitteri
Ramsay
Regan

Ablonczy
Allmand
Anawak
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Benoit
Bethel
Bodnar
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Brushett
Bélair
Campbell
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Comuzzi
Crawford
de Jong
Dingwall
Dromisky
Duncan
Easter
Epp
Flis
Forseth
Fry
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Gouk
Gray (Windsor West)
Grubel
Hanger
Harb
Harper (Churchill)
Harris
Harvard
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Hopkins
Ianno
Jackson
Johnston
Kerpan
Kirkby
Lastewka
Loney
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Manley
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)
Meredith
Milliken
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murphy
Nault
Pagtakhan
Patry
Penson
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Reed
Richardson

Riis
Ringuette–Maltais
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Silye
Solberg
Speaker
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
Szabo
Terrana
Tobin
Ur
Verran
Wappel
White (Fraser Valley West)
Wood
Zed—189

Ringma
Robichaud
Schmidt
Scott (Skeena)
Sheridan
Simmons
Solomon
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Strahl
Telegdi
Thompson
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Williams
Young

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Adams
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bevilacqua
Collenette
Guay
Lefebvre
Mercier
Vanclief

Bachand
Bertrand
Bouchard
Goodale
Leblanc (Longueuil)
Lincoln
Sauvageau
Wells

• (1820)

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare l'amendement rejeté.

[*Traduction*]

M. Boudria: Madame la Présidente, vous constaterez sans doute qu'il y a consentement unanime pour passer immédiatement à la motion principale portant deuxième lecture du projet de loi C–48. Il y a également consentement unanime pour appliquer à l'inverse, pour la motion principale, les résultats du vote qui portait sur l'amendement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 89)

POUR

Députés

Abbott
Alcock
Althouse
Anderson
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellemare
Berger
Blaikie
Bonin
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Catterall

Ablonczy
Allmand
Anawak
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Benoit
Bethel
Bodnar
Boudria
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Brushett
Bélair
Campbell
Cauchon

Chamberlain
Chatters
Clancy
Collins
Copps
Culbert
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Dupuy
English
Fewchuk
Fontana
Frazer
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Graham
Grose
Guarnieri
Hanrahan
Harper (Calgary West)
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Hubbard
Irwin
Jennings
Jordan
Keyes
Knutson
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren (Etobicoke North)
Malhi
Manning
Marleau
Massé
McClelland (Edmonton Southwest)
McGuire
McLaughlin
McWhinney
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Minna
Morrison
Murray
O'Reilly
Parrish
Payne
Peric
Peterson
Pillitteri
Ramsay
Regan
Riis
Ringuette–Maltais
Rompkey
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd
Silye
Solberg
Speaker
St. Denis
Stewart (Brant)
Stinson
Szabo
Terrana
Tobin
Ur
Verran
Wappel
White (Fraser Valley West)
Wood
Zed—189

Chan
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Comuzzi
Crawford
de Jong
Dingwall
Dromisky
Duncan
Easter
Epp
Flis
Forseth
Fry
Gagliano
Gallaway
Gerrard
Gouk
Gray (Windsor West)
Grubel
Hanger
Harb
Harper (Churchill)
Harris
Harvard
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Hopkins
Ianno
Jackson
Johnston
Kerpan
Kirkby
Lastewka
Loney
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Manley
Marchi
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)
Meredith
Milliken
Mills (Red Deer)
Mitchell
Murphy
Nault
Pagtakhan
Patry
Penson
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Reed
Richardson
Ringma
Robichaud
Schmidt
Scott (Skeena)
Sheridan
Simmons
Solomon
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Strahl
Telegdi
Thompson
Torsney
Valeri
Volpe
Whelan
Williams
Young

CONTRE

Députés

Asselin
Bergeron
Brien
Canuel
Chrétien (Frontenac)
Dalphond–Guiral
Debien
Deshaies
Duceppe
Fillion
Gauthier (Roberval)

Bellehumeur
Bernier (Gaspé)
Bélisle
Caron
Crête
Daviault
de Savoye
Dubé
Dumas
Gagnon (Québec)
Godin

Guimond	Jacob
Lalonde	Landry

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Adams	Bachand
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bertrand
Bevilacqua	Bouchard
Collenette	Goodale
Guay	Leblanc (Longueuil)
Lefebvre	Lincoln
Mercier	Sauvageau
Vanclief	Wells

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conséquence, la motion de M^me^ McLellan est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

• (1825)

[*Traduction*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 octobre, de la motion: Que le projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Conformément à l'alinéa 45(5)*a*), la Chambre passe maintenant au vote différé sur l'amendement de M. Marchand à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C–52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois.

M. Boudria: Madame la Présidente, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour appliquer à cette motion le résultat du vote, à l'étape du rapport, sur l'amendement au projet de loi C–49.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a–t–il consentement unanime?

M. Lee: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. C'est avec plaisir que je donne mon consentement pour le dernier vote.

Je n'étais pas à ma place, et je demanderais que pour les votes subséquents, mon vote soit compté avec ceux du groupe parlementaire gouvernemental.

Mme Meredith: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'étais moi aussi absente pour le vote sur le projet de loi C–49, et je voudrais qu'on enregistre mon vote en faveur du projet de loi C–52.

Mme Cowling: Madame la Présidente, j'ai été retenue ailleurs et n'ai pu venir voter, mais j'aurais voté avec le gouvernement si j'avais été ici.

M. Bryden: Madame la Présidente, je voudrais que mon vote soit compté avec ceux du gouvernement pour cette motion, si cela est possible.

M. Silye: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Nous avions une entente avec le whip du gouvernement pour appliquer à cette motion les résultats du vote sur le projet de loi C–49, et les derniers députés qui ont pris la parole pour dire qu'ils voulaient voter avec le gouvernement ont voté contre le gouvernement quand nous nous sommes prononcés sur le projet de loi C–49.

M. Easter: Madame la Présidente, je veux simplement m'assurer que, pour ce vote, on applique à l'inverse le résultat du vote sur la motion à l'étape du rapport. Ou applique–t–on le résultat du vote sur la motion à l'étape du rapport et non pas celui du vote par appel nominal sur l'amendement?

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre! On applique à cette motion l'inverse du vote sur l'amendement proposé par le député de Malpèque au projet de loi C–49.

M. Easter: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je voudrais que mon vote s'applique à l'inverse de celui sur l'amendement proposé au projet de loi C–49; en d'autres termes, je voudrais appuyer le parti ministériel.

• (1830)

M. Dromisky: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement, car je voudrais, sur cette motion, voter comme le parti ministériel.

M. Steckle: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement, car je voudrais aussi, sur cette motion, voter comme le parti ministériel.

M. Peterson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'aimerais que mon vote s'applique. . .

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

Initiatives ministérielles

(Vote nº 90)

POUR

Députés

Abbott
Althouse
Bellehumeur
Bergeron
Blaikie
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien
Bélisle
Caron
Chrétien (Frontenac)
Dalphond-Guiral
Debien
de Savoye
Dubé
Dumas
Epp
Forseth
Gagnon (Québec)
Godin
Grubel
Hanger
Harper (Calgary West)
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Jennings
Kerpan
Landry
Laurin
Lebel
Leroux (Shefford)
Manning
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Meredith
Morrison
Nunez
Penson
Plamondon
Ramsay
Ringma
Rocheleau
Scott (Skeena)
Solberg
Speaker
Stinson
Thompson
Tremblay (Rosemont)
White (Fraser Valley West)
Ablonczy
Asselin
Benoit
Bernier (Gaspé)
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Brown (Calgary Southeast)
Canuel
Chatters
Crête
Daviault
de Jong
Deshaies
Duceppe
Duncan
Fillion
Frazer
Gauthier (Roberval)
Gouk
Guimond
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Johnston
Lalonde
Langlois
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loubier
Marchand
Mayfield
McLaughlin
Mills (Red Deer)
Ménard
Paré
Picard (Drummond)
Pomerleau
Riis
Robinson
Schmidt
Silye
Solomon
St-Laurent
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
Williams—100

CONTRE

Députés

Alcock
Anawak
Arseneault
Assadourian
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellemare
Bethel
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Calder
Allmand
Anderson
Assad
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Berger
Bodnar
Boudria
Brushett
Bélair
Campbell
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Saint-Maurice)
Cohen
Comuzzi
Cowling
Culbert
Dingwall
Dromisky
Dupuy
English
Flis
Fry
Gagliano
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Godfrey
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harper (Churchill)
Hopkins
Ianno
Jackson
Keyes
Kirkby
Lastewka
Lee
MacAulay
MacLaren (Etobicoke North)
Malhi
Marchi
Massé
McGuire
McLellan (Edmonton Northwest)
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
O'Reilly
Parrish
Payne
Peters
Pickard (Essex—Kent)
Proud
Regan
Robichaud
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Tobin
Ur
Verran
Walker
Whelan
Young
Cauchon
Chan
Clancy
Collins
Copps
Crawford
Dhaliwal
Discepola
Duhamel
Easter
Fewchuk
Fontana
Gaffney
Gallaway
Gerrard
Graham
Grose
Harb
Harvard
Hubbard
Irwin
Jordan
Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
Loney
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Manley
Marleau
McCormick
McKinnon
McWhinney
Milliken
Minna
Murphy
Nault
Pagtakhan
Patry
Peric
Peterson
Pillitteri
Reed
Ringuette-Maltais
Rompkey
Shepherd
Simmons
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Torsney
Valeri
Volpe
Wappel
Wood
Zed—138

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Adams
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Bevilacqua
Collenette
Guay
Lefebvre
Mercier
Vanclief
Bachand
Bertrand
Bouchard
Goodale
Leblanc (Longueuil)
Lincoln
Sauvageau
Wells

La présidente suppléante (Mme Maheu): En conséquence, je déclare l'amendement rejeté.

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C–41, Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Boudria: Madame la Présidente, je crois que vous constaterez qu'il y a unanimité pour que le résultat du vote sur le projet de loi C–46 s'applique à l'inverse au projet de loi actuellement à l'étude.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a–t–il unanimité?

M. Silye: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Nous sommes d'accord, mais il y a peut–être des députés du parti ministériel qui veulent se raviser.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Y a–t–il unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 91)

POUR

Députés

Alcock
Althouse
Anderson
Assad
Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barnes
Bellehumeur
Berger
Bernier (Gaspé)
Blaikie
Bonin
Brien
Brushett
Bélair
Calder
Canuel
Catterall
Chamberlain
Chrétien (Frontenac)
Clancy
Collins
Copps
Crête
Dalphond–Guiral
Debien
de Savoye
Dhaliwal
Discepola
Dubé
Duhamel
Dupuy
English
Fillion
Fontana
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Gallaway
Gauthier (Roberval)
Godfrey
Graham
Grose
Guimond
Harper (Churchill)
Hopkins
Ianno
Allmand
Anawak
Arseneault
Assadourian
Augustine
Bakopanos
Beaumier
Bellemare
Bergeron
Bethel
Bodnar
Boudria
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Bélisle
Campbell
Caron
Cauchon
Chan
Chrétien (Saint–Maurice)
Cohen
Comuzzi
Crawford
Culbert
Daviault
de Jong
Deshaies
Dingwall
Dromisky
Duceppe
Dumas
Easter
Fewchuk
Flis
Fry
Gagliano
Gagnon (Québec)
Gauthier (Ottawa—Vanier)
Gerrard
Godin
Gray (Windsor West)
Guarnieri
Harb
Harvard
Hubbard
Irwin
Jackson
Jordan
Kirkby
Lalonde
Langlois
Laurin
Lebel
Lee
Leroux (Shefford)
Loubier
MacDonald
MacLellan (Cape/Cap Breton—The Sydneys)
Manley
Marchi
Massé
McGuire
McLaughlin
McWhinney
Milliken
Minna
Murphy
Ménard
Nunez
Pagtakhan
Paré
Payne
Peters
Picard (Drummond)
Pillitteri
Pomerleau
Reed
Richardson
Ringuette–Maltais
Robinson
Rompkey
Shepherd
Simmons
Speller
St. Denis
Stewart (Brant)
Szabo
Terrana
Torsney
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Verran
Wappel
Wood
Zed—189
Jacob
Keyes
Knutson
Landry
Lastewka
Lavigne (Beauhamois—Salaberry)
LeBlanc (Cape/Cap Breton Highlands—Canso)
Leroux (Richmond—Wolfe)
Loney
MacAulay
MacLaren (Etobicoke North)
Malhi
Marchand
Marleau
McCormick
McKinnon
McLellan (Edmonton Northwest)
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nault
O'Reilly
Parrish
Patry
Peric
Peterson
Pickard (Essex—Kent)
Plamondon
Proud
Regan
Riis
Robichaud
Rocheleau
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Solomon
St–Laurent
Steckle
Stewart (Northumberland)
Telegdi
Tobin
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Venne
Volpe
Whelan
Young

CONTRE

Députés

Abbott
Benoit
Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown (Calgary Southeast)
Duncan
Forseth
Gouk
Hanger
Harper (Calgary West)
Harris
Hayes
Hill (Macleod)
Hoeppner
Johnston
Manning
Mayfield
Meredith
Morrison
Ramsay
Schmidt
Silye
Speaker
Strahl
White (Fraser Valley West)
Ablonczy
Breitkreuz (Yellowhead)
Bridgman
Chatters
Epp
Frazer
Grubel
Hanrahan
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hermanson
Hill (Prince George—Peace River)
Jennings
Kerpan
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McClelland (Edmonton Southwest)
Mills (Red Deer)
Penson
Ringma
Scott (Skeena)
Solberg
Stinson
Thompson
Williams—48

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Adams	Bachand
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bertrand
Bevilacqua	Bouchard
Collenette	Goodale
Guay	Leblanc (Longueuil)
Lefebvre	Lincoln
Mercier	Sauvageau
Vanclief	Wells

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je déclare donc la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LE JOUR DU SOUVENIR

M. Ron MacDonald (Dartmouth, Lib.) propose: Que le projet de loi C–251, Loi désignant le jour du Souvenir comme jour férié à inclure dans les conventions collectives de la fonction publique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Madame la Présidente, je sais qu'il se fait tard et que nous venons tout juste de finir une série de votes, mais je voudrais que les députés qui sont encore présents, qui suivent les délibérations à leur bureau ou qui sont en route vers leur bureau prennent quelques minutes pour prêter attention à cette motion et à ce projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

• (1835)

C'est en fait la deuxième fois que je présente ce projet de loi. Je l'ai présenté lors de la dernière législature comme projet de loi C–289. Il a pour titre Loi sur le jour du Souvenir.

L'un des problèmes que nous avons eus par le passé lorsqu'il a été question du jour du Souvenir, c'est que plus on s'éloigne du moment où des conflits se sont produits et où des Canadiens ont perdu la vie, plus il est probable que nous oublierons le sacrifice qu'ont fait nombre d'hommes et maintenant de femmes des Forces canadiennes pour défendre la liberté des habitants de pays aux quatre coins du globe.

Le jour du Souvenir remonte à de nombreuses années. Il a déjà été appelé jour de l'Armistice et était célébré le jour de l'Action de grâce. Puis, vers 1931, il a changé de nom pour devenir le jour du Souvenir. Tous les Canadiens pensent que le jour du Souvenir est un jour férié. Je suppose que, par définition, c'est un jour férié.

Ce qu'on entend vraiment par « jour férié » est bien différent. Est–ce qu'il faut entendre par « jour férié », comme j'avais coutume de le penser, un jour où tout le monde, à l'exception des employés considérés comme essentiels, n'allait pas travailler? S'agit–il d'une journée où l'on va à la plage ou d'une journée servant à la relaxation?

Le congé du jour du Souvenir est bien différent. Il diffère de tous les autres congés en ce sens qu'il ne vise pas à permettre aux gens de se reposer, mais à les inciter à se souvenir solennellement de ceux qui se sont battus pour la liberté et de ceux, et ils sont légion, qui ont donné leur vie pour cette cause très noble.

Tous les députés dans cette enceinte représentent des anciens combattants. Au Canada, il y a, à l'heure actuelle, plus de 700 000 anciens combattants, dont beaucoup ont été blessés ou ont perdu de très bons amis. Ils ont vu leur meilleur ami mourir devant eux loin d'ici, dans un pays étranger, sans pouvoir partager leur peine avec qui que ce soit, tout cela dans la poursuite de cette notion qu'on appelle la liberté.

Il semble que plus on s'éloigne de la date d'un conflit où des vies sont perdues, plus il est facile pour moi, en tant que personne de 39 ans, et, chose certaine, pour mes enfants âgés respectivement de trois, huit et 10 ans de comprendre toute l'importance que cette contribution représente pour nous.

Ainsi, j'ai présenté le projet de loi C–289 au cours de la dernière législature. À l'époque, cette mesure visait à s'assurer qu'au moins dans le domaine que nous contrôlons, en tant que gouvernement, dans les ententes conclues en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, nous essayons d'honorer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie et des anciens combattants qui vivent encore et dont beaucoup ont été blessés.

Il y a des gens comme mon père, qu'on appelait «Sharkey», car c'était un bon boxeur à son époque, qui a été blessé à deux reprises, qui a participé à la campagne d'Italie, après la libération des Pays–Bas, et qui a perdu beaucoup de ses amis pour s'assurer que mes enfants voient l'exemple établi par le gouvernement fédéral et pour s'assurer que, dans le cadre de toutes les conventions collectives signées par le gouvernement fédéral, ce jour férié, le jour du Souvenir, ne soit pas abandonné en contrepartie d'autre chose.

Mes collègues vont me demander si ce n'est pas ce qui se produit à l'heure actuelle. La réponse est oui. Si j'ai présenté ce projet de loi il y a deux ans et si je l'ai soumis à la Chambre à nouveau, c'est qu'il est possible, et donc probable, que, à un moment donné, les négociateurs fédéraux du Conseil du Trésor, qui n'ont pas changé, à la suite de l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement et qui ont toujours le mandat de négocier des conventions collectives, décident d'un commun accord avec les représentants d'un syndicat de la fonction publique fédérale de remplacer le jour du Souvenir par un autre jour férié. Je tiens à dire d'ailleurs à ce sujet que j'appuie le processus de négociation collective.

Cependant, si qui que ce soit prétend que cela ne se produira jamais, je voudrais préciser que cela est presque arrivé il y a deux ans à la Société canadienne des postes.

C'est à ce moment–là que j'ai été avisé de cette situation. Mon père, qui est un ancien combattant et président de la Cape Breton Highlanders Association m'a appelé pour me parler de ce qu'il

avait lu dans le journal. On y disait que les négociateurs des deux parties essayaient d'échanger le jour du Souvenir pour un avantage supplémentaire, peut–être pour une meilleure couverture d'hospitalisation. Or, cela n'a jamais été l'objectif de ce jour férié.

• (1840)

J'ai présenté le projet de loi, qui a été accueilli avec énormément d'enthousiasme, à un point tel que le gouvernement conservateur, même si le Conseil du Trésor lui disait de n'en rien faire, a mis de côté tout esprit partisan et l'a appuyé. Cette motion, qui avait été présentée par un simple député libéral de l'arrière–ban, a reçu suffisamment d'appui à la Chambre qu'elle a été adoptée en deuxième lecture.

C'est l'un des jours dont je me souviens avec le plus de fierté, en tant que député. Cela a prouvé que la Chambre peut très bien fonctionner et que si les principes sont nobles, si les motifs du député sont irréprochables, elle appuiera ce qu'il est juste d'appuyer. Malheureusement, ce projet de loi n'a pas franchi l'étape de l'étude en comité.

Je le présente donc de nouveau aujourd'hui en l'honneur des 60 000 hommes qui sont morts en servant notre pays au cours de la Première Guerre mondiale, de tous ceux qui sont morts au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Plus de 1,1 million de Canadiens, dont mon père, ont servi notre pays avec fierté. Au cours de la guerre de Corée, plus de 300 Canadiens ont perdu la vie et des centaines, peut–être plus de 1 000, ont été blessés. Nous ne devons pas oublier ceux qui ont combattu dans la guerre du Golfe—Dieu merci, nous n'avons eu à déplorer aucune perte de vie—ni nos casques bleus qui sont là–bas, dans certaines des pires conditions au monde, qui sont dans l'enfer sur terre qu'est le Rwanda, qui nous représentent fièrement en Bosnie, ces soldats dont quelques–uns ont été blessés ou tués en servant notre pays à l'étranger.

Je présente de nouveau ce projet de loi, et je demande aux députés de l'appuyer. Ce projet de loi ne constituera pas un fardeau pour le Conseil du Trésor. Ce n'est pas vrai. J'ai entendu des représentants du Conseil du Trésor dire cela. Demain, je demanderai au ministre de faire en sorte que l'on consulte au moins les députés qui présentent des projets de loi avant de décider de ce qui gêne ou ne gêne pas le Conseil du Trésor.

Ce projet de loi cherche tout simplement à enchâsser dans la loi ce qui se fait couramment. Il demande simplement d'inclure le jour du Souvenir comme jour férié dans les conventions collectives de la fonction publique. Il ne fait rien aux milieux d'affaires. Il ne fait rien aux conventions collectives en vertu du Code du travail. Il dit simplement que dans les conventions collectives conclues entre le gouvernement fédéral et ses employés en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, les employés qui ne sont pas considérés comme des employés désignés, dont les services sont essentiels, devraient avoir congé le jour du Souvenir en souvenir des hommes et des femmes qui ont été blessés ou tués alors qu'ils servaient notre pays à l'étranger, qu'ils défendaient la paix et la liberté et protégeaient des vies, et que ce jour devrait toujours être inclus dans les conventions collectives de la fonction publique comme un jour de souvenir solennel.

Je demande aux députés qui s'apprêtent à prendre la parole de penser à cela. La dernière fois que nous avons soulevé la question à la Chambre, la réaction de presque toutes les légions du Canada a été incroyable. Le président de la Légion royale canadienne est venu me voir. Nous avons reçu plusieurs lettres. En vieillissant, les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ont l'impression que leurs petits–enfants et arrière–petits–enfants oublient de plus en plus facilement le sacrifice que bon nombre d'entre eux ont consenti.

Je demande l'appui de la Chambre afin qu'on tienne au moins un débat sur ce projet de loi pour montrer aux anciens combattants du pays que le Parlement du Canada n'oubliera jamais leur contribution et les sacrifices qu'ils ont faits, le sacrifice de leur vie pour bon nombre d'entre eux. C'est bien peu. Le jour du Souvenir devra toujours être considéré comme un jour solennel de commémoration de ceux qui ont disparu au service de leur patrie.

[*Français*]

M. Maurice Godin (Châteauguay, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'opposition officielle à l'occasion de ce débat qui porte sur le projet de loi visant à désigner le jour du Souvenir comme un jour férié à inclure dans les conventions collectives de la fonction publique.

Il s'agit en quelque sorte d'une récidive pour le député de Dartmouth. Il avait, en effet, déposé un projet de loi semblable au cours de la précédente législature. Malheureusement pour lui, le gouvernement conservateur de l'époque s'était arrangé pour défaire son projet de loi lors de l'étude en comité. C'était le 18 février 1993.

Ce projet de loi, comme celui qui se trouve devant nous, visait en fait à empêcher le gouvernement de mettre sur les tables de négociation avec les syndicats le congé du jour du Souvenir. On craignait que ce congé soit échangé contre une journée supplémentaire après le congé du lendemain de Noël.

• (1845)

Il fallait donc offrir une garantie qui sauvegarde ce congé sacré pour notre mémoire collective, ce jour où nous nous souvenons du sacrifice suprême de celles et de ceux qui ont fait face à la guerre, et par qui nous avons retrouvé le plus précieux des biens, la paix.

Une telle initiative fait écho à de nombreuses décisions qui vont toutes dans le même sens, et ce depuis de nombreuses années. Ce congé figure déjà à l'article 166 du Code canadien du travail, sa partie III, à même la liste officielle des jours fériés. Il figure aussi au Règlement sur les conditions d'emploi dans la fonction publique. Toutes les conventions collectives de l'Alliance signées avec le Conseil du Trésor présentent le jour du Souvenir à la liste des congés.

En 1921, on désignait déjà un moment de commémoration protégé par la Loi concernant le jour de l'Armistice. On y déclarait que, et je cite, «Par tout le Canada, tous les ans, [. . .]le onzième jour de novembre, soit la journée de l'an 1918 où la Grande Guerre s'est terminée triomphalement par un armistice, est un jour de fête et doit être gardé et observé comme tel sous le nom de jour du Souvenir».

En 1931, une autre loi venait préciser que cette fête légale serait nommée «jour du Souvenir» devant se tenir le 11 novembre précisément. Dans la Loi instituant certains jours de fête légale, le chapitre H–5 des Lois refondues du Canada, édition de 1985, la deuxième fête que l'on y retrouve instituée, après celle de la Fête du Canada le 1er juillet, est celle du jour du Souvenir.

On pourrait être porté à se demander pourquoi alors un projet de loi qui tente de protéger ce qui semble déjà bien protégé? Ce que ce projet de loi cherche à éliminer, en esprit, c'est la possibilité que ce jour férié soit utilisé comme une monnaie d'échange et de le voir se substituer par un jour additionnel, ailleurs dans le calendrier, au détriment de cette journée du Souvenir pour laquelle nous devons préserver tout notre respect et toute notre révérence.

Or, cette possibilité de substitution existe. Elle est inscrite à l'article 195 du Code canadien du travail qui dit que «Les jours fériés prévus par la présente partie peuvent être remplacés—les jours de congé qui leur sont substitués ayant dès lors valeur de jours fériés—[. . .].» C'est donc présentement un droit qui peut s'exercer ou être revendiqué. Selon cet article 195, les parties à une convention collective peuvent présentement aviser par écrit le ministre du Développement des ressources humaines que tel jour de congé spécifié remplace tel jour férié prévu. Toujours selon cet article du Code canadien du travail, lorsque les employés ne sont pas représentés par un syndicat ou que la convention collective régissant une catégorie d'employés ne traite pas de la question des jours fériés, le ministre doit approuver, sur demande de l'employeur, la substitution, après s'être assuré qu'une majorité des employés ou de la catégorie y consent.

C'est dire que des dispositions de la sorte existent et perdurent, sans aucune modification, sans en exclure certains congés comme celui du jour du Souvenir. Nous profitons donc de cette présente occasion pour offrir une mise en garde au parrain du projet de loi. Cette éventuelle loi donnerait une indication claire au gouvernement. Elle transmettrait un message clair aux instances syndicales, mais elle n'enlèverait pas les ouvertures actuelles, qui permettent la substitution des jours fériés et qui vont persister, selon toute vraisemblance, après l'adoption de ce projet de loi.

• (1850)

Nous savons combien la onzième heure du onzième jour du onzième mois symbolise depuis 1918 quelque chose d'important. Ce n'est pas seulement pour les anciens combattants, pour qui cette journée représente tout le sens de leur existence. Ce n'est pas seulement pour tous ces disparus qui ont offert le sacrifice suprême de leur vie pour rétablir une paix mondiale dont nous sommes les bénéficiaires. Ce n'est pas seulement pour les fonctionnaires de l'État ou les travailleurs. C'est tout aussi important pour les enfants, pour ces générations futures à qui l'on doit des outils afin qu'ils se souviennent des leçons de l'histoire, les plus merveilleuses comme les plus tragiques. Nous devons protéger cette journée pour notre mémoire collective, pour un hommage au passé et pour notre responsabilité envers demain.

Je suis persuadé que, autant le gouvernement que les syndicats et les citoyens comprennent l'importance d'accorder à cette journée, en hommage aux anciens combattants, en souvenir des leçons terribles de la guerre, un message pour les générations futures.

En résumé, nous sommes donc en faveur du principe de ce projet de loi. Nous souhaitons que le jour du Souvenir ne soit jamais supprimé, ni déplacé, ni substitué, et qu'en fonction de cet objectif, toute la législation fédérale actuelle en matière de droit du travail devrait y être subordonnée.

[*Traduction*]

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de donner mon avis sur cette motion. J'ai, moi aussi, perdu des parents proches à cause de ces guerres tragiques, et je sais que j'ai toujours voulu au fond de mon coeur veiller à ce que leur mémoire ne soit pas oubliée.

Toutefois, le projet de loi C–251, Loi désignant le jour du Souvenir comme jour férié à inclure dans les conventions collectives de la fonction publique, dont nous sommes saisis aujourd'hui demande en fait au Parlement de négocier pour le compte de la fonction publique.

Le Parlement ne devrait jamais se mêler de négocier des conventions collectives pour le compte de la fonction publique ou d'un syndicat. C'est aux dirigeants syndicaux, aux employés syndiqués et aux équipes syndicales de négociation qu'il appartient de négocier, non au Parlement. Que je sache, la fonction publique a déjà négocié afin d'obtenir que les travailleurs se voient accorder le jour du Souvenir comme jour de congé. Pourquoi, alors, le Parlement est–il saisi de ce projet de loi?

Il semble qu'en vertu des conventions négociées en vigueur, les travailleurs dont la présence est indispensable pour la sécurité publique ou l'intérêt public sont tenus de travailler le jour du Souvenir mais ne touchent aucun supplément de rémunération. Ce projet de loi a essentiellement pour but de veiller à ce qu'un supplément de rémunération soit versé aux employés dont la présence est jugée indispensable ou qui sont tenus de travailler pour assurer la sécurité publique.

Réfléchissons un instant. Pourquoi marquons–nous une pause à la onzième heure du onzième jour du onzième mois pour nous souvenir? Pensons aux enfants de la nation qui, au moment où celle–ci a eu besoin d'eux, ont décidé de partir en pays étranger défendre notre pays contre la tyrannie et la dictature. Pensons à tous ceux que leurs chers parents n'ont jamais revus après cette longue, longue lutte menée pour la défense de la démocratie et de la liberté et grâce auxquels ces nobles valeurs ont subsisté dans notre pays. N'oublions jamais les milliers de Canadiens qui ont accepté l'ultime sacrifice, celui de leur vie, pour que nous demeurions libres de vivre comme nous l'entendons.

J'ai entendu des récits sur les horreurs de la guerre. J'ai écouté des anciens combattants parler de leurs souvenirs de guerre. Peu de ces hommes et de ces femmes parlent des combats; ils préfèrent évoquer les moments qui leur rappellent de bons souvenirs, les détails des préparatifs en vue du combat, l'entraînement, ou les nuits pendant lesquelles ils pensaient à leur foyer.

Ceux qui ont connu les horreurs du combat ne parlent pas de leurs amis ou de leurs camarades qu'ils ont vus entrer dans la mêlée et ne pas en revenir, parce que ces souvenirs leur sont trop douloureux.

Ceux d'entre nous qui n'ont pas connu la guerre totale ne peuvent pas vraiment en comprendre le coût en vies humaines et en souvenirs. Les anciens combattants de cette époque se rappellent l'horreur et, croyez–moi, aucun d'entre eux ne considère cette époque comme une période de gloire.

• (1855)

Les anciens combattants demandent à tous les Canadiens de se souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour défendre la liberté, car ils veulent que nous nous rappelions que la guerre comporte le coût le plus élevé qui soit. Les anciens combattants veulent que ceux qui vivent aujourd'hui se rappellent que le coût de la guerre, ce sont des vies humaines.

Aucun député n'oserait demander aux Canadiens de ne pas honorer la mémoire de ceux qui ont fait le sacrifice suprême, celui de mourir encore jeunes, pour que nous puissions, le jour du Souvenir, les remercier et nous souvenir d'eux.

En n'appuyant pas le projet de loi, je n'entends pas minimiser l'importance du sacrifice consenti. Aucun de ceux qui sont morts ne l'a voulu. Ils ont tous voulu préserver la vie de ce pays et, pour cela, ils ont donné leur propre vie.

Je ne peux pas appuyer ce projet de loi, non pas parce que je crois que nous ne devons pas nous souvenir, mais parce que je crois que la Chambre ne doit pas restreindre la liberté des travailleurs et des gestionnaires dans l'élaboration des contrats de travail.

Pour ce qui est de la disposition prévoyant l'obligation de verser un supplément de rémunération à ceux qui doivent travailler le jour du Souvenir, je dirai ceci: si ceux dont nous honorons la mémoire ont librement choisi de faire l'ultime sacrifice pour assurer la liberté des Canadiens, les travailleurs canadiens sont sûrement capables de choisir de travailler le jour du Souvenir sans faire de jérémiades pour des questions d'argent.

Nos jeunes d'autrefois étaient prêts à franchir les mers, à vivre dans des tranchées boueuses et à dormir dans le froid et l'humidité pour préserver notre liberté. Ils ont choisi de le faire. Ce n'est sûrement pas exagéré que de demander à ceux qui, en temps de paix, sont indispensables pour la sécurité publique ou le maintien des services essentiels, de s'acquitter de leurs fonctions sans penser à leur chèque de paie.

La Chambre ne doit jamais permettre que l'on oublie les jeunes hommes et jeunes femmes qui ont donné leur vie pour assurer notre liberté. Nous devons honorer leur mémoire afin de ne jamais oublier le prix qu'il faudrait payer si notre pays et nos jeunes partaient en guerre. Nous pouvons sûrement nous souvenir sans qu'un projet de loi vienne, essentiellement, retirer l'une des libertés pour lesquelles ils ont combattu—la liberté de négocier ses conditions de travail. Ceux dont les services sont nécessaires le jour du Souvenir peuvent certainement travailler sans demander de supplément de rémunération.

Nos jeunes d'autrefois sont morts pour assurer notre liberté. Nos jeunes d'aujourd'hui peuvent marquer une pause à la onzième heure du onzième jour du onzième mois à la mémoire de ceux qui sont morts et pour réfléchir aux raisons que nous avons de ne pas oublier qu'il y a un prix à payer à la guerre.

Ce prix est sûrement plus élevé que le calcul du temps et demi sur un chèque de paie ou que l'abolition d'une liberté, parmi les nombreuses libertés pour lesquelles d'autres ont combattu et ont donné leur vie.

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C–251 a connu ici un parcours que je voudrais pouvoir changer aujourd'hui, non pas par révisionnisme, mais par sens du devoir.

Le 20 mai de l'année dernière, ce projet de loi—qui était alors le C–289—est resté au *Feuilleton* pour bien des raisons, mais surtout à cause d'un désaccord entre les partis et les groupes d'intérêts. J'estime que c'est tragique, car le souvenir n'est ni politique ni partisan.

Ces derniers mois, ont eu lieu ici des débats sur le rôle du Canada pour ce qui est des opérations militaires et de maintien de la paix. Notre pays n'est pas nécessairement l'une des principales puissances militaires du monde, mais nous avons mérité le respect de la collectivité internationale par la compétence et l'efficacité de nos forces armées en mission à l'étranger.

Il faut vraiment se demander pourquoi nous envoyons depuis des années des soldats et des forces armées aux quatre coins du monde. La réponse est très simple: nous, Canadiens, croyons qu'il faut rechercher la paix et, à l'occasion, la faire.

J'estime que les Canadiens partagent un ensemble de croyances, d'attitudes et de valeurs et notre rôle en ce qui a trait à l'établissement de la paix dans le monde est au coeur de celles–ci. Je n'ai certes pas besoin de rappeler à personne ici que des centaines de milliers de vies ont été perdues depuis le début du siècle.

• (1900)

Des centaines de milliers de Canadiens ont fait librement le sacrifice de leur vie parce que, comme tous les autres Canadiens, ils estimaient devoir le faire et à cause de la place importante que nous occupons dans l'ordre mondial. Bien sûr, ceux qui ont contribué le plus ne sont pas ici pour nous demander à nous tous, Canadiens, de ne pas les oublier.

L'année prochaine, 1995, marquera le 50e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale que de nombreuses cérémonies nationales et internationales souligneront sans doute. Ce qui est manifeste lors de ces cérémonies, c'est la fragilité, le vieillissement de ceux qui ont participé à la guerre.

Les guerres et les conflits armés ont toujours des répercussions à deux niveaux. Ils ont une incidence profonde sur chacune des personnes qui y ont participé elles–mêmes. Aujourd'hui, les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale ont, en

moyenne, dans les 70 ans et leur nombre diminue rapidement. Cela est malheureusement dans l'ordre normal des choses.

Mais la question revêt une autre dimension. Les guerres ont transformé et modelé les identités nationales et ont influencé et renforcé, au Canada en tout cas, les attitudes et les valeurs qui prévalent dans les échanges entre États souverains.

Il ne fait aucun doute que le Canada est devenu une entité autonome sur la scène internationale et que les Canadiens ont acquis une conscience et une identité nationales en raison du rôle que nous avons joué dans les grands conflits de la première moitié du siècle. Malheureusement, la jeunesse canadienne a été le carburant qui nous a permis de mener à bien nos entreprises. Pourtant, aujourd'hui, nous ne faisons pratiquement rien en tant que pays, nous n'avons aucun projet national pour reconnaître l'importance des sacrifices qui ont été consentis.

Je sais que le projet de loi fait consensus parmi les provinces. Il y a des Canadiens pour qui ce projet de loi est d'un intérêt vital.

L'un des principaux artisans du projet de loi est M^me^ Wilma McNeil. Je me suis entretenu avec elle cet après–midi. Je peux dire qu'elle a écrit aux 10 premiers ministres des provinces et que tous lui ont donné leur appui.

Il est intéressant de noter qu'au moins un premier ministre croyait, et il l'a écrit à M^me^ McNeil, que le jour du Souvenir était déjà un jour de congé. Il ne savait pas que le gouvernement fédéral avait si peu à voir avec ce jour.

M^me^ McNeil a également livré son combat sur le front de l'information en portant le projet de loi à l'attention de toutes les organisations d'anciens combattants du Canada. Celles–ci, dont les principales représentent les survivants de la Seconde Guerre mondiale, ont toutes sans exception donné leur appui au projet de loi.

Enfin, je prends la défense du projet de loi parce que je crois qu'il donne l'occasion au gouvernement et à l'ensemble des députés de reconnaître l'importance du jour du Souvenir. Il ne s'agit pas d'un geste personnel, mais d'un projet national collectif. Nous devons tous ensemble reconnaître que le jour du Souvenir est un jour très important pour nos sentiments nationaux, mais plus encore pour nos valeurs nationales.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley–Est, Réf.): Monsieur le Président, à propos du projet de loi C–251, les députés se souviendront que le même projet de loi a été présenté par le même député il y a trois ans. À ce moment–là, cette mesure d'initiative parlementaire avait été désignée comme devant être mise aux voix. Elle avait été adoptée aux étapes de la première et de la deuxième lecture et avait été renvoyée à un comité. Toutefois, le comité avait voté contre le projet de loi, à quatre contre trois, même après les témoignages présentés par des anciens combattants de l'armée, de la marine et de l'armée de l'air ainsi que par le Conseil du Trésor. Après cela, le projet de loi avait été renvoyé à la Chambre pour finalement être rayé du *Feuilleton*.

Il me semble que cette mesure législative a déjà été examinée attentivement et rejetée par la Chambre. Avec tant d'autres priorités à la Chambre des communes et avec tant d'autres mesures d'initiative parlementaire valables qui n'ont jamais été débattues, je ne suis peut–être pas vraiment surpris de voir revenir ce projet de loi à la Chambre.

Pourquoi le comité choisirait–il ce projet de loi en particulier si ce n'est parce qu'il a l'intention de choisir des mesures législatives qui ont déjà été débattues ou qui sont sans grande importance afin de rendre l'étude des initiatives parlementaires encore moins pertinente qu'elle ne l'est déjà?

• (1905)

Le comité qui choisit ces projets de loi tente peut–être d'éviter les problèmes politiques qui surgissent inévitablement quand la Chambre étudie des sujets importants qui ont vraiment rapport avec les problèmes d'aujourd'hui.

Nous ne devons pas éviter d'aborder les sujets dont parlent les Canadiens. Le gouvernement actuel devrait faire marche arrière en s'attaquant d'abord aux problèmes difficiles au lieu de remettre les réparations à demain, en mettant du papier sur les fentes sans se préoccuper des trous dans le plafond de la maison nationale du Canada.

À propos du jour du Souvenir dont il est question dans le projet de loi, il me semble que cette mesure est réellement inutile, car ce jour férié est déjà à bien des égards consacré dans la loi fédérale. Dans le Code du travail du Canada, le jour du Souvenir figure déjà dans la liste des fêtes légales. Ce jour férié est également inclus dans le règlement d'application de la Loi sur la gestion des finances publiques, et la Loi fédérale instituant des jours de fête légale en a fait l'une des trois fêtes nationales.

Si le jour du Souvenir faisait l'objet de grands conflits, cela serait peut–être différent. Si des centaines de milliers de fonctionnaires ne bénéficiaient pas déjà d'un jour de congé le jour du Souvenir, je serais plus enclin à penser qu'il faudrait régler la question par voie législative.

Or, ce n'est pas du tout le cas. Je me permets de citer l'article 12 de la convention collective de base entre le gouvernement fédéral et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, un syndicat représentant environ 31 000 fonctionnaires fédéraux: «Les jours suivants sont des jours fériés désignés payés pour les employés: le jour de l'An, le Vendredi saint, le lundi de Pâques, le jour de la célébration de l'anniversaire de naissance de la Souveraine, la fête du Canada, la fête du Travail, le jour d'action de grâce et le jour du Souvenir.» Et la liste ne s'arrête pas là.

Il s'agit d'une entente volontaire, consensuelle, conclue entre 31 000 fonctionnaires fédéraux et le gouvernement du Canada. La convention–cadre désigne déjà le jour du Souvenir comme jour férié.

Un document de portée encore plus grande dit la même chose. Il s'agit de la convention collective–cadre conclue entre l'Alliance de la fonction publique du Canada et le gouvernement, soit

170 000 fonctionnaires fédéraux de plus. Elle aussi désigne le jour du Souvenir comme jour férié.

Je suis donc forcé de m'inscrire en faux contre cette mesure législative, et ce, pour plusieurs raisons. La première raison est qu'elle n'est pas nécessaire. Le Conseil du Trésor m'informe que, au total, 382 000 employés fédéraux restent déjà à la maison le 11 novembre, touchent un jour de paie majoré de moitié et ont l'occasion de réfléchir sur l'immense prix qui a un jour été assumé par un si grand nombre de Canadiens courageux.

Il faut également s'opposer à ce projet de loi parce que, de l'avis du Parti réformiste, le gouvernement devrait intervenir le moins possible dans ce genre de choses. L'État ne devrait pas légiférer sur des choses qui peuvent faire l'objet d'une négociation volontaire entre parties. C'est là, bien sûr, un problème que présentent depuis trop longtemps nos gouvernements.

Le gouvernement doit intervenir dans les pratiques professionnelles qui tiennent de l'abus manifeste, mais les conventions–cadres que je viens de citer montrent clairement que le gouvernement a été très généreux en accordant congé le jour du Souvenir, alors que bien des travailleurs du secteur privé ne jouissent pas de ce privilège.

Savez–vous combien cet élément de la convention coûte aux contribuables, monsieur le Président? Le Conseil du Trésor estime que le montant de la paie versée ce jour–là se situe entre 50 et 75 millions de dollars.

Nous avons déjà payé un gros prix pour l'observation du jour du Souvenir. De toute évidence, le gouvernement n'a que faire dans ce dossier.

Voilà qui m'amène à la deuxième raison pour laquelle je suis contre le projet de loi C–251. Pourquoi un autre congé férié devrait–il être inscrit dans la loi à l'intention des employés de la fonction publique fédérale quand il n'en est rien pour ceux du secteur privé? Si le député de Dartmouth pensait vraiment que le jour du Souvenir était suffisamment important pour être inclus dans les conventions collectives, pourquoi s'arrêter au secteur public? Pourquoi ne pas étendre ce projet de loi au secteur privé?

Il ne se rend peut–être pas compte de ce qu'il fait. Sans le vouloir, il offre un privilège spécial au secteur public en élargissant les avantages et les pouvoirs dont jouissent les fonctionnaires.

J'invite également le député à tenir compte de l'effet secondaire regrettable de ce projet de loi qui va inconsciemment élargir le fossé entre les secteurs privé et public. Le secteur privé a déjà essuyé la tempête de la récession, il a été confronté à un grand nombre de licenciements et il est maintenant plus efficient que jamais. Or, le député de Dartmouth veut accorder aux fonctionnaires des avantages encore plus larges que ceux dont ils profitent déjà. Fondamentalement, il va protéger encore davantage les fonctionnaires contre nos problèmes financiers catastrophiques qui risquent, un beau jour, d'entraîner la chute de ce gouvernement.

Notre fonction publique est respectée dans le monde entier. Elle n'a rien à envier aux autres et même si nous voulons bien protéger les fonctionnaires contre la gabegie gouvernementale des dernières décennies, il faut bien payer la note un jour ou l'autre.

• (1910)

Hier, le ministre des Finances n'a pu que se plaindre du déficit et de la dette et nous avertir que des services et des programmes gouvernementaux, et même des emplois, risquaient de disparaître dans les mois à venir. C'est la troisième raison pour laquelle je m'oppose à ce projet de loi. Il est impossible sur le plan financier de garantir les avantages que les fonctionnaires n'ont pas et encore moins de leur offrir plus de sécurité et de les protéger encore plus contre la réalité à laquelle sont confrontés les autres Canadiens.

La dernière raison de mon opposition à cette mesure législative est plus largement idéologique. Par définition, une convention collective est une entente entre deux parties. Cela suppose un processus de négociation dans le cadre duquel on échange certains avantages pour d'autres jusqu'à ce que les deux parties s'entendent sur une entente acceptable. Les deux parties doivent faire des compromis.

Lorsque le gouvernement commence à légiférer sur des éléments de plus en plus nombreux des conventions collectives, il place les deux parties dans une position nettement désavantageuse, car il réduit le nombre de compromis que chacune des parties est susceptible de faire, de sorte que les conventions sont plus difficiles à négocier. C'est un peu comme si l'on voulait vendre une voiture à la condition préalable que l'acheteur soit disposé à aller la chercher dans une autre ville. Il est beaucoup plus difficile de négocier une vente lorsque certaines des conditions sont établies à l'avance.

Je rappelle aux députés que, selon le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, il est possible que tous les congés fassent l'objet de négociations entre les parties au cours des mois à venir. Je me demande si même le syndicat qui représente les fonctionnaires fédéraux appuierait une telle mesure législative.

Mon opposition à ce projet de loi n'a rien à voir avec le jour du Souvenir, ni avec le respect et la gratitude que j'éprouve envers ceux qui ont fait tellement de sacrifices pour apporter la paix et la prospérité à ma génération. On pourrait dire que je fais partie de la génération du baby–boom et que je n'ai jamais connu les affres de la guerre. Mais même la Seconde Guerre mondiale n'est pas si loin pour moi.

Mon père s'est joint à l'aviation pendant la guerre. Permettez–moi de lire un passage d'un livre qui traite de mon père et qui s'intitule *A Canadian Story*: «Le 26 octobre 1943, il s'est rendu au centre de recrutement numéro six, à Winnipeg, pour s'engager; lorsqu'il est arrivé, on l'a informé qu'il pouvait effectivement s'engager, mais que quiconque était âgé de moins de 18 ans devait obtenir la permission de ses parents. Bill, c'est le nom de mon père, a pris le formulaire, est sorti du bâtiment, a imité la signature de sa mère et est entré de nouveau.»

Mon père n'avait que 17 ans, mais il était prêt à presque tout pour faire sa part pour son pays. Il a servi dans l'aviation pendant deux ans, même ici, à Ottawa: «Le 9 octobre 1945, Bill a été libéré de l'aviation. Ses deux années au service du roi se comparaient à celles de bien d'autres jeunes hommes. Il s'était porté

volontaire pour servir son pays, quand son pays en avait besoin, comme des milliers d'autres hommes».

Je ne suis donc pas insensible face à la guerre, et je ne suis pas insensible aux sacrifices de gens comme mon père. En fin de compte, il n'a consacré que deux années de sa vie à cette cause, mais il aurait été prêt à y consacrer sa vie entière, si le pays le lui avait demandé. J'espère seulement être en mesure de servir mon pays si, par malheur, le besoin s'en fait de nouveau sentir.

Le jour du Souvenir sert à rappeler le prix que les Canadiens ont payé pour les choses auxquelles nous tenons tant. Espérons que les Canadiens, dans le secteur privé et dans le secteur public, dans leurs foyers et leurs entreprises, dans leurs déclarations personnelles et publiques, se souviendront des sacrifices faits par leurs ancêtres.

Je trouve que ce n'est pas une bonne idée d'adopter des lois pour inclure d'autres jours fériés dans les conventions collectives de la fonction publique et que cela n'est pas nécessaire pour que l'on se souvienne des sacrifices qui ont été faits.

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de parler du projet de loi C–251.

Je voudrais féliciter mon collègue de l'avoir présenté. Je voudrais cependant corriger une ou deux choses. Tout d'abord, c'est déjà un jour férié figurant dans les conventions collectives. Il peut flotter. Voilà la question, donc l'affaire des 50 ou 70 millions de dollars est erronée. On pourrait répondre que s'il vaut autant dans une convention collective, on pourrait l'échanger contre autre chose.

Ce que mon collègue veut faire, c'est s'assurer que le jour de congé tombe le jour exact. Pourquoi? En raison du sacrifice des soldats, de leurs familles et de leurs défenseurs. À cause de leur sacrifice, nous voulons réserver ce jour pour nous assurer que nous nous souviendrons de ce qu'ils ont fait pour la nation et pour la liberté que nous avons aujourd'hui, le bien le plus précieux que l'on puisse avoir après la santé. Grâce à leur sacrifice, nous avons l'une des nations les plus formidables du monde, si ce n'est la plus formidable. Il faut dire que nous avons été avantagés dès le départ par la beauté du pays. Mais lorsque nous pensons à ce qu'a été leur apport à la fibre même de cette nation, il ne serait pas trop demander de leur consacrer une journée nationale pour commémorer leur contribution.

• (1915)

Malheureusement, nous tenons pour acquis ce que nous avons. Je me souviens d'avoir assisté à un service religieux pendant lequel le pasteur a rappelé que nous trouvions tout naturel d'être en bonne santé et que ce n'était que lorsque nous tombions malades que, tout d'un coup, nous prenions conscience de notre chance.

Nous trouvons tout naturel de jouir des libertés qui sont les nôtres. Nous n'apprécions pas à sa juste valeur ce magnifique pays que nous habitons. Il est temps que nous nous arrêtions quelques instants pour réfléchir et dire merci. Nous voulons simplement dire merci à nos soldats, à leurs familles et à tous ceux qui les ont appuyés. C'est tout.

Nous voulons qu'il y ait une journée spéciale qui rappelle à tous qu'il y a des guerres, que ces guerres détruisent et qu'il faut y mettre un terme. Nous voulons nous souvenir de ceux qui ont donné leur vie ou qui ont été blessés à la guerre et de ceux qui sont revenus de la guerre mais qui sont maintenant décédés. Nous voulons faire en sorte que le temps n'efface pas leur sacrifice, leur formidable contribution au Canada, ce pays libre.

[*Français*]

Cette journée, mon collègue veut essayer de l'identifier comme une journée à part des autres afin de se rappeler le sacrifice de nos soldats, de leurs familles, des gens qui les ont appuyés. Nous voulons nous rappeler les guerres. Nous voulons nous rappeler les gens qui sont morts au champ de bataille. Nous voulons nous rappeler les gens qui ont été blessés, des gens qui sont revenus, mais qui sont déjà disparus. Nous voulons nous rappeler leur contribution à notre pays, probablement le plus beau, peut–être le meilleur pays au monde. Nous voulons nous rappeler qu'ils nous ont donné un pays libre.

[*Traduction*]

C'est tout ce que j'avais à dire. Cette initiative est importante et nous devrions l'appuyer unanimement. Ce n'est pas une initiative à écarter sous prétexte qu'elle risque d'entraîner des coûts; elle ne coûte rien. Nous demandons simplement de désigner une même journée où, partout au Canada, nous pourrons rappeler le souvenir des anciens combattants.

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C–251. Cette mesure vise à faire en sorte que le jour du Souvenir soit respecté au sein de la fonction publique de la façon dont il est censé l'être. C'est pourquoi j'appuie sans réserve cette initiative du député que je tiens d'ailleurs à féliciter.

Ce jour est beaucoup plus qu'un simple congé à l'automne. En fait, le jour du Souvenir a été créé précisément à cette fin, c'est–à–dire pour se rappeler ceux qui ont donné leur vie afin que nous puissions tous, monsieur le Président, jouir de la liberté qui est la nôtre. Cette journée est une occasion de se souvenir de ceux qui ont lutté et qui ont payé le prix ultime au cours des deux guerres mondiales ainsi qu'en Corée. Cette journée est aussi une occasion de montrer que nous n'oublions pas les sacrifices consentis par un grand nombre de familles canadiennes.

Les jeunes qui grandissent aujourd'hui n'ont pas connu les souffrances terribles vécues au cours de ces périodes difficiles. Pour eux, ce n'est qu'un autre chapitre de nos livres d'histoire. La reconnaissance du jour du Souvenir suscite des questions

chez eux et, en répondant à ces questions, on les informe. C'est ainsi que les sacrifices et les tragédies ne seront jamais oubliés. Car c'est lorsqu'on oublie l'histoire qu'elle se répète.

Le jour du Souvenir a toujours été et devrait toujours être célébré le 11 novembre. À l'heure actuelle, ce jour peut servir de monnaie d'échange pour obtenir un autre jour férié à quelque autre moment de l'année. Il n'a jamais été question que le jour du Souvenir fasse partie de fêtes prolongées. C'est un jour pour être solennel, pour se souvenir et pour rendre hommage, et non pour se réjouir.

• (1920)

Bien sûr, le projet de loi prévoit que seuls les employés qui assurent des services essentiels à l'intérêt public ou à la sécurité publique travaillent ce jour–là et soient indemnisés en conséquence. En général, toutefois, les Canadiens ne devraient pas être tenus de travailler ce jour–là. Notre pays doit se souvenir des moments les plus importants de notre histoire et non les écarter comme appartenant à une autre époque. Il faut faire comprendre à nos enfants qu'il est important de respecter ceux qui ont combattu et qui sont morts pour que nous puissions aujourd'hui tenir ce débat à la Chambre des communes.

Dans la circonscription de Carleton—Charlotte que je représente, il y a de nombreux anciens combattants et familles d'anciens combattants qui ont tout donné, allant même parfois jusqu'à faire le sacrifice ultime, pour que les Canadiens puissent aujourd'hui jouir de leurs droits et libertés. Je frémis rien qu'à la pensée de ce qui aurait pu se produire dans le monde si ces soldats ne s'étaient pas sacrifiés.

J'exhorte tous les députés à penser aux générations futures et au sort qui les attend si nous laissons nos souvenirs s'estomper.

M. John Richardson (Perth—Wellington—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat aujourd'hui, au même titre que les orateurs précédents qui se sont exprimés en faveur ou contre la notion du Jour du Souvenir.

J'ai eu l'occasion de suivre mon père et d'aller en Europe au début des années 50 et j'ai vu la dévastation dans les campagnes là–bas. J'ai passé une bonne partie de ma vie de jeune adulte à servir dans les forces de l'OTAN. Il n'y a rien comme visiter un cimetière où sont enterrés de 5 000 à 10 000 soldats pour nous aider à comprendre. L'avant–dernier orateur a mentionné que son père était entré dans l'armée à 18 ans. Je suis allé à Beny–sur–Mer et j'ai vu des sergents de 19 et 20 ans. Aujourd'hui, on ne les laisse même pas diriger une section à cet âge. Ces jeunes gens ont donné leur vie. J'ai vu leurs pierres tombales sur des milles et des milles.

Toutefois, rien ne m'a frappé autant que le grand champ de bataille et le monument commémoratif du Canada à Vimy, en France. Plus tard, je suis allé à Verdun et, de la colline, aussi loin que pouvait porter le regard entre les arbres, j'ai vu les croix blanches qui parsèment le lieu où un million de personnes, Français et Allemands, ont laissé leur vie pendant la Première Guerre mondiale. J'ai été fortement ébranlé par les massacres qui ont eu lieu pendant cette guerre.

J'espère que nous ne verrons plus jamais cela, mais la commémoration d'un tel événement m'a profondément marqué. Je souhaite que nous enseignions dans les écoles l'histoire des guerres. Même si cela peut–être une expérience pénible pour les enseignants et les élèves, cela peut les convaincre d'éviter de refaire les erreurs du passé. Nous pouvons imaginer ce que ce doit être de n'être jamais revenu.

Ce sont là des sujets graves et durs. Ni l'enseignement de l'histoire ni l'imagination ne peuvent donner une idée de la profondeur et de l'intensité des expériences que des générations de Canadiens ont vécues lors des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée. Certains soldats ont vécu des expériences tellement horribles qu'ils ne parlent jamais de la guerre; c'est le pacte du silence. Il est vrai cependant que certains parlent sans arrêt de ce passé, mais cela fait partie des réactions diverses que ce type d'expérience peut provoquer.

• (1925)

C'est pourquoi nous nous réunissons pour évoquer ces souvenirs et exprimer dans notre coeur notre reconnaissance pour la paix et la liberté que nos pères et nos aïeux ont gagnées pour nous par ces guerres. Les Canadiens ne sont jamais partis à la guerre sinon pour de justes causes. Nous n'avons jamais fait la guerre pour nous emparer de territoires. Nous nous sommes toujours battus pour des causes honorables et justes. Nous pouvons en être fiers.

Il reste encore parmi nous des anciens combattants qui ont personnellement fait des sacrifices, mais ils sont de moins en moins nombreux. Il n'y a pas beaucoup de gens sur le marché du travail qui ont fait la Seconde Guerre mondiale. Quelques–uns sont allés à la guerre de Corée. Il n'y aura bientôt plus personne pour nous donner des témoignages personnels. Il faut commémorer ce sacrifice par quelque chose de concret qui donne aux gens l'occasion de réfléchir.

Une chose me frappe. Toutes les familles ont le droit de graver sur les pierres tombales ce qu'elles veulent. Lorsque j'avais 21 ans, j'ai lu cette épitaphe pour un caporal de 21 ans. Il avait fait partie des Winnipeg Rifles: « Pour tout le monde, il était soldat. Pour moi, il était tout mon monde. »

Ce fut une expérience bouleversante, et je ne me suis jamais permis d'être trop émotif. Je suis parti lorsque j'étais jeune, plein d'enthousiasme, pour faire ma part pour mon pays et prendre de l'expérience. Cela pouvait être une source de motivation pour nos soldats. Cela m'a paru très sentimental.

Ces choses–là sont très concrètes. Je voudrais qu'on fasse un film vidéo raisonnable pour capter cet esprit, montrer ces pierres tombales, certains des événements du jour J. Mais il faut que cela soit bref et pas trop appuyé, car la guerre, c'est l'enfer. Vraiment l'enfer. Il ne faut pas l'oublier. Nous ne voulons jamais y entrer.

Les aînés se rappellent les jours sombres de la guerre, qui les ont profondément marqués. Dans la famille de mon père, il y avait trois garçons. L'un est entré dans l'armée, un autre dans la marine, et le dernier dans l'aviation. Ils ont tous vécu une expérience différente et ils sont tous revenus avec des attitudes différentes. Il est cependant un sentiment qu'ils partageaient tous les trois. Ils ne voulaient plus jamais aller à la guerre. Voilà l'important. S'il se présentait cependant une cause juste, elle pourrait inciter des gens comme eux à y retourner.

J'ai vu les reportages sur la reconstitution du jour J et le rôle que les Canadiens y ont joué avec fierté à l'époque, en y perdant la vie. Je me trouvais là pour représenter mon régiment, le Queen's Own Rifles du Canada, qui a débarqué à Beny–sur–Mer. Je m'y trouvais avec un camarade de régiment qui était encore assez jeune pour assister aux cérémonies. Il avait été commandant de peloton. Des 110 hommes de la compagnie qui ont débarqué, 19 seulement ont survécu. Il est pénible de penser à tous ceux qui sont restés sur les plages. Nous avions avec nous certains des sergents qui avaient servi à l'époque au sein d'autres compagnies. Ils ont fait une reconstitution historique en essayant de reconquérir leurs objectifs du jour J, qui, on le sait, a fini par entraîner la défaite des nazis et a contribué à instaurer la paix dans le monde durant une brève période, jusqu'à la guerre de Corée.

J'invite les députés à bien examiner la proposition afin de reconnaître ce sacrifice de façon tangible. Les fonctionnaires sont en quelque sorte le prolongement des institutions de l'État. Voilà pourquoi j'interviens aujourd'hui pour appuyer la mesure à l'étude.

Mme Mary Clancy (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole à la suite de mon collègue, le député de Stratford, pour appuyer ce projet de loi.

Il y a plusieurs années, j'ai vécu ce qui constitue peut–être l'une des expériences les plus extraordinaires que puisse vivre un député. J'ai eu l'honneur d'aller avec la délégation canadienne au 75e anniversaire de la bataille du plateau de Vimy, en compagnie de 14 anciens combattants qui avaient pris part à cette bataille, la première à laquelle participait le Canada. Bon nombre disent que c'est peut–être celle–là qui a fait prendre conscience de l'importance de notre pays. Tous les anciens combattants avaient plus de 90 ans.

Je me souviens d'un jeunot de 93 ans qui poursuivait un de ses camarades de 95 ans autour d'un des monuments. J'étais renversée par l'énergie et le dynamisme qui animaient ces personnes malgré leur âge avancé. J'imagine qu'il fallait avoir une santé de fer pour survivre dans les tranchées de 1914 à 1918.

J'ai vu certains des cimetières dont mon collègue a parlé. Je me souviens de m'être promenée dans le plus grand cimetière du Commonwealth. J'oublie si c'était en France ou en Belgique. Il y avait des rangées et des rangées de ces petites pierres tombales blanches ornées de feuilles d'érable et portant l'inscription: «Soldat canadien connu de Dieu seulement». Je défie quiconque de ne pas éclater en sanglots après cela.

Je suis aussi allée brièvement avec certains anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale à Dieppe et j'ai vu la redoutable et terrifiante plage où de jeunes Canadiens ont combattu et laissé leur vie en si grand nombre.

Je voudrais donc exprimer mon appui, à titre de députée de Halifax, cette ville qui abrite la plus grande base navale du Canada et dont les Canadiens de toutes les régions se souviennent avec reconnaissance et respect. Je crois que nous devrions désigner le jour du Souvenir comme un jour férié, de manière que jamais, au grand jamais, nous n'oubliions ce que des Canadiens ont fait pour préserver leur liberté et leur patrimoine et afin que les générations à venir le sachent elles aussi.

Le Président: Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 19 h 33, la Chambre s'ajourne donc à 14 heures demain, en conformité du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 19 octobre 1994

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

Mme Madeleine Dalphond–Guiral (Laval–Centre, B.Q.): Monsieur le Président, à la suite des événements tragiques qui se sont produits en Norvège et qui se sont soldés par la mort d'une fillette de cinq ans tuée par deux enfants de six ans, la population est en droit de se demander si la violence à la télévision n'est pas la cause de comportements violents chez les jeunes.

Plusieurs en sont convaincus. Un million et demi de personnes ont signé la pétition de Virginie Larivière qui visait à interdire la violence à la télévision.

De plus en plus d'intervenants du monde médical conviennent de l'influence néfaste de la violence à la télévision sur le comportement des enfants.

Devant l'inertie du CRTC sur cette question, qu'attend le gouvernement fédéral pour proposer des mesures concrètes et efficaces pour régler ce grave problème qui nuit au développement de nos enfants?

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Art Hanger (Calgary–Nord–Est, Réf.): Monsieur le Président, un Torontois nouvellement marié a présenté une demande pour faire venir sa femme du Guyana au Canada. Un dossier a été ouvert à Etobicoke et un autre à Port of Spain, à la Trinité. Ces dossiers ont été envoyés à Toronto, puis à Brampton et à Mississauga avant d'être retournés à Toronto.

Six mois se sont ensuite écoulés sans que la moindre mesure ne soit prise. Les documents ont maintenant été envoyés à la Trinité, toujours sans qu'aucune mesure ne soit prise, mais le certificat médical n'est plus valide et doit être renouvelé. Le dossier devra donc revenir à Mississauga pour approbation avant d'être renvoyé à Port of Spain.

Avec un peu de chance, cette affaire sera réglée dans quelques mois. Pour une demande ordinaire, on se sera donc renvoyé la balle pendant deux ans. Deux années de tristesse et de solitude, et ce cas n'est pas unique. J'ai sur mon bureau de demandes de parrainage de conjoints, dont le traitement a pris quatre ans.

Le système est engorgé. Le gouvernement soutient que la réunion des familles est prioritaire, mais pour que cette réunion se fasse, il faut diminuer le nombre de demandes visant le parrainage des familles étendues, réduire l'arriéré et faire de la place pour les demandes vraiment prioritaires.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Paul Szabo (Mississauga–Sud, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention des députés sur le fossé énorme qui sépare la réalité de la pratique en ce qui concerne le programme d'immigration parrainée.

Idéalement, selon ce programme, la personne qui accepte de parrainer un parent convient aussi de l'aider, au besoin, pendant la décennie qui suit l'immigration. Dans les faits, cette entente ne vaut pas grand–chose, puisque 62 p. 100 de tous les immigrants parrainés demandent des prestations d'aide sociale dans les deux ans qui suivent leur arrivée au Canada. Il est inévitable que certains parrains manquent à leur engagement, mais si la majorité d'entre eux le font, c'est parce que l'entente n'est pas exécutoire.

Il faut rétablir la crédibilité du programme d'immigration parrainée. La mise en place d'une entente exécutoire donnerait aux immigrants parrainés la sécurité dont ils ont besoin tout en protégeant les contribuables.

* * *

LE CENTRE CANADIEN DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE LA PRODUCTIVITÉ

M. Jim Peterson (Willowdale, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le Centre canadien du marché du travail et de la productivité qui célèbre aujourd'hui son dixième anniversaire. L'ex–ministre des Finances, l'honorable Marc Lalonde, a joué un rôle clé dans la création de cette tribune unique qui permet aux gens d'affaires et aux dirigeants syndicaux de dialoguer et de tendre vers un consensus.

Force nous est de reconnaître que le milieu des affaires et les syndicats ouvriers ont des objectifs distincts et divergents à bien des égards. Toutefois, au cours des 10 dernières années, le CCMTP a pu rassembler les principaux regroupements de gens d'affaires et les grandes organisations syndicales, comme le Conseil canadien des chefs d'entreprises, la Chambre de commerce du Canada, le Congrès du travail du Canada, l'Association des manufacturiers canadiens et la Fédération canadienne du travail. Ensemble, ils ont rédigé par consensus d'importants

Article 31 du Règlement

rapports sur les grands défis économiques que doit relever le Canada.

Chacun de nous tient à remercier les centaines de dirigeants d'entreprises et de chefs syndicaux qui ont collaboré à cette initiative louable et à féliciter, en ce jour, le Centre canadien du marché du travail et de la productivité.

* * *

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Eleni Bakopanos (Saint–Denis, Lib.): Monsieur le Président, dans le document qu'il a diffusé la semaine dernière, le ministre du Développement des ressources humaines déclarait que sa réforme vise entre autres à aider les Canadiens et les Canadiennes à trouver et à conserver un emploi, en s'assurant qu'ils possèdent les connaissances et les compétences voulues pour concurrencer les travailleurs les plus qualifiés du monde.

[*Français*]

Le gouvernement du Parti québécois partage lui aussi cet objectif. Il l'énonce clairement dans le chapitre sur le plein emploi de son programme, que je cite: «L'ensemble de la société gagnera à ce que chaque personne, sur la base de ses capacités et de sa volonté, puisse trouver un emploi correspondant à ses attentes. La réalisation du potentiel de l'économie et de chaque citoyenne et citoyen doit être appuyée par un ensemble de politiques susceptibles de favoriser une participation générale à la vie productive.»

Il est peut–être surprenant de voir que le gouvernement québécois partage notre objectif. Je l'invite donc, sans attendre, à prendre part aux consultations sur la réforme des programmes sociaux. Cela fait partie des responsabilités du «bon gouvernement» qu'il nous a promis.

* * *

[*Traduction*]

LE MOIS DU CANCER DU SEIN

Mme Hedy Fry (Vancouver–Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de rappeler aux députés et à tous les Canadiens qu'octobre est le Mois du cancer du sein.

Le cancer du sein est le cancer qui tue le plus de Canadiennes. Environ 17 000 nouveaux cas de cancer du sein seront diagnostiqués cette année et 5 400 femmes mourront de cette maladie.

Santé Canada, de concert avec la Société canadienne du cancer, l'Institut national du cancer du Canada, les provinces et les territoires, est à mettre en oeuvre une importante initiative sur le cancer du sein dont le coût sera de 25 millions de dollars sur cinq ans. Au nombre des activités, mentionnons le soutien aux programmes provinciaux de dépistage du cancer du sein, la recherche, cinq programmes d'échange sur le cancer du sein et la promotion de normes de soins de grande qualité pour les personnes atteintes du cancer du sein.

Je tiens à louer les efforts que déploient les familles, les professionnels de la santé, les bénévoles et les groupes de soutien, notamment, pour aider les Canadiennes et leurs proches à lutter contre cette maladie.

Profitons tous de ce Mois du cancer du sein pour appuyer les initiatives visant à combattre le cancer du sein. . .

* * *

[*Français*]

L'ATTENTAT MEURTRIER À TEL–AVIV

Mme Christiane Gagnon (Québec, B.Q.): Monsieur le Président, un attentat à la bombe a fait une vingtaine de morts et au moins une quarantaine de blessés à Tel–Aviv ce matin. Les images d'horreur dont on a pu être témoins sont bouleversantes et nous désirons offrir nos plus sincères condoléances aux familles des victimes.

• (1405)

À peine quelques jours après l'annonce de la remise du Prix Nobel de la paix aux dirigeants israéliens et au chef de l'OLP, et deux jours après l'annonce d'une entente globale entre Israël et la Jordanie, il y a lieu d'être extrêmement préoccupé par les conséquences de cet attentat meurtrier sur la poursuite des négociations de paix.

Nous condamnons vivement cet attentat. Les ennemis de la paix ne doivent pas triompher. Selon le chef de l'OLP, la poursuite et le renforcement du processus de paix constituent les meilleures réponses aux actes de ces radicaux. Il faut donc espérer que le processus de paix se poursuive.

* * *

[*Traduction*]

LE TERRORISME

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, au nom du Parti réformiste, je veux offrir mes plus sincères condoléances aux familles des victimes du tragique attentat à la bombe perpétré aujourd'hui à Tel Aviv, en Israël. Je sais qu'aucune parole ne peut apaiser la douleur que ressentent ces familles, mais nous devons quand même dénoncer un tel acte.

Nous ne devons pas laisser gagner les terroristes qui cherchent à détruire la paix. Nous devons lutter avec acharnement contre ceux qui s'attaquent à des gens innocents pour créer de la crainte et de la haine. Ce genre de comportement devrait être condamné par toutes les sociétés civilisées. À la fin, ce sont ceux qui se sont battus longtemps et énergiquement pour faire régner une paix juste et durable au Moyen–Orient qui doivent triompher. Leur victoire honorera les vies des victimes et montrera au monde entier que la violence ne doit pas nécessairement être un cycle sans fin.

Nous sommes dégoûtés par cet acte criminel et nous n'oublierons pas les victimes du terrorisme. J'espère que les députés de la Chambre s'engageront à poursuivre la lutte à la mémoire de ces personnes et des autres qui sont mortes avant elles dans des circonstances semblables. La communauté internationale ne doit jamais céder devant le terrorisme et nous ne devons jamais cesser de rechercher la paix.

LES PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Mme Jane Stewart (Brant, Lib.): Monsieur le Président, chaque année, les prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire «personne» sont remis à des individus qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la promotion de l'égalité des femmes au Canada.

Cette année, nous honorons cinq femmes qui se sont distinguées par la vision et le dévouement dont elles ont fait preuve pendant toute leur vie. Ce sont: Shirley Carr, de Niagara Falls, en Ontario, qui s'est faite la championne des lois concernant les droits des femmes en milieu de travail; le docteur Rose Charlie, d'Agassiz, en Colombie–Britannique, qui a lutté pour donner aux femmes autochtones du Canada leur juste place au sein de la société; Alice Girard, de Montréal, au Québec, qui a beaucoup fait pour sensibiliser la population au rôle du personnel infirmier dans les services de santé; Morag O'Brien, de Saint John's, à Terre–Neuve, qui a été, à elle seule, le pilier du système de soins de santé de sa région pendant plus de 40 ans; et enfin Dodi Robb, de Toronto, en Ontario, qui a consacré sa carrière à lutter pour que le point de vue des femmes entre en ligne de compte dans la programmation à la télévision.

J'exhorte la Chambre à saluer avec moi le courage de ces cinq Canadiennes remarquables.

* * *

M^ME THERESA STEVENSON

M. Bernie Collins (Souris—Moose Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler à la Chambre l'exceptionnelle contribution d'une citoyenne de la circonscription de Souris—Moose Mountain dont nous avons raison d'être fiers.

Il s'agit de Theresa Stevenson, de la bande indienne de Cowessess. M^me Stevenson sera décorée aujourd'hui de l'Ordre du Canada pour les convictions personnelles qui l'animent dans ses efforts pour améliorer les conditions de vie de tous les membres de sa communauté en les aidant à pourvoir à leurs besoins essentiels: nourriture, logement, vêtements et éducation, des nécessités que beaucoup d'entre nous tenons pour acquises.

Theresa est une femme d'action. Elle s'occupe de fournir des repas chauds aux enfants nécessiteux, elle travaille comme bénévole en alphabétisation, elle aide ceux qui en ont besoin à trouver un logement à coût modique et elle fait bien d'autres choses encore.

Theresa est animée par une conviction: quand on est honnête et juste et qu'on travaille par amour, on peut accomplir presque n'importe quoi. Ses activités humanitaires ne sont pas réservées à ses semblables. Elle dit: «Dieu m'a créée insensible à la couleur. Une personne est une personne, et je ne fermerai jamais ma porte ni mon coeur à une personne dans le besoin.»

Nous la félicitons.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA LOI ÉLECTORALE

M. Jean H. Leroux (Shefford, B.Q.): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il entend modifier sa loi électorale afin d'économiser temps et argent et éliminer certaines étapes inutiles et coûteuses pour les contribuables.

• (1410)

Ottawa pourrait réduire le déficit fédéral et économiser plusieurs dizaines de millions de dollars en s'inspirant des mesures annoncées par le gouvernement du Québec. Ainsi, le gouvernement fédéral devrait étudier sérieusement la possibilité de faire une vraie réforme de la Loi électorale.

Le gouvernement doit se débarrasser du trafic d'influence et des pressions exercées par les bailleurs de fonds des partis politiques fédéraux traditionnels. Tel que proposé par mon collègue de Richelieu, le gouvernement du Canada doit réviser l'ensemble des activités électorales désuètes et revoir le financement des partis politiques en limitant aux seuls individus le droit de contribuer au financement d'un parti politique fédéral.

* * *

[*Traduction*]

LE PATRICK AND ELIZABETH

Mme Jean Payne (St. John's–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, une nouvelle tragédie vient de frapper St. John's–Ouest.

C'est avec une profonde tristesse que j'informe les députés de la disparition tragique d'un équipage. Le jeudi 13 octobre, le bâtiment Patrick and Elizabeth est disparu au large de Terre–Neuve avec cinq membres d'équipage à son bord. Malgré des efforts de recherches intenses, on n'a pu retrouver aucun survivant.

Je tiens à faire part de mes profondes condoléances aux familles qui pleurent la mort du capitaine Patrick Coady, de St. John's, des membres d'équipage Edward Barry, Gerald Goldsworthy et Mark Traverse, de la région de Placentia, et de Wayne Giles, de Southern Harbour.

Mes plus sincères condoléances.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, nous sommes sensibles à la déclaration de la députée et nous transmettons aussi nos condoléances aux personnes éprouvées.

Lorsque les taux d'intérêt ont monté en flèche après la publication du premier budget de l'actuel gouvernement libéral, le livre rouge, les réformistes ont été les premiers à réclamer la prise de mesures immédiates afin que le budget poursuive l'objectif de réduction du déficit. Cependant, le gouvernement a refusé de reconnaître l'existence même d'un problème. À maintes reprises, le premier ministre a déclaré que le gouvernement

ne devrait procéder à aucune compression pour atteindre les objectifs de réduction du déficit qu'il s'est fixés.

Ces dernières semaines, l'Institut C.D. Howe, le Conseil canadien des chefs d'entreprises et le gouverneur de la Banque du Canada ont toutefois indiqué, comme nous le disions depuis le début, que le gouvernement libéral s'est trompé de plusieurs milliards de dollars en fixant ses objectifs de réduction du déficit. Dans son exposé d'hier, le ministre des Finances n'a fait que confirmer ce scénario.

Le refus du gouvernement de réduire les dépenses nuit à la croissance économique, entrave la création d'emplois et menace les soins de santé et les programmes sociaux de notre pays. Le gouvernement ne peut plus reporter la prise de décisions difficiles. Chaque jour, le tic–tac de l'horloge de la dette résonne de plus en plus fort, et celle–ci se chiffre maintenant à 534 864...

Le Président: Le député de Winnipeg Transcona.

* * *

LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, N.P.D.): Monsieur le Président, hier, l'Alliance de la fonction publique du Canada a souligné le fait que le coût de l'impartition montait en flèche. Loin d'être économique, l'impartition coûte en réalité plus cher, comme le montre un exemple pris au Manitoba.

Selon le local 704 de l'Union des employés de la Défense nationale, le fait qu'on tienne compte du coût total des services de soutien de la base et d'autres coûts pour déterminer le coût horaire d'un travail actuellement effectué par les employés du MDN à Camp Shiloh a pour effet de gonfler artificiellement le coût réel, facilitant ainsi la tâche aux entrepreneurs privés qui peuvent soumissionner plus bas.

L'impartition est une escroquerie laissant libre cours au favoritisme. Si le gouvernement voulait vraiment faire des économies, il réduirait le recours à l'impartition. Il ne devrait pas licencier des employés qui feront le travail pour beaucoup moins que ne le fait actuellement le secteur privé à cause des calculs erronés du gouvernement en ce qui touche le coût du travail fait à l'interne.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. Andrew Telegdi (Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, l'enseignement postsecondaire est un problème critique pour l'avenir du Canada.

La circonscription de Waterloo compte deux grandes universités canadiennes, l'Université de Waterloo et l'Université Wilfrid Laurier, ainsi que le campus du Collège Conestoga. C'est là que la concentration d'établissements postsecondaires est la plus forte au Canada. Ces institutions jouent un rôle crucial dans ma communauté et dans l'économie canadienne.

Les habitants de la circonscription de Waterloo sont fiers du bilan que le Canada affiche sur le chapitre de l'enseignement postsecondaire, mais nous savons aussi que notre système d'éducation doit continuer de se développer, si nous voulons relever les défis du siècle qui vient.

Je me réjouis de ce que le gouvernement examine actuellement le rôle qu'il doit jouer dans l'enseignement postsecondaire en vue d'améliorer le système. Nous devons veiller à ce que nos établissements postsecondaires soient accessibles, notamment sur le plan financier, à nos jeunes qui doivent devenir compétitifs sur le marché international. C'est seulement dans le cadre d'un débat global avec les étudiants, les professeurs, les administrateurs et le grand public que nous pourrons faire en sorte que nos universités et collèges soient en mesure de servir efficacement les Canadiens dans les années à venir.

* * *

• (1415)

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.): Monsieur le Président, le week–end dernier, les réformistes sont venus à Ottawa, en quête d'appuis politiques, à l'occasion de leur premier congrès national à l'est des Prairies.

Si j'utilise un décodeur, voici à quoi se résument leurs politiques. Si vous voulez parler français, allez en Gaspésie. Si vous craignez une violation de votre domicile par effraction, munissez–vous d'un bazooka. Si vous surprenez un enfant la main dans la jarre à biscuits, fouettez–le. Si vous êtes une femme désireuse d'équité salariale, fichez le camp. Si vous êtes un immigrant, veuillez payer le médecin d'avance, en argent comptant.

Que Dieu nous préserve de bâtisseurs de l'unité nationale aussi imprégnés de sollicitude!

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre, à quelques jours du scrutin, prenait l'engagement solennel de ne pas augmenter les impôts des contribuables. Il réitérait ce même engagement en cette Chambre le 20 septembre dernier, et je le cite: «Nous ne prévoyons pas augmenter les impôts.»

Comment le premier ministre concilie–t–il son engagement électoral de ne pas augmenter les impôts des contribuables avec les déclarations faites hier par son ministre des Finances, qui déclarait et je le cite, lui aussi: «Nous n'avons fait aucune promesse à l'égard des taxes»?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je ne prévois pas d'augmentation d'impôts. Il y aura un budget, que le ministre des Finances déposera, et nous croyons qu'il y aura des coupures. Mais si les gens ne veulent pas qu'on fasse des coupures, l'alternative est d'augmenter les impôts.

On ne sait pas exactement ce que sera la croissance économique, mais nous espérons qu'elle nous apportera les revenus nécessaires. Je suis content de faire rapport à la Chambre qu'au-

jourd'hui, le *Conference Board* a affirmé que le taux de confiance a atteint le mois dernier son niveau le plus élevé depuis 1979.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint–Maurice): Fait historique, j'étais alors ministre des Finances.

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, comment le premier ministre peut–il concilier la réponse qu'il vient de nous donner, à l'effet qu'il compte sur la croissance économique pour combler le déficit, alors que son ministre des Finances, hier, disait exactement le contraire et je le cite de mémoire: «Nous ne pouvons plus compter que sur la seule croissance économique pour combler le déficit. Il faudra voir à d'autres mesures»? Comment concilie–t–il cela?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, il est bien évident que le député a un problème de mémoire. Nous avons coupé dans les dépenses du gouvernement dans le dernier Budget. Alors, il sera nécessaire de couper encore dans le prochain budget. C'est ce que nous disons.

Le Parti réformiste nous dit que nous ne coupons pas assez. Hier, vous nous faisiez le reproche de ne pas couper assez, alors on va peut–être écouter l'opposition et on va couper. Ensuite, ils arrêteront de chialer.

M. Michel Gauthier (Roberval, B.Q.): Monsieur le Président, vous conviendrez que pour la majorité des citoyens de ce pays, c'est plutôt inquiétant que le premier ministre et le ministre des Finances se contredisent allègrement sur un sujet aussi important.

Si le premier ministre est sérieux dans la réponse qu'il vient de donner, pourrait–il alors, malgré les déclarations de son ministre des Finances, hier, prendre l'engagement solennel de ne pas augmenter les impôts pour la classe moyenne au Canada?

• (1420)

[*Traduction*]

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous consultons actuellement la population canadienne. Tout le monde sait que lorsque nous avons formé le gouvernement, nous avons dû supporter une dette de 500 milliards de dollars et nous avons préparé un plan très sérieux pour la réduire. Nous avons dit que nous réduirions le déficit annuel de tant et qu'il se situerait à 25 milliards au terme de la troisième année de notre mandat.

Nous avons dit très clairement que nous y parviendrions et nous le ferons. Cette année, nous connaissons une croissance de 4 p. 100, ce qui aide beaucoup. Nous devrons probablement aussi faire des compressions et supprimer certaines échappatoires qui existent dans le régime fiscal. Nous avons toujours des problèmes de ce genre, mais, une fois qu'ils seront réglés, le gouvernement pourra recueillir plus de recettes.

J'ai une confiance absolue en notre capacité d'atteindre notre objectif. Il y a toujours des abus du régime fiscal. Je suis ici depuis assez longtemps pour le savoir, et un bon ministre a pour tâche de supprimer ces échappatoires. J'ai pleinement confiance en mon bon ministre des Finances.

[*Français*]

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Plutôt que de faire le ménage dans les dépenses, le ministre des Finances annonce clairement qu'il ne renonce pas à augmenter les impôts et les taxes. Son document propose une révision des dépenses fiscales qui touchent principalement les revenus moyens: crédits d'impôt pour les études, REER, crédits pour les dons de charité, crédits pour personnes âgées, crédits pour personnes mariées, indemnités pour accidents du travail, tout y passe.

Après avoir frappé de plein fouet les chômeurs et les plus démunis, comment le ministre des Finances peut–il envisager maintenant de taxer davantage la classe moyenne alors qu'il ne fait aucunement référence dans son document au scandale des fiducies familiales, de même qu'au scandale des paradis fiscaux qui profitent aux riches Canadiens?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, tout ce que le député vient de faire vraiment, comme d'ailleurs, je l'ai fait hier, c'est lire la liste des comptes publics. On sait maintenant qu'il sait lire. Maintenant, on lui demande de regarder et de faire des choix et de nous dire ce que, lui, pense faire. Pareillement, nous avons demandé au député à maintes reprises de nous donner ses suggestions sur les fiducies familiales. Nous lui avons demandé de participer pleinement au débat, mais tout ce qu'on entend ce sont des discours politiques. Aucune suggestion constructive!

M. Yvan Loubier (Saint–Hyacinthe—Bagot, B.Q.): Monsieur le Président, hier, on a fait des suggestions très concrètes au ministre des Finances. Et je l'ai mis au défi justement de les appliquer et de s'attaquer là où il y a des problèmes: dépenses de fonctionnement et les échappatoires fiscales pour les riches Canadiens. C'est là qu'il faut qu'il coupe.

Comment le ministre des Finances peut–il envisager, dans ces circonstances, de s'attaquer aux REER alors qu'il refuse de toucher aux fiducies familiales et aux paradis fiscaux? C'est cela la question et c'est scandaleux qu'il ne le fasse pas!

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, lors du dernier budget, nous avons fermé l'échappatoire de 100 000 $ en gains de capital, ce qui était d'abord l'échappatoire principale. Nous avons fermé énormément d'échappatoires dans le domaine de la taxe corporative. Et certainement dans le prochain budget, on va répondre. D'ici le prochain budget, le député comme ses collègues ont la possibilité de faire des suggestions. Au lieu de faire des discours partisans, au lieu de prier le ciel, pourquoi ne jouent–ils par le rôle de députés responsables et pourquoi ne se joignent–ils pas au comité pour vraiment améliorer la situation des Canadiens et des Canadiennes?

[*Traduction*]

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre des Finances a admis que les réductions de dépenses qu'il avait annoncées dans son dernier budget ne suffisaient pas pour atteindre son modeste objectif de

réduction du déficit. Il a reconnu que, à moins de réaliser des économies supplémentaires de trois à cinq milliards de dollars en 1995–1996, et de six à neuf milliards de dollars en 1996–1997, il ne parviendrait pas à atteindre son objectif.

Ma question est simple et directe, et j'espère recevoir une réponse tout aussi simple et directe. Comment le ministre compte–t–il s'y prendre pour réaliser de telles économies?

• (1425)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai parlé, hier, de différents scénarios, dont un qui repose sur une évaluation prudente de ce que les taux d'intérêt devront être et sur la nécessité de réaliser des économies cumulatives de neuf milliards de dollars en deux ans.

En ce qui concerne la façon dont je compte m'y prendre pour réaliser ces économies, j'ai dressé une liste très claire des dépenses publiques et des dépenses fiscales. Nous avons mis en place un processus de consultation unique dans l'histoire de l'économie canadienne. Il est très important que ce processus fonctionne.

Je demanderais au chef du Parti réformiste et à ses collègues qui siègent au comité de nous donner leurs suggestions et d'essayer, avec nous, d'en arriver à un compromis sur la façon de sortir les Canadiens de cette situation.

Il faut absolument, pour la période que nous allons traverser et le budget que nous nous sommes fixé, que nous fassions front commun si nous voulons avoir un consensus national sur la nécessité d'affronter les problèmes qui nous touchent.

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, dans le cadre du débat sur le budget, il y a six mois, on a dit au ministre que ses compressions de dépenses étaient insuffisantes, mais il a insisté pour dire que ça irait. Lorsque les taux d'intérêt ont augmenté, des analystes, des fonctionnaires de son propre ministère, ainsi que les marchés monétaires ont fait savoir au ministre qu'il n'était pas sur la bonne voie pour réduire le déficit. Pourtant, il a insisté pour dire qu'il allait parvenir à ses fins de cette façon.

On a signalé au ministre à plusieurs reprises, au cours des six derniers mois, qu'il faisait fausse route avec son programme de contrôle du déficit et on lui a proposé des moyens de remédier à la situation, mais il a fait fi de ces conseils.

Pourquoi les Canadiens devraient–ils croire maintenant qu'on va tenir compte de leurs conseils?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, le chef du Parti réformiste récrit quelque peu l'histoire.

Ce qui s'est produit à la Chambre, en fait, c'est que le Parti réformiste n'a cessé de crier au loup et de dire, dans les deux semaines qui ont suivi la présentation du budget, que nous n'allions pas atteindre nos objectifs cette année, qu'on aurait dû présenter un minibudget en mars, en avril, en mai, en juin, en juillet.

J'ignore si les réformistes ont déjà administré quoi que ce soit, mais le fait est que ce n'est pas la façon dont une grande institution peut fonctionner, et certainement pas le gouvernement du Canada.

Nous avons précisé, hier, que nous allions atteindre, cette année pour la première fois dans notre histoire, notre objectif concernant le déficit.

Si quelqu'un veut parler du dernier budget et de ce que j'en pense, je tiens à dire que je suis quelque peu offusqué que le premier ministre ait dit que la confiance des entreprises était à la hausse, car j'allais l'annoncer. Je suis encore plus offusqué de voir que le premier ministre a déclaré que cette confiance était supérieure, lorsqu'il était ministre des Finances, à ce qu'elle est maintenant. . .

M. Chrétien (Saint–Maurice): Elle était au même niveau.

M. Martin (LaSalle—Émard): Elle est donc au même niveau. Je voudrais dire au premier ministre que non seulement la confiance du secteur privé est à la hausse, mais que c'est également vrai des exportations réelles qui ont atteint des niveaux records, puisqu'elles sont de 17,7 p. 100 supérieures à ce qu'elles étaient à la même époque, l'année dernière.

Des voix: Bravo!

M. Silye: Riez donc alors que vous vous endettez davantage! Réjouissez–vous tant que vous y êtes!

Des voix: Oh, oh!

Le Président: J'adore les mercredis comme aujourd'hui!

M. Preston Manning (Calgary–Sud–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, la vérité, c'est que le Cabinet libéral n'a pas la moindre notion des mesures à prendre pour équilibrer un budget et les Canadiens en paient le prix.

Les réformistes qui siègent dans cette enceinte savent que la ministre de la Santé ne sait pas lire un état financier, que le premier ministre ne sait pas qu'on crée des emplois en réduisant le déficit, et non les dépenses publiques, et que le ministre du Développement des ressources humaines n'a jamais équilibré un budget de toute sa carrière politique.

Combien les contribuables canadiens devront–ils encore payer en attendant que les prodigues libéraux apprennent les leçons élémentaires de la responsabilité financière?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, permettez–moi d'apporter une précision. La ministre de la Santé est comptable. Je n'ai jamais dit grand bien des comptables auparavant, mais je crois qu'ils savent certainement lire un bilan financier. En fait, la ministre est une excellente comptable.

Nous avons, à maintes reprises, donné au Parti réformiste la possibilité d'expliquer comment ils procéderaient. Ils auraient pu le faire durant le débat prébudgétaire et ils ne l'ont pas fait. Ils auraient pu le faire cet été et ils n'ont pas saisi l'occasion. Enfin, ils en ont eu la possibilité au cours des deux derniers jours. Maintenant, nous leur disons ceci: «Vous avez une occasion unique de nous expliquer ce que le Parti réformiste ferait et nous attendons les détails avec impatience.» Une autre chose que je m'apprêtais à dire, lorsque j'ai été brusquement interrompu. Monsieur le Président, j'allais dire que les livraisons de produits manufacturés ont aussi augmenté. Nous venons de connaître la croissance semestrielle la plus forte depuis le début de la récession.

• (1430)

[*Français*]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Pour la première fois, dans son Livre gris, le ministre des Finances reconnaît qu'il compte réaliser des coupures additionnelles majeures dans la réforme des programmes sociaux, coupures qui vont s'ajouter aux 7,4 milliards déjà annoncées dans le Budget du printemps dernier et votées en grande partie.

Maintenant que l'on sait que le ministre des Finances va couper des milliards de plus sur le dos des plus démunis et de la classe moyenne, la question que l'on pose, c'est combien de milliards?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, nous étions très clairs, lors du Budget, lorsque nous avons dit que nous étions pour geler les transferts aux provinces en 1996–1997 au niveau de 1993–1994, ce que le ministre du Développement des ressources humaines a confirmé dans son document.

Nous avons dit qu'il fallait réformer l'assurance–chômage, et que ce serait la deuxième étape des réformes que nous avons amorcées. Cela également, le ministre du Développement des ressources humaines l'a confirmé. Il n'y a pas de doute qu'il va falloir vraiment couper partout dans les dépenses du gouvernement.

Le ministre du Développement des ressources humaines est embarqué dans une consultation énorme à l'échelle nationale et nous aussi, au niveau du Comité des finances, nous allons amorcer la même consultation. J'espère que les députés de votre côté vont vraiment nous faire part de leurs suggestions. Au lieu de tout simplement crier comme des ours, j'espère qu'ils vont nous donner des suggestions.

Mme Francine Lalonde (Mercier, B.Q.): Monsieur le Président, le ministre trouve–t–il normal que les milliards de compressions additionnelles dans les programmes sociaux soient annoncés sans être précisés, alors que le ministre entreprend à peine la consultation sur la réforme des programmes sociaux?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, j'ai suggéré à la députée de lire non seulement le Livre gris, mais de lire le premier livre aussi, le livre mauve comme vous le voyez. Là–dedans, vous y trouverez l'énoncé philosophique. La raison pour laquelle il faut vraiment assainir les finances publiques, c'est vraiment pour protéger nos programmes sociaux.

Il est clair que nous ne pouvons tout simplement pas laisser les marchés internationaux nous dicter quoi faire lorsqu'on veut bâtir notre pays. Alors, c'est pour protéger nos programmes sociaux que nous sommes embarqués vraiment dans cette réforme structurelle et j'espère que la députée elle–même assistera aux séances de notre comité afin de nous donner ses suggestions. Je pense que je les accepterai volontiers.

[*Traduction*]

LE DÉFICIT

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le 23 février dernier, j'avais demandé au ministre des Finances d'admettre que, s'il présentait des prévisions économiques réalistes dans le budget, le déficit prévu ne tomberait pas en–dessous de 30 milliards de dollars la troisième année et demeurerait à près de 4 p. 100 du PIB. Le ministre avait répondu: «La réponse est tout autre. Il est absolument certain que nous aurons un déficit qui représentera 3 p. 100 du PIB.»

Hier, le ministre a admis que mon hypothèse initiale était juste. Le ministre peut–il expliquer à la Chambre pourquoi il ne savait pas de quoi il parlait lorsqu'il a présenté ses prévisions budgétaires en février?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, il y a de toute évidence confusion. Le député affirme que je ne savais pas ce que je disais à la Chambre hier. Je n'étais pas à la Chambre hier.

Ceci pourra sans doute être utile. En fait. . .

• (1435)

Le Président: À l'ordre. Il serait préférable de ne pas utiliser d'accessoires.

M. Martin (LaSalle—Émard): Je voudrais bien que ce ne soient que des accessoires, monsieur le Président.

En fait, nous avons été très clairs. Le premier ministre a fait une déclaration sans équivoque. Tous les membres du Cabinet ainsi que tous les députés de ce côté–ci et les autres de l'autre côté de la Chambre l'ont dit de façon catégorique. Nous atteindrons notre objectif. Si quelqu'un avait des doutes à ce sujet, il n'est plus possible d'en avoir après hier compte tenu de ce que le pays traverse.

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le ministre a peut–être mal compris la traduction. J'ai dit que le ministre avait fait cette déclaration précise au sujet de son budget de février et qu'il s'était trompé, tout comme les autres ministres des finances qui se sont fixé des objectifs intermédiaires médiocres au cours des 10 dernières années dans ce domaine, notamment Marc Lalonde, Michael Wilson et Don Mazankowski.

Quand le ministre des Finances va–t–il reconnaître qu'il est futile de vouloir aborder un problème en deux temps? Va–t–il admettre qu'il n'est pas possible de franchir un abîme en faisant deux petits bonds?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, il va de soi que je ne connaissais pas aussi bien les budgets Mazankowski et Wilson que mon collègue car, contrairement à lui, je n'ai pas travaillé pour ces ministres.

Je prends note de l'analogie du député sur la façon de franchir des abîmes. C'est peut–être la façon de faire des réformistes, mais les libéraux, eux, préfèrent plutôt jeter des ponts par–dessus les abîmes.

* * *

[*Français*]

LE PROJET HIBERNIA

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre a avoué hier en Chambre qu'il n'avait aucune idée si le mégaprojet Hibernia sera un jour rentable. Il a affirmé, et je cite: «Il faut terminer ce projet parce qu'on pourra rembourser, sinon la totalité, du moins une très bonne partie des investissements qui ont été faits jusqu'ici.» Le premier ministre n'ose même pas parler de profit.

Considérant que cette déclaration contredit directement l'optimisme béat affiché par la ministre des Ressources naturelles, comment le premier ministre peut–il prétendre à une bonne gestion des fonds publics, alors qu'il n'est même pas sûr lui–même qu'on pourra rembourser la totalité des milliards de dollars que nous y engloutissons?

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je tiens à l'assurer que ce gouvernement estime que le projet Hibernia est viable et que nous nous attendons, comme tous les membres du consortium, à un taux de rendement raisonnable et juste sur nos investissements.

Le député doit se rendre compte qu'au gouvernement, nous avons plusieurs façons—le taux de rendement en est une—de définir la valeur d'une entreprise. J'aimerais rappeler au député que de nombreux emplois ont été créés et que de nombreux contrats ont été conclus, dont un grand nombre avec le Québec. Le Québec a profité de retombées de plus d'un demi–milliard de dollars.

Nous sommes en train de mettre en place l'infrastructure. Nous sommes en train de créer une nouvelle source de sécurité énergétique dans notre pays. À mon avis, le projet Hibernia est donc à tous points de vue d'une grande valeur pour la prospérité de notre pays à long terme.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte–Marie, B.Q.): Monsieur le Président, la ministre est une des seules à penser qu'on va faire du profit sur le baril de pétrole. On va voir le fond du baril avant de faire du profit, madame! Et si vous voulez parler du Québec, parlons–en, madame!

Le Président: Je rappelle au député qu'il doit s'adresser à la Présidence.

M. Duceppe: J'aimerais donc que la ministre, si elle veut parler du Québec, nous explique pourquoi on a construit un chantier maritime de toute pièce à Terre–Neuve, où il n'y avait aucune expertise dans ce domaine. On le voit aujourd'hui, on est obligé de transférer les travaux au Nouveau–Brunswick, alors que le chantier maritime de Lévis—Lauzon est en mesure de faire ce travail et qu'on a mis en danger sa survie.

La ministre est en train de nous dire qu'elle a le bras dans le tordeur. On sait que son gouvernement s'est retiré de deux autres mégaprojets, celui de Regina et celui de Lloydminster, en Saskatchewan.

Pourquoi continuer à engloutir des milliards dans Hibernia, alors qu'elle affirme que ce projet ne sera jamais rentable dans les faits?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Anne McLellan (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'essaierai de répondre au moins à une partie des allégations du député.

De nombreux indicateurs montrent que nous pouvons nous attendre à un taux de rendement raisonnable sur nos investissements. Je suggère au député de se reporter à un rapport publié récemment par la société Wood Gundy, selon lequel nous pouvons, ainsi que les tous les membres du consortium, espérer un taux de rendement raisonnable sur nos investissements.

J'imagine que, quand le député parle de chantiers, il fait allusion à une question contractuelle mettant en cause les chantiers de Vinland et de Saint John.

Je pense que nombre de gens dans ce pays, y compris mes collègues du Nouveau–Brunswick, seraient quelque peu surpris d'entendre le député dire qu'il ne croit pas que les chantiers de Saint John, parmi les meilleurs du monde sur le plan de l'instrumentation et des capacités électriques, soient qualifiés pour participer à l'exécution de ce contrat.

Le Président: Je prie les députés d'être brefs dans leurs questions et dans leurs réponses, ce sera mieux pour nous tous.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, dans le cadre du plan d'infrastructure présenté dans le livre rouge qui porte bien son nom, les gouvernements du Canada ont emprunté plus de 4,7 milliards de dollars, sur les six milliards que doit coûter ce projet chimérique, et n'ont encore créé que 7 000 emplois à long terme.

Comme il a affirmé hier qu'on n'avait rien caché des mesures envisagées pour réduire le déficit, le ministre des Finances peut–il s'engager aujourd'hui à la Chambre à mettre un terme à ce projet électoraliste pour épargner le dernier milliard des contribuables?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que des projets sont en marche dans sa circonscription, et qu'il ne s'y est pas opposé.

Néanmoins, ce programme a créé non pas 7 000 emplois, mais bien 100 000, et ce n'est qu'un début, parce que, dans bien des localités, il attire aussi des investissements du secteur privé. Cela permettra de créer au moins deux fois plus d'emplois.

La part fédérale des investissements provient de réaffectations. On l'a dit maintes et maintes fois puisque c'est dans le livre rouge. Il suffit de regarder. Il s'agit d'établir les priorités et de dépenser plus intelligemment. C'est ce que nous faisons avec l'argent investi dans ce programme.

Le Président: Je veux vous remercier de rester brefs dans vos questions et vos réponses.

M. Ed Harper (Simcoe–Centre, Réf.): Monsieur le Président, si le ministre avait pris le temps de vérifier, il saurait que je me suis opposé aux projets en cours dans ma circonscription.

On nous a déjà parlé du livre rouge déficitaire, du livre lilas et du livre vert. La seule chose qu'ils aient en commun, c'est d'être tous des recueils de blagues.

Le programme d'infrastructure doit être examiné à la fin de sa deuxième année. Comme le ministre des Finances a admis que le déficit nuisait à la création d'emplois, abolira–t–il le programme d'infrastructure pour stimuler la création d'emplois?

L'hon. Arthur C. Eggleton (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, c'est intéressant d'entendre le député parler de certains des projets en marche dans sa propre circonscription et de la façon dont il voudrait redonner du travail aux gens. Il ne m'avait jamais raconté cela. Il n'en a certainement jamais fait part à mon cabinet.

Ce programme vise la réalisation des engagements du gouvernement, qui avait annoncé la création d'un programme devant stimuler l'économie en réunissant les trois ordres de gouvernement. Les provinces et les municipalités, quelles que soient leurs couleurs politiques, ont accueilli ce programme avec enthousiasme et ont effectivement entrepris de collaborer pour redonner du travail aux Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE FORUM NATIONAL SUR LA SANTÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. De toute évidence, sans la participation des provinces, le Forum national sur la santé ne sera qu'un exercice inutile de placotage autour des questions de santé, ce que reconnaît lui–même le premier ministre, et je le cite:

> Ce n'est pas un organisme décisionnel. Son rôle n'est pas de prendre des décisions, mais d'analyser le problème et de faire des recommandations. Cela ne nous engage pas et n'engage pas les provinces. . . Je les ai invitées pour parler.

● (1445)

Compte tenu que l'absence des provinces ne fera du Forum national sur la santé qu'un mauvais exercice de jasette, le premier ministre entend–il annuler le forum, économisant ainsi 12 millions de dollars pour les contribuables et démontrant ainsi son sérieux de s'attaquer au gaspillage dans les dépenses du gouvernement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tous les participants provenant du milieu des soins de santé au Canada, tous les organismes nationaux ont applaudi cette initiative du gouvernement. Le temps est venu de faire un examen de ce système qui a bien servi les Canadiens jusqu'à maintenant. Mais on réalise, par exemple, que le coût de ce système pour l'économie canadienne représente au–delà de 9 p. 100 de notre revenu national brut. C'est beaucoup mieux que celui des États–Unis, mais c'est moins efficace que ce qu'on voit dans d'autres pays.

Alors, nous devons trouver les méthodes les plus économiques et le système le mieux structuré pour servir tous les Canadiens, et établir un dialogue avec des experts qui viennent de toutes les régions du Canada. Je pense que c'est un exercice très utile à ce moment, et c'est de cette façon que nous pourrons nous assurer de maintenir à un niveau adéquat un système de santé pour tous les Canadiens, peu importe où nous nous trouvons au Canada, parce que la santé, ça concerne la citoyenneté canadienne d'un océan à l'autre.

Mme Pauline Picard (Drummond, B.Q.): Monsieur le Président, comment le premier ministre peut–il affirmer, comme il l'a fait hier, vouloir déterminer des normes de santé nationale, alors que la santé est de compétence provinciale exclusive et qu'en plus, son gouvernement, le fédéral, contribue de moins en moins à son financement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, alors que j'étais simple député et qu'on a adopté ce programme d'assurance–santé pour tous les Canadiens, la contribution du gouvernement fédéral était presque nulle, à l'époque, dans le domaine de la santé. Nous avons établi un système national qui fait la fierté des Canadiens. Si le gouvernement fédéral d'alors n'avait pas pris cette initiative, il n'y aurait pas de plan national de santé s'appliquant à tous les Canadiens.

C'est pourquoi nous avons un Parlement canadien qui fournit des normes à tous les Canadiens. Nous suscitons l'envie à l'extérieur du pays, parce que nous savons traiter nos gens de façon adéquate, dans le domaine de la santé comme dans les autres domaines.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Ovid L. Jackson (Bruce—Grey, Lib.): Monsieur le Président, ma circonscription de Bruce—Grey est située très près du lac Huron et elle est exposée aux particules aéroportées et aux polluants atmosphériques provenant du Michigan.

Dernièrement, cet État a demandé à l'EPA d'abaisser les normes concernant les émissions. La ministre de l'Environnement est–elle au courant de cette situation et que fait–elle pour s'opposer à la démarche des autorités du Michigan?

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce problème affecte la santé de centaines de milliers d'habitants du sud–ouest de l'Ontario.

Par suite des initiatives prises non seulement par mon collègue de Bruce—Grey, mais aussi des députés de la région du sud–ouest et du ministre de Windsor, nous avons communiqué directement avec l'EPA. Le ministère des Affaires étrangères a aussi communiqué directement avec le département d'État des États–Unis.

Nous avons protesté contre la proposition de l'EPA qui vise à abaisser les normes et qui risque d'affecter la santé des Canadiens. J'ai maintenant le plaisir d'annoncer à la Chambre que, le 26 juillet dernier, j'ai entrepris des pourparlers avec mon homologue américain, Carol Browner, en vue d'examiner ensemble les problèmes que présentent les bassins atmosphériques communs.

Il n'existe pas de passeports pour les particules en suspension dans l'air et nous allons examiner ce problème conjointement. Nous trouverons sûrement une solution qui permette de préserver la santé des Canadiens.

* * *

LES FINANCES PUBLIQUES

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances affirme que les Canadiens peuvent s'attendre aux plus grandes compressions budgétaires jamais vues, à des compressions qui se chiffreraient à au moins 6,3 milliards de dollars au cours des deux prochaines années.

Le ministre entend–il tracer la voie en réduisant ses propres dépenses ou plus précisément les dépenses du Bureau fédéral de développement régional pour le Québec, un programme qui relève directement de sa compétence?

• (1450)

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je suis très fier du Bureau fédéral de développement régional pour le Québec et du rôle qu'il joue au Québec.

Ce bureau de même que les autres organismes régionaux et, en fait, l'ensemble de la fonction publique fédérale ont déjà subi d'importantes compressions budgétaires. Tous les éléments du gouvernement devront se plier à un examen détaillé de leurs buts et objectifs.

Les décisions prises par les députés de ce côté–ci de la Chambre et de l'autre côté visent à accroître l'efficacité du gouvernement. Contrairement aux gouvernements précédents, nous ne cherchons pas des moyens de dépenser les économies de 10 à 15 p. 100 qui sont réalisées, mais plutôt des façons d'accroître le rendement du reste des dépenses, c'est–à–dire 85 à 90 p. 100 des dépenses actuelles, comme c'est le cas avec le Bureau fédéral de développement régional pour le Québec.

M. Cliff Breitkreuz (Yellowhead, Réf.): Monsieur le Président, le ministre soutient que toutes les options sont ouvertes, même l'imposition des REER.

Le ministre promettra–t–il aux Canadiens de réduire les dépenses, y compris celles de son propre programme de développement régional, au lieu de s'en prendre aux REER?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, il est malheureux que le député n'ait pu assister à la séance d'hier. Nous avons bien précisé que la réduction des dépenses reste l'option que nous préférons. Nous l'avons dit clairement.

En ce qui concerne la dernière partie de la question, qui était originale, je rappelle que je ne commenterai pas les suggestions qui me sont faites, car je tiens vraiment à ce que les Canadiens réfléchissent aux diverses options possibles. J'espère sincèrement que le député et son parti relèveront ce défi.

* * *

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Pierre de Savoye (Portneuf, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Dans environ trois semaines, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité fera rapport au solliciteur général de son enquête effectuée relativement aux affaires Bristow, McInnis et aux allégations d'activités illégales. Pourtant, après un mois d'enquête, le Comité de surveillance n'a toujours pas remonté au principal acteur, soit M. Doug Lewis, solliciteur général de l'époque.

Le solliciteur général trouve–t–il normal qu'à la veille de la production du rapport qui est censé rassurer la population, le Comité de surveillance n'ait pas encore interrogé l'ex–solliciteur général qui est pourtant le point de départ de ce casse–tête?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le Parlement a adopté une loi constituant le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité pour que cet organisme soit indépendant du SCRS, du gouvernement et du solliciteur général.

Par conséquent, il ne m'incombe pas de critiquer la façon dont le comité accomplit son travail. Le comité peut prendre note de la question du député, et je compte recevoir son rapport dans les plus brefs délais.

[*Français*]

M. Pierre de Savoye (Portneuf, B.Q.): Monsieur le Président, comment le solliciteur général peut–il s'attendre à ce que le Comité de surveillance fasse la lumière sur les activités du SCRS, alors que ses cinq membres travaillent à temps partiel et que dans leur enquête, ils négligent de rencontrer des témoins très importants?

[*Traduction*]

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Mon-

sieur le Président, je crois savoir que le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité emploie du personnel à plein temps et peut engager des effectifs additionnels pour travailler à plein temps sur des enquêtes comme celle-ci.

Je crois savoir que c'est ce qu'il a fait. Des personnes ont été engagées pour assister le personnel à plein temps. Le député devrait attendre que le comité ait terminé son travail avant de le critiquer. Ce ne serait que juste.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, hier, après le témoignage de l'ancien solliciteur général devant le sous-comité sur la sécurité nationale, il est devenu évident que le Parti progressiste conservateur du Canada et le Parti libéral du Canada ont eu accès à des renseignements du SCRS sur le Parti réformiste du Canada.

Apparemment, le seul parti à qui l'on refuse l'accès à ces renseignements est le Parti réformiste, celui-là même dont les droits ont été enfreints. Quelles mesures le solliciteur général entend-il prendre pour mettre fin à ce genre d'atteintes au processus démocratique?

• (1455)

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, que je sache, les partis politiques n'ont pas accès aux renseignements recueillis par le SCRS et la Loi sur le SCRS est très claire sur ce que cette agence peut et ne peut pas faire.

Je pense que la députée sait aussi bien que moi que ces renseignements ne sont pas remis aux partis politiques. Je souligne aussi que les allégations et les questions portent sur une période qui précède l'arrivée au pouvoir du Parti libéral.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, il me semble que les solliciteurs généraux représentent des partis politiques. Il y a un seul moyen...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Je demande à la députée de poser sa question.

Mme Meredith: Il y a un seul moyen de calmer les inquiétudes des Canadiens au sujet des renseignements que détient le SCRS sur notre parti.

Le solliciteur général est-il prêt à mettre à la disposition du chef du Parti réformiste tous les renseignements que le SCRS détient sur ce parti?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas confirmé que le SCRS détenait des renseignements sur le Parti réformiste, mais je suis prêt à divulguer tous les renseignements que la loi adoptée par le Parlement me permet de divulguer.

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Ron Fewchuk (Selkirk—Red River, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

À la dernière réunion du G-7, on a demandé au Canada de jouer le rôle de chef de file au sein de la communauté internationale afin de ressusciter l'économie ukrainienne. Compte tenu des décennies de mauvaise gestion économique et environnementale sous l'ancien régime soviétique, le ministre peut-il expliquer comment le Canada investit dans l'avenir et favorise l'établissement de liens plus solides avec l'Ukraine?

L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je veux remercier le député de m'avoir avisé à l'avance de sa question.

Je tiens à rappeler à la Chambre qu'en juillet dernier, à Naples, le G-7 a appuyé la proposition du premier ministre Chrétien concernant la tenue, au Canada, d'une conférence sur la réforme économique en Ukraine. Cette conférence aura lieu à Winnipeg à la fin du mois dans le cadre de la visite officielle de quelques jours qu'effectuera le président de l'Ukraine au Canada.

Il est bon de rappeler que le Canada s'est engagé à aider l'Ukraine à se développer. Nous avons déjà injecté plus de 41 millions de dollars dans plus de 70 projets et nous sommes convaincus que les Ukrainiens seront capables, avec l'aide du G-7, de remonter la pente et de créer une économie de marché dans leur pays.

* * *

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, B.Q.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre du Canada. À plus d'une reprise, M. Protti, directeur du Service canadien du renseignement de sécurité et son prédécesseur, M. Elcock, ont mentionné aux élus de cette Chambre qu'il n'existe pas au sein du Service canadien du renseignement de sécurité des divisions spéciales qui espionnent le gouvernement du Québec et son mouvement démocratique vers la souveraineté.

Avec tout ce qui est écrit dans les journaux aujourd'hui, et devant l'imminence d'un référendum au Québec, le premier ministre peut-il affirmer solennellement, de son siège, qu'il n'y a aucun organisme du style du *French problem* qui surveille le mouvement souverainiste au Québec ou tout autre parti démocratiquement élu en cette Chambre et au Québec?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis en politique depuis un certain temps et je n'ai jamais été mis au courant d'aucun espionnage. Je suis le chef de ce gouvernement, et que des accusations viennent du Parti réformiste, on n'a pas besoin de ça. Le Parti réformiste, on n'a pas besoin d'espions pour savoir ce qu'ils disent. On n'a pas besoin d'en savoir plus, on en a assez pour les éliminer. Quant au

Parti québécois et au Bloc québécois, qui ne sont pas capables de dire qu'ils sont des séparatistes, et qui se qualifient de souverainistes pour essayer de mêler les gens, on n'a même pas besoin d'espions pour en savoir plus.

* * *

[*Traduction*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Jim Gouk (Kootenay–Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, j'ai adressé le 7 octobre au ministre des Transports ma solution au problème du contrat relatif à l'aéroport Pearson. Il a maintenant eu près de deux semaines pour examiner les mérites de ma proposition.

Le ministre reconnaît–il que le problème de l'aéroport Pearson ne disparaîtra pas et que la proposition que je lui ai adressée constitue la seule façon juste et logique de mener cette affaire à sa juste conclusion?

• (1500)

L'hon. Douglas Young (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, vous comprendrez mes réserves quand vous voyez de qui émane cette proposition. On a rapporté que le député qui a posé la question aurait déclaré que, pour sa part, il ne trouvait rien à redire à l'entente touchant l'aéroport Pearson. Tout ce qu'il a à dire à ce sujet ne pourra donc que me paraître suspect.

Une chose que je trouve très intéressante à propos de la position du Parti réformiste à ce sujet, c'est que, lorsque nous discutons du système judiciaire de notre pays, nous entendons les réformistes le mettre en doute ici tous les jours. Pourtant, quand ils veulent protéger leurs amis qui ont quelque chose à voir avec l'entente touchant l'aéroport Pearson, ils nous suggèrent de nous adresser aux tribunaux. Ils devraient se décider.

* * *

L'EMPLOI

M. Nelson Riis (Kamloops, N.P.D.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, devant le Comité des finances, le ministre a expliqué que, dans sa première série de consultations prébudgétaires, les Canadiens ont souhaité avoir des objectifs clairs à propos desquels ils pourraient exiger des comptes du gouvernement. Le ministre a dit que le gouvernement a établi ces objectifs, qu'il a fixé des jalons. Je le félicite d'avoir fait preuve de leadership en l'occurrence.

Bref, nous entendons abondamment parler de l'objectif de réduction du déficit, mais pourquoi le ministre n'a–t–il pas inclus aussi des objectifs d'emploi? Il se préoccupe de l'emploi, mais il n'a été question que des objectifs de réduction du déficit. Pourquoi ne pas fixer aussi des objectifs en matière d'emploi?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec), Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis tout d'abord de la question du député. Comme la compassion et la compréhension ne semblent malheureusement se manifester que de ce côté–ci de la Chambre, je me réjouis qu'un député d'en face, et celui–là en particulier, puisse exprimer pareils sentiments.

Le député signale à juste titre l'énorme distinction entre le document présenté hier et celui que nous avons rendu public lundi, celui qui traitait de la mise en place d'un cadre économique, des emplois, des compétences à faire acquérir aux Canadiens, celui qui disait essentiellement que la meilleure politique sociale, c'est un bon marché de l'emploi, celui qui traitait de la croissance de notre pays.

Le député a tout à fait raison de souligner que nous nous sommes engagés dans un projet à deux volets, dans le livre rouge et lors de la campagne électorale, en annonçant notre intention de favoriser la croissance et d'assainir la situation financière du pays. Nous demeurons fidèles aux deux orientations que nous nous sommes données.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler à mes collègues la présence à notre tribune de M. George Heller, président de la Société des Jeux du Commonwealth de Victoria.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au premier rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

[*Français*]

Je suis fière de présenter le premier rapport, dans les deux langues officielles, de notre réponse au travail du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une pétition.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Sheila Copps (vice–première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, dans quelques jours à peine, nous célébrerons le premier anniversaire de l'élection du gouvernement libéral.

● (1505)

Au cours de l'année écoulée, le livre rouge a guidé l'élaboration de la politique gouvernementale. C'est avec fierté que j'annonce aujourd'hui que nous donnons suite à un autre engagement qui y figurait.

Je suis heureuse d'annoncer que nous allons mettre en oeuvre les recommandations du Comité de l'environnement et du développement durable. Non seulement nous tenons notre promesse de nommer un vérificateur général pour l'environnement, mais nous allons encore plus loin.

[*Français*]

Aujourd'hui, notre gouvernement a décidé d'apporter des changements profonds à la manière dont nous fonctionnons afin de garantir que les priorités du Canada en matière d'environnement soient intégrées aux priorités économiques du pays.

[*Traduction*]

Nous avons entendu les députés d'en face dire que nous dépensions encore de l'argent. Ce que ces députés du tiers parti ne comprennent pas, c'est qu'un gouvernement qui intègre les principes du développement durable dans toutes ses interventions fait réaliser des économies aux contribuables.

Dans le livre rouge, nous avons promis de nommer un vérificateur général pour l'environnement. Bien des gens pensaient que le gouvernement ne tiendrait jamais parole parce qu'il s'exposerait à être critiqué, puisqu'il serait assujetti à des analyses et à des critiques rigoureuses semblables à celles que fait le vérificateur général en matière financière.

Je tiens à dire aux députés que non seulement nous tenons la promesse du livre rouge, mais que nous allons encore plus loin parce que nous pensons que cela se justifie sur le plan environnemental et que nous assurerons ainsi un meilleur gouvernement. Nous voulons vraiment promouvoir le développement durable, et nous passons à l'action dès aujourd'hui. Nous voulons écologiser le gouvernement.

Le Parlement lui–même a réalisé des économies de plus de 750 000 $ lorsque l'ancien Président a décidé de rendre plus écologiques les méthodes de la Chambre. Cela ne coûte pas plus cher, car l'argent est dépensé plus judicieusement. Nous voulons que le gouvernement agisse de manière cohérente en matière environnementale et soit à même de rendre des comptes sur ses initiatives et sa planification en matière environnementale.

Le Cabinet a étudié le travail très sérieux du comité parlementaire présidé par le député de Davenport.

[*Français*]

Le comité a reconnu qu'il est très important de vérifier les actes posés antérieurement par le gouvernement; il est encore plus important de s'assurer que la planification de tous les ministères se fonde en partie sur des considérations d'ordre écologique.

Nous avons décidé d'une série d'initiatives correspondant à tous les objectifs visés par la conclusion du comité, et ce, dans le respect du cadre financier du gouvernement. Les députés de chaque parti ainsi qu'un vaste éventail d'individus ont souligné dans leur témoignage l'importance de passer, en matière de développement durable, de la théorie à la pratique.

[*Traduction*]

Je vais répéter dans l'autre langue parce qu'il s'agit d'un principe capital. Il faut arrêter de parler de développement durable et nous mettre à l'oeuvre. Il faut passer de la théorie à la pratique, et cela doit commencer ici même, chez le plus important employeur du Canada, le gouvernement central.

[*Français*]

Le comité a demandé d'accroître l'évaluation environnementale des politiques, des programmes et des lois du gouvernement.

[*Traduction*]

Le comité a estimé que chaque ministère devait améliorer son fonctionnement pour mieux respecter les principes du développement durable et rendre le gouvernement plus respectueux de l'environnement. Il a demandé que soient évaluées toutes les politiques existantes, et que toute nouvelle politique ou loi fasse l'objet d'évaluations internes et indépendantes.

Le comité a estimé aussi que le gouvernement devait rendre compte au Parlement et au public des progrès accomplis dans la recherche de ses objectifs.

[*Français*]

Le comité a recommandé que le gouvernement dépasse l'idée d'un simple vérificateur général de l'environnement et nomme plutôt un commissaire à l'environnement et au développement durable.

● (1510)

Oui, le gouvernement modifiera la Loi sur le vérificateur général pour créer la fonction de commissaire à l'environnement et au développement durable.

Pour garantir l'impartialité absolue de cette personne, elle sera nommée par le vérificateur général du Canada et rendra compte au Parlement par l'entremise de celui–ci. Le gouvernement inclura une définition du développement durable dans la Loi sur le vérificateur général et garantira que les considérations d'ordre environnemental soient prises en compte dans tous les

rrapports du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Tous les ministres devront déposer à la Chambre des stratégies de développement durable. En vertu de la loi, il incombera au commissaire de tenir un suivi des résultats obtenus par les ministères dans la poursuite des objectifs du développement durable et d'en faire rapport non pas au Cabinet, non pas derrière des portes closes, mais au Parlement.

On modifiera aussi la Loi sur le vérificateur général pour permettre au commissaire de recevoir des pétitions du public sur des préoccupations de nature écologique et de les transmettre aux ministres concernés. Le commissaire sera habilité à tenir un suivi des réponses des ministres au public et à en faire rapport.

Je tiens à ce que ce soit absolument clair. Par l'entremise du vérificateur général, le commissaire déposera chaque année au Parlement un rapport séparé sur la façon dont les ministères atteignent ou non les objectifs énoncés dans leurs stratégies de développement durable.

Outre ce rapport, le vérificateur général produira des rapports dans lesquels il tiendra compte de l'économie, de l'efficience, de l'efficacité et de l'environnement.

Ces changements vont bien au–delà des engagements que renferme le livre rouge, et nous avons l'intention d'aller beaucoup plus loin. Le comité parlementaire a souligné toute l'importance d'établir un processus ouvert pour que les gens puissent vraiment participer.

[*Français*]

Il faut que nous soyons capables d'embarquer le monde dans le processus de l'écologisation et du développement durable.

[*Traduction*]

Les ministères devront donc préparer ouvertement et de manière transparente leurs stratégies de développement durable. Cette démarche, qui embrasse tous les segments de la société touchés par ces ministères, inclura également les conseils d'experts indépendants et objectifs, y compris la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

[*Français*]

Nous voulons nous assurer que les députés aient vraiment intérêt à satisfaire nos objectifs. C'est pourquoi tous les ministres devront faire rapport au Parlement des progrès qu'ils auront accomplis en matière de développement durable lorsqu'ils soumettront leurs prévisions budgétaires annuelles.

[*Traduction*]

L'environnement n'est pas seulement l'affaire de la ministre de l'Environnement. C'est une question qui concerne tous les ministres, tous les députés et tous les ministères. Dans le livre rouge, un chapitre est consacré à l'importance du développement durable pour l'édification d'une économie forte et au lien entre une économie et un environnement en santé. Nous tenons à cette vision intégrée.

Les politiques économique, sociale et environnementale doivent concourir au même but. Elles doivent garantir la promotion de la pensée écologique et le passage aux actes. Cette vision intégrée doit être au centre même du processus décisionnel non pas seulement au ministère de l'Environnement, mais dans tous les ministères et dans l'ensemble de la société. C'est de cela dont parlait Harlem Brundtland lorsqu'elle a dit qu'il faut penser mondialement et agir localement. Tout ce qui va à l'égout a des effets sur l'environnement. Tout ce qui va l'égout, parfois à notre insu, a des effets sur l'eau potable, les écosystèmes et sur ce que nous pouvons léguer à nos enfants.

Au sein du gouvernement du Canada, les décisions des ministères doivent refléter l'optique du développement durable dans l'édification de notre force économique par la reconnaissance que le monde a amorcé un virage vert.

Nous avons déjà annoncé notre intention de proclamer et de renforcer la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. J'ai été très heureuse de voir que l'opposition avait appuyé cette initiative.

• (1515)

Nous avons déjà annoncé une proposition globale pour la gestion des produits toxiques qui obligera non pas les gens à prouver que les produits chimiques peuvent tuer, mais plutôt les compagnies à prouver qu'ils sont sans danger. Ce fardeau de la preuve inversé constitue un principe fort important.

Nous avons tenu notre promesse d'instituer une stratégie des industries de l'environnement, même si tout le monde sait que les fonds gouvernementaux sont bien rares en ce moment. Nous dépensons de nouvelles sommes provenant d'un budget restructuré afin de nous garantir une juste part d'un marché mondial naissant qui pourrait donner lieu à la création de milliers d'emplois, au Canada, au cours de la prochaine décennie.

En moins d'un an, nous avons aussi rempli notre promesse de créer un groupe de travail indépendant. Le ministre des Finances et moi avons consacré des mois d'efforts au choix des membres de ce groupe de travail qui devra, d'ici un mois, faire rapport de toutes les politiques fiscales gouvernementales favorables à l'environnement et cerner les politiques pouvant entraver des pratiques environnementales saines. Ce rapport aidera le ministre des Finances à prendre les dures décisions qui s'imposeront durant la préparation du prochain budget. Enfin, ce rapport servira de base à l'examen global des politiques et programmes fédéraux qui sera lui aussi entrepris, comme nous l'avions promis dans le livre rouge.

Nous voulons un gouvernement fédéral vert. En fait, si je regarde autour de moi, la Chambre est bien verte. Toutefois, nous devons nous assurer que ce soit plus qu'une question de décor, que ce soit plutôt une question d'attitude. Nous sommes prêts à

risquer notre gouvernement pour assumer la responsabilité de nos objectifs et de nos obligations.

L'annonce d'aujourd'hui signale le début, et uniquement le début, d'un changement fondamental dans le fonctionnement et les pratiques du gouvernement. La réflexion économique et la réflexion environnementale vont converger. Ce sont deux pensées distinctes, mais qui ne doivent pas être antagonistes. Un environnement sain est vital tant pour la santé publique que pour la santé de l'économie à long terme.

Qui aurait cru, il y a 10 ans, que toute une industrie disparaîtrait parce que nous n'avions pas adopté des méthodes garantes d'une exploitation durable. Regardez ce qui se passe avec les stocks de morue de l'Atlantique dans le secteur des pêches; c'est un exemple flagrant de l'absence de politique sur le développement durable.

Les initiatives d'aujourd'hui seront financées à même les ressources existantes. Qui plus est, je suis convaincue que, à long terme, l'annonce d'aujourd'hui se concrétisera en profits économiques et environnementaux considérables pour les contribuables canadiens. L'écologie n'entraîne pas des dépenses, elle génère des économies.

Le gouvernement s'organise dans le domaine du développement durable. Nous commençons à faire le lien entre l'environnement et l'économie. Nous transformons les bonnes idées des Canadiens en actes concrets. Nous respectons l'esprit du livre rouge. Nous prenons des mesures pour recueillir des conseils indépendants, car nous ne craignons pas de faire nos preuves. Nous n'avons pas peur de nous mouiller et de dire que nous rendrons des comptes, non seulement au Cabinet et au gouvernement, mais également à la population canadienne, par l'entremise du Parlement canadien.

Et c'est ce qui se produit avec la création de ce poste de commissaire qui fera rapport au Parlement. Le gouvernement veut que le Parlement rende des comptes et les Canadiens veulent que le gouvernement rende des comptes.

[*Français*]

Par cette annonce, le gouvernement, en un an, a un autre engagement électoral important venant du premier ministre. Nous en avons parlé. Un chapitre du livre rouge traitait du développement durable et ce sont beaucoup plus que des paroles. Ce sont des actions précises, qui vont forcer tous les ministères du gouvernement à développer, dévoiler et publiciser nos programmes de développement durable.

J'aimerais d'abord remercier les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable et les témoins qui se sont présentés devant eux pour leurs précieux conseils et leurs sages idées. Les initiatives prises aujourd'hui sont d'autant plus fortes que tous les membres du comité ont rempli leur tâche avec le plus grand sérieux et le dévouement le plus sincère.

• (1520)

[*Traduction*]

Je tiens à souligner le travail de tous les membres du comité, dont certains, de concert avec le président, sont présentement en tournée au pays pour examiner une autre question, soit le plan quinquennal prévu dans la LCPE. Je sais qu'un ancien membre du comité est à la Chambre aujourd'hui, et que lui et ses collègues ont contribué de façon très positive aux résultats qui ont abouti à cette annonce aujourd'hui. Comme je l'ai dit, ce n'est qu'un début. Nous comptons sur lui et son parti, ainsi que sur tous les parlementaires pour continuer de faire preuve d'une telle collaboration à l'avenir.

Je peux dire aux députés que j'ai passé beaucoup de temps dans l'opposition, mais pas autant dans le gouvernement. Il est parfois difficile pour les gouvernements de se soumettre à un examen public sérieux. Il n'a pas été facile de franchir toutes ces étapes derrière des portes closes, mais je peux dire aux députés que c'est l'engagement du Cabinet envers la transparence et, notamment, l'engagement du premier ministre d'honorer la promesse faite dans le livre rouge qui a rendu possible l'annonce d'aujourd'hui.

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, certains bureaucrates ont dit que le livre rouge n'était que de la politique. Maintenant, il est la politique du gouvernement. Ils commencent à comprendre que la politique et les orientations de la campagne électorale constituent le fondement de nos objectifs.

Nous avons réussi à mettre de l'avant la création d'une commission du développement durable qui relèverait directement du Parlement par l'intermédiaire d'un organisme indépendant du Cabinet et des ministères. Tous mes collègues m'ont assuré de leur plein appui, sachant pertinemment que, pour qu'un gouvernement fonctionne bien, il faut intégrer les principes du développement durable non seulement aux priorités du ministère de l'Environnement et aux priorités des organismes de protection de l'environnement, mais aussi à nos façons de procéder pour l'avenir.

Pour terminer, j'espère que l'annonce d'aujourd'hui marque un début, celui d'un avenir où le commissaire au développement durable fournira aux partis d'opposition le genre de munitions dont ils ont besoin pour demander des comptes au gouvernement.

Compte tenu du mandat que nous avons confié au nouveau commissaire au développement durable, du poids politique du Bureau du vérificateur général et de l'engagement que l'actuel vérificateur général a pris personnellement, j'ai confiance que le processus marchera. Tout comme le vérificateur général procède actuellement lorsqu'il ratisse les ministères, que cela nous plaise ou non, nous tiendrons compte de ses recommandations. De même, les futures législatures se serviront des rapports produits par le commissaire au développement durable pour obliger le gouvernement à rendre des comptes aux Canadiens, en particu-

lier au Parlement du Canada, et à travailler pour le compte de la population.

Je trouve ça fantastique! C'est un petit pas dans la bonne direction, mais un petit pas qui pourrait donner des résultats fantastiques pour l'écologisation du Canada au cours des 10 prochaines années.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, B.Q.): Monsieur le Président, aujourd'hui il m'est donné un grand honneur d'entendre la ministre de l'Environnement et du développement durable répondre au rapport du Comité permanent de l'environnement et du développement durable au sujet du poste de commissaire à l'environnement.

En effet, tout au long de l'hiver dernier, les députés de ce comité ont entendu de nombreux témoins qui, tour à tour, sont venus nous donner leur position quant à l'idée de créer un tel poste dans le but d'évaluer les programmes, activités et lois fédérales, inscrivant donc le développement durable dans une réalité concrète, mesurable et quantifiable.

Le travail effectué par tous les membres du comité a été sans contredit des plus sérieux et constructif et les discussions tout au long de nos rencontres ont toujours été franches et honnêtes.

• (1525)

Ici, je dois rendre un hommage particulier à tous les membres du Comité de l'environnement et du développement durable, et particulièrement à son président, le député de Davenport, qui a toujours démontré, tout au long de nos discussions, un sens, j'irais jusqu'à dire un sens inné pour l'environnement et pour le développement durable.

Les députés du Bloc québécois membres du comité, en l'occurrence le député de Terrebonne, mon collègue et ami, et moi–même, ont formulé une opinion dissidente sur les grandes orientations retenues par la majorité. Nous l'avons fait avec la rigueur nécessaire, sans partisanerie et dans une perspective d'optimalisation des ressources, des expertises déjà présentes au sein du Parlement canadien.

C'est donc avec une certaine fierté que je vois que la ministre a retenu la proposition alternative que nous lui avions soumise à ce moment–là. La ministre et le Conseil des ministres ont accepté de modifier la Loi sur le vérificateur général pour désigner une fonction qui sera attribuée au commissaire. Le gouvernement a opté pour une plus grande responsabilisation des ministères en matière de développement durable et pour que les efforts qui devront être investis dans ce sens puissent être évalués.

L'imputabilité ministérielle en matière d'environnement est porteuse d'avenir en matière de développement durable. Le vérificateur général, faut–il le rappeler, a acquis une connaissance approfondie de l'évaluation environnementale. Il a su développer, au cours des ans, une expertise dans ce domaine et s'acquitte de plusieurs fonctions reliées à l'évaluation environnementale. Le vérificateur général connaît à fond les juridictions partagées en matière d'environnement et les compétences exclusives des provinces en matière environnementale.

En un mot, le vérificateur général a l'intégrité nécessaire pour accomplir ces tâches, pour assurer à la personne désignée tout le support technique nécessaire pour rencontrer les objectifs et les plans d'action qui découleront de ceux–ci pour qu'enfin, on arrive à rendre concret le concept du développement durable. Naturellement, pour ce faire, il nécessitera les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre de ces objectifs, ce que la ministre a sûrement prévu et qu'elle nous dévoilera assurément dans un avenir rapproché.

Pour les députés du Bloc québécois, il nous apparaissait de toute première importance de modifier la Loi sur le vérificateur général pour permettre au vérificateur général de présenter au Parlement et à la population plus d'un rapport annuel.

Il y a quelques secondes, la ministre de l'Environnement disait, dans une lancée oratoire, que peut–être le vérificateur, le commissaire, dira au gouvernement des choses qui ne font pas son affaire. Il est bien sûr que se faire dire les choses qu'on a mal faites, cela fait de la peine, cela fait mal, mais se le faire dire seulement une fois l'an, lorsqu'on a un contrat de quatre ans avec la population canadienne, c'est un demi–mal. Nous, nous avions proposé que la ministre de l'Environnement permette au commissaire de déposer deux rapports annuels, ou mieux, d'en présenter selon les besoins. S'il y a une catastrophe, il ne faudrait pas attendre 18 mois avant que cette catastrophe ne soit portée à l'attention du public. Eh bien, non, on s'en tient toujours à un rapport annuel.

• (1530)

Pour les députés du Bloc québécois, il nous paraissait de toute première importance de modifier la Loi sur le vérificateur général pour permettre au vérificateur général de présenter au Parlement des rapports selon les besoins. S'il y avait urgence, on en présente un autre, encore une autre urgence, un deuxième ou un troisième.

La ministre, semble–t–il, n'a pas voulu amender la loi dans ce sens. Si notre compréhension de cette situation est juste, deux rapports annuels distincts seront publiés, et ceux–ci porteront sur deux aspects différents du développement durable: un pour les ministères, l'autre pour les activités courantes touchant l'environnement.

Il faut espérer que le projet de loi visant à créer le poste de commissaire à l'environnement sera plus précis et nous permettra de nous faire une idée certaine de ce qui est proposé.

La ministre de l'Environnement a reconnu le travail et les préoccupations des députés du Bloc québécois au sujet du poste de commissaire et nous allons poursuivre notre travail critique mais constructif dans le cadre de l'étude du projet de loi lors du travail en comité.

Pour conclure, nous aimerions souligner à la ministre que le développement durable et l'environnement doivent devenir un objectif du gouvernement central, comme il doit l'être pour les provinces, les territoires et même pour les municipalités.

Notre souci pour la cause environnementale est réel et constant. Cependant, les actions récentes posées par la ministre, notamment la promulgation de la Loi canadienne de l'évaluation

environnementale ainsi que la proposition qu'elle a faite concernant une politique de gestion intégrée des substances toxiques, semblent être animées par un souci de confrontation avec les gouvernements des provinces. La concertation et l'harmonisation des politiques avec les provinces est une condition *sine qua non* pour promouvoir le développement durable.

L'environnement est un enjeu trop fondamental et trop fragile pour que les antagonismes de compétence soient le point de départ d'une action concertée. Le développement durable, pour devenir pratique, doit pouvoir se faire de concert avec les provinces, non pas à l'encontre ou sans elles.

Nous croyons que la ministre fait fausse route et n'aidera en rien la cause environnementale en fermant la porte aux provinces dans le cadre des différentes activités initiées par son ministère. Elle ne doit pas mener les efforts pour assurer aux générations futures un environnement sain dans un cul–de–sac.

L'environnement est trop important pour éviter le dialogue avec ses partenaires des provinces. Et nous sommes persuadés qu'elle ne peut qu'être en accord avec cette affirmation.

En terminant, je voudrais encore une fois assurer la ministre de l'Environnement de l'appui du Bloc québécois dans toutes les politiques qu'elle présentera ici au Parlement, toutefois, à la condition qu'elle respecte toujours les juridictions des provinces et qu'elle évite également les chevauchements.

• (1535)

Son collègue, le ministre des Finances, disait hier: «Le Canada est dans le trou. On est endettés, ce n'est pas possible.» Et avec son langage très coloré, en français, il disait: «À trois pieds, la barre n'est pas haute, mais quand on est six pieds dans le trou, c'est un méchant contrat.» Alors, si vous additionnez ces deux entiers relatifs, ça fait neuf pieds à sauter.

Alors, la ministre aura toujours, bien sûr—c'est imagé, nous aussi—notre appui, mais il faudra, madame la ministre, que vous respectiez vos provinces, le Québec particulièrement, et également, que vous évitiez les chevauchements, ce que les députés du Bloc québécois membres du Comité de l'environnement ont toujours fait valoir. Évidemment, on n'a pas toujours gagné nos votes au Comité de l'environnement, mais avec le résultat que la ministre de l'Environnement nous donne aujourd'hui, on était peut–être les deux seuls, dans le fond, après trois ou quatre mois de réflexion, à avoir raison, car, dès le début, notre position était que le commissaire à l'environnement soit rattaché au vérificateur général.

Pour taquiner un peu la ministre de l'Environnement, j'aimerais lui faire part d'une petite anecdote. Quand j'étais petit garçon, il y avait dans un certain pays, un livre rouge qui était lu par toute la population, et on l'apprenait par coeur dès notre plus jeune âge. Évidemment, vous avez la loi du pendule, monsieur le Président. . .

Une voix: Un catéchisme.

M. Chrétien (Frontenac): Oui, ça ressemble à un catéchisme. Et on a ramassé tous les petits livres rouges pour faire des feux de camp. Mon collègue de Shefford nous racontait cela tout à l'heure et ça me revient en tête. Alors, le livre rouge devenait une pollution, effectivement, et on a essayé d'effacer, dans la tête des gens, et on va réussir bien sûr, tous les méfaits de ce fameux livre rouge. Vous avez reconnu, monsieur le Président, de quel pays et de quel auteur il s'agissait.

Le livre rouge, j'en avais eu un, durant la campagne électorale, ça fait pratiquement un an, et mes organisateurs ont fait une bêtise en jetant le livre rouge, lorsqu'on a fait le ménage au comité. J'ai demandé à quelques collègues du Parti libéral de m'en donner un. Ils sont toujours prêts à me donner des photocopies d'une partie du livre rouge, mais jamais ne m'offrent–ils un livre rouge. Est–ce que je pourrais, madame la ministre, vous demander d'une façon très formelle et officielle, un livre rouge?

Mme Copps: Passez donc à mon bureau.

M. Chrétien (Frontenac): J'y serai dans moins d'une heure. Alors, monsieur le Président, je vous remercie.

[*Traduction*]

M. Jim Abbott (Kootenay–Est, Réf.): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais revenir sur les propos que j'ai tenus au moment où je suis intervenu pour la première fois dans ce processus. J'ai alors dit ceci: «Si la ministre est sérieuse et si l'on mène le processus à bon terme, j'ai hâte de l'entendre dire, elle et les responsables de son ministère: "Voici ce que le comité a décidé dans sa sagesse et nous sommes disposés à agir en conséquence."» J'ai dit que je la féliciterais si elle y parvenait. Eh bien, comme c'est le cas, je la félicite aujourd'hui.

Étant réformiste, je sais bien que je dois être prudent, mais je voudrais faire une remarque particulière à propos du président du comité, le député de Davenport. Je crois que lui et moi nous vouons un respect mutuel, parce que nous avons tous deux des opinions, des opinions bien ancrées, tenaces et différentes, mais cela ne l'a pas empêché de rassembler, avec une habileté magistrale, tous les avis exprimés au cours de ce difficile exercice. Il faut le féliciter de la belle besogne qu'il a accomplie.

En outre, le député de Comox—Alberni et moi–même y sommes un peu pour quelque chose grâce à la détermination et à la ténacité que nous avons su manifester jusqu'au bout. Je suis donc très heureux maintenant d'entendre la ministre annoncer que nous financerons ces initiatives à même les ressources que nous avons. Je m'attribue une petite partie du mérite, au nom du Parti réformiste. Il y a des gens au comité qui avaient un point de vue différent de celui–là.

• (1540)

Dans son discours préparé, la ministre a déclaré notamment que le gouvernement allait inclure une définition du développement durable dans la Loi sur le vérificateur général et garantir que les considérations environnementales seraient prises en compte dans tous les rapports du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes. Elle n'est pas sans savoir que les écologistes extrémistes considèrent que l'expression «développement durable» est un oxymore, c'est–à–dire que ces deux notions ne font pas très bon ménage. Par contre, l'industriel, l'entrepreneur responsable ne voit pas les choses de cette façon.

Je tiens à dire à la Chambre que c'est également le cas du Parti réformiste.

Pour nous, le développement durable est un objectif tout à fait réalisable, mais l'un des problèmes consiste à savoir ce que signifie le développement durable. C'est une question extrêmement difficile, et je m'inquiète donc un peu lorsque la ministre déclare, comme elle l'a fait aujourd'hui dans la partie non préparée de son intervention, qu'il incombera aux sociétés de prouver que leurs méthodes sont sûres.

Ce qui m'inquiète notamment à ce sujet, c'est que j'ignore au juste ce que cela signifie. En d'autres termes, allons–nous tuer la poule aux oeufs d'or en nous entêtant à dire qu'on ne peut rien faire, faute d'être capables de procéder à un développement responsable de nos ressources au Canada? C'est là une crainte bien réelle.

Je voudrais vous lire des passages du livre bleu du Parti réformiste. On est passé du mauve au violet, au rouge, au vert et au gris, mais le Parti réformiste s'en est toujours tenu au bleu.

> Le Parti réformiste appuie le concept d'assurer à tous les Canadiens et Canadiennes et à leurs descendants un environnement propre et sain. Le parti appuie l'expression durable, car. . .

—c'est la partie la plus importante—

> . . .sans expansion économique et les revenus qu'elle génère, l'environnement n'est ni protégé ni apprécié.

C'est là–dessus que le député de Davenport et moi–même avons des points de vue divergents. Je crois qu'il serait juste de dire qu'il considère que nous devons protéger l'environnement en premier lieu avant de penser au développement économique. Pour ma part, je tiens à rappeler que, dans les pays du tiers monde qui ne jouissent pas d'une activité économique suffisante et des ressources nécessaires pour protéger l'environnement, la pollution engendre des situations absolument épouvantables. Ces pays n'ont pas les ressources voulues pour protéger l'environnement.

Je le répète, le Parti réformiste estime que sans développement économique et sans les revenus qu'il génère, il est impossible de protéger l'environnement et d'en jouir.

Le Parti réformiste a toujours défendu ce point de vue, contrairement à ce qu'on a pu dire. Je suis certain que la ministre ne tiendrait jamais de propos désobligeants à l'endroit du Parti réformiste, mais il se peut que certains députés libéraux aient dit des choses qui n'étaient pas tout à fait exactes à notre sujet. Permettez–moi de lire un énoncé qui explique clairement la position du Parti réformiste au sujet du développement durable. Je souligne en passant que le texte que je vais citer figure dans notre livre bleu depuis 1991.

> Le Parti réformiste estime que les questions environnementales doivent revêtir autant d'importance que les facteurs économiques, sociaux et techniques en matière de développement de projet.

> Le Parti réformiste propose d'intégrer des objectifs environnementaux et économiques à la philosophie de la gestion, aux structures, aux procédures, à la planification et à tous les processus décisionnels portant sur les questions économiques et environnementales de compétence fédérale.

> Le Parti réformiste appuie le lancement d'un programme d'information sur l'achat respectueux de l'environnement. Le gouvernement fédéral et le secteur privé devraient amener leurs services d'achat à tenir compte de l'environnement dans toutes leurs décisions d'achat.

> Le Parti réformiste encourage le gouvernement fédéral à prendre l'initiative et à créer une nouvelle discipline qui intègre l'économie et l'environnement.

Telle est la position du Parti réformiste. Je ne puis concevoir que les députés réformistes responsables se démarquent de cet énoncé sur le développement durable et responsable.

Il y a cependant un combat, faisant appel aux sentiments et à la raison des gens, au sujet de la gestion et du développement responsables des ressources, et ce combat n'est sans doute nulle part ailleurs aussi énergique qu'en Colombie–Britannique.

• (1545)

Ce combat qui fait appel aux sentiments et à la raison des citoyens est mené par des gens qui semblent aller à l'extrême. Nous devons nous rendre compte que l'arbre a une durée de vie déterminée, tout comme l'homme dans la société. En Colombie–Britannique, le problème ce sont les arbres. Les arbres qui, je le répète, ont une durée de vie déterminée.

Ce que nous devons décider, c'est ce que nous allons faire de la fibre. Allons–nous la laisser pourrir au sol? Allons–nous la récolter? Allons–nous traiter ce dossier de façon responsable? C'est la question que nous nous posons.

J'aimerais raconter rapidement une petite anecdote. Il y a quelques semaines, je me trouvais dans ma circonscription à une réunion à laquelle assistaient des gens de tout le Canada. Un agriculteur des Prairies est venu me voir, très fier des efforts qu'il faisait pour sauver toutes les forêts de Colombie–Britannique. C'est l'un des plus gros donateurs d'un groupe extrémiste de défense de l'environnement qui, à lui seul, a fait cesser des opérations forestières, mis des bûcherons au chômage, et créé toutes sortes de problèmes alors que depuis cinq ans, les compagnies ont fait volte–face et entrepris de gérer les forêts de façon très responsable. Je lui ai dit que, pour ma part, je songeais peut–être à commencer à cotiser à un fonds afin de remettre les Prairies dans leur état originel. Je lui ai demandé ce qu'il pensait de cette idée? Évidemment, il a été outré.

À mon avis, ce que nous devons faire, c'est réunir des renseignements valables et fiables sur la question de l'environnement. Je félicite encore une fois la ministre, je félicite le président du comité pour les efforts qui ont été faits jusqu'ici. Je compte bien que le Parti réformiste appuiera cette initiative.

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 40e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui porte sur la composition des comités.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, N.P.D.) demande à présenter le projet de loi C–284, Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (conditions de versement).

—Monsieur le Président, la Loi modifiant la Loi canadienne sur la santé (conditions de versement) vise à assurer que le régime d'assurance–maladie des provinces oblige les hôpitaux à dévoiler aux préposés aux services d'urgence, médicaux ou autres, les noms et la nature des maladies contagieuses ou infectieuses que des patients peuvent leur avoir transmises.

C'est ce que l'Association internationale des pompiers réclame depuis longtemps. Ce projet de loi est semblable à une mesure que Joy Langdon, l'ancienne porte–parole du NPD en matière de conditions de travail, avait présentée au cours de la dernière législature. Il comporte cependant une disposition traitant des questions de confidentialité, ce qui constitue une amélioration par rapport au projet de loi précédent.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LA LIMITATION DE L'AIDE FINANCIÈRE RELATIVE AUX RÉACTEURS NUCLÉAIRES

M. Nelson Riis (Kamloops, N.P.D.) demande à présenter le projet de loi C–285, Loi supprimant l'aide financière relative à la conception et la construction de réacteurs nucléaires au Canada ou à l'étranger et modifiant la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique en conséquence.

• (1550)

—Monsieur le Président, le dépôt de ce projet de loi vient vraiment à un moment opportun puisque les subventions versées à l'Énergie atomique du Canada totalisent près de 200 millions de dollars par an et que la réduction du déficit nous préoccupe tant.

Ce projet de loi a surtout pour objet d'empêcher le gouvernement fédéral de fournir une aide financière ou technique pour des projets concernant des réacteurs nucléaires, sauf ceux qui produisent des isotopes destinés à un usage médical, reconnaissant ainsi que l'industrie nucléaire sert à des fins appropriées, notamment le traitement de maladies.

Il s'agit essentiellement d'un moratoire visant les projets de construction de ce genre.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour vous dispenser de la lecture, aussi intéressante qu'elle puisse l'être, du 40e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Je propose que le 40e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA VIOLENCE

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface, Lib.): Monsieur le Président, nous savons tous que la violence dans notre société cause une grande inquiétude aux Canadiens. La violence présentée dans les médias préoccupe particulièrement les parents de jeunes enfants.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire en sorte que le CRTC surveille de très près la violence dans les médias, parce qu'ils craignent qu'il y ait un lien entre les images et les paroles, et ce qui se passe dans la société. Selon eux, la violence n'est pas nécessaire pour divertir et ils soutiennent en outre que la violence et les gestes violents vont à l'encontre de l'objectif qu'ils poursuivent en éduquant leurs enfants.

Toutefois, ils soulignent avoir noté une amélioration et remercient le CRTC pour les initiatives qu'il a prises.

LE CODE CRIMINEL

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des électeurs de ma circonscription qui demandent au gouvernement d'abroger l'article 745 du Code criminel qui prévoit des peines d'emprisonnement à vie pour les meurtriers ainsi que la possibilité d'obtenir des libérations conditionnelles après 25 ans, tout en donnant droit à un examen après 15 ans. Les pétitionnaires s'opposent à cette disposition et croient qu'elle devrait être abrogée.

Il est toujours triste de voir une pétition refusée en raison d'un vice de forme lorsque quelqu'un a pris la peine de la faire signer par des centaines de personnes de sa collectivité. Je suis toujours triste lorsque cela se produit.

J'ai ici deux pétitions refusées et je sais que je ne peux pas les présenter de la façon habituelle au bureau ni les faire enregistrer officiellement d'une autre manière, mais dans les deux cas, les pétitionnaires s'opposent aux mesures de contrôle des armes à feu dont on discute actuellement au Canada et disent que nous devrions plutôt contrôler les criminels.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Randy White (Fraser Valley–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition qui demande au Parlement de prendre immédiatement les mesures voulues pour protéger les enfants non encore nés en modifiant le Code criminel de manière à étendre à ces enfants la protection dont jouissent les êtres humains déjà nés.

J'appuie sans réserve cette pétition.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona, N.P.D.): Monsieur le Président, je présente une pétition signée par des électeurs qui exhortent le Parlement à ne pas modifier le Code des droits de la personne, la Loi canadienne sur les droits de la personne ou la Charte des droits et libertés d'une manière qui donnerait à croire que la société approuve les relations entre personnes de même sexe ou l'homosexualité. La pétition s'oppose aussi à la modification du Code des droits de la personne pour y inclure l'expression non définie «orientation sexuelle» parmi les motifs prohibés de discrimination. C'est ce que l'on dit dans la pétition.

• (1555)

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. John Maloney (Erie, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir solennel de présenter une pétition à la Chambre.

Le 6 mai dernier, j'ai pris la parole à la Chambre pour déposer une pétition à la mémoire de Carrie Lynn Pinard, signée par plus de 54 000 Canadiens. J'y ajoute aujourd'hui 972 autres signatures.

Les pétitionnaires réclament l'imposition de peines plus sévères à ceux qui sont trouvés coupables de crimes violents, la publication du nom des jeunes contrevenants jugés coupables de meurtre, de crimes sexuels et d'autres voies de fait graves, et le renvoi automatique au tribunal pour adultes des jeunes délinquants accusés de crimes sexuels et de meurtre.

Je suis heureux de voir que, le 6 mai, le gouvernement a proposé des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants et que les familles Pinard et Racine ont été entendues.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première porte 247 signatures.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada interdisant le suicide assisté soient appliquées fermement, et de n'apporter à la loi aucune modification qui aurait pour effet d'approuver ou de permettre la complicité de suicide ou l'euthanasie active ou passive.

Les signataires sont presque tous des habitants de la ville de Nepean, mais il y en a également de la ville de Kanata.

LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte 90 signatures de la part, encore une fois, d'habitants de la ville de Nepean.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de revoir et de modifier les lois concernant les jeunes délinquants pour autoriser les tribunaux à poursuivre et à punir les jeunes contrevenants qui terrorisent notre société en publiant leur nom et en abaissant la limite d'âge pour que le châtiment corresponde à la gravité du crime.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice–président: Toutes les questions restent–elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Le vice–président: Les motions portant production de documents sont–elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le vice–président: Je désire informer mes collègues qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 42 minutes, conformément à l'article 33(2) du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'hon. Fernand Robichaud (au nom du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) propose que le projet de loi C–49, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture et abrogeant ou modifiant certaines lois, soit maintenant lu pour la troisième fois.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de m'adresser à la Chambre aujourd'hui en tant que secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire, Pêches et Océans), à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C–49, intitulé Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture et apportant des modifications connexes à d'autres lois.

Il y a trois semaines, au début du présent débat, le ministre déclarait en Chambre que ce projet de loi illustrait le type de changements que le secteur agricole et agroalimentaire canadien vivait depuis quelques années et pouvait prévoir pour les années

à venir. Les modifications qu'il comporte n'ont rien de spectaculaire, mais elles sont importantes pour les deux raisons suivantes. Premièrement, elles tiennent compte du fait que l'agriculture en tant qu'activité commerciale est en voie de se transformer et qu'elle déborde amplement le cadre de la simple exploitation agricole. Et, deuxièmement, elles vont dans le sens d'une saine gestion publique.

• (1600)

La dimension agroalimentaire qui vient s'ajouter au mandat du ministère revêt de l'importance parce qu'elle témoigne des interactions que nous devons avoir avec les divers membres de la clientèle que nous servons, des agriculteurs aux consommateurs des milieux urbains. Cet ajout atteste que pour être prospère, le secteur de la transformation doit compter sur des exploitations agricoles qui sont elles–mêmes florissantes et, bien sûr, vice versa. Nous sommes tous tributaires les uns des autres pour notre gagne–pain.

[*Traduction*]

Permettez–moi de présenter quelques exemples à l'appui. En 1993 des intrants agricoles d'une valeur de 10,5 milliards de dollars, tels des semences, des machines agricoles et des engrais, se sont traduits par une production agricole d'une valeur de 21,5 milliards de dollars. Cette production agricole a elle aussi été transformée en aliments conditionnés et en boissons d'une valeur de 46 milliards de dollars.

En 1993, le Canada a exporté des produits agroalimentaires d'une valeur de 13,3 milliards de dollars, ce qui a contribué à un excédent de la balance commerciale du Canada de quelque trois milliards de dollars.

Il sera important de reconnaître ces liens dans notre planification pour l'avenir.

[*Français*]

Ces modifications s'inscrivent aussi dans une saine gestion publique pour les raisons suivantes. Le projet de loi définit avec plus de précision les responsabilités du ministère en matière de recherche. La loi actuelle traite indirectement de recherche par l'allusion qu'elle fait aux stations agronomiques. Le projet de loi élargit cette définition pour englober la recherche dans les domaines de l'agriculture et des produits qui en sont dérivés notamment l'exploitation de stations agronomiques. Il s'agit là d'une précision sensée dans un monde où le secteur canadien doit rivaliser sur les marchés extérieurs des produits alimentaires et non alimentaires, c'est–à–dire des produits issus de la recherche.

Autres modifications. Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sera chargé de désigner les inspecteurs aux termes de la Loi sur les aliments et drogues, responsabilité qu'il détient actuellement sous le régime de plusieurs autres lois. Cette modification ne vient pas grossir les fonctions d'inspection que le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a à remplir comme le laisse sous–entendre l'opposition. Il s'agit plutôt d'une modification qu'il faut apporter pour autoriser le ministre à assumer les responsabilités dont il a héritées en vertu de la Loi sur les aliments et drogues de l'ancien ministère de la Consommation et des Affaires commerciales.

Ces modifications constituent aussi une saine pratique de gestion parce qu'elles abrogent trois textes législatifs devenus inutiles.

Enfin, aux termes de la nouvelle loi, le ministère publiera un résumé annuel de ses dépenses et de ses programmes dans un seul document, à savoir la Partie III du Budget principal des dépenses, au lieu de le faire dans plusieurs rapports annuels. Il pourra ainsi réaliser des économies et épargner beaucoup de temps à son personnel.

[*Traduction*]

Compte tenu de l'ouverture des marchés à l'échelle mondiale et des nouvelles relations commerciales qui s'instaurent, le moment est tout indiqué pour revoir le mandat de l'un des plus anciens ministères de notre pays.

• (1605)

Dans les mois qui viennent, le ministre travaillera avec les producteurs et l'industrie pour concevoir une stratégie globale et commune pour le développement du genre d'agriculture et d'agroalimentaire que nous voulons en l'an 2000, en 2005 et en 2010.

Le gouvernement est prêt à prendre des décisions fondamentales sur nombre de problèmes graves qui existent depuis longtemps dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ces décisions feront partie d'un plan global pour l'établissement d'une industrie moderne et progressive.

Le ministre a consacré beaucoup de temps depuis un mois à la promotion de l'idée qu'il nous faut une vision à long terme. Le point de vue du ministre est clair. L'industrie devrait croître. Elle devrait être compétitive. Elle devrait être axée sur le marché et, bien sûr, rentable.

Elle devrait s'adapter aux changements des besoins alimentaires et non alimentaires des clients tant internes qu'internationaux. Elle devrait dépendre moins de l'aide de l'État. Elle devrait contribuer au bien–être des Canadiens ainsi qu'à la qualité de vie des régions rurales. Dans l'ensemble, elle devrait atteindre la sécurité financière, respecter l'environnement et produire des aliments sains de haute qualité.

En tant qu'habitant du Nouveau–Brunswick, je m'intéresse évidemment de très près à l'existence d'un secteur agricole et d'une industrie agroalimentaire vigoureux. Ma province n'est certes pas très grande, mais elle a su créer un secteur agroalimentaire très concurrentiel. McCain Foods Ltd., Cavendish Farms, Ganong, Moosehead, Baxter Food et Dairytown Products sont autant d'entreprises du Nouveau–Brunswick qui obtiennent du succès à l'extérieur de la province. Dans ma propre circonscription, Beauséjour, dont l'activité principale est la pêche, il existe aussi un secteur agricole et agroalimentaire assez important.

Le secteur agricole et agroalimentaire doit jouer un rôle de chef de file dans la croissance économique, la création d'emplois et la sécurité, les trois grands thèmes mis de l'avant par notre gouvernement dans la région de l'Atlantique et le reste du pays. Pour qu'il y parvienne, il est essentiel que tous les intéressés de cette industrie, des fournisseurs aux producteurs, en passant par les manutentionnaires, les transformateurs, les consommateurs

et les gouvernements, reconnaissent que la plupart des problèmes ne se régleront pas isolément.

[*Français*]

Ce projet de loi, qui regroupe l'agriculture et l'agroalimentaire sous le même toit, fait ressortir l'importance de l'obligation que nous avons tous aujourd'hui de nous concerter d'un secteur à l'autre, d'une province à l'autre, et même, d'un continent à l'autre.

Nous sommes interreliés et interdépendants. Nous devons être conscients des répercussions que nos aspirations et nos gestes peuvent avoir sur les autres maillons de la chaîne complexe d'intervenants du secteur agricole et agroalimentaire. Nous avons besoin les uns des autres et il nous faut adopter une approche concrète et déterminée de travail en équipe pour résoudre nos problèmes intérieurs et rivaliser avec le reste du monde.

L'accord du GATT et l'ALENA ont eu pour effet de libéraliser les échanges commerciaux et d'élargir l'accès des pays aux marchés mondiaux. Tous les gouvernements de la planète aident leurs exportateurs à réaliser des gains à l'étranger. Nous devons, nous aussi, emboîter le pas. Au cours de notre dernière année au pouvoir, nous avons pris quelques mesures en ce sens.

Nous créerons bientôt un Conseil canadien de commercialisation des produits agroalimentaires, qui sera formé de membres du secteur et représentera l'ensemble du circuit agroalimentaire. Ce conseil sera un carrefour qui aidera le secteur à resserrer la collaboration entre ses membres et à rehausser sa compétitivité.

• (1610)

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire créera un service de commercialisation agroalimentaire international, en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ce service sera un guichet unique par lequel le secteur pourra se prévaloir des programmes fédéraux de développement des marchés extérieurs. Nous avons déjà mis en place un réseau de spécialistes en commerce agroalimentaire dans des endroits clés comme Séoul, Singapour, T'ai–pei, Mexico et Düsseldorf, et ce réseau va en grossissant.

Nous nous préparons à tirer profit des autoroutes nationales et mondiales de l'information qui sont de plus en plus perfectionnées. Nos bureaux, à l'échelle de la planète, seront rattachés au réseau Info–Agro–Export. Il s'agit d'un système interactif et automatisé qui fournit de l'information personnalisée sur les marchés mondiaux. Dans le domaine de la recherche, les industries alimentaires canadiennes investissent un pourcentage relativement faible de leurs ventes en recherche et développement, comparativement à leurs homologues des États–Unis. Elles peuvent faire davantage dans ce domaine.

Il y a quelques mois, la direction générale de la recherche a lancé un projet–pilote baptisé Projet de coinvestissement en recherche et développement agroalimentaire. Dans le cadre de ce projet, le ministère s'associera au secteur pour faire de la recherche et du développement les deux parties contribuant chacune la moitié des fonds. Étant donné que le secteur établira ses propres priorités, il est garanti que les travaux de recherche et développement resteront pertinents. En outre, le transfert de la technologie sera moins difficile, étant donné que, en cofinançant les travaux de recherche, le secteur y sera acquis d'avance. Nous espérons que ce programme doté cette année d'un budget de 2 millions de dollars constituera une première étape vers une intensification importante de la recherche agroalimentaire au Canada.

[*Traduction*]

Ce n'est qu'un début. Les défis à relever sont formidables. Comme je l'ai dit, en 1993, nos exportations dans le secteur agroalimentaire, qui s'élevaient à 13,3 milliards de dollars, ont permis au Canada d'avoir une balance commerciale excédentaire de près trois milliards de dollars, ce qui représente près d'un tiers de notre balance commerciale globale.

Il faut signaler cependant que, si nous affichons un bilan positif en ce qui concerne les produits bruts, nous accusons un bilan négatif dans le domaine des produits traités.

Une forte croissance des exportations a été enregistrée au début de 1994 et on prévoit que nous atteindrons les 14 milliards de dollars d'ici la fin de l'année. Néanmoins, la part globale du Canada sur le marché agroalimentaire international a diminué depuis le début des années 60. Nous avons du retard sur le reste du monde dans l'exportation agroalimentaire. Il faudra faire un gros effort pour réaliser l'objectif de 20 milliards de dollars d'exportations fixé l'an dernier par les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture.

Nous sommes sur la bonne voie pour atteindre cet objectif en 1994, puisque nous prévoyons exporter pour un montant de 14 milliards de dollars. Que pouvons–nous faire en collaboration avec l'industrie pour y parvenir?

Voici certains problèmes que nous avons à régler. En 1992 et 1993, notre excédent d'exportations agroalimentaires a baissé. Certains pays qui avaient coutume d'acheter des denrées et des produits canadiens sont devenus des exportateurs nets. Nos coûts de traitement sont plus élevés que chez certains de nos concurrents et notre secteur privé investit moins dans la recherche que le leur. Les paiements effectués par le gouvernement au titre du soutien du revenu dépassent le revenu agricole net et sont de beaucoup supérieurs à nos investissements dans la commercialisation et l'amélioration des marchés.

• (1615)

On enregistre une légère croissance de nos exportations de produits de qualité supérieure vers les pays autres que les États–Unis et, notamment, vers les marchés asiatiques où la demande croît rapidement. Nous devons donc continuer de nous occuper des questions liées à l'accès au marché international, sans oublier toutefois qu'il subsiste ici même d'inutiles obstacles au commerce.

Bien sûr, la salubrité des aliments a toujours été et continuera d'être un priorité au Canada et pour le Canada. Notre réputation, en ce qui concerne la salubrité et la qualité de nos aliments, est un facteur essentiel pour les consommateurs canadiens et constitue un avantage décisif sur le marché international. À présent, il nous faut veiller à ce que ce système soit efficace.

[*Français*]

Le ministre compte bien continuer de jouer un rôle actif dans la promotion des produits agroalimentaires canadiens à l'étranger. Le mois prochain, le premier ministre sera à la tête d'une mission commerciale qui se rendra en Asie, région que le gouverneur général et le ministre ont visitée le printemps dernier. La semaine prochaine, il ira au Salon international de l'alimentation à Paris où il participera à la présentation de prix internationaux à cinq sociétés canadiennes, cinq sociétés qui ont fait preuve

d'excellence dans la création ou la commercialisation de produits alimentaires innovateurs. Ce Salon vient au premier rang des foires commerciales de produits alimentaires au monde.

Le secteur agroalimentaire canadien détient déjà quelques avantages notables au chapitre de la compétitivité des produits de réputation internationale, des normes élevées de santé et de sécurité et des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Si nous axons solidement nos activités sur les marchés, si nous utilisons judicieusement les ressources financières restreintes à notre disposition et si nous tenons dûment compte de la façon dont les divers segments du secteur agricole et agroalimentaire influent les uns sur les autres, nous serons capables de préserver, voire d'accentuer, la prospérité de l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire.

En présentant ces modifications aujourd'hui, nous reconnaissons que même si le monde change, le secteur agricole et agroalimentaire canadien peut continuer d'y jouer un rôle important.

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, B.Q.): Monsieur le Président, le projet de loi C–49 dont nous discutons en troisième lecture cet après–midi vise à modifier la Loi qui régit le ministère de l'Agriculture.

Principalement, ce projet de loi ajoute le terme «agroalimentaire» pour préciser l'appellation du ministère. Comme le ministre, le secrétaire d'État l'a mentionné lors de son intervention en deuxième lecture de ce projet de loi, il est important de modifier le titre de la loi.

Cela souligne que le champ d'action d'Agriculture Canada ne se limite pas à l'aide offerte aux producteurs agricoles. En effet, leur avenir économique est lié de près à la transformation, à la distribution, à la commercialisation, sans oublier, bien sûr, la recherche et développement qu'on fera à tous les niveaux de ces différents produits. Il est primordial de traiter du cycle entier qui touche les productions agricoles.

À titre de porte–parole en matière d'agriculture pour l'opposition officielle, je peux vous dire que nous, du Bloc québécois, ne nous opposerons pas à ce projet de loi.

• (1620)

Cependant, comme l'avait fait remarquer mon collègue de Jonquière lors de la deuxième lecture de ce projet de loi, modifier le nom du ministère ne réglera en rien d'autres problèmes épineux. Notons entre autres le chevauchement avec les provinces. Ce que les producteurs agricoles, par exemple, les producteurs de porc du Québec désirent, ce n'est pas un changement de nom du ministère de l'Agriculture. Ils ne veulent pas un changement de sous–ministre. Ce que nos producteurs de porc du Québec souhaitent, c'est que le gouvernement travaille pour eux.

Par exemple, pour les exportations du porc, notamment, qu'est–ce que le ministre de l'Agriculture a fait pour démystifier le SRRP, le syndrome reproducteur et respiratoire du porc? Rien. Qu'est–ce que le ministère fédéral de l'Agriculture a fait pour sécuriser les neuf pays importateurs de porc: la Russie, l'Argentine, le Vénézuela, l'Australie, l'Uruguay, le Panama, la Corée, le Danemark et l'Afrique du Sud? Rien. Qu'est–ce que le ministère de l'Agriculture du Canada a fait pour sécuriser les acériculteurs québécois? Rien.

Les acériculteurs québécois s'en foutent, eux, de ce changement de nom du ministère de l'Agriculture en ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Ce qu'ils disent, c'est: «Aidez–nous à vendre nos produits à un juste prix, à un prix raisonnable et surtout, à un prix constant.» Voyez–vous, monsieur le Président, je rencontrais un producteur de sirop d'érable, dimanche dernier, dans ma circonscription, et puis il me disait qu'il avait vendu son sirop d'érable, en vrac, à 1,62 $ la livre, et ses collègues, ses amis, avaient trouvé injuste ce prix de vente et avaient considéré qu'il était préférable d'attendre à la fin de l'automne pour vendre son sirop d'érable de la récolte du printemps.

Alors, il l'a vendu le mois dernier, et au lieu d'avoir 1,62 $, il a eu 15c. de moins, soit 1,47 $. Alors, c'est en deça du coût de production. Les acériculteurs voient leurs coûts de production augmenter année après année et voient leur prix de vente pour le sirop d'érable diminuer presque constamment, si bien qu'aujourd'hui, on peut se payer du sirop d'érable beaucoup moins cher qu'il ne se vendait en 1980. Alors, voyez–vous, ces acériculteurs québécois s'en foutent qu'on change le nom du ministère de l'Agriculture. Ce qu'ils veulent, ce sont des résultats concrets.

Qu'est–ce que le ministère de l'Agriculture d'Ottawa a fait pour stabiliser les prix? Rien. Qu'est–ce que le ministère de l'Agriculture fédéral a débloqué comme fonds pour faire de la recherche et développement à partir du sirop d'érable? Rien. Résultat, on a des surplus de sirop d'érable accumulés dans des entrepôts au Québec, et moi je peux vous dire, monsieur le Président, que le Québec produit 90 p. 100 de toute la production de sirop d'érable au monde, 90 p. 100. Moi, je suis de la région de Plessisville, et c'est la capitale nationale du sirop d'érable, je suis à l'aise pour en parler, et on produit le meilleur sirop d'érable au monde.

• (1625)

On a des surplus, et si le gouvernement se donnait la peine de débloquer des fonds pour effecteur de la recherche, on pourrait sûrement trouver des débouchés intéressants. L'autre jour, j'écoutais l'allocution de l'ex–ministre libéral de l'Agriculture, je peux le nommer puisqu'il n'est pas ici, M. Eugene Whelan, qui disait: «En agriculture, lorsqu'on investit 1 $ en recherche, cela nous rapporte 7 $ plus tard.» Je lui ai dit: «M. Whelan, je ne suis pas un homme d'affaires, mais je sais compter un petit peu. Si vous me garantissez un rendement de 1 pour 7, et cela pour 7, 8 ou 10 ans, je suis prêt à vendre tous mes biens et vous les prêter pour les investir dans votre compagnie de recherche et de développement, si c'est pour me rapporter sept fois le montant investi.»

Qu'est–ce que le ministère de l'Agriculture du Canada a fait pour assurer une sécurité du revenu aux agriculteurs québécois qui oeuvrent dans un secteur régi par l'offre, tel le lait, les oeufs, la volaille? Pas grand–chose. Qu'est–ce que ce fameux ministère de l'Agriculture a fait pour trouver, encore à partir des produits laitiers, des oeufs et de la volaille, de nouveaux débouchés? Pas grand–chose. Ce n'est toujours pas en changeant le nom d'un ministère qu'il va devenir plus efficace. Ce qu'il faut changer, ce sont les mentalités. Ce qu'il faut changer, c'est le vouloir, et ce qu'il faut changer, ce sont les habitudes. Le ministère, présente-

ment, ne bouge pas. Et on va, nous, du Bloc québécois lui pousser dans le dos pour qu'il se décide à bouger, parce que la classe agricole en a marre de voir l'agriculture stagner.

Qu'est–ce que le ministère de l'Agriculture du Canada a fait ou fera à court ou à moyen termes pour soutenir la relève agricole, pour soutenir le financement de passation des fermes familiales du père aux enfants? Rien.

Mon voisin a acheté une ferme porcine dans le sixième rang, en haut de chez nous. Il a commencé auprès de la Société du crédit agricole, l'organisme fédéral, à négocier son prêt dès le lendemain du Jour de l'an et il a réussi à signer le contrat le lendemain de la Fête du Canada. Six mois exactement se sont écoulés pour pouvoir obtenir le financement. Je dois vous avouer qu'un peu plus, il perdait l'opportunité d'acquérir une ferme. Et, avec l'achat de cette ferme, il s'est procuré un travail, il a procuré un travail à son frère et à une autre personne.

Le ministère de l'Agriculture, pour les agriculteurs québécois, démontre un laisser–aller et un manque de volonté flagrant. Si bien que la semaine dernière, durant la semaine de relâche, n'en déplaise à mes collègues du parti ministériel, je faisais des tournées dans ma circonscription où près de 20 p. 100 de mes électeurs vivent directement ou indirectement de l'agriculture et j'ai fait le test, et j'adore les tests. J'ai posé la question suivante: Est–ce que vous connaissez votre nouveau ministre de l'Agriculture du Québec? Huit sur dix me l'ont nommé: M. Marcel Landry, député en Gaspésie, et certains pouvaient même me nommer la circonscription de Bonaventure. En sous–question, je demandais: Est–ce que vous pourriez me nommer votre ministre de l'Agriculture à Ottawa? Je n'en ai trouvé aucun, monsieur le Président, qui a pu me donner le nom du ministre de l'Agriculture, qui est assis devant moi ici. Aucun! Je ne sais pas si c'est parce qu'il a fait de très nombreuses visites au Québec, je ne sais pas si c'est parce qu'il vient parler aux producteurs du Québec dans leur langue, voir leurs problèmes, leurs besoins, voir les solutions que les agriculteurs agricoles auraient à lui suggérer, mais ils ne connaissent même pas son nom. Espérons qu'il est mieux connu dans sa circonscription qu'au Québec, en tout cas, chez les agriculteurs de ma circonscription.

• (1630)

Qu'est–ce que le gouvernement a fait pour soutenir nos agriculteurs pour favoriser la pénétration des marchés internationaux? J'écoutais attentivement tout à l'heure le secrétaire d'État disant qu'il va privilégier ceci, qu'il va développer cela, qu'il va ouvrir des frontières. Ce sont de belles paroles, mais nos agriculteurs en ont soupé! Ce qu'ils veulent, nos agriculteurs, ce sont des gestes concrets.

D'ailleurs, on soulignait, cet après–midi, le premier anniversaire, la semaine prochaine, de la prise du pouvoir par le Parti libéral le 25 octobre. Ah, je vous dis qu'on se pette les bretelles au Parti libéral! On a gagné une belle majorité, 98 sur 99 en Ontario, presque un record parfait. Dans les Maritimes, 100 p. 100. Non, il y en manque un, c'est vrai. Il y a une députée là. . .

Une voix: Cinquante p. 100 du caucus conservateur!

M. Chrétien (Frontenac): Oui, effectivement, 50 p. 100 du caucus conservateur. Mais encore là, voyez–vous, il s'agit de un sur une vingtaine, et en Ontario 98 sur 99. Or, c'est bien, mais au Québec, ça n'a pas été terrible. Au Québec, sauf dans les circonscriptions anglophones et dans l'Outaouais, il y a deux comtés majoritairement francophones, en plus de la circonscription du député de Saint–Maurice, le premier ministre, qui ont élu des libéraux. Mais vous savez qu'on a mis le paquet dans Saint–Maurice, bien sûr. Dans le comté de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine, je crois, on a réussi à passer de justesse, il faut bien le souligner.

Mais je voudrais encore une fois poser une autre question au gouvernement libéral: Qu'est–ce que le ministère de l'Agriculture a fait pour qu'il y ait diminution des précipitations des pluies acides? On sait que les pluies acides affectent le sol. Lorsque, année après année, on prend le prélèvement du ph, le sol est trop acide. Les bouquets de fleurs poussent; les fraises poussent, mais lorsqu'elles poussent dans votre champ, c'est mauvais signe. Les enfants aiment ça; on va aux fraises. Mais l'agriculteur sait très bien que son ph est trop élevé et qu'il faut l'abaisser. Cela coûte une fortune. La chaux coûte de plus en plus cher. Les pluies acides tombent dans le comté de Frontenac. Et vous savez que ce comté et l'Estrie sont la région où les pluies acides sont les plus concentrées dans l'est du Canada. Ce n'est pas parce qu'on a des industries dans Frontenac, on n'en a presque pas, sauf des mines d'amiante et quelques petites PME. Ce ne sont pas les industries de Montréal qui nous amènent ça. Il y en a beaucoup de l'Ontario, mais cela provient surtout du Mid–West américain.

Qu'est–ce que vous avez fait, vous mes amis du Parti libéral, pour donner une relation d'aide, pour dédommager, pour aider nos agriculteurs à faire disparaître cette pluie acide qui s'imprègne dans leur sol? Ils doivent acheter, année après année, de la chaux pour diminuer le ph, pour pouvoir avoir une récolte juste. Les agriculteurs paient. Leurs coûts de production augmentent, année après année, et leurs revenus bruts diminuent, année après année.

• (1635)

Que va faire ou qu'a fait le ministère de l'Agriculture pour l'agriculteur en ce qui a trait aux problèmes causés par le réchauffement de la planète? Il est beau de dire que, depuis les 50 dernières années, la température a haussé de 3,2 degrés centigrades. Il y en a qui sourient, car ça va coûter moins cher de chauffage. Il n'y a pas seulement ce problème d'économie, ça va créer d'autres énormes problèmes, mes amis. Et ça, c'est sérieux.

Il n'y a pas que le ministère de l'Environnement qui doit faire sa part là–dedans. Le ministère de l'Agriculture va recevoir des coups de pied dans les foufounes tout à l'heure. Qu'a–t–il fait? Rien! Qu'a fait le ministère de l'Agriculture pour assurer un mariage raisonné et acceptable entre son ministère et le ministère de l'Environnement? Rien!

Justement, un de mes électeurs m'a téléphoné la semaine passée. Il était en détresse. Je vous raconte rapidement son cas. Il y a trois ou quatre ans, un incendie a détruit sa ferme. Il ne restait que le solage. Les citoyens étant très solidaires dans la MRC de l'amiante, on s'est serré les coudes, on a donné des petits montants d'argent selon la bourse de chacun, puis on a organisé des corvées, comme on en fait dans la Beauce, et on a lui a reconstruit une très belle grange en suivant toutes les normes du ministère de l'Environnement. On a obtenu des permis de reconstruction au même endroit.

Or, à quelque 700 ou 800 mètres, 1 000 mètres tout au plus, une rivière coule, très près de la grange–étable. Au mois de mai, le fermier a demandé un permis au ministère de l'Environnement pour construire une fosse à purin. Croyez–moi ou ne me croyez pas, la semaine passée, on ne lui avait pas encore accordé de permis pour construire sa fosse à purin. Pourquoi? «Tu es proche de la rivière.» Pourquoi, il y a quatre ans, lui a–t–on accordé un permis de construction de 450 000 $ pour construire sa grange–étable, alors qu'aujourd'hui on lui dit: «Tu es trop proche de la rivière, on te refuse l'autorisation», ou encore, on étire le temps avant d'émettre le permis qui lui permettra de construire sa fosse à purin?

On dirait parfois que dans certains ministères, la main droite ignore ce que la main gauche décide. Ce n'est pas en changeant de nom qu'on va améliorer des situations aussi folichonnes que celle que je viens de vous énumérer.

Qu'a fait le ministère de l'Agriculture du Canada pour améliorer les services en milieu rural? Je partais pour dire «il n'a rien fait», mais l'autre ministère a fermé des bureaux de poste en disant: «Ce n'est pas rentable.»

Une voix: Cela ne se fait plus.

M. Chrétien (Frontenac): Ah, cela ne se fait plus? Ça s'est fait. Ne venez pas me conter des peurs, ça s'est fait. On a fermé des bureaux de poste.

J'en viens maintenant à l'état des routes. Vous allez me dire: «C'est Québec qui règle les routes.» C'est vrai. Qu'avez–vous fait, il y a quatre ans? Vous avez coupé les transferts aux provinces. Qu'a fait le ministre des Affaires municipales, M. Ryan? Il a transféré 500 millions aux municipalités. Les municipalités n'ont pas les moyens, la technologie, ni le savoir–faire pour entretenir ces petites routes de municipalité.

• (1640)

Voyez–vous les 1 500 municipalités du Québec acheter chacune une niveleuse, chacune une saleuse, s'équiper avec un petit bulldozer, une petite pépine; cela n'a pas d'allure!

Je le vois venir le ministre des Finances! Évidemment ce n'est pas le ministère de l'Agriculture mais c'est son copain. Le ministre des Finances va couper dans les transferts aux provinces; il commence à nous préparer. Il avait promis de ne pas augmenter les taxes, or hier soir aux nouvelles il disait: On n'a jamais promis cela. Dans le livre rouge, il avait promis ceci... eh bien là on a découvert un trou. On ne pourra pas réaliser, on va étirer les échéances.

Je le vois venir! Il va transmettre encore une partie de son déficit aux provinces, les provinces aux municipalités, alors la ruralité va encore payer un coup.

J'étais dans une municipalité, et la crainte dans cette petite municipalité de 500 âmes c'est qu'il est impossible de s'approvisionner en essence. Les normes pour les réservoirs d'essence sont très exigeantes, cela coûte très cher, alors au lieu de sortir les réservoirs, d'en mettre des neufs, ce n'est pas assez rentable, on n'y vend plus d'essence. Ils doivent faire 15 kilomètres pour s'approvisionner en essence. C'est cela la ruralité.

Les services gouvernementaux, ce n'est pas payant d'avoir des petits bureaux dans les régions: on les ferme, vous viendrez en ville. On avait fermé justement à Disraëli les services offerts par le MAPAQ. Vous allez me dire que ce n'est pas Ottawa qui l'a fait, mais on l'a fermé et maintenant on doit aller à Thetford. Si vous avez un animal qui décède, que vous voulez savoir pourquoi, le faire autopsier, avant vous deviez aller à Sherbrooke, maintenant vous devez aller à Saint–Georges de Beauce.

Ce sont des petits agacements comme ceux–là; on se promène dans les rangs et les gens nous disent: Ce n'est plus le fun de rester ici à la campagne, mon objectif c'est d'aller en ville gagner ma vie. On a de la misère pour la relève agricole.

Qu'est–ce que le gouvernement libéral a fait cette année? On parle de la semaine prochaine, de l'anniversaire. Qu'est–ce qu'il a fait pour améliorer, aider la relève agricole? Rien.

Les modifications proposées par ce projet de loi de changement de nom visent à remettre le mandat réel, il faut bien le dire, d'Agriculture Canada à jour. Cette mesure s'intègre donc dans un vaste processus de réorientation et de redéfinition de ce que le gouvernement désire faire de ce ministère dans les années futures.

C'est dans cette ligne de pensée qu'au Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire on tentera de redéfinir l'avenir de l'agriculture au Canada pendant l'année à venir. Laissez–moi vous dire que le défi est de taille parce qu'avec la conjoncture économique et la politique actuelle, il est certain qu'il est primordial de déterminer quelle sera la voie sur laquelle l'agriculture s'engagera dans les années à venir.

Ces réflexions sur l'agriculture au Canada devront être, selon moi, basées sur les trois facteurs suivants: premièrement, la volonté de respecter les priorités des provinces. Je vous le dis, monsieur le secrétaire d'État, il faudra respecter les priorités des provinces, sinon votre engagement est voué à l'échec, soyez–en assuré. Deuxièmement, les nouveaux accords commerciaux auxquels le Canada a adhéré, notamment le GATT et l'ALENA; et troisièmement, la capacité de défendre les intérêts des différentes régions d'une façon équitable. Ce n'est pas sans raison que les producteurs du Québec ont eu toutes les difficultés de nommer et d'identifier le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada. Il y a des raisons cachées. Je les connais, ces raisons–là.

• (1645)

C'est bien de vouloir modifier la Loi qui régit le ministère de l'Agriculture dans l'optique de prévoir l'orientation que prendra l'agriculture au Canada dans les années à venir. Mais, avant de redéfinir quoi que ce soit, il importe de s'assurer du respect le plus total du plan de travail des provinces.

Si on parle du Québec, ce processus de concertation et d'orientation pour l'avenir de l'agriculture est déjà grandement amorcé. À l'image du modèle de développement québécois, les intervenants du monde agricole ont entrepris un vaste effort de réflexion. Mentionnons seulement les États généraux du monde rural, et le Sommet de Trois–Rivières qui a donné naissance à une série d'engagements concrets. Le Québec a pris les devants pour asseoir les principes sur lesquels devra s'appuyer son agri-

culture de demain. Il serait inconcevable que le gouvernement fédéral, que le gouvernement libéral dicte des normes nationales qui ne cadrent pas avec les priorités et les angles de développement qu'il a lui–même élaborés. Il est donc essentiel que les démarches entreprises respectent les priorités établies par les provinces.

Une autre problématique à laquelle il serait vital de s'attarder sont les modalités des traités de libre–échange qui touchent le Canada. Avec l'avènement de la globalisation des marchés, nous convenons tous que les secteurs commerciaux devront redéfinir leurs orientations. L'enjeu principal est donc de permettre aux agriculteurs québécois et canadiens de tirer leur épingle du jeu au niveau international. L'agriculture est une industrie importante et bien établie tant au Québec qu'au Canada. Il est primordial qu'elle le reste et que nous exploitions davantage son potentiel au niveau des exportations.

Il est beau d'exporter, mais c'est encore mieux d'exporter des produits transformés, qu'on appelle communément «avec une valeur ajoutée». On nous disait justement que les exportations en valeur ajoutée stagnent, alors qu'on exporte du blé et qu'ensuite, on importe des produits finis, comme de la farine. Le Japon nous fait cette passe–là. Il achète le blé, le rafine et le redétaille en farine. Si les Japonais sont assez brillants pour moudre notre blé et le revendre en farine à d'autres pays, je me demande pourquoi on ne ferait pas l'exercice ici même au pays? Cela donnerait du travail à notre monde et là, on travaillerait pour la création d'emplois et la relance économique. Pas seulement des mots, il faut passer à l'action. Il faut bouger!

L'adhésion au GATT et à l'ALENA est le signe précurseur d'un profond changement dans les modes de fonctionnement des échanges commerciaux. C'est pourquoi le Québec et le Canada doivent avoir un plan d'action clair et précis.

• (1650)

Les négociations entourant le blé dur, c'est important qu'on souligne cela. Mes collègues du Parti réformiste en ont parlé abondamment au Comité de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Des négociations concernant le blé dur devraient nous servir de leçon. Si notre argumentation comporte des failles et que notre plan d'action est bancal, désuet, nous plierons l'échine devant des géants de l'industrie comme les États–Unis,

Dans le cas du blé dur, le gouvernement, le ministère de l'Agriculture, avait un dossier parfait entre les mains. Il avait tout pour jouer une bonne partie de poker et remporter la mise. Il a dû partager cette mise. Ce n'est pas encourageant pour l'avenir. Par conséquent, il devient urgent de préparer nos munitions et de régler l'épineux problème des accords commerciaux du Canada. Je pose ici la question au ministre de l'Agriculture: Lequel du GATT ou de l'ALENA aura préséance sur l'autre? Je le répète une deuxième fois: Est–ce que ce sont les accords du GATT ou les accords de l'ALENA qui ont la préséance?

Là, je ne veux pas qu'on me dise: «Bien, des fois, c'est le GATT, des fois, c'est l'ALENA, des fois, ce n'est ni l'un ni l'autre, des fois, ils sont sur un pied d'égalité.» Lequel des deux a priorité? Tant que cette question ne sera pas éclaircie, toutes les hypothèses concernant les débouchés pour les différents secteurs agricoles ne seront qu'un écran de fumée.

Lorsque l'on parle de négociations, le problème de la disparité entre les régions refait surface. L'agriculture est le meilleur exemple de ce débat voué à l'impasse. Le coeur du problème est le suivant: dans le processus de négociation, il faut faire certaines concessions pour gagner ce que l'on considère comme prioritaire. On ne peut pas gagner sur toute la ligne. Il ne faut pas perdre, non plus, sur toute la ligne. Comment est–il possible de défendre les secteurs clés de chacune des provinces, d'une seule voix?

Le Canada est un grand pays et comme le disait si bien mon collègue de Richelieu, administrer un pays, c'est tout un travail. Mais, comment peut–on défendre les secteurs clés de chacune des dix provinces et des deux territoires d'une seule voix? Les négociations du GATT ont été la preuve tangible que toutes les régions du Canada ne peuvent être défendues par cette seule voie. Dans l'Ouest, la priorité est mise sur les exportations de céréales et dans l'Est, on mise sur les productions contingentées.

Ce n'est pas un secret de polichinelle, la défaite du Canada dans la défense de l'article XI 2.c) du GATT est un bon exemple de ces intérêts divergents et, au mois de décembre, quelques mois après mon élection en tant que député de la circonscription fédérale de Frontenac, j'avais assisté incognito, je dois vous le dire, puisque je suis un producteur agricole, à une réunion à Saint–Georges de Beauce, organisée par l'UPA, et justement, les négociations du GATT allaient bon train. Je voulais voir ce que les agriculteurs en pensaient. Je me suis présenté à la réunion. Évidemment, plusieurs agriculteurs m'ont reconnu et je me suis installé dans un coin avec un groupe d'amis. On a écouté avec beaucoup d'attention l'économiste en chef de l'UPA, qui est professeur à l'Université Laval, qui possède d'ailleurs, en plus de sa chaire de professeur à l'Université Laval, une ferme laitière dans la région de Drummondville. Il nous a expliqué, d'une façon très simpliste, les enjeux.

• (1655)

Je dois vous dire que parmi les 500 agriculteurs qui étaient présents avec moi, une grande inquiétude régnait en chacun d'eux. Quand on voyait des personnes âgées qui avaient misé, pour leur plan de retraite, leur quota de lait, alors c'était évidemment la grande question à ce moment–là: «Moi, j'ai investi dans des quotas de lait. Je comptais sur la revente de ce quota pour ma retraite.» À ce moment–là, on a été incapable de lui donner une réponse satisfaisante.

La majorité de nos agriculteurs ont investi dans des REER. Et aujourd'hui encore, à la période des questions orales—et il faut le dire—on a posé à nouveau la question au ministre des Finances: Est–ce que le ministre des Finances, dans son prochain budget, va s'attaquer aux REER? Encore là, pas oui, pas non, juste au milieu.

Si le gouvernement libéral s'attaque aux REER, j'espère que le ministre de l'Agriculture, le grand inconnu des agriculteurs québécois, va se lever et parler d'une seule voix pour tous les agriculteurs du Québec et du Canada. C'est leur fonds de pension. On change les règles du jeu à la toute dernière minute. C'est inacceptable!

Au Québec, nous croyons que l'avenir de l'agriculture appartient à la décentralisation des pouvoirs vers les unités décisionnelles des régions qui saisissent bien leur réalité. Malheureuse-

ment, la juridiction partagée en matière d'agriculture et les intérêts très différents des grandes régions agricoles du Canada laissent peu de place aux initiatives des agriculteurs du Québec.

Pour le Bloc québécois, la souveraineté du Québec devient l'outil indispensable qui permettra à l'agriculture québécoise de tirer son épingle du jeu. Ce que je tiens à souligner, c'est que des projets de loi comme celui qu'on nous propose cet après-midi sont sûrement très importants, mais il ne faudrait pas perdre de vue que d'autres dossiers sont urgents à régler.

Le projet de loi C-49 montre la volonté du gouvernement d'entreprendre des modifications au sein du ministère de l'Agriculture. Je souhaite sincèrement que cet effort rejoigne les préoccupations des provinces et qu'on n'en profite pas pour semer davantage le fouillis avec les juridictions provinciales.

Alors, monsieur le Président, en terminant, je voudrais rappeler au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, à son secrétaire d'État, que ce n'est pas, encore une fois, en changeant de nom qu'on va régler les problèmes agricoles du Québec. C'est un vouloir, un désir de bouger et il faudra bouger.

● (1700)

Le vice-président: Chers collègues, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Mississauga-Ouest—L'aéroport international de Pearson; l'honorable député de Calgary-Ouest—La Constitution.

[*Traduction*]

M. Allan Kerpan (Moose Jaw—Lake Centre, Réf.): Monsieur le Président, je dois avouer que la première fois que j'ai posé les yeux sur le projet de loi C-49, je ne m'imaginais pas qu'il serait si compliqué. Nous avons entendu ici, aujourd'hui, deux discours dans lesquels on a traité en long et en large du ministère de l'Agriculture. Je n'ai aucune raison de croire, comme nous l'avons vu hier, qu'on apportera des modifications à ce projet de loi. Il y a eu des votes par oui ou non, et toutes sortes de choses auxquelles je ne m'attendais pas à l'égard d'un projet de loi que je croyais bien terne et complètement vide.

Le ministère fédéral de l'Agriculture a certes besoin de plus qu'un simple changement d'appellation. S'il est louable que le projet de loi C-49 reflète la réorganisation du ministère qui a eu lieu en juin 1993, nous devons faire bien plus pour redonner de l'espoir dans l'avenir de l'agriculture. Je voudrais présenter aujourd'hui à la Chambre une proposition de réforme de toutes les sphères de compétence du secteur agricole.

Ma proposition s'inspire de déclarations et d'idées présentées par mes collègues de ce côté-ci depuis le mois de mai dernier. Elle traduit également les idées lancées et discutées par de nombreux agriculteurs, universitaires et dirigeants de syndicats agricoles dans tout le pays. Il se crée actuellement un mouvement important pour changer radicalement la façon dont les gouvernements et l'industrie fonctionnent ensemble dans le secteur agricole, d'autres secteurs des ressources naturelles et les nombreux autres segments de notre société.

Il s'agit là d'une question où les gens sont bien en avance sur les gouvernements dans leurs raisonnements, leurs idées et leurs propositions. Il est temps de mettre ces idées et ces propositions sur la table et de les examiner honnêtement et ouvertement, pour engager les débats et les discussions qui sont nécessaires pour progresser. Je ne prétends absolument pas dire aujourd'hui que je sais comment les choses devraient être, mais j'offre un point de départ de discussion et de dialogue à ce sujet.

Notre proposition se fonde sur la vision du Parti réformiste qui consiste à réorganiser l'agriculture en fonction d'une répartition plus claire des responsabilités entre les deux niveaux de gouvernement et l'industrie. Elle établit également les bases d'une nouvelle politique visionnaire, exhaustive et cohérente dans le domaine agroalimentaire pour le Canada.

Le nouveau système de direction que nous proposons prévoit que les décisions doivent être prises au niveau local le plus bas auquel elles peuvent raisonnablement être prises. Le niveau supérieur doit aider l'industrie en cause ou les organismes gouvernementaux plutôt locaux à s'acquitter de ces tâches. En vertu de ce nouveau système de direction, on transfère des responsabilités du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et locaux, ainsi qu'à l'industrie et aux citoyens eux-mêmes.

Ainsi, nous devrions compter sur un gouvernement plus efficient aux échelons supérieurs pour intervenir à des endroits plus stratégiques afin de s'occuper des normes, des orientations générales et des valeurs, en plus des tâches de gestion qui peuvent être effectuées de façon efficace à ce niveau. Le système sera davantage communautaire et le gouvernement fédéral jouera plus un rôle de catalyseur. Les gouvernements locaux et provinciaux devront répondre aux attentes de la population et offrir les services les mieux adaptés aux besoins des diverses collectivités.

Ce transfert de pouvoirs pourrait aboutir en l'an 2020 à un système où un petit pourcentage seulement des fonctionnaires dans le domaine de l'agroalimentaire seront fédéraux. Le système sera organisé en petites unités chargées de s'occuper de la politique nationale à long terme dans les domaines du commerce, du soutien financier, ainsi que des normes de santé et de sécurité. Je le répète, on essaie dans cette proposition de définir plus clairement les responsabilités des divers niveaux dans le secteur agroalimentaire, mais cela n'entraîne pas nécessairement une répartition bien tranchée des tâches entre les divers intervenants.

Ce nouveau système de direction essaie de concilier des tendances contradictoires, par exemple la nécessité d'avoir un point de vue global, mais local dans son application, d'être à la fois petit et gros, centralisé et décentralisé, tout en pouvant offrir à tous les intervenants liberté et justice. Cela supposera donc un processus d'apprentissage constant.

• (1705)

Cette proposition complète l'étude que mène actuellement le gouvernement libéral dans son effort pour réduire les dépenses des programmes gouvernementaux et des ministères. L'étude du gouvernement libéral est fondée sur six questions auxquelles chaque ministère doit répondre.

Voici ces questions: L'activité ou le programme continue–t–il de servir l'intérêt public? Le gouvernement a–t–il un rôle légitime et nécessaire à jouer dans ce programme ou cette activité? Le rôle actuel du gouvernement fédéral est–il justifié ou le programme pourrait–il être réorienté vers les provinces? Quels programmes ou activités pourraient ou devraient être transférés entièrement ou partiellement au secteur privé ou à celui du bénévolat? Si le programme ou l'activité se poursuit, comment peut–on améliorer son efficacité? Enfin, compte tenu des compressions budgétaires, est–ce que nous avons les crédits voulus pour chercher à obtenir ces résultats, pour maintenir tous ces programmes et toutes ces activités? Sinon, quels programmes ou activités devrait–on abandonner?

En réfléchissant bien à ces questions maintenant, nous pouvons contribuer à assurer un brillant avenir à l'industrie agroalimentaire. Cette proposition est un cadre théorique en fonction duquel on peut examiner comment les programmes agroalimentaires qui existent actuellement aux niveaux fédéral et provincial pourraient être réformés au sein de l'industrie, supprimés ou réattribués. C'est donc un critère à prendre en considération avant de proposer des compressions budgétaires, des économies et des dépenses fédérales.

Monsieur le Président, je crains de devoir m'arrêter, car je n'ai plus de voix. Je demanderais simplement à la présidence de m'excuser maintenant.

Le vice–président: Certainement. Quelqu'un veut–il prendre la parole et poursuivre l'intervention du député?

M. Kerpan: Monsieur le Président, si vous n'y voyez pas d'objection, j'aimerais simplement reporter mon intervention.

Le vice–président: Est–ce à dire que personne ne veut actuellement parler au nom du Parti réformiste?

M. Kerpan: Monsieur le Président, nous pourrions peut–être passer au prochain intervenant. Ce sera très bien ainsi.

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part à ce débat sur le projet de loi C–49, Loi constituant le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, qui en est à l'étape de la troisième lecture.

Notre communauté agricole est actuellement confrontée à de nombreux problèmes. J'ai déjà travaillé dans ce secteur. Il ne s'agissait pas d'un emploi à plein temps. J'étais agriculteur à temps partiel, mais j'ai eu tôt fait de me rendre compte que l'agriculture était un métier à la fois très dur et peu rentable.

J'aimerais essentiellement aborder deux problèmes que connaît bien notre communauté agricole et, si possible, expliquer comment notre gouvernement s'emploie à les résoudre. Cela a trait à la question générale du financement, ainsi qu'aux transferts intergénérationnels et aux biens agricoles.

Dans ma circonscription, l'agriculture est une industrie très importante. La production agricole primaire vient au deuxième rang après la General Motors. De Bowmanville à Orono, en passant par Port Perry et Uxbridge, l'agriculture est un mode de vie très répandu. C'est un coin de pays qui vit de l'agriculture depuis plus de 100 ans. J'ai notamment fait la constatation suivante: notre communauté agricole vieillit. L'âge moyen de l'agriculteur canadien est de 54 ans environ.

J'ai évoqué à la Chambre et à divers comités la nécessité, pour la petite et moyenne entreprise, d'avoir accès à de nouvelles formes de capital. C'est ainsi que le Comité de l'industrie, dont j'ai été membre, vient tout juste de publier un rapport en faveur d'un plus grand accès à accorder à la petite et moyenne entreprise. Nous oublions trop souvent que les fermes sont de petites entreprises et que les agriculteurs sont aux prises avec d'énormes problèmes lorsqu'ils traitent avec leur banque. Lorsque j'étais agriculteur, chaque dollar disponible devait être investi dans la ferme, le matériel ou de nouveaux bâtiments. Les agriculteurs ont donc très peu de liquidités.

• (1710)

Au cours de la dernière semaine de relâche, j'en ai profité pour m'entretenir avec certains de nos gérants de banque locaux. Bon nombre de mes électeurs qui exercent le métier d'agriculteur ont signalé qu'ils avaient beaucoup de mal à s'arranger avec les établissements bancaires. Pourtant, ce ne sont pas des gens qui sont nés de la dernière pluie. Ils avaient une cote de solvabilité depuis fort longtemps à leur banque, depuis 15 ou 20 ans, dans certains cas. Un des gérants de banque avec qui je me suis entretenu m'a confié, entre autres, que les banques ne voulaient plus consentir de prêts «renouvelables à perpétuité». Comme j'entendais l'expression pour la première fois, je lui ai demandé de m'expliquer ce qu'il entendait par là. Il m'a répondu qu'un prêt renouvelable à perpétuité était un prêt qui, aux yeux des banques, risquait de ne jamais être remboursé. Je suppose qu'on peut faire une analogie entre les arbres à feuillage persistant qui ne perdent jamais leurs feuilles ou leurs aiguilles et le fait que les banques ne veulent pas accorder de prêts qui ne seront pas remboursés, selon elles.

En toute franchise, j'ai trouvé cela tout à fait absurde. Je me rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, la dernière chose qu'une banque souhaitait, c'était qu'on lui rembourse ses prêts, car elle établissait alors avec une exploitation agricole une bonne relation de crédit qui durait des décennies.

Il y a de nombreuses choses essentielles sur une exploitation agricole, mais, fondamentalement, les exploitations doivent financer leur stock de bétail, d'une part, et les récoltes de l'année suivante, d'autre part. À l'instar de toutes les autres petites et moyennes entreprises, au fur et à mesure qu'elles grandissent, elles ont sans cesse besoin de ce financement. Ainsi, par définition, ce n'est pas de l'argent qui est versé chaque année. En fait, cela devient en un sens un actif fixe pour la banque ou, inversement, une dette pour l'agriculteur. Cela devient ce que nous avions pour habitude d'appeler un prêt incompressible, c'est–à–dire qui est toujours présent. L'agriculteur paie l'intérêt sur ce prêt et les banques réalisent des profits sur ce dernier et tout le monde est heureux.

Nous nous sommes aperçus que les banques avaient en fait changé leur attitude face aux petites et moyennes entreprises de toutes sortes de secteurs. Cela touche également très durement les agriculteurs. Les banques disent vouloir se faire rembourser

et elles jouent maintenant un rôle quelque peu différent. Elles sont devenues des courtiers en devises, plutôt que des banquiers. Ce qui se produit, c'est que chaque fois qu'une personne va emprunter, elle doit payer toutes sortes de frais de mise au point.

Et il y a pire. Des clients et des agriculteurs qui traitent avec une banque donnée depuis 15 ou 20 ans se voient demander maintenant toutes sortes de rapports financiers. Ce sont des choses que les banques avaient pour habitude de faire à l'interne. Maintenant, elles disent aux agriculteurs qu'ils devraient engager des professionnels pour effectuer tout ce travail. Bien entendu, l'agriculteur est placé dans une situation extrêmement précaire. Il doit aux banques 100 000 $. Il peut avoir des actifs d'un demi–million de dollars, mais il ne peut rembourser les 100 000 $ d'un coup, sans vendre son bétail ou se débarrasser de toutes ses récoltes ou en n'ensemençant pas pour l'année prochaine. Ainsi, en un sens, il est dans une situation difficile et il doit se plier aux exigences des banques.

Je suis comptable agréé et les membres de ma profession profitent des contrats supplémentaires que nous obtenons de cette source. Cependant, il s'agit de se demander si cela s'impose. Est–ce là une dépense nécessaire pour les agriculteurs? Je crois qu'en plus de certaines des études que nous effectuons au Comité de l'industrie, nous devrions également nous attarder aux prêts aux petites entreprises destinés aux agriculteurs.

Prenons les banques et la position privilégiée qu'elles occupent dans notre pays. Il y a des mesures fiscales spéciales pour les banques. Il y a même des lois qui leur permettent de créer de l'argent. Peut–on faire mieux que prêter de l'argent que l'on n'a pas? Le secteur des banques a de tels droits. Il faudrait examiner ces droits et ces privilèges et se demander ce qu'ils font pour les agriculteurs.

L'une des recommandations que le Comité de l'industrie a faites portait sur la possibilité de créer des banques régionales. De telles banques existaient au début du siècle. Il y avait alors des banques pour agriculteurs et les habitants d'une localité pouvaient former leurs propres entreprises bancaires. Ce n'était pas les esprits brillants de Bay Street qui leur disaient s'ils pouvaient ou non acheter une nouvelle moissonneuse–batteuse ou un nouvel épandeur de fumier, même s'ils pouvaient avoir une préférence pour l'une ou l'autre de ces machines. Ce sont là certains des aspects de la capitalisation des petites entreprises. Je pense que le gouvernement est très intéressé à ce que les agriculteurs aient plus facilement accès à des capitaux.

• (1715)

Je voudrais maintenant parler des agriculteurs qui prennent leur retraite. Comme je l'ai mentionné au début de mon intervention, l'agriculteur canadien moyen a 54 ans. À l'heure actuelle, la Loi de l'impôt sur le revenu accorde aux agriculteurs une exonération cumulative des gains en capital de 500 000 $. Je voudrais discuter des gains en capital dans le secteur de l'agriculture.

En réalité, l'impôt sur les gains en capital, malgré ce que les financiers peuvent nous dire de temps à autre, n'existe pas, en règle générale, dans le secteur agricole. En fait, cela correspond à l'inflation, autrement dit, à la différence entre ce que valait l'exploitation agricole dans les années 50 et ce qu'elle vaut aujourd'hui. Si nous revenions en arrière et extrapolions la valeur réelle de l'argent, nous verrions que l'agriculteur n'a, en fait, rien gagné.

Cependant, il a pris chaque sou qu'il avait et l'a englouti dans son exploitation, et c'est là ce qui constitue son revenu de retraite. Il n'a pas de régime d'épargne–retraite. Certains en ont peut–être un, mais ils sont loin de former la majorité, et cela tient simplement à la nature de l'entreprise comme telle.

Les financiers parlent parfois d'un manque à gagner d'environ 2,2 millions de dollars attribuable à la déduction accordée aux agriculteurs. En réalité, il n'y a aucune perte d'argent. Cet argent n'existe pas. Il s'agit d'une taxe sur l'inflation.

Je voudrais signaler à la Chambre et au ministre des Finances, qui sera lui aussi impressionné, qu'il s'agit, en fait, d'une chose que nous devons conserver pour aider nos agriculteurs à transférer sans problème leur exploitation agricole à la génération suivante ou même à délaisser complètement le secteur agricole.

Deuxièmement, Agriculture Canada et, plus précisément, la Société du crédit agricole, aident activement la collectivité agricole. Tout récemment, la Société du crédit agricole a adopté un nouveau régime hypothécaire destiné aux agriculteurs. Une partie de ce régime visera les agriculteurs qui prennent leur retraite et qui transmettent leur ferme à leurs fils ou leurs filles, tandis qu'une autre portera sur les agriculteurs qui se retirent complètement du secteur. Généralement parlant, ce programme aidera les agriculteurs à transmettre leurs biens à une autre génération.

Très souvent, les agriculteurs continuent d'exploiter leur ferme bien après le moment où ils devraient la transmettre à une autre génération. C'est habituellement parce qu'ils ont des difficultés financières. En outre, les travaux de la ferme sont très exigeants sur le plan physique. De toute évidence, il ne faudrait pas attendre l'âge de 54 ans pour songer à la retraite ou devenir gestionnaire.

La Société du crédit agricole a donc conçu un régime hypothécaire. Il est un peu complexe, mais je l'expliquerai brièvement. Si l'agriculteur désire vendre sa ferme, disons, 100 000 $, son fils devra verser 10 p. 100 du montant des recettes, soit 10 000 $. La Société du crédit agricole avancera alors 40 000 $ à l'agriculteur qui prend sa retraite, soit jusqu'à 40 p. 100 du prix de vente. Le jour de la vente, il aura donc 50 000 $, soit la moitié des recettes de la vente. Le reste de l'argent lui sera versé sur une période maximale de cinq ans, mais elle pourrait être plus courte.

D'un autre côté, l'agriculteur qui prend sa retraite ne reçoit des intérêts que sur les 40 000 $. Son fils ou sa fille effectuera des remboursements complets. Une plus forte proportion des remboursements servira donc à payer le capital plutôt que les intérêts.

Il s'agit là d'une autre bonne idée de la Société du crédit agricole qui aidera le nouvel agriculteur à se constituer des capitaux propres et l'agriculteur qui prend sa retraite à récolter ses bénéfices.

• (1720)

Où est l'attrape? Généralement parlant, l'agriculteur qui prend sa retraite ne va pas toucher d'intérêt sur ces 50 000 $ durant cette courte période. La plupart des agriculteurs que je connais s'en rendent compte. En fait, j'ai souvent entendu dire dans les milieux agricoles que si nous prélevons plus de 10 p. 100 d'intérêt, les exploitations vont faire faillite.

La plupart des agriculteurs savent ce qu'ils font et seraient ravis de réduire la part de l'intérêt réel et de savoir qu'ils vont récupérer les fonds qu'ils ont investis dans la ferme.

C'est un domaine où le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire d'Agriculture Canada et de la Société du crédit agricole, a introduit un instrument très précis et très utile pour aider les agriculteurs à procéder à des transferts intergénérationnels.

Pour conclure, j'aimerais faire remarquer que ce sont là des éléments dont nous devrons tenir compte quand nous traiterons du secteur agricole. Nous devrons tenir compte des problèmes qu'ont les agriculteurs avec leurs banques et du fait qu'ils devraient continuer à avoir droit à une exonération cumulative des gains en capital de 500 000 $. Le gouvernement du Canada a entendu les préoccupations des agriculteurs au sujet des transferts intergénérationnels et est en train d'essayer de prendre des mesures positives pour leur venir en aide.

[*Français*]

M. Jean–Guy Chrétien (Frontenac, B.Q.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'honorable collègue de Durham, lorsqu'il parlait de financement pour la passation des fermes, père, fils ou père, fille. Je voudrais ici vous faire un exposé très bref et avoir les commentaires de mon collègue.

Voyez–vous, je connais plusieurs agriculteurs qui doivent avoir une marge de crédit très importante. Mais le problème, c'est que sur cette marge de crédit très importante, la banque ou la caisse populaire a un taux d'intérêt très élevé, puisque ce n'est pas payant pour l'agriculteur d'hypothéquer sa ferme, sa maison ou une partie, pour obtenir ce prêt.

L'exemple que j'ai en mémoire, c'est un de mes amis qui avait acheté un vaste quota, au printemps, à 35 $ le kilo de gras non produit, et puis il a eu quelques malchances. Il a dû renouveler, et ce n'était pas prévu dans ses projets de l'année, sa presse, son lance–balle et son quatre roues qui ont fait défaut à un moment donné, et pour conclure la saison des foins, la faucheuse–conditionneuse.

Il a dû dépenser et à ce moment–là, c'était pressant, il n'avait pas trois semaines à perdre pour trouver du financement, c'était hier qu'il en avait besoin. Alors ça pressait, chaque seconde compte lorsqu'on est en pleine récolte de foin. Or, il a donc augmenté sa marge de crédit et ça lui a coûté des frais d'intérêts très élevés.

Je me demande si mon honorable collègue du comté de Durham n'aurait pas à suggérer justement à son parti, le parti ministériel, une relation d'aide pour que les agriculteurs puissent posséder une marge de crédit en fonction de leur revenu, de leur rapport d'impôt de l'année précédente, et que l'intérêt soit défrayé en grande partie par la Société du crédit agricole, ou encore que la Société du crédit agricole, à laquelle il faisait allusion tout à l'heure, puisse financer de façon sporadique des agriculteurs qui seraient dans un besoin pressant? Comme je vous le dis, il ne faut pas que ça prenne six mois. Il faudrait que ça se fasse dans la semaine où la demande serait faite.

Or, j'aimerais avoir les commentaires de l'honorable collègue du Parti libéral.

[*Traduction*]

M. Shepherd: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Tout d'abord, il y a un programme de la Société du crédit agricole qui porte sur les prêts hypothécaires à taux variable. La Société consent habituellement des prêts garantis par des biens immobiliers, par exemple, une hypothèque sur une ferme.

• (1725)

Je crois que le député fait plutôt allusion à une demande de prêt pour assurer un fonds de roulement. Il faut penser qu'il y a une énorme différence entre le fonctionnement d'une banque et l'exploitation d'une ferme. Comme le député l'a mentionné, l'exploitation agricole comporte une grande part d'incertitude. Il est toujours possible que la grêle ruine totalement une récolte. Les difficultés sont innombrables.

Au cours de ma brève expérience sur la ferme, il m'a semblé que le matériel cassait toujours le dimanche, quand tout était fermé. Les problèmes s'enchaînaient sans fin. C'est comme cela en agriculture.

Pour répondre précisément à la question, je vais revenir à certaines choses que j'ai dites. Nos banques ne sont pas conçues pour faire affaire avec les agriculteurs. Depuis toujours, le secteur des banques favorise les prêts à court terme et il se tourne de plus en plus vers ce genre de prêts, parce qu'il veut récupérer son argent chaque année. Il recherche la flexibilité, la fluidité. L'agriculture est tout à fait à l'opposé. Dans ce secteur, on engage des capitaux à long terme. Autrement dit, les deux secteurs présentent des structures financières complètement différentes.

Grâce à la Banque fédérale de développement, nous avons constaté que le secteur des entreprises éprouvait aussi des difficultés à obtenir des capitaux à long terme. Il est fort opportun de se demander comment réformer le régime des prêts pour le secteur de l'agriculture. Cela revient peut–être à ma première observation. Il serait peut–être bon d'établir trois types de banques, dont une pour le secteur agricole, où les agriculteurs, en tant que créanciers, prêteurs et déposants, comprendraient les problèmes des banques. Ce serait peut–être une façon de régler le problème.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question au sujet de la Société du crédit agricole. Le député a mentionné un des programmes offerts par la Société du crédit agricole.

Je voudrais demander au député si la Société du crédit agricole a encore sa raison d'être. Des gérants, des directeurs et des membres de coopératives de crédit m'ont dit qu'ils voudraient prendre la relève et accorder les emprunts que consent actuelle-

ment la Société du crédit agricole. Ils se demandent si la Société du crédit agricole est vraiment utile, et c'est la première question que je vous pose.

La deuxième question va dans le même sens. Dans toute localité agricole, des sommes considérables devraient être mises à la disposition des agriculteurs. Cet argent provient des agriculteurs à la retraite, surtout ceux qui vivent dans les localités agricoles. Malheureusement, de nos jours, la situation économique et l'avenir de l'agriculture inquiètent tellement les agriculteurs à la retraite que ceux–ci préfèrent investir la plus grande partie de leur argent à l'étranger. Cela est directement attribuable au manque de détermination de la part des ministres des Finances qui se sont succédé au cours des 10 ou 20 dernières années et qui ont refusé de résorber le déficit et de rétablir au Canada un climat propice à l'essor économique.

Je voudrais vous demander si vous croyez qu'il serait sage de se débarrasser du crédit agricole, d'utiliser les sommes prévues à cette fin pour équilibrer le budget et de créer une atmosphère plus saine où les investisseurs privés pourraient consentir des prêts aux agriculteurs?

Le vice–président: Dois–je comprendre que le député de Végréville pose la question à la présidence? Je rappelle aux députés qu'ils peuvent dire «vous» lorsqu'ils s'adressent à la présidence, mais qu'ils doivent utiliser la troisième personne du singulier lorsqu'ils parlent d'un de leurs collègues.

M. Shepherd: Je remercie beaucoup le député de poser la question. Le député demande si l'on a toujours besoin au Canada de la Société du crédit agricole. Et je répondrai que oui, très certainement. Quant aux mesures proposées pour redonner confiance dans notre économie, nous y recourons aussi de façon constructive.

Le problème avec le financement agricole, je le répète, c'est qu'il faut du capital à long terme et, en général, nos marchés de capitaux ne l'offrent toujours pas. En fait, le problème s'étend même aujourd'hui aux prêts hypothécaires. Je me souviens parfaitement du temps où tout le monde avait une hypothèque de cinq ans. Aujourd'hui, les gens doivent jongler avec des hypothèques de deux ou de trois ans. On se heurte à cet autre problème au Canada lorsqu'on a besoin d'un prêt hypothécaire pour acheter une maison.

• (1730)

Aux États–Unis, on peut avoir une hypothèque de 30 ans. Au Canada, on peut tout au plus avoir une hypothèque de cinq ans. Le dilemme semble venir de nos marchés de capitaux. Ils ne sont pas assez importants ni assez forts pour régler ce problème.

On peut établir un parallèle avec la Banque fédérale de développement. Quoi qu'on en dise—et sa gestion est aussi exigeante que celle de toutes les autres—cette banque a réussi en général à satisfaire le besoin de capital à long terme. Certes, si le secteur privé voulait s'en occuper, nous aurions tous lieu de nous en réjouir. Le fait est qu'il n'est pas prêt à prendre ce risque.

Pour répondre plus précisément à la question du député, je dirai que la Société du crédit agricole est toujours utile. Peut–être devrait–elle ouvrir plus grand ses portes. Quand à investir à l'étranger, les agriculteurs de ma région ne peuvent pas se permettre ce luxe. Il faut croire que la région du député reçoit trop de subventions si les agriculteurs peuvent là–bas se permettre ce luxe.

Ils pourraient investir dans une société du genre de la Société du crédit agricole. C'est une possibilité. Peut–être pourrait–on se décider à la privatiser en partie. Tout le monde veut régler le problème du financement à long terme des agriculteurs.

[*Français*]

M. Jean Landry (Lotbinière, B.Q.): Monsieur le Président, mon intervention portera sur le projet de loi C–49, Loi modifiant le ministère de l'Agriculture.

Que le ministère de l'Agriculture devienne le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, on peut le comprendre. Il va de soi que l'avenir économique du secteur agricole passe non seulement par l'aide gouvernementale, mais également par le développement et la transformation, la commercialisation et la distribution. Sur ce dernier point, la distribution, je me pose des questions. Je me pose des questions aussi sur les chevauchements. Les transformateurs du secteur agroalimentaire font connaître fréquemment les difficultés qu'ils rencontrent concernant la distribution de leurs produits.

Comment penser développer le secteur agroalimentaire avec succès si les lacunes du secteur de la distribution ne sont pas enrayées?

Prenons l'exemple des fromages fins où la distribution de ces produits s'avère difficile. Ce petit marché pourrait être rentable, mais les coûts de transport et les coûts d'emplacement dans les marchés sont exorbitants. Pourtant, une concertation entre les entreprises pourrait être une solution. Présentement, il existe un monopole de la distribution dont les transformateurs sont victimes. L'exemple au Québec de la Table de concertation sur l'exportation pourrait s'appliquer alors que les entreprises se sont regroupées pour le transport des denrées sur les autres marchés. Le gouvernement a comme responsabilité de procurer plus d'informations sur ces marchés. Il y a d'ailleurs matière à amélioration de sa part à ce sujet.

Une telle concertation doit être encouragée chez les grossistes. Ces derniers ont de la difficulté à concurrencer les grossistes américains qui ont leur entrée avec des privilèges dans les filiales américaines sur certains marchés implantés ici. Ces filiales ont déjà leurs fournisseurs qui offrent des produits américains à meilleur marché, d'où l'importance pour nos grossistes de se regrouper pour contrer ces Américains qui possèdent un net avantage.

Les producteurs ne bénéficient pas d'un rapport de force dans le secteur de la distribution. Ils doivent donc créer une concertation au niveau du transport afin de devenir plus compétitifs. Cette concertation entre les producteurs, les transformateurs, et bien sûr, le gouvernement, ne doit pas se faire au détriment des producteurs dans le contexte de la fixation des prix.

Au sujet des chevauchements, on constate, encore une fois, que le gouvernement n'en a pas tenu compte dans l'élaboration d'un projet de loi. Le ministre de l'Agriculture n'a pas précisé clairement que son projet de loi éviterait aux Québécois de payer deux fois pour les mêmes services. Une histoire qui se répète trop souvent malheureusement.

Au Québec, et j'ai déjà eu l'occasion de le souligner lors d'un précédent débat sur l'agriculture en cette Chambre, l'industrie et le gouvernement travaillent de concert depuis fort longtemps afin de mettre en place des stratégies de conquête des marchés. Pendant ce temps, le fédéral met en place des programmes qui entrent en conflit ou qui chevauchent les programmes provinciaux, occasionnant un gaspillage des fonds publics.

• (1735)

On augmente aussi la dette, ce qui déplaît sûrement au ministre des Finances. Quand le gouvernement impose ses politiques, est–il conscient que celles–ci ne cadrent pas toujours, et je dirais même pas souvent, avec les priorités et les angles de développement à élaborer par les intervenants du secteur concerné.

Permettez–moi de rappeler certains des objectifs qui sont ressortis des États généraux du monde rural québécois en 1991: le respect et la promotion des valeurs régionales et locales; la concertation des partenaires régionaux et locaux; la diversification de la base économique régionale; la protection et régénération des ressources; et le rééquilibrage des pouvoirs politiques du haut vers le bas. De là sont nées les tables de concertation, dont l'efficacité n'est plus à démontrer. Le fédéral ne tient pas compte du tout de ces objectifs quand vient le temps d'élaborer ses programmes.

Que le gouvernement cesse de tenter de diriger l'industrie agricole et qu'il considère les agriculteurs et agricultrices comme des entrepreneurs en soutenant l'entrepreneurship régional. Il doit dissocier les politiques de développement agricole des politiques de développement régional et encourager la prise de conscience par la profession elle–même de l'importance de la question environnementale comme outil de promotion à l'agriculture. Voilà des dispositions qu'on aurait pu trouver dans ce projet de loi.

On a beau être d'accord avec l'esprit de ce projet de loi, rien n'empêche qu'on constate la grande possibilité qu'on retrouve encore et toujours des chevauchements. Des activités qui se recoupent? En voici: les gouvernements canadien et québécois soutiennent tous les deux les agriculteurs; tous deux voient au développement des marchés, à favoriser des activités de recherche ainsi qu'à favoriser des activités relatives à l'inspection des produits agricoles.

Le fait de changer le nom du ministère de l'Agriculture en celui de ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire confirme que la responsabilité du ministère est accrue. On ne se limitera plus à apporter de l'aide aux producteurs, puisque l'avenir du secteur agricole passe par la transformation, la commercialisation et la distribution des produits. Le ministre l'a clairement indiqué devant cette Chambre il y a un mois. Il va sans dire que le nouveau ministère devra permettre à nos producteurs d'améliorer leur compétitivité, leur autonomie par rapport aux producteurs étrangers et assurer l'avenir du secteur agricole.

Le projet de loi stipule que le ministère prendra ses responsabilités en matière de recherche, ce qui est essentiel. Avec l'ouverture des marchés mondiaux, le ministère devrait évoluer en ce sens.

Je termine en demandant au ministre de se pencher sur la problématique des chevauchements ainsi que sur celle que rencontrent les transformateurs en matière de distribution, comme je l'ai évoqué. Le changement de nom de son ministère pourrait alors devenir significatif.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, justement, il y a plusieurs agriculteurs et agricultrices dans mon comté. Comme on le sait, c'est une industrie importante dans l'ensemble de l'est du Québec, de la province et, bien entendu, du Canada.

J'ai écouté, encore une fois, avec un intérêt certain les propos tenus par le député, et je trouve curieux qu'on ne tienne pas compte des réalisations du gouvernement du Canada dans ce secteur si important aux Québécois mais surtout aux Gaspésiens.

J'ai eu le privilège de coopérer étroitement avec l'Union des producteurs agricoles du Québec dans mon comté où on a remis un chèque de 84 000 $ pour développer une industrie de culture de petits fruits, cela afin de développer des nouveaux moyens pour encourager les agriculteurs de la région à développer de nouveaux produits pour le marché local, provincial, national et même international.

Je voudrais aussi souligner que ces mêmes gens sont déjà venus me voir, des représentants de l'UPA et des producteurs agricoles, surtout du domaine laitier, pour mettre sur pied un programme de transformation du lait et du fromage en régions.

• (1740)

Mais, ces gens–là sont venus voir le gouvernement du Canada, ils sont venus voir leur député fédéral. Pourtant, le projet qui est proposé demeure encore sans réponse, ce qui donne à penser qu'on a un député ministre responsable de l'agriculture dans le comté de Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine et que ce même ministre ne s'est même pas encore prononcé sur ce projet.

J'ai pris ce projet avec beaucoup de sérieux, je l'ai remis au Bureau fédéral de développement régional, parce qu'on veut démontrer aux gens de la place que le fédéral est prêt à travailler avec eux et est prêt à travailler en partenariat avec les agriculteurs et agricultrices, ainsi que le gouvernement du Québec, et toutes les instances de représentation que l'on connaît dans ce milieu.

Une voix: Question!

M. Gagnon: Alors, je trouve ça très curieux. On parle de question, on parlait aussi de commentaires, mais quand même, si on parle de la culture, de la recherche aussi, de la recherche bovine, encore une fois, le fédéral a pris l'engagement de mettre au point de nouvelles techniques. Mais malheureusement, encore une fois, on entend les arguments du Bloc québécois comme étant des défenseurs de la fonction publique. Moi, je ne suis pas un défenseur de la fonction publique, je suis un défenseur et un

promoteur des agriculteurs et agricultrices de la Gaspésie. Mais, quand j'entends l'opposition défendre la fonction publique, encore là, je mets en doute leurs propos.

M. Landry: Monsieur le Président, ça me fait bien plaisir de répondre à mon collègue d'en face. Il y a une chose dont je voudrais lui parler. Qu'on regarde, si vous voulez, au niveau du sirop d'érable qui existe, on a des surproductions et regardez ce qui se passe. Je vais aller plus loin que cela en prouvant vraiment au gouvernement ce qui s'est passé avec le Québec et avec le reste du Canada. On va vous parler de la pomme de terre. Au Nouveau–Brunswick, on produit la pomme de terre, on la produit au Québec aussi et le fédéral subventionnait les cultivateurs de pommes de terre du Nouveau–Brunswick pour qu'ils aillent sur le marché du Québec.

Jamais les Québécois n'ont eu 5c. pour partir de leur région et s'en aller sur le marché, à l'intérieur même de la province de Québec. Donc, je me justifie aujourd'hui, c'est vraiment ce que le fédéral a fait ou donnez–moi des preuves du contraire. Moi, les preuves que j'ai, c'est que ça n'a jamais été équitable, et je pourrais en parler aussi au niveau de bien d'autres sujets.

M. Gagnon: Monsieur le Président, justement, une des preuves bien connues et franchement méconnues, probablement, de l'opposition, c'est que plus de 48 p. 100 de la production laitière au Canada se retrouve au Québec, et c'est grâce aux quotas qu'on a mis en place, c'est grâce à la participation fédérale, c'est grâce aux garanties de ce marché canadien que le Québec a su contrôler, si on veut, 48 p. 100 de la production laitière.

On parle, encore une fois, des producteurs de pommes de terre. Parlons–en, des pommes de terre, parlons–en, par exemple, du sirop d'érable, mais moi, je le sais, par exemple, justement, j'ai travaillé avec une société à l'étranger, et on a voulu exploiter ce marché pour des producteurs québécois. Mais de dire que le gouvernement fédéral n'a rien fait, c'est tout à fait faux. Justement, on a les preuves, je vous ai parlé de 84 000 $ qui ont été versés dans mon comté à l'UPA et vous ne voulez pas reconnaître qu'on ait versé encore un autre montant d'argent pour des gens qui travaillent dans le domaine, afin de diversifier la production locale.

Alors, c'est malheureux que l'opposition ne tienne pas compte de cela, parce que tout ce qu'on entend, c'est encore une fois l'idéologie séparatiste qui ne fait pas l'affaire de la vraie population québécoise.

M. Landry: Monsieur le Président, vous savez qu'au Québec, 24 p. 100 de la population travaille dans le domaine de l'agriculture et je dois dire que 10 p. 100 du budget de l'agriculture s'en vient au Québec.

M. Chrétien (Frontenac): Seulement 10 p. 100.

M. Landry: Seulement 10 p. 100. Je veux l'équité, que mon collègue d'en face me la donne et je serai prêt, après ça, à communiquer.

M. Gagnon: Monsieur le Président, il est certain qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine de l'agriculture, mais aussi, je dois rappeler à l'honorable député que le gouvernement fédéral et plusieurs ministères sont en train de trouver des moyens pour rendre plus accessibles les programmes aux agriculteurs et agricultrices du Québec. Mais quand même, je voudrais souligner à l'honorable député que justement, on est en train d'exploiter et d'étudier des programmes où on peut inviter les agriculteurs à se lancer dans la biotechnologie.

Justment, on a un programme dans mon comté pour inviter les agriculteurs, les travailleurs de la terre, à essayer de trouver des moyens pour peut–être introduire ces produits aux nouvelles technologies, à la santé, pour le mieux–être de la population canadienne.

• (1745)

Il est certain que cela ne fait pas toujours l'affaire de l'opposition d'entendre cela, mais quand on parle des entrepreneurs, si on parle des prêts bancaires, si on parle par exemple de l'implication, de l'engagement du Bureau fédéral de développement régional, de la Banque fédérale, on parle d'équilibre. Ce qui est important pour les agriculteurs du Québec, c'est de s'assurer dans un premier temps de l'existence du marché canadien.

Je crois qu'on retrouve la quasi–unanimité des producteurs québécois sur l'importance du marché canadien et sur l'importance de le maintenir afin de faire face à la concurrence américaine.

Des montants ont été mis à la disposition des agriculteurs, des scientifiques, des chercheurs, des unions, des syndicats. Il ne faut pas l'oublier, le fédéral a son rôle à jouer, et croyez–moi, il est souvent le bienvenu et ce n'est surtout pas ce que prétend le député de l'opposition.

M. Landry: Monsieur le Président, on parlait d'équité. Je voudrais débattre de la question de l'équité.

Dans mon comté, au Québec, et pas seulement là, on voit des personnes, des jeunes qui ont fini d'étudier en agriculture et qui veulent commencer à travailler à la ferme, acheter la ferme paternelle. Au niveau de la Société agricole, il y a un tas de restrictions, d'exigences qui sont imposées. On ne permet pas aux jeunes diplômés en agriculture de pouvoir se lancer dans le domaine dans lequel ils ont étudié.

C'est nous qui connaissons nos besoins au Québec, c'est nous qui savons de quoi nous avons besoin. Je sais qu'ils défendent le fédéral et je n'ai rien contre ça, mais que ce soit équitable. Comme je l'ai dit tout à l'heure, avec les chiffres que j'ai présentés, pour 24 p. 100 de la population, 10 p. 100 des budgets reviennent. Je ne demande pas la mer à boire! Mais 24 p. 100, qu'on l'applique *per capita* et qu'on nous donne vraiment ce qui nous revient.

Je vous dis qu'au niveau de l'agriculture au Québec, il y a des chevauchements, des dédoublements. Le parti d'en face nous dit de lui donner des solutions. On ne fait pas que critiquer. L'opposition officielle n'est pas seulement là pour critiquer, elle est là pour présenter des solutions. On l'a vu cet après–midi lorsqu'on a parlé des abris fiscaux, des fiducies familiales. On a dit où il fallait couper, on a dit ce qu'il faut donner. On ne fait pas que critiquer. Je suis bien prêt à critiquer, mais je suis prêt aussi à présenter des solutions.

[*Traduction*]

M. Jake E. Hoeppner (Lisgar—Marquette, Réf.): Monsieur le Président, en tant que politicien et agriculteur, je suis heureux

de prendre la parole sur ce projet de loi. J'ai apprécié les interventions des deux derniers députés parce que, en tant qu'agriculteur, je suis un peu dur d'oreille. J'ai finalement pu suivre le débat, ce qui a rendu ma journée un peu plus intéressante. Je ne veux pas commenter leurs observations. Je ne sais pas ce qu'elles valaient, mais j'ai au moins pu les comprendre.

Quand ce projet de loi a été présenté pour la première fois à la Chambre, on nous a renseignés à son sujet. J'avais alors trouvé incroyable qu'un nouveau gouvernement reprenne à peu près intégralement une proposition de réorganisation du ministère de l'Agriculture qui avait été présentée par l'ancien gouvernement, à l'époque de la première ministre Kim Campbell. J'ai cru que le projet de loi devait au moins prévoir certaines modifications qui amélioreraient l'efficacité du ministère, ou qui lui accorderaient une plus grande place à la Chambre. Je n'y vois rien de tel. C'est ce que je veux faire valoir.

Personnellement, si je n'avais pas, en tant qu'agriculteur, réorganisé mes affaires chaque année avant d'ensemencer mes champs, si je n'avais pas fait la mise au point de mes machines ou amélioré mes semences, je crois bien que je n'aurais pas pu survivre. Si je m'étais contenté d'acheter une machine différente, d'une autre couleur mais pas plus performante, et que je n'avais pas amélioré mes méthodes de travail, si je m'étais contenté de dépenser beaucoup d'argent, mes voisins m'auraient trouvé assez étrange et je suis sûr que je n'aurais pas survécu très longtemps.

• (1750)

Le gouvernement me rappelle ma première moissonneuse–batteuse automotrice. Il n'y manquait rien. C'était une machine splendide. J'étais tellement fier de cette machine que je rêvais du jour où j'allais enfin la mettre à l'essai. Simple coïncidence, cette machine était d'un rouge un peu passé.

Quand je l'ai mise en marche, elle a démarré dans un grand bruit. À l'entendre dans la cour, elle avait vraiment l'air puissante. Je me suis dit: «Si cette machine fonctionne comme cela dans les champs, les récoltes seront faites en moitié moins de temps.» Mais ma joie fut de courte durée.

Quand j'ai finalement commencé à faucher, des bruits bizarres se sont fait entendre. Les chaînes et les roulements étaient lâches, des pièces cognaient et, comble de malheur, le cylindre était décentré.

Une voix: Tout comme la machine libérale.

M. Hoeppner: J'y arrive. C'est là où je veux en venir. Ce fut une expérience épouvantable. J'étais horripilé. J'étais furieux d'avoir été dupé et d'avoir acheté cette machine. Lorsque le foin a commencé à entrer dans le cylindre, la machine s'est mise à sauter et quittait presque le sol. Quels furent les résultats de tout cela? En fin de journée, j'avais accompli très peu de travail.

Cela me fait penser au gouvernement libéral. J'ai entendu des bruits, du genre: «Alors là, nous allons faire quelque chose pour l'agriculture.» Alors là, on a fait très peu. Pour les fins de la comparaison, le cylindre avant me fait penser au Cabinet; j'entends un député dire «il faut faire des compressions», un autre «il faut dépenser», pendant que le ministre de l'Agriculture déclare: «Attention, n'en faisons pas trop. On pourrait nous accuser de faire quelque chose.»

L'autre soir, je me suis réjoui lorsque j'ai entendu un député d'en face, membre du comité permanent, proposer des amendements qui auraient pu donner une certaine valeur au projet de loi. C'est comme s'il avait essayé d'équilibrer le cylindre pour qu'il tourne plus rond. Or, qu'ont fait la plupart des membres du comité? Quatre–vingt–dix pour cent d'entre eux ont rejeté l'amendement. Le Bloc et le Parti réformiste étaient d'accord. Cet amendement aurait enfin pu donner une certaine valeur au projet de loi.

Quel a été le résultat? Le même que dans le cas de ma moissonneuse–batteuse. Les résultats ont été très maigres. Nous étudions le projet de loi depuis deux jours et nous ne l'avons toujours pas adopté.

Je suis toujours stupéfié de constater qu'on ne se rend pas compte que même si nos longues heures de dur labeur n'ont rien donné, elles nous ont tout de même coûté un plein d'essence. C'est tout ce que ce débat a donné jusqu'à maintenant. Nous sommes en train de vider le réservoir d'essence, et quand il n'y en aura plus, alors là ça ira mal.

Le grain qui devait remplir le silo n'y est pas. On n'y trouve que de la paille. Aucune substance. Pourquoi étudions–nous des projets de loi semblables alors que nous devrions nous attaquer à des problèmes comme les barrières commerciales provinciales ou la valeur ajoutée. Nous parlons de construire des piscines et d'ouvrir une patinoire quelque part, mais nous oublions que nous pourrions avoir faim un jour. Aussi, pourquoi perdons–nous notre temps ainsi?

Je comparerais les efforts considérables que nous venons de déployer au travail de cette magnifique moissonneuse–batteuse qui avançait avec une telle lenteur que lorsque je virais, je me perdais habituellement dans la poussière et ne parvenais pas à voir où j'en étais. Les gens autour se demandaient s'il y avait un conducteur à bord. C'est l'impression que me donne le gouvernement libéral. Lorsque le comité permanent fait des suggestions au gouvernement, il les démolit ou les oublie. Allez savoir pourquoi!

• (1755)

Lorsque nous avons dit au ministre de l'Agriculture de mettre fin à l'entreposage sur les voies de garage et de modifier le système d'attribution des wagons, qu'est–ce qu'a fait le gouvernement? Il n'a rien fait. C'était pourtant une recommandation appuyée par tous les membres du comité permanent. Est–ce qu'ils dirigent le gouvernement libéral par télécommande? Est–ce que les sociétés ferroviaires, les sociétés céréalières et les syndicats dirigent le gouvernement? Qui dirige? Je me pose parfois des questions.

Le projet de loi me rappelle bien d'autres projets de loi. Nous devrions régler les problèmes, mais que faisons–nous? Nous fonctionnons comme cette vieille moissonneuse–batteuse rouge. Elle ramassait le grain et son convoyeur le reversait dans le champ où il se perdait.

C'est ce que le Parlement fait à l'agriculture. Je me pose de sérieuses questions lorsque je vois à l'article 6 que le ministre peut nommer n'importe qui inspecteur de n'importe quel produit pour l'application de toute loi dont il a la responsabilité.

Je vais dire aux députés pourquoi cela m'ennuie. Sous le gouvernement précédent, le ministre de l'Agriculture a lié les mains des fonctionnaires des douanes et du revenu et a permis que des céréales entrent au Canada sans licence. Nous avons compromis la qualité de notre blé. Il a compromis l'excellente réputation que les agriculteurs canadiens s'étaient taillée en produisant du grain de qualité supérieure. Le ministre n'avait pas écouté les agriculteurs, il n'avait écouté que quelques personnes ou quelques groupes défendant leurs propres intérêts.

Nous voyons maintenant où veut se diriger le ministre de l'Agriculture actuel. Je le félicite pour sa réaction après les exportations illégales de grain, mais je me demande pourquoi il ne poursuit pas les producteurs coupables en vertu de la loi sur la commission du blé. Pourquoi doit-il mêler à l'affaire les fonctionnaires des douanes et du revenu qui n'ont rien à y voir? Ces fonctionnaires sont là pour veiller sur les importations, et non sur les exportations.

Nous avons ici un projet de loi que je ne peux pas appuyer. L'article 6 devrait en être retranché.

Je constate que j'ai utilisé mes 10 minutes ou presque. J'ai toujours aimé conclure sur une note positive. Il y a de l'espoir. Un jour, la machine ne sera plus rouge, mais elle sera verte. À ce moment, le gouvernement fonctionnera rondement et rapidement, et ce qu'il y a à faire sera fait.

L'hon. Roger Simmons (Burin—Saint-Georges, Lib.): Monsieur le Président, je dirai au député de Lisgar—Marquette que j'ai beaucoup aimé l'histoire de la moissonneuse-batteuse. Je crois toutefois qu'il ne nous a pas dit l'essentiel. Il aurait dû nous expliquer pourquoi le conducteur, c'est-à-dire lui-même, s'entêtait à essayer de travailler avec cette machine. Pourquoi n'a-t-il pas fait ce que nous faisons dans ce projet de loi? Il vient un temps où il faut changer ses machines pour des neuves ou du moins les faire remettre en état au lieu de s'entêter à les utiliser même si elles nuisent à la productivité. C'est ce que nous faisons dans ce projet de loi.

Le député de Lisgar—Marquette a dit quelque chose d'autre, et je l'ai écrit. Je vais probablement le faire encadrer. Je veux que la Chambre sache, que tous mes amis sachent. . .

M. Nunziata: Quels amis?

Une voix: Je suis son ami.

• (1800)

M. Simmons: Sont-ils prêts? Même le député de York-Sud—Weston appréciera cette remarque, j'en suis certain. Le député de Lisgar—Marquette vient de prononcer des paroles historiques. Il siège avec le groupe qui a dit: «Nous ne sommes pas des politiciens. Nous allons là-bas pour les mettre en boîte, les politiciens.» Il a très bien commencé son discours aujourd'hui. Je le félicite en tant que politicien et en tant qu'agriculteur. Bienvenue dans le monde de la réalité.

M. Hermanson: Un politicien honnête.

M. Simmons: Ah! le député de Kindersley—Lloydminster veut maintenant ajouter un qualificatif. Il n'y a qu'une sorte de politicien. On est politicien ou bien on ne l'est pas. Il devrait arrêter de se justifier.

Si nous avions le temps—nous avons certes l'auditoire idéal, ça ne fait aucun doute—je pourrais brosser à la Chambre le tableau de l'agriculture à Terre-Neuve. Chez nous, les moissonneuses-batteuses ne tombent pas en panne. Elles sont toutes vertes. Et très rapides.

Vous trouverez intéressant d'apprendre, monsieur le Président, dans le très peu de temps dont je dispose, que nous avons, rien que dans ma circonscription, une grande diversité d'activités agricoles.

M. Hill (Prince George—Peace River): Vaut mieux qu'elles soient vertes que rouges.

M. Simmons: Pas plus tard qu'hier, je faisais remarquer à mon collègue ici à quel point les choses avaient changé. Ces députés-là sont venus à Ottawa bien résolus à ne pas chahuter. Ils allaient être tout le temps bien tranquilles. C'est merveilleux; je me sens plus à l'aise avec ces députés-là. Je pourrais même me joindre à eux.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Je ferai remarquer à mon collègue, le député de Winnipeg-Sud, que j'ai rejeté l'idée de devenir le premier ministre réformiste de Terre-Neuve et de bénéficier d'une allocation pour me monter une garde-robe. J'ai dit que c'était un bon début, mais que ce n'était pas suffisant. Je leur ai demandé ce qu'ils avaient d'autre à m'offrir. C'est une question de temps.

M. Ramsay: Nous, au moins, ne mettons pas nos casques à l'envers, Roger.

M. Alcock: Nous en portons un, au moins.

M. Simmons: Voilà sa faute. Voilà la faute du premier ministre. Mais, je le demande au député de Crowfoot, est-ce là une faute si terrible? Est-ce là une gaffe bien terrible? Imaginez, le député de Crowfoot est allé droit au coeur du problème. Certains, peu importe combien de casques ils portent et dans quel sens ils le portent, n'ont pas grand-chose d'important à protéger.

Nous pouvons changer le nom du ministère, et plus tôt nous le ferons, mieux cela vaudra.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le vice-président: Le vote porte sur la question suivante. M. Robichaud, au nom de M. Goodale, appuyé par M. Chan, propose que le projet de loi C-49, Loi constituant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. . .

M. Benoit: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. À cause du tapage, je n'ai pas entendu la présidence faire l'appel du prochain intervenant de la soirée, mais j'étais prêt à faire une intervention sur le projet de loi C-49.

• (1805)

Le vice–président: Chers collègues, il y avait une erreur dans mon formulaire et je n'ai pas donné le bon projet de loi. J'ai demandé si la Chambre était prête à se prononcer, et je ne pense pas avoir entendu qui que ce soit dire non.

Nous ne mettons jamais la parole d'un député en doute. Le député dit–il qu'il ne pouvait entendre et aurait voulu répondre non?

M. Benoit: Vous avez raison, monsieur le Président.

Le vice–président: Dans ce cas, la présidence accepte la déclaration du député de Végréville. Il a la parole.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement.

Le vice–président: Le député a déjà participé à ce débat, n'est–ce pas?

M. Hill (Macleod): Non.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous aviez déjà annoncé le vote, que vous aviez commencé à lire la motion. En fait, il y avait essentiellement accord entre les trois principaux partis pour que nous laissions le débat se terminer ce soir et que la question soit tranchée sans vote par appel nominal.

Le député qui vient d'intervenir voudra peut–être consulter son whip avant d'insister pour prononcer un discours maintenant. Je voudrais faire remarquer que le vote avait été demandé. Nous devrions donc passer au vote.

Le vice–président: D'autres députés veulent–ils commenter ce rappel au Règlement, notamment le whip réformiste ou son suppléant?

M. Hermanson: Monsieur le Président, le Parti réformiste a accepté de passer au vote si le débat se terminait effectivement. Cependant, j'ai été informé que le député de Végréville voulait prendre la parole et avait préparé son intervention.

Je crois que, dans le brouhaha qui s'est fait entre le discours du député de Lisgar—Marquette et la réponse du député de Burin—Saint–Georges, il n'a pas pu vous entendre, monsieur le Président. Si la Chambre y consent, nous serions heureux que le député ait l'occasion de participer au débat sur le projet de loi C–49.

M. Simmons: Monsieur le Président, j'ai fait des observations préliminaires et j'avais l'intention de faire un discours là–dessus, mais j'ai été informé que les partis s'étaient entendus pour dire que le débat avait assez duré et que, de façon générale, la Chambre souhaitait y mettre fin. J'ai donc fait ma part en prenant mon siège et en cédant 15 minutes de mon temps de parole pour permettre la tenue du vote.

J'estime qu'on ne peut revenir sur une entente. Je comprends que le député de Végréville aurait aimé faire des observations là–dessus. Il aurait dû aviser le whip ou le leader de son parti à temps pour inclure cela à l'entente. Nous avions une entente. Nous avons respecté cette entente, en vertu de laquelle j'ai renoncé à mon temps de parole. Je suis convaincu que le député aura d'autres occasions pour prendre part au débat.

D'ailleurs, sur le plan de la procédure, j'estime que le Président a déjà mis la question aux voix de toute façon. J'estime que le Président a effectivement mis la question aux voix et que nous devrions procéder au vote.

M. Hermanson: L'entente portait sur la question de savoir s'il y aurait ou non un vote par appel nominal.

M. Simmons: J'estime que la question a été mise aux voix. Je suis aussi d'avis que nous avons une entente et que nous devrions respecter cette entente.

M. Keyes: Monsieur le Président, je ne veux pas dire quoi faire à la présidence, mais simplement lui faire une suggestion. Par le passé, dans des cas pareils, le Président entendait la demande du député qui n'avait peut–être pas eu la chance de prendre la parole à un moment important et demandait s'il y avait consentement unanime à ce qu'il fasse son discours. C'est un compromis auquel la présidence peut agréer dans le cas qui nous occupe.

• (1810)

[*Français*]

M. Duceppe: Monsieur le Président, quant à nous, nous serions prêt à voter. Cependant, je pense que le parti gouvernemental tient absolument à ce qu'il y ait un vote aujourd'hui, si je comprends bien.

D'autre part, le Parti réformiste tient à ce qu'un de ses députés puisse prendre la parole. Je pense qu'on est limité dans le temps. Si on pouvait s'entendre à l'unanimité, d'étendre la période de temps laissant parler le député du Parti réformiste et qu'immédiatement après, on procède au vote, cela serait satisfaisant pour tout le monde ici. On sait tous que le vote sera pris «avec dissidence». Donc, s'il y avait unanimité sur ma proposition, je pense que tout le monde serait satisfait et on cesserait les rappels au Règlement et on discuterait des vraies choses.

[*Traduction*]

Mme Catterall: Je voudrais intervenir au sujet du même recours au Règlement, monsieur le Président.

Le vice–président: Si la députée veut s'asseoir, il ne reste plus de temps pour le débat sauf s'il y a consentement unanime à ne pas tenir compte de l'heure pour quelques instants.

La présidence croyait que tous les partis s'étaient entendus pour terminer le débat à 18 h 12 et pour qu'on procède ensuite au vote par appel nominal. Elle n'a donc pas entendu quelqu'un dire qu'il ou qu'elle voulait poursuivre le débat.

Nous sommes maintenant dans une situation très délicate. Je me demande si la whip adjointe du parti ministériel a quelque chose à proposer.

Mme Catterall: Monsieur le Président, je suis certainement prête à passer outre au consentement unanime à condition que le député de Végréville témoigne à l'égard de notre entente la même courtoisie que le député de Burin—Saint–Georges et qu'il soit bref lui aussi, sinon un député se sera vu refuser son temps de parole. J'espère qu'il respectera cela.

[*Français*]

Le vice–président: Je me demande s'il y a consentement unanime afin de donner quelques minutes au député de Végréville, avec le vote qui suivra?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je suis désolé d'avoir causé tous ces ennuis à la Chambre aujourd'hui. Cela s'explique par mon manque d'expérience. Mes observations seront effectivement très brèves, et j'aborderai seulement succinctement des questions dont j'allais traiter en détail.

Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur le ministère de l'Agriculture, de manière à vraiment officialiser la réorganisation gouvernementale qui, en fait, a été entreprise par le gouvernement précédent. En gros, il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif qui vise essentiellement à rationaliser et à clarifier le mandat du ministère. Le concept de rationalisation est conforme à la pensée réformiste, bien entendu, mais l'opération doit produire un résultat valable. Du moins, les réformistes exigent un résultat valable.

La rationalisation proposée dans ce projet de loi améliore bien peu l'efficience du ministère et rien n'indique qu'elle permettra de réaliser des économies, ce qui est l'autre aspect essentiel de toute rationalisation. Ce projet de loi ne contient rien de ce qu'on pourrait attendre d'un projet visant une réorganisation. Il n'améliore pas pour la peine l'efficience du ministère et ne réduit pas les coûts de fonctionnement de celui–ci.

Je voudrais m'arrêter brièvement encore une fois à l'article 7 du projet de loi qui traite de l'obligation de présenter des rapports au Parlement. Cet article recommande que cette obligation soit abolie et, si le projet de loi est adopté, ce sera le cas. Les rapports annuels dont il est question ici existent depuis un bon moment.

La partie III du budget des dépenses principal renferme maintenant plus de détails que les rapports annuels sur la répartition des dépenses au sein du ministère. Toutefois, la partie III du budget des dépenses principal ne donne pas encore suffisamment d'informations pour que les finances et les dépenses du ministère soient transparentes. Je propose donc que le projet de loi préserve l'obligation de rendre compte et de présenter des rapports au Parlement afin d'assurer la responsabilisation adéquate du ministère.

• (1815)

C'est exactement ce que le député de Malpèque suggérait dans son amendement, qui a été défait par ses collègues.

Je demande seulement la même chose que le député de Malpèque, rien de plus. Lorsqu'il a abordé cette question, le secrétaire parlementaire du ministre a affirmé qu'il n'était pas utile de maintenir l'obligation de présenter des rapports annuels car ceux–ci étaient toujours publiés en retard et renfermaient bien peu d'informations.

Cela ne me semble pas être la bonne attitude dans la présente situation. Si les rapports annuels ont si peu de valeur, il faut les améliorer, les présenter au moment opportun et y inclure suffisamment d'informations pour qu'ils soient utiles.

Il y a deux façons d'envisager une situation comme celle–ci. Je pense que si ces rapports annuels sont présentés à temps et nous renseignent vraiment, si nous disposons, donc, de ces rapports et du budget des dépenses principal, nous serons en mesure, tout comme les Canadiens, à qui nous devons rendre des comptes, de comprendre si, au sein du ministère, les dépenses sont faites de manière acceptable et efficace.

Je me bornerai à faire un seul autre commentaire compte tenu de la prolongation qui m'a été accordée. Le budget des dépenses principal ne nous renseigne pas suffisamment pour que nous puissions comprendre facilement les dépenses de ce ministère, ou de n'importe quel autre. À preuve, je défie n'importe quel député d'en face—n'importe quel député—de se mesurer à moi sur cette question demain, à midi.

M. Gagnon: Je suis votre homme.

M. Benoit: Je vais poser des questions sur le ministère. Je vais poser des questions auxquelles le député devra répondre, à l'aide de la partie III du budget. J'espère que quelqu'un voudra bien relever ce défi, le secrétaire parlementaire ou le ministre, peut–être. Je serais très heureux que l'on relève ce défi.

Pour terminer, je tiens à dire que nous ne nous opposerons pas à ce projet de loi, même s'il ne contient pas grand–chose que nous puissions appuyer.

[*Français*]

Le vice–président: La Chambre est–elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le vice–président: Le vote porte sur la motion principale. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Avec dissidence.

Le vice–président: Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le vice-président: Comme il est maintenant 18 h 20, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston, Lib.) propose: Que le projet de loi C-226, Loi modifiant le Code criminel soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de débattre le projet de loi C-226 que j'avais initialement présenté durant la dernière législature et que j'ai représenté le 17 mars 1994.

Je voudrais remercier le président du Sous-comité des affaires émanant des députés, le député de Scarborough—Rouge River, et les autres membres du comité d'avoir décidé que ce projet de loi ferait l'objet d'un vote. Comme vous le savez, monsieur le Président, cela signifie qu'à un moment donné, ce projet de loi va être mis aux voix à la Chambre, qu'il va faire l'objet d'un vote libre. Chaque député va être appelé à se prononcer comme il l'entend en faveur ou contre l'abrogation de l'article 745 du Code criminel, à répondre oui ou non.

À la suite des discussions que j'ai eues avec un grand nombre de mes collègues, je suis convaincu que ce projet de loi ne va pas tarder à être adopté. J'en suis d'autant plus convaincu étant donné l'appui écrasant du public en faveur de supprimer cet article dans le Code criminel.

L'article 745 du Code criminel a été introduit en 1976, au moment du débat sur l'abolition de la peine de mort. À l'époque, on était parvenu à toute une série de compromis et d'ententes, vraisemblablement dans les coulisses du Parlement, pour faire abolir la peine de mort.

L'une de ces ententes, l'un de ces compromis était qu'en contrepartie de l'abolition de la peine de mort, on introduise une mesure législative exigeant qu'une personne reconnue coupable de meurtre au premier degré ait purgé au moins 25 ans de prison avant d'être admissible à la libération conditionnelle. Les choses ne se sont pas arrêtées là. Certains ont décidé que c'était là une peine cruelle et inhabituelle et ont refusé d'appuyer l'abolition de la peine capitale tant que l'on n'aurait pas introduit l'article 745, ce fameux article 745, parce qu'ils estimaient que 25 ans, c'était trop long. Ils ont argué que l'article 745 donnerait aux détenus le faible espoir de pouvoir faire une demande de réduction du délai préalable à leur libération conditionnelle. Ils ont argué que cette clause serait très rarement invoquée, qu'elle ne le serait que dans des cas exceptionnels.

La plupart des Canadiens ne savent pas que l'article 745 se trouve dans le Code criminel du Canada. Cet article porte tout simplement sur le meurtre au premier degré, d'ailleurs le pire crime qui soit selon le Code criminel, c'est-à-dire le meurtre prémédité et perpétré de sang froid. Cela s'adresse aux gens qui planifient leur meurtre, qui achètent le fusil ou le couteau destiné à cette fin. Il ne s'agit pas de petits crimes, du banal vol à main armée. Il s'agit de crimes violents et cruels. Ce sont les crimes où les victimes sont mutilées et violées avant ou après avoir été assassinées. Nous parlons du pire crime possible en vertu du Code criminel.

Autrement dit, on peut invoquer l'article 745 même si l'on est reconnu coupable de ce genre de meurtre, même si l'on tue une, deux ou trois personnes—Clifford Olson avait violé et assassiné 11 enfants. Ce que cela dit, c'est que peu importe le nombre de personnes qu'on a assassinées, et qu'importe la façon dont on s'y est pris pour le faire, on peut demander que le délai préalable à sa libération conditionnelle soit réduit à 15 ans.

La plupart des Canadiens croient que la peine prévue en cas de meurtre est la prison à vie. Nous savons tous que c'est faux, que personne ne passe toute sa vie en prison pour meurtre, pas que je sache du moins. Alors la plupart des Canadiens croient que c'est au moins 25 ans, mais ce n'est pas vrai. Le prix actuel—c'est ce que j'appelle l'aubaine à la Walmart offerte dans le Code criminel—c'est 40 p. 100 de moins que ces 25 années, grâce au recours qu'offre l'article 745. Il n'y a que quelques années qu'on a commencé à l'invoquer, parce qu'il y a eu un délai de 15 ans après 1976. Depuis mai 1994, 60 tueurs reconnus ont présenté une demande et 43 d'entre eux, soit 72 p. 100, ont vu leur demande acceptée.

Cela signifie finalement que la peine pour meurtre au premier degré est en voie de passer à 15 ans, au Canada. Est-ce bien ce que veulent les Canadiens? Est-ce une peine juste? Je considère que non. À mon avis, cela diminue la valeur de la vie. C'est l'une des raisons qui font que les Canadiens ont si peu de respect pour notre système de justice pénale. Cela démontre à quel point le système de justice pénale au Canada est déséquilibré. Les droits des détenus, ceux des criminels passent en premier, tandis que les droits des victimes et de leurs familles sont mis de côté.

• (1825)

Nous avons une occasion de rendre notre système de justice pénale plus équitable. Nous devons abroger l'article 745 du Code criminel, afin que les Canadiens puissent au moins croire que le système de justice pénale sert les intérêts du public et non pas ceux des individus reconnus coupables de meurtre.

J'ai parlé de Clifford Olson. Il sera admissible à une libération conditionnelle le 12 août 1996. L'affaire Olson ne date pas d'il y a si longtemps. La plupart des députés se souviennent de l'horreur des crimes perpétrés par Olson. J'ai ici des commentaires de M^me^ Sharon Rosenfeldt, la mère d'une des victimes d'Olson, Daryn Rosenfeldt, qui avait été enlevé, agressé sexuellement et

tué. Mme Rosenfeldt déclare, et je cite: «Je trouve répugnant que le système judiciaire permette de contourner la décision d'un tribunal. La justice avait condamné le meurtrier de mon enfant à la prison à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans. Qui me ment, qui ment à ma famille et au public?»

Ce sont les paroles de la mère d'une seule des victimes. Au cours des 12 à 15 prochaines années, 600 demandes de libération conditionnelle seront présentées. J'ai ici la liste des auteurs de meurtre aux premier et second degrés, qui ont été condamnés à des peines de plus de 15 ans d'emprisonnement. Bon nombre d'entre eux ont déjà présenté des demandes et ont obtenu gain de cause. Certains de mes collègues reconnaîtront sans doute des noms.

En Ontario, par exemple, ma province, il y a Gerald Chase, Darryl Dollan, Joseph Fredericks, Frederick Sweet, Norman Clairmont, Rolph Dross, Allan Kinsella, dont la demande va bientôt être entendue, et Federick Radike. Ces individus, qui ont présenté des demandes, ont tous obtenu gain de cause et l'on compte de nombreux cas semblables ailleurs au Canada.

Une bonne partie des demandes seront présentées par Olson, à moins que le Parlement n'intervienne de façon décisive en abrogeant l'article 745. N'allons pas nous imaginer que Clifford Olson, l'équivalent canadien de Charles Manson, ne pourrait pas obtenir sa libération conditionnelle. Il suffit de se rappeler le cas de Karla Homolka survenu en Ontario. Une femme qui était au courant et était complice du meurtre de deux jeunes femmes innocentes a été condamnée à 12 ans d'emprisonnement. Il n'a même pas été question d'une accusation pour assassinat assorti de circonstances aggravantes. Or, elle sera admissible à la libération conditionnelle totale après seulement quatre ans de prison et à la semi–liberté, après à peine deux ans de prison. Il y a sûrement quelque chose qui ne va pas dans le système de justice pénale au Canada.

Je pense aussi à la famille d'une autre victime, en Saskatchewan. En 1978, un agent de la GRC, Thomas Brian King, venait de terminer son poste de travail et rentrait chez lui retrouver sa femme et ses trois petits enfants. Or, deux hommes avaient décidé d'attraper et de tuer un policier. Ils ont donc retiré les plaques d'immatriculation de leur véhicule pour se faire arrêter. Or, ce sont deux policiers qui l'ont fait. Ils ont fouillé l'automobile et leur ont donné une contravention, je pense. Comme il y avait deux policiers, les voyous n'ont pas osé s'en prendre à eux.

Ils ont de nouveau retiré leurs plaques d'immatriculation. Cette fois, c'est le policier King qui les a arrêtés. Ils ont eu raison de lui, lui ont passé ses propres menottes et ont voulu aller se vanter d'avoir attrapé un policier. Comme ils ne trouvaient personne à impressionner, ils ont sorti le policier King de la voiture et lui ont tiré deux balles dans la tête. Selon le sommaire déposé comme élément de preuve devant le tribunal, pendant que le policier agonisait et que son sang jaillissait, les deux voyous l'ont achevé en le rouant de coups à la tête et ont commencé à traîner son corps vers la rivière pour s'en débarrasser. C'était en 1978, cela ne fait donc pas si longtemps.

• (1830)

Mme King, ses trois jeunes enfants et les proches du policier ont pensé que les deux individus seraient condamnés à 25 ans d'emprisonnement au moins. Or, c'est avec horreur qu'ils ont appris l'an dernier que l'un des assassins demandait, conformément à l'article 745, sa libération ou la réduction du délai préalable à sa libération conditionnelle.

L'épouse de l'agent King écrit ceci:

> Soudain, un nouveau chapitre terrible a commencé pour notre famille qui n'était pas préparée à cela. Si l'on écrivait l'histoire de notre vie, ce chapitre témoignerait de tellement de souffrances qu'on en aurait mal au coeur et qu'on se sentirait obligé de revoir la façon dont fonctionne l'article 745, et on verrait que cet article est néfaste pour les personnes mêmes que le système judiciaire et correctionnel canadien vise à servir.

Je vous ai raconté deux cas, monsieur le Président. En voici un autre. Disons trois, celui de la famille Kaplinski. Un jeune réceptionniste de nuit d'une auberge de Barrie reçoit, en janvier 1978, la visite de deux cambrioleurs. M. Kaplinski est le père d'un très jeune enfant. C'est un citoyen respectueux de la loi qui travaille pour faire vivre sa petite famille. L'auberge est cambriolée et, plusieurs mois plus tard, on trouve le corps décomposé de M. Kaplinski dans une congère, au nord de Barrie.

Les cambrioleurs avaient pris l'argent, puis ils avaient conduit M. Kaplinski vers le nord où ils lui avaient tiré plusieurs balles dans la tête avant de laisser son corps dans une congère. Voici ce que Joanne Kaplinski, la soeur de la victime, a à dire au sujet de l'incidence sur sa famille de l'article 745:

> Nous, les Kaplinski, avons été condamnés à souffrir à perpétuité à cause de la cruauté et de l'égoïsme des hommes. Toutefois, en décembre 1993, nous avons revécu toute cette horreur lorsqu'un des meurtriers, Allen Kinsella, a demandé à être libéré plus tôt conformément à l'article 745. À l'issue du procès, nous avions cru que les hommes qui avaient si cruellement et brutalement abattu Ken devraient en payer le prix en passant au moins 25 ans de leur vie derrière les barreaux. Nous n'arrivions tout simplement pas à croire qu'ils pourraient être libérés au bout de seulement 15 ans.

Elle poursuit:

> Quinze ans, ce n'est pas assez long pour punir la destruction inutile de la vie humaine et nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi la loi actuelle ne protège pas le public, les seuls critères retenus reflétant les principes de la réhabilitation dans la détermination des sentences et laissant complètement de côté. . .

Elle poursuit en disant que cet article équivaut à un déni de justice.

Ce ne sont là que trois cas. Il y en a 600 autres qui viennent. Des familles de victimes assassinées il y a 15 ans revivront leur souffrance si cet article n'est pas éliminé du Code criminel du Canada.

C'est une injustice. L'article 745 doit être abrogé. Je regrette de dire que la position officielle du gouvernement du Canada ne le prévoit pas. Cependant, je me réjouis de l'importance que le

gouvernement accorde aux initiatives parlementaires et de la tenue d'un vote libre sur le projet de loi.

Je le répète, je suis convaincu qu'il sera adopté. Non seulement l'article 745 diminue–t–il la valeur de la vie humaine et crée–t–il un grave déséquilibre dans notre système de justice pénale, mais il coûte aux Canadiens des millions de dollars en frais d'examen des demandes. On évalue ces frais à quatre millions de dollars par année au cours des 15 prochaines années. Je pense que c'est une estimation prudente étant donné que ceux qui présentent une demande auront recours aux services de l'aide juridique.

• (1835)

Le projet de loi reçoit l'appui de Canadiens contre la violence recommandant partout sa révocation, de l'organisme Victimes de violence, de l'Association canadienne des policiers et, à mon avis, de la très grande majorité des Canadiens. Je ne peux pas accepter le point de vue des coeurs sensibles. Je suppose que les députés en entendront quelques–uns leur dire que l'article 7—ou 25 ans fermes—c'est une peine cruelle et inhabituelle.

Selon moi, ceux qui soutiennent que 15 ans constitue une peine suffisante pour les auteurs d'assassinats se trompent de façon affligeante ou n'ont pas assez réfléchi. Il y en a aussi qui soutiennent que les personnes reconnues coupables de meurtre au premier degré ne récidiveront pas.

Je vais vous présenter certaines statistiques. Entre 1975 et 1986, 130 meurtres, et je répète, 130 meurtres ont été commis par des personnes en libération conditionnelle. De ce total, 90 étaient des meurtres et 40 étaient des homicides involontaires coupables. Quiconque prétend que les meurtriers ou autres contrevenants qui sont mis en libération conditionnelle ne sont pas susceptibles de récidiver et de commettre un meurtre devrait consulter ces statistiques publiées par le ministère du Solliciteur général.

En terminant, je prie instamment mes collègues de tous les partis d'appuyer ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. De cette façon, le projet de loi sera renvoyé au Comité de la justice, qui donnera ensuite l'occasion à divers groupes d'intérêts et à tous les Canadiens de venir présenter leurs opinions.

Lorsque cette mesure législative reviendra à la Chambre, j'espère qu'elle sera adoptée, ce qui nous permettra de corriger une importante faille dans notre système de justice pénale.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint–Hubert, B.Q.): Monsieur le Président, le législateur libéral de 1976 a amendé le Code criminel pour le rendre cohérent avec sa législation et ses politiques en matière de libérations conditionnelles. Pour remplacer la peine de mort qu'il venait d'abolir, il lui a substitué l'emprisonnement à perpétuité pour meurtre.

La philosophie libérale de l'époque, à laquelle n'aurait jamais adhéré le député de York–Sud—Weston, s'inspirait de grands principes humanistes. En 1976, le criminel était avant tout une victime de la société en général, de son groupe social en particulier et parfois de lui–même. Son crime était un fait social d'abord et avant tout. Peu importe le tort commis, le criminel était traité comme le naufragé du système, celui qu'il fallait rescaper même au prix du bon sens.

Il faut maintenant reconnaître que ces généreux principes ignoraient certaines réalités. Le système en est arrivé à considérer globalement tous les criminels, c'est–à–dire les individus condamnés par un tribunal pour une infraction à une loi criminelle, comme la première victime de leurs actes. Notre loi des libérations conditionnelles est un produit de cette conception.

Une fois terminé le théâtre judiciaire, on passe aux vraies réalités. Dès que le tribunal a passé la sentence, le système correctionnel prend l'individu en charge, derrière les portes closes des institutions ou dans les salles d'audience à huis clos de la Commission des libérations conditionnelles. Peu importe le travail du tribunal, l'administration se charge d'évaluer le criminel et de déterminer quelle portion de la sentence ce dernier devra effectivement purger. Et tout ça sous le couvert d'un grand mot: «réhabilitation».

Tout le système est branché sur ce concept mal reçu dans la société, sur cet argument des criminologues, ces philosophes du crime. En quelques mots, le concept de la réhabilitation se définirait comme l'attendrissement de la société sur le sort des criminels, perçus non plus comme des responsables de leurs fautes, mais comme victimes d'un environnement social mal assumé.

Dès lors, puisque le crime n'est plus vraiment un crime, le criminel n'est plus vraiment un criminel, et voilà qu'un petit retour en douce dans la société servira le bien commun.

• (1840)

Peu importe que l'individu ait été traité d'irrécupérable par le tribunal, ces bonzes inaccessibles du système correctionnel et de la Commission des libérations conditionnelles se feront une idée à eux seuls et nous feront rager en sortant des prisons des individus qui n'auraient jamais dû les quitter.

Et même s'ils admettent que l'individu serait le seul responsable de son crime, les philosophes de la réhabilitation croient fermement que les criminels seraient fondamentalement récupérables par la société. Peut–être faudrait–il remettre les pendules à l'heure.

Notre droit criminel est un droit de la responsabilité individuelle. Je comprends qu'une foule d'intervenants nourrissent des conceptions plus ésotériques du droit criminel canadien, mais je rappelle à ces penseurs que le droit positif l'emporte encore sur les états d'âme de notre système judiciaire, fort heureusement d'ailleurs. Ainsi, l'individu trouvé coupable d'un meurtre subira–t–il la sentence obligatoire imposée par la loi et par la loi seule. Ça, c'est la réalité.

Le simple citoyen croit qu'un meurtrier sera enfermé pour au moins 25 ans. On lui dit que c'est la loi. Mais voilà que parallèlement au régime du droit commun s'est développé un nouveau droit, un droit tout en subtilités, nuances et surprises, un droit qu'ignore le simple citoyen, parce qu'il relève le plus souvent

d'une discrétion absolue des agences administratives de l'État. Voilà que nous parlons maintenant de droit correctionnel.

Le droit correctionnel, si on le décrivait par l'absurde, on pourrait le définir comme l'ensemble des règles écrites ou implicites qui permettent aux criminels de purger le moins possible la sentence imposée dans les meilleures conditions d'hébergement. Sous ces aspects fonctionnels, il s'agit de la mise en oeuvre, par l'administration publique, du maximum de ressources dans le but d'amoindrir la sentence rendue par le tribunal.

Notre droit dit correctionnel repose sur un éventail de lois et de règlements plus nombreux et plus imposants que notre législation en droit criminel. Nous avons développé un contentieux administratif très sophistiqué au profit des criminels.

Le criminel entre en prison muni d'une véritable charte des droits et libertés du condamné. En fait, le principe que suit le système correctionnel est le suivant: la sentence se compute dorénavant en fonction de la durée de sa réduction totale. Le détenu comprend cela.

Tous les efforts du détenu, souvent aidé par les intervenants du système, convergent vers la modification du terme de sa sentence. Il est notoire que les prisons sont pleines de convertis et de charismatiques en attente de libération conditionnelle.

Alors que le terme «perpétuité», dans la compréhension moyenne, signifie jusqu'à la mort, le citoyen ordinaire accepte que par une fiction juridique, il désigne un délai de 25 ans ferme avant la libération conditionnelle. Mais le citoyen se trompe. En réalité, «perpétuité», c'est aussi 25 ans, et 15 ans, et 10 ans, selon les cas d'admissibilité à la libération conditionnelle. Alors, le citoyen ordinaire vous lance son ras–le–bol.

Je comprends donc fort bien la frustration du député de York–Sud—Weston, mais je ne pense pas que la modification mineure qu'il propose puisse changer quoi que ce soit au système. Je crois même que la disparition de l'article 745 serait un mal pire que le problème posé par sa présence au Code criminel.

Ce qui choque dans le système des libérations conditionnelles, c'est sa philosophie, ses coûts, ses aberrations, et surtout, sa liberté d'action à l'égard de la sentence imposée par le tribunal, pourtant informé sur le crime et sur le criminel.

En effet, en imposant la sentence, le tribunal occupe la meilleure position pour juger l'individu et les faits dont il a été reconnu coupable. La sentence est contemporaine de l'infraction.

Pouvons–nous imaginer que 15 ans après la sentence, un quelconque fonctionnaire serait mieux placé que le tribunal pour évaluer que la décisiion n'était pas justifiée? Ou encore qu'à cause de son évolution personnelle, le criminel ne mérite plus le châtiment imposé sur des faits dont il demeure responsable en dépit du temps écoulé? Parlez de ce principe aux parents des victimes de meurtre.

Dans ces conditions, l'exemplarité des sentences demeure une vue de l'esprit. Et justement, c'est le principe de l'immuabilité des sentences et de leurs effets dissuasifs qui doit prévaloir sur toutes les théories nébuleuses de la criminologie libérale.

• (1845)

Le Code criminel, dans ses dispositions actuelles, prévoit donc un mécanisme de reconsidération judiciaire qui me paraît approprié.

Dans tous les cas où le détenu aura purgé 15 ans de sa sentence, après avoir été trouvé coupable de meurtre, il devra convaincre un jury de le remettre en liberté avant l'expiration du délai préalable obligatoire. S'il ne parvient pas à convaincre le jury, il devra purger toute la période non écoulée.

Pour ma part, je crois plus au jugement de six ou douze citoyens ordinaires qu'à celui d'un commissaire de la Commission des libérations conditionnelles dont le prérequis de compétence se limite à son passé politique.

Les statistiques que j'ai relevées au ministère de la Justice confirment d'ailleurs mon opinion et situent dans leur contexte le nombre relativement peu important d'individus visés par l'article 745.

En effet, depuis les amendements de 1976, jusqu'au 31 mars 1994, seulement 128 détenus au total, dans l'ensemble du Canada, pouvaient présenter une demande de révision judiciaire suivant l'article 745. De ce nombre, seulement 71 ont fait la demande et 43 requêtes ont été entendues.

Avant de discuter des conclusions, convenons au moins d'une chose, nous discutons maintenant du cas d'une cinquantaine d'individus. On nous propose une législation qui vise spécifiquement un groupe infinitésimal. Je vous prie de comprendre sans plus d'insistance de ma part que je ne saisis pas la pertinence historique du projet de notre collègue de York–Sud—Weston.

Quant aux conclusions de ces auditions, elles me permettent de conclure que le système ne fonctionne pas si mal. En effet, sur les 43 demandes entendues à ce jour, et je répète que ce nombre s'étale sur 28 années écoulées depuis l'apparition de l'article 745, 11 ont été refusées, 13 se sont terminées par une réduction partielle du délai préalable et 19 ont été accueillies.

J'en conclus que le système fonctionne malgré tout assez bien et que la discussion devrait s'arrêter sur ces constatations, dans la mesure où nous discutons actuellement de situations tellement rares que j'ai l'impression d'y perdre mon temps.

Est–il nécessaire de rappeler que la règle en cas de meurtre demeure l'emprisonnement à perpétuité?

Enfin, par l'article 745, tout détenu, qu'il soit coupable de meurtre de l'une ou de l'autre des deux catégories, premier ou deuxième degré, peut demander l'abrègement du délai préalable d'admissibilité à la libération conditionnelle. C'est cette disposition que veut abroger le projet de loi.

Autrement dit, que l'emprisonnement demeure, sans possibilité de libération conditionnelle.

Je terminerai en disant qu'abolir l'article 745 serait remplacer un mal nécessaire par un mal obligatoire. Je félicite néanmoins le député pour sa prise de position, mais je dois lui dire et avouer à la Chambre que je ne voterai pas en faveur de son projet de loi.

[*Traduction*]

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de York–Sud—Weston d'avoir présenté ce projet de loi. Je prends la parole pour l'appuyer.

Aujourd'hui, on entend réclamer d'un bout à l'autre du pays le rétablissement de la peine de mort. Comment cela se fait–il? Ce cri en faveur du rétablissement de la peine de mort constitue clairement une reconnaissance de l'échec complet de la vision indulgente de la justice pénale. Les principes sur lesquels repose notre droit pénal actuel ne protègent pas les membres de la société. Il ne se passe pas un jour sans qu'un de nos enfants soit victime de voies de fait ou de meurtre.

La preuve la plus horrible de l'échec de cette mentalité dont s'inspire notre droit pénal, c'est le meurtrier qui tue de nouveau après avoir été remis en liberté conditionnelle, et je remercie mon collègue, le député de York–Sud—Weston de nous avoir appris aujourd'hui que 130 personnes innocentes avaient été tuées par des individus qui avaient été remis en liberté conditionnelle.

• (1850)

Les politiciens qui ont été depuis 20 ans les architectes de l'administration du système judiciaire du Canada sont responsables de la mise en liberté dans la société de criminels qui ont commis de nouveau des viols, des voies de fait et des meurtres. Les gardiens de notre système judiciaire sont les mêmes qui veulent continuer à remettre ces criminels en liberté dans la société. L'article 745 du Code criminel représente l'exemple le plus navrant de cette mentalité indulgente.

La peine de mort pour les meurtriers a été abolie en 1976. À cette époque, les politiciens nous ont assuré que la société serait protégée puisque les meurtriers seraient condamnés à l'emprisonnement à perpétuité et devraient purger un minimum de 25 années de prison avant d'être libérés. Ces politiciens ont cependant trahi les Canadiens.

Le projet de loi C–84 qui a supprimé la peine de mort comportait un article méconnu qui a fait entrer l'article 745 dans le Code criminel. Cet article infirme en effet l'expression «emprisonnement à perpétuité» en accordant aux meurtriers le droit de demander l'admissibilité à la libération conditionnelle après avoir purgé 15 années seulement de leur emprisonnement prétendument à perpétuité.

Les tenants de l'indulgence nous ont promis qu'en échange de la suppression de la peine de mort, la société serait protégée grâce à des peines de 25 années fermes de prison, mais ils nous ont ensuite trahis de propos délibéré. Ils ont donné aux meurtriers le droit, garanti par la loi, d'être remis en liberté après avoir purgé 15 années de prison seulement.

Je le demande à ceux qui sont en faveur de l'article 745 et de la remise en liberté prématurée des assassins, quelle valeur une vie humaine a–t–elle à leurs yeux? Je le demande à ces politiciens, quel châtiment Larry Sheldon devrait–il recevoir pour avoir violé et tué une innocente petite fille de neuf ans? Quel châtiment devrait recevoir Norman Clairmont pour avoir tué brutalement la jeune Potts de 19 ans? Quelle peine les politiciens laxistes infligeraient–ils à Charles Simard pour le meurtre de deux adolescents innocents dans la province de Québec? Je pose à nouveau la question: Que vaut la vie d'un innocent pour ces politiciens?

Le 28 avril 1994, le juge Demetrick, de la Cour provinciale de l'Alberta, a déclaré que des éléments de la définition d'arme à feu énoncée dans le Code criminel du Canada étaient tellement compliqués qu'ils étaient très loin de la réalité, au point de n'être que fiction légale. On a peine à croire que le gouvernement du Canada produise des mesures législatives qui, de l'avis des tribunaux, sont très loin de la réalité, au point de n'être que fiction.

La seule explication qu'on puisse trouver, c'est que la pensée politique et le raisonnement qui ont abouti à ce genre de projet de loi relèvent eux aussi de la fiction légale et sont eux–mêmes très loin de la réalité. Les familles des victimes assassinées par ces criminels libérés sous condition peuvent–elles arriver à une autre conclusion que celle selon laquelle les politiciens concernés sont coupés de la réalité et qu'ils ne savent pas ce qu'ils font?

Quand on voit notre dette nationale, notre Loi sur les jeunes contrevenants, l'horrible gâchis de notre politique d'immigration et le caractère abusif de l'article 745 du Code criminel, peut–on s'étonner que nos tribunaux disent de certaines de ces dispositions qu'elles sont très loin de la réalité? Ne laissent–ils pas ainsi entendre clairement que nos politiciens ne savent pas ce qu'ils font?

J'appuie le projet de loi présenté par le député de York–Sud—Weston. Je crois que le député a aussi l'appui de tout le caucus réformiste et de millions de Canadiens que l'on a trompés, en 1976, en leur faisant croire que la peine de mort serait remplacée par une peine d'emprisonnement à perpétuité avec une période d'incarcération minimale de 25 ans.

• (1855)

M. Gagnon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'offusque de ce que le député ait dit que les Canadiens ont été trompés par une loi.

Le vice–président: Il n'y pas là matière à rappel au Règlement, et le député le sait fort bien. La parole est au député de Crowfoot.

M. Ramsay: Monsieur le Président, j'estime aussi que le député de York-Sud—Weston pourrait même avoir l'appui de nombre de députés libéraux s'ils avaient le droit de voter librement sur ce projet de loi d'initiative parlementaire. Attendons voir. Je suis convaincu que des millions de Canadiens qui sont favorables au rétablissement de la peine de mort attendent de savoir combien de députés sont d'avis que le meurtre d'un innocent mérite moins qu'un emprisonnement de 25 ans.

Nous verrons bien si cette mentalité tout à fait irréaliste guide encore le caucus libéral. Si c'est le cas, le seul espoir qui reste aux Canadiens pour changer des dispositions comme l'article 745 du Code criminel consiste à attendre les prochaines élections pour défaire le gouvernement libéral d'une manière aussi décisive que dans le cas du gouvernement conservateur il y a un an.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je dois à mes électeurs, à l'Association canadienne des policiers, à l'Association canadienne des chefs de police, aux Canadiens contre la violence recommandant partout sa révocation, aux familles et aux amis des victimes de crimes violents et aux dizaines de milliers de Canadiens qui ont signé des pétitions, je dois, dis–je, intervenir aujourd'hui pour parler du projet de loi C–226, Loi modifiant le Code criminel.

Durant la dernière législature, après deux années de travail sur mon propre projet de loi d'initiative parlementaire, le C–330, j'ai essayé d'apporter au Code criminel des modifications semblables qui visaient notamment à supprimer l'article 745. Ainsi, j'appuie de tout coeur le projet de loi du député de York–Sud—Weston qui a décidé de soumettre à nouveau cette initiative à la Chambre des communes. Je le remercie de cet honneur.

Des voix: Bravo!

M. Keyes: Les réformistes devraient attendre d'avoir entendu tout ce que j'ai à dire avant de commencer à applaudir.

Dans notre société, un meurtre au premier degré a toujours été considéré comme un des crimes les plus haineux qui soient punissables par la loi. Malgré notre profond dégoût pour la destruction préméditée d'une autre vie, notre attitude face aux peines imposées aux gens coupables de meurtres au premier degré a changé quelque peu au fil des ans.

En ce qui concerne les gens condamnés pour un meurtre au premier degré, la modification la plus importante apportée à notre système de justice pénale a été proposée en 1976, lorsque les députés à la Chambre ont adopté le projet de loi C–84. En plus de créer de nouvelles catégories de meurtres, soit les meurtres au premier et deuxième degrés, le projet de loi a également apporté deux modifications importantes à notre système de justice pénale. Il a aboli la peine de mort pour des délits criminels, comme le meurtre au premier degré, et il est même allé plus loin en créant une échappatoire juridique, l'article 745, qui permet aux personnes coupables de meurtre au premier degré de demander une réduction du délai préalable à leur libération conditionnelle après n'avoir purgé que 15 ans d'une prétendue peine d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle pendant 25 ans.

Les mesures prises par mes prédécesseurs, il y a 18 ans, constituent ce que j'appellerai un double compromis. Ce dernier est injustifié et injuste. Il ne fait que semer la confusion chez un grand nombre de familles et d'amis de victimes de meurtres dans tout le pays, en plus de les exaspérer et de les traumatiser.

Lorsqu'on a aboli la peine de mort, il y a 18 ans, on l'a fait en tenant compte de plusieurs facteurs clés, premièrement, le fait que la peine capitale n'était et n'est toujours pas un moyen de dissuasion efficace pour les crimes haineux comme les meurtres au premier degré; deuxièmement, la peine capitale élimine, c'est évident, toute la notion de réinsertion sociale du criminel condamné; troisièmement, au moment où ce projet de loi a été présenté, la conscience sociale au Canada était plus portée à condamner une personne coupable de meurtre au premier degré à une peine d'emprisonnement à perpétuité qu'à autoriser un meurtre sanctionné par l'État; et, quatrièmement, les coûts judiciaires et administratifs associés à la peine capitale sont souvent, je tiens à le dire aux réformistes, bien supérieurs aux coûts de l'incarcération du délinquant.

Il est évident que l'abolition de la peine capitale représentait un compromis entre ceux qui, d'un côté, comme nos collègues réformistes, croient que tous les délinquants coupables de meurtres au premier degré devraient être fusillés immédiatement et ceux qui, à l'autre extrême, pensent que nous devrions simplement assurer la réinsertion sociale de ces gens après quelques années, au lieu de leur faire subir une peine d'emprisonnement à long terme très dure.

• (1900)

L'article 745 du Code criminel autorisait ce que je qualifie de double compromis. Non seulement les criminels déclarés coupables de meurtre au premier degré échapperaient–ils à la peine de mort, mais ils pourraient aussi éviter leur prétendue peine d'emprisonnement à perpétuité en réclamant leur libération conditionnelle anticipée après avoir purgé seulement 15 ans d'une peine minimum de 25 ans.

Pour ma part, je suis contre la peine de mort, mais il s'agit ici de faire preuve d'un peu de bon sens. En acceptant un double compromis dans ce domaine, nous sommes allés trop loin. Dans l'intérêt de qui ce deuxième compromis intervient–il? L'article 745 sert–il les intérêts des victimes qui ont été tuées de sang–froid? Bien sûr que non! L'article 745 sert–il les intérêts d'une société à qui l'on fait croire qu'elle est à l'abri de criminels reconnus coupables de meurtre au premier degré pendant au moins 25 ans, le temps qu'ils devront attendre avant de pouvoir faire une demande de libération conditionnelle? Bien sûr que non! L'article 745 sert–il les intérêts d'un système de justice pénale qui aspire à traiter les criminels reconnus coupables de meurtre au premier degré avec mesure, équité et efficacité? Bien sûr que non!

Tout ce que nous demandent les Canadiens, c'est d'être conséquents quand nous disons qu'une personne est reconnue coupable de meurtre au premier degré. Ce serait le cas si une personne reconnue coupable de meurtre au premier degré était condamnée à une peine d'emprisonnement sans pouvoir demander sa libération conditionnelle avant 25 ans. S'il se trouve des gens qui pensent qu'une peine d'emprisonnement de 25 ans sans possibilité de libération conditionnelle ne convient pas pour la même raison, nous devrions alors ouvrir un débat sur la durée souhaitée de la peine, aboutir à un accord, puis apporter les modifications législatives qui s'imposent. Nous ne devrions pas bouger, tant que nous n'aurons pas de motifs de changer ces lois.

Aux termes de l'article 745, la peine d'emprisonnement à perpétuité n'est rien de plus qu'un double langage juridique. Selon les statistiques de la Commission nationale des libérations conditionnelles, plus de 2 000 contrevenants purgent actuellement une peine d'emprisonnement à perpétuité dans le système correctionnel canadien. Qui plus est, au cours des 15 prochaines années—je le signale pour l'édification du Bloc québécois—655 détenus fédéraux auront droit à cette révision judiciaire, grâce à l'article 745.

Or, au mois de mai de cette année, 60 demandes de révision judiciaire avaient été faites en vertu de l'article 745. Un nombre stupéfiant de 42 demandes ont été acceptées. Cela veut dire que 72 p. 100 des criminels reconnus coupables de meurtre au premier degré, des auteurs de meurtre prémédité, qui ont fait une demande de libération conditionnelle, ont eu gain de cause en vertu de l'article 745 du Code criminel.

À ceux et celles qui me disent que je suis trop vindicatif je répondrai ceci: nos procureurs de la Couronne, nos défenseurs publics me disent qu'ils ne sont pas en mesure de traiter l'énorme volume de demandes de révision judiciaire qui est sur le point d'atterrir sur leurs bureaux. La plupart des procureurs de la Couronne n'ont guère l'expérience, sinon pas du tout, de ce genre d'examen judiciaire, ce qui m'amène à me demander si la justice, dans notre pays, est administrée comme elle le devrait.

Les Canadiens en ont assez. Ils ont l'impression que les droits des criminels passent avant les leurs. Ils ont l'impression que la balance de la justice penche en faveur des criminels et qu'il n'y a pas assez de justice pour la victime ou la société en général. Je voudrais m'adresser ici aux personnes qui auraient peut–être oublié pourquoi nous devons punir sévèrement les crimes odieux, dans notre pays.

Daniel Gingras a été reconnu coupable de meurtre, en 1978. Neuf ans plus tard, à l'occasion de son anniversaire, il obtenait la permission de sortir pendant une journée de l'établissement à sécurité maximale dans lequel il était détenu. Il a échappé à la vigilance du policier qui l'accompagnait et est allé célébrer son anniversaire en tuant sauvagement deux femmes.

Clifford Olson a été reconnu coupable de meurtre en 1981. Tandis qu'il était en liberté conditionnelle, il a tué 11 enfants. L'un d'eux, un jeune garçon, avait été violé à plusieurs reprises avant d'être tué. En vertu de l'article 745 du Code criminel, Clifford Olson est admissible à la libération conditionnelle dans moins d'un an.

Joseph Fredericks a été reconnu coupable de viol et de sodomie à l'endroit d'un jeune garçon, en 1984. Alors qu'il était en liberté conditionnelle, il a violé et tué un jeune garçon de 11 ans.

Patrick Mailloux a été reconnu coupable de toute une série de crimes violents. Pendant qu'il était en liberté conditionnelle, il s'est rendu à un dépanneur, a sorti un revolver de sa poche et tué, de sang–froid, une jeune fille de 17 ans.

Charles Simard a tué deux adolescents au Québec. Après un examen judiciaire, sa période d'admissibilité à la libération conditionnelle a été réduite de 20 à 15 ans. N'oublions pas les cas de Gilles Lavigne, Larry Sheldon et Serge Roberge.

• (1905)

Le cas le plus troublant est peut–être celui de Saul Betesh, Josef Woods et Ronald Kribs. En 1977, ces trois hommes ont attiré un garçon de 12 ans dans leur appartement et l'ont violé pendant 12 heures avant de l'étrangler à mort. Betesh et Kribs ont été condamnés pour meurtre au premier degré et Woods a écopé d'une peine de 18 ans, sans libération conditionnelle, ce qui veut dire qu'il sera peut–être libéré dès l'année prochaine. On s'attend à ce que ces trois détenus demandent une révision judiciaire, grâce à l'article 745.

Monsieur le Président, songez à ces 12 heures de torture qu'a subies ce petit garçon. Maintenant, songez à ce que ce serait si cet enfant était le vôtre.

Dans ma circonscription, Hamilton–Ouest, il y a le cas de John Rallo, qui a brutalement assassiné sa femme, sa fille de cinq ans, et son fils de six ans, dont on n'a pas encore retrouvé le corps. En effet, la liste est interminable.

Mais que nous disent exactement les Canadiens sur cette question? Au cours des années, j'ai reçu de mes électeurs beaucoup de témoignages qui illustrent réellement les sentiments de la population en général. Je vous en donnerai un avant de terminer: «Il n'y a qu'un politicien ou un avocat pour suggérer une peine d'emprisonnement à perpétuité qui ne dure que 15 ans au lieu de 25; nos politiciens se demandent ensuite pourquoi les gens ne les croient pas.»

Pendant combien de temps encore les Canadiens doivent–ils accepter le double compromis qu'offre l'article 745 du Code criminel? Que nos paroles reflètent nos pensées. Que la peine soit conforme à la réalité. C'est exactement ce que devrait signifier une peine d'emprisonnement à perpétuité de 25 ans, sans libération conditionnelle. Il faut supprimer l'article 745 du Code criminel.

[*Français*]

M. Bernard St–Laurent (Manicouagan, B.Q.): Monsieur le Président, le projet de loi C–226 aurait tout aussi bien pu s'appeler «coulons les naufragés» ou «tirons sur les ambulances». À toutes fins utiles, cela revient au même. Dans la société dans laquelle nous vivons, il est important de considérer que la lumière au bout du tunnel fait partie de la vie de tous les jours, et ce, dans tous les milieux.

À titre d'exemple, on vit actuellement une récession incroyable. Le ministre des Finances pourra le dire; lui non plus ne voit pas la lumière au bout du tunnel. On a de la difficulté à s'imaginer qu'un jour, financièrement, ce pays réussira à s'en sortir. Pourtant, on ne tire pas sur le ministre des Finances. Le système n'est pas parfait, puisqu'il est géré par des humains et qu'aucun humain n'est parfait.

Pour bien se situer dans le projet de loi C–226, il convient de faire un rapide historique. En 1961, le crime de meurtre était classé en deux catégories: le meurtre qualifié et le meurtre non qualifié. Avant cette date, la peine de mort était la seule peine prévue pour le meurtre, même si, à l'époque, le gouverneur pouvait surseoir à cette sentence et ainsi intervenir en faveur du sentencé.

Les personnes reconnues coupables de meurtre non qualifié se voyaient imposer une peine d'emprisonnement à vie, mais elles devenaient admissibles à une libération conditionnelle après avoir purgé sept années de prison. On parle de 1961.

Après 1967, les condamnés à perpétuité devaient obtenir l'autorisation du gouverneur en conseil avant d'être remis en liberté. Ils devaient purger au moins dix années de prison avant de devenir admissibles à une libération conditionnelle.

En 1974, les modifications apportées au Code criminel ont permis aux juges qui prononçaient les sentences de porter à 20 ans au maximum la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle.

Donc, on constate une gradation dans la sévérité de l'application des sentences. Ainsi, en 1961, on parlait de sept ans; en 1967, on parlait de dix ans; et en 1974, on pouvait aller jusqu'à 20 ans.

Le 24 février 1976, le solliciteur général a déposé le projet de loi C–84 qui abolissait complètement la peine de mort. À l'époque, on s'en souvient, il s'agissait du sujet de l'heure. On se demandait si la peine de mort devait demeurer ou si on devait simplement la retirer.

Cela fait encore couler beaucoup d'encre aujourd'hui, donc imaginons en 1976.

Le projet de loi C–84 amenait toutefois une nouvelle variation, c'est–à–dire les catégories de meurtre: meurtre au premier degré et meurtre au deuxième degré. Les personnes reconnues coupables de meurtre au premier degré devaient purger 25 années de prison avant d'être admissibles à une libération conditionnelle, tandis que les personnes reconnues coupables de meurtre au deuxième degré devaient purger entre 10 et 20 ans de prison avant d'être admissibles aussi à une libération conditionnelle, selon la décision du juge qui prononçait la sentence.

• (1910)

Donc, 1961, sept ans; 1977, dix ans; 1974, possibilité de 20 ans; 1976, possibilité de 25 ans. Le projet de loi C–226 vise à enlever à un détenu purgeant une peine à vie toute lueur d'espoir concernant une libération conditionnelle. Tout le monde est d'accord pour protéger la société, mais jusqu'à quel point, en tant que parlementaires, avons–nous le droit de légiférer sur le comportement éventuel d'un individu dans 15 années d'ici?

La loi, comme elle est faite à l'heure actuelle, donne l'opportunité à un individu d'être jugé, et la sentence qui en découlera sera directement proportionnelle à la gravité de l'acte qui a amené celui–ci devant les tribunaux. Le projet de loi C–226 prétend que personne d'entre nous ne croit que l'individu qui est jugé aujourd'hui sera réhabilité dans 15 ans. On ferme toute porte à l'espoir. On tire sur l'ambulance de la réinsertion sociale. A–t–on le droit d'agir de la sorte?

Nous sommes des parlementaires, nous avons bien des droits, mais nous avons aussi le devoir fondamental de travailler à ce que notre société soit un peu meilleure à notre départ qu'elle ne l'était lorsque nous sommes arrivés. C'est dans cet humble but qu'il nous faut travailler. Les statistiques démontrent que seulement 6 p. 100 des individus libérés conditionnellement récidivent dans une période de 6 mois après la libération. C'est donc dire que le processus judiciaire et le processus de libération conditionnelle, tels qu'ils sont actuellement, ne fonctionnent quand même pas si mal.

La controverse au sujet du processus de révision s'explique par deux objectifs souvent contradictoires. D'une part, la réprobation du crime et, d'autre part, la réinsertion sociale du délinquant, deux tangeantes qui ne se rejoignent pas toujours. Les raisons pour lesquelles la révision judiciaire avait été proposée originalement sont toujours les mêmes. À ce moment–là, on parle de 1961, 1967, 1974, 1976, l'atmosphère était réactionnaire. On parlait du débat de la peine de mort, de sentences à perpétuité. C'était le vocabulaire courant à l'époque.

Aujourd'hui, nous sommes de nouveau dans des périodes réactionnaires. On parle des mêmes débats, surtout avec l'émergence des groupes de victimes d'actes criminels, dans son sens large du terme, les problèmes et les conséquences que vivent ces gens. Il faut réaliser que les justifications données pour abroger la section 745 du Code criminel sont basées sur la vengeance et la réactivité.

Celles–ci ne sont pas des raisons valables pour détruire un des seuls espoirs pour les prisonniers à perpétuité, parce que la lumière au bout du tunnel, quand tu es en prison, c'est important. Je ne veux pas me porter à outrance à la défense des détenus, mais il faut être sincère et honnête, ce ne sont pas des bêtes, ce ne sont pas des animaux. Ce sont des individus, des êtres humains, et nous n'avons pas le droit d'enlever l'espoir à un être humain. Moralement, nous n'en avons pas le droit.

N'oublions pas que la révision judiciaire au bout de 15 ans n'égale pas la sortie de prison automatique pour un sentencé à vie. C'est juste une étape que l'individu a le droit de franchir parmi 2 ou 3 autres, avant sa libération conditionnelle. Les gens qui siègent sur le comité de libération conditionnelle ont eux et elles aussi un travail à faire et ce travail est de déterminer si l'individu qu'ils ont devant eux sera un individu à qui nous pourrons faire confiance dans la société. Sinon, ils ont parfaitement l'autorité de le garder à l'intérieur, tant et aussi longtemps que la sentence le permettra.

Permettez–moi de rester perplexe face au projet de loi C–226. Perplexe d'une part parce que je ne crois sincèrement pas que les victimes seront nécessairement mieux protégées. Je ne crois pas, d'une part, que les criminels seront mieux sentencés et d'autre part, le projet de loi C–226 est–il vraiment utile, parce que de toute façon, il y a, dans le processus de libération conditionnelle, des gens qui sont chargés, qui sont payés, qui ont le mandat de travailler à ce que, justement, les individus qui sont en face d'eux, s'ils les libèrent, apportent un plus à la société. Il est important de protéger la société, certes, mais en tant que membres de cette société, nous avons un rôle à jouer. Quand on voit passer une ambulance dans une rue, on ne tire pas dessus. On donne toutes les chances possibles, on donne même une priorité absolue à une ambulance. On ne demande pas qui est à l'intérieur, on donne simplement une priorité absolue.

• (1915)

Les libérations conditionnelles pour un incarcéré sentencé à vie, c'est la lumière au bout du tunnel. Je ne crois pas que les proches des victimes au bout de 20 ans soient lésés. Ils ont été lésés, sûrement marqués, tout le monde le déplore, mais ce n 'est pas parce que des gens manifestent à outrance qu'il faut continuellement plier l'échine.

Politicien, ça veut aussi dire se tenir debout, être capable de faire face et défendre nos opinions. Mon opinion est que le projet de loi C–226 est totalement inutile.

M. Patrick Gagnon (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que l'examen des propositions législatives à l'étude ce soir me donne l'occasion de clarifier certains mythes au sujet de la disposition du Code criminel qui serait abolie par le projet de loi C–226, laquelle prévoit la révision judiciaire du délai préalable à la libération conditionnelle.

Cette disposition a été adoptée en 1976. Les mesures votées à l'époque établissaient que les personnes reconnues coupables de meurtre au premier degré ou de haute trahison devaient attendre 25 ans avant de pouvoir demander une libération conditionnelle, et que les personnes condamnées pour meurtre au deuxième degré se verraient imposer par un jury un délai d'inadmissibilité à la libération conditionnelle variant entre 10 et 25 ans.

Le Parlement a toutefois eu la sagesse de prévoir que, dans un cas comme dans l'autre, un jury pourrait être constitué pour réexaminer, et modifier s'il y a lieu, la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle, une fois que le détenu aurait purgé 15 ans.

La disposition en question était fondée sur les principes de la justice et de la réadaptation des délinquants, principes qui demeurent valables et même très valables aujourd'hui. Le Parlement a institué cette mesure parce qu'il reconnaissait la capacité des individus de s'amender.

Il estimait alors, et cet argument tient toujours, que la possibilité de faire réviser la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle pouvait motiver les détenus à faire des efforts de réadaptation.

Il convient de rappeler que cette disposition était de fait liée à l'abolition de la peine capitale, une abolition qui s'est faite dans plusieurs pays, puisqu'on avait alors créé les peines d'emprisonnement de longue durée sans possibilité de libération conditionnelle en guise de compromis entre les tenants et les adversaires de la peine de mort.

[*Traduction*]

Il ne fait aucun doute que l'article 745 est unique dans l'histoire du droit pénal de notre pays. Cet article a été inclus à l'étape de la première lecture du projet de loi initial, en 1976, et a été étudié et examiné avec soin par le comité de la justice et des questions juridiques de l'époque avant d'être finalement débattu et adopté par le Parlement.

En fait, au lieu de la proposition initiale de faire entendre le cas par trois juges, le Parlement a modifié le projet de loi de sorte que ce serait un jury qui déciderait, ceci pour accroître la participation du public au processus.

Certes, il y a eu débat public et communication. Des efforts ont été faits pour faire en sorte que lors de la révision judiciaire les audiences soient aussi publiques que possible.

Voyons un peu comment cette disposition fonctionne. Je crois que le Parti réformiste. . .

[*Français*]

Le vice–président: L'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

Mme Carolyn Parrish (Mississauga–Ouest, Lib.): Monsieur le Président, l'aéroport international Pearson est un élément d'actif essentiel de l'économie canadienne.

• (1920)

Dernièrement, à Toronto, j'ai présidé un groupe de travail du caucus libéral qui a fait enquête sur la nécessité de construire immédiatement une piste à l'aéroport Pearson. Le groupe de travail a examiné les documents mis à la disposition et a tenu deux audiences publiques. Plusieurs enjeux ont été examinés: la réalisation immédiate d'une deuxième piste nord–sud, la construction de deux pistes est–ouest et l'incidence de ces nouvelles pistes sur les voyageurs, l'économie et les localités de la région.

Actuellement, à l'aéroport Pearson, la circulation aérienne se fait surtout sur deux pistes est–ouest. Environ 70 fois par année, soit dans 5 p. 100 des cas, de forts vents de travers forcent les avions à utiliser plutôt l'unique piste nord–sud disponible, pour des périodes pouvant durer jusqu'à cinq heures. L'aéroport fonctionne ainsi 350 heures par année. La capacité de l'aéroport est alors réduite de moitié, ce qui exige la modification des horaires, entraîne des retards et des changements d'itinéraire et amène les autorités à autoriser des atterrissages risqués sur les pistes est–ouest, avec des vents de travers dont la vitesse excède la limite permise aux États–Unis.

L'aéroport Pearson a–t–il besoin dès maintenant d'une deuxième piste nord–sud? Le ministre des Transports a annoncé récemment le lancement d'un appel d'offres pour la construction de cette deuxième piste, qui n'augmentera pas la capacité totale de l'aéroport, mais seulement son efficacité et son degré de sécurité.

Un rapport d'évaluation environnementale terminé en 1992 reconnaissait qu'une deuxième piste nord–sud était nécessaire pour redresser le déséquilibre de l'aéroport causé par l'existence de deux pistes est–ouest contre une seule nord–sud. Le rapport réclamait une enquête sur la possibilité de construire une courte piste nord–sud de 4 500 pieds, sûre et opérationnelle. Ce genre de piste courte aurait moins de conséquences pour les habitants des environs, en matière de bruit.

Transports Canada et l'Association canadienne des pilotes de ligne ont réalisé deux études, en 1992 et 1993. Ces études ont constaté que 85 p. 100 des avions utilisant l'aéroport Pearson ne pouvaient atterrir sur une piste de 4 500 pieds. Il faudrait que les avions qui arrivent se maintiennent à l'altitude élevée de 10 000 pieds pour faciliter le tri et l'ordre d'atterrissage. Ces restrictions auraient pour effet d'accroître les risques de collision en plein ciel. Les séparations opérationnelles imposées pour des raisons de sécurité pourraient même avoir pour résultat que la capacité serait moins grande que maintenant.

Ces deux études ont conclu qu'il faudrait accorder la priorité absolue aux questions de sécurité. Elles se sont prononcées contre la courte piste d'atterrissage. Le comité du caucus a convenu aussi que nous avions besoin à l'heure actuelle d'une piste nord–sud de pleine longueur. Il a recommandé de plus que cette piste nord–sud devrait être utilisée uniquement lorsque soufflent de forts vents de travers.

L'aéroport Pearson a–t–il besoin de deux autres pistes est–ouest à ce moment–ci? L'Association du transport aérien du Canada a produit des données qui montrent que le trafic aérien a diminué de 12 p. 100 depuis le sommet atteint avant la récession. À l'heure actuelle, 20,5 millions de voyageurs par an transitent par l'aéroport Pearson, volume que peuvent fort bien absorber les deux pistes d'atterrissage est–ouest existantes.

De plus en plus de gens remplacent les voyages par des technologies comme le télécopieur et les téléconférences, ce qui réduit du même coup les voyages d'affaires.

Notre comité a conclu qu'il ne faut pas envisager la construction d'autres pistes avant que le seuil de 30 millions de voyageurs par année ait été dépassé. Ce qui ne devrait pas se produire avant que la nouvelle administration aéroportuaire canadienne ait pris charge de la gestion de l'aéroport Pearson.

J'appuie la décision du ministre de terminer la construction d'une deuxième piste nord–sud pour des raisons de sécurité et économiques. J'applaudis au plan innovateur qui vise à céder l'exploitation des aéroports aux administrations aéroportuaires locales pour qu'ils soient financés et améliorés comme des entreprises privées autosuffisantes et rentables.

Je demande au secrétaire parlementaire du ministre des Transports d'en dire plus sur le concept d'administration aéroportuaire canadienne pour les habitants de Mississauga. Quelle assurance avons–nous que cela constituera une solution plus efficace et économique pour les problèmes actuels de l'aéroport Pearson?

M. Joe Fontana (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, au nom du ministre des Transports, j'aimerais répondre à la question de ma collègue, la députée de Mississauga–Ouest.

Tout d'abord, ma collègue peut donner aux habitants de Mississauga l'assurance que, lorsque la construction de la nouvelle piste nord–sud sera terminée à l'aéroport Pearson, cette piste servira principalement aux atterrissages. Comme les personnes qui habitent à proximité de l'aéroport s'inquiètent du bruit, je tiens à réitérer que la nouvelle piste ne sera utilisée que 5 p. 100 du temps, lorsque de forts vents latéraux rendront les atterrissages sur les deux pistes est–ouest non sécuritaires.

On utilisera la nouvelle piste nord–sud pour les décollages seulement dans les cas très rares où les conditions météorologiques seront défavorables et où la piste nord–sud existante ne pourra être utilisée en raison d'une urgence ou de réparations. Dans ce cas, on autorisera seulement les décollages en direction nord respectant la trajectoire de départ établie pour la piste nord–sud existante.

Le ministre tient à donner à la députée et aux habitants de sa circonscription l'assurance qu'aucune décision ne sera prise au sujet de nouvelles pistes est–ouest avant que l'administration aéroportuaire canadienne soit en place et fonctionne à l'aéroport international Pearson. De toute façon, on prévoit que la construction des pistes additionnelles est–ouest ne se fera pas avant que le volume de circulation ne justifie de tels travaux, ce qui ne devrait pas se produire avant le tournant du siècle.

• (1925)

Un de nos collègues du Parti réformiste a dit que nous n'avions pas l'intention d'établir une administration aéroportuaire canadienne à l'aéroport Pearson avant 1998. Rien ne pourrait être plus loin de la vérité.

Comme le ministre l'a dit clairement, nous établirons des AAC dans plusieurs aéroports dès que les collectivités visées auront nommé leurs représentants et adopté les résolutions nécessaires, ce qui est le cas de l'aéroport Pearson. Nous n'attendrons certainement pas jusqu'en 1998.

Le fait est que les municipalités locales ont déjà nommé leurs représentants, et le ministre a dit que, compte tenu de tout ce qu'il y a à faire à l'aéroport Pearson, la seule solution logique est de travailler avec ces représentants dans un cadre consultatif pour le moment.

Dès que le Sénat fera passer les intérêts des contribuables avant ses beaux discours, nous nous empresserons d'établir une administration aéroportuaire canadienne puisque, selon nous, c'est ce qui sera le plus avantageux pour les Canadiens.

LA CONSTITUTION

M. Stephen Harper (Calgary–Ouest, Réf.): Monsieur le Président, le lundi 17 octobre, j'ai posé deux séries de questions au ministre des Affaires intergouvernementales. En fait, il a refusé de répondre, prétextant qu'elles étaient hypothétiques. Cependant, comme l'a montré l'échange qui a suivi la période des questions, entre le chef du Parti réformiste et le Président, ces questions n'avaient rien d'hypothétique et étaient tout à fait recevables, car elles portaient non sur les plans politiques du gouvernement, mais sur sa compétence et ses attributions relativement au droit constitutionnel et à l'éventuelle séparation du Québec.

La première question découlait d'une citation du premier ministre du Canada disant qu'il doit respecter la Constitution et que celle–ci ne prévoit pas la séparation d'une partie quelconque du territoire canadien.

Bien que cela soit rigoureusement vrai, la Constitution prévoit bien des conditions à la séparation d'une province. Il s'agit de choses aussi élémentaires que le transfert des pouvoirs légitimes du gouvernement fédéral à un gouvernement provincial, qui exige en général le consentement des deux tiers des provinces représentant 50 p. 100 de la population, alors que le consentement unanime serait autrement nécessaire pour la modification des institutions. Ces dispositions figurent à la partie V de la Loi constitutionnelle de 1982, articles 38 à 49.

Je demande tout simplement au gouvernement d'affirmer que la position du gouvernement canadien est que le statut constitutionnel d'une province peut seulement être modifié légalement et au moyen de cette formule d'amendement. Bien sûr, cela ne vaut pas seulement pour la séparation d'une province, mais pour toute modification constitutionnelle. Je soutiens qu'il incombe au gouvernement fédéral, qui prétend que l'unité nationale est sa priorité, de reconnaître qu'il est de son devoir de faire respecter la Constitution.

J'ajouterai qu'il lui serait également très avantageux, au niveau politique, de préciser aux Québécois que, malgré ce que certains prétendent, la séparation ne pourrait se faire unilatéralement. Ce serait illégal et d'ailleurs impossible et même irréaliste sur le plan politique.

Naturellement, nous serions curieux de connaître l'avis du chef de l'opposition officielle sur l'illégalité d'une séparation unilatérale, mais je ne m'attends pas à ce que le secrétaire parlementaire aborde cette question.

Ma deuxième question portait sur un article publié dans la *Revue parlementaire canadienne*, automne 1994, par le député de Vancouver Quadra, selon qui le gouvernement conserve aujourd'hui toutes ses options constitutionnelles qui lui permettent d'autoriser ou d'interdire un vote référendaire, de contrôler le contenu et le libellé de toute question référendaire, de déterminer le moment du vote et de lancer son propre référendum national préemptif qui aurait légalement préséance sur tout vote québécois.

Comme on le sait, le député de Vancouver Quadra a des opinions intéressantes non seulement du fait qu'il a écrit cet article, mais parce qu'il est un constitutionnaliste reconnu et qu'il appartient au parti qui gouverne. Même si je ne souscris pas nécessairement à toutes ses opinions sur la Constitution, je pense que le gouvernement devrait sûrement en tenir compte et être en mesure de déclarer si vraiment ce sont là les pouvoirs constitutionnels du gouvernement fédéral.

Je tiens à souligner que le ministre des Affaires intergouvernementales lui–même a dit que le gouvernement fédéral devrait examiner la possibilité de tenir un référendum national. De l'avis de mon parti, il s'agit là d'une option qui, même si l'on n'y donnera pas nécessairement suite, vaut la peine d'être examinée, étant donné que l'unité de notre pays et son futur statut constitutionnel concernent, en fin de compte, tous les Canadiens.

Je pose la question, en espérant en apprendre plus que lundi dernier.

M. John English (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question, qui est fort longue et qui fait manifestement l'objet d'un débat considérable.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, que je représente, estime que les lois constitutionnelles ne prévoient aucune règle ou procédure à l'égard de la sécession de l'une des provinces.

L'argument du député de Calgary–Ouest selon lequel on peut élargir la formule de modification pour y englober la sécession d'une province est un point de vue mais, comme il le laisse entendre, il y a bien des points de vue au sujet des questions constitutionnelles. Certains de mes collègues ont exprimé leurs opinions à ce sujet. Des députés de l'opposition l'ont fait également.

Il est tout à fait clair que, au moment où cela se produit, on crée un précédent au niveau national et on peut se reporter à des précédents au niveau international. Cependant, les faits montrent, sur la scène internationale, que, en cas de sécession, nous risquons probablement d'être confrontés à beaucoup de confusion et de troubles. Il serait impossible de procéder dans l'ordre et de savoir par où commencer.

Il nous semble que la prémisse de la question du député, c'est que nous devrions dire aux Québécois qu'ils ne peuvent se séparer sans notre accord. Cela ne paraît pas être une façon très utile d'aborder la question, à ce stade–ci. Nous préférons dire aux Québécois que la sécession de leur province ne peut se justifier. Elle suppose des coûts et des risques qui sont inutiles et notre pays est trop précieux pour être détruit ainsi.

Nous voulons qu'on pose la question aux Québécois en toute équité et rapidement. Nous souscrivons au point de vue exprimé à ce sujet par le chef du Parti réformiste. Je n'entends pas parler au nom du chef de l'opposition, mais je crois qu'il a déclaré ce matin, à Toronto, qu'il était un démocrate. C'est certainement ce que nous sommes tous dans cette enceinte. Il faut donc obtenir rapidement une décision démocratique fondée sur une question claire.

Le vice–président: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, aux termes du paragraphe 38(5) du Règlement, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 32.)